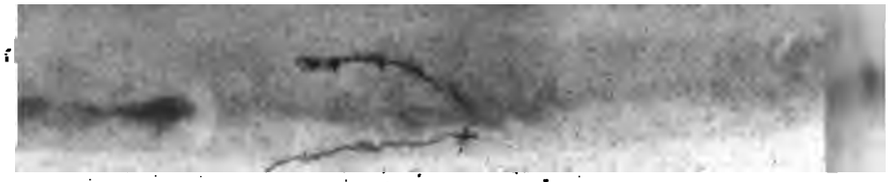

E

S,

OUE
RT,

ENCYCLOPÉDIE
MÉTHODIQUE,

OU

PAR ORDRE DE MATIÈRES;

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES, DE SAVANS ET D'ARTISTES;

Précédée d'un Vocabulaire universel, *servant de Table pour tout l'Ouvrage, ornée des Portraits de MM.* DIDEROT *&* D'ALEMBERT, *premiers Éditeurs de l'*Encyclopédie.

ENCYCLOPÉDIE
MÉTHODIQUE.

MARINE,

DÉDIÉE ET PRÉSENTÉE

A Monseigneur le Maréchal DE CASTRIES, *Ministre et Secrétaire d'État au Département de la Marine, &c.*

TOME PREMIER.

A PARIS,

Chez PANCKOUCKE, Libraire, hôtel de Thou, rue des Poitevins.

A LIÈGE,

Chez PLOMTEUX, Imprimeur des États.

M. DCC. LXXXIII.

Avec Approbation, et Privilège du Roi.

DISCOURS
PRÉLIMINAIRE.

L'AMBITION, le génie actif des hommes, sur-tout l'esprit d'intérêt, trop resserrés par les bornes que la mer sembloit devoir y mettre pour toujours, leur ont suggéré des moyens de les franchir; ils se sont hasardés sur des machines flottantes, d'abord d'une construction fort imparfaite, mais pour de courts trajets; avec le temps, ils ont perfectionné leur architecture navale; ils se sont familiarisés avec les dangers de la navigation : ils ont entrepris de plus longues courses; enfin le savoir s'est propagé; les connoissances en géométrie, en astronomie & en physique, ont mené à l'invention de divers instrumens. Celle de la *boussole:* elle sert à se guider, au défaut des objets terrestres dont on a perdu la vue en pleine mer, &, pour cela, s'appelle *compas de route;* celle du *loch:* il donne un rapport du chemin que l'on fait avec une mesure de temps connue; celle de la *flèche*, du *quartier anglois*, qui vaut infiniment mieux, de l'*octan* ou du *sextan*, ou enfin du *cercle*, qui donnent encore plus d'exactitude & d'étendue aux opérations : ils servent à déterminer, sinon le point, au moins le *parallèle* où l'on est.

Si d'un côté la boussole étoit un instrument parfait, que de l'autre côté on pût toujours tenir le vaisseau dans la route que l'on veut suivre, qu'enfin il n'y eût point de causes cachées qui en écartassent, l'usage du compas de route suffiroit pour donner la direction; & si l'on pouvoit compter sur le loch, comme sur une chaîne ou autre instrument avec lequel on mesure les distances à terre; si les moyens dont on se sert en mer pour aller de l'avant, dont le principal est le vent, donnoient une marche uniforme, on connoîtroit de même les distances parcourues : le concours de ces deux connoissances, le chemin qu'on a fait, & sa direction, détermineroit, sans autre secours, le point du globe où l'on seroit parvenu. Mais! qu'il s'en faut que les choses soient ainsi! Loin que l'*aiguille* de la boussole soit exactement nord & sud, elle forme presque toujours & presque par-tout un angle, le plus souvent très-considérable, avec le *méridien*, ce que les marins appellent *variation*, & mieux *déclinaison*. Cet effet varie suivant les temps & les lieux. La mer, plus ou moins, mais toujours agitée, *manie* sans cesse le vaisseau, tellement qu'il faut que le *gouvernail* soit dans un mouvement continuel pour redresser le bâtiment, & le ramener à sa route; d'ailleurs il y a en mer des courans quelquefois très-considérables, de la direction & de la force desquels il est difficile de s'assurer. Quant au loch, on ne peut pas compter que le lieu de sa *barquette* (*) soit un point fixe; quelque attention que l'on prenne de filer de la *ligne* à sa demande, ce qui exige une main très-exercée, ou le poids de la ligne tire la *barquette* après le vaisseau, ou la mer *manie* aussi cette *barquette*, & d'autant plus facilement que ce corps est très-léger. Le commun des pilotes, pour éviter l'inconvénient de tirer le bateau de loch après le navire, donne dans une autre extrémité, qui est de filer trop de ligne.

Cependant, avec des guides si incertains, le marin a l'audace d'entreprendre les plus longues traversées, & sa témérité est presque toujours couronnée par une espèce de succès. Il est vrai que les instrumens, qui servent à prendre la *hauteur* du soleil, donnant le parallèle à l'*équateur*, on en tire quelques moyens de

(*) Bateau de loch.

corriger le point que l'on s'eſt procuré avec les autres inſtrumens ; mais comme il y a encore très-peu à compter ſur ces corrections, l'homme de mer a la ſageſſe de manœuvrer de manière à ſe trouver dans le parallèle de l'endroit où il veut aller, quelquefois lorſqu'il eſt encore à 4 ou 500 lieues de la côte ; alors il navigue ſur une ligne eſt-oueſt, & la hauteur journalière lui ſert à ſe redreſſer, lorſqu'il trouve qu'il s'en eſt écarté. Il veille la terre, lors même qu'il s'en eſtime à plus de 200 lieues.

Aujourd'hui on peut eſpérer que les dangers de la navigation ſeront bientôt conſidérablement diminués. Les anciennes cartes marines ſe ſont reſſenties de l'imperfection du pilotage ; les attérages, le giſſement des côtes y ont été déterminés ſur des points auſſi incertains que celui du pilote. De-là incertitude dans la détermination du point où l'on va, incertitude dans la détermination du point où l'on eſt : danger double. Maintenant des perſonnes inſtruites déterminent par des obſervations, la *longitude* des lieux principaux des côtes, ainſi que leur *latitude*, avec une grande préciſion. Il eſt ſeulement fâcheux que ſi peu de monde s'en occupe. Le plus ſouvent ce ſont des officiers, pleins de ſavoir & de zèle, tels que MM. de Chabert, de Fleurieu, de Verdun, de Borda, &c. qui emploient le loiſir de la paix à faire des voyages d'obſervations : mais ne ſeroit-il pas bon qu'il y en eût, au moins en temps de paix, qui n'euſſent pour objet que de dreſſer d'excellentes cartes marines ? Il faudroit que les opérations aſtronomiques leur fuſſent familières, pour déterminer la longitude des principaux lieux ; d'où ils partiroient pour relever les côtes, au moyen d'opérations trigonométriques faites à terre ; après cela, profitant de la belle ſaiſon, ils monteroient de petites *embarcations*, pour prendre les *ſondes* & autres renſeignemens que l'on ne peut ſe procurer qu'à la mer. Chacun de ces officiers, départi par quartier, verroit les choſes dans le détail néceſſaire, ce qui n'eſt pas permis à ceux dont l'eſpèce de la miſſion ne leur donne le temps que de les voir en paſſant : d'ailleurs ils ſe contrôleroient l'un l'autre, devant ſe rencontrer dans quelques points.

Les voyages des officiers de diſtinction dont nous venons de parler, n'ont point eu pour but de faire des obſervations à terre ; elles n'en ont été qu'un acceſſoire, néceſſaire à la vérité ; l'objet de la cour, en les ordonnant, a été d'eſſayer divers procédés pour ſe procurer la longitude à la mer. L'inſtabilité du ſol ſur un vaiſſeau, ne permet guère de s'y ſervir de lunettes ou téleſcopes néceſſaires pour découvrir les ſatellites de Jupiter, qui offriroient le plus fréquemment des moyens exacts de déterminer les longitudes. Toutes les machines que l'on a imaginées pour diminuer la vacillation cauſée par le mouvement du navire, ont été inſuffiſantes, parce que, quelque petit que ſoit le mouvement, comme il eſt, dans l'inſtrument, multiplié par la quantité dont il grandit le diamètre de l'objet, l'effet en devient toujours trop ſenſible. Les diſtances de la lune au ſoleil ou à quelques autres aſtres, vu la perfection où ſont parvenus les inſtrumens & les tables de cette planète, donnent la longitude avec une préciſion aſſez ſatisfaiſante, à des obſervateurs habiles & patiens ; mais les montres marines ou garde-temps ſont l'invention dont il y a généralement le plus à ſe promettre, ſur-tout ſi on en avoit pluſieurs qui ſe contrôlaſſent, ce que l'on ſemble deſirer ; car, à la mer, on a l'heure aſſez juſte pour le point où l'on ſe trouve, ou relativement au méridien ſous lequel on eſt ; ſi l'on a pu conſerver l'heure qu'il eſt en même temps au lieu dont on eſt parti, avec la moindre connoiſſance de la ſphère, on conçoit que l'on a l'arc de l'équateur compris entre le méridien du lieu du départ & celui du lieu où l'on ſe trouve, ou leur différence en longitude ; puiſque l'on ſait que le mouvement apparent *eſt* & *oueſt* des aſtres eſt environ de quinze degrés par heure ; mais l'embarras, pour l'horlogerie, étoit de parve-

nir à cette grande perfection : une erreur de quatre minutes de temps donne, dans la longitude, un défaut de 20 lieues marines. De célèbres artistes, MM. Harrisson & Arnold en Angleterre, MM. le Roi & Bertould en France, sont parvenus, par des efforts de génie, à construire des montres marines susceptibles de remplir l'objet auquel elles sont destinées, en combinant les propriétés des métaux, d'après les connoissances physiques qu'ils en ont acquises, & mettant la plus grande précision dans le méchanisme de l'ouvrage. La plupart de ces garde-temps ont répondu aux soins que l'on s'est donnés à les construire ; & le célèbre Cock sur-tout a fait les navigations les plus dures, les plus longues, se confiant sur ceux qu'il avoit à bord, dont la justesse étoit vérifiée sans réplique à son retour aux différens points d'où il étoit parti. A la vérité, il n'y a encore que des hommes rares, dans leur espèce, qui aient pu atteindre à ce degré de perfection, ensorte que ces machines sont d'un prix qui n'est pas à la portée de tout le monde ; mais la carrière est ouverte : c'est aux horlogers qui se sentent de l'habileté, à se tourner vers cette partie, où le premier & le plus grand pas est fait.

Voilà où l'art de la navigation en est de nos jours. On voit qu'il exige dans les personnes qui le pratiquent, beaucoup de savoir en géométrie, en astronomie & en physique ; une grande habitude d'observer ; de plus une constitution forte, un zèle infatigable, un courage extraordinaire. Si les connoissances transcendantes ne sont pas indispensables pour des navigateurs, qui ne font que des courses communes & toujours les mêmes, au moins faut-il qu'ils aient les premiers principes pour ne pas travailler entiérement en aveugles : mais il faut que le savoir le plus profond sur ces objets, s'il n'est répandu en particulier sur chaque marin, au moins se trouve en général dans la marine parmi les sujets distingués qui pratiquent la navigation, où l'on a la chose sous les yeux, & où l'usage fait naître des idées qui ne pourroient manquer d'échapper aux savans sortant peu de leur cabinet ou de leur observatoire.

Le pilotage dont nous venons de parler, n'est qu'une partie de la science de la marine. Il y en a deux autres principales ; la *construction* & la *manœuvre :* l'artillerie de marine a même bien des objets qui lui sont propres.

L'art de la construction est fondé sur les connoissances les plus vastes dans la plupart des sciences mathématiques, & sur quelques parties de la physique, qui sont indispensables à l'*ingénieur-constructeur.*

Il est question de tenir une machine sur l'eau ni trop ni trop peu *flottante*, dans un mouvement progressif le plus prompt qu'il est possible, entre quatre forces : l'effort du vent dans les voiles, & la résistance de l'eau d'une part, qui tendent à faire tourner le vaisseau dans un sens qui occasionneroit sa perte ; la gravité du bâtiment & la poussée verticale de ce fluide en en-haut de l'autre part, qui doivent s'opposer à cet effrayant mouvement de rotation ; & de façon à ce que l'inclinaison, particuliérement pour les vaisseaux de guerre, soit très-peu considérable. Il faut donc que l'ingénieur constructeur possède parfaitement toutes les connoissances de méchanique & d'hydrodynamique ; qu'il sache tout ce que la physique peut apprendre des propriétés des fluides ; il faut qu'il entreprenne un travail considérable, pour connoître le centre de gravité de systême d'un corps aussi composé que le vaisseau où réside la force de sa pesanteur. Il faut qu'il cherche le point où la résultante de la poussée verticale du fluide coupe, lors de l'inclinaison infiniment petite du vaisseau, la ligne qui passe par son centre de gravité, & qui est verticale lorsque le bâtiment est droit, lequel point s'appelle *métacentre :* il peut travailler sur ces deux objets avec courage ; ils sont fondés sur des principes incontestables ; & il aura la connoissance d'une sorte de stabilité du vaisseau, celle qui n'a rapport qu'à l'hydrostatique : c'est-à-dire qu'il connoîtra la quantité de l'effort de la pous-

sée verticale du fluide, contre l'inclinaison qui ne seroit occasionnée que par une cause purement du ressort de la méchanique, dont on peut mesurer l'effet.

On se flatte, peut-être d'après un examen un peu trop léger de la question, de pouvoir déterminer aussi d'une façon assez satisfaisante le centre d'effort du vent dans les voiles : mais le désespoir de l'ingénieur-constructeur est de trouver la résultante de la résistance de l'eau sur la carène, & l'intensité de ces deux forces opposées, (celle du vent & de l'eau) qu'il faudroit cependant connoître pour la solution entière du problême : il y en a sans doute des moyens, mais dont le moindre inconvénient est de jetter dans des calculs immenses; ces moyens sont fondés sur la théorie du choc ou de l'impulsion des fluides, que l'expérience a démontré fausse, particuliérement dans le choc oblique. Dans presque tous les arts qui dépendent de la physique, il se trouve ainsi des difficultés qui abaissent l'orgueil de l'homme de savoir; il n'en faut pas moins travailler sur ce que l'on sait, tâcher d'en apprendre davantage, consulter la nature, & tâcher de lui arracher son secret.

Un homme dont les connoissances sont bornées, coupera le nœud gordien; il rejettera toutes spéculations, parce qu'elles se trouvent quelquefois en défaut : mais les connoissances que l'on possède, sont-elles donc inutiles pour l'architecture navale? Oui, sans doute, si la forme du vaisseau a acquis son dernier degré de perfection; il n'y auroit qu'à en conserver les *gabarits*, ou des *devis* détaillés & corrigés sur le *tracé*; il ne faudroit plus que des hommes très-ordinaires pour exécuter toutes sortes de constructions. Mais, s'il y a à redire aux formes, si l'on s'en plaint tous les jours, qui osera y toucher? qui osera les varier? si ce n'est l'ingénieur qui peut répondre de la principale stabilité : lorsque quelques gens peu éclairés l'ont entrepris, ils ont presque toujours recueilli, de leur témérité, le fruit qu'on devoit en attendre.

L'ingénieur ne peut répondre, sur la foi des calculs, de la stabilité sous voile; mais premiérement l'expérience en cela, au défaut de la théorie, le guidera suffisamment, s'il a la prudence de ne pas donner dans des écarts sur un sujet aussi délicat; d'ailleurs, si, à cet égard, on ne peut absolument établir des calculs sur la nature de la chose, au moins peuvent-ils conduire à des rapports satisfaisans; il ne s'agit que de prendre pour objet de comparaison un bâtiment qui porte supérieurement la voile; on n'en manque pas.

Au surplus, la science de l'hydrostatique seroit du plus grand usage pour plusieurs opérations importantes : faut-il relever un vaisseau *échoué* sur la *côte?* Un calcul hydrostatique indiquera les forces qu'il faut employer pour le faire flotter, le choix des corps flottans dont il faut se servir, & la distribution qu'il en faut faire. Faut-il diminuer le *tirant d'eau* d'un vaisseau lége, pour le faire entrer dans un *bassin*, ou l'en faire sortir, ou enfin le faire passer dans quelque endroit où l'eau manque? C'est encore à cette partie de la méchanique qu'il faut avoir recours; & qui entreprendroit cette opération sans son secours, s'exposeroit à d'étranges bévues; par exemple, de *chavirer* le corps qu'il voudroit faire *surnager*.

Quant à la partie pratique de la construction, l'art de dresser des plans, de *tracer* à la *salle*, de chercher les *équerrages* de la *membrure*, les équerrages & *dévirages* des *bordages*; cet art, dis-je, est fondé sur des opérations géométriques, quoique le corps du vaisseau ne soit pas une figure géométrique : on voit, à la vérité, à tout moment dans la pratique de l'architecture navale des gens qui font de la géométrie sans le savoir : c'est à l'ingénieur à suivre leurs procédés, qui, faute de lumière, dans les cas extraordinaires, ne vont pas toujours au but; & d'ailleurs à faire ses plans, & le tracé en grand, avec la plus grande exactitude, pour qu'il y ait, dans l'exécution, peu à retoucher à sa bâtisse.

L'ingénieur-constructeur doit aussi employer tout le zèle & l'activité imaginables à surveiller le choix des bois, tant

à l'égard de la qualité qu'à celui des dimensions & contours : l'économie sur cette partie est d'autant plus essentielle, que les bois de construction, particuliérement pour les vaisseaux du roi, deviennent d'une grande rareté.

Leur service ne se borne pas à leurs fonctions dans les ports ; ils en ont d'importantes à remplir sur les armées navales & vaisseaux de guerre ; il faut, dans les combats, qu'ils se portent à la tête des charpentiers & des calfats par-tout où le canon a pu faire brèche, pour tâcher de les réparer ; c'est le cas de sortir de derrière les retranchemens ou bastingages, & de se dévouer pour tenir un vaisseau en ligne jusqu'à la dernière extrémité. Il faut d'ailleurs qu'ils s'y livrent à l'examen du jeu de la charpente, pour perfectionner les moyens de liaison, & être en état de juger des plaintes qui peuvent être faites à cet égard. Ils doivent enfin y étudier tout ce qui a rapport au sillage, au roulis, au tangage : là, ils voient les choses en grand, & suivant leur nature, & ils sont à même de s'y procurer des données pour le progrès de leur art.

Dans la navigation du commerce, les profondes théories sont moins nécessaires au constructeur, tant parce que l'on ne peut guère manquer essentiellement un vaisseau marchand, qu'à cause de l'impossibilité d'établir de certains calculs sur un corps dont une partie des *élémens* (la charge) est aussi variable.

Il est difficile de détacher la partie de la manœuvre, non plus que l'*arrimage* & l'armement, de celle de la construction ; car si le marin *arrime*, *grée*, *arme* son vaisseau, le fait naviguer & *évoluer*, l'ingénieur-constructeur le construit pour répondre aux soins de celui-là ; il faut donc qu'il connoisse ces objets.

Les officiers de port sont chargés de veiller à la coupe des cordages ; l'attelier de la voilerie est aussi de leur ressort ; mais les longueurs des manœuvres sont données par les hauteurs de la *mâture* & les longueurs des *vergues* que l'ingénieur a déterminées ; les dimensions des voiles suivent aussi ces mesures. Il faut que l'ingénieur-constructeur connoisse la grosseur des cordages, la garniture, l'article des poulies & celui de la voilure, puisque tous ces objets sont des élémens nécessaires de ses calculs, ainsi que le lest, les vivres, l'armement du vaisseau ; il doit, dans ses projets, avoir marqué la quantité & le lieu de toutes ces choses, dont il détermine une partie, & dont les autres sont données par la nature du bâtiment.

Quant à la *manœuvre*, ce mot pris dans une autre acception : l'art d'*évoluer*, d'*orienter* les voiles, de choisir certaine route, la plus propre pour parvenir à son but ; c'est la grande science de l'officier de marine, la science qui sauve les vaisseaux du danger, la science qui remporte les victoires. Pour former de bons manœuvriers, il faut prendre les sujets dans la plus grande jeunesse, & commencer par leur faire connoître parfaitement la manœuvre de grément, ce à quoi on ne peut parvenir, sans les obliger à donner le coup de main aux manœuvres hautes, à *défréler* & *fréler* les voiles, garnir des *perroquets*, *prendre des ris*, &c. & cela de toute sorte de temps ; cette espèce d'apprentissage est de la dernière importance. On peut bien voir d'en bas, ou sur un modèle, comment toutes les manœuvres sont gréées & passées ; mais ce n'est qu'en y travaillant qu'on peut connoître comme elles s'engagent, comme il peut s'y faire des coques, ou enfin comme elles peuvent être arrêtées de quelque manière que ce soit. Il n'en faut pas davantage pour faire manquer une évolution dans un moment décisif, & perdre un vaisseau, ou laisser échapper une bonne occasion : le manœuvrier, l'officier qui n'a pas dédaigné de s'instruire du métier du matelot, d'un coup-d'œil voit ce qui arrête, & y remédie, pendant que celui qui n'a jamais quitté son *gaillard*, emploieroit à prendre conseil, le temps qu'il faudroit employer à agir ; se déconcerteroit, se désespéreroit d'un retardement dans sa manœuvre, qui peut le jetter à la côte ou entre les mains d'un ennemi supérieur.

Il faut que le manœuvrier ait un jugement excellent ſur les diſtances des objets; ſur les facultés de ſon vaiſſeau pour la célérité des évolutions, pour l'eſpace dans lequel il les peut faire; ſur ſes forces pour porter la voile. La vigilance, le ſang-froid, la prévoyance, l'activité ſont ſes principales qualités, & il les doit porter au plus haut degré. Le célèbre Dugué Trouin eſt ſeul en calme au milieu d'une eſcadre ennemie de quinze vaiſſeaux, qui n'attendoient que le jour pour l'*amariner;* il veilloit: l'anglois, ſe confiant dans la ſupériorité de ſes forces, dormoit. M. Dugué prévoit que le vent va venir d'une noirceur qui s'élève à l'horizon; il fait à l'avance, au moyen d'*avirons*, préſenter le côté de ſon navire à ce nuage; il *appareille*, oriente ſes voiles en ſilence; de ſorte qu'au premier ſouffle de vent il commence à ſiller, & il a fait un chemin conſidérable avant que l'ennemi, qui avoit ſes voiles carguées, les ait miſes au vent, & ait pu virer de bord ſur lui, tous ces vaiſſeaux ayant pris vent devant. Notre fameux manœuvrier, contre toute apparence, ſauva ſon vaiſſeau par cette vigilance qui ne dort jamais, ce ſang-froid que rien n'étonne, cette prévoyance qui lit dans l'avenir, cette activité qu'il communiquoit à ſon équipage, & qui doubloit ſes forces.

La manœuvre a auſſi ſa théorie; théorie profonde qui détermine l'obliquité la plus avantageuſe des vergues avec le grand axe du vaiſſeau pour les différentes circonſtances; l'obliquité du lit du vent avec les voiles; qui donne la route qu'il faut tenir pour atteindre plus vîte l'objet que l'on pourſuit, ou s'éloigner plus promptement de celui qu'on veut éviter, &c.

La Marine eſt un objet conſidérable dans certains états; elle exige alors une adminiſtration particulière. Autrefois en France cette partie étoit entiérement entre les mains d'officiers, connus longtemps ſous le titre d'*officiers de plume*, & enſuite ſous celui d'*officiers d'adminiſtration*, qui non-ſeulement étoient chargés de la comptabilité dans les ports & à la mer, & de la police qui pouvoit y avoir rapport, mais même qui dirigeoient tous les travaux des arſenaux. Aujourd'hui ces officiers ne ſont chargés que de la comptabilité dans les ports, & des objets qui en dépendent; ce ſont des officiers militaires qui ont le détail de la direction, & qui ſont comptables dans les armées navales, eſcadres, vaiſſeaux ou frégates.

Il y a dans chaque grand port trois directions, à la tête deſquelles ſont des capitaines de vaiſſeaux; une des conſtructions où ſont employés pluſieurs officiers de la marine: les ingénieurs-conſtructeurs y ſont naturellement attachés; mais entiérement à la choſe, ils ne participent point au détail: une direction du port où ſont employés les officiers de port; & enfin celle de l'artillerie: ces trois directions ſont ſous les ordres d'un directeur général, qui lui-même eſt ſous les ordres du commandant de la marine.

L'objet de la recette, de la dépenſe, de la comptabilité eſt du reſſort de l'intendant, qui a ſous ſes ordres les commiſſaires des ports & arſenaux, & les commis de la marine.

La marine embraſſe donc une quantité prodigieuſe d'objets. Il y a peu de connoiſſances, ſoit de détail, ſoit de ſpéculation, dont les officiers des différens corps qui la compoſent, ne trouvent occaſion de faire uſage pour le bien du ſervice. Nous avons vu que le pilotage, la conſtruction, la manœuvre étoient tous fondés ſur les ſciences exactes & la phyſique, que les officiers de la marine & du génie ne peuvent ignorer. Les capitaines de vaiſſeaux, ainſi que les commiſſaires, préſident aux recettes des matières néceſſaires à la conſtruction, au grément, à l'armement des vaiſſeaux; de tous les effets & denrées néceſſaires à la vie, à la conſervation ou au rétabliſſement de la ſanté des équipages: il convient donc qu'aucun de ces objets ne leur ſoit étranger.

L'art de l'invention & de l'intelligence des *ſignaux*, celui de la guerre, non-ſeulement par mer, mais même par terre, ſont le propre des officiers de la marine;

il eſt auſſi indiſpenſable qu'ils entendent la politique : ils ſont ſouvent dans le cas de ſe trouver au milieu de nations étrangères, & de traiter avec elles : ils ſont quelquefois à cet égard dans des poſitions très-délicates.

Au ſurplus, une branche ſi importante du gouvernement intéreſſe toute la nation; elle participe aux dépenſes énormes des ports & arſenaux : le ſuccès des entrepriſes maritimes ne peut lui être indifférent; l'état des commerçans en particulier en dépend.

Ces conſidérations rendent ſenſible l'avantage que le public en général & les armateurs, les marins, tous les officiers de la marine en particulier pourroient retirer d'un dictionnaire raiſonné de marine, dont la nomenclature ſeroit complette : mais il faut, avec une connoiſſance parfaite de la marine, être pénétré de l'amour du bien de la choſe, pour entreprendre & exécuter un pareil ouvrage : que de recherches ne faut-il pas faire ! quel ſoin ne faut-il pas ſe donner dans l'examen & le choix des ſources où l'on peut puiſer ! &, avec cela, quel honneur peut-on attendre de ce pénible & faſtidieux travail ! Cependant ſi l'on ne doit trouver dans l'exécution d'un tel projet ni le mérite de la nouveauté, à beaucoup d'égards, ni celui d'une brillante imagination, ni celui d'une heureuſe invention, au moins ne peut-on lui refuſer celui de l'utilité : bornant notre ambition à ce ſeul avantage, nous nous ſommes rendus à l'invitation qui nous a été faite de compoſer un *Dictionnaire univerſel & raiſonné de marine* pour être joint à une Encyclopédie par ordre de matières, dont pluſieurs hommes célèbres s'occupent actuellement.

Les premiers éditeurs de l'*Encyclopédie*, ouvrage connu avantageuſement, qui contient des parties ſi ſupérieurement traitées, ont été ſi mal ſervis pour l'objet de la marine, que nous doutons d'y pouvoir trouver beaucoup d'articles à conſerver; ſi quelques-uns ſont bien faits, ce ſont ceux donnés depuis par M. le chevalier de la Coudraie, lieutenant de vaiſſeau, actuellement retiré; mais nous voyons déjà que nous en trouverons d'excellens, particuliérement concernant le détail du grément & de la manœuvre, dans le *Vocabulaire des termes de marine de M. l'Eſcalier* : ſans nous les approprier, nous en ferons uſage. Nous pourrions nous livrer aux connoiſſances que nous devons avoir par état de la conſtruction & de l'hydrographie : cependant nous nous propoſons de conſulter les meilleurs auteurs ſur ces matières, de diſcuter leur façon de voir & de préſenter les choſes; & d'en exprimer le ſuc, pour ainſi dire. L'art de manœuvrer un vaiſſeau en mer, ſuivant les différentes circonſtances, ne nous étant point étranger, les articles qui le concernent ſeront traités d'une manière tout-à-fait nouvelle & conforme à ce qui ſe pratique.

On trouvera auſſi dans notre Dictionnaire des choſes tout-à-fait neuves ſur les bouſſoles de mer, les baromètres nautiques; la manière de ſonder en pleine mer, ou dans des mers très-profondes : même ſur les cartes marines.

Nous traiterons chaque article avec le plus grand détail, mais en termes de l'art, & ſans aucune périphraſe, attendu que tous ces termes ſe trouveront expliqués en leur lieu, notre intention étant de rendre la nomenclature très-complette. Nous joindrons cependant à la fin de l'ouvrage un vocabulaire de tous les termes de marine, afin de faciliter la recherche de ceux dont nous nous ſerons ſervis.

Nous citerons les auteurs auxquels nous aurons recours, tant par juſtice, que pour déterminer le degré de confiance que l'on pourra accorder à ce qu'ils nous auront fourni.

L'ouvrage ſera accompagné de toutes les figures néceſſaires à l'intelligence complette du diſcours.

Quoique, comme nous venons de le faire voir, beaucoup de parties de la marine ſoient fondées ſur les mathématiques, l'aſtronomie & la phyſique, nous n'entrerons cependant dans aucun détail ſcientifique ſur ces objets, notre Dictionnaire

culiers, concernant tous les objets qui entrent dans la construction de *coque*, de *mâture*, de *gréement*, d'*armement*, *armes*, *munition de guerre*, *de bouche*, *futailles*, &c. Le nombre de ces articles est immense, & ils contiennent des définitions suffisamment étendues pour l'instruction de l'ingénieur qui tourne ses vues du côté de la construction des vaisseaux.

L'ARCHITECTURE NAVALE, OU L'ART DU CONSTRUCTEUR, qui doit faire partie des connoissances de l'*ingénieur-constructeur*, & qui peut être toute la science du *constructeur* des vaisseaux particuliers ou de commerce, exige la *géométrie élémentaire:* l'art de dresser des *plans verticaux*, *horisontaux*, *d'élévation*, *obliques de lisses;* de les *tracer à la sale.* Une connoissance parfaite de la pesanteur spécifique des objets de *cargaison*, & de leur *encombrement* pour les différentes destinations des *navires;* de la profondeur des *ports*, *bassins* & *passes* des lieux où ils construisent, ou des endroits où les bâtimens doivent aller. Pour la géométrie élémentaire, nous renvoyons au Dictionnaire de Mathématiques. Quant à l'art de dresser les plans, on en trouvera ici un détail suffisant aux mots qui les désignent, ainsi que le *tracé à la sale*, au mot *Tracer.* Aux mots signifiant les différentes denrées qui ont un rapport immédiat à la marine, on en trouvera la pesanteur spécifique & l'*encombrement;* pour les autres objets, il faudra consulter le Dictionnaire du Commerce.

La CONSTRUCTION, PROPREMENT DITE, OU L'ART DU CHARPENTIER DE VAISSEAU comprend la définition de toutes les pièces de charpente: *quille*, *fausse quille*, *contre-quille*, *étambot*, *étrave*, *contre-étambot*, *contre-étrave;* *couples de levée*, *couples de remplissage:* le détail de ces pièces de *membrure*, savoir, *varangues*, *genoux*, *première*, *seconde*, *troisième*, &c. *alonges:* leur désignation particulière: *varangues plates*, *varangues demi-acculées*, *varangues acculées*, *fourcats;* *alonges de revers*, *alonges droites. Carlingues*, *marsouins de l'avant & de l'arrière. Baux*, *barrots. Bordages extérieurs:* *bordages de points*, *bordages de diminution*, *préceintes*, *lisse de plat-bord*, ou *carreau;* *bordages intérieurs* ou *vaigrages;* *porques*, *bauquières*, *serre-bauquières;* *gouttières*, *serre-gouttières*, *fourrures de gouttières;* *bordages de ponts*, *hiloires*, *contre-hiloires*, *hiloires renversées*, &c. La définition des différentes parties du vaisseau: *œuvre vive* ou *carène*, *œuvre morte* ou *les hauts*, *cale*, *entrepont*, *gaillards d'arrière & d'avant*, *dunette*, *tugue*, *plat-bord*, *rebattue:* *tableau*, *bouteilles*, *galerie*, *éperon*, *poulaine*, &c. *Emménagemens:* de la *cale:* *soutes de rechange*, *coffres à poudre de l'arrière*, *soutes à poudre*, *soutes à pain*, *cave du capitaine*, *soutes à grain & à légumes*, *plate-forme du maître valet*, *cale au vin*, *archipompe*, *cale à l'eau*, *faux pont*, *soutes de l'écrivain*, *du chirurgien*, *du pilote*, *fosse aux cables*, *soute à voiles*, *soute du maître charpentier*, *soute du maître calfat*, *fosse aux lions*, *soute du maître d'équipage*, autres *soutes à grains*, *coffres à poudre de l'avant*, *soute à charbon:* sur les *ponts*, *gaillards* & *dunettes:* *sainte Barbe*, *grande-chambre*, *chambre de conseil*, *galeries*, *carrosses*, *chambres d'officiers* & *clavecins*, *parques à moutons*, &c. *Cuisines*, *fours*, &c. L'art de prendre des mesures exactes, de faire des *gabarits*, pour chercher les pièces & les travailler, de prendre les *équerrages*, les *devirages*, de *brocheter:* l'adresse dans le maniement de la *hache*, de l'*herminette*, du *ciseau;* le *chevillage*, le *calfatage;* il y a des gens qui s'adonnent uniquement à ces deux dernières parties, les *perceurs* & les *calfats.* Cette énumération ne peut donner qu'une légère idée de la multiplicité de termes que renferme cette partie, qui doit être familière, tant au simple *constructeur*, qu'à l'*ingénieur-constructeur.*

Après la CONSTRUCTION, la première partie de la science de la marine, vient la MANŒUVRE, qui se divise, 1°. en MANŒUVRE DE GRÉEMENT; 2°. en MANŒUVRE D'ÉVOLUTION OU TACTIQUE NAVALE.

La MANŒUVRE DE GRÉÉMENT se divise en *manœuvres dormantes* & *manœuvres courantes*. Les *manœuvres dormantes* sont les *grands haubans*, les *haubans de misaine*, les *haubans d'artimon*, *les haubans du grand hunier*, les *haubans de petit hunier*, les *haubans de perroquet de fougue*; les *haubans du grand perroquet*, les *haubans du petit perroquet*, les *haubans de perruche*; les *galhaubans des mâts de hune*, & *de perroquet de fougue*, des *perroquets* & *perruche*; les *étais des mâts majeurs* & *mât d'artimon*, des *mâts de hune* & *perroquet de fougue*, des *perroquets* & *perruche*; les *drailles des focs* & *des voiles d'étai*, &c. Les *manœuvres courantes* comprennent les *drisses*, *itaques*, *balancines*, *bras*, *écoutes*, *amures*, *boulines*, des *voiles majeures*, *artimon*, *huniers*, *perroquet de fougue*, *perroquets*, *perruche*; les *drisses* & *écoutes* conviennent aussi aux *voiles d'étai* & *focs*; on peut encore regarder comme MANŒUVRE DE GRÉÉMENT les *cables grélins*, *aussière*, différens *palans* & *cayornes* pour le *chargement* & *déchargement*; les *manœuvres des canons*, spécifiées au mot *canonnage*. Les *grandes voiles*, *voiles de misaine*, *d'artimon*, *de grand hunier*, *de petit hunier*, *de perroquet de fougue*, *de grand perroquet*, *de petit perroquet*, *de perruche*; les *grands* & *petits focs*, les *grandes voiles d'étai*, *voiles d'étai de hune*, *de perroquet*, *voiles d'étai d'artimon*, *de perroquet de fougue* & *de perruche*; les *bonnettes*: toute la *voilure* enfin doit aussi être rapportée à cette dénomination.

La MANŒUVRE D'ÉVOLUTION, ou la TACTIQUE NAVALE, comprend la manière de *chasser*, les *ordres de marche*, l'*ordre de bataille*, l'*ordre de retraite*, les *ordres pour garder un passage*, ou *pour le défendre*; les mouvemens d'une *ligne*, les *changemens d'ordre*, suivant les circonstances & le *vent*, les *changemens d'escadre*. Les divisions d'une armée en *escadre*, sous la denomination d'*avant-garde* sous *pavillon* de *vice-amiral*, de *corps de bataille* sous celui d'*amiral* & d'*arrière-garde* sous le *pavillon* de *contre-amiral*; les divisions particulières des *escadres*; l'art de l'invention & de l'intelligence des *signaux*.

La NAVIGATION, troisième partie de la science de la marine, se divise en HYDROGRAPHIE & PILOTAGE.

L'HYDROGRAPHIE est l'art de dresser les *cartes marines réduites* ou *plates*, de lever les *plans des côtes*, *baies*, *rades*, *ports*; de les tracer & dessiner, avec les indications des *sondes*, de la *qualité du fond*; de déterminer à terre les *latitudes* & *longitudes* des lieux principaux, par des opérations astronomiques : il a pour principes la *géométrie*, la *trigonométrie rectiligne* & *sphérique*, l'*astronomie*, que l'on trouvera dans le Dictionnaire de Mathématiques.

Le PILOTAGE, ou L'ART DU PILOTE, consiste dans l'intelligence & l'usage de ces *cartes*, pour y déterminer le *point* où est le *navire* qu'il conduit; ce que l'on appelle *pointer la carte*; le *pilote* trouve ce *point*, ou par des *relevées* faites à terre avec un *compas de route* ou *de variation*, lorsqu'il est le long des *côtes*, ou par le concours de la connoissance de la *latitude* & de la *longitude*, lorsqu'il est en *pleine mer*. Il a la *latitude* par la *hauteur des astres*, qu'il prend avec *astrolabe* ou *flèche*, ou mieux, *quart de nonante*, ou *quartier anglois*, ou encore mieux, *instrument de réflexion*, comme *octans*, *sextans*, *cercle du chevalier de Borda*; il y ajoute ou en retranche la *déclinaison* qu'il doit savoir calculer. Il a la *longitude* par la *réduction*, à une seule, des différentes *routes* qu'il a faites, que lui donne le *compas de route*, ou vulgairement la *boussole*, à l'égard de la direction; & le *loc*, à celui du *chemin* qu'il a fait sur chaque *route*. Cette *route réduite*, ayant un *point de départ*, donne un *point d'arrivée*, & par conséquent une *latitude* & une *longitude suivant l'estime*. La *latitude suivant l'estime* se trouve rarement conforme à la *latitude suivant l'observation*, qui est la vraie, ce qui oblige le *pilote* à différentes *corrections*, sui-

vant les différens cas : elles lui donnent une *longitude corrigée :* elle eſt fort incertaine : voilà cependant la façon commune de *naviguer.* Mais on a des moyens plus directs d'avoir la *longitude en mer ;* les *montres marines* , ou *garde-temps* , & *l'obſervation de la diſtance d'une étoile à la lune* ou *au ſoleil.* Le *pilote* doit connoître l'*établiſſement des marées* pour les *ports* qu'il fréquente , & ſavoir faire , d'après cette connoiſſance , les calculs néceſſaires pour y avoir les *heures de pleine & baſſe mer* , pour chaque jour. Il doit auſſi très-bien connoître l'*aſpect des côtes* , le long deſquelles il eſt dans le cas de *naviguer.*

La CONSTITUTION ET LE RÉGIME DE LA MARINE, la ſeconde des deux principales branches de la marine, a pour baſe les ordonnances de nos rois ; il y en a de deux eſpèces ; celles concernant la MARINE DU ROI, proprement dit LA MARINE, comme par excellence , & celles ayant rapport à la MARINE DE COMMERCE.

Les ordonnances du roi , concernant la MARINE de ſa majeſté , déterminent le rang , le pouvoir , les fonctions & les devoirs des différens OFFICIERS DE LA MARINE ; les uns purement OFFICIERS DE LA MARINE ; d'autres OFFICIERS DE PORT , en même temps que de LA MARINE ; les autres enfin OFFICIERS DE COMPTABILITÉ : on verra ce qui les concerne , aux mots ſignifiant leur qualité ; ſavoir : pour les OFFICIERS DE MARINE : *amiral* , *vice-amiral* , *lieutenant-général* , *chef d'eſcadre* , *capitaine de vaiſſeaux* , *lieutenant de vaiſſeaux* , *capitaine de brûlot* , *enſeigne de vaiſſeaux* , *lieutenant de frégate* , *capitaine de flûte* , *garde du pavillon & de la marine* , *volontaire* , *aſpirant garde du pavillon & de la marine :* pour les OFFICIERS DE PORT : *ingénieur général de la marine* , *ingénieur-conſtructeur en chef de la marine* , *ingénieur-conſtructeur ordinaire* , *ſous-ingénieur-conſtructeur* , *élève-ingénieur-conſtructeur* , *aſpirant élève ; capitaine de vaiſſeau & de port* , *lieutenant de vaiſſeau & de port* , *enſeigne de vaiſſeau & de port* , *aide de port :* pour les OFFICIERS DE COMPTABILITÉ : *intendant de juſtice* , *police & finance* , *commiſſaire-général des ports & arſenaux* , *commiſſaire ordinaire* , *commiſſaire ſurnuméraire* , *commiſſaire & ſyndic aux claſſes* , *garde-magaſin* , *commis aux écritures ou aux appels ; contrôleur de la marine ſecrétaire du conſeil ; ingénieur* & *ſous-ingénieur des ouvrages du port.* Pour les AUTRES ÉTATS , *médecin* , *chirurgien-major* , & autres *chirurgiens de la marine* ; *apothicaires de la marine ; maîtres ſculpteur* , *peintre* , *mâteur* , & autres *maîtres d'ouvrages du port ; tréſorier de la marine ; directeur* & *commis des vivres ; pilotes* & *maîtres entretenus* , tant d'*équipage* que de *canonnage* , *charpentage* , *calfatage* , *voilier* , &c. *Pilote* , *maître* & autres *gens de levée ; fourriers* , *ſergent* , *caporal* , *appointé* , *canonnier* ou *fuſilier* des *brigades du corps royal de la marine.*

Les ordonnances concernant la MARINE MARCHANDE, ſont la baſe des jugemens de la JURISDICTION DE L'AMIRAUTÉ ; c'eſt dans les *Dictionnaires de Juriſprudence & du Commerce* qu'on trouvera dans toute leur étendue les articles qui la concernent. Cette MARINE DE COMMERCE tenant auſſi à la MARINE ROYALE, dont elle eſt une eſpèce de milice, dépend des CLASSES pour ſon ſervice ſur les vaiſſeaux du roi ; les individus qui la compoſent, ont différens grades au ſervice de ſa majeſté, à commencer par celui d'*officier auxiliaire :* enſuite viennent les *officiers mariniers* ou *non mariniers* , *matelots* , *novices* , *mouſſes ;* on trouvera tous ces mots traités dans ce dictionnaire avec une étendue ſuffiſante.

D'après cette manière de concevoir le ſyſtême de la marine , nous en avons formé l'arbre encyclopédique ci-contre ; l'eſpace manque à l'entier développement de ſes derniers rameaux , mais la ponctuation remédie à cet inconvénient. (V**)

ARBRE

A LA MARINE.

LA MARINE GÉNÉRALEMENT PARLANT.

LA CONSTITUTION ET LE RÉGIME DE LA MARINE.

LA SCIENCE DE LA MARINE.

La Construction des Vaisseaux généralement parlant.

pes physiques de ces quatre dernières Sciences physico-mathématiques. nunitions de guerre & de bouche, futaille, lest, arrimage: dimension, lication des principes: capacités, jaugeage, carène, calcul de déplacement; ydrostatique. Centre d'impulsion du vent dans les voiles, direction de rodynamique. Moment d'inertie; centre de percussion, d'oscillation:

n, de projection ou suivant l'obliquité des lisses; tracée à la salle. s, bassins, passes, &c.

uple de levée, couple de remplissage: le détail de ces pièces de *membrure;* ulière: varangues plates, varangues demi-acculées, varangues acculées, ge extérieur, bordage de point, bordage de diminution, préceinte, lisse uttière, serre-goutière, fourrure de goutière; bordage de pont, hiloire, nt, gaillards d'arrière, d'avant, dunette, tugue; plat-bord, rabattue. Tableau, coffre à poudre, soute à poudre, fanal, soutes à pain, cave du capitaine, cale à l'eau, faux-pont, soutes de l'écrivain, du chirurgien, du pilote, e-aux-lions, soute du maître d'équipage, autres soutes à grains, coffres à ibre, chambre de conseil, galerie, carosse, chambre d'officier & clavecin, evillage, calfatage. Outils: règle, niveau, hache, herminette, ciseau, &c.

La Manœuvre.

grand hunier, haubans du petit hunier, haubans du perroquet de fougue; lhaubans des mâts de hune & de perroquet de fougue, des perroquets & de fougue; des perroquets & perruche; drailles de focs & de voiles s voiles majeures, artimon, huniers, perroquet de fougue, perroquets, voile, voiles de misaine, d'artimon, de grand hunier, de petit hunier, & petit focs, grande voile d'étai, voiles d'étai de hune, de perroquet,

ndre; mouvement d'une ligne: changement d'ordre, changement d'escadre. n vice-amiral, amiral, contre-amiral: division d'escadre. Signaux.

La Navigation.

e; plans de côte, baye, rade, port; sonde, latitude, longitude, échelle.

latitude, longitude; observation de hauteur des astres, leur déclinaison: exion; réduction de route, chemin, loc, point de départ, point d'arrivée, longitude observée: Montre marine, distance d'une étoile à la lune, au

Ordonnance concernant la Marine Royale.

nant de vaisseau, Capitaine de brûlot, Enseigne de vaisseau, Lieutenant c. Volontaire.

ordinaire, Sous-Ingénieur-constructeur, Elève Ingénieur-constructeur, de port, Enseigne de vaisseau & de port, Aide de port.

ssaire ordinaire de port & arsenaux, Commissaire surnuméraire, Commissaire Ingénieurs des ouvrages du port; Commis aux écritures & aux appels.

nt (tous officiers de la marine proprement dit) Porte-Drapeau, Fourier,

pteur, Peintre, Mâteur & autres maîtres d'ouvrage. Trésorier; Directeur

Ordonnance concernant la Marine de Commerce.

ons en devoir dire quelque chose, ce ne sera que par occasion & avec peu d'étendue. (Jaun.)

ABAB, ſ. m. matelot turc. (*B.*)

ABAISSEMENT *d'un aſtre*, c'eſt la quantité de degrés & de parties de degré dont il ſe trouve moins élevé ſur l'horizon, ſoit à cauſe de ſon mouvement diurne, ſoit à cauſe de ſon mouvement particulier, ſoit à cauſe du changement de lieu de l'obſervateur. (*B.*)

ABAISSEMENT *de l'horizon. V.* DÉPRESSION. (*B.*)

ABAISSEMENT *du pôle:* c'eſt la quantité de degrés ou de parties de degré dont il ſe trouve moins élevé ſur l'horizon par le changement de latitude de l'obſervateur. (*B.*)

ABANDON, ſ. m. *l'abandon du ſervice* eſt puni comme déſertion. *L'abandon de ſon général, de ſon vaiſſeau, &c. Voyez* ABANDONNER. (*V****)

ABANDONNEMENT, ſ. m. un vaiſſeau coulant bas d'eau, abſolument ſans reſſource, on l'abandonne, on en fait l'*abandonnement*. Si, près de terre, il eſt aſſailli par un ennemi ſupérieur, on peut lui en faire l'*abandonnement*, en ſauvant ſon équipage dans ſes bateaux. *Voyez* ABANDONNER. (*V****)

ABANDONNER *le ſervice*, v. a. *déſerter:* tous officiers mariniers, matelots & autres gens claſſés qui *abandonnent* le ſervice, ſont conſidérés comme déſerteurs, & dans le cas de galères perpétuelles. Le ſoldat de marine *abandonnant* le ſervice, paſſoit autrefois par les armes: l'humanité du roi a commué cette peine en celle auſſi de galères. (*V****)

ABANDONNER *ſon général, le vaiſſeau commandant*, v. a. A la rigueur de l'ordonnance, tout capitaine de vaiſſeau qui *abandonne* ſon commandant, ſur la plainte de celui-ci, eſt préalablement mis en priſon dans le premier port où il aborde; &, s'il eſt prouvé que ce ſoit par mauvaiſe volonté, ou ſeulement par mauvaiſe conduite, il eſt mis au conſeil, pour y être puni ſuivant les circonſtances du fait. (*V****)

ABANDONNER *ſon vaiſſeau, un brûlot*, v. a. s'il eſt naturel d'*abandonner* un vaiſſeau que l'on ne peut ſauver, au moins n'eſt-il toléré de le faire qu'à la dernière extrémité. Nous avons, dans la marine, de beaux exemples de commandans qui ont préféré de périr avec leur bâtiment, à ſauver leur perſonne, comme ils auroient pu le faire: feu M. de Boulainvillier, à une diſtance de terre conſidérable, ayant une voie d'eau qui gagnoit toujours ſur tous les moyens qu'il pouvoit employer pour l'étancher, fit mettre ſes bateaux à la mer pour ſauver, de ſon monde, tout ce qu'ils en pourroient contenir; il ſe contenta d'y faire embarquer ſon fils, alors garde de la marine, aujourd'hui chef d'eſcadre retiré, & il eût la grandeur d'ame de ſe déterminer à s'enſevelir dans les flots, avec ſon vaiſſeau & le reſtant de ſon équipage. Récemment M. de Mingau, lieutenant de vaiſſeau, commandant la Charmante, ayant eu le malheur de crever ſa frégate ſur les Saints, fit pareillement ſauver ſon équipage: quant à lui, il reſta à bord. M. Vis-de-loup de Bon-amour, ſon ſecond, qui s'étoit embarqué dans un des bateaux, l'ayant demandé, on le lui montra ſur le gaillard de la frégate qui couloit à vue d'œil; il ſe fit remettre à bord pour y périr avec ſon capitaine. M. de Catelan commandant la Cibelle, & M. de Rouillon ſon ſecond, ont eu le mérite de ſauver ce bâtiment contre toute apparence. Il s'étoit pareillement crevé ſur une roche, & il étoit tellement ouvert, qu'un petit poiſſon vint à la pompe: ces officiers trouvèrent cependant le moyen de tenir leur bâtiment ſur l'eau, en paſſant deſſous des bonnettes lardées qu'ils avoient grand peine à y contenir, & malgré le retard que cela occaſionnoit néceſſairement à leur marche, ils firent ainſi plus de 300 lieues, & amenèrent leur frégate à bon port.

Ces grands exemples ne ſont pas toujours ſuivis. On nous ramena à Breſt, il y a un an, un bâtiment entre deux eaux, abandonné depuis quelque temps; Le chargement de ce vaiſſeau de commerce le tenoit flottant: on peut aſſez compter qu'un bâtiment chargé en entier de vin, ſans artillerie, débarraſſé de ſes ancres, cuiſines, &c. dont on a pu faire jet, demeurera inſubmergible, quelle que ſoit ſa voie d'eau, juſqu'à ce qu'il ſe ſoit mis en pièce à la côte; ce qui doit porter les capitaines à ne pas prendre trop tôt l'effroi, & à s'armer d'une patience conſtante dans des malheurs pareils, lorſqu'ils ſe trouvent près de terre, ou à portée de ſecours.

On *abandonne* ſon vaiſſeau à un ennemi ſupérieur, en en ſauvant l'équipage, lorſqu'il y a moyen. Etant à la Galipoli en Afrique, y déjeûnant avec Agimouſſe, fameux corſaire algérien, il nous raconta une particularité ſingulière d'un abandonnement qu'on lui avoit fait d'un bâtiment napolitain, ſur la côte de Sicile: c'étoit une polacre aſſez conſidérable, bien baſtinguée, qu'il avoit eu bientôt joint au point du jour; il lui hêle d'amener... pas le mot; il lui tire pluſieurs coups de canon, on ne lui ripoſte pas; il lui envoie une bordée, & puis une autre, & ſucceſſivement pluſieurs: toujours le plus grand ſilence: cependant la polacre naviguoit fort bien. Cette conſtance intriguoit Agimouſſe; cependant il vouloit épargner un bâtiment dont il étoit bien ſûr de ſe rendre maître: il prend le parti de l'aborder. Il commandoit un chebeck de 26 canons de 12, & il avoit ſix cens hommes à bord: il prépare ſa manœuvre avec beaucoup de ſoin & de précaution, il veut ranger le bâtiment de long en long, & comme il ſe mettoit en devoir de jetter les grapins, la polacre refuſe l'abordage avec une habileté ſurprenante; il y revint, & il ne put l'accrocher qu'à la troiſième fois; il fait ſauter à bord cent cinquante hommes s'attendant à un grand car-

nage, supposant tout l'équipage à plat-ventre, qui n'attendoit que ce moment pour se relever, faire jouer les meurtrières, &c. On n'y trouva qu'un chien : l'équipage qui probablement avoit eu connoissance de l'algérien, s'étoit apparemment sauvé avant le jour, & avoit *abandonné* son bâtiment, qui, bien balancé dans sa voilure, naviguoit ainsi naturellement; &, quant au refus d'abordage, il est à présumer que le remoux de l'eau, entre les deux bâtimens, faisoit arriver la polacre au moment que le corsaire alloit la joindre.

Il y a peine de mort contre le capitaine de brûlot qui l'*abandonne* mal-à-propos, & s'il y est obligé par accidens imprévus, qui peuvent survenir dans un combat, il doit y mettre le feu au préalable, ayant toutefois auparavant manœuvré de manière que le brûlot ne puisse causer de désordre dans la ligne. (*V***)

ABANDONNER *la chasse*, v. a. on *abandonne* la chasse, on cesse de poursuivre un bâtiment, quand on reconnoît qu'inutilement on le voudroit joindre, parce qu'il a une marche supérieure, ou bien quand on le voit à portée d'être secouru par des forces redoutables; ou même quand en le joignant, on s'apperçoit qu'il est plus fort que soi. Un vaisseau chassé fait *abandonner* la chasse en mettant de gros canons en retraite, dont il incommode le chasseur, en le démâtant ou le dégréant : il lui fait *abandonner*, *lever la chasse*. (*V***)

ABAS! commandement aux forçats d'une galère de s'asseoir sur leurs bancs. (*B.*)

ABATTAGE, s. m. l'action d'abattre un vaisseau en carène. (*V***)

ABATTÉE, s. f. effet résultant du mouvement horizontal que le vaisseau fait en abattant; ce mot ne s'emploie guère que quand ce mouvement est involontaire (*V***)

ABATELLEMENT, s. m. commerce du Levant. *Voyez* ce mot dans le premier volume du *Dictionnaire de jurisprudence* de la présente Encyclopédie (*B.*)

ABATTRE, v. n. tourner, faire un mouvement qui tient de celui de rotation. Il se dit, dans la marine, principalement du vaisseau, & particuliérement dans la circonstance où il va appareiller. Lorsque le vaisseau est viré à pic, & que l'ancre est prête à laisser, on borde & hisse le petit hunier, & on le brassaie à babord pour faire tourner le bâtiment à droite ou *abattre* sur tribord, & *vice versâ* : cette manœuvre est immanquable dans les mers où il n'y a ni marées ni courans, parce que le vaisseau à l'ancre y est toujours évité de bout au vent; or la surface du petit hunier se trouvant dans une position oblique par rapport à l'axe du vaisseau, & par conséquent relativement à la direction du vent, cette force se décompose sur cette voile, de façon que tandis qu'une de ses parties est employée à faire culer le bâtiment dès que l'ancre a laissé, l'autre sert à le faire tourner ou *abattre* sur le côté qui n'est pas brassayé. Si le vaisseau est manié par la marée ou par les courans, il peut *abattre* du mauvais côté, c'est-à-dire, du côté opposé à celui sur lequel on veut appareiller.

Le vaisseau sous voile, manié par la lame, *abat*, ou mieux, fait des abattées à tout instant, soit sur un bord, soit sur l'autre; le soin du timonnier est de le redresser au moyen du gouvernail, de façon que ces abattées soient presque insensibles, & d'ailleurs de tâcher de compenser celles sur un bord par celles sur l'autre, de manière qu'il en résulte la route.

Le vaisseau à la cap ou en panne fait de grandes abattées, mais dans lesquelles il se trouve arrêté : pour la cape, par la situation de la voilure relativement à celle du gouvernail; on met communément à la cap sous la misaine ou sous un des focs; la barre du gouvernail est amarée sous le vent; si le vaisseau arrive, il commence à courir de l'avant, alors il sent son gouvernail qui le ramène au vent jusqu'au point que, la misaine portant peu, il se retrouve livré à la lame qui le fait encore arriver; ces mouvemens tantôt sur tribord, tantôt sur babord, sont ce que j'appelle des *abattées* : en panne, quand le vaisseau arrive, le petit hunier se trouvant abrité par le grand, l'effort du vent n'agit plus que sur cette dernière voile, & s'y décomposant, une de ses parties est employée à faire revenir le bâtiment au vent jusqu'à ce que sa direction se trouvant à-peu-près dans le plan du grand hunier, il n'agit plus que sur le petit hunier, où son effort ne peut pas manquer de le faire arriver.

Un vaisseau qui prend vent devant, soit par une mauvaise manœuvre, soit pour quelques manœuvres coupées dans un combat, soit par une faute de vent, doit manœuvrer de manière à *abattre* du côté qui lui convient le mieux, & cela est quelquefois très-important : alors il faut se servir des avirons, sciant du bord sur lequel on veut *abattre* en nageant de l'autre : c'est aussi de cette façon que l'on fait *abattre* les bâtimens à rame.

On voit que je ne suis point de l'avis de M. le chevalier de la Coudraie, lorsqu'il dit à ce mot, dans le supplément de l'ancienne Encyclopédie, que « l'arrivée ne diffère pas en effet de l'abattée ». Je pense que l'abattée est un mouvement commandé aussi bien par la lame & la marée, ou les courans, ou quelques autres causes, que par le vent, & que l'on peut dire qu'un bâtiment a fait son abattée, par exemple sur tribord, quoique par ce mouvement il vienne au vent. Aubin, dans son *Dictionnaire de marine* semble être de mon sentiment : « Lorsque nous vîmes, *dit-il*, que les navires » couroient au nord de vent arrière, notre pilote » qui avoit jusque-là fait le nord aussi bien qu'eux, » jugea que pour parer des bancs, qui à demi-lieue » de là gisoient sur ce rumb, il falloit *abattre* notre » vaisseau d'un demi-rumb au nord-est, de sorte » qu'il fit pousser la barre : ainsi le vaisseau étant » abattu, porta la cape au nord-est, & les bancs » nous demeurèrent à babord, c'est-à-dire, à main » gauche ». Il trouve que le vaisseau a abattu en venant au vent. (*V***)

ABATTRE *un vaisseau en carène*, v. a. C'est l'incliner jusqu'à éventer la quille pour être à même de le carener, ou d'y faire quelque radoub. Pour cet effet, du bord sur lequel le bâtiment doit être abattu, on ferme les mantelets des batteries basses, on met de faux sabords de carène à la batterie haute, on fait un bardis s'il est nécessaire; c'est-à-dire, si l'on présume que le vaisseau étant abattu en carène, le passavant soit submergé; on calfate bien le tout. On met des aiguilles de carène, dont un bout est sur le pont supérieur à bord, passant par des écoutilles pratiquées dans les gaillards pour cet effet; l'autre bout, est rousté ou saisi au moyen d'une portugaise, à la tête des grand mât & mât de misaine: ces aiguilles servent à étayer les mâts; on épontille les ponts sous le pied desdites aiguilles, que l'on burine lorsqu'on est près de commencer la manœuvre: d'ailleurs on ride les haubans de l'autre bord, & on roidit les palans, les cayornes des têtes de mâts, qui sont crochetés dans des saisines, qui embrassent, pour le grand mât, l'entre-sabord des deux sabords de la seconde batterie en avant de ce grand mât, & pour le mât de misaine, qui font plusieurs tours en passant par le sabord de l'avant & les écubiers; on roidit de même les pataras. On met des braies ou toiles goudronnées aux panneaux des aiguilles, autour desquelles elles sont bien serrées, pour empêcher que l'eau ne s'introduise par là dans le vaisseau.

On passe tout ce qui peut rester à bord, du côté sur lequel on doit *abattre* pour commencer l'inclinaison, de façon à avoir la tête des mâts à-peu-près dans une ligne à plomb aux pontons de carène. On frappe les moufles de cayornes des pontons à la tête de ces mâts, au point où les aiguilles sont roustées; on en garnit le courant des garans aux cabestans de ces mêmes pontons, auxquels il n'y a qu'à virer pour *abattre* le bâtiment.

Si le vaisseau est dur à *abattre*, on guinde plus ou moins les mâts de hune, suivant le degré de cette qualité qu'on lui connoît: on peut aussi mettre des poids dans les hauts, des grelins dans les hunes; si au contraire il est mou, on lui laisse une bonne quantité de lest: à tout événement, on a à la tête des mâts des pontons, des cayornes de redresse ou de retenue, que l'on crochette dans plusieurs doubles de forts grelins qui embrassent les chaînes de haubans.

Ces cayornes de redresse qui agissent en sens contraire de celles pour l'abattage, servent à arrêter le vaisseau s'il venoit sur le côté, trop vîte & d'une façon à inquiéter, & on les emploie d'ailleurs à redresser le vaisseau s'il ne se relevoit pas par lui-même.

On laisse communément une plus ou moins grande quantité de lest sur l'avant du vaisseau qu'on *abat* en carène, laquelle se détermine d'après la forme du bâtiment: cette précaution est nécessaire pour que la quille s'évente en même temps de l'avant & l'arrière, sans faire plus d'effort sur l'appareil du mât de misaine que sur celui du grand mât, ce à quoi on seroit obligé par l'excédent des capacités de l'arrière sur celle de l'avant, même le vaisseau étant couché. On place ce lest sous la fosse aux cables ou la fosse aux lions; & pour qu'il ne puisse courir sous le vent, lorsque le vaisseau s'*abat*, on l'assujettit par un établissement de planches qui le couvrent entiérement & exactement, & qui sont croisées à angle droit par d'autres planches contenues par des cabrions qui s'arcboutent contre les baux du vaisseau.

Dans l'abattage en carène, on appelle le côté du vent celui que l'on met hors de l'eau, & côté sous le vent celui que l'on submerge.

On a la plus grande attention de bien saisir tout ce qui peut rester à bord, four, cuisine, *&c.* car si malheureusement quelque chose de poids venoit à courir & à défoncer un mantelet de sabord, le vaisseau courroit risque de couler bas avant qu'il pût être redressé, & s'il y avoit des bordages délivrés, on n'auroit pas même cette ressource.

Comme, malgré toutes les précautions qu'on prend, il peut encore entrer de l'eau dans le vaisseau, on garnit trois pompes, dont l'une passe par la grande écoutille: elle a son bout inférieur sur le bout des varangues, & vient sur le second pont où l'on pompe; les deux autres ont leur bout sur le côté du vaisseau, aussi haut que l'ouverture de la grande écoutille peut le permettre: car, il faut qu'elles passent sous le vent, en-dessous, & au vent, en-dessus, des longis de cette grande écoutille: & on pompe en entre-pont. On fait autour de toutes ces pompes des échaffauds, tels que, lorsque le vaisseau est couché, ils soient horizontaux, & que les matelots puissent se placer dessus & y pomper avec facilité. Les extrémités inférieures des pompes doivent être dans des mannes, pour que les ordures n'en puissent engorger l'ouverture.

La figure 241 représente un vaisseau abattu en carène; A A est le ponton; C C sont les cayornes sur lesquelles on a viré pour *abattre* le bâtiment. Au lieu d'un ponton que l'on voit dans la figure, dans les grands ports, où on a toutes sortes de commodités, on en emploie communément deux, un pour le grand mât, l'autre pour le mât de misaine, & ce sont des pontons primatiques construits exprès. (*V***)

ABATTRE *la tente*, (*terme de Galère.*) c'est ôter la tente, la plier & la mettre dans le coursier où elle a sa place pendant la navigation. Cette opération se fait immédiatement avant le moment du départ, &, avec la tente, se replient les lits de la plupart des officiers, & bas officiers, établis sur des chandeliers fixés, babord & tribord sur chaque banc de la galère dans toute sa longueur. (*B.*)

ABATTRE (*s'*) *à la côte. Voyez* AFFALER. (*B.*)

ABLERET, s. m. filet de pêche. *Voyez* ce mot dans le premier vol. du *Dict. de jurispr.* de la présente Encyclopédie. (*B.*)

ABORD, adv. commandement pour obliger une

chaloupe, un canot ou un petit bâtiment quelconque, d'approcher & de venir au vaisseau d'où on le lui commande. (*V* C*)

ABORDABLE, adj. une rade est *abordable* lorsqu'on peut y entrer, y séjourner, en sortir sans courir un risque extraordinaire. On dit qu'une côte n'est point *abordable*, lorsqu'il n'est pas possible d'y débarquer. (*V* C*)

ABORDAGE, s. m. ce mot désigne le choc d'un bâtiment contre un autre, ou contre quelque corps que ce soit. Un vaisseau craint l'*abordage* d'un autre vaisseau; un canot craint l'*abordage* des glaçons que charie une rivière. Les marins lui donnent une grande étendue au figuré, où il signifie toujours un choc; un matelot s'est blessé dans l'*abordage* qu'il s'est donné contre un canon, *&c.* (*V* C*)

ABORDAGE, s. m. c'est aussi l'action d'aborder. En ce sens on dit vulgairement faire un *abordage* de capitaine, pour désigner le tour ou le circuit que l'on fait prendre à un canot pour accoster un vaisseau ou une cale de la manière la plus avantageuse.

Ce mot s'emploie particulièrement pour exprimer l'action d'un vaisseau, qui joint un vaisseau ennemi à dessein de l'accrocher & de s'en emparer, en faisant passer son équipage à bord de cet ennemi. Quand on fait route pour exécuter cette manœuvre, *on va à l'abordage*. L'*abordage* demande de la précision & de la finesse dans la manœuvre, & un grand jugement pour prendre bien son tems; car un *abordage* mal fait ou à contre-tems, fait écraser l'équipage de l'abordeur & jette dans une échauffourée où on expose son bâtiment à être pris. Pour prendre ses avantages, il faut se mettre dans une position telle que l'ennemi reste exposé à votre artillerie, & que la sienne ne puisse avoir d'effet: telle seroit celle où l'on engageroit le beaupré de son ennemi dans ses grands haubans. Cependant Daubin, dans son *Dictionnaire de marine*, donne pour exemple un *abordage* où l'abordeur avoit mis son beaupré dans les grands haubans de son ennemi: manœuvre dont on ne s'est, je crois, jamais avisé. Il faut aussi, tant qu'on peut, procurer de la facilité à passer d'un bord à l'autre.

Dans tous les vaisseaux de guerre il y a un rôle de combat, c'est-à-dire, que dès l'armement, on nomme & l'on destine une certaine quantité de matelots pour occuper les différens postes du vaisseau pendant le combat; dans cette distribution, il y en a de particulièrement destinés à sauter des premiers à l'*abordage*, & ce sont ceux qui, également destinés pour la manœuvre, occupent les gaillards & les hauts du vaisseau. On a soin de choisir des gens alertes & sur la bravoure desquels on puisse le plus compter. Les batteries doivent redoubler leur feu lorsqu'on va à l'*abordage*, & on ne doit cesser de les servir que le plus tard qu'il se peut. On doit fermer soigneusement tous les sabords à mesure que les canons deviennent inutiles, dans la crainte que l'ennemi ne s'introduise par cette voie dans le vaisseau, ou n'y lance du feu. A mesure que les matelots quittent les batteries, ils doivent monter sur le gaillard & passer à la mousqueterie jusqu'au moment marqué pour sauter à l'*abordage*; ce moment doit être désigné par le capitaine, & c'est à lui à juger lorsqu'il est favorable. Le feu des gaillards & des hunes doit être bien servi, pour faciliter ce passage en tuant & en écartant l'ennemi: les grenades, sur-tout, lancées avant que les deux équipages se mêlent, sont très-propres à cet effet. On doit, en un mot, ne rien négliger pour semer la mort & la terreur parmi son ennemi & pour l'ébranler. Il est à propos que chaque abordeur ait une cocarde ou autre marque distinctive, pour se reconnoître dans la mêlée les uns les autres, & n'être pas tué par la mousqueterie de son propre vaisseau.

L'*abordage* est certainement avantageux pour le vaisseau qui ne peut résister à l'artillerie de son ennemi, sur-tout s'il a un bon équipage; l'adresse & le courage peuvent alors suppléer à la force. Les vaisseaux françois autrefois avoient proportionnellement plus de monde que les vaisseaux anglois, & cela leur donnoit de la supériorité à l'*abordage*: aujourd'hui il y a une égalité entr'eux à cet égard; mais l'impétuosité françoise peut faire encore subsister l'avantage de leur côté. Il faut cependant être bien sûr de son équipage, avant de le mener à une action qui décide aussi promptement du sort du combat, & qui a réellement en soi quelque chose d'autant plus terrible, qu'elle est moins pratiquée. On ne peut donc trop l'exercer dans les ports & le familiariser pour ainsi dire, avec les dangers de l'*abordage*: l'espoir de la récompense est de plus, pour le matelot, un puissant motif d'émulation; le pillage cependant, si on le tolère, doit toujours être limité: périssent ces ames moins militaires que féroces, qui croient tout permis dans une place emportée d'assaut!

On met en question, si dans un *abordage*, toutes choses d'ailleurs égales, l'avantage est du côté de l'attaquant ou de l'attaqué; il est certain que celui qui attaque étonne l'ennemi; mais si l'attaqué conserve & son sang-froid & son courage, il acquiert bien de l'avantage, de la difficulté qu'a l'attaquant pour venir à son bord: celui-ci est tout à découvert; le premier trouve cent moyens de se retrancher & de se défendre dans un vaisseau, dont il connoît les êtres & toutes les dispositions; où il pratique des meurtrières, où il tend même aujourd'hui des filets où l'abordeur se trouvant pris, y est criblé de coups dans un instant & avant de pouvoir s'en dégager.

Les armes en usage sur nos vaisseaux pour défendre l'*abordage*, sont le fusil, la pique & la hallebarde. Celles dont on se sert pour passer à l'*abordage*, sont le pistolet, le sabre & la hache d'armes; on les pose sur le pont, & chacun, pour passer sur le vaisseau ennemi, se munit de celle qui lui convient le mieux. Je trouve ces armes très-défectueuses; je vais montrer en peu de mots, en

quoi elles pèchent, & examiner si on ne pourroit pas en substituer d'autres plus convenables. Le pistolet très-grand, est difficilement porté dans un passage que l'on fait quelquefois d'une vergue à l'autre, où les deux mains sont alors si nécessaires; & le sabre, tel qu'on le fournit, est embarrassant par sa longueur & par son poids: la hache d'armes seule réunit quelques avantages; mais je lui trouve des inconvéniens encore plus grands, & on peut avancer, je crois, que toute arme qu'il faut lever pour frapper, ne vaut pas en général une arme qui pointe. Lorsqu'on est passé à l'*abordage*, le combat n'est plus un combat de mer; c'est un combat livré par des fantassins sur un terrein égal & de plein pied. Il est impossible, sans doute, d'y établir un ordre égal à celui qui s'observe dans les affaires d'infanterie; aussi ne veux-je pas que nos armes ressemblent aux siennes, mais seulement qu'elles y aient quelques rapports: songeons que c'est l'expérience, ce grand maître, qui a amené leurs armes à l'état où elles sont: ainsi nous pouvons y jetter un coup-d'œil. Je desirerois donc que les armes pour l'*abordage* fussent courtes, propres à pointer & à couper, & d'un poids qui ne fût point à charge; telle seroit une lame de dix-huit pouces de longueur, un peu courbée & suffisamment épaisse pour recevoir le fil, au point d'être capable de couper, en cas de besoin, un cordage assez gros: je voudrois que cette arme, élongée le long de la cuisse gauche, fût portée par un large ceinturon, dont chaque matelot seroit ceint lors du combat; que le ceinturon eût, de plus, de quoi soutenir un pistolet à deux coups, un peu plus fort seulement que les pistolets connus sous le nom de *pistolets de poches*; & un petit coutelas fait en forme de poignard, tel que les Turcs en portent à leur ceinture. Ce même ceinturon pourroit facilement porter deux cartouches pour recharger les pistolets en cas de besoin; & même une grenade que les matelots & soldats lanceroient à leur arrivée sur le vaisseau ennemi, moyennant une petite mèche dont ils seroient pourvus. Il faudroit que ces armes, entretenues par l'armurier du vaisseau, eussent toutes les qualités & la trempe nécessaires pour en faire des armes bonnes & bien conditionnées. Avec le pistolet on peut se défaire d'un ennemi qui s'oppose à votre entrée dans le vaisseau; & le poignard que je conseille, est une arme qui peut être utile dans les combats corps à corps, qui arrivent quelquefois dans la mêlée. Pour défendre l'*abordage*, je ne crois pas qu'il y ait d'armes meilleures que le fusil avec sa bayonette.

La forme des vaisseaux dont les côtés rentrent beaucoup, rend l'*abordage* fort difficile: on a beaucoup diminué cette rentrée depuis quelques années; on commence à s'en repentir pour les vaisseaux, où ce changement ne peut manquer d'augmenter la bricole, par une plus grande largeur des ponts & gaillards, & un plus fort échantillon des baux & barots: mais pour les frégates & sur-tout pour les corsaires, je pense qu'on pourroit la diminuer encore, & même la supprimer entiérement dans les petits bâtimens. Il y a des occasions où l'*abordage* est un coup de partie. (*V*C*)

ABORDER, v. a. c'est joindre & toucher déjà un objet. On *aborde* un vaisseau, on *aborde* une pièce de bois, on *aborde* une roche; ce verbe a son passif *être abordé*. (*V*C*)

ABORDER, v. n. il a la même signification: on l'emploie comme verbe neutre lorsqu'il n'est question que de déterminer le lieu de l'abordage. C'est en ce sens que l'on dit: *aborder au rivage: j'aborderai à tel endroit, avant de remonter plus haut dans la rivière, &c.* En observant la différence du verbe *aborder*, employé comme actif ou comme neutre, on reconnoîtra pourquoi les marins disent, selon l'occasion, *aborder* une cale, ou *aborder* à une cale. En effet, quoique dans l'un & l'autre cas, la chose que l'on *aborde* soit un même point, cependant dans le dernier exemple, on veut seulement désigner le lieu où l'on *aborde*: le premier renferme l'idée d'une disposition pour faire l'abordage de la cale.

Les vaisseaux s'*abordent* quelquefois involontairement, soit par mal-adresse, soit par la force du vent, ou celle de courans opposés, ou dans une rade en chassant sur leur ancre. Cet événement est presque toujours accompagné de dommages, & est souvent très-dangereux: qu'on fasse attention à la masse d'un vaisseau, & on ne sera point étonné que la force du choc de deux vaisseaux qui s'*abordent*, lorsqu'ils ont acquis un certain degré de vîtesse, puisse être telle, qu'un des deux coule l'autre bas.

Il y a une ordonnance pour règler les dommages que se doivent réciproquement les intéressés des vaisseaux qui s'*abordent*. « Si un vaisseau qui est » à l'ancre dans un port ou ailleurs, vient à chasser » & à en *aborder* un autre, & qu'en l'*abordant* il » lui cause quelque dommage, les intéressés le sup- » porteront par moitié.

» Si deux vaisseaux sans voile viennent à s'*abor-* » *der* par hasard, le dommage qu'ils se causeront » se paiera par moitié: mais s'il y a de la faute » d'un des pilotes, ou qu'il ait *abordé* exprès, il » paiera seul le dommage ». Ordonnance de la marine, du mois d'août 1681, *art. 10 & 11, tit. VII. liv. III.*

Lorsque les vaisseaux sont sur le point de s'*aborder*, on doit toujours, lorsque la chose est possible, chercher à amortir le choc, ou même l'empêcher en s'écartant les uns les autres avec des espares & des boute-dehors: on ne doit même point attendre aussi tard, pour chercher à éviter l'*abordage*; mais il est bon de se faire remorquer de bonne heure par ses canots & chaloupes, chacun d'un côté opposé: dans les frégates, on peut gréer des avirons; il faut sur-tout avoir cette attention, lorsqu'une lame sourde rendroit l'*abordage* plus à craindre par l'agitation qu'elle communique aux vais-

ſeaux, agitation qui peut être alors comparée à une viteſſe réelle. On voit bien que je ne parle ici que pour les vaiſſeaux qui ſont en calme, ou qui ne ſont point maîtres de diriger leurs mouvemens faute d'avoir de l'air & d'être en marche. Lorſqu'on a un vent maniable, que le vaiſſeau fait route, & que celui qui le conduit y voit clair, ſi l'on s'*aborde*, ce ne peut être que par entêtement ou par ignorance. Dans le premier cas, il faut ſe corriger; dans le ſecond, il faut s'inſtruire.

On dit qu'un vaiſſeau *aborde* de bout au corps, lorſque l'avant de ce vaiſſeau frappe le côté du vaiſſeau abordé. On appelle auſſi cette manœuvre *un abordage en belle*, parce que l'abordeur choque dans l'embelle, le vaiſſeau qu'il *aborde*; elle eſt peu en uſage, & n'eſt raiſonnablement praticable que par un bâtiment très-fort en bois, haut de bord & d'une grande maſſe, contre un corſaire que l'on ſuppoſe fort léger d'échantillon; car il ne doit pas être queſtion de moins que de le couler bas par le choc. Deux vaiſſeaux s'*abordent* de long en long, lorſqu'ils ſe joignent côté-à-côté, ſoit qu'ils marchent du même ſens, ſoit qu'ils marchent dans un ſens oppoſé: ils s'*abordent* tous les deux par l'avant, lorſque ce ſont les deux avants qui ſe choquent; ils s'*abordent* par l'arrière, par la hanche, *&c.*

Il eſt néceſſaire à un marin de ſavoir *aborder* & éviter l'abordage; on a dû s'en convaincre en liſant cet article & celui *abordage*. Il n'eſt point poſſible de preſcrire de règles à cet égard, parce que la manœuvre à faire, dépend de la poſition reſpective des deux vaiſſeaux & de mille autres circonſtances; c'eſt-à-dire, qu'elle varie à l'infini. (*V* C*)

ABORDEUR, ſ. m. celui qui aborde, qui fait un abordage. (*V***)

ABOUEMENT, ſ. m. l'effet des abouts; bas langage. (*V***)

ABOUGRI, adj. RABOUGRI, un arbre eſt *rabougri* lorſqu'il eſt noueux, étêté & de mauvaiſe venue; que le tronc en eſt court; alors il n'eſt pas propre à la conſtruction. (*V***)

ABOUT, ſ. m. ce terme, dans la charpenterie de vaiſſeau, eſt ſynonyme de *bout*; *about de bordage*, *about de planche*, bout ou extrémité de bordage & de planche: ou bien une certaine partie, une certaine longueur qui a été coupée d'un bordage ou autre pièce pour remplir l'eſpace qui ſe trouve dans une virure de bordages, ou dans toute autre continuité de charpente, où les pièces n'ont pas aſſez de longueur pour ſe joindre: ſuivant la première ſignification, l'on dit, *les abouts de ces bordages joignent mal, la couture n'en eſt pas calfatable.* Suivant la ſeconde, *il y a de la pourriture dans cette virure, mais elle ſe trouve ſeulement dans un* about *de 7 à 8 pieds.* (*V***)

ABOUT *d'un lien*, c'eſt le bout de ſon tenon coupé obliquement ſuivant l'obliquité du joint ou l'épaulement de ce tenon. (*V***)

ABOUTEMENT. *Voyez* ABOUEMENT. (*V***)

ABOUTER, v. n. S'ABOUTER, v. r. Il ſe dit des bordages & autres pièces de charpente; ſe joindre par les bouts. (*V***)

ABRAQUER, v. a. c'eſt haler ſur un cordage qui eſt en pendant, qui a du moû juſqu'à ce qu'il ait une certaine tenſion, ſans cependant faire d'autre force que celle qui peut provenir de ſon propre poids. (*V***)

ABREUVER *un vaiſſeau*, v. a. c'étoit anciennement introduire de l'eau après ſa conſtruction, entre le franc bord & le ſerrage ou vaigrage pour voir s'il n'y avoit point de voie d'eau; apparemment qu'alors on calfatoit le vaigrage. Cette partie du vaiſſeau qui avoit été inondée demeurant humide & renfermée, privée de la circulation de l'air, ne pouvoit manquer de pourrir promptement: auſſi je crois bien que ce procédé n'a pas été long-temps en uſage, ni ſouvent pratiqué. Aujourd'hui on arroſe quelquefois les cales des vaiſſeaux au moyen de pompes, pour voir s'ils ſont étanches: comme il y a communément des intervalles ou mailles dans le vaigrage, le jet d'eau va juſque ſur le franc-bord, & cette eau, en ſe rendant à la pompe, peut indiquer les endroits mal travaillés & qui donneroient de l'eau: ce moyen ne peut auſſi certainement indiquer les voies d'eau que le premier; mais auſſi il en a beaucoup moins, les inconvéniens. (*V* S*)

ABREYER, v. a. abriter, mettre à l'abri. Lorſqu'un vaiſſeau eſt vent arrière, les voiles de l'arrière *abreyent* celles de l'avant; auſſi, dans cette poſition, cargue-t-on ordinairement la grande voile; & ſi on a le petit hunier bordé, il ne fait que battre ſur le mât. Un vaiſſeau qui paſſe près d'un autre au vent, l'*abreye*, & celui-ci perd ſenſiblement de ſon aire, ce qu'il faut prévoir lorſqu'on veut tenter l'abordage. Lorſque vous naviguez le long des côtes, les terres hautes vous *abreyent*, mais lorſque vous paſſez par le travers des valons, coulés ou gorges, vous y trouvez des rafales qu'il faut veiller, faiſant mettre du monde aux driſſes & cargues des huniers. Les petits bâtimens ſe trouvent quelquefois entièrement *abreyés* par la lame; ſur-tout lorſqu'ils ſont à la cap ou ſous leurs baſſes voiles, ce qui les incommode beaucoup & les expoſe à des coups de mer dangereux. On s'*abreye* contre la tempête dans les ports, dans les rades ou autres mouillages. (*V***)

ABRI, ſ. m. port, rade ou mouillage où l'on peut mettre un vaiſſeau à couvert du mauvais temps. Les bons ports vous mettent à l'*abri* de tous vents; dans les rades & ſur-tout les rades foraines, vous pouvez être à l'*abri* de certains vents; mais fort expoſés à d'autres. On ſe met auſſi à l'*abri* d'un fort, en ſe retirant ſous ſon canon, pour qu'il vous protège contre un ennemi ſupérieur qui vous pourſuit. (*V***)

ABRITER, v. a. *Voyez* ABREYER. (*V***)

ABRIVE! Méditerranée. *Voyez* AVANT. (*B.*)

ABRIVÉ, ée. *Id.* canot ou chaloupe qui a pris ſon air. (*B.*)

ABRIVER, v. a. vieux terme qui ſignifie

aborder, joindre le rivage : à l'impératif *abrive.* Il est fort en usage dans la Méditerranée pour animer les nageurs d'un canot; il revient au commandement *avant.* (*V***)

ABROLHOS, on nomme ainsi, dans quelques endroits, des rochers, des écueils dangereux, qu'on rencontre en mer. On écrit aussi *abrolles* & *abrohollos.* Quelques hydrographes prétendent que ces noms viennent du latin *aperi oculos;* ouvre les yeux, prends garde. (*B.*)

ABUTER, v. n. il se dit d'une pièce qui touche du bout à quelque chose que ce soit. *Parez le bordage avant de haler dessus, il* abute *contre ce corps ou contre cette pierre, &c.* c'est-à-dire, dégagez-le avec une pince ou autrement, parce qu'il est arrêté par le bout. (*V***)

ABYME, s. m. on nomme ainsi certains endroits de la mer où l'on prétend que l'eau a continuellement, ou alternativement un mouvement de tourbillon comme dans un entonnoir. Quelques hydrographes en ont marqué un, entre l'Afrique & l'Amérique par 16 degrés de latitude nord, & un autre à la côte de Norvège; mais il y a toute apparence que ces *abymes* n'ont jamais existé. (*B.*)

A C

ACADÉMIE *royale de marine.* Son objet embrasse tout ce qui concerne la science de la marine, (*Voyez* MARINE, SCIENCE DE LA MARINE,) & tous les accessoires de cette science immense.

Avant que de parler plus au long d'une *académie*, il semble qu'on est tenu de répondre à ces questions : les sciences sont-elles utiles à l'homme? Les *académies* sont-elles utiles au progrès des sciences?

La seconde question est résolue par le fait; il suffit, pour s'en convaincre, d'ouvrir, de parcourir les recueils de mémoires des différentes *académies*, & de faire quelques réflexions bien simples : les progrès des sciences dépendent beaucoup de la communication des idées, qui en fait naître d'autres; les hommes qui s'assemblent se communiquent des idées, par intimité, par rivalité ou par une espèce de mouvement irrésistible, qui porte chacun d'eux à montrer ce qu'il sait; donc il est utile au progrès des sciences de rassembler souvent les hommes instruits (*a*). Ainsi il reste seulement à savoir si les sciences sont utiles à l'homme.

Pour répondre, je distingue l'homme de la nature, l'homme isolé, errant un à un sur la surface du globe, de l'homme en société; car ce sont deux êtres bien différens. C'est sans doute un commencement d'instruction, un commencement de science, qui a produit l'aurore de la société; des philosophes ont vu tous les maux que s'est fait l'homme dans cet état, ils ont pensé qu'ils auroient gagné à rester dans l'état primitif, ils en ont conclu que la science a fait plus de mal que de bien à l'homme, & jusqu'à présent personne que je sache ne leur a prouvé qu'ils ont eu tort, sous ce point de vue. Mais puisqu'à travers les horreurs éclatantes ou sourdes, qui depuis tant de siècles désolent l'univers, la perfectibilité de l'homme toujours agissante, l'a tellement éloigné de l'état primitif, qu'il ne peut plus qu'avancer & non reculer vers le bonheur; puisque d'ailleurs il est permis d'espérer, grace sur-tout à la science de Quesnai, que dans quelques siècles les hommes réellement éclairés sur leurs vrais intérêts, ne feront plus qu'un peuple de frères, unis pour combattre ou pour adoucir les maux physiques, bien loin de les agraver en les multipliant; le seul parti à prendre est d'augmenter la masse des *connoissances* utiles, au point que débordant en quelque sorte, & se répandant sur toutes les classes, elle les inonde d'un torrent de lumière, qui en fasse disparoître les différences, autant qu'il est nécessaire pour le bonheur de chacune; comme l'or embrasé du feu qui vient de l'épurer, se distingue à peine des charbons ardens du fourneau de coupelle.

Il est donc très-évident pour les personnes qui savent voir, réfléchir & combiner les faits, que les sciences, & par conséquent, les moyens de les propager, sont utiles à l'homme en société; ces personnes voient que, malgré tous les vices qui défigurent encore les institutions humaines, les mœurs s'adoucissent à mesure que la masse des peuples s'éclaire. On fait encore la guerre, mais avec moins de fureur; celle des conquêtes est réduite à sa juste valeur; l'arme du fanatisme s'émousse, il craint de la voir se tourner contre lui-même; sans ce bien inestimable que nous devons à la vraie philosophie, *Olivades* eût péri dans les flammes d'un *Auto da fé*, on n'auroit rendu la liberté ni aux Brasiliens ni aux nègres des colonies-unies, & l'auguste chef du corps germanique, son digne frère en Toscane, & l'impératrice de Russie, eussent rencontré trop d'obstacle dans la carrière qu'ils parcourent à pas de géant.

Ces changemens sont très-lents sans doute; mais en cela ils n'en ressemblent que mieux aux opérations de la nature, aussi sûres que lentes. Les personnes qui ne voient que le moment, qui comptent leur vie pour un temps dans l'immensité des siècles, méconnoissent ces effets; ne pourroit-on pas les comparer à des roses qui croyoient leur jardinier immortel?

Les premiers fondemens de l'*académie royale de marine* furent jettés vers le commencement de l'an 1752, par quelques officiers & autres personnes du département de Brest, qui se réunissoient souvent pour conférer ensemble sur les études convenables à leur état. Ces assemblées ayant pris une certaine consistance, M. Rouillé, alors ministre de la marine, jugea avantageux de les ériger en *académie*, par un réglement qu'il publia le 30 juillet de la même année.

(*a*) Je n'en pense pas moins comme M. d'Eslon (Lettre à M. Philip, doyen de la faculté de médecine, p. 110 & suiv.); mais les *académies* sont-elles inutiles, parce qu'elles ne sont pas, à beaucoup près, aussi utiles qu'elles pourroient l'être?

La guerre qui se déclara bientôt après, dispersa la plupart des membres de l'*académie*; l'exercice continuel des fonctions actives de leur état ne leur permit plus de se livrer avec la même assiduité aux travaux académiques; les séances devenues rares d'abord, cessèrent enfin totalement, & M. Berrier, alors ministre de la marine, arrêta les fonds assignés pour l'*académie*.

C'est ainsi que le cruel fléau de la guerre détruit le bonheur de l'homme dans la génération présente, & dans celles qui doivent la suivre; c'est ainsi qu'il arrête ses pas dans la route du bonheur, & le fait même rétrograder vers les siècles d'ignorance & de barbarie, nommés encore siècles héroïques par quelques personnes.

Peu après la paix, quelques-uns des anciens membres de l'*académie* s'assemblèrent plusieurs fois pour tâcher de la ranimer, mais leur petit nombre & l'abandon dans lequel cet établissement avoit été pendant plusieurs années, rendirent long-temps leurs efforts inutiles. Enfin on eut recours au ministre: M. le vicomte de Morogues, M. le comte de Roquefeuil, alors commandant de la marine à Brest, & feu M. de Clugny, alors intendant au même port, sollicitèrent vivement une nouvelle création & l'obtinrent de M. le duc de Praslin, alors ministre de la marine.

L'*académie* reparut donc & fut nommée *royale*, titre qu'elle n'avoit pas auparavant, parce que son premier établissement n'avoit été regardé que comme un essai tenté par le ministre, sans le concours immédiat du roi. On trouvera ci-après le réglement pour cette nouvelle institution.

Les premiers travaux de cette société naissante, ne sortirent pas de son intérieur; correspondance avec le ministre, pour les projets ou les mémoires qu'il soumet souvent à son examen, ou avec des particuliers, qui d'eux-mêmes consultent l'*académie*; travaux ordonnés par elle à plusieurs de ses membres, pour la perfection de quelques instrumens nécessaires à la navigation & livrés auparavant à la plus aveugle routine; soins de toute espèce pour juger & écarter des projets dangereux, ou au moins inutilement dispendieux, proposés par des personnes qui ne connoissent pas la mer, ou pour encourager, rectifier même au besoin, ceux qui le méritent; autres soins & dépenses pour se former une bibliothèque, qui par le nombre & le choix de ses livres, pût être d'une utilité réelle, & pour la rendre publique; voilà en abrégé ce qui a occupé le plus l'*académie*, pour ainsi dire en silence, mais non sans utilité, comme on le voit par l'exposé & comme on peut le voir dans différens articles de ce *dictionnaire*. (*Voyez* BAROMETTRE NAUTIQUE, BOUSSOLE MARINE, AIGUILLE AIMANTÉE, CABESTAN SILODOMETTRE, &c.)

Elle n'a cependant pas négligé l'utilité plus générale, dont une compagnie littéraire peut être par l'impression. Feu M. d'Après de Mannevillette, capitaine des vaisseaux de la compagnie des Indes, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, correspondant de l'académie royale des sciences, inspecteur des plans, cartes & journaux de la navigation de l'Inde, & associé de l'académie royale de marine, lui ayant fait part de quelques expériences sur l'attraction que les aiguilles des boussoles de mer peuvent exercer l'une sur l'autre, lorsque librement suspendues, elles se trouvent dans leur sphère d'activité réciproque, à-peu-près dans le même plan horizontal, ce qui est presque toujours le cas des *compas de route* dans les *habitacles* des vaisseaux, la compagnie fit répéter ces expériences; on les porta plus loin que n'avoit fait M. d'Après; elles firent connoître que, vu la forme & la grandeur des habitacles ordinaires, les aiguilles qu'on est dans l'usage d'y mettre se nuisoient nécessairement l'une l'autre, & cela plus ou moins suivant la route du bâtiment. En conséquence, l'*académie* fit imprimer un avis sur cet objet, & le fit distribuer gratis dans tous les ports de mer du royaume. On y exposoit le fait, & l'on y concluoit à éloigner davantage l'un de l'autre les deux compas de l'habitacle, ou à n'y en mettre qu'un, suivant le sentiment de M. d'Après.

En 1772, l'*académie* voyant que l'usage excellent d'observer la longitude en mer par les distances de la lune au soleil ou aux étoiles, ne demandoit qu'à se répandre, & n'étoit arrêté que par la longueur des calculs, publia pour 1773, les tables de distances de l'almanach nautique anglois, qui sont très-propres à abréger beaucoup ces calculs, & y joignit une instruction nécessaire à l'usage des tables. La compagnie se promettoit de continuer chaque année, mais les mêmes tables ayant commencé à être insérées dans la connoissance des tems dès l'année suivante, il devenoit superflu de les publier à part. La compagnie eut au moins l'avantage d'avoir montré son zèle pour les choses utiles, & d'avoir accéléré l'effet de la résolution prise depuis quelque temps par l'*académie royale des sciences*, par ordre de laquelle se publie, comme on sait, chaque année, le livre de la connoissance des tems.

Dans la même année 1772, l'*académie* se trouvant posséder un nombre de mémoires plus ou moins relatifs à son objet principal, la *science de la marine*, résolut d'en former un premier volume, qui parut en 1773. Ce volume in-4°. d'environ 500 pages, contient d'abord cinq mémoires de feu M. de Marguerie, lieutenant de vaisseau, tué au combat de la Grenade; le premier sur la résolution des équations en général & particulièrement de l'équation du cinquième degré; le second sur le système du monde; le troisième sur une opération d'algèbre, appellée l'élimination des inconnus; le quatrième sur l'établissement d'une nouvelle théorie de la résistance des fluides par l'expérience; le cinquième sur les suites algébriques.

On trouve ensuite un mémoire de feu M. d'Après de Mannevillette, sur les corrections & additions à la carte réduite de l'Océan oriental, touchant l'Archipel

l'Archipel du N. & du N. E. de Madagascar, jusqu'à la ligne équinoxiale.

Un autre du même, sur les observations faites à Foulpointe, situé à la partie orientale de Madagascar, en l'année 1757.

Un mémoire sur les effets de la décomposition du vent pour la manœuvre des vaisseaux, par M. le comte de Roquefeuil, lieutenant général.

Un autre sur de nouvelles pièces d'artillerie, proposées pour le service de la marine, avec les réflexions auxquelles l'examen & les épreuves de ces pièces ont donné lieu; par M. de Secval, capitaine de vaisseau.

Un troisième mémoire de M. d'Après, sur des observations astronomiques faites à la Chine.

Viennent ensuite trois mémoires de M. Duval-le-Roi, professeur de mathématiques aux écoles de la marine; le premier, sur quelques équations différentielles du premier ordre, qui peuvent être rendues intégrables en les multipliant par des facteurs de forme donnée; le second, sur la solution de quelques problèmes d'astronomie; le troisième, sur l'utilité du principe de la moindre action.

On lit ensuite un calcul raisonné de la force d'un appareil pour tirer un vaisseau à terre, par M. Thévenard, capitaine de vaisseau, commandant au port de l'Orient.

Le précis de l'observation du passage de vénus, sur le disque du soleil, le 3 juin 1769, par MM. Fortin, professeur de mathématiques aux écoles de la marine, & Verdun de la Crenne, capitaine de vaisseau.

Une autre observation du même passage, par M. Duval-le-Roi, nommé ci-dessus, & M. Blondeau, aussi professeur de mathématiques aux écoles de la marine.

Trois mémoires du dernier professeur; le premier, sur l'effet des aiguilles aimantées, placées l'une au-dessus de l'autre; le second, sur l'effet de deux aiguilles aimantées, l'une sur l'autre, lorsque, librement suspendues, elles se trouvent dans leur sphère d'activité réciproque, à-peu-près dans le même plan horisontal; le troisième sur les variations de l'intensité magnétique, sur les rapports du magnétisme avec l'électricité, avec les différens états de l'atmosphère, *&c.*

Quelques personnes ont pensé que les ouvrages de calcul analytique, & quelques-uns des autres contenus dans ce volume, étoient déplacés dans un recueil des mémoires de l'*académie royale de marine*. Peut-être n'ont-elles pas assez réfléchi sur la liaison qu'ont entre elles toutes les sciences, & sur la nécessité du calcul de la plus haute ou de la plus profonde analyse pour la perfection de plusieurs parties de la science du navigateur, prise dans toute son étendue. Qui pourroit blâmer un artiste de chercher à connoître les moyens, même éloignés, de réussir dans son art, & de le perfectionner?

Lors de l'impression de ce volume, on comptoit qu'il ne tarderoit pas à être suivi d'un autre; mais diverses occupations en détournèrent la compagnie. Chacun sentoit combien il deviendroit utile de rendre promptement la bibliothèque publique, dans un département où tant de personnes ont besoin de secours sur toutes les parties de l'art nautique, & sur ceux qui y ont rapport, comme la médecine, la chirurgie, la physique, les mathématiques, la botanique, *&c.* & une foule d'arts, qui concourent à la perfection de ceux de la marine.

Il falloit des soins, des recherches pour compléter cette bibliothèque si variée, avec choix & sans trop multiplier les dépenses; on s'y livra avec ardeur. On fit des réglemens en vertu desquels ce dépôt, déjà considérable, augmente tous les jours; on en fit pour la police de la bibliothèque rendue publique, & elle fut ouverte, pour la première fois, le 14 octobre 1771. On y reçoit non-seulement toutes les personnes de la marine ou attachées à la marine, qui, par leur éducation, sont en état de consulter des livres, mais encore tous les officiers de la garnison & toutes les autres personnes de Brest, qui seroient admises à Paris aux bibliothèques publiques; elle n'a jamais manqué d'être fréquentée.

La salle des machines, instrumens & modèles, qui présente une autre sorte d'instruction, non moins utile, ne fut pas négligée; on y trouve déjà des morceaux très-intéressans, dont le nombre augmente sans cesse.

En 1774, feu M. d'Après de Mannevillette, voulant donner la nouvelle édition de son *Neptune oriental*, le soumit au jugement de l'*académie*, comme divers particuliers avoient fait & font encore pour leurs ouvrages. Mais l'importance de celui-ci demandoit des soins particuliers, & l'on peut voir par l'extrait des registres, imprimé à la tête, dans quel détail on est entré à cet égard.

Tous ces travaux, que l'*académie* fait exécuter par ses divers membres, ne détournent pas son attention des choses qui tiennent plus directement au service de la marine. Elle remarquoit depuis longtems que l'attelier des boussoles & celui des sabliers, ou horloges de sable, ne produisoient que des instrumens fort au-dessous du médiocre; quelques académiciens s'étoient déjà occupés de leur perfection: voulant y travailler plus constamment & plus efficacement, elle demanda la direction de ces ateliers, & l'obtint en 1776. On peut voir à ces articles, combien ses soins ont fructifié dans ce genre.

En 1776, le sieur Mercier, artiste habile pour tous les instrumens qui peuvent être utiles à la mer, lunettes & autres, ayant passé à Brest, l'*académie* connut bientôt qu'il seroit fort utile de l'y fixer, & demanda qu'on l'y attachât par une pension & l'obtint. Elle obtint aussi les frais nécessaires pour établir un diviseur de sept pieds de rayon & ses accessoires; il fut exécuté par cet artiste, aidé des conseils de plusieurs membres de la compagnie, & depuis plusieurs

années, il produit, entre les mains du sieur Mercier, nombre d'instrumens de réflexion & autres, dont plusieurs ne le cèdent point à ceux des meilleurs artistes anglois, & forment une ressource aussi sûre que continuelle pour le département.

Ces soins & plusieurs autres, sont continués pendant la guerre présente (1783); elle n'a interrompu que ceux qui demandent la réunion, au moins d'une grande partie des membres, & qui seront repris à la paix, avec tout le zèle que donne, pour de nouveaux succès, l'espoir fondé sur les anciens.

Depuis long-temps l'*académie* regrettoit beaucoup qu'il n'y eût pas à Brest un observatoire, qui pût réunir différens objets d'utilité, mais sur-tout celui de multiplier l'usage des horloges marines pour la détermination des longitudes en mer, en assurant & facilitant cet usage. Ayant enfin trouvé un terrein propre à l'objet, & qui pouvoit être acquis pour le roi, elle a fait la demande de cette acquisition, & l'a obtenue de M. le marquis de Castries, à l'appui de M. le comte d'Hector, commandant la marine au port de Brest, & lieutenant-général des armées navales. On attend tous les jours l'ordre de commencer à bâtir, dont on profitera avec toute la célérité possible. Le lecteur trouvera au mot OBSERVATOIRE DE MARINE, les objets d'utilité que présentera celui-ci. Il peut aussi consulter pour ceci, les mots BOUSSOLE & HORLOGE MARINE.

C'est par erreur que M. Roland-le-Virloys, dans son *Dictionnaire d'architecture civile, militaire, navale*, &c. imprimé en 1770, dit que c'est à l'*académie de marine*, qu'*on instruit les élèves constructeurs & les gardes de la marine*; elle n'a jamais eu cette destination.

Réglement concernant l'académie royale de marine à Brest, du 24 avril 1769. Sa majesté ayant approuvé l'établissement d'une *académie de marine*, au port de Brest, par le réglement qu'elle a fait dresser à cet effet, le 30 juillet 1752, & s'étant fait rendre compte de son état actuel, elle auroit reconnu que ses travaux, également utiles pour tout ce qui a rapport à la marine & à la navigation, ont été suivis avec autant de zèle que de succès pendant les premières années de son établissement; mais que différentes circonstances ayant dispersé la plupart de ses membres, & ayant fait vaquer plusieurs places, ses assemblées auroient cessé & son travail discontinué : que cependant il se trouvoit encore à Brest plusieurs de ses anciens membres, & un nombre considérable de sujets, dont les lumières & les connoissances procureroient des productions utiles à la marine s'ils étoient réunis : à quoi sa majesté desirant pourvoir, & voulant d'ailleurs donner à l'établissement de l'*académie de marine*, une forme solide & permanente, elle a jugé à propos d'expliquer ses intentions par le présent réglement, qu'elle veut être exactement observé.

ARTICLE I. L'*académie royale de marine* à Brest, continuera d'être sous la protection du secrétaire d'état, ayant le département de la marine.

II. L'*académie* sera composée de soixante académiciens, dont dix honoraires, dix associés, vingt académiciens ordinaires & vingt adjoints.

III. Les honoraires seront choisis parmi les principaux officiers de la marine, & les personnes recommandables par leurs connoissances dans les mathématiques, la physique & autres parties relatives à la marine. Le commandant & l'intendant du port de Brest seront toujours du nombre des honoraires.

IV. Les associés seront choisis parmi les personnes dont les travaux & les connoissances seront utiles à l'*académie*, soit qu'elles soient attachées ou non au service de la marine.

V. Les vingt ordinaires seront tous attachés au service de la marine; quatorze au moins, seront du département de Brest; ils seront pris, le plus ordinairement, parmi les adjoints.

VI. Les vingt adjoints seront également tous attachés au service de la marine, & dix au moins seront du département de Brest.

VII. L'*académie* pourra s'associer des correspondans de tous états, dont le nombre ne sera point limité.

VIII. Lorsqu'il vaquera quelque place, l'*académie* en informera le secrétaire d'état, ayant le département de la marine, & sur sa réponse elle indiquera le jour de l'élection.

IX. L'élection se fera par voie de scrutin, & l'*académie* présentera pour chaque place vacante, deux sujets au secrétaire d'état, ayant le département de la marine, qui choisira celui qui devra être reçu. Il en informera l'*académie* & l'académicien élu, auquel sa lettre servira de titre.

X. Nul ne pourra être proposé, qu'il ne se soit fait connoître par quelque ouvrage ou mémoire qui justifie ses connoissances, principalement dans les mathématiques ou autres parties relatives à la marine.

XI. La place de l'académicien ordinaire ou adjoint, qui se retirera du service de la marine, sera regardée comme vacante; mais l'académicien pourra demander la vétérance, qui ne sera accordée qu'après quinze ans d'inscription à l'*académie*. La même chose sera observée, lorsque, pour raison d'infirmité, un académicien demandera à se retirer.

XII. Tous les ans, à la fin de décembre, l'*académie* procédera à l'élection de ses officiers; savoir, d'un directeur, d'un vice-directeur, d'un secrétaire & d'un sous-secrétaire, lesquels seront du département de Brest, & pris dans le nombre des académiciens ordinaires, & ils pourront être continués par une nouvelle élection, excepté le directeur qui ne pourra rentrer en charge qu'après une année d'intervalle.

Dans le cas où l'un de ces quatre officiers iroit à la mer, on nommeroit à sa place pour le temps de son absence seulement; de manière que si le temps de son exercice n'étoit pas expiré, il reprendroit ses fonctions jusqu'à la fin de l'année.

XIII. Tous les académiciens présens aux assem-

blées, y auront voix délibérative, lorsqu'il s'agira de questions relatives aux sciences; mais, à l'égard des affaires de la compagnie & des élections, les honoraires, associés & ordinaires, auront seuls voix délibérative.

XIV. Le directeur présidera aux assemblées, indiquera les mémoires qui seront lus, & proposera tout ce qui sera avantageux à l'*académie*, aux progrès des sciences qui ont rapport à la marine, & au bon ordre qui doit régner dans les assemblées.

Si les propositions souffrent quelques difficultés, on prendra les voix des académiciens, & on sera tenu de se conformer au résultat de la délibération. Le vice-directeur fera les fonctions du directeur en son absence, & le plus ancien académicien ordinaire présidera en l'absence de l'un & de l'autre.

XV. Le secrétaire tiendra les registres en bon ordre; il se fera remettre les mémoires qui auront été lus aux assemblées, pour les représenter au besoin. Il signera tous les mémoires, & les datera aussi-tôt qu'ils lui auront été remis. Il signera de même tous les actes & rapports qui seront délivrés par ordre de l'*académie*. Il ne donnera aucune communication aux étrangers, des mémoires des académiciens, ni des registres, sans y être autorisé par l'*académie*.

Il recevra les mémoires qui seront envoyés à l'*académie* par ses membres non résidans ou par ses correspondans, il en fera lecture aux assemblées, fera les réponses conformes aux intentions de la compagnie, & sera particuliérement chargé de la correspondance, quoique tous les académiciens soient invités à l'étendre autant qu'il sera possible.

Avant de faire partir les lettres qu'il écrira au nom de l'*académie*, il en fera lecture aux assemblées.

Il fera, à l'ouverture de chaque séance, le rapport de ce qui se sera passé dans la séance précédente, & un abrégé des mémoires qui y auront été lus. Il fera, tous les six mois, l'extrait des mémoires qui y auront été lus pendant le semestre, & en fera lecture à l'*académie*, qui en adressera copie au secrétaire d'état, ayant le département de la marine, afin qu'il soit instruit des travaux de l'*académie*.

Il écrira aussi, au nom de l'*académie*, les lettres qui informeront ceux qui auront été élus correspondans; & ces lettres, avec l'inscription sur les registres, seront les seuls titres des correspondans.

Le sous-secrétaire aidera le secrétaire dans ses fonctions, & le remplacera en cas d'absence.

XVI. Les académiciens associés feront part à l'*académie* des recherches qu'ils auront faites relativement à l'objet du travail de la compagnie; & leurs remarques & mémoires utiles seront portés, sous leur nom, sur les registres.

XVII. Les académiciens ordinaires & adjoints, qui seront à Brest, seront assidus aux assemblées, & ne s'en absenteront que pour des raisons légitimes.

Ils travailleront assidument à remplir les objets qu'ils se seront proposés, & dont la compagnie les aura chargés.

Les académiciens qui auront entrepris un travail difficile, ou qui en auront été chargés par l'*académie*, pourront demander à être aidés par d'autres académiciens que la compagnie accordera, si elle le juge à propos. Les académiciens ainsi nommés, se livreront avec zèle à ce travail commun; & s'il survenoit quelque différence de sentiment, ils en feront rapport à l'*académie*, & se conformeront à sa décision.

XVIII. Les académiciens non résidans enverront, le plus souvent qu'ils le pourront, quelques mémoires ou dissertations relatifs aux travaux de l'*académie*, donneront exactement les éclaircissemens qui leur seront demandés par la compagnie, & leurs mémoires qui seront jugés utiles seront inscrits sur les registres.

XIX. Les correspondans ne seront assujettis à aucun travail fixé, mais ils seront exhortés de donner les éclaircissemens qui leur seront demandés par l'*académie*. Leurs mémoires utiles seront portés dans un registre particulier, & ils pourront assister aux assemblées, lorsqu'ils passeront à Brest, sans y avoir voix délibérative.

XX. L'*académie* tiendra ses séances le jeudi de chaque semaine, & lorsqu'il y aura une fête, l'assemblée sera remise au lendemain. Le directeur annoncera les jours de séances, elles seront de deux heures; savoir, depuis trois jusqu'à cinq en été, & depuis deux heures & demie jusqu'à quatre heures & demie en hiver.

XXI. L'*académie* sera en vacance depuis noël jusqu'aux rois, & pendant la quinzaine de pâques seulement.

XXII. Tout ce qui a rapport à la marine sera le principal objet du travail de l'*académie*. Elle continuera sur-tout avec exactitude la composition d'un *Dictionnaire de Marine*, & ceux de ses membres qui en seront chargés, en rendront compte dans les assemblées.

XXIII. Si quelque partie paroissoit négligée, l'*académie* engagera quelques-uns des académiciens à s'y attacher; & pour cet effet, elle les invitera à donner par écrit au commencement de chaque année, le détail de leur projet de travail.

XXIV. Quoique les parties de mathématiques qui ont un rapport direct à la marine, soient le principal objet du travail de l'*académie*, cependant les académiciens sont invités à étendre leurs recherches sur tout ce qui peut être utile ou curieux, dans les autres parties des mathématiques & de la physique, aussi-bien que dans celle des arts & de l'histoire naturelle.

XXV. Les séances seront remplies par les délibérations sur les affaires de l'*académie*, & par la lecture des mémoires & dissertations qui y seront portés ou envoyés.

On commencera par la lecture des lettres, mé-

moires & dissertations des personnes non attachées à l'*académie*, que le secrétaire ou les autres membres auront reçus. Si ce sont des mémoires ou dissertations, elle nommera des commissaires pour les examiner, &, sur leur rapport, elle décidera de l'usage qu'elle en peut faire, & il sera répondu par le secrétaire ou autres membres de l'*académie* qui les auront présentés, pour en accuser la réception. Si ce sont des questions sur lesquelles on consulte l'*académie*, le secrétaire ou celui des académiciens auquel les lettres auront été écrites, y sera également réponse, pour en accuser la réception, mais sans entrer dans aucun détail. Cependant le président de l'assemblée pourra commettre quelques académiciens pour examiner le sujet de la question, & dresser un projet de réponse, s'il y a lieu, lequel ayant été ensuite examiné & approuvé par l'*académie*, sera envoyé à celui qui s'y sera adressé.

Le secrétaire ou le sous-secrétaire lira ensuite les mémoires & dissertations qu'il aura reçus des académiciens qui ne seront point à Brest, lesquels mémoires & dissertations resteront entre les mains du secrétaire, qui les datera & les signera; & lorsque l'*académie* aura décidé de leur utilité, ils seront transcrits sur ses registres.

Après la lecture des mémoires des académiciens non résidans, ceux qui le seront, présenteront leurs propres ouvrages, lesquels seront également laissés entre les mains du secrétaire de l'*académie*, pour être par lui datés, signés & transcrits sur les registres.

Il en sera de même des relations de combats, extraits de journaux & mémoires concernant la marine, qui auront été lus aux assemblées.

Pour que les assemblées soient remplies, les académiciens ordinaires & adjoints sont invités d'apporter, chacun à leur tour, quelques mémoires de leur composition. Chacun de ceux qui seront présens aura la liberté de faire ses remarques sur ce qui sera lu & proposé, observant que ce soit avec modération, sans critique & sans partialité; & si quelque chose souffre difficulté, le directeur prendra les voix.

XXVI. Si quelque académicien se propose de faire imprimer quelque ouvrage, l'*académie* n'y donnera son approbation qu'après le rapport des commissaires qu'elle chargera de l'examiner, & aucun de ses membres ne pourra en prendre le titre à la tête des ouvrages qu'il fera imprimer, s'ils ne sont approuvés par l'*académie*.

XXVII. Toutes les expériences qui seront rapportées par quelque académicien, seront par lui vérifiées dans les assemblées, s'il est possible, ou du moins elles le seront en particulier en présence des commissaires nommés pour y assister.

XXVIII. Les assemblées de l'*académie* se tiendront dans la salle de l'arsenal à ce destinée.

XXIX. Le secrétaire de l'*académie* sera chargé, par inventaire, des livres, registres & instrumens appartenant à l'*académie*, & il ne pourra rien déplacer sans le consentement de la compagnie, & le récépissé de ceux à qui il sera confié quelqu'un des objets ci-dessus.

XXX. Il sera destiné tous les ans une somme de quatre mille livres sur les fonds de la marine, pour être employée aux frais ordinaires de l'*académie*, achats de livres & d'instrumens, *&c.* L'emploi en sera fait par le secrétaire, sur les délibérations de l'*académie*, & après en avoir rendu compte à l'intendant de la marine.

XXXI. Il sera fait mention sur les registres de l'*académie*, de ceux qui auront augmenté ses collections de modèles, cartes, plans, livres tant imprimés que manuscrits, & autres objets qui lui seront utiles.

XXXII. A la fin de chaque séance, il sera distribué un jeton d'argent à chacun des académiciens ordinaires, qui, au commencement de la même séance, aura signé son nom sur le registre de présence. Le paiement de ces jetons sera fait sur les fonds de l'*académie*.

XXXIII. Tous les ans au mois de décembre, l'intendant de la marine & le directeur examineront si les livres & autres effets de l'*académie* sont en bon ordre, & en dresseront procès-verbal, qui sera lu à l'assemblée de la compagnie.

XXXIV. Le directeur occupera le milieu du premier banc, & aura à sa gauche le secrétaire; le vice-directeur & le sous-secrétaire occuperont les deux premières places des bancs de retour, le premier à la droite, l'autre à la gauche. Les honoraires se placeront sur les premiers bancs, à la suite du directeur & du secrétaire; les associés sur le banc à droite, les ordinaires sur le même banc, à la suite des associés, & sur celui de la gauche; & les adjoints & correspondans, lorsqu'il s'en trouvera, sur celui en face des honoraires. Chacun se placera sur son banc respectif, sans distinction, & suivant qu'il entrera.

XXXV. Le présent réglement sera inscrit sur les registres de l'*académie*, & lu chaque année à la rentrée après les rois.

Fait à Versailles, le 24 avril 1769. *Signé* Louis. *Et plus bas*, le duc de Praslin.

Par une lettre de M. l'abbé Terray, du 20 mars 1771, le roi accorde une augmentation de cinq académiciens ordinaires & de cinq adjoints.

Par une de M. de Boynes, du 8 septembre 1771, S. M. permet, pour le public, l'ouverture de la bibliothèque.

Par une du même ministre, du 21 janvier 1774, le roi approuve que l'*académie* nomme des commissaires chargés de vérifier les boussoles avant qu'elles soient livrées pour le service des vaisseaux, & de leur faire donner la forme la plus convenable.

Une troisième du même, du 13 mars 1774, prévient l'*académie* qu'il avoit rendu compte au roi du vœu formé par cette compagnie, pour la

création d'une classe d'académiciens étrangers, pris dans les différentes marines de l'Europe; & que sa majesté a bien voulu approuver la formation de cette nouvelle classe, sous le titre d'*associés étrangers*, qui ne sera composée que de six académiciens.

Une lettre de M. de Sartines, du 23 décembre 1776, accorde à l'*académie* la direction de l'attelier des boussoles.

Une du 26 avril 1777, du même ministre, accorde à l'*académie* le dépôt des fourneaux.

Enfin une troisième du même, du 22 décembre de la même année, porte les fonds de l'*académie* à 6000 liv. (*B.*)

ACCALMIE, s. f. CALMIE, les instans, dans un coup de vent, où le vent & la mer tombent un peu; on dit aux nageurs qui voguent avec peine dans un canot, dans une chaloupe, sur une mer mâle, *avant*, *pendant l'accalmie*, pour gagner un peu en route, dans les intervalles, à la violence du vent. (*V***)

ACCASTILLAGE, s. m. ACCASTELLAGE, les rugue, dunette, gaillards d'avant & d'arrière, & leurs ornemens forment l'*accastillage* du vaisseau: ce mot dérive de *castel*, château, parce que autrefois on disoit *château d'arrière*, *château d'avant*, au lieu de gaillards. Les gaillards se trouvent renfermés par les côtés du vaisseau, élevés depuis le pont supérieur jusqu'au platbord; les dunettes & rugues se trouvent comprises dans les rabattues. Les lisses de platbord & de rabattues sont susceptibles de beaucoup de goût dans leur contour ou tonture; les bouteilles ornent aussi la partie supérieure de l'arrière des vaisseaux, comme l'éperon orne la partie de l'avant. Toutes ces choses, qui servent dans la construction, à la solidité, à la commodité & à l'ornement, forment ce que l'on appelle l'*accastillage*, dans lequel terme on comprend quelquefois la tonture des preceintes, & enfin toute l'œuvre morte. (*V***)

ACCASTILLER, v. a. *faire l'accastillage*: un vaisseau est bien *accastillé*, & *accastillé* avec goût, quand ses différentes lisses & préceintes ont une tonture agréable, quand les distances entre elles sont dans un rapport convenable; lorsqu'il a peu d'élévation d'œuvres mortes, que le tableau a un peu d'inclinaison, que les bouteilles & l'éperon sont bien contournés, & d'un dessin conforme à l'espèce de bâtiment. (*V***)

ACCEPTANT, ACCEPTATION, ACCEPTÉ, ÉE, ACCEPTER, ACCEPTEUR, (*Commerce maritime.*) *Voyez* ces mots dans le *Diction. de Jurisprudence*, de la présente Encyclopédie. (*B.*)

ACCLAMPER, v. a. *Voyez* JUMELLER. (*B.*)

ACCON, s. m. CHALAN, espèce de bateau sans aucune façon, dont le fond, les côtés, l'avant & l'arrière sont des plans: ces bâtimens ne sont pas pontés; ils sont d'un bon service dans les endroits où la mer est belle, parce qu'ils portent beaucoup, relativement à leur grandeur: mais on sent qu'ils ne sont pas propres à aller à la voile, ni sur une mer un peu grosse; il faut les naviguer avec des avirons, ou, mieux encore, les faire remorquer par des chaloupes ou canots. C'est aussi un petit bateau qui sert à pêcher des coquillages dans le pays d'Aunis. (*V* C*)

ACCORD. (*Commerce maritime.*) *Voyez* le *Dictionnaire de Jurisprudence* de la présente Encyclopédie.

ACCORDER, v. n. S'ACCORDER, v. r. agir ensemble, se mouvoir de concert: on dit à l'équipage d'une chaloupe, d'un canot, qui ne nage pas ensemble: *accorde*. Quand on hale sur une manœuvre, sur un cordage, un homme donne la voix pour qu'il y ait de l'ensemble dans l'effort, pour *s'accorder*. (*V***)

ACCORE, adj. ECORE: côte accore, côte fort escarpée, & dont souvent le sommet est inaccessible; à une petite distance d'une telle côte, on trouve ordinairement une très-grande hauteur d'eau: tout cela concourt à y rendre, dans les naufrages, le salut des équipages très-difficile. (*V***)

ACCORE, s. m. les *accores* sont des espèces d'étaies qui soutiennent les vaisseaux en construction ou dans les bassins: il y a des *accores de fond*; ce sont ceux qui supportent le fond du vaisseau: des *accores du fort*; ce sont ceux qui arcboutent contre le fort du navire: des *accores d'entre deux*; ce sont ceux qui se trouvent entre les *accores* du fond & les *accores* du fort: ainsi les bâtimens en construction en ont trois rangs, qui doivent être disposés réguliérement; & au lieu d'être posés à plomb, on leur donne plus ou moins de pied, suivant l'inclinaison de la partie du vaisseau où ils s'arcboutent. Il y a des *accores d'étrave*, des *accores d'étambot*: les extrémités de la lisse d'hourdi sont aussi soutenues par des *accores*. Le pied des *accores* porte sur des espèces de semelles, sur lesquelles on cloue des taquets, pour les contenir dans le sens où ils font force; ces taquets ne touchent pas immédiatement le pied de l'*accore*, il y a entre eux une distance de quelques pouces pour y introduire des coins de burin que l'on force à coups de masse, pour mettre l'*accore* en faix. Frappant ces coins d'un bord, les dégageant de l'autre, on balance les couples des vaisseaux. Il y a aussi des taquets cloués sur le bord qui emboîte l'extrémité de l'*accore* qui y aboutit. Les charpentiers & calfats lèvent les *accores* qui se trouvent dans les endroits où ils sont obligés de travailler, & les remettent en place dès qu'ils ont fini leur besogne, & ainsi successivement, avec l'attention d'en lever le moins qu'il est possible à la fois, dans la même partie du vaisseau. (*V***)

ACCORER, v. a. *poser des accores*: ce terme au surplus, est, dans la marine, d'un grand usage au figuré, où il signifie toujours *appuyer*, *soutenir*. *Accorez bien les cuisines, les fours, les coffres d'armes, &c. pour que rien n'aille au roulis.* Quand on abat un vaisseau en carène, il faut bien *accorer*

le lest & tout ce qui peut rester à bord, pour que rien ne puisse courir sous le vent, ou sur le côté que l'on submerge ; il y auroit beaucoup de danger à négliger cette précaution. (*V* **)

ACCORES d'un banc. *Voyez* ACORES. (*V* *)

ACCOSTABLE. *Voyez* ACOSTABLE. (*V* *)

ACCOSTER, v. n. la lettre *s* se prononce. Se mettre à côté, aller du côté. *Accoste à bord*, viens à côté du vaisseau. Un bâtiment craint de trop *accoster* la terre, d'aller trop du côté de la terre. Un bateau, une barque *accoste un vaisseau*, *accoste le quai*, quand il se range à côté du vaisseau ou le long du quai. (*V* **)

ACCOTAR, s. m. vieux mot dont la signification paroît revenir à celle de platbord ; selon M. l'Escalier, ce seroient les clefs des varangues. (*V* * *S*)

ACCOTER, v. n. se coucher sur le côté par la force du vent ; un vaisseau est *accoté* lorsqu'il est couché sur le côté par la force du vent, ayant été surpris par quelque grain avec trop de voile dehors ; il se trouve engagé, & on est souvent obligé de couper sa mâture pour qu'il se relève. On est *accoté* encore par d'autres accidens. *Sur le banc de la casse, un coup de mer furieux nous jetta tout le lest sur un bord, & nous étions tellement* accotés, *qu'un de nos canons, dont l'axe étoit devenu vertical, tomba à la mer par dessus le bord, la culasse la première.* (*V* **)

ACCOTOIR, s. m. appui, étai pour les vaisseaux en construction. *Voyez* ACCORES. (*V* * *B*)

ACCOURSE. *Voyez* COURSIVE. (*B.*)

ACCOURSIE, s. f. passage qu'on ménage dans le fond de cale, & des deux côtés, pour aller de la poupe à la proue le long des vaisseaux ; ce passage n'est guère en usage, non plus que le mot qui le désigne. Dans les vaisseaux de guerre on a des *galeries* : *voyez* ce mot. (*V* * *S*)

ACCROCHER, v. a. arrêter, saisir, attacher quelque chose avec un croc ou à un croc ; il se dit souvent au figuré, & en en retranchant, dans les mers du Ponent, la première syllabe. *Croche dans cette manœuvre*, saisis cette manœuvre. C'est le langage du vulgaire, mais que l'on est obligé d'employer dans le commandement, à des gens qui n'entendroient pas une meilleure expression. (*V* **)

ACCROCHER, v. a. ce mot signifie particulièrement saisir un vaisseau que l'on veut aborder, en y jettant les grapins (*Voyez* ABORDAGE.). Les grapins doivent tenir à une chaîne de quelques brasses de longueur, & l'autre extrémité de cette chaîne doit être terminée par un anneau, sur lequel on frappe un bon cordage que l'on roidit au cabestan, ou à force de bras, pour faire joindre les vaisseaux, & les tenir liés ensemble, lorsque les grapins ont saisi quelque chose de solide. On élève d'abord un grapin, ainsi préparé, au bout de chacune des deux basses vergues du vaisseau, & on l'y tient suspendu avec un cordage simple, frappé sur une de ses pates, & passé dans une des poulies qui sont à l'extrémité des vergues. Lorsqu'on veut faire tomber le grapin à bord de l'ennemi, on attend que les vaisseaux soient abordés, & que leurs vergues se croisent, & on file en bande cette seconde corde, qui doit pouvoir servir aussi à rehisser le grapin s'il n'avoit rien *accroché*. Il n'est pas toujours nécessaire que les vergues se croisent pour *accrocher* l'ennemi ; on peut le faire, à l'aide de deux cordes, & du balan que des gens adroits & au fait savent donner au grapin ainsi suspendu. Quoique jamais on n'aborde lorsque la mer est très-agitée, à cause du risque mutuel que courroient les vaisseaux de s'écraser ou de s'endommager, cependant il y a toujours en pleine mer assez de mouvement de roulis, pour qu'en le mettant à profit avec intelligence, on puisse élancer le grapin à une certaine distance.

Le plus souvent on ne place les grapins que d'un seul bord ; mais il faut alors que tout soit disposé de manière à pouvoir les passer facilement & promptement d'un bord à l'autre ; on doit aussi en préparer de rechange, pour le cas où les premiers viendroient à manquer. Les deux cordages, tels qu'on vient de les représenter, peuvent descendre sur le pont d'une manière directe à leur situation ; mais on peut aussi, si l'on craignoit qu'ils ne gênassent la manœuvre, & pour les exposer moins à être coupés, les prolonger sur les vergues jusqu'au moment d'*accrocher*, & les faire descendre le long du grand mât ; le plus foible, ou celui qui tient le grapin suspendu au bout de la vergue, peut même avoir cette position à demeure, en passant dans une poulie placée vers le milieu de la vergue, & dans laquelle il essuieroit peu de frottement : pour l'autre, il ne doit tenir sur la vergue que par un simple amarrage de fil de caret que l'on puisse rompre facilement.

Outre ces grapins de bout de vergue, on en place de légers sur le passavant & les gaillards, également garnis de chaîne, & faits pour être lancés, à la main, à bord, & dans les manœuvres de l'ennemi. (*V* * *C*)

ACCUL, s. m. les navigateurs de l'Amérique emploient souvent ce mot pour désigner l'enfoncement d'une baie, & alors il est synonyme de *cul-de-sac* ; on dit l'*accul* du petit Goave ; le *cul-de-sac-de la Martinique.* (*V* * *Z*)

ACCULÉ, ÉE, adj. il se joint au mot *varangue*. On dit absolument *varangue demi-acculée*, *varangue acculée*, & on parle alors des varangues, qui, en s'éloignant de la maîtresse varangue, en prennent d'autant plus d'acculement, qu'elles sont plus près des extrémités ou façons, où les varangues s'appellent *fourcats*. La maîtresse varangue est aussi plus ou moins *acculée*, relativement à celle d'un autre bâtiment. La maîtresse varangue forme un angle très-ouvert, qui approche de la ligne droite dans les vaisseaux à fond plat ; les varangues qui forment un angle obtus approchant de

l'angle droit, sont dites *varangues demi-acculées*; les varangues qui forment un angle aigu, mais qui diffère peu du droit, sont dites *varangues acculées*; les varangues qui forment un angle fort aigu, c'est-à-dire, celles des extrémités, s'appellent *fourcats*, parce qu'elles ont quelque ressemblance avec une fourche. (*V***)

ACCULEMENT *de varangues*, s. m. c'est la distance de l'extrémité de la varangue au plan (prolongé) de la partie supérieure de la quille; pour que l'*acculement* puisse être déterminé, il faut que la longueur de la varangue le soit; or, on suppose ordinairement la longueur de la varangue, ou plutôt la distance entre ses extrémités, prise en ligne droite, être la moitié de la largeur du vaisseau hors membre. Nous venons de voir que les varangues ont d'autant plus d'*accullement*, sont d'autant plus accullées, qu'elles s'éloignent plus de la maîtresse varangue, qu'elles sont plus près des extrémités. (*V***)

ACCULER, v. n. un vaisseau *accule*, lorsqu'il est frappé par la mer, dans les mouvemens de tangage, avec une violence extraordinaire, en-dessous de son arcasse, au point d'ébranler cette partie, ce qui provient d'un défaut de construction ou d'arrimage. Un bâtiment trop pincé dans ses extrémités, & dont la flottaison conserve cependant beaucoup de largeur de l'avant & de l'arrière, peut être sujet à cet inconvénient. (*V* B*)

ACHAT, ACHETER, ACHETEUR. (*Commerce maritime.*) *Voyez* le *Dictionnaire de Jurisprudence* de la présente Encyclopédie & celui de *Commerce. Ibid.* (*B.*)

ACIER, s. m. tout le monde sait que l'*acier* est du fer préparé par la cémentation, ou par la fonte pour certaines mines. Nous n'en faisons mention ici que pour y dire d'avance que c'est le seul métal dont on doit faire les aiguilles des boussoles. On trouvera au mot AIGUILLE AIMANTÉE, le meilleur choix qu'on en doit faire, & le meilleur état où il doit être pour que les aiguilles aient les qualités requises.

Nous ajouterons cependant qu'on doit éviter avec grand soin d'employer des barreaux d'*acier* pour les clous & pour d'autres menus fers qui servent aux travaux de la marine; cette qualité les rend beaucoup plus chers & d'un très-mauvais service.

On trouvera au mot TAILLANDIER du *Dictionnaire des arts* de la présente Encyclopédie, les sortes d'*aciers* propres à chaque outil. (*B.*)

ACORES d'un banc, s. f. ce sont les approches d'un banc, c'est-à-dire, les endroits où il commence à s'élever: ses bords en quelque sorte. Ce nom vient de ce qu'en général, dans la marine, on nomme *acores* les choses qui s'élèvent de bas en haut pour en soutenir d'autres dans la même situation. On dit: *aux acores du banc de Terre-neuve nous fûmes surpris d'un calme & d'une brume très-épaisse, qui nous mirent en danger de périr contre les glaces qui y étoient encore en grand nombre.* Les *acores* des bancs d'une étendue considérable, sont ordinairement marquées par des signes qui les font reconnoître. *Voyez* BANC. (*B.*)

ACOSTABLE, adj. côte *acostable*. *Voyez* ABORDABLE. (*B.*)

ACQUE. *Voyez* AQUE. (*V**)

ACQUIESCEMENT, ACQUIESCER, ACQUIT, ACQUITTER, (*Commerce maritime.*) *Voyez* ces mots dans le *Dictionnaire de Jurisprudence* de la présente Encyclopédie. (*B.*)

ACROTERE, s. m. terme qui signifioit autrefois *cap* ou *promontoir*. (*V* S*)

ACTE, ACTION, ACTIONNAIRE, ACTIONNER, (*Commerce maritime.*) *Voyez* ces mots dans le *Dictionnaire de Jurisprudence* de la présente Encyclopédie. (*B.*)

ACTUAIRE, bâtiment ancien. (*B.*)

A D

ADALOR, s. m. terme arabe par lequel les uns désignent le S. O., & d'autres le N. O. *Voyez* l'*Histoire générale des voyages.* (*B.*)

ADARCA: suivant M. Bourdé de la Villehuet, ce mot signifie *écume salée*. Il est tout latin & me paroît peu marin. (*B.*)

ADENT, s. m. entaille ou emboîture en forme de dent, pour mieux lier & assembler les pièces de charpente. (*V* B*)

ADENT *à contre ou à croc*, ce sont des *adens* pratiqués dans les pièces qui font fonctions de tirant, de manière à les empêcher de se disjoindre; on assemble le taquet sur l'étrave avec un *adent à contre*; on lie quelquefois de même les banquières ou serre des baux: quand ces *adens* sont bien faits, ils font plus d'effet que le chevillage, sans cependant en dispenser. (*V***)

ADIEU-VA, adv. commandement pour faire larguer les écoutes des focs & de la grande voile d'étai, & pour faire traverser l'artimon, lorsqu'on veut virer de bord, vent devant. (*V* B*)

ADJUDANT, s. m. vieux mot qui signifioit *aide*. *Voyez* AIDE-PILOTE, AIDE-CANONNIER, AIDE-MAJOR DE LA MARINE, AIDE-MAJOR (*Chir.*), AIDE-CHARPENTIER, AIDE-VOILIER. (*B.*)

ADMINISTRATION, s. f. régie des ports & arsenaux de marine, ci-devant entre les mains d'un corps composé des intendans, commissaires & sous-commissaires de la marine, qui prirent de-là la qualité d'officiers d'*administration*, au terme de l'ordonnance du 25 mars 1765, comme plus analogue à leurs fonctions que celle d'officiers de plume qu'on leur donnoit auparavant; ils étoient aussi chargés de la comptabilité, tant à terre qu'à la mer; & l'intendant ou l'ordonnateur exerçoit la justice, & ordonnoit de la police dans toute l'étendue de l'arsenal: ce corps a été supprimé, par ordonnance du 27 septembre 1776. L'*administration* ou régie des ports est confiée au corps

de la marine, sous la nouvelle dénomination de *Direction* (*Voyez* ce mot), par ordonnance du même jour, ainsi que la comptabilité à la mer. Il a été créé, à la même époque, un corps de commissaires des ports & arsenaux de marine, pour y être chargés de la comptabilité; l'intendant continue à exercer la justice, mais il n'ordonne plus de la police que dans les bureaux des commissaires & les magasins. (*V* **)

ADMINISTRATION. (*officier d'*) *Voyez* ADMINISTRATION. (*V* **)

ADONNER, v. n. le vent *adonne* quand, de contraire, il devient moins défavorable: *si le vent adonne encore un peu, nous naviguerons en route.* (*V* **)

ADOUBER, vieux mot. *Voyez* RADOUBER. (*B.*)

ADRESSER. (*Commerce maritime.*) *Voyez* ce mot dans le *Dictionnaire de Jurisprudence* de la présente Encyclopédie. (*B.*)

A F

AFFALÉ, être affalé, v. p. S'AFFALER, v. r. On s'*affale* quand on s'approche trop d'une côte, dont on court risque de ne pouvoir ensuite se relever. *Ce vaisseau va s'*affaler *s'il continue son même bord. J'avois bien prévu que ce vaisseau alloit être affalé.*

La situation d'un vaisseau affalé est dangereuse, ou tout au moins fort inquiétante; il faut, par conséquent, donner tous ses soins pour éviter cet accident. On peut donner comme une règle générale qu'il ne faut jamais s'approcher d'une côte, s'il n'y a de l'utilité à le faire; encore doit-on combiner l'avantage avec le temps & les risques. La force du vent qui ne vous permet pas toujours de tenir au plus près, ou qui, vous obligeant de louvoyer sous peu de voiles par une grosse mer, vous fait beaucoup dériver, vous *affale* dans une anse, dans un golfe. Le calme, dans des courants qui portent à terre, fait le même effet; lorsque le vent & les courans portent en côte, on se trouve dans le même cas; on a donc la plus grande attention, lorsqu'on vient du large, de ne prendre connoissance de terre que sur les points, sur les caps les plus avancés en mer, & en attendant, on met en travers pendant la nuit, de crainte de les dépasser.

Lorsque ce n'est pas la force du vent qui porte à la côte & que la mer est belle, on a la ressource de mouiller (à moins qu'elle ne soit trop écore ou qu'il n'y ait une trop grande profondeur d'eau); mais il ne faut prendre ce parti que lorsqu'il y a impossibilité, pour le moment, de se soutenir en faisant de la voile, & on doit saisir le premier instant qui se présente de se relever, soit à la faveur de la marée, soit à celle du vent qui auroit pu adonner.

Lorsqu'on est *affalé* sur une côte de gros temps, on se trouve souvent dans la dure nécessité de choisir un lieu pour s'échouer, où l'on puisse au moins sauver l'équipage; l'on évite les côtes trop accores & bordées de roches, où le vaisseau, les embarcations seroient brisés dans un instant, & où les hommes ne pourroient aborder sans courir les risques de s'écraser, ou de ne pouvoir gravir l'escarpement. On sent qu'un pareil parti ne peut être autorisé que par l'impossibilité absolue de se relever.

Affalé se dit aussi d'un vaisseau qui est tombé sous le vent d'un endroit où il vouloit aller, soit en faisant trop porter, soit par quelques autres causes, & qui est obligé de louvoyer pour le gagner. (*V* C*)

AFFALER v. a. c'est peser, ou généralement faire effort sur un cordage, ou autre chose, pour vaincre le frottement qui le retient: c'est dans ce sens que l'on dit *affale telle manœuvre.*

On est presque toujours obligé d'*affaler* les carguefonds des voiles en les bordant & hissant; car, quoique ces cargues soient larguées, le poids de la voile n'est pas suffisant pour vaincre la résistance qu'elles éprouvent, en glissant dans leurs poulies ou cosses, & dans le frottement des différens objets qu'elles rencontrent & qu'elles touchent; pour les *affaler*, il faut donc que des matelots passent sur les vergues, ou aux endroits convenables, afin de les obliger de céder: on *affale* de même, & pour les mêmes raisons, les caliornes, palans, *&c.* en faisant courir leurs garans sur les poulies, & en commençant par la partie la plus proche du dormant.

On dit d'un matelot qui, au lieu de peser sur une manœuvre avec les seules mains pour l'*affaler*, emploie son propre poids en la saisissant & se laissant descendre avec elle, qu'il s'*affale* avec cette manœuvre; & par extension, on dit aussi qu'il s'*affale* le long d'une manœuvre, lorsqu'il se laisse glisser le long d'une manœuvre fixe. (*V* C*)

AFFINER, v. a. On dit que le temps *affine* lorsqu'il devient plus clair, plus serein. Cette expression est employée plus volontiers pour un changement en beau qui se fait dans l'état apparent de l'air, sur tout l'horizon, ou au moins dans la plus grande partie de l'horizon. *Voyez* ÉCLAIRCI. (*B.*)

AFFINER *le chanvre*, (*Corderie de marine.*) c'est contraindre les fibres longitudinales de se séparer, & le purger des chenevotes & de l'étoupe. (*B.*)

AFFINOIR, s. m. espèce de peigne entre les dents duquel on fait passer le chanvre pour l'affiner. (*B.*)

AFFLEURER, v. a. toucher de par-tout, joindre parfaitement. Il se dit particuliérement des bordages; ils doivent *affleurer* les couples; c'est-à-dire, y être bien ajustés: les joindre absolument.

Ce terme signifie aussi simplement *toucher: pour avoir la rentrée de ce vaisseau, vous mettrez au bout d'une règle, posant horizontalement sur le platbord, un à-plomb à* affleurer *la préceinte.* (*V* C*)

AFFOLÉE, adj. on dit qu'une aiguille de boussole est

est *affolée* lorsqu'elle n'affecte plus aucune direction, ou lorsqu'elle en affecte une fausse.

Le premier effet peut venir très-évidemment de la construction primitive de la boussole, ou de ce que, cette construction a été notablement altérée en quelque point essentiel comme, le magnétisme de l'aiguille. Cette qualité peut s'altérer tout-à-coup par des causes étrangères, comme un orage violent, de grands coups de tonnerre, de grands éclairs, un grand froid. Ces causes affectent toujours plus ou moins le magnétisme en général. Celui de l'aiguille peut s'altérer aussi par des secousses même assez légères, dans quelque sens que ce soit, par un frottement sur une de ses parties, ou simplement par une position même de peu de durée; c'est ce que l'expérience nous a montré cent fois. Lorsque ces causes ont été foibles, l'aiguille remise sur son pivot, reprend bientôt son magnétisme. Dans le cas contraire, *voyez* AIMANTER.

Ce premier effet, ainsi que le second, peuvent encore venir du voisinage de quelques matières propres à le produire. On sait que toutes les matières magnétiques & ferrugineuses, altèrent la direction de l'aiguille aimantée, lorsqu'elle se trouve dans l'étendue de leur sphère d'activité. Si l'effet a duré quelque temps, la direction de l'aiguille peut en rester affectée, même après que l'effet a cessé. Il en est de même de sa force directrice, qui en reste presque toujours affoiblie; on doit donc éviter, avec soin, de mettre ou de laisser auprès des boussoles des matières magnétiques ou ferrugineuses.

Il n'est pas moins certain maintenant que les aurores boréales affectent aussi la direction de l'aiguille aimantée, & quelquefois d'un degré & plus. Ces effets ont été reconnus à terre d'abord par le fameux Graham, artiste anglois, & depuis par plusieurs observateurs; il n'y a point d'année que je n'en sois témoin plusieurs fois. Or, à la mer, on ignore presque toujours la déclinaison magnétique du lieu du vaisseau; on ne peut donc pas reconnoître ce qui peut être dû à l'aurore boréale, ainsi il convient de ne point observer tant qu'elle dure, ni même immédiatement après ou avant; car ce météore paroît agir sur l'horizon de chaque lieu avant que d'y paroître & après sa disparition. Je ne doute pas qu'on ne doive attribuer à cette cause accidentelle les différences considérables entre des observations bien faites d'ailleurs, dans le même lieu & dans le même temps à-peu-près.

On prétend que, vers la côte de Norvège, près la Virginie, près le détroit d'Aboran, dans la Méditerranée, & dans le golfe de Finlande, à trois lieues de Russe-bourg-bourg, l'aiguille tourne continuellement.

Les exemples des altérations que les causes étrangères peuvent faire subir aux aiguilles aimantées, sont trop nombreux & trop bien attestés, pour être révoqués en doute : on trouve dans le *Voyage à la baie d'Hudson*, *t. II*, *p. 151*, *in-12*, *édition de 1749*, que tout-à-coup les aiguilles des boussoles du bâtiment, qui se trouvoit au milieu des glaces, perdirent la faculté directrice, sans aucune cause apparente que le grand froid. On parvint à leur redonner cette faculté en les frottant de nouveau avec des aimans artificiels; mais bientôt elle la reperdirent : on les mit dans un endroit chaud, elles reprirent d'elles-mêmes & conservèrent leur faculté directrice. En doit-on conclure que le froid étoit réellement la cause de cette altération? Cette conclusion pourroit être contredite, puisque en 1769 le même moyen fut sans effet dans le même lieu & dans la même circonstance. *Transf. phil. vol. XLIX*, *p. 483*. Cette citation est telle que je la trouve dans le *Mém. de M. Van-Swinden*; *Mém. des Savans étrangers*, *t. VIII*, *p. 200*. J'y trouve encore ce qui suit :

« Un auteur qui a fait une description des îles » de Ferro (on écrit Ferroe & on prononce Ferreu), » dit qu'il y a, au sud de ces îles, un rocher sur lequel » les aiguilles aimantées perdent leur vertu, qu'elles » ne recouvrent pas, à moins qu'on ne les aimante » de nouveau. *Transf. phil. vol. X*, *année 1675*, » *n°. 119*, *p. 456* ».

Le 19 mai 1730, à onze heures du matin, le tonnerre passa au-dessus de la maison de M. Musschenbrok à Utrecht. A midi, ce physicien trouva que l'aiguille s'arrêtoit dans toutes les situations qu'on vouloit lui donner. Vainement lui & un excellent artiste essayèrent-ils de la rétablir : ce fut toujours sans effet.

On lit, dans la collection académique, *tom. VI*, *partie étrangère*, que le 24 juillet 1681, le vaisseau anglois l'Albermale, commandé par M. Edouard, étant à 100 lieues du cap Cod, par 48 degrés de latitude nord, un coup de tonnerre qui causa grand ravage à bord sans mettre le feu, fit que toutes les aiguilles des boussoles se tournèrent bout pour bout, excepté une qui se dirigeoit est & ouest. Celle-ci ayant été rapportée en Angleterre, & le verre ayant été cassé, elle perdit entièrement sa vertu. Les autres ont conservé leur nouvel état.

Je trouve encore dans le *Mém. de M. Van-Swinden*, *pag. 201*, un fait très-intéressant, tiré des *Mémoires de la société de Haarlem*. En 1749, M. May, officier de marine au service des Provinces-Unies, étant sur un des vaisseaux de cette république, un coup de foudre brisa le grand mât du vaisseau. Il y avoit dans l'habitacle deux boussoles armées d'aiguilles en forme de lozange, faites de fil d'archal, & aimantée avec un vigoureux aimant naturel, que l'amirauté possède. Il y avoit dans un coffre à babord du vaisseau, onze aiguilles semblables, mais non-suspendues. Il y avoit de plus dans la chambre du capitaine, un compas de variation, dont l'aiguille étoit une lame d'acier aimantée au même aimant, & trois autres boussoles dont les aiguilles étoient des lames imprégnées à la façon de M. Knight, avec des barreaux d'acier.

Après que le coup de foudre eut abattu le grand

mât, les treize aiguilles en forme de lozange avoient toutes subi de grands changemens. Une de celles qui étoient dans l'habitacle se dirigeoit vers l'ouest, l'autre vers l'est. De celles qui étoient dans le coffre, il y en avoit deux dont les déviations étoient encore plus grandes; deux autres avoient perdu leur vertu; trois avoient entre 4 & 8 rumbs de variation; les autres varioient de 2 ou 3 rumbs. L'aiguille du compas de variation avoit entiérement perdu sa vertu, & n'attiroit pas même une aiguille à coudre: les lames aimantées à la façon de M. Knight, n'avoient pas subi le moindre changement.

Trois ou quatre jours après cet accident, M. May trouva que les trois aiguilles qui avoient changé de 8 rumbs, se rétablissoient peu-à-peu: il n'apperçut pas de changemens aux autres.

Ce dernier fait prouveroit ce qu'on sait très-bien d'ailleurs, & ce qu'on verra au mot AIGUILLE *aimantée*; savoir que les aiguilles en forme de lozange sont à tous égards d'un très-mauvais service, puisqu'elles sont plus sujettes que d'autres aux dérangemens produits par les causes extérieures, comme elles le sont beaucoup aux changemens, pour ainsi dire, spontanés. A la vérité, la lame d'acier aimantée avec l'aimant naturel, perdit toute sa vertu; mais premiérement cet effet est moins dangereux que l'autre, puisqu'il n'est pas possible qu'on soit trompé par une aiguille indifférente à toutes les positions, au lieu que celle qui en indique une fausse peut induire en erreur, faute d'objets sûrs de comparaison. Secondement, il s'ensuit seulement une autre vérité exposée au mot AIMANTER; savoir que l'aimant naturel ne communique pas si bien la vertu magnétique que les aimans artificiels. M. Van-Swinden dit bien que l'aimant naturel qui appartient à l'amirauté d'Amsterdam, est vigoureux; mais les physiciens savent qu'un aimant peut être vigoureux: c'est-à-dire, portant un grand poids; & non généreux: c'est-à-dire, communiquant une grande vertu.

Il seroit fastidieux & inutile de rapporter tous les faits qui prouvent que les aiguilles peuvent être *affolées* par des causes extérieures: je finirai par les deux qui suivent.

Dans les *Mémoires de Stockholm*, traduits par M. de Keralio, chevalier de S. Louis, alors capitaine aide-major à l'école-militaire, on lit, *page 190*, qu'une boussole couverte d'un verre à l'ordinaire, ayant été exposée au soleil pendant quelque temps, on s'apperçut que la direction de l'aiguille étoit dérangée de plusieurs degrés. Ayant soupçonné que l'électricité communiquée au verre par les rayons du soleil étoit cause de ce dérangement, on passa légérement le doigt sur ce verre, & l'on vit l'aiguille suivre le doigt: les navigateurs doivent donc bien prendre garde, que dans les observations qu'ils font à bord ou à terre, leurs boussoles ne soient exposées au soleil.

Au mois de juin 1772, le bâtiment le Sage, alors commandé par M. le baron de Clugny, allant de l'île de France, au cap de Bonne-Espérance, & se trouvant, par un temps orageux, à l'ouverture du canal de Mozambique, les aiguilles des boussoles se trouvèrent toutes *affolées* pendant quelques heures.

Le dernier fait dont je me permettrai de parler, est celui qui concerne l'instrument nommé *magnétomètre*, dont il est question au mot AIGUILLE *aimantée*, & plusieurs fois dans le *Mémoire de M. Van-Swinden*. Ayant fait osciller plusieurs fois l'aiguille de cet instrument pendant un orage, j'ai toujours vu que le tonnerre affectoit fortement, soit le nombre, soit l'amplitude des oscillations: j'ai vu même deux fois l'aiguille s'arrêter subitement à plusieurs degrés de sa direction naturelle, au moment du coup de tonnerre, & reprendre ensuite son mouvement quelques momens après l'explosion. L'effet n'est pas toujours aussi marqué: il faut pour cela que l'orage soit près du zénith du lieu où l'on observe.

Nous avons dit, au commencement de cet article, que le magnétisme de l'aiguille peut être altéré par des secousses même assez légères. Que penser, après cela, de la méthode de certains pilotes qui, pour ôter la rose de dessus son pivot ou pour l'y remettre, secouent la boîte de haut en bas, jusqu'à ce qu'ils soient parvenu à déplacer la rose, ce qui pour l'ordinaire n'exige qu'une secousse; ou jusqu'à ce qu'ils soient parvenus à la replacer sur son pivot, ce qui en exige presque toujours plusieurs? Premiérement, il en résulte nécessairement que le pivot s'émousse & que la chape se défigure; d'où il doit résulter aussi un frottement irrégulier qui peut affoler l'aiguille en quelque sorte, parce que son magnétisme, hors d'état de vaincre ce frottement, ne pourra pas la ramener dans sa direction naturelle; mais il doit en résulter encore l'altération même de ce magnétisme, altération que des circonstances particulières peuvent rendre très-grande, & dont il n'est pas possible d'assigner les limites. Cependant les boîtes des boussoles marines s'ouvrent toutes de manière ou d'autre; le plus sage est donc de les ouvrir pour déplacer l'aiguille, s'il en est besoin, & pour la replacer doucement sur son pivot.

On sera tenté de demander pourquoi les pilotes ôtent ainsi la rose de dessus le pivot. Ils le font aux boussoles dont ils ne se servent pas actuellement, pour éviter que le pivot ne s'émousse, ou que la chape ne se creuse par le mouvement continuel où elles sont dans un bâtiment qui fait voile. Mais ils tombent dans un autre inconvénient, en supposant même qu'ils prennent d'ailleurs toutes les précautions convenables; c'est de risquer que dans les différentes routes du bâtiment, l'aiguille se trouve souvent & quelquefois long-temps dans des directions propres à altérer son magnétisme. La situation horizontale, suivant la ligne est & ouest, est la plus propre à produire ce mauvais effet. Les autres le font plus ou moins, à mesure qu'elles approchent plus ou moins de celle-là. (*B.*)

AFFOURCHE, ſ. f. AFFOUR. Ancre d'*affourche*, ancre d'*affour*. C'eſt l'ancre qui ſert particuliérement à affourcher le vaiſſeau. L'ancre d'*affourche* eſt la plus petite des groſſes ancres d'un vaiſſeau; elle péſe, ainſi que les autres ancres, la moitié du poids du cable qui doit y être entalingué; c'eſt une des deux ancres du boſſoir; elle eſt placée à tribord ou à babord, ſuivant la rade que le vaiſſeau eſt le plus dans le cas de fréquenter; à Breſt, par exemple, où l'on *affourche* eſt-ſud-eſt, oueſt-nord-oueſt, où il eſt avantageux d'avoir la première ancre mouillée dans l'oueſt-nord-oueſt, & où le vent ſouffle le plus ſouvent de la partie du ſud-oueſt, on place toujours l'ancre d'*affourche* à babord; un vaiſſeau en effet, dans cette rade, a ſouvent le cap au ſud-oueſt; ſi ſon ancre d'*affourche*, mouillée à l'eſt-ſud-eſt, c'eſt-à-dire à babord de lui, paſſoit dans l'écubier de tribord, le cable d'*affourche* croiſeroit ſur le taille-mer: il en ſeroit de même alors de la première ancre, dont le cable croiſeroit également ſur l'éperon & avec le cable d'*affourche*: ce qui occaſionneroit un frottement nuiſible, & qu'il eſt bon d'éviter.

A l'ancre d'*affourche* eſt entalingué le cable d'*affourche*: le cable d'*affourche* a quelque choſe de moins de circonférence que les autres cables; on diminue ainſi ſa circonférence pour le rendre plus facile à manier. (*V* C*)

AFFOURCHER, v. a. *ou* n. c'eſt mouiller une ſeconde ancre de manière que les deux ancres & le vaiſſeau qui eſt entre elles, ſe trouvent le plus en ligne droite qu'il eſt poſſible, afin que le vaiſſeau contenu au point de réunion des deux cables, évite au vent & à la marée dans un petit eſpace: les ancres & le vaiſſeau ne peuvent, abſolument parlant, ſe trouver en ligne droite; le vaiſſeau eſt au ſommet d'un angle dont les cables ſont les côtés, & c'eſt-là d'où vient le mot *affourché*: mouillé de façon que les cables faſſent la fourche.

La ligne dans laquelle ſont les deux ancres, donne le nom à la manière dont on eſt affourché; ſi une ancre eſt dans l'eſt & l'autre dans l'oueſt, on dit qu'on eſt affourché *eſt* & *oueſt*.

Il y a une ancre particuliérement deſtinée à *affourcher*, que l'on nomme, comme nous venons de le dire, *ancre d'affourche*: cependant lorſque l'on eſt dans un endroit pour peu de temps, & que l'on n'a rien à craindre de la force du vent ni de la marée, on ſe contente quelquefois d'*affourcher* avec une ancre à jet, à cauſe de la facilité beaucoup plus grande que l'on a à la mouiller & à la lever.

Pour le peu que l'on ait quelque ſéjour à faire dans une rade, il convient de s'y *affourcher*; d'abord, parce qu'un vaiſſeau mouillé ſur un pied en évitant, ſoit à la marée, ſoit au vent, traîne ſon cable dans ſon évolution, & par là peut l'endommager ſur le fond; en ſecond lieu, dans la crainte qu'en paſſant dans ſon mouvement verticalement au-deſſus de ſon ancre, comme cela peut arriver, il ne la cabane, en faiſant force dans une ſituation contraire à la première, ou bien qu'il n'en caſſe la pate; en troiſième lieu, pour occuper un moindre eſpace dans ſon évitage, & ne point courir riſque de s'aborder avec quelque autre bâtiment: il faudroit que deux vaiſſeaux mouillés chacun ſur un pied, fuſſent à près de deux encablures & deux longueurs de vaiſſeau, pour être certain de ne pas s'aborder dans une évitage qu'ils ne feroient pas dans le même ſens: il faut s'*affourcher* enfin pour mieux tenir contre la force du vent: on s'*affourche* ordinairement quarrément au traverſier, & lorſqu'il ſouffle, on appelle également ſur ſes deux ancres. Lorſqu'on eſt obligé de ne mouiller que ſur un pied, ſoit par la néceſſité où on peut ſe trouver de mettre ſubitement à la voile, ou par quelques autres raiſons, il faut avoir grande attention de ſe tenir à une raiſonnable diſtance les uns des autres, & d'empêcher le vaiſſeau de courir ſur ſon ancre, en mettant le perroquet de fougue à culer, en éventant l'artimon, ou au moyen de ſes chaloupe & canot.

J'ai dit que l'on s'*affourchoit* ordinairement quarrément au traverſier; cela ne doit s'entendre que pour les mers où il n'y a point de marées: dans les mouillages où il y a de la marée, on s'*affourche* à-peu-près ſuivant ſa direction; car ſi l'on s'*affourchoit* dans un ſens tranſverſal à cette direction, l'impulſion du courant combinée avec l'effort du vent & de la lame, pourroit faire draguer les cables ſur le fond, & les expoſer à être bientôt coupés. Quand le traverſier a une direction approchante de celle de la marée, on s'*affourche* dans un ſens un peu oblique à cette direction; c'eſt-à-dire, que ſi le mouvement de la marée eſt *eſt* & *oueſt*, & que les vents les plus violens que l'on ait à craindre ſoient ceux d'oueſt-ſud-oueſt, on s'*affourche* eſt-ſud-eſt, oueſt-nord-oueſt.

Comme la direction de la marée ſuit communément celle de l'entrée de la rade, on s'*affourche* ordinairement à-peu-près dans cette direction; l'ancre qui tient le vaiſſeau contre le flot s'appelle *ancre de flot*, & celle qui le retient contre le juſan s'appelle *ancre de juſan*. Ordinairement, c'eſt la première ancre qui ſert d'ancre de flot, parce qu'elle eſt alors mouillée du côté du large, d'où communément les vents ſont les plus forts. Ce ſeroit au contraire l'ancre d'affourche qu'on mouilleroit pour ancre de flot, ſi les vents du large étoient les moins à craindre. La raiſon pour laquelle on mouille toujours la première ancre du côté où les vents ont le plus de force, même lorſqu'on *affourche* avec une groſſe ancre, vient de ce que l'ancre d'affourche n'eſt jamais auſſi forte que cette première ancre, & qu'on pourroit d'ailleurs, ſi l'on craignoit de chaſſer, filer une plus grande quantité de cables de celui qui eſt entalingué à la première ancre.

On peut donc *affourcher*, ſoit avec une petite ancre, ſoit avec une groſſe ancre. Quelquefois on ſe ſert de la chaloupe pour porter l'ancre

& l'entre-toise ; le boulon de l'arrière *i* passe à un cinquième de la hauteur des flasques, à partir du fond de l'*affût*, & se trouve verticalement au-dessous du premier degré.

Les chevilles à œillet passent au tiers de la hauteur de la flasque, & se trouvent verticalement au-dessous du second degré.

Le trou de la brague est percé aux deux cinquièmes de la longueur de la flasque de l'arrière à l'avant, & est à-peu-près au milieu de la hauteur de ladite flasque, à partir du dessous du fond.

L'encastrement des tourillons a le même diamètre que lesdits tourillons, & pour profondeur le tiers de ce diamètre.

Calibres.	*Epaisseur des flasques.*	*Diamètre des roues.*	*Grosseur des boulons.*		*Grosseur des grandes chevilles & de celles à œillet.*	
36	6 po.	18 po.	1 po.	3 l.	1 po.	2 l.
24	5 ½	17	1	2	1	1
18	5	16	1	1	1	0
12	4 ½	14	1		0	11
8	4 ¼	13	0	11	0	10
6	4	12	0	10	0	9
4	3 ¾	11	0	9	0	8

L'*affût* pour le canon de 36 pèse environ 1283 livres ; il revient au roi, tout ferré, à 135 liv. peut-être à un peu plus en temps de guerre. L'*affût* de 24 pèse 936 livres, & vaut 115 liv.; celui de 18, 735 livres, & vaut 100 liv.; celui de 12, 547 livres, & revient à 86 liv.; celui de 8, 437 livres, prix 72 liv.; celui de 6, 332 livres, valeur 60 liv.; enfin celui de 4 pèse 262, & revient à 50 liv.

Les *affûts* des canons de galères, de chaloupes canonnières, de felouques & autres bâtimens de rames, ne sont point montés sur des roues, mais établis dans des coulisses; on ne peut les orienter de droite à gauche, de gauche à droite; mais comme ces canons sont en chasse, on gouverne directement sur l'objet sur lequel on veut tirer. Depuis quelque temps on a imaginé, pour les vaisseaux, différentes sortes d'*affûts*, aussi à coulisse; mais il faut que cette coulisse soit établie sur une espèce de traineau à pivot, pour pouvoir donner au canon un mouvement horizontal. Voici la description d'un de ces *affûts*, dont nous devons l'invention à M. de Chapman, ingénieur général des constructions navales en Suède.

La fig. 311 est le plan longitudinal & d'élévation de l'*affût* proprement dit; *b b* en sont les entremises, & on en voit ponctuée l'entre-toise; toutes ces pièces font la liaison de l'*affût*; *e* est le trou de la brague. Les figures 312 & 313 en sont, la première, la projection à vue d'oiseau; la seconde, le dessous, où l'on voit en *d* un ressort qui a une entaille en *e*, pour l'usage que nous allons apprendre. La fig. 314 est une projection verticale, suivant l'axe du canon, de toutes les pièces qui composent la machine. Les fig. 315, 316 & 317 représentent une sole, sur laquelle doit reposer l'*affût*, dans l'entremise de l'avant duquel passe le pivot *h*; le trou qui doit recevoir cette cheville est marqué dans le plan de l'*affût*: *g* (*fig. 314 & 315*) est un traversin à épaulette, qui, avec celui de l'arrière, fait la liaison des deux longis *f* de cette sole: *i* (*fig. 316*) est une espèce de dent en fer qui doit entrer dans l'entaille *e* du ressort *d* (*fig. 313*), quand le canon est dans la direction de la coulisse: on se ressouvient que cette *fig. 313* est le dessous de l'*affût*, & qui doit par conséquent poser sur le lit supérieur de la sole (*fig. 316*): en imaginant cette *fig. 313* retournée dans sa position naturelle, on conçoit l'effet du ressort; le canon étant suivant la direction de la coulisse, l'entaille *e* reçoit la dent *i* (*fig. 316*): si l'on veut faire tourner l'*affût* sur le pivot de la sole, on tend, en le levant, le ressort qui, pour cet effet, dépasse le côté de l'*affût*; & son entaille ne recevant plus la dent, on peut faire faire au canon un mouvement de conversion. Le quart de conversion le met à même d'être rangé à bord, suivant sa longueur; cette opération est facile, & a son avantage.

Les *fig. 318, 319 & 320* représentent le traîneau, ou le chantier à coulisse, qui doit recevoir l'*affût* sur la sole: *k k* en sont les longis, dans lesquels est coupée cette coulisse, comme on le voit en *k* (*fig. 314*): *l* (*fig. 318 & 320*) est une garniture ou fourrure, sur laquelle se fait le mouvement du chantier, tournant sur son pivot; *m* (*fig. 319 & 320*) est le trou pour recevoir ce pivot du traineau *u* (*fig. 314, 321 & 322*): *n* (*fig. 318 & 320*) est un crochet qui doit être établi de chaque côté du traîneau, pour recevoir les bouts de la brague.

Pour faire, dans un bâtiment, l'établissement de ces sortes d'*affût*, il faut que les baux soient distribués de manière qu'il y en ait un exactement à l'aplomb du milieu de chaque sabord: ces baux doivent être de plusieurs pièces, par exemple, de cinq, savoir, *o o* (*fig. 321*) moitié de la pièce du milieu; *p q*, *r s*, pièces de l'avant & de l'arrière de tribord, & deux semblables pour babord. On chasse une clef ou billot *t* à queue d'hyronde entre ces deux pièces, & on cheville le biton *u*, (*fig. 321 & 322*), au moyen de la cheville *w*, goupillée sur ce biton, qui doit conserver son équarrissage jusqu'à l'uni du pont au-dessus duquel il est tourné, pour servir de pivot au traîneau: ces baux sont au surplus liés avec le bord, au moyen de deux courbes *x* à chacune de leur

ent de bout. L'ancre d'affourche mouillée, on doit aire tête dessus, & filer du cable pour cela, s'il est nécessaire ; ensuite on vire sur la première ancre ; filant à mesure du cable d'affourche, on met le aisseau dans le poste qu'il doit occuper. Cette manière d'*affourcher* est très-bonne, & elle abrège travail ; cependant elle a ses inconvéniens : il est craindre, par exemple, que l'épissure qui joint les cables, ne s'arrête à l'écubier, & ne fasse traverser le aisseau ; c'est pour cette raison que l'on garde fort peu de voiles en allant mouiller l'ancre d'affourche, dans la crainte que le cable ne puisse se filer assez promptement : on n'auroit pas cela à craindre, si le vent ou la marée portoit à l'endroit où l'on veut mouiller l'ancre d'affourche ; car alors après avoir mouillé, comme à l'ordinaire, la première ancre, & fait tête dessus, on fileroit du cable, & on se laisseroit culer sur cet endroit, pour y laisser tomber l'ancre d'affourche. On pourroit même, dans ce dernier cas, attendre que la marée eût changé de direction avant de virer sur premier cable, parce qu'alors, il n'y auroit qu'à filer le cable d'affourche, & à virer sans peine sur le premier cable. (*V* C*)

AFFRAICHIE, s. f. effet d'affraichir, parlant du vent. *Une affraichie de vent de N. E. nous fit faire 50 lieues en route.* (*V***)

AFFRAICHIR, v. n. AFFRAICHER, ce mot ne s'emploie qu'en parlant du vent, & il signifie devenir plus frais, plus fort. On ne se sert plus guère de ce terme, & il est remplacé par celui de *fraischir* ; on l'emploie cependant encore à l'impératif, & on dit, *affraiche*, pour témoigner le désir que l'on a que le vent augmente. (*V* C*)

AFFRANCHIR, *franchir la pompe*, v. a. on a *affranchi* la pompe, ou la pompe est *franche*, lorsque le peu d'eau qui reste dans le fond du vaisseau, est plus bas que l'extrémité inférieure de la pompe ; alors elle n'en peut plus aspirer ; une pompe est *affranchie* ou est *franche* à 4, 5, 6 pouces, c'est-à-dire, qu'il ne vient plus d'eau à la pompe, à cette hauteur d'eau dans le fond du bâtiment. On dit d'un vaisseau qui a une voie d'eau, *qu'il peut affranchir*, lorsqu'il jette plus d'eau avec la pompe que la voie d'eau n'en donne ; dans le cas contraire, il ne peut pas *affranchir*, & c'est une terrible extrémité. (*V***)

AFFRÉTEMENT, s. m. l'action d'affréter, de louer un navire : *contrat d'affrétement*, acte par lequel on constate qu'on a affrété un navire. Dans les ports de la Méditerranée, on dit *nolivement*. (*V* C*)

AFFRÉTER, v. a. louer un navire de quelqu'un. Il ne faut pas confondre *affréter* avec *fréter* ; fréter est louer son vaisseau à quelqu'un ; on *affrète* ordinairement à tant du tonneau par mois ou par voyage. (*V* C*)

AFFRÉTEUR, s. m. celui qui affrète. (*V***)

AFFUT *de bord*, s. m. c'est le nom que l'on donne aux *affûts* de canons de vaisseaux ; ils sont composés de deux flasques *A A* (*fig. 11 & 12*), montés sur deux essieux *b b*, ayant quatre roues *C* ; ils sont assemblés avec une entre-toise *d* : dans les *affûts* de vaisseaux françois, qui avoient autrefois une sole sur laquelle étoient chevillés les flasques, il y a un bout de bordage *γγ* entaillé avec les essieux, qui tient en partie lieu de cette sole. Tout cet assemblage est fortement chevillé : *g* est un boulon qui traverse les flasques & l'entre-toise, & qui est rivé sur virole ; quelquefois il passe un peu en arrière & un peu en-dessous de cette entre-toise : *i* est le boulon de l'arrière : *h*, chevilles à goupille qui se rivent dessous l'essieu de la tête de l'*affût* ; *l*, chevilles qui lient les flasques avec l'essieu de l'arrière ; les deux, le plus en arrière, sont à œillet ; *f*, chevilles à œillet, servant à y accrocher les palans des canons, & qui sont rivées en-dedans de l'*affût* ; *k*, chevilles à boucle, où l'on passe les bragues. En France, en place de ces chevilles, on perce un trou dans chaque flasque où passent lesdites bragues : *e* est la plate-bande qui recouvre le jouet des tourillons : *n*, l'esse qui retient les roues.

Les flasques ont de longueur, à-peu-près, celle de la partie du canon depuis le bouton jusqu'à l'axe des tourillons, & en sus le demi-diamètre de la roue de devant : la distance entre les flasques est égale au diamètre du canon aux parties qui y correspondent, & en sus un quart de pouce de jeu de chaque côté (*Voyez* CANON) : elles sont d'ailleurs dans une situation verticale ; dans la table ci-dessous on voit leur épaisseur : la hauteur desdites flasques, à partir du dessous des roues est égale à la hauteur des feuillets de dessus le pont, plus deux cinquièmes de la hauteur du sabord (*Voyez* SEUILLET, SABORD). Les degrés de la flasque commencent aux trois cinquièmes de sa longueur, à partir de l'avant : les flasques, pour le 18 & au-dessus, ont cinq degrés ; pour le 12 & au-dessous, elles n'en ont que quatre : ces degrés sont pratiqués pour servir de point d'appui aux pinces ou barres d'anspect, que l'on emploie pour soulever la culasse.

Le diamètre des museaux de l'essieu de l'avant est égal à l'épaisseur de la flasque : sa longueur est de deux fois son diamètre ; la hauteur du quarré de l'essieu a un pouce de plus que le diamètre du museau, & sa largeur en est à-peu-près le double, pour pouvoir recevoir deux chevilles de chaque côté, passant par les flasques ; l'épaisseur des roues est égale à celle des flasques : les essieux & les roues de l'arrière peuvent être de dimensions un peu moindres.

L'entre-toise a la même épaisseur que les flasques ; elle est posée en-dessous de l'encastrement des tourillons avec un peu d'inclinaison vers l'arrière de l'*affût* ; elle est échancrée de manière à ne pas gêner le mouvement du canon : elle s'emboîte d'environ un pouce dans l'épaisseur des flasques.

On a vu que le boulon *g* traverse les flasques

l'*âge de la lune*, y compris le jour où est fait la nouvelle lune.

On trouve aussi un moyen suffisamment exact dans le *Traité de navigation* de M. Bouguer, édition de M. l'abbé de la Caille, dans celui de M. Bézout, dans les *Leçons de navigation* de M. Dulague, professeur à Rouen, dans le *Guide du navigateur* de M. Lévêque, correspondant de l'académie royale de marine, & professeur de mathématiques à Nantes, *&c.* Voici en quoi il consiste :

Dans la première des tables intitulées : *Tables pour calculer le temps vrai des phases de la lune*, on prendra le nombre de jours, heures & minutes qui se trouvera vis-à-vis de l'année proposée, le nombre qui suit celui-ci dans la colomne, en haut de laquelle on voit *A*, & le nombre qui suit encore celui-ci, dans la colomne en haut de laquelle on voit marqué *P*; on les écrira sur une même ligne. Dans la table des mois, qui est la seconde, & dans la case du mois proposé, on cherchera le nombre *P* qui fasse 5 avec le nombre *P* de l'année, alors on prendra les jours, heures & minutes correspondans, ainsi que le nombre *A* qui les accompagne ; on écrira chaque quantité sous celle de même espèce écrite déjà pour l'année, & l'on en fera la somme. Si celle des deux nombres *A* passe mille, on en retranchera mille ; on cherchera le reste ou le nombre le plus approchant du reste dans la troisième table ; on prendra les heures & minutes correspondantes dans la colomne intitulée, *les sysigies ;* on les ajoutera avec la somme déjà obtenue, & la nouvelle somme sera à-peu-près l'instant de la nouvelle lune pour le mois proposé. Si le quantième proposé est avant, on prendra la différence entre ce quantième & celui de la nouvelle lune, on retranchera cette différence de 30, & le reste sera l'*âge de la lune* pour le quantième proposé, sans avoir égard aux heures & minutes. Si le quantième proposé est après, on prendra encore la différence de deux, sans avoir égard aux heures & minutes ; on ajoutera 1 à cette différence, parce que dans l'*âge de la lune* il est d'usage de compter le jour même de la nouvelle lune.

Cette méthode donne l'époque de chaque phase à moins d'une heure & demie près ; or trois heures d'incertitude sur cette époque ne peuvent produire qu'environ dix minutes sur l'heure de la pleine lune, ce qui n'est d'aucune conséquence, comme on le verra aux articles cités plus bas.

Il peut arriver, qu'en faisant comme il vient d'être dit, la somme des jours, heures & minutes sorte du mois pour lequel on cherche l'instant de la nouvelle lune ; alors c'est une preuve que cette phase doit avoir lieu tout au commencement de ce même mois. On refera donc l'opération pour le mois précédent ; on retranchera de la somme la valeur de ce mois, & le reste sera le temps cherché. Par exemple, si l'on cherche le temps de la nouvelle lune pour le mois de février 1783, la somme, faite comme il est dit d'abord, donneroit 30 jours 18 heures 39 min. ce qui anticipe de février en mars : mais si l'on fait l'opération pour janvier de la même année, on aura 32 jours 7 heures 36 minutes, de quoi retranchant 31 jours, valeur de janvier, il reste le premier de février à 7 heures 36 minutes ; & l'on trouve dans la connoissance des temps le premier à 6 heures 59 minutes.

Les navigateurs ne cherchent l'*âge de la lune*, que pour trouver l'heure de la haute mer dans les ports qu'ils fréquentent, parce que cette heure dépend en grande partie de cet âge : *Voyez* donc les articles HAUTE MER, BASSE MER, & celui FLUX & REFLUX, où cette matière sera mise dans tout son jour. *Voyez* aussi MARÉE.

Il nous reste à donner une idée de la construction des tables dont nous venons d'enseigner l'usage. La colomne des années n'a pas besoin d'explication. Celle qui suit indique le moment de la première phase de chaque année. Par exemple, dans cette colomne, & vis-à-vis de 1784, on trouve 5 jours 12 heures 23 minutes : cela signifie que la première phase de cette année aura lieu le 5 janvier à 12 heures 23 minutes, temps astronomique ; & le nombre 3 qu'on trouve vis-à-vis dans la quatrième colomne intitulée *P*, lettre initiale du mot *phase*, indique que cette première phase de 1784 sera la troisième, c'est-à-dire, une pleine lune. Mais dans les mois de janvier & de février des années bisextiles, il faut ajouter un jour au temps donné par ces tables, comme on le voit au bas de celle des mois ; nous aurons donc le 6 à 12 heures 23 minutes, ce qui ne diffère déjà du vrai que de 14 heures 37 minutes.

Le nombre 977, qui se trouve sur la même ligne dans la colomne marquée *A*, lettre initiale du mot *anomalie*, marque que, si l'on suppose la révolution entière de cette anomalie partagée en mille parties égales, la lune répond à la 977e. au moment de cette phase. Si l'on cherche ce nombre 977, & qu'au moyen des parties proportionnelles on prenne ce qui lui répond dans la colomne des sysigies, puisqu'il est question d'une pleine lune, on trouvera 13 heures 25 minutes à ajouter ; on aura donc la pleine lune le 7 à 1 heure 48 minutes, ce qui ne diffère plus du vrai que de 12 minutes.

Dans la table pour les mois, la colomne des jours, heures & minutes indique pour chaque nombre correspondant dans la colomne *P*, combien se sont écoulés de jours, heures & minutes, outre les révolutions entières, depuis la première phase de l'année jusqu'au moment de la phase indiquée par le nombre correspondant de la colomne *P*. Par exemple dans la case de juillet, vis-à-vis du nombre 1 de la colomne *P*, je trouve 3 jours 13 heures 21 minutes. Cela me fait voir qu'outre les révolutions entières, il doit s'écouler 3 jours 13 heures 21 minutes depuis la première

phase

phase de l'année jusqu'à cette première phase du mois ; de sorte que si l'on ajoute les 3 jours 13 heures 21 minutes, qui se trouvent vis-à-vis dans la case du mois, avec les 5 jours 12 heures 23 minutes pour 1784, nous aurons le 10 à 1 heure 44 minutes. Ce seroit là, suivant les limites de la méthode, le temps de la phase, si les mouvemens de la lune étoient en rapport constant avec la constitution des tables : mais il n'en est rien. Pour trouver l'argument de la correction, on ajoutera le nombre 698, qui se trouve vis-à-vis dans la colomne *A* des mois, avec celui 977 de l'année, de la somme on retranchera 1000, parce que ce nombre complète la révolution de l'anomalie, ainsi que nous l'avons dit, & le reste 675 sera l'argument cherché. On cherchera ce nombre dans la colomne *A* de la troisième table qui suit celle des mois, & en prenant dans la colomne des quadratures, la partie proportionnelle entre 1 heure 55 minutes, qui répond à 670, & 1 heure 30 minutes, qui répond à 680, on trouvera 1 heure 43′ pour la correction cherchée, qui est toujours additive. On trouvera donc pour le temps de la phase, le 9 à 3 heur. 27′. Cette phase est un dernier quartier, puisque le nombre *P* correspondant aux jours, heures & minutes du mois est 1, & celui de l'année 3, ce qui fait 4, & indique par conséquent un dernier quartier, dernière phase, ou quatrième phase de la lune. Nous avons donc trouvé que le dernier quartier de juillet 1784 doit avoir lieu le 9 à 3 heures 27 minutes. La connoissance des temps de cette année donne le 9 à 3 heures 10 minutes ; ainsi l'erreur ne sort pas des limites indiquées.

On pourroit se contenter d'écrire l'un sous l'autre le nombre de jours, heures & minutes de l'année & celui du mois ; on ne feroit d'abord que la somme des nombres *A* ; on placeroit sous les heures & minutes déja disposées, les heures & minutes données par elle, & l'on n'auroit qu'une seule somme à faire à cet égard.

Il peut arriver que le nombre *P* du mois ajouté avec celui de l'année, fasse 5, 6, 7 ou même 8 ; alors c'est un retour de nouvelle lune, de premier quartier, de pleine lune ou de dernier quartier. Cette disposition a été nécessaire pour que les tables pussent donner toutes les phases d'un mois, qui souvent renferme deux fois la même ; & encore à cause que le nombre *P* de l'année est souvent trop fort, pour que la somme, avec celui du mois, ne sorte pas d'une première lunaison. *Voyez* PHASE *de la lune*. (*B.*)

AGENT *de compagnie de change*. (*Commerce maritime.*) *Voyez* ce mot dans le *Dictionnaire de Jurispr.* de la présente Encyclopédie. (*B.*)

AGITATION *de la mer*, s. f. la mer, ainsi que tout corps gravitant, est naturellement dans un état tranquille, & l'*agitation*, plus ou moins forte, mais continuelle, dans laquelle elle est, provient de causes qui lui sont étrangères. Entre ces causes on en peut distinguer deux principales. L'une agite la masse entière des eaux, & la remue dans toute leur étendue & dans toute leur profondeur, & c'est à la combinaison des forces de l'attraction de la lune & du soleil qu'il semble qu'on doit l'attribuer. Cette *agitation*, ou ce mouvement de la mer, s'appelle *flux & reflux* (*Voyez* ces mots). L'autre cause de l'*agitation* de la mer est l'effort du vent, ou la pression du vent sur sa surface : *agitation* qui se trouve réduite à la seule partie de la mer où cet effort se fait sentir.

La première de ces causes, agissant sur toute la masse des eaux en même temps, & d'une manière douce & progressive, ne produit d'autre marque sensible à leur surface, que le mouvement qu'occasionne le courant qui en résulte, qui entraîne, ou tend à entraîner les corps surnageans ; mais la seconde des causes de cette *agitation* agite violemment la mer, la sillonne, la rend raboteuse & inégale, & produit ce qu'on appelle *houle*, *lame*, *vague* & *lame sourde*. *Lame* & *vague* sont deux mots synonymes, le premier est plus marin ; mais la *houle* & la *lame sourde* en diffèrent, & diffèrent entre elles. La lame ou vague est occasionnée par la pression du vent, & est conséquemment proportionnelle à sa force, compensation faite toutefois des circonstances qui l'accompagnent, comme la pluie qui peut, en frappant continuellement l'eau, l'unir ou empêcher plus long-temps sa surface de s'altérer.

Lorsque les vents ont régné long-temps d'une même partie, les lames, qui se succèdent les unes aux autres, ont acquis un mouvement dans ce sens, qu'elles conservent long-temps encore après la cessation du vent ; souvent même un vent opposé ne peut détruire cette ondulation de la mer, & on éprouve alors deux lames en sens contraire : l'une plus nouvelle & plus à la surface, est la lame du vent régnant, & l'autre, plus ancienne & plus creuse, est ce qu'on appelle la *lame sourde*.

Le long des côtes, la lame élevée & poussée par le vent, s'étend sur les plages hors des bornes où l'eau demeureroit dans un état tranquille, & d'où son propre poids la fait refluer avec d'autant plus de vitesse que la pente de cette plage est plus rapide. Il se forme donc alors un conflit des mouvemens en sens opposés, qui se font sentir à une certaine distance, & forme une inégalité dans la prolongation des lames, qui caractérise la houle & la différencie de la vague : sur les accores d'un banc, à une différence subite de profondeur d'eau, sur un fond inégal & coupé de roches, en des endroits battus en peu de temps par différens vents, la mer y est houleuse ou patouilleuse : le même effet se fait sentir aussi dans les mers resserrées, & qui ont conséquemment, proportionnellement plus de côtes. La mer houleuse fatigue beaucoup les vaisseaux, parce qu'elle leur communique des mouvemens plus vifs & plus irréguliers.

Il est utile de distinguer ces différentes sortes d'*agitation*, & même d'établir des nuances

entre la grosseur de la lame. A la mer, où les choses dépendent si souvent de l'élément sur lequel le vaisseau est porté, comment juger d'une relation, avec quelque sorte de certitude, si l'on ne fixe pas les idées sur l'état de la mer, & s'il n'y a pas de mots propres à les y attacher, & à en déterminer la valeur ? Outre la mer houleuse & la mer battue des lames sourdes dont j'ai parlé, je voudrois donc que l'on convînt encore de distinguer plusieurs degrés dans l'*agitation* de la mer appellée *vague* ou *lame*, & causée par le vent régnant: cinq classes seroient, je crois, suffisantes pour cette division, sous les noms de *mer agitée* ou *mâle*, *mer mauvaise*, *mer grosse*, *mer très-grosse* & *mer horrible*.

Comme la grosseur de la lame est presque toujours proportionnelle à l'état du vent, excepté dans quelques circonstances particulières, qui ne doivent point faire règle, je me servirai également de l'idée qu'on a de la force du vent ou de la grosseur de la lame, pour me faire entendre & pour déterminer les occasions où on doit appliquer ces différentes dénominations.

Mer agitée, ou *mâle*, seroit celle où un vaisseau de guerre ne pourroit point porter ses perroquets.

Mer mauvaise seroit celle où le vaisseau de guerre prendroit ses ris.

Mer grosse seroit celle où le vaisseau de guerre ne peut point se servir de sa première batterie.

Mer très-grosse seroit celle où le vaisseau de guerre ne pourroit pas même démarer ses canons.

Et enfin la *mer horrible* seroit celle où le vaisseau, battu par la tempête, ne pourroit, sans souffrir, ni tenir le côté en travers, ni courir vent arrière pour fuir la lame.

On sent bien que je parle ici des vaisseaux de guerre ordinaires, & non de ceux qui ont des qualités ou supérieures ou inférieures; on doit sentir de même que je ne veux point prendre mes exemples dans ces positions contraintes, où il faut qu'un vaisseau s'efforce ou succombe. (*V* C*)

AGITER, v. a. *causer de l'agitation*: ce sont principalement les vents qui *agitent* la mer. *Voyez* AGITATION. (*V***)

AGON, s. m. du portugais *aqua*. *Voyez* ACCON. (*B.*)

AGRÉÉMENT. *Voyez* GRÉÉMENT. (*V***)

AGRÉER, v. a. *gréer un vaisseau*: c'est l'équiper & le garnir de toutes ses manœuvres, poulies, vergues, voiles, *&c.* (*V* B*)

AGRÉER, (*Commerce maritime.*) *Voyez* ce mot dans le *Dictionnaire de Jurisprudence* de la présente Encyclopédie. (*B.*)

AGRÉEUR, s. m. *gréeur*: c'est celui qui agrée le navire de toutes ses poulies, manœuvres, vergues, voiles, *&c.* on charge ordinairement le maître d'équipage de ce soin, sous la conduite d'un officier qui a l'ordre du capitaine. (*V* B*)

AGRÉNER, (*terme du pays d'Aunis.*) vuider l'eau d'une chaloupe. (*B.*)

AGRÈS & APPARAUX, s. m. on entend par ces termes tout l'équipement d'un vaisseau en général. (*V* B*)

AGUILLOT, s. m. *Voyez* MASLE. On désigne aussi par ce mot, sur la Méditerranée, une petite cheville de fer en usage pour épisser. *Voyez* EPISSOIRE. (*B.*)

A I

AIDE-CANONNIER, AIDE-CHARPENTIER, AIDE-CHIRURGIEN, AIDE-VOILIER, *&c.* s. m. Le chirurgien-major d'un vaisseau & les différens officiers mariniers, ou non mariniers, ont plus ou moins d'*aides*, suivant la grandeur du bâtiment & la force de l'équipage. Il y a aussi dans les hôpitaux une grande quantité d'*aide-chirurgiens*: au département de Brest, il y en a maintenant douze, payés à 40 livres par mois, & douze à 30 liv.; quand ils s'embarquent, ils ont, outre cela, la ration d'officier marinier, mais point de supplément d'appointemens. Les *aides*, de quelque état que ce soit, remplissent les mêmes fonctions que leurs chefs, sous leurs ordres & en leur absence. (*V***)

AIDE-MAJOR, s. m. officier qui remplit les mêmes fonctions que le major, sous ses ordres, & en son absence. (*V***)

AIDE-PILOTE, s. m. on nomme ainsi l'officier marinier destiné à aider le premier pilote dans ses fonctions. Celles qu'on lui confie le plus ordinairement, sont d'aider, dans l'armement, le premier pilote à prendre & à disposer les ustensiles nécessaires pour la campagne. Lorsqu'il y a plusieurs *aide-pilotes*, un des plus intelligens est employé dans la *cale*, pour y lever les *plans d'arimage*, & tenir une note exacte de ce qui s'embarque, pour la remettre journellement à l'officier chargé du détail, ainsi que celle des tirans d'eau, sur-tout au commencement & à la fin de chaque plan. Lorsqu'il y a quelque envoi ou quelque recette à faire qui n'exige que la présence d'un officier marinier, on préfère le plus souvent & presque toujours un *aide-pilote*. Si le bâtiment sur lequel il sert est en rade avec d'autres bâtimens, il veille les mouvemens de la rade, pour en rendre compte sur le champ à l'officier de garde; s'il se fait des signaux dans la rade ou en escadre, il les veille aussi par le même motif, ainsi que les mouvemens de l'escadre ou de l'armée. Il écrit ces choses sur un *cazernet*, ainsi que la force & la variété du vent, sa direction, l'état de la mer & celui de l'atmosphère dont il doit rendre compte de même, étant responsable des accidens que sa négligence à cet égard pourroit occasionner.

On lui confie très-souvent la répétition des signaux dans les *bâtimens répétiteurs*. Si le bâtiment

est à l'ancre lorsque le vent est forcé, & que l'on craigne de *chasser*, il veille avec soin le plomb qu'il a *mouillé* exprès, pour s'appercevoir si le bâtiment *chasse*, & en rendre compte sur-le-champ au *lieutenant en pied* & à l'officier de garde. Les *timonniers* lui sont subordonnés, & il doit veiller à ce qu'ils fassent leur devoir. A la mer il veille à faire *gouverner* aux routes qui lui sont prescrites par le premier pilote, & les marque exactement sur le *renard*, avec la quantité d'*horloges* pendant lesquelles le bâtiment a *cinglé* sur chaque air de vent. Il *fait son point* chaque jour, & aide le premier pilote dans toutes ses observations & opérations.

Lorsqu'on fait des prises qui n'exigent pas un officier, on en donne assez volontiers le commandement à un *aide-pilote*. Dans tous les cas il prévient le premier pilote de ce qui se passe. Sa paie est la même que celle du contre-maître. On sent bien qu'il a besoin d'acquérir les mêmes connoissances de pratique & de théorie que le premier pilote qu'il doit remplacer au besoin, & au grade duquel il aspire. *Voyez* donc ce mot. (*B.*)

AIDER *un vaisseau dans son mouvement*, c'est joindre la manœuvre de la voilure à celle du gouvernail. Par exemple, pour faire arriver un vaisseau plus promptement, ou pour qu'il ne manque pas ce mouvement, on traverse les focs, on largue l'écoute d'artimon; pour le faire venir au vent, on largue au contraire les écoutes des focs, & on traverse celle d'artimon, bien entendu que la barre est d'ailleurs tout-à-fait du côté qui convient à la manœuvre que l'on veut faire. On *aide* aussi quelquefois les bâtimens dans leurs évolutions, sur-tout ceux de babord, & pendant le calme, avec des avirons, en sciant d'un bord, & nageant de l'autre. (*V***)

AIGU, adj. *avant aigu*, parlant de vaisseau: on pensoit autrefois que les vaisseaux pour la marche, devoient avoir l'avant fort *aigu*, d'une figure approchante de celle du coin; pour fendre l'eau avec plus de facilité: on reconnoît encore cette forme dans les vaisseaux de feu M. Olivier. *Fendre l'eau*, n'est qu'une manière de parler, qui a peu de rapport avec l'action du corps flottant sur le fluide où il fille; & les figures les plus *aiguës*, qui ont d'ailleurs des inconvéniens, ne paroissent pas aujourd'hui les plus propres à diminuer la résistance de l'eau: dans la construction actuelle on arondit assez généralement l'avant des vaisseaux. (*V***)

AIGUADE, s. f. lieu où un vaisseau peut faire de l'eau. Pour qu'une *aiguade* soit bonne, il faut qu'on y trouve en abondance de l'eau douce & saine à portée du bord de la mer; que le rivage soit accessible aux chaloupes, & ne soit point exposé à une grosse houle; qu'il y ait dans les environs un bon mouillage pour les vaisseaux: ce mot, qui vieillit, seroit cependant bon à conserver. On disoit aussi autrefois *faire aiguade*, au lieu de *faire de l'eau*: à cet égard, la seconde façon de parler est moins inexacte. (*V***)

AIGUILLE, s. m. petit bateau de pêche en usage sur la Garonne & la Dordogne. (*V* S*)

AIGUILLE *aimantée*, s. f. morceau d'acier bien trempé dans toute sa dureté, de forme longue & étroite, dont l'épaisseur est rarement d'une ligne, & qui, frotté convenablement avec un aimant naturel ou artificiel (*Voyez* AIMANTER.), & suspendu en équilibre sur un pivot, se dirige suivant une ligne plus ou moins approchante de celle nord & sud, selon le temps & le lieu. *Voyez* DÉCLINAISON *magnétique*.

L'acier de carme ou carne, celui à la rose, car ce sont deux espèces différentes, & celui d'Angleterre, sont les meilleurs pour faire les *aiguilles aimantées*. Le premier vient de Kernant en Allemagne: on le nomme aussi *à la double marque*, ou *acier d'Allemagne*. Le second prend son nom d'une tache qui paroît au cœur quand on le casse. Voici comme je m'y suis pris pour me décider sur ce choix & sur l'état où l'acier doit être pour bien prendre le magnétisme.

Par exemple, le 9 mai 1776 une *aiguille* de huit pouces neuf lignes de long, faite de l'acier d'une lime d'Allemagne, plate & terminée en pointe, en forme de feuilles de laurier, pesant huit gros quarante grains, avec sa chape d'agathe & son curseur d'équilibre, polie, sans être trempée, & aimantée dans cet état, ne portoit que neuf gros cinquante-quatre grains, & employoit neuf secondes à faire une des premières oscillations depuis le détour à 90° de sa direction naturelle. Cette *aiguille* ayant été trempée & repolie, & ne pesant plus qu'environ huit gros treize grains, portoit trente-neuf gros dix-huit grains, & n'employoit plus que sept secondes à faire une des mêmes oscillations, tant sur le pivot à l'ordinaire, qu'au moyen d'une autre suspension dans laquelle le frottement est absolument nul (*a*), ce qui prouve que la diminution de poids n'entre ici pour rien, ces deux suspensions ayant été employées aussi la première fois. Il est donc bien évident que l'acier trempé prend beaucoup plus de magnétisme que quand il ne l'est pas.

Cependant comme l'acier non trempé ne prend pas, à beaucoup près, un aussi beau poli que celui qui a été durci par la trempe, ce qui fait qu'en l'aimantant on le frotte par moins de surface, & que d'autres expériences prouvent que l'acier s'aimante mieux à mesure qu'il est frotté par plus de surface, on pourroit croire que le défaut de poli dans l'acier non trempé cause son défaut de ma-

(*a*) Cette suspension & quelques-unes de ses propriétés sont décrites dans un mémoire imprimé dans le premier volume des *Mémoires de l'académie royale de marine*, p. 421. J'espère faire connoître encore d'autres propriétés de cette suspension, & prouver qu'elle n'a pas tous les défauts qu'on lui prête.

gnétiſme. Pour répondre à cette objection, j'ai fait faire deux *aiguilles* de même acier, de même forme, de même poids ; l'une a été polie non trempée, & aimantée après ; l'autre a été trempée ſans être polie, & a pris plus de magnétiſme que la première. Enfin le fer qui ne prend point de trempe, s'aimante mal, & garde mal le magnétiſme : l'acier non trempé eſt beaucoup moins loin des qualités du fer que l'acier trempé : celui-là doit donc prendre moins de magnétiſme que celui-ci.

On ne peut pas nier cependant que le poli n'y faſſe quelque choſe, mais il y fait peu. Par exemple, une *aiguille d'étofe de Pont* (*Voyez* le *Dictionnaire des arts & métiers.*), longue de ſept pouces dix lignes & demie, & peſant ſeule huit gros vingt-quatre grains, trempée & non polie, portoit avec peine, & ſeulement au premier abord, vingt-ſix gros & vingt grains. La viteſſe étoit de ſept ſecondes, pour une des premières oſcillations, aux deux ſuſpenſions : ayant été polie & réaimantée, elle a porté le même poids facilement, & plus conſtamment, mais la viteſſe a été la même.

De ce qu'il vient d'être prouvé, il ſuit naturellement que, toutes choſes égales d'ailleurs, plus l'acier eſt trempé dur, plus il prend de magnétiſme, & plus long-temps il le conſerve. Cette vérité d'induction, que beaucoup de perſonnes, travaillant pour le ſervice de la marine, méconnoiſſent encore, ou ſacrifient à leur plus grande commodité, m'a été prouvée par les faits dans cent occaſions. J'ai vu des *aiguilles* d'acier médiocre, mais trempées *dans toute leur force*, comme diſent les ouvriers, conſerver tout leur magnétiſme après pluſieurs campagnes ſur mer : j'ai vu des *aiguilles* faites du meilleur acier, mais trempées moins dur, ou revenues après la trempe, prendre moins de magnétiſme, & le conſerver moins bien dans les mêmes circonſtances, ou dans des circonſtances moins propres à occaſionner la perte de ce magnétiſme. J'ai fait faire des *aiguilles* de même acier, de même forme & de même poids, mais trempées à différens degrés, & j'ai toujours vu que celles trempées dans toute leur force, ont pris & conſervé le magnétiſme beaucoup mieux que les autres. Sans ſortir de l'exemple donné, *pag.* 27, j'y trouve que l'*aiguille* dont il eſt queſtion, perdoit le magnétiſme, pour ainſi dire, à vue d'œil, avant que d'être trempée, au point qu'une heure après avoir été aimantée, elle portoit à peine ſix gros & demi, au lieu de neuf gros cinquante-quatre grains, & aux deux ſuſpenſions, employoit tout près de dix ſecondes pour une des premières oſcillations. Je trouve dans une autre note, qu'une *aiguille* d'acier de Dantzick, trempée dans toute ſa force, peſant ſept gros cinquante-trois grains ſeule, & huit gros quarante-ſept grains avec ſa chape, portoit grandement quarante-deux gros ſoixante & dix grains, & n'employoit au plus que cinq ſecondes à faire une oſcillation, comme lorſqu'elle étoit toute nouvellement fabriquée, quoiqu'elle n'eût pas été réaimantée depuis quatre ans, & qu'elle eût fait pluſieurs campagnes.

Nous ſommes donc déjà conduits dans le choix de l'acier par ce qui vient d'être expoſé. Si l'acier trempé le plus dur, eſt celui qui s'aimante le mieux, & conſerve mieux le magnétiſme, celui qui, toutes choſes égales d'ailleurs, eſt ſuſceptible de la plus forte trempe, doit être préféré. Il ſuit de là que tous ceux qu'on nomme *étofes*, & qui ſont des mélanges de différens aciers, & même d'acier & de fer, ſont d'abord à rejetter pour notre objet, quoiqu'ils ſoient d'une très-grande utilité dans différens arts & métiers, lorſqu'on doit ſacrifier une partie de la dureté à d'autres conſidérations : tels ſont l'acier dit *de Damas*, l'étofe de Pont, & d'autres étofes que les ouvriers ſe font au beſoin. Il y a encore une raiſon bien forte de rejetter les étofes dans la fabrication des *aiguilles* de bouſſoles, c'eſt que ces matières, étant beaucoup plus hétérogènes que tout acier pur, ſe tourmentent, & ſe déforment beaucoup plus à la trempe. Enfin les *aiguilles* faites de ces aciers ſont bien plus ſujettes à prendre pluſieurs poles quand on les aimante, & à devenir affolées. On doit, par la même raiſon, rejetter l'acier dit *de Hongrie*, qui, conſervant un grain trop gros, approche trop du fer, & ne peut jamais prendre une trempe convenable à notre objet, quoiqu'il ſoit bon, & même excellent pour beaucoup d'autres uſages. Les aciers de France ſont auſſi tous à rejetter ; (1777) toutes les *aiguilles* que j'en ai fait faire, ont toujours été, toutes choſes égales d'ailleurs, fort au-deſſous de celles faites avec les bons aciers étrangers. Ceux qui m'ont le mieux réuſſi, ſont l'acier dit *de Dantzick*, celui d'Allemagne & celui d'Angleterre, qui diffèrent peu, relativement à ce qui nous occupe, quand ils ſont de bonne qualité chacun dans leur eſpèce, car il s'en faut bien que l'acier d'un même endroit ſoit toujours ſemblable à lui-même ; & en général ceux des diverſes manufactures paroiſſent dégénérer, ainſi que les ouvriers s'en plaignent. Cette dégénération vient ſans doute des prohibitions, des droits ſur les manufactures, ſur leur commerce, & ſur-tout des privilèges excluſifs : il faut eſpérer que ces obſtacles diſparoîtront, à meſure que, dans chaque pays, on ſera généralement éclairé, car alors on ſentira que ſans liberté & ſans immunité, les produits de l'induſtrie ſont toujours précaires. Quoi qu'il en ſoit, il ſuit de cette variation, de cette détérioration dans les aciers d'une même manufacture, que le mieux eſt de ſavoir connoître ſur l'acier même celui qui eſt propre à l'objet qu'on ſe propoſe, ſans s'arrêter au nom qu'il porte, ſi ce n'eſt pour chercher le bon où il ſe trouve le plus ordinairement. Voici encore des faits, par leſquels j'ai cherché à m'aſſurer de ce que je viens d'expoſer, relativement aux *aiguilles aimantées*.

J'ai fait faire des *aiguilles* d'acier de Rufec; d'acier dit *de Dantzick*, de celui dit *d'Allemagne*, & de celui d'Angleterre. On eut soin de traiter ces différens aciers suivant leurs qualités respectives; car il est connu de tous les bons ouvriers que telle *chaude* qui convient à l'un, brûle l'autre, *&c.* En comparant celles de même forme & de même poids, après les avoir aimantées de la même manière, j'ai constamment reconnu que les *aiguilles* faites avec les aciers d'Allemagne, de Dantzick & d'Angleterre prenoient à-peu-près autant de magnétisme l'une que l'autre, & beaucoup plus que celles d'acier de Rufec, quant à la faculté de porter du fer. Quant à la vivacité, je trouve que les *aiguilles* d'acier de Rufec employoient au moins sept secondes pour une première oscillation (toujours au même détour à 90°), & trente-cinq pour les cinq premières, tant à une suspension qu'à l'autre, ce qui m'a été confirmé ensuite lors des expériences, pour décider de la forme préférable. Celles d'acier d'Allemagne employoient au moins cinq secondes pour la première oscillation, & vingt-six pour les cinq. Celles d'Angleterre près de six pour la première & près de vingt-huit pour les cinq.

Au reste, ce petit excès sur le temps peut venir, & vient souvent de ce que, par la nature de l'*aiguille*, par sa forme, ou par celle de sa suspension, elle diminue moins d'amplitude à chaque oscillation, de sorte qu'une *aiguille*, paroissant employer plus de temps qu'une autre, à faire un certain nombre d'oscillations, peut cependant avoir plus de vitesse qu'elle. C'est ainsi qu'avec la seconde suspension dont j'ai parlé, l'amplitude de chaque oscillation est notablement plus grande, & cependant la durée sensiblement la même, d'où il suit évidemment qu'il y a plus de vitesse.

Dans tout ceci, j'ai supposé les aciers choisis de la meilleure qualité dans chaque espèce, & j'ai dit ci-dessus qu'on ne doit pas s'en rapporter au nom de l'acier, mais à l'examen qu'on en fait soi-même : or, comme je me suis assuré que la même qualité d'acier, qui réussit le mieux dans les ouvrages fins de la coutellerie & des autres arts analogues, est aussi la meilleure pour notre objet, je ne puis mieux faire que de renvoyer au *Dictionnaire des arts & métiers*, qui fait partie de cette Encyclopédie par ordre de matières.

Je m'appuierai bien volontiers ici & ailleurs, pour le même objet, de l'autorité de M. Van-Swinden dans son excellent mémoire qui a partagé le prix de l'académie royale des sciences en 1777. « Il est certain, dit-il, *pag.* 222 (*b*), » que certains aciers ne sauroient s'aimanter » comme il faut. Je ne sache pas qu'il y ait de » règles sur ce sujet : c'est à l'expérience seule à » en décider. Nous croyons qu'il convient de » prendre le plus fin, le plus uniforme & le plus » exempt de *nœuds*; les parties n'en recevront la » force que plus uniformément.

» Il est, de plus, nécessaire que les lames soient » trempées dur, & aussi uniformément qu'il est » possible; elles en retiendront la vertu magné- » tique plus abondamment & plus long-temps, » quoiqu'il puisse y avoir des exceptions à cette » règle ». (Je n'en crois rien.)

» *Il n'est pas indifférent*, dit M. Anthéaume, (*c*) » *de se servir de toutes sortes d'aciers. Les aciers de* » *carme*, (carne) *& à la rose, & ceux d'Angle-* » *terre, sont les meilleurs pour cet usage. Mais il* » *faut observer, lorsqu'on veut que les barres* (*ou* » aiguilles) *soient trempées dur & sans aucun recuit,* » *& qu'elles reçoivent bien la vertu magnétique, que* » *la trempe qui convient à l'un, ne convient pas à* » *l'autre : l'acier de carme & celui à la rose con-* » *viennent très-bien, trempés dur à l'ordinaire; l'acier* » *d'Angleterre réussit mieux trempé en paquet. Si ce-* » *pendant on se contentoit de la trempe qu'on appelle* » revenu au bleu, *toute trempe est indifférente. J'ai* » *éprouvé qu'il y a beaucoup d'avantage à planer* » *long-temps l'acier avec le marteau, après la trempe* » *& le recuit* ».

Qu'il me soit permis de faire quelques réflexions sur ce passage de M. Anthéaume, cité par M. Van-Swinden. Dans celles de mes expériences qu'on a vues & dans celles qu'on verra, l'acier d'Angleterre a été trempé dur à l'ordinaire, & a cependant aussi bien réussi que les meilleurs des autres; la trempe en paquet ne lui est donc pas nécessaire pour notre objet.

Je n'approuve point du tout, non plus, le revenu au bleu, parce que j'ai toujours éprouvé qu'on gagne beaucoup plus à conserver la trempe dans toute sa dureté. Il se fait en Angleterre des boussoles marines, nommées *compas de variation*, qui annoncent beaucoup d'intelligence & de soin. L'artiste qui les fait est dans l'usage de faire ainsi revenir les *aiguilles*, puis de les battre ensuite légérement avec la panne du marteau, & je puis assurer qu'en ayant comparé plusieurs avec d'autres du même acier, auxquelles on avoit conservé toute la dureté de la trempe dans l'eau froide, au rouge couleur de cerise, l'avantage a toujours été pour ces dernières.

M. Anthéaume, toujours cité par M. Van-Swinden, parle ensuite d'une méthode de frotter les lames d'acier, dont on veut faire des *aiguilles* ou des barreaux magnétiques, avec un morceau de savon, de chaque côté, en même temps, lorsque la lame est un peu plus rouge que cerise, puis de la tremper aussi-tôt. » *Cependant j'ai éprouvé,*

(*b*) D'après MM. la Hire, *Mémoire de l'Académie des Sciences 1717, p. 284.* Muschembroeck, *Dissert. de magnete, p. 96.* Bouguer, *Dissert. sur la manière d'obs. la déclin. p. 4.* Du Pay, *Mém. de l'Acad. des Sciences, 1731, p. 428.* Duhamel, *Mém. de l'Acad. des Sc. 1745, p. 185.* Lemaire, *ibid.* Anthéaume, *Mém. de l'Ac. des Sc. 1750, p. 163.*

(*c*) *Mémoire sur les aimans artif. p. 16.*

» ajoute-t-il, *qu'au lieu d'employer le savon, si,* » *lorsque la barre est rouge couleur de cerise, on la trempe* » *dans une forte dissolution d'une partie de sel ammo-* » *niac, sur trois parties d'eau commune, elle recevra en-* » *core mieux la vertu magnétique* ». On voit qu'il n'est point question ici du revenu au bleu, ni à telle autre couleur, & M. Van-Swinden paroît n'être point du tout de cet avis; il s'appuie même du sentiment de M. Apinus (*d*), avec lequel il convient que les lames trempées très-dures sont moins sujettes à prendre plusieurs pôles.

« Il est très-difficile, dit encore M. Van-Swin- » den, d'éviter que les dimensions du barreau ne » soient altérées par la trempe. Ce qui m'a par- » faitement réussi, pour des barreaux qu'il impor- » toit d'avoir parfaits, c'est de les faire faire un » peu plus grands qu'il n'est nécessaire, de les » tremper ensuite avec précaution, & de les user » enfin avec de l'émeri sur une plaque de plomb. » Il en résulte deux avantages : 1°. ces lames devien- » nent parfaitement unies, sans la moindre iné- » galité : 2°. on les peut polir parfaitement, ce » qui les rend moins susceptibles de la rouille. » Au milieu des deux surfaces, que je me propose » de rendre, par la suspension, la supérieure & » l'inférieure, je fais sillonner une ligne droite » peu profonde, & je fais équarir les lames, de » façon que cette ligne passe *très-exactement* par » leur milieu.

» Pour éviter les inconvéniens de la courbure » que les lames prennent par la trempe, je me » suis quelquefois servi de la méthode qu'un très- » célèbre correspondant de l'académie m'a fournie, » c'est de tremper les *aiguilles* dans de l'huile, & » en effet elles se courbent alors très-peu, mais » j'ai trouvé que ces *aiguilles* ne sont pas assez » dures. Depuis ce temps je les fais tremper » très-dur, parce que l'artiste dont je me sers, » a trouvé une méthode de tremper l'acier extrê- » mement dur, sans qu'il se tourmente sensible- » ment. »

Il seroit bien à souhaiter que cet artiste voulût faire connoître cette méthode; je crois être certain, par plusieurs expériences, que les *aiguilles* prennent à la trempe un commencement de magnétisme : n'est-il pas à craindre qu'on ne dérange la situation des pôles, relativement aux dimensions de l'*aiguille*, en usant ces *aiguilles* à l'émeri pour les redresser après la trempe, & qu'alors le magnétisme qu'on leur donne à dessein, ne faisant que fortifier le premier, laisse les pôles placés comme le redressement les a mis? Si cela est, il seroit bien important de n'être jamais obligé de redresser après la trempe.

En attendant que ce moyen, sans doute excellent, puisqu'il est approuvé par M. Van-Swinden, soit connu du public, je dirai que si l'on couvre d'une couche de suif, l'eau dans laquelle on trempe les *aiguilles* à aimanter, elles se tourmentent beaucoup moins, & M. Perret, très-habile coutelier, auteur de l'*Art du coutelier*, qui fait partie de ceux publiés par l'académie royale des sciences, a communiqué à cette compagnie un mémoire, dans lequel il dit s'être assuré, par l'expérience, que par le même moyen on prévient les gersures auxquelles l'acier est très-sujet. *Dictionnaire de Chymie de M. Macquer, seconde édit. in-12, tom. I. pag. 47.* Je suis cependant persuadé, & cela aussi par l'expérience, que l'acier se gerse peu à la trempe, quand il est de bonne espèce, & n'a pas été détérioré par un trop long séjour dans le feu, suivant sa nature.

Après avoir ainsi décidé par l'expérience l'état où doit être l'acier dont on veut faire les *aiguilles aimantées*, pour bien recevoir la vertu magnétique, & la conserver, nous devons nous occuper de la forme & des dimensions qui leur sont les plus avantageuses. L'expérience doit être encore la base de toute la théorie à établir sur cet objet : voici celles que j'ai faites, en partant du principe posé par M. Lous, habile professeur de Copenhague, d'après les siennes; savoir que l'*aiguille*, la rose qu'elle porte (je ne parle que des boussoles de mer), & tout ce qui en dépend ne doivent peser que onze à douze gros au plus; un plus grand poids exposeroit la chape à être creusée par le pivot, ou le pivot émoussé par la chape, ce qui altéreroit la mobilité.

J'ai fait faire d'abord trois *aiguilles* d'acier de Rufec, l'une comme A, la seconde comme B, & la troisième comme C, *fig.* I, II, III, chacune de 6 pouces de long, & pesant chacune 5 gros 15 grains avant que d'être trempées. A & B ont perdu chacune 4 grains à la trempe, C n'en a perdu qu'un. Ayant été polies après la trempe, A pesoit 5 gros 4 grains, B 5 gros 4 grains $\frac{1}{2}$, & C 5 gros 8 grains. La pointue étant aimantée, portoit 26 gros juste, & les deux autres 19 gros 39 grains un peu fort. Ayant mis la même chape à chacune d'elles successivement, & les ayant laissé osciller librement après un détour à 90° pour chacune, la pointue n'a employé que 5″ à faire une des premières oscillations, & les deux autres, chacune 6, toutes trois sur le même pivot, & toutes trois bien maintenues dans la situation horizontale, au moyen d'un petit contre-poids, ou curseur d'équilibre, glissant le long de l'*aiguille*.

La cylindrique D, *fig.* IV, que j'avois fait faire aussi de même longueur & de même poids, ayant été oubliée dans le feu, ne pesoit plus, après avoir été retrempée & repolie, que 4 gros 50 grains, ne portoit plus que 14 gros, & employoit 7″ à faire une oscillation, toutes choses étant égales d'ailleurs, d'où il suit que l'acier s'étant détérioré par un trop long séjour dans le feu, prenoit ensuite moins de magnétisme.

J'ai fait refaire une nouvelle *aiguille* cylindrique

(*d*) *Tentam.* §. 268.

ne acier, & sur les mêmes dimensions ; orté 19 gros 38 grains, & a employé 7″ à e oscillation, quoiqu'elle fût d'une bien empe, & n'y eût pas perdu un grain.

que temps après, j'ai fait faire par un autre, quatre *aiguilles* d'acier d'Angleterre excel- voir trois comme A, B, C, excepté que tes de celles répondant à A, sont en de laurier, & la quatrième cylindrique, D, *fig.* IV. Ces *aiguilles* trempées très- qui est toujours sous-entendu dans mes ces, & bien polies, pesoient chacune 27 grains : ayant été aimantées, les trois portoient, fort, les 19 gros 38 grains; la que les portoit plus juste, puis bientôt ne oit plus, sans aucune cause apparente, ce our le dire en passant, me paroît tenir iations subites & presque continuelles de é magnétique, dont on est assuré par une expériences & d'observations.

la même chape pour chacune & un cur- quilibre, pesant ensemble 55 grains, & même pivot, la vîtesse de chacune a été il suit, pour les cinq premières oscilla-

25″
25 ou 26.
27.
28 ou 29.

it faire encore par un autre ouvrier, d'a- is *aiguilles* d'acier de Rufec, comme A, es pointes d'A en feuilles de laurier, ce dit pour toujours, & j'ai eu, comme il

7″ pour la première & 35 pour les 5 premières.
8 & 39.
8 & 40.

portoit pas, à beaucoup près, les 19 gros s, la cylindrique encore moins, & la, presque.

te trois d'acier de Dantzick, de même que les précédentes, ont donné comme il

ortant foiblement les 19 gros 38 grains) plus de 6″ & 31 ou 32.
ortant bien) 7 & 34.
ortant foiblement) 7 & 34.
lindrique ne portant pas, oup près, 8 & 38.

t remarquer qu'ici, la première cylindrique é traitée au charbon de bois, & la seconde bon de terre, ce qui lui donne sans doute vantage.

re trois de même forme, mais d'acier agne, ont donné, comme il suit :

A (portant très-fort) un peu plus de 5″ & 26.
B (portant presque) 6 & 28.
Seconde de même forme, (portant bien) plus de 5 & 27.
Cylindrique (portant bien) plus de 5 & 28.

Il en est ici des deux B, comme des deux cylindriques pour la manière dont elles ont été traitées, mais non pour l'effet, comme on voit.

Il est assez d'usage d'employer du charbon de terre à ces sortes d'ouvrages, & dans l'intention d'éviter l'espèce de minéralisation que peut occasionner ce combustible non préparé, j'ai fait traiter quelques *aiguilles* au charbon de bois ; mais, soit que l'effet du charbon de terre soit cependant peu de chose, soit la faute des ouvriers, aucune de mes expériences ne m'a donné plus de certitude qu'on en a vu dans celles que je viens d'exposer.

Enfin trois *aiguilles* d'acier d'Angleterre, toujours de même forme, *&c.* ont donné comme il suit :

A (portant très-fort) près de 6″ & de 28.
B (ne portant point) plus de 6 & 33.
Cylindrique (portant presque) 7 & près de 35.

Tout ceci fait voir d'abord que la vivacité d'une *aiguille*, oscillant librement sur un pivot, & sa faculté de porter du fer, ne sont dans aucun rapport constant, & qu'on jugeroit mal de sa bonté, par sa force pour porter : ensuite que la forme cylindrique est absolument à rejetter, & que la forme A est assez constamment la meilleure de de celles qu'on seroit tenté d'employer ; car on sait depuis long-temps que les autres formes employées autrefois, & encore à présent, par des personnes qui n'y regardent pas de si près, comme les lozanges, tant pleins qu'évidés, *&c.* sont de très-mauvais service.

J'avois pensé que le peu de vivacité des *aiguilles* cylindriques, pouvoit venir de la résistance de l'air, parce que, pour leur donner le même poids, sans les faire plus longues, il faut leur donner plus d'épaisseur ; mais j'ai trouvé exactement les mêmes différences dans le vuide de Boyle. Il y a bien de l'apparence que le désavantage de cette forme, vient de ce qu'en frottant le cylindre sur les barreaux aimantés, ou ceux-ci sur celui-là, on ne frotte que par une ligne, ce qui communique moins de magnétisme, de quelque manière que se fasse cette communication. Si la forme pointue est la meilleure, c'est que le magnétisme se réunit en force à cette pointe ; on voit effectivement que les corps anguleux magnétiques portent plus volontiers par leurs angles. On trouve, sur cet objet, dans le mémoire de M. Coulomb, qui a partagé le prix avec celui de M. Van-Swinden (*Mém. des sav. étr. t. 9.*), des vues très-lumineuses, qui conduisent au même résultat. On sait que si

l'on pose le pole-nord d'un aimant, sur l'extrémité d'une lame à aimanter, cette extrémité deviendra le pole-sud de cette lame : il en est de même pour l'autre pole. Si donc on joint en faisceau plusieurs lames aimantées, de même longueur, de sorte que les poles du même nom se touchent, chacun d'eux tendra à produire dans son voisin, une force d'un nom contraire au sien, & par conséquent à diminuer sa force actuelle, d'où il suit que la force totale de l'assemblage doit diminuer continuellement, & d'autant plus, que les poles du même nom auront été plus en état d'agir l'un sur l'autre, & c'est ce que dit l'expérience. Or, on peut considérer une lame aimantée comme l'assemblage de plusieurs lames ; donc, plus elle aura de masse, toutes choses égales d'ailleurs, & plus elle perdra de magnétisme, parce qu'il y aura plus de points de même force polaire qui agiront l'un contre l'autre : « ainsi la figure cylin-» drique étant, pour les verges d'acier, celle où » les parties, à longueur égale, sont, pour le » même poids, rapprochées de plus près, sera » aussi celle où l'action mutuelle des parties *aiman-* » *taires* sera la plus grande, & par conséquent » celle dont le magnétisme sera le moindre. »

Les verges, ou *aiguilles* cylindriques doivent donc, par la réflexion qui précède, prendre moins de magnétisme, & par ceci le perdre plus facilement, & c'est ce que dit encore l'expérience. « En continuant à suivre les mêmes analogies, » ajoute M. Coulomb, on trouvera que les points » de la surface d'une lame seront nécessairement » doués d'une force aimantaire plus considérable, » que les points de l'intérieur de cette lame, » puisque les parties intérieures sont touchées de » tous côtés par des élémens, qui tendent à dé-» truire leur force aimantaire, au lieu que, dans » les surfaces, il n'y a qu'un côté qui soit en » contact.

» On trouvera également que les angles des » verges aimantées sont les parties qui prendront » & *conserveront* le plus grand degré de magné-» tisme, parce que ce sont les parties qui sont » les plus isolées ». N'est-ce pas une raison de plus pour que les lames pointues, employées dans mes expériences, aient pris & conservé plus de magnétisme ? J'entends de celui qui tend à ramener l'*aiguille* plus vivement à sa direction ; la pointe étant la partie la plus isolée, est celle qui conserve le plus de magnétisme, qui y agit avec le plus d'avantage, puisque c'est à une plus grande distance du point de suspension ; donc ces *aiguilles* doivent avoir plus de vivacité.

On peut conclure de-là que les lames minces sont préférables, toutes choses d'ailleurs égales, parce qu'à poids égal, elles ont plus de surface. C'est sans doute une des considérations qui ont engagé M. Lous à proposer ses *aiguilles* composées de quatre lames parallèles, qui n'ayant à elles quatre que le poids d'une seule *aiguille* à l'ordinaire ; ont chacune beaucoup plus de surface, relativement à leur masse, & par conséquent doivent prendre & retenir, relativement aussi, une plus grande quantité de magnétisme, ce qu'on sait être vrai par l'expérience.

Un autre avantage de ces *aiguilles*, c'est qu'elles sont indépendantes de la *chape* qui est fixée à la rose, *fig.* v. Les *aiguilles* sont, comme on voit, fixées aussi à la rose, deux d'un côté de la chape, deux de l'autre, à égales distances, & par ce moyen on évite de percer aucune d'elles, comme on est obligé de percer au milieu, l'*aiguille* unique qu'on emploie ordinairement, ce que bien des physiciens ont regardé comme un très-grand obstacle à la perfection. A la vérité, mes expériences m'ont prouvé, que si la lame est en elle-même bien conditionnée, & si le trou du milieu n'est pas trop grand par rapport à la largeur de la lame, il n'altère pas sensiblement la force directrice, & c'est le sentiment de M. Colomb, *pag.* 247, pourvu que le diamètre du trou n'excède pas la demi-largeur de la lame. Cependant voyons si les *aiguilles* de M. Lous ne sont pas préférables à toutes celles que l'on connoît.

On sait, par une expérience constante, que les aimans naturels, les pierres d'aimant qu'on trouve communément dans les mines de fer & dans celles de cuivre, ou dans leur voisinage, ont rarement leurs poles placés symmétriquement par rapport à leurs dimensions principales (*Voyez* AIMANT NATUREL.). Une *aiguille aimantée* est un petit aimant artificiel, sujet aux mêmes irrégularités. Il est vrai qu'à force de précautions on parvient quelquefois à fabriquer des *aiguilles* qui ont les poles aux deux extrémités de leur plus longue dimension ; mais l'expérience a encore appris que cette disposition est sujette à changer, soit par des causes extérieures apparentes, soit, en quelque sorte, spontanément, ou du moins sans qu'on puisse connoître la cause extérieure du changement. *Voyez* AFFOLÉE.

Supposons donc qu'une lame ou *aiguille aimantée* de la forme B, *fig.* II, ait eu primitivement ses poles aux deux extrémités de la ligne E F, qui passe par son milieu ; il peut arriver un changement tel que ces mêmes poles se placent suivant la diagonale G H, au point G & au point H, alors cette diagonale se placera dans le méridien magnétique, & la direction indiquée par la rose sera fausse de toute la quantité angulaire E I G, c'est-à-dire, de plus de 3° 34′ pour les *aiguilles* longues de 6 pouces & larges de 4 lignes ½ comme on les fait ordinairement.

Si maintenant nous supposons les quatre *aiguilles* de M. Lous, qui occupent une largeur de deux pouces au moins, & qu'en leur donnant la même longueur, nous supposions aussi que la direction moyenne, ou la résultante des forces, change de manière à se trouver dans la diagonale de l'espace rectangulaire qu'occupent les quatre *aiguilles*, nous trouverons

trouverons par le calcul, que la direction indiquée par la rose seroit fausse de près de 19° 29′. A la vérité, il est, je crois, peu vraisemblable que l'erreur puisse jamais être portée jusque-là; mais elle peut être, dit-on, assez considérable : voici comme j'ai raisonné, & comme j'ai agi pour m'en assurer par l'expérience.

Que la direction des poles de chaque *aiguille* change de manière à se trouver chacune à une des extrémités de la diagonale, cela produira le même effet que si, faisant tourner l'*aiguille* sur son milieu comme sur un centre, on la déplace de sa demi-largeur; mais j'ai déplacé de toute la largeur pour plus de commodité, vu le peu de largeur de ces *aiguilles*, & pour rendre les quantités plus sensibles, étant bien facile de conclure du tout à la moitié. J'ai donc fait disposer quatre *aiguilles*, à la manière de M. Lous, de sorte que, sans aucune secousse capable de déranger leur magnétisme, on pût les faire tourner au moins de cette quantité à droite & à gauche, & qu'elles restassent fixes dans chaque position. Chacune d'elles est longue de 5 pouces 8 lignes, large de 2 lignes & de $\frac{2}{3}$ de ligne d'épaisseur; lorsqu'elles sont dans la position ordinaire, c'est-à-dire, parallèles entre elles & à la ligne nord & sud de la rose, elles sont à égale distance l'une de l'autre, & occupent en tout, en largeur, un espace de 26 lignes & $\frac{1}{2}$; elles sont faites d'un fleuret d'Allemagne, trempé dur. L'appareil total, c'est-à-dire, les quatre *aiguilles*, la rose & la chape d'agate montée en cuivre, pèse 12 gros 60 grains. Par différentes épreuves, je me suis assuré que cet appareil total, suspendu sur un pivot d'acier trempé, détourné à 90°, & ensuite oscillant librement, achevoit les 5 premières oscillations en 37 ou 38″, ce qui donne pour chacune de ces cinq, environ 7″ & $\frac{1}{2}$, & la première m'a paru durer assez exactement ce temps.

Je dois encore dire, qu'avant de faire chacune des différentes expériences qu'on va voir, j'ai eu grand soin d'examiner si la direction de l'*aiguille aimantée* n'avoit pas changé, en vertu du mouvement diurne auquel on sait qu'elle est sujette, & de tenir compte du changement quand il s'en est trouvé.

L'appareil pour juger de la direction est assez simple. Deux crins, tendus par deux plombs, plongés chacun dans un petit vase plein d'eau, peuvent se mouvoir de manière à être placés, toutes les fois qu'il en est besoin, dans le plan vertical passant par la ligne nord & sud de la rose. Afin que tout coïncidât parfaitement, je me suis assuré, à chaque fois, que la pointe du pivot & le sommet de la chape étoient dans le même plan. Notons encore que, malgré la pesanteur un peu trop grande de l'appareil magnétique, il revient très-exactement dans sa direction primitive, après un détour quelconque, & que le 19 août 1781 vers 8 heures & $\frac{1}{2}$ du matin, après le détour à 90°, il a fait 50 oscillations jusqu'au repos. Tout cela posé:

Aiguilles extrêmes. I. Le 23 juillet 1781, j'ai détourné l'*aiguille* extrême de l'est, de manière que son bout nord fût porté vers l'est, de la quantité susdite, & il y a eu 1° 15′ de déviation du nord, vers l'ouest.

II. Le même bout détourné du côté de l'ouest a donné 1° du nord, vers l'est.

III. Le bout nord de l'*aiguille* de l'ouest, détourné du nord vers l'ouest, a donné 40′ du nord, vers l'est.

IV. Le même bout détourné du nord vers l'est, a donné 1° du nord, vers l'ouest.

Aiguilles du milieu. V. Le bout nord de celle de l'est, détourné du nord vers l'est, a donné 1° du nord, vers l'ouest.

VI. Le même bout détourné du nord vers l'ouest a donné 30′ du nord, vers l'est.

VII. Le bout nord de celle de l'ouest, détourné du nord vers l'ouest, a donné 40′ du nord, vers l'est.

VIII. Le même bout, détourné du nord vers l'est, a donné 1° du nord, vers l'ouest.

Aiguilles extrêmes. IX. Les bouts du sud rapprochés l'un de l'autre, la déviation a été zéro.

X. Les bouts du nord rapprochés l'un de l'autre, la déviation a été de 20′ du nord, vers l'est.

Moyennes. XI. Les bouts du sud rapprochés l'un de l'autre, la déviation a été zéro.

XII. De même pour les bouts du nord.

Extrêmes. XIII. Les deux extrémités du nord portées vers l'est, la déviation a été d'un° 40′ du nord, vers l'ouest.

XIV. Les mêmes extrémités portées vers l'ouest, la déviation a été de la même quantité du nord, vers l'est.

Moyennes. XV. Elles ont donné dans les deux cas précédens, exactement comme les extrêmes.

Moyennes & extrêmes de l'est. XVI. Le bout nord de chacune, détourné vers l'est, la déviation a été d'un° 45′ du nord, vers l'ouest.

XVII. Les mêmes bouts détournés du nord, vers l'ouest, la déviation a été de même.

Extrême & moyenne de l'ouest. XVIII. Les deux bouts nord détournés vers l'est, la déviation a été d'un° 40′ du nord vers l'ouest.

XIX. Les mêmes bouts détournés vers l'ouest, la déviation a été la même, mais du nord, vers l'est.

Extrême de l'est & moyenne de l'ouest. XX. Les deux bouts nord détournés vers l'est, la déviation a été d'un° 50′ du nord, vers l'ouest.

XXI. Les mêmes bouts détournés vers l'ouest, la déviation a été la même, mais du nord, vers l'est.

Extrême de l'ouest & moyenne de l'est. XXII. Les deux bouts nord, tous deux détournés vers l'est, la déviation a été d'un° 45′ du nord, vers l'ouest.

XXIII. Les mêmes bouts détournés vers l'ouest,

la déviation a été d'un ° 40 ′ du nord, vers l'eſt.

XXIV. Les mêmes bouts rapprochés l'un de l'autre, la déviation a été zéro.

Le 29 juillet au matin. Expériences ſur les quatre *aiguilles* à la fois.

XXV. Les bouts nord des deux de l'eſt, détournés vers l'eſt, & les bouts nord des deux de l'oueſt, détournés vers l'oueſt, la déviation a été zéro.

XXVI. Les bouts nord des quatre *aiguilles*, détournés vers l'eſt, la déviation a été de 3 ° 10 ′ du nord, vers l'oueſt.

XXVII. Les mêmes bouts détournés vers l'oueſt, la déviation a été de 3 ° 30 ′ du nord, vers l'eſt.

XXVIII. Les deux bouts nord des *aiguilles* de l'eſt, étant détournés vers l'oueſt, & les deux bouts nord des *aiguilles* de l'oueſt étant détournés vers l'eſt, la déviation a été zéro.

On peut tirer une foule de conſéquences des expériences qui viennent d'être expoſées, ſur la communication des forces magnétiques, ſur leur déviation, ſur les inégalités des poles des *aiguilles*, &c. mais tout cela nous jetteroit trop loin, & nous écarteroit trop de notre objet principal. Je me contenterai de remarquer 1°. qu'à quelques irrégularités près, qui proviennent évidemment des inégalités de force dans les poles des *aiguilles*, les réſultats de l'expérience ſont à-peu-près d'accord avec ceux de la théorie. 2°. Que la plus grande déviation, (qui eſt celle donnée par la vingt-ſeptième expérience, qui ſuppoſe le cas extrême où les poles de chacune des quatre *aiguilles*, auroient le plus grand dérangement dans le même ſens) eſt moindre de beaucoup, que celle trouvée par le calcul pour une ſeule *aiguille* large de 4 lignes & demie, puiſque tout eſt doublé dans les expériences faites ſur l'*aiguille* de M. Lous, quoique la ſomme des largeurs des *aiguilles* de M. Lous faſſe 8 lignes; d'où il ſuivroit que ces *aiguilles* compoſées ſeroient préférables aux ſimples de la largeur ſuſdite, ſur-tout parce que le cas extrême ſuppoſé, n'eſt pas probable, & qu'on ne peut guère faire une *aiguille* unique plus étroite que je ne l'ai ſuppoſée, d'après celles que j'ai ſous les yeux.

Mais j'ai voulu m'aſſurer ſi cette *aiguille* unique donneroit dans le cas ſuppoſé, la déviation donnée par le calcul; j'ai fait monter celle même ſur laquelle j'avois calculé, qui eſt de très-bon acier, & l'ayant détournée de toute ſa largeur, c'eſt-à-dire, du double de la quantité angulaire E I G, comme dans les autres expériences, j'ai trouvé une déviation d'environ 7 ° de part & d'autre, c'eſt-à-dire, vers l'eſt & vers l'oueſt. Or le double de la quantité angulaire calculée eſt 7 ° 8 à 9 ′; donc l'expérience confirme le calcul; donc les *aiguilles* compoſées de M. Lous ſont préférables aux *aiguilles* ſimples à l'ordinaire.

Il paroît donc certain qu'en cela, le ſavant M. Van-Swinden s'eſt trompé dans ſon excellent mémoire, lorſqu'il dit, *pag. 168*, que ces *aiguilles* lui paroiſſent devoir être rejettées, ſur-tout par la raiſon que le changement des forces magnétiques des *aiguilles*, peut leur cauſer une grande déviation. M. Van-Swinden ne dit point avoir fait d'expériences avec ces *aiguilles*; ainſi, malgré ſes raiſonnemens & ſes calculs très-bien entendus, les réſultats des expériences de M. Lous & des miennes reſtent dans toute leur force. Vainement M. Van-Swinden s'autoriſe-t-il, à la *pag. 169*, de ce que M. Lous n'a pas dit comment il s'eſt aſſuré de la poſition du méridien magnétique; il ſuffit, dans l'objet actuel, que l'*aiguille* compoſée reprît toujours la même direction, ou s'en écartât moins que toute autre, n'y ayant pas de raiſon pour qu'elle s'en écartât davantage, ſi cette direction étoit celle du vrai méridien magnétique, ou de tel autre plan vertical.

Je ne prétends pas cependant que les *aiguilles* compoſées de M. Lous, ſoient les meilleures poſſibles: mais ce ſavant auteur s'eſt aſſuré, par l'expérience, qu'elles reviennent, dans le méridien, d'autant mieux qu'elles ſont compoſées d'un plus grand nombre d'*aiguilles* parallèles, & je ne vois pas qu'aucune expérience démente les ſiennes. Au contraire, dans le mémoire de M. Coulomb, on voit par ce qui eſt dit, aux *pag. 182* & ſuivantes, qu'une lame aimantée prend & conſerve d'autant plus de magnétiſme, qu'elle a plus de ſurface, toutes choſes égales d'ailleurs; or, plus l'*aiguille* compoſée du profeſſeur danois contient de lames, à poids égal, & plus elle a de ſurface relativement. De plus M. Coulomb dit encore, *pag. 245* & *246*: » Nous avons vu, dans la théorie du » magnétiſme, que les lames les plus légères ſont » celles qui, proportion gardée, s'aimantent le » plus fortement. Nous avons vu (*art. 61, 62*,) » qu'une *aiguille* équilibrée ſur un plan horizontal » a toujours le même *momentum*, pour ſe rétablir » dans la direction de ſon méridien magnétique: » d'où il eſt facile de voir qu'une bouſſole for- » mée de pluſieurs lames parallèles & ſéparées, a » plus de force pour ſe diriger ſuivant ſon méri- » dien, qu'une ſeule lame qui auroit le même » poids que toutes les lames réunies ». Je ne crois pas qu'on puiſſe deſirer un témoignage plus formel en faveur des *aiguilles* compoſées de M. Lous, & ceux qui connoiſſent le mémoire de M. Coulomb, conviendront que ce témoignage ſi formel, eſt auſſi d'une grande force.

A la vérité, ſa théorie n'eſt pas enſuite totalement d'accord avec M. Lous; elle ne donneroit que 8 gros un tiers pour le poids total d'une roſe garnie de ſes *aiguilles*, pendant que le profeſſeur danois penſe, que ce poids total peut être ſans inconvénient d'onze à douze gros; & j'avoue qu'une foule d'expériences me fait croire depuis long-temps qu'il a raiſon, en ſuppoſant la chape un

ſolide de révolution formé d'agate bien dure, & le pivot d'acier trempé.

On peut remarquer cependant que la théorie de M. Coulomb, lui donne quatre *aiguilles* pour en compoſer une, comme on voit que le pratique M. Lous. Il paroît donc hors de doute que les *aiguilles* de ce dernier ſont préférables à toutes celles d'uſage juſqu'à préſent, & à toutes celles qu'on a imaginées. Il a éprouvé que dans une des meilleures bouſſoles angloiſes, la roſe de 6 pouces anglois de diamètre, peſant 2 gros & demi, munie d'une chape d'agathe, & animée par une *aiguille* ſimple peſant 4 gros, & de la forme B, employoit 10″ à faire une des premières oſcillations après le détour à 90°, pendant qu'une roſe, de même diamètre & de même poids, mais animée par quatre petites barres toutes égales entre elles, peſant chacune 1 gros, & de même forme que l'*aiguille* angloiſe, achevoit, au même détour, une des premières oſcillations en 5″. Mes expériences m'ont bien prouvé que ces *aiguilles* compoſées, animent une roſe davantage qu'une ſeule de même forme & de même poids que les quatre; mais j'avoue que je n'ai jamais trouvé une ſi grande différence; elle n'a jamais été que de 2 ou 3″, en employant une *aiguille* trempée bien dur, & non recuite, ainſi que les quatre petites, au lieu que les Anglois ſont dans l'uſage de recuire leurs *aiguilles*, pour les redreſſer après la trempe avec la panne du marteau, ce qui, comme je l'ai prouvé, les rend moins propres à prendre le magnétiſme. Quoi qu'il en ſoit, il ſuit de ce qu'on a vu, *pag.* 31, qu'on perfectionnera encore cette eſpèce d'*aiguilles*, en donnant à chacune des quatre petites, dont une eſt compoſée, la forme de l'*aiguille* A ou à-peu-près, & qu'il faudra ſur-tout ſe garder de les faire cylindriques. Enfin elles recevront le dernier degré de perfection, en réglant le nombre des *aiguilles* ſur la peſanteur de la roſe, comparativement à la nature du pivot, & en fixant ces *aiguilles* au plan de la roſe, de champ, & non à plat, comme on fait ordinairement. On réduira par-là à la moindre quantité poſſible, les déviations à craindre par le déplacement des poles des *aiguilles*, puiſqu'elles ſont toujours beaucoup moins épaiſſes que larges, & que par conſéquent l'angle de déviation qui, d'après nos expériences, d'accord avec le calcul, dépend évidemment de l'angle que la diagonale de la face horizontale fait avec l'axe de l'*aiguille*, ſera d'autant moins grand.

Quant à la détermination du nombre des *aiguilles*, il eſt évident, d'après la théorie de M. Coulomb, fondée ſur le raiſonnement, le calcul & l'expérience, que, pour avoir ce nombre, il faudra doubler le poids de la roſe, y compris la chape, & tout ce qui en dépendra, comme le contrepoids, s'il y en a un; *&c.*; diviſer ce produit par le poids d'une des *aiguilles* qu'on veut employer, & le quotient ſera le nombre des *aiguilles*. Si, par exemple, une roſe, comme ſont celles très-perfectionnées, que l'académie royale de marine fait employer à l'attelier des bouſſoles, dont elle eſt chargée, pèſe avec ſa chape d'agate montée en cuivre, 6 gros & 13 grains ou 445 grains (j'en ai une de ce poids ſous les yeux), & qu'une des *aiguilles* qu'on y veut employer ſoit du poids de 109 grains (j'en ai une telle ſous la main), le double de 445 eſt 890, qui, diviſé par 109, donne à-peu-près 8 pour quotient; il faudroit donc qu'une telle roſe fût animée par huit *aiguilles* ſemblables, & placées comme il a été dit. Mais huit *aiguilles* eſpacées comme il convient, feroient un trop grand embarras, vu la grandeur à laquelle on eſt obligé de ſe borner pour les roſes; & je crois qu'à l'exemple de M. Lous, il faut ſe borner à quatre, en doublant le poids de chacune d'elles.

On ſent bien, au reſte, que les élémens de ces calculs doivent être toujours tels, que le nombre des *aiguilles* ſe trouve pair.

Il eſt encore très-évident que la bonté de tout cet appareil ſuppoſe celle du pivot & celle de la chape. Nous tâcherons de ne rien laiſſer à deſirer ſur ces objets, au mot BOUSSOLE, en traitant de la ſuſpenſion de l'*aiguille* qui doit l'animer.

Je dois, avant que de finir, prévenir un reproche qu'on pourroit ſe croire en droit de me faire.

J'ai jugé de l'intenſité magnétique des *aiguilles*, par la durée de leurs oſcillations, tout le reſte égal d'ailleurs; or ce n'eſt pas l'avis de M. Van-Swinden, dont l'autorité doit être ici d'un ſi grand poids: voici donc les raiſons qui m'ont déterminé. Premièrement, c'eſt le ſentiment de M. Coulomb, qui a partagé le prix avec lui, & dont l'ouvrage eſt ſans doute non moins recommandable que le ſien. C'eſt auſſi celui de M. Lous & celui de M. le chev. de B. qui s'eſt occupé de cette matière, avec la ſageſſe & la ſagacité qu'il met par-tout. De plus, M. Van-Swinden dit lui-même, *p.* 207: « M. Mallet a ſoigneuſement obſervé une *aiguille* » qu'il avoit tranſportée de Pétersbourg à Ponoi, » & de Ponoi à Pétersbourg. Il a obſervé le temps » qu'elle employoit à faire 12 oſcillations, & il » n'a jamais trouvé le moindre changement dans » ce temps. D'où il conclut que l'*aiguille* n'a ja- » mais ſouffert aucun changement de force, pas » même dans les temps d'aurore boréale ».

M. le chev. de B. cité ci-deſſus, m'a aſſuré pluſieurs fois qu'une même *aiguille*, ſuſpendue de même, lui a toujours donné, dans le même lieu, des oſcillations d'égales durées, en les prenant toujours à égale diſtance du point de repos, par exemple, les cinq premieres, & je puis aſſurer qu'un grand nombre d'expériences m'a donné les mêmes réſultats; j'ai bien vu varier le nombre des oſcillations juſqu'au repos, quoique l'*aiguille* partît toujours du même détour, mais jamais la durée d'une même oſcillation, quoique l'état apparent de l'athmoſphère fût très-différent.

Si M. Mallet a trouvé auſſi la même durée à

Ponoi qu'à Pètersbourg, c'eſt qu'apparemment la première de ces deux villes, dont la poſition m'eſt échappée, eſt à-peu-près par la même latitude que la ſeconde, ou bien que, quoi qu'il en ſoit, l'inclinaiſon magnétique ſeroit la même dans l'une & dans l'autre; car il y a tout lieu de croire que la force directrice, ou celle qui rappelle l'*aiguille* dans la direction naturelle, eſt en raiſon inverſe du ſinus d'inclinaiſon.

Comment donc M. Van Swinden peut-il dire, *pag. 208*, §. *270*: « mais je doute fort que cette » méthode de juger, par le *nombre des oſcillations*, » du changement qui peut être ſurvenu aux forces » d'une *aiguille*, ſoit exacte »? Il ne peut entendre que le nombre total d'oſcillations d'un même détour juſqu'au repos, puiſqu'il dit trois lignes plus haut, en parlant de mes propres expériences avec le magnétomètre de mon invention. « Auſſi, M. » Blondeau a-t-il trouvé (*p. 483* du premier vol. » des *Mém. de l'acad. royale de marine*) que le » nombre d'oſcillations eſt toujours plus grand » pour quelques heures, lorſque l'*aiguille* eſt nou- » vellement ſuſpendue ». Or, ce n'eſt pas en cela que conſiſtent les expériences de M. Mallet, & les conſéquences qu'on en doit tirer; elles prouvent ſeulement, ainſi que celles de M. le chev. de B. & les miennes, que pour une même *aiguille aimantée*, la durée d'une oſcillation de même numéro, ſi l'on peut dire ainſi, dépend de l'état magnétique de l'*aiguille*, & point du tout des variations que peut éprouver le magnétiſme général, puiſque cette durée eſt toujours la même dans le même lieu, dans tout état de l'athmoſphère, & même pendant les aurores boréales: de plus, on a vu que des *aiguilles* de même dimenſion, de même poids, avec la même chape & le même pivot, mais évidemment différentes en magnétiſme, employoient des temps différens à faire chaque oſcillation, dans le même temps & dans le même lieu; donc, indépendamment des viciſſitudes du magnétiſme général, répandu ſoit dans le globe de la terre, ſoit dans l'athmoſphère, on peut juger par la vivacité d'une *aiguille*, de ſon degré de magnétiſme. Et qu'on ne diſe pas que je fais une pétition de principe, en ſuppoſant d'abord le magnétiſme différent dans différentes *aiguilles*, pour prouver enſuite qu'il l'eſt; car 1°. quoiqu'il n'y ait aucun rapport conſtant entre le poids que peut porter une *aiguille*, & le degré de magnétiſme qui cauſe ſa vivacité, il n'en eſt pas moins vrai qu'à quelques exceptions près, l'*aiguille* qui porte peu a auſſi très-peu de vivacité. 2°. Les mêmes épreuves faites avec la ſuſpenſion ſans frottement, qui eſt toute magnétique, ainſi qu'on le peut voir dans les *Mémoires de l'acad. royale de marine*, qui viennent d'être cités, ont donné pour chaque *aiguille* la même durée pour une même oſcillation; donc le magnétiſme étranger à l'*aiguille*, n'empêche pas que ſa vivacité n'indique ſon magnétiſme. 3°. Si l'on emploie le moyen ingénieux dont s'eſt ſervi M. Coulomb, *p. 241*, pour connoître ce qu'il appelle *le champ d'indifférence* d'une aiguille, c'eſt-à-dire, l'angle qu'elle peut faire avec ſa direction naturelle, ſans y être ramenée par la ſeule force de ſon magnétiſme, on verra, comme je l'ai vu, que celle dont le champ d'indifférence eſt le moindre, eſt auſſi la plus vive. L'objet de M. Coulomb eſt là, d'avoir une meſure de l'effet du frottement, & pour cela il emploie toujours la même chape (une plaque de verre), le même pivot & la même *aiguille*, chargée de différens poids. Pour notre objet, il faut même chape & même pivot, avec des *aiguilles* de formes différentes, de différentes matières, ou aimantées différemment, mais toutes exactement du même poids. Alors il eſt évident, ce me ſemble, que celle qui dans le même lieu & dans le même temps, pourra reſter le plus loin de ſa poſition naturelle, ſera la moins magnétique, & que celle qui y reviendroit du moindre écartement, ſeroit, en quelque ſorte, infiniment magnétique; or, je puis aſſurer, d'après l'expérience, que, toutes choſes égales d'ailleurs, l'*aiguille* qui peut ſupporter le plus grand champ d'indifférence, eſt toujours celle qui a le moins de vivacité, *& vice verſâ*.

On ſent que le ſuccès exige une chape d'agate ou d'autre matière très-dure, dont la forme intérieure ſoit bien celle d'un ſolide de révolution, ſans aucunes inégalités, ſur-tout dans le fond, & un pivot très-dur auſſi, dont la pointe bien régulière & bien polie, ne pût ni percer la chape, ni être émouſſée par elle. *Voyez* BOUSSOLE.

Quant au moyen de détourner un peu l'*aiguille*, pour faire cette expérience, je n'ai point fait uſage de celui dont s'eſt ſervi M. Coulomb, parce que je crois avoir éprouvé qu'il tend à altérer la direction de l'*aiguille*, & à la faire peſer, ſi l'on peut dire ainſi, vers le côté où il a été employé. L'*aiguille* étant en équilibre dans un plan horizontal, je la couvre d'une cloche de verre percée d'un petit trou à côté, je paſſe par ce trou un corps léger, tel qu'une barbe de plume, & touchant l'*aiguille* légérement avec, je la détourne ſi peu que je veux. (*B.*)

AIGUILLES *à voile*, ſ. f. ce ſont les *aiguilles* dont ſe ſervent les voiliers pour coudre, non-ſeulement les voiles, mais tout ce qui eſt relatif aux voiles, comme les cordages qui ſervent de ralingue, c'eſt-à-dire, de bordure ou d'ourlet aux voiles; les bagues qui forment les œillets pour paſſer les garcettes de ris, *&c.* Les voiliers ont des *aiguilles* plus ou moins longues & fortes, ſuivant l'emploi qu'ils en veulent faire; ils s'en ſervent de ſept eſpèces différentes, qu'ils diſtinguent par les noms d'*aiguilles* à 2, à 4, à 6, à 8, à 10, à 12 & à 14 fils; celle à deux fils, eſt celle où un fil ſimple paſſe dans le chat de l'*aiguille*, parce que ce fil ſe replie ſur lui-même, & que les voiliers emploient toujours le fil ainſi plié, & formant un double: la groſſeur du fil à voile eſt d'ailleurs conſtamment la même,

L'*aiguille* la plus courte & la plus foible, eſt celle à deux fils qui a 33 lignes de longueur; celle à 14 fils en a 55; cette dernière a juſqu'à quatre lignes de diamètre à ſa plus grande largeur; les autres ont, proportionellement, une largeur égale. Toutes ont le tiers ou la moitié de leur longueur totale, triangulaire, & c'eſt la partie qui ſe termine en pointe qui a cette forme; les angles en ſont aſſez aigus, pour diviſer facilement, ſans couper cependant. C'eſt vers la moitié de la partie triangulaire que l'on donne la plus grande largeur à l'*aiguille*, qui ſurpaſſe la groſſeur totale des fils, afin de leur ménager un paſſage facile; le reſte de l'*aiguille* eſt arrondi, percé à la tête d'une ouverture longitudinale pour recevoir le fil: fait, en un mot, ſur le modèle des *aiguilles* à coudre ordinaires. Les *aiguilles* à voile ſe tirent de Rouen ou de Hollande; ces dernières ſont les meilleures.

Pour faire percer ces *aiguilles*, les voiliers ſe ſervent d'un inſtrument qui ſe nomme *pomelle*, & qui leur tient lieu de dé; ils ont auſſi un autre inſtrument qu'ils nomment un *poinçon*, & qui leur ſert à préparer un paſſage à l'*aiguille*, entre les torons de ralingues, lorſque ces ralingues ont trop de difficultés à céder.

Outre ces *aiguilles*, les voiliers en connoiſſent une autre ſous le nom d'*aiguille à merliner*, faite ſur la forme de toutes les autres, mais longue de cinq pouces, & de deux lignes ſeulement de plus fort diamètre: elle ſert à paſſer du merlin. (*V* C*)

AIGUILLES *du canon de courſier*. *V*. ANGUILLES. (*B*.)

AIGUILLE *de carène*, ſ. f. les *aiguilles* de carène ſont des pièces de bois fortes & ſaines, dont l'uſage eſt de ſoutenir la mâture des vaiſſeaux que l'on veut abattre; on en place ordinairement deux à chacun des deux grands mâts: dans les vaiſſeaux de 80 canons, on en place quelquefois une auſſi au mât d'artimon. On hiſſe les *aiguilles* dans le vaiſſeau avec des palans de caliorne, dont celui qui doit hiſſer les *aiguilles* du grand mât, a une de ſes poulies aiguilletée au ton du grand mât, & celui qui doit hiſſer les *aiguilles* du mât de miſaine, a une de ſes poulies aiguilletée au ton du mât de miſaine. Les deux *aiguilles* qui doivent ſervir à chacun des mâts, ne ſont point d'égale longueur; toutes les deux portent ſur le ſecond pont; mais l'une va s'appuyer ſur le mât, à cinq ou ſix pieds au-deſſous des jottereaux; & l'autre, auprès des jottereaux même; elles ſont toutes les deux taillées en ſifflet à la tête, pour s'appliquer ſur le mât, & y être facilement & ſûrement aſſujetties. Pour qu'elles puiſſent porter ſur le ſecond pont, on a ménagé des panneaux ſur les gaillards d'avant & d'arrière, vis-à-vis le grand mât & le mât de miſaine. On appuie les *aiguilles* ſur le ſecond pont, parce que les gaillards ne ſeroient point aſſez forts pour les porter; & on a bien ſoin encore d'époniller ou étançonner le ſecond pont, au-deſſous de l'endroit où elles portent. Comme la rondeur du pont, à l'endroit qui joint le côté du vaiſſeau, pourroit leur permettre de gliſſer lorſqu'elles ſont forcées, on place entre elles & le côté du vaiſſeau, un ou pluſieurs bordages de can, contre leſquels on appuie leurs pieds, & qui leur ôtent toutes liberté à cet égard.

On commence par mettre en place la plus petite *aiguille*; ſon pied doit être un peu en avant du travers du mât, & à l'endroit où doit porter ſa tête, on garnit le mât d'une fourrure de toile, par-deſſus laquelle on met un bout de jumelle, appellé *ſavate*, concave & gougé de façon à bien emboiter le mât: on fait enſuite une rouſture autour de la tête de l'*aiguille* & du mât, ou même deux, dans les gros vaiſſeaux, de dix-huit à vingt tours chacun. Pour mieux reſſerrer encore ces rouſtures, on place entr'elles & les *aiguilles*, des coins que l'on nomme *languet*, & dont on garnit la tête avec de l'étoupe & du bitord, pour empêcher les cordages qui peuvent frotter deſſus, de ſe manger: on place enſuite la ſeconde *aiguille*, dont le pied doit être un peu en arrière du travers du mât, & également appuyé contre les bordages placés de can: on prend d'ailleurs les mêmes précautions pour aſſujettir ſa tête.

On met enſuite les pataras ou faux-haubans, qui ſont des grêlins qui ont déjà ſervi, pour qu'ils ſoient moins ſujets à s'alonger; on les plie en double, & paſſant ce double dans une herſe qui embraſſe le mât & la tête de l'*aiguille*, on l'y arrête avec un burin, ou bien on aiguillette ce double du grêlin avec l'herſe. Les deux branches de chaque patara, deſcendent dans les ſabords de la première batterie, du côté qui doit être découvert, que l'on appelle côté du *vent*, & on leur fait faire pluſieurs tours d'un ſabord à l'autre; on obſerve de laiſſer entre les deux branches, quelques ſabords de diſtance, parce que cette diſtance ſert à les roidir quand on veut, en frappant un palan deſſus, pour les faire s'approcher l'une de l'autre. Il y a des pataras à chaque *aiguille*, & comme ils empêcheroient les mantelets des ſabords de ſe fermer, on fait de faux mantelets aux ſabords, par où ils paſſent.

La manière de placer ces pataras, ainſi que celle de placer les *aiguilles*, ayant pour même objet le ſoutien des mâts, j'ai cru devoir les joindre enſemble à cet article, de préférence au mot *abattre* déjà fort long, & je vais continuer à donner le détail de tout ce qu'on fait dans cette même vue. On largue les rides des haubans du vent, & on ſaiſit ces haubans contre le mât, auprès de la tête de la plus longue *aiguille*, par une liure de vingt à vingt-cinq tours, faite avec toute la précaution poſſible; on appelle cette liure, *liure de hauban*. L'uſage de la liure eſt de faire, qu'en ridant enſuite ces mêmes haubans, leur appel vienne de la liure, & qu'ils ſoutiennent ainſi directement le mât, non plus par ſa tête, mais à l'endroit de la

liure, parce que c'eſt là où ſe trouvent les poulies de franc funin. On procède enſuite à rider & pataras & haubans, en commençant à rider par l'avant, puis ridant à une ſeconde repriſe, en commençant par l'arrière; pendant que l'on ride les haubans du vent, ceux de deſſous le vent doivent être largués. En même temps que l'on ride, on doit buriner les *aiguilles*, c'eſt-à-dire, pouſſer des coins ſous leur pied avec le burin, pour reſſerrer le tout & faire toucher le mât à l'étambrai du côté du vent. Lorſque cela eſt fait, on ſoutient les *aiguilles* dans la poſition qu'elles ont acquiſe, avec des crics, appuyés ſur le pont, & ſur des entailles faites aux *aiguilles*, afin de pouvoir ſubſtituer un bordage aux coins que l'on avoit burinés ſous leur pied; puis on ôte les crics & on cloue des taquets aux côtés des *aiguilles*, pour les empêcher de gliſſer ſur l'avant ou ſur l'arrière.

Par toutes ces précautions, les *aiguilles* font corps avec le mât, & elle le ſoutiennent ſi bien, que lorſqu'on abat le vaiſſeau, ce ſont elles ſur qui ſe fait tout l'effort.

Pour empêcher l'eau de tomber dans le vaiſſeau, par les panneaux des gaillards où paſſent les *aiguilles*, on met autour d'elles une toile goudronnée qui monte à quelques pieds de hauteur ſur les *aiguilles*, & qui eſt élevée ſur le pont; on fait traverſer une garcette, aux clous, pour mieux aſſujettir la toile & ne la point déchirer, & elle eſt arrêtée autour des *aiguilles* par une liure de bitord. (*V* C*)

AIGUILLE *de fanal*, ſ. f. barre de fer coudée ſur laquelle s'établit chaque fanal de poupe; X (*fig. 166*) eſt une aiguille de fanal. (*V***)

AIGUILLE *ou flèche*, ſ. f. c'eſt un aſſemblage de charpente compris entre la branche de la courbe de capucine & la branche de la gorgère qui quittent l'étrave; cet aſſemblage va en montant & en rondiſſant juſqu'à la figure de poulain; il doit être bien travaillé dans ſes empâtures & bien chevillé; il eſt contenu par les courbes de jottereaux. On appelle *digon*, dans le port de Breſt, cet aſſemblage d'*aiguille*, quoique ce mot *digon* ſemble avoir ſignifié autrefois, & ſignifier encore à préſent, dans d'autres ports, le *mouchoir* ou le rempliſſage néceſſaire entre la gorgère & l'étrave, quand la courbe qui forme la gorgère eſt trop ouverte pour que ſa branche de l'étrave puiſſe s'y ajuſter juſqu'au ſommet de ſon angle: nous obſerverons ici que, dans le même port de Breſt, la gorgère ne porte pas immédiatement ſur l'étrave, mais ſur une pièce appellée *taquet*, qui recouvre ladite étrave, ayant ſeulement quelques pouces à ſa naiſſance, & s'élargiſſant toujours, en montant juſqu'au deſſous des *aiguilles* ou du digon. (*V***)

AIGUILLE *de tré* ou *trévier*. AIGUILLE *à voile*. *Voyez ce mot*. (*V***)

AIGUILLETAGE, ſ. f. effet réſultant de l'action d'aiguilleter. (*V***)

AIGUILLETER, v. a. c'eſt joindre bout à bout, faire communiquer, lier une choſe avec une autre, à l'aide d'un cordage plus ou moins gros & plus ou moins long, ſuivant les forces auxquelles ſont expoſés les deux objets qu'il doit réunir: ce cordage ſe nomme *aiguillete*. Le mot *aiguilleter* ne s'emploie que dans les circonſtances où les deux objets que l'aiguillete embraſſe, ne ſe croiſent pas; quelquefois même ces deux objets ſont éloignés l'un de l'autre, & l'aiguillete peut être regardée alors, comme un ſupplément à leur longueur, comme une prolongation néceſſaire pour leur réunion. Pour plus de commodité, on a ſoin de ménager un œillet aux choſes que l'on veut *aiguilleter*, à moins qu'arrondies ou repliées ſur elles-mêmes, elles n'offrent déjà l'équivalent d'un œillet, & on fait faire pluſieurs tours à l'aiguillette ſucceſſivement, d'un des objets ſur l'autre.

On *aiguillete* une poulie ou plutôt l'herſe d'une poulie à un piton. On *aiguillete* une coſſe ſur une vergue. On *aiguillete* les pataras avec l'herſe qui embraſſe le mât d'un vaiſſeau que l'on veut abattre. On marie les deux extrémités du tournevire, en l'*aiguilletant* par ſes œillets. (*V* C*)

AIGUILLETTE, ſ. f. l'*aiguillette* eſt un cordage qui ſert à aiguilleter, c'eſt-à-dire, à joindre par leurs extrémités, à faire communiquer, à lier enſemble deux choſes qui ne ſe croiſent pas, & qui quelquefois même reſtent éloignées l'une de l'autre. L'*aiguillette* eſt de luſin, de merlin, de ligne ou de tout autre cordage, ſuivant l'effort qu'elle doit ſupporter: c'eſt auſſi ſur cet effort qu'on règle ſa longueur, pour qu'elle faſſe un plus ou moins grand nombre de tours, ſur les objets qu'elle doit réunir & qu'elle embraſſe. L'*aiguillette* eſt cependant toujours un cordage choiſi & de bonne qualité.

Au cul des poulies, on établit quelquefois une gance de merlin ou de petite ligne, de quatre ou cinq pouces de longueur, & frappée ſur l'herſe de la poulie, laquelle gance porte le nom d'*aiguillette*; cette *aiguillette* ſert pour y frapper le dormant d'une manœuvre, qui doit revenir paſſer dans la poulie ſur laquelle cette *aiguillette* eſt placée. On voit que cette *aiguillette* a, alors, le même uſage de joindre & de faire communiquer le dormant de la manœuvre avec la poulie. (*V* C*)

AIGUILLETTE *de porque*, ſ. f. ou *aiguille de porque*. C'étoit l'alonge ſupérieure de la porque qui alloit autrefois juſqu'au deſſous du ſecond pont des vaiſſeaux: cette pièce interrompoit la liaiſon que procurent les gouttières du premier pont, quoiqu'elle fût affoiblie elle-même par une entaille à ſa rencontre avec la fourrure: on l'a ſupprimée. (*V***)

AILES *ou* AILLETTE *ou* ALLETE, ſ. f. ce mot ſignifie un prolongement des bordages de babord & de tribord vers la poupe. Ce prolongement, ordinairement ſculpté, ſert à donner de la grace à la poupe des bâtimens ſur leſquels on le pratique. Il appartient plus aux chebecs, félouques, brigantins, & autres bâtimens de cette eſpèce, qu'aux galères. (*B.*)

AILE, *côté; les ailes d'une armée;* il eſt peu d'uſage dans la marine; *ailes d'arrimage*, les parties de l'arrimage le plus à bord. (*V* * *)

AILE. *Voyez* DÉRIVE. (*V* * *)

AILLETTE. *Voyez* AILES. (*B.*)

AILURE, ſ. f. vieux mot ſignifiant les entremiſes, traverſins ou longis qui, entaillés ſur les baux, forment avec ces baux, l'ouverture des écoutilles: elles ſont les côtes de tribord & de babord de ces écoutilles, comme les baux & ſur-baux en ſont les côtés de l'arrière & de l'avant; elles ont aſſez de hauteur pour fournir une élévation de quelques pouces au-deſſus du pont, & former avec les ſur-baux, un chaſſis qui empêche le peu d'eau qu'il peut y avoir ſur le pont, de s'écouler en entrepont ou dans la cale. (*V* * *S*)

AIMANT *artificiel.* On nomme ainſi des barres d'acier, auxquelles on a communiqué les propriétés magnétiques, au moyen d'une pierre d'*aimant* armée ou autrement. *Voyez* AIMANTER.

Une ſeule barre d'acier aimantée eſt un aimant artificiel qui a ſes deux pôles. On en joint ſouvent pluſieurs enſemble, par des liens de cuivre ou d'autre métal, pourvu qu'il ne contienne pas de fer en quantité ſenſible (*Voyez* AIMANT *natur.*). On les arme même à la manière des pierres d'*aimant*, & on parvient, tant par l'aſſemblage que par l'armure, & ſur-tout par l'armure, à les rendre plus vigoureux & plus généreux de beaucoup. Ils le deviennent même beaucoup plus qu'un bon *aimant* naturel bien armé.

Tous les barreaux qu'on joint pour former un *aimant* artificiel, doivent avoir leurs pôles de même nom du même côté.

On ſe contente ſouvent de deux barreaux A D, B C, placés dans une boîte (*fig.* VI), ſéparés par une tringle de bois, & communiquant par un contact de fer doux à chaque bout; alors les pôles nord & ſud doivent être placés alternativement.

Le choix & la trempe de l'acier, pour former les *aimants* artificiels, doivent être les mêmes que pour les aiguilles aimantées. *Voyez ce mot.* (*B.*)

AIMANT *naturel*, ſ. m. c'eſt une pierre ordinairement dure, brune & d'une peſanteur à-peu-près égale à celle du fer. On la trouve communément dans les mines de fer & dans celles de cuivre, ou dans leur voiſinage. Le plus eſtimé vient des Indes. L'Italie, l'Allemagne, l'Eſpagne & la Suède en fourniſſent auſſi d'aſſez bons; celui de France eſt rarement paſſable. Ces pierres ſont quelquefois d'un blanc-griſâtre, & quelquefois aſſez tendres pour être entamées avec l'ongle.

Les propriétés de l'*aimant* qui doivent nous occuper ici, ſont 1°. d'attirer les matières de ſon eſpèce, le fer, l'acier. Il attire auſſi quelques eſpèces de cuivre jaune, & d'autres matières, lorſqu'il s'y trouve du fer en quantité ſuffiſante, & dans un état convenable; 2°. de diriger toujours une de ſes dimenſions nord & ſud, ou à-peu-près, lorſqu'il en a la liberté; 3°. de communiquer les mêmes propriétés aux mêmes matières que ci-deſſus, lorſqu'elles en ſont frottées convenablement. *Voy.* AIMANTER.

Les deux extrémités de la dimenſion qui ſe dirige nord & ſud, ou à-peu-près, lorſque le corps magnétique eſt ſuſpendu librement, ſe nomment les *poles de l'aimant.* Le plan qui coupe cette dimenſion perpendiculairement & à égale diſtance des deux poles, ſe nomme l'*équateur.* La ligne qui joint les deux pôles, ſe nomme l'*axe.*

Les pierres d'*aimant*, telles qu'on les trouve dans la terre, peuvent à peine enlever de la limaille, ou tout au plus de très-petits morceaux de fer; mais on augmente prodigieuſement leur force en les armant, après les avoir taillées, ordinairement, en forme de parallélipipède, dont la plus grande dimenſion eſt ſuivant l'axe de la pierre. Cette armure conſiſte en deux plaques, A B, de fer doux, (*fig.* VII.) qu'on applique aux deux pôles, & qu'on y contient avec une ou pluſieurs ceintures de cuivre. Ces deux plaques doivent être par en bas d'une plus grande épaiſſeur, qui déborde par-deſſous la pierre en la touchant, pour former ce qu'on nomme les *boutons* D F.

On recouvre ordinairement la pierre ainſi armée, d'une plaque de cuivre C E, fortement attachée au reſte, & au milieu de laquelle tient un anneau, de cuivre auſſi, qui ſert à ſuſpendre la pierre. De tout cela il ne doit abſolument y avoir de fer, que les plaques placées aux deux pôles. Puiſqu'on ſait que le cuivre jaune contient du fer très-ſouvent, on ne doit pas l'employer à cet uſage, ſans s'être aſſuré qu'il n'en contient pas une quantité ſenſible, en s'aſſurant qu'il n'eſt point attiré par l'*aimant*, ou qu'il n'attire point une aiguille aimantée bien mobile. Le deſſous des boutons doit être très-poli.

Lorſqu'un *aimant* eſt ainſi armé, toute ſa force réſide dans les boutons. Si, par ces boutons, il eſt capable, relativement à ſa groſſeur, de ſoutenir un poids conſidérable, on dit qu'il eſt vigoureux. Si par ces boutons il peut, par un frottement convenable, communiquer beaucoup de magnétiſme, on dit qu'il eſt généreux. Le contact qui porte ſur les deux boutons de l'armure, & au milieu duquel on accroche le poids qu'on veut faire ſupporter à l'*aimant*, doit être auſſi de fer doux & très-poli. *Voyez* AIMANTER. (*B.*)

AIMANTER, v. a. c'eſt communiquer les propriétés magnétiques aux corps ſuſceptibles de les recevoir. On peut *aimanter* quelques eſpèces de fer, l'acier, & l'aimant naturel armé ou non. Le fer prend toujours très-peu de magnétiſme, quoiqu'il en prenne quelquefois de lui-même, ſur-tout quand il a été long-temps dans une ſituation verticale, ou dans celle inclinée à l'horizon, à-peu-près dans le plan du méridien. L'acier ne prend jamais autant de magnétiſme que quand il eſt bien trempé dans toute la dureté qu'il peut acquérir. *Voy.* AIGUILLE *aimantée* & AIMANT *artificiel.*

Pour *aimanter*, ſoit des barreaux d'acier, ſoit des aiguilles de bouſſoles avec un aimant naturel, qui, pour cela doit toujours être armé, le mieux eſt de fixer deux barreaux ou deux aiguilles ſur une table à-peu-près dans la direction du méridien magnétique, écartés l'un de l'autre d'environ leur largeur, & communiquant par un contact de fer, deux à chaque extrémité de l'aſſemblage (*fig.* VI.). On placera enſuite un des boutons de la pierre d'aimant ſur le milieu d'un des barreaux ou aiguilles, l'axe de la pierre perpendiculaire à leur direction, & dans une ſituation horizontale. On fera gliſſer ce bouton lentement, & en frottant fortement juſqu'à une des extrémités du barreau. De cette extrémité on ramenera la pierre au milieu du barreau, en ſuivant à-peu-près la ligne courbe ponctuée de la *fig.* VI, pour frotter de nouveau comme ci-deſſus : dix ou douze fois de cette manière, ſuffiront pour cette moitié du barreau. On en fera autant ſur l'autre moitié avec l'autre bouton de la pierre. On frottera de même l'autre barreau, mais chaque moitié, avec le bouton oppoſé à celui qui aura ſervi à la moitié correſpondante du premier barreau. On retournera les barreaux, & l'on agira ſur la face inférieure de chacun, exactement comme ci-deſſus, en frottant chacune avec le bouton qui a ſervi à ſon oppoſé. Toutes les fois que je n'ai parlé que de barreaux, on doit entendre barreaux ou aiguilles, & de même par la ſuite. Si l'on veut ſe ſervir d'un aimant artificiel armé, on agira exactement comme il vient d'être dit pour l'aimant naturel. Si l'on en a deux, ſoit naturels, ſoit artificiels, armés ainſi, on gagnera à faire à la fois, pour chaque barreau, ce que nous avons preſcrit de faire ſucceſſivement; ce qu'on nomme la *double touche*.

Si l'on veut ſe ſervir de barreaux comme ceux de la *fig.* VI, après avoir diſpoſé ceux à *aimanter* comme ci-deſſus, on poſera à plat ſur l'un d'eux, ceux de la *fig.* VI, de ſorte que leurs pôles oppoſés, répondent au milieu, ſéparés par une petite plaque de carton, de cuivre ou de bois mince, puis on les fera aller, ſans les ſéparer d'abord du milieu vers un bout; puis de ce bout à l'autre, de celui-ci au premier, & toujours de même en appuyant. Le mouvement doit être le plus lent poſſible. Dans cette méthode, le meilleur ſuccès exige que les barreaux avec leſquels on *aimante*, aient une longueur au moins double de la longueur de ceux qu'on *aimante*.

Si cela n'eſt pas, il faut employer les deux barreaux comme les deux aimants armés; mais alors on communiquera moins de magnétiſme.

Suivant MM. Antheaume & Æpinus, au lieu de poſer à plat les barreaux avec leſquels on *aimante*, il faut que leurs extrémités oppoſées à celles qui ſe touchent, ſoient élevées de ſorte que chaque barreau *aimantant* faſſe avec celui à *aimanter* un angle d'environ 60 degrés; le reſte, comme il vient d'être dit. Dans cette méthode, il n'eſt pas néceſſaire que les barreaux *aimantans*, ſoient plus longs que ceux à *aimanter*.

Le meilleur moyen d'employer la double touche pour les aiguilles, eſt celui-ci : ayez deux barreaux *aimantés*, deux ou trois fois auſſi longs que l'aiguille à *aimanter*, & au moins deux fois auſſi larges. Poſez-les en ligne droite ſur une table, de ſorte que leurs pôles oppoſés ne ſoient ſéparés que par une petite plaque mince de carton, de bois, ou d'un métal quelconque, excepté le fer, & qui ne déborde point les barreaux au moins par-deſſus. Poſez l'aiguille à *aimanter* ſur ces barreaux, de ſorte que ſon milieu réponde à leur ſéparation. Faites-la gliſſer à plat, de ſorte que chacune de ſes extrémités réponde ſucceſſivement preſque à cette ſéparation, en appuyant un peu. Cette friction faite dix ou douze fois ſur chaque face, l'aiguille ſera aimantée.

Si l'on a quatre barreaux, il ſera bon que pendant l'opération ils ſoient diſpoſés deux à deux, à côté les uns des autres, comme il vient d'être dit pour chaque couple, ſéparés par une tringle de bois, comme dans leur boîte, & munis de leurs contacts de fer doux.

L'expérience a prouvé que les aimants naturels, *aimantent* moins bien que les aimants artificiels.

Pour *aimanter* ſans aimant, *voyez* le *Dictionnaire de Phyſique* : cette matière nous écarteroit trop de notre objet. (*B.*)

AIN, ſ. m. hameçon. (*V* A*)

AIR, ſ. m. *élément*. Tout le monde ſait que l'*air* eſt le fluide qui forme l'enveloppe de la terre, nommée *atmoſphère*. C'eſt dans le *Dictionnaire de Phyſique* qu'il faut chercher ce que cette ſcience enſeigne de la nature & des qualités de l'*air* en général : nous n'en devons parler ici que relativement à la marine, immédiatement.

L'*air* en mouvement eſt ce qui forme le vent, ſans lequel preſque tous les bâtimens de mer actuels, ſeroient inutiles. Si l'*air* eſt abſolument tranquille dans le lieu où eſt le navire, il en réſulte le calme plat. *Voyez* ce mot.

Comme l'*air* eſt un fluide très-délié, les voiles dans leſquelles on le reçoit, doivent être d'une toile aſſez ſerrée, pour qu'il ne puiſſe pas paſſer au travers en certaine quantité; car c'eſt autant de perdu pour la viteſſe du bâtiment. On évite cet inconvénient en mouillant la toile des voiles pour la reſſerrer.

Suivant que l'*air* agité, ou le vent, a plus ou moins de force, les navigateurs lui donnent différens noms. *Voy.* ALISÉ, BON-FRAIS, BOURASQUE, BRISE, FRAIS, GRAND-FRAIS, MOUSSON, OURAGAN, TEMPÊTE, TOURMENTE & VENT.

Mais ce n'eſt pas ſeulement comme fluide en mouvement, comme vent, que les navigateurs ont intérêt de conſidérer l'*air*; c'eſt encore comme plus ou moins ſalubre, comme plus ou moins propre à entretenir la vie & la ſanté. On a ſouvent attribué les maladies ſouvent trop déſaſtreuſes des

des marins, à la mauvaise qualité de leur nourriture, à leur intempérance, en prenant ce mot dans le sens le plus étendu; & sans doute, on a eu raison jusqu'à un certain point. Mais quelque choix qu'on mette dans les alimens, & quelque tempérant qu'on soit à tous égards, il est bien difficile, souvent même impossible, de se conserver en santé, si l'on respire un *air* impur, qui porte sans cesse dans nos humeurs le germe de la corruption & des maladies qu'on veut éviter; ou bien, si au lieu d'*air*, on respire un fluide informe, c'est-à-dire, sous forme d'*air*, mais qui, dénué d'élasticité, & du fluide électrique que l'*air* pur charie par-tout, ne peut en aucune manière ranimer, soit les organes de la respiration, soit ceux de la digestion, & laisse par conséquent sans bons effets, les meilleurs alimens & les meilleurs remèdes.

L'*air* est insalubre, si l'on peut dire ainsi, sur certaines côtes, par les vents brûlans qui y régnent, par les exhalaisons des eaux marécageuses & croupissantes, par la nature du sol, & quelquefois par des causes qui se présentent moins clairement.

Il n'est guère au pouvoir de l'homme de remédier à la première & aux deux dernières causes, si ce n'est pour la troisième, par les défrichemens, qu'on prétend avoir, même sans desséchemens, amélioré l'*air* dans bien des endroits, ce que la nouvelle théorie des substances gaseuses rend au moins assez probable. Les desséchemens sont un remède infaillible contre la seconde; mais il n'est pas toujours aisé de les exécuter, sur-tout dans les pays peu habités; & il n'est pas toujours sûr de les faire, dans ceux qui offrent pour cela toutes les ressources nécessaires. Les tracasseries sans nombre suscitées, il y a peu d'années, à M. M** excellent citoyen de C., petite ville du nord de la France, sont une preuve frappante du danger auquel on s'expose, en rendant service à sa patrie. Cet homme, également distingué par les lumières de son esprit & par les qualités de son cœur, auroit peut-être succombé sous le poids de la cabale la plus envenimée, sans l'appui généreux de deux hommes qui regardent comme le plus beau droit de leur naissance illustre, & des places éminentes qu'ils honorent, celui de protéger l'innocent contre l'injustice.

Dans certains lieux, le danger vient de l'extrême différence de la température de l'*air* du jour à la nuit; différence qui vient pour l'ordinaire du vent qui s'élève vers le coucher du soleil. Le remède contre ce danger imminent, est de se bien couvrir avant que de s'endormir, sans se laisser séduire par la chaleur qui peut régner encore alors.

C'est sur-tout sur les côtes des îles & des continens de la zône torride, que les navigateurs ont à craindre les choses dont nous venons de parler.

L'extrême froid de l'*air* dans l'hiver des climats septentrionaux, est de même un grand danger pour les étrangers qui prétendent le braver, & se dispenser des précautions que prennent les naturels du pays contre la rigueur de la saison. Le savant docteur en médecine, Matthieu-Guthric, de Pétersbourg, ne laisse aucun doute là-dessus dans sa lettre à M. Priestley, sur le régime antiseptique des Russes. *Journ. de Marine, sept. cahier 1780, pag. 223.* Il dit, *page 229*, que grace à la manière de se vêtir à Pétersbourg, les rhumes & les maux de gorge y sont si rares, que les médecins de cette grande ville y oublieroient bientôt la manière de les traiter, si les étrangers ne les tenoient en haleine. Et, *page 230*, il ajoute « les effets des » hivers de ce climat rigoureux, méritent la » plus grande attention, sur-tout de la part des » étrangers nouveaux débarqués, qui par une » *opiniâtreté entêtée*, en bravent la furie, dans des » vêtemens faits pour des climats plus méridio- » naux; au lieu de profiter, en hommes moins » systématiques, de ce que tant de siècles d'expé- » rience ont appris aux habitans ».

Ce n'est pas seulement à terre que les marins trouvent un *air* malfaisant; celui qu'ils respirent à bord des bâtimens de mer, est souvent aussi mauvais. Il peut l'être même sur le pont dans les calmes, dans les brumes, & les seuls remèdes sont de se bien couvrir, de garder un régime convenable, de se donner souvent un exercice modéré, lors même que le service du bâtiment n'en exige pas. Mais dans la cale & dans les entre-ponts, il y a bien d'autres causes continuelles de l'insalubrité de l'*air*. On trouvera les détails nécessaires sur cet objet, aux mots FUMIGATION, MÉPHITIQUE *des vaisseaux*, SANTÉ *des marins*, VENTILATEUR, *&c.* (*B.*)

AIR, s. m. *vitesse:* un vaisseau, une chaloupe, un canot a de l'*air*, a de la *vitesse*. Quelques personnes écrivent *aire*, d'autre *erre*; M. de la Coudraie préféreroit *aire*. Les trois significations que présentent ces différentes manières d'écrire un mot, qui a toujours le même sens, ont du rapport avec la vitesse du vaisseau. Si l'on adopte *air*..., dans une certaine acception, ce mot signifie *souffle*, *vent;* un vaisseau a de l'*air:* un vaisseau a du vent, & par conséquent de la vitesse; & par extension, au figuré, cela peut se dire d'un canot, quoiqu'il aille à l'aviron: donner de l'*air* à un bâtiment sous voile, se dit quand, du plus près où il navigue, on le fait arriver; c'est lui donner plus de vent, ou pour mieux dire, plus exposer sa voilure à la force du vent. Si l'on préfère *aire*, c'est en ce qu'il signifie *superficie*, *espace;* il me paroît qu'il n'offre pas une façon de parler aussi exacte. Quant à *erre*, il signifie *trace*, *vestige;* en employant ce mot, on peut entendre qu'un navire a une trace bien marquée: effectivement, plus un vaisseau va vite, plus la trace qu'il laisse après soi est sensible. Il me paroît difficile de choisir entre le premier & le dernier de ces mots: cependant j'aimerois mieux *air*, parce qu'il a plus de rapport avec le principal agent moteur des vaisseaux; M. Blondeau préféreroit *erre* à cause de son étymologie latine.

[illegible] quoique la cause [illegible] : ce qui provient de [illegible] est en raison de la [illegible] d'autant plus puissante [illegible] même temps, que sa masse [illegible] & si la cause qui doit arrêter [illegible], qui n'en conservent que [illegible] partie, ils conserveront leur [illegible] proportionnel à leur [illegible].

[illegible], s. m. c'est une des 32 di- [illegible] de l'horizon, auxquelles se rapportent [illegible] de la rose. Il suit de cette défini- [illegible] de chaque *aire de vent* est de [illegible].

[illegible] pratique général est d'écrire *air de vent*, [illegible] prétent que c'est par corruption du mot [illegible] qui en françois signifie *surface*, & MM. de [illegible] & Bourdé de la Ville-Huet, paroissent pen- [illegible], puisqu'ils écrivent *aire* par-tout. En effet [illegible] conçoit aisément que la direction du vent est [illegible] celle d'une des lignes qui forment les 32 divisions de la rose; d'ailleurs si cette direction a lieu, ce n'est que pour un instant, le vent est presque toujours variable de quelques degrés de part & d'autre.

N'est-il pas naturel qu'on ait voulu désigner un espace contenant les limites de la direction du vent, plutôt qu'une direction précise, qu'il ne suit presque jamais? On aura donc dit d'abord *aire*, du latin *area*, puis *air* par corruption, pour exprimer l'espace compris entre deux lignes de la rose, dans lequel le vent souffloit tantôt d'un point, tantôt de l'autre. On peut apporter en preuve de ce sentiment, les expressions journalières des marins; *le vent souffloit de l'E. & l'E. ¼ N. E., du S. & S. ¼ S. E.*, pour dire d'un point ou de l'autre, de l'espace compris entre les deux points désignés précisément par ces deux expressions. Ces expressions sont même souvent plus généralisées; on dit *du N. E. au N. N. E.*, *du S. au S. S. O.*, &c. ces manières de parler reviennent sans cesse dans diverses circonstances. Le mot *aire* a donc ainsi une étymologie, on sait ce qu'il signifioit dans son origine, ce qui est, je crois, impossible pour le mot *air* pris dans cette acception; or, comme l'a dit un homme de beaucoup de sens, une bonne étymologie d'un mot est souvent la meilleure définition qu'on en puisse donner, & l'on sait si les bonnes définitions sont nécessaires. *Voyez* RHUMB. (*B.*)

AIRE, s. f. *Voyez* AIR. (*B.*)

AIRE *de vent majeur*, c'est le nord ou le sud, l'est ou l'ouest. (*B.*)

AIRE *de vent*. (*Courir sur une*) *Voyez* COURIR. (*B.*)

AISANCE, s. f. (*Lieu d'aisance, aisement, commodités, latrines.*) on pratique des lieux d'*aisance* pour l'équipage tribord & bas-bord, sur la plate-forme ou le grillage de l'éperon. Les lieux d'*aisance* de l'état-major, sont dans les bouteilles. (*V***)

AISEMENT, s. m. *Voyez* AISANCE. (*B.*)

AISSADE *ou* LAISSADE, s. f. terme de galè peu usité. *Voyez* FAÇONS *de l'arrière*, qui expri la même chose pour les vaisseaux. Sur les galère on dit aussi *aissade de poupe*. (*B.*)

AISSIEU, s. m. on appelle *aissieu* tout cylinc sur lequel tourne une roue, une poulie ou rouet. (*V* B*)

AJUST, s. m. l'action d'*ajuster* deux cables, de grêlins, ou deux cordages quelconques bout-à-bo soit avec une épissure, soit au moyen de quelq nœud. L'*ajust de ces grêlins est-il fait?* Il se aussi du lieu où ces cordages sont ajustés. *Pre garde que ce grêlin ne s'engage, ne s'arrête dans* ajust. (*V***)

AJUSTER, v. a. faire un ajust. (*V***)

A L

ALARGUER, v. a. c'est se mettre au la d'un rocher ou d'une côte, où l'on craint d'échoi ou de s'affaler; c'est aussi tirer au large de l'enne *Notre vaisseau étant incommodé, & ayant plusie coups de canon à l'eau, fut contraint d'*alarguer *l' nemi pour se radouber.* Il s'emploie aussi com verbe réfléchi, *s'alarguer de l'ennemi, &c.* (*V* S*)

A L'AUTRE & BON QUART, adv. c'est exclamation que la partie de l'équipage, qui ve sur le gaillard d'avant d'un vaisseau sous voi fait chaque fois que l'horloge sonne; c'est p faire preuve qu'elle est alerte, & cela signifi voilà une horloge de passé *à l'autre*; cette exc mation a le même but que celle des sentinelles faction sur un rempart, *sentinelle, prenez-garde vous!* (*V***)

ALEPASSE, *ou* LAPAS, s. f. (*terme de Galè* pièce de chêne qui sert à mieux unir ensem les deux pièces de sapin dont l'antenne est co posée. Cette pièce est liée à l'antenne par rostures. M. Lescalier fait ce terme synonyme *rosture* dans la langue du Levant. (*B.*)

ALESER, forer un canon ou calibrer son a avec l'alesoir. *Voyez* le *Dictionnaire des arts métiers.* (*V***)

ALESOIR, machine à forer ou à unir les pa de la partie intérieure du canon. *Voyez* le *Dictionn des arts & métiers.* (*V***)

ALESTIR, S'ALESTIR, v. r. c'est se prépa se parer, se disposer pour quelque chose, se dé rasser de tout ce qui y pourroit nuire: ce peut dériver de *leste*; être dans un état lest. *M etions prêts au combat & bien alestis.* (*V* B*)

ALESURE, partie du métal que dét l'alesoir. (*V***)

ALFAGNE, s. f. vieux mot, inégalité de b (*B.*)

ALFONDIGA, douane de Lisbonne. (*B.*)

ALGANON, s. m. petite chaîne que port pour la forme, les galériens auxquels on pe de parcourir la ville seuls. (*B.*)

ALIZÉ, adj. *Voyez* VENT. (*B.*)

ALLÈGE, s. f. bâtiment dont la destination est particulièrement d'alléger les vaisseaux au bas des rivières, en prenant une partie de leur charge, afin de les mettre à un moindre tirant d'eau, & en état de les remonter : quand ces vaisseaux descendent les rivières, ils sont pareillement lèges, & les allèges leur portent au bas, le restant de leur charge. (*V* * *)

ALLÉGER, v. a. c'est en général *soulager*. On dit *allège le cable*, *allège le grélin*, *allège le tournevire* : soulage le cable, *&c.* pour en détruire ou diminuer le frottement dans son mouvement : on *allège* encore un cable, en y amarrant quelque corps flottant, pour le soutenir contre son propre poids, & empêcher son frottement sur le fond. (*V* * *)

ALLÉGER *un vaisseau*, v. a. le rendre plus lège, plus léger. On a quelquefois besoin d'*alléger* les vaisseaux, soit pour entrer dans une rivière ou dans un port, soit pour remettre à flot, celui qui est échoué. Dans le premier cas, on se sert de bâtimens dans lesquels on verse & on décharge une partie des denrées & des effets. Dans certains endroits, où le local rend cet usage constant ou du moins fréquent, il y en a, de particulièrement destinés pour cela, qui tirent quelquefois leur dénomination de leur usage, & que l'on nomme pour cela *allège*. Ces bâtimens ont diverses formes suivant les différens pays ; à Rochefort on les nomme *chates*. Dans le second cas, c'est-à-dire en cas d'échouage, on est souvent forcé de jetter les poids à la mer, & d'autant plus promptement que la mer est plus agitée, & que le bâtiment a plus de masse. On jette alors les premiers objets qui se présentent : cependant, toutes choses d'ailleurs égales, il y a un choix à faire, déterminé par les circonstances & par la position. Un vaisseau qui en a le temps, & qui est à portée de renouveller son eau, fait bien de s'en décharger par préférence, parce que la réparation en est de peu de dépense. Les canons sont sans doute en pareil cas le poids le plus nuisible, le plus considérable, & dont la défaire *allège* le plus promptement ; on sent cependant qu'il faut combiner le risque ou le danger du vaisseau, avec leur valeur, la difficulté ou l'impossibilité de les retirer de l'eau, *&c.* Le vaisseau tire plus d'eau de l'arrière que de l'avant, & on ne doit pas perdre cela de vue, en *allègeant* un vaisseau pour le relever de son échouage. Il faut aussi avoir attention à l'empêcher d'être poussé à terre ou sur le banc où il est échoué, à mesure que les poids dont on le décharge l'*allègent* : on porte, pour cet effet d'ordinaire, une ancre du côté du large, & on roidit fortement, ou même, on vire sur les grélins ou le cable auquel elle tient.

On *allège* assez souvent un vaisseau à la mer, lorsque, poursuivis par un ennemi supérieur, on espère rendre sa marche plus prompte en diminuant son poids. Il paroît évident qu'en jettant à l'eau ses canons, ses ancres, ses chaloupes, canots, & enfin les objets au-dessus du centre de gravité qui ont beaucoup de poids, le vaisseau ainsi soulagé doit mieux marcher, tant parce qu'il a moins de bois dans l'eau, que parce qu'il est en état de faire plus de voiles ; mais on ne pourroit guère toucher aux objets qui sont dans la cale, sans risquer de rendre le vaisseau moins marin, & moins en état de se retirer de devant l'ennemi. Si les objets qui sont sur le pont sont précieux & nécessaires, encore vaut-il mieux s'en priver pour sauver le reste : on sent bien qu'on ne peut prendre un parti pareil, qu'à la dernière extrémité, & dans le cas où un ennemi supérieur vous gagne sensiblement ; alors si vous jugez devoir être joint avant de pouvoir vous mettre à l'abri, soit sous le canon de quelque ami, soit par la nuit, il faut bien se résoudre à faire jet, & le faire avec discrétion & intelligence, pour *alléger* son vaisseau d'une manière fructueuse, & cependant avec le moins de perte possible. (*V* C*)

ALLER, v. n. c'est en général marcher, *aller de l'avant*, *aller de l'arrière* ; le vaisseau qui a le vent dans ses voiles, *va* de l'avant ; celui qui a le vent dessus ou à culer, *va* de l'arrière. Ce bâtiment *va bien*, marche bien. (*V* * *)

ALLER *vent arrière*, c'est naviguer avec un vent qui vient par l'arrière du vaisseau : *vent largue*, c'est naviguer avec un vent dont le lit est, à-peu-près, perpendiculaire au grand axe du vaisseau : *à bouline grasse*, c'est naviguer les vergues brassayées pour le plus près, mais les boulines seulement abraquées : *à la bouline* ou *au plus près*, c'est tenir le plus près du vent, les boulines hallées : *à pointe de bouline*, les boulines très-hallées. Un vaisseau *va* au plus près du vent, quand il présente à un aire de vent, dont la direction avec celle du vent, fait le moindre angle possible, les voiles bien orientées : il faut d'ailleurs qu'elles portent raisonnablement ; car un vaisseau au plus près, ne fait pas la route où il présente ; il a de la dérive ; & si pour *aller* très-près du vent, les voiles portent peu, fasseyent de temps à autre, on taille peu de l'avant, on dérive davantage ; & par ces deux raisons, on avance moins dans le vent.

Tous les vaisseaux ne *vont* pas également au plus près, mais en général, le moindre boulinier va à six aires ou à six pointes de vent ; c'est-à-dire que la direction de la route où il présente, & celle du vent font un angle de 67 degrés 30 minutes. Les vaisseaux les plus longs orientent le mieux pour le plus près, mais les bâtimens gréés en voiles auriques, tels que goëletes, bateaux, bermudiens, lougres, cotters ; ou en voiles latines, comme pinques, tartanes, *&c.* font ceux qui serrent le mieux le vent, qui vont le mieux au plus près. (*V* * *)

ALLER *de bout au vent*. Il n'y a que les embarcations qui *vont* à l'aviron, qui puissent aller de bout au vent : cependant

virent de bord vent devant, ne ceſſant pas de tailler de l'avant à cauſe de l'air qu'ils conſervent, *vont* un inſtant de bout au vent.

ALLER *à l'aviron*. Les chaloupes, canots *vont* quelquefois à la voile, mais particulièrement à l'aviron; les bâtimens de basbord qui *vont* ordinairement à la voile, *vont* auſſi quelquefois par le calme, à l'aviron; les galères *alloient* principalement à l'aviron : de tous les bâtimens de basbord qui exiſtent actuellement, les plus propres à *aller* à l'aviron, ſont les chebecks. (*V***)

ALLER *terre-à-terre*, c'eſt naviguer le long de la côte, & ſans perdre la terre de vue. (*V***)

ALLER *en dérive*, c'eſt dériver beaucoup en s'écartant de la route, parce que le vaiſſeau a de mauvaiſes qualités, ou qu'il eſt déſemparé de manière à ne pouvoir ſe ſoutenir au vent, ni tailler de l'avant; *Nous étions ſi dégréés après le combat, que nous n'avons pu faire route de quatre jours, & pendant ce temps, nous avons été obligés de nous laiſſer* aller *en dérive ſans voile*. Les bâtimens, ſoit vaiſſeaux, ſoit embarcations qui rompent leurs amarres, *vont en dérive*. (*V***)

ALLER *à petites voiles*, c'eſt faire route ſous peu de voiles. *La ſupériorité de notre marche nous permit toujours d'aller à petites voiles, tant que nous fûmes en eſcadre*. (*V***)

ALLER *en courſe; aller* avec un vaiſſeau bien armé, au moyen d'une commiſſion du gouvernement, faire la guerre aux ennemis de l'état. (*V***)

ALLETTE. *Voyez* AILLETE, MÉDITER. (*B.*)

ALLIAGE, union des métaux dont on fabrique les canons. *Voyez* CANONS & le *Dictionnaire des arts*. (*V***)

ALLONGE, ſ. f. partie de couples de vaiſſeaux: la première *allonge* d'un couple 1e *A*, (*fig.* 30.) aboutit à la varangue *G G* de ſon extrémité inférieure, qui ſe trouve au milieu du genouil; la ſeconde *allonge* 2e *A*, aboutit au genouil de ſon extrémité inférieure qui ſe trouve au milieu de la première *allonge* : & ainſi ſucceſſivement : ce qui forme le couple. *Voyez* ce mot. (*V***)

ALLONGES *d'écubiers* ou *apôtres* : ce ſont des pièces poſées verticalement, qui forment un rempliſſage à plein bois entre le couple de coltis & l'étrave, & qui terminent l'avant du boiſſage du vaiſſeau; ces pièces ſont gabariées ſur liſſe, & ſe terminent en coin à leur extrémité inférieure; les deux qui touchent l'étrave, ſont chevillées de travers en travers; les autres ſont chevillées de deux en deux : c'eſt dans cette charpente que ſont percés les écubiers, d'où les pièces qui la compoſent, ont pris le nom d'*allonge d'écubiers*. (*V***)

ALLONGES *de cornière*, ce ſont les *allonges M L* (*fig.* 38.), depuis la barre d'hourdi juſqu'à la hauteur du couronnement. (*V***)

ALLONGES *de porques*, ce ſont les *allonges* de ce couple. (*V***)

ALLONGES *de tableau*, ce ſont des montans aſſemblés avec les jambes de chien ou jambettes de voute, & qui forment la charpente du tableau; elles ſont eſpacées de façon à laiſſer entre elles, les jours ou fenêtres des chambres. (*V***)

ALLONGÉ ou mieux *élongé*, part. paſſ. un vaiſſeau eſt dit *allongé* ou *élongé*, lorſqu'il paroît long & ras ſur l'eau par le peu d'élévation de ſes œuvres mortes : *voilà un vaiſſeau de bonne mine; il eſt bien élongé*. (*V** *B*)

ALLONGEMENT *d'un cable, d'une manœuvre*; effet des premiers ſervices de tous cordages; ils s'allongent beaucoup par la tenſion, quand ils ſont neufs. Dans le cas où l'*allongement* d'une manœuvre auroit de l'inconvénient, on emploie des cordages qui aient ſervi; alors l'*allongement* eſt peu ſenſible. (*V***)

ALLONGER *une manœuvre*, v. a. c'eſt la prolonger ſur les ponts & gaillards, pour qu'une certaine quantité d'hommes puiſſent y mettre la main; *allonge les driſſes des huniers, &c.* (*V***)

ALLONGER *une ancre ou un grêlin*, c'eſt porter une ancre à jet avec ſon grêlin au large du vaiſſeau, pour *allonger* une ancre d'affour avec ſon cable en ſe halant deſſus, ou pour virer le vaiſſeau ſur cette ancre, en mettant ſon grêlin au cabeſtan. *Voyez* AFFOURCHER. (*V** *B*)

ALLONGER *le cable*, c'eſt l'étendre ſur le pont pour prendre biture, afin de pouvoir le filer plus aiſément en mouillant. (*V** *B*)

ALLONGER *des pièces de cordage*, c'eſt les tendre & les faire travailler à force de cabeſtan, afin qu'elles ne deviennent pas plus longues, quand elles ſeront en ſervice; l'on dit dans ce ſens, *allonger une pièce de haubans*. (*V** *B*)

ALLONGER *la terre* ou *longer la terre*, c'eſt aller le long de la côte & la ranger à petite diſtance, en ſuivant ſon cours ou ſa direction. (*V** *B*)

ALLONGER *l'ennemi*, c'eſt ſe placer parallèlement à lui, & le prolonger; ainſi une eſcadre en *allonge* une autre, en faiſant la même route, travers par travers. (*V** *B*)

ALLONGER ou *élonger un vaiſſeau*, le prendre de long en long pour l'aborder, ou ſe mettre par ſon travers. (*V***)

ALLURE *d'un vaiſſeau*, ſ. f. ſa manière d'aller; mais, mieux, de ſe comporter à la mer : *ce vaiſſeau a ſes* allures *douces*, c'eſt-à-dire, qu'il n'eſt pas dur dans ſes mouvemens de tangage & de roulis. (*V***)

ALLUVIONS, ſ. m. ce mot, qui n'eſt pas d'uſage au ſingulier, exprime des amas de matières terreuſes, comme limon, vaſe, ſable, charriées & dépoſées par les rivières, ſur leurs bords ou à leurs embouchures. Ces *alluvions* forment ſouvent un grand obſtacle à la navigation des rivières, & à celle des bâtimens qui doivent y entrer, de la mer. Elles ſont ſouvent cauſe du détour du cours de ces rivières, de la perte de preſque toute leur profondeur à force de s'étendre en largeur. *Voyez* ATERRISSEMENT. (*B*)

ALMADIE, ſ. f. petite barque qui a quatre braſſes de longueur, faite ordinairement d'écorce d'arbres,

& dont les noirs de la côte de Guinée se servent.

ALMADIE, est aussi le nom d'un vaisseau des Indes, ayant le devant comme une navette & le derrière quarré; il a quatre-vingts pieds de long, & six ou sept de large. (*V*S*)

ALMANACH *nautique*, s. m. on nomme ainsi une sorte de calendrier à l'usage de la marine. Celui que, depuis plusieurs années, on imprime à Londres à grands frais, par ordre du gouvernement d'Angleterre, & qui, pour la sûreté des résultats, est fait par plusieurs calculateurs, fournit annuellement à la connoissance des temps, les distances de la lune au soleil & aux étoiles qu'on y place depuis 1774 inclusivement, à la requisition & à l'exemple de l'académie royale de marine, qui avoit fait imprimer les mêmes choses pour 1773. Cet *almanach nautique*, anglois, contient, presque chaque année, plusieurs choses neuves & intéressantes pour la marine. *Voyez* DISTANCE, LONGITUDE, *&c.* (*B.*)

ALOGNE, s. f. mot peu en usage, signifiant *bouée*. (*V*S*)

ALOIGNE, s. f. *Voyez* BOUÉE. (*B.*)

ALONGE. *Voyez* ALLONGE. (*B.*)

ALONGÉ. *Voyez* ALLONGÉ. (*B.*)

ALONGEMENT. *Voyez* ALLONGEMENT. (*B.*)

ALONGER. *Voyez* ALLONGER. (*B.*)

A M

AMAIGRIR, v. a. en terme de charpentage, c'est rendre un bordage ou une pièce de bois, moins épaisse. (*V*A*)

AMAINE, *cheville d'amaine*, s. f. (*terme de Galère.*) cette cheville mise dans un trou à un des montans de la rambade, sert à saisir le bout de l'hisson de trinquet. (*B.*)

AMAN, s. m. (*terme de Galère.*) cordages dont le service est le même que celui des itagues des vergues des vaisseaux.

Il y a cependant une distinction à faire pour l'aman de la *vergue* de mestre. Ce cordage est en deux pièces, ce qui lui donne trois extrémités, dont une fait dormant sur l'antenne. Les deux autres, après avoir passé dans deux rouets établis dans le calcet, reçoivent chacune une drisse, dont la seconde poulie fait dormant sur le coursier, & le garant s'amarre à poupe au *moisselas* du grand cartier. (*B.*)

AMARINER, v. a. c'est habituer un homme, un équipage à la mer. *Plus de la moitié de notre équipage étoit composée de volontaires & novices; nous fîmes une sortie exprès pour les amariner.* Un homme qui n'est point du tout amariné, n'a point le pied sûr à bord, n'a point le pied marin, est obligé de se tenir à quelque manœuvre pour ne point aller au roulis & au tangage: un homme bien amariné, non-seulement sait garder son à-plomb dans les mouvemens du vaisseau, mais même monte à la tête des mâts, va sur les vergues, y manœuvre hardiment & de tout temps. (*V***)*

AMARINER *un vaisseau*, c'est prendre possession d'un bâtiment qu'on a obligé d'amener; on y envoie pour cela un officier & une certaine quantité d'hommes armés, crainte de supercherie & de surprise: cet officier a soin de désarmer l'équipage de la prise, & de le faire passer en tout ou en grande partie sur le vaisseau preneur; il demeure sur cette prise, ou y laisse un autre officier en qualité de *capitaine de prise*, avec le monde nécessaire pour la conduire dans un port. Si le capitaine de prise conserve quelques hommes de l'équipage ennemi pour aider à la manœuvre, il doit être alerte & les faire veiller; car on a vu des bâtimens pris & amarinés, repris par les gens du premier équipage qui étoient restés à bord.

Il faut aussi *amariner* le plus promptement que l'on peut un vaisseau qui a amené; il est arrivé que des vaisseaux qui avoient amené leur pavillon, l'ont rehissé, quelques circonstances ayant changé. (*V***)*

AMARQUE, s. f. c'est, ou un tonneau flottant que l'on met sur un banc de sable, ou un mât qu'on élève sur une roche, pour que les vaisseaux qui viennent dans ce parage s'éloignent de l'endroit où ils voient ces marques, qu'on appelle autrement *balise*. (*V**)

AMARRAGE, s. f. c'est la jonction d'une chose avec une autre, à l'aide d'un cordage que l'on appelle *amarre*. L'*amarrage* des vaisseaux dans le port, se fait au moyen de cables jugés hors de service pour la mer, & que l'on appelle *cables d'amarrage*. Toutes sortes de liures, ligatures, qui souquent ensemble deux cordages ou autre chose, s'appellent aussi *amarrage*: ces liures se font avec des *lignes d'amarrage*, du *quarantenier*, du *filain*, *&c.* suivant les objets dont on fait la jonction; les *amarrages* des entalingures des cables, se font avec du *quarantenier*.

Pour lier ou amarrer le bout d'un hauban ou d'un étai sur lui-même, afin de contenir le cap-mouton, on fait un *amarrage* en étrive, *b.* (*fig. 31.*) & ensuite des *amarrages* à plat, *a a.*

Pour amarrer une poulie estropée à fouet contre un hauban, un étai, *&c.* on fait l'*amarrage* à fouet, *c c.* (*fig. 32.*) (*V*C*)

AMARRE, s. f. c'est tout cordage propre à amarrer les bâtimens, & dont on se sert aussi pour les haler & les manœuvrer dans le port. *Amarre de retenue*, c'est un grêlin, aussière ou autre cordage qui est roué à bord & dont on a amarré un bout sur un vaisseau, quelque organeau du quai, ou un corps mort; il sert à se contretenir lorsqu'on se hale de l'avant: on le file à la demande, ou on tient bon dessus, au commandement: sans cette retenue, on ne seroit pas maître de son bâtiment, & on courroit risque de s'aborder avec d'autres navires, ou de s'échouer. *Amarre de bout*, c'est l'*amarre* qui est dans la direction de la longueur du vaisseau. *Amarre de travers*, c'est celle qui appelle par le travers du bâtiment: *hale sur l'amarre de bout, molis l'amarre de travers de tribord, tiens bon sur l'amarre de tra-*

vers de basbord ; commandement pour faire haler de l'avant & faire venir un peu sur basbord. *Oh! du vaisseau! larguez-nous notre amarre*, se dit, lorsque l'on se hale de l'avant, quand on a filé jusqu'au bout son *amarre de retenue* sur ce vaisseau, & qu'on en a porté d'autres plus près de soi, pour que les gens qui sont à bord dudit vaisseau vous larguent cette *amarre*, afin que vous puissiez la haler à bord.

AMARRER, v. a. attacher, lier quoi que ce soit. Un vaisseau s'*amarre* lorsqu'il s'affourche dans une rade, ou lorsqu'il se met sur quatre amarres dans un port : *voilà le vaisseau amarré*, se dit lorsque cette manœuvre est faite. *Amarrer*, faire un amarrage quelconque. (*V* * *)

Amarre, commandement pour faire tourner une manœuvre sur un taquet ou sur des oreilles; *amarre par-tout*, se dit lorsque la manœuvre est exécutée & qu'on doit tenir bon comme cela, pour le moment. *Amarre & bonne main*, *amarre* sans larguer : tiens bon sur le cordage en amarrant, pour qu'il ne mollisse pas. (*V* * *)

AMATELOTER, v. a. c'est mettre les gens de l'équipage deux à deux; l'un veille ou fait le quart, quand l'autre, que l'on appelle *son matelot*, dort; & réciproquement. Comme cela, il y a toujours la moitié de l'équipage sur le pont, & l'autre dans les hamacs, & il ne faut qu'un poste en entre-pont ou sous les gaillards, pour deux hommes. (*V* * *)

A MATS *& à cordes*, façon de parler adverbiale, pour signifier l'état d'un vaisseau battu de la tempête, qui ne peut mettre aucune voile dehors à cause de la force du vent. *Nous reçûmes un coup de vent si furieux, que nous fûmes obligés de fuir à la lame, à mâts & à cordes pendant vingt-quatre heures :* c'est aussi être *à sec de voiles ;* mais cette dernière expression n'entraîne pas nécessairement après soi, l'idée de gros temps. *Voyez ce mot.* (*V* * *)

AMBON, s. m. (*terme de Galère.*) bordages de chêne, qui se posent sur la *couverte* & garnissent l'intervalle entre les *fils*. Ils répondent aux bordages du premier pont des vaisseaux, & les *fils* aux *iloires*. Ils ont 30 à 35 pieds de long, 9 pouces de large, & 2 pouces $\frac{1}{2}$ d'épaisseur. (*B*)

AME *d'un canon*, la partie intérieure d'un canon, depuis la bouche jusqu'à la culasse. *V.* CANON. (*V* * *)

AME *d'un cordage*, s. f. *Voyez* MÈCHE. (*V* * *)

AME *d'une fusée*, la partie intérieure de l'ampoulette, ou du bois de la fusée, où se met la composition. (*V* * *)

AMÉLOTTE, s. f. (*Amolette.*) c'est un trou quarré ou mortaise en pyramide tronquée, dont l'entrée est plus grande que le fond. On en pratique dans la tête des cabestans & sur les virevaux, pour placer les barres ou leviers sur lesquels l'équipage travaille pour lever les ancres, les gros fardeaux, ou faire d'autres ouvrages de force. (*V* * *B*)

AMENAGEMENS. *Voyez* EMMENAGEMENS. (*V* * *)

AMENER, v. a. c'est en général baisser, abaisser. On *amene* ses perroquets, ses huniers, *&c.* quand on largue leur drisse & que l'on hale sur leurs cargues-points ou callebas. On *amene* ses basses vergues, ses mâts de hune, lorsqu'on en largue les drisses, les guinderesses. *Amene les huniers ;* on a prévu qu'un grain, un nuage donneroit du vent; on a fait mettre du monde sur les drisses des huniers : on fait ce commandement, *amene les huniers*, dès qu'il commence à fraîchir, pour n'être pas surpris par ce grain, les voiles en haut; on *amene* aussi les mâts de hune, les basses vergues. Le signe qu'un bâtiment se rend à son ennemi, c'est d'*amener* son pavillon; c'est pourquoi on dit, *faire amener un vaisseau*, pour *l'obliger à se rendre*. Dans tous les travaux méchaniques des ports & des vaisseaux, on dit *amener* pour *larguer* le garant des poulies, caliornes, ou les cordages simples qui supportent quelque objet que ce soit. (*V* * *)

AMENER *en caisse*, v. a. (*terme de Galère.*) c'est descendre l'antenne le long du mât, pour la placer dans la direction du coursier, parallélement à la quille, à la hauteur du bras d'un homme, pour qu'on puisse serrer la voile sans monter sur l'antenne. Cette manœuvre n'a lieu que dans les mauvais temps; lorsqu'il fait beau, les matelots montent sur l'antenne. On *amène* aussi en caisse toutes les fois qu'il vente frais au mouillage; dans cet état, la vergue présente moins de surface au vent, & le bâtiment est moins exposé à chasser sur ses ancres. (*B.*)

AMENER *deux objets l'un par l'autre*, v. a. c'est se placer dans une direction passant par les deux, de sorte que le plus près soit exactement entre le plus éloigné & le bâtiment. *Voyez* AMER. (*V* * *)

AMERS, s. m. ce sont des marques prises sur la côte, pour servir à guider les navigateurs qui sont à vue de terre. On se sert ordinairement pour *amers*, de cloches, d'arbres, de moulins & autres objets sur les côtes, qui puissent se distinguer aisément de la mer. *Pour éviter les dangers, en entrant dans cette baie, vous gouvernerez tel clocher par tel moulin*, c'est-à-dire que vous devez faire une route qui soit dans la direction de ces *amers*-là. *Vous trouverez le bon mouillage lorsque le clocher de tel endroit vous restera au N. O., & le corps-de-garde de telle pointe au N. E.* $\frac{1}{4}$ *N.* Le relevé de ces *amers*, à ces deux airs de vent, détermine un point, qui est celui où vous devez mouiller. (*V* * *)

Les *amers* sont aussi sur les cartes marines, des lignes droites tirées d'un *danger* à quelques objets sur terre, qui peuvent servir à en indiquer la position & à le faire éviter : ce sont aussi ces objets même. Les *amers* servent encore, en aboutissant de même, à indiquer la route qu'il faut tenir pour entrer dans un port, une baie, une rade. Pour que les *amers* remplissent bien leur destination, ils doivent passer sur terre, par des objets sur la durée desquels on puisse compter. On doit donc en bannir les arbres; il seroit à desirer que dans bien des endroits, on élevât des pyramides solides pour servir d'*amers :* il le seroit aussi qu'on eût soin de rétablir

ceux qui sont détruits par le temps ou par quelque accident ; plusieurs naufrages sont arrivés faute de cette précaution. Les couleurs & les formes que ces objets ont naturellement, ou qu'on peut leur donner en les construisant, ne sont pas indifférentes non plus. On en trouve dans certains endroits qui ressemblent de loin à un bâtiment à la voile, & peuvent être dangereux principalement sur les côtes plates, en faisant croire au navigateur qu'il ne risque pas plus que le bâtiment qu'il croit voir devant lui. Les couleurs peuvent servir à les faire mieux voir de la mer & à les faire distinguer l'un de l'autre, ou des objets qui ne doivent pas servir à cette destination, & qu'il pourroit être dangereux de confondre avec ceux indiqués.

Il est évident que chaque ligne droite, qui d'un danger à la mer, ou d'un *chenal* à indiquer, se prolonge sur la terre, doit passer par deux objets au moins, puisqu'un seul point ne donne pas la direction d'une ligne droite ; il est bon que ces objets soient un peu éloignés l'un de l'autre, pour que la direction soit mieux déterminée.

Une seule ligne droite suffit pour indiquer la direction d'une *passe*, d'un chenal, lorsque cette passe ou ce chenal sont en ligne droite ou à-peu-près ; mais pour indiquer la position d'un danger, il en faut deux qui y aboutissent, & qui, par conséquent, fassent un angle à ce point. Or, l'on sait que l'intersection de deux lignes droites est mal déterminée, lorsque l'angle est très-aigu, & le mieux possible, lorsqu'il est droit ; il faut donc choisir les marques à terre, tellement disposées, que l'angle au danger, soit approchant du droit autant qu'il est possible. (*B.*)

AMETS. *Voyez* AMERS. (*B.*)

AMEUTER, mettre du concert dans son monde, dans ses équipages, pour qu'il y ait de l'accord & de l'ensemble dans le service. (*V***)

AMI, s. m. (*Guerre maritime.*) on nomme *bâtiment ami*, celui qui est de la même nation que soi, ou d'une nation alliée, de sorte qu'au besoin, on peut en espérer du secours. Les bâtimens *amis* conviennent de signaux pour se reconnoître ; mais il faut en dérober soigneusement la connoissance à l'ennemi, qui pourroit s'en servir pour surprendre.

AMI, (*Commerce maritime.*) *Voyez* le *Dictionnaire du commerce*, qui fait partie de la présente Encyclopédie. (*B.*)

AMIRAL, *dignité*, s. m. en France, l'*amiral* est le chef général des flottes, des armées & de la police navale de l'état ; cette charge est une des premières de la couronne. C'est au nom de l'*amiral* que la justice est rendue dans les sièges de l'amirauté, dont il nomme les officiers, qui au surplus tiennent leurs provisions du roi ; c'est de l'*amiral* que les capitaines des vaisseaux particuliers armés en marchandises ou en guerre, prennent leurs congés ou commissions, sans lesquels ils ne peuvent sortir d'un port de France, sous peine de confiscation. L'*amiral* commet toutes les personnes nécessaires pour le maintien de la police dans les ports ; il met son attache à toutes les provisions & brevets des officiers généraux, particuliers, de guerre ou de finance, qui composent la marine royale.

Autrefois, l'autorité de l'*amiral* avoit beaucoup plus d'étendue : il dirigeoit, sous les ordres immédiats du roi, les opérations des armées navales, les commandoit ou les faisoit commander par ses lieutenans, qui étoient, ainsi que tous les officiers de la marine, de son choix & à sa nomination. Un pareil pouvoir paroissant avoir des inconvéniens, la charge d'*amiral* fut supprimée par édit du mois de janvier 1627 ; Louis XIV la rétablit en 1669, en se réservant particulièrement le choix des officiers ; de donner son agrément ou un ordre exprès à l'*amiral* pour commander les armées, (ce qui avoit été originairement un attribut essentiel de sa charge,) de lui communiquer seulement les ordres qu'il auroit à envoyer à ses armées.

Les droits d'ancrage, les amendes adjugées aux sièges de l'amirauté, en tout ou en partie, appartiennent à l'*amiral* : mais il en a existé un, très-considérable (le dixième sur toutes les prises), depuis la création de cette charge, jusqu'en 1758, où il fut supprimé par un édit du mois de septembre : M. le duc de Penthièvre s'en étoit d'abord relâché, & l'a abandonné définitivement pour le bien de l'état & pour encourager les armemens en course : sa majesté a attribué à perpétuité à la charge d'*amiral*, à titre d'indemnité annuelle pour ce sacrifice, une somme de 150000 livres, assignée sur les fermes générales, & payable chaque année, à compter du premier janvier 1759.

Il y a des états où le titre d'*amiral* n'est qu'une commission. (*V***)

AMIRAL, (*en général.*) en Hollande, le stathouder (on prononce stathoudre), étant généralissime de toutes les forces de la république, est *amiral* général ; mais il va rarement en mer ; il peut nommer un lieutenant-*amiral* général qui commande les armées navales. Cependant il ne le fait pas volontiers, parce que cette place donne trop de pouvoir à celui qui en est revêtu, il se contente de nommer un lieutenant-*amiral* pour chaque collège de l'amirauté. (*Voyez* ce mot.)

L'*amiral*-général, ou son lieutenant-général, est le chef de tous les collèges de l'amirauté ; mais si l'un ou l'autre est présent dans quelque collège, lorsqu'on y juge des affaires d'intérêt où ils ont part, ils se retirent pour laisser opiner librement.

En Angleterre, il y a eu quelquefois une seule personne revêtue de la dignité d'*amiral*, sous le nom de *lord-grand-amiral* ou de *lord-haut-amiral*. Tel étoit le duc d'Yorck, frère unique du roi Charles II en 1672, lorsque la France étoit unie à l'Angleterre, contre la Hollande. Thomas, comte de Penbroke, fut aussi déclaré grand-*amiral* par le roi Guillaume, le 18 janvier 1701 ; mais ce monarque étant mort le 8 mars suivant, la reine Anne, qui lui succéda, donna cette place au

prince George de Danemarck. Il paroît que ce prince est le dernier grand-*amiral* qu'il y ait eu en Angleterre ; cette charge y étant partagée pour l'ordinaire à plusieurs personnes, qu'on nomme les *lords de l'amirauté* ; ils sont à la nomination, & sous les ordres immédiats du roi. Leur nombre & l'étendue de leurs fonctions dépendent aussi de sa volonté.

On trouve bien encore quelques personnes revêtues de la charge de grand-*amiral*, sous Henri III & sous Edouard I ; mais ce sont des noms obscurs, ainsi que les temps. On voit aussi cette place partagée en deux, sous les noms d'*amiraux du nord & de l'ouest*, depuis la mort du roi Jean jusqu'à celle de la reine Marie. *Voyez* l'*Histoire navale d'Angleterre*, *I. vol.*, *pag. 280.*

Comme les armées navales sont ordinairement partagées en trois escadres, la rouge, la blanche & la bleue, on distingue aussi l'*amiral* de la rouge, ordinairement chef de toute l'armée, puis celui de la blanche & celui de la bleue. Chacun d'eux a sous lui un *vice-amiral* & un *contre-amiral*. *Voyez* ces mots.

En 1772, il n'y avoit dans le Danemarck qu'un seul *amiral*, membre du conseil combiné. *Voyez* AMIRAUTÉ & MARINE. *Voyez* aussi CONTRE-AMIRAL & VICE-AMIRAL. (*B.*)

AMIRAL, s. m. bâtiment portant, dans le port, le pavillon *amiral* : c'est à bord de ce vaisseau qu'est établie la garde du port ou de l'arsenal, commandée par un officier qui est chargé de l'ouverture & de la fermeture de la chaîne : c'est ordinairement un vieux bâtiment arrangé pour ce service, ainsi que l'*arrière-garde*. (*Voyez* ce mot.) (*V***)

AMIRALE, (*galère amirale*) expression qui désigne la *galère réale*, & est peu usitée. (*B.*)

AMIRANTE, s. m. en Espagne ce mot est synonyme d'*amiral*. (*V***)

AMIRAUTÉ, s. f. c'est une jurisdiction, où la justice est rendue, au nom de l'amiral, & qui connoît de toutes les discussions qui peuvent naître touchant les bâtimens de mer, leur affrètement ; des prises, des bris, naufrages, jets, avaries ; des droits de congé & autres appartenans à l'amiral ; des pêches, pêcheries ; des dommages faits aux quais ; des pirateries, désertions d'équipages, & généralement de tout ce qui est dépendant du fait de la mer.

En Angleterre, la charge d'amiral est exercée dans toute son étendue par plusieurs commissaires que l'on appelle *les lords commissaires de l'amirauté*. Ils forment proprement le conseil d'état de marine. *Voyez* MARINE. (*V***)

AMIRAUTÉ. En Angleterre, l'*amirauté* est proprement l'administration de la marine, c'est pourquoi on en trouvera les détails au mot MARINE. Il en est de même pour la Hollande & pour le Danemarck. Nous ne savons ce qui en est pour les autres nations maritimes de l'Europe ; mais nous avons pris des mesures pour en être instruits, nous en placerons de même les détails au mot MARINE. Au reste on peut assurer d'avance que la France & l'Espagne sont les seuls états maritimes où l'*amirauté* soit une cour contentieuse distincte & séparée de l'administration de la marine. *Voyez* le *Dictionnaire de Jurisprudence*, qui fait partie de cette Encyclopédie. (*B.*)

AMOLETTE, s. f. AMELOTTE. *Voyez* ce mot. (*V***)

AMONT, (*vent d'amont*) ; c'est volontiers sur les rivières celui qui souffle dans le même sens que coule la rivière, sur-tout si son cours est de l'est à l'ouest ; le vent d'*amont* est donc alors le vent d'est. C'est la même chose sur les ports de mer, sur-tout quand la terre est à l'est.

On sait qu'*amont* signifioit & signifie encore, dans certains endroits, la partie d'en-haut d'un lieu, d'un rivage, d'une côte. (*B.*)

AMORCE, poudre ou composition que l'on met à la lumière des armes à feu. *Voyez* CANONNAGE. (*V***)

AMORCE, (*terme de pêche.*) *Voyez* BOETE. (*V***)

AMORCER *une arme* ou *bouche à feu*, y mettre l'amorce. (*V***)

AMORCER, mettre l'appât ou la boîte à l'hameçon. (*V***)

AMORCER, au figuré, attirer par ruse de guerre un ennemi inférieur, comme, en masquant sa batterie, ou en prenant chasse, ou en faisant des signaux qu'on pourroit avoir surpris, ou de quelque façon que ce soit. Balanquier, célèbre corsaire de l'Amérique, avec un bateau de 12 canons, prit deux frégates en guerre & marchandises, de 24 canons chacune : il en avoit eu connoissance au point du jour, sous le vent : il tient conseil : résolution d'arriver dessus : il se charge de voiles. Une seule des deux frégates tint le vent, croyant suffire pour prendre le bermudien ; l'autre fit route, &, lors de l'action, s'en trouvoit trop éloignée pour avoir connoissance du résultat. Balanquier s'étoit lui-même mis au gouvernail ; il avoit une fourmillière de monde. Il aborde, fait sauter cent cinquante hommes dans la frégate, & l'emporte d'emblée. Alors, pour *amorcer* sa conserve, il se met, avec son monde, dans sa prise, fait revêtir ceux de ses gens qui devoient paroître, des casaques des Anglois ; fait prendre à son bateau la route d'Antigue, isle angloise, le pavillon à la traîne : lui, ayant dans la frégate pavillon anglois devant & derrière, fait de la voile pour joindre l'autre bâtiment, qui, donnant dans le panneau, en diminue. Notre corsaire soutient sa feinte jusqu'au moment d'être bord à bord, ses canons tout prêts, & pleins de mitraille jusqu'à la bouche : voyant sa belle, tout l'équipage de l'ennemi attiré par la curiosité sur les passavans : amener le pavillon anglois, hisser le sien, & envoyer sa bordée, ce fut l'affaire d'un moment. L'adresse & l'audace

l'audace lui valurent le premier vaisseau ; la surprise lui valut le second. (*V* * *)

AMORTIR *l'air d'un bâtiment*, v. a. c'est, ou en sciant dans un bâtiment de rame, ou en contretenant avec quelque amarre en opposition au mouvement du navire, diminuer son air, & enfin l'arrêter : on donne quelquefois à un vaisseau des bosses à rompre pour *amortir* son air, particulièrement quand on le lance à l'eau ; & alors on met aussi pour le même effet une drome de matéreaux, où le bâtiment va heurter quarrément, de son étambot, qui est garni pour n'être pas endommagé par ce choc. (*V* * *)

AMORTIR, v. n. rester échoué dans un port, dans un bassin, pendant la morte mer, tirant trop d'eau pour pouvoir flotter avant les grandes marées. *Si la frégate n'est pas prête tantôt, elle amortira*, se dit d'une frégate à laquelle on travaille dans un bassin, lorsqu'il n'y a plus de rapport d'eau, au contraire, & que l'on n'en peut espérer que juste ce qu'il faut pour la faire flotter dans la journée. (*V* * *)

AMORTISSEMENT, effet de l'action d'amortir. (*V* * *)

AMPLIATION, (*Commerce maritime.*) *Voyez* le *Dictionnaire de Commerce* qui fait partie de la présente Encyclopédie. (*B.*)

AMPLITUDE *d'un astre*, s. f. c'est l'arc de l'horizon rationnel compris entre le point d'est ou le point d'ouest de ce même horizon, & le centre de l'astre, au moment de son lever. Cette *amplitude* se nomme *ortive*, lorsqu'on la considère au lever de l'astre, & *occase* à son coucher. Si l'astre se lève entre l'est & le nord, & se couche entre l'ouest & le nord, l'*amplitude* se nomme, au lever, *ortive-nord*, &, au coucher, *occase-nord*. Si l'astre se lève entre l'est & le sud, & se couche entre l'ouest & le sud, l'*amplitude* se nomme *ortive-sud* au lever, & *occase-sud* au coucher.

Pour calculer cette *amplitude*, qu'on nomme aussi *amplitude vraie*, il faut connoître la latitude du lieu & la déclinaison de l'astre au moment de son lever ; alors on fera cette analogie : le co-sinus de la latitude est au rayon, comme le sinus de la déclinaison est au sinus de l'*amplitude*, qui sera ortive-nord ou occase-nord, si la déclinaison est nord ; ortive-sud, ou occase-sud, si la déclinaison est sud.

On sentira facilement la raison de cette analogie, si l'on jette les yeux sur la *fig.* VIII, dans laquelle *H O* représentant l'horizon rationel, *E Q* l'équateur, & le point *A*, le centre de l'astre, *C A* est nécessairement l'*amplitude* au lever ou au coucher. De plus, le point *N* étant le pole, *D N* est un cercle de déclinaison, & *D A* est la déclinaison de l'astre ; l'angle *D* est droit, & l'angle *D C A* est égal à l'angle *H C E* mesuré par *H E*, complément de la latitude *E Z*, parce que le point *Z* est le zénith. Dans le triangle sphérique *C D A* on a : sinus *C* est à sinus *D*, comme sinus *D A* est à sinus *C A* ; c'est-à-dire, le co-sinus de la latitude est au rayon, comme le sinus de la déclinaison est au sinus de l'*amplitude*.

On verra, au mot DÉCLINAISON MAGNÉTIQUE, que l'*amplitude*, considérée ainsi, n'est pas du meilleur usage à la mer, parce qu'on ne peut pas juger exactement de l'instant où le centre de l'astre est au point *A*. Il vaut beaucoup mieux prendre l'instant où le bord inférieur du soleil paroît posé sur l'horizon sensible ou visuel, qu'on nomme aussi *horizon de la mer* : alors ce bord inférieur se trouve au-delà de l'horizon rationnel, par rapport au zénith de l'observateur, d'une quantité angulaire égale à la dépression de l'horizon, selon que l'œil est plus ou moins élevé au-dessus du niveau de la mer, plus la réfraction horizontale, pendant que le centre, auquel tous nos calculs doivent se rapporter, & qui est sur le même vertical que le bord inférieur, est au-delà de l'horizon de la même quantité, moins le demi-diamètre du soleil.

Supposons que dans la même *figure* l'almicantarat *K B*, soit l'horizon visuel ou sensible, sur lequel le bord inférieur du soleil paroît comme posé, & que son centre soit en *T*, sur l'almicantarat *L M* ; si nous imaginons le cercle de déclinaison *T N*, & le vertical *Z T*, nous verrons que dans le triangle sphérique *T N Z*, l'angle *Z* est l'angle azimuthal du soleil dans cette position. On le calculera, comme il est dit au mot ANGLE AZIMUTHAL, & l'on aura l'azimuth *A O*, dont le complément *A C* est l'*amplitude* pour cette position de l'astre.

S'il étoit question d'une étoile, qui est, pour nous, sans diamètre, on sent que lorsqu'elle paroîtroit toucher l'horizon sensible, son centre seroit éloigné du zénith, de toute la quantité de la dépression de l'horizon, plus la réfraction horizontale. (*B.*)

AMPLITUDE *du jet des projectiles*, distance de la bouche à feu, à l'endroit où peut aller le boulet ou la bombe. *Voyez* CANONNAGE. (*V* * *)

AMPLITUDE MAGNÉTIQUE, c'est l'arc de l'horizon compris entre le vrai point d'est & d'ouest, & le point d'est ou celui d'ouest de la rose d'une boussole bien faite. *Voyez* DÉCLINAISON *magnétique* & BOUSSOLE. (*B.*)

AMPOULETTE, s. f. on nomme ainsi, dans quelques auteurs, l'*horloge de sable*, ou le *sablier*, qui sert à compter en mer les heures & les parties d'heures ; mais il paroît que ce n'est pas l'usage le plus généralement adopté dans la marine ; ce nom ne doit désigner qu'une des deux phioles de verre, qui réunies, forment ordinairement le sablier ou l'horloge de sable. *Voyez* CLEPSIDRE. (*B.*)

AMPOULETTE *de bombe*, le bois de la fusée qui doit recevoir l'artifice. *Voyez* BOMBE. (*V* * *)

AMULER, v. a. c'est peser, à force d'hommes, sur les écouets d'une voile, pour tenir le

point de la voile sur le bord, vers le vent; vieux mot, peu en usage. (*V*S*)

AMURE, s. f. les *amures* sont des cordages, qui, étant frappés sur les points des différentes voiles, servent à les fixer du côté du vent, & à les tendre, quand on veut courir au plus près ou largue; & ils prennent le nom de leur voile: ainsi on dit, *amures de misaine & grandes amures*, &c. Les *amures* sont garnies en bitord dans toute l'étendue du cordage, qui peut aller dans le trou, ou sur le rouet du dogue d'*amure*, & ont un cul de porc, pour les retenir dans le point de la voile à qui elles doivent servir. Les *amures* des basses voiles sont doubles ou simples; dans le premier cas, elles sont dormant, d'un bout, auprès du dogue d'*amure*, & du boute-lof, ou minos, passent sur une poulie simple placée sur le point de la voile, & reviennent ensuite sur le rouet du dogue d'*amure* ou d'une poulie, pour être cueillies sur les ponts, ou alongées, selon la circonstance; dans le second cas, l'*amure* fait dormant sur le point de sa voile, & passe tout simplement sur le rouet du dogue d'*amure*, ou dans le trou qui y est percé.

On emploie souvent ce mot pour exprimer la situation du vaisseau; *nous avions les amures à tribord*, c'est-à-dire, nous étions au plus près, le côté de tribord au vent: *nous reprîmes les amures de l'autre bord*, signifie *nous virâmes de bord*. (*V*B*)

AMURER, v. a. c'est haler sur les amures, pour amener le point de la voile aux porte-lofs. (*V***)

A N

ANCES, *ou* ANSES, s. f. ce sont des enfoncemens le long des côtes, moins étendus & moins profonds que les baies, & plus ouverts que les ports; tous les petits enfoncemens qui se trouvent dans les baies & ports, sont des *ances*. (*VB*)

ANCETTES *de bouline*, s. f. ou *hersaux*, bouts de cordages *p p p* (*fig. 36*), épissés sur la ralingue d'une voile, & auxquels on amarre les pattes de bouline *r r r*. M. Bourdé appelle ces *ancettes* ou hersaux, *pattes*; & ce que nous appellons ici *pattes*, il le nomme *branches de bouline*. (*V*E*)

ANCHES *de la galère*, s. f. ce sont les côtés de la galère à l'avant & à l'arrière. *Voyez* AISSADE & INTRADE. (*B.*)

ANCIRADE, s. f. (*terme de l'idiome provençal ou du levant.*) *Voyez* PRÉLART. (*B.*)

ANCOMA. *Voyez* ARC-BOUTANT *des basses-voiles*. (*B.*)

ANCRAGE, s. m. lieu de la mer où l'on peut jetter l'ancre, où l'on peut mouiller, tant relativement à la profondeur d'eau, que par rapport à la qualité du fond: ce mot est synonyme de *mouillage*. (*V***)

ANCRAGE, *droit d'ancrage*; c'est un droit que l'on paie à la nation de qui dépend l'*ancrage* où l'on mouille. (*V***)

ANCRE, s. f. instrument de fer qui prend dans le fond de l'eau par une de ses pattes, & sur lequel est amarré un vaisseau, au moyen du cable qui y est entalingué: voici le nom des différentes parties d'une *ancre*:

A, la verge ou la tige (*fig. 1, 2*).
B, l'œillet, où passe l'organeau (*fig. 1*).
C, l'organeau (*fig. 1, 2*).
D, les tenons ou arrêtes, qui doivent être reçues dans des mortaises pratiquées dans le jas (*fig. 1, 2*).
E, le collet ou la croisée (*fig. 1, 2, 3*).
F, les bras (*fig. 1, 3*).
G, les pattes (*fig. 1, 2, 3*).
H, les oreilles (*fig. 2, 3*).
I, le bec (*fig. 1, 2*).
L, le jas (*fig. 2*).

La situation du jas, à angle droit avec les bras, fait que l'*ancre*, à l'appel du cable, se place de manière à ce que ses pattes soient dans un plan vertical, & par conséquent une d'elles prend au fond, quand il y a de la tenue.

La principale des quatre *ancres* qu'un bâtiment porte sur le bord, pèse, pour une frégate de 26 canons de 12 en batterie, qui a environ 33 pieds de m^e^. bau, 34 pieds à 34 pieds & demi hors membre, 3450 livres: le poids des *ancres* des navires, est dans le rapport du quarré de la longueur du m^e^. bau; ainsi, pour avoir le poids de la principale *ancre* d'un bâtiment de 20 pieds de m^e^. bau, faites cette proportion:

$\overline{33}^2 = 1089 : 3450\text{ l.} :: \overline{20}^2 = 400 : x = 1270\text{ l.}$

donc la principale *ancre* d'un bâtiment de 20 pieds de m^e^. bau, pesera 1270 l.

La seconde *ancre* pèse moins que la première, la troisième moins que la seconde, &c. mais d'une quantité peu considérable: il n'y a guère, dans une frégate, que 300 l. de différence du poids de la principale *ancre*, à celui de la quatrième, & 5 à 600 l. pour un vaisseau de 64, &c.

Indépendamment de ces quatre *ancres*, chaque vaisseau en a encore une plus forte, que l'on appelle *la grande ancre* ou *la maîtresse ancre*, vulgairement *ancre de miséricorde*; on la place ordinairement, sa verge bien saisie, le long de l'épontille de l'avant du grand panneau, ses pattes reposant tribord & babord sur le premier pont; on met des garnitures sous les becs de cette *ancre*, pour qu'ils n'endommagent pas le pont; sa tige & son organeau descendent dans la cale; on ne l'enjale qu'au besoin, c'est-à-dire, dans des cas extraordinaires, où les *ancres* de poste, ne suffiroient pas pour tenir le vaisseau.

Les *ancres* pour le service, dans le port de Brest, se tirent des forges de Cosne, Cherigny, Vilemenard: elles coûtent, savoir:

Celles pesant depuis 6 jusqu'à 10000 l. 15 s. la liv.
depuis 3 jusqu'à 6000 l. 14 s.
depuis 1 jusqu'à 3000 l. 13 s.

Leurs dimensions, relativement à leur poids, sont comme il suit, savoir :

Poids de l'ancre	*Longueur de la verge.*		*Longueur des bras.*		*Largeur au collet.*		*Epaisseur au collet.*	
7500 l.	17 pi.	4 p.	6 pi.	2 p.	12 po.	4 l.	8 po.	9 l.
7000	17	0	6	0	12	0	8	6
6900	16	9	5	11	11	10	8	5
6500	16	7	5	10	11	7	8	4
6000	16	4	5	8	11	2	8	2
5800	16	2	5	7	11	0	8	1
5500	16		5	6	10	9	8	0
5200	15	8	5	5	10	6	7	10
5000	15	6	5	4 ½	10	5	7	9
4800	15	4	5	4	10	2	7	8
4600	15	2	5	3	10	0	7	8
4400	14	9	5	2	9	10	7	7
4000	14	3	5	0	9	6	7	6
3800	14		4	11	9	4	7	4
3600	13	9	4	10	9	2	7	2
3500	13	6	4	9	9	1	7	1
3400	13	6	4	8	8	11	7	0
3000	13	0	4	6	8	5	6	8
2900	13	8	4	6	8	3	6	6
2800	12	8	4	5 ½	8	2	6	5
2600	12	4	4	5	8	0	6	4
2400	12	0	4	3	7	9	6	2
2200	11	8	4	1	7	6	6	0
2000	11	5	4	0	7	3	5	10
1900	11	0	3	11	7	0	5	9
1800	11	2	3	10	6	11	5	8
1700	10	8	3	8	6	7	5	6
1600	10	7	3	7	6	6	5	5
1500	10	4	3	6	6	3	5	5
1400	10	3	3	5	6	2	5	4
1200	10	0	3	4	5	11	5	2
1000	9	8	2	2	5	7	5	1
900	9	4	3	1	5	4	4	11
800	9	3	2	11	5	3	4	10
700	9	0	2	10	4	2	4	10
600	8	10	2	8	4	1	4	8
500	8	6	2	4	3	7	3	4
400	7	0	2	2	4	0	3	7
300	7	6	2	2	3	7	3	4
200	6	6	1	10	3	1	2	10
100	5	10	1	6	2	11	2	3

Pour se préparer à mouiller une *ancre*, on entalingue son cable à son organeau, & on frappe un orin à sa croisée.

Indépendamment de la maîtresse *ancre* & des quatre *ancres* que l'on porte sur le bord, un vaisseau est muni aussi d'une ou deux *ancres* de touées ou de jet, où on entalingue des grélins pour se touer ou haler dessus ; elles pèsent, pour une frégate de 26 canons, de 12 en batterie, 800 à 850 l. & pour les autres bâtimens à proportion : enfin, suivant l'ordonnance, les vaisseaux du roi ont à bord : ceux de 116 jusques & compris 80 canons, sept *ancres* ; depuis 74 jusqu'à 50, six ; depuis 30 jusqu'à 16, ainsi que les gabares depuis 700 jusqu'à 300 tonneaux, cinq *ancres* ; les corvettes de 12 canons & les gabares de 2 à 300 tonneaux, quatre *ancres*.

Les *ancres* de bossoir, sont les deux qui sont le plus parées pour mouiller, que l'on peut le plus facilement mettre en mouillage : on dit *ancre au bossoir*, de l'*ancre* qui est suspendue par sa bosse de bout au bossoir ; & l'*ancre traversée* est celle qui, étant pareillement sur sa bosse de bout, est en même temps saisie par l'une de ses pattes avec la serre-bosse, & ainsi élevée le long du bord, hors de l'eau, pour être prête à faire penau, & mouiller.

Ancre de flot, *ancre de jusan*, *ancre de terre*, *ancre du large*, sont les *ancres* qui sont, ou doivent être, dans la position que ces différentes façons de parler désignent.

Etre à l'*ancre*, être mouillé. (*V***)

ANCRE *d'affourche*, *ancre* pour affourcher. *Voyez* ce mot. (*V***)

ANCRE *de veille*, *ancre* prête à mouiller en cas de besoin (*V***)

ANCRE, *mesure pour les liquides*, elle est environ de 64 pintes. (*V***)

ANCRER, v. a. on dit mieux *mouiller* ; jetter l'ancre dans un endroit où l'on veut amarrer le vaisseau. (*V***)

ANDAILLOTS, s. m. *bagues* ; ce sont des anneaux qui servent à tendre les voiles d'étaies & focs, sur leurs drailles ; on les place sur la têtière de la voile ; on passe ensuite la draille dedans, & elles facilitent alors le virage, en glissant sur le cordage, à mesure qu'on hisse la voile, qu'elles tiennent tendue, en la suspendant par différens points. (*V* * *B*)

ANDRIVAU, s. f. (*terme de galere.*) petit *grélin* de 5 pouces, qui sert à se *touer*, lorsqu'il n'y a pas assez de place pour le jeu des avirons, & à s'*amarrer*, lorsqu'on est acosté de manière ou d'autre. (*B.*)

ANÉMOMÈTRE, s. m. on désigne, par ce mot, une machine propre à indiquer la direction, la durée & la vitesse du vent, relative ou absolue.

Il en est peu qui remplissent toutes ces conditions, & peut-être aucun ne les remplit avec assez d'exactitude, pour mériter de la confiance. On peut en voir les détails dans le *Dictionnaire de physique* qui fait partie de la présente Encyclopédie : nous nous bornerons ici à ce qui intéresse la marine.

Les observations météorologiques peuvent intéresser les navigateurs dans bien des cas, & ce qui concerne le vent, en fait une grande partie ;

il feroit donc à defirer qu'on pût employer pour ces obfervations, fur-tout dans les ports de mer, un *anémomètre* qui indiquât toutes les circonftances du vent, dans lefquelles fa direction de haut en bas, ou de bas en haut, devroit entrer pour beaucoup ; car c'eft fans doute ce qui modifie fouvent, très-différemment, les effets du vent, foufflant de la même partie, & avec la même vîtefe. J'ai conçu le projet d'une pareille machine, & fa defcription eft même dans mes papiers ; je tâcherai qu'elle prenne place au mot VENT, n'ayant pas le temps de la mûrir affez pour la placer ici.

Les girouettes font des efpèces d'*anémomètres*, qui indiquent la direction & la durée du vent, lorfqu'elles font bien mobiles, fur un lieu affez élevé, pour qu'elles ne foient commandées par rien, & fur un lieu fixe, comme elles le font toutes à terre. Il n'en eft pas de même en mer; les girouettes placées à haut des mâts n'indiquent jamais que la direction relative du vent, à moins que le bâtiment ne faffe exactement vent arrière, dans une mer fans courans. En effet, dans ce cas, le bâtiment n'ayant aucune dérive, fes girouettes ne font frappées nullement de côté, par l'air que le bâtiment traverfe, & fe placent exactement dans le plan du lit du vent. Mais fi le bâtiment fait route dans un endroit où il y a un courant, quoique la direction du vent foit celle de la quille, ou qu'il faffe, comme on dit, vent arrière, les girouettes n'indiqueront pas la vraie direction du vent; car, à moins que le courant ne foit exactement dans la direction même du vent, il frappera le navire de côté, & le fera dériver du côté oppofé ; alors la girouette, frappée elle-même de ce côté par l'air, comme le navire l'eft par l'eau, obéira à cette feconde impulfion, pour prendre une direction dans laquelle elle n'en éprouve aucune.

Si la direction du vent fait un angle avec la longueur du bâtiment, ou fi, comme on dit, le bâtiment fait route au plus près, ou vent largue, la même chofe aura lieu, quand même il n'y auroit pas de courant, puifqu'il y aura de la dérive ; & l'effet peut être beaucoup plus grand, s'il y a un courant, parce qu'il peut être dirigé de manière à augmenter la dérive. Enfin la différence entre la direction réelle du vent & la direction apparente, donnée par les girouettes, augmentera encore avec la vîtefe du navire, toutes chofes égales d'ailleurs, puifque la girouette fe trouve frappée de côté avec d'autant plus de force que la vîtefe du bâtiment eft une plus grande partie de celle du vent. Suivant M. Bouguer, l'angle de la vraie direction avec la direction apparente peut aller jufqu'à 18 ou 20 degrés. *Manœuvre des vaiffeaux*, *pag. 364*.

Quant à la vîtefe du vent, il eft bien évident qu'aucun *anémomètre* ne peut la donner jufte à bord; car le vaiffeau frappé par le vent, le fuit en quelque forte, & fe foufrait à fon impulfion, d'autant plus qu'il en prend une plus grande vîtefe ; l'*anémomètre* placé à bord n'indiqueroit donc lui-même qu'une vîtefe relative, à moins que le bâtiment ne fût à l'ancre.

Le plus fimple de tous ceux propofés pour cet objet, eft, je crois, celui de M. Bouguer (*Traité du navire*, & *Traité de la manœuvre des vaiffeaux*, *pag. 186*). Il confifte en une furface plane & quarrée, dont chaque côté a 6 pouces de long, ce qui donne un quart de pied quarré de furface. La matière de cette furface eft un morceau de toile bien ferrée, & bien tendue dans un chaffis très-léger. Elle eft appliquée perpendiculairement, par fon milieu, à une tige parallélipipède, qui entre longitudinalement dans un manche rond, mais creufé d'un trou de même forme que la tige, & où elle entre fans effort, mais fans pouvoir y balloter: au fond de ce trou eft un reffort à boudin bien flexible. Lorfqu'un agent quelconque fait effort fur la furface plane, le reffort eft comprimé par la tige qui porte deffus, & l'on connoît, par les graduations de cette tige, de combien cet effort la fait entrer. Pour que ces graduations rempliffent l'objet propofé, on les règle ainfi. On place l'inftrument tout conftruit, à cela près de ces graduations, de forte que le bout du manche le plus éloigné de la furface plane, pofe fur un corps folide, ce manche & la tige dans une fituation verticale, & par conféquent le plan dans celle horizontale. Alors on le charge fucceffivement de différens poids, dont on marque la valeur à l'endroit de la tige qui, à chaque charge, fe trouve répondre à l'extrémité du manche. Une attention effentielle dans la conftruction de cet inftrument, c'eft de donner à la tige qui porte la furface plane, le moins de longueur qu'il eft poffible, & de rendre très-léger l'affemblage de cette furface & de la tige. Il faut auffi que la tige gliffe bien facilement dans le manche ; ainfi les furfaces qui fe meuvent l'une fur l'autre, doivent être bien unies. On pourroit rendre un peu plus pefante l'extrémité intérieure de la tige, pour faire équilibre au poids de la furface à l'autre extrémité.

Pour faire ufage de cet inftrument, on oppofe la furface plane directement au vent, en tenant fermement le manche, & l'on juge de la force du vent, par la quantité dont il fait entrer la verge ou tige qui porte le plan. Si, par exemple, cette tige entre de forte, que la marque 3 fe trouve au bout du manche, ou du canal qui la reçoit, on en conclura que le vent preffe le plan, comme le feroit un poids de 3 livres, & alors la vîtefe du vent feroit de 184 pieds par feconde, plus grande, peut-être, que dans les plus terribles ouragans. On connoîtra que la direction du vent fera bien perpendiculaire au plan, lorfqu'en lui donnant différentes pofitions, on trouvera celle où la tige enfonce davantage, en fup-

posant le vent constant, & cela peut servir à connoître à-peu-près la direction du vent. Souvent, quelque précaution qu'on prenne, cet instrument, exposé au vent, vacille de part & d'autre, & indique différens poids ; alors il faut prendre un moyen entre tous.

Si, au lieu de tenir cet *anémomètre* à la main, il étoit monté sur un pied qui le rendît parfaitement stable, en permettant cependant de le faire mouvoir dans tous les sens, jusqu'à ce qu'on ait trouvé la vraie position, & que cet appareil fût muni de ce qui seroit nécessaire pour tenir compte des degrés d'inclinaison, tant dans le sens vertical que dans le sens horizontal, il pourroit indiquer assez exactement la direction du vent dans chacun de ces deux sens, & contribuer à faire acquérir dans ce genre des connoissances utiles à la science de la navigation ; & c'est pourquoi je me suis étendu un peu sur cet objet.

Au reste, il ne faut pas perdre de vue, qu'avec la même vitesse, l'action du vent peut être sensiblement différente, suivant qu'il sera plus dilaté par la chaleur, ou plus condensé par le froid ; parce qu'à vitesse égale, les corps choquans produisent un effet d'autant plus grand, qu'ils contiennent plus de matière sous un même volume. De plus, l'air qui se meut avec une vitesse donnée, peut être chargé d'une quantité de particules d'eau plus ou moins grande, ce qui augmente encore sa densité & l'effort dont il est capable ; ainsi les résultats des expériences sur cet objet, sont susceptibles d'une très-grande variété, & difficiles à obtenir, bien satisfaisants. (*B.*)

ANGES, s. m. boulet de canon partagé en deux demi-hémisphères qui se tiennent par une chaîne : ces sortes de boulets sont d'un grand usage sur mer ; on s'en sert pour couper les mâts & les manœuvres de l'ennemi. (*V****)

ANGIRADURE, s. f. (*terme de galère.*) *Voyez* ROSTURE. (*B.*)

ANGIRELLE, s. f. *Voyez* ANGIROLLE. (*B.*)

ANGIROLLE, s. f. (*terme de galère.*) *palan* saisi à un *pendeur capelé* au mât. Il sert à soutenir la *vergue* du *tréou*. Une des poulies de ce *palan* fait *dormant* sur le *coursier*, & le garant s'amarre sur lui-même par un tour. (*B.*)

ANGLE *azimuthal*, c'est celui formé au zénith par le vertical de l'astre, & par le méridien. Dans la *fig.* VIII, l'*angle S Z N* est l'*angle azimuthal* de l'astre en *S*, & l'*angle G Z N* est celui de l'astre en *G*.

Il est évident que si l'astre est au premier vertical, son *angle azimuthal* sera de 90 degrés ; donc, en le prenant toujours du côté du pôle élevé, il sera aigu, avant le passage par le premier vertical, & obtus après.

On nomme ainsi cet *angle*, parce qu'il est mesuré par l'arc de l'horizon, compris entre le vertical de l'astre & le méridien, & que cet arc est l'azimuth de l'astre.

On calculera l'*angle azimuthal*, comme l'*angle horaire*, en mettant le complément de la hauteur, à la place de celui de la déclinaison, puisqu'on cherche l'*angle* au zénith, au lieu de l'*angle* au pôle.

On a souvent besoin de connoître l'*angle azimuthal*, pour l'instant où le centre de l'astre est comme en *D*, au-delà de l'horizon rationnel, par rapport à l'observateur ; alors il faut prendre pour complément de la hauteur, 90 degrés, plus la quantité dont le centre de l'astre est au-delà de l'horizon. *Voyez* DÉCLINAISON MAGNÉTIQUE & ANGLE HORAIRE.

Si la déclinaison n'est pas de même nom que la latitude, le complément de cette déclinaison sera 90° plus la déclinaison, par la même raison que dans le même cas pour l'*angle horaire*. (*B.*)

ANGLE *horaire*, s. m. c'est celui formé au pole, par le cercle de déclinaison d'un astre, & par le méridien. Dans la *fig.* VIII, *P N A* est l'*angle horaire* de l'astre, lorsque son centre est dans l'horizon, & l'*angle P N S* est ce même *angle*, lorsque l'astre a quelque hauteur. On appelle ainsi cet *angle*, parce qu'il est mesuré, le premier par l'arc *D E* de l'équateur, & le second par l'arc *F E* du même cercle, & que ces arcs mesurent la distance du point de l'équateur auquel répond l'astre, au méridien, puisque ces deux grands cercles sont toujours perpendiculaires. Or, c'est par le passage successif de toutes les parties de l'équateur au méridien, que se comptent les heures, à raison de 15 degrés pour chacune, les 360 passant en 24 heures. Les *angles horaires* servent donc à déterminer l'heure qu'il est, lorsqu'un astre a une position donnée.

On voit que si le centre de l'astre est à-la-fois à l'équateur & à l'horizon, il sera au point *C*, & que l'*angle horaire* sera de 90 degrés, puisqu'il sera mesuré par l'arc *C E*, qui est le quart de la circonférence de l'équateur. Il suit de-là que, si l'astre passe à l'horizon, comme au point *A*, entre *C* & *O*, l'*angle horaire* sera obtus, & qu'il sera aigu, si l'astre y passe entre *C* & *H*.

D'après ce qui vient d'être dit, & à l'inspection de la figure, il est clair que l'*angle horaire* dépend de la hauteur de l'astre, de sa déclinaison & de la latitude du lieu. Lorsqu'on connoîtra ces trois choses, on fera une somme de leurs trois complémens, puis on prendra la moitié de cette somme : de cette moitié, on retranchera le complément de la déclinaison, & on aura un premier reste : de cette même moitié, on retranchera ensuite le complément de la latitude, & on aura un second reste. On fera une somme des sinus-logarithmes de chacun de ces restes, & des complémens arithmétiques des sinus-logarithmes de chacun des complémens, qu'on a retranchés successivement de la demi-somme. On prendra la moitié de cette nouvelle somme, & cette moitié sera le sinus-logarithme de la moitié de l'*angle horaire*.

Si la déclinaison de l'astre n'est pas de même nom que la latitude du lieu, on doit prendre

pour ſon complément 90 degrés, plus cette même déclinaiſon.

Démonſtration. On ſait, par la trigonométrie ſphérique, que dans tout triangle ſphérique, le produit des ſinus des deux côtés d'un *angle*, eſt au produit des deux ſinus des différences de ces mêmes côtés, à la demi-ſomme des trois, comme le quarré du rayon eſt au quarré du ſinus de la moitié de l'*angle* ſuſdit. C'eſt préciſément, d'après la théorie des logarithmes, ce que nous avons exprimé d'une manière commode pour la pratique; car il eſt évident que les trois complémens indiqués d'abord, ſont les trois côtés du triangle *Z S N*, dans lequel on cherche l'*angle N*.

Il eſt encore évident que ſi l'aſtre eſt en *G*, au-delà de l'équateur, par rapport au pôle *N*, un des côtés de l'*angle* cherché ſera *G N*, qui vaut *N F* plus *F G*, c'eſt-à-dire 90 degrés plus la déclinaiſon. Pour les uſages de l'*angle horaire*, *Voyez* HEURE *de déclinaiſon*, LATITUDE & LONGITUDE *géographique*, DÉCLINAISON *magnétique*, LEVER, COUCHER, *&c.*

On a ſouvent beſoin de connoître l'*angle horaire* pour l'inſtant où le centre de l'aſtre eſt encore, par rapport à l'obſervateur, au-delà de l'horizon rationnel, comme en *D*, par exemple; alors ce que nous avons nommé *complément de la hauteur*, doit être 90 degrés, plus la quantité dont le centre de l'aſtre eſt au-delà de l'horizon rationnel. *Voyez* LEVER *apparent*, & COUCHER *apparent*. (*B.*)

ANGLE *obtus*, figure qui repréſente une armée navale, ou eſcadre, rangée ſelon un certain ordre; cet *angle* eſt ouvert de 12 rumbs ou 135 degrés. *Voyez* ORDRE. (*V***)

ANGUILLÈRES, ſ. f. *lumières*; ce ſont des entailles faites ſur toutes les varangues de fond, de bout en bout, du côté du francbord, de ſorte qu'il reſte un canal de deux pouces environ, entre le bordage & le membre, pour l'écoulement des eaux de l'arrière à l'avant, afin de leur faciliter le paſſage juſqu'aux pompes. (*V* B*)

ANGUILLES, ſ. f. *coites* ou *couëttes*, pièces de bois, ordinairement d'aſſemblage, qui ſervent de baſe au vaiſſeau & à tout ſon appareil, lorſqu'il eſt queſtion de le lancer à l'eau; ces pièces doivent être bien droites, bien dreſſées, pour gliſſer ſans peine avec le faix énorme qu'elles ſupportent, le long du plan incliné (la cale), ſur lequel elles ſont établies; elles ſont garnies, ſur une de leurs faces, d'organeaux triangulaires; elles ſont percées de part en part à l'une de leurs extrémités, arrondies à l'autre; tout cela pour l'uſage que l'on verra au détail du procédé de *lancer un vaiſſeau*, au mot LANCER. (*V***)

ANGUILLES *de courſier* ou *du canon de courſier*, ſ. f. (*terme de galère.*) on nomme ainſi deux pièces de chêne, poſées à proue en dedans des raies du courſier, une de chaque côté & endentées ſur les lates. Elles ſervent de couliſſe à l'affut du canon dans ſon recul. Elles ont 30 à 40 pieds de longueur, 22 pouces de large par un bout, & 5 par l'autre ſur 4 pouces d'épaiſſeur. (*B.*)

ANGUILLES *de bâtarde*, ou *du canon nommé bâtarde*; ce ſont deux pièces de chêne poſées ſur le haut de la conille, & qui ſervent au même uſage, pour les pièces de canons appellées *bâtardes* ou *moyennes*; 8 pieds de long, 5 ou 8 pouces de large, & 3 pouces & demi d'épaiſſeur. (*B.*)

ANGUIS, ſ. m. (*terme de galère.*) *palan* ſervant à reſſerrer le *racage*. Une des poulies de ce palan eſt *frappée* ſur le racage même, l'autre fait *dormant* ſur le *couroir*, & le *garant s'amarre* ſur lui-même par une demi-clef. (*B.*)

ANNEAU *aſtronomique*, ſ. m. zone de cuivre repréſentée par la *fig.* XIII. Cet inſtrument a été fait pour donner la hauteur des aſtres dont la lumière eſt capable de faire ſur la terre une ombre ſenſible. On le ſuſpendoit par l'anneau *A*, & on le tournoit de manière que la lumière de l'aſtre paſſant par le trou *C*, vînt marquer la hauteur ſur la projection en *B D*, des degrés d'un quart de circonférence dont le centre eſt *C*. L'aſtre à-peu-près à l'horizon marquoit en *D*, parce que la ligne *C D* eſt horizontale lorſque l'anneau eſt ſuſpendu librement. A meſure qu'il s'élevoit, il marquoit plus vers *B*. Cet inſtrument eſt abandonné depuis longtemps. *Voyez-en* la raiſon générale au mot ASTROLABE. (*B.*)

ANNEAU *de quai*, ſ. m. *organeau*; on dit mieux *organeau*; groſſe & grande boucle de fer que l'on place dans les quais des ports, pour amarrer les vaiſſeaux & bateaux; on ſe ſert ſouvent d'ancres perdues dans la maçonnerie, & dont il ne ſort que l'organeau, qui fait alors l'anneau ou boucle de quai. (*V* B*)

ANNEAU, boucle, cheville à boucle. *Voyez* ces mots. (*V***)

ANNULLEMENT, effet de l'action d'annuller. (*V***)

ANNULLER *un ſignal*, faire un ſignal convenu pour *annuler* un ſignal précédemment fait. *Voyez* SIGNAUX. (*V***)

ANOMALIE, ſ. f. c'eſt l'angle de la ligne des abſides, avec la ligne menée du centre de la terre à celui d'un aſtre. (*B.*)

ANOMALIE *moyenne*; ſi pour une époque quelconque, on prend la différence entre la longitude d'un aſtre à celle de ſon apogée, cette différence ſera l'*anomalie* moyenne. C'eſt elle qui dans la forme des tables en uſage dans l'aſtronomie, ſert à trouver l'équation du centre. (*B.*)

ANONYME, ſ. f. (*Commerce maritime.*) *Voyez* ce mot dans le *Dictionnaire de Juriſprudence*, qui fait partie de la préſente Encyclopédie. (*B.*)

ANORDIE, ſ. f. on appelle *anordie* un vent fort, qui ſouffle de la partie du nord, & qui eſt de longue durée. *Nous eſſuyâmes une* anordie *en beauture qui nous favoriſa pendant quinze jours, & qui finit heureuſement, lorſque ce vent alloit nous devenir con-*

raire, parce que nous nous trouvions dans le cas de faire le nord pour nous élever en latitude. On donne aussi ce nom, dans le golfe du Mexique, aux tempêtes causées par le vent du nord. Ce mot exprime encore, que le vent a tourné plus au nord. (*V* B*)

ANORDIR, v. n. il se dit des vents lorsqu'ils approchent du nord. *Les vents anordissent*, façon de parler qui s'emploie, lorsque des vents d'ouest, par exemple, deviennent nord-ouest, nord-nord-ouest. (*V***)

ANQUITRANADE, s. f. (*terme de galères*) c'est un *prélart* goudronné au lieu d'être peint. Il sert à couvrir le coursier. (*B.*)

ANSE. *Voyez* ANCE. (*V***)

ANSE, s. f. vieux mot du commerce maritime. *Voyez* HANSE. (*B.*)

ANSÉATIQUE. adj. (*Commerce maritime.*) *Voyez* le *Dictionnaire de Jurisprudence* & celui du *Commerce*, qui font partie de la présente Encyclopédie. (*B.*)

ANSETTE. *Voyez* ANCETTE. (*V***)

ANSPECT, s. m. on appelle ainsi un levier du premier genre, & qui devient souvent du second, par l'usage qu'on en fait, & la manière dont on s'en sert : il est particulièrement employé au service de l'artillerie & des ancres. L'*anspect* se fait de bois d'orme ou de frêne. (*V* B*)

ANTARTIQUE, adj. ce mot est corrompu du mot *anti-artique*, & signifie le pôle opposé au pôle artique. On le nomme aussi *pôle sud*, *pôle méridional* ou *pôle austral*. *Voyez* le *Dictionnaire de Géographie*, qui fait partie de la présente Encyclopédie. (*B.*)

ANTENNES, s. f. ce sont les vergues des galères, chebecs & autres bâtimens latins dont la voilure est triangulaire ; ces bâtimens sont fort en usage dans la Méditerranée : *C C* (*fig. 33.*) est une *antenne*. (*V***)

ANTENNES *de futailles*, s. f. c'est ce que chaque partie de la cale, de la longueur d'une futaille (mesurée suivant la longueur du vaisseau) en peut contenir, tant en largeur qu'en hauteur : ainsi dans l'espace de la cale destinée à recevoir des futailles ou pièces, soit à vin, soit à eau, il y a autant d'*antennes*, que cet espace contient de fois la longueur des futailles, qui doivent y être arrimées. (*V***)

ANTENNE *de mestre*, c'est la vergue de l'arbre de mestre, ou mât de mestre ou grand mât de la galère. (*B.*)

ANTENNE *de trinquet*, c'est celle du mât de trinquet. (*B.*)

ANTENNE *du tréou*, s. f. c'est la vergue de la voile nommée *tréou*. (*B.*)

ANTENOLLE, s. f. c'est une petite antenne pour une voile de mauvais temps. Elle est plus en usage sur les chebecs & sur les felouques, que sur les galères. (*B.*)

ANTER. *Voyez* ENTER. (*B.*)

ANTIPODE, s. m. *Voyez* le *Dictionnaire de Géographie*, qui fait partie de la présente Encyclopédie. (*B.*)

ANTOIT, s. m. c'est un instrument de fer courbe dont on se sert dans la construction des vaisseaux pour faire plier les bordages sur les membres, & les ranger l'un contre l'autre.

Au lieu de cet instrument, les Hollandois se servent de chevilles à boucles & à goupilles, qu'ils font passer dans les membres qu'ils percent exprès, & ils font approcher le bordage ou la préceinte, du membre où est la cheville, par le moyen des cordes qu'ils y mettent.

Dans les ports du roi, on se sert de taquets de fer que l'on cloue sur la membrure, sur lesquels on amarre une bridole bien serrée, sur le bordage que l'on veut plier; ensuite on chasse des coins à coup de masse entre cette bridole & le bordage, au moyen de quoi, il se range à bord à toucher. (*V*Z*)

A P

APHÉLIE, s. m. & adj. *Voyez* le *Dictionnaire d'Astronomie*, qui fait partie du Dictionnaire de Mathématique de la présente Encyclopédie. (*B.*)

APIC, adv. A PIC ; dans une situation approchante de la verticale ; on dit qu'un vaisseau est *apic*, lorsqu'ayant viré sur son ancre, le cable bien roidi, se trouve dans une situation verticale ; proprement dit, c'est le cable qui est *apic*. On appelle *longue pic*, la situation qui précède celle d'être *apic*, & où le cable appelle encore de l'avant. (*V***)

APIGÉ. On exprime par ce mot l'état d'un bâtiment à voiles latines assez *calé* pour pouvoir naviguer, mais qui ne l'est pas cependant jusqu'à la *ligne de charge*. (*B.*)

APIQUER, v. n. mettre à pic, mettre dans une situation qui approche de la verticale ; *le cable commence à apiquer*, il approche de la perpendiculaire. (*V* B*)

APIQUER *une vergue*, v. a. c'est une manœuvre qui se fait en pesant sur une des balancines de la vergue, en filant de l'autre, pour élever un des bouts, & baisser l'autre, afin de pouvoir passer plus proche des vaisseaux quand on entre, en touant dans un port. (*V***)

APLAN ! commandement aux matelots d'un petit bâtiment de s'asseoir au fond, entre les bancs. (*B.*)

APLESTER, v. n. APLESTRER, vieux mot signifiant mettre les voiles aux vents, les appareiller : il est hors d'usage. (*V* Z*)

APLETS, s. m. filets pour la pêche du harang. *Voyez* le *Dictionnaire de Jurisprudence*, qui fait partie de la présente Encyclopédie. (*B.*)

APLOMB, situation verticale.

APLOMB, (*Fil*) fil ou bout de ligne, qui a à son extrémité, un plomb pour, en le tenant suspendu par son autre extrémité, se procurer une ligne verticale, nécessaire à beaucoup d'usages. (*V***)

[illegible] qui [illegible] de la [illegible] on dira ici, [illegible] d'ailleurs, la lune, [illegible] de Newton, est une des [illegible] contribue beaucoup [illegible] à cause de son plus grand [illegible] (*B*)

[illegible] d'apostiller. (*V* * *)

[illegible] mettre une note à côté du nom [illegible] d'un ouvrier, sur l'état en vertu [illegible] payé, afin de se ressouvenir de [illegible] pour dette privilégiée, comme [illegible] à son boulanger. On fait des apostilles pour d'autres sujets, & ce terme a alors, la même signification que dans le langage ordinaire. (*V* * *)

APOSTIS, s. m. (*terme de Galère.*) assemblage de pièces de sapin, posées & endentées bas-bord & tribord, sur la tête des *bacalas*. Chacune d'elles a 40 à 45 pieds de long, 10 pouces de large & 6 pouces d'épaisseur. Cet assemblage règne d'un jour à l'autre ou de l'avant à l'arrière; il forme ce qu'on appelle le taulat, ou le platbord de la galère & porte toutes les rames, contenues par le moyen des *taulets* ou tolets. (*B*)

APOTHICAIRE, s. m. les sujets qui actuellement font le service de la pharmacie des hôpitaux de la marine au port de Brest, sont, 1°. un *apothicaire* major, & un aide-major, tous deux au compte du roi; 2°. un *apothicaire* major au compte de l'entrepreneur, ainsi que tous les autres *apothicaires* occupés dans les différentes salles de pharmacie ou de malades, dans le laboratoire où l'on prépare les médicamens chymiques, & à la confection des coffres de médicamens qu'on embarque sur les vaisseaux & autres bâtimens du roi. Les deux premiers ont l'inspection, conjointement avec le premier médecin, & le chirurgien-major du département, sur tout ce qui concerne la pharmacie. C'est à eux de juger de la qualité des remèdes qu'on emploie dans les hôpitaux & dans les coffres. Ils doivent aussi veiller à ce que ceux-ci contiennent ce qui est prescrit par les réglemens. (*B.*)

APOTHICAIRERIE, s. f. il y a maintenant à Brest, trois pharmacies, la principale au grand hôpital, ou hôpital du séminaire, parce que ce bâtiment étoit un séminaire de jésuites, une au bagne & l'autre à un ancien hôpital qui a été incendié, & n'est rebâti qu'en partie. Ces deux dernières dépendent en tout de la principale pharmacie. *Voyez* PHARMACIE *de la marine*, où vous trouverez le détail des formules pharmaceutiques en usage, dans les hôpitaux de la marine à Brest. (*B.*)

APOSTRES, s. m. allonges d'écubier. *Voyez ce mot.* (*V* * *B*)

APOTURA, terme de Rochefort, qui signifie *patin ou platin.* (*B.*)

APPARAUX, s. m. ce mot ne se dit guère sans être joint à celui d'*agrès*; *agrès* & *apparaux*. *Voyez* AGRÈS. (*V* * *B*)

APPARCELADO, fond uni. (*B.*)

APPAREIL, s. m. disposition méchanique pour quelque manœuvre, qui demande de grandes forces; *appareil de carène*, disposition pour abattre un vaisseau en carène; l'*appareil de mâture* est celle pour mâter ou démâter les mâts majeurs des vaisseaux. *Appareil pour lancer un vaisseau à l'eau, appareil pour le haler sur une cale, appareil pour relever un vaisseau échoué ou coulé bas:* dispositions pour exécuter ces manœuvres. Dans les arsenaux de marine, ce sont les officiers de port qui sont chargés de faire une grande partie de ces appareils: comme il n'est pas dit qu'on y emploie les moyens les plus simples, & que d'ailleurs il se présente souvent des cas particuliers qui déconcertent la routine, il convient que ces officiers aient de bonnes connoissances de théorie en méchanique: cependant ce n'est que tout récemment, sous le ministère de M. le marquis de Castries, qu'ils viennent d'être assujettis à quelque étude de géométrie. (*V* * *)

APPAREILLAGE, s. m. l'action d'appareiller ou effet résultant de cette action. *Ce vaisseau a manqué son appareillage, nous a abordé dans son appareillage: il a fait un bel appareillage.* (*V* * *)

APPAREILLER, v. n. ce verbe exprime la réunion de plusieurs manœuvres d'un vaisseau, dont le but est de quitter l'endroit où il étoit mouillé & de mettre à la voile.

Avant de détailler la façon d'*appareiller*, je supposerai que le vaisseau est désaffourché, & qu'il vire au cabestan pour lever sa dernière ancre, parce que c'est de ce moment-là seulement, que le verbe *appareiller* a son application: je supposerai aussi que le vaisseau est évité debout au vent, position dans laquelle il se trouve le plus souvent, & que l'on veut abattre sur tribord, le temps d'ailleurs étant beau & maniable.

Les voiles doivent être serrées tandis que l'on vire, parce que le vent en les frappant, tendroit à éloigner le vaisseau de son ancre, & augmenteroit conséquemment la force qu'il est nécessaire de faire au cabestan. On doit cependant excepter de cette règle générale, le cas où un courant viendroit à prendre le vaisseau, & à le faire courir sur son ancre; car alors on doit contre-balancer cette force, en brassant le perroquet de fougue sur le mât, dans la crainte que le vaisseau n'engageât son cable autour de son ancre. Il est bon qu'au moins, les deux huniers ne soient tenus que par des fils de caret, parce qu'il est alors très-facile de les déferler promptement quand le moment vient de s'en servir. Lorsque le vaisseau est presque apic, on déferle & on borde les huniers & le perroquet de fougue: si l'équipage n'étoit pas assez nombreux pour virer en même temps, il faudroit mettre le linguet au cabestan, & faire monter tout le monde pour donner la main à la manœuvre. Je regarde comme nuisible de hisser le grand hunier; mais il faut toujours hisser tout haut, ou en partie, le petit hunier & le perroquet de fougue, & tenir les focs tout prêts à l'être.

L'usage

L'usage du petit hunier & du perroquet de fougue, est de déterminer l'abattée du vaisseau, dès l'instant où l'ancre lui permettra d'obéir, & les focs doivent accélérer l'abattée que ces voiles auront déterminée. Pour que ces voiles fassent abattre, il faut, dans la supposition que nous avons faite de vouloir abattre sur tribord, brasser basbord les vergues de l'avant, & tribord celles de l'arrière. Le grand hunier situé presque au centre du vaisseau, & abreyé par le petit hunier, est sans force, & ne peut qu'ôter le vent au perroquet de fougue, plus propre que lui à produire l'effet que nous en attendons, à cause de son éloignement du centre de gravité du vaisseau : c'est ce qui m'a fait dire qu'il étoit nuisible de le hisser.

Il est facile de sentir pourquoi les voiles orientées, comme on vient de le dire, font abattre le vaisseau. *Voyez le mot* ABATTRE. L'obliquité, en effet, qu'elles ont alors avec la direction du vent, décompose l'effort du vent sur elles en deux forces, dont l'une devient parallèle à la voile, & est conséquemment nulle par rapport au vaisseau, & dont la seconde, perpendiculaire à la première & la seule qui agisse, le fait culer dans une direction qui lui est parallèle : mais cette force ne passe point par le centre de gravité du vaisseau; elle communique donc conséquemment un mouvement de rotation autour de ce centre, mouvement qui forme l'abattée : c'est-là un principe de méchanique, connu de tous ceux qui ont quelque teinture de cette science.

Les voiles de devant, brassées à basbord, jettent l'avant sur tribord, & celles de l'arrière brassées à tribord, jettent, par la même cause, l'arrière sur basbord; ainsi toutes concourent à préparer le vaisseau au mouvement que l'on desire, & à le lui faire exécuter lorsque son ancre ne le retiendra plus, & lui permettra d'obéir aux forces qui agissent sur lui. Le vaisseau alors culera; on l'a vu plus haut : le gouvernail conséquemment ne sera plus oisif; on ne doit donc pas négliger de s'en servir & de mettre la barre à tribord, afin que le gouvernail, porté du côté de basbord du vaisseau, décompose, par son obliquité, l'action du fluide, & contribue de son côté, à produire l'effet qu'on se propose.

Tout étant ainsi disposé pour l'abattée du vaisseau, on doit virer de force au cabestan, pour faire déraper l'ancre. Il faut laisser abattre le vaisseau jusqu'à ce que le vent puisse porter dans les voiles; & alors, si l'on n'est pas forcé de faire servir sur le champ, il faut arrêter l'abattée, & mettre en panne, jusqu'à ce que l'ancre soit haute. On peut, pour cela, hisser alors le grand hunier; si on ne le faisoit pas, il faudroit au moins balancer l'effort du perroquet de fougue, avec celui du petit hunier. Cette position conduit naturellement à faire voir, qu'il est désavantageux d'abattre sur le côté où est placée l'ancre que l'on lève; car un vaisseau ainsi en panne, a de la dérive, & cette dérive presse les cables contre le bâtiment, & augmente considérablement la force qu'il faut faire au cabestan. Quelquefois même l'ancre s'est engagée sous le navire, & il a fallu virer de bord pour la pouvoir dégager. Dans le cas où l'on seroit contraint de forcer de voile sur le champ, on vire l'ancre comme l'on peut; mais bien souvent on est obligé de couper le cable, ou de le filer par le bout.

Si l'on vouloit abattre sur basbord, on sent bien que la manœuvre seroit la même; il faudroit seulement brasser tribord devant, basbord derrière, & mettre la barre du gouvernail à basbord.

Il y a des cas, cependant, où le gouvernail ne doit pas être manœuvré, comme on vient de le prescrire, & ce sont ceux où un courant, venant de l'avant du vaisseau, frapperoit le gouvernail avec une vitesse quelconque : car alors ce courant peut être regardé comme une vitesse réelle, qu'auroit le navire, & on doit manœuvrer le gouvernail, comme si le vaisseau alloit de l'avant.

Si le courant prenoit le vaisseau de côté, à basbord, par exemple, & que l'on voulût abattre sur tribord, il faudroit mettre la barre à basbord, parce que le gouvernail effacé & presque parallèle au courant, n'offriroit alors que peu de prise au fluide, & ne s'opposeroit par conséquent que foiblement à l'abattée. Si dans la suite le recul du vaisseau, surpassoit en vitesse le courant, il est évident qu'il faudroit changer la barre.

Si le courant ne suit point la direction du vent, & tient un vaisseau qui veut *appareiller*, évité, non pas debout au vent, mais de sorte que les voiles puissent porter; on a soin, avant de déraper, de hisser les huniers & le perroquet de fougue, serrés par des fils de caret, & de brasser toutes les vergues du même bord & sous le vent, afin que, lorsqu'on viendra à border ces voiles, elles puissent porter & servir à gouverner le vaisseau, dès que l'ancre quittera le fond. Cette façon de tenir les huniers hauts, avant de les border, est fort bonne, & on la pratique souvent, parce que la manœuvre en est plus vive.

Si le vent, trop considérable, ne permettoit de se servir des huniers qu'avec des ris, il faudroit les prendre avant d'orienter les voiles : si même la force du vent empêchoit tout-à-fait de les pouvoir porter, on ne se serviroit pour abattre que des fonds du petit hunier, que l'on serreroit tout de suite après; ou, même, simplement des fonds de la misaine.

Lorsque l'on *appareille* d'une rade fort petite, ou généralement lorsqu'on veut *appareiller* en faisant une abattée prompte, & dans laquelle on ne perde point de terrein, on *appareille* en faisant emboffure. Pour cela, du côté opposé à celui sur lequel on veut abattre, on passe une aussière ou un grêlin, par un des sabords de la seconde batterie, les plus en arrière, & on l'amarre sur le cable, en avant du vaisseau & en dehors; on roidit cette aussière, & on l'amarre solidement au pied du grand mât, ou on la garnit au cabestan, afin de pouvoir virer dessus. Lorsqu'on veut *appareiller*, on coupe

le cable, ou on le file par le bout; le vaisseau n'étant plus retenu, obéit en entier un instant à la force qui le tenoit évité, jusqu'à ce que l'aussière venant à se roidir, retienne l'arrière & ne permette qu'à l'avant de céder. Le mouvement de rotation que fait alors le vaisseau est fort vif, & on doit le juger, pour régler la grandeur de l'abattée, & l'amortir à propos. Il est en effet également désavantageux de laisser trop abattre le vaisseau, ou de ne point le laisser assez abattre, parce que ce vaisseau, qui n'a d'autre mouvement que celui de rotation, ne pourroit point obéir à son gouvernail, & reprendre promptement la route qu'on veut lui faire tenir.

On est toujours maître d'assurer l'abattée du bord opposé à celui de l'aussière, & il n'y auroit pour cela qu'à filer du cable en douceur, & attendre pour le larguer tout-à-fait, que l'aussière eût commencé à faire force (on pourroit par ce moyen mettre un vaisseau en travers, ou dans telle autre position que l'on desireroit par rapport au vent); mais si l'on se servoit de voiles pour la faciliter, il faudroit avoir du monde sur les bras des vergues, pour les brasser dès qu'elle seroit décidée, & disposer les voiles à recevoir le vent dedans, le plutôt qu'il seroit possible. Lorsque le vaisseau a fait l'abattée que l'on veut de lui, on coupe l'aussière par laquelle seule il est tenu.

Une ancre & un cable que l'on laisse, & une aussière que l'on coupe, doivent facilement persuader que l'on n'emploie cette façon d'*appareiller*, que lorsqu'on y est forcé. On éviteroit ces inconvéniens, s'il étoit possible de lever son ancre, & de la remplacer par un autre point d'appui, tel qu'un corps mort, ou un bâtiment mouillé, qui largueroit de son bord les amarres, ou auquel on largueroit celles qu'il auroit prêtées. (*V* C*)

APPAREILLER, v. a. *appareiller une voile*, la mettre au vent: c'est la déferler, en larguer les cargues, les affaler, la border & hisser; les vergues des basses voiles ont cela de particulier, qu'elles sont toutes hissées; de plus, pour le plus près, on ne borde ces basses voiles que sous le vent; on les amure au vent, & toutes les voiles quarrées sont boulinées, aussi au vent, toujours pour le plus près. L'artimon & les focs sont de nature à n'être ni amurés ni boulinés; étant bien bordés, ils sont orientés pour le vent de bouline, par leur façon d'être gréés. (*V***)

APPARONNÉ, s. m. *Voyez* APPARONNER. (*B.*)

APPARONNER, v. a. (*Commerce maritime.*) *Voyez* le *Dictionnaire de Commerce*, faisant partie de la présente Encyclopédie. (*B.*)

APPARTEMENT, s. m. ce mot a, pour les vaisseaux, la même signification que dans le langage ordinaire, *logement composé de plusieurs pièces*: il est peu d'usage; on ne le trouve guère que dans quelques anciennes ordonnances. *Il est défendu aux* [illegible], *de prendre leur logement dans les chambres* [illegible] *ux* appartemens *du vaisseau, &c.* (*V***)

[illegible], boëte. *Voyez ce mot.* (*V***)

APPEL, s. m. (*Commerce maritime.*) *Voyez* le *Dictionnaire de Commerce*, faisant partie de la présente Encyclopédie. (*B.*)

APPELLER, v. n. un cable, un cordage, une manœuvre enfin *appellent*, quand ils font leur effort. Une manœuvre *appelle droit*, lorsque rien ne la détourne; elle *appelle en étrive*, au contraire, lorsque quelque chose que ce soit, la détourne, de la direction du point où elle est amarée ou fixée à l'objet sur lequel elle fait effort. Un cordage, un cable *appellent de loin*, lorsqu'il y a une grande distance du lieu où ils sont fixés, à l'agent de la force. (*V* B*)

APPOINTÉ, s. m. autrefois *anspessade*, bas-officier, immédiatement au-dessous du caporal: ce terme est commun au service des troupes de terre & à celui de la marine. (*V***)

APPOINTEMENT, s. m. solde des officiers; les *appointemens* des officiers de la marine sont réglés par les ordonnances du roi, comme on peut le voir ci-après. Savoir:

	Appointemens.	*Suppl.*
Vice-amiraux, ...	24000 l.	
Lieutenans-généraux, . . .	12000	
Chefs d'escadres, ...	6000	
Capitaines de vaisseaux, les 40 premiers, ...	3600	
Les autres, ...	3000	
Lieutenans de vaisseaux, ...	1600	
Capitaines de brûlots, ...	1500	
Enseignes, ...	800	
Lieutenans de frégates, . .	840	
Capitaines de flûtes, . . .	1000	
Majors de la marine, . . .	*Ceux de cap. de vaisseau.*	1200
Aide-majors *id.*	*Ceux de lieuten.*	400
Sous-aide-majors *id.* . . .	*Ceux d'enseigne.*	300
Capitaine de vaisseau & de port, ...	*Ceux de cap. de vaisseau.*	1800
Lieutenant de vaisseau & de port, ...	*Ceux de lieuten.*	800
Enseigne de vaisseau & de port, ...	*Ceux d'enseigne.*	600
Aide de port, ...	360	
Commandant des gardes du pavillon, ...	6000	
Lieutenant de ladite compagnie, ...	*Ceux de lieuten.*	400
Enseigne de ladite compagnie, ...	1000	200
Maréchal-de-logis *id.* . . .	*Ceux d'enseigne.*	200
Gardes du pavillon, . . .	432	
Commandant des gardes de la marine, ...	*Ceux de cap. de vaisseau.*	2000
Lieutenant de lad. comp.	*Ceux de lieuten.*	400
Enseigne de lad. comp. . . .	*Ceux d'enseigne.*	400
Chef de brigade de ladite compagnie, ...	*Idem.*	200

	Appointemens.	Suppl.
:ur général du port,	*Ceux de son grade.*	4000
ecrétaires & frais		
ureau, ...	. . . . .	1500
urs de construction	*Ceux de cap. de vaisseau.*	2400
u port, ...		
ecrétaire & frais de		
au, ...	. . . . .	1200
irecteurs de cons-	*Ceux de cap. de vaisseau.*	1200
ion, ...		
ant de vaisseau au		
l de construction,...	*Ceux de lieuten.*	400
e de vaisseau *id*...	*Ceux d'enseigne.*	250
du pavillon & de		
arine, attachés aux		
tions, ...	*Ceux de gardes.*	144
urs de l'artillerie,	*Ceux de cap. de vaisseau.*	2400
ecrétaire & frais de		
au, ...	. . . . .	1200
irecteur de l'artil-	*Ceux de cap. de vaisseau.*	1200
, ...		
ajor, ...	*Ceux de lieuten. de vaisseau.*	250
e bureau, ...	. . . . .	200
nes en premier des		
pagnies de bombar-		
& d'apprentifs ca-	*Ceux de lieuten. de vaisseau.*	600
iers, ...		
ogement, ...		180
nes en second *id*....	*Ceux de lieuten. de vaisseau.*	400
ogement, ...	. . . . .	180
ans en premier *id*...	*Ceux d'enseigne.*	300
ogement, ...	. . . . .	120
ans en second *id*...	*Ceux d'enseigne.*	220
ogement, ...	. . . . .	120
ieurs-constructeurs.		
ur-général-capitaine		
isseau & de port,...	12000 l.	8000
urs en chef, . . .	4800 / 4200	
urs ordinaires, . .	3000 / 2400	
génieurs, ...	1500 / 1200	
ingénieurs, ...	800 / 400	
lans & Commissaires ports & arsenaux.		
ns, ...	12000	12000
issaires généraux,....	6000	
issaires généraux or-		
ateurs à Brest, Tou-		
& Rochefort, . . .	. . . . .	6000
issaires généraux or-		

	Appointemens.	Suppl.
donnateurs au Havre & à Dunkerque, ...	. . . . .	3000
Commissaire-ordonnateur à Bordeaux, ...	. . . . .	4000
Commissaires ordinaires,...	3000 l.	
Idem ordonnateurs au Havre & à Dunkerque,....	. . . . .	3000
Idem à Bordeaux, ...	. . . . .	4000
Idem employés à l'Orient, Nantes, Marseille, Bayonne & en Corse, . . .	. . . . .	2000
Idem préposés aux magasin général, chantiers & ateliers, à Brest, Toulon & Rochefort, ...	. . . . .	1000
Idem préposés aux trois autres bureaux, ...	(*Ils sont logés.*)	500
Commissaires surnuméraires, ...	2400	
Gardes-magasins de Brest, Toulon & Rochefort,...	2400	
Idem de Dunkerque & Bordeaux, ...	1800	
Idem de l'Orient, Nantes, Marseille & Bayonne,....	1200	
Commissaires aux classes,...	2000 / 1500	

(*V***)

APPRÉCIATEURS, s. m. (*Commerce marit.*) *Voyez* le *Dictionnaire de Jurisprudence* & de *Commerce*, qui sont partie de la présente Encyclopédie. (*B.*)

APPRENTIF, s. m. l'intention du roi étant qu'il se forme toujours de nouveaux ouvriers, au terme de l'ordonnance, il doit être employé un *apprentif* par dix ouvriers de toute espèce. On admet sur les travaux, en cette qualité, principalement des fils d'ouvriers; il faut, pour être reçu *apprentif*, être en âge d'apprendre, & susceptible de se perfectionner: on donne d'abord aux *apprentifs* 10 à 12 sous, & on augmente ensuite leur paie, suivant leur mérite. (*V***)

APPROCHER, v. n. le vent *approche*, lorsque de largue que l'on couroit, il vous oblige de haler les boulines pour aller au plus près. (*V***)

APPROCHER (*s'*) *d'une côte*, c'est courir sur un *air de vent* qui y porte. On s'*approche* souvent d'une côte, pour y mouiller à l'abri d'un vent de terre, afin d'attendre la marée ou un changement de temps. *Voyez* MOUILLAGE. On peut s'en *approcher* aussi pour y trouver un vent qui porte plus à la route, pour prendre la direction d'une passe, pour profiter de quelques courans qui y règnent, ou pour en éviter qui sont plus au large, pour trouver le fond, *&c.* Souvent quand une côte est très-écore, on n'y trouve point de fond, même très-près; souvent aussi on y trouve le calme; soit que le vent vienne de

terre ou du large, alors il faut craindre de s'en *approcher*, à cause des courans qui peuvent porter à terre, ou sur des dangers. *Voyez* CÔTE. (*B.*)

APPROVISIONNEMENT, s. m. ce mot, dans la marine, a la même signification que dans le langage ordinaire. (*V***)

APPROVISIONNER, v. a. s'APPROVISIONNER, v. r. faire son approvisionnement. (*V***)

APPUI *de fenêtre*, s. m. ce mot s'entend, & ne signifie rien de particulier dans la marine. (*V***)

APPUYER *la chasse*, v. a. c'est poursuivre hardiment un bâtiment qui fuit, en employant tous les moyens imaginables de le joindre. (*V** *B.*)

APPUYER *les bras du vent*, v. a. c'est les roidir comme il faut, lorsqu'on n'est pas tout-à-fait au plus près, afin que les voiles soient moins obliques à la quille, & qu'elles soient orientées plus avantageusement. (*V** *B*)

A Q

AQUE *ou* ACQUE, s. m. espèce de bâtiment qui amène des vins du Rhin, en Hollande; il est plat par le fond, large par le bas, haut de bords, & se rétrecissant par le haut; son étrave est large, de même que son étambot. (*V** *Z*)

A R

ARAIGNÉE, s. f. ce sont plusieurs branches de cordages, qui vont se terminer sur les étais des bas mâts, se réunissant au même point, en passant dans la même moque; chaque branche ou marticle, partant de différens points dans tout le front de l'avant des hunes, qu'elles garnissent, pour empêcher que les huniers ne se prennent sous la hune pendant le calme; on met une *araignée* sur le foc de derrière, pour qu'il soit mieux tendu au vent. (*V** *B*)

ARAMBAGE, s. m. abordage d'un bâtiment ennemi. (*V***)

ARAMBER, v. a. aborder un bâtiment ennemi. (*V***)

ARAMBER, v. imp. *ou* ARRAMBER: on dit aussi qu'un bâtiment à rames *arambe*, pour exprimer le moment où il touche le bord d'un vaisseau qu'il aborde en paix. (*B.*)

ARBALÊTE, s. f. instrument qui a servi à trouver la hauteur des astres en mer & même à terre. *Voyez* les *fig.* X & XI. On en trouve la description & l'usage dans presque tous les traités de navigation, jusqu'à l'édition *in*-4°. de M. Bouguer le fils, inclusivement. Nous ne mettrons pas ici tout ce détail, parce qu'il est inutile, l'instrument étant & devant être abandonné de tous les navigateurs un peu jaloux de bien faire leur métier. Les *fig.* X, XI, font connoître assez comment on s'en servoit, le point *H* représentant l'horizon. Quand on observe pardevant, *fig.* X, c'est-à-dire, ayant l'astre en face (méthode si mauvaise dans la pratique, que même les plus obstinés l'ont abandonnée depuis long-temps), on fait mouvoir le *marteau D C*, jusqu'à ce que les rayons visuels passant par les extrémités de ce marteau, aboutissent, comme on le voit, à l'astre en *S* & à l'horizon en *H*; alors la hauteur de l'astre est marquée en *E*, en la comptant de *B* vers *F*, sur la ligne dont les nombres se terminent en *F*; on a au contraire le complément de la hauteur, ou la distance de l'astre au zénith, sur la ligne qui porte zéro au même point.

Lorsqu'on observe par derrière, *fig.* XI, le marteau *D C* doit être fixé au bout *A*, de sorte que ce bout de la flèche *AB*, qui doit être plat, ne fasse qu'un même plan avec le marteau; alors, l'œil placé comme on voit, on fait mouvoir le *gabet E*, jusqu'à ce que l'ombre de l'extrémité *C* convienne avec le bas de la traverse *IK*, en même-temps que l'œil voit l'horizon en *H* à travers la visière *D*, & par le bas de la traverse *IK* du gabet. Alors on a la hauteur à l'endroit *E*, où se trouve arrêté le marteau, & sur la ligne dont les nombres vont en augmentant jusqu'à 90 degrés en *F*. Le complément de la hauteur, ou la distance de l'astre au *zénith*, se trouve au même point sur la ligne dont les nombres vont en diminuant jusqu'à zéro, en *F*.

Chaque face de la flèche ayant sa graduation particulière, a aussi son marteau. On reconnoît le marteau qui appartient à chacune, en comparant la demi-longueur du marteau, à la distance entre le bout de l'œil de la flèche & le point de 90 degrés ou de zéro sur une des faces: si ces deux quantités se trouvent égales, le marteau appartient à la face. Il faudroit, s'il étoit possible, préférer toujours les plus grands marteaux, parce qu'ils donnent, sur les faces, de plus grandes divisions; mais lorsque l'astre est peu élevé sur l'horizon, on est forcé d'employer les plus petits, comme cela est évident par la manière d'observer, soit par devant, soit par derrière.

L'*arbalête* paroît être le premier instrument dont on se soit servi en mer, après les instrumens à suspension (*Voyez* ANNEAU *astronomique & astrolabe*), par lesquels on a commencé & qui donnoient sans doute encore moins de précision. L'invention de l'*arbalête* a donc été dans son temps, une invention ingénieuse & utile (*Voyez* le *Dictionnaire de mathématique*). On en voit la figure sur les plus anciens *routiers* des Hollandois, mais on n'y voit guère que le moyen de prendre hauteur pardevant; celui de prendre hauteur par derrière, paroît avoir été connu plutôt en France. (*B.*)

ARBALÊTE *à glace*, elle servoit, comme la précédente, à observer par derrière, c'est-à-dire, en tournant le dos à l'astre. Son nom lui vient de ce qu'elle portoit une glace jointe au *gabet*, sur laquelle se venoit peindre l'image de l'astre. Je crois que cet instrument a été très-peu d'usage, & je ne l'ai jamais vu que dans une figure assez mal faite.

qu'on trouve dans le dictionnaire d'Aubin sans aucune explication. (*B.*)

ALBALÉTRIÈRES, (*terme de Galère.*) ce sont les places des soldats à basbord & à tribord, lorsqu'ils combattent. (*B.*)

ARBALETRILLE, s. f. *Voyez* ARBALÊTE. (*B.*)

ARBORADURE, s. f. (*Gal.*) c'est la manœuvre qui se fait pour élever les chèvres placées de distance en distance, dans toute la longueur de la galère. Cette manœuvre se fait très-vite & sans aucun risque. (*B.*)

ARBORER, v. a. (*expression de l'idiôme provençal ou levantin.*) *Voyez* MATER. (*B.*)

ARBORER, v. a. mettre à un arbre, ou dresser un arbre; le mot d'*arbre* signifie alors *mât*: *arborer un pavillon*, mettre un pavillon, au mât de pavillon, ou à un autre; *arborer un mât*, le dresser, le mettre en place: *arbore le mât de misaine*, dit-on, dans une chaloupe, dans un canot, pour commander de dresser ce mât, & se préparer à aller à la voile sous la misaine. (*V***)

ARBRE, s. m. mât, suivant le langage de la Méditerranée; *arbre de mestre*, grand mât; *arbre de trinquet*, mât de misaine. (*V***)

ARBRE *de mestre*, (*Gal.*) il se dit pour mât de mestre ou grand mât de galère, qui se plaçoit environ aux trois cinquièmes de la longueur de la galère, en allant de l'arrière à l'avant. Il étoit d'orme, de 67 à 68 pieds de hauteur, 19 pouces de diamètre à 10 pieds du gros bout, & 12 pouces de diamètre au petit bout. (*B.*)

ARBRE *de trinquet*, (*Gal.*) il se dit pour mât de trinquet. Il se plaçoit sur l'avant, sa longueur étoit les $\frac{3}{4}$ de celle du grand mât; & avoit 14 pouces de diamètre à 6 pieds du gros bout, & 9 pouces au petit bout. (*B.*)

ARBRE *de grue*, c'est la forte pièce verticale sur laquelle porte & tourne l'assemblage de toute la charpente, qui forme une gruë. (*V***)

ARBRE *de la cheminée*, (*terme de Galère.*) pièce de bois, ronde, dressée debout, portant un rouet à sa partie supérieure, & servant à hisser la toile qui couvre la cuisine. (*B.*)

ARC, s. m. c'est une portion de courbe; *arc de vaisseau*; on appelle assez improprement *arc*, pour un vaisseau, le changement de forme, suivant sa longueur, qui s'opère peu-à-peu, & devient fort sensible après un long service. La quille ne demeure pas une ligne droite; elle contracte des sinuosités, &, sur-tout, ses extrémités tombent, baissent quelquefois considérablement, relativement à son milieu, ce qui a fait appeller *arc*, cette forme défectueuse; un vaisseau peut n'en valoir pas moins, à l'égard du service, pour avoir de l'*arc*, pour être arcqué, sur-tout s'il a contracté son *arc* insensiblement, & non par accident d'échouage, ou pour avoir été peu ménagé; cela lui donne seulement alors une figure désagréable à l'œil. Cependant tous les différens officiers par les mains desquels passent les vaisseaux, doivent donner leurs soins pour les préserver, autant qu'il est possible, de ce changement de forme: mais il faut d'abord que le gouvernement, les armateurs, toutes les personnes dans le cas de faire construire, fassent ensorte que les constructions soient faites dans la belle saison; qui ne sait que l'humidité augmente sensiblement les dimensions des bois! quelque bien entendue que soient les liaisons d'un vaisseau, quelque bien travaillées qu'aient été les pièces qui les composent, si la construction a été exécutée en hiver, ses hauts venant à se ressécher, se disjoindront dans nombre d'endroits, d'où il proviendra un jeu dans toute la bâtisse, qui mettra dans fort peu de temps le bâtiment dans le cas d'avoir besoin d'un radoub; en attendant, mal tenu par son chevillage, il contractera bientôt un *arc* considérable.

Les liaisons des vaisseaux du roi, à-peu-près uniformes dans chaque espèce de bâtiment, paroissent ne rien laisser à desirer du côté de l'intelligence; il ne reste, à cet égard, à l'ingénieur chargé d'une construction, qu'à veiller & faire veiller soigneusement par les maîtres, le travail du charpentier. Il seroit seulement à desirer que les courbes en bois fussent moins rares, pour que l'on pût supprimer l'usage des courbes de fer: celles-ci ne me paroissent pas pouvoir faire jamais une bonne liaison, parce que les chevilles devant passer librement dans les trous qui y sont percés, ne peuvent empêcher un certain jeu qui diminue, au moins, l'effet de cette liaison; on a essayé de courbes d'assemblage en bois: mais l'état de l'air influe trop sur cette substance, pour que cet assemblage puisse se maintenir exact; il faudroit peut-être pour le fixer, lier ces courbes avec des courbes de fer, au moyen de chevilles soudées & qui seroient corps avec les lates qui composent la courbe; cette opération pouvant se faire à terre, l'exécution m'en paroît possible; alors ces courbes, posées à bord des vaisseaux, seroient chevillées dans le bois, & pourroient être travaillées très-exactement. Peut-être m'objectera-t-on leurs poids: mais, premiérement, le centre de gravité de systême des courbes de fer, suivant les endroits où elles sont ordinairement placées, se trouve à-peu-près dans celui du vaisseau, & même au-dessous: ainsi cette augmentation de poids ne pourroit influer sur la stabilité; d'ailleurs, il ne seroit pas nécessaire que cette courbe de fer, servant de garde à celle d'assemblage, soit de la force & de la pesanteur de celles employées à supporter tout l'effort.

On peut employer une excellente liaison contre l'*arc*, pour des bâtimens d'une extrême longueur, foibles de construction, & dont on ne craint pas d'engager un peu la cale; M. de Chapman paroît l'avoir exécutée.

h h, (*fig. 299 & 328*,) sont des pièces établies dans toute la longueur du vaisseau, tribord & basbord, dans des plans parallèles au plan vertical passant par son grand axe, à une distance de ce plan vertical, du quart de la demi-largeur, ou à une dis-

tance entre eux, du quart de la largeur totale; ces pièces sont entaillées comme les carlingues, & établies de même sur la membrure; leur surface supérieure est horizontale dans leur largeur. Au-dessus de ces pièces, c'est-à-dire, dans les mêmes plans verticaux, sont aussi établies des espèces d'hiloires renversées *i i*, où on pratique pareillement des entailles, pour y recevoir les baux du pont; on établit de chaque côté un rang d'épontille *k k* de ces hiloires renversées aux carlingues, & des entretoises *l l*; les épontilles sont façonnées à la tête & au pied, comme on le voit dans la figure, & tout cet assemblage est fait à tenons & mortaises; cette figure montre aussi les adens pratiqués dans les hiloires & carlingues, pour assurer, d'une part la tête de l'épontille, & pour, de l'autre, en pouvoir buriner le pied avec les coins *m m*.

Les vaisseaux du roi sortant des mains des ingénieurs, passent dans celles des officiers de port. Dans les bâtimens lèges, c'est toujours le milieu qui porte les extrémités; elles sont peu soutenues par l'eau, à cause des façons; ainsi pour soulager les liaisons, de leur travail dans cet état de souffrance, il convient de charger ces vaisseaux le plus promptement qu'il est possible, avec du lest distribué depuis un peu en arrière de l'archipompe, jusque vers la fosse aux cables. On a proposé souvent un calcul de l'*état de souffrance des vaisseaux*; il meneroit à connoître comment il faut les charger, pour que toutes les parties de la surface de la carène fussent en équilibre entre la poussée du fluide en en-haut, & le poids du systême qui gravite; il se rencontreroit beaucoup de difficultés pour se conduire d'après ce résultat, dans l'armement des vaisseaux; mais il pourroit conduire à les lester dans le port, de manière qu'aucune des parties du navire n'en portât une autre.

Les officiers de port remettent les vaisseaux, aux officiers de la marine destinés à les monter: ceux-ci ne peuvent trop consulter l'ingénieur qui a construit le vaisseau, sur la quantité de lest qu'ils doivent embarquer, & sur la distribution qui doit en être faite, pour n'être que le moins qu'il sera possible, dans le cas de faire usage du lest volant, qui ne pouvant, lorsque la cale est une fois engagée, se placer que dans les extrémités, surcharge ces parties, déjà fort pesantes relativement à leur déplacement, & soutenues uniquement par le milieu du vaisseau, lorsqu'elles émergent au tangage, d'où il résulte l'effet d'*arquer* bien plus promptement que dans le port, à cause de la quantité de mouvement qu'occasionne la lame, qui agit pour l'ordinaire très-vivement. Les autres objets de la charge ont une manière uniforme d'être arrimés & placés, que l'on verra en partie au mot ARRIMAGE, & à laquelle il n'y a peut-être rien à changer: mais j'observerai que la plupart des vaisseaux ont un *contre-arc* vers le pied du grand mât; c'est-à-dire que la quille bossoye à contre dans cette partie, ce que l'on juge provenir de la force avec laquelle sont ridés les haubans de ce mât; quand ils n'auroient point été ridés avec une force excessive, s'ils l'ont été de temps sec, lorsqu'il survient du brouillard ou de la pluie, ils se raccourcissent & font forcer le pied du mât sur le fond du vaisseau, ce qui le déforme.

L'usage d'appeller *arc*, la figure que la quille prend, lorsqu'elle perd celle de la ligne droite, a cela de mauvais, que, trop pris au pied de la lettre, on fait dans les bassins un chantier effectivement en *arc* régulier, que l'on appelle *chantier de l'arc*, pour y faire porter la quille du bâtiment que l'on veut y échouer. Les vaisseaux qui ont beaucoup d'*arc*, & que l'on échoue sur un chantier en ligne droite, travaillent excessivement, comme on le voit, lorsqu'il est question de les refondre; il n'y a que dans ce cas où on les échoue sur chantier droit; lorsque l'eau commence à se retirer de dessous le bâtiment échoué, on entend des craquemens dans toute sa longueur, qui font quelquefois un bruit aussi considérable qu'un coup de pistolet: on a eu soin de le délier en repoussant les chevilles des courbes & autres liaisons, avant de l'échouer de cette manière. Ainsi, pour carener un vaisseau dans un bassin, ou lui faire un léger radoub, on prétend l'échouer sur un chantier de la même figure que sa quille; mais on se contente de se procurer trois points de cette quille, ceux des extrémités & celui du milieu, & sur le chantier en ligne droite pris pour corde, on fait, avec des garnitures, un *arc* elliptique, dont la quantité de laquelle le milieu de la quille est plus élevé que ses extrémités, est la flèche. Il est certain que cette courbe est plus approchante de la forme de la quille, que la ligne droite; c'est pourquoi les vaisseaux, suivant cette méthode, fatiguent peu dans leurs échouages: mais ils fatigueroient encore bien moins, si le chantier de l'*arc* étoit plus semblable à la quille; nous verrons qu'il n'y auroit pas d'impossibilité de réussir dans cette conformité.

L'inconvénient de l'*arc* régulier du chantier est moins grand en lui-même, que celui des calculs dont cette figure est la base pour bien des personnes, lorsqu'il est question d'entrer les bâtimens dans les bassins avec une hauteur d'eau très-juste. Un navire dont la quille est en ligne droite, qui n'a point d'*arc*, & dont la différence de tirant d'eau est égale (relativement) à la différence de hauteur d'eau sur le chantier, pourra être halé sur ce chantier avec une hauteur d'eau justement égale aux tirans d'eau de ce bâtiment. Si ce vaisseau, toujours à la différence du chantier, a de l'*arc*, & que par conséquent on lui ait fait un *chantier de l'arc*, mais dont la flèche soit un peu moindre que la moitié de sa différence de tirant d'eau, on juge qu'il pourra se rendre aussi à son poste avec une hauteur d'eau, au bassin, égale à son tirant d'eau marqué sur l'étambot & l'étrave: or, pour que ce jugement fût exact, il faudroit que la figure de la quille fût précisément semblable à celle du chantier, & loin de-là, si

vous traciez cet *arc* régulier du chantier sur la quille, de l'angle du talon à celui du brion, vous verriez dans sa concavité un contre-*arc*, une bosse réelle de la quille, de trois, quatre, & quelquefois cinq pouces de flèche : il est clair qu'il faut cette quantité-là d'eau de plus, pour que le vaisseau n'échoue pas avant de se rendre à son poste : & comme ces irrégularités de l'*arc* ne sont pas connues, il s'ensuit que c'est beaucoup hasarder, de haler les vaisseaux dans les bassins, sans avoir quelques pouces de franc.

Ce ne sont point dans les calculs des ingénieurs-constructeurs que l'on trouve de pareilles négligences : mais, dans des cas pressés, où il est important de pouvoir profiter de la marée, ils se trouvent dans des positions très-délicates ; l'on juge qu'un vaisseau peut entrer ; ils sont persuadés que cela n'est pas possible..... Que faire ? s'ils se roidissent dans leur sentiment, il sera éternellement dit que la chose à laquelle ils se sont refusés, étoit faisable ; s'ils plient, contre leur conscience, ils prouvent qu'ils avoient raison, mais en compromettant les vaisseaux du roi.

Il faut donc compter sur le contre-*arc*, lorsqu'on veut entrer un vaisseau dans le bassin, avec une hauteur d'eau juste : c'est à l'endroit de son contre-*arc*, qu'il doit toucher d'abord : ceci explique un fait d'expérience, qui a quelquefois fait douter de la justesse des opérations des ingénieurs-constructeurs ; je citerai celui-ci : le vaisseau le Glorieux est entré au mois de janvier 1781, dans le bassin n°. I, tirant d'eau de l'arrière 16 pieds 9 pouces ; le point du chantier où est parvenu son talon, étoit d'un pouce & demi ou deux pouces plus haut que celui dont on compte le piétage (la graduation) de la marque du bassin. Ainsi, lorsque l'eau a commencé à marquer sur l'étambot, si le talon eût porté sur le chantier, il n'auroit dû y avoir à la marque du bassin que 16 pieds 10 pouces $\frac{1}{2}$ à 11 pouces : cependant le vaisseau a déjaugé, (a marqué,) à 17 pieds 4 pouces, à cette règle du bassin : donc il s'en falloit 5 à 6 pouces que le talon ne touchât : quoique le vaisseau portât en quelque point sur son chantier, puisque l'eau marquoit. On ne parle pas du tirant d'eau de l'avant, parce que la différence relative du tirant d'eau du vaisseau étoit plus considérable que celle du chantier. Cette particularité a surpris au point d'être révoquée en doute : mais le fait a été vérifié à une tentative, qui fut faite, de sortir le vaisseau la nuit du 24 au 25 janvier. Le vaisseau avoit été allégé ; il ne prenoit plus que 16 pieds 2 pouces de l'arrière ; il étoit toujours en plus grande différence que le chantier ; cependant l'eau a monté à 16 pieds 9 à 10 pouces à la règle du bassin, sans qu'il fût possible de haler le vaisseau dehors ; il y avoit sûrement encore 5 à 6 pouces d'eau sous le talon, & cependant le vaisseau touchoit.

Plusieurs vaisseaux ont offert la même singularité, & à un degré aussi considérable, nommément l'*Artésien*.

Il y a donc, je le répète, de l'imprudence à entreprendre d'entrer les vaisseaux dans le bassin sur le chantier de l'*arc*, tel qu'il se fait suivant l'usage, sans avoir quelques pouces de francs. Mais ne pourroit-on pas faire un chantier de l'*arc*, de même figure que l'*arc* de la quille ? Oui, sans doute, si l'on peut trouver un moyen de connoître exactement cet *arc* : or, il me paroît que l'ingénieur-constructeur pourroit y parvenir pour les vaisseaux qu'il auroit construits, ou dont il auroit suivi la construction ; il seroit question de se procurer avec précision la tonture de la ligne du milieu du pont selon l'exécution, & le vaisseau sur le chantier, où la quille est ordinairement en ligne droite : cette partie du pont doit conserver sa distance à la quille dans tous les points où il y a des épontilles, à moins qu'elles ne viennent à larguer : en opérant, lorsque le vaisseau a pris de l'*arc*, de manière à avoir la nouvelle tonture de pont, & en la rapportant sur le plan, les extrémités inférieures des épontilles prolongées jusqu'à la quille, donneront des points par lesquels on fera passer une courbe, qui sera assez exactement de la figure de la quille.

Pour relever cette tonture du pont, soit sur le chantier, soit à flot, où le vaisseau a dû prendre plus ou moins d'*arc*, je propose un niveau d'eau, dont la conduite de ce fluide aux godets, seroit des manches de cuir, en dedans desquelles on établiroit, de distance en distance, de petits anneaux, pour leur faire conserver à-peu-près la figure cylindrique. Pour rendre ce niveau propre à toutes sortes de vaisseaux, la principale conduite devroit avoir 180 pieds ; aux extrémités il y auroit des tuyaux de métal coudés en équerre, & de 15 pieds en 15 pieds, d'autres tuyaux qui auroient la figure d'un T ; ces tuyaux de quelques pouces de longueur, & de même diamètre intérieur que les manches de conduite, avec lesquelles ils seroient ajustés & bien hermétiquement : au moyen de quoi la conduite principale auroit des branches aux extrémités, & de 15 pieds en 15 pieds, auxquelles on pourroit donner dix pieds de longueur ; ces branches, qui seroient pareillement des manches de cuir, auroient à l'extrémité opposée à celles ajustées avec les conduites, chacune un godet à la partie supérieure duquel on établiroit un anneau de suspension.

Pour faire usage de ce niveau, on tireroit sur le premier point, par exemple, dont on voudroit avoir la tonture, une ligne droite du milieu de l'étambot au milieu de la contre-étrave, & le pont supérieur seroit pareillement divisé en-dessous en deux parties égales & semblables ; on suspendroit les godets aux points de division que cela donneroit sur les barots & barotins, à des distances connues & à une hauteur convenable : dans les vaisseaux qui n'auroient point autant de longueur que le conduit principal, on auroit soin de faire rondir la manche ; il faut en user de même à l'égard de celles qui forment les branches ; on verseroit de l'eau

dans un des godets, qui s'étendroit dans tous ceux qu'on auroit établis, & on mesureroit les hauteurs de l'eau au-dessus du pont à tous ces godets : ces hauteurs d'une ligne de niveau au pont, à des distances données, donneroient des points, qui seroient le lieu de la tonture du pont, d'où on auroit facilement, comme nous l'avons dit plus haut, la figure de la quille.

On ne pourroit pas opérer en entrepont, pour un vaisseau sur une cale de construction, à cause de la trop grande inclinaison, mais on le feroit sur le pont supérieur. (*V* **)

ARC, s. m. il se dit de la figure des pièces de bois qui ont de la courbure : on dit : cette pièce a tant de lignes d'*arc* par pied : c'est sa flèche sur la longueur d'un pied, & qui, multipliée par la longueur de la pièce, donne son *arc* total. (*V* **)

ARC *à dessiner*, s. m. c'est une espèce de late de noyer blanc (*Voyez* LATE.), ayant un peu de corps, plus épaisse à son milieu qu'à ses extrémités, qui sont semblables; c'est-à-dire, que la moitié de sa longueur le partage en deux parties égales & semblables, diminuant, selon une courbe, pour une des faces longitudinales, celle opposée est plane, ainsi que celles qui lui servent de base. Cette late est contenue à ses extrémités par deux espèces de chapes, sur une règle d'ébène, ou d'autre bois dur, ayant assez de largeur dans le plan de l'*arc*, pour n'être pas sensiblement flexible dans l'effort que l'on fait pour le tendre, ou faire plier la late ; le moyen que l'on emploie pour bander l'*arc*, consiste en une, trois ou cinq vis, qui passent par le milieu en différens endroits, à distances égales, de la règle, que l'on appelle aussi *affût de l'arc*. En tournant ces vis, dès qu'elles ont traversé l'affût, elles commencent à s'arc-bouter sur la late, & tournant toujours, elles lui font faire l'*arc*, & d'autant plus, qu'on tourne plus longtemps les vis. Cette late est contenue, comme nous l'avons dit, à ses extrémités, avec l'affût, par des chapes qui y sont fixées; elles sont armées de petits rouleaux verticaux, sur lesquels se fait sans peine, le mouvement de la late en s'arquant : l'*arc* tendu, la late est proprement l'*arc* ; l'affût ou la règle en est la corde ; la vis du milieu en est la flèche. En ne se servant que de la vis du milieu, si la late est bien faite, les deux parties de l'*arc* de chaque côté de la vis sont semblables ; mais comme cet instrument est destiné à tracer, sur le plan d'élévation, les préceintes & lignes de ponts, les autres vis servent à creuser un peu plus dans un endroit ou dans l'autre, pour obtenir la tonture qu'on veut avoir.

Un *arc*, pour tracer les lignes de ponts & préceintes, sur un plan fait à 4 lignes pour pied pour une frégate, & à trois lignes pour un vaisseau, peut avoir les dimensions suivantes :

Longueur de l'affût, 4 pieds 6 pouces.

La late doit dépasser l'affût de quelques pouces, à chaque extrémité.

Hauteur de l'affût & de la late, 8 lignes.

Largeur prise dans le plan de l'*arc* : au milieu de l'affût, 1 pouce 6 lignes : au milieu de la late, 6 lignes : aux extrémités de l'affût, 1 pouce, & aux extrémités de la late, 2 lignes $\frac{1}{2}$.

Il y a sur l'affût, à chaque endroit où il doit y avoir des vis, un renfort, sur sa partie opposée à la late, & qui peut avoir environ trois lignes d'épaisseur, sur une longueur de deux pouces, au milieu duquel renfort passe la vis.

La vis du milieu doit avoir environ huit pouces de longueur ; les autres sont plus courtes : elles sont en cuivre ou en buis.

Les chapes sont en laiton, ou en fer poli ; elles font corps avec des espèces de petites caisses, où s'emboëtent les extrémités de l'affût.

Il se fait des *arcs* plus grands, il s'en fait de plus petits, suivant les plans auxquels ils doivent servir. (*V* **)

ARCASSE, s. f. c'est l'assemblage de toutes les pièces qui forment & soutiennent l'arrière d'un vaisseau, & dont l'établissement est sur l'étambot; sa plus grande hauteur est depuis le bas de l'étambot jusqu'à son couronnement, & sa plus grande largeur est à la lisse d'hourdi.

Pour construire l'*arcasse*, on commence par travailler l'étambot *A* (*fig. 38.*) ; on y joint le contre-étambot intérieur *B* ; on entaille, sur l'étambot jusqu'à sa rablure, la lisse d'hourdi *C*, qui doit former, dans les vaisseaux, les feuillets des sabords de la sainte Barbe : on met au-dessus une autre barre *D*, qui s'entaille aussi sur l'étambot, au niveau de sa tête, ce qui forme le bord supérieur, ou le sommier des mêmes sabords : cette barre est appellée particuliérement *barre d'écusson* ou *d'arcasse* : après cela on place à la hauteur des façons de l'arrière, le fourcat d'ouverture *E*, qui s'entaille & se fixe de même que les autres barres d'*arcasse*, sur l'étambot & le contre-étambot, & qui porte ses deux branches vers le dedans du vaisseau : on adapte au bout de ces deux branches les pieds des estains ou cornieres *F*, dont les extrémités opposées se chevillent aux deux bouts de la lisse d'hourdi. L'intervalle qui reste entre le fourcat d'ouverture & la lisse d'hourdi, se remplit par plusieurs pièces appellées généralement *barres d'arcasse*, faisant également une croix avec l'étambot : la première de ces barres *G*, est nommée *barre du premier pont* (toujours pour les vaisseaux), parce qu'elle forme le bau le plus en arrière de ce pont : en-dessous de celle-là, est la barre de la soute du maître-canonnier *H*, & en-dessous d'elle plusieurs autres barres d'*arcasse* *I*, *I*, *I*, dont le nombre varie, suivant la hauteur des façons de l'arrière : elles diminuent de grosseur, à mesure qu'elles sont plus basses, & leur forme, plus angulaire, se rapproche en même temps davantage, de celle du fourcat d'ouverture : entre ces barres il y a des pièces de remplissage qui s'étendent quelques pieds tribord & basbord de l'étambot, & que l'on appelle *oreiller*, en

en sorte que cela forme dans cette partie un plein bois, & qu'il n'y a point de mailles.

Au-dessus des estains, & à la hauteur de la lisse d'hourdi, on fixe les montans ou allonges de cornière *L*, qui vont se terminer de chaque côté, à la hauteur de la poupe, & forment les deux côtés du vaisseau dans cette partie : chacune de ces allonges est liée & assujettie avec les estains, par la contre-cornière *M*, dont le milieu doit être posé sur l'écart, ou la jonction de l'estain, avec l'allonge de cornière.

On voit, dans la même figure, les chevilles qui lient ensemble toutes les pièces qui composent cette charpente.

Lorsque l'*arcasse* est ainsi toute façonnée & assemblée à terre, on l'élève tout-à-la-fois sur l'extrémité arrière de la quille, avec des *bigues*.

Il faut remarquer que depuis la lisse d'hourdi jusqu'en haut, les allonges de cornière ne forment pas la partie la plus en arrière du vaisseau, on y ajoute ensuite les allonges de poupe ou de tableau, qui sont écarvées avec les jambettes *U*, qui s'entaillent & se chevillent sur la lisse d'hourdi; le tout faisant saillie en arrière des allonges de cornière.

Q Q, planche d'ouverture; bordage qui sert, pour un temps, à tenir le haut de l'*arcasse* à la même ouverture.
P P, partie de la quille du vaisseau.
S, contre-quille.
T T, courbe d'étambot.

Dans les bâtimens de basbord la barre d'*arcasse*, proprement dit, & quelquefois la lisse d'hourdi, tient lieu de barre de pont. (*V* E*)

ARC-BOUTANT, s. m. c'est en général toutes pièces de longueur, interposées entre deux points sur lesquels portent leurs extrémités, pour les empêcher de se rapprocher. Les boute-hors de voiles sont des *arcs-boutans*. On appelle *arcs-boutans* des matéreaux ferrés par un bout, avec lesquels on se pousse au large de bâtimens, glaces ou autres objets dont on craindroit l'abordage. Ce sont aussi des *arcs-boutans* que l'on emploie dans les hunes pour pousser au large, des calhaubans auxquels on veut donner plus d'épatement, pour le soutien des mâts de hune. Dans la construction d'une courbe de fer, il entre un *arc-boutant* qui va d'une de ses branches à l'autre, pour maintenir l'ouverture de son angle. (*V***)

ARC-BOUTANT *ferré*. *Voyez* BOUT-DE-HORS. (*V***)

ARCEAUX *ou* GUÉRITES, (*terme de galère.*) pièces de sapin qui se vont insérer dans la *flèche* par un bout, & dont l'autre porte sur le *bandinet*. Elles forment, par leur courbure, le *berceau* de poupe. (*B.*)

ARCENAL *ou* ARSENAL *de marine*, c'est un enclos où est compris un port de mer appartenant au gouvernement, où il tient ses vaisseaux, & tout ce qui est propre à les construire, à les conserver, à les armer, les désarmer, les radouber.

Il y a, dans un *arcenal*, un magasin général qui, avec ses dépendances, contient tous les effets du roi : ces dépendances sont un magasin particulier de cordages, des emplacemens pour y conserver les bois de construction ou de mâture, soit sous l'eau, soit sous des hangars, une salle d'armes, *&c.*

Il y a des ateliers, tels que voilerie, garniture, corderie, tonnellerie, forges grandes & petites, manufacture de toiles à voiles, menuiserie, sculpturerie, peinturerie. On y trouve des bassins ou formes pour les constructions, refontes, radoubs, ou carenage des vaisseaux; des cales, aussi pour constructions de vaisseaux, ou de chaloupes, canots, pontons, chalans, *&c.* pour assemblage de mâture. Le port y est bien à l'abri, & a une très-grande profondeur d'eau; il est couvert de vaisseaux de tous rangs, de frégates, corvettes; de toute sorte de bâtimens pour leur service, soit pour les abattre en carène, soit pour leurs armemens, tels que pontons, gabares, chalans, citernes, allégés de toute espèce; d'autres bâtimens, ou machines flottantes, pour son entretien & sa conservation, comme machines à curer, gabares à vase, bateaux à pompe; il y a aussi à terre des pompes d'incendie, une machine à mâter, des magasins à poudre. Il y a un parc en particulier pour les vivres, où l'on conserve les vins, eaux-de-vie, farines, légumes, ainsi que le pain & les salaisons qu'on y fabrique, où l'on tient les bestiaux, le bois de chauffage, *&c.*

Nous avons en France plusieurs *arcenaux* de marine, particuliérement ceux de Brest, Toulon, Rochefort, dans lesquels est départie toute la marine composée d'officiers de marine, proprement dits, qui montent les vaisseaux, d'officiers chargés de la direction des détails des opérations, & de tous les mouvemens du port; d'autres qui commandent les troupes, & d'autres chargés particuliérement de la comptabilité; d'une quantité prodigieuse de commis, maîtres, matelots, soldats, ouvriers de toute espèce.

On sent que la régie de toutes les opérations d'un *arcenal*, son administration, la comptabilité des richesses immenses qu'il renferme, sont un objet d'une extrême importance. La direction des opérations & la comptabilité forment deux parties très-distinctes : les officiers du port & les ingénieurs-constructeurs sont l'ame des opérations : la comptabilité appartient naturellement aux intendans & commissaires : ceux-ci ont eu long-temps l'administration générale, avec la qualité d'*officiers d'administration* : aujourd'hui la direction des travaux est entre les mains des officiers militaires de la marine.

Au terme de l'ordonnance du 27 septembre 177 pour chaque département de Brest, Toulon, R chefort, il y a, sous les ordres du commandan

Un directeur-général de l'*arcenal* :

Un directeur & sous-directeur des constructions, capitaines de vaisseaux : à cette direction des constructions sont encore attachés quatre lieutenans, quatre enseignes à Brest ; trois lieutenans, trois enseignes à Toulon & Rochefort ; les ingénieurs-constructeurs en chef, ordinaires, sous-ingénieurs & élèves-constructeurs :

Un directeur du port, capitaine de vaisseau ; un sous-directeur, capitaine de port : à cette direction sont attachés, les lieutenans, enseignes & aides de port :

Un directeur & un sous-directeur d'artillerie, capitaines de vaisseaux : à cette direction sont attachés des officiers d'artillerie, tous officiers de la marine.

Ces officiers dirigent les opérations ; mais l'intendant &, sous ses ordres, les commissaires des ports & *arcenaux* les suivent, relativement à l'emploi des matières & du temps des ouvriers, qui ne peuvent se trouver sur les chantiers & atteliers, que sur billets signés d'eux. (*V***)

ARCHE *de pompe*. s. f. *Voyez* ARCHIPOMPE, qui en dérive par corruption. (*V***)

ARCHERS *de marine*, sorte de milice sous les ordres de l'intendant, composant la prévôté de la marine. Ils ont, à leur tête, un prévôt & un exempt ; ils arrêtent & conduisent les malfaicteurs soumis à la jurisdiction de l'intendant : au surplus, il y en a toujours un certain nombre, d'ordonnance dans son hôtel, pour porter ses ordres. Ils ont pour uniforme, habit bleu, parement, doublure, veste & culottes rouge, boutons argentés, chapeau bordé d'argent ; & une bandoulière avec les armes du roi : ils sont armés d'une épée & d'un mousqueton. (*V***)

ARCHIGRESLIN, s. m. les *archigreslins* seroient des cordages commis trois fois, ou que l'on obtiendroit en commettant des *greslins* : mais ils ne sont pas en usage que je sache. (*V***)

ARCHIPEL, ARCHIPÉLAGE *ou* ARCHIPÉLAGUE, s. m. (le premier est le seul bon) c'est une assemblage de plusieurs isles. On nomme *archipel* simplement, & comme par excellence, l'assemblage d'isles comprises, dans la Méditerranée, entre l'Asie mineure d'une part, la Morée & la Grèce de l'autre. Pour les autres *archipels*, les plus considérables d'Europe sont les Orcades, les isles Sheltand, les isles Westernes & les Sorlingues. Ceux d'Asie sont les Maldives, les Laquedives, les Moluques, les Philippines, les isles du Japon, les isles Marianes, *&c.* Pour l'Afrique, les isles Canaries, les isles du Cap-verd, & l'*archipel* du nord & du nord-est de Madagascar. Pour l'Amérique, les Antilles, les Lucayes. Il y a dans la mer Pacifique plusieurs autres *archipels*. *Voyez* le *Voyage de M. Bougainville autour du monde* & le *Recueil* de ceux des Anglois. (*B.*)

ARCHIPÉLAGE *ou* ARCHIPÉLAGUE, s. m *Voyez* ARCHIPEL. (*B.*)

ARCHIPOMPE, s. f. tambour pratiqué dans la cale des bâtimens, & où sont renfermées les pompes ; cet encaissement les met à l'abri des abordages des pièces à l'eau, au vin & des autres choses qui pourroient les endommager, & donne d'ailleurs la facilité de les visiter ; on y pratique en haut une ouverture, & le long de ses paroirs des taquets de marche, ou une échelle, pour descendre jusqu'au fond du vaisseau. Dans les vaisseaux de ligne, indépendamment de l'*archipompe*, qui renferme aussi le pied du grand mât, il y a des pompes & une *archipompe* de l'arrière, passant par les soutes à pain & à poudre : c'est-là qu'est le fanal qui éclaire ce dernier endroit. L'*archipompe* au surplus, dans les vaisseaux de commerce, garantit les marchandises sèches, des écoulemens d'eau qui peuvent se faire par les étambrais des mâts & des pompes, & de l'humidité qui règne toujours dans cette partie. (*V***)

ARCHITECTURE *navale*, s. f. l'*architecture navale*, ainsi que l'*architecture* des ouvrages qui se font sur terre, peut se diviser en deux parties, l'*architecture navale civile* ou *de commerce*, & l'*architecture navale militaire* ; l'une est l'art du constructeur, l'autre, la science de l'ingénieur de vaisseaux de guerre : la construction a aussi sa signification particulière : c'est, proprement dit, l'*art du charpentier de navire*.

Lorsqu'il ne s'agit que de construire des vaisseaux de commerce, de simples connoissances de géométrie élémentaire suffisent, parce que la question *faire le meilleur vaisseau de charge possible*, est peu compliquée, & presque entièrement circonscrite dans les idées & les vues particulières de celui qui fait construire, relativement au service qu'il veut tirer de son bâtiment. L'armateur en marchandises desire communément un vaisseau plein, pour qu'il puisse prendre une grande charge ; il faut sans doute qu'il gouverne : mais quant à la marche, pourvu qu'il soit, ce que l'on appelle *compagnon*, cela lui suffit. La faculté de porter la voile, ne peut guère manquer à un bâtiment chargé dans sa cale & son entre-pont, & qui n'a point ou que très-peu d'artillerie sur ses ponts & gaillards. Il y a cependant des chargemens de nature à exiger des précautions, relativement à la stabilité, tels que ceux des marchandises de très-peu de pesanteur spécifique, comme coton, laine, huile, ou d'une pesanteur spécifique très-considérable, comme plomb, fer, *&c.* mais ces précautions sont réservées aux capitaines des bâtimens ; leur destination, qui varie, ne peut être connue de celui qui les construit. Ces capitaines savent tous que ce qui leur convient le mieux, c'est d'avoir des cargaisons assorties, de manière que le peu d'espace qu'occupent les parties les plus pesantes de leur chargement, soit compensé par l'encombrement des parties les plus légères, pour être en même temps suffisamment plein & calé ; ils n'ignorent pas qu'il faut mettre les plus pesantes au fond. Lorsqu'ils sont obligés de prendre une cargaison

d'une seule espèce, si ce sont des objets légers, ils emploient, pour certains de ces objets, des moyens dignes d'admiration, afin de les réduire au plus petit espace possible; il ne faut, pour s'en convaincre, que voir estiver des laines ou du coton; au surplus, dans ce cas, ils prennent un peu de lest: si ce sont des objets pesans, comme du plomb ou du fer, ils ne les embarquent pas sur le fond du vaisseau; ils les établissent sur une espèce de plate-forme, à une certaine élévation; sans cela les mouvemens de roulis & de tangage, trop vifs, les mettroient dans le cas de démâter.

Le constructeur ne pouvant entrer en considération du chargement, n'a donc besoin d'autres connoissances que celles nécessaires pour pouvoir réduire quelques plans, aux dimensions qui lui sont prescrites; pour donner des hauteurs de cale & d'entre-pont convenables aux objets en futaille, pour lesquels quelques pouces de moins, peuvent faire perdre l'arrimage d'un plan; pour donner le plus de grace à son navire qu'il est possible, relativement à la dépense que l'on veut y faire: c'est une enseigne, qui attire les affréteurs; pour les emménager commodément, & avec beaucoup d'intelligence dans l'économie des espaces: un vaisseau logeable est dans le cas de trouver une partie de sa dépense, en s'attirant des passagers. Si le constructeur remplit toutes ces conditions avec habileté, il est vraiment *architecte de vaisseau*, & on ne peut lui refuser de le placer parmi les artistes distingués.

D'ailleurs c'est à lui à déterminer l'échantillon des pièces, & la force de sa construction, suivant les circonstances & la qualité des bois qu'il emploie: on construit plus légérement en Provence que dans les ports du Ponent, parce qu'on n'y fait point de vaisseaux pour l'échouage, & que d'ailleurs les bois y sont d'une qualité excellente: il doit avoir attention au choix des bois, à leur économie, à faire de bonnes liaisons, *&c.* ceci rentre dans la construction proprement dite: dans l'exécution, le constructeur devient charpentier, sinon de la main, au moins de la tête.

Quant à l'*architecture navale militaire*, elle exige, de la part de l'ingénieur qui la professe, appellé par l'ordonnance *ingénieur-constructeur de la marine*, les connoissances les plus profondes en géométrie, en méchanique, & dans les parties les plus importantes de la physique: lorsqu'il est armé, un génie observateur, un génie qui sache sonder la nature. La difficulté de cette construction provient du poids considérable de l'artillerie, placée dans les hauts & au plus haut qu'il est possible du vaisseau, qui doit avoir ce que l'on appelle une belle batterie: ces hauts d'ailleurs, ou les œuvres-mortes, ne peuvent manquer de peser beaucoup par eux-mêmes, parce qu'il faut que leur charpente soit proportionnée au poids de l'artillerie qu'elle doit supporter, & d'un autre côté qu'elle forme, ainsi que le bastingage, un abri, le plus impénétrable qu'il se peut, au feu de l'ennemi. On pourroit faire, en partie, un sacrifice de sa sûreté & de la solidité de la bâtisse, pour donner des qualités au bâtiment; & on le fait assez communément pour les corsaires: si, d'une part, on y est moins à l'abri, de l'autre, les affaires sont plutôt terminées avec un vaisseau qui a des avantages de marche & de facilité de manœuvre: on y est plus exposé; mais on l'est moins long-temps; & quant à la solidité, pourvu qu'un pareil bâtiment fasse le temps de la guerre, il a été bien malheureux, si le profit de ses courses ne rend pas insensible la perte de son peu de durée: mais quant aux frégates, & principalement aux vaisseaux du roi, faits pour combattre obstinément, & pour un service qui n'est pas borné au temps de la guerre, on a des règles à cet égard, dont il ne doit pas être permis de s'écarter: ce sont des données dans la question.

Il faut d'ailleurs que ces vaisseaux aient assez de grandeur de cale, pour embarquer des vivres & des munitions de guerre pour un long temps, & un nombreux équipage: autre donnée dans le problême.

Le poids de coque, d'après les règles dont je viens de parler, celui de la mâture, du gréement, *&c.* sont pareillement des constantes.

Sur ces données, est établi le problême de méchanique, le plus beau & le plus intéressant qui se puisse proposer: *faire le meilleur vaisseau de guerre possible.*

Il ne faut point dissimuler que l'on ne soit encore fort loin de pouvoir résoudre cette question dans toute son étendue, parce qu'il nous manque un élément essentiel, la connoissance de la *manière dont le fluide agit sur les corps qui s'y meuvent.* On peut faire immanquablement, & d'après des principes certains, un vaisseau qui ait de la batterie & de la stabilité contre des efforts méchaniques; on peut lui donner aussi toutes les qualités qui résultent d'une bonne construction (ce mot restreint dans les bornes que je lui donne); mais on ne peut garantir absolument de lui donner l'avantage de la marche, ni une sorte de stabilité sous voile, à laquelle on n'a jamais beaucoup pensé: ceci m'entraîneroit dans une discussion géométrique, où il ne m'est pas permis d'entrer, d'après les bornes où je suis renfermé par la nature de cet ouvrage; il faut la chercher dans le *Dictionnaire de Mathématique.*

Au moyen de ce que la plus belle partie de la science de l'ingénieur de vaisseaux de guerre, est encore en système, cela réduit l'effet de ses connoissances à un usage journalier, qui ne répond pas à leur étendue; & on est obligé de convenir qu'un homme ordinaire, peut faire de bons vaisseaux ordinaires. Mais s'il y a encore tant de chemin à faire dans l'art de les construire, où doit-on s'attendre de trouver des personnes capables de faire avec succès quelques pas dans cette carrière,

ſinon parmi de véritables ingénieurs qui, ſachant tout ce qui ſe fait de nos jours ſur cet objet intéreſſant, l'aient ſans ceſſe ſous les yeux? Qu'on les choiſiſſe bien; qu'on les encourage; qu'on les envoie à la mer, à la guerre, pour qu'ils y puiſſent voir les choſes par eux-mêmes: c'eſt le moyen d'avoir un corps éclairé dont la lumière, avec le temps, perce dans la plus profonde obſcurité de l'art. (*V***)

ARCHITRAVE, ſ. f. pièce ornée d'une moulure qui termine le bas du tableau du vaiſſeau, & ſur laquelle repoſent les termes: ce mot n'eſt plus en uſage: cette pièce s'appelle la *liſſe des petites ſoles*. (*V** *S*)

ARCQUER, v. n. il ſe dit du vaiſſeau; *contracter de l'arc*. *Voyez* ARC. (*V***)

ARCTIQUE, adj. on nomme ainſi le pôle du ciel qui eſt auprès de la conſtellation qu'on nomme *la petite ourſe*. Ce mot vient du grec *archtos*, qui ſignifie une ourſe. Ce pôle ſe nomme auſſi *nord*, *ſeptentrional & boréal*. (*B*.)

ARDENT, adj. un vaiſſeau eſt *ardent*, quand il a beaucoup de diſpoſition à venir au vent contre ſon gouvernail, & l'effet de ſes voiles d'avant; en général, les vaiſſeaux ſont *ardens* quand il ſurvente, ou qu'on leur fait porter trop de voiles dans les routes obliques, parce que la réſultante de l'effort de l'eau ſur la carène & celle du vent dans les voiles qui ſeroient dans le même plan vertical, le vaiſſeau n'ayant pas trop d'inclinaiſon, s'éloignent lorſqu'elle augmente, de manière que la direction de la réſultante de l'effort du vent dans les voiles, paſſe ſous le vent de celle de l'eau, & ces deux forces n'étant plus en oppoſition, cela occaſionne un mouvement de rotation qu'il faut arrêter, lorſque l'effet du gouvernail n'y ſuffit pas, en larguant les écoutes d'artimon & d'autres voiles de l'arrière, & en traverſant les focs; enfin, en faiſant tout ce qu'il eſt néceſſaire pour porter le centre de la voilure plus de l'avant: au ſurplus, quand on a arrêté l'aulofée, il vaut mieux ſerrer partie des voiles hautes qui faiſoient trop incliner, & avoir toutes ſes voiles baſſes bordées de l'avant à l'arrière; & ſi le bâtiment n'a pas par lui-même le défaut d'être *ardent*, il gouvernera bien ainſi. S'il eſt naturellement *ardent*, il faut paſſer des poids de l'avant à l'arrière; en donnant beaucoup de différence de tirant d'eau de l'arrière à l'avant, on corrige ce défaut. (*V***)

ARDENT, ſ. m. *Voyez* FEU *S. Elme*. (*B*.)

ARDES, ſ. m. (*terme de galère*.) ce ſont deux pièces de bois qui répondent à ce qu'on appelle *cornières* ou *eſtains* ſur les vaiſſeaux; elles ont huit pieds de long, cinq pouces & demi de large, & quatre pouces d'épaiſſeur. (*B*.)

ARER, v. n. vieux mot qui a ſignifié *chaſſer ſur ſon ancre*. (*V** *S*)

ARÊTE, ſ. f. une pièce de bois eſt à *vive-arête*, quand ſes angles ſont bien marqués, après qu'elle eſt équarrie; c'eſt auſſi tout angle plan que l'on peut appercevoir ſur la ſurface d'un corps quelconque. (*V** *B*)

ARGANEAU, ſ. m. ORGANEAU, c'eſt en général un gros anneau ou une boucle de fer, qui tourne dans un piton de fer forgé ſur l'*arganeau*, & ces deux pièces enſemble font l'*arganeau* proprement dit; ainſi on appelle *arganeau d'ancre*, la boucle dans laquelle paſſe le cable pour faire l'entalingure. *Arganeaux de canons*, ceux qui ſont placés dans le bord, des deux côtés de chaque ſabord, & ſur leſquels on frappe les bragues des canons; on donne le même nom à ceux qui ſont ſous le derrière de chaque affût, ſur les ponts des vaiſſeaux, ſur les hiloires du milieu, vis-à-vis des ſabords, parce qu'ils ſervent à crocher les palans de retraite des canons: *arganeaux de ſabord*, ceux qui ſont dans les mantelets pour fermer les batteries bien ſolidement. On met encore des *arganeaux* au-deſſus des ſabords des batteries baſſes, dans les ſerres, pour tenir les canons à la ſerre; on en place en outre ſur les ponts pour ſaiſir les bateaux, pour mettre ſur des coſſes, les boſſes à fouet & à bouton qui ſervent à boſſer les cables, & dans une infinité d'endroits pour crocher & eſtroper des poulies de manœuvre, *&c*. (*V** *B*)

ARGANEAU, ſ. m. *Voyez* DAVIER *ou* DAVIED. (*B*)

ARGANEAU *de groupis*, ſ. m. (*terme de galère*.) chaque *arganeau de groupis* eſt une pièce de bois, chêne ou orme, comme pour l'*arganeau* de ſerpor. Chacun d'eux eſt placé ſur le tambouret, l'un à tribord & l'autre à basbord. Ces pièces ſont pour l'ordinaire de bois courbé naturellement. Elles ont à leur gros bout, qui eſt en dehors, une échancrure pour y placer le *groupis*, qui ſert à hiſſer le *gaviteau* ou *bouée*. Cette manœuvre revient à celle qu'on nomme ſur les vaiſſeaux, *lever l'ancre par les cheveux*. Chaque *arganeau de groupis* a 5 pieds de long, 7 pouces en quarré au gros bout & 4 au petit. (*B*.)

ARGANEAU *de ſerpor*, ſ. m. (*terme de galère*.) chaque *arganeau de ſerpor* fait ſur une galère l'office d'un boſſoir ſur nos vaiſſeaux, excepté que l'*arganeau de ſerpor* ſe renverſe pour embarquer l'ancre dans la galère: 4 pieds & demi de long, 9 pouces en quarré au gros bout, qui eſt en dehors, & à l'autre. (*B*.)

ARGONEAU. *Voyez* ARGANEAU. (*B*.)

ARGOUSIN, ſ. m. homme chargé de la chiorme des galères, & qui en répondoit. Il payoit au roi 200 liv. pour chaque forçat qui s'évadoit. Maintenant qu'il n'y a plus de galères en France, & que les forçats, logés dans la maiſon de force nommée *Bagne*, ne ſervent plus qu'à terre, l'*argouſin* eſt chargé du même ſoin dans l'intérieur du bâtiment. (*B*.)

ARGOUSIN, (*ſous-*) ſ. m. *Voyez* SOUS-ARGOUSIN. (*B*.)

ARJAUD *ou* ORGEAU, ſ. m. (*terme de galère*.)

c'eſt, dans l'idiôme levantin, la barre du gouvernail. (*B.*)

ARISER. *Voyez* AMENER *les vergues.* (*B.*)

ARIVOUER, vieux mot, rivage d'un facile abord. (*B.*)

ARMADILLE, ſ. f. on appelle ainſi un certain nombre de vaiſſeaux de guerre, comme ſix ou huit, depuis vingt-quatre juſqu'à cinquante pièces de canon, qui forment une petite flotte, que le roi d'Eſpagne entretient dans la nouvelle-Eſpagne, pour garder la côte, & empêcher que les étrangers n'aillent négocier avec les Eſpagnols & les Indiens. Cette flotte a le pouvoir de prendre même tous les vaiſſeaux eſpagnols qu'elle rencontre à la côte, ſans permiſſion du roi.

La mer du ſud a ſon *armadille*, de même que celle du nord; celle-ci réſide ordinairement à Carthagène, & l'autre à Callao, qui eſt le port de Lima. (*V* Z*)

ARMADILLE, c'eſt auſſi une eſpèce de petit vaiſſeau de guerre, dont les Eſpagnols ſe ſervent dans l'Amérique. (*V* Z*)

ARMATEUR, ſ. m. c'eſt le titre du négociant qui fait des armemens de vaiſſeaux pour le commerce & la guerre. (*V* B*)

ARMATEUR, ſ. m. ce mot ſignifie auſſi le vaiſſeau qui eſt armé en courſe, & qui fait la guerre aux ennemis de l'état pour ſon propre compte. *Voyez* CORSAIRE. (*V* B*)

ARMECH *ou* ARMET, ſ. m. nom collectif qui exprime les *ancres*, *cables* & *grêlins* employés à fixer ou *amarrer* un bâtiment dans une rade. On dit, dans ce ſens, qu'un bâtiment eſt bien ſur ſon *armet*, lorſque, préſentant bien le bout au vent, il ne fatigue pas. Sur les galères changer l'*armet*, c'eſt changer de côté le cable ou le grêlin, lorſque le vent a changé. (*B.*)

ARMÉE *navale*, ſ. f. c'eſt une *armée* de mer, composée de plusieurs eſcadres ou diviſions. (*V***)

ARMÉJA *ou* ARMEJER, v. a. travailler à s'amarrer dans un port ou dans une rade, pour y être en ſûreté contre les vents ou contre les courans. On voit que ce mot & *armech*, ou *armet*, ſont dérivés l'un de l'autre. (*B.*)

ARMEMENT, ſ. m. l'action d'armer : *tel vaiſſeau eſt en armement ; ſon armement eſt fini ; il a fait ſon armement en deux mois.* (*V***)

ARMER *un vaiſſeau*, v. a. c'eſt le gréer, l'équiper, le pourvoir de monde, d'armes, de munition de guerre, de bouche, & généralement de tout ce qui eſt néceſſaire pour mettre en mer, ſoit pour des objets de guerre, ſoit pour des objets de commerce : *j'armai un, deux vaiſſeaux pour la côte de Guinée*, ou *pour aller en courſe ; le roi a donné ordre d'armer dix vaiſſeaux à Breſt.*

Armer, il eſt quelquefois neutre : *j'armai avec le capitaine tel* ou *ſur tel vaiſſeau*, je m'embarquai ſur le vaiſſeau du capitaine tel, ou ſur tel vaiſſeau.

Etre *armé*, *je ſuis armé*, abſolument parlant, je ſuis employé ſur un bâtiment, ou *je ſuis armé ſur tel vaiſſeau*, je fais partie de l'état-major ou de l'équipage de tel vaiſſeau.

Armer les bateaux, chaloupes ou canots, c'eſt leur donner leurs équipages & armement, pour les mettre en état de naviguer.

Armer les avirons, c'eſt les border, & les mettre en état de ſervir & nager.

Armer les canons, c'eſt y mettre le boulet, la mitraille; ainſi l'on dit, *nos canons étoient armés*, ou *chargés à boulets & à mitraille.*

Armer une priſe, c'eſt mettre du monde & un capitaine, du vaiſſeau preneur à bord d'un vaiſſeau pris. *Voyez* AMARINER. (*V* B.*)

ARMER *ou* ARMA *la palamente*, v. a. (*Méditerranée.*) c'eſt diſpoſer les rames ou avirons, de manière qu'on puiſſe voguer au premier ordre. Dans les galères, où ils ſont toujours en place, la *pale* ſeulement plus ou moins élevée, au commandement d'*armer la palamente*, on ne fait que les placer dans une ſituation horizontale. Dans les chebecs, felouques & autres bâtimens à rames, pour obéir au même commandement, on met les avirons en place dans la ſituation la plus propre à mettre en état de voguer au premier ordre. *Voyez* PALAMENTE. (*B.*)

ARMER *ou* ARMA *le prodou*, v. a. (*terme de galère.*) c'eſt faire force ſur le garant d'un palan, qui ſert à arborer le mât de meſtre & celui de trinquet. *Voyez* PRODOU. (*B.*)

ARMES, ſ. f. tous les inſtrumens & machines qui ſervent à l'attaque & à la défenſe. On n'emploie ſur les vaiſſeaux que des canons du calibre de 36, 24, 18, 12, 8, 6 & 4 : le Royal-Louis a cependant ſa première batterie en canons de fonte de 48; les affûts ſont autrement faits que ceux pour le ſervice de terre (*Voyez* AFFUT); quant aux *armes* blanches, il y en a de particulières à la marine, comme *piques*, *demi-piques*, *coutelas*, *haches d'armes*, &c. (*V***)

ARMES, (*ſalle d'*) grande pièce d'un arcenal de marine, où ſont rangées en bon état les menues *armes* des vaiſſeaux, avec ordre & ſimmétrie; on y conſerve auſſi d'anciennes *armes*, comme objets de curioſité : la *ſalle d'armes* dépend de la direction d'artillerie. (*V***)

ARMET. *Voyez* ARMECH. (*B.*)

ARMOGAN, ſ. m. on a laiſſé paſſer l'*armogan* : les pilotes ſe ſervent de ce mot pour dire le *beau temps*, qui eſt propre pour naviguer; il n'eſt en uſage que ſur la mer Méditerranée. (*V* S*)

ARMORIQUE, on ſait que c'eſt le nom ancien de la Bretagne, province de France; &, ſous ce point de vue, il eſt du *Dictionnaire géographique*, où il faut le chercher; mais originairement ce mot ſignifie *maritime*, & c'eſt pour cela que nous en faiſons mention ici. (*B.*)

ARMURE *de baux*, ſ. m. c'eſt, dans les baux de trois pièces, celle du milieu qui s'écarve avec les deux autres. *Voyez* BAU. (*V***)

ARMURE *de mâts*, ſ. m. jumelle de mâts. *Voyez* ce mot. (*V***)

ARMURIER, ſ. m. l'*armurier* d'un vaiſſeau eſt un officier non marinier, qui a ſoin des fuſils & de toutes les petites armes, pour les accommoder & entretenir, ſous la direction du capitaine d'armes. (*V* B*)

ARONDE. (*queue d'*) *Voyez* QUEUE D'ARONDE. (*V***)

ARONDELLES *de mer*, ſ. f. c'eſt ainſi qu'on appelle, en terme de marine, les brigantins, les pinaſſes, & autres vaiſſeaux médiocres & légers. (*V* S*)

ARQUER. *Voyez* ARCQUER. (*V***)

ARRAPE, impératif d'*arraper*, v. a. terme vulgaire dont on ſe ſert ſur la Méditerranée : il ſignifie *prends*, *reçois*, *attrape*, quelque choſe qu'on envoie à la main, qu'on jette. (*V* S*)

ARRÊT, ſ. m. *embargo*, défenſe du ſouverain, du gouvernement de laiſſer ſortir des ports de ſa domination, aucun vaiſſeau de l'état; alors l'*embargo*, l'*arrêt* eſt ſur les vaiſſeaux de la nation; on le met auſſi ſur ceux des nations étrangères, lorſqu'on veut les arrêter pour commencer des hoſtilités contre elles, ou pour uſer de repréſailles. (*V* B*)

ARRÊTER, v. a. *arrêter* un vaiſſeau dans ſon évolution, dans un mouvement de rotation; ſous voile, on *arrête* le vaiſſeau qui vient trop au vent, au moyen du gouvernail; & ſi cela ne ſuffit pas, en traverſant les focs & autres voiles de l'avant, & en larguant les écoutes de celles de l'arrière; & le vaiſſeau qui arrive, en larguant les écoutes des voiles de l'avant, & en traverſant celles de l'arrière. On *arrête* le mouvement progreſſif d'un navire, en mettant le vent ſur les voiles, ou, dans les bâtimens de rames, en ſciant les avirons. Dans les rades & ports, on remplit ces différens objets avec des grêlins, hauſſieres, ou autres amarres. (*V***)

ARRÊTER, v. a. l'artillerie, ou quelque choſe que ce ſoit, pour en empêcher le mouvement au roulis & au tangage; la ſaiſir, au moyen d'arganeau ou de taquets, & avec des cordages. (*V***)

ARRIÈRE, ſ. f. c'eſt la partie du navire compriſe entre le grand mât & le couronnement; ainſi on dit *le gaillard d'arrière*, *les voiles*, *manœuvres*, & *mâts de l'arrière*, &c. (*V* B*)

ARRIÈRE, adv. *être de l'arrière d'un vaiſſeau*, c'eſt être derrière lui; ainſi l'on dit : *nous ſommes de l'arrière ..... nous allons de l'arrière .... nous paſſons de l'arrière .... nous demeurons de l'arrière*, pour exprimer qu'on ne va pas auſſi vîte qu'un autre vaiſſeau, & qu'il paſſe de l'avant; & quand on marche mieux que lui, on dit : *il reſte de l'arrière*, *nous le laiſſons de l'arrière*. (*V***)

ARRIÈRE. (*vent*) *Voyez* VENT. (*B.*)

ARRIÈRE-GARDE, ſ. f. c'eſt la partie d'une armée qui eſt deſtinée à combattre derrière le corps de bataille, dans la ligne ou ordre de combat; c'eſt le plus ſouvent le troiſième officier-général de l'armée qui commande l'*arrière-garde*, ou la troiſième diviſion. (*V* B*)

ARRIÈRE-GARDE, ſ. f. bâtiment jugé hors de ſervice pour la mer, que l'on double, maillete; que l'on met enfin en état de demeurer longtemps ſur l'eau dans le port : où l'on pratique un corps-de-garde, & que l'on amarre dans les ports du roi après le dernier poſte des vaiſſeaux de ſa majeſté : ce bâtiment s'appelle l'*arrière-garde*; la garde qu'on y établit, s'appelle auſſi l'*arrière-garde*: elle arrête, ou empêche de paſſer, les bâtimens qui n'en auroient pas le droit ou une permiſſion particulière; le tout, ſuivant ſa conſigne & les uſages. (*V***)

ARRIMAGE, ſ. m. ce mot exprime l'arrangement de tout ce qui entre dans l'intérieur du vaiſſeau; mais il déſigne d'une manière plus particulière, la façon dont ſont arrangés dans la cale, le leſt, les futailles, les quarts de viande & ceux de farine, *&c.* & c'eſt en ce ſens que je vais traiter de l'*arrimage*.

Il eſt d'uſage que le ſoin de l'*arrimage*, toujours joint avec le détail de tout le vaiſſeau, ne regarde point les officiers qui ſont d'un grade ſupérieur à celui de lieutenant de vaiſſeau; mais c'eſt ordinairement au plus ancien d'eux que le capitaine le confie. Dans le bâtiment, où le ſecond n'eſt point au-deſſus de ce grade, c'eſt le ſecond même qui en eſt chargé. On donne toujours le nom de lieutenant en pied, à l'officier chargé de l'*arrimage*, de quelque grade qu'il ſoit. Il choiſit, pour travailler ſous ſes ordres, un contre-maître & un certain nombre de matelots, qui ne quittent point la cale, & ne ſont occupés que de l'*arrimage* : & qui pendant tout le cours de la campagne, ſont également chargés d'une façon particulière de tout ce qui entre dans la cale, & de tout ce qui en ſort : on diſtingue ce contre-maître, par le nom de *contre-maître d'arrimage*, & les matelots ſont diſtingués auſſi, par le nom de *gens de la cale*.

On commence par bien nettoyer le vaiſſeau, décharger le vieux leſt, laver, balayer & viſiter les lumières, & les conduits faits pour laiſſer couler l'eau juſqu'aux pompes : lorſque ces précautions ſont priſes, on embarque le leſt.

Pour un vaiſſeau neuf, & qui va faire ſa première ſortie, l'ingénieur qui l'a conſtruit, ſeul, doit déterminer la quantité de leſt qu'il doit prendre, & la manière dont il faut qu'il ſoit diſtribué : l'officier, chargé de l'*arrimage*, ne pourroit parvenir à en faire un bon *arrimage* ſans tâtonnement, & encore eſt-il douteux qu'il puiſſe y réuſſir pour la première campagne, à moins que le vaiſſeau ne fût ſemblable à d'autres qui aient navigué, & dont on ait de bons devis d'*arrimage*. Si l'ingénieur ne peut ſe procurer les connoiſſances concernant le leſt ſans tâtonnement, ou plutôt ſans faire quelque règle de fauſſe poſition, au moins

cet inconvénient n'a lieu que sur le papier; & ce qui n'est rien, dans la tranquillité du cabinet, qu'un peu de travail sur un objet qui est principalement de son métier, jetteroit, & a jetté souvent pendant l'armement, dans des embarras & une confusion, qui ne peuvent causer que du retardement, & dont on ne peut attendre que des défauts, quelquefois considérables, dans la manière de naviguer du vaisseau.

L'ingénieur-constructeur fait ses vaisseaux de guerre, pour porter six mois de vivre, à moins d'ordres particuliers; des munitions de guerre à proportion; un certain nombre d'équipage; une certaine artillerie, *&c.*: toutes ces choses sont déterminées. Il connoît le poids de ces objets, & les espaces qu'ils doivent occuper; il y a un usage, qu'il fait pareillement, dans la façon de les arranger, de les *arrimer*, & pour le lieu qu'ils doivent occuper, dont nous allons voir ce qui concerne cet article. Il doit enfin ne rien ignorer de ce qui peut être nécessaire, pour se procurer le centre de gravité de systême de tout le vaisseau armé. Il tient de l'expérience particuliérement, le moment que doivent avoir les vaisseaux pour résister suffisamment aux efforts, au moins hydrostatiques (*a*), qui peuvent les faire incliner. Il faut que celui qu'il construit, ait ce moment, & ses plans ne doivent ni sortir de ses mains, ni être arrêtés, qu'il n'en soit absolument assuré: pour cela il faut qu'il fasse des plans verticaux, horizontaux, & d'élévation d'*arrimage*, c'est-à-dire, des plans de l'intérieur du vaisseau, relatifs à ces plans hors membre, où il place chaque objet, comme il convient, ayant tracé d'abord la ligne de hauteur du lest, donnée par la quantité qu'il présume devoir en être embarquée, pour avoir le moment nécessaire; ce qui a fait la base de la détermination de son déplacement: il doit aussi y placer l'artillerie, la mâture, le gréement.

On voit que c'est comme cela qu'on parviendra à avoir, par le calcul, le centre de gravité du vaisseau avec tout son armement, & qu'on n'a de variable que le centre de gravité du lest; on en a supposé la quantité, on en a tracé la hauteur, relativement au rapport de la quantité du lest de fer à celle du lest de pierre, suivant ce que le port peut fournir de chaque espèce à chaque vaisseau. Il faut que l'ingénieur fasse encore une supposition; c'est celle de l'*arrimage* de ce lest: pour l'arrangement en hauteur, c'est sans doute le lest de fer qui doit aller le premier, & le lest de pierre par-dessus: au moyen de cela, le voilà à même d'avoir le centre de gravité absolument de tout le systême du vaisseau avec son armement, son équipement & son lest, d'après la supposition sur ce dernier objet; & alors il a deux choses à observer: la première, si le moment du vaisseau est suffisant (il connoît la hauteur du métacentre); la seconde, si ce centre de gravité de systême & celui du déplacement, le vaisseau étant à sa différence de tirant d'eau, sont dans la même verticale. Si le vaisseau pèche pour n'avoir pas assez de moment, mais qu'il lui en manque peu, & que sa forme plût tellement, que cela déterminât à quelque sacrifice, on pourroit lui augmenter la quantité de lest de fer, diminuant d'autant sur celle du lest de pierre, ce qui feroit baisser non-seulement le centre de gravité du lest, mais même celui de toute la charge. Il faudroit que cet ingénieur s'arrangeât pour déterminer ce nouveau rapport du lest de fer à celui de pierre. Mais si l'on n'est pas disposé à accorder de la faveur à son bâtiment, ou que les circonstances ne permettent pas de le faire, il faut nécessairement qu'il en renfle la carène, principalement dans les fonds; je suppose qu'il ne puisse pas toucher aux principales dimensions. On sait que cela fera baisser le métacentre, mais cela fera baisser le centre de gravité de systême dans un plus grand rapport. Quant au défaut de n'avoir pas le centre de gravité de systême & du déplacement dans la même verticale, ce qui donneroit au vaisseau celui de n'être pas à la différence de tirant d'eau du plan, on peut la corriger, en faisant varier la position du lest de fer de l'avant à l'arrière.

On sent que le préalable de tous les calculs dont nous venons de parler, est celui de la détermination du centre de gravité & du poids de coque, qui est long aussi, mais faisable. Il faut vérifier, après la mise à l'eau, si quelque défaut dans l'exécution n'y auroit pas apporté du changement, pour corriger en conséquence l'*arrimage*: le plus grand, feroit dans le poids: mais si on a eu l'attention que le charpentier se tienne dans les bornes de l'échantillon que l'on a arrêté, & même à le diminuer, si l'on a reconnu dans les bois que l'on emploie, plus de pesanteur spécifique que ce qu'elle est communément, on n'aura que le poids de coque que l'on avoit prévu: il n'y auroit pas d'inconvénient à diminuer de l'échantillon sur des bois plus pesans, puisque, malgré cette diminution, ils conserveroient la même force que les bois ordinaires: au surplus, il n'y a pas de mal, à cet égard, de prendre un peu de leze.

Il faut aussi que l'ingénieur du vaisseau ait des plans d'*arrimage*, pour le cas où il ne doit prendre

(*a*) J'appelle *efforts hydrostatiques*, ceux qui proviennent d'une addition ou simplement d'un arrangement de poids, qui doit faire incliner, comme lorsque, pour éprouver un vaisseau de guerre à l'égard de la stabilité, on met tous les canons à bout de braque d'un côté, étant aux sabords de l'autre: j'appelle cela, dis-je, *efforts hydrostatiques*, par opposition aux *efforts hydrodynamiques* qui proviennent de la résultante de la force du vent dans les voiles, & de celle de l'impulsion de l'eau sur la carène, qui ne peuvent être déterminés d'une façon satisfaisante, tenant à la question du choc & de la résistance des fluides.

que pour trois ou quatre mois de vivre ; il augmente un peu la quantité du lest, & cependant il le fait naviguer avec plus de batterie.

Si le vaisseau, malgré le soin que l'on a pris à son *arrimage*, ne se trouvoit pas exactement à sa différence de tirant d'eau, on se serviroit de la ressource du lest volant, que l'on place, ou sous la plateforme de la fosse aux cables, ou sous celle des soutes à poudre, selon l'extrémité qu'il faut faire caler ; c'est aussi dans ces endroits que l'on place du lest, si le vaisseau se trouvoit n'en avoir pas assez. Si, au contraire, il arrivoit que le vaisseau fût trop calé en grand, qu'il n'eût pas conservé assez de batterie, on ne rempliroit pas les futailles vuidées dans les premières consommations, comme cela se pratique ordinairement.

On est dans l'usage de laisser quelque distance entre la carlingue & le lest de fer ; cette coutume augmente sans doute le moment d'inertie, & par conséquent rend les mouvemens de roulis moins vifs : cependant il faut bien se garder de la suivre pour les vaisseaux qui n'ont que bien juste la stabilité nécessaire, car elle exhausse le centre de gravité du lest.

Avec de l'attention & des connoissances, il n'est plus possible d'être trompé sur la quantité de lest, non plus que sur les poids des autres objets que l'on embarque : la meilleure balance, c'est le déplacement du vaisseau ; on ne peut y rien recevoir à bord sans le faire caler, sans en augmenter le déplacement d'une quantité facile à connoître, avec une *échelle de solidité* ; l'usage en est simple pour des officiers instruits : comme il dépend de l'exactitude dans les tirans d'eau, & que le clapotage y jette toujours un peu d'incertitude, il seroit bon de se les procurer en-dedans du vaisseau par des moyens dont je parlerai au mot TIRANT *d'eau*.

On doit avoir attention, lorsque l'on embarque le lest de pierre, de mettre en-dehors du vaisseau un prélat, qui prenne depuis le sabord, par où on le fait passer, jusques dans le bâtiment qui l'apporte, afin qu'il n'en tombe point à la mer entre les deux bâtimens, ce qui, à la longue, pourroit gâter le port. On met aussi des planches en-dedans du vaisseau, appuyées sur les seuillets de ce même sabord, par lequel on embarque le lest, & sur lesquelles on fait courir les manes pleines, jusqu'au grand panneau : à mesure qu'on le jette dans la cale, les matelots ont soin de l'étendre avec des pêles, & de le placer, comme on a déterminé de le faire, soit en avant, soit en arrière.

Les matelots, qui étendent à droite & à gauche, dans la cale, le lest qu'on y jette, s'assurent de la distribution exacte qu'ils en font, à l'aide d'une ligne verticale que l'on trace sur une des éponrilles, & d'un fil à plomb attaché au haut de cette même éponrille. On pose une règle sur le lest, & avec un grand niveau, pareil à ceux des charpentiers, on s'assure s'il est bien horizontal ; & quant à sa position sur l'avant & sur l'arrière, on la dirige en examinant souvent le tirant d'eau : il faut pour cela avoir attention que le vaisseau ne soit pas surchargé d'aucun poids qui puisse rendre cet examen faux & inutile ; & si l'on ne peut s'en débarrasser tout-à-fait, au moins doit-on en diminuer l'inconvénient, en le plaçant vers le centre du vaisseau.

Lorsque le lest est embarqué & distribué, on doit prendre le tirant d'eau du vaisseau, tant de l'avant que de l'arrière, & en garder la note, afin de s'en tenir à ce même tirant d'eau, si le vaisseau s'est bien comporté à la mer, ou de le changer, si l'on juge qu'il étoit désavantageux. Au retour de la campagne, on doit communiquer cette note, avec toutes les autres remarques faites sur le vaisseau, afin que ceux qui le monteront par la suite, puissent en profiter : c'est au contrôle du port que l'on fait ce dépôt. Le lest arrangé, on travaille à l'*arrimage* des futailles ; on se règle pour la quantité que l'on doit en prendre, sur le nombre d'hommes d'équipage que l'on a, sur les traversées que l'on a à faire, & sur ce que la cale peut contenir. L'ordonnance fixe, dans les vaisseaux de guerre, à une barique un quart d'eau par jour, la provision nécessaire à cent hommes ; & tout vaisseau, qui fait un voyage de long cours, prend, au moins, les futailles nécessaires pour soixante & dix jours d'eau. Il est essentiel, dans la façon de faire son *arrimage*, de le rendre solide, & de bien ménager l'espace : pour remplir ce dernier objet, on mesure la cale avec exactitude, en tout sens, depuis la cloison de la fosse aux cables, où on doit commencer à mettre les futailles, jusqu'à la cloison de la soute aux poudres ; & comparant ces proportions avec celle des futailles, on se détermine au choix & à l'arrangement que l'on juge les plus avantageux : c'est aussi, sur cet examen, que l'on pose une cloison, dont l'usage est de séparer l'eau du vin, & qui forme deux cales, dont celle de l'arrière, destinée pour le vin, est sans communication avec la grande cale, ou cale à l'eau ; cette cloison s'appuie ordinairement sur l'avant du faux bau, qui est le plus près en arrière de la cloison de l'archipompe qui fait face à l'avant du vaisseau : cependant ce qui doit servir de règle, c'est de la placer de sorte qu'on ne perde point de place, & qu'il ne reste point de vuide inutile entre le dernier rang de futailles & la cloison. On est au surplus guidé, pour tous ces objets, par les plans d'*arrimage*, quand l'ingénieur en a fournis.

On embarque les futailles à l'eau vuides, & on les descend dans la cale avec les palans d'étai & le bredindin. La longueur des futailles se met dans le sens de la longueur du vaisseau, & on commence à placer celles qui doivent toucher la cloison de la fosse aux cables. La largeur du vaisseau à cet endroit, détermine si le nombre des futailles qui

qui doivent former ce premier rang ; est pair ou impair ; s'il est pair, c'est l'entre-deux de deux pièces, qui répond au milieu du vaisseau ; s'il est impair, on pose la première pièce au milieu même du vaisseau, & on met les autres à droite & à gauche, jusqu'à toucher les deux côtés ; on met des pièces plus petites aux extrémités du rang, si le vaisseau, étroit dans cet endroit, ne permettoit pas d'en mettre de même grosseur, ou si les façons élevoient les deux dernières futailles, plus que les autres. Toutes ces futailles doivent être enfoncées dans le lest, de quelques pouces de profondeur, afin qu'elles soient mieux assujetties, & on en braie cette partie, pour qu'elle ne participe point à l'humidité du lest : on appelle cela *les engraver ;* il faut que le trou de la bonde soit bien au-dessus ; que chaque pièce ne soit pas plus élevée de l'avant que de l'arrière ; qu'aucune d'elles ne se dépasse ni en hauteur, ni par les bouts ; & que toutes se touchent par le ventre, sans cesser d'avoir leur longueur parallèle à la longueur du vaisseau. On les place dans cette situation, à l'aide de deux bouts de cordage, passés sous la futaille en avant & en arrière, avec lesquels on peut la soulever, pour avoir la facilité de retirer ou d'avancer le lest qui est dessous ; puis on s'assure qu'elles l'ont acquise avec la règle & le niveau. A mesure que chaque pièce est en place, on l'appuie avec des cailloux du lest, jusqu'à ce que le premier rang étant fini, on visite de nouveau si toutes les pièces sont bien dans la situation où elles doivent être : alors on met entre les futailles, tant par-dessus que par-dessous, de petits rondins de bois, ou des bûches fendues & taillées exprès, qui remplissent exactement le vuide occasionné par leur rondeur ou bouge. Ce bois porte le nom de *bois d'arrimage ;* il est uniquement destiné à cela ; on le choisit droit, & on lui donne peu de longueur, parce qu'il en est plus commode, & plus propre à remplir son objet. Entre la dernière pièce & le côté du vaisseau, il faut mettre le plus de bois que l'on peut, pour bien affermir toutes les futailles, & leur ôter tout moyen d'acquérir du jeu par les roulis du vaisseau.

Quelques personnes veulent laisser un pouce ou deux d'intervalle entre les futailles, de crainte qu'elles ne s'écrasent dans les roulis, & elles ne les affermissent que par les bois qu'elles mettent entre deux : mais cette méthode paroît mauvaise ; on perd du terrein ; & les pièces, au contraire, semblent moins bien assujetties ; car si le bois n'est pas mis avec force entre elles, elles peuvent acquérir du jeu, alors elles se choqueront, & courront bien plus de risque que si elles se touchoient.

Le premier rang fini, on en fait un second. Quelques-uns veulent que les pièces du second rang correspondent à celles du premier ; d'autres veulent que le centre de chaque pièce réponde à l'entre-deux des pièces du premier rang : la première méthode est plus généralement suivie ; cependant on doit suivre celle qui procurera le plus de place, & l'on doit pour cela consulter, à chaque rang, la largeur du vaisseau, qui varie. On continue ainsi à faire des rangs, toujours avec les mêmes précautions que l'on a employées pour le premier, jusqu'à la cloison qui sépare les deux cales ; quelquefois on est obligé de placer les futailles d'auprès de l'archipompe, dans un sens contraire à celui des autres futailles, c'est-à-dire, de les placer, leur longueur suivant la largeur du vaisseau : on appelle cette façon-là, dans quelques endroits, *arrimer en breton.*

La somme de tous ces rangs s'appelle *plan :* & le plan, dont on vient de suivre le détail, ou le moins élevé qui porte immédiatement sur le lest, s'appelle *premier plan.* Les futailles, qui composent le premier plan, sont ordinairement, dans les gros vaisseaux, des pièces de quatre ; dans les frégates, des pièces de trois ; & dans les corvettes, des pièces de deux : cette règle n'est cependant point invariable.

Il y a eu des bâtimens dans lesquels, par un défaut de construction, on ne pouvoit point mettre de lest de l'avant ou de l'arrière ; alors on met des fagots au fond du vaisseau, sur lesquels on arrime les futailles, parce qu'elles ne seroient jamais aussi stables, si elles portoient sur le vaigrage même. Quelquefois aussi, lorsqu'on craint moins de charger le bâtiment sur l'avant que sur l'arrière, on commence l'*arrimage* par l'arrière, parce qu'en plaçant les futailles, on pousse toujours un peu de lest vers le côté opposé à celui par lequel on commence à arrimer. Une attention plus importante est de voir quelquefois, si l'on peut se passer des fosses aux cables, & de commencer alors l'*arrimage* à la fosse aux lions ; dans ce cas, on met les cables sur un faux pont, qui porte sur les faux baux : cette méthode n'est point toutefois exempte d'inconvéniens ; il en résulte que les cables sont plus difficiles à manier, & qu'ils sont sujets à être gâtés, par l'eau que l'on est dans la nécessité de prendre & de mettre dans la cale, & dont il est presque impossible de garantir les cables. On peut gagner aussi du terrein, en engravant les futailles jusqu'à la bonde ; il faut alors avoir l'attention de les brayer entiérement, pour les préserver de l'humidité du lest.

Le premier plan étant fait, on remplit les futailles d'eau ; on n'attend même point toujours pour cela, que le plan entier soit fini. On se sert, pour remplir les futailles, d'une manche quelquefois de cuir, mais plus ordinairement de toile, soutenue par les quatre coins à deux barres de cabestan, mises en travers du panneau du milieu sur le second pont ; la manche descend dans la cale par le grand panneau, & un matelot en introduit le bout, consécutivement dans chaque

futaille; on soutient la manche avec des planches, dans les endroits où elle s'appuie, afin de lui donner une situation plus droite, qui facilite à l'eau de couler, & l'empêcher de se crever sur les inégalités du bois d'*arrimage*; on a soin encore de mettre une mane à l'embouchure de la manche, pour qu'il n'y tombe aucune ordure. L'eau est apportée à bord dans des bariques, que l'on hisse dans le vaisseau avec les palans d'étai; on appuie ces bariques sur les deux barres de cabestan qui soutiennent la manche, & on les vuide ainsi directement dans la manche. La position du palan d'étai, perpendiculaire au grand panneau, appelle les bariques que l'on hisse, à cette même direction, & elles s'y rendroient avec une vitesse dangereuse, dès qu'elles viennent à parer le bord, & à pouvoir s'échapper au-dessus du passavant, si l'on n'y remédioit par un cordage que l'on appelle *trape*, que l'on amarre de l'arrière aux grands haubans ou à quelque taquet, & qui se rend sur le gaillard d'avant, où un matelot le retient, après lui avoir fait faire un tour ou deux sur un taquet ou une jambe de chien: ce cordage retient la barique, & elle ne peut se rendre à son appel, qu'à mesure que l'on file de la trape. Cette façon d'embarquer l'eau est la plus usitée, quoique la plus pénible & la plus longue, parce qu'on ne peut s'en procurer de plus commode dans la plupart des ports; lorsqu'on le peut, on se sert de citernes flottantes qui contiennent depuis trente jusqu'à cinquante tonneaux d'eau; elles accostent le vaisseau, & par le moyen de pompes aspirantes & foulantes, dont elles sont munies, on fait passer l'eau dans les futailles. Quelquefois le vaisseau va s'amarrer auprès d'une fontaine, & on fait venir l'eau à bord, à l'aide d'une manche amarrée sur le robinet de la fontaine: ce dernier moyen sur-tout est extrêmement avantageux, parce qu'il est très-expéditif, & ne donne nulle peine. Aussi-tôt qu'une pièce est pleine, on cloue par-dessus la bonde un morceau de toile à voile, pour tenir lieu de tampon. Avant de travailler au second plan, on visite si les pièces du premier n'ont point coulé, pour y remédier ou les changer.

Ce premier plan fait, on travaille à faire le second, c'est-à-dire, à placer d'autres futailles par-dessus celles qui portent sur le lest. Quelquefois les pièces du second plan sont aussi grosses que celles du premier, quelquefois elles sont plus petites: cela dépend de la hauteur de la cale, & de la quantité d'eau qu'il faut embarquer; en général, plus les pièces sont grosses, & moins on perd de place. On commence le second plan par l'avant, & on pose les pièces, ou directement sur la bonde de celles du premier plan, ou bien dans l'entre-deux des pièces, suivant le terrein, qu'il faut toujours ménager. On observe d'ailleurs pour ce second plan, exactement les mêmes précautions que pour le premier; & c'est avec le bois d'*arrimage* qu'on les appuie, & qu'on leur donne la situation qui convient. Si ce second plan ne suffit pas, on en fait un troisième.

Les futailles pour le vin, s'arriment dans la cale au vin, de la même manière que l'on a arrimé celles qui contiennent l'eau: on les engrave dans le lest, ou on répand au fond de cale, des fagots sur lesquels elles portent; on les accore avec du bois d'*arrimage*, & on leur donne la même situation horizontale, *&c.* Pour les remplir, on se sert d'une manche de cuir placée au-dessus du panneau de la cale aux vivres, comme on a placé celle de l'eau au dessus du grand panneau; on hisse à bord les bariques de vin que l'on a prises au magasin, & on les vuide dans la manche, dont le bout descend dans la cale, & est introduit consécutivement dans chaque futaille; on l'appuie sur des planches, pour qu'elle ne se crève point sur les inégalités du bois d'*arrimage*, & on place des gens sûrs à l'embouchure de la manche, dans les entre-ponts par où elle passe, & dans la cale, pour empêcher que l'on ne prenne du vin, ou que quelqu'un ne perce la manche; & avertir si elle couloit: un officier inspecte toujours ce travail. Pour ne point perdre de vin, en changeant la manche d'une futaille à l'autre, on met un trévire au bout de la manche, pour la mieux serrer qu'avec la main. Ce trévire est une corde qui entoure la manche, par le moyen de laquelle on peut la serrer, en tordant cette corde avec force, à l'aide d'un morceau de bois; on bouche les pièces, aussi-tôt qu'elles sont pleines, avec un tampon de liège, & on cloue par-dessus une plaque de fer-blanc. Cette façon d'embarquer le vin est sujette à l'éventer; aussi, lorsqu'on n'est point trop pressé dans son armement, on descend les bariques de vin dans la cale, & on les vuide dans les futailles déjà arrimées, par le moyen d'un grand entonnoir; mais cette méthode est beaucoup plus lente; on ne peut guère cependant se dispenser de s'en servir, lorsque le vin a peu de corps, ou est suspect. Si l'on embarque de l'eau-de-vie, pour la boisson de l'équipage, on ne la fait jamais passer par la manche, mais on emploie ce dernier moyen; il est plus convenable encore de ne point du tout la transvaser, mais d'en arrimer les pièces pleines, & telles qu'elles viennent des vivres; il faut pour cela que les futailles soient bonnes & bien cerclées. Lorsqu'un premier plan de vin ne suffit pas, on en fait un second, mais toujours deux suffisent.

C'est dans la cale au vin que l'on place les quarts de farine, les quarts de viande, les bariques de fromage, celles de morue, & enfin tous les vivres de l'équipage, aux légumes & au pain près, qui ont des soutes particulières. On arrange le tout le plus convenablement qu'il est possible, pour que les choses ne se gênent pas les unes les autres, lorsqu'on veut s'en servir & les consommer, pour ménager la place, & pour

que tout soit solidement établi. La cale au vin ne s'étend pas toujours jusqu'à la cloison de la soute aux poudres : ordinairement même on fait un retranchement, que l'on appelle *cave du capitaine*, formé par une cloison mise en avant de la soute aux poudres, & qui termine la cale au vin ; son nom seul désigne assez quel est son usage : elle sert aussi au capitaine, à serrer grand nombre de provisions qui lui sont nécessaires pour sa table. La cave du capitaine n'est cependant pas toujours située en cet endroit ; quelquefois on la fait entre la cale à l'eau & celle au vin, des deux côtés de l'archipompe. Lorsque les quarts de farine & de lard ne peuvent pas tenir tous dans la cale au vin, on en place dans la cale à l'eau, & on a soin alors de consommer ceux-ci les premiers.

Dans l'*arrimage* de la grande cale, on doit avoir attention de réserver une place pour pouvoir y faire un échafaud, en cas de combat, pour les malades & les blessés. C'est encore dans la grande cale, au-dessus du troisième plan, & en avant, à toucher la cloison de la fosse aux cables, que l'on met le bois à brûler : on en place aussi dans tous les vuides que laissent entre elles les différentes choses, qui se placent au-dessus du troisième plan : de ce nombre sont les bariques, destinées à aller faire de l'eau dans la chaloupe, pendant le cours de la campagne, les barils de galère, *&c.* on affermit bien le tout, & on le rend inébranlable, même dans les roulis les plus forts. Il n'est pas difficile de sentir l'importance attachée à la solidité de l'*arrimage* ; aussi y apporte-t-on les plus grands soins. On assure cependant qu'il y a eu des vaisseaux dans lesquels l'*arrimage* s'étoit dérangé à la mer : dans pareil cas, il faudroit chercher la relâche la plus prochaine, & remédier cependant au plutôt, & du mieux que l'on pourroit à ce contre-temps. (*V* C*)

ARRIMER, v. a. faire l'arrimage. (*V***)

ARRIMEUR, s. m. c'est celui qui est préposé à l'opération de l'arrimage, & qui en a la conduite, comme officier marinier, sous les ordres de l'officier major ; c'est l'homme de main. Il y a des maîtres *arrimeurs* jurés dans beaucoup de ports marchands. (*V* B*)

ARRIOLLER, s'ARRIOLLER, v. r. il ne se dit que de la mer. La mer *s'arriolle* lorsqu'étant élevée & battue de plusieurs lames, elle tombe pour ne l'être plus que du côté d'où le vent souffle.

La mer est *arriollée* lorsqu'il n'y a qu'une petite lame qui suit le cours du vent. (*V* B*)

ARRISER, v. a. mieux *riser*, c'est diminuer les voiles de hauteur ; ainsi quand on amène les perroquets ou les huniers, on dit qu'on a *arrisé* ou *risé* les perroquets ou les huniers. *Le grain fut fort, nous fûmes obligés d'*arriser *les huniers, & de les amener sur le ton... notre matelot de l'avant a* arrisé *ses huniers... tous les vaisseaux ont* arrisé *leurs huniers.... ils ont leurs huniers* arrisés : toutes façons de parler qui signifient que l'on a amené les huniers, pour les rehisser quand le vent sera passé, sans prendre de ris. (*V* B*)

ARRISSER, v. a. il se dit quelquefois pour *saisir, arrêter* différens objets sur le pont. *Arrissez ces coffres pour qu'ils n'aillent point au roulis ;* pour cela, on cloue des taquets sur le pont au-dessous des mains du coffre, & on passe par ces mains & taquets plusieurs doubles de ligne, que l'on roidit, & qui les contiennent. (*V***)

ARRIVÉE, s. m. l'action d'arriver. (*V***)

ARRIVER, v. n. rapprocher sa route du lit du vent, faire faire au vaisseau un mouvement de rotation qui le mette dans une position où il reçoive le vent plus de l'arrière : quand un vaisseau est au plus près, la route où il présente (son grand axe), forme avec la direction ou le lit du vent un angle ouvert au vent de l'arrière, ou sous le vent de l'avant : lorsqu'on fait *arriver* le vaisseau, cet angle se ferme, & il peut toujours *arriver* jusqu'à ce qu'il devienne = o, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'il soit tout-à-fait vent-arrière. Pour faire *arriver* un bâtiment qui va de l'avant, on pousse la barre au vent, & le gouvernail qui est, ou à-peu-près, un plan vertical, dans le prolongé duquel gît cette barre, se trouve faire un angle avec la coupe verticale longitudinale du vaisseau, qui étant, auparavant cette manœuvre, en équilibre entre toutes les forces auxquelles il étoit assujetti, ne peut manquer d'obéir à l'effort de l'eau sur le gouvernail, dans la direction de la quille, qui étoit nul, la barre droite. Cet effort se fait à l'arrière sous le vent, puisque l'angle du gouvernail & du grand axe du vaisseau, a son ouverture de ce côté ; ainsi il produit un mouvement suivant lequel l'arrière est poussé vers le vent : d'où il résulte une rotation qui rapproche la direction de la route du vaisseau, de celle du vent : *il arrive. Arrive tout*, mets la barre entiérement & promptement au vent.

On fait aussi *arriver* un navire, ou, l'on aide à son arrivée, on la rend plus prompte, en manœuvrant ses voiles, en larguant les écoutes de celles de l'arrière, & en traversant celles de l'avant, & pour les bâtimens de rames, en nageant au vent, & en sciant sous le vent. (*V* B*)

ARRIVER *vent arrière*, c'est obéir au vent, jusqu'à courir sur la parallèle au lit du vent. (*V* B*)

ARRIVER *tout plat*, il se dit d'un vaisseau qui a obéi vivement au vent dans un cas pressé, & qui a fait une grande arrivée. *Il vient d'arriver plat... il est arrivé plat... le grain fut si violent, que nous fûmes obligés d'arriver tout plat, & d'obéir au vent.* (*V* B*)

ARRIVER *par la contre-marche*, c'est le mouvement successif de plusieurs vaisseaux en ligne, au même point, lorsqu'ils sont dans les eaux l'un de l'autre, & qu'ils arrivent en obéissant au vent, de la même quantité de degrés, pour changer de route, sans quitter l'ordre de convoi. Ce mouve-

ment commence par le vaiſſeau de la tête, & tous les autres le ſuivent. (*V* B*)

ARRIVER *ſur un vaiſſeau*, c'eſt aller à lui en faiſant porter pour lui couper le chemin. (*V* B*)

ARRIVER *en dépendant, en rondiſſant*, c'eſt porter peu-à-peu, & de temps en temps, changeant de route à meſure qu'on veut porter davantage, & courir plus largue, ſoit que l'on veuille tourner une pointe de terre, ſoit que l'on veuille approcher inſenſiblement un vaiſſeau. (*V* B*)

Arrive pour l'un, lof pour l'autre; manière de parler, de recommander de la vigilance, lorſqu'on eſt dans des parages hériſſés de roches ou couverts de glaces; *grande attention au gouvernail, arrive pour l'un, lof pour l'autre.* (*V* B*)

ARROBE, ſ. f. il ſe dit, dans la marine, du poids de trente-une livres. Ce mot eſt venu d'*arroba*, eſpagnol, qui ſignifie la même choſe. L'*arrobe* de laine à Ségovie pèſe ſeulement vingt-cinq livres. (*V* S*)

ARRONDIR *un cap, une roche.* C'eſt *doubler* ce cap ou cette roche, en décrivant autour une ligne courbe, ou une ligne anguleuſe, comme le contour d'un poligone, en changeant d'aire de vent preſque à chaque inſtant. Si l'on *arrondit au vent*, il faut que ce ſoit à une diſtance telle qu'on ne puiſſe pas tomber ſur l'objet qui eſt *ſous le vent*, en cas que les courans y portent, ainſi que le vent, & parce que quelque accident peut amortir *l'aire* du bâtiment, ou même le lui faire perdre. Si l'on *arrondit* ſous le vent, on peut ranger l'objet de plus près, s'il eſt ſain autour; cependant il faut toujours ſe défier des courans, ſur-tout s'il n'y a pas de quoi mouiller. Il faut encore ſe défier du calme local & momentané, qui peut être produit par *l'abri* des terres, ſi elles ſont hautes. Dans ce cas, on tire grand parti des *perroquets*, & autres voiles ſupérieures, qui peuvent prendre le vent par-deſſus les terres, pendant que les voiles baſſes en ſont abriées.

On *arrondit un cap* ou *une roche* au lieu de le doubler en ligne droite, ou plus exactement en naviguant ſur le même aire de vent, pour éviter quelque inconvénient, comme celui de ſe faire voir à un ennemi qu'on veut éviter, de s'écarter de ſa route, de perdre la terre de vue, de ſortir d'un chenal qu'on doit ſuivre, de rencontrer quelque danger au large, *&c.* (*B.*)

ARSENAL. *Voyez* ARCENAL. (*V**)

ARTIFICE *de brûlot. Voyez* BRULOT. (*V***)

ARTILLÉ, part. paſ. ARTILLIÉ, épithète qu'on donnoit autrefois à un vaiſſeau qui étoit garni de ſes canons : ce mot n'eſt plus en uſage. (*V* S*)

ARTILLERIE, tout l'attirail de guerre d'un vaiſſeau, principalement ſes canons & les uſtenſiles qui y ont rapport. (*V***)

ARTILLERIE, (*Corps royal d'*) corps de canonniers ſur le pied de troupes, diviſé en deux brigades; l'une pour le département de Breſt; l'autre pour le département de Toulon, fourniſſant à Rochefort un détachement de trois compagnies : au ſurplus, *voyez* CANONNIERS. (*V***)

ARTILLEUR, celui qui ſert dans l'artillerie; à l'artillerie. (*V***)

ARTIMON, ſ. m. on donne le nom d'*artimon*, au bas mât le plus en arrière du vaiſſeau, à la vergue que ce mât ſupporte, & à la voile qui y eſt enverguée. Lorſqu'on veut parler de la voile, on ſe contente de dire l'*artimon;* mais lorſqu'on veut déſigner le mât ou la vergue, on dit le mât d'*artimon*, ou la vergue d'*artimon*. On diſtingue auſſi par le mot *artimon*, les manœuvres qui ont des noms génériques & communs pour tous les mâts, & qui ſervent au mât, à la vergue, ou à la voile d'*artimon;* la driſſe d'*artimon*, les carques d'*artimon*, &c.

Le mât, ainſi que la vergue, ſont faits pour l'uſage de la voile : mais il faut placer le mât avant de placer la vergue, & on place la vergue avant de placer la voile; c'eſt auſſi l'ordre que je vais ſuivre en parlant du mot *Artimon.*

Mât d'artimon. Le mât d'*artimon* eſt le plus petit des trois bas mâts du vaiſſeau; il peut avoir en longueur une fois trois quarts le maître bau, & la douzième partie de cette longueur forme le ton du mât; ſon plus fort diamètre eſt de la trente-ſixième partie de ſa longueur, & ſon plus petit diamètre eſt de la cinquante-quatrième partie de cette longueur, ou, ce qui revient au même, il a les deux tiers du plus grand : ainſi un vaiſſeau qui auroit quarante-huit pieds de bau, auroit un mât d'*artimon* de quatre-vingt-quatre pieds de longueur; le ton de ce mât ſeroit de 7 pieds; ſon gros diamètre de deux pieds quatre pouces, & ſon petit d'un pied ſix pouces huit lignes. Ces règles ne ſont pas invariables.

L'uſage aſſez général aujourd'hui eſt de donner à ce mât les dimenſions ſuivantes.

Rangs des vaiſſeaux.	*Largeurs hors membres.*	*Longueur du mât.*	*Grandeur diamétrale.*	*Ton.*
80 can.	47 pi.	76 pi.	24 po.	9 pi.
74	44	73	22	8
64	41	68	18 $\frac{1}{4}$	7
26 { de 12 en batterie. }	34	60	17	7

Le mât d'*artimon* a, ainſi que les autres bas mâts, des jottereaux pour ſoutenir ſes barres ſur leſquelles porte la hune; ſon pied ne deſcend pas dans la cale, mais il porte dans ſa carlingue, miſe ſur le premier pont.

Voici l'ordre que l'on obſerve dans le capelage du mât d'*artimon;* on commence par les pandeurs des palans de mât : on capele enſuite les deux premiers haubans de tribord de devant, formés par

ſin même cordage ; puis les deux de devant de basbord, & ainſi de ſuite : ſi le nombre eſt impair, on fait un œillet au dernier, & on le capelle tout ſeul ; enſuite on capelle l'étai. Au capellage même, on garnit les haubans & l'étai, de cuir, pour qu'ils ne ſe mangent pas entre eux & ſur les barres ; on met enſuite une poulie à trois rouets pour la driſſe de la vergue d'*artimon*, qui n'eſt qu'aiguilletée au ton du mât, afin de pouvoir facilement changer l'aiguillette, ſi elle venoit à ſe couper : ce capellage fait, on met la hune ſur ſes barres, & on place enſuite le chouquet : ſur la face inférieure du chouquet, il y a un piton de chaque côté, où ſont aiguilletées deux poulies pour les balancines de la vergue ſèche ; un peu au-deſſous du chouquet, on fait faire un tour mort & une demi-clef à un pandeur, aux deux bouts duquel ſont eſtropés deux caps-de-mouton pour les mouſtaches de la vergue ſèche ; le pandeur doit être aſſez long pour que les caps-de-mouton débordent la hune, & on le fourre avec du bitord, pour l'empêcher de ſe couper. Au-deſſous de la vergue ſèche eſt un autre pandeur, ſaiſi autour du mât par un tour mort & deux demi-clefs, & aux bouts duquel ſont eſtropées deux poulies qui ſervent aux bras du grand hunier : le pandeur doit être aſſez long, pour que les poulies dépaſſent la vergue ſèche, & on la fourre avec du bitord. Tel eſt le capelage du mât d'*artimon*, que les gabiers d'*artimon* doivent viſiter tous les jours à la mer, pour réparer ce qui pourroit s'uſer, & ce qui menaceroit de manquer.

Lorſqu'on veut aſſujettir le mât, on ride les haubans & l'étai, & enſuite on fait les enflechures ; on met les quenouilletes & les gambes de hune ; on fait le trelingage & le ratelier.

Vergue d'artimon : la vergue d'*artimon* eſt ſuſpendue à ſon mât différemment de toutes les autres ; ſa longueur eſt dans le ſens de la longueur du vaiſſeau, & elle a un de ſes bouts fort élevé, tandis que l'autre n'eſt élevé que de huit à dix pieds, au-deſſus du gaillard.

Le bout élevé eſt celui qui eſt le plus en arrière du vaiſſeau : il a moins de diamètre que celui qui eſt en avant du mât, mais le plus fort diamètre de la vergue eſt à ſon racage. La vergue n'eſt point ſuſpendue par ſon milieu ; elle a un tiers de ſa longueur en avant du mât, & les deux tiers en arrière : elle eſt ordinairement placée à tribord du mât. Pour la ſuſpendre, on met une poulie double ſur la vergue, derrière l'eſtrop de laquelle on cloue un taquet, afin que l'obliquité de la vergue ne le faſſe point gliſſer ; la driſſe fait dormant en cet endroit ſur la vergue par un tour d'anguille, & paſſe alternativement dans la poulie à trois rouets aiguilletés autour du mât, & dans celle à deux rouets qui eſt ſur la vergue, puis deſcend enſuite par basbord, dans une poulie de retour aiguilletée à un piton qui eſt en-dehors du vaiſſeau, au-deſſus, & un peu en arrière des porte-haubans : il faut que l'eſtrop de cette poulie de retour ſoit aſſez long pour que la driſſe ne frotte pas ſur le plat-bord, lorſqu'on hiſſe ou que l'on amène la vergue : la vergue eſt ſaiſie contre le mât par un racage : la partie de l'arrière de la vergue, qui eſt des deux tiers de la longueur totale, tend par ſon poids à baiſſer ; mais on la ſoutient par une manœuvre qui s'appelle *martinet*, frappée au bout de la vergue, & par le moyen de laquelle on peut l'élever davantage, ou la laiſſer baiſſer. A l'autre extrémité de la vergue, on capèle l'eſtrop d'une coſſe pour le palan de droſſe, & deux poulies ſimples pour l'ourſe, manœuvre qui tient lieu de bras ; le palan de droſſe ſert à ſerrer le racage. Outre la driſſe, on met une ſuſpente à la vergue d'*artimon* pour la tenir en place, afin de ſoulager la driſſe, & d'en tenir lieu, ſi elle étoit coupée. Pour cela, on aiguillette une coſſe de fer ſur la vergue auprès de la poulie de driſſe ; la ſuſpente fait dormant ſur le ton du mât, & elle vient paſſer dans la coſſe d'où elle remonte, par le trou du chat, embraſſer le ton du mât par-deſſus les barres, puis elle redeſcend dans la coſſe, & après quatre ou cinq tours, on la ſaiſit autour du mât. On ménage un bout après l'amarrage, pour brider toutes les branches de la ſuſpente, & les ſaiſir les unes avec les autres.

La vergue d'*artimon* n'eſt pas toujours faite comme on vient de le dire : on en coupe quelquefois la partie qui eſt en avant du mât, & on appuie le bout ſur le mât même. Pour cela, ce bout ſe termine en croiſſant, dans lequel le mât eſt emboîté ; on garnit ce croiſſant de cuir, & on met aſſez ſouvent une plaque de cuivre ſur le mât ; on appelle alors cette vergue, un *artimon à corne*, ou ſimplement une *corne* ; on l'appelle auſſi un *gui* : on ne s'en ſert point dans les gros vaiſſeaux.

Voile d'artimon : la voile d'*artimon* formoit autrefois un triangle rectangle dont l'hypoténuſe tenoit à la vergue, mais aujourd'hui on ne ſe ſert plus de ces ſortes d'*artimons*, & on coupe, à tous, la partie qui eſt en avant du mât ; les vaiſſeaux françois ſont ceux qui ont conſervé le plus longtemps l'uſage des *artimons* triangulaires ; auſſi, les appelle-t-on *artimons à la françoiſe* : on nomme ceux de la ſeconde eſpèce, *artimons à l'angloiſe* : la voile eſt bien ſaiſie à la vergue, à l'extrémité élevée ou de l'arrière ; & elle eſt enverguée, ainſi que toutes les voiles, avec des rabans. La partie de l'*artimon* qui deſcend le long du mât, eſt percée par des œillets, dans leſquels, à commencer par l'œillet ſupérieur, on paſſe un cordage qui ſucceſſivement embraſſe le mât, & traverſe un œillet, & qui eſt arrêté par en bas.

L'*artimon* ainſi préparé n'a beſoin, lorſqu'on veut s'en ſervir, que d'être aſſujetti au point qui formeroit l'angle droit du triangle ; la manœuvre qui eſt placée pour cet uſage, ſe nomme *l'écoute d'artimon* ; il y a une poulie ſimple aiguilletée, ou crochetée dans une coſſe qui ſe trouve à ce point

de la voile, & on en place une autre double, longue, crochetée au montant du mât de pavillon; c'eſt dans ces deux poulies que paſſe l'écoute d'*artimon;* elle fait dormant au cul de la poulie ſimple du point de la voile, paſſe alternativement dans les deux poulies, & s'amarre ſur la dunette à un taquet placé contre le bord.

Pour carguer l'*artimon*, on ſe ſert de deux ſortes de cargues, les unes ſimples & les autres doubles ou à fourche; chaque cargue ſimple eſt frappée ſur la ralingue, & va paſſer dans une poulie ou dans une moque, aiguilletée à la vergue, d'où elle deſcend à tribord ou à basbord, pour s'amarrer ſur les liſſes, ou ſur un taquet cloué ſur le mât. Les cargues doubles ſont appellées à fourche, parce qu'elles forment une fourche à deux fourchons de chaque bord, lorſque la voile eſt carguée; les extrémités de ces fourchons paſſent par des poulies frappées ſur la vergue & font dormant ſur la ralingue de chûte de la voile, ainſi ſerrée contre la vergue, cette manœuvre étant ſemblablement placée tribord & basbord; les deux fourchons ſont formés par un ſeul cordage, dans lequel on avoit paſſé une poulie avant d'en avoir paſſé les bouts dans celles frappées ſur la vergue, & en avoir arrêté les extrémités ſur la ralingue; cette poulie (toujours la voile carguée) ſe trouve à l'angle de la fourche, parce qu'elle eſt eſtropée ſur un cordage qui eſt amarré en bas, & qui en repréſente le manche. Lorſqu'on veut border la voile, on largue ces cargues doubles, ainſi que les ſimples, & en halant ſur l'écoute, on fait aſſaler les fourchons qui peuvent repréſenter alors deux lignes parallèles ſur la voile, tirées des poulies frappées ſur la vergue, à l'endroit où ils ſont eux-mêmes frappés ſur la ralingue: on voit que ces cordages faiſant fourche doivent avoir aſſez de longueur, pour permettre à la voile de ſe border & s'étendre comme il faut. (*V* C*)

A S

ASCENSION *droite*, ſ. f. c'eſt l'arc de l'équateur compris entre le premier point du bélier, & le cercle de déclinaiſon qui paſſe par le centre d'un aſtre.

S'il eſt queſtion du ſoleil, & que l'on connoiſſe ſa longitude, avec l'obliquité de l'écliptique, toujours cenſée connue, on trouvera l'*aſcenſion droite* en faiſant l'analogie ſuivante.

Le coſ. de l'obl. de l'éclip. eſt au rayon, comme la cotangente de la longitude eſt à la cotangente de l'*aſcenſion droite*.

Démonſtration. Que dans la *fig.* XII, *E Q* ſoit l'équateur, *F C* l'écliptique, *B* le premier point du belier, *P* un pôle de l'équateur, *S* le ſoleil, & *P D* un cercle de déclinaiſon, l'angle *D* ſera droit, l'angle *S B D* ſera celui de l'éclip. & de l'équateur, *B S* ſe[illegible]gitude du ſoleil, & *B D* ſon *aſcenſion* [illegible]us, le triangle *P S C* dont l'angle *C* eſt droit, puiſque le point *C* eſt néceſſairement un des ſolſtices, eſt complémentaire du triangle *S B D*, donc on y connoît *P C* complément de l'angle *S B D*, avec *S C* complément de *B S*; & l'on cherche *S P C* complément de *B D*, on diroit donc:

Sin. *P C* eſt au rayon comme tang. *S C* eſt à tang. *P*, parce qu'on ſait que dans tout triangle ſphérique rectangle, le rayon eſt au ſinus d'un des côtés de l'angle droit, comme la tang. de l'angle oblique oppoſé à l'autre côté de l'angle droit, eſt à la tang. de ce même côté, & qu'il faut ici retourner la proportion, parce qu'on cherche l'angle *P*. Rapportant enſuite au triangle *S B D*, cette analogie devient juſtement celle qui eſt preſcrite.

S'il eſt queſtion d'un aſtre dont le centre ne ſoit pas dans l'écliptique, le calcul deviendra un peu plus long à cauſe que le triangle à réſoudre ne ſera pas rectangle. Soit *A*, le lieu de cet aſtre, *N* un des pôles de l'écliptique, & *N T* un cercle de la latitude des aſtres. Connoiſſant la longitude *B T* de l'aſtre, on connoîtra l'angle *T N C*, dont la meſure eſt *T C* complément de *B T*. Connoiſſant de plus ſa latitude *A T*, on connoîtra *A N* complément de *A T*. Dans le triangle *N A P*, on connoît toujours de plus *P N*, qui étant l'arc du colure des ſolſtices compris entre le pôle de l'équateur & celui de l'écliptique, eſt toujours égal à l'obliquité de l'écliptique. On pourra donc toujours trouver *A P N* & ſon ſupplément *A P Q*, dont la meſure eſt *D Q*, qui a pour complément l'*aſcenſion droite B D*.

On réſoudra facilement ce triangle avec une teinture de trigonométrie ſphérique que nous ſuppoſons toujours. Nous ne nous arrêterons pas davantage à cet objet, qui n'eſt pas d'un uſage ordinaire. (*B.*)

A SEC, adverbe. C'eſt être ſans eau ſous le navire, ou ſur un banc, ou ſur un rocher, *&c. Il eſt à ſec... nous ſommes à ſec... étant échoués, nous étions à ſec de baſſe mer.* (*V* B*)

A SEC, *ou* A SEC DE VOILES, c'eſt l'état d'un vaiſſeau qui, en mer, n'a pas de voiles dehors, ſoit à cauſe de la force du vent, ſoit pour quelques autres raiſons, comme celle de ne pouvoir être apperçu de loin: un corſaire qui attend ſa proie, met *à ſec de voiles*, au moyen de quoi il découvre les bâtimens long-temps avant d'en être découvert, & il opte d'aller deſſus, ou de les laiſſer paſſer ſuivant la force dont il les eſtime. (*V***)

ASPECT *des terres*, on nomme ainſi la manière dont les terres ſe préſentent aux navigateurs, & leur repréſentation ſur les routiers. *Voyez ce mot, & celui* VUES *des terres.* (*B.*)

ASPHALTE, ſ. m. bitume qu'on tire du lac Aſphaltique, ou mer Morte, dans la Paleſtine. On le nomme auſſi *bitume de Judée.* On prétend que ce bitume ſeroit très-bon pour enduire la carène des vaiſſeaux, mais ſon prix exceſſif, pour pareil objet, empêche de s'en ſervir. (*B.*)

ASSABLER, v. a. remplir de ſable; la mer

ssable plusieurs ports, ce qui les conduit à leur destruction, quelque soin que l'on prenne pour obvier à cet inconvénient. (*V***)

ASSABLER (*s'*), demeurer sur le sable, s'échouer sur le sable; les baleines *s'assablent* quelquefois. (*V***)

ASSECHER, v. n. un rocher, un banc, une grève, des vases *assèchent* lorsque la mer, en se retirant dans le reflux, les laisse à découvert; ainsi l'on dit: *cette roche n'*assèche *que dans les grandes marées*, ou bien *dans les marées de l'équinoxe*, c'est-à-dire que cette roche est toujours couverte d'eau, excepté dans ce temps. (*V** *B*)

ASSECHER, v. a. on dit qu'un port *assèche*, lorsque par l'effet du *reflux*, la mer laisse à découvert le fond de ce port. Les uns *assèchent* à toutes les marées, d'autres seulement dans celles où la mer baisse le plus. Cet assèchement des ports est un très-grand inconvénient; alors les navires échouent sur le fond, où ils peuvent s'endommager, si ce fond est de matières dures, &, surtout, si les navires sont chargés; alors ils se délient, & peuvent ensuite faire beaucoup d'eau. Il peut même arriver que le poids dont le navire est chargé, fasse rompre quelques pièces essentielles de sa construction.

Si le bâtiment échoue sur la vase, les inconvéniens sont moindres, mais ils ne sont pas nuls. La vase de mer contient une infinité d'insectes qui peuvent s'attacher aux bordages & les percer. Cet envasement salit l'extérieur du navire d'une matière quelquefois très-tenace, qu'il est ensuite difficile d'enlever, & que cependant on ne peut pas laisser, parce qu'elle retarderoit beaucoup le sillage. Si l'envasement a duré, il peut être tel que la mer à son retour ne puisse pas remettre le navire à flot, ce qui exige des travaux pour creuser dans la vase autour du bâtiment, afin que la mer à son retour, prenant la place de cette matière terreuse, puisse remettre le bâtiment à flot, par sa poussée verticale. Les ports qui *assèchent* ainsi, se nomment *ports de marée*. *Voyez* PORT.

On dit aussi que les navires *assèchent*, lorsqu'ils restent sans eau à sec, posant sur le fond.

Enfin, on dit encore qu'un banc ou une roche *assèche*, lorsque la mer les laisse à découvert, en se retirant dans le reflux. (*B.*)

ASSEMBLAGE, s. m. terme de construction; jonction de pièces de charpente: il y a des *assemblages* bout-à-bout; l'*assemblage* des bordages d'une même virure se fait bout-à-bout, mais les écarts en sont doublés par les virures immédiatement au-dessus & au-dessous; il faut même avoir plusieurs virures, avant qu'il soit permis de faire tomber un écart simple sur le même couple qu'un autre; il y a des *assemblages* par écart long, tel que celui des pièces de quille; des *assemblages* par écart flamand, celui des préceintes; par écart plat, celui de serre de baux ou banquière; quelquefois ces écarts sont à crocs. Il y a des *assemblages* à tenon & mortaise, tel que celui de l'étambot avec la quille; on fait un tenon au pied de l'étambot, qui entre dans une mortaise travaillée dans la quille; on en use de même aux fourcats, & varangues très-acculées: on fait des *assemblages* par entaille; les talons des varangues non acculées ont des entailles, où ils reçoivent la partie supérieure de la quille; la carlingue est entaillée de manière à recevoir dans ses entailles, la partie supérieure des varangues & demi-varangues. Il y a encore des *assemblages* à queue d'aronde ou d'ironde, tel que celui de l'extrémité des baux ou barots avec les bauquieres; des *assemblages* à onglets; ils ne se pratiquent guère que dans la menuiserie.

L'*assemblage* des pièces de membrures se fait par la face appellée le *tour*, & moitié par moitié; c'est-à-dire, que le bout de la varangue & celui inférieur de la première allonge, se trouvent au milieu du genouil; le bout supérieur du genouil & celui inférieur de la seconde allonge, au milieu de la première; le bout supérieur de la première allonge & celui inférieur de la troisième, au milieu de la seconde, &c. l'*assemblage* de toutes ces pièces bien chevillées, forme le couple. *Voyez* COUPLE.

L'*assemblage* le plus composé est celui des mâts & vergues, appellés *mâts* ou *vergues d'assemblage*, & il demande une exactitude dans le travail du charpentier, qui ne permet d'y employer que les meilleurs ouvriers. On fait ces mâts & vergues, d'*assemblage*, parce que la nature ne fournit pas de bois d'une assez forte dimension, pour y trouver les bas mâts de vaisseaux de ligne dans une seule pièce: cependant, comme ils sont exposés à un effort très-considérable, il a fallu imaginer un *assemblage* de plusieurs pièces assez bien entendu, pour qu'on en puisse espérer une résistance égale à celle dont seroient capables, des mâts faits d'un seul arbre.

Pour pouvoir trouver la grosseur des mâts d'*assemblage*, ou les compose de 3, 4, 5, 7, 9 pièces ou arbres, dont chacune, ou plusieurs d'elles, ont encore des allonges: c'est sur la grosseur des mâts, & les dimensions des pièces dont un port est pourvu, que le maître mâteur établit la meilleure combinaison, la combinaison la plus avantageuse, sur la quantité de pièces dont il le formera; les *fig.* 300 *à* 305, sont des coupes transversales d'*assemblage* de pièces de mâture; *a*, est la mèche, ou une pièce qui est prolongée au-delà de l'*assemblage* pour former le ton, qui, ayant de beaucoup moindres dimensions que le mât, peut & doit être d'une seule pièce; les côtés tribord & basbord du mât, doivent être du moindre nombre de pièces possible.

Les adens & entailles que l'on peut remarquer dans ces coupes, ne se prolongent pas en ligne droite du pied à la tête du mât; ils ont aussi leurs adens, comme le rend sensible l'inspection de la *fig.* 306, qui représente l'adent longitudinal, ayant lui-même des adens de cinq pieds en cinq pieds;

ces derniers adens ſont d'un pouce un quart à un pouce & demi; la ſaillie de l'adent longitudinal, eſt de la même quantité; ſa largeur varie de 3 à 6 pouces, ſuivant la largeur de la pièce où il eſt travaillé; les adens ſont travaillés ſur la mèche & les entailles qui doivent les recevoir, ſur les pièces de l'avant, de l'arrière, de tribord & basbord: ces entailles doivent être de la conformité la plus exacte avec les adens.

L'*aſſemblage* des allonges avec les pièces, ſe fait au moyen d'un écart long, dont la longueur eſt égale à celle du bout dont on allonge la pièce, & qui forme toujours le pied du mât; l'épaiſſeur de l'extrémité de l'écart eſt du tiers de l'épaiſſeur totale; il y a ſur les faces de l'écart qui doivent ſe joindre, des adens & entailles ſelon leur longueur; les adens à la mèche, ou à la pièce de longueur, les entailles à l'allonge; ces adens ont auſſi leurs adens particuliers, tels que ceux dont nous venons de parler: enfin l'extrémité des écarts a trois faces, & l'endroit où elle doit être reçue, a la même forme; pour l'intelligence de tout ceci, *voyez* les *fig. 307 & 308.*

a b e f d c a, *fig.* 307, eſt l'extrémité d'une mèche ou pièce de mâture, qui doit être allongée; ſon écart y eſt repréſenté.

k l h g n m, l'allonge, on y voit ſon écart *g l*, qui eſt égal au bout *g n*, dont on allonge le mât; *k l*, *g h*, *e f*, *c d*, ſont égales au tiers de l'épaiſſeur *c o*.

Dans la *fig. 308*, qui repréſente les faces de l'écart qui doivent ſe joindre, on voit les adens & entailles *b c m o*, avec leurs adens particuliers; *a b c d*, *e m o f*, montrent auſſi comme les écarts ſont terminés; cette forme de l'extrémité des écarts, ſe nomme *paume.*

Il n'eſt point néceſſaire, & il ne conviendroit pas à l'économie, que les pièces d'*aſſemblage* formaſſent enſemble des quarrés parfaits dans leur ſection, comme on le repréſente *fig. 300 à 305*; dans la pratique, les pièces qui entourent la mèche, au lieu d'être quarrées, ont du défourni dans l'endroit qui formeroit l'angle extérieur de l'*aſſemblage*, afin que l'on ait moins de bois à jetter bas, en arrondiſſant le mât; il ſuffit que ſon diamètre, en bois bien ſain, puiſſe ſe trouver par-tout.

Les adens des principales pièces des vergues d'*aſſemblage*, n'ont pas la même forme que ceux des mâts; on en voit la repréſentation *fig. 309 & 310*: au ſurplus elles s'aſſemblent au moyen d'un écart qui a de longueur, la moitié de la longueur totale de la vergue. Si deux pièces ne ſuffiſent pas pour faire ſon épaiſſeur, (dont elle ne peut manquer qu'au milieu), on y ajoute, ſur les côtés, une à deux pièces aſſemblées & endentées comme celles de mâture, & ces pièces doivent doubler les écarts des pièces principales, de 4 ou 5 pieds.

L'*aſſemblage* des mâts & vergues eſt contenu par des cercles de fer qui les ceignent, & qui laiſſent trois pieds à trois pieds & demi de diſtances entr'eux; ils ſont billardés ou chaſſés avec le billard; ils ont pour épaiſſeur la ſoixante-douzième partie, & pour largeur la ſeptième partie du diamètre du mât, dans l'endroit où ils ſe trouvent. (*V***)

ASSENTIR. *Voyez* CONSENTIR. (*B.*)

ASSIENTE, compagnie de commerce, dont l'objet eſt la traite ou la fourniture des nègres. (*V***)

ASSIENTISTE, intéreſſé dans la compagnie de commerce appellée *aſſiente.* (*V***)

ASSIETTE, ſ. f. ſituation du vaiſſeau la plus avantageuſe pour ſes qualités de bien gouverner, bien porter la voile & bien marcher; tanguer & rouler médiocrement: ainſi, quand on dit d'un navire, qu'il n'eſt plus en *aſſiette*, qu'il a perdu ſon *aſſiette*, on entend qu'il a perdu ces qualités: & ſi l'on dit qu'il eſt en *aſſiette*, on entend qu'il a toutes celles qu'on lui deſire & dont il eſt capable. Dans les vaiſſeaux de guerre, particulièrement, on ne peut être trop ſoigneux de conſerver leur *aſſiette*: l'ingénieur ou le conſtructeur du vaiſſeau doit donner des renſeignemens pour les mettre en *aſſiette*: c'eſt à l'officier à l'y conſerver ou à la rectifier, s'il y avoit quelque choſe à y dire. (*V*B*)

ASSUESTIE *ou* ASUDESTIE, par ce mot qui paroît très-peu d'uſage, on exprime un changement de vent qui le fait venir d'un point plus près du ſud. (*B.*)

ASSUJETTIR, v. a. *aſſujettir* un mât ou quelque autre choſe que ce ſoit, à bord, c'eſt l'arrêter de façon qu'il n'ait aucun jeu. (*V*Z*)

ASSURANCE, ſ. f. l'*aſſurance* eſt une convention entre les chargeurs ou armateurs d'un vaiſſeau, & un ou pluſieurs autres particuliers: elle garantit les chargeurs & armateurs de tout péril de mer & de la priſe du vaiſſeau aſſuré, ſelon qu'il eſt ſpécifié par l'acte ou police d'*aſſurance*, aux conditions que ceux qui ſe font aſſurer, paieront tant pour cent de prime aux aſſureurs, ſoit que le vaiſſeau ſur lequel eſt fait l'*aſſurance*, arrive à bon port ou qu'il périſſe; & dans ce dernier cas, où il y auroit accident au vaiſſeau, la prime eſt ſouſtraite du capital qui eſt payé aux chargeurs; & s'il n'y a pas de perte, & que le navire arrive à bien, la prime eſt payée par les chargeurs aux aſſureurs: ainſi un vaiſſeau aſſuré à 20 pour cent de prime, qui ſe trouve arrivé à bon port, l'aſſureur gagne les 20 pour cent; ſi au contraire le vaiſſeau eſt pris ou a péri, l'aſſureur paie aux chargeurs 80 pour cent de la ſomme aſſurée. (*V*B*)

ASSURANCE, (*Chambre d'*, *Police d'*, *Prime d'*) *Voyez* CHAMBRE, POLICE, PRIME *d'aſſurance.* (*B.*)

ASSURÉ, part. paſ. c'eſt celui qui a fait aſſurer ou au profit duquel l'aſſurance eſt faite. (*V***)

ASSURER, v. a. c'eſt convenir de payer tant pour cent, à ceux qui nous *aſſurent* l'arrivée à bon port des vaiſſeaux ou effets qui y ſont chargés, ou de rembourſer le capital aſſuré, moins la prime. *Voyez* ASSURANCE. (*V*B*)

SURER *le pavillon*, v. a. c'eſt tirer un coup de ou pluſieurs, auſſi-tôt que le pavillon eſt à poupe; c'eſt pour *aſſurer* les vaiſſeaux qui portée, qu'on eſt de la nation dont on *aſſure* illon: cette cérémonie qui n'eſt pas toujours bonne foi qu'elle devroit l'être entre nations es, ſe fait à boulet, ſans quoi il ne convient d'y avoir confiance: encore eſt-il prudent de fier toujours, en temps de guerre. (*V* B*)

SURETTE. *Voyez* ASSURANCE. (*B.*)

SUREUR, ſ. m. c'eſt celui qui aſſure, qui argé des riſques portés par la police d'aſſu- ce ſont auſſi ceux qui, dans les places de erce, font cette ſorte d'affaire. Ce ſont des rs. (*V* B*)

TE, ſ. m. on exprime par ce mot, tout bâton r de manche à quelque choſe d'uſage dans imens de mer. Ainſi l'on dit *aſte de fanbert*, *illon*, de *gaffe*, *&c.* (*B.*)

TRAGALE, ſ. m. ce ſont pluſieurs eſpèces aux, qui ceignent le canon dans quelques- ſes parties, & qui lui ſervent d'ornemens; un *aſtragale S T*, (*fig. 8*,) en avant de la ; la volée eſt entre deux *aſtragales F G*, dont le premier s'appelle *aſtragale* de volée, tre *aſtragale* de la bouche ou *aſtragale* tout nent. (*V***)

TROLABE, ſ. m. inſtrument ſuſpendu, ainſi nneau aſtronomique, & dont on ſe ſervoit is pour prendre hauteur en mer. Cet inſtrument oit des mouvemens du navire, les mêmes dé- ue les autres inſtrumens ſuſpendus, eſt aban- avec raiſon, & c'eſt une grande erreur d'avoir l'Encyclopédie ancienne, qu'il eſt au moins n qu'aucun de ceux qui ſont d'uſage en mer. *ée* des marins étoit l'inſtrument repréſenté *fig.* IX. On le tenoit ſuſpendu par l'anneau s ſuppoſant le diamètre *C D* toujours hori- on faiſoit tourner l'alidade *G F*, juſqu'à ce il placé en *G*, apperçût l'aſtre en *H* par les inules *G*, *F*: alors *C D* étant ſuppoſé re- er l'horizon, la hauteur de l'aſtre ſe trouvoit e par l'arc *C F*.

iérement, il ſeroit difficile de balancer ſi s parties d'un pareil inſtrument, qu'on fût s ſûr de la ſituation horizontale du diamètre econdement, quand même on y ſeroit par- l'agitation du vaiſſeau dérangeroit continuel- cette ſituation, ſans qu'on fût jamais ſûr de rétablie, & l'on ſent que toute l'erreur ſe ſur elle, porteroit directement ſur la hau- nfin, on ne pourroit pas, ſans rendre l'inſ- t trop embarraſſant, lui donner un aſſez grand re, & par conſéquent d'aſſez grands degrés, ue les parties de ces degrés fuſſent ſenſibles. au aſtronomique, *fig.* XIII, pèche moins par nier défaut, puiſque c'eſt ſur la projection grés du quart de cercle *D E*, que le ſoleil e lui-même ſa hauteur, & que ce quart de a pour rayon le diamètre de l'inſtrument; encore cet avantage n'eſt complet qu'au point où l'on voit marqué 45 degrés; en s'éloignant de ce point vers *E* ou vers *D*, cet avantage diminue, de telle ſorte que vers ces points *E* & *D*, les degrés qui, ſur l'intérieur de l'anneau, ſont la projection des degrés du quart de cercle, ſont réduits à-peu-près à un rayon, qui n'eſt que la corde de 90 degrés, c'eſt-à-dire, environ les $\frac{7}{10}$ du diamètre. Mais un autre inconvénient très-grand, c'eſt qu'on ne ſait de quelle partie du ſoleil vient la lumière, qui paſſant par le trou *C*, marque ſur la partie oppoſée, & que par conſéquent, on ignore de quelle partie du ſoleil on prend la hauteur.

L'*aſtrolabe* fut mis entre les mains des marins Portugais, entre 1400 & 1500, ſous le règne de Jean II, roi de Portugal, par deux médecins, Rhoteric & Joſeph, & par Martin de Bohême, écolier de Montréal, qui, pour le temps, étoient habiles mathématiciens. Les navigateurs Portugais, pleins de confiance en cet inſtrument, dont aucune comparaiſon ne pouvoit leur apprendre la défectuoſité, doublèrent le Cap de Bonne-Eſpérance & découvrirent les Indes. Ils crurent alors déterminer parfaitement tout ce qu'ils obſervèrent, & c'eſt ce qui les enhardit; mais les obſervateurs qui ont parcouru depuis ces mers, avec des inſtrumens plus parfaits, ont bien gémi de la groſſièreté des obſervations de ce temps-là. *Voyez* LATITUDE, LONGITUDE, HYDROGRAPHIE, CARTES MARINES, *&c.*

Nous avons dit, au commencement de cet article, l'*aſtrolabe des marins*; c'eſt que les anciens aſtronomes employoient un autre inſtrument, & même pluſieurs, du même nom. *Voyez* le *Dictionnaire de mathématiques*, au mot ASTROLABE (*B.*)

ASTRONOMIE *nautique*, ſ. f. on nomme ainſi la partie de l'*aſtronomie* utile, ou même néceſſaire aux navigateurs. Preſque tout ce qu'elle comprend, eſt compris auſſi dans l'*aſtronomie* ordinaire; ainſi, on en trouvera les principes & les détails dans le dictionnaire d'*aſtronomie*; je ne dois en donner ici que l'énumération motivée. Le peu qui appartient en particulier à la marine, ſe trouvera aux articles reſpectifs.

On verra au mot POINT, que cette expreſſion ſignifie la *latitude* & la *longitude* d'un lieu quelconque, pris ſur terre ou ſur mer, parce que ces deux choſes réunies indiquent réellement, ſans aucune équivoque, la poſition de chaque lieu dans un hémiſphère ou dans l'autre. Si nous conſidérons le navigateur prêt à partir d'un lieu pour ſe rendre à un autre, nous verrons qu'il a beſoin de connoître la poſition du lieu qu'il quitte, celle du lieu où il va, & celles de pluſieurs lieux intermédiaires; il a donc beſoin d'obſerver la latitude & la longitude.

La latitude ſe trouve ordinairement en combinant la *hauteur* d'un aſtre ſur l'horizon du lieu, ou la diſtance de cet aſtre au zénith du même lieu, avec la déclinaiſon de l'aſtre pour l'inſtant de l'obſervation. Il faut donc ſavoir obſerver la hauteur des aſtres, & calculer leur déclinaiſon. Mais pour

obtenir la hauteur d'un aſtre avec la préciſion néceſſaire, il faut avoir égard à la dépreſſion de l'horizon (particulière à la manière d'obſerver en mer), à la réfraction, à la parallaxe, & à la valeur en minutes & parties de minute du demi-diamètre des aſtres, qui en ont un ſenſible : il faut donc les connoître. On en trouve des tables dans ce dictionnaire ; elles ſont indiquées aux articles où elles ſont utiles, avec la manière de s'en ſervir. *Voyez* LATITUDE, LONGITUDE, HEURE DU VAISSEAU, DÉPRESSION DE L'HORIZON.

La déclinaiſon des aſtres dépend de leur *longitude*, qu'il ne faut pas confondre avec la longitude géographique dont il vient d'être queſtion, ou de leur aſcenſion droite ; les connoiſſances de ces choſes ſont donc encore de l'*aſtronomie* nautique.

Puiſqu'il faut calculer la déclinaiſon pour le moment de l'obſervation, on a beſoin de connoître ce moment, en faiſant une obſervation de la hauteur d'un aſtre ou de ſa diſtance au zénith, pour, au moyen de la déclinaiſon du même aſtre, calculer l'angle horaire, qui donne l'heure que l'on compte ſur le vaiſſeau, au moyen de l'obſervation, ce qui exige ſouvent de connoître les mouvemens apparens & reſpectifs du ſoleil & des étoiles.

Pour trouver la longitude de chaque lieu, on a beſoin des mêmes connoiſſances que ci-deſſus, & de pluſieurs autres. La méthode purement aſtronomique, qui paroît devoir être préférée, eſt celle de l'obſervation des diſtances reſpectives de la lune, au ſoleil ou aux étoiles ; pour la bien employer, il faut ſavoir diſtinguer les étoiles, de quelques planètes qui en ont l'apparence juſqu'à un certain point, ſur-tout dans quelques circonſtances, car la mépriſe jetteroit dans des erreurs énormes. Il faut connoître les poſitions reſpectives de ces aſtres, & leurs mouvemens vrais ou apparens & relatifs, afin de ſe décider pour l'obſervation la plus propre à donner de la préciſion. Il faut ſavoir, pour le même objet, quelles ſont les circonſtances, les poſitions des aſtres dans leſquelles il convient mieux de les obſerver, ce qui tient encore de très-près à la théorie de l'*aſtronomie*, & eſt plus néceſſaire en mer qu'à terre, parce que la mobilité de l'obſervatoire du navigateur, écarte de lui certains moyens de préciſion, que l'art prodigue à l'aſtronome dans un obſervatoire ſtable.

Le navigateur emploie, pour régler ſa route, des meſures itinéraires, qui ſont partie de l'étendue d'un degré d'un grand cercle de la terre, & cette étendue ſe meſure par des moyens aſtronomiques, qui ne doivent pas être ignorés du navigateur jaloux de connoître la théorie & les reſſources de ſon art. *Voyez* LOCH, SILLAGE & MILLE, *lieue marine*.

Un autre moyen néceſſaire au navigateur pour régler ſa route, c'eſt l'aiguille aimantée, qui eſt comme l'ame de toutes les bouſſoles, & en partie de celles dont on fait uſage en mer, ſous le *compas de route* & *de variation*. Il feroit à [illegible]r que la direction de cette aiguille fût partout exactement nord & ſud, comme elle l'e[illegible] dans quelques endroits, puiſque alors il ſuffiroit de connoître l'angle de la route avec cette direction, pour connoître exactement la direction même de la route. Mais il n'en eſt pas ainſi ; ſi, dans quelques endroits ſur la terre, l'aiguille aimantée ſe dirige exactement ſuivant la ligne méridienne, dans tous les autres, l'aiguille aimantée fait un angle, plus ou moins grand, avec cette ligne, & cet angle y varie plus ou moins chaque année ; les lieux où cet angle eſt nul, ne ſont pas non plus toujours les mêmes. Le navigateur doit donc avoir des moyens de connoître la direction de l'aiguille aimantée, il doit donc connoître ce qu'on nomme les *azimuths* & les *amplitudes* des aſtres, ſavoir les obſerver & les calculer : car c'eſt en comparant ces choſes, avec la direction de l'aiguille aimantée dans chaque lieu, que l'on trouve l'angle de cette aiguille, avec la ligne eſt & oueſt, ou avec la ligne nord & ſud, ce qui revient au même.

Si le navigateur veut ſortir d'un port de marée, ou y entrer, il doit ſavoir d'avance l'état où y eſt la mer, & ſi la profondeur de l'eau y eſt ou y ſera aſſez grande, ſuivant le tirant d'eau de ſon bâtiment. Il en eſt de même de toutes les paſſes, rades & mouillage, où la quantité d'eau varie notablement. Le navigateur doit donc avoir les connoiſſances relatives au flux & au reflux de la mer ; or, ces effets ſont cauſés par l'action combinée du ſoleil & de la lune ; il doit donc connoître la théorie de ces aſtres, à cet égard. Ces connoiſſances lui ſont même néceſſaires dans les lieux où il y a toujours aſſez d'eau pour toutes ſortes de bâtimens, parce qu'elles font juger de la direction & de la force des courans de marées, qui peuvent favoriſer l'entrée & la ſortie des ports, ou s'y oppoſer.

Telles ſont en général les connoiſſances d'*aſtronomie*, qui compoſent ce qu'on nomme *aſtronomie nautique* ; on en trouvera les uſages aux articles auxquels ils appartiennent. (*B.*)

ASTROQ, ou ASTROC, galere. *Voyez* ESTROP D'AVIRON. (*B.*)

A T

ATERMOYEMENT, *atermoyé*, *atermoyer*, (*Commerce maritime.*) *Voyez* les *Dictionnaires de Juriſprudence & de Commerce*, qui ſont partie de la préſente Encyclopédie. (*B.*)

A TRAIT & A RAME, adv. ancienne façon de parler. On ſous-entend *aller* ; c'eſt aller avec les voiles & avec les rames. (*V* B*)

ATTAQUE, ſ. f. action de celui qui envoie les premières volées, ou qui entreprend le combat, de quelque façon que ce ſoit. (*V***)

ATTAQUER, v. a. tirer les premiers coups ſur un bâtiment, entreprendre de le combattre, même ſignification que dans le langage ordinaire. (*V***)

ATTEINDRE, v. a. ce mot, dans la marine

a aussi la même signification que dans le langage ordinaire, *joindre. Après deux heures de chasse, nous atteignîmes le vaisseau.* (*V* **)

ATTELLIER, s. m. lieu, soit couvert, soit à découvert, où l'on exécute différens travaux, & où l'on voit les différens matériaux qui doivent y être employés, & que l'on y apporte à fur à mesure que l'ouvrage avance, pour les consommer. *Attellier de construction*, les cales, bassins où l'on construit les vaisseaux & leurs environs; *attellier à la mâture*, où l'on travaille les mâts; *attellier des hunes, cabestans*, &c.; *attellier de la voilerie, de la poulierie*, &c., *attellier* à couvert, où l'on fait les voiles, les poulies, *&c.* (*V* **)

ATTERRAGE, s. m. ce mot signifie en général l'approche de la terre, & la connoissance qu'on en prend quand on vient du *large*. Les phrases suivantes feront connoître les différens sens, ou les différentes acceptions de ce mot. *A l'atterrage de S. Domingue, nous découvrîmes une frégate que nous chassâmes, mais qui nous échappa pendant la nuit. Nous étions à l'atterrage de la Martinique, lorsque nous fûmes assaillis d'un haut-pendu, qui pensa nous faire périr. Faire un atterrage heureux, un atterrage de beau temps;* c'est-à-dire, d'un temps qui permet de bien reconnoître la terre. *L'atterrage de la côte de Bretagne est dangereux à cause des roches que l'on trouve à une assez grande distance au large, dans certains endroits. Le Cap-Finistère est l'atterrage ordinaire des bâtimens qui veulent donner dans le golphe de Gascogne;* c'est-à-dire, que ces bâtimens viennent le reconnoître pour assurer leur route (*Voyez* POINT ET VUES DE TERRES). On cherche donc, non-seulement, l'*atterrage* de l'endroit où doit se terminer la route, ce qui veut dire qu'on cherche à le reconnoître pour s'assurer qu'on ne se méprend pas, mais on en fait autant de quelques-unes des terres intermédiaires, dont les positions sont connues, afin de redresser, par ce moyen, les erreurs inséparables de l'estime, des vicissitudes du temps, & qui ne peuvent pas toujours être suffisamment corrigées par l'observation. Il est cependant certain qu'à mesure qu'on réunira plus de moyens d'observer la latitude & la longitude en mer, que ces moyens se perfectionneront, & qu'on en fera des usages plus fréquens; à mesure aussi, on sera moins forcé de s'assujettir à reconnoître les terres, ce qui cause souvent un détour & des retards, que les circonstances peuvent rendre dangereux. Premièrement les dangers inévitables du séjour à la mer, doivent faire desirer d'abréger ce séjour, quand la mission à remplir n'exige pas qu'on le prolonge. Les vivres, les munitions de toutes espèces s'altèrent, se détruisent; la santé des hommes s'altère aussi. S'il est question de commerce, on sait combien la célérité lui est utile, combien le moindre retard lui peut être dangereux, même en temps de paix; en temps de guerre, c'est bien autre chose. Les bâtimens armés, que l'ennemi tient en croisière, s'établissent presque toujours près des *atterrages*, pour y surprendre les bâtimens qui viennent les reconnoître, & pour s'en emparer. Il est même souvent utile à ceux de guerre, de les éviter aussi, soit dans la crainte d'y trouver des forces supérieures, soit pour remplir leurs missions plus promptement & plus sûrement. Tout doit donc engager à se mettre en état d'employer les moyens directs, qui peuvent suppléer à ces moyens détournés & subsidiaires; mais il faut avouer qu'on ne le fait pas assez, sur-tout dans la marine du commerce, où il n'est que trop ordinaire de croire que tout est pour le mieux, & que les nouveaux secours proposés aux marins, sont choses inutiles ou même dangereuses, inventées sans connoissance de ce qui convient à la mer, par gens qui ne veulent que gagner de l'argent ou usurper de la considération. Je reviendrai sur cet objet dans différens articles, & j'espère faire voir combien les préjugés & l'inertie retardent les progrès de l'art, & sont cause que la fortune & la vie des hommes restent exposées à des dangers, qu'il seroit facile de réduire au petit nombre de ceux que la mer comporte indispensablement.

Je suis bien loin de prétendre, cependant, qu'on puisse faire toujours la route la plus directe, pour se rendre d'un lieu à un autre, séparés par une grande distance; je sais que la nécessité de chercher ou d'éviter les vents variables ou les vents alisés, forceront toujours à des détours souvent assez considérables; mais je dis que quand les connoissances utiles qu'on ne cesse de répandre dans la marine, seront plus généralement adoptées, on pourra éviter bien des détours, alors inutiles, & toujours plus ou moins dangereux. (*B.*)

ATTERRER, v. n. c'est arriver à la vue de terre: *il va atterrer.... il vient d'atterrer.* (*V* B*)

ATTERRIR, v. n. c'est aussi atterrer: *il va atterrir... il vient d'atterrir... il a bien atterri.* (*V* B*)

ATTERRISSEMENT, s. m. amas de matières terreuses, comme cailloux, sable, vase, que la mer & les rivières transportent & déposent sans cesse d'un lieu dans un autre. Ces dépôts continuels occasionnent le déplacement continuel aussi, des eaux des rivières & de la mer. *Voyez* MER & DÉPLACEMENT *de la mer*, où la cause & l'effet seront mis dans tout leur jour. (*B.*)

ATTINTER, v. a. c'est appuyer, assujettir, affermir les futailles, ballots, caisses & autres effets de chargement dans l'arrimage; ainsi on dit qu'une futaille est *attintée*, quand elle est établie bien solidement sur ses pailles & coins: on est à l'*attinter*.... il est *attinté*.... elle est *attintée*. Ce mot est aussi d'usage sur les ateliers de construction; on *attinte*, &, par corruption, on *tinte* une pièce, que l'on a posée sur les chevalets pour la rescier, de manière qu'elle y soit bien assujettie, & que le trait de scie soit dans la verticale. (*V* B*)

ATTOLES, s. m. ce sont des amas d'isles séparées par pelotons dans un archipel: ainsi chaque *attole* est composé de plusieurs isles, & est séparé

des autres, par des canaux marqués & distincts, dans lesquels les vaisseaux peuvent passer; de sorte qu'un archipel tel que celui des Maldives, par exemple, qui est situé à l'ouest de l'isle Ceilan, est composé d'*attoles*. (*V* B*)

ATTOLONS, s. m. *Voyez* ATTOLES. (*V***)

ATTRAPER, v. a. il n'a guère d'usage qu'à l'impératif *attrape*: c'est le commandement de saisir une manœuvre ou autre chose que l'on jette, ou au balan, ou bien d'y mettre la main. *Attrape le bout*, c'est un commandement ou avertissement que l'on fait aux gens d'un bateau, qui accoste à bord, pour leur faire prendre & tenir ferme sur le cordage qu'on leur jette, afin de le tenir le long du bord, malgré le choc des lames ou l'effort du courant, qui pourroit les emporter & leur faire manquer le vaisseau.

Attrape à bord, attrape la cale; il se dit dans les canots & chaloupes pour *crocher avec la gaffe* à bord d'un vaisseau dans les chaînes de haubans, quelques pitons, ou ailleurs; & à terre, aux cales ou quais, dans des arganeaux qui s'y trouvent, ou autre chose qui offre de la résistance. (*V* B*)

ATTRAPES, s. f. différens cordages ou palans de retenue: on s'en sert pour contenir, au mouvement du vaisseau, les bateaux ou autres poids considérables suspendus sur les caliornes. On en fait aussi usage dans les abattages en carène, pour retenir les vaisseaux qui abattroient trop vite & de manière à inquiéter. (*V* B*)

A V

AVAL, (*Vent d'aval.*) c'est volontiers sur les rivières le vent opposé au cours de l'eau, sur-tout quand ce cours est, est & ouest. Sur les ports de mer, c'est aussi le vent d'ouest, sur-tout quand il vient de la mer. Ce mot vient sûrement du vieux mot *avaler*, encore d'usage dans quelques provinces pour exprimer *descendre*. Sur les rivières, le vent d'*aval* est celui qui vient du côté vers lequel la rivière descend; on nomme de même sur les ports de mer, celui qui vient de la mer, parce que presque par-tout elle est plus basse que la terre. Ce qui paroît confirmer cette étymologie, c'est qu'en Normandie, province toute maritime, & peuplée par des hommes dont la mer étoit, en quelque sorte, l'élément, *avaler* signifie encore *descendre*. (*B.*)

AVALAISON, s. f. on nomme ainsi, dans quelques-uns des parages où les vents sont variables, une longue durée du vent d'ouest. Il ne faut pas confondre cette expression avec *alisé* (*vent*) & *mousson*. *Voyez* aussi NUAISON. (*B.*)

AVALER. *Voyez* AFFINER. (*B.*)

AVALER, commerce maritime. *Voyez* le *Dictionnaire de Commerce*, qui fait partie de la présente Encyclopédie. (*B.*)

AVANCEMENT, s. m. on nomme ainsi, dans le service de la marine, l'augmentation de paie, d'appointemens ou de grade qu'on acquiert par ses services. Pour les officiers & pour quelques autres personnes, à l'instar d'eux, à cet égard, l'*avancement* est assez réglé par le temps du service, à quelques exceptions près. Pour les officiers mariniers, qui composent ce qu'on nomme *la maistrance*, leur *avancement* dépend du compte que leur capitaine, ou l'officier chargé du détail, à bord, rend de leur conduite. *Voyez* MÉRITE. (*B.*)

AVANCES, on nomme ainsi ce qu'on délivre à chaque personne qui s'embarque, à compte sur les appointemens qui lui seront dus à la fin de la campagne. Ces *avances* sont ordinairement de trois mois des appointemens. Elles sont censées faites pour mettre chaque individu, en état de se pourvoir de ce qui lui est nécessaire pour cette campagne. Une grande partie des gens de l'équipage en fait souvent un tout autre usage; l'argent se trouve prodigué en débauches, & au moment de s'embarquer, ces hommes se trouvent moins munis, ou pas mieux qu'ils ne l'étoient avant que d'avoir reçu leurs *avances*; & hors d'état de changer de hardes au besoin, & de se couvrir suffisamment, soit dans les climats froids jour & nuit, soit dans les nuits froides des climats chauds. On a cherché long-temps quelque remède à ce désordre, qui entraîne souvent la ruine des équipages. On a pris le parti de ne délivrer les avances qu'au moment, pour ainsi dire, du départ; mais alors, les hommes sages sont punis de la faute des autres; le peu de temps pour faire leurs emplettes, les exposant à les avoir incomplettes, de mauvaise qualité, & à les payer trop cher. D'ailleurs le matelot débauché, ne s'embarque qu'avec répugnance, lorsqu'il n'a pas fait la débauche auparavant, ainsi cette précaution les excite à la désertion. On a tenté de leur donner en hardes à leur usage, au moins une grande partie de leurs *avances*, & ce parti n'a satisfait qu'une petite partie même des raisonnables; parce qu'on croit toujours moins bon, plus cher & moins agréable, ce qu'on n'a pas choisi soi-même avec la plus grande liberté; & peut-être aussi, parce que, malgré les soins, malgré la vigilance des administrateurs, ces fournitures n'ont pas toujours été aussi bonnes qu'elles auroient dû l'être. *Voyez* SANTÉ *des marins*, TENUE *des équipages*, *&c.* (*B.*)

AVANÇON, (*terme de Pêche.*) partie de la ligne entre l'hameçon & le plomb. (*B.*)

AVANIE, ce terme signifie proprement la vexation que les Turcs font souffrir à ceux d'une autre religion que la leur, pour en tirer de l'argent ou autres choses: il est en usage dans le Levant. Nos bâtimens de commerce évitent, tant qu'ils peuvent, la rencontre des corsaires Algériens, Tripolins, Tunisiens & autres barbaresques, quoiqu'on ne soit point en guerre avec eux, parce que ces derniers les visitent, & qu'ils ne font jamais leur tournée à bord, sans exiger quelque chose, comme compas de route, différentes denrées, ou autres objets qui pourroient les tenter: d'ailleurs, la communication avec ces sortes de gens, dont nos capitaines sont

obligés de faire leur déclaration à la chambre de santé, est souvent un sujet d'augmenter le temps de leur quarantaine. (*V* * *)

AVANO, s. m. (*terme de Pêche, en usage à Brest.*) il signifie un filet à mailles assez serrées, qui étant attaché par ses bords à un cercle, forme comme une espèce de poche. Ce cercle est fixé au bout d'un bâton assez long, qui sert de manche, & de sorte que ce bâton soit dans le plan du cercle. Cet assemblage sert à pêcher des chevrettes, & dans quelques endroits, des sardines. (*B.*)

AVANT, s. m. c'est la partie du vaisseau comprise depuis le grand mât jusqu'à la figure : ainsi l'on dit, *le gaillard d'avant, les voiles & manœuvres d'avant.* (*V* * *B*)

AVANT, adv. *être de l'avant*, c'est être sur le devant d'un vaisseau, d'une escadre ou d'une flotte, *&c. nous sommes de l'avant à lui... il est de l'avant à nous... nous allons de l'avant à eux.*

Aller de l'avant, c'est aller devant soi, marcher : on dit aussi qu'on va de l'*avant* d'un vaisseau, quand on marche plus vite que lui, & qu'on le dépasse pour le laisser aller de l'arrière, en faisant la même route. Le vent vient de l'*avant*, de devant, quand l'angle formé par la direction du vent & le grand axe du vaisseau, est moindre que de 90 degrés, son ouverture du côté de l'avant. Un vaisseau est aussi de l'*avant* quand il nous reste devant. (*V* * *B*)

AVANT, *nage avant*, c'est un commandement pour faire nager de force la vogue d'un bateau, & encourager son équipage : *avant garçons...* Allons! nage, enfans : *avant tribord*, pour abattre sur bâbord : *avant bâbord*, pour abattre sur tribord.

Passer de l'avant, devant ; c'est se mettre en *avant* d'un autre vaisseau, d'une escadre, *&c.* On dit aussi que quelqu'un est en *avant*, quand il a été de l'arrière sur l'*avant.* (*V* * *B.*)

AVANT, *se mettre de l'avant du navire*, c'est premièrement une précaution nécessitée par l'incertitude de l'estime, & qui consiste à se supposer plus près de la terre à laquelle on tend, que ne le dit l'estime ; en conséquence de quoi on se conduit comme craignant la terre (*Voyez* BRUME & TERRE.) Cette précaution deviendra d'autant moins indispensable, que les moyens d'observer seront plus perfectionnés.

C'est aussi une mauvaise ruse de quelques pilotes, qui, à la première vue de terre, corrigent leur point, sur-tout s'il les laissoit de l'arrière, & se mettent pour l'ordinaire, un peu de l'*avant* du navire, pour faire croire que leur estime a été juste pendant toute la traversée. *Voyez* POINT. (*B.*)

AVANTAGE *de marche ;* un bâtiment a sur un autre l'*avantage* de la marche, quand il fait plus de chemin, dans le même temps & les mêmes circonstances. (*V* * *)

AVANTAGE *du vent*, s. m. on a l'*avantage* du vent, quand on est au vent d'un vaisseau ou d'une escadre à qui on veut le disputer ; on est au vent alors, parce qu'on est plus près de son origine. Etre au vent cependant n'est pas toujours un *avantage ;* lorsque l'on combat de grand frais de vent, les vaisseaux inclinant beaucoup, ceux qui sont sous le vent, peuvent se servir de leur batterie basse, tandis que souvent l'ennemi, qui est au vent, ne peut, à cause de l'inclinaison, ouvrir la sienne, qui est celle de dessous le vent. (*V* * *B*)

AVANT-CALE, s. f. partie d'une cale de construction, comprise entre le talon du vaisseau & l'extrémité la plus basse de cette cale : c'est la prolongation des cales de construction, qui doit porter le vaisseau sur son berceau, lorsqu'on le lance à la mer, jusqu'à ce qu'il soit porté par l'eau. Il faut avoir attention, lorsqu'on met un vaisseau à la mer, qu'il y ait assez d'eau sur l'*avant-cale*, pour qu'il flotte avant que celle-ci lui manque, ou, au moins, au moment qu'il n'y porte plus, afin d'éviter un saut, qui ne pourroit que contribuer à arquer le bâtiment. (*V* * *)

AVANT-GARDE, s. f. c'est la partie d'une armée navale qui est destinée à combattre sur l'*avant* du corps de bataille, dans l'ordre ou la ligne de combat : elle est ordinairement de même force que l'arrière-garde, & est commandée par le second officier général de l'armée. (*V* * *B*)

AVANT-GARDE, s. f. bâtiment flottant, amarré dans les ports du roi en avant des premiers postes de vaisseaux ; il est arrangé comme l'arrière-garde (*Voyez* ARRIÈRE-GARDE.), & fait, à l'entrée du port, le même service que l'arrière-garde fait à sa sortie ; il fait raisonner tous les bâtimens inconnus, & les visite pour découvrir s'il n'y auroit pas d'étrangers ; s'il s'y en trouve, l'officier qui y commande, les fait conduire chez le commandant, à moins que ce ne soit des personnes de marque ; en ce cas il se contente de prendre leur nom & celui de l'endroit où elles descendent, qu'il envoie par écrit au commandant.

L'*avant-garde* est quelquefois postée à terre, à l'ouverture du port. (*V* * *)

AVANT-SAINTE-BARBE, fausse sainte-Barbe. (*Voyez* SAINTE-BARBE.) (*V* * *)

AVARIE, s. f. dommage arrivé aux marchandises dont un vaisseau est chargé ; alors on dit qu'elles sont avariées, parce qu'elles sont mouillées par l'eau de mer qui a tombé dessus, qu'elles sont moisies & gâtées. On appelle encore *avaries* le dommage qui arrive à un navire à la mer ou en rade dans ses cables, gréement ou mâture, *&c.* quand il est en dégréé par accident, pendant un coup de vent, par des abordages. *Voyez* ce mot dans toute son étendue, relativement au commerce, dans le Dictionnaire concernant cette partie. (*V* * *B*)

AVARIE, (*droit d'*) droit que chaque vaisseau paie pour l'entretien du port où il mouille. (*V* * *)

AVARIÉ, ÉE, part. pas. qui a essuyé une avarie, des avaries. (*V* * *)

AVASTE, adv. assez, tiens bon; ce mot me paroît un terme moins de marine, que de nos provinces méridionales; on dit *baste* en provençal, & probablement *vaste* ou *avaste* en Languedoc ou en Gascogne. (*V* S*)

AVAU-L'EAU (*terme de rivière.*), on dit qu'une chose est *avau-l'eau*, lorsqu'elle est emportée par le courant d'une rivière, sans soin, ou même contre la volonté de qui que ce soit. (*B.*)

AVAU-LE-VENT. *Voyez* SOUS-LE-VENT. (*B.*)

AUBALETRIÈRES, s. m. *Voyez* AUBARESTRIÈRES. (*V* S*)

AUBAN, s. m. *Voyez* HAUBAN. (*V* **)

AUBARESTRIÈRES, s. f. (*terme de galère.*) ce sont des pièces de sapin clouées par une extrémité à la potence, & par l'autre sur le couroir. Elles sont dans une situation horizontale, & servent à établir chaque *banc* avec solidité. Leur longueur est de quatre pieds, leur largeur de quinze pouces, & leur épaisseur de deux. On en place vingt-cinq de chaque côté. (*B.*)

AUBE *du jour*, s. f. c'est le commencement du jour, avant le lever du soleil. C'est à l'*aube*, ou au point du jour, qu'on bat la caisse dans les ports & arsenaux de marine, pour annoncer le retour de la circulation & du travail, ce qu'on nomme *battre la diane*; le coup de canon qui suit, & qu'on nomme *coup de canon de la diane*, ou simplement le *coup de la diane*, est le signal pour ouvrir les chaînes. On observe la même chose à bord du commandant d'une rade, d'une escadre, d'une armée, *&c.* à moins que des circonstances particulières l'obligent d'en user d'une autre manière.

Suivant M. Bourdé de la Ville-huet (*Manuel des marins.*), on nomme aussi *aube*, le jour que laisse une bande de nuages ou de vapeurs entre elle & l'horizon, à mesure qu'elle s'élève peu-à-peu.

Suivant quelques personnes, le mot *aube* signifie aussi le temps depuis le souper jusqu'au premier quart. (*B.*)

AUBIER, s. m. AUBOUR, c'est la partie blanche & molle de l'arbre qui se trouve entre le bois fait & l'écorce: cet *aubier* devient bois à son tour, & se durcit par couche concentrique, à mesure que l'arbre grossit & se forme; mais il faut avoir grand soin qu'il ne reste pas d'*aubier* dans les bois de charpente employés à la construction, parce qu'il se pourrit facilement à cause de son peu de consistance, & qu'il n'a pas toute la dureté nécessaire pour pouvoir résister à l'humidité & autres accidens de cette nature. (*V* B*)

AUBINET, (*saint*) s. m. vieux mot, qui signifie un vieil usage qui ne nous est pas connu; c'est un pont de corde, soutenu par des bouts de mâts posés de travers sur le plat-bord, à l'avant des vaisseaux marchands; il couvre leur cuisine, leurs marchandises & leurs personnes: mais on l'ôte ordinairement dans le gros temps, parce qu'il empêche de manœuvrer: au surplus, ces espèces de ponts de cordes pourroient être de quelque utilité pour se garantir de l'abordage, en les étendant d'un gaillard à l'autre; les gens qui y sauteroient seroient percés facilement à coups de piques ou de baïonnettes; mais communément on emploie pour cet effet des filets. (*V* S*)

AUBOUR, s. m. *Voyez* AUBIER. (*V***)

AVENTURE, (*grosse*) s. f. c'est de l'argent prêté, ou des effets donnés sur le corps d'un vaisseau, ou simplement sur la cargaison, à tant pour cent de prime ou grosse; bien entendu que les risques, fortunes & périls de la mer, sont pour le compte du donneur, qui n'entre pour rien dans les bénéfices ou pertes que l'on peut faire sur ce qu'il donne à la *grosse aventure* (*Voyez* le *Dictionnaire du Commerce*). Celui qui donne de l'argent à la *grosse aventure*, le hasarde aux risques de la mer; mais il en retire un gros intérêt sans soin ni peine, si le bâtiment arrive à bien. (*V* B*)

AVEUGLER *une voie d'eau*, v. a. la boucher à faux frais avec des tampons, ou de quelque autre manière, pour jusqu'au temps où, rendu dans un port, on puisse travailler au vaisseau d'une façon plus satisfaisante. (*V***)

AUFFE, s. f. espèce de jonc qui se plaît dans les terreins marécageux, & dont on fait un cordage d'un assez bon usage dans la Méditerranée, pour l'amarrage des petits bâtimens, dans la belle saison. On en fait aussi des nattes pour tapisser les soutes aux vivres, & les garantir de l'humidité. (*B.*)

AUGE *à goudron*, s. f. c'est un vaisseau de bois qui sert dans les corderies, pour y passer le fil de caret, & le goudronner, avant de le tordre en touron. (*V* B*)

AVIRON, s. m. *rame*, c'est une longue pièce de bois, ronde par le manche, & plate par l'autre extrémité qui entre dans l'eau; elle est proportionnée selon la grandeur des bâtimens sur lesquels elle doit être placée: les avirons sont pour les canots, yolles & chaloupes, depuis 9 jusqu'à 20 pieds de longueur; & pour les vaisseaux, frégates & galères, depuis 20 jusqu'à 40 ou 45 pieds. Les dimensions d'un aviron dépendent de sa longueur & de son usage. Selon les recherches de quelque géomètre, il devroit y avoir un certain rapport entre la distance de l'extrémité de l'*aviron*, où le nageur fait son effort, à l'apostis ou au point d'appui sur le plat-bord, & celle de ce point, au centre d'effort de l'eau sur la pale; lequel rapport varieroit, suivant les qualités du bâtiment, quant à la marche & le nombre des nageurs: ce rapport doit être d'une quantité d'autant plus grande, que le bâtiment marche mieux, & qu'on y emploie plus d'*avirons*: mais l'uniformité qu'exige l'économie dans le service, ne permet guère de consulter ces résultats; le manche ou

le bras a assez constamment pour longueur, près de la moitié de celle de la pale ; cette longueur du manche est d'ailleurs déterminée par la largeur du bâtiment ; & quant au centre d'effort de l'eau sur la pale, il se trouve à une distance d'environ une longueur & demie du manche, de l'apostis.

Les *avirons* de galère sont un peu plus composés que ceux des bâtimens ordinaires. *Voyez-en* les différentes parties dans la *fig. 138* :

a, le giron ou le manche.

d d, le bras.

e e, le plat ou la pale.

b b, la menille ou maintenante : c'est une pièce de bois clouée sur le manche de l'*aviron*, formant quatre, cinq & jusqu'à six espèces d'anses, pour autant de rameurs ; il y en a toujours un en sus, qui tient l'*aviron* par son giron.

c c, la galaverne ; c'est une pièce de bois plate, clouée sur chaque côté de l'*aviron*, à l'endroit de son renfort, pour le garantir du frottement contre le tollet ou contre l'apostis du bâtiment, & pour le fortifier dans cette partie, qui supporte tout l'effort ; les deux galavernes sont liées avec l'*aviron*, par deux ou trois roustures.

Avirons sur le plat ; c'est ordonner de mettre les *avirons* de manière qu'en les plaçant dans l'eau, ils y présentent le moins de surface possible ; c'est les mettre horizontalement, le can se présentant, au cours de l'eau.

Avirons de couple ; une chaloupe, un canot arme ses *avirons de couple*, lorsqu'il y a deux nageurs sur le même banc ; il a alors deux *avirons* par banc : il faut que la largeur des embarcations puisse le permettre, les bateaux, qui n'ont que quatre pieds & demi, ou cinq pieds de largeur, arment ordinairement leurs *avirons de pointe* ; il n'y a par banc qu'un *aviron*, & un nageur assis à son extrémité opposée au bord sur lequel est armé l'*aviron*. (*V* B. E*)

AVIRONERIE, s. f. atelier où on travaille les avirons. (*V***)

AVIRONIER, s. m. c'est celui qui fait les avirons : les *avironiers* vendent les avirons à tant la traque d'*avirons* de tant de pieds de longueur. (*V* B*)

AVIS. (*barque d'*) *Voyez* AVISO. (*V***)

AVISO, petit bâtiment léger, d'une marche supérieure, destiné à porter des paquets, ordres, avis, qu'il importe de faire parvenir avec célérité. (*V***)

AVITAILLEMENT, s. m. c'est la provision des victuailles ou vivres ; c'est aussi l'action & le soin de faire & d'assembler les provisions. (*V* B*)

AVITAILLER, v. a. c'est fournir un vaisseau ou une escadre de vivres de toutes espèces. (*V* B*)

AVITAILLEUR, s. m. c'est celui qui avitaille. Dans les voyages de très-long cours, les vaisseaux de guerre ou escadres ont quelquefois à leur suite des vaisseaux *avitailleurs* : ce sont ordinairement des flûtes qui sont chargées de vivres. Quand M. de Bougainville fit son voyage autour du monde, sur la frégate la *Boudeuse*, il avoit à sa suite la flûte l'*Etoile*, comme vaisseau *avitailleur* ; il en retira les vivres qu'elle lui portoit, avant d'entrer dans la mer du sud, après quoi il renvoya ce bâtiment en France. (*V***)

AU LOF, adv. commandement de venir au vent ; *au lof à la risée*, commandement de venir au vent quand la risée charge, pour faire fasseyer les voiles, & par-là soulager le bâtiment : cette manœuvre ne se pratique guère que dans les bâtimens gréés entiérement en voiles auriques & focs, tels que les bateaux bermudiens, ou autres petites embarcations, comme chaloupe ou canots ; encore ne faudroit-il pas que la risée durât. (*V***)

AULOFFÉE, s. f. l'action ou l'effet de l'action de venir *au lof*, au vent. (*V***)

AUMONIER, s. m. c'est le chapelain ou prêtre commis & engagé pour dire la messe, & faire les autres cérémonies de religion à bord d'un vaisseau. Il mange à la table du capitaine ; il est logé dans la sainte Barbe. (*V* B*)

AUNE, arbre de bois blanc qui croît dans les lieux humides : on l'emploie pour faire les ampoulettes des fusées de bombe, & je ne lui vois pas d'autre usage dans la marine. (*V***)

AVOIER, v. n. quelques navigateurs se servent de cette expression, pour dire que le vent commence à souffler, & qu'il a changé de rumb ; elle est très-peu en usage. (*V* S*)

AU PLUS PRÈS, adv. naviguer *au plus près* ; être *au plus près*, c'est naviguer le plus près de l'origine du vent qu'il se peut. On sent qu'un vaisseau ne peut point aller à la voile directement vers l'origine du vent ; mais en brasseyant ses vergues, & boulinant ses voiles le plus qu'il est possible, de manière que les vergues fassent l'angle le plus aigu qu'il se peut avec le grand axe du vaisseau (l'ouverture de cet angle aigu au vent de l'avant, ou sous le vent de l'arrière), le bâtiment peut présenter à six pointes au moins : c'est-à-dire que son grand axe & la direction du vent ne forment un angle que de 6 pointes ou quarts de vent, ou de 67° 30′ : l'angle de la voile, bien orientée, avec l'axe est encore plus aigu ; de cette sorte le vent donne nécessairement dedans. Les bâtimens gréés en latin ou en voiles auriques, vont encore plus près ; ils naviguent facilement à cinq pointes, parce que leurs vergues ne peuvent être gênées par le brasseyage. (*V***)

AURAY, s. m. bloc de pierre, ou pièce de bois, auquel on amarre à terre un petit bâtiment pour le contenir. On emploie au même usage, dans plusieurs ports de France, des canons hors de service, qu'on enterre à demi, la bouche en haut. (*B.*)

AURIQUE, adj. on appelle en général *voiles auriques*, celles dont un des côtés est attaché au mât, le long duquel on les hisse & amène, soit par le moyen de plusieurs cercles, soit par un lacet de corde; ces voiles se portent, par conséquent, tout à tribord ou tout à basbord du mât, & se bordent au côté de dessous le vent; celles de la première espèce servent de grande voile aux sloops, goëlettes, brigantins, smaques, cutters & bateaux de l'Amérique; le côté d'en haut de ces voiles est envergué sur une petite vergue *o o* (*fig. 39*), appellée *pic*, & celui d'en bas se borde sur une longue vergue *n n*, qu'on nomme *gui* ou *baume*.

a a, balancine de gui, manœuvre servant à relever le gui de ces voiles.

La seconde espèce de ces voiles (*fig. 40*), appellée aussi *voile à livarde*, n'est tenue sur aucune vergue; son angle supérieur se porte en dehors, & sous le vent du mât, par une longue perche, qui traverse la voile diagonalement, & s'appuie par en bas sur le mât; cette perche *f f* est nommée le *balestón* ou la *livarde*.

Les artimons des vaisseaux, & les voiles de senau sont encore des voiles *auriques*: ces sortes de voiles sont très-propres à pincer le vent, & à faire venir au vent. (*V* E*)

AUSSIÈRE, s. f. cordage une fois commis, composé de trois tourons, & qui sert à plusieurs usages dans la marine; la plupart des manœuvres courantes peuvent être prises pour des *aussieres*: il y a aussi des *aussieres* en grêlin; celles-là sont commises deux fois, & passent ordinairement pour grêlin, quand elles sont de cinq à six pouces de circonférence. (*V* B*)

AUSTRAL, adj. c'est la même chose que sud. On dit dans la marine *le pôle austral*, *l'hémisphère austral*, mais point *le vent austral*. (*B.*)

AUTANT, s. m. vent qui souffle à-peu-près du sud, & qui est très-souvent orageux. Ce mot est plus particulier aux provinces méridionales de France & à la Méditerranée. On sait que chez les anciens les *autans* étoient des vents furieux. Quand ils soufflent dans le Languedoc, brisés par les montagnes, ils y sont médiocres, & cependant le baromètre y baisse beaucoup; c'est qu'ils viennent de la Méditerranée où ils ont soufflé avec violence, & que là, comme ailleurs, cet instrument indique l'état de l'atmosphère dans une certaine généralité. *Voyez* BAROMÈTRE *nautique*. (*B.*)

AUTARELLES *ou* AUTAROLLES, s. f. (*terme de galère.*) pièces de chêne verd placées horizontalement, & enmortoisées sur l'apostis. Leur longueur est d'un pied, sur 4 ou 5 pouces en quarré. Elles servent d'appui à la rame. (*B.*)

AVUSTE, s. f. *ajuste*, c'est un nœud de deux cordes qu'on attache l'une au bout de l'autre; si ce mot *avuste* est d'usage, c'est sur les rivières. (*V* Z*)

AVUSTER, v. a. faire une avuste. (*V***)

AUXILIAIRE, s. m. ou *adj. d'officier*, &c. le corps de la marine, quelque nombreux qu'il soit, ne peut suffire au besoin du service en temps de guerre, & l'on admet alors sur les vaisseaux & frégates, pour compléter les états-majors, des officiers de bâtimens de commerce, auxquels il est expédié des commissions de lieutenant de frégate, limitée par la durée de la campagne, ou de la guerre: on les appelle *officiers auxiliaires*; on forme aussi entièrement les états-majors des flûtes considérables, & de quelques corvettes, d'officiers *auxiliaires*, pareillement tirés du commerce: quelques-uns de ces derniers ont des commissions de capitaines de brûlot: ces officiers sont autorisés à porter le petit uniforme de la marine, pendant le temps de leur service sur les vaisseaux du roi.

Il y a aussi dans les hôpitaux de la marine des médecins *auxiliaires*, pour suppléer au défaut des médecins de la marine, qui ne sont pas assez nombreux pour fournir au service en temps de guerre. (*V***)

A X

AXE, s. m. le grand *axe*, le petit *axe* d'un vaisseau; le grand *axe* est une ligne horizontale dans le plan vertical longitudinal, coupant le vaisseau en deux parties égales & semblables, laquelle ligne passe par le centre de gravité de système du vaisseau. Le petit *axe* est aussi une ligne horizontale passant par le même centre de gravité, & qui coupe le grand à angle droit.

L'*axe* d'un plan de flottaison, ou son abscisse, est aussi la ligne suivant la longueur qui le divise en deux parties égales & semblables. (*V***)

AXE, ou *essieu de poulie*, s. m. c'est le cylindre sur lequel tournent les roues; il est établi ferme dans la caisse. Il se dit aussi, pour plusieurs autres machines, de la ligne fixe sur laquelle se fait le mouvement de rotation. (*V* B*)

AXIOMÈTRE, s. m. machine imaginée pour voir toujours, dans les bâtimens qui gouvernent à la roue, la position de la barre du gouvernail: sur l'axe du marbre de la roue, & en avant du montant de l'avant, on établit un autre marbre d'un beaucoup plus petit diamètre, sur lequel on fait autant de tours de ligne, que la drosse en fait sur son marbre; cette drosse de ligne y est arrêtée par son milieu, monte perpendiculairement à des poulies de retour, sur lesquelles elles forment un angle droit, allant passer sur d'autres poulies tribord & basbord aux extrémités d'une règle graduée, horizontale, & perpendiculairement, transversale au vaisseau; cette règle est établie à la hauteur, & sur un des barots de la dunette, ou sur des montans; il règne, sur sa longueur, une coulisse, & dans cette coulisse glisse librement une fleur de lis, où sont amarrées & se terminent les extrémités de la drosse de ligne qui forme un *va & vient*, & qui doit être à contre-sens de la drosse

ſe de la barre; la règle eſt une tangente à un ſemblable à celui du mouvement de l'endroit la barre, où ſont établies les droſſes, & le éſente. Le rapport de ces deux arcs eſt égal à i du diamètre des deux marbres; les degrés marqués ſur cette tangente, ſuivant ce qu'en-ne la géométrie : au moyen de cet appareil, icier eſt toujours à même de connoître l'angle gouvernail avec la quille, & d'ailleurs apper- d'un coup-d'œil ſi le timonnier a bien entendu xécuté ſon commandement, ce qui eſt, dans certains cas, de la plus grande importance. Je ai me perdre, en entrant au Fort-royal de la tinique, par un mal-entendu ſur ce ſujet; l'of-r de port, qui étoit à bord, faiſoit le comman-ent *tribord* ou *basbord*; le timonnier portoit la e de ce côté, & le vaiſſeau par conſéquent oit du côté oppoſé : ce mouvement étoit pré-ment contraire à l'intention de l'officier de port, entendoit de donner les élans ſur *tribord* ou *basbord* : notre vaiſſeau ſe traverſa; nous étions prêts à toucher, & nous fûmes aſſez long-temps ſans pouvoir gouverner : heureuſement, il reprit ſon air, qu'il en étoit encore temps : ſi nous avions eu un *axiomètre*, la mépriſe auroit ſauté aux yeux. (*V***)

A Z

AZIMUTH, ſ. m. l'*azimuth* d'un aſtre eſt l'arc de l'horizon compris entre le méridien d'un lieu & le vertical qui paſſe par le centre de l'aſtre. C'eſt cet arc qui meſure l'angle azimuthal. On voit que l'*azimuth* eſt le complément de l'amplitude; ainſi, lorſqu'on voudra l'*azimuth* pour le moment où le centre de l'aſtre ſera dans l'horizon rationnel, on cherchera l'amplitude pour ce moment, & on prendra ſon complément.

Si l'aſtre eſt à quelque diſtance de l'horizon, on agira comme au mot ANGLE *azimuthal*. (*B.*)

AURIQUE, adj. on appelle en général *voiles auriques*, celles dont un des côtés est attaché [illegible] mât, le long duquel on les hisse & amèn[illegible] par le moyen de plusieurs cercles [illegible] cet de corde ; ces voiles se [illegible] quent, tout à tribord [illegible] & se bordent au [illegible] de la première [illegible] sloops, goëlett[illegible] bateaux de l' [illegible] voiles est [illegible] (*fig.* 39) [illegible] sur une [illegible] *baume*. [illegible] lev[illegible]

[illegible] au- [illegible], les [illegible] un grê- [illegible] moyen [illegible] d'un bord [illegible] bateau soit [illegible] dangereux sur [illegible] sur celles dont la [illegible] Nitement. On a vu [illegible] renversé & périr une [illegible] personnes qu'il por- [illegible] des rivières, en apparence [illegible] ordinaire, le *bac* porte à l'avant [illegible] pont-levis, nommé *tablier*, [illegible] pour faciliter le débarquement. [illegible] endroits, on nomme *bac à navi-* [illegible] qui sert à transporter des effets [illegible] d'un endroit à un autre, mais il est fait différem- [illegible] de passage, & doit être rangé dans [illegible] *alèges*. (*B.*)

la classe des [illegible] ou des

BACALAS, s. m. (*Galère & Chébec.*) courbe de chêne, dont une branche est fixée sur le pont d'une galère ou d'un chébec, & l'autre, saillante en dehors, soutient, sur-tout, les pièces qui portent les avirons, *V.* COUROIRS, APOSTIS & FILARETS. (*B.*)

BACALIAU, c'est, suivant le dictionnaire de marine de M. Savérien, le nom que les marins donnent à la morue sèche, dont on fait provision sur les vaisseaux. (*B.*)

BACASSAS, suivant le dictionnaire de marine, de M. Savérien, c'est un bateau, qui par la proue, ou l'avant, ressemble à une pirogue ; mais qui est plat par la poupe, ou l'arrière, & garni, dans cette partie, d'un miroir ou tableau, & d'une figure, comme aux plus grands vaisseaux. (*B.*)

BACHA *de la mer*, s. m. c'est, en Turquie, celui des grands officiers de l'empire ; qui est chargé de la marine. (*B.*)

BACHE, *ou* BACHOT, s. f. nom qu'on donne sur quelques rivières à un petit bateau. (*B.*)

BACHOT, s. m. dans quelques endroits, on nomme ainsi un petit *bateau*. (*B.*)

BACHOTEUR, s. m. batelier qui conduit un bachot. (*B.*)

BACLAGE, s. m. c'est l'arrangement & l'assujettissement des bateaux, & autres embarcations dans un port. C'est aussi le droit que perçoivent, dans certains endroits, ceux qui prennent ce soin. (*B.*)

BACLER *un port*, c'est le fermer, *Voyez* CHAINE *port*, & ESTACADE. (*B.*)

BAG

BADERNE, s. f. (*Corderie.*) sorte de pe[illegible] cordage, qui n'est point commis comme les autre[illegible] mais cadenetté ou tressé comme un lacet. Cette d[illegible] finition est tirée de feu M. Duhamel du Monceau dans son traité de la corderie, *page* 560. Il d[illegible] aussi, *pages* 246 & *suivantes*, que, d'après les épreu[illegible] ves qu'il a fait faire, avec tout le soin possible cette méthode ne peut convenir qu'à de petits cor[illegible] dages, pour lesquels on obtient plus de force p[illegible] cette méthode, dans le rapport de 52 à 63. (*B.*)

BADERNE, s. f. (*Manœuvre.*) on appelle ain[illegible] une grosse tresse, faite de mauvais fil de caret[illegible] qui sert à garnir les cables en dehors des écubiers & aux écubiers, & à de pareils usages, où il n[illegible] s'agit que de fourrer & garnir, pour empêcher l'effe[illegible] du frottement. (*V* B*)

BAGNE, s. m. édifice spacieux destiné à ren[illegible] fermer les esclaves, proprement dits, dans les en[illegible] droits où l'humanité gémit de ce fléau. Son nom lui vient du fameux *bagne* de Constantinople, qu[illegible] renfermoit des bains. En France, où la loi ne con[illegible] noit point d'esclaves, le *bagne* sert à renferme[illegible] les forçats.

Cependant, on y enferme aussi, assez volontiers, les prisonniers faits sur les puissances barbaresques, sans doute, par représailles de ce que ces puissances font esclaves leurs prisonniers de guerre.

Le *bagne* doit être bâti très-solidement, & grillé par-tout, afin de résister efficacement aux efforts continuels de ceux qui l'habitent, pour s'échapper. Il doit contenir plusieurs grandes salles garnies de lits de camp ou tolas ; sur lesquels les forçats couchent sur le bois même, dans leur vêtement, & enchaînés. Chaque salle a aussi une cheminée pour y faire la cuisine, & des lieux d'aisance qui se vuident dans la mer.

Les portes de ces salles sont des grilles de fer.

L'édifice contient de plus, des appartemens pour loger les personnes de tous les ordres, chargés de l'administration du *bagne*, & des différentes fonctions nécessaires dans ce lieu. Des magasins pour les provisions, & des cachots noirs ; on doit y trouver aussi des conduits & des réservoirs d'eau, distribués à propos, & propres à fournir à tou[illegible] les besoins de l'intérieur.

Le *bagne* construit à Brest en 1751, par M. [illegible] quet de Lindu, passe pour un des mieux ente[illegible] qui existent. *Voyez*-en la description dans la p[illegible] du *Dictionnaire des beaux-arts*, qui traite de l'a[illegible] tecture, & fait partie de la présente Encycl[illegible] die. (*B.*)

BAGNOLET, s. m. (*terme de Galère.*) [illegible] goudronnée, dont on couvre les bittes, pou[illegible] garantir de la pluie. (*B.*)

BAGUE *d'amarrage*, s. f. caisse flottante, c[illegible] d'amarrage, ou *coffre* ; ce dernier terme est le plu[illegible]

ez ce mot.). C'eſt proprement l'organeau l'amarrage. (*V***)

, ſ. f. anneau de fer rond; on s'en ſert uſages, mais particulièrement ſur la te- le guindant des voiles d'étais & grands qu'elles ſoient mieux tendues ſur leurs n en met plus ou moins, ſelon la gran- voiles: on en place auſſi ſur les tentes rds, pour les tendre ſur leurs drailles.

DAILLOT, ANDAILLOT. (*V*B*)

, *ou œil de ris*, ſ. f. c'eſt une *bague* de arrage, dont ſe ſervent les voiliers, pour s œillets des bandes de ris des baſſes huniers: on les coud ſur les bandes de *B*.)

ſ. f. *Voyez* BAYE. (*B.*)

e vaiſſeau. Voyez BAYE. (*V***)

E, ſ. f. eſpèce de cuve: en général, moitié de barique ou tierçon, qui a été eux. Il y a des *bailles* de ſondes & de s premières ſont trouées dans le fond, r égoutter l'eau qui coule du cordage en la mer. Il y a des *bailles* de combat, remplit d'eau pour rafraîchir les canons ne action; on en met deux à chaque ec deux fauberts, pour mouiller les ca- dehors; on les rafraîchit en-dedans avec on trempé dans l'eau, avant de l'intro- s l'ame de la pièce. (*V*B*)

OTE, ſ. f. vieux mot, diminutif de *baille.*

J, ou *bajon*, ſuivant le dictionnaire de en, & celui d'Aubin, c'eſt la plus haute hes ou des barres d'un *bateau foncet.* Elle immédiatement ſous la barre du gouver- on nomme *maſſe*, dans cette eſpèce de *B.*)

ER *une rivière*, expreſſion aſſez mauvaiſe, ſe ſert dans quelques endroits, pour ſigni- ndre une rivière. (*B.*)

R *les voiles, le pavillon. Voyez* AMENER.

R, v. a. on dit que la mer *baiſſe*, lorſ- que tout le flux a fait ſon effet, elle deſ- l'effet du reflux. (*B.*)

I *du ciel*, ſ. m. c'eſt le vent qui nettoie ère, de nuages. Dans beaucoup d'endroits, t le N. E.; dans d'autres, c'eſt le N. O., *&c.* bien que cela dépend beaucoup de la na- es configurations des terres, de leurs po- ſpectives, & par rapport à la mer. (*B.*)

NCEMENT, ſ. m. action de *balancer. mot.* (*V***)

NCEMENT, (*Couples de*) ce ſont les deux vers le quart de la longueur du vaiſſeau, er de l'avant & de l'arrière, qui, ſuivant e conſtruction, devoient avoir même ou- ou largeur, à la même hauteur, ayant la différence du tirant d'eau. La néceſſité règle eſt ſi imparfaitement démontrée, & ſon exécution influe, d'ailleurs, ſi peu ſur la forme du vaiſſeau, que l'on ne s'y aſſujettit pas aujourd'hui: on n'a pas beſoin, dans l'architecture navale, de ſe donner des entraves inutiles; il s'y trouve déjà aſſez de difficultés, qui naiſſent de la nature de cette ſcience phyſico-mathématique. (*V***)

BALANCER *les couples de levées*, v. a. lorſque les couples de levées ſont en place, on fait une opération pour vérifier ſi leur axe ſe trouve exactement, dans le plan paſſant par le milieu de la quille de l'étrave & de l'étambot, & on les redreſſe, en les *balançant*, s'il y a lieu.

Pour conſerver la forme des couples, on y arrête ſur tribord & basbord, à la hauteur du fort, & celle du plat-bord, les extrémités de deux bordages, que l'on appelle *planches* ou *règles d'ouverture*, & qui par conſéquent ont pour longueur, les largeurs du couple dans ces deux endroits. Ces planches d'ouverture ſont diviſées en deux parties égales; la ſurface ſupérieure de la quille eſt diviſée auſſi en deux parties égales, par un trait longitudinal, ainſi que la ſurface intérieure de l'étambot & de l'étrave.

Si ces trois parties ſont bien à plomb, c'eſt par ces traits que doit paſſer le plan coupant le vaiſſeau, ſuivant ſa longueur, en deux parties égales & ſemblables. On tend un cordeau, à la hauteur des règles d'ouverture du fort, de l'avant à l'arrière, ſes extrémités exactement arrêtées ſur les traits du milieu de l'étrave & de l'étambot. On met une ligne à plomb à chaque trait du milieu de ces règles d'ouverture; le plomb en eſt terminé en pointe, & tombe juſqu'à la quille, preſque à la toucher. Pour que le vaiſſeau ſoit bien *balancé*, il faut que la pointe du plomb ſe trouve exactement ſur le trait du milieu de la quille, & il faut en même temps que la ligne à plomb araſe celle qui eſt tendue ſuivant la longueur.

On ne trouve pas tout de ſuite cette exactitude-là dans ſa conſtruction; on examine les couples l'un après l'autre; on fait frapper, du côté qui a quelque inclinaiſon, des coins entre le taquet & le pied de l'accore, donnant du jour de l'autre côté; lorſque le couple eſt bien *balancé*, on arrête ainſi ſolidement, & on paſſe à un autre, *&c.* (*V***)

BALANCIER *de compas*, (*bouſſole de mer & de lampe.*) c'eſt la ſuſpenſion de cardan (*Voyez* ce mot.), compoſée de deux cercles qui roulent l'un dans l'autre. Tout y doit être de cuivre pour l'un comme pour l'autre uſage, & même de cuivre exempt de parties ferrugineuſes. *Voyez*, au mot BOUSSOLE, le métal qu'il convient le mieux d'employer. (*B.*)

BALANCINE, ſ. f. la vergue eſt ſuſpendue au mât par ſon milieu; on arrête une manœuvre ſimple ou compoſée à chacune de ſes extrémités; cette manœuvre paſſe par une poulie frappée à la tête du mât, & deſcend le plus ſouvent juſque ſur le pont; elle ſert à contenir la vergue à angle droit avec les mâts, ou l'apiquer, ſuivant les circonſtances: il y a autant de paires de *balancines* qu'il y a de vergues.

Assez communément, dans les vaisseaux un peu considérables, les *balancines* sont gréées de la manière dont voici le détail :

Les *balancines b* (*fig. 166*) de la grande vergue sont dormant à environ, un pied de chaque bout de vergue ; ensuite chacune passe dans une poulie double, dont les rouets ont chacun leur essieu, & qui est frappée sous le chouquet du grand mât ; de-là dans une poulie simple frappée au bout de la vergue, & elle revient passer dans le rouet supérieur de la poulie double, d'où elle descend par le trou du chat de la hune, & vient s'amarrer en bas, à la portée de la main, au second hauban de l'avant du grand mât ; c'est cette extrémité d'en-bas que l'on hale, pour faire la manœuvre de la *balancine*.

Les *balancines* de misaine *d*, sont passées de même.

Ordinairement les *balancines f*, *h* des huniers servent d'écoutes aux perroquets ; lorsque le perroquet est bordé, chaque *balancine* est capelée à un *cabillot*, *chevillot* ou *quinçonneau*, qui est au point de cette voile de perroquet ; de-là elle passe dans une poulie simple qui est au bout de vergue ; ensuite dans une autre poulie qui est sous les barres des perroquets ; puis elle descend par un trou du plancher de la hune jusqu'en bas, où elle vient s'amarrer au troisième hauban de l'avant : lorsqu'on serre les perroquets, on capelle l'extrémité de la *balancine*, qui étoit au point de cette voile, à un cabillot fixé sous les barres, à côté de la poulie.

Les *balancines* des perroquets *k*, *m*, sont capelées à un quinçonneau qui est au bout de la vergue : on les passe dans une poulie ou cosse, frappée au capelage du mât, & on amarre leurs bouts sur les barres de perroquet.

Les *balancines* des perroquets volans, lorsqu'on les fait servir, se gréent de la même façon que celles des perroquets.

Les *balancines q* de la vergue sèche, sont dormant à un œillet sous le chouquet d'artimon, passent dans chaque poulie de bout de vergue ; de-là dans une poulie frappée au même œillet, où est le dormant, ensuite dans un trou du plancher de la hune d'artimon, & s'amarrent à un taquet en-dedans du bord, vis-à-vis le hauban du milieu de l'artimon.

Les *balancines s* du perroquet de fougue sont passées comme celles des huniers.

Les *balancines* de la perruche d'artimon se gréent comme celles des perroquets.

Les *balancines x* de civadière sont capelées à un quinçonneau, au point d'en-bas de la contre-civadière, à laquelle elles servent d'écoutes, & lorsque cette voile ne sert pas, à d'autres quinçonneaux au bout du beaupré ; de-là elles passent chacune dans une poulie simple, au bout de la vergue, & de-là dans une autre poulie estropée à la tête du mât de beaupré, d'où elles descendent le long de ce mât, passant dans le ratelier du beaupré, & elles viennent s'amarrer au collier du grand étai, au-dessous du fronteau d'avant.

Les *balancines* de la contre-civadière ont à leur bout un estrope qui se capelle au bout de la vergue. Elles passent ensuite dans une cosse, ou petite poulie, qui est estropée au bout du bâton de foc, & on les amarre au violon de beaupré. (*V* E*)

BALANDRE. *Voyez* BÉLANDRE. (*B.*)

BALANT, s. m. état de ce qui balance, de ce qui oscille. Une manœuvre, ou autre chose, qui ne seroit pas à la portée de la main dans sa situation verticale, balance, est en *balant*, par le mouvement du roulis ou quelque autre cause : si l'on veut la faire saisir, on dit, *attrape au balant* : on dit aussi, *abrague le balant* d'un cordage qui balançoit, faute d'être tendu : ce commandement signifie de haler sur la manœuvre, seulement autant qu'il faut pour qu'elle ne balance plus. (*V***)

BALAST, *lest* : je ne crois pas que ce mot soit françois. (*V***)

BALCON, s. m. il ne se dit guère : *Voyez* GALLERIE. (*V***)

BALE, *ou* BALLE *pour les menues armes*, s. f. les *bales* sont de petits globes de plomb, du poids d'une once, qui servent à charger les fusils pour la guerre : on en charge quelquefois les canons & pierriers, pour servir de mitrailles ; c'est ce qu'on appelle *charger à cartouche* : cela est fort meurtrier, quand on tire de proche. Quoique la *bale* du canon s'appelle ordinairement *boulet*, cependant on se sert quelquefois du mot de *bale*, pour en indiquer le calibre.... *Un canon de 24 livres de bale*.... On dit aussi simplement, *un canon de 24*. (*V* B.*)

BALESTON, s. m. *ou* LIVARDE : Perche *ff* (*fig. 40.*) qui, par un de ses bouts, porte l'angle supérieur d'une *voile à livarde*, en dehors, ou sous le vent ; cette perche traverse la voile diagonalement, & vient, par son autre bout, s'appuyer sur le mât ; elle tient lieu de vergue : la voilure à livarde ne peut guère s'employer que pour des canots. (*V***)

BALESTRILLE, s. f. *Voyez* ARBALÊTE. (*B.*)

BALISE, s. f. marque placée sur un danger quelconque pour l'indiquer & le faire éviter ; ou bien le long d'un chenal, ou d'une passe, pour en indiquer la route. C'est souvent un corps flottant au bout d'une chaîne, dont l'autre bout est fixé au fond par une ancre engagée dans ce fond. C'est aussi quelquefois un mât élevé, tantôt simple, tantôt portant quelque marque distinctive. Lorsqu'elles sont destinées au second des usages énoncés ci-dessus, on en met souvent plusieurs, qu'on prend l'une par l'autre pour se conduire.

Quelquefois on peint les *balises* de différentes couleurs, pour les faire distinguer plus facilement, & rendre leur usage plus commode & plus sûr. Alors on dit, *vous laisserez la balise noire à bas-bord, la blanche à tribord*, &c. Si elles ne sont pas diversement colorées, on les désigne par première, se-

conde, troisième, ou bien par l'objet vis-à-vis duquel se trouve chacune, & qui doit être marqué sur la carte.

L'art de baliser est un art important, qui demande une grande connoissance du local, des différens états où la mer s'y trouve, dans toute l'étendue de l'année, & suivant les vents régnans; du tirant-d'eau de chaque bâtiment qui peut fréquenter le lieu, & de la possibilité de le manœuvrer convenablement dans chacun des endroits par où il doit passer.

Il seroit fort à souhaiter qu'on pût baliser bien des endroits fameux par une foule d'accidens funestes. Dans quelques-uns la violence de la mer est un obstacle réel pour les *balises* faites à l'ordinaire, qui n'y résisteroient jamais, quelque solidité qu'on eût essayé de leur donner; mais ne pourroit-on pas employer d'autres moyens? Il est beaucoup d'endroits très-fréquentés, où une longue suite de roches, toutes, ou en partie, sous l'eau, forme un écueil très-dangereux. Ne pourroit-on pas, en choisissant les instans favorables, creuser verticalement un canal dans une des roches les plus avancées vers le large, comme on fait pour faire sauter des masses de rochers avec la poudre à canon? Ayant creusé ce canal assez profondément, on y placeroit une grosse barre de fer cylindrique, enduite de plusieurs couches d'une bonne peinture à l'huile, & surmontée d'un globe, d'une matière solide, peint d'une manière éclatante. On auroit soin d'appliquer la peinture sur la barre, avant qu'aucune rouille eût pu y mordre, & lorsqu'elle seroit bien sèche; autrement la rouille fait sous la peinture, des progrès très-considérables.

La forme cylindrique a l'avantage de réunir beaucoup de solidité sous une moindre surface; par conséquent de donner moins de prise à la mer, & de lui opposer plus de résistance. On sent bien qu'il faudroit que la barre fût assez élevée, pour n'être pas couverte par la plus haute mer. Peut-être faudroit-il s'abstenir de placer le globe dont il vient d'être question, de crainte qu'il ne donnât trop de prise à la mer, & ne fît rompre la barre; quoique cette forme ait encore plus éminemment, & le plus éminemment possible, la double propriété qu'on vient d'attribuer à celle du cylindre: mais parce que, ce globe, supposé d'un diamètre beaucoup plus grand que celui de la barre, pour qu'il soit plus apparent, donneroit à la mer une prise plus considérable, qui agiroit au bout d'un plus long levier. Les connoissances locales sur la hauteur des lames, & leur force dans les gros temps, décideroient la question. Si l'on se décidoit à supprimer le globe, il faudroit rendre la barre même aussi apparente qu'il seroit possible.

Si ensuite ces marques étoient placées sur les plans ou cartes particulières de l'endroit, avec la distance de la barre à l'extrémité du danger, si elle n'avoit pas pu y être placée; le navigateur, estimant facilement cette distance, parce qu'elle ne seroit pas bien grande, & la faisant plutôt trop grande que trop petite, n'auroit rien à craindre du danger. Il semble que si la Chaussée-des-saints, chaîne de rochers très-dangereuse, auprès de Brest, pouvoit être balisée ainsi, elle ne seroit pas si souvent funeste aux navigateurs, & tout récemment (1781) nous n'y aurions pas perdu la frégate *la Charmante*, avec une partie de son équipage, son très-estimable capitaine, & son intrépide second. *Voyez* le mot ABANDONNER *son vaisseau*.

Cette idée peut paroître hazardée; cependant je ne me suis permis de la proposer, qu'après avoir consulté des personnes de l'art, qui m'ont paru croire la chose possible. (*B.*)

BALISE, s. f. (*terme de calfat.*) les *balises* sont des marques qu'ils laissent dans le calfatage, pour indiquer un endroit qu'ils n'ont pas travaillé, soit qu'ils aient trouvé du bordage défectueux, ou un faux-joint, soit pour d'autres raisons. (*V***)

BALISER, v. a. placer des balises. (*B.*)

BALLE *pour les armes. Voyez* BALE. (*V***)

BALLE, s. f. *ou* BALLOT, s. m. *de chanvre*, l'un & l'autre expriment une certaine quantité de queues de chanvre, réunies par un lien commun. (*B.*)

BALOIRE, s. f. vieux mot qui semble avoir signifié *lisse de construction*. (*V***)

BALON, s. m. suivant le vocabulaire de M. Lescalier, partie françoise-angloise, c'est une sorte de *galère* ou de *barge*, en usage à Siam. Sans doute, lorsque M. Lescallier compare le *balon* à la barge, c'est parce que l'une & l'autre embarcation sont propres à naviguer sur les rivières; car, au reste, si l'on en croit toutes les descriptions du *balon*, il diffère beaucoup de la barge par sa forme.

Suivant le Dictionnaire d'Aubin, ce sont des bâtimens qui ont jusqu'à 100 & 120 pieds de long, & à peine 6 de large. Ils sont faits d'un seul arbre, & portent de chaque côté jusqu'à 150 rameurs. Ils sont souvent très-ornés de sculpture & de dorure, ainsi que leurs rames. Les plus magnifiques ont au milieu, des clochers d'une très-grande hauteur, par rapport aux proportions du *balon*, mais de matières très-légères, sans quoi cette grande hauteur ne manqueroit pas de le faire *chavirer*. D'autres, qui le sont moins, ont à la place, un dôme qu'Aubin nomme la *chirole*. Les chiroles & les clochers sont garnis de riches balustrades en ivoire ou en dorure. Les bords de ces bâtimens sont presque à fleur-d'eau; mais ils ont à l'avant & à l'arrière de très-grands relevemens, sous la figure de différens animaux. Les couleurs dont sont peints les bâtimens, distinguent les grades, les dignités de ceux auxquels ils appartiennent. On trouve en substance les mêmes choses dans l'*Abrégé de l'histoire générale des voyages par M. de la Harpe*; ainsi il y a tout lieu de croire qu'à l'égard de cette description, Aubin est exact. Je crois qu'il n'en est pas de même de ce qu'il dit que *balon* est une espèce de *brigantin*. On peut voir à ce mot, que ces deux bâtimens ne se ressemblent point.

M. Bourdé de Ville-huet, dans son *Manuel des marins*, dit que le *ballon* (écrit ainsi) est une espèce de bateau de la côte de Malabar, d'une grande vitesse à la rame. Il se peut que quelques personnes aient ainsi nommé ces bateaux de la côte de Malabar, à cause de leur ressemblance avec ceux de Siam; mais il paroît qu'en général le mot *balon* est affecté spécialement à ces derniers, dont M. Bourdé ne parle point. (*B.*)

BALUSTRADE *des gaillards & dunettes*, s. f. c'est un garde-corps à jour, susceptible d'ornement, qu'on élève, à hauteur d'appui, sur l'avant du gaillard d'arrière & de la dunette, & sur l'arrière du gaillard d'avant, sur des montans au-dessus des fronteaux: ces montans s'appellent *batayolles*; &, en guerre, ces appuis sont bastingués. (*V* B.*)

BALUSTRADE, s. f. (*terme de Galère.*) pièce de chêne en forme de balustre, qui sert à garantir l'avant de la galère du frottement des *pattes* de l'*ancre*. (*B.*)

BALUSTRE, s. m. (*terme de Galère.*) pièce de chêne appuyée *basbord* & *stribord* contre le *jour de proue*, pour garantir cette partie des effets du frottement du cable. (*B.*)

BANC *de coquillage*, *de sable*, &c. s. m. c'est une certaine étendue, dans la mer, plus élevée que le reste du fond, & sur laquelle il y a moins de fond que par-tout ailleurs; ainsi il y a des *bancs* de toutes sortes de profondeur, depuis fleur-d'eau, jusqu'à cent & deux cens brasses, plus ou moins, & dont la qualité du fond est aussi très-différente; les uns portant un fond de sable, de vase, de coquillage, de gravier & de pierre, quelquefois mêlé: d'autres ayant autant d'inégalités dans le fond du sol, que dans leur profondeur, qui varie continuellement, *&c.* de sorte qu'il y a des *bancs* fort dangereux, & qu'on ne peut trop éviter: d'autres servent beaucoup, parce qu'ils redressent les erreurs de la route, quand on peut fonder dessus, leur position étant bien connue, par rapport à la longitude: d'autres, comme le *banc* de Terre-neuve, ou *grand-banc*, servent à des pêches abondantes: en un mot, un *banc* est une espèce d'isle sous l'eau, qui ne tient à rien en apparence, puisqu'on perd le fond à peu de distance de ses accores. (*V* B*)

BANC *de glace*; on nomme ainsi des glaces d'une très-grande étendue, qu'on rencontre dans certains parages, qui souvent barrent toute une côte, un bras de mer, un détroit, l'embouchure d'une rivière. Lorsque les glaces sont d'une moindre étendue, & sur-tout lorsqu'elles sont flottantes, on les nomme simplement *glaces*. *Voyez* ce mot. (*B.*)

BANC *de quart*, c'est un *banc* placé sur le gaillard d'arrière, en avant du capuchon, sur lequel se place volontiers l'officier qui commande le *quart*. Le commandant d'un bâtiment de guerre s'y place aussi assez communément, pendant le combat, & souvent de bout sur ce *banc*, pour mieux voir tout ce qui se passe sur son bâtiment. (*B.*)

BANC *de rameur*, ce sont des planches placées pour servir de sièges aux rameurs, & qui traversent le bâtiment à rames, suivant sa largeur, soit totalement, soit dans sa demi-largeur seulement, de chaque côté. (*B.*)

BANC, (*terme de Galère.*) espace répondant, de chaque côté de la galère, à chaque aviron, & qui sert de logement aux forçats chargés de cet aviron.

C'est aussi l'appui sur lequel le forçat pose le pied non enchaîné. *Voyez* BANQUETTE, PÉDAGNE, PÉDAGNON. (*B.*)

BANCASSE, s. f. (*terme de Galère.*) ce mot générique exprime une sorte de caissons, servant de banc à s'asseoir, & de lit. Il y a la *bancasse* de la timonnerie, qui sert aux timonniers, & qui par conséquent est à la poupe; celle dite de *poupe* plus particuliérement, qui sert de sopha & de lit, *&c.*

Par analogie de la forme, on nomme aussi *bancasses*, des traverses, de grosses pièces de bois, à peu-près de forme parallélipipède, qui servent à fortifier certaines parties, ou certaines pièces; c'est ainsi qu'on nomme *bancasse de bittes* une pièce de chêne qui sert d'appui aux bittes & aux deux courbatons, qui les fortifient. *Voyez* TRAVERSIN *des bittes*, & COUSSIN *des bittes*; *bancasse* de douille, une autre pièce qui sert au retour des cables quand on mouille, & est fortifiée par deux courbatons; enfin *bancasse* de l'arbre de mestre, une pièce posée en travers, en dedans de la galère, fortifiée de deux courbes à chaque bout. (*B.*)

BANCHE, s. f. c'est un banc de roches tendres & unies. C'est ainsi qu'on nomme *banches vertes*, un banc environ à 13 lieues dans l'ouest du Pertuis-breton, qu'on marque volontiers sur les cartes, comme un danger, & qui cependant n'en est pas un, suivant *le voyage de la Flore* par MM. Verdun de la Crenne, Borda & Pingré (*vol. II pag. 338.*), parce qu'il y a 60 brasses d'eau dessus, suivant le *Neptune françois*. J'ai déjà discuté cela dans le cinquième cahier du *Journal de marine*, année 1780, & je crois y avoir fait voir que Roche-bonne, tout auprès des *banches* vertes, est un écueil très-réel, puisqu'en 1755 un capitaine de Calais y perdit son navire, & un enfant qu'on ne put pas retirer à temps, & qu'il pourroit bien en être de même des *banches* vertes. Je saisis l'occasion de parler de cela encore ici, parce que le *Voyage de la Flore* doit avoir beaucoup d'autorité parmi les navigateurs, & qu'il est très-dangereux pour eux de ne pas croire aux écueils qui les menacent. (*B.*)

BANCQUÉ. *Voyez* BANQUÉ, EMBANCQUÉ. (*B.*)

BANDE, s. f. inclinaison du vaisseau sur un de ses côtés, lorsqu'il est sous voile, dans une route oblique; ou même dans les ports & rades,

lorſqu'il y a plus de poids d'un côté que de l'autre, ou qu'il a un faux côté.

Ce vaiſſeau donne beaucoup de bande ; cela ſe dit quand il incline fort ſur le côté, en portant trop de voile, ou lorſque le vent eſt très-fort. Lorſque cela lui arrive d'un temps maniable, & avec une voilure raiſonnable, c'eſt une marque que le vaiſſeau n'a pas aſſez de ſtabilité ; & c'eſt un des plus grands défauts qu'il puiſſe avoir ; car un vaiſſeau qui ne porte pas la voile, eſt toujours en danger de s'engager, & même de faire capot.

Mettre à la bande.... donner une demi-bande.... c'eſt coucher un vaiſſeau ſur le côté, en paſſant des poids d'un bord à l'autre, afin de le faire incliner, & de mettre hors de l'eau, une partie de ſa carène, du côté que l'on ſoulage, pour le nettoyer & l'eſpalmer, ou, pour mettre dehors, les endroits endommagés ſous la ligne d'eau, & les raccommoder. (*V***)

BANDE *de ris*, c'eſt une bande de toile, couſue d'un côté des voiles à l'autre, & de ralingue en ralingue, dans laquelle on place les œillets de ris pour y paſſer les garcettes : on met ordinairement trois *bandes* de ris, dans chaque hunier, à diſtance égale, de ſorte que celle d'en bas puiſſe retrancher la moitié, au moins, du hunier, lorſqu'on prend tous les ris. On met une ſeule *bande* de ris dans chaque baſſe voile, à cinq ou ſix pieds au-deſſous de la tetière ; chaque *bande* de ris eſt terminée par une patte ou herſeau, ſur la ralingue, qui ſert de point fixe à l'itague du ris. (*V* B*)

BANDE, *tout le monde à la bande, à tribord ;* c'eſt un commandement pour faire paſſer tout l'équipage du côté indiqué, ſur le bord du vaiſſeau, dans les haubans, ſur les vergues, pour qu'il crie à chaque coup de ſiflet, *vive le roi :* cette cérémonie ſe fait pour ſaluer le pavillon, ou pour faire honneur à quelques perſonnes en place. (*V* B*)

BANDE *du nord, du ſud*, c'eſt le côté du nord ou celui du ſud : *nous voyons la bande du ſud fort chargée, tandis que celle du nord étoit fort claire... nous vîmes les ennemis dans la bande du nord.* (*V* B*)

BANDE (*en*) adv. larguer *en bande*, c'eſt larguer abſolument & tout d'un coup un cordage ſur lequel ou faiſoit force, comme lorſqu'on amène avec un palan une pièce de bois, une futaille ou autre poids, & que cet objet porte entiérement ſur une baſe ſolide : on crie *largue en bande !* (*V***)

BANDE *de fer*, fer plat, ou en late. (*V***)

BANDE, ſ. f. côté d'une galère. Dans ce ſens, on dit *bande de droite, bande de feneſtre*, comme on dit *basbord* & *tribord* ſur les vaiſſeaux. (*B.*)

BANDE *de ſartis*, (*Galère.*) *bande* de fer qui porte des crocs, ſur leſquels les *ſartis* ſont *dormant.* (*B.*)

BANDE *de tercirol*, (*Galère.*) *Voyez* BANDE *de ris.* (*B.*)

BANDER *les ſartis*, (*Galère.*) *Voyez* RIDER *les haubans.* (*B.*)

BANDER *une voile*, v. a. c'eſt coudre à une voile des morceaux de toile de travers, afin qu'elle dure plus long-temps. (*V* S*)

BANDEROLLE, ſ. f. (*terme de Galère.*) eſpèce de *flamme* beaucoup plus courte que les flammes ornaires, & attachée immédiatement au bâton de pavillon, ou de commandement, qui ſurmonte le calcet ; au lieu que la flamme eſt enverguée à un bâton de flamme. *Voyez* FLAMME & MATURE *à calcet.* (*B.*)

BANDIÈRE, ſ. f. expreſſion, maintenant peu uſitée, pour *ligne formée* par le *travers*, ou *ligne de front. Voyez* ces mots. (*B.*)

BANDIÈRE (*Méditerrannée.*) mot formé de celui de *bannière* par corruption. On lui fait ſignifier *pavillon* mal-à-propos. (*B.*)

BANDIÈRES, (*terme de Galère.*) ce ſont des eſpèces de pavois dont on décore les mâts des galères. (*B.*)

BANDINETS, diminutif de *bandins.* Ce mot prend auſſi les deux acceptions: Comme plate-forme, c'eſt la continuation des bandins, qui ſe prolongent à angle droit, juſqu'au-deſſus du jour de poupe. Ils ſe replient ſur eux-mêmes par une briſure, pour laiſſer libre l'entrée de la galère, lorſqu'elle eſt au mouillage. (*B.*)

BANDINS, ſ. m. on dit auſſi les *bandins* de *l'eſpale*, double plate-forme avec baluſtres, pratiquée à l'*eſpale* aux deux côtés de la galère, & ſaillante en partie en-dehors. Au mouillage celle de tribord ſert de lit de camp aux ſoldats de garde. A la mer, elle ſert de logement au côme ; celle de basbord eſt occupée par le pilote.

On nomme auſſi *bandelins* ou *bandins* de poupe, des pièces de bois un peu courbées, ſortant en-dehors de la poupe de 7 à 8 pieds, poſées à plat & enchâſſées ſur les extrémités des pieds droits. Ils ont pour l'ordinaire 23 pieds de long, 14 de large, & 3 ou 4 pouces d'épaiſſeur. Il paroît que ces pièces ſervent à ſoutenir les plates-formes qui prennent le même nom. (*B.*)

BANDIS, *voyez* BANDINS. (*B.*)

BANDOULLIÈRE, ſ. f. vieux mot ſignifiant un vieil uſage. Eſpèce de baudrier que l'on met ſur le corps, de gauche à droite, & qui diſtingue ſur un vaiſſeau ceux qui combattent avec des armes à feu. La *bandoulière* ſert à porter le mouſquet ou la carabine. (*V* S*)

BANNE, ſ. f. tente de bateaux, propre à les garantir de la pluie & du ſoleil, & ſous laquelle l'équipage peut nager. (*V* S*)

BANNE, ſ. f. petite loge que les bateliers conſtruiſent ſur leur bateau, pour ſe mettre à couvert. (*B.*)

BANNEAU, *voyez* BOUÉE. Je ne trouve ce mot que dans le *Dictionnaire de Marine* de M. Sa-

vérien, & dans le *petit Vocabulaire françois-anglois* qui est à la fin du *Dictionnaire de Marine* de Falconer : il pourroit bien n'être pas terme de marine. (*B.*)

BANNER, v. a. *ou* neutre, c'est tenter un bateau, le couvrir d'une banne. (*V* B*)

BANNETON, s. m. coffre percé pour conserver le poisson dans l'eau. (*B.*)

BANNIERE (*en*) les voiles sont *en bannière*, lorsque leurs écoutes sont largues, & qu'elles voltigent au vent sans être retenues : ainsi on dit que les hunes ou perroquets sont *en bannière*, quand on les laisse aller de cette manière pour faire des signaux, ou lorsque leurs deux écoutes se rompent en même temps. (*V* B*)

BANNIERE, s. f. On nomme ainsi sur des galères, ce qu'on nomme maintenant *pavillon* sur les vaisseaux. (*B.*)

BANQUE, suivant le *Dictionnaire de Marine* de M. Savérien, & suivant celui de Saint-Aubin, c'est encore une épithète qu'on donne dans certains endroits, aux bâtimens qui vont pêcher la morue à Terre-neuve. (*B.*)

BANQUÉ, adj. *Voyez* EMBARQUÉ. (*B.*)

BANQUETTE, s. f. (*terme de Galère.*) planche épaisse, ou *bordage* qui garnit le fond du banc, (en prenant ce mot dans l'acception où il signifie le logement des forçats) sur lequel couchent les forçats, & où ils sont enchaînés. On trouve à cet égard, dans l'*Architecture navale* de Dassié, une contradiction manifeste. A la page 132, il désigne la *banquette* telle qu'elle doit l'être, en rapportant à la seconde planche des galères; mais à la page 126, en bas, il confond ce mot avec celui de *pédagne*. Cet ouvrage, imprimé en 1676, contient des détails qu'on ne trouve point ailleurs, & dont nous profitons quelquefois, mais il est fait avec bien de la négligence. (*B.*)

BANQUIERS, s. m. On nomme ainsi dans quelques endroits, les bâtimens armés pour faire la pêche au grand banc, ou banc de Terre-neuve. Ailleurs on les nomme *Terre-neuviers*. *Voyez* ce mot. (*P.*)

BANQUISE, s. f. les marins qui naviguent dans le nord appellent *banquise*, l'amas de grosses glaces qu'ils trouvent souvent au large, en si grande quantité, & si grosses, qu'elles leur ferment le passage pendant des semaines, & quelquefois des mois.

Dans une campagne que je fis à la côte du petit nord, isle de Terre-neuve, nous trouvâmes la *banquise*, & en fûmes arrêtés, quoique nous nous fissions à 80 lieues de terre; nous la parcourûmes autant, nord & sud, & la trouvâmes par-tout si épaisse, qu'on n'auroit pu y faire entrer une pirogue; elle fut deux mois à s'éclaircir assez, pour nous laisser passage. Quand, dans cette navigation la *banquise* commence à laisser des jours appellés *clarière*, & qu'on espère de pouvoir passer, on donne dedans au point du jour, plusieurs vaisseaux de conserve, vu le danger, & pour s'entre-secourir en cas de malheur : si, vers le midi, on ne voit pas grande apparence de pouvoir continuer à naviguer ainsi dans les glaces, on vire de bord, pour en être dehors avant la nuit, & recommencer ensuite d'autres tentatives : cette navigation est très-dure, & vous met dans le cas de manœuvrer sans cesse; ce qui en diminue cependant le danger, c'est que la mer, dans la *banquise*, est toujours assez belle; d'ailleurs les terre-neuviers, pour la pêche à terre, ont toujours des équipages considérables; &, en général, ils sont excellens maneuvriers.

La *banquise* permet le passage aux bateaux longtemps avant que les vaisseaux puissent avoir le même avantage; & comme il y a beaucoup de choix dans les différens havres où on peut faire des établissemens de pêche, & que les premiers bateaux arrivés, choisissent successivement ce qu'il y a de mieux pour les vaisseaux dont ils sont détachés, chaque bâtiment s'empresse d'envoyer le sien, où l'on embarque un officier intelligent & quinze bons hommes. Suivant les ordonnances, il est défendu d'expédier son bateau avant d'avoir connoissance de terre; mais on les élude la plupart du temps, en feignant de prendre pour la terre, quelque nuage à l'horizon. Dans la campagne dont je parle, nous hasardâmes le nôtre, que nous étions, au moins, à cinquante lieues de terre. On arme & on équippe bien ce bateau. Lorsqu'il se trouve barré par la *banquise*, il cherche une glace plate, comme il y en a nombre; on y enfonce, à coups de masse, une cheville de trois ou quatre pieds, dont on est muni, environ à deux longueurs du bateau; on le met sur cul, au moyen du lest; on frappe une cayonne sur la cheville, & à une ceinture dont on entoure le bateau, & on le hale, par ce moyen, sur la glace; on s'y établit; on y étend un peu de lest, sur lequel on fait du feu, & bouillir la chaudière; on se tente dans le bateau avec ses voiles, & on se tient-là jusqu'à ce que le passage s'ouvre. On y a quelquefois la guerre à faire à des ours blancs, monstrueux, qui ont été dégradés sur des glaces. Nous en tuâmes un, dont une des pattes avoit treize pouces & demi de largeur, sans compter ce que l'on appelle les manchettes, ou le long poil qui les environne; il pesoit sûrement dix quintaux; on lui avoit tiré quinze coups de fusil au corps avant qu'il tombât : un bon tireur l'ajusta, enfin, au chignon; sans cela, je doute que nous en fussions venus à bout. (*V***)

BAPAUME (*en*), on dit d'un vaisseau qu'il est *en bapaume*, quand il ne peut plus gouverner faute de vent, & qu'il est en calme plat : *il est en bapaume.* On le dit aussi d'un vaisseau en désordre dans son gréément; il est en *bapaume*, lorsqu'il est degréé, & qu'il ne peut pas s'orienter : c'est un navire en désordre : cela arrive presque toujours après un combat. (*V* B*)

BAPTÊME;

BAPTÊME, ſ. m. cérémonie burleſque qui ſe pratique ſur mer, par les équipages, ſous les tropiques, la ligne, & dans d'autres endroits remarquables, vis-à-vis les perſonnes qui y paſſent pour la première fois. Elle ſe fait de différentes manières, que l'on nous diſpenſera de détailler; elles reviennent toutes à inonder le malheureux qui n'a rien à donner, & à tirer de l'argent des perſonnes qui veulent être épargnées : c'eſt un uſage que l'on ne ſupprime pas, & auquel les officiers généraux même ſe ſoumettent, parce qu'il eſt bon de profiter de toutes les occaſions de tenir les équipages en gaieté. (*V***)

BAPTISER, v. a. c'eſt faire la cérémonie burleſque du baptême ſous la ligne, les tropiques, ou autres lieux remarquables. (*V***)

BAPTISER *un vaiſſeau*, c'eſt, aſſez improprement parlant, le bénir, ou le nommer. (*V***)

BARACHOIS, ſ. m. terme de la navigation de Madagaſcar, qui ſignifie un baſſin entre des récifs, dans lequel des bâtimens, quelquefois même d'un aſſez grand tirant d'eau, peuvent être à flot. (*B.*)

BARATE, ſ. f. on appelle ainſi les ſangles que l'on met en croix ſur la miſaine, & que l'on roidit à force de palan, pour la ſoutenir pendant la tempête, & l'empêcher d'être déchirée par la force du vent; les quatre dormans de la *barate* ſe placent ſur la vergue, deux en-dedans des pointures, & les deux intérieurs, vers les poulies des carguepoints, de manière qu'elles forment à-peu-près un double W ſur l'avant de la voile, aux deux pointes duquel on croche deux palans pour roidir la *barate*. (*V* B*)

BARATERIE, *ou* BARATRIE *de patron*, ſ. f. c'eſt une malverſation d'un capitaine de navire, pour augmenter ſon profit aux dépens de ſes armateurs, ou de ſes aſſociés. *Voyez* ce mot dans le premier volume du *Dictionnaire de Juriſprudence*. (*B.*)

BARBE *d'arganneau*, ſ. f. (*terme de Galère.*) cordage paſſant par un trou pratiqué à *l'arganneau*. Il fait l'office de la *boſſe debout*, ou *boſſe de boſſoir*. (*B.*)

BARBE *de bitons*, ſ. f. (*terme de Galère.*) cordage amarré par une de ſes extrémités au biton de la conille, & dont le garant ſert à ſaiſir les pattes de l'ancre, pour aider à la faire entrer. (*B.*)

BARBE, (*loz arem à la*), (*terme de Galère.*) commandement de placer les avirons dans une ſituation horizontale, pour être prêt à voguer au premier ordre, parce qu'alors il n'y a plus qu'à les laiſſer tomber juſqu'à ce qu'ils puiſſent frapper l'eau, au lieu qu'avant l'exécution du commandement, la pale étoit élevée, & le giron abaiſſé dans la galère. (*B.*)

BARBE *de bordage*. La *barbe du bordage* eſt la coupe de ſon extrémité, où l'on voit celle de tous les filamens, parties élémentaires & conſtituantes du bois. Lorſque l'on a ſcié ou haché un bordage, en partie, par le travers, on vient à le rompre, les filamens du bois qui n'a pas été coupé net, ſe ſéparent à plus ou moins de diſtance de la coupe, ce qui forme une eſpèce de *barbe* : cela a pu donner lieu à l'établiſſement de ce terme. (*V***)

BARBE (*ſainte*) ſ. f. retranchement pratiqué dans l'entrepont & de l'arrière du vaiſſeau : cette eſpèce de chambre eſt éclairée par des jours percés dans la voûte du vaiſſeau, qui forment ſabords de retraite, dans les vaiſſeaux à deux & à trois ponts; c'eſt auſſi communément dans la *ſainte-barbe* qu'on établit la barre du gouvernail. Ce lieu eſt particulièrement deſtiné au maître canonnier, qui y tient partie des gargouſſes, les pulverins, & autres uſtenſiles d'artillerie; il y a ſa cabane dans l'angle de la liſſe d'hourdi avec le bord; on y en pratique une autre, ſemblablement placée, pour l'aumônier, & encore quelques logemens clos en toile, pour le chirurgien-major, & d'autres perſonnes qu'on ne veut pas confondre avec l'équipage. L'écoutille par laquelle on deſcend dans le couroir des ſoutes à pain, où eſt percée celle des ſoutes à poudre, ſe trouve dans la *ſainte-barbe*; il y en a une autre ſur l'arrière, proche la barre d'hourdi, pour deſcendre dans la ſoute de rechanges du maître canonnier. Il y a toujours dans les vaiſſeaux du roi armés, à la porte de la *ſainte-barbe*, une ſentinelle qui la garde ſoigneuſement, le ſabre à la main; elle n'y laiſſe entrer que des officiers, ou autres perſonnes de conſidération, ou les gens qui y ont affaire, & encore avec la précaution de leur faire quitter leurs armes. (*V***)

BARBE, (*fauſſe ſainte-*) ſ. f. autre retranchement fait dans les frégates, ſur l'avant de la *ſainte-barbe*, où l'on pratique des logemens pour les officiers : ce retranchement reſſerre beaucoup l'équipage, & il convient de ne pas le faire trop ſpacieux. (*V***)

BARBETTE, (*batterie à*) c'eſt la batterie d'un bâtiment ſans encaiſſement, dont le plat-bord forme les feuillets des ſabords. (*V***)

BARBETTE, ſ. f. cordage qui fait, ſur les galères, l'office de ce qu'on nomme *grêlin* ſur les vaiſſeaux. (*B.*)

BARBEYER, *ou* FASIER, v. n. les voiles *barbayent*, c'eſt-à-dire, ont une ſorte de battement, de mouvement d'ondulation, lorſque le vent n'eſt ni dedans ni deſſus; elles ſont, alors, ce que l'on appelle auſſi, *en ralingue*, c'eſt-à-dire que les ralingues de tribord & bâbord ſont dans la direction du lit du vent. (*V***)

BARBOT, ſ. m. on nommoit ainſi, ſur les galères, celui qui faiſoit la barbe aux forçats. (*B.*)

BARCANETTE. *Voyez* BARQUEROLLE. (*B.*)

BARCE, ſorte de canon de peu d'uſage aujourd'hui, & autrefois fort commun ſur mer; il reſſemble au fauconneau, quoique plus court,

plus renforcé de métal, & d'un plus grand calibre.

Il paroît que les Anglois voudroient revenir aujourd'hui à cette espèce de canons d'un grand calibre, relativement à leur longueur, même pour de grosse artillerie; ils ont fait l'essai sur une de leur frégate, de canons légers & courts, ayant seulement cinq pieds à cinq pieds & demi de longueur, portant, à une très-grande distance, des boulets de 66 à 68 liv. : il nous en a coûté une frégate sortant de dessus les chantiers, portant du 18, qui s'est rendue à ces forces, estimées supérieures : cependant il est à présumer que ces canons, qu'on appelle, je crois, aujourd'hui *caronades*, sont à chambre sphérique : sans cela ils ne pourroient faire autant d'effets. Or, on a renoncé en France à l'usage de cette sorte de canons, parce qu'ils étoient très-dangereux pour les chargeurs, par l'impossibilité de les écouvillonner comme il faut; qu'ils moutonnoient ou sautoient prodigieusement, & mettoient, par-là, promptement leurs affuts hors de service; qu'ils avoient un recul considérable, & peu de justesse dans leurs coups. Il résulte de tous ces motifs d'abandon, que dans un combat un peu long, un bâtiment ainsi armé, perdroit bientôt son avantage par les accidens & le désordre qu'ils occasionneroient à bord. Au surplus, il n'est pas certain que ces sortes de canons soient absolument les mêmes que ceux appellés autrefois *barce*; nous avons tenté de nous procurer quelques informations à ce sujet; si elles nous procurent quelque chose de satisfaisant, nous en ferons mention au mot CARONADE.

Les affuts de ces pièces sont sur plate-forme à coulisse, ce qui peut bien les empêcher de bondir; mais ce ne peut être qu'à un détériorement, encore plus prompt, de cet établissement. (*V* **)

BARCO-LONGO. Suivant le *Dictionnaire de Marine* de M. Savérien, ce mot est espagnol, signifiant un petit bâtiment fort d'usage en Espagne. Il est long, bas, pointu, sans ponts, & va à rames & à voiles. *Voyez* BARQUE. (*B.*)

BARDIS, s. m. lorsqu'un vaisseau est abattu en carène, sa quille éventée, non-seulement le plat-bord est à l'eau, mais même le passavant, & souvent encore, ne suffiroit-il pas, pour empêcher la mer de s'introduire dans la coursive : c'est pourquoi, on élargit ce passavant à faux frais, mais cependant assez solidement, pour arrêter l'eau pendant le temps de la carène; cette addition faite avec du bordage, ou de fortes planches, bien calfatées, s'appelle *bardis*. Pour les vaisseaux de commerce, non-seulement, la plupart du temps, on ne fait point de *bardis*, mais même on laisse la batterie ouverte, ensorte que l'eau vient sur le pont; indépendamment de l'épargne de l'ouvrage, ils en sont plus aisés à coucher : mais comme ils calent plus en grand, il faut les incliner davantage pour éventer la quille. Je ne crois pas qu'il fût sage d'opérer aussi légérement pour de grands vaisseaux, qui n'auroient peut-être pas dans cet état, le côté assez fort, pour ne pas trop charger les cayonnes de redresse.

Le *bardis* des corvettes qui n'ont pas de passavants, ou qui n'en ont que d'une à deux planches, se fait en talus, à prendre du plat-bord, montant vers le milieu du bâtiment; sur-tout, si ce plat-bord se trouve plus bas que les gaillards. (*V* **)

BARGE, s. f. c'est un petit bateau à fond plat, dont on se sert sur les rivières, pour passer d'un lieu à un autre; il va à voile & à rames, & est conduit ordinairement par trois hommes: il y en a de 22 à 28 pieds de longueur, sur cinq à six de largeur; la *barge* tire fort peu d'eau, ainsi elle passe assez facilement par-tout. (*V* * *B*)

BARIL, s. m. on entend par *baril*, toute espèce de futailles au-dessous du tierçon; mais il n'est guère terme de marine, qu'avec la désignation de la chose à laquelle il doit être employé. (*V* **)

BARIL *de galère*, c'est un *baril* long & étroit, cerclé en fer, contenant 12 à 15 pots; il a un bondereau dans un de ses fonds; il sert à plusieurs usages, particulièrement pour tenir de l'eau sur les chantiers & atteliers pour les ouvriers. (*V* **)

BARIL *à poudre*, ces *barils*, pour la marine, doivent contenir 100, 50, 25 liv. de poudre; il est assez important d'en connoître les dimensions, pour l'établissement des soutes où ils doivent être placés. Les voici :

Barils de	100 liv.	50 l.	25 l.
Longueur,	23 po.	18 po.	14 po.
Grand diamètre,	15 po. $\frac{1}{2}$.	12 po.	9 po. $\frac{1}{2}$.

Les *barils* pour le service de l'artillerie de terre, sont communément de 200 liv., & sont enchapés; ils ont 30 pouces de longueur, & 21 pouces de grand diamètre, ce qui est bon à savoir, parce qu'on est souvent dans le cas d'en embarquer. (*V* **)

BARIL *à bource ou à grenade*, c'est un *baril* fait en cône tronqué, & dont le petit fond est ouvert, garni de cuir, ou de toile peinte, qui se ferme comme une bourse; il sert à mettre les grenades chargées & artificiées; lorsqu'on fait branle-bas, & qu'on se prépare au combat, on en met un dans chaque hune, deux sur chaque gaillard, passavant, & dunette : chaque *baril* contient ordinairement vingt-cinq grenades. (*V* * *B*)

BARIL *ardent*, *baril* artificié pour *brûlot*. *Voyez* BRULOT. (*V* **)

BARIL *à mèche*, c'est un *baril* défoncé par un bout, & sur le bord duquel on fait des entailles pour placer les mèches allumées; le bout où est le feu, se met en-dedans du *baril*, afin que les étincelles tombent dans l'eau, ou le sable qu'on y a mis. (*V* * *B*)

BARIL *ou quart de farine*, les *barils* ou quarts de farines, sont de petits futs, qui, pleins de farine, pèsent environ 210 liv.; ils ont 2 pieds 3 pouces

ueur, 1 pied 7 pouces 9 lignes de grand
, & 1 pied 5 pouces de petit.

LLAGE, f. m. on entend par *barillage*,
rte de barils pris ensemble... *nous n'avons du barillage à prendre; cela se placera facile-* (*V* * *)

LLARD, f. m. c'est ainsi qu'on appelle,
alères, celui qui a soin du vin & de l'eau.
)

LLAT, f. m. Dans quelques arsenaux de
on donne ce nom aux ouvriers qui tra-
aux futailles. (*V* * *)

LLET, f. m. (*Corderie de marine.*) petit
bois, qui renferme la jauge des cordiers.

QUE, f. f. c'est une futaille qui contient
du tonneau, & pèse cinq cens livres, lors-
st pleine; quelquefois elle pèse davantage,
a liqueur qu'elle contient. Le tonneau, ou
e bariques de vin de Bordeaux bien pleines
ésent, y compris les futs, 2136 à 2140 liv.:
dimensions, *voyez* BOTTE. (*V* * *B.*)

QUES *à feu*, futailles de diverse capacité,
uelles on met des pots à feu, avec de la
rosée d'huile de petrole, & trempée dans
ix noire & de la poix grecque, dont on
ans les combats de mer, pour mettre le
vaisseaux ennemis. (*V* * *S*)

OMÈTRE *marin* ou *nautique*, f. m. on
r dans le *Dictionnaire de Physique*, au mot
TRE, ce qui y est dit en général sur cet
nt; nous nous bornerons ici à ce qu'ont
ulier, sa construction & son usage, lors-
destiné & employé à la mer.

i doit essentiellement distinguer le *baromètre*
, de celui fait pour être placé & observé
abinet du physicien, c'est 1°. d'être con-
manière, que les mouvemens imprimés
ent par la mer & par le vent, ne puis-
causer au mercure du tube des oscillations
, qui empêcheroient de juger de la hau-
le du mercure dans le vuide, & qui pour-
même faire casser le tube, si elles étoient
ables; comme cela est arrivé aux premiers
essayés en mer, parce que les oscillations
encore si grandes, que le mercure frappoit
ce contre la partie supérieure du tube,
, agités à terre de mouvemens en apparence
ts, les oscillations fussent très-peu de chose.
remarquer que cet accident est d'autant plus
e, que le *baromètre* est mieux fait d'ailleurs;
st bien fait, le vuide est parfait dans la
upérieure du tube, c'est-à-dire, qu'il ne
point d'air, proprement dit, qui puisse
r au mouvement du mercure, & au choc
t en résulter.

-tôt qu'on pensa à introduire en mer l'usage
nètre, c'est-à-dire, depuis 1700, au moins,
t la nécessité d'éviter ces effets destructeurs,
ngeant notablement la forme du *baromètre* ordinaire. On pourroit même dire que les premières tentatives, relatives à cet objet, remontent à 1695, puisque dès ce temps M. Amontons inventa le *baromètre* conique, qu'on crut ensuite pouvoir servir à la mer, parce que la partie supérieure, éprouvant une diminution sensible, le mercure, qui y est porté par le mouvement du navire, y rencontre d'autant plus d'obstacle qu'il s'élève davantage, & ne peut frapper avec force la partie supérieure du tube. *Voyez* un petit ouvrage *in-12* de M. Amontons, imprimé dans cette même année 1695, & portant pour titre, *Remarques & expériences physiques sur la construction d'une nouvelle clepsydre, sur les baromètres, thermomètres, & hygromètres.* A la vérité, il ne paroît pas que l'auteur regardât ce *baromètre* conique, comme propre à servir sur mer; mais les Anglois l'ont cru; & l'on trouve dans la première édition de l'Encyclopédie, au mot BAROMÈTRE, qui est de M. d'Alembert, que dès-lors (dès le temps de cette première édition) il y avoit 35 ans que les marins se servoient de ce *baromètre* conique.

M. Halley annonça le même *baromètre* conique en 1720, comme une invention nouvelle d'un artiste anglois, nommé M. Patrick, fort renommé dans ce temps-là, ainsi qu'on peut le voir dans les *Transactions philosophiques*, *n° 366.* Il se peut que cet artiste ne connût pas l'invention de M. Amontons; dans ce temps les artistes lisoient sans doute encore moins qu'ils ne lisent maintenant; mais il est étonnant qu'après 25 ans M. Halley n'en eût pas connoissance. Quoi qu'il en soit, cet instrument est sujet à de si grands défauts, ainsi qu'on peut le voir dans l'excellent ouvrage de M. de Luc, sur le *baromètre & le thermomètre*, *vol. I pag. 27*, qu'il ne peut être que d'un très-mauvais service, & dut être abandonné, dès qu'on eut trouvé mieux.

Si donc l'usage du *baromètre* conique s'est conservé parmi les navigateurs aussi long-temps que le dit M. d'Alembert, c'est qu'ils firent encore moins de cas de deux autres *baromètres*, inventés pour eux, l'un en 1700, par le docteur Hook, & l'autre en 1705, par M. Amontons. Ces deux instrumens diffèrent peu l'un de l'autre, & sont trop défectueux, pour qu'il fût utile d'en placer ici la description; on la trouvera dans le même ouvrage de M. de Luc, *pag. 32* du même *vol.*, ainsi que l'exposé des défauts, qui ont dû le faire rejetter. A l'article cité de la première édition de l'Encyclopédie, on ne cite, pour cette invention, que le docteur Hook.

Je ne sais si l'usage de ces *baromètres* s'est conservé long-temps parmi les marins; je ne crois pas au moins que ce soit en France, où il me paroît qu'on n'a essayé, que depuis très-peu d'années, à en introduire sérieusement l'usage à la mer, à l'imitation des Anglois, chez qui il paroît cependant que cette invention étoit encore très-imparfaite en 1777, puisqu'en les imitant, en perfectionnant

même leurs inventions à cet égard, nous restions si loin du but.

Vers 1770, feu M. Passement, artiste de Paris, à qui l'on doit des choses ingénieuses, imagina de contourner le tube du *baromètre* vers son milieu, en forme de spirale, espérant que ces circonvolutions arrêteroient le mouvement communiqué au mercure par ceux du vaisseau; mais il se trompoit bien, & M. de Luc aussi, qui paroit penser la même chose, dans le *vol.* cité, note de la *pag.* 34. J'ai sous mes yeux un de ces *baromètres*, dont la spirale fait plus de deux révolutions entières; dont le tube, sur lequel est prise cette spirale, n'a pas une ligne de diamètre, pendant que sa partie supérieure, dans laquelle se doit mouvoir le mercure, en a plus de deux: d'ailleurs ce tube porte au-dessous de la spirale, deux étranglemens presque capillaires: malgré tout cela, le mercure s'y mouvoit dans les moindres agitations du vaisseau, de manière à interdire toute possibilité d'observer, & même à casser la partie supérieure du tube: ce qui est arrivé.

Je ne sais par quelle fatalité la plupart des personnes, qui, dans ces derniers temps, ont essayé de procurer à la marine des *baromètres*, dont elle pût faire usage, étoient toutes dénuées des connoissances nécessaires pour réussir dans cette entreprise, & n'agissoient qu'au hazard: les spirales & les étranglemens, si multipliés dans des tubes de petits calibres, en sont la preuve. Comment n'a-t-on pas pensé d'abord que cette forme empêcheroit de faire bouillir le mercure dans le tube? opération sans laquelle il est impossible de s'assurer, à plusieurs lignes près, de la hauteur que prendra le mercure. On a craint d'ailleurs de faire le tube de trop petit calibre, parce qu'on a pensé que le frottement à vaincre dans un canal, capillaire par exemple, d'une telle longueur, pourroit empêcher le *baromètre* d'être sensible aux variations du poids, ou du ressort de l'air; en cela on a eu raison. On a craint encore, & par le même motif, de faire les étranglemens capillaires, ce qui pouvoit avoir effectivement à-peu-près le même inconvénient, parce qu'on les tenoit très-alongés.

Les choses étoient dans cet état, & le petit nombre de navigateurs, qui avoient essayé de se procurer cette nouvelle ressource contre les dangers de la mer, n'étoit rien moins que content, lorsque, excité par leurs plaintes, & par ce que j'avois eu occasion d'observer, je tournai mes vues de ce côté vers 1775.

Je fis réflexion d'abord que le mercure, étant, par sa nature de métal en fusion, d'une prodigieuse divisibilité, même dans son état de mercure coulant, il peut passer facilement par les plus petites ouvertures, ce que prouvent son passage au-travers de la peau de chamois, l'effet des frictions mercurielles, *&c.*; que sa pesanteur spécifique étant très-grande, puisque c'est, après l'or & la platine, la plus pesante des substances métalliques, & même de tous les corps naturels connus, chacune de ses molécules, toujours très-lisses, doit conserver assez de masse, pour vaincre facilement le frottement dans ces ouvertures d'une extrême petitesse. Combinant cette idée avec celle des mouvemens du navire, quelquefois très-violens & très-brusques, je conçus que la communication du mercure de la cuvette à celui du tube, devoit être assez petite, pour que, pendant la durée d'un de ces mouvemens, il ne pût passer de l'un dans l'autre, une quantité de mercure capable d'élever ou d'abaisser sensiblement celui du tube, mais que cependant elle ne devroit pas être assez petite pour intercepter l'effet des variations du poids & du ressort de l'air. Je conçus aussi que, si cette communication se faisoit par un canal très-étroit, & en même temps d'une longueur considérable, la somme des frottemens, dans cette longueur, pourroit causer cette interception, sans m'être utile pour l'objet que je me proposois; je me déterminai donc pour un simple orifice d'ouverture capillaire, & je réussis au point que, dans les plus gros temps, des *baromètres* construits ainsi, & embarqués deux à deux sur le même bord, n'ont pas eu deux lignes d'oscillation en tout, c'est-à-dire, tant en haut qu'en bas, & dans les mouvemens ordinaires du navire, sont restés parfaitement fixes, quoiqu'ils s'accordassent très-bien entre eux, & avec ceux de construction ordinaire, observés à terre, à peu de distance du lieu où naviguoient les vaisseaux. En voici la construction complète.

Dans la *fig.* XIV, les lettres *A B C D E F G*, représentent l'enveloppe, ou l'étui du tube, & de la cuvette qui contient le mercure. Cette enveloppe peut être faite de toutes les matières qui portent bien la vis, & ne sont pas sujettes à se tourmenter beaucoup. Le tube, dont une partie paroît de *B* en *C*, se prolonge à-peu-près depuis *A*, sauf l'épaisseur de la matière en cet endroit, jusque dans la cuvette qui contient le mercure, & qui est renfermée dans la boëte *D E F G*; ce tube est de verre, comme dans les *baromètres* ordinaires. On trouvera, dans le *Dictionnaire de Physique*, au mot BAROMÈTRE, les qualités nécessaires à ce tube. La cuvette, qui contient le mercure, peut être de verre ou de bois. Si elle est de verre, elle doit avoir la forme représentée par la *fig.* XV, en observant que le diamètre intérieur de la partie *H K*, où doit se terminer le mercure, contienne au moins 12 fois le diamètre intérieur du tube; car si celui du tube est de deux lignes, ce qui est très-suffisant, celui de la cuvette sera de 24 lignes, & comme les surfaces des cercles sont entre elles, comme les quarrés de leurs diamètres, la surface horizontale du mercure dans la cuvette, sera à la surface horizontale du mercure dans le tube, comme 576 sont à 4, ou comme 144 sont à 1; or, la différence entre la plus grande hauteur & le plus grand abaissement du mercure dans le vuide, n'est ordinairement que

d'environ 2 pouces ou 24 lignes ; donc, quand même le *baromètre* auroit été réglé au plus haut, ou au plus bas, la plus grande erreur à craindre, ne seroit que d'un sixième de ligne, précision suffisante pour l'usage de la mer, & qui dispense de tout calcul, de toute précaution ultérieure. Je sais bien que le mercure, parvenant dans la cuvette de verre, jusqu'à toucher en *H K*, cette partie la plus grande de la cuvette, il s'élève au-dessus une espèce de goutte, d'un diamètre un peu moindre, ce qui altère un peu le rapport ci-dessus ; mais il n'est pas besoin de tant de précision à la mer, & l'on trouvera dans l'article cité du *Dictionnaire de Physique*, tout ce qu'on peut souhaiter à cet égard.

Si l'on emploie une telle cuvette, où la surface horizontale du mercure a une position déterminée, il faudra que la graduation figurée en *B C*, *fig.* XIV, puisse être portée un peu vers le haut & vers le bas, suivant le besoin, & fixée ensuite dans la position convenable. Alors, quand le mercure aura été bouilli dans le tube, ce tube réduit à la longueur convenable, pour que son extrémité inférieure se trouve à-peu-près au milieu de la distance *K M*, *fig.* XV, & que son ouverture à l'extrémité, qui doit plonger dans la cuvette, sera réduite, à la lampe, à l'orifice capillaire dont il a été parlé, on fera passer le tube au travers du milieu d'une peau de chamois, ou à-peu-près ; on fixera cette peau sur le tube, à l'endroit où il doit sortir de la cuvette, en la collant sur cet endroit, & l'y serrant avec du fil collé, bien fort. On renversera le tube dans la cuvette, pleine de mercure, à-peu-près jusqu'en haut ; on attachera la peau de la même manière, dans la gorge de cette cuvette, que l'on voit au-dessus de *H K*, en faisant tendre cette peau sur l'orifice de la cuvette. Alors on ouvrira la boëte *D E F G*, *fig.* XIV, qui doit se visser en *F L* ; on fera passer le tube dans la partie *A B C D E*, qui doit le recevoir, & la cuvette dans la boëte *D E F G*, qu'on refermera. Cela fait, on suspendra le *baromètre* librement par l'anneau *A* ; & quand on sera assuré que le mercure est descendu dans le tube, autant qu'il le peut, on comparera sa hauteur à celle du mercure, dans le vuide d'un bon *baromètre* ; on fera hausser ou baisser la plaque graduée, jusqu'à ce que l'un & l'autre soient d'accord, & le *baromètre* sera construit. Il est bon de ne faire cette dernière opération que plusieurs heures après que le *baromètre* a été fini, afin de donner le temps au tout de se rasseoir ; sans cette précaution, on est exposé à voir l'accord des deux *baromètres* troublé, & à être obligé de recommencer.

Les cuvettes de verre, dont je viens de proposer l'usage, ont l'avantage de contenir peu de mercure ; mais on peut n'en pas trouver par-tout de la grandeur convenable ; alors on en fera faire en bois solide, sec, & qui porte bien le pas de vis. Leur forme doit être celle de la *fig.* XVI, qu'on voit être la cylindrique, en observant, au moins, le même rapport entre les diamètres intérieurs du tube & de la cuvette. Si l'on craint quelque défaut du bois, par lequel le mercure pourroit se perdre, on doublera la cuvette intérieurement avec du papier ou avec une peau fine. Le buis d'Espagne est très-bon pour ces sortes d'ouvrages. On nomme ainsi le gros buis qu'on tire de la Champagne, aussi-bien que d'Espagne. Le couvercle, ou chapeau *N O P*, doit se monter à vis, & à portées assez larges, sur le corps de la boëte. Entre ces portées doit être comprimée une rondelle de peau (on en mettra deux si la peau est bien mince), pour intercepter tout passage au mercure. Ce couvercle sera percé en *Q*, *R*, *S*, de trois trous destinés à permettre le passage à l'air, mais masqués en dedans par une peau collée dans l'intérieur du couvercle. L'expérience de tous les jours prouve que la peau laisse à l'air, un passage tout aussi libre qu'il le faut, pour l'objet qu'on se propose ici, & même pour la plus grande précision dans ce genre, puisque M. le chevalier de B**, ayant porté sur le Pic de Ténériffe, un *baromètre* dont la cuvette de verre étoit couverte très-exactement d'une peau, comme il a été dit ci-devant, & ayant quelque doute à cet égard, il fit percer cette peau avec une épingle, pendant qu'il observoit, & il n'apperçut pas la moindre variation.

Si je recommande de faire assez larges les portées du couvercle & du corps de la boëte, qui doivent se serrer l'une sur l'autre, & comprimer entre elles une ou deux rondelles de peau, c'est afin que cette peau ne soit pas coupée par ces portées, ce qui rendroit nul le service qu'on en attend. J'ai vu de ces boëtes si bien faites, & dans lesquelles les portées fermoient si exactement, qu'il n'étoit pas besoin de rondelles ; mais on ne trouve pas par-tout d'aussi bons tourneurs. D'ailleurs le bois le mieux choisi peut se déjetter. On conçoit que si le couvercle est percé en *N*, c'est pour faire passer le tube, qui, préparé comme ci-devant, doit se terminer de même, à-peu-près au milieu de la hauteur du mercure de la cuvette. Cette précaution a pour objet, d'empêcher que, dans les mouvemens qui peuvent être imprimés au *baromètre*, ou bien, quand on le renverse, l'orifice du tube ne reste à découvert, ou à sec de mercure, si l'on peut dire ainsi ; ce qui peut exposer ce tube à prendre de l'air.

On fixera [illegible] le tube à la boëte, par le moyen de la [illegible] du bouton *N* ; mais, dans ce cas, il vaut mieux employer un morceau de vessie de porc, bien souple, qu'un morceau de peau, la peau n'étant pas assez mince, ou étant trop foible. La vessie de porc, au contraire, conserve assez de force, quoiqu'elle soit très-mince, & se modèle parfaitement dans les plus petites cavités, auxquelles elle adhère fortement, si elle est employée mouillée. Il ne faudroit pas l'employer pour la cuvette de verre, parce qu'elle est absolument impénétrable à l'air, ainsi que la matière même de la cuvette.

Lorsque la cuvette est ainsi de forme cylindrique, il n'est pas nécessaire que la plaque, qui porte les divisions, soit mobile, parce que, lorsqu'ayant comparé le *baromètre* qu'on veut régler, après l'avoir laissé se bien rasseoir, au *baromètre régulateur*, si on trouve l'autre trop haut ou trop bas, par exemple d'une ligne & demie, il n'y a qu'à le renverser, ouvrir la boëte, & y remettre ensuite une ligne $\frac{1}{2}$ de mercure de moins ou de plus; mais il est toujours plus commode de rendre la plaque mobile, pourvu qu'elle puisse être fixée à la hauteur convenable. Quant au *baromètre* régulateur, on trouvera, dans le *Dictionnaire de Physique*, le moyen de s'en procurer un excellent.

Je sais bien que la monture du *baromètre nautique*, telle que je viens de la décrire, sera sujette aux effets des alternatives de chaud, de froid, de sec & d'humide; mais on ne doit pas perdre de vue que je décris seulement ce qui est nécessaire aux navigateurs, pour lesquels, dans ce cas-ci, une extrême précision est chose inutile, comme on le verra bientôt.

Le *baromètre* ainsi fait, est donc suffisant pour la mer, & y est très-utile, ainsi que l'expérience le prouve depuis plusieurs années. Mais pour qu'il s'y comporte le mieux possible, il a besoin d'une suspension particulière, représentée par la *fig.* XVII, & qui est, comme, on voit, la suspension de Cardan, déjà en usage pour les boussoles marines, nommées *compas de route* & *de variation*. On ôte les vis *A*, *B*, pour pouvoir désunir les deux demi-bandes circulaires *A E B*, *A D B*; on passe le *baromètre*, par le bout supérieur, qui est le plus menu, dans le grand anneau qui contient celui qu'on vient de défaire; on rejoint les deux demi-bandes circulaires, en en entourant le bois du *baromètre*, à-peu-près vers le milieu de sa longueur, ou un peu au-dessus; on fait passer les deux boulons *E*, *F*, dans leurs trous respectifs, & l'on serre les vis *A*, *B*, pour saisir le tout au bois. Alors on fait passer le *baromètre*, & la suspension qui y est fixée, dans un trou assez grand, fait à une planche; on passe deux autres boulons dans les trous *G*, *H* du grand anneau; on fixe ces deux boulons sur la planche, au moyen d'une ou deux vis en bois, pour chacun, & il n'y a plus qu'à faire porter & fixer les deux bouts de la planche, dans un endroit convenable du bâtiment. Il est inutile de dire qu'on proportionne la longueur & la largeur de la planche à l'emplacement qu'on lui destine.

Au lieu d'employer cette planche, j'ai vu, à bord du S. Esprit, commandé par M. le marquis de Chabert, percer le dessus des encoignures, qui se trouvent dans certaines chambres des vaisseaux, & y fixer la suspension, comme sur la planche; la partie inférieure du *baromètre* se trouve défendue par les panneaux de l'encoignure, qui ferme comme une armoire; la supérieure est bien à portée d'être observée, mais peu exposée aux chocs involontaires: cela m'a paru très-commode & très-sûr. Chacun peut varier, à son gré, & suivant le local dont il dispose, la manière de placer l'instrument; mais la suspension de Cardan est indispensable, pour réduire au moins possible, l'effet des mouvemens du vaisseau.

Dans le dessein de remplir encore mieux cet objet, j'ai imaginé la suspension à étrier, représentée par la *fig.* XVIII. La vis en bois *A* doit entrer dans un des baux, pour y fixer la suspension. Le ressort à boudin *A*, *B*, est destiné à amortir les mouvemens de haut en bas du bâtiment, & la suspension de Cardan, qui termine l'étrier par en bas, doit être disposée de manière que, dans les mouvemens de roulis & de tangage, la partie supérieure de l'instrument ne puisse pas rencontrer les branches de l'étrier. La figure exprime bien cette position, par celle des boulons & des trous qui les reçoivent.

Quelques personnes, qui avoient jugé cette suspension à terre un peu trop légérement, me l'avoient fait presque abandonner; mais un navigateur instruit & intelligent (le feu sieur Jézequel, premier pilote au service), l'ayant éprouvée en mer, & m'en ayant rendu bon témoignage, j'ai cru devoir en parler ici. La suspension de Cardan ne remédie qu'à l'effet des mouvemens de tangage & de roulis, ou, en général, qu'à l'effet des mouvemens oscillatoires du bâtiment; mais ces mouvemens ne sont pas les seuls; lorsqu'il y a de la mer, le vaisseau s'élève, & s'abaisse assez brusquement, sur-tout si la lame est courte, & qu'il y ait plus de mer que de vent, si l'on peut dire ainsi; le ressort à boudin, opposant dans les deux cas une molle résistance, rend l'effet bien moins sensible. Il doit même concourir avec la suspension de Cardan, pour diminuer l'effet du tangage & du roulis, qui, excepté dans l'axe du mouvement, produit toujours, par la décomposition des forces, un mouvement en élévation & en abaissement. M. le marquis de la P. lieutenant de vaisseau, ayant présumé aussi que cette suspension pourroit être utile, l'a éprouvée à diverses reprises, & en a été satisfait.

Dans l'exposé de la construction du *baromètre nautique*, nous avons insisté sur la nécessité de clorre tellement le réservoir du mercure, par sa partie supérieure, que l'air seul y pût avoir accès; c'est pour défendre la surface du mercure, dans ce réservoir, des impuretés de l'air qui la surchargeroient bientôt, mais sur-tout parce qu'il est quelquefois très-avantageux de tenir le *baromètre* renversé, sans que le mercure du réservoir puisse se perdre. Premiérement, lors d'un combat, ou même lorsque, pour quelque cause que ce soit, on tire le canon d'un vaisseau, il est bon d'ôter le *baromètre nautique* de sa suspension; ce qui se fait, en détachant seulement la suspension de la planche qui la porte, & la laissant tenir au *baromètre*. Alors on incline un peu cet instrument, puis encore un peu, très-lentement, à mesure

qu'on voit le mercure couler très-lentement lui-même, jusqu'à ce qu'il soit parvenu à l'extrémité supérieure du tube, ce dont on s'assure, en devissant la partie supérieure *A B*, *fig.* XIV, de l'enveloppe, qui couvre la supérieure du tube. Cela fait, on peut renverser le *baromètre* totalement, & le placer, ainsi renversé, dans quelque endroit sûr, après avoir tourné l'enveloppe demi-cylindrique, qui règne de *B* en *C*, & qui est destinée à couvrir le tube, quand l'instrument n'est pas en observation. On peut ainsi le coucher sur un lit, sur un siège, où il ne puisse pas rouler, *&c.*

Par ces précautions, on éviteroit que les *baromètres* nautiques en verre, fussent aussi souvent mis hors de service, par la commotion du canon, qui en brise les tubes, ou les gâte, en y introduisant de l'air. Le premier effet vient sans doute des secousses violentes, dans le sens horizontal, & sur-tout dans le sens vertical que le *baromètre* éprouve, & auxquelles la suspension ordinaire résiste durement dans ces deux sens; ce qui seroit une raison de plus de préférer celle que je propose, au moyen de laquelle, on pourroit peut-être se dispenser de déplacer le *baromètre*, si ce n'étoit pour le mettre à l'abri du boulet.

Le second effet est causé vraisemblablement par la compression & la raréfaction subite de l'air, lors du jeu d'une forte artillerie. La compression qui a lieu d'abord, refoule l'air dans la cuvette, presse le mercure qui y est contenu, & tend à le faire s'élever dans le tube. Mais, par une suite de la raréfaction qui succède aussi-tôt, le mercure de la cuvette revient brusquement à son état primitif; les mêmes effets ne peuvent pas se succéder aussi rapidement & aussi complétement dans l'ouverture capillaire du tube, il y reste un vuide, l'air s'y précipite, & l'instrument est gâté. Or, si, lors de la commotion du canon, le *baromètre* se trouve renversé, le tube est plein, il ne peut point se faire de vuide, à cause de l'incompressibilité du mercure, & l'instrument est conservé dans son intégrité.

Secondement, comme, malgré toutes ces précautions, la fragilité d'un pareil instrument l'expose sans cesse à mille causes de destruction, il seroit bon, sur-tout lors des longs voyages, d'en avoir deux dans chaque bâtiment. L'un, toujours en expérience, serviroit aux observations journalières, en le préservant, comme il vient d'être dit, autant qu'il seroit possible. L'autre seroit tenu totalement & constamment renversé, bien *saisi*, bien *amarré*, dans un lieu hors de toute atteinte, & remplaceroit le premier, en cas d'accident. Cette prévoyance a déjà été utile plusieurs fois; & son succès a prouvé que, quand la cuvette est bien fermée, comme nous avons dit, le *baromètre* se conserve très-bien de cette manière.

Tel est ce qu'on pourra, je crois, faire de mieux, tant qu'on sera réduit aux *baromètres nautiques* en verre, les seuls employés jusqu'à présent (avril 1781), au moins à ma connoissance. Peut-être seront-ils toujours ceux à préférer pour le cabinet du physicien, en employant les moyens de perfection que nous fournissent maintenant, toutes les lumières acquises en chymie & en physique. Mais il n'en est certainement pas de même pour le service de la mer. La fragilité de la matière, qui fait la partie principale de l'instrument, l'expose à mille accidens. Indépendamment de la commotion du canon, qui en a brisé plusieurs, & mis d'autres hors de service, comme nous avons dit, ils sont encore exposés à mille chocs involontaires, & inévitables en quelque sorte, dans un lieu resserré, où l'on est souvent forcé de ne laisser que le moins de place possible. Cela est vrai, sur-tout pour les petits bâtimens, qui sont cependant ceux auxquels l'observation du *baromètre* est la plus indispensable, comme nous le verrons en son lieu. De plus, il suffit de toucher indiscrétement un *baromètre nautique* en verre, pour le gâter aussi-tôt. Sa construction exige que l'extrémité du tube, qui plonge dans le mercure de la cuvette, soit ouverte seulement par un orifice capillaire; il ne peut donc pas s'introduire, par cet orifice, en un temps donné, une quantité de mercure, aussi grande que celle qui peut couler dans le même temps, dans la partie du tube qui a conservé toute sa capacité. Si on incline assez l'instrument, pour que le mercure coule dans cette partie avec plus de rapidité, qu'il ne peut passer par l'orifice capillaire, il se fait une séparation, l'équilibre est rompu, l'air se précipite dans le tube, & le *baromètre* est gâté. Au reste, le temps à employer ne passe pas 7 à 8′.

A la vérité, le danger ne devient réel que quand l'inclinaison est portée à 45°. On sent aisément, par les principes de la décomposition des forces, (*Voyez* la *Méchanique* dans le *Dictionnaire de Mathématiques.*) que, sous une moindre inclinaison, la pesanteur du mercure le rappelle plus vers la cuvette, qu'elle ne tend à le faire couler vers l'extrémité supérieure du tube. A 45° justes, il y a équilibre entre ces deux tendances; mais passé 45°, la tendance vers l'extrémité supérieure du tube est la plus grande, & la différence augmente aussi, c'est-à-dire, comme le sinus de l'inclinaison, en comptant de la ligne verticale. Il sembleroit donc qu'on pourroit se permettre d'incliner brusquement jusqu'à 45°. Mais comment juger de ce point? D'ailleurs la forme du tube, un peu de courbure qu'il peut avoir, & quelques autres causes peuvent accélérer le moment où il y auroit du danger; il vaut donc bien mieux commencer, dès la position verticale, à incliner avec précaution. Or, j'ai vu des personnes, non instruites de ces choses, incliner brusquement de pareils instrumens, presque jusqu'à la situation horizontale, les coucher même entiérement, sans aucune précaution. J'ai bien indiqué le danger de cette opération dans un petit imprimé que j'ai dis-

tribué avec les *baromètres nautiques* en verre, mais il paroît qu'il n'a pas fait tout l'effet desiré.

Les *baromètres nautiques* en verre ont encore un inconvénient, peut-être inévitable, & qui provient de la capillarité, qui fait leur perfection.

Cette capillarité indispensable expose le *baromètre* à devenir insensible aux variations de l'atmosphère, si quelque corps étranger se trouve porté dans le petit orifice, par un accident quelconque. Comme un pareil corps, nécessairement très-petit, est presque tout en surface, le frottement l'arrête au passage, qu'il bouche presque totalement, le mercure ne peut plus s'y mouvoir, & l'instrument est hors de service.

Ces inconvéniens m'ont fait chercher à inventer un *baromètre*, dans lequel tout fût d'une matière assez solide pour résister à tous les chocs ordinaires, auxquels il pourroit être exposé, soit dans le transport, soit à bord; dans lequel la communication pût être rendue, en un instant, aussi libre, & aussi capillaire qu'on le desireroit, & même interceptée totalement; qui pût, en très-peu de temps, comme 2 ou 3′ au plus, être mis en état de ne rien craindre des commotions de la plus forte artillerie, & d'être transporté par-tout: sans précaution, & sans risque même, en passant du plus grand froid au plus grand chaud, & réciproquement. Après diverses tentatives, plus ou moins heureuses, je suis parvenu à l'instrument représenté par la *fig.* XIX qui, je crois, ne laisse rien à desirer: en voici la description:

Description & construction du baromètre nautique en fer. La *fig.* XIX présente cet instrument tout monté, sauf la plaque graduée, vis-à-vis de laquelle doit se mouvoir l'index *O N*, & la planche qui doit porter le tout. Il y est représenté dans l'état le plus complet; dans celui propre à le rendre transportable par-tout, sans embarras & sans risque de dérangement, comme l'expérience l'a déjà prouvé pour deux de ces *baromètres*, dans un voyage d'environ 500 lieues par les voitures publiques. Si on suppose toutes les pièces, *figures* XXI à XXVI, à leurs places respectives, on aura le *baromètre* simple, & tel qu'il suffit pour les usages de la mer, lorsqu'au désarmement il ne doit sortir du bord, que pour être déposé dans le lieu où l'on doit les garder. Comme le plus composé ne diffère du simple que par les pièces représentées dans la *fig.* XX, je vais dire d'abord ce qui concerne le simple, puis j'y ajouterai ce qu'exige l'addition de ces pièces.

Le tube *A B*, *fig.* XIX, doit être scellé hermétiquement par le bout *A*, sans y employer d'autre métal que le fer. Sa longueur doit être de 31 à 32 pouces, sans y comprendre la partie massive de ce bout *A*. Sa surface intérieure doit être bien polie, & parfaitement cylindrique dans toute son étendue. Son diamètre intérieur doit être de 3 à 4 lignes au plus, & au moins de 2 lignes. Cette partie intérieure doit porter un pas de vis en *B*, pour recevoir celle qu'on voit en *I*, *fig.* XXII. Les deux portées en *B*, en *D*, *fig.* XIX, doivent se joindre exactement, en serrant les vis, au moyen de rondelles de cuir élastique, comprimées l'une sur l'autre, & masquées par des recouvremens, pour la propreté de l'ouvrage. Ceci sera supposé dit pour toutes les portées qui doivent appuyer l'une sur l'autre, au moyen des vis. La pièce *I D M*, *fig.* XXII, doit être percée intérieurement, & suivant son axe de *I* en *M*; l'ouverture, de 3 lignes environ, en *I*, &, à peine, d'un quart de ligne en *M*. Je nomme cette pièce *ajutage*, à cause de son analogie avec la pièce qu'on nomme ainsi dans les jets-d'eau.

La pièce *L H D*, *fig.* XXIII, doit être taraudée en *L*, pour recevoir le pas inférieur de la pièce *I D M*, *fig.* XXII, & ces deux pièces doivent serrer l'une sur l'autre, au moyen des rondelles de cuir, comme il vient d'être dit.

Je ne dois pas oublier de dire que toutes les rondelles de cuir doivent être placées de manière que le mercure ne puisse pas y toucher. Leur emplacement doit donc être séparé des parois intérieures des différentes pièces. C'est en partie pour cela qu'on a ménagé une plus grande épaisseur en *B*, en *L*, *figures* XIX, XXI, XXIII, afin que l'emplacement de ces rondelles pût être pris dans l'épaisseur du métal.

L'ouverture circulaire qu'on voit en *β*, dans la pièce *L H D*, *fig.* XXIII, est l'orifice antérieur d'un trou conique, qui perce d'outre en outre, & qui est destiné à recevoir la tige, conique aussi, de la clef qu'on voit au-dessus, marquée des lettres *α E F*. Cette pièce, ou, du moins, sa partie conique, doit être usée ou rodée dans le trou de même forme, afin que, le remplissant exactement, elle puisse, au besoin, intercepter toute communication entre les parties de l'instrument, inférieure & supérieure à elle. L'ouverture figurée en *ω*, dans la clef, est un trou qui perce de part en part, & qui ne doit pas avoir plus d'une demi-ligne de diamètre. La tige de cette clef doit être tellement proportionnée à la cavité qui la reçoit, que l'axe de ce trou *ω*, coïncide avec l'axe de l'instrument, lorsque l'oreille de la clef sera placée verticalement, ou suivant la longueur de l'instrument. Par ce moyen, & dans cette position, la communication est libre entre les parties inférieures & supérieures à cette clef. Mais si l'on place l'oreille horizontalement, le trou *ω* se trouve masqué par les parois du trou conique, & toute communication est interceptée. C'est afin que, dans cette seconde position, le trou *ω* soit parfaitement masqué, que j'ai prescrit de le faire petit: son diamètre doit dépendre de celui de la clef, & n'en faire qu'une petite partie. Au reste, on pourroit faire que la communication eût lieu, quand l'oreille est horizontale, &c. c'est même ainsi qu'on a fait jusqu'à présent; je n'ai dit le contraire qu'à cause de

la

re dont le deſſinateur a placé le trou ω; rt au plan de l'oreille de la clef.

que cette clef empliſſe toujours bien exac- e trou conique qui la reçoit, elle doit ée par derrière, d'abord au moyen de la dont le trou quarré ſe monte ſur le quarré oit en α, à l'extrémité de la clef. Cette t appuyer contre le tube, à l'oppoſite de β. que, pour cet effet, la partie conique de e doit pas dépaſſer de ce côté.

ſſus cette pièce δ, on met la pièce ν, conſéquent le trou doit être quarré, & , comme on l'a figuré par erreur. Cette t être un peu creuſée par la partie qui yer ſur l'autre qu'elle recouvre, & on la 4, comme l'on voit dans la figure, afin iſſe reſſort, lorſqu'elle eſt preſſée par la i ſe monte dans la clef en α. Au reſte, ſtruit de ces inſtrumens, en ne mettant èce ν, non refendue, & ils ont bien ſent que cette dernière pièce doit avoir ine épaiſſeur pour réſiſter à la preſſion de n ſent bien encore que pour recevoir ces ces, & pour qu'elles appuient exacte- faut que le tube ſoit applati à l'oppoſite β, ou limé quarrément, comme diſent ers.

quelques-uns des *baromètres* déjà faits, ces èces ſont de cuivre, & il y a peu d'in- nt, parce que le mercure ne doit pas les cependant il en peut tomber deſſus par il vaut donc mieux les faire en fer.

e, *fig.* XXIV, doit ſe monter en *D*, *fig.* XXIII, & les portées doivent être garnies lles de cuir élaſtique, comme il a été dit. doit être long de 6 à 7 pouces, & ſon ntérieur parfaitement le même que celui du e *A B*, *fig.* XIX & XXI. Ses parois inté- oivent être auſſi polies que celles de ce be.

nnet, ou chapeau *o r*, *fig.* XXV, monte le bout qui lui répond. Il eſt percé en *o*, ſer paſſer librement la tige *N A*, *fig.* XXVI, r le flotteur d'ivoire *A C B D E*. Cette être bien polie, & d'un fer non pail- n diamètre peut être d'une bonne ligne, n inconvénient, & ſa longueur de 7 à 8 u-deſſus du point *A*; car la peſanteur tige & de ſon flotteur ne ſont ici de nſéquence. Cette dernière dimenſion ne tout-à-fait réglée que quand on règle le lui-même, comme on le verra bientôt.

otteur *A C B D E*, eſt ainſi nommé, il flotte réellement ſur le mercure contenu ube dans lequel il entre. Sa partie *C B D E* bien polie, & remplir preſque exacte- tube. Elle doit être cannelée, comme on s la figure, afin que s'il montoit du mer- cette partie, il retombât aiſément par ces s.

Le bonnet, ou chapeau *n*, n'eſt pas percé, & doit être garni à ſon fond d'un cuir, qui, appuyant ſur le bout du tube, quand on viſſe le bonnet ſur ce bout, ne permette pas au mercure d'en ſortir, ſi l'on renverſe l'inſtrument.

Le fer, employé à la conſtruction de ce *baromètre*, doit être des plus doux, ſur-tout pour les tubes qui contiennent le mercure.

Il ne faudroit pas s'inquiéter ſi dans la courbure en *H*, *fig.* XXIII, le calibre intérieur ſe déformoit un peu; il faudroit qu'à cet endroit la capacité fût réduite à bien peu de choſe, pour qu'il en réſultât un inconvénient ſenſible. Il n'eſt pas même néceſſaire que cette pièce *L H D*, ſoit auſſi polie intérieurement que le grand & le petit tube en lignes droites: il ſuffit qu'elle le ſoit paſſablement. Mais on doit avoir ſoin ſur-tout que cet intérieur, ainſi que celui des deux autres tubes, ſoit parfaitement net, parfaitement exempt de toute matière graſſe qui auroit pu ſervir au poli: les matières graſſes s'uniſſent au mercure, & en altèrent la fluidité.

L'inſtrument, ainſi conſtruit, doit être incruſté à mi-bois, c'eſt-à-dire, de la moitié de ſon épaiſſeur, dans une planche d'un bois ſolide & bien ſec: pour l'y tenir attaché, & cependant qu'il puiſſe tourner ſur l'axe du grand tube, de ſorte que cet axe reſtant immobile, la partie *o D S H*, *fig.* XIX, vienne en avant au beſoin, on le ſaiſira par un collet au-deſſous du point *L'*, *fig.* XIX & XXIII, de ſorte que la moulure, nommée *filet*, qu'on voit à cet endroit, porte ſur ce collet. Il doit être diviſé en deux parties, dont une reſte incruſtée dans le bois où elle eſt attachée par deux vis en bois à têtes perdues, & l'autre, qui s'applique ſur l'inſtrument, eſt attachée ſur la première par des vis en métal. Au lieu de vis en bois, pour fixer à la planche la première partie du collet, il vaudroit mieux engager, dans cette planche, des écrous ſur leſquels monteroient les vis qui doivent y fixer cette première partie; les vis en bois étant ſujettes à manquer.

Un autre collet fixera l'inſtrument vers l'extrémité *A*. Celui-là peut être d'une pièce ſans inconvénient.

Comme il eſt bon de vernir ou de bronſer l'inſtrument, pour le préſerver de la rouille, il doit être à l'aiſe dans le bois. Il faut auſſi laiſſer un peu de jeu haut & bas à l'emplacement de la plaque graduée, l'inſtrument en ſera plus facile à regler.

Si l'inſtrument eſt ſimple, *fig.* XXI à XXVI, un ſeul panneau ſuffira. S'il eſt compoſé, *fig.* XIX, il en faut un autre, attaché au premier par des charnières, & qui porte les mêmes entailles, afin de fermer exactement par des crochets, en recouvrant l'inſtrument.

Il faut auſſi des entailles pour l'index, ſon flotteur & les deux bonnets.

On a dû concevoir que le flotteur de la *fig.* XXVI, & la tige *A N*, monteront & descendront, suivant les mouvemens imprimés au mercure dans le tube *r D*, *fig.* XIX. Pour faire connoître la quantité de ces mouvemens, la tige *A N*, *fig.* XXVI, que je nomme *index*, doit se mouvoir devant une plaque de cuivre argentée mat, ou d'ivoire, divisée en 6 demi-pouces, comptés pour des pouces entiers, & dont chacun sera divisé en 12 demi-lignes comptées pour des lignes. A la partie supérieure de cette plaque sera écrit 25, un demi-pouce après, 26, & ainsi de suite jusqu'à 31. Les raisons de ces singularités apparentes sont, par la nature de l'instrument, d'abord que les mouvemens dans la branche *o D*, *fig.* XIX, ne sont que moitié de ceux d'un bon *baromètre* trempé ordinaire; secondement, qu'ils se font en sens contraire.

La meilleure disposition de cette plaque, est d'être portée par une tige, qui, par le moyen d'un collet à son autre extrémité, est saisie à la branche *A B*, & peut tourner autour, sans pouvoir cependant glisser d'elle-même le long de cette branche.

Le *baromètre* simple, tel qu'il est représenté *fig.* XXI à XXVI, en concevant toutes les pièces à leurs places respectives, est d'une construction qui suppose qu'il ne sera pas transporté loin du bord où il doit servir, & qu'il le sera avec des précautions impossibles à prendre dans un long voyage par terre.

Pour le mettre en état de ne rien risquer dans un tel voyage, quelque long qu'il soit, & sans exiger plus de soin qu'une malle ou qu'un portemanteau ordinaire, il est besoin d'y faire les additions que la *fig.* XX fait voir à part, & qu'on voit en place dans la *fig.* XIX. La pièce ou boëte *x C P b α*, se monte à vis dans un trou taraudé, pratiqué au fond de l'évasement *K L'*, & qui communique avec l'intérieur du tube. Cette pièce ou boëte *x C P b α*, communique elle-même avec l'intérieur du tube, par un trou en *x*, foré suivant l'axe de la vis. Elle est évasée intérieurement, comme l'indique la figure, & à-peu-près comme les boëtes, qui contiennent, toutes montées, les loupes d'horloger. Elle doit être masquée à sa partie antérieure, par un morceau de vessie de porc, fortement & bien exactement appliquée sur la gorge *b α*, recouverte, pour la propreté, par une virole de cuivre qui se monte à vis vers *P C*. La vessie de porc doit être, pour plus de solidité, recouverte aussi par une peau mince & blanche, comme celle des gants, qui s'appliquera de même sur la gorge par-dessus la vessie, la même ligature servant pour les deux. Il faut bien prendre garde que cette virole ne puisse couper la peau & la vessie; &, par la même raison, le bord antérieur de la boëte, par-dessus lequel passent la vessie & la peau, doit être bien poli. Cette vessie & cette peau ne doivent pas être tendues, afin que quand la boëte s'emplira de mercure, par sa communication avec l'intérieur de l'instrument, la pression de ce fluide produise la sphéricité qu'on voit en *G*, *fig.* XIX & XX. Tout le corps de la boëte *x C P b α* doit être de fer, puisque le mercure doit la toucher intérieurement, mais la virole peut être de cuivre, ou de tout autre métal.

La pièce *T U Q R S*, *fig.* XIX & XX, est une double boëte. L'extérieure *Q R S* est assez apparente; l'intérieure est représentée par la *fig.* XX'. Elle porte en *V* un bouton d'ivoire arrondi sphériquement à l'extérieur, qui, dans certains cas, doit appuyer en *G*, *fig.* XIX & XX. Elle contient le ressort à boudin qu'on voit sortir en *P*, *fig.* XX', & qui doit appuyer en *S* contre le tube, *fig.* XIX. Au moyen du petit bouton de métal X, *fig.* XIX & XX, on peut, avec l'ongle, faire mouvoir extérieurement la boëte intérieure, suivant les ouvertures qu'on voit dans la boëte extérieure. S'il est question de laisser le bouton d'ivoire *T U*, appuyer en *G*, on retire le bouton de gauche à droite jusqu'en *Y*; alors on le fait remonter jusque dans la coulisse longitudinale *1*, *2*; on le lâche doucement, & le ressort à boudin s'appuyant en *S*, pousse le bouton d'ivoire en *G*. On voit bien qu'il faut faire le contraire pour le remettre dans la position où la figure le représente. Ce ressort à boudin doit être d'un fil de laiton bien flexible, pour que la pression en *G* ne soit pas trop forte, & pour qu'on puisse le comprimer aisément, lors des opérations qui viennent d'être décrites.

La figure représente assez bien, comment la boëte *Q R S* doit être fixée au tube *O D H*, pour qu'il soit inutile d'en rien dire.

Il seroit très-bon de pouvoir vernir le *baromètre* de fer dans toute sa surface extérieure, & dans la partie intérieure du petit tube, qui reste toujours vuide, ou peut le devenir par les mouvemens du mercure. Alors il faudra que dans cette petite branche le vernis soit de nature à ne pouvoir pas être attaqué par le mercure, & parfaitement sec, avant que de l'y mettre. Il faudra encore tenir compte de l'épaisseur du mercure dans cette petite branche, lorsqu'on réglera son diamètre intérieur.

Si l'on ne peut pas vernir, il faudra, du moins à bord, frotter chaque jour tout l'extérieur du tube avec une pièce grasse, comme on fait pour les armes.

Il reste à dire comment on doit s'y prendre, pour charger de mercure l'instrument construit, comme il a été dit.

On tiendra la branche *A B*, *fig.* XXI, dans la situation verticale, le bout *B* en haut. On l'emplira de mercure, environ à trois pouces près. On posera le bout *A* sur des charbons ardens, jusqu'à ce que le mercure bouille dans cette partie, ce qu'on connoîtra par le bruit, par les

secousses qu'éprouvera le tube, & par les bouffées de vapeurs, qu'on verra sortir de l'ouverture *B*. Ayant soutenu l'ébullition à cette extrémité pendant quelques momens, on fera glisser un peu le tube, pour qu'il présente aux charbons une autre partie un peu plus près de l'extrémité *B* ; on y soutiendra l'ébullition comme à l'extrémité *A*, & ainsi de suite, jusqu'à ce qu'on ait fait bouillir tout le mercure contenu dans le tube. Pendant que le tube sera encore bien chaud, on emplira, avec du mercure bouillant, la partie laissée vuide vers *B*, afin que, lors de l'ébullition, le mercure ne jaillisse pas au-dehors ; & avec un gros fil de fer, bien arrondi, bien adouci & bien net, on agitera le mercure qu'on vient de mettre, pour en faire échapper le peu d'air qui peut y être resté, ainsi que celui qui, malgré la chaleur soufferte, pourroit être encore un peu adhérent aux parois intérieures de cette partie vuide.

Je suppose donc le tube tout-à-fait plein, & même de sorte que l'orifice en *B* soit surmonté de la plus grosse goutte possible : alors on vissera la pièce *I D M*, *fig.* XXII, savoir *I D*, dans le pas de vis intérieure en *B*, en serrant fortement ; & si le tout est bien proportionné, il sortira du mercure par le petit orifice en *M* ; ce qui, vu la forme intérieure de la pièce *I D M*, fera connoître que le tout est plein de mercure.

Pendant ces opérations, on a fait bouillir à part le mercure destiné à remplir la pièce *L H D*, *fig.* XXIII. Lorsqu'il sera assez refroidi, pour qu'il ne puisse rien détruire, sur-tout, s'il est question du *baromètre* composé, on en remplira cette pièce en partie, & on l'agitera en tous sens, pour que le mercure en chasse tout l'air. Alors le mercure se présentant à l'orifice *L*, on y plongera jusquement la partie *D M* de la *fig.* XXII ; on vissera, on serrera, & le *baromètre* sera chargé.

Supposons maintenant l'instrument fixé, comme il a été dit, à la planche dans laquelle il doit être encrusté à mi-bois : pour rendre le tout d'un usage sûr & commode à la mer, il doit être suspendu à la manière de Cardan, ainsi que le *baromètre* en verre, excepté que la suspension doit être quarrée.

Pour régler l'instrument, il suffira de le suspendre librement par l'anneau qui doit être au haut de la planche, placé de manière que l'instrument, étant suspendu par cet anneau, soit bien vertical ou d'à-plomb. Alors on réglera tellement la longueur de l'index, que la branche courte, étant pleine environ aux deux tiers, cet index marque sur la plaque graduée, comme un bon *baromètre* ordinaire, qui servira de terme de comparaison.

Usage du baromètre de fer à la mer. Le *baromètre* en fer donne exactement les mêmes indications que celui en verre. A la vérité, les mouvemens apparens de celui-là ne sont, à variation égale dans le poids ou dans le ressort de l'air, que la moitié des mouvemens apparens de celui-ci, & se font en sens contraire ; mais aussi les divisions de la plaque ne sont que des demi-pouces & des demi-lignes, & la graduation est numérotée à rebours, ce qui fait que la manière d'observer est absolument la même.

Dans la construction, qui a eu lieu jusqu'à présent, lorsque l'oreille de la clef est dans une situation verticale, ou suivant la longueur de l'instrument, la communication entre les deux branches est totalement interceptée, & le *baromètre* ne peut être d'aucun usage. A mesure qu'on incline cette oreille, à droite ou à gauche, la communication devient plus libre, & le *baromètre* moins marin, ou moins nautique. Si la situation de l'oreille est horizontale, la communication est tout-à-fait libre, & le *baromètre* nullement marin.

Toutes les fois qu'on tire du canon, il faut placer l'oreille dans la situation verticale, & soulager la suspension, en appuyant le *baromètre*.

Si pendant un combat on veut mettre cet instrument hors de toute atteinte, on fermera la clef, comme il vient d'être dit ; on ôtera l'instrument de sa suspension ; on le portera à la cale, ou on le placera debout contre quelque chose ; ou bien on l'y suspendra par son anneau, en l'assujettissant, de sorte qu'il ne puisse être renversé, ni choqué bien rudement. Le danger passé, on le reportera à sa place, dans sa suspension ; on ouvrira la clef, comme il conviendra, suivant l'état de la mer, & l'instrument sera aussi propre à être observé qu'auparavant.

Pour préserver de la rouille, à bord, ceux de ces *baromètres* qui ne sont pas bronzés, il suffira de les frotter tous les jours avec une pièce grasse, comme on fait pour les armes ; c'est en partie pour cela qu'on a fait tourner cet instrument sur l'axe du grand tube, au moyen des deux collets en haut & en bas.

Usage du baromètre nautique en fer & à dilatation, *pl. I.* A bord, & dans le cabinet de l'observateur, l'usage de cet instrument doit être absolument le même que celui du *baromètre* simple en fer ; le bouton de pression en ivoire n'appuyant point en *G*.

Si l'on veut transporter cet instrument par terre, on commencera par faire appuyer ce bouton, en lâchant le ressort qui doit le pousser en avant. On inclinera peu-à-peu l'instrument, de droite à gauche, jusqu'à ce que l'index ne puisse plus descendre, ce dont on s'assurera en frappant légérement sur la planche, lorsque le *baromètre* sera incliné au dessous de 45°. Alors on fermera la clef, en plaçant son oreille dans la situation verticale, ou suivant la longueur de l'instrument ; après quoi on pourra le redresser. On ôtera le bonnet percé *o r*, *fig.* XXV, & l'index qui passe au travers, & à la place on vissera le bonnet non

percé *n*, en le faisant appuyer un peu. On placera le bonnet percé & l'index dans l'emplacement qui leur est destiné, dans la planche qui porte le tout. On ôtera l'instrument de la suspension, s'il y est placé; puis fermant la planche qui le porte, on l'assujettira avec des crochets. Alors le *baromètre* sera transportable par-tout, avec aussi peu de soin que pour une malle, ou pour un porte-manteau ordinaire.

Lorsqu'on voudra remettre le *baromètre* en expérience : après avoir ouvert la planche, on le tiendra debout; on retirera le bouton d'ivoire, qu'on fixera, comme il étoit avant qu'on eût préparé l'instrument pour le transport; on ouvrira la clef, en plaçant son oreille horizontalement; à la place du bonnet non percé, on remettra l'autre, & l'index qui doit passer au travers, & l'instrument sera en état de servir à bord, ou dans le cabinet, comme auparavant : bien entendu que s'il doit servir à bord, on le remettra dans sa suspension. Dans le cabinet il suffit qu'il soit suspendu bien verticalement par l'anneau qui est au haut de la planche.

Je dois prouver maintenant que les mouvemens ne sont dans celui-ci, que moitié de ce qu'ils sont dans les autres. Supposons que dans un *baromètre*, trempé à la manière de Toricelli, la surface du mercure dans la cuvette soit infiniment grande, par rapport à celle du mercure dans le tube, ce fluide pourra avoir, dans le vuide du tube, tous les mouvemens qu'occasionnent les variations, dans l'état de l'atmosphère, sans qu'il en monte ou qu'il en descende une quantité sensible dans la cuvette; le niveau n'y changera donc aucunement; & par conséquent toutes les variations de hauteur dans le tube, seront entiérement dues aux différences des pressions de l'atmosphère.

Supposons maintenant que le diamètre intérieur du tube soit seulement à celui de la cuvette, comme 1 à 2, les surfaces seront comme 1 à 4; il ne pourroit donc pas descendre une ligne de mercure dans le tube, qu'il n'en montât un quart dans la cuvette; mais ce quart seroit équilibre à une pareille hauteur dans le tube; il ne pourroit donc descendre que trois quarts de ligne dans le tube, quoique la variation dans la constitution de l'atmosphère fût capable de produire un abaissement d'une ligne. On voit ainsi, d'après les moindres notions de l'hydrostatique, que la quantité d'élévation ou d'abaissement se partage entre le tube & la cuvette, dans le rapport inverse de leurs surfaces; or, si deux surfaces sont égales, leur rapport est celui d'un à un, & leur rapport inverse est aussi celui d'un à un; donc dans notre *baromètre*, où le diamètre du réservoir est égal à celui du tube, si l'effet d'un changement, dans la constitution de l'atmosphère, est propre à produire une ligne d'élévation dans le tube, cet effet se partagera également entre le réservoir & le tube; il ne montera donc qu'une demi-ligne de mercure dans l'un, parce qu'il en descendra autant dans l'autre. De même, si l'effet d'un changement dans la constitution de l'atmosphère, est propre à produire une ligne d'abaissement du mercure dans le tube, cet effet se partagera également entre le tube & le réservoir, & il n'en descendra qu'une demi-ligne dans l'un, parce qu'il en montera une demi-ligne dans l'autre. Ce que je nomme ici réservoir, est la branche courte *D r*, *fig.* XIX; on voit donc que les mouvemens du mercure dans cette branche, & par conséquent de l'index, ne sont que moitié de ceux imprimés à un *baromètre* trempé, fait d'après les vrais principes, par les changemens de pression de l'atmosphère. Les divisions de la plaque doivent donc être des demi-pouces & des demi-lignes, représentant des pouces & des lignes.

J'ai dit plus haut que la pesanteur de l'index & de son support, que je nomme *flotteur*, ne sont ici de nulle conséquence, pourvu qu'on observe ce que j'ai dit aussi sur la nécessité d'empêcher que la partie *B C D E*, *fig.* XXVI, de ce flotteur soit jamais *submergée*. Ce fait si simple pourroit n'avoir pas besoin de preuve; mais des personnes instruites m'ayant fait des objections sur cet objet, je crois devoir prouver le fait.

Il est évident que la totalité du mercure contenu dans la grande branche, lorsque le *baromètre* est en place, sans flotteur ni index, y est soutenue par le poids du mercure contenu dans la petite, plus la pression de la colonne d'air qui lui répond. Si nous plaçons le flotteur & l'index, alors le poids, qui fait équilibre au poids du mercure de la grande branche, est celui de la petite, la pression de la colonne d'air qui y répond, & le poids du flotteur avec son index. Mais comme ce dernier poids est constant, il produira toujours le même effet; il peut donc être regardé comme une nouvelle quantité de mercure qu'on auroit ajoutée dans la petite branche, & dont l'effet, se partageant également entre ces deux branches, obligeroit seulement, une fois pour toutes, à placer la plaque graduée un peu plus haut.

On a voulu faire craindre un autre défaut : c'est celui de l'alongement de l'index par la chaleur, & de son raccourcissement par le froid. On doit convenir que cet effet aura lieu; mais combien produira-t-il? c'est ce qui n'est pas difficile à déterminer. Une verge, d'environ 3 pieds de long, s'alonge d'environ $\frac{1}{5}$ de ligne, pour 30° de différence au thermomètre de Réaumur; or le froid excessif pour Pétersbourg, qui se fit sentir le 25 décembre 1759, & dont profitèrent les savans académiciens de l'académie impériale, pour faire l'expérience capitale de la congélation du mercure, étoit au 29° au-dessous de zéro, & la plus grande chaleur naturelle qu'on éprouve est au plus de 50°. Imaginons donc, par une supposition forcée, que notre index passe de ce froid à

cette chaleur : notre index doit être d'environ 5 pouces de long au-dessus du flotteur ; mettons-en 6 en tout : 6 pouces sont le 6e de 36 pouces ; donc pour 30° de différence au thermomètre de Réaumur, cet index ne pourroit s'alonger que d'un 30e de ligne. Mais au lieu de 30°, nous en avons 79 ; disons donc, 30 sont à 79 comme $\frac{1}{30}$ est à un 4e terme, qui sera $\frac{79}{900}$, ou (en forçant encore la supposition, & la portant à 80° de différence,) $\frac{8}{90}$, qui se réduisent à $\frac{4}{45}$ de ligne, pour l'alongement de l'index, dans une supposition portée peut-être au-delà des bornes du possible.

L'objection tirée de la dilatation & de la contraction de la planche qui doit porter l'instrument, seroit peut-être mieux fondée, s'il étoit question d'observations délicates ; alors il seroit possible d'y avoir égard ; & l'on peut consulter à cet égard le mot BAROMÈTRE dans le *Dictionnaire de Physique* ; mais tout cela n'est de nulle conséquence dans ce qu'exige la sûreté des navigateurs, notre objet principal. Il en est de même de la contraction & de la dilatation que la chaleur & le froid peuvent faire éprouver au tube ; celles suivant sa longueur ne feroient absolument rien ici. Il ne reste donc que l'augmentation d'épaisseur par la chaleur, qui, diminuant la capacité du tube, feroit tenir le mercure un peu plus haut ; ou la diminution de cette même épaisseur par le froid, qui, augmentant la capacité, feroit que le mercure se tiendroit un peu plus bas. On a beaucoup insisté sur cette objection. Calculons donc ce qu'il pourroit y avoir à craindre pour cet objet. Je nomme a le diamètre intérieur du tube, & je suppose le rapport du diamètre à la circonférence, exprimé par celui de c à d, alors la surface de la base du cylindre, qui fait le tube, sera $\frac{a^2 c}{4d}$. Supposons aussi que l'augmentation de l'épaisseur du tube par la chaleur soit exprimée par b, alors le diamètre deviendra $a-b$, parce que chaque rayon sera diminué de $\frac{b}{2}$. La surface de la base du nouveau cylindre qui en résultera, sera donc $\overline{a-b}^2 \times \frac{c}{4d}$. comme la même quantité de mercure doit être contenue dans le tube rétreci ainsi, elle s'élevera d'autant plus que la surface de la base sera moindre. On aura donc $\overline{a-b}^2 \times \frac{c}{4d} : \frac{a^2 c}{4d} :: h$ est à la hauteur cherchée, h représentant la hauteur qui ne seroit point affectée de la dilatation du tube. Si l'on nomme x la hauteur cherchée, on aura $x = \frac{a^2 h}{\overline{a-b}^2}$.

S'il étoit question de contraction par le froid, on auroit $\frac{a^2 c}{4d} : \overline{a-b}^2 \times \frac{c}{4d} :: h : x$ ou . . . . . $a^2 : \overline{a-b}^2 :: h : x$.

Supposons maintenant 5 lignes pour le diamètre intérieur du tube ; $\frac{025}{100}$ de ligne, pour son épaisseur, dans les endroits où il n'est pas renforcé, c'est-à-dire, dans presque toute son étendue. En adoptant la même différence que ci-devant, dans les degrés de chaleur, & calculant l'épaississement du tube, on trouve $\frac{1}{1000}$ de ligne. Substituant ces valeurs, on trouve $\frac{11}{1000}$ de pouce, ou $\frac{132}{1000}$ de ligne, pour la quantité dont le mercure pourroit se tenir trop haut ou trop bas, en conséquence de ces effets ; en supposant le mercure à 28 pouces, & négligeant l'effet de la chaleur sur la petite branche : très-négligeable, comme on le voit par comparaison, & d'autant plus que l'effet qu'on vient de trouver pour la grande, se partage entre les deux, par la nature de l'instrument, comme l'effet, dans la petite branche, se partage entre elle & la grande. Comme cette quantité concourra avec l'alongement de l'index, on aura pour leur somme $\frac{221}{1000}$, dans des suppositions forcées, qui peut-être n'auront jamais lieu : on peut donc dire qu'il n'y a rien à craindre de ce côté.

Il reste seulement l'effet de la chaleur & du froid sur le mercure même ; mais cette considération appartient à tous les *baromètres*, de quelque construction qu'ils soient ; on trouvera donc ce qui la concerne dans le *Dictionnaire de Physique*, au mot BAROMÈTRE. On y verra que, dans les cas où l'on veut porter un certain degré de précision dans les observations de cette espèce, on doit y joindre celles du thermomètre, & les conditions nécessaires, pour qu'elles soient concluantes.

Ayant ainsi prouvé, par le raisonnement & par le calcul, que le *baromètre* en fer n'est sujet à aucun des inconvéniens qu'on lui a reprochés faute d'y avoir regardé d'assez près, je puis ajouter que l'expérience confirme tout cela. J'ai sous les yeux un instrument de cette espèce, construit depuis environ un an ; je l'observe, & je le compare le plus scrupuleusement avec un *baromètre* trempé, à deux tubes de verre, de ceux que l'académie royale des sciences a fait construire avec le plus grand soin, pour les observations météorologiques qu'elle fait faire dans plusieurs provinces de France, & je trouve un accord beaucoup plus parfait qu'il ne faut pour l'usage de la mer. De plus, M. le chevalier de B. en a éprouvé un dans la campagne qu'il vient de faire (1781), comme capitaine en second sur *le Guerrier*, & en a rendu un très-bon témoignage à son retour.

Je ne dissimulerai cependant pas une autre objection qu'on pourroit se croire en droit de faire contre cet instrument. Il est à croire, dira-t-on, que tous les corps s'évaporisent, même les plus fixes en apparence, & les plus inodores ; mais cela est hors doute pour les corps odorans ; les métaux imparfaits le sont tous, & le fer, plus, peut-être, qu'aucun autre, il doit donc s'évaporiser dans le vuide qui reste au haut du tube : ce vuide doit

donc être bientôt rempli d'une matière expansible, qui altérera les mouvemens du mercure.

J'invoquerai encore l'expérience, pour répondre à cette objection si spécieuse. Pendant long-temps, deux *baromètres* de fer sont tenus en action, soit dans une des salles de l'académie royale de marine, soit dans mon cabinet, & leur marche ne paroît souffrir aucune altération sensible; l'un d'eux est même celui que j'ai dit plus haut s'accorder si bien avec le *baromètre* de l'académie royale des sciences. A la vérité, le *baromètre* n'a pas eu de très-grands mouvemens, depuis que j'ai ce *baromètre* dans mon cabinet, mais l'autre les y a éprouvés tous, & celui-ci les a éprouvés aussi dans la salle de l'académie. Je crois donc qu'on peut regarder cette expérience comme décisive; mais si ce n'étoit pas assez, je pourrois fournir encore le témoignage de plusieurs officiers de marine, qui ont embarqué de ces instrumens, & en ont été très-satisfaits, comme MM. *V. de L. C. de R. G. de S. de V. &c.* Tâchons de découvrir ce qui infirme l'objection si spécieuse que je viens de me faire. En nous éclairant du flambeau de la chymie, nous verrons que les affinités jouent le plus grand rôle dans le laboratoire de la nature. L'air a beaucoup d'affinité avec l'eau & avec quantité d'autres substances; de-là vient qu'il se charge de ces substances ou les abandonne, suivant l'état où il se trouve, comme on voit dans les laboratoires de chymie, l'eau, une liqueur acide ou alkaline, s'emparer d'une terre, d'un métal, d'un sel, puis l'abandonner pour s'unir à une autre matière avec laquelle elle a plus d'affinité, ou parce que la liqueur dissolvante a changé d'état par le refroidissement, la raréfaction, *&c.* C'est l'air qui est le véhicule de toutes les émanations des corps, le milieu dans lequel elles s'élèvent & y restent en dissolution ou dans l'état de simple division; donc où il n'y a plus d'air, il n'y a plus d'émanation; donc le fer très-odorant, très-exhalant dans l'air, ne l'est plus dans le vuide d'un *baromètre* bien bouilli.

On dira peut-être que les fluides aériformes, connus sous le nom de *gas*, s'élèvent sans le secours de l'air, puisqu'ils le chassent des lieux dans lesquels ils se répandent; cela est vrai, mais la présence de l'air, avec lequel le gas méphitique se mêle assez facilement, n'en est pas moins nécessaire à son émanation, puisque le vuide du *baromètre* de fer ne s'altère pas même au bout d'un temps assez long; ou bien, il faudra dire que ces émanations passent librement à travers les pores du fer, ou rentrent dans le mercure à mesure que celui-ci les presse, en s'élevant, &, par conséquent, ne peuvent pas plus altérer la marche du *baromètre* de ce métal, que ceux de verre ne le font par la matière de la lumière qui passe librement au travers des corps transparens.

Je ne me suis attaché, dans tout ceci, qu'à ce qui est particulier au *baromètre nautique* en fer ou en verre, parce que tout le reste se trouvera au mot BAROMÈTRE du *Dictionnaire de Physique*. J'y renvoie donc pour les preuves que le mercure est parfaitement propre à la construction des *baromètres*: que vainement on a voulu nous faire craindre ses émanations dans le vuide.

Je n'ignore pas cependant que depuis peu, d'habiles physiciens ont vu le mercure s'évaporiser dans le vuide d'un *baromètre* ordinaire, ou plutôt, ils ont vu cette vapeur mercurielle condensée & rassemblée en globules sensibles fixés aux parois intérieures du tube. Pour moi, je n'ai vu cela que dans des *baromètres* mal purgés d'air; alors ce fluide élastique déployant son ressort, lorsqu'il s'échappe dans le vuide, peut y lancer les petits globules qu'on a vus: des *baromètres* bien purgés, que j'observe depuis long-temps, m'ont toujours paru & me paroissent encore en être parfaitement exempts.

Il me reste peu de chose à dire sur l'usage ordinaire du *baromètre* de fer. Il doit d'abord être réglé sur un bon *baromètre*, en plaçant la plaque divisée en demi-pouces & demi-lignes, relativement à la hauteur dont s'élève l'index, ou bien en proportionnant la longueur de l'index, ou enfin en ôtant ou remettant du mercure dans le tube *D r*, *fig.* XIX. L'instrument ainsi réglé, doit être, à bord, supporté par une suspension de Cardan, comme on voit dans la *fig.* XVII. Alors, il suffira de jetter les yeux sur la plaque graduée, & on y verra la hauteur du *baromètre*, comme dans tout autre instrument. Si la plaque porte un curseur, on pourra le placer vis-à-vis l'extrémité de l'index, pour connoître, à chaque observation, si le mercure a monté ou descendu; mais, comme cela ne peut indiquer que d'une fois à une autre, il sera bon d'écrire à chaque fois ce qu'on trouvera; de pareilles suites d'observations ont déjà servi & pourront servir encore à établir une théorie du *baromètre*, qui rendra son usage plus utile à la mer, comme nous le verrons bientôt, sans compter les lumières qui peuvent en rejaillir sur l'histoire & sur la physique des météores, *&c.* car on ne peut pas douter que la marche du *baromètre* ne soit bien plus d'accord avec eux à la mer qu'à terre.

Si l'instrument a été fait pour être transporté même dans les endroits fort éloignés l'un de l'autre, & dans tous les climats, il doit être aussi composé que celui de la *fig.* XIX. Pour le préparer à ce transport, on commencera par l'ôter de sa suspension. Immédiatement après, on lâchera le ressort qui doit faire appuyer en *G* le bouton d'ivoire *T U*. Alors on inclinera l'instrument du côté de la grande branche, jusqu'à ce qu'on ne voie plus l'index descendre, ce dont on s'assurera bien, en frappant légérement. On sera sûr, par ce moyen, que la grande branche sera pleine, & l'on fermera la clef. On ôtera l'index & le bonnet percé au travers lequel il passe, pour mettre celui qui doit fermer exactement l'orifice *r*. Cela fait, on pourra fermer la planche, & placer l'instrument dans telle situa-

ſon qu'on voudra, ſans rien craindre ni de cette ſituation, quelle qu'elle ſoit, ni du mouvement de la plus rude voiture, à moins qu'il ne ſoit capable de briſer la planche; ſans rien craindre non plus de la dilatation du mercure, par la plus forte chaleur naturelle, ni de ſa contraction par le plus grand froid. Si la chaleur dilate le mercure, trouvant moins d'obſtacle à l'endroit du bouton d'ivoire que par-tout ailleurs, il ſe mettra à l'aiſe, en repouſſant ce bouton, & ne ſera nulle part d'effort dangereux. Si ce fluide métallique eſt contracté par le froid, le reſſort ſe détendant, le bouton appuiera davantage à meſure, empêchera qu'il ne ſe faſſe du vuide, & que le peu d'air qui peut tapiſſer les parois du tube dans la partie *BLHD*, & être diſſéminé dans le mercure de cette partie, où il n'a pas pu être bouilli, ne ſe détache & ne monte dans la partie ſupérieure, où il gâteroit le *baromètre*. On n'a pas pu faire bouillir le mercure dans cette partie, parce que la chaleur étant environ trois fois celle de l'eau bouillante, altéreroit les pièces qui y ſont néceſſaires.

On doit avoir ſoin, comme nous l'avons dit, que les deux branches ſoient de même calibre; car ſi le diamètre de la petite branche eſt plus petit ou plus grand que celui de la grande, l'index montera ou deſcendra trop ou trop peu, en partant du point où le *baromètre* aura été réglé; car ſuppoſons qu'un changement dans l'état de l'atmoſphère puiſſe produire un abaiſſement de deux lignes dans un *baromètre* ordinaire, il ſeroit d'une ligne dans le *baromètre* en ſiphon renverſé, en ſuppoſant les deux branches d'égal diamètre intérieur. Mais ſi celui de la branche courte eſt plus petit ſeulement d'un dixième de ligne, la quantité de mercure néceſſaire pour y produire une ligne d'élévation, ſera moindre que celle fournie par l'abaiſſement d'une ligne dans la grande; celle-ci produira donc une plus grande élévation dans la branche courte, &, comme nous l'avons déjà vu, la quantité totale de différence ſe partagera entre les deux branches, ſuivant le rapport inverſe des quarrés des diamètres. Dans notre ſuppoſition, ce rapport eſt celui de 25 à 26,01; donc, ſi je veux avoir ce qui montera dans la plus petite des deux branches, je dois dire 51,01 : 26,01 :: 2 : $\frac{52,02}{51,01} = 1,019$, qui, retranché de 2, donne pour reſte 0,981, quantité qui deſcendra dans la grande branche.

Suppoſons maintenant, pour généraliſer tout ceci, que nous nommons a, la quantité totale de mouvement, pour un *baromètre* trempé, dans lequel la ſurface horizontale du mercure de la cuvette ſeroit infinie, par rapport à la même, dans le tube; b, le plus petit des diamètres des deux branches du ſiphon, & c le plus grand; x & y les deux parties à trouver. Nous aurons $x + y = a$; $x : y :: b^2 : c^2$; $x = a - y = \frac{b^2 y}{c^2}$; $ac^2 - c^2 y = b^2 y$; $b^2 y + c^2 y = ac^2$; $\frac{ac^2}{b^2 + c^2} = y$, quantité d'élévation ou d'abaiſſement dans la petite branche, qui, retranchée de la variation totale, donnera la quantité d'abaiſſement ou d'élévation dans la grande.

Maintenant ſuppoſons toujours $\frac{1}{10}$ de ligne de différence entre les diamètres de deux branches, ce qui indiqueroit peu de ſoin dans la conſtruction de l'inſtrument; puis ſuppoſons auſſi que cet inſtrument, ayant été réglé dans une des poſitions extrêmes du *baromètre*, nous voulons trouver ce qui monteroit ou deſcendroit dans la petite branche, pour 3 pouces ou 36 lignes de variation, la plus grande, je crois, qui ſoit connue en Europe (1).

En ſubſtituant les valeurs ſuſdites, dans la formule on trouve 18,354 ou 18 lignes $\frac{354}{1000}$ de ligne, pour la quantité qui montera dans la petite branche, pendant qu'il ne deſcendra que 17,644 dans la grande; l'erreur ne ſera donc que de $\frac{354}{1000}$ ou d'un peu plus d'un tiers de ligne, dans la ſuppoſition extrême, à tous égards, que nous avons faite; ainſi l'on voit qu'en apportant à la conſtruction de l'inſtrument tout le ſoin qu'y peut mettre un bon artiſte, il n'y aura pas d'erreur ſenſible à craindre, dans les cas ordinaires, & que la préciſion ſeroit même fort au-deſſus des beſoins des navigateurs, ſi ce n'étoit la néceſſité d'étendre l'uſage du *baromètre nautique* aux mers de la zone torride & à quelques autres, où de très-petites variations indiquent, autant que d'aſſez grandes, dans les parages plus éloignés de l'équateur, comme nous le verrons bientôt.

L'uſage du *baromètre nautique* étant aſſez entendu par tout ce qui précède, & ayant prouvé auſſi que cet inſtrument doit marquer juſte à la mer, il nous reſte à parler des preuves de ſon utilité, & à éclairer ſon uſage du flambeau de la théorie, autant qu'il eſt poſſible.

Pour éprouver que le *baromètre* peut être utile au ſalut des navigateurs, & généralement avantageux à la navigation, il ſuffiroit peut-être du commencement de cet article. Preſque auſſi-tôt que le *baromètre* fut connu, on fit des efforts pour le rendre obſervable en mer; ces efforts ſe firent chez deux nations maritimes, les plus inſtruites d'alors; ils ſe ſont toujours ſoutenus en Angleterre & renouvellés ſouvent en France; donc les navigateurs inſtruits,

(a) Muſchenbrock dit qu'elle eſt telle en Hollande, où il écrivoit & obſervoit. Suivant un relevé, très-bien fait, de dix ans d'obſervations faites par M. Bugg (on prononce *Boug*), à l'obſervatoire royal de Copenhague, il n'y a là, comme ici, qu'environ 2 pouces de variation totale. Je dois cet excellent extrait aux ſoins de M. de Löwenörn, officier Danois, lieutenant de vaiſſeau, ci-devant au ſervice de France, & correſpondant de l'académie royale de marine, qui a bien voulu l'obtenir de la complaiſance de M. Bugg. Il comprend de 1767 inclusivement à 1776 auſſi inclusivement. Le R. P. Cotte, correſpondant de l'acad. roy. des ſciences, à Montmorenci, s'eſt chargé de faire imprimer cette ſuite dans un ouvrage de lui, qui va paroître.

des deux nations, étoient persuadés qu'il en résulteroit un grand bien. Mais je ne suis pas réduit à la preuve d'induction; le raisonnement & les faits m'en fourniront avec abondance.

Un des premiers faits est le témoignage de feu M. de Rosnevet, alors lieutenant de vaisseau, (il est mort capitaine) à son retour de la campagne qu'il fit aux terres Australes, commandant l'*Oiseau*. Je venois d'exposer mes premières idées, tant sur les moyens de rendre le *baromètre* observable à bord, que sur les avantages qu'on en pourroit retirer, & quelques personnes peu réfléchies avoient trouvé ces idées assez plaisantes, lorsque cet officier déclara publiquement qu'un *baromètre* assez mal exécuté & d'un usage peu sûr, lui avoit cependant été utile, au point de lui avoir toujours indiqué à point nommé, l'instant où il devoit s'éloigner de la terre & celui où il pouvoit s'en rapprocher sans risque. Peu de temps après M. de V*, maintenant capitaine de vaisseau, me dit qu'à son retour de Chine & aux environs du Cap de Bonne-Espérance, un autre *baromètre*, aussi très-défectueux, l'avertit d'un coup de vent; en conséquence, il ordonna les manœuvres nécessaires, qu'on répugnoit en quelque sorte à faire, parce que le temps étoit très-beau & qu'elles retardoient la route; cependant elles furent à peine exécutées que le coup de vent se déclara, fut très-violent, & auroit, suivant toutes les apparences, fait périr le bâtiment, sans les précautions prises. Dans le temps du fameux coup de vent, connu à Brest sous le nom de *coup de vent de la saint François*, parce qu'il eut lieu le jour de cette fête, en 1765, une flotte marchande assez considérable étoit prête à appareiller de Bayonne. Le capitaine d'un des bâtimens qui la composoient, homme instruit, ayant secoué la rouille des préjugés & l'inertie funeste qu'elle imprime, s'apperçut que le *baromètre* qu'il consultoit souvent à terre, n'en ayant pas qui fût propre à la mer, étoit descendu beaucoup plus bas que dans les coups de vent ordinaires: le *baromètre* annonce aujourd'hui, dit-il, un coup de vent fort au-dessus de l'ordinaire, une tourmente terrible, & qui, selon toutes les apparences, battra en côte; il seroit donc prudent de ne pas sortir à la marée d'aujourd'hui, comme nous devons le faire. On trouva fort plaisant que le *baromètre* dût régler désormais les spéculations du commerce & les opérations de la marine; on fit entendre au capitaine qu'il avoit sans doute des vues particulières, & sur-tout qu'il avoit peur. Oui, dit-il, j'ai peur de commettre, contre mes lumières certaines, une témérité funeste; mais je crains encore plus la tache qu'on voudroit imprimer sur mes sentimens; nous sortirons, malheur à ceux qui en seront cause. Le lendemain presque tout étoit perdu, corps & bien. Je tiens ce fait de M. de K*, lieutenant des vaisseaux du roi, alors à Bayonne pour le service.

Je tiens de M. le chevalier de B.... que, lors de sa brillante campagne d'observations sur la boussole, les *baromètres nautiques* qu'il avoit à bord lui ont été de la plus grande utilité. On y avoit même tellement pris de confiance, qu'un jour ayant été question de serrer les huniers par un très-beau temps, & cette circonstance d'un beau temps si séduisant, ayant fait retarder l'exécution de cette manœuvre de précaution, elle fut faite dès qu'on sut que le motif étoit un abaissement subit & assez considérable du *baromètre*; elle fut faite, dis-je, avec promptitude & très-à-propos, puisque peu de momens après il fallut carguer la grande voile.

Les deux premiers *baromètres*, construits sur mes idées, qui aient été à la mer, y furent dans la campagne d'évolution de 1777, à bord du *Bien-aimé*, où ils réussirent au-delà de mes espérances. Cependant lorsque l'armée rentra en rade, le temps étant très-beau, & les *baromètres* baissant tous deux depuis la veille, les personnes qui n'y avoient pas pris une certaine confiance, jugeoient assez mal de leurs prédictions, lorsque le lendemain un coup de vent très-fort, fit dire à tout le monde, qu'on avoit jugé trop vîte.

Nous ne finirions pas, si nous voulions rapporter tous les faits, qui prouvent l'utilité des *baromètres* à bord des vaisseaux; nous nous bornerons à l'énoncé de quelques autres.

En 1779, un convoi étant en rade de l'isle d'Aix, fut assailli d'une tempête, qui maltraita presque tous les bâtimens, & en fit périr plusieurs; l'officier de marine qui commandoit la frégate, protectrice de ce convoi, & dont par malheur j'ai oublié le nom, apprit bientôt après, par les observations journalières dont s'occupe à Rochefort M. Rome, professeur de mathématiques, que le *baromètre* avoit annoncé ce coup de vent long-temps d'avance; il écrivit au ministre, que, si avant de s'embarquer, il avoit pu se procurer un *baromètre nautique*, comme il l'avoit desiré, il auroit sauvé son convoi, & c'est en conséquence, qu'il fut ordonné d'en fournir tous les bâtimens du roi.

A-peu-près, dans le même temps, M. de L'a*, maintenant capitaine de vaisseau, étant au bas de la rivière de Nantes, fut averti par son *baromètre* d'un temps forcé, qui pouvoit être dangereux; il en avertit les bâtimens du commerce qui se trouvoient au bas de la Loire, & M. de la J*, qui, comme lui, commandoit un bâtiment de guerre, & ils se réfugièrent en haut. Le coup de vent eut lieu; les bâtimens qui étoient restés au bas, périrent, ou furent à la côte en très-grand danger; ceux qui avoient suivi les deux bâtimens du roi, n'eurent aucun mal, non plus que ceux-ci.

M. de S., qui commandoit le Pégase, lors de sa dernière rentrée à Brest, est persuadé, avec toutes les personnes sous ses ordres alors, que le bâtiment auroit chaviré dans un coup de vent inattendu, sans l'avis du *baromètre*, qui fit porter moins de voiles; puisque malgré cette précaution, le bâtiment fut engagé pendant 10 à 12'.

Je finirai, par ce qu'a bien voulu me dire M. de L. J*, déjà cité, au sujet de sa campagne à la baie

baie d'Hudson, commandant l'*Engageante*. Il m'a répété ce que je lui avois déjà entendu dire, sur la confiance qu'une longue expérience lui a donnée dans les indications du *baromètre*. Il a bien voulu me confier un journal de cette campagne, extrêmement instructif, qui peut servir de modèle dans ce genre, & dans lequel il ne cesse de se louer de la fidélité du *baromètre*, dont, dit-il, j'ai déjà tant eu à me louer dans différentes circonstances.... Je finis, malgré moi, sur les témoignages précieux de ce digne officier.

Je ne prétends pas, malgré tout cela, que le *baromètre* annonce, même en mer, tous les changemens de temps sans aucune incertitude; il est seulement de fait, qu'il fait prévoir ceux qui importent à la sûreté des navigateurs; le témoignage unanime de ceux qui ont vu sans prévention, à cet égard, ne laisse aucun doute sur cet objet. Au reste, cela ne peut étonner, que ceux qui ignorent que *nous sommes aussi certains aujourd'hui de la cause de la correspondance, entre les variations du baromètre, & les changemens de constitution de l'atmosphère, que nous sommes assurés de la pesanteur de l'air* (*Prospectus du Dictionnaire de Physique, pour l'Encyclopédie, par ordre de matières*). Ceux qui n'ont observé le *baromètre* que superficiellement, qui n'ont pas éclairé leur physique, du flambeau de la chymie, ne seront peut-être pas d'accord avec le savant philosophe, qui s'exprime ainsi; mais en y regardant de plus près, on ne peut pas s'empêcher de penser comme lui. Si cependant on rencontre quelques difficultés dans les détails des observations faites à terre, elles sont causées par les différentes élévations qui détournent les vents & modifient leur effet de différentes manières; par les différens sols, dont les émanations très-variables, font varier sans cesse l'état de l'atmosphère. Ces causes d'irrégularités ne se rencontrent pas de même en mer, les vents n'y souffrent aucun détour; l'uniformité du sol, produit l'uniformité des émanations, & en général un état plus constant de l'atmosphère; les différences notables sont donc moins troublées, moins contredites, si l'on peut dire ainsi, & il y a plus d'accord avec les mouvemens du *baromètre*; c'est ce dont conviennent les personnes qui ont observé cet instrument, avec l'attention convenable. Par exemple, plusieurs officiers de marine m'ont assuré, que dans la longue traversée de l'armée du roi, de Cadix à Brest, où elle arriva en janvier 1781, *le baromètre n'a pas menti une seule fois*. Je ne dois pas m'étendre sur la théorie générale du *baromètre*; on la trouvera sous ce mot, dans le dictionnaire de physique; je dirai seulement ce qui est particulier à l'usage du *baromètre nautique*.

Dans les parages des vents variables, c'est-à-dire, entre le tropique du cancer & le pôle nord, & entre le tropique du capricorne & le pôle sud, les variations du *baromètre* sont de plus de deux pouces, à quelques exceptions près; elles sont même de trois pouces en Hollande, suivant Muschenbrock, ainsi que je l'ai dit plus haut, *page 111*, dans la note. On seroit tenté de croire que cette variation totale, est d'autant plus grande, qu'on s'éloigne davantage de l'équateur; mais il n'en est rien, comme le prouvent les observations faites à Copenhague, & dont il est parlé dans la même note. A la vérité, j'ai sous les yeux d'autres observations faites à Cadix, par M. le marquis de la P., lieutenant des vaisseaux du roi, & actuellement secrétaire de l'académie royale de marine, qui seulement pendant le mois d'octobre 1780, donnent 8 lignes $\frac{33}{100}$ de différence, savoir 6 lignes au-dessus de 28 pouces & 2 lignes $\frac{33}{100}$ au-dessous. Mais pendant tout ce mois, il n'y a pas eu à Cadix de ces temps extrêmes, qui occasionnent les grands mouvemens du *baromètre*, & sont annoncés par eux; le plus fort a été le 20 & le 21, un vent de N. O. très-frais. Il semble donc que dans cette baie, située par 41° 26′ de latitude nord, seulement, la variation du *baromètre* pourroit bien être aussi forte que dans les parties septentrionales de la France, & même à Copenhague, dont la latitude est 55° 41′ 34″; si donc les variations du *baromètre* étoient dans la zone torride aussi petites qu'on l'a prétendu, il se pourroit que ce *minimum* fût borné à cet espace sphérique. Mais cette prétention est-elle bien fondée? est-il vrai que dans cet espace, compris entre les deux tropiques, ou au moins dans une grande partie de son étendue, le *baromètre* est presque toujours stationnaire, ou que ses mouvemens ne sont que de trois ou quatre lignes au plus? D'autres observations, que j'ai encore sous les yeux, paroissent prouver le contraire. 1°. M. N. de R., lieutenant des vaisseaux du roi, étoit à la mer le jour de l'ouragan qui ravagea la Guadeloupe en 1776, & il lui sembla, ainsi qu'à ceux qui observoient avec lui, que son *baromètre* étoit descendu de 5 à 6 lignes. Par malheur, ce *baromètre* n'étoit pas nautique, & les oscillations du mercure y étoient si vives, que l'œil ne pouvoit pas les suivre, ce qui produit l'incertitude énoncée. Mais, 2°. M. d'Aymar, capitaine des vaisseaux du roi, commandant le *S. Michel*, dans la campagne de 1780, a bien voulu me faire remettre par le sieur Dejean, premier pilote à son bord, des observations faites, par celui-ci, pendant une grande partie de la campagne, & rédigées en très-bon ordre. En ne considérant, à cause de notre objet actuel, que celles de ces observations, qui ont été faites entre les tropiques, on voit par cette table, que le 25 mars à 15° 45′ de latitude nord, & 64° 14′ de longitude, le vent étant à l'E. N. E. frais, beau temps, le *baromètre* étoit à 28 pouces 5 lignes $\frac{3}{4}$, & que plusieurs autres fois, il n'a été qu'à 28 pouces, voilà donc une différence de 5 lignes $\frac{3}{4}$, sans que le bâtiment ait éprouvé aucun temps forcé. Il est donc plus que probable, que celui de M. N. de R. a pu descendre de 5 à 6 lignes au-dessous de 28 pouces, dans l'ouragan de 1776, & en ce cas, voilà 11 ou 12 lignes,

environ, que parcourt le *baromètre*, même dans la zone torride. Je crois bien que cela n'arrive que dans les temps extrêmes, comme les deux pouces qu'on observe ici; mais, qu'importe, que ces temps soient annoncés par 12 lignes ou par 24? Ce qu'il est important de constater, c'est s'ils le sont & comment?

Quant aux petits temps, c'est-à-dire, ceux qui ne sont pas marqués par de grands mouvemens, de grandes variations dans l'atmosphère, & dont l'annonce peut cependant être utile aux navigateurs, ils ne sont annoncés, suivant les apparences, que par un mouvement de deux lignes ou environ, au-dessus de 28 pouces & autant au-dessous; c'est du moins ce qui m'a été assuré par plusieurs personnes, & entre autres, par M. N. de R.; mais il ajoute lui-même, que ce petit mouvement n'en fait pas moins connoître les variations de l'atmosphère. « Pendant plus de six mois, dit-il, que nous passâ-» mes, après l'ouragan, dans la rade de la pointe » à Pitre, ou dans celle de la basse-terre, nous » avons eu des temps de toutes les espèces, & » nous les prévoyions comme je viens de dire ». Effectivement, si le mouvement n'est que de 4 lignes au lieu de 24, $\frac{1}{6}$ de ligne indiquera ce qu'indique ici une ligne, & voilà tout.

Si tout cela pouvoit laisser encore des incertitudes sur l'utilité du *baromètre nautique*, entre les tropiques, voici qui doit les lever. Je trouve, dans le journal cité ci-dessus, de M. de L. J*, sous le vendredi 28 juin 1782, que la frégate l'*Engageante*, « fit un assez long séjour entre le 15e degré & le » 23e, pour indiquer, par des observations répétées, » le plus ou le moins d'ascension du mercure dans » les différens états de l'atmosphère. On remarqua, » particulièrement dans la rade du Cap, vers la fin » du mois de mai, temps où commencent les ora-» ges, qu'ils étoient annoncés par l'abaissement du » mercure, d'une demi-ligne, une ligne, ou une » ligne & demie ».

Ce peu de variation que le *baromètre* éprouve, pour l'ordinaire dans les parages, ou du moins dans une grande partie des parages de la zone torride, fait penser aux créoles, que cet instrument ne vaut rien dans leurs contrées, parce qu'il ne s'accorde pas avec les indications, beau-temps, pluie, *&c.* qu'on a coutume d'écrire vis-à-vis de l'endroit où se meut le mercure. A la vérité, ces indications ne peuvent servir, tout au plus, que pour un lieu déterminé, & devroient être bannies de tous les *baromètres* faits pour être transportés; mais, comme nous l'avons déjà dit, on peut comparer la variation d'un pouce à celle d'une ligne, & se faire ainsi des indications propres à chaque parage, par-tout où le *baromètre* a quelque mouvement, & je crois, avec tous les physiciens, qu'il n'y a pas de lieu où il n'en ait plus ou moins: il n'y en a donc point où l'observateur attentif & éclairé, n'en puisse tirer de l'utilité.

Ce dernier mot me ramène à une dernière objection qu'on a faite, & que font encore certaines personnes contre l'utilité du *baromètre*, pour la sûreté des navigateurs.

« Tout bon marin, disent ces personnes, pré-» voit les changemens de temps, à l'inspection de » l'état de l'horizon, du ciel, de la mer, beaucoup » mieux, ou tout aussi bien que par le meilleur » *baromètre*, sans avoir besoin de ce nouvel em-» barras ». Je réponds:

Premièrement, on a vu dans le cours de cet article plusieurs preuves du contraire, puisque des personnes très-expertes, jugeant précisément par l'état de l'atmosphère, se refusoient à croire les annonces du *baromètre*, ou ne se doutoient pas du temps qu'il y avoit à craindre, quoique ces annonces fussent ensuite exactement vérifiées par l'événement.

Secondement, quand il seroit vrai que parmi les marins, quelques-uns sussent démêler sur l'horizon, dans l'atmosphère, des signes qui échappent aux autres, il s'ensuivra seulement qu'on ne travaille pas pour eux, mais pour ces autres, qui ne sont pas le plus petit nombre, assez humbles pour se croire moins privilégiés, & qui n'ignorent pas combien d'accidens sont arrivés, même aux plus experts & aux plus attentifs, pour n'avoir pas pu prévoir le temps à venir.

Supposons, cependant, que tous les changemens de temps puissent un jour être prévus par l'inspection de ce qui se passe sur l'horizon: qui peut conduire à cette connoissance, si ce n'est l'usage du *baromètre?*

Pour y parvenir, s'il est possible, on comparera l'état de l'atmosphère, lors de l'annonce du *baromètre* avec cette annonce, & l'on conclura de la signification de l'un à celle de l'autre, en conséquence du temps qui suivra. Mais, je l'avoue, une longue expérience me fait croire que jamais on ne parviendra à cette connoissance, du moins pour tous les cas, & sur-tout pour les annonces anticipées de plusieurs heures, ou même d'un jour & plus, qui peuvent souvent être si utiles aux navigateurs, soit pour les empêcher de sortir du lieu où ils sont en sûreté, ou pour leur donner le temps de s'y mettre. Mes propres observations, & celles que j'ai recueillies & compulsées, m'ont rendu certain que les variations de temps, dont la connoissance importe le plus aux navigateurs, prennent souvent naissance à plusieurs lieues au-delà des limites de l'horizon visible du lieu où elles éclatent ensuite, & commencent cependant à être annoncées par le *baromètre* au moment où elles prennent naissance, c'est-à-dire, avant qu'on puisse en avoir aucune indice par l'inspection de l'atmosphère, sur l'horizon de plusieurs lieux où il importe d'en être averti.

Enfin, s'il est nécessaire de s'appuyer d'autorités, dans une discussion toute de raisonnemens & de faits, je dirai qu'on trouve dans les transactions philosophiques de 1733, *page 191*, de la traduction

de M. Brémond, une lettre de M. Christophe-Middleton, à M. Benjamin-Robins, dans laquelle ce navigateur célèbre, dit en substance, que dans deux voyages à la baie d'Hudson, il s'est assuré, par les observations les plus scrupuleuses, que le *baromètre* marin de M. Patrick, alors habile artiste de Londres, marquoit à point nommé les mauvais temps & la variété des vents; indiquoit certainement l'approche des glaces. *C'est*, dit-il, *un instrument d'un excellent usage; j'ai toujours trouvé que ses indications étoient préférables à celles que pouvoient me donner tous les autres objets visibles, dans toutes les parties de l'horizon.*

On ne peut pas, sans doute, desirer un témoignage plus formel, soit en lui-même, soit par la nation d'où il vient, soit par l'individu qui le donne; il découvrit en 1742, la baie de Répulse, environ par 67 degrés de latitude, & qui termine vers le nord la partie la plus nord de la baie d'Hudson, & ce n'est pas aux navigateurs de la moindre classe, que sont confiées de pareilles missions; d'ailleurs, on voit par l'ouvrage intitulé, *voyage à la baie d'Hudson en 1747*, & par les *transactions philosophiques*, combien on faisoit cas de celui-ci.

On trouve dans les mêmes transactions philosophiques, *n°. 169*, un autre témoignage, qui, sans doute, n'est pas plus récusable; c'est celui de M. Halley. Il assure que, dans ses derniers voyages dans les parties méridionales de la terre, son *baromètre nautique* ne manqua jamais de lui prédire les tempêtes, les orages, & tous les mauvais temps qu'il essuya.

Le docteur Désaguliers rend témoignage qu'il a fait la même expérience, avec le même succès, dans son dernier voyage du sud. *Cours de physique expérimentale, tome 2, page 341.*

A la vérité, les *baromètres nautiques* employés par ces deux derniers savans, étoient fort différens de ceux dont j'ai donné la description dans cet article; mais cette différence est toute à l'avantage de ceux-ci, car tous les physiciens savent combien ceux-là étoient défectueux. On peut en voir des preuves dans l'ouvrage de M. de Luc, intitulé: *Recherches sur les modifications de l'atmosphère, &c.* au commencement du premier volume; il seroit inutile d'entrer ici, là-dessus, dans de plus longs détails.

Je voudrois bien pouvoir dire aussi, de quelle espèce étoit le *baromètre* de M. Patrick, employé par M. Middleton & par plusieurs autres personnes, ainsi qu'on le voit dans les *Transactions philosophiques*; j'ai vainement cherché dans ce que j'ai de cet ouvrage à ma disposition, & dans les autres ouvrages du temps; je n'y ai rien trouvé sur la description de cet instrument. Mais nous sommes assez avancés sur les connoissances qui appartiennent en général au *baromètre*, sur-tout, par l'excellent ouvrage de M. de Luc, pour assurer que le *baromètre* trempé & celui en siphon renversé, sont les deux plus propres à indiquer exactement les variations de l'atmosphère, en les supposant tous deux également bien construits. Or, ces deux formes sont celles que j'ai adoptées pour les *baromètres nautiques*; la première, pour celui en verre; la seconde, pour celui en fer; il y a donc tout lieu de croire, que leurs indications ne sont pas moins sûres que celles du *baromètre* de M. Patrick, quel qu'il soit.

J'ai dit, ci-devant, *page 109*, que parmi les causes d'erreurs, qui peuvent influer sur l'exactitude des indications du *baromètre*, on doit compter la dilatation & la condensation du mercure, & j'ai renvoyé, pour cet objet, au *Dictionnaire de Physique*; mais de nouvelles observations & de nouvelles réflexions, faites depuis, m'ayant fait remarquer qu'il y aura, à cause de la forme, quelques considérations particulières dans l'application de cet élément au *baromètre* de fer, je vais ajouter ce que je crois nécessaire sur cet objet.

Suivant ce qu'on trouve dans l'ouvrage de M. de Luc, sur les modifications de l'atmosphère, *page 198*, du premier volume, *n°. 364*, une augmentation de chaleur, capable de faire monter le thermomètre de Réaumur, du froid de la glace pilée à la chaleur de l'eau bouillante, produiroit 6 lignes d'excès sur la hauteur du *baromètre* trempé, supposé à 28 pouces; comme dans un pareil *baromètre*, qu'on suppose construit suivant les vrais principes, l'élévation du mercure dans la cuvette doit être insensible, l'excès susdit est totalement & uniquement en alongement de la colonne de mercure contenue dans le tube. Il n'en est pas de même dans le *baromètre* en siphon renversé, comme celui de fer, dont il s'agit ici; la chaleur produit sur chacune des deux branches un effet sensible, & c'est de la combinaison de ces deux effets, que dépend l'excès de hauteur qu'indiquera l'instrument, en conséquence de l'augmentation de chaleur.

Supposons que, du milieu de la courbure, au point *H*, *fig.* XIX, il y ait 35 pouces jusqu'au niveau du mercure dans la grande branche, & 7 pouces du même point *H*, au niveau du mercure dans la branche courte. Suivant la détermination de M. de Luc, la grande colonne de mercure s'alongera de 7 lignes $\frac{1}{2}$, & la petite d'une ligne $\frac{1}{2}$. Mais, comme nous l'avons vu, *pag. 108*, l'excès de hauteur, qui, dans un *baromètre* trempé, résulteroit de cette augmentation de chaleur, & s'appliqueroit entiérement à la colonne du mercure du tube, se partage ici également entre les deux branches supposées d'égal diamètre. L'élévation dans chacune des branches, sera donc d'abord 3 lignes $\frac{3}{4}$, moitié de 7 lignes $\frac{1}{2}$, & $\frac{1}{2}$ de ligne, moitié d'une ligne $\frac{1}{2}$, c'est-à-dire, 4 lignes $\frac{1}{2}$. Par conséquent l'index marquera 4 lignes $\frac{1}{2}$ trop haut, & le mercure paroîtra se soutenir dans le vuide 4 lignes $\frac{1}{2}$ trop bas. On voit donc que cet effet est encore moins sensible dans le *baromètre nautique* en fer, que dans les *baromètres* ordinaires; cependant il n'est pas toujours négligeable, & l'on conçoit comment

on pourra évaluer à proportion ses différentes modifications, suivant les degrés de chaleur, en partant du point de zéro ou de la glace fondante, & suivant les hauteurs des colonnes de mercure au-dessus du point *H*. Il est facile de voir aussi ce qu'il y aura à faire, selon que cet effet concourra avec ceux dont il a été question plus haut, ou leur sera opposé; je ne m'arrêterai pas davantage à ces choses qu'il suffisoit d'exposer.

Je finirai par la solution d'un problême qui me fut proposé par un officier de marine d'un très-grand mérite, lorsque je lui parlai la première fois du *baromètre nautique* en fer, & qu'à la première vue il jugea insoluble. *Trouver la hauteur du mercure dans le vuide, n'ayant en sa disposition qu'un baromètre nautique en fer, qui n'a pas été réglé sur un baromètre ordinaire?*

Je suppose seulement qu'on sait exactement de quelle longueur est le vuide du grand tube, ou, ce qui est la même chose, quelle est la longueur du plein en fer, de sa partie supérieure; on mesurera exactement dans la branche courte, la distance entre la partie supérieure de cette branche & l'endroit où s'y termine le mercure, & l'on rapportera ce niveau sur le grand tube par une ligne horizontale. On inclinera l'instrument, comme pour remplir la grande branche, jusqu'à ce qu'on soit bien assuré que l'index ne descende plus: alors on fermera la clef; on remettra l'instrument dans la situation verticale; on mesurera de nouveau la distance du mercure resté dans la branche courte, à la partie supérieure de cette branche; la différence de ces deux mesures, sera le vuide de la grande branche, avant qu'on eût incliné l'instrument. On retranchera cette longueur de celle depuis le niveau rapporté, comme ci-dessus, jusqu'à l'endroit où commence la partie pleine ou solide du tube, & on aura la hauteur du mercure au-dessus de son niveau dans la branche courte, ou la hauteur du mercure dans le vuide, ou, comme on dit, la hauteur du *baromètre* pour le moment. Si cette hauteur se trouve 28 pouces, & que le *baromètre* de fer ne soit pas réglé, on fera que son index marque 28 pouces, & il sera réglé. Il est plus commode, sans doute, de le régler sur un bon *baromètre* trempé ordinaire; mais ceci pourroit servir en cas qu'on n'en eût pas, & donne la solution du problême.

Si l'on ne sait pas d'avance la longueur du plein en fer de la partie supérieure du long tube, on inclinera l'instrument pour remplir cette longue branche, après avoir lâché le ressort qui doit appuyer en *G*. Quand on sera bien sûr que l'index ne descendra plus, on fermera la clef. On substituera au chapeau percé, celui qui ne l'est pas; on tiendra l'instrument fort incliné, la partie *A* en bas, & de sorte que la partie *B L* soit au-dessus d'un vase propre à recevoir le mercure: ce vase ne doit être d'aucun métal, excepté le fer. On déviffera la partie *LHDO*, en prenant bien garde de perdre du mercure, & de manière que le tube soit tout ouvert en *B*. Alors on redressera ce long tube; on plongera dedans un fil de fer bien droit & bien net, ou une petite règle de bois bien étroite & bien mince, pour mesurer la partie vuide de *B* vers *A*. On comparera cette longueur avec la longueur totale de *B* en *A*, à l'extérieur, & la différence sera le plein, vers *A*. On agira ensuite pour remonter l'instrument, comme il a été enseigné dans sa construction, observant qu'il est inutile d'ouvrir la clef jusqu'à la fin de cette opération, puisqu'on n'a vuidé que la partie *LHF*. On sent bien que, pour tout ceci, il faut que l'instrument soit détaché de la planche qui le porte. (*B.*)

BARQUE, s. f. c'est le nom général de tout bâtiment ponté de cent à cent cinquante tonneaux, qui peut être gréé de différentes manières, dont il prend encore un nom particulier: *brigantin*, *senau*, *goellete*. Il y a dans la Méditerranée des bâtimens (*fig. 46*), d'un plus grand port, auxquels on donne aussi ce nom; ils sont propres à la guerre & au commerce: ces bâtimens sont courts, & assez renflés; leur plus grande largeur est en avant; ils n'ont point de rentrée dans cette partie, & presque aucune au milieu: ils ont beaucoup de queste & d'élancement. Il y en a de mâtés comme on le voit dans la figure: un mât d'artimon, qui porte une hune; un grand mât à pible, avec trois voiles quarrées, & un mât de misaine à calcet, portant une antenne, avec une seule voile latine, sans beaupré; il y en a de mâtés tout à pible; il y en a de mâtés en vaisseau, & qui n'en diffèrent que parce qu'ils n'ont point d'éperon. Ils ont, en place, une flèche ou un bertelot *A A*: par-là, on élude, dans les échelles du Levant, une partie des droits d'ancrage, ou autres, qui sont plus forts pour les vaisseaux, & c'est l'éperon, qui détermine cette dénomination. *Voyez* POLACRE.

Ce mot *barque*, vient encore dans différentes façons de parler; on dit, dans un canot, dans une chaloupe: *faites barque droite*, lorsque l'embarcation incline, pour avoir plus de monde d'un côté que de l'autre; c'est pour la redresser, en faisant passer quelqu'un du côté opposé à l'inclinaison. (*V***)

BARQUÉE, s. f. une *barquée*... plein une barque; la charge d'une barque; il y a, pour le service, dans les ports, des bâtimens d'une grandeur déterminée, & qui, au moyen de cela, se trouvent des espèces de mesures. Supposons que les gabares à lest soient de 30 tonneaux.... un vaisseau demande deux *barquées*, trois *barquées* de lest, c'est-à-dire, 60 tonneaux... 90 tonneaux. (*V***)

BARQUEROLE, *barquette* ou *barcanette*, s. f. noms qu'on donne dans quelques endroits à de très-petites *barques*. (*B.*)

BARQUETTE. *Voyez* BARQUEROLE. (*B.*)

BARRE, s. f. le mot *barres* s'étend à beaucoup d'objets de marine; cependant il signifie particulièrement les *barres d'arcasse*, pour lesquels, *voyez* ARCASSE, ainsi que pour les termes suivans:

BARRE *d'arcasse*, proprement dit. BARRE *d'hourdi ou lisse d'hourdi*. BARRE *de pont*. BARRE *de la soute de rechange*. *Voyez* ARCASSE. (*V***)

BARRE *de gouvernail ou timon*, c'est un levier fixé à la tête du gouvernail, soit en passant par une mortaise qui y est pratiquée, soit en recevant lui-même la tête du gouvernail dans une mortaise ouverte dans la *barre*, ce qui n'est de cette seconde manière, que pour les petites embarcations, comme chaloupes, canots, *&c.*: au moyen de ce levier, on fait mouvoir le gouvernail sur ses pentures, & avec d'autant plus de facilité qu'il est plus long: cependant, dans presque tous les bâtimens de grandeur au-dessus de celle des barques, on met un appareil à l'extrémité de la *barre* opposée à celle qui entre dans la tête du gouvernail, afin de pouvoir le mouvoir & le contenir; on en trouvera l'explication aux mots DROSSE & ROUES: ces *barres* de gouvernail sont ordinairement en bois, & quelquefois en fer, &, pour les bâtimens qui gouvernent à la roue, elles sont établies communément sous le pont de la batterie supérieure. Il y a plusieurs commandemens & façons de parler, où entre ce mot *barre*. (*V***)

BARRE *à bord*, commandement pour que le timonier pousse tout-à-fait la *barre* du gouvernail, à toucher le bord du vaisseau. Ainsi l'on dit: *la barre à bord... la barre est à bord*. (*V***)

BARRE *dessous*, on dit que la *barre* du gouvernail est dessous, quand on l'a poussée ou mise à bord, du côté où les voiles sont bordées: ainsi on sous-entend toujours en disant la *barre dessous*, le mot *vent*, parce que effectivement, elle est sous le vent alors. (*V***)

BARRE *au vent*: *mets la barre au vent*, c'est commander de mettre la barre du gouvernail du côté du vent; c'est-à-dire, à bord, du côté d'où le vaisseau reçoit le vent. (*V***)

BARRE *droite*, c'est placer le timon ou la *barre* du gouvernail dans la direction du grand axe du vaisseau, de manière qu'elle ne soit pas plus d'un bord que de l'autre: ainsi l'on dit fort souvent *dresse la barre*, quand elle est un peu d'un côté, ou de l'autre, pour la faire mettre droite. (*V***)

BARRE *à arriver*, la *barre* du gouvernail est à arriver, quand elle est poussée du côté du vent. (*V***)

BARRE *à venir au vent*, la *barre* est disposée pour faire venir le vaisseau au vent, quand on l'a mise du côté de dessous le vent du navire. (*V***)

BARRE *franche*, *barre* de gouvernail qui se manœuvre sans le secours de la roue, & qui est établie au-dessus des gaillards, coupée, ou pont supérieur dans les bâtimens absolument ras.... *ce bâtiment gouverne à barre franche*. On ne peut gouverner à *barre franche* que de petits bâtimens. (*V***)

BARRE *de cabestan*, *de virevaux ou treuil*, les *barres* de cabestan sont des leviers que l'on place horizontalement dans les amelotes, pour y virer. Il y a de petits cabestans, dont les *barres* en traversent la tête, de part en part; mais on n'en peut pas placer beaucoup de cette manière. Pour les virevaux ou treuil, les *barres* sont dans des plans verticaux. (*V***)

BARRE *de cuisine*, ces *barres*, en fer, traversent les cuisines des vaisseaux, pour porter la chaudière; on fait le feu par-dessous: il faut qu'elles soient élevées, au-dessus de la maçonnerie, de 7 à 8 pouces. (*V*B*)

BARRE *d'écoutille*, ces *barres* sont de fer plat; un des bouts en est arrondi, passe dans une crampe fichée sur le bord des écoutilles, & l'autre bout, après avoir reçu, dans une ouverture qui y est pratiquée exprès, une autre crampe, de l'autre côté de l'écoutille, est retenu par un cadenat, de sorte qu'il n'est pas possible d'ouvrir le panneau traversé de cette manière. (*V*B*)

BARRE *ou brisant de la mer*, on appelle ainsi le brisant de la mer, qui se trouve continuellement le long de certaines côtes, & qui est occasionnée par un sillon de sable, à quelque distance du rivage, de sorte qu'il est très-difficile d'y aborder. Il y a des ports dont l'ouverture est fermée par une pareille *barre*; d'autres ne sont pas fermées tout-à-fait; on peut y entrer en prenant des précautions: tel est le port de Bayonne. (*V*B*)

BARRE *de Castille*. *Voyez* VARRE. (*B.*)

BARREAU *magnétique*, s. m. c'est une petite *barre* d'acier trempé dur, poli & aimanté ensuite. Sa forme est celle d'un parallélipipède rectangle; il doit avoir au moins un pied de longueur, pour être bien propre à aimanter les aiguilles de boussoles, objet pour lequel nous en parlons ici. Sa largeur doit être d'un pouce, & son épaisseur seulement de 3 à 4 lignes, car on sait que l'acier trop épais s'aimante mal. *Voyez* AIGUILLE AIMANTÉE, AIMANT ARTIFICIEL, AIMANTER & BOUSSOLE.

Il seroit fort à désirer que tous les bâtimens de mer embarquassent des *barreaux magnétiques*, tels qu'ils sont décrits au mot AIMANT ARTIFICIEL, afin de s'en servir à ranimer au besoin les aiguilles de boussoles (*Voyez* AFFOLÉE). Cela seroit sur-tout nécessaire pour ceux qui font les voyages de long cours, comme on en verra la preuve par des faits à l'article qui vient d'être cité; les caboteurs même y gagneroient, en ce qu'ils se sieroient moins aux hommes, qui, dans les ports, s'ingèrent de construire & de réparer les boussoles de mer, sans connoître les vrais principes de leur construction. *Voyez* CADRANIER. (*B.*)

BARRER *le vaisseau*, v. a. c'est le fait du timonier qui ne gouverne pas bien; il pousse continuellement la *barre* du gouvernail d'un bord à l'autre, sans avoir assez d'adresse pour arrêter doucement l'élan du vaisseau: *il ne fait que le barrer, il le barre sans cesse*. (*V*B*)

BARRES *de hune*, les *barres* de hune sont un assemblage de pièces de chêne, établi à la tête des bas-mâts, pour servir à la liaison des mâts de hune avec ceux-là, & porter les hunes: cet assem-

blage eſt compoſé des élongis (*fig. 329*,), bouts de bordages, ayant de longueur, pour le grand mât, quelque choſe de moins que la demi-largeur du bâtiment, pour hauteur, environ la quatorzième partie de leur longueur, & pour largeur, la moitié de leur hauteur ; ces élongis portent tribord & basbord, ſur les jottereaux du mât, avec la tête duquel ils ſont liés par une entaille d'un pouce à un pouce & demi, & des chevilles ; les élongis croiſent auſſi le mât à angle droit, & ſelon la longueur du vaiſſeau, la moitié de leur longueur, au moins, ſe trouve ſur l'arrière du mât, enſorte que ſon diamètre prend ſur leur moitié de l'avant ; ces élongis ſont croiſés par des pièces, appellées *traverſins* (*fig. 330 & 331*) ; ils ont pour largeur, la hauteur des élongis, & pour hauteur, leur largeur ; d'ailleurs, leur longueur eſt, communément, égale à la demi-largeur du bâtiment. Ils ſont de figure elliptique, ayant un arc dont la flèche eſt égal à leur largeur. Le traverſin de l'arrière, touche le mât, & celui de l'avant eſt placé de manière à laiſſer entre lui, les deux élongis, & la face antérieure du mât, la place juſte de la caiſſe du pied du mât de hune ; ces traverſins ſont entaillés d'un tiers de leur épaiſſeur avec les élongis, qui ont auſſi des entailles pour les recevoir d'une profondeur telle, que la ſurface ſupérieure des traverſins ſoit à l'uni du can ſupérieur de ces élongis. Les *barres* des mâts de miſaine & d'artimon, ſont établies comme celles du grand mât ; & leurs dimenſions ſont dans le rapport de ces mâts avec le grand. Les élongis & traverſins ont à leurs extrémités des œillets en fer, qui doivent entrer dans des trous correſpondans, ouverts dans la hune ; & lorſqu'elle eſt placée, on introduit des cabillots dans ces œillets. On garnit la face extérieure des élongis d'un couſſin de bois tendre (*fig. 332*), dans toute la partie où pourroient toucher les haubans, afin de les conſerver. (*V* * *)

BARRES *de perroquets ou croiſettes*, les *barres* de perroquets, (*fig. 333*,) établies à la tête du mât de hune, ſervent pareillement à la liaiſon de ces deux mâts ; mais elles ne doivent pas porter de hunes : elles ſont d'ailleurs établies, & figurées comme les *barres* de hune, & elles n'en diffèrent que par un traverſin de plus, qui ſe trouve ſur l'avant du ton du mât de hune, c'eſt-à-dire, entre ce ton & le pied du mât de perroquet ; & en ce qu'elles ont un croiſſant ſur l'avant. Quant aux dimenſions des pièces qui les compoſent, la longueur des élongis, eſt les deux tiers de celle des traverſins, & ces traverſins ont de longueur, les cinq douzièmes de celle des traverſins de bas-mâts : d'ailleurs, leurs autres dimenſions ſont avec leur longueur, dans le rapport obſervé pour les *barres* de hune. (*V* * *)

BARROT, ſ. m. diminutif de *bau*. Un mauvais uſage fait ſouvent employer ce terme en place de celui *bau* : *les barrots du pont*. Exactement parlant, les *barrots* ſont les poutres des gaillards & de la dunette ; encore, ceux de ce dernier étage, ſe nomment mieux, *barrotins* ou *lates* ; on met quelquefois des *barrots* entre les baux des ponts, quand il y a beaucoup d'eſpace entr'eux : mais le plus ordinairement, ce ſont des *lates*.

Au département de Toulon, on appelle *barrots*, ce que nous nommons *traverſins de baux*. (*V* * *)

BARROT *de chapeau*, ſ. m. (*terme de Galère.*) eſpèce de liſſes, dont une part de tribord & l'autre de basbord du chapeau des bittes ; ces *barrots* s'appuient de l'autre bout ſur la *rambade*. (*B.*)

BARROTER, v. a. ou n. *barroter* la cale ou l'entrepont, c'eſt remplir la cale ou l'entrepont juſqu'aux baux, de marchandiſes ou autres effets, de manière qu'il n'y puiſſe plus rien entrer : ainſi on dit d'un vaiſſeau qu'il eſt plein à *barroter* ; qu'il eſt *barroté* par-tout. (*V* * *B*)

BARROTIN, ſ. m. diminutif de *barrot*, ou barrot de *dunette*, tugue, carroſſe, *&c.* (*V* * *).

BAS, ſ. m. on dit, les *bas* d'un vaiſſeau, par oppoſition à l'expreſſion, les *hauts d'un vaiſſeau* : *le radoub de ce vaiſſeau eſt fini dans ſes bas ; il n'y a plus que ſes hauts à travailler. Les priſonniers étoient en grand nombre, on les fit mettre tous en bas* ; c'eſt-à-dire, dans la cale... *& on les laiſſoit venir en* haut, *quatre à quatre, pour prendre l'air.* (*V* * *)

BAS, adj. qui eſt amené, qui eſt callé ; c'eſt-à-dire, qui n'eſt plus élevé ni arboré : *ſon pavillon eſt* bas... *ſes mâts de hune ſont* bas ; c'eſt-à-dire, qu'ils ſont amenés ou tombés, *&c. Nous lui jettâmes ces mâts* bas *dans une bordée... bas le pavillon...* commandement pour faire amener le pavillon à l'ennemi, ſur lequel on a la ſupériorité. (*V* * *B*)

BAS *de l'eau. Voyez* BASSE-MER. (*B.*)

BAS, *temps bas*, c'eſt un temps couvert, le plus ſouvent en calme, ou avec très-peu de vent, & qui menace de pluie, de brume ou d'autre mauvais temps. Cette expreſſion vient de ce que les vapeurs ou nuages, qui obſcurciſſent l'air, ſont moins élevés, ou paroiſſent moins élevés. (*B.*)

BASANNE, ſ. f. la *baſanne* eſt un cuir mol, apprêté ſans couleur, & moins épais que le cuir fort ; on s'en ſert pour garnir les cordages ſur les vergues & par-tout ailleurs, où l'on craint que le frottement ne les uſe trop vite. (*V* * *B*)

BASBORD, ſ. m. toute la partie du vaiſſeau qui ſe trouve à gauche d'un ſpectateur, dont l'œil eſt ſuppoſé dans le grand axe du vaiſſeau (le bâtiment droit), & qui regarde de l'arrière à l'avant. (*V* * *)

BASBORD, ſ. m. les gens du quart de *basbord*, *basbord au quart*, commandement pour que les gens du quart de *basbord* prennent le quart ou la garde. *Voyez* BASBORDOIS.

BASBORD, (*Bâtiment de*) on dit *bâtiment de basbord*, par oppoſition à *bâtiment de haut-bord*. Les bâtimens de guerre qui n'ont qu'une batterie, comme frégates, corvettes & au-deſſous, ainſi que la plupart des navires de commerce, dont les batteries ne ſont élevées au-deſſus de l'eau, que de 4 à 6

pieds $\frac{1}{2}$, sont des *bâtimens de basbord;* les vaisseaux à deux & trois batteries, étant les *bâtimens de haut-bord.* (*V* * *)

BASBORDÈS, *ou Basbordis*, s. m. *Voyez* BASBORDOIS. (*B.*)

BASBORDOIS, *ou Basbordès*, s. m. on divise l'équipage d'un vaisseau en deux parties égales; l'une s'appelle *tribordois*, l'autre *basbordois.* Des officiers commandant les quarts, le plus considérable commande les *tribordois.* Ces désignations ne veulent, sans doute, pas dire que les *tribordois* ne servent qu'à tribord & les *basbordois* à basbord; chacune de ces deux parties de l'équipage fait son quart, se relevant alternativement, & pendant qu'elle est sur le pont, elle fait tout le service que les circonstances exigent.

Tribord est le côté d'honneur, étant la droite, & c'est seulement comme qualification honorable, que l'on appelle le quart de l'officier principal, *quart de tribord*, ou *quart des tribordois;* & par opposition, *quart des basbordois*, celui du second officier commandant de quart. Pour appeller au quart, après le coup de sifflet, le maître dit, *les basbordois*, ou mieux, *basbord au quart... tribord au quart.* (*V* * *)

BASFOND, s. m. communément, en pleine mer, on considère la mer comme sans profondeur, parce que cette profondeur est trop considérable, relativement au tirant d'eau du vaisseau, pour mériter attention; mais lorsque, soit par le changement de la couleur de l'eau, soit par l'augmentation subite de la hauteur de la lame, on juge qu'on auroit fond facilement en sondant, on présume être sur un *basfond:* ordinairement on sonde pour s'en assurer, & on manœuvre en conséquence, parce que le *basfond* donne lieu de craindre le *haut fond*, qui proprement est une *basse* ou *bature.* (*V* **)

Il est singulier & bien abusif, qu'on ait prétendu exprimer par le mot *basfond*, un fond non-seulement plus élevé que les autres, mais même assez près de la surface de l'eau, pour que les bâtimens puissent y toucher. M. l'Escalier s'est élevé avec raison contre cet abus, au mot *fond*, de son excellent vocabulaire. (*B.*)

BASSE, s. f. par ce mot, aussi peu convenable que celui de *basfond*, on veut exprimer aussi un fond sur lequel il y a peu d'eau, qui même découvre par fois, & par conséquent est plus élevé que les autres, ce qui est également un abus des termes. Sans doute, cette expression a signifié d'abord un endroit où l'eau est basse, comme si l'on eût cru que là la surface de l'eau étoit plus près du centre de la terre, comme on dit que les eaux d'une rivière sont *basses.* (*B.*)

BASSE-*eau. Voyez* BASSE-MER. (*B.*)

BASSE *mer*, *la basse mer*, c'est l'état de la mer, lorsque, par l'effet du reflux, elle est arrivée au plus grand abaissement qu'elle peut avoir, suivant le jour & le lieu. *Voyez* MARÉE.

On dit: *cette roche, ce banc, ce port, assèchent de basse-mer.* (*B.*)

BASSES *eaux*, c'est l'état de la mer, dans les temps de l'année où elle monte le moins. Il peut signifier aussi la même chose que *bas de l'eau*, *basse eau* ou *basse mer.*

C'est aussi sur les rivières leur état, lorsque leur lit contient moins d'eau qu'à l'ordinaire. (*B.*)

BASSE *terre*, s. f. on nomme ainsi, dans quelques isles, une partie moins élevée au-dessus du niveau de la mer, ou moins hérissée de montagnes. Ainsi l'on dit: *la basse terre de là Guadeloupe, la pointe de la basse terre, &c.* (*B.*)

BASSE *voile*, les *basses voiles* d'un vaisseau sont la grande voile, la misaine & l'artimon, parce qu'elles sont au-dessous de toutes les autres. (*V* * *B*)

BASSIN, s. m. ce mot a deux significations. Dans la première, dont il s'agit maintenant, il exprime un réduit, pratiqué dans un port, pour y mettre les navires en sûreté contre l'agitation de la mer (*Voyez* HOULE, LAME, RESSAC); alors on dit aussi *bassin de port.* Ce n'est ordinairement qu'une enceinte de maçonnerie, avec une ouverture du côté de la mer, pas plus large qu'il ne faut pour y laisser passer commodément le plus gros bâtiment qui puisse entrer dans le port. Il y en a, dit-on, qui sont taillés dans le roc. Le plan géométral d'un pareil *bassin* est ordinairement un parallélogramme rectangle ou quarré long. On conçoit que sa grandeur ne peut être réglée que par à-peu-près, sur le nombre & sur la capacité des navires qui peuvent fréquenter le port auquel appartient le *bassin;* mais pour l'ordinaire il n'y entre que ceux qui, par la nature de leur chargement, ou par la délicatesse de leur construction, en ont le plus de besoin.

Quelques-uns sont fermés de vannes ou de portes busquées comme les écluses, afin de retenir l'eau de la mer, dans les ports qui assèchent, & de faire que les navires soient toujours à flot dans le *bassin.* On lève les vannes, ou l'on ouvre les portes busquées, lorsque la mer est haute, pour laisser entrer ou sortir les bâtimens; on referme ensuite le *bassin* avant que la mer soit basse, & lorsqu'il doit rester encore assez d'eau pour que les navires y demeurent à flot.

Dans les *bassins* qui ne sont pas fermés ainsi, la mer entre & sort librement, ce qui fait que les navires assèchent à mer basse, lorsque le port assèche lui-même. Dans les uns, comme dans les autres, la mer dépose peu-à-peu, sur le fond du *bassin*, un limon nommé *vase*, sur lequel les bâtimens se reposent assez mollement, quand le *bassin* assèche, mais non cependant sans quelque inconvénient. *Voyez* ASSÉCHER. Cette vase s'accumule tellement qu'à la fin elle ne laisseroit plus de place pour les navires, & l'on est obligé de l'enlever de temps en temps. Pour rendre ce travail aussi peu considérable & aussi peu fréquent qu'il est possible, on tâche de faire le *bassin* dans un endroit où puisse passer un courant d'eau qui, à mer basse, entraîne une partie de la vase. Pour en rendre l'effet plus efficace,

on retient l'eau du courant par des vannes pendant que la mer baisse. Lorsqu'elle est basse, on lève les vannes & l'eau du courant augmentée de celle de la mer, qui a pénétré dans le canal pendant qu'elle montoit, forme une espèce de torrent qui entraîne assez loin tout ce qu'il rencontre. Par malheur ce moyen n'est pas lui-même sans inconvénient, car à mesure que le courant se ralentit, il laisse se déposer les matières qu'il entraînoit, lesquelles forment des alluvions qui peuvent embarrasser beaucoup la navigation, la rendre dangereuse dans le lieu.

On sent que la maçonnerie des *bassins* doit être assez épaisse pour être impénétrable à l'eau, surtout pour ceux dans lesquels les navires doivent rester à flot. Il faut encore qu'elle le soit assez pour former, autour du *bassin*, un quai assez large pour qu'on puisse y faire commodément toutes les manœuvres propres au chargement & au déchargement des navires.

Ce que nous venons de dire est pour les ports de l'Océan, où l'alternative du flux & du reflux laisse à sec, des endroits inondés six heures avant. Dans les mers de peu d'étendue, comme la Méditerranée, la Baltique, où l'eau est toujours presque à la même hauteur, les ports & les *bassins* n'assèchent point; mais ils sont plus difficiles à construire; parce que ne pouvant pas profiter de l'alternative ci-dessus, il faut bâtir dans l'eau pour faire des digues, puis des épuisemens pour construire ensuite les *bassins* à sec; ou bien fonder dans l'eau à pierres perdues, ce qui suppose toujours une petite profondeur, ou des travaux immenses, qui ne sont pas toujours suivis du succès.

Dans quelques endroits, le *bassin* dont nous venons de parler, se nomme *chambre* ou *paradis*; il se nomme *darce* ou *darcine* dans la Méditerranée. (*B.*)

BASSIN *de construction*, c'est ici la seconde acception du mot *bassin* dans la marine. Elle exprime une enceinte pratiquée dans un port pour y construire à sec des vaisseaux & d'autres bâtimens de mer, ou pour les y réparer, mais de sorte que l'ouvrage fait, ils puissent être mis à flot, en laissant entrer l'eau de la mer dans le *bassin*.

On verra au mot CALE DE CONSTRUCTION, & au mot ABATTRE EN CARÈNE, les avantages de leurs usages & leurs inconvéniens. C'est pour éviter ceux-ci, qu'on a imaginé les *bassins de construction*, nommés aussi *formes*.

La *figure* XXVII représente un *bassin de construction*, tel, à-peu-près, qu'il y en a quatre à Brest, quatre à Rochefort & un à Toulon. Au *mot* FORME, on donne une description particulière de deux de ceux de Rochefort. On voit aussi de ces *bassins* en Angleterre, chez les puissances maritimes du Nord, en Espagne, soit dans les ports de la Méditerranée, soit dans ceux de l'Océan, *&c.* La figure doit en être la même pour une mer agitée du flux & reflux, comme pour celle qui ne l'éprouve pas d'une manière sensible, puisqu'il doit y entrer les mêmes bâtimens; sauf cependant la petite différence que pourroient y apporter les galères, qui sont encore de quelque usage dans la Méditerranée & dans la Baltique. Mais cette différence est légère, & mérite d'autant moins qu'on y fasse une grande attention, que l'usage des galères se restreint sans cesse, & sans doute sera bien-tôt aboli. D'ailleurs, si l'on construisoit encore des *bassins* pour les galères, ils ne pourroient que gagner à se rapprocher beaucoup de la forme actuelle de ceux pour les vaisseaux: on en verra la raison par la suite. Il n'en est pas de même des moyens à employer pour la construction du *bassin*, ni des accessoires que les circonstances peuvent exiger; ils sont très-différens, suivant la mer pour laquelle on travaille. Nous allons commencer par ceux qui conviennent sur la Méditerranée, en prenant pour modèle le fameux *bassin* commencé à Toulon, par M. Groignard, en 1774, & fini par cet ingénieur en 1778. Presque tout ce que nous en dirons sera tiré de ce qu'il nous en a écrit lui-même, & du rapport fait par les commissaires nommés par le conseil de marine, en 1778, pour examiner cet ouvrage. Nous y joindrons seulement les notes & les éclaircissemens nécessaires.

Dans les ports de l'Océan, où le flux & le reflux se font sentir d'une manière bien marquée, on peut profiter du temps de l'abaissement des eaux pour travailler à sec sur le terrein qu'elles ont abandonné, jusqu'à ce que l'ouvrage soit assez élevé pour n'être plus submergé, ou qu'on ait établi de quoi arrêter la mer montante; & c'est ainsi qu'on a construit les *bassins* ou formes du port de Brest. Il n'en est pas de même des ports de la Méditerranée, où le flux & le reflux sont si peu de chose, que les personnes qui ont observé à Marseille, n'osent pas décider qu'il y ait une marée dans ce port; & qu'à Toulon, M. le chevalier d'Argos, qui y observoit en 1776, 1777 & 1778, a eu bien de la peine à distinguer un pied de mouvement qui puisse être attribué au flux & au reflux.

Il pourroit se présenter d'abord de faire une digue ou un batardeau pour séparer, pour enclorre, en quelque sorte, l'emplacement destiné au *bassin*, afin d'ôter à l'eau contenue dans cet emplacement, toute communication avec le reste. Alors on pomperoit cette eau, pour assécher l'emplacement, & y pouvoir bâtir ensuite. Mais ce moyen est comme impraticable, à cause des filtrations continuelles, tant de l'eau de la mer au travers de la digue & des terres voisines, que de celles des sources. Il étoit donc question de fonder dans l'eau même, en évitant le travail incertain de la digue, & l'épuisement continuel, peut-être impossible, de toutes les filtrations, en les réduisant au moins à très-peu de chose.

Pour y parvenir, M. Groignard fit construire une caisse de 300 pieds de longueur, 94 de large & 34 de hauteur, pour être coulée à fond dans l'endroit choisi pour l'emplacement du *bassin*, en la chargeant de poids suffisans, sur-tout en eau qu'on devoit y introduire. L'eau n'ayant que 30 pieds

profondeur dans cet endroit, les bords
ïsse devoient s'élever de quatre pieds au-
& en supposant la caisse assez bien étanche
ue l'eau de la mer ne pût aucunement y
, rien n'étoit plus facile, que de bâtir
le *bassin* dans l'intérieur de cette caisse,
sur un terrein à sec.

it été regardé, comme impossible, de trouver
ablir, dans le port de Toulon, une cale
lide, assez large & assez prolongée pour y
construire cette caisse avec sûreté; présumant
s avec raison qu'en la supposant construite
seroit plus que difficile de la lancer pour la
flot, sans risquer beaucoup de la délier ou de
re, on a préféré de la construire sur un
lottant. Ce radeau avoit 320 pieds de long,
ds de large & 6 pieds de hauteur. Il étoit
le mâts bruts, de poutres de sapin, sur des
vuides bien étanches. Toutes ces matières
té jointes ensemble, pour former le ra-
eulement avec des cordages, pouvoient res-
ensuite, soit au même objet, soit à leurs
es destinations respectives.

rieur de la caisse, construite sur ce radeau,
visé en huit parties égales, formant autant
s, ou compartimens séparés par des cloisons
ides, & impénétrables à l'eau. L'objet de ces
timens étoit, 1°. d'assujettir, de lier entre elles
es parties de cette caisse; de la mettre en état de
la poussée verticale & latérale du fluide dans
lle devoit être plongée des $\frac{15}{17}$ de sa hauteur, ce
sa grande étendue, devoit produire une
énorme, sur-tout sur le fond. En effet, la sur-
e fond est un parallélogramme de 28200 pieds
, à chacun desquels on peut concevoir que ré-
un pied cube d'eau de mer pesant 72 livres.
ion est donc exprimée par 60912000 livres,
de 2820 pieds quarrés, par 30 pieds de
de l'eau au-dessus du fond, & par 72 livres.
ne objet étoit aussi rempli par des épontilles
es, d'un bout, sur le fond de la caisse, &
re, à des barots ou barotins fixés au plat-
e la caisse, & à la partie supérieure des
s, dans le sens de la longueur & dans celui
argeur.

De procurer la facilité de maintenir la caisse
s de niveau, lorsqu'il a fallu la couler à fond,
ant entrer plus ou moins d'eau dans chaque
our rétablir la situation horizontale supposée

De donner la faculté de reconnoître, & de
le dommage que pourroit souffrir la caisse
n échouage sur le fond préparé, ou quand
chargée après qu'elle a été échouée, pour
er la solidité du fond sur lequel elle po-
ar pour cela il suffisoit de pomper l'eau de
dans laquelle on soupçonneroit le dommage:
e dommage eût causé une voie d'eau, elle
roit indiqué le lieu encore bien plus sûre-
puisque dans la case, ou dans les cases aux-

quelles elle auroit répondu, l'eau se seroit mise au niveau de celle du dehors, & au-dessus de celle contenue dans les autres cases. Alors en employant une quantité de pompes qui eût dépensé plus que la voie d'eau ne pouvoit fournir, il auroit été facile de connoître la voie d'eau & d'y remédier. Au lieu que si la caisse eût été sans compartimens, la nécessité d'épuiser à la fois la quantité immense d'eau dans la totalité, & celle fournie par une voie d'eau, peut-être considérable, auroit rendu très-difficiles la découverte & la réparation du mal.

Les pièces de ces compartimens étoient amovibles, & pouvoient servir ensuite à d'autres objets, ou à plusieurs caisses l'une après l'autre. On pouvoit de même rendre amovibles les bords de la caisse, ou plutôt les côtés, de sorte qu'on les enleveroit lorsque la maçonnerie auroit pris toute sa solidité; c'est même ce qui a été exécuté pour le côté antérieur, & en totalité dans d'autres circonstances, comme nous le verrons en son lieu; mais on ne peut pas se dissimuler que cette sujétion ne puisse apporter quelques difficultés, à remplir les conditions nécessaires, de rendre la caisse bien étanche & suffisamment solide.

Pendant que la caisse se construisoit ainsi sur le radeau flottant, on s'occupoit de la préparation du terrein sur lequel elle devoit poser. En général, sur ce fond, qui est de sable, il n'y a que 18 à 20 pieds d'eau. On creusa donc de 10 à 12 pieds sous l'eau, une espèce d'encaissement propre à recevoir la caisse librement. Comme, en creusant ainsi, il auroit été en quelque sorte impossible d'éviter totalement les inégalités, le terrein fut ensuite fondé avec soin, puis abaissé ou remblayé, suivant qu'il en étoit besoin dans chaque endroit.

Un chariot sans fond, portant une demoiselle dont la tête excédoit de 6 pieds la surface des eaux, a parcouru tout le terrein, au moyen d'un bateau destiné pour cet usage, auquel le tout étoit fixé, & suivant des alignemens donnés. La tige qui servoit de tête à la demoiselle, étant divisée en pieds & pouces, faisoit connoître, en enfonçant plus ou moins, les inégalités du terrein. Se trouvoit-il trop creux, on y jettoit des matières propres à combler cet endroit, au moyen d'une espèce de cheminée fixée aussi au bateau, & qu'on plaçoit verticalement au-dessus de l'endroit à remblayer. Ensuite le remblai étoit battu & comprimé par la demoiselle sur la tête de laquelle tomboit, de 12 ou 15 pieds, un mouton pesant 30 quintaux. Le même moyen servoit à abaisser par la compression, les parties du terrein qui se trouvoient plus élevées que les autres, mais trop peu pour que les dragues, ou les cure-moles pussent y mordre.

Le terrein étant ainsi préparé, & la caisse en état de flotter, on travailla à faire couler le radeau, pour la mettre à flot. Nous avons dit que ce radeau étoit composé en partie de futailles vuides bien étanches. Elles étoient espacées dans l'étendue totale, de manière à en soutenir toutes les parties

également, & avoient toutes leurs bondes en dessus. Comme ce radeau étoit bien loin d'être submergé, même chargé de la caisse prête à flotter, il n'avoit pas été besoin d'assujettir les bondes fortement, de sorte qu'elles pouvoient s'enlever toutes par un effort assez médiocre. Afin que cette opération se fît commodément, & en un seul temps, on avoit fixé à chaque bonde, de tout un rang de bariques, le bout d'un cordage, qui, de l'autre, aboutissoit à un cordage commun, & dont il résultoit une espèce de patte-d'oie, dont tous les cordages, y compris le commun, étoient dans un même plan vertical, passant par les bondes du rang de bariques. En conséquence un homme placé à l'extrémité extérieure du demi-rang dont il étoit chargé, hallant sur ce cordage commun, pouvoit débonder à la fois tout ce demi-rang de bariques. Tous ces hommes pouvoient agir à la fois au moyen d'un signal commun, & débonder toutes les futailles en un moment.

Lors donc qu'on voulut faire couler le radeau, on le chargea par-tout également de poids suffisans pour le faire enfoncer, jusqu'à ce qu'une légère lame d'eau couvrît toutes les bondes. Alors chaque homme faisant effort sur son cordage, toutes les futailles furent ouvertes au même instant; l'eau dont elles s'emplirent uniformément fit couler le radeau de même, & la caisse, beaucoup plus légère à cause du grand vuide qu'elle formoit, demeura à flot. Mais comme on ne vouloit pas que le radeau descendît au fond, d'où il auroit été difficile de le retirer, on avoit tendu par dessous des cables fixés à des pontons; ces cables reçurent le radeau, le soutinrent à peu de distance sous l'eau, & donnerent la facilité de le remonter à fleur d'eau; alors le déchargeant des poids dont on s'étoit servi pour le faire caler; pompant l'eau des bariques, & les rebondant, le radeau étoit en état de resservir au même objet, ou d'être démonté facilement pour en employer les pièces à leurs destinations respectives & primitives. Les poids dont on chargea le radeau pour le faire caler, étoient des boulets contenus dans de petites caisses, espacées symmétriquement sur le radeau.

La caisse ayant été finie à flot, & mise en état d'être coulée à l'endroit qui lui étoit destiné, on la conduisit exactement au-dessus, au moyen des alignemens qu'on s'étoit ménagé. Alors on la fit couler en emplissant d'eau les cases dont il a été question, & y ajoutant les poids nécessaires, ce qui réussit si bien, que lorsqu'elle étoit déjà descendue de 29 pieds 11 pouces 6 lignes, elle flottoit encore dans toute son étendue; & qu'elle a descendu ces 6 dernieres lignes si parallélement à elle-même, & s'est posée sur le fond si doucement, que les personnes qui étoient dedans ne s'en sont aucunement ressenties.

Pour preuve, en quelque façon surabondante, de la solidité du terrein, on chargea la caisse de poids plus considérables de cent mille quintaux, que celui de la forme qu'on vouloit y bâtir, plus du plus gros vaisseau qu'on y pût construire ou y mettre en réparation, & distribués à-peu-près de même. La caisse fut donc chargée depuis le 11 août 1775, jusqu'au 19 février 1776, d'un million de quintaux, & cette énorme surcharge ne produisit aucun affaissement sensible.

Il paroissoit hors de doute que cette caisse, très-pesante par elle-même, chargée du poids de toute la maçonnerie nécessaire pour y construire la forme, & encaissée de 10 à 12 pieds dans le terrein, ne pouvoit souffrir aucun déplacement dans un lieu où il n'y a ni courans ni marée. Cependant, pour ôter toute crainte sur cet objet, & sur l'effet de la poussée verticale de la mer, lorsqu'on auroit vuidé la caisse d'eau pour y bâtir, on l'entoura de 120 pilotis, passant à queue d'hironde dans des coulisses ménagées autour de la caisse. Ces pilotis furent chassés au refus d'un mouton de 25 quintaux, tombant de 12 pieds, puis chevillés à la caisse. Malgré les coups redoublés du mouton, ils ne purent entrer que de 10 pieds dans le terrein, très-compacte par sa nature.

Enfin, on fit combler ou remblayer le vuide resté entre les côtés de la caisse, & la borne de l'excavation faite pour la recevoir.

Le poids d'un million de quintaux qui surchargeoit la caisse, étoit composé de 400 mille quintaux d'eau, & de 600 mille quintaux de pierres. Cette dernière partie du poids total, jointe à celui de la coque même de la caisse, à la tenacité des pilotis & à l'adhérence au remblai, se trouvant supérieure de beaucoup au déplacement d'eau de la caisse, & par conséquent à la poussée verticale de la mer, pour la soulever, on fit pomper à la fois les 400 mille quintaux d'eau, & l'on ne vit aucun mauvais effet, ni des poussées verticales & latérales de l'eau extérieure, ni des filtrations qu'on pouvoit craindre.

On commença donc à bâtir dans la caisse le 19 février 1776, sous la direction de M. Groignard. Une des choses remarquables de cette bâtisse, est une voûte immense & renversée, dont la clef porte sur toute la longueur & sur le milieu de la largeur de la caisse, & dont les reins viennnent se perdre dans l'épaisseur des deux côtés du *bassin*. Cette voûte, faite à l'instar de celle exécutée en 1753, aux *bassins* de Recouvrance par M. Lindu (*a*), mais plus étendue, réunit le triple avantage de défendre l'intérieur du *bassin* contre les eaux, si jamais il en filtroit au travers du fond de la caisse, de s'opposer efficacement à la poussée de ces eaux, de partager plus également le poids de la maçonnerie du *bassin*; peut-être a-t-elle encore celui de diminuer la capacité inutile, & cependant d'abord indispensable du *bassin*, & par conséquent la quan

(*a*) Chacun sait que l'architecture civile emploie les voûtes renversées, depuis long-temps, mais nous ne parlons que de ce qui est relatif à notre objet.

t à en ôter, toutes les fois qu'il faudra l'é-
our y laisser à sec le bâtiment qu'on y aura
er, ou qu'on y voudra construire.

à près de cette voûte renversée, qu'on ne
nt à l'extérieur, la forme bâtie dans la
t la même que pour les *bassins* ordinaires,
II, au moins pour ce qui est essentiel à cette
construction, considérée seulement comme
recevoir des bâtimens de mer de toutes
s. Mais le défaut de marée au port de Tou-
igé des accessoires utiles, dont il est bon
re compte.

érement on a pratiqué dans la partie pos-
du *bassin*, un réservoir communiquant avec
par des conduits qu'on peut ouvrir ou fer-
olonté. Ce réservoir contient 30000 pieds
eau.

u'après avoir bâti la forme & laissé con-
la maçonnerie, on a ouvert la caisse en
t de son bord antérieur, une partie égale
erture que devoit laisser la maçonnerie, &
amovible d'avance, le *bassin* s'est trouvé
eau, au niveau du reste du port, & l'on
y amener un vaisseau. Mais pour le faire
sur les tins, il falloit intercepter la commu-
entre l'eau extérieure & celle contenue
bassin, puis vuider celle-ci pour mettre le
sec. Les moyens usités pour fermer sont,
vanne, ou une porte busquée. La vanne
roit fallu faire très-forte, par conséquent
nte, puis placer & enlever à chaque fois,
è d'un service très-incommode, quoiqu'elle
d'ailleurs l'avantage de pouvoir être avan-
s ou moins vers l'intérieur du *bassin*, sui-
grandeur du bâtiment, afin de diminuer à
la capacité du *bassin* pour ne pas laisser trop
épuiser. Les portes busquées, plus propres
r forme à resister à la poussée latérale du
ont, dans notre objet, le triple inconvé-
augmenter inutilement la capacité du *bassin*,
conséquent la quantité d'eau à épuiser; d'être
s à mouvoir dans un milieu aussi résistant
re très-difficiles à fermer, toujours dans
ssez exactement pour que l'eau extérieure
étrant nullement dans le *bassin*, n'en rendit
uisement long & dispendieux.

profiter des avantages de ces deux manières
ant leurs inconvéniens, on employa un
porte qui peut venir, en flottant, se placer
oit où l'on veut terminer le *bassin*, suivant
teur du bâtiment qu'il contient. Alors, en
t des robinets qui introduisent de l'eau dans
ur du bateau, ou de toute autre manière,
fait couler, de sorte que ses extrémités fi-
en languettes, & garnies d'une manière com-
e, comme d'une étoffe de laine fort épaisse
e *frise*, enduite de suif, entrent dans des
s pratiquées aux deux côtés du *bassin*. Comme
eau est encore à la même hauteur à l'exté-
r dans l'intérieur de la forme, les lan-
guettes n'appuient pas bien sur les parois des rainures, & il y a encore quelque communication. Mais on ouvre aussi-tôt celles entre le *bassin* & le réservoir, qui reçoit, dans un temps donné, plus d'eau qu'il n'en peut passer dans le même temps de l'extérieur dans le *bassin*; le niveau baisse donc dans celui-ci; la pression extérieure devient la plus forte; les languettes du bateau-porte appuient contre les parois des rainures ou coulisses, & la communication est interceptée. Alors, au moyen d'un aqueduc qui entoure le réservoir, ou le *bassin*, qui communique avec l'intérieur de celui-ci, & qui est garni des pompes nécessaires, on épuise l'eau restée dans la forme, & le bâtiment y reste à sec. J'aurois dû dire que le fond du bateau est fait de manière à intercepter l'eau qui pourroit passer par dessous. Il est garni de même de languettes qui correspondent à celles des extrémités, & se logent dans des coulisses correspondantes aussi aux premières, & pratiquées dans le fond du *bassin*.

La forme de ce bateau-porte est, à-peu-près, celle d'un bâtiment à fond absolument plat; sans façons comme sans rentrée; peu courbe de l'avant à l'arrière, de même forme à ses deux extrémités, coupées par un plan incliné sur le fond, à-peu-près comme l'étambot par rapport à la quille; l'angle étant égal à celui du talus des bajoyers du *bassin*. Sa hauteur est telle que, quand il est placé, son dessus qui fait l'office de ce qu'on appelle *pont* dans les vaisseaux, & qui est au niveau du plat-bord, sert de pont pour passer d'un côté à l'autre de la forme, au moyen d'une lisse élevée de chaque côté, & d'un bout à l'autre, au-dessus du plat-bord. Pour faciliter les mouvemens du bateau-porte, soit qu'on l'amène pour le placer comme il vient d'être dit, soit qu'on le déplace comme il va être dit, il est garni sur son pont de ce qui est nécessaire pour y placer deux cabestans, qui portent des amarres à terre & virent dessus, suivant le mouvement qu'on veut imprimer au bateau.

Il est facile d'appercevoir maintenant ce qu'on doit faire pour sortir du *bassin*, le bâtiment qu'on y a construit ou réparé. On ouvre les conduits du réservoir au *bassin*, ainsi que d'autres pratiqués dans la maçonnerie, de l'extérieur à l'intérieur, mais dont les orifices sont ordinairement fermés par des vannes ou des clapets. Alors l'eau se met bien-tôt de niveau de part & d'autre; le bateau-porte n'appuyant plus que sur son fond est prêt à flotter, on en ôte, autant qu'il faut, l'eau & les autres poids qui le tenoient coulé; il flotte; il sort de ses coulisses; on l'emmène, & le bâtiment à sortir, flottant lui-même, est bientôt hors du *bassin*.

Nous avons dit que quand on veut remplir le *bassin* pour mettre à flot le bâtiment qu'il contient, on y réussit en partie, en ouvrant les communications du réservoir au *bassin*, ce réservoir contenant à-peu-près le tiers de l'eau que peut contenir le *bassin* tout construit. Cela n'a lieu cependant qu'après les ouvrages qui ont duré peu de temps;

Lorsqu'il est question d'un radoub considérable, d'une refonte, ou même de la construction d'un bâtiment, on jette l'eau en dehors de la caisse, pour éviter qu'elle se corrompe dans le réservoir. On sait que l'eau de mer, séparée de la masse totale, & stagnante, devient infecte en bien peu de temps.

Malgré toutes les précautions prises contre les filtrations, il a été impossible de les éviter entièrement & l'on devoit s'y attendre. Il y en a eu quelques-unes au travers de la caisse; une autre s'est déclarée après la première fermeture de la porte par un joint supérieur des pavés du radier, que la voûte a fait ouvrir en se resserrant sur la clef par le poids de la maçonnerie des bajoyers. Mais tout cela a produit peu chose, en y joignant même les eaux pluviales; & l'on s'en est rendu maître très-facilement, au moyen d'un léger batardeau joignant le bateau-porte, de deux petits aqueducs qui reçoivent au fond de la caisse les filtrations de la mer, & de deux tuyaux adaptés verticalement aux extrémités de ces aqueducs. L'eau de la mer s'élevant dans ces tuyaux, parfaitement adaptés, au niveau de l'eau extérieure, lui fait équilibre, comme le savent tous ceux qui ont quelques notions des loix de l'hydrostatique, & empêche que cette même eau, se répande à la même hauteur dans toute l'étendue du *bassin*; ce qui fait qu'une seule pompe, agissant tout au plus trois heures le matin & autant le soir, suffit pour tenir la forme à sec lorsqu'il en est besoin.

Tel est au moins l'état où étoient les choses en octobre 1778, suivant le rapport des commissaires nommés par le conseil de marine de Toulon, pour la visite de ce *bassin*, après que le premier vaisseau (*le Souverain* de 74) y eut été mis à sec, le 6 septembre de la même année. Alors la maçonnerie à la pozzolane venoit d'être achevée, & l'on sait qu'elle ne prend sa véritable consistance que dans l'eau après un certain nombre d'années. Il y a donc tout lieu de croire que l'état du *bassin* ne peut être qu'amélioré.

Suivant ce même rapport, dont la date précise est le 16 octobre 1778, les commissaires s'assurèrent qu'à cette époque, les eaux étrangères (c'est l'expression du procès-verbal) ne fournissoient, pendant douze heures que les pompes n'agissent point, que 4 pieds de hauteur, dans la galerie ou aqueduc du réservoir, & que dans une heure & demie, deux pompes ont épuisé ce volume d'eau; & par conséquent avant qu'il ait pu remplir la cuvette pratiquée à 6 pieds au-dessous des chantiers qui portent la quille du vaisseau: observation faite & répétée avec la même précision, depuis le 26 septembre précédent, jour auquel *le Souverain* fut mis dans le *bassin*, comme on l'a vu ci-dessus.

Suivant le même procès-verbal, un grand avantage de cette forme, c'est qu'on y peut faire entrer les vaisseaux de tous les rangs, à toute heure & tous les jours de l'année, avec la plus grande aisance & sans aucun risque; les y faire échouer sur leurs chantiers avec douceur, sans déliaison, & les y mettre à sec en bien moins de temps, que dans les ports de Brest & de Rochefort; ce qui rendant le service plus expéditif, peut être fort utile dans bien des circonstances.

Il est facile maintenant d'apprécier toutes les exagérations pour & contre, qu'on s'est permises sur ce sujet. Celles contre la possibilité sont tombées par le succès, nous ne parlerons que des autres. Quelques personnes ont prétendu que tout est neuf dans cette entreprise & dans son exécution; elles se sont trompées, & nous devons la vérité au public; d'ailleurs l'auteur est trop au-dessus de tout mystère à cet égard pour ne pas nous savoir gré de la dire.

On sait qu'il a été employé des caisses pour fonder les piles du pont de Westminster, bâti sur la Tamise à Londres. On en trouve même les détails dans l'*Architecture hydraulique* de M. Bélidor, *tome IV*, *page 188 & suivantes*. Dans le même volume, *page 192 & suivantes*, on lit aussi les détails des travaux faits avec succès pour construire à Toulon, par encaissement, à sec, un quai & une cale de construction, & l'on ne peut pas douter, en les lisant, que M. Groignard n'ait puisé dans cette excellente source les idées qu'il a si bien employées. On y voit même que les côtés de la caisse avoient été rendus amovibles, comme M. Groignard l'a fait à la partie antérieure de la sienne, & comme il dit qu'on auroit pu le faire par-tout. C'est sans doute ce qui a fait qu'à Toulon l'idée de ces encaissemens s'est perdue, parce qu'il ne reste plus que le fond de la caisse caché sous l'eau, & servant de grillage. De nos jours, il a été proposé une caisse pour le pont projetté au passage de Saint-Christophe proche l'Orient. Une caisse a servi longtemps de *bassin* flottant à Petersbourg; d'autres ont servi à construire les formes de Kroonstad dans l'île de Bitzari, près la même capitale, au fond du golphe de Finlande. Dans ces mêmes formes de Kroonstad, on voit des réservoirs semblables, à-peu-près, à celui qui termine le *bassin* de Toulon. Je tiens ces derniers faits de personnes dignes de foi, & l'on m'a assuré aussi que les mêmes choses se trouvent à-peu-près en Suède & en Danemarck.

Enfin, on voit dans l'*Histoire de Rochefort*, par le P. Théodore de Blois, capucin, *page 231*, « qu'au-» trefois les *bassins* de Rochefort étoient fermés » par un bateau fait en forme de navette, de 54 » pieds de long, 22 de hauteur & 32 de large » par son milieu, chargé de lest. On le faisoit » échouer & l'on remplissoit les vuides de calfats » (d'étoupes goudronnées). Mais comme cette » manœuvre, » ajoute l'auteur », avoit beaucoup » d'inconvéniens & d'incommodités on a fait faire » deux portes, *&c.* ».

Ce passage, dans lequel on ne peut pas méconnoître le modèle du bateau-porte, peut faire penser qu'il n'étoit pas alors aussi parfait que celui employé à

Toulon. Peut-être aussi pourroit-on croire cette fermeture d'un moins bon service dans les ports où le flux & le reflux se font sentir, que dans ceux où ces effets n'ont pas lieu. On pourroit être confirmé dans cette idée par le *bassin* que M. Groignard vient de faire construire à Brest (avril 1783), & qui est fermé de la même manière; ce qui ne laisse pas que d'entraîner des accessoires embarrassans & dispendieux; mais celui même de Toulon, ne se manœuvre pas aussi facilement qu'on l'avoit cru d'abord, & que je l'ai dit plus haut d'après les autorités citées: ces inconvéniens donc tiennent à quelque autre cause.

Elle ne peut pas venir de la difficulté de calculer la stabilité d'un pareil bâtiment, de la forme la plus simple, sans mâture, voilure, *&c.* ne devant flotter & se mouvoir que dans une eau tranquille. Cependant ni l'un ni l'autre ne se soutiennent facilement sur l'eau dans la situation qui leur convient; ils sont exposés à se coucher sur le côté s'ils sont livrés à eux-mêmes.

Cela viendroit-il de la forme qu'on est forcé de leur donner à cause de l'objet auquel ils sont destinés? C'est encore une chose au moins douteuse. On est le maître de donner aux rainures pratiquées dans la maçonnerie des bajoyers, telles formes & telles dispositions relatives que l'on veut; on peut donc aussi proportionner à son gré les fonds, les parties inférieures & supérieures du bâtiment, de sorte qu'au moyen du lest augmenté ou diminué à propos, il puisse caler ou flotter suivant le besoin; sauf à l'acorer, seulement pendant le peu d'instants où il doit être présenté aux coulisses avant que d'y avoir engagé ses languettes, ou lorsqu'elles viennent d'en sortir, parce qu'alors il peut être trop émergé pour conserver assez de stabilité, même avec la meilleure forme qu'on puisse lui donner. Une plus longue discussion nous écarteroit trop de notre objet; elle pourra trouver place ailleurs.

La coupe verticale, de l'avant à l'arrière, du bateau-porte de Toulon, est un trapèze; celle de celui de Brest est un segment de cercle, parce que le *bassin* de Brest est terminé à son entrée par une voûte renversée apparente. Il a été, je crois, plus difficile de raccorder ces courbes, que les lignes droites du trapèze, & cela peut avoir contribué aux embarras qu'on a éprouvés dans ce moyen de fermeture, plus, ce me semble, à Brest qu'à Toulon.

Il est très-utile qu'on trouve à côté d'un *bassin de construction* toutes les choses nécessaire à son service, & par cette raison on l'entoure volontiers de bâtimens & d'atteliers relatifs. Par la même raison, celui de Toulon a été construit le plus près qu'il a été possible des chantiers de construction, ce qui procure l'avantage de se servir, sans nouvelle dépenses, de la même enceinte, des mêmes atteliers, forges & magasins; & des mêmes personnes pour veiller en même temps aux divers travaux.

La nécessité de chauffer les vaisseaux en carène, exige des précautions contre le danger du feu; il doit donc y avoir des pompes à portée d'un *bassin de construction*, & l'on ne doit pas négliger la facilité de leur fournir de l'eau douce; l'acrimonie de celle de mer endommageant très-promptement les pompes, & sur-tout celles de leurs pièces qui sont en métal.

Enfin, le *bassin de construction* doit être entouré des machines propres à faciliter les manœuvres nécessaires à la construction des vaisseaux ou à leur réparation, comme les bigues de différentes espèces, les grues, les cabestans, *&c.*

Quelquefois les *bassins de construction* sont couverts d'une charpente, portant un toit comme celui d'un édifice. La charpente doit en être légère, & cependant solidement assemblée & solidement établie, sur des piliers assez élevés, pour que le service ne soit pas gêné, & que l'air circule librement autour du bâtiment, sous le comble. Par la même raison, cette couverture doit excéder en longueur & en largeur le *bassin* qu'elle surmonte, &, à plus forte raison, le bâtiment qui s'y trouve placé. La nécessité de donner beaucoup de solidité à la charpente, & même beaucoup plus qu'à celle des couvertures des édifices ordinaires, vient de ce que tout étant ouvert dessous celle-ci, le vent peut s'y engouffrer, y tourbillonner & réunir plus d'efforts pour l'enlever. Un des *bassins* de Brest, du côté de Recouvrance, a été couvert ainsi, en 1775, sous la direction de M. Choquet de Lindu, alors ingénieur en chef des ouvrages des ports & arsenaux de la marine, de l'académie royale de marine. Cet ouvrage passe pour un chef-d'œuvre de légéreté & de solidité tout ensemble. Dans le temps qu'il fut construit, quelques personnes, en état de mieux juger, à ce qu'il sembloit, prétendirent que le premier coup de vent devoit l'emporter: on en a éprouvé ici depuis, un grand nombre des plus violens, qui n'y ont pas causé le moindre dommage. Tout autour de la partie inférieure du comble, règne une galerie, sur laquelle des hommes peuvent se placer & agir sans risque. Le comble est percé de fenêtres semblables à celles des mansardes, dont l'usage est d'éclairer la galerie, &, sur-tout, de faciliter le renouvellement de l'air, dans les cas de calme ou de très-petits temps. Ce comble est couvert d'ardoises, parce que ce minéral est commun en Bretagne, & qu'il forme une couverture légère très-durable, quand il est bien appliqué. A Rochefort, où l'on n'a pas la même ressource, on emploie au même objet des bouts de douves attachés comme des ardoises. Cette couverture, qu'on nomme *bardis*, est encore plus légère que l'ardoise, mais elle dure beaucoup moins. C'est dans ce dernier port, où deux *bassins* sont couverts ainsi, que l'on a commencé à donner cette perfection aux *bassins de construction* pour les vaisseaux. De-là elle a passé à Brest, lorsqu'en 1774 ou 1775, feu M.

Deslauriers, ingénieur-constructeur en chef, y en envoya le devis, à la sollicitation de l'académie royale de marine, dont il étoit membre. Il n'en est pas moins vrai que M. Lindu a fait, d'après ses propres idées, la couverture du *bassin* de Brest.

L'utilité de ces couvertures est 1°. de défendre les ouvriers des injures de l'air, &, sur-tout, de l'application immédiate des rayons du soleil, qui fait en été une fournaise de l'enclos de chaque *bassin*, même à Brest, où les chaleurs sont bien plus tempérées que dans les ports plus méridionaux; 2°. d'en défendre aussi les matériaux des vaisseaux, chose utile, sur-tout, pour les constructions qui durent souvent un temps considérable, pendant lequel les alternatives subites & fréquentes de la grande humidité à la grande sécheresse, détériorent les bois qu'on y emploie. De plus, si c'est de l'humidité, si ce sont des pluies qui règnent lorsqu'on applique le vaigrage & le bordage, cette humidité, peut-être excessive, peut-être accumulée depuis long-temps, se trouve enfermée, fait fermenter le bois, l'échauffe & le pourrit. A la vérité, on peut attendre des circonstances plus favorables, mais cela cause des retards; souvent il n'y a pas de temps à perdre, & souvent il en faudroit perdre beaucoup, dans nos provinces septentrionales & occidentales, où les pluies & les brumes très-pénétrantes, ne sont que trop habituelles. On convient que cette couverture ne peut pas défendre les bâtimens, de ces brumes qui pénètrent même les maisons bien fermées; mais elle les défend des pluies de nord & de nord-ouest qui, dans nos parages, succèdent volontiers aux brumes dont il vient d'être question, ne mouille que ce qu'elle touche immédiatement, & laisse fort bien sécher l'humidité portée par ces brumes, dans les endroits à couvert.

On trouve dans le volume de l'*Architecture hydraulique*, de M. Bélidor, cité *p. 124*, des détails sur les *bassins* ou formes qui ont servi aux galères de Marseille, & l'on y voit que ces *bassins* étoient aussi couverts. Nous nous dispenserons d'en dire davantage sur cet objet, par la raison énoncée à la *page 125*.

Il nous reste à donner quelques détails sur la maçonnerie des formes. Elle peut être la même, en ce qui est indispensable, soit qu'on se soit procuré un vuide au milieu de l'eau, toujours à la même hauteur par le défaut du flux & du reflux, soit que l'intervalle des marées permette de travailler à sec pendant quelques heures par jour, sur le terrein qu'elles abandonnent. Nous ne pouvons pas mieux faire, que de prendre ces détails dans l'ouvrage cité de M. Bélidor, & dans celui de M. Choquet de Lindu, imprimé à Brest, en 1757. Il contient la construction des trois formes de Brest, avec les variations qu'elles ont éprouvées, la progression de leur perfection & la construction du bagne. Nous tâcherons cependant de nous rendre maîtres de la matière, soit pour les rapprochemens nécessaires, soit pour les différentes applications.

Brest est le premier port du royaume qui a joui de l'avantage d'une forme, ou *bassin de construction* pour les vaisseaux; mais il fut de ce commencement, comme de tant d'autres: plusieurs inconvéniens, qu'on n'avoit pas prévus; plusieurs défauts, contre lesquels on n'avoit pas été en garde, rendoient très-incommode & très-dispendieux le service de ce premier *bassin*. Il péchoit par la solidité des pièces qui le composoient, à laquelle il fallut remédier plusieurs fois, toujours avec peine. Le radier, trop peu élevé, ne restoit à sec que dans les plus grandes marées, & l'on a vu s'écouler des années entières sans que cela arrivât. Il falloit donc épuiser beaucoup d'eau, lorsqu'on avoit mis un vaisseau dans le *bassin*; & d'autant plus qu'on n'avoit pas su empêcher la filtration des eaux de sources, & qu'elles n'avoient aucune issue, puisque la mer étoit presque toujours plus haute que le radier. Les portes busquées s'ouvrant & se fermant presque toujours dans l'eau, roulant sur des chemins dormans, garnis de fer, ne pouvoient être mues qu'avec un très-grand travail; d'abord à cause de la résistance de l'eau; ensuite à cause de la rouille continuelle des bandes de fer des chemins dormans. De ces résistances naissoit un ébranlement continuel des points trop peu solides, auxquels les ventaux étoient suspendus.

M. Roblin, alors directeur des fortifications en Basse-Bretagne, remédia en grande partie au défaut de solidité. Mais il restoit le grand inconvénient de l'excessive quantité d'eau à épuiser. M. Olivier, alors constructeur des vaisseaux du roi, proposa d'y remédier, en remplissant l'espace des façons & des acculemens du vaisseau, par des banquettes en amphithéâtre, telles qu'on les voit dans la figure, & cela fut exécuté par M. Dumains, alors directeur des fortifications. M. Olivier, encouragé par ce premier succès, proposa de refaire les portes; de relever le heurtoir de trois pieds & demi, pour profiter de toutes les marées des nouvelles & pleines lunes. Il fut chargé d'exécuter son projet, & mit la forme, ou *bassin* de Brest, dans l'état à-peu-près où il étoit, lorsqu'au commencement de 1782, M. Groignard l'a fait défaire pour le disposer, comme il a été dit. Il avoit été jusque-là d'un service très-commode, & d'une très-grande utilité. Le seul défaut réel qu'on pût lui reprocher, & qu'il partageoit avec tous ceux de même construction, c'est de ne pouvoir pas recevoir des vaisseaux à toute heure, à cause du flux & du reflux. Le travail actuel a eu pour objet d'y remédier, en assimilant son service à celui du *bassin* de Toulon.

Considérations qui déterminent l'essentiel des bassins de construction. On ne peut pas employer une maçonnerie trop solide, puisqu'elle doit résister aux filtrations des eaux de sources & des eaux pluviales; à l'inondation fréquente des eaux de la mer dans l'intérieur du *bassin*, & à son effort continuel

eu presque continuel à l'extérieur. Un des grands défauts de la première construction du *bassin* de Brest, venoit du bois qu'on y avoit employé; sa légèreté l'exposoit à être sans cesse soulevé & déplacé par la mer. Mais le granit très-dur & très-pesant qu'on y emploie maintenant, avec du ciment ou du mortier de Pozzolane, forme une bâtisse à toute épreuve.

Pour éviter d'employer beaucoup de temps & de dépense à l'épuisement des eaux, qui doit laisser le *bassin* à sec, il faut, ou que le fond de ce *bassin* soit plus haut que la plus basse mer des plus mortes eaux, ou que si le reflux laisse de l'eau dans ce *bassin*, ce soit la moindre quantité possible. Dans le premier cas, on risque de ne pas pouvoir se servir du *bassin* à toutes les marées, faute qu'il monte assez d'eau sur le radier pour le tirant d'eau du vaisseau à entrer. On risque encore qu'il ne puisse pas sortir, par la même raison, d'abord qu'il en seroit besoin, & ces retards peuvent devenir très-onéreux. Par conséquent toutes les fois qu'on ne pourra pas construire un *bassin* qui, asséchant à toutes les marées, reçoive aussi, à chaque marée montante, assez d'eau pour le plus gros des bâtimens qui doivent y entrer, on creusera au-dessous de la basse mer, des marées ordinaires, ou même des grandes marées, s'il est nécessaire, pour que tout bâtiment trouve assez d'eau sur le radier aux pleines mers des plus petites marées; mais on aura soin de ne laisser d'espace dans le *bassin* que ce qu'il en faut pour l'emplacement du plus gros vaisseau, & pour les mouvemens à faire autour; afin qu'il y ait le moins d'eau possible à épuiser, lorsque la communication de l'intérieur à l'extérieur sera interceptée.

Une autre considération non moins importante, c'est celle de la différence de tirant-d'eau des bâtimens de mer. *Voyez* ce mot. C'est sur cette différence, qui n'est pas la même pour chaque espèce de bâtiment, & qui varie beaucoup pour chacun d'eux, à mesure qu'ils vieillissent; sur l'arc qu'ils prennent dès qu'ils flottent, soit qu'ils aient été lancés après avoir été construits sur une cale, soit que construits dans un *bassin*, l'introduction de l'eau les y ait mis à flot tranquillement; arc qui augmente continuellement pendant leur durée. C'est, dis-je, sur ces choses qu'il faut régler la quantité d'eau qui doit se trouver sur le seuil, ainsi que l'inclinaison & la forme du chantier posé sur le fond du *bassin*, & sur lequel doit s'échouer le vaisseau; car il est essentiel que la quille du vaisseau porte par-tout à-la-fois, dès que l'eau l'abandonne assez, pour qu'elle touche par une de ses parties; sans cela il se délieroit, se romproit. *Voyez* DÉLIER (*se*) & ROMPRE (*se*) *Voyez* aussi les mots ARC, CARÈNE, RADOUB, REFONTE, CHANTIER, TINS.

On voit assez par la figure comment le vaisseau est placé sur le chantier du *bassin*: sa quille porte sur des tins posés en travers, dans toute sa longueur. Mais il peut arriver que cette quille ait besoin de réparations; qu'il faille travailler dessous; soit pour placer une fausse quille sous la quille, soit pour replacer quelques pièces de celle-ci, emportées, parce que le bâtiment aura touché sur des roches ou sur un haut fond. Par cette raison, on doit laisser au milieu, dans toute la longueur de la forme, & au-dessous du niveau du seuil, un canal large de 8 à 10 pieds, & garni de bois qui soutiennent les tins. Ces bois sont amovibles, de sorte qu'on peut les retirer d'espace en espace, & par conséquent les tins qu'ils supportent, afin de laisser libres les endroits auxquels il est besoin de travailler.

On peut parvenir au même but, en laissant la plate-forme toute pleine, & faisant le chantier dessus, de manière qu'on puisse travailler sous la quille. C'est, ce me semble, le parti que prend M. Groignard, & celui qu'avoit pris M. Choquet de Lindu bien avant lui, quoique celui-ci dise le contraire, *pag. 4*, apparemment d'après une des formes de Rochefort, *pl. XXX*, de M. Bélidor.

On voit, par la figure, que la forme des banquettes est celle du vaisseau de l'avant à l'arrière, ou, si l'on veut, elles sont, dans ce sens, parallèles à la carène du bâtiment. Indépendamment de l'avantage qu'elles ont, comme nous avons dit, de diminuer la quantité d'eau à épuiser, lorsque cette manœuvre est nécessaire, elles ont encore celui de faciliter l'échafaudage à faire autour du bâtiment en construction, en refonte, en radoub, ou en carène. Elles facilitent encore le placement, si l'on peut dire ainsi, des acores ou clefs horizontales, qui, s'appuyant basbord & tribord, d'un bout au fort du vaisseau, & de l'autre au revêtement d'une des banquettes, empêchent que le bâtiment ne puisse se renverser dans un sens ou dans l'autre, lorsqu'il pose sur sa quille, & cesse d'être balancé des deux côtés par l'eau qui le soutenoit. Si c'est un vaisseau de ligne; comme la largeur & la hauteur sont très-considérables, les acores s'appuient au revêtement total, qu'on peut regarder comme la première banquette, en comptant de haut en bas. Si le bâtiment a une largeur beaucoup moindre, & en même temps la ligne du fort beaucoup plus basse, les acores s'appuient sur la banquette plus resserrée, qui se trouve à-peu-près à la même hauteur. L'opération d'acorer ainsi demande beaucoup de précision, de célérité, & l'on ne peut pas trop la faciliter. On verra comment elle se fait aux mots indiqués ci-devant, & au mot ACORER.

Construction des formes ou bassins. Les figures destinées à cet objet, & ce qu'on vient de lire, indiquent assez l'état extérieur des formes ou *bassins*, pour que nous puissions nous dispenser maintenant de tout détail à cet égard. Nous nous contenterons donc de ceux qui concernent la manière d'asseoir les formes, suivant les différens terreins, lorsqu'elles ne seront pas bâties par encaissement. Mais nous croyons pouvoir & devoir assurer que

cette méthode d'encaissement doit toujours être préférée, toutes les fois que, voulant construire sur un terrein neuf, on y trouvera un fond solide, mais inondé de beaucoup de filtrations. Si la caisse est bien construite, le travail sera presque toujours plus prompt, & moins dispendieux que de toute autre manière; bien entendu que le fond sera bien applani, & rendu bien horizontal.

Elle seroit encore d'un très-bon service, si l'on trouvoit un fond de vase très-molle sur un fond dur, & qu'on pût mettre au niveau. On donneroit aux côtés de la caisse plus de hauteur que n'en auroit la vase.

La seule difficulté apparente dans ce cas, viendroit de l'emplacement où se construit la caisse. Mais puisqu'on ne voudra jamais construire un *bassin* que sur un terrein que la mer puisse inonder suffisamment, on construira la caisse à flot, comme à Toulon. On l'amenera ensuite au-dessus du terrein, lorsque la mer y aura porté assez d'eau pour l'y soutenir à flot. On l'amarrera convenablement, pour que le courant de jusant ne puisse pas la déplacer; puis larguant les amarres à mesure, & cependant retenant la caisse à l'avant, par une estacade ou par une drome amarrée à terre par les deux bouts, on la laissera baisser avec la mer, qui la déposera sur le terrein, si elle baisse assez pour cela: sinon on la chargera pour la faire couler, & pour empêcher que la mer, à son retour, ne puisse la mettre à flot. Alors si le terrein permet de piloter autour de la caisse, on pourra faire comme à Toulon, pour l'assurer dans sa place, & contre la poussée verticale du fluide. Sinon on pourra se contenter du poids énorme dont on sait que le chargera la maçonnerie du *bassin*, & qui sera sans doute plus que suffisant. Mais alors il ne faudra enlever les poids dont la caisse sera chargée qu'à mesure qu'on pourra les remplacer par d'autres, appartenans à la maçonnerie du *bassin*, & disposés de la même manière. Au reste, si l'on multiplie la surface extérieure du fond de la caisse par 72 livres, pesanteur d'un pied cube d'eau de mer, & par le nombre de pieds de la plus grande élévation que peut prendre la mer autour de la caisse, au-dessus du fond sur lequel elle pose, on aura en livres de 16 onces chacune, l'effort de la poussée verticale pour soulever cette caisse. D'un autre côté, on peut savoir à-peu-près la pesanteur de la maçonnerie d'un *bassin* dont les matériaux sont donnés; on s'assurera donc facilement si le poids de cette maçonnerie ne sera pas plus que suffisant pour anéantir l'effort de cette poussée verticale.

Par ce moyen, on évitera le travail toujours long, & souvent incertain des digues, des batardeaux, & des épuisemens; & lorsque la maçonnerie, faite de bonnes pierres bien dures, en ciment & en pozzolane, aura pris toute sa consistance, le fond de la caisse & ses côtés pourroient se détruire, sans qu'on eût rien à craindre; ceux-ci peuvent même être faits amovibles, comme il a été dit ci-dessus, en parlant du *bassin* de Toulon; & quant au fond, toujours submergé, il peut être fait de tel bois, qu'il se conserve éternellement dans l'eau. Le chêne a, comme on sait, cette propriété; il y devient, après plusieurs siècles, noir comme de l'ébène, & plus dur encore. Une chose curieuse à savoir, & dont j'ai été témoin, c'est que dans l'eau douce & courante d'une rivière, il passe par la couleur d'amarante la plus décidée, avant que de parvenir à la noire. Peut-être ce fait est-il connu; mais je ne l'ai lu nulle part.

Je ne parle pas du cas où l'endroit proposé seroit comblé d'une vase molle trop profonde; un tel terrein doit être abandonné, comme celui où la mer n'auroit pas de fond, c'est-à-dire, dont on ne pourroit pas trouver le fond à une grande profondeur.

Il est donc évident que l'encaissement peut servir dans tous les cas où la construction du *bassin* est possible, & que c'est la méthode à préférer toutes les fois que le terrein offriroit les difficultés dont nous avons parlé. Mais s'il est tellement bien disposé, que ces difficultés soient nulles, ou presque nulles, alors la construction de la caisse deviendroit une dépense inutile; ainsi il faudra procéder d'abord à la construction de la maçonnerie sur le terrein même.

De cette manière, il faut, avant que de construire la forme sur toute son étendue, commencer par faire l'écluse & les bouts de quais qui répondent à l'entrée de part & d'autre, & en prolongement des côtés du *bassin*; parce qu'ensuite les portes busquées, ou portes de flot, étant rendues bien étanches, tiendront lieu de batardeaux. On ménagera seulement dans le bas, des ouvertures fermées par des clapets, qu'on laissera ouverts à marée basse; les eaux des sources & les eaux pluviales, qui surviendront pendant qu'on travaillera au reste, s'écouleront d'elles-mêmes à chaque marée basse, après s'être rassemblées dans le réceptacle qu'on leur aura ménagé. De cette sorte, on ne sera point obligé à des épuisemens, qui coûtent quelquefois autant & plus que l'ouvrage même, puisqu'ils n'auront lieu ici que quand on travaillera au-dessous du niveau du radier.

Comme le fond d'une forme doit être planchéié avec le plus grand soin, il faut en apporter beaucoup à l'établissement du massif de maçonnerie, qui doit régner sous toute l'étendue de la plate-forme, & se régler sur la nature du terrein, qu'on rencontrera après avoir fouillé à la profondeur convenable. S'il se trouve de mauvaise consistance, il faudra piloter, & serrer les pilots plus ou moins, selon l'importance de leur position. J'entends qu'on en semera davantage sous la fondation du revêtement, y compris la largeur des banquettes, que sous la plate-forme, excepté à l'endroit du chantier qui doit porter le vaisseau, parce que c'est celui qui sera le plus chargé. On en usera de même pour l'écluse, en multipliant les pilots sous les

bajoyers

bajoyers & sous le seuil ; observant d'enfoncer des files de pal-planches où il en faut nécessairement. Ces pal-planches sont des madriers rendus pointus par un bout, & qu'on enfonce dans le terrein entre les pilots, de manière que le tout se touchant, ils forment avec ces pilots comme une cloison, qui s'oppose aux ravages de l'eau, soit en lui interdisant le passage en quantité capable d'un grand effort ; soit en soutenant les terres que l'eau pourroit délayer & miner sans cette précaution. Pour assurer cet effet, on soutient volontiers ces files de pal-planches, par des remplissages de terre glaise, qui, comme on sait, s'oppose plus efficacement que toute autre, au passage de l'eau.

Après avoir récépé ces pilots, on en remplira les intervalles par une maçonnerie de moëlonage bien arasée, sur laquelle sera élevé un massif de 2 pieds $\frac{1}{2}$ d'épaisseur, fait en briques, mises en œuvre avec du mortier de ciment. Ensuite on posera des traversines, qui régneront sur toute la largeur de la plate-forme, leurs extrémités enclavées d'un pied sous la plus basse ou la dernière des banquettes ; observant que ces traversines soient posées de manière que leurs surfaces supérieures étant bien arasées avec la maçonnerie qui en remplira les intervalles, le plancher qu'on doit y asseoir, forme un plan incliné de 6 pouces depuis le fond de la forme, jusqu'au bord des heurtoirs de l'écluse, afin de faciliter l'écoulement des eaux.

Quand même on se dispenseroit de piloter, à cause de la bonne qualité du terrein, il n'en faudroit pas moins avoir égard à tout ce qui intéresse la plate-forme ; soit qu'on la pave de pierres de taille, soit qu'on la planchéie avec des madriers, comme on l'a supposé ci-dessus, d'après M. Bélidor. Mais depuis le temps où écrivoit cet habile & célèbre ingénieur, l'expérience ayant perfectionné l'art, on a abandonné les plates-formes de madriers pour celles de pierres de tailles, auxquelles on se tiendra sans doute toujours, puisqu'elles sont d'une solidité à toute épreuve. On a vu que la plate-forme en bois, étoit un des grands défauts du premier *bassin* fait à Brest ; on l'a senti : les trois autres, faits depuis par M. Lindu, ont eu une plate-forme en pierre, comme on l'avoit refaite au premier. Celui de Toulon, & celui qu'on refait à Brest, sont traités de même ; de sorte que ces deux derniers ne contiennent de bois que le chantier & les accessoires du chantier, sur lequel doit porter la quille du vaisseau, le bateau-porte, & les chapers fermant les conduits de maçonnerie dont il a été parlé ; de même que les autres de Brest ne contiennent de bois que le chantier avec ses accessoires & les portes busquées. *Voyez* CHANTIER *plein*, CHANTIER *espacé*.

Je n'entrerai dans aucun détail sur ces portes busquées, parce que les principes de leur construction sont exactement les mêmes que pour les écluses ordinaires.

J'ai oublié de dire que les *bassins* de construction faits à Brest, sont garnis à leur pourtour extérieur d'un canal couvert, avec des jours de distance en distance. Ce canal se remplit d'eau, à volonté, par des sources qui s'y dégorgent ; & cette eau, qui se réunit en volume dans des auges de pierre, de distance en distance, sert aux pompes de précaution, ou d'incendie, dont on entoure le *bassin*, lorsqu'on y chauffe un bâtiment. Cette précaution est indispensable ; car pendant l'opération, il faut que, vis-à-vis de chaque endroit où le feu est appliqué, il y ait une pompe toujours prête à arroser cet endroit, au premier signal. Outre cela, le nouveau *bassin* de Brest contient encore, de chaque côté de son entrée, une espèce de chambre ou château-d'eau, si l'on peut dire ainsi, qui contient, & où agissent les pompes à chapelets pour le service du *bassin*, quant à son épuisement.

On peut rencontrer dans un port, tel terrein propre à asseoir un *bassin de construction*, mais qui, ayant trop d'étendue, dans le sens perpendiculaire à la direction du port, ou en profondeur, n'en ait pas assez en largeur, ou dans le sens parallèle à la direction du port, pour y construire deux *bassins* à côté l'un de l'autre ; alors on les construira l'un au bout de l'autre, ou sur le même alignement : c'est ce qu'on a fait à Rochefort & à Brest. On sent bien que cela ne souffre aucune difficulté ; que le travail est seulement double, mais parfaitement semblable, en supposant le terrein de même nature dans toute son étendue. Si cela n'est pas, on agira en conséquence, suivant ce qui a été dit.

Le seul inconvénient à cette disposition de deux *bassins*, c'est que si chacun d'eux contient un bâtiment, celui du *bassin* antérieur fait obstacle à la sortie de l'autre, tant qu'il n'est pas en état de sortir lui-même. Ce seroit la même chose si le *bassin* antérieur étant rempli, on avoit besoin de mettre quelque bâtiment dans l'autre. Pour réduire cette gêne, autant qu'il est possible, on n'emploie le *bassin* antérieur qu'aux ouvrages de peu de durée, & l'on réserve l'autre pour ceux qui demandent un temps plus long, par exemple, les constructions, les refontes, les radoubs considérables : de cette sorte, le *bassin* antérieur peut être employé plusieurs fois, avant que le vaisseau de l'autre *bassin* soit en état de sortir. C'est par une raison semblable que des deux *bassins* de Brest, bâtis l'un au bout de l'autre, c'est celui de derrière qu'on a couvert. Ce sont sur-tout les ouvrages longs, & qui intéressent davantage le corps du bâtiment, qui ont besoin d'être faits à l'abri des vicissitudes des saisons & des injures de l'air. Les mêmes motifs ont engagé depuis long-temps aux mêmes précautions, puisque les *bassins* de Marseille, pour la construction, la conservation & le radoub des galères, étoient aussi couverts, ainsi qu'il a été dit. (*B.*)

BASSOINS, cordages de pêcheur. (*B.*)

BASTARDE. *Voyez* BASTARDIN. (*B.*)

BASTARDIN, s. m. (*terme de Galère.*) cordage qui saisit l'aman d'un bout, & porte à l'autre un palan, au moyen duquel on rapproche la vergue du mât, pour l'y assujettir dans les roulis. (*B.*)

BASTE! commandement en usage sur la Méditerranée, & qui signifie la même chose que le mot françois, *assez* employé comme impératif. *Voyez* BOSSE! & TIENS-BON! ou TIENS-BON-LA! (*B.*)

BASTET, ou *quenouillette de trelingage*, s. m. cordage double *r r* (*fig. 156*) qui traverse les haubans dans tous les points, où y doivent être fixés les gambes de hune, ou haubans de revers. Ce cordage ayant deux branches, l'une passe en dehors, & l'autre en dedans des haubans, à la rencontre de chacun desquels, on les amarre fortement ensemble. (*V***)

BASTET, s. m. espèce de console qui sert à soutenir l'extrémité des pédagnes. (*B.*)

BASTINGAGE, s. m. c'est un abri contre le feu de l'ennemi, que l'on établit sur les plats-bords des vaisseaux, frégates, ou autres bâtimens de guerre, ainsi que sur les tablettes des fronteaux de gaillards & dunettes. Le *bastingage* se forme, ou avec des filets tendus entre les montans & filarets de batayoles, & le plat-bord, que l'on remplit, au moment du branle-bas, des hardes & hamacs des matelots & soldats, de strapontins ou matelas, & de tout autre corps mol : ou on garnit cet espace avec des saucissons ou tronçons de cordages, bien serrés l'un contre l'autre; ou, enfin, on pose sur les plats-bords, des chandeliers de fer à doubles branches, qui laissent entre elles un espace égal à la largeur de ces plats-bords : ces chandeliers reçoivent des sacs remplis de bourre, ou d'étoupe bien foulée : on se bastingue encore quelquefois avec du feuillard, quelquefois avec du liège. Les sentimens sont fort partagés sur la meilleure espèce de *bastingage* : il faut qu'il soit en même temps, & le plus à l'épreuve de la balle & de la mitraille, & le plus léger possible. Le *bastingage* ne devroit être élevé qu'à la hauteur de 4 pieds 2 pouces, ou 4 pieds ½ au-dessus des ponts, gaillards & passavans, pour que l'on puisse tirer par-dessus : cependant on le fait ordinairement aujourd'hui à hauteur d'hommes, pour que l'équipage puisse manœuvrer avec plus de sûreté : au moyen de quoi, on ne peut faire jouer la mousqueterie, qu'en pratiquant quelques élévations pour les gens qui y sont employés. Le *bastingage* est noirci, ou garni de toile noircie. (*V***)

Quelques officiers le desireroient de matière plus solide, en lui donnant moins d'épaisseur; ils pencheroient pour des cloisons amovibles, garnies en tôle : cela d'après des expériences qu'ils ont faites sur ce sujet. (*B.*)

BASTINGUE, s. f. ce terme paroît signifier *pavois*. *Voyez* ce mot. (*V*S*)

BASTINGUER, (*se*) v. r. faire le bastingage. (*V***)

BASTUDE, suivant le dictionnaire d'Aubin, copié par M. Savérien, c'est une espèce de filet dont on se sert pour pêcher dans les étangs salés. *Voyez* le *Dictionnaire de Jurisprudence*, qui fait partie de la présente Encyclopédie. (*B.*)

BATAILLE *navale*, s. f. combat entre deux armées navales (*Voyez ce mot.*). Si le nombre des vaisseaux est moins grand, on dit *combat naval.*

Le détail des *batailles navales*, qui ont eu lieu depuis que l'art de naviguer est devenu l'art de se détruire, sur mer comme sur terre, & souvent d'une manière bien plus sûre & bien plus cruelle; ce détail, dis-je, convient au *Dictionnaire historique* & seroit déplacé ici. Ce qui y convient, c'est de faire connoître les différences apportées aux combats de mer, par les progrès de l'art de construire les vaisseaux, par l'invention de la poudre & par celle des bouches à feu.

Sur cet objet, comme sur tant d'autres, on ne trouve qu'obscurité dans les temps reculés. On sait assez que les premières armées navales étoient souvent composées d'un très-grand nombre de bâtimens très-petits, par rapport aux moindres de nos bâtimens de guerre actuels; mais on n'a rien de positif sur la manière dont ils combattoient. On peut à la vérité conjecturer, sans crainte de se tromper beaucoup, que ces premiers navigateurs employoient sur mer les armes dont il se servoient sur terre, les flèches, les frondes & toutes les armes de jet, qui pouvoient atteindre, soit d'un bâtiment à l'autre, soit des bâtimens à terre, lorsque le rivage offroit des ennemis à combattre.

Dans les temps moins éloignés de nous, on voit joindre à ces armes ordinaires, d'autres moyens de destruction appropriés aux circonstances. Celui qui avoit plus de monde sur ses navires, tâchoit d'accrocher ceux de son ennemi, pour y jetter une partie de son équipage & s'en emparer; ce que ceux-ci évitoient, autant qu'il étoit possible, en combattant de loin, & en écartant l'ennemi à coups de traits & de pierres.

On suspendoit des masses énormes de pierres ou de plomb, aux antennes ou vergues, & avec des engins qui avançoient en-dehors, pour les laisser tomber sur les navires ennemis, & les couler bas.

Les bâtimens anciens, dont nous avons le plus de connoissance, étoient des galères plus ou moins grandes; la plupart de ces galères étoient garnies de pointes aiguës, de fer ou de bronze. Avec les rames & les voiles, on donnoit à la galère le plus de vitesse possible, en la dirigeant contre une galère ennemie, qui étant frappée avec force par ces proues aiguës & dures, en étoient quelquefois entr'ouvertes, & coulées à fond. Enfin, les ennemis employoient réciproquement les uns contre les autres, le plus terrible des moyens de destruction, le feu. La *bataille* d'Actium, entre Antoine & Auguste, offre les plus terribles effets de cette

:endiaire. Les galères du premier, privées
chef, que son amour désordonné pour
re, avoit fait quitter son armée, pour sui-
e femme effrayée, se défendoient encore
loyauté d'un chef, dont le plus grand tort
foiblesse pour une reine superstitieuse; mais
ière à inquiéter Auguste: il ordonna qu'on
e feu. Pour cet effet, on y jetta des tor-
lentes, des dards enflammés, des vases rem-
matières combustibles enflammées; & tan-
les malheureux soldats d'Antoine s'occu-
à éteindre l'incendie, ceux d'Auguste les
nt de traits & de pierres, & les forçoient
r ou dans le feu ou dans les flots; le vent
ichit, répandit cet incendie, & l'avarice
ste ou des siens, fut punie par la perte de
vires, des 860 qui composoient l'armée
ne; celui-ci en ayant brûlé 300 lui-même,
gmenter le nombre des rameurs & des com-
sur les 500 qui restoient, & Cléopâtre
ui avec 60 des plus riches.

ais qu'on a transporté sur les bâtimens de
usage des bouches à feu, & depuis que la
vre a été perfectionnée, au point de remon-
quelque sorte, vers l'origine du vent,
ses ont bien changé. Les anciens bâtimens
ous venons de parler, s'attaquoient pour
ire en présentant la proue ou l'avant, les
x autres; maintenant que la plus grande
des bâtimens de guerres est le long de leur
c'est un de ces côtés que chacun d'eux pré-
l'ennemi, afin de pouvoir faire contre lui
leur usage de son artillerie. S'il présentoit
e ou l'avant au côté de celui qu'il combat,
rement il ne pourroit faire usage, contre lui,
petit nombre de canons de chasse, qu'on
l'avant, & seroit enfilé par tous les canons
ord de son ennemi, dont les boulets par-
le bâtiment dans toute sa longueur, y
t un ravage terrible, soit parmi les hommes,
ns la mâture & le gréement. C'est à quoi
osé un bâtiment dégréé, qui ne peut plus
vrer comme son ennemi; celui-ci manque
nt de se porter sur son avant & sur son ar-
k de l'enfiler ou le seringuer. C'est encore ce
peut éviter un bâtiment qui se bat contre
rs, & ce qui fait que sa perte est comme
, à moins que ses ennemis soient assez foi-
r rapport à lui, pour qu'il puisse les écraser
s premières bordées, ou les forcer à l'aban-
. *Voyez* EVOLUTION, MANŒUVRE, ENFI-
ERINGUER, ABORDAGE.

eut arriver, cependant, que dans un combat
lier, un bâtiment trouve son avantage à abor-
ennemi, en lui présentant l'avant, si celui-ci
le, & celui qui aborde très-fort d'échantil-
ais beaucoup plus foible de monde ou d'ar-
; car, alors, celui qui aborde peut couler
bas. *Voyez* ABORDER EN BELLE *ou* DE BOUT
RPS, *ou* DE FRANC ÉTABLE. Cette manœuvre de désespéré a réussi quelquefois: en voici un exemple assez singulier. Pendant la guerre de 1756, un charbonnier de la Tamise, commandé par un Quaker auquel il appartenoit, étoit chassé & prêt d'être pris par un très-petit corsaire François, très-foible de bois. Le charbonnier se sentant, au contraire, très-fort de cette sorte, indique à ses gens le moyen d'aborder le François, & fut se cacher, parce que sa religion proscrit toute défense homicide. La manœuvre réussit & le corsaire fut coulé.

Dans la guerre actuelle (1782), une gabare du roi ayant peu de moyens de défense, échappa de même sur la côte d'Arcasson, à une petite frégate angloise bien armée. La frégate ne fut pas coulée, mais fort endommagée; & pendant le désordre qu'y causa ce choc imprévu, la gabare échappa. On pourroit citer plusieurs autres exemples du succès de cette manœuvre; il semble donc qu'on a tort de dire dans le *Manuel des marins*, qu'elle n'a pas le sens commun. C'est peut-être le dernier des moyens de défense à employer; mais il peut devenir une ressource, quand il n'y en a pas d'autre.

On verra à l'article BRULOT, un autre moyen de destruction, employé autrefois dans les armées navales bien plus qu'à présent, & qui fut bien funeste à l'armée Ottomane dans la dernière guerre des Russes avec les Turcs. A mesure que les mœurs s'adoucissent, on répugne davantage à ces instrumens affreux de victoire, qui ne laissent pas au vainqueur, la possibilité de secourir le vaincu. Dans la guerre actuelle (1782), les armées ont eu des brûlots à leur suite, mais n'en ont point fait usage. Le grade de capitaine de brûlot, est inconnu en Angleterre, & je ne serois pas étonné de le voir abolir en France.

Dans cette même guerre, nos armées ont eu aussi des galiotes à bombes, & ne s'en sont pas servi davantage. Je suis même autorisé à penser qu'elles étoient plutôt destinées à inquiéter l'ennemi, en cas d'affaire, qu'à agir sérieusement contre lui.

Si l'on a recours, comme nous l'avons déjà indiqué aux mots ABORDAGE, ENFILER, ÉVOLUTIONS, MANŒUVRES, SERINGUER, ORDRE *de bataille*, *de chasse*, *de retraite*, on y trouvera tout ce qui doit compléter la connoissance des *batailles navales*. (*B.*)

BATAILLE, (*Vergues ou antennes en*) (*terme de Galère.*) on dit que les antennes d'une galère sont en *bataille*, lorsqu'elles sont dans la situation horizontale. (*B.*)

BATAILLE, (*Corps de*) c'est l'escadre que commande ordinairement le général d'une armée navale, au milieu de l'ordre de combat. Le corps de *bataille* est toujours posté entre l'avant & l'arrière-garde, soit que l'escadre du général y soit, ou n'y soit pas. (*V* B*)

BATAIOLE. *Voyez* BATAYOLE. (*V***)

BATARD *de racage*, s. m. les *batards de racage*

ſont les cordages *t t* (*fig. 266.*), qui s'enfilent dans les pommes *s* & les racages *r r*; ils ſervent à lier les vergues avec les mâts : dans le racage à trois rangs de pommes, comme le repréſente la figure, il y a auſſi trois cordages pour former les *batards* : ceux ſupérieur & inférieur ont chacun une boucle à leurs extrémités oppoſées, celui du milieu a une coſſe à chaque bout : le racage enveloppe la demi-circonférence du mât de l'arrière ; on fait paſſer le *batard* ſupérieur par-deſſus la vergue ; il la croiſe diagonalement ſur ſon avant, pour faire quelques tours ſur cette vergue du côté oppoſé, paſſant par la coſſe du *batard* du milieu ; enſuite il croiſe encore diagonalement la vergue pour revenir s'éguilleter avec la boucle du *batard* inférieur : le *batard* inférieur ſe paſſe & s'arrête d'une manière ſemblable. Le *batard* de racage à deux rangs de pommes, & qui doit recevoir un palan de droſſe, embraſſe par ſon milieu la canelure pratiquée autour & ſur le can d'une moque à deux trous, & ſes deux bouts, après avoir paſſé dans toutes les pommes & bigots de racage, avoir fait avec eux le tour du mât, avoir croiſé auſſi la vergue ſur l'avant, faiſant enſemble une croix de S. André, viennent paſſer par les trous de la moque, &, ſe joignant, s'amarent à l'eſtrop de la poulie double du palan de droſſe ; la poulie ſimple de ce palan eſt à croc & ſe crochette dans une coſſe frappée ſur la vergue : le garant de ce palan deſcend le long du mât ; & en peſant deſſus, ou en le larguant, on reſſerre ou élargit le racage. On hale ſur les droſſes quand la mer eſt très-groſſe, pour diminuer le mouvement des vergues ; alors on n'oriente pas auſſi bien : quand la mer eſt belle, & qu'il eſt queſtion de beaucoup apiquer au vent, on mollit les droſſes, ce qui donne du mou auſſi dans les *batards*, & permet aux vergues de demeurer à quelques diſtances des mâts. (*V* **)

BATARDE *ou* BATARDELLE, ſ. f. nom d'une galère moins forte que la principale, nommée *réale* ou *patrone* ſuivant l'état auquel elle appartient. (*B.*)

BATARDE, on nomme auſſi *batarde*, une pièce de fonte, depuis 8 livres, juſqu'à 18 livres de balles. On en place une de chaque côté de la pièce qu'on nomme *courſier*. (*B.*)

BATARDEAU, ſ. m. *Voyez* BARDIS. (*B.*)

BATAYOLE, ſ. f. eſpèce de garde-fou, ou de retranchement volant, compoſé de montans *d*, *d* en bois (*fig. 130*), ou de chandeliers en fer ; & de filarets, ou liſſes de *batayoles c c*, qui portent les filets de baſtingage. On place ces *batayoles* au-deſſus des platbords, ou rabattues, lorſqu'ils ne ſont pas à hauteur d'appui ; aux fronteaux des gaillards d'avant & d'arrière ; ſur l'arrière des hunes, &c. Les montans ont une fourche, pour recevoir les filarets : ceux qui règnent le long des platbords, ſont ordinairement en fer, & leurs extrémités inférieures ſont reçues dans des crampes, placées pour cet effet ; quelquefois ces extrémités inférieures ſont auſſi en fourche, pour embraſſer le platbord, & alors, il y a des crampes en-dedans comme en-dehors. Les montans des *batayoles* en bois, ſe trouvent communément aux fronteaux des gaillards ; ils traverſent des tablettes établies à un pied ou 15 pouces au-deſſus des bordages, & leurs extrémités inférieures ſont reçues dans des galoches mortaiſées & clouées ſur ces bordages : c'eſt particulièrement ces montans-là, que les charpentiers de Breſt appellent *batayoles*. (*V* **)

BATAYOLES, ſ. f. (*terme de Galère.*) montans de bois, ou même de fer, placés aux deux côtés de la galère, & qui ſervent à ſoutenir différens objets, comme les liſſes de baſtingage, les rames pendant le mauvais temps, les filarets, *&c.* (*B.*)

BATAYOLETTES, ſ. f. vieux mot, diminutif de *batayoles*. (*V* **)

BATAYOLETTES, ſ. f. (*terme de Galère.*) montans qui ſoutiennent des étriers placés à l'extrémité extérieure des *batayoles*. Ils ſervent à relever la tente basbord & tribord, pour donner de l'air dans la galère. (*B.*)

BATEAU, ſ. m. terme qui généralement, dans la marine, ſignifie des bâtimens non pontés à rames, qui ne laiſſent pas cependant d'aller auſſi à la voile ; les chaloupes & canots des vaiſſeaux, s'appellent leurs *bateaux* : *nos bateaux ont beſoin d'être carenés.... nos bateaux ſont rendus à bord, nous pouvons appareiller* : il y a des *bateaux* de paſſage, tant pour paſſer d'un bord à l'autre du port, que pour traverſer les rades, baies & embouchures de rivière : ceux-ci vont le plus communément à la voile ; des *bateaux* de pêches, qui vont pareillement très-bien à la voile : les pilotes côtiers ont auſſi ordinairement d'excellens *bateaux*. Il y a des *bateaux* pour beaucoup d'autres uſages, qui les qualifient.... *bateau leſteur*, *bateau d'office*, *&c.* (*V* **)

BATEAU *bermudien*, *ſloop*, *cutter* ou *cotter*, qui ſe prononce *cot'r*, *bot*, *belandre* : embarcation à un ſeul mât, & le beaupré qui a beaucoup d'inclinaiſon, qui eſt preſque horizontal. Ces bâtimens (*fig. 106*) gréent une voile à gui ou bôme, une trinquette, deux ou trois focs, un hunier & quelquefois un perroquet volant : alors ils ont un bout de mât de perroquet, qui paſſe par des bagues, au lieu de barres de hunes & chouquets : ces *bateaux* ſont au tiers, au moins, c'eſt-à-dire, que leur largeur eſt le tiers de leur longueur, & quelquefois davantage : c'eſt l'eſpèce de bâtiment qui apique le plus au vent, & qui va le mieux au plus près dans les belles mers ; ils ſont très-faciles à manœuvrer, lorſqu'ils ont de petites dimenſions ; ils virent de bord très-leſtement ; il ſuffit pour cela de changer la barre : le bâtiment fait bientôt tête au vent, qui donnant promptement ſur l'autre côté de la voile, fait, de lui-même, paſſer le gui à l'autre bord, ſans aucun effort de bras, ſon palan d'écoute étant mobile d'un bord à l'autre ſur une barre de fer, repréſentée en la *fig. 15* ; on ne fait

que retenir un moment le petit foc, ou la trinquette, pour laisser abattre. Mais les grands ne se manient qu'avec beaucoup de difficultés, & ils exigent un équipage considérable, seulement pour la manœuvre : pour le commerce, il ne convient pas qu'ils aient plus de 15 à 18 pieds de largeur, & 45 à 50 pieds de longueur. On en construit pour la guerre, qui montent depuis 6 jusqu'à 20 canons de 3, 4 ou 6 livres de balles ; les plus grands ont 80 pieds de longueur de tête en tête, & 26 pieds de largeur, mais ces grands *cotter* assomment les équipages ; si l'on a beaucoup de monde sur les cadres, on se trouve hors d'état de manœuvrer ; d'ailleurs, ils emploient des mâtures précieuses, & en font une grande consommation, démâtant ou forçant leurs mâts très-souvent ; c'est ce qui détermine aujourd'hui la marine à les mettre en brigantin. Les *bateaux*, *sloop*, *&c.* pour le vent arrière & le grand largue, gréent une voile de fortune à la vergue sèche, avec des bonnettes hautes & basses.

Quoique je traite du *bateau*, *sloop*, *cotter*, *bot* & *belander* ensemble, dans cet article, ces bâtimens ont cependant des différences sensibles dans leur construction, & quelques-unes aussi dans leur gréement. Le *bateau* a beaucoup d'élancement, & le *cotter*, fort peu ; tous les deux ont une grande queste ; le *bateau* a plus de hauteur de quille de l'avant que de l'arrière ; il a moins de concavité du talon au bout de la varangue, que les *cotters*. Il y a aussi quelques différences dans l'accastillage & les emménagemens ; le *bateau* a une tugue où est sa chambre ; le *cotter* a sa chambre sous le pont, qui ne tire du jour que par un chassis à verre. Ces bâtimens ont un acculement de varangue très-considérable ; ils n'ont pas, ou n'ont que peu de rentrée ; étant fort courts, leur avant est peu aigu. Quant au gréement, le beaupré du *cotter* se rentre en dedans, suivant les circonstances du temps, celui du *bateau* est fixe.

Ces deux sortes de bâtimens sont construits pour être armés en guerre, & ont été mis en usage par les flibustiers en Amérique, & les contrebandiers en Europe : les gouvernemens s'en servent aujourd'hui. Le *sloop* n'est proprement que pour le commerce ; conséquemment, il est plus plein & a moins de voilure : c'est cette espèce de bâtiment, qui se manœuvre avec peu de monde.

Le *bot* est, selon M. Bourdé, exactement, un *bateau bermudien*, qui s'appelle aussi, comme je l'ai dit plus haut, *belander*.

Le terme *bot* a aussi une autre signification, qui me semble lui être plus propre. *Voyez* BOT.

Tous ces bâtimens ont beaucoup de stabilité, à cause de leur grande largeur relative ; mais c'est commettre une erreur, de dire, comme M. Bourdé, que le centre d'effort du vent dans les voiles est placé plus avantageusement, pour cet effet, dans celles qui sont triangulaires, que dans celles qui sont quarrées : à surfaces égales, ce centre d'effort est plus bas dans la voile quarrée, que dans celle à tiers point. (*V***)

BATEAU *à eau*, citerne flottante. *Voyez ce mot.* (*V***)

BATEAU *à pompe*, c'est un *bateau* sur le fond, & au milieu duquel, est établi une pompe aspirante & foulante ; on s'en sert dans les carènes, lorsque l'on chauffe les vaisseaux sur l'eau, pour couper le feu, & s'en rendre maître ; on en place quatre ou cinq de l'arrière à l'avant du vaisseau : ces *bateaux* servent aussi dans les incendies. (*V***)

BATEAU-*porte*, s. m. c'est un *bateau* destiné à servir de porte pour la fermeture des bassins de construction, semblables à celui que M. Groignard a exécuté à Toulon, de 1774 à 1778. On en trouve la description au mot BASSIN *de construction*. (*B.*)

BATEAU *de loch*, on nomme ainsi le corps flottant, de forme conique ou pyramidale, qui flotte au bout de la ligne du *loch* pendant l'expérience. *Voyez* LOCH. (*B.*)

BATELAGE, s. m. on nomme ainsi le transport des effets par bateaux, pour charger & décharger les navires ; les frais employés à cet objet, sont dits *frais de batelage*. (*B.*)

BATELÉE, s. f. c'est la charge d'un bateau. Il y a des ordonnances pour régler la quantité de personnes qui doivent former une *batelée*, suivant la grandeur du bateau & le trajet qu'il doit faire ; il seroit bien à desirer que l'on tînt bien la main à l'exécution de ces ordonnances ; car il n'y a pas d'années que l'avidité des *bateliers*, & l'imprudence de ceux qu'ils passent, ne causent plusieurs accidens funestes. (*B.*)

BATELER, v. a. c'est conduire un *bateau*. (*B.*)

BATELET, s. m. petit bateau. (*B.*)

BATELIER, s. m. c'est celui qui fait le service d'un bateau. Les petits bateaux qui ne font que de courts trajets sur des eaux tranquilles, ou peu agitées, n'ont ordinairement qu'un seul *batelier* ; les grands en ont plusieurs, sur-tout lorsqu'ils ont à vaincre l'effort du courant ou des lames. (*B.*)

BATIMENT, s. m. il se dit de toute sorte de construction exécutée par architecte ou maçon : il signifie aussi les constructions du charpentier de vaisseaux : ce sont des *bâtimens de mer* : ce terme désigne généralement toutes sortes d'embarcations ou vaisseaux.... *Je commande un bon bâtiment....* cela peut se dire aussi-bien d'un vaisseau à trois ponts, comme d'une barque de 20 tonneaux. *Bâtimens à rames*, une galère est un *bâtiment à rame* ; un canot, une yole, sont aussi des *bâtimens à rames*. (*V***)

BATIMENT *civil*, dans la marine, l'usage est d'appeller *bâtimens civils*, par opposition à *bâtimens de mer*, les édifices qu'elle fait construire par terre, dans les arsenaux, pour des usages relatifs au service : l'école des gardes de la marine, le bagne, le magasin général, les corderies, *&c.* sont des *bâtimens civils* : ce sont les intendans qui ordonnent

de tout ce qui a rapport aux travaux à faire aux *bâtimens civils*, & les travaux qui les concernent sont conduits par des ingénieurs de marine sous leurs ordres, appellés *ingénieurs des bâtimens civils*, par opposition à *ingénieurs constructeurs* : ceux-ci suivent les constructions, refontes & radoubs des *bâtimens* de mer, sous les ordres du commandant de la marine, directeur général, & directeur particulier des constructions. (*V***)

BATIPORTES, s. m. (*terme de Galère.*) bordages de chêne engagés à mortoise dans les rais du coursier, & qui forment un encaissement propre à empêcher l'eau d'entrer dans la cale. (*B.*)

BATON *de foc*, c'est le bout dehors de beaupré 3, 3 (*fig.* 121); il a ordinairement une longueur égale à la largeur du vaisseau au maître bau; son grand diamètre a un quarante-huitième de sa longueur; & son petit, les $\frac{4}{5}$ du grand; il passe par le chouquet qui est à la tête du beaupré, qu'il recouvre du tiers de sa longueur; dans les gros temps on peut le retirer davantage en-dedans; il est terminé par une pomme : c'est sur cette extrémité supérieure qu'est fixé un des points ou angles du grand foc; c'est aussi au même endroit qu'est estropé une poulie à trois rouets, sur celui du milieu desquels passe l'étai du petit perroquet. (*V***)

BATON *de flamme*, c'est proprement la vergue d'une flamme; les *bâtons de flamme* sont de quatre à cinq ou six pieds de long; ils sont ronds & d'un pouce & demi environ de diamètre, d'un bois léger; on les passe dans une gaîne faite exprès aux têtières de flammes dans toute leur largeur; ensuite on met à chaque bout du *bâton*, une pomme tournée, pour empêcher la toile de s'échapper de dessus le *bâton*. (*V* B*)

BATON *de pompe*, c'est le manche du piston sur lequel on met la heuse; on lui donne aussi le nom de *gaule de pompe*. (*V* B*)

BATON *de gaffe*, c'est le manche de la gaffe. (*V***)

BATON *de girouette*, c'est le fer de la girouette. *Voyez* ce mot. (*V***)

BATON *d'enseigne* ou *de pavillon*, c'est le mât de pavillon *Z*, tenu par son chouquet *Y* (*fig.* 166) posé sur le montant du milieu de la poupe. Ce mât penche un peu en arrière, & suit ordinairement la quête de la poupe. On garnit le sommet de ce *bâton d'enseigne* d'une pomme dorée ou peinte, dans laquelle sont percés des clans, qui reçoivent de petits rouets pour le passage de la drisse du pavillon; c'est-là qu'on arbore le pavillon national. (*V***)

BATON *de commandement*, c'est le haut d'un mât de perroquet *&* (*fig.* 166), qu'on tient plus long, & qui est garni en cette partie pour tenir le pavillon qui marque le rang & le commandement de l'officier général qui est à bord du vaisseau. Lorsque ce pavillon est à la tête du grand mât *y*, il marque le grade d'amiral de France; au mât de misaine, il marque celui de vice-amiral; au mât d'artimon, celui de lieutenant-général; à moins que par ordre du roi, l'officier qui commande n'ait permission de prendre un pavillon supérieur à celui de son grade, pour donner plus d'importance à sa mission. (*V***)

BATON *d'hiver*, espèce de petit mât que l'on substitue à chacun des mâts de perroquet, dans la saison des coups de vent; il ne doit pas porter de voiles, & il n'a pas de gréément; il est établi seulement pour porter la girouette; il doit avoir, au plus, la moitié des dimensions du mât de perroquet qu'il remplace. (*V***)

BATON *à mèche*, boute-feu. *Voyez* ce mot. (*V***)

BATON *astronomique*, s. m. espèce de demi-arbalête. (*B.*)

BATON *de Jacob*, s. m. *Voyez* ARBALÊTE. (*B.*)

BATONNÉE *d'eau*, s, f. c'est la quantité d'eau que jette la pompe en une fois. (*B.*)

BATTANT, adj. vaisseau *battant*, qui est *battant*; c'est un vaisseau dont la batterie basse est convenablement élevée au-dessus de l'eau, comme de cinq à six pieds, quand il est armé en guerre; de manière qu'on puisse s'en servir de tous les temps propres à combattre. On entend aussi par vaisseau *battant*, celui dont l'intérieur offre de l'aisance pour le service de l'artillerie; car un vaisseau étroit n'est pas aussi *battant* qu'un large. (*V* B*)

BATTANT *de pavillon*, c'est la longueur du pavillon : on l'appelle le *battant*. *Ce pavillon a tant de pieds de battant*; & sa hauteur ou sa partie qui est le long du mât, s'appelle *guindant*. (*V* B*)

BATTERIE, s. f. c'est une rangée de canons placés le long de chaque côté du vaisseau. Il y a des vaisseaux à trois, à deux & à une *batterie* : on appelle celle qui est la plus basse, & qui porte les plus gros canons, *première batterie*; celle qui est au-dessus de la première, & qui porte des canons d'un moindre calibre, *seconde batterie*; la *troisième batterie* est encore plus élevée, & porte de moindres canons. La *batterie* des gaillards est la plus élevée dans tous les vaisseaux, & porte des canons d'un plus petit calibre que ceux de la seconde ou de la troisième *batterie* des vaisseaux de ligne, ou de la seule *batterie* des frégates.

Il y a aussi des *batteries* de canons couvertes d'un parapet, ou à barbette, le long des côtes, & qui battent les ports, rades, mouillage, & autres lieux d'abri & de débarquement, tant pour protéger l'ami, que pour écarter l'ennemi. (*V* B*)

BATTERIE *dedans*, la *batterie* d'un vaisseau est dedans, lorsque ses sabords d'en-bas sont ouverts, & que ses canons ne sont pas poussés aux sabords. (*V* B*)

BATTERIE *à la serre*. *Voyez* CANON *à la serre*. (*V***)

BATTERIE *noyée*, la *batterie* est noyée, quand

elle n'eſt pas aſſez élevée au-deſſus de l'eau. (*V* B*)

BATTERIE *& demie*, on dit qu'un vaiſſeau a une *batterie & demie*, quand il n'a que la moitié des canons qu'il pourroit prendre à ſa première *batterie*, & que ſa ſeconde *batterie* eſt complette. Au ſurplus, on peut dire auſſi des frégates, ou autres bâtimens de bas bord, qui ont les canons qu'ils peuvent prendre ſur leurs gaillards, & d'ailleurs leur *batterie* complette : on peut dire de ces bâtimens, qu'ils ont *batterie & demie*. (*V* B*)

BATTERIE *dehors*, un vaiſſeau a ſa *batterie dehors*, lorſqu'il a tous ſes canons aux ſabords : cela ſe dit particulièrement de la *batterie* baſſe. (*V* B*)

BATTERIE (*belle*), on dit d'un vaiſſeau qu'il a une belle *batterie*, quand il eſt bien battant, & que ſa *batterie* eſt élevée de cinq à ſix pieds au-deſſus de l'eau. (*V* B*)

BATTERIE (*demie*) les vaiſſeaux de commerce armés, n'ont ſouvent qu'une *demi-batterie*, c'eſt-à-dire qu'ils n'ont que la moitié des canons pour leſquels ils ſont, ou peuvent être percés. Les *batteries* des gaillards ſont auſſi des *demi-batteries*. (*V***)

BATTERIE *pour les canons*, *batterie* de la forme de celle des mouſquets, que beaucoup de capitaines font adapter aux canons, pour les tirer ſans le ſecours de mèche : ce moyen de mettre le feu à l'amorce eſt plus ſûr & plus prompt. (*V***)

BATTRE (*ſe*), verbe récip. combattre. (*V***)

BATTRE *un vaiſſeau*, *une fortereſſe*, v. a. c'eſt le canonner avec avantage. *Battre* une batterie, un fort : un vaiſſeau *bat* une batterie de terre, une fortereſſe, quand, ſous voile, ou emboſſé devant, il la canonne. (*V***)

BATTRE *en chaſſe*, c'eſt canonner, en le pourſuivant, un vaiſſeau qui fuit ; on a pour cet effet des canons de chaſſe, établis de l'avant. (*V***)

BATTRE, *ſe battre en retraite ;* ſe *battre* en retraite, c'eſt canonner de l'arrière, en fuyant, le vaiſſeau qui nous pourſuit ; on a pour cet effet des canons de retraite. (*V***)

BATTRE, *parlant des voiles*, les voiles *battent*, lorſqu'il ne fait pas aſſez de vent pour enfler les voiles ; au tangage & au roulis, elles tombent ſur le mât : elles *battent*. Quand le calme eſt plat, pour ménager la voilure qui ſouffre beaucoup dans ce mouvement, on cargue les voiles. (*V***)

BATTRE *la mer*, croiſer : & il ſe dit particulièrement quand la croiſière eſt ſans ſuccès : *nous avons battu la mer pendant trois mois, ſans rien voir*. (*V***)

BATTRE *la ſcie*, (*terme de Galère.*) *Voyez* SCIER. (*B.*)

BATTU, *être battu*, v. p. on dit qu'un vaiſſeau eſt *battu*, lorſqu'il eſt déſemparé, & dégréé dans un combat ; qu'il n'eſt plus en état de ſe défendre, quoiqu'il ne ſoit pas encore rendu. On dit auſſi qu'un bâtiment eſt *battu du mauvais temps*, *de la tempête*, quand il en eſt maltraité. (*V* B*)

BATUDE. *Voyez* BASTUDE. (*B.*)

BATURE, ſ. f. ſuite d'écueils ſous l'eau, ou en partie ſous l'eau, qui forme un danger d'une étendue conſidérable. (*B.*)

BAU, ſ. m. Les *baux* ſont à un vaiſſeau, ce que les poutres ſont à un édifice : c'eſt ſur eux que ſont cloués les bordages qui forment les planchers ou ponts, qui portent des objets d'une grande peſanteur, comme canons, chaloupes, canots, cuiſine, four, *&c.* d'ailleurs, ils retiennent les côtés du vaiſſeau contre l'effort qu'ils peuvent faire pour s'écarter, & plus efficacement, contre celui qui tendroit à les rapprocher : pour cet effet, ils portent ſur un bordage d'épaiſſeur établi le long du bord, appellé *banquière*, ou *ſerre des baux*, où ils ſont reçus dans des entailles travaillées bien juſte, ſelon les queues d'hironde qui terminent ces *baux ;* ces entailles ont de profondeur à-peu-près la moitié de l'épaiſſeur du *bau :* on compte peu ſur cette liaiſon avec le bord ; mais on en pratique une autre qui doit avoir tout l'effet qu'on en peut deſirer ; on met une courbe à chaque *bau*, dont une des branches eſt chevillée avec le *bau*, & l'autre avec le côté du vaiſſeau. Ces courbes rempliſſent le double objet, de faire liaiſon, & d'empêcher l'angle formé par le *bau* & le côté du bâtiment, de changer d'ouverture dans ſes mouvemens de roulis, étant communément dans un plan vertical. La branche chevillée avec le *bau*, eſt appliquée ordinairement ſur ſa face verticale ; ſi elle étoit ajuſtée avec ſon lit inférieur, elle feroit un meilleur effet, mais elle pourroit gêner, en diminuant la hauteur en cet endroit. Si les courbes n'étoient pas des pièces ſi rares, on en pourroit mettre d'horizontales ſur les faces d'arrière & d'avant des *baux*, & c'eſt ce qui ſe pratique quelquefois : mais aujourd'hui les courbes de bois manquent tellement, qu'on en fait en fer, qui, à mon avis, ne peuvent remplir qu'imparfaitement l'objet.

On met des *baux* de l'avant & de l'arrière des écoutilles, des étambrais des mâts & des cabeſtans ; on en place pour l'appui des bittes, *&c.* enſuite on les eſpace de trois à quatre pieds environ ; dans cet intervalle, on met communément un à deux barots ; il faut s'attacher, dans la diſtribution des *baux*, à ce qu'il s'en trouve ſous chaque ſabord.

Il ſeroit difficile de trouver des bois qui euſſent aſſez de longueur & d'échantillon, pour faire généralement tous les *baux* d'une ſeule pièce, dans les vaiſſeaux de ligne ; ceux que l'on établit, particulièrement dans leur plus grande largeur, ſe font d'aſſemblage : il y en a de trois eſpèces. Les *baux* compoſés ou d'aſſemblage dont on ſe ſert plus communément, ſont ceux de deux pièces, qui ont chacune pour longueur, les deux tiers de celle du *bau*. Ces deux pièces ſe joignent enſemble d'un

tiers de leur longueur; leur empature se fait sur *la partie verticale*, & elle est affermie par deux *adents qu'on fait sur chaque pièce*; ces adents *contribuent encore à retenir* l'assemblage de ces pièces, *si elles travailloient à se séparer*; elles sont chevillées *à chaque adent*, & à leurs têtes, par des *chevilles d'assemblage* chassées de l'avant à l'arrière, de l'arrière à l'avant, clavetées sur virole, *ou rivées sur dé* : ces *baux* ont un peu plus de *point sur le droit*, dans la longueur de l'assemblage, qu'à leurs extrémités; l'écart a environ le *tiers de cette épaisseur* à son bout, & les deux *tiers à sa naissance*; on a aussi l'attention de travailler leurs adents de manière que leur partie *saillante ait* plus de largeur au lit supérieur du *bau*, *qu'à celui* du dessous, pour former une espèce *de clef*.

On en fait aussi de trois pièces, dont les meilleurs sont, sans contredit, ceux qui sont formés *d'abord* par une première pièce qui a la longueur *& la largeur du bau*, & qui n'a que la moitié de *son épaisseur*; & ensuite, par deux autres qui ont chacune les mêmes dimensions, & la moitié de la longueur seulement de la première pièce : ces deux pièces se joignent bout à bout, & elles sont unies à la pièce principale par des adents, faits de distance en distance sur la partie horizontale, *& elles* sont assujetties, à chaque adent, par des chevilles d'assemblage clavetées sur virole : ces deux pièces se nomment les *armures*. La bonté de ces *baux*, composés de trois pièces, consiste en ce que si le *bau* veut céder à la pesanteur du pont, les deux armures qui arcboutent, font, par leur *ténacité*, une résistance infinie, & à laquelle ils sont aidés par celles que font leurs adents & leurs chevilles.

Les autres *baux* de trois pièces sont formés par deux, qui ont chacune la moitié de la longueur du *bau*, & sa dimension entière jusqu'à la moitié de chaque pièce; on fait à la moitié de chaque pièce, (c'est-à-dire au quart de la longueur totale du *bau*) une entaille qui a, pour profondeur, un quart de l'épaisseur du *bau* sur le droit : c'est-là la saillance de l'écart, qui doit en baissant jusqu'à n'avoir que le quart de la même épaisseur à son extrémité, comme on le pratique pour les empatures de la quille; on travaille aussi dans l'épaisseur de ces écarts, & sur chaque pièce, deux adents de deux pouces, pour y embrasser l'armure, qui doit s'emboîter sur les deux pièces, & qui doit les unir; l'armure doit avoir pour longueur, la moitié de celle du *bau*, & la même hauteur verticale. On travaille la partie verticale inférieure de manière que la pièce qui s'unit exactement avec les deux autres, en lui donne à son milieu, qui le rend horizontal, les trois quarts de la largeur du *bau*, & à ses extrémités, le quart. Cette armure est adossée à ses deux extrémités, & à chaque adent, par des chevilles d'assemblage clavetées sur virole ou rivées sur dé.

Les *baux* des vaisseaux diffèrent essentiel des poutres des bâtimens civils, en ce q sont pas en ligne droite. Ils ont la forme d dont la flèche, appellée *bouge*, a un cert port avec la corde de cet arc, ou la longu *bau* : ce bouge peut aller à trois lignes p de longueur : au surplus, il varie suivant l de vaisseau, ou l'idée du constructeur, & plus considérable dans les étages ou ponts élevés; les *baux* du second pont ont con ment plus de bouge que ceux du premier, barots des gaillards, plus que les *baux* du pont.

L'échantillon des *baux* est proportionn grandeur & à la force des bâtimens, & au auxquels ils appartiennent. (*Voyez* ECHANTI

L'échantillon du *bau* le plus long, étant miné, on peut faire diminuer celui des *b* l'arrière & de l'avant, dans le rapport longueur avec celle de celui-là, ou du *ba* plus grande largeur du vaisseau. (*V****)

BAU (*demi-*), on appelle *demi-bau* chac pièces de bois servant à composer un *bau* morceaux. On nomme encore quelquefoi *baux*, les bouts de *baux* placés entre l *baux* qui forment la grande écoutille d'un v & qui se terminent de part & d'autre aux fins de cette écoutille; mais l'usage le pl nière est de ne remplir cet intervalle que demi-barrots. (*V****)

BAU, (*maître-*) le maître-bau est celui posé au milieu du vaisseau, vers le maître- à l'endroit le plus large du bâtiment. On quelquefois de ce mot pour désigner la fron de la plus grande largeur du navire; dit : ce vaisseau a *quarante-cinq pieds de ma* cette façon de parler n'est point exacte, la largeur du vaisseau doit se prendre de en dehors des membres. (*V****)

BAU *de colis*, le *bau de colis* est un de *bau* qui traverse le vaisseau sur le co colis, en avant du bâtiment, à la hau feuillets de la seconde batterie : il sert de aux falbords des canons de chasse; il sert marche-pied pour entrer dans la poulaine, sur ce *bau* que portent les montans de la du colis, dont le prolongement forme l'eau d'avant. Ce *bau* est échancré en dessous milieu, en forme circulaire, pour le pour au mât de beaupré qui passe en ce ce *bau* est lié avec les côtés du vaisseau & boulonné, par deux coulisses horizontales.

BAU, (*faux-*) les *faux-baux* sont les qui supportent le plancher de faux-pont. (*V****)

BAU, en terme d'hydrologie, signifie pre sur la plus grande largeur du vaisseau; on a un pied de *bau*. On convient par de la plus largeur, hors membres, & cette façon de vieil usage, que pour quelques vaisseaux bâtimens marchands, dont le [illegible]

en maille, avec un arrêt en-dedans du ; ces extrémités se trouvant à l'uni de la extérieure du membre, déterminent effecti- t la plus grande largeur. Les constructions toient peut-être généralement ainsi, quand on mencé à employer cette expression. (*V***)

JCE, s. f. (*Galère.*) large tresse qui fait autour d'un cartaheu. Elle sert, au moyen taheu, à hisser un homme au haut d'un mât, ; duquel il a besoin de travailler, & qui as encore garni de ses sartis ou haubans.

JDET, s. m. chevalet de scieurs de long. ce mot. (*V** *S*)

JME, s. f. *Voyez* Bôme. (*V***)

JQUIERES, ou *ferres de baux*, s. f. les *res* sont des bordages d'épaisseur régnant in- ment tribord & basbord, dans toute la ur du vaisseau, & sur lesquels portent les barots. Les lignes de ponts & des gail- tracent facilement dans l'intérieur du vais- au moyen d'un cordeau passant par tous nts de ces lignes, qui doivent être rappor- le gabariage des couples de levées. Si les à queue d'hironde travaillées dans la *bau-* pour recevoir les extrémités des baux, ont, ondeur, la moitié de l'épaisseur de ces baux, nous l'avons dit au mot Bau, la ligne nt à bord le can supérieur de ces *bauquières*, e tracée en-dessous de celle du pont, aussi oitié de l'épaisseur du bau. Les pièces de *res* se placent à plat sur les membres; elles ordinairement ensemble par des écarts plats lent à croc. Quelques constructeurs les ont s entaillées avec les couples; il y a des rai- ur & contre cette méthode; les *bauquières* ouées sur les membres, & ensuite chevil- ec les courbes & les préceintes. (*V***)

E, s. f. c'est un enfoncement de la mer s terres, plus grand que l'anse, & plus pe- le golphe. Il n'y a point de côte de quelque , où l'on ne trouve quelque *baye* creusée mer dans une longue succession de temps, mée tout-à-coup par quelque révolution tre partie du globe, mais ensuite travaillée ner. Si une côte écore est formée de matières mer puisse attaquer, elle les ronge sans n choquant contre elles par le mouvement imprime celui du flux & du reflux, & la es vents. Ces matières délayées dans l'eau nsportées çà & là où elles forment des mens, tandis que la partie attaquée se creuse sse. Si cette côte écore a beaucoup d'épais- le travail de la mer se ralentit à mesure creuse davantage, parce que le fond s'élève s des débris de la côte; que la mer glissant terrein, perd son mouvement peu-à-peu, re parce que ce mouvement s'exerçant à s grande distance de la pleine mer, a moins e. L'effet peut cesser au bout d'un certain temps, & la *baye* se trouvera terminée par une côte écore, comme on en voit dans bien des endroits; & peut-être y aura-t-il une très-grande profondeur d'eau, même près de terre. Si la côte attaquée a peu d'épaisseur, & que le terrein derrière soit moins élevé que le niveau de la mer; il en résultera une inondation & un détroit. Si ce terrein est plus élevé que le niveau de la mer, il s'y formera une pente douce, & la profondeur de l'eau y diminuera graduellement, de sorte que les bâtimens d'un tirant-d'eau un peu considérable, ne pourront mouiller ou accoster la terre qu'à une assez grande distance.

Pour qu'une *baye* soit bonne, il faut que le fond soit de bonne tenue pour les ancres, & pour cela il ne doit pas s'élever trop rapidement vers la terre; car alors les ancres sont trop sujettes à déraper, quelque solide que soit d'ailleurs la matière du fond. Il faut encore que cette *baye* soit couverte par la terre, des vents qui peuvent y rendre la mer grosse, tourmenter les vaisseaux à l'ancre, & même les faire se perdre.

Dans chaque parage, certains vents sont plus à craindre, en ce qu'ils y sont plus fréquemment forcés; la *baye* ne sera pas bonne si son ouverture est tournée vers ce côté, à moins que cette ouverture ne soit barrée par des islots, des roches, ou des bancs assez élevés qui brisent la violence de la mer & laissent cependant entre eux des passes sûres & faciles. Si avec cela il y a dans cette *baye* des anses commodes pour le débarquement, où la mer ne brise point trop, ne forme point de barre, de ressac dangereux; si le mouillage n'est pas trop éloigné de ces anses; si le pays peut fournir, à un prix modéré, les choses dont un bâtiment en relâche peut avoir besoin, la *baye* peut être réputée très-bonne; il y en a même très-peu qui réunissent tous ces avantages. *Voyez* Mouillage, Rade, Relache. (*B.*)

Bayes, s. f. vieux mot qui a signifié les ouvertures pratiquées dans un vaisseau, comme écoutilles, étambrais, *&c.* c'étoient les *bayes* du vaisseau. (*V** *A*)

B E

BEAU FRAIS, s. m. M. Bourdé (*Manuel des Marins*) veut qu'on exprime, par ce mot, un *vent médiocre & favorable.* Sur les vaisseaux du roi, on exprime volontiers la même chose par *jolis frais*, ou peut-être un vent un peu plus fort. *Voyez* Frais. (*B.*)

BEAUPRÉ, c'est le mât 2, 2, 2, (*fig. 121.*) le plus sur l'avant des quatre mâts d'un vaisseau; il n'est pas, comme les trois autres, à-peu-près dans une verticale; il a une inclinaison sur l'avant, très-considérable, & telle qu'il ne fait un angle que de 30 à 40 degrés au plus, avec une ligne horizontale, ou une parallèle à la quille; dans quelques bâtimens comme brigantins, goelettes, ou barques,

il n'eſt que de 20 à 24 : dans les cotters & lougres, il eſt preſque horizontal, pour pouvoir ſe rentrer en-dedans du bâtiment, en partie, quand le temps eſt mauvais.

Ce mât, dans les vaiſſeaux ordinaires à trois mâts, dans les brigantins & ſenaux, eſt, en quelque façon, la clef, le point d'appui des autres mâts, dans les mouvemens de tangage, & dans les évolutions vent devant, ou enfin toutes les fois que les voiles ſont coëffées, parce que c'eſt ſur le *beaupré* & ſon bout-dehors que font effort les étais *f f*, *i i*, *l l*, qui tiennent le mât de miſaine où appuient les autres mâts ; c'eſt pourquoi on lui donne beaucoup de diamètre, relativement à ſa longueur ; ce diamètre eſt ordinairement moyen entre celui du grand mât & celui du mât de miſaine, quoiqu'on ne lui donne communément pour longueur, qu'environ un bau & demi du bâtiment. Ce mât ſupporte d'ailleurs une partie de l'effort des focs, comme on peut le voir (*fig.* 292) où ſont repréſentés les focs 5, 6, 7, 8 : enfin il porte encore la civadière *l* (*fig.* 291) & la contre-civadière *m*.

Ce mât doit donc être établi très-ſolidement ; ſon pied, qui aboutit plus ou moins en avant du mât de miſaine, porte ſur le premier pont des vaiſſeaux à deux ponts ; ſur le ſecond des vaiſſeaux à trois ponts ; & ſur le pont de la batterie, ou ſupérieur, de la plupart des frégates & autres bâtimens. On diſtribue les baux de manière qu'il s'en trouve un en cet endroit : ce bau *a a* (*fig.* 334 & 335) entre dans les entailles des montans *b b*, qui ſont prolongés juſqu'au pont ſupérieur, ou gaillard, ſur un des barrots duquel ils forment une épaulette ; ce barrot a été mis à l'à-plomb du bau qui doit porter le pied du *beaupré* ; ces montans ſont auſſi bien chevillés, & ſont contigus ; ils ſont de dimenſions proportionnées à la force du vaiſſeau ; l'aſſemblage de ces montans eſt percé d'une mortaiſe *c c*, pour recevoir le pied du *beaupré*, travaillé en tenon : ces montans, appellés *flaſques de beaupré*, ſont diſpoſés de façon que le pied de ce mât n'a que peu d'élévation au-deſſus du pont, laquelle eſt remplie par une garniture *d d*, appellée *couſſin*, portant à placage ſur le pont, & à épaulette ſur les taquets de bittes.

Dans les grandes frégates, le pied du *beaupré* va auſſi en entre-pont ; mais la mortaiſe percée dans les flaſques, eſt de peu au-deſſous du pont de la batterie.

La coupe du tenon au pied du mât forme une eſpèce de rectangle inſcrit dans une ellipſe ; en ſuppoſant la longueur de ce tenon dans la direction de l'axe de ce mât, on n'auroit pas une idée parfaite de ſa forme ; ſa face inférieure a de l'obliquité avec la direction du *beaupré*, & eſt dans un plan horizontal (ce mât dans ſa poſition inclinée).

Dans les vaiſſeaux de ligne, & dans les frégates, il y a de doubles flaſques ; ce ſont des montans établis à une certaine diſtance, ſur l'avant, de ceux que nous venons de décrire, & avec les mêmes précautions ; mais ils ſont eſpacés entre eux, de manière que le *beaupré* puiſſe y paſſer librement ; on y applique tranſverſalement des bouts de bordages qui les garniſſent d'un pont à l'autre, & qui laiſſent entre eux un eſpace circulaire, ou, pour mieux dire, elliptique, par laquelle paſſe le *beaupré*.

Ce mât porte au ſurplus, ſur l'extrémité ſupérieure de l'étrave, qui, avec les apôtres contigus, qu'on laiſſe monter, pour cet effet, à une certaine hauteur, forme une eſpèce de fourche, dans laquelle doit s'ajuſter parfaitement le *beaupré*.

Pour aſſujettir ce mât contre l'effort des étais, & toute tenſion au mouvement de bas en haut, on y fait des liûres, appellées *liûres de beaupré* ; ce ſont pluſieurs tours de cordages *Q Q* (*fig.* 125), paſſant dans des mortaiſes pratiquées dans la gorgère, & ſur le *beaupré* où l'on voit des taquets, pour les empêcher de gliſſer ; chaque tour de cordage eſt bien ſouqué à force de cabeſtan & genopé ; & quand il y en a aſſez de paſſé, on bride le tout enſemble avec le bout du même filin entre le *beaupré* & le digon : on emploie communément, pour faire les liûres, du cordage qui ait aſſez ſervi pour avoir fait ſon effet, & cependant qui ait conſervé toute ſa force. Pour que ſes liûres contiennent plus efficacement le *beaupré*, on charge ordinairement, avant de les faire, l'extrémité de ce mât du poids de quelques tonneaux, ce qui lui donne de l'arc pour le moment ; on exécute les liûres, comme nous venons de le dire : une fois faites, on amène ce poids, & le *beaupré* ne peut reprendre ſa direction, ſans augmenter encore le degré de tenſion qu'on a pu donner aux liûres, par le moyen du cabeſtan.

Comme les liûres ne peuvent aſſujettir le *beaupré* qu'à une petite diſtance de l'étrave, on emploie encore, pour cet effet, une manœuvre, nommée *ſous-barbe*, *t* (*fig.* 282) ; c'eſt, ou un palan, dont une des poulies eſt eſtropée ſur le taille-mer, au moyen d'un trou *T* (*fig.* 125), qui y eſt percé, & l'autre ſur le *beaupré* vers l'étai du mât de miſaine : le courant du garant paſſe par celle-ci, & va le long du *beaupré*, à bord, où on le roidit au cabeſtan ; ou, au lieu de palans, ce ſont des rides qui paſſent par des caps-moutons, placés comme les poulies dont nous venons de parler : c'eſt principalement pour bien roidir cette manœuvre, que l'on charge l'extrémité du *beaupré*.

La partie extérieure du mât de *beaupré*, de l'étrave à ſon extrémité, a ordinairement une longueur égale à la plus grande largeur du vaiſſeau ; ſon grand diamètre eſt à l'étrave ; l'endroit où il la rencontre, eſt au niveau des ſeuillets de la batterie ſupérieure dans les vaiſſeaux à deux & à trois ponts, & à-peu-près au niveau des ſommiers de ſabords, ou ſeuillets d'en-haut, dans les fré-

& autres bâtimens de basbord; le petit dia- est à son extrémité, & la moitié du grand. *beaupré*, ni les mâts, en général, ne sont s cônes tronqués; leurs surfaces convexes rdinairement des zones d'ellipsoïde, & les s en obtiennent la coupe elliptique par le axe, en faisant le triangle équilatéral *A C B* 336), dont les côtés sont égaux au plus diamètre du mât, ou de la vergue qu'ils posent de faire. Des points *A* & *B*, com- ntre, ils décrivent les deux arcs de cercle & *A C*, & ils portent ensuite en *E F*, lement à *A B*, le plus petit diamètre du de la vergue: après cela, ils partagent la r *D G* en autant de parties égales qu'ils se ent de trouver de distances, entre les en- où ils veulent déterminer les différens dia- , & ils tirent, par les points de division, rallèles *M N*, *O P*, *&c.*, aux deux pre- ; il ne leur reste plus, après cela, qu'à la longueur du mât en autant de parties qu'ils ont divisé *D G*, & transportant suc- ment toutes les largeurs *E F*, *M N*, *&c.* diculairement à l'axe du mât, vis-à-vis de ints de division, ils ont les diamètres que oir le mât en chaque endroit.

e méthode, selon M. Bouguer, ne donne mâts la forme propre à soutenir le plus grand Ce grand géomètre démontre que les mâts ent être formés, par la révolution de la pre- parabole cubique: divisant donc la longueur t, depuis son extrémité jusqu'à son grand re, en 64 parties égales; supposant le re à la 64e division, ou le grand diamè- 4: il sera à la 60e = 3.91; à la 55e = à la 50e = 3.68; à la 45e = 3.56; à = 3.42; à la 35e = 3.27; à la 30e = à la 25e = 2.92; à la 20e = 2.71; à = 2.47; à la 10e = 2.15; à la 5e =

Bouguer ne donne cette loi que pour les l'assemblage, donnant moins de grand dia- , proportionnément, aux mâts d'une seule ; il les fait décroître aussi, suivant une loi nte, & dont voici l'expression: $x^{\frac{5}{4}} = y^3$; $= y^{12}$, l'abscisse x étant l'axe du mât, & données y, les différens diamètres: si, au e $x^5 = y^{12}$, on avoit $x^6 = y^{12}$, ou ^{2}, ce seroit le conoïde formé par la ré- on de la parabole ordinaire: au surplus, l'u- révaudra, je crois, long-temps sur cette , qui peut-être n'embrasse pas assez toutes ties de son objet: d'ailleurs elle est plus fort du *Dictionnaire de Mathématique*, que ui de cet ouvrage.

'extrémité du *beaupré*, de chaque côté, on deux taquets (*fig.* 290), appellés *violon*, for- chacun, comme deux demi-cercles, dont principal est de faire une retenue pour le collier de l'étai du petit mât de hune; leur longueur est le douzième de celle du mât; leur largeur, le tiers de leur longueur; leur épaisseur, la sixième partie de leur largeur. Ils vont un peu en relevant, tribord & basbord, & peuvent encore servir à appuyer le pied des gens qui manœuvrent à la tête de ce mât. La partie supérieure du *beaupré* entre les violons, est une surface plane, sur laquelle on cheville une courbe dont l'autre branche est verticale, & soutient le bâton de pavillon de l'avant, au moyen d'un chouquet placé à l'extrémité de cette branche; le pied de ce bâton de pavillon est reçu dans une mortaise sur l'extrémité du *beaupré*. Il y a, tribord & basbord de ce chouquet, des chevilles à boucle, où sont amarrés deux bouts de filin, garnis, à leurs autres bouts, de cap-moutons, au moyen desquels, on les ride sur d'autres cap-moutons, fixés vers le milieu du fronteau d'avant, tribord & basbord, de manière que ces deux cordages *u u* (*fig.* 282), appellés *sauve-gardes*, forment des garde-corps pour les gens qui vont le long du *beaupré*: on lie ces sauve-gardes l'une avec l'autre par divers cordages qui les retiennent de distance en distance, passant sous le *beaupré*.

Les vaisseaux de ligne, & autres grands bâtimens dont les mâts majeurs sont d'assemblage, ont pareillement le *beaupré* d'assemblage; sa partie supérieure est aussi ordinairement recouverte d'une jumelle en chêne, bien roustée, & qui prend depuis l'étrave, jusqu'à quelques pieds de son extrémité supérieure.

On établit un chouquet à la tête du *beaupré*, comme à celle des bas mâts; il est souvent en fer (*fig.* 337); sa partie sémi-circulaire s'emboëte à l'extrémité du mât, & celle circulaire, ou la bague, reçoit le bâton de foc, dont le pied est arrêté, au moyen de cordages, sur un taquet en croissant, établi sur le *beaupré*. Le bâton de foc le prolonge ainsi, un peu du côté de tribord, de manière à ne pas se trouver dans le chemin des étais. Les *fig.* 338 & 339 représentent cet assemblage; la *fig.* 339, à vue d'oiseau, la *fig.* 338, vu latéralement, le spectateur du côté de tribord. (*V***)

BEAUPRÉ *sur poupe*; être *beaupré sur poupe*, c'est se tenir dans les eaux d'un autre vaisseau, assez près de lui, pour que le bout du *beaupré* ne soit éloigné de sa poupe que d'une longueur de navire au plus. *Les ennemis étoient en ligne*, beaupré sur poupe, *de sorte que leur ordre étoit si serré, par cette position, qu'il ne leur restoit pas assez d'espace pour manœuvrer, ce qui nous donna un avantage décidé dès le commencement de l'action.* (*V* B*)

BEAUTURE *de temps*, s. f. on exprime quelquefois ainsi une apparence de beau temps durable, après un mauvais. Exemple: *aussi-tôt que l'orage fut passé, le temps se para en beauture*; cette expression pourroit bien être particulière aux navires de la compagnie des Indes, ou à quelque

côte ; car on ne la trouve que dans M. Bourdé (*Manuel des marins.*) ; cependant M. Vial du Clairbois la croit d'un usage plus général, parce qu'on s'en servoit dans les navigations qu'il a faites. (*B.*)

BEC *de corbin*, s. m. c'est un crochet de fer (*fig. 37*) dont les calfats se servent pour détouper ou arracher les vieilles étoupes des coutures ; il est formé de deux branches à angle droit, dont une est un peu courbée & pointue, l'autre est droite, & sert de manche. (*V* B*)

BEC *d'ancre*, patte d'ancre, relativement à sa figure. *Voyez* ANCRE. (*V* B*)

BEC *de barque, tartanes, felouques, ou autres bâtimens latins*, c'est la partie *A A* (*fig. 46*), que l'on nomme aussi *berthelot* ou *flèche*. (*V***)

BEC, pointe de terre. (*V***)

BEC *d'éperon*, (*terme de Galère.*) *Voyez* ÉPERON. (*B*)

BECASSE, s. f. BARCAZA, espèce de barque espagnole non pontée (*fig. 42*), qui porte une seule voile quarrée : son étrave a beaucoup d'élancement & de hauteur, & ses façons sont fort hautes ; la voile qu'elle porte, est quarrée & extrêmement grande, & à cause de cela, on donne à ce bâtiment un lest fort pesant. La voile traverse le bâtiment, & ses points d'en-bas s'amarrent aux deux bords. Pour changer cette voile de côté, il la faut amener sur le plat-bord. Le mât est placé perpendiculairement au milieu du bâtiment, & on en ajoute un second, tout-à-fait à l'avant, aux *bécasses* qui doivent faire de longues routes ; s'il survient quelque tempête, on couche le mât du milieu, & on met le mât d'avant à sa place, avec une petite voile. On peut ôter le bordage supérieur, & voguer avec quatorze rames, & même plus ; mais ces *bécasses* ne vont ordinairement qu'à la voile. Elles ont communément, depuis 30, jusqu'à 40 pieds de longueur, 8 à 9 pieds de largeur, & 5 pieds de creux ; elles sont montées de dix à quatorze hommes, suivant leur destination. On en voit beaucoup dans la baie de Cadix, & ses environs, où elles sont de courtes traversées : elles portent la voile admirablement bien. (*V* E*)

BELANDRE, s. f. selon M. Bourdé, c'est une barque gréée en heu, d'au plus 80 tonneaux. Suivant M. Lescalier, c'est l'espèce de bâtiment appellé en hollandois *bylander* (*fig. 47*), de forme hollandoise, & dont le gréement ne diffère de celui du brigantin, qu'en ce que la grande voile ne se borde pas sur un gui, n'est pas contenu sur le mât, & qu'au lieu d'une corne, elle a une vergue apiquée comme une antenne ; cependant cette voile n'est pas triangulaire, mais en trapézoïde. Quel qu'en soit le gréement, ces bâtimens sont plats, & ont besoin d'une semelle ou dérive pour tenir le vent. Suivant ce qu'en dit M. Saverien, & d'après lui, M. Bellin, dans l'ancienne Encyclopédie, le pont de ces bâtimens est de 6 pouces plus élevé que le plat-bord ; il porte par conséquent sur des montans, où on applique un bordage bien calfaté ; cette espèce de tambour laisse un passage ou couroir de 18 pouces, tribord & basbord, entre lui & la muraille, & un espace de l'arrière à l'avant, pour gouverner & lever les ancres. La *fig. 170*, qui, selon M. Lescalier, est celle du heu, fait voir clairement ce que c'est que ce carosse. J'ai vu à l'Amerique appeller aussi assez communément *bélandre*, le bateau bermudien. (*V***)

On nomme aussi *bélandre* sur les canaux de la Basse-Picardie, de la Flandre, *&c.* un grand bateau à fond très-plat, afin qu'il tire bien peu d'eau, très-long par rapport à sa largeur, & couvert dans toute sa longueur comme une malle. Il va à la voile, lorsque le vent est favorable, au moyen d'une voile en trapèze, & d'un mât placé dans le milieu du bâtiment. Il sert au transport des hommes, des effets de toute espèce ; on y trouve toutes les nécessités de la vie ; & l'on y voyage parfaitement à l'abri du mauvais temps, mais avec une extrême lenteur. (*B.*)

BELIN. *Voyez* BLIN. (*V***)

BELLE, (*la*) *ou l'*EMBELLE, s. f. *la belle*, ou mieux, l'*embelle* d'un vaisseau, d'une frégate, *&c.* est l'endroit le moins élevé du bâtiment, qui se trouve entre la grande rabattue & la rabattue de l'avant, & où il conserve à-peu-près ses mêmes largeurs : *mon vaisseau a dix coups de canon dans son embelle ;* c'est-à-dire, que ces coups de canon ont porté dans la partie de l'œuvre-morte, entre les grands haubans & ceux de misaine. Pointer (le canon) en *belle*, c'est pointer quarrément au vaisseau, au lieu de pointer à démâter, à couler bas, de l'avant ou de l'arrière. (*V***)

BELLE *mer*, s. f. on dit qu'il y a *belle mer*, ou que la mer est *belle*, quand il n'y a pas de houles, & que la lame n'est point élevée : *nous eûmes toujours beau temps &* belle mer. (*V***)

BÉNÉDICTION *de vaisseau :* dans la matinée du jour où on doit mettre un vaisseau à l'eau, on y dit la messe, & on le bénit : on en fait la *bénédiction.* (*V***)

BERCEAU, s. m. (*terme de Galère.*) grillage en lates qui couvre l'emplacement des timonniers. On les garantit de la pluie, au mouillage, par un prélast qu'on étend sur le *berceau.* Lorsqu'on navigue, cet espace est découvert, ou couvert seulement d'une tente lorsque le vent le permet. On voit que ce *berceau* répond à ce qu'on nomme *caillebotis* sur les vaisseaux, frégates, *&c.* (*B.*)

BERCEAU, *ou* BER, s. m. c'est un établissement de charpente construit sous le vaisseau, lorsqu'il est prêt à être lancé à la mer : ce *berceau* doit glisser le long du plan incliné qu'offre la cale, sur laquelle a été bâti le navire, & l'emporte avec lui à l'eau, tous les accores & chantiers ayant été levés ou hachés, & le bâtiment n'étant plus porté que par ce ber.

Ce *berceau* est composé de deux coëtes ou anguilles *i* (*fig. 340*), qui sont deux fortes pièces

d'assemblage ; de la longueur environ de la quille ; & ayant un équarrissage, proportionné au vaisseau, de 20 à 21 pouces pour les plus grands ; ces coëtes sont posées sur la cale de chaque bord, parallélement, & à égale distance de la quille ; la distance entre elles de dehors en dehors, est ordinairement du quart de la plus grande largeur du vaisseau, & en sus l'épaisseur de la quille : c'est-à-dire, que de la face latérale de la quille, à celle latérale & extérieure de la coëte, on trouve la huitième partie de la largeur du bâtiment. L'ouverture entre ces anguilles se conserve, au moyen de traversins *p*, arc-boutans sur la quille, & entaillés à épaulette sur les coëtes, sur lesquelles ils sont cloués : cet établissement les empêche de se rapprocher ; & pour qu'elles ne s'éloignent pas, on fait, à force de cabestan, les roustures *r r*, au moyen des chevilles à boucle, goupillées sur la face latérale & extérieure de l'anguille, & que l'on voit dans le plan à vue d'oiseau. Les anguilles sont de plus assemblées par des traversins *o* de l'avant & de l'arrière.

Il est question ensuite de faire porter le vaisseau sur ces anguilles : pour cela l'on pose dans toute la longueur du bâtiment, & environ de six pieds en six pieds, des pièces debout *q*, perpendiculaires à la coëte, & d'environ 15 à 18 pouces de diamètre, suivant la force du navire ; elles sont à épaulettes à leur extrémité inférieure, pour être clouées sur l'anguille, & à sifflet à leur extrémité supérieure, suivant la façon du vaisseau, qu'elles doivent toucher bien parfaitement dans cette partie : ces pièces s'appellent *colombiers*. Dans l'espace du vaisseau, où la varangue a peu d'acculement, verticalement au-dessus de la coëte, on établit les *ventriers k* : ce sont des pièces coupées dans leur lit supérieur, suivant la façon du vaisseau, & dont la face inférieure est parallèle à celle de l'anguille, sur laquelle sont des massifs, qui ne laissent, entre les ventriers & eux, que l'espace nécessaire pour y chasser des coins de burin *m*, afin de soulager le vaisseau avant de couper les chantiers, & lever les accores sur lesquels il porte : là, où sont les ventriers, les colombiers sont aussi à épaulette à leur extrémité supérieure, pour prendre sous cette garniture.

Les colombiers sont serrés ensemble, & contre le vaisseau par des roustures *f*, qui portent sur les entailles pratiquées sur leur face extérieure ; ces roustures faites à force de cabestan, & à chaque tour, passent sous la quille, & vont ainsi d'un colombier à l'autre, & reposent sur les adens ou entailles : le vaisseau ne peut pas faire force sur ces roustures, qu'il ne tende à rapprocher les colombiers entre eux, qui alors forcent d'autant plus de bas en haut.

On pose des arc-boutans *u* du colombier sur la coëte, en opposition à l'effort des façons du vaisseau de l'avant à l'arrière, de l'arrière à l'avant ; on cloue aussi des gardes *e*, pour lier la tête des colombiers.

Pour arrêter ce *berceau* sur le chantier, ainsi que le vaisseau qu'il doit supporter, jusqu'au moment de le lancer à la mer, on place des clefs debout, & sur le côté *s*, qui arcboutent sur les traversins du chantier, & celles debout, sur l'extrémité de la coëte, les autres sur des taquets cloués sur la face latérale de ces anguilles : on passe d'ailleurs plusieurs tours de forts grêlins, en forme de bague, dans un organeau *x*, ou, plus communément, dans une mortaise pratiquée à l'extrémité supérieure de l'anguille. On fait passer dans ces bagues plusieurs autres tours de cordages, qui passent aussi immédiatement sur le traversin *z* d'un corps mort *y*, ou dans le double de bouts de cables qui y sont bittés ; on roidit cet appareil, qui s'appelle les *saisines*, au moyen d'une bridure *β* : mais l'arrêt du vaisseau, sur lequel on peut compter le plus, ce sont les clefs, ou sous-barbes *w*, qui arcboutent sur le chantier & l'étambot.

Pour faire usage du *berceau* ; pour lancer le vaisseau à l'eau, on burine, c'est-à-dire, on frappe à coups de masse, & ensemble, à plusieurs reprises, sur les coins de burin *m*, dont nous avons parlé plus haut ; quand le temps est sec, on arrose avec des pompes les roustures, pour augmenter leur degré de tension ; on lève les accores & les chantiers sur lesquels repose la quille : ces chantiers ne sont pas ceux sur lesquels on a construit le vaisseau ; on en avoit haché à l'avance la garniture supérieure, un à un, & on l'avoit remplacée par des coins de burin, chassés à coups de masse. Ces chantiers & accores levés, le vaisseau porte entiérement sur son ber : les anguilles ont été suiffées avant leur mise en place, ainsi que l'endroit de la cale sur lequel elles reposent : l'avant-cale, ou le lieu de cette cale, sur lequel le vaisseau doit courir, a pareillement été suiffé : il ne reste, pour faire partir le vaisseau, qu'à lever les clefs, & couper les saisines. On tente de lever celles de l'étambot ; le plus souvent on est obligé de les couper ; on lève ensuite les clefs de bout des anguilles, au commandement qui en est fait par l'ingénieur chargé de l'opération : on lève ces clefs, ainsi que celles de côtés avec de fortes barres d'anspect, qui ont, à une petite distance de la clef, un billot, pour point d'appui. Les clefs de bout levées, on lève celles de côté, & on coupe les saisines ; souvent le vaisseau ayant fait un petit mouvement, les rompt, ou au moins il part aussi-tôt.

Le travail de lever les chantiers & accores se fait peu-à-peu, & est l'ouvrage de plusieurs heures ; car il ne seroit pas prudent de brusquer cette opération, & d'abandonner par-là subitement le vaisseau sur son ber ; il faut, au contraire, le laisser s'y rasseoir petit-à-petit ; d'abord on lève les chantiers, n'en laissant que trois ou quatre de l'avant & l'arrière ; ensuite on lève ceux-ci, n'en laissant plus qu'un, encore fendu par la moitié. On lève le premier rang d'accore, deux à deux (les

deux pareils tribord & basbord), & puis le second, & après le troisième, laissant un quart-d'heure de temps environ entre la levée de chaque rang ; & aussi-tôt qu'il n'y a plus d'accore, on s'occupe de lever les clefs, pour, tout-de-suite, lancer le vaisseau.

Il y a sur, & dans toute la longueur de la cale de construction, deux fortes lisses, soutenues par des taquets de côté, qui forment une espèce de coulisse, dans laquelle doit se faire le mouvement du vaisseau, & qui empêche le *berceau* de se dévoyer; il y a un demi-pouce à un pouce de jour entre chaque anguille & sa lisse.

Il y a sur le *berceau* des orins avec leurs bouées, pour le repêcher après l'opération, car il coule à fond, il est fondrier, & le vaisseau venant à flotter, le quitte, & passe par-dessus: ces orins sont suspendus à bord du vaisseau avec des bouts de ligne, capables seulement de les supporter, mais qui cassent tout-de-suite, dans la course du vaisseau, le *berceau* étant échoué.

Le vaisseau a des cables de retenue qui ont été prolongés sur la cale, & qui sont amarrés au corps mort; ils peuvent être amarrés à bord sur des bosses, qui, se cassant, amortissent l'air du vaisseau, lequel est d'ailleurs arrêté par une drome, sur laquelle l'étambot va heurter. Pour qu'il ne s'endommage pas par ce choc, il a une garniture de bois tendre dans l'endroit où il doit avoir lieu. (*V***)

BERCHE, s. f. sorte de canon de fonte peu en usage aujourd'hui. *Voyez* BARCE. (*V** *S*)

BERCIN, *ou* BRESSIN, s. m. suivant M. Bourdé de la Ville-Huet, dans son *Manuel des marins*, on nomme *bercin* ou *bressin*, un croc de fer à boucle, sur lequel on épisse un cordage, & qui sert à enlever les futailles vuides, en les accrochant par la bonde. Le meilleur croc à boucle, qu'on puisse employer pour cet usage, est celui représenté par la *fig.* XXVIII. Il est, comme on voit, à deux branches qui tournent sur l'œil *A*. Quand on veut introduire les crochets *C*, *B*, dans le trou de la bonde, on écarte les boucles *E*, *D*, ce qui fait rapprocher les crochets qu'on écarte ensuite, en rapprochant les mêmes boucles, afin qu'ils ne puissent plus ressortir. Les deux branches *E G*, *D G*, du cordage tendent d'autant plus à produire le même effet, que le poids est plus considérable, & la pièce ne peut jamais échapper. (*B.*)

BERDA, s. m. cordage frappé sur le point du vent de la misaine, pour le porter au large du bord, de vent largue, ou vent arrière ; il passe dans une poulie frappée à l'extrémité d'un bout-dehors, ou arcboutant, au moyen duquel, on peut tendre la misaine, son point à l'à-plomb du bout de vergue : on oriente avec le *berda* la misaine sur le bout-dehors, pour le largue & vent arrière, comme on l'amure sur le minos pour le plus près.

J'ai imaginé, pour les vaisseaux qui n'ont pas d'éperon (& je le supprime, autant qu'il m'est possible, dans les bâtimens de basbord), & où par conséquent il n'y a pas d'écharpes, pour assujettir les minos, d'établir un bout d'épars de chaque bord, de la demi-longueur de la vergue, à corne, comme dans la *fig.* 95, ou à crochet, *a a* (*fig.* 14), sur le mât de misaine, formant une espèce de gui à contre-sens ; on porte ce gui autant de l'avant que le sont ordinairement les minos, pour le plus près; on le hale de l'arrière pour le largue & le vent arrière, de façon qu'il soit à-peu-près dans un plan vertical, passant par la vergue; on peut ajuster des bagues à ce gui, pour y passer les bouts-dehors de bonnetes de misaine. (*V***)

BERDINDIN, s. m. c'est un palan simple, dont les poulies sont plates, & les rouets d'un pied à 18 pouces de diamètre : il sert à décharger & charger les effets de peu de poids. (*V** *B*)

BERGE, s. f. on nomme ainsi, dans quelques endroits, les bords escarpés des rivières, & même ceux de la mer. La même dénomination s'applique aussi à des roches élevées à pic, ou d'aplomb, près de la côte. C'est dans ce sens qu'on nomme *barges d'Olonne* les rochers qui sont à la côte, à-peu-près dans l'O. N. O. de la Chaume. (*B.*)

BERTHELOT, c'est une sorte de flèche *A A* (*fig.* 46), ou d'éperon, propre à la plupart des bâtimens de la Méditerranée. *Voyez* BARQUE, POLACRE, *&c.* On voit l'espèce de plate-forme de poulaine, qui forme le *berthelot* dans la *fig.* 239. (*V***)

BESSON, s. m. BOSSOU, BOUCHE, Bouge. *Voyez* ce mot. (*V***)

BESTION, s. m. vieux mot qui semble avoir signifié la figure de l'éperon. (*V** *S*)

BÉTON, s. m. composition de mortier dont on se sert pour bâtir dans l'eau sans batardeau, ni épuisement. Choisissez un emplacement uni & bien battu, pour y faire le *béton*. Prenez douze parties de pozzolane, de terrasse de Hollande, ou de cendrée de Tournay, pour en former une bordure circulaire de 5 à 6 pieds de diamètre, sur lesquels on pose six parties de sable bien gréné, & non terreux, répandu également. On remplit l'intérieur de ce cercle de 9 parties de chaux-vive bien cuite, concassée avec une masse de fer, pour qu'elle s'éteigne plus vite, ce qui se fait, en y jettant de l'eau de mer pour les ouvrages maritimes, & en la remuant de temps en temps avec le dos de plusieurs rabots de fer. Dès qu'elle est réduite en pâte, on y incorpore la pozzolane & le sable. Le tout étant bien mêlé, on y jette 13 parties de recoupes de pierres, & 3 de mâchefer concassé, lorsqu'on est à portée d'en avoir ; ou bien on emploie 16 parties de recoupes & blocailles de pierres, ou de cailloux, dont la grosseur ne doit point surpasser celle d'un œuf de poule. On remue, à force de bras, toute cette composition, pendant une heure, en la promenant çà & là avec des pêles, pour en mieux incorporer les

parties ; après quoi on en forme des tas auxquels on laiſſe faire corps pendant 24 heures en été, dans les pays chauds ; mais en hiver il lui faut quelquefois 3 à 4 jours, obſervant de la conſerver, à l'abri de la pluie, & de ne l'employer que quand elle eſt aſſez ferme pour ne pouvoir pas être enlevée avec la pioche ; car, quoiqu'employé ainſi ferme, le *béton* s'étend, & s'affaiſſe, lorſqu'il eſt arrivé au fond de l'eau. (*B.*)

BETTE, ſ. f. *gabare à vare*, vulgairement *marie-ſalope*. *Voyez* ce mot. (*V*E*)

B I

BICHERIES, ſ. m. (*terme de Galère.*) bordages de pin emparés par-deſſous, ſur le milieu des lates, & auſſi basbord & tribord de la galère. Ils ſervent à augmenter les liaiſons du bâtiment, & prennent leurs noms des places qu'ils occupent. (*B.*)

BIDEAU. *Voyez* BIDOT. (*V***)

BIDON, ſ. m. c'eſt une eſpèce de petit baril, en forme de cône tronqué (*fig. 35*) qui contient ordinairement trois ou quatre pots ; on lui met un robinet, ou nez, à un de ſes côtés, & il a une ouverture au-deſſus du petit fond, par laquelle on le remplit ; on ſe ſert de *bidon* pour diſtribuer le vin à l'équipage ; par plat de 7 hommes il y a un *bidon* : pour les dimenſions, *voyez* BOTTE. (*V*B*)

BIDOT, *à bidot*, voile latine *à bidot*, ou ſur le mât (*fig. 43*). Ce terme, uſité dans la Méditerranée, en parlant des bâtimens à voiles latines, exprime la poſition de la voile, lorſque l'antenne eſt au vent du mât, & que la voile, étant par conſéquent ſur le mât, forme deux poches ou ſacs, l'un en avant, l'autre en arrière du mât. On ne va *à bidot* que lorſque, courant au plus près du vent, on veut avoir plutôt viré de bord, parce que de cette manière on n'eſt pas obligé de trelucher ou muder, c'eſt-à-dire, de changer l'antenne de côté ; mais cela ne ſe pratique que dans les bâtimens à une ſeule voile, & par un beau temps ; autrement cela ſeroit dangereux. (*V*E*)

BIGON, ſ. m. (*Méditerranée.*) eſpèce de boutehors, qui, dans les petits bâtimens, ſert à orienter la polacre, lorſqu'on court vent arrière. (*B.*)

BIGOT, ſ. m. pièce de bois dur de la forme repréſentée *f* (*fig. 266*), qui entre dans la compoſition du racage, & par les trous de laquelle paſſe le bâtard. Le can des *bigots* étant bien ſuiffé, aide le racage à gliſſer contre le mât, & en conſéquence à amener la vergue. (*V****)

BIGOTTES, ſ. f. (*Méditerranée.*) on nomme ainſi deux pommes de rague ou de racage, plus groſſes que les autres qui forment le racage. Il y a toute apparence que ces *bigottes* font l'office de ce qu'on nomme *bigots de racage* ſur l'océan. Quoi qu'il en ſoit, ces *bigottes* ſont pour le racage de l'arbre de meſtre. (*B.*)

BIGOURETTES, ſ. f. (*terme de Galère.*) pommes de raque, qui ſervent pour le racage du trinquet, au même uſage que les bigottes pour le racage de l'arbre de meſtre.

On nomme auſſi *bigourettes*, des coutures, en forme d'ourlet, dont on fait uſage dans la fabrication des tentes des galères. (*B.*)

BIGUES, ſ. f. Les *bigues* ſont, en général, des matéreaux de ſapin, qui ſervent dans les ports à divers uſages. On en place de perpendiculaires tout autour d'un vaiſſeau ſur le chantier, pour ſervir de point d'appui aux échafauds, ſur leſquels les charpentiers travaillent à l'extérieur du vaiſſeau. Au ſommet de ces *bigues*, on frappe des poulies de cartaheu, pour ſervir à élever les pièces de bois, & d'autres fardeaux vers le haut du navire ; &, au pied de ces mêmes *bigues*, on cloue des raquets pour amarrer les cordages qui paſſent dans ces poulies.

On ſe ſert auſſi quelquefois de *bigues*, pour abattre un petit bâtiment, lorſqu'on veut travailler à ſes œuvres vives. Pour cela on paſſe une ou pluſieurs *bigues* dans les ſabords, ou dans les écoutilles du bâtiment, & mettant un palan conſidérable à l'autre bout de ces *bigues*, elles ſervent, comme de levier, pour faire incliner le navire.

Les *bigues* ſervent encore à compoſer une eſpèce de chèvre, déſignée en la *fig. 48*, pour élever de gros fardeaux, & faire de groſſes manœuvres dans un port, comme de mettre en place l'étrave, l'arcaſſe, les couples de levées d'un vaiſſeau, de mâter les bâtimens, lorſqu'on n'a pas de machines à mâter, *&c.*

Pour former cette machine, on joint enſemble deux de ces matéreaux, par leur petit bout, en angle aigu ; on les lie fortement par pluſieurs tours de cordages paſſés, dans les deux ſens, dans la croix qu'ils forment. Cet amarrage *p* eſt appellé *portugaiſe*. On frappe à ce ſommet pluſieurs caliornes & apparaux, & des poulies de cartaheu *c*. Cette machine étant ainſi compoſée, à l'endroit où on veut la faire ſervir, & à plat ſur le terrein, on l'élève en halant ſur deux forts palans qu'on frappe à la tête des *bigues*, qui agiſſent en ſens contraire de deux autres palans fixés à leurs pieds. Lorſque cet appareil doit ſervir à mettre en place les couples de levées d'un vaiſſeau, on fait porter les pieds des *bigues* ſur des pièces de bois mobiles *s*, appellées *ſavates*, *ſols*, ou *ſemelles*, afin de pouvoir les avancer ſucceſſivement le long du chantier. Chacun des matéreaux eſt étayé, dans ſa longueur, par pluſieurs haubans ou vans *a*, *a*, qui rendent la machine très-ſtable. (*V*E*)

BILLARD, ſ. m. on appelle ainſi une maſſe de fer trempée (*fig. 44*), emmanchée ſur une longue barre de fer, de ſorte que huit ou dix hommes peuvent l'empoigner ſur deux files, les uns vis-à-vis des autres, pour billarder les cercles de fer que l'on met ſur les mâts des vaiſſeaux, les pompes, *&c.* en les chaſſant, à coups de *billards*, des deux côtés oppoſés à la fois ; il y a toujours

llent ouvrage de M. Parmentier, *t Boulanger*, Paris 1778, ou le mot ns le *vol. I des Arts & Métiers* de cyclopédie, par ordre de matières. e ce levain d'autant en commençant fournée; on retire moitié de cette la fournée suivante; on pétrit avec en use de même pour les autres comme elles se succèdent d'assez u'on en fait, au moins, dix dans 24 te quantité de levain qui n'a pas le ermenter beaucoup, ne donne aucun oût au pain, qui n'en est que plus s propre à renfler dans le bouillon ». pétons avec plaisir, on voit dans ce une partie des vrais principes de la mais on est fâché qu'ils ne s'exercent farine épurée seulement à 12 ou 15 pendant que celle employée à Brest, 6 pour cent, sans que le *biscuit* y soit omme nous le verrons bientôt. Peut-ence des moutures fait-elle disparoître le celle qui paroît ici entre l'épurement celui de Toulon. On peut consulter té, ou l'article MOUTURE du *Diction-rts & Métiers*, faisant partie de la pré-clopédie, par ordre de matières.

ent encore qu'à Toulon on n'embarque que le sixième de ce qui revient en *bis-*nt qu'à Brest on en embarque un tiers, , le double? Les Levantins qui sortent de la Méditerranée, pour faire dans s climats, les mêmes navigations que les , ont-ils moins besoin de pain frais?

eut dire encore ce qu'on trouve dans l'ar-'épurement, des réponses de Toulon? Sa-le négociant a plus de ménagement à vec les équipages que le roi. Quoi! l'état ins à ses membres qu'un particulier, & le doit être plus mal nourri quand il sert la ue quand il est aux gages de ce particulier. Le t être vrai, mais la cause n'en est pas énon-

feroit tenté de croire que d'aussi grandes ces viennent de la différence des climats; voici ce que j'ai reçu de Nantes:

2 à 113 livres de farine brute, provenant du eur froment de côte, donnent 100 livres de e d'emploi, & 100 livres de *biscuit*-galettes, à 7 onces chacune, & d'une heure de cuis-. 120 livres de farine brute, de froment com-, ne donnent de même que 100 livres de fa-e d'emploi, & seulement 90 à 92 livres de *biscuit*, cuisson égale. De plus, ce *biscuit*, quoique bon, a toujours inférieur à celui fait du froment de meilleure qualité. C'est pourquoi le meilleur ment doit être préféré dans tous les cas.

La farine qui sert à faire le *biscuit* d'équipages, oit pour la marine royale, soit pour la marine marchande, se nomme ici *farine entière*, & est la farine brute épurée seulement des gros & petits sons. Sur 192 livres de cette farine, on met 8 à 9 livres de levain de 6 heures, au moins, (la pâte de ce *biscuit* doit être bien peu levée & le *biscuit* bien mat, d'une mauvaise digestion, trempant très-mal), ce qui doit produire environ 500 galettes du poids total de 200 livres environ.

La farine bise donnée par la deuxième & par la troisième toile du bluteau, fait aussi de fort bon *biscuit*.

L'eau destinée à faire la pâte à *biscuit* doit être échauffée, en été, jusqu'à 50 & 55 degrés du thermomètre de Réaumur, &, en hiver, de 65 à 70 degrés, suivant l'intensité du chaud & du froid. On pourroit cependant, même par un grand froid, faire usage d'eau échauffée seulement à 50 ou 55 degrés; mais alors, au lieu de 8 à 9 livres de levain sur 192 livres de farine, il en faudroit employer 12, sans quoi le travail seroit alongé d'environ deux heures, ou donneroit un mauvais produit.

On met aussi plus ou moins d'eau (c'est toujours de Nantes qu'on parle ainsi), pour faire la pâte, suivant la qualité du froment, duquel est provenue la farine qu'on emploie.

Le boulanger doit faire ensorte que la quantité de farine soit suffisante pour donner une pâte ferme, sans être obligé d'en ajouter après le premier pétrissage; opération qui altéreroit nécessairement la qualité du *biscuit*.

Le *biscuit* ne doit être embarqué qu'après 6 semaines de ressuage dans des soutes de boulangerie, qui doivent de préférence avoisiner le four. S'il est toujours tenu ainsi, il n'aura rien perdu de sa qualité au bout de 6 mois ni même d'un an.

Si à bord, on veut conserver le *biscuit* dans des futailles, il faut avoir soin d'en revêtir l'intérieur de toile de chanvre, en forme de sacs, & de les préserver toujours de l'humidité, alors il s'y conservera aussi-bien que dans les soutes les mieux disposées. Au moyen de ces précautions, le *biscuit* peut se conserver, en bon état, pendant 18 mois & même deux ans de séjour dans les navires.

On évalue assez généralement la consommation journalière d'un homme à 18 onces de *biscuit*, ce qui revient à une livre & demie de pain frais. On ajoute 10 pour cent pour le déchet, qui se retrouvant en miettes ou poussière, peut néanmoins servir pour la soupe. *Voyez* MACHEMORE. On voit qu'ici il n'est pas question de la farine, dont on donne à Brest un tiers de la totalité, en remplacement d'autant de *biscuit*, & à Toulon un sixième; ce qui, suivant l'évaluation de Nantes, fait $\frac{4}{7}$ du tout en pain, à Brest, & seulement les $\frac{1}{7}$ à Toulon. Cette différence qui consiste à donner tout en *biscuit* & rien en farine, vient sans doute de ce que Nantes n'est pas un port de la marine royale, quoique le roi y fasse quelquefois quelques petits armemens.

Par les soins de M. Digard de Kergüette, professeur de mathématiques aux écoles royales de marine, & correspondant de l'académie royale de marine, à Rochefort, j'avois obtenu des vivres

de ce département, des renseignemens sur la manière d'y faire le *biscuit*. Je ne sais comment ce papier s'est perdu ; mon ami a bien voulu s'employer encore pour moi & m'a procuré de nouveau ce qui suit :

« La pâte de *biscuit* de mer est peu levée, il y » entre fort peu de levain.

» Cette pâte doit être très-forte & exige beau- » coup de travail. Après les premières & secondes » frases, qui se font toujours à sec, le boulanger » cesse d'y employer le travail des bras, pour la » fouler avec les pieds.

» On n'emploie jamais pour le *biscuit* que le levain » de farine ; celui de bière hâte la fermentation, » ce qui est un mal dans la confection du *biscuit*, » où l'on n'emploie jamais de jeune levain ordinaire.

» Le *biscuit* n'est jamais cuit à deux fois ; son » nom lui vient de ce qu'il est doublement cuit, » relativement au pain ordinaire. Cette double cuis- » son a pour objet de le purger d'eau, autant qu'il » est possible, de le rendre plus substantiel & d'en » assurer la conservation par le desséchement. Il » n'y entre point de sel ». Cette précaution de n'y point employer de sel, a sans doute pour objet de le faire se conserver mieux dans l'état de sécheresse ; le sel pouvant le rendre plus propre à attirer l'humidité de l'air.

« Le *biscuit* qu'on embarque sur les vaisseaux du » roi, n'est point de fleur de farine seulement ; il » y a pour cela un épurement fixé, & duquel on » ne s'écarte jamais ».

Pourquoi ne pas indiquer ce degré d'épurement, comme on l'a fait à Brest, à Toulon & à Nantes ? Je crois qu'il étoit indiqué dans les premiers renseignemens.

Dans ce département, comme dans les autres, la quantité de *biscuit* qu'on embarque est réglée à raison de 18 onces par jour pour chaque homme.

« Il convient que le *biscuit* soit fait 6 semaines » avant le temps où l'on doit l'embarquer. On pour- » roit cependant l'embarquer plutôt, en le suppo- » sant bien composé & bien cuit.

» Il ne peut y avoir aucun avantage à repasser » du *biscuit* au four.

» Depuis long-temps on a essayé de conserver » du *biscuit* à bord dans des futailles, & cela s'exé- » cute encore tous les jours, sans inconvéniens, » en observant toutefois d'employer des futailles » bien chauffées & sans aucune odeur. Le seul désa- » vantage, c'est que le *biscuit* arimé ainsi, tient » plus de place ».

Il s'en faut bien, comme on voit, que ces réponses de Rochefort soient aussi satisfaisantes que celles de Brest, de Nantes & sur-tout de Toulon. Pourquoi ne pas dire la quantité précise de levain ; ou, au moins, les limites dans lesquelles cette quantité doit être circonscrite, suivant l'état des farines, *&c.?*

Que conclure de cette diversité d'opinions & de méthodes, sur une matière aussi importante que le fond principal de la nourriture des marins ? Que dans cette matière, comme dans tant d'autres, peu de personnes veulent & le veulent assez. Que la routine & l'entêtement de l'ignorance concourent sans cesse avec l'égoïsme, pour arrêter les succès des personnes éclairées qui veulent le bien & les progrès de l'art. Sans doute il y a une manière de faire le *biscuit* de mer préférable à toute autre, comme il y en a une de le conserver. M. Parmentier, auteur du *Parfait Boulanger* & de plusieurs autres ouvrages non moins bons sur les comestibles, joint à beaucoup de savoir les meilleures intentions, & le plus grand désintéressement ; ne seroit-il donc pas à desirer que chargé par le ministère de la marine, d'examiner les différens procédés de la fabrication du *biscuit*, il portât sur cet objet les lumières qu'il a répandues sur la boulangerie en général, & fixât les meilleurs procédés à suivre, selon la nature des grains, le climat & la saison. Son ouvrage du *Parfait Boulanger* contient bien d'excellens principes, applicables à la fabrication du *biscuit*, comme à celle du pain ordinaire, mais il n'y parle pas expressément de celui-là, & c'est un prétexte qu'il ne faut pas laisser subsister. Les mêmes principes se trouvent dans l'article BOULANGER du *Dictionnaire des Arts*, qui fait partie de la présente Encyclopédie par ordre de matières. On y trouve aussi, *pag. 282, col. 2*, « que pour le pain ou *biscuit* de mer, il faut en » levain un bon tiers de la quantité de pâte. Il faut » que ce levain soit bon & fort travaillé, & que » le *biscuit* soit au moins trois heures dans un four » bien chaud ». On voit assez que ceci ne s'accorde qu'avec ce que nous avons obtenu de Toulon. Nous verrons bientôt aussi que M. Parmentier est d'un autre avis, sur la quantité de levain & sur le temps de la cuisson. Qui peut décider entre les maîtres de l'art ? l'expérience seule.

Dans les principes de la meilleure fabrication du *biscuit*, il faut faire entrer pour beaucoup la nécessité de le rendre propre à se conserver long-temps en mer, & peut-être faut-il sacrifier à cette condition essentielle, un peu des autres qualités à desirer dans ce comestible ; c'est à quoi M. Parmentier ne manqueroit pas d'avoir égard. Pour le mettre en état de décider la question complétement, on embarqueroit, sur les mêmes bâtimens & avec les mêmes soins, différentes sortes de *biscuit*, quant à la qualité des farines, mais fabriquées avec le procédé reconnu le meilleur ; l'espèce qui se conserveroit le mieux, seroit reconnue la meilleure, en supposant toujours qu'elle fournît un bon comestible. Il faudroit aussi varier les procédés de la fabrication, sur le *biscuit* de même farine, & la même manière de le conserver à bord. Nous avons dit *sur plusieurs bâtimens*, parce qu'on ne pourroit s'assurer d'avoir trouvé la vérité qu'en multipliant les expériences, tant sur la longueur des campagnes que sur les différens climats où elles se feroient : les physiciens savent que très-rarement une seule expérience peut être décisive. En attendant voyons ce que pensent les

personnes qui se sont occupées de ces matières.

Voici d'abord ce qu'en pensoit feu M. de Courcelles, mort premier médecin de la marine à Brest, où il a exercé, avec honneur, pendant 40 ans. Ce qu'on va lire est tiré d'un mémoire sur la nourriture des gens de mer, ouvrage posthume de ce médecin, académicien ordinaire de l'académie royale de marine & correspondant de celle des sciences; publié par M. le chevalier de la Coudraie, ancien lieutenant de vaisseau, chevalier de l'ordre royal & militaire de saint Louis; à Nantes, chez le Brun l'aîné. Nous ne nous permettons, dans cette citation, que de très-légers changemens qui ne font rien au fond. « *Pag. 166*, lorsqu'il est (le *biscuit*) de bonne » qualité, fait de la meilleure farine bien épurée, » bien cuit & bien ressué; qu'il n'est ni vieux, ni » moisi, ni piqué des vers, les matelots s'en ac- » commodent assez. Cependant, il a le défaut de tous » les pains azymes ou mal levés, de ne se laisser » pénétrer que difficilement par les sucs digestifs, » & de ne fournir qu'un chyle grossier & visqueux, » peu propre à réparer & à entretenir les forces, » pour peu que les organes de la digestion soient déjà » affoiblis; & il les affoiblit à la longue. Il ne con- » vient qu'à ceux qui ont de bonnes dents pour le » briser & le broyer, & un bon estomac à qui » rien ne résiste. S'il est déjà altéré, tapissé inté- » rieurement de petites toiles, semblables à celles » d'araignées, outre qu'il échauffe l'intérieur de la » bouche, il en résulte un chyle qui participe de » ces mauvaises qualités.

» Un moyen sûr de conserver le *biscuit* en bon » état, c'est de le garantir de l'humidité & de la » chaleur, les deux sources de corruption les plus » ordinaires & les plus à redouter. Ne vaudroit-il » pas mieux, pour cet effet, l'enfermer dans des » bariques bien closes & bien étanchées, que de » l'amonceler dans de vastes soutes, qui ne sont » pas inaccessibles à l'humidité & à la chaleur ex- » cessive de la cale, quelque bien brayées qu'elles » soient. Une seule galette atteinte de corruption » suffit pour gâter tout le reste. Le même incon- » vénient ne se rencontreroit pas, du moins au » même degré, en se servant de bariques, dont » chacune contiendroit une bien moindre quantité » de galettes; que l'on rempliroit de *biscuit* dans » les magasins, de sorte qu'il pourroit être trans- » porté à bord, sans être mouillé, lors même qu'il » pleut; les bariques étant bien étanches & pou- » vant être couvertes avec des prélarts. Peut-être » cette pratique », ajoute M. de Courcelles, » souf- » friroit-elle des difficultés, à cause du plus grand » encombrement ».

Peut-être cet encombrement ne seroit-il pas aussi excessif qu'on se l'imagine. Premièrement, si par ce moyen on parvenoit à mieux conserver le *biscuit*, on pourroit embarquer moins d'excédent pour le déchet. Secondement, la forme arrondie des bariques fait qu'elles contiennent, relativement, plus que les soutes, ce qui diminueroit le nombre des bariques. Supposons que les soutes soient des parallèlipipèdes à bases quarrées, & considérons les bariques comme cylindriques. Nommons a le côté du quarré qui sert de base au parallélipipède, & b la hauteur de ce solide. Supposons que le rapport du diamètre à la circonférence, soit exprimé par celui de d à c, nous aurons $c : d :: 4a : \frac{4ad}{c}$, diamètre de la base du cylindre, dont la circonférence seroit égale aux 4 côtés du quarré (*), & $\frac{4a^2d}{c}$ pour la surface de cette même base. Si maintenant nous nommons x, la hauteur de ce cylindre, pour que sa solidité soit égale à celle du parallélipipède; $\frac{4a^2dx}{c} = a^2b$, & en transposant & réduisant, $x = \frac{bc}{4d}$; de sorte qu'en adoptant le rapport d'Archimède, suffisamment exact pour notre objet, nous aurons $x = \frac{11}{14}b$, ce qui fait gagner $\frac{3}{14}b$ sur chaque hauteur, & par conséquent $21\,b$ & $\frac{3}{7}b$ sur 100 cylindres de même capacité que 100 soutes.

Laissant subsister les mêmes dénominations; nommant de plus y le diamètre de la base du cylindre, de même hauteur & de même capacité que le parallélipipède, & z la circonférence de la même base, nous aurons $z \times \frac{y}{4} \times b = a^2b$, & $z = \frac{4a^2}{y}$. Mais nous avons aussi $d : c :: y : z$, & substituant la valeur de z, $d : c :: y : \frac{4a^2}{y}$, & enfin $y = 2a\sqrt{\frac{d}{c}}$, pendant que z sera égal à $2a\sqrt{\frac{c}{d}}$, adoptant encore le rapport d'Archimède, on aura $y = 1{,}12\,a$, à moins d'un centième près. Or, la diagonale du quarré, dont le côté est a, est $a\sqrt{2} = 1{,}41\,a$, en adoptant la même approximation; ce qui excède le diamètre trouvé de $0{,}29\,a$, & sur cent soutes semblables feroit gagner, suivant cette dimension, une longueur de $29\,a$, ou de 29 fois le côté de la base du parallélipipède.

On peut remarquer que je n'ai pas cependant pris tous mes avantages; j'ai supposé que la base de la soute est un quarré, & si elle est un parallélogramme rectangle dont deux des côtés parallèles soient sensiblement plus grands que les deux autres, l'avantage sera encore plus grand pour le cylindre, parce qu'à contour égal, plus les figures sont irrégulières, & moins elles contiennent d'espace, & l'on sent que souvent l'emplacement dans les navires, peut obliger à donner aux soutes des figures bien plus irrégulières.

(*) Le cylindre dont la circonférence de la base seroit égale aux quatre côtés de la base du parallélipipède, ne pourroit aller dans l'emplacement qu'occuperoit tout juste ce parallélipipède; ce qui détruit le fondement de ce calcul. *Note de l'éditeur.*

A la vérité, le nombre des soutes n'est pas si multiplié, parce que chacune est bien plus grande, & nous sentons que, pour ménager l'emplacement, une grande capacité est plus avantageuse que plusieurs petites équivalentes en somme à la grande; mais aussi l'irrégularité énoncée ci-dessus, & que je n'ai pas supposée dans mon calcul, doit faire une compensation.

On peut ajouter, en faveur de l'usage des bariques, que chacune d'elles, étant bien plus petite qu'une soute, peut, ce nous semble, être mieux soignée; on peut mieux s'assurer si elle est bien étanche. Leur forme arrondie paroît propre à les défendre mieux contre tout ce qui peut tendre à désunir leurs parties. Cette forme & leur amovibilité, les rendroit beaucoup plus indépendantes que ne le sont les soutes, du jeu que peuvent avoir entre elles, ou acquérir les parties du bâtiment; jeu qui ne peut que tendre beaucoup à la désunion des cloisons, qui forment les soutes. Si quelques galettes se gâtent dans une barique, il est plus aisé de s'en appercevoir & d'y remédier, par quelque moyen facile à imaginer, que dans une soute immense. Si l'on s'en apperçoit avant que le reste soit attaqué, on le sauvera en le consommant d'abord, ou en le plaçant dans une autre barique bien préparée. Si ce reste, attaqué plus légérement, peut être réparé en le passant au four, cela sera plus facile pour une moindre quantité. Si le mal a fait assez de progrès pour que tout soit hors de service, la perte est petite en comparaison de celle d'une soute entière, où d'ailleurs la grande quantité de matière accumulée doit augmenter l'intensité du mal, & en rendre les progrès plus rapides. Revenons à M. de Courcelles.

« Mais, supposé que le *biscuit* vienne à s'altérer, » on y remédiera à un certain point, en le faisant » repasser au four, après que le pain en est retiré, » pour en enlever l'humidité & pour faire périr » par la chaleur, les petits insectes qui pourront s'y » trouver; après quoi, avec une petite brosse on » nettoyera le *biscuit* de ces insectes, de leurs pe- » tites toiles & de leurs œufs ».

A Brest, on prétend (aux vivres de la marine) que le four ne peut point remédier au mal causé par l'humidité; à Toulon, on va plus loin; on y dit que le *biscuit* détérioré par l'humidité ou mouillé est perdu; repassé au four, il devient amer, extrêmement cassant & se réduit en machemore. A Nantes, on pense que l'étuvage seroit propre à rétablir le *biscuit* gâté par l'humidité. A Rochefort, on affirme le contraire.

Que penser de cette différence d'opinion sur une chose que devroient connoître parfaitement les personnes qui diffèrent ainsi? Que souvent on croit & l'on témoigne sur parole. *Une chose n'est pas d'usage: donc elle n'est pas praticable, ou bien, donc il seroit inutile ou même dangereux de la pratiquer.* Il faut cependant avouer que le détail de Toulon paroît fondé sur l'expérience. On conçoit effectivement que le *biscuit* mouillé d'eau de mer ne doit jamais bien sécher, ou doit reprendre l'humidité très-facilement, à cause des sels que cette eau tient en dissolution, qui ne s'évaporent point avec elle, & attirent bientôt de nouvelle humidité. On conçoit encore que l'eau de mer, contenant une assez bonne quantité de sel marin à base terreuse, ou de sel marin de magnésie, qui est très-amer, peut donner de l'amertume au *biscuit*. Il se pourroit même que l'eau douce, mouillant le *biscuit* pendant un certain temps, désunisse ses parties, de sorte qu'une fois séché, il tombât presque en poussière. On verra bientôt ce que pense là-dessus M. Parmentier. Ecoutons de nouveau notre savant médecin.

« L'usage non interrompu du *biscuit*, étant de » nature à fatiguer l'estomac, à affoiblir les hom- » mes, & à porter dans leur sang des germes de » maladies, il n'y a que l'impossibilité d'avoir tou- » jours du pain frais qui oblige d'y avoir recours; » d'où il suit qu'il faudroit faire trève avec cet ali- » ment toutes les fois qu'on pourroit se procurer » du pain ordinaire. Y auroit-il même quelque in- » convénient, lorsque les circonstances le permet- » tent, de faire à bord quelques fournées de pain » qu'on distribueroit alternativement à une partie » de l'équipage, principalement aux maîtres, à ceux » qui n'ont que de mauvaises dents, qu'on verroit » dépérir ou qui releveroient de maladie? Au lieu » d'embarquer toute la quantité de *biscuit* que com- » porte l'équipage, on en remplaceroit une partie par » une quantité proportionnelle de quarts de farine. » Cette idée m'a été fournie par des officiers qui » sont dans cet usage, & s'en trouvent bien ».

Il paroît par ce qu'on a lu plus haut, dans les réponses des bureaux des vivres, que cet usage est devenu assez général; & ce qui doit paroître singulier, c'est que des personnes éclairées, qui servent depuis long-temps dans la marine, m'assurent qu'il l'étoit dès avant l'époque où écrivoit M. de Courcelles; que depuis bien des années la maîtrance ne mange point de *biscuit* à la mer, si ce n'est dans des cas forcés, & que même, au moins, sur quelques vaisseaux, on donne du pain aux équipages plusieurs fois par semaine, toutes les fois qu'on le peut.

« On ne peut pas, continue M. de Courcelles, » objecter contre cette proposition la rareté de l'eau » douce, puisqu'il est d'un usage très-ordinaire à » la mer, de ne boulanger le pain de la table (a) » qu'avec de l'eau de mer, ce qui ne lui donne » ni mauvais goût, ni aucune qualité malfaisante, » & tient lieu du sel qu'on y ajoute dans cette » province (b) (la Bretagne), pour le rendre plus » savoureux & l'entretenir plus frais. Il ne pourroit y » avoir d'inconvénient que du côté de la consom-

(a) Que le capitaine tenoit pour lui, & pour tout ce qu'on nomme l'*état-major*.

(b) Et dans presque toutes celles où la gabelle ne rend pas le sel d'un prix excessif.

» mation de bois ; mais quand le four a été chauffé » convenablement pour une première fournée, la » dépense pour une seconde est très-médiocre & » encore moindre pour une troisième ».

Telles sont les choses que ce premier médecin de la marine, au port de Brest, écrivoit en 1773 sur la nourriture principale des équipages françois. On peut être étonné de voir si peu d'accord entre ce qu'il expose, ce qui nous a été fourni du bureau des vivres de la marine dans ce même port, où écrivoit M. de Courcelles, & le témoignage des navigateurs sur plusieurs points. On est porté à croire que celui-ci, homme très-éclairé, ayant, par sa place & par l'estime personnelle dont il jouissoit, la faculté de tout voir, n'a pas pu se tromper si grossiérement. Que cela lui fût arrivé, le conseil de marine, sous les yeux duquel le mémoire fut mis dans le temps, & qui, par les circonstances d'alors, dut s'en occuper sérieusement, n'auroit pas manqué de relever des erreurs aussi fortes. Qu'enfin l'éditeur, homme instruit, très-bien intentionné, & qui venoit de quitter le département lors de l'impression de cet ouvrage, en 1781, auroit eu soin de les corriger.

Dans le dernier article que nous avons transcrit, M. de Courcelles s'autorise de ce qu'on boulange avec de l'eau de mer, sans nul inconvénient, même pour la table du capitaine ; & plusieurs navigateurs au service demandent où il a pris cela ? Ils prétendent qu'on n'emploie cette eau, pour le pain de la table, qu'à la dernière extrémité ; qu'on ne s'en sert pour le pain de la maistrance, que quand on craint la disette d'eau douce ; qu'alors même on n'emploie pas l'eau de mer pure, mais mêlée avec une quantité d'eau douce, d'autant plus grande que la disette est plus éloignée, ce dont on s'apperçoit cependant facilement par le goût désagréable & par l'âcreté du pain ; par je ne sais quoi de gluant qu'il contracte, & cela d'autant plus que l'eau de mer domine davantage. Elles ajoutent que ce pain gardé d'un jour à l'autre devient très-bis ou même brun, de très-blanc qu'il pouvoit être.

Les mêmes personnes s'étonnent aussi de trouver dans nos instructions des bureaux des vivres, qu'on ne donne que 18 onces de pain comme de *biscuit*, assurant que ceux qui ont du pain en ont 24 onces par jour. Or, ces personnes, je le répète, sont très-éclairées & actuellement au service ; est-il possible de révoquer en doute leur témoignage ? D'ailleurs ce témoignage s'accorde parfaitement avec nos instructions de Nantes, où l'on dit que 18 onces de *biscuit* répondent à une livre & demie de pain frais ; ce qui n'étonnera pas si l'on fait attention que le grand desséchement du *biscuit* fait qu'il contient plus de parties nutritives, sous un même volume, & est d'ailleurs d'une digestion plus difficile..... Toutes réflexions faites, il paroît que nos instructions entendent 18 onces de farine pour chaque homme par jour, ce qui ne reviendroit pas encore aux 24 onces, qui sont un tiers en sus du poids de la farine, à moins qu'on ne cuisit en pains de quatre livres ; car, suivant les expériences de M. Parmentier, *pag. 195* de son *Parfait Boulanger*, 160 livres de farine blanche, c'est-à-dire, de celle composée des trois premières farines qu'on obtient par la bonne mouture, donne en pains de pâte molle d'une livre chacun, seulement 190 livres de pain, au lieu de 213 livres qu'elles devroient donner, pour que 18 onces de farine produisissent 24 onces du même pain. Suivant les mêmes expériences, il faudroit cuire en pains de quatre livres, pour obtenir le même rapport avec la même farine & la même pâte. On lit aussi à l'article BOULANGER, *pag. 84* du vol. déjà cité de la nouvelle Encyclopédie, que le produit de la farine en pain est, au moins, d'un quart en sus du poids de la farine.

On a lu, dans nos instructions, que quand la pâte de *biscuit* est ferme, au point de ne plus pouvoir être travaillée avec les bras, on la travaille avec les pieds jusqu'à ce qu'elle soit assez ferme. Il n'y auroit à cela nul inconvénient, si on le faisoit avec la propreté convenable ; mais des personnes dignes de foi nous assurent qu'il n'en est rien, au moins, dans quelques endroits, & attribuent à cette négligence, des espèces d'épidémies de gale, qui se déclarent quelquefois tout-à-coup parmi les équipages. Ce fait mérite sans doute beaucoup de considération. Puisqu'on est forcé de faire la pâte du *biscuit* d'une fermeté extrême, & telle qu'après la contre-frase, il n'est plus possible de la travailler avec les mains, qui, plus exposées à l'inspection générale, seront ordinairement plus propres que les pieds, on devroit, du moins, dans tous les ports, faire comme on fait dans les endroits où l'on tient encore à l'abus des pâtes fermes pour le pain. « On » couvre la pâte d'une toile, le pétrisseur monte » dessus & suspendant les bras à une corde, il em» ploie tout le poids du corps pour étendre la pâte, » qu'il replie successivement sur elle-même à plu» sieurs reprises, jusqu'à ce qu'elle soit parfaitement » travaillée ; ou bien on y applique un levier, qu'on » appelle *la bric*, qui sert comme d'un poids pour » piler la pâte, la mieux fouler & plus également ». *Parfait Boulanger, pag. 396.*

Mais est-il bien certain que le *biscuit* de mer ait besoin d'être d'une pâte si ferme ? L'usage où l'on est à cet égard, dans la plupart des ports, ne tiendroit-il pas à cette ancienne routine des pains de pâte ferme ? Ce qui nous porte à le croire, c'est que, dans quelques ports, on fait du *biscuit* d'une pâte bien plus approchante du pain ordinaire & qui se conserve très-bien.

Le 14 mars 1782, on nous a apporté trois gallettes du *biscuit* de Brest : une faite depuis deux ans ; une autre depuis trois mois, & la troisième sortant du four. Deux autres d'Honfleur ; une de deux ans & l'autre de trois mois. Celui de Brest étoit d'une pâte bise ou grise, mais sans qu'on y pût découvrir du son, même à la loupe. La pâte du *biscuit* tout chaud étoit gluante. Il y avoit des

œufs & des cocons d'insectes, assez petits, dans celui de deux ans. Le *biscuit* d'Honfleur, conservé aussi à bord depuis deux ans, paroissoit d'une pâte plus fine, mieux travaillée, moins bise & un peu dorée, comme celle du bon pain de ménage, dans les pays où l'on mêle du bled roux au bled blanc. Il avoit beaucoup moins de mie que celui de Brest, quoique plus épais, ou plutôt étoit presque tout croûte.

Le *biscuit* d'Honfleur de trois mois, qui évidemment n'est pas de la même fabrique que le premier du même lieu, nous a paru de la plus belle pâte, bien blanche, bien travaillée, ayant assez de mie, & aussi beaucoup plus épais que les autres. On nous a assuré que ce *biscuit*, si beau & beaucoup plus agréable à manger qu'aucun des autres, est celui de l'équipage, & que les officiers (des bâtimens du commerce de cette ville) en ont de plus petit, plus beau encore.

Des personnes très-dignes de foi, nous ont assuré aussi avoir comparé au Havre du *biscuit* de ce lieu, destiné à la consommation des bâtimens du roi, avec celui de Brest, & avoir trouvé le premier très-supérieur.

Nous avons mis dans de l'eau froide ce beau *biscuit* d'Honfleur, que nous avions sous les yeux. Il a trempé supérieurement en très-peu de temps, s'est parfaitement gonflé, parfaitement ramolli & a paru très-appétissant. Celui de Brest n'a pas trempé si vite, ni si bien & a paru beaucoup moins beau, beaucoup moins appétissant. L'autre *biscuit* d'Honfleur, mis de même dans l'eau froide, a trempé à-peu-près comme celui de Brest, plutôt moins bien que mieux; mais sa pâte a toujours paru beaucoup plus belle, plus appétissante.

Nous n'avons vu de traces d'insectes dans aucun des *biscuits* d'Honfleur.

Revenons encore un peu sur ce qu'on trouve dans l'ouvrage de M. de Courcelles, comparativement à ce que nous savons d'ailleurs.

Ce médecin veut que le *biscuit* soit fait de la meilleure farine bien épurée; nos instructions de Brest portent qu'on l'emploie épurée à 35 ou 36 pour cent, celles de Toulon seulement à 12 ou 15, ce qui s'accorde, à quelques distinctions près, avec ce que nous avons reçu de Nantes.

Or, on trouve dans le *Parfait Boulanger*, *p. 188*, que même, par la mouture économique, la meilleure de toutes, on ne peut obtenir d'un septier du meilleur bled, pesant 240 livres, que 180 livres de toutes farines, ce qui, à cause du déchet, donne 52 livres de son, *pag. 189*. De plus, on lit à la *pag. 190*, que les farines bises sont le douzième du produit, ce qui fait 15 livres; en tout 67 livres pour 240, ce qui ne donne que près de 28 pour 100. Les farines seroient donc épurées à Brest, plus qu'il ne faut pour que le *biscuit* y fût très-beau (*voyez* aussi le vol. cité des *Arts & Métiers* de la nouvelle Encyclopédie, *pag. 245*); pourquoi donc y est-il aussi bis? Cette question appartient aux personnes mêmes dont nous tenons no
ses. On sent que les choses étant à Toulon,
on nous le dit, ce doit être encore pis. M
qui savent combien il y a de diverses s
moutures, toutes plus ou moins défectueu
cepté la mouture économique, & cependa
consacrées par la routine & par un long abu
bien ces différences en apportent dans les p
indépendamment de la nature du bled, s
combien il seroit difficile d'établir sur tout
résultats positifs, en supposant même de
d'autre autant de lumières que de bonne-f

Si, dans quelques-uns de nos ports, o
ployoit une mouture propre à pulvériser une
partie du son, pour le faire entrer dans la
comme par la mouture à la lyonnoise ou
mouture saxonne (*Parfait Boulanger*, *p. 175*
ce seroit un abus très-dangereux. On sai
son n'est nullement nourrissant pour l'hom
ne peut donc que fournir une masse inu
qui fatigue l'estomac en pure perte. Dev
même se permettre de composer les farin
nées au *biscuit*, de manière à le faire aussi
celui de Brest, mis sous nos yeux? Que
de ce mélange dans un pain déjà de mauv
gestion par sa nature de *biscuit*, & en le
sant même supérieurement composé? Dans
destiné à des estomacs déjà affoiblis par lu
tant d'autres causes. Dira-t-on que la plu
hommes, qui se nourrissent à bord de ce
mangent souvent chez eux du pain encore p
composé? Je répondrai qu'ils le mangent ch
qu'ils le mangent frais sous la vraie forme
qu'ils y joignent d'autres nourritures frai
genre animal ou du genre végétal; qu'ils v
grand air, soit à terre, soit dans leurs bara
pêcheurs non pontées; que s'ils sont en
service du commerce, ils y sont aussi pl
vent au grand air; consommant presque
de meilleur *biscuit*, comme on le voit pa
nous savons de Normandie, & par ce q
a été mandé de Toulon; qu'ils n'y sont p
tassés par centaines dans un entrepont. On
le pain de toutes farines, seulement bien
de son, est une très-bonne nourriture & très
reux; mais en est-il de même du *biscuit*
comme il l'est, & qui, pour se conserver
soin d'être bien lié dans toutes ses parties,
conséquent d'être plus homogène? Que sera
y entre du son?

M. de Courcelles qui, encore une fois,
savoir bien à quoi s'en tenir sur cet objet
du *biscuit* comme d'un pain azyme (sans
ou mal levé, & une partie de nos instru
les ordonnances, les marchés passés au
roi, pour la fourniture de cet aliment de p
nécessité, le peignent comme devant être p
qu'un autre pain. Ce médecin savoit-il que,
les ordonnances, malgré les conditions de
chés, des considérations particulières obli

laisser faire autrement que ne portent ces choses, & que ne disent les personnes chargées de la besogne?

Ou bien savoit-il que l'extrême cuisson qu'on est obligé de donner à la pâte du *biscuit*, déjà trop ferme pour avoir pu prendre un apprêt suffisant (*Parfait Boulanger*, *pag.* 387), détruit, au moins, en grande partie, l'effet du levain & des autres préparations de la pâte, & réduit le *biscuit* presque à l'état de pain azyme? Cela n'est que trop probable; l'effet du levain est de diviser, d'atténuer la pâte, &, à l'aide des autres préparations, d'y introduire, sur-tout quand elle n'est pas trop ferme, beaucoup d'air ou de gas, qui, ne pouvant s'en dégager entiérement, dans la cuisson ordinaire, la gonfle & y forme ces yeux ou petites cavités qui rendent le pain bien levé, beaucoup plus léger, à volume égal, que celui qui ne l'est point ou qui l'est mal, & d'une bien meilleure digestion comme tout le monde sait. Mais, pour que le pain reste dans cet état salubre, il doit n'éprouver qu'un certain degré de chaleur (environ 185 degrés au thermomètre de Réaumur, pour les pains de pâte moyenne ou bâtarde; *Expériences & observations sur le poids du pain, au sortir du four*, &c. *pag.* 40 *& suiv.* Elles se trouvent aussi dans le vol. cité de la présente Encyclopédie, *pag.* 267), soutenu pendant un temps limité. Suivant l'usage commun, &, ce me semble, suivant les vrais principes de la boulangerie, le *biscuit* éprouve plus de chaleur que le pain ordinaire, soit que le four soit plus chauffé, soit qu'on l'y laisse plus long-temps.

Il doit s'applatir beaucoup pour prendre la forme de galette qu'on lui connoît; & pour faciliter cet applatissement, on le perce, avant que de le mettre au four, des trous qui présentent des issues plus libres & plus multipliées à l'évaporation des substances gazeuses dont nous avons parlé, d'où il suit que la pâte retombe, & perd cette espèce de tuméfaction qui la rendoit légère. De plus, le *biscuit*, ayant pris cette forme applatie, présente à l'air plus de surface relativement à sa masse: ce qui augmente encore l'évaporation, non-seulement de l'humidité qu'on veut faire disparoître, pour qu'elle ne facilite pas la corruption du *biscuit*, mais encore des mêmes substances gazeuses dont il vient d'être question, & dont les bonnes qualités du pain dépendent peut-être beaucoup plus qu'on ne croit. Il y a donc grande apparence que M. de Courcelles avoit en vue cette espèce de détérioration, & qu'il avoit raison de présenter le *biscuit* comme un pain azyme ou mal levé. D'un autre côté, le *biscuit* de mer, fait de pâte bien levée, trempe bien; il n'est donc pas revenu entiérement à l'état de pain azime; la pâte du *biscuit* doit donc être bien levée, & pour cela il ne faut pas qu'elle contienne de son, qui n'ayant pas les qualités propres à la fermentation panaire, ne peut que l'empêcher. Si cet aliment, de première nécessité pour les équipages françois, étoit par-tout composé ainsi le mieux possible, & comme on le suppose assez gratuitement dans plusieurs ouvrages qui se sont copiés à l'envi, il ne seroit pas nécessaire d'en interrompre l'usage aussi fréquemment que le conseille M. de Courcelles. Nous savons que le *biscuit* anglois, celui de Hollande & assez volontiers celui des autres puissances maritimes du Nord, dont les navigateurs en consomment, est fait de pâte très-peu ou même point levée, & qu'il ne trempe point; mais, chez ces nations, le pain, & par conséquent le *biscuit*, n'est point d'un usage aussi indispensable qu'en France.

Nous ne finirons pas cet article sans parler du *biscuit* de pommes-de-terre, dont M. Parmentier est l'inventeur. Cet excellent homme, tout occupé du bien public, pour lequel il est plein de lumières & de ressources, ayant trouvé le moyen de faire un vrai & bon pain, dans toute la force du mot, avec la seule pomme-de-terre & sans aucun mélange (voyez *Manière de faire le pain de pommes-de-terre, sans mélange de farine*, Paris 1778, & *Recherches sur les végétaux nourrissans*, Paris 1781), fut bientôt sollicité d'essayer d'en faire du *biscuit* de mer, & y réussit parfaitement. Mais je ne puis pas mieux faire que de le laisser parler, & même de transcrire l'article qui n'est pas long, & contient quelques vues sur le *biscuit* de froment; au reste, je parle aux personnes bien intentionnées; il ne faudroit pas croire que ce digne philantrope propose de substituer le pain ni le *biscuit* de pommes-de-terre, au pain ou au *biscuit* de froment; il offre pour le besoin des ressources inconnues avant lui, & voilà tout.

Du biscuit de mer fait de pommes-de-terre. Recherches sur les végétaux nourrissans, p. 145. « A peine le procédé » du pain de pommes-de-terre fut-il rendu public, » que les hommes faits par leur état & par leurs » lumières, pour apprécier cette expérience & l'u- » tilité dont elle pourroit devenir un jour, s'em- » pressèrent de me communiquer les réflexions les » plus judicieuses à ce sujet. M. Maillart du Mesle, » entre autres, ancien intendant des isles de France » & de Bourbon, qui s'est beaucoup occupé de » tous les objets d'économie, pendant ses diffé- » rentes administrations dans les ports du roi, & » sur les escadres, m'écrivit pour m'engager à es- » sayer de faire du *biscuit* de pommes-de-terre, » ajoutant combien cet essai seroit intéressant s'il » réussissoit.

» On présume avec quel empressement je dus » accueillir une proposition qui pouvoit rendre » l'aliment de la pomme-de-terre encore plus gé- » néral, étendre ses ressources sur tous les ordres » des citoyens, & prolonger sa durée d'un temps » infini. J'entrepris donc [illegible] x- » périences, dont j'o[illegible] » de faire dire en[illegible] » que mon d[illegible] » cette man[illegible]

» Pour [illegible] » on mê[illegible]

» vain de froment, délayé dans l'eau chaude, avec » une livre d'amidon de pommes-de-terre, & au- » tant de leur pulpe (c). Quand le mêlange est » parfait, on le porte dans un lieu tempéré où il » demeure l'espace de six heures environ.

» On étend ce levain ainsi préparé, dans suffi- » sante quantité d'eau très-chaude; on le mêle avec » six livres de pulpe de pommes-de-terre, & pa- » reille quantité d'amidon; on forme du tout une » pâte qu'on pétrit long-temps; on en détache en- » suite des morceaux pesans trois quarterons qu'on » applatit de manière à ne leur donner que 24 » pouces de circonférence, & 15 à 16 lignes d'é- » paisseur.

» Quand la pâte est divisée & façonnée, on la » distribue sur des tablettes, & une heure après » on la met au four, en la piquant avec un fer » armé de plusieurs dents pour empêcher le boursouf- » flement, & favoriser l'évaporation dans tous les » points. Comme cette pâte a peu d'eau, la cuis- » son en devient plus difficile; il faut la laisser » au four plus long-temps que le pain : c'est au » moins deux heures; d'autant que cette cuisson » doit être poussée très-loin.

» Au sortir du four, le *biscuit* doit être déposé » dans un endroit chaud, afin qu'il puisse se re- » froidir insensiblement, & perdre l'humidité qui » s'en exhale tant que la chaleur subsiste. Il est » bien essentiel de ne le renfermer que cinq ou » six jours après la fabrication, & de le tenir, au- » tant que la chose est possible, dans un endroit » très-sec.

» Le *biscuit* ordinaire de froment perd un quart » de son poids au four, ensorte qu'il faut toujours » employer trois quarterons de pâte la plus ferme » pour en obtenir une demi-livre (d). Notre *bis-* » *cuit* éprouve à-peu-près un déchet semblable; » l'eau qui sert à délayer le levain, & qui » suffit pour le pétrissage, se dissipe entiérement, » avec un peu de celle qui constitue essentiellement » la pulpe.

» On prépare avec le bled différentes sortes de » *biscuit*, suivant le temps qu'on se propose d'être » en route » (ce n'est pas sans doute dans les ports dont nous avons obtenu des renseignemens) « & les » pays qu'on a à parcourir. Plus les climats sont » froids & secs, moins le *biscuit* est sujet à se gâ- » ter. La première altération qu'il éprouve vient » de l'humidité de l'air dont il se charge; il se moi- » sit dans l'intérieur, contracte une mauvaise odeur, » & devient bientôt la pâture des vers. On pour- » roit toujours parer à cet inconvénient, si les bleds » dont on se sert étoient parfaitement secs, si les » farines provenoient d'un bon moulage, & qu'on » n'en séparât point, comme cela se pratique en » quelques endroits, la farine de gruau, la plus » sèche, la plus savoureuse, la plus nutritive du » grain, enfin la plus propre au *biscuit*.

» La qualité du *biscuit* n'est pas toujours due à » celle des farines avec lesquelles on les fabrique; » elle dépend souvent du procédé dont on se sert. » Chaque nation (e) semble avoir adopté une ma- » nipulation particulière; l'une emploie beaucoup » de levain, l'autre très-peu; il y en a qui paroi- » sent n'en point mettre du tout. J'ai vu à l'Orient, » à bord de plusieurs bâtimens pris sur les Anglois, » du *biscuit* de froment qui étoit sans couleur, & » ressembloit plutôt à de la pâte desséchée qu'à du » *biscuit*. C'est cependant à la quantité du levain » que le *biscuit* doit sa saveur en partie. Celui de » pommes-de-terre, étant naturellement fade, il » seroit bon d'y faire entrer un gros de sel par » livre, ce qui ne nuiroit point à sa conservation.

» Réuni avec M. Cadet le jeune, pour abréger » la manipulation du pain de pommes-de-terre, » nous avons aussi multiplié concurremment les » expériences, dans la vue de perfectionner le *bis-* » *cuit* dont il s'agit. Après nous être assurés qu'il » a les caractères généraux du *biscuit* ordinaire; qu'il » se casse net & trempe très-bien dans l'eau, sans » s'émietter, nous l'avons soumis à l'examen de » M. Maillart du Mesle, & de plusieurs négocians » qu'on peut citer comme autant d'autorités; leur » opinion a été extrêmement favorable à ce *bis-* » *cuit*. Le ministre de la marine ordonna alors (1780) » qu'on en feroit passer à Brest plusieurs quintaux, » pour y être embarqués sur un ou plusieurs bâ- » timens, afin d'éprouver s'il se conserveroit à la » mer, comme le *biscuit* ordinaire, bien fait & » bien soigné; mais le temps de la guerre est peu » propre à de pareilles épreuves : on n'a jamais su » le résultat de celle-ci ».

On vient de faire (1782) un nouvel essai. Il a été envoyé deux caisses de ce *biscuit* à M. l'intendant de la Guadeloupe. Etant arrivé heureusement, il a été examiné avec soin, & goûté par M. d'Arbaud de Jouques, gouverneur-général, & par M. Foulquier, intendant, en présence de M. le commissaire de la marine, contrôleur, de celle du garde-magasin principal & de l'entrepreneur de la boulangerie du roi. L'avis unanime a été que ce *biscuit* qui n'avoit point souffert dans la traversée, ne présentoit ni moisissure, ni traces d'insectes, quoique la plupart de galettes fussent cassées. Que ce *biscuit* étoit d'une mastication facile & d'un goût agréable. Qu'enfin il pouvoit être donné aux équipages, à défaut d'autre nourriture, à moins que les gens de l'art ne reconnussent dans la pomme-de-terre quelques qualités nuisibles (on sait que c'est tout le

(c) Voyez les ouvrages cités de M. Parmentier, ou le premier vol. des *Arts & Métiers* de la présente Encyclopédie, *pag.* 20.

(d) C'est $\frac{1}{3}$ de perte & non $\frac{1}{4}$.

(e) D'après ce qu'on a vu plus h dire chaque province maritime, & port, du moins en France,

contraire. Telle eſt la ſubſtance du procès-verbal daté de la baſſe-terre, le 10 mai, & que nous avons ſous les yeux. La lettre écrite par M. Foulquier à M. Parmentier, en lui envoyant ce procès-verbal, exprime le deſir le plus formel de voir le gouvernement, faire à la découverte de M. Parmentier toute l'attention qu'elle mérite. Reprenons le texte de notre ſavant chymiſte.

« S'il eſt permis de faire quelques conjectures, » d'après l'état où ſe trouve ce *biſcuit*, & la na- » ture du corps farineux dont il eſt compoſé, on » peut préſumer, avec vraiſemblance, qu'il bra- » vera les voyages de long cours », (on vient de voir une preuve de ce fait) « & que, ſans vouloir » le comparer au *biſcuit* ordinaire, il a un mérite » ſur ce dernier, en ce que la pomme-de-terre n'ayant » ni matière ſucrée, ni ſubſtance glutineuſe, le *biſcuit* » qui en réſulte doit être moins ſuſceptible d'attirer » l'humidité de l'air & de ſe corrompre.

» La pomme-de-terre croît abondamment par- » tout, & particuliérement dans nos iſles, dont elle » eſt originaire », (c'eſt de la Virginie qu'elle a été apportée en Europe) « enſorte qu'on y jouiroit » de l'avantage d'approviſionner les navires qui y » relâchent; avantage précieux, ſur-tout lors de » la diſette des bleds dans ces colonies, & lorſque » les hazards de la guerre rendent les communi- » cations difficiles & moins ſûres.

» Nous avons déjà fait mention de la propriété » anti-ſcorbutique que quelques auteurs accordent » à la pomme-de-terre. M. Magellan vient de com- » muniquer à l'académie, des obſervations qui prou- » vent que l'uſage de cette racine peut, en effet, » guérir le ſcorbut : à combien plus forte raiſon » pourra-t-elle prévenir cette maladie ſi redouta- » ble pour les matelots ! Par cette raiſon, ne ſeroit- » il pas convenable d'embarquer dans tous les temps » une certaine quantité de *biſcuit* de pommes de » terre ? Il deviendroit le régime des perſonnes » menacées de cette cruelle maladie ».

Sans avoir aucunement l'intention de décrier le pain & le *biſcuit* de pommes-de-terre, dont je crois que l'uſage peut devenir une excellente reſſource dans bien des cas, j'obſerverai que la pomme de terre en nature & fraîche, pourroit bien être un anti-ſcorbutique très-efficace, ſans que le pain & le *biſcuit* de pommes-de-terre jouiſſent de la même propriété, au même degré; on ſait que cette différence exiſte d'une manière très-marquée, de la plupart des végétaux frais, aux mêmes végétaux ſecs : c'eſt à l'expérience à décider le fait, & cette expérience ſe fera avec beaucoup de facilité, en embarquant du pain & du *biſcuit* de pommes-de-terre, ſur des bâtimens deſtinés à des voyages dans différens climats; on connoîtra à-la-fois combien ils ſe peuvent conſerver à bord, & les effets qu'on peut attendre de leur uſage. Suivant ce qu'on lit à la p. 152 du texte de M. Parmentier, le fait qui ſuit pourroit être regardé comme un commencement de preuve, à ajouter à ce qu'on a vu plus haut, ſur la certitude de la conſervation.

« M. le chevalier Muſtel, remit à M. d'Am- » bournay, ſecrétaire perpétuel de l'académie des » ſciences de Rouen, deux pains compoſés de fa- » rine de froment & de pommes-de-terre, & nou- » vellement cuits. M. d'Ambournay les confia, » cachetés, à un capitaine de navire qui faiſoit » route pour l'Eſpagne, en lui recommandant d'en » laiſſer un en plein air & l'autre dans ſa chambre. » Le capitaine revint de ſa courſe, & d'une autre » traverſée, dix mois après, & les deux pains, » ayant été goûtés, furent trouvés très-bons. Ce fait » eſt conſigné dans les regiſtres de la ſociété royale » d'agriculture de Rouen.

» Dans le temps que M. Maillart du Meſle m'en- » gagea d'eſſayer à faire le *biſcuit* en queſtion, je » reçus une lettre d'un miniſtre d'état, avec une boîte » remplie de pommes-de-terre cuites, coupées par » tranches & ſéchées, ſous le nom de *gruaux*. Elles » venoient d'Alſace; la perſonne qui les envoyoit, » mandoit que les pommes-de-terre réduites à cet » état, ſe conſervoient depuis neuf ans, ſans qu'on » y eût apperçu de mittes, ni la moindre altération; » qu'une bonne ménagère du canton en prépa- » roit de cette manière chaque année, pour s'en » ſervir pendant l'été, en qualité de légume; que » depuis trente ans le coffre où elle tenoit ſa » proviſion n'avoit pas été tout-à-fait vuidé, » & que la tranche du fond étoit auſſi ſaine que » celle de deſſus ».

Je m'arrête encore un moment ici pour réclamer contre les fauſſes imputations, dont la frivolité, l'ignorance & l'égoïſme ſont prodigues envers les perſonnes qui ſe conſacrent à l'utilité publique. M. Parmentier n'a jamais prétendu qu'on dût ſubſtituer le pain ou le *biſcuit* de pommes-de-terre, au pain ou au *biſcuit* de froment; il a voulu procurer une reſſource ſûre pour l'occaſion, il y eſt parvenu, & ne deſire rien autre choſe que de voir profiter de ſes ſuccès. Je penſe exactement de même & nous prions inſtamment de ne nous point imputer des idées que nous n'avons jamais eues.

Je ne puis pas mieux finir cet article BISCUIT que par le mémoire relatif, que M. Parmentier a bien voulu m'adreſſer à la prière que je lui en ai faite. J'en ſupprimerai ſeulement ce qui ne ſeroit que répétition de ce qu'on a déjà vu, ſoit que je l'aie pris des excellens ouvrages de cet habile chymiſte, ſoit qu'il vienne d'autres ouvrages avec leſquels il eſt d'accord. J'en excepte cependant ce qui peut fixer les idées ſur les renſeignemens que j'ai obtenus des différens ports.

Depuis long-temps on fait du *biſcuit* pour les voyages de long cours & pour les expéditions militaires; & l'art de le préparer a eu des commencemens fort groſſiers. Le procédé pour le fabriquer ſe réduiſoit, dans l'origine, à incorporer une farine brute avec de l'eau, pour en former une pâte que l'on mettoit ſur des grils ſur des charbons ardens,

dès qu'elle étoit cuite d'un côté, on la retournoit pour la cuire également de l'autre.

Après la découverte du levain, & l'invention des fours, on fit du pain-*biſcuit* fort épais, qu'on partageoit par le milieu dans ſon épaiſſeur, après qu'il avoit éprouvé un commencement de cuiſſon, & qu'on remettoit cuire une ſeconde fois, d'où eſt venu le nom *biſcuit*.

La boulangerie, en ſe perfectionnant, donna au pain beaucoup plus de croûte que de mie; on ne tarda pas à s'appercevoir qu'une pareille méthode de fabriquer le *biſcuit*, exigeoit beaucoup de frais de main-d'œuvre, & ne rempliſſoit pas ſuffiſamment le but qu'on ſe propoſoit, ſavoir de réunir l'aliment, ſous le plus petit volume poſſible.

Quelques réflexions ſuggérées par l'objet lui-même, indiquèrent bientôt une manipulation plus abrégée & moins diſpendieuſe.

Trop ſouvent le *biſcuit* porte avec lui le germe de ſa deſtruction, qui ſe développe même avant le départ. Tantôt ce ſont des parcelles de ſon qui occaſionnent des vuides dans l'intérieur du *biſcuit*, & lui donnent une diſpoſition à ſe moiſir & à ſe pourrir. Tantôt c'eſt la mal-propreté qui règne dans les endroits du vaiſſeau où on le met en dépôt. Si ces endroits ſont déjà infeſtés d'inſectes ou de leurs œufs, le local & les circonſtances des ſaiſons les font bientôt éclorre, & le mal eſt fait. Faut-il s'étonner alors ſi, au retour d'une ſimple croiſière, le *biſcuit* n'eſt, quelquefois, plus bon qu'à jetter, ou qu'il ſoit altéré au milieu d'une traverſée?

C'eſt particulièrement pour cet objet que la mouture économique deviendroit d'une grande utilité; parce que toutes les farines blanches & biſes qui en réſultent, étant réunies enſemble, formeroient une pâte homogène, & un très-bon *biſcuit* qui ne contiendroit pas une parcelle de ſon. Auſſi les marins ont-ils grand ſoin d'empêcher que leur *biſcuit* ne ſe mêle avec celui des troupes de terre qu'on embarque, & dans lequel on fait entrer une plus grande quantité de ſon (ni l'un ni l'autre n'en devroit contenir un atôme, le ſon ne nourrit point l'homme, & l'on ſait qu'il convient à pluſieurs animaux domeſtiques). Le *biſcuit* dont parle Pline le naturaliſte, & qui ſe conſervoit des ſiècles, ne contenoit point de ſon.

Que d'argent on épargneroit! Que d'hommes précieux on conſerveroit à l'état! ſi le *biſcuit* étoit fabriqué par-tout auſſi bien, auſſi économiquement qu'il pourroit l'être. Cette partie des vivres eſt encore bien éloignée du point de perfection qu'elle peut atteindre.

Dans le *biſcuit*, comme dans le pain ordinaire, le levain ſert d'aſſaiſonnement à la pâte; il lui donne la faculté de cuire & de ſe reſſuer plus aiſément, de renfler & de mitonner dans l'eau ou dans le bouillon, de ſe conſerver, pendant long-temps, ſans s'altérer. Le levain de pâte, analogue à celle du *biſcuit*, eſt le ſeul qu'on doive employer: tout autre produiroit une fermentation hâtive, qu'on ne pourroit plus arrêter, dès qu'une fois elle ſe ſeroit manifeſtée.

L'eau doit être à-peu-près le tiers de la maſſe, & ſe perd en totalité au four. Au reſte, ces choſes varient un peu, à raiſon de la nature des farines, de la quantité, de l'état du levain employé, & de la cuiſſon du *biſcuit*.

Les galettes de *biſcuit* doivent avoir 24 à 25 pouces de circonférence, 15 à 16 lignes d'épaiſſeur.

Le *biſcuit* peut être réputé bon lorſqu'il eſt ſec & caſſant; qu'il préſente peu de mie dans ſon intérieur; qu'il trempe dans l'eau ſans s'émietter, & s'y glonfle conſidérablement.

On doit attendre que le *biſcuit* ſoit parfaitement refroidi, avant que de l'enfermer dans les ſoutes de boulangeries où il doit reſſuer; ſur-tout, ſi, comme dans pluſieurs endroits, ces ſoutes manquent d'iſſues pour laiſſer échapper le produit de la vaporation, qui retombe ſur le *biſcuit* & s'oppoſe à l'effet qu'on attend. Comme les ſoutes de boulangeries accompagnent les fours, afin d'en emprunter un peu de chaleur & beaucoup de ſéchereſſe, on peut & l'on doit toujours ménager ces iſſues, de ſorte qu'elles ne puiſſent communiquer au *biſcuit*, ni air froid, ni air humide, & leurs orifices doivent être fermés par un treillis de fer aſſez ſerré, pour en interdire l'entrée aux rats, aux ſouris & aux autres animaux deſtructeurs qui infeſtent les boulangeries.

Si le *biſcuit* ne ſe trouve détérioré que par les inſectes qui s'y ſeront introduits, on gagnera, à repaſſer le *biſcuit* au four, de le rendre mangeable, & de détruire ces inſectes par la chaleur; nettoyant bien enſuite chaque galette intérieurement & extérieurement. Mais ſi le *biſcuit* eſt détérioré par l'humidité, on ne gagnera rien à cette opération, parce que la moiſiſſure qui en réſulte agit ſur la ſubſtance du *biſcuit*, altère ſa liaiſon, dénature cette ſubſtance, & lui donne un mauvais goût, qu'il eſt impoſſible à l'art de détruire.

On dit que le *biſcuit* rempli de vers n'eſt pas nuiſible à la ſanté des matelots qui en font uſage. Par malheur pour cette aſſertion, elle n'eſt avancée que par des perſonnes intéreſſées à la faire paſſer pour vraie; mais l'eſt-elle? Voilà la queſtion, que tout homme inſtruit & impartial réfoudra toujours par la négative, ainſi qu'on a vu plus haut que le faiſoit M. de Courcelles. Mais quand elle pourroit l'être par l'affirmative, comptera-t-on pour rien, le dégoût qu'une pareille nourriture peut cauſer à ceux qui y ſont réduits? Et les perſonnes qui ne veulent pas qu'on les en plaigne, voudroient-elles s'en contenter?

Nous avons déjà dit que la bonne qualité du *biſcuit*, contribue beaucoup à ſa conſervation; le ſoin des ſoutes, dans leſquelles on le dépoſe à bord, y contribue beaucoup auſſi. Il ne doit pas y être dépoſé qu'on ne ſoit bien aſſuré de les avoir bien purgées d'inſectes & de leurs œufs. Le moindre

petit trou ; la moindre crevasse peut en réceler des milliers ; il faut donc tout boucher avec soin. Quand on tire le *biscuit* des soutes pour les besoins journaliers, il faut tenir les portes ouvertes le moins qu'il est possible, pour éviter l'introduction de l'air humide & des papillons qui voltigent, sur-tout en automne, & peuvent déposer leurs œufs dans des tas de *biscuit*.

Nous nous sommes bornés à ce qui est particulier au *biscuit ;* on trouvera les principes généraux de sa fabrication, qui tiennent à ceux de la fabrication du pain, dans le premier volume des *Arts & Métiers* de la présente Encyclopédie, *pag. 239*.

Je croyois, comme je l'ai dit, terminer ici cet article ; mais je viens de recevoir d'Espagne, par les soins de M. Joseph Gonzalez, enseigne de vaisseau, au service d'Espagne, aide-major de la compagnie des gardes-marine à Cartagène, & correspondant de l'académie royale de marine de Brest, des renseignemens qu'on sera peut-être bien aise de trouver ici.

« En Espagne, le *biscuit* de mer est connu sous » le nom de *galette ;* il se fait de farine plus ou » moins blanche, bien pétrie avec un peu de le- » vain. On donne à chaque pain ou galette, la » forme d'un petit gâteau. On le fait cuire au four » avec l'autre pain ; on le retire ensuite, on le laisse » refroidir pendant que le four se refroidit lui- » même, jusqu'à n'avoir plus qu'une chaleur légère. » Alors on y remet le *biscuit*, jusqu'à ce que son » intérieur soit bien sec ; que le *biscuit* soit sans » aucune mie, dur & fragile.

» Quand il y avoit des galères en Espagne, on » faisoit un pain de mer que l'on nommoit *biscuit de* » *galère*. Ces *biscuits* ne différoient des galettes que » par la forme qui étoit celle d'un pain long & » large. Avec un couteau fait exprès, on traçoit » sur ce pain des entailles, suivant lesquelles on » partageoit le pain en morceaux, quand il étoit » sorti du four la première fois.

» La galette actuelle est de deux qualités, noire » & blanche ; celle-ci se nomme aussi *de diète*, parce » qu'elle se donne aux malades.

» Dans les vaisseaux ou frégates du roi d'Espagne, » il y a des fours pour le commandant & pour » l'état-major à côté de leur cuisine, sous le gail- » lard d'avant, à tribord du mât de misaine. Moyen- » nant ces fours, on mange du pain frais sur ces » bâtimens toutes les fois que le temps permet de » cuire. Mais dans les chebecs, bélandres & au- » tres petits bâtimens, l'état-major mange du *bis-* » *cuit* de diète, que le commandant prend ordinai- » rement du maître de rations, ou commissaire » des vivres, à un prix convenu.

» La ration journalière de *biscuit* est de 18 on- » ces » (la livre d'Espagne, qui se partage en 16 onces, est les $\frac{13}{16}$ de la livre de France, suivant M. Paucton, *Traité des mesures*, *pag. 828*.) « en » trois galettes. Les rations de diète ne sont que » de 12 onces, en deux galettes.

» Dans les arsenaux, dont le service est regardé » par l'ordonnance, comme celui des vaisseaux » armés, on donne aux matelots & aux forçats » qui y sont employés, la même ration en galettes.

» Le pain, comme les autres vivres, est fourni » par entreprise aux équipages des vaisseaux. L'en- » trepreneur actuel (1782) est M. Nicolas de Garro, » marquis de Las Ormazos.

» L'intendant de marine a l'inspection immédiate » sur les fours établis dans les départemens. Il se » concerte avec les commissaires des vivres de » l'entrepreneur-général, pour faire faire la quan- » tité de rations dont il a besoin, suivant les nou- » velles qu'il a de l'arrivée ou de l'armement de quel- » ques vaisseaux.

» Le pain se conserve à bord dans des dépenses » dont est chargé un commissaire des vivres qu'on » nomme *maître de rations*. Dans le port il est » obligé de distribuer le matin, & à la mer, à » deux ou trois heures après-midi.

» Le meilleur moyen de conserver le *biscuit* à » bord, est de doubler les dépenses de nattes de » jonc ». (*B.*)

BISE, s. f. c'est le vent qui souffle du nord-est, ou de quelques-uns des points du nord à l'est, surtout quand il est bien froid & bien sec, ce qui arrive le plus souvent, du moins en Europe. *Voyez* TRAMONTANE. (*B.*)

BITORD, s. m. espèce de cordages à deux fils ; on le fait à bord des vaisseaux, & dans les corderies, avec du fil de caret neuf, en le tournant, & devidant ensuite sur un tour à *bitord*, après lui avoir donné la tortion : on se sert du *bitord*, pour faire des filets de bastingage, garnir des manœuvres, faire des garcettes de tournevire, des badernes, des paillets, des sangles, *&c.* (*V*B*)

BITORD *blanc*, *bitord* non goudronné. (*V***)

BITORD *goudronné*, *bitord* passé dans le goudron. (*V***)

BITTER *le cable*, v. a. c'est lui faire faire un ou plusieurs tours sur les bittes, en prenant un des montans ou piliers, avec le traversin, en bandolière. (*V*B*)

BITTES, s. f. on appelle en général *bittes* (*fig. 49, 50, 51,*), un assemblage de charpente, composé principalement de deux montans & d'une pièce qui les traverse à angles droits, pour servir à arrêter des cables, & de gros cordages, lorsqu'on fait quelque forte manœuvre, soit dans le port, soit dans les vaisseaux.

Les *bittes* des vaisseaux servent à arrêter les cables des ancres, en faisant un ou plusieurs tours sur elles. Leurs montans s'élèvent sur le premier pont, entre l'écoutille de la fosse aux cables, & l'étambrai du mât de misaine. Leur pied est ordinairement à fond de cale ; cependant quelques constructeurs les terminent au plancher de la fosse aux cables, & alors leur pied est solidement chevillé à un bau de ce plancher.

Les trois figures représentent les *bittes* d'un vais-

ſeau; dans la *fig. 49*, elles ſont vues de profil; dans la *fig. 50*, on les voit de l'arrière à l'avant; & dans la *fig. 51*, elles ſont à vue d'oiſeau, ou en plan, ſur le premier pont; les baux & les bordages du premier pont & des planchers de la cale, avec leſquels les *bittes* ſont liées, ſont déſignés dans les deux premières figures.

Les *bittes* ſont compoſées de deux montans *A A*, dont l'équarriſſage va diminuant d'un tiers, vers le fond du vaiſſeau, où ils s'endentent, & ſe clouent ſur la varangue de porque 7, 7, ou ſur le fond de cale: leur tête s'élève, d'environ 4 pieds, au-deſſus du premier pont, de manière qu'on puiſſe aiſément paſſer & dépaſſer les cables, ſans être gêné par les baux du ſecond pont. Ces deux montans ſont écartés l'un de l'autre d'environ 4 pieds, & touchent les deux hiloires du pont; ils ont une entailie, d'environ 2 pouces, où ſe loge le bau du premier pont, auquel ils ſont fixés par deux chevilles; ils ſont chevillés de même ſur le bau du faux-pont de l'avant de la foſſe aux cables 3, & ſur celui du plancher de la foſſe aux lions 5, auxquels ils ſont appliqués; on les affermit encore contre les baux, par de petits taquets ou conſoles, que l'on voit en la figure.

Ces montans ſont traverſés à angle droit du côté de l'arrière, un peu au-deſſous de leur tête, par une pièce *B B*, nommée *traverſin*, qui forme, avec les montans, des croix auxquelles on enlace, ou bitte les cables. Ce traverſin eſt garni en arrière, ſur ſon can vertical, d'une pièce arrondie par dehors *C C*, qu'on nomme *le couſſin*, ou *la fourrure des bittes*, & qui ſert à fortifier le traverſin, à augmenter l'étendue des tours de cable, & à empêcher, par ſa forme circulaire, que les cables ne ſe coupent: la face inférieure du traverſin, & le couſſin, doivent être aſſez élevés au-deſſus du pont, pour que les cables puiſſent ſe paſſer & ſe dépaſſer aiſément, entre le traverſin & le pont. Le traverſin eſt ſoutenu par deux taquets ou conſoles *F F*, placés en-deſſous du traverſin, aux endroits où il ſe joint avec chaque montant; &, en outre, il eſt contenu par des crochets de fer *G*, *G*.

Les montans ſont affermis en avant par deux courbes *D D*, dont la branche la plus courte eſt appliquée contre le montant, & ne dépaſſe pas la hauteur du traverſin; l'autre branche ſe prolonge, le plus qu'il ſe peut, vers l'avant, & s'endente avec chacun des baux ſur leſquels elle s'appuie; on ajoute à cette branche de la courbe, une autre pièce, pour la prolonger juſqu'à l'avant du vaiſſeau, en diminuant d'épaiſſeur; mais cette ſeconde pièce ne s'endente pas ſur les baux. Les courbes des *bittes* ſont liées avec les baux par des chevilles à boucle *E*, *E*, *E*, garnies de coſſes de fer, auxquelles on frappe les boſſes *H*, au moyen deſquelles on ſaiſit & arrête les cables des ancres. Au lieu de courbes, on emploie aſſez communément des pièces appellées *taquets de bittes*, formés avec des alonges, dont un des bouts arc-boute contre les montans, à la hauteur & en oppoſition des traverſins, & qui ſont également entaillés pour recevoir les baux; on remplit les vuides que laiſſeroient ces alonges entre elles, les montans & le pont, par des fourrures qui font corps avec elles: cet établiſſement eſt auſſi ſolide au moins que celui des courbes. Dans pluſieurs bâtimens de commerce, ſur-tout dans ceux du nord, au lieu de courbes ou taquets, on appuie les *bittes* ſimplement ſur des arc-boutans *r* (*fig. 23*).

Les Anglois ont à tous leurs vaiſſeaux de guerre deux paires de *bittes*; & nous, ſeulement dans les vaiſſeaux à trois ponts.

Les *bittes* s'établiſſent, dans les bâtimens de bas-bord, d'une manière analogue à celle que nous venons d'expliquer; mais leur place eſt plus difficile à déterminer pour ceux qui ont batterie complète; elles doivent, raiſonnablement, faire leur ſervice au-deſſus du pont de la batterie (quoique je connoiſſe une frégate qui les ait en entre-pont, mais mal-à-propos); ſur ce pont, & de l'avant, ſont auſſi les cuiſines. A bord, elles gêneroient la batterie; on les met aſſez communément au milieu. Mais ſi l'on met les *bittes* de l'arrière des cuiſines, au bau de l'avant de la foſſe aux cables, comme dans les vaiſſeaux, les montans ſont néceſſairement fort eſpacés, à cauſe qu'il faut trouver entre les taquets, la place de ces cuiſines; & les cables, du lieu où ils ſont bittés, aux écubiers, ne peuvent manquer d'appeller en étrive: d'ailleurs ils ſont cruellement chauffés & foulés aux pieds: on met aſſez volontiers aujourd'hui ces *bittes* ſur l'avant des cuiſines; mais il y a auſſi quelques inconvéniens à les avoir ſi près des écubiers.

Dans quelques bâtimens ras, les montans des *bittes* ſont diſpoſés de façon à pouvoir ſervir de flaſques de beaupré. (*V*E*)

BITTES, (*petites*) les petites *bittes* ſervent à amarrer les écoutes des huniers; on les place ſur le pont ſupérieur, à l'avant du grand mât; ſur le gaillard d'avant, en avant & au pied du mât de miſaine; & ſur la dunette, au pied du mât d'artimon: leurs montans ne vont jamais que d'un pont à l'autre, & ſouvent ne ſont faits que de deux courbes, chevillées ſur les baux. (*V*B*)

BITTON, ſ. m. (*terme de Galère.*) montant de chêne ſur lequel ſont placés les pierriers. *Voyez* CHANDELIERS *de pierriers.*

Suivant feu M. Duhamel du Monceau, *art de la Corderie, pag. 560*, c'eſt auſſi une pièce de bois, ronde, haute de deux pieds & demi, par où on amarre une galère à terre. (*B.*)

BITTONIÈRE, *ou* VITONIÈRE, ſ. f. *Voyez* ANGUILLIÈRE. (*V***)

BITTONS, ou *taquets*, ſ. m. ce ſont de petits tournages moins forts que les bittes, d'une moindre ſolidité, & de toutes ſortes de figures; il y en a ſur le pont; le long des murailles, pour amarrer l'écoute de miſaine; ſur le gaillard d'arrière, pour la grande écoute, les grands bras, & les driſſes des

huniers, & pour amarrer toutes les autres manœuvres de force : au surplus, chacune de ces espèces de *bittons* a un nom particulier, suivant sa figure, qui sera expliqué en lieux & places. Dans les petits bâtimens, les petites bittes s'appellent assez souvent *bittons*. (*V*B*)

BITURE, s. f. on appelle *biture* toute la partie du cable alongée sur le pont, avant de mouiller; ainsi *prendre biture*, c'est alonger le cable sur le pont, pour le disposer à être filé promptement, quand on laisse tomber l'ancre qui lui est entalinguée. On fait la *biture* longue, quand on doit mouiller par un grand fond, & alors on fait serpenter le cable sur le pont, car il faut toujours avoir plus de longueur de *biture*, qu'il n'y a de profondeur où l'on mouille, ou pour trouver fond. (*V*B*)

B L

BLANC, adj. non goudronné, parlant de cordages, ou bitors. (*V***)

BLEU, adj. officier *bleu*. *Voyez* OFFICIER *auxiliaire*. (*B.*)

BLIN, s. m. on appelle *blin* (*fig. 45*), une pièce de bois quarrée & longue, traversée perpendiculairement par des barres, qui servent de poignée aux hommes qui la font agir dans une coulisse, comme un bélier, pour frapper, par un des bouts du *blin*, des coins que l'on veut faire entrer horizontalement de force, sous la quille d'un vaisseau, ou autre part; il y a des *blins* qui, au lieu de barres, ont des cordes, & ces derniers sont plus commodes pour agir dans les endroits où les hommes n'ont pas de hauteur. Le *blin* s'appelle, dans quelque port, *burin*. (*V*B*)

BLINDAGE, s. m. action de blinder. (*V***)

BLINDER *un vaisseau*, v. a. c'est le garnir de tronçons de vieux cables, le long du bord, bien serrés l'un contre l'autre, à un, deux ou trois rangs, pour le garantir de l'effet du boulet, quand on veut lui faire essuyer le feu d'une batterie de canons à terre, ou quand on l'emploie dans la défense d'un port, afin de ménager la vie des hommes qui le défendent, & l'empêcher d'être coulé par une trop longue canonnade. On *blinde* aussi les ponts des vaisseaux, pour les préserver de l'effet des bombes; on met pour cela sur le pont le plus élevé, & sur les gaillards, beaucoup de vieux cordages, de morceaux de bois & autres choses de cette nature, jusqu'à la hauteur de quatre, cinq à six pieds, en disposant par-tout des bailles pleines d'eau, pour éteindre le feu tout de suite, s'il tombe quelques bombes à bord. (*V*B*)

BLOC, s. m. ou *têtes de mort*; chouquet. *Voyez* ce mot. (*V***)

BLOC, ou *sep d'isas*; sep de drisse. *Voyez* ce mot. (*V***)

BLOCQUER, *ou* BLOQUER, v. n. ploquer. *Voyez* ce mot. (*V***)

BLOQUER *un port*, *un passage*, tout le monde sait que c'est empêcher, avec des forces navales, que rien ne puisse entrer dans le port, ou dans le passage, ni en sortir.

S'il est question d'empêcher une armée d'entrer ou de sortir, il faut en avoir une beaucoup plus forte, encore avec des circonstances heureuses & de l'habileté; une armée *bloquée* peut échapper, quoique fort inférieure.

En 1690 les alliés *bloquoient* le détroit de Gibraltar avec plus de 20 vaisseaux, & le comte de Châteaurenaud vouloit le passer avec trois gros vaisseaux & deux médiocres, pour venir joindre l'armée à Brest. S'étant présenté à la fin du jour, il trompa l'ennemi par quelques fausses manœuvres, profita de la nuit & d'un vent favorable, & lui échappa.

Pour réussir, autant que les circonstances le permettent, sur-tout la position & la force du vent, il faut que la moitié environ de l'armée qui *bloque*, louvoie d'un côté du détroit, ou de l'entrée du port, ou de la rade, & l'autre de l'autre. Quand l'ennemi se présentera, la moitié de l'armée, qui sera au vent, fondra sur lui, vent arrière, pendant que l'autre moitié tiendra le vent pour le couper, ce qui le mettra entre deux feux, & probablement l'empêchera d'échapper.

S'il n'est question que d'empêcher l'entrée ou la sortie d'un convoi, point ou peu escorté, des bâtimens légers, armés en guerre, & bons voiliers, sont ce qu'il y a de mieux. Au reste, pareille expédition est souvent scabreuse pour celui qui *bloque*, à cause des vents subits & forcés, qui peuvent le mettre en perdition sur la côte, s'il n'a pas pu le prévoir; ou le forcer à s'éloigner: & dans les deux cas fournir à l'ennemi le moyen d'échapper. C'est sur-tout dans les parages des vents variables que cela est à craindre. On est plus sûr de son fait dans les parages des vents alisés, & dans ceux des moussons, parce que, dans les premiers, le vent souffle presque toujours de la même partie, & que dans les autres, les changemens de direction ont des périodes réglées. (*B.*)

BLOT, s. m. instrument qui sert à mesurer le chemin que fait un vaisseau. Je ne trouve ce mot que dans l'*Abrégé du Dictionnaire de l'académie françoise* : ne seroit-ce pas le bateau de loch? (*B.*)

B O

BODINE, s. f. quille d'un vaisseau; ce mot est peu usité. (*V***)

BODINURE, s. f. *Voyez* BOUDINURE. (*V***)

BOIE, s. f. bouée *ou* balise. *Voyez* ces mots. (*V* S*)

BOIER, *ou* BOYER, s. m. espèce de grosse chaloupe ou bâtiment de charge (*fig. 71*), en usage en Flandre & en Hollande, pour naviguer sur mer le long des côtes, & sur les rivières, canaux & eaux internes, mais qui est peu propre à tenir la

pleine mer ; ce bâtiment eſt fort plat de varangue, & tire peu d'eau ; il a une chambre de poupe, & une chambre de proue ; la première, en carroſſe, eſt deſtinée au logement du capitaine ; & ſon toit s'élève d'environ 3 pieds au-deſſus du pont : celle de proue eſt ſous le pont, & contient quelques cabanes pour les matelots, & la cuiſine.

Son gréement conſiſte en un grand mât fort élevé, qui porte une vergue à corne, formant avec lui une fourche, ou la figure d'un Y. C'eſt le long de cette vergue, & ſur la partie inférieure du mât, qu'eſt fixée la grande voile, à-peu-près de la même manière que les artimons des vaiſſeaux. Au-deſſus de cette vergue à corne, le mât porte encore un petit bâton, qui ſert à une voile en quadrilitère, longue & étroite, en avant de la grande voile, pour faire l'office de foc ; on ajoute encore à cette voile un foc triangulaire plus en avant, & quelquefois un hunier quarré au-deſſus de la grande voile. Il y a encore un très-petit mât tout-à-fait à l'arrière, pour une voile d'artimon. Ce bâtiment a de grandes ailes de dérive, qui enfoncent dans l'eau environ deux pieds plus bas que la quille, pour le ſoutenir, lorſqu'il navigue au plus près. La longueur des *boyers* eſt de 70 à 75 pieds ; leur largeur de 18 à 19 ; & leur creux, de 7 à 8 pieds. (*V* E*)

BOIRIN, ſ. m. orin. *Voyez* ce mot. (*V* S*)

BOIS, ſ. m. *bois* de conſtruction ; ce n'eſt pas ici le lieu de conſidérer cette ſubſtance en naturaliſte ; mais dans ſes uſages pour la marine, & particulièrement pour la conſtruction des bâtimens de mer.

On emploie communément, dans la conſtruction des vaiſſeaux, le chêne, le hêtre, l'orme & le ſapin. En général, la coque des navires, dans les ports du roi, eſt toute en chêne, à l'exception des bordages des hauts, entre les préceintes ; &, ſur les ponts, entre les hiloires, qui ſont de ſapin ; quelquefois on borde en partie la carène en hêtre ; ce *bois* ſe conſerve bien dans l'eau ; mais on ne l'emploie cependant qu'au défaut de chêne, parce qu'il garde toujours une ſève cauſtique qui mange les clous ; il vaudroit peut-être mieux en vaigrer les fonds des bâtimens.

L'orme ſert à faire les pompes ; on pourroit pareillement employer à cet uſage du peuplier ; les mâts & vergues ſont de ſapin dans toute eſpèce de bâtimens.

Arrêtons-nous d'abord ſur le *bois* de chêne, puiſque c'eſt la principale matière qui entre dans l'architecture navale ; il y en a de différentes qualités ; de dur, de tendre & de gras. Les *bois* durs croiſſent dans les pays méridionaux ; ceux des régions ſeptentrionales ſont plus tendres, & ceux qui viennent dans des terreins marécageux, communément ſont gras ; il faut les employer dans la partie ſubmergée, car dans les hauts ils pourriroient promptement ; les *bois* du midi ſont ceux qui ſe conſervent le mieux à l'air.

Les jeunes *bois* ſont, ſans contredit, ceux dont on doit attendre le meilleur ſervice : mais ils ne fourniſſent pas les échantillons néceſſaires, pour les conſtructions conſidérables, ce qui néceſſite à y employer de vieux *bois*, & quelquefois des *bois* ſur le retour : auſſi arrive-t-il ſouvent que, pour les pièces de grandes dimenſions, comme liſſe d'hourdi, étambot, pièces d'étrave ou de quilles, il en vient pluſieurs ſur le chantier, pour en trouver une à employer ; il ne s'y trouve aucun vice apparent ; & quand on les travaille, quelquefois quand on y donne la dernière façon, on y découvre quelque veine que l'on ſonde, & la pièce ſe déclare pourrie au cœur ; cela rend la conſtruction des vaiſſeaux du premier rang inappréciable ; au ſurplus, c'eſt auſſi une préſomption contre les pièces qui vont en place, dont le vice peut demeurer caché : cette raiſon, avec celle de la quantité de pièces qu'il faut aſſembler dans ces conſtructions, d'autant plus grande, que les *bois* fourniſſent moins de longueur, relativement à ceux employés dans les conſtructions moindres : l'une & l'autre raiſon obligent à multiplier la membrure & à chercher à retrouver, du côté de la quantité, ce que l'on peut perdre par le peu de qualité des *bois*, ce qui rend les coques extrêmement peſantes.

Il arrive donc tous les jours que des *bois* reçus, & payés à un haut prix, ſont rebutés ſur les chantiers : quant à ceux dont les vices ſont apparens, ils ſont rebutés, lors de la viſite qu'on en fait aux recettes, ou reçus avec des diminutions, ſi le vice ne doit occaſionner que du déchet. Les principaux défauts des *bois* ſont des nœuds pourris, ou qui tendent à la pourriture ; des branches qui, caſſées, ou endommagées, ont donné de l'eau qui a gâté le *bois* ; des gelivures, effet des gelées, qui ont pu produire le même effet : c'eſt ce dont on fait un examen ſérieux, ſoit au moyen de la tarière, ſoit avec hache, herminète, ciſeau ; ſi la pièce ſe nettoie, ſi le mal n'a pas fait grand progrès, elle peut être de ſervice. Il y a auſſi des *bois* roulés ; c'eſt celui qui a été extrêmement battu & fatigué des vents, pendant qu'il étoit en ſève, de manière que les crûes de chaque année n'ont pas fait corps l'une avec l'autre, & ſont ſans liaiſon ; ce *bois* eſt ſans force, & n'eſt pas bon à être débité. Les *bois* des pays méridionaux ſont ſujets à ſe gercer (ſe fendre), mais comme cela provient de la force du *bois*, cela a peu d'inconvéniens ; il faut ſeulement quelquefois contenir la pièce, à l'endroit des gerçures, avec des liens ou étriers de fer, & au ſurplus, extérieurement, elles ſe calfatent fort bien. C'eſt encore un défaut dans les *bois*, d'être vermoulu & d'avoir de l'aubour : pour les *bois* verds, il ſuffit de les conſerver ; car ſi on les employoit dans cet état, ils ſe tourmenteroient, & feroient une bien méchante conſtruction : quant à l'aubour, il en faut purger la pièce, & n'en conſidérer les dimenſions, qu'ainſi nettoyée.

Les *bois*, dans la marine, ſe diviſent en cinq

ſpèces, ſuivant leurs dimenſions, leur arc, leur orme; on donne, aux recettes, aux pièces le nom e l'objet de conſtruction, auquel elles paroiſſent ouvoir être employées, & on y met la marque onvenue pour chacun de ces objets. Cependant emploi en varie dans l'exécution; &, pourvu qu'il ait le moins de pertes poſſibles dans le travail de pièce, il importe fort peu que l'on emploie, ar exemple, une pièce marquée *x*, *genouil*, pour pièce de tour, ou des plançons, pour quille, *&c.* Il y a, en général, des *bois* tors; ce ſont des pièces pour membrure: des pièces de tour, pour border les parties des vaiſſeaux qui ont beaucoup de rond; des plançons, ou pièces droites, pour reſcier en bordages: des courbes, *&c.* mais le tarif ci-après porte la diviſion auſſi loin qu'on peut la deſirer pour les eſpèces, tant à l'égard de la valeur, qu'à celui de l'emploi.

TARIF DES DIMENSIONS DES BOIS, ET DE LEUR FORME, d'où réſultent leurs claſſes par eſpèces, & la déſignation de leur emploi.

Eſpèces.	*Marques.*	*DÉNOMINATION des pièces, ſuivant l'emploi qui peut en être fait.*	*PIEDS de longueur.*	*POUCES de largeur ou ſur le tour au milieu.*	*POUCES d'épaiſſeur ou ſur le droit au milieu.*	*ARC par pied de longueur de dehors en dehors.*	*OUVERTURE des courbes de dehors en dehors.*
PREMIERE.	A	Quille.	36 à 50	16 à 20	16 à 20	. . . . .	. . . . .
	A B	Brion ou Ringeot.	18 . . 30	16 . . 20	16 . . 20	. . . . .	de 110 à 160 degrés.
	B	Étrave.	24 . . 36	20 . . 36	16 . . 20	de 9 à 16 lignes.	. . . . .
	D	Contre-étrave. . .	18 . . 22	20 . . 24	16 . . 20	de 12 à 18 lignes.	. . . . .
	C	Étambot.	28 . . 36	20 . . 30	16 . . 20	. . . . .	. . . . .
	H	Cornières ou Eſteins.	16 . . 22	19 . . 24	12 . . 15	De 5 à 7 lig. depuis 13 à 15 pieds du gros bout, & ſur les ſens oppoſés. De 39 à 40 lig. en prenant depuis cette diſtance du gros bout, juſqu'à l'extrémité du petit bout.	. . . . .
	XI	Allonges de Cornières. . . .	22 . . 26	16 . . 18	10 . . 13	De 39 à 40 lig. juſqu'à 3 ou 4 pieds du gros bout, & ſur les ſens oppoſés. De 2 à 5 lig. depuis cette diſtance du gros bout, juſqu'à l'extrémité du petit bout.	. . . . .
	G	Barre d'Arcaſſe, ou Liſſe d'hourdy.	26 . . 36	16 . . 32	16 . . 20	De 3 à 4 lig. pour le dévoyé de l'eſtein. De 3 à 4 lig. dans le ſens des baux.	. . . . .
	S	Varangues plates de fond & de porques.	22 . . 28	15 . . 20	12 . . 16	de 5 à 8 lignes...	. . . . .
	T	Varangues acculées de fond & de porques.	12 . . 18	15 . . 20	12 . . 16	de 9 à 29 lig. d'arc.	. . . . .
	V	Fourcat.	10 . . 16	18 . . 26	12 . . 16	De 6 pouces d'ouverture par pied de longueur, & plus, autant qu'il ſera poſſible, meſuré depuis le talon de la pièce.	. . . . .

Ordre	Marques.	Dénomination des pièces, suivant l'emploi qui peut en être fait.	Pieds de longueur.	Pouces de largeur ou sur le tour au milieu.	Pouces d'épaisseur ou sur le droit au milieu.	Arc par pied de longueur de dehors en dehors.	Ouvert des cou de dehors dehors
PREMIÈRE	X	Genoux de fond & de porques.....	12 à 18	12 à 18	12 à 16	de 12 à 20 lignes.	. . . . .
	Q	Allonges.	14 . . 18	14 . . 17	14 . . 15	de 8 à 14 lignes.	. . . . .
	III	Baux de Tillac....	30 . . 51	15 . . 19	15 . . 18	de 3 à 4 lignes.	. . . . .
	IIII	Demi-Baux. . . .	24 . . 29	15 . . 19	15 . . 18	de 3 à 4 lignes.	. . . . .
	K	Baux de Pont. . . .	26 . . 46	12 . . 14	12 . . 14	de 3 à 4 lignes.	. . . . .
	N	Guirlande.	14 . . 18	18 . . 36	14 . . 18	de 15 à 28 lignes.	. . . . .
	C E	Courbe d'Étambot.	14 . . 20	14 . . 20	14 . . 18	. . . . .	de 90 à degrés.
	M	Courbe de Jottereau.....	12 . . 14	16 . . 20	12 . . 16	. . . . .	de 116 à degrés.
	3	Courbe d'Arcasse.	15 . . 18	16 . . 24	14 . . 18	. . . . .	de 100 à degrés.
	4	Courbe de Tillac.	10 . . 13	14 . . 20	14 . . 17	. . . . .	de 70 à
	5	Courbe de Pont...	8 . . 12	13 . . 16	10 . . 13	de 15 à 20 lignes.	de 90 à 1
	B S	Bossoirs.	14 . . 18	14 . . 18	14 . . 18	de 12 à 20 lignes.	. . . . .
	O	Pièce de tour. . . .	16 . . 29	16 . . 18	16 . . 18	. . . . .	. . . . .
	F	Mèche de Gouvernail.....	26 . . 38	16 . . 30	16 . . 30	. . . . .	. . . . .
	16	Plançons.	30 . . 60	12 . . 18	12 . . 18	. . . . .	. . . . .
	XXX	Préceinte.	30 . . 60	13 . . 16	8 . . 11	. . . . .	. . . . .
	ΛΛ	Bordage.	25 . . 60	12 . . 16	3 . . 7	. . . . .	. . . . .
	4 C	Courbe de Capucine. . .	10 . . 13	14 . . 20	12 . . 16	. . . . .	de 55 à 6
	E C	Allonge d'Écubiers.	19 . . 26	14 . . 18	12 . . 16	de 7 à 9 lignes.	. . . . .
	P	Genoux de revers.	14 . . 22	15 . . 18	14 . . 16	De 4 à 7 lig. jusqu'à 7 à 11 pieds du gros bout, & sur les sens opposés. De 8 à 11 lig. depuis cette distance du gros bout, jusqu'à l'extrémité du petit bout.	. . . . .

Classes.	Marques.	DÉNOMINATION des pièces, suivant l'emploi qui peut en être fait.	PIEDS de longueur.	POUCES de largeur ou sur le tour au milieu.	POUCES d'épaisseur ou sur le droit au milieu.	ARC par pied de longueur de dehors en dehors.	OUVERTURE des courbes de dehors en dehors.
DEUXIÈME.	S	Varangue de fond.	16 à 21	12 à 14	10 à 11	de 5 à 8 lignes.	. . . . .
	T	Varangue acculée.	12 . . 17	12 . . 14	10 . . 11	de 9 à 29 lignes.	. . . . .
	V	Fourcat.	10 . . 14	16 . . 20	10 . . 11	De 5 pouces d'ouverture par pied de longueur, & plus, autant qu'il sera possible, mesuré du talon de la pièce.	. . . . .
	Y	Genoux de revers.	14 . . 18	14 . . 18	10 . . 13	De 9 à 12 lig. jusqu'à 7 à 9 pieds du gros bout, & sur les sens opposés. De 4 à 7 lig. depuis cette distance du gros bout, jusqu'à l'extrémité du petit bout.	. . . . .
	Z	Allonges.	12 . . 18	12 . . 14	12 . . 13	de 8 à 14 lignes.	. . . . .
	L	Barot de Gaillard.	25 . . 38	10 . . 11	10 . . 11	de 4 à 5 lignes.	. . . . .
	16	Plançons.	25 . . 60	11 . . 12	11	. . . . .	. . . . .
	XX	Hiloire.	25 . . 60	11 . . 14	6 . . 10	. . . . .	. . . . .
	AA	Bordage.	18 . . 60	9 . . 11	1 . . 6	. . . . .	. . . . .
TROISIÈME.	2	Allonge moyenne.	12 . . 17	12 . . 13	10 . . 11	de 8 à 14 lignes.	. . . . .
	I	Allonge de revers.	13 . . 22	12 . . 13	10 . . 13	De 11 à 18 lig. jusqu'à 7 à 9 pieds du gros bout, & sur les sens opposés. De 4 à 6 lig. depuis cette distance du gros bout, jusqu'à l'extrémité du petit bout.	. . . . .
	L	Barot de Dunette.	20 . . 30	8 . . 9	8 . . 9	de 5 à 6 lignes.	. . . . .
	6	Courbe de Gaillard.....	6 . . 9	10 . . 12	8 . . 10	. . . . .	de 75 à 110 degrés.
	7	Courbe de Chambre.....	4 . . 6	6 . . 9	5 . . 8	. . . . .	de 75 à 110 d.
	II	Seps de drisse ou Chomar.	10 . . 16	16 . . 30	14 . . 20	. . . . .	. . . . .
	IB	Bitte.	12 . . 15	14 . . 20	14 . . 20	. . . . .	. . . . .

Espèces.	Marques.	Dénomination des pièces, suivant l'emploi qui peut en être fait.	Pieds de longueur.	Pouces de largeur ou sur le tour au milieu.	Pouces d'épaisseur ou sur le droit au milieu.	Arc par pied de longueur de dehors en dehors.	Ouvertu des courb de dehors dehors.
Troisième.	IE	Seps d'écoute de hune.	11 à 14	10 à 13	10 à 13	De 11 à 14 lig. du petit bout jusqu'à 7 à 8 pieds au-dessus, & le surplus, jusqu'à l'extremité de la pièce, doit être droit.	. . . . .
	12	Mèche de Cabestan.	11 . . 15	16 . . 30	de diamèt.	. . . . .	. . . . .
	Ch	Chuquet.	5 . . 12	18 . . 36	13 . . 18	. . . . .	. . . . .
	20	Jats d'ancre. . . .	12 . . 20	12 . . 18	12 . . 16	de 4 à 5 lignes...	. . . . .
	16	Plançons.	22 . . 60	9 . . 11	9 . . 10	. . . . .	. . . . .
	PX	Genoux de fond.	9 . . 11	9 . . 11	8 . . 11	de 9 à 16 lignes...	. . . . .
	E	Étambrai ou Flasques de Carlingues. . . .	8 . . 16	16 . . 20	6 . . 9	. . . . .	. . . . .
Quatrième.	15	Bois droits. . . .	8 . . 21	8 . . 14	8 . . 13	. . . . .	. . . . .
	14	Bois torts.	8 . . 12	8 . . 10	8 . . 10	de 8 à 18 lignes...	. . . . .
	17	Bouts d'allonge....	8 . . 15	8 . . 11	8 . . 11	de 6 à 11 lignes...	. . . . .
Cinquième.	✱✱✱	Bois de Barque...	6 . . 8	5 . . 8	5 . . 7	de 10 à 18 lignes.	. . . . .
	✱✱	Soliveaux ou petits bois droits.	6 . . 30	6 . . 7	6 . . 7	. . . . .	. . . . .
	✱	Bois de Chaloupe.	3 . . 6	2 . . 4	2 . . 4	de 20 à 26 lignes.	. . . . .

La lettre ou marque, qui précède, dans ce tarif, le nom de la pièce, s'y grave au ciseau; ainsi on grave *A* sur une pièce de quilles des dimensions de 36 à 50 pieds, *&c.* il y a des lettres, ou marques indicatives, semblables, dans des espèces différentes, comme *S*, varangues de fond; *T*, varangues acculées; 16, plançons: mais les dimensions font connoître l'espèce à laquelle ces pièces appartiennent; les estains, allonges de cornière, genoux, & allonges de revers, étant des courbes à rebroussement, le tarif indique à-peu-près le point de racordement, & l'arc de ce point, à chacune des mités.

On a imaginé différens moyens de conf les *bois*, mais aujourd'hui on s'en tient à les g sous l'eau; & dans le port de Brest, ils son pilés dans la rivière de Pinfeld, sous leurs rentes désignations, marquées sur une étique planche, clouée au bout d'une perche: au cela doit-il être ainsi. Les grands mouvemens ac troublent un peu cet arrangement (1782).

Le prix des *bois* est sans doute exorbitant a

dans un temps tranquille, en pleine paix ; ière espèce peut coûter un écu le pied cube ; la e, cinquante-cinq sous, & ainsi de suite, inuant cinq sous par espèce.

pendamment de ces cinq espèces de *bois* de , il y a encore des petits *bois* pour chaloupes ots, qui se vendent au morceau ; ce sont unément des *bois* du pays.

sont aujourd'hui les ingénieurs-constructeurs nt chargés de la visite des forêts dont la marine rer des *bois* de construction, & qui y font ix des arbres propres au service. Comme le ement continuel qu'occasionne cette commis- est dispendieux, sa majesté alloue 9 liv. 10 s. ur de vacation, aux ingénieurs qui en sont ès.

coupe des *bois* de chêne se fait sur l'arrière- , & au commencement de l'hiver, dans le rs de la lune.

commerce tire ordinairement du pays, les *bois* les bâtimens qu'il fait construire, sur-tout ils sont peu considérables. Il y a, dans la pro- de Bretagne, des *bois* de haies, noueux, & ons pour membrure de barques ; mais il re- à près de 30 sous le pied cube aujourd'hui.

s *bois* de sapin servent principalement pour la re des vaisseaux. La légéreté propre à ces *bois*, hauteur à laquelle ils s'élèvent, contribuent faire adopter, préférablement à tout autre *bois*, former les mâts des vaisseaux.

trouve en plusieurs lieux, & sous différens s, des arbres de cette espèce, qui sont assez s pour la mâture ; mais des qualités distinc- ne les rendent pas tous également conve- s. Ces arbres se trouvent dans le nord de la e, dans l'Acadie, au Canada, à la Louy- , sur les Pyrénées, dans la Savoie, l'Auver- a Catalogne ; mais les *bois* du Nord ont sur les autres régions, une supériorité qui les rend ibles ; ils ont le cœur menu, le grain fin ; res en sont flexibles, & le *bois* est pénétré gomme ou d'une résine abondante, qui le & l'entretient long-temps après qu'il a été

bois des Pyrénées ne sont pas de même que ceux du Nord : ceux-ci sont des pins, es des sapins : ainsi leurs qualités sont dif- s ; ils ne se ressemblent ni par la couleur, le grain, ni par la composition des fibres : ant les sapins de fraiche coupe & d'un grain sont d'un très-bon usage. L'élasticité néces- x mâts est une des qualités qui distinguent ins des Pyrénées : mais ils se font aussi uer par un desséchement plus prompt que s bois du Nord : ceux-ci sont fournis d'une plus épaisse, & qui ne s'évapore qu'après un mps & un long usage. Le seul moyen em- pour prévenir cette trop prompte dissipation tance, dans les mâts des Pyrénées, est de r immergés.

Les *bois* de Savoie, d'Auvergne, & de Catalogne, ont le cœur très-poreux : le grain en est gros ; le *bois* est sec & peu nourri, ce qui fait qu'ils se dessèchent facilement, & se rompent ensuite sous de foibles efforts.

Les sapins du Canada, de l'Acadie & de la Louysiane tiennent beaucoup des *bois* du Nord ; le cœur en est assez petit, le grain fin, & les pores sont remplis de résine : ces qualités font qu'ils suppléent avec succès au défaut des *bois* du Nord.

Si entre ces différens *bois*, on préfère ceux du Nord, c'est qu'on a remarqué que les *bois* qui réunissent la force nécessaire à la flexibilité convenable, doivent avoir des pores serrés & remplis d'une résine, qui se distingue par l'odeur agréable qu'elle répand ; le grain serré d'un arbre annonce la multiplicité de ses fibres, & la présence d'une gomme abondante semble garantir & la souplesse, & la durée de sa force. Les terres humides & marécageuses ne produisent que des *bois* secs & de mauvaise qualité : au contraire, les arbres produits par des terres noires, mêlées de pierres & de graviers, sont bien nourris, sans être affoiblis par une superfluité de branches.

Ces attentions n'échappent pas aux personnes qui sont chargées de choisir dans les forêts, les *bois* propres à la mâture des vaisseaux du roi ; elles observent aussi de faire faire les coupes dans les saisons convenables ; c'est-à-dire, pour les *bois* du nord, à la fin du mois de mai, temps où la sève ne monte pas encore : si l'on négligeoit de prendre une précaution aussi essentielle, on verroit bientôt dépérir les *bois* coupés au temps de la sève ; car alors les pores des arbres sont ouverts, le cœur en est tendre, & la gomme est répandue irrégulièrement autour des fibres. Après ce temps de la sève, les fibres se rapprochent, les pores se resserrent, & la résine n'est plus flottante, mais elle remplit tous les vuides d'une substance qui nourrit l'arbre, & lui assure une longue durée.

Lorsque les fournisseurs du roi ont envoyé dans ses ports, les *bois* qu'ils ont jugé propres au service, ils y sont visités, & on n'accepte que ceux dont l'apparence garantit les qualités. Lorsque le cœur de ces *bois* est coloré d'un rouge pâle, lorsque les cercles concentriques sont séparés, lorsque les pores sont ouverts, ces apparences annoncent une coupe faite hors de saison ; & si le pied d'un arbre ne présente pas une résine abondante, c'est un nouveau signe de proscription. Les maîtres mâteurs, entretenus dans les ports de sa majesté, ont toutes les lumières nécessaires pour faire ces distinctions utiles ; ils ont parcouru les forêts, & ils ont fait un fréquent emploi d'arbres de toutes les espèces pour former des mâts : ainsi on voit qu'ils peuvent veiller avec succès à ce qu'il n'entre dans les magasins du roi que des *bois* de bonne qualité.

Les arbres reçus ainsi dans les arsenaux, ne sont pas employés au même moment ; mais ils sont conservés dans des fosses faites exprès, dans les-

quelles ils sont recouverts d'eau de mer. Les *bois* du Nord submergés se conservent parfaitement; l'eau de mer ne les pénètre pas beaucoup; mais elle les entretient frais; elle empêche l'évaporation de la résine, & leur conserve ainsi une nourriture nécessaire.

Les *bois* moins résineux, tels que ceux des Pyrénées, de Savoie & d'Auvergne, dès qu'ils sont immergés, reçoivent beaucoup d'eau, & ensuite lorsqu'ils sont exposés au grand air, cette eau s'évapore très-promptement, ainsi que la résine qu'ils contiennent: c'est pourquoi ces *bois* deviennent frêles & foibles. Les durées de ces mâts ont été observées: un mât des Pyrénées fait un service de deux ans & demi à-peu-près, en comptant du moment où il est tiré des fosses, pour être employé, tandis qu'un mât du Nord fait un service de quinze années consécutives.

Le diamètre des mâts se compte communément par *palme*, qui est une mesure de treize lignes; le grand diamètre du mât se prend au sixième de la longueur qu'il doit avoir, qui est trois fois autant de pieds qu'il y a de palmes dans ce grand diamètre. Le diamètre du petit bout est les deux tiers du grand, & se prend à son extrémité, suivant la longueur qu'il doit avoir: je dis, suivant la longueur qu'il doit avoir... parce que le mât peut avoir plus de longueur que 36 fois le grand diamètre: alors il excède ses proportions, mais son petit bout ne se considère qu'à la longueur, suivant le réglement. Il est fort rare que l'on présente des *bois* absolument dans les dimensions du réglement; les marchés passés avec les fournisseurs de cette matière, déterminent des excédens de prix, pour chaque dimension excédente, relativement à l'espèce du mât.

On voit donc qu'un mât, par exemple, de 26 palmes de grand diamètre, doit avoir, pour être proportionné, 78 pieds de longueur, 17 palmes de petit diamètre, & que le grand doit être mesuré à 13 pieds du gros bout; si le mât avoit quelques pieds de plus de longueur, son petit diamètre n'en seroit cependant pris qu'à 78 pieds, & on passeroit le prix convenu au fournisseur, pour l'excédent de longueur.

Il est bon d'observer que dans le mât présenté par le fournisseur, il faut nécessairement trouver le mât proportionné, &, pour cela, partir de celle de ses trois dimensions qui est la moindre: l'excédent du rapport que les deux autres peuvent avoir avec celle-là, sur le rapport suivant le réglement, se payant, selon le traité avec le fournisseur.

La mâture est une denrée fort chère, & particuliérement à présent: en paix, il a été passé des marchés, aux prix suivans, pour des mâts proportionnés du Nord, savoir:

Grand diamètre.	29 palmes, . . *Prix*	3100 l.
	28	2870
Grand diamètre,	27 palmes, . . *Prix*	2550 l.
	26	2150
	25	1760
	24	1445
	23	1185
	22	915
	21	715
	20	554
	19	420
	18	309
	17	255
	16	160
	15	128
	14	110
	13	85
	12	64
	11	60
	10	50
	9	40
	8 à 7	25

Epars de 5 à 6 palmes, de 44 à 48 pieds,	5 l.	5
de 30 à 40	4	5.
de 3 à 4 palmes, *idem.*	3.	
Manches de gaffe, de 20 à 25 pieds,	1.	

Les épars servent particuliérement pour mâts pavillon.

On tire encore des *bois* ou billons de sapin, d bordages & planches, pour la construction, des d férens lieux qui produisent le sapin; ils ont différe prix, suivant leur qualité:

Des bordages de sapin, de Riga & de Pernaw, toutes dimensions, ont été passés à 1 l. 15 s. le pied cub

De Dantzic, à	1	12	
Des planches de Prusse & demi-Prusse, de Riga, à	1	10	
Des planches de Dantzic, Hambourg, Stetin, à	1	9	
Des planches communes de 14 à 16 lignes d'épaisseur, au-dessus de 9 pieds de longueur, ont été payées à	1	8	la pièce.
Les mêmes au-dessous de 9 pieds, à	1	5	
Des bordages des Pyrénées, à	1	10	le pied c

Ces prix étoient ceux de la marine en tem paix; alors le commerce ne payoit les planche venant de différens ports de Suède & de Nor de 10 à 12 pieds de longueur, de 8 à 10 p de largeur, 16 à 18 lignes d'épaisseur, que 90 livres le cent, composé de cent vingt- planches.

L'orme ne s'emploie dans les ports du roi que

faire des pompes, & pour différens objets d'artillerie : dans le commerce, on en fait quelquefois des pièces de quille, d'étrave, &c.

Suivant des relevés de consommation de *bois* pour la construction des vaisseaux de lignes, on a dressé la table suivante.

Rangs des vaisseaux.	*Première espèce.*	*Deuxième.*	*Troisième.*	*Quatrième.*	*Cinquième.*	*Bordages de sap.*	*Planches.*
116 can.	77520 pi. c.	39840 pi. c.	5896 pi. c.	1250 pi. c.	180 pi. c.	8449 pi. c.	1995 pi. c.
100	70082	32740	6378	1345	180	8300	1900
90	64830	25360	7439	1428	193	8250	1850
80 (24)	54369	23165	9657	1694	193	8150	1800
80 (18)	50862	19663	11973	1739	193	8100	1750
74	47356	16161	12300	1780	19	6338	1497
68	41317	14360	11550	3930	193	5625	1410
64	36279	13562	10810	6440	425	5225	1394
60	33330	12050	10640	4880	425	4760	1296
50	28339	10011	9732	6282	425	4000	1200

On voit donc qu'il se consomme pour la coque d'un vaisseau, par exemple, de 74 canons, 77790 pieds cubes de *bois* de chêne, & 7835 pieds cubes de *bois* de sapin : le tout de *bois* brut, & qui, travaillé & mis en place, a pu souffrir la moitié de déchet. A compter sur le pied de 70 liv. le pied cube de *bois* de chêne, y compris la pesanteur du fer, on voit que la coque d'un vaisseau de 116 canons, peut peser de 2400 à 2500 tonneaux ; celle d'un vaisseau de 74, de 14 à 1500 ton. &c. ce qui est conforme à l'expérience.

La consommation de *bois*, pour les bâtimens de basbord, peut être à-peu-près comme il suit :

	Chêne.	*Sapin.*
Frégate de 30 canons,	21750 p. c.	1450 p. c.
Idem, de 24,	18900	1280
Corvettes de 18,	13660	1120
Idem, de 12	7299	700

Les coques des bâtimens de basbord pèsent moins relativement à leur déplacement, que celles des vaisseaux de ligne. (*V***)

Bois *flottant*, le *bois flottant* est celui qui, d'une pesanteur spécifique, moindre que celle de l'eau de mer, surnage lorsqu'il est mis à l'eau, & d'une d'autant plus grande quantité qu'il est plus léger : les pins & sapins sont des *bois flottans* ; les chênes sont souvent flottans, mais il y en a aussi de fondriers. (*V***)

Bois *fondriers*, *bois* qui d'une pesanteur spécifique plus considérable que celle de l'eau de mer, mis à l'eau, va au fond, s'il n'est supporté par quelque moyen. (*V***)

Bois, (*plein*) le *plein bois*, d'un vaisseau s'entend de tout le corps du navire hors de l'eau : ainsi l'on dit, *tirer en plein bois*, pour dire, de tirer dans le corps du vaisseau. On dit aussi, *boiser en plein bois*, pour exprimer, boiser sans laisser de mailles. (*V* B*)

Bois *à feu* ou *de chauffage*, c'est celui qu'on embarque pour la consommation journalière du vaisseau ; il y en a de deux sortes, le *bois* de billette ou rondin ; il est connu de tout le monde ; c'est le *bois* d'arrimage, pour remplir le vuide que laissent les objets de la cargaison ; le *bois* de bûche : c'est celui que l'on met sous les futailles arrimés, & qui sert aussi au feu de cuisine. (*V* B*)

Bois *de foc*, c'est une espèce de petite vergue trouée d'un bout à l'autre, de distance en distance ; on la coud sur la tête de l'un foc, en passant les deux ralingues dans des trous de grosseur suffisante, pratiqués au bout du *bois de foc*. (*V* B*)

Bois (*faire du*), on dit qu'un vaisseau est à *faire du bois*, quand, ayant relâché quelque part, il emploie du monde à couper & à porter du *bois* à feu, ou qu'il en achète de tout coupé : ainsi *faire du bois*, c'est s'approvisionner de *bois*, de quelque manière que ce soit. (*V* B*)

Bois *tort*, bâtiment monté en *bois tort*. Bâtiment dont tous les couples de levés & de remplissage, sont en place sur la quille. *Voyez* au surplus, *Bois de construction*. (*V***)

Bois *droit*, *Voyez Bois de construction*. (*V***)

Bois d'*arrimage*. *Voyez Bois de chauffage*. (*V***)

Bois *de rebut*, *bois* rebuté par la marine, & qui peut être de quelque service pour le particulier. (*V***)

Bois *de démolition*, *bois* provenant de la démolition des vaisseaux condamnés, ou délivrés dans les radoubs & refontes, dont on ne fait, communément, que du *bois* de chauffage. (*V***)

BOISAGE, s. m. action de boiser. Faire le

boisage d'un bâtiment.... le boiser. *Le* boisage *du bâtiment est fait....* il est boisé. (*V***)

BOISER, v. a. & n. c'est, dans la construction des vaisseaux, garnir l'espace entre les couples de levés, par les couples de remplissage, qui ne sont pas ordinairement tracés sur le plan, mais qui se gabarient sur lisses: quand les couples de levés sont en place, balancés & lissés, on boise, après quoi le bâtiment est, ce qu'on appelle *monté en bois tort.* (*V***)

BOITE, s. f. on appelle *boîte*, l'appât que l'on met aux hameçons pour pêcher; il faut différentes *boîtes*, suivant les différens poissons: pour pêcher la molue à la côte du petit nord, isle de Terre-neuve, on emploie pour *boîte* un petit poisson, appellé *capelan;* cette espèce manque, ordinairement, avant que l'on ait fini sa pêche, & d'ailleurs, il faut aller pêcher le capelan quelquefois à vingt lieues de son *chassaut*, ou établissement: mais vers le milieu du temps de la pêche, il arrive des bancs de maquereaux; ce poisson fait aussi une excellente *boîte* pour la molue. (*V***)

BOITE *de ferrure de gouvernail*, c'est une garniture en fonte que l'on introduit dans l'ouverture des femelles ou rosettes, pour adoucir le frottement du mâle, dans son mouvement continuel de rotation sur son axe. (*V***)

BOITE *de pierrier*, c'est un corps cylindrique, ordinairement de fonte, qui contient la poudre dont on charge le pierrier, en plaçant la *boîte* par une ouverture faite exprès dans la culasse du pierrier; elle est arrêtée par une goupille, afin que la *boîte* ne saute pas quand on tire. Les pierriers faits de manière à être chargés par la culasse, ne sont plus guère en usage aujourd'hui. (*V* B*)

BOMBARDE, s. f. on a appellé autrefois ainsi, une espèce de barque, dont on connoît peu aujourd'hui les particularités; il semble que la *bombarde* ne différoit de la barque que par ses dimensions, ayant 75 pieds de tête en tête, & 24 pieds de bau. On nomme aussi quelquefois *bombarde*, les *galiotes à bombe*, mais improprement. (*V* S*)

BOMBARDE, s. f. la *bombarde* a été aussi une pièce d'artillerie, portant un boulet prodigieux, mais que l'on ne connoît qu'imparfaitement aujourd'hui, *Voyez* au surplus, *le Dictionnaire d'Artillerie.* (*V* A*)

BOMBARDEMENT, s. m. l'action de bombarder. (*V***)

BOMBARDER, v, a. & n. c'est tirer ou jetter des bombes. On ne peut tirer des bombes par mer, qu'au moyen de galiotes, faites exprès pour cela, qu'on appelle *galiotes à bombe*, ou de prames, disposées pour recevoir des mortiers en batterie. Le mortier chargé, on y place la bombe, à la fusée de laquelle, on met le feu, & ensuite à l'amorce du mortier. *Voyez* MORTIER. (*V* B*)

BOMBARDIER, s. m, on appelle ainsi le soldat ou matelot employé au service des mortiers, sur les galiotes & prames. Il y a, dans chaque brigade du corps royal de la marine, une compagnie de *bombardiers*, destinés à faire aussi le service de grenadiers. (*V* B*)

BOMBE, s. f. espèce de sphère creusée, & qui doit être remplie de poudre; la *bombe* a deux anses, pour être maniable, & une ouverture ou lumière, par laquelle on y introduit la poudre. La partie de la *bombe* opposée à la lumière, a plus d'épaisseur, pour que, lui donnant plus de poids en cet endroit, elle ne puisse tomber sur la fusée; cette partie s'appelle le *culot de la bombe.*

Pour remplir la *bombe* d'un pied de diamètre, la plus en usage dans la marine, il faut 15 livres de poudre, & cette *bombe*, chargée, pèse 45 livres, une *bombe* de 8 pouces, pourroit recevoir 4 livres de poudre, & peseroit environ 40 livres, une de 6 pouces, 3 livres de poudre, & peseroit 23 livres: la *bombe* de 17 pouces 10 lignes, peut prendre 30 livres de poudre, & pèse, ainsi chargée, 520 livres. Il n'est peut-être pas nécessaire de charger les *bombes*, de cette quantité de poudre, pour leur faire faire tout l'effet qu'on en peut desirer; mais cette question nous meneroit trop loin, & elle est particulièrement du ressort de l'artillerie.

Le feu doit se communiquer à la poudre, dont la *bombe* est chargée, par le moyen de sa fusée; cette fusée est une espèce de petit cône tronqué, percé suivant son axe, fait de tilleul, saule, ou autre bois bien sec; pour une *bombe* de 12 pouces, il doit avoir 8 pouces de longueur, 20 lignes de diamètre au gros bout, & 14 lignes au petit; le calibre de l'ouverture, selon l'axe, doit être de 5 lignes, on remplit la fusée d'une composition d'excellente poudre, de soufre, & de salpêtre; & la *bombe* étant chargée, on y enfonce cette fusée par sa lumière, de manière qu'il n'en reste qu'environ un pouce & demi en dehors.

On charge les fusées des *bombes*, long-temps avant qu'on ait besoin de s'en servir, &, afin que la composition n'en sorte point, & que l'humidité ne leur fasse aucun tort, on couvre les deux bouts d'une composition de cire jaune & de suif, ou de poix noire, mêlée avec du suif. Quand on veut mettre la fusée dans la *bombe*, on a soin de dégarnir ou découvrir le petit bout de la fusée, ou, même de le couper; à l'égard du gros bout, on ne le décoëffe que lorsque la *bombe* est dans le mortier, & qu'on y veut mettre le feu. (*V***)

BOMBÉ, adj. épithète que l'on donnoit autrefois aux bois qui ont de l'arc; on dit aujourd'hui *bois torts*, *pièces de tour*, pièces pour baux. (*V* S*)

BOMBEMENT, s. m. état de ce qui est bombé (*V***)

BOME, s. f. voile à guy; on appelle ainsi la grande voile *n n o o* (*fig. 39*) d'un bot, & de tout bâtiment gréé en bot ou bateau, de même

que celle du brigantin; elle eſt enverguée ſur une corne ou pic *o o* & bordée ſur un guy *n n*: c'eſt la première des voiles latines; quoique quadrangulaire, elle eſt très-propre à bien ſerrer le plus près du vent. (*V* B*)

BOMERIE, ſ. f. du hollandois *bodemrye*. *Voyez* GROSSE *aventure*. (*B*)

BON BOUT, ſ. m. quand on mouille une ancre à jet en créance, avec pluſieurs grêlins ajuſtés bout à bout, & que le dernier ſe trouve trop court pour aller juſqu'à bord, on fait un dernier ajuſt deſſus, avec un cordage maniable, mais aſſez fort pour roidir la touée; alors le *bon bout* eſt celui du grêlin : ainſi l'on dit, *attrape le bon bout*, pour encourager les gens à haler ſur l'ajuſt. On dit auſſi que le *bon bout* eſt au dernier grêlin, de ſorte que tout *bon bout* eſt celui du cordage, qui eſt en place & qui doit travailler, & ſur lequel on a fait l'ajuſt. (*V* B*)

BON *de voile*, il ſe dit du bâtiment qui eſt bon voilier. (*V***)

BON *bras*, *Voyez* BRAS. (*V***)

BON *frais*, *Voyez* FRAIS. (*V***)

BON QUART! exclamation de la partie de l'équipage qui veille ſur le gaillard d'avant, pour montrer qu'elle eſt alerte & attentive : cette exclamation ſe fait particuliérement chaque fois que l'horloge ſonne. *Bon quart! .. Bon quart devant!* c'eſt auſſi une exclamation qui ſe fait de deſſus le gaillard d'arrière, aux gens du gaillard d'avant, pour leur recommander de ſe tenir bien éveillés & alertes. (*V****)

BONACE, ſ. f. c'eſt un temps pendant lequel le bâtiment n'eſt tourmenté ni par le vent, ni par la mer, ſans que cependant ce temps ſoit totalement propre à la navigation qu'on veut faire. Ce terme eſt peu d'uſage maintenant. (*B*)

BONBA, ſ. m. arbre d'Afrique dont on fait de grands canots. (*B*)

BONDÉ, ÉE (*être*) v. p. au ſimple, c'eſt, parlant d'une futaille, être pleine juſqu'à la bonde : au figuré, un vaiſſeau eſt *bondé*, quand il eſt bien exactement plein, dans tous les eſpaces qui peuvent ſe trouver ſous ſes ponts. (*V***)

BONDEREAU, ſynonyme de *bonde de futaille*, *Voyez* BARIL *de galère*. (*B*)

BONIFIER, v. a. on *bonifie* une cargaiſon avariée, en en mettant à l'écart les objets abſolument gâtés; en faiſant revenir par divers moyens, à un état marchand, ceux dont le dommage eſt réparable, ſuſceptibles d'être *bonifiés* : c'eſt auſſi un terme de pêche qui y a la même ſignification. (*V***)

BONNE *de nage*, une chaloupe, ou autre petite embarcation, eſt *bonne de nage*, quand elle marche bien à l'aviron, & qu'elle peut naviguer ainſi, lorſque la mer eſt un peu élevée. (*V* B*)

BONNE GARCETTE, c'eſt un commandement à ceux qui ſaiſiſſent le tournevire au cable, quand on lève l'ancre, & qu'il y a de la levée par la groſſe mer, pour leur faire fouëtter avec ſoin, & ſouquer bien fort leur *garcette* ſur le cable & le tournevire, afin qu'ils ne puiſſent gliſſer l'un ſur l'autre : c'eſt faire *bonnes garcettes*. (*V* B*)

BONNE *main*, amarre *bonne main*... c'eſt-à-dire, ſans larguer. (*V* B*)

BONNE *tenue*, c'eſt la qualité d'un endroit du fond de la mer qui fait que l'ancre y tient bien, & ne peut pas en être arrachée, ſoit par l'effort que le courant fait faire au vaiſſeau, ſoit par les ſecouſſes qu'il donne en conſéquence de l'agitation de la mer, à laquelle il eſt livré.

Les fonds de *bonne tenue*, ſont ceux d'*argille*, de *ſable* ou de *vaſe ferme*, de *matte*, de *ſafre*, *&c.* *Voyez* ces mots au mot FOND.

Un fond eſt de trop *bonne tenue*, lorſqu'on ne peut pas en retirer l'ancre : cela arrive, lorſqu'on mouille ſur des roches, & que la patte de l'ancre s'engage entre deux. Alors, pour l'ordinaire, la patte caſſe plutôt que de quitter le fond. A la vérité, on ne doit pas *mouiller* ſur un pareil fond, autant que cela eſt poſſible (*Voyez*-en les raiſons au mot MOUILLER); mais on y eſt quelquefois forcé. (*B*)

BONNEAU, ſ. m. vieux mot, ſignifiant *bouée*, *Voyez ce terme*. (*V* S*)

BONNETTE, ſ. f. ou *étouïne*, les *bonnettes* ſont des voiles que l'on peut gréer endehors des vergues, ſur des bouts dehors, des deux côtés du vaiſſeau, quand on eſt vent arrière, & du côté du vent, quand on eſt grand largue. Les *bonnettes* ſervent à élargir la voilure du vaiſſeau. Les *bonnettes* baſſes *p* & *n* (*fig. 291*) ſont rectangulaires, & ſe hiſſent ſur les bouts dehors de baſſe vergue, s'amurant, & ſe bordant ſur les bouts dehors du vaiſſeau. Les *bonnettes* de hunes *o* & *q*, & de perroquets, ſont en trapéſoïdes, plus étroites par en haut que par en bas, & ſervent à élargir ces voiles. On amure & borde ces premières ſur les bouts dehors des baſſes vergues, les autres ſur les bouts dehors de hune, & on les hiſſe ſur ceux de la voile, à laquelle on les ajoute, ou au bout de la vergue, ſi elle n' pas de bout dehors. La *bonnette* a, pour cet effet, une petite vergue. Les *bonnettes* que l'on ajoute aux voiles de l'arrière, ſont ſouvent inutiles; la plupart du temps, elles couvrent celles de l'avant, qui paroiſſent plus avantageuſement placées. (*V* B*)

BONNETTE *maillée*, les *bonnettes maillées*, ſont des bandes de toile qui ſervent à alonger les baſſes voiles, & hunier, pour que le vent ne s'échappe pas par-deſſous; elles ſont d'un très-rare uſage, quoiqu'il ſeroit avantageux de s'en ſervir plus ſouvent qu'on ne fait, ſur-tout aux baſſes voiles. On les attache aux voiles par des pattes, en les laçant les unes aux autres. (*V* B*)

BONNETTE *lardée*, c'eſt une *bonnette* baſſe qu'on larde avec des étoupes, en les couſant deſſus, pour boucher une voie d'eau dans un cas urgent, lorſqu'elle eſt trop baſſe pour pouvoir la boucher autrement. *Voyez* BOUCHER *les voies d'eau.* (*V*B*)

BONNE-VOGLIE, ſ. m. (*galère.*) homme libre qui s'engage moyennant un ſalaire, pour faire le ſervice de forçat. (*B*)

BON-TOUR, c'eſt l'évolution d'un vaiſſeau à l'ancre qui, en évitant au vent & à la marée, défait les *tours* qui ſont dans les cables d'affours, en évitant du côté du cable qui eſt pardeſſus l'autre; alors le bâtiment a pris le *bon-tour.* Pour que le vaiſſeau (*fig. 282*), qui a un tour dans ſes cables en *x*, prît le *bon tour*, il faudroit qu'il fît ſon évolution vers basbord, parce qu'il eſt évident qu'il a pris ſon tour, en évitant vers tribord. (*V***)

BOOT, ſ. m. chaloupe flamande, ou de la mer Baltique; *Voyez* BOT. (*V*S*)

BORD, ſ. m. c'eſt le ſynonyme de *vaiſſeau* : ainſi on dit : il eſt à *bord*, pour dire qu'il eſt au vaiſſeau : *il va à bord... monter à bord... mettre à bord.* Il va au vaiſſeau... monter au vaiſſeau... mettre dans le vaiſſeau... *aller à bord du Royal Louis...* aller au vaiſſeau le Royal Louis : ce mot eſt conſacré parmi les marins, & il ſe ſubſtitue dans une infinité de cas, à celui *vaiſſeau.* (*V*B*)

BORD, ſ. m. ce mot ſignifie auſſi le côté du vaiſſeau. *Paſſe du monde ſur le bord...* C'eſt un commandement aux matelots pour les faire ſe ranger ſur le côté du vaiſſeau, de l'avant & de l'arrière de l'échelle, afin d'aider à monter & deſcendre, ceux des officiers ou perſonnes de conſidération que l'on reçoit à *bord*, & à qui on veut faire honneur. *Bord à bord...* côté à côté; deux vaiſſeaux ſont *bord à bord*, lorſqu'ils ſe rangent de fort près, & preſque à ſe toucher; *nous nous acoſtâmes* bord à bord, *& nous nous battîmes deux heures dans cette ſituation. Bord à quai*, le côté aſſez près du quai pour y pouvoir charger & décharger immédiatement. (*V***)

BORD, ſ. m. ſynonyme de *bordée*, mais d'un plus fréquent uſage. *Faire un bord...* une bordée; c'eſt courir au plus près du vent; *bord ſur bord...* Naviguer *bord ſur bord*, c'eſt louvoyer; c'eſt faire une bordée, & puis, virant de *bord*, une autre bordée, & ainſi ſucceſſivement. Naviguant *bord ſur bord* dans une belle mer, & ſur un vaiſſeau qui pince bien le vent, on gagne en route, quoiqu'avec vent debout, parce que le bâtiment préſente un peu vers l'origine du vent. On entre ainſi dans les ports, dans les baies, dans les golfes, & particulièrement, quand on a quelque courant, ou la marée favorable : on entre dans la Méditerranée avec vent contraire, en naviguant *bord ſur bord* pendant trois ou quatre heures, parce que les courans, dans le détroit de Gibraltar, y portent avec une grande viteſſe. *Virer de bord...* changer de *bord...* de bordée; nous expliquerons le détail de cette manœuvre au mot VIRER. *Bord à terre... bord au large...* c'eſt courir la bordée qui mène à terre... qui mène au large. *Faire un bon bord*, c'eſt courir une bordée avantageuſe, ce qui arrive lorſque le vent adonne. *Faire un mauvais bord*, c'eſt courir une mauvaiſe bordée, parce que le vent refuſe: ce dernier cas eſt celui de virer de *bord*, parce que le vent refuſant ſur un bord, il adonne ſur l'autre. (*V****)

BORD *de la mer, rivage. Voyez ce mot.* (*V***)

BORDAGE, ſ. m. eſpèce de planches, ſervant au revêtement des bâtimens de mer, tant extérieurement qu'intérieurement. On n'emploie le terme de planches, en conſtruction, que pour celles de ſapin d'un pouce à un pouce & demi; toutes planches de chênes, même de peu d'épaiſſeur, s'appellent *bordages*; & les planches de ſapin, à commencer à deux pouces d'épaiſſeur, s'appellent auſſi *bordages.*

Les *bordages* extérieurs & des ponts, s'appliquent ſur la membrure, & ſur les baux & barrots; ils ſont contigus, ſans clorre, cependant de par-tout ſi juſte, qu'on ne puiſſe y introduire l'étoupe dans les joints; car, alors, les calfats y feroient ouverture avec le ciſeau tranchant : cette ouverture, néceſſaire pour recevoir l'étoupe, peut avoir quelques lignes extérieurement, ſuivant l'épaiſſeur du *bordage*, allant à rien au fond de la couture, où les *bordages* ne peuvent trop bien clorre.

Le *bordage* de l'intérieur du vaiſſeau s'appelle *vaigrage*, *ferrage* ou *vaigre*; le premier tour, ou la première virure de vaigre, régnant le long de la carlingue, n'eſt point arrêté à demeure, & s'appelle *paracloſe.* On lève les paracloſes pour viſiter & nettoyer les lumières. Deux ou trois virures qui règnent vers le milieu des genoux, & qui ont plus d'épaiſſeur que les autres, ſe nomment *ferres*, ou *vaigres d'empature.* Les fonds du vaiſſeau ſont vaigrés en plein. Les vaigres, depuis les ferres d'empature, juſqu'aux bauquieres, laiſſent ordinairement des clairvoies, ou paracloſes de quelques pouces, de deux virures en deux virures, pour le renouvellement de l'air en maille, & rafraîchir par-là, la membrure. Les vaigres en entrepont & de vibord, s'appellent *vaigres de murailles.* Les bauquières, ferres-gouttieres, *&c.* ſont auſſi des eſpèces de vaigres, ou *bordages* intérieurs, mais qui ſe travaillent d'une façon qui leur eſt propre, & dont on parlera à ces mots. Au ſurplus, tous les vaigres, excepté les paracloſes, ſont cloués ſur la membrure.

Les *bordages* extérieurs, règnent depuis la rablure de la quille, juſqu'aux platbords & rabattues; &, de l'arrière à l'avant, depuis les rablures de l'étambot, de la liſſe d'hourdi, & les montans de tableau, juſqu'à la rablure de l'étrave, & l'allonge de coltis : ils ont différens noms, ſuivant le lieu qu'ils occupent : les *bordages*, formant la virure qui ſe loge, de ſon cap inférieur, dans la rablure de

de la quille, s'appellent *gabords*; la virure au-dessus, *tribord*; on appelle *bordages de fleurs*, ceux qui règnent vers le milieu des genoux; *bordages de diminution*, ceux qui forment les tours au-dessous des préceintes. La première virure au-dessous de la préceinte, a, communément, à son can supérieur, la même épaisseur que cette préceinte, &, à son can inférieur, un quart de pouce, ou davantage, de moins; ce qui détermine l'épaisseur du can supérieur de la virure en-dessous, qui diminue de la même quantité, &, ainsi de suite, jusqu'à être parvenu aux *bordages de point*, ou de l'épaisseur qui appartient au rang, ou à la force du bâtiment, & qui demeure la même depuis le dernier *bordage* de diminution, jusqu'au gabord.

Les extrémités des bâtimens un peu considérables, sont rarement closes avec des *bordages* proprement dits, parce qu'elles offrent trop de rond, pour qu'un *bordage* de quelqu'épaisseur, pût assez plier, sans se rompre, ou, sans tendre d'une manière fort dangereuse, à se redresser : on emploie en place, sur-tout dans les ports du roi, des *pièces de tour*, que l'on cherche avec les gabarits des endroits à border, & des tablettes des équerrages & dévirages, pris dans plusieurs points de la longueur que doit occuper la pièce : comme elle ne peut être façonnée qu'au dépens du bois, il ne peut pas manquer d'y avoir beaucoup de perte dans le *bordage* des façons, malgré le soin que l'on prend de faire faire des enlevures, à la scie, des parties qui doivent aller dehors, quand elles en valent la peine. Dans les ports marchands, & sur-tout chez les nations du Nord, on plie au feu, ou au moyen d'étuves, des *bordages* d'une assez grande épaisseur, afin d'épargner les pièces de tour : mais dans les arsénaux de la marine, on ne plie guère de cette manière que les *bordages* des chaloupes & canots.

Les préceintes, le remplissage entr'elles, sont des espèces de *bordages*, & qui n'en diffèrent que par l'épaisseur : cependant, leurs écarts sont quelquefois façonnés comme ceux de la quille, & sont appellés alors *écarts flamands* : mais cela ne se pratique guère ainsi aujourd'hui; on les place à *écart franc*, ou à *écart en about*, comme le *bordage*, surtout dans les endroits qui doivent recevoir le chevillage des chaînes de haubans, ou de différentes liaisons.

Les *bordages* interrompus par les sabords s'appellent *entre-sabords*.

Les *bordages* sont fixés par quatre clous sur chaque couple, ou, dans les fonds, par deux clous & deux gournables : les clous & gournables, respectivement dans une opposition diagonale, portant à-peu-près dans le milieu de l'épaisseur, sur le droit, de chaque pièce de membrure, évitant sur-tout d'en percer le trou trop près du gabariage ou des mailles : les clous doivent entrer dans la membrure jusqu'aux deux tiers de son épaisseur; les abouts des *bordages* sont arrêtés par deux chevilles à pointe perdue, le plus souvent à grille appellées *chevilles d'écart*. On cheville aussi les *bordages* aux endroits où il y a des porques; mais avec des chevilles qui traversent le *bordage*, le membre, le vaigrage & la porque, en dedans de laquelle, elles sont goupillées sur virole.

Les *bordages* des ponts & gaillards sont cloués sur les baux, barots, barotins ou lates, excepté ceux de la partie du faux-pont, dans les vaisseaux de ligne, depuis la plate-forme du maître valet, jusqu'à la fosse aux cables ou soute à voiles : ceux-ci ne sont que des bouts de *bordages* volans, jettés de façon à clorre les distances entre les faux-baux, où l'on pratique une rablure, au moyen d'une pièce de rapport clouée sur le lit supérieur de ces faux-baux, qui a quelque pouce de moins de largeur, que ces baux sur le droit; les extrémités de ces bouts de *bordages*, ou planches volantes, sont reçues dans ces rablures. Les hiloires & gouttieres sont des espèces de *bordages*. *Voyez* ces mots.

On a grande attention, dans l'opération de border ou d'appliquer le *bordage*, de croiser ou doubler les écarts, c'est-à-dire, de faire ensorte qu'un écart se trouve toujours au moins de trois pieds en arrière ou en avant, de ceux qui peuvent se trouver dans les trois ou quatre virures supérieures ou inférieures, ou contiguës : bien entendu qu'il faut pareillement croiser les écarts de la quille, des préceintes, hiloires, *&c.*

L'échantillon des *bordages* est proportionné à la force des bâtimens; on en parlera au mot ECHANTILLON. (*V***)

BORDAGE, s. m. action de border. (*V***)

BORDAILLE, s. f. nom qu'on donne aux planches propres à faire des bordages; ainsi l'on dit : *voilà de bonnes bordailles.... de belles bordailles.* (*V* B*)

BORDANT *de voile*. *Voyez* BORDURE. (*V***)

BORDAYER, v. n. *Voyez* LOUVOYER. (*B.*)

BORDÉE, s. f. route faite par un vaisseau au plus près du vent : courir différentes *bordées*.... c'est bordeyer, louvoyer, naviguer au plus près, changeant de temps à autre, les amures; courir de *petites bordées*, de *grandes bordées*; rester moins ou plus de temps sur le même bord, dans la même route du plus près. Attrapper un cap, un port, un vaisseau à *bout de bordée*; c'est y arriver juste, par la route du plus près, sans être, du tout, dans le cas d'arriver. Ce mot est synonyme de celui *bord*, pris dans une certaine acception (*Voyez ce terme*). Cependant il ne seroit pas autant selon l'usage de dire, *faire* ou *courir de grands*, ou *petits bords*, que, *de grandes* ou *petites bordées*. *Voyez*, *au surplus*, LOUVOYER. (*V* B.*)

BORDÉE, s. f. décharge de toute l'artillerie d'un des côtés du vaisseau. *Nous lui tirâmes notre bordée de tribord.* (*V* B*)

BORDÉE, s. f. ce terme s'emploie dans cette façon de parler : courir la grande *bordée*... la petite

bordée. Courir la grande *bordée*, c'eſt faire le quart ou la garde, par moitié d'équipage: on fait toujours la grande *bordée* quand on eſt ſous voile, ou dans les rades foraines ſur une ſeule ancre. Les officiers, ſur les vaiſſeaux du roi, ne courent pas la grande *bordée;* ils font pluſieurs quarts. Les équipages courent auſſi la petite *bordée*, dans les rades où le vaiſſeau eſt affourché; dans les ports où il eſt amarré: c'eſt-à-dire, qu'ils font le quart par partie d'équipage plus petite que la moitié; par tiers ou par quart. (*V***)

BORDEGER, v. n. *Voyez* LOUVOYER. (*V***)

BORDER, v. a. appliquer & fixer le bordage ſur les membres, & ſur les baux du bâtiment. La ligne des préceintes, qui de deſſus le plan, a dû être portée ſur les gabarits, & enſuite ſur les couples de levées, avec les rablures de la quille, de l'étrave, de l'étambot, & de la liſſe d'hourdi, bornent l'eſpace des œuvres vives à *border.* Le bordage des œuvres mortes a auſſi pour limites ces préceintes, & les liſſes de plat-bord & de rabattues. On règle, on embellit à l'œil, la ligne des préceintes, ſur le vaiſſeau, en faiſant paſſer un cordeau par tous les points de cette ligne, rapportés ſur le gabariage des couples de levées, en faiſant lever ou baiſſer ce cordeau de quelque quart de pouce, dans les endroits où l'agrément de la tonture ſemble l'exiger; ſi le deſſin du plan a été bien fait, les changemens ſur la nature, doivent être peu conſidérables. Une fois que l'on eſt content de la tonture que donne le cordeau, on la trace de long en long, & c'eſt là où doit ſe trouver le can ſupérieur des préceintes: on en place les trois tours.

Pour placer les préceintes, on a levé la liſſe du fort; l'eſpace entre le can inférieur des préceintes & la liſſe en deſſous; l'eſpace entre toutes les autres liſſes, & celui entre la liſſe du fond & la rablure de la quille, ſe diviſent ſur le maître couple, par la laize ou largeur que peuvent fournir les bordages, l'un portant l'autre: cette opération en donne le nombre; on diviſe, par ce nombre, ſur toutes les couples de levées, & les rablures de l'avant & de l'arrière, l'eſpace entre ces liſſes: par toutes ces diviſions, on fait paſſer le trait qui détermine la place des bordages.

Le travail des bordages oblige à pluſieurs attentions, premiérement, à l'équerrage, ou l'angle du gabariage du couple avec le lit du bordage ou de la préceinte contigu, qui ſe prend avec ce que les charpentiers appellent une *équerre*, qui s'ouvre à-peu-près comme un pied de roi; ils en poſent une des branches ſur le gabariage, & l'autre ſur le lit du bordage ſupérieur ou inférieur, perpendiculairement à une tangente à la courbe que forme ce bordage ſur la carène; il fait cette opération de proche en proche, & à des diſtances déterminées, & il rapporte ces angles, ou équerrages, ſur une tablette: enſuite, il faut ſe procurer le dévirage, conſidérable, ſur-tout, dans la partie de l'avant & de l'arrière: les angles, ou équerrages, pri
pluſieurs points du bordage, ne ſuffiſent pa
donner ſa figure; ces angles tournent, pou
dire, ſur leur ſommet, à meſure que le b
court de l'avant, ou de l'arrière: pour av
dévirage, les charpentiers bornoyent avec
équerres, dans tous les points où ils o
l'équerrage: une des équerres, placée ſuiva
gle du gabariage avec le lit du bordage; la ſe
placée de l'avant ou de l'arrière, mais ſeul
une de ſes branches ſur le gabariage, l'autre
che ſervant à bornoyer, avec la ſemblable b
de la première équerre: la différence de l'an
la ſeconde équerre, ainſi ouverte, avec l'équ
dans le même endroit, donne le dévirage. E
ſième lieu, il faut remarquer que le bordag
avoir ſouvent une double courbure; ſa fa
touche à bord, a la courbure du boiſage ſur
il eſt appliqué; ſon can a la courbure du
bordage contigu: pour avoir cette ſeconde
bure, on tend une ligne, appellée *ligne à bu*
d'une extrémité à l'autre de la place du bo
& vers le milieu de ſa laize; on la garnit
quettes, ou petites brochettes de bois, do
des extrémités, par exemple, ſon gros bout,
le can ſupérieur du bordage, l'autre, ou ſa
te, le can inférieur: toutes ces buquettes,
pour longueur, la laize que doit avoir le bo
& arrêtées ſur la ligne de façon à n'en pas
la tenſion, afin qu'elles puiſſent donner bien
tement, le cours naturel du bordage; avec
ligne, armée de ſes buquettes, on cherche
dage dont elle indique la ſurface intérieure:
à la courbure ſuivant le boiſage, on en f
gabarits.

Il y a infiniment moins de difficultés à
les œuvres mortes.

On emploie des pièces de tour, pour
les parties qui ont beaucoup de rond: mais
qui peuvent recevoir des bordages droits, o
jours quelque convexité ou concavité; ainſi
forcer preſque tous ces bordages pour les r
ce qui ſe fait au moyen de bout d'épars de
ou cinq pieds, dont les extrémités ſont a
par pluſieurs tours de tourons, paſſés da
taquets de fer, cloués au-deſſus & au-deſſ
la pièce que l'on veut ranger: cet apparei
pelle *bridole:* on chaſſe des coins entre c
de bois & le bordage qui en eſt croiſé,
le fait plier, & on ſerre de plus en plus l
doles, juſqu'à ce que ce bordage touche
bord.

Comme les Anglois ſe haſardent plus que
à faire plier le bordage, ils emploient une m
qu'ils appellent *wring-bolts* (cheville à force
quelle à infiniment plus de force. Une c
g g (*fig. 28*), garnie en-dehors d'une bou
en-dedans d'une goupille, eſt premiéreme
blie ſur un bordage déjà placé, qu'elle tra
ainſi qu'une des pièces de la membrure, &

ès trois blocs de bois placés en-dedans du couple, sur lesquels elle est goupillée; un levier *h h*, passé par un bout dans la boucle de cette cheville, est gêné, à l'autre bout, par plusieurs tours de cordages, passant en-dedans du couple, où, en y chassant des coins de bois, on rapproche le levier de la partie extérieure du couple, & par conséquent on serre, & applique fortement contre le couple, le bordage qui est entre deux: au surplus l'usage françois suffit, pour la quantité dont on veut forcer le bordage.

Suivant la façon de *border* ordinaire (en carvelle ou caravelle), les bordages se touchent par leurs lits, ou cans, & leurs extrémités; il y a une autre façon de *border*, dite, à *clein* ou à *quien*, (*fig. 13*); les bordages inférieurs sont recouverts par les bordages supérieurs, d'un pouce & demi, à deux pouces: la membrure est travaillée en conséquence: cette manière de *border* ne s'est employée d'abord, que pour des canots ou chaloupes, ou petits bâtimens comme sloops, cotters, *&c.* pour la contrebande: de cette guerre, il s'est *bordé* de cette manière des bâtimens de 25 à 26 pieds de largeur, portant jusqu'à 20 & 22 canons; & ces bâtimens sont envoyés quelquefois à l'Amérique. A mon avis, c'est les hasarder un peu trop. Ces bâtimens sont très-peu boisés; ils ont beaucoup de mailles; le recouvrement des bordages est serré à l'endroit des mailles, par des clous rivés en-dedans sur bague, ou à vis, avec des écrous; on les *borde* quelquefois sur les couples de levées, & on ne met quelques couples de remplissage, que lorsque les bordages sont ainsi unis ensemble. On ne peut guère calfater les joints de ces embarcations; il faut se contenter de les friser, dans leur construction. Les radoubs, qui ne manquent pas d'y devenir bientôt nécessaires, en sont très-difficiles. (*V* * *)

BORDER *une voile*, v. a. c'est haler sur ses écoutes, ou sur une seule, suivant la manière dont on est orienté, relativement au vent: car pour le plus près, les basses voiles ne se *bordent* que du côté sous le vent; elles s'amurent au vent. *Border plat*, c'est haler extraordinairement sur les écoutes, pour que la voile soit le plus tendue qu'il est possible: qu'elle approche de la figure plane. (*V* * *)

BORDER *les avirons*, v. a. c'est, dans toute espece d'embarcation à rames, mettre les avirons sur le bord, prêts à nager. (*V* * B*)

BORDER, v. a. *Voyez* COTOYER. (*B.*)

BORDER *la haie*, (*Honneur.*) ranger sur une seule ligne, une troupe sous les armes, ou sans armes, soit à bord, soit à terre, dans un lieu où doit passer un officier général, à qui cet honneur est dû. *Voyez* HONNEUR. (*V* * *)

BORDEYER, v. n. *Voyez* LOUVOYER. (*V* * *)

BORDIER, (*Vaisseau*) adj. vaisseau qui a un faux côté, qui est plus pesant d'un côté que de l'autre, soit pour n'avoir pas ses deux côtés semblables, soit pour n'avoir pas eu assez d'attention aux échantillons des pièces & au chevillage, de façon qu'il se trouve plus fourni de bois, ou de fer sur un bord que sur l'autre: soit enfin pour avoir employé des bois d'une pesanteur spécifique plus considérable, d'un côté que de l'autre. Le défaut de similitude des côtés du vaisseau, pourroit provenir d'un vice de construction, de n'avoir pas soigneusement balancé les couples, *&c.*; mais il est occasionné plus souvent par échouage, ou quelques autres accidens. Comme le vaisseau *bordier*, lège, doit incliner, on le redresse au moyen de lest, ce qui détermine la quantité du faux côté. *Ce bâtiment a un faux côté de six tonneaux.* Les vaisseaux *bordiers*, vont toujours mieux sur une amure que sur l'autre. (*V* * *)

BORDIGUE, s. f. retranchement pratiqué sur les bords de la mer avec des claies, faites de cannes & de roseaux, pour y tenir du poisson enfermé. (*B.*)

BORDURE, s. f. c'est la largeur des voiles par en bas, prise d'un point d'écoute à l'autre: ainsi l'on dit qu'une voile a une grande *bordure*, quand elle est large par en bas. Les huniers ont trop, ou trop peu de *bordure*, quand leur largeur en bas est plus ou moins grande que la distance comprise entre les poulies de bout de vergue, dans lesquelles passent leurs écoutes, parce qu'il faut que leurs points d'écoutes répondent juste à ces poulies estropées, & capelées sur les bouts des basses vergues, afin que la voile soit tendue comme il faut. On dit aussi que les voiles latines ont trop peu ou trop de *bordure*, quand il n'y a pas assez d'espace entre le point de leur amures, & celui de leur écoute; ou lorsqu'il y en a trop: dans ce dernier cas, elle sont un sac. (*V* * B*)

BORÉAL, adj. ce mot est synonyme de celui *nord*; mais celui-ci est neutre, & quelquefois substantif, au lieu que *boréal* est toujours adjectif & prend le genre du substantif, auquel il se joint. Ainsi l'on dit: *le pôle boréal*, *l'hémisphère boréal*, *la côte boréale*, *la partie boréale.* (*B.*)

BORÉE, s. f. vent du nord. (*B.*)

BORGNE, (*ancre*) on nomme ainsi une ancre mouillée sans bouée, ou qui l'a perdue. (*B.*)

BOSPHORE, s. m. nom donné à quelques détroits. C'est ainsi que le détroit ou canal de la mer Noire, ou de Constantinople, se nomme aussi *Bosphore de Thrace.* (*B.*)

BOSSAGE, s. m. nom que donnent quelquefois les charpentiers, à la courbure des bois ceintrés. On l'appelle plus communément *arc. Voyez ce mot.* (*V* * S*)

BOSSE, s. f. on appelle ainsi en général, tout cordage dont un des bouts fait dormant sur quelque chose de solide, & l'autre s'entortille sur quelque manœuvre, en la fouettant avec les *bosses*, pour l'empêcher de courir & la retenir. (*V* * B*)

Bosses *à fouet & à bouton*, les *bosses à fouet & à bouton*, sont, en général, celles qui sont fixées à demeure quelque part ; & particuliérement les *bosses H* (*fig. 51*), que l'on applique sur les cables, lorsqu'on lève les ancres, ou dans d'autres circonstances. Ces *bosses* sont faites d'un cordage de trois ou quatre pouces, qui enveloppe les cosses de fer qui sont passées dans les arganeaux *E* des pitons, ou chevilles, fichés sur les hiloires des ponts & taquets de bittes ; de sorte que ce cordage se double, dans la longueur de trois pieds environ ; & ses doubles sont bien souqués l'un contre l'autre, par de bons amarages de ligne, contre la cosse, & de distance en distance ; on termine le tout après cela, par un cul de porc double, ou tête de more, en assemblant les deux bouts du cordage pour en faire le bouton, sur lequel on ajuste le fouet fait d'un filin de deux pouces environ, & de deux brasses de longueur. Ces *bosses* servent non-seulement pour retenir le cable, quand on veut choquer au cabestan, en levant l'ancre au tournevire, mais encore pour retenir le cable en avant des bittes, pendant qu'on prend tour & choc ; & aussi pour retenir le cable sur la bitte, quand il n'a qu'un tour : & même quand il a tour & choc, dans un coup de vent, & pendant un grand tangage. (*V* B*)

Bosse *de bout*, les *bosses de bout d d d* (*fig. 73*), sont les plus longues de toutes, & faites avec de plus gros cordages que les autres ; on fait un cul de porc double sur un des bouts ; on passe la *bosse* ensuite du haut en bas dans le trou du bossoir qui est sur l'arrière des clans ; & quand l'ancre est haut sur le capon, comme on le voit dans la figure, on passe le courant de la *bosse de bout* dans l'arganeau de l'ancre, & sur l'avant du bout du bossoir, dans une entaille qui y est pratiquée ; on la roidit comme il faut, & on la tourne, après cela, sur le taquet de bout, qui est ordinairement placé bien solidement sur la queue du bossoir, de sorte qu'en larguant le capon, l'ancre reste suspendue sur sa *bosse de bout*, qui sert encore à la mouiller, aussi-tôt qu'on la largue de dessus le taquet de bout ; car c'est sur ce simple cordage qu'est retenue l'ancre, au moment de la laisser tomber : ainsi la *bosse de bout* est fixée par un bout sur un cul de porc, & est courant de l'autre bout au besoin. (*V* B*).

Bosse *cassante*, ce sont des *bosses* frappées ordinairement sur les cables, que l'on mouille dans un gros temps de vent & de mer, parce qu'à mesure que l'ancre fait travailler son cable, il fait casser ces *bosses* l'une après l'autre, de maniére qu'en recevant peu-à-peu, & par gradation, le choc & la secousse du vaisseau, qui va souvent comme un trait à l'appel de son cable, il arrive que la facade est moins violente sur l'ancre, & que le cable en souffre moins, ce qui le fait résister avec plus de sûreté à l'effort subit du vent & de la mer auquel on l'expose ; ainsi les *bosses* sont appellées *cassantes*, dès qu'elles sont destinées à être cassées. On en met sur les cables de retenue des vaisseaux qu'on lance à la mer. (*V* B*)

Bosse, (*serre*) s. f. c'est un cordage qui sert à suspendre l'ancre par une de ses pattes, lorsqu'elle est élevée au-dessus de l'eau & traversée le long du bord. (*V* B*)

Bosse *de chaloupe*, *de canot*, c'est un cordage moins long que les cableaux des chaloupes & canots, & dont on se sert à amarrer ses embarcations derrière le vaisseau, ou par-tout ailleurs. (*V* B*)

Bosse & Bitte, commandement pour faire *bosser* le cable en avant des *bittes*, & lui faire prendre un tour de *bitte*, en en passant le double par-dessus le traversin sur l'arrière, & le faisant embrasser le montant sur l'avant, & revenir ensuite, par-dessous le traversin, pour être, après cela, bossée bien roide sur l'arrière de la *bitte*. (*V* B*)

Bosse, s. f. c'est une bouteille de verre fort mince, remplie de poudre, au cou de laquelle, après qu'on l'a bien bouchée, on met quatre ou cinq mèches qui pendent ; on lui attache ensuite un bout de ligne de deux à trois pieds, qui sert à la jetter. Les mèches allumées, la bouteille venant à se briser, met le feu à tout ce qu'elle rencontre. On s'est servi de cette machine sur la Méditerranée ; on la jettoit dans les vaisseaux pour mettre l'équipage en désordre. (*V* A*)

BOSSEMAN, s. m. c'est, dans ce qu'on appelle *maîtrance* d'un nom collectif, le quatrième officier marinier ; il marche après le contre-maître, qui est le troisiéme, & avant le quartier-maître, qui est le cinquième. Il est plus particuliérement chargé du soin des ancres, des cables & de tout ce qui les concerne.

M. Lescalier, qui a si souvent raison dans son *Vocabulaire des termes de marine*, se trompe, je crois, lorsqu'il fait venir ce nom du mot anglois *boatswain*, puisque, dans la marine angloise, celui-ci répond à notre *premier maître* ou *maître d'équipage*. Il y a beaucoup plus d'apparence que le mot *bosseman*, est formé de *bosse*, terme de marine, dont toutes les acceptions sont plus ou moins relatives aux fonctions du *bosseman*, & de *man*, qui signifie *homme* dans toutes les langues du Nord, & spécialement en anglois. Ce mot signifiera donc dans son étymologie, *l'homme de la bosse ; l'homme qui a des bosses*, *de faire bosser*, &c. (*B.*)

BOSSER, v. n. c'est appliquer les *bosses* sur une manœuvre que l'on veut retenir ; ainsi, on dit qu'il faut *bosser*-là, pour dire qu'il faut mettre des *bosses* sur le cable, ou sur toute autre manœuvre que l'on tire, quand on la juge assez roide. *Bosse*, commandement pour faire appliquer les *bosses* sur le cable, ou sur toute autre manœuvre, de pouvoir les retenir sur les *bosses*, qui les pêchent alors de s'en retourner par l'effort du poids qu'elles peuvent supporter ; ainsi, en *bossant* une manœuvre, on a ensuite le temps de la tirer

ter & amarrer en un lieu solide. *Bossée*, une manœuvre est *bossée*, lorsqu'on lui a appliqué les *bosses*, pour la retenir dans l'état de tension où elle se trouve alors. (*V* B*)

BOSSER *les huniers*, c'est appliquer des *bosses* sur leurs itaques, à la tête des mâts, afin qu'ils se tiennent toujours haut, si les drisses ou itaques venoient à être coupés pendant un combat: outre les *bosses*, on y met aussi des chaînes de fer, qui embrassent la vergue de hune, & le mât au-dessus du capelage. (*V* B*)

BOSSER *les basses vergues*, c'est doubler les suspentes des basses vergues, appliquer des *bosses* sur les drisses, & mettre des chaînes de fer dessus, capelées sur les bas mâts, pour obvier aux coups de canon, qui pourroient couper les drisses, & suspentes pendant le combat, faire tomber les vergues, & désemparer le vaisseau de ses voiles. Malgré toutes ces précautions, il arrive souvent que toutes ces machines sont coupées & que l'on perd ses voiles & vergues. (*V* B*)

BOSSETTE *de la carnal*, s. f. (*terme de Galère.*) petite *bosse* faisant dormant au pied du mât, sur l'estrope de la *carnal*, & qui aide à la retenir. (*B.*)

BOSSOIR, s. m. les *bossoirs* sont deux grosses pièces de bois, mises en saillie vers l'avant du vaisseau, de chaque côté du gaillard d'avant, auprès & en-dedans du coltis, *voyez R* (*fig. 125*). Une partie des *bossoirs* est portée à plat sur le gaillard d'avant, & est endentée & chevillée sur les baux de ce gaillard; quelquefois elle porte simplement sur les bordages; elle est toujours pareillement chevillée avec les baux. L'autre extrémité du *bossoir R*, qui va en grossissant, passe contre le haut du couple de coltis, & fait saillie hors du bord, en relevant un peu, & faisant avec la direction de la quille, un angle (à-peu-près dans un plan horizontal,) d'environ 45 degrés. La queue du *bossoir*, & sa partie saillante, sont ordinairement ensemble un angle, pour que cette partie intérieure croise plus quarrément les barrots des gaillards. On soutient le *bossoir* en-dessous par une courbe *S*, en forme de console, qui le lie avec le revers du coltis, & qui se nomme *courbe de bossoir* ou *porte-bossoir*.

Le service des *bossoirs* est de lever l'ancre lorsqu'on la retire de l'eau, ou de la tenir suspendue lorsqu'on la tient prête à être mouillée, ce qui se fait à l'aide de trois rouets de fonte, ou, au moins, des de fontes, placés verticalement dans des clans pertcés à l'extrémité extérieure du *bossoir* & d'une poulie à trois rouets, nommée *poulie de capon*. La saillie de ces pièces hors du bord, doit être suffisante pour empêcher l'ancre d'offenser le bordage de l'avant du vaisseau, en la laissant tomber dans l'eau, ou en la retirant. On leur donne un équarrissage à-peu-près égal à celui des baux du premier pont.

En arrière des rouets du *bossoir*, c'est-à-dire, entre les rouets & le bord du vaisseau, est percé un trou, dans lequel passe la bosse de bout, & dans la face de l'avant de ce *bossoir*, est une entaille verticale ou rainure, dans laquelle entre le double de cette bosse de bout.

Il y a des *bossoirs* qui n'ont qu'un rouet dans une fente, ou un clan ouvert dans le *bossoir*, sur lequel on fait passer la bosse de bout aussi-tôt qu'on l'a passée dans l'arganeau de l'ancre, quand elle paroît à la superficie de la mer; alors on la met tout de suite au *bossoir* sans capon; mais il faut plus de monde de cette manière, qu'en suivant notre usage, à moins qu'on ne la caponne avec un palan à fouet, que l'on peut frapper sur la bosse de bout.

Dans les bâtimens de basbord, qui n'ont point de gaillards, les *bossoirs* y sont quelquefois établis d'une manière différente; il y en a, où ce n'est qu'une courbe, dont une des branches forme la partie extérieure du *bossoir*, & repose sur le platbord; & l'autre, qui est verticale, est chevillée avec la muraille par les vaigres, allonges d'écubiers ou de coltis & le bordage: souvent même, dans cette manière d'établir les *bossoirs*, on les fait passer entre deux patins, avec lesquels ils sont contenus par une cheville mobile: l'extrémité de la branche intérieure est armée d'un crochet, crochetté dans un piton enfoncé dans la goutière, & quelque barrot près du bord; de cette manière, les *bossoirs* se démontent facilement. (*V* E*)

BOSSON, bouge. *Voyez* ce mot. (*V* S*)

BOT, s. m. c'est selon M. Bourdé, le *bateau bermudien* (*Voyez* ce mot.): mais proprement, c'est une embarcation hollandoise ou flamande, fort pleine, quarrée de l'avant, & pontée. Les chaloupes & autres bâtimens à rame de ces nations, qui sont de cette forme, s'appellent aussi *bot*. (*V***)

BOTTE *ou* PIÈCE, s. f. nom général de toutes les futailles que l'on embarque, & qui contiennent plus d'une barique; ainsi l'on dit *bottes* ou *pièces de deux*, quand elles sont de deux bariques, fût de Bordeaux à 120 pots la barique; *bottes de trois*, *bottes de quatre*; ces dernières sont les plus grandes dont on puisse se servir avec aisance; on se sert cependant de *bottes* de cinq, six, sept, huit & neuf bariques, dans les vaisseaux qui vont à la traite des noirs, parce que ces grandes futailles offrent des facilités dans l'arrimage.

Il est essentiel, dans la marine, d'avoir des *pièces* de dimensions bien uniformes, & de connoître ces dimensions, pour pouvoir faire à l'avance son plan d'arrimage, relativement à la grandeur & à la figure intérieures du vaisseau. Voici un tarif, non-seulement des dimensions des *pièces* ou *bottes*, mais même de tous les articles de tonnellerie qui s'embarquent sur les vaisseaux du roi.

Pièces.	Longueur.			Diamètre aux bouts.			Diamètre au bouge.		
De 4 Bariques.	4 pi.	7 po.	0 l.	2 pi.	11 po.	6 l.	3 pi.	4 po.	6 l.
3	4	5	0	2	6	0	2	11	0
2	4	1	0	2	2	0	2	6	0
Barique.	2	11	0	1	11	0	2	2	0
$\frac{2}{3}$ de Bariq. ou Tierçon.	2	7	0	1	7	0	1	10	0
$\frac{1}{2}$ Barique ou Quart de 60 pots.	2	4	0	1	6	0	1	9	0
Barils de 50	2	2	6	1	4	0	1	5	6
40	2	1	0	1	3	0	1	5	0
30	1	11	6	1	1	6	1	4	0
25	1	10	0	1	0	6	1	2	6
20	1	8	6		11	6	1	1	6
15	1	7	6		10	6	1	0	6
12	1	5	6		9	6		11	6
10	1	5	0		9	0		11	0
8	1	3	0		8	0		10	0
6	1	2	0		7	6		9	0
5	1	1	6		7	0		8	6
4	1	1	0		6	6		8	
3		11	0		5	6		8	
2		10	0		5	0		6	0
1		8	0		4	0		5	0
Charniers 120	1	7	0	1	2	3	1	7	0
60	1	4	0	1	6	0	1	4	6
50	1	2	0	1	0	0	1	3	6
25		11	0		9	6	1	0	6
Barate		10	6	1	0	0	1	3	6
Seilleau		11	0		9	0	1	0	0
Bidon		11	0		6	0		9	0
Gamelle		7	6		8	6		10	6

Quant au poids des principaux de ces objets, qui n'eſt pas moins néceſſaire, puiſqu'il doit entrer dans le calcul ſur lequel on détermine le déplacement du vaiſſeau, voici celui des *pièces* dont on fait le plus d'uſage.

Pièces de	4	avec 10 cercles de fer	379
	3	*idem.*	292
	2	*idem.*	242
Barique		avec 8 cercles de fer	120
Demi-barique		*idem.*	61

Il eſt à remarquer que ces *pièces*, ſuppoſées contenir ſeulement 240 pintes par barique, en contiennent 260 (pinte de Paris de 48 pouces cubes); par conſéquent la *pièce* de quatre contient 1040 pintes, au lieu de 960.

Quant au fût de Bordeaux, il ne contient que 240 pintes, & quelquefois 7 à 8 pintes de moins; il [illegible] ſec, relié en feuillard, 84 à 88 livres: au ſurplus, la pinte que nous conſidérons comm de 48 pouces, n'eſt réellement que de 47.285 (47 $\frac{285}{1000}$; ainſi, la barique de Bordeaux paroît da les dimenſions les plus exactes.

Dimenſions des fûts ou bariques de Bordeaux.

Intérieures	Longueur	2 pi.	4 po.	0
	Grand diamètre	1	11	9
	Petit diamètre	1	9	3
Extérieures	Longueur	2	9	4
	Grand diamètre	2	1	3
	Petit diamètre	1	11	0

(*V* **)

Bottes (*en*), on dit que les fûts ſont *en botte* quand ils ſont démontés, & que l'on a fait paquet, un fagot, de toutes leurs douves & fo çailles. Ce fagot eſt ordinairement lié de deux ce cles de fer. On ne met les pièces en *bottes*, q

lorſqu'on veut qu'elles tiennent moins d'eſpace ; quand elles ſont vuides.

On dit auſſi *bateau*, *chaloupe en bottes* : ce ſont des embarcations démontées : les bâtimens qui vont faire la pêche de la molue ſur la côte du petit nord, portent avec eux des bateaux de pêche *en bottes* : quelquefois, juſqu'à ſix & huit, pour remplacer, parmi ceux qu'ils ont laiſſés à terre, ceux qui pourroient ſe trouver hors de ſervice. (*V* B*)

BOUCANIER, ſ. m. il s'eſt fait des expéditions de mer, pour aller ſur des iſles déſertes faire la chaſſe du bœuf ſauvage, ou plutôt du buſle ; les gens qui faiſoient ces voyages s'appelloient *boucaniers*, parce que le but de leur navigation étoit de *boucaner* ; il en eſt beaucoup queſtion dans les relations de voyages. (*V***)

BOUCANIER, ſ. m. mouſquet d'une très-grande longueur, & d'une longue portée, mis en uſage par les *boucaniers* : on s'en ſert beaucoup ſur mer. (*V***)

BOUCANIER (*demi-*), arme à feu, qui tient le milieu entre le fuſil ordinaire & le *boucanier*. (*V***)

BOUCASSIN, ſ. m. (*terme de Galère.*) toile peinte en bleu ou en rouge, qui ſert de doublure aux tendelets des galères. (*B.*)

BOUCAUT, ſ. m. c'eſt un fût gros & court, dans lequel on met ordinairement des marchandiſes ſèches. (*V* B*)

BOUCHAUT, ſ. m. boucaut. *Voyez* ce mot. (*V***)

BOUCHE, bouge. *Voyez* ce mot. (*V* S*)

BOUCHER, ſ. m. on embarque ſur les vaiſſeaux des *bouchers*, pour y exercer le même métier qu'ils font à terre. La régie des vivres a auſſi des *bouchers* & *boucheries*, pour faire le ſervice des vaiſſeaux en rade & celui du port. (*V***)

BOUCHER *les voies d'eau*, v. a. c'eſt les calfater, les *boucher* d'étoupes, avec du ſuif, ou du maſtic ; avec des burins, ou tapes, & les couvrir de plaques de plomb ; en un mot, c'eſt empêcher que l'eau ne s'introduiſe dans le vaiſſeau. On *bouche* en mer des voies d'eau, quelquefois très-conſidérables, à une grande profondeur ſous l'eau, avec des bonnettes lardées, que l'on paſſe ſous le vaiſſeau, dans l'endroit où l'on juge la voie d'eau : la bonnette, ainſi lardée d'étoupe, eſt ſupée par l'ouverture, &, en la ſaiſiſſant de manière qu'elle ne ſe dérange pas par le ſillage du vaiſſeau, elle la bouche ſuffiſamment, pour mettre le bâtiment en état de gagner une relâche, en fût-on encore fort loin. Quant aux voies d'eau qui ne ſe trouvent qu'à un ou deux pieds au-deſſous de la flotaiſon, on met à la bande, pour les découvrir, & les *boucher* plus ſûrement. (*V***)

BOUCHERIE, ſ. f. ce terme, du langage ordinaire, ne ſignifie rien de particulier à bord : les *boucheries*, ſur les vaiſſeaux, ont ordinairement une clôture à claire-voie, & ſont établies ſous le gaillard d'arrière, au pied du mât d'artimon. (*V***)

BOUCHES, ſ. f. cette expreſſion, qu'on n'emploie guère qu'au plurier, ſignifie quelquefois les embouchures d'un fleuve dans la mer, & quelquefois auſſi les détroits ou bras de mer entre deux terres. Ainſi l'on dit les *bouches* du Nil, les *bouches* du Gange, pour exprimer les embouchures de ces fleuves ; les *bouches* de Boniface, pour exprimer les détroits formés par pluſieurs petites iſles, entre l'iſle de Corſe & celle de Sardaigne. (*B.*)

BOUCHIN, ſ. m. il eſt en uſage, dans quelques ports, d'appeller *bouchin*, l'endroit de la plus grande largeur du bâtiment ; on dit ce navire a tant de pieds de *bouchin*.... cela veut dire, tant de pieds de plus grande largeur, ou de bau. (*V***)

BOUCHON, ſ. m. bourre de canon, ou valet. *Voyez* ce dernier mot. (*V***)

BOUCHOT, bordigue. *Voyez* ce mot. (*V***)

BOUCLE *de quai*, ſ. f. *Voyez* ANNEAU *de quai*. (*V***)

BOUCLE, ſ. f. c'eſt une partie des fers à priſonnier. *Voyez* FER. (*V***)

BOUCLE (*ſous*), un matelot, ou ſoldat eſt *ſous boucle*, quand il eſt aux fers, &, par extenſion, lorſqu'il eſt en priſon. (*V***)

BOUCLÉ (*port*), part. un port eſt *bouclé*, quand il eſt fermé de manière que rien n'y peut entrer, ni en ſortir. (*V***)

BOUDIN, ſ. m. le *boudin* eſt la pièce *K* (*fig. 125*), qui contribue avec les liſſes de herpes, ou écharpes, à l'ornement de l'éperon ; le *boudin*, comme on le voit, eſt placé entre ces liſſes, avec leſquelles il ſe rejoint derrière la figure. (*V***)

BOUDIN *du trinquerin* ou *trinquenin*, (*terme de Galère.*) ſuivant M. Leſcallier, c'eſt une liſſe oppoſée aux gouttières du pont d'une galère. *Vocabulaire de marine.* (*B.*)

BOUDINURE, ſ. f. ou *bodinure* ou *emboudinure*, on appelle ainſi la garniture que l'on met autour de l'organeau de l'ancre *f*, *e*, *f*, (*fig. 295*) pour le couvrir tout-à-fait, afin d'empêcher que le cable touche le fer. Pour faire cette *boudinure*, on commence par couvrir l'organeau avec des bandes de toile goudronnée, ſur leſquelles on tortille pluſieurs bouts de cordage plus ou moins fin, ſuivant la proportion de l'ancre, de façon que l'organeau en ſoit entiérement recouvert : on arrête tous ces bouts avec des amarrages en guirlandes *f*, *f* ; deux de ces guirlandes ſont auprès de la verge, & les deux autres à peu de diſtance de ces premières, de façon à laiſſer la moitié de l'organeau libre pour l'étalingure du cable. Cette *emboudinure* ſe fait, afin que le cable ne ſoit pas offenſé ; on garnit encore la partie de l'*emboudinure*, où eſt étalingué le cable, avec de la fourrure, pour plus grande précaution. (*V***)

BOUÉE, ſ. f. c'eſt en général une marque de bois, de liège, un bout de mât, un petit baril que l'on fixe au bout de l'orin d'une ancre, pour flotter ſur l'eau, & marquer l'endroit où cette ancre eſt mouillée. Il faut que la *bouée* ſoit aſſez conſidérable, & légère, à proportion de ſon volume, pour

ſoutenir le poids de l'orin, & reſter à flot; on les fait le plus ſouvent de liège, en forme de cône, ou de deux cônes aſſemblés par leurs baſes; on les relie de pluſieurs rangs de cordages, & on fait, à chaque pointe de la *bouée*, une boucle de cordage ou eſtrop, afin d'y attacher d'un côté l'orin, de l'autre le petit cordage, ſervant à la ſaiſir & porter.

Les *bouées* ſervent quelquefois de baliſes pour marquer les dangers à l'entrée des ports : celles-là ſont la plupart faites en barils.

Fig. 52, *bouée* de liège, reliée à la françoiſe.

Fig. 53, *bouée* de liège, reliée à l'eſpagnole.

Fig. 54, *bouée* en baril. (*V* E*)

BOUÉE *de ſauvetage*, c'eſt un aſſemblage aſſez conſidérable de morceaux de liège, *fig. 55*, attachés & liés fortement enſemble, & formant un corps plat & oblong, de figure à-peu-près ovale, deſtiné à être jetté à la mer, lorſqu'il y eſt tombé un homme, afin qu'il tâche de l'atteindre en nageant, & qu'il ſe ſoutienne par ce moyen ſur l'eau, en attendant qu'on puiſſe mettre un canot à la mer, pour l'aller chercher. On la tient ordinairement en dehors de la poupe, vers la dunette, où elle n'eſt tenue que par un ſimple cordage, que le premier homme qui ſe trouve là, doit couper, auſſi-tôt qu'il eſt tombé un homme à la mer par quelque accident, ce qui eſt tout de ſuite annoncé par le cri : *un homme à la mer*. (*V* E*)

BOUEUSE, (*ancre*) adj. *ancre boueuſe* ſe dit de la plus petite des ancres d'un vaiſſeau. Je crois ce mot de peu d'uſage. (*V* Z*)

BOUFFÉES *de vent*, ſ. f. raffales. *Voyez* ce mot. (*V***)

BOUGE, ſ. m. c'eſt un arc que forment les baux, ſuivant leur longueur, ce qui procure de la convexité à la partie ſupérieure des ponts de tribord à basbord. Le *bouge* des baux & barots eſt communément de 2 à 3 lignes par pied de leur longueur : cependant il eſt des bâtimens, comme les chebecs, qui ont un *bouge* exceſſif; j'en ai vu un d'Alger, dont le milieu du pont ſe trouvoit à l'uni des platsbords; il avoit les dalots tout près de l'eau; ſa batterie étoit établie ſur une plate-forme. La liſſe d'hourdi, indépendamment de ſon *bouge* vertical, proportionné à celui des baux, a encore un *bouge* horizontal. (*V***)

BOUGIE, ſ. f. on emploie ſouvent dans les travaux de nuit que l'on fait aux vaiſſeaux, de groſſes *bougies* de cire jaune, parce qu'elles coulent moins que la chandelle, éclairent mieux, & réſiſtent davantage au vent : on fournit auſſi de la *bougie* aux officiers des états-majors, & dans certains bureaux; mais ce ſont des *bougies* ordinaires. (*V***)

BOUILLARD, ſ. m. quelques navigateurs appellent ainſi certain nuage qui donne du vent & de la pluie : plus communément il s'appelle *grain*. *Voyez* ce mot. (*V* S*)

BOUILLEAU, ſ. m. (*terme de Galère.*) eſpèce de ſeau, qui contient de la ſoupe pour cinq forçats enſemble. (*B.*)

BOUILLOLET, (*terme de Galère.*) *Voyez* BOUILLEAU. (*B.*)

BOUILLONNEMENT, ſ. m. c'eſt une agitation de l'eau, qui vient de ſon intérieur, par quelque cauſe que ce ſoit, & qui la fait ſauter, tourmoyer & blanchir avec écume. (*V* B*)

BOUIS, ſ. m. BUIS, arbriſſeau dont le bois eſt de ſubſtance ſolide & compacte, de couleur jaunâtre. Comme ce bois eſt fort dur, & qu'il n'eſt jamais pourri ni vermoulu, on en peut faire des aiſſieux de poulies & des rouets, quand on en trouve d'aſſez forts pour cela. Les gros *bouis* ſe tirent d'Eſpagne; la Champagne en fournit auſſi. (*V* B*)

BOULANGER, ſ. m. on embarque à bord des *boulangers*, pour y exercer le même métier qu'ils font à terre. Les boulangeries des vivres y ſuppoſent auſſi des *boulangers*. *Voyez* BOULANGERIE. (*V***)

BOULANGERIE, ſ. f. c'eſt un bâtiment, compris ordinairement dans le parc aux vivres d'un arſenal de marine, dans lequel ſe fabrique & ſe conſerve le biſcuit de mer.

La *boulangerie* deſtinée au biſcuit de mer, doit être d'une étendue très-conſidérable, & l'eſt effectivement dans les grands arſenaux de marine, puiſqu'elle doit contenir un nombre de fours ſuffiſant pour fournir aux armemens ordinaires, avec la célérité néceſſaire, & de ſorte que le biſcuit ait encore le temps de reſſuer, ainſi qu'il a été dit au mot BISCUIT. Pour cela il faut encore que la *boulangerie* contienne des ſoutes de *boulangerie*, qui participent de la chaleur du four, & où l'on met le biſcuit à reſſuer.

Dans les cas d'armemens extraordinaires, on établit ſouvent des fours hors de l'enceinte du parc aux vivres, pour fournir au ſurcroît de travail que néceſſitent ces armemens. Mais c'eſt un très-grand inconvénient par le ſurcroît d'embarras que cela cauſe, ſur-tout ſi, comme à Breſt, le parc aux vivres n'eſt pas iſolé; car alors il faut établir les nouveaux fours au loin : ils ne peuvent pas être ſi bien ſurveillés, & cette ſurveillance entraîne de plus grands frais. De plus ſi l'on eſt obligé de tranſporter le biſcuit de plus loin, pour le faire placer à bord des bâtimens auxquels il eſt deſtiné, on a davantage à craindre de la négligence; le biſcuit arrive briſé, & même mouillé, s'il a plu pendant ſon tranſport, & diſpoſé à ſe corrompre bientôt. Il ſeroit donc à deſirer que la *boulangerie* annexée à un arſenal de marine, fût aſſez vaſte pour fournir à tous les beſoins. Dans les cas ordinaires on cuiroit alternativement dans tous les fours, afin de les tenir toujours en état de ſervir tous au beſoin.

Il convient, dit M. Parmentier, dans ſon excellent ouvrage du *Parfait Boulanger*, qu'une *boulangerie* ſoit iſolée, bien claire & exactement fermée; qu'elle

qu'elle soit voûtée, ou du moins plafonnée, & pavée en dalles de pierre, pour parer à-la-fois aux inconvéniens du feu & aux effets de la mal-propreté; qu'elle soit commode, élevée & suffisamment grande; qu'il n'y ait pas dans son voisinage d'égouts, d'écuries, de latrines, ou enfin des matières végétales ou animales en putréfaction. Car on ne voit que trop souvent la fermentation de la pâte troublée ou arrêtée tout-à-coup; on ne sait à quoi s'en prendre, & l'on attribue faussement à des vices de matière, ou de fabrication, ce qui n'est dû qu'aux exhalaisons fétides & gaseuses. On doit ajouter à ces précautions nécessaires à la construction d'une bonne *boulangerie*, celle d'avoir un réservoir d'eau, avec autant de robinets que de chaudières, & quelques autres de plus, suivant l'étendue de la *boulangerie*, pour fournir l'eau dans l'état froid. Celle-ci serviroit en même temps à laver la *boulangerie*, & à nettoyer les ustensiles qui y servent. Cette précaution, jointe à celle des ventouses qu'on pourroit y pratiquer, détruiroit d'abord cette odeur aigre, désagréable, qui dans ces lieux affecte trop souvent l'odorat de ceux qui n'y sont pas accoutumés, & ne contribue pas peu à troubler les opérations. De plus, elle arrêteroit, dans les grandes chaleurs, la fermentation qui va toujours trop vîte dans les *boulangeries* étroites, privées d'air renouvellé, & en général mal tenues.

Les nouvelles connoissances si utiles & si bien vérées sur les substances gaseuses, ne peuvent que rendre plus sensible l'utilité des conseils que vient de nous fournir l'ouvrage de M. Parmentier. Quelques-unes de ces substances sont propres à arrêter la putréfaction; elles peuvent faire le même effet sur la fermentation panaire; d'autres peuvent l'accélérer, & faire passer très-promptement le levain à la fermentation putride. Ces substances doivent donc être écartées avec soin de l'attelier du boulanger; & peut-être encore plus de ceux où l'on fabrique le biscuit, qui, destiné à être conservé long-temps, dans des lieux souvent peu propres à cet effet, & dans toutes sortes de climats, a besoin d'être fabriqué avec plus de soin.

On trouvera au mot BOULANGER du *Dictionnaire des Arts & Métiers*, qui fait partie de la présente Encyclopédie, par ordre de matières, le détail des ustensiles que doit contenir un attelier de *boulangerie*; nous nous bornerons ici à ce qui est particulier à la fabrique du biscuit.

Bâtarde, (*pâte*) c'est celle qui n'est ni dure, ni molle, & qui a une certaine consistance propre à l'emploi que l'ouvrier en veut faire pour le biscuit de mer.

Croisoire, nom que les boulangers, qui font les biscuits de mer, donnent à un petit instrument avec lequel ils font plusieurs figures sur leurs galettes.

Escocher, c'est battre fortement la pâte de biscuit avec la paume de la main, afin de la ramasser en une seule masse.

Eventouses, ce sont les soupiraux des fours de munitions.

Ouras. *Voyez* EVENTOUSES.

Peigne. *Voyez* CROISOIRE.

Piquet, petit instrument de fer à trois pointes, dont on se sert pour piquer le dessous des galettes de biscuit, avant que de les mettre au four, afin que la chaleur les pénètre plus facilement, & en chasse toute l'humidité.

Soute de boulangerie. *Voyez* SOUTE, à sa place dans ce *Dictionnaire de Marine*. (*B.*)

BOULET, s. m. globe, ou boule de fer dont on se sert pour tirer sur l'ennemi, avec le canon; on emploie en mer de toutes sortes de *boulets*, depuis le poids de 48 livres jusqu'à une livre, demi-livre, & un quarteron: mais ces derniers, depuis trois livres, & au-dessous, sont employés le plus souvent pour composer les grappes de raisin des grosses pièces, dont on se sert pour tirer à mitraille. Les *boulets* se spécifient par leur poids. Ainsi on dit, *un boulet de 36*, ou *de 36 livres de balle*, parce qu'il pèse 36 liv. ou à-peu-près. Le *boulet* de 36 a, de diamètre ou de calibre, 6 pouces 2 lignes 9 points. Le calibre des autres est avec celui ci, dans le rapport de la racine cubique de leur pesanteur, avec la racine cubique de 36 livres. Le calibre de la pièce est toujours un peu plus fort que celui du *boulet*, qui ne doit pas y entrer juste. Celui de la pièce de 36, par exemple, est de 6 pouces 5 lignes 6 points. La différence 2 lignes 9 points de ces deux calibres, est ce que l'on appelle *le vent du boulet*, ou *l'évent du boulet*. (*V*B*)

BOULET *ramé*, c'est un *boulet* à deux têtes fixées, chacune, aux deux bouts d'une barre de fer, ou chaîne à maille; chaque tête est du calibre de la pièce qui doit tirer le *boulet*; & les deux ensemble ne doivent peser que le poids du *boulet* entier. (*V*B*)

BOULET *enchaîné*. *Voyez* ANGE. (*V***)

BOULET *creux*, ce seroit une espèce de bombe ou d'obus, ou de grenade: on ne connoît aujourd'hui d'autres *boulets creux* que ceux-là. (*V*A*)

BOULICHE, s. f. grand vase de terre dont on se sert sur les vaisseaux en quelques endroits. (*V*S*)

BOULIER, s. m. filet ressemblant à une seine que les pêcheurs de la Méditerranée tendent, à l'embouchure des étangs salés. *Voyez* SEINE. (*V*A*)

BOULINE, s. f. c'est une manœuvre *s* (*fig. 36*), à l'une des extrémités de laquelle est estropée une moque ou cosse de fer, dans laquelle passent les pattes ou branches de *boulines r, r, r*. On hale sur ces *boulines*, qui vont sur les ponts ou gaillards de différentes manières, suivant la voile à laquelle elles appartiennent; on hale, dis-je, sur ces *boulines*, au vent, pour la route du plus près, afin de faire effacer la voile, de façon à piquer au

vent le plus qu'il eſt poſſible : ainſi chaque voile quarrée a deux *boulines*, une pour chaque ralingue de chûte.

Voici la manière dont on grée ordinairement les *boulines* de toutes les voiles d'un vaiſſeau.

La *bouline* de la grande voile paſſe dans une poulie coupée, ou en galoche, qui eſt fixée à un des montans du fronteau d'avant, & lorſqu'on l'a roidie, on l'amarre à un taquet contre le bord, vis-à-vis le mât de miſaine; la *bouline* de revers, qui eſt larguée & dépaſſée de dedans cette poulie coupée, s'arrête au fronteau d'arrière, du gaillard d'avant.

Les *boulines* du grand hunier paſſent en-deſſous de la hune de miſaine, chacune dans une poulie ſimple capellée à ce mât de miſaine, au-deſſus du capelage des haubans, & qui pend en arrière de la hune; enſuite dans une autre poulie frappée à la moitié du hauban le plus en arrière de miſaine, & on les arrête à un taquet contre le bord ſous ce même hauban; la *bouline* de tribord paſſe ainſi aux côtés de tribord, & celle de basbord à basbord.

Les *boulines* du grand perroquet paſſent, chacune dans une poulie frappée au bas de l'étai du grand perroquet, de-là dans une poulie au haut du hauban le plus en arrière du petit mât de hune; enſuite dans un des trous du plancher de la hune de miſaine; & elles s'amarrent au bas du hauban le plus en arrière de miſaine, chacune de ſon côté reſpectif.

Lorſqu'on grée un grand perroquet volant, ſes *boulines* paſſent chacune dans une coſſe vers le haut de l'étai du grand perroquet, courent tout le long de cet étai, paſſent dans des poulies frappées au haut des haubans du petit mât de hune, traverſent des trous du plancher de la hune de miſaine, deſcendent le long des haubans, le plus en arrière du mât de miſaine, dans des pommes gougées, fixées, pour leur paſſage, ſur ces haubans, on les amarre à des taquets au bas de ces mêmes haubans.

Les *boulines* de miſaine paſſent chacune dans une poulie ſimple, qui eſt eſtropée au mât de beaupré entre le collier & le faux-collier de l'étai de miſaine; enſuite dans un des rouets du ratelier, ou dans une poulie ſimple ſur la liſſe de herpes ſupérieure auprès du minos, & on les amarre aux montans du fronteau d'avant.

Les *boulines* du petit hunier paſſent chacune ſur un des rouets extérieurs d'une poulie à trois rouets, qui eſt eſtropée ſur le bout du bâton de foc; enſuite elle ſe rend dans une poulie ſimple, fixée au milieu du violon de beaupré; de-là ſur un des rouets du ratelier, ou dans une poulie ſimple frappée au minos, en-dedans de la poulaine: ces *boulines* s'amarrent au fronteau d'avant.

Les *boulines* du petit perroquet paſſent chacune dans une coſſe ou dans une poulie à trois rouets, fixée vers le bas de l'étai de ce petit perroquet, à 8 ou 10 pieds de diſtance du bâton de foc; de-là dans une petite poulie frappée à l'eſtrope de la poulie à trois rouets, qui eſt au bout du bâton de foc, enſuite dans une coſſe qui eſt ſur l'eſtrope de la poulie du collier d'étai de miſaine; elles traverſent le ratelier, & on les amarre au milieu du fronteau d'avant.

Les *boulines* du petit perroquet volant paſſent dans des coſſes vers le haut de l'étai du petit perroquet; de-là elles ſuivent la même direction que les *boulines* du petit perroquet, paſſant dans les mêmes poulies ou coſſes, & dans le ratelier; & on les amarre au fronteau d'avant.

Les *boulines* du perroquet de fougue paſſent chacune dans une poulie qui eſt fixée au hauban le plus en arrière du grand mât, un peu en-deſſous du trelingage, enſuite dans une poulie fixée en-dedans du bord, vis-à-vis ce même hauban; & on l'amarre tout auprès à un taquet contre le bord: il faut remarquer que la *bouline* de tribord paſſe, de cette manière, le long du hauban de basbord, & la *bouline* de basbord deſcend le long du hauban de tribord, de ſorte que les deux cordages ſe croiſent, par la même raiſon que les bras. *Voyez* BRAS. D'ailleurs ils appellent mieux pour faire force.

Les *boulines* de la perruche d'artimon ſe croiſent de même que les précédentes; elles paſſent chacune dans une poulie frappée au hauban de l'arrête du grand mât de hune, enſuite dans un trou du plancher de la grande hune, & s'amarrent près de chaque *bouline* du perroquet de fougue, vis-à-vis le hauban le plus en arrière du grand mât.

On voit, dans la *fig.* 293, l'effet des *boulines* des voiles majeures. (*V*E*)

BOULINES *de revers*, ce ſont les *boulines* ſous le vent, ou qui ſont du côté oppoſé à celles ſur leſquelles on a halé; c'eſt-à-dire, que ſi on a halé ſur la *bouline* du grand hunier à tribord, celle de basbord eſt la *bouline de revers*, ainſi des autres; & l'on dit, lorſqu'on eſt orienté au plus près, *largue* ou *affale les boulines de revers*; c'eſt-à-dire, les *boulines* ſous le vent. La *bouline de revers* de la grande voile ſe relève, au moyen de la chambrière placée ſur les haubans de miſaine. (*V***)

BOULINES *empreſſées*, c'eſt-à-dire, qu'elles ſont halées le plus qu'il eſt poſſible. (*V*B*)

BOULINES *franches*, on court *boulines franches*, lorſqu'on eſt une ou deux pointes largues, quoique les *boulines* ſoient halées; l'on eſt près & plein, le vent dans les voiles, ſans être trop au plus près. (*V*B*)

BOULINE, (*courir la*) c'eſt un châtiment de marine. On fait ranger ſur le pont, en deux haies, une grande partie de l'équipage. Enſuite le coupable paſſe nu de la ceinture en haut, entre les deux lignes, étant amarré à une coſſe, où paſſe une corde tendue au milieu de la haie; & chaque homme ayant une garcette à la main, lui frappe un coup à meſure, & à chaque fois qu'il paſſe. Cet homme *court la bouline*; on lui fait *courir la bouline*. (*V*B*)

BOULINER, v. a. & n. c'eſt haler ſur les boulines. (*V***)

INER, v. n. c'eſt aller à la bouline au plus vent, & avoir les boulines empreſſées, le plus qu'il eſt poſſible. Ainſi l'on dit: *es obligés de bouliner, pour doubler le cap, & nous boulinâmes pendant deux heures.*

LINIER, adj. il ſe dit du vaiſſeau: un vaiſ- bon *boulinïer*, quand il va bien au plus vent, & qu'il dérive peu; c'eſt un mauvais, s'il a des qualités contraires. (*V* B*)

LON, ſ. m. c'eſt en général une cheville qui a une tête, & dont on rive l'autre and il eſt paſſé dans le bois, ſur une virole lle, de ſorte qu'elle ſe trouve avoir deux rſqu'elle eſt employée. Les *boulons* d'affûts chevilles de fer qui les traverſent, & lient les flaſques. (*V* B*)

QUE, ſ. f. c'eſt un terme en uſage à ue, pour ſignifier *paſſe*, *canal*; d'où on *quer*, *débouquement*: c'eſt un paſſage entre, *&c.* (*V* B*)

RCER *une voile*, v. a. c'eſt la mettre ſur es points ſeulement: on court ſur la mi- *rée*, quand on veut faire peu de chemin: t point bordée, mais toutes ſes cargues ues, excepté les cargues points. (*V***)

RCET, ſ. m. mât de miſaine: c'eſt ainſi que navigateurs appellent ce mât. (*V* S*)

RDE, ſ. f. certaine voile que l'on met quand eſt tempéré. On connoît peu aujourd'hui ſe & le mot. (*V* S*)

RGEOIS, ſ. m. on appelle ſouvent ainſi le ire d'un navire. (*V* S*)

GUIGNON, ſ. m. nom que donnent les ter- rs, ou autres marins, aux glaces ſéparées rencontre en mer. (*V* S*)

RI, ſ. m. bateau de charge dans le Bengale, rme ſingulière, & peu propre à la navi- Ces bateaux ſervent ſur les rivières à es vaiſſeaux: les plus grands peuvent porter o tonneaux, & ne naviguent qu'à l'aide deux *bouris de nage*, qui eſt une autre eſ- ateau, meilleur que le précédent, pour aller avec viteſſe d'un lieu à un autre; ce dernier près ſemblable à une pirogue, mais plus t fait de planches; il a les deux bouts re- t approche beaucoup de la forme de deux ints par la baſe; il marche bien, mais il porte oiles, car tous ſont très-volages. (*V* B*)

RLET, ſ. m. BOURRELET, gros entrela- de cordes & de treſſes (*fig. 57*), qu'on met u grand mât & du mât de miſaine, au-deſ- vergues, pour les empêcher de couler en cas que les cordages qui les tiennent fuſſent ans un combat. On en met auſſi ſur l'arrière ues, pour écarter les écoutes des huniers quets qui les prolongent.

e *bourrelet* eſt compoſé de deux gros bouts ge, que l'on renfle par le milieu avec de & un entrelacement de menues cordes, en forme de rets ſerrés; à un des bouts eſt une ganſe, dans laquelle l'autre bout vient paſſer pour s'amarrer; ou bien on laiſſe à chacun des bouts une ganſe: le *bourrelet* étant placé ſur le mât ou ſur la vergue, on joint les deux bouts ou ganſes avec une éguillette ou menu lien. On a ſoin de placer en-deſſous du *bourrelet* du mât, un tiſſu plat de cordages appellé *baderne*, qui y fait pluſieurs tours, & y eſt cloué, afin de ſupporter le *bourrelet*, & l'empêcher de gliſſer le long du mât. (*V* E*)

BOURLET *de canon*, c'eſt la partie du métal compriſe entre *A D* (*fig. 8*), qui entoure la bouche des pièces, & qui eſt plus élevée que le reſte de la volée. (*V***)

BOURRASQUE, ſ. f. c'eſt un grain de vent ſubit & très-violent, mais de peu de durée. Si une *bourraſque* ſurprend un bâtiment couvert de voiles, le moins qu'il ait à craindre, c'eſt qu'elles ſoient emportées par le vent, ou que la mâture vienne à bas, ſi le bâtiment eſt fort de côté. S'il l'eſt moins, il peut chavirer par l'effet du grain, & l'on ſent qu'alors il n'y a de ſalut pour perſonne. L'obſervation du baromètre nautique à bord eſt très-propre à faire éviter ces dangers, puiſqu'il en avertit ſouvent pluſieurs heures d'avance, & toujours aſſez tôt pour donner le temps de ſe prémunir contre les principaux accidens. (*B.*)

BOURRE *de canon*, *d'armes à feu*, ſ. f. la *bourre de canon*, c'eſt le valet. *Voyez* ce mot. Quant aux menues armes dans les combats, elles ſe chargent ordinairement avec des cartouches, ſur leſquelles on ne met pas de *bourre*; au ſurplus de l'étoupe, du papier, tout y ſeroit propre. (*V***)

BOURRELET, ſ. m. *Voyez* BOURLET. (*V* E*)

BOURRER, v. n. frapper ſur la bourre avec le refouloir pour les canons, & la baguette pour les menues armes. (*V* **)

BOURSE, ſ. f. ſalle d'aſſemblée établie dans les ports marchands, où s'aſſemblent les armateurs & autres négocians, pour y conférer ſur leurs affaires de commerce. *Voyez* le *Dictionnaire du commerce.* (*V***)

BOUSSEOU, ſ. m. (*Méditerranée.*) mot générique par lequel on déſigne toute ſorte de poulie, ſimple ou compoſée. (*B.*)

BOUSSOLE (*a*), ſ. f. ce mot ſignifie, en géné-

(*a*) Il eſt prouvé dans le *Supplément aux remarques ſur l'état des arts dans le moyen âge*, par M. Leprince le jeune (*Journal des Savans*, *octobre 1782*, *p. 668.*), que la *bouſſole* étoit en uſage, dans la marine, dès le douzième ſiècle, & par conſéquent ne peut pas être attribuée à Flavio-Gioja, puiſqu'il n'eſt né qu'en 1300, à Paſitano, château dans le voiſinage d'Amalfi. On prouve auſſi là que les vers de Guyot de Provins, relatifs à cet objet, ſont très-défigurés par preſque tous ceux qui les ont cités. Peut-être Flavio-Gioja aura-t-il ajouté quelque perfection à la *bouſſole*, mais il ne l'a pas inventée, au moins le premier; puiſque Jacques de Vitri, qui vivoit vers 1200, parle de l'aiguille aimantée, ſous ce nom, comme étant d'un uſage commun, & très-utile dans la navigation, *p. 670.*

ral, un instrument dont la pièce principale est une aiguille aimantée.

La forme des *boussoles* varie beaucoup, suivant le service qu'on prétend en tirer; nous allons dire quelles sont les qualités qui conviennent à toutes; on trouvera aux mots COMPAS *azimuthal*, COMPAS *danois*, COMPAS *de route*, COMPAS *de variation & volet*, ce qui convient à chacune de ces espèces, d'usage à la mer. Ce que nous dirons ici se rapportera cependant le plus volontiers aux *boussoles* marines.

L'ame d'une *boussole* étant l'aiguille aimantée, le premier soin doit être d'avoir celle-ci aussi parfaite qu'il est possible. *Voyez* AIGUILLE *aimantée*.

Il faut ensuite que cette aiguille soit suspendue bien librement, afin qu'elle puisse prendre d'elle-même la direction qui lui convient, suivant sa nature, suivant le lieu, & suivant le temps. *Voyez* DÉCLINAISON *magnétique*. La suspension la plus en usage s'exécute en perçant l'aiguille dans son milieu d'un trou dont le diamètre doit être moindre que la moitié de la largeur de cette aiguille. Les expériences de M. Coulomb (*Mém. des sçav. étr. t. 9*), & les miennes ont prouvé qu'alors le magnétisme de l'aiguille n'est nullement altéré par cette ouverture, qui doit être taraudée intérieurement, pour recevoir à vis une chape d'agathe, montée sur du laiton. *Voyez* la *fig.* XXIX. Cette figure doit représenter une aiguille terminée en feuille de laurier, avec son trou au milieu, taraudé intérieurement, & la chape au-dessus, prête à se placer. Si au lieu d'une seule aiguille on en emploie 2, ou 4, ou 6, *&c.* comme dans la *fig.* V, alors la chape tient à la rose à laquelle elle doit être serrée aussi par un écrou placé sous la rose. Cette précaution tend à donner la facilité de vérifier l'aiguille, simple ou composée, par le renversement, comme on le verra au mot DÉCLINAISON *magnétique*.

La longueur de l'aiguille ou des aiguilles d'une *boussole* marine est pour l'ordinaire de 6 pouces; plus petite elle ne permettroit pas de donner à la rose assez de diamètre, pour que les degrés soient d'une grandeur convenable; plus grande, la *boussole* deviendroit embarrassante. Il n'en est pas de même des aiguilles destinées à être observées à terre; elles doivent être beaucoup plus longues dans certaines circonstances, afin de rendre sensibles les plus petites quantités, qui sont souvent l'objet de ces observations.

La chape d'agathe doit être un solide de révolution, de forme conoïdale, tant extérieurement qu'intérieurement; intérieurement, afin que le point de suspension sur le pivot soit toujours le même, toujours au sommet du conoïde; extérieurement, afin que quand l'aiguille est horizontale, mais dirigée d'ailleurs dans un plan vertical quelconque, le sommet extérieur de la chape soit toujours dans la ligne verticale, passant par le point de suspension, ou perpendiculaire à l'aiguille. On en verra la raison au mot COMPAS *de variation*. Par la même raison la monture en laiton doit être bien symmétrique, relativement à la chape d'agathe, & montée bien réguliérement sur l'aiguille.

Au lieu d'agathe, on peut employer pour la chape toute matière analogue, ou toute matière vitrifiée, assez dure pour n'être pas percée facilement par le pivot, qui doit être d'acier trempé. Si on la fait d'agathe, comme c'est le plus ordinaire, & que cette pierre soit veinée de couleur, il faut éviter qu'une veine passe par le sommet intérieur, parce que ces veines, dues à des chaux métalliques, sont pour l'ordinaire plus tendres que le reste de la pierre, & bientôt percées par le pivot qui s'y engage, ce qui altère beaucoup la mobilité de l'aiguille.

Nous avons dit que le pivot doit être d'acier trempé, & cela paroît déroger au principe qui prescrit de n'employer dans une *boussole* aucun fer, ou aucun acier que pour l'aiguille. Mais l'expérience a prouvé que le pivot d'acier n'altère point le magnétisme ni la direction de l'aiguille, sans doute à cause qu'il répond juste au milieu de cette aiguille, car on sait que les aiguilles les mieux aimantées ne le sont pas dans leur milieu. Si cependant le pivot a besoin d'être très-long & très-gros par sa partie inférieure, comme dans le compas danois, le plus sûr est de ne faire que sa pointe d'acier. On sent bien que le pivot doit être bien assujetti au milieu du fond de la boëte, & de sorte que son axe soit perpendiculaire à ce fond. La pointe du pivot ne doit pas être trop fine, car alors elle seroit facilement émoussée par le frottement de la chape, sur-tout dans les *boussoles* marines, où ce frottement est continuel, & où le poids de l'aiguille est augmenté de celui de la rose; ou bien la pression pourroit faire pénétrer le pivot dans la matière même de la chape, ce qui est également à éviter. Cette pointe doit être tellement proportionnée à la forme intérieure de la chape, qu'en évitant les deux inconvéniens dont il vient d'être question, la chape pose bien sur le pivot par son sommet intérieur, & par la moindre surface possible. Un assez long usage nous a appris que les meilleurs pivots sont ceux dont la pointe ressemble à celle d'une bonne aiguille à coudre, de moyenne grosseur, qui a un peu servi. Plusieurs physiciens se sont même servi de ces aiguilles avec succès, en les faisant porter par une espèce de porte-crayon, ou, si l'on veut, de porte-aiguille, fixe au milieu du fond de la boëte; mais comme les aiguilles à coudre sont rarement bien rondes, on risque de ne pas bien centrer le point de suspension, c'est-à-dire de ne le pas faire répondre bien directement au centre de la boëte auquel doit répondre aussi celui de la rose. On remplit cette condition bien plus facilement avec des pivots tournés sur le tour d'horloger, & trempés seulement par leur pointe, étant trop difficile de les tremper entiérement sans les déformer. Les pivots

ſi peuvent auſſi être portés par un porte-, ou bien on peut les faire monter à vis ſur un lacé au milieu du fond de la boëte, ce qui ſimple. Quelque moyen qu'on emploie, que le pivot puiſſe s'ôter de ſa place, & eure à volonté, afin qu'on puiſſe commo- en viſiter la pointe de temps en temps.

n la trouve déformée, on la rajuſtera, en ſur une pierre à huile ; mais il faudra avoir oin de l'uſer également tout autour, afin pas déplacer cette pointe, ce qui déplace- centre de la roſe, & pourroit occaſionner ttemens de la chape ſur le pivot, propres er la mobilité de l'aiguille. On connoîtra ent, par la deſcription & par l'uſage des de mer, dites *compas de route*, & *compas ation*, la néceſſité des précautions que nous de preſcrire.

oëte de la *bouſſole*, j'entends celle qui con- médiatement le pivot, l'aiguille & la roſe, re de métal pour plus de ſolidité. Si on de cuivre, comme c'eſt aſſez l'uſage, il uparavant que de l'employer, éprouver contient pas des matières ferrugineuſes, rroient détourner l'aiguille de ſa direction e, & même de pluſieurs degrés. Le cuivre n'eſt pas ſujet à cela, mais il eſt mol, & nd pas de poli. Le métal qui convient le pour cet objet, eſt un mélange de 18 par- cuivre rouge bien pur, ou roſette, & d'une l'étain fin. On fait d'abord fondre le cuivre, y jette l'étain, qui ſe trouve fondu dans ant ; on remue le mélange pendant cet avec une verge de fer, & l'on coule. e ces deux métaux perdent facilement leur lique, ſur-tout l'étain, il ne faut pas tenir nge long-temps en fuſion ; le rapport des uantités qui forment le mélange, ſeroit altéré, & d'autant plus conſidérablement tain éprouve, dans le cuivre fondu, une beaucoup plus forte que celle néceſſaire à re fuſion, & ne peut manquer de s'altérer omptement. On peut éviter cet inconvé-, en jettant avec l'étain quelque matière à lui rendre du phlogiſtique, comme des s, de la pouſſière de charbon, *&c.* mais il oir ſoin de couler, dès que la matière eſt mée. *Voyez* l'*art. du Fondeur* dans le *Dic- re des Arts & Métiers*. Ce métal compoſé ne couleur aſſez agréable ; il eſt auſſi aſſez, aſſez malléable, & ne ſe rouille pas très- ent. On en peut former toutes les pièces *bouſſole*, qui doivent être de métal, excepté ot, ſi ce n'eſt par ſa partie inférieure, & il ent que cela ſoit.

ns les *bouſſoles* de mer, outre cette boëte, ntient immédiatement l'aiguille, le pivot & e, il y a une boëte extérieure, ou conte- celle-là. Celle-ci eſt ordinairement quarrée, bois, ce qui n'entraine aucun inconvénient, pourvu qu'elle ſoit d'un bois ſolide, aſſez ſec, & que les pièces en ſoient bien aſſemblées, à queue d'hironde. C'eſt ſur cette boëte extérieure qu'eſt ſuſpendue la boëte intérieure, au moyen de la ſuſpenſion de Cardan. *Voyez* la *fig.* XXX. Nous dirons plus particuliérement quelles ſont les conditions néceſſaires à cette ſuſpenſion, au mot COMPAS *de variation*. On ſent bien d'avance qu'elle eſt deſtinée à défendre l'aiguille, autant qu'il eſt poſſible, des agitations du bâtiment, qui empêcheroient de connoître ſa direction, & auroient même bientôt tout mis hors de ſervice.

Dans les *bouſſoles*, qui ne ſont pas deſtinées au ſervice de la mer, il y a un limbe diviſé en degrés & parties de degré, ſur leſquels marque l'aiguille, ſuivant la poſition qu'elle affecte, au moyen d'une pointe fine qui termine cette aiguille, ou mieux, au moyen d'un vernier qu'elle porte.

Dans les *bouſſoles* marines, ce limbe eſt remplacé par la roſe, & nous verrons au mot COMPAS *de variation*, comment on peut auſſi lui appliquer le vernier. Comme une *bouſſole* terreſtre, bien conſtruite, peut ſervir beaucoup à perfectionner les *bouſſoles* marines & leur uſage, nous allons dire comment nous concevons qu'elle devroit être pour cet objet.

On creuſera dans un bloc de marbre équarri, très-dur, nullement ferrugineux, & ayant beaucoup de maſſe, une eſpèce de gouttière parallélipipède de 2 pieds 2 pouces de long, 2 pouces de profondeur, & 12 pouces de largeur, fermée par les deux bouts, dont l'un doit ſe terminer en arc de cercle, de 13 pouces de rayon, & aſſez près d'un des bords du bloc, pour que l'obſervateur placé ſur le ſol près de ce bord, puiſſe placer commodément ſon œil, au-deſſus de cette extrémité de la gouttière.

Cela fait, le bloc ſera fixé ſur un terrein ſolide, ſur du roc vif, s'il eſt poſſible, d'une manière inébranlable, de ſorte que ſa face ſupérieure, dans laquelle ſera creuſée la gouttière, ſoit horizontale, & que la longueur de cette gouttière ſoit, le plus exactement poſſible, dans le ſens du méridien magnétique du lieu, le bout en arc vers le nord. Il ſera bon que la partie inférieure du bloc ſoit engagée dans le terrein. Si ce terrein ſe trouvoit forcément de terres rapportées, même anciennement, on n'y placera le bloc à demeure, qu'après avoir bien conſolidé ce terrein, en le battant, à diverſes repriſes, avec les plus lourdes maſſes qu'on pourra employer, afin de bien s'aſſurer que l'effet qu'il éprouvera de cette percuſſion, ſera ſupérieur à celui de tout le poids dont on pourra le charger. Si l'on jugeoit à propos de poſer le bloc ſur un maſſif & dans un encadrement de maçonnerie, il n'en faudroit pas moins aſſeoir cette maçonnerie ſur un terrein très-ſolide, ou très-bien conſolidé ; de plus il ne faudroit y placer le bloc que quand elle auroit acquis toute ſa liai-

ſon, toute ſa conſiſtance ; qu'elle auroit fait tout ſon effet, comme diſent les perſonnes de l'art. Il eſt encore eſſentiel de choiſir l'emplacement, tel que l'appareil puiſſe n'être expoſé aux rayons du ſoleil, & même à ceux de la lune, qu'autant qu'on le jugeroit à propos.

Le bloc étant placé à demeure, avec toutes les précautions indiquées, dont aucune n'eſt à négliger, on placera dans la gouttière, à celle de ſes extrémités, qui eſt en arc de circonférence de cercle, une portion de limbe, de cuivre argenté, d'un peu moins de 12 lignes de largeur, & d'une épaiſſeur arbitraire, comme de 3 ou 4 lignes, parfaitement exempt de magnétiſme, & dont la corde ſoit de 12 pouces, puiſque ce limbe doit occuper toute la largeur de la gouttière. Les diviſions en degrés & parties de degré de cette portion de limbe doivent commencer au milieu de ſa longueur, ou, ſi l'on veut, de ſon amplitude, & s'étendre de part & d'autre. D'après les dimenſions données, le nombre de degrés ſera un peu plus de 57, c'eſt-à-dire, environ 28° 30′ de chaque côté, ce qui paroît plus que ſuffiſant, vu la lenteur avec laquelle change la déclinaiſon magnétique, même dans les endroits où elle change le plus dans un temps donné.

A 12 pouces environ du bord intérieur du limbe, doit s'élever verticalement, au-deſſus de la gouttière, une eſpèce de cheminée ou boëte cylindrique, du métal dont il eſt parlé ci-deſſus, & dont l'axe réponde juſte au milieu de la largeur de la gouttière. Le diamètre intérieur de ce cylindre doit être d'un peu plus de 12 pouces, afin qu'il couvre entiérement la gouttière, & la déborde un peu de part & d'autre, ſa hauteur de 24 à 30 pouces, & ſon épaiſſeur de 2 ou 3 lignes. La partie ſupérieure ſera terminée par un fond de 3 à 4 lignes d'épaiſſeur ; ce fond ſera percé dans ſon milieu d'un trou de 5 à 6 lignes de diamètre, & taraudé d'un pas fin pour recevoir une vis à oreille, montant bien juſte dans l'écrou, longue de 12 à 13 lignes au moins, terminée dans ſa partie inférieure par une eſpèce de pince garnie d'une vis, & propre à ſerrer juſte le fil d'argent dont il va être queſtion bientôt. Cette vis doit être garnie d'un contre-écrou qui puiſſe ſerrer ſur le fond de la boëte pour fixer la vis dans la poſition convenable. La partie inférieure de cette boëte cylindrique doit être garnie de pièces propres à la fixer au marbre d'une manière inébranlable, par le moyen de vis montantes ſur des écrous ſcellés dans le bloc ; le tout du même métal que ci-deſſus.

De chaque côté de la boëte cylindrique, à droite & à gauche de la gouttière, on fixera encore ſur le marbre un montant du même métal, de 6 à 7 pouces de hauteur, & de forme arbitraire. Leurs parties ſupérieures ſeront jointes par une traverſe horizontale, auſſi du même métal, formée au milieu en anneau circulaire, au travers duquel paſſera librement le corps cylindrique, qui s'élève perpendiculairement au-deſſus de la gouttière, & dont le centre ſera dans l'axe de ce corps. Au-deſſus de cet anneau doit s'élever verticalement une gorge ayant le même centre, le même diamètre intérieur au moins, & parfaitement cylindrique. Cette gorge ou anneau vertical, dont le diamètre extérieur & la hauteur ſont aſſez arbitraires, eſt deſtinée à recevoir la tête d'une alidade, qui doit tourner deſſus indépendamment du corps cylindrique, & dont le centre de mouvement ſera, comme on voit, dans l'axe de ce corps.

Pour recevoir l'autre extrémité de cette alidade, on élevera de part & d'autre de l'extrémité de la gouttière, où eſt la portion de limbe, mais à 2 ou 3 pouces au-delà de cette extrémité, deux autres montans de même hauteur que les premiers.

Pour recevoir l'autre extrémité de cette alidade, on élevera de part & d'autre de l'extrémité de la gouttière, où eſt la portion de limbe, mais à 2 ou 3 pouces au-delà de cette extrémité, deux autres montans de même hauteur que les premiers. Ces montans porteront une portion de limbe circulaire de 15 à 16 pouces de rayon ; dont le centre ſera dans l'axe du corps cylindrique. Cette portion diviſée comme celle qui eſt dans la gouttière, & de même amplitude au moins, portera l'alidade terminée par un vernier, qui ſe mouvra le long du bord de la portion de limbe. De cette ſorte, lorſque la ligne de foi de l'alidade répondra au milieu des diviſions de ſon limbe, cette ligne de foi, l'axe du corps cylindrique, la ligne qui diviſe en deux parties égales la largeur de la gouttière, & le milieu des diviſions de chaque limbe ſeront dans un même plan vertical.

Vers le vernier que porte l'alidade, à une de ſes extrémités, elle doit avoir une ouverture circulaire, dont le centre ſoit dans la ligne de foi, & réponde au bord intérieur de la portion de limbe qui eſt dans la gouttière. Cette ouverture eſt deſtinée à recevoir un microſcope dont le foyer viſuel ſoit au bord de ce limbe. Comme la diſtance de l'objet au foyer de la lentille objective ſera toujours la même, on pourra ſe diſpenſer de rendre le microſcope mobile en totalité, ſuivant la ligne verticale ; il ſuffira que le corps, portant les deux oculaires, ſoit, à l'ordinaire, mobile ſuivant la même direction, afin que chacun puiſſe approprier le microſcope à ſa vue. Au foyer commun des lentilles oculaires, on tendra un fil de métal très-fin, dirigé ſuivant la ligne de foi de l'alidade. Les microſcopes compoſés ordinaires renverſent les objets, parce qu'ils ne contiennent que deux oculaires & un objectif ; mais on ſe fait facilement à leur uſage. Ce ſont ceux connus ſous le nom de *Marshal*, & qu'on a nommés auſſi *microſcopes doubles*, parce qu'en effet on peut n'y employer que deux lentilles, en ſupprimant l'intermédiaire. Au reſte avec un troiſième

oculaire, l'objet paroîtra droit, & l'on peut se permettre cette addition, parce que n'étant pas besoin ici d'un excessif grossissement, on peut ne pas craindre une petite déperdition de la lumière.

On fera fabriquer une aiguille d'acier d'Angleterre de 23 pouces 10 lignes de long, environ 5 à 6 lignes de large dans toute sa longueur, excepté aux extrémités qui doivent être en feuille de laurier (*Voyez* le mot AIGUILLE *aimantée*), d'environ une demi-ligne d'épaisseur, & non percée au milieu. On aura grand soin que cette aiguille soit traitée au feu suivant la nature de sa matière, trempée dans toute sa dureté, bien polie, & aimantée de la meilleure manière. *Voyez* comme dessus & le mot AIMANTER. On prendra aussi les précautions que connoissent les ouvriers, pour que l'aiguille ne se déforme pas à la trempe, ou se déforme très-peu; mais comme, malgré toutes les précautions qu'on peut prendre, on n'est jamais sûr de réussir, du moins par aucun des moyens que je connois, le plus sûr sera de faire plusieurs aiguilles, & de choisir celle qui aura le mieux conservé sa forme.

On préparera ensuite une boucle ou coulant du métal ci-dessus, ou de cuivre, pourvu qu'il soit bien exempt de magnétisme, dans lequel l'aiguille puisse glisser librement, sans y avoir de jeu, & même avec un frottement doux. D'après la forme de l'aiguille, ce coulant sera un parallélipipède évidé de la largeur & de l'épaisseur de cette aiguille; il doit porter au milieu d'une de ses plus petites dimensions, une petite pince semblable à la première, mais dirigée en sens contraire, c'est-à-dire, de bas en haut.

Elle est destinée à pincer le même fil d'argent par son bout inférieur. De cette sorte l'aiguille sera suspendue de champ.

On prendra donc un fil d'argent fin, d'un vingtième de ligne de diamètre, au plus (*b*), on en choisira une longueur de 30 ou 36 pouces sans nœuds ni coques; on engagera un des bouts de ce fil dans la pièce supérieure dont on serrera bien la vis.

On engagera aussi l'autre bout du même fil dans la pince inférieure, en réglant tellement la longueur entre les deux points de suspension, que l'aiguille dans ses oscillations, terminée, comme il va être dit, affleure le bord intérieur du limbe placé dans la gouttière.

Comme il est nécessaire que cette aiguille soit bien horizontale, on fera passer dessus deux autres petits coulans, ou curseurs légers de cuivre, l'un vers un bout, l'autre vers l'autre; ils serviront à rappeller l'équilibre. On sent bien qu'ils doivent se mouvoir avec un peu de frottement, pour qu'ils ne soient pas sujets à se déranger d'eux-mêmes.

L'aiguille doit être terminée par une pointe de cuivre, de la plus grande finesse, qui y soit fortement attachée, & fasse exactement le prolongement de son axe. Enfin on couvrira cette aiguille d'une glace posant sur une portée, ménagée tout autour de la gouttière, & divisée en deux parties au milieu de sa longueur, chacune entaillée pour laisser passer le fil tout juste, quoique librement. La glace doit être parfaitement horizontale & parfaitement plane, au moins dans la partie qui sera au-dessus du limbe & de l'extrémité de l'aiguille qui l'avoisine.

Cette glace sera ensuite mastiquée tout autour & au milieu pour éviter l'introduction de l'humidité de la poussière & des insectes. C'est par ce triple motif que le passage du fil dans la glace doit être le plus petit possible, encore est-il fâcheux que ce passage soit nécessaire. Pour éviter l'humidité, on aura soin de ne placer l'aiguille dans la gouttière, & la glace dessus, que par un temps sec, & après que le tout aura été long-temps exposé au soleil, ou bien séché de toute autre manière.

L'usage de tout cet appareil est maintenant bien facile à concevoir. On sait que, dans nos climats, le plus grand écartement diurne régulier de l'aiguille aimantée vers l'ouest, a lieu vers 1 heure ou 2 heures après midi, & le moindre à 7 ou 8 heures $\frac{1}{2}$ du matin. On choisira un jour calme & serein, précédé d'une nuit de même, afin de s'assurer, autant qu'il est possible, de l'absence des aurores boréales & des autres causes perturbatrices. Par le même motif, si l'appareil est alors éclairé directement des rayons du soleil, on l'en garantira; & s'il en a été très-échauffé, on attendra qu'il ait repris la température générale de l'atmosphère à l'ombre. Je suppose qu'on a commencé assez tôt, pour que tout cela soit ainsi à 10 heures ou 10 heures $\frac{1}{2}$; substituant à l'aiguille aimantée une aiguille de cuivre, exactement du même poids, y compris les deux curseurs d'équilibre, & terminée par une pointe, comme il a été dit, on tournera la vis qui monte sur le fond du corps cylindrique, jusqu'à ce que cette pointe fixe réponde juste à l'origine des divisions du limbe, & n'en soit plus détournée par la torsion du fil. Cette aiguille sera dans le plan du méridien magnétique, puisqu'on a mis la gouttière dans cette direction. Cela fait, on serrera le contre-écrou, pour fixer la position de la vis, & on remettra l'aiguille aimantée à la place de celle de cuivre, après s'être bien assuré que celle-ci n'aura souffert aucun changement par le serrement du contre-écrou. De cette sorte l'aiguille ayant été établie dans sa direction moyenne à l'origine des divisions, sera disposée pour faire connoître les variations diurnes à l'est & à l'ouest de ce point, & pourra être observée chaque jour, en faisant mouvoir

(*b*) On sait qu'un fil d'argent d'un dixième de ligne de diamètre soutient, sans se rompre, un poids de 270 livres; celui-ci en soutiendra donc environ 67, & l'on sent que l'aiguille & ses accessoires peseront toujours infiniment moins.

l'alidade, jusqu'à ce que le fil, au foyer de la lunette microscopique, convienne parfaitement avec la pointe qui termine l'aiguille ; car alors le vernier de l'alidade donnera cet écart sur son limbe.

Il semble que, de cette manière, le limbe intérieur est inutile ; aussi ne l'ai-je indiqué que pour ceux qui voudroient épargner les frais de l'alidade & de ses accessoires. Alors on termineroit l'aiguille par un vernier tracé sur une feuille de cuivre mince, & l'on observeroit avec une loupe d'un foyer convenable. Mais pour éviter la paralaxe, la monture de la loupe doit être en cône tronqué, dont le sommet soit à l'œil, avec la plus petite ouverture possible, à telle distance de cette loupe, ou lentille, qu'un fil très-fin, tendu sur sa surface, & dans un plan passant par son centre, soit vu distinctement en même temps que l'objet à observer. Si la lentille a deux pouces de foyer, ce qui sera à-peu-près convenable ici, cette distance doit être d'environ 8 pouces.

De manière ou d'autre, cet appareil ne donnera que les mouvemens diurnes relatifs de l'aiguille. Si l'on veut qu'il serve aussi à observer la déclinaison magnétique absolue, on fixera à l'alidade une lunette, dont l'axe soit bien parallèle à la ligne de foi, ce dont on s'assurera par les moyens qu'enseigne l'astronomie ; puis déterminant, par une observation astronomique, l'azimuth d'un point à l'horizon, ou du moins à une distance considérable, comme de 5 à 600 toises, au moins, mais dans les limites du limbe, relativement à l'écartement du méridien magnétique, on s'en servira comme il suit. Il sera bon de faire plusieurs determinations semblables, parce qu'elles se contrôleront mutuellement, & parce qu'elles serviront à vérifier de temps en temps la position de l'appareil, comme on le verra ci-après.

On placera l'alidade, comme pour observer seulement la position de l'aiguille ; on tiendra compte de la quantité trouvée sur le limbe ; & sa comparaison avec l'azimuth donnera la déclinaison magnétique absolue.

Supposons que l'azimuth déterminé soit à 10° du sud vers l'est, ou du nord vers l'ouest, ce qui est la même chose, & que l'alidade marque 12° au-delà vers l'ouest, la somme 22° sera la déclinaison nord-ouest.

Si l'azimuth est de 15° du sud vers l'est, ou du nord vers l'ouest, & que l'alidade marque 2° plus vers le nord, la différence 13° sera la déclinaison nord-ouest.

Si l'azimuth est de 6° du sud vers l'est, ou du nord vers l'ouest, & que l'alidade marque 9° 30′ plus vers l'est, la différence 3° 30′ sera la déclinaison nord-est, *&c.*

En supposant tout cela établi à couvert dans l'intérieur d'un bâtimen seulement grand soin de bien s'assure magnétique ne soit jamais placé à guille, d'autant plus susceptible r cette cause, qu'elle est mieux exécutée, plus longue & plus mobile. Si l'appareil est établi sur un terrein découvert, il faudra de plus défendre cet appareil des injures de l'air par une couverture convenable, dans laquelle on évitera d'employer rien de ferrugineux. Les ferrures peuvent être du métal composé dont il a été question, ou du cuivre rouge qui a la propriété de se bronzer à l'air, & de ne plus prendre ensuite de rouille, & que d'ailleurs on peut peindre à l'huile.

Il me reste à rendre compte de ceux des motifs de cette construction qui ne se présentent pas d'abord.

On sent bien que le bloc de marbre est demandé de grande masse, & bien assuré dans son emplacement, afin qu'un choc imprévu, même assez fort, n'y puisse pas causer un ébranlement sensible, qui pourroit, par exemple, faire rompre le fil d'argent ; ni aucun déplacement, puisque la direction primitive doit être invariable, sans quoi on ne pourroit plus compter sur les résultats des observations subséquentes. D'ailleurs comme la suspension indiquée produit une extrême mobilité, il seroit impossible d'observer si, en marchant autour de l'appareil, en faisant mouvoir l'alidade, ou par tel autre mouvement semblable, on pouvoit communiquer la moindre agitation à cet appareil. Peut-être même, & par cette raison, seroit-il nécessaire que l'emplacement fût loin du passage habituel des voitures pesantes qui causent au terrein un ébranlement sensible ; & loin aussi des lieux où la commotion d'une forte artillerie peut se faire sentir.

On a bien vu que toute la partie de l'appareil, de laquelle dépend immédiatement la suspension de l'aiguille, a été disposée de manière que l'on puisse placer l'aiguille dans sa direction moyenne, sans qu'elle y soit aucunement contrainte par la torsion du fil d'argent. Cependant on pourroit penser que la roideur du fil s'opposeroit aux mouvemens spontanés de l'aiguille, & en altéreroit l'étendue ; mais les expériences de M. le chevalier de B. prouvent que cette cause d'erreur ne peut produire qu'un effet insensible, lors même que les écartemens à droite & à gauche de la direction moyenne, sont beaucoup plus grands qu'ils ne peuvent l'être ici, l'aiguille étant d'une masse & d'un magnétisme aussi considérables, le fil suspenseur aussi fin, sa longueur telle qu'elle a été prescrite ; & cela *à fortiori*, car dans les expériences qui ont montré ce qui vient d'être dit toutes ces choses n'étoient pas aussi avantageusement déterminées, à beaucoup près, qu'ici.

M. Coulomb a bien fait voir la même chose pour des fils de soie, dans son mémoire qui a partagé le prix de l'académie royale des sciences en 1777 ; mais nous avons craint que cette sorte de suspension ne fût pas d'une assez longue durée, différentes causes imprévues ou inévitables pouvant altérer la soie, qui peut même être attaqué p

que insecte. Or, il est essentiel que cette
'observatoire magnétique une fois établie,
n quelque sorte pour toujours, sans qu'on
gé d'y rien changer, d'y rien réparer,
le moindre changement feroit une inter-
à la suite des observations, & en limite-
urée à l'instant de ce changement. C'est
la que nous avons voulu éviter la sus-
à pivot, sujette à des altérations conti-
qui ne peuvent que modifier les mouve-
ontanés de l'aiguille, ou à des réparations
peuvent qu'interrompre la suite des obser-

avons placé l'aiguille de champ, afin
, autant qu'il est possible, les erreurs de
, qui peuvent être causées par la mul-
des pôles magnétiques de l'aiguille, ou
égularité de leur position. *Voyez* le mot
LE *aimantée*, *pag.* 27. Si cependant on
ncore quelque déviation, on s'en assurera,
il suit.
s que l'aiguille aura pris sa position moyenne,
tournera dans le coulant qui la porte, de
e la tranche supérieure devienne inférieure,
versâ; & ayant bien rétabli l'équilibre, s'il
é, on examinera si l'aiguille reprend bien
ent la même position qu'auparavant, au-
s on sera sûr qu'elle n'a aucune déviation.
aille ne revient pas exactement au même
on prendra la moitié de l'intervalle entre
x positions, & ce point sera la position
ne. On doit mettre le moins de temps pos-
faire cette vérification, pour éviter l'effet
vement diurne.
utre avantage à retirer de la manière dont
iguille est posée & suspendue, c'est que
tre de gravité étant fort au-dessous du
le suspension, les différences d'inclinaisons
nt insensibles; disposition nécessaire pour
toute altération des mouvemens dans le
orizontal, ce qu'on est bien loin d'obtenir
suspension ordinaire: une aiguille de 12 à
uces, suspendue ainsi, & que j'observe
lement, en éprouve souvent de beaucoup
rtes que je ne l'aurois cru, si l'expérience
l'eût appris. Cela ne prouve-t-il pas, pour
en passant, que l'inclinaison de l'aiguille
ée éprouve à Brest de très-grandes varia-
& qu'il seroit bon de l'y observer habituel-
? Sans doute on le fera avec l'excellente
d'inclinaison que possède l'académie, dès
aura obtenu l'observatoire projetté & ses
ires.
peut très-bien que l'aiguille aimantée ayant
nise à la place de celle de cuivre, ne
pas exactement la même direction que
, soit parce que le plan vertical, passant par
eu de la largeur de la gouttière, ne coïnci-
s assez exactement avec la direction moyenne
ridien magnétique; soit parce que cette direction moyenne n'aura pas lieu dans l'instant précis de l'opération. Cela n'empêchera pas qu'on ne compte tous les mouvemens subséquens de l'aiguille, d'après ce point de l'origine des divisions; parce que l'essentiel est ici de compter d'un point fixe, & toujours le même; la direction moyenne précise étant d'ailleurs chose assez incertaine; mais on comptera, pour un de ces mouvemens, la différence de position entre l'aiguille de cuivre & l'aiguille aimantée, dans le moment même où l'on aura remis celle-ci.

Nous avons recommandé de disposer l'appareil de manière qu'on pût l'empêcher, à volonté, d'être éclairé des rayons du soleil, & même de ceux de la lune. De plus, lorsqu'il a été question de placer l'aiguille aimantée, de sorte qu'elle pût prendre librement la position moyenne, ou au moins une position primitive, d'après laquelle doivent se compter toutes les autres, nous avons indiqué de défendre l'appareil des rayons du soleil, & de lui laisser reprendre la chaleur de l'atmosphère à l'ombre, en cas qu'il eût éprouvé une chaleur sensiblement plus grande. La raison de prendre ces précautions, c'est que de nouvelles expériences font connoître que la lumière avec chaleur, ou sans chaleur, & la chaleur sans lumière, peuvent dévier l'aiguille aimantée, même de plusieurs degrés, sur-tout si elle est suspendue aussi librement que nous le supposons. Nous devons ces expériences à M. Coucy des Essarts, secrétaire perpétuel de la société académique de Cherbourg. On en trouvera les détails au mot DÉCLINAISON *magnétique*.

Par la même raison, il sera nécessaire de prendre les mêmes précautions toutes les fois qu'on observera. La lumière vague du jour agissant de tous les côtés, ne peut causer aucun dérangement; mais les rayons directs du soleil, agissant d'un côté déterminé, produiroient déviation de ce côté, ou du côté opposé, suivant qu'ils agiroient par attraction, ou par répulsion, ce qui varie peut-être selon les circonstances. Il en est de même des rayons de la lune qui ne produisent point de chaleur sensible sur notre planète, & agissent simplement comme lumière, avec leur propre intensité, puisque, réfléchis par un miroir plan, ils ont encore produit un effet sensible, quoique, comme on sait, cette réflexion fasse perdre beaucoup de rayons.

De même, la chaleur, répandue uniformément dans l'atmosphère, ne peut causer aucun dérangement, puisqu'elle agit également de tous côtés. Mais si l'appareil est échauffé des rayons du soleil, il le sera plus du côté tourné vers cet astre, que de l'autre, & il pourroit y avoir de ce côté attraction ou répulsion, suivant les circonstances, encore trop peu déterminées par les expériences dont j'ai parlé, ou du moins par ce qui en est venu jusqu'ici à ma connoissance.

On ne perdra pas de vue, en faisant la suite d'observations à laquelle tout cet appareil est

destiné ; que les aurores boréales ; & d'autres modifications de l'atmosphère, influent considérablement sur les mouvemens de l'aiguille aimantée. Il faudra donc, ou éviter d'observer lorsque ces causes de perturbations seront à craindre, ou tenir compte, faire note, de ce qu'on pourra savoir à cet égard. Par malheur, c'est encore ici où les soins les plus actifs, & les mieux entendus sont souvent en défaut. Dans plusieurs provinces de France où j'ai observé, & dont j'ai recueilli des observations, les aurores boréales n'ont guère lieu la nuit, lorsque le ciel est très-serein ; mais en est-il de même le jour, pendant lequel la grande lumière peut empêcher de les appercevoir ? en est-il de même ailleurs ? Il en arrive souvent la nuit, lorsque le ciel est très-couvert ; alors souvent on peut aussi, tout-au-plus, les soupçonner, par la lumière extraordinaire que laissent passer les nuages, & par les mouvemens extraordinaires qu'on observe dans l'aiguille aimantée. Il en est de même de celles qui peuvent avoir lieu pendant le jour. Mais ces mouvemens irréguliers ont lieu assez souvent, lorsqu'il n'y a aucune apparence d'aurore boréale ; un coup de vent un peu fort d'une certaine partie, un orage éclaté, même assez loin du lieu où l'on observe, produisent aussi les mêmes irrégularités, & jettent beaucoup d'incertitudes dans les inductions qu'on pourroit en tirer. Ce qu'on peut faire de mieux, est donc d'accompagner les observations des mouvemens de l'aiguille, de celles de l'état apparent de l'atmosphère, pour qu'elles servent à faire distinguer les mouvemens de l'aiguille produits par ces causes accidentelles, de ceux qui sont dus à la cause régulière ou permanente quelle qu'elle soit, puisque sans cela on espéreroit en vain de jamais démêler cette cause.

Cette recherche est sans doute importante pour la marine, puisqu'elle tend à la découverte de la théorie du magnétisme, & par conséquent à la perfection des *boussoles* marines, & des moyens de les observer, pour en conclure plus exactement la vraie route du bâtiment, les positions respectives des terres, *&c.* Mais il est un autre motif tendant de même à la perfection des *boussoles* marines, d'une manière plus prochaine, plus actuelle, si l'on peut dire ainsi ; c'est d'avoir un terme de comparaison, auquel on puisse rapporter journellement la direction de l'aiguille de chaque *boussole* que l'on construit, afin que ces *boussoles*, marquant toutes de même dans le même lieu & dans le même temps, puissent donner des observations comparables ; avantage immense pour la perfection de l'art, & qu'on n'a pas encore obtenu.

Pour cet effet, lorsqu'on aura des *boussoles* marines à régler, on choisira, comme il a été dit ci-dessus, un temps où rien n'annonce des causes perturbatrices, parce qu'elles n'agissent pas également sur toutes les aiguilles aimantées, & dans le même lieu, & dans le même temps. On observera avec soin ce que marquera l'aiguille appareil, & en même temps ce que ma les *boussoles*. Si elles sont faites avec soin tout, les aiguilles sont traitées comme i au mot AIGUILLE *aimantée*, plusieurs ma de même, & les autres en différeront écrira sous la rose la quantité dont celles reront, & on aura soin d'en instruire les p auxquelles ces instrumens seront remis faire usage à la mer, afin qu'ell.s en tiennen à chaque observation, ainsi qu'il sera pl ment détaillé aux mots CARTES *marines*, (*tion des*) DÉCLINAISON *magnétique*, P *départ*, RELÉVEMENT, *&c.*

Si l'on craint qu'une partie des perso se servent habituellement des *boussoles* r néglige la correction dont il vient d'être q ce qui pourroit bien arriver, on pourra sur la *boussole* même, en détournant l'aig la résultante de l'assemblage des aiguilles quantité d'erreur qu'en aura donné la com Supposons que la déclinaison magnétique par l'aiguille de l'appareil, soit 22° 30′ qu'une des *boussoles* à vérifier marque 2 côté, lorsque la résultante des forces tiques de l'aiguille ou des aiguilles, coïn la ligne nord & sud de la rose, cette l querait trop, de 0° 30′ vers l'ouest ; il fa faire ensorte que cette résultante fasse a même ligne un angle de 30′ vers l'est, ramenera d'autant de ce côté, & corri reur. Cet exemple suffit pour faire conno ment on pourra la corriger dans tous les

S'il se trouvoit quelques *boussoles* qui d une erreur considérable, par exemple, de degrés, il faudroit en rejetter les aiguilles trop défectueuses pour qu'on pût s'y fier plus disposées que d'autres à s'affoler. mot.

Malgré toutes ces précautions prises po la stabilité de notre appareil, on pourroit qu'au bout d'un certain temps, l'affail terrein, ou quelque autre cause imprévu vitable, n'eût dérangé sa direction. On a soin de comparer de temps en temps les observés avec cette direction; tant qu'on ne comme lors de l'établissement, point gement à craindre, si l'on trouve une di elle sera la mesure de la déviation acc (*B.*)

BOUSSOLE *affolée*. *Voyez* AFFOLÉE. (

BOUT, s. m. il se dit de plusieurs cl n'ont pas leur longueur ordinaire ; ur bordage, un *bout* de corde. (*V***)

BOUT, s. m. il s'emploie dans ces parler : donner le *bout* à terre ; c'est g droit dessus ; *nous donnâmes le bout à la nous donne le bout* ; quand on parle d'u qui gouverne sur nous. Aborder de *bout* aborder de l'éperon & quarrément un

sur son travers. Vent de *bout*, de *bout* au vent. *Voyez* VENT. (*V***)

BOUT *de vergues*, s. m. c'est la partie *x x* (*fig. 36*) de la vergue, comprise entre le taquet d'envergure, & l'extrémité de la vergue. Les voiles de hune étant des trapèses, dont le petit côté est gréé sur la vergue, on n'y peut prendre de ris, sans qu'elles n'augmentent d'envergure, c'est pourquoi on donne beaucoup de *bout* à leur vergue, & on y pratique autant de taquets, indépendamment de celui d'envergure, qu'il y a de ris, ces taquets laissant entre eux, d'un bord à l'autre, une distance égale à la longueur des bandes des ris auxquels ils sont destinés : il y a aussi, à l'extrémité de la vergue, un clan garni d'un rouet, sur lequel on fait passer l'itague *g g* du palan de ris: au surplus les *bouts* de vergues procurent l'avantage de porter plus en dehors les bonnettes. (*V**)

BOUTASSE, s. f. (*terme de Galère.*) bordage de chêne qui recouvre les bacalas. (*B.*)

BOUT-DEHORS, s. m. BOUTE-HORS, matéreau, ou espars, dont le diamètre est plus grand à un bout qu'à l'autre ; on pousse les *bouts-dehors* horizontalement au large du vaisseau, pour amurer les bonnettes basses. Il y en a pour la misaine, qui sont ordinairement amarrés sur les gaillards d'avant, & pour la grande voile : mais ceux-ci sont ordinairement ferrés ou à croc, & s'appellent *arcs-boutans ferrés ;* ils se crochètent dans une boucle fixée sur l'avant des grands port-haubans.

On appelle en général *bout-dehors* tout matéreau ou espars, faisant saillie hors du bord pour quelque objet que ce soit. (*V*B*)

BOUT-DEHORS *de défense. Voyez* ARC-BOUTANT. (*V**)

BOUT-DEHORS *de vergue*, bout de matéreau ou d'espars *a b* (*fig. 58*), qu'on ajoute à chaque bout des vergues du grand mât & de la misaine, ou on les fait porter sur un taquet *a*, & contenir dans un cercle de fer, ou une bague *c c*, appellée *cercle de bout-dehors de bonnettes*, fixé sur le bout de la vergue. Lorsqu'on veut faire servir la bonnette, on pousse le *bout-dehors* par son bout intérieur pour le faire saillir en dehors de la vergue, comme on le voit dans la figure, afin de border le point d'en-haut de la bonnette sur la poulie *b*, qui est au bout extérieur du *bout-dehors ;* on amure aussi la bonnette haute au même endroit.

Lorsqu'on ne se sert pas des bonnettes, les *bouts-dehors* sont totalement rentrés, de manière que leurs extrémités extérieures ne surpassent pas les extrémités de la vergue ; & ils sont ainsi contenus dans des taquets en croissant, placés sur la vergue, y étant solidement amarrés. (*V*E*)

BOUT-*de-lof*, *minos*, ou *minois*, c'est de cette dernière manière que l'écrit M. Lescalier : pièce de bois *O O* (*fig. 125*), contournée, ronde ou à pans, solidement établie tribord & basbord à l'avant des vaisseaux, en saillant au large, de dessus la plateforme de la poulaine, dans la direction, & à l'aplomb de la vergue de misaine, lorsqu'elle est orientée au plus près ; ces *bouts-de-lof*, servent à fixer une poulie à queue, dans laquelle passe l'amures de misaine, de manière que cette voile étant amurée, cette poulie d'amures doit répondre directement sous le point d'envergure de la voile. Au lieu de contourner les *bouts-de-lofs*, il seroit mieux de les faire droits ; ils en seroient plus forts : alors on pourroit les faire en sapin. Ordinairement, ils sont en chêne, mais le fil du bois, la plupart du temps, s'y trouve coupé. (*V*B.*)

BOUTE, s. f. botte. *Voyez* ce mot. (*V**)

BOUTE. *Voyez* BAILLE. (*B.*)

BOUTE-*feu*, s. m. c'est un manche de bois tourné, garni d'un fer pointu à son bout inférieur, qui sert à le ficher sur le pont derrière les canons, quand on fait branle-bas, & pendant le combat ; on entortille la mèche autour du *boute-feu*, & on la fixe par le bout allumé dans la fourche, qui termine l'extrémité supérieure du *boute-feu :* il doit y avoir deux *boute-feu* chaque pièce, pour le combat, quand les canons ne sont pas garnis de batterie de fusils. (*V*B*)

BOUTE-*feu*, s. m. c'est aussi le canonnier qui emploie le *boute-feu*. (*V**)

BOUTE-*fouéro*, s. m. (*terme de Galère.*) *boute-hors*, qui sert à lever la tente, pour donner du jour dans la galère. (*B.*)

BOUTE-*hors*. *Voyez* BOUT-*dehors*. (*V*E*)

BOUTEILLE, s. f. le tableau du vaisseau étant terminé tribord & basbord, par des pièces appellées *termes*, qui ne rentrent pas comme les allonges de cornières, & les remplissages entr'elles & les allonges de tableau, il se trouve dans cette partie une encoignure fermée par l'arrière du tableau & le côté du bâtiment, ayant de hauteur, la distance de la lisse d'hourdi, à la dernière rabattue : & de laquelle on profite pour pratiquer des emménagemens, qui servent en même temps d'ornemens aux navires & de commodités aux officiers : ce sont les *bouteilles U U* (*fig. 166*) ; elles sont formées par des planches ou sôles qui rondissent vers l'avant, & y finissent à rien à quelque huit à dix pieds de longueur, plus ou moins, suivant la grandeur des bâtimens. Ces planchers sont à la hauteur des ponts & sont établis solidement. Les corniches, lisses d'appui du tableau, & autres ornemens semblables, par un retour d'équerre, se prolongent, pour ceindre les *bouteilles*, & on place des panneaux dans cette charpente, pour les clorre. La sôle inférieure est terminée par un cul-de-lampe, jetté suivant la voute, & celle supérieure, couronnée par une espèce de galerie, qui forme ce que l'on appelle le jardin. Ces cabinets extérieurs communiquent avec l'intérieur du bâtiment, par des portes percées dans la grande chambre, au-dessus du second pont, dans les vaisseaux, & au-dessus de celui de la batterie, dans les frégates. On y place des conduits en plomb, des sièges,

[illegible] ou les emmanchemens de façon à servir de [illegible]. Dans beaucoup de vaisseaux, on fait de pareils emmanchemens dans la partie des [illegible], qui communique avec la galerie. Les [illegible], ainsi que la poupe, sont susceptibles de beaucoup de goût dans leur forme, & dans leurs ornemens, où il faut admettre pour première règle, la simplicité. (V * *)

BOUTEILLES (*fausses*), s. f. les *fausses-bouteilles* sont des ornemens à pécage, qui, dans les bâtimens, qui n'ont pas de *bouteilles*, les figurent. (V * *)

BOUTE-lof, s. m. *Voyez* BOUT-*de-lof*. (V * *)

BOUTON *d'écouvillon*, *de refouloir*, s. m. le *bouton d'écouvillon k* (*fig. 113*), est un morceau de bois tourné, d'un diamètre plus petit que celui de l'ame de la pièce à laquelle il doit servir ; il paroît que la règle est de lui donner deux calibres ci-dessous de la pièce à laquelle il est destiné : ainsi le *bouton de l'écouvillon* pour du 36, auroit le calibre ou diamètre du 18 ; celui pour du 24, auroit le calibre du 12, *&c.* On emmanche ce *bouton* sur une gaule de frêne, ou sur un cordage, de six pouces plus long que le canon ; on le couvre de peaux de mouton, le poil en-dehors, ou on le garnit de poil de sanglier, pour nettoyer l'ame du canon quand il a tiré. Le *bouton du refouloir m*, est ordinairement placé à l'autre bout du manche ; il est pareillement tourné ; il a pour diamètre, le calibre du boulet de la pièce à laquelle il est destiné. Au surplus, son extrémité qui entre la première dans la pièce, est plane, au lieu que celles de l'écouvillon, sont terminées par des hémisphères, afin de pouvoir mieux nettoyer le fond de la pièce. (V * *)

BOUTON *de cuiller à canon*, *bouton* comme celui du refouloir, sur une partie de la circonférence duquel est clouée une feuille de cuivre, formant une espèce de *cuiller*, de deux calibres & demi du boulet, de longueur (*fig. 102*) ; cette *cuiller* sert à ôter le boulet, ou autre chose, du dedans de l'ame du canon. (V * *)

BOUTON *de canon*, le *bouton du canon*, est l'espèce de boule comprise entre *N O* (*fig. 8*), qui laisse une sorte d'étranglement entr'elle & la culasse, sur lequel on amarre les garants des palans du canon ; ainsi il est nécessaire, pour les canons de marine, de donner une certaine longueur à cet étranglement. (V * *)

BOUTONNER, v. a. il se dit par quelques marins, à l'égard de la bonnette maillée, au lieu de lacer : *boutonner la bonnette*, *déboutonner*, &c. (V * S)

BOYE, s. f. *Voyez* BOUÉE. (*B.*)

BOYER, s. m. *Voyez* BOIER. (V * *)

B R

BAGOT, s. m. (*terme de Galère.*) (*Voyez* JR). On distingue sur la Méditerranée le *bragot d'ate*, & le *bragot d'orse* à poup chacun de ces mots désigne toujours un (*B.*)

BRAGOT, s. m. c'est un terme de galè comme on vient de le voir dans l'article c revient à celui *pendeur*. On s'en sert qu sur les vaisseaux de Provence, pour faire mandement de *bon bras ; arrière au bragot.* de l'arrière pour faire bon bras, ou pour le bras du vent, quand, étant au plus commence à adonner. (V * *)

BRAGUE *de canon*, s. f. cordage qui s tenir le canon & à borner son recul : l passe dans l'affut par deux trous percés en *k* où l'usage des Anglois est d'avoir une ensuite, ses deux bouts vont faire dorr les arganeaux des deux côtés du sabord. I doit être assez longue pour que le canc être halé dedans, sa tranche à un pied ou deux pieds du bord (alors le canon e de *brague*), & assez forte, pour résister le cours d'une action, où le canon ne tirer. (V * B)

BRAGUE (*à bout de*). *Voyez* BRAGUE.

BRAGUE *sèche*, tirer à *brague sèche*.... ti des *bragues* plus courtes, pour empêcher grande quantité de mouvement du recul, mer est très-grosse. (V * *)

BRAGUE *de gouvernail*, c'est une espèc tenue, dont on se sert sur plusieurs bâ pour empêcher le gouvernail de sauter d ses gonds (V * *)

BRAGUE, s. f. bout de cordage (*fig. 5* extrémités duquel sont estropées deux pou ples. L'usage des *bragues*, dans le gréeme vaisseau, est de recevoir, dans leur pou bras opposés de la même vergue, des bou la même voile : pour cela, la *brague* est f son milieu, à quelque étai ou ailleurs. (

BRAGUE *pour lancer les vaisseaux*, cett (*fig. 60*), est composée de deux grosses simples, estropées à double estrop, avec gros cordage, qu'on relie ensuite forteme usage est d'embrasser l'étrave d'un vaisseau veut lancer à la mer, afin que, passant tri basbord, dans ces poulies, des cordages dormant d'un bout à quelque corps mort, & sur l'autre, on puisse déterminer, à partir d son chantier, un vaisseau que son propr n'emporteroit pas. (V * E)

BRAGUETTE, s. f. c'est un cordage a que la guindresse du mât de hune, auquel e servir ; on fait dormant d'un des bouts de *guette* sur un des longis ; on la fait passer pied du mât de hune qu'il faut guinder, & bout fait tour mort, double à l'autre lon l'abraque de la hune, à mesure que le hune monte, pour la tenir toujours sous du mât, afin qu'elle puisse le supporter,

e tomber, si la guindresse venoit à rom-
* B)

, s. m. c'est du goudron recuit, qui, en
t, s'épaissit & perd sa fluidité : à propor-
ce qu'il est plus dur & plus clair, plus
nt, il est meilleur & plus cher. On fait
brai avec de la résine & autres matières
, qui font un corps dur, sec & noirâtre ;
état, on l'appel *brai sec*, & il n'est pas
être employé ainsi. Il faut en faire du
, en jettant du suif dedans, quand on le
ar l'employer à enduire les coutures & la
es vaisseaux. (V * B)

gras, c'est celui où il entre suffisamment
nce grasse, telle que suif, huile de pois-
pour que le courroi, qui en est composé,
as cassant, & qu'il soit propre à nourrir
(V * *)

sec. *Voyez* BRAI. (V * *)

E. *Voyez* BROIE. (B.)

ES *de mâts*, s. f. ce sont des toiles goudron-
nt on entoure les pieds des mâts, pour
les étambrais du second pont, ou pont
, & des gaillards ; elles sont liées sur le
leux ou trois pieds de hauteur, & clouées
es étambrais. (V * B)

s *de gouvernail*, s. f. ce sont des toiles
nées que l'on cloue sur le gouvernail, &
e la saumière, ou de l'ouverture par où
dans la voûte d'arcasse ; on en place deux
l'autre, pour empêcher l'eau d'entrer dans
-barbe & la grande chambre : on donne
ois le nom de *tape-cul*, à la *braie* qui est
n-dehors : elles doivent être assez lâches,
e le jeu du gouvernail n'en soit pas gêné,
es ne se déchirent pas. (V * B)

NCADE, s. f. (*terme de Galère.*) gros
de fer, fixé au fond du banc qui sert de
t aux forçats. Tous les forçats qui font
une même rame, ou un même aviron,
hainés au même anneau, chacun par une
articulière. (B.)

NCHE *de boulines*, s. f. les *branches de bou-*
nt des cordages *r*, *r*, *r*, (*fig. 36*), en
e patte d'oie, que l'on appelle aussi *pattes*
es ; deux de ces branches font dormant
herseaux *p p*, & dans le double passe une
ou cosse, sur laquelle est estropée un des
'un autre branche, qui, passant par une
estropée sur la bouline *s*, va faire aussi
t en *p*, sur le herseau inférieur : quelquefois
lines ont plus de quatre *branches* ; elles se
d'une manière analogue à celle-ci. (V * *)

NCHE *de martinet*, les *branches de martinet*,
es cordages formant une araignée ou patte
ur la vergue d'artimon, d'une manière ana-
aux *branches de boulines*, excepté qu'on y
e des poulies, au lieu de moque : ces *bran-*
availlent toutes ensemble, sur la poulie es-
à la balancine d'artimon. (V * *)

BRANCHE *d'araignée*, chacun des bouts de cordages qui composent l'araignée. (V * *)

BRANCHE *de courbes*, les *branches de courbes*, sont les bras qui forment la courbe, l'un, d'un côté ; l'autre, de l'autre, en partant du collet, ou de l'endroit le plus fort de la courbe, où ils semblent se réunir. (V * B)

BRANLE, s. m. (*Hamac.*) c'est un morceau de toile de six pieds de longueur, sur quatre ou cinq de largeur, qui sert de lit aux gens de l'équipage ; il est d'usage chez toutes les nations, & dans tous les vaisseaux. On le suspend par les deux bouts, avec des rabans de carantenier, passés dans des gaines, faites du double de la toile.

Il y en a de faits avec plus de soin, par exemple, le *hamac à l'angloise* ; il forme une espèce de couchette, au moyen d'un cadre, qui en fait un lit foncé, où l'on met ses matelas : c'est une espèce d'encaissement en toiles. (V * B)

BRANLE-*bas*, s. m. faire *branle-bas*, est non-seulement dépendre tous les *hamacs* ou *branles*, & les mettre dans les filets de bastingage, lorsqu'on se dispose au combat ; mais encore, démonter toutes les cloisons & chambres, qui, suivant la façon dont est emménagé le vaisseau, ne sont pas, comme l'on dit, à l'abri du *branle-bas* ; afin de parer les batteries de long en long. Les clavecins dans les vaisseaux, & quelque tugue vers le couronnement des frégates, les chambres de la fausse sainte-barbe, les carosses, *&c.* sont à l'abri du *branle-bas*. On fait souvent *branle-bas* pour exercer l'équipage, mettre les hardes à l'air, & nettoyer le vaisseau. (V * *)

BRANLE-*bas*, commandement pour faire *branle-bas*. (V * *)

BRAQUER, v. a. ajuster, diriger une pièce d'artillerie sur un objet. (V * *)

BRAS *de mer*, s. m. c'est un canal formé par la mer, entre deux terres. *Voyez* CANAL, PAS & DÉTROIT. (B.)

BRAS *de vergue*, s. m. les *bras de vergues*, sont des manœuvres assujetties à chaque bout des vergues, pour les mouvoir horizontalement, & leur faire faire différens angles avec la direction de la quille, selon le vent & la route, afin de présenter la surface de la voile au vent. Quand on navigue avec vent arrière, les deux *bras* sont également halés, parce qu'alors la vergue a une position perpendiculaire à une parallèle à la quille, ou à la route du vaisseau ; mais avec tout autre vent, à mesure que le *bras* du côté de sous le vent est hallé, pour faire aller le bout de la vergue vers l'arrière, celui du côté du vent est filé ou largué.

Voici la manière la plus ordinaire de gréer, ou passer les *bras* de chaque vergue d'un vaisseau.

Les *bras* de la grande vergue, ou les grands *bras*, sont représentés en *a a* (*fig. 166*). Chacun des grands *bras* fait dormant sur une cheville à

œillet, fixée en-dehors du vaisseau, vers le haut des boutcilles ; il passe dans une poulie simple, qui est au bout & en arrière de la grande vergue ; il revient dans une autre poulie, qui est en-dedans du bord, un peu en arrière du dormant de ce cordage, & fort près du couronnement ; ou, sur un rouet placé dans un des clans d'une galoche, ordinairement établie dans la muraille de la rabattue, en cet endroit : il passe de cette dernière manière, du dehors du vaisseau en dedans : enfin, ce *bras* s'amarre à un taquet contre le bord, un peu en avant du mât d'artimon.

Chaque *bras* du grand hunier *e e*, fait dormant sur un cordage appellé *pendeur* ou *dormant de bras du grand hunier*, qui entoure le mât d'artimon en dessus du racage, & qui a, à chacun de ses bouts, une poulie simple ; de là, ce *bras* va passer dans une poulie au bout de la vergue, redescend vers le dormant, passe dans sa poulie, ensuite dans une poulie frappée au hauban le plus en avant du mât d'artimon, au tiers de sa hauteur ; ensuite dans une autre poulie frappée à un œillet en-dedans du bord, vis-à-vis le même hauban, & on l'amarre à un taquet voisin.

Chaque *bras i i* du grand perroquet a, à un bout, un estrop qui se capelle à un cabillot, ou quinçonneau, amarré au bout de la vergue ; il descend ensuite à une poulie frappée au ton du mât de perroquet de fougue, passe par un trou du plancher de la hune d'artimon, & vient le long du hauban d'artimon le plus en avant, où il traverse une pomme gongée, ou un margouillet, & on l'amarre à un taquet, à côté du *bras* du grand hunier.

Chaque *bras n, n*, du grand perroquet volant, se capelle de même à un cabillot au bout de la vergue, passe dans une cosse, au haut du mât de la perruche, descend par le trou du chat de la hune d'artimon, & on l'amarre à un taquet fixé, sur le premier hauban de l'avant d'artimon, à côté du *bras* du grand hunier.

Chaque *bras c c* de la misaine, fait dormant sur le grand étai, au-dessous du collet, passe dans une poulie simple qui est au bout, & en arrière de la vergue de misaine, & ensuite dans le rouet extérieur d'une poulie double, qui est au bas du collet du grand étai ; delà dans le rouet extérieur d'une autre poulie double, frappée tout au haut du hauban le plus en avant du grand mât, sous la hune, puis descend le long du grand mât, passe dans le rouet extérieur d'une troisième poulie double, fixée sur le pont, au pied du grand mât, & s'amarre à un taquet à corne, qui est cloué sur ce pont, à côté du grand mât.

Chaque *bras g g* du petit hunier, fait dormant sur le grand étai, un peu en-dessous du dormant des *bras* de misaine, passe dans une poulie au bout, & en arrière de la vergue, redescend vers son dormant, & passe dans les trois rouets intérieurs, des trois mêmes poulies doubles, dont les rouets extérieurs servent au *bras* de la misaine ; où l'amarre au même endroit.

Chaque *bras l l* du petit perroquet, se capelle par un estrop, à un cabillot qui est au bout de la vergue, ensuite passe dans une poulie frappée à l'étai du grand hunier, un peu au-dessous du collet, de-là dans une poulie, qui est au bord arrière de la hune de misaine ; après cela dans une troisième poulie, qui est vers le bas du grand étai ; puis dans une quatrième poulie, vers le fronteau arrière du gaillard d'avant, à côté de la cloche, ou sur un rouet, placé dans un des montans de ce fronteau, où on l'amarre.

Chaque *bras o o* du petit perroquet volant, se capelle à un cabillot au bout de la vergue, passe dans une poulie au haut de l'étai du grand perroquet, ensuite dans une poulie frappée sur le capelage du petit mât de hune ; de-là, dans un trou du plancher de la hune de misaine, puis dans une cosse qui est au bas du grand étai, & il s'amarre à côté du bras du petit perroquet.

Chaque *bras p* de la vergue sèche, fait dormant au hauban le plus en arrière du grand mât, aux deux tiers de sa hauteur ; il passe de-là dans une poulie qui est au bout & en avant de la vergue sèche, revient passer dans une poulie qui est frappée au même hauban en-dessous du dormant, descend le long de ce hauban, & on l'amarre à un taquet le long du bord.

Chaque *bras r* de la vergue de perroquet de fougue, fait dormant par un de ses bouts, au hauban le plus en arrière du grand mât, vers le trelingage, sous la hune ; passe dans une poulie au bout de la vergue, revient passer dans une poulie à côté du dormant, & on l'amarre à un taquet fixé sur le troisième hauban de l'arrière du grand mât.

Chaque *bras t t* de la perruche, se capelle à un cabillot sur le bout de la vergue, passe dans une poulie au haut des haubans du grand hunier, descend par un trou de la hune, & on l'amarre à côté du *bras* du perroquet de fougue.

Il faut remarquer, pour les *bras* de la vergue sèche, du perroquet de fougue, & de la perruche, que le *bras* de tribord fait dormant, se passe & se manœuvre du côté de basbord ; & le *bras* de basbord, se passe & se manœuvre du côté de tribord, de façon que les deux *bras* de chacune de ses vergues, se croisent : cela est ainsi renversé, pour que les *bras* de chaque côté, en les halant, ou en les filant, produisent le même effet que les *bras* des autres vergues du vaisseau, ce qui simplifie l'ordre de la manœuvre.

Chaque *bras u* de la civadière, fait dormant vers le bas de l'étai de misaine, passe dans une poulie au bout de la vergue ; ensuite dans une autre poulie fixée à l'étai, au-dessus du dormant ; de-là, dans une troisième poulie frappée au traversin de l'avant de la hune de misaine ; puis dans une quatrième poulie, qui est frappée au traversin de l'arrière de la même hune ; après cela, dans

ne cinquième poulie au bas du grand étai; enfin, ans une sixième poulie, fixée à un des montans u fronteau arrière du gaillard d'avant; il s'amarre ce même fronteau, du côté de la cloche.

Chaque *bras* de la contre-civadière, est capeillée ar un estrop, à un cabillot qui est au bout de la ergue, l'autre bout passe dans une poulie frappée u bas de l'étai du petit hunier; ensuite, dans une oulie frappée à l'estrop de la poulie du collier 'étai de misaine; de-là, dans le ratelier de beaupré; s'amarre au fronteau d'avant. (*V*E*)

BRAS *du vent*, *bras* du côté du vent. (*V***)

BRAS *de sous vent*, *bras* du côté sous le vent. *V***)

BRAS (*bon*) faire *bon bras*, c'est haler sur les bras du vent, quand, étant au plus près, il commence à adonner, pour le peu qu'il adonne encore, on largue les boulines. (*V***)

BRAS *d'une ancre*, chacune des parties de l'ancre *F* (*fig. 1 & 3*), où est adaptée la patte. (*V***)

BRASILLER, v. n. on dit, dans quelques endroits, que la mer *brasille*, lorsque frappée obliquement par les rayons du soleil, encore peu élevé, il se forme à sa surface comme une traînée de lumière scintillante & éblouissante. Cette scintillation nuit aux observations astronomiques, pour lesquelles il faut, à bord, viser à l'horizon au-dessous de l'astre, parce qu'alors, cet horizon apparent est bien mal terminé. Les rayons de la lune produisent le même effet, quoiqu'avec moins d'éclat. *Voyez* CERCLE & SECTEUR DE RÉFLEXION, HAUTEUR, *&c.* (*B.*)

BRASSAGE, s. m. *Voyez* BRASSEYAGE. (*V***)

BRASSE, s. f. c'est en France, dans la marine, une longueur de 5 pieds de roi, qui sert à mesurer la profondeur de l'eau, & l'étendue des cordages: ainsi, l'on dit *nous mouillâmes par 5 brasses*, pour dire qu'à l'endroit où l'on a mouillé, la mer a 25 pieds de profondeur. On dit aussi 120 *brasses* ou un cable, pour exprimer ou un cordage de 600 pieds de long, ou une distance de même étendue. *Nous passâmes à un cable, ou à une encablure, des brisans de tribord. Ces roches sont à deux encablures l'une de l'autre*, &c.

Chaque nation maritime a une mesure destinée à-peu-près aux mêmes usages, sous différens noms que nous traduisons tous par celui de *brasse*; ce qui a causé & peut causer encore des erreurs dangereuses, attendu que ces mesures ne sont pas toutes de la même étendue, à beaucoup près, & que sous le même nom on est tenté de les croire toutes égales. Voici, entre mille, un fait assez décisif pour ne citer que lui. On lit dans l'ouvrage intitulé: *Voyage fait par ordre du roi en 1771 & 1772, en différentes parties de l'Europe, de l'Afrique & de l'Amérique*, &c. par MM. de Verdun de la Crenne, le chevalier de Borda, & Pingré, sur la frégate la Flore; on y lit, dis-je, page 287 du premier vol. qu'un bon pilote Danois pilotoit la frégate dans la rade de Copenhague; *il gouvernoit & se régloit sur les sondes annoncées par nos pilotes; quand ceux-ci trouvoient fond à 15 pieds, ils annonçoient trois brasses; & le pilote Danois, par trois brasses, entendant 18 pieds, croyoit être où réellement nous n'étions pas. Il arriva de cette équivoque que nous touchâmes deux ou trois fois; ce n'étoit heureusement que sur le sable ou sur la vase.....* On voit que la frégate ne dut son salut, qu'à la mollesse des matières du fond, sur lequel elle naviguoit; sur tout autre fond elle pouvoit éprouver de très-grandes avaries, & même périr. Cependant, la différence entre la mesure danoise & la nôtre, n'est pas très-considérable. On lit, *pages 284 & 285 du même volume*, que la *brasse* danoise contient 6 pieds danois, dont chacun vaut environ 11 pouces 7 lignes du pied de roi; la *brasse* danoise est donc de 5 pieds 9 pouces 6 lignes, & plus grande que la nôtre, seulement de 9 pouces 6 lignes. Mais si le fond est seulement à 3 *brasses* danoises de profondeur, comme dans cet endroit, il y aura sur le tout 2 pieds 4 pouces 6 lignes de différence, & l'on sait qu'il n'en faut pas davantage pour faire toucher un bâtiment, avec danger; sur-tout dans un endroit où il y auroit de la *levée*, sur un fond dur. Il est donc essentiel de bien savoir les rapports des mesures employées à cet usage, chez les différentes nations maritimes: nous allons les donner autant qu'il nous sera possible.

Il est d'abord évident que la *brasse* vient originairement de ce qu'un homme, de taille ordinaire, peut embrasser en faisant une espèce de cercle de son corps & de ses bras réunis par l'extrémité des doigts, ou de la même longueur mesurée, les bras étendus, de l'extrémité des doigts d'une main à l'extrémité des doigts de l'autre. (*Voyez la Métrologie*, ou *Traité des mesures*; par M. Paucton, *1 vol. in-4°.* A Paris, chez la veuve Desaint, libraire, rue du Foin, édition de 1780, *pages 107 & 108.*) Cette mesure a donc dû varier suivant la stature des hommes dans les pays où l'on a pris cette stature pour modèle; & peut-être aussi par des causes conventionnelles, plus ou moins indépendantes de ce module.

En Grece, la *brasse* ou *orgyie*, étoit réellement cette étendue des bras ouverts, & contenoit 6 pieds $\frac{3}{4}$ pythiques, ou de mesure naturelle, & ce pied pythique étoit la quatre cent millième partie d'un degré du méridien, évalué alors à 57,075 toises du châtelet de Paris; le pied pythique valoit donc 10 pouces 3 lignes $\frac{6}{1000}$, & la *brasse* ou orgyie valoit 5 pieds 4 pouces 2 lignes $\frac{475}{1000}$, de la toise du châtelet de Paris; ce qui, comme on voit, diffère peu de la *brasse* marine françoise; pour une si grande différence de temps, ainsi que l'évaluation du degré du méridien, qui, pour le dire en passant, s'accorde d'une manière étonnante avec celles qui partagent maintenant les savans.

Nous venons de voir que, suivant MM. Verdun de la Crenne, Borda & Pingré, la *brasse* danoise est de 5 pieds 9 pouces 6 lignes, M. Paucton, *page 773*, à l'article *Copenhague*, fait cette même

mesure, sous le nom de *faon*, de 5 pieds $\frac{796}{1000}$, ou de 5 pieds 9 pouces 6 lignes $\frac{624}{1000}$; on ne peut pas dans pareille matière, desirer un accord plus satisfaisant.

A la page précédente du même ouvrage, article *Angleterre*, on lit que la *brasse* ou *toise* de ce pays est de 6 pieds anglois, ce qui fait 5 pieds, 632 milliémes des nôtres. Or, je trouve dans les leçons de physique expérimentale de M. R. Côtes, professeur de physique expérimentale à Cambridge, que le pied de Londres est à celui de Paris comme 1000 sont à 1065; le pied anglois vaut donc, en lignes du pied de roi, 135 lignes $\frac{211}{1000}$, & par conséquent la *brasse* angloise vaut, aussi en pieds de roi, 5 pieds 7 pouces 7 lignes. On trouve dans la *Connoissance des temps* de 1781, *page 359*, & dans quelques autres, une évaluation du même pied anglois, qui donne pour la *brasse*, la même valeur, à moins d'une ligne près. Celle-ci est tirée des *Mémoires de l'académie royale des sciences*, pour 1738, *page 153*. Dans cet endroit & dans quelques autres, M. Paucton nomme la *brasse* angloise *falhom*. Il faut que ce soit une faute d'impression; car dans le *Dictionnaire de marine* de Falconer, Anglois, ce mot est écrit *Fathom*, par-tout où on le trouve, & il est écrit de même dans le *Vocabulaire de marine* de M. Lescallier, à qui la langue marine angloise est sûrement très-familière. On doit observer que ce mot se prononce *fadom*.

Pour la Hollande, le Dictionnaire, ordinairement appellé le *Dictionnaire d'Aubin*, distingue plusieurs sortes de *brasses*. *La petite brasse*, dit-il, *qui s'appelle ordinairement la brasse des patrons, de bûche, buismans-vadem*, (*c'est-à-dire, des petits bâtimens, tels que ceux qui servent à la pêche du harang*) *est de 5 pieds. La moyenne qui est la brasse du vaisseau* marchand, *koopvaarders vadem, est de 5 pieds* $\frac{1}{2}$. *La grande brasse dont on se sert pour les navires de guerre & pour ceux qui vont aux Indes, de groote vadem, est de 6 pieds rhénans.* D'après ce qu'il dit avant cela, *c'est par brasses qu'on mesure la longueur des cables, & à cet égard, il y a la petite brasse, la moyenne, & la grande;* il semble que cette diversité n'est pas pour la mesure qui sert aux profondeurs de l'eau; suivant ce qui précède encore, cette mesure seroit environ de 6 pieds de roi. Pour connoître la grande *brasse*, dite ci-dessus de 6 pieds rhénans, il faut savoir que le pied rhénan vaut, suivant M. Paucton, *page 778*, 11 pouces, 7 lignes & $\frac{2}{10}$ du pieds de roi: dans la même page 359 de la connoissance des temps de 1781, on trouve exactement la même valeur pour le pied de Leyde, & à ce nom, page 775, on trouve la même détermination dans l'ouvrage de M. Paucton. Par conséquent, la grande *brasse* de Hollande, vaut 5 pieds 9 pouces 7 lignes. Il paroît par le texe du Dictionnaire d'Aubin, que la moyenne & la petite *brasse* sont exprimées aussi en pieds rhénans; celle-ci vaut donc 4 pieds 10 pouces, & celle-là 5 pieds 3 pouces 9 lignes $\frac{6}{10}$; ou 5 pieds 3 pouces 9 lignes $\frac{1}{2}$ environ, de France.

On ne voit pas à quoi bon cette diversité de mesures pour un même objet, dans un même pays; & il sembleroit qu'un peuple républicain aussi sage que le Hollandois, auroit dû abolir depuis longtemps cette bizarrerie incommode, & souvent dangereuse; sur-tout, si elle a lieu aussi pour la mesure des profondeurs de l'eau. C'est bien assez & même beaucoup trop, qu'elle ait lieu d'un état maritime à un autre. Jusques à quand tant d'institutions humaines seront-elles au détriment de la société? Cela est sans doute plus dangereux dans la marine que par-tout ailleurs, par la nature même de l'objet auquel ces mesures s'appliquent, & sur lequel, comme on l'a vu ci-dessus, une erreur, même assez légère en apparence, peut causer de grands accidens; mais cela l'est encore, parce que la science de la marine, est celle pour laquelle on trouve le moins de secours. C'est une idée qui vient naturellement, en voyant que dans ce livre de M. Paucton, plein de recherches si profondes sur la plupart des mesures, on paroît ne s'être aucunement occupé de distinguer & de déterminer celles dont les marins font usage.

Suivant le Dictionnaire d'Aubin, la *brasse* se nomme en Hollande *vaam*, ou *vadem*.

Peut-être au reste, les choses ne sont-elles plus en Hollande comme les fait le Dictionnaire d'Aubin. Pour m'en éclaircir, & vu l'importance de l'objet, j'avois pris la liberté d'en écrire à M. de Lironcourt; mais, ou mes lettres ne lui sont parvenues, ou bien, l'excès de ses occupations ne lui a pas permis de me répondre sur cet objet, comme il l'a fait sur d'autres avec une complaisance, dont je suis charmé de pouvoir le remercier publiquement. S'il me vient ultérieurement quelques connoissances sur cet objet, je les placerai où elles conviendront le mieux dans la suite de l'ouvrage.

D'après les ouvrages du célèbre Chapman, savant constructeur Suédois, & d'après M. Paucton, la *brasse* suédoise, qu'on y nomme, vaut 5 pieds 5 pouces 10 lignes du roi, qui est à celui de Suède comme 1 est à 0,9146. Ce pied de Suède est partagé en 12 pouces comme le nôtre.

Voilà les seuls renseignemens que j'ai pu me procurer jusqu'à présent sur les *brasses* des puissances maritimes du Nord. Ayant écrit en Suède à deux académies qui m'ont fait l'honneur de m'admettre, j'attends réponse; dès que je l'aurai, je ferai comme je viens de promettre pour la Hollande.

En Espagne, la *brasse* se nomme *braza*; elle sert, non-seulement à mesurer la profondeur de l'eau, mais encore, comme en France, à la mesure des cordages, & même à la division de la ligne de sonde.

En comparant ce que M. Tofino, directeur des écoles des gardes de la marine à Cadix, a bien voulu me faire savoir, avec ce que j'ai obtenu aussi de M. Joseph Gonzalez, enseigne de vaisseau, aide-major des gardes-marines d'Espagne, & correspondant de l'académie royale de marine de France, &

ce qu'on lit dans M. Paucton, il paroît cer-
: la *brasse* marine espagnole contient deux
u bien 6 pieds de Castille, ou de Burgos
de cette province. Or, M. Tufino &
zalez, font le pied de Castille au pied de
ans le rapport de 6 à 7, ce qui s'accorde
entiérement avec M. Paucton, suivant le-
rapport est celui de 0,8588 à 1. Adop-
endant ce dernier rapport, comme paroissant
roché, on trouve que la *brasse* espagnole
que 5 pieds 1 pouce 10 lignes du pied

: à remarquer qu'à l'article CASTILLE,
ton fait le mot *vare* masculin; mais M. Tu-
fait féminin, & suivant le Dictionnaire es-
de Sobrino, *vara* est féminin & signifie gé-
ment *baguette*.
u plusieurs plans maritimes espagnols, sur
la vare de Castille servoit d'échelle.
sbonne la *brasse* marine qu'on y nomme
contient 8 *palmos*, qu'on y nomme aussi
, ou même *palmos-craveiros*. Chaque *palmo*
olgadas, ou pouces du pied anglois, suivant la
e qui a bien voulu me faire passer ces renfei-
s de Lisbonne. Or, nous savons que le pied
est à celui de Paris comme 1000 sont à
ou comme 135 lignes $\frac{211}{1000}$ à 144 lignes;
o, qui vaut huit pouces anglois, vaut donc
de 135,211, c'est-à-dire, 90 lig. 141, &
la *brasse* marine portugaise vaut 8 palmos,
ntient donc 721 lig. $\frac{128}{1000}$ ou 5 pieds, 0 pou-
lig. $\frac{128}{1000}$.
onnoit à Lisbonne une autre *braça*, qui con-
palmos de longueur; mais elle n'est en usage
ur certains ouvrages de maçonnerie, pour la
ion des grands chemins, *&c.* & n'est connue
corps des maçons & de la police.
citons celle-ci, quoiqu'elle ne soit pas de
bjet, pour prévenir une critique hasardée
article, fondée sur l'équivoque du nom.
rs, nous en prendrons occasion de faire re-
r encore mieux combien se sont peu oc-
le la marine, les auteurs qui n'en écrivoient
rofesso. A l'article *Lisbonne*, M. Paucton ne
que de cette dernière *brasse*, dont il écrit le
raça sans cédille; ce qui est sans doute une
l'impression. Suivant lui, cette braça, com-
de 10 craveiros, vaut 6 pieds de roi & $\frac{729}{1000}$
pieds 8 pouces 8 lig. $\frac{736}{1000}$, pendant que les
inations précédentes ne nous donneroient
pieds 3 pouces 1 lig. $\frac{41}{100}$. Cela vient de ce
e s'accorde pas avec mon correspondant pour
eur du *palmo* ou craveiros, ou palmo-craveiros,
uivant mon correspondant, le *palmo* est juste
ux tiers du pied anglois, & vaut par consé-
90 lig. $\frac{141}{1000}$ ou 7 pouces 6 lig. $\frac{141}{1000}$ du pied
, comme nous l'avons vu ci-devant. Mais
ucton, d'après feu M. Michel Ciera, régent
ides du collège royal des nobles à Lisbonne,
palmo de 96 lig. $\frac{9976}{10000}$, qui, pris 10 fois pour
former cette *braça* de la seconde espèce, donne 6 pieds 8 pouces 8 lig. $\frac{976}{1000}$, comme ci-dessus, à moins d'une ligne près. Si donc nous revenons à cette valeur du *palmo*, & que nous la prenions 8 fois pour former la *brasse* marine portugaise, nous aurons 5 pieds 4 pouces 7 lig. $\frac{18}{100}$ du pied de roi, plus grande que ci-devant de 4 pouces 6 lig. $\frac{62}{1000}$. J'avoue que je suis fort porté à préférer cette détermination à la première, à cause de l'autorité de feu M. Michel Ciera, & à cause du soin avec lequel sa détermination est exprimée dans M. Paucton en dix millièmes du pied de roi.

Ayant proposé cette difficulté à M. Formalaguez, consul impérial à Bayonne, qui a bien voulu me procurer, pour cet objet, la correspondance avec Lisbonne, son ami de cette ville a envoyé, pour décider la question, une mesure prise avec soin sur l'étalon des chantiers de la marine royale, & sur laquelle sont marquées ses divisions en *palmos-craveiros; le palmo-craveiro*, dont 8 composent la *braça* marine, étant la mesure dont on se sert dans ces chantiers. J'ai comparé cette mesure avec une excellente toise d'acier étalonée & faite avec le plus grand soin sous les yeux de l'académie royale des sciences de Paris, & dont M. le marquis de Chabert a fait présent à l'académie royale de marine. Cette mesure s'est trouvée de 5 pieds 8 pouces 8 lignes $\frac{1}{2}$. On peut s'étonner d'une aussi grande différence. Cependant, cette comparaison a été faite avec beaucoup d'attention par plusieurs personnes qui ont trouvé, comme moi, à de petites fractions de ligne près, & la mesure envoyée n'est pas susceptible d'une plus grande erreur. Si, comme on nous l'assure, & comme je le crois, cette mesure a été prise avec soin sur l'étalon du chantier de la marine royale de Lisbonne, c'est à elle qu'il faut se fier.

Suivant M. Crama, pilote napolitain, qui, avec quelques gardes-marine de la même nation, & M. le comte de Marescoti, leur chef, vient de faire au service de France la campagne de 1781 & 1782 en Amérique, la *brasse* marine napolitaine est exactement la même que celle de France; le pied qui sert à la mesurer étant notre pied de roi, quoiqu'il y ait des mesures très-différentes en usage dans les états de sa majesté sicilienne pour d'autres usages.

Je ne trouve rien encore dans M. Paucton qui paroisse appartenir à cette sorte de mesure, & il n'y a pas d'apparence que la *brasse* marine de ce pays y ait été formée d'aucune des mesures dont parle cet auteur, aucune n'en étant aliquote.

A l'article *Russie* de cet auteur, je trouve un pied anglo-russe qui ne diffère pas d'une ligne du pied anglois; il se pourroit très-bien que les Russes, ébauchés par les Anglois, pour ce qui concerne la marine, eussent composé leur *brasse* de 6 de ces pieds, alors la *brasse* russe vaudroit 5 pieds 7 pouces 8 lig. $\frac{392}{1000}$ du pied de roi; mais ceci n'est, comme on voit, qu'une simple conjecture. (*B*)

[illegible] c'est haler [illegible] manœuvrer les [illegible] qu'il est [illegible] quand, navi- [illegible] donne, on [illegible] au vent, [illegible] donne encore, [illegible] de plus en plus [illegible] grand largue, & on [illegible] bords : enfin, on *brasse* [illegible] ère.

[illegible] le vent sur la voile pour [illegible] ou faire culer le navire, on [illegible] *à coëffer*, on *brasse à con-* [illegible] *sur le mât. Voyez* ABATTRE, [illegible] VER. Pour les commandemens, on [illegible] de ce verbe : *brasse tribord!* ... [illegible] ... *brasse au vent!* (*V* *)

BRASSEYAGE, s. m. c'est l'effet d'être brassé [illegible] la route du plus près : la vergue brassée sous le vent, pour qu'elle prenne une situation oblique avec le grand axe du vaisseau, touche communément, sous le vent, le hauban d'avant de son mât ; [illegible], alors, l'obliquité est grande, il y a bon *brasseyage*, ce qui dépend de la hauteur où est élevée la vergue, & de l'ouverture des haubans : plus la vergue est hissée, en ne supposant ni hune, ni gambe de hune, mieux elle peut se brasser pour le plus près, meilleur est le *brasseyage* ; si on l'élevoit jusqu'au capelage, on pourroit la mettre dans une position presque parallèle au grand axe du vaisseau. On doit hisser le basses vergues & les vergues de hune, autant qu'il est possible, jusqu'à la rencontre des gambes, avec les haubans : plus bas, le *brasseyage* en seroit gêné par les haubans, ce qui arrive quand on a des ris : plus haut, par les gambes.

La hauteur de la vergue étant déterminée, le *brasseyage* ne dépend donc que de l'ouverture des haubans, de la quantité dont ils sont épatés, de l'angle qu'ils font avec le mât, dont le sinus est en raison directe de la largeur du vaisseau, à l'endroit des porte-haubans, & y compris lesdits porte-haubans, &, de la largeur des hunes, pour les mâts de hune, & en raison inverse de la hauteur des mâts : plus les mâts sont hauts, à largeur égale du vaisseau & des hunes, moins il y a d'ouverture d'angle de haubans, meilleur est le *brasseyage* ; moins il y a de la largeur du vaisseau & des hunes, à hauteur égale des mâts, moins, encore, il y a d'ouverture de haubans : mais, de trop peu d'ouverture de hauban, il résulteroit que les mâts ne seroient pas assez appuyés, ce qui auroit un inconvénient plus grand que celui du peu de *brasseyage*. On a des moyens de remédier à ce dernier défaut, surtout de beau temps ; on largue les haubans de l'avant, qui sont ordinairement à caliornes ; on mollit les drosses de racage, ce qui permet à la vergue, de se porter un peu sur l'avant du mât : ces deux moyens concourent à faire bien orienter la voile pour le plus près. Quelquefois l'on n[illegible] l'avant du mât, ou sur l'arrière de l[illegible] l'endroit où ils se touchent, des garnit[illegible] 10 pouces d'épaisseur, qu'on appelle *ju[illegible]seyage* ; on conçoit que cela facilite le [illegible] sans qu'il soit besoin de larguer les dros[illegible] son danger dans le tangage. (*V* *)

BRASSEYER, v. a. *Voyez* BRASSE[illegible]

BRASSIAGE, s. m. c'est la quantit[illegible] qui mesure la profondeur de l'eau dans [illegible] quelconque de la mer. Ainsi l'on dit ; *[illegible]mes par 10 brasses d'eau, ou simplement p[illegible] pour ne rien craindre dans ce passage, il [illegible] toujours par 15 brasses ; ayant sondé dans [illegible] nous ne trouvâmes pas le fond à 100 b[illegible]* *Voyez* BRASSE. (*B.*)

BRAY, s. m. *Voyez* BRAI. (*V* *)

BRAYER, v. a. & n. étendre avec [illegible] le *brai*, après qu'il a été liquéfié par un[illegible] de plusieurs heures ; on *braye* toutes l[illegible] des bâtimens, dès qu'elles sont calfatée[illegible] la carène en particulier, on la *braye* à l[illegible] un courroi composé de *brai* & d'une plu[illegible] grande quantité de suif, d'huile de poi[illegible] soufre, suivant la qualité du *brai*, & [illegible] carène que l'on fait ; on appelle cel[illegible] *courroi*. (*V* *)

BRAYER *à banc*, *brayer* en plein, e[illegible] le brai avec le gripon, sur toute la [illegible] l'on a à *brayer* ; on *braye à banc* la [illegible] partie submergée des vaisseaux, les soutes [illegible] & on ne *braye* que les joints ou coutures [illegible] gaillards, *&c.* (*V* *)

BRAYERS, espèce de cables : ce mo[illegible] d'usage. (*V* *S)

BRÉCIN, s. m. c'est un nom que l[illegible] quelquefois à l'amure de misaine. (*V* *[illegible])

BREDA. *Voyez* BERDA. (*V* *)

BREDINDIN, s. m. (*Voyez* BERDI[illegible] préférerois, cependant, *bredindin*. (*V* *[illegible])

BREF, BRIEF, BRIEUX, s. m. les [illegible] *brieux*, sont différentes expéditions de [illegible] *laissez passer*, fournies aux maîtres de [illegible] les amirautés, ou receveurs de divers dr[illegible] qu'ils ont satisfait aux ordonnances & r[illegible] au moyen desquelles ils peuvent mettr[illegible] *Voyez* le *Dictionnaire de Commerce*, & ce[illegible] *risprudence*, de la présente Encyclopédie.

BRELLE, s. f. assemblage de pièces [illegible] fait en forme de radeau, dont on form[illegible] pour le faire flotter. (*B.*)

BRESSIN, s. m. (*Voyez* BERCIN.) il pa[illegible] prononce toujours *brecin*, de quelque mani[illegible] écrive. (*B.*)

BREST (*port de*), l'importance de [illegible] chef-lieu de la marine royale en Fran[illegible] engage à le traiter : non comme article d[illegible] phie, mais relativement à la marine. S[illegible] est nord de 48°, 22′, 55″. Sa longitude

e, par rapport au méridien de Paris, est de 6°, ', 50''.

Ce port est situé dans une rade superbe, qui mmunique à la mer par un détroit nommé *gou-*, dont la direction est à-peu-près, est-nord-est, ouest sud-ouest; la longueur, d'une lieue $\frac{1}{4}$; & largeur, d'un tiers ou d'une demie lieue. Cent isseaux pourroient être mouillés dans la rade rt à l'aise, & encore une très-grande quantité de timens plus petits, de toute espèce. La tenue est ès-bonne dans cette rade, il y a peu de mer, ême dans les mauvais temps, & comme les vais-aux y ont beaucoup d'évitage, il y a peu d'exem-les d'accidens sérieux arrivés, même dans les mpêtes, trop fréquentes dans ces parages. Elle ontient d'ailleurs plusieurs coffres, ou corps morts, sur lesquels les plus gros vaisseaux peuvent s'amar-tir, soit en cas de perte de leurs ancres, soit pour être plus prêts à appareiller au besoin.

Le passage du goulet est défendu de part & d'autre, par des batteries de canons & de mortiers; d'autres battent la rade de tous côtés.

L'ouverture du port est au nord. Après s'être prolongé dans cette direction pendant 6 à 700 toi-ses, il tourne vers le N. N. O., & se prolonge à-peu-près ainsi, jusqu'au bourg nommé *Penfel*, où il se termine par une digue qui barre la petite ri-vière de Penfel, & retient ses eaux pour faire jouer d'un côté des martinets à fer, & de l'autre des moulins à scie, pour débiter des pièces de bois en madriers & en planches, *&c.* Cette rete-nue forme au-dessus un étang assez grand, devenu très-poissonneux. On a gagné un autre avantage considérable à construire cette digue, c'est d'em-pêcher la rivière de Penfel de charier dans le port, des terres, des sables, des vases, qui le com-bloient & obligeoient à d'assez grands travaux pour le curer presque sans cesse. Maintenant l'eau qu'on laisse échapper par des vannes assez élevées, au-dessus du fond, ne sort que reposée, & ne porte dans le port aucunes matières encombrantes.

A droite de l'entrée du port, du côté de *Brest*, est bâtie, sur un rocher considérable, une cita-delle, nommée *le château*, dont les défenses bat-tent la rade. Sur une partie de ce rocher, est une machine à mâter, d'une très-belle construction, d'un service commode & propre aux bâtimens de tous les rangs. C'est en 1767, que cette machine nécessaire a pris cette forme nouvelle, & plus avantageuse, par les soins de M. Petit, maintenant capitaine de vaisseau. Plus loin on voit un quai marchand, qui se prolonge depuis cette mâture, jusqu'au bâtiment nommé *l'intendance*, parce qu'il sert de logement à l'intendant de la marine, au département de *Brest*, & contient plusieurs bureaux relatifs au service de la comptabilité. Ce bâtiment est terminé au nord, par une chapelle qui lui est annexée; le tout sur le bord de la mer. Il a été bâti en 1688.

On trouve ensuite un bassin de construction commencé par la nature, & perfectionné par l'art. Ce bassin construit autrefois à grands frais, avec beaucoup d'art & de solidité, vient d'être démoli pour faire place à un autre, à-peu-près tel que celui construit à Toulon, par M. Groignard. On a vu ici avec chagrin, qu'on n'ait pas laissé sub-sister cet ancien bassin, bien fait & d'un très-bon service, & qu'on n'ait pas fait le nouveau ailleurs.

C'est proprement là, que commence l'enceinte du port, ou comme on dit, *l'arsenal*. Il est fermé en cet endroit par une grille, deux portes en ma-çonnerie & en fer, & une muraille en prolonge-ment l'une de l'autre. La grille & les portes gril-lées, règnent de la chapelle jusqu'à l'entrée du bassin, où est la porte en maçonnerie & en fer; la muraille se prolonge le long du bassin.

Au nord de ce bassin, sont différens bâtimens pour forges, pour loger les pompes affectées au bassin, les outils relatifs. On y trouve aussi le lo-gement de l'académie, sa bibliothèque, sa salle des modèles; l'attelier des boussoles, celui des sa-bliers, *&c.* Le fond du bassin étoit fermé en cul-de-sac, par des bâtimens maintenant démolis à cause du travail du nouveau bassin, & dont la destina-tion future est encore incertaine.

A l'angle qui termine l'emplacement du bassin, du côté du nord & de l'ouest, est le bâtiment du contrôle, qui contient, en outre, différens bureaux. Plus loin, vers le nord, on trouve le magasin général, contenant toutes les choses qu'on distri-bue journellement pour le service du port & pour celui des vaisseaux; ou donnant des ordres, pour prendre ailleurs ce qu'il ne contient pas. Ensuite, on trouve la poulierie, où se font les poulies & les pompes pour les mêmes services.

Après cela, on trouve une séparation, qui forme comme une espèce de rue, pour sortir du port par-dessus les rochers qui sont derrière les magasins, dont il nous reste à parler. Cette issue & toutes les autres sont grillées & fermées la nuit.

Ensuite, de cette première issue, sont au rez-de-chaussée, des magasins dont chacun contient les agrès & apparaux d'un vaisseau. Au-dessus sont la voilerie, la garniture, & le magasin des corda-ges, avec les bureaux nécessaires à ces objets.

Après cette isle de bâtimens, d'une très-grande étendue, & pour l'emplacement desquels on a es-carpé des masses énormes de rochers, qui s'éten-doient jusqu'à la mer, on trouve la corderie haute & la corderie basse, à-peu-près de même lon-gueur, telle qu'on y peut commettre les plus forts cables.

Vis-à-vis des magasins particuliers des vaisseaux, dont nous venons de parler, sont sur des pièces de bois en forme de chantiers, les canons de chaque vaisseau, & il y a encore un très-grand espace entre ces canons & les bâtimens. Vis-à-vis de la corderie basse, sont placées, aussi sur le bord du quai, les ancres de toutes grandeurs,

pour le ſervice des vaiſſeaux, frégates, *&c.* & pour établir des corps-morts dans les rades.

Sur le haut de la montagne, derrière les bâtimens dont nous venons de parler, & toujours dans l'enceinte de l'arſenal, eſt le bagne, bâtiment immenſe, où ſont renfermés les forçats, & où logent toutes les perſonnes néceſſaires au ſervice du lieu.

Après la corderie baſſe, dans un détour aſſez court, vers le N. N. E., ſont des magaſins de brai & de goudron.

On trouve enſuite un corps-de-garde; le parc au leſt; une anſe nommée *l'anſe du moulin à poudre*, parce qu'autrefois il y en avoit un, au fond. Au ſud de cette anſe, ſont des hangars immenſes, conſtruits pour y conſerver à ſec du bois de conſtruction, & qui ſervent plus volontiers maintenant à ſerrer des comeſtibles, & autres effets.

Vis-à-vis, c'eſt-à-dire le long de la rive nord de l'anſe, eſt la tonnellerie, & à l'oueſt de cette tonnellerie, ſur le bord du quai, ſont des fourneaux & des chaudières, pour combuger les pièces à l'eau. Au fond de la même ance, eſt un grand bâtiment conſtruit pour une braſſerie, qui y a ſervi quelque temps, & ſert maintenant à d'autres uſages. On traverſe l'anſe au bout oppoſé, ſur un pont-levis, qui ſe lève avec beaucoup de facilité, pour laiſſer paſſer les bâtimens marchands, ou de tranſports, qui doivent dépoſer leurs cargaiſons dans cette anſe, ſur les bords de ſes quais. A l'extrémité de la tonnellerie, eſt un corps-de-garde, & plus vers l'oueſt, une porte & une cabane de gardiens, ainſi qu'à l'entrée du côté de l'intendance, ce que j'avois oublié de dire. Au-delà de cette porte de bois, n'eſt qu'un chemin taillé dans le roc, qui conduit à une autre cabane de gardiens, à une boucherie, *&c.* C'eſt proprement là où ſe termine l'enceinte de l'arcenal.

Si nous revenons enſuite à l'entrée du port, à gauche, pour parcourir ſa rive droite ou occidentale, c'eſt-à-dire, du côté de Recouvrance, nous trouverons d'abord une batterie ſur un rocher, nommée *la batterie de la pointe*, tout au bord de la mer. Plus haut, la batterie royale, très-belle, avec des grilles pour tirer à boulets rouges. Elle peut faire, ſur la rade, un feu croiſé avec celui du château. En ſuivant le long du quai, on trouve un parc à boulets; le parc aux vivres, contenant des magaſins immenſes de comeſtibles, & d'autres objets de conſommations; des fours pour cuire le pain & le biſcuit (*Voyez* BOULANGERIE.), & tout cela, au moins en grande partie, dans des bâtimens voûtés à l'épreuve du feu.

Au-deſſus & derrière, ſur la montagne, eſt une ſalle très-grande, où l'on fait & où l'on conſerve les gargouſſes, l'artifice, *&c.*; l'école de l'artillerie marine, tant pour le canon que pour les bombes, & des magaſins à poudre pour le ſervice de la marine. Après le parc aux vivres, eſt un quai marchand, vis-à-vis celui de l'autre bord. Après ce quai, commence proprement l'enceinte du port de ce côté. On y trouve d'abord le parc d'artillerie, contenant des canons de tous les calibres, des ſalles d'armes garnies d'armes de toutes eſpèces, propres au ſervice de la marine, & tous les atteliers relatifs; des dépôts de charbon de terre pour le ſervice de cet objet, & des magaſins particuliers pour vaiſſeaux & frégates. Au-deſſus & en arrière, ſur la montagne, on voit auſſi un très-grand bâtiment, ſervant de caſerne aux matelots. Très-bon établiſſement, qui n'eſt pas encore dans ſa perfection.

Après cette maſſe très-conſidérable de bâtimens, on trouve un baſſin ſemblable à celui qu'on vient de démolir du côté de *Breſt*. Il eſt entouré, dans la moitié de ſon contour, de cabanes à outils, & d'autres pièces aux rez-de-chauſſée, relatives à ſon ſervice, & à celui des deux autres dont nous allons parler. Au-deſſus, ſont de très-grandes pièces relatives à la conſtruction en général, comme la ſalle des gabaris, & quelques bureaux. Au reſte, ce que nous nommons ici *cabanes*, ſont des bâtimens très-ſolidement bâtis en pierres de taille, qui ont conſervé ce nom à cauſe de leurs uſages. Il en eſt de même de l'autre côté. Tout à côté & au nord de ce baſſin, en eſt un autre double; c'eſt-à-dire, compoſé de deux baſſins l'un derrière l'autre. Celui du fond eſt couvert d'un toit immenſe, d'un très-bel appareil (*Voyez* BASSIN *de conſtruction*). Au nord de ces deux baſſins, ſont des forges à ancres & autres. Au fond de l'anſe qui contient les trois baſſins & leurs acceſſoires, & qu'on nomme *anſe de Pontaniou*, on trouve encore des dépôts de charbon de terre.

Dès l'angle nord & eſt de cette anſe, & en allant vers le nord, on trouve des bureaux pour différentes parties d'adminiſtration & pour la direction des conſtructions. Vis-à-vis du premier pavillon, on trouve une grande & belle calle, ſur laquelle on conſtruit des vaiſſeaux & des frégates. Plus loin, ſe voient d'autres bureaux, des atteliers & des dépôts de menuiſerie; des atteliers de peinture & de ſculpture, avec les bureaux relatifs; l'attelier de la mâture, qui outre les bâtimens de ſon dépôt, où les ouvriers travaillent à couvert, occupe encore une très-grande étendue du quai, pour la conſtruction des grandes mâtures. A-peu-près en cet endroit, on voit encore des cales pour la conſtruction des vaiſſeaux, des frégates, & autres bâtimens plus petits.

Ici ſe terminent, à-peu-près, les établiſſemens continus pour le ſervice de la marine. Plus loin cependant, vers le fond de la rivière, on trouve de très-grands bâtimens en forme de hangars, & plus loin encore, une autre anſe nommée *l'anſe ſaupin*, qui contient pluſieurs établiſſemens utiles au beſoin, & entre autres, des fours de boulangerie, qui travaillent dans les temps de preſſe. (*Voyez* BOULANGERIE *de marine*).

J'ai omis de parler de pluſieurs autres hangars

etits, construits de part & d'autre, le long
uais, & qui servent de dépôts à différens

bois de construction & les mâtures brutes,
servent sous l'eau dans le fond de la rivière;
t la digue cependant) où ils occupent une
e immense.
uis le fond de l'anse du moulin à poudre
l'endroit où se termine le port du côté de
il est ceint d'une muraille haute & solide,
es guérites d'un bout à l'autre, & un corps-
de vers le milieu. Cette muraille est cou-
par des fortifications nouvellement construi-
e reste du port & de la ville, est entouré
rempart & par différentes fortifications,
nciennes que nouvelles, tant du côté de
que de celui de Recouvrance.
re la nuit, le port est fermé par une chaîne,
sur des radeaux. Le jour il y a un passage
les bâtimens.
peu en-dedans, est un vaisseau servant de
-de-garde, & qu'on nomme *l'avant-garde*,
miral. Au fond du port, en est un autre,
nomme *l'arrière-garde*.
largeur du port est telle, presque par-tout,
ois vaisseaux du premier rang y peuvent être
à côté l'un de l'autre.
dit que sur la droite, en entrant, rive gau-
lu port, est la ville de *Brest*, & sur la rive
e, la partie de cette ville, qu'on nomme *Re-
ance*. Autrefois cette partie de Recouvrance,
considérée comme le fauxbourg de *Brest*;
en 1695, un édit du roi réunit ces deux
es, pour n'en faire qu'une seule & même

n autre, de la même date, transféra à *Brest*
ége royal de la justice, auparavant à Saint-
an, bourg à deux lieues dans le N. O. de
.

a partie de *Brest* étoit autrefois réduite à cinq ou
ues, aussi mal percées que mal bâties, & for-
t ce qu'on nomme encore le *quartier des sept-
s*, du nom d'une petite église qu'on y voit
re, alors succursale de celle du château. Dans
mps, on comptoit, tant sur la rive gauche que
la rive droite, c'est-à-dire, du côté de *Brest*
côté de Recouvrance, environ 360 maisons
baraques, contenant 1950 habitans, presque
marins ou pêcheurs; quelques artisans de pre-
e nécessité. On peut remarquer que sous les
es orageux de Henri III & de Henri IV, *Brest*
ennes, d'accord entre elles, sont les deux
s villes de la province qui demeurèrent fi-
s, malgré les insinuations les plus artificieuses
s promesses les plus séduisantes.
intenant ce quartier des sept-saints, n'est à
égards, qu'une très-petite partie de *Brest*.
ville s'est tellement étendue vers l'est & vers
d, que la vaste enceinte tracée par M. de
, en 1681, est remplie, & contient un grand nombre de rues bien percées, bien bâties, assez bien pavées pour la plupart, & qui le seront toutes, & bien éclairées depuis l'hiver dernier (1783), par des reverbères, à l'instar de Paris.

En 1687, des jésuites s'établirent à *Brest*, pour fournir des aumôniers aux vaisseaux du roi. Après la destruction de cet ordre, leur maison qu'on nommoit le *séminaire*, devint l'hôtel des gardes-marine, & est maintenant le principal hôpital de la marine.

En 1691, fut établi par lettres-patentes, l'hôpital de la ville, destiné pour les pauvres, mais qui peut fournir jusqu'à 180 lits pour les soldats malades.

Dès 1692, la succursale des sept-saints, ne suffisant plus pour le grand nombre d'habitans du côté de *Brest*, il fut permis de lever un droit de 40 s. par barique de vin, pour bâtir une église dédiée à S. Louis. Ce droit se perçoit toujours, & fait partie de ce qu'on nomme *les nouveaux octrois*. L'église sert depuis long-temps, mais n'est cependant pas encore achevée.

En 1710, *Brest* pouvoit compter 1300 maisons, 14000 habitans, & 2000 ouvriers du dehors, occupés aux différens atteliers du port.

La consommation annuelle étoit de 40000 boisseaux de tous grains, du poids de 150 livres chacun; 4500 bariques de vin & 1000 bariques d'eau-de-vie.

Le dangereux monopole des maîtrises & jurandes, s'étant établi là, comme ailleurs, on y comptoit 10 maîtres de chaque profession; les boutiques de débit public, que chacun avoit droit d'ouvrir, n'excédoient pas 216.

En 1746, fut formé dans cette ville l'établissement des frères de la doctrine chrétienne, pour enseigner aux enfans mâles à lire, à écrire, & quelque pratique d'arithmétique. Ils remplissent les mêmes fonctions pour Recouvrance. Cet établissement est utile, parce que plus le peuple sera éclairé, plus les hommes vraiment éclairés eux-mêmes, & bien intentionnés, qui paroissent de temps en temps à la tête du gouvernement, trouveront de facilité à faire le bien; moins au contraire, il sera facilement la dupe de ceux qui ont intérêt à le tromper. Cependant un magistrat célèbre, dans un livre sur l'éducation nationale, a prétendu que cet établissement nuit à la classe des matelots, en diminuant leur nombre, & on a répété cette erreur d'après lui. Il est fort aisé de prouver que c'est réellement une erreur, mais ce n'en est pas ici le lieu. *Voyez* CLASSES.

En 1764, il fut établi une manufacture de toile à voile.

Les casernes de la marine, commencées en 1732, furent achevées en 1764. Elles sont très-spacieuses & en très-bon air, sur un des points les plus élevés de *Brest*. Il y a devant une belle esplanade, si l'on peut dire ainsi, presque toute de remblais, & qui sert de place d'armes, ou de

pour le service des vaisseaux, frégates, &c. & pour établir des corps-morts dans les rades.

Sur le haut de la montagne, derrière les bâtimens dont nous venons de parler, & toujours dans l'enceinte de l'arsenal, est le bagne, bâtiment immense, où sont renfermés les forçats, & où logent toutes les personnes nécessaires au service du lieu.

Après la corderie basse, dans un détour assez court, vers le N. N. E., sont des magasins de brai & de goudron.

On trouve ensuite un corps-de-garde; le au lest; une anse nommée *l'anse du moulin dre*, parce qu'autrefois il y en avoit un Au sud de cette anse, sont des ha ses, construits pour y conserver construction, & qui servent pl tenant à serrer des comestib

Vis-à-vis, c'est-à-dire de l'anse, est la tonnel tonnellerie, sur le neaux & des chau à l'eau. Au for bâtiment co servi que usages. un

... des poids de 150 livres; 12000 barriques d'eau-de-vie; 500 barriques de cidre. Le ... de 1900, & est beau-... sans compter qu'elles ont ... la plupart, beaucoup mieux ... Il y avoit aussi, dès-lors, neuf ... plusieurs robinets de 6 & 8 ... à plusieurs, sans compter celles, qui le long des ... fournissent de l'eau abondamment ... de l'arcenal, & pour ceux des

Quoique la partie de Recouvrance n'ait pas augmenté en même rapport, elle s'est cependant fort agrandie. On y a même fait quelques établissemens utiles, comme hôpital, un corps de casernes bâti en 1774, qui peut loger deux bataillons d'infanterie. Une promenade, une église paroissiale avec des orgues, qui manquent à celle de *Brest*; deux ou trois fontaines. Mais presque toute cette partie de Recouvrance, est composée de rues aussi étroites que mal percées & mal bâties.

Au reste, je n'ai pas prétendu donner une description complette de cette place; mon objet n'a été que d'en donner une idée moins informe que celle qu'on en trouve presque par-tout. On peut dire que *Brest* s'embellit & s'embellira sans cesse; on y trouve, ou aux environs, de quoi bâtir proprement & avec la plus grande solidité; mais un défaut qu'on ne pourra pas lui ôter, c'est l'inégalité de son terrein: pour passer d'une rue dans une autre, il faut, dans plusieurs endroits, monter ou descendre jusqu'à cent marches & plus. (*B.*)

BRETON (*arrimer en*), *arrimer en breton*, c'est mettre des futailles, leur axe selon la largeur du vaisseau, au lieu de le placer suivant sa longueur. *Voyez* ARRIMER. (*V***)

BREVET, s. m. connoissement. *Voyez* ce mot. (*V***)

BREVET *d'officier*, s. m. c'est l'acte signé du roi, qui fixe le rang, l'autorité & le grade de chaque

ce quai, commence p ... *brevets* sont de ce côté. On y ... l'amiral. Les rie, contenant ... es, médecins, ch des salles d'arr ... tres officiers, non propres au ... aussi des *brevets*, la liers rel ... l'attache de l'amiral. (*V** le ser ... É, adj. qui a un *brevet* du lie

... ETER, v. a. le roi *brevète* les *person* ... honore de quelque charge au service de ... té. (*V***)

BREUILS, cargues, martinets, garcettes autres menus cordages. (*V* S*)

BREUILLER *les voiles*, v. a. les carguer: mot ne paroît plus d'usage. (*V* S*)

BREUVAGE, s. m. mélange d'eau avec du v du cidre, ou de la bière. L'usage est de don le *breuvage* à discrétion, aux équipages, pend le combat. On en remplit des charniers sur ponts & gaillards, au moment de l'action; il sur les vaisseaux françois, ordinairement com d'un tiers de vin & deux tiers d'eau. (*V* B*

BRICOLE, s. f. puissance des poids placés dessus du métacentre du vaisseau armé, & nuit par conséquent à la stabilité; ensorte, tout ce qui peut donner de la *bricole*, charge *bricole*, doit être diminué, le plus qu'il est poss (*V* B*)

BRIDER, v. a. c'est rapprocher deux ou sieurs cordages tendus, à-peu-près, parallèlem & qui laissent quelque distance entre eux; c dis-je, les rapprocher & les étrangler avec un plusieurs autres cordes d'amarrage, dans un plusieurs endroits, afin de les tendre encore da tage en les unissant: les *bridures* sont faites avec cordages plus ou moins forts, suivant les ef auxquels elles doivent être exposées. (*V* B*)

BRIDER *l'ancre*, v. a. c'est mettre deux plan en travers, sur l'avant & l'arrière de chaque p de manière qu'en les amarrant ensemble, elle rent entre elles les pattes; cette opération est donner plus de tenue à l'ancre sur un fond m mais elle n'est guère d'usage. (*V* B*)

BRIDES, s. f. guirlandes. *Voyez* ce mot. (*V*

BRIDOLE, s. f. appareil pour faire plier ranger les bordages sur les couples. *Voyez* BOR (*V***)

BRIDURE, s. f. action de brider. *Voyez* ce (*V***)

BRIEF, s. m. bref. *Voyez* ce mot. (*V***)

BRIEUX, s. m. brief ou bref. *Voyez* ce de mot. (*V***)

BRIGADE *des gardes du pavillon amiral* & *ceux de la marine*: on nomme ainsi dans les éc instituées à Brest, Toulon & Rochefort, pour truction de ces jeunes militaires, dans les scie relatives à leur état, un nombre, assez varia d'entre eux, confié à un même professeur nombre ne peut guère être de plus de 20, & rarement au-dessous de 10 ou 12. Cette varia

a nécessité de ne mettre ensemble, autant ossible, que les personnes d'une même t du moins, qui sont parvenues au d'instruction, à-peu-près. (*B.*)

R, s. m. officier, qui, sous l'auto- ndant de la compagnie des gardes al, ou de celui des gardes de la é de leur faire observer dans les discipline convenable. Aux dé- , il y a six *brigadiers*; deux pavillon, & quatre pour les C'est la même chose pour chefort, où il n'y a point on ne compte que quatre des de la marine. Ces offi- tenant de vaisseau, ou celui

au, c'est le matelot, le ca- porde l'aviron le plus en avant d'une ou d'un canot, & qui est chargé de le large, toutes les fois qu'il déborde, en ontre le bord avec sa gaffe; il défend rdage, & le choc du bateau, toutes les aborde, ou bien contre d'autres embar- c différens objets qu'on peut trouver dans n: il est encore chargé du soin de tenir en mouillage, & de le mouiller à l'ordre , après lequel le *brigadier* commande: il fort, alerte & adroit. (*V* B*)

NTIN, s. m. bâtiment de basbord (*fig.* a un grand mât, un mât de misaine, de beaupré; son grand mât est ordinai- cliné vers l'arrière; & son mât de mi- plomb: chacun de ces mâts porte un ne, & un mât de perroquet, comme les & frégates; & toutes leurs voiles sont à celles des trait-quarrés, excepté la ile; cette voile qui est un quadrilatère à celles à gui, des bateaux ou bottes, , par son côté supérieur, sur une petite *o* (*fig. 39*), nommé *pic*; son côté d'en st le plus grand, se borde sur une autre *n*, appellée *gui*; chacune de ces deux est formée à une de ses extrémités en e ou croissant *b* (*fig. 95*), appellé *la corne ue*, pour embrasser le mât, & pouvoir vrer au tour, suivant qu'on veut orienter basbord, ou à tribord: un troisième ette voile, est garni de cercles de bois, desquels ce côté de la voile, coule le mât, en hissant le pic ou la petite vergue , lorsqu'on veut faire servir, ou en ame- ic, lorsqu'on veut serrer la voile, ainsi st dans la *fig. 61*; le gui reste toujours x on ne fait que l'orienter à tribord ou , en le faisant mouvoir plus ou moins mât, suivant le vent; le grand mât une vergue sèche, pour border le grand

rande voile qui est aurique, & le défaut de mât d'artimon, font la différence du *brigantin* aux navires ordinaires à trois mâts; le grand mât du *brigantin* a, d'ailleurs, un peu plus de hauteur relativement à celui de misaine, que dans les vaisseaux; la grande hune y doit être à la hauteur du chouquet du mât de misaine; quant à sa construction, elle varie beaucoup, quoiqu'en général elle ressemble à celle des bâtimens à trois mâts, ou des corvettes. Les *brigantins* ont ordinairement la poupe large, & quelquefois une poulaine; le plus souvent ils ont un seul pont, & point de dunette; ils peuvent porter depuis 10 jusqu'à 20 canons; & ceux qui sont construits pour la marche, sont très-propres à faire la course en temps de guerre. La plupart n'ont point de canons, & sont armés en marchandises: les anglois sont, de toutes les nations commerçantes, ceux qui font le plus d'usage des *brigantins*: au surplus, cette disposition de voilure n'est pas sans inconvenient, & demande des précautions dans la manœuvre des grains, quand on est sur des parages critiques. Dans une charge subite de vent: pour le quarré, il faudroit arriver; & relativement à la voile à gui, ou la bôme, il faudroit venir au vent pour soulager le bâtiment, comme le font les bateaux, belandres ou cotters: le *brigantin*, dans ce cas, ne peut mieux faire que d'amener sa grande voile à l'avance, & d'arriver sur la misaine. (*V* E*)

BRIMBALE, s. f. *Voyez* BRINGUEBALE. (*V***)

BRIN (*Bois de*), le bois de *brin* est celui qui n'a d'autres façons que d'être ébranché & équarri grossiérement. (*V****)

BRIN *de chanvre*, s. m. premier *brin*, dans l'opération de peigner le chanvre brut, se dit des filamens les plus longs & les plus purgés, qui restent dans la main du peigneur; on retire du chanvre qui est resté dans le peigne, des filamens plus courts, mais aussi bien purgés de chenevotes, qu'on appelle le *second brin*: le reste est l'étoupe, de laquelle on retire quelquefois un troisième *brin*. Les cables, francs-funins & autres cordages, exposés à de grands efforts, ainsi que les toiles à voiles, sont faits du premier *brin*; on emploie le second *brin* pour des objets moins importans: de l'étoupe, on fait des trames de toiles à prélart, des mèches, *&c.* (*V***)

BRINGUEBALE, s. f. levier qui sert, sur les vaisseaux, à faire jouer le piston des pompes. (*V* B*)

BRION *ou* RINGEAU, s. m. le *brion c b* (*fig. 94*), est une pièce de bois, en partie droite & en partie courbe, qui finit la quille, vers l'avant du vaisseau, & commence l'étrave; il est lié & chevillé avec la quille & avec l'étrave, par des empatures semblables à celles des pièces de quille. On laisse souvent au *brion* un excédant de largeur en dehors sur le tour, dans quelque endroit de sa partie courbe, afin d'y former un adent, pour servir à recevoir le pied du taquet.

L'écart du *brion* avec l'étrave, dans beaucoup de bâtimens anglois, se fait différemment: c'est un écart

plat ou vertical, moitié par moitié, comme on le voit en *a a* (*fig.* 5), & qui se cheville de tribord à basbord, de basbord à tribord. Le pied du taquet, qui y aboutit, fait ordinairement une pince *b*, qui a beaucoup de largeur sur le tour. (*V*E*)

BRIS, s. m. naufrage, échouement & perte de vaisseaux à la côte. Il y a un droit de *bris* qui appartient à l'amiral; mais il n'a lieu que sur les vaisseaux ennemis perdus, ou sur les choses qui n'ont point de propriétaire; ces droits sont réglés par les ordonnances, & aucuns vaisseaux amis, alliés ou de la nation, n'y sont sujets: après leurs pertes, ils restent sous la protection du roi, & appartiennent toujours à ceux qui les ont armés. (*V*B*)

BRISANS, s. m. on nomme ainsi les rochers contre lesquels la mer frappe ou brise.

Ce sont aussi les lames ou vagues qui résultent du choc de la mer contre les côtes, contre les rochers & sur les bancs assez élevés pour produire cet effet. Dans ce sens les *brisans* sont utiles en ce qu'ils avertissent de la présence du danger. Ils peuvent l'être encore en écartant le bâtiment de ce danger, par le mouvement rétrograde que leur choc leur imprime. Mais ils sont dangereux, sur-tout pour les petits bâtimens, qu'ils tourmentent beaucoup. Ils empêchent tous les bâtimens de gouverner, en amortissant leur air. Ils peuvent rendre impraticable l'entrée d'une baie, d'une rade, d'un port, l'abord d'une côte; enfin la levée qu'ils donnent aux bâtimens, fait que souvent ils ne peuvent passer sans danger sur des hauts fonds, sur lesquels ils avoient assez d'eau sans cette levée. (*B*)

BRISE, s. f. on nomme ainsi dans certains parages, & notamment aux isles de l'Amérique, certains vents journellement périodiques, qui soufflent tantôt de la terre, tantôt de la mer, à certaines heures assez réglées. Dans le premier cas, on dit la *brise de terre*, dans le second la *brise du large*. Quelquefois aussi ces vents soufflent de quelque autre point de l'horizon, qu'on ne rapporte ni à la terre, ni au large; alors on les désigne par le point duquel ils partent. Ainsi l'on dit la *brise de l'ouest*, *du sud*, &c. On dit aussi *attendre la brise*, *profiter de la brise*. *Nous manquâmes la brise de terre, qui commence à six heures du soir, & nous fûmes obligés d'attendre au lendemain. La brise nous manqua au milieu des roches; nous fûmes trop heureux de pouvoir y mouiller, mais les brisans nous y fatiguèrent beaucoup.*

Dans les intervalles de la *brise* de terre à celle du large, *& vice versâ*, il y a assez volontiers un petit calme. (*B*)

BRISE *carabinée*. C'est celle qui souffle avec une telle violence qu'elle peut être dangereuse aux petits bâtimens, &, au moins, incommode aux plus grands vaisseaux. Elle prend ce nom assez volontiers, lorsque ceux-ci ne peuvent porter pendant sa durée que les basses voiles, tous les ris pris dans les huniers. Les *brises* de terre ou de mer, acquièrent ordinairement cet excès de force, lorsque leur durée se prolonge au-delà du terme ordinaire. Il seroit sans doute très-avantageux de pouvoir prédire ces *brises* avec excès de force, & plusieurs faits nous font croire que le baromètre nautique sera très-utile dans ce cas, comme dans tant d'autres. Mais ces faits ont besoin d'être confirmés, & nous prions instamment les navigateurs de ne négliger aucune des occasions d'observer ce qui en est.

De plus, les *brises* ordinaires manquent quelquefois, sont quelquefois avancées ou retardées; il seroit bon aussi de connoître d'avance ce qu'on doit espérer ou craindre à cet égard, & nous y croyons encore le baromètre nautique très-propre; mais la question ne peut être décidée qu'en observant avec soin. *Voyez* BAROMÈTRE *nautique*. (*B*)

BRISE *du large*, *de l'ouest*, *de mer*, *du nord*, *de terre*. *Voyez* BRISE. (*B*)

BRISÉ, (*Vaisseau*) adj. un vaisseau est *brisé*, quand, après avoir échoué, il est mis en pièce par la force du choc de la mer. *En moins d'une demi-heure le vaisseau fut brisé & mis en pièce... A peine fûmes-nous touchés, que trois ou quatre coups de mer nous brisèrent.* (*V*B*)

BRISEMENT, s. m. il se dit des flots qui se brisent contre la côte, un rocher, une digue. (*B*)

BRISER, v. a. être brisé, v. p. *Voyez* BRISÉ. (*V***)

BROCHETER, v. a. & n. c'est tendre sur un bordage, une ligne traversée, à angle droit, de plusieurs petits morceaux de bois plus ou moins longs, appellés *brochettes* ou *buquettes*: ces broches sont à un pied ou deux de distance l'une de l'autre, & leur longueur indique la largeur du bordage: de cette manière, on le gabarie de façon qu'il remplisse exactement la place où il est destiné, & sur laquelle on a pris les mesures & contours que les brochettes donnent: au surplus, *voyez* BORDER. (*V*B*)

BROCHETTE, s. f. petite broche pour brocheter. *Voyez ce mot*. (*V***)

BROIE, s. f. instrument dont on se sert pour rompre le chanvre & séparer la filasse de la chenevotte. (*B*)

BROUÉE, s. f. bruine, brouillard. *Voyez* BRUME. (*B*)

BROUILLARD, *voyez* BRUME. (*B*)

BROUILLER (*se*), v. r. le temps *se brouille*, quand il se couvre de nuages, qui annoncent de la pluie & du mauvais temps. Ce mot est du langage vulgaire & peu marin. (*V*B*)

BROUSSIN *de la mer*. Je ne trouve ce mot que dans un mémoire de M. le duc de Croy, sur le passage du nord. Il m'y paroît synonyme d'*écume de la mer*. (*B*)

BROUTE, botte ou baille. *Voyez ces mots*. (*V***)

BROYER, v. a. dans l'art de la corderie ce mot signifie détacher la filasse de la chenevotte, au moyen d'une machine qui brise celle-ci. (*B*)

BRUESME-D'AUFFE, s. m. (*Méditerranée*) cordage

le ſparterie ou d'herbage, qui garnit la chûte le de meſtre & de celle de trinquet. Il eſt d'une bande de toile. C'eſt ce qu'on nomme *le chûte ſur l'Océan.* (*B*)

NE, ſ. f. brouillard épais, & qui tombe de pluie très-fine. (*B*)

OT, ſ. m. bâtiment artificié & diſpoſé en r-tout pour s'accrocher aux vaiſſeaux enne- l'on veut brûler : le *brûlot* doit être muni ins de toute eſpèce ; il doit bien marcher, verner, être facile à évoluer, parce que mouvemens doivent être vifs : il faut, en u'il ſoit monté par un capitaine intrépide uvrier, qui doit être ſecondé d'un bon , bien aguerri.

e les *brûlots* ſont des bâtimens deſtinés à fiés, ce ſont, ou de vieux navires, ou es faits légérement & de bois de rebut.

rranger un bâtiment en *brûlot*, on établit, ont, le long du bord, une eſpèce d'é- qui règne tribord & basbord, depuis la be juſques aux bittes ; il eſt à une hauteur pieds au-deſſus du faux-pont, & a envi- e pieds de largeur. Cet échafaud eſt à ie ; c'eſt-à-dire, il eſt formé avec des lat- pin de quatre pouces de largeur, & qui ntre elles quatre pouces de diſtance ; elles bord ſur des taquets, & par leur autre , ſur une liſſe clouée ſur des épontilles, s, pour cet effet, dans toute la longueur ent, dont le pied eſt reçu ſur le pont dans che. & la tête eſt clouée à quelque barot ; chafaud, porte une couliſſe, ou dale de es de largeur, & de trois pouces de pro- qui règne tout autour du vaiſſeau ; cette es canaux de communication, formée de manière, à chaque mât. Les virures de du pont, verticalement au-deſſus des dales, rrêtées qu'à faux frais, ainſi que celles des on ouvre ſix ſabords de chaque bord en t, qui ſe ferment avec des mantelets, dont res ſont établies à leur can inférieur. Un rière des porte-haubans d'artimon, on perce de fuite, tant tribord que basbord, à deux avant de laquelle, on ouvre un petit e ſix pouces en quarré, à la hauteur des n fait, dans la cale, une ſoute, dans la- n deſcend par l'écoutille aux vivres, pour mer les pièces qui contiennent l'artifice ; te doit être conſtruite avec toutes les pré- qu'on emploie pour les ſoutes à poudre, cune communication avec la grande cale les vivres.

faud eſt établi pour recevoir les artifices, & croche auſſi aux épontilles & le long du moyen de fil de laiton, de manière qu'ils ent ; la dale renferme le ſauciſſon, qui ommuniquer le feu ; les bordages vertica- u-deſſus ſont cloués à faux frais, pour lar- lement par l'exploſion, & établir un cou- rant d'air, en entrepont, qui eſt facilité par l'ouverture des mantelets, dont nous avons parlé, qui ne peuvent ſe refermer d'eux-mêmes, ouvrant en en-bas ; par les dales de communication, on fait communiquer le ſauciſſon, au moyen de branches qui paſſent d'un bord à l'autre, & qui y portent le feu, dans le cas où ce ſauciſſon ſe ſeroit éteint d'un côté ou de l'autre : la porte de fuite ſert à la retraite des officiers & de l'équipage, qui y ont une bonne chaloupe, enchaînée par l'arrière, & diſpoſée de manière à pouvoir nager, auſſi-tôt que le capitaine la fait démarer, & qu'il en donne l'ordre. Le petit ſabord ouvert auprès de cette porte, ſert à mettre le feu au *brûlot*, & l'on ne quitte, que lorſqu'on eſt certain qu'il a pris.

Les différentes matières combuſtibles & artificiées qu'on emploie, ſont des ſarmens, des panaches, des pelotes, des brandes, des cravates, *&c.* des barils ardens : le ſauciſſon, qui ſert à mettre le feu par-tout.

Le ſauciſſon n'eſt autre choſe qu'un boudin fait de bandes de toile bien ſerrées & bien couſues, que l'on remplit d'une compoſition faite avec une égale quantité de ſoufre & de ſalpêtre pilés enſemble, & paſſés au tamis. Le diamètre de ce ſauciſſon eſt proportionné à la grandeur des dales où il doit être reçu.

Dans une fuſion de 250 livres de réſine, 50 livres de bray ſec, 7 pots d'huile de térébenthine, 8 pots d'eſprit de térébenthine, 15 pots d'huile d'aſpic, 30 livres de poudre pulvériſée, 10 livres de ſalpêtre écraſé & paſſé : trempez les bouts d'une centaine de ſarmens de vigne, qui ſont de 18 fagots chacun, & vous aurez les ſarmens artificiés.

Les panaches ſont des poignées de chanvre, que l'on trempe dans une compoſition miſe en fuſion de 50 livres de réſine, 50 livres de bray ſec, 50 livres de ſoufre, 2 pots & demi de térébenthine, 15 livres de poudre pulvériſée ; elle ſuffit pour 550 panaches : il eſt à remarquer que l'on ajoute de la poudre, à meſure que la compoſition ſe liquéfie, & il peut en aller en tout 40 livres.

Faites fondre enſemble 48 livres de bray ſec & 15 livres de ſoufre ; mêlez-y, au moyen d'une ſpatule, 15 livres de ſalpêtre ; jettez dans ce mêlange 200 livres de goudron, 6 pots & demi d'huile de térébenthine, 13 pots d'huile de lin ; retirez la chaudière du feu, pour y ajouter 15 livres de poudre ; enſuite vous l'y remettrez pour tenir la compoſition en fuſion : trempez-y des pelotes de raboragé de ſapin peu ſerrées, pour que la compoſition puiſſe plus facilement les pénétrer ; faites-les égoutter juſqu'à la congelation de la matière : ce ſeront des pelotes ou calebaſſes artificiées à l'uſage des *brûlots*.

Pour faire des cravates : on fait tiéder 50 pots d'eau dans une chaudière ; on y mêle 12 livres de ſalpêtre écraſé juſqu'à ce qu'il ſoit fondu ; alors on y trempe un nombre de cravates (chacune doit être d'une demi-aune de ſerpillière), juſqu'à ce qu'il

ne reste à-peu-près qu'un tiers de la composition & même moins : on y ajoute alors trois pintes d'huile de térébenthine ; on repasse les cravates dans cette même composition, & en les tirant de la chaudière, on les frotte dans les mains, pour les mieux imbiber : on les étend ensuite sur une table couverte de poudre écrasée, & on les recouvre de la même poudre, y passant fortement la main pour qu'elles en prennent davantage ; on les noue par le milieu avec un fil de caret, pour les suspendre à l'ombre, où elles doivent sécher : on les saupoudre de nouveau, quand elles sont sèches : on les met par cinquante dans des barils. Cette quantité de matière peut faire environ 400 cravates, & consomme 200 livres de poudre.

La composition des brandes est de 300 livres de résine, 12 pots d'huile d'aspic, 12 pots d'huile de térébenthine, 10 pots d'huile de lin, 20 livres de poudre pulvérisée, 20 livres de salpêtre : toutes ces matières fondues ensemble, ont suffi pour tremper par le bout 93 paquets, composés chaque de 10 fagots.

Barils ardens : prenez 150 livres de suif, 150 livres de bray gras, 5 pots d'huile de térébenthine, 10 pots d'huile de lin, 150 livres de poudre pulvérisée ; faites fondre ces matières ; mêlez-y des couches de ruban de sapin, des brandes, *&c.* mais le mieux est d'y joindre des grenades chargées & des lances à feu, qui en renouvellent l'activité : cette matière suffit pour remplir trois barils à goudron ; on y perce, dans les fonds & sur les côtés, des trous de tarrière, où on introduit des lances à feu.

Pour se procurer ces lances à feu, on prend une livre de salpêtre, six onces de soufre, deux onces de poudre ; on broie séparément chacune de ces matières ; ensuite on les mêle bien ensemble, & on en charge des cartouches, qui ont, au plus, 12 pouces de longueur, en bourrant bien la composition, comme pour les fusées.

Lorsqu'on est au moment de faire usage du *brûlot*, on couvre l'échafaud de toiles goudronnées, sur lesquelles on sème de la poudre, avec l'attention de ne la point amonceler, parce qu'il n'est pas question de le faire sauter, mais, au contraire, qu'il se consume avec le temps : on garnit ces échafauds d'artifice, de même que les ponts ; on en accroche à la muraille, aux épontilles, comme nous l'avons déjà dit, & aussi le long des mâts, au pied desquels on met des barils ardens, lardés de lances à feu, dans les trous de tarrière ; on distribue des grenades & des bombes chargées de distance en distance, dans toute la longueur de l'entrepont, ainsi que des pots-à-feu : ce sont des pots de grès, remplis de la composition des lances à feu, & au milieu desquels on introduit une grenade chargée : on arrose légérement les artifices, le bord du vaisseau tant intérieurement qu'extérieurement, les mâts, *&c.* avec de l'huile de térébenthine. On finit par introduire, dans les dales, le saucisson, dont l'extrémité, à laquelle on doit mettre le feu, aboutit au petit sabord de l'arrière, auprès de la porte de retraite, du côté opposé à celui où est l'ennemi ; cette extrémité du saucisson est recouverte de la composition dont on se sert pour amorcer les mortiers. A cette porte est amarrée, comme je l'ai dit plus haut, la chaloupe par son arrière avec une chaîne, fermée au moyen d'un cadenas ; car l'ennemi, qui ne peut se garantir de l'abordage d'un *brûlot*, tente quelquefois de la lui venir enlever avec ses embarcations, & ainsi ôtant à l'équipage son seul moyen de retraite, il n'y a pas apparence que le feu soit mis au *brûlot* ; il faut aussi que sa chaloupe soit bien armée de pierriers & autres armes pour se défendre si elle est poursuivie.

On n'envoie des *brûlots* guère que sur des vaisseaux rasés de tous mâts, ou désemparés au point de ne pouvoir manœuvrer ; le *brûlot* a des grapins d'abordage, au bout du beaupré, aux extrémités des vergues, *&c.* qui y sont arrêtés par des filins, passant dans des poulies ; on est en état de larguer tous ces filins de l'arrière, au premier commandement. On a quelquefois incendié des vaisseaux dans les ports avec des *brûlots* ; les Russes détruisirent ainsi l'armée Turque dans leur dernière guerre.

Il faut que la manœuvre d'aborder & d'accrocher l'ennemi soit faite avec beaucoup de sang-froid, d'intelligence, d'adresse & de célérité. Le capitaine du *brûlot*, voyant l'abordage réussir, fait descendre son équipage dans la chaloupe, y entre le dernier, fait éviter ce bateau, au moyen d'un cordage sur la vergue de civadière, afin que les avirons soient parés & prêts à nager : alors, il ouvre le cadenas de la chaloupe, met le feu & tire au large aussi-tôt qu'il a pris.

Les *brûlots* paroissent être, aujourd'hui que les nations sont policées, & qu'elles ne font plus la guerre de turc à more, seulement des bâtimens comminatoires, si je puis me servir de ce terme, pour des vaisseaux qui refuseroient obstinément d'amener, contre toute apparence de pouvoir se sauver : il est bon d'en avoir & de ne pas s'en servir.

Il est ordonné aux capitaines des *brûlots*, qui par quelques accidens particuliers, seroient obligés d'abandonner leur bâtiment, de le brûler avant de le quitter, avec les précautions nécessaires, pour qu'il ne puisse tomber dans les lignes ou sur quelque bâtiment de l'armée ou escadre. (*V* **)

BRUMAILLE, s. f. petite brume. *Voyez ce mot.* (*V* **)

BRUME, s. f. la *brume*, connue à terre sous le nom de *brouillard*, se forme de parties aqueuses tellement raréfiées, que leur pesanteur spécifique se trouve égale à celle de l'air, avec lequel elles se mettent en équilibre & se mêlent ; elles en diminuent considérablement la transparence, ce qui fait un des plus grands dangers de la navigation proche de terre, & en escadre ou flotte. Près de terre, de temps de *brume*, on navigue avec beaucoup de précaution, à petite voile, la sonde à la main, pour tâcher de reconnoître où l'on est par

la profondeur d'eau & la nature du fond, ne voyant quelquefois pas devant soi, à deux longueurs de navire : en flotte, on se fait des signaux convenus, appellés *signaux de brume* (*voyez ce mot*), soit d'un certain nombre de coups de canon, combinés avec un certain espace de temps, soit de différentes batteries de la caisse : & cela pour ne pas trop s'écarter & risquer de se séparer, & sur-tout pour ne pas trop s'approcher & se mettre dans le danger de se briser les uns sur les autres par des abordages, qui se font rarement impunément en pleine mer. D'ailleurs le commandant ordonne d'avance les routes à faire pour toutes les directions que le vent peut prendre pendant la *brume;* enfin un point de rendez-vous en cas qu'on se trouve égaré. *Voyez* CONVOI.

Il y a fréquemment des *brumes* le long de la côte de Terre-Neuve, ce qui gêne & rend très-périlleuse la navigation dans les glaces dont cette mer est couverte; on prend ordinairement, dans ces circonstances, la bordée du large. (*V***)

Les *brumes* sont habituelles & presque continuelles dans certains parages, comme le grand-banc ou banc de Terre-Neuve & les environs, quelques endroits de la zone torride, *&c.*

La *brume* est souvent mêlée de parties âcres & mordicantes; alors elle attaque les yeux, la poitrine; elle porte par-tout une humidité putréfiante, & corrode puissamment les métaux imparfaits.

Les *brumes* nuisent encore aux navigateurs en ce qu'elles masquent les terres, les défigurent & en prennent l'apparence; il n'est pas rare de voir une prétendue terre, qui en a toutes les configurations, qu'on croit même reconnoître quelquefois, & qui disparoît avec la *brume* qui la formoit. Les marins nomment souvent cette apparence *terre de brume*, par dérision.

Dans les parages septentrionaux de la France, le baromètre se tient assez haut dans les temps de *brumes* épaisses, comme à 28 pouces & au-dessus, lorsque ces *brumes* sont accompagnées de calme, ainsi qu'il arrive le plus souvent. Il est intéressant que les navigateurs constatent, ce qui a lieu, à cet égard, dans les autres parages, afin de rendre utile de plus en plus l'usage du baromètre en mer, en fournissant des matériaux pour la perfection de la théorie de cet usage. (*B.*)

BRUMEUX (*Temps*), temps peu clair & qui tient de la brume. (*V***)

BRUSC, s. m. (*Méditerranée.*) espèce de bruyère avec laquelle on chauffe les galères, quand on veut les carener. On emploie, au surplus, ce chauffage pour toutes sortes de bâtimens, dans les ports de Provence. (*B.*)

BRUSQUE. *Voyez* BRUSC. (*B*)

BRUSQUER, c'est chauffer la galère & toutes sortes de bâtimens, dans nos ports de la Méditerranée, pour les carener. (*B*)

BRUT (*Bois*), adj. *bois brut*, c'est le bois de construction, tel qu'il s'achète, tel qu'il se reçoit dans les arsenaux de marine; il souffre un déchet en le travaillant, plus ou moins grand, suivant le moins ou le plus de soin que l'on donne au choix des pièces, relativement à leur conformité avec les gabarits; suivant que l'on en est mal ou bien assorti: quand on en est mal assorti, on est obligé souvent de faire des sacrifices, en employant, faute d'autres, des pièces dont on auroit pu tirer meilleur parti. On estime, dans la marine, que le *bois brut* pour membrure ne rapporte pas la moitié de son cube en bois travaillé; le déchet est moindre sur les bordages, & la différence en tout, dans une construction du *bois brut*, tant pour membrure, que pour bordages, *&c.* au bois travaillé, peut aller à la moitié : c'est-à-dire, que l'on peut compter sur une moitié de déchet; en y comprenant consommation d'accores, d'échafaudages, de charpente pour le berceau, *&c.* (*V***)

BU

BUCENTAURE, s. m. nom d'un vaisseau de parade que monte le doge de Venise, pour faire la cérémonie d'épouser la mer. (*V***)

BUCHER *le bois*, v. a. & n. c'est le dégrossir pour le mettre en œuvre; c'est lui donner la première façon : on dit des mauvais charpentiers qu'ils ne sont bons qu'à *buscher*. (*V***)

BUGALET, s. m. ce mot est du langage celtique, & signifie *enfant*. Un *bugalet*, dans la marine, est une sorte de petit bâtiment ponté (*fig. 237*), servant d'allège pour le service des vaisseaux, particuliérement pour celui du transport des poudres; ou faisant le cabotage sur les côtes de Bretagne. La marine, à Brest, entretient ordinairement une couple de *bugalets*, de 35 à 38 pieds de longueur, emménagés proprement, & faits pour recevoir à bord des personnes de considération, lorsqu'elles ont la baie à traverser, ou quelque autre course à faire le long de la côte. (*V*E*)

BUIS, s. m. *Voyez* BOUIS. (*V***)

BULLETIN, s. m. passe-port ou certificat qui doit être délivré *gratis* aux gens de mer, lorsqu'ils ont permission de retourner chez eux, ou ordre de passer par terre d'un lieu à un autre. Il contient l'âge, le grade & les années de service, *&c.* (*B.*)

BUQUETTE, s. f. *Voyez* BROCHETTE. (*V***)

BURIN, s. m. rouleau de bois, ou petit bâton *b b* (*fig. 63*), fait au tour, qu'on emploie dans le gréément, & dans les manœuvres des vaisseaux, & sur-tout à lier deux cordages à estrops l'un avec l'autre, pour leur servir de point d'appui; ce qui se fait en passant l'une des ganses ou estrops dans l'autre, & traversant le *burin* dans la première, pour faire une retenue. On pratique ce moyen, pour fixer les haubans de fortune à leurs pendeurs, l'estrop d'une des poulies d'un palan, à

l'endroit où on veut la placer occasionnellement, *&c.* (*V* E*)

BURIN, s. m. il se dit quelquefois pour *blin*. *Voyez* ce mot. (*V***)

BURIN, (*coin de*) les *coins de burin* sont ceux sur lesquels on frappe avec le *burin* ou blin. (*V***)

BURINER, v. n. frapper des coins de burins à coups de masses, ou au burin, ou blin, pour mettre en faix des accores, de fausses éponilles, *&c.* on place pour cela deux coins à contre, & l'on frappe ainsi en opposition. (*V***)

BUSCHE, s. f. sorte de bâtiment (*fig. 62*), dont on se sert pour la pêche du harang, dans les mers de Hollande & d'Angleterre ; ce bâtiment est fort renflé de l'avant, pour mieux résister aux coups de mer, étant obligé de mettre à la cape, pour jetter les filets, & d'amener le grand mât & le mât de misaine sur le pont, où on les fait porter alors sur des chandeliers, ou espèces de fourches. Ces bâtimens ont trois mâts à plomb & trois voiles quarrées ; ils portent quelquefois un hunier au-dessus de la grande voile : on ajoute, de beau temps, deux bonnettes aux voiles, & un tape-cul. Les *busches* ont depuis 50 jusqu'à 70 pieds de longueur, & 13 à 15 pieds de largeur. (*V* E*)

BUTIN, s. m. produit du pillage ; c'est ce qu'un équipage prend à celui d'un vaisseau ennemi rendu, en bijoux, hardes ou argent ; car les objets de la cargaison ne peuvent être pillés, & il y a peine de mort pour les contrevenans à cette loi, au moins quand il y a effraction. (*V* B*)

BUZE, s. f. busche. *Voyez* ce mot. (*V***)

CABAN, f. m. forte de redingote en fourreau, fans façon ni ampleur, de groffe étoffe brune, pluchée à l'envers, ayant un capuchon : il y en a de longs qui vont jufqu'à mi-jambe. Les matelots mettent ces *cabans* par-deffus leur camifole ou veffte, lorfqu'ils font fur le pont par un temps froid ou de pluie, & qu'ils ne font pas occupés à la manœuvre. Il y en a de courts, qui ne vont que jufqu'à la ceinture, de la même étoffe, & ayant auffi un capuchon : ceux-là font des efpèces de camifoles avec lefquelles le matelot peut agir : ce furtout eft en ufage dans la Méditerranée, & on le tient des Barbarefques ou des Mores ; il feroit à fouhaiter qu'il s'étendît à toute la marine ; cependant il vaut mieux contre le froid que contre la pluie : les Malouins & les Granvillois ont des cafaques de peau de mouton apprêtée, impénétrables à l'eau ; mais elles font d'une puanteur infoutenable. (*V***)

CABANE, f. f. retranchement fait dans les vaiffeaux, au moyen de cloifons ou de chaffis de toile, en entrepont, deffous & deffus les gaillards ou dunettes, pour y loger les maîtres ou autres officiers mariniers ; ces *cabanes* ont 6 pieds de longueur environ : elles contiennent une couchette de 20 à 30 pouces de largeur, & ordinairement un efpace d'autant, qui eft quelquefois emménagé d'une armoire ou d'un caiffon, & d'un petit bureau. *Voyez* EMMÉNAGEMENT. (*V***)

CABANE *à terre* : les marins font plufieurs fortes de navigations qui les obligent de paffer un certain temps dans des lieux dont les côtes font inhabitées ; alors, ordinairement, ils fe baraquent à terre : ils y font des *cabanes* ; cet ufage a lieu, & eft indifpenfable à la pêche de la morue, le long de la côte du petit nord de Terre-neuve, où on abandonne totalement le vaiffeau pendant le temps de la pêche. On y fait une très-grande *cabane* fur pilotis, & avancée dans la mer, appellée *chaffaud* ou *chauffaud*, où fe prépare & fe fale la morue (*Voyez* CHAFFAUD). On fait une autre *cabane* affez grande pour le capitaine, diftribuée fur fa longueur, en trois parties ; une pour la dépenfe ou cambufe ; celle du milieu, féparée encore en deux, contient la chambre du capitaine, & le paffage pour aller à la cambufe ; la troifième, où eft la porte de l'entrée principale, eft la falle où mangent & fe raffemblent les officiers. Le chirurgien a fa *cabane*, qui contient la pharmacie ; chacun des officiers fait la fienne, ou ils s'en font en commun. Il y en a encore une très-grande pour les gens de l'équipage, & particuliérement pour les pêcheurs, une partie des autres couchant dans le chauffaud. On peut bien préfumer que ces *cabanes* ne font pas faites avec grand foin ; on a fi peu de temps à donner à la conftruction de ces habitations, & les travaux incroyables de la pêche, laiffent fi peu de repos pour les occuper, qu'on ne dépouille pas même de leur écorce les bois qu'on y emploie ; les murailles ne font que des paliffades ferrées, qui laiffent entrée au vent de tout côté : heureufement qu'il fait fort beau dans fes parages pendant le temps de la pêche. Il y a, fur cette côte, des arbres qui ont une écorce dont le développement peut fournir deux à trois pieds de largeur, faine & entière ; on en couvre particuliérement le comble des *cabanes*, les arrangeant comme les ardoifes ou tuiles ; le chauffaud & la *cabane* des pêcheurs font couvertes avec de vieilles voiles.

Il y a quelquefois des gens mal-avifés, qui couvrent leurs *cabanes* avec du gazon ; mais, malgré la beauté ordinaire du temps, il n'en furvient pas moins quelquefois de forts grains de pluie ; alors le gazon, qui s'imbibe d'eau, charge trop le faîte, en même temps que le fol, où eft plantée la *cabane*, a moins de tenue : un peu de vent qui fuit ordinairement la pluie, jette bas la *cabane* ; & fi l'imprudent architecte étoit lent à fe fauver, il courroit le rifque de fe trouver enfeveli fous les ruines de fon hafardeux édifice : au furplus, ces cas-là font rares, & en général, les *cabanes*, quelque légérement qu'elles foient faites, n'en fubfiftent pas moins plufieurs années ; on les retrouve la pêche fuivante, (celles que l'on a occupées la dernière ou d'autres, parce qu'on n'a pas toujours le même lieu de pêche, par la raifon que l'on voit au mot BANQUISE), à moins que les Sauvages ne foient defcendus pendant l'hiver, fur la côte, où ils démoliffent les habitations, & dépècent les bateaux, uniquement pour en avoir les clous ; mais ces excurfions de leur part n'arrivent que de loin en loin. (*V***)

CABANER, v. n. faire des cabanes à terre, fe baraquer. *Nous ne fûmes que deux jours à cabaner, à nous établir à terre.* (*V***)

CABANER *un bateau*, v. a. c'eft le mettre fens-deffus-deffous, de manière que la quille foit en en-haut. On met les canots & chaloupes dans cette fituation, quand on les hale à terre pour longtemps, afin que l'eau de pluie ne féjourne pas dedans. (*V***)

CABANER, v. n. parlant d'un bateau, d'un bâtiment. Quelquefois un bâtiment, un bateau *cabane* par accident, pour avoir trop de voiles relativement à la force du vent, ou pour manquer de ftabilité ; il *cabane*, il chavire, il fombre, il fait capot ; tous mots fynonymes. Ce n'eft pas à dire qu'il chavire abfolument, jufqu'à avoir la quille en haut ; mais il s'incline jufqu'à prendre l'eau

par-dessus le bord, s'en remplir & couler (ce qui est bien l'équivalent), à moins qu'il ne soit flottant, pour être d'un bois léger, lège, ou chargé d'effets d'une pesanteur spécifique, moindre que celle de l'eau de mer. Etant mouillé en rade foraine entre l'isle S. Pierre & l'isle d'Anthioche en Sardaigne, un malheur de cette nature arriva sous mes yeux; un bateau sarde étant à la voile, d'un temps à ne pas tenir la mer, *cabana*, c'est-à dire, s'engagea & coula; mais il resta à fleur-d'eau, parce qu'il étoit lège, & que le bâtiment, avec un peu de lest qu'il avoit de l'arrière, ne pesoit spécifiquement que le même poids du volume d'eau qu'il déplaçoit: cependant il étoit mangé par la mer, & de quatre hommes qui se tenoient à bord aux mâts & aux manœuvres, trois seulement purent y résister, le temps qu'il me fallût pour mettre la chaloupe à la mer, & les envoyer chercher: quoique fort jeune encore, je commandois à bord, par l'absence du capitaine, & j'eus, pour la première fois, la preuve de l'instinct d'humanité, que j'ai remarqué mille fois depuis dans les gens de mer, chez qui il est très-commun de voir un homme s'exposer à un danger fort prochain, pour sauver son compagnon ou son officier (*a*). Au premier ordre que je donnai de mettre la chaloupe à la mer, quoiqu'elle fût si grande, relativement au bâtiment, que tout l'équipage avoit assez de peine ordinairement à la débarquer; qu'il nous manquât sept hommes qui étoient dans le canot avec le capitaine: non-seulement personne n'hésita pour mettre la main à l'œuvre, & entreprendre une opération qui pouvoit passer pour impraticable; mais chacun fit des prodiges de force: deux hommes soulevèrent le cabestan pour le dégarnir à son étambrai, ce qu'ils n'auroient certainement pas fait de sang-froid: ordinairement il en falloit quatre. La chaloupe, dans un instant à l'eau, il s'y précipita dix hommes, & je n'avois que l'embarras de les arrêter, pour qu'il me restât quelqu'un à bord: toutefois, au risque de se noyer eux-mêmes, ils me ramenèrent trois de ces malheureux; ils furent promptement déshabillés, & revêtus des hardes qu'on s'empressoit de leur apporter; le patron n'avoit nullement perdu la tête, mais un de ses gens fut exactement fou pendant plus de trois heures: le quatrième, qui se noya, étoit le seul qui sût nager; & patissant horriblement, il se hazarda; mais cela ne lui réussit pas; à la deuxième brassée il fut submergé.

Un vaisseau *cabane*, ou parce que son chargement est mal disposé, ou pour n'être pas assez plombé, relativement au poids & à l'élévation de son artillerie; ou pour, naviguant lège, n'avoir pas assez de lest. J'ai vu beaucoup de choses dans mes différentes navigations, pour le peu de temps que j'ai fait le métier de la mer, & je le dirai en temps & lieu, quand je pourrai les juger curieuses & utiles à apprendre. Sortant de Marseille, sur un bâtiment de 200 tonneaux, pour aller prendre un chargement en Morée, nous n'avions que 40 tonneaux de lest; nous appareillâmes de la rade de l'Estaque, avec vent forcé de nord-ouest, la misaine & les huniers aux bas ris, que nous fûmes bientôt obligés de serrer, courant sur la misaine seule: nous reçûmes un coup de mer sur le banc de la casse, qui nous jetta tout notre lest sur basbord; & si nous ne *cabanâmes* pas, il s'en fallut de si peu, que le pont se trouvoit dans une position verticale; il y a si peu d'exagération dans l'avancé de ce fait, que celui de nos canons le plus en arrière, où les baux avoient un peu plus de bouge, tomba à la mer, la culasse l'emportant par-dessus le plat-bord. Son axe avoit passé à la verticale, & un peu au-delà. Le bois nous ayant manqué de dessous les pieds, nous nous trouvâmes tous suspendus, à la manœuvre qui nous étoit tombée sous la main; je me tenois en l'air, au moyen de la drisse du grand hunier que j'avois saisie, voyant fondre sur nous la lame horrible; le capitaine seul, qui n'avoit pu rien accrocher, fut jetté au travers d'un sabord où il n'y avoit point de canon; heureusement une grande redingote qu'il avoit, ayant fait l'éventail, un matelot couru sous le vent, put le saisir à la réaction du mouvement du bâtiment, & le rejetter dans le bord: le bâtiment revenant, nous sentions le pont sous les pieds; mais il s'en retournoit & rouloit ainsi. Ne faisant que de partir du mouillage, nos panneaux étoient encore ouverts, & nous embarquions trente bariques d'eau à chaque roulis: le danger étoit pressant. Je puis dire que nous ne fûmes pas long-temps étourdis du bateau: nous descendîmes tous dans la cale; nous y travaillâmes à passer un cable au vent, la seule chose que nous y puissions contenir; encore en fallut-il supporter les premiers plis; on avoit amarré la barre à bord. Le vaisseau commença bientôt à sentir son gouvernail, qui avoit d'abord été totalement émergé, & le navire changeant lof pour lof, l'effort du vent sur basbord nous redressa assez, pour pouvoir tranquillement réarrimer notre lest. Cet événement, qui, avec un peu moins de courage, de tête & d'activité, devoit naturellement devenir funeste, prouve le danger de la précipitation, & de la négligence des sûretés communes. Les capi-

(*a*) Des matelots se sauvant dans une chaloupe du naufrage de *la Charmante*, reconnurent, sur une cage à poules, lutant contre les flots, mais déjà aux abois, un *Du Couëdic*, fils ou neveu du brave Du Couëdic, immortalisé par son combat sur *la Surveillante*. Aussi-tôt qu'il fut apperçu... Sauvons un rejetton de cette famille! s'écria un de ces hommes: aussi-tôt à la mer! il est suivi par deux ou trois de ses camarades, & ils vont à la nage, au risque de se noyer mille fois, enlever ce jeune officier, prêt à périr. Au surplus, il ménagea peu, des jours qu'il devoit à un de ses miracles du bon esprit qui règne dans nos équipages: un des premiers à sauter à l'abordage, dans je ne sais plus quel combat, il fut renversé par un coup de pique de l'ennemi, & écrasé entre les deux bâtimens.

lent quelquefois se faire un mérite vis-
eurs armateurs, & un honneur vis-à-vis
amarades, de se préparer lestement, &
ier avec hardiesse : cela leur réussit sou-
ils n'en éprouvent l'inconvénient qu'une
airement, parce qu'il est de nature à ne
aisser le temps de se corriger, & de
nouvelles épreuves. Il faut bien se met-
ı tête que la célérité n'est pas la préci-
& que le courage n'est pas la témérité.
corvette *le S. Antoine*, nous avions
tonneaux de lest, nous aurions été deux
lus; mais nous n'aurions pas couru le risque
ochain de nous perdre, de *cabaner*. (*V***)
STAN, s. m. machine qui sert sur les
de mer, & à terre à, exécuter les ma-
qui exigent un effort considérable; elle
irement d'assemblage, & alors, pour le
elle est composée 1°. d'une mèche *c*
, en partie cylindrique, en partie conoï-
les petits *cabestans*, tel que celui que
: la figure, & toute cylindrique dans les
ont nous n'aurons qu'un mot à dire,
ir expliqué la construction de celui-là :
: enveloppe à cette mèche formée par
ts *b*, que l'on appelle *la cloche de cabestan*,
nairement, a la figure d'un cône tronqué,
tre de sa base supérieure étant d'un dou-
oindre que celui de sa base inférieure. Les
horizontales de ces taquets sont autant de
de couronne, bornées par des droites ou
aboutissant au centre du *cabestan*; il y en
ou moins, suivant la grosseur que doit
machine. Le *cabestan* a de plus une tête
eau *a*, où sont percées, jusqu'à la mè-
s mortaises ou amelotes, dans chacune des-
doit être introduite une des extrémités de
barre; ce chapeau est cerclé de fer en-des-
en-dessous des amelotes, qui sont aussi
ordinairement de lames verticales, pareil-
de fer, pour que ces mortaises puissent
à l'effort des barres : la tête des *cabestans*
oir un vingt-quatrième de moins de dia-
que celui de la base inférieure de sa

ièche des *cabestans* établis à bord, passe au
d'un des ponts, & est reçue sur celui in-
dans un saucier ou une écuelle *e e*, pra-
ans une pièce d'épaisseur *h h*, appellée
e du cabestan, & qui est solidement établie
baux; ordinairement cette carlingue est
, pour s'endenter entre celui de l'avant
arrière, qu'elle recouvre par des épau-
d en est le pivot, qui a son mouvement
ion dans le saucier; la mèche est conte-
pont supérieur à celui-ci, sur lequel on
, par un établissement de bordages d'é-
qu'elle traverse, percé circulairement,
re que le mouvement soit libre; ce que
le *étambrai du cabestan*.

Le grand *cabestan* ne diffère de celui que nous venons de décrire, qu'en ce qu'il est double; c'est-à-dire, qu'il y a sur la partie inférieure de la mèche, une cloche semblable à l'autre : alors cette mèche est cylindrique dans toute sa longueur : au moyen de ce double *cabestan*, on vire ensemble sur les deux ponts. On voit que la forme des *cabestans* doubles ne permet d'ajuster leur étambrai, que lorsqu'ils sont une fois en place, & qu'il faut qu'il y ait entre les deux baux du pont, où ils doivent passer, une distance égale au moins à leur grand diamètre.

Le diamètre de la base inférieure de la cloche du grand *cabestan* est environ le douzième de la plus grande largeur du vaisseau; & celui du petit, les deux tiers du diamètre du grand. Le diamètre de la mèche de l'un & de l'autre est la moitié de celui de la base inférieure de la cloche. La hauteur de leur tête doit être d'environ quatre pieds & demi, de manière que les barres soient à celle de l'estomac d'un homme de grandeur ordinaire.

Les grands *cabestans* sont établis de l'arrière, entre le grand mât & celui d'artimon : dans les vaisseaux de ligne, de façon que l'on vire sur le premier & le second ponts : dans les frégates, sur le pont de la batterie, & quelquefois sur le gaillard. Le petit *cabestan* est toujours sur le gaillard d'avant.

Pour faire usage de ces *cabestans*, établis verticalement, on introduit une des extrémités de chaque barre dans son amelote, & ces barres se trouvent ainsi, dans un plan horizontal; elles doivent avoir d'équarrissage, un quart, environ, du diamètre de la mèche; il y a au-dessus de chaque amelote, sur la surface supérieure du chapeau, un trou vertical qui correspond, lorsque la barre est en place, à un autre trou percé dans son extrémité; on l'y retient, au moyen de la cheville *g*, que l'on introduit dans ces trous. La longueur des barres est déterminée par la largeur du bâtiment, à l'endroit où est établi le *cabestan*. Qu'on veuille agir sur la manœuvre, par exemple, *h h*, (*fig. 158*), on lui fait faire deux tours sur la cloche; on tient bon le bout horizontal *h* du cordage; on met du monde sur les barres, le plus à leur extrémité qu'il est possible, & en virant, on enveloppe toujours de plus en plus sur le *cabestan*, le cordage qui se développe au bout où on tient bon. Par-là on fait un effort très-considérable, & que l'on peut calculer, en considérant cette machine comme levier de la première espèce, dont le point d'appui est l'axe du *cabestan*; la puissance, l'effort des hommes multiplié par leur distance à cet axe : la somme de ces efforts, divisée par le demi-diamètre de la cloche, est égale à la résistance ou au poids de l'objet sur lequel on agit; plus petit par conséquent est le diamètre de la cloche, plus d'avantage ont les gens pour virer : mais il faut qu'il y ait des bornes; car pour une

[illegible] ment, on pourroit gagner [illegible] & perdre du côté de la [illegible] il est à croire qu'on a [illegible] que toutes les manœuvres [illegible] avec un emploi raisonnable [illegible] au laps de temps conve- [illegible] d'un homme virant au [illegible] de 25 livres.

[illegible] cabestan ne s'y enveloppe [illegible] développant de l'autre, qu'en [illegible] à baisser, à chaque tour, de [illegible] pourquoi l'on fait la cloche [illegible] que le talus de sa surface résiste [illegible] pour baisser : cependant il ne suf- [illegible] pour cet effet ; le cordage descend [illegible] au point qu'il se prendroit sous le [illegible] l'on n'y faisoit attention ; alors il faut [illegible] manœuvre pour choquer ou mettre en [illegible] la bosser, ou la contretenir de quel- [illegible] que ce soit, parce qu'il est nécessaire [illegible] au *cabestan* pour cette opération. Cela [illegible] perdre du temps, & on a imaginé beaucoup [illegible] de formes de cloche pour remédier à [illegible] inconvénient : toutes ces inventions tendoient [illegible] augmenter le talus ; mais il en résultoit un [illegible] considérable, c'est que le cordage, par exemple le tournevire, venant à choquer de lui-même, dans un moment imprévu, ce choc causoit un mouvement d'impulsion si vif, une telle saccade, qu'il en estropioit souvent du monde. Le moyen que l'on emploie assez communément aujourd'hui, & dont on paroit plus content, c'est de garnir le bas des taquets, de roulettes dans un plan vertical passant par l'axe du *cabestan* ; elles sont logées dans les taquets, des deux tiers de leur diamètre, qui est d'environ 9 pouces ; l'autre tiers étant en dehors, quand le cordage vient à descendre, jusqu'à en toucher la circonférence, & à y faire effort ; cette pression fait tourner la roulette, qui, dans ce mouvement, réagit sur le cordage avec assez de force pour le faire remonter avec ses tours supérieurs. Il faut que ces roulettes soient bien fortes & solidement établies ; si elles ne sont de fonte, elles doivent au moins être garnies de dé de ce métal, & tourner sur aissieu en fer.

On cheville à trois ou quatre pieds de l'avant du *cabestan*, sur le milieu du pont, pour tribord & basbord, des arcs-boutans *f* (*fig. 10*), de manière qu'ils soient mobiles ; & on se sert de celui qui se trouve en opposition au mouvement de cette machine, pour l'empêcher de revenir sur elle-même, en le faisant entrer dans des adens pratiqués au bas de la cloche ; ces arcs-boutans s'appellent *linguet* ou *cliquet* ; ils sont ordinairement en bois ; & pour ménager la cheville, sur laquelle ils font leur petit mouvement de rotation, on cheville sur le pont un fort taquet, sur lequel ils appuient, bien en plein, leurs extrémités chevillées, étant terminées circulairement, la cheville comme centre, & le taquet ayant des ent[illegible] même forme, où se fait le contact.

Il y a de petits *cabestans* beaucoup plus f[illegible] quelques-uns même qui ne sont pas d'asse[illegible] & dont la tête est percée de part en part [illegible] le passage des barres ; mais de cette man[illegible] n'en peuvent gréer que deux ou trois au[illegible] parce qu'un plus grand nombre sortiroit tr[illegible] limites de la hauteur qui convient ; ces d[illegible] trois barres font ainsi l'effet de 4 ou de 6.

Les *cabestans* dont on se sert à terre [illegible] établis dans un fort assemblage de charpen[illegible] rêté à quelque corps mort, comme on [illegible] dans la *fig. 341*, qui achève d'ailleurs d'é[illegible] l'idée que nous avons tâché de donner de [illegible] nœuvre du *cabestan*. (*V***)

CABESTAN *volant*, c'est un *cabestan* simple [illegible] maniable pour pouvoir se retirer de sa [illegible] quand il gêne dans le chargement ou dan[illegible] que autre cas, & qui s'y remet, lorsqu'o[illegible] besoin, & que les circonstances le perm[illegible] Beaucoup de bâtimens françois, de 2 à 3[illegible] neaux, ont un virevau & un *cabestan vola[illegible]* *cabestans* pour le service à terre, sont la [illegible] aussi des *cabestans volans*, puisqu'ils se trans[illegible] d'un lieu à un autre. (*V***)

CABILLOT *ou* CHEVILLOT, s. m. che[illegible] bois tournée *m m* (*fig. 79*), qui passe, o[illegible] les lisses d'appui, ou dans des rateliers fix[illegible] le bas des haubans, ou dans des tablettes [illegible] le long du bord ; les *cabillots* servent à [illegible] les manœuvres courantes, par plusieurs tou[illegible] ses. Il y a une autre espèce de *cabillot* ou [illegible] çonneaux ; ce sont de petites chevilles de [illegible] elles sont estropiées par le milieu, & frappé[illegible] sur les chouquets des mâts de hune, pou[illegible] cevoir les balancines des vergues de hune [illegible] que, servant d'écoutes aux perroquets, ceux [illegible] ferrés, ou en bas ; soit au point de ces [illegible] perroquets, pour y mettre les balancines, [illegible] leur faire faire leurs fonctions d'écoutes ; [illegible] core aux taquets de bout de vergues des [illegible] quets, pour y mettre les balancines de ces [illegible] il y en a aussi pour les bras, boulines, carg[illegible] autres usages. (*V***)

CABINE, s. f. mot de peu d'usage, sig[illegible] dans les bâtimens, *chambre d'officier*, *caba[illegible]* *couchettes d'attache à bord* : il paroit dérivé [illegible] glois *cabin*. (*V***)

CABLE, s. m. cordage qui ne diffère du [illegible] que par sa grosseur, plus considérable ; [illegible] *cable* est composé communément de tro[illegible] sières, commises ou cablées au tiers, op[illegible] qui sera détaillée au mot CORDERIE, *a[illegible]* *Corderie* ; les *cables*, dans les vaisseaux [illegible] d'autre objet que celui de les tenir dans les [illegible] lages, au moyen des ancres où ils sont [illegible] gués ; ils ont cent vingt brasses de longu[illegible] leur poids doit être double de celui de le[illegible] cres ; ainsi pour les sortes de *cables* pr[illegible]

chaque espèce de vaisseau, *voyez* ce mot ANCRE : vous en aurez le poids, en doublant celui de l'ancre ; & si vous voulez avoir leur grosseur ou leur circonférence, divisez le poids de ces *cables* par 22, pour les vaisseaux de ligne, & 23, pour les bâtimens de basbord, le quotient sera le quarré de la circonférence du *cable* ou de sa grosseur ; il ne restera par conséquent qu'à en extraire la racine quarrée pour avoir cette grosseur. (*V* * *)

CABLE *d'affour*, c'est celui qui est employé avec l'ancre d'affour, pour affourcher le vaisseau. Le *cable d'affour* est ordinairement alongé avec la chaloupe ou avec le navire, lorsqu'on est mouillé sur une seule ancre ; car il n'y a guère que cette façon de le mouiller qui lui fait donner le nom, qui le distingue du premier, qui peut lui-même être pris pour *affour* du second. (*V* B*)

CABLE *de redresse*, c'est un *cable* que l'on passe par-dessous les vaisseaux que l'on doit carener, & que l'on amarre par un bout en-dedans, après avoir fait passer sur le platbord, ou par un sabord d'en haut, il se garnit de l'autre bout au cabestan, à bord du ponton de carène, pour redresser le vaisseau, lorsqu'il n'a pas assez de stabilité pour se faire de lui-même. (*V* B*)

CABLE *d'ajust*, on appelle ainsi 2, 3, 4 ou 5 *cables* épissés bout à bout, & dont on se sert pour mouiller dans de grands fonds, pour se tenir dans des endroits où il y a de forts vents & de grosse mer ; sur une pareille touée il n'y a pas de vent qu'on ne puisse affronter : on périra plutôt sur ses ancres que de chasser, si les *cables* ne cassent pas. (*V* B*)

CABLE *de bout*. *Voyez* AMARRE *de bout*. (*V* B*)

CABLE *sur le bout*, le *cable* est *sur le bout*, quand il est presque filé, & qu'il n'en reste plus dans le vaisseau que ce qu'il en faut, pour prendre le tour & choc sur la bitte, & le bosser avec les croupières sur l'arrière des bittes. (*V* B*)

CABLE *de distance*, c'est la longueur d'un *cable*, & l'intervalle qu'on doit mettre entre les vaisseaux d'un ordre de bataille, & jamais plus ni moins, parce qu'ils doivent s'entre-soutenir, & avoir l'espace nécessaire pour manœuvrer sans se gêner les uns les autres pendant le combat. (*V* B*)

CABLE, (*mesure*) le *cable* danois est de cent brasses danoises, c'est-à-dire, de cent fois 5 pieds 9 pouces 6 lignes du pied de roi. (*B.*)

CABLEAU *ou* CABLOT, s. m. diminutif de cable ; c'est le cable de la chaloupe & celui du canot ; on les appelle *cableaux* : le *cableau* de la chaloupe doit être garni dans l'endroit qui porte sur le bord du bateau. (*V* B*)

CABLER, v. a. *ou* n. c'est un terme de corderie, qui signifie *tordre des aussières ensemble*, pour en faire un cable ou grêlin, ou tout autre cordage à neuf tourons : c'est commettre ; mais pour les cables, on emploie plus volontiers le terme *cabler*. (*V* B*)

CABOTAGE, s. m. on nomme ainsi la navigation qui se fait le long des côtes, & sans perdre la terre de vue, au moins volontairement, & pour un temps considérable. Les marins du commerce, chez qui ce terme est sur-tout d'usage, distinguent deux *cabotages*, le grand & le petit. Ils regardent assez volontiers comme petit *cabotage* celui qui se fait dans les ports de la Manche, en France ou en Angleterre, même dans les autres ports de cette puissance maritime, soit en Ecosse, soit en Irlande, & encore dans ceux de la mer d'Allemagne, jusqu'à l'entrée de la Baltique. La navigation des ports du golfe de Gascogne jusqu'au cap Finistère, est encore réputée petit *cabotage*. On regarde au contraire comme grand *cabotage*, celui qui consiste à aller des ports de la Manche, ou de ceux du golfe, soit dans la Baltique, soit au-delà du cap Finistère, dans les ports d'Espagne & du Portugal, de l'Océan atlantique, soit dans ceux de la Méditerranée.

A l'égard des bâtimens expédiés dans nos ports de Provence & de Languedoc, on répute petit *cabotage* la navigation qui se fait depuis le cap de Creuz, jusques & compris les ports de la principauté de Monaco. Au-delà, tant vers l'est que vers l'ouest, c'est grand *cabotage*, soit en-dedans, soit en-dehors de la Méditerranée. Les ordonnances prescrivent à-peu-près les mêmes choses pour la distinction des capitaines du grand & du petit *cabotage*. *Voyez* le mot CAPITAINE, MAITRE ou PATRON, dans le présent Dictionnaire, & celui de CABOTAGE, dans le *Diction. de Jurisprudence*, qui fait partie de la présente Encyclopédie.

Dans l'une & dans l'autre de ces deux navigations, on se conduit, en grande partie, par la reconnoissance des caps, d'où est venu le mot *cabotage* de capotage par corruption, ou de l'espagnol *cabo*, qui signifie un *cap*.

Celui qui fait le *cabotage* grand ou petit, doit donc bien connoître la configuration des terres, leur couleur, leur aspect général & particulier, en quoi il peut être beaucoup aidé par les vues des terres, bien faites, qu'il seroit à souhaiter qu'on plaçât sur toutes les cartes marines, dont le point est assez grand pour cela.

Il doit aussi connoître la nature du fond de la mer, à l'approche des terres, & la profondeur de l'eau qui couvre ce fond ; aux différens états de la marée. Ces deux choses se connoissent par la sonde ; mais il n'en est pas moins nécessaire de connoître d'avance si, en approchant de telle ou telle côte, la profondeur de l'eau diminue ou augmente ; si c'est lentement ou rapidement ; si le fond de la mer y est sain ou hérissé de roches, de hauts fonds qui s'élèvent vers la surface : afin de se condnire en conséquence ; de commencer à sonder plutôt ou plutard, de s'approcher de la côte, ou de s'en tenir éloigné. *Voyez* ATTÉRAGE.

Le caboteur doit connoître encore, pour les lieux qu'il fréquente, les courans des marées, &

manœuvre qui va rondement, on pourroit gagner en diminution d'effort, & perdre du côté de la vitesse de l'exécution ; il est à croire qu'on a trouvé cette limite, puisque toutes les manœuvres ordinaires s'exécutent avec un emploi raisonn[illegible] de ses forces, & dans un laps de temp[illegible] nable. On estime l'effort d'un hom[illegible] *cabestan*, à un poids de 25 livres.

Le cordage garni au *cabes*[illegible] d'un bout, en se dével[illegible] baissant, ou tendant [illegible] son diamètre ; c'es[illegible] conoïdale, afin [illegible] à cette tendan[illegible] fit pas touj[illegible] quelquefoi[illegible] *cabestan* [illegible] arrêter [illegible] haut[illegible] qu[illegible] d[illegible]

[illegible] comment.

[illegible] pointer la carte, & même faire son [illegible] de réduction au moins : savoir se [illegible] propres à observer la hauteur [illegible] en mer, & en conclure au moins la [illegible] du lieu où il se trouve ; l'azimuth ou [illegible] du soleil qui servent à déterminer la [illegible] magnétique, que les marins nomment *variation*. Il doit savoir ces choses, parce qu'il n'est pas toujours sûr de reconnoître la terre à son gré, pouvant en être écarté par des coups de vent, &, faute de ces connoissances, se trouver alors dans un très-grand embarras, comme on sait que cela est arrivé, & arrive tous les jours. D'ailleurs les cartes marines se perfectionneroient avec une prodigieuse rapidité, si les personnes qui naviguent le long des côtes, étoient en état d'en déterminer les positions avec quelque précision, & il est évident que le caboteur est bien plus souvent à portée de cela, que le navigateur de long cours, qui ne voit presque la terre qu'au départ & à l'arrivée. Par cette raison, l'art de lever les plans maritimes devroit entrer dans l'instruction des capitaines caboteurs, doués d'assez d'intelligence pour cela ; alors ils pourroient employer utilement les loisirs que leur laisse le commerce, & les autres soins journaliers de leur profession.

Le caboteur doit encore savoir assez de manœuvre-pratique, pour imprimer à son navire, suivant l'exigence des cas, tous les mouvemens dont il est susceptible. La pratique de l'arrimage qui lui convient, doit aussi lui être familière. Enfin il est bon qu'il sache quelque chose de la construction pour en faire ressource au besoin. J'en ai connu un (Pierre-Charles Billard d'Annoville dans le Cotentin), qui en pleine mer, sans ressources appropriées, & contre toute apparence, fit & plaça à son navire un gouvernail, au moyen duquel il sauva le bâtiment, & le ramena à Saint-Malo, où l'on admire encore les ressources de son esprit, son adresse & sa constance.

comme ce[illegible] [illegible]mier cahier de la première anné[illegible] même [illegible] *de Marine*, *pag.* 27.

[illegible] il s'en faut bien que cela soit ainsi ; [illegible] des caboteurs ignorent même les chose[illegible] les plus indispensables pour leur état. Quelle en peut être la cause maintenant ? Ce que je sais, c'est qu'autrefois des hommes avides d'argent, & craignant de l'écarter, éludoient sans cesse les loix sages établies pour assurer l'instruction des maîtres de navires, tant pour le *cabotage* que pour le long cours, & admettoient sans choix à cette qualité, tous ceux qui pouvoient payer, & prouver le temps de navigation prescrit par les ordonnances, qu'on n'osoit pas éluder à cet égard.

Pour bien entendre ceci, il faut savoir que tout marin, qui prétend à la qualité de maître de navire, c'est-à-dire, au droit de commander les navires du commerce, doit prouver qu'il a 5 ans de navigation, ou, comme ils disent, 60 mois de mer effectifs sur les navires marchands, & deux campagnes pour le service du roi ; conditions dont il ne peut être dispensé que par S. M.

Il doit aussi être examiné en présence des juges de l'amirauté, par le professeur d'hydrographie du lieu, sur la science du pilotage, & par deux anciens pilotes, ou maîtres de navires sur la manœuvre. S'il y satisfait convenablement, les juges de l'amirauté sont autorisés à délivrer au récipiendaire un acte dans lequel, au nom de mgr. l'amiral, ils attestent que toutes ces conditions ont été remplies, & qui doit fonder la confiance de ceux qui abandonneront leurs biens & leurs personnes à la conduite de ce maître. En recevant cet acte, le récipiendaire paie ce qu'il doit payer, & tout est dit.

Voilà comme les choses devroient se passer par-tout ; voici comme elles se sont passées dans plusieurs ports.

Celui qui vouloit être reçu, payoit à boire à deux anciens pilotes ou maîtres de navires ; ceux-ci l'accompagnoient chez les juges de l'amirauté, signoient, sans avoir fait aucun examen, l'acte qui atteste que l'examen a été fait, & l'on sait fort bien se passer du professeur d'hydrographie. J'ai entendu dire que quelques-uns de ces professeurs ont signé aussi abusivement ; mais je ne crois pas qu'aucun d'eux se soit jamais avili à ce point.

Lorsque j'arrivai dans un port de mer, où j'ai demeuré 9 ans en cette qualité, je trouvai les réceptions établies sur ce mauvais pied, par la négligence de mon prédécesseur ; je me plaignis de l'abus, & d'abord je ne fus pas écouté. Je revins à la charge ; je prêtai à la vérité cette constance, cette espèce d'obstination dont elle a besoin pour triompher ; elle triompha ; & je puis dire que pendant plusieurs années j'ai veillé d'une manière efficace à l'instruction des marins de ce département, sans avoir jamais fait refuser qu'un seul sujet. Lorsqu'il s'en présentoit, les officiers de l'amirauté me les envoyoient ; s'ils me paroissoient ignorer quelque chose essentielle, je demandois un E

temps ; je les instruisois, & la réception se soit. Je ne sais comment les choses se passent, puis que j'ai quitté cette place.

J'ai voulu en faire autant ailleurs, parce que vise à l'utile par-tout où je me trouve ; mais s difficultés de forme & des conflits de jurisction m'ont empêché de réussir. Lorsque je m'aessai à celui qui tenoit alors la première place e ce siège, parce que le secrétaire-général de la arine aux bureaux de mgr. l'amiral m'y avoit envoyé, il me dit que volontiers il consentiroit appuyer ma demande, à condition que, présent à la réception, je ne m'en mêlerois en aucune manière, & que cependant je signerois l'acte. Je e crus pas d'abord la proposition sérieuse ; mais l me fit bien voir qu'elle l'étoit, en me déclarant qu'il ne vouloit pas que, par mes difficultés sur l'instruction, j'écartasse ceux qui venoient apporter de l'argent, & qu'il recevroit un singe, dès qu'il seroit en règle sur le reste. Je vis bien qu'il n'y avoit rien à dire à un pareil homme ; e me retirai, & je ne l'ai pas vu depuis. J'aurois représenté à un autre que c'est manquer à un nom respectable, & prostituer sa propre signature, que d'en agir ainsi ; qu'il est odieux de trahir la confiance du prince, qui vous prépose pour veiller au bon ordre, & celle des particuliers qui, sur la foi d'un acte faux, confient leurs fortunes & leurs personnes à un homme dont l'impéritie les met dans le plus grand péril ; qu'on a une foule d'exemples d'accidens funestes causés par cette impéritie, sans ceux qui sont & seront toujours ignorés.

J'aurois pu lui dire : si l'acte que vous délivrez est de quelque importance, comment osez-vous y mettre aussi peu de bonne-foi ? S'il n'est bon à rien, que sont vos fonctions, & pourquoi les faire payer ? J'aurois pu..... mais à quoi tout cela auroit-il servi ?

Un autre motif, non moins important, devroit fixer l'attention du ministère sur ces abus, s'ils subsistoient encore. Lorsqu'en temps de guerre le roi multiplie ses armemens, lorsqu'il appelle à son service les navigateurs du commerce, les maîtres de navires y sont souvent pilotes, mais très-peu dignes de ce nom, si leur éducation a été si mal soignée. Celle des pilotes, habituellement au service, se perfectionne tous les jours, & dans la dernière guerre (mai 1783), la différence a été plus frappante que jamais. (*B.*)

CABOTER, c'est faire le cabotage. (*B.*)

CABOTEUR, s. m. navigateur qui fait le cabotage. (*B.*)

CABOTIER, s. m. bâtiment qui fait le cabotage. (*B.*)

CABOTIÈRE. *Voyez* le *Dictionnaire de Commerce*, qui fait partie de la présente Encyclopédie. (*B.*)

CABRE *ou* CHÈVRE, s. m. c'est une fourche bigue (*fig. 48*), composée avec deux ou trois matéreaux plus ou moins longs, selon l'élévation qu'on veut donner à la fourche. On lève des *cabres* autour des vaisseaux en construction, en joignant les matéreaux par la tête, avec de bonnes portugaises, & donnant de l'épatement aux pieds, les soutenant ensuite avec de bons étais ; ces *cabres* ainsi plantés, on leur ajuste un palan simple, ou un palan à itague, pour enlever les pièces de bois travaillées, & les mettre à poste dans le vaisseau : on s'en sert aussi à beaucoup d'autres usages, & dans beaucoup d'autres circonstances.

C'est encore une machine mobile (*fig. 83*), qui est d'un grand usage dans un port, pour mouvoir divers fardeaux ; elle est composée de trois pieds, dont deux sont solidement joints ensemble, & l'autre leur sert de support ; au sommet est un palan, & en bas est un virevant ou treuil, sur lequel on manœuvre le garant du palan, par le moyen des barres dont on le garnit. A l'aide de cette machine, on élève des mâts, de grosses pièces de charpente qu'on veut scier, *&c.* (*V* B. E*)

CABRIS, s. m. (*terme de Galère.*) petites chèvres placées dans toute la longueur de la galère, pour y servir à soutenir la tente. (*B.*)

CABRION, s. m. c'est une pièce de bois de la longueur de l'aissieu de l'arrière des affûts de la batterie basse d'un vaisseau de guerre ; on la coupe en grain de bled noir dans toute sa longueur, pour la placer derrière les canons sous les roues, afin de les empêcher de remuer au roulis dans les mauvais temps, & pour soulager les cordages qui les tiennent à la serre : les *cabrions* doivent être bridés de chaque bout sur les bouts des aissieux de chaque affût. (*V* B*)

CABRION, s. m. on appelle *cabrion*, dans les ports, des espèces de chevrons, soit de chêne, soit de sapin, ayant 4 ou 6 pouces d'équarrissage, & 15 à 20 pieds de longueur ; on en fait un emploi considérable dans les vaisseaux, pour faire les montans sur lesquels s'établissent les cloisons des chambres, des soutes & autres emménagemens ; pour les épontilles des ponts, les parques à boulet, *&c.* (*V***)

CACAGE. *Voyez* CAQUAGE. (*B.*)

CADENAS, s. m. cette espèce de serrure volante n'offre rien de particulier, quant à sa construction, dans la marine ; elle sert à fermer les panneaux des écoutilles, les cambuses, *&c.* dans les vaisseaux ; on en passe dans les mailles des chaînes, avec lesquelles on amarre les embarcations dans les ports, ou pour en saisir les avirons, afin de les tenir sous clef, *&c.* (*V***)

CADÊNE, s. f. mot provençal signifiant *chaîne*, & francisé à l'égard de celle des forçats. (*V***)

CADRAN, s. m. il y a toute apparence qu'on nommoit ainsi autrefois la boussole de mer, sans doute à cause de la rose, qui a quelque rapport à un *cadran* d'horloge. *Voyez* les deux mots suivans. (*B.*)

CADRANNERIE, s. f. on nomme ainsi, au moins à Brest, l'attelier des boussoles marines,

qui est depuis plusieurs années sous l'inspection de l'académie royale de marine, & j'ose assurer que depuis ce temps ces instrumens nécessaires ont acquis un degré de perfection inconnu avant cette époque, par les soins que j'y ai donnés, sous les auspices de la compagnie; & j'espère profiter du retour de la paix, pour les faire parvenir à un point qui ne laisse rien à desirer. *Voyez* ACADÉMIE *royale de la marine*, AIGUILLE *aimantée*, BOUSSOLE, COMPAS *danois*, COMPAS *de route*, COMPAS *de variation*. (*B.*)

CADRANIER, s. m. on nomme encore ainsi, au moins à Brest, l'ouvrier chargé de l'attelier des boussoles. Avant que l'académie royale de marine s'occupât spécialement de cet objet, il y avoit en effet un homme employé à cela seulement, & aux sabliers. Les aiguilles aimantées étoient faites hors du port chez un coutelier; les autres pièces ailleurs, soit dans les atteliers du port, soit dehors. Le *cadranier* recevoit les boussoles au retour de la mer, constatoit leur état, faisoit faire, où il convenoit, les grosses réparations, & ne faisoit lui-même qu'aimanter & réaimanter les aiguilles, & quelques autres menues réparations. Les aiguilles n'étoient trempées que foiblement, & seulement par les bouts; elles n'étoient aimantées qu'avec un aimant naturel très-peu généreux. *Voyez* AIMANT. Maintenant le même chef d'attelier est chargé de toute cette besogne & de plusieurs autres; les aiguilles faites dans son attelier, sont beaucoup mieux traitées à tous égards (*Voyez* AIGUILLE *aimantée*), & toutes les autres pièces aussi. (*B.*)

CADRE, s. m. assemblage de quatre tringles, d'environ un pouce d'épaisseur, & de trois à quatre pouces de largeur, formant une espèce de rectangle de vingt pouces à deux pieds de largeur, & de six pieds de longueur; on fonce les *cadres* avec un filet de bitord, quelquefois en toile; ils forment des couchettes, sur lesquelles on peut mettre des matelas; ils portent quelquefois sur quatre billots, qui en font les pieds; quelquefois ils sont suspendus. Il y a des *cadres* au poste du chirurgien pour les malades & blessés; on en emploie aussi pour coucher des passagers & autres; mais on se sert plus généralement de hamacs, à bord des vaisseaux, parce qu'ils tiennent toujours moins de place, & d'ailleurs qu'on peut s'y passer de matelas. De l'usage des *cadres* pour les malades, vient la façon de parler, *nous avions la moitié, les trois quarts de notre équipage sur les cadres*, pour exprimer qu'on en avoit cette quantité de malades, hors de service. (*V***)

CAGE *à drisse*, s. f. espèce de cage ronde (*fig. 64*), toute ouverte par en haut, servant à contenir sur les pont ou gaillard d'un vaisseau, les drisses & autres cordages qu'on y tient roués. (*V* E*)

CAGE *à poules*, s. f. ce sont de grandes cages, dans lesquelles on met les volailles que l'on embarque sur les vaisseaux, pour les officiers & les malades; il y a des cages à un étage, où les poules d'indes, canards & oies sont ensemble: les espèces étant seulement séparées par des cloisons; il y a d'autres cages à deux, trois & quatre étages, avec des petites loges, dans chacune desquelles il n'entre qu'une poule seule, ce sont des cages de fronteau. (*V* B*)

CAGOUILLE, s. f. c'est ainsi qu'on a appellé autrefois une *volute*, que l'on voit encore aujourd'hui dans quelques bâtimens, faire ornement à l'extrémité supérieure de l'éperon, en place de figure. (*V***)

CAGUE, s. f. espèce de petite embarcation hollandoise (*fig. 65*), à fond plat, à un seul mât vertical & sans beaupré. Sa grande voile est à livarde, & elle grée un ou deux focs; c'est une embarcation propre aux rivières & hauts fonds, parce qu'elle tire peu d'eau. (*V* B*)

CAÏC, s. m. c'est le canot de la galère. Il est terminé en pointe par l'avant & par l'arrière, comme les bateaux de pêche sur la Méditerranée. Le *caïc* a, pour l'ordinaire, 24 à 25 pieds de longueur, 6 de largeur & 2 pieds $\frac{1}{2}$ de creux. (*B.*)

CAÏC, s. m. petites barques dont les Cosaques, sujets du roi de Pologne, se servent sur la mer Noire. Elles sont toutes couvertes de peaux de vache, afin que l'eau n'y puisse entrer; & montées de 40 à 50 hommes d'équipage, qui sont tous soldats. Il n'y a guère que les corsaires qui fassent usage de ces sortes de bâtimens. Les galères du grand-seigneur leur donnent la chasse, & quand cela arrive, ces corsaires se retirent vers les palus méotides, où ils font un trou à leurs *caïcs*, afin que l'eau, en entrant dans ces bâtimens, les fasse couler à fond par son poids. Quant à eux, ils se mettent sous l'eau dans ces marécages, où ils demeurent un jour entier. Pour pouvoir y respirer, ils coupent des cannes, dont ils tiennent un bout dans leur bouche, & l'autre hors de l'eau, & attendent de cette manière que la nuit soit venue (*Voyez* PLONGEUR.). Alors, ils tirent leurs *caïcs*, vuident l'eau qu'ils contiennent, bouchent le trou qu'ils avoient fait, & à la faveur de l'obscurité, vont attaquer les galères des Turcs, & les pillent jusqu'à six lieues de Constantinople. (*V* S*)

CAICHE *ou* QUAICHE, *& encore mieux Ketch*, s. f. sorte de bâtiment (*fig. 174*), usité principalement chez les Anglois; ils sont ordinairement à poupe, quarrés, bien construits, & ornés d'une poulaine; leur gréement consiste dans deux mâts, c'est-à-dire, un grand mât & un mât d'artimon: leur grande voile est semblable, pour sa forme, à un artimon de vaisseau; ils ont au-dessus de la grande voile, un hunier & un perroquet; & au-dessus de l'artimon, un perroquet de fougue: ils portent en avant, trois ou quatre focs qui s'amurent sur un bout de beaupré, assez long & peu relevé. (*V* E*)

CAIES. *Voyez* CAYES. (*V***)

EBOTES, ſ. f. on appelle ainſi, dans ports, les adents qui ſe trouvent dans le jumelles, avec la mèche des mâts d'aſ-, & dont nous avons parlé à ce mot As-E, auquel on en verra l'explication. (*V***)

EBOTIS, ſ. m. c'eſt une eſpèce de pan-treillis, fait de petites pièces de bois plat :, endentées à mi-bois les unes ſur les n ſe croiſant à angle droit, & aboutant arré plus fort. Le milieu du ſecond pont aux, entre les gaillards & les hiloires du ſt ordinairement à *caillebotis*, pour don-ge à l'air dans l'entrepont; le gaillard auſſi entre les hiloires du milieu, depuis de l'échelle, juſqu'au fronteau, eſt pa-, aſſez ſouvent, fermé par des panneaux *tis*. Il y a des bâtimens, qui, au lieu eur paſſavant bordé en plein, n'ont de e la moitié de leur largeur à bord; l'autre *lebotis*: cela rend les hauts plus légers; dans le combat, une échappée pour la n couvre les *caillebotis* avec des prélarts, fait de la pluie ou du mauvais temps, on craint les coups de mer: cependant ſaiſons & parages pluvieux, ils donnent beaucoup d'humidité en bas, & on paroît y renoncer aujourd'hui. (*V** *B*)

LER, v. n. c'eſt ſe ſervir du courant & rée pour aller avec un vaiſſeau ſous voi-re le vent; alors, on manœuvre ſous une ilure bien diſpoſée, en mettant en panne, bord vent devant ou vent arrière, fai-ir, & mettant tout à culer, ſelon la po-l'on ſe trouve, par rapport à la terre, tes que l'on côtoie, & au tranſport de it que l'on monte ou deſcende les rivières, u de juſant. (*V** *B*)

RNE, CAYORNE *ou* CALIORNE, ſ. f. compoſé de deux groſſes poulies ou mou-67), à trois rouets ou davantage, ſur le iſſieu, dans chaque poulie, & d'un cor-ui, faiſant dormant d'un bout à l'eſtrop ces poulies, paſſe de-là dans tous les & ſert à élever ou à tirer de gros far-

a deux *caïornes* dans les vaiſſeaux, l'un au ât, & l'autre au mât de miſaine. La poulie re eſt eſtropée, au moyen d'un burin, dont l'effet en *b b* (*fig. 63*), à un pendeur qui lle à la tête du mât: la poulie inférieure a de fer, auquel on attache le fardeau qu'on ever. Ces deux *caïornes* ſervent principa-à embarquer & débarquer la chaloupe & ots. La *caïorne* du grand mât tient la cha-ar l'arrière, & celle de miſaine la tient par alors, & dans tous les cas où il faut faire nde force, on en fait paſſer le courant du dans une poulie de retour, crochetée à boucle ſur le pont, & on le met au ca-Lorſque ces *cayornes* ne ſont pas employées, on les range le long des haubans de leur mât, en accrochant le croc de la poulie inférieure à un œillet qui eſt placé à cet effet, au milieu du porte-hauban. (*V** *E*)

CAISSE *flottante*, *caiſſe d'amarrage* ou *bague*, ſ. f. *au département de Breſt*, COFFRE, ſ. m. c'eſt une groſſe *caiſſe* de bois (*fig. 66*), dont la coupe horizontale eſt quarrée ou octogone, d'ailleurs priſmatique; doublée, goudronnée & ſoigneuſement carenée, pour qu'elle ne faſſe pas d'eau & demeure bien flottante. On mouille pluſieurs de ces *caiſſes* ou *coffres* dans une rade, chacun ſur une ancre à laquelle ce *coffre* tient au moyen d'une chaîne; au milieu du deſſus, ou de ſon eſpèce de pont, eſt une groſſe bague ou boucle de fer, pour y amarrer les bâtimens qui arrivent en rade, ou qui ont levé leurs ancres pour appareiller; ou pour ſervir à touer les vaiſſeaux d'un endroit à l'autre du mouillage.

Il y a des *caiſſes flottantes* ou *coffres*, qui n'ont pas pour objet l'amarrage des vaiſſeaux, mais d'en ſupporter l'arrière dans le port, pour obvier à l'inconvénient de l'arc; on voit dans la *fig. 76*, l'emploi de ces *coffres*, ſur leſquels la voûte d'un vaiſſeau eſt accorée; pour forcer les accores, on pompe l'eau qu'on avoit introduit dans les *coffres*, avant de faire cet établiſſement, au moyen de quoi ces *caiſſes* en s'émergeant, ſoulagent la poupe.

On pourroit tirer parti de cette idée, pour ſe procurer la poſſibilité d'entrer un vaiſſeau dans un baſſin, avec une hauteur d'eau qui ne lui ſuffiroit pas au tirant d'eau qu'il doit avoir, abandonné à la différence qu'il prend, lège. Un vaiſſeau lège, tire trois ou quatre pieds d'eau de plus de l'arrière que de l'avant; lorſqu'il eſt queſtion de l'entrer dans un baſſin, on diminue cette différence, en lui mettant du leſt le plus de l'avant qu'il eſt poſſible; mais cela ne remplit qu'une partie de l'objet, parce que ce leſt, ne fait pas élever la partie de l'arrière, ſans en même temps faire caler le vaiſſeau en grand; & il n'en faut quelquefois pas davantage pour empêcher le bâtiment d'entrer, faute d'aſſez de hauteur d'eau. Les *coffres* de l'arrière, en émergeant le vaiſſeau dans cette partie, l'émergeroit en même temps en grand, & je ſuis perſuadé qu'on parviendroit à en réduire la différence à rien, en l'émergeant en même temps d'autant de tonneaux, qu'il en a de différence de déplacement de l'arrière, à celui de l'avant. Cela procureroit une célérité dans les opérations des baſſins, que les perſonnes chargées de ce ſervice ſentent aſſez, ayant été ſi ſouvent déſeſpérées de manquer pluſieurs marées ſucceſſivement, faute d'eau & malgré beaucoup de ſoins, d'inquiétude, de peine & de dépenſes; & dans des circonſtances où le temps étoit très-précieux. Il faut enfin ſonger à mettre la quille en ligne droite au moyen de *coffres*; alors toute marée ſera bonne. La difficulté ne conſiſte que dans la ſolidité de l'établiſſement: car il ne s'agiroit pas, pour cet effet, d'accorer ſous

la voûte : on peut ainsi soulager cette partie de quelques tonneaux : mais pour faire un effort quelque fois de cent tonneaux & plus, il faut prendre le vaisseau dans une partie inébranlable, & je ne verrois point de sûreté à l'appuyer ailleurs que sous ses hanches, dans les façons ; il faudroit pour cela des *coffres* ou pontons faits exprès : un seul, assez grand, ayant à une de ses extrémités un angle rentrant de 10 à 12 pieds, d'une ouverture conforme à celui de la ligne d'eau en cet endroit, pourroit recevoir l'étambot, ou sommet de cet angle : & très-chargé d'eau, un de ces pontons, ainsi sous le vaisseau, & bien amarré tribord & basbord, au moyen de grèlins, qui passeroient par les sabords de l'avant, on mettroit sous les estains, faux couples, *&c.* des chantiers de gabarits, portant sur le ponton ; ensuite on en pomperoit l'eau, & le ponton partageroit avec le vaisseau, cet allégissement. Il faudroit, dans le ponton, des compartimens formant plusieurs pièces, pour retenir l'eau dans les endroits nécessaires, & de manière qu'il demeure sans inclinaison ni différence. D'ailleurs, il seroit indispensable de le lier avec la dernière solidité, au moyen d'épontilles & d'entretoises burinées, parce qu'il se trouveroit dans un grand état de souffrance, allégé d'eau dans sa partie qui seroit sous le vaisseau, & chargé à l'extrémité opposée : au surplus, ce n'est pas ici le lieu de s'étendre davantage sur ce projet, qui demande d'être fort réfléchi, mais dont l'exécution procureroit des avantages inestimables. (*V**.*)

CAISSE *de poulie*, s. f. c'est une espèce de bloc ou billot de bois dur, travaillé, comme on le voit dans la *fig. 242*, pour former le corps d'une poulie ; on donne à cette *caisse*, pour la plupart des poulies, la figure d'une ellipsoïde plus ou moins applatie selon l'un de ses petits axes, suivant qu'elle prend un ou plusieurs rouets ; elle a une rainure ou goujûre *n n*, pour recevoir son estrop, & un trou *p*, qui la perce de part en part, pour y placer l'aissieu des rouets : celle-ci est pour une poulie simple ; on voit la *caisse* d'une poulie à trois rouets sur le même axe (*fig. 247 & 250*) ; celle de poulies de palan (*fig. 245*), formant deux corps pour recevoir deux rouets bout à bout ; celle d'une poulie de bout de vergue (*fig. 252*), pour recevoir aussi deux rouets, mais dans des plans qui se coupent à angle droit ; celle de poulie longue (*fig. 258*) ; de poulies coupées ou en galoche (*fig. 261*) ; d'une poulie particulière aux apparaux de carène (*fig. 259*) : ce sur quoi on trouvera plus de détail au mot POULIE. (*V***)

CAISSON, s. m. il y a sur l'arrière de la grande chambre des bâtimens, & quelquefois tout autour, des *caissons*, ainsi que dans la chambre de conseil, pour y serrer plusieurs objets ; il y a des *caissons* dans les canots, & autres embarcations, pour y renfermer les pavois & divers effets ; mais les principaux *caissons*, dans les vaisseaux, que l'on appelle encore *coffre à poudre*, ce sont ceux placés sur la plate-forme des soutes à poudre, de l'arrière de l'emplacement qui contient celles en baril, & de l'avant de la fosse aux cables sur équerre, au-dessous de la fosse aux lions ; il y en a trois de chaque bord de l'arrière, & un de chaque côté de l'avant : ces coffres sont placés à bord, dans les façons ; ils sont bien lambrissés, chauffés & doublés en toile ; ils ont un faux fond : enfin on les arrange pour qu'ils puissent se tenir le plus sec qu'il est possible, parce qu'ils doivent contenir les poudres en gargousse : *voyez*, pour plus de détail, le mot EMMÉNAGEMENS. (*V***)

CAJUTE, lit de vaisseau. *Voyez* CABANE. (*B.*)

CALANGE *ou* CALANGUE. *Voyez* CALANGUE *ou* CARANGUE. (*B.*)

CALANGUE *ou* CARANGUE, s. f. on nomme ainsi une petite baie formée, assez volontiers, à l'embouchure d'une rivière, & couverte par quelques terres hautes, où de petits bâtimens peuvent se refugier. C'est aussi, quelquefois, un simple abri près de la côte, couvert par une élévation du côté d'où vient le vent. (*B.*)

CALBORD, s. m. *Voyez* GABORD. (*B.*)

CALCET, s. m. (*Méditerranée.*) pièce de bois ; ordinairement d'orme, de forme parallélipipède, qui termine par en haut les mâts d'une galère & de quelques autres bâtimens de la Méditerranée. Il est représenté par *l* dans la *fig. 33*. Les deux ouvertures qu'on y voit entre la lettre *l*, & la lettre *k* qui indique la gabie, contiennent des rouets ou poulies, servant au mouvement de la drisse. *Voyez* MATURE *à calcet.* (*B.*)

CALE, s. f. (*Fond de cale.*) c'est la partie la plus basse du vaisseau, comprise entre le premier pont & le fond du navire, dans toute son étendue, & qui est divisée en plusieurs parties, où l'on renferme les poudres, le biscuit, les voiles, les cables & cordages, les futailles, les vivres, *&c.* Ces différentes séparations ou compartimens s'appellent *soutes*, ou *fosses*, ou *cales* particulièrement dits, & prennent leur dénomination des choses qu'elles renferment ; *soutes aux poudres*, *soutes à pain*, *cale à l'eau*, *cale aux vivres*, *fosse aux cables*, *fosse aux lions*, &c. Les vaisseaux de ligne ont, dans la *cale*, un faux-pont, établi à cinq ou six pieds en contrebas du premier. *Voyez* tous ces termes, & particulièrement celui EMMÉNAGEMENT. (*V*B*)

CALE (*donner la*) on donne la *cale* aux malfaiteurs, qui y sont condamnés d'après l'ordonnance du roi : on y procède en faisant passer un cartahu dans une poulie frappée à la tête du grand mât, & dans une autre au bout de la grande vergue qui doit être haute ; ensuite avec le bout de dehors du cartahu, qui vient jusqu'à l'entrée du passavant, on amarre un cabillot, à cinq pieds du bout, pour empêcher de le hisser plus haut ; l'on amarre en même temps un anspect par le milieu, sur le bout du cordage ; après quoi on fait asseoir le coupable sur cet anspect, le cartahu entre les jambes, & on l'y amarre par les cuisses avec du bi-

en lui liant les mains au-dessus de la tête ; s le cabillot dont nous avons parlé : après et appareil, on tire un coup de canon, on n pavillon rouge à un des mâts, & le pa- u bout de la vergue, le cabillot à joindre, 'on a donné le temps à tous les équipages âtimens en rade, de le voir, on le laisse r librement & de tout son poids à la mer, e rehisser tout de suite, à la même hauteur, eplonger autant de fois qu'il y est condamné : l'exécution, on le remet dans le vaisseau, ant sur le hale à bord, qu'on a eu la pré- n d'amarrer avec l'homme, sur le milieu de est. Cette punition est plus exemplaire que pour le criminel ; on ne la fait qu'à bord du au du commandant, ou, par son ordre, à de celui où s'est commis le délit.

y a deux autres manières de donner la *cale*, e sont point en usage en France, que l'on e la *cale sèche*, & la *grande cale* ; la *cale sèche* ffère de celle dont nous venons de parler, ce que l'on ne laisse pas tomber le patient à l'eau : ce qui est une espèce d'estrapade. donner la *grande cale*, le hale-à-bord passe us la quille, du côté opposé à celui où on tomber le criminel, ensorte qu'on le retire faisant passer sous le vaisseau. (*V*B*)

LE *de construction* ; la *cale de construction* est ce de grillage, à terre, sur lequel porte le au où on travaille ; il faut que le fond sur l porte la *cale* soit solide. On dresse le ter- de manière qu'il soit fort uni, sur une pente e de douze lignes par pied, plus ou moins, une longueur de 300 pieds, environ, que avoir la *cale*, y compris l'avant *cale* ; on pose e terrein, ainsi uni & battu, & selon sa lon- r, plusieurs longuerines ou files de bois, com- s chacune d'autant de pièces de chêne de échantillon, qu'il en faut pour fournir la lon- r de la *cale* ; ce premier établissement doit for- une largeur de quinze à seize pieds ; il doit croisé à angle droit par des traversins de même & échantillon, qui s'entaille avec les longue- , & qui laissent entre eux une distance telle, n puisse y trouver autant de vuide que de . Dans les endroits où on suspecteroit le ter- , & sur le bas de la *cale*, s'il est vaseux, on e plus bas, & on augmente la hauteur du ge par la répétition des longuerines & des tra- ns que nous venons de décrire ; on n'entaille de quelques pouces, les traversins & longue- des premiers grillages, & il n'y a que celui ieur, où ils soient entaillés moitié par moitié. e sont sur ces *cales* que sont établis les chan- ou tins, sur lesquels doit porter la quille du au en construction, ou en radoub, (car uefois on hale des vaisseaux ou frégates sur *ales* de construction pour les y radouber).

ne *cale* de construction doit être environnée z d'espace de terrein pour pouvoir y assem- bler les couples, y recevoir les bois qui arrivent pour la construction, sans qu'on soit obligé de les mettre trop en menlon. Cet inconvénient a lieu dans les chantiers du port de Brest, beaucoup trop resserrés ; & il est fort nuisible à l'œconomie : car, dans les recherches des pièces, il faut faire un sacrifice, ou de bois en prenant les premières venues qui conviennent aux gabaris, mais que l'on pourroit mieux employer ; ou de temps, en remuant sans cesse les pièces pour trouver quelquefois, tout dessous, celle qui convient exactement. Cet espace s'appelle donc, aussi, le *chantier*, preuve de la pauvreté du langage marin, ou du peu de soin qu'on y met, car ceux sur lesquels porte la quille, s'appellent encore *tins*, & on devroit s'en tenir uniquement à ce terme pour signifier cet objet.

Les *cales* pour les vaisseaux de commerce, toutefois lorsqu'on en fait, sont beaucoup plus simples ; des traversins enterrés à la manière des lambourdes, paroissent suffisans pour y élever l'édifice, & y établir l'appareil sur lequel le bâtiment doit être lancé à l'eau. (*V***)

CALE *de radoub* ou *carène* ; il y a aussi dans plusieurs endroits des ports, le long & au bas des quais, des cales ou grillages construits de basse-mer, destinés aux carènes & légers radoubs des bâtimens de basbord, gabares, vaisseaux de commerce, pontons, *&c.* ; on y hale, de mer haute, le bâtiment à la carène duquel on veut travailler, & il y échoue quand la mer se retire ; si c'est un bâtiment fin, on l'accore le long du quai sur des billots ou défenses qui y sont suspendus ; le grillage est disposé pour cet effet ; le navire y est d'ailleurs contretenu par des saisines qui embrassent les mâts, & quelques corps morts établis sur le quai pour cet usage, ensorte qu'on peut l'échouer droit, sans avoir à craindre qu'il renverse du côté du large, ou de celui de terre ; ces *cales*, que l'on appelle *grillages*, ne sont cependant souvent que de simples chantiers ou traversins, fondés soigneusement : on dit *ce bâtiment a besoin d'être carené ; il faut le mettre sur le grillage*, & par abréviation sur le *gril*. Pour les travaux considérables à faire aux fonds des vaisseaux de ligne, on a des bassins. (*Voyez* ce mot.) Au surplus, au défaut de bassin ou de *cale*, on a la ressource d'abattre en carène. (*V***)

CALE *de quai* ou *escale*, les *cales de quai* sont des rampes en pente douce, pratiquées de distance en distance le long des quais, & où accostent les embarcations pour y embarquer ou en débarquer facilement, hommes & effets ; on y aborde plus haut ou plus bas, selon que la mer se trouve plus ou moins haute. Dans les basses mers de malines, & sur-tout de grandes malines, les embarcations ne peuvent se rendre aux *cales*, qui finissent sur un terrein que la mer alors découvre : pendant ce temps on se sert de planches, comme sur une grève, pour s'embarquer & se débarquer ; mais pour le peu qu'on ait des effets à charger ou à décharger,

pourroit le faire au maillet ; il braie les joints à mesure qu'ils sont calfatés ; & tout le calfatage fini, tant des joints que des gélivures ; les gourables, les têtes des clous, visitées ; ceux qui tenoient peu, changés ; après avoir garni de plomb le can d'avant du taillemer, & quelquefois la râblure de la quille, & quelques joints au-dessus, par le travers du pied du grand mât : le *calfat* donne le courroi. Lorsque le vaisseau a resté longtemps en radoub, & que la carène peut encore en avoir contracté de l'humidité, il le chauffe une seconde fois avant de lui appliquer sa carène, ou son courroi. S'il est question de le doubler en cuivre, il recouvre l'arrière de l'étambot, & les ferrures du gouvernail avec du plomb ; il applique de la toile à prélart, ou du papier sur toute sa partie submergée, & ensuite les feuilles de cuivre, qu'il cloue avec des clous de cuivre du même métal, en quinconce, dont les parallèles sont distantes de quatre pouces ; ces feuilles se recouvrent d'un pouce du bas en haut, & de l'avant à l'arrière. Si l'on doit doubler le bâtiment en sapin, c'est l'affaire du charpentier.

Le travail du *calfat* exige beaucoup d'attention & de soin. Un bon maître *calfat* est un homme d'autant plus précieux, que ses opérations étant des plus méchaniques, & son métier très-dur, rarement les officiers du génie & autres à la tête des travaux, les suivent d'assez près, pour n'être pas obligés de s'en rapporter à lui, en grande partie : quand on chauffe un vaisseau, les *calfats* sont dans le feu : qui voudroit peindre un enfer, pourroit prendre là des idées supportables ; ils sont au milieu d'une fumée à laquelle eux seuls peuvent tenir : dans les commencemens de mon service aux constructions, plein de zèle, je voulois tout voir par moi-même, & de près ; &, lors du feu, je descendois dans les bassins où on chauffoit : quoique je fusse bien en arrière des *calfats*, je m'y trouvois mal chaque fois, & je reconnus qu'une habitude seule, prise dès l'enfance, pouvoit faire résister dans une pareille fournaise ; ils sont d'ailleurs inondés par l'eau dont on arrose le vaisseau pour couper le feu ; pénétrés par celle qui se trouve souvent au fond des bassins, dans laquelle il entre quelquefois jusqu'à la moitié du corps pour chauffer le petit fond ; & cela hiver comme été. Il n'est pas étonnant qu'il périsse, dans les mouvemens considérables, une grande partie de ces hommes utiles : cependant on a l'attention de les envoyer changer après le feu ; &, tant qu'on peut, on fait pomper l'eau des bassins, jusqu'à la dernière goutte, avant l'opération : au surplus, il n'est pas besoin de dire que l'objet des peines & des soins des *calfats*, est de la plus grande importance : à quoi serviroit de faire les meilleurs vaisseaux, s'ils ne pouvoient se tenir sur l'eau ? on sent de quelle utilité sont, dans les incendies, des hommes tels que je viens de les dépeindre : nous l'avons éprouvé plus d'une fois. L'entretien des pompes, à plusieurs égards, regarde encore les *calfats*.

A la mer, le *calfat* a soin de calfater les hauts du vaisseau, dès qu'il fait beau, & suivant le besoin ; il recherche les voies d'eau, s'il s'en manifeste. La plupart d'eux ont à cet égard un instinct de zèle & de courage qu'on ne peut trop admirer, & qui demeure souvent à récompenser. Etant en Morée, chargé à fond, prêt à partir, il se déclare à notre vaisseau une voie d'eau de 13 pouces par heure ; c'étoit dans l'hiver ; il faisoit très-froid : il n'y avoit pas là de galeries pour visiter : notre maître *calfat* (un maltois), sans hésiter, se jette à l'eau, fait plusieurs fois le tour du vaisseau sans paroître ; reste sous l'eau un temps si prodigieux, que je n'ose le dire, & que nous désespérions absolument de le revoir : il trouve la voie d'eau de l'avant, peu en-dessous de la flottaison ; nous passâmes nos canons & d'autres effets, de l'arrière pour l'émerger, & il la boucha parfaitement. Mon intention étoit de récompenser noblement cet homme, d'un service important, qu'on n'auroit jamais pu exiger de lui ; mais quoique je fusse intéressé dans le vaisseau, je ne le commandois pas : j'étois beaucoup trop jeune : le capitaine, pour épargner la bourse des co-intéressés, ne lui donna rien qu'un coup d'eau-de-vie ; & ce qui me surprit le plus, il n'en parut pas mécontent. Il faut donc convenir que les services de ces gens-là sont bien plus désintéressés que les nôtres. Qu'un homme bien né ait rendu un service équivalant, & avec autant de risque pour sa personne ! il trouveroit fort dur aussi peu de reconnoissance ; il s'attendroit, sinon à une récompense pécuniaire, au moins à de l'avancement, des honneurs, &c. Dans les combats, les *calfats*, ainsi que les charpentiers, se portent par-tout où le canon a pu faire brèche, sous les ordres de l'ingénieur-constructeur, s'il y en a un à bord, pour tâcher de la réparer. Le *calfat* tient les pompes du vaisseau en état, en ce qui le concerne, & y sonde de temps à autre, pour voir quand il est nécessaire de pomper. (*V****)

CALFAT, on a nommé quelquefois ainsi l'étoupe même qui sert à calfater. (*B.*)

CALFATAGE, s. m. effet résultant de l'action de calfater ; principale besogne du calfat. *Le calfatage est bien fait ; le calfatage est encore bon ; le calfatage est mauvais ; il y aura beaucoup de calfatage à faire à ce vaisseau.* (*V****)

CALFATER, v. a. & n. principal ouvrage du calfat, & dont se tire le nom de sa profession ; c'est remplir d'étoupe les écarts & joints, ou entre-deux des bordages, qui, ainsi *calfatés*, s'appellent *couture* ; on *calfate* aussi les gélivures, & fentes qui auroient pu se faire au bordage, en le mettant en place. Pour *calfater* les joints & écart d'un vaisseau, le calfat commence par se servir d'un fer tranchant, ou ciseau, pour les ouvrir extérieurement, s'ils sont trop justes, allant à rien au fond

ou à la membrure, où ils ne peuvent être trop serrés; il se procure ainsi de la place pour y introduire de l'étoupe, ce qu'il fait au moyen, d'abord, d'un autre fer aussi en ciseau, mais qui ne coupe point du tout, & qu'on appelle *fer simple;* avec ce fer, il range la première étoupe à coup de maillet *x* (*fig. 180*), dans le fond du joint; ensuite il emploie un autre fer, proprement fer de calfat, appellé aussi *clavet* ou *fer double*, parce qu'il a une rainure au lieu du tranchant, comme on peut le voir dans la *fig. 16*; il continue avec ce fer à faire prendre de l'étoupe aux joints, qui doivent en recevoir trois par pouce d'épaisseur du bordage, & il finit par rebattre sa couture; ce qui étant fait, il l'enduit de brai bouillant; dans les vaisseaux de ligne, dont le bordage a beaucoup d'épaisseur, on ne se contente pas du maillet pour finir de ranger l'étoupe; on pataraffe, comme nous l'avons dit au mot CALFAT.

Nous avons dit que les calfats ouvroient les joints à l'extérieur avec le fer tranchant, quand ils se trouvoient trop justes: le charpentier, qui a mis le bordage en place, a donné alors à cet égard dans un excès de précision, dont on n'est pas tenté de le corriger, de crainte qu'il ne se jette dans celui opposé, où il y a beaucoup plus d'inconvénient; c'est de laisser un joint trop grand, que l'on appelle un *faux joint*: cela arrive quelquefois. Si c'est dans toute la longueur du bordage, le meilleur parti à prendre est de le changer; si c'est seulement dans une longueur de quelques pieds, le mieux est d'y mettre un rombaillet: cependant quelquefois, pressé par la marée, ou commandé par d'autres circonstances, on tente de le *calfater;* & il y a des calfats qui se piquent de réussir très-bien à boucher des joints fort grands; au lieu d'étoupe, on y introduit des tourons; on recouvre la couture d'une bande de plomb; & si par la-dessus, le bâtiment est doublé en sapin, on peut être assez tranquille sur cette opération: cependant c'est un mauvais ouvrage dont il ne faut se contenter que dans une extrémité pressante.

Le calfat *calfate* les hauts & les ponts du vaisseau, soit avant, soit après le travail de la carène; il chauffe & braie les soutes à pain; garnit de toiles les coffres à poudre: le surplus de son travail a été suffisamment expliqué au mot CALFAT. (*V* **)

CALFATIN, s. m. apprentif calfat. (*V* **)

CALHAUBAN, ou mieux GALHAUBAN, s. m. les *calhaubans* ou *galhaubans* sont de longs cordages qui sont capelés aux mâts de hune & de perroquet, pour les soutenir & affermir, en secondant l'effet des haubans. Il n'y a nulle différence des *galhaubans* aux haubans, sinon que les *galhaubans* n'appartiennent qu'aux mâts de hune & de perroquet, & qu'au lieu de se rider au pied du mât, auquel ils sont capelés, sur la hune ou sur les barres de perroquets, comme les haubans, ils descendent jusque contre le bord du vaisseau & au porte-hauban, où ils se rident de la même façon que les haubans, avec des chaînes tout comme eux.

Les *galhaubans* sont très-nécessaires pour contenir les mâts de hune ou de perroquets, qui n'auroient sans cela de retenue que sur les hunes, ou sur les barres de perroquet, ce qui ne les appuieroit pas suffisamment.

Le grand mât de hune d'un vaisseau du premier rang a, de chaque bord, trois *galhaubans*, formés par trois cordages seulement, dont chacun fait 2 branches; le petit mât de hune en a aussi 3; le grand & le petit perroquet, & le perroquet de fougue, chacun 2; le mât de perruche d'artimon n'en a qu'un.

Les *galhaubans* sont désignés dans la *fig. 166* par les lettres suivantes:

K, *galhaubans* du grand mât de hune.
L, *galhaubans* du petit mât de hune.
M, *galhaubans* du perroquet de fougue.
N, *galhaubans* du grand perroquet.
O, *galhaubans* du petit perroquet.
P, *galhaubans* de perruche. (*V* * *E*)

CALIBRE, s. m. le *calibre* d'un canon est le diamètre du cylindre que figure son ame; le diamètre du boulet en est aussi le *calibre*. L'expérience ayant appris qu'un boulet d'une livre avoit pour *calibre* ou diamètre 1 pouce 10 lignes 8 points, si l'on peut regarder le poids des corps semblables, de même matière, comme proportionnel à leur volume; la géométrie nous enseignant d'ailleurs que le rapport du volume des corps semblables est égal à celui du cube de leurs dimensions homologues; connoissant le *calibre* du boulet d'une livre, on se procurera facilement le *calibre* des boulets de toute pesanteur: soit proposé de trouver *x*, *calibre* du boulet de 24; il faut faire cette proportion: 1 livre: $\overline{1 \text{ po. } 10 \text{ lig. } 8 \text{ points}}^3$ :: 24 livres: x^3. Le *calibre* cherché $x = \sqrt[3]{\left(\frac{24 \times \overline{1 \text{ po. } 10 \text{ lig. } 8 \text{ points}}^3}{1}\right)} = 5$ pouces 5 lignes 4 points.

Le *calibre* de la pièce n'est pas exactement égal à celui de son boulet; pour qu'il y puisse entrer librement, ce *calibre* de la pièce est plus grand; & il doit être avec celui du boulet dans le rapport du sinus total, au sinus de 75°: le jour que cette différence procure, s'appelle *le vent* ou *l'évent du boulet*. Pour avoir donc *x*, *calibre* du canon ou pierrier, portant le boulet d'une livre, il faut faire cette proportion:

Sin. 75 : 1 pou. 10 lign. 8 poi. = 272 poi. :: sin. total : *x*.

2.434569 = log. 272 points, ou log. 1 pou. 10 lign. 8 points.
10.000000 = log. rayon ou log. sinus total.
12.434569 = leur somme.
9.984944 = log. sinus 75°.
2.449625 = le reste = log. *x* = log. 281.6 poi. = log. 1 pou. 11 lignes 6 points.

Ainsi le *calibre* de la pièce pour le boulet d'une livre, est d'un pouce 11 lignes 6 points.

ais pour éviter la peine de faire ces calculs les *calibres* des pièces & des boulets d'un ordinaire, en voici une table :

Poids boulets.	Calibre des boulets.			Calibre des pièces.		
livres.	2 po.	11 lig.	11 poi.	3 po.	1 lig.	3 poi.
	3	5	2	3	6	8
	3	9	4	3	11	0
	4	3	10	4	5	9
	4	11	5	5	1	6
	5	5	4	5	7	9
	6	2	9	6	5	6

s menues armes, telles que fusils, mousquets, ets, ont aussi leur *calibre* : pour la guerre, nunément, il est tel qu'il convient à des balles à la livre ; on sait que ces balles sont de plomb ; eur *calibre*, relativement à celui des balles sées de fer & de même poids, doit être dre, & cela en raison inverse des racines ues du rapport des pesanteurs spécifiques de eux métaux ; sachant donc que le rapport de santeur spécifique du plomb à celle du fer, est e 11.325 à 7.645, on est à même de se rer encore, sur la connoissance du *calibre* du t de fer d'une livre, celui de toute balle de , & du canon qui la doit recevoir. (*V***)

LIBRER, v. a. ou n. Des boulets ou balles férens calibres étant mêlés, pour les mettre par de calibre, on a un instrument (ordinaire- une plaque de cuivre), appellé *passe-balle*, de trous circulaires de la grandeur des diffé- calibres. On y présente les balles ou les bou- & en y passant librement & juste, le calibre t indiqué : cette opération s'appelle *calibrer*. *)

LIORNE, s. f. CAÏORNE. *Voyez* ce mot. *)

LME, s. m. le *calme* absolu est l'immobilité r ; le contraire du vent, qui est l'effet du ement de ce fluide ; *calme plat*, cessation en- du vent, telle que les voiles tombent à plat urs mâts respectifs. Quand, à la mer, on est de vent, on reste en *calme* : le vent cessant, r demeure quelquefois encore long-temps & élevée ; alors les navires fatiguent beau- Lorsque la lame a tombé, que la mer est ue unie, on dit aussi qu'elle est *calme* ; & peut-être plutôt à cet état de la mer, qui alors te, qu'on doit l'expression *calme plat*. (*V***)

calme peut être aussi dangereux aux naviga- que la plus violente tempête. Un bâtiment emps en *calme*, consomme ses provisions, & se trouver réduit à la plus affreuse famine. n'étant plus renouvellé par les courans d'air qu'occasionne le vent, se corrompt, & cause des maladies funestes. L'ennui s'empare de tout le monde, & augmente encore le mal. Si c'est dans un endroit où l'on ne puisse pas mouiller, les courans, qui régnent dans presque tous les endroits de la mer, peuvent entraîner le navire loin de la route, ou sur des écueils. Le danger est sur-tout très-pressant, & souvent inévitable, si un bâtiment est pris de *calme* près d'une côte où portent les courans, & qu'il ne soit pas possible d'y mouiller, comme à la côte de Norvège, à quelques-unes de celles de la côte d'Espagne, dans le golphe de Gascogne, de la Méditerranée *&c.* où la profondeur est trop considérable. Si le *calme* surprend un navire dans un chenal, entre des rochers, ou entre des hauts-fonds, où il ne seroit pas possible de mouiller, alors l'art n'offre aucune ressource. Il faut donc éviter avec soin de s'approcher de pareilles côtes, ou de s'engager dans un chenal de quelque étendue, & où l'ancre ne peut pas prendre, à moins qu'on n'ait un vent fait & bien favorable. Le baromètre nautique peut être d'une grande utilité dans ces circonstances, pour indiquer quand il faut s'éloigner de la terre, & quand on peut la rallier sans risque. *Voyez* ce mot, & aussi celui ATTÉRAGE.

Certains endroits de la mer sont sujets à des *calmes* fréquens & de longue durée. On trouve, dans le *Traité de navigation* de M. Bouguer le fils, une carte réduite d'une grande partie de la terre, où est marqué un espace de mer près de l'équateur, entre l'Afrique & l'Amérique, mais beaucoup plus près de l'Afrique, comme n'y régnant que *calme* ou orage. Différens routiers portugais indiquent aussi des *calmes* habituels, dans plusieurs endroits, comme sur la route du cap Negro, au lieu nommé *Angra de Negro*, ou port des Nègres ; à la côte occidentale d'Afrique par les 15 & 16° de latitude sud, *&c.* Dans quelques-uns de ces endroits, le *calme* est dangereux, à cause des courans auxquels il vous livre ; dans d'autres, la mer est, dit-on, aussi immobile que l'air, & le vaisseau y est comme à l'ancre.

Si un bâtiment passe sous une terre haute, de dessus laquelle vient le vent, il peut s'y trouver en *calme* subitement, ce qui le livrant aux courans, peut l'exposer à périr. Quelquefois alors on reçoit le vent dans les voiles les plus hautes, si la mâture est assez élevée.

Il peut arriver aussi qu'on se trouve subitement en *calme*, en approchant à un certain point d'une terre haute, avec un vent qui y porte, ce qui peut exposer aux mêmes dangers. Cette singularité vient sans doute de ce que l'air proche la côte, s'appuyant contre elle, résiste au courant du même fluide, qui porte à cette côte (sur-tout si elle est comprise entre deux terres également ou plus hautes, avancées en mer), & oblige ce courant à se détourner, pour se mouvoir parallélement à la côte. Alors c'est que le vaisseau est arrivé jusque dans l'espace en *calme*, par l'aire qu'il avoit acquise. Si

cette explication est bonne, le fait ne doit pas avoir lieu dans les vents forcés, qui obligeroient bien l'air près de la côte, à s'élever, pour s'échapper par-dessus les terres.

Ces considérations, pour le dire en passant, doivent faire mettre beaucoup de circonspection dans les jugemens qu'on porte de la conduite des personnes chargées de celle des bâtimens de mer.

Si pour sortir d'un port, d'une rade, le vent est à peine favorable, s'il est foible, si les accessoires du temps donnent lieu de craindre des alternatives de *calme*; si l'on doit passer sous des terres hautes qui peuvent en produire, ou détourner le vent de manière à le rendre contraire à la route; si l'on est informé qu'il l'est au dehors, malgré l'apparence du dedans; si le commandant est chargé de la conduite d'un grand nombre de bâtimens de nature, & de qualités très-différentes, il attendra, avec raison que les circonstances soient plus favorables, & fera bien de braver les vains propos des personnes non instruites. Nous avons vu assez d'accidens funestes être le fruit d'une conduite contraire, ou d'ordres absolus surpris à l'autorité.

C'est encore ici que le baromètre peut & doit jouer un grand rôle, un rôle bien utile. Une escadre, un convoi sont encore en rade, & le temps paroît devenu à-peu-près favorable; doivent-ils partir? Non, si le baromètre annonce que cette apparence flatteuse va bientôt faire place à du *calme*, à des temps affreux, & tout-à-fait contraires. Qu'elle les laisse passer, elle arrivera plutôt en partant un peu plus tard, & ne risquera pas de périr, d'etre la proie de l'ennemi, après avoir été maltraitée & dispersée par la tempête. Que d'exemples viennent à l'appui de ceci! Je n'en citerai que deux. La malheureuse sortie de M. de Guichen en 1781, & ce qui s'est passé à l'Orient presque au moment de la paix actuelle (1783); on en trouvera d'autres au mot BAROMÈTRE *nautique*.

Je ne prétends pas que ces motifs n'aient pas servi quelquefois de prétexte à de trop longs retards; mais je dis qu'on a souvent blâmé mal-à-propos, & les preuves ne me marqueroient pas au besoin.

Dans plusieurs parages le *calme* subit qui termine un coup de vent, lorsqu'il étoit encore dans sa force, annonce un changement subit de la direction du vent, ou, comme disent les marins, *une faute de vent*. Dans les parages septentrionaux de l'Europe, s'il survient un tel *calme*, lorsqu'on éprouve un coup de vent du sud, du sud-ouest ou des environs, on doit s'attendre à voir le vent sauter au nord-ouest ou à-peu-près; ce qui est toujours annoncé par une ascension plus ou moins grande du mercure dans le vuide du baromètre. Plus cette ascension est grande, & moins ce nouveau coup de vent est fort; plus elle est rapide, & plutôt il cesse. Mais si après avoir ainsi monté avec rapidité, le baromètre ne continue pas à monter lentement; s'il s'arrête tout-à-coup, on doit s'attendre à le voir bientôt redescendre; & le coup de vent recommencer du nord, ou environ, s'il descend peu; du sud, ou environ, s'il redescend beaucoup. *Voyez* BAROMÈTRE *nautique*. (*B.*)

CALME, *temps calme*; c'est l'état de l'atmosphère, lorsqu'elle n'est point, ou presque point, agitée par le vent. (*B.*)

CALME, *mer calme*; la mer est *calme*, lorsque les mouvemens d'ondulation, qui lui sont, ou qui lui ont été imprimés par le vent, sont nuls ou presque nuls, quoiqu'elle puisse avoir un mouvement de translation, causé par les courans des marées, ou par les courans alisés. (*B.*)

CALME *plat*. *Voyez* CALME. (*B.*)

CALMER, v. n. *le vent*, *la mer commencent à calmer*, se disent, quand la force du vent & l'agitation de la mer dominent; *le vent*, *la mer sont calmes*; cela ne signifie point qu'on soit dans un calme absolu, mais qu'on est revenu à un calme relatif à un coup de vent que l'on vient d'essuyer. (*V***)

CALMER *les flots de la mer*; cet objet est encore un de ceux où, les personnes les moins instruites de la science du navigateur, proposent avec confiance les projets les plus singuliers, pour ne rien dire de plus. On a prétendu que deux vaisseaux hollandois, assaillis d'une horrible tempête, aux environs des isles de S. Paul & Amsterdam, dans la partie sud de la mer des Indes, répandirent de l'huile autour d'eux, *calmèrent* l'agitation de la mer, & arrivèrent heureusement, je crois, à Batavia, où ils avoient dessein d'aller. On a prétendu encore que pendant la pêche de la morue sur le banc de Terre-neuve, l'espace de mer, qui couvre ce banc, inondé de toutes les matières huileuses que rendent les parties de poisson qu'on jette, est calme pendant que la mer est très-grosse aux environs; que dans certains petits ports d'Angleterre, de petites expériences faites avec de petites quantités d'huile, répandues autour de certaines petites embarcations, ont *calmé* la mer agitée dans ces ports. Aussi-tôt, sans examiner si les faits sont bien sûrs; si, en les supposant tels, ils ont bien pour cause celle à laquelle on les attribue, on a proposé de *calmer* les tempêtes avec de l'huile; & ce qui étonne davantage, c'est que M. le docteur F., & d'autres personnes, aussi peu faites que lui pour croire à cette merveille, ont paru l'appuyer sérieusement; c'est qu'une académie, chez une nation maritime, ayant sa résidence au bord d'une mer, la plus orageuse, a proposé un de ses prix, pour l'examen du fait.

Il nous semble que, pour se défier infiniment de la variété de pareilles assertions, il suffit d'avoir vu la mer agitée des mouvemens furieux que lui imprime la violence des vents, & que souvent elle garde en grande partie, long-temps après que cette cause a cessé. Comment croire sérieusement qu'un peu d'huile, ou beaucoup d'huile, répandue sur la surface de la mer, détruira l'effet d'une

cause capable d'enlever des masses d'eau, beaucoup plus haut que les plus grands vaisseaux; de les élever eux-mêmes à des hauteurs considérables, ou de les choquer avec une violence capable de les enfoncer & de les faire périr, quelque solidement qu'ils soient construits, quelque bien liés qu'ils soient dans toutes leurs parties, comme on le verra aux mots COURBES, GOUTTIÈRES, HILOIRES, LIAISONS, *&c.?*

Entre cent mille faits, en voici un propre à fixer un peu les idées des personnes qui ne connoissent pas la mer, sur les effets dont elle est capable. Dans une très-violente tempête, à la fin de 1764, un navire de 500 tonneaux, ayant toute sa charge (*Voyez* TONNEAU *de poids.*), & pesant, comme on sait, à-peu-près autant, c'est-à-dire, mille fois deux mille en tout, étoit mouillé sur trois ancres au large d'une roche près Bayonne. La mer n'étoit qu'à demi-montée, & lors de la plus haute marée, la roche restoit encore au-dessus de l'eau de 15 pieds; cependant une lame arrache les ancres, enlève le bâtiment, lui fait franchir les 30 pieds, & le jette par-dessus la roche entre elle & la terre. Et pour preuve qu'il fut enlevé en quelque sorte avec facilité, & même plus haut qu'il ne falloit, c'est qu'il tomba assez droit, de l'autre côté de la roche, ce qui sauva une partie de l'équipage. Les partisans de l'huile pour *calmer les flots de la mer*, voudroient-ils bien nous dire ce qu'elle auroit fait là, même en très-grande quantité?

Croyons donc que quelque cause inconnue, ou non apperçue, a fait illusion aux personnes qui ont cru voir des effets sensibles des matières huileuses répandues sur la surface de la mer, relativement à la tranquillité des navires. D'ailleurs ne sembleroit-il pas qu'une tempête n'agit que sur un point de la mer? Mais si, comme cela n'est que trop vrai, elle peut accompagner un bâtiment pendant plusieurs jours, où prendroit-il toute l'huile nécessaire pour opérer par-tout cet effet prétendu?

L'huile n'est pas le seul moyen qu'on ait proposé pour cela; un médecin en a imaginé un autre que voici: il veut qu'à des panneaux de bois flottans, plus ou moins grands, suivant la grandeur du bâtiment, on attache des charnières qui serviront à fixer ces panneaux à la flottaison, & tout-autour de lui. Lorsque la mer n'auroit pas besoin d'être *calmée*, les panneaux seroient relevés le long du bord. On les abattroit, & on les laisseroit flotter sur la surface de la mer pour l'appaiser. J'ai voulu parier que ce docteur a pris cette idée des plateaux de bois circulaires ou à pans, que les porteurs d'eau de Paris posent sur l'eau que contiennent leurs seaux. Ces plateaux sont propres à amortir les petites ondulations que le mouvement de l'homme imprime à cette eau; donc les panneaux de M... amortiront les mouvemens de la mer. Puissamment raisonner! Voilà cependant un échantillon des raisonnemens que les marins de profession auroient tous les jours à combattre, s'ils daignoient le faire. (*B.*)

CALMIE, s. f. *acalmie. Voyez* ce mot. (*V***)

CALONADE. *Voyez* CANONADE. (*B.*)

CAMAGNE, s. f. lit d'attache le long du bord. *Voyez* CABANE. (*V* A*)

CAMBRÉ, ÉE, adj. courbé, ceintré (*V***)

CAMBRER, v. a. c'est courber des bordages, des barrots, pour leur donner le contour, le bouge qu'ils doivent avoir; pour cela on les chauffe, sur-tout lorsqu'il est question de leur donner beaucoup de plis. (*V***)

CAMBUSE, s. f. retranchement fait dans les vaisseaux de commerce, ordinairement dans la partie de l'avant de l'entrepont, pour y placer les boissons & tous les vivres de l'équipage, excepté le biscuit qui se met toujours dans la partie de l'arrière, soit en boucaut, soit en soute. (*V***)

CAMPAGNE, s. f. voyage, ou course sur mer, dont la durée a, pour terme, le temps où on est armé, quoiqu'on ne tienne pas toujours la mer; que l'on soit de temps à autre en relâche, ou que l'on demeure plusieurs mois dans les colonies; il y a même des *campagnes* de rade: ce sont celles, où, toujours prêt à mettre à la voile, on est cependant demeuré au mouillage; soit qu'on n'ait fait l'armement que pour en imposer à l'ennemi, soit qu'on se trouve bloqué; ou pour d'autres raisons. (*V***)

Si l'objet de la *campagne* est seulement d'exercer les officiers & les équipages, la *campagne* se nomme d'*évolution*.

On nomme *campagne d'observation* celle qui a pour objet d'éclairer les mouvemens de l'ennemi. Mais on nomme *campagne d'observations* celle dont l'objet est de faire des découvertes, ou de faire des essais propres à perfectionner la navigation, de quelque manière que ce soit.

Une *campagne* est dite *de croisière*, lorsque les vaisseaux, qui la font, ont, pour mission, de s'entretenir toujours dans certains passages, soit pour y protéger des opérations de commerce ou de guerre, soit pour y nuire à l'ennemi. *V.* CROISIÈRE.

Chaque *campagne* de mer prend encore son nom de la partie du globe où elle s'est faite; on dit, *campagne d'Amérique*, *campagne des Indes*, *campagne du Levant*, *campagne du Nord*, &c. (*B.*)

CAN *ou* CHAMP, s. m. on appelle ainsi le côté d'une planche ou d'un bordage qui en marque l'épaisseur. Lorsqu'un bordage porte sur son épaisseur, on dit qu'il est sur le *can*, de même que toute autre pièce de charpente placée sur sa moindre dimension. L'expérience a prouvé que le bois placé sur le *can*, fait beaucoup plus de résistance pour se rompre, que lorsqu'on le met sur le plat; on donne aussi par usage le nom de *can* à l'arrête d'une pièce de bois, lorsqu'on n'a pas arrondi en chanfrein cette arrête. (*V* B*)

CANADE, s. f. c'est le nom que donnent les Portugais à la mesure de vin ou d'eau, que l'on distribue par jour à chacun de l'équipage. (*V* S*)

CANAL, s. m. on donne ce nom à certains détroits de mer entre deux ou plusieurs terres. Ainsi on dit *le canal de Mozambique*, pour exprimer le détroit entre l'isle de Madagascar & la côte d'Afrique qui lui répond; *canal* de la mer Noire, pour exprimer le détroit qui sépare l'Europe de l'Asie, au lieu où est situé Constantinople, *&c.* Quelquefois aussi on dit le *canal*, pour exprimer le détroit entre la France & l'Angleterre, qu'on nomme plus ordinairement *la Manche*. *V.* BOUCHE, COUREAUX, DÉBOUQUEMENS, DÉTROIT, MANCHE, PASSE, PERTUIS. Il y a toute apparence que l'usage seul & l'habitude ont consacré ces différentes dénominations pour des choses tout-à-fait semblables. Les idiômes de quelques provinces maritimes ont été aussi la cause de ces différens noms, d'abord particuliers à ces provinces, puis adoptés par tous les navigateurs.

Le lit d'une rivière se nomme aussi quelquefois *canal*.

CANAL *de navigation intérieure*. Chacun sait qu'on nomme aussi *canal*, dans la navigation intérieure, des espèces de rivières artificielles qui servent à joindre ensemble deux ou plusieurs rivières naturelles, pour établir une communication, entre les différens cantons d'un même état, & même entre différens états. La construction des *canaux* est un des meilleurs objets auxquels on puisse employer les fonds publics. Ils sont préférables aux grands-chemins, par l'épargne des dépenses stériles, qu'ils rendent très-considérable. Par le moyen de *canaux*, on transporte beaucoup plus, à beaucoup moins de frais, souvent avec autant, & quelquefois avec plus de célérité. Pour sentir l'importance de ce moyen de communication, il faut avoir fait séjour successivement dans une province vivifiée par les *canaux*, & dans une qui ne l'est pas, lorsque la guerre porte dans l'une & dans l'autre une affluence accidentelle de consommateurs.

J'ai vu former un camp de 2000 hommes sous les murs d'une petite ville maritime de la Basse-Picardie; il n'y eut une sorte de disette, une augmentation marquée du prix des denrées, qu'un seul jour de marché; bientôt tout fut remis dans le plus parfait équilibre. J'ai vu à-peu-près la même surcharge de consommateurs dans une autre ville maritime de la Bretagne; le surtaux y fut d'abord énorme, & ne cessa que long-temps après la cessation de la cause. On assure qu'on va ouvrir des *canaux* dans cette province; c'est un grand service à lui rendre; c'est le moyen de la fertiliser plus qu'on ne peut le dire. Ce sera aussi une grande épargne de dépense pour le gouvernement.

Si je disois combien les seuls charois de munitions de toute espèce ont coûté, pour Brest seulement, pendant la guerre dernière, peut-être ne me croiroit-on pas. Ajoutons cependant à cela que les salariés de l'état s'y sont ruinés, par l'excessive cherté de toutes les consommations, ou qu'il a fallu augmenter leur traitement. Tout cela cesseroit, au moyen des *canaux*, qui, tout en fertilisant l'intérieur de la province, en lui procurant des débouchés, feroient affluer à Brest toutes les consommations, & procureroient au gouvernement des moyens de transport beaucoup moins dispendieux, d'autant plus efficaces, que ces *canaux* pourroient communiquer avec les autres provinces, en ajoutant quelques travaux à ceux déjà faits. Le sieur Nicolin, ancien maître de dessin, d'abord aux écoles de l'artillerie, puis à celle de la marine, a fait sur cet objet un mémoire très-étendu, dont nous allons donner une idée, dans l'espérance d'être utile à l'état & à lui. *Voyez* aussi le *Traité des Canaux*, par M. de la Lande.

Extrait d'un mémoire du sieur Nicolin, ancien maître de dessin aux écoles de l'artillerie & de la marine, sur la navigation intérieure du royaume, principalement par rapport à la marine, & sur les moyens d'étendre cette navigation.

L'auteur, qui réunit les connoissances & les talens de l'ingénieur à ceux de l'architecte, & qui connoît les endroits dont il parle, pour y avoir exercé ses talens, fait voir combien il est nécessaire que les principaux ports de France, nommément ceux de la marine royale, & sur-tout Brest, chef-lieu de cette marine, puissent communiquer par rivières & par *canaux*, avec l'intérieur du royaume. L'état y gagneroit de les approvisionner en tout temps, & sur-tout dans celui de guerre, plus sûrement, & à bien moindres frais. Les denrées n'y deviendroient pas d'un prix excessif, comme il arrive maintenant, au moins à Brest, aussi-tôt que quelques grands mouvemens obligent d'y porter beaucoup de monde; parce qu'alors les cantons circonvoisins appellés par les bons prix, & jouissant de débouchés sûrs & faciles, qui les auroient vivifiés d'avance, verseroient les choses nécessaires, & entretiendroient la concurrence, sans laquelle il n'y a point de proportion entre le prix & la valeur usuelle. Par cette raison les frais du gouvernement diminueroient encore, puisque ses salariés pourroient subsister à moindre prix.

Les rivières de France, favorables à la marine, sont la Seine, la Loire, la Charente & la Garonne dans l'Océan; le Rhône dans la Méditerranée. Excepté la Charente, aucune de ces rivières n'est à proximité des grands arsenaux de marine, puisqu'elles tombent au Havre, à Nantes & à Bordeaux, où l'on ne peut construire que des bâtimens de 6 à 700 tonneaux. On ne fait que trop d'ailleurs combien il est difficile, en temps de guerre, de transporter de ces ports, par mer, les matériaux & les munitions que les rivières y ont apportées; combien les frais sont augmentés par cette difficulté, par les risques inévitables dans pareilles occasions; combien enfin ces mêmes frais sont excessifs, si l'on prend le parti de faire les transports par terre. Il est évident que cette énorme

surcharge de dépenses stériles nuit souvent aux grands projets du ministère, aux opérations ultérieures, qui seroient nécessaires pour profiter des circonstances, & forcer les ennemis de l'état à une paix durable. Il est donc évident aussi que les obstacles ne peuvent pas être trop tôt, ni trop complétement abolis.

En conséquence l'auteur met sous les yeux du lecteur ce qui a été fait dans ce genre, ou projetté par d'habiles gens, afin de préparer à concevoir la possibilité de ce qu'il propose.

Les montagnes du Jura, dit-il, qui séparent la Franche-Comté de la Suisse, & celles des Vauges sont en état de fournir des mâts à toutes les puissances maritimes de l'Europe (*a*); si l'on n'a pas joui de cette propriété jusqu'à présent, c'est faute d'issues, & rien n'est plus facile que d'en ouvrir. Si le Doux n'est plus navigable, des monumens antiques prouvent qu'il l'a été, au moins au temps des Romains; & l'inspection des lieux fait voir qu'il le deviendroit de nouveau, en détruisant seulement des digues prodiguées en faveur des moulins. On sait depuis long-temps combien cet abus gâte le lit des rivières, & nuit à la navigation intérieure. Cette rivière ouvre la communication des Vauges avec la Méditerranée par le Rhône. Celle du Jura avec le même fleuve est très-facile par la rivière Dain, qui a son cours dans presque toute la longueur de cette province, & se jette dans le Rhône au-dessus de Lyon. Sans doute il ne seroit guère possible de la rendre navigable, mais flottable une grande partie de l'année; ce qui rempliroit tout l'objet, puisqu'on n'en auroit besoin que pour la descendre.

Près de cette rivière est la forêt de la Joue, qui contient 22000 arpens de bois de sapin, & est jointe par plusieurs autres non moins étendues. Ces sapins sont d'une très-bonne qualité, préférables même à ceux du Nord. Leur transport n'exigeroit que d'ouvrir un *canal* depuis le moulin de Supt jusqu'au village d'Ardon, dans une longueur de 6000 toises. Ce *canal* est d'autant plus facile à faire, qu'il traverseroit une plaine en partie marécageuse, dans les territoires des villages de Vers & du Paquier. On feroit reverser dans ce *canal* la petite rivière d'Ardon qui se jette dans le Dain. Cette rivière d'Ardon, dressée & approfondie, porteroit dans les automnes, toutes sortes de mâts, qui descendroient à Lyon par le Dain & par le Rhône, & de-là en tout temps dans la Méditerranée. En construisant les *canaux* de Bourgogne, ces mâts y remonteroient par la Saône, pour redescendre ensuite par la Seine & par la Loire.

(*a*) Tout le monde n'est pas du même avis sur la bonté des mâtures qu'on pourroit tirer de-là. Je vois que plusieurs personnes éclairées les croient de la même espèce que celles des Pyrénées. Cependant l'auteur rapporte des faits, par exemple, *p.* 72, qui doivent, je crois, faire suspendre le jugement contraire au sien.

Ces communications procureroient également des bois de construction. La Franche-Comté possède seule 120,000 arpens de futaies en chêne. La Bourgogne & les autres provinces limitrophes en fourniroient aussi, & en outre toutes les munitions nécessaires à la marine.

On verra dans l'ouvrage même, s'il est imprimé, quelle prodigieuse économie il y auroit sur toutes ces choses. Tel mât du Nord qui, maintenant (en temps de paix), revient à près de 7000 liv. ne coûteroit qu'environ 200 liv. rendu au Havre.

Il faut y voir aussi ce qu'il dit à cette occasion sur les moyens de perfectionner ce port, relativement aux constructions du roi, sur ceux d'assurer sa rade, de sorte qu'une escadre de vaisseaux de ligne y pût mouiller & rester en sûreté. Je passe à ce qui regarde Brest plus particuliérement.

La superbe rade de ce port a besoin d'une communication par voie fluable intérieure, avec quelque grande rivière, comme la Loire, & avec l'intérieur des cantons circonvoisins. Les mémoires donnés en différens temps aux états de Bretagne, sur le premier objet, qui entraîne le second en grande partie, paroissent prouver que le projet est très-exécutable, & qu'on n'y a pas donné toute l'attention qu'il mérite. Ce qui est certain, c'est qu'on peut rendre la rivière de Châteaulin navigable, même jusqu'à Carhaix, qui, en ligne directe, est à-peu-près à 12 lieues dans le sud-est de Brest. Cette rivière tombe dans la partie du même air de vent de la rade. Elle n'est gâtée, comme beaucoup d'autres, que par les retenues d'eau pour les moulins; dans un pays où les calmes sont si rares, les moulins à vent sont d'un service sûr, & les moulins à eau ne devroient être établis que dans les endroits où ils ne peuvent nuire à la navigation. Cette même rivière est très-sinueuse entre la rade de Brest & Carhaix; elle parcourt donc une grande étendue de terrein qu'elle vivifiera, dès qu'elle sera navigable. Les deux côtés de cette rivière sont remplis de terres excellentes, mais peu cultivées, faute de débouchés, & dont les habitans sont, la plupart, dans la misère. Les moins bonnes de ces terres sont si disposées à la production des bois, qu'on y voit des semis de chêne, de 8 à 9 ans, avoir 4 à 5 pouces de tour. Les lins & les chanvres y croissent avec autant de facilité que par-tout ailleurs; enfin il y a par-tout des pâturages propres à nourrir d'excellens bestiaux qui fourniroient Brest en tout temps, & porteroient encore la fertilité sur les terres qui les auroient nourris.

Les environs de Carhaix fournissent déjà à Brest des bœufs d'une qualité supérieure, mais dont le transport par terre est long & dispendieux. La navigation de la rivière peut se faire par des bateaux plats, peu élevés de bord. Elle pourroit commencer à 2 lieues $\frac{1}{2}$ au-dessous de Carhaix, à la jonction de la rivière de Patrulo, près du bourg d'Andelleau. De ce point à Châteaulin, qui est environ à 2 lieues $\frac{3}{4}$ du fond de la baie où tombe la rivière,

la distance est de 9 lieues, que l'on pourroit parcourir en 3 heures. Les bateaux pourroient ensuite remonter la rivière à la traine, en établissant sur l'un de ses bords un chemin de tirage. En moins de 24 heures deux chevaux pourroient en traîner 6 jusqu'au port de Patulo. Ils pourroient partir pour remonter, au moment où la marée commenceroit à monter elle-même, ou, mieux encore, à la fin de la marée descendante, & la marée montante les aideroit pendant plus de 6 heures. Comme les gros vaisseaux peuvent mouiller dans cette baie, où tombe la rivière de Châteaulin, & même assez près du fond, les bœufs & autres provisions qui leur seroient destinées, pourroient y être embarqués tout de suite.

Il faut encore voir dans l'ouvrage même, *pag. 29 & suiv.* les moyens proposés par l'auteur, pour procurer à Brest l'abondance de toutes les nécessités de la vie; tous ne sont peut-être pas également praticables, mais tous doivent être examinés; le sieur Nicolin connoît bien le local intérieur & extérieur; ses talens & ses occupations lui ont fourni plus qu'à d'autres les facilités de s'instruire sur ces objets; il s'appuie du calcul à chaque pas, & ses résultats sont très-satisfaisans.

Un des objets qu'il se propose est d'appeller à Brest un commerce considérable; mais il sent que ce commerce ne doit gêner en aucune façon les opérations de la marine militaire. Qu'indépendamment de cela, il est de la prudence de ne pas les admettre dans le même port, & il propose d'en construire un à l'anse de Port-Troin, vulgairement nommé *Postrin*. Deux moles, dit-il, suffisent pour le former. Ces moles peuvent être construits en bois ou en maçonnerie. Il ne s'agit, pour l'une comme pour l'autre de ces constructions, que de faire d'abord les chemises; ensuite les attraits, les déblais provenant de la cure du port, serviroient à remplir. Ces matières, composées d'une vase dure & adhérente, mêlée avec les roches qu'on arracheroit du fond, formeroient un corps, & inaltérable. Ce port peut se creuser à sec, lorsque les moles seront fermés, & on peut l'approfondir au point que dans les plus basses marées les navires y soient toujours à flot. Il est certain que si un pareil établissement peut subsister dans un même parage avec un grand département de marine militaire, on pourroit en attendre de grands avantages. Les familles des gens de mer s'y établiroient en foule. Salariées par le commerce pendant la paix, elles seroient sous la main du roi, lorsque la guerre forceroit les négocians d'en employer moins, & que le service militaire en auroit besoin; ils ne coûteroient point de conduite.

En 1736 M. Abeil, ingénieur des ponts & chaussées, muni d'une longue étude de la théorie & de la pratique, célèbre par ses travaux au *canal* de Languedoc, par la cure du port de Cette dans la même province, par ses projets admirables des deux *canaux* de Bourgogne, en 1724, 1725 & 1727, fit un autre projet, dans lequel il prouvoit la possibilité de réunir à la Vilaine la rivière de Couënon, qui tombe dans la Manche au Mont S. Michel. Il proposoit aussi la réunion de ces deux rivières à celles d'Aven & de Châteaulin, & certainement les projets d'un tel homme ne sont pas à négliger. Dès le commencement du règne de Henri IV, l'illustre famille de Kersauson avoit déjà entamé le projet de joindre la Rance, qui tombe à S. Malo, avec la Vilaine, qui, comme on sait, traverse toute la Bretagne, passe par Rennes, & tombe dans le golphe de Gascogne, entre le Croisic, le Morbian & Belle-isle, à peu de distance du Port-Louis, & plus près encore de l'embouchure de la Loire. Ces deux projets tendent donc à établir une navigation intérieure de la Manche au golphe de Gascogne; le second a l'avantage d'aboutir dans la Manche à un port de grand commerce (S. Malo).

Ce projet de M. de Kersauson fut renouvellé en 1630; mais il paroît qu'on n'y fit l'attention sérieuse qu'il méritoit, qu'en 1746, après que M. le comte de Kersauson l'eut rendu public, en le présentant aux états assemblés à Rennes. Enfin il présenta un autre projet plus étendu, aux petits états assemblés à Nantes en 1765. Par ces différens mémoires, M. de Kersauson prouve démonstrativement la possibilité de joindre 1°. la rivière d'Aven, ou de Châteaulin, avec celle de Blavet, qui tombe à l'Orient, & avec celle d'Ould ou d'Ouse, qui se jette dans la Vilaine, entre Rhédon & Rieux, mais plus près de celui-ci, & est navigable jusqu'à Malétroit, dans une distance d'environ 10 lieues; 2°. la Rance qui se perd dans la mer à S. Malo, avec la Vilaine; 3°. celle-ci avec la Loire, par trois *canaux* également praticables.

Les bornes d'un extrait ne me permettent pas de suivre M. Nicolin dans tous les détails où il entre, sur les avantages que ces réunions procureroient à la France en général, & à la Bretagne en particulier; je reviens à Brest plus spécialement.

Par les travaux ci-dessus, une route aussi sûre que commode, fait communiquer directement la rade de Brest avec deux points de la Manche, l'un sur les confins de la Normandie, l'autre dans cette province même, & avec trois points du golphe de Gascogne. Ces mêmes routes portent la circulation & la vivification dans presque toute l'étendue de la Bretagne: quel bien pour elle, quelle ressource pour la marine de ce département! Toutes les productions de la province trouvent un débouché facile, en profitent, acquièrent une valeur, par conséquent se multiplient, se portent ensuite à Brest avec abondance, y maintiennent la concurrence, & par conséquent le plus bas prix possible, suivant les circonstances. Quelle différence de ce tableau à celui de l'état actuel, dans lequel ce premier département de la marine du roi devient, dans les moindres mouvemens, plus dispendieux, plus brûlant que Paris. En supposant un port marchand,

marchand, où l'on a dit plus haut, ou bien, mieux encore peut-être, au fond de la baie, où tombe la rivière de Châteaulin ; le commerce, qui sait si bien profiter des débouchés, y appelleroit bientôt les caboteurs étrangers & nationaux ; Brest deviendroit un dépôt général ; & les choses de nécessité, ainsi que celles d'agrément, se trouvant à la portée des habitans de l'intérieur, ils desireroient s'en jouir ; ils féconderoient le pays, pour s'en procurer les moyens ; cette fécondation, je le répète, refluéroit sur Brest à son tour, par les débouchés ouverts ; les artistes, les ouvriers de toute espèce s'y établiroient, & bientôt on y trouveroit toutes les ressources qui y sont ignorées maintenant, ou qu'on ne peut se procurer qu'à des prix excessifs.

Les communications proposées revivifieroient le port & le commerce de S. Malo, trop longtemps négligés ; Pontorson deviendroit l'asyle du petit cabotage de la Manche, & ces deux ports seroient le salut des bâtimens de ce commerce, dans les dangers des gros temps & de guerre.

Le Port-Louis, l'Orient, la Roche-Bernard & Paimbœuf auroient les mêmes propriétés dans le golphe de Gascogne. Ces six ports deviendroient, en temps de guerre, une retraite sûre pour les convois au compte du roi, & pour ceux au compte des particuliers. Ils y feroient leurs déchargemens ; les effets conduits à leurs destinations, par les *canaux*, par les rivières, éviteroient les passages de la Tête-des-Saints, du Ras, du Four, toujours dangereux par eux-mêmes, & toujours infestés de corsaires ennemis. Tous les risques de la navigation étant extrêmement diminués, le frêt & les assurances diminueroient en proportion. Que d'avantages réunis ! car on sait maintenant que tous les frais du commerce, ou, plus généralement, tous ceux qui ne sont pas employés directement à la reproduction, retombent sur elle en pure perte ; il faut donc les diminuer, autant qu'il est possible.

On pourroit encore, avec très-peu de dépense, faire communiquer la Loire à la Vilaine, de Saint-Nazaire à Rieux, en élargissant & approfondissant la rivière de Pont-Château, qui traverse les marais du Montoir. On ouvriroit ensuite un *canal* de Pont-Château à la rivière de l'Issac, près de Sevrac. Ce *canal* pourroit avoir son point de partage à l'abbaye de S. Gildas, en détournant la rivière de l'Issac par une saignée, depuis Ginrouet. On auroit ainsi une voie fluable de la Loire à Brest, en remontant la rivière d'Oulde ou d'Ouze jusqu'au pont de Bougueneuc ; au-dessus de Josselin ; & de-là par *canaux*, jusqu'à Pratulo, à 2 lieues ½ au-dessous de Carhaix. Cette navigation intérieure seroit aussi courte que la navigation ordinaire de Paimbœuf à Brest, & n'en auroit pas les dangers. En réunissant à ces projets, ceux énoncés précédemment, la navigation intérieure qui en résulteroit, traverseroit en partie la haute-Bretagne, & toute la basse dans sa plus grande largeur. Les villes de Rennes & de Carhaix deviendroient les foyers du commerce de cette province, comme elles le sont déjà de sa surface elliptique ; & Brest, qui compte déjà tant d'avantages, deviendroit peut-être le premier port de l'Europe.

Après avoir ainsi fait voir comment on pourroit féconder la province la plus occidentale de France, & en tirer un grand parti pour l'avantage de la marine, il revient plus particuliérement aux provinces orientales, & recherche ce qu'on pourroit en attendre pour le même objet, en parcourant les parallèles entre les latitudes de S. Malo & de Strasbourg ; de Marennes & de Lyon.

En conséquence, dans la seconde partie, qui commence à la *page 48*, il jette un coup-d'œil rapide sur les sources, & sur le cours des fleuves & des principales rivières qui prennent naissance au Mont S. Gothard, aux Montagnes-Noires, au Mont Jura, *&c.* Il expose, en passant, des choses curieuses & neuves, en grande partie sur le lac de Neuchâtel, auquel on ne trouve point de fond, & que la rivière d'Orbe traverse, en conservant son nom ; sur la fontaine périodique, nommée *fontaine ronde*, qu'on trouve au pied du Mont-d'Or, à une lieue de la source de la rivière d'Orbe. Il fait remarquer, à la *page 57*, que depuis la source du Doubs, jusqu'au-dessous de S. Hypolite, où il reçoit la rivière de Dessombre, & même jusqu'à Montbéliard, toutes les montagnes que le Doubs côtoie sont remplies de bois de sapin de la meilleure qualité. Tous ces bois, depuis le saut du Doubs, cataracte où cette rivière précipite ses eaux de près de 100 pieds, après avoir formé un lac au village de Bassots, près du Lock en Suisse ; depuis ce saut, dis-je, tous ces bois de sapin descendent à la Saône, & de-là sont conduits jusqu'à Lyon, malgré les digues beaucoup trop multipliées dans tout ce cours, & qui rendent la navigation difficile. Après être entré sur tous les moyens d'ouvrir par eau dans ces cantons, toutes les communications nécessaires, dans des détails qui supposent une grande connoissance du local, & font voir combien la nature semble y avoir préparé les succès à l'art, M. Nicolin dit qu'il ne feroit plus question que de rendre le Doubs praticable jusqu'à Besançon, & répète qu'il suffiroit sans doute de détruire les digues qui le traversent, pour le rendre tel dans l'étendue de 40 lieues, depuis le pont de Vougeaucourt jusqu'au confluent du Doubs avec la Saône.

L'auteur revient sur les preuves tirées des antiques & de l'histoire, que le Doubs étoit une rivière très-navigable, du temps des Romains, & sur celles des richesses de consommation, qu'elle pourroit nous procurer, en redevenant ce qu'elle étoit. Quoiqu'elle se perde, dit-il, dans la Saône, à 20 lieues de sa source, elle n'en a pas moins parcouru 80 lieues, en embrassant une surface de

plus de 230 lieues quarrées, de 2400 toises chacune. Sur cette surface se trouve plus de 200,000 arpens de bois, tant en futaie de chênes & de sapin, qu'en taillis.

Viennent ensuite des considérations de même espèce sur les mines du Tillot en Lorraine, & sur celles de Franche-Comté. Les unes & les autres sont d'argent & de cuivre, & ne sont séparées que par les Vosges, qui à cet endroit n'ont pas 600 toises à leurs bases; aussi sont-elles également précieuses. Mais les mines du Tillot ont un débouché par la Moselle, & celles de Franche-Comté (à Château-Lambert), n'ont que des chemins par terre longs & pénibles; cependant celles-ci sont grevées, à leur sortie, d'un sol d'impôt par livre, & celles-là sont franches. Ce délire de l'esprit réglémentaire & fiscal est cause que les mines de Château-Lambert sont négligées. Qu'on les affranchisse; qu'on leur ouvre de faciles débouchés, & peut-être fourniront-elles bientôt suffisamment aux fonderies du royaume, conjointement avec celles du Tillot & les autres. Il faut cependant convenir que l'exploitation des mines ne doit pas être regardée comme une ressource bien réelle dans un pays de grande population, & peu boisé, comme la France. La grande population multiplie les besoins naturels & factices, & par conséquent la consommation de bois que le goût de l'aisance, des commodités, des superfluités, fait avancer du pas le plus rapide. Vainement compteroit-on sur la ressource des charbons de terre, leur exploitation est dispendieuse; la plupart, & peut-être tous, ne sont pas propres aux travaux des mines, ou ne le deviennent qu'après des préparations dispendieuses aussi; ils ne se trouvent pas toujours près des mines, & leur transport est encore une autre dépense qui retombe sur la production. Il semble donc que les travaux de la minéralogie doivent naturellement se faire chez les nations dont le terrein peu peuplé, relativement à son étendue, est encore couvert de beaucoup de bois.

On trouve, aux *pages 71* & *72*, des détails qui semblent, comme je l'ai déjà dit, devoir faire suspendre le jugement contraire à l'opinion de l'auteur, sur la bonté des mâts, qu'on pourroit tirer de ces cantons. On y lit que Boujaille & les villages des environs, situés au nord & à l'est de ces montagnes, ne se servent, pour se procurer de la lumière, que de copeaux de sapin; donc ce bois y est très-résineux. Il n'en est pas de même au midi des mêmes montagnes.

En ne comptant, dit-on, *pag. 75*, que sur les 550000 pieds de sapin que la forêt de la Joue peut fournir à elle seule chaque année, on en choisit 100000 pour mâtures; le reste pourroit rendre au moins.....

1°. 3600000 bordages de 18 pieds de longueur, 3½ de largeur, & 4 pouces d'épaisseur.

2°. 4800000 bordages de même longueur, de 3 pieds de largeur, & 3 pouces d'épaisseur.

3°. 8000000 de bordages de même longueur, 2 pieds de largeur & 2 pouces d'épaisseur.

4°. 4800000 planches de même longueur, sur 15 à 18 pouces de largeur, & 1 pouce ½ d'épaisseur.

5°. 8000000 de planches ordinaires, de 9 à 12 pieds, sur un de largeur & 15 lignes d'épaisseur.

Les deux Bourgognes & l'Alsace, dit l'auteur, *page 76*, sont en état de fournir par an, pendant plus d'un siècle, outre ces bois de construction pour 50 vaisseaux de ligne, les chanvres nécessaires pour leurs voiles & cordages, les fers, les cuivres, & tout l'avictuaillement, enfin le brai & le goudron.

Il faut voir ensuite, & jusqu'à la *page 92* inclusivement, tout ce que dit le sieur Nicolin sur les différens moyens de faire communiquer l'Alsace, les deux Bourgognes, la Franche-Comté avec les mers du Ponant & avec la Manche. Il faut y voir les discussions, les objections & les réponses appuyées sur des exemples convaincans.

Dans ce qui suit, jusqu'à la *page 97*, où commence la troisième partie, il est question des ressources de la partie méridionale de la France, pour communiquer facilement avec le centre du royaume, & par conséquent avec les mers du Ponant & de la Manche, par les moyens précédemment indiqués. On y parle aussi des moyens de faire communiquer la Charente à la Loire, & des avantages qui en résulteroient.

Dans la troisième partie, on indique les moyens de faire, aux moindres frais possibles, les travaux indiqués, quant aux bras à employer, & quant aux dépenses à faire. Si les moyens de l'auteur ont déjà été proposés, c'est peut-être une raison pour examiner de nouveau si c'est à tort qu'il les a cru utiles & praticables.

L'auteur est conduit par son sujet à parler des salines de Franche-Comté; il en parle en homme instruit des détails de cette partie; & ce qu'il dit sur cet objet, mérite, ce me semble, beaucoup d'attention.

Il s'occupe ensuite des bois de construction, des moyens de se les procurer de la meilleure qualité, aux moindres frais possibles; de leur conservation & de leur emploi. Les derniers objets le ramenant naturellement à Brest, il se plaint de la position des formes ou bassins, des cales de construction; il voudroit qu'elles fussent toutes couvertes, toutes dirigées nord & sud; il en apporte les raisons, & propose d'en construire 15 ou 20 semblables à l'anse de l'Aninon. Cette anse, dit-il, est à 180 toises de distance de l'entrée du port; son ouverture est au sud; elle représente une demi-ellipse dont le grand diamètre dirigé est & ouest a 225 toises de longueur; sa profondeur jusqu'à la laisse de haute mer, dans les grandes marées, 95 toises.

nd, se trouve une plage circulaire & unie me le bord d'un vallon fort étendu & à t de tous les mauvais vents; c'est le long e plage qu'on établiroit les cales en maçon- ur le roc. On pourroit les couvrir toutes seul toît en arc de cloître, porté sur des es. Les vaisseaux construits sur ces cales, ent y rester tant qu'on n'auroit pas besoin u de la place qu'ils occuperoient. Les car- chevées, il ne faudroit les border qu'après un ssez considérable, pour faire épurer les bois, irculation de l'air, de toute l'humidité qui t été concentrée. On prendroit la même ion pour le bordage, avant que de cal- &c.

ance (c'est toujours l'auteur qui parle) t, au moyen d'un môle, former un bassin s plein, dans lequel on tiendroit à flot les & les bâtimens de transport. Le môle se- rt avantageux pour l'entrée du port de en dirigeant les courans des marées en irecte, au lieu que dans l'état actuel des les remoux des marées qui circulent contre bure de cette ance, charient continuelle- es sables & du limon, qui se déposent à du chenal & y forment une barre qu'il lever de temps en temps. On pourroit ire des portes dans ce môle; l'une à son té, du côté des goulets, pour communi- ce côté, & donner l'entrée aux marées tes; l'autre du côté du port, feroit commu- facilement avec lui.

quatrième & dernière partie contient les de procurer des matelots à la marine. réservons l'extrait de cette partie pour le QUIPAGES, pour celui MARINE, ou pour OT. Nous dirons seulement ici, vu la cir- ce des travaux qui viennent d'être décidés Havre, qu'on y trouve des vues sur les de rendre ce port & ses rades de la plus utilité. On verroit aussi avec plaisir ce qu'il 'état ancien du Havre & des environs, de t actuel, & de ce qu'il a à craindre, si fait pas ce qu'il propose. (*B.*)

AL *de gouvernail*, s. m. c'est une cannelure face de l'arrière du gouvernail, qui va t en bas du saffran, sur trois ou quatre de profondeur & de largeur. Cette rainure ue à augmenter l'effet du gouvernail, lors- présente obliquement au cours de l'eau, ue les filets d'eau, en s'échappant derrière vernail, se réunissent dans ce *canal*, en t le côté opposé, & par-là augmentent sion du fluide. (*V* B*)

AL *de poulie*, s. m. c'est la cannelure qui tout autour du rouet; il se dit aussi de l'in- e dans lequel il est placé sur son aissieu, ans de la caisse. *Voyez* CLAN. (*V* B.*)

AL *de la chalamide*, s. m. (*Galère.*) rai- nure pratiquée dans la chalamide, dans laquelle glisse le tenon du mât, & qui lui sert de conduite pour se rendre dans la mortoise. (*B.*)

CANAL, (*faire*) *Méditerranée*, c'est quitter la navigation terre à terre ou le long des côtes ordinaires aux bâtimens à rames de cette mer, pour traverser un golphe, l'espace entre deux isles, entre deux terres quelconques, & s'exposer volontairement à perdre la terre de vue. (*B.*)

CANARD, adj. un vaisseau est *canard*, lorsqu'il prend l'eau par l'avant, soit en tanguant ou en passant au travers de la lame avec trop de vitesse. Les frégates & corvettes dont l'avant est fin & pincé du haut en bas, & horizontalement, sont sujettes à être *canards*. (*V* B*)

CANARDE, (*Méditerranée.*) on dit qu'un bâtiment de cette mer *canarde*, lorsque par défaut de construction ou d'arrimage, son avant plonge trop. On dit aussi d'une *galère*, d'une *felouque*, *&c.* qu'elle est *canarde*, lorsqu'elle a le même défaut; de sorte que ce mot est tantôt verbe, tantôt substantif féminin. (*B.*)

CANAUX, on nomme, plus particulièrement *canaux de l'Y* (prononcez l'ey), à Amsterdam, des *canaux* très-profonds, faits proche des quais, le long de la ville, du côté où elle est bornée par la rivière d'Y, tant le long du vieux côté, que le long du nouveau, comme s'exprime le Dictionnaire Hollandois d'Aubin, qu'on peut en croire sur cet objet, puisqu'il a été composé & imprimé à Amsterdam. C'est-là que sont ces gros navires marchands, quelquefois en si grand nombre, tant au-dedans de l'estacade qu'au dehors, qu'on ne voit que comme une forêt de mâts, sans que l'œil puisse percer au travers, ni découvrir les eaux qui sont au-delà.

Ces wales ou *canaux*, sont comme séparés du reste de la rivière, par deux rangs de gros pieux, avec de grosses barrières de distance en distance, dans les endroits où l'on n'a pas continué l'estacade, pour laisser des passages libres aux navires. Ces barrières s'ouvrent le matin & se ferment le soir. Cette double estacade tient les navires comme dans l'enceinte d'une ville, & les met en sûreté contre les attentats des voleurs ou d'autres gens mal intentionnés, & aussi contre le feu, les glaces, *&c.*

Pour la police, très-sage, qui s'exerce dans ces wales, *voyez* COMMISSAIRES *des canaux de l'Y.* (*B.*)

CANDANT *de la rame*, s. m. (*Méditerranée.*) pour que, toutes choses égales d'ailleurs, la rame soit menée avec la plus grande facilité possible, il faut, qu'étant livrée à elle-même, dans la position dans laquelle elle est prête à servir, elle soit en équilibre sur l'apostis; alors la moindre agitation lui donne un balancement, à-peu-près dans le plan vertical, & c'est ce balancement qu'on nomme *candant* ou *candant de la rame.* (*B.*)

CANDE. *Voyez* CONFLUENT. (*B.*)

CANDELETTE, s. f. c'est un palan double, dont les rouets des poulies qui le composent, sont au-dessus les uns des autres. On s'en sert pour enlever les moyens fardeaux, parce que les *candelettes* sont plus maniables que les caïornes. Leurs poulies d'en bas ont toujours un croc de fer, & celles d'en haut sont frappées sur des pantoires capelées aux bas mâts. On traverse les ancres avec les *candelettes*, que l'on croche dans l'œil de la cantonnière. (*V* B*)

CANEFAS, s. m. *Voyez* CANEVAS. (*B.*)

CANETTE, s. f. *Voyez* BIDON. (*V***)

CANEVAS, s. m. *Voyez* TOILE. (*B.*)

CANI, adj. on dit que le bois est *cani*, quand il est échauffé, & qu'il commence à se pourrir. Il faut avoir autant d'attention pour ne pas employer de bois *cani*, que d'aubour, dans la construction des vaisseaux. (*V* B*)

CANON, s. m. arme à feu, offensive & défensive, qui fait toute la force, au moins la principale, des vaisseaux de guerre. Il est extérieurement de la figure d'un cône tronqué, & intérieurement foré cylindriquement & selon son axe, jusqu'à quelques pouces de sa grande base ou culasse, ce que nous allons bientôt expliquer en détail. Il y a des *canons* marins de fonte; mais le plus souvent, ils sont de fer fondu; la quantité de *canons* qu'il faut pour composer l'artillerie des vaisseaux, est si considérable, que la dépense qu'elle occasionneroit, s'ils étoient généralement en fonte, seroit énorme: nous n'avons donc ordinairement que quelques vaisseaux à trois ponts, qui aient la batterie basse, de ce métal; le Royal-Louis, par exemple. La fonte de ces *canons*, est un alliage de rosettes ou cuivre rouge, de laiton ou cuivre jaune, & d'étain: mais c'est la rosette qui y domine, le cuivre jaune & l'étain étant cassans & aigres; & on ne fait entrer dans la fonte peut-être 10 livres de laiton ou quelque chose de plus, 10 livres au moins d'étain, sur cent livres, que pour lui donner plus de corps & de résistance, parce que le cuivre rouge est trop doux, & que le *canon* s'évaseroit promptement à sa bouche, & à sa lumière. Les autres *canons* sont de fer, le plus doux qu'il est possible de trouver; on le coule pour le purger des corps étrangers, le faisant fondre avec un peu de castine, qui en absorbe les acides du soufre, matière la plus ennemie du fer. Nous renvoyons, au surplus, pour la fabrique des *canons*, à l'art du fondeur, Dictionnaire des arts & métiers de la présente Encyclopédie.

Si le *canon* a extérieurement, comme nous venons de le dire, la figure d'un cône tronqué, ce n'est qu'au premier coup-d'œil: en le considérant de près, on voit qu'il est entouré de différens anneaux; qu'il est recouvert de plusieurs reliefs; qu'il a des additions de diverses parties, soit d'ornemens, soit de nécessité: en voici la description.

A B (*fig. 8*), est la longueur du *canon* que nous déterminerons plus bas pour chaque calibre; *C B C* est la culasse; *N O* le bouton; *B N* le cul-de-lampe; *C B* est donc l'épaisseur de cette culasse, jusqu'à laquelle est foré le *canon*; elle est fortifiée par le cul-de-lampe, & garnie du bouton, qui, dans les *canons* de marine, n'est pas un simple ornement, comme nous l'avons dit au mot BOUTON: *B K* est la plate-bande de la culasse; *T K* le champ de la lumière; *Q* cette lumière, trou foré jusque au-dedans de l'ame, où il se trouve ordinairement à toucher la culasse. M. Bourdé de la Ville-Huet, dans son *Manuel du marin*, présente une idée sur la forme du fond du *canon* & l'emplacement de la lumière, tendant à diminuer la longueur des pièces; il faut le laisser parler lui-même. « Le défaut des *canons* de marine, est leur » trop de longueur; on pourroit la fixer dans l'ame » à douze calibres de la pièce, en en faisant le » fond hémisphérique, perçant la lumière de fa- » çon à porter le feu à la charge sur le grand » cercle de la demi-sphère du fond, parce que » l'inflammation se portera avec plus d'activité de » tous côtés; & lorsque le boulet entrera en mou- » vement, il y aura une plus grande quantité de » poudre enflammée, ce qui doit nécessairement » augmenter la portée de la pièce; pourvu que la » poudre soit toute en feu, quand le boulet quitte » la volée, il est évident qu'il partiroit alors sous » le plus grand effort possible, terme qui doit dé- » terminer la longueur des *canons*, & qui nous a » portés par plusieurs expériences, à en proposer » la longueur à douze calibres; car il est aisé de » faire sentir, qu'il ne doit plus y avoir de pou- » dre en matière dans cet instant. L'inflammation » de la poudre renfermée dans une chambre, qui » aura la lumière sur le grand cercle de la demi- » sphère du fond, sera non-seulement plus grande, » mais plus rapide, que dans une pièce ordinaire » qui a sa lumière au ras de la culasse; parce que » le premier & le second instant d'inflammation » porteront le feu dans tous les points de la masse » de poudre sphérique que contiendra la nouvelle » chambre; & comme l'expérience prouve que » l'extension de ce globe enflammé, est au moins » quatre mille fois aussi grande, que lorsqu'il est » en matière, il s'ensuit que l'axe de sa flamme » est environ seize fois aussi grand que celui du » globe de poudre avant l'inflammation dans un » espace libre; comme son extension sera resserrée » par les parois concaves de la chambre, il est » évident que la poudre enflammée dans le pre- » mier & le second instant, se trouvant gênée » sans pouvoir se dilater, sera repoussée de tous » les points de la superficie concave qui lui résiste, » & elle réagira au travers des interstices qui se » trouvent entre les grains qui composent le reste » de la charge, car c'est la partie la plus aisée à » pénétrer & celle qui oppose le moins de résis- » tance. Cette première matière enflammée dans

» le premier & le second instant, enveloppe donc, » dans le troisième de l'inflammation, tous les » grains de poudre qui sont dans l'espace de son » extension, & conséquemment au-delà de tout » ce qu'il y a de poudre dans la chambre, telle » qu'on la propose; d'où il suit, que si le feu al- » lume la poudre aussi-tôt qu'il la touche, toute » la charge sera enflammée dans ce dernier instant, » & tous les grains de poudre étant en action en- » semble, tendront également à s'enfler dans le » même temps par leur fluidité, & comme ils ne » pourront le faire, à cause de la résistance supé- » rieure des parois de la chambre, ils réagiront » en se débordant du côté le plus foible, & tous, » en redoublant de vitesse, à cause de leur réac- » tion multipliée & instantanée, chasseront le boulet » avec une plus grande force de la volée, ainsi » que la colonne d'air qui s'oppose à leur passage, » ce qui fait conclure une plus grande portée, & » qu'il n'est pas nécessaire de donner une plus » grande longueur aux canons. La poudre qui a » pris feu dans le premier moment de l'inflamma- » tion, n'étant tout au plus qu'une petite sphère » d'un diamètre seize fois plus grand que celui de » la lumière, ne peut être suffisant par sa force » d'extension, pour mettre en mouvement le reste » de la charge, le boulet & les valets qui leur » servent d'appui; elle ne peut être regardée que » comme un agent primitif du mouvement qui » met tout en action dans l'intérieur de la pièce; » de sorte qu'il est aisé de concevoir une seconde » inflammation, d'un diamètre seize fois aussi grand » que celui de la première & très-subite, lesquelles » en se réunissant ensemble, forment un tourbillon » de feu vif & pénétrant, qui peut s'étendre suf- » fisamment, comme nous l'avons déjà expliqué, » pour embrâser entiérement la charge, qui ac- » quiert toute la force dont elle peut être capable, » réunissant toutes ses parties dans le même instant » sur le boulet, qui, par cela seul, se trouve jetté » plus loin qu'il n'auroit pu l'être avec une pièce » beaucoup plus longue, dans laquelle l'action du » feu ne se communiqueroit que par gradation à » la charge, en commençant au ras de la culasse, » ainsi qu'il arrive aux canons ordinaires dans les- » quels les premiers grains de poudre, sujets à » l'inflammation, se trouvent sous la lumière percée » sur l'extrémité du fond; de sorte que ces pre- » mières parties de la charge étant en feu, elles » se trouvent forcées de réagir en petite quantité » du côté de la moindre résistance, en chassant » devant eux, à mesure qu'ils s'enflamment, le » boulet & le reste de la charge, dont ils n'allu- » ment que la partie nécessaire pour mettre le tout » en mouvement, & le chasser hors de la volée, » avant même que toute la poudre soit embrasée, » parce que aussi-tôt qu'il s'en trouve assez en » action, elle n'attend pas à toucher le reste pour » la pousser de l'avant; il faut que tout cède à son » effort avec tant de précipitation, qu'il y en a » toujours une grande partie de perdue & sans » effet; c'est ce que l'expérience a prouvé dans » toutes les épreuves qui ont été faites sur des » *canons*, dont la lumière répondoit au ras du fond » de la culasse, parce qu'on trouve beaucoup de » poudre en nature, éparpillée à peu de distance » de la bouche du *canon*; c'est ce qui n'arrivera » jamais, aussi-tôt que le feu pourra se commu- » niquer à la charge en la gagnant de deux côtés; » parce qu'alors le peu de poudre qui a tiré, s'en- » flamme dès le premier instant, n'ayant que seize » lignes de diamètre, si la lumière à une ligne, » ne suffit pas pour mettre le boulet & la charge » en mouvement; d'où il résulte une seconde in- » flammation dans tous les sens, de 128 lignes de » diamètre, qui embrâse par son extension toute » la poudre contenue dans la chambre, & beau- » coup au-delà, ensorte que le tout part ensemble » sous le plus grand effort possible, ainsi que nous » l'avons déjà dit; & pour peu que le boulet ré- » siste dans le premier instant, comme il est évi- » dent par le peu de poudre qui s'embrâse, il oc- » casionne un retard favorable à l'effet de la pou- » dre, qui se trouve toute en feu en même temps, » dès qu'elle peut être atteinte dans tous les sens, » par la fluidité de la flamme: or, dans les cas » que nous proposons, il paroît évident que douze » calibres du *canon* quelconque seront plus que » suffisans, pour la longueur de son ame, puis- » qu'il nous est sensible que le boulet n'entrera » en mouvement que dans le temps d'un embrâ- » sement au moins total de la charge, si on lui » donne le feu à une certaine distance de son » extrémité vers la culasse, & à la plus petite de » son centre de gravité que nous n'avons pas pris » ici pour terme de perfection, parce que le recul » des pièces seroit trop violent, & que l'affût ne » résisteroit pas long-temps aux secousses réitérées » du *canon* pendant une action ».

Nous laissons aux officiers d'artillerie à juger de cette proposition, à laquelle M. Bourdé, sur la fin de son article, offre peut-être un moyen de réfutation. Revenons à notre description: *S T* est l'astragale de la lumière, espèce de moulure, ou baguette formant un anneau autour de la pièce; *B E* le premier renfort; *E M* est le second renfort; *M* sa plate-bande; *M A* la volée; *M G* la ceinture de volée; *F G* l'astragale de volée qui n'existe pas dans les *canons* de nouvelle fabrique: *H A* est la bouche; *H I* l'astragale de la bouche ou simplement l'astragale; *D A* le bourrelet qui renforce le *canon* dans cette partie, où il éprouve un assez grand effort; *R R* la ceinture de la bouche; *S* la tranche; *P* les tourillons, au moyen desquels le *canon* porte sur son affût.

Le métal qui forme le *canon*, a différentes épaisseurs dans les différentes parties de sa longueur, toutes proportionnelles à son calibre; en voici le rapport pour les pièces de fer en usage dans la marine.

	36. 24.	18. 12.	8. 6. 4.
Epaisseur à la culasse & à la lumière. . . .	$\frac{24}{21}$ du calibre.	$\frac{24}{20}$	$\frac{24}{19}$
A l'angle du premier au second renfort.	$\frac{22}{21}$	$\frac{22}{20}$	$\frac{22}{19}$
A la fin du second renfort...	$\frac{19}{21}$	$\frac{29}{20}$	$\frac{19}{19}$
A la naissance de la volée. . . .	$\frac{17\frac{1}{2}}{21}$	$\frac{17\frac{1}{2}}{20}$	$\frac{17\frac{1}{2}}{19}$
Au collet compris dans *D L*...	$\frac{11}{21}$	$\frac{11}{20}$	$\frac{11}{19}$
Au renflement *R R* du bourrelet.	$\frac{18}{21}$	$\frac{18}{20}$	$\frac{18}{19}$

Au moyen de ces rapports & de la connoissance du calibre des pièces (*Voyez* CALIBRE), on peut dresser des tables, tant de l'épaisseur du métal, que du diamètre extérieur des pièces dans chacun des endroits désignés.

Les *canons* de fonte n'ont que neuf calibres deux septièmes de circonférence à la lumière, sept deux septièmes aux tourillons, cinq un septième à l'astragale de la volée : avec ces rapports, on se procurera facilement celui de l'épaisseur du métal dans ces différens endroits, qui est moindre que pour les *canons* de fer, parce que ce dernier métal est plus cassant que la fonte.

Quant à l'emplacement des différentes parties du *canon*, où on prend les épaisseurs du métal, le premier renfort fini à une distance de cinq dix-septièmes de la longueur du *canon*, compté de la partie extérieure de la plate-bande de la culasse ; le second à $\frac{5}{17}$: là commence la volée. De la tranche à l'astragale de volée (en avant de laquelle se trouve le collet), $\frac{2}{17}$ de la longueur ; de la tranche au renflement du bourrelet $\frac{1}{34}$ aussi de la longueur, ou un quart de la bouche.

Au surplus, l'épaisseur du fond du *canon*, compris dans *B C*, est d'un calibre, non compris le cul-de-lampe *B N*, qui doit avoir un quart de calibre ; le jour du bouton $\frac{2}{5}$, & la longueur de ce bouton $\frac{3}{4}$ de calibre. Les tourillons ont de longueur un calibre : de diamètre, attenant la pièce, aussi un de ses calibres, & en-dehors, un calibre du boulet : la distance de leur centre à l'arrière de la plate-bande de la culasse, est pour le 36, de 3 pieds 7 pouces 10 lignes ; pour le 24, de 3 pieds 5 pouces 10 lignes ; pour le 18, de 3 pieds 3 pouces 8 lignes ; pour le 12, 3 pieds 1 pouce 6 lignes ; pour le 8, 2 pieds 10 pouces 6 lignes ; pour le 6, 2 pieds 7 pouces 4 lignes ; pour le 4, 2 pieds 4 pouces 2 lignes.

Ce que nous avons dit au mot CALIBRE, ne nous laisse rien à ajouter ici à ce sujet.

Ci-dessous, une table de la longueur des *canons* & de leurs poids.

Table des longueurs & poids des canons de marine.

Calibre.	*Longueur.*	*Poids des Canons de fer.*	*Poids des Canons de fonte.*
48	10		7900 l.
36	9 pi. 6 po.	7450 l.	6860
24	8 6	5382	4846
18	8	4000	3700
12	7 6	3278	2907
8	6 10	2448	2190
6	6 2	1720	1492
4	5 6	1194	1000

Les *canons* montés sur leurs affûts (*voyez ce mot*) se placent à bord des bâtimens, sur leurs ponts & gaillards ; leur nombre & calibre sont proportionnés au rang des vaisseaux ; ce qu'on verra dans la table suivante, ainsi que la manière dont ils sont disposés.

BLE de la quantité des canons que portent les vaiſſeaux, ſuivant leur rang, ainſi que leur calibre & leur diſpoſition à bord.

			Ire Batterie.		IIe Batterie.		IIIe Batterie.		Gaillards.	
			Nombre.	Calibre.	Nombre.	Calibre.	Nombre.	Calibre.	Nombre.	Calibre.
		pièces.								
aiſſeaux de ligne.	Ier rang...	de 110	30	36	32	34	32	12	16	8
		90	30	36	30	24	30	12		
		Autre de 90	30	36	30	18	30	12		
	IIe rang..	80	30	36	32	24			18	12
		Autre de 80	30	36	32	18			18	8
	IIIe rang..	74	28	36	30	24			16	8
		Autre de 74	28	36	30	18			16	8
	IVe rang.	64	26	24	28	12			10	8
iſſeaux chaſſeurs.....		50	24	24	26	12				
		Autre de 50	24	18	26	12				
gates..	Ier ordre.	36	26	18					10	8
		Autre de 36	26	12					10	6
	IIe ordre.	30	26	8					4	4
vettes.	Ier ordre..	20	20	6						
	IIe ordre..	12	12	4						
ottes à bombes...	2 mortiers &	10	10	6						
becs..		26	26	8						
es.....	Ier ordre..	26	26	8						
	IIe ordre.	16	16	6						
arres..		4	4	4						

canons ſont amarrés aux ſabords, ou à la ſuivant les circonſtances & le lieu; de mau-emps, lorſqu'on eſt obligé de tenir fermée erie baſſe, les *canons* de cette batterie ſont airement à la ſerre, c'eſt-à-dire, qu'ils ſont en dedans du vaiſſeau; on en appuie la e aux ſommiers ou ſeuillets ſupérieurs des ſa-, dégarniſſant, pour cet effet, ſuffiſamment la culaſſe, & on amarre ainſi chaque *canon*; i s'exécute en paſſant la brague par-deſſous les aux de l'aiſſieu d'avant de l'affût, & en paſſant uble dans les boucles des chevilles, placées à des ſabords; la brague eſt ainſi bien roidie & e; enſuite on croche les poulies doubles de n des deux palans du *canon* aux chevilles à u ſabord, & leurs poulies ſimples aux œillets de l'affût; on roidit ces palans; on fait pluſieurs tours de leurs garants de deſſus le bouton du *canon* à leurs chevilles à croc, & avec le bout qui en reſte, on étrangle ces tours vers la plate-bande la plus en arrière; enſuite, on prend ſur la brague, trois tours avec l'aiguillette, que l'on ſouque fortement; après, en y ſaiſiſſant les deux palans, trois autres tours, que l'on ſouque pareillement; le reſte de l'aiguillette ſert à étrangler les tours des bragues & des palans, que l'on a ainſi ridés. La volée eſt ſaiſie avec le raban de volée, à une boucle placée au-deſſus, & au milieu du ſommier.

L'amarrage des *canons* des batteries ſupérieures, ſe fait à-peu-près de la même manière; ſeulement, la volée n'en étant pas amarrée à bord, & le *canon* étant plus horiſontalement, on fait avec les bouts

des garants de leurs palans, une queue qui passe dans une boucle, placée sur le pont, derrière l'affût, qui revient dans les tours de l'étranglement vers la plate-bande; qui fait ainsi plusieurs tours, que l'on étrangle & ride avec force.

Pour soulager les amarrages dans les grands roulis, on cale les roues avec des bouts de cabrions, arrêtés avec deux clous sur les ponts.

Quant au service du *canon*, à sa visite, *&c. Voyez* CANONNAGE. (*V***)

CANON *démarré*, c'est celui dont la brague & les palans sont alongés, de manière qu'il ne puisse pas être gêné dans son recul jusqu'à longueur de brague, quand on le tire. (*V** *B*)

CANON *détapé*, c'est celui dont la tape est hors de sa bouche, & qui est prêt à tirer. (*V** *B*.)

CANON *monté*, c'est celui qui est sur son affût. (*V** *B*)

CANON *démonté*, c'est celui qui est hors de dessus son affût par accident ou autrement. *Nous essuyâmes une bordée qui nous* démonta *plusieurs canons en brisant leurs affuts.* (*V** *B*)

CANONNADE, s. f. combat à coups de canons; il n'est jamais bien décisif entre deux escadres de même force. *Notre combat ne fut qu'une* canonnade, *vive & longue, qui ne détermina la victoire pour aucun des deux partis; un abordage général auroit bientôt décidé l'affaire.* (*V** *B*)

CANONNAGE, s. f. c'est la science du canonnier; la connoissance du canon, de son service, & de tout ce qui peut y avoir rapport; il faut que les gens employés au *canonnage* soient forts, adroits, intrépides; que pour parvenir à être chefs de pièce, ils aient de l'intelligence & du jugement: un maître canonnier, d'ailleurs, est chargé d'un grand détail, qui exige beaucoup de prudence, d'ordre, de prévoyance & de soins; par la connoissance qu'il doit avoir du canon, il sera à même de juger, s'il a, de tout point, ses dimensions, sur lesquelles nous sommes entrés dans un assez grand détail; il en reconnoîtra les vices; le principal seroit d'être d'une mauvaise matière, aigre & cassante; mais ayant subi l'épreuve avant d'être reçu, il est censé de toute satisfaction à cet égard; il lui reste donc à examiner s'il n'a pas de défaut dans son intérieur, qui, n'ayant pas été trouvé considérable lors de sa recette, auroit pu augmenter par son service: pour cela, il y passe le chat. Le pied du chat est composé de six lames de fer recourbées, faisant ressort de manière qu'elles occupent un espace circulaire plus grand dans leur état naturel que celle de l'ame du canon; ces lames ont 8 à 9 pouces de longueur, sur un demi-pouce de largeur. On emmanche le pied du chat à un bâton de refouloir; on l'introduit dans la pièce, en en rapprochant les lames, & il y entre facilement, parce que c'est la convexité de ces lames qu'il présente dans ce mouvement. Quand il est une fois rendu au fond de la pièce, on l'en retire en le virant sur son axe; s'il y a des soufflures ou chambres, le pied du chat s'y arrête; on fait une marque sur le manche ou la hampe, qui indique à quelle distance de la tranche elles se trouvent, & ensuite on continue à retirer le pied du chat; si la chambre est profonde, il s'y trouve engagé, de manière qu'il faudroit plus d'effort qu'il ne convient d'en faire pour l'en retirer; alors on se sert d'une bague ajustée à l'extrémité dans un autre bâton, par sa circonférence, ce bâton perpendiculaire au plan de la bague; le manche du chat entre facilement dans cette bague, & on l'introduit ainsi jusqu'à son pied, ou, en poussant un peu, la bague en resserre les lames, & par-là dégage celles qui avoient prise dans la soufflure; & on retire le chat & la bague ensemble. Au moyen de la marque faite sur la hampe du chat, on rapporte sur le canon la distance de la soufflure à la tranche. Le lieu d'une chambre étant connu, il est question de la sonder; pour y parvenir, on met de la cire préparée au bout d'une pointe emmanchée; on l'introduit jusqu'à l'endroit de la soufflure, & en l'appuyant dessus, elle en prend l'empreinte, qui donne les dimensions & la figure de cette chambre.

Les chambres depuis le fond du canon jusqu'aux tourillons, qui ont plus de trois lignes de profondeur, mettent la pièce dans le cas d'être rebutée; plus vers la tranche, il faut qu'une chambre ait plus de quatre lignes de profondeur & trois de diamètre, pour empêcher la recette du canon.

Les canons reconnus de dimensions & en bon état, le maître canonnier les embarque; il en prend le poids bien exactement par numéro; il a l'attention de mettre les moins pesans de l'avant & de l'arrière, & de les répartir tribord & basbord, de manière à en égaliser le poids de chaque bord.

Il ne doit pas manquer de visiter la soute de rechange, les soutes & coffres à poudre; les puis & parques à boulets; les crocs, boucles, organaux & pentures des sabords; les mantelets & tout ce qui appartient aux canons; il verra si la sainte-barbe est en état, & si les emménagemens sont faits. Il rendra compte à qui de droit, de ce à quoi il y auroit à redire, pour y faire mettre ordre.

Il n'embarquera pas de boulets qu'il ne les ait calibrés, en les passant dans un passeballe dont les trous circulaires aient pour diamètre le douzième de la différence du calibre de la pièce à celui du boulet, de plus que le calibre du boulet: le diamètre de l'instrument appellé *calibre*, fait pour vérifier celui de l'ame du canon, doit être moyen entre le calibre de la pièce & celui du boulet.

Le gréement du canon & les différens ustensiles ou machines nécessaires à son service, variant de dimensions suivant les divers calibres, forment un objet d'un très-grand détail, & qui fait partie du *canonnage*; nous tâcherons cependant qu'il ne nous en échappe aucun de quelque conséquence.

La culasse du canon porte sur un coussin & un coussinet ou coin, posés sur le fond de l'affût; le coussin a ses faces supérieure & inférieure parallèles; le coussinet a moins d'épaisseur à son extrémité intérieure qu'à celle de dehors, de manière qu'en le poussant

pouſſant ou en le retirant un peu, la culaſſe s'élève ou s'abaiſſe, ce qui eſt néceſſaire dans les différentes poſitions du vaiſſeau; pour pouvoir tirer en belle, il faut, au vent, pouſſer le couſſinet; ſous le vent, le retirer. Indépendamment de ce couſſinet on a un coin de mire, qui eſt plus maniable, & qui a un manche; le couſſinet mettant à-peu-près le canon à la hauteur où on le deſire, le coin de mire ſert pour la préciſion du coup; voici les dimenſions, pour chaque calibre, de ces couſſins ou coins.

			36		24		18		12		8		6		4	
			pi.	po.	pi.	po.	pi.	po.	pi.	po.	pi.	po.	pi.	po.	pi.	po.
Couſſins à face parallèle.	Longueur.		1	6	1	4	1	4	1	2	1	2	1		1	
	Largeur.		1			11		11		9		9		8		8
	Hauteur.			9		7		7		6		6		5		5
Couſſinets avec diminution à un bout.	Longueur.		1	4	1	3	1	3	1	2	1	2	1		1	
	Largeur...	Gros bout.		9		8		8		7		7		6		6
		Petit bout.		7		6		6		5		5		4		4
	Hauteur...	Gros bout.		7		6		6		5		5		4		4
		Petit bout.		5		4		4		4		4		2		2
Coins de mire avec un manche de 4 pouces de long.	Longueur.		1			10		10		9		9		8		8
	Largeur.			5		5		5		4		4		3		3
	Hauteur.			5		4		4		4		4		2		2

Dans le trou de l'affût du canon (*Voyez* AFFUT), il paſſe un cordage appellé *brague*, dont les deux bouts ſont fixés aux boucles des ſabords; il a ſon uſage quand le canon eſt démarré; ces bragues ont aſſez de longueur pour permettre le recul du canon, juſqu'à avoir ſa tranche à deux pieds & demi en dedans du ſabord : le canon a ſes palans, aiguillettes, rabans de volée, de l'uſage deſquels nous avons parlé plus haut : pour ouvrir les ſabords, il y a des boucles vers les angles inférieurs & ſur la partie extérieure du mantelet, ſur leſquelles ſont frappées les deux extrémités d'un menu cordage, qui paſſent dans deux trous percés dans la ſerre du ſecond pont, au-deſſus de ces boucles; ce cordage, appellé *itague*, a aſſez de longueur pour permettre au mantelet de ſe fermer; pour l'ouvrir, on croche une des poulies d'un petit palan, appellé *palanquin de ſabord*, ſur le milieu de l'itague qui eſt en dedans; ſon autre poulie eſt arrêtée à un des baux du ſecond pont; & ainſi ſa poſition ſe trouve horiſontale : en halant deſſus ce palan, l'itague lève le mantelet, & on l'amarre quand il eſt aſſez ouvert, *voyez ci-après les dimenſions de ces différens cordages, ainſi que celles des élingues.*

DIMENSIONS des cordages nécessaires pour le service des canons.

Calibre.	Palans de canons.		Palanquins de sabords.		Bragues.		Aiguillettes.		Rabans de volée.		Rabans de sabords.		Itagues de mantelet.	
	Longueur en brasses.	Grosseur en pouces.	Longueur en brasses.	Grosseur en pouces.	Longueur en brasses.	Grosseur en pouces.	Longueur en brasses.	Grosseur en pouces.	Longueur en brasses.	Grosseur en pouces.	Longueur en brasses.	Grosseur en pouces.	Longueur en brasses.	Grosseur en pouces.
36	20	3 1/4	6	2 1/2	5 1/2	7	15	2 3/4	10	2 1/2	3	2	3	3 1/2
24	19	3	5 1/2	2 1/2	5	6 1/2	14 1/2	2 1/2	9	2 1/2	3	2	3	3 1/4
18	18	2 3/4	5	2	4 1/2	6	13	2	8	2	2 1/2	1 3/4	3	3
12	16	2 1/2	4 1/2	1 3/4	4	5	12	1 3/4	8	1 3/4	2 1/4	1 3/4	3	2 3/4
8	14	2 1/2			4	5	10	1 1/2	7	1 1/2				
6	13	2 1/4			3 1/2	4	8	1 1/4	6 1/2	1 1/4				
4	11	2 1/4			3	4	6	1	6	1				
3	6	1 1/2			2 3/4	3								
2	5	1 1/2			2 1/2	2								
1	4	1			2	2								

Nota. Les palans de canons sont de premier ou second brin ; les palanquins de sabords, toujours de second brin ; les bragues se font avec des haubans qui aient servi ; les aiguillettes, de premier brin, *&c.*

Les canons se manœuvrent avec des pinces de fer & des barres d'anspect, dont voici encore les dimensions, ainsi que le poids.

Calibre.	Pinces de fer.			Anspects.		
	Longueur.	Équarrissage.	Poids.	Longueur.	Équarrissage.	Poids.
36	5 pi. 0 po.	2 po. 0 lig.	32 l.	6 pi. 0 po.	3 po. 3 lig.	20 l.
24	4 9	1 8	27	5 6	2 9	15
18	4 9	1 8	27	5 6	2 9	15
12	4 6	1 6	22	5	2 4	12
8	4 6	1 6	22	5	2 4	10 1/2
6	4 4	1 4	17	4 6	2 2	8
4	4 4	1 4	17	4 6	1 9	8
3	3 4	1 2	14	4 4	1 9	7
2	3 4	1 2	14	4 4	1 9	7
1	3 4	1 2	14	4 4	1 9	7

Les munitions, machines ou engins, uſtenſiles outils néceſſaires pour le *canonnage* ſont délis au maître canonnier, dans une proportion déminée par le rang du vaiſſeau, la quantité & la ce de ſon artillerie; le détail en eſt important, n-ſeulement au maître canonnier, mais auſſi à t officier ou ingénieur qui voudra ſoumettre le ſſeau aux calculs, tendant à en faire connoître ſtabilité; il n'y a pas une ſeule partie du vaiſſeau de ſon chargement qui ne doive entrer dans ce ul, & l'artillerie, ainſi que tous les objets du *nnage*, en fait une conſidérable; nous allons c les faire connoître, & nous nous conduirons de ne à l'égard des vivres, des articles des différens res, de la conſtruction, du gréement, du , *&c.*

ndépendamment de la groſſe artillerie, les vaiſx du roi & frégates embarquent des pierriers; ant l'ordonnance de 1765, ils n'étoient deſtià être employés que ſur les hunes, les chalou- & les canots; les vaiſſeaux de 100 canons en ient embarquer huit; les autres vaiſſeaux de , ſix; les vaiſſeaux chaſſeurs de 50 canons, re; les frégates, trois; & les corvettes, deux: dernière guerre, on en embarquoit davantage, culiérement ſur les frégates. Ces pierriers ſont e livre de balle ou d'une demi-livre; les pres, en fonte, pèſent 174 livres; en fer, 260 livres: ceux de demi-livre, de fer, pèſent 148 livres; il y en a auſſi du calibre d'un quarteron qui pèſent 119 livres.

On donne aux vaiſſeaux, pour rechange d'affût, deux par batterie complette, & un par demi-batterie de gaillard: huit eſſieux par batterie pour les vaiſſeaux de cent canons; ſept pour les vaiſſeaux du ſecond rang; ſix pour ceux du troiſième; cinq pour ceux du quatrième & pour les chaſſeurs: quatre pour les batteries des gaillards des vaiſſeaux des trois premiers rangs; deux pour ceux de 64: quatre pour les batteries des frégates de 26 canons; trois pour celles de 20 à 24; deux pour les corvettes: deux pour les gaillards des frégates de 26 canons. On fournit des plates-bandes de rechange: ſix pour toutes les batteries au-deſſus de 30 canons; cinq pour celles de 30 & pour toutes les premières batteries des vaiſſeaux de ligne; quatre pour toutes les batteries ſupérieures de moins de trente canons, pour les batteries baſſes des vaiſſeaux de 50 canons, & les batteries des frégates de 26 canons; trois pour les batteries des autres, & deux pour les corvettes, deux pour les gaillards des vaiſſeaux de 116 & 64; trois pour ceux de 80 & 74; une pour les gaillards des frégates: on donne d'ailleurs une roue par affût. Le poids des affûts; celui des eſſieux, plates-bandes & roues en particulier, ſont comme il ſuit:

	36	24	18	12	8	6	4
Affûts.	1283 liv.	936 l.	735 l.	547 l.	437 l.	332 l.	262 l.
Eſſieux.	141	86	81	51	45	37	31
Roues.	38	32	20	13	12	8	6
Plates-bandes.	15	12	10	8	6	4	3

Chaque canon a ſon couſſin, ſon couſſinet ou n, & ſon coin de mire; nous en avons donné dimenſions; ils pèſent chaque pour les ſept caes, ſuivant leur ordre naturel, ſavoir:

uſſins,	61.	34.	30.	28.	28.	26.	24.
uſſinets,	21.	14.	10.	9.	9.	8.	6.
ins de mire,	8.	4.	3.	2.	2.	2.	2.

l a pareillement ſa pince & ſon anſpect, & un dix, à-peu-près, de ce dernier levier, pour reange; nous en avons donné les dimenſions, & poids.

es bâtimens embarquent une quantité de poutelle, qu'ils puiſſent tirer ſoixante coups par on à charge de combat, douze à charge de ſalut, e, *&c.* & environ un quarantième en ſus du ds que cela peut produire, pour les différens beſoins; voici ces charges, ainſi que celle d'épreuves, toujours par ordre de calibre:

Charge de ſalut, diane & retraite:	9 l.	6.	4 $\frac{1}{2}$.	3.	2.	1 $\frac{1}{2}$.	1 $\frac{3}{4}$.
Charge de combat,	12 $\frac{1}{2}$.	9.	7.	5.	3 $\frac{1}{2}$.	2 $\frac{1}{2}$.	1.
Charge d'épreuve,	18 $\frac{1}{4}$.	13 $\frac{1}{3}$.	10 $\frac{1}{2}$.	7 $\frac{1}{2}$.	5 $\frac{1}{4}$.	3 $\frac{3}{4}$.	2 $\frac{5}{8}$.

La charge d'épreuve eſt celle pour éprouver les canons.

Il eſt délivré pour chaque canon, ſoixante boulets & ſoixante-douze gargouſſes en parchemin ou papier; dix boulets à deux têtes, ou à fléau; dix paquets de mitrailles à boulets ou à goujons &, ſeulement pour les canons au-deſſous du 18, & y compris les pierriers, dix ſachets de balles de plomb;

on ne donne au surplus que trente boulets & trente gargousses pour les pierriers : la dénomination des boulets en indique le poids; ils pèsent cependant quelque chose de moins : les autres objets pèsent, (je ne répéterai plus par ordre de calibre; cela s'entend) savoir :

Boulets à deux têtes,	36l.	24.	18.	12.	8.	6.	4.
Boulets à fléau en plomb,	39.	26.	19 $\frac{1}{2}$.	13.	10.	8.	
Mitrailles à boulets,	28.	22.	13.	10.	7.	5.	3 $\frac{1}{2}$.
Mitrailles à goujon,	33.	25.	18.	13.	10.	7.	5.
Gargousses vuides de parchemin,	4 onc.	3 $\frac{1}{2}$.	3.	2.	2.	1.	1.

Les refouloirs & écouvillons sont simples pour les trois plus forts calibres; c'est-à-dire, qu'ils ont chacun leur hampe : chaque canon a un de chacun de ces ustensiles, & de plus, on délivre des refouloirs de cordes, un pour deux canons. Pour le 12, & calibres au-dessous, les boutons d'écouvillons & refouloirs sont montés sur la même hampe; on donne un de ses ustensiles doubles par canon; les cuillers & tirebourres sont de même montés chacun sur leur hampe, ou sur la même, suivant le calibre du canon, auquel ils sont propres; on fournit pour chaque batterie de vaisseaux de ligne, un certain nombre de ces ustensiles : savoir, cuiller simple pour les vaisseaux de 116 canons, dix; pour ceux de 100, neuf; pour ceux de 90, huit; pour les autres vaisseaux de ligne, six; pour les vaisseaux de 50 canons, cinq. Tirebourre simple, huit, pour chacune des batteries des vaisseaux de 100 canons & au-dessus; sept pour ceux de 90 & 80; six pour ceux de 74; cinq pour ceux de 64; quatre pour les vaisseaux de 50. Les cuillers & tirebourres sur la même hampe se donnent, sur les vaisseaux, en même quantité, par batterie complette, que les cuillers simples. Les batteries complettes des frégates n'en ont que quatre pour les frégates de 26 canons, de douze sur le pont; trois pour celles de 26 & 24 canons de 8; deux pour celles des autres frégates & corvettes, ainsi que pour les gaillards des frégates de 30 canons : & pour les gaillards des vaisseaux, on en fournit quatre à ceux de 116; six à ceux de 80; quatre à ceux de 74; trois à ceux de 64 : enfin un de ces ustensiles doubles par pierrier. On donne au surplus des hampes, boutons de refouloir & d'écouvillon de rechange : des hampes pour vaisseaux de 100 canons & au-dessus, quarante; de 90, trente-cinq; de 80, trente; de 74, vingt-cinq; de 64, vingt; de 50, quinze : pour les frégates de 30 canons ayant du 12 en batterie, dix; du 8 en batterie, neuf; pour celles de 24, huit; de 20, du calibre de 8, six; de 20, du calibre de 6, cinq; & pour les corvettes, quatre. De boutons, par batterie, pour les vaisseaux de 100 canons & au-dessus, dix de chaque; pour ceux de 90, neuf; de 80, huit; de 74 & 64, sept; de 50, six : pour les frégates de 30 canons, cinq : pour les autres & les corvettes, quatre. Pour les gaillards des vaisseaux de 116, deux; de 80 & 74, six; de 64, quatre; des frégates, deux.

Les boutons de refouloirs ont pour diamètre celui du boulet, & pour longueur, un calibre & un sixième; ceux d'écouvillon ont pour diamètre, celui de la pièce de deux des sept calibres en-dessous de celui du canon auquel ils sont destinés : par exemple, le bouton d'écouvillon du canon de 36, a, pour diamètre, le calibre de 18. Leur longueur pour le 8 & en-dessous, est de trois calibres : au-dessus jusque & compris le 18, deux calibres & demi; au-dessus du 18, deux calibres; les boutons de cuillers ont les mêmes dimensions que ceux de refouloir, mais ils sont entaillés de l'épaisseur du cuivre, sur une longueur d'un demi-calibre, à celle de leurs extrémités où cette cuiller doit être clouée : le cuivre dont elle est faite, doit avoir une ligne d'épaisseur pour les calibres de 18, 24 & 36; trois-quarts de ligne pour le 8 & le 12, & une demi-ligne pour les calibres au-dessous : la longueur de la cuiller est de quatre calibres pour le 8 & au-dessous; de trois calibres trois quarts pour le 12; de trois calibres & demi, pour le 18; & de trois calibres pour le 24 & le 36 : sa largeur, développée, est constamment de deux calibres : *voyez*-en la forme *fig. 102*, ainsi que celle des boutons de refouloir & d'écouvillon *fig. 113*. Les boutons sont percés jusqu'au deux tiers de leur longueur, pour recevoir l'extrémité du bâton ou de la hampe, qui a pour longueur, la longueur totale du canon, de l'extrémité du bouton à la tranche, & pour diamètre, un pouce & demi pour le 36, diminuant d'une ligne pour chacun des six calibres suivans : l'écouvillon est garni de crin, comme on le voit dans la *fig. 113*, ou recouvert de peau de mouton en laine : le tire-bourre (*fig. 281*) a huit pouces de longueur pour le 36, diminuant d'un quart de pouce pour les six calibres inférieurs.

Les refouloirs, écouvillons, *&c.* sont en frêne : au moyen du rapport de la pesanteur spécifique de ce bois, qui est à celle de l'eau de mer comme $\frac{845}{1000}$ à 1 $\frac{30}{1000}$; &, pour les cuillers, de la pesanteur spécifique du cuivre dont le rapport avec celle, pareillement, de l'eau de mer est 8 $\frac{784}{1000}$: 1 $\frac{30}{1000}$, on aura le poids de ces différens ustensiles, en ayant donné les dimensions, car on sait que le pied cubique d'eau de mer pèse, entre 71 livres $\frac{1}{2}$ & 71 livres $\frac{1}{2}$. Poids moyen des tire-bourres, 2 livres.

La quantité de porte-gargousses ou garde-feux que l'on fournit, est, pour chaque calibre, de la moitié en sus du nombre des canons; leur diamètre intérieur est d'environ deux lignes plus fort que le calibre de la pièce; leur hauteur, aussi intérieure, est de trois calibres pour le 12 & au-dessus, & de 3 calibres & demi pour le 8 & au-dessous; ils pèsent

dre des ſept calibres : 8 liv., 6 liv., 5 liv., ; liv., 2 liv. $\frac{1}{2}$, 1 liv. $\frac{1}{2}$.

élivre autant de boute-feux qu'il y a de & environ un dixième en ſus ; ils peuvent haque, une livre trois quarts : autant de oirs ſimples, que de canons, & la moitié ils pèſent une livre & demie les dix-huit : rgeoirs en villebrequin : pour les vaiſſeaux anons, huit ; pour ceux de 90 & 80, de ſeconde batterie, ſept ; pour les autres de ux de 74, ſix ; pour ceux de 64, cinq ; de re ; les frégates de 26 canons en batterie, les de 24 & au-deſſous, deux ; les corvettes, ſournit le double de cette quantité de dés, en vrille ; ils pèſent deux livres chadonne autant de cornes d'amorce que de & la moitié en ſus ; elle pèſent, chaque, & demie.

nbarque ſur les vaiſſeaux de 116 canons, ngts livres de liège pour tappe ou tampon ; ſur ceux de 100, ſoixante-dix livres ; de 90, ſoixante ; de 80, de 24 à la deuxièrie, cinquante ; de 80, de 18 à la deuxième quarante-cinq ; de 74, quarante ; de 64, nq ; de 50, trente : ſur les frégates de 26 n batterie, vingt ; de 24, quinze ; de 20, ur les corvettes, dix.

autant de platine en plomb, pour couvre, que de canons : voici leurs dimenſions :

bres.	*Longueurs.*	*Largeurs.*	*Epaiſſeurs.*
24	14 po.	12 po.	1 lig. $\frac{1}{2}$
12	13	11	1 $\frac{1}{4}$
6	12	10	1 $\frac{1}{2}$
	11	9	1
	10	8	$\frac{1}{2}$
	9	7	$\frac{1}{2}$
	8	6	$\frac{1}{2}$
$\frac{1}{2}$ 1	6	4	$\frac{1}{2}$

t que le rapport de la peſanteur ſpécifique b à celle de l'eau de mer, eſt comme à 1 $\frac{30}{1000}$; on pourra ſe procurer le poids ines, au moyen de leurs dimenſions. avons ſuffiſamment détaillé le gréément du ſes dimenſions ; pour s'en procurer le poids, celui de tous les cordages, il ſuffit de diquarré de la circonférence, ou groſſeur, par 4.7 ou 4.8, c'eſt-à-dire, 4 $\frac{7}{10}$ ou $\frac{8}{10}$; cela donne un à-peu-près ſuffiſant pour notre objet ; quant aux poulies des palans, en voici le poids, ainſi que celui des valets.

	36	24	18	12	8	6	4
Poulies doubles.	11 l. $\frac{1}{2}$	10 l.	9 l.	6 l. $\frac{1}{2}$	4 l. $\frac{1}{2}$	3 l.	2 l.
Poulies ſimples.	8 $\frac{1}{2}$	7	5	4	3 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{3}{4}$
Valets...	2 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{1}{4}$	2 $\frac{1}{8}$	2	1 $\frac{2}{3}$	1 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{4}$

On fournit cent vingt de ces valets par chaque canon ; & des mèches :

Pour les vaiſſeaux à trois ponts,		1200 liv.
Pour ceux de	80,	1100
	de 74,	1000
	de 64,	900
	de 50,	800
Pour les frégates	de 26 can. en batterie,	750
	de 24,	600
	de 20 de 8,	550
	de 20 de 6,	500
Pour les corvettes	de 16 canons de 6,	350
	de 12 de 4,	300

On fournit auſſi, aux bâtimens du roi, des platines de fuſil montées ſur bois, pour les canons, au nombre de 24 pour les vaiſſeaux de ligne ; 18 pour ceux de 50 canons, & pour les frégates & corvettes, on en délivre une pour deux canons.

Il y a encore une grande quantité d'autres menus objets du reſſort du *canonnage*, que nous ne pouvons paſſer ſous ſilence ; en voici le détail & le poids ; ainſi que la quantité par rang de vaiſſeaux & ordres de frégates ou corvettes. Nous avons marqué les têtes de colonne, pour ne pas trop les étendre, des lettres ſuivantes.

A, pour vaiſſeaux	de 116 canons	de 36, 24, 12 &	8
B, *idem.*	de 100	de 36, 24	12
C, *idem.*	de 90	de 36, 24	12
D, *idem.*	de 80	de 36, 24	8
E, *idem.*	de 80	de 36, 18	8
F, *idem.*	de 74	de 36, 18	8
G, *idem.*	de 64	de 24, 18	6
H, *idem.*	de 64	de 24, 12	6
I, *idem.*	de 50	de 24	12
K, *idem.*	de 50	de 18	12
L, frégates	de 30	de 12 & 6	
M, *idem.*	de 30	de 8. 4	
N, *idem.*	de 24	de 8	
O, *idem.*	de 20	de 8	
P, *idem.*	de 20	de 6	
Q, corvettes	de 16	de 6	
R, *idem.*	de 12	de 4	

		A	B	C	D	E	F	G	H	I	K	L	M	N	O	P	Q	R
Plomb en table.	*Livres.*	200	180	170	160	160	150	140	130	90	80	50	45	35	10	10	7	6
Fil de fer pour épinglette.	*Livres.*	8	7½	7	6½	6	5½	5	4½	4	3½	2½	2½	2	1½	1½	1	1
Grenade chargée.. (pef. 3 l. ½ chaque)		200	190	180	160	160	140	120	120	100	100	70	60	60	50	50	40	40
Baril à bource.		12	12	10	10	9	9	8	8	6	6	5	4	4	3	3	3	3
Chemise à feu. . (pef. 16 l. chaque)		4	4	4	3	3	3	2½	2½	2	2	2	2	2	1	1	1	1
Sa boite. . . . . (pef. 14 l. chaque)		4	4	4	3	3	3	2½	2½	2	2	2	2	2	1	1	1	1
Fusée de signaux. (douze pef. 5 liv.)	*Douzaines*	15	15	15	12	12	12	9	9	9	9	6	6	6	3	3	3	3
Boîte pour idem. (pef. 44 l. chaque)		5	5	5	4	4	4	3	3	3	3	2	2	2	1	1	1	1
Etoupille ou fusée d'amorce. . . . (cent pef. 2 liv.)	*Centaines.*	20	19	18	16	16	15	12	12	10	10	6	5	4	3	3	2½	2
Boîte pour idem. (pef. 20 l. chaque)		5	5	5	4	4	4	3	3	3	3	2	2	2	1	1	1	1
Salpêtre.	*Livres.*	10	10	9	9	9	8	8	8	7	7	6	5	5	4	3	2	2
Soufre.	*Livres.*	5	5	4½	4½	4½	4	4	4	3½	3½	3	2½	2½	2	1½	1	1
Tamis de soie. . . (pef. 3. l. chaque)		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Tamis de crin. . . (pef. 3 l. chaque)		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Tuyau vuide pour grenade. . . . . . (soixante pef. 2 l.)		50	45	40	40	40	35	30	30	25	25	18	15	15	12	12	10	10
Cuir noir pour écoutille. . . . . (pef. 20 l. chaque)		6	6	6	6	6	5	5	5	5	5	4	4	3	3	3	2	2
Peau de mouton en laine. . . . . (trois pef. 3 l. ¼)		40	35	35	30	30	24	20	20	15	15	8	8	6	5	5	4	4
Feuille de parchemin Première espèce		12	12	12	12	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Feuille de parchemin Deuxième.		12	12	12	12	12	12	12	12	6	6	6	0	0	0	0	0	0
Feuille de parchemin Troisième.						12	12	12	12	12	12	6	12	12	8	8	6	6
Papier. . . . . . (chaq. main p. ½ l.)	*Mains.*	8	7	6	6	6	6	5	5	4	4	3	3	3	2	2	2	2
Huile d'olive pour lampe. . . . . . (chaq. pot pef. 4 l.)	*Pots.*	30	30	30	25	25	25	20	20	20	20	15	15	15	15	15	10	10
Baril à huile cerclé de fer. . . . . . (de 40 pots, chaq. baril pef. 49 liv.)		2	2	2	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Huilier. . . . . . (pef. 5 onces chaq.)		2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1
Entonnoir à liqueur. . . . . . (pef. 4 onc. chaq.)		2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1
Idem *à poudre.*. (pef. 5 onc. chaq.)		3	3	3	3	3	3	2	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1
Mesure de poudre. (pef. ½ liv. chaque)		6	6	6	5	5	5	4	4	4	4	3	3	3	2	2	2	2
Grands lampions. (pef. 3 onc. chaq.)		2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	0	0	0	0

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	K	L	M	N	O	P	Q	R
Petits lampions. . (pesf. 2 onc. chaq.)	4	4	4	4	4	4	4	4	3	3	2	2	2	2	2	2	2
Coton filé pour lampe. . . . . . *Livres.*	3	3	3	3	3	3	3	3	2	2	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½	1	1
Suif. . . . . . *Livres.*	60	55	50	45	45	40	35	35	30	30	24	22	20	18	16	12	10
Coupelle de fer-blanc. . . . . . (pesf. 5 onc. chaq.)	3	3	3	3	3	3	3	3	2	2	2	2	1	1	1	1	1
Chevalet ou palette (pesf. 7 l. ½ chaque)	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1
Oing. . . . . . *Livres.*	45	40	35	30	30	25	20	20	15	15	10	10	8	6	6	5	4
Cire jaune. . . . . . *Livres.*	4	4	4	3	3	3	2 ½	2 ½	2	2	1 ½	1 ½	1	1	1	½	½
Bougie jaune. . . . . . *Livres.*	40	40	40	30	30	30	30	30	25	25	18	18	12	10	10	6	4
Sa caisse.	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Fanal de verre, pour sainte-barbe. (pesf. 4 l. chaque)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Sa boîte. . . . . (pesf. 10 l. chaque)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Fanal du puits.. (pesf. 12 l. chaque)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Sa boîte. . . . . (pesf. 20 l. chaque)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Fanal de combat.. (pesf. 3 l. chaque)	40	36	36	30	30	24	20	20	16	16	10	10	8	8	8	4	4
Lanterne claire.... (pesf. 1 l. ½ chaque)	12	11	10	9	9	8	7	7	6	6	4	4	3	2	2	2	2
Idem *sourde.* . . (pesf. 1 l. ¼ chaque)	4	4	3	3	3	3	2	2	2	2	2	2	2	1	1	1	1
Machine à monter & démonter les canons. . . . . (pesf. 100 l. chaq.)	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0
Palans pour les embarquer.	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Idem *pour embarquer la poudre...*	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Estrop de culasse..	70	70	64	32	32	30	28	28	26	26	0	0	0	0	0	0	0
Barre de fer pour écoutille. . . . . (pesf. 11 l. chaque)	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	2	2	2	2	2	2	2
Cadenas. . . . . (pesf. 2 l. chaque)	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	3	3	3	3	3	3	3
Balance. . . . . (pesf. 4 l. ½ chaque)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Poids. . . . . . *Livres.*	25	25	25	20	20	20	15	15	15	15	10	10	8	8	6	6	4
Marteau à dents.. (pesf. 1 l. chaque)	4	4	4	4	4	3	3	3	3	3	2	2	2	1	1	1	1
Idem *d'écouvillon* (Idem.)	4	4	4	4	4	3	3	3	3	3	2	2	2	1	1	1	1
Maillet de bois... (pesf. 2 l. chaque)	4	4	4	4	4	3	3	3	3	3	2	2	2	1	1	1	1

		A	B	C	D	E	F	G	H	I	K	L	M	N	O	P	Q	R
Cloux d'écouvillon	*Livres.*	6	5	4½	4	4	3½	3	3	2½	2½	1½	1½	1	¾	¾	½	½
Cramp.	(pes. 11 onc. chaq.)	60	50	45	40	40	35	30	30	20	20	12	12	10	8	8	5	4
Croc. de palan & palanquin.	(fix. pes. 3 liv.)	45	40	35	30	30	25	20	20	10	10	6	6	5	4	4	2	2
Esse d'affût.	(pes. 1 - chaque)	60	50	45	40	40	36	30	30	25	25	15	15	12	10	10	7	6
Cosse.	(pes. 9 onc. chaq.)	90	80	70	60	60	50	40	40	30	30	20	20	18	15	15	10	8
Rondelle ou virolle	(50 pes. 12 liv.)	80	70	60	55	55	50	45	45	35	35	20	20	18	15	15	10	10
Goupille.	(pes. 3 l. chaque)	464	400	360	320	320	296	256	256	200	200	120	120	96	80	80	64	48
Ciseau à froid.	(pes. 1 l. chaque)	3	3	3	2	2	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1
Epissoir.	(pes. 4 l. chaque)	12	12	10	9	9	8	7	7	6	6	4	4	3	3	3	2	2
Hache.	(pes. 7 l. chaque)	3	3	3	2	2	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1
Hachot.	(pes. 3 l. chaque)	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Gratte.	(pes. 1 l. chaque)	20	20	18	15	15	12	10	10	8	8	6	6	6	4	4	4	4
Lignes d'amarrage	(chaq. pièce p. 7 l.) *Pièces.*	15	14	13	12	12	10	8	8	6	6	5	5	4	4	4	3	3
Merlin.	*Livres.*	30	28	25	20	20	18	15	15	12	12	8	8	6	6	5	4	4
Peinture blanche.	*Livres.*	14	13	12	11	10	10	9	9	8	8	5	5	4	3	3	2	2
Idem *noire.*	*Livres.*	7	6½	6	5½	5	5	4½	4½	4	4	2½	2½	2	1½	1½	1	1
Brosse à peinture.		4	4	4	3	3	3	3	3	3	3	2	2	1	1	1	1	1
Blanc-d'espagne.	*Livres.*	15	14	13	12	12	11	10	10	8	8	5	5	4	4	4	3	3
Poudrier, aunes de toile pour les faire.		60	50	45	40	40	35	30	30	25	25	20	20	18	15	15	10	10
Sac de toile.	(pes. 2 l. chaque)	20	18	16	14	14	12	10	10	8	8	6	6	5	4	4	3	3
Vieille toile.	*Aunes.*	40	36	32	28	28	24	20	20	16	16	12	12	10	8	8	6	6
Aiguille à gargousse.		36	36	30	30	30	24	20	20	18	18	12	12	10	10	8	6	6
Idem *à voile.*		12	12	10	10	10	8	6	6	5	5	4	4	3	3	3	2	2

La connoissance du canon, des ustensiles & autres objets qui peuvent y avoir rapport, ne forment pas toute la science du *canonnage*; l'art de le manier avec adresse, célérité, prudence & précision, en est le complément essentiel & le but; c'est pourquoi on exerce fréquemment les canonniers servans & apprentifs canonniers, soit à bord, soit dans des batteries construites à terre, au maniement du canon & à tirer avec précision; on a recueilli, cette dernière guerre, le fruit des soins que l'on prenoit à cet égard depuis plusieurs années; le service de l'artillerie y a été parfaitement bien rempli. Les commandemens de l'exercice du canon sont simples; l'explication en est facile à comprendre: mais avant de les rapporter, disons un mot du nombre d'hommes qui sont nécessaires à chaque canon, pour l'exercice & le combat. Outre le canonnier chef de pièce, qui se tient derrière la culasse du canon, avec son amorce & son dégorgeoir, il faut un homme pour charger le canon (lequel doit être le plus leste & le plus appliqué); un homme pour donner le refouloir au chargeur; deux hommes, un de chaque côté de la pièce vers la lumière, le premier avec une pince, l'autre avec un anspect, pour remuer le canon à l'ordre du chef de pièce; un homme avec le porte-gargousse, prêt à donner la gargousse au premier signal; un homme auprès de la bouche du canon à toucher le bord, pour fournir les boulets & les valets; enfin un homme pour mettre feu, lequel se tient à la gauche du canon, vis-à-vis la lumière. On assigne ordinairement pour les canons de 36 livres de balle, le nombre de 14 hommes, y compris le chef de pièce; pour ceux de 24, 11 hommes; pour ceux de 18, 9; pour ceux de 12, 8; pour ceux de 8, 7; pour ceux de 6, 5; pour ceux de 4, 4; mais dans la pratique on règle le nombre d'hommes sur la quantité d'équipage qu'a le vaisseau, sans s'en tenir scrupuleusement à ce calcul; & dans le service des petites pièces, un homme peut faire 2 & 3 fonctions.

Le nombre d'hommes destiné à chaque pièce, doit y être constamment attaché, & la connoître pour s'y rendre au premier ordre. Lorsqu'il est question de faire l'exercice, & que chacun est à son canon: 1°. chaque chef de pièce disposera ses gens, de manière qu'il y en ait la moitié à la droite du canon, & l'autre moitié à la gauche, & leur donnera à chacun sa destination: 2°. le chef de pièce fera ranger les ustensiles, chacun à sa place, de part & d'autre du canon, & aura l'œil à ce qu'il ne manque rien: 3°. pendant l'exercice ou le combat, si quelqu'un de ses gens oublioit ou manquoit d'exécuter son emploi, il l'en avertira, & fera faire à chacun son devoir.

Tout en ordre, se font les commandemens:

Canonniers, chacun à son poste. A ce mot chacun tait.

Ecoutez le commandement. Chacun écoute, & se met prêt à exécuter ce qui sera ordonné.

Détapez vos canons. Ceux qui sont destinés pour cela, vont promptement ôter le tampon du canon, & le tiennent à la main le bras levé, en attendant un autre ordre.

Reprenez vos postes. Ceux qui ont détapé les canons partent à la fois, rentrent dans le vaisseau ensemble, mettent le tampon dans l'affût, & se remettent à leur poste.

Démarrez vos canons. A cet ordre le chef de pièce démarre la platine, & noue à deux gances les amarrages de platine sur la platine même; après, il fait démarrer les palans, & élonger les garans des palans jusqu'au recul du canon, ensuite rouer & amarrer les restans desdits garans avec des fils de carret, & les fait mettre l'un à droite, & l'autre à gauche du canon, à un pied du bout des essieux de devant à toucher le bord.

Découvrez la lumière. Le chef de pièce prend la platine des deux mains, & la pose un peu en avant de la lumière sur le premier renfort; ensuite il ôte de la lumière le petit tampon, qui doit y avoir été mis auparavant pour la boucher.

Prenez l'amorce. Alors le chef de pièce, qui doit avoir la corne d'amorce & le dégorgeoir pendus au côté gauche, en forme de bandoulière, la prend de la main gauche, la débouche, & la tient de manière que le petit bout soit près de la lumière.

Prenez le dégorgeoir. A ce mot, il prend le dégorgeoir de la main droite, & le tient haut, attendant le commandement.

Crevez la gargousse. Alors il met le dégorgeoir dans la lumière, & le pousse au fond, pour percer de trois ou quatre coups la gargousse. S'il ne rencontroit pas la gargousse, il faudroit ôter la balle, & rebourer sur la gargousse, ou même décharger entiérement le canon, crainte d'accident.

Passez le dégorgeoir sur la main. A cet ordre, il retire le dégorgeoir, & le passe sur la main gauche, pour voir s'il a percé la gargousse; car la trace du dégorgeoir en ce cas-là, doit être noire par l'effet de la poudre.

Amorcez. Le canonnier porte le petit bout de l'amorce sur la lumière, & frappe de la main gauche avec le dégorgeoir sur le bout de l'amorce, pour faire couler la poudre dans la lumière. Quand la lumière est pleine, il fait une petite traînée de poudre, depuis la lumière jusqu'au bout de la plate-bande de la culasse; ensuite il bouche l'amorce, & met le dégorgeoir en son lieu.

Ecrasez la poudre sur la plate-bande. Le canonnier prend l'amorce avec les deux mains, & écrase la poudre qui est sur la plate-bande de la culasse, afin que la poudre étant écrasée, s'enflamme plus vite.

Remettez l'amorce en son lieu. Le canonnier remet l'amorce à son côté gauche.

Mettez la platine sur la lumière. Le canonnier prend la platine des deux mains, & la remet sur la lumière.

[illegible] les deux hommes [illegible] droite, l'autre [illegible] & ayant pris [illegible] & anspects, se [illegible] droite, & pré- [illegible] de la pince & de l'anspect, [illegible] & la roue d'arrière, [illegible] au commandement.

[illegible] l'homme destiné à prendre [illegible] à la gauche du canon, [illegible] de la main droite, & tient le [illegible] que le bout de la mèche soit [illegible] & dans le la culasse du canon; lui fai- [illegible] du vaisseau, les yeux tournés [illegible] du canon.

[illegible] à l'écart du canon. Celui qui a le boute-feu, [illegible] à droite, avec le bras tendu; il [illegible] le charbon de la mèche de sa bouche, [illegible] vers le milieu du vaisseau, & se remet [illegible] à gauche.

[illegible], pointez. Le canonnier met les deux pinces sur la plate-bande de la culasse, à égale distance de part & d'autre du milieu de la pièce, pour viser son coup & tirer juste.

Pointez en avant. Ceux qui ont les pinces & les anspects, portent la culasse du canon en arrière, selon l'ordre du chef de pièce; & le canonnier vise à tirer à l'avant du vaisseau ennemi.

Pointez en arrière. Les mêmes portent la culasse du canon en avant, selon l'ordre du canonnier, qui visera à l'arrière du vaisseau ennemi.

Pointez au milieu du vaisseau. Les mêmes mettent la culasse du canon au milieu, & le canonnier pointe au milieu du corps du vaisseau ennemi, vers le grand mât.

Pointez à démâter. Les mêmes hissent la culasse du canon, pour retirer & reculer en arrière le coussin & le coin de mire, de la quantité nécessaire, pour que le canonnier puisse pointer aux hunes du vaisseau ennemi, ou un peu au-dessous; le tout à l'ordre du canonnier, qui aura attention au mouvement & au sillage de son vaisseau, & du vaisseau ennemi, pour tirer à propos.

Pointez à couler bas. Les mêmes hissent la culasse du canon, & on pousse le coussin dans l'affût avec le coin de mire, autant qu'il le faut, pour que le canonnier puisse pointer à 5 ou 6 pieds au-dessous de la ligne d'eau du vaisseau ennemi.

Pointez à l'horison. Les mêmes hissent la culasse, & on retire le coussin & le coin de mire, pour remettre la pièce droite, afin que le canonnier puisse pointer de but en blanc.

Remettez vos pinces & vos anspects. Ceux qui ont les pinces & anspects, font à gauche tous en même temps, & vont les remettre où ils les avoient pris; c'est-à-dire, aux deux côtés de l'affût, à un pied de distance des roues.

Alongez les palans de retraite. A ce commandement, tous les gens du canon, excepté celui qui tient le boute-feu, prennent les palans & les élongent en arrière de l'affût, & se rangent sur les palans; prêts à haler le canon en-dedans.

Otez la platine. Le canonnier ôte la platine dessus la lumière, avec la main droite, & se range promptement du côté droit de la pièce.

Feu. Celui qui tient le boute-feu en présente le bout allumé sur la plate-bande où est la poudre écrasée, le plus loin qu'il se peut de la lumière, & remet tout de suite le boute-feu en son lieu, c'est-à-dire, le pique sur le pont, à un pied de distance du bord & au milieu des deux sabords. Dès que le canon a tiré, ceux qui sont sur les palans, halent le canon en-dedans; & si on se trouve au vent de l'ennemi, on met des coins faits exprès, en-devant des roues, pour empêcher que le canon qui a tiré ne retourne au sabord.

Remettez-vous chacun à vos postes. A ce commandement, chacun reprend son poste; le chef de pièce se met derrière la culasse du canon, [illegible] pose la platine sur le premier renfort; le chargeur se présente au sabord, & se met à la droite de la tranche du canon; celui qui fournit la gargousse se met à la gauche, & les autres se placent où ils doivent être, pour donner le refouloir, le boulet, le valet, pour prendre la pince & l'anspect.

Bouchez la lumière. Le chef de pièce met un petit tampon d'étoupe dans la lumière, & tient le tampon assujetti avec le pouce, jusqu'à ce que le chargeur ait achevé de charger.

Prenez vos pinces & anspects. Ceux qui sont destinés à ces instrumens, s'en saisissent.

Dressez le canon au milieu du sabord. Le chef de pièce fait remettre au milieu du sabord, le canon qui se trouve souvent trop à droite ou trop à gauche.

Remettez vos pinces & vos anspects. Ceux qui ont ces instrumens, les remettent où ils les avoient pris.

Prenez l'écouvillon. Celui qui doit servir l'écouvillon, le prend & le donne au chargeur, qui se présente auprès de la bouche du canon, à niveau de l'ame, prêt à le mettre en-dedans.

Mettez l'écouvillon dans le canon. Le chargeur pousse l'écouvillon jusques dans le fond du canon.

Tournez trois fois l'écouvillon au fond du canon. Le chargeur retire l'écouvillon d'environ un pied de distance du fond, & l'y repousse ensuite; faisant faire trois tours, pour éteindre le feu qui pourroit être resté de quelque queue de gargousse ou fil de carret.

Retirez l'écouvillon en tournant. Le chargeur retire l'écouvillon en tournant; & quand il est dehors il le présente sous le bourlet du canon, & dans l'alignement de l'ame.

Frappez trois coups d'écouvillon sous le bourlet du canon. Le chargeur frappe trois fois de l'écouvillon contre le bourlet, pour secouer ce qui peut s'être attaché à l'écouvillon.

Changez l'écouvillon pour le refouloir. Celui qui est destiné pour cela, prend l'écouvillon des mains du chargeur, le remet en son lieu, se saisit du

& l'apporte au chargeur. Celui-ci le le tient avec les deux mains entre lui , dans l'alignement du canon ; de façon ton soit sur le tourillon.

gargousse & le valet. Celui qui tient le l'ouvre, & prend en main la gargousse le valet.

gargousse dans le canon. Celui qui a la a met dans le canon, & par-dessus la e valet, & va promptement chercher gargousse.

la gargousse au fond du canon. Le char- tient le refouloir, porte le bouton du la bouche du canon, & pousse la gar- le valet au fond du canon.

trois fois sur la gargousse. Le chargeur is fois & fortement sur la gargousse, ranger & presser la poudre au fond du

la gargousse. Le chef de pièce met le dans la lumière, pour connoître en la gargousse est bien au fond de l'ame ; trouve, il la perce de 3 ou 4 coups, dégorgeoir qu'il frotte sur la main gau- s'assurer par la noirceur qu'il doit y laisser, n percé la gargousse.

le refouloir. Le chargeur retire le refou- lu canon, & le tient avec les deux mains ; re que le refouloir soit entre lui & le ans l'alignement de l'ame, & le bouton r le tourillon.

la balle & le valet. Celui qui doit fournir , le prend avec le valet, & tient en main utre.

la balle & le valet dans le canon. Le même ulet & le valet dans le canon.

la balle sur la gargousse. Le chargeur qui efouloir, présente le bouton à la bouche , & pousse la balle sur la gargousse.

un coup sur la balle. Le chargeur frappe sur le boulet.

le refouloir. Le chargeur retire le refou- tient ensuite en-dehors dans l'alignement

le refouloir en son lieu. Celui qui sert le , le reprend des mains du chargeur, & en son lieu ; tandis que le chargeur ren- le vaisseau, & reprend son poste.

la platine sur la lumière. Le canonnier vec les deux mains, la platine, & la re- la lumière.

-vous sur vos palans. Les gens de la pièce les deux palans qui sont derrière l'affût, chent au croc du sabord, un de chaque l'affût ; prennent les garans à la main ; se également de part & d'autre, & atten- autre commandement.

le canon au sabord. Les mêmes halent alans tous à la fois ; tandis que le chef de pièce tient les deux mains au bouton du canon, pour diriger la pièce.

Dressez le canon au milieu du sabord. Ceux qui sont chargés du service des pinces & anspects, les prennent pour mettre le canon bien au milieu du sabord, & remettent ensuite les instrumens à leur place.

Amarrez le canon au simple palan. On ride les deux palans pour amarrer le canon, prenant deux tours de chaque palan au bouton du canon ; tandis que le canonnier amarre la platine sur la lumière, sans autre commandement.

Rouez les palans sur les tourillons. On roue proprement sur les tourillons ce qui reste des garans des palans, & on les attache avec du fil de carret.

Tappez vos canons. Ceux qui avoient ôté les tampons, les reprennent dans l'affût, les remettent au canon, & se remettent tous ensemble à leur poste.

Remettez les ustensiles en lieu. On reporte les pinces, anspects, refouloirs, *&c.* où on les avoit pris.

Pour se disposer au combat, après que le branle bas est fait : 1°. on fait allumer un boute-feu pour chaque canon, & on tient quelques brasses de mèche allumées à la cuisine, & quelques tresses garnies d'amorce, prêtes, en cas de besoin.

Il y a une sentinelle à chaque échelle de la première batterie, pour tenir libre le passage des poudres, & écarter quiconque a de la lumière.

2°. On passe en avant les poudres dans des sacs ou dans des bailles, & on les range à la fosse aux lions, celles du même calibre dans un même coffre, pour éviter la confusion ; & il vaut mieux en passer plus qu'il ne faut, que s'il venoit à en manquer ensuite.

3°. On apporte les boulets & les valets sur le pont ; ensuite les roues de rechange, les palans, les bragues & amarrages de bragues, que l'on distribue à chaque batterie, pour y servir au besoin, à la place de ce qui pourroit être endommagé.

4°. On tire de la soute au rechange des haches, marteaux, épissoirs, plate-bandes d'affûts, lignes, merlins, plomb en table, essieux d'affûts, crics, herses, crampes, goupilles, suif, & autres choses qui peuvent s'égarer ou manquer dans un combat ; on en met une partie dans des mannes ou corbeilles, au pied du grand cabestan, & aux bittes à chaque batterie, où on les trouvera en cas de besoin.

5°. On distribue les grenades en cas d'abordage, partie à la grande hune & sur la dunette, partie à la hune de misaine & sur le gaillard d'avant : elles y sont portées dans des barils à bource, avec quelques bouts de mèche allumés.

6°. On visite à chaque batterie les bailles ; elles doivent être pleines d'eau aux $\frac{2}{3}$, ou pour le moins à moitié, & garnies de faubergs.

7°. Chaque canonnier porte à son canon les

uſtenſiles néceſſaires pour le combat ; les boulets ronds, ceux à deux têtes, & les paquets de mitrailles ſe mettent au milieu du vaiſſeau.

8°. On allume le fanal de la ſoute aux poudres de l'arrière, qui eſt dans l'archipompe : on met ſur le faux-pont, vers l'écoutille aux vivres, deux grands fanaux de ſignaux, un à tribord, l'autre à basbord, & le plus en avant qu'il ſe pourra : un autre fanal de ſignaux à la ſoute aux poudres d'avant ; le tout pour éclairer ceux qui doivent paſſer les poudres.

9°. Tous les fanaux de ſignaux & de combat ſont tenus prêts avec leurs amarrages & leurs chandelles, en cas que le combat ſe fit, ou continuât la nuit.

Enfin on tirera de la ſainte-barbe toute la poudre qui y eſt à la cloiſon, les garde-feux garnis, les amorces, *&c.* : & on mettra à fond de cale tout ce qui ne ſera pas néceſſaire pour le ſervice des canons. On abat la cloiſon de la ſainte-barbe & celle de la grand-chambre, que l'on porte au lieu deſtiné, afin d'avoir le pont net ; & chaque chef de pièce ſe munit de pluſieurs petits tampons d'étoupe, pour boucher les lumières des canons, quand ils auront tiré.

Quand on dit, *chacun à ſon poſte*, chacun ſe rend au poſte qui lui a été aſſigné : ceux qui deſcendent aux ſoutes, doivent n'avoir ni boucles aux ſouliers, ni clefs, ni couteaux, ni pipes. On ferme enſuite les écoutilles de la ſainte-barbe, celle du rechange, celle de la foſſe aux cables, celle de la foſſe aux lions, & celle des vivres ; & on ne laiſſe à chacune qu'un trou, par où doivent paſſer les gargouſſes. Chaque écoutille aura ſa ſentinelle le ſabre à la main, pour que perſonne n'approche du feu, ni n'approche ſans ordre : les chefs de pièces ayant fait démarrer les canons, feront élonger les palans juſqu'au recul de la pièce, & enſuite rouer & amarrer le reſte des garans des palans, & les ranger à toucher le bord.

Pendant le combat, aucun canonnier ne fera mettre de boulets à deux têtes, ni mitraille, ni balles d'une livre, ſans ordre.

Chacun gardera un grand ſilence, afin qu'on puiſſe s'entendre & agir ſelon le beſoin.

Chaque chef de pièce aura ſoin qu'il n'y ait jamais deux gargouſſes à la fois pour un même canon, & que celui qui eſt chargé de les fournir ne ſe faſſe pas attendre, qu'on paſſe après chaque coup tiré l'écouvillon au fond du canon, qu'on ne coupe aucune gargouſſe avec le couteau, qu'on paſſe de temps en temps un fauberg mouillé devant l'affût & ſur le ſabord, pour enlever la poudre qui pourroit y être tombée ; de temps en temps auſſi ſur les étoupes qui ſont aux coutures, par-deſſus le ſecond pont, vis-à-vis les lumières des canons ; qu'on mouille le canon en-dehors avec de petits faubergs, & en dedans avec des écouvillons trempés dans l'eau, quand il eſt échauffé.

S'il y a quelque canon démonté, l'officier qui commande la batterie le fera promptement réparer par les gens du canon, ne détournant ceux des autres canons, que dans un extrême beſoin.

Ceux qui ſervent les canons, changeront de temps en temps d'emploi pour ſe ſoulager.

S'il y a quelqu'un mis hors de combat, au ſervice d'une pièce, l'officier le remplacera par quelque autre d'une autre pièce de canon.

Si on eſt obligé de ſe battre des deux bords, chaque chef de pièce commandera deux canons d'un même bord, obſervant ceci. 1°. Le chef de la première pièce en arrière, avec ſon monde, ſert les deux premières de tribord : le chef de la ſeconde pièce, avec ſon monde, ſert les deux premières de basbord : le chef de la troiſième pièce, ſert la troiſième & la quatrième pièce de tribord : le chef de la quatrième pièce, ſert la troiſième & la quatrième pièce de basbord, & ainſi du reſte. 2°. Quand un canon a tiré, le chef de pièce laiſſe trois hommes à ce canon, un pour boucher la lumière, le ſecond pour charger, & le troiſième pour ſervir le chargeur, & va avec le reſte de ſon monde pointer & tirer le canon voiſin : il revient enſuite au premier, qui aura eu le temps d'être chargé dans l'intervalle, & fait à celui qu'il quitte, la même choſe qu'il avoit faite au premier. Il ſera bon, en pareil cas, de mettre aux canons les ſoldats deſtinés à la mouſqueterie, & qui n'y ſeroient pas néceſſaires.

Après le combat, on remet tous les canons à leurs poſtes, & ceux de la première batterie à la ſerre : on éteint toutes les mèches en en coupant le bout allumé & le jettant dans une baille de combat. Chaque canonnier remet à la ſainte-barbe, les amorces, gardes feu garnis qui peuvent être reſtés : on viſite le plancher du maître valet, celui de la foſſe aux lions, les couroirs de l'avant & de l'arrière : les gargouſſes qui peuvent être reſtées, on les rapporte à la ſainte-barbe ; & après avoir bien balié dans tous ces endroits, on y paſſe un fauberg mouillé, afin d'avoir les poudres en ſûreté, comme elles étoient auparavant.

On fait éteindre tous les fanaux, & les rapporter à leur place : le canonnier qui étoit aux ſoutes remonte avec tous ſes gens : on viſite les canons pour voir s'il n'y en a pas d'endommagés : on paſſe une vrille à dégorger dans la lumière de ceux qui ne le ſont point, pour la nettoyer, & mettre le canon en état d'être amorcé à une autre occaſion : on fait la viſite des affûts, des uſtenſiles qui ont ſervi à charger les canons : on raccommode ce qui peut l'être, & on rapporte tout à ſa place.

Le canonnier voit s'il n'y a pas aſſez de gargouſſes pleines pour un autre combat, & demande l'ordre pour les remplir & préparer les amorces. Il viſite auſſi toutes les charges des canons, pour les remettre en état ſi elles ne le ſont pas.

Enfin, on reporte en arrière les poudres qui avoient été miſes en avant, s'il n'y a pas apparence d'un nouveau combat prochain.

bileté d'un canonnier, le grand mérite d'un
le pièce, consiste à pointer juste, & tirer
bos, de manière à atteindre le but qu'il se
ie; pour y parvenir, particuliérement sur
il faut avec beaucoup d'usage, un excellent
nent; & si la théorie du mouvement des pro-
s peut être de quelque ressource pour la
que, dans le service de l'artillerie de terre,
ist déconcertée totalement à la mer, où le
nent seul peut faire connoître la distance des
i, ainsi que le moment de tirer, relativement
nouvement du vaisseau: cependant nous ne
ons terminer cet article du *canonnage* sans en
r, les canonniers marins ayant à servir les
nes des côtes, & pouvant être employés
ent à terre.

ocer un corps, le jetter dans l'espace, c'est
mmuniquer une certaine vitesse, qui demeu-
constante, si aucune cause n'agissoit plus sur
& avec laquelle il parcourroit uniformément
roite, dans la direction de la force qui l'au-
is en mouvement: mais tout projectile gra-
&, d'ailleurs, éprouve la résistance du mi-
a résistance de l'air relativement à un corps,
un boulet, qui a beaucoup de masse, sous
volume, ne doit pas produire un effet fort
, &, à cet égard, il suffit peut-être d'en-
s la considération de l'effet de la pesanteur;
ius y bornerons-nous.

rodigieuse & subite dilatation de la poudre,
par l'inflammation, qui, dans un canon, se
nique au moyen de la lumière, imprime au
r lequel agit le plus efficacement l'extension,
la partie qui résiste le moins, un mouvement
itesse proportionnée à la cause; la direction
n est la direction de la force: le boulet la sui-
solument, s'il ne portoit en lui une autre
ui l'attire vers le centre de la terre: celle-
ne devient considérable que par son accé-
, a un effet très-peu sensible dans les pre-
istans, qui suffisent pour porter le boulet
grande distance, à cause de son extrême
ensorte qu'alignant sa pièce, la pointant
objet qui n'est pas dans un extrême éloi-
t, pour le peu qu'il ait de volume, on
; cette manière de tirer, s'appelle de *but*
; pour tirer ainsi de but en blanc, il faut
r sur l'astragale de volée une mire, ou un
de mire, dont le sommet soit à autant
ur sur l'axe du canon, que la plate-bande
ulasse; cette mire se fait en bois, & s'ar-
la pièce avec un bout de ligne; un bon
er tire de but en blanc, avec assez de suc-
une distance d'environ trois cens toises:
tire à toute volée, sous un angle de 45
porte le boulet à près de dix fois plus
est ce que l'on appelle *la portée de la pièce*.
hanique enseigne la manière d'envoyer à
stance, & sur tous les objets en-deçà, les
, bombes ou autres projectiles; alors il faut
bien avoir égard à l'effet de la pesanteur: cette théorie, dont on ne tire guère parti que pour le jet des bombes, seroit entiérement satisfaisante, si l'on pouvoit compter davantage sur les données du problême; *la distance de l'objet & la vitesse que la poudre imprime, au projectile*: encore, dans bien des cas, peut-on se procurer avec justesse, par la trigonométrie, la première de ces données: mais l'autre, censée constante, varie cependant par tant de causes, impossibles à saisir, qu'il reste encore, dans l'usage, beaucoup de tâtonnement à faire: quoi qu'il en soit, il n'y a pas de comparaison entre une pratique éclairée, & une routine dénuée de toute lumière; on en a fait assez d'expériences.

Connoissant donc à quelle distance de nous, est un objet, & à quel degré d'élévation ou d'abaissement il se trouve, relativement à notre horizon, déterminons l'angle que doit faire notre pièce d'artillerie avec une horizontale, pour que l'élévation de sa direction, & de celle qu'elle donnera au premier instant au projectile au-dessus de l'objet donné, combinée avec l'effet de la pesanteur, le fasse tomber juste sur cet objet.

Nous renvoyons, pour les procédés analytiques, qui conduisent à la solution de ce problême, au *Dictionnaire de Mathématiques, faisant partie de la présente Encyclopédie, par ordre de matière*, &, d'abondant, au cours de mathématiques de M. Bezout, en faveur de la marine, à qui cet ouvrage est le plus familier; les numéros cités, doivent donc y être cherchés. Nous nous bornerons ici à rapporter les constructions qui s'ensuivent.

Il est donc démontré en méchanique, que le projectile décrit dans son mouvement, une parabole dont la direction de la force qui le lui communique, est tangente; que lorsque la direction de cette force fait avec l'horizon un angle de 45 degrés, on a la plus grande amplitude du jet, ou la *portée de la pièce* (on appelle *amplitude du jet*, la distance AC, *fig.* 342, du lieu où est lancé le mobile & où commence la parabole, à celui où elle se termine: au surplus, *voyez* ce mot), que la plus grande amplitude du jet, est le double de la hauteur dont un corps pesant devroit tomber pour acquérir la vitesse de projection: appellons cette hauteur h; que $AC = 4\,h \sin a \cos a$ (*mec.* 497), a étant l'angle ZAC, ou l'angle de projection.

Ces principes suffisent déjà pour déterminer l'angle ZAC, que doit faire notre pièce d'artillerie avec l'horizon, pour que le projectile en A atteigne l'objet C, à une distance connue, & dans notre ligne horizontale. Il faut au préalable s'être procuré la plus grande amplitude du jet de sa pièce, en la tirant sur un pointage de 45 degrés, dans une plaine: ces expériences se sont faites plusieurs fois; on a reconnu, par exemple, que la pièce de 24, tirée à toute volée, sur un angle de 45 degrés, portoit son boulet à 2250 toises; celle de 12, à 1870; celle de 8, à 1660; celle de 4, à 1520: le mortier avec la plus forte charge de poudre, porte sa

[illegible] & C
[illegible] A egale
[illegible] faites
[illegible] sur C,
[illegible] portée de la
[illegible] cle en deux
[illegible] la plus grande
[illegible] amplitude du
[illegible] gente à la circon-
[illegible] comme hypothénuse,
[illegible] A K L, ayant leur
[illegible] rencontre de la perpendi-
[illegible] férence ; on voit que
[illegible] deux endroits : aussi y a-t-il
[illegible] les angles au-dessous de
[illegible] ter au même but ; les lignes
[illegible] ges, & forment l'angle de
[illegible] = a, cherché ; car on voit dans
[illegible] que $AL : AC :: 1 (R) : \cos a$,
[illegible] A (4h) :: $\sin a : 1 (R)$; donc
[illegible] = $AK \sin a = 4h \sin a$: donc
[illegible] = $4h \sin a$, & $AC = 4h \sin a \cos a$.

Lorsque l'objet est plus élevé ou plus bas que notre horizon, il faut encore emprunter de la mechanique cette autre formule $\frac{2h}{\cos b} \sin (2a \mp b) = \pm \frac{2h \sin b}{\cos b} + c$ (mec. 501), où l'angle MAP (*fig.* 343), de la direction de l'objet M avec l'horizontale, est représenté par b, & AP, distance, sur l'horizontale, du point A à l'à plomb de l'objet M, par c ; les signes supérieurs sont pour le cas de l'élévation, & les inférieurs pour celui de l'abaissement, relativement à l'horizontale : construisons, d'après cette formule.

Ayant élevé sur AM la perpendiculaire indéfinie AE du milieu D de $AK = 4h$, on mencra sur AK la perpendiculaire DE, qui coupera AE en un point E duquel, comme centre, & du rayon EA, on décrira l'arc $ANN'K$; & ayant prolongé PM jusqu'à ce qu'elle rencontre cet arc aux points N & N', si on tire ANZ, $AN'Z'$, ces lignes seront les deux directions suivant lesquelles un mobile étant lancé, avec une vitesse due à la hauteur h, peut également arriver au point M.

En effet, il est facile de voir que l'angle EAD du triangle rectangle ADE est égal à MAP. Donc puisque $AD = 2h$, on a $ED = \frac{2h \sin b}{\cos b}$; & puisque $AP = c$, on a donc $ED + AP$, ou $EI = \frac{2h \sin b}{\cos b} + c$; donc $\frac{2h \sin (2a - b)}{\cos b} = EI$. Mais dans le même triangle ADE, on a $AE = \frac{2h}{\cos b}$; donc $AE \sin (2a - b) = EI$. Conti-
vons l'arc KNA prolongé jusqu'à ce qu'il re-
contre, en G, la verticale GE ; & des points
& N', menons les perpendiculaires NL, N'
Dans les triangles NEL, on a $NE : NL$,
$AE : EI :: 1 : \sin NEG$; donc $AE \sin N$
$= EI$; donc on a aussi $\sin (2a - b) = \sin NE$
& $2a - b = NEG = NEA + b$; donc a -
$NEA + b$. Mais à cause que l'angle NAM =
sommet à la circonférence, & que AM est
gente, on a $NAM = \frac{1}{2} NEA$; d'ailleurs l'a
$MAP = b$; donc $a = NAM + MAP = N$
donc le point N satisfait à la question.

On prouvera de même que le point N' y
fait aussi, parce que dans le triangle $N'EL'$,
$N'E : N'L'$, ou $AE : EI :: 1 : \sin N'E$
ou :: $1 : \sin N'EG$; donc $AE \sin N'EG$
EI ; donc aussi $\sin (2a - b) = \sin N'EG$,
$2a - b = N'EG = N'EA + b$; donc $a = \frac{1}{2} N'A$
$+ b = N'AM + MAP = N'AP$.

Pour le cas d'abaissement, par rapport à la lig
du niveau, on voit que le centre E de la circo
férence du cercle ANK, se trouve alors en
la ligne AK & l'objet, *&c.* & comme R qui est
terme jusqu'à l'à-plomb duquel peut aller le pr
jectile, se trouve à une plus grande distance de
ligne AK, même que dans le cas où l'objet
de niveau avec nous, on peut l'atteindre en éta
d'autant plus loin, que nous avons plus d'élév
tion par rapport à lui : ce qui est conforme à l'
périence.

Cette formule étant générale, elle se rédui
celle du cas où l'objet est dans la ligne de nive
car alors $b = 0$, $\sin b = 0$, $\cos b = 1 (R)$ & c
AC ; & $\frac{2h}{\cos b} \sin (2a \mp b) = \pm \frac{2h \sin b}{\cos b} + c$
vient à $2h \sin 2a = AC$; & $2h \sin 2$
$4h \sin a \cos a$, ou $2h \times 2 \sin a \cos a$: car $\sin$
$= 2 \sin a \cos a$, ou $1 (R) : \cos a :: 2 \sin a : \sin$
Voyez le *Dictionnaire de Mathematiques* faisant p
tie de la présente Encyclopédie, & d'abonda
le cours de M. Bezout (*Géo.* 283).

Pour pointer la pièce suivant l'angle de p
jection, on a un instrument en bois ou en mé
représenté dans la *fig.* 344 ; c'est un quarré pa
ab, formé sur une règle ad, avec un fil à plo
suspendu en a ; sur le quarré on a le quart
cercle gradué ce. En introduisant la règle ad d
le canon (*fig.* 345), & l'y ajustant de mani
qu'elle touche bien dans tous ses points, les pa
de l'ame, la ligne à plomb am fait avec la li
ae un angle mae, égal à l'angle de projec
cbm : cet instrument offre donc un moyen s
ple de diriger la pièce suivant cet angle de p
jection connu ; il pourroit n'avoir pas le bout
règle cd ; alors on appliqueroit cb (*fig.* 344
sur la tranche de la bouche à feu, ce qui revi
droit au même.

anonniers, ſans faire de conſtruction parti-, emploient un moyen aſſez ſimple pour urer l'angle de projection, ayant l'amplitude ou l'amplitude du jet, l'angle de projection éterminé; ils forment un quarré parfait *h i* 46), en carton ou en métal, de la grandeur rré *a b* (*fig.* 344); ſur le côté *g h* (*fig.* 346), t le demi-cercle *g k h*, qu'ils évuident; ils t le côté *g i* en une grande quantité de par-les; le côté *a e* (*fig.* 344), du quarré *a b*, ſſi diviſé en un même nombre de parties ; par ces diviſions on tire, ſur la ſurface du, des parallèles à *a c*. Le quarré *h i* (*fig.* 346), ue ſur le quarré *a b* (*fig.* 344), de manière gle *g* du premier eſt ſur l'angle *a* du ſecond: cas où l'objet eſt dans notre horizon, les es deux quarrés ſont l'un ſur l'autre exacte-En ajuſtant l'inſtrument avec le *canon*, ou mortier, comme nous l'avons dit, & le t ſur un certain angle de projection, on voit 7), que la ligne à plomb *a P*, fait avec *a B* du quarré, un angle égal à celui de on *C A L*, & toujours de même dans tous és d'élévation ou d'abaiſſement du pointa-voit de même que les cordes *a l* & *A L*, iſtamment ſemblablement placées dans leur rcle *A L K*, *a l k*, ainſi que les lignes *F L*, R, *e r*: donc *F L* : *f l* :: *E R* : *e r*; &, équent, ſi l'on prend *e r* pour plus grande e du jet, toutes les *f l* qui pourront être s par le mouvement du pointage, ſeront itudes particulières pour tous les angles de n, ou pour tous les angles *B a P*: donc *f l* déterminée pour l'amplitude, relative-a portée *e r*, en dirigeant la pièce de ma-e le fil à plomb paſſe par le point *l*, on le de projection convenable; ſi c'eſt l'angle tion qui ſoit donné, en faiſant faire au fil à cet angle avec *a B*, la ſection du fil & de la ence du demi-cercle *a l k*, donnera quel-t *l*, qui déterminera l'amplitude du jet *f l*. ne l'objet n'eſt point dans notre horizon: lus haut, on fait tourner ſur le point *a* 8), le quarré *g c*, toujours le point *g* ſur *r*, juſqu'à ce que le côté *g i*, de ce quarré, c le côté *a e*, du quarré *a b*, un angle lui de l'élévation de l'objet au-deſſus de ; alors on trouve la plus grande ampli-jet & toutes les amplitudes particulières c *a k d*; elles y ſont données par le fil à comme dans le premier cas; ſi l'objet eſt que l'horizon, on fait encore *e a i* (*fig.* 349), angle d'abaiſſement; mais c'eſt alors le côté eſt le ſupérieur. On voit que les arcs *a k d* 8 & 349), qui doivent donner le rapport litudes, ſont effectivement ſemblables aux conſtructions *fig.* 343; il ſont plus petits grands, ſuivant le cas, du double de l'arc t l'angle d'élévation ou d'abaiſſement de elativement à l'horizon.

Nous tenons encore de la méchanique cette formule, $t = \frac{c}{\text{coſ. } a \sqrt{2ph}}$ (*Dictionnaire de Mathématiques*, ou *Cours de M. Bez. méch.* 502), par laquelle on connoît le temps t, que le projectile eſt à parcourir la partie de parabole qui le mène ſur l'objet; (p repréſente la viteſſe qu'un corps peſant a acquiſe dans la première ſeconde de ſa chûte, & eſt égal à 30.2 pieds, ou 30 $\frac{1}{3}$ pieds); ſi cet objet eſt dans la ligne de niveau, c, ou (*fig.* 343), AP, eſt égal à $AC = 4h \text{ ſin } a \text{ coſ } a$; alors $t = \frac{4h \text{ ſin } a}{\sqrt{2ph}} = 4 \text{ ſin } a \sqrt{\frac{h}{2p}}$; ſi le pointage eſt à 45°, ſin a eſt égal à $\sqrt{\frac{1}{2}}$, & $t = 4\sqrt{\frac{1}{2}}\sqrt{\frac{h}{p}} = 2\sqrt{\frac{h}{p}}$. Soit donc la plus grande amplitude du jet d'une bombe = 2000 toiſes: $h = 1000$: on a donc $tt = 4 \times \frac{1000}{30.2} = \frac{4000}{30.2} = 132''$, & $t = 11$ à $12''$; la bombe ſera donc près de $12''$ à parvenir ſur l'objet à ſa portée. Il eſt important de connoître le temps que la bombe reſte en l'air, pour y régler la durée de la fuſée; car ſi elle y mettoit le feu avant qu'elle fût dans le lieu où on veut la faire tomber, cette bombe creveroit en l'air, & il y a tel cas où elle pourroit faire plus de mal à ceux qui l'auroient tirée, qu'à ceux contre leſquels on auroit voulu la chaſſer; au moins ne rempliroit-on pas ſon objet; ſi au contraire elle duroit trop long-temps, elle pourroit être éteinte par l'ennemi: cela n'eſt pas ſans exemple.

Nous avons vu qu'il y a deux pointages pour chaque objet qui ſe trouve en deçà de la plus grande amplitude du jet: celui ſous l'angle de projection au-deſſus de 45 degrés, convient aux bombes deſtinées à écraſer; celui au-deſſous, au boulet qui doit, principalement, renverſer: au ſurplus on fait rarement uſage de ces règles dans le ſervice du canon; ou on ne le tire qu'à des diſtances, auxquelles la courbure du jet eſt peu ſenſible, comme à la mer; alors on tire de but en blanc; ou, lorſqu'on le tire à de grandes diſtances, comme dans les affaires ſur terre, au lieu de pointer ſur l'objet, on pointe encore de but en blanc, au moyen de quoi le boulet tombe en-deçà; cependant il n'en fait que plus certainement ſon effet: venant rencontrer le terrein ſous un angle fort aigu, il le ſillonne au premier inſtant du contact, mais il y trouve réſiſtance & à ſa gravité & à ſon mouvement progreſſif; l'effet de la peſanteur eſt vaincu, que celui de la force de la poudre eſt peu diminué: cela n'eſt pas difficile à ſentir; alors la réſiſtance que ce boulet éprouve au mouvement qui lui reſte, pour ſortir de l'eſpèce de foſſe qu'il s'eſt creuſée, s'exerce ſur ſa partie antérieure & inférieure: en en concevant la décompoſition en horiſontale & verticale, on voit que cette dernière agiſſant de bas en haut, le boulet ſe relève; il parcourt une autre courbe, laboure encore, & ſe relève de même, juſqu'à ce que la ſomme des

bombe à 1800 ou 2000 toises. La plus grande amplitude du jet que nous avons vu être égal à $2h$, étant connue, AC [illegible] d'après l'équation $AC = 4h \sin a \cos a$, on aura facilement l'angle a ou ZAC : pour cela élevez en A & C des perpendiculaires à AC ; faites celle AK égale à $4h$; sur cette ligne prise pour diamètre, faites le demi-cercle AIK ; la perpendiculaire sur C, ce point étant [illegible] les bornes de la portée de la pièce, coupe la circonférence du cercle en deux points L ; si ce point C étoit, jusqu'à la plus grande portée, qu'il donnât la plus grande amplitude du jet, la perpendiculaire seroit tangente à la circonférence. Sur la ligne AK comme hypothénuse, faites les triangles rectangles AKL, ayant leur angle droit au point de rencontre de la perpendiculaire CL avec la circonférence ; on voit que cette section se fait en deux endroits : aussi y a-t-il deux poinçages sur tous les angles au-dessous de 45 degrés, pour atteindre au même but ; les lignes AL sont ces poinçages, & forment l'angle de projection $ZAL = a$, cherché ; car on voit par cette construction que $AL : AC :: 1 (R)$ & $AL : AK (4h) :: \sin a : 1 (R)$

$AL = \frac{AC}{\cos a} = AK \sin a = 4h$

$\frac{AC}{\cos a} = 4h \sin a$, & $AC = 4h$

Lorsque l'objet est plus élevé [illegible] notre horizon, il faut en [illegible]

méchanique cette autre for[illegible]

$= \pm \frac{2h \sin b}{\cos b} + c$ (n[illegible]

(*fig.* 343), de la d[illegible] rizontale, est rep[illegible] sur l'horizontale [illegible] par c ; les fi[illegible] lévation [illegible] ment, [illegible] d'après [illegible]

$\frac{2h}{\cos b}$; donc $AE \sin (2a$ [illegible]

vons l'arc KNA proloi[illegible] contre, en G, la verti[illegible] & N', menons les [illegible] Dans les triangles [illegible] $AE : EI :: 1 :$ [illegible] $= EI$; donc o[illegible] & $2a - b =$ [illegible] $NEA + b$. [illegible] sommet à [illegible] gente, [illegible] MAP [illegible] donc [illegible]

[illegible] les ports pour [illegible], soit ceux des brigades, soi[illegible] qui forment aujourd'hui des compa[illegible] ; ces écoles ont une batterie re[illegible] batterie basse des vaisseaux, élevée [illegible] sur le rempart, ou dans quelque li[illegible] au blanc, à la bute.

Lorsqu'on fait des armemens, on tire [illegible] qui y sont nécessaires, principalemen[illegible] gades, avant qu'elles en peuvent fournir ; [illegible] peuvent compléter le nombre qui do[illegible] [illegible], on fait une levée des autre[illegible]

Les b[illegible] du corps royal de la marin[illegible] au service de l'artillerie, sont sujetes [illegible] & à la même discipline que les [illegible] ; elles se recrutent principalem[illegible] [illegible], parmi les matelots, ou dans [illegible] Les matelots ont la facilité de [illegible] que de trois ans, au b[illegible] [illegible] campagne, ils sont co[illegible] avec leur habillement, pour re[illegible] des chaînes. Les engagemens des g[illegible]

's ils ont aussi leur congé au
dition de se faire classer. Au
bonne volonté parmi les
arde-côtes, ne suffisoient
les, on y engageroit des
x les plus à portée des

pitaines & lieutenans
ficiers de la marine,
à tour de rôle : les
nt les compagnies ;

oyal de la mari-
de Brest, l'autre
de huit com-
& sept de *ca-*
nit trois com-

de 80 hom-
deniers &
aux, à 20
ficiers, à
11 sous
12 sous.
vice de

de 80
sous
poin-
trois
autre

ai-
n-
ceux de

service de la garde de l'arcenal
nécessaire, avec leurs armes, comme se
e des places ; en outre, elles fournis-
achemens de corvées pour les mouve-
tres besoins du port, sous les ordres
de port : cela a l'avantage de les instruire
dans l'exercice de la manœuvre ; ces
sont payées à raison de 15 sous par
maitres *canonniers* & sergens qui con-
détachemens ; 12 sous par chaque ca-
sous par chaque appointé, bombardier
.

voir le traitement des états-majors &
ces brigades au mot APPOINTEMENT.
, le service essentiel des *canonniers*, & les objets sur lesquels ils doivent être instruits sont suffisamment détaillés aux mots CANON, CANONNAGE (*V***)

CANOT, s. m. bateau pour le service des vaisseaux, ainsi que les chaloupes; ces embarcations servent pour la navigation, du vaisseau à terre, de terre à bord; avec cette différence que les *canots*, beaucoup plus légers de bois, & plus taillés que les chaloupes, ne sont employés communément qu'au passage des officiers, ou autres, en petit nombre, & au transport d'objets de peu de poids, comme provision journalière de la table, *&c.* & les chaloupes, au transport d'objets d'armemens & de cargaison considérables, y ayant des vaisseaux de guerre dont les chaloupes pourroient porter dix tonneaux ; elles servent aussi à lever les ancres ; mais *voyez* CHALOUPE.

La forme de la carène des *canots* & autres bateaux de mer, ainsi que leur construction, tient beaucoup de celles des navires, car ils sont dans le cas de naviguer à la voile, & de faire de fort longs trajets, & de gros temps, quoique le propre des *canots* est d'aller communément à l'aviron ; ils en arment plus ou moins suivant leur longueur, & aussi suivant leur largeur; il y a une chambre ou un retranchement de l'arrière entouré de bancs pour les officiers & autres passagers ; cette chambre est quelquefois couverte d'un tendelet, & il peut y avoir autant de nageurs, chacun sur son banc, pour armer les avirons de pointes, qu'il y a de fois 28 pouces, de la chambre au tiller de l'avant ; ce tiller est le dernier banc de l'avant, qui forme quelquefois un caisson, & qui clot le *canot*, jusqu'à la contr'étrave. Les *canots* qui ont vers six pieds de largeur & plus, peuvent armer les avirons de couple ; alors on a le double de nageurs, deux sur chaque banc. Les avirons s'arment au moyen d'estrop sur des toulets, ou dans des dames. *Voyez ces mots.* Les grands *canots* sont, quelquefois, de la chambre, à l'avant, couverts d'une banne (*Voyez ce mot*) pour mettre les nageurs à l'abri des ardeurs du soleil. Ils ont un patron qui se place dans un petit retranchement en arrière de la chambre, d'où il gouverne ; & un brigadier, qui n'est autre chose que le nageur de l'avant qui emploie la brigade ou gasse, pour parer les abordages & acoster. Au mot AURIQUE on voit la description de la voilure de la plupart de ces embarcations, qui est quelquefois aussi à antennes ou quarrée ; les vaisseaux du roi & même les frégates ont chacun un grand & un petit *canots* ; en voici les dimensions principales pour chaque rang de vaisseaux ou ordre de frégates :

		Grands Canots.			Petits Canots.		
		Longueur.	Largeur.	Creux.	Longueur.	Largeur.	Creux.
Vaisseaux. . .	100 canons. . .	37 pi.	7 pi. 5 po.	3 pi. 1 po. ½	28 pi.	6 pi. 7 po.	2 pi. 10 po.
	80.	36	7 4	3 1	28	6 7	2 10
	74.	31	7 1	3 1	26	6 2	2 8
	64.	30	7 1	3 1	25	6	2 7
Frégates. . . .	26 de 12. . . .	27	6 7	2 9½	22	5 9	2 4
	26 de 8. . . .	25	6 2	2 8	20	5 7	2 3

Indépendamment des *canots* de vaisseaux, il y en a aussi pour le service du port qui ne diffèrent en rien des *canots* de corvettes; ils doivent être propres à aller dans les rades & à se défendre contre la lame, la mer étant houleuse : car le service y attire souvent les différens officiers du port qui en font usage : la plupart de ces *canots* n'arment que quatre avirons & n'ont que 14 à 16 pieds de longueur. (*V* *)

CANOT *de sauvage*, ou *de caraïbe*, les sauvages ou Indiens ou nègres de la côte de Guinée, chez lesquels l'architecture navale n'est pas encore sortie de son enfance, ont aussi des embarcations; mais qui ne sont, en quelque façon, qu'un supplément à leur habileté dans l'art de nager : c'est ce qu'on appelle des *canots sauvages*; ils sont souvent faits d'un seul tronc d'arbre (ce sont des *pirogues*) façonné grossiérement en dehors, & creusé, en dedans, au moyen du feu : cependant les sauvages qui ont quelque communication avec les Européens, commencent à savoir manier les outils, & travailler plus proprement : au surplus les mieux faits de ces *canots*, ne peuvent manquer de pécher beaucoup contre la stabilité; mais c'est ce qui n'inquiète point du tout ceux qui les montent; lorsque le *canot* vient à chavirer, ils le relèvent tout en nageant, l'égouttent & remontent à bord. Etant à la Martinique, je vis arriver de la Dominique un capucin qui avoit eu une belle peur; il avoit fait le passage à la voile dans un bateau de caraïbe; & il ventoit grand frais : ces gens-là ne savent ce que c'est que de serrer de la voile, rempliroient-ils d'eau vingt fois : ils se contentoient d'égoutter, quelque chose que le capucin pût leur dire, quoiqu'ils eussent beaucoup de respect pour lui : mais ils ne pouvoient pas plus concevoir sa frayeur, que lui ne concevoit leur témérité : il est certain qu'ils ne l'auroient pas laissé noyer : cependant le quart-d'heure auroit ore été plus mauvais pour lui, s'il avoit été réduit à n'avoir de soutien sur les eaux que le dos d de ces sauvages : ç'auroit été à peindre.

Les sauvages du Canada ont des *canots* enc beaucoup plus petits; ils ne peuvent contenir qu homme chaque; mais aussi sont-ils fort légers, un homme seul les porte, & avec cette char fait de grands trajets; ils sont d'écorces d'arbre, vêtus de peaux de loups marins; ils sont clos par-tout, & il y a seulement un trou au milieu l'espèce de pont qui en clot le dessus, dans lec se fourre le sauvage, jusqu'au-dessus de la ceintu & il est ainsi, assis au fond; il se ceint par-de la peau qui déborde le trou, ce qui fait l'effet braies de mâts, au moyen de quoi, l'eau ne p entrer dans le *canot*.

On donne le mouvement progressif à tous différens *canots* avec des pêles, appellées *pagay* plutôt qu'avec des avirons; cependant, les gran pirogues arment des avirons, un peu différ des nôtres; ils ont la pale plus large & rectang laire. (*V* *)

CANOTIER, s. m. les *canotiers* sont les g qui nagent dans un canot, & ce sont particuliè ment deux garçons employés sur chaque canot port pour le passage de bord à bord & le serv sur l'eau, des officiers à qui les canots sont attribu ces *canotiers* sont payés à 21 liv. par mois, quand ils ont servi en cette qualité pendant d huit mois, on les fait recevoir apprentifs, soit charpentage, au calfatage, soit dans quelques aut parties des détails de l'arcenal. (*V* *)

CANTANNETTE, s. f. (*Méditerranée*), pe compartimens dans les chambres qui servent à ger différentes choses. (*B*)

CANTIBAI, *vieux mot peu d'usage*, nom q les charpentiers donnent aux pièces de bois dosses qui sont pleins de fente & qui ne vale guère. (*V* * *S*)

CANTINE, suivant M. Savénier, dans s

Dictionnaire de marine, c'eſt un petit coffre, diviſé en compartimens, dont on ſe ſert ſur mer pour mettre les bouteilles qu'on veut tranſporter; mais ce terme n'eſt pas particulier à la marine. (*B*)

CANTONNIÈRE, ſ. f. c'eſt un bout de filin, de 4, 5, 6, 7, ou 8 pouces de groſſeur, ſelon la grandeur des vaiſſeaux, ou la peſanteur des ancres, qui n'a que 3, 4 ou 5 braſſes de longueur, ſur le bout duquel on eſtrope un croc à coſſe, & ſur l'autre bout une coſſe ſimple, en faiſant des épiſſures des bouts qui enveloppent les coſſes dans leurs cannelures, ſur le corps du cordage; le croc ſe croche ſur la verge de l'ancre, dans la croiſure des bras, pour la traverſer, quand elle eſt caponnée ſur ſa boſſe de bout; & la coſſe reçoit à l'autre bout de la *cantonnière*, le croc de la candelette qui ſert à traverſer l'ancre à force de bras, pour la mettre ſur la ſerre boſſe. (*V*B*)

CAP, ſ. m. on nomme ainſi, du latin *caput*, qui ſignifie *tête*, une élévation qui s'avance en mer ordinairement plus que les côtes voiſines. Chaque *cap* a ſa configuration & ſa couleur, ſon aſpect en général, qui ſert à le faire reconnoître & à guider les navigateurs du cabotage, & même ceux du long cours, qui s'en ſervent ſouvent pour aſſurer leur point, pour ſe reconnoître. *Voyez* ATTERAGE. Il ſeroit donc eſſentiel que les poſitions des *caps* fuſſent bien déterminées en latitude & en longitude, & c'eſt ce qui n'a lieu que pour un bien petit nombre d'entr'eux; ſur-tout par rapport à la longitude. Lorſque ſon obſervation ſera devenue auſſi fréquente en mer que celle de la latitude, ces poſitions ſeront bientôt totalement fixées, & l'on ne peut pas trop exciter les navigateurs de tous les ordres à s'occuper de cet objet important.

Les horloges & les montres marines, déjà ſi perfectionnées par MM. Leroy & Berthoud, & dont celui-ci, au moins, s'occupe encore, ſont ce qu'il y a de mieux pour cette détermination. En ſuivant avec elles toutes les ſinuoſités d'une côte, on détermineroit leurs différences en longitude avec une préciſion fort au-deſſus du beſoin. C'eſt ce que M. le marquis de Chabert a prouvé, entre autres choſes, dans un excellent mémoire qu'il vient de lire ſur cet objet à l'académie royale des ſciences (mai 1783) *Voyez* ATTERRAGE, CARTES, DOUBLER, HORLOGES MARINES, LONGITUDE EN MER, MONTRES, MONTRES MARINES, POINT, *&c.*

Pour bien ſe conduire par la reconnoiſſance des *caps*, comme dans le cabotage, ou pour s'en ſervir à l'atterage, comme dans les voyages de long cours, il faut en connoître l'aſpect. Les vues de terres bien faites ſont très-propres à cet effet, & l'on en trouve dans les routiers, ſur quelques cartes marines, *&c. Voyez* VUES DE TERRES, où l'on diſcutera les diverſes opinions ſur cet objet. (*B*)

CAP, ſ. m. dans pluſieurs façons de parler, ce mot ſignifie l'*avant du vaiſſeau*, relativement à la ligne droite qui partage les ponts en deux parties égales & ſemblables. *Le cap eſt au nord-eſt* : c'eſt-à-dire, que cette droite ſe trouvant dans la ligne nord-eſt & ſud-oueſt du monde, l'avant eſt du côté du nord-eſt; que l'on fait la route du nord-eſt : *où eſt le cap?* Queſtion que l'on fait pour ſavoir ſur quelle route on gouverne. (*V***)

CAP POUR CAP, *virer cap pour cap*; c'eſt changer la route & les amures en virant de bord, & préſenter le *cap*, en paſſant, dans l'évolution, ſur la route oppoſée à celle que l'on tenoit; c'eſt ce qui arrive toutes les fois que l'on vire vent arrière; auſſi, dit-on preſque toujours : *il a viré cap pour cap*, pour dire, qu'il a viré vent arrière. (*V*B*)

CAP A CAP, on dit que deux vaiſſeaux ſont *cap à cap*, lorſqu'ils courent directement ſur des routes oppoſées, étant l'un devant l'autre. (*V*B*)

CAP *à l'ennemi, cap à la mer, cap au vent, cap à terre, &c.* c'eſt-à-dire, qu'on préſente le *cap* ſur l'endroit déſigné. (*V*B*)

CAP *de compas*, trait vertical que l'on voit en dedans de l'eſpèce de cuvette où eſt renfermée la roſe des compas de route; ce trait, vers l'avant du vaiſſeau; il ſe trouve avec le pivot ſur lequel tourne cette roſe, dans une droite parallèle au grand axe du bâtiment. On voit qu'il détermine l'air de vent de la route, ſur la roſe, & en même temps, où eſt le *cap*. (*V***)

CAP-*de-mouton*, ſ. m. ouvrage de poulieur, en forme de ſphère applatie (*fig. 68*), percé ſur le plat de trois trous, & qui a, ſur le ſens circulaire, une cannelure ou rainure; il y a un grand nombre de *caps-de-mouton* dans la garniture d'un vaiſſeau : leur uſage principal, déſigné dans la figure, eſt de tenir ferme, ou ridé, le bout d'en bas des haubans. On entoure la cannelure d'un *cap-de-mouton d* avec le bout du hauban, & on l'y aſſujettit par pluſieurs liures : ſur le porte-hauban *m m*, il y a autant de *cap-de-mouton a*, qu'il y a de hauban, qui y ſont contenus par des ferrures *k k n*, dont le premier chaînon entoure le *cap-de-mouton* par ſa cannelure. On paſſe un petit cordage noué par un bout dans un des trous du *cap-de-mouton* ſupérieur, & puis dans un des trous de celui d'en bas, & enſuite dans un autre de celui d'en haut, & ainſi ſucceſſivement, juſqu'à ce qu'étant paſſé dans les trois trous de chaque *cap-de-mouton*, & étant roidi de par-tout, on l'amarre ſur le hauban. Ce petit cordage *r r* eſt appellé *ride*, & l'action de le roidir, *rider*. Les gal-haubans ſe rident de la même façon, par des *caps-de-mouton* plus petits que ceux des haubans.

Quelques-uns des étais & les faux étais, ſe rident de même par deux *caps-de-mouton*; à la réſerve qu'il n'y a pas de ferrure à celui d'en bas, mais qu'il eſt tenu de même que celui qui eſt au bout de l'étai, par un cordage appellé *collier*, qui embraſſe le pied du mât, où l'étai vient s'amarrer.

Les *caps-de-mouton* ſervent encore à divers uſages analogues, que l'on verra en temps & lieu. (*V*E*)

CAP-*de-mouton à croc*, c'eſt celui qui étant eſ-

tropé de fer, a aussi un croc pour faciliter son usage dans le remplacement auquel il est destiné; car il est ordinairement de rechange. (*V*B*)

Cap *de forçats*, journalier qu'on établit pour commander, ou pour guider les forçats dans quelque travail. (*B*)

Cap *d'ouvriers*, celui qu'on établit pour guider ou commander les autres dans certaines circonstances. (*B*)

Cap, s. m. (*Méditerranée*), nom générique de tout cordage qui sert à quelque manœuvre. (*B*)

Cap *de drosse*, *Voyez* Batard de racage. (*B*)

Cap *de bosse*, *voyez* Bosse.

Cap *de poste*, grelin de 7 pouces qui sert à amarrer la galère à terre. (*B*)

Cap *de garde*, s. m. *Voyez* Quartier-maitre. (*B*)

CAPACITÉS, s. f. Les *capacités* des vaisseaux sont l'espace que contiennent les cales & entre-ponts : l'art de mesurer cet espace, où les *capacités*, s'appelle *jaugeage*; nous en parlerons en son lieu. Les vaisseaux de guerre n'ayant à prendre à bord que des munitions de guerre, de bouche, & leur équipage, manquent rarement de *capacités*; s'ils pèchent quelquefois, c'est plutôt par le déplacement, qui est la solidité de la carène. Quant aux vaisseaux de commerce, il y auroit une règle à établir pour leurs *capacités*, qui termineroit, une fois pour toutes, les discussions éternelles sur le jaugeage, & qui en rendroit la navigation beaucoup plus sûre; je voudrois qu'un bâtiment de commerce eût les *capacités* égales à son déplacement; ce qui détermineroit la hauteur du pont supérieur, ou le creux : cette règle suppose que le déplacement, ou la ligne d'eau en charge, doit elle-même être déterminée, ce dont la nécessité est encore plus évidente : car (on suppose le bâtiment plein, ses *capacités* remplies) si pour être chargé d'objets d'une pesanteur spécifique peu considérable, il ne cale pas jusqu'à sa flotaison naturelle, il portera mal la voile, & d'autant plus mal, qu'il s'en faudroit davantage; c'est ce qu'il seroit à propos de prévoir, afin de lui mettre au préalable le lest nécessaire, pour qu'il se trouvât chargé à son tirant d'eau : si pour avoir une cargaison d'une pesanteur spécifique fort considérable, & qui ne peut remplir ses *capacités*, sans le faire trop caler, on veut cependant profiter de tout l'espace, ou seulement d'une partie de celui qui reste lorsqu'il est à son tirant d'eau, alors, le bâtiment calant trop, naviguera mal & avec peu de sûreté. Il est donc clair que pour le bien de la navigation, & l'intérêt le mieux entendu de l'armateur, tous les navires doivent naviguer à une ligne d'eau déterminée : ce qui la détermine, c'est le fort du bâtiment, & l'emplacement de la lisse d'hourdi, qui doit toujours avoir une certaine élévation au-dessus de l'eau, parce que la voûte en étant trop près, pourroit être enfoncé par un coup de mer. Quoique je sois fort éloigné de penser qu'on doive mettre des entraves au commerce, il est cependant des points capitaux où il faudroit le diriger pour son avantage, sur lequel l'avidité l'aveugle quelquefois : je serois donc d'avis qu'il y eût des sortes de contrôleurs ou inspecteurs des constructions marchandes, qui missent une marque royale sur l'étrave & l'étambot des bâtimens de commerce, à leur tirant d'eau, à morte charge, à laquelle ces inspecteurs veilleroient, pour qu'elle ne fût jamais submergée, & aussi qu'elle ne fût dans aucun cas, d'un pied ou six pouces au-dessus de l'eau, suivant la grandeur du bâtiment.

Pour revenir aux *capacités*, je voudrois que le pont supérieur fût placé à une hauteur telle, que la contenance de la cale & de l'entre-pont fût égale à la solidité de la carène, au tirant d'eau déterminé. On voit que, pour que le pont ne fût pas alors plus haut que le plan de flotaison, il faudroit que l'enveloppe de la cale qui forme la carène, fût infiniment mince, ainsi, qu'il faut trouver au-dessus de la ligne d'eau, un espace égal à la cubature de la charpente au-dessous de la flotaison, ou à la différence de la *capacité* de la partie intérieure, à la solidité de la partie extérieure; & comme leur figure peut être réputée semblable sans une erreur sensible, on peut se servir, pour connoître cet espace, de ce principe de méchanique : *dans deux solides semblables & qui diffèrent très-peu de solidités, une des dimensions, par exemple, la largeur de l'une est à sa solidité, comme le triple de la différence des largeurs est à la différence des solidités.* Voyez *le Dictionnaire de Mathématiques, faisant partie de la présente Encyclopédie méthodique*, & d'abondant, *mon Essai géométrique & pratique sur l'architecture navale, page 163.*

L'épaisseur de la charpente est communément, de chaque bord, dans les ports du Ponant, le 24e de la largeur, ou pour les deux côtés la douzième partie, ainsi, en supposant la largeur prise extérieurement $= a$, la solidité $= S$; la différence de la largeur extérieure à celle intérieure sera $\frac{1}{12} a$; & on aura $a : S :: \frac{3a}{12} : \frac{3S}{12} = \frac{1}{4} S$: les trois quarts de la cargaison iront donc jusqu'à la hauteur de l'eau, & l'autre quart au-dessus de la flotaison, ce qu'il ne faut pas outre-passer, pour bien naviguer.

Dans les vaisseaux ayant gaillards d'arrière & d'avant, on doit compter, dans le jaugeage, tout l'entre-pont, à l'exception de la sainte-barbe, consacrée pour le mouvement de la barre, quelques soutes à pain, rechange de voiles, *&c.*; & d'une partie de l'avant à prendre du premier, second ou troisième barot en arrière du mât de misaine, suivant son emplacement, où se pratique ordinairement la cambuse, & qui doit contenir les vivres de l'équipage. C'est donc, dans ces bâtimens, cette partie de l'entre-pont entre les cloisons de sainte-barbe & cambuse, & la cale dont on doit faire la cubature égale au déplacement : quant aux autres bâtimens, qui ne sont pas susceptibles d'avoir des

gaillards, soit à cause de leur peu de grandeur, soit pour une autre raison dont je vais parler, il ne faut compter, dans le jaugeage, que la partie de l'entre-pont comprise entre le barrot en arrière du grand mât & la cambuse, parce qu'il faut retrouver, dans la partie de l'arrière, le logement de l'état-major & de l'équipage, qui se placent sous le gaillard, lorsqu'on en a.

Il y a des ports, où, pour une certaine destination, des bâtimens assez grands ne sont cependant pas susceptibles d'avoir des gaillards; ce sont ceux où il y a peu d'eau, ou des barres à passer, comme Bayonne, & qui ne permettent pas de donner un grand tirant d'eau aux bâtimens : cependant les navires un peu grands, quand on y arme pour la traite des noirs, doivent avoir une hauteur d'entre-pont suffisante pour pouvoir y échaffauder les nègres, & assez de creux de cale, pour y faire trois plans de futailles, ou de bariques de sucre dans les retours de l'Amérique; ils ont donc, en tout, beaucoup de creux & peu de tirant d'eau; il ne faut pas absolument que ces bâtimens aient de gaillards; cela leur donneroit trop de bricole; & il faut les traiter en conséquence dans le jaugeage. Ce n'est pas que lorsqu'ils ont les esclaves à bord, l'entre-pont n'en soit totalement rempli; les équipages, dans ces parages où il fait très-chaud, couchent dans les chaloupes ou canots, & l'état-major dans une dunette qu'on y pratique ordinairement; mais comme il ne faut pas laisser, dans le jaugeage, un arbitraire, l'occasion de mille discussions, il faut le faire sur une supposition d'objets de cargaison qui chargent suffisamment, en même temps qu'il remplit.

Le vin de Bordeaux en futaille paroît en être un; les quatre bariques, comptées pour un tonneau (quoiqu'elles pèsent environ 2140 livres avec les fûts) n'occuperoient que 46 pieds $\frac{1}{2}$ cubiques dans un espace fait exprès, multiple de leurs dimensions; mais il y a, dans les cales, outre les faux réuns que laissent les futailles, beaucoup d'autres espaces de perdus, dans les façons, dans les hauteurs ou largeurs, qui contrarient sans cesse l'arrimage; ainsi on ne s'écartera pas beaucoup de la vérité, quand on supposera que, tout compté, cette denrée occupe un espace de 56 pieds cubiques par tonneau. Une autre supposition également admissible, c'est que le vaisseau de commerce avec son armement & ses vivres pèse la moitié de la quantité de tonneaux qu'il déplace en charge; il en reste donc l'autre moitié pour sa cargaison; & un espace égal, suivant ce que nous avons réglé plus haut, à ce déplacement en entier. Donc puisque le poids du chargement, sous un volume égal à celui du déplacement, doit se trouver en équilibre avec la moitié du poids de ce déplacement, il faut qu'il puisse être considéré comme d'une pesanteur spécifique de la moitié moindre; & c'est le cas du tonneau de vin de Bordeaux, qui avec un poids de 2000 liv., occupe, suivant notre supposition, 56 pieds cubiques, tandis que le tonneau de déplacement n'est, comme on le sait, que d'environ 28 pieds.

Ce n'est pas seulement en homme de théorie & en calculateur que je m'étends sur cet objet; mais en marin qui ai pratiqué la navigation de commerce, & en ingénieur de marine, entre les mains de qui ont passé plus de 500 bâtimens marchands pour transport d'effets du roi, pendant cette guerre dernière. J'ai vu, dans mes navigations, une infinité de bâtimens trop chargés, & j'ai vu un de ces cas, particuliérement de près; car au retour de ma première campagne, j'étois armé sur un bâtiment de Provence d'environ 300 tonneaux, qui n'avoit pas trois pieds de batterie; il est certain que nous n'aurions pas pu soutenir un coup de vent; nous avions, du moindre temps, le gaillard d'avant à tout instant sous l'eau, qui formoit une cascade du fronteau sur la coursive : nous n'eûmes pas de mauvais temps, & nous n'essuyâmes aucun événement fâcheux pendant la traversée; mais nous restâmes quatre-vingt-six jours pour nous rendre de la Martinique à Marseille; & nous gouvernions si mal, qu'en arrivant, nous nous jettâmes sur une roche, où heureusement, nous ne nous fîmes pas de mal; des vaisseaux partis quinze jours après nous étoient arrivés quinze jours avant, & le jour de notre arrivée au matin, les assureurs avoient cherché inutilement à faire réassurer à 25 p. %, tant on nous croyoit aventurés : eh puis! un capitaine dit : mon vaisseau est de tant de tonneaux, car il les a portés.

J'ai vu cet argument séduire des personnes en place (aussi portées que moi, sûrement, aux intérêts du roi), au point d'avoir à batailler contre elles, autant que contre les capitaines. On frête au roi un bâtiment de 450 tonneaux, au plus; l'armateur présente un certificat suffisamment authentique, suivant lequel il avoit porté 4280 quarts de farine; on les compte à 8 au tonneau, & cela faisoit 535 tonneaux. D'abord, ce bâtiment avoit pu les porter sans être trop calé, parce que 4280 quarts, à 210 livres le quart, ne pèsent que 449 tonneaux : mais, c'est l'espace qui devoit lui manquer : or, on étoit horriblement sorti de notre régle; on avoit prolongé les gaillards du navire; on mettoit sur ce troisième pont, cuisines & embarcations, & en-dessous il se trouvoit un entrepont superbe, qui pouvoit cuber autant que la cale : aussi, a-t-il fait un naufrage, à ma connoissance, dont on ne l'a sauvé qu'en employant les plus grands moyens; & il s'est fait bien d'autres avaries.

Ainsi cet argument n'est donc pas péremptoire, & ces faits prouvent, comme je l'ai déjà observé, combien les armateurs ont besoin d'être conduits, même pour leurs intérêts le mieux entendus : car c'est folie de surcharger un bâtiment pour faire plus de fret, si par-là on l'expose au naufrage, ou, au moins, à un retard dans sa navigation, & à des avaries considérables : d'ailleurs, c'est directement contraire au bien du service.

Il est étonnant comme on est peu éclairé dans les ports marchands, & les dommages qui en résultent; je l'éprouve dans ce moment d'une façon qui me touche sensiblement. Un officier de distinction, à qui je suis infiniment attaché, m'avoit demandé un plan de corvette d'une marche supérieure, pour un armateur de Bayonne, à qui il veut du bien; ce bâtiment devoit être envoyé sans convoi, avec une cargaison d'une grande valeur; & l'avantage de la marche devoit le sauver de tous vaisseaux de guerre & corsaires; je fis de mon mieux pour remplir cet objet; & en même temps, comme ce bâtiment ne pouvoit être d'un grand port, relativement à ses dimensions principales, puisqu'il devoit marcher comme un oiseau, j'en dressai le plan de manière qu'avec peu de dépense, à la paix, on pourroit en faire un navire de moitié en sus de son port actuel; son fort étoit au platbord; sa lisse d'hourdi fort haute, & il avoit une fausse quille de 10 pouces, pour le tenir dans le vent, parce qu'il avoit la varangue plate, laquelle fausse quille on auroit fait sauter pour qu'il ne calât pas trop, lorsqu'il auroit été question de lui faire porter une grande charge. On m'avoit demandé qu'il pût porter 14 à 16 canons de six: je le donnai pour 16 canons de 8; mais je prescrivis en même temps de lui mettre à bord 25 à 30 tonneaux de lest en baril de clous ou fer en barre (pour que ce lest ne fût pas en pure perte: il étoit question seulement qu'il fût lesté) si la cargaison devoit être de plus d'encombrement que le vin de Bordeaux.

On construit cette corvette; elle est trouvée charmante sur le chantier: cela ne signifie pas grand chose: elle arme & part pour se rendre d'abord à Saint-Sébastien, où elle devoit compléter son équipage. Le capitaine fait dire, de ce port, à son armateur, que ce bâtiment gouvernoit comme un poisson, marchoit supérieurement vent arrière, grand & petit largue: mais qu'au plus près il plioit, jusqu'à engager sa batterie, & il lui demandoit de faire couper cinq pieds de sa mâture: ce qui fut fait. Voilà un bâtiment manqué ou par sa construction, ou par son arrimage: or, voici l'arrangement de sa cale. On n'avoit pas jugé à propos de suivre mes intentions en y mettant du lest; on avoit mis au fond 190 grosses pièces d'eau-de-vie, liqueur qui pèse un vingt-huitième de moins que le vin de Bordeaux, & la grosseur des pièces ne pouvoit manquer d'en gêner beaucoup l'arrimage; par là-dessus 54 bariques, 400 caisses de vin & 400 ballots de draperies, toiles, *&c.*; le tonneau de vin en caisse de 100 pieds de volume, pèse au moins 4600 livres, ainsi il représente une pesanteur spécifique de plus d'un quart en sus de celle du vin en futaille; les draperie & toilerie pesent aussi beaucoup relativement à l'espace; enfin, cette corvette de 27 pieds ½ seulement de largeur, avoit une batterie complette de 22 canons de huit: ainsi le chargement de ce bâtiment alloit gradativement en augmentant de pesanteur spécifique de bas en haut. Si, arrangé ainsi, il eût porté la voile, je me serois bien lourdement trompé en conseillant la précaution superflue de lui mettre 25 à 30 tonneaux de lest, pour lui faire porter au plus seize canons de huit: cependant, la mâture diminuée, la corvette fit la navigation de Saint-Sébastien à l'isle d'Aix. L'armateur étoit allé à Rochefort, attendre son arrivée; il me manda de là, qu'au moyen de ce qu'on avoit fait à la mâture, *elle portoit supérieurement la voile*, & qu'elle continuoit à marcher très-bien; qu'il m'avoit l'obligation d'avoir un des meilleurs bâtimens qui fût à la mer: après son départ pour l'Amérique Septentrionale: qu'elle marchoit mieux que *l'Aigle* & *la Gloire* avec qui elle faisoit route: l'aigle! frégate de réputation qui devoit avoir sur la corvette l'avantage de la grandeur, & celui d'être doublée en cuivre. Malgré cela, j'apprends aujourd'hui qu'elle a été prise par le Warwick à son atterage à la nouvelle Angleterre; & l'armateur me mande qu'elle avoit de bonnes qualités, mais qu'elle *portoit mal la voile*. J'ai à choisir dans ces deux rapports, diamétralement opposés; mais je crois volontiers au dernier: le moyen qu'un bâtiment arrimé contre toutes les loix de l'hydrostatique, puisse avoir quelque stabilité! L'armateur est un homme estimable, qui fait son métier avec la plus grande noblesse, & qui par conséquent, doit être servi, par ce qu'il y a de mieux à Bayonne, soit en capitaines, soit en constructeurs: & ce qu'il y a de mieux en ce port, n'a pu sentir le ridicule & le danger d'un arrangement pareil; n'a pu, non pas lui donner un bon conseil, mais le laisser profiter des miens, & en sentir la solidité. Voilà donc une ignorance monstrueuse, & qui a de bien fâcheux effets, puisqu'elle cause une perte réelle de plus de cinq cens mille livres, à cet armateur, & une différence d'un million, de perte au gain. Trente tonneaux de lest; six canons ou dix tonneaux de moins sur le pont; soixante hommes d'équipage, au lieu de cent seize que la corvette avoit, elle auroit porté la même cargaison, toute sa voilure, & probablement, n'auroit pas été prise par le Warwick; quelle différence! mais les capitaines marchands aiment à se donner un air de guerre, & voilà ce qui en résulte. On fait fort bien, dans les ports de commerce, ce qui s'y est toujours fait; on y a une marche moutonière: mais, qu'il se présente un cas particulier, on n'y est plus. Il étoit cependant aisé, dans cette circonstance, de sentir que l'on ne pouvoit pas faire un bâtiment de guerre, d'un bâtiment avec une cargaison complette: car! qu'auroit-on fait de plus, si l'on avoit armé cette corvette uniquement pour la guerre? Peut-être y auroit-on mis cinquante hommes de plus d'équipage: mais elle n'auroit eu que du lest, & ses vivres à porter.

Un bâtiment avec quelques canons, c'est-à-dire, un navire de commerce de trois, quatre à cinq cens tonneaux avec dix à douze canons de quatre ou de six, d'une bonne construction ordinaire, peut porter

ſans leſt, une cargaiſon de vin, ou l'équivalent, quant au rapport du volume au poids : c'eſt le prototype de ſtabilité, ſur lequel il faut ſe régler ; s'il embarque une cargaiſon d'une peſanteur ſpécifique moins conſidérable, il faut le leſter. Il ſeroit mieux de faire de manière à aſſortir la cargaiſon & de compenſer les objets légers, par des objets de poids ; il y auroit même moyen, de cette façon, à faire un plus gros fret, parce que celui des objets légers ſe paie au tonneau d'arrimage, & celui des objets d'une grande peſanteur, au tonneau de poids : ayant embarqué par exemple une certaine quantité de plomb, le bâtiment commenceroit à être fort calé, qu'il reſteroit encore la plus grande partie de l'eſpace ; le plomb paieroit donc une grande partie du fret, & des objets aſſez légers, pour occuper les *capacités* reſtantes, ſans le faire caler au-delà de ſa flotaiſon, feroit auſſi une autre bonne partie de ce même fret : par exemple, ſuppoſons un bâtiment de 420 tonneaux de 2000 livres, & auſſi, ſuivant nous, d'une *capacité* de 420 tonneaux à 56 pieds ; que l'on ſoit libre d'aſſortir ſa cargaiſon en plomb, & en biſcuit ; que le tonneau de 2000 livres en plomb, occupe un eſpace de 2 pieds $\frac{3}{5}$ & celui de biſcuit, 90 pieds ; on pourra prendre une quantité peſante de plomb égale à $420 - x$ & une quantité peſante de biſcuit égale à x, & ou à cette équation $2.6 \times (420 - x) + 90 \times x = 56 \times 420$, ou $(90 - 2.6)\, x = (56 - 2.6)\, 420$, ou enfin $x = \left(\frac{56-2.6}{90-2.6}\right) \times 420 = 256\frac{1}{2}$. Le navire prendroit donc 256 tonneaux de 2000 liv. en biſcuit, & les 163 tonneaux $\frac{1}{2}$ restant en plomb. Ces 256 tonneaux $\frac{1}{2}$ de biſcuit à 90 liv. le tonneau, occuperoient un eſpace de 23130 pieds cubiques, & les 163 tonneaux en plomb, à 2.6, 424 pieds, & enſemble 23554 ou 420×56, ſauf les fractions que j'ai négligées : mais le fret du biſcuit, à moins de condition contraire, ſera payé au tonneau d'arrimage, au lieu de 56 pieds cubiques ; ainſi, il fera 413 tonneaux de fret pour cet objet, & 163 tonneaux pour le plomb : en tout 576 tonneaux, au lieu de 420. Il ne faudroit cependant pas prétendre aſſeoir le jaugeage de ce bâtiment ſur un chargement ainſi combiné, & d'ailleurs, il y a apparence qu'un chargeur qui auroit une telle cargaiſon, freteroit un bâtiment en entier au tonneau : au ſurplus, cette manière de charger n'eſt pas ſans exemple ; nous avons armé à Breſt beaucoup de bâtimens de tranſport, dans les fonds deſquels nous mettions des munitions de guerre, & nous établiſſions par-deſſus des ſoutes en grand, pour du biſcuit.

Si l'on met une batterie complète, une artillerie ſenſible pour le vaiſſeau, il faut d'abord y mettre, en leſt, un poids égal à celui de cette artillerie, & au ſurplus, ne jamais ſortir de la règle que nous avons donnée au ſujet du rapport des *capacités* au déplacement : nous l'avons établie pour les vaiſſeaux du Ponant ; quant aux bâtimens du Levant, on peut en élever les ponts de quelque choſe de plus, parce qu'on les fait, dans ſes ports, d'une conſtruction plus légère, & auſſi ne les met-on jamais dans le cas d'échouer ; ils ſeroient perdus alors : mais il y faut mettre quelque peu de brique, ou de fer dans le fond.

Suivant ce que nous avons dit, le tonneau d'arrimage eſt de 56 pieds cubiques, & cependant, ſuivant l'ordonnance, il n'eſt que de 42 pieds : il eſt certain que ce diviſeur, 42 pieds, donne aux bâtimens, une quantité de tonneaux, qui n'a nul rapport avec ſon expoſant de charge ; (l'expoſant de charge eſt la partie de la carène entre le plan de flotaiſon, le vaiſſeau n'ayant pas ſa charge, & celui qu'il a lorſqu'il eſt chargé) ; c'eſt une choſe de fait que l'emplacement deſtiné à la cargaiſon, de la manière dont les ponts ſont placés, eſt, au moins, égal au déplacement ; & ſi nous avons donné une règle ſur ce ſujet, c'eſt pour qu'on ne le faſſe pas plus grand, & point du tout, de crainte qu'on ne le diminue : auſſi une autre choſe de fait, c'eſt que les bâtimens de commerce, armés, pèſent avec leurs vivres, comme nous l'avons déjà dit, au moins la moitié de ce qu'ils pèſent en charge : de-là il réſulte que les *capacités* ſont au moins le double de l'expoſant de charge : étant exactement le double, c'eſt 56 pieds qui doit être le diviſeur.

Si l'égalité de la cubature des *capacités* à celle du déplacement, qui dépend de la hauteur des ponts, & du fort du bâtiment, d'un côté lui procure aſſez de reſſource contre les coups de mer & les autres accidens de la navigation, & de l'autre, le mette à l'abri d'être chargé en bricole ; ſi en même temps, les navires de commerce armés, & avec leurs vivres, pèſent la moitié de leur déplacement : il eſt évident que le chargement ſous un volume égal à celui de ce déplacement, ne doit être que de la moitié de ſon poids : ces deux propoſitions ne peuvent guère eſſuyer de contradictions de la part des perſonnes qui ont quelques connoiſſances de cette matière. Un quart du déplacement, vers la flotaiſon (on doit ſe ſouvenir que c'en eſt la quantité qui va au-deſſus de la ligne d'eau) n'aura de hauteur qu'environ, un ſixième du creux ; cela fera trois pieds, pour un bâtiment de 18 pieds de creux : un pied quatre à ſix pouces de hauteur de feuillets : cela ne fera que quatre pieds & demi de batterie ; il n'y a donc pas moyen de baiſſer le pont : l'exhauſſer, le déplacement demeurant conſtant, cela ne feroit que jetter dans la néceſſité d'augmenter encore le diviſeur, pour que les *capacités* euſſent du rapport avec l'expoſant de charge. A l'égard du poids des vaiſſeaux armés, la coque ſeule des vaiſſeaux de ligne, pèſe la moitié de leur déplacement, chargé ; le poids de la coque des frégates eſt moindre, toujours relativement au déplacement ; celle des corvettes & bâtimens de commerce, pèſe encore moins ; mais il n'eſt pas étonnant qu'avec leurs gréement & apparaux, ainſi que leurs vivres, ils pèſent auſſi la moitié de leur déplacement : ſi l'on conçoit ces deux vérités, la con-

clusion que j'en tire, ne pourra souffrir aucune objection : ainsi, on admettra que la charge représentera un corps d'un volume double, sous le même poids, que le déplacement : le volume du déplacement est d'environ 28 pieds cubiques par tonneau de 2000 livres, ainsi celui du tonneau d'arrimage sera de 56 pieds.

La manière grossière dont on jauge dans les ports de commerce, où on donne tout à l'estime, peu géomètre & calculateur qu'on y est, redresse l'inconséquence du diviseur 42 pieds; toutes les négligences des jaugeurs tendent à donner moins de *capacités* en pieds cubes, & l'avantage du diviseur compense l'erreur. Qui feroit l'opération de la cubature des *capacités* pour le jaugeage, avec la même exactitude qu'on fait celle de la carène pour le déplacement, & prendroit pour diviseur, 42 pieds, donneroit au bâtiment un tiers en sus, de ce qu'il pourroit raisonnablement porter. (*V* **)

CAPE, s. f. sorte de voilure; bâtiment à la *cape*. La *cape* est la situation d'un vaisseau qui ne porte qu'une seule voile, ou deux des plus petites, orientées pour le plus près, la barre du gouvernail amarrée sous le vent : ce qui se pratique dans un coup de vent, qui ne permet pas de faire route & de déployer des voiles, afin de résister le plus qu'il est possible à la grosse mer, sans perdre beaucoup de chemin. On *cape* aussi dans le voisinage d'un port, lorsqu'on craint de faire trop de chemin dans la nuit, & de le dépasser; ou lorsqu'on se croit près des côtes à l'entrée de la nuit, & qu'on veut attendre le jour pour attaquer la terre. *Voyez* l'allure d'un vaisseau à la *cape*, au mot ABATTRE.

Il y a plusieurs manières de mettre à la *cape* : on met à la *cape* à la misaine, à la grande voile, à la trinquette, à l'artimon & à la grande voile d'étai, à la voile d'étai d'artimon, ou avec deux & même trois de ces voiles d'étai. On ne peut donner la préférence à aucune de ces manières : tel navire se comporte mieux sous une de ces voiles, & tel autre résiste mieux sous une autre; cela dépend non-seulement de la construction de chaque vaisseau, mais de bien des circonstances : il semble cependant qu'en général, on préfère, pour le plus grand nombre des vaisseaux, la *cape* à la misaine, ou celle à la trinquette avec l'artimon. La *fig.* 136 représente une frégate à cette première *cape*. (*V* * *E*)

CAPE *à la pouillouse*, ou *à la grande voile d'étai*. *Voyez* POUILLOUSE. (*B.*)

CAPEAU, s. m. (*terme de Galère.*) *Voyez* CHAPEAU. (*B.*)

CAPÉER, v. n. se mettre & se tenir à la *cape*. (*V* **)

CAPEIER, *capéer*. *Voyez* ce mot. (*V* **)

CAPELAGE, s. m. résultat de l'action de *capeler*. (*V* **)

CAPELAN, s. m. *Voyez* CAPLAN. (*V* **)

CAPELANIER, s. m. *Voyez* CAPLANIER. (*V* **)

CAPELER, v. a. *ou* n. on *capele*, à la tête des mâts, les haubans, calhaubans, estropes, pantoires, suspentes, *&c.*; c'est-à-dire, que faisant passer le ton du mât dans l'œillet pratiqué au moyen du double du cordage, comme on le voit pour des haubans (*fig.* 167), on laisse tomber cet œillet jusque sur les longis; on *capele* d'abord la première paire des haubans de tribord; par-dessus la première de basbord & ainsi successivement; si le nombre des haubans, pour chaque bord, est impair, on fait aller les branches de la dernière paire l'une du côté de tribord, l'autre du côté de basbord; on *capele* de même les pendeurs, étais, *&c.* le *capelage* de ces différentes manœuvres, la plupart dormantes, se range bien sur le ton & les fourrures de longis, ou sur la noix des mâts de perroquets & s'y serre à coup de mailloche.

On *capelle* aussi les pendeurs des bras, & différentes autres manœuvres aux bouts des vergues on fait, dans la marine, encore beaucoup d'autres *capelages*, d'une manière analogue à celle-ci. (*V* **

CAPER, mieux *capéer*. *Voyez* ce mot. (*V* **

CAPEYER, v. n. *Voyez* CAPÉER. (*V* **)

CAPION, s. m. nom commun à l'étrave & l'étambot des galères, & autres bâtimens semblables de la Méditerranée. (*B.*)

CAPION *de poupe*, c'est l'étambot de la galère avec cette différence, que cette pièce est droite sur les vaisseaux & courbe ici. (*B.*)

CAPION *de proue*, c'est l'étrave de la galère, avec la même différence que pour le *capion de poupe* (*B.*)

CAPION *à capion*. (*de*) *Voyez de tête en tête* (*B.*)

CAPITAINE, s. m. grade d'officier dans l'ordre du service. (*V* **)

CAPITAINE *de vaisseau*, cette qualité signifie toujours *capitaine des vaisseaux du roi* : c'est un grade supérieur, les *capitaines de vaisseaux* ayant tous rang de colonel, & les cinquante anciens, celui de brigadier; les *capitaines de vaisseaux* commandent les vaisseaux de ligne, en escadres ou armées, sous les ordres des officiers généraux, à qui elles sont confiées; quelquefois ils commandent des frégates du premier ordre. Lorsqu'ils sont nommés au commandement des bâtimens, ils doivent les visiter accompagnés de leur état-major, avec les officiers de port & ingénieurs, en suivre le radoub & la carène, où ils ont, sinon des ordres à donner, au moins la voie de représentation; il faut qu'ils s'instruisent sur les qualités du vaisseau, & la manière de l'armer : s'il a navigué, au moyen des devis qu'ils doivent trouver au contrôle; s'il est neuf, l'ingénieur qui l'aura construit, prescrira la quantité, la nature & l'arrangement du lest; la position de sa mâture, & les tirans d'eau auxquels il doit naviguer. Un *capitaine de vaisseau* doit veiller, soit par lui-même, soit par ses officiers, à ce qu'il ne s'embarque rien à son bord, qui ne soit de bonne qualité, & quant à la quantité de tous les

les objets de l'armement, réglée par les ordonnances, il doit s'assurer qu'elle est complette, s'en faire représenter l'inventaire & le signer; il ne peut ni prendre de passagers sans ordre, ni se mêler de commerce. Lorsque l'officier de port le met en rade, il doit se trouver à son bord, & y tenir la main, à ce que son équipage exécute ponctuellement les ordres de cet officier. Une fois en rade, il ne doit plus découcher. Il est de la plus grande importance qu'il veille, & fasse veiller à ce qu'il ne s'embarque rien d'étranger à son armement. C'est à lui d'ailleurs à maintenir l'ordre & la discipline dans son vaisseau, & à s'y tenir lui-même vis-à-vis de son commandant; à régler les rôles de quart, de combat, *&c.* Il doit se faire rendre compte de tout ce qui a rapport au mouillage en rade, & de tous les détails de la navigation sous voile, qu'il réglera avec ses officiers & pilotes. Un de ses devoirs principaux est de protéger le commerce.

La navigation en corps d'armée ou en escadre demande, de la part du capitaine, de la vigilance, des soins & une exactitude de manœuvre du ressort de la tactique navale, dont nous parlerons en temps & lieu. Dans le combat, il est l'ame de l'action; sa contenance ferme, l'ordre qu'il met en tout & par-tout, son sang froid, sa constance dans les accidens, & sa présence d'esprit pour y remédier: ces vertus & cette bonne conduite le rendent invincible dans les affaires, où il n'y a pas trop d'inégalités en force. Dans le cas d'abordage, le *capitaine* ne doit pas quitter son vaisseau.

Si malgré tout ce qu'il a pu faire, il vient à le perdre de quelque manière que ce soit, il est mis au conseil pour y être jugé sur sa conduite: il est pareillement mis au conseil pour avoir quitté son général.

Quand le *capitaine de vaisseau* a fini sa campagne, il doit remettre au contrôle, un devis des qualités de son vaisseau & de sa situation. La plupart des choses que nous avons dites ici, regardent tous les commandans des bâtimens du roi, de quelque grade qu'ils soient. (*V***)

CAPITAINE *de pavillon*, *capitaine* de vaisseau, commandant un vaisseau sur lequel est embarqué un officier général, ou commandant de division. (*V***)

CAPITAINE *en second*, c'est ordinairement un *capitaine* de vaisseau, & quelquefois un lieutenant, employé en second sur un vaisseau, pour y suppléer le *capitaine* en cas de maladie ou de mort, & qui le seconde dans tout le service dont il est chargé. Dans les combats, il se tient sur le gaillard d'avant, le *capitaine* étant sur le gaillard d'arrière. (*V***)

CAPITAINE *de vaisseau & de port*, c'est un officier qui, selon l'ordonnance actuelle, est sous-directeur du port, & chargé dans le port, sous les ordres du directeur, de l'amarrage des bâtimens du roi armés ou désarmés, de leur mouvement, du soin des vaisseaux désarmés, des appareils de carène, de ceux qui servent à la liaison du berceau, lorsqu'il est question de lancer un bâtiment à l'eau, *&c.* (*Voyez* DIRECTEUR *du port.*). Le *capitaine de vaisseau & de port*, est dans le cas de recevoir des ordres pour armer, ou pour commander des bâtimens du roi; il a même rang & uniforme que les *capitaines de vaisseaux*, mais il est commandé par tous ceux-ci: au surplus, il commande les lieutenans de vaisseaux. (*V***)

CAPITAINE *de frégate*, grade par lequel passoient autrefois les lieutenans de vaisseaux, avant d'être promus à celui de *capitaine*; il n'existe plus aujourd'hui, mais les anciens lieutenans de vaisseau ont rang de lieutenant-colonel. (*V***)

CAPITAINE *de brûlot*, c'est un grade intermédiaire, qui se donne communément à des officiers de bâtimens particuliers, pour bons services qu'ils ont rendus à la guerre, sur les vaisseaux du roi, ou qui ont fait la course avec des succès brillans: ils sont sur les vaisseaux du roi, le même service que les autres officiers de la marine; ils y sont commandés par tous les lieutenans de vaisseaux, &, comme ils ont rang de capitaine d'infanterie, ils y commandent les enseignes. Un *capitaine de brûlot*, ou tout autre officier commandant un brûlot, ne peut l'abandonner sous peine de mort; & s'il se trouvoit dans des circonstances telles qu'il ne pût sauver son bâtiment, il faudroit qu'il y mît le feu avant de le quitter, avec les précautions nécessaires pour qu'il ne dérivât pas sur la ligne, ou les vaisseaux amis; au surplus, mettant le feu à son brûlot sans avoir accroché l'ennemi, il sera mis au conseil pour y rendre compte de ses motifs. (*V***)

CAPITAINE *de flûte*, c'est le dernier grade d'officier de la marine; les *capitaines de flûte* ont le rang de sous-lieutenant d'infanterie. Le grade de *capitaine de flûte* est donné, pour récompense, à d'anciens pilotes, ou maîtres d'équipage au service du roi, qui ont bien servi, ou à des *capitaines* de vaisseaux marchands, qui ont témoigné de l'intelligence dans les différens services dont ils peuvent avoir été chargés. (*V***)

CAPITAINE, *maître* ou *patron*, c'est le titre de tout marin susceptible de commander un bâtiment de mer; l'usage est d'appeller *capitaine*, le commandant d'un navire faisant les voyages de long cours, & le grand cabotage; & *maître*, ou, dans le levant, *patron*, celui de barques faisant le petit cabotage. Les *capitaines* de bâtimens de commerce doivent être pourvus de lettres de l'amiral, qui leur sont expédiées après avoir fait preuve de leur âge, de leur capacité, & de leur service. Pour faire preuve de leur capacité, ils se font examiner en présence des juges de l'amirauté, par quatre *capitaines*, & le professeur d'hydrographie, *s'il y en a dans le lieu*: par les premiers, sur la pratique de la navigation: par le second, sur le pilotage; quant à leurs services, ils en présentent des

certificats à ces mêmes juges de l'amirauté : au terme de l'ordonnance, ils ne peuvent être admis à l'examen, s'ils n'ont cinq ans de navigation sur les vaisseaux marchands, & fait deux campagnes, au moins de trois mois chaque, sur les vaisseaux du roi; ils doivent, au surplus, avoir 25 ans accomplis, ce qu'ils constatent au moyen de leur extrait baptistaire. L'examen par le professeur d'hydrographie est éludé, particuliérement dans le port de Brest : dans ceux où il n'y en a effectivement pas, c'est le cas de la restriction de l'ordonnance, *s'il y en a dans le lieu* : cette restriction, déjà, tend à perpétuer une ignorance dangereuse, dans autant de lieux qu'il y a de sièges d'amirauté, sans l'établissement d'un professeur d'hydrographie : quant à Brest, il y a un professeur d'hydrographie, M. Blondeau, auteur des articles de ce dictionnaire, concernant l'hydrographie & le pilotage, & de beaucoup d'autres, qui, en même temps qu'il est professeur royal de mathématiques des gardes du pavillon & de la marine, est aussi en titre, professeur d'hydrographie des écoles du port : mais on a intrigué pour le priver de l'attache de l'amiral à son brevet, dans la crainte qu'il ne s'ingérât dans les réceptions de *capitaines*, ce qui les auroit diminuées, *&c.* Je voudrois donc que la condition de l'examen du professeur fût de rigueur absolue; on en sent assez l'importance; & qu'on s'arrangeât pour qu'il y en eût par-tout où on peut faire des réceptions de *capitaines* : au moins, qu'on se servît de ceux qui s'y trouvent.

Les *capitaines* de bâtimens de commerce ont, à beaucoup d'égards, les mêmes devoirs à remplir dans leurs navigations, & vis-à-vis de leurs armateurs, que les *capitaines* des vaisseaux du roi, dans le service de sa majesté; ils ont une entière autorité, comme de raison, sur leurs équipages; ils peuvent d'après un conseil tenu avec leurs officiers, infliger des peines de discipline, comme la cale, les fers, *&c.* : mais il paroît que l'esprit de rébellion, qui se glisse quelquefois dans les équipage, n'est point assez arrêté dans sa source, par le défaut d'une ordonnance de rigueur contre le matelot qui manque à son officier sur un vaisseau marchand, à l'instar des ordonnances militaires.

En tout, l'état de *capitaine* ne jouit peut-être pas d'autant de considération qu'il conviendroit à la noblesse de cette profession, & au bien du service, étant obligé de chercher dans cette classe de marins, en temps de guerre, des ressources pour completter les états-majors des vaisseaux du roi. On m'objectera, d'une part, l'obscurité de la naissance de la plupart des officiers marchands, qui ne permet de les faire servir avec la noblesse, que dans un état de subordination, & à une distance qu'il convient d'observer dans les différens ordres d'un gouvernement policé : mais, qu'il n'y ait dans les ports de commerce, ordinairement que le peuple qui se tourne du côté de la marine marchande, n'est-ce pas une suite du peu de considération qu'on lui témoigne, plutôt que d'en être la raison. Le goût de la marine est assez général dans les ports; les enfans d'armateurs de la première distinction, comme les enfans d'artisan, le témoignent pour la plupart dans leur plus tendre jeunesse : les parens de ceux-là, les éloignent d'une profession, à laquelle ils pourroient convenir mieux que qui que ce soit, parce qu'elle ne leur convient nullement, vu l'état des choses : on dirige leur inclination pour le service, vers l'infanterie, la cavalerie, & même la maison du roi; & j'ai vu, dans ces corps, des officiers médiocres, fils d'armateurs, qui auroient été d'excellens marins : mais le moyen qu'un homme allié de tous côtés avec la noblesse, puisse s'assujettir à l'ordre des classes, pour être exposé à être envoyé au service sans un grade relatif à son expérience; à celui qu'il a, au fond, dans ses commandemens, sur la même espèce de gens que commandent les officiers de la marine; à l'état que sa fortune le met dans le cas de tenir dans le monde. Si je puis me citer, j'ai commencé à naviguer avec une passion décidée pour la marine : je n'y ai resté que le temps nécessaire pour bien reconnoître que je trouverois des difficultés insurmontables à y percer : difficultés bien autres alors, que celles qu'on y peut trouver aujourd'hui. Je pris le parti du service de terre, que je n'aurois jamais quitté, & où, probablement, je serois fort avancé aujourd'hui, si des circonstances qui devoient naturellement m'y faire faire un chemin rapide, par un malheur inoui, n'avoient servi, au contraire, qu'à m'en écarter pour toujours. Je suis revenu à mon ancien goût, mais tard; & si je puis encore rendre de bons services, que n'auroient pas été ceux qu'une expérience sans interruption devoit donner lieu d'attendre d'un sujet pénétré de zèle, d'amour pour le bien de la chose, de goût pour le travail & les études fructueuses!

Une autre objection qu'on pourra me faire, c'est ce mélange de commerce avec des fonctions dont, d'ailleurs, on ne peut contester la noblesse. Le commandant d'un vaisseau, seulement de 400 tonneaux, toujours dans un état de guerre, loin qu'il est, la plupart du temps, de toute protection dans l'espace des mers; dans une guerre réelle & continuelle avec cet élément; ayant sous ses ordres une soixantaine de matelots, plus ou moins, serviteurs particuliers du roi, plus précieux que le soldat qui se forme bien plus vite & plus facilement; rendant perpétuellement un service indirect à l'état, en entretenant en activité des gens si essentiels à trouver au moment : ce commandant, ce *capitaine*, ne peut-il pas estimer son commandement aussi honorable, que celui d'une compagnie d'infanterie? Mais, il est au service d'un marchand! il en touche les appointemens! il vend & achète du sucre & du café! *&c.* Il est certain que, dans le préjugé reçu, ces raisons ne sont pas sans force : cependant dans la supposition où le bien de la chose, relativement au besoin reconnu d'un supplément à la marine du roi dans les temps malheureux, ne

le faire fouler aux pieds, ne pourroit-on ouver avec lui des accommodemens ? prement, à l'égard du commerce, les *capitaines* èlent aujourd'hui beaucoup moins qu'ils ne udroient ; la plupart des négocians ont des ns dans les colonies, auxquelles ils adressent argaisons ; il ne seroit question, pour un *capique* de se faire un point d'honneur, du sujet peine, ou, comme l'on dit, *de nécessité, vertu ;* rs, il n'y auroit plus rien à dire contre celui onteroit son propre vaisseau : un gentilhom- déroge pas pour faire valoir son bien par me ; un officier ne seroit pas dégradé, faisant aloir le sien, en commandant lui-même son : on voit que cet arrangement seroit tout-à-ile, pour l'espèce de personnes que je vois ant de regret, être exclues du métier de la on en pourroit former un corps, qui nuan- la marine, sous la dénomination, si l'on veut, *ine royale ;* celui d'élite étant toujours la *ma- roi*, pour lequel il seroit naturel que sa maît la prédilection qu'on lui voit pour ses ré- particuliers. Au surplus, je ne voudrois, ette marine royale, aucune marque de dis- n, aucun avancement, qui ne soit accordé aux e mer, plutôt qu'aux années d'un service qui été sans activité : cette marine royale feroit gation des Indes & des colonies.

articles 96 & 102, de l'ordonnance du 14 bre 1764, concernant les gardes du pavillon a marine, & les volontaires, sont faits dans rit qui commence à reconnoître la nécessité rocher de la marine, la marine de commer- procurant aux jeunes gens de bonne famille, destinent à commander les vaisseaux des par- s, la facilité de s'embarquer sur les vaisseaux en qualité de volontaires, pour y acquérir noissances des manœuvres & des évolutions, ires pour bien naviguer dans les flottes & s convois ; en leur donnant la perspective e employés par commission, lorsque sa ma- ra besoin de leurs services, & enfin d'être entiérement dans la marine, lorsqu'il s'en t rendus dignes par leurs belles actions dans nmandemens particuliers qui leur auroient fiés : c'est déjà un moyen pour les officiers sseaux de commerce, de satisfaire à l'article donnance, qui les assujettit à deux campa- r les vaisseaux du roi, pour être susceptivoir des lettres de *capitaine*, sans y être con- parmi les gens qu'ils sont en possession de nder : c'est quelque chose : mais ce n'est as, & qui ne suffiroit pas pour attirer dans rofession distinguée par elle-même, des gens ent bien nés : ils voudroient un état perma- moins borné, susceptible de distinction non que. La plupart des *capitaines* de réputation urs talens, quoique peu connus par leur, ont bien su se soustraire au service cette e guerre, par la seule répugnance de s'y voir commandés par de jeunes gens. On voit dans le régiment du roi de vieux sergens, faits officiers ; ils y commandent des jeunes gens de la plus haute naissance. Dans les grenadiers de France, tous les lieutenans étoient ce que l'on appelle *officiers de fortune*, & tous les sous-lieutenans, gens de condition. Le marquis de Saint-Pern, qui avoit formé ce corps, mettoit plus de soin à maintenir la subordination de ces derniers aux lieutenans, qu'aux *capitaines* même.

La navigation qui rend les *capitaines* le plus susceptibles de considération, par les dangers auxquels elle expose, & les connoissances qu'elle exige, c'est celle de long cours. Les voyages de long cours sont ceux aux Indes, à l'Amérique, aux isles des Açores, des Canaries, de Madère, & enfin, à toutes les isles & côtes situées sur l'Océan, au-delà des détroits de Gibraltar & du Sund. Les *capitaines* pour le grand cabotage, commandent quelquefois d'assez grands bâtimens ; mais ils ont moins besoin de savoir, dans la navigation hauturière, étant souvent à vue de terre ; d'ailleurs, étant la plupart du temps à portée des lieux de relâche, leur service est moins périlleux ; leurs voyages se bornent à l'Angleterre, l'Ecosse, l'Irlande, la Hollande, le Danemarck, Hambourg & autres lieux en-deçà du Sund, & du détroit de Gibraltar ; la côte d'Espagne, de Barbarie, les échelles du Levant & autres côtes & isles dans la Méditerranée. Les arrangemens actuels sont tout ce que peut desirer cette classe de *capitaines*.

Si les voyages en Angleterre, Ecosse, Irlande, Hollande, sont réputés grand cabotage, ce n'est que pour les bâtimens partant des ports au Sud de ceux de Bretagne, & de la Méditerranée : ces voyages sont petit cabotage, pour les bâtimens des côtes de Bretagne, Normandie, Picardie & Flandre ; il comprend, d'ailleurs, les ports d'Ostende, Bruge & Nieuport. Le petit cabotage des ports de Guienne, Saintonge, pays d'Aunis, Poitou & isles dépendantes, est fixé depuis Bayonne, jusqu'à Dunkerque inclusivement ; les voyages aussi de Bayonne, & de Saint-Jean-de-Luz, aux ports de Saint-Sébastien, du passage de la Corogne, & jusqu'à Dunkerque inclusivement, sont pareillement petit cabotage. Le petit cabotage des ports de Provence & de Languedoc, s'étend depuis la principauté de Monaco, jusqu'au cap de Creuz. Ces voyages se font avec des barques montées par des maîtres ou patrons, qui peuvent fournir de bons pilotes côtiers. (*V* * *)

CAPITAINE *d'armes*, c'est un officier non marinier, qui a soin de toutes les menues armes, fusils, pistolets, sabres, haches d'armes, piques, espontons, fournimens, cartouchiers, cartouches, *&c.* Il les fait entretenir en état, les charge & décharge, les distribue avant le combat & les serre après ; il commande les mousquetaires sous les ordres des officiers-majors, & du *capitaine* qui commande tout absolument. Sur les vaisseaux du roi, les fonctions

de *capitaine d'armes* sont remplies par le sergent, caporal, appointé ou canonnier des brigades, qui se trouve, dans l'ordre des canonniers embarqués, le premier après le maître canonnier, & les canonniers des classes d'un grade supérieur au sien. Il aide dans ses fonctions, le maître canonnier, auquel il est subordonné; & s'il vient, dans le cours de la campagne, à lui succéder, il est lui-même remplacé par le canonnier de la brigade immédiatement après lui dans l'ordre des canonniers embarqués. Il reçoit du garde-magasin de l'artillerie, les armes & ustensiles qui y ont rapport, conformément à l'état que lui en remet le maître canonnier; il les fait embarquer, en est chargé par inventaire, en prend soin, & fait entretenir les armes par l'armurier: cependant il remet au maître canonnier les caisses à cartouches, les balles, les moules, les papiers à cartouches, les pierres à fusil & autres munitions pour être enfermés dans les soutes. Il est chargé de maintenir, par ses rondes fréquentes, le bon ordre dans les entreponts, de veiller à ce qu'il n'y ait que dans les endroits permis, & qu'ils soient aux heures prescrites. Il est chargé de faire l touches qui peuvent être nécessaires, sur prend les ordres de l'officier d'artillerie; il ses ordres, l'armurier, à qui il donne en les effets & ustensiles nécessaires à l'entretie réparation, tant des armes que des clefs, ca serrures, pompes & fanaux appartenant au va dont celui-ci est chargé.

Voici le détail, suivant l'ordonnance, de l tité de ces différentes armes, ustensiles & ou rang de vaisseaux, ainsi que le poids de la de ces objets. Nous avons, comme à l'arti NONNAGE, marqué la tête de chaque colo lettres *A*, *B*, &c., pareillement pour ne trop étendre; elles signifient chaque rang seaux, ce qu'il faut voir à ce mot CANO (*V*B*)

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	K	L	M	N	O	P	Q	R
ARMES A FEU.																	
Espingoles																	
de cuivre..... (pef. 26 l. chaque)	6	6	6	6	6	6	6	6	5	5	4	3	3	3	3	3	3
de fer..... (pef. 13 l. chaque)	6	6	6	6	6	6	6	6	5	5	4	3	3	3	3	3	3
Fusils																	
Boucaniers. . . . (pef. 14 l. chaque)	60	50	40	40	30	30	30	30	20	20	15	10	10	10	10	6	5
Demi-boucaniers... (pef. 12 l. chaque)	60	50	40	40	30	30	30	30	20	20	15	10	10	10	10	6	5
Grenadiers. . . . (pef. 8 l. chaque)	140	130	120	100	100	90	80	70	70	60	45	40	35	30	25	18	15
Ordinaires. . . . (Idem.)	140	130	120	100	100	90	80	70	70	60	45	40	35	30	25	18	15
Mousquetons. . . (pef. 8 l. chaque)	40	40	40	35	35	30	30	30	25	25	18	15	12	10	10	6	6
Pistolet. . . . . (pef. 3 l. chaque)	100	90	85	80	75	70	65	60	55	50	36	30	24	20	18	14	12
ARMES BLANCHES.																	
Haches d'armes... (pef. 2 l. $\frac{1}{2}$ chaque)	100	90	85	80	75	70	65	60	55	50	36	30	24	20	18	14	12
Piques ou demi-piques. . . . . (pef. 4 l. chaque)	100	90	85	80	75	70	65	60	55	50	36	30	24	20	18	14	12
Sabres ou Coutelas. (pef. 2 l. chaque)	100	90	85	80	75	70	65	60	55	50	36	30	24	20	18	14	12
MUNITIONS ET USTENSILES appartenant aux armes.																	
Baguettes de bois.. (20 pef. 2 liv.)	100	96	90	84	78	72	66	60	54	48	40	36	32	28	24	16	12
Baguettes de fer... (2 pef. 2 liv. $\frac{1}{2}$.)	6	6	6	5	5	4	4	4	3	3	3	3	2	2	2	2	2
Balles de plomb... (du calib. des armes) *Livres*....	1050	960	880	780	745	680	635	590	525	480	330	295	250	215	195	150	115
Caisse à cartouche de la contenance de 1000, pesant 80 liv. & 25 l. la caisse. . . . . (le tout pef. 105 l.)	14	12	11	10	10	9	8	8	7	6	5	4	4	3	3	2	2
Coffre d'armes fermant à clef. . . (pef. 100 l. chaq.)	6	6	6	5	5	4	4	4	3	3	2	2	2	1	1	1	1

		A	B	C	D	E	F	G	H	I	K	L	M	N	O	P	Q	R
Crochets simples pour armes. . . .	(dix pef. 6 onc.)	200	190	180	170	160	150	140	130	120	110	80	70	60	50	40	30	30
Faiſceaux d'armes avec leurs manteaux.	(pef. 103 l. chaq.)	2	2	2	2	2	2	1	1	1	1							
Gargouſſiers pour l'équipage. . . .	(pef. 1 l. chaque)	250	230	210	180	170	160	150	140	100	85	65	60	55	50	45	35	30
Maillets pour cartouche.	(pef. $\frac{1}{2}$ liv. chaque)	6	6	6	5	5	5	4	4	3	3	3	3	2	2	2	2	2
Meſures à poudre pour cartouche...		6	6	6	5	5	5	4	4	3	3	3	3	2	2	2	2	2
Moule pour cartouche.	(pef. 1 once chaq.)	6	6	6	5	5	5	4	4	3	3	3	3	2	2	2	2	2
Papier à cartouche.	(chaq. main p. $\frac{1}{2}$ l.)	105	96	88	78	74	68	63	59	52	48	33	29	25	21	19	15	11
Pierres à fuſil. . . .	(50 pef. 1 l. $\frac{3}{4}$)	1050	960	880	780	745	680	635	590	525	480	330	295	250	215	195	150	115
Tirebourres ou tireballes en baguette.		6	6	6	5	5	5	4	4	3	3	3	3	2	2	2	2	2
ARTICLES DE L'ARMURIER, Rechange pour les armes.																		
Batteries complettes.	(4 pef. 1 l. 2 onc.)	10	10	9	9	8	8	7	7	6	6	4	4	3	3	3	2	2
Chiens.	(quatre pef. 1 l.)	10	10	9	9	8	8	7	7	6	6	4	4	3	3	3	2	2
Clous de noix....	(huit pef. 4 onc.)	10	10	9	9	8	8	7	7	6	6	4	4	3	3	3	2	2
Gachettes.	(huit pef. 6 onc.)	10	10	9	9	8	8	7	7	6	6	4	4	3	3	3	2	2
Máchoires.	(huit pef. 8 onc.)	10	10	9	9	8	8	7	7	6	6	4	4	3	3	3	2	2
Noix.	(huit pef. 12 onc.)	10	10	9	9	8	8	7	7	6	6	4	4	3	3	3	2	2
Reſſorts.	(huit pef. 12 onc.)	10	10	9	9	8	8	7	7	6	6	4	4	3	3	3	2	2
Vis de chien.	(huit pef. 10 onc.)	10	10	9	9	8	8	7	7	6	6	4	4	3	3	3	2	2
Grande vis. . . .	(huit pef. 6 onc.)	10	10	9	9	8	8	7	7	6	6	4	4	3	3	3	2	2
OUTILS.																		
Arçon avec ſa palette.	(pef. 1 liv. chaque)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	K	L	M	N	O	P	Q	R
Becs-d'ânes. . . . (deux pef. 6 onc.)	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1
Bigorne. . . . . . (pef. 10 l. chaque)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Boîte à forêts, contenant 6 forêts. (pef. 8 onc. chaq.)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Broche quarrée. . . (pef. 2 onc. chaq.)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Burin. . . . . . (deux pef. 8 onc.)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Ciseau à bois. . . . . (un pef. 6 onc.)	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1
Ciseau à froid. . . . (1 pef. 1 l. 12 onc.)	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1
Grand Etau. . . . (un pef. 50 liv.)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Etau à main. . . . (1 pef. 1 l. 12 onc.)	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Filière garnie de taraux. . . . . . (une pef. 1 liv.)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Gouge. . . . . . (deux pef. 4 onc.)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Limes assorties. . . . (quatre pef. 2 l.)	15	15	15	12	12	12	10	10	10	10	8	8	8	6	6	6	6
Marteaux. . . . . . (deux pef. 2 liv.)	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1
Poinçon. . . . . . (deux pef. 2 liv.)	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1
Racloirs. . . . . . (pef. 8 onc. chaq.)	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1
Rapes. . . . . . (pef. 8 onc. chaq.)	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1
Tenaille turquoise.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Idem *à vis.*	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1
Idem *sans vis.*	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1
Idem *de forge.*	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Tourne à gauche. . . . (pef. 2 l. chaque)	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1
Tourne-vis. . . . . (pef. 2 onc. chaq.)	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1
USTENSILES.																	
Banc d'armurier. . . . (pef. 150 l. chaq.)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Baril à huile. . . . (pef. 6 l. chaque)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Coffre d'armurier. (pef. 100 l. chaque)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Fil de fer. . . . . . *Livres.*...	3	3	3	2½	2½	2½	2	2	1½	1½	1	1	¾	1¾	¾	½	½
Huile d'olive. . . . . . *Pots.*.....	8	7½	7	6½	6	5½	5	4½	4	3½	2½	2¼	2	1¾	1½	1	1

CAPITANE, s. f. (*Galère*) nom de la principale galère d'un royaume non indépendant. *Voyez* GALÈRE. (*B*)

CAPITE, lit de vaisseau. *Voyez* CAJUTE. (*B.*)

CAPLAN *ou* CAPELAN, s. m. petit poisson, de la grosseur d'une sardine au plus, qui sert d'appât pour prendre la molue; il se trouve sur les côtes de l'isle de Terre-neuve; la prodigieuse consommation qui se fait de ce poisson pendant le temps de la pêche de la molue, en dégarnit souvent les parages où se font les établissemens des Terreneuviers; & il faut alors aller fort loin pour en pêcher: quelquefois à 18 & 20 lieues, ce qui expose les caplaniers à tomber entre les mains de Sauvages: aussi n'emploie-t-on pour caplaniers que des gens résolus, vigilans & actifs; c'est d'eux, en grande partie, que dépend le succès du voyage: au surplus, vers le milieu du temps de la pêche de la molue, il arrive des bancs de maquereaux, qui suppléent fort bien aux *caplans*, & qui fait une excellente boîte. (*V* * *)

CAPLANIER *ou* CAPELANIER, s. m. les Terreneuviers faisant la pêche à la côte, arment un de leurs meilleurs bateaux, de cinq hommes résolus, & au fait, pour aller à la pêche du caplan: ce sont les *caplaniers*. On leur donne des vivres & des armes, car on est quelquefois plusieurs jours sans les revoir, & ils sont exposés à être attaqués par les Sauvages. *Voyez* CAPLAN. (*V* * *)

CAPLE, suivant M. Bourdé (*Manuel des marins*) un navire *caple* quand il place les haubans, les étais; qu'il se grée. S'il place ses hunes, ajoute M. Bourdé, on dit qu'il les *caple*. (*B*)

CAPON, s. m. c'est un appareil (*fig. 73*) composé d'une poulie à trois rouets, répondant aux trois rouets placés dans chaque bossoir du vaisseau, d'un croc de fer & d'un cordage pour servir à aider à élever l'ancre, lorsqu'elle paroît hors de l'eau: on saisit l'organeau de l'ancre avec le croc du *capon b*, & en halant sur le garant du *capon a a*, cordage qui passe successivement dans les trois rouets de la poulie & dans ceux du bossoir, on élève l'ancre jusqu'à ce que la poulie du *capon* touche le bossoir; on facilite encore cette manœuvre en attrapant aussi l'organeau de l'ancre avec un cordage *d d*, appellé *bosse de bout* ou *bosse du bossoir*. (*V* E*)

CAPONNER, v. a. ou n. haler l'ancre au bossoir, en faisant usage du capon. (*V* * *)

CAPOSER, v. n. mettre à la cape; ce mot est vieux. (*V* * *)

CAPOT (*faire*) cabaner; *Voyez* ce mot. (*V* * *)

CAPOT d'*échelle*, s. m. espèce de tambour de trois pieds de hauteur, ou quelque chose de plus, qui recouvre l'écoutille de l'arrière par laquelle on descend dans la grande chambre; le *capot* s'ouvre & se ferme à sa face du côté de tribord, & le dessus en est brisé, pour, de beau temps, en ouvrir la moitié. De mauvais temps, le dessus est fermé, & sur-tout dans les bâtimens petits & ras; on en f me pareillement l'ouverture latérale avec une fo de fargue à coulisse, à une hauteur d'un pied quinze pouces, pour que, les coups de mer, s'embarquent, ne donnent pas de l'eau en bas; est obligé d'enjamber pardessus cette fargue p descendre sous le pont ou sous le gaillard. (*V* *

CAPOT *de sentinelle*, s. m. espèce de surtout grosse étoffe pour les factionnaires. (*V* * *)

CAPOTAGE, *Voyez* CABOTAGE. (*B*)

CAPRE, s. m. corsaire; bâtiment armé par particuliers pour faire la course contre les enne de l'état, avec une commission en guerre de miral. (*V* * *)

CAPUCHON, s. m. on appelle ainsi l'esp de dôme qui recouvre l'échelle de l'arrière qui à la grande chambre. *Voyez* CAPOT. (*V* * *)

CAPUCINE, s. f. ou *courbe de capucine*, cou *H* (*fig. 125*) dont une des branches est appliq sur le can extérieur de l'étrave, à partir de sa té & l'autre sur le can supérieur de l'aiguille ou digon *C C*; on forme un crochet *K* dans la b che verticale de cette courbe, pour faire un a pour le collier du grand étai, & au-dessous de crochet, on place une boucle de fer, dont l'u est d'y amarrer le collier d'étai, en cas que le chet de la *capucine* fût rompu par accident; la *pucine* a la même largeur, sur le droit, que trave; sa branche, le long du digon, fournit rement assez de longueur; on y met alors allonge. (*V* * *)

CAQUAGE, s. m. façon qu'on donne aux rengs qu'on veut conserver salés, pour les me en *caque*. Le *caquage* comprend trois opératio ouvrir le corps du hareng aussi-tôt qu'il est pêc & avant que de le jetter dans le bateau; lui ôter entrailles; le saler. Le *Dictionnaire de marine* d' bin dit: que le travail du *caquage*, se fait ordi rement la nuit. Cela peut être vrai pour la H lande; en France j'y ai vu travailler jour & n (*B*)

CAQUE, s. f. petit baril dans lequel on pl les harengs préparés pour les conserver salés. dit aussi *caque* de poudre, pour exprimer un p baril dans lequel on renferme de la poudre à tirer.

CAQUEURS, matelots employés à *caque* hareng. Dans plusieurs de nos ports de mer, d lesquels on fait cette pêche, ce sont des femm qui font ce travail, non à bord du bateau pêche mais dans des maisons où l'on porte le hareng pêc (*B*)

CAR, s. m. *galère*; *voyez* CARNAL. (*B*)

CARABINÉE (*brise*) *Voyez* BRISE. (*B*)

CARACON *ou* CARAQUON, s. f. petite caraq (*V* * *)

CARACORE, s. f. espèce de galère en us aux Indes, & sur-tout dans l'isle de Borneo, dans les Moluques; voici la description qu'en M. Savérien. Ce bâtiment est étroit, aigu, & bais l'avant & à l'arrière. Il n'a pour tout bordage, qu

ou cinq planches du côté de la quille. L'é-
k l'étambot sont tout découverts au-dessus
dage. Sur les planches, il y a de petits ba-
i font saillie sur l'eau. On les couvre de ro-
de six à huit pouces d'épais, & on a, de
nanière, un pont, qui s'étend jusqu'au bout
ncement que les barots sont, & qui forme de
côté de la *caracore*, une espèce de galerie.
ur l'élancement de ce pont que se placent les
s, dont le dernier est dans l'eau. Ils ont à
té une flèche & un arc, & tiennent en main
ames & pagaies. Ces pagaies sont composées
tes plates, avec des manches courts, & elles
outes égales & fort légères. Entre chaque
e rameurs, est une ouverture assez grande
onner lieu au mouvement de la rame ou de
ie. Ces rangs sont composés de dix à douze
es, & leur nombre est proportionné à la
ur du bâtiment. Quelquefois on met un
dedans du bordage. C'est en chantant, en
la caisse, ou en jouant de quelque instrument
ique qu'on commande aux rameurs ce qu'ils
aire, & ils se règlent par-là, pour la manière
doivent ramer.

e espèce de galère porte depuis cent cinquante
cent soixante & dix hommes. On y met une
e cuir, lorsque le vent est bon; & cette force
à celle des rameurs, lui communique une
tesse, qu'elle semble voler sur les eaux. Je
cette description, n'ayant rien de meilleur sur
tte de bâtiment. (*V* S*)

AMOUSSAL *ou* CARAMOUSSAT, *ou en-*
RAMOUSSAIL (le premier mot est le plus
aisseau marchand de Turquie, dont la poupe
haute, & qui porte seulement un beaupré,
artimon, & un grand mât extrêmement haut
de son hunier; ce dernier mât n'a que des
ans & un étai, répondant à la moitié du
ntin par l'extrémité supérieure du mât de
a grande voile porte ordinairement une bon-
aillée. (*V* S*)

ANGUE, s. f. *Voyez* CALANQUE. (*B*)

ANGUER, terme des matelots du pays
, qui signifie agir. En conséquence, ils di-
n maître de navire fort agissant, que c'est un
arangueur. (*B*)

ANGUEUR, s. m. grand travailleur. *Voyez*
GUER. (*V***)

ANTENIER, s. m. petit cordage en trois
, dont chaque touron est de 4, 5, 6 & 7 fils
nnés, & filés fin. (*V* B*)

AQUE *ou* CARRAQUE, s. m. nom que les
is donnoient aux vaisseaux qu'ils envoyoient
s au Brésil & aux Indes orientales. C'étoient
bâtimens de guerre, ronds, plus étroits par
que par le bas, qui avoient sept ou huit
rs, sur lesquels on pouvoit loger jusqu'à deux
ommes, & qui portoient environ deux
s de livres. Les chevaliers de Rhodes s'en
ssi servis.

Il y a encore aujourd'hui des *caraques* en Portugal: mais ce ne sont que de grands bâtimens de charge; ils ont plus de profondeur que de longueur & de largeur; & comme avec cela, ils sont foibles d'échantillon, ils sont sujets à se renverser. On évite ce malheur en les chargeant beaucoup, parce qu'en enfonçant alors davantage dans l'eau, ils acquièrent plus de stabilité. (*V* S*)

CARAQUON *ou* CARACON, petite *caraque* ou vaisseau renforcé. (*V* S*)

CARAVANE, s. f. campagne sur mer que font les chevaliers de Malthe pour courir sur les Turcs. Ce mot est turc, & signifie une troupe de voyageurs, soit pélerins, soit marchands, tant par mer que par terre; & comme les courses des chevaliers de Malthe se font principalement contre ces *caravanes*, elles en ont pris le nom. (*V***)

CARAVANE, les Turcs ont peu de bâtimens de mer; on se sert dans leur pays, dans les échelles du Levant, de bâtimens françois & anglois pour faire le commerce maritime; il part des ports de Provence & de Languedoc, beaucoup de barques, polacres & autres bâtimens, avec des congés pour deux ans, afin d'aller charger à fret dans différens ports du Levant, portant ainsi des cargaisons de l'un à l'autre: cela s'appelle *faire la caravane*. Autrefois ces affrétemens se faisoient avec une bonne foi singulière; le marchand turc ou arménien, convenoit du fret de vive voix avec le capitaine pour telle ou telle partie de marchandise, pour tel ou tel port; on chargeoit, on faisoit le voyage, on étoit payé, & le tout sans écriture. Il n'en est plus de même aujourd'hui, & il faut avouer que c'est nous qui avons rendu nécessaires, les précautions d'usage. (*V***)

CARAVANE, s. f. (*Méditerranée.*) on nomme ainsi sur la Méditerranée les campagnes de mer que les chevaliers de Malthe sont tenus de faire pour parvenir au grade de commandeur.

On dit encore qu'un bâtiment de commerce est en *caravane*, lorsqu'il est occupé à conduire les Turcs de différentes *échelles* au fond du *Levant*, pour accomplir leur pélerinage à la Mèque. (*B*)

CARAVELLE, s. f. petit bâtiment portugais d'environ cent vingt à cent quarante tonneaux, équipé en forme de galère, ayant la poupe quarrée, point de hune, & portant voiles latines, dont le bout d'en bas n'est guère plus élevé que les autres fournitures du vaisseau. Il est très-bon voilier; & ceux qui le montent le font tourner facilement & reçoivent le vent comme il leur plaît.

Les Portugais se servent des *caravelles* pour aller en guerre & pour faire des voyages qui demandent de la promptitude.

On nomme aussi *caravelles* sur les côtes de France, les bâtimens qui vont à la pêche du hareng sur les bancs; elles sont ordinairement de vingt-cinq à trente tonneaux.

Dans le peu de bâtimens de mer qu'ont les Turcs.

il y en a de grands, qu'ils appellent pareillement *caravelles*. (*V***)

CARAVELLE *ou* CARVELLE, espèce de clous de 4 à 5 pouces. Clous de *caravelle* ou *carvelle*. *Voyez* CLOUS. (*V***)

CARBONIÈRE, s. f. *galère*, *Voyez* CHARBONIÈRE. (*B*)

CARCASSE, s. f. lorsqu'un bâtiment est boisé, monté en bois tors, & qu'il ne lui manque que son bordage, il représente ce que l'on appelle la *carcasse du vaisseau*. *Carcasse* se dit aussi des débris d'un navire qui a péri à la côte & dont la mer a dépecé le corps en partie; il n'en reste que la *carcasse*. (*V***)

CARCASSE, la *carcasse* est une espèce de cartouche pour le mortier. Sa figure est celle d'un sphéroïde alongé par une de ses extrémités, & applati par l'autre. Elle est composée de deux arcs de cercles ou plutôt d'ovales de fer qui se coupent à angles droits & qui se terminent à la partie applatie de la *carcasse*, qui est une espèce de petite écuelle de fer que l'on nomme *culot*. Tout l'intérieur de la *carcasse* se remplit de grenades & de petits canons de fusil, chargés de balles de plomb, comme aussi de poix noire & de poudre grenée; après quoi on recouvre le tout d'étoupe goudronnée, & d'une toile forte, qui lui sert d'enveloppe. On fait un trou à cette toile, pour mettre une fusée à la *carcasse*, comme celle que l'on met aux bombes, & on le tire avec le mortier de la même manière que la bombe.

L'usage de la *carcasse* est de mettre le feu dans les endroits où elle est jettée. Toutes les choses dont elle est composée ne peuvent manquer de causer beaucoup de désordre dans les endroits où elle tombe. La poix dont elle est remplie, rend son feu tenace, & les petits canons dont elle est chargée, & qui ne tirent pas tous en même temps, empêchent qu'on ne s'en approche pour l'éteindre: c'est pour cet effet qu'on les met dans la *carcasse*. Cependant son usage est, pour ainsi dire, aboli, parce que l'on a remarqué qu'elle ne faisoit guère plus d'effet que la bombe & qu'elle étoit d'une plus grande dépense. (*V***)

CARDINAUX (*points*) on nomme ainsi, entre les divisions fictices de l'horison, & d'un nom collectif, le nord, le sud, l'est & l'ouest. On dit les quatre *points cardinaux*, & c'est comme si l'on disoit les quatre *points principaux*. (*B*)

CAREAU, s. m. *Voyez* CARREAU. (*V***)

CARENAGE, s. m. radoub de la partie submergée du vaisseau; c'est aussi le lieu où l'on carène, & qui en prend particulièrement le nom dans plusieurs ports. Au fort Saint-Pierre de la Martinique, il y a un endroit appellé *carenage*. (*V***)

CARÈNE, s. f. c'est la partie submergée du bâtiment, lorsqu'il est à son point de charge, que l'on appelle aussi *œuvre-vive*, par opposition à l'œuvre-morte, qui est toute la partie du corps du navire au-dessus de la flottaison. Donner à une *carène* la forme qu'elle doit avoir à tous égards, relativement à la destination du vaisseau, est une question bien susceptible d'occuper, peut-être long-temps encore, de grands hommes, possédant parfaitement & les sciences exactes, & les connoissances pratiques de la marine: c'est de la combinaison de cette base, avec les hauts de l'édifice & de toute cette superbe machine, que dépendent les qualités d'un bâtiment de mer. Les conditions du problême, à l'égard des navires de commerce, sont en moins grand nombre, & d'une espèce qui n'implique pas autant contradiction avec les loix de l'hydrostatique, que celles qui regardent les bâtimens de guerre, & sur-tout les vaisseaux de ligne; car l'intérêt de l'armateur d'un bâtiment de commerce exige qu'il porte une grande charge, & qu'il navigue avec peu de monde, c'est-à-dire, qu'il ait peu de mâture & de voilure: ces deux points capitaux concourent à baisser le centre de gravité de système: cependant il intervient quelquefois une autre donnée dans ce problême; c'est une certaine célérité de marche qui peut être, dans plusieurs circonstances, d'un très-grand avantage: mais alors la construction du navire rentre plus ou moins dans celle des bâtimens de guerre: au surplus la nature des cargaisons étant toujours une variable, dans la question qui pourroit concerner un bâtiment de commerce, on ne pourroit déterminer une règle constante pour leur construction, & nous n'avons rien à ajouter à cet égard, à ce que nous avons dit au mot CAPACITÉ. Attachons-nous donc simplement aux vaisseaux de guerre.

Le rang ou l'ordre des vaisseaux & frégates, relativement à la quantité, au calibre & à la disposition de l'artillerie, en détermine la longueur, la plus grande largeur, & la hauteur de l'œuvre-morte; & ces deux premières dimensions déterminent pareillement la largeur des voiles; elle doit être la plus grande qu'il est possible, par rapport à ces longueur & largeur. En effet le moment de l'effort du vent dans les voiles a quatre dimensions, 1°. leur hauteur, 2°. leur largeur, 3°. la force du vent, qui peut toujours se représenter par un facteur linéaire, en prenant pour sa vitesse, la hauteur dont un corps seroit tombé pour acquérir cette vitesse; on peut d'ailleurs en considérer la densité (la densité de l'air) comme constante; sa quatrième dimension est la hauteur du centre d'effort du vent dans les voiles. La même surface de voiles, multipliée par une force du vent déterminée, & uniforme dans un temps fait, donnera toujours le même prisme quel que soit le rapport de la largeur des voiles avec leur hauteur; par conséquent toujours même force: mais on sent que plus on fera baisser la hauteur des voiles, en en augmentant la largeur, de manière à en conserver la même surface, plus l'on baissera le centre d'effort, & par conséquent plus on diminuera le bras de levier de la force constante qui produit l'inclinaison. On voit que la forme de nos voiles n'est pas la plus conforme à cette idée; les voiles

s, au lieu d'être en trapèze, devroient être
ngulaires : mais il ne faut pas trop donner à
èculation ; je ne doute pas qu'il ne fût im-
able de tenir en haut, de les y orienter & de
anœuvrer, des vergues de hunier aussi lon-
que les basses vergues, & par conséquent
grosseur proportionnée, ce qui entraîneroit
plus de grosseur de mâts de hune : d'ailleurs
augmenteroit un poids constant, à une très-
le hauteur, dont on ne pourroit se garantir,
ne de la force du vent dans les gros temps,
on serre de la voile. Peut-être la forme des
s est-elle à son degré de perfection ; ou au
s n'oserois-je conseiller que quelques pas vers
orie dont je parle, en augmentant un peu
ergure des huniers, aux dépens de leur hau-

rang du vaisseau détermine donc sa longueur,
s grande largeur, la hauteur de l'œuvre-morte
nvergure, ce qui ne suffit pas pour arrêter la
de cette œuvre-morte : il y a encore plu-
considérations dans lesquelles il faut entrer;
qui lui est particulière, les autres qui sont
nunes aux œuvres-mortes & vives: la rentrée
elle qui regarde particulièrement cette pre-
: c'est une matière fort systématique, puis-
y est question de concilier plusieurs propo-
s qui se contrarient, & dont il n'est pas facile
récier la valeur.

rentrée diminuant la largeur dans les hauts,
ue la pesanteur des ponts, tant parce qu'ils
aussi moins de largeur, que parce qu'ayant
s de largeur, & les baux par conséquent
s de longueur, on en peut diminuer l'échan-
; la rentrée d'ailleurs donne une convexité,
quelle la mer se brise avec moins d'effort,
ur une surface telle que celle que donneroient
longes droites, plane à-peu-près dans l'em-
, & n'ayant que peu de courbure, & seule-
, suivant la longueur, dans la partie de l'ar-
si l'on ajoute qu'elle donne moins d'épatement
haubans, & par conséquent plus de facilité
orienter les voiles; ceux qui n'en sont pas
ans répondront, d'un autre côté, qu'ayant
s, ou n'ayant aucune rentrée, les mâts seront
x appuyés. Mais la suppression de la rentrée
t encore d'autres avantages; celui de procurer
l'espaces dans les hauts pour le recul des canons
manœuvre, particulièrement de l'artillerie, ce
érite considération; car si les pièces placées sur
nt supérieur sont d'un plus petit calibre que celle
atteries basses, & ont, en conséquence, moins
ngueur & de recul, il y a des embarras sur
nt, qui ne se trouvent pas en bas, chaloupes
nots, cuisines, *&c.* & quelquefois les mâts de
de rechange. Un vaisseau sans rentrée, ou
peu de rentrée, en seroit certainement plus
n: au surplus, ce qui milite avec le plus de
contre la rentrée, c'est la propriété qu'au-
une muraille droite de servir de ressource
contre une charge de vent inopinée, dans lequel cas, le vaisseau de cette construction résisteroit de plus en plus à l'inclinaison, jusqu'au platbord; je suppose les sabords bien fermés : ceux qui se sont trouvés dans cette malheureuse position, pour le peu qu'ils eussent eu de connoissance de la construction, auroient bien desiré avoir le fort au platbord; & leur danger a dû donner, vis-à-vis d'eux, beaucoup de force aux raisons contre la rentrée. Voilà donc ce qui éternise la discussion sur ce chapitre ; c'est qu'il y a des raisons qui n'ont que des valeurs de circonstances, où on espère de ne pas se trouver, & qui ne sont effectivement, la plupart du temps, que le fruit du défaut de vigilance. Quoi qu'il en soit, si je puis dire mon opinion à cet égard, elle seroit de ne donner absolument aucune rentrée aux corvettes de quatre pieds & demi de batterie, ou moins; je voudrois qu'elles eussent des mantelets que l'on fermeroit bien exactement, de mauvais temps, & cependant de façon à les pouvoir ouvrir d'un coup de pince, si le bâtiment se trouvoit engagé par un coup de mer : peu de rentrée aux frégates, & point d'inflexion, point de revers dans l'alonge : aux vaisseaux à deux ponts, une rentrée proportionnée à celle des frégates jusque vers la hauteur du pont supérieur, & là, un point d'inflexion d'où prendroit le revers; au surplus cette rentrée ne regarde que le maître couple ; on en diminue, de l'arrière, le rapport avec les largeurs, pour donner plus d'espace aux logemens, d'autant plus volontiers que cette partie est la moins exposée aux coups de mer; &, de l'avant, non seulement elle diminue, mais même elle se réduit à rien à l'endroit où sont établis les bossoirs, qui est cependant le lieu le plus directement exposé aux coups de mer; mais la saillie nécessaire pour lever l'ancre, sans que son bec puisse s'engager sous le vaisseau, oblige à laisser de la largeur dans cette partie.

Peut-être trouvera-t-on que je ne m'assujettis pas assez à la forme de cet ouvrage, en traitant de la rentrée, & des hauts du vaisseau, au mot CARÈNE, objet de cet article: mais ce sujet, le plus important du génie de la construction, excite ces idées qui m'entraînent, & qui ont avec lui une telle liaison, qu'il y auroit, ce me semble, autant d'inconvénient pour l'instruction, que de difficultés pour moi, à les morceler. Je préviens donc que ce n'est pas le seul ni le plus grand écart où je donnerai, quand je jugerai que le fond doit emporter la forme.

Les considérations communes aux œuvres-mortes & à la *carène* sont celles du lieu de la plus grande largeur, & de la figure du plan de flottaison. Ici commencent les grandes difficultés de l'architecture navale, & nous ne sommes pas au bout. Envisagée comme science, elle contient deux parties : l'hydrostatique, & l'hydrodinamique : cette première partie, qui considère l'équilibre

entre les corps flottans & le fluide, par le concours de l'expérience & de la théorie, est parvenue à un degré de perfection suffisant pour l'usage; ainsi, avec du savoir, du calcul & du soin, on construira à coup sûr des bâtimens, qui auront dans leurs parties, l'équilibre nécessaire pour demeurer dans la position où ils doivent être, ou s'en écarter peu, par les causes extérieures ou locales auxquelles ils sont assujettis, & y revenir facilement quand elles cessent; ces causes sont principalement l'agitation de la mer, & les mouvemens qui se font nécessairement à bord, par exemple, celui de l'artillerie: à ce dernier égard, on a éprouvé la plupart de nos vaisseaux de ligne pendant cette dernière guerre, mettant tous les canons d'un bord à bout de brague, ceux de l'autre, aux sabords, & les équipages rangés de ce même dernier bord, comme pour le combat: cette expérience a donné une inclinaison de 14 ou 15 pouces pour les vaisseaux les plus stables, mais beaucoup plus pour quelques autres; or, l'hydrostatique nous met à même de pouvoir répondre de cette sorte de stabilité: l'inclinaison à laquelle peut aller sans inconvénient le vaisseau, dans un mouvement semblable, le plus grand qui puisse avoir nécessairement lieu: l'amplitude, dis-je, de cette inclinaison étant donnée, on peut satisfaire à cette condition.

Mais cette stabilité, qu'on peut appeller *stabilité hydrostatique*, n'est pas l'unique que doive avoir un vaisseau; elle est seulement un grand préjugé en faveur de l'autre. Cette autre stabilité consiste à maintenir le vaisseau, ayant un mouvement progressif, au moyen du vent, dans une inclinaison raisonnable, par l'équilibre, non-seulement entre la résultante de la pression de l'eau sur la *carène*, de bas en haut, & la résultante de la gravité de tout le systême, mais encore entre la résultante de l'effort du vent dans les voiles, & celle de la résistance de l'eau sur la partie submergée. J'appellerai cette stabilité, *stabilité hydrodinamique*; car elle ne peut être déterminée que par cette partie de la méchanique; or, elle ne nous offre encore rien de satisfaisant sur ce sujet: cette impulsion du vent, qui donne le mouvement à la machine; cette résistance de l'eau qui y fait équilibre: on conçoit leurs effets, on en voit l'existence; mais, pour les mesurer, il faudroit avoir plus de connoissance du méchanisme intérieur des fluides, du jeu de leurs parties, de l'action qu'exercent les uns sur les autres, ces atomes innombrables dont ils sont composés: leur figure, leur disposition mutuelle, leur ténacité; tout nous échappe: les plus grands géomètres, faute de faits, ont fait des hypothèses, & sur ce mauvais fondement, ont fait de grands calculs plus élégans qu'utiles. Cela est reconnu aujourd'hui. Si la résistance qu'éprouve un vaisseau, de la part du fluide, dans son mouvement progressif, est à-peu-près proportionnelle au quarré de sa vitesse, il est au moins douteux que les résistances perpendiculaires & directes, qu'éprouvent plusieurs surfaces planes, mues avec la même vitesse, soient proportionnelles aux étendues de ces surfaces; car on a cru voir qu'un rectangle, exposé à l'impulsion directe d'un fluide, faisoit plus de résistance, son grand côté étant vertical, que lorsque c'étoit son petit, ce dont il me semble sentir la raison; la pression qu'éprouve, de la part du fluide, le corps en repos qui y est plongé, dont l'effet est en raison des profondeurs où elle agit, doit se combiner avec l'impulsion qu'éprouve le corps en mouvement; donc, *&c.* Par la même raison, il est douteux aussi que la résistance d'un plan à l'impulsion directe d'un fluide soit égale au poids d'une colonne de ce fluide, qui auroit pour base cette surface choquée, & pour hauteur, celle dont un corps devroit être tombé, pour avoir acquis la vitesse avec laquelle se fait le choc. Les résistances au choc oblique ne diminuent pas, dans la raison des quarrés des sinus des angles d'incidence: quelle est la loi de cette diminution? on l'ignore. Ainsi voilà l'ancienne théorie de la résistance presque entiérement sappée par son fondement; mais si nous avons abattu un édifice dangereux, nous n'avons pas réédifié. Le seul parti que nous ayons à prendre, dans notre disette de principe, c'est d'employer la théorie lorsqu'elle peut nous conduire, & ensuite de nous abandonner aux règles que l'expérience a établies: par exemple, pour la détermination du lieu où doit être établie la plus grande largeur du vaisseau, tant pour la qualité de bien gouverner, que pour celle de bien marcher, il faudroit connoître, & la résultante, & tous les effets de la résistance de l'eau: encore M. Bouguer, suivant la théorie abandonnée aujourd'hui, d'un côté, met cette plus grande largeur à un douzième de la longueur en avant du milieu de cette longueur, & de l'autre, convient qu'il faudroit qu'elle fût beaucoup plus en avant, pour que le bâtiment fût mieux balancé à l'égard de la voilure: ainsi, à un douzième, il seroit plus sensible au gouvernail; plus en avant, il en auroit moins besoin; il est vrai qu'il ajoute que la plus grande largeur plus en avant, nuiroit à la marche; il y auroit donc deux raisons contre une, de la laisser à un douzième. Dans nos constructions françoises, nous la mettons bien plus près du milieu; communément cette plus grande largeur, que je compte entre les deux maîtres, en est à une distance depuis $\frac{1}{18}$, & c'est pour les frégates, jusqu'à $\frac{1}{15}$ pour les vaisseaux à trois ponts, toujours de la longueur: M. de Chapman à $\frac{1}{19}$ pour les corsaires; à $\frac{1}{14}$ pour les bâtimens marchands, frégates; & entre $\frac{1}{12}$ & $\frac{1}{13}$ pour les bâtimens pleins. On voit qu'où la théorie manque, les différens usages se multiplient, & qu'il n'est pas possible d'avoir de règles fixes; il seroit peut-être dangereux de s'écarter de la nôtre, au moins pour les vaisseaux de ligne, car nos vaisseaux de guerre en général sont bons, & celui des Anglois que nous avons pris

cette dernière guerre, paroît d'une construction semblable à celle du célèbre *Olivier*, dont on suit à peu-près la distribution des couples.

La plus grande largeur du plan de flottaison doit être un peu moindre que celle du vaisseau; mais sa figure est encore bien arbitraire : prévenu de l'idée que porte avec soi l'expression *fendre l'eau*, on a pensé long-temps devoir faire l'avant fort aigu, pour que sa figure approchât le plus du coin, de celle du solide calculé, pour être celui de moindre résistance : mais *fendre l'eau*, ce n'est qu'une façon de parler; l'eau ne se fend pas comme une pièce de bois, ou s'il est question de détruire l'adhérence des filamens, au moins ces filamens demeurant continus, ils rendent sensible l'effet du coin: d'ailleurs nous voilà revenus du solide de moindre résistance: il paroît au contraire que la forme qui pourra pousser devant elle les filets du fluide, de manière qu'il y ait entre ses particules le moins d'entre-choc qu'il sera possible, éprouvera d'autant moins l'effet de l'impulsion; aussi arrondissons-nous aujourd'hui avec succès l'avant des vaisseaux, surtout leur plan de flottaison : cela donne au moins l'avantage d'augmenter un des élémens de la stabilité, la surface de cette flottaison.

Une fois que l'on a arrêté le lieu de la plus grande largeur, la figure du plan de flottaison, la quantité & la forme de la rentrée; les dimensions principales de l'œuvre-morte étant données par le rang du bâtiment, on est en état d'en calculer la pesanteur, y compris l'artillerie, tout ce qu'elle doit renfermer, le gréement, la mâture, dont on fait une supposition à l'égard de la hauteur; je regarde aussi l'échantillon comme une donnée; on en a des tables dont on s'écarte peu (*Voyez* ECHANTILLON). On peut pareillement s'en procurer le centre de gravité de systême. Il faut que la *carène* soit assez volumineuse, déplace assez d'eau pour pouvoir, avec les munitions de guerre & de bouche, pour un temps déterminé, six mois de vivre, par exemple, & trois mois d'eau, le lest & sa propre charpente, porter aussi ces œuvres-mortes: cependant elle doit demeurer dans les bornes d'un certain enfoncement dans le fluide, appellé *tirant-d'eau*, pour que le vaisseau soit moins gêné, dans sa navigation, par les profondeurs des ports, rades, passes, *&c.* Encore, en cela, la nature de la chose commande, mais indéterminément, & c'est l'usage qui fixe : communément les vaisseaux de ligne ont de tirant-d'eau moyen, 18 pouces, à 2 pieds de moins que la moitié de leur plus grande largeur; les frégates, la moitié environ sans déduction. *Voyez*, pour toutes ces choses de pratique, DIMENSIONS *principales*, CONSTRUCTION.

Il est donc question d'adapter au plan de flottaison déterminé, une *carène* d'une hauteur ou d'un tirant-d'eau aussi déterminé, d'un volume suffisant pour porter le vaisseau gréé & armé, prêt à partir, & en sus une certaine quantité de lest nécessaire pour la stabilité hydrostatique: problême soluble par la méchanique; ou, au moins, si on y emploie le tâtonnement, l'examen hydrostatique arrête lorsqu'on a bien rencontré, & il ne peut plus sortir de nos mains un plan mauvais à cet égard; l'exécution en étant exacte, & l'armement conforme à l'ordonnance, ou à ce qui auroit été réglé particuliérement & préalablement, à la connoissance du constructeur, le bâtiment aura une batterie suffisante & une stabilité hydrostatique convenable. Les moyens de cet examen sont, la *carène* formée, 1°. le calcul de déplacement (*voyez* DÉPLACEMENT); 2°. celui du centre de gravité de ce déplacement, ou de la solidité de la *carène* supposée homogène (*voyez* CENTRE *de gravité*); 3°. la détermination du métacentre (*voyez* ce mot); 4°. enfin la détermination du centre de gravité de l'œuvre-vive, avec tout ce qu'elle contient, considérée comme un corps hétérogène, pour avoir un moment qui, avec celui de l'œuvre-morte, donne le centre de gravité de tout le systême. Le calcul du deplacement fait voir tout de suite s'il est suffisant. Quant à la stabilité hydrostatique, qui dépend du moment du vaisseau, relativement au métacentre, on peut vérifier si elle est assujettie à quelque donnée, par exemple, que l'inclinaison ne soit que de 15 pouces, les canons à bout de brague d'un côté, & aux sabords de l'autre. Le centre de gravité de l'artillerie, dans cette nouvelle position, sans changer, en hauteur, ni suivant la longueur, se rapproche du côté où les canons sont aux sabords; il est aisé de se procurer ce centre de gravité, & celui de tout le vaisseau, avec l'artillerie ainsi disposée. Supposons deux lignes, verticales, relativement à chacune des deux positions, passant par ce centre de gravité, & celui du vaisseau droit; elles feront un angle dont le sommet sera dans le métacentre, qui n'a pu changer sensiblement de place dans une aussi petite inclinaison; il faut, si l'on a rencontré juste le degré de stabilité demandée, que le rayon soit au sinus de cet angle, comme la demi-largeur est à 15 pouc. si l'inclinaison est plus grande, sans qu'il y ait moyen de baisser les poids, ni de les diminuer, il faudroit renfler le vaisseau, pour lui donner une plus grande quantité de lest, le seul poids qu'on puisse supposer variable dans l'armement des vaisseaux de guerre. Si le vaisseau étoit construit, ou qu'on fût assez attaché à la forme du plan, pour faire quelque sacrifice, afin de la conserver (le défaut de la sorte de stabilité dont je parle, étant peu considérable), on pourroit y remédier, en y mettant du lest d'une plus grande pesanteur spécifique, comme du plomb au lieu de fer, ou du fer au lieu de la partie du lest, qui est ordinairement en pierre. Il est clair que cela feroit baisser, non-seulement le centre de gravité de ce lest, mais même celui de la charge, qui descendroit en grand. En général, je crois qu'on pourroit donner des qualités aux vaisseaux, si on vouloit faire la dépense

de les lester en plomb; car si on n'est pas encore parvenu à connoître la forme que devroient avoir les *carènes* pour la plus grande célérité de marche, au moins entrevoit-on que leur peu de volume contribue à leur procurer cette qualité; & en lestant en plomb, on pourroit frégater davantage les vaisseaux de ligne: cela conviendroit, ce me semble, particuliérement pour les vaisseaux à trois ponts, que l'on ne peut autrement rendre navigables qu'en leur donnant des fonds de flûte.

S'il faut renfler la *carène*, examinons où doit s'opérer ce renflement, & enfin quelle est la figure qui lui convient le mieux pour remplir en même temps la condition de la stabilité hydrostatique, & du déplacement suffisant, mais sous le moindre volume possible. Toutes les parties d'un vaisseau de guerre armé sont déterminées (& par conséquent leur pesanteur), excepté le lest; on ne peut, sans le diminuer, réduire le volume de la *carène*; & il s'agit ici de tâcher de gagner en stabilité, par la forme, ce qu'on perdroit par la diminution du lest.

De grands géomètres se sont occupés de cette question, & particuliérement un des plus célèbres constructeurs, M. de Chapman, ingénieur-général des armées navales de Suède, dans son traité de la *Construction des vaisseaux*, dont j'ai publié une traduction en 1781; après avoir donné les principes de la recherche du métacentre & la formule du moment de stabilité $\frac{2}{3}\int y^3\,dx$ (*Voyez* MÉTACENTRE, STABILITÉ), il entre sur ce sujet dans les considérations suivantes:

« Quand le centre de gravité de tout le vaisseau » se trouve absolument au même point que le » centre de gravité du déplacement, alors le mo- » ment de stabilité s'exprime exactement par $\frac{2}{3}\int y^3\,dx$. » Mais comme il seroit fort extraordinaire qu'il » se rencontrât que le centre de gravité de tout » le systême, tant du poids de la coque, & du » gréement, que des autres poids hétérogènes, » comme le plus ou le moins d'artillerie, *&c.* dont » le vaisseau est chargé, se trouvât dans le centre » de gravité du déplacement, on doit s'attendre » qu'il sera plus bas ou plus haut, d'où le vaisseau » sera plus ou moins stable.

» Supposons donc le poids du vaisseau, avec » tout ce qu'il contient, partagé en deux parties; » soit le centre de gravité d'une de ces parties » dans le centre de gravité du déplacement E, & » le centre de gravité de l'autre en H (*fig.* 350).

» Soit $A\ D\ B$, une coupe verticale du vais- » seau; $E\ H$ la ligne du milieu de cette coupe; » E, le centre de gravité du déplacement, quand » le vaisseau est droit, & F, le centre de gravité » du déplacement quand il est incliné.

» Si de F on trace une ligne verticale $F\ G$, qui » sera perpendiculaire à $A\ B$, supposée être la » ligne de flottaison, cette ligne rencontrera $E\ H$ » en G; alors G sera le métacentre. De H on » tire une ligne à plomb $H\ I$, & de E & G on » trace les lignes $E\ F$, $G\ I$, perpendiculaires » à $G\ F$, $H\ I$ ». La perpendiculaire abaissée de E sur $G\ F$ ne tombe pas nécessairement sur le point F, centre de gravité du déplacement, lors de l'inclinaison; mais cette inexactitude n'influe pas sur la vérité de la démonstration: d'ailleurs les inclinaisons doivent être supposées fort petites.

« Soit le poids en $E = P$, & le poids en $H = Q$; » le moment de stabilité sera $EF \times P - GI \times Q$; » mais par rapport à la similitude des triangles, on » peut aussi bien exprimer le moment de stabilité par » $EG \times P - GH \times Q$, c'est-à-dire, $(P + Q) \times EG$ » $- EH \times Q$: or $(P + Q) \times EG = \frac{2}{3}\int y^3\,dx$: » conséquemment le moment de stabilité doit » s'exprimer par $\frac{2}{3}\int y^3\,dx - EH \times Q$.

» Quand le poids P ne se trouve pas dans le » centre de gravité E du déplacement, mais plus » bas en quelque point L; que de L on trace la » ligne LK perpendiculaire à GF, pour lors le » moment de stabilité $= LK \times P - GI \times Q$, ou » $GL \times P - GH \times Q = (GE + EL) \times P - GH \times$ » $Q = GE \times (P + Q) + EL \times P - EH \times Q$, & » enfin sera $\frac{2}{3}\int y^3\,dx + EL \times P - EH \times Q$, d'où » l'on peut tirer la règle générale:

» Les momens de stabilité de deux vaisseaux peu- » vent se comparer fort exactement, quoique la » grandeur & la forme de ces bâtimens soient » différentes, & que les poids ne soient pas de la » même espèce, quand on connoît la disposition » desdits poids en hauteur: *lorsque le moment des* » *poids est calculé, par rapport au centre de gravité* » *du déplacement, tous ceux qui se trouvent au-des-* » *sous de ce centre, forment des quantités positives,* » *& ceux qui sont au-dessus, des quantités néga-* » *ves: leur somme ajoutée à la formule* $\frac{2}{3}\int y^3\,dx$ » *donne le moment de stabilité.* »

Cette règle établie, M. de Chapman entreprend de résoudre le problême qui suit:

« *De l'augmentation de poids qui sera mise au* » *fond du vaisseau, & de l'augmentation de dépla-* » *cement qui répond à ce poids: trouver l'effet qu'elles* » *peuvent produire sur le moment de stabilité, & en* » *quel endroit l'addition du déplacement doit se* » *faire.*

» Supposons que l'espace $ARDSB$ (*fig.* 351), » exprime le déplacement $= D$, dont le centre » de gravité est en E; le métacentre est en G: » soit l'espace ou l'augmentation de déplacement » $ARDTA + BSDOB = P$, & son centre de » gravité en I.

» Soit la demi-largeur du bâtiment $= y$, $GE = a$ » $GI = b$, alors la distance entre le métacentre » (le métacentre avant l'augmentation du déplace- ment), » & le centre de gravité du déplacement » après l'augmentation $= \frac{aD + bP}{D + P} = GK$: que le » poids au-dessus de l'eau $= Q$, & son centre de » gravité soit en H; faites $GH = c$; le nouveau » poids, qui est égal à l'augmentation du dépla- » cement, $= P$; que son centre de gravité soit

» en L; faites $LK = \zeta$; le moment de ſtabilité de » $ARDSB = \frac{2}{3}\int y^3\,dx - (a+c)\,Q$, » ſuivant ce qui a été dit plus haut; » mais le moment de ſta- » bilité du vaiſſeau, après l'augmentation $ATDOB$ » avec le poids en $L = \frac{2}{3}\int y^3\,dx + \zeta P - \frac{aD+bP}{D+P} \times$ » $Q - cQ$ », ſelon la règle expoſée ci-deſſus; » tout » dépend de la grandeur des quantités $-aQ$ & ζP » $-\frac{aD+bP}{D+P} \times Q$, qui reſtent après avoir effacé » les termes égaux ».

Nous avons trouvé une faute dans ce calcul; il manque un terme dans la formule $\frac{2}{3}\int y^3\,dx + \zeta P - \frac{aD+bP}{D+P} - cQ$; on y voit le moment de P réſidant dans ſon centre de gravité L; on y voit celui de Q en H: ces deux poids ne forment pas toute la charge du vaiſſeau; Q eſt celui au-deſſus de la flottaiſon; P eſt celui qui a rapport à l'augmentation de déplacement; il y a encore un autre poids qui eſt $D-Q$, qui n'a point ceſſé de réſider dans le centre de gravité E du déplacement, avant qu'il ait reçu une augmentation. Je penſe que M. de Chapman n'en a pas fait mention dans ſon calcul, parce qu'il l'a ſuppoſé dans le centre de gravité, & par conſéquent multiplié par 0. Mais il n'eſt pas dans le nouveau centre de gravité K, où ſe rapportent les momens des autres poids; ainſi la formule devroit être $\frac{2}{3}\int y^3\,dx \times \zeta P - \frac{aD+bP}{D+P} \times Q - cQ - (D-Q) \times EK$, que l'on pourroit réduire à une expreſſion plus ſimple.

Pour que la formule de M. de Chapman fût exacte, il faudroit que Q égalât D, & demeurât invariablement en H; alors les quantités reſtantes $-aQ$, & $\zeta P - \frac{aD+bP}{D+P} \times Q$, ſe réduiroient à $-\frac{2}{3}\int y^3\,dx$, & $\zeta P - \frac{aD+bP}{D+P} \times Q$ ou $\zeta P - \frac{2}{3}\int y^3\,dx - EK \times D$, & enfin à 0, & $KL \times P - EK \times D$ ou $\pm KL \times P \mp EK \times D$, ſelon que le poids ajouté pour faire caler, eſt plus bas ou plus haut que K; & ſuivant que le renflement fait baiſſer ou monter K.

Cette ſuppoſition n'eſt pas entiérement admiſſible; le centre de gravité de ſyſtême avant l'augmentation de *carène* peut être en H; alors $D = Q$: mais ce ſyſtême eſt compoſé de deux parties; l'artillerie, la mâture & autres objets au-deſſus de la flottaiſon, que l'on peut regarder comme conſtante, pour la quantité & la hauteur au-deſſus de la ligne d'eau; l'autre partie, comme les vivres & autres effets compoſant la charge, qui vont dans la cale, baiſſeront par l'augmentation de la *carène*, ſi P eſt d'une peſanteur ſpécifique plus conſidérable que l'eau de mer, comme c'eſt le cas dans les vaiſſeaux de guerre.

Cependant il faut convenir, avec la bonne-foi dont je me pique, que le ſyſtême de M. de Chapman, ſa formule étant préſentée ainſi, devient ſuſceptible de plus d'attention que nous n'y en avons donné d'abord, la faute d'analyſe nous l'ayant fait rejetter ſans un plus profond examen.

Ce célèbre ingénieur a fait chez lui depuis peu en préſence d'officiers de la marine & d'ingénieurs, une expérience tendante à prouver la préférence que mérite ſa forme de *carène*; il a fait flotter deux corps, ayant pour coupes verticales latitudinales, l'une $ABCD$ (*fig.* 352), l'autre $AbCD$: ce ſont les extrêmes de ſa forme & de la nôtre; ces figures, quoique rectilignes, reviennent aſſez, la première à ſa conſtruction; la ſeconde, à la françoiſe. On dit qu'il n'a pas fait leſter ces corps flottans, & on trouve qu'il a par-là éludé la queſtion. En effet, en donnant la préférence à notre forme de *carène*, j'ai ſpécialement ajouté, « il n'en eſt pas de même » pour les bâtimens qui n'ont pas ou que peu de » leſt: ceux faits pour porter peu d'artillerie, tels » que paquebots, ou bâtimens de plaiſance, ga- » gnent à avoir un acculement conſidérable; » ainſi l'avantage de ſa *carène* ſur ce que l'on appelle la mienne, ſans leſt, eſt un effet que je n'ai jamais ſongé à conteſter.

Quoi qu'il en ſoit, le calcul prouve que cet avantage auroit ſubſiſté, en mettant dans l'une & l'autre barquette la même quantité de leſt. Suppoſons la demi-ligne de flottaiſon $AD = 12$ pieds; celle du creux $DC = 12$ pieds; $AB = bC = 3$ pieds: $AeCD$ eſt une coupe de *carène* que l'on propoſe d'augmenter du triangle ABe ou bCe pour lui donner plus de ſtabilité: voyons laquelle des deux poſitions de ces triangles eſt la préférable pour cet objet.

La ſurface de la fig. $AeCD$ eſt de 82.16 pieds; ſon centre de gravité eſt en E à 4.26 ou 4.27 pieds au-deſſous de la flottaiſon; la ſurface de la figure $ABCD$ eſt de 90 pieds, & ſon centre de gravité en K, à 4.2 pieds au-deſſous de la ligne d'eau, & à 0.07 au-deſſus de E; la ſurface de la fig. $AbCD$ eſt pareillement de 90 pieds, & ſon centre de gravité eſt en K' en-deſſous, auſſi, de AD, de 4.8 pieds, ou à 0.53 au-deſſous de E; on voit que les triangles ABe ou bCe, ajoutés dans les deux cas, ont 7.84 pieds de ſurface. Suppoſons au fond de $ABCD$ une hauteur de leſt d'un pied trois pouces, d'un poids ſuffiſant pour faire caler la *carène*; dans cette figure, ce leſt occupera un triangle d'un pied trois pouces de hauteur, & 20 pouces de baſe, qui aura 12 pouces $\frac{1}{2}$ de ſurface; ſa peſanteur ſpécifique ſera à celle de l'eau de mer dans le rapport de $7\frac{1}{2}$ à 1; ſon centre de gravité L ſera à 11 pieds 2 pouces au-deſſous de la flottaiſon, & à 6.96 pieds au-deſſous de K. Dans la fig. $AbCD$ le leſt occupera un trapèze $bCfi$; afin d'avoir la hauteur h qui lui convient, pour contenir la même quantité de leſt que le triangle, conſidérez que le triangle bil eſt ſemblable au triangle BCg, & que par conſéquent il eſt égal aux trois quarts de bl ou de h; ainſi la ſurface du trapèze eſt égale à $\frac{1}{2}$ (3 pieds + 3 pieds + $\frac{3}{4}h$) $\times h$; il faut que cette quantité ſoit égale à 12.5 pouces, ſur-

face du triangle ; ainsi $\frac{1}{2} hh + 3h = 12.5$ pouces, ou $hh + 8h = 33.3$ pouces, ou $hh + 8h + 16$ pieds $= 16$ pieds $+ 33.3$ pouces $= 18.77$ pieds, ou $h + 4 = \sqrt{18.77}$ pieds, ou $h = \sqrt{18.77} - 4$; ou enfin $h = 0.333$; la hauteur de ce trapèze sera donc de 0.333 pieds, sa base inférieure, 3 pieds, & sa base supérieure 3.249 ; son centre de gravité L' sera, en-dessous de sa base supérieure, de 0.164 pieds; en-dessous de la ligne de flottaison, de 11.831, & en-dessous de K', de 7.031 pieds : mettons donc ces quantités dans l'expression $KL \times P - EK \times D$, que nous avons déduite de celle de M. de Chapman, & on aura, de différence en stabilité, de la fig. $AeCD$ avant l'augmentation : à celle de cet ingénieur, $ABCD$,

$$6.96 \times 7.84 + 0.07 \times 82.16 = 60.3076 :$$

& à la fig. $AbCD$,

$$7.031 \times 7.84 - 0.53 \times 82.16 = 11.57824.$$

Le poids D restant donc constamment en H, le renflement de la fig. $AbCD$, & le lest, lui font moins gagner de stabilité que dans la figure de M. de Chapman : mais pour ramener la supposition plus près de la nature de la chose, considérons la fig. $AeCD$ comme entiérement remplie d'objets d'une densité uniforme, & d'une pesanteur spécifique, dont le rapport à celle de l'eau de mer soit comme 1 à 2 ; appellons cette partie la *charge*. Dans la figure de M. de Chapman, il en faut ôter la quantité qui devoit occuper la partie triangulaire où doit aller le lest ; cette partie de 12 pouces $\frac{1}{2}$ de surface, occupera le même espace dans le triangle ABe, & le restant de sa surface 6.8 sera rempli, à-peu-près, d'une partie de la charge prise vers la flottaison, égale environ à 6 pieds ; cette partie, qui doit descendre dans le triangle, a environ demi-pied de hauteur ; son centre de gravité est au-dessous de la ligne d'eau de 0.25 pieds, & en-dessus de K, de 3.95 pieds ; le centre de gravité du petit triangle du fond est en-dessous, aussi de K, de 6.96 pieds, comme le lest. Le centre de gravité du triangle ABe, qui forme le renflement, est au-dessus de K, de 0.95. Les momens des parties au-dessus de K sont des quantités négatives ; ainsi pour ôter le moment de la partie vers la flottaison -6 pieds $\times 3.95$, il faut la mettre sous le signe $+$; le centre de gravité du triangle ABe, dont nous n'estimons la surface que de 7.04 pieds (n'étant pas entiérement plein), étant de 0.95 environ, au-dessus de K, son moment doit avoir le signe $-$; le petit triangle du fond de 1.04 pieds, étant au-dessous de K de 6.96 pieds, étant à soustraire, doit aussi avoir le signe $-$; ainsi l'on a, pour la nouvelle différence du moment de stabilité : $60.3 + \frac{6 \times 3.95}{2} - \frac{0.95 \times 7.04}{2} - \frac{6.96 \times 1.04}{2} = 65.1944$. Les trois derniers termes sont divisés par 2, parce que le rapport de la pesanteur spécifique de la charge à celle de l'eau de mer est dans le rapport de 1 à 2.

Dans la fig. $AbCD$:

moment du triangle du fond Cfo, faisant partie du trapèze, à soustraire ... $- \frac{0.222 \times 0.333 \times 6.98}{2} = -0.258$.

Moment de la partie eio du triangle ebC restante, pour y recevoir une partie de la charge, prise, tant vers la flottaison, que dans le petit triangle Cfo ... $+ \frac{5.245 \times 6.8}{2} = 17.833$.

Moment de la partie prise vers la flottaison pour remplir ce triangle qui doit avoir le signe $+$ ... $\frac{4.55 \times 5.8}{2} = +15.47$.

Ainsi on a pour la nouvelle différence de stabilité, en supposant une charge : pour ce second cas $+11.58 - 0.258 + 17.833 + 15.47 = +44.625$.

Enfin, entrons dans une troisième considération, laquelle a le plus de rapport avec la manière dont sont naturellement arrimés nos bâtimens de guerre : supposons la partie commune $AeCD$ être remplie, au-dessus du lest, jusqu'à une hauteur de 7.1 pieds du fond C, d'objets dont la pesanteur spécifique soit à celle de l'eau de mer comme $\frac{2}{3}$ à 1. Dans la figure $ABCD$, on a, comme pour les deux autres cas, pour le moment du lest 6.96×7.84 ; il faut soustraire le moment de la partie de la charge qui occupoit cette place, ce qui donne $- \frac{2}{3} \times 6.96 \times 1.04$: le petit triangle epq, faisant partie du renflement, est tout juste de grandeur à recevoir cette partie de la charge ; son centre de gravité est en-dessous de K, de 1.33 pieds : ainsi le moment de cette partie de charge, ainsi placée, sera : $+ \frac{2}{3} \times 1.33 \times 1.04$: enfin, on aura toujours pour $KE \times D$, $+ 0.07 \times 82.16$; l'avantage de stabilité, après le renflement, pour cette figure, sera donc de $6.96 \times 7.84 - \frac{2}{3}\, 6.96 \times 1.04 + \frac{2}{3}\, 1.33 + 1.04 + 0.07 \times 82.16 = 56.4141$.

Le renflement s'opérant au fond, & donnant la figure $AbCD$, on aura, comme dans le premier cas, pour $K'L' \times P - EK' \times D$, $7.031 \times 7.84 - 0.53 \times 82.16$; &, quant au mouvement de la charge, on a $- \frac{2}{3} \times 0.222 \times 0.333 \times 6.98$, pour le moment du petit triangle Cfo ; on a aussi, $- \frac{2}{3} \times 0.5 \times 6.8$, pour le moment de la charge, vers $K'p$, qui doit descendre dans le triangle eio ; enfin, on a $\frac{2}{3} \times 5.244 \times 6.87$ pour le moment de ce triangle, dont la partie 0.07, est pour recevoir la charge retirée de Cfo, que occupe le lest : ainsi l'avantage de stabilité de cette figure, après le renflement, sera de $7.031 \times 7.84 - 0.53 \times 82.16 - \frac{2}{3} \times 0.222 \times 0.333 \times 6.98 - \frac{2}{3} \times 0.5 \times 6.8 + \frac{2}{3} \times 5.244 \times 6.87 = 32.092$.

L'avantage de la stabilité hydrostatique, après le renflement, de la figure de M. de Chapman, sur celle $AbcD$, paroît donc se soutenir dans tous les cas, & cet ingénieur pourroit bien avoir raison, en finissant son paragraphe 9 par dire : « *on doit*

dans

donc conclure, de tout ceci, que comme il faut donner à un vaisseau toute la stabilité possible, il convient de l'élargir proche de la flottaison, de manière à élever le centre de gravité de déplacement; ayant moins d'égard à l'emplacement du lest, particuliérement parce qu'on suppose ce lest d'une pesanteur spécifique, tel qu'il contient peu d'espace; attention qu'il faut avoir principalement pour les vaisseaux qui ont beaucoup de poids dans les hauts ».

Alors son systême de construction vaudroit mieux que le nôtre: c'est cependant ce sur quoi je me garderai bien de prononcer, ne fût-ce que parce que nous ne voyons pas, ni n'avons aucun moyen de reconnoître quelle seroit la stabilité hydrodynamique de ces formes de *carène:* mais puisque, quand nous voulons éprouver la stabilité des vaisseaux, & lorsque nous en faisons le calcul, nous n'avons jamais égard qu'à la stabilité hydrostatique, la seule qui y donne prise, ce seroit, ce me semble, bien le cas de faire des essais de construction sur l'idée de cet homme célèbre: d'exécuter par exemple, deux frégates, de même dimension principale, de même plan de flottaison, armées semblablement, l'une sur le plan d'une des meilleures que nous ayons, l'autre avec une carène de la forme qu'il a adoptée, & de les envoyer à la mer ensemble: celle de M. de Chapman auroit un peu moins de déplacement, &, aussi, moins de lest; & il est à présumer, qu'ainsi, elle porteroit aussi bien la voile: c'est ce qu'on verroit; si cela étoit bien prouvé, on voit quel avantage il en résulteroit: moins de déplacement, moins de résistance: c'est particuliérement encore ce que l'on remarqueroit; d'ailleurs, la stabilité donnée aux bâtimens par la nature de leur forme, est de beaucoup préférable à celle donnée par la quantité de lest: cette dernière fatigue prodigieusement les liaisons: enfin, pour peu qu'on réussit à donner le moindre degré d'avantage de marche, on sait qu'il n'en faut pas davantage pour joindre un ennemi inférieur, ou se retirer de devant celui dont les forces seroient supérieures.

Si nous avons prouvé dans la note que nous avons mise au paragraphe 9 de notre traduction du traité de construction de M. de Chapman, l'avantage, que donne la varangue aux vaisseaux de guerre, c'est d'après une formule, très-ingénieuse, de M. le chevalier de Borda, mais dont nous convenons avoir fait un emploi qui ne revient pas exactement à la chose, parce que le calcul de ce savant officier est établi sur une figure, où l'intersection des deux pourtours de maître couple ne se fait qu'à la hauteur de la ligne de la partie supérieure du lest, ce qui ne remplit que très-imparfaitement les vues de M. de Chapman, suivant lequel il faut exhausser beaucoup plus le renflement. Au surplus; nos vaisseaux de ligne, déjà très-pleins vers la flottaison, ne supporteroient peut-être pas les mêmes changemens de forme que les frégates: c'est ce que l'on pourroit encore éprouver, si l'essai sur les frégates donnoit, au systême de M. de Chapman, un avantage considérable & bien reconnu.

Si l'on en excepte les constructions des flûtes du Nord, celles des bateaux Bermudiens, des tartanes & quelques autres bâtimens, on voit que la plupart des bâtimens de mer ont une concavité partant du pied du couple de coltis, où il y a un point d'inflexion plus ou moins près de la flottaison; les lignes d'eau participent de cette concavité: cette espèce de voûte cause peut-être une augmentation de résistance; il doit s'y opérer un entrechoc dans les particules du fluide, & un remoux semblable à celui que l'on voit de l'arrière, parce que les façons y sont plus hautes, qui n'a point lieu, ce me semble, sans nuire à la marche, pour laquelle il conviendroit que les filets d'eau ne s'engageassent, en se croisant, que le moins qu'il seroit possible. On pourroit délivrer les bâtimens de cette espèce de pince par plusieurs moyens; le plus naturel seroit d'en augmenter l'élancement. Cette augmentation de l'élancement, auroit, d'ailleurs, d'autres avantages: celui de placer le mât de misaine plus de l'arrière, & de donner par conséquent plus de facilité pour amurer cette voile, qui, malgré la longueur du minos, qui ne forme jamais un établissement bien solide, est rarement bien orientée: celui de rendre les évolutions plus faciles; j'ai oui dire à d'habiles officiers, que la plupart de nos vaisseaux exigeoient un espace considérable pour évoluer, ce qui est un assez grand défaut pour des bâtimens destinés à former une ligne qui doit être la plus serrée qu'il se peut. On m'objectera qu'un grand élancement & la suppression des façons de l'avant, peuvent nuire à la qualité de peu dériver: mais en supprimant les façons de l'avant, on pourroit augmenter d'autant celle de l'arrière, ce qui paroît devoir procurer le même avantage, sans le même inconvénient.

CARÈNE (*en*) un vaisseau est en *carène*, quand toute son œuvre vive est à découvert; qu'on la radoube, calfate, braie, double & espalme; soit qu'il se trouve abattu en quille, ou dans un bassin, ou échoué. (*V* B*)

CARÈNE, il se dit quelquefois pour *couroi*, *coroi* ou *couret*. *Voyez* COUROI. (*V***)

CARENER, v. a. c'est faire le radoub de la partie du vaisseau qui est ordinairement submergée, lorsqu'il est chargé. (*V* B*)

CARET (*fil de*) le fil de *caret* doit avoir une ligne de diamètre; il sert à former les tourons qui composent toutes sortes de cordage, en tordant une certaine quantité de fil de *caret* ensemble; il sert aussi à faire des herses, des garcettes, des sangles, des rabans de ferlage, *&c.* On le tire des tourons des vieux cables coupés par tronces, & de tous les vieux cordages. (*V* B*)

CARGADORS, suivant le *Dictionnaire de marine* de M. Savérien, les *cargadors* sont une espèce de courtiers d'Amsterdam qui cherchent du fret pour les vaisseaux en charge, & qui avertis-

sent les négocians des navires prêts à partir, & du lieu de leur destination. (*B*)

CARGAISON, s. f. on entend par *cargaison*, les marchandises qui forment la principale charge du vaisseau. Les officiers de vaisseau de commerce, qui ont des ports permis, ne peuvent composer leurs pacotilles d'articles de *cargaison*. (*V* * *)

CARGUA, expression levantine ou de la Méditerranée, qui s'applique à l'action de carguer une voile & à celle de faire force sur un cordage: elle est à l'impératif, & signifie *cargue*. (*B*.)

CARGUE, s. f. on nomme *cargues*, les manœuvres courantes appliquées aux voiles pour les relever ou retrousser contre les vergues, ce que l'on appelle *carguer*; elles prennent leurs noms particuliers des parties de la voile, auxquelles elles sont appliquées: ainsi on les distingue en *cargue-fonds*, *cargue-points*, & *cargue-boulines*.

On voit dans la *fig.* 74, une portion de la grande voile ou de la misaine avec ses *cargues*.

Les *cargue-fonds g g*, sont les cordages qui servent à carguer ou retrousser le fond de la voile, & qui tiennent à sa ralingue inférieure.

Les *cargue-points e e*, sont ceux qui servent à carguer les deux points ou angles inférieurs de la voile. Cette manœuvre est ponctuée dans la figure, parce qu'elle est en dedans de la voile, c'est-à-dire, de l'autre côté.

Les *cargue-boulines f f*, sont les cordages à l'aide desquels on *cargue* les côtés de la voile, & qui sont fixés à la partie de la ralingue de chûte, où sont amarrées les pattes de boulines.

Toutes ces *cargues* sont fort nécessaires pour faciliter aux matelots la manœuvre de ferler ou serrer les voiles, & d'ailleurs elles approchent, dans une égale proportion, chaque partie de la voile vers la vergue, de façon qu'elle ne fasse pas, en la serrant, un plus gros paquet dans un endroit que dans l'autre.

Il n'y a que les voiles qui tiennent à des vergues qui aient des *cargues*, les voiles d'étai & les focs n'en ont pas, mais s'amènent ou se carguent en les faisant couler tout en bas de leur draille, par le moyen d'un cordage nommé *hale bas*, fixé par son bout d'en haut au plus haut anneau de la voile, & qui descend vers le pied de l'étai.

Voici la manière dont se passent & se gréent toutes les *cargues* des voiles d'un vaisseau.

Les *cargue-points* de la grande voile sont au nombre de deux; c'est un cordage simple qui fait dormant sur la vergue, au tiers de la distance comprise entre le racage & le bout de la vergue; il passe après cela dans une poulie frappée au point de la voile, remonte & passe du côté antérieur de la voile dans une poulie placée sur la vergue près le dormant, ensuite dans une autre poulie au bas du hauban le plus en avant, de-là dans une autre poulie fixée en dedans du bord, vis-à-vis ce même hauban, & on l'amarre à un taquet voisin.

Les deux *cargue-points* de la misaine sont semblablement placés.

Les deux *cargue-points* du grand hunier sont dormant au point de la voile, passent dans une poulie sous la vergue, ensuite dans une autre poulie frappée au bord & en dehors de la hune, à la seconde lande de hune de l'avant; ils descendent en dehors des grands haubans, traversent une poulie frappée au quatrième hauban de l'avant, au tiers de sa hauteur, & s'amarrent à un taquet en dedans du bord, vis-à-vis ce même hauban.

Les *cargue-points* du petit hunier sont semblablement placés, excepté qu'ils descendent le long du troisième hauban de l'avant de misaine.

Les *cargue-points* du perroquet de fougue sont aussi placés d'une manière analogue à ceux du grand hunier, avec la différence qu'ils descendent le long du second hauban de l'avant d'artimon.

Les deux *cargue-points* du grand perroquet sont dormant au point de la voile, passent dans une poulie sous la vergue, au tiers de la distance comprise entre le racage & le bout de vergue, ensuite dans une cosse qui est à l'extrémité de la barre du milieu de perroquet, passent en dedans des haubans de hune, traversent un trou du plancher de la hune & viennent s'amarrer aux grands haubans à côté des *cargue-points* du grand hunier.

Les *cargue-points* du petit perroquet & ceux de la perruche d'artimon, sont passés de même que ceux du grand perroquet.

Les *cargue-points* de la civadière sont fixés, par un bout, au point de la voile, ils passent dans une poulie sous la vergue, vont passer dans le ratelier qui est sur le beaupré, & s'amarrent au fronteau d'avant.

Les *cargue-points* de la contre-civadière sont dormant au point de la voile, passent dans une poulie sous la vergue, ensuite dans une cosse qui est fixée au violon de beaupré, descendent le long de ce mât, passent dans le ratelier, & s'amarrent au fronteau d'avant à côté des *cargue-points* de la civadière.

Les *cargue-fonds* de la grande voile sont au nombre de deux; un des bouts de ce cordage fait dormant à un herseau qui est à la ralingue du fond, assez près du point de la voile; il passe dans deux cosses fixées à la même ralingue, l'une vers le milieu, & l'autre entre celle-ci & le dormant du *cargue-fond*, ensuite remonte en dehors de la voile, traverse une poulie frappée à l'estrop de la poulie de drisse qui est sur la vergue, ensuite dans une autre poulie frappée sous la barre traversière de l'avant de la grande hune, descend le long du grand mât, passe dans une troisième poulie qui est sur le gaillard à côté & en arrière du mât, & s'amarre à un taquet voisin.

La position des *cargue-fonds* de la misaine est en tout semblable à celle des *cargue-fonds* de la grande voile.

Les deux *cargue-fonds* du grand hunier sont dormant à un herseau qui est à la ralingue du fond, assez près du point de la voile, passent dans deux cosses fixées à la même ralingue, remontent en dehors de la voile, traversent chacun un rouet d'une poulie double, frappée au milieu de la vergue

gue, ensuite dans une poulie fixée au collet de l'étai du grand hunier, descendent en arrière du mât de hune, traversent un trou du plancher de la grande hune, passent dans une des cosses placées le long & en arrière du trelingage sous la hune, de-là dans une poulie sur le gaillard en arrière du grand mât, & on les amarre à un taquet voisin.

Les *cargue-fonds* du petit hunier sont semblablement passés & placés.

Le grand & le petit perroquets, le perroquet de fougue, & la perruche, n'ont point de *cargue-fonds* ni de *cargue-boulines*, mais seulement des *cargue-points*.

Les *cargue-boulines* de la grande voile sont au nombre de quatre, deux à chaque côté de la voile; celui d'en bas est amarré au herseau du milieu de la patte de bouline, passe dans une cosse frappée au herseau supérieur de la patte de bouline; celui d'en haut fait dormant à un autre herseau au-dessus; ils passent ensuite chacun dans une poulie simple frappée sur la vergue en dehors, puis tous les deux se rapprochent dans les deux rouets d'une poulie double frappée en-dessous de la hune à la barre traversière de l'avant, descendent le long du grand mât, & passent dans les deux rouets d'une poulie double fixée au bordage du gaillard au pied de ce mât; on les amarre à un taquet voisin.

Les *cargue-boulines* de la misaine se gréent de la même manière que ceux de la grande voile.

Les *cargue-boulines* du grand hunier sont au nombre de deux; un seul de chaque côté de la voile; ils sont dormant au herseau qui est à la ralingue de chûte, à la hauteur du plus bas ris, passent ensuite chacun dans une cosse qui est à la même ralingue vers le plus haut ris, de-là, dans une poulie frappée sur la vergue, & puis dans une autre en haut du collet de l'étai du grand mât de hune, traversent le plancher de l'arrière de la hune dans un trou, passent dans une des cosses fixées sur l'arrière du trélingage sous la hune, de-là dans une poulie en arrière du grand mât sur le gaillard, & s'amarrent à un taquet qui est auprès.

Les *cargue-boulines* du petit hunier sont gréés tout comme ceux du grand hunier.

Les *cargues* d'artimon sont au nombre de cinq ou six de chaque côté de la voile; chacune d'elles consistant dormant à un herseau à la ralingue de chûte de la voile, passe dans les poulies qui sont le long de la vergue de distance en distance, depuis le haut jusqu'au racage, & on les arrête au pied du mât d'artimon.

La *cargue* inférieure de l'artimon, c'est-à-dire, celle qui retrousse le point de la voile, est appellée *cargue double*. Elle est composée : 1°. d'un bout de cordage qui fait dormant d'un bout à la ralingue de chûte, & de l'autre à la ralingue de la bordure : 2°. ce cordage court dans une poulie à laquelle est épissé un bout de la *cargue* : 3°. cette *cargue* passe dans une poulie frappée à la vergue d'artimon vers le racage, s'arrête au pied du mât comme les autres *cargues* : au surplus, *voyez* ARTIMON, pour la définition de la *cargue double* la plus en usage aujourd'hui. (*V* E*)

CARGUE *d'avant*, s. m. (*Galère.*) cordage qui fait dormant sur le quart ou car (gros bout) de l'antenne ou vergue, & qui sert à porter ce bout en-avant ou en-arrière, afin d'orienter la voile. *Voyez* QUART DE L'ANTENNE, ou CARNAL. (*B.*)

CARGUE-BAS *de la tente*, s. m. (*Méditerranée.*) cordage qui sert à faire tendre ou roidir la toile de la tente, pour que l'eau coule dessus plus facilement & sans la pénétrer. *Voyez* CARGUES. (*B.*)

CARGUE *bas*, *calle bas* ou *calbas*, cordage qui sert à caler, avec lequel on amène en bas quelque chose que ce soit, en halant dessus. Les *cargue-points* des voiles leur servent de *cargue-bas*, quand voulant les amener, elles demeurent bordées, comme cela se fait pour les huniers. (*V***)

CARGUE-FONDS, s. m. CARGUE-POINTS, s. m. CARGUE-BOULINES, s. m. *Voyez* CARGUE. (*V***)

CARGUE *à vue*, fausse *cargue*. *Voyez ce mot.* (*V***)

CARGUE *haut*, espèce de drisse qui sert à hisser le racage en même temps que la vergue, pour qu'il ne fasse pas trop de frottement dans cette manœuvre, qui doit être prompte.

CARGUES *affalées*, c'est-à-dire, *cargues* qui ne travaillent pas, qui sont largues & tombantes. *Les cargues sont affalées, elles ne sont rien.* (*V* B*)

CARGUES *du vent*, ce sont celles qui se trouvent du côté de l'amure; il y en a de trois sortes à chaque voile; les *cargue-fonds*, *cargue-bouline*, *cargue-point*. Il s'en trouve autant sous le vent: aussi les appelle-t-on *cargues sous le vent.* (*V* B*)

CARGUES *de dessous le vent*. *Voyez* CARGUES *du vent.* (*V***)

CARGUES (*fausses*) ce sont des *cargues* que l'on ajoute après coup pour serrer le fond des basses voiles, après qu'elles sont carguées : les fausses *cargues* ont moins de grosseur que les *cargues*; elles passent dans des poulies simples, tribord & basbord, sous la hune, pardessus la voile, & vont s'amarrer, en passant sous le fond de la voile, sur des sangles qui se croisent en partie, frappées sur le milieu & au tiers de la vergue de chaque bord, en arrière de la voile, de sorte qu'en pesant sur le garant, qui tombe au pied du mât, sur les gaillards, on ferle la voile dans tout son milieu. (*V* B*)

CARGUER, v. a. action de retrancher une voile appareillée par le moyen des cargues, de la mettre en état d'être facilement serrée ou ferlée contre la vergue.

Cargue au vent; c'est un commandement pour faire *carguer* le côté du vent de la voile désignée.

Cargue sous le vent; c'est un commandement qui fait *carguer* la partie de dessous le vent de la voile nommée.

Cargue le point du vent; on ordonne par ce com-

[illegible] le point seul de la voile nommée, sans toucher aux autres cargues. Tout-à-fait vent arrière, on *cargue* totalement la grande voile : mais le vent dépendant un peu, on *cargue* seulement le point du vent, & ainsi la misaine n'est pas abattue. (*V*B*)

CARGUETTE, s. f. (*Galère.*) cordage qui sert à dresser l'antenne, & à la faire passer d'un bord à l'autre, lorsqu'on mude. (*B.*)

CARGUEUR, s. m. les *cargueurs* sont les gens qui carguent, employés à carguer. (*V***)

CARLINGUE, s. f. c'est une pièce de charpente composée de trois ou quatre pièces de bois unies les unes aux autres par des empatures ou écarts, semblables à ceux de la quille; elle se place dans le fond du navire & s'endente de quelques pouces par ses entailles, sur le milieu des varangues & des fourcats de l'avant à l'arrière, en s'écarvant avec les marsouins qui en font la prolongation dans les façons. Ainsi la *carlingue* forme une liaison qui unit les varangues avec la quille, dont elle a la largeur & la moitié de l'épaisseur, non compris ses adents; on la cheville en fer, à pointes perdues sur toutes les varangues, de manière que ces chevilles entrent jusqu'aux deux tiers de la quille. Dans les vaisseaux de ligne, la *carlingue* est composée de deux virures, dont les pièces se croisent réciproquement, à leur écart, sur une grande longueur. (*V*B*)

CARLINGUE *de cabestan*, elle est établie sur les baux du pont sur lequel est le cabestan; on la cloue sur ces baux, & on la soutient par une épontille qui repose sur la *carlingue* du vaisseau, quand le cabestan est sur le premier pont; la mortaise dans laquelle tourne le pivot du cabestan est un saucier rond, comme une demi-sphère concave : si le cabestan est placé sur le second pont & sur les gaillards, comme dans la plupart des vaisseaux de commerce, on place sa *carlingue* sur le premier pont, & on fait continuer la mèche ou pivot du cabestan, de manière à ce qu'elle repose exactement dans son saucier *e e* (*fig. 10*) sur la *carlingue h h.* (*V*B*)

CARLINGUE *de mât*, c'est un assemblage de charpente placé à l'endroit où repose le pied du mât; la *fig. 131* représente cette charpente dans laquelle est contenu le pied de ce mât, comme un renon dans une mortaise, la partie inférieure du mât étant taillée en forme quarrée, pour s'y adapter parfaitement.

h h, sont deux demi-varangues de porques, placées sur le fond du vaisseau & en travers, pour commencer l'établissement de la *carlingue.*

g g, sont les flasques de *carlingue*, qui s'étendent dessus les demi-varangues de porques, dans le sens de la longueur du vaisseau.

l l, sont des traversins pour lier & contenir ensemble les flasques.

i i, sont des taquets pour les appuyer.

Notre usage, actuellement, est de mettre les demi-varangues à une beaucoup plus grande distance entre elles, que l'épaisseur du pied du mât; elles sont entaillées pour y recevoir les flasques à coulisse; & des taquets, semblables à ceux *i*, mais plus forts & placés entre les deux varangues, soutiennent ces flasques par leur milieu : il y a des garnitures de l'avant & de l'arrière de cette *carlingue*, pour en réduire l'ouverture, suivant sa longueur, à l'épaisseur du pied du mât : cette sorte de *carlingue* a l'avantage de donner la facilité de porter le pied du mât plus de l'avant ou plus de l'arrière, en n'en faisant que changer les garnitures, & même tout le mât en grand, si les étambrais sont en ovale, le grand axe selon la longueur du vaisseau, comme nous le faisons assez volontiers aujourd'hui. On peut ainsi mouvoir la mâture sans un grand travail, si le bâtiment ne se trouvoit pas bien balancé dans sa voilure. La *carlingue* du mât de misaine est quelquefois différente, en ce qu'elle n'est composée que d'un fourcat, placé horisontalement & d'une clef, à cause de la forme du navire dans la partie de l'avant. La *carlingue* du mât d'artimon est établie sur le premier pont, & n'est, la plupart du temps, formée que d'une forte pièce de bois, qui prend, dans le sens de la longueur, trois baux, sur lesquels elle est chevillée; on lui fait une mortaise quarrée pour recevoir le pied du mât.

Les *carlingues* de mâts de bâtimens de commerce de 2 à 300 tonneaux, ne sont aussi, souvent, que des billots entaillés sur la *carlingue* du vaisseau & pareillement mortaisées.

Voyez au mot BEAUPRÉ, l'établissement de la *carlingue* & des flasques de ce mât. (*V*E*)

CARNAL, s. m. l'extrémité d'en bas d'une antenne *x* (*fig. 33*) où sont capellés les pendeurs de l'ourse *m m*, ou, plus généralement, ce point de la voile. (*V***)

CARNAL, s. f. (*Galère.*) palan frappé à l'extrémité de chaque mât, & qui sert à élever la tente à la hauteur convenable. Il y a donc *carnal* de mestre & *carnal* de trinquet. (*B.*)

CARNALETTE, s. f. (*Galère.*) palan plus petit, employé au même usage que la carnal pour le mât, ou arbre de mestre, & pour celui de trinquet. (*B.*)

CARNAU. *Voyez* CARNAL. (*B.*)

CARONADE, s. f. espèce de canon dont les Anglois ont fait récemment l'essai, & dont nous avons déjà parlé au mot BARCE, auquel nous renvoyons. Toutes les connoissances que nos tentatives ont pu nous procurer sur cette bouche à feu, se bornent à celle-ci : que ces canons ne sont pas à chambre sphérique; & en effet, cette forme s'accorderoit peu avec la grosseur du boulet : qu'ils passent pour porter le boulet à 240 toises; mais je doute que ce soit de but en blanc, & si c'est-là leur plus grande portée, c'est peu de chose, *voyez* CANONNAGE; un malheureux hasard peut, à la mer, vous faire tomber à bord des boulets tirés de fort loin, parce qu'un mouvement de roulis d'une grande amplitude, au moment où l'on tire, peut faire faire un

angle assez grand, de l'axe de la pièce avec l'horison; une seconde volée n'auroit pas le même succès: enfin, que les Anglois ont renoncé à cette sorte d'artillerie, à cause des inconvéniens que nous avons détaillés, pour la plupart. C'est une arme qui nous paroît plus dangereuse pour ceux qui l'emploient, que pour ceux contre qui elle est employée. (*V***)

CAROSSE, s. m. *ou* CARROSSE, le *carosse*, sur une galère, est le logement du capitaine, en arrière, *B*, (*fig. 29*) formé par une couverture d'étoffe fixée sur des cerceaux de bois.

Sur les dunettes de vaisseaux de ligne, on fait aussi assez communément aujourd'hui des *carosses* pour les logemens des officiers & maîtres; ils ont quatre pieds 8 à 10 pouces de hauteur; ils contiennent, quatre, six ou huit chambres; deux, trois ou quatre de chaque bord, suivant le rang du vaisseau: les deux de l'arrière pour les maîtres, les autres pour les officiers; ces chambres ont six pieds de longueur & quatre à cinq de largeur, & sont aménagées d'une couchette de deux pieds à trente pouces; le restant de l'espace, d'un bureau, d'un caisson, & d'une armoire: ces *carosses* sont établis sur le milieu de la dunette, & on tourne autour; ils n'ont pas, comme cela, l'inconvénient des tugues, qui empêchent d'approcher le couronnement: mais, ils en ont d'autres: quelque soin que l'on prenne à en faire la charpente légère, ils s'en écrasent pas moins les dunettes & beaucoup plus que les tugues portant, par le milieu de leur longueur, sur les allonges de tableau. En tout, cette quantité de logement est nuisible aux qualités des vaisseaux, & gêne le service: mais elle a ses commodités.

Il y a aussi des *carosses* ou *cabanes C* (*fig. 71*) sur les ponts de la plupart des bâtimens de commerce ou flûtes de construction hollandoise, pour le logement des équipages: au moyen de quoi, la cale reste en entier pour y recevoir la cargaison. (*V***)

CAROSSE, *ou* CHARIOT, *terme de Corderie*. *Voyez* au mot TOUPIN *son usage*, *Voyez* aussi COMMETTAGE. Ici nous ferons remarquer que quand les fils ont acquis un certain degré de force élastique par le tortillement, le toupin fait effort pour tourner dans la main du cordier, qui peut bien résister à l'effort de deux fils, mais il seroit obligé de céder, si la corde étoit plus grosse; en ce cas, on traverse le toupin avec une barre de bois *R*, (*fig. 353*) que deux hommes tiennent pour le conduire.

Comme la force de deux hommes n'est quelquefois pas encore suffisante, pour lors on a recours au *carosse* ou *chariot S*; les uns sont en traîneau, les autres ont des roulettes; ils sont formés par deux semelles, sur lesquelles sont assemblés des montans, & l'on attache de différente façon avec les cordes, la barre *R* qui traverse le toupin, tantôt aux montans, tantôt aux traverses, suivant la disposition du chariot, de sorte que le cordage repose sur le derrière du chariot qui sert de chevalet.

On ne charge point le chariot, au contraire, il faut qu'il ne soit pas fort pesant, afin (pour me servir du terme des ouvriers) qu'il courre librement; on le retient par le moyen d'une retraite, qu'on nomme aussi une *livarde*, ou une *lardasse*; c'est-à-dire, avec une corde d'étoupe *T*, qui est amarrée à la traverse *R* du toupin, & dont on enveloppe de plus ou moins de tours, le cordage, suivant qu'on desire que le chariot aille plus ou moins vîte. (*V***)

CARRÉ, s. m. (*terme de Corderie*) le *carré* dont il s'agit a trois objets à remplir:

1°. Comme les manivelles du chantier tournent lentement, en comparaison de la vîtesse que les rouets impriment aux molettes (*Voyez* COMMETTAGE), pour accélérer un peu l'ouvrage, on met au *carré N* (*fig. 354*) un pareil nombre de manivelles, qu'on avoit mis au chantier *D*; & en les faisant tourner en sens contraire de celles du chantier, on parvient à accélérer du double, le tortillement des torons; pour cela on fait porter au *carré* une membrure *O*, pareille à la membrure *E* du chantier, laquelle membrure du *carré* doit être percée de trous, qui répondent aux trous de celle du chantier.

2°. Quand les fils ont assez de tors, on les réunit tous ensemble par le bout qui répond au *carré*; on les attache à une seule manivelle, comme on le voit en *P* (*fig. 353*), & alors cette seule manivelle tient lieu de l'émérillon dont il est question aux mots LUSIN, MERLIN.

3°. Enfin, on fait qu'en tortillant les fils avant que de les commettre, & quand on les commet, ils se raccourcissent; c'est pour cette raison qu'on dit au mot LUSIN, qu'on attache un poids à la corde qui est passée dans l'anneau de l'émérillon; que ce poids tient la corde dans un certain degré de tension, & qu'il remonte le long de la fourche à mesure que les fils se raccourcissent; il faut de même que le *carré* tienne les fils des grosses cordes dans une tension qui soit proportionnelle à la grosseur du cordage, & qu'il avance vers le chantier à mesure que les fils se raccourcissent. C'est pourquoi le *carré* est formé de deux pièces de bois carrées, ou semelles jointes l'une à l'autre par des traverses ou paumelles; sur les semelles sont solidement assemblés des montans qui sont affermis par des liens; ainsi le *carré* est un chantier qui ne diffère du vrai chantier *D* (*fig. 354*) que parce que celui-ci est immobile, & que le *carré* est établi sur un traîneau pesant, & qu'on charge plus ou moins en *Q*, suivant le besoin.

CARREAU, s. m. nom général que l'on donne à toutes les ceintures & préceintes des vaisseaux & bateaux; mais il est moins d'usage & moins reçu que celui de préceintes. Si on l'emploie quelquefois, c'est pour lisse du plat-bord. (*V*B*)

CARREGA, impératif de carréger. *Voyez ce mot.* (*B.*)

CARRÉGER, c'eſt, ſuivant M. Savérien, (*Dictionn. de mar.*) un terme de la Méditerranée, qui ſignifie *louvoyer.* (*B*)

Au vrai, *carréger* eſt un mot de l'idiome provençal qui ſignifie *charier;* charier de la voile, c'eſt en porter beaucoup pour le temps, & de manière à compromettre ſon bâtiment; ce qui ne ſe fait par conſéquent que lorſqu'on eſt réduit à quelques extrémités qui y obligent. (*V***)

CARROSSE, ſ. m. *Voyez* CAROSSE. (*V***)

CARTAHU, ſ. f. manœuvre que l'on paſſe dans une poulie, à la tête des mâts, pour hiſſer les cordages que l'on envoie dans les hunes, & pour amener ceux que l'on deſcend; il ſert auſſi dans d'autres endroits, pour paſſer les autres manœuvres. On ſe ſert de *cartahu* pour capeler les hunes, les haubans, les étais, *&c.* (*V**)

CARTE, ſ. f. deſcription, ſur un plan, de la terre & des eaux, ſoit en totalité ſoit en partie. La terre étant une ſphère (nous n'avons pas égard ici à l'applatiſſement de ſes pôles, la différence de ſon axe, au diamètre de l'équateur, n'étant que de $\frac{1}{179}$); la terre étant une ſphère donc, ce n'eſt que ſur un globe que l'on peut repréſenter ſes parties dans des ſituations ſemblables à celles qu'elles occupent réellement. Les *cartes* ou ſurfaces planes, ne peuvent donner une ſimilitude parfaite, puiſque toutes les parties du globe terreſtre ne ſont pas dans un même plan. Mais ce n'eſt pas tant la ſimilitude parfaite que l'on doit ſe propoſer dans la conſtruction des *cartes*, que celle qui ſuffit relativement à certains uſages. Celles qui repréſentent toute la terre par le développement & la projection des deux hémiſphères, de part & d'autre, ordinairement, du premier méridien, ſe nomment *mappemonde.* Leur conſtruction, ainſi que celles des autres *cartes*, eſt fondée ſur des principes aſſez ſimples, & qui doivent trouver place ici.

On imagine qu'un œil, placé en un point de la ſurface de la terre, en obſerve les différentes parties à travers la maſſe du globe, comme s'il étoit tranſparent, & concevant un plan paſſant par le centre de la terre & perpendiculaire à la ligne qui iroit de l'œil au centre, on imagine que les rayons tirés de tous les points de la partie du globe qui eſt au delà de ce plan, par rapport à l'œil, rencontrent ce plan. Ces points de rencontre forment, ſur ce plan, une perſpective de cette partie du globe; & c'eſt cette perſpective qui eſt la mappemonde: or, voici d'après quels principes on la conſtruit.

Soit *A B M C O* (*fig.* 355.) un cône quelconque ayant pour baſe le cercle *B O C M. A B C* la ſection triangulaire de ce cône, par un plan perpendiculaire à la baſe, & conduit par l'axe; c'eſt-à-dire par la droite qui va du ſommet au centre de la baſe. Si l'on conçoit que ce cône ſoit coupé par un plan perpendiculaire à *A B C*, & qui forme la ſection *G E F I*, de manière que les angles *A F G*; *A G F* ſoient égaux aux angles *A B C*, *A C B*; la ſection *G E F I* ſera un cercle.

En effet, concevons que par quelque point *E* que ce ſoit de cette ſection, on ait même un plan parallèle à la baſe, & qui, formant la ſection *D E H I*, rencontre la ſection *G E F I*, dans la droite *E L I.* Cette droite étant l'interſection commune des deux plans *D E H I*, *G E F I*, perpendiculaires au même plan *A B C*, ſera perpendiculaire à ce plan *A B C*, & par conſéquent aux deux droites *D H* & *F G* qui ſont les interſections de ces deux premiers plans avec le dernier. De plus, le plan *A B C* paſſant par l'axe du cône, *D H* & *F I*, doit couper les deux ſections, chacune en deux parties égales. Or, *E L*, étant perpendiculaire au diamètre *D H* de la ſection *D E H I*, qui (*Dictionnaire de mathématiq.* & d'abondant, *cours* de M. Bezout *géo.* 199), eſt ſemblable à *B O C M*, & par conſéquent eſt un cercle, doit être moyenne proportionnelle entre *D L* & *L H* (*Dictionnaire de Mathématiques*, ou Bézout, *Géo.* 125). On a donc $DL : LE :: LE : LH$ ou (*Dictionnaire de Mathématiques* ou Bez. *arith.* 178) $DL \times LH = \overline{LE}^2$. Mais les triangles *D L G*, *F L H* ſont ſemblables, puiſque, par la ſuppoſition, l'angle *A F G* eſt égal à *A B C*, & par conſéquent à *A D H;* d'ailleurs, les angles oppoſés au ſommet *F L H*, *D L G* ſont égaux. On a donc (*Dictionnaire de Mathématiques*, ou Bez. *Géo.* 109.) $DL : LF :: GL : LH$, & par conſéquent $DL \times LH = LF \times GL$; donc auſſi $LF \times GL = \overline{LE}^2$; donc *L E* eſt auſſi moyenne proportionnelle entre les deux parties du diamètre *F G;* & puiſque le point *E* a été pris à volonté, la courbe *G E F I* a donc la même propriété dans tous ſes points; elle eſt donc un cercle. C'eſt là le principe fondamental.

Cela poſé, ſoit *B M C O* (*fig.* 356) un cercle formé en coupant la ſphère par un plan quelconque. Soit *A* un point de la ſurface de cette ſphère, d'où un œil regarde la ſection *B M C O* à travers le plan *N R K S* ſuppoſé tranſparent, & tellement ſitué que la droite *A L* qui va de l'œil *A* au centre *L* de la ſphère, ſoit perpendiculaire à ce plan. Il eſt clair que les rayons viſuels qui vont à la circonférence *B M C O* forment un cône dont la rencontre avec le plan *N R K S* trace ſur ce plan la perſpective *G E F I* de la ſection *B M C O*, que l'on appelle auſſi ſa projection. Nous allons faire voir que cette projection eſt toujours un cercle, tant que le point *A* eſt ſur la ſurface de la ſphère.

Suppoſons que du point *A* on ait mené *A L* qui eſt ſuppoſée perpendiculaire ſur le plan *N R K S*, & que par cette droite & le centre de la ſection *B M C O*, on ait conduit un plan: celui-ci formera ſur la ſurface de la ſphère, le grand cercle *A N T K*, puiſque paſſant par la droite *A L* perpendiculaire au cercle quelconque *N R K S*, il paſſe néceſſairement par le centre de la ſphère. Ce même plan

formera dans le cône, le triangle *A B C*; & sur le plan *N R K S*, le diamètre *N L K*: or le plan du grand cercle *A N T K*, passant par la droite *A L*, & par le centre de la section *B M C O*, est perpendiculaire à *N R K S* & à *B M C O*; donc réciproquement ces deux plans sont perpendiculaires au plan *A N T K*, & par conséquent au plan *A B C*, qui passe par l'axe du cône. De plus, les angles *A F G*, *A G F*, sont égaux aux angles *A B C*, *A C B*; car *A C B*, par exemple, a pour mesure (*Dictionnaire de Mathématique* ou Bez. *Géo.* 63) la moitié de *A N T B* & *A G F* (*Dic. de M.* ou Bez. *Géo.* 70) a pour mesure la moitié de *A K* ou de *A N* plus la moitié de *N T B*, c'est-à-dire, la moitié de *A N T B*: on démontrera de même que *A F G* est égal à *A B C*: donc, suivant ce que nous avons vu, *p.* 278, *col.* 2, la projection *G E F I* est un cercle.

Il ne s'agit donc plus, pour être en état de tracer la projection *G E F I* que de déterminer les extrémités *G* & *F* du diamètre *G F*. Or, si l'on conçoit *A L* prolongés jusqu'en *T*, l'angle *L A G* est déterminé en ce qu'il a pour mesure la moitié de l'arc *T B*, qui mesure la distance du point *B* au point de la sphère opposé à l'œil. Ainsi, comme le triangle *L A G* est rectangle, & que l'on connoît d'ailleurs la distance *A L*, de l'œil au plan de projection, il sera toujours facile de déterminer *L G*, soit en construisant un triangle semblable à *L A G*, soit en calculant *L G* par les règles de la trigonométrie. Par un raisonnement semblable on voit que *L F* se détermine d'une manière semblable, par le triangle *L A F* dont l'angle *L A F* a pour mesure la moitié de la distance C T du point *C* de la sphère opposé à l'œil. Appliquons maintenant ces principes.

Concevons que *N M K O* (*fig.* 357) soit un méridien, le premier méridien, par exemple; *M* & *O* les deux pôles; que *B M C O* soit un autre méridien quelconque, faisant avec le premier, l'angle quelconque *B M N*. Supposant toujours l'œil au point *A* de la surface de la sphère qui répond perpendiculairement au centre, le cercle *A N T K*, conduit suivant *A L*, sera l'équateur; puisque selon ce qui précède, il sera perpendiculaire aux deux méridiens *N M K O* & *B M C O*. L'arc *N B* mesurera donc la longitude du méridien *B M C O*; ainsi l'arc *B T*, dont la moitié mesure l'angle *G A' L* qui détermine le sommet *G* de la projection *G E F I* du méridien *B M C O*, sera le complément de la longitude de ce méridien. A l'égard du point *F*, on peut le trouver encore plus facilement que d'après ce qui a été dit, *p.* 278, *col.* 2, en observant que *B C* étant un diamètre de la sphère, l'angle *B A C* ou *B A F* est droit. De-là on conclura que pour tracer les méridiens sur une mappemonde, on doit s'y prendre de la manière suivante.

Ayant pris arbitrairement une droite quelconque *L A* (*fig.* 358) pour représenter le rayon de la terre, on décrira le cercle *A N T A* qui représentera le premier méridien. Ayant élevé au centre *L* les perpendiculaires *A T*, *N F*, on divisera ce cercle en degrés, à commencer du point *N*. *A T* étant supposé représenter l'axe de la terre, le diamètre *N A'*, représentera l'équateur, parce que le plan de l'équateur étant supposé passer par l'œil, sa projection ne peut être qu'une ligne droite passant par le centre.

Pour avoir la projection d'un méridien dont la longitude seroit donnée, on prendra, à compter du point N, sur le premier méridien, l'arc *N D*, égal à la longitude de ce méridien; & ayant tiré *D A* qui rencontre *N A'* en *G*, le point *G* sera l'une des extrémités du diamètre de la projection. Au point *A* on élevera sur *A G* la perpendiculaire *A F* qui rencontrant *N A'* prolongé, en *F*, déterminera *G F* pour le diamètre de la projection: ensorte que décrivant un cercle sur *G F* comme diamètre, sa partie *A G T*, terminée à l'axe *A T* représentera une moitié du méridien dont il s'agit, celle qui est censée au-dessus du plan de projection. On se conduira de même pour tous les autres méridiens.

A l'égard des parallèles: si l'on suppose que *N R K S* (*fig.* 359) soit le premier méridien, les parallèles à l'équateur, que je suppose représenté par *A R T S*, seront les cercles *B M C O* perpendiculaires à *N R K S*. Si par les points *B* & *C*, où ils coupent le cercle *A N T K* perpendiculaire au premier méridien, on imagine les rayons visuels *C A* & *B A* prolongés, s'il est nécessaire; ils détermineront sur *N K* & son prolongement, le diamètre *G F* du cercle *F M G O* qui seroit la projection du parallèle. La partie *M G O* terminée au premier méridien, & comprise dans le cercle *N R K S*, est la projection de la moitié *M B O* du parallèle, située au-dessus de *N R K S*. Or, il est facile de déterminer les points *G* & *F*, en observant que *G L* est le côté d'un triangle rectangle *G A L*, dont l'angle *G A L*, opposé à ce côté, a pour mesure la moitié de *T B*, c'est-à-dire, la moitié de la latitude; & dont le côté *L A* adjacent à cet angle, est égal au rayon de la sphère. *L F* est le côté d'un triangle rectangle *F L A*, dont l'angle *L A F*, opposé à ce côté, est la moitié de *T C*, c'est-à-dire, du supplément de *A C* ou de la latitude & dont le côté *L A* est le même que dans le cas précédent. D'où l'on conclura que pour tracer un parallèle quelconque, on doit s'y prendre de la manière suivante.

On prendra depuis l'équateur *N A'* (*fig.* 358) sur le premier méridien, l'arc *N B*, égal à la latitude du parallèle; & ayant tiré la perpendiculaire *B C* sur l'axe *T A*, de l'extrémité *A'* du diamètre *N A'* on menera *A' B* & *A' C F'* qui rencontreront *A T* prolongé, en *G'* & *F'*. Sur *G' F'* comme diamètre, on décrira un cercle dont la partie *B G' C* comprise dans le cercle *A N T A'* sera la projection de la moitié du parallèle. C'est ainsi qu'a été tracée la partie de la mappemonde que l'on voit (*fig.* 360). On y a rapporté les objets suivant leur latitude & leur longitude; l'autre hémisphère se trace d'après

les mêmes principes, supposant l'œil à l'autre extrémité *T* (*fig.* 357 & 359) du diamètre *AT*.

On les emploie aussi pour construire les *cartes* qui, sans représenter toute une moitié du globe, doivent en représenter une partie considérable, comme l'Europe, l'Asie, *&c.*

Ces *cartes* représentent la terre & la mer, mais il y en a de propres à la marine appellées *cartes marines* (*Voyez* ce mot), construites sur d'autres principes qui les rendent d'un meilleur service pour la navigation. (*V* BEZ.*)

CARTE *marine*, s. f. c'est en général la représentation d'un espace de mer avec ses accessoires, comme les côtes des continens qui terminent cet espace; les isles, les roches, les bancs dont il est parsemé, *&c.*

Ce qui distingue en général & au premier coup-d'œil une *carte marine* ou *hydrographique* d'une *carte terrestre*, ou géographique, c'est que les hachures ou traits noirs gravés pour produire les ombres, & qui distinguent la mer de la terre, sont prises sur la terre dans les *cartes hydrographiques*, parce qu'elle n'est alors que l'accessoire; & sur la mer dans les *cartes* géographiques, parce que dans celles-ci la terre est le principal. Le mot *hydrographie* vient de deux mots grecs qui signifient ensemble *description de l'eau.*

Les *cartes* marines se distinguent entre elles en trois espèces; les *plans maritimes* ou *plans hydrographiques*; les *cartes plates*, & les *cartes réduites*. Je n'ai pas cru devoir faire une espèce particulière de certaines prétendues *cartes* qu'on nomme de *routes* & de *distances*, ou par *routes* & par *distances*. Ce ne sont que des roses de vents tracées sur une feuille de papier. Ces *cartes* ont servi à compasser les routes & ne sont encore d'usage, tout au plus, qu'en Hollande; du moins je n'en ai jamais vu que de ce pays, & sur le plus mauvais papier, encore trop bon pour pareille chose.

Enfin, les *cartes plates* & les *cartes réduites*, sont à grand point où à petit point. Toutes ces distinctions vont être expliquées par ordre.

Les *plans maritimes* ou *hydrographiques* (*fig.* XXXI) représentent un petit espace de mer en très-grand détail, comme une anse, une baie, un mouillage, un port, une rade, *&c.* On doit trouver sur un plan maritime toutes les sinuosités des côtes, les mouillages figurés par des ancres, les corps morts ou coffres qui servent à amarrer solidement les navires, les chiffres qui marquent la profondeur de l'eau, les écueils toujours sur l'eau, ceux qui couvrent & découvrent, ceux toujours sous l'eau; les bancs & leur nature; la nature du fond dans chaque endroit où l'on peut la connoître; la direction des courans, leur vîtesse; les amers qui conduisent aux mouillages, ou sont propres à faire éviter les dangers.

Nous avons dit qu'on doit marquer sur les *plans maritimes*, les vîtesses des courans aussi-bien que leurs directions respectives. Cela peut se faire par quelques chiffres dont la signification seroit annoncée dans quelque endroit du plan. Par exemple $\frac{1}{4}$ à côté d'une flèche par laquelle on indique ordinairement la direction d'un courant, marqueroit que ce courant fait $\frac{1}{4}$ de lieue par heure. Ces choses peuvent aussi s'indiquer plus au long par un petit discours gravé sur le plan. En général, on épargne trop ce moyen d'instruction sur les *cartes marines*. Il peut servir à faire connoître plusieurs choses utiles aux navigateurs : les vents les plus fréquens, leurs retours périodiques, suivant la saison ou suivant l'état de la lune; leur force, leur durée; les précautions à prendre contre ceux qui peuvent être dangereux; la manière d'affourcher, s'il en est besoin, & si les indications sur les courans ne la font pas connoître; les saisons où le lieu peut être mal-sain, & les précautions à prendre contre ce danger; les ressources qu'on peut s'y procurer, le commerce qu'on peut y faire; le caractère des habitans s'il s'agit d'une terre éloignée & peu connue. Nous croyons que ces choses seroient plus utiles sur les *cartes* que dans des routiers, lus par très-peu de navigateurs; au lieu qu'aucun d'eux ne peut se dispenser de consulter les *cartes* des pays qu'ils fréquentent, à moins qu'il n'en soit extrêmement pratique; auquel cas il se passe aussi de routier. Par la même raison, nous croyons qu'on ne multiplie pas assez les vues de terres sur les *cartes marines*. *Voyez* VUES *de terre*. Cette idée, en général, me vient de M. Ozanne l'aîné, ingénieur de la marine en cour, & correspondant de l'académie royale de marine; je l'ai déjà déclaré dans le sixième cahier 1780, du *Journal de Marine*, *page* 187, & je le fais encore ici avec plaisir.

Cette même légende gravée sur les *plans maritimes*, ou sur les autres *cartes* dont nous parlerons bientôt, contiendroit encore la quantité d'eau qui se trouve dans les passes ou chenaux, lorsque la mer commence à monter, à un tiers de flot, à deux tiers de flot, & lorsque la mer est tout-à-fait pleine; & cela suivant l'état de la lune, les différentes saisons de l'année, & les vents régnans, parce que toutes ces circonstances font varier la quantité d'eau dans beaucoup d'endroits. On y ajouteroit l'heure à laquelle la mer y est pleine, les jours de nouvelle & pleine lune, & qu'on nomme l'établissement du port, & si certains vents, ou quelque autre cause, ne font pas avancer ou retarder ce moment. L'utilité dont cela seroit est assez palpable : un bâtiment se trouve à portée d'une passe lorsqu'il n'y a pas encore assez d'eau pour lui, mais par la légende il apprend qu'à telle heure, il y en aura assez; s'il a intérêt d'attendre cette heure, il mouille, ou louvoie, ou met en panne.

Le même discours indiqueroit aussi la direction de l'aiguille aimantée dans le lieu, pour l'année où le plan a été fait; car on sait qu'elle change presque par-tout & presque toujours. (*Voyez*

SON *magnétique*). Par cette raiſon il ſe-
l'on trouvât ſur ce plan, de combien cette
:hange par an dans le lieu qu'elle repré-
que le navigateur pût connoître de com-
ı changé depuis que le plan a été fait,
ıſéquent ce qu'elle eſt lorſqu'il en a be-
conſéquence, il faudroit que chaque
daté, de l'époque à laquelle il a été

ırdinaire, les *plans maritimes* ne contien-
ıelle de latitude, ni échelle de longitude,
peu d'étendue qu'ils repréſentent. A la
y trouve une échelle de toiſes, ou d'au-
res d'uſage dans le pays. Quelquefois
échelle eſt d'une lieue, ou de quelques
a lieue marine. Cette échelle ſert à con-
diſtances reſpectives des objets repréſen-
plan. Pour faire juger de leurs poſitions
, on y place une roſe ou partie d'une
ınts.
noiſſances ſuffiſantes pour bien faire un
hydrographique, ſont celles de la géo-
ımentaire, y compris les deux trigono-
: dis les deux, parce qu'il eſt fort rare
cette ſorte de travail, on puiſſe obſerver
ngles dans un même plan horiſontal, &
les y réduire lorſqu'on veut obtenir la
equiſe, ce qui ſe fait par le moyen d'un
hérique.
ıdant on ne connoiſſoit pas la poſition du
itude & en longitude, & qu'on voulût
pour là joindre ſur le plan aux autres
ıens, il faudroit les connoiſſances d'aſ-
dont on trouvera l'énumération au mot
MIE-NAUTIQUE, & l'uſage aux mots
& LONGITUDE.
un plan maritime, on place une échelle
& une de longitude, il deviendra une
ne ou *hydrographique* à grand point,
ſoit réduite. On nomme *carte à grand*
e qui repréſente un petit eſpace ſur une
ıille de papier ou d'autres matières. On
rte à petit point, celle qui repréſente un
:e ſur une petite feuille. Ces expreſſions re-
ınt expliquées plus au long au mot POINT.
tes marines, ſoit plates, ſoit réduites,
les plans dont nous venons de parler,
, ſous la forme d'un parallélogramme rec-
oyez le *Dictionnaire de Mathém.*), dont
côtés qui vont du haut en bas de la
éſentent des lignes nord & ſud, & les
endiculaires à ceux-là, des lignes eſt &
nt d'uſage que le nord ſoit en haut de
: le ſud en bas, pour les géographiques
ır les marines. Il arrive de-là que les
d & ſud, des roſes qu'on trace ſur les
ines ſont parallèles entre elles, & aux
l & ſud de la *carte*, puiſque toutes ces
éſentent la même direction. Cependant
que les aſtronomes & les géographes
:. *Tome I.*

nomment des *méridiens*, ſont bien loin d'être parallèles, car ce ſont des circonférences de grands cercles qui ſe coupent toutes aux deux pôles de la terre, puiſque les plans de ces cercles ſe coupent tous dans celui de ſes diamètres qu'on nomme *ſon axe*, ce qui fait que l'eſpace entre deux méridiens eſt d'autant plus étroit, dans le ſens eſt & oueſt, ou en longitude, qu'il eſt pris plus près des pôles, & d'autant plus large dans le même ſens, qu'il eſt pris plus près de l'équateur (*Voyez* le *Dictionnaire d'Aſtronomie*), d'où il ſuit, que toute *carte* qui repréſente un eſpace pris tout entier dans le même hémiſphere, devroit être plus étroite vers le haut que vers le bas. Il en eſt tout le contraire des *cartes* marines; elles repréſentent donc les eſpaces pris ſur la terre tout autrement qu'ils ne ſont réellement: nous devons rendre raiſon du motif de cette ſingularité, & des moyens qu'on emploie pour remédier aux erreurs qui en ſont la ſuite néceſſaire.

On trace ſur chaque *carte* marine une ou pluſieurs roſes de vents compoſées ſimplement de lignes droites partant d'un centre. C'eſt au moyen de ces roſes qu'on peut connoître la direction préciſe d'un lieu à un autre; car ſi une des lignes paſſe par les deux lieux, la direction eſt indiquée par elle. Si aucune n'y paſſe, on obſerve à laquelle eſt parallèle celle qui paſſe par les deux endroits, & l'on a leur direction reſpective. *Voyez pointer la carte.*

Elles ſervent encore à connoître la diſtance entre deux lieux, en meſurant avec une échelle quelconque appropriée à la *carte*, la ligne qui ſépare ces deux lieux. Or, pour ces deux objets, il faut que les lignes des roſes, ou celles qu'on leur fait parallèles, ſoient des lignes droites, & il n'y a qu'avec des lignes parallèles qu'une même ligne droite puiſſe faire le même angle, pour repréſenter le même aire de vent dans toute l'étendue qu'elle parcourt ſur la *carte*; donc les méridiens doivent être parallèles ſur les *cartes* marines. *Voyez* LOXODROMIE & ROSE *des vents*.

Il y a deux manières de corriger l'erreur qui réſulte de cette conſtruction. La première, qui s'applique aux *cartes* plates, eſt bien imparfaite; la ſeconde, propre aux *cartes* réduites, ne laiſſe rien à deſirer du côté de la préciſion.

Une *carte* plate eſt celle dans la conſtruction de laquelle on traite comme plate, au moins dans le ſens nord & ſud, la partie de la terre qu'elle repréſente. Chacun ſait cependant que la terre eſt ſphérique, ronde à la manière d'une boule, la ſuppoſition eſt donc aſſez gratuite: voici comme on ſauve en partie ce qu'elle a de défectueux.

Imaginons que dans la *fig.* XXXII, les points *p* & *P* repréſentent les deux pôles de la terre; *p P* ſon axe; *p Q P*, *p E P* deux demi-circonférences de méridiens; *E Q* une portion de la circonférence de l'équateur; *M N*, *I K* & *R S* ſeront des arcs de parallèles. Suppoſons qu'il ſoit queſtion

les mêmes principes, supposant l'œil à l'autre extrémité *T* (*fig.* 357 & 359) du diamètre *AT*.

On les emploie aussi pour construire les *cartes* qui, sans représenter toute une moitié du globe, doivent en représenter une partie considérable, comme l'Europe, l'Asie, *&c.*

Ces *cartes* représentent la terre & la mer il y en a de propres à la marine app[illegible] *marines* (*Voyez* ce mot), constru[illegible] principes qui les rendent d'un m[illegible] la navigation. (*V. BEZ.*)

CARTE *marine*, s. f. c'est [illegible] sentation d'un espace de [illegible] comme les côtes des [illegible] espace; les isles, les [illegible] parsemé, *&c.*

Ce qui distin[illegible] d'œil une *carte* [illegible] *terrestre*, ou [illegible] ou traits [illegible] & qui [illegible] sur la [illegible] qu'e[illegible] d[illegible]

[illegible] espace [illegible] d'un cône [illegible] en *MN*. [illegible] surface d'un [illegible] dont l'arc, [illegible] de la base du [illegible] du même cône, son [illegible] pour représenter cet es- [illegible] on décrit d'un rayon [illegible] XXXIII), dont le nom- [illegible] la différence en longitude [illegible] deux méridiens, comme le [illegible] parallèle *KI* (*fig.* XXXII) est [illegible] tiré *TIM* & *TKN* (*fig.* XXXIII), [illegible] part & d'autre des points *I* & *K*, les [illegible] *IR*, & *KN*, *KS* égales chacune [illegible] *IM*, *IR* de la *fig.* XXXII, [illegible] aux arcs *IM*, *IR* de la *fig.* XXXII, [illegible] cordes qui n'en diffèrent pas sensible- [illegible] & toujours du point *T* (*fig.* XXXIII) pour [illegible] on décrit *MN*, *RS*; il est évident que [illegible] *MRSN* représentera l'espace donné (*fig.* XXXII).

La forme de cet espace diffère encore de celle d'une *carte* plate; d'abord à cause de la courbure des arcs *MN*, *RS* (*fig.* XXXIII); ensuite parce que l'espace entre les méridiens extrêmes *MT*, *NT*, est plus étroit en *RS*, qu'en *MN*. Cette construction peut convenir aux *cartes* géographiques, & il y en a de cette forme. Pour les *cartes* plates, ayant mené la ligne *GT* par le milieu de *IK*, on mène par le point *I* & par le point *K*, les lignes *AB*, *CD*, parallèles à *GT*; on prolonge l'arc *RS* en *B* & en *D*; au lieu des arcs *AB*, *BD*, on substitue leurs cordes (*a*), & l'on a un parallélograme quelques chiffre[illegible] [illegible] fait le cadre de la *carte*. Alors, il [illegible] noncée dans [illegible] cette *carte*, est le développement de [illegible] ple $\frac{1}{4}$ à [illegible] d'un cylindre, au lieu d'être celui de ordin[illegible] un cône, & que sa largeur, ou son étendue en longitude, est réglée sur le parallèle moyen [illegible] thmétique entre les deux parallèles extrêmes de la carte, ce qui la rend un peu trop étroite vers l'équateur, mais un peu trop large vers le pôle, & forme une espèce de compensation qui diminue l'erreur commise en faisant les méridiens parallèles entre eux.

Ce que nous avons dit, suppose la connoissance des lignes *MT*, *NT*, rayons de l'arc *MN*. Mais pour construire la *carte*, on connoît la latitude des points *M*, *N*; on sait donc de quel arc ces lignes sont les tangentes, même en partant de ces points, puisqu'on suppose qu'elles se confondent avec les arcs *NS*, *MR*, par la partie qui leur répond. Si donc on suppose le rayon de la terre partagé en 100000 parties égales, & l'arc *QN*, par exemple, de 20 degrés, on trouvera que dans le triangle *NCT* rectangle en *N*, on connoît outre l'angle droit, le rayon *CN* & l'angle *NTC* qui a pour mesure la moitié de *pN* moins la moitié de *PN*; on calculera donc facilement *TN* qu'on trouvera de 274748, en disant le sinus de 20 degrés est au rayon de la terre, supposé de 100000 parties égales, comme le sinus de 70 degrés est à *TN*; mais il est aisé de voir que *NT* est tangente de l'arc *NP*, complément de *QN*; si donc on cherche dans les tables des tangentes naturelles, calculées sur le rayon supposé, la tangente de 70 degrés, on trouvera le même nombre 274748. Mais on sent bien que dans la pratique, il n'est pas possible d'employer d'aussi grands nombres. Supposons qu'on se contente de 100 parties égales pour le rayon de la terre; alors le nombre 274748 est 1000 fois trop grand & doit devenir 274,748; (*Voyez* les *décimales* dans le *Dictionnaire de Mathématique*).

Au reste, la pratique peut se contenter de moins de détails, & arriver au même but. Si pour représenter l'espace *MNRS*, on convient d'exprimer le degré de l'équateur, & par conséquent celui du méridien, par la longueur d'un pouce ou 12 lignes, on tirera une ligne *AB*, *fig.* XXXIV, contenant autant de fois douze lignes que la *carte* doit avoir de degrés d'étendue en latitude. En *A* & en *B*, on élevera les perpendiculaires *AC*, *BD* indéfinies. Puisque la largeur de la *carte* doit être réglée sur le parallèle moyen arithmétique entre les deux parallèles extrêmes de la *carte*, représentés par les lignes *AC*, *BD*, on fera une somme des deux latitudes extrêmes, on prendra la moitié de cette somme qui sera la latitude moyenne, (*Voyez moyen Arithm.* dans le *Dictionnaire de Mathém.*) puis on fera cette proportion: le rayon ou sinus total, est au co-sinus de la latitude moyenne, comme 12

(*a*) On ne peut se contenter de prendre la corde de *BD*, pour un des côtés du parallelogramme, que dans le cas où la *carte* seroit d'assez peu d'étendue en longitude, pour que la courbure des parallèles ne fût pas sensible: mais cette étendue pouvant être prise à volonté, il faut prendre le développement de l'arc *BD* ou du moyen parallèle *IK*, pour le côté est & ouest du parallelogramme, en se rappellant ce principe: que les longueurs des arcs d'un même nombre de degrés pris sur différens parallèles, sont proportionnelles aux cosinus des latitudes de ces parallèles: (*Voyez le Dictionnaire de Mathématiques*, & d'abondant, Bez. *Géo.* 320.) appellant donc *x* un degré de l'arc *BD* ou du moyen parallèle *IK*, *D* un degré de méridien qui est déterminé par *MR* ou *NS*, *L* la latitude des points *I* ou *K*, aussi connue, fait cette proportion $R : cos\ L :: D : x = \frac{cos.\ L \times D}{R}$: vous aurez la longueur du degré de l'arc *BD* ou du moyen parallèle *IK*, qu'il n'y aura plus qu'à multiplier par ce nombre de degré, quantité donnée, pour avoir le développement de l'arc *BD*. (*Note de l'Éditeur.*)

valeur conventionnelle du degré de l'équa-
t à un quatrième terme qui sera en lignes,
relative du degré du parallèle moyen.
t du point *A* & du point *B*, on portera
ur relative sur les deux perpendiculaires
autant de fois que la *carte* doit avoir de
endue en longitude ; menant par les
ers points une ligne droite, elle sera
égale à *AB*, & le cadre de la *carte*
t. Alors on pourra y figurer les différens
ets, suivant leurs positions respectives, comme
on voit dans la *fig.* XXXV, qui représente une
carte plate du golfe de Gascogne, depuis Brest jus-
qu'à Castrapol des Asturies, ou environ.

On peut obtenir la même chose par une opé-
ration graphique, comme il suit. On tirera une
ligne droite *C A fig.* XXXVI, égale au degré
conventionnel de l'équateur ou du méridien ; du
point *C* pour centre, & du rayon *CA*, on dé-
crira l'arc indéfini *AD;* on fera l'arc *AB* d'autant
de degrés qu'en contient la latitude du moyen pa-
rallèle ; du point *B* on abaissera sur *CA* la perpen-
diculaire *BP* & l'on aura *CP* pour le degré du
parallèle moyen. Car si l'on mène le rayon *CB*,
on aura dans le triangle *CBP*, rectangle en *P*,
sinus *P* est à *CB*, comme sinus *B* est à *CP*
(*Voyez* la *Trigonométrie* dans le *Dictionn. de Math.*)
c'est-à-dire, le rayon ou sinus total est au degré
conventionnel de l'équateur, comme le co-sinus de
la latitude du parallèle moyen est au degré de ce
parallèle. Cette analogie est fondée d'abord sur ce
que les circonférences des cercles sont comme
leurs rayons, ce qu'on verra dans le même *Dic-
tionn. de Mathém.* Or, les circonférences des paral-
lèle ont pour rayons les sinus de leurs distances à
un des pôles ou les co-sinus de leurs latitudes ;
donc la circonférence de l'équateur est à celle d'un
parallèle, comme le rayon ou sinus total est au
co-sinus de latitude du parallèle ; donc aussi le de-
gré de l'équateur est à celui d'un parallèle dans le
même rapport.

L'échelle d'une *carte* plate est celle de latitude,
en prenant chaque degré pour 20 lieues, si l'on
veut compter en lieues marines françoises, *&c.*
Voyez LIEUE *marine.* Cependant on met assez sou-
vent une échelle particulière sur les *cartes* plates,
ce dont on ne voit pas trop la raison, puisqu'elle
doit toujours être réglée sur le degré de latitude
e la *carte.* Le motif qu'on peut entrevoir, c'est
crainte qu'on ignore ce que chaque degré vaut
e lieues. Il se peut aussi qu'on ait bien voulu sub-
diviser la petite étendue d'une échelle, afin de
onner la facilité d'estimer de petites parties, sans
voir voulu se donner la peine de subdiviser au-
nt toute l'étendue de l'échelle des latitudes.

On voit assez combien la construction des *cartes*
lates est défectueuse. A la rigueur, il y faudroit
me échelle pour chaque latitude, à cause que les
nesures à prendre tiennent presque toujours plus
u moins de la direction est & ouest. S'il y a un
moyen de les rendre passables, c'est de faire qu'elles
représentent peu d'étendue sur-tout en latitude, &
que cette étendue ne soit pas prise fort loin de l'é-
quateur.

Les *cartes* dont nous venons de parler furent
mises entre les mains des marins vers l'an 1400,
par le prince Henri, duc de Visco, fils de Jean I,
roi de Portugal. On sentit long-temps leur imper-
fection, & l'on y chercha long-temps un remède
tout-à-la-fois sûr, simple, & commode dans la pra-
tique, sans pouvoir le trouver. Enfin, vers 1599,
ou un peu avant, Edouard Wright découvrit le
principe desiré & le publia en 1599 dans son livre
intitulé : *Certain errors in navigation detected and co-
rected.* On attribue encore quelquefois cette belle
invention à Gérard Mercator, & plusieurs autres
anglois donnent son nom aux *cartes* réduites qui
sont le fruit de cette découverte ; mais c'est une
erreur ; celui-ci ne travailla que sur les *cartes* pla-
tes. Cette invention a encore été attribuée à
Snellius, à cause de son *Tiphys Batavus*, qu'il
publia en 1624. L'obscurité de ce livre le fit ad-
mirer d'un certain ordre de lecteurs ; ils crurent y
voir ce qui n'y étoit pas. A la vérité, cet auteur
approcha beaucoup du but ; il calcula tout ce qui
étoit nécessaire pour les *cartes* réduites, mais il ne
lui vint pas en pensée d'exprimer les mêmes rap-
ports par des lignes, ou bien, il n'en vit pas l'uti-
lité, & ne connut pas les *cartes* réduites, quoique
le livre d'Edouard Wright, publié 25 ans avant le
temps où écrivoit Snellius, en contienne plusieurs :
tant il est vrai que les choses les plus utiles, &
qui méritent le plus d'attention, sont ignorées long-
temps, même depuis l'invention de l'imprimerie,
ou négligées par ceux qui devroient en faire le plus
de cas. C'est au point qu'Adrien Métius, qui écri-
vit 6 ou 7 ans après Snellius, & paroît avoir été
fort instruit des matières de marine, ignoroit aussi
cette invention nouvelle, publiée chez une nation
voisine de la sienne. Metius étoit hollandois. On
voit même, avec plus d'étonnement encore, que
le *Routier*, dédié à Cornélis-Troppar-Johannes-
Van-Keulen, en 1680, ne contienne que des
cartes plates. Il en est de même du *Nouveau &
Grand Miroir de la mer*, ou *Colonne Flamboyante
de la navigation occidentale*, traduit du hollandois
en françois, & imprimé en 1716. On y trouve
une *carte* plate qui représente depuis 48 degrés
20 minutes de latitude, jusqu'à 60 degrés 10 mi-
nutes. Ce fut néanmoins vers 1630 que l'usage des
cartes réduites s'introduisit en France, & qu'on
traça les premieres à Dieppe, si l'on en croit le
P. Fournier, qui écrivoit à Toulon en 1643 &
1667, son ouvrage *in-folio*, intitulé : *Hydrographie.*

Voici comme raisonna ou put raisonner Edouard
Wright pour decouvrir le vrai moyen de perfec-
tion des *cartes* marines. Puisque la terre est sphé-
rique (on peut négliger ici son petit applatissement
à ses pôles) l'espace entre deux méridiens diminue
de l'équateur vers les pôles, comme les circon-

férences des parallèles diminuent elles-mêmes, c'est-à-dire, comme leurs rayons, ou comme les co-sinus des latitudes de ces parallèles. Nous voulons, au contraire, faire ces méridiens parallèles entre eux, afin que les rumbs de vent puissent être représentés par des lignes droites; donc en partant de l'équateur, & conservant toujours la même largeur qu'à l'équateur, la *carte* sera continuellement trop large dans le rapport inverse, c'est-à-dire, dans le rapport du co-sinus de chaque latitude au rayon: donc toutes les positions de la *carte* seront continuellement agrandies est & ouest, dans le même rapport, pendant que leur étendue nord & sud restera telle qu'elle est, ce qui défigurera tout. Pour y remédier, faisons croître l'étendue nord & sud, ou en latitude, comme l'étendue est & ouest ou en longitude, est continuellement trop grande, c'est-à-dire, dans le rapport du co-sinus de chaque latitude au rayon; alors toutes les parties de la *carte* se trouvent agrandies dans le même rapport, & pourvu qu'on les mesure avec une échelle convenable, on ne peut pas s'y tromper. Pour cela, il suffit de faire croître les degrés du méridien, de l'équateur vers les pôles dans le rapport du co-sinus de chaque latitude au rayon, ou dans le rapport du rayon à la sécante de chaque latitude, qui est le même, comme on l'apprend dans la *Trigonométrie rectiligne* (*Voyez le Dictionn. de Mathém.*). Si donc je voulois trouver la grandeur du méridien d'une *carte* réduite, par exemple, à 17 degrés de latitude, en supposant, comme ci-devant, que la valeur conventionnelle du degré de l'équateur soit un pouce, ou douze lignes du pied de roi, je ferois cette proportion: le rayon est à la sécante de 17 degrés, comme 12 lignes est à 12 lignes $\frac{1}{2}$ environ, valeur que doit avoir le degré du méridien de la *carte* à 17 degrés de latitude. Cette méthode est suffisamment exacte tant qu'il ne s'agit, comme dans cet exemple, que de parties du méridien peu éloignées de l'équateur, parce qu'alors chaque parallèle différant peu de celui qui le précède, il en est de même des degrés du méridien de la *carte*: on peut voir par un calcul semblable que pour 18 degrés de latitude, le degré du méridien ne seroit pas d'un dixième de ligne plus grand que pour 17.

Mais, lorsqu'on s'éloigne beaucoup de l'équateur, les degrés de latitudes croissantes, (on nomme ainsi les degrés croissans, comme ceux du méridien d'une *carte* réduite; *Voyez* LATITUDES *croissantes*) augmentent rapidement de grandeur, parce que les parallèles diminuent de même. Alors toutes les parties d'un même degré de latitudes croissantes, ne peuvent plus se régler sur le même rapport. Si l'on prend seulement pour 48 degrés & pour 48 degrés 10 minutes, dans la table des *sécantes naturelles*, on verra qu'elles diffèrent entre elles de 485 parties; donc à 48 degrés 10 minutes, & même à 48 degrés 1 minute, la partie des latitudes croissantes ne peut pas être la même qu'à 48 degrés. Par cette raison, & pour employer une méthode qui convienne à toutes les parties du méridien des *cartes* réduites, on calcule de minute en minute. Ainsi, au lieu de dire le rayon est à la sécante d'une telle latitude, comme la valeur conventionnelle du degré de l'équateur est au degré des latitudes croissantes, correspondant à la latitude donnée, on dira le rayon est à la sécante d'une telle latitude, comme la valeur conventionnelle de la minute des latitudes croissantes, correspondante à la latitude donnée. On voit donc que chacune des minutes croissantes est égale à la minute conventionnelle de l'équateur, multipliée par la sécante de la latitude, & divisée par le rayon; or, la minute de l'équateur est l'unité; si, comme c'est l'usage, la valeur conventionnelle du degré de l'équateur est supposée partagée en 60 parties égales, & l'unité ne change rien au facteur qu'elle multiplie. De plus, le diviseur est constant; donc on aura, à partir de l'équateur, une étendue quelconque du méridien d'une *carte* réduite, en faisant une somme des sécantes naturelles de minute en minute, jusqu'au point où doit se terminer cette étendue, & divisant cette somme par le rayon, c'est-à-dire, par 100000, ce qui se fait commodément en supprimant les cinq premiers chiffres, à compter de droite à gauche.

Si, par exemple, je veux avoir la longueur du méridien d'une *carte* réduite, de l'équateur à 50 degrés de latitude, en supposant le degré conventionnel de l'équateur divisé en 60 parties égales, je fais une somme des sécantes naturelles de minute en minute, de l'équateur jusqu'au cinquantième degré, je divise cette somme par 100000, en supprimant 5 chiffres à droite, & je trouve 3474, 3474 $\frac{5}{10}$ pour l'étendue cherchée; ce qui fait 57 fois le degré conventionnel, & 54 minutes $\frac{1}{2}$ de ce degré. (*B*)

Si la *carte* ne commence pas à l'équateur, mais doit contenir, par exemple du 30e degré de latitude au 50e; on calculera pour le 50e comme il vient d'être dit, puis pour le 30e; on retranchera le dernier résultat du premier, & le reste sera l'étendue demandée.

Voici une autre méthode plus expéditive. Je l'applique d'abord au premier des deux exemples précédens. Prenez la moitié du complément de 50°; dans les tables de logarithmes, où la caractéristique est suivie de 7 chiffres; prenez le logarithme de la tangente de cette moitié; prenez sa différence au nombre 10, du logarithme de cette différence, considérée comme nombre entier; retranchez le logarithme constant 3,1015167, le reste sera le logarithme du nombre cherché.

Pour le second exemple, prenez la moitié du complément de 50°, & la moitié du complément de 30°. Dans les mêmes tables que ci-dessus, prenez les logarithmes tangentes de ces deux moitiés du logarithme de leur différence, considérée comme nombre entier, retranchez le logarithme constant

3,1015167, & le reste sera le logarithme du nombre des parties croissantes que doit contenir l'échelle de la *carte*, depuis le 30e degré de latitude jusqu'au 50e. On trouvera la démonstration de cette méthode au mot LATITUDES *croissantes*. Ceux qui seroient curieux de la connoître avant, la trouveront dans le *Traité de navigation* de M. Bouguer, de l'académie royale des sciences, édition *in*-4°., pages 424 & suivantes; mais on observera que dans cette édition, à la ligne 21 de la page 425, il faut lire *D C*, au lieu de *B D*; & à la page 426, ligne 10, il faut lire *plus*, au lieu de *moins*.

Cette méthode pourroit embarrasser les personnes qui n'ont pas les tables de logarithmes prescrites; en voici une qui n'exige que les tables ordinaires.

Dans les tables ordinaires de logarithmes, dans lesquelles la caractéristique n'est suivie que de 5 ou 6 chiffres décimaux, prenez le logarithme de la cotangente de la moitié du complément de la latitude, avec 5 chiffres décimaux seulement; prenez sa différence au nombre 10; au logarithme de cette différence, considérée comme nombre entier, ajoutez le logarithme constant 3,89847; supprimez 4 unités à la caractéristique de la somme, & vous aurez le logarithme du nombre de minutes que doit contenir le méridien de la *carte*, de l'équateur à la latitude proposée.

Si, comme dans le second des exemples précédens, on veut avoir la partie croissante pour l'intervalle entre deux latitudes, on cherchera pour 50 & pour 30, comme il vient d'être dit, & retranchant cette quantité-ci de celle-là, on aura ce qu'on cherche.

Cette méthode se trouve dans le traité de navigation de M. Bézout, page 99: on en trouvera aussi la démonstration au mot LATITUDES *croissantes*, du présent Dictionnaire.

On voit par tout ce qui vient d'être dit, qu'à la différence des *cartes plates*, le cadre de la *carte réduite* est terminé en longitude, dès qu'on sait combien de degrés elle doit avoir d'étendue dans ce sens, & qu'on a choisi la longueur conventionnelle du degré de l'équateur. Mais que son étendue en latitude n'est déterminée que par le calcul qui donne le nombre de parties croissantes que doit contenir le méridien, suivant l'étendue en latitude que la *carte* doit renfermer, & relativement au degré conventionnel de l'équateur.

Nous pouvons dire maintenant, en nous résumant un peu, qu'un plan maritime ou hydrographique, est une *carte marine*, qui représente en très-grand détail, un petit espace de mer & ses accessoires, sans avoir égard pour l'ordinaire, à leurs latitudes ni à leurs longitudes, mais seulement à leurs positions respectives.

Qu'une *carte plate*, est celle dont l'étendue en latitude est réglée, dès qu'on sait combien l'espace à représenter doit contenir de degrés dans ce sens, & qu'on a choisi la grandeur conventionnelle à donner au degré de l'équateur, parce que dans celle-ci les degrés du méridien sont tous égaux entre eux, & chacun au degré de l'équateur comme sur la terre. Mais que son étendue en longitude, n'est déterminée que par le calcul qui donne la longueur du parallèle moyen arithmétique, entre les deux parallèles extrêmes de la *carte*, par rapport à la longueur conventionnelle du degré de l'équateur, lorsqu'on sait combien de degrés l'espace représenté doit contenir d'étendue dans ce sens.

Nous venons d'indiquer dans le même genre, la nature de la *carte réduite*.

On sent bien que pour remplir le cadre d'un plan maritime, proprement dit, il suffit d'avoir levé le plan topographique du lieu, & de placer chaque objet dans le cadre, suivant les distances & les directions respectives trouvées; *voyez* TOPOGRAPHIE *maritime*, où l'on tâchera de mettre, dans tout son jour, la nécessité de connoître nos côtes infiniment mieux que nous ne les connoissons, & les moyens d'y parvenir facilement, sûrement & à peu de frais: moyens que je propose depuis long-temps.

Il n'en est pas de même des *cartes plates* & des *cartes réduites*; quelque peu d'étendue qu'elles contiennent, les mesures topographiques n'y peuvent suffire; il faut en général que chaque lieu y soit placé suivant sa latitude & sa longitude; il faut donc les connoître, ce qu'on n'obtiendra qu'en multipliant les observations, soit pour déterminer les positions absolument inconnues, qui ne sont marquées sur les *cartes* que par conjectures, ou ne le sont pas du tout; soit pour rectifier celles qui sont très-mal, ce qui n'est pas rare. On peut citer, dans la marine, plusieurs personnes auxquelles on doit déjà beaucoup à cet égard; MM. le marquis de Chabert, de Fleurieu, Verdun de la Crenne, de Borda, de Flotte, de la Bretonnière, de la Prévalaye, de l'Aiguille, de Guidi, *&c.* ont contribué pour beaucoup, non-seulement aux travaux utiles dans ce genre, mais encore à l'heureuse émulation qui naît du bon exemple; mais l'immensité des choses à faire, la multiplicité des obstacles du côté du ciel ou du côté de la mer, le peu de temps que laisse souvent le service, sur-tout en temps de guerre, tout cela exigeroit encore un beaucoup plus grand nombre d'observateurs, en état de saisir tous les moyens d'être utiles, &, nous ne cesserons de le répéter, les navigateurs du commerce, plus instruits que ne le sont la plupart d'entre eux, seroient à même de rendre de grands services à cet égard. Plusieurs l'ont déjà fait, & j'espère avoir occasion de leur rendre la justice qui leur est due. Je dirai seulement ici, que le sieur Bauffard, officier des navires du commerce du Havre, qui a fait la guerre en qualité de lieutenant de frégate, s'est occupé très-utilement à cet égard. Par des observations réitérées de latitudes & de longitudes, qui se contrôlent l'une l'autre; par des relevemens bien faits, il a extrêmement rectifié la configuration & la po-

ſition de Curaçao ; de la côte voiſine, depuis Porto-Cabello, ou port des cheveux juſque au-delà de ce qui eſt marqué *pointe rivelate*, ſur les cartes du dépôt. Une autre obſervation de longitude, faite à la vue du Cap Samana, paroît indiquer que ce cap eſt porté trop à l'oueſt, même dans les tables de la connoiſſance des temps, *&c.* Ce n'eſt pas ici le lieu de détailler toutes ces corrections ; elles trouveront leurs places ailleurs, & j'aurai ſoin ſur-tout, de les faire connoître aux perſonnes, qui par état doivent en faire uſage. Je finirai par dire que cet officier ſe propoſant de ſuivre ces travaux, en naviguant pour le commerce pendant la paix, il ne peut être que très-utile, par ſes ſuccès perſonnels & par ſon exemple, qui, ſans doute, ſera ſuivi par toutes perſonnes aſſez inſtruites pour le faire.

Il eſt preſque inutile de dire, que pour placer ſur la *carte*, un lieu par ſa latitude & par ſa longitude, on mène par le point de la latitude, pris ſur l'échelle de cette eſpèce, une ligne parallèle à la ligne eſt & oueſt, & par le point de la longitude pris ſur ſon échelle, c'eſt-à-dire, ſur la ligne eſt & oueſt, une ligne parallèle à la ligne nord & ſud, ou à l'échelle des latitudes, & que le point d'interſection de ces deux lignes, eſt la poſition du lieu. Quand on a trouvé ainſi les poſitions du plus grand nombre de points poſſible, on en conclut la poſition des autres, ſuivant les connoiſſances ſecondaires qu'on peut avoir d'ailleurs ſur leurs ſituations reſpectives, & l'on trace de même les contours des côtes auſſi exactement qu'il eſt poſſible, avec les vues de terres qui en dépendent, ſuivant les relevemens & les deſſins qui peuvent en avoir été faits par des navigateurs inſtruits, attentifs & laborieux ; ou bien, ſuivant d'anciennes *cartes* réputées bonnes, ſi l'on en eſt réduit à la triſte reſſource de copier. Je dis la *triſte reſſource*, car c'eſt elle qui perpétue les erreurs & même les multiplie, c'eſt elle qui fait que, ſurtout en Angleterre & en Hollande, on réimprime depuis plus de cent ans, ſans aucun changement, des *cartes* qui devroient être refaites preſque entièrement.

Il ne ſuffiſoit pas encore de connoître exactement toutes les poſitions d'une *carte marine*, pour la tracer de manière qu'une fois imprimée, elle rendît le meilleur ſervice poſſible. La manière de la tracer pour l'impreſſion, demande des précautions eſſentielles, ignorées ou négligées pendant long-temps, & dont on doit la connoiſſance à M. de Fleurieu, ancien capitaine de vaiſſeau, directeur des ports & arcenaux, inſpecteur adjoint du dépôt des *cartes*, plans & journaux de la marine, de l'académie royale de marine, & de celle des ſciences, belles-lettres & beaux-arts de Lyon, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis. Je ne puis mieux faire que de laiſſer parler lui-même ce ſavant officier, ſuivant ce qu'on trouve pages 707 & ſuivantes du premier volume, du *voyage fait par ordre du roi en 1768 & 1769, en différentes parties du monde, pour éprouver les horloges marines, inventées par M. Ferdinand Berthoud.* Je ferai ſeulement une remarque. En tranſcrivant ici ce morceau de M. de Fleurieu, ſans reſtriction, j'adopte ce qu'il dit au ſujet de l'applatiſſement de la terre, relativement à la conſtruction des *cartes réduites*, & cependant j'ai dit plus haut, que pour entendre la théorie de ces *cartes*, on peut négliger cet applatiſſement, & ſuppoſer la terre parfaitement ſphérique : n'eſt-ce point une contradiction ? Je ne le crois pas. J'aurois embarraſſé inutilement mon explication, en m'efforçant d'y faire entrer une préciſion qu'on eſt ſouvent forcé de négliger ; mais je penſe auſſi qu'on doit y avoir égard toutes les fois que la *carte* à conſtruire eſt d'un aſſez grand point pour que les corrections y ſoient ſenſibles. Je laiſſe maintenant parler M. de Fleurieu.

« *De différens procédés, qui peuvent concourir à* » *rendre plus parfaites la conſtruction & l'exécution* » *des cartes marines.* En examinant un grand nom- » bre de *cartes* dreſſés au dépôt des plans & jour- » naux de la marine, j'ai fait remarquer les varia- » tions qui ſe rencontrent, à chaque pas, dans les » *cartes* d'une même partie du globe, publiées quel- » quefois dans la même année. Ces variations ne peu- » vent être attribuées qu'à l'imperfection de la mé- » thode qu'on a employée pour exécuter les *cartes* : » car ſouvent l'auteur, après avoir établi, dans des » mémoires, les poſitions des principaux lieux aux- » quelles les autres devoient être aſſujetties, ſem- » ble n'avoir aucun égard aux obſervations qu'il a » rapportées : non-ſeulement la poſition d'un même » lieu n'eſt jamais la même ſur deux *cartes* diffé- » rentes ; mais encore, dans le nombre des diver- » ſes poſitions que l'auteur lui donne, rarement » en trouvera-t-on une ſeule qui ſoit d'accord avec » celle qu'il avoit établie dans ſon mémoire. Tel » eſt le défaut auquel on s'expoſe, & qui devient » inévitable, quand on ſe contente de deſſiner les » *cartes* ſur le papier, pour les calquer enſuite ſur » le cuivre ; ou bien quand on réduit ce même » deſſin du grand au petit ou du petit au grand, » pour varier la grandeur des plans, & en multi- » plier le nombre, ſouvent ſans néceſſité. Les » défauts deviennent encore plus ſenſibles, à pro- » portion que le graveur apporte moins d'attention » à la manière dont il calque le deſſin, & à l'exécu- » tion des échelles.

» Pour parvenir à dreſſer des *cartes* plus exactes, » j'ai recherché toutes les obſervations qui pou- » voient fixer la poſition des principaux lieux con- » tenus dans la *carte* que je me propoſois d'exécu- » ter. J'ai fait uſage enſuite des meilleurs plans » connus, pour avoir la différence en latitude & » en longitude entre chaque point particulier, » & un des principaux points dont j'avois fixé la » poſition, d'après les obſervations aſtronomiques. » J'ai dreſſé une table générale de latitudes & de » longitudes ; & c'eſt d'après les quantités mar- » quées dans cette table, que j'ai deſſiné moi-même

» toutes mes *cartes* sur le cuivre. Je vais rendre » compte de quelques moyens d'exécution dont » j'ai fait usage, & je desire qu'ils puissent être » utiles à ceux qui voudroient entreprendre un » semblable travail.

» Je me suis d'abord occupé de la construction » des échelles. On sait que, dans la projection » des *cartes réduites*, qui représentent la surface du » globe terrestre, sous la figure d'un cylindre » développé, tous les parallèles, ou cercles de lon- » gitude, ont une égale étendue, depuis l'équa- » teur jusqu'aux pôles; & qu'ainsi l'échelle de lon- » gitude, commune à toutes les parties de la *carte*, » doit être une échelle des parties égales. Il n'en » est pas de même de l'échelle de latitude : à me- » sure que les parallèles s'éloignent de l'équa- » teur, les degrés du méridien doivent croître » dans le même rapport que le rayon de l'équa- » teur est plus grand que le rayon du parallèle, ou » le cosinus de la latitude; ou, si l'on veut, les » degrés du méridien croissent dans le rapport des » sécantes des latitudes. C'est d'après ce principe » qu'on a calculé les tables des latitudes croissan- » tes, & qu'il faut régler l'échelle de latitude des » *cartes marines*. On se sert de tables pour cons- » truire les échelles : chaque parallèle doit être » distant de l'équateur, d'un nombre de minutes, » ou de parties de l'équateur, égal à la quantité » qui correspond, dans la table, au parallèle qu'on » veut marquer sur l'échelle; mais, comme l'équa- » teur n'est pas compris dans ma *carte* de l'Océan » atlantique, j'ai cherché dans la table des latitu- » des croissantes, la distance entre le 14ᵉ parallèle, » qui est le premier de ma *carte*, & la ligne équi- » noxiale : on la trouve de 848,5 : il faut donc » retrancher cette quantité de la distance de cha- » que parallèle à l'équateur; & on aura chaque » distance respective au 14ᵉ parallèle. Ainsi, le 15ᵉ » parallèle est éloigné de l'équateur de 910,5 : » ôtez-en 848,5 : il restera 62 minutes, ou 1 » degré 2 minutes, pour la distance du 15ᵉ paral- » lèle au 14ᵉ. J'en ai usé de même pour tous les au- » tres, jusqu'au 47ᵉ, qui termine ma *carte* par le haut.

» Par cette méthode, on auroit la distance qu'on » doit mettre entre chaque parallèle & celui qui » est le premier de la *carte*, si la terre étoit par- » faitement sphérique; mais, en construisant des » *cartes marines*, il n'est plus permis de considérer » le globe terrestre comme une sphère parfaite, » depuis que les travaux & les observations des » astronomes françois ont constaté son défaut de » sphéricité, & déterminé la quantité de l'appla- » tissement de ses pôles. Cette découverte a fait » connoître qu'il est nécessaire de corriger les ta- » bles des latitudes croissantes. L'hypothèse qui m'a » paru mériter la préférence sur toutes les autres, » est une de celles que M. Bouguer a déduites » des opérations faites au Pérou & ailleurs, par » laquelle il établit que les accroissemens des degrés » du méridien, par rapport au premier degré, sui- » vent le rapport des quarrés-quarrés des sinus » des latitudes. Ce savant astronome a calculé quelle » devoit être, dans cette hypothèse, la correction » des tables de latitudes croissantes : il a trouvé, » qu'à 5 degrés de latitude, il falloit ôter 3 mi- » nutes de la quantité marquée dans les tables, » pour avoir la vraie distance de ce parallèle à » l'équateur : qu'à 10 degrés, il falloit ôter 6 mi- » nutes : à 15 degrés, 8 minutes, *&c.*

» D'après ces principes, j'ai dressé la table sui- » vante, qui m'a servi à construire l'échelle de » latitude de ma *carte*.

TABLE DES LATITUDES CROISSANTES, depuis le 14e parallèle jusqu'au 47e, corrigées relativement à l'aplatissement des pôles, en supposant que les accroissemens des degrés du méridien, par rapport au premier degré, suivent le rapport des quarrés-quarrés des sinus des latitudes.

LATITUDE.	DISTANCE des parallèles à l'équateur sur la sphère.	CORRECTION pour l'aplatissement des pôles, soustractive.	DISTANCE des parallèles à l'équateur sur le sphéroïde.	DISTANCE des parallèles au 14e degré de latitude sur le sphéroïde.		DISTANCE d'un parallèle à l'autre.
Degrés.	*Minutes de l'équateur.*	*Minutes de l'équateur.*	*Minutes de l'équateur.*	*Minutes de l'équateur.*	*Deg. Min. de l'équateur.*	*Deg. Min. de l'équateur.*
14	848,5	— 8	840,5	0,0 =	0. 00,0	1. 02,0
15	910,5	— 8	902,5	62,0 =	1. 02,0	1. 01,5
16	972,8	— 9	963,8	123,3 =	2. 03,3	1. 01,5
17	1035,3	— 10	1025,3	184,8 =	3. 04,8	1. 02,9
18	1098,2	— 10	1088,2	247,7 =	4. 07,7	1. 02,3
19	1161,5	— 11	1150,5	310,0 =	5. 10,0	1. 03,6
20	1225,1	— 11	1214,1	373,6 =	6. 13,6	1. 03,1
21	1289,2	— 12	1277,2	436,7 =	7. 16,7	1. 04,5
22	1353,7	— 13	1340,7	500,2 =	8. 20,2	1. 05,0
23	1418,7	— 13	1405,7	565,2 =	9. 25,2	1. 04,4
24	1484,1	— 14	1470,1	629,6 =	10. 29,6	1. 05,9
25	1550,0	— 14	1536,0	695,5 =	11. 35,5	1. 06,5
26	1616,5	— 15	1601,5	761,0 =	12. 41,0	1. 06,1
27	1683,6	— 16	1667,6	827,1 =	13. 47,1	1. 07,6
28	1751,2	— 16	1735,2	894,7 =	14. 54,7	1. 07,3
29	1819,5	— 17	1802,5	962,0 =	16. 02,0	1. 08,9
30	1888,4	— 17	1871,4	1030,9 =	17. 10,9	1. 08,7
31	1958,1	— 18	1940,1	1099,6 =	18. 19,6	1. 09,3
32	2028,4	— 19	2009,4	1168,9 =	19. 28,9	1. 11,2
33	2099,6	— 19	2080,6	1240,1 =	20. 40,1	1. 10,9
34	2171,5	— 20	2151,5	1311,0 =	21. 51,0	1. 12,8
35	2244,3	— 20	2224,3	1383,8 =	23. 03,8	1. 12,7
36	2318,0	— 21	2297,0	1456,5 =	24. 16,5	1. 13,7
37	2392,7	— 22	2370,7	1530,2 =	25. 30,2	1. 15,6
38	2468,3	— 22	2446,3	1605,8 =	26. 45,8	1. 15,7
39	2545,0	— 23	2522,0	1681,5 =	28. 01,5	1. 16,7
40	2622,7	— 24	2598,7	1758,2 =	29. 18,2	1. 18,9

ATITUDE.	DISTANCE des parallèles à l'équateur sur la sphère.	CORRECTION pour l'aplatissement des pôles, soustractive.	DISTANCE des parallèles à l'équateur sur le sphéroïde.	DISTANCE des parallèles au 14e degré de latitude sur le sphéroïde.		DISTANCE d'un parallèle à l'autre.
Degrés.	*Minutes de l'équateur.*	*Minutes de l'équateur.*	*Minutes de l'équateur.*	*Minutes de l'équateur.*	*Deg. Min. de l'équateur.*	*Deg. Min. de l'équateur.*
41	2701,6	— 24	2677,6	1837,1 =	30. 37,1	
42	2781,7	— 25	2756,7	1916,2 =	31. 56,2	1. 19,1
43	2863,1	— 25	2838,1	1997,6 =	33. 17,6	1. 21,4
44	2945,7	— 26	2919,7	2079,2 =	34. 39,2	1. 21,6
45	3030,0	— 27	3003,0	2162,5 =	36. 02,5	1. 23,3
						1. 24,6
46	3115,6	— 28	3087,6	2247,1 =	37. 27,1	1. 27,2
47	3202,8	— 28	3174,8	2334,3 =	38. 54,3	

» *Remarque.* Dans la pratique de la navigation, où l'on emploie les mesures itinéraires, on assujettit tous les calculs à l'observation immédiate de la latitude; ce qui donne la valeur du sillage en parties de degré du méridien, quoique presque toujours sous une forme différente. Lorsqu'on cherche ensuite à déduire du calcul des routes, le progrès en longitude, à proportion du progrès en latitude, soit par l'analogie ordinaire, ou en employant un parallèle moyen entre les extrêmes de tous ceux qu'on a parcourus, soit par les tables des latitudes croissantes, ou par toute autre pratique qui renferme implicitement l'analogie ordinaire : dans toutes ces opérations, on suppose que la terre est sphérique : mais le défaut de sphéricité exige qu'on fasse une correction aux degrés de différence en longitude, qui résultent des diverses routes que le navire a suivies. Cette correction est toujours soustractive, parce que l'hypothèse de la terre sphérique, rend tous les rayons des parallèles trop courts, & conséquemment les degrés de ces cercles trop petits : d'où il suit que le même intervalle absolu, pris sur un de ces cercles, répond à un plus grand nombre de degrés qu'on ne doit en compter dans l'hypothèse de la sphère applatie. » Les pilotes doivent donc toujours se tromper » en excès, lorsqu'ils réduisent les lieux de lon- » gitude en degrés. L'erreur peut même devenir » assez sensible quand on navigue dans la zone » torride, & aux environs des tropiques; parce » que, dans ces cas, la différence entre le rayon » qu'on emploie, & celui qu'on devroit employer, » devient plus considérable. Je suppose, par exem- » ple, que le calcul des routes ait donné 300 lieues » à l'ouest, par le parallèle moyen de 20 degrés: » en réduisant les lieues en parties de cercle selon » les règles vulgaires, on concluroit que le pro- » grès en longitude a été de 15° 58′; mais le rayon » du parallèle de 20 degrés est plus petit dans la » sphère, que dans le sphéroïde, d'une cent huitième » partie; par conséquent l'intervalle de 300 lieues » occupe, sur ce cercle, un cent huitième de trop » de parties de degré, qu'il faut retrancher du » résultat. Le $\frac{1}{108}$ de 15° 58′, est à-peu-près 9 » minutes : les 300 lieues vers l'ouest, ne don- » neront donc que 15° 49′ de progrès en longitude » sur le sphéroïde.

» M. Bouguer, dans sa *Figure de la terre* (page » 319), a calculé la correction qu'il faut appli- » quer à la réduction des lieues de longitude, selon » les différentes latitudes.

[illegible]	Corrections soustractives.	Latitudes moyennes.	Corrections soustractives.	Latitudes moyennes.	Corrections soustractives.
0 d	$\frac{1}{112}$	45	$\frac{1}{128}$	70 d	$\frac{1}{414}$
10	$\frac{1}{112}$	50	$\frac{1}{144}$	75	$\frac{1}{665}$
20	$\frac{1}{108}$	55	$\frac{1}{170}$	80	$\frac{1}{1518}$
30	$\frac{1}{109}$	60	$\frac{1}{212}$	85	$\frac{1}{5770}$
40	$\frac{1}{118}$	65	$\frac{1}{280}$	90	

» Il convient de ne pas négliger cette petite » correction, quand on navigue sur des *cartes* » dont les longueurs des degrés de latitude ont » été corrigées, ainsi que sur les nôtres, relative- » ment à l'applatissement des pôles.

» Quand on a dressé la table qui doit régler la » distance de chaque parallèle à l'équateur, il s'agit » de construire les échelles sur le cuivre même, car » on ne doit jamais les tracer sur le papier pour les » appliquer ensuite & les calquer sur la planche : on » courroit risque d'avoir des divisions qui ne se cor- » respondroient pas toujours sur les échelles oppo- » sées, ou qui n'auroient pas entre elles le rapport » qu'elles doivent avoir.

» J'appellerai lignes parallèles, toutes celles qui » sont horisontales ou parallèles à l'échelle de longi- » tude, & lignes perpendiculaires, toutes celles qui » sont parallèles à l'échelle de latitude (*a*).

» La première opération, celle qui exige » grande précision, consiste à tracer sur la p » un chassis qui soit parfaitement d'équerre s » quatre angles. Pour y parvenir, on tracera » de la planche, à la distance où l'on veut » l'échelle de longitude, une ligne parallè » toute la longueur du cuivre. Sur le milieu d » parallèle, on élevera une perpendiculaire. A » & à gauche de la perpendiculaire, & à égales » ces, on marquera sur la parallèle, le po » le chassis doit se terminer dans le sens de l » gueur : un autre point, au haut de la perpe » laire, indiquera la limite du chassis sur la ha » On prendra avec un compas à verge, la di » de la parallèle au point d'en haut : avec un s » compas, on prendra la distance de la perpe » laire, à un des points extrêmes de la par » Ces ouvertures de compas serviront à for » chassis entier, en traçant de petits arcs qui se » sent : les points d'intersection indiqueront le » met des angles supérieurs. Par ces points, » rera la parallèle d'en haut ; & on abaissera un » pendiculaire de chaque côté, sur la parallèl » bas. Le chassis sera un rectangle parfait (*b*)

» On doit d'abord tracer l'échelle de longi » puisque ce sont les parties de cette échel » donnent les mesures pour construire l'échel » latitudes croissantes. Tous les degrés de lon » sont égaux : ainsi, il suffit de faire une éche » parties égales, en ayant soin de proportionn » tendue particulière du degré, sur le nombre d » visions qui doivent être comprises dans l'ét » entière de l'échelle. On réussiroit difficilem

(*a*) « Les instrumens dont il faut être pourvu pour tracer des *cartes* sur le cuivre, sont ceux-ci ; 1°. une règle d'acier, mince & bien dressée : on en fait une très-bonne avec un ressort de pendule ; 2°. une pointe d'acier trempé, d'une ligne de diamètre, & une seconde d'une demi-ligne, l'une & l'autre arrondies au tour ; 3°. deux compas à verge ; 4°. un petit compas à quart-de-cercle ; 5°. un grattoir ou ébarboir ; 6°. un brunissoir ».

« Toutes les pointes des compas doivent être très-fines ».

« Pour éprouver si la règle est bien dressée, on tirera une ligne très-fine, de deux points donnés à une grande distance ; en changeant ensuite la règle bout pour bout, mais en conservant toujours le même côté, ou la même tranche, on tirera une seconde ligne des deux mêmes points : si, en aidant ses yeux d'une bonne loupe, on reconnoît que les deux lignes se confondent exactement sur toute leur longueur ; on peut être assuré que la règle est parfaitement droite : mais, si ces lignes paroissent séparées en quelques endroits, c'est une preuve que là il y a des parties convexes ou concaves à la règle. On la présentera de nouveau sur les lignes tirées, & on marquera avec de la craie, les parties qui peuvent être concaves & celles qui seront convexes : on travaillera ensuite à corriger ces défauts, en se servant d'une pierre à l'huile pour user toutes les parties convexes, & ramener ainsi to règle au niveau de la partie la plus concave ».

(*b*) « Les ouvriers qui préparent les planch cuivre, sont dans l'usage de les bomber, afin de ner plus de facilité au graveur qui court mo risque alors d'engager la pointe du burin ; m planches qu'on destine à des *cartes marines*, d être parfaitement planes ».

» faire des degrés égaux, si on vouloit les marquer » successivement avec une même ouverture de com- » pas, égale à la longueur d'un degré : il vaut mieux » prendre une ouverture qui comprenne 20 degrés, » par exemple, & qui marquera d'abord les degrés » de 20 en 20 : on en prendra ensuite la moitié, qui » donnera la division de 10 en 10 : la moitié de » celle-ci donnera la division de 5 en 5. Quand on » sera arrivé à cette dernière, on subdivisera un des » intervalles en cinq parties égales, en y apportant » la plus grande précision, & en aidant ses yeux de » la loupe. On reprendra alors l'ouverture de com- » pas de 5 degrés; & en plaçant successivement une » des pointes sur chacune des cinq divisions, l'autre » pointe ira marquer cinq autres divisions au-delà des » cinq premières. On procédera de la même ma- » nière, jusqu'à ce qu'on arrive à l'autre extrémité » de l'échelle. Ce que je viens de dire pour les degrés » entiers, doit s'entendre pareillement pour les sub- » divisions du degré. Il convient de faire tomber » une division sur la ligne perpendiculaire du milieu : » ce qui donnera plus de facilité pour vérifier la cor- » respondance des roses de vents, quand on les aura » tracées.

» Les mêmes ouvertures de compas qui servent à » construire la première échelle, servent pareillement » pour les autres qu'on veut tracer sur la *carte*, tant » celles qu'on rapporte au méridien de Paris, que » celles qu'on voudroit rapporter à d'autres méri- » diens.

» Si l'on se proposoit de faire plusieurs *cartes* au » même point, on abrégeroit le travail des échelles » de longitudes, en traçant d'abord une échelle de » parties égales sur une règle de cuivre : on aligne- » roit cette règle avec l'échelle de longitude : on les » mettroit de niveau, & on fixeroit le tout avec de » la cire. On prendroit alors une ouverture de com- » pas qui fût toujours la même, comme de 20 de- » grés, par exemple; & en posant une des pointes » du compas successivement sur chaque pointe de » division de l'échelle de parties égales tracée sur la » règle, l'autre pointe marqueroit des divisions égales » sur l'échelle de longitude de la *carte*.

» Quand l'étendue du degré n'est pas assez grande » pour qu'on puisse le diviser en 60 parties ou mi- » nutes, il convient de placer une échelle de parties » proportionnelles à une des extrémités de l'échelle » de longitude. Par exemple, si, comme dans notre » *carte* de l'Océan atlantique, les degrés sont subdivisés » de 10 en 10 minutes; on tracera cinq parallèles à » égales distances : on prendra en dehors de l'échelle, » l'intervalle d'une division; & on abaissera une per- » pendiculaire qui coupera les cinq parallèles, & qui » formera un petit rectangle avec la perpendiculaire » qui marque le commencement de la graduation de » l'échelle; si l'on tiroit une diagonale dans ce petit » rectangle, on auroit les divisions de 2 en 2 mi- » nutes; mais, pour les avoir de 1 en 1, on divi- » sera en deux parties égales un des petits côtés du » rectangle; & du point de milieu, on tirera une » ligne à chaque angle formé sur le côté opposé. Cette » échelle de parties proportionnelles est utile, non- » seulement pour construire l'échelle de latitude, mais » encore pour déterminer avec exactitude les posi- » tions des différens lieux qui doivent être rapportés » sur la planche.

» L'échelle des latitudes croissantes se construit avec » le secours de la table que j'ai donnée. Je veux » placer, par exemple, le vingtième parallèle qui » doit être distant du quatorzième (le premier de » ma *carte*), de 373,6 minutes de l'équateur, ou de 6 » degrés 13 minutes $\frac{2}{3}$: je prends sur l'échelle de lon- » gitude, avec le compas à verge, un intervalle de » 6 degrés 10 minutes; & pour y ajouter 3 mi- » nutes $\frac{2}{3}$ qui manquent à l'intervalle demandé, je pose » le compas sur la quatrième parallèle de l'échelle de » parties proportionnelles, de manière qu'une des » pointes tombe sur la perpendiculaire qui termine l'é- » chelle de longitude; je prends alors un point d'appui » sur l'autre pointe; & en faisant tourner la vis sans » fin, qui doit être à une des extrémités du compas, je » fais avancer la première pointe jusqu'à ce qu'elle » arrive au point qui marque 4 minutes sur l'échelle » de parties proportionnelles, ou un peu moins, » parce qu'il ne faut ici que trois minutes $\frac{2}{3}$. L'ou- » verture de compas est donc de 6 degrés 13 mi- » nutes $\frac{2}{3}$ de l'équateur. Je porte cette ouverture sur » l'échelle de latitude; & en posant une des pointes » sur la première parallèle d'en bas, l'autre pointe » marque le point où doit être placé le vingtième » parallèle. On rapportera de la même façon les dis- » tances de chaque parallèle au premier parallèle de » l'échelle; & on ne prendra jamais la différence d'un » parallèle au suivant, pour régler leurs distances mu- » tuelles.

» Quand on a marqué tous les parallèles des de- » grés entiers; on subdivise chaque intervalle en un » nombre de parties égales, en 6, par exemple, si » l'on veut avoir des divisions de 10 en 10 minu- » tes. Cette méthode n'est pas géométriquement » exacte; puisque les subdivisions, en s'éloignant de l'é- » quateur, devroient croître dans le même rapport que » les degrés eux-mêmes; mais une plus grande pré- » cision seroit superflue dans la pratique : car, en » jettant les yeux sur la table des latitudes croissantes, » on peut voir que l'accroissement entier d'un degré » à l'autre est quelquefois insensible, jusqu'à ce qu'on » soit parvenu au quarante-cinquième parallèle. Si, » cependant on exécutoit à très-grand point, il fau- » droit placer d'après les tables, les parallèles des » demi-degrés, au moins pour les latitudes qui sont » au-dessus du quarante-cinquième parallèle.

» On pourroit tracer sur la planche, des échelles » de parties proportionnelles pour l'échelle des lati- » tudes; mais tous les degrés étant inégaux, chacun » d'eux exige une échelle particulière. On tracera, » si l'on veut, les proportionnelles à part sur une rè- » gle de cuivre. Pour cet effet, on tirera sur cette » règle six lignes parallèles à distances égales : on rap- » portera sur ces lignes une des subdivisions de cha-

» que degré ; & après les avoir divisées chacune en » deux parties égales, on tirera deux lignes obliques » dans chaque petit rectangle qu'on aura formé, ainsi » que je l'ai dit pour l'échelle de longitude. On aura » donc, sur les mêmes parallèles, autant de petits » rectangles, divisés proportionnellement, qu'il y a » de degrés dans l'échelle de la *carte* : ces rectangles, » que nous supposons ici avoir pour largeur 10 mi- » nutes, ou le sixième d'un degré, donneront les di- » visions de minute en minute ; puisque les six pa- » rallèles divisent la hauteur des côtés en cinq parties » égales.

» On est dans l'usage de tracer une échelle de » lieues sur les *cartes* réduites : & cette échelle doit » être parallèle & proportionnelle à celle des latitu- » des ; c'est-à-dire, que les lieues doivent croître, » dans le même rapport que les degrés, en s'éloi- » gnant de l'équateur ; l'échelle des lieues est donc » elle-même une échelle de latitudes croissantes, dont » la numération seulement est différente : les inter- » valles des degrés y sont subdivisés en 20 parties » qui indiquent les lieues. Si le peu d'étendue des » divisions ne permettoit pas qu'on les subdivisât en » 20 parties, on se contenteroit de les subdiviser en » quatre, pour avoir les lieues de 5 en 5.

» On peut aussi tracer une échelle des heures, » qui sera parallèle à l'échelle de longitude. Pour en » régler la division, on doit se souvenir que 15 de- » grés de longitude équivalent à 1 heure : on pren- » dra donc un intervalle de 15 degrés, qui donnera » la division d'heure en heure : on subdivisera en- » suite cet intervalle en quatre parties égales, pour » avoir les quarts : & ceux-ci seront subdivisés chacun » en 15 autres parties, pour donner les minutes. On » doit disposer l'échelle des heures, de manière que » le point de zéro, ou de midi, coïncide avec le » méridien qu'on aura choisi pour le premier de la » *carte*. Ainsi la première heure coïncidera avec le » méridien de 15 degrés : la deuxième avec celui de » 30 ; la troisième avec celui de 45, *&c.* Chaque » point de l'échelle des heures indiquera donc l'heure » qu'il est à Paris (s'il est le premier méridien de la » *carte*) à l'instant qu'il est midi sous le méridien qui » passe par le point donné sur l'échelle.

» Quand toutes les échelles sont tracées sur le cui- » vre avec une pointe, on peut les faire passer tout » de suite au burin, & y mettre les chiffres.

» Il faut faire attention qu'en construisant une *carte* » sur le cuivre même, l'est doit être à gauche, & » l'ouest à droite : le nord & le sud ne chan- » gent pas.

» Il s'agit actuellement de tracer la *carte* ou le » plan, c'est-à-dire, de placer chaque cap, chaque » port, chaque pointe, *&c.* d'après les quantités qu'on » a calculées, & qui sont portées dans la table de la- » titudes & de longitudes.

» Supposons, par exemple, qu'on veuille placer le » cap Finistère, dont la latitude est 42 degrés 51′ » 50″, & la longitude de 11 degrés 38′ 30″. Je » prendrai d'abord sur l'échelle de latitude, la dis- » tance de la première parallèle d'en bas à » grés 50′ : je présenterai le compas avec ce » verture, sur l'échelle des parties proportio » de latitude ; je l'alignerai sur la parallèle c » donner 2 minutes, en plaçant une des poi » le rectangle qui appartient au quarante-de » degré ; je prendrai un point d'appui sur » pointe, & en faisant tourner la vis sans fin, » marcher la première pointe, jusqu'à ce qu'e » vienne au point qui marque 2 minutes, ou » moins, parce qu'il ne nous faut ici que » L'ouverture entière du compas me donnera » tance qu'il doit y avoir entre la première para » bas de la *carte*, & le cap Finistère, c'est-à- » latitude de ce cap.

» Pour avoir sa longitude, qui est de 11 » 38′ 30″, je prendrai, avec un second c » la distance entre la perpendiculaire de la g » & le point de l'échelle de longitude, qui » 11 degrés 30′ : j'aurai recours à l'échelle » ties proportionnelles, pour augmenter l'ou » de compas, de 8′ 30″ ; & l'ouverture aug » donnera la distance qu'il doit y avoir entre » pendiculaire de la gauche & le cap Finistère » à-dire, la longitude de ce cap.

» Pour marquer actuellement sur la planche » sition du cap Finistère, on fixera une des » du compas de latitude sur le point de la pr » parallèle de l'échelle de longitude, qui ré » 11 degrés 38′ ½ : avec l'autre pointe, on » un petit arc de cercle.

» On placera de même une des pointes d » pas de longitude sur la perpendiculaire de » che, au point qui marque 42 degrés 51 » & avec l'autre pointe, on tracera un seco » Le point d'intersection des deux arcs don » position du cap Finistère.

» On peut aussi se dispenser de tracer le » arc : il suffit de marquer un point sur le pr » quand la pointe du compas de longitude » contrera. Mais on doit aider ses yeux de la » pour s'assurer que le point tombe exactem » le trait du premier arc, ou que ce trait di » point en deux parties égales.

» On effacera ensuite, avec le brunissoir, » tits traits inutiles, pour ne laisser subsister » point de position, qu'il faut avoir soin » ber (*c*) avant que de passer le brunisso » crainte qu'on ne comblât le point avec la r

» On placera de la même manière, & a » mêmes attentions, tous les lieux qui feron » qués dans la table de latitudes & de long » Mais, afin d'éviter la confusion qui pourroit r » d'un trop grand nombre de points, placés à

(*c*) « Ebarber, c'est abattre avec le ventre d'u tranchant (ou avec un tiers-point d'acier qu'on *ébarboir*) les petites lèvres, ébarbures ou rebar se forment sur la planche, à chaque coup de bu à chaque coup de pointe ».

» sur le cuivre, il convient de dresser la *carte* par » parties. Supposons, par exemple, qu'on ait posé » tous les points compris entre le cap Finistère & » la rivière d'Ouro sur la côte de Portugal, il s'a- » git de remplir les intervalles ou de dessiner la con- » figuration de la côte d'un point à l'autre. Pour cet » effet, tirez une portion du méridien de Finistère, » jusqu'à la rencontre du parallèle de la rivière d'Ouro, » & une portion du méridien de l'Ouro, jusqu'à la » rencontre du parallèle de Finistère : cette partie de » la côte, se trouvera ainsi renfermée dans un rec- » tangle. Divisez les grands côtés de ce rectangle en » 12 parties égales, par exemple, & les petits côtés » en six : par tous les points, tirez légérement des » perpendiculaires & des parallèles, vous aurez un » treillis composé de 72 petits rectangles. Faites la » même opération, au crayon, sur le plan de dé- » tail, ou le grand plan de la côte que vous vous » proposez de réduire; vous aurez des figures sem- » blables sur le plan & sur le cuivre. Vous copierez » ensuite chaque portion de la côte comprise dans » chaque carreau, en ayant soin de conserver tou- » jours les points que vous avez marqués d'après » votre table, & d'y assujettir les parties voisines, dont » vous ne devez prendre que la configuration sur le » grand plan. Cette manière de copier les détails d'une » côte est exacte : c'est ce qu'on nomme craticuler. » Vous réussiriez mal, si vous vouliez réduire, du » grand au petit, à l'aide du singe ou du pantogra- » phe ; parce que les positions absolues de vos points » principaux n'étant pas toujours les mêmes que celles » du grand plan, les contours réduits pourroient ne » pas coïncider avec vos points donnés.

» Pour plus de facilité, il convient de calquer avec » un papier huilé ou verni, le plan qu'on veut co- » pier : on tracera ensuite les carreaux sur le revers » du papier; & par ce moyen, le dessin se trouvera » disposé dans le même sens où il doit l'être sur la » planche, c'est-à-dire à gauche.

» Quand tout le trait de la côte sera dessiné sur le » cuivre, on le fera passer au burin; on l'ébarbera, » & on effacera avec le brunissoir les portions de » parallèles & de méridiens, ainsi que les petits car- » reaux qu'on avoit tracés pour se diriger en dessi- » nant les contours particuliers de la côte. On y » mettra la lettre; c'est-à-dire, qu'on fera écrire les » noms des ports, des caps, des villes, *&c.*

» Il ne restera plus qu'à tracer les roses de vents. » Cette opération qui paroît fort compliquée, est une » des plus simples. On marque un point sur la ligne » perpendiculaire du milieu, à distances égales du » haut & du bas du chassis : de ce point, comme cen- » tre, on décrit un cercle (*d*), avec un rayon qui soit » un peu moindre que la demi-hauteur du chassis. On » divise ce cercle en 32 parties égales, qui donnent, » tout-à-la-fois, les 32 aires de vents de la rose du » milieu, & ceux de seize autres, dont les points de » division du cercle, pris de deux en deux, devien- » nent les centres. En jettant les yeux sur notre » *carte* de l'Océan atlantique, on verra que les aires » de vents des différentes roses rentrent tous les uns » dans les autres. Prenons, par exemple, sur la *carte* » la première rose par en haut, située à droite de la » ligne du milieu : on voit que la ligne de l'O. $\frac{5}{4}$ » S. O. — E. $\frac{1}{4}$ N. E. de cette rose appartient égale- » ment à la deuxième rose de la gauche : son E. S. » E. — O. N. O. appartient à la troisième de la » gauche; son S. E. $\frac{1}{4}$ E. — N. O. $\frac{1}{4}$ O. à la quatriè- » me : & ainsi des autres rumbs, en faisant le tour » du cercle : chaque rose tient à chacune des seize » autres par une de ses lignes.

» En traçant les lignes des roses avec une pointe » d'acier, on doit avoir attention de ménager les » points du cercle qui indiquent les centres : sans cette » précaution, on risqueroit de ne plus retrouver exac- » tement les mêmes centres, quand on voudroit tra- » cer les derniers rumbs. On ne doit jamais man- » quer d'ébarber une ligne dès qu'elle est tirée. Les » huit aires de vents principaux doivent être mar- » qués fortement avec la pointe, parce qu'ils sont » destinés à être repoussés & épaissis au burin. L'E. » N. E. l'O. S. O., *&c.* qui seront ponctués, doi- » vent être tracés fort légérement. Les huit autres » seront suffisamment marqués avec la pointe d'acier, » si l'on a eu soin d'appuyer la main.

» Pour s'assurer que toutes les roses sont tracées » avec exactitude, il faut examiner si les lignes ana- » logues, qui vont aboutir, de part & d'autre, aux » échelles, y correspondent à des divisions qui soient » également distantes de la perpendiculaire du milieu, » si c'est à l'échelle de longitude; & du haut ou du » bas du chassis, si c'est à l'échelle de latitude. Par » exemple, je vois que le N. E. de la deuxième rose » par en haut à droite sur l'épreuve (& à gauche sur » le cuivre), aboutit à un demi-degré de l'échelle » supérieure de longitude : les analogues de cette ligne, » c'est-à-dire, celles qui font un même angle avec » les méridiens, telles que le N. O. de la deuxième » par en haut à gauche, le S. O. de la deuxième par » en bas à gauche, le S. E. de la deuxième par en » bas à droite, doivent pareillement aboutir à un » demi-degré de l'échelle de longitude. On vérifiera » de la même manière toutes les lignes qui aboutis- » sent aux échelles de latitude. On observera encore » que les lignes analogues doivent former des figu- » res semblables, & avoir des points de section cor- » respondans, dans tout le corps de la *carte*, à droite » & à gauche, en haut & en bas. Si le grand cer- » cle qui a servi à placer les roses de vents, a été » divisé avec précision; si toutes les lignes ont été » tirées exactement d'un centre à l'autre; toutes les » conditions qu'on exige doivent se trouver rem- » plies.

» L'expérience & la pratique suppléeront à un » grand nombre de détails d'exécution, dont il eût

(*d*) « Le trait de ce cercle doit être très-fin, & tel » qu'on puisse l'effacer aisément avec le brunissoir ».

» été superflu d'occuper l'attention du lecteur. Je n'ai » pas prétendu donner un traité complet de la » construction des *cartes marines:* j'ai tâché seulement d'en dire assez pour mettre les jeunes officiers à portée de se passer d'un géographe, quand » ils veulent dresser des *cartes*. Si l'on a fait attention à toutes les erreurs que j'ai relevées & » corrigées dans une partie de la *Collection du dépôt*, on a dû s'appercevoir que le plus grand » nombre de ces erreurs peuvent être attribuées » à la négligence du rédacteur, & à un vice habituel dans l'exécution. Il importe que tous ceux » qui voudroient se livrer à ce genre de travail, » soient convaincus qu'on ne doit jamais se permettre de calquer des dessins sur le cuivre; mais » que les échelles & le plan doivent être composés & tracés sur la planche même, si l'on » veut être assuré que les positions des lieux sur » la *carte*, seront exactement conformes aux déterminations qui auront été portées dans les » tables, d'après les meilleures observations.

» Il résultera plusieurs avantages de la méthode » que je propose.

» 1°. Les tables de latitudes & de longitudes » feront connoître, au premier coup-d'œil, tous » les points qui ont été fixés d'après des observations astronomiques; on remarquera, en même » temps, quels sont ceux qui dépendent de la » position des premiers, & sur quelles *cartes* les » différences respectives ont été prises; & dans le » cas où de nouvelles observations obligeroient à » déplacer les premiers points, on fera faire un » mouvement égal à tous ceux qui en dépendoient.

» 2°. Si l'on veut exécuter le plan d'une même » partie du globe au grand & au petit point, on » ne sera plus dans le cas d'employer des procédés méchaniques, pour agrandir ou réduire » les plans, ce qui altère toujours la justesse des » positions données; mais on construira le nouveau plan à neuf sur le cuivre, d'après les » quantités des tables.

» 3°. Par ce moyen, on ne s'exposera plus à faire » varier sans cesse les positions des mêmes lieux: » l'accord régnera entre tous les plans; les différentes parties du globe auront des places fixes, » jusqu'à ce que de nouvelles observations aient » prouvé la nécessité de corriger les premières » positions qu'on avoit adoptées, & dans ce cas, » on commencera par corriger les tables même, » sur lesquelles on doit construire les *cartes*».

CARTIER, (*Galère.*) *Voyez* QUARTIER *du courtier.* (*B.*)

CARTON, s. m. suivant le *Dictionnaire* de M. Savérien, c'est un recueil *in-folio* de cartes marines; mais ce mot ne me paroît pas particulier à la marine. (*B.*)

CARTOUCHE, s. f. c'est un rouleau de papier, cylindrique, formé sur une baguette de bois, dans lequel on met une balle de calibre, & la charge de poudre des fusils de munition, ou pisto bordage. (*V*B*)

CARTOUCHIER, s. m. c'est le fou couvert en cuir, dans lequel on met v trente cartouches, que l'on donne à chaque de la mousqueterie, quelque temps avant bat. (*V*B.*)

CASERNET, *ou* CAZERNET, s. m. *voyez* T *loch.* Les *cazernets* sont aussi de petits regis tatifs que l'on fournit à différens maîtres, pc notes de diverses consommations, comn exemple, aux maîtres charpentiers pour te moire de la dépense des bois dans les const & radoubs. (*V*B*)

CASSE-ESCOTTE, s. m. (*Galère.*) qu'on frappe sur l'écoute, pour border la voi

CASSER, (*Méditerranée.*) *Voyez* HALE

CASTAGNOLE, s. f. (*Galère.*) les *ca* sont des morceaux de bois, percés chacun trous, & dont chacun est fixé à une des r de la tente. On y passe les cargues qui se carguer cette tente. (*B.*)

CASTOR ET POLLUX. *Voyez* FEU ELME. J'avertis d'avance, contre toutes le stitions qui peuvent subsister encore à ce que ce météore n'est jamais qu'une aigret trique, ou quelque gas inflammable actue enflammé. *Voyez* AIGRETTE *électrique*, *Dictionn. de Physique*, qui fait partie de la *Encyclopédie. Voyez-y* aussi GAS, ou *Dictionnaire de Chymie.* (*B.*)

CATANETTES. *Voyez* CANTANETTES.

CATHURI, *Voyez* CATURI. (*V***)

CATHURES, *Voyez* CATURS *ou* C (*V***)

CATIMARON, c'est une espèce de r gulaire par ses extrémités, fait de plusieu de bois, liées les unes avec les autres; il Indiens des côtes de Malabar & Coromand faire la pêche à la ligne, le long de la terre ou trois lieues au large. (*V*B*)

CATURI, *ou* CATHURI, *Voyez* A (*V*A*)

CATURS, CATHURS *ou* CATHURES, des vaisseaux de guerre de Bantam qui so bés & aigus par les bouts, & qui portent u tissue d'herbes & de feuilles d'arbres. (*V**

CAVALET *de caïque*, ou mieux, *de* m. (*Galère.*) on nomme ainsi chacun des lesquels est posé le *caïc*, lorsqu'il est à bo

CAVALINE, s. f. (*Galère.*) on nom les pièces de deux, placées sur les pièces de qui forment le premier plan de la galère, que la *cavaline* porte sur deux pièces de & que le plan vertical passant par son suivant sa longueur, passe entre les deux p quatre, aussi suivant leur longueur; c'e position de la pièce de deux comme à qui lui fait donner le nom de *cavaline.* (*B*

CAVE *du capitaine*, s. f. c'est un esp

l'on prend dans la cale, depuis la cloison des soutes à pain & aux poudres, jusqu'à trois, quatre ou cinq pieds sur l'avant, suivant la grandeur des bâtimens, à laquelle distance, on établit une autre cloison. Cet espace sert à renfermer les vins & autres objets faisant partie des provisions de table du capitaine ; il y a un écoutillon au faux-pont, pour descendre dans cette *cave*, qui doit être au moins de grandeur à y pouvoir passer une barique. *Voyez* EMMENAGEMENS. (*V***)

CAYENNE, s. f. les vaisseaux armés, dans le port, ne pouvant faire la cuisine à bord, où il n'est pas permis d'avoir du feu, ont des cuisines à terre où l'on fait bouillir les chaudières : c'est ce que l'on appelle *la cayenne*. On appelle aussi *cayenne* des casernes à matelots, où ils sont logés, & où ils vivent à la ration comme à bord, en attendant qu'ils soient armés. (*V***)

CAYES, s. f. c'est un terme des isles de l'Amérique qui signifie une chaîne de roches ordinairement assez molles, ou de bancs de sables ; le tout assez uni, assez à la même hauteur au-dessous ou au-dessus de l'eau ; souvent couvert de vase ou de quantité d'herbages. C'est sur-tout au nord de Saint-Domingue, dans ce qu'on nomme les débouquemens, ou aux environs, qu'on trouve ces sortes de dangers, du moins, sous cette dénomination : comme la *caye* d'argent ou les *cayes* d'argent, la *caye* de sable, la *caye* françoise, *&c.* Plusieurs sont à fleur d'eau, & aucunes ne sont fort élevées au-dessus, alors elles prendroient d'autres noms. Plusieurs contiennent beaucoup de madrépores, & sur-tout du corail ; la chaleur de ces parages étant très-propre à la multiplication des insectes. (*B*)

CAZERNET, *Voyez* CASERNET. (*V***)

C E

CÈDRE, s. m. c'est un très-grand arbre dont le bois est presque incorruptible ; il est très-propre pour la construction des vaisseaux, parce que son amertume le préserve de la piqûre des vers. (*V*B*)

CEINTE-BAS, commandement à la chiourme d'une galère de s'asseoir sur les bancs. (*B.*)

CEINTRER *un vaisseau*, l'entourer de plusieurs tours d'un cable ou grêlin, afin de le lier, lorsqu'on a lieu de craindre qu'il ne s'entr'ouvre, soit pour avoir éprouvé une fatigue considérable de quelque branche d'ouragan, soit à cause de sa vétusté, qui ne lui permettroit pas de soutenir une grosse mer. Ce remède ne s'emploie que dans une extrémité fâcheuse, & il convient d'autant mieux de ne pas s'exposer légérement à la nécessité d'y avoir recours, qu'il ne peut tranquilliser qu'à un certain point. (*V*E*)

CEINTURE, s. f. pièces de charpente d'épaisseur, qui entourent les vaisseaux & servent à leur liaison. Les préceintes sont des *ceintures* extérieures. On met des *ceintures* intérieures à des vaisseaux qui commencent à se délier, & cette opération, bien faite, prolonge leur durée. (*V***)

CEINTURE, s. f. (*Galère*), haubans & palans frappés aux deux tiers du mât, en comptant de bas en haut, pour le soutenir quand on *vire la galère en quille*. *Voyez* VIRER *en quille*, ou ABATTRE *en carène*. (*B*)

CEINTURETTE, s. f. (*Galère*), ligature des haubans au haut du mât, au-dessous du calcet. (*B*)

CENSAL, s. m. nom que l'on donne dans nos ports de la Méditerranée aux agens de change & courtiers de marchandises entre les mains desquels doivent passer toutes les opérations, tant soit peu considérables, de commerce. Les *censaux*, à Marseille, sont en charge, & cet office forme un état distingué : ils parviennent aux premières charges de la ville, comme les négocians du premier ordre : au surplus, *voyez* le *Dictionnaire du commerce*, faisant partie de la présente Encyclopédie. (*V***)

CENSERIE, s. f. fonction de censal. (*V***)

CENTAINE, *ou* COMMANDE, s. f. liure faite avec une menue livarde pour tenir en respect les menus écheveaux, ou les paquets de petits cordages. (*V***)

CENTRALES (*forces*) les *forces centrales* sont particuliérement les forces contrifuge & contripète. *Voyez* ces mots. (*V***)

CENTRE *de gravité*, on peut supposer un corps coupé en deux parties par un plan vertical, suspendu au moyen d'un axe horisontal, sur lequel ce plan tourne librement ; la section tellement située, que les deux parties du solide, adhérentes, si l'on veut, au plan vertical, soient en équilibre. On conçoit que cette section peut se faire d'une infinité de manières, c'est-à-dire, qu'on peut supposer, dans le corps, une infinité de sections, ayant le même effet. Imaginons-en seulement trois. La rencontre de deux de ces sections formera une ligne droite, qui sera coupée en un point par la troisième (section) ; ce point est le *centre de gravité* sur lequel toutes les parties ambiantes, environnantes, sont en équilibre, dans quelque position qu'on y mette le corps : car en supposant une quatrième section qui ne passât pas par ce point, & qui eût le même effet de tenir les deux parties du corps en équilibre, elle couperoit la ligne formée par la rencontre des deux premières sections en un autre point, & en considérant cette ligne comme une verge ou fléau de balance, il se trouveroit dans ce levier, deux points d'appui, les deux parties du corps ne changeant pas de pesanteur, ni de disposition à son égard : ce qui répugne à l'idée vulgaire d'une chose qui se passe journellement sous nos yeux : au surplus, les principes de la méchanique qu'il faut chercher dans le *Dictionnaire de Mathématique*, faisant partie de la présente Encyclopédie, mènent à une définition plus satisfaisante de ce terme.

C'est dans le *centre de gravité* que l'on considère tous les effets de la pesanteur ; sa recherche à l'égard du vaisseau est indispensable, pour en connoître la stabilité. *Voyez* STABILITÉ, CENTRE *de*

gravité de déplacement, ou *de figure*, CENTRE *de gravité de systême*. (*V***)

CENTRE *de gravité de déplacement* ou *de figure*. Lorsqu'un corps est symmétrique & composé de parties homogènes, la recherche du *centre de gravité* en a moins de difficultés, & d'autant moins qu'elle est plus symmétrique. La sphère, le plus symmétrique de tous les corps, a son *centre de gravité de figure* dans son *centre*. Si les parties en sont absolument homogènes, ce *centre* est aussi absolument son *centre de gravité*. Le *centre de gravité de déplacement* d'un vaisseau (*Voyez* DÉPLACEMENT) est dans un plan vertical coupant la carène suivant sa longueur en deux parties égales & semblables; si la similitude avoit lieu aussi entre ses extrémités, le *centre de gravité* seroit pareillement dans un plan coupant cette carène, suivant sa largeur, toujours en deux parties égales & semblables, & il se trouveroit par conséquent dans l'intersection des deux plans coupant suivant la longueur & suivant la largeur; il n'y auroit que la hauteur, sur cette ligne, à en rechercher. Enfin, la recherche du *centre de gravité de figure* dans un corps, se fait d'après les dimensions & positions de ses différentes parties, sans avoir égard à la pesanteur, que l'on suppose uniforme, ce qui convient particuliérement au *centre de gravité de déplacement*. *Voyez* pour la théorie des *centres de gravité*, le *Dictionnaire de Mathématiques*, faisant partie de la présente Encyclopédie, & pour les calculs qui en résultent, le mot STABILITÉ. (*V***)

CENTRE *de gravité de systême*, le *centre de gravité d'un systême* de corps, & particuliérement du vaisseau, comme composé de parties hétérogènes, ainsi qu'il l'est, exige pour sa recherche, un calcul plus long que pénible, lorsqu'on a bien conçu tout ce qui est dit en méchanique sur les *centres de gravité* (*Voyez* pour ce sujet, le *Dictionnaire de Mathématiques*, faisant partie de la présente Encyclopédie), & que l'on a une parfaite connoissance du navire armé dans toutes ses parties, tant à l'égard de leur emplacement, qu'à celui de leur grandeur & de leur pesanteur spécifique. Tout se réduit à faire la somme des momens, relativement à deux plans horisontal & vertical-latitudinal, & à diviser chacune de ces deux sommes par le poids du tout: on a, alors, la position du *centre de gravité* en hauteur & à l'égard de la longueur; &, d'ailleurs, les deux parties de tribord & basbord étant symmétriques, & chargées symmétriquement, pour l'ordinaire, ce *centre de gravité* est dans le plan coupant le vaisseau en deux parties égales; &, semblables; & il est droit. Il y a des cas où on lui donne une certaine inclinaison: alors il faut encore faire le calcul relativement à un plan vertical-longitudinal. Ce calcul n'a contre lui que d'être d'un détail immense: on en verra un exemple au mot STABILITÉ, car, quoiqu'on le fasse très-rarement, il est indispensable pour déterminer la partie de la stabilité, qui tient à l'hydrostatique. (*V***)

CENTRE *d'impulsion* ou *d'effort*; c'est, pour les plans, le *centre* de gravité de leur surface: en supposant les voiles planes, le *centre d'effort* du vent qu'elles reçoivent, est aisé à trouver; il ne s'agit que de rechercher le *centre* de gravité de systême de la voilure, chaque voile considérée comme figure rectiligne, & cela peut suffire dans la pratique. Le *centre d'effort* ou *d'impulsion*, ou de résistance de l'eau sur la carène du vaisseau, dans son mouvement progressif, n'est pas aussi facile à déterminer; il seroit donné par la résultante de toutes les résistances particulières sur chaque partie de la carène assez petite, pour pouvoir être considérée comme plane; mais pour trouver cette résultante, il faudroit connoître l'intensité de chacune de ses résistances particulières, qui proviennent d'une impulsion ou d'un choc oblique, & opérent à différentes profondeurs, & différemment de l'avant & de l'arrière: or, c'est sur quoi tous les efforts d'hydrodynamique n'ont pu encore nous rien apprendre de satisfaisant (*Voyez* le mot CARÈNE); ce qui circonscrit la science de l'architecture navale dans des bornes assez étroites. Il n'en faut pas moins des gens d'un profond savoir pour professer cet art, si l'on veut qu'il ne demeure pas éternellement dans son enfance; le savant qui ne verra la chose que de loin, ne fera jamais que de vains efforts. (*V***)

CENTRIFUGE, (*force*) c'est l'effort avec lequel les corps à qui on donne un mouvement circulaire, tendent à s'éloigner du centre de ce mouvement. C'est un effet naturel que nous avons sous les yeux dès notre plus tendre jeunesse, & à tous momens. La tension de la corde d'une fronde, & la manière dont la pierre s'échappe en ligne droite, tangente au mouvement circulaire, dès que vous cessez de l'y retenir: l'eau demeurant dans un verre, & sans se répandre, lorsque vous lui donnez un pareil mouvement, soit avec un cerceau, soit par quelque autre moyen: tout cela prouve cet effet; & les gens de pied n'en font que trop souvent, dans Paris, la triste expérience, quand, à une grande distance de la roue d'une voiture qui passe dans un ruisseau, ils sont couverts d'un déluge de boue: plus le carrosse va vite, plus il faut se défier de ce danger, & surtout de la part des petites roues dont le mouvement circulaire a plus de vitesse que celui des grandes: c'est à la *force centrifuge* que l'on doit ces désagréables aventures.

C'est par l'équilibre entre les *forces centrifuges* & centripètes que l'on explique le mouvement des corps célestes. Les astres sont sollicités en même temps par deux puissances: d'un côté, la *force centrifuge*, qui résulte de leur mouvement à-peu-près circulaire, tend à les éloigner du centre de cette révolution: de l'autre côté, ils sont retenus par une force centripète, dont l'effet de la pesanteur nous donne une idée. Si l'une de ces deux forces cessoit d'agir, ces grands mobiles viendroient se précipiter

er au centre du monde, ou bien ils iroient re dans l'immensité des cieux : mais n'ayons pareilles craintes, & ne nous arrêtons pas aines fictions. L'être qui a été assez sage rranger l'univers tel qu'il est, a pourvu à : de ses œuvres, par des loix, sur l'infail- desquelles nous devons compter. (*V* * *)

TRIPÈTE, (*force*) force qui sollicite les s'approcher du *centre* (*Voyez* FORCE *cen-* ; & au surplus les *Dictionnaires de Mathé-* & *de Physique*, faisant partie de la pré- Encyclopédie, ce sujet n'ayant de rapport marine qu'en ce qu'il donne un apperçu lication des mouvemens célestes, qui ne pas être étrangers aux gens de mer, mais quels, les bornes qui nous sont prescrites ature de cet ouvrage, nous forcent de les er à l'astronomie. (*V* * *)

de l'ancre, s. m. mot de l'idiôme pro- ou levantin ; *voyez* JAS. Il ne peut pas être pour les galères dont les ancres ne sont grapins, & par conséquent sans jas. (*B*)

CLE, s. m. dans le sens que nous devons re ici, c'est en général une circonférence plat que l'on met sur les mâts, sur les ver- pompes, cabestans, tête de gouvernail ; not, sur tout ce qu'il faut lier solidement, ir de tout ce qu'il faut garnir & défendre p grand frottement. Ces *cercles* sont tou- udés. Les futailles sont aussi ordinairement en fer ; mais leurs *cercles*, au lieu d'être , sont rivés, sur les deux bouts avec des (*Voyez* RIVETS.) (*V* * *B*)

CLE *d'étambrai de cabestan*, c'est un *cercle* ui garnit en plein l'étambrai par où passe e du cabestan, qui lui sert de pivot.)

CLE *de hune*, c'est une garniture de bois mince, de l'épaisseur d'un demi-pouce à- s, qui entoure & sert de rebord aux en s'appliquant sur la garitte, sur laquelle ité & cloué par-dessus les entailles, dans es sont placées les lates de haubans de *V* * *B*)

CLE *de réflexion*, s. m. on nomme ainsi un ent d'astronomie nautique, inventé par chevalier de Borda en 1772, exécuté en erfectionné par ce savant officier en 1774, t qu'il paroit qu'il n'y reste rien à ajouter, l'a rendu extrêmement supérieur à tous les ens connus du même genre. *Voyez* OC- SECTEUR *de réflexion*, & SEXTANT. Com- t par l'octant que ce genre d'instrument a ncé, nous réservons, pour son article, les des propriétés qu'il tient de la réflexion des plans qui entrent dans sa composition. e détaillerons du *cercle* entier *de réflexion* ui lui est propre, & constitue sa supériorité. *ription.* La *figure* XXXVII représente cet ent, vu par la face antérieure, par celle qui porte la graduation, & du côté de laquelle est tout l'appareil. La bande circulaire qui compose son limbe, est partagée en 720 parties égales, double des 360 degrés de la circonférence du *cercle*, comme l'arc de l'octant (8e. partie de la circonférence, ou arc de 45°), est divisé en 90 parties égales, & comme l'arc du sextant (6e. partie de la circonférence, ou arc de 60°), est divisé en 120 parties égales ; & chaque 720e. partie, moitié d'un degré, équivaut à un degré dans la pratique, par la même raison que dans les deux autres instrumens cités ; *voyez* OCTANT. Le diamètre du *cercle* n'étant que de 9 pouces, chaque 720e de la circonférence, ou chaque demi-degré n'est que d'environ une demi-ligne. Or, chacun de ces demi-degrés est partagé en trois parties égales, dont chacune équivaut, dans la pratique, à 20 minutes de degré. Cet espace de $20'$ n'est donc ici que d'un sixième de ligne environ, & chaque minute d'environ $\frac{1}{120}$, quantité inappréciable en apparence ; nous verrons cependant que, grace à l'heureux génie de son auteur, l'instrument peut mesurer les angles, à la précision d'un petit nombre de secondes. A sa partie extérieure, le limbe n'a qu'environ $\frac{1}{2}$ ligne d'épaisseur ; mais à sa partie intérieure, il est épaissi par une pièce de champ qui forme en total une épaisseur d'environ 3 lignes. Elle sert à maintenir le limbe dans l'extrême planitude qu'il doit avoir, à le défendre contre tout ce qui pourroit tendre à le courber dans le sens perpendiculaire à son plan, & à recevoir les extrémités extérieures des diamètres *A B*, *C D*, *E F*, qui portent au centre une espèce de noyau en cône tronqué, de trois lignes d'épaisseur ; dont la plus grande base, vers la partie antérieure de l'instrument, est d'un pouce neuf lignes de diamètre, & la plus petite d'un pouce 8 lignes. On voit aussi que les rayons qui soutiennent ce noyau, & aboutissent à la partie intérieure du limbe, sont plus forts de métal au centre qu'à la circonférence. Le principal motif de ces dispositions doit être la solidité ; mais on y gagne aussi du côté de l'élégance des formes. C'est sur ce noyau, & parfaitement au centre du *cercle*, qu'est fixé le grand miroir *G*, porté par la petite alidade *G H*, qui, comme on voit, est de même forme que celle d'un octant ou d'un sextant, & tourne de même autour du centre de l'instrument, ainsi que le grand miroir qu'elle porte. Il n'en est pas de même de la grande alidade *I K* ; sa longueur est celle d'un diamètre de l'instrument, & sa forme est déterminée par les objets auxquels elle doit être propre. Son milieu est renflé par un plan circulaire qui sert à fixer cette alidade au centre, comme l'autre. A l'une de ses extrémités est la lunette avec les vis de balancement qui servent à la rappeller au parallélisme, comme nous le verrons bientôt. Vers l'autre extrémité est le petit miroir. Entre les deux, la pièce *L* sert à recevoir un verre coloré, qu'on y a représenté placé. Les

deux petites ouvertures horizontales qu'on voit à la partie antérieure de l'embasement du grand miroir, sont aussi destinées à en recevoir un autre qu'on y fixe, au moyen du verrou *M*, qui porte une branche pour chaque ouverture horizontale, laquelle passe dans l'ouverture verticale d'un des tenons de la monture du verre coloré, qui entrent dans les ouvertures horizontales de l'embasement.

On ne l'y a point représenté, parce qu'il auroit masqué le grand miroir ; on le voit à part, *figure* XXXVIII. Il doit avoir, comme on voit, la forme & les dimensions du grand miroir. La pièce *N* qu'on voit entre le petit miroir & la vis de rappel de la grande alidade, est, comme on voit, destinée au même usage que la pièce *M*. La vis, qu'on voit à chacune de ces pièces, est une vis de pression qui sert à assujettir le verre coloré. Cette alidade auroit besoin, ce me semble, vu sa longueur double de celle de la petite, d'avoir plus d'épaisseur qu'on ne lui en donne pour l'ordinaire, afin d'éviter les vacillations que paroissent avoir en tous sens les objets vus dans le petit miroir, lorsqu'on fait mouvoir l'alidade, sur laquelle il est placé désavantageusement à cet égard.

Je ne parle point des vis qui accompagnent, soit le grand, soit le petit miroir, parce qu'elles ont les mêmes usages que dans les autres instrumens à réflexion. Je me tais, par la même raison, sur les vis de rappel qu'on voit à une des extrémités de chaque alidade.

La *fig.* XXXIX représente la coupe, suivant son axe, d'une espèce de poignée qui se visse au centre de la partie postérieure de l'instrument, pour la commodité de le tenir. La forme de cette poignée est arbitraire à un certain point.

Usage du cercle de réflexion. On pourroit se servir de cet instrument comme d'un secteur de réflexion ordinaire, en fixant l'alidade qui porte le petit miroir sur un point quelconque de la graduation, qu'on regarderoit comme l'extrémité du limbe. Alors on pourroit faire les vérifications ou rectifications, tant de la perpendicularité du grand & du petit miroir au plan de l'instrument, que de leur parallélisme entre eux, & du parallélisme de la lunette par rapport au plan de l'instrument, comme à l'ordinaire. Mais alors il n'auroit sur un secteur de réflexion à grand rayon ; que l'avantage d'être plus portatif, & perdroit quelque chose par la petitesse de son rayon. On gagnera donc beaucoup à employer cet instrument, suivant les vues de son auteur, & suivant l'esprit de sa construction.

Vérification de la perpendicularité du grand miroir par rapport au plan du cercle. Comme cet instrument est tourné, toutes les parties de son limbe sont bien dans un même plan ; si donc on compare la partie du limbe réfléchie dans le grand miroir, avec les deux vues directement à droite & à gauche du même miroir, & que les arrêtes intérieures paroissent ne former toutes trois qu'une courbe continue, on en pourra conclure que le grand miroir est bien placé ; sinon on le ramenera à la positio convient, par le moyen des vis destinée usage, & qu'on voit derrière ce grand mir pendiculaires à son embasement. *Voyez le pes de la Catoptrique dans le Dictionnaire d que*, qui fait partie de la présente Encycl par ordre de matières. Ceci soit dit pou les autres vérifications de la même espèce pendent toutes de la même science.

Même vérification pour le petit miroir. L se sera assuré de la perpendicularité du g roir sur le plan de l'instrument, on fera un objet quelconque du grand sur le peti me pour observer à l'ordinaire, excepté q dra viser à l'objet même, par la partie no du petit miroir. On fera mouvoir l'ali grand miroir, pour que l'image de l'objet s dans le plan vertical passant par l'œil. Si mouvement l'image passe par-dessus l'obje rectement, on en conclura que le petit mi perpendiculaire au plan de l'instrument ; s l'y ramenera par la vis destinée à cet usag

Si cependant on avoit lieu de craindre parties du limbe ne fussent pas dans u plan, ce qui rendroit illusoires les vérificati cédentes, on vérifiera cette planitude de la suivante.

On fixera la petite alidade (c'est toujo qui porte le grand miroir), à 720 ou puisque c'est le même point. On placera l pièces de cuivre nommées *mires* ou *vise* avant & en arrière du grand miroir, sur de l'instrument, de manière toutefois que du limbe compris entre elles, soit assez peti qu'en plaçant son œil auprès de la partie du grand miroir, & faisant mouvoir con ment son alidade, on puisse voir l'une ment, & l'autre par réflexion, se confond la première, si les choses sont assez bien c pour cela. Si ces deux pièces ne se cor pas, si l'une paroît plus élevée que l'aut que le miroir n'est pas perpendiculaire au l'instrument, comme on sait, pour les a trumens à réflexion ; on le ramenera donc situation, comme il a été dit ci-dessus. A replacera les deux mires à 15 ou 20° première position ; on examinera si, faisa ner l'alidade de la même quantité, la mi par réflexion, se trouve encore bien au n veau avec l'autre : on fera de même pou tour du limbe, & si l'on trouve par-tout me accord, il en résultera que toutes les du limbe sont dans un même plan ; sin défectueux.

Au reste, ceci suppose que le grand m lui-même bien travaillé ; si on en doute, soin de regarder toujours dans la même p cette glace.

Il est aisé de sentir que cette méthode noître aussi si les alidades sont bien c

en observant à chaque station de placer les viseurs sur le limbe, à égales distances du centre, & en examinant non-seulement si les deux viseurs paroissent toujours à la même hauteur, mais encore s'ils se confondent aussi dans le sens horizontal, en paroissant toujours tous deux à égales distances du centre.

Parallélisme de la lunette au plan de l'instrument. On placera sur une muraille, ou sur tel autre corps élevé verticalement, une petite marque bien apparente, comme une tache d'encre sur un morceau de papier blanc. On tiendra l'instrument dans une situation horizontale, la face graduée en-dessus; on placera sur le limbe les deux mires ou viseurs, de sorte que par leur partie supérieure et par celui de leurs angles le plus près de la lunette, on apperçoive la petite tache, que je suppose à une distance considérable par rapport au rayon de l'instrument. On fera mouvoir l'alidade qui porte la lunette, de sorte que l'axe de cette lunette parvienne dans le plan vertical passant par la tache & par l'œil. Si alors on apperçoit la tache au sommet de l'angle, que font au foyer les deux fils de la lunette, sa position est bien; sinon on y ramènera par les vis de balancement destinées à cet usage. On peut voir que les supports de la lunette sont gradués du haut en bas, au moyen de quoi on peut l'élever ou l'abaisser également les deux bouts, pour élever ou abaisser son axe plus ou moins au-dessus du plan de l'instrument, en conservant le parallélisme, s'il a déjà lieu.

On doit mettre les deux mires assez près de la lunette, pour qu'elles soient éloignées l'une de l'autre le plus qu'il est possible.

Le plan rectangulaire qui s'élève à angles droits sur le *cercle* qui sert de base aux mires, doit être à peu-près perpendiculaire à l'axe de la lunette.

Vérification de la division du limbe & de l'accord du nonius avec cette division. L'instrument dont nous nous occupons, étant un *cercle* entier, on est dispensé de vérifier son amplitude, ce qui est encore un avantage réel; mais on n'en est pas moins obligé de vérifier toutes les parties de sa graduation, & nous allons dire ici comment on doit s'y prendre, quoique cela soit commun à tous les instrumens à nonius, parce que ce seroit renvoyer trop loin un objet aussi important.

En partant de zéro ou de tel autre point qu'on remarquera, on examinera de division en division, si la partie de l'empatement du nonius comprend toujours le même nombre de divisions du limbe. En même temps on examinera à chaque fois si dans toutes les positions possibles du nonius par rapport au limbe, il n'y a jamais qu'une seule division de celui-ci qui réponde à une autre de celui-là. Cette double vérification doit se faire avec une forte loupe.

Parallélisme des faces du grand miroir. Il est bien démontré (*Traité de navigation de M. Bézout*, pag. 288 & *suivantes*), qu'une très-petite erreur dans le défaut de parallélisme des faces du grand miroir peut produire une erreur de plusieurs minutes sur l'arc observé. A la vérité, les artistes ont des moyens de porter la perfection sur cet objet presque au-delà de l'imagination, & sûrement au-delà du besoin dans ce qui nous occupe; mais enfin il se trouve de ces miroirs qui sont défectueux: voyons comme on peut s'en appercevoir avec toute la précision que peut donner l'instrument dont nous nous occupons.

Les vérifications précédentes supposées, on fixera à zéro ou à tel autre point, l'alidade qui porte le grand miroir; on établira à l'ordinaire son parallélisme avec le petit. Alors on prendra à terre, & à une distance très-considérable, par rapport au rayon de l'instrument, comme de deux à trois cens toises, deux objets bien apparens, bien distincts, qui soient à-peu-près à égale distance de l'œil, & comprennent entre eux un arc de plus de 100°. On mesurera cet angle avec le plus grand soin & par une seule observation directe, & l'on tiendra compte de sa valeur en degrés, minutes & secondes. Cela fait, on renversera la grande glace dans sa monture; on refera les rectifications préparatoires, on remesurera le même angle; & si l'on trouve le même nombre de degrés, minutes & secondes, on en conclura que le grand miroir est bon, au moins pour le point où on l'a observé; sinon la moitié de la différence entre les deux angles observés sera, pour ce même point, l'erreur du grand miroir.

Si les circonstances forcent de se contenter d'une distance considérablement plus petite que celle prescrite ci-dessus, il faudra que dans les deux observations, le centre de l'instrument ait toujours son sommet au même point; puisque s'il se trouvoit déplacé d'une quantité sensible, par rapport à la distance choisie, il en pourroit résulter, sur l'angle, une erreur fort au-dessus de celle à vérifier, & alors, comment reconnoître celle-ci?

La nuit, on peut choisir deux étoiles, parce que leur éloignement respectif ne change pas sensiblement pendant un temps, même beaucoup plus long que celui nécessaire pour la vérification dont il s'agit, & alors la distance étant comme infinie, on sera dispensé de tout soin relativement à l'emplacement du centre.

Nous supposons toujours que dans cette vérification la lunette a été mise d'abord bien parallèle au plan de l'instrument, pour éviter toute erreur qui pourroit provenir de la déviation de ce plan, & que l'observation a été faite dans l'axe de la lunette, au moyen des fils qui doivent s'y croiser.

Vérification des verres colorés. On placera un des petits verres colorés en avant du petit miroir; je veux dire, entre lui & la vis de rappel. Ensuite on placera l'autre sur la même alidade, entre le même petit miroir & le grand. C'est celui-là qu'on va éprouver.

On regardera le soleil directement, au moyen

de la lunette, au travers de la partie étamée du petit miroir, & du verre coloré qui le masque, puis l'on fera mouvoir l'une des deux alidades, jusqu'à ce que l'image du soleil, réfléchie par le grand miroir, & passant au travers de l'autre petit verre coloré, vienne se peindre sur la partie étamée du petit miroir, à côté de l'image vue directement. Alors on changera de position le verre coloré placé entre les deux miroirs, faisant que celle de ses faces qui regardoit le grand, regarde le petit, & réciproquement; alors si l'on trouve le même contact, il s'ensuivra que le verre est bon. On éprouvera l'autre de même, en le mettant à la place de celui-ci, & celui-ci à la place de celui-là, & recommençant l'opération. Si le contact n'a pas lieu, lors de la seconde opération, pour chaque verre coloré, on connoîtra l'erreur produite par ce verre, en faisant mouvoir l'alidade, jusqu'à ce que le contact soit rétabli; la moitié de ce que l'alidade aura parcouru, donnera cette erreur.

Observation d'une hauteur ou d'une distance. On fixera l'alidade qui porte le petit miroir sur un point précis de la division du limbe; sur le zéro, par exemple. On rappellera les deux miroirs au parallélisme, puis on observera la hauteur ou la distance, en faisant mouvoir l'autre alidade. Mais ensuite on rendra celle-ci fixe, & l'autre mobile, pour observer de nouveau, en tenant l'instrument de l'autre main, dans une situation opposée à la première. Je suppose que la première fois on tenoit l'instrument de la main droite, alors sa face graduée regardoit la gauche; si ensuite on le tient de la main gauche, sa face graduée regardera la droite. Dans cette position, les rayons, qui reviennent du grand miroir au petit, croisent ceux qui sont incidens sur le grand miroir; par cette raison, M. le chevalier de Borda nomme cette observation, *croisée*.

Il est aisé de sentir que, par cette double méthode, on rend nulle l'erreur sur le parallélisme des deux glaces; car la première fois elle est dans un sens, & la seconde dans l'autre, tantôt en plus, tantôt en moins: donc la moitié de la somme des deux observations, qu'on prend ensuite, n'est aucunement affectée de cette erreur.

On obtient un autre avantage, en multipliant les observations, pourvu qu'on y emploie différens arcs du limbe. Si, par l'erreur de sa division, on peut craindre, par exemple, une minute d'erreur sur la somme de 6 arcs presque égaux, & qu'on prenne le 6ᵉ de cette somme, pour avoir entre eux un moyen arithmétique, l'erreur sera réduite à $\frac{1}{6}$ de minute, c'est-à-dire, à 10″, & ainsi du reste.

On voit bien que, pour faire cette double observation, il faut, à chaque fois qu'on déplace une alidade, la faire mouvoir tout d'un coup à-peu-près de la quantité dont il a fallu s'écarter la première fois du parallélisme des glaces, pour faire coïncider les deux objets.

Si l'on n'employoit pas cette méthode droit vérifier à chaque fois le parallélisme miroirs: observation dans laquelle on doi au moins autant d'erreur que dans l'obs Il se trouveroit donc que chaque couple vations renfermeroit quatre opérations, d seulement seroient corrigées par la multip observations. L'observation croisée remédi tement à cela, en détruisant totalement l'erreur sur le parallélisme des glaces, & sant que l'erreur sur la graduation, que plicité des observations corrige très-bien, il a été dit.

Les grands verres colorés, qui se pla du grand miroir, doivent être employés angles au-dessous de 52 à 53°.

CERCLES *de bouts-dehors*, ce sont de *cercles* de fer, joints solidement par leur férences; on les place aux vergues, en çant dessus, pour les empêcher de tou le poids des bouts-dehors, qui passent de glissant le long des vergues sur des rouet viers, placés dans la partie inférieure de extérieurs sur l'avant des vergues. Ces rc tournant sur un essieu de fer, diminuen tement, & facilitent la manœuvre des l hors. On place sur chaque basse vergu doubles *cercles*, deux de chaque bord; c est le plus près de l'extrémité, prend l de la vergue, que l'on fait à pan da partie, afin qu'il se maintienne avec plus dité, & qu'il ne soit pas sujet à tourner; qui est en-dedans, & qui répond envi trois quarts de la moitié de la vergue, & bien forcé. Pour les petits bâtimens, o *cercles de bouts-dehors* moins composés, & dehors, au lieu de passer dans deux bagu quefois il ne passe que dans le *cercle* de l'e de la vergue, son bout de dedans repo étant bien amarré sur un taquet en croisi voit cet établissement, *fig. 58*: en *c c*, e *cle de bouts-dehors*; & en *a*, le taquet en (*V* B*)

CERCLES *de la sphère*, *cercles polaires*, & l'astronomie dans le *Dictionnaire de Mathé* faisant partie de la présente Encyclopédie

CERCLÉ, ÉE, adj. qui a des cercles ses cercles. *Tonneau cerclé de fer.* (*V***)

CERCLER, v. a. mettre des cercles. (

CEUILLE, s. f. c'est une largeur de voile. *Une ceuille de toile.* (*V* B*)

C H

CHABEC, *ou* CHÉBEC, s. m. espèce ment de la Méditerranée (*fig. 82*), destin nairement pour la guerre, & portant de canons en une seule batterie; j'en ai v 26. Ces bâtimens vont à voiles & à ra

sur des fenêtres percées dans le tableau, donnant sur la mer ou sur la galerie; en avant de celle-là, on trouve ordinairement deux, trois ou quatre petites *chambres* de chaque bord, pour les premiers officiers. *Voyez* CLAVECIN. Sous le gaillard, on voit la grande *chambre*, où l'état-major est servi aux heures des repas. *Voyez* pour tous ces logemens, EMMÉNAGEMENS. (*V* B*)

CHAMBRE *de conseil*. *Voyez* CHAMBRE. (*V***)

CHAMBRE (*grande*). *Voyez* CHAMBRE. (*V***)

CHAMBRE *d'assurance*, c'est le lieu où l'on traite des assurances qui se font dans les places de commerce, & où l'on décide des affaires qu'elles font naître entre les assureurs & les assurés. *Voyez*, au surplus, le *Dictionnaire du Commerce*, faisant partie de la présente Encyclopédie. (*V* B*)

CHAMBRE *d'embarcation*, *de canot*, retranchement pratiqué de l'arrière, dans les canots & autres embarcations semblables, pour y placer les officiers & les passagers; il est entouré de caissons formant des bancs, recouverts de tapis, lorsqu'on y embarque des personnes de considération. Dans les grands canots, cette *chambre* est ordinairement recouverte d'un tendelet, pour mettre les passagers à l'abri de la pluie & du soleil. *Voyez*, au surplus, TENDELET, CANOT. (*V***)

CHAMBRE *de canon* ou *de mortier*, la partie de l'intérieur du canon ou du mortier, que doit occuper la poudre. (*V***)

CHAMBRE *sphérique*, *chambre* de canon de figure sphérique. *Voyez* le *Dictionnaire d'Artillerie*, faisant partie de la présente Encyclopédie. (*V***)

CHAMBRE, *vice du canon*, inégalités ou cavités dans l'ame du canon, qui le rendent d'un service dangereux. *Voyez* les mots CANON, CANONNAGE, &, au surplus, les *Dictionnaires des Arts & Métiers*, & de l'*Artillerie*, faisant partie de la présente Encyclopédie. (*V***)

CHAMBRE, s. f. (*Galère.*) c'est, en général, toute division, ou retranchement dans l'intérieur de la galère, servant de logement ou de soute. Voici leurs noms en allant de l'arrière à l'avant. (*B*)

CHAMBRE *à charbon*, (*Galère.*) *voyez* CHARBONNIER. (*B*)

CHAMBRE *de compagne*, (*Galère.*) *voyez* COMPAGNE. (*B*)

CHAMBRE *du conseil*, (*Galère.*) elle est sous l'espale. C'est effectivement dans cette *chambre* qu'on s'assemble pour tenir conseil. (*B*)

CHAMBRE *du gavon*, (*Galère.*) *voyez* GAVON. (*B*)

CHAMBRE *des malades*, (*Galère.*) *voyez* TAULAN. (*B*)

CHAMBRE *du payol*, (*Galère.*) soute à pain. (*B*)

CHAMBRE *de poupe*, (*Galère.*) *voyez* CAROSSE. (*B*)

CHAMBRE *de proue*, (*Galère.*) soute qui sert de fosse-aux-liens, & par corruption fosse-aux-lions. (*B*)

CHAMBRE *de taverne*, (*Galère.*) *voyez* TAVERNE. (*B*)

CHAMBRE *sainte-barbe*, (*Galère.*) soute aux poudres. (*B*)

CHAMBRÉ, ÉE, adj. canon *chambré*, pièce *chambrée*, c'est-à-dire qui ont des chambres. *Voyez* CHAMBRE. (*V***)

CHAMBRIÈRE, s. f. c'est une tresse double & forte, ou un bout de filin, que l'on place sur les bas haubans, pour relever les écoutes & amures des basses voiles, lorsqu'elles ne sont pas appareillées, ainsi que les boulines de revers. La *chambrière* a une boucle sur un bout, & un cul de porc sur l'autre qui sert de bouton. (*V* B*)

CHAMEAU, s. m. bâtiment flottant fait en ponton d'un côté, de l'avant & de l'arrière, & façonné de l'autre côté sur les gabarits du vaisseau auquel il doit servir, mais de manière que les parties concaves du *chameau* répondent aux parties convexes du navire, & *vice versâ*.

Le *chameau* est divisé en six ou huit compartimens, par une cloison verticale-longitudinale, & deux ou trois verticales-latitudinales: ces cloisons très-fortes, bien calfatables & bien calfatées, afin de pouvoir tenir l'eau que l'on doit introduire dans ces *chameaux*, dans chacun des six ou huit puits, à volonté & suivant le besoin, indépendamment des autres. Il y a des robinets à chaque puits qui communiquent avec l'eau extérieure, & il y a aussi des conduits de communication d'un puits à l'autre, que l'on peut ouvrir ou fermer suivant les circonstances. Lorsqu'on veut mettre le bâtiment sur les *chameaux*, on y introduit de l'eau au moyen des robinets, & on les charge ainsi, si l'on veut, jusqu'à être à peine flottans; on les amène sous le vaisseau, un de chaque côté; on passe des grêlins dans des canaux, qui peuvent être des corps de pompe, qui vont des ponts aux fonds des *chameaux*: ces grêlins se trouvent sous le navire, & chacun de leurs bouts, passés dans les canaux des *chameaux*, reviennent sur les ponts de ces *chameaux*, ce qui met à même de les roidir au cabestan; on en peut mettre une vingtaine ainsi: de cette manière, les *chameaux* font corps avec le bâtiment; il ne reste qu'à pomper l'eau qui charge les *chameaux*, & le tout s'émerge à proportion de l'eau que l'on pompe. Les différens puits pouvant demeurer plus ou moins chargés, il s'ensuit que l'on peut toujours tenir les *chameaux* dans une situation bien horizontale. Cet appareil sert à faire passer des navires dans des endroits où il n'y a pas assez d'eau pour leur tirant d'eau naturel, & à les émerger d'une tranche égale en cubature, à la solidité de la partie d'eau pompée, des *chameaux*, moins la quantité dont ces *chameaux* s'émergent eux-mêmes. Il faut que les *chameaux* soient d'une assez forte construction pour pouvoir résister au grand effort auquel ils sont exposés, & cependant il ne faut pas outrer leur échantillon, afin qu'ils ne soient pas trop pesans; car alors il y auroit à craindre qu'ils ne pussent pas prendre une assez grande charge d'eau: ce qui

est cependant la mesure de l'allégement que l'on peut procurer au navire.

Les *chameaux* ne sont pas d'un usage fort commun, & cela, sans doute, parce que les bâtimens diffèrent trop de forme, ce qui empêcheroit les mêmes *chameaux* d'être propres à plusieurs; il paroît qu'on ne s'en est jamais guère servi qu'en Hollande. Suivant le *Dictionnaire* d'Aubin, ils ont été imaginés à Amsterdam, il y a plus de cent ans, pour faire passer un vaisseau sur le *Pampus*, à l'embouchure de l'Y. (*V* B*)

CHAMFRAIN, s. m. les charpentiers & menuisiers appellent *chamfrain*, le pan qui se fait en abattant l'arrête d'une pièce de bois. (*V* B.*)

CHAMFRAINER, v. a. *ou* n. c'est couper une pièce de bois, de manière qu'en abattant ses arrêtes, on lui fasse des pans obliques pour faire disparoître ses angles droits, en biaisant plus ou moins, suivant sa situation. (*V* B*)

CHAMP *ou* CAN, s. m. on met les baux des vaisseaux de *champ*, quand on les place sur le côté le moins large, afin de leur donner plus de force que si on les plaçoit sur le plat. Mettre ainsi des plançons, bordages, *&c.* sur le côté le moins large, c'est ce que les charpentiers appellent *mettre une pièce sur le can ou champ*. Cette méthode, pour les baux, n'est point usitée, parce qu'on veut toujours conserver le plus de hauteur que l'on peut; & que de cette manière, on perd quelque pouces sous les baux; mais cela devroit avoir ses exceptions, sur-tout pour les premiers ponts des vaisseaux de guerre, qui ont toujours assez de creux, & dont les ponts sont chargés de poids considérables. (*V* B*)

CHAMPAGNE, bâtiment des Indes, & plus particulièrement du Japon, qui est long, qui n'a que des courcives, & dont les membres sont cousus avec des chevilles de bois, & les bordages emboîtés; de sorte qu'il n'entre point de clous dans sa construction; il a sa plus grande hauteur à l'avant & sa plus grande largeur à l'arrière. Sa forme ressemble assez à celle d'un bac. Sur le haut est une espèce de cuisine; dans le fond de cale, une citerne. On hisse sa voile avec un vindas, & on le gouverne avec un gouvernail & deux grosses rames, qui sont l'une à stribord, l'autre à basbord. Je sens qu'on pourra trouver cette définition peu satisfaisante. Je l'ai prise en entier dans le petit *Dictionnaire de* M. Saverien, & je n'ai rien de meilleur sur cet article. (*V* S*)

CHAMPAN *ou* CHANPAN, bateau de charge & de plaisir de la Chine & du Japon : il est bon pour naviguer sur les rivières, & ne peut guère prendre la haute mer sans danger. *Voyez* CHANPAN. (*V* B.*)

CHAMPLA, expression de l'idiôme levantin. *Voyez* CHAMPLER. (*B.*)

CHAMPLER, v. a. (*Galère.*) c'est rabattre les deux côtés de la tente qui avoient été relevés pour un objet quelconque. On peut remarquer en passant que les mots de cette terminaison (*cham* sont souvent, dans l'idiôme provençal, infini impératifs à la fois, au moins pour la m (*B*)

CHANA, v. (*Méditerranée.*) *Voyez* R (*B*)

CHANDELIER, s. m. on appelle ainsi dif bras & supports de fer, qui portent sur branches, différentes choses. Ainsi les fana poupes, ceux de hunes, les bastingages, pier sont portés par des *chandeliers* qui ont tous rentes formes, & qui prennent leurs noms de usages. (*V* B*)

CHANDELIER *de chaloupe & de canot*, c de ces *chandeliers* est formé d'une gaule ronde, haute de quatre pieds environ, & pouce de diamètre à-peu-près, au haut de la sont placés deux branches assez ouvertes pou brasser les deux mâts & les voiles des bateaux leurs livardes. On met deux *chandeliers* par l qui se plantent dans les bancs en avant & rière, & s'assujettissent par des emplantures fond du bateau. (*V* B*)

CHANDELIER *d'échelle*, c'est une branche à tête ronde *hh* (*fig. 76.*) longue de trois environ, avec une boucle ou trou percé a sous de la tête. On en place un de chaque des escaliers, qui sont pratiqués des deux du vaisseau, & on passe deux cordages, ap *tire-veilles*, pour aider à monter à bord, da boucles ou trous percés vers les pommes, nous avons parlé plus haut. (*V* B*)

CHANDELIER *de lisse & de bastingage*, ce des *chandeliers* de fer, à deux branches, dor est courbe, & tourne sur le pied de celle q droite; la lisse ou le garde-fou, est placé branches droites, & on passe un filin dans les pratiqués au haut des branches tournantes, supporter les filets de bastingages.

Il y a d'autres *chandeliers* de bastingage *r t t*, (*fig. 76.*); les deux premières espèces son le milieu du vaisseau ou l'endroit des passa ils sont plus simples, mais moins commod dernière est pour les gaillards & la dunet uns se plantent dans le platbord, les autres tie en dehors du bord, dans les rabatues, par le m de deux crampes de fer.

Il y a encore des *chandeliers* de bastingage autre forme (*Voyez* BASTINGAGE.)

q q, est aussi un *chandelier* ou montant taïoles, mais il est en bois comme la lisse qu' supporter. (*V* B*)

CHANDELIER *de pierrier*, c'est une fourc fer à queue (*fig. 77*) : les deux bras de la f embrassent les tourillons du pierrier, dont la porte souvent sur une queue du *chandelier* qui p risontalement d'un gros bouton qui sert d'origi branches, & de support au pierrier sur son enfoncé dans le montant en bois ou la courbe verticalement, cerclée de fer par l'extrémi

de haut en bas par le milieu pour recevoir t; de sorte qu'on peut assujettir le pierrier côtés, en le faisant tourner sur son pivot. erve de placer bien solidement le montant ourbe de bois qui porte le *chandelier*, afin donner la force de résister aux efforts du pierrier. (*V* B*)

ANGEMENT *d'amure, de route, des escadres*, *Voyez* ÉVOLUTIONS *navales*. (*V***)

NGEMENT *de vent*, passage d'une direction t à une autre, qui oblige les vaisseaux & sous voiles, à différentes manœuvres & ons. *Voyez ce dernier mot* ÉVOLUTION.)

NGER *de bord, virer de bord. Voyez ce mot.*

NGER *de route, d'ordre, les amures, les es-voyez* ÉVOLUTIONS *navales*. (*V***)

NGER *la barre du gouvernail* ou *simplement* , c'est la mettre à basbord quand elle est à , & réciproquement. (*V* B*)

NGER *le quart*, c'est relever la garde qui ur le pont; il y a toujours, à la mer, la de l'équipage de quart; à l'instant qu'il est fait lever les gens qui dormoient, pour er ceux qui sont en haut sur les ponts ards. *Voyez* QUART. (*V* B*)

NGER *les voiles*, c'est les décharger lorsqu'elles effées, pour les éventer, ou les coëffer lors-ont le vent dedans. (*V* B*)

NGER *ses voiles*, *&c.* on change ses voiles n dévergue celles qui sont en place, pour substituer d'autres, & ce mot *changer* s'em-nsi, dans la marine, pour mille autres choses, primer rien de particulier au langage ordi-*V***)

NPAN, bateau de Chine qui porte beau-ne navigue que sur les rivières : il y a des s fort commodes pour naviguer par eau, qu'on ne s'expose pas en mer, car cette l'embarcation n'est propre que pour les eaux les : on la fait aller par le moyen d'un ou irons placés sur le derrière, de sorte qu'ils ffet de la queue d'un poisson, ce que nous ns *gabarer*. (*V* B*)

NTER, v. n. c'est crier distinctement & à gorge; *hissa-ho*, *ha*, *hissa*, *ho*, *hisse*, afin ernier mot, exprimé avec plus de force que es, tous les gens rangés sur les manœuvres ensemble de toutes leurs forces. On *chante* rentes manières, selon les circonstances & de travail. (*V* B*)

NTEUR, s. m. celui qui chante : c'est or-nent un matelot, ouvrier ou forçat, qui a la te & qui pousse, à tue-tête, de certains sons , pendant l'exécution d'une manœuvre, au desquels les efforts des gens qui y travail-font ensemble. *Voyez* CHANTER. (*V***)

NTIER *ou* TIN, s. m. les *chantiers* ou *tins* s billots que l'on met à cinq ou six pieds de distance les uns des autres, sur le milieu des grillages des cales de construction, ou des bassins, pour porter la quille dans toute la longueur des vaisseaux; ainsi, les *chantiers* portent toute la pesanteur du navire pendant la bâtisse ou le radoub. On a placé quelquefois, pour les constructions, les *chantiers* des extrémités plus élevés de quelques pouces que ceux du milieu, en leur faisant suivre une gradation exacte, de sorte que la quille décrit elle-même une courbe, insensible, convexe; cette méthode se pratique peu aujourd'hui, parce que c'est masquer l'axe de la quille, lorsque le vaisseau est vieux, sans en diminuer le défaut. (*V* B*)

CHANTIER *à commettre*, *corderie*; à quelques pas des tourets (*voyez ce mot*) & directement au devant, on maçonne en terre, à moitié de leur longueur, deux grosses pièces de bois d'un pied & demi d'équarrissage & de dix pieds de longueur *D* (*fig. 354*). Les deux pièces dressées ainsi à plomb, à six pieds de distance l'une de l'autre, supportent une grosse traverse de bois *E* percée, à distance égale, de quatre & quelquefois de cinq trous, où l'on place les manivelles *F*, qui doivent, pour les gros cordages, produire le même effet que les molettes des rouets pour les petits. Cet assemblage, avec les arcboutans que l'on voit dans la figure, forme ce que l'on appelle le *chantier à commettre*. Pour son usage, *voyez* COMMETTAGE, CARRÉ. (*V** DUHAMEL.)

CHANTIER *de chaloupe*, ce sont de fortes pièces de bois gabariées sur le fond de la chaloupe, pour la supporter en grand, quand elle est embarquée à bord d'un vaisseau : on met trois *chantiers* dessous; un sous chaque extrémité, & un au milieu: sur lesquels elle repose comme sur un berceau. Chaque *chantier* a un arganeau de fer, placé dans chaque bout, pour le saisir à ceux du pont; on y place de plus un taquet pour le retenir contre les plus forts roulis. (*V* B*)

CHANTIER *de construction*, c'est le lieu où sont établies les cales, où l'on bâtit les vaisseaux, avec tous les atteliers nécessaires aux constructions : c'est un attelier complet. (*V* B*)

CHANTIER *espacé*, c'est celui qui s'élève sur le *chantier* plein, & reçoit réellement la quille du vaisseau. *Voyez* CHANTIER *ou* TIN. (*B*)

CHANTIER (*faux*). *Voyez* CHANTIER *plein*. (*B*)

CHANTIER *plein*, ou *faux chantier*, ou *plate-forme en bois*, c'est une plate-forme en bois, établie sur celle de pierre, qui fait le fond d'un bassin de construction. Cette plate-forme en bois est nécessaire pour recevoir les taquets qui doivent fixer les épontilles qu'on place sous les vaisseaux. M. Choquet de Lindu le nomme *chantier plein dans sa description des formes de Brest*. (*B*)

CHANVRE, s. m. le *chanvre* étant une des denrées dont on fasse le plus d'usage dans la marine, & dont il importe le plus de connoître la qualité, de laquelle dépend souvent le succès des manœuvres

& même le salut des vaisseaux, nous croyons devoir entrer dans un grand détail sur cette plante, d'après ce qu'en a écrit M. Duhamel, autant en homme de savoir, qu'en personne qui en connoissoit bien l'emploi & les différentes façons qu'on y donne pour le service. Quoiqu'il traite d'abord cette matière en botaniste, il y a lieu de croire que ceux, qui désireront se rendre habiles dans la fabrique des cordages, ne jugeront point superflu ce qu'il en dit. Outre qu'ils y trouveront quelque chose de propre à satisfaire leur curiosité, ils s'appercevront dans la suite combien il est avantageux de bien connoître l'objet sur lequel on se propose de travailler. D'ailleurs ils ne tarderont pas à y passer de la partie scientifique à celle des procédés de l'usage, ce qui nous a porté à n'en pas interrompre la liaison.

ARTICLE PREMIER.

Description du chanvre.

Tout le monde sait que cette graine, dont on nourrit les volailles, dont on fait de l'huile, & qu'on connoît sous le nom de *chenevi*, est le fruit du *chanvre*.

Le chenevi *a* (*fig. 361*), est une graine ovale, presque ronde; on apperçoit à une de ses extrémités une cicatrice, qui est l'endroit par où la semence tenoit à la plante; l'autre extrémité est terminée par une pointe obtuse: cette graine est bordée sur un de ses côtés d'une arête peu saillante, qui néanmoins la fait paroître plus large qu'épaisse. En général, cette graine est composée d'une amande couverte d'une enveloppe qui est dure & cassante sans être ligneuse, d'une couleur gris de perle un peu brune; lorsqu'on la serre entre les dents dans le sens de l'arête dont nous venons de parler, elle se sépare aisément en deux parties qui ressemblent à des cuillers *b*, & cette enveloppe étant levée, on en découvre une autre membraneuse qui recouvre immédiatement l'amande. Cette amande *c*, qui est blanche, est composée de deux corps ovales assez gros, convexes du côté extérieur, & applatis du côté où ils se touchent; c'est ce qu'on appelle ordinairement les *lobes*, sur l'arête desquels on voit un petit corps long, arrondi & recourbé, qui s'étend de toute la longueur de la semence: c'est ce qu'on appelle *le germe*.

Ceux qui connoissent l'anatomie des végétaux, savent que les lobes sont des espèces de mamelles, qui, s'étant imbibées de l'humidité de la terre, transmettent à la jeune plante, qui est en raccourci dans le germe, une nourriture capable de la faire végéter, jusqu'à ce qu'elle puisse se nourrir par les racines qu'elle aura jettées en terre.

On sait aussi que le corps arrondi & courbé, qui s'étend de toute la longueur de la semence, & qu'on nomme communément *le germe*, est la radicule ou la jeune racine, & que les rudimens de la tige, qu'on appelle *la plume*, sont renfermés entre les deux lobes; prévenus de ces connoissances, suivons la ger d'une graine de chenevi. Pour cela j'en ai r dans de la terre humide (c'est M. Duhamel q & tantôt entre deux petits morceaux d' que j'entretenois toujours humides; car l'e suffit pour faire germer toutes les semenc tôt les lobes se chargent de l'humidité qu vironne; ils se gonflent, ils ouvrent l loppes qui les renfermoient, & on voit la radicule *d*, qui d'abord s'enfonce en t bientôt après on la voit paroître aussi à la f de la terre *e*, *f*, *g*, *h*, couronnée des lobe encore recouverts de leurs enveloppes. C s'étendent, ils deviennent à proportion p ces, & forment en peu de temps des feuille longuettes, charnues, en un mot, ces feu les botanistes nomment *des feuilles sémina*

Jusque-là la plume ou la jeune tige n'a po sé; tout ce que le chenevi a produit en hors de la terre, appartient à la radicule; voit sortir d'entre les feuilles séminales u tige, & deux petites feuilles longuettes: plume qui commence à se développer; commencement de la tige qui s'étend pe les feuilles qu'elle porte, croissent aussi: gine de ces deux feuilles opposées il en s autres qui sont encore portées par une pe & ces deux nouvelles feuilles coupent les mières à angle droit; la tige qui les po longe, les feuilles grandissent: d'entre ce on voit sortir une nouvelle tige, ou pl continuation de celle qui avoit d'abord p supporte de nouvelles feuilles, ce qui con qu'à ce que la plante soit parvenue à sa

Si alors on examine la racine, on en grosse en pivot, blanche & ligneuse, d'o des racines fibreuses qui s'étendent de tou

Chaque semence ne produit qu'une tige q à cinq ou six pieds (*a*); elle est cannelé en dedans, où l'on trouve une substance laire blanche & tendre: cette substance e loppée d'un tuyau fort tendre, qui paroî pour la plus grande partie, d'un tissu cell de quelques fibres longitudinales; c'est ce qu'on appelle *la paille*, ou *le bois du cha* plus communément *la chenevotte*. Elle est re par une écorce verte, velue, rude au tou est formée par un grand nombre de fibres qui s'étendent selon la longueur de la tig bres ne paroissent pas former un réseau, m blent posées les unes à côté des autres, & n'é que par le tissu cellulaire. Si l'on examine au cope ces fibres longitudinales, on voit que des faisceaux de fibrilles ou de fibres d'une

(*a*) En Alsace, du côté de Bischwiller, il brins de *chanvre* qui ont quelquefois par le de trois pouces de diamètre & plus de do de hauteur, un homme des plus robustes ne arracher.

; on voit aussi que ces fibrilles sont roulées
ale, ou plutôt en tire-bourre. Quand on a
uelque temps des fibres en macération, on
endre de ces fibrilles ainsi roulées, & alors
eviennent fort longues *m*.

feuilles naissent sur des queues opposées,
deux; elles sont toujours accompagnées,
naissance, de deux stipules (c'est ainsi que
nistes appellent ces deux petites feuilles
; qui se trouvent à la naissance des feuilles
eurs espèces de plantes). Les feuilles *A* sont
jusqu'à la queue en quatre, cinq, ou en un
nd nombre de segmens étroits, oblongs,
profondément dentelés sur leur bord, d'un
s foncé en-dessus qu'en-dessous; elles sont
creusées en-dessus de traits assez profonds,
ées en-dessous d'arêtes saillantes.

leurs & les fruits naissent séparément sur
pieds. L'espèce qui ne porte que des fleurs,
florifera, *Off. cannabis erratica*, *C. B. P.*
fœmina, *J. B. cannabis sterilis*, *Dod. Pempt.*
omme vulgairement & improprement *chan-*
lle, doit être appellée *le chanvre stérile*, ou
re à fleur, ou *le chanvre mâle*, puisque c'est
porte la poussière fécondante, sans laquelle
ou le chenevi, qui croît sur les autres pieds,
droit pas à maturité, ou du moins seroit
e de produire des plantes, quand on la
en terre.

e espèce qui porte les fruits, *cannabis fruc-*
Off. cannabis sativa, *C. B. P. cannabis mas*,
nnabis fœcunda, *Dod. Pempt.* qu'on nomme
ement *chanvre mâle*, doit être appellée *le*
à fruit, ou *le chanvre femelle*, puisque c'est
, avec le secours de la fécondation qu'il
u mâle, produit des semences capables de
des individus des deux espèces.

énéral le *chanvre* mâle *B B*, est plus menu,
s les parties de la plante sont plus délicates
les du *chanvre* femelle: la tige, qui est uni-
divise aux extrémités en plusieurs branches,
erminent en haut par des épis *C* délicats,
ssent en pointe, au lieu que le *chanvre* fe-
fig. 362) se termine par des touffes de
D, assez grosses, entre lesquelles on trouve
s *E*, ce qui fait qu'on distingue de fort
pieds mâles des pieds femelles.

leurs *F* (*fig. 361*), dans le *chanvre* mâle,
des aisselles de petites feuilles longuet-
qui sont vers le sommet de la tige. Les fleurs
posées en grappes; il pend ordinairement
appes de chaque aisselle, & chaque grappe
euf ou dix fleurs.

nd les fleurs ne sont point épanouies, les bou-
ressemblent à de petites boëtes ovales, tail-
côte de melon; & ces côtes sont d'autant
parentes, que la partie saillante est plus
ue la partie renfoncée, qui est blanchâtre.

nd les fleurs sont épanouies, elles consistent
alyce *I*, d'un verd pâle, qui devient purpu-
rin lorsqu'elles se passent; ce calyce est d'une seule pièce, mais divisé jusqu'à sa base en cinq parties; intérieurement il n'y a point de pétales, mais cinq étamines *L*, qui sont attachées au fond de la fleur par des filets *M* assez courts & très-déliés; les sommets *N* de ces étamines sont fort gros, d'un jaune clair, & divisés en deux capsules longuettes, qui sont remplies d'une poussière très-fine, dont les grains paroissent au microscope ronds & unis, comme de petites dragées de plomb: c'est probablement cette poussière qui est ou qui renferme la matière fécondante (*b*).

Les fruits naissent en grand nombre le long des tiges du *chanvre* femelle; des aisselles des feuilles il part comme de petites branches *O* (*fig. 362*), qui sont fort chargées de petites feuilles *P* & de stipules *Q*. C'est dans les aisselles de ces petites feuilles & de ces stipules qu'on trouve les semences dans l'ordre suivant: d'entre deux semences placées à l'aisselle d'une feuille, il s'élève une petite tige souvent assez courte, qui est terminée par deux feuilles, & dans l'aisselle de chacune de ces deux feuilles, on apperçoit encore deux semences & une petite tige. Ces semences ne sont précédées d'aucune fleur; un calyce, qui a la forme d'une coëffe membraneuse, velue, d'un jaune verdâtre, qui est roulée comme un cornet, & qui est terminée par une longue pointe, renferme les pistils dont la base devient la semence ou le chenevi, & qui se termine par deux filets blanchâtres qui débordent le calyce ou le cornet dont nous venons de parler.

Probablement on a appellé le *chanvre mâle* les individus qui portent le fruit, seulement parce qu'ils sont plus gros & plus robustes que les autres. Cette raison ne paroîtra pas suffisante si l'on fait attention que parmi les animaux, sur-tout dans le genre des oiseaux, il y a quelques espèces où le mâle est fort petit en comparaison des femelles; ainsi je crois qu'on accordera volontiers que nous avons raison d'appeller le *chanvre* femelle les individus qui produisent les semences; mais on aura peut-être peine à nous accorder que les individus, qui portent simplement les fleurs, soient les mâles, si l'on ignore les observations qu'on a faites à ce sujet sur les végétaux; néanmoins ces observations prouvent qu'il y a deux sexes dans les plantes, comme dans les animaux. On a fait des expériences qui nous assurent qu'il faut le concours des deux sexes pour faire une semence féconde qui soit capable de produire une plante, comme il le faut; par exemple, dans les volailles, pour avoir un œuf fécond qui puisse produire un poulet, un canard, *&c.* mais il faut savoir de plus qu'il y a quantité de plantes qui sont hermaphrodites, & qui renferment

(*b*) M. Bernard de Jussieu ayant répandu de cette poussière sur de l'eau, & l'ayant placée au foyer d'un microscope, apperçut plusieurs grains qui s'ouvrirent & répandirent une liqueur grasse qui flottoit sur l'eau sans se mêler avec elle.

dans la même fleur les parties mâles & les parties femelles. Les étamines qui sont attachées à l'intérieur de la fleur des tulipes, sont les parties mâles; le pistil qui s'élève au milieu, est la partie femelle; ainsi toutes les fleurs qui renferment des étamines & des pistils, comme sont les fleurs de poirier, de pommier, de prunier, de pêcher, *&c.* toutes ces fleurs renferment les deux sexes.

Il y a d'autres plantes, comme le bled de Turquie, le noyer, le noisetier, *&c.* qui sont hermaphrodites; mais les parties mâles sont séparées des parties femelles, quoique les unes & les autres soient sur le même pied: les chatons des noyers & des noisetiers, les épis qui sont au haut du bled de Turquie, sont des parties mâles qui ne contiennent que des étamines.

Les fruits du noyer, du noisetier & du bled de Turquie viennent à d'autres parties de la même plante, les fleurs qui les précèdent, n'ont point d'étamines, mais des pistils qui sont la partie femelle.

Enfin il y a des plantes, comme le genièvrier, l'épinard, le *chanvre*, où il y a des individus mâles qui ne portent que des étamines, & d'autres individus femelles, qui ne portent que des pistils qui seuls produisent les fruits. Nous ne pouvons pas rapporter ici toutes les expériences qui ont été faites pour s'assurer de la vérité de ce que nous venons d'avancer, ni entrer dans un détail anatômique qui rendroit encore ces observations plus intéressantes; mais nous devons avertir que pour qu'un pied de *chanvre* femelle soit fécondé par un pied de *chanvre* mâle, il n'est pas besoin que les deux plantes se touchent; il est très-probable que c'est la poussière contenue dans les étamines qui porte la fécondation. Cette poussière est très-fine, & des plus légères, la moindre agitation de l'air la porte de tous côtés: & il y en a une si prodigieuse quantité, que tout l'air doit en être rempli, lorsque dans la saison convenable les capsules qui la renferment, viennent à s'ouvrir: qu'une de ces poussières se place convenablement, voilà une semence fécondée, & c'est peut-être faute d'un de ces grains de poussière qu'on trouve tant de semence avortée sur les pieds des *chanvres* femelles. Il paroît que la nature n'a fait le *chanvre* mâle que pour produire cette poussière, puisque si-tôt que les fleurs se sont épanouies, si-tôt qu'elles ont répandu cette poussière, les pieds mâles se dessèchent peu-à-peu, & périssent.

Quand cette poussière est répandue, les fruits ne sont pas formés; aussi les pieds femelles subsistent-ils beaucoup plus long-temps que les mâles, & ils ne commencent à périr que quand les semences sont parvenues à leur parfaite maturité.

Nous avons donc été déterminés par de bonnes raisons, à changer le nom qu'on a coutume de donner aux individus qui portent des fleurs, & à ceux qui portent les fruits, en appellant *mâles* ceux qui ne portent point de fruits, mais seulement des fleurs, & *femelles* ceux qui portent les fruits.

Le *chanvre* a une odeur aromatique pénétrante qui déplaît à beaucoup de personnes.

Récapitulation. L'exposition abrégée que nous avons faite du sentiment des naturalistes sur le sexe des plantes, & la description exacte que nous avons donnée du *chanvre* qu'on appelle *mâle* & de celui qu'on nomme *femelle*, nous ont fait conclure que le *chanvre* n'étoit pas une plante hermaphrodite, & qu'il y avoit des individus mâles & d'autres femelles; mais pour remettre tout dans l'ordre naturel, nous avons été obligés de changer les termes reçus, en appellant le *chanvre mâle* celui qu'on appelle le *femelle*, qui ne porte que des étamines, & le *chanvre femelle*, celui qu'on a coutume d'appeller le *mâle*, qui porte les graines ou le chenevi.

Nous avons aussi donné l'histoire de la germination du chenevi, & la description anatomique de l'écorce du *chanvre* ou de la filasse, qui est la partie vraiment utile, & qui est la seule matière dont nous ayons à parler ici.

Explication des figures. La figure 361 représente le *chanvre* mâle.

A, représente une feuille détachée, garnie de ses stipules.

B, *B*, le haut de la tige d'un pied de *chanvre* mâle.

C, *F*, *G*, les bouquets de fleurs, les petites feuilles & les stipules dont cette tige est garnie.

H, un bouton à fleur fermé.

K, un pareil bouton prêt à s'ouvrir.

I, *I*, des fleurs épanouies où l'on voit les étamines *L*.

M, *N*, une étamine; *M*, le pédicule, *N*, le sommet.

La figure 362 représente le haut de la tige d'un pied de *chanvre* femelle.

D, *E*, *O*, *P*, *Q*, les bouquets de boutons à fruit, les stipules & les feuilles.

Tout ce qui est marqué en petites lettres dans la figure 361, appartient à la germination du chanvre ou à l'anatomie de son écorce.

a, le chenevi.

b, la coque qui renferme l'amande.

c, l'amande.

d, la radicule qui sort d'entre les lobes.

e, *f*, *g*, *h*, la même chose en différens états.

i, les premières feuilles qui sortent d'entre les feuilles séminales.

l, les racines latérales qui commencent à se développer.

n, un pied de *chanvre* plus avancé.

m, un petit morceau de l'écorce du *chanvre*, macéré, disséqué & vu au microscope.

ARTICLE II.

De la culture du chanvre.

Quelle est la température de l'air qui convient le

mieux au chanvre. Le *chanvre* ne se plaît pas dans les pays chauds, les climats tempérés lui conviennent mieux, & il vient fort bien dans les pays assez froids, comme sont le Canada, Riga, *&c.* qui en fournissent abondamment & de très-bon, & tous les ans on emploie une assez grande quantité de *chanvre* de Riga, en France, en Angleterre, & sur-tout en Hollande.

Quelle terre est la plus propre pour le chanvre. Il faut pour le *chanvre* une terre douce, aisée à labourer, un peu légère, mais bien fertile, bien fumée & amendée. Les terreins secs ne sont pas propres pour le *chanvre*, il n'y lève pas bien, il est toujours bas, & la filasse y est ordinairement trop ligneuse, ce qui la rend dure & élastique, tous défauts considérables, même pour les plus gros ouvrages.

Néanmoins, dans les années pluvieuses, il réussit ordinairement mieux dans les terreins secs dont nous parlons, que dans les terreins humides; mais ces années sont rares, c'est pourquoi on place ordinairement les chenevières le long de quelque ruisseau ou de quelque fossé plein d'eau, de sorte que l'eau soit très-près, sans jamais produire d'inondation; ces terres s'appellent, dans quelques provinces, des *courties* ou *courtils*, & elles y sont très-recherchées.

Des fumiers propres à amender les chenevières. Tous les engrais qui rendent la terre légère, sont propres pour les *chanvres*, c'est pourquoi le fumier de cheval, de brebis, de pigeon, les curures des poulaillers, la vase qu'on retire des mares des villages, quand elle a mûri du temps, sont préférables au fumier de vache & de bœuf, & je ne sache pas qu'on y emploie la marne.

Pour bien faire, il faut fumer tous les ans les chenevières, & on le fait avant le labour d'hiver, afin que le fumier ait le temps de se consumer pendant cette saison, & qu'il se mêle plus intimement avec la terre, lorsqu'on fait les labours du printemps.

Il n'y a que le fumier de pigeon qu'on répand aux derniers labours, pour en tirer plus de profit; cependant quand le printemps est sec, il y a à craindre qu'il ne brûle la semence, ce qui n'arriveroit pas, si on l'avoit répandu l'hiver; mais en ce cas, il faudroit en mettre davantage, ou en espérer moins de profit.

Des Labours qu'on doit donner à la chenevière. Le premier & le plus considérable de ces labours se donne dans les mois de décembre & de janvier, on le nomme *entre-hiver*; il y en a qui le font à la charrue, en labourant par sillons; d'autres le donnent à la houe ou à la mare, formant aussi des sillons, pour que les gelées d'hiver ameublissent mieux la terre; il y en a aussi qui le font à la bêche: il est sans contredit meilleur que les autres, mais aussi plus long & plus pénible; au contraire du labour à la charrue, qui est le plus expéditif & le moins profitable.

Au printemps, on prépare la terre à recevoir la semence par deux ou trois labours qu'on fait à quinze jours ou trois semaines les uns des autres, les faisant toujours de plus en plus légers, & travaillant la terre à plat.

Il est bon de remarquer que ces labours peuvent, comme celui d'hiver, être faits à la charrue, à la houe ou à la bêche.

Enfin, quand après tous ces labours, il reste quelques mottes, on les rompt avec des maillets, car il faut que toute la chenevière soit aussi unie & aussi meuble que les planches d'un parterre.

Du temps & de la manière de semer le chenevi. Dans le courant du mois d'avril on sème le chenevi, les uns quinze jours plutôt que les autres, & tous courent des risques différens; ceux qui sèment de bonne heure, ont à craindre les gelées du printemps, qui font beaucoup de tort aux *chanvres* nouvellement levés, & ceux qui sèment trop tard, ont à craindre les sécheresses, qui empêchent quelquefois le chenevi de lever.

Le chenevi doit être semé dru, sans quoi le *chanvre* deviendroit gros, l'écorce en seroit trop ligneuse & la filasse trop dure, ce qui est un grand défaut; cependant quand il est semé trop dru, il reste beaucoup de petits pieds qui sont étouffés par les autres, & c'est encore un inconvénient. Il faut donc observer un milieu, qu'on atteint aisément par l'usage, & ordinairement les chenevières ne sont trop claires que quand il a péri une partie de la semence, ou par les gelées, ou par la sécheresse, ou par d'autres accidens.

Il est bon de remarquer que le chenevi est une semence huileuse; car ces sortes de semences rancissent avec le temps, & alors elles ne lèvent plus; c'est pourquoi il faut faire en sorte de ne semer que du chenevi de la dernière récolte; quand on en sème qui a deux ans, il y a bien des grains qui ne lèvent pas; & de celui qui seroit plus vieux, il en leveroit encore moins.

Lorsque le chenevi est semé, il le faut enterrer, & cela se fait, ou avec une herse, si la terre a été labourée à la charrue, ou avec un rateau, si elle a été façonnée à bras.

Malgré cette précaution, il faut garder très-soigneusement la chenevière jusqu'à ce que la semence soit entiérement levée, sans quoi quantité d'oiseaux, & sur-tout les pigeons, détruisent tout, sans épargner les semences qui seroient bien enterrées. Il est vrai que les pigeons & les oiseaux qui ne grattent point, ne font aucun tort aux grains de bled qui sont recouverts de terre; mais la différence qu'il y a entre ces deux semences, c'est que le grain de bled ne sort point de terre avec l'herbe qu'il pousse, au lieu que le chenevi sort tout entier de terre quand il germe; c'est alors que les pigeons en font un plus grand dégât, parce qu'appercevant le chenevi, ils arrachent la plante, & la font périr.

Les paysans tâchent d'effaroucher les oiseaux par

des épouvantails, & ils envoient garder les chenevières par leurs enfans. Ces précautions ne suffisent pas, car cet ouvrage est très-pénible quand les chenevières sont grandes, & qu'avec cela les pigeons sont affamés, puisque j'ai vu des personnes vigoureuses, & même des chiens, abandonner la partie, étant outrés de fatigue : heureusement ce soin ne dure pas long-temps ; quand le chenevi a poussé plusieurs feuilles, on en est déchargé.

De l'entretien de la chenevière jusqu'à la récolte. Les chenevières qui ont coûté beaucoup de peine & de travail jusqu'à ce que le chenevi soit levé, n'en exigent presque plus jusqu'au temps de la récolte; on se contente ordinairement d'entretenir les fossés, & d'empêcher les bestiaux d'en approcher.

Cependant quand les sécheresses sont grandes, il y a des gens laborieux qui arrosent leurs chenevières; mais il faut qu'elles soient petites, & que l'eau en soit à portée, à moins qu'on ne pût les arroser par immersion, comme on le pratique, je crois, en quelques endroits.

Nous avons dit qu'il arrivoit quelquefois des accidens au chenevi, qui faisoient que la chenevière étoit claire, & nous avons remarqué qu'alors le *chanvre* étoit gros, branchu & incapable de fournir de belle filasse ; dans ce cas, pour tirer quelque parti de la chenevière, ne fût-ce que pour le chenevi, qui n'en sera que meilleur, il faudra le sarcler pour empêcher les mauvaises herbes d'étouffer le *chanvre*.

Récolte du chanvre mâle. Vers le commencement d'août, les pieds de *chanvre* qui ne portent point de graine, qu'on appelle mal-à-propos le *chanvre femelle*, & que nous appellerons le *mâle*, commencent à jaunir à la cime, & à blanchir par le pied, ce qui indique qu'il est en état d'être arraché ; alors les femmes entrent dans la chenevière, & tirent tous les pieds mâles, dont elles font des poignées qu'elles arrangent au bord du champ, ayant attention de n'endommager le *chanvre* femelle que le moins qu'il est possible ; car il doit rester encore quelque temps en terre pour achever d'y mûrir sa semence.

Il y en a qui, avant que d'arracher le *chanvre* mâle, sèment dans le champ un peu de graine de navet, qui s'enterre par les trous qu'on fait en arrachant le *chanvre*, & par le trépignement de ceux qui y travaillent; ils en sèment encore lorsqu'ils arrachent le *chanvre* femelle, pour avoir des navets de deux saisons ; mais cette économie n'étant pas de notre sujet, nous ne nous y arrêterons pas davantage.

Nous avons dit qu'en arrachant le *chanvre* mâle, on en formoit des poignées : on a soin que les brins qui forment une poignée, soient à-peu-près d'une égale longueur, & on les arrange de façon que toutes les racines soient égales; enfin chaque poignée est liée avec un petit brin de *chanvre*.

On les expose ensuite au soleil pour faire sécher feuilles & les fleurs, & quand elles sont bien sèches, on les fait tomber, en frappant chaque poignée contre un tronc d'arbre ou contre un mur, & on joint plusieurs de ces poignées ensemble pour former des bottes assez grosses, qu'on porte au routoir.

Comment on doit rouir le chanvre. Le lieu, qu'on appelle *routoir*, & où l'on donne au *chanvre* cette préparation, qu'on appelle *rouir* ou *naiser*, est une fosse de trois ou quatre toises de longueur sur deux ou trois toises de largeur, & de trois ou quatre pieds de profondeur, remplie d'eau : c'est souvent une source qui remplit ces routoirs; & quand ils sont pleins, ils se déchargent de superficie par un écoulement qu'on y a ménagé.

Il y a des routoirs qui ne sont qu'un simple fossé fait sur le bord d'une rivière ; quelques-uns même, au mépris des ordonnances, n'ont point d'autres routoirs que le lit même des rivières; enfin quand on est éloigné des sources & des rivières, on met rouir le *chanvre* dans les fossés pleins d'eau & dans les mares. Examinons maintenant ce qu'on se propose en mettant rouir le *chanvre*.

Pour rouir le *chanvre*, on l'arrange au fond de l'eau, on le couvre d'un peu de paille, & on l'assujettit sous l'eau, en le chargeant avec des morceaux de bois & des pierres.

On le laisse en cet état jusqu'à ce que l'écorce, qui doit fournir la filasse, se détache aisément de la chenevotte qui est au milieu, ce qu'on reconnoît en essayant de temps en temps si l'écorce cesse d'être adhérente à la chenevotte ; & quand elle s'en détache sans aucune difficulté, on juge que le *chanvre* est assez roui, & on le tire du routoir.

L'opération dont nous parlons, fait quelque chose de plus que de disposer la filasse à quitter la chenevotte, elle affine & attendrit la filasse ; mais pour bien concevoir comment l'eau produit cet effet, il faut avoir une idée de la disposition organique d'une tige de *chanvre*, je vais essayer de la donner le plus en abrégé qu'il me sera possible.

Les tiges de *chanvre* sont creuses intérieurement, ou remplies d'une moëlle tendre ; sur cette moëlle se trouve un bois tendre & fragile, & c'est ce qu'on appelle *la chenevotte*, sur laquelle est une écorce assez mince, composée de fibres qui s'étendent suivant la longueur de la tige : cette écorce est assez adhérente à la chenevotte, & les fibres longitudinales qui la composent, sont jointes les unes aux autres par un tissu vésiculaire ou cellulaire ; enfin le tout est recouvert par une membrane très-mince, qu'on peut appeller l'*épiderme*.

Ce qu'on se propose en tenant le *chanvre* dans l'eau, est de faire ensorte que l'écorce se détache plus aisément de la chenevotte, & de détruire l'épiderme avec une partie du tissu cellulaire qui lient les unes avec les autres les fibres longitudinales tout cela se produit par un commencement de pourriture ; c'est pourquoi il est dangereux de tenir trop long-temps le *chanvre* dans l'eau, car alors il rou-

trop, c'eſt-à-dire, que l'eau n'a pas ſeulement agi ſur l'épiderme & ſur les plus petites fibres, mais qu'elle a de plus altéré les fibres longitudinales : en un mot, le *chanvre* eſt trop pourri, & en ce cas la filaſſe n'a plus de force : au contraire, quand le *chanvre* n'a pas été aſſez long-temps dans l'eau, l'écorce reſte adhérente à la chenevotte, la filaſſe eſt dure, élaſtique, & on ne la peut jamais bien affiner. Il y a donc un milieu à garder, & ce milieu ne dépend pas ſeulement du temps qu'on laiſſe le *chanvre* dans l'eau, mais encore :

1°. De la qualité de l'eau : il eſt plutôt roui dans l'eau dormante, que dans celle qui coule, dans l'eau qui croupit, que dans celle qui eſt claire.

2°. De la chaleur de l'air : il ſe rouit plutôt quand il fait chaud que quand il fait froid.

3°. De la qualité du *chanvre* : celui qui a été élevé dans une terre douce qui n'a point manqué d'eau, & qu'on a cueilli un peu verd, eſt plutôt roui que celui qui a crû dans une terre forte ou ſèche, & qu'on a laiſſé beaucoup mûrir.

En général, on croit que quand le *chanvre* reſte peu dans l'eau pour ſe rouir, la filaſſe en eſt meilleure, c'eſt pour cela qu'on prétend qu'il ne faut rouir que par les temps chauds ; & quand les automnes ſont froides, il y en a qui remettent au printemps ſuivant à rouir leur *chanvre* femelle ; quelques-uns même préfèrent de rouir leur *chanvre* dans de l'eau dormante, même dans de l'eau croupiſſante, plutôt que dans de l'eau vive.

J'ai mis rouir du *chanvre* dans differentes eaux (on ſait que c'eſt M. Duhamel qui parle), & il m'a paru que la filaſſe du *chanvre*, qui avoit été roui dans l'eau croupiſſante, étoit plus douce que celle du *chanvre* qu'on avoit roui dans l'eau courante ; mais la filaſſe contracte dans les eaux qui ne coulent point, une couleur déſagréable, qui ne lui cauſe, à la vérité, aucun préjudice ; car elle n'en blanchit que plus aiſément : cependant cette couleur déplaît, & la filaſſe en eſt moins marchande ; c'eſt pourquoi on fait paſſer, autant qu'on le peut, au travers des routoirs un petit courant d'eau qui renouvelle celle du routoir, & qui empêche qu'elle ne ſe corrompe.

Je ſuis parvenu à rouir du *chanvre*, en l'étendant ſur un pré, comme quand on veut blanchir la toile ; mais cet ouvrage eſt pénible, & il m'a paru que la filaſſe n'étoit pas fort différente de celle qui avoit été rouie à l'ordinaire.

J'ai encore eſſayé de faire bouillir du *chanvre* dans de l'eau, eſpérant que je parviendrois à le mettre en peu de temps dans le même état qu'il eſt au ſortir du routoir ; mais quand, après avoir bouilli pendant plus de dix heures, on le retiroit de l'eau pour le laiſſer ſécher, il n'étoit point du tout en état d'être tillé. Il eſt vrai que lorſqu'on le tilloit tout chaud & tout mouillé, l'écorce ſe détachoit aiſément, mais elle reſtoit comme un ruban. Le tiſſu cellulaire n'étant pas détruit, les fibres longitudinales reſtoient jointes les unes aux autres, & on ne pouvoit les ſéparer, il étoit impoſſible de bien affiner la filaſſe. Il eſt évident par ce que nous avons dit, qu'on ne peut pas fixer le temps qu'il faut laiſſer le *chanvre* dans le routoir, puiſque la qualité du *chanvre*, celle de l'eau & la température de l'air ralentiſſent ou précipitent cette opération.

On a coutume de juger que le *chanvre* a été ſuffiſamment roui, en éprouvant ſi l'écorce ſe lève aiſément, & de toute ſa longueur de deſſus la chenevotte : outre cela il faut avouer que la grande habitude des payſans qui cultivent le *chanvre*, les aide beaucoup à ne lui donner que le degré de roui qui lui convient ; cependant ils s'y trompent quelquefois, & il m'a paru qu'il y avoit des provinces où l'on étoit dans l'uſage conſtant de rouir plus que dans d'autres.

Je ne dois pas négliger d'avertir qu'il faut éviter de mettre rouir le *chanvre* dans certaines eaux où il y a quantité de petites chevrettes, car ces animaux le coupent, & la filaſſe eſt preſque perdue.

De la récolte du chanvre femelle. En parlant de la récolte du *chanvre* mâle, nous avons dit qu'on laiſſoit encore quelque temps le *chanvre* femelle en terre pour lui donner le temps de mûrir ſa ſemence ; mais ce délai fait que le *chanvre* femelle mûrit trop, ſon écorce devient trop ligneuſe, & il s'enſuit que la filaſſe qu'il fournit, eſt plus groſſière & plus rude que celle du mâle ; néanmoins quand on voit que la ſemence eſt bien formée, on arrache le *chanvre* femelle, comme on a fait le mâle, & on l'arrange de même par poignées.

Dans certains pays, pour achever la maturité du chenevi, on fait à différens endroits de la chenevière des foſſes rondes de la profondeur d'un pied, & de trois à quatre pieds de diamètre, & on arrange dans le fond de ces foſſes les poignées de *chanvre* bien ſerrées les unes auprès des autres, de telle ſorte que la graine ſoit en bas & la racine en haut ; on les retient enſuite en cette ſituation avec des liens de paille, & on relève tout autour de cette groſſe gerbe la terre qu'on avoit tirée de la foſſe, pour que les têtes du *chanvre* ſoient bien étouffées.

La tête de ce *chanvre* s'échauffe, à l'aide de l'humidité qui y eſt contenue, comme s'échauffe un tas de foin verd ou une couche de fumier ; cette chaleur achève de mûrir le chenevi, & le diſpoſe à ſortir plus aiſément de ſes enveloppes.

Quand le chenevi a acquis cette qualité, on retire le *chanvre* de ces foſſes, où il ſe moiſiroit, ſi on l'y laiſſoit plus long-temps.

Dans d'autres cantons où il y a beaucoup de *chanvre*, on ne l'enterre point, comme je viens de le dire, on ſe contente de l'arranger par tas, tête contre tête, & quelques jours après on travaille à en retirer le chenevi, comme nous allons l'expliquer.

De la récolte du chenevi. Ceux qui ne font que

de petites récoltes, étendent un drap par terre pour recevoir leur chenevi; les autres nettoient & préparent une place bien unie, sur laquelle ils étendent leur *chanvre*, en mettant toutes les têtes du même côté; ils le battent légérement, ou avec un morceau de bois, ou avec de petits fléaux: cette opération fait tomber la meilleure graine, qu'ils mettent à part, pour la semer le printemps suivant; mais il reste encore beaucoup de chenevi dans les têtes; pour le retirer, ils peignent la tête de leur *chanvre* sur les dents d'un instrument qu'on appelle un *égrugeoir*, & par cette opération l'on fait tomber en même temps & pêle-mêle, les feuilles, les enveloppes des semences & les semences elles-mêmes; on conserve tout cela en tas pendant quelques jours, puis on l'étend pour le faire sécher; enfin on le bat, & on nettoie le chenevi, en le vannant, & en le passant par le crible.

C'est cette seconde graine qui sert à faire l'huile de chenevi, & à nourrir les volailles.

A l'égard du *chanvre*, on le porte au routoir, pour y souffrir la même préparation que le *chanvre* mâle.

Ce qu'il faut faire quand on retire le chanvre du routoir. Quand on a retiré le *chanvre* du routoir, on délie les bottes pour les faire sécher, on les étend au soleil le long d'un mur, ou sur la berge d'un fossé, ou simplement à plat dans un endroit où il n'y ait point d'humidité; on a soin de les retourner de temps en temps, & quand le *chanvre* est bien sec, on le remet en bottes pour le porter à la maison, où on le conserve dans un lieu sec jusqu'à ce qu'on veuille le tiller ou le broyer de la manière suivante.

De la façon de tiller & de broyer le chanvre. Il y a des provinces où l'on tille tout le *chanvre*, & dans d'autres, il n'y a que ceux qui en recueillent peu qui le tillent, les autres le broient.

La façon de tiller le *chanvre* est si simple, que les enfans y réussissent aussi bien que les grandes personnes; elle consiste à prendre les brins de *chanvre* les uns après les autres, à rompre la chenevotte, & à en détacher la filasse en la faisant couler entre les doigts.

Ce travail paroît un peu long, néanmoins comme il s'exécute dans des momens perdus & par les enfans qui gardent les bestiaux, il n'est pas fort à charge aux familles nombreuses; mais il feroit perdre beaucoup de temps aux petites familles, qui ont bien plutôt fait de le broyer.

Avant que de broyer le *chanvre*, il le faut bien dessécher, ou, comme disent les paysans, le bien hâler; pour cet effet, on a à une certaine distance de la maison un hâloir, car il n'y a rien de si dangereux pour les incendies, que de hâler dans les cheminées des maisons, comme quelques paysans le pratiquent: il y en a aussi qui mettent leur *chanvre* sécher dans leur four; dans ce cas on n'a rien à craindre pour la maison, mais souvent le feu prend à leur *chanvre*, & on ne peut pas par ce moyen en dessécher une grande quantité. Le hâloir n'est autre chose qu'une caverne, qui a ordinairement six à sept pieds de hauteur, cinq à six de largeur, & neuf à dix de profondeur ou de creux; le dessous d'une roche fait souvent un très-bon hâloir. Il y en a de voûtés à pierres sèches, d'autres qui sont recouverts de grandes pierres plates, ou simplement de morceaux de bois chargés de terre; chacun les fait à sa fantaisie. Mais tout le monde essaie de placer le hâloir à l'abri de la bise & au soleil de midi, parce que le temps pour broyer est ordinairement par de belles gelées, quand on ne peut pas travailler à la terre.

Environ à quatre pieds au-dessus du foyer du hâloir & à deux pieds de son entrée, on place trois barreaux de bois, qui ont au plus un pouce de grosseur; ils traversent le hâloir d'un mur à l'autre, & y sont assujettis: c'est sur ces morceaux de bois qu'on pose le *chanvre* qu'on veut hâler, environ de l'épaisseur d'un demi-pied.

Tout étant ainsi disposé, une femme attentive entretient dessous un petit feu de chenevottes; je dis une femme attentive, parce qu'il faut continuellement fournir des chenevottes, qui sont bientôt consumées, entretenir le feu dans toutes les parties de l'âtre, & prendre garde que la flamme ne s'élève & ne mette le feu au *chanvre*, qui est bien combustible, sur-tout quand il y a quelque temps qu'il est dans le hâloir.

La même femme a encore soin de retourner le *chanvre* de temps en temps, pour que tout se dessèche également; enfin elle en remet de nouveau à mesure que l'on ôte celui qui est assez sec pour être porté à la broie.

La broie ressemble à un banc qui feroit fait d'un soliveau de cinq à six pouces d'équarrissage, sur sept à huit pieds de longueur; on creuse ce soliveau dans toute sa longueur, de deux grandes mortaises d'un bon pouce de largeur, qui le traversent de toute son épaisseur, & on taille en couteau les trois languettes, qui ont été formées par les deux entailles ou grandes mortaises dont je viens de parler.

Sur cette pièce de bois on en ajuste une autre, qui lui est assemblée à charnière par un bout, qui forme une poignée à l'autre bout, & qui porte dans sa longueur deux couteaux qui entrent dans les rainures de la pièce inférieure.

L'homme qui broie, prend de sa main gauche une grosse poignée de *chanvre*, & de l'autre la poignée de la mâchoire supérieure de la broie; il engage le *chanvre* entre les deux mâchoires, & en élevant & en baissant à plusieurs reprises & fortement la mâchoire supérieure, il brise les chenevottes; en tirant le *chanvre* entre les deux mâchoires, il oblige les chenevottes à quitter la filasse; & quand la poignée est ainsi broyée jusqu'à la moitié, il la prend par le bout broyé pour donner la même préparation à celui qu'il tenoit dans sa main.

Enfin quand il y a environ deux livres de filasse de

ée; on la plie en deux, on tord gros-
deux bouts l'un sur l'autre, & c'est
lle des queues de *chanvre* ou de la filasse

pratiques, savoir, celle de tiller le
elle de le broyer, ont chacune des
des défauts particuliers, comme nous
narquer en temps & lieu.
onséquences qu'on peut tirer de ce qui a
et article. On a coutume de dire qu'il
ir le *chanvre* qu'on destine à faire des
que celui qu'on ne veut employer qu'à
iles; & que celui qu'on destine à faire
, doit être le moins roui.
ns dit que le *chanvre* qui n'étoit pas
toit dur, grossier, élastique, & restoit
enevottes; on verra dans la suite que
e grands défauts pour faire de bons

viendrons néanmoins qu'on peut rouir
les *chanvres* qu'on destine à des ou-
nais il ne faut pas espérer par ce moyen
coup une filasse qui seroit naturelle-
re, on la feroit plutôt pourrir; car il
oir de la filasse fine, que bien des choses

rein; car, comme nous l'avons déjà
s terres trop fortes ou trop sèches ne
ais une filasse bien douce; elle est trop
par conséquent dure & cassante; au
le terrein de la chenevière est trop
écorce du chanvre qu'on y aura re-
herbacée, tendre & aisée à rompre,
tomber en étoupes. Ce sont donc les
, substantiels & médiocrement humi-
nnent de la filasse douce, flexible &
nt les meilleures qualités qu'on puisse

e; car quand les années sont hâleuses,
dure; au contraire elle est souple &
endre, quand les années sont fraiches

urité; car si le *chanvre* a trop resté sur
es longitudinales de l'écorce sont trop
es unes aux autres, la filasse brute
ges rubans qu'on a bien de la peine à
-tout vers le pied, & c'est ce qu'on
lisant qu'une queue de *chanvre* a beau-
es; c'est le défaut de tous les *chanvres*
on a été obligé de laisser trop long-
ed pour y mûrir leurs semences: au
l'on arrache le *chanvre* trop verd,
encore herbacée, il y a beaucoup de
a filasse n'a point de force.
on dont il a été semé; car celui qui
trop clair a l'écorce épaisse, dure,
ligneuse; au lieu que celui qui a été
ru, a l'écorce fine.
les préparations qu'on lui donne, qui
e broyer, à l'espader, à le piler, à le

ferrer & à le peigner, comme nous le rapporterons bientôt.

Récapitulation. Ce que nous avons dit de la culture du *chanvre*, nous a mis à portée de faire concevoir comment elle influe sur la qualité de la filasse. On a vu aussi combien il étoit important de conduire avec toute l'application possible, cette opération qu'on appelle *rouir*, puisque le *chanvre* trop roui est presque pourri & a perdu toute sa force, & que le *chanvre* qui ne l'est pas assez, reste dur & chargé de chenevottes.

Nous avons expliqué les deux méthodes qu'on emploie pour détacher la filasse de sa chenevotte, & on trouvera dans l'article suivant les avantages & les inconvéniens de chacune de ces méthodes, je veux dire, de broyer ou de tiller le *chanvre*.

ARTICLE III.

Réception du chanvre dans les ports.

On a expliqué dans les articles précédens, ce que c'est que le *chanvre* considéré comme une plante, & quelle est sa culture; on a établi quelle est la différente qualité des *chanvres*, suivant les différens terroirs qui les ont produits, & suivant les différentes cultures qu'on leur a données; on a rapporté ce que pouvoit produire sur la qualité du *chanvre* cette première préparation qu'on appelle le *roui*, en faisant sentir qu'il y avoit quelque avantage à varier un peu cette pratique, suivant les différens usages qu'on vouloit faire du *chanvre*, & principalement suivant les différentes qualités des *chanvres* qu'on se proposoit de rouir.

On a aussi expliqué comment on pouvoit dépouiller le *chanvre* de sa chenevotte, en remettant à rendre compte dans le présent article, des avantages ou des désavantages résultans des deux pratiques qui consistent à le tiller ou à le broyer.

Jusque-là, le *chanvre* a été le fruit de l'industrie des paysans, & il a fait une partie du travail de l'homme des champs; c'est dans cet état où on l'appelle *filasse en brin*, ou *filasse brute*, & dans les ports, du *chanvre* simplement dit; c'est, dis-je, en cet état qu'on le reçoit dans les arsenaux: ce seront donc désormais les officiers des ports qui présideront aux préparations qu'il convient de lui donner pour en faire de bons cordages. Nous nous proposons de suivre ces officiers dans toutes leurs opérations, & nous commençons par ce qui regarde la recette des *chanvres*; c'est l'objet de cet article.

Les *chanvres* arrivent ordinairement dans les ports par des barques; quand ils sont arrivez, les officiers préposés aux recettes, savoir, le commissaire qui a le détail de la corderie, un officier de port, le contrôleur, un maître d'équipage, le maître cordier & le commis du fournisseur, toutes ces personnes se rendent dans le magasin, où l'on porte le *chanvre* à mesure qu'on le décharge; & après en avoir fait une visite exacte, ils jugent si le *chanvre* est re-

cevable ou non ; & sur quel pied il convient de le recevoir, ayant attention de ménager également les intérêts du roi & ceux des fournisseurs. Voici comme on doit procéder à cette visite.

Examen des ballots. A mesure qu'on apporte les *chanvres* par gros ballots, on les délie pour voir s'ils ne sont pas mouillés ou fourrés de mauvaises marchandises.

Il est important qu'ils ne soient pas mouillés ; 1°. parce qu'ils en peseroient davantage, & comme on reçoit le *chanvre* au poids, on trouveroit un déchet considérable quand il seroit sec ; 2°. si on l'entassoit humide dans les magasins, il s'échaufferoit & pourriroit. Il faut donc faire étendre & sécher les ballots qui sont humides, & ne les recevoir que quand ils seront secs.

Outre cela il est à propos d'examiner si ces ballots ne sont pas fourrés ; car j'ai souvent vu dans le milieu des ballots de *chanvre*, des liasses d'étoupes, des bouts de corde, des morceaux de bois, des pierres & des feuilles ; tout cela augmente le poids, & ce sont des matières inutiles.

Ainsi quand on trouve des ballots fourrés, il faut ôter soigneusement toutes les matières étrangères.

Examen des queues de chanvre. Nous avons parlé dans le second article de ce qu'on appelle queue de *chanvre ;* mais il importe ici de savoir comment ces queues sont faites, puisque leur forme aide à faire mieux connoître si le *chanvre* est bon, ou s'il ne l'est pas.

Il faut pour cela distinguer deux bouts dans un brin de *chanvre ;* l'un fort délié qui aboutissoit au haut de la tige de la plante, & l'autre assez épais qui se terminoit à la racine ; on appelle ce bout *la patte du chanvre.*

Lorsqu'on forme une queue de *chanvre*, on met toutes les pattes d'un côté, & cette extrémité s'appelle *la tête ;* l'autre extrémité, qu'on appelle *le petit bout* ou *la pointe*, n'étant composée que de brins déliés, ne peut être aussi grosse que la tête.

Or, il faut pour qu'une queue de *chanvre* soit bien conditionnée, qu'elle aille en diminuant uniformément de la tête à la pointe, & qu'elle soit encore bien garnie aux trois quarts de sa longueur ; car quand le *chanvre* est bien nourri, quand la plante qui l'a fourni, étoit vigoureuse, il diminue insensiblement & uniformément depuis la racine jusqu'au petit bout ; au contraire, quand la plante a pâti, le *chanvre* perd tout-d'un-coup sa grosseur peu au-dessus des racines, & alors les pattes qu'on sera obligé de retrancher, sont grosses, & le reste, qui est la partie utile, est maigre. Outre cela, quand les paysans ont beaucoup de *chanvre* court, au lieu d'en faire des queues séparées, ils mêlent ce *chanvre* court avec le long, & alors les queues ne suivent pas non plus une diminution uniforme depuis la tête jusqu'à la pointe ; mais il faut sur-tout être en garde contre une autre supercherie des paysans, qui [illegible] faire paroître que leurs queues de *chanvre* sont bien fournies dans toute leur longue[illegible] soin de les fourrer vers le milieu avec de [illegible]pe : on reconnoîtra néanmoins cette fourb[illegible] prenant les queues de *chanvre* par la tête & [illegible] secouant, pour voir si tous les brins se pro[illegible] dans toute la longueur de la queue.

J'ai déjà fait remarquer que, comme les [illegible] sont inutiles & qu'elles doivent être retra[illegible] par les peigneurs, il est très-avantageux [illegible] queues de *chanvre* n'aient point trop de pa[illegible] qui est le défaut principal de toutes les que[illegible] *chanvre* qui ne suivent pas une diminution un[illegible] dans toute leur longueur.

D'ailleurs, tous les brins de *chanvre* que l[illegible] sans mettent pour nourrir les queues, rest[illegible] le peigne, & ne fournissent que du secon[illegible] ou de l'étoupe.

Il faut de plus remarquer que quand les [illegible] sont très-grosses relativement aux brins de [illegible] qui y répondent, ces brins foibles se romp[illegible] le peigne à cause de la trop grande résistan[illegible] pattes, & alors ils fournissent beaucoup d[illegible] court, ou de second brin, ou d'étoupe, [illegible] peu de brin long ou de premier brin. On [illegible] dans la suite combien il est avantageux [illegible] beaucoup de premier brin, qui est presque l[illegible] partie utile.

Il est aisé de conclure que quand le *ch.* [illegible] ainsi beaucoup de pattes, ou quand les que[illegible] trouvent fourrées ou nourries de *chanvre* co[illegible] faudra augmenter la tare de sept, huit ou [illegible]vres par quintal ; en un mot proportionnel[illegible] au déchet que ces circonstances doivent pro[illegible] & que l'on connoîtra par des épreuves don[illegible] parlerons ; cependant quand ces défauts son[illegible] muns à tous les *chanvres* d'une année, il se[illegible] juste de s'en prendre au fournisseur, puisq[illegible] auroit été impossible d'en trouver de meilleu[illegible]

Quelle différence on doit faire entre le chan[illegible] & le chanvre broyé. Nous avons expliqué co[illegible] on broyoit & comment on tilloit le *chanvr*[illegible] nous avons remis à expliquer dans cet arti[illegible] avantages & les désavantages de ces différent[illegible] tiques.

Le *chanvre* broyé est plus doux & plus [illegible] que le tillé ; il a aussi moins de pattes, & un[illegible] des pointes les plus tendres & qui n'auroi[illegible] manqué de fournir des étoupes, sont restée[illegible] la broie ; ainsi il paroîtroit que ce *chanvre* [illegible] moins fournir de déchet que le *chanvré* till[illegible] pendant il en fournit ordinairement davantag[illegible] seulement parce qu'il n'est jamais si net de [illegible]vottes, mais principalement parce que le[illegible] étant mêlés les uns dans les autres, il s'en [illegible] un plus grand nombre quand on les passe [illegible] peigne ; d'où il suit nécessairement que ce [illegible] au sortir du peigne est plus doux & plus affi[illegible] le *chanvre* tillé. Néanmoins l'inconvénient du [illegible] & celui d'avoir un peu plus de chenevot[illegible] n'en a le *chanvre* tillé, a déterminé à con[illegible]

es fournisseurs à ne fournir que du *chanvre* tillé. e crois cependant que les *chanvres* fort durs en vaudroient mieux s'ils étoient broyés; car quand nous parlerons des préparations qu'on donne au *chanvre*, on connoîtra que la broie est bien capable de l'affiner & de l'adoucir.

Ce qu'on peut conclure de la différente couleur des chanvres. On s'attache quelquefois trop dans les recettes à la couleur du *chanvre;* celui qui est de couleur argentine & comme gris de perle, est estimé le meilleur; celui qui tire sur le verd est encore réputé bon; on fait moins de cas de celui qui est jaunâtre: mais on rebute celui qui est brun.

Nous avons fait voir dans l'article précédent que la couleur des *chanvres* dépend principalement des eaux où on les fait rouir, & que celui qui l'a été dans une eau dormante, est d'une autre couleur que celui qui l'auroit été dans une eau courante, sans que pour cela la qualité du *chanvre* en soit différente; ainsi nous croyons qu'il ne faut pas beaucoup s'attacher à la couleur des *chanvres:* pourvu qu'ils ne soient pas noirs, ils sont recevables; mais la couleur noire ou fort brune indique ou que les *chanvres* auroient été trop rouis, ou qu'ils auroient été trop mouillés étant en balle, & qu'ils se seroient échauffés.

On doit sur-tout examiner si les queues de *chanvre* sont de différente couleur; car si elles étoient marquées de taches brunes, ce seroit un indice certain qu'elles auroient été mouillées en balle, & dans ce cas, les endroits plus bruns sont ordinairement pourris.

Sur l'odeur du chanvre. Il vaut mieux s'attacher à l'odeur du *chanvre* qu'à sa couleur; car il faut rebuter sévérement celui qui sent le pourri, le moisi, ou simplement l'échauffé, & choisir par préférence celui qui a une odeur forte, parce que cette odeur indique qu'il est de la dernière récolte; condition que l'on regarde comme importante dans les ports, parce que le *chanvre* nouveau produit moins de déchet que le vieux; il est vrai aussi qu'il ne s'affine pas si parfaitement, & si l'on y réfléchissoit bien, peut-être mépriseroit-on un peu de déchet pour avoir un *chanvre* plus affiné.

Que le chanvre plat est préférable au chanvre rond. Il y a des queues de *chanvre* dont tous les brins, depuis la racine jusqu'à la pointe, sont plats comme des rubans, & d'autres ont ces brins ronds comme des cordons; il est certain que les premiers sont plus aisés à affiner, parce qu'ils se refendent plus aisément sur le peigne; & c'est la seule raison de préférence qu'on y trouve: aussi ne rebutera-t-on jamais une queue de *chanvre* par la seule raison que les brins qui la composent sont ronds.

Quelle longueur doivent avoir les queues de chanvre. Il y a des *chanvres* beaucoup plus longs les uns que les autres, & on regarde toujours d'un œil de préférence ceux qui sont les plus longs; nous croyons cependant que si les *chanvres* trop courts font de mauvais cordages, ceux qui sont trop longs occasionnent un déchet inutile; ceci deviendra sensible par les remarques suivantes.

Pour que des brins de *chanvre* forment une corde, il faut qu'ils s'engrènent les uns avec les autres, & que le frottement qu'ils auroient à souffrir pour se séparer, soit supérieur à la force de chaque brin, c'est-à-dire, qu'il faut que les brins de *chanvre* se rompent plutôt que de se séparer: or c'est le tortillement qui produit cet engrenement, qui devient d'autant plus considérable que le fil est plus tortillé, ou que les brins de chanvre sont plus longs; donc quand le chanvre est court, il faut tordre davantage pour avoir un engrenement suffisant. Nous prouverons dans la suite que cette façon d'augmenter l'engrenement, est très-préjudiciable à la force des cordes; il vaut donc mieux que l'engrenement se fasse par la longueur des brins de *chanvre:* ce qui démontre que le chanvre trop court, n'est pas propre à faire de bonnes cordes.

Mais, dira-t-on, on a donc raison de choisir le *chanvre* le plus long. Cela seroit vrai si on pouvoit, en filant, prolonger les brins de chanvre de toute leur longueur; mais la chose n'est pas possible; nous ferons remarquer aux mots FILER *ou* FILAGE, que le chanvre trop long se trouve replié en deux ou trois endroits dans sa longueur, ce qui forme des bouchons très-préjudiciables à la bonté du fil; c'est pourquoi on rompt les *chanvres* qui ont six, sept ou huit pieds de longueur; & quand on aura parcouru l'attelier des peigneurs, on verra que cette opération ne se peut faire sans diminuer la quantité de premier brin que le chanvre auroit fournie; ainsi une partie de ce qui auroit donné du premier brin, tombera en second brin, ou en étoupes: d'ailleurs, si trois pieds ou trois pieds & demi de longueur, forment un engrenement suffisant, il sera inutile d'employer de plus long chanvre.

Nous avons confirmé ceci par des expériences; nous avons fait peigner avec soin du second brin; il étoit très-fin, mais il n'avoit que dix, douze ou quatorze pouces de longueur; nous en avons fait faire du fil qui étoit fort beau; mais les cordes ont été beaucoup plus foibles que de pareilles cordes que nous avions fait faire avec le premier brin du même *chanvre*, qui avoit trois pieds ou trois pieds & demi de longueur; cependant nous ne prétendons pas conclure de-là qu'il ne faille point recevoir les *chanvres* qui auroient plus de trois pieds & demi ou quatre pieds; nous avons seulement cru qu'il convenoit de faire remarquer qu'un premier brin qui avoit trois pieds ou trois pieds & demi de longueur, étoit suffisamment long pour faire de très-bonnes cordes.

Avant de finir ce paragraphe, nous observerons que les *chanvres* longs sont ordinairement plus rudes que les *chanvres* courts, & c'est encore un

défaut, comme nous allons le prouver dans l'article suivant.

Que le chanvre le plus fin & le plus doux est le meilleur, & que le chanvre qui rompt difficilement dans les mains quand on en éprouve quelques brins, n'est pas toujours celui qui fait les meilleures cordes. Nous avons dit que le *chanvre* étoit l'écorce de la plante qui le produit; nous avons fait remarquer que cette écorce étoit d'abord tendre & herbacée; que peu-à-peu les fibres qui la formoient, acquéroient de la solidité & devenoient ligneuses; mais nous avons fait observer aussi que, soit par la trop grande maturité de la plante, soit par la nature du terrein, ou par la chaleur de la saison, cette écorce devenoit quelquefois trop ligneuse; il s'en trouve qui l'est à un tel excès, qu'elle en est cassante; & alors le chanvre se rompt pour peu qu'on le torde entre les doigts. Il est rarement aussi cassant que nous venons de le dire, mais souvent il est sec, dur & rude au toucher; si après l'avoir pelotonné entre les mains; ou après en avoir tordu entre les doigts, on l'abandonne à lui-même, il se redresse par une force élastique, comme le feroient nombre de petits ressorts.

Il y a de ces *chanvres* rudes qui sont assez forts quand on essaie d'en rompre quelques brins entre les mains, & c'est une épreuve que j'ai vu faire dans les recettes, où il est d'usage de prendre un peu de *chanvre* & d'essayer de le rompre; s'il résiste, on décide qu'il est bon; au contraire, s'il casse aisément, on le juge mauvais.

Il est incontestable que quand le chanvre est fin, moëlleux, souple, doux au toucher, peu élastique, & en même temps difficile à rompre; il est certain, dis-je, qu'il doit être regardé comme le meilleur; mais si le *chanvre* est rude, dur & élastique, quand bien même il résisteroit beaucoup par l'épreuve dont nous parlons, on peut être certain qu'il donnera toujours des cordes beaucoup plus foibles que celles qui auroient été faites avec du *chanvre* qui auroit rompu plus aisément par l'épreuve en question, & qui, d'un autre côté, seroit fin & souple comme de la laine. Cette proposition paroît un paradoxe, nous allons cependant en prouver la vérité par plusieurs expériences, & on en trouvera la raison méchanique dans quelques-uns de nos articles.

Première expérience. Nous avons souvent pris quelques brins d'un *chanvre* rude, dur & élastique, mais qui résistoit beaucoup quand on essayoit de le rompre dans les mains; nous les avons tortillés assez fortement entre les doigts; & nous avons reconnu qu'ils se rompoient alors plus aisément qu'un pareil fil également tortillé, que nous avions fait avec du *chanvre* doux & fin, quoique ce *chanvre* avant que d'être tortillé, rompît plus aisément dans les mains que celui dont nous avons parlé en premier lieu.

Seconde expérience. Nous avons choisi deux bons fileurs, & donné à l'un du *chanvre* rude & à l'autre du *chanvre* doux; nous leur avons fait commencer leur fil en même temps, à la même roue & à deux mollettes, qui étant également grosses, tournoient aussi vîte l'une que l'autre; nous avons encore eu soin que les deux fileurs reculassent aussi vite l'un que l'autre; enfin nous avions la mesure à la main pour que les deux fils fussent d'une égale grosseur.

Ces deux fils ont été employés à faire deux bouts de bitord, qui étoient aussi semblables l'un à l'autre, qu'il est possible d'en faire, tant par le tortillement que par le poids & par la grosseur; l'expérience faite, celui de *chanvre* doux porta près d'un huitième de plus que celui de *chanvre* élastique.

Troisième expérience. Nous fîmes filer par un même ouvrier deux fils de caret d'égale grosseur, l'un de *chanvre* d'Italie qui étoit assez souple, & l'autre de *chanvre* de Bourgogne qui étoit plus rude; nous prîmes six bouts du premier fil qui avoient chacun six brasses, nous les fîmes mettre au rouet, & nous en fîmes faire une corde commise au tiers; nous prîmes de même six bouts de fil fait avec le *chanvre* de Bourgogne, dont nous fîmes faire une corde commise au même point que la précédente; ainsi ces deux cordes étoient aussi semblables qu'il est possible d'en faire; elles avoient chacune un pouce trois lignes de circonférence, & elles ne différoient que par la qualité du *chanvre*.

La corde faite de *chanvre* de Bourgogne, dont les fibres étoient assez roides, ne put porter plus de 560 livres sans se rompre, & celle qui étoit faite avec du *chanvre* d'Italie dont les filamens étoient beaucoup plus souples, soutint 650 livres, & ne cassa qu'à 655 livres.

Donc la corde faite de *chanvre* d'Italie étoit plus forte que celle de *chanvre* de Bourgogne, de 95 livres, ce qui fait près d'un cinquième.

Quatrième expérience. Nous avons fait faire deux pièces de cordages toutes pareilles l'une à l'autre, tant par la grosseur, par le nombre & le tortillement du fil, que par le tortillement de la corde; l'une étoit faite avec du *chanvre* de Riga qui est doux, & l'autre avec du *chanvre* de Lanion qui étoit très-bon, mais plus rude.

Nous avons coupé de chacune de ces pièces six bouts de corde de 21 pieds 8 pouces de longueur; nous avons pesé en particulier les six bouts appartenans à chacune de ces pièces, & nous en avons conclu une pesanteur moyenne pour chacun des bouts; nous avons ensuite fait rompre les mêmes six bouts de chacune des pièces, & nous en avons conclu une force moyenne pour chaque bout: voici le résultat de cette expérience.

Chacun des six bouts de cordage fait avec le *chanvre* du Nord, pesant 7 livres 8 onces, a rompu sous le poids de 7986 livres; chaque bout de cordage fait avec le *chanvre* de Lanion, pesant 6 livres 14 onces, a rompu chargé de 6638 livres d'où on peut conclure que les bouts de cordage

c le *chanvre* du Nord ont porté presque un
ne de plus que ceux qui étoient faits avec le
de Lanion.

comme chaque bout de cordage fait avec le
du Nord, étoit de dix onces plus pesant
x qui étoient faits avec le *chanvre* de La-
c contenoit par conséquent un dixième de
de plus, il faut diminuer l'excès de force
procurer cet excès de matière au cordage
d, & en supposant que l'excès de force
ortionnel à l'excès de matière, il faut en
que le cordage du *chanvre* de Riga étoit
t que celui de Lanion de prés d'un hui-

bon de remarquer à cette occasion que
cordages ou de deux ballots de même
, ce sera toujours celui qui sera fait de
le plus fin qui pesera le plus; ainsi on a
l'estimer le *chanvre* qui pèse davantage à
égal.

ième expérience. Cette expérience ayant été
avec les mêmes précautions, il suffira
rquer les résultats. Un cordage de *chanvre*
pesant poids moyen 7 livres 8 onces, a
rce moyenne 7975 livres; un cordage pa-
hanvre de Lanion pesant poids moyen 6
4 onces, a porté force moyenne 6650

dernier cordage avoit autant pesé que celui
t fait de *chanvre* de Riga, il auroit porté
res; donc le cordage du Nord s'est trouvé
livres plus fort que l'autre, ce qui fait près
vième.

e expérience. Un cordage de *chanvre* du
sant 7 livres 8 onces, a porté 7998 li-
onces, & un cordage de *chanvre* de Bre-
sant 6 livres 14 onces, a porté 6627 li-
onces. Si le cordage fait de *chanvre* de
eût autant pesé que celui du Nord, il
û porter 7230 livres 6 onces; donc en
t égalité de matière, le cordage fait de
de Nord a porté 767 livres 12 onces de
qui fait plus d'un neuvième de supériorité
pour le *chanvre* de Riga.

que. Il est donc bien prouvé qu'il est très-
ux que les matières qu'on emploie pour
cordes, soient souples; & il n'est pas
que c'est la roideur de l'écorce du tilleul
nc qui fait principalement la foiblesse des
ui sont faites avec ces matières.

erra dans la suite qu'on peut procurer au
ette souplesse si avantageuse, par l'espade,
eigne, *&c.*

avons fait remarquer dans le second arti-
mot, que les *chanvres* très-rouis étoient
souples; nous avons prouvé aussi que l'o-
de rouir étoit un commencement de pour-
c que si on laissoit trop long-temps le *chan-*
les routoirs, il se pourriroit entiérement;
peut conclure que les *chanvres* qui n'ont acquis leur souplesse qu'à force de rouir, doivent pourrir plutôt par le service, que ceux qui sont plus durs.

Nous avons aussi fait remarquer plus haut, que le *chanvre* cueilli un peu verd, & dont les fibres de l'écorce n'étoient pas encore devenues très-ligneuses, étoient plus souples que les autres; mais ces *chanvres* doux, pour être trop herbacés, sont aussi plus aisés à pourrir que les *chanvres* rudes & très-ligneux; on convient assez généralement de cette proposition dans tous les ports: celui de Riga, par exemple, passe pour pourrir plus promptement que les *chanvres* de Bretagne.

Que le chanvre doit être net de chenevottes, & avoir de la force à la pointe. Nous avons dit dans le second article de ce mot, qu'on mettoit rouir le *chanvre* principalement pour séparer l'écorce de la chenevotte, à laquelle elle est fort adhérente avant cette opération: quand donc le *chanvre* n'est pas assez roui, l'écorce reste trop adhérente à sa chenevotte, on a de la peine à l'en séparer, & il en reste toujours d'attachée au *chanvre*, sur-tout quand il a été broyé.

Ce défaut est considérable, parce que ces chenevottes rendent le fil d'inégale grosseur, & qu'elles l'affoiblissent dans les endroits où elles se rencontrent; mais quand les *chanvres* ont été trop rouis, l'eau qui a agi plus puissamment sur la pointe, qui est tendre, l'a souvent entiérement pourrie.

Ainsi, quand les *chanvres* sont bien nets de chenevottes, ou qu'on remarque que les chenevottes qui restent, sont peu adhérentes à la filasse, il faut examiner si les pointes ont encore de la force; & cela sur-tout aux *chanvres* tillés, car les pointes des *chanvres* trop rouis restent ordinairement dans la broie ou macque, & ne se trouvent point dans les queues, qui en sont seulement plus courtes, ce qui n'est pas un défaut si le *chanvre* a encore assez de longueur.

Qu'il doit y avoir dans une bonne fourniture autant de chanvre mâle que femelle. Nous avons dit dans le premier article que le *chanvre* femelle qu'on a laissé sur pied pour y mûrir son chenevi, étoit devenu par ce délai plus ligneux, plus dur & plus élastique que le *chanvre* mâle qu'on avoit arraché plus de trois semaines plutôt; nous venons de prouver que le *chanvre* le plus fin & le plus souple est le meilleur, d'où il faut conclure que le *chanvre* mâle est de meilleure qualité que le *chanvre* femelle; les paysans qui le savent bien, essaient de le vendre un peu plus cher, & cela est juste. Une fourniture est réputée bonne quand elle contient autant de *chanvre* mâle que de femelle, ce qui sera aisé à distinguer par la dureté & la roideur du *chanvre* femelle, qui est ordinairement plus brun que le *chanvre* mâle qui a une couleur plus brillante & plus argentine.

Epreuve pour reconnoître la quantité de premier, de second brin, d'étoupes & de déchet qu'une espèce de chanvre peut fournir. On verra que le premier brin

est presque la seule partie utile dans le *chanvre;* d'un autre côté, on sait après ce qui vient d'être dit, que tous les *chanvres* ne fournissent pas également de premier brin; il est donc nécessaire, quand on fait une recette un peu considérable de *chanvre*, de s'assurer de la quantité de premier & second brin, d'étoupes & de déchet que pourra produire le *chanvre* que présente le fournisseur : or cela se connoît en faisant espader & peigner, en un mot, préparer comme on a coutume de le faire, un quintal de *chanvre;* on pèse ensuite le premier, le second & troisième brin qu'on a retirés de ce quintal, & ce qui manque, marque le déchet. Voici un exemple de ces sortes d'épreuves.

Chanvre de Piémont.

100 livres ont donné	en premier brin,	59 liv.
	en deuxième brin,	24
	étoupes, ...	10
	déchet, ...	7

Chanvre de Lanion.

100 livres ont donné	en premier brin,	65 liv.
	en deuxième brin,	25
	étoupes, ...	6
	déchet, ...	4

On voit dans cet exemple que le *chanvre* de Lanion est préférable à celui de Piémont, parce qu'il fournit beaucoup de premier brin & peu d'étoupes & de déchet; cependant, je l'ai déjà dit & je le répète, si la qualité du *chanvre* est bonne, & si le déchet ne vient point de mauvaise manœuvre, il ne faut pas trop chicaner le fournisseur sur ce point; car, quand le *chanvre* sera bon, la fourniture sera toujours avantageuse pour le roi.

Quelles sont les différentes qualités des chanvres, suivant les pays d'où on les tire. Nous avons fait remarquer dans le second article, que les *chanvres* avoient différentes qualités suivant les pays d'où on les tire; il seroit avantageux que les officiers qui président aux recettes, connussent ces différences, & nous souhaiterions pouvoir leur donner ici des épreuves bien faites des *chanvres* de tous les pays qui en fournissent à la marine; mais cela n'est pas possible.

Premiérement, parce qu'on ne trouve jamais tous ces différens *chanvres* rassemblés dans un même port; & comme on ne peut juger de toutes ces choses que par comparaison, il faudroit éprouver tous ces *chanvres* dans un même attelier.

Secondement, la qualité des *chanvres* varie, comme nous l'avons dit, suivant les différentes années, suivant la façon dont ils auront été rouis, & dépend de beaucoup d'autres circonstances que nous avons rapportées; ainsi on ne peut rien conclure d'une seule expérience, & on est obligé de s'en tenir au sentiment de ceux qui, par un long usage & par une longue suite d'observations, [illegible] plus en droit de décider que personne sur [illegible] article.

Ce que nous allons dire sur la qualité des *chanvres*, par rapport aux pays qui les fournissen[illegible] doit donc être regardé comme le sentiment presq[illegible] unanime des ports, dont cependant nous avo[illegible] essayé de constater l'exactitude par nos propr[illegible] observations.

Bourgogne. Les queues de ce *chanvre* ont que[illegible] quefois cinq à six pieds de longueur; le brin e[illegible] est souvent blanchâtre, dur & cassant; il pas[illegible] avec celui de Piémont pour être le plus rude d[illegible] tous les *chanvres*, & il ne donne pas beaucoup d[illegible] premier brin; on s'en sert ordinairement pour l[illegible] manœuvres hautes.

Epreuve.

100 livres ont rendu	en premier brin,	60 liv.
	en deuxième brin,	22
	étoupes, ...	9
	déchet, ...	9

Autre épreuve.

100 livres ont rendu	en premier brin,	57 liv.
	en deuxième brin,	22
	étoupes, ...	10
	déchet, ...	10 ½

Piémont. Les queues ont quelquefois jusqu'à di[illegible] pieds de longueur; il est difficile à filer, le bri[illegible] en étant un peu rude; le fil n'en est jamais uni & les cordages qu'on en fait sont rudes, durs & difficiles à manier: il est ordinairement d'un ver[illegible] jaunâtre.

Epreuve.

100 livres ont rendu	en premier brin,	59 liv.
	en deuxième brin,	24
	étoupes, ...	10
	déchet, ...	7

Autre épreuve.

100 livres ont rendu	en premier brin,	60 liv.
	en deuxième brin,	25
	étoupes, ...	7
	déchet, ...	8

Je ne sais si on est bien fondé en expérience mais on prétend à Toulon, que ce *chanvre* [illegible] conserve bien dans l'eau: c'est pourquoi on [illegible] coutume de l'employer à faire des cables.

Dauphiné. Les queues de ce *chanvre* ont enviro[illegible] quatre à cinq pieds de longueur, le brin en e[illegible] plus doux & plus fin que celui de Piémont & d[illegible] Bourgogne; il se peigne plus aisément & rend u[illegible] peu plus en premier brin: on s'en sert pour toute les manœuvres, même pour les cables & grêlin

Epreuve.

livres ont rendu en premier brin,	66 liv.
en deuxième brin,	17
étoupes, ...	9
déchet, ...	8

Autre épreuve.

livres ont rendu en premier brin,	66 liv.
en deuxième brin,	20
étoupes, ...	8
déchet, ...	6

gne. Le *chanvre* de Lanion, de Tréguier, pol & celui de la Roche-Derien sont rudes iller, particuliérement celui du quartier de er, qui n'étant pas assez roui, ni tillé avec 'exactitude, est rempli de chenevottes; ela, il n'est pas si long que celui de Lanion, se pour être le meilleur *chanvre* de toute gne.

queues de *chanvre* de Lanion ont ordinai- quatre à cinq pieds de longueur, il donne nément 9 à 10 livres de déchet par quintal, & en hiver, celui qui est broyé, donne 18 à 20 livres de déchet; ce *chanvre* est faire toutes sortes de manœuvres principales, est trop grossier pour être converti en fil e.

Epreuve.

livres ont rendu en premier brin,	68 liv.
en deuxième brin,	24
étoupes, ...	4
déchet, ...	4

rgne. Il y a des *chanvres* de ce pays qui se uvés quelquefois assez bons, & plus doux ux de Lanion; cependant on n'en reçoit puis quelques années, non pas parce qu'il que trois pieds & demi de longueur, mais u'il donnoit environ sept à huit par cent déchet; on en a fait même quelques re- ù ils se sont trouvés fort mauvais, étant e feuilles & de chenevottes, ce qui a fait et de 14 à 15 livres par quintal, & le t tombé en deuxième brin, quand on est les espader & à les peigner; de plus, le fil est provenu, n'a pu être employé qu'à des res communes.

aux & *Tonneins.* Les queues de ces *chan-* quelquefois sept pieds de longueur; on obligé de les rompre en deux, pour que rs soient moins embarrassés en les mettant l'eux; ce *chanvre* est fort & se peut pré- sez fin pour filer toute sorte de caret, pre- second brin: il ne donne pas plus de ue celui de Lanion.

. On a eu de ces *chanvres* qui donnoient beaucoup de déchet, comme on le verra par l'épreuve suivante.

Epreuve.

100 livre ont rendu en premier brin,	34 liv. $\frac{1}{2}$
en deuxième brin,	21 $\frac{1}{2}$
étoupes, ...	18
déchet, ...	26

Bologne & *Marche d'Ancone.* Les queues ont quelquefois jusqu'à dix pieds de long, & il est plus fin que tous ceux que nous venons de nommer.

Epreuve.

100 livres ont rendu en premier brin,	56 liv.
en deuxième brin,	25
étoupes, ...	14
déchet, ...	5

Naples. Les queues ont cinq à six pieds de longueur; il est moins fin que celui de Bologne & d'Ancone, mais il est plus fort: ce qui n'est pas un grand avantage, comme nous l'avons fait observer.

Epreuve.

100 livres ont rendu en premier brin,	71 liv.
en deuxième brin,	20
étoupes, ...	4
déchet, ...	5

Italie en général. Les *chanvres* d'Italie sont plus beaux, plus fins & plus doux que ceux de Bourgogne, de Dauphiné & de Franche-Comté.

Epreuve.

100 livres ont rendu en premier brin,	35 liv.
en deuxième brin,	41
étoupes, ...	19
déchet.	5

Constantinople fournit d'assez bons *chanvres.*

Epreuve.

100 livres ont rendu en premier brin,	47 liv.
en deuxième brin,	31 $\frac{1}{2}$
étoupes, ...	7 $\frac{1}{2}$
déchet, ...	14

Nord. Le *chanvre* de Riga, de Bergues, de Konisberg, est sans contredit le plus doux & le plus fin de tous les *chanvres.*

Les queues de ce *chanvre* ont cinq à six pieds de longueur; il est bon à faire toutes sortes de manœuvres, même des lignes fines & du fil de voile; mais on prétend (& je crois avec raison) qu'il se pourrit plutôt que celui de Bretagne; dans le pays où on le recueille, il est d'un verd jaunâtre, &

quand on le livre, il eſt quelquefois brun, ce qui vient de ce qu'il s'eſt échauffé dans le tranſport: c'eſt un défaut commun à tous les *chanvres* qu'on tire de loin.

Epreuve du chanvre de Riga.

100 livres ont rendu en premier brin,	76 liv.
en deuxième brin,	14
étoupes, ...	4
déchet, ...	6

Autre épreuve.

100 livres ont rendu en premier brin,	46 liv.
en deuxième brin,	35
étoupes, ...	10
déchet, ...	9

Le *chanvre* de cette épreuve avoit été un peu échauffé dans le tranſport.

Il eſt bon d'obſerver que par des épreuves que j'ai faites de la force de ce *chanvre*, le ſecond brin s'eſt trouvé plus fort que le premier brin d'Auvergne.

Norwege. Le *chanvre* qu'on appelle ainſi dans les ports, n'eſt pas ſi bon que celui de Riga, n'étant ni ſi bien roui, ni ſi bien tillé, & étant mêlé de mauvaiſes herbes. Les queues ont cinq à ſix pieds de long; on ne laiſſe pas d'en faire des cables & des manœuvres courantes.

S'il nous avoit été poſſible de faire ces épreuves avec toutes les précautions que nous croyons néceſſaires, nous aurions terminé ce paragraphe par des conſéquences qui auroient établi plus poſitivement l'uſage qu'il conviendroit de faire de ces différens *chanvres*; mais comme les épreuves que nous venons de rapporter, ont été faites en différens temps, dans différens ports, par différens ouvriers, avec différens peignes, bien loin d'en tirer des conſéquences certaines, nous avertiſſons que ce ne ſont que des *à-peu-près* dont nous ne nous ſerions pas contentés, s'il nous avoit été poſſible de faire quelque choſe de plus exact à ce ſujet.

Epreuve pour reconnoître la force des chanvres qu'on aura à recevoir. Il eſt inconteſtable que le *chanvre* qu'on reçoit, étant deſtiné à faire des cordes, celui qui fera les cordes les plus fortes, ſera le meilleur: c'eſt ce que nous doit apprendre l'épreuve dont nous allons parler; ainſi il eſt évident qu'on pourroit, par cette ſeule épreuve, être certain de la vraie qualité des *chanvres* qu'on aura à recevoir, indépendamment de toutes les attentions dont nous venons de parler.

Mais cette épreuve, ſi utile quand elle ſera faite avec exactitude, induiroit en erreur ſi elle n'étoit pas exécutée avec tout le ſcrupule & l'attention poſſibles; c'eſt le ſort de toutes les expériences déciſives, que de demander une exactitude ſcrupuleuſe qui les rend fatigantes, & ſans laquelle cependant elles perdent tout leur mérite. L'épreuve que nous propoſons étant donc très-utile, il eſt néceſſaire de la décrire avec tout le détail poſſible.

Je ſuppoſe pour cela qu'on ait à éprouver une fourniture de *chanvre* de Riga.

1°. On prendra au haſard deux ou trois balles, qu'on étiquetera *chanvre nouveau de Riga*; on les fera peſer exactement & porter dans l'attelier des eſpadeurs & peigneurs.

2°. On choiſira dans les magaſins une pareille quantité de *chanvre* de Riga des anciennes fournitures, & dont on connoîtra la qualité, n'importe qu'elle ſoit parfaite ou médiocre, pourvu qu'on la connoiſſe; car ſi elle eſt médiocre, on exigera que le *chanvre* qui eſt à recevoir, ſoit plus fort, & ſi elle eſt parfaite, on ſe contentera qu'il ſoit auſſi fort. Ces balles ſeront peſées comme les précédentes, étiquetées *ancien chanvre de Riga*, & portées à l'attelier des eſpadeurs & peigneurs.

3°. On fera eſpader ces deux eſpèces de *chanvres* par le même homme, on les fera auſſi peigner par la même main, & ſur les mêmes peignes, recommandant à ces ouvriers de ne pas apporter plus de précaution pour l'un que pour l'autre; enfin, ſi l'on veut en même temps faire l'épreuve du déchet, on peſera à part ce que chacun de ces *chanvres* aura fourni de premier & de ſecond brin, d'étoupes & de déchet.

4°. Il ſera enſuite queſtion de filer ce premier brin, & comme il eſt d'une grande importance que les fils des deux eſpèces de *chanvres* ſoient également tors, il faudra prendre les précautions que nous allons rapporter; 1°. il les faudra filer en même temps & à la même roue; 2°. il faudra que les molettes ſoient préciſément de la même groſſeur, ſans quoi, la molette la plus menue tournant plus vite que l'autre, tordroit davantage ſon fil, & cette ſeule circonſtance rendroit l'expérience défectueuſe.

Pour parvenir à avoir les molettes préciſément de la même groſſeur, on les fera d'abord tourner le plus ſemblable qu'il ſera poſſible; enſuite, pour vérifier ſi elles le ſont effectivement, on les ajuſtera ſur la boîte *A B* (*fig. 363*); puis on fera vers une des extrémités de chacune, un petit trou avec un poinçon, & on aſſujettira dans ces trous, à l'aide d'une petite cheville de bois, des fils à coudre, *c d*, qui auront chacun préciſément deux pieds de longueur, & qui porteront à leur bout d'en-bas chacun une balle de plomb, *e f*. Tout étant ainſi diſpoſé, on fera tourner une des molettes juſqu'à ce que le fil qui lui appartient, s'étant roulé ſur elle, la balle ſoit remontée au niveau du fond de la boîte; alors on comptera combien le fil aura fait de révolutions ſur la molette: on opérera de même ſur l'autre molette, & s'il ſe trouve que les fils aient fait un pareil nombre de révolutions ſur chacune, on ſera aſſuré que les deux molettes ſont de la même groſſeur, & qu'elles

: tordront pas plus leur fil l'une que l'autre; mais l se trouvoit qu'il y eût plus de tours sur l'une ue sur l'autre, il en faudroit conclure que elle qui sera chargée d'un plus grand nombre, seoit la plus menue; il la faudroit donc grossir, en collant une feuille de papier, ou diminuer l'aure. Enfin, quand on sera assuré d'avoir des moeues précisément de la même grosseur, on les ajustera à la même roue.

5°. On choisira deux fileurs qui filent l'un comne l'autre; l'un prendra du premier brin de *chanre* ancien, & l'autre du premier brin de *chanvre* ouveau; ils commenceront tous deux ensemble à er aux deux molettes qu'on aura appareillées; on ra soin que les deux fileurs se suivent toujours, ant aussi vîte l'un que l'autre, & on mesurera temps en temps les deux fils pour s'assurer 'ils sont de même grosseur; quand les fileurs ont arrivés au bout de la corderie, on devidera r fil sur deux tourets différens dont on aura s la tare, & qu'on aura étiquetés, l'un *chanvre cien*, & l'autre *chanvre nouveau;* les deux fileurs viendront ensemble, ayant attaché l'extrémité de ur fil, chacun à un petit émerillon, pour que s deux fils perdent autant de tord l'un que l'autre: faut observer que de cette façon le *chanvre* qui le plus de ressort perd plus de son tord que ceui qui est plus doux, & c'est un petit défaut our l'expérience. Quand les fileurs se seront renus à la roue, on pourra faire prendre du *chanvre* ouveau à celui qui avoit l'ancien, & de l'ancien celui qui avoit le nouveau, & ils continueront filer avec les mêmes précautions que nous avons ndiquées, jusqu'à ce qu'on ait la quantité de fil lont on juge avoir besoin.

6°. On ourdira avec le fil étiqueté *chanvre vieux*, un quarantenier à trois tourons de six fils par touron, juste à 180 pieds, & par les différens raccourcissemens du commettage, on le réduira à 120; c'est-à-dire, qu'on le commettra à un tiers de diminution.

Nous demandons qu'on le commette à ce point & non pas à un quart de diminution, parce que nous savons que les *chanvres* de moindre qualité supportent moins bien le tortillement que les bons *chanvres;* c'est pourquoi nous avons cru qu'il étoit à propos dans ces épreuves, où il s'agit de connoître la vraie qualité des *chanvres*, que les cordes fussent très-tortillées.

Quand la corde du *chanvre* ancien sera faite, on commettra celle de *chanvre* nouveau, ayant grand soin de l'ourdir au même point, de mettre un tord pareil sur les tourons, & en commettant, de la raccourcir de même, de la commettre avec les mêmes instrumens, que le chariot & le quarré aient la même charge, en un mot, qu'elle soit la plus semblable à l'autre qu'il sera possible; & après ce que nous avons dit, un maître cordier attentif en viendra aisément à bout, sur-tout, s'il profite de ce qui est recommandé au mot ÉPREUVE *de la force des cordages.*

7°. On portera ces deux pièces de cordage au magasin de la garniture; on les alongera à côté l'une de l'autre sur le plancher, ayant grande attention que lesdites cordes ne fassent point d'inflexions; & quand elles seront bien droites, on posera dessus une règle de vingt pieds, &, avec un couteau, on marquera où portera l'extrémité de la règle, & on achevera de couper les deux bouts, qu'on marquera d'une étiquette pour reconnoître le bout qui sera de *chanvre* ancien & celui qui sera de nouveau.

On continuera de même à couper ces deux pièces par bouts de vingt pieds, & quoiqu'elle en pût fournir six, nous nous sommes ordinairement contentés d'en tirer cinq des pièces de cette longueur, parce que souvent on est obligé de retrancher les extrémités des pièces, qui ne sont pas si parfaites que le reste.

On pèse ensuite ces cinq bouts tous ensemble, on divise ce poids par cinq, & le quotient exprime le poids moyen de chaque bout de cordage.

On fait ensuite rompre à la romaine chaque bout de cordage à part, & on fait une somme totale des forces de ces cinq bouts; puis on divise cette somme en cinq, & le quotient exprime la force moyenne de chacun des cordages; on voit qu'ayant opéré de même sur les deux pièces on en peut comparer la force. Mais comment connoître par la romaine la force que ces cordages ont supportée avant que de rompre? c'est une question dont on trouvera la réponse à l'article ÉPREUVE, & nous y renvoyons le lecteur; ainsi, nous allons terminer cet article par quelques remarques sur l'épreuve dont nous venons de parler.

Il y a des ports où on éprouve la force du fil de caret en le chargeant de poids, & en observant combien il a fallu pour en faire rompre un: cette épreuve ne vaut absolument rien, parce que le fil de caret se détord à mesure qu'on le charge; par conséquent, si on fait durer l'expérience un peu long-temps, le fil aura plus perdu de son tortillement que si on le charge tout de suite à-peu-près du poids qui le doit faire rompre; on ne peut donc être certain que deux fils qu'on compare, soient également tortillés au moment de leur rupture; néanmoins on verra dans la suite combien cette circonstance est importante.

Outre cela, s'il se rencontre un défaut dans le fil qu'on éprouve, il rompra en cet endroit sous un très-petit poids, ce qui n'arrivera pas dans une corde, parce qu'ordinairement tous les défauts des fils qui la composent, ne se rencontrent pas au même endroit de la corde.

Néanmoins nous avons remarqué que rarement plusieurs bouts d'une même corde se trouvent aussi forts les uns que les autres; c'est pourquoi dans toutes nos épreuves nous avons toujours fait rompre quatre, cinq ou six bouts de corde de la même

espèce, & nous avons extrait une force moyenne de celle de ces six bouts, pour que le fort & le foible se compensant, on pût avoir quelque chose de moins équivoque.

Il y a d'autres ports où l'on éprouvoit la force des *chanvres* en faisant rompre un bout de quarantenier auquel on suspendoit un plateau de balance, qu'on chargeoit de poids; mais comme on négligeoit beaucoup d'attentions importantes dans l'exécution de ces expériences, elles étoient sujettes à induire en erreur; nous en avons des preuves que nous rapporterons en temps & lieu.

Si l'on prête attention à tout ce qui vient d'être dit, on sera certainement en état de porter un jugement solide sur la qualité des *chanvres* que le fournisseur présente à l'examen.

Ainsi, quand on les jugera bons, on en fera la recette par pesée de 500 livres, prenant sur chacune trois à quatre livres de trait; on en prendra même davantage s'il se trouve dans les queues beaucoup de chenevottes, des feuilles, de la terre, ou d'autres matières inutiles, & encore, si par les épreuves, les *chanvres* ont donné trop de déchet; on n'agira cependant ainsi qu'au cas qu'on soupçonnât qu'il y eût de la négligence ou de la mauvaise foi de la part du fournisseur; car si le défaut étoit général à tous les *chanvres* d'une année, il seroit injuste de s'en prendre au fournisseur.

Quand la recette est faite, l'écrivain l'ayant portée sur son registre, expédie un certificat au capitaine ou maître de la barque, dans lequel il marque de quel envoi & de quel quartier est le *chanvre*.

De la disposition & de la conservation des chanvres dans les magasins. A mesure qu'on fait la recette on porte les balles de *chanvre* dans les magasins où elles doivent rester jusqu'à ce qu'on les délivre aux espadeurs; & comme les consommations ne sont pas toujours proportionnelles aux recettes, on est obligé de les laisser quelquefois assez long-temps dans les magasins, où il est important de les conserver avec beaucoup d'attention, sans quoi, on courroit risque d'en perdre beaucoup; il est donc avantageux de rapporter en quoi consistent ces précautions; nous allons le faire en peu de mots.

1°. Les magasins où l'on conserve le *chanvre* doivent être des greniers fort élevés & spacieux, plafonnés, percés de fenêtres, ou de grandes lucarnes de côté & d'autre, & ces fenêtres doivent fermer avec de bons contrevents qu'on tiendra ouverts quand le temps sera frais & sec, & qu'on fermera soigneusement quand l'air sera humide, & du côté du soleil quand il sera fort chaud; car la chaleur durcit, roidit le *chanvre*, & le fait, à la longue, tomber en poussière; quand au contraire il est humide, il court risque de s'échauffer. Il est important pour la même raison qu'il ne pleuve point sur le *chanvre*; ainsi il faudra entretenir les couvertures avec tout le soin possible.

2°. Si le *chanvre* qu'on reçoit, est tant soit peu humide, on l'étendra & on ne le mettra en meulons que quand il sera fort sec, sans quoi, il s'échaufferoit & seroit bientôt pourri.

3°. Pour que l'air entre dans les meulons de tous côtés, on ne les fera que de quinze à dix-huit milliers, & on ne les élevera pas jusqu'au toit. Comme dans les recettes il se trouve presque toujours du *chanvre* de différente qualité, on aura l'attention, autant que faire se pourra, que tout le *chanvre* d'un même meulon soit de la même qualité, afin qu'on puisse employer aux manœuvres les plus importantes, les *chanvres* les plus parfaits; c'est une attention qu'on n'a pas ordinairement, mais qui est des plus essentielles pour le bien du service.

4°. Le gardien fourrera de temps en temps le bras dans les meulons pour connoître s'ils ne s'échauffent pas, & s'il sentoit de la chaleur dans quelques-uns, il les déferoit, leur laisseroit prendre l'air & les transporteroit dans d'autres endroits.

5°. Une ou deux fois l'année il changera les meulons de place pour mieux connoître en quel état ils sont intérieurement; d'ailleurs, par cette opération, l'on expose le *chanvre* à l'air, ce qui lui est toujours avantageux.

6°. Quelquefois les rats & les souris endommagent beaucoup le *chanvre*, qu'ils rongent & qu'ils bouchonnent pour y faire leur nid; c'est au gardien attentif à leur faire la guerre.

Cependant malgré toutes ces précautions le *chanvre* diminue toujours à mesure qu'on le garde; & quand on vient à le préparer, on y trouve plus de déchet que quand il est nouveau; il est vrai que le *chanvre* gardé s'affine mieux, mais je ne crois pas que cet avantage puisse compenser le déchet.

Récapitulation. Cet article étant uniquement destiné à expliquer toutes les précautions que l'on doit prendre pour faire une bonne recette, nous avons recommandé de faire ouvrir les balles pour s'assurer si elles ne seroient pas fourrées de mauvaise matière ou pénétrée d'humidité.

Nous avons expliqué ce que c'est que les queues de *chanvre* & à quoi on connoît si elles sont bien conditionnées; nous avons dit qu'elles ne devoient point avoir trop de pattes, & qu'il falloit examiner si elles n'étoient pas fourrées d'étoupe ou de petit brin.

Nous avons détaillé les avantages & les défauts du *chanvre* tillé & du *chanvre* broyé.

Nous avons dit ce qu'on doit conclure de la couleur du *chanvre* & de son odeur; que le *chanvre* nouveau est préférable au vieux; que le *chanvre* plat s'affine mieux que le rond; qu'il est inutile que le *chanvre* soit extrêmement long; mais qu'on ne peut faire de bonnes cordes avec du *chanvre* trop court, ce que nous avons prouvé par des expériences.

Nous avons décidé que le *chanvre* qui paroît

fort quand on essaie d'en rompre quelques s dans les mains, n'est pas toujours celui qui les meilleures cordes, mais qu'il est sur-tout ntiel que le *chanvre* soit doux au toucher, peu ique, & presque semblable à de la laine; e proposition est prouvée par plusieurs expé- ces.

Nous avons fait remarquer que les balles de *nvre* qui sont les plus pesantes à volume égal a pareil degré de sécheresse, sont celles qui t faites du *chanvre* le plus fin, & qu'ainsi elles t préférables aux autres; qu'il faut que le *chan-* soit net de chenevottes; qu'il doit y avoir s les fournitures autant de *chanvre* mâle que de elle.

Nous avons recommandé expressément de faire épreuves pour reconnoître combien une four- ure de *chanvre* produit de premier & de second n, & nous avons dit comment il convient de re ces sortes d'épreuves.

Dans l'article second de ce mot, nous avons ancé que les *chanvres* avoient différentes qualités, ivant le pays d'où on les tiroit; dans celui-ci, ous sommes entrés dans un assez grand détail à ce jet, & nous avons rapporté beaucoup d'épreuves ites sur tous les *chanvres* qu'on emploie dans dif- rens ports pour la marine, mais nous avouons ue ces épreuves n'ont pas été faites avec toute l'exac- tude que nous aurions desirée.

Il est sur-tout essentiel quand on fait une recette *chanvre*, d'éprouver quelle en sera sa force and on l'aura converti en cordages; mais cette reuve si importante exige beaucoup d'attention, précaution & d'exactitude, ce qui nous a obligés ntrer à ce sujet dans un grand détail, qui ne us a pas dispensés de renvoyer à l'article des périences ou épreuves, pour éviter des répéti- ns qui auroient pu devenir ennuyeuses.

Il est bien important de conserver le *chanvre* ns les magasins avec toute l'attention possible; détail des précautions qu'il faut prendre pour a, vient de terminer ce troisième article, où us avons détaillé ce qui regardoit les magasins les soins que doit prendre un bon gardien.

Pour ce qui regarde les magasins, nous avons dit ils devoient être spacieux, exempts d'humidité, int exposés aux grandes chaleurs, & percés de aucoup de fenêtres qui doivent être garnies de ntrevents.

A l'égard du gardien il ne doit emmagasiner les *nvres* que quand ils sont bien secs, il doit bien endre garde qu'il ne pleuve dessus, il doit ou- ir les contrevents quand l'air est frais & sec, les rmer quand il est chaud ou humide, il doit ar- nger son *chanvre* par petits meulons isolés de utes parts, pour que le *chanvre* soit plus exposé l'air, les visiter de temps en temps pour recon- oitre si le *chanvre* ne s'échauffe pas, & il doit ontinuellement faire la guerre aux rats & aux uris; enfin, les officiers feront très-bien de sé- parer les *chanvres* de différente qualité, & lorsqu'ils doivent rester long-temps dans les magasins, faire changer les meulons de place pour leur donner de l'air & les dessécher. (*V** DUHAMEL, *Traité de la Corderie.*)

CHANVRE *peigné*, le *chanvre* sortant des mains des paysans, passant par celles des marchands & fournisseurs, & reçus dans les magasins du roi, comme nous l'avons vu au mot CHANVRE, est ce que l'on appelle encore la *filasse brute*. Pour en faire usage, il faut d'abord l'affiner, la peigner, & cela produit alors du *chanvre peigné* : c'est un travail de la corderie, pour lequel on commence par tirer des magasins le *chanvre* nécessaire pour tel ou tel ouvrage. Le commis chargé de ce détail, en fait peser la quantité, la passe en consommation sur son registre; il y marque en même temps à quel usage il est destiné; le maître cordier en charge son registre courant, & il n'en est déchargé que lorsque l'ouvrage auquel il est destiné, est exécuté & livré à qui il appartient: ayant satisfait à cette formalité, le maître cordier fait porter ce *chanvre* dans le lieu qu'on nomme *l'attelier des espadeurs*, pour y recevoir les préparations dont nous allons parler; mais avant que d'entamer ce qui regarde cet attelier, il est à propos de faire remarquer que l'officier chargé du détail de la corderie, & un maître cordier, zélés pour le bien du service, doivent donner toute leur attention au choix du *chanvre*, pour employer avec discernement les différentes espèces de bon, de moins bon, ou d'excellent *chanvre*, aux différentes sortes d'ouvrages auxquels ils sont destinés.

ARTICLE PREMIER.

Du travail des espadeurs.

On doit attendre deux avantages de la préparation que le *chanvre* reçoit dans l'attelier dont nous parlons.

Le premier est de le débarrasser des petites parcelles de chenevottes qui y restent, ou des corps étrangers, feuilles, herbes, poussière, *&c.* & de séparer du principal brin, l'étoupe la plus grossière, c'est-à-dire, les brins de *chanvre* qui ont été rompus en petites parties, ou très-bouchonnés.

Le second avantage qu'on doit avoir en vue, est de séparer les unes des autres les fibres longitudinales, qui, par leur union, forment des espèces de rubans.

La force des fibres du *chanvre* selon leur longueur, est sans contredit fort supérieure à celle des petites fibres, qui unissent entre elles les fibres longitudinales, c'est-à-dire, qu'il faut infiniment plus de force pour rompre deux fibres, que pour les séparer l'une de l'autre; ainsi en frottant le *chanvre*, en le pilant, en le fatiguant beaucoup, on contraindra les fibres longitudinales à se séparer les unes des autres, & c'est cette séparation plus ou moins grande qui fait que le *chanvre* est plus

ou moins fin, plus ou moins élastique, & plus ou moins doux au toucher.

Rien n'est si propre à détacher les chenevottes du *chanvre*, à en ôter la terre, à en séparer les corps étrangers, que de le secouer & le battre, comme nous venons de le dire.

Pour donner au *chanvre* les préparations dont nous venons de parler, il y a différentes pratiques.

Tous les ouvriers qui préparent le *chanvre* destiné à faire du fil pour de la toile, & la plupart des cordiers de l'intérieur du royaume, pilent leur *chanvre*, c'est-à-dire, qu'ils le mettent dans des espèces de mortiers de bois, & qu'ils le battent avec de gros maillets; on pourroit abréger cette opération, en employant des moulins à-peu-près semblables à ceux des papeteries ou des poudrières; cette pratique, quoique très-bonne, n'est point en usage dans les corderies de la marine; peut-être a-t-on appréhendé qu'elle n'occasionnât trop de déchet; car dans quelques épreuves que nous en avons faites, il nous a paru effectivement que le déchet étoit considérable.

La seule pratique qui soit en usage dans les ports, encore ne l'est-elle pas par-tout, c'est celle qu'on appelle *espader*, & que nous allons décrire, en commençant par donner une idée de l'attelier des espadeurs & des instrumens dont ils se servent.

L'attelier des espadeurs est une salle plus ou moins grande, suivant le nombre des ouvriers qu'on y veut mettre; mais il est essentiel que le plancher en soit élevé, & que les fenêtres en soient grandes, pour que la poussière qui sort du *chanvre*, & qui fatigue beaucoup la poitrine des ouvriers, se puisse dissiper.

Tout autour de cette salle il y a des chevalets simples, & quelquefois dans le milieu il y en a une rangée de doubles: nous allons expliquer quelle est la forme de ces chevalets, & quelle différence il y a entre les chevalets simples & les doubles.

Pour cela il faut se représenter une pièce de bois de quinze à dix-huit pouces de largeur, & de huit à neuf d'épaisseur; si le chevalet doit être simple, on ne donne à cette pièce de bois que trois & demi ou quatre pieds de longueur; mais si le chevalet est double, elle doit avoir quatre & demi à cinq pieds; à un de ses bouts, si le chevalet est simple, ou à chacun de ses bouts, s'il est double, on doit assembler ou clouer solidement une planche qui aura douze à quatorze lignes d'épaisseur, dix à douze pouces de largeur, & trois pieds & demi de hauteur; ces planches doivent être dans une situation verticale, & assemblées perpendiculairement à la pièce de bois qui sert de pied; enfin elles doivent avoir en haut une entaille demi-circulaire de quatre à cinq pouces d'ouverture, & de trois & demi à quatre pouces de profondeur.

Un chevalet simple ne peut servir qu'à un seul ouvrier, & deux peuvent travailler ensemble sur un chevalet double.

L'attelier des espadeurs n'est pas embarrassé de beaucoup d'instrumens; avec les chevalets dont nous venons de parler, il faut seulement des espades ou espadons, qui ne sont autre chose que des palettes de deux pieds de longueur, de quatre ou cinq pouces de largeur, & de six à sept lignes d'épaisseur, qui forment des couteaux à deux tranchans mousses, & qui ont, à un de leurs bouts, une poignée pour les tenir commodément.

L'espadeur prend de sa main gauche, & vers le milieu de sa longueur, une poignée de *chanvre* pesant environ une demi-livre; il serre fortement la main, & ayant appuyé le milieu de cette poignée de *chanvre* sur l'entaille de la planche perpendiculaire du chevalet, il frappe du tranchant de l'espade sur la portion du *chanvre* qui pend le long de cette planche; quand il a frappé plusieurs coups, il secoue sa poignée de *chanvre*; il la retourne sur l'entaille, & il continue de frapper jusqu'à ce que son *chanvre* soit bien net, & que les brins paroissent bien droits; alors il change le *chanvre* bout pour bout, & il travaille la pointe, comme il a fait les pattes; car on commence toujours à espader le côté des pattes le premier; mais on ne sauroit trop recommander aux espadeurs de donner toute leur attention à ce que le milieu du *chanvre* soit bien espadé, sans se contenter d'espader les deux extrémités; ce qui est un grand défaut, où ils tombent communément.

Quand une poignée est bien espadée dans toute sa longueur, l'ouvrier la pose de travers sur la pièce de bois qui forme le pied de son chevalet, & il en prend une autre à laquelle il donne la même préparation; enfin quand il y en a une trentaine de livres d'espadées, on en fait des ballots, qu'on porte aux peigneurs.

Il faut observer que si le *chanvre* n'étoit pas bien arrangé dans la main des espadeurs, il s'en détacheroit beaucoup de brins qui se bouchonneroient; c'est pourquoi les ouvriers attentifs ont soin de bien arranger le *chanvre* avant que de l'espader; malgré cela, il ne laisse pas de s'en détacher plusieurs brins qui tombent à terre; mais ils ne sont pas perdus pour cela, car quand il y en a une certaine quantité, les espadeurs les ramassent, les arrangent, le mieux qu'ils peuvent, en poignées, & les espadent à part; en prenant cette précaution, il ne reste plus qu'une mauvaise étoupe dont on faisoit autrefois des matelas pour les équipages; mais les ayant trouvés trop mauvais, on n'emploie plus à présent ces grosses étoupes qu'à faire des flambeaux, des tampons pour les mines, des torchons pour l'étuve, *&c.*

Le *chanvre* est plus ou moins long à espader, selon qu'il est plus ou moins net, sur-tout de chenevottes; & le déchet que cette préparation occasionne, dépend aussi des mêmes circonstances; cependant un bon espadeur peut préparer soixante à quatre-vingts livres de *chanvre* dans sa journée, & le déchet se peut évaluer à cinq, six ou sept livres par quintal.

Il n'y a guère de métier qui exige moins d'induſtrie que celui d'eſpadeur ; il ne faut qu'un peu d'attention pour ne faire que le moins de déchet qu'il eſt poſſible : avec cela tout homme qui aura de bons bras, y ſera propre ; mais cette qualité au moins lui eſt néceſſaire, & c'eſt mal-à-propos qu'on emploie quelquefois à cet ouvrage de jeunes gens qui ſont encore foibles, car leur poitrine en ſouffre ſouvent, & le *chanvre* eſt mal eſpadé. Ce qui engage à employer ainſi de jeunes gens à ce rude métier, c'eſt que les journées des eſpadeurs n'étant que de 13 à 14 ſols, les ouvriers robuſtes eſſaient d'apprendre un métier où ils gagnent davantage.

Mais ſi les officiers étoient bien perſuadés de l'utilité de l'eſpade, ils augmenteroient un peu les journées des bons eſpadeurs, & ils exigeroient qu'on eſpadât avec plus de ſoin qu'on ne le fait ordinairement ; on m'a même aſſuré qu'à Veniſe, où la cordrerie eſt en grande réputation, on eſpadoit beaucoup, & qu'on ne peignoit preſque pas ; au contraire à Toulon & à Marſeille on ſe contente de peigner le *chanvre*, & on ne l'eſpade pas ; à Rochefort on eſpade un peu, mais le port où l'on eſpade avec le plus de ſoin, eſt celui de Breſt ; néanmoins dans ces deux derniers ports on n'eſpade point les *chanvres* de Riga.

Nous regardons cependant cette préparation comme importante, & nous croyons qu'il faut eſpader tous les *chanvres* avec le plus grand ſoin ; ſi nous n'appréhendions pas même d'occaſionner trop de déchet, nous voudrions, quand les *chanvres* ſont rudes, qu'on les fît paſſer ſous des maillets avant que de les eſpader : voici les raiſons qui nous perſuadent de l'importance de l'eſpade.

Premier avantage. L'eſpade nettoie mieux, que toute autre préparation connue, le chanvre de ſes chenevottes. Il n'eſt pas douteux qu'il ſoit d'une grande importance de bien nettoyer le *chanvre* de ſes chenevottes ; car s'il s'en rencontre une dans un fil, ou ce fil eſt groſſi dans cet endroit, ce qui eſt un défaut, ou s'il n'augmente point de groſſeur, il devient plus foible, parce que c'eſt un corps étranger qui ne contribue point à ſa force ; d'ailleurs ces chenevottes, qui ſe mettent ſouvent de travers, font de petites chambres qui, en s'empliſſant de goudron, augmentent inutilement le poids du cordage.

Il eſt aſſez évident qu'il eſt très-important de nettoyer le *chanvre* de ſes chenevottes ; ainſi nous allons examiner ſi l'eſpade peut lui procurer cet avantage. Pour s'en convaincre, il ne faut que ſe rappeller comment l'eſpadeur frappe le *chanvre* avec le tranchant de ſon eſpade, comment il le ſecoue de tous les ſens, combien il le tourmente, pour juger que rien n'eſt ſi propre à détacher les chenevottes ; mais l'expérience ne laiſſe aucun doute ſur ce fait, & fait voir le plancher de l'attelier des eſpadeurs tout couvert de chenevottes.

On dira peut-être, & ce ſeroit une bonne objection, que ſi le peigne ſeul peut emporter les chenevottes, l'eſpade devient inutile, du moins à cet égard. Nous en jugerions peut-être de même ſi nous n'avions pas l'expérience du contraire.

Mais ayant fait peigner avec tout le ſoin poſſible & par de bons peigneurs, ſur des peignes fins, du *chanvre* de Riga qui contenoit beaucoup de petites chenevottes, il en reſta toujours très-chargé, & ayant fait eſpader ce même *chanvre* avant de le peigner, nous parvînmes à l'avoir beaucoup plus net, & nous remarquâmes ſenſiblement que les coups réitérés de l'eſpade détachoient bien mieux les chenevottes qui étoient adhérentes au *chanvre*, que ne faiſoient les dents du peigne entre leſquelles les chenevottes paſſoient ſans preſque aucune réſiſtance.

Second avantage. L'eſpade affine le chanvre. Nous l'avons déjà remarqué, & nous le prouverons encore en bien des occaſions, que plus le *chanvre* eſt affiné, plus il eſt doux, & que plus on a diminué de ſon élaſticité, meilleur il eſt pour faire de bonnes cordes : nous n'inſiſterons donc pas ici ſur cette vérité, nous nous contenterons de faire connoître que l'eſpade eſt très-propre à procurer cet avantage au *chanvre*.

Il faut ſe rappeller que nous avons dit au mot CHANVRE, en parlant de celui qui vient d'être tillé, qu'il forme des eſpèces de lanières ou de rubans plats qui ſont fort durs ; ces rubans ſont formés par des fibres qui s'étendent ſuivant la longueur de la plante, & ces fibres ſont jointes les unes aux autres par des fibres plus déliées ou par un tiſſu véſiculaire. Ce qu'il faut faire pour, en affinant le *chanvre*, en faire de la filaſſe, conſiſte à ſéparer les unes des autres les fibres longitudinales, & à détruire celles qui les joignent ; le roui a commencé cette opération. Nous avons dit, dans le ſecond article du mot CHANVRE, qu'il commençoit à ſe pourrir dans l'eau, ce qui affoibliſſoit toutes les fibres qui le compoſent, mais que celles qui ſont les plus tendres & les plus déliées ſont plus affoiblies que celles qui ſont plus fortes ; ce ſeront donc les fibres véſiculaires qui ſouffriront le plus, & voilà déjà une grande avance pour affiner le *chanvre*. Que reſte-t-il pour achever ? c'eſt de le battre, de le piler, de le frotter, & de le tourmenter ; car alors les fibres véſiculaires, qui ſont les plus tendres, ſe briſeront, pendant que les fibres longitudinales, qui ſont plus fermes, réſiſteront : la broie a déjà commencé cette déſunion, & l'eſpade continue de la perfectionner ; on pourroit encore avoir recours à d'autres moyens, ſi on ſe propoſoit de faire des ouvrages plus fins que des cordes ; mais nous n'en parlerons pas, parce qu'ils occaſionneroient trop de déchet, ce qu'il faut ſur-tout éviter à cauſe de la grande conſommation de *chanvre* qu'on eſt obligé de faire dans la marine.

Après avoir indiqué les principaux avantages qu'on peut retirer de l'eſpade, il eſt à propos de

répondre aux reproches qu'on a faits à cette pratique, puisqu'ils ont été assez séduisans pour la faire bannir de quelques ports du royaume.

Objection I. L'espade déchire le chanvre, & occasionne beaucoup de déchet. Nous prions ceux qui pensent ainsi, de se transporter dans l'attelier des espadeurs, & de vérifier les observations que nous allons rapporter.

Nous avons effectivement vu des *chanvres* qui se rompoient sous l'espade, mais ayant reconnu que l'espade ne rompoit pas ainsi tous les *chanvres*, nous nous sommes appliqués à reconnoître d'où dépendoit cette différence, & voici ce que nous avons observé. Nous avons dit, au troisième article du mot CHANVRE, qu'il y en avoit qui, ayant langui sur pied, avoit des pattes extrêmement grosses, & dont le brin devenoit tout-à-coup très-menu; alors il est certain que l'espade trouvant une grande résistance sur les pattes, les détache, en rompant du brin, qui dans ce cas est fort maigre & n'a point de force : voilà donc du déchet, mais un déchet utile, puisqu'il est essentiel de retrancher les pattes, & que le *chanvre* qui rompt, n'est sûrement pas de bonne qualité.

Il est vrai qu'il y a des *chanvres* qui résistent bien à l'espade du côté des pattes, mais qui se rompent du côté de la pointe : si l'on examine ces *chanvres*, sûrement on verra qu'ils ont été trop rouis, & que la pointe en est pourrie; cela étant, n'est-il pas avantageux de retrancher une matière qui est défectueuse & si peu propre à faire de bons ouvrages ?

D'ailleurs, il n'y aura rien à gagner de ne point espader les *chanvres* défectueux, parce que le même déchet se feroit dans l'attelier des peigneurs au lieu de se faire dans celui des espadeurs; enfin il est certain par expérience, que le bon *chanvre* ne se rompt point sous l'espade, mais qu'il s'y affine seulement sans occasionner un grand déchet, que l'on estime ordinairement ne monter qu'à six, sept ou huit livres par quintal.

Objection II. L'espade énerve le chanvre. Il y en a qui prétendent qu'il est dangereux de trop affiner le *chanvre*, qu'il en devient plus foible & moins propre à faire des bonnes cordes.

C'est une erreur des plus pernicieuses pour la corderie; on la trouvera combattue dans tout ce que je dirai sur ce sujet; ainsi je me contenterai de prier qu'on prête une singulière attention aux raisonnemens & aux expériences que nous rapporterons au second article de ce mot, pour prouver que plus le *chanvre* est affiné, plus on l'a rendu flexible, plus on a détruit son élasticité, plus il est devenu propre à faire d'excellentes cordes.

Objection III. On conviendra qu'il faut espader les chanvres du royaume; mais comme les chanvres du Nord sont plus doux, il est inutile de les espader. Nous convenons qu'il est bien plus nécessaire d'espader les *chanvres* du royaume que ceux de Riga, mais nous nous sommes assurés par bien des expériences, qu'il étoit très-avantageux d'espader les *chanvres* du Nord.

Ainsi nous croyons qu'il faut espader tous les *chanvres*; mais ceux qui sont rudes ou chargés de chenevottes, doivent être espadés avec beaucoup plus de soin & d'attention que ceux qui sont fins & bien nets.

Récapitulation. La première préparation que le cordier donne au *chanvre*, est de l'espader, ainsi c'est ici que commence véritablement l'art du cordier; il pourroit par d'autres manœuvres procurer au *chanvre* les mêmes avantages qu'il lui donne, en le frappant avec le tranchant d'une palette de bois sur le bout d'une planche qui est dressée verticalement; mais soit qu'on ait remarqué que cette opération qu'on appelle *espader*, produise moins de déchet que toute autre, soit qu'on la croie moins coûteuse, c'est la seule qu'on emploie dans les ports du roi pour commencer à affiner le *chanvre* & le débarrasser de ses chenevottes; encore est-elle négligée dans plusieurs corderies.

Après avoir donné la description de l'attelier des espadeurs & des ustensiles qui s'y trouvent, après avoir expliqué le travail des ouvriers, comment ils espadent le *chanvre*, nous avons prouvé que cette préparation le nettoie mieux de ses chenevottes que toute autre préparation connue, & qu'elle sépare très-bien les fibres longitudinales du tissu vésiculaire & de l'épiderme qui les unissent, en un mot que l'espade est très-propre à nettoyer & affiner le *chanvre*; ensuite nous avons détruit les reproches qu'on fait à cette préparation, en faisant voir qu'elle n'occasionne qu'un déchet nécessaire; que bien loin d'énerver le *chanvre*, elle lui donne cette souplesse & cette douceur qui est absolument nécessaire pour faire de bonnes cordes; enfin nous concluons qu'il faut espader tous les *chanvres*, mais beaucoup plus ceux qui sont durs & chargés de chenevottes que les autres.

ARTICLE II.

Attelier des peigneurs.

Le *chanvre* a commencé à être un peu nettoyé, démêlé & affiné dans l'attelier des espadeurs; les coups de maillet ou d'espade qu'il y a reçus, en ont fait sortir beaucoup de poussière, de petites chenevottes, & en ont séparé quantité de mauvais brins de *chanvre*; de plus, les fibres longitudinales ont commencé à se désunir, mais elles ne se sont pas entiérement séparées; la plupart tiennent encore les unes aux autres; ce sont les dents des peignes qui doivent achever cette séparation; elles doivent, comme l'on dit, refendre le *chanvre*, mais elles feront plus, elles détacheront encore beaucoup de petites chenevottes qui y sont restées, elles acheveront de séparer tous les corps étrangers qui seront mêlés avec le *chanvre*, & les brins trop courts ou bouchonnés qui ne peuvent donner que de l'étoupe; enfin elles arracheront presque tous

les pattes, qui sont toujours épaisses, dures & ligneuses.

Ainsi les peigneurs doivent perfectionner ce que les espadeurs ont ébauché; parcourons donc leur attelier, connoissons les instrumens dont ils se servent, voyons travailler les peigneurs, examinons les différens états du *chanvre* à mesure qu'on le peigne, & ces connoissances nous mettront en état de faire des réflexions qui tendront à perfectionner cette partie de l'art du cordier.

Description sommaire de l'attelier des peigneurs. L'attelier des peigneurs est une grande salle, dont le plancher doit être élevé, & qui doit, ainsi que celui des espadeurs, être percé de plusieurs grandes fenêtres, afin que la poussière qui sort du *chanvre* fatigue moins la poitrine des ouvriers, car elle est presque aussi abondante dans cet attelier que dans celui des espadeurs; mais les fenêtres doivent être garnies de bons contrevents pour mettre les ouvriers à l'abri du vent, de la pluie, & même du soleil quand il est trop ardent.

Le tour de cette salle doit être garni de fortes tables, solidement attachées sur de bons treteaux de deux pieds & demi de hauteur, qui doivent être scellés par un bout dans le mur, & soutenus à l'autre bout par des montans bien solides.

Des peignes. Les peignes sont les seuls outils qu'on trouve dans l'attelier dont nous parlons, on les appelle dans quelques endroits *des serans*.

Ils sont composés de six ou sept rangs de dents de fer, à-peu-près semblables à celles d'un rateau; ces dents sont fortement enfoncées dans une épaisse planche de chêne; il y a des corderies où on ne se sert que de peignes de deux grosseurs, dans d'autres, il y en a de trois, & dans quelques-unes de quatre.

Les dents des plus grands, ont 12 à 13 pouces de longueur; elles sont quarrées, grosses par le bas de six à sept lignes, & écartées les unes des autres par la pointe, ou en comptant du milieu d'une des dents au milieu d'une autre, de deux pouces.

Ces peignes ne sont pas destinés à peigner le *chanvre* pour l'affiner; ils ne servent qu'à former les peignons ou ceintures, c'est-à-dire, à réunir ensemble ce qu'il faut de *chanvre* peigné & affiné pour faire un paquet suffisamment gros pour que les fileurs puissent le mettre autour d'eux sans en être incommodés, & qu'il y en ait assez pour faire un fil de la longueur de la corderie; nous appellerons ce grand peigne le *peigne pour les peignons*.

Le peigne de la seconde grandeur, que nous appellerons le *peigne à dégrossir*, doit avoir les dents de sept à huit pouces de longueur, de six lignes de grosseur par le bas; & elles doivent être écartées les unes des autres de quinze lignes en prenant toujours du milieu d'une dent au milieu d'une autre, ou en mesurant d'une pointe à l'autre.

C'est sur ce peigne qu'on passe d'abord le *chanvre* pour ôter la plus grosse étoupe; & dans quelques corderies on s'en tient à cette seule préparation pour tout le *chanvre* qu'on prépare, tant pour les cables que pour toutes les manœuvres courantes; dans d'autres on n'emploie ce *chanvre* dégrossi que pour les cables.

Le peigne de la troisième grandeur, que nous appellerons *peigne à affiner*, a les dents de quatre à cinq pouces de longueur, cinq lignes de grosseur par le bas, & éloignées les unes des autres de dix à douze lignes.

C'est sur ce peigne qu'on passe, dans quelques corderies, le *chanvre* qu'on destine à faire des haubans & les autres manœuvres tant dormantes que courantes.

Enfin il y a des peignes, qui ont les dents encore plus courtes, plus menues & plus serrées que les précédens; nous les appellerons des *peignes fins*.

C'est avec ces peignes qu'on prépare le *chanvre* le plus fin, qui est destiné à faire de petits ouvrages, comme le fil de voile, les lignes de loc, lignes à tambours, *&c.*

Il est bon de faire observer, 1°. que les dents doivent être rangées en échiquier ou en quinconce, ce qui fait un meilleur effet que si elles étoient rangées quarrément & vis-à-vis les unes des autres, quand même elles seroient plus serrées; il y a à la vérité beaucoup de peignes où les dents sont rangées de cette façon, mais il y en a aussi où elles le sont sur une même ligne, & c'est un grand défaut, puisque plusieurs dents ne font que l'effet d'une seule.

2°. Que les dents doivent être taillées en losange & posées de façon que la ligne qui passeroit par les deux angles aigus, coupât perpendiculairement le peigne suivant sa longueur; d'où il résulte deux avantages, savoir, que les dents résistent mieux aux efforts qu'elles ont à souffrir, & qu'elles resendent mieux le *chanvre*; c'est pour cette seconde raison qu'il faut avoir grand soin de rafraîchir de temps en temps les angles & les pointes des dents, qui s'émoussent assez vite & s'arrondissent enfin en travaillant.

Maintenant qu'on a une idée de l'attelier & des peignes, voyons travailler les ouvriers.

De la façon de peigner le chanvre. Quand on a espadé une certaine quantité de *chanvre*, on le porte à l'attelier des peigneurs.

Alors un homme fort & vigoureux prend de sa main droite une poignée de *chanvre* vers le milieu de sa longueur; il fait faire au petit bout de cette poignée un tour ou deux autour de cette main, de sorte que les pattes & un tiers de la longueur du *chanvre* pendent en bas; alors il serre fortement la main, & faisant décrire aux pattes du *chanvre* une ligne circulaire, il les fait tomber avec force sur les dents du peigne à dégrossir, & il tire à lui; ce qu'il répète en engageant toujours de plus en plus le *chanvre* dans les dents du peigne, jus-

qu'à ce que ses mains soient prêtes à toucher aux dents.

Par cette opération le *chanvre* se nettoie des chenevottes & de la poussière, il se démêle, se refend, s'affine; & celui qui étoit bouchonné ou rompu, reste dans le peigne, de même qu'une partie des pattes, je dis une partie, car il en resteroit encore beaucoup si l'on n'avoit pas soin de le moucher; voici comment cela se fait.

Manière de moucher le chanvre. Le peigneur tenant toujours le *chanvre* dans la même situation de la main droite, prend avec sa main gauche quelques-unes des pattes qui restent au bout de sa poignée, il les tortille à l'extrémité d'une des dents du peigne, & tirant fortement de la main droite, il rompt le *chanvre* au-dessus des pattes qui restent ainsi dans les dents du peigne, & il réitère cette manœuvre jusqu'à ce qu'il ne voie plus de pattes au bout de la poignée qu'il prépare; alors il la repasse deux fois sur le peigne, & cette partie de son *chanvre* est peignée.

Il s'agit ensuite de donner à la pointe qu'il tenoit dans sa main une préparation pareille à celle qu'il a donnée à la tête; mais comme ce travail est le même, à la réserve, qu'au lieu de la moucher, on ne fait que rompre quelques brins qui excèdent un peu la longueur des autres, nous ne répéterons point ce que nous venons de dire en parlant de la préparation de la tête, nous nous contenterons de faire les remarques suivantes.

Qu'il faut que le gros bout soit peigné le premier. On commence à peigner le gros bout le premier, parce que les pattes qui s'engagent dans les dents du peigne ou qu'on tortille autour quand on veut moucher, exige qu'on fasse un effort auquel ne résisteroit pas le *chanvre* qui auroit été peigné & affiné auparavant; c'est aussi pour cette raison que les bons peigneurs tiennent leur *chanvre* assez près des pattes, parce que les brins de *chanvre* diminuant toujours de grosseur, deviennent de plus en plus foibles.

Qu'il ne faut engager que peu-à-peu le chanvre dans les dents des peignes. Il est important que les peigneurs commencent par n'engager qu'une petite partie de leur *chanvre* dans le peigne, & qu'à différentes reprises ils en engagent toujours de plus en plus jusqu'à la partie qui entre dans leur main, en prenant les mêmes précautions qu'on prendroit pour peigner des cheveux; en effet, on peigne le *chanvre* pour l'affiner & pour le démêler; cela étant, on conçoit que si d'abord on engageoit une grande longueur de *chanvre* dans le peigne, il se feroit des nœuds qui résisteroient aux efforts des peigneurs jusqu'à ce que les brins qui forment ces nœuds fussent rompus.

On ne démêleroit donc pas le *chanvre*, on le romproit, & on feroit tomber le premier brin en étoupe; ou on l'accourciroit au point de n'en faire que du second brin, ce qui diminueroit la partie utile en augmentant celle qui ne l'est pas tant; on prévient cet inconvénient en n'engageant que peu-à-peu le *chanvre* dans le peigne, & en proportionnant l'effort à la force du brin; c'est-là où un peigneur habile se peut distinguer, en faisant beaucoup plus de premier brin qu'un mal-adroit.

Un peigneur doit être fort & adroit. Il faut que les peigneurs soient forts, car s'ils ne serroient pas bien la main, ils laisseroient couler le premier brin, qui se bouchonneroit & se convertiroit en étoupe; d'ailleurs, un homme foible ne peut jamais bien engager son *chanvre* dans les dents du peigne, ni donner en arrière un coup de fouet, qui est très-avantageux pour détacher les chenevottes; enfin quoique le métier de peigneur paroisse bien simple, il ne laisse pas d'exiger de l'adresse & une certaine intelligence qui fait que les bons peigneurs tirent d'un même *chanvre* beaucoup plus de premier brin que ne font les apprentifs.

Qu'il faut quelquefois rompre le chanvre, & comment il le faut rompre pour ménager le premier brin. Le *chanvre* est quelquefois si long qu'on est obligé de le rompre; car si on le coupoit, les brins coupés se termineroient par un gros bout qui ne se joindroit pas si bien aux autres brins quand on en feroit du fil, que quand l'extrémité du *chanvre* se termine en pointe; il faut donc rompre les *chanvres* qui sont trop longs, mais il le faut faire avec certaines précautions que nous allons rapporter.

Si l'on pouvoit prolonger dans le fil, les brins de *chanvre* suivant toute leur longueur, assurément ils ne pourroient jamais être trop longs; ils se joindroient mieux les uns aux autres, & on feroit dispensé de les tordre beaucoup pour les empêcher de se séparer, ce que nous démontrerons en temps & lieu être un avantage considérable; mais on verra aux mots FILAGE, FILATURE que quand le *chanvre* est long de six à sept pieds, les fileurs ne peuvent l'étendre dans le fil de toute sa longueur; ils sont obligés de le replier, ce qui nuit beaucoup à la perfection du fil; d'ailleurs, comme nous l'avons dit dans le troisième article du mot *chanvre*, il suffit que le premier brin ait trois pieds de long.

Quand donc on est obligé de rompre le *chanvre*, les peigneurs prennent de la main gauche une petite partie de la poignée, ils la tortillent autour d'une des dents du peigne à dégrossir, & tirant fortement de la main droite, ils rompent le *chanvre* en s'y prenant de la même façon que quand ils le mouchent; cette portion étant rompue, ils en prennent une autre qu'ils rompent de même, & ainsi successivement jusqu'à ce que toute la poignée soit rompue.

A l'occasion de cette pratique je ferai remarquer deux choses; la première, qu'il feroit bon, tant pour moucher que pour rompre le *chanvre*, d'avoir à côté des peignes une espèce de riteau qui eût les dents plus fortes que celles des peignes; ces dents seroient taillées en losange & ne serviroient qu'à cet usage; car nous avons remarqué que par ces opérations on force ordinairement les

dents

dents des peignes & on les dérange, ce qui fait qu'ils ne sont plus si bons pour peigner, ou qu'on est obligé de les réparer fréquemment.

En second lieu, si le *chanvre* n'est pas excessivement long, il faut défendre très-expressément aux peigneurs de le rompre; il vaut mieux que les fileurs aient plus de peine à l'employer, que de laisser rogner un pied ou un pied & demi de *chanvre* qui tomberoit en second brin ou en étoupe; j'avoue que les officiers auront de la peine à retenir sur ce point les ouvriers, qui, accoutumés à une routine, l'abandonneront difficilement; néanmoins l'économie est de trop grande conséquence dans cette circonstance pour ne pas prendre des mesures convenables qui obligent les ouvriers à se conformer aux ordres qu'on leur donnera.

Mais quelquefois le *chanvre* est si excessivement long, qu'il faut absolument le rompre; toute l'attention qu'il faut avoir, c'est que les peigneurs le rompent par le milieu, car il est beaucoup plus avantageux de n'avoir qu'un premier brin un peu court, que de convertir en second brin ce qui peut fournir du premier.

A mesure que les peigneurs ont rompu une pincée de *chanvre*, ils l'engagent dans les dents du peigne pour la joindre ensuite au *chanvre* qu'ils tiennent dans leur main, ayant attention que les bouts rompus répondent à la tête de la queue, & ensuite ils peignent le tout ensemble, afin d'en tirer tout ce qui a assez de longueur pour fournir du premier brin : assurément avec les attentions que nous venons de rapporter, on en augmentera le produit.

Qu'il faut que le milieu des poignées soit aussi-bien préparé que les extrémités. Nous avons dit qu'on peignoit le *chanvre* pour le débarrasser de ses chenevottes, de sa poussière & de son étoupe, pour le démêler, le refendre & l'affiner; mais il y a des peigneurs paresseux, timides ou mal-adroits, qui, de crainte de se piquer les doigts, n'approchent jamais la main du peigne; alors ils ne préparent que les bouts, & le milieu des poignées reste presque brut, ce qui est un grand défaut : ainsi il faut obliger les peigneurs à faire passer sur le peigne toute la longueur du *chanvre*, & que les officiers s'attachent à examiner le milieu des poignées.

Malgré cette attention, quelque habile que soit un peigneur, jamais le milieu des poignées ne sera aussi-bien affiné que les extrémités, parce qu'il n'est pas possible que le milieu passe aussi fréquemment & aussi parfaitement sur le peigne.

C'est pour remédier à cet inconvénient que je voudrois qu'il y eût dans tous les atteliers de peigneurs quelques fers ou quelques frottoirs.

Nous allons décrire ces instrumens le plus en abrégé qu'il nous sera possible, en indiquant la manière de s'en servir, & leurs avantages.

Du fer. Cet instrument est un morceau de fer plat, large de trois à quatre pouces, épais de deux lignes, long de deux pieds & demi, qui est solidement attaché, dans une situation verticale, à un poteau par deux bons barreaux de fer qui sont soudés à ses extrémités; enfin, le bord extérieur du fer plat forme un tranchant mousse.

Le peigneur tient sa poignée de *chanvre* comme s'il la vouloit passer sur le peigne, excepté qu'il prend dans sa main le gros bout, & qu'il laisse pendre le plus de *chanvre* qu'il lui est possible, afin de faire passer le milieu sur le tranchant du fer; tenant donc la poignée de *chanvre* comme nous venons de le dire, il la passe dans le fer, & retenant le petit bout de la main gauche, il appuie le *chanvre* sur le tranchant mousse du fer, & tirant fortement la main droite, le *chanvre* frotte sur le tranchant, ce qui étant répété plusieurs fois (ayant attention que les différentes parties de la poignée portent sur le fer), le *chanvre* a reçu la préparation qu'on vouloit lui donner, & on l'achève en le passant légérement sur le peigne à finir.

Du frottoir. Le frottoir est une planche d'un pouce & demi d'épaisseur, solidement attachée sur la même table où sont les peignes. Cette planche est percée dans le milieu, d'un trou qui a trois ou quatre pouces de diamètre, & sa face supérieure est tellement travaillée, qu'elle semble couverte d'éminences taillées en pointes de diamant. Lorsqu'on veut se servir de cet instrument, on passe la poignée de *chanvre* par le trou qui est au milieu, on retient avec la main gauche le gros bout de la poignée qui est sous la planche, pendant qu'avec la main droite on frotte le milieu sur les crenelures de la planche, ce qui affine le *chanvre* plus que le fer dont nous venons de parler : mais cette opération le mêle davantage & occasionne plus de déchet.

Ces méthodes sont expéditives, elles n'occasionnent pas un déchet considérable, & elles affinent mieux le *chanvre* que l'on ne pourroit le faire en le peignant beaucoup; c'est ce que nous allons prouver dans l'article suivant.

Que le fer & le frottoir donnent au chanvre une préparation que le peigne seul ne peut lui procurer. On ne se sert dans les ports ni du frottoir, ni du fer, pour préparer le *chanvre* qu'on destine à faire des cordes; il y a même des ports où on ne le passe que sur le peigne à dégrossir, prétendant qu'il est dangereux de le trop affiner, parce qu'il en devient plus foible, ce qu'ils expriment en disant qu'on l'*énerve*; c'est ce que nous examinerons dans la suite: mais en attendant, nous supposerons que plus le *chanvre* est affiné, meilleur il est pour tous les ouvrages auxquels on le destine. Cette supposition souffrira d'autant moins de difficulté, qu'il y a des officiers qui sont de cet avis, & c'est dans cette vue qu'on voit des corderies où l'on fait passer le *chanvre* sur un peigne plus fin que le peigne à dégrossir; mais cette pratique donne lieu à une nouvelle question, car on dira qu'il ne s'agit que de peigner davantage le *chanvre* sans le faire passer sur le frottoir ou dans le fer;

[illegible] la perfec-
[illegible] qu'il
[illegible] ; &
[illegible] arrive pen-
[illegible] chanvre
[illegible] le peigne sur le peigne
[illegible] pour démêler
[illegible] dans son peigne
[illegible] quand il vient
[illegible] il ne fatigue
[illegible] plus dans le peigne
[illegible] s'est formée que par
[illegible] premier brin, qui se sont
[illegible]

[illegible] pas donner à entendre que
[illegible] pas sur les peignes fins;
[illegible] contraire, puisque nous avons fait
[illegible] sur des peignes de toute gros-
[illegible] des peignes de la dernière finesse,
[illegible] les dents de fil de laiton, & que nous
[illegible] venir de Hollande; mais nous disons
[illegible] que ces mêmes expériences nous ont
fait connoître que le peigne occasionnoit un grand déchet, & qu'il ne suffit pas seul pour affiner beaucoup le *chanvre*, sur-tout celui qui étant dur & grossier, a nécessairement besoin d'être pilé ou espadé, & ensuite ferré ou passé sur le frottoir; nous ajouterons à ce que nous venons de dire, que tous les *chanvres* ne peuvent & ne doivent pas être affinés au même point, nous allons le prouver.

Que tous les chanvres ne peuvent pas être autant affinés les uns que les autres. Les *chanvres* qui ont crû dans des terreins légers & humides, ceux qu'on tire des pays froids & ceux qui ont été beaucoup rouis, s'affinent mieux & bien plus aisément que les *chanvres* qui sont venus dans des terres sèches, ou que ceux qui n'ont pas été beaucoup rouis; nous avons essayé inutilement d'affiner le *chanvre* de Lanion autant que celui de Riga; si pour cela nous l'avons beaucoup espadé, ferré, peigné, tourmenté; nous avons occasionné un déchet énorme, sans pouvoir parvenir à l'affiner & à lui procurer la mollesse & la douceur de celui de Riga.

Il ne faut donc pas se proposer de procurer à ces *chanvres* ligneux, la souplesse des autres, mais seulement de leur en donner le plus qu'il est possible, sans produire beaucoup de déchet, en les peignant un peu plus que les autres, & en les passant sur le fer & sur le frottoir.

Que le chanvre le plus affiné est celui qui fait les meilleures cordes. Nous avons supposé jusqu'à présent que le *chanvre* étoit d'autant plus propre à faire de bonnes cordes, qu'il étoit plus affiné; il y a des ouvriers qui le pensent ainsi, mais un bien plus grand nombre soutiennent qu'il est dangereux de le trop affiner, parce que cela lui fait perdre la force, ce qu'ils expriment en disant qu'*on l'énerve.* C'est ici le lieu où il convient de d[illegible] cette question importante; je dis importante, que j'ai vu des corderies où les ouvrages [illegible] faisoient, ne se ressentoient que trop du p[illegible] dans lequel étoient à cet égard les officie[illegible] en avoient la direction.

Il est certain que si l'on essaie de rompr[illegible] les mains quelques brins de *chanvre* brut, comparer sa force à celle du *chanvre* pr[illegible] celui-ci sera ordinairement plus foible, & c[illegible] crois, ce qui fait penser que le *chanvre* s'a[illegible] par l'affinage; mais on ne doit rien concl[illegible] cette épreuve pour la force des cordes, p[illegible] nous avons prouvé dans l'article second qu'il y des *chanvres* aisés à rompre, qui néanmoi[illegible] soient des cordes plus fortes que celles qu' soit avec des *chanvres* en apparence plus fo[illegible]

On doit se souvenir que nous avons d[illegible] les *chanvres* qui sont de si bonnes cordes ceux qui sont souples comme de la laine: o[illegible] on affine le *chanvre*, plus il devient souple le *chanvre* qui est fort affiné, quoique plus rompre en détail & brin à brin, est néa[illegible] en état de faire des cordes plus fortes. N[illegible] nous en tenons point à ces inductions, q[illegible] fortes qu'elles paroissent; il pourroit arrive[illegible] *chanvre* naturellement souple feroit de me[illegible] cordes qu'un *chanvre* dur & élastique, pend[illegible] celui qu'on rendroit souple par art n'aur[illegible] les mêmes avantages: consultons donc [illegible] rience, c'est elle qui nous doit décider.

Première expérience. Nous prîmes du *cha*[illegible] Lanion, qui étoit de bonne qualité, mais [illegible] élastique; nous le fîmes espader à l'ordinai[illegible] nous le séparâmes en trois lots qui étoie[illegible] semblables.

Le premier lot fut peigné grossiérement peigne à ébaucher, & on n'en retira que l'éto[illegible]

Le second lot fut peigné avec plus de soin passa sur le peigne à finir, & on en retira l' avec le second brin.

Enfin le troisieme lot, après avoir passé peigne à ébaucher, & sur le peigne à fin perfectionné avec le peigne à affiner.

Nous fîmes faire avec ces trois espèces d[illegible] *vre* trois pièces de cordage de trois pou[illegible] grosseur, à trois tourons commis au tiers, se ressembloient en tout, n'ayant d'autre dif[illegible] entre elles que la préparation du *chanvre* qu[illegible] été plus ou moins affiné; nous fîmes coup[illegible] cune de ces trois pièces en six bouts, qui a[illegible] chacun 21 pieds 8 pouces de longueur; [illegible] les six bouts de chaque pièce tous ensem[illegible] on divisa cette somme totale par 6, pour [illegible] clure la pesanteur moyenne de chaque bou[illegible]

De même, ayant fait rompre à la roma[illegible] six bouts de chaque pièce en particulier, une somme totale du tout pour en conclu[illegible] force moyenne; voici le résultat de cett[illegible] rience:

Le cordage *n°* 1, fait avec le *chanvre* du premier lot, c'eſt-à-dire, avec celui qui avoit été le moins affiné, peſant 6 livres 14 onces, porta 5754 livres.

Le cordage *n°* 2, fait avec le *chanvre* du ſecond lot, c'eſt-à-dire, avec celui qui avoit été médiocrement affiné, peſant 6 livres 14 onces, porta 6638 livres.

Ce cordage eſt donc plus fort que *n°* 1 de 884 livres, c'eſt-à-dire, qu'il étoit un peu moins d'un ſixième plus fort.

Le cordage *n°* 3, fait avec le *chanvre* du troiſième lot, qui avoit été le plus affiné, peſant 6 livres 8 onces, porta 6816 livres.

Ce cordage, qui étoit fait avec du *chanvre* très-affiné, étoit donc plus fort que le cordage *n°*. 1, de 1062 livres,

Et que le cordage *n°* 2, de 178 livres.

Mais ſi l'on ajoute à ſa force celle que lui auroient donné les 6 onces de *chanvre* dont il étoit plus léger que le cordage des *n°* 1 & 2, on trouvera qu'il auroit porté 7209 livres.

Ainſi *n°* 3 eſt plus d'un quart plus fort que *n°* 1, & il n'eſt preſque que d'un douzième plus fort que *n°* 2.

A quel point il convient d'affiner le chanvre. Cette expérience démontre clairement que plus le *chanvre* eſt affiné, plus les cordages qui en ſont faits, ont de force; conclura-t-on de-là qu'il faut que tout le *chanvre* qu'on emploie dans les corderies du roi, ſoit auſſi affiné que celui que nous avons employé pour le cordage *n°* 3? ce n'eſt pas notre avis; la prodigieuſe conſommation de *chanvre* que l'on fait dans les corderies du roi, exige qu'on uſe d'économie, & ne permet pas qu'on faſſe tant de déchet; mais voici la règle qu'on doit ſuivre pour trouver le terme où l'on doit porter l'affinage du *chanvre*: tant qu'on gagne en force ce qu'on perd par le déchet, il ne faut point regretter ce qu'on perd; mais quand on fait beaucoup de déchet pour gagner peu de force, alors il faut ménager la matière: ceci deviendra plus clair par un exemple de l'application de cette règle.

Cent livres de *chanvre*, que nous avons employées pour la précédente expérience, ont produit de premier brin 66 livres, de ſecond brin 20 livres, d'étoupes 8 livres, déchet 6 livres, total 100 livres.

Dans la légère préparation que nous avons fait donner au *chanvre* qui a ſervi à faire le cordage, *n°* 1, on n'avoit retranché que l'étoupe & le déchet, qui faiſoient enſemble 14 livres, ainſi il reſtoit du quintal 86 livres.

Pour le *chanvre* qui a ſervi à faire le cordage *n°* 2, outre ces 14 livres, on a encore retranché le ſecond brin qui faiſoit 20 livres, ainſi il ne reſtoit que 66 livres; on a donc perdu plus d'un cinquième, & pas tout-à-fait un quart: mais, par l'épreuve faite à la romaine, ce cordage *n°* 2, eſt près d'un cinquième plus fort que le cordage *n°* 1; ainſi on a gagné en force preſque ce qu'on avoit perdu en matière; ce qui eſt très-avantageux, puiſqu'on a par ce moyen des cordages plus menus & plus légers; le cordage *n°* 2 qui n'auroit peſé que 66 livres, ayant été auſſi fort que le cordage *n°* 1, qui en auroit peſé 86.

Il eſt vrai que nous comptons ici en pure perte le ſecond brin & les étoupes, dont néanmoins on peut tirer un fort bon parti dans les ports.

Voyons maintenant s'il eſt avantageux d'affiner encore plus le *chanvre*, & pour cela examinons le cordage *n°* 3, qui a été fait de *chanvre* très-affiné.

Pour faire le cordage *n°* 3, nous n'avons retiré que 40 livres de premier brin d'un quintal, au lieu de 66 livres que nous avions retirées de la même quantité de *chanvre* pour faire le cordage *n°* 2; voilà le déchet augmenté de près de moitié; & ſi l'on conſulte l'épreuve des forces, on trouvera que le cordage *n°* 3, n'a excédé la force du cordage *n°* 2, que de près d'un douzième; ce qu'on gagne ſur la force n'eſt donc plus à beaucoup près proportionnel à ce qu'on perd ſur la matière, & c'eſt-là le cas où il ne convient plus de tendre à augmenter la force des cordages par la préparation du *chanvre*, puiſqu'on en feroit une conſommation prodigieuſe, à moins que ce ne fût pour quelques manœuvres délicates où il ſeroit important d'avoir des cordages menus, légers & cependant très-forts.

Nous ne prétendons cependant pas décider que, pour faire de bonnes cordes, il faille toujours tirer 66 livres de premier brin par cent; car quoiqu'il nous ait paru que c'étoit à-peu-près le terme le plus avantageux pour l'eſpèce de *chanvre* que nous nous étions propoſé d'examiner, nous ſommes néanmoins très-perſuadés qu'il y a des *chanvres* qui pourroient fournir une plus grande quantité de premier brin, pendant que d'autres n'en fourniroient pas, à beaucoup près, autant.

Nous avons fait préparer un millier de *chanvre* d'Auvergne à l'ordinaire, & un autre millier, ſuivant nos principes, ayant eu ſinguliérement attention à peſer tous les produits; voici quels ils ont été, tout étant réduit au quintal.

Chanvre d'Auvergne préparé à l'ordinaire, comme pour faire du fil de hauban, c'eſt-à-dire, du beau fil de carret; car quand, dans nos expériences, nous parlerons de fil ordinaire, c'eſt de ce fil qu'il s'agira.

Chanvre brut.

100 liv. ont rendu en premier brin,	67 liv.	$\frac{3}{10}$
en deuxième brin,	23	$\frac{4}{10}$
étoupes, ...	1	$\frac{1}{10}$
déchet, ...	8	$\frac{2}{10}$
Total	100	

Chanvre d'Auvergne préparé pour nos expériences, & suivant nos principes.

Chanvre brut.

100 liv. ont rendu en premier brin,	62 liv.	$\frac{4}{10}$
en deuxième brin,	28	$\frac{8}{10}$
étoupes, . . .	1	
déchet, ...	8	$\frac{4}{10}$
Total.	100	

Si l'on vouloit avoir quelque chose de précis, il faudroit, à la vérité, faire pour chaque espèce de *chanvre*, une épreuve pareille à celle que nous avons rapportée plus haut, ce qui ne seroit pas un petit embarras; mais on n'a pas besoin ici d'une précision géométrique, les à-peu-près suffiront, & le grand usage des maîtres cordiers fournira une approximation suffisante, pourvu qu'ils soient bien décidés sur les points principaux, & qu'ils soient persuadés 1°. qu'on n'énerve point le *chanvre*, en l'affinant beaucoup; 2°. qu'on ne sauroit jamais trop l'affiner, quand il est question de faire des cordes très-fortes; 3°. que ce qui doit empêcher qu'on ne l'affine tant, c'est le trop grand déchet qu'on occasionneroit; 4°. que, jusqu'à un certain point, on gagne en force ce qu'on perd en matière, & que, passé ce point, le déchet excède beaucoup ce qu'on gagne sur la force: ce sont les conséquences qu'on doit tirer de nos expériences, & qui éclairciront beaucoup un maître cordier qui aura l'ambition de perfectionner son art, & de tendre au bien du service.

Outre l'expérience que nous venons de rapporter, qui pourroit paroître suffisante, étant le résultat de dix-huit cordages rompus, nous en avons fait encore plusieurs autres, que nous allons décrire fort en abrégé, laissant au lecteur à en faire l'usage qu'il jugera convenable.

Seconde expérience. Six bouts de cordages de 21 pieds 8 pouces de longueur, de 3 pouces de grosseur, faits de *chanvre* de Lanion, préparé comme *n° 1*, pesant chacun, poids moyen, 6 livres 15 onces, ont porté, force moyenne, 5750 livres.

Six bouts de cordage du même *chanvre* entiérement semblables aux précédens, à cela près que le *chanvre* étoit préparé comme *n° 2*, pesant chacun, poids moyen, 6 livres 14 onces, ont porté, force moyenne, 6650 livres.

On voit que, quoique ce cordage soit d'une once plus léger que le précédent, il a néanmoins porté 900 de plus, sans qu'il y eût d'autre différence que dans la préparation du *chanvre*, qui étoit plus affiné dans l'un que dans l'autre.

Troisième expérience. Six bouts de cordage de 21 pieds 8 pouces de longueur, de 3 pouces de grosseur, faits de *chanvre* préparé comme *n° 2*, pesant chacun, poids moyen, 7 livres 1 once 2 gros; ont porté, force moyenne, 5885 livres 9 onces.

Six bouts de cordage de même *chanvre*, entiérement semblables aux précédens, à cela près que le *chanvre* dont ils avoient été faits, étoit préparé comme celui du cordage *n° 3*, première expérience, pesant chacun, poids moyen, 6 livres 2 onces 4 gros, ont porté, force moyenne, 6816 livres.

Ce qui prouve encore que le *chanvre* très-affiné fait des cordes plus fortes, puisque celui-ci est de 930 livres 7 onces plus fort que le précédent, quoiqu'il soit plus léger.

Quatrième expérience. Six bouts de cordage, semblables aux précédens, faits avec du *chanvre* préparé comme *n° 1*, première expérience, pesant chacun, poids moyen, 6 livres 13 onces, ont porté, force moyenne, 5758 livres.

Six autres bouts de cordage semblables aux précédens, faits avec du *chanvre* préparé comme *n° 2*, première expérience, pesant chacun, poids moyen, 6 livres 14 onces, ont porté, force moyenne, 6627 livres 14 onces.

Le *chanvre* plus affiné est donc de 869 livres 14 onces plus fort que celui qui l'a moins été.

Nous ne dissimulerons pas qu'il nous est arrivé plusieurs fois de faire des cordages très-foibles avec du *chanvre* très-affiné, & même cela nous avoit d'abord fait penser qu'il étoit dangereux de trop affiner le *chanvre*; mais nous avons reconnu que ce qui rendoit nos expériences défectueuses, c'est que les fileurs, ayant à travailler de beau *chanvre*, s'efforçoient de faire un beau fil, & pour cela ils le tordoient trop; ce qui est un des plus grands défauts qu'un fil puisse avoir, comme nous le prouverons aux mots FILAGE, FILATURE.

Qu'il faut plus peigner les chanvres rudes que les doux. Nous avons dit qu'en peignant beaucoup le *chanvre*, on diminuoit la quantité du premier brin, parce que beaucoup de filamens se rompoient, & tomboient en étoupe; d'où on doit conclure qu'il ne faut pas trop peigner les *chanvres* doux, mais qu'un *chanvre* grossier, dur, rude & ligneux doit être beaucoup plus peigné & tourmenté, pour lui procurer la souplesse & la douceur qu'on desire, qu'un *chanvre* fin & tendre.

Ce que c'est que tirer beaucoup en premier brin, & comment on en fait trois espèces; avec une comparaison de la force du premier & du second brin. Nous ne croyons pas devoir nous en tenir à l'idée générale que nous avons donnée des trois espèces de *chanvre* qu'on distingue par premier brin, second brin & étoupes, parce que nous omettrions plusieurs choses importantes à la question que nous traitons.

Les peigneurs passent le *chanvre* brut d'abord sur le peigne à dégrossir, ensuite sur le peigne à finir; ce qui reste dans leurs mains est le *chanvre* le plus long, le plus beau & le plus propre à faire de bonnes cordes, & c'est celui-là qu'on appelle *premier brin*; mais un peigneur mal habile ne tire jamais une aussi grande quantité de pre-

brin, & ce brin n'eſt jamais ſi beau que ce-
i ſort d'une bonne main.

; bons peigneurs peuvent tirer d'un même
re une plus grande ou une moindre quantité
emier brin, ſoit en le peignant plus ou moins,
n le paſſant ſur deux peignes, ou en ne le
it que ſur le peigne à dégroſſir, ou enfin
nant leur *chanvre* plus près ou plus loin de
mité qu'ils paſſent ſur le peigne; c'eſt-là ce
appelle *tirer plus ou moins au premier brin:*
examinerons dans un inſtant s'il eſt avanta-
ou non de tirer beaucoup de premier brin,
nous aurons expliqué ce qu'on entend par ſe-
brin.

qui reſte dans les peignes qui ont ſervi à
er le premier brin, contient le ſecond brin
oupe; moins on a retiré de premier brin,
ur il eſt, parce qu'il ſe trouve plus déchargé
ond brin, & en même temps ce qui reſte
e peigne eſt auſſi meilleur, parce qu'il eſt
hargé de ſecond brin, dont une partie eſt
e aux dépens du premier.

ſt ce qui avoit fait imaginer de recommander
eigneurs de tirer peu de premier brin, dans
de retirer du *chanvre* qui reſteroit dans le
, trois eſpèces de brins à-peu-près dans l'or-
ivant.

Chanvre de Bourgogne.

liv. ont rendu en premier brin,	57 l.	8 onc.
en deuxième brin,	17	
en troiſième brin,	10	
étoupes,.	5	
déchet,.	10	8

ſt encore une queſtion de ſavoir s'il con-
de ſuivre cette méthode; mais avant que de
uter, il faut expliquer comment on prépare
ond brin.

and il s'eſt amaſſé ſuffiſamment de *chanvre*
e peigne, le peigneur l'en retire, & le met
de lui; un autre ouvrier le prend, & le
ſur d'autres peignes, pour en retirer le *chanvre*
s long; c'eſt ce *chanvre* qu'on appelle *le ſecond*

'eſt pas beſoin de faire remarquer que le ſe-
brin eſt beaucoup plus court que le premier,
it au plus qu'un pied & demi ou deux pieds
gueur; outre cela, le ſecond brin n'eſt véri-
ent que les épluchures du premier, les pat-
es brins mal tillés, les filamens bouchon-
&c. d'où l'on doit conclure que le ſecond
e peut être auſſi parfait que le premier, &
eſt néceſſairement plus court, plus dur, plus
plus élaſtique, plus chargé de pattes & de
vottes; c'eſt pourquoi on eſt obligé de le
lus gros, & de le tordre davantage; le fil
en fait eſt raboteux, inégal, & il ſe charge
plus grande quantité de goudron, quand on
tine à faire du cordage noir.

Ce ſont autant de défauts eſſentiels dont nous parlerons aux mots FILAGE & FILATURE; il nous ſuffit d'avertir ici qu'on ne doit pas compter que la force d'un cordage, qui ſeroit fait de ſecond brin, aille beaucoup au-delà de la moitié de celle d'un cordage qui ſeroit fait du premier brin: voici les expériences qui le prouvent.

Première expérience. Six bouts de cordages faits de premier brin de *chanvre* de Riga, peſant chacun, poids moyen 7 livres 8 onces, ont porté, force moyenne, 7998 livres.

Six bouts de cordages tout pareils aux précédens, mais faits avec du ſecond brin de Riga, peſant chacun, poids moyen, 8 livres 15 onces, n'ont porté, force moyenne, que 5175 livres.

On voit déjà que le cordage de premier brin, quoique plus léger que celui du ſecond, eſt néanmoins plus fort de 2823 livres; mais égalons leur poids pour mieux comparer leur force.

Si le cordage de premier brin avoit peſé 8 livres 15 onces, comme celui de ſecond, il auroit ſupporté 9530 livres, quelque choſe de plus, & ſa force auroit excédé celle du cordage de ſecond brin, de 4355 livres, ce qui fait à-peu-près moitié.

Seconde expérience. Quatre bouts de cordages faits de premier brin de *chanvre* de Riga, peſant chacun, poids moyen, 7 livres 8 onces, ont porté, force moyenne, 7975 livres.

Quatre bouts de cordages tout pareils, mais faits avec du ſecond brin de Riga, peſant chacun 7 livres 11 onces, ont porté 4725 livres; le cordage du ſecond brin, quoique le plus peſant, eſt déjà moins fort de 3250 livres; mais ſi nous rendons le poids du cordage du premier brin ſemblable à celui qui eſt fait avec le ſecond, nous trouverons qu'il auroit porté 8174 livres, quelque choſe de plus; ainſi, le cordage fait avec le premier brin auroit excédé de 3449 livres, la force du cordage du ſecond brin, ce qui fait près de moitié.

Défauts des cordages de ſecond brin. Voilà une différence de force bien conſidérable; néanmoins il nous a paru que cette différence étoit encore plus grande entre le premier & le ſecond brin du *chanvre* du royaume, qu'entre le premier & le ſecond brin de celui de Riga.

Les cordages qui ſont faits avec du ſecond brin ont encore un défaut qui mérite une attention particulière. Si l'on coupe en pluſieurs bouts un même cordage, il eſt rare que ces différens bouts aient une force pareille; cette obſervation nous a engagés à faire rompre pour chacune de nos expériences ſix bouts de cordages, afin que le fort compenſant le foible, on pût compter ſur un réſultat moyen; mais cette différence entre la force de pluſieurs cordages de même nature eſt plus conſidérable dans les cordages qui ſont faits du ſecond brin, que dans ceux qui le ſont du premier.

On voit combien il ſeroit dangereux de ſe fier

[illegible] avec du second [illegible] il y auroit à les em- [illegible] des vaisseaux; la bonne [illegible] à des usages [illegible] conséquence, c'est ce que nous éta- [illegible] de nos articles.

[illegible] de cordages avec de [illegible] nous ne pouvons pas marquer quelle [illegible] comparativement aux cordages [illegible] avec le second brin, mais certaine- [illegible] elle seroit beaucoup moindre; on se sert or- [illegible] des étoupes pour faire des *liens*, pour [illegible] les pièces de cordages quand elles sont [illegible]; on en fait quelques *livardes*, & on en [illegible] à l'étuve pour y servir de *torchons*; peut-être qu'en les passant sur des peignes fins on pourroit en retirer encore un petit brin qui seroit assez fin pour faire de petits cordages, foibles, à la vérité, mais qui ne laisseroient pas d'être employés utilement. Il reste à examiner si la main-d'œuvre n'excéderoit pas la valeur de la matière.

Qu'il faut peigner le chanvre à fond, &, pour éviter le déchet, retirer le meilleur brin qui reste dans le peigne, pour le mêler avec le premier. Maintenant qu'on sait par les expériences que nous venons de rapporter, 1°. que le second brin ne peut faire que des cordes très-foibles, 2°. que quand on laisse le second brin joint au premier, il affoiblit tellement les cordes qu'elles ne sont presque pas plus fortes que si on avoit retranché tout le second brin & tenu les cordages plus légers de cette quantité, on est en état de juger si l'on doit tendre à tirer beaucoup de premier brin; ainsi nous nous contenterons de faire remarquer que tirer beaucoup de premier brin, affiner peu le *chanvre*, ou laisser avec le premier brin presque tout le second, ce n'est qu'une même chose.

Mais d'un autre côté, comme le second brin est de peu de valeur en comparaison du premier, si l'on tire peu en premier brin, on augmentera la qualité & la quantité du second, en occasionnant un déchet considérable qui tombera sur la matière utile, sans que ce que le premier brin gagnera en qualité, puisse entrer en compensation avec ce qu'on perdra sur la quantité; tout cela a été bien établi ci-dessus, & nous ne le rappellons ici que pour indiquer quelle pratique il faut suivre pour tenir un juste milieu entre ces inconvéniens.

Nous pensons qu'il faut peigner le *chanvre* à fond, sans songer en aucune façon à ménager le premier brin, & que pour éviter la consommation il faut ensuite retirer le *chanvre* le plus beau, le plus fin & le plus long qui sera resté dans les peignes, confondu avec le second brin & l'étoupe, & après avoir passé ce *chanvre* sur le peigne à affiner, on le mêlera avec le premier brin.

Cette pratique est bien différente de celle qui est en usage; car pour retirer beaucoup de premier brin, on peigne peu le *chanvre*, sur-tout le milieu des poignées, & on ne le travaille que sur le peigne à dégrossir; c'est pourquoi ce *chan* meure très-grossier, dur, élastique & plein d nevottes ou de parties, au lieu que celui qu été peigné comme nous venons de le dire viendra doux, fin & très-net.

Nous avons fait préparer du *chanvre* de ce façon; le déchet a un peu excédé celui qu'o ordinairement; mais aussi, de l'aveu de to connoisseurs, notre *chanvre* étoit infiniment affiné; ce seroit fort mal entendre le bien d vice que d'économiser quelque chose sur la sommation de la matière au mépris de la bon cordages.

On dira peut-être, si au lieu de mêler l brin dont nous venons de parler, avec le p brin, on en faisoit un troisième, pareil à dont il est parlé ci-dessus, ce brin, qui va mieux que le second ordinaire, pourroit se faire des manœuvres qui seroient, à la véri peu inférieures à celles qu'on auroit faites du premier brin, mais beaucoup meilleur celles qu'on peut faire avec le second, pourroient être employées utilement à la ga des vaisseaux. Cela pourroit être; néanmoins ne croyons pas qu'on doive suivre cette pr car il nous paroît que ce dernier brin, qui n' tre défaut que celui d'être fort court, ne p pour cette raison faire de bons cordages si o ployoit seul, au lieu qu'étant mêlé avec l mier brin qui est long, il nous semble devo de meilleur ouvrage, & nous n'avons pas h faire préparer de cette façon du *chanvre* qu destinions pour nos expériences.

Comment on fait les peignons. Pour termi qui regarde l'attelier des peigneurs, il ne reste plus qu'à parler de la façon de faire ce appelle les *ceintures* ou *peignons*, dont nous déjà parlé fort en abrégé au commencem cet article.

A mesure que les peigneurs ont prépa poignées de premier ou de second brin, mettent à côte d'eux sur la table qui suppo peignes, ou quelquefois par terre; d'autres les prennent & peu-à peu les engagent d dents du grand peigne qui est destiné à fa peignons, ils ont soin de confondre les diffé qualités de *chanvre*, de mêler le court a long, & d'en rassembler suffisamment pou un paquet qui puisse fournir assez de *chanv* faire un fil de toute la longueur de la fileri a ordinairement cent quatre-vingts à cent vingt-dix brasses; c'est ce paquet de *chanvre* appelle *des ceintures* ou *des peignons*. On sait par rience que chaque peignon doit peser à-pe une livre & demie ou deux livres, si c'est mier brin, & deux livres & demie ou trois si c'est du second; cette différence vient que le fil qu'on fait avec le second brin, e jours plus gros que celui qu'on fait avec le mier, & outre cela, parce qu'il n'y a presq

de déchet quand on file le premier brin, au lieu qu'il y en a lorsqu'on file le second.

Quand celui qui fait les peignons juge que son grand peigne est assez chargé de *chanvre*, il l'ôte du peigne sans le déranger; & si c'est du premier brin, il plie son peignon en deux pour réunir ensemble la tête & la pointe, qu'il tord un peu pour y faire un nœud; si c'est du second brin, qui étant plus court se séparoit en deux, il ne le plie pas, mais il tord un peu les extrémités & fait un nœud à chaque bout; alors ce *chanvre* reçu toutes les préparations qui sont du ressort des peigneurs.

Un peigneur peut préparer jusqu'à quatre-vingts livres de *chanvre* par jour, mais il est beaucoup plus important d'examiner s'il prépare bien son *chanvre*, que de savoir s'il en prépare beaucoup.

Les journées des peigneurs dans les corderies du roi, sont depuis quinze sols jusqu'à trente.

Il ne faut peigner le *chanvre* qu'à mesure qu'on en a besoin pour faire du fil; car si on le gardoit, il s'empliroit de poussière, & on seroit obligé de le peigner de nouveau; c'est aussi pour garantir le brin de la poussière, qui est toujours très-abondante dans la peignerie, qu'on emploie des enfans à transporter les peignons à mesure qu'on les fait, de l'attelier des peigneurs à celui des fileurs, dont nous parlerons aux mots FILAGE, FILATURE.

Récapitulation. Le *chanvre* brut, tel qu'il sort des mains des paysans, & que les fournisseurs le livrent dans les ports, a commencé à être un peu nettoyé par les espadeurs; les peigneurs doivent lui donner toute la perfection qui lui manque, ils doivent le démêler, en ôter toutes les chenevottes, toute la poussière, toutes les pattes, ils doivent achever de désunir les fibres longitudinales, séparer les filamens les plus longs, qu'on nomme *le premier brin*, ceux qui le sont moins, qu'on appelle *second brin*, de ceux qui sont très-courts & bouchonnés, qu'on nomme *étoupe*; enfin, ils doivent disposer les différentes espèces de brin en paquets que les fileurs puissent prendre autour d'eux; c'est ce qu'on appelle des *peignons* ou des *ceintures*.

Pour faire comprendre comment les peigneurs remplissent toutes ces vues, nous avons commencé par donner une idée de la peignerie, des outils qui y servent, des peignes de différente grosseur, des fers & des frottoirs; nous avons décrit le travail des peigneurs, expliqué comment on rompt les pattes, ce que les ouvriers appellent *moucher*, & nous avons conseillé de ne pas faire cette opération sur les dents des peignes, qu'on endommage, mais sur des dents disposées en forme de rateau, qu'on feroit très-solides; nous avons expliqué pourquoi il faut commencer à peigner le gros bout du *chanvre* le premier, & n'engager le *chanvre* que peu-à-peu dans le peigne.

Nous convenons qu'il faut quelquefois rompre les *chanvres* trop longs, mais nous faisons une remarque très-importante pour ménager dans cette opération le produit en premier brin, qui est la partie vraiment utile.

Souvent le milieu des poignées est médiocrement bien peigné; nous expliquons pourquoi, & nous indiquons des moyens pour prévenir ce défaut, en faisant usage du fer & du frottoir.

Nous remarquons que tous les *chanvres* ne peuvent pas être également affinés; mais nous avançons, comme un principe certain, qu'on ne peut trop affiner le *chanvre*, & nous rapportons beaucoup d'expériences qui prouvent que les cordes sont d'autant plus fortes, que le *chanvre* dont elles sont faites, a été plus affiné; mais comme à force de l'affiner on augmente le déchet, voici la règle que nous proposons pour fixer le degré d'affinement qu'on doit lui donner pour éviter l'inconvénient d'un trop grand déchet : tant qu'on gagne par l'augmentation de force des cordages ce qu'on perd par le déchet, il ne faut point regretter ce que l'on perd, ou, pour parler plus exactement, on ne perd rien; mais quand on produit un grand déchet pour gagner peu sur la force, l'économie exige qu'on ne se propose pas d'augmenter la force des cordages, en affinant le *chanvre* jusqu'à ce point, & l'exactitude de cette règle est prouvée par plusieurs expériences.

Nous faisons voir que tirer beaucoup en premier brin, ou peu affiner le *chanvre*, est une même chose, & nous rapportons des expériences qui établissent la proportion qu'il y a entre la force du premier brin & celle du second, & les défauts des cordages qui sont faits du second brin. Ces expériences nous amènent à conclure qu'il faut peigner le *chanvre* à fond; mais l'économie, qu'on ne doit point perdre de vue dans une matière d'une aussi grande conséquence, nous engage à retirer du second brin celui qui est le plus long & le plus fin, pour le mêler avec le premier.

Enfin nous parlons plus en détail que nous ne l'avons fait au commencement, des peignons ou ceintures, & nous expliquons comment on les fait. (*V** DUHAMEL, *Traité de la Corderie.*)

CHAPE *de boussole*, s. f. on appelle ainsi un petit *chapiteau* de forme conique concave, fait de cuivre ou d'agate, que l'on place au milieu d'une rose de boussole, pour la tenir en équilibre sur le pivot qui la soutient, par le centre commun de l'aiguille & de la rose (*Voyez* BOUSSOLE). Ainsi la *chape* étant d'une matière dure, facilite les mouvemens de la rose, diminue le frottement & fait tenir cette rose en équilibre dans une situation horizontale, malgré le mouvement du navire. (*V* B*)

CHAPEAU *de maître*, s. m. droit ou présent que les maîtres de navires exigent pour chaque tonneau de marchandises qui se chargent dans leurs bords. Outre le prix du fret, il est assez d'usage que le capitaine d'un bâtiment stipule dans la charte-partie, ou dans le connoissement, une certaine somme, assez modique toutefois, qu'on appelle

chapeau de maître. Sans une ſtipulation expreſſe, il ne lui ſeroit rien dû à ce ſujet. En vertu de la ſtipulation, ce bénéfice lui eſt acquis par préciput, ſans en faire part aux propriétaires du navire, ni aux gens de l'équipage. Si ce *chapeau* lui a été promis ſous condition que l'on ſeroit content, on ne peut le lui refuſer qu'en prouvant qu'on a raiſon de n'être pas ſatisfait de ſa conduite. (*V***)

CHAPEAU, ſ. m. (*Galère.*) pièce de chêne qui couvre la tête des *bittes*. Elle eſt percée dans la partie qui regarde l'arrière d'une ouverture quarrée, dans laquelle s'appuie l'*arbre de trinquet*, comme dans un *étambrai*. (*B*)

CHAPELET *de cabeſtan*, ſ. m. on appelle ainſi la garniture de roulette, placée dans les taquets de cabeſtan, afin de diſpenſer d'en arrêter le mouvement, pour mettre en haut le cordage, ou tournevire qui y eſt gréé. *Voyez* CABESTAN. (*V***)

CHAPELLE (*faire*) un vaiſſeau fait *chapelle*, quand il prend vent devant par défaut de bien gouverner, par négligence du timonnier ou par une faute de vent de l'avant; de manière que ſes voiles venant à coëffer, il vire malgré le manœuvrier, s'il n'eſt pas vif à contrebraſſer devant. C'eſt un accident qui n'eſt pas ſans danger quand le vent eſt fort. (*V***B*)

CHAPELLE *de l'aumônier*, ſ. f. c'eſt le coffre qui contient tous les ornemens qui ſont propres au ſervice divin à bord des vaiſſeaux. (*V***B*)

CHARBONIÈRE, ſ. f. (*Galère.*) eſpace ſous l'*éperon*, qui ſert de *ſoute* à charbon. (*B*)

CHARBONIÈRE, *Voyez* GRANDE VOILE D'ÉTAI, ce nom lui vient de ce qu'elle eſt noircie par la fumée de la cuiſine au-deſſus de laquelle elle eſt. (*B*)

CHARGE, ſ. f. la charge d'un vaiſſeau eſt le poids qu'il peut porter, lorſqu'il eſt chargé à ſa ligne d'eau de flottaiſon. (*V***B*)

CHARGE (*en*) un vaiſſeau eſt *en charge*, tout le temps qu'il faut pour le charger, & le mettre en état de prendre la mer. (*V***B*)

CHARGE *de canon* ou *de fuſil*, c'eſt la quantité de poudre, le boulet & la mitraille, avec la bourre, que l'on met dans les pièces pour les charger & les mettre en état de tirer. (*V***B*)

CHARGÉ, adj. un vaiſſeau eſt chargé quand il a pris ſon chargement, & qu'il eſt aſſez calé. (*V***B*)

CHARGÉ *en côte* (*parlant d'un bâtiment*), c'eſt celui qui, par le mauvais temps, ſe trouve affalé vers la côte; ainſi l'on dit : *ce vaiſſeau eſt chargé en côte par le vent & la mer, car ils le pouſſent au plein*. (*V***B*)

CHARGÉ *par le vent* ou *par un grain*, un vaiſſeau eſt *chargé* par la violence du vent, quand il le reçoit ſans avoir eu le temps ou la précaution de diminuer de voiles, & qu'il ſe trouve embarraſſé, au riſque de s'engager, par la force du vent, & le trop de voiles. (*V***B*)

CHARGEMENT, ſ. m. c'eſt la cargaiſon d'un vaiſſeau y compris tous les poids qui entrent dedans. (*V***B*)

CHARGEOIR, ſ. m. c'eſt une cuiller à canon, avec laquelle on met la poudre dans le fond de la pièce, quand on la charge en grenier ſans gargouſſe; cela n'eſt pas d'uſage dans la marine, & produiroit beaucoup d'accidens. (*V***B*)

CHARGER *un vaiſſeau*, v. a. c'eſt le remplir de marchandiſes & les arrimer, en mettant dedans tout ce qu'il peut contenir d'arrimage & de poids, afin qu'il ne ſoit ni trop ni trop peu calé. (*V***B*)

CHARGER *à cueillette* ou *au quintal*, on charge à cueillette quand on reçoit à bord ce que différens particuliers y mettent, chacun pour ſon compte, en payant le fret par quintal, ou tonneau de charge, ou tonneau d'arrimage. (*V***B*)

CHARGER *à ſec*, c'eſt *charger* & arrimer un vaiſſeau, lorſqu'il eſt échoué, ſans eau deſſous. On charge ſouvent à ſec dans les ports de marée, où la mer couvre & découvre beaucoup de terrein par le flux & le reflux, lorſqu'elle laiſſe les vaiſſeaux ſur le fond. (*V***B*)

CHARGER *en grenier*, c'eſt faire un arrimage de grains ou de ſel, *&c.* qui ne ſoient pas en ſac, ou de toutes autres marchandiſes qui ne ſoient pas emballées.

Ordinairement, quand l'on charge en grenier, on fait une cloiſon de ſéparation au milieu de la cale, de l'arrière à l'avant ſur toute la longueur du navire, pour empêcher la denrée de courir ſous le vent; il n'eſt pas néceſſaire que cette cloiſon ait toute la hauteur de la cale; il ſuffit qu'elle ait trois pieds à trois pieds & demi de hauteur en contre bas & à partir du pont, parce que le mouvement de la cargaiſon, ne pourroit ſe faire que dans les hauts; cette cloiſon peut s'établir ſur les épontilles, ou ſur des cabrions poſés exprès. (*V***B*)

CHARGER *la pompe*, c'eſt la remplir d'eau par en-haut, en la verſant deſſus la heuſe, afin de fermer le paſſage à l'air ſupérieur, & la mettre en état d'aſpirer, en faiſant jouer le piſton. La heuſe ou le piſton (*voyez ces mots*) qui, ſuivant la théorie des pompes, devroit en remplir exactement le corps, ſelon l'uſage, y eſt aſſez libre pour faciliter le mouvement de la bringuebale, & moins fatiguer les gens qui la font jouer; il y a autour de ce piſton du jour de reſte pour que l'air s'y introduisît; d'ailleurs, la ſoupape baille ordinairement un peu. Pour remédier à ces inconvéniens, qui empêcheroient abſolument la pompe de faire ſon effet, on la charge, comme on vient de le dire, en y jettant de l'eau; & au même inſtant, on fait jouer la bringuebale avec vivacité, pour ne pas laiſſer à l'eau qui charge la ſoupape, le temps de s'écouler autour du piſton; de cette façon, cette eau intercepte l'air, comme ſi la heuſe fermoit hermétiquement la pompe, & le vuide qui ſe feroit en-deſſous, ſe remplit de l'eau que l'on veut pomper; *la pompe a pris*. *Voyez* POMPER. (*V***B*)

GER *le canon*, c'eſt lui donner ſa charge re; ſes boulet, mitraille & valets, & le état de tirer. (*V*B*)

RGEUR, ſ. m. c'eſt le canonnier qui eſt pour charger le canon pendant le combat; l'il ſoit brave, prudent & adroit. (*V*B*)

GEUR, *marchand chargeur*, c'eſt celui qui fret des effets ſur les vaiſſeaux de com- *V* B*)

RIER, v. a. ou n. la marée ou le cou- l'eau tranſporte le limon de ſon fond, a viteſſe a une certaine rapidité, & c'eſt appelle *charier*. La rivière commence à lorſque, dans un dégel, elle tranſporte les qui ſe détachent; il en eſt de même, e *charie* les glaces dans un commence- gelée & avant d'avoir pris: on dit qu'elle rſqu'elle emporte continuellement les gla- autres matières ſolides & flottantes. (*V*B*)

IER *de la voile*. *Voyez* CARRÉGER. (*V***)

RIOT, ſ. m. terme de corderie. *Voyez* E. (*V***)

RNIER, ſ. m. barique ou eſpèce de fu- la forme d'un cône tronqué (*fig. 69*), dans on met l'eau que l'équipage doit boire our, lorſqu'on eſt à la mer. *Voyez* ſes ns & ſa contenance au mot BOTTE. Le eſt couvert par un demi-fond ſolidement uquel eſt attaché, à charnière, l'autre demi- le tient entiérement fermé: c'eſt proba- de cette fermeture à charnière, que le mot prend ſon étymologie. On le tient fermé, traverſées de long cours, quand on a la ration d'eau qui revient à chaque homme vingt-quatre heures. Quand on veut avoir la ſanté de ſes équipages, & que l'on e l'eau commence à ſe corrompre, on tour-à-tour, des matelots, pour l'agiter *charnier*, avec des morceaux de bois en fin de la purifier. (*V*B*)

ROI, ſ. m. bateau ſereur; le *charoi* ou le ſt un des meilleurs bateaux de ceux qu'ar- vaiſſeaux terre-neuviers qui font la pêche olue, à la côte du petit nord. Ce ſereur ieurs tournées, le long du jour, à bord aux qui ſont ſur le fond, à pêcher, afin ner les molues qu'ils peuvent avoir priſes, nſporter au chauffaut. Ce poiſſon s'échauffe ment, & ſi on laiſſoit à bord des pêcheurs, ſoir, celui qu'ils ont pris le matin, il s'en it la moitié de gâté: d'ailleurs, le travail chauffaudiers y font pendant la journée, nt de diminué ſur celui qui leur reſte à ſoir, à la rentrée des pêcheurs, qui les dinairement fort avant dans la nuit. (*V***)

RPENTIER, ſ. m. c'eſt un ouvrier qui le bois avec la hache & l'herminette, mployer à la conſtruction des vaiſſeaux & doub; il doit auſſi ſavoir travailler la mâ- toutes les pièces qui y ont rapport. Il faut beaucoup d'intelligence dans ceux des *charpentiers* que l'on appelle *chefs de pièce* ou *chefs de brigade*, qui conduiſent les autres, parce que ce ſont eux qui appareillent les pièces, beſogne délicate pour celles qui ont beaucoup de dévirage & d'équerrage (*voyez ces mots*). Ils ont une géométrie pratique naturelle, qui ne manque jamais de faire le ſujet de l'admiration des gens de ſavoir & capables de réflexion. (*V* B*)

CHARPENTIER, (*maître*) le maître *charpentier* d'un vaiſſeau eſt un des premiers officiers non-mariniers: outre les connoiſſances générales du *charpentier*, il doit être en état de bien conſtruire les bateaux; c'eſt lui qui eſt chargé de tous les outils de ſon métier, pendant la campagne, & il veille aux radoubs & carênes, ſous l'ordre des officiers, ou des ingénieurs-conſtructeurs, s'il y en a d'embarqués: il commande les ſecond, aides & matelots *charpentiers*. La plupart des maîtres *charpentiers*, dans les ports du roi, & particuliérement des maîtres entretenus, feroient de bons conſtructeurs de vaiſſeaux marchands, & exécutent avec beaucoup d'intelligence, les conſtructions des vaiſſeaux de roi, ſur le plan & ſous les ordres des ingénieurs. (*V*B*)

CHARRIER, v. a. *Voyez* CHARIER. (*V***)

CHARTE-PARTIE, ſ. f. c'eſt un acte conventionnel que fait le propriétaire d'un vaiſſeau avec un marchand, qui veut charger ſes marchandiſes dans ce vaiſſeau, pour les faire tranſporter dans quelque autre lieu ſûrement, ſauf les riſques de la mer. Cet acte doit contenir le nom & le port du navire; celui du maître & de l'affreteur; le lieu & le temps de la charge & décharge; le prix du fret, avec les intérêts des retardemens & ſéjours, & les autres conditions dont les parties ſeront demeurées d'accord. La *charte-partie* ſe fait pour l'entier affrètement du navire & pour le retour, auſſi-bien que pour l'aller, ce qui la diſtingue du connoiſſement, qui ne ſe fait ſeulement que pour l'aller, & non pour le retour.

Le temps de la charge & de la décharge des marchandiſes ſe règle ſuivant l'uſage des lieux où elle ſe fait, s'il n'eſt point fixé par la *charte-partie*. Si le navire eſt freté au mois, & que le temps du fret ne ſoit pas auſſi réglé par la *charte partie*, il ne court que du jour que le vaiſſeau fait voile.

La *charte-partie* eſt auſſi un acte, dans lequel ſont rédigées par écrit les conventions des gens qui font une ſociété pour naviguer enſemble. *Les flibuſtiers firent avec le capitaine une charte-partie qui leur étoit déſavantageuſe.*

« La *charte-partie* eſt une police de chargement, » par laquelle un maître s'engage à fournir inceſ- » ſamment un vaiſſeau prêt, équipé, bien étanché » & bien calfaté, pourvu d'ancres, de voiles, de » cordages, de palans & de tous les apparaux & » agrès néceſſaires, pour naviguer & faire le » voyage dont il s'agit; comme auſſi de fournir » l'équipage, les vivres & autres munitions; &

e mise à profit, on se tire d'un
*** *Tactique de M. de Morogues.*)
mer). *Voyez* CHASSE. (*V***)
ndre). *Voyez* CHASSE. (*V***)
utenir la) on soutient la *chasse* en
traite. *Nous soutîmmes la chasse pen-*
es, ensuite nous revirâmes sur le meil-
ennemis, qui nous avoit suivi, &
éloigné du gros de ses camarades.

E, adj. vaisseau, bâtiment *chassé*; c'est
chasse. (*V***)
ARÉE, s. m. c'est une excellente
la côte de Basse-Bretagne : le
st fin & taillé, & en général bon
une grande marche au plus près,
; il porte bien la voile & navigue
ont & fait le service des meilleures
ansporter toutes sortes d'effets d'un
, le long des côtes : il porte deux
un une voile quarrée, qui s'oriente
lus près du vent, par le moyen
che qui tient lieu de bouline : la
orde simple qui se frappe aux deux
gue, & la plus longue partie reste
rière, de sorte qu'à tous les vire-
il faut la défrapper pour la refrap-
ande incommodité de cette sorte de
'ailleurs, le gréement en est fort
qu'un étai, & deux ou trois petits
palans, qui servent à charger & à
hasse-marée. (*V* B*)
v. a. c'est donner chasse. (*V***)
ses ancres, c'est les entraîner; cela
orce du vent & de la grosse mer,
ant le vaisseau avec violence, lui
puissance, pour qu'il fasse déraper
ond : cela dépend aussi fort souvent
du sol sur lequel les ancres sont
est trop dur ou trop mou, il ne leur
z de prise. (*V* B*)
s chevilles, c'est les frapper à coups
r les faire entrer de force dans leurs
perce toujours d'un diamètre plus
de la cheville. (*V* B*)
R, s. m. le bâtiment qui donne
y avoir dans la marine, des vais-
onstruits pour cet objet; on en peut
antillon, & le volume de carène
struisant que pour trois mois de vi-
connoissons encore que ce moyen
la célérité de marche : mais il ne
iant le but pour lequel ont été cons-
ens, entreprendre de les armer pour
moins de leur donner des allèges,
leurs vivres pour le retour : c'est
s'est commise plus d'une fois dans
, puis! on s'est plaint des vaisseaux,
qu'on s'étoit éloigné des vues dans
avoient été exécutés.

Les *chasseurs* sont employés, dans les armées & escadres, à aller à la découverte des vaisseaux, escadres, flottes, des terres & de tous les objets qui peuvent intéresser le général, d'après les signaux qui leur en sont faits. Ils doivent avoir une grande attention à ne point s'engager mal-à-propos : plus d'une fois des généraux se sont compromis dans une affaire générale pour dégager leurs *chasseurs*. Les *chasseurs* doivent s'attacher à bien reconnoître l'objet de la chasse, à observer les signaux du général, à se rallier, s'il se peut, avant la nuit, & toujours aussi-tôt qu'il y a des apparences de brume. Il est cependant, dans de certains cas, de la prudence des *chasseurs*, qui découvrent l'armée ennemie, de faire fausse route jusqu'à la nuit, afin de ne point découvrir la marche de leur armée, à laquelle il importeroit d'éviter le combat. (*V***)

CHAT, s. m. c'est une espèce de gratte à pointes, qui sert aux canonniers pour découvrir les chambres qui peuvent se trouver dans l'intérieur du canon. *Voyez* CANONNAGE. (*V* B*)

CHATAIGNIER, s. m. bois dont on ne se sert guère dans la marine que pour faire des futailles à eau. (*V* B*)

CHATEAU, s. m. gaillard. *Voyez ce mot.* (*V***)

CHATTE, s. f. c'est une espèce de gabarre propre à charger & décharger les vaisseaux : c'est une allège. (*V* B*)

CHATTE, espèce de grappin à émérillon, entalingué à un filin que l'on passe dans une poulie sous le beaupré, lorsqu'on veut s'en servir. La *chatte* sert à défaire les tours des cables d'un vaisseau à l'ancre : on croche la *chatte* sur le cable qui travaille, en-dehors de tous les tours; & en pesant de force sur le filin, on soulage ce cable à fleur d'eau, & on file celui qui ne travaille pas dans la chaloupe, qui dépasse le tour. (*V* B*)

CHAUDERON, s. m. *Voyez* CHAUDRON. (*V***)

CHAUDIÈRE, s. f. c'est un grand vase de cuivre ou de fer battu, servant à faire la *chaudière* de l'équipage; l'on entend par *faire la chaudière*, cuire la soupe & la viande des officiers mariniers & matelots. On devroit observer de ne se servir jamais de cuivre pour *chaudière*, parce qu'il est sujet à beaucoup d'accidens, occasionnés par le verd-de-gris qu'il dépose sur les vivres. Il est important de connoître les dimensions des *chaudières* des vaisseaux de chaque rang, pour l'établissement des cuisines, moins dans les bâtimens du roi, où il est assez uniforme, que pour celles des vaisseaux de commerce, destinés à transporter des troupes, ou autres passagers. Il se trouve quelquefois d'assez grands embarras locaux pour l'établissement de ces cuisines, qui doivent recevoir une *chaudière* des magasins du roi, proportionnée au nombre de passagers que prend le bâtiment : j'en ai vu un, prêt à manquer le voyage, faute d'une *chaudière*

convenable, qu'on ne pouvoit trouver au moment du départ; sa cuisine étoit assez grande, mais elle n'étoit pas dans des dimensions conformes aux chaudières d'ordonnances, & on n'avoit pas temps d'en faire une autre : voilà comme il a pas de petits objets dans la marine. (*V*B*)

Rang ou ordre des Bâtimens.	*Dimensions des chaudières des bâtimens du roi.*					
	Longueur.		*Largeur.*		*Profondeur.*	
Vaisseaux du premier rang. . . .	4 pi.	10 po.	2 pi.	9 po.	2 pi.	1 po.
de 74 canons.	4		2	8	2	
de 64 canons.	3	6	2	5	2	
Frégates.	2	10	2	1	1	8
Corvettes.	2	7	1	7	1	6

CHAUDRON *de pompe*, c'est une pièce de cuivre ou de plomb, de forme hémisphérique, percée de plusieurs trous; elle embrasse l'extrémité inférieure de la pompe, pour empêcher les saletés d'entrer dedans avec l'eau que le piston aspire. (*V*B*)

Chaudron *d'habitacle*, s. m. c'est une pièce de plomb, de figure hémisphérique, percée de trous, & placée au-dessus de la lampe pour lui donner de l'air & servir de cheminée. (*V*B*)

CHAUFFAGE, s. m. on appelle ainsi le menu bois que l'on allume le long de la carène des vaisseaux qu'on veut chauffer; en Bretagne, on se sert de genêt, en Provence, de ronce, *&c.* Le *chauffage* doit être bien sec & propre à produire un feu vif. *Voyez* Chauffer, Calfat. (*V*B*)

CHAUFFER *un vaisseau*, v. a. ou n. c'est lui donner le feu en allumant le chauffage dessous, s'il est échoué à terre, ou sur le côté de sa carène, s'il est viré en quille. Cette opération se fait pour brûler le vieux brai après que le doublage est enlevé, & mieux découvrir les défectuosités du franc bord & les piqûres de vers. *Voyez* Calfat. (*V*B*)

Chauffer *les soutes*, c'est entretenir le feu dedans pendant plusieurs jours pour les sécher, afin de mieux conserver le biscuit. Cette méthode est très-désavantageuse aux qualités du bois, qui se canit & se pourrit facilement, après ces chaudes, faute de suc nourricier propre à l'entretenir. On pourroit obvier à cet inconvénient, en ne chauffant pas les soutes; ayant seulement soin de les garnir d'un lambris de bois bien séché au four & vieux co avec une chemise de fourrure brayée à banc reste, cette opération de *chauffer* les soutes convenir aux vaisseaux qui ont été long-temps l'eau. (*V*B*)

Chauffer *un bordage*, c'est lui communi assez de chaleur, par le moyen du feu ou d' étuve, pour qu'on puisse le plier à un ce point, & le dompter, selon la forme du na auquel on l'applique tout chaud. Quand on n'a d'étuve, on met le feu sous le bordage, qui disposé sur des chenets de fer, avec des poi pour lui faire prendre sa courbure, à mesure le feu agit sur la face qui doit être appliquée les membres. *Voyez* Bordage. (*V*B*)

CHAVIRER, v. a. *ou* n. on se sert quelque de ce terme pour signifier *tourner sens dessus dess* ainsi on l'applique à un bateau qui a fait cap par l'effort du vent, sous voiles ou autrement *vient de chavirer, il a chaviré. Voyez* Caban (*V*B*)

Chavirer *un cable*, ou *toute autre manœuv* v. a. c'est mettre dessus le plis de dessous, qu la manœuvre est cueillie ou rouée. (*V*B*)

CHAUSSE *d'aisance*, s. f. c'est le tuyau des priv On le fait en plomb dans les bâtimens de mer. (*V**

CHÉBECK, s. m. *Voyez* Chabeck. (*V***)

CHEF, s. m. *Voyez* Saisine. (*V***)

Chef *de division*, s. m. lorsque une armé toujours divisée en trois corps ou escadres, considérable, on partage encore chaque escad en trois divisions, qui ont chacune son *chef*.

commandant de toute l'armée, étant en même temps le commandant particulier du corps de bataille, ou de l'escadre blanche, se trouve alors aussi *chef* de la première division ou de la division du centre de son escadre; il porte le pavillon blanc au bâton de commandement du grand perroquet, comme on le voit au mot ESCADRE; le *chef* de la seconde division de son escadre le porte au bâton de commandement de l'avant; le *chef* de la troisième, à celui de l'arrière: les *chefs* des trois divisions de la seconde escadre, ou de l'escadre bleue, ou de l'escadre du vice-amiral, sont marqués avec le pavillon bleu d'une manière analogue: il en est de même des *chefs de division* de l'escadre blanche & bleue, ou contre-amiral. (*V***)

CHEF *de file*, le *chef de file* est le vaisseau de la tête de la ligne du combat, ainsi que le serre-file est celui de la queue; il doit avoir une attention particulière aux signaux du général, & il les répétera, s'il en a l'ordre. Les *chef de file* & serre-file doivent aussi observer de ne point donner à l'armée plus d'étendue que le général l'ordonnera, avoir une grande attention à la manœuvre de l'ennemi, & à ne pas se laisser doubler. (*V***)

CHEF *d'escadre*, officier général de la marine du roi; le *chef d'escadre* prend rang immédiatement après le lieutenant-général, & avant le capitaine de vaisseau. Le *chef d'escadre* a rang de maréchal-de-camp, & passe de ce grade à celui de lieutenant-général. S'il a des lettres de service, il commande, & a les mêmes fonctions que le lieutenant-général à la mer & dans les ports; alors on prend les armes dans les corps-de-garde de l'intérieur du port où il passe, & le tambour prêt à battre, ne bat pas. Pour les marques de distinction à la mer, *voyez* CHEF *de division*; pour son enterrement, *voyez* HONNEURS *funèbres*; pour ses appointemens, supplément d'appointemens à la mer, traitement particulier aussi à la mer, son uniforme, *voyez* ces mots. (*V** *B*)

CHEF, (*ingénieur-constructeur en*) s. m. c'est le *chef* dans chacun des trois départemens de Brest, Toulon & Rochefort, des ingénieurs qui y sont départis & chargés des constructions, radoubs, refontes des vaisseaux & de tout bâtiment flottant. L'*ingénieur-constructeur en chef* est l'ame des conseils de construction, le juge naturel des idées nouvelles en architecture navale, ainsi que de la situation des vaisseaux existans, tant d'après la connoissance qu'il en doit prendre par lui-même, que sur le compte qui en est rendu par les ingénieurs-constructeurs ordinaires, les rapporteurs nés de cet objet important; car l'*ingénieur en chef* ne parvient à cette place qu'après avoir vieilli dans le métier, qu'après 30 ans d'expérience, à moins qu'au terme de l'ordonnance, il n'ait été choisi parmi les plus habiles ingénieurs-constructeurs ordinaires, ce qui donneroit encore une plus haute idée de ses talens. Le choix entre des ingénieurs, ayant fait preuve d'habileté, eux-mêmes tirés au concours de sous-ingénieurs, qui ne sont parvenus à cet emploi que d'après un examen rigoureux sur toutes les parties des mathématiques, & la pratique de l'architecture navale: ce choix promet une supériorité de lumières qui doit s'attirer la plus grande confiance. L'ordonnance actuelle concernant le corps des ingénieurs-constructeurs a deux buts également sages: celui de faire faire le service des constructions par des gens de savoir, pour que leur lumière, sans cesse dirigée sur l'objet, conduise enfin à la solution de problèmes, sur l'architecture navale, aussi intéressans que difficiles à soumettre à l'analyse (*Voyez* CARÈNE), & faute de laquelle, cette science ne sort pas de son berceau: l'autre but de cette ordonnance est de recueillir de la constitution du corps, un fruit plus commun, mais dont la récolte est journalière & également intéressante; savoir, l'exécution de construction considérable, faite avec intelligence & économie; une connoissance continuelle de la situation des vaisseaux; leur entretien journalier, qui contribue à leur conservation; des avis de la dernière importance sur le parti qu'on en peut tirer, dans de certaines circonstances qui demandent d'allier la célérité avec la sûreté: elles sont souvent extrêmement délicates: il ne faut pas compromettre les vaisseaux de sa majesté, leur état-major, les équipages: mais il faut aussi tâcher de remplir les intentions du gouvernement, où il ne s'agit de rien moins que de la gloire des armes du roi & du bien de ses sujets. Des *ingénieurs en chef*, ou tous autres ingénieurs qui méritent qu'on leur confie d'aussi grands intérêts, doivent jouir d'une grande considération: nous parlerons ailleurs de celle qui leur est accordée. (*V***)

CHEF (*ingénieur des ouvrages des ports & arsenaux de la marine en*). *Voyez* INGÉNIEUR.

CHEILAMIDE. (*Méditerranée.*) *Voyez* CHALAMIDE. (*B*)

CHELINGUE, s. f. espèce de bateau de la côte de Coromandel à fond plat, & dont les bordages sont cousus l'un sur le can de l'autre avec des cordes de quer. La *chelingue* va mal à la rame & passablement à la voile de belle mer; mais elle est principalement propre à passer par-dessus les grosses lames de la barre qui borde la côte, & à s'échouer, parce qu'elle tire très-peu d'eau; elle ressemble beaucoup à nos barges. (*V** *B*)

CHEMIN, s. m. le vaisseau fait grand *chemin*, quand il court avec une grande vîtesse: ainsi l'on entend par *chemin* l'espace parcouru pendant un certain temps. *Nous fîmes quatre-vingt-dix lieues de chemin en vingt-quatre heures, sous les quatre voiles majeures, en portant à route deux pointes largues.* (*V** *B*)

CHEMISE *de chargement*, s. f. c'est une espèce de tapisserie qui enveloppe tout l'intérieur de la cale sur le vaigrage, les cloisons & archi-pompe, pour préserver la cargaison de l'humidité & des égouts qui peuvent couler le long du bord du vaisseau. Les *chemises* sont ordinairement faites de vieilles

toiles à voiles, & ne servent que lorsqu'on charge en grenier, des grains ou des ballots de marchandises précieuses. (*V* B*)

CHEMISE *soufrée* ou *à feu*, c'est un morceau de toile artificiée : par exemple, trempée dans une composition d'huile de pétrole, de camphre & d'autres matières combustibles, de manière qu'elle peut prendre feu d'un coup de pistolet ou de fusil, quand on l'a attachée au vaisseau que l'on veut brûler. Les chaloupes & canots d'une armée peuvent être employés à cet usage pendant un combat naval de beau temps. (*V* B*)

CHENAL, s. m. on nomme ainsi un passage entre des bancs, des roches, des terres, où il y a assez d'eau & sûreté pour les bâtimens de mer, pendant qu'en s'écartant à droite & à gauche, ils risqueroient de toucher. A l'embouchure des rivières, dans les rades & dans les ports de sable, les *chenaux* sont sujets à changer, & souvent on ne peut y passer en sûreté qu'avec le secours des pilotes du lieu, qui connoissent les changemens journaliers.

On doit marquer sur les cartes marines à grand point, & sur-tout sur les plans maritimes, des amers qui indiquent les directions des *chenaux*, leurs sinuosités, leurs détours. On doit y marquer aussi la profondeur d'eau qu'on y trouve dans les diverses circonstances qui peuvent intéresser les navigateurs, & si le fond permet d'y mouiller au besoin.

Dans bien des endroits, on y place des balises ou tonnes, qui indiquent les directions des *chenaux* ; & il seroit bien à desirer qu'on ne négligeât nulle part cette précaution. *Voyez* BALISE, PASSE & TONNE. (*B.*)

CHENALER, v. n. c'est suivre un chenal, en se conduisant par les amers, par les balises ou par la sonde.

Lorsque c'est en pays étranger, cette circonstance est une de celles où il est important de connoître le rapport de la mesure qui sert de brasse dans le pays, avec celle du sien ; sans cela il peut arriver des accidens. *Voyez* BRASSE. (*B.*)

CHÊNE, s. m. on connoît plusieurs espèces de *chêne*, principalement le blanc & le verd : ce dernier croît dans les pays méridionaux de l'Europe ; c'est le meilleur de tous, le plus dur, le plus pesant, & celui qui fait le meilleur usage. En général toute espèce de *chêne* est le meilleur bois qu'on puisse employer en construction & charpentage, quand il est coupé en bon point. *Voyez* BOIS *de construction*. (*V* B*)

CHENETS, s. m. ce sont des instrumens de fer dont on se sert dans les ports où il n'y a pas d'étuves, pour chauffer le bordage : on place l'endroit du bordage qui doit être courbé sur la traverse de fer des *chenets*, & on charge les extrémités avec des poids ; puis on met le feu dessous, & on humecte avec de l'eau, le bois, à mesure qu'il chauffe, afin de le rendre plus souple & plus maniable. (*V* B*)

CHENEVOTTE, s. f. le tuyau de la plante de chenevis quand il est sec, & quand il a été dépouillé de son chanvre. *Voyez* CHANVRE. (*V***)

CHERCHER *capture*, v. a. c'est chercher des vaisseaux ennemis pour s'en emparer. *Nous établimes notre croisière au vent de Sainte Hélène, pour chercher les vaisseaux anglois qui venoient des Indes & de la Chine.* (*V* B*)

CHERCHER *la sonde*, c'est faire route pour trouver fond, afin de reconnoître le parage ; ce qui sert souvent à assurer son point. (*B.*)

CHERCHER *la terre*, c'est faire route pour la rencontrer, pour en prendre connoissance. *Voyez* ATTERRIR. (*B.*)

CHEVALET, s. m. c'est une machine de bois en forme de treteau, à quatre pieds & à rouleau, ou tourniquet, qui sert à passer les cables d'un endroit à l'autre, en les faisant passer sur le tourniquet ; il y a aussi des *chevalets* propres à monter les pièces de bois que l'on veut scier de long, pour en faire des planches. (*V* B*)

CHEVALET *de commetteur*, (*Corderie.*) le *chevalet du commetteur* est un treteau *V*, *fig.* 353, sur lequel il y a des chevilles de bois, & qui sert à supporter les tourons & les cordons, pour les empêcher de porter à terre. *Voyez* COMMETTAGE, COMMETTRE. (*V***)

CHEVALET *d'espadeur*, (*Corderie.*) *voyez* CHANVRE *peigné*, article du *Travail des espadeurs*, *page* 324. (*V***)

CHEVAUCHER, v. n. c'est un terme qui signifie que le garant d'une manœuvre a passé sur le double, & que l'un est au-dessus de l'autre : ainsi l'on dit que le tournevire est *chevauché*, quand un des tours a pris sur l'autre, lorsqu'on vire de force au cabestan. (*V* B*)

CHEVAUX. (*transport de*) *Voyez* ÉCURIE *flottante*. (*V***)

CHEVET, *fourrure*, ou *garniture de bitte*, c'est une pièce de sapin arrondie que l'on met sur l'arrière du traversin des grandes bittes, pour empêcher que le cable ne se rague sur l'arrête de ce traversin. (*V* B*)

CHEVILLAGE, s. m. l'art du perceur, ou de cheviller les vaisseaux. *Voyez* PERCEUR. (*V***)

CHEVILLE, s. f. sorte de mesure pour les bois. *Voyez* CUBAGE *des bois*. (*V***)

CHEVILLE, s. f. les *chevilles* sont en général des barres de fer cylindriques, dont l'usage principal est de lier ensemble les membres & les pièces de bois qui forment le corps d'un vaisseau, ou destinés à servir de point d'appui pour y attacher un cordage, une manœuvre, une poulie, ou tel autre objet. Il y a cependant des *chevilles* quarrées qui sont plus généralement appellées *boulons*, & qui servent principalement aux affûts de canon ; *u u* (*fig.* 56), est un de ces boulons, *x x* un boulon à tête de

. Quoique je vienne de dire que les *che-* n général sont cylindriques, on a coutume nt de les faire un peu plus épaisses à un 'à l'autre, afin qu'elles entrent d'abord avec facilité dans le bois, & qu'elles forcent lissent bien hermétiquement le trou qu'on pour les recevoir, à mesure qu'elles s'en- plus avant dans les pièces. On les fait moins longues, à proportion des pièces doivent traverser, & leurs diamètres ou rs sont proportionnés à leur longueur & à ploi, ce qu'on verra au mot PERCEUR. ntre une quantité prodigieuse dans la con- n des vaisseaux de guerre, dont voici les différentes; 1°. les *chevilles* à goujon *a a*), ce sont celles qui sont tout unies, & nt autre chose qui en marque la tête ou la qu'une petite différence dans les diamètres rémités; telles sont celles qui lient les dif- pièces dont est composé un couple ou e de vaisseau: 2°. les *chevilles* à goupille *b b*; nt à leur pointe ou petit bout, une fente quelle, après que la *cheville* est chassée à e, on fait entrer, à coup de marteau, un u de fer plat appellé *goupille*, afin d'assu- *cheville*: 3°. les *chevilles* à œillet *c c*; ce les dont la tête est repliée de façon à for- e boucle fixe ou œillet, dans lequel on sser un cordage ou une manœuvre, auquel t éguilleter ou amarrer une poulie ou tel bjet; on en place sur le dernier adent des e canon, une de chaque côté, pour y cro- s palans qui servent à mettre & tenir le ca- sabord: 4°. les *chevilles* à boucle *d d*; elles même un petit œillet à leur tête, & dans let est mobile une boucle ou anneau de fer, à y attacher un cordage, *&c.* On place une à boucle sur le pont, derrière chaque ca- our le palan de retraite, & une autre sous de l'affût, pour le saisir à la boucle de la qui traverse la sole; on en met encore de les aux barrots du second pont, les plus des sabords, pour aider à remonter les ca- u cas qu'ils soient démontés dans un combat; encore une sur la serre-bauquière, directement s de chaque sabord, pour saisir avec le ra- volée la bouche du canon, afin qu'il ne pas de la serre, quand les canons sont ce n appelle *à la serre*, parce que leur volée dessus: on met encore de chaque côté des , des *chevilles* à boucle pour amarrer les ; on les goupille sur virole en dehors, & oivent être assez fortes pour résister à toutes ousses que peut leur donner le canon pen- combat le plus vif & le plus long: 5°. les s à croc *e e*; elles ont leur tête repliée en t ou crosse d'abbé, pour servir à y passer d'une poulie que l'on veut y frapper, ou re objet; comme celles qui sont aux côtés ords pour les palans des canons, & beau- coup d'autres qui servent pour la manœuvre du vaisseau: 6°. les *chevilles* à boucle & à croc *f f*; ce sont des *chevilles* dont la tête est terminée & repliée en crochet, comme celles dont on vient de parler, & qui ont au-dessous de ce crochet un trou ou œillet, dans lequel est mobile, une boucle ou anneau de fer. Une seule de ces *chevilles* tient lieu de la *cheville* à boucle & de celle à croc, qu'on met à chaque côté des sabords: on en place quelquefois aux sabords des gaillards, lorsqu'il n'y a pas assez d'espace pour y planter deux *chevilles* séparées l'une de l'autre: 7°. les *chevilles* à tête: pour les haubans, *g g*; ce sont celles qui contiennent les chaînes & les étriers des chaînes de haubans, contre les préceintes du vaisseau; elles traversent les membres & les bordages intérieurs, & s'arrêtent en-dedans par une goupille. Leur tête est grosse & arrondie en forme d'un gros bouton: on a de plus les *chevilles* à tête de dauphins ou jotteraux de la guibre, celles qui traversent la guibre ou le taille-mer avec l'étrave, contre-étrave & guirlandes, qui se goupillent à viroles les unes & les autres sur les guirlandes mêmes & le vaigrage en-dedans, après avoir passé au travers des membres ou apôtres, le bordage ou préceinte: leurs têtes se perdent dans la pièce qu'elles contiennent.

On appelle *cheville à pointe perdue* toute *cheville* dont la pointe ne pénètre pas toute l'épaisseur de la seconde ou de la dernière des pièces de bois qu'elle lie ensemble, mais qui n'entre qu'à la moitié ou aux trois quarts de l'épaisseur de cette pièce, & ne reparoît pas de l'autre côté; on en emploie sur tous les bouts des bordages, & là ce ne sont proprement que de gros clous: *cheville à tête perdue*, les *chevilles* dont la tête est à peine marquée, de manière que, lorsqu'on la frappe, on l'enfonce dans le bois jusqu'à y noyer la tête: *chevilles à grilles* ou *à barbes*, les *chevilles* auxquelles on fait des barbes, sur les arrêtes, depuis leurs têtes jusqu'à leurs pointes, de sorte qu'elles ne peuvent plus sortir, une fois qu'on les a chassées dans le bois, pourvu qu'elles y entrent avec force, & que le bois soit bon.

La partie des *chevilles* est un objet bien essentiel dans la construction des vaisseaux, & auquel on ne fait pas toujours toute l'attention qu'il mérite. (*V*E*)

CHEVILLE *d'amaine*, s. f. (*Méditerranée.*) pièce de chêne vert, posée dans le montant de la rambade. C'est sur elle qu'on amarre la drisse de la voile de trinquet. (*B*)

CHEVILLE *d'affût*. *Voyez* CHEVILLE, CHEVILLE *quarrée* & BOULON. (*V***)

CHEVILLE *de bois*. *Voyez* GOURNABLE. (*V***)

CHEVILLÉ, ÉE, adj. on entend par *chevillé*, une pièce de charpente qui a toutes ses chevilles. Un vaisseau est *chevillé*, quand tous les trous percés pour mettre des chevilles sont remplis, & qu'elles sont goupillées & virollées. Un affût est *chevillé*, quand

toiles à voiles, & ne servent que lorsqu'on charge en grenier, des grains ou des ballots de marchandises précieuses. (*V* B*)

CHEMISE *soufrée* ou *à feu*, c'est de toile artificiée : par exem composition d'huile de pe d'autres matières combust peut prendre feu d'un co quand on l'a attachée brûler. Les chaloupes vent être employés à bat naval de beau tem

CHENAL, s. m. entre des bancs, de a assez d'eau & su pendant qu'en s risqueroient de t res, dans les r *chenaux* sont s peut y passer lotes du lieu naliers.

On doit point, & amers leurs aussi div vi

ailé ur le mons e mer & a serre. Voyez BOUT- us près autant er de la vitesse, hommes, qui font sur les galères. (*B.*) Achin, au mot BALON, ne, que les Siamois balons, quand ils n'y élévations pyramidales, Les *chiroles*, comme de riches balustrades d'ivoi- travaillées délicatement & (*B.*)

CHIRURGIEN *de la marine*, les *chirurgiens de la marine*, pour lesquels il y a des écoles établies dans ce port, sont, pour ce département, un corps composé comme il suit, suivant la liste de la cour, du premier octobre 1782.

Chirurgien-major, les sieurs Billard, *chirurgien-major*, à 1000 liv. Dupré, *chirurgien* consultant, 1000; Fournier, aide-major, 2000; Duret, démonstrateur, 1800.

Il y a ensuite dix-huit *chirurgiens* ordinaires de la marine, à 1500 liv. & dix-huit autres à 1200. Parmi les premiers, deux ont chacun un supplément de 300 liv. & deux autres en ont chacun un de 200.

Douze seconds *chirurgiens*, à 800 liv.

Douze aides *chirurgiens*, à 40 liv. par mois.

Douze aides *chirurgiens*, à 30 liv. par mois.

Vingt élèves *chirurgiens*, à 20 liv. par mois.

Dans certaines circonstances, quelques-uns de ceux-ci ont de l'entrepreneur, 20 autres liv. par mois. Voyez *Ecoles de chirurgie de la marine*. (*B*)

CHOC, s. m. le *choc* du cable se prend après le tour de bitte, en faisant passer la partie du cable qui va de l'arrière, sur l'avant du montant de la bitte, pour en faire le demi-tour & le bosser ensuite sur l'arrière; on passe après cela une paille de la tête du montant, au-dessus du tour afin d'empêcher de se décapeler, si on file [illegible] (*B*)

[illegible] *fluides*. *Voyez* IMPULSION, RÉSISTANCE. (*B*)

CHOMAR *ou* SEP *de drisse*, s. m. c'est une sorte de bois équarrie & ajustée verticalement sur le second pont des grands vaisseaux, sur l'arrière des étambrais du mât de misaine & grand mât, du côté du mât sur tribord ou basbord, étant fortement liée aux baux du premier & second ponts sur lesquels elle est endentée. Le *chomar* a une tête ménagée, propre à faire un tournage, au-dessous de laquelle on place trois ou quatre rouets sur le même aissieu, dont les canaux ou clans sont dirigés dans le sens de la longueur du vaisseau : son usage est de hisser les basses vergues des mâts vis-à-vis desquels il est placé, en recevant sur ses rouets les drisses qui lui reviennent d'une grosse poulie estropée sur les itagues des basses vergues, qui sont passées dans des poulies placées sur les bas chouquets; souvent on fait passer ces itagues sur les chouquets même dans des canelures qui y sont faites pour cela (*Voyez* CHOUQUET.); alors le frottement est considérable, quoiqu'on n'épargne pas la graisse. On a supprimé presque dans tous les vaisseaux les *chomars*, parce qu'il est plus simple de hisser les basses vergues avec des caliornes volantes. (*V* B*)

CHOPINE, s. f. petit cylindre de bois ou de cuivre (*fig. 84.*), percé dans le milieu, d'un bout à l'autre, par une ouverture cylindrique du plus grand diamètre possible; on couvre cette ouverture d'une soupape ou clapet de cuivre, garni d'un cuir fort qui en fait le ressort, & bouche exactement l'orifice de la *chopine*, qui est garnie d'une force ance de cuivre en demi-cercle; cette ance sert à la poser, & à la retirer avec un croc pour cet objet. On place la *chopine* dans le corps de la pompe sur un repos qui y est pratiqué, un peu au-dessous du battement de la heuse; son usage est de retenir l'eau dans la pompe lorsque le piston l'a aspirée, parce que le poids de cette eau fait fermer la soupape lorsqu'on la presse en faisant baisser la heuse, au travers de laquelle elle monte en levant son clapet, qui se referme à son tour par la pesanteur de l'eau, aussi-tôt que la heuse remonte; & comme l'air ne peut s'introduire entre la heuse & le tube de la pompe, le vuide qui se trouve entr'elle & la *chopine*, se remplit par l'effort de l'eau, qui, étant sollicitée à monter par le poids de l'atmosphère, force la soupape de la *chopine* à se lever; de sorte que ce mouvement se répétant autant de fois qu'on donne de coups de piston, la soupape de la *chopine* & celle de la heuse sont continuellement en mouvement. (*V* B*)

CHOQUE, commandement pour choquer ou larguer un peu la manœuvre que l'on nomme. On *choque* le tournevire sur le cabestan, pour lui donner du mou & le faire monter. On *choque* les boulines pour les mollir quand le vent adonne. (*V* B*)

CHOQUER,

CHOQUER, v. a. c'eſt larguer une manœuvre en filant un peu. On choque le tournevire pour le ſoulager ſur le cabeſtan, afin d'empêcher qu'il ne ſe chevauche, ou croiſe, & qu'il ne s'embarraſſe quand, en ſe dévidant, il eſt preſque au raz du bas du cabeſtan, ſous lequel il pourroit s'engager. Lorſqu'on choque le tournevire, on boſſe le cable en avant & en arrière des bittes, afin qu'il ne file pas pendant l'opération.

CHOQUER les boulines, leur donner un choc. C'eſt les larguer un peu, & dans ce ſens on dit : *choquer la bouline de telle ou telle voile*, &c.

CHOSE de la mer. On appelle ainſi tout ce que la mer jette ſur ſes bords, ſoit de ſon propre crû, ou des débris d'un naufrage. *Voyez* l'article ſuivant.

CHOSES du crû de la mer. C'eſt ce qui eſt venu du ſein de la mer, & qu'elle roule ſur ſes bords. Suivant les Règlemens de la Marine, ces choſes appartiennent à ceux qui les ont tirées du fond de la mer, ou pêchées ſur les flots, ſi elles ne ſont réclamées par perſonne. Mais lorſqu'on les a priſes ſur les grêves, on n'en a que le tiers, & les deux autres tiers ſont partagés entre le Roi & l'Amiral. *Voyez* AMIRAL.

CHOUQUET, billot ordinairement de bois de noyer un peu plat, quarré : la partie ſupérieure courbe ſur l'arrière, où eſt ſa plus grande épaiſſeur, & arrondie ſur l'avant : les *chouquets*, *fig.* 85, ont une mortaiſe quarrée *A*, dans leur plus grande épaiſſeur pour recevoir les tenons des tons des mâts qu'ils doivent couvrir ; & à deux, trois ou quatre pouces en avant, plus ou moins, ils ſont percés à jour par un étambrai *B*, dans lequel paſſe le mât de hune, ou celui de perroquet, comme on le voit dans les *figures* 158 & 159 : étant aſſez élevé, il y eſt retenu par ſon pied ſur la hune inférieure par le moyen d'une clet de fer, ou eſpèce de groſſe cheville quarrée, repréſentée dans la *figure* 86.

Les *chouquets* ſont ordinairement de deux pièces ; on les fortifie de pluſieurs bandes de fer, & de deux chevilles à goupille. Le deſſous des grands *chouquets* eſt garni de chaque côté de deux chevilles à œillet, auxquelles s'accrochent les poulies de guindereſſe & ſe frappent les dormans des mêmes guindereſſes. Les *chouquets* des bas mâts (*fig.* 85.) ont de plus que les autres une cannelure *D D* tribord & babord, avec un trou *E* de deux, trois ou quatre pouces de diamètre, plus ou moins, pour recevoir les itagues des baſſes vergues, lorſqu'elles en ont, au lieu de driſſes, & tous ſont encore garnis des deux côtés de chevilles de fer à œillet *C C*, ſur eſquelles on frappe les poulies de balancines des baſſes vergues & vergues de hune. Les *chouquets* ſont liés par un ou deux forts cercles de fer bien serrés & mis à chaud ſur le bois ; on les retient par de fortes chevilles de fer à tête, dont les pointes ſe rivent ſur les cercles, après avoir traverſé les *chouquets*, l'une ſur l'arrière du tenon, & l'autre dans le milieu, entre le tenon & l'étambrai. Il y a des *chouquets* mieux faits que ceux-ci, plus légers de bois & tout auſſi forts, dans leſquels on pratique un clan de chaque bord pour placer un rouet dans chaque, ſur leſquels paſſent les guindereſſes des mâts de hune & les itagues des baſſes vergues ſi elles en ont ; la cheville qui les traverſe dans le milieu, ſert d'eſſieu, & les rouets ont des dés de fonte ; les uns & les autres ont des pitons à boucles & à coſſes placés en deſſous, & goupillés ſur viroles en deſſus ; on croche ſur ces pitons des poulies de guindereſſe, & l'on eſtrope des poulies pour les balancines des huniers & baſſes vergues ſur leurs coſſes. Les *chouquets* à l'Angloiſe ſont de forme différente ; on en voit un repréſenté dans la *fig.* 9.

CHUTE, ſ. f. c'eſt la hauteur des voiles meſurées entre les deux vergues priſe par le milieu, parce que les voiles étant trapézoïdes, la longueur du point d'envergure à celui de la bordure, ſe trouve toujours plus conſidérable que la hauteur, à meſure qu'il y a plus de différence entre les largeurs du bas & du haut de la voile.

CHUTE *des courans*, c'eſt la direction du tranſport de l'eau dans les endroits où il y a de la marée & où l'eau court. La *chûte du courant* ſe fait mieux ſentir dans les endroits étroits & aux détours des pointes.

CILINDRE *ou* MARBRE, c'eſt la pièce *M N* (*fig.* 27 *.) de la roue du gouvernail ſur laquelle ſont enveloppées les droſſes.

CINCENELLE. *Voyez* CABLEAU.

CINGLAGE, ſ. m. courſe ſur une route quelconque. *Voyez* CINGLER.

CINGLER *ou* SINGLER, v. n. courir ſur une route quelconque, ainſi l'on dit : *cingler au N. O., ou ſur tel autre point de la bouſſole. Nous cinglâmes au N. N. E. On dit auſſi : nous cinglâmes trente lieues au N. O. pour aſſurer la latitude, & nous courûmes après ſur l'oueſt.* Ainſi cingler eſt pris ici pour courir, & *cingler* ou *courir* ſont ſouvent pris pour ſynonymes.

CINTRAGE *ou mieux* CEINTRAGE, ſ. m. il ſe dit de l'appareil de cordage qui lie le vaiſſeau que l'on a ceintré. *Voyez* CEINTRER.

CINTRE, ſ. m. la courbure alongée des préceintes & liſſes d'acaſtillage. *Voyez* TONTURE.

CINTRER *un vaiſſeau*, v. a. *Voyez* CEINTRER.

CINTRER *ſur ſon cable*, un vaiſſeau peut cintrer par la force du vent en courant ſur ſon cable, qui, venant à ſe brider par-deſſous, laiſſe ſon ancre de l'autre côté un peu de l'arrière ; alors le vaiſſeau vient de cintrer ſon cable, il eſt cintré deſſus. Cette ſituation eſt toujours dangereuſe ſi le vent ou le courant charge le vaiſſeau ſur le cable cintré, parce qu'alors il travaille avec le vent pour le faire incliner, & ſi la tempête eſt violente, il faut filer ou couper ce cable promptement, pour éviter le dernier péril. On a vu pluſieurs vaiſſeaux qui n'ont pas eu le tems de prendre cette précaution avant de capoter.

CISEAU, ſ. m. c'eſt un inſtrument de charpentier qui ſert à tailler le bois à coup de maillet, &

à faire les tenons & mortaises ; il y a un repos de fer au haut de la lame, pour supporter le manche de bois qu'on y met sur une mêche de fer ménagée en travaillant la lame, dont le tranchant est acéré ; on garnit le manche par ses deux bouts de viroles en cuivre ou fer, pour l'empêcher de se fendre sous les coups de maillet. Il y a plusieurs sortes de ciseaux ; *le grand ciseau, le ciseau à deux biseaux, le ciseau de lumière, l'ébauchoir*, &c.

CISEAU *à froid*, c'est un ciseau de trempe fort dur, qui sert à couper le fer froid, le *tranchet* le coupe lorsqu'il est rouge, & le *ciseau à fiche* est pour serrer les fiches dans le bois.

CITERNE FLOTANTE, s. f. ce sont des barques où sont pratiquées des plates-formes & de sortes cloisons bien calfatées & brayées, & formant des puits, dans lesquels on introduit de l'eau douce en amenant ces *citernes* le long des quais, à portée des fontaines. On choisit le tems des hautes mers dans les ports de marées pour faire cette opération ; l'eau se conduit des fontaines à bord des citernes au moyen des manches de toiles ; dans l'un des bouts de la manche entre le robinet, l'autre donne dans l'un des puits. Ces *citernes* servent à porter l'eau à bord des vaisseaux ; quand elles sont chargées, on les y conduit, & par le jeu des pompes qui y sont établies & aussi par le moyen de manches, on introduit l'eau jusques dans la cale des bâtimens, dans les pièces à eau qui y sont arrimées ; on met du lest de fer sous les plates-formes de ces *citernes* avant de les clorre, car l'eau est un chargement volage, & plusieurs de ces *citernes* sont gréées pour aller à la voile, & faire leur service en rade.

CIVADIERE *ou* SIVADIERE, s. f. c'est une voile *l* (*fig.* 291.) qui s'oriente sur la vergue de *civadiere* qui est gréée sur le mât de beaupré. La principale propriété de cette voile est de tenir le vaisseau gouvernant lorsqu'il est ardent au plus près du vent ; quand le tems n'est pas forcé, la *civadiere* n'est point une voile essentielle, cependant elle porte assez bien de grand largue ; & vent arrière, elle reçoit le vent qui passe sous la ralingue de misaine. On grée aussi une fausse *civadiere* qui se hisse sur le bout dehors de beaupré, & se borde sur la vergue de *civadiere* ; ces deux voiles étant inclinées avec le beaupré, n'ont pas beaucoup d'action sur le vaisseau pour le pousser de l'avant.

CIVADIERE A PIQUÉE. *Voyez* VERGUE DE CIVADIERE A PIQUÉE.

CIVIERRE, s. f. c'est le cordage qui tient lieu de racage à la vergue de *civadiere* sur le beaupré.

CLAIRON, c'est un endroit du ciel qui paroît clair dans une nuit obscure.

CLAN *ou* CLAMP, s. m. ouverture longitudinale faite dans le bord du vaisseau, ou en quelqu'autre endroit, & dans laquelle on place un rouet de poulie avec un essieu ; on pratique ordinairement un ou deux *clans* dans le pied de chaque mâts de hune & de perroquet, pour y passer la guindereſſe sur le rouet qu'on y place.

CLAPET, s. m. soupape qui se ferme & s'ouvre par le moyen d'une simple charnière dans les pompes des vaisseaux ; le *clapet* est tenu fermé par le ressort de cuir qui lui sert de garniture sur la heuse & la chopine. *Voyez* ces deux termes, CHOPINE & HEUSE.

CLAPETS, ce sont des morceaux de cuir fort que l'on cloue sur l'avant des dalots de la première batterie ; ils se tiennent fermés par leur propre ressort, & ne s'ouvrent que par la pésanteur de l'eau du dedans qui sort par les ouvertures.

CLAPOTAGE, s. m. *effet de la mer clapoteuse* : cependant il se dit relativement dans les ports, d'un simple mouvement de l'eau, peu sensible sur le bâtiment, mais assez fort pour empêcher de connoître facilement son tirant d'eau aux marques établies sur l'étambot ou l'étrave, ainsi que les hauteurs de la mer aux règles placées dans les bassins ou formes. *La mer semble monter à la marque du bassin, mais elle est étale : c'est le* clapotage *qui trompe. On ne peut prendre le tirant d'eau du vaisseau qu'à quelques pouces près, à cause du* clapotage.

CLAPOTEUSE, adj. qui ne va qu'avec le mot mer. *Mer clapoteuse*. La mer est *clapoteuse*, quand elle est élevée par de petites lames courtes & serrées les unes sur les autres, de manière qu'elles se succèdent vivement en venant de plusieurs côtés, & donnent des mouvemens de tangage fort durs aux vaisseaux qu'elles tracassent. On éprouve ordinairement l'effet d'une mer *clapoteuse* après un ouragan, ou sur les açores des bancs & dans les endroits de courant ; elle a plus ou moins de force selon que le vent a été plus ou moins fort, & que les courans ont plus ou moins de rapidité ; quelquefois ces lames courtes & *clapoteuses* déferlent & brisent avec bruit.

CLARIERE, s. f. les mers du nord aux environs de l'isle de Terre-Neuve, & en général celles des parages élevés en latitude, sont couvertes de glaces dans l'hiver ; cette masse de glaces se fond, se disperse, s'éclaircit au printems ; l'espace de mer considérable qui s'en trouve débarrassé, s'appelle *clariere*. Quand après avoir été arrêté par les glaces, elles commencent à s'éclaircir assez pour procurer *passage de navire*, & que l'on apperçoit de l'autre côté de cette banquise des *clarieres*, on donne dedans pour se rendre à terre : au surplus, *Voyez* BANQUISE.

CLASSE, s. f. enregistrement par division des gens de mer tous engagés au service du Roi. Cet enregistrement se fait dans les bureaux des *classes*, & contient les noms, surnoms, grades & signalement des gens classés. *Voyez* ce mot CLASSE dans le *Dictionnaire de Jurisprudence faisant partie de la présente Encyclopédie*.

CLASSER, v. a. enregistrer & engager les gens de mer dans le bureau des classes. *Voyez* COMMISSAIRE AUX CLASSES.

CLAVET, s. m. fer de calfat (*fig.* 16.) *Voyez* CALFATER.

CLAVETTE, s. f. *Voyez* GOUPILLE.

u dans une forme
gure XXVII,
maintenu
e hori-
outs

e
que
clef
le vais-
de la calle;
lorsque celle de
n'étant plus retenu
, part d'un mouvement
courir avec son ber jus-
. *Voyez* BERCEAU.
ion, c'est un arboutant *w*
sur l'étambot, & appuyé sur le
e, sous une inclinaison d'environ
, pour soutenir le poids du vaisseau
ort qu'il peut faire pour glisser sur le
lique de ses chantiers. On double ordinai-
la *clef* derrière les vaisseaux pendant la cons-
n.

F *de mât*, c'est une grosse cheville de fer
; on passe cette *clef* dans le trou qui est
de part-en-part dans le pied de chaque mât
e, au-dessus des clans & des rouets de guin-
s, quand ce trou est parvenu, en guindant
, au-dessus des longis des barres de hune,
e qu'aussitôt que la *clef* est passée, on amène
de hune pour le faire reposer dessus, & elle
n s'appuyant sur les longis qu'elle traverse,
poids de son mât grée; c'est ce qu'on appelle
r ou *mettre un mât de hune en* clef.

F *de pierrier*, c'est une espèce de goupille
ient la boîte ou pierrier dans la place qu'on
e à la culasse des pierriers à boîtes.

F *de varangues* ou *de couples*. *Voyez* CONS-
ION, *l'art du charpentier*.

IN. *Voyez* CLIN.

MAT, s. m. on entend par *climat* une cer-
tendue du globe terrestre comprise entre deux
les à l'équateur; entre lesquelles le plus grand
été est d'une demie-heure plus long que celui
zône qui la suit. Quelquefois on divise les
s en zônes parallèles de cinq en cinq degrés,

Cette manière de diviser la sphère, n'est plus guères d'usage.

CLIN, (*à*) border à *clin*, bordé à *clin*, bordage à *clin*. *Voyez le mot* BORDER.

CLINCAR, nom que l'on donne à certain bateau plat de Suède & de Danemarck.

CLOCHE, s. f. ce terme est le même à bord des
aisseaux qu'à terre, & cet instrument sonore ne
n mer qu'à réveiller la partie de l'équipage qui
r lui faire changer le quart, dire les prières
nas, & faire faire branlebas; en un mot
he sonne dans un évènement pressé,
it se lever sans exception, & le plus
de; il n'y a personne d'exempt. On
vaisseaux une *cloche* au fronteau d'ar-
ard d'avant & quelquefois une plus pe-
portée du timonier; elles sont établies dans
charpente telle que celle que l'on voit au dessus
u virevau (*fig.* 27), qui est d'usage pour les bâti-
mens ras.

CLOCHE *de cabestan*. *Voyez* CABESTAN.

CLOCHE *de plongeurs*, c'est une machine en forme de *cloche* qui s'enfonce au fond de la mer, par le moyen de gros boulets qu'on y pend tout autour, & dans laquelle un homme peut rester quelque tems sous l'eau; il y a un banc, où s'asseyent ceux qui veulent descendre au fond de l'eau. Alors on lâche doucement la corde à laquelle la *cloche* est attachée. L'eau y monte d'abord, mais à peu de hauteur, parce que l'air résiste à la pression de l'eau. La forme même qu'a la *cloche* contribue à diminuer cette élévation; & c'est ce qui a fait préférer cette forme à toute autre qu'on auroit pu choisir pour la *cloche de plongeurs*. En effet quatre lignes seulement d'élévation dans la *cloche*, condensent extrêmement l'air, qui trouve en hauteur un espace beaucoup plus étroit; de sorte qu'à une profondeur de cent pieds au dessous de la surface de l'eau, l'eau ne monte guères qu'aux trois quarts de sa capacité, ainsi ceux qui sont assis sur le banc ne craignent point d'avoir la tête mouillée, seulement ils appréhendent que l'air qu'ils respirent ne soit trop chaud. Cet air s'échauffe véritablement, & se corrompt si l'on reste long-tems sous l'eau; car on sait, par expérience, que deux cent quatre-vingt pouces cubiques d'air, ne servent qu'une minute à un homme pour y respirer librement. C'est donc une chose très-importante de ne pas laisser long-tems le plongeur dans l'eau, ou de renouveller l'air qui est dans la *cloche*. Voilà deux partis qu'il faut prendre nécessairement. Si l'on choisit le premier on ne donne pas assez de tems au plongeur pour faire les recherches qui l'ont obligé de descendre. Le second a sans doute plus d'avantage; mais il a fallu un homme de génie pour le découvrir. Cet homme est M. Halley, & voici ce qu'il prescrit à cet égard.

Il veut qu'on fasse descendre, à côté de la *cloche* un tonneau défoncé, au fond duquel soit adapté un tuyau, que le plongeur doit tenir dans la main. Il perce ensuite la *cloche* à sa partie supérieure & adapte un robinet à ce trou; & par ces de

tions, les plongeurs ont de l'air frais pendant longtems; ils n'ont qu'à ouvrir le robinet lorsque l'air est trop chaud. Cet air qui est toujours au haut de la *cloche* sortira sur le champ, & on verra par l'augmentation de l'eau dans la *cloche*, ce qu'il en est sorti, afin de le remplacer par celui qui est dans le tonneau, & qui y communique au moyen du tuyau dont j'ai parlé.

Il paroîtra peut-être étonnant qu'en ouvrant le robinet, l'eau ne tombe point dans la *cloche*, & que l'air puisse contrebalancer son poids; mais l'étonnement cessera quand on fera attention que la colonne d'eau qui presse sur le trou du robinet qui est à la partie supérieure de la *cloche*, n'a de hauteur que la distance de cette partie à la surface de la mer, au lieu que la colonne d'eau qui comprime l'air dans la *cloche*, par sa partie évasée a cette hauteur, plus celle de la *cloche* même. Cette dernière colonne est donc plus considérable que l'autre, & doit par conséquent empêcher celle-là d'entrer par le trou du robinet: ainsi l'air poussé par cette dernière colonne d'eau, doit sortir par ce trou malgré la pression de l'autre colonne.

Lorsque la *cloche* est suspendue proche du fond ou que la boue y est remuée, l'obscurité est si grande dans cette machine, que le plongeur ne sauroit voir ce qu'il fait; pour remédier à cela, M. Halley place au sommet de la *cloche* un verre épais, concave en dessus, & convexe en dessous, par où la lumière entre avec tant de force, qu'on peut y lire aisément des caractères plus petits encore que ceux de cet ouvrage. Véritablement il faut que la mer soit calme; car l'agitation de sa surface empêche les rayons de pénétrer jusqu'au verre, & alors on ne peut y voir sans chandelles. Mais en en faisant usage, on retombe dans une autre inconvénient: c'est de consumer beaucoup d'air, une chandelle seule en absorbant autant qu'une personne.

Ce n'est pas assez d'avoir trouvé le moyen de descendre au fond de la mer: il faut encore pour y faire des recherches, que la *cloche* se remue, ou que le plongeur puisse en sortir. Le poids de cette machine est trop considérable pour chercher des moyens de la promener dans l'eau. Aussi M. Halley attaché à perfectionner la *cloche* des plongeurs, n'a pensé qu'à faciliter la sortie de celui qui y est renfermé. A cette fin, il a imaginé une petite *cloche* semblable à la première, ayant comme l'autre un verre à son sommet, si l'on veut, dans laquelle le plongeur passe la tête, où il l'attache. A cette petite *cloche* ou espèce de casque, il y a un tuyau qui communique à la grande *cloche*, & qui est fermé par un robinet adapté à la petite. Ce tuyau sert à donner de l'air nouveau, lorsque celui de la petite *cloche* est absorbé, ce qui arrive dans une ou deux minutes. De cette maniere le plongeur respire un air frais pendant assez longtems. Il ne reste plus que deux obstacles à surmonter pour mettre absolument le plongeur à son aise. Le premier, est l'action de l'eau qui tend à le soulever; & le second, le froid qu'il gagne en se promenant ainsi dans l'eau. Rien n'est plus aisé que de suspendre cette action, & de se tenir ferme. Il n'y a qu'à s'attacher au pied quelques poids lorsqu'on veut s'arrêter. A l'égard du froid, M. Halley veut que le plongeur se munisse d'un habit de flanelle, qui joigne bien, & qu'il le mouille avant que de descendre. Cet habit s'échauffe dans la *cloche*, & le défend de l'eau froide pendant longtems, lorsqu'il est hors de cette machine.

Je finis par avertir de ne pas descendre la *cloche* ni de la remonter trop brusquement, parce que l'air s'y condenseroit trop vîte dans le premier cas, & se dilateroit de même dans le second; ce qui incommoderoit le plongeur. Malgré cette précaution, lorsqu'on fait usage de cette machine, on sent une petite douleur dans les oreilles, à mesure qu'on descend, comme si l'on y enfermoit le bout d'une pipe de tabac; mais peu-à-peu il en sort une petite bouffée d'air, avec un peu de bruit, & la douleur se dissipe. Cela provient de la condensation de l'air, qui entrant par les oreilles, ferme la valvule qui conduit à la cavité de l'oreille, pleine d'air commun. Cette valvule étant ensuite forcée de céder à la pression de l'air, celui-ci passe & la douleur cesse.

Au reste, il y a une corde dans la grande *cloche* qui communique à ceux qui sont chargés de la monter ou de la descendre, afin de les avertir de la retirer quand il est tems. Lorsque la mer est calme, ou qu'on a une lumière, on peut même établir une correspondance entre le plongeur & ceux qui sont hors de l'eau; & cela en s'écrivant avec une aiguille sur une lame de plomb, que l'on monte & que l'on descend, parce qu'alors on voit clair dans la *cloche*. (*S*)

Ce moyen d'aller sous l'eau & d'autres pareils, sont peu en usage, parce qu'ils s'appliquent difficilement aux circonstances qui obligent de plonger. Mais j'ai toujours désiré qu'il y eût au moins dans les ports du Roi, des compagnies de plongeurs élevés & entretenus dans cet exercice; par ce que j'ai vu faire à des enfans de douze ans dans ce genre, je juge des services que pourroit mettre dans le cas de rendre, ce talent cultivé. J'avois à la Martinique, des mousses à bord, dont le moins habile alloit chercher à vingt-cinq brasses d'eau, des demi-escalins qu'on jettoit de la galerie; ils sautoient à la mer de dessus le couronnement, & après un tems assez considérable pour que la pièce ait pu être rendue au fond; ils n'en ont jamais manqué un: cependant cette monnoie est plus petite que des pièces de six sols. Qu'on ait une compagnie de vingt plongeurs dans chaque port à une forte paye, mais souvent exercés, que l'on pourroit d'ailleurs employer comme calfats; il est des circonstances où ils procureroient le salut d'un vaisseau jetté à la côte.

CLOISON, s. f. espèce de muraille dans œuvre, faite de charpente, ou souvent seulement de planches, ordinairement à rainures & languettes, & ainsi embouffetées. Les emménagemens des vaisseaux

ıvec des cloisons de planches ou bordages des cabrions, ou sur des barots. *Voyez* ;EMENS.

, s. m. on connoît la forme & l'usage les *clous*: ceux que l'on emploie dans la dans la construction des vaisseaux, n'ont ıent rien de particulier que leurs grandes s; on désigne les *clous* employés dans les Roi sous la dénomination de *grande*, & *menue clouterie*. Les *clous* de la grande ont depuis sept pouces de longueur jus- :; ceux de trente pouces servent particuliè- ıx mâtures des gros vaisseaux; les autres à ruction. Les *clous* de moyenne clouterie atre à six pouces; ceux de menue clouterie de demi-pouce à trois pouces & demi. Tous ces *clous* se font avec du fer quarré, ou en verge; celui de quatre lignes & au-dessus, sert pour *clous* de lisse, demi-lisse, tillac, demi-tillac, & autres de menue clouterie; celui de cinq lignes, pour *clous* de quatre à cinq pouces; celui de six lignes, pour *clous* de sept à huit pouces; celui de sept lignes, pour *clous* de huit pouces; celui de huit, neuf, dix, onze lignes, pour *clous* de neuf à vingt-deux pouces.

La tête des *clous* de grande clouterie, doit avoir de largeur deux fois celle de la lame au collet, & d'épaisseur, la largeur de la lame; ceux de la menue clouterie doivent être conformes au tarif ci-dessous.

la menue Clouterie suivant les dénominations des têtes de chaque espèce de clous & la longueur de leur lame, & qui fixent le nombre dont doit être composée chaque livre.

CLOUS A TÊTE DE DIAMANT.	Longueur. Pouces.	lignes.	Nombre à la livre.	
	3	6	de 20 à	24
:, de	3	0	40	45
:, de	2	6	52	60
	2	0	85	90
.c, de	1	8	118	130
.c, de	1	4	240	250
ers, de	0	9	300	320
CLOUS A TÊTE RONDE.				
:, de	3	0	40	44
	2	9	63	65
ıc, de	1	10	146	150
, de	0	10	260	280
ı, de	0	8	670	690
ı, de	0	6	910	940
A AILES DE MOUCHE.				
	à grosse lame.			
:, de	2	9	40	45
	à petite lame.			
:.	2	9	76	80
ıc, de	1	8	125	135
, de	1	0	320	330
A TÊTE RABATTUE.				
:, de	2	9	80	85
e	2	0	90	100
ıc, de	1	7	160	165
ıc, de	1	4	275	290
fflets, de	1	1	100	106
A TÊTE PLATE.				
, de		12	290	310
er, de		11	78	82
:e, de		11	190	200
, de		12	15	18
, de		8	18	22
, de		6	34	40

Il entre de fer pour clous, dans les vaisseaux des différens rangs, les quantités suivantes; savoir:

Pour un vaisseau à trois ponts.

	lignes.	livres.
Fer quarré, de	11	1200
Fer, *idem*, de	10	27000
Fer, *id.* de	9	34313
Fer, *id.* de	8	93858
Fer, *id.* de	7	20000
Fer, *id.* de	6	20977
Fer, *id.* de	5	12000
Fer, *id.* de	4	7965
		217313

Pour un vaisseau de 80.

	lignes.	livres.
Fer en verges, de	4	7500
Fer, *id.* de	5	10500
Fer, *id.* de	6	25500
Fer, *id.* de	7	48500
Fer, *id.* de	8	30500
		122500

Pour un vaisseau de 74.

	lignes.	livres.
Fer en verges, de	4	3900
Fer, *id.* de	5	6370
Fer, *id.* de	6	18440
Fer, *id.* de	7	45600
Fer, *id.* de	8	12500
Fer, *id.* de	9	8000
Fer, *id.* de	10	5300
		100110

Pour un vaisseau de 64.

	lignes.	livres.
Fer en verges, de	4	3500
Fer, *id.* de	5	5500
Fer, *id.* de	6	7500
Fer, *id.* de	7	42500
Fer, *id.* de	8	12600
		71600

Pour un vaisseau de 50.

	lignes.	livres.
Fer en verges, de	4	3000
Fer, *id.* de	5	4900
Fer, *id.* de	6	6000
Fer, *id.* de	7	28000
Fer, *id.* de	8	20000
		61900

Pour une frégate de 40 canons.

	lignes.	livres.
Fer en verges, de	4	2500
Fer, *id.* de	5	4500
Fer, *id.* de	6	5500
Fer, *id.* de	7	25000
Fer, *id.* de	8	8000
		45500

Pour une frégate de 30.

	lignes.	livres.
Fer en verges, de	4	4700
Fer, *id.* de	5	8600
Fer, *id.* de	6	10600
Fer, *id.* de	7	5000
Fer, *id.* de	8	1800
		30700

Pour une frégate de 20.

	lignes.	livres.
Fer en verges, de	4	4100
Fer, *id.* de	5	7500
Fer, *id.* de	6	9000
Fer, *id.* de	7 à 8 lignes	300
		20900

Pour une corvette de 10 à 12 canons.

	lignes.	livres.
Fer en verges, de	4	350
Fer, *id.* de	5	4000
Fer, *id.* de	6	4300
Fer, *id.* de	7 à 8	250
		8900

'ous qui ont quelque chose de particulier, c à rivet, ils n'ont pas de pointe; ils ser- nir les extrémités des cercles de fer, & on sur les deux bouts; & les *clous* à mau- demi-pouce à un pouce qui ont la tête large , ainsi que les *clous* à plomb. Il y a encore s à broquette qui s'employent dans l'inté- s chambres, à leurs emménagemens; des cuivre qui servent dans les soutes à pou- ux doublages en cuivre, (*Voyez ce mot.*) 'ous à tête dorée, aussi pour emménagemens ıbres.

UER, v. a. c'est frapper le clou pour le rer dans le bois sur lequel il doit arrêter nt la pièce qu'il traverse. *Voyez* CONS- ON.

ES. *Voyez* ANCETTES.

OURGEOIS, s. m. lorsqu'un vaisseau ap- à plusieurs personnes, ces propriétaires sont ssés, *co-bourgeois*, suivant l'usage de certains 'appeller bourgeois les armateurs d'un vais- intéressés dans la cargaison sont aussi *co-* s.

HE, (*huniers en*) on se sert de ce terme e les huniers sont hissés: ils sont en *coche*, s sont aussi hauts qu'ils peuvent aller, parce le racage couvre la marque qu'ils font ordi- ıt sur le mât, à la hauteur où on les met jours.

HES *d'affût de bord*, quelques marins t ainsi les dents ou entailles qui sont dans ıes, au derrière de l'affût, pour y poser le . (*S*)

HOIR, s. m. *Voyez* TOUPIN, COMMÉ- COMMÈTRE.

FE *ou* GUIRLANDE, les *guirlandes* sont s essentielles, de différentes longueurs & de e courbure, qui lient intérieurement & ho- ment l'avant du vaisseau dans la partie & hauteur de l'étrave. Elles y sont assez mul- our que le massiment des alonges d'écubiers ent cette partie du vaisseau depuis le couple , jusqu'à l'étrave, soit aussi bien lié au ı vaisseau & aussi solide qu'il est possible. les vaigres qui incorporent premièrement & dement au vaisseau, toutes les alonges d'é- mais malheureusement, malgré cette liaison des *guirlandes*, l'ébranlement de ces alon- à la longue, inévitable, parce qu'elles ne appuyées sur un point assez fixe. (*Voyez* S D'ÉCUBIERS & VAIGRES.)

ommence la liaison de cette partie de l'avant au, en établissant d'abord horizontalement, le plus bas des façons de l'avant, un fourcat dont les branches doivent avoir sept à huit longueur pour les vaisseaux du premier à proportion pour les autres; elles viennent sur les ailes, ou côtés du vaisseau, où elles jetties pour le moment par des clous; elles tées ensuite par des chevilles qui sont chas- lehors & qui percent le bordage extérieur, le membre, le bordage intérieur & la branche du fourcat couché ou horizontal sur lequel elles sont clavetées sur virole.

On met ordinairement cinq à six chevilles à chaque branche; elles ont pour longueur, l'épaisseur de toutes les pièces qu'elles percent, & pour grosseur, trois lignes de plus de diamètre que celles d'assem- blage. Le petit bout de la cheville diminue en gros- seur d'une ligne & demie.

Ce fourcat horizontal doit avoir au moins pour dimension en quarré, celle des membres & un tiers de plus à son angle où il est arrêté par une cheville qui va se perdre dans l'étrave aux deux tiers; cette cheville-ci a pour grosseur quatre lignes de plus que celles d'assemblage, & elle perce l'angle du fourcat, la contre-étrave & les deux tiers de l'étrave, où elle se perd.

On établit ensuite les *guirlandes* dans cet ordre.

La bauquière du premier pont étant mise en place, on pose la *guirlande* du premier pont; son milieu répond à celui de l'étrave, & ses deux branches s'é- tendent sur la bauquière du premier pont, à venir toucher, s'il est possible, le bau le plus prochain; elle dépasse la bauquière, de la hauteur verticale des baux, moins leur arrête sur la bauquière. Cette *guirlande* sert alors de soutien aux extrémités des bordages du premier pont qui viennent aboutir, en cette partie, entre les serre-gouttières & la contre- hiloire; cependant avant de border cette partie du pont, on met des entremises, entre la *guirlande* & la membrure, depuis le baux le plus en avant jus- qu'à l'étrave. Les branches de la *guirlande* du pre- mier pont des vaisseaux du premier rang doivent avoir sept à huit pieds, & à proportion pour les autres vaisseaux; elles ont pour dimension en quarré douze à seize pouces, & l'angle de la *guirlande* doit avoir un quart de plus pour sa largeur hori- zontale.

La *guirlande*, dont il est ici question, est fixée à son poste par huit chevilles sur chacune de ses bran- ches; ces chevilles ont pour longueur l'épaisseur du bordage extérieur, du membre, de la bauquière, & de la branche sur laquelle elles viennent claveter sur virole; & elles ont pour grosseur quatre lignes de plus que celles d'assemblage, leur bout diminue d'une ligne & demie. Cette *guirlande* est aussi arrêtée à son angle par une cheville semblable qui perce l'étrave, la contre-étrave, l'entremise, & l'angle de la *guirlande* où elle est aussi clavetée sur virole. Toutes ces chevilles sont à distance égale les unes des autres, & sont chassées du dehors en dedans du vaisseau.

De cette *guirlande* du premier pont au fourcat horizontal, on établit quatre autres *guirlandes*, à distance égale les unes des autres; elles sont arrêtées comme la précédente; mais la dimension en doit être proportionnée, & il faut s'attacher davantage à la longueur des branches, afin qu'elles puissent em- brasser, s'il est possible, les alonges d'écubiers, & afin que celles qui sont dans les fonds du vaisseau, puissent atteindre & dépasser même, s'il se peut, le

couple de coltis ; pour augmenter la liaison du vaisseau.

On établit aussi sur l'étrave & sur la bauquière du second pont, une *guirlande* dont la position, & les propriétés, sont particuliérement les mêmes que celles de la *guirlande* du premier pont, qu'on vient de détailler; ses branches doivent avoir pour longueur de six à sept pieds dans les vaisseaux des premiers rangs, & six seulement dans les vaisseaux inférieurs.

L'équarrissage de ses branches est celui des baux du second pont. Chaque branche de cette *guirlande* est arrêtée par six ou sept chevilles, non comprise celle de son angle. Ces chevilles sont chassées du dehors du vaisseau en dedans, & sont clavetées sur virole; elles ont également quatre lignes de plus que celles d'assemblage.

On établit encore une *guirlande* entre celle du premier pont & celle du second pont; elle doit être posée quelques pouces au-dessous de l'ouverture inférieure des écubiers.

Cette *guirlande*-ci a les mêmes dimensions & est chevillée de même que la *guirlande* du deuxième pont, dont on vient de parler.

Remarque. Quelques constructeurs, avant de mettre en place les *guirlandes* qui sont dessous celles du premier pont, établissent sur l'étrave, en dedans, un *marsouin* dont la tête aboutit sous la *guirlande* du premier pont, & dont la queue descend, le long de la contre-étrave, dans les façons du vaisseau, pour venir s'empater sur la carlingue. Dans ce cas, le marsouin doit être d'une forte dimension, & il est arrêté, à sa place, par les chevilles des *guirlandes* qu'on pose alors sur lui, en croix, en leur faisant une entaille pour les enchâsser dessus; ce marsouin contribue à la liaison de l'avant du vaisseau, mais aussi il ajoute beaucoup à la pesanteur de cette partie, & il intercepte considérablement l'effet que doivent produire toutes les *guirlandes*, par la coupure qu'on est obligé de leur faire, pour les emboîter sur ce marsouin. (*M.* DE LIRONCOURT.) Au surplus, *Voyez le mot* CONSTRUCTION, *l'art du charpentier.*

COEFFER. *Voyez* COIFFER.

COFFRE. *Voyez* CAISSE FLOTTANTE.

COFFRE *à feu*, c'est un *coffre* artificier, placé sur les gaillards & dunettes des vaisseaux qui craignent l'abordage; les mèches sont en dessous & passent au travers des tillacs; de sorte qu'on y peut mettre le feu de dessous les ponts, où l'on se retire quand on les abandonne. On prend le moment où il y a le plus d'ennemis assemblés, ou le tems qu'ils prennent pour rompre ces coffres à coups de haches, & l'on y met le feu. Il y a peu à craindre pour le vaisseau, du feu de ces machines, parce que l'explosion se porte en haut du côté de la moindre résistance, & ne se communique pas aux ponts qui résistent à cet effort; de manière que l'extension de la poudre se faisant à la ronde à huit diamètres de son volume contenu dans le *coffre*, & brisant tout ce qui se trouve à son passage, elle écarte & renverse à droite & à gauche ce qui l'environne certaine distance; alors on profite du désordr faire une sortie & repousser les ennemis épou d'un tel effet. Les Anglois qui craignent tc l'abordage des François, prennent ces préc sur beaucoup de leurs vaisseaux marchanc quelquefois sur leurs vaisseaux de guerre, qu'elles y soient presqu'aussi dangereuses po amis que pour les ennemis, parce qu'un boule pour y mettre le feu pendant la canonnade qu cède ordinairement l'abordage. (*B*)

COFFRES *à gargousses*, ce sont des *coffres* l de plomb ou simplement doublés en toile & b attachés à bord dans les vaisseaux de guerre, f fosse aux lions en avant, & tribord & bas-bo soutes à poudre derrière: on les remplit d gousses pleines, pour pouvoir les distribuer au bouts du vaisseau pendant le combat; ces gar parviennent aux batteries par l'écoutille de aux vivres, & par celle de la fosse aux cable *coffres* à gargousses sont au nombre de six, d avant & quatre en arrière; *Voyez* EMMÉMENS. Ils doivent contenir deux à trois mille de canon des différentes batteries d'un vaiss soixante-quatorze canons, & plus ou moins la grandeur des vaisseaux; parce qu'aujourd' canonnades sont si longues, qu'on ne sait jar qu'elles doivent durer; on ne cherche plus thode abrégée d'un abordage décisif. (*B*)

COFFRE *de bord*, *coffre* dont le fond e large que le haut, & où les marins mettent o portent à la mer pour leur usage. (*S*)

COFFRE *du navire*, c'est la coursive co entre les gaillards & passe-avant. Ainsi l'o qu'un *vaisseau a beaucoup de coffre*, quand il de hauteur de plat-bord; c'est un grand défa les petites embarquations, à cause des co mer. (*B*)

COGNAC. *Voyez* CONFLUENT. (*S*)

COGUENOSCO, c'est une espèce de r composé de résine, suif, bray & goudron, q met dans les gélivûres des bois, pour les em de se pourrir par l'eau qui pourroit y séjourn *coguenosco* se fait au feu, en faisant boui matières. (*B*)

COIFFER, v. a. *ou* n. c'est mettre le v les voiles. On dit: *coiffer un hunier, coi huniers, mettre tout à coiffer, à culer.*

COIN, s. m. c'est un prisme fait d'un mor bois ou de fer à cinq faces; les deux premiè font le plat du *coin* & qui se terminent à la po forme de hache, sont semblables, égales, cartent ensuite insensiblement, faisant entr'e angle plus ou moins ouvert jusqu'à la tête où terminent par un rectangle, qui fait la troisiè du *coin*, qui est terminé sur ses côtés par deu gles isocèles, égaux & semblables. Lorsqu'on du *coin* pour forcer ou fendre quelque chose, le bout tranchant dans la plus petite ouvertu l'on frappe sur la tête pour le faire entrer, d que plus il entre, plus il écarte ce qui lui

puisqu'il augmente toujours de grosseur, à mesure qu'il s'enfonce davantage : on voit en mécanique le rapport de la force du *coin*. (*B*)

Coin *à manche*. *Voyez* Coin *de mire*.

Coin *d'arrimage*, ce sont des *coins* que l'on met dessous des futailles, entre les pailles d'arrimage & les pièces, pour les accorer des deux côtés, quand elles sont bien placées. Ainsi il y a deux *coins* de chaque bord, & quatre en tout sous chaque futaille ; au défaut de *coins*, on met des bûches ou grosses billettes, de long, entre les fûts & les pailles. (*B*)

Coin *de burin*. *Voyez* Burin.

Coin *de mâts*, ce sont des *coins* concaves d'un côté & convexes de l'autre, dont on se sert pour serrer les mâts dans leurs étambrais du premier pont. On coinse aussi de la même manière, avec des *coins* de proportion, les mâts de hune & de perroquets dans leurs chouquets. (*B*)

Coin *de mire*, ce sont des *coins* plus ou moins forts, selon qu'ils doivent servir à des canons plus ou moins gros ; on met aux *coins* de mire une poignée ou manche dans la tête, pour la commodité de les retirer & pousser sous la culasse de leurs canons, lorsqu'on veut les pointer. *Voyez* Canonnage.

Coin *de chantier*, ce sont des *coins* que l'on met entre les chantiers & la quille pour soulever un peu le vaisseau, quand on veut faire l'appareil du ber, pour le laisser ensuite reposer sur son appareil & retirer les chantiers de dessous ; & lorsqu'ils portent encore, on les fend : ces *coins* se chassent à coups de béliers. (*B*) *Voyez* Berceau.

COINCER *ou* Coinser, v. a. c'est mettre les coins quelque part que ce soit. Ainsi l'on dit : *coinser les mâts*.

COITTE *ou* Couette. *Voyez* Anguille, Berceau.

COLLÉGES *de l'amirauté*, c'est la dénomination des corps qui, en Hollande, composent l'amirauté ; l'amirauté est définie, par les Hollandois, l'assemblée des seigneurs qui ont la direction des affaires maritimes, avec le droit & le pouvoir de les régler. Il y a cinq *colléges* de l'amirauté dans les sept provinces-unies des Pays-Bas. L'un réside dans la partie de la province de Hollande qu'on appelle sud-Hollande, & c'est à Rotterdam ; c'est pourquoi il s'appelle souvent le *collége* de la Meuse ; un autre réside dans le nord-Hollande, à Amsterdam ; un autre réside dans l'ouest-Frise, à Horne ou à Enkhuise ; il y en a un à Middelbourg en Zélande, & un autre en Frise, qui résidoit autrefois à Dokkum, & qui a été transféré à Harlingen par accord fait entre les provinces de Frise & de Groningue, le 29 novembre 1645, confirmé par les états-généraux.

Le *collége* d'Amsterdam est composé de douze conseillers ; savoir, un de la part de la noblesse de Hollande ; cinq de la part des villes de Harlem, Leyde, Amsterdam, Gouda & Edam ; & six de la part des provinces de Gueldres, Zélande, Utrecht, Frise, Over-Issel, & Groningue avec les Ommelandes.

Le *collége* de Rotterdam, qui est le premier de tous, est aussi composé de douze conseillers ; savoir, un de la part de la noblesse de Hollande ; six de la part des villes de Dordrecht, Delft, Rotterdam, Gorcum, Schiedam & la Brille ; & cinq de la part des provinces de Gueldres, Zélande, Utrecht, Frise & Over-Issel.

La commission des conseillers de chaque *collége* dure trois ans, mais elle peut être renouvellée pour trois autres années, & ensuite on en nomme d'autres pour remplir leurs places.

Chaque *collége* a ses officiers qui dépendent de lui ; savoir, un avocat-fiscal, des secrétaires ou greffiers, un receveur-général, un commis-général, un maître d'équipage, un commissaire des ventes, un trésorier-payeur, un grand prévôt & quantité de commis pour la visite des passeports & la réception des droits.

Tous les *colléges* considérés ensemble sous l'amiral-général, qui a droit d'y présider, ou son lieutenant-amiral en son absence, forment le *conseil de l'amirauté*, le *conseil de marine*. L'assemblée s'en fait à la Haye par des députés que chaque *collége* y envoie ; ils en peuvent envoyer tout de même ailleurs, s'il en est besoin.

Le conseil de l'amirauté pris pour tous les *colléges* ensemble, mais divisé en diverses parties, qui s'assemblent chacune en particulier, & qui ont des règles, instructions, & loix générales, que chacune est obligée de suivre, s'assemblent les lundis, les mercredis, & les samedis, pour rendre justice aux particuliers, décider leurs différends, & les régler dans les affaires qui sont de son ressort. Le tems qu'ils peuvent avoir de reste, ces jours-là, est employé à examiner les comptes du commissaire des ventes, & à expédier d'autres affaires.

Les sentences, appointemens, mandemens, & ordonnances de l'amirauté, sont mis à exécution & sortent leur entier effet sans appel : excepté néanmoins en matière civile, où les deniers provenant de ventes d'effets, excèdent la somme de six cents livres. En ce cas on peut se pourvoir devant les états-généraux, par requête de revision de procès ou de proposition d'erreur ; ou bien devant l'amiral-général, si les états-généraux ne sont pas alors assemblés.

C'est dans le lieu où se tient ordinairement l'assemblée, que les procès se vuident, à la pluralité des voix par les conseillers, ou par la plus grande partie ; ou pour le moins étant au nombre de cinq, & de deux différentes provinces.

Les passeports doivent aussi se prendre à l'amirauté, & on les distribue dans des chambres ou bureaux auxquels on donne simplement le nom de convoi, qui est aussi le nom qu'on donne aux droits d'entrée & de sortie dus pour les marchandises. A Amsterdam le convoi se tient dans la cour du prince, qu'on nomme en hollandois *het princen hof*. Cette cour du prince est un grand bâti-

ment où le *collége* de l'amirauté tient ses séances.

Tous les droits d'entrée & de sortie qui se paient pour les marchandises, qui entrent dans les sept provinces-unies, ou qui en sortent, se paient aux amirautés, dont chaque *collége* a divers bureaux & commis pour en exiger le paiement.

Le *collége* d'Amsterdam a les siens à l'entrée de la ville qui s'appelle *boom*. Lorsqu'un bateau va à quelque navire, ou en revient, avec des marchandises, les commis ont droit de les visiter, & d'examiner s'il n'y a pas plus de marchandises que n'en porte le passeport, auquel cas ils sont en droit de l'arrêter, sans néanmoins qu'il soit permis d'ouvrir ou d'enfoncer rien qu'il n'en ait donné connoissance au commis-général.

Chaque *collége* particulier est le nombre & l'assemblée des conseillers qui composent une chambre de l'amirauté, dans un département particulier, duquel ils ont la direction pour agir, juger, & décider dans tout ce qui est de leur ressort & compris dans leurs instructions; comme pourroit faire le conseil-général de l'amirauté.

Les *colléges* de l'amirauté ont la connoissance de tous les différends particuliers, qui surviennent au sujet des fraudes, malversations, & contraventions aux placards & ordonnances, touchant les convois & patentes; & aux placards publics & affiches, touchant les transports de vivres, marchandises défendues, & munitions de guerre aux ennemis. Sur tous lesquels différends ils procèdent sommairement, & prononcent sentence définitive de condamnation ou d'absolution, sans faire aucune grace, ni permettre qu'il y ait aucune composition sur ce point.

Ils ont l'œil à ce que le commis-général des convois & patentes, les commis particuliers, & les commis aux recherches, fassent leur devoir conformément aux ordonnances.

Les *colléges* ont le pouvoir d'établir, chacun dans son département, autant de maîtres d'équipage qu'ils jugeront nécessaire; & chaque quartier dresse des instructions particulières sur le fait des maîtres d'équipage, selon que la disposition du lieu & des affaires le permettent: desquelles instructions ils envoient copie dans le mois à l'amiral-général, afin de l'en informer.

Ils ont l'œil sur l'achat qui se fait des vaisseaux, canons, poudre, boulets, & de tout ce qui est nécessaire pour l'armement; & pour cet effet ils nomment des commissaires d'entre les conseillers, afin d'être présens, & de donner leur agrément, lorsque le maître d'équipage fait ces achats; ils donnent ordre particulièrement, à ce que les arsenaux soient bien pourvus de toutes sortes de munitions, & à ce qu'elles soient dispensées sans dissipation; & ils retiennent par devers eux un inventaire de tout ce qui s'achète.

[illegible]oivent encore prendre garde à ce que les [illegible]s de navire de guerre de l'état tiennent leurs [illegible] complets, & en faire des revues. Cha[illegible]*ge* est tenu de prendre soin qu'on observe [illegible]te à l'égard des côtes, des ports, & des rades des provinces-unies, les ordres qui sont donnés, & les règlemens qui y sont arrêtés chaque année dans l'assemblée annuelle des députés de tous les *colléges*; dans laquelle assemblée, où doit assister l'amiral-général, on prend les résolutions nécessaires pour la sûreté de la navigation; pour toutes les choses qui concernent la guerre maritime; pour le nombre des vaisseaux que chaque quartier doit fournir, tant pour mettre à la mer, que sur les eaux internes, chacun dans son département; pour le nombre des navires de guerre qu'il est à propos d'entretenir; pour l'exécution des règlemens qui défendent de porter certaines marchandises aux ennemis, ou dans des ports défendus, &c.

Tous les deniers qui proviennent des convois, patentes, confiscations & amendes, prises, & généralement des eaux externes, sont & demeurent affectés aux frais des guerres maritimes, que les provinces-unies ont à soutenir, & à tout ce qui en dépend; & pour cet effet, ils demeurent entre les mains des *colléges*, sans pouvoir être divertis à quelque usage que ce soit; & afin que les états-généraux puissent savoir quel est le fond qu'on a, les conseillers de l'amirauté sont obligés de leur en envoyer tous les quatre mois, pour le plus tard, un état au vrai.

Les *colléges* connoissent de tout ce qui regarde les prises qui se font, tant par les navires de guerre de l'état, que par ceux que les particuliers peuvent armer, pour aller en course, avec commission de l'amiral; ils ont la connoissance de tous les différens qui peuvent survenir entre les navires mêmes de l'une & de l'autre qualité, & de ceux que les officiers ont ensemble; & encore de toutes les malversations & délits dont les capitaines ne peuvent connoître, bien entendu que si les délits ne sont pas commis à bord, & qu'ils ne concernent pas le fait de la guerre, les magistrats & officiers de justice du lieu où le délit aura été commis, ou du lieu où les délinquans seront saisis, pourront en prendre connoissance & faire justice.

Les conseillers de l'amirauté sont tous les officiers qui composent le conseil de l'amirauté dans les provinces-unies; ils sont pourvus de leurs charges par les états-généraux, sur la nomination du *Vroedtschap*, ou conseil de la ville qui a droit de nommer. Les nominations qui se font en Hollande, sont envoyées aux états de la province, qui les font présenter aux états-généraux, où elles sont confirmées si le cas y écheoit, & les conseillers vont prêter le serment devant eux.

Les conseillers de l'amirauté ne peuvent être parens jusqu'au quatrième degré inclus, ni alliés jusqu'au troisième degré, à compter les degrés selon le droit impérial. L'amiral-général & son lieutenant sont au-dessus d'eux; mais ils ont sous eux les autres officiers de l'amirauté, comme le receveur-général, le secrétaire ou greffier, l'avocat-fiscal, le général des recherches, le commissaire des ventes, le contrôleur, le prevôt de la marine, &c.

Les conseillers, le fiscal, & les greffiers, ont

omicile fixe, au lieu où le *collége* est éta-
pour s'assembler tous les jours, hormis les
ches & autres jours de prières. Leurs séances
encent à sept heures du matin, & durent
onze heures; & l'après-dîné elles commen-
trois heures, & finissent à six; à moins
ne survienne quelque affaire pressée qui de-
une plus prompte expédition, ou une vaca-
lus continuée. Ils ne peuvent s'absenter du
e leur résidence, sans le consentement de
l, ou du président du *collége*, & leur ab-
ne doit durer tout au plus que six semaines
n an, à l'égard de ceux qui sont d'une autre
ce; & trois semaines pour ceux qui sont de
vince où est le *collége*; & chaque absence
t être que de quatre jours de suite, & ce,
que les affaires n'en reçoivent point de retar-
t: desquelles absences le greffier tient une

conseillers de l'amirauté doivent se contenter
rs gages, & ne prendre ni présens, ni argent
rties, sous quelque prétexte que ce soit; &
s permettre que les deniers provenans des
demeurent plus de quinze jours entre les
du commissaire des ventes: dans lequel tems
ligent de rendre son compte au bureau, pour,
niers, être incessamment distribués par les
s, ou par ceux des conseillers qui sont com-
cet effet, & délivrés à qui il appartient.
doivent députer tous les mois un ou deux
eux pour examiner avec le fiscal, sans délai,
tes autres affaires surfises, les comptes du
ur & des commis aux congés, convois &
s, & les clorre; sur les peines portées, en
défaut de leur part, dans l'instruction des
s-généraux.
sont eux qui nomment & établissent dans leurs
emens, les maîtres d'équipage, les commis-
des ventes, les huissiers & les *bodes*, qui
s sergens & messagers, avec la participation
consentement du commis-général, s'il se trouve
lieu.
s pour les charges des receveurs-généraux,
caux, des secrétaires, & des contrôleurs, les
lers du *collége*, où une telle charge se trouve
e, nomment deux personnes, & sur la no-
on, les états-généraux en font choix d'une.
sont aussi la nomination de deux capitaines,
il y a quelque place à remplir, & l'amiral-
l en fait le choix d'un; quoique ce règlement
pas général, & que l'amiral puisse de son
ourvoir les capitaines qu'il en juge dignes,
s services qu'ils ont rendus.
que *collége* de l'amirauté a son lieutenant-
particulier, savoir: le lieutenant-amiral de la
ou de Rotterdam; celui du Texel ou d'Am-
n; celui de Zélande; celui de Frise & celui
d-Hollande; ouest-Frise, ou quartier du nord:
de ceux-ci commande l'escadre de son *col-*
ous l'amiral, ou le lieutenant-amiral-général.
oique l'amiral-général & son lieutenant aient

droit de présider, de recueillir les voix, & d'opiner dans toutes les affaires; ils ne peuvent néanmoins se servir de leur droit, lorsqu'il s'agit de juger définitivement les affaires qui concernent les prises & le butin, où l'amiral doit avoir une part, comme est le dixème denier qui lui a été attribué; en ce cas, s'il est présent, ou son lieutenant, ils se retirent, laissant les conseillers dans la liberté d'opiner, & de recueillir les voix, pour juger à la pluralité. (*A*)

COLLERET, espèce de filet que deux hommes traînent en mer, aussi avant qu'ils peuvent avoir pied. (*S*)

COLLET *d'ancre*, s. m. la partie *E*. (*figures* 1, 2 & 3.) d'une ancre. *Voyez ce mot.*

COLLET *de courbe*, l'endroit le plus fort d'une *courbe*, où se réunissent les deux branches. *Voyez* BRANCHES & COURBES.

COLLIER *de défense*, s. m. c'est une espèce de bourrelet *a a* (*fig.* 91.) tissu & recouvert de vieux cordages ou de bitord, pour rompre le coup que peuvent donner les bâtimens à rames, en abordant contre un quai, &c.

COLLIER *de chouquet*, demi-cercle de fer qui se place à l'avant du chouquet d'un mât, pour embrasser & contenir le mât supérieur; il tourne par un de ses bouts *a* (*fig.* 92.) en forme de charnière, & s'arrête par l'autre bout *b*, au moyen d'une goupille. Cela n'est d'usage que dans certains bâtimens.

COLLIER *d'étai*, le *collier* d'étai est composé d'un cordage double, qui est plus ou moins gros, selon la grandeur des vaisseaux, & qui doit toujours être aussi fort que l'étai; il passe des deux côtés des mâts de misaine & de beaupré, passe sous ce dernier qu'il enveloppe, & vient sur l'arrière du premier servir d'estrope à la galoche de ride du grand étai, sur laquelle on le roidit. Dans d'autres vaisseaux, le *collier* d'étai & celui du faux étai, restent assez court pour ne pas venir jusqu'au mât de misaine; alors ces étais passent d'un côté & de l'autre, & se rident sur l'avant du mât, & on les bride ensuite dessus, en les fourant & garnissant dans l'endroit qui touche ce mât. *cc* (*fig.* 121.) est le *collier* du grand étai, qui embrasse le mât de misaine au-dessus du gaillard, & la courbe de capucine adossée au haut de l'étrave. 66, *Collier* de l'étai de misaine qui embrasse le mât de beaupré. *d*, Faux *collier* du grand étai, ou grand faux *collier*. 77, Faux *collier* de misaine.

COLOMBIERS, s. m. les *colombiers* sont des espèces d'açores que l'on met debout sous les vaisseaux, quand on veut les lancer à l'eau, & faire leur ber. L'appui des *colombiers* est sur les coites, à adent, ou dans des mortaises à mi-bois; & à mesure qu'ils approchent du plein du vaisseau & de sa maîtresse varangue, les *colombiers* se raccourcissent & prennent le nom de ventrières, parce qu'en appuyant leurs extrémités supérieures contre la carène du vaisseau, ils diminuent de longueur gradativement, & se coupent en sifflet du côté du

navire, pour mieux s'adapter au franc bord. Lorſque les vaiſſeaux ont peu, ou n'ont point d'acculement de varangue, les ventrières ne ſont pas faites en *colombiers*; ce ſont de longues pièces de bois gabariées, qui prennent le moule de la carène dans toute l'étendue de ſes maitreſſes varangues. Les *colombiers*, ont, une, deux, trois ou quatre coches ou dents, ſelon qu'ils ſont plus ou moins longs, & qu'ils s'approchent plus ou moins des extrémités, pour empêcher que le cordage qui paſſe deſſus & ſous la quille, pour ſupporter le vaiſſeau, & accoſter de force les *colombiers* au navire, ne baiſſe pas l'effet de la péſanteur, qui feroit d'ailleurs écarter les *colombiers* de leur poſition, s'ils n'étoient retenus par la force du cordage. *Voyez* BERCEAU.

COLONNE, ſ. f. c'eſt une diviſion d'armée navale en ordre de marche ou de convoi ſur une ligne, lorſque les vaiſſeaux qui la compoſent font la même route, en ſe tenant toujours dans le même relèvement. Il y a autant de *colonnes* que d'eſcadres dans l'armée, & quelquefois autant que de diviſions. (*B*)

COLTIS, ſ. m. ordinairement le gaillard d'avant des vaiſſeaux & de la plus grande partie des frégates, n'eſt pas prolongé juſqu'à l'étrave; il eſt coupé d'un boſſoir à l'autre par une forte cloiſon verticale, ou taluſant un peu vers l'éperon, & deſcendant ſur une plate-forme parallèle au pont de la batterie, placé, dans les vaiſſeaux, à la hauteur des ſeuillets de cette batterie haute: dans cette cloiſon, ſont percés des ſabords pour les canons de chaſſe, & des portes pour aller ſur la plate-forme, qui eſt prolongée par un grillage ou caillebotis régnant entre les liſſes de herpes ou écharpes, ce qui forme l'eſpace de la poulaine néceſſaire à la propreté du vaiſſeau. Là ſont les latrines pour l'équipage. Les matelots & gens de cuiſine y lavent, &c. *Voyez* POULAINE.

COLTIS, (*couple de*) c'eſt le couple placé à l'endroit du *coltis*; ſur les extrémités de ſes allonges portent les boſſoirs; ſes allonges ont beaucoup de revers, ce qui donne beaucoup de ſaillie & de ſolidité aux boſſoirs, plus de facilité pour l'abordage dans un combat, plus d'aiſance pour la manœuvre du gaillard d'avant, & ſert enfin à rejetter en dehors les lames, qui, ſans cette réſiſtance ſe briſeroient ſur le gaillard d'avant. Les couples de rempliſſange placés en arrière du *coltis*, participent beaucoup de ſes contours.

Ce couple eſt ſouvent dans un plan perpendiculaire à la quille, ainſi que les autres, mais à cauſe de ſon grand équerrage, pluſieurs conſtructeurs le dévoyent comme les eſtains, & il me ſemble qu'ils ont raiſon. *Voyez* DEVIS, TRACÉ *à la ſale*.

COMBAT NAVAL, ſ. m. action entre vaiſſeaux ennemis: c'eſt à l'éviter lorſqu'on eſt le plus foible, à y forcer l'ennemi lorſqu'on eſt le plus fort, à employer alors tous ſes avantages, à mettre toutes les circonſtances à profit, que ſe ſignalent le courage & l'habileté du général; à correſpondre à ſes bonnes diſpoſitions, à veiller avec le plus grand ſoin aux ſignaux, à exécuter avec célérité & préciſion les mouvemens qu'ils indiquent, que ſe ſignalent les talens des commandans particuliers & des officiers de la marine. Il leur faut non-ſeulement la théorie des *évolutions navales*, (*Voyez ce mot.*) mais beaucoup d'exercice dans cette partie, & ſur-tout un grand uſage de la mer. Il faut l'œil exercé, l'œil d'un marin pour l'intelligence des ſignaux, ſans laquelle, malgré tout le courage & la bonne volonté poſſible, on ne peut ſervir utilement dans une armée: on n'eſt capable que d'y mettre le déſordre & de faire manquer toutes les opérations.

COMBUGER *les futailles*, *les pièces*, v. a. c'eſt les remplir d'eau douce pour les imbiber, & les laiſſer quelques jours dedans, afin de reſſerrer le bois le plus qu'il eſt poſſible, & les bien deſſaler ſi elles ont été remplies d'eau de mer.

COMME *ou* COMITE, ſ. m. bas-officier de galère qui commande la chiourme; il eſt à l'égard des forçats, ce qu'eſt le maître d'équipage à l'égard des matelots.

COMMANDANT, ſ. m. c'eſt généralement parlant le titre de tout officier qui a quelque commandement; mais abſolument il n'appartient qu'à celui qui commande en chef, ou au moins une grande diviſion, un corps conſidérable. Il y a un *commandant* de la marine dans chaque port du Roi, des *commandans* en rade; les eſcadres ont leur *commandant*, &c. *Voyez ces différens mots.*

COMMANDANT *de la marine dans le port.* Ce *commandant* exécutera & fera exécuter tous les ordres qui lui ſeront adreſſés par ſa Majeſté, & il exercera ſes fonctions ſuivant l'étendue de l'autorité qui lui eſt donnée.

Il veillera à ce que les officiers de vaiſſeau, officiers de port, ingénieurs-conſtructeurs, & tous autres ſous ſa charge, rempliſſent exactement les fonctions qui leur ſont confiées; & il fera exécuter les ordonnances, & maintiendra la diſcipline dans tous les ordres, en ce qui les concerne, à peine de répondre du relâchement en ſon propre & privé nom.

Il ordonnera des conſtructions & radoubs, des armemens, & de tous les travaux, mouvemens & opérations du port; il aura ſous ſa charge & à ſa garde les vaiſſeaux & autres bâtimens déſarmés dans le port, & machines à leur uſage; & ordonnera de la police des chantiers, & ateliers, & vaiſſeaux déſarmés.

Il pourvoira à la garde, à la conſervation, & à l'entretien des vaiſſeaux dans le port, & à leur ſûreté contre les accidens du tems & du feu, & contre les entrepriſes que les ennemis pourroient faire. Il fera choix par préférence, dans les invalides de la marine, des gardiens de vaiſſeaux & autres bâtimens & machines, autant que leſdits invalides ſeront en état de remplir les fonctions auxquelles ils ſeront deſtinés; & il prendra dans les officiers-mariniers de pilotage, les guetteurs & obſervateurs de ſignaux.

Il fera la répartition dans chacun des trois détails de l'arſenal, des officiers de vaiſſeau ou de port, & des ingénieurs-conſtructeurs, qui y ſeront fixement attachés, ainſi que de tous entretenus & employés ſous ſes ordres; & il emploiera les lieutenans & les enſeignes de vaiſſeau qui ne ſeront point deſtinés à la mer, ni attachés fixement à un des trois détails, à ſuivre tous les travaux des chantiers & ateliers, & à la viſite des vaiſſeaux déſarmés dans le port, conformément à ce qui eſt preſcrit concernant les *directions* & *détails de l'arſenal. Voyez ces mots.*

Il fera tenir, à cet effet, par le major de la marine & des armées navales, un regiſtre de tous les officiers & ingénieurs-conſtructeurs, dans lequel la deſtination particulière de chacun ſera marquée.

Il enverra tous les ans au ſecrétaire d'état ayant le département de la marine, les apoſtilles des officiers & ingénieurs-conſtructeurs ſous ſa charge, pour faire connoître ceux qui ſe diſtingueront par leur zèle & capacité, & par leurs talens, ainſi que ceux qui montreront de la négligence pour le ſervice, ou qui y auront peu d'aptitude.

L'intention de ſa Majeſté étant qu'à l'avenir les ingénieurs-conſtructeurs ſoient deſtinés à la viſite des forêts; qu'il y faſſent le choix des arbres propres à être employés pour le ſervice de la marine; qu'ils y règlent les dimenſions des pièces & leur deſtination, & rendent compte au *commandant* & à l'intendant, de toute la ſuite des opérations dont ils ſeront chargés dans leſdites forêts; le *commandant*, ſur la connoiſſance qui lui ſera donnée par le ſecrétaire-d'état ayant le département de la marine, ou par l'intendant du port, des marchés qui auront été paſſés, & du tems où les bois devront être rendus dans le port, propoſera à ſa Majeſté, ceux des ingénieurs-conſtructeurs & des contre-maîtres de conſtruction qui paroîtront les plus propres à en être chargés: & pour ſe déterminer ſur le choix deſdits ſujets, il prendra l'avis du directeur-général, du directeur des conſtructions, & de l'ingénieur-conſtructeur en chef.

Sur les rapports qui lui ſeront faits par le directeur-général, le directeur particulier de chaque détail, & l'ingénieur-conſtructeur en chef, de l'activité & du mérite des différens maîtres & ouvriers, il règlera, de concert avec l'intendant, la paye deſdits maîtres & ouvriers, & les augmentations dont ils ſeront jugés ſuſceptibles, ou les diminutions que leur négligence devra mériter; & dans le cas où il y auroit diverſité d'avis ſur le fait de la paye des ouvriers & journaliers, entre leſdits *commandant* & intendant, il ſera ſurſis à la fixation, & ils en rendront compte, chacun de leur côté, au ſecrétaire-d'état, ayant le département de la marine.

Lorſque le mauvais tems obligera de faire ceſſer les travaux dans les chantiers ou ateliers découverts, le *commandant* donnera l'ordre pour faire ſonner la cloche qui annoncera la ceſſation du travail, & déſignera les ateliers où le travail ne devra pas être diſcontinué.

Il fera le plus ſouvent qu'il lui ſera poſſible, la viſite des vaiſſeaux ou autres bâtimens déſarmés dans le port, de ceux en conſtruction & en radoub, & de tous les chantiers & ateliers de l'arſenal.

Il fera auſſi ſouvent qu'il le jugera à propos, ou fera faire par le directeur-général & les directeurs-particuliers, la viſite des différens magaſins, que le commiſſaire du magaſin général ſera tenu de faire ouvrir à la première réquiſition qui lui en ſera faite, & où le garde-magaſin ſera toujours préſent par lui, ou l'un de ſes commis.

Il veillera & fera veiller par le directeur-général, à ce que le directeur & le ſous-directeur des conſtructions, & l'ingénieur-conſtructeur en chef, faſſent de fréquentes viſites des vaiſſeaux & autres bâtimens déſarmés dans le port, & que leſdits bâtimens ſoient carénés auſſi ſouvent qu'il eſt preſcrit par la préſente ordonnance. Il diſtribuera les ingénieurs-conſtructeurs ordinaires, de manière que chacun d'eux ſoit chargé nommément de l'entretien d'un certain nombre de vaiſſeaux, & par préférence de ceux qu'il aura conſtruit: il s'occupera à connoître exactement la ſituation de chaque vaiſſeau & autre bâtiment; & ſur les rapports qui lui ſeront faits, il ordonnera ſans délai les réparations d'entretien qui pourront prévenir la filtration des eaux, ainſi que les radoubs peu conſidérables qui pourront arrêter le progrès du mal, & procurer la plus longue durée des vaiſſeaux.

Il veillera pareillement, & fera veiller par le directeur-général, à ce que le directeur du port viſite & faſſe viſiter ſouvent les amarres des vaiſſeaux, les faſſe relever & manier une fois l'an, faſſe remuer le leſt chaque fois qu'on donnera une carène aux bâtimens, change de côté deux ou trois fois l'an les vaiſſeaux qui ſeront amarrés l'un auprès de l'autre, faſſe couvrir de prélarts, les panneaux & écoutilles, balayer & étancher les bâtimens, & s'occupe aſſiduement de tout ce qui concerne la propreté & la ſûreté des vaiſſeaux, ainſi que l'entretien & le curage du port & de la rade.

Il prendra connoiſſance du fait du leſtage & déleſtage de tous les bâtimens qui mouilleront dans le port & dans la rade, & chargera le directeur, ou le capitaine du port de ce détail. Il veillera au ſurplus à ce que tout ce qui eſt preſcrit pour le *leſtage & déleſtage*, *Voyez ces mots*, ſoit maintenu & ſuivi.

Il ſe conformera, avec la plus grande exactitude, à l'état des ouvrages ordonnés, à proportion des fonds qui y auront été deſtinés, & [illegible] mois l'intendant lui donnera connoi[illegible] & leſdits *commandant* & int[illegible] enſemble leurs opérations reſpe[illegible] que les dépenſes des travaux [illegible] ſionnemens & les dépenſes [illegible] dent pas la quantité des f[illegible] chaque dépenſe ſoit pr[illegible] auront été aſſignés p[illegible]

Le *commandant* aura pareillement connoissance chaque mois, & toutes les fois qu'il le requerra, de tous les effets qui existeront dans les magasins, & l'état des vivres existans par les inventaires, dont l'intendant lui fera remettre un double qu'il aura visé.

Il assistera par lui-même, ou par le directeur-général & les directeurs-particuliers, ou les officiers & les ingénieurs-constructeurs, sous leurs ordres, à toutes les recettes de matières, munitions & marchandises quelconques, & signera aux procès-verbaux de réception, en se conformant au surplus à tout ce qui a été prescrit à cet égard. *Voyez* DIRECTIONS DES TRAVAUX.

Il se fera rendre compte tous les jours par le directeur-général, les directeurs & les sous-directeurs des trois détails, & l'ingénieur-constructeur en chef, du progrès des ouvrages & de tout ce qui concernera les chantiers & ateliers, & les vaisseaux & autres bâtimens désarmés dans le port.

Il donnera tous les jours ses ordres chez lui, à une heure qu'il aura fixée; & tous les officiers & autres qui auront des comptes à lui rendre, & des ordres à recevoir, seront tenus de s'y trouver.

Il enverra tous les mois au secrétaire-d'état ayant le département de la marine, un extrait des ouvrages qui auront été faits aux vaisseaux en construction, en refonte, ou en radoub, & dans chacun des ateliers dépendans des trois détails; afin que sa Majesté soit informée régulièrement de l'avancement des constructions & autres ouvrages.

Il fera dresser au commencement de chaque mois un état des vaisseaux, frégates, flûtes, corvettes, & autres bâtimens du port; il y fera observer s'ils sont à la mer, en construction, en refonte, ou en radoub; & la situation du corps de chaque bâtiment y sera marquée. Ledit état signé du directeur des constructions, & de l'ingénieur-constructeur en chef, visé du directeur-général, & vérifié par le contrôleur, sera envoyé tous les mois au secrétaire-d'état ayant le département de la marine, par le *commandant* qui le visera, en fera déposer une copie au contrôle, & remettre un double à l'intendant.

Lorsque sa Majesté aura ordonné la construction d'un vaisseau ou de tout autre bâtiment, & agréé l'ingénieur-constructeur qui lui aura été proposé par le *commandant*, pour être chargé de ladite construction, ledit *commandant* donnera ses ordres au directeur-général, pour que celui-ci fasse faire par l'ingénieur-constructeur qui aura été agréé par sa Majesté, les plans & devis du vaisseau ou autre bâtiment ordonné. Ces plans & devis seront faits doubles & parfaitement semblables: ils seront approuvés du directeur des constructions & de l'ingénieur-constructeur en chef, & visés du directeur-général qui les remettra au *commandant* pour être examinés dans le conseil de marine; & ledit *commandant* enverra lesdits plans & devis visés de lui, & l'avis du conseil sur iceux, au secrétaire-d'état ayant le département de la marine.

Lorsque lesdits plans & devis auront été approuvés par sa Majesté & renvoyés dans le port au *commandant*, pour être exécutés, ledit *commandant* fera déposer au contrôle de la marine une copie desdits plans & devis, & remettra la seconde au directeur-général qui fera dresser par l'ingénieur-constructeur en chef, sous l'inspection du directeur des constructions, deux états séparés, l'un des ouvriers par quantité & espèce, l'autre des matières quelconques, nécessaires pour ladite construction; & après que lesdits états auront été examinés & approuvés dans le conseil de marine, le *commandant* en fera remettre à l'intendant un double, signé du directeur des constructions & de l'ingénieur-constructeur en chef, approuvés du directeur-général & visé du *commandant*, afin que ledit intendant puisse ordonner la levée & la distribution des ouvriers, conformément à ce qui est prescrit. *Voyez* DIRECTIONS DES TRAVAUX.

Le *commandant* en usera pour les refontes, radoubs & autres ouvrages considérables à faire à tous les bâtimens flottans, ainsi qu'il est prescrit ci-dessus, pour les constructions nouvelles.

Il prendra les mesures nécessaires pour que les travaux ordonnés soient achevés dans les tems qui seront prescrits par sa Majesté, & il fera ensorte que les vaisseaux qui auront été mis sur les chantiers, ou dans les bassins, puissent être construits ou refondus dans l'espace de huit mois au plus tard.

Dès que la quille d'un vaisseau ou autre bâtiment sera posée sur les chantiers, il donnera ses ordres au directeur-général, pour que celui-ci fasse faire par le directeur du port, un état de tous les cordages, poulies, voiles, apparaux & ustensiles quelconques, nécessaires pour l'entier équipement du vaisseau; ledit état signé du directeur de port, approuvé du directeur-général, & visé du *commandant*, après avoir été examiné dans le conseil de marine, sera remis à l'intendant qui ordonnera que les chanvres, goudrons, toiles & autres effets, matières & marchandises nécessaires pour la fabrication & la préparation des agrêts, apparaux & ustensiles qui doivent composer le magasin particulier dudit vaisseau, soient délivrés du magasin général aux ateliers, à proportion des demandes qui en seront faites en la forme prescrite. *Voyez* DIRECTIONS DES TRAVAUX.

Le *commandant* donnera pareillement ses ordres au directeur-général, pour que celui-ci fasse préparer par le directeur de l'artillerie, les canons, affûts, armes & ustensiles dépendant du détail de l'artillerie, qui seront nécessaires pour l'armement du vaisseau en construction; & il en sera usé à l'égard desdits effets à préparer, ainsi qu'il est prescrit ci-dessus, pour les agrêts & apparaux.

Sur les demandes qui lui en seront faites par écrit, par l'intendant, il fera disposer les gabarres, chalans & autres bâtimens qui seront nécessaires pour les approvisionnemens; & il lui fera fournir journellement le nombre de journaliers qu'il deman-

dera, pour le transport des effets & munitions de l'arsenal.

Sa Majesté ayant envoyé ses ordres au *commandant*, pour les vaisseaux ou autres bâtimens qu'elle voudra faire armer dans le port, il en fera lui-même la visite, dans laquelle il se fera accompagner par le capitaine nommé pour commander chaque vaisseau, & les officiers de son état-major, par le directeur-général, le directeur des constructions, & l'ingénieur-constructeur en chef, pour constater par un procès-verbal de visite, si le vaisseau est en état de faire campagne, ou quel radoub il sera nécessaire d'y faire: ils en dresseront un état qui sera signé de tous les officiers qui auront assisté à la visite, & de l'ingénieur-constructeur en chef, & envoyé par le *commandant*, qui le visera, au secrétaire-d'état ayant le département de la marine; & il en sera remis un double à l'intendant.

Si le radoub n'est pas considérable, le *commandant* en ordonnera aussi-tôt l'exécution, & tiendra la main à ce que le capitaine qui doit monter le vaisseau, & tous les officiers de son état-major, veillent exactement à la solidité du radoub, & à l'accélération de l'ouvrage.

Mais s'il est reconnu par la visite, que quelqu'un des vaisseaux nommés pour être armés ait besoin d'un radoub trop considérable, & de manière que la diligence que sa Majesté ordonnera en puisse être retardée, le *commandant* en donnera avis au secrétaire-d'état ayant le département de la marine, pour recevoir de nouveaux ordres; & cependant il ordonnera qu'il soit préparé sans délai, celui des vaisseaux du même rang, & à défaut de ceux-ci, celui du rang le plus approchant au-dessus, qui pourra le plutôt être mis en état de servir.

Si les chambres, les cloisons, les soutes & les autres distributions intérieures du vaisseau ne sont point faites, il ordonnera qu'il y soit travaillé le plus promptement qu'il se pourra; à l'effet de quoi, il fera faire par le directeur des constructions & l'ingénieur-constructeur en chef, sous l'inspection du directeur-général, un état détaillé de tout ce qui restera à faire au vaisseau, ainsi que des matières & des ouvriers nécessaires pour achever l'ouvrage: cet état, revêtu des formes prescrites, sera remis à l'intendant, & les demandes des matières ou effets, seront faites à proportion de l'avancement du travail, ainsi qu'il est expliqué au mot DIRECTIONS DES TRAVAUX.

Défend, sa Majesté, aux *commandans* de ces vaisseaux & autres bâtimens, de rien ajouter ou diminuer, sous quelque prétexte que ce soit, à ce qui aura été réglé par les plans & devis du vaisseau, examinés & approuvés par le conseil de marine, pour tout ce qui concerne les emménagemens, chambres & cloisons; ni de rien changer aux soutes du fond de cale, d'élever aucune teugue sur les dunettes, & de faire diminuer la longueur ou grosseur des mâts & vergues; à peine d'interdiction: & si pendant la campagne lesdits *officiers-commandans* se permettoient de faire quelque changement auxdits emménagemens, ou quelque retranchement à la mâture, toutes choses seront rétablies dans leur premier état, aux frais desdits officiers, après le désarmement; à moins qu'ils ne justifiassent dans le conseil de marine qui seroit tenu à cet effet, de la nécessité absolue des changemens ou retranchemens qu'ils auroient faits. Enjoint, sa majesté, au *commandant* de tenir sévérement la main à l'exécution du présent article, à peine de répondre des contraventions en son propre & privé nom.

Le *commandant* fera lui-même la visite du magasin particulier de chaque vaisseau qui devra être armé, & sera accompagné par le directeur-général, le directeur du port, & le capitaine nommé pour commander le bâtiment: à l'effet de quoi il lui sera remis un état signé du garde-magasin, & visé du commissaire du magasin-général, de tous les agrêts, apparaux & effets quelconques qui devront exister dans chaque magasin particulier des vaisseaux en armement, lequel état sera vérifié dans les magasins; & ledit *commandant* fera dresser, par le directeur de port, un second état, contenant tout ce qui manquera pour compléter l'équipement; dans lequel état seront compris les futailles, ancres & autres effets, qui, ne faisant pas partie du magasin particulier, doivent être également portés sur l'inventaire d'armement, en observant de se conformer, pour les qualité & quantité de chaque effet, aux règlemens arrêtés par sa Majesté: ledit état signé du directeur du port, approuvé du directeur-général, & visé du *commandant*, sera remis à l'intendant, qui ordonnera la délivrance desdits effets ou des matières nécessaires pour les fabriquer, à proportion du progrès des armemens & des demandes qui en seront faites par écrit en la forme prescrite, *Voyez* DIRECTION, & jusqu'à concurrence des quantités portées par ledit état.

Le *commandant* fera faire par le directeur de l'artillerie, un état des canons, armes, ustensiles & munitions de guerre nécessaires pour l'armement de chaque vaisseau, conformément aux règlemens arrêtés par Sa Majesté: ledit état, signé du directeur de l'artillerie, approuvé du directeur-général & visé du *commandant*, sera remis à l'intendant, qui ordonnera la délivrance desdits effets, à proportion des demandes qui en seront faites en la forme prescrite, & jusqu'à concurrence des quantités portées par ledit état.

Ledit *commandant* veillera à ce que les directeurs des constructions & du port, & les officiers & ingénieurs constructeurs sous leurs ordres, ainsi que les officiers destinés à embarquer sur le vaisseau, assistent régulièrement à la carène, en suivent le travail, & donnent tous leurs soins, chacun dans le détail dont il est chargé, à la solidité & à l'accélération de l'ouvrage.

Il concertera avec l'intendant l'époque où les levées des officiers mariniers & matelots devront arriver; & l'intendant seul sera chargé de les ordonner & de l'opération de les réunir.

Il veillera à ce que les officiers, par leur assiduité,

faſſent accélérer l'armement; qu'il en couche un à bord dès que l'arrimage du bâtiment ſera commencé; que les vaiſſeaux ſoient munis des proviſions de guerre & de bouche néceſſaires, & que rien n'en retarde l'expédition.

Il fixera le jour où un vaiſſeau armé devra être mis en rade, & il en donnera avis par écrit à l'intendant. Il en uſera de même pour les vaiſſeaux qui devront rentrer dans le port.

Dans le cas où il ſeroit néceſſaire de fréter inopinément des bâtimens particuliers pour la ſuite de l'armée, ou pour le tranſport de quelques munitions ou approviſionnemens à envoyer dans les colonies, le *commandant* ſe concertera avec l'intendant, pour le fret deſdits bâtimens, & il ordonnera les viſites néceſſaires pour s'aſſurer que ceux qui, par leur capacité, auront paru les plus propres à remplir ce ſervice, ſont en bon état; il nommera au commandement un maître-d'équipage, un maître-pilote, ou même un officier, ſuivant la conſéquence de l'objet. Et leſdits *commandant* & intendant rendront compte dudit armement, chacun de leur côté, au ſecrétaire d'état ayant le département de la marine.

Lorſque les vaiſſeaux venant de la mer, devront être déſarmés & rentreront dans le port, le *commandant* indiquera les poſtes qu'ils devront y occuper pendant leur déſarmement; & ils y ſeront placés par le directeur du port, ſous l'inſpection du directeur-général.

Lorſque les vaiſſeaux ſeront amarrés, il veillera à ce que les capitaines qui les commanderont, faſſent travailler avec diligence à leur déſarmement; à ce que les officiers en faſſent accélérer le travail, par leur préſence & leur aſſiduité à bord, & qu'il y couche toujours un officier de l'état-major, juſqu'à ce que le vaiſſeau ſoit entièrement déſarmé.

Il donnera ſes ordres au directeur-général, pour qu'il ſoit fourni par le directeur de port, tous les ſecours de pontons, chalans, chaloupe & autres bâtimens néceſſaires au débarquement & tranſport des munitions pour l'accélération du déſarmement.

Il fera faire par le maître d'équipage, le maître mâteur, le maître canonnier, le maître voilier, le maître armurier, le maître tonnelier du port, & les maîtres du vaiſſeau, chacun pour ſa partie, en préſence des directeurs des trois détails, de l'ingénieur-conſtructeur en chef, & des capitaines & officiers du vaiſſeau, chacun pour les objets qui les concernent, des viſites exactes de la mâture, des chaloupes & canots, des futailles, des ancres, des voiles, agrêts, apparaux, effets & uſtenſiles, & des canons, armes, munitions de guerre; auxquelles viſites aſſiſteront le commiſſaire du magaſin-général, le garde-magaſin & le contrôleur. Chaque directeur, pour ſa partie, conſtatera, en ſuivant l'inventaire d'armement, les choſes en état de ſervir, celles qui auront beſoin de réparation, & celles qui ſeront abſolument hors de ſervice; & il en dreſſera des états ſéparés, leſquels ſignés de lui, du capitaine & des officiers du vaiſſeau, du commiſſaire du magaſin-général, & du garde-magaſin, ſeront certifiés par le contrôleur: il ſera remis au *commandant*, par chaque directeur, un double deſdits états viſé du directeur-général; & le commiſſaire du magaſin-général en remettra un double à l'intendant.

D'après cette viſite, le *commandant* donnera ſes ordres au directeur-général, pour que chaque directeur particulier dreſſe un état des effets dépendans de ſon détail, qui ſeront à réparer, ou à remplacer dans le magaſin particulier du vaiſſeau; afin que leſdits états, ſignés des directeurs, approuvés du directeur-général & viſés du *commandant*, ſoient remis à l'intendant qui pourvoira au remplacement, & ordonnera la délivrance des effets qu'il faudra ajouter au magaſin particulier du vaiſſeau, lequel doit toujours être complet & en état, ou celles des matières néceſſaire pour la fabrication deſdits effets, au cas que le magaſin-général n'en ſoit pas pourvu; leſquel effets & matières ſeront délivrés à proportion des demandes qui en ſeront faites audit magaſin, en la forme preſcrite. *Voyez* DIRECTION.

Le *Commandant* donnera ſes ordres pour que toutes choſes provenant des vaiſſeaux déſarmés, ſoient rapportées dans les magaſins, & y ſoient placées dans le meilleur ordre, par les gens de l'équipage, ſous la conduite des officiers de l'état-major de chaque bâtiment, & ſous l'inſpection du directeur du port.

Le déſarmement étant entièrement achevé, & l'équipage congédié, le *commandant* donnera ſes ordres au capitaine qui aura commandé le vaiſſeau, pour qu'il le remette au directeur du port, qui juſqu'alors ne doit être chargé que de la ſûreté de ſon amarrage.

Ledit *commandant* empêchera qu'il ne ſoit démonté aucune cloiſon, ni chambre des vaiſſeaux déſarmés, ſi ce n'eſt pour les réparer, ou s'il n'eſt décidé dans la viſite preſcrite ci-deſſous, d'en abattre quelqu'une pour la plus libre circulation de l'air, ou pour viſiter avec plus de facilité les parties intérieures du vaiſſeau; auquel cas leſdites cloiſons ſeront démontées ſans les briſer, & conſervées pour le réarmement du vaiſſeau. Il ordonnera qu'il ſoit fait par le directeur de port, en préſence du commiſſaire du magaſin général, du garde-magaſin & du contrôleur, un inventaire de tous les emménagemens & logemens ſubſiſtans, & des ſerrures, ainſi que des agrêts, mâtures & autres effets reſtant à bord, leſquels demeureront à la charge & garde dudit directeur; & il fera vérifier ſur l'inventaire d'armement, s'il n'a rien été changé auxdits emménagemens, ſoutes & cloiſons, & aux diſpoſitions établies & conſtatées lors de l'armement.

Après le déſarmement, il ordonnera une viſite exacte du dedans & du dehors du vaiſſeau, & fera vérifier le devis qui en aura été remis par l'officier qui l'aura commandé; laquelle viſite ſera faite par le directeur-général, le directeur des conſtructions, l'officier commandant, celui qui étoit chargé du détail, & l'ingénieur-conſtructeur en chef, pour conſtater le radoub qu'il conviendra de

faire

faire au vaisseau : & après que la nécessité du radoub aura été reconnue dans le conseil de marine, & que le devis dudit radoub y aura été examiné, le *commandant* ordonnera qu'il y soit incessamment travaillé, à moins que ledit radoub ne fût considérable; auquel cas ledit devis & l'avis du conseil seront envoyés par le *commandant* au secrétaire-d'état ayant le département de la marine, pour qu'il en soit rendu compte à sa Majesté.

Il ordonnera, sans délai, tous les ouvrages nécessaires pour remplacer les agrès, apparaux & ustensiles qui auront été consommés pendant la campagne, ou jugés hors de service lors de la visite, & completter le magasin particulier du vaisseau.

Au retour de chaque campagne, il fera examiner dans le conseil de marine, les consommations qui auront été faites pendant la campagne; & veillera à ce que l'officier qui aura commandé le vaisseau, celui qui étoit chargé du détail & les maîtres, ne soient payés de leurs appointemens & solde, qu'après que lesdites consommations auront été approuvées par le conseil, conformément à ce qui est prescrit. *Voyez* CONSEIL DE MARINE PERMANENT.

Il pourvoira à la garde & à la sûreté des vaisseaux dans le port, contre les accidens du tems & du feu, & contre les entreprises que les ennemis pourroient faire.

Lorsque les vaisseaux seront en rade, il veillera à ce qu'on prépare les secours du port, dont ils pourroient avoir besoin; il aura la même attention à l'arrivée des escadres.

Il donnera les ordres pour l'embarquement des passagers, d'après la liste qu'en aura faite l'intendant, en conformité de celle qui lui aura été adressée par le secrétaire d'état de la marine; & dans le cas où il y auroit plusieurs vaisseaux pour la même destination, & que la répartition des passagers n'ait pas été prescrite dans la liste qui aura été envoyée à l'intendant, le *commandant* & l'intendant du port, se concerteront avec le *commandant* de l'escadre pour en faire la distribution.

Il observera, lors des armemens qui seront ordonnés, de proposer à sa Majesté l'embarquement par tour de service des officiers qui seront dans le cas d'y être destinés, & il fera tenir à cet effet par le major, un registre qui fera connoître ceux des officiers qui étant débarqués depuis un plus longtems, devront être nommés les premiers pour retourner à la mer. (*Ordonnances.*)

COMMANDANT *de la rade*, le *commandant* de la rade saisira le bâtiment & arrêtera le capitaine qui mouillera dans les rades de sa Majesté sous un faux pavillon, ou qui ayant, de jour ou de nuit, mouillé ou passé à portée des vaisseaux de l'armée, ne viendra pas à bord du général pour y être reconnu. Il remettra ledit capitaine, à qui il appartiendra, & en rendra compte au secrétaire-d'état ayant le département de la marine.

Aucun vaisseau de sa Majesté, ni bâtiment du commerce, n'appareillera de la rade sans la permission du *commandant* de la rade, lequel ne mettra point sous voile sans en prévenir le *commandant* du port.

La *retraite* se battra en rade au commencement de la nuit, & précédera toujours l'obscurité. La *diane* se battra quand on commencera à distinguer les objets autour du vaisseau. Le seul *commandant* tirera toujours un coup de canon de *retraite* & un de *diane*. Les vaisseaux de la rade battront la *retraite* & la *diane*, aussi-tôt que le vaisseau général aura commencé à battre, & ils finiront au coup de canon.

On ne permettra à aucune chaloupe ou autre bâtiment, d'approcher du vaisseau après la retraite, à moins qu'il ne vienne directement à bord, & qu'il n'ait répondu à la sentinelle qui l'aura hellé.

Sa Majesté ordonne que le capitaine ne découche jamais de son vaisseau, & lui défend de s'en absenter de jour en même-tems que son second, ensorte qu'un des deux soit toujours présent à bord; veut également, sa Majesté, qu'il y ait toujours à bord de ses vaisseaux en rade, au moins la moitié du nombre des officiers de vaisseaux & des gardes, pour le maintien de l'ordre & de la discipline dans l'équipage, & satisfaire au service des chaloupes, & à la manœuvre particulière du vaisseau. (*Ordonnance.*)

COMMANDANT *des gardes du pavillon & de la marine.* *Voyez* GARDES DU PAVILLON ET DE LA MARINE.

COMMANDANT *d'un convoi*, l'officier qui aura sous son escorte une flotte marchande ou quelques bâtimens de transport, donnera aux *commandans* de chacun de ces bâtimens, des instructions & des signaux, à peine de répondre de leur séparation; & il tiendra une liste exacte de ces bâtimens, dont il marquera le port, le chargement, la destination, le nombre d'équipage, le nom du capitaine, celui de l'armateur & de l'endroit d'où chacun des bâtimens aura été expédié, & il en enverra l'état au secrétaire-d'état ayant le département de la marine.

Le *commandant* du convoi se tiendra toujours à sa vûe, & s'il se peut, à la tête & au vent, afin d'être plus à portée de la protéger & de passer à l'arrière ou sous le vent; si quelqu'un des bâtimens est incommodé, il lui donnera les secours qui dépendront de lui, & il en sera dressé un procès-verbal double qui sera également signé des parties.

Il rendra compte au secrétaire-d'état ayant le département de la marine, de la conduite des capitaines marchands qui navigueront mal, ou qui retarderont la marche du convoi.

Il sera permis au *commandant* du convoi, de porter un feu de hune, & de se choisir un ou plusieurs répétiteurs pour les signaux.

Lorsque plusieurs convois feront voile ensemble, soit qu'ils partent du même port, soit que, faisant la même route, ils se rencontrent à la mer, le *commandant* le plus ancien commandera le tout, sans pouvoir empêcher l'autre convoi de se séparer quand il le jugera à propos pour suivre sa route particulière; & tant qu'ils seront ensemble, ils navigueront comme les divisions d'une même armée.

Dans un tems de guerre, les *commandans* de convoi pourront recevoir sous leur escorte les bâtimens des alliés de sa Majesté qui demanderont à s'y ranger; mais toutefois lesdits *commandans* ne changeront point leur route.

COMMANDANT *d'une armée navale. Voyez* GÉNÉRAL.

COMMANDANT *d'une escadre*, le *commandant* d'une escadre, aussitôt que les vaisseaux sortiront du port, leur fera distribuer les signaux de la rade.

Il les fera mouiller dans l'ordre le plus convenable, soit pour recevoir ce qui leur manqueroit, soit pour les mettre à l'abri des surprises de l'ennemi, soit pour leur donner plus de facilité d'appareiller & de sortir en ligne ou en ordre de marche.

Il observera une grande égalité dans la distribution des secours dont les vaisseaux auront besoin.

Il remettra aux capitaines de chaque vaisseaux, les signaux qui doivent s'exécuter sous voile, la veille du départ.

Il leur remettra de même deux paquets cachetés, qui contiendront l'un des signaux de reconnoissance, l'autre indiquera le lieu du rendez-vous en cas de séparation; il recommandera aux capitaines de ne les ouvrir qu'au besoin, de les tenir secrets autant qu'il se pourra, & de lui rendre lesdits paquets cachetés, s'ils n'en ont point fait usage pendant la campagne.

S'il se trouve dans une rade où il pourroit être surpris par l'ennemi, il aura toujours un grelin prêt pour abattre & appareiller en coupant son cable; & dans cette circonstance, il tiendra, autant que le vent le permettra, ses voiles serrées avec du fil de carret.

Afin que rien ne porte obstacle à son départ de la part du complet des équipages, des vivres & des autres munitions, il prendra avec le *commandant* du port & l'intendant, toutes les mesures convenables, pour que chaque vaisseau soit muni de tout, le plutôt possible.

Il s'assurera, avant de mettre sous voile, si tous les vaisseaux sont en état de partir, si les capitaines ont fait toutes les dispositions pour les différentes circonstances du service. Le commissaire lui remettra un extrait de revûe de chaque vaisseau, où il sera fait mention du nombre des absens. Il fera ensuite lui-même l'inspection de ses vaisseaux, dont il rendra compte au secrétaire-d'état ayant le département de la marine.

Quoiqu'il ne soit pas précisément destiné à une escorte par ses instructions, veut, sa Majesté, que si la circonstance des tems & de la navigation & sa prudence le permettent, il donne avis de son départ de la rade, aux bâtimens marchands de partance, afin qu'il puisse les protéger contre les corsaires qui croiseroient à la côte, mais il ne changera pas sa propre route, ni sa destination, sans ordre supérieur.

Il partira au premier vent favorable, sans qu'aucune raison puisse le faire retarder de mettre sous voile, à moins qu'elle n'intéressât directement le service de sa Majesté, ce dont il sera comptable.

Sa Majesté ordonne de prendre toutes les sûretés convenables pour l'entrée & la sortie de ses vaisseaux des ports & rades. Elle défend cependant aux capitaines de prendre des pilotes mal-à-propos, ou après les avoir pris utilement, de les retenir à bord au-delà du service nécessaire.

Lorsqu'une escadre ou un vaisseau particulier arrivera dans quelque rade ou port, où il y aura un gouverneur, *commandant*, ou autres personnes chargées des intérêts de sa Majesté, relativement à la marine, le *commandant* de l'escadre ou du vaisseau particulier leur enverra un officier pour leur donner avis de son arrivée, & les verra le plutôt qu'il pourra; il s'informera d'eux s'ils n'ont point d'ordre à lui communiquer, & il rendra compte par les voies les plus sûres & les plus promptes, de sa navigation, au secrétaire-d'état ayant le département de la marine.

Si le *commandant* qui revient de la mer, étoit en croisière ou en station, & qu'il ne trouvât point dans le lieu de la relâche de personnes chargées des affaires de sa Majesté, relativement à la mer, il conférera avec les personnes principales du lieu pour aviser, suivant l'occurrence & les connoissances qu'il aura recueillies, au parti que sa prudence lui dictera; en observant toutefois de ne pas perdre de vûe l'objet de ses instructions, soit qu'il commande en chef, soit qu'il ait été détaché par un *commandant* supérieur.

Sa Majesté ordonne aux *commandans* de ses escadres & vaisseaux détachés, de protéger le commerce & les bâtimens particuliers de ses sujets dans les ports & rades où ils se trouveront, sans cependant blesser les droits des nations alliées.

Si aucun des capitaines des bâtimens marchands de la nation manquoit à ce qu'il doit au pavillon de sa Majesté, refusoit ou négligeoit de rendre compte au *commandant* de ses vaisseaux, & de se conformer à l'ordre ou à la discipline de la rade en quelque chose que ce soit, ledit *commandant*, après en avoir repris convenablement le capitaine du bâtiment marchand, rendra compte du manquement & de ses circonstances au secrétaire-d'état ayant le département de la marine, & il ne punira lui-même le capitaine particulier, que si la nature de sa faute demande l'exemple d'une punition prompte; il écoutera aussi les plaintes des équipages des bâtimens particuliers, & leur fera rendre justice en ce qui concerne son pouvoir, il renverra aux officiers de l'amirauté ce qui concerne le leur.

Si le *commandant* d'une escadre ou d'un vaisseau particulier de sa Majesté, trouve dans les lieux où il abordera, des matelots naufragés ou autres dégradés par fortune de guerre ou quelqu'autre cause, il les réclamera, ou les recevra à bord s'ils se présentent, après toutesfois avoir fait une information convenable des raisons pourquoi ils se trouvent dans les lieux; il les fera arrêter & consigner sur les vaisseaux s'ils sont coupables, & ne leur fera donner

que la ration; mais s'ils ne le ſont pas, il les fera repartir ſur les vaiſſeaux, & ils ſeront même portés ſur les rôles d'équipage, pour recevoir, outre la ration, une paye proportionnée à leur ſervice, ſi par la perte que leſdits vaiſſeaux auroient pu faire en gens de mer, il y avoit lieu à un remplacement, en obſervant de ne point excéder la quantité qui aura été fixée à l'armement.

S'il arrive pendant la campagne, qu'un vaiſſeau étant dans quelque rade, ait beſoin d'être caréné, le capitaine ne pourra ſe ſervir des bâtimens du commerce, que dans le cas où il n'y aura pas d'autres vaiſſeaux de ſa Majeſté, ou que ceux qui s'y trouveront, ne pourront abſolument pas ſuffire pour les opérations néceſſaires pour abattre le vaiſſeau.

COMMANDE, cri de l'équipage pour répondre au coup de ſifflet du maître, quand il y a quelque choſe à faire exécuter.

COMMANDE, ſ. f. c'eſt une eſpèce de corde propre à faire un amarage, & à ſervir de rabans de fée; on la fait de merlin en deux, cordé à la main, de treſſe & autres petits cordages d'une ou de deux braſſes de longueur.

COMMANDE *ou* CENTAINE, liure faite avec une menue livarde, pour tenir en reſpect les échevaux & les paquets de petits cordages.

COMMANDEMENT, ſ. m. ordre de celui qui commande, qui a pouvoir de commander. Un officier doit avoir le *commandement* sûr, précis, ferme & décidé; on dit d'un major qui commande de bonne grace, *qu'il a le commandement beau.*

COMMANDEMENT, ſ. m. autorité, pouvoir de commander; on dit d'un officier de marine qu'*il a un commandement* quand il eſt nommé au *commandement* d'un vaiſſeau ou autre bâtiment. Un officier ſupérieur a le *commandement* d'une diviſion d'une eſcadre lorſqu'il a commiſſion pour la commander.

COMMANDEUR, on entend par ce mot, chez les Hollandois, le commandant du vaiſſeau: mais il doit plutôt être le nom de celui qui a ce poſte à vie, & qui eſt penſionné, ſoit qu'il ſerve ou non.

COMME-CELA, expreſſion uſitée pour dire au timonier de gouverner ſur le point de la bouſſole où il a le cap; quelquefois on y ajoute, *ſans arriver* ou *ſans venir au vent;* parce que le vaiſſeau ſe trouve aſſez vers le côté nommé.

COMMERCE, (*avoir*) avoir communication. Quand, dans la navigation de la Méditérranée, vous avez *commerce* avec les Turcs ou Barbareſques, c'eſt-à-dire, que vous allez à leur bord, ou qu'ils viennent au vôtre, ou que vous débarquez ſur leur côte, ou dans leur port, alors on vous met en quarantaine (*Voyez ce mot.*) aux ports de France, d'Eſpagne, d'Italie, &c. où vous pourriez aborder.

COMMETTAGE, ſ. m. l'art de commettre, de réunir pluſieurs fils, pluſieurs tourons ou cordons par le tortillement. *Voyez* COMMETTRE.

COMMETTRE, v. a. réunir pluſieurs fils par le tortillement, pour faire des ficelles, des tourons; pour faire des auſſières, des cordons; pour faire des grelins. On dit *commettre une corde*; une corde bien *commiſe*, &c. En profitant de ce qui eſt dit au mot *filer*, on parviendra à ſe procurer de bon fil; il s'agit d'en faire uſage pour les cordages; c'eſt l'objet des articles ſuivans, dans leſquels nous nous propoſons de ſuivre la fabrique des différentes eſpèces de cordages; d'examiner ce qui peut les rendre défectueux; & de donner les moyens de remédier, en tout ou en partie, aux défauts qu'ils ont ordinairement, pour parvenir à augmenter la force des cordes.

En général, on diſtingue deux eſpèces de cordages, les uns qu'on peut nommer ſimples, parce que par une ſeule opération on convertit les fils en corde. On appelle en terme de corderie, ces cordages qui ne ſont *commis* qu'une ſeule fois, des auſſières.

L'autre eſpèce de cordages qu'on peut appeller des cordages compoſés, eſt formée de cordages ſimples ou d'auſſières qu'on *commet* les uns avec les autres, c'eſt-à-dire, qu'on les réunit enſemble par le tortillement; ces ſortes de cordages s'appellent, en terme de corderie, des *grelins*, & on verra qu'ils ſont *commis* deux fois.

Ces deux eſpèces de cordages ſe ſubdiviſent en un nombre d'autres, qui ne diffèrent que par leur groſſeur & par l'uſage qu'on en fait pour la garniture des vaiſſeaux.

La plus petite & la plus ſimple de toutes les auſſières, qui n'eſt compoſée que de deux fils, s'appelle du bitord; une autre un peu plus groſſe, qui eſt compoſée de trois fils, ſe nomme du merlin.

Pour donner par degré une idée de la corderie, nous commencerons par traiter de la fabrique de ces petites ficelles, parce qu'elles ſont les plus ſimples, ce ſera le ſujet de l'article ſuivant.

Dans le ſecond, nous traiterons des auſſières qui ſont compoſées de trois torons.

Le troiſième renfermera ce qui regarde les auſſières qui ſont compoſées d'un plus grand nombre de torons.

Nous traiterons dans le quatrième, des grelins & des cables.

Le cinquième article eſt deſtiné pour les cordages en queue de rat, ou qui ſont plus gros d'un bout que de l'autre, & dans ce même article nous dirons quelque choſe des cordages refaits.

PREMIER ARTICLE.

DU BITORD.

Expoſition de la queſtion. On voit au mot *filer*, qu'un fil abandonné à lui-même, perd preſque tout ſon tortillement; il n'en eſt pas de même quand pluſieurs fils compoſent une corde, alors ils ne peuvent ſe détortiller. Examinons par quelle induſtrie les cordiers parviennent à faire une corde qui conſerve le tortillement qu'on lui a donné en la fa-

briquant, quoiqu'elle soit composée de fils qui tendent tous à se détordre.

De la fabrique du bitord. Quand un cordier veut unir ensemble deux fils pour en faire du bitord, il faut qu'il augmente le tortillement de ces fils, il faut qu'il les torde plus que le fileur n'a fait: & il se sert pour cela du rouet de cordier dont nous avons donné la description & la figure au mot *filer*, ou bien d'un rouet de fer dont nous allons donner la description.

Description du rouet de fer. Ce rouet *a*, (*figure* 370.) est composé de quatre crochets mobiles, disposés en forme de croix; ces crochets tournent en même-tems que la roue, & d'un mouvement bien plus rapide, à l'aide d'un pignon en lanterne dont chacun d'eux est garni, & qui engrène dans les dents de la roue qu'un homme fait tourner par le moyen d'une manivelle.

La grande roue imprime donc le mouvement aux quatre lanternes, qui étant égales, tournent toutes également vîte.

Nous devons avertir qu'il est fort indifférent de se servir du rouet de fer ou des rouets ordinaires, car si j'emploie le rouet de fer pour expliquer la fabrique du bitord, ce n'est que pour avoir occasion de parler de cet instrument qui est fort commode. Revenons à la fabrique du bitord.

Suite de la fabrique du bitord. Lorsqu'un cordier veut faire une corde seulement avec deux fils, il n'emploie que deux des crochets de son rouet; mais pour faire une corde, il faut au moins deux fils, autrement il auroit beau faire, il ne composeroit jamais qu'un fil plus ou moins gros, qui se détortilleroit par sa seule élasticité, au moment qu'il seroit abandonné à lui-même; ceci supposé, voyons comment il s'y prend pour faire cette ficelle.

Comment on ourdit le bitord. Le cordier *b*, prend d'abord un fil qu'il attache par un de ses bouts à un des crochets du rouet, ensuite il l'étend, le bande un peu, & va l'attacher à un pieu qui est placé à une distance proportionnée à la longueur qu'il veut donner à sa corde, & ce fil est destiné à faire un des deux cordons.

Cela fait, il revient attacher un autre fil à un crochet opposé à celui où il a attaché le premier, il le tend aussi, il va l'arrêter de même au pieu dont nous venons de parler, & ce fil doit faire le second cordon; de sorte que ces deux fils doivent être de même longueur, de même grosseur, & avoir une égale tension. C'est-là ce qu'on appelle étendre les fils ou les vettes, ou bien ourdir une corde, & c'est cette dernière expression que j'emploierai le plus ordinairement lorsque je parlerai de la disposition que l'on donne aux fils pour en faire des cordes.

Comment on réunit les fils. Cette opération étant faite, la corde étant ourdie, le cordier prend les deux fils qu'il a attachés [illegible] & les unit ensemble, soit par un nœud [illegible]nt, de sorte que ces deux fils ainsi ré[illegible]ent, pour ainsi dire, qu'un; car ils f[illegible] le même effet qu'un seul fil qui seroit retenu dans le milieu par le pieu, & dont les deux bouts seroient attachés aux deux crochets du rouet.

La plupart des cordiers suivent cette pratique, c'est-à-dire, que le second fil n'est que le prolongé du premier, ce qui est préférable, parce que les deux fils sont alors nécessairement tendus également, aussi longs & aussi forts l'un que l'autre; toutes conditions essentielles pour qu'une corde soit bien ourdie, comme nous le ferons voir dans un instant.

Au reste, que les fils soient assemblés par leur extrémité qui répond au pieu, ou qu'ils soient d'une seule pièce, cela ne rend la corde ni plus forte, ni plus foible, pourvu qu'ils soient tendus également; ainsi continuons notre opération, & sachons à quoi sont destinés ces deux fils ainsi réunis par une de leurs extrémités.

C'est par ce point de réunion que le cordier accroche ces deux fils à un émérillon; nous donnons la figure & la description de cet instrument au mot *filer.*

Un bout de corde qui tient à l'anneau de l'émérillon, va passer sur une fourche qui est plantée quelques pas plus loin que le pieu où nous avons dit qu'on attachoit les fils à mesure qu'on les étendoit, & cette corde soutient par son autre extrémité un poids proportionné à la grosseur de la corde qu'on veut *commettre*, de sorte que ce poids a la liberté de monter ou de descendre plus ou moins le long de la fourche, selon qu'il sera nécessaire.

Ce contre-poids sert à tenir également tendus, les deux fils ourdis, & comme le tortillement qu'ils doivent souffrir, & dont nous allons parler, les raccourcit, il faut que le contre-poids qui les tend, puisse monter à proportion le long de la fourche.

Lorsque tout est ainsi disposé, le cordier prend un instrument *c*, qu'on appelle le *cabre*, le *masson*, le *cochoir*, le *toupin*, le *sabot* ou le *gabieu*, car il semble que chaque corderie ait affecté de donner un nom particulier à cet instrument, qui néanmoins est fort simple; nous emploierons plus communément le nom de *toupin.*

Ce que c'est que le toupin. Cet instrument *c*, est un morceau de bois tourné en forme de cône tronqué, dont la grosseur est proportionnée à celle de la corde qu'on veut faire; il doit avoir dans sa longueur & à une égale distance, autant de rainures & gougeures que la corde a de cordons; ainsi dans cette opération où il n'est question que d'une corde à deux cordons, le cordier se sert d'un toupin qui n'a que deux rainures diamétralement opposées l'une à l'autre, tel qu'on le voit en *c*; ces rainures doivent être arrondies par le fond, & assez profondes pour que les fils y entrent de plus de la moitié de leur diamètre.

Suite de la manière de faire le bitord. Le cordier place le toupin entre les deux fils qu'il a étendus, ensorte que chacune de ses rainures reçoive un des fils, & que la pointe du toupin touche au crochet de l'émérillon.

Pendant qu'il tient le toupin dans cette ſituation, il ordonne qu'on tourne la roue du rouet pour tordre les fils ; chacun des deux fils ſe tord en particulier, & comme ils ſont parfaitement égaux en groſſeur, en longueur & par la matière qui eſt également flexible, ils ſe tordent également, & par conſéquent ils acquièrent le même degré d'élaſticité.

Par cette opération, à meſure que les fils ſe tordent, ils ſe raccourciſſent, & le poids qui pend le long de la fourche, remonte d'autant.

Quand le maître cordier juge que les fils ſont aſſez tors, il éloigne le toupin de l'émérillon, & le fait gliſſer entre les fils, juſqu'auprès du rouet, ſans diſcontinuer de faire tourner la roue.

Moyennant quoi les deux fils ſe raſſemblent en ſe roulant l'un ſur l'autre, & font une corde dont on peut ſe ſervir ſans craindre qu'elle ſe détorde par ſon élaſticité ; c'eſt ce que les cordiers appellent *commettre* une corde ; mais il faut obſerver que pendant cette ſeconde opération, c'eſt-à-dire, pendant que la corde ſe commet, elle continue de ſe raccourcir, & le poids remonte encore le long de la fourche.

Pourquoi cette corde ne ſe détord pas, quoique les fils qui la compoſent n'aient pas perdu leur force élaſtique. Maintenant on peut, en réfléchiſſant ſur cette manœuvre des cordiers, concevoir pourquoi une corde ne ſe détord pas, pendant qu'un fil abandonné à lui-même, perd preſque tout le tortillement qu'il avoit acquis.

Pendant que le toupin étoit contre l'émérillon, les deux fils ont été tors chacun en particulier, & ont acquis chacun un certain dégré de force élaſtique qui tendoit à les détordre ou à les faire tourner dans un ſens oppoſé à celui dans lequel ils avoient été tortillés, dès qu'on leur en auroit donné la liberté, ce qui ſe fait ſentir par l'effort que le toupin fait pour tourner dans la main du cordier.

Sitôt donc que le cordier aura écarté le toupin de l'émérillon, la partie du premier fil qui ſe trouve entre le toupin & l'émérillon, étant en liberté, tendra par la force élaſtique qu'elle a acquiſe par le tortillement, à tourner dans un ſens oppoſé à ce tortillement.

C'eſt-à-dire, que ſi les fils ont été tors de droite à gauche, la partie du premier fil compriſe entre le toupin & l'émérillon qui ſera en liberté, tendra à tourner de gauche à droite ; & effectivement elle tournera en ce ſens par ſa ſeule élaſticité, en faiſant tourner avec elle le crochet mobile de l'émérillon.

De même, le ſecond fil ayant été tors de droite à gauche, la partie de ce fil compriſe entre le toupin & l'émérillon, tendra auſſi à ſe détortiller & à tourner de gauche à droite ; & effectivement elle tournera dans ce ſens par ſa ſeule élaſticité, en faiſant tourner le crochet mobile de l'émérillon.

Les deux fils tourneront donc dans le même ſens, & s'ils n'étoient pas réunis l'un à l'autre, s'ils étoient attachés à deux émérillons ſéparés, ils ne feroient que ſe détordre ; mais comme ils ſont attachés au même crochet, & qu'ils ne peuvent pas tourner autour d'un même axe ſans ſe rouler l'un ſur l'autre, les deux fils par leur ſeule élaſticité, par l'effort qu'ils font pour ſe détordre, ſe roulent l'un ſur l'autre & ſe tordent de nouveau, mais dans un ſens oppoſé à celui dans lequel ils avoient été tortillés ſéparément, de ſorte que la ficelle, ou le bitord, ſe trouve tortillée dans un ſens oppoſé à celui des fils qui la compoſent.

Par ce que nous venons de dire, on voit premièrement que la portion des fils qui eſt entre le toupin & la roue, perdroit tout ſon tortillement, ſi le cordier n'avoit pas ſoin de faire tourner la roue à meſure qu'il en approche le toupin.

Secondement, ſi l'on voit qu'une corde conſtruite, comme nous venons de l'expliquer, reſte ſans perdre de ſon tortillement, on ne doit pas penſer que les fils ayent perdu pour cela toute leur élaſticité.

Les fils reſtent tortillés, & il a été prouvé par l'expérience, que cette diſpoſition des fils leur donnoit un certain degré de force élaſtique qui tend à agir par une ligne hélice, dont la direction eſt oppoſée à celle du tortillement, par exemple, de gauche à droite ſi le tortillement des fils a été de droite à gauche ; c'eſt cette force que les fils ont pour ſe tortiller, qui les fait ſe rouler l'un ſur l'autre, en faiſant une corde qui eſt tortillée dans un ſens oppoſé à celui du tortillement des fils, c'eſt-à-dire, de gauche à droite ; voilà donc deux forces antagoniſtes qui ſe contrarient, ce qui fait que tout demeure dans le même état quant au tortillement ; effectivement, qui eſt-ce qui fait le tortillement d'une corde ? c'eſt, comme on vient de le voir, l'élaſticité des fils ou l'effort qu'ils font pour ſe détordre ; or cette élaſticité des fils augmente à meſure qu'ils ſont plus tortillés ; donc la corde doit être d'autant plus tortillée de gauche à droite, que les fils l'auront plus été de droite à gauche.

En un mot, le tortillement des fils doit augmenter néceſſairement leur élaſticité ; l'effet qui doit réſulter de cette élaſticité, c'eſt de détordre les fils ; cet effet ne peut s'opérer ſans que les fils ſe roulent les uns ſur les autres, c'eſt-à-dire, ſans qu'ils ſe *commettent*, ſans qu'ils forment une corde ; mais comme le tortillement des fils diminue à proportion que la pièce ſe *commet*, & qu'il faut plus de force pour beaucoup tordre deux fils l'un ſur l'autre, que pour les tordre peu, il s'enſuit que la puiſſance, qui eſt l'élaſticité des fils, diminue à meſure que la réſiſtance, qui eſt l'effort qu'il faut pour rouler les fils l'un ſur l'autre, augmente ; quand cette réſiſtance eſt égale à la puiſſance, tout reſte en équilibre.

Ainſi quand nous voyons qu'une corde bien *commiſe* reſte ſans ſe détortiller, c'eſt parce que les forces dont nous venons de parler, ſont en équilibre.

Il y a des cordiers qui après avoir *commis* une corde, l'accrochent par le bout qui tenoit à l'émérillon, au crochet d'un rouet, & lui donnent plus

de tortillement qu'elle n'en avoit pris d'elle-même par l'élasticité des fils, ce tortillement se perd comme celui des fils, & pour la même raison ; il est donc inutile de le donner à la corde ; je dis plus, il est nuisible en certains cas, & toujours préjudiciable à la bonté de la corde, comme nous le ferons voir dans la suite : quoiqu'il en soit, une corde bien faite doit être regardée comme deux ressorts d'égale force, qui, agissant l'un contre l'autre, ne produisent aucun effet, mais c'est toujours aux dépens des parties à ressort, ce que nous expliquerons après avoir parlé de la fabrique des différentes cordes.

Différence du bitord avec le fil retord ordinaire. Par l'idée que nous venons de donner du bitord, on pourroit le regarder comme un gros fil retors, & alors on diroit : puisqu'on n'augmente pas le tortillement ou l'élasticité du fil qu'on retord, il est donc superflu d'augmenter celle des fils qu'on destine à faire du bitord, il suffiroit de tortiller l'un sur l'autre deux fils de carret pour faire du bitord, comme il suffit de tortiller l'un sur l'autre deux fils fins pour en faire du fil retors.

Il y a la même différence entre un fil retors & du bitord, qu'il y a entre un fil & une ficelle, la ficelle ou le bitord conserve son tortillement à cause de l'effort que les fils élastiques font pour se détortiller ; au contraire le fil retors ou non reste d'autant mieux tortillé, que les brins de chanvre qui le composent, ont plus perdu de leur élasticité.

Si on prend deux pelotes de fil vieux filé, peu tortillé & bien sec, si on les retord en cet état, & que sur le champ on coupe des aiguillées de ce fil, on les verra bientôt se séparer ; aussi les fileuses agissent bien différemment ; elles mouillent beaucoup leur fil, elles font perdre ainsi au chanvre qui le compose, son élasticité, il s'attendrit, elles le retordent en cet état, & le laissent bien sécher sans lui permettre de se détordre ; alors les brins de chanvre qui ont pris le pli que le rouet leur a donné, le conservent & ne peuvent le perdre sans un effort particulier ; les filamens du chanvre dans cette occasion doivent être regardés comme des morceaux de bois qu'on mettroit tremper dans l'eau, auxquels on donneroit une courbure, & qu'on conserveroit du tems dans cette situation contrainte, ils resteroient courbes & capables de résister aux efforts qu'on feroit pour leur faire reprendre leur premiere figure.

Il seroit à souhaiter qu'on pût travailler de même le fil de carret ; mais cela ne se peut pratiquer que sur du fil fin, & fait avec du chanvre fort affiné & peu élastique ; au lieu que le fil de carret est fait avec du gros chanvre, qui a beaucoup d'élasticité, & dont toutes les parties sont comme autant de ressorts qui, tendant tous à se redresser, produisent ensemble un effort assez considérable. Enfin il y auroit de l'inconvénient à mouiller le fil de carret comme on fait le fil fin qu'on retord ; les raisons en sont rapportées au mot *filer* ; ainsi pour avoir du bitord, il ne suffit pas de retordre du fil, il le faut *commettre* ou en faire de la ficelle, ce qui est la même chose, & c'est ce que je m'étois proposé de prouver.

Que le chanvre mou doit être un peu plus tortillé que le dur. Il vient d'être prouvé que le ressort des fils est nécessaire pour *commettre* du bitord, & qu'il seroit impossible d'en *commettre* avec des fils qui ne seroient pas plus élastiques que le sont des fils de plomb : si l'on étoit assez heureux pour avoir de tels fils, on en feroit un fil retors, mais non pas une ficelle ou du bitord, ce qui fait deux choses très-différentes ; car deux fils de plomb roulés l'un sur l'autre, ne restent en cet état que par l'inertie du métal, qui fait qu'il faudroit autant de force pour séparer ces deux fils, qu'on en avoit employé pour les réunir ; mais les fils qui composent les cordes, restent réunis à l'occasion d'une force expresse, d'une force de ressort qui tend continuellement à les rouler les uns sur les autres. Nous ne pouvons pas assez détruire la force élastique du chanvre pour en faire des fils qui restent unis par la force de l'inertie de la matière qui les forme ; il faut donc profiter de la force élastique pour faire qu'ils restent tortillés, l'élasticité des fils est donc nécessaire pour faire une corde de chanvre ; delà il s'ensuit qu'il faut d'autant plus tordre le carret, que le chanvre dont il est composé est moins élastique, je m'explique : il y a des chanvres si roides, si ligneux, qu'ils acquièrent beaucoup d'élasticité par le moindre tortillement ; au contraire il y en a de si mous, qu'il les faut tortiller davantage pour leur faire acquérir l'élasticité qui leur est nécessaire pour se *commettre*.

Nous prouvons au mot *filer*, & nous le prouverons encore plus exactement à celui-ci, que le tortillement produit une tension qui diminue beaucoup la force des fils, ce qui fait appercevoir, 1°. qu'il faut moins tordre tous les fils qu'on ne le fait ordinairement, & seulement autant qu'il est nécessaire pour que la corde reste *commise* quand elle sera abandonnée à elle-même ; 2°. qu'on est obligé de perdre un peu de l'avantage des chanvres mous & peu élastiques, pour en faire du bitord ou des cordes qui ne se détortillent point ; je dis un peu, parce que toutes nos expériences prouvent que malgré cela ce sont les chanvres mous qui sont constamment les meilleures cordes ; mais on doit sentir présentement qu'en profitant adroitement de l'élasticité des chanvres durs pour les tordre beaucoup moins que les chanvres mous, on en pourra tirer un parti un peu plus avantageux que si, comme on le fait ordinairement, on tordoit autant ces chanvres durs que les mous : ainsi on doit conclure qu'il faut tordre d'autant moins les fils, que le chanvre est plus dur & élastique.

Il est avantageux de commettre le fil en bitord sitôt qu'il est filé. Assurément un morceau de bois qu'on a laissé longtems plié, perd d'autant plus de son ressort, de l'effort qu'il fait pour se redresser, qu'il a resté plus longtems plié ; de même le fil de carret tend d'autant moins à se redresser, qu'il a resté plus longtems sur les tourets, avant que d'être commis en bitord. Il faut que ce fil ait une certaine

force élastique pour être *commis* en bitord; il est donc nécessaire que le cordier torde plus un fil de carret vieux filé, qu'un nouveau, pour réparer la force élastique que le vieux fil a perdue : or plus on tord un fil, plus on l'affoiblit, ce qui fait voir qu'il y a de l'avantage à convertir en bitord le fil carret sitôt qu'il est sorti des mains des fileurs, pour profiter de l'élasticité qu'il a acquise par cette première opération.

Pour faire de bonnes cordes il faut que les fils ou les faisceaux de fils qu'on doit commettre ensemble, soient de même grosseur, de même roideur, aussi tendus & autant tortillés les uns que les autres. Nous avons insisté plusieurs fois sur la nécessité qu'il y avoit pour faire une bonne corde, que les fils fussent de même grosseur, également tortillés, également élastiques, de même longueur &c.

Pour en donner la raison, considérons ce qui arriveroit si deux fils étoient tendus inégalement; assurément celui qui seroit le moins tendu se rouleroit sur l'autre, qui se prolongeroit de toute sa longueur, ce qui seroit une corde très-défectueuse, parce que quand on viendroit à la charger, le fil demeuré presque droit, porteroit tout le poids, pendant que le fil qui l'entortille ne souffriroit presqu'aucun effort.

Quand un des deux fils sera plus menu que l'autre, ce sera le fil menu qui se roulera sur l'autre; quand un des fils sera d'un chanvre doux, & l'autre d'un chanvre rude, ce sera le fil de chanvre mou qui enveloppera celui du chanvre dur.

Quand un des fils sera plus tortillé que l'autre, il sera enveloppé par le moins tortillé; le même défaut subsistera donc dans tous ces cas; il sera seulement plus ou moins considérable, à proportion qu'il y aura plus de différence entre les deux fils, ce qui prouve combien un cordier doit être attentif à rendre ses deux fils les plus égaux qu'il lui sera possible.

De la façon de commettre de menus cordages composés de trois fils, tels que le lusin, le merlin & les lignes de loc & à tambour. On a quelquefois besoin de cordages un peu plus gros que le bitord, que l'on pourroit faire avec des fils plus gros; mais alors ils ne seroient pas si bons; nous avons prouvé au mot *filer*, qu'on augmentoit la force des cordages en diminuant la grosseur des fils; si donc l'on a besoin de cordages seulement plus gros d'un tiers que le bitord, on les fera avec trois fils de carret de la façon que nous allons l'expliquer.

De la fabrique du merlin. Quand un cordier veut faire du merlin *d*, (*fig.* 370.) qui est composé de trois fils, après avoir tendu un fil depuis le crochet du rouet, jusqu'au crochet de l'émérillon, il lui reste à étendre de même les deux autres fils, & pour le faire avec plus de diligence, il prend ordinairement un fil sur le touret *e*, & il le passe sur un petit rouet de poulie qui est monté dans un crochet qui lui sert de chape, comme on le voit en *f*, puis il l'attache au crochet de la molette.

Tout étant ainsi disposé, il va en tenant le croc à poulie, car c'est ainsi qu'on appelle l'instrument *f*, il va, dis-je, passer la portion du fil qui étoit sur le touret *e*, dans un crochet de l'émérillon.

Enfin il revient au touret *e*, il coupe son fil d'une longueur convenable, il l'attache au troisième crochet, & sa corde est ourdie.

Alors le cordier prend le toupin qui a trois rainures, au lieu que celui qui a servi au bitord n'en avoit que deux; il le place entre les fils auprès de l'émérillon, fait tourner la roue du rouet, & *commet* sa corde a trois fils de la même manière que nous avons dit qu'il *commettoit* le bitord.

Il est clair que pour bien ourdir toutes sortes de cordes, il n'est question que d'étendre bien également les fils qui les composent, & qu'on peut y parvenir de bien des façons différentes.

Mais nous avons supposé que le cordier se servoit dans l'occasion présente du croc à poulie *f*, parce que nous donnons la préférence à cet instrument qui est fort simple & très-commode, sur-tout quand on ourdit de petites cordes; nous parlerons des autres pratiques qui sont en usage dans les corderies.

Qu'il y a de l'avantage à employer trois fils fins au lieu de deux gros, pour faire des ficelles formées d'une même quantité de chanvre. Nous avons déjà indiqué ci-dessus quelques-uns des avantages qu'il y a à faire des ficelles avec trois fils ordinaires plutôt qu'avec deux plus gros, insistant principalement sur ce que la finesse des fils est avantageuse à la force des cordes; nous ajouterons ici qu'une corde qui est faite avec trois fils ordinaires, est plus unie que celle qui le seroit avec deux fils plus gros; cet avantage est plus sensible & plus important pour les grosses cordes, que pour celles qui sont menues; c'est pourquoi nous remettons à en parler dans les articles suivans.

Mais supposons qu'on *commette* ensemble deux fils de différente couleur pour en faire du bitord, ou trois pour en faire du merlin; nous supposons encore qu'il y a égalité de matière dans ces deux ficelles; que chacune, par exemple, est composée de six filamens pareils, & que toute la différence consiste en ce que chaque fil du bitord est composé de trois filamens, & que chaque fil du merlin ne l'est que de deux; on appercevra sensiblement que les révolutions de chacun de ces fils, du fil blanc, par exemple, sont bien plus fréquentes dans le bitord que dans le merlin. Ce fil fait donc plus de révolutions dans le bitord que dans le merlin, & il sera prouvé dans la suite que le fil est d'autant plus fort, qu'il fait moins de révolutions, considérant seulement la direction des fibres résistantes; mais outre cela, puisqu'en *commettant* ces deux ficelles, les fils du bitord font trois hélices, & que ceux du merlin n'en font que deux dans la même longueur, il faut que les deux fils du bitord soient tordus comme trois, pendant que les trois fils du merlin le seront comme deux; car les fils doivent être tortillés proportionnellement au nombre

des hélices qu'ils doivent faire dans le même espace, afin qu'ils aient assez d'élasticité pour rester dans l'état où on les a *commis*.

On suppose que la tension des filamens est proportionnelle au tortillement des fils; les trois filamens de chaque fil du bitord auront chacun 3 d'élasticité, ou 3 de tension, ainsi l'élasticité ou la tension des trois filamens de chaque fil du bitord sera 9, ce qui fait 18 pour l'élasticité totale des deux fils ou de la somme des filamens du bitord.

Dans le merlin chacun des trois étant tortillé comme deux, chaque filament aura 2 d'élasticité ou de tension; chaque fil composé de deux filamens sera donc élastique ou tendu comme 4, & les trois fils du merlin seront ensemble élastiques ou tendus comme 12; donc l'élasticité ou la tension de la somme des filamens du bitord sera à l'élasticité ou à la tension de la somme des filamens du merlin, comme 18 est à 12, ou comme 3 est à 2.

Ainsi, indépendamment de toute autre considération, il paroît qu'on peut conclure, qu'à quantité de chanvre égale, le merlin doit être plus fort que le bitord, sans prétendre néanmoins que ce soit toujours exactement suivant le rapport que nous venons d'établir; nous pourrions encore faire appercevoir d'autres avantages que le merlin ou les ficelles à trois fils ont sur le bitord ou les ficelles à deux fils, en comparant la différente direction des fils qui est plus avantageuse dans le merlin que dans le bitord, ou la quantité de filamens de chanvre qui résistent plus uniformément dans le merlin que dans le bitord; mais comme toutes ces considérations deviendront plus sensibles quand nous parlerons des grosses cordes, nous y renvoyons le lecteur.

Qu'on substitue au poids qui doit tenir les fibres tendues, différens autres moyens. Nous avons dit au commencement de cet article qu'on attachoit un poids à l'anneau de l'émérillon, qui tenoit toujours les fils dans une égale tension, & que ce poids remontoit le long de la fourche sur laquelle les cordons de l'émérillon passent, à proportion que le tortillement faisoit raccourcir les fils ou la corde; il est bon de faire remarquer que pour les petits cordages dont nous venons de parler, c'est le plus souvent un jeune garçon *g*, (*fig.* 370.) qui en se faisant une ceinture de ce cordon qui tient à l'anneau de l'émérillon, roidit contre la corde & n'avance vers le rouet qu'à mesure que la corde se raccourcit, ce qui suffit pour les petites cordes dont nous venons de parler, mais pour les cordes plus grosses, il faut une force capable d'une plus grande résistance; nous en parlerons dans l'article suivant.

Des noms & des usages des petits cordages qu'on commet de la façon qu'il vient d'être expliqué. Du bitord. Nous avons déjà dit que deux fils commis ensemble, font ce qu'on nomme du bitord; il y en a de deux sortes, du fin & du grossier. Le principal usage qu'on fait du bitord, est de fourrer les cordages, c'est-à-dire, de les couvrir entièrement avec du bitord qu'on roule autour, pour empêcher que le frottement ne les endommage, ou que l'eau ne les pénètre si aisément; cela fait qu'on emploie de gros bitord quand on fourre de gros cordages, & qu'on en emploie de fin quand on fourre des cordages menus.

Comme le bitord est presque toujours employé à des usages qui n'exigent point qu'il ait beaucoup de force, on a coutume de le faire avec du second brin.

Presque tout le bitord est goudronné, car on ne laisse en blanc que celui qu'on emploie à garnir les cadres, ou à former les bourrelets dont on garnit l'avant des canots & des chaloupes, pour les défendre du dommage qu'ils pourroient souffrir à l'occasion des fréquens abordages où ils sont exposés.

Au reste, on plie tout le bitord en paquets qui ont vingt-cinq brasses de longueur; on le *commet* tout en blanc, & quand on veut le goudronner, on le trempe dans la cuve du goudron.

Du lusin. Le lusin est un vrai fil retors, c'est-à-dire, qu'il est fait avec deux fils de premier brin simplement tortillés l'un avec l'autre, & non pas *commis*; on le goudronne en le trempant dans le goudron, ce qui l'empêche de se détordre.

On s'en sert ordinairement pour arrêter le bout des manœuvres qui sont coupées, quand elles ne sont pas fort grosses.

Du merlin. Le merlin, comme nous l'avons dit, est fait avec trois fils de premier brin *commis* ensemble.

Il sert à arrêter le bout des manœuvres coupées, quand elles sont un peu grosses.

On ne conserve que peu de merlin en blanc, qui sert pour les manœuvres qui ne sont point goudronnées.

Du fil de voile. Nous ne pouvons pas nous dispenser de dire quelque chose du fil de voile, qui n'est qu'un bon fil retors; voici comme on le fait. On prend du chanvre plus fin & mieux peigné qu'on n'a coutume de le faire pour les autres manœuvres.

L'ouvrier fait deux fils fins de vingt brasses chacun.

Sitôt que ces deux fils sont faits, il les attache à une autre molette du même rouet où il file, mais qui est disposée de façon que la corde de boyau fait tourner la molette qui retord dans un sens opposé à celui des molettes où l'ouvrier file.

Pendant que ces deux fils se *commettent* ensemble, l'ouvrier en fait deux autres; ainsi le même ouvrier file & *commet* en même-tems.

Je dis qu'il *commet* & non pas qu'il retord, parce que les deux fils qui ne viennent que d'être filés, ont un peu de force élastique qui les engage à se rouler l'un sur l'autre.

Ces deux fils qui avoient vingt brasses, se raccourcissent de quatre brasses; le fil n'a donc plus que seize brasses de longueur, ce qui fait un cinquième de raccourcissement.

Quand on a *commis* une certaine quantité de ce fil, on le lisse pour qu'il passe mieux dans la toile,

car l'usage de ce fil est de servir à assembler les lez de toile dont on fait les voiles.

Récapitulation. Nous avons rapporté dans cet article comment les cordiers s'y prennent pour faire du bitord; nous avons expliqué par des raisons tirées de la méchanique, pourquoi les cordes bien *commises* ne se détortillent pas quand elles sont abandonnées à elles-mêmes, comme le font les fils.

Nous avons établi en quoi consiste la différence qu'il y a entre le fil retors ordinaire & le bitord.

Nous avons prouvé que le chanvre qui est mou & simple, avoit besoin d'être un peu plus tortillé que celui qui est plus dur.

Nous avons fait remarquer qu'il est avantageux de convertir en bitord le fil si-tôt qu'il est sorti des mains des fileurs.

Nous avons prouvé que pour faire de bonnes cordes, il faut que les fils ou les faisceaux de fils qu'on doit *commettre* ensemble, soient de même grosseur, de même roideur, également tendus, & aussi tortillés les uns que les autres.

Nous avons expliqué ensuite la façon de *commettre* le merlin, qui est composé de trois fils.

Nous avons fait observer qu'il étoit plus avantageux de *commettre* une corde avec trois fils fins, qu'avec deux gros, & nous avons établi cette vérité par plusieurs raisons: néanmoins elle se trouvera confirmée dans les articles suivans.

Maintenant qu'on a une idée assez exacte, quoique générale, de la façon de fabriquer toutes sortes de petits cordages, nous allons dans l'article suivant examiner ce qui regarde les cordages plus gros.

Les journées des commetteurs sont dans les ports depuis quatorze sols, jusqu'à vingt-quatre.

SECOND ARTICLE.

AUTRE ATELIER DE COMMETTEURS.

De la fabrique des aussières à trois torons. Tout cordage qui est fait en deux opérations, c'est-à-dire, qui est *commis* après qu'on a donné aux fils un degré convenable d'élasticité par le tortillement, s'appelle, dans les corderies, des *aussières*, ou des cordages en aussière, ainsi le bitord & le merlin sont, exactement parlant, des aussières; mais pour faire des cordages plus gros que ceux dont nous venons de parler, on réunit ensemble plusieurs fils qui forment des faisceaux; on tord à part chacun de ces faisceaux, comme nous avons dit qu'on tordoit les deux fils qui font le bitord, & les trois qui font le merlin; ces faisceaux ainsi tortillés s'appellent des *torons*; de sorte qu'une corde qui seroit composée de deux faisceaux, s'appelleroit une aussière à deux torons; si elle est composée de trois faisceaux, on l'appelle une aussière à trois torons; celle qui est faite avec quatre faisceaux, s'appelle une aussière à quatre torons, &c. Nous nous proposons dans cet article de traiter uniquement de la fabrique des aussières à trois torons.

Comme les cordages en aussière sont d'un grand usage dans la marine, on en fait de plusieurs grosseurs différentes; car il y en a depuis un pouce de circonférence, jusqu'à plus de douze.

Les plus petits s'appellent des *carenteniers*, & il y a encore de ces carenteniers, de différente grosseur, puisque les uns sont composés seulement de six fils, d'autres le sont de neuf, d'autres de douze, & d'autres de dix-huit. On fait dans l'armement des vaisseaux une grande consommation de ce genre de cordage, qu'on emploie à quantité d'usages différens.

Les aussières plus grosses se distinguent par les usages auxquels elles sont destinées; c'est pourquoi on appelle les unes des *garands de caliornes*, des *garands de palans*, des *rides*, des *francs-funins*; d'autres des *itagues*, des *haubans*, &c.; & quand ces cordages n'ont point de destination précise, on les appelle simplement des *aussières*.

Comme tous ces cordages se fabriquent de la même manière, il seroit superflu d'entrer pour le présent dans un plus grand détail des noms qu'on leur donne, & de leurs usages.

De la fabrique des petits carenteniers. Il nous suffira de faire remarquer que dans les corderies du Roi où l'on a de grands rouets, on *commet* ordinairement les carenteniers à six & à neuf fils, de la même façon que le merlin, excepté qu'en ourdissant les carenteniers à six, on accroche deux fils à chacun des trois crochets du rouet, ce qui fait en tout six fils, & pour les carenteniers à neuf fils, on attache trois fils à chaque crochet, ce qui fait neuf fils.

Comme ces carenteniers se travaillent de même que le merlin, à cela près que lorsque les fils sont ourdis, on les tord pour les *commettre* dans un sens opposé à celui du tortillement des fils, nous ne nous y arrêterons pas davantage; mais nous détaillerons le plus exactement qu'il nous sera possible, la fabrique des autres aussières de toute grosseur, qu'on est obligé de *commettre* sur le chantier; & pour y parvenir, il faut commencer par prendre une idée de l'atelier des commetteurs, & des différens instrumens qu'on y emploie.

Disposition générale de l'atelier des commetteurs. L'atelier des commetteurs est, comme celui des fileurs, (*Voyez* FILER.) une galerie longue de deux cents brasses, ou de mille pieds, large de six à sept brasses, ou de trente à trente-cinq pieds. Aux deux bouts de cette galerie sont posés les supports des tourets qui sont disposés de différente façon.

Des supports des tourets. On sait que le fil de carret est conservé dans les magasins sur des tourets, (*Voyez* FILER.); on en tire la quantité dont on juge avoir besoin, & on les dispose sur des supports, de façon qu'ils puissent tourner tous à la fois sans se nuire les uns aux autres, afin que quand on veut ourdir une grosse corde, au lieu de faire autant de fois la longueur de la corderie qu'on veut réunir de fils ensemble, six fois, par exemple, si l'on a intention de faire un carentenier à six fils, on puisse, en prenant six bouts de fils

sur six tourets différens, ourdir sa corde tout d'une fois.

C'est dans cette intention qu'on dispose au bout de la corderie les tourets sur des supports, qui sont quelquefois posés verticalement, & d'autres fois horisontalement; pour cela on pose à bas sur le plancher & par le travers de la corderie, une grosse pièce de bois carrée, dans laquelle on assemble un nombre de pieds droits *A A* (*figure* 354.) plus ou moins, selon la largeur de la corderie; le bout d'en haut de ces pieds droits est assemblé dans une autre pièce de bois carrée qui tient aux solives de la corderie; les pieds droits *A A*, sont entaillés dans leur épaisseur, comme on le voit en *B*, & c'est dans ces entailles qu'on pose les essieux des rouets.

Moyennant cette disposition, l'on peut réunir ensemble les bouts de plusieurs fils, & les étendre ainsi de toute la longueur de la corderie.

Dans beaucoup de corderies, on les établit d'une autre façon plus solide & plus commode; il faut imaginer deux assemblages de charpente *C C*, qui sont posés l'un sur l'autre, de telle sorte que l'un repose sur le sol de la corderie, & que l'autre soit posé au-dessus, étant plus élevé de trois ou trois pieds & demi; on place entre ces bâtis de charpente les tourets debout, ou verticalement, & on les assujettit dans cette situation avec la broche qui leur sert d'essieu.

De cette façon tous les tourets peuvent tourner ensemble, & on peut d'une seule fois étendre plusieurs fils de toute la longueur de la corderie; on ordonne seulement à quelques petits garçons de se tenir auprès des tourets, pour empêcher, avec un bâton qu'ils appuyent dessus, que les tourets qui sont trop déchargés de fil ne tournent trop vîte & ne mêlent leur fil.

J'ai dit au mot *Filer*, qu'il y avoit des tourets bien plus grands les uns que les autres, & de l'inconvénient à les avoir trop grands, parce que lorsqu'ils sont fort chargés de fil, l'effort qu'il faut pour les faire tourner, fait quelquefois rompre les fils; ainsi il est à propos d'éviter cet inconvénient, qui sera plus préjudiciable pour les fils peu tortillés & fins, que pour ceux qui sont plus tortillés & plus gros.

Description du chantier à commettre. Pour la description du chantier à *commettre*, *Voyez ce mot*, CHANTIER.

Description des manivelles. Ces manivelles sont de fer & de différente grandeur proportionnellement à la grosseur du cordage qu'on *commet*; *G* (*fig.* 353, dans la cartouche.) en est la poignée, *H* le coude, *I* l'axe, *L* un bouton qui appuie contre la traverse *E* du chantier, *M* une clavette qui retient les fils qu'on a passés dans l'axe *I*.

On tord les fils qui sont attachés à l'axe *I*, en tournant la poignée *G*, ce qui produit le même effet que les molettes; plus lentement à la vérité: mais puisqu'o[illegible] besoin de force, il faut perdre sur la vîtesse [illegible] d'autant plus qu'on a plus besoin d[illegible] ourquoi on est plus longtems à *commettre* de gros cordages, où l'on emploie des grandes manivelles, qu'à en *commettre* de médiocres, où il suffit d'en avoir de petites.

Description du carré. Pour la description du carré, *Voyez ce mot*, CARRÉ.

Du chariot du toupin. Nous avons dit dans l'article du bitord ce que c'est que le *toupin*, & nous avons parlé de son usage; nous ne répéterons point ici ce que nous avons dit pour la description du chariot de toupin. *Voyez* CAROSSE.

Des chevalets. Cet instrument *V*, (*fig.* 353.) qui est d'un grand usage dans les corderies, est néanmoins très-simple; c'est un tréteau dont le dessus est armé de distance en distance de chevilles de bois.

Ces chevalets servent à soutenir les fils quand on ourdit des cordes, & à supporter les pièces pendant qu'on les travaille; nous en parlons au mot *Filer*, ainsi nous ne nous y arrêterons pas davantage.

Des manuelles ou gatons. Il y a encore dans les corderies de petits instrumens qui aident à la manivelle du carré *P*, à tordre & à *commettre* les cordages qui sont fort longs; à Rochefort on appelle ces instrumens des *gatons*; mais nous les nommerons avec les Provençaux, des *manuelles*, à cause de leur usage, quoiqu'ils imitent un fouet *X*, étant composés d'un manche de bois & d'une corde.

Pour s'en servir, l'ouvrier *Y*, entortille diligemment la corde autour du cordage qu'on commet, & en continuant à faire tourner le manche autour du cordage, il le tord.

Quand les cordages sont fort gros, on met deux hommes *Z*, sur chacune de ces manuelles; & alors la corde *&*, est au milieu de deux bras de levier: ainsi cette manuelle double est un bout de perche de trois pieds de longueur, estropée au milieu d'un bout de carentenier mou & fléxible qui a une demi-brasse de long.

Des palombes ou hélingues. L'épaisseur du toupin, l'embarras du chariot, l'intervalle qui est nécessairement entre les manivelles, & plusieurs autres raisons, font que les cordages ne peuvent pas être commis jusqu'auprès du chantier; on perdroit donc, toutes les fois qu'on commet un cordage, une longueur assez considérable de fils, si on les accrochoit immédiatement à l'extrémité des manivelles; c'est pour éviter ce déchet inutile qu'on attache les fils au bout d'une corde en double, *K*, qui s'accroche de l'autre bout à l'extrémité *F* de chaque manivelle, où elle est retenue par la clavette *M*; c'est ce bout de corde qu'on appelle une *palombe* ou une *hélingue*.

Ces palombes servent très-longtems & économisent des bouts de cordages qui, dans le courant de l'année, feroient une consommation inutile, & néanmoins considérable.

Détail des différentes opérations qui sont nécessaires pour faire un cordage en aussière à trois torons. Maintenant que l'on connoît la disposition de l'atelier des commetteurs & les instrumens qu'on y emploie, il faut expliquer comment on fabrique

les aussières; on commence par ourdir les fils dont on fait trois faisceaux ou longis, que l'on tord ensuite pour en faire les torons, & enfin on commet ces torons pour en faire des cordages; nous allons décrire ces trois manœuvres chacune en particulier.

Des conditions nécessaires pour bien ourdir les cordages. Pour bien ourdir un cordage, il faut 1°. étendre les fils; 2°. leur donner un égal degré de tension; 3°. en joindre ensemble une suffisante quantité; 4°. enfin leur donner une longueur convenable relativement à la longueur qu'on veut donner à la pièce de cordage.

De la façon d'étendre les fils. Lorsqu'il s'agit d'ourdir un cordage de vingt-un pouces de grosseur ou de circonférence, qui est composé de plus de deux mille deux cens cinquante fils, s'il falloit prendre tous ces fils sur un seul touret, comme nous l'avons dit en parlant du bitord, on seroit obligé de faire quatre mille cinq cens fois la longueur de la corderie, qui a mille pieds de long, ce qui fait quatre millions cinq cens mille pieds, ou soixante & quinze mille toises, c'est-à-dire, trente-sept lieues & demie; il est donc important de trouver des moyens d'abréger cette opération.

C'est pour cela que si la corde n'est pas grosse, le maître cordier fait prendre sur les tourets qui sont établis au bout de la corderie, tous les fils dont il a besoin, il les fait passer dans un crochet de fer *a* (*figure* 354.), qui les réunit en un faisceau, qu'un nombre suffisant d'ouvriers qui se suivent l'un l'autre, prennent sur leur épaule; & tirant assez fort pour dévider ces fils de dessus leurs tourets, ils vont au bout de la corderie, ayant attention de mettre de tems-en-tems ce qu'il faut de chevalets pour que ces fils ne portent point par terre.

Quand l'aussière qu'il veut ourdir est trop grosse pour étendre les fils en une seule fois, les mêmes ouvriers prennent un pareil nombre de fils sur les tourets qui sont établis à l'autre bout de la corderie où est le carré, & ils reviennent au bout où est le chantier, ce qui leur épargne la moitié du chemin, & on continue de la même manière jusqu'à ce qu'on ait étendu la quantité de fils dont on juge avoir besoin.

Enfin il y a des corderies où, pour étendre les fils encore plus vîte, on se sert d'un cheval qu'on attèle aux faisceaux de fils; ce cheval tient lieu de sept à huit hommes, il va plus vîte, & l'opération se fait à moins de frais. Au reste, il n'est question que d'étendre les fils, & chacun pourra choisir le moyen qui lui paroîtra le plus économique & le plus expéditif, suivant les circonstances où il se trouvera.

De la façon de diviser & d'étendre les fils. Quand on a étendu un nombre suffisant de fils, le maître cordier qui est auprès du carré ou au bout de la corderie opposé à celui où est le chantier à *commettre*, fait amarrer la queue du carré avec une bonne corde à un fort pieu *b*, qui est exprès scellé en terre à une distance convenable du carré.

Pour distinguer dans la suite les deux extrémités de la corderie, j'en nommerai une le bout du chantier, & l'autre le bout du carré.

Le cordier fait ensuite charger le carré du poids qu'il juge nécessaire, & passer trois manivelles proportionnées à la grosseur de la corde qu'il veut faire, dans les trous qui sont à la membrure ou traverse du carré.

Tout étant ainsi disposé, il divise en trois parties égales les fils qu'il a étendus, il fait un nœud au bout de chaque faisceau pour réunir tous les fils qui les composent, puis il divise chaque faisceau de fil ainsi lié en deux, pour passer dans le milieu l'extrémité des manivelles, où il les assujettit par le moyen d'une clavette.

Imaginons donc que la quantité de fil qui a été étendu, est maintenant divisée en trois faisceaux qui répondent chacun par un bout à l'extrémité d'une manivelle qui est arrêtée à la traverse du carré; trois ouvriers, & quelquefois six, restent pour tourner ces manivelles, & le maître cordier retourne avec les autres au bout de l'atelier où est le chantier à *commettre*; chemin faisant, il fait séparer en trois faisceaux les fils précédemment réunis, comme il avoit fait à l'extrémité qui est auprès du carré; les ouvriers ont soin de faire couler ces faisceaux dans leurs mains, de les bien réunir, de ne laisser aucuns fils qui ne soient aussi tendus que les autres; & pour empêcher que ces fils ne se réunissent, ils se servent des chevilles qui sont sur l'appui des chevalets.

Quand on a ainsi disposé les fils dans toute leur longueur, & qu'on est rendu auprès du chantier à *commettre*, le maître cordier fait couper les trois faisceaux de fil de quelques pieds plus courts qu'il ne faut pour joindre les palombes, & y fait un nœud; il les fait ensuite tendre par un nombre suffisant d'ouvriers, ou, pour me servir de leur expression, ils font haler dessus jusqu'à ce que le nœud qui est au bout de chaque faisceau, puisse passer entre les deux cordons des palombes.

Quand les trois faisceaux sont attachés d'un bout aux trois manivelles du carré, & de l'autre aux trois manivelles du chantier, un cordier qui désire faire de bon ouvrage, examine, 1°. s'il n'y a point de fils qui soient moins tendus que les autres; s'il en apperçoit quelques-uns, il les assujettit dans un degré de tension pareil aux autres, avec un bout de fil de carret qu'on nomme une ganse; si cette différence tomboit sur un trop grand nombre de fils, il déferoit ou couperoit le nœud, pour remédier à ce défaut.

2°. Il faut que les trois faisceaux soient dans un dégré de tension pareil; il reconnoît ceux qui sont les moins tendus, en se baissant assez pour que son œil soit juste à la hauteur des faisceaux; il voit alors que les moins tendus font un plus grand arc que les autres, d'un chevalet à l'autre; pour peu que cette différence soit considérable, il fait raccourcir le faisceau qui est trop long.

C'est à ce point de perfection que certains cordiers réussissent mieux que d'autres; car il ne faut pas s'imaginer que des fils qui ont quelquefois plus

de cent quatre-vingt-dix brasses de longueur, s'étendent avec autant de facilité que ceux qui n'auroient que quatre à cinq brasses.

Il y a des cordiers qui, pour s'épargner le tâtonnement dont nous venons de parler, font un peu tordre les faisceaux qui sont plus lâches pour les roidir & les mettre de niveau avec les autres; c'est une très-mauvaise méthode; car, comme nous l'avons démontré en parlant du merlin, il est nécessaire que tous les faisceaux aient un tortillement pareil. *Voyez l'article premier.*

Ce qu'on appelle des torons *dans les corderies.* Ces faisceaux de fil ainsi disposés, s'appellent en terme de corderie, des *longis*, & quand on les a tortillés, des *tourons*, ou des *torons*, nous les appellerons de même dans la suite; ainsi une aussière qui ne seroit composée que de deux faisceaux, s'appelleroit une aussière à deux torons; celle qui est composée de trois faisceaux, s'appelle une aussière à trois torons; si elle étoit composée de quatre faisceaux, ou de cinq, ou de six, on l'appelleroit à quatre, à cinq, ou à six torons, &c. Ce sont des termes de l'art qu'il est bon de ne pas ignorer.

Que les fils qui composent un toron éprouvent nécessairement une tension inégale. Ces faisceaux ou longis, comme on le verra dans un moment, doivent être tortillés; examinons donc quelle disposition ces fils prendront par le tortillement. Un ou plusieurs de ces fils occupent le centre ou l'axe d'un toron; ces fils sont enveloppés par un nombre d'autres qui font un orbe plus grand, & ainsi de suite, jusqu'à la circonférence de ce toron. Pour distinguer ces différens orbes de fils, représentant la coupe d'un toron perpendiculairement à son axe, j'appellerai *A* (*figure* 371.) le fil qui est au centre, *B* les fils qui l'enveloppent, ou ceux du premier orbe, *C* ceux du troisième orbe, *D* ceux du quatrième, &c. Or il paroît que quand on tordra ce toron, le fil *A* ne fera que se tordre ou détordre suivant le sens où l'on tordra les torons; il doit être regardé comme l'axe d'un cylindre qui tournera à-peu-près sur lui-même, & autour duquel tous les orbes s'entortilleront.

L'orbe *B* se roulera sur le fil *A*, autour duquel il décrira une hélice; mais comme cet orbe *B* est très-près du centre de révolution du cylindre, il fera très-peu de mouvement; les hélices qui décriront les fils qui composent cet orbe seront très-allongées, parce que le mouvement de ces fils sera très-peu différent de celui qu'éprouve le fil *A*.

Les fils qui composent l'orbe *C*, sont plus éloignés du centre du mouvement, ils décriront une hélice plus courte qui enveloppera l'orbe *B*; les révolutions de cet orbe *C*, seront donc plus grandes que celle de l'orbe *B*, par conséquent les fils de cet orbe se raccourciront plus que l'orbe *B*; on voit par-là que les fils de l'orbe *D*, se raccourciront encore plus que ceux des orbes qui seront plus près du centre *A*: tous les fils qui composent un toron sont donc dans des différens degrés de tension lorsque le toron est tortillé: ils résisteront donc inégalement au poids qui les chargeroit; c'est un défaut qui devient d'autant plus considérable, que les torons sont plus gros & plus tortillés. Pour appercevoir la disposition que prennent les fils dans un toron cylindrique, j'ai étendu trois fils blancs; je les ai recouverts par un nombre suffisant de fils noirs; j'ai tordu ce toron, & je l'ai lié de distance en distance avec des ganses; enfin serrant fortement le toron auprès des ganses, je l'ai coupé en plusieurs endroits de sa longueur, & j'ai toujours trouvé les trois fils blancs au centre; ce qui prouve que dans un gros toron les fils prennent une disposition assez semblable à celle que j'ai supposée dans la *figure* 371; le défaut existe donc, mais il est très-difficile d'y remédier.

Nous avons cependant essayé de le faire en changeant la façon d'ourdir les torons, & nous avions cru y parvenir en les disposant comme la trame d'un ruban, par le moyen de plusieurs crochets rangés en forme de rateau; & pour mieux connoître l'arrangement des fils disposés de cette façon, lorsqu'on viendroit à tordre le toron, nous avons étendu trois fils blancs & à côté douze fils noirs, six de chaque côté. Quand nous sommes venus à tordre ce toron ourdi en ruban, nous avons toujours apperçu les fils blancs qui faisoient des révolutions pareilles à celles des fils noirs; mais cette façon d'ourdir n'est point praticable pour des cordes d'une grande longueur, parce qu'à une petite distance du chantier & du carré, les torons deviennent cylindriques. Néanmoins il nous paroissoit trop important de trouver un moyen de donner un égal degré de tension aux fils qui composent un toron lorsqu'ils seroient tortillés, pour ne pas tenter tous les moyens de procurer aux cordes cet avantage; celui qui se présenta le premier, fut de commencer par donner aux fils du centre des torons, un certain degré de tortillement, puis de les recouvrir par une quantité de fils qui devoient faire l'orbe *B B*, & de les tortiller encore un peu; enfin de recouvrir ces fils par un nombre d'autres qui feroient l'orbe *C C*, & d'achever de donner aux torons tout le tortillement nécessaire.

Nous venons de prouver que dans un toron ordinaire, les fils du centre, ceux de l'orbe *A*, sont beaucoup moins tortillés & par conséquent moins tendus que ceux de l'orbe *B B*, qui les recouvrent, & ceux-ci que ceux de l'orbe *C C*, qui sont plus à la circonférence.

Par la méthode que nous venons d'expliquer, comme les fils de l'orbe *D* sont plus tortillés que ceux de l'orbe *C*, & que les fils de l'orbe *A* sont les moins tortillés de tous, nous espérions que le raccourcissement & la tension de tous les fils d'un toron, seroient mieux répartis que par la méthode ordinaire; mais pour savoir si cette théorie pouvoit être réduite en pratique, il falloit faire les expériences suivantes.

Première expérience. Nous fîmes faire une aussière à l'ordinaire, composée de quarante-huit fils distribués en trois torons, mettant seize pour chaque toron, & nous la fîmes *commettre* au quart.

Nous fîmes faire ensuite, avec pareil nombre des

mêmes fils, une autre aussière suivant la méthode que nous venons d'indiquer; c'est-à-dire, qu'ayant dessein de faire trois torons égaux aux précédens, au lieu d'étendre d'abord les seize fils qui devoient composer chaque toron, nous n'en fîmes étendre que deux qui devoient former l'orbe *B*; nous les fîmes tordre sans démarer le carré, jusqu'à ce qu'ils fussent un peu roidis; nous fîmes ensuite recouvrir ces deux fils, ainsi tortillés, par six autres fils pareils qui faisoient l'orbe *C*, ensorte que par cette seconde opération il y avoit huit fils à chaque toron; nous fîmes tordre aussi-tôt chaque toron sans démarer le carré; & quand ces nouveaux fils eurent acquis un peu de roideur, nous les fîmes recouvrir par huit nouveaux fils qui formoient l'orbe *D*; nous fîmes encore tordre un peu les torons, & ayant démaré le carré, on acheva de donner à chaque toron le degré de tortillement qui convenoit pour en faire une corde.

Il faut remarquer qu'ayant d'abord ourdi deux fils par toron pour former les orbes *A* & *B*, & puis six sur ceux-ci pour former l'orbe *C*, les six fils ne suffisoient pas pour envelopper entièrement les deux premiers ourdis; & que de même les huit fils derniers ourdis de l'orbe *D*, ne suffisoient pas pour envelopper les huit des orbes *A*, *B* & *C*; ce qui est un défaut; au reste, les deux cordes que nous avions à comparer, étoient assez égales; elles étoient faites d'un pareil nombre des mêmes fils; elles avoient même nombre de torons, même tortillement, même grosseur; examinons leur poids & leur force.

Chaque bout de l'aussière ordinaire pesoit, poids moyen, 7 livres 11 onces 5 gros trois quarts. Et leur force moyenne s'est trouvée de 6225 livres.

Chaque bout de l'aussière ourdie suivant la méthode que nous venons d'indiquer, & que nous nommerons *à torons successifs*, pesoit, poids moyen, 7 livres 6 onces 5 gros trois quarts. Et leur force s'est trouvée de 6200 livres.

Remarque. Pour que l'aussière à torons successifs eût porté autant que l'aussière ordinaire, eu égard à leurs poids, la dernière auroit dû porter 6462 livres (*a*); elle n'a porté que 6200 livres, d'où il suit qu'elle est plus foible qu'elle ne devroit être de 262 livres, ou environ d'un vingt-troisième; mais les orbes supérieurs n'ayant pas recouvert parfaitement les orbes intérieurs, nous avons cru devoir répéter cette expérience comme nous allons le rapporter.

Deuxième expérience. Nous avons fait faire une aussière à l'ordinaire, composée de quarante-huit fils distribués en trois torons, & *commise* exactement au tiers.

Nous avons fait faire ensuite, avec un pareil nombre des mêmes fils, une aussière à torons successifs; c'est-à-dire, que devant avoir trois torons, & par conséquent seize fils par toron, nous avons d'abord fait ourdir cinq fils pour chaque toron que nous avons fait tordre sans démarer le carré, jusqu'à ce qu'ils eussent pris un certain degré de tension; ces fils devoient former l'axe de chaque toron, ou les orbes *A*, *B*.

Il est bon de remarquer que ces fils ont d'abord molli, ainsi que dans l'expérience précédente; après quoi ils ont roidi au point que nous désirions; quand ils ont été médiocrement tendus, nous avons fait ourdir onze nouveaux fils pour former les orbes *CD*, recouvrir les orbes *AB*, & former les torons de seize fils chacun.

Nous avons alors fait démarer le carré, & donner le tortillement qui convenoit pour *commettre* cette corde à un tiers.

Nous devons faire observer encore que les onze fils dernièrement ourdis sur chaque toron, ne suffisoient pas pour envelopper parfaitement les cinq premiers; au reste, ces deux cordes étoient tout-à-fait semblables: elles avoient été toutes deux ourdies à trente-six brasses, & réduites à vingt-quatre, avec même charge sur le carré, même grosseur, même nombre de fils: Voyons quels ont été leur force & leur poids.

Chaque bout de l'aussière ordinaire pesoit, poids moyen, 7 livres 15 onces 1 tiers.

Leur force moyenne s'est trouvée de 4566 livres 2 tiers.

Chaque bout de l'aussière à torons successifs pesoit, poids moyen, 8 livres 4 onces 1 tiers.

Leur force moyenne s'est trouvée de 4700 livres.

Remarque. Pour que l'aussière à torons successifs eût porté un poids proportionné à la quantité de matière dont elle étoit composée, en la comparant à l'aussière ordinaire, elle auroit dû porter au moins 4745 livres; elle n'en a porté que 4700, d'où il suit qu'elle est plus foible que la corde ordinaire.

Nous n'avons pas cru devoir nous en tenir à une seule expérience pour éclaircir un fait si important à la corderie, ce qui nous a engagés à faire encore celle que nous allons rapporter.

Troisième expérience. Nous avons fait faire une aussière à l'ordinaire à trois torons, composée de quarante-huit fils, *commise* exactement au tiers, tout-à-fait semblable à celle de la précédente expérience.

Nous avons ensuite fait faire une aussière avec un pareil nombre des mêmes fils, à torons successifs; mais ayant remarqué dans les expériences précédentes que les premiers fils qui formoient les orbes *A*, *B*, n'étoient pas exactement recouverts par les fils qu'on ourdissoit dessus, & qui formoient les orbes *C*, *D*, nous avons jugé qu'il falloit diminuer le nombre des fils du faisceau du centre; c'est pourquoi nous avons d'abord fait ourdir quatre fils pour chacun des trois torons; & quand ils se sont trouvés suffisamment tendus par le tortillement, nous les avons fait recouvrir par douze nouveaux fils; de cette façon chaque toron étoit composé de seize

(*a*) Il y a quelque erreur dans le rapport de cette expérience. *Note de l'Editeur.*

fils, comme dans l'expérience précédente; ce qui nous a donné deux aussières absolument égales, soit par le nombre, soit par la qualité des fils, soit par le tortillement des torons, soit par le *commettage*, soit enfin par leur grosseur: Voyons leur force & leur poids.

Chaque bout de l'aussière ordinaire pesoit 7 livres 15 onces trois quarts, & a porté 4600 livres.

Chaque bout de l'aussière à torons successifs pesoit 8 livres 1 once 1 quart, & a porté 4433 livres un tiers.

Remarque. L'aussière à torons successifs, quoique plus pésante que l'aussière ordinaire, est cependant moins forte.

Nous n'avons pas été surpris de voir dans ces différentes expériences, quelques-unes des aussières à torons successifs bea coup plus fortes que les autres; pour que leur force fût à-peu-près la même dans plusieurs de ces cordages, il seroit nécessaire de parvenir à donner aux fils qui sont au centre, un degré de tortillement proportionnel au tortillement total du toron; car si on les tord trop peu, ils resteront lâches dans le centre des torons, & ne seront pas en état de soulager les fils qui les recouvrent; si au contraire on les tord trop, étant plus tendus que les fils qui les recouvrent, ils auront à supporter la plus grande partie des efforts dont les cordes seront chargées: il faudroit donc trouver un moyen de proportionner le tortillement des différens fils, ensorte que leur tension fût égale; peut-être à force d'expériences parviendroit-on à le trouver & augmenter un peu par ce moyen la force des cordes; mais ce seroit par des précautions trop délicates pour être employées dans d'aussi grandes manufactures que les corderies de la marine.

Le peu de succès de nos premières tentatives ne nous a point rebutés, & appercevant d'autres moyens de remédier aux inconvéniens de la façon ordinaire d'ourdir les cordes, nous avons cru devoir les tenter.

On se souviendra qu'il est question d'empêcher que les fils qui sont au centre des torons, n'entrent dans un plus grand degré de tension que ceux qui sont à la circonférence. Pour ne pas tout-à-fait abandonner le projet que nous avions d'empêcher qu'il ne se trouvât des fils au centre des torons, autour desquels es autres formeroient des révolutions, & pour parvenir à faire décrire à tous les fils des hélices semblables, nous avons imaginé de diviser chaque toron en plusieurs faisceaux qu'on rouleroit les uns sur les autres, en leur donnant le tortillement qui leur est nécessaire pour les *commettre*; de cette façon il ne se trouveroit aucun fil au centre, autour duquel les autres se rouleroient; tous les fils décriroient des hélices à-peu-près semblables, & entreroient dans une égale tension: il reste à savoir si la méchanique de l'opération n'occasionnera pas des défaûts qui obligent de la rejetter: c'est ce qu'on verra par les expériences suivantes.

Quatrième expérience. Nous avons fait filer par un très-bon ouvrier, du fil très-fin qui n'avoit qu'une ligne & demie de circonférence; nous avons pris quarante-cinq de ces fils que nous avons séparés en trois torons, composés chacun de quinze fils; nous avons ensuite divisé chaque toron en trois faisceaux ou longis, qui étoient composés chacun de quinze fils; nous avons ensuite divisé chaque toron en trois faisceaux ou longis, qui étoient composés chacun de cinq fils, & ayant mis un toupin entre les trois longis de chaque toron, nous avons eu trois toupins à faire marcher ensemble; à quoi nous sommes parvenus en les traversant tous trois par une même barre de fer.

Tout étant ainsi disposé, nous avons fait virer les manivelles du carré sans faire tourner celles du chantier. Pendant qu'on tournoit les manivelles du carré, les torons se tortilloient à mesure qu'on faisoit avancer les toupins vers le chantier, & nous remarquions avec plaisir que les fils prenoient une disposition qui paroissoit favorable à la bonté de la corde: quand les torons furent tortillés au point qu'il leur convenoit pour être *commis* à un tiers, on les assembla à l'ordinaire sur une seule manivelle du côté du carré, & ayant placé au milieu d'eux un nouveau toupin, on *commit* l'aussière, que nous nommerons pour la distinguer, *à double torse*.

Nous fîmes faire tout de suite avec quarante-cinq fils pareils une aussière, suivant l'usage ordinaire, à trois torons, & *commise* à un tiers comme la précédente.

Ces deux cordes se trouvèrent absolument semblables; elles étoient faites chacune avec quarante-cinq fils pareils, toutes deux avoient été ourdies à trente pieds & réduites à vingt pour les *commettre* à un tiers, elles avoient toutes deux un pouce trois lignes de grosseur, elles pesoient l'une & l'autre vingt onces: Voyons quelle a été leur force.

La première à double torse a soutenu 1020 livres, & a rompu sous 1030.

La seconde à l'ordinaire a soutenu 930 livres, & a rompu chargée de 940.

Remarque. Dans cette expérience la corde à double torse excède de plus d'un dixième la force de la corde ordinaire; ce qui établit bien l'avantage qu'il y auroit à donner aux fils qui composent les torons, une tension égale: mais avant que de proposer de suivre cette méthode dans les corderies du Roi, il faut examiner si elle est praticable en grand; c'est ce qui nous a déterminés à faire l'expérience suivante.

Cinquième expérience. Nous avons fait faire une aussière à double torse, c'est-à-dire, dont les torons étoient tors au moyen d'un toupin; elle étoit composée de quarante-cinq fils qui ont été distribués en trois torons de quinze fils, & chaque toron ayant encore été divisé en trois longis de cinq fils chacun, nous avons fait passer un toupin entre les longis de chaque toron, ensorte que nous avions trois toupins à conduire en même-tems, à quoi nous sommes parvenus au moyen d'une grande cheville de fer

qui les enfiloit tous trois : nous avons fait tourner les trois manivelles du carré, au moyen de quoi les trois torons se sont tortillés en même-tems ; mais nous remarquâmes que par cette opération, il y avoit nombre de fils qui étoient lâches à la superficie des torons, pendant que d'autres paroissoient beaucoup plus tendus. Cette circonstance ne nous faisoit pas bien présumer de la bonté de cette aussière ; néanmoins elle ne nous empêcha pas de faire conduire les toupins jusqu'à l'autre extrémité des torons, qui se raccourcirent par cette opération de 2 brasses 1 pied.

Nous fîmes ensuite virer sur les manivelles du chantier & sur celles du carré, pour achever de donner aux torons le tortillement qui leur étoit nécessaire pour se *commettre*, & par cette opération ils se raccourcirent encore de 3 brasses 8 pouces.

Ainsi le raccourcissement total des torons étoit de 5 brasses 1 pied 8 pouces.

On réunit ensuite les torons à une seule manivelle au carré ; on plaça un toupin, & en *commettant* la pièce, elle se raccourcit de 2 brasses 3 pieds 4 pouces.

Ce qui fait pour le raccourcissement total 8 brasses.

Les fils avoient été ourdis à 32 brasses, de sorte que la pièce étoit *commise* au quart juste.

Après avoir fait cette corde à double torse, nous en fîmes faire une à l'ordinaire, pour les comparer ensemble ; celle-ci avoit pareillement 45 fils distribués en trois torons ; ils avoient été aussi ourdis à 32 brasses.

L'on avoit donné comme à l'autre, pour tordre les torons, 5 brasses 1 pied 8 pouces.

Et pour les *commettre*, 2 brasses 3 pieds 4 pouces.

Ce qui fait pour le raccourcissement total 8 brasses.

De sorte que cette aussière étoit *commise* juste au quart comme la précédente ; elles avoient toutes deux trois pouces de grosseur ; elles étoient faites avec du fil semblable ; en un mot, elles étoient toutes pareilles : voici quels étoient leur poids & leur force.

Chaque bout de l'aussière à double torse pesoit, poids moyen, 7 livres 1 once 1 gros, & leur force étoit de 5575 livres.

Chaque bout de l'aussière ordinaire pesoit 6 livres 14 onces 7 gros, & leur force a été de 5600 livres.

Remarque. Dans cette expérience la corde à double torse, quoique plus chargée de matière, a été cependant la moins forte.

Il est vrai, comme nous l'avons remarqué, qu'il y avoit des défauts dans cette corde ; mais est-il possible de les éviter dans le travail en grand, sans prendre des précautions trop embarrassantes pour une grande manufacture ? Quoique cela ne nous parût pas possible, à cause de la difficulté qu'il y a à tendre autant les uns que les autres tous les fils d'un toron, & à avoir des fils qui ne soient pas plus tortillés les uns que les autres, nous avons cru néanmoins devoir répéter l'expérience de la façon que nous allons l'expliquer.

Sixième expérience. Nous avons fait une aussière à l'ordinaire, composée de trois torons de seize fils chacun ; ensorte qu'il y en avoit quarante-huit dans la corde ; elle étoit *commise* au quart ; on ourdit les fils à 32 brasses.

Leur raccourcissement fut, savoir, en tordant les torons, de 5 brasses 1 pied 8 pouces.

En les *commettant*, de 2 brasses 3 pieds 4 pouces.

Ainsi la corde étant *commise* au quart, avoit de longueur 24 brasses.

Nous avons fait faire avec un pareil nombre des mêmes fils une aussière à double torse ; elle étoit pareillement à trois torons ; mais chaque toron a été divisé en quatre longis que l'on a réunis sur des toupins, comme on l'a dit dans les précédentes expériences ; chaque longis étoit composé de quatre fils, ce qui fait seize fils par toron, & quarante-huit pour la corde.

Le raccourcissement des fils en rassemblant les longis par le toupin, a été de 3 brasses 2 pieds.

En achevant de tordre les torons, de 1 brasse 4 pieds 8 pouces.

Ce qui fait pour le raccourcissement des torons, 5 brasses 1 pied 8 pouces.

On les a encore raccourcis en *commettant*, de 2 brasses 3 pieds 4 pouces.

Ce qui a donné une aussière de 24 brasses, exactement *commise* au quart.

Elle avoit, comme la précédente, 3 pouces de grosseur ; voici leur poids & leur force.

Chaque bout de l'aussière ordinaire pesoit, poids moyen, 7 livres 11 onces 5 gros trois quarts ; & leur force moyenne a été de 6225 livres.

Chaque bout de l'aussière à double torse pesoit 7 livres 7 onces 2 gros & demi ; & leur force moyenne a été de 5350 livres.

Remarque. Il est aisé de conclure que la corde à double torse est plus foible que l'aussière ordinaire ; il est vrai qu'elle n'étoit pas exempte de défaut ; mais comme on ne pourroit les prévenir par des précautions aisées & praticables en grand, nous avons cru ne devoir pas nous obstiner à perfectionner cette méthode ; ainsi nous croyons qu'il faut s'en tenir à la méthode ordinaire, & nous allons suivre le cordier dans ses autres opérations.

Comment on peut connoître le nombre de fils qu'il faut pour ourdir une corde d'une certaine grosseur. Les maîtres d'équipage fixent, dans les ports, la grosseur que doivent avoir les manœuvres relativement au rang & à la grandeur des vaisseaux ; si le maître cordier les faisoit plus grosses qu'on ne les lui a demandées, elles ne pourroient pas passer dans les poulies, ou elles y passeroient difficilement ; s'il les faisoit plus menues, on pourroit craindre qu'elles ne fussent pas assez fortes : un habile cordier doit donc en ourdissant ses cordages, savoir mettre à chaque toron un nombre de fils suffisant

peu que, quand la corde sera *commise*, elle ait, à très-peu de chose près, la grosseur convenable. Je vais expliquer d'abord quelle est la pratique des cordiers, je rapporterai ensuite d'autres méthodes qu'on peut suivre.

De la jauge du cordier & de son usage. Les cordiers ont une mesure pour prendre la grosseur des cordages; ils la nomment une *jauge*; ce n'est autre chose qu'une lanière de parchemin divisée par pouces & par lignes, qu'on roule & qu'on renferme dans un petit morceau de bois qu'on appelle un *barillet*, parce qu'il est tourné en dessus comme un petit baril; par dedans il est creusé comme un cylindre; la bande de parchemin se roule & se renferme dans cet étui que l'on porte très-commodément dans la poche.

Pratique des cordiers pour parvenir à faire des cordages de la grosseur qu'on leur demande. Ils font tenir par un ouvrier les trois torons réunis ensemble, & quand tous les fils sont bien arrangés & bien serrés les uns contre les autres, ils en mesurent la grosseur, & en concluent celle que la corde aura quand elle sera *commise*; assurément lorsque les torons seront tortillés, les fils dont ils sont composés, seront rapprochés les uns auprès des autres plus que ne le pouvoit faire celui qui les serroit entre ses mains, ainsi occupant moins d'espace, le toron perdra de sa grosseur.

Mais d'un autre côté les torons perdront de leur longueur à mesure qu'on les tortillera, & gagneront en grosseur une partie de ce qu'ils perdront en longueur.

Comme les torons continuent à se raccourcir quand on les *commet*, la corde acquiert par-là plus de grosseur; voilà donc les torons qui doivent, pour une raison, diminuer de grosseur, & qui, pour une autre, en doivent augmenter; ces deux causes qui doivent produire des effets contraires, se compensent à-peu-près l'une l'autre, ou, du moins par l'usage, on sait que ce qui manque à cette compensation, va à-peu-près à un douzième de la grosseur des fils réunis & serrés dans la main.

Ainsi quand un cordier veut faire une aussière de 18 pouces, il donne à la grosseur de ces fils réunis 19 pouces 6 lignes, & par cette seule méchanique, les cordiers arrivent à peu de chose près à leur but; si la corde étoit trop grosse pour l'empoigner & la mesurer tout-à-la-fois, le cordier donneroit à chaque toron un peu plus de moitié de la circonférence de la corde qu'il voudroit *commettre*; ainsi pour avoir une aussière de 18 pouces de circonférence, il donneroit à chaque toron un peu plus de 9 pouces de circonférence; car la proportion des torons avec la grosseur de la corde est à très-peu près comme 57 est à 100.

Néanmoins ils se trompent quelquefois; mais comme ils se font un point d'honneur de fournir les manœuvres de la grosseur qu'on leur a demandée, ils [illegible] bien réparer la défectuosité de leur pra- [illegible] lant moins leur corde s'ils appréhendent qu'elle soit trop grosse, ou en la tordant plus qu'il ne convient, s'ils prévoient qu'elle seroit trop menue; car il faut remarquer, que, jusqu'à un certain point de tortillement, les torons perdent plus de leur grosseur par le rapprochement des fils, qu'ils n'en acquièrent par leur raccourcissement; au lieu que, lorsque la compression est arrivée à ce point, ils perdent très-peu de leur grosseur par le rapprochement des fils, pendant qu'ils en acquièrent par leur raccourcissement.

Mais quand on sera persuadé, que pour avoir une bonne corde, il faut qu'elle n'ait qu'un certain degré de tortillement, on conviendra que les cordiers les affoiblissent beaucoup en augmentant la grosseur des cordes par le tortillement. En effet, pourquoi les maîtres d'équipage exigent-ils qu'on ne leur livre pas des manœuvres plus menues qu'ils ne les demandent? C'est parce qu'ils pensent qu'il leur faut une certaine grosseur pour supporter les efforts qu'elles doivent souffrir. Si en augmentant la grosseur des cordes par le tortillement, on augmentoit en même tems leur force, la pratique des cordiers ne seroit point blâmable; mais comme nous prouverons qu'au contraire on la diminue infiniment, il faut convenir qu'il seroit beaucoup plus avantageux de tenir les manœuvres un peu plus menues, que de leur faire acquérir leur grosseur par le tortillement.

Il y a moins d'inconvénient à diminuer le tortillement; mais enfin il y en auroit en certains cas; ainsi il faut essayer de parvenir à faire les cordes à-peu-près de la même grosseur que le maître d'équipage les a demandées, sans être obligés d'avoir recours aux moyens dont nous venons de parler.

Moyens qu'on peut employer pour faire des cordes assez précisément d'une certaine grosseur. Pour satisfaire à la question dont il s'agit, il faut connoître la grosseur des fils qu'on doit employer, pour parvenir à savoir quel nombre il faut mettre dans chaque toron d'un cordage de telle ou de telle grosseur; or, le moyen est bien simple, car sachant une fois le nombre des fils qu'il y a dans un cordage dont on connoît la grosseur, on peut trouver aisément ce qu'il faudra du même fil pour des cordages de toute autre grosseur, sur-tout s'ils sont *commis* de la même façon, & cela par une simple règle de proportion.

Car comme les cylindres sont entr'eux comme le carré de leurs diamètres ou de leurs circonférences, il faut commencer par carrer la circonférence des cordages; ensuite on multiplie le carré de la grosseur du cordage qu'on ourdit, par le nombre des fils du cordage fait, & divisant ce produit par le carré de la grosseur de ce même cordage, le quotient exprimera le nombre des fils qu'il faut employer pour faire le cordage qu'on desire être d'une certaine grosseur.

Il faut se ressouvenir qu'il n'est question ici que de la grosseur des cordes, sans avoir aucun égard à leur longueur; or il est évident que cette grosseur croît dans la même proportion que le carré du diamètre de la corde, ensorte qu'une corde de diamètre double sera quatre fois plus grosse, une corde de diamètre triple sera neuf fois plus grosse

ou aura neuf fois plus de matière; connoiſſant donc la groſſeur d'une corde & le nombre de ſes fils, ſi on en veut faire d'une autre groſſeur, on aura les trois premiers termes d'une règle de trois, & par leur moyen on trouvera le quatrième, qui indiquera le nombre des fils qu'on doit employer.

Application de la règle. Je ſuppoſe que dans une auſſière de trois pouces à trois torons, il entre 39 fils; il s'agit de ſavoir combien il en faudra pour faire une autre auſſière à trois torons, qui ait 8 pouces de groſſeur. D'abord je carre la groſſeur du cordage commis qui a 3 pouces, & j'ai 9 pouces, parce que 3 multiplié par 3, produit 9; enſuite je carre la groſſeur du cordage à ourdir qui eſt 8, ce qui produit 64; puis je dis, comme 9 eſt à 64, ainſi 39, nombre donné des fils de l'auſſière de 3 pouces, eſt au nombre cherché des fils pour une auſſière de 64; multipliant donc, ſuivant la pratique connue de tous les arithméticiens, les deux termes moyens de la proportion l'un par l'autre, c'eſt-à-dire, dans l'exemple préſent 64 par 39, le produit 2496 étant diviſé par le premier terme qui eſt ici 9, donnera au quotient 277, pour le nombre des fils qu'il faudra pour ourdir le cordage de 8 pouces de groſſeur; enfin on diviſera cette ſomme par 3, qui eſt le nombre des torons de cette auſſière, & on trouvera qu'il doit entrer 93 fils dans chaque toron.

Il eſt à propos de faire remarquer que, quoiqu'il ſoit indifférent de carrer les diamètres ou les circonférences des cordages, le rapport étant toujours le même, il eſt néanmoins mieux d'opérer ſur les circonférences; non-ſeulement parce qu'étant trois fois plus grandes que les diamètres, on aura des meſures plus exactes, mais encore parce que la jauge des cordiers ne donne que la circonférence & non pas le diamètre des cordages.

Quoiqu'il ait paru dans la pratique que les intervalles qui exiſtent néceſſairement entre les torons, croiſſent dans les gros cordages, un peu plus que dans la progreſſion des carrés, parce que de petits torons s'appliquent plus exactement les uns contre les autres que de gros, néanmoins on trouvera que cette règle ne s'écarte pas beaucoup de la vérité, & qu'on en peut faire uſage quand on aura des cordages bien *commis*, & faits d'un fil pareil à celui qu'on ſe propoſe d'employer; mais ſi on n'avoit point de cordages *commis* avec du fil pareil à celui qu'on ſe propoſe d'ourdir, on pourroit employer la règle ſuivante.

Cette méthode ſuppoſe d'autres élémens connus.

Premièrement, il faut ſavoir à quelle longueur on doit ourdir ſa pièce: nous indiquerons dans un inſtant comment on s'y prend pour connoître cette longueur.

Secondement, ſavoir combien doit peſer une pièce de cordage de la longueur & groſſeur de celle qu'on ſe propoſe de faire.

Troiſièmement, il faut ſavoir combien pèſe un fil de la longueur de l'ourdiſſure de la pièce qu'on veut travailler.

Pour cela on étendra, de cette longueur, pluſieurs fils; ſix, par exemple; puis on les pèſera bien exactement, & on diviſera ce poids par 6, pour en conclure le poids moyen des fils qu'on doit employer.

Suppoſons que ſix fils de 180 braſſes de longueur pèſent 36 livres, je diviſe cette ſomme par 6, & je conclus que le poids moyen de chaque fil eſt de 6 livres; ſachant d'ailleurs, comme on le ſuppoſe ici, qu'une auſſière à trois torons, de 8 pouces de groſſeur & de 120 braſſes de longueur, pèſe 1597 livres 4 onces.

Je diviſe ce poids total de la pièce, par 6 qui eſt le poids d'un ſeul fil, & je trouve au quotient 267, qui indique le nombre des fils qui me ſont néceſſaires pour faire une auſſière de 8 pouces de groſſeur & de 120 braſſes de longueur; le nombre des fils étant connu, on pourra aiſément le diviſer en autant de parties qu'on veut faire de torons; on aura ſeulement ſoin, pour les cordages qui ont beſoin de mèche, de prélever ſur ces fils la quantité qui ſera néceſſaire pour former cette mèche.

Cette méthode eſt ſujette à pluſieurs inconvéniens, un chanvre étant plus peſant qu'un autre, & les fils étant rarement d'une égale groſſeur; néanmoins nous n'avons pas cru la devoir omettre, parce qu'il y a des cas où elle pourroit être de quelque utilité.

Quelle longueur on doit donner aux fils quand on ourdit une corde, pour qu'elle ſoit commiſe de la longueur qu'on déſire. Nous avons fait remarquer en parlant du bitord & du merlin, que les fils ſe raccourciſſoient quand on les tordoit pour leur faire acquérir le degré d'élaſticité qui étoit néceſſaire pour les *commettre*, & qu'ils perdoient encore de leur longueur quand on les *commettoit* en bitord on en merlin; ce raccourciſſement des fils a lieu pour toutes les cordes; ce qui fait voir qu'il eſt néceſſaire d'ourdir les fils à une plus grande longueur que la corde ne doit avoir.

Qui eſt-ce qui doit déterminer cette plus grande longueur qu'on doit donner aux fils? c'eſt le degré de tortillement qu'on donne à la corde: il eſt clair que les fils d'une corde plus tortillée, doivent être ourdis à une plus grande longueur que ceux qui doivent faire une corde moins tortillée; c'eſt pour cela qu'on meſure le degré de tortillement d'une corde par le raccourciſſement des fils qui la compoſent.

Il y a des cordiers qui tordent au point de faire raccourcir leur fil de cinq douzièmes: ſi ceux-là veulent avoir une corde de ſept braſſes, ils ourdiſſent leur fil à douze braſſes, & l'on dit que ces cordes ſont *commiſes* à cinq douzièmes.

D'autres cordiers, & c'eſt le plus grand nombre, font raccourcir leur fil d'un tiers; ceux-là ourdiſſent leur fil à douze braſſes pour en avoir huit de cordage; & on dit qu'ils *commettent* au tiers.

Enfin ſi d'autres ne faiſoient raccourcir leur fil que d'un quart, l'ayant ourdi à douze braſſes, ils

auroient neuf braſſes de cordage, & on diroit que ces cordages ſeroient commis au quart; parce qu'on compte toujours le raccourciſſement ſur la longueur des fils ourdis, & non ſur celle de la pièce *commiſe*. C'eſt une grande queſtion à quel point il eſt avantageux de *commettre* les cordages, ſi c'eſt aux cinq douzièmes, au tiers, au quart, au cinquième, &c.; mais ce n'eſt point ici le lieu de la traiter: ainſi en attendant que nous rapportions toutes les expériences que nous avons faites à ce ſujet, nous ſuivrons l'uſage le plus ordinaire, qu'on peut preſque regarder comme général, qui eſt de *commettre* préciſément au tiers.

Suivant cette méthode, le maître cordier diviſe par deux la longueur du cordage qu'il veut faire, & en ajoutant cette moitié de longueur de ſon cordage, il ſait à quelle longueur il doit ourdir ſes fils.

Par exemple, s'il veut *commettre* une pièce en auſſière de cent vingt braſſes, il diviſe cette longueur par deux, ce qui lui donne ſoixante; en ajoutant ce nombre à cent vingt, il a cent quatre-vingt, qui eſt la longueur à laquelle il doit ourdir ſes fils, dans la ſuppoſition que, ſuivant l'uſage ordinaire, il veut *commettre* ſa corde au tiers; car s'il vouloit la *commettre* au quart, il diviſeroit ſa pièce par trois, ce qui lui donneroit quarante braſſes qui, étant ajoutées à cent vingt, qui eſt la longueur de la pièce, feroient cent ſoixante braſſes pour la longueur qu'il devroit donner à ſes fils.

De la façon de tordre les torons. Nous ſuppoſons que les torons ſont d'une groſſeur & d'une longueur proportionnées à la groſſeur & à la longueur des cordages qu'on veut faire; qu'ils ſont dans un degré de tenſion pareil; qu'ils ſont aſſujettis par une de leurs extrémités aux manivelles du chantier, (*figure* 372.) & par l'autre aux manivelles du carré (*figure* 373.); qu'ils ſont ſoutenus dans leur longueur de diſtance en diſtance par des chevalets, & que le carré eſt chargé d'un poids convenable que nous ne fixerons point pour le préſent, mais dont nous parlerons amplement dans la ſuite. Tout étant ainſi diſpoſé, la pièce de cordage étant bien ourdie, il s'agit de faire acquérir aux torons le degré d'élaſticité qui eſt néceſſaire pour les *commettre* & en faire une bonne corde; c'eſt dans cette vûe qu'on tortille les torons, ou, pour parler le langage des cordiers, qu'on donne le tord aux torons.

Comme les torons ſe raccourciſſent à meſure qu'on les tord, on défait l'amarre (*figure* 374.) ou *b* (*figure* 354.), qui retenoit le carré, afin de lui donner la liberté d'avancer à proportion que les torons ſe raccourciſſent; & un nombre ſuffiſant d'ouvriers ſe mettent aux manivelles, tant du chantier que du carré.

Ceux du chantier tournent les manivelles de gauche à droite; ceux du carré de droite à gauche; les torons ſe tortillent, ils ſe raccourciſſent; le carré avance vers le chantier proportionnellement à ce raccourciſſement, & les ouvriers qui ſont aux manivelles du carré, ſuivent les mouvemens du carré. Enfin, quand les torons ſont aſſez tortillés, ce qu'on connoît par leurs raccourciſſemens, le maître cordier ordonne qu'on ceſſe de tourner les manivelles; & cette opération eſt finie, les torons ayant acquis l'élaſticité qui leur eſt néceſſaire pour être *commis*. Avant que d'aller plus loin, il faut répondre à quelques queſtions qui ſe préſentent.

Dans quelle vûe fait-on tourner les manivelles; tant du chantier que du carré? Nous venons de le dire; c'eſt pour faire acquérir aux torons le degré d'élaſticité qui leur eſt néceſſaire pour les *commettre*, comme nous l'avons expliqué en parlant du bitord.

Or ſi les manivelles du chantier & celles du carré tournoient dans le même ſens, auſſi vite les unes que les autres, les torons ne ſe tortilleroient point, parce que les manivelles du carré détruiroient ce que feroient les manivelles du chantier.

Il eſt vrai qu'en tournant ſeulement les manivelles du chantier, les faiſceaux ſe tordroient, de même que les fils qu'on deſtine à faire du bitord ſe tortillent, quoique les molettes du rouet les tortillent ſeulement par un bout: deux choſes déterminent à faire tourner les manivelles du chantier & celles du carré.

Premièrement, parce que l'ouvrage en eſt accéléré; puiſque deux manivelles qui travaillent pour la même fin, avancent plus qu'une.

Secondement, le tortillement s'en diſtribue mieux dans toute la longueur des torons. Pour le concevoir, il faut faire attention que la ſeconde toiſe ne ſe tord que par l'action du reſſort de la première toiſe qui tient à la manivelle, & qui, avant que de tordre cette ſeconde toiſe, doit être aſſez tortillée pour acquérir une force élaſtique capable de la tordre par ſon débandement. Il en eſt de même de la ſeconde relativement à la troiſième, &c.; & comme les torons ont une grande longueur, il faudroit que la portion qui eſt près du chantier fût trop tortillée, avant qu'à une diſtance, quelquefois de 190 braſſes, la partie des torons qui eſt près du carré, eût acquis un tortillement ſuffiſant; ſans compter que les frottemens que les torons éprouvent ſur les chevalets qui les ſupportent, forment encore un obſtacle à la communication du tortillement dans toute la longueur de la corde. Veut-on ſavoir à quoi ſe monteroit, dans une pareille circonſtance, la force du reſſort des torons auprès du chantier? Il n'y a qu'à tordre un toron ſeulement avec la manivelle du chantier, juſqu'à ce que ce toron ait acquis aſſez de tortillement auprès du carré pour être *commis*, & examiner quel effort font les fils auprès du chantier pour ſe détordre; aſſurément c'eſt-là l'effet de leur force élaſtique, & on la trouvera conſidérable; ſi l'on ſuivoit cette pratique, les torons ſeroient donc néceſſairement beaucoup plus tortillés d'un bout que de l'autre, ce qui ſeroit un défaut auquel on remédie, en partie, par le moyen des manivelles qui ſont au carré. Nous croyons, de plus, que quand les torons ſont gros,

on feroit encore très-bien de distribuer dans la longueur du toron plusieurs ouvriers qui, avec des manivelles, travailleroient à faire courir le tortillement que procurent les manivelles, pour le rendre par-tout le plus égal qu'il est possible.

Pourquoi les fils étant tortillés de droite à gauche, on tortille les torons de gauche à droite en sens contraire des fils? Il paroîtroit plus convenable de tortiller les torons dans le même sens que les fils l'ont été, sur-tout après ce que nous avons dit en parlant du bitord & du merlin, qu'on tord & qu'on doit tordre avant de *commettre*, dans le même sens que les fils ont été filés; pourquoi donc les cordiers tortillent-ils leurs torons dans un sens opposé au tortillement des fils? Cette question mérite d'être éclaircie avec soin & avec exactitude.

Nous avons déjà expliqué pour quelle raison, avant que de *commettre* le bitord, qui est composé de deux fils, & le merlin qui l'est de trois, on tortilloit les fils plus qu'ils ne l'étoient au sortir des mains des fileurs, & nous avons dit que c'étoit pour augmenter leur élasticité, qui est absolument nécessaire pour *commettre* les cordages.

Si dans ce cas on tordoit les fils dans un sens opposé à celui qu'ils ont au sortir des mains des fileurs, au lieu d'augmenter leur élasticité, on détruiroit celle qu'ils ont acquise; il convient donc de tordre ces fils dans le sens qu'ils l'ont déjà été par les fileurs; ce qu'il falloit prouver.

Mais, dira-t-on, cette raison ne doit-elle pas engager à tordre les torons qu'on destine à faire de gros cordages, dans le même sens que les fils l'ont été, de droite à gauche, si les fils l'ont été dans ce sens?

Pour mieux concevoir ce qui se passe dans cette occasion, faisons tordre deux torons, l'un dans le sens des fils, & l'autre dans un sens opposé; nous ne nous écarterons pas en cela de la pratique des cordiers, car quelquefois ils tordent effectivement les torons dans le sens des fils, pour faire certains cordages qu'on nomme de *main-torse* ou en *garochoi*.

Quand on fait tordre un toron dans le sens des fils, on apperçoit que les fils se roulent les uns sur les autres, comme le font les fibrilles du chanvre quand on fait du fil; mais outre cela, les fils se tortillent un peu plus qu'ils ne l'étoient: examinons ce qui doit résulter de ce tortillement particulier des fils, & de leur tortillement général les uns sur les autres.

Les fils, en se roulant les uns sur les autres, acquièrent un certain degré de tension qui bande leurs fibres à ressort, lesquels par leur réaction, tendent à se redresser & à reprendre leur premier état; ainsi la direction de leur mouvement, quand elles se redresseront, sera contraire à la direction du mouvement qui les aura tortillés. Nous avons déjà fait remarquer, qu'on pouvoit imaginer au centre de chaque toron un fil qui ne feroit que se tordre, si on tournoit les manivelles du chantier dans le même sens que les fils sont tortillés; & nous avons dit que tous les autres fils qui recouvrent celui qui est dans l'axe, l'enveloppent en décrivant autour de lui des hélices, qui sont d'autant plus courtes que les fils sont plus éloignés de ce premier fil qui est au centre. Suivant cette méchanique, les fils tendroient par leur force élastique, à se redresser par un mouvement circulaire dont le centre est dans l'axe des torons; or, c'est-là le mouvement qui est absolument nécessaire pour *commettre* les torons & en faire une corde.

Si nous examinons à présent ce que peut produire le tortillement particulier de chaque fil sur lui-même, nous serons obligés de convenir, que plus les fils sont tortillés, plus ils acquièrent de force élastique, & plus ils tendent à se détordre. Mais quelle est la direction de cette réaction? C'est par une ligne circulaire, dont le centre du mouvement est dans l'axe de chaque fil, & non pas dans l'axe des torons; chaque fil tendra donc à tourner sur lui-même, ce qui produira un mouvement dont l'effet est presqu'inutile pour le *commettage* de la corde, quoiqu'il fatigue beaucoup chaque fil en particulier.

Ces fils sont à cet égard, comme autant de ressorts qui travaillent chacun en particulier, mais qui ne concourent point à produire de concert l'effet desiré.

Je dois néanmoins faire remarquer que le tortillement que chaque fil acquiert dans le cas dont il s'agit, les roidit; or, un toron composé de fils roides, doit avoir plutôt acquis la force élastique qui lui est nécessaire pour être *commis*, qu'un fil qui est mou; parce que les fils roides tendront avec plus de force à détordre les torons, que ne le feront des fils mous.

D'où il suit, que si l'on tord les torons dans le sens des fils, on pourra se dispenser de les tordre autant que si on les tordoit dans un sens opposé à celui des fils; ce qui pourroit faire croire qu'on gagneroit en force par la diminution du tortillement qu'on donneroit aux fils.

Pour que cette conséquence fût juste, il faudroit que toute l'élasticité que les fils acquièrent chacun en particulier, fût entièrement employée à procurer aux torons l'élasticité qui leur est nécessaire pour se *commettre*, & nous venons de prouver que cela n'est pas.

Examinons maintenant ce qui arrive lorsqu'on tortille les torons dans un sens opposé au tortillement des fils.

A mesure qu'on tortille les torons, on voit que les fils se détordent; néanmoins les torons acquièrent peu à peu l'élasticité nécessaire pour les *commettre*: il faut nécessairement tordre plus les torons, quand on le fait en sens contraire des fils, que quand on les tord dans le même sens; mais dans ce dernier cas la diminution du tortillement des torons ne compense point le tortillement particulier des fils, qui prennent des coques & qui deviennent dures & incapables de se prêter sans dommage aux contours qu'on leur fait prendre; au lieu

que quand on tord les torons dans un ſens oppoſé au tortillement des fils, les fils qui perdent une partie de leur tortillement, deviennent ſouples & plus capables de prendre toutes les formes néceſſaires.

Les cordages qu'on nomme *de main-torſe*, & à Rochefort *des garochoirs*, ne different donc des auſſières ordinaires, qu'en ce que les derniers ont leurs torons tortillés dans un ſens oppoſé au tortillement des fils, & que les mains-torſes au contraire ont leurs torons tortillés dans le même ſens que les fils; en ſorte qu'on profite d'une partie de l'élaſticité des fils pour *commettre* la corde; c'eſt pour cela que les torons n'ont pas beſoin d'être tant tortillés, pour acquérir l'élaſticité qui leur eſt néceſſaire pour être réduits en corde; auſſi ſe raccourciſſent-ils beaucoup moins, & par conſéquent la corde reſte plus longue: c'eſt un avantage pour l'économie des matières. Il reſte à ſavoir s'il eſt auſſi favorable pour la force des cordes: pour cela il faut avoir recours à l'expérience; mais auparavant il faut remarquer que quand on tord les torons dans le ſens des fils, ſi on ne charge prodigieuſement le carré, tous les fils prennent, d'intervalle en intervalle, des coques ou des commencemens de coques; & pour peu qu'on continue à donner du tortillement aux torons, on apperçoit viſiblement que cela dérange la direction du chanvre dans les fils, & produit des inégalités de tenſion pour chaque fil; d'ailleurs, puiſque dans les mains-torſes le fil ſe tord plus qu'il ne l'étoit, & que dans les auſſières le fil ſe détord un peu, on doit regarder les mains-torſes comme étant faites avec du fil extrêmement tortillé, & les auſſières avec du fil beaucoup plus mou. Il eſt prouvé au mot *filer*, que ce dernier cas eſt le plus avantageux; mais conſultons l'expérience.

Première expérience. Nous avons fait faire une auſſière à quatre torons, compoſée de 24 fils, qui, pour former une corde ordinaire, ſe ſont raccourcis d'un tiers; dans l'épreuve de ſa force elle a ſoutenu 1400 livres, & a rompu étant chargée de 1410 livres.

On a défait le plus long bout de cette corde, & employé les fils à faire conſtruire une corde de main-torſe, qui ne s'eſt raccourcie que d'un quart; néanmoins elle n'a pu ſoutenir plus de 1190 livres ſans ſe rompre, quoique les mêmes dont elle étoit compoſée euſſent déjà porté, non-ſeulement ce poids, mais 220 livres de plus quand ils étoient ſous la forme d'une auſſière ordinaire.

Seconde expérience. Pour plus grand éclairciſſement, nous fîmes faire une corde de main-torſe, compoſée de 24 fils, de même qualité que ceux que l'on avoit employés pour l'expérience précédente; elle ne put ſupporter plus de 1150 livres ſans ſe rompre: le plus long bout fut détortillé, & avec le fil qu'on en retira, on fit une auſſière *commiſe* à l'ordinaire, qui ſoutint non-ſeulement 1150 livres, qui avoient fait rompre la main-torſe, mais elle ne rompit qu'après avoir été chargée de 1230 livres; c'étoit néanmoins le même fil.

Remarque. Par les expériences que nous venons de rapporter, il paroît évident que le fil perd plus de ſa force quand il eſt travaillé de main-torſe, que quand on ſuit la méthode ordinaire. Néanmoins il nous reſtoit encore quelque choſe à deſirer ſur cet article; car il nous paroiſſoit que, comme les fils des cordages de main-torſe deviennent très roides, on pourroit peut-être faire de bonnes cordes en ſuivant cette méthode, pourvu que l'on diminuât beaucoup le tortillement des torons avant que de commencer la corde; c'eſt ce qui nous a déterminés à faire l'expérience ſuivante, & quelques autres qu'on trouvera à l'article quatrième concernant les *grelins* & les *archi-grelins*.

Troiſième expérience. Nous avons fait faire une auſſière à l'ordinaire à trois torons, compoſés chacun de 15 fils, ce qui fait en tout 45 fils.

Les fils ont été ourdis à 30 braſſes.

Pour tordre les torons on a donné, ſuivant l'uſage ordinaire, 6 braſſes.

Pour *commettre* la pièce, 2 braſſes & demie.

On a mis de tord ſur l'auſſière, une demi-braſſe.

Ainſi le raccourciſſement total étoit de 9 braſſes.

Et nous avons eu une auſſière de 21 braſſes.

Étant *commiſe* aux trois dixièmes, elle avoit trois pouces de groſſeur, & nous la nommerons, *C*.

Nous avons fait faire un garochoir ſimple, c'eſt-à-dire, une auſſière de main-torſe *commiſe* à l'ordinaire; elle étoit, comme la précédente, à trois torons de 15 fils chacun, & le fil étoit pareil à celui que nous avons employé pour l'auſſière *C*.

On ourdit les fils à 30 braſſes.

En tordant les torons, on les a raccourcis d'une braſſe.

En cablant la pièce, on l'a raccourcie de 3 braſſes 4 pieds 8 pouces.

On a mis de tord ſur la pièce, ſeulement quatre pouces.

Ainſi le raccourciſſement total n'étoit que de 5 braſſes.

Et nous avions une auſſière de main-torſe de 25 braſſes, c'eſt-à-dire qui étoit *commiſe* à un ſixième; les torons ne paroiſſoient pas bien *commis* enſemble, ils étoient ſi ouverts, que ſûrement on ne voudroit pas ſe ſervir de pareils cordages pour la marine. Quoiqu'il en ſoit, cette auſſière de main-torſe avoit trois pouces de groſſeur, & nous la nommerons *D*.

Voyons quels ont été le poids & la force de ces deux cordages.

Chaque bout de l'auſſière ordinaire *C*, peſoit, poids moyen, 7 livres 6 onces 2 gros 2 tiers.

Et ſa force moyenne a été de 4933 livres un tiers.

Chaque bout de l'auſſière de main-torſe *D*, peſoit, poids moyen, 6 livres 8 onces.

Sa force moyenne a été 6566 livres 2 tiers.

Remarque. Il eſt clair que l'auſſière de main-

torse *D*, qui étoit la plus légère, a été néanmoins considérablement plus forte que l'aussière ordinaire *C*; mais on n'est parvenu à la rendre telle, qu'en la *commettant* à un sixième de raccourcissement; au lieu que l'aussière ordinaire *C*, a été raccourcie presque d'un tiers; & la supériorité de force de l'aussière *D* se seroit évanouie, si on l'avoit comparée à une aussière ordinaire qui n'auroit été *commise* qu'à un sixième comme elle.

Nous espérions qu'en profitant de la roideur que les fils acquièrent quand on les *commet* de main-torse, les torons se réuniroient assez exactement par un petit tortillement; mais, comme nous l'avons dit, les torons de l'aussière *D* n'étoient presque pas *commis* les uns avec les autres. Si pour les *commettre* plus exactement on augmente le tortillement, ces cordes deviennent extrêmement foibles, comme le prouve les premières expériences; parce que les fils éprouvent en particulier une tension qui leur donne une force élastique qui ne tend point à faire *commettre* les torons, comme nous l'avons expliqué plus haut; la grande tension des fils paroît sensiblement, puisqu'on les voit se crêper & prendre des coques, ce qui oblige de mettre une grande charge sur le carré; & le peu d'élasticité des torons se fait connoître par le peu d'effort qu'ils font pour se rouler les uns sur les autres.

Ainsi il ne faut pas regarder les mains-torses comme des cordages capables de supporter de grands efforts; seulement comme ils sont très-souples, surtout quand ils ont été *commis* fort mous, on peut s'en servir pour lier ou serrer l'un sur l'autre, deux ou plusieurs corps; & en ce cas, on augmentera leur force en profitant de ce que nous proposons pour rendre meilleures les aussières ordinaires.

Les cordiers ont donc raison, lorsqu'ils font des cordes qui sont destinées à souffrir des efforts considérables & des frottemens, de tordre les torons dans un sens opposé au tortillement des fils; c'est ce qu'on peut conclure des réflexions & des expériences précédentes.

Les torons doivent être tortillés également, & comment on s'y prend pour cela. Nous avons prouvé, en parlant du bitord & du merlin, qu'il falloit que les fils qui composent ces menus cordages, fussent d'égale grosseur & dans un égal degré de tension & de tortillement; il en est de même des torons, & nous avons dit toutes les précautions que les cordiers prennent pour qu'ils soient également gros & également tendus; il faut de plus qu'ils ne soient pas plus tortillés les uns que les autres; pour cela les maîtres cordiers recommandent aux ouvriers qui sont sur les manivelles, de virer tous ensemble, afin que tous fassent un nombre égal de révolutions.

Néanmoins, soit par la négligence des ouvriers, soit par d'autres raisons, il arrive quelquefois qu'il y a un toron qui est moins tors que les autres; le maître cordier s'en apperçoit bientôt, ou parce que le carré est tiré de côté, ou parce qu'il y a un toron qui baisse plus que les autres; alors il ordonne aux manivelles qui répondent aux torons trop tendus, de cesser de virer, afin de laisser l'autre manivelle regagner ce qu'elle a perdu; & quand le toron précédemment trop lâche, est bien de niveau avec les autres, il ordonne à toutes les manivelles de virer.

Comme cette manœuvre se répète assez fréquemment, pour éviter la confusion, le maître cordier convient avec tous ses ouvriers des noms que chaque toron doit avoir, ce qui fait qu'ils entendent les ordres que le maître cordier donne.

Enfin quand les torons ont le degré convenable de tortillement, le maître cordier, avant de mettre le toupin, ne doit jamais manquer de vérifier si ces torons sont bien de niveau, & si le carré n'est point de biais.

Que le raccourcissement des fils doit être réparti entre l'opération de tordre les torons & celle de les commettre. Nous avons expliqué ce que c'étoit que de *commettre* un cordage au tiers, au quart, &c., & nous avons dit qu'en attendant que nous eussions examiné quel étoit le plus avantageux de *commettre* à tel ou tel point, nous supposerions qu'on *commet* les cordages au tiers, parce que c'est la pratique la plus ordinaire des maîtres cordiers; lorsqu'on *commet* une aussière, il faut que ce tiers de raccourcissement soit réparti entre les deux opérations, savoir, de tordre les torons & de *commettre* la corde.

Il y a quelques cordiers qui divisent en deux ce raccourcissement, & en emploient la moitié pour le raccourcissement des torons, & l'autre pour le *commettage*; par exemple, s'ils veulent faire une pièce de 120 brasses, ils l'ourdissent à 180; il y a donc 60 brasses de raccourcissement; ils en emploient 30 brasses pour le tortillement des torons, & les 30 autres pour *commettre* la pièce.

Mais il y en a d'autres qui emploient plus de la moitié pour le raccourcissement des torons, quarante brasses, par exemple, & ils ne réservent que vingt brasses pour *commettre* la pièce.

Chacune de ces pratiques a ses partisans, & peut-être ses avantages & ses inconvéniens; mais comme on ne peut pas juger assez parfaitement de l'utilité des recherches que nous avons faites à ce sujet, qu'on n'ait acquis une connoissance plus exacte de l'art en question, nous allons parler de la façon de *commettre*, & nous remettons à la fin de cet article, à examiner ce qui regarde la répartition du tortillement entre les deux opérations de tordre les torons & de les *commettre*.

Comment on commet une aussière à trois torons. Le maître cordier fait ôter la clavette de la manivelle qui est au milieu du carré; il en détache le toron qui y correspond, & le fait tenir bien solidement par plusieurs ouvriers, afin qu'il ne se détorde pas; sur le champ on ôte la manivelle, & dans le trou du carré où étoit cette manivelle, on en place une plus grande & plus forte, à laquelle on attache non-seulement le toron du milieu, mais

encore les deux autres, de telle ſorte que les trois torons ſe trouvent réunis à cette ſeule manivelle *E* (*figure* 353.), qui tient lieu de l'émérillon dont nous avons parlé dans l'article du bitord.

Comme il faut beaucoup de force élaſtique pour ployer, ou plutôt rouler les uns ſur les autres des torons qui ont une certaine groſſeur, il faudroit tordre extrêmement les torons, pour qu'ils puſſent ſe *commettre* d'eux-mêmes, s'ils étoient ſimplement attachés à un émérillon; c'eſt pour cela qu'au lieu d'un émérillon, on emploie une grande manivelle qu'un ou deux hommes font tourner, pour concourir avec l'effort que les torons font pour ſe *commettre*; ainſi par le moyen des manivelles, il ſuffit que les torons aient aſſez de force élaſtique pour ne ſe point ſéparer quand ils auront été une fois *commis*, au lieu qu'il en faudroit une énorme, pour obliger des torons un peu gros à ſe rouler d'eux-mêmes les uns ſur les autres par le ſeul ſecours de l'émérillon.

Veut-on ſavoir à-peu-près à quoi ſe monteroit cette force? On n'a qu'à remarquer qu'indépendamment de l'effort que les torons élaſtiques font pour ſe *commettre*, il faut qu'un, deux, trois, & quelquefois quatre hommes, travaillent de toute leur force ſur la manivelle, pour aider aux torons élaſtiques à produire leur effet.

Ce n'eſt cependant pas tout, on eſt encore obligé, quand les cordes ſont groſſes, de diſtribuer 20 ou 30 ouvriers *Y*, *Z*, qui avec des manuelles *X*, &, ſecourent ceux qui ſont à la grande manivelle, comme nous l'expliquerons dans un moment; mais on voit dès-à-préſent que quand il s'agit de groſſes cordes, on romproit plutôt les torons que de leur procurer aſſez d'élaſticité pour ſe rouler & ſe *commettre* d'eux-mêmes les uns ſur les autres.

Les torons étant diſpoſés comme nous venons de le dire, on les frotte avec un peu de ſuif, ou, encore mieux, de ſavon, pour que le toupin coule mieux; enſuite on place le toupin qui doit être proportionné à la groſſeur des cordes qu'on commet, & qui doit avoir trois rainures quand l'auſſière qu'on *commet*, eſt à trois torons; on place, dis-je, le toupin dans l'angle de réunion des trois torons.

Si les cordages ſont menus, comme des carenteniers, on ne ſe ſert point de chariot; deux hommes prennent le barreau de bois *R*, qui traverſe le toupin, & le conduiſent ſans avoir beſoin d'autre ſecours.

Mais quand la corde eſt groſſe, on ſe ſert du chariot de la façon que nous allons l'expliquer.

On place le chariot le plus près que l'on peut du carré, & les ouvriers qui ſont ſur la grande manivelle, tournent quelques tours; la corde commence à ſe *commettre*, & le toupin s'éloigne du carré; on le conduit à bras juſqu'à ce qu'il ſoit arrivé à la tête du chariot, où on l'attache très-fortement au moyen de la traverſe de bois *R*; alors toutes les manivelles tournent, tant la grande du carré que les trois du chantier.

Le maître cordier examine ſi ſa corde ſe *commet* bien, & il remédie aux défauts qu'il apperçoit, qui dépendent ordinairement ou de ce que le toupin eſt mal placé, ou de ce qu'il y a des torons qui ſont plus lâches les uns que les autres; on remédie à ce dernier défaut, en faiſant virer les manivelles qui répondent aux torons qui ſont trop lâches, & en faiſant arrêter celles qui répondent aux torons qui ſont trop tendus.

Enfin quand il voit que ſa corde ſe *commet* bien régulièrement, il met la retraite du chariot; elle eſt formée par deux longues livardes ou cordes d'étoupe *T*, qui ſont bien attachées à la traverſe du toupin, & qui entortille plus ou moins autour de la pièce qui ſe *commet*, ſuivant qu'on veut que le chariot aille plus ou moins vîte.

Quand tout eſt ainſi bien diſpoſé, le chariot avance, la corde ſe *commet*, les torons ſe raccourciſſent, & le carré ſe rapproche de l'atelier.

Lorſque les pièces de cordage ſont fort longues, & elles le ſont preſque toujours pour la marine, la grande manivelle du carré ne pourroit pas communiquer ſon effet d'un bout à l'autre de la pièce; c'eſt pourquoi un nombre d'hommes *Y*, *Z*, plus ou moins conſidérable, ſuivant la groſſeur du cordage, ſe diſtribue derrière le toupin, & à l'aide des manuelles, ils travaillent, de concert avec ceux de la manivelle du carré, à *commettre* la corde, ou, comme diſent les cordiers, à faire courir le tord que donne la manivelle du carré.

Nous avons déjà dit, en parlant du bitord & du merlin, qu'à meſure que le toupin fait du chemin & que la corde ſe *commet*, les torons perdent de leur tortillement; & ils le perdroient entièrement ſi l'on n'avoit pas l'attention de leur en fournir de nouveau; c'eſt pour cela que le maître cordier ordonne aux ouvriers qui ſont aux manivelles du chantier, de continuer à les tourner plus ou moins vîte, ſuivant qu'il le juge néceſſaire.

Pour que la vîteſſe des manivelles ſoit bien réglée, il faut qu'elle répare tout le tord que perdent les torons, & que ces torons reſtent dans un degré égal de tortillement; les cordiers en jugent aſſez bien par habitude.

Mais il y a un moyen bien ſimple pour reconnoître ſi les torons perdent ou acquièrent du tortillement; il ne faut, que faire avec un morceau de craie, une marque ſur un des torons vis-à-vis un des chevalets qui ſont compris entre le toupin & le chantier; ſi cette marque reſte toujours ſur le chevalet, c'eſt ſigne que les manivelles du chantier tournent aſſez vîte; ſi la marque de craie ſort de deſſus le chevalet & s'approche du chantier à *commettre*, c'eſt ſigne que les manivelles tournent trop vîte; ſi au contraire la marque s'éloigne de ce chantier, c'eſt ſigne que les manivelles tournent trop lentement, & que les torons perdent de leur tortillement.

La raiſon de cette épreuve eſt ſenſible; ſi les manivelles tournent trop vîte, elles augmentent le tortillement des torons, les torons ſe raccourciſſent & la marque de craie s'approche du chantier; ſi

les manivelles tournent trop lentement, les torons qui perdent de leur tortillement, s'allongent, & la marque de craie s'éloigne du chantier; mais elle reste à sa même place si l'on entretient les torons, dans un même degré de tortillement, qui est le point où l'on tend; c'est un moyen bien simple & bien commode de reconnoître si les torons conservent leur degré de tortillement; circonstance qui influe beaucoup sur la perfection d'une pièce de cordage, puisque si l'on augmentoit le tortillement des torons, la corde seroit plus tortillée du côté du chantier à *commettre* que de l'autre bout; le contraire arriveroit si on négligeoit d'entretenir le tortillement des torons; & comme nous prouverons dans la suite qu'il convient de faire ensorte que les cordes aient le plus précisément que l'on peut, un certain degré de tortillement, on conçoit par avance qu'il est essentiel que ce degré soit le même dans toute la longueur de la corde.

On peut encore reconnoître si la corde se *commet* bien, en examinant si le toupin avance uniformément; car si les manivelles du chantier tournent trop vite relativement à la manivelle du carré, les torons sont plus tortillés qu'ils ne devroient être; ils deviennent donc plus roides & plus difficiles à *commettre*, ce qui retarde la marche du toupin: si au contraire on laisse perdre le tortillement des torons, ils deviennent plus fléxibles, ils cèdent plus volontiers à l'effort que fait la manivelle du carré avec les manuelles pour *commettre* le cordage, & pour lors le toupin en avance plus vite.

Les cordiers savent bien profiter de ces moyens pour donner à leur corde précisément la longueur qu'ils se sont proposée, comme nous allons l'expliquer; mais comme ils tirent vanité de cette justesse, il ne leur arrive que trop souvent de lui sacrifier la bonté de leur ouvrage.

Industrie des cordiers pour faire leur pièce de cordage précisément d'une certaine longueur, mais qui est très-contraire à la bonté des cordages. Nous avons dit qu'on ourdissoit une pièce qu'on vouloit qui eût 120 brasses, à 180, pour que les torons pussent se raccourcir de 60 brasses tant en les tordant qu'en les *commettant*; nous avons dit outre cela, que le raccourcissement des torons, quand on les tord, se montoit à 40 brasses; il reste donc 20 brasses de raccourcissement pour l'opération du *commettage*: les cordiers se font un point d'honneur de donner précisément ce raccourcissement, & que leur pièce de cordage ait juste la longueur qu'ils se sont proposée; ils le font ordinairement: mais la difficulté est de répartir bien également ce tortillement dans toute la longueur de la pièce; c'est ce qu'il n'est pas aisé de faire, & à quoi ils réussissent très-rarement.

Il faudroit pour cela, lorsqu'on *commet* une aussière au tiers, que la vitesse du toupin fût à celle du carré précisément comme 140 est à 20, ou comme 7 est à 1, si l'on emploie quarante brasses pour le raccourcissement des torons; ou comme 150 est à 30, ou 5 à 1, si l'on emploie 30 brasses pour le raccourcissement des torons; ou comme 160 est à 40, ou 4 à 1, si l'on n'emploie que vingt brasses pour le raccourcissement des torons.

Si nous choisissons la première hypothèse, il faudroit donc que la vitesse du toupin fût sept fois plus grande que celle du carré, ou que le toupin fît sept brasses pendant que le carré en feroit une: on conçoit bien que cette proportion est bien difficile à attraper; c'est pourquoi lorsque les cordiers s'apperçoivent qu'il leur reste beaucoup de corde à *commettre*, & que le carré approche des 120 brasses qu'ils doivent donner à leur pièce, ils font tourner très-vîte la manivelle du carré & fort lentement celles du chantier; avec cette précaution le carré n'avance presque plus & le toupin va fort vite; au contraire, s'ils voyoient que leur corde fût presque toute *commise*, & que le carré fût encore éloigné des 120 brasses, ils feroient tourner très-vîte les manivelles du chantier & lentement celle du carré; alors les torons prennent beaucoup de tord, le carré avance peu pendant que la corde se *commet* & que le chariot avance plus vîte; par ce moyen le carré arrive aux 120 brasses assez précisément dans le même-tems que le toupin touche à l'atelier; & le cordier s'applaudit, quoiqu'il ait fait une corde très-défectueuse, puisqu'elle est beaucoup plus tortillée d'un bout que de l'autre. Pour moi je préférerois de laisser la pièce de cordage un tant soit peu plus longue & un peu moins torse, plutôt que de fatiguer ainsi les torons par un tortillement forcé.

Enfin le toupin arrive peu-à-peu tout près de l'atelier, il touche aux palombes; alors la corde est *commise*, & les ouvriers qui sont aux manivelles du chantier, cessent de virer.

Il y a un moyen bien simple de régler assez précisément les marches proportionnelles du carré & du toupin, car il n'y a qu'à attacher au chariot un fil de carret noir qui s'étendroit jusques sous le chantier où un petit garçon le tiendroit; ce fil serviroit à exprimer la vitesse de la marche du toupin.

On attacheroit au carré une moufle à trois rouets, & au chantier aussi une moufle à pareil nombre de rouets; on passeroit un fil blanc dans ces six rouets; un bout de ce fil seroit attaché à la moufle du carré, & le petit garçon tiendroit l'autre qu'il joindroit avec le fil noir: ce fil blanc exprimeroit la vitesse du carré.

Il est évident que si la marche du chariot étoit sept fois plus rapide que celle du carré, les deux fils que le petit garçon tireroit à lui, seroient également tendus; s'il s'appercevoit que le fil blanc devînt plus lâche que le noir, ce seroit signe que le carré iroit trop vite, & on y remédieroit sur le champ en faisant tourner moins vîte les manivelles du chantier, ou plus vîte celle du carré, ou en lâchant un peu la livarde du chariot; si au contraire le fil noir mollissoit, on pourroit en conclure que le chariot iroit trop vîte, & il seroit aisé d'y remédier en faisant tourner plus vîte les manivelles du chantier, ou plus lentement celle du carré, ou en

ſerrant un peu la livarde ou retraite du chariot.

Cette petite manœuvre que nous avons employée pour quelques-unes de nos expériences, ne ſeroit pas fort embarraſſante, & néanmoins elle produiroit de grands avantages; car preſque toutes les cordes ſont *commiſes* dans une partie de leur longueur beaucoup plus ſerré que le tiers, à d'autres endroits elles ne le ſont pas au quart, & il y a bien des cordages où on auroit peine à trouver deux braſſes qui fuſſent *commiſes* préciſément au même point; c'eſt néanmoins cette inégalité de tortillement dans les différentes parties d'une même corde, qui fait que différens bouts qu'on éprouve, ſont de force très-inégale; & comme nous n'avons imaginé le moyen que nous venons de rapporter qu'un peu tard, nous avons eu dans l'exécution de nos expériences beaucoup de peine à remédier à cet inconvénient.

Dans l'hypothèſe préſente, nous avons ſuppoſé qu'on ſe propoſoit de *commettre* une corde au tiers, & qu'ainſi la marche du chariot devoit être à celle du carré comme 7 eſt à 1; il eſt clair qu'il faudroit varier le nombre des rouets des moufles, ſi on ſe propoſoit que la marche du chariot fût à celle du carré comme 5 eſt à 1, ou comme 4 eſt à 1; ou, ce qui eſt la même choſe, ſi au lieu de *commettre* une corde au tiers, on ſe propoſoit de la *commettre* au quart ou au cinquième; mais dans tous ces cas, le problême eſt aiſé à réſoudre, puiſqu'il conſiſte à faire enſorte que le fil noir du chariot ſoit au nombre des fils blancs qui paſſent ſur les rouets, comme la viteſſe du chariot doit être à celle du carré.

On s'apperçoit bien que nous avons recommandé de mettre un fil noir au chariot, & un fil blanc au carré, pour qu'on pût reconnoître plus aiſément à qui appartient le fil qui molliroit.

Autre mauvaiſe pratique de pluſieurs cordiers. Quand le carré n'eſt pas rendu aux 120 braſſes, qui eſt la longueur que je ſuppoſe que l'on veut donner à la pièce de cordage, quoique le toupin touche aux palombes, il y a des cordiers qui continuent de faire virer la manivelle du carré, pendant que les manuelles du chantier reſtent immobiles; ils tordent ainſi la pièce de cordage qui ſe raccourcit, & ne comptent leurs pièces bien *commiſes* que quand le carré eſt rendu aux 120 braſſes qu'ils veulent donner à leur pièce; ils prétendent donner par-là plus de grace à leur cordage, & faire qu'il ſe roue plus aiſément. Nous examinerons dans un moment ſi les cordiers ſont bien fondés à le penſer.

On détache la pièce du chantier & du carré, & on la laiſſe ſe raſſeoir. Quand le maître cordier voit que ſa pièce eſt préciſément de la longueur qu'il s'eſt propoſé de la faire; quand il penſe qu'elle eſt ſuffiſamment tortillée, qu'elle a toute ſa perfection, & qu'elle eſt en état d'être livrée au magaſin des cordages, il fait arrêter la manivelle du carré; il fait l[illegible] un fil de carret gaudronné, & le plus ſe[illegible]eut, les trois torons les uns avec les a[illegible]rès du toupin, qu'auprès de la manivelle du carré, afin que les torons ne ſe ſéparant pas les uns des autres; on détache enſuite la pièce, tant de la grande manivelle du carré que des palombes, & on la porte ſur des chevalets qui ſont rangés à deſſein le long du mur de la corderie, ou ſur des piquets qui y ont été ſcellés pour cet uſage.

On travaille une autre pièce de cordage, & pendant ce tems-là, celle qui vient d'être *commiſe* ſe *raſſeoit*, comme diſent les ouvriers, c'eſt-à-dire, que les fils prennent le pli qu'on leur a donné en les *commettant*, & à la fin de la journée, on roue toutes les pièces qui ont été *commiſes*: nous allons expliquer cette petite manœuvre.

Comment on roue les pièces de cordages. Il faut de néceſſité plier les cordages pour les conſerver dans les magaſins; ceux qui ſont fort gros, comme les cables, ſe portent tout entiers par le moyen de chevalets à rouleau 1 (*figure* 375.), ou ſur l'épaule 2; on les place en rond dans le magaſin ſur des chantiers 3; à l'égard des cordages de moindre groſſeur, on les roue dans la corderie; c'eſt-à-dire, qu'on en fait un paquet qui reſſemble à une roue, ou plutôt à une meule: il faut expliquer comment on s'y prend pour cela.

Le maître cordier commence par lier enſemble deux bouts de corde d'étoupe d'une longueur & d'une groſſeur proportionnée à la groſſeur du cordage qu'on veut rouer; mais cette corde doit être très-peu tortillée pour qu'elle ſoit ſouple; ces deux cordes ainſi réunies s'appellent une *liaſſe*.

On poſe cette liaſſe à terre, de façon que les quatre bouts faſſent une croix 4; enſuite mettant le pied ſur l'extrémité de la corde qu'on veut rouer, on en forme un cercle plus ou moins grand, ſuivant la fléxibilité & la groſſeur de la corde, & on a ſoin que le nœud de la liaſſe ſe trouve au centre de ce cercle de corde 5.

Quand la première révolution eſt achevée, on lie avec un fil de carret le bout de la corde avec la portion de la corde qui lui répond; & cette première révolution étant bien aſſujettie, on l'enveloppe par d'autres qu'on ſerre bien les unes contre les autres, en hâlant ſeulement deſſus ſi la corde eſt menue & n'eſt point trop roide, ou à coups de maillet, ſi elle ne veut pas obéir aux ſimples efforts des bras; on continue à ajouter des révolutions juſqu'à ce qu'on ait formé une eſpèce de bourrelet en ſpirale, qui ait un pied & demi, deux pieds ou plus, de largeur, ſuivant que la corde eſt plus ou moins groſſe ou longue.

Ce premier rang de ſpirale fait, on le recouvre d'un autre tout ſemblable, excepté qu'on commence par la plus grande révolution, & qu'on finit par la plus petite; au troiſième rang on commence par la plus petite & on finit par la plus grande; au quatrième on commence par la grande & on finit par la petite; ce que l'on continue alternativement juſqu'à ce que le cordage ſoit tout roué; alors on prend les bouts de la liaſſe qui ſont à la circonférence de la meule du cordage, & hâlant ſur les quatre bouts

à la fois, on ſerre bien toutes les révolutions les unes contre les autres; quand on a arrêté les bouts de la liaſſe & que la meule eſt bien aſſujettie, on la peut porter ſur l'épaule, ou paſſer dans le milieu un levier 10, pour la porter à deux; on peut auſſi la rouler 11, ſi la groſſeur & le poids de la pièce le demandent; car on n'a point à craindre que la meule ſe défaſſe.

Le bitord, le luſin & le merlin ſont trop fléxibles pour être roués; on a coutume de les dévider ſur une eſpèce de moulinet en forme d'écheveau 12, qu'on arrête avec une commande, ou, comme diſent les tiſſerands, avec une *centaine*.

Tous les ſoirs on porte les pièces qui ont été fabriquées, dans le magaſin des cordages, où la perſonne qui en a le détail, les paſſe en recette après les avoir fait peſer, & cette recette doit cadrer avec la conſommation qui a été faite au magaſin des tourets; parce que dans cette opération, il n'y a point de déchet.

Comment le tortillement qu'on donne au cordage qui eſt commis, fait qu'on le roue plus aiſément. Nous avons dit un peu plus haut que le tord qu'on fait prendre aux pièces de cordage, lorſque le toupin eſt rendu auprès de l'atelier après qu'elles ſont *commiſes*, faiſoit qu'elles ſe rouoient plus aiſément.

Ce tortillement qui ne réſulte point de la force élaſtique des torons, & qui eſt uniquement produit par la grande manivelle du carré, donne à toute la pièce un degré de force élaſtique qui fait que ſi on la plioit en deux, elle ſe rouleroit, ou, ce qui eſt la même choſe, les deux portions de cette corde pliée ſe *commettroient* un peu; or cette force élaſtique, qui donne aux cordes cette diſpoſition à ſe rouler, fait auſſi qu'elles ſe rouent plus aiſément: ceux qui prendront la peine de rouer une pièce de cordage qui a reçu le tortillement dont nous venons de parler, en concevront aiſément la raiſon; c'eſt pourquoi nous ne nous y arrêterons pas davantage: il nous ſuffira de faire remarquer que ce petit avantage doit être négligé à cauſe des inconvéniens dont nous allons parler.

Il convient de faire remarquer que, ſur les vaiſſeaux, on roue différemment les cordages; car on commence toujours par la plus petite révolution, ſoit au premier, ſoit au ſecond, ſoit au troiſième rang, juſqu'au bout de la corde; cette pratique eſt préférée à bord des vaiſſeaux, parce que les cordages prennent moins de coques, & on l'appelle *rouer à la Hollandoiſe*.

Avantages & inconvéniens de tordre les pièces de cordage après qu'elles ſont commiſes. Nous avons prouvé en parlant du bitord, que le tortillement qui étoit produit par l'élaſticité des torons, ne ſe pouvoit pas perdre; mais que celui qui ne réſultoit pas de cette élaſticité, étoit ſemblable au tortillement d'un fil de carret, qui ſe détruit preſqu'entièrement ſitôt qu'on abandonne ce fil à lui-même; aſſurément le tortillement que les cordiers donnent à leurs pièces de cordage quand elles ſont *commiſes*, eſt dans ce cas: il eſt donc certain que ce tortillement ſe perdra tôt ou tard par le ſervice, d'où on peut déjà conclure qu'il eſt inutile.

Ce tortillement ne laiſſe pas de ſubſiſter quelque tems dans les pièces à qui on l'a donné, ce qui produit une grande diſpoſition à prendre des coques; c'eſt un défaut conſidérable pour les manœuvres qui doivent courir dans les poulies.

Si le tortillement dont nous parlons, ſubſiſtoit dans certaines manœuvres qui ſont arrêtées par les deux bouts, comme les haubans, il rendroit les hélices plus courtes; ce que nous prouverons être toujours déſavantageux.

Enfin, par ce tortillement on fait ſouffrir aux fils un effort conſidérable qu'on pourroit leur épargner; tout cela prouve qu'il faudroit ſupprimer ce tortillement.

Mais on peut remarquer, 1°. que ſouvent le tortillement ſe perd par le ſervice, & conſéquemment que la dureté qu'il peut communiquer à la corde, s'évanouit lorſque les hélices s'allongent, & l'inconvénient ceſſe.

2°. Que la corde détortillée, comme on vient de le dire, en devient plus longue; ce qui contribue à la rendre plus forte, puiſqu'alors elle ſe trouve moins *commiſe*; il eſt vrai que les maîtres cordiers pourroient lui procurer cet avantage ſur le chantier; mais comme leur préjugé s'y oppoſe, nous pourrions, en conſervant cette pratique, les rapprocher de nos principes ſans qu'ils s'en apperçuſſent.

3°. Comme il n'eſt preſque pas poſſible que le toupin coule & s'avance uniformément le long des torons, on égaliſe, à peu de choſe près, toutes les hélices qui ſe trouvent le long de la corde, par le tortillement qu'on donne en dernier lieu; puiſqu'il eſt clair que ce ſeront les parties de la corde les plus molles ou les moins tortillées, qui recevront plus de ce dernier tortillement.

4°. Il arrive ſouvent que la force élaſtique occaſionnée par le tortillement des torons, n'eſt pas entièrement conſommée par le *commettage*. En donnant à la pièce le tortillement dont il s'agit, on répare cette inégalité, qui eſt toujours un défaut pour le cordage; cela arrive aſſez ſouvent dans les cordes où l'on prend les deux tiers du raccourciſſement de la corde pour tordre les torons: mais cela eſt encore plus viſible dans les cordages de main-torſe; car quand on ne leur donne pas le tortillement dont il s'agit, après qu'elles ont été *commiſes*, on les voit (quand elles ſont abandonnées à elles-mêmes), ſe travailler & ſe replier comme des ſerpens, & cela dans le ſens du *commettage*, comme ſi elles vouloient ſe tordre davantage, à quoi elles ne peuvent parvenir, ſoit par leur propre poids, ſoit par la ſituation où elles ſe trouvent.

On peut conclure de tout ce qui vient d'être dit, qu'il eſt bon de donner aux pièces, lorſqu'elles ſeront *commiſes*, un tortillement capable de les raccourcir d'une braſſe ou deux, pourvu qu'on ait

ſoin de le faire perdre avant que de les rouer : nous avons cherché à juſtifier cette conſéquence par l'expérience ſuivante.

Expérience. Nous avons fait faire quatre auſſières, & nous avons donné à deux ſeulement, après qu'elles ont été *commiſes*, une demi-braſſe de ce tortillement; & enſuite nous leur avons fait perdre tout le tortillement ſuperflu : nous nommerons ces deux pièces *B*.

Les deux autres que nous nommerons *A*, n'ont point eu le tortillement dont nous venons de parler; de ſorte que toutes ces pièces ayant été ourdies à trente braſſes, les deux pièces *A* étant *commiſes*, avoient vingt-une braſſes & demie, au lieu que les deux pièces *B* n'avoient que vingt-une braſſes; leur force a été éprouvée : mais quoique ces quatre pièces fuſſent très-ſemblables les unes aux autres, à la différence du tortillement, les pièces *B* ont eu un peu de ſupériorité de force ſur les pièces *A*; ce qui ne peut venir que de ce que dans les pièces *A*, toute l'élaſticité des torons n'avoit pas été conſommée par le *commettage*; néanmoins, nous le répétons, il eſt important, ſur-tout pour les manœuvres courantes, de leur faire perdre, avant que de les paſſer dans les poulies, tout le tortillement qui ne réſultera pas de l'élaſticité des torons, pour éviter que les cordages prennent des coques.

Qu'il faut que la manivelle du carré tourne proportionnellement à l'élaſticité que les torons acquièrent par le tortillement. Nous avons dit qu'on n'employoit la manivelle du carré que pour tenir lieu de l'émérillon, qui ſuffit quand on *commet* du bitord ou du merlin, & que cette grande manivelle devoit agir de concert avec l'élaſticité des torons pour les faire rouler les uns ſur les autres, en un mot, pour les *commettre*.

Mais ſi la manivelle du carré tourne trop lentement, eu égard à la force élaſtique que les torons ont acquiſe; quand la corde ſera abandonnée à elle-même, elle tendra à ſe tordre, & elle fera des plis ſemblables à ceux d'une couleuvre, ce qui eſt un défaut; ſi au contraire la manivelle du carré tourne plus vite qu'il ne convient, elle donnera aux cordages plus de tortillement que l'élaſticité des torons ne l'exige, & il en réſultera le même effet que ſi l'on avoit tortillé la pièce après qu'elle a été *commiſe*; c'eſt-à-dire, que le cordage aura une certaine quantité de tortillement, qui n'étant point l'effet de l'élaſticité des fils, ne pourra ſubſiſter, & ne ſervira qu'à fatiguer les fils & à rendre les cordages moins flexibles; ce ne ſont cependant pas-là les ſeuls inconvéniens qui réſultent de cette mauvaiſe pratique; nous en allons faire appercevoir d'autres.

Pour mieux reconnoître la défectuoſité des pratiques que nous venons de blâmer, examinons ce qui doit arriver à une manœuvre courante, à une grande écoute, par exemple, à un gros cable, &c. en un mot, à un cordage qui ſoit retenu fermement par un de ſes bouts, & qui ſoit libre par l'autre; & pour le [illegible]lement, imaginons un carentenier qui ſoit attaché par un de ſes bouts à un émérillon, & qui réponde par l'autre à un cabeſtan; ſi ce cabeſtan vient à faire force ſur le carentenier de quelque façon qu'il ſoit *commis*, auſſi-tôt le crochet de l'émérillon tournera; mais avec cette différence, que ſi le carentenier a été *commis* un peu mou, & s'il n'a été tortillé que proportionnellement à l'élaſticité de ſes torons, le crochet de l'émérillon tournera fort peu, au lieu qu'il tournera beaucoup plus, ſi le carentenier a été *commis* fort ſerré, & s'il a été plus tortillé que ne l'exigeoit l'élaſticité des torons; c'eſt une choſe évidente par elle-même & que l'expérience prouve.

Cette petite expérience, toute ſimple qu'elle eſt, fait appercevoir ſenſiblement que les cables des ancres très-tors, qui l'ont été plus que ne l'exigeoit l'élaſticité des torons, font un grand effort ſur les ancres pour les faire tourner, ſur-tout quand, à l'occaſion du vent & de la lame, les vaiſſeaux forceront beaucoup ſur leur ancre; or comme le tranchant de la patte des ancres peut aiſément couper le ſable, la vaſe, la glaiſe & les fonds de la meilleure tenue, il s'enſuit que, pour cette ſeule raiſon, les ancres pourront déraper & expoſer les vaiſſeaux aux plus grands dangers.

Si les officiers qui ſe ſont trouvés dans ces circonſtances, veulent y prêter attention, aſſurément ils conviendront que l'accident dont nous venons de parler, arrive aſſez fréquemment, ſur-tout quand les cables ſont neufs.

On dira peut-être que les manœuvres dormantes, les haubans, par exemple, qui ſont retenus par les deux bouts, ne pouvant abſolument pas ſe détortiller, ne courent aucun riſque d'être plus tortillés que ne l'exige l'élaſticité des torons.

Il n'eſt pas encore tems de prouver que ces manœuvres ſont extrêmement affoiblies par cette pratique, ſi l'on n'a pas eu le ſoin de faire perdre tout le tortillement qui n'eſt pas l'effet de l'élaſticité des torons; mais nous pouvons aſſurer par avance, que cette vérité ſera démontrée très-clairement dans la ſuite de cet article.

Tout le tortillement que la manivelle du carré fait prendre à une pièce de cordage, au-delà de ce qu'exige l'élaſticité des torons, donne à ce cordage, comme nous l'avons dit, un degré de force élaſtique, qui fait que quand on en plie une portion en deux, elles ſe roulent l'une ſur l'autre & ſe *commettent* d'elles-mêmes : or il eſt bien difficile, quand on manie beaucoup de manœuvres, d'empêcher qu'il ne ſe faſſe de tems-en-tems des plis; ſi la corde eſt peu tortillée, ces plis ſe défont aiſément & promptement; mais ſi elle a été beaucoup tortillée, & ſur-tout, ſi elle l'a plus été que ne l'exigent les torons dont elle eſt compoſée, la portion de la corde qui forme le pli, étant roulée comme nous venons de l'expliquer, il en réſulte une eſpèce de nœud qui ſe ſerre d'autant plus qu'on force davantage ſur la corde : c'eſt cette eſpèce de nœud, ou plutôt ce tortillement bien ſerré, que les marins appellent une *coque*.

Quand un cordage qui a une coque, doit passer dans une poulie, souvent les estropes, ou la poulie elle-même, sont brisés; la manœuvre est toujours interrompue; un homme adroit a bien de la peine à défaire ces coques avec un épissoir; souvent les matelots sont estropiés, & le cordage en est presque toujours endommagé: ce qui fait que les marins redoutent beaucoup, & avec raison, les cordages qui sont sujets à faire des coques.

De la charge qu'on doit mettre sur le carré. Nous nous sommes contentés d'expliquer ce que c'étoit que le carré ou la traîne, en donnant sa description, & de rapporter en général quels sont ses usages; nous avons dit à cette occasion qu'on le rendoit assez pesant par des poids dont on le chargeoit, pour qu'il tînt les fils dans un degré de tension convenable; mais nous n'avons point fixé quelle charge il falloit mettre sur le carré.

Pour entendre ce que nous avions à dire à ce sujet, il étoit nécessaire d'être plus instruit de l'art du cordier; il convient donc de traiter cette matière qui est regardée comme fort importante par quelques cordiers.

Le carré doit, par sa résistance, tenir les torons, à mesure qu'ils se raccourcissent, dans un degré de tension qui permette au cordier de les bien *commettre*; voilà quel est son objet d'utilité.

Si le carré n'avoit pas une certaine pésanteur, il est clair qu'il ne satisferoit pas à ce qu'on en attend; les torons ne seroient pas tendus, & le cordier ne pourroit pas juger si la corde a été bien ourdie; pour peu qu'un des torons fût plus tendu que les autres, la direction du carré seroit changée; il se mettroit de côté: comme le traîneau éprouve nécessairement plus de frottement dans des tems que dans d'autres, quand, après que le carré auroit éprouvé quelque résistance, il se trouveroit sur un plan bien uni, les torons élastiques le tireroient par une secousse à laquelle il obéiroit à cause de sa légéreté, & bientôt sa marche seroit dérangée: enfin pour que le toupin courre bien, ce qui est toujours avantageux, il faut que le carré fasse quelque résistance; car qui est-ce qui fait marcher le toupin? c'est la pression des torons, c'est l'effort qu'ils font pour se *commettre*, ou par leur élasticité, ou par l'effet de la manivelle du carré qui fait qu'ils s'enveloppent les uns sur les autres; si le carré ne résistoit pas à un certain point, s'il obéissoit trop aisément à la tension des torons, il se rapprocheroit trop vîte du chantier, pendant que le toupin iroit lentement, à cause qu'il seroit moins pressé par les torons: il est donc évident qu'il faut que le carré fasse une certaine résistance.

Mais si au contraire le carré étoit extrêmement chargé, il en résulteroit d'autres inconvéniens: car comme c'est le raccourcissement des torons causé par le tortillement, qui oblige le carré de se rapprocher du chantier; comme il faut, par exemple, plus de force pour tirer six quintaux que pour en tirer trois; il faudra que la tension des torons soit double, pour faire avancer le carré qui pèsera six quintaux, de ce qu'elle seroit pour le faire avancer d'une pareille quantité s'il ne pesoit que trois quintaux: les torons sont donc tendus proportionnellement à la charge du carré, parce que la tension des torons vient du tortillement qu'on leur donne; donc le tortillement augmente proportionnellement à la résistance du carré ou à son poids; de sorte que le poids du carré pourroit être tel que sa résistance seroit supérieure à la force des torons: alors ils romproient plutôt que de le faire avancer: c'est ce qui est arrivé plusieurs fois dans les corderies, sans que pour cela les cordiers qui voyoient rompre un toron sur leur chantier, pensassent à chercher la cause de cet accident; ils envisagent seulement que plus un cordage est serré; plus il paroît uni, mieux arrondi; & qu'on apperçoit moins ses défauts; mais ils ne font pas attention que ce cordage est tellement affoibli par l'énorme tension que les fils ont éprouvée, que quantité de ces fils sont rompus, & que les autres sont tout prêts à rompre par les efforts qu'ils auront à éprouver. Cependant on voit les tournevires, les rides de haubans, les haubans même, &c. se rompre; on examine les cordages, on voit que la matière en est bonne, que le fil est uni & serré, que la corde est bien ronde, & cela suffit pour disculper le cordier; l'on ne veut pas voir que ce fil est uni, parce qu'il est très-tortillé, & que la corde n'est bien ronde, que parce que les fibres du chanvre qui la composent, sont dans une tension si prodigieuse qu'ils sont tout prêts à se rompre; le maître cordier lui-même, qui a vu les fils & même les torons rompre sur son chantier, ne fait pas des réflexions si naturelles, & continue obstinément à suivre sa mauvaise pratique.

Nous ne prétendons pas que pour faire de bonnes cordes, il suffise de diminuer la charge du carré; car il paroît évident qu'en mettant une grande charge sur le carré, & raccourcissant peu les torons, on pourroit avoir une corde de même force que si l'on chargeoit peu le carré, & qu'on raccourcît les torons d'une plus grande quantité.

Par exemple, si pour avoir deux aussières de 120 brasses, on en ourdit une à 180, & qu'on charge le carré seulement de 320 livres; qu'on ourdisse l'autre seulement à 160 brasses, mais qu'on charge le carré de 360 livres; peut-être ces deux cordes étant réduites à 120 brasses seront-elles d'égale force: nous disons peut-être, parce que nous ne sommes pas sûrs que dans cet exemple, la charge du carré soit assez différente pour compenser la différence que nous avons supposée dans le raccourcissement des torons; nous voulons seulement donner à entendre par cet exemple, l'effet qui peut résulter de la différente charge qu'on met sur le carré: mais pour être encore plus certain de l'effet que la charge du carré peut faire sur la force des cordes, il faut consulter l'expérience.

Expérience. Nous avons fait faire avec de pareil fil deux aussières tout-à-fait semblables, qui toutes deux étoient *commises* au tiers; mais la charge du carré étoit différente pour l'une & pour l'autre; si

l'on avoit suivi l'usage du cordier, on auroit mis, y compris le poids du carré, 550 livres.

Pour une de nos aussières, nous avions augmenté ce poids de 200 livres, ce qui faisoit 750 livres; & pour l'autre nous l'avions diminué de 200 livres; ainsi le poids du carré n'étoit que de 350 livres, & la différence de la charge du carré, pour ces deux cordages, étoit de 400 livres; c'étoit la seule, car chaque bout de ces cordages pesoit, poids moyen, 7 livres 11 onces 4 gros: voyons quelle a été leur force.

Chaque bout du cordage dont le carré n'avoit été chargé que de 350 livres, a porté 5425 livres.

Et chaque bout du cordage dont le carré avoit été de 750 livres, n'a pu porter, force moyenne, plus de 4150 livres.

Remarque. On voit par cette expérience combien il est dangereux de trop charger le carré; mais il convient de rapporter ici quel est l'usage de la plupart des maîtres cordiers: il y en a qui mettent sur le carré le double du poids du cordage; par exemple, s'ils veulent *commettre* un cable de douze pouces de circonférence, sachant qu'un cordage de cette grosseur & de 120 brasses de longueur, pèse à-peu-près 3400 à 3500 livres, ils mettront sur le carré 6235 livres. A Rochefort on met sur le carré le poids de la pièce, plus la moitié de ce poids; ainsi supposant toujours que le cable de 12 pouces pèse 3400 livres, ils chargent le carré de 5100 livres: assurément cette méthode ne fatigue pas tant les fils que la précédente, & nous l'avons fréquemment suivie dans nos expériences.

Néanmoins il nous a paru que quand les cordes étoient moins longues, elles se *commettoient* très-bien en n'ajoutant que le tiers ou le quart au poids de la corde; ainsi dans le cas dont il s'agit, si la corde n'avoit que 60 brasses de long, on pourroit ne mettre sur le carré que 4533 livres, ou même, si elle étoit encore plus courte, 3825 livres suffiroient: néanmoins après plusieurs expériences que nous avons faites à ce sujet, nous avons reconnu que pourvu que l'on ne tombât pas dans l'excès de charger le carré de presque le double du poids de la pièce, il n'y avoit pas grand inconvénient à suivre la méthode de Rochefort, sur-tout pour les cordages qu'on ne *commet* pas bien serré; car ayant fait *commettre* un cordage au quart avec le carré plus chargé qu'à l'ordinaire, & un pareil cordage au tiers, le carré étant moins chargé qu'à l'ordinaire; le cordage *commis* au quart, s'est trouvé le plus fort: ce qui prouve qu'il y a plus d'avantage pour la force des cordes, de diminuer de leur raccourcissement, que de diminuer de la charge du carré.

Nous croyons qu'on est maintenant assez instruit de la façon de *commettre* les aussières à trois torons: ce sont les plus simples de toutes les cordes; cependant il suffit de connoître la façon de les travailler, pour comprendre les considérations que l'on peut regarder comme les vrais principes de la corderie, capabl[illegible] us conduire à la perfection de cet art.

Si la force des cordes surpasse la somme des fils qui composent ces mêmes cordes. Après nous être suffisamment étendus sur la fabrique des cordages qu'on appelle *aussières à trois torons*, nous croyons qu'avant de traiter des cordages plus composés, il est à propos de décider quelques questions que nous regardons comme fondamentales de l'art de la corderie; il n'auroit pas été facile de comprendre de quelle conséquence elles sont, si l'on n'eût pas été instruit de la pratique des cordiers; c'est ce qui nous a empêchés de les placer à la tête de cet article: mais comme nous en devons tirer des connoissances qui deviennent nécessaires pour ce qui nous reste à dire sur la perfection dont cet art est susceptible, nous nous sommes déterminés à les placer ici, & nous reprendrons ensuite la description de notre art où nous l'avons laissée.

Il est donc question de savoir en premier lieu, si la force des cordes surpasse la force des fils qui composent ces mêmes cordes.

Le sentiment vulgaire (& plusieurs auteurs de réputation se sont efforcés de le soutenir) est que deux fils tortillés l'un sur l'autre, sont plus forts qu'étant pris séparément: voici les raisons qui paroissent appuyer ce sentiment.

Premièrement, il n'y a point de fil qui ne soit plus foible dans des endroits que dans d'autres; quand on joint plusieurs fils les uns aux autres, la partie foible d'un fil se trouvera souvent vis-à-vis la partie forte d'un autre; d'où il résultera une force moyenne entre le fort & le foible, qui sera plus grande que la force de la partie foible de chacun des fils.

Secondement, il paroît que le tortillement unit tellement les fils qui composent une corde, qu'ils s'entr'aident & ne se soutiennent les uns sur les autres comme sur un plan incliné, qu'étant retenus & arrêtés sur ce plan incliné par le frottement excessif; tous les fils d'une corde sont si parfaitement liés, qu'on ne sauroit tirer l'un, sans tendre tous les autres, ce qui semble devoir être favorable à la force de la corde.

Troisièmement, il paroît que le tortillement ne nuit point à la force des cordes, en ce qu'il réunit les torons qui les composent, & semble par-là les mettre tous en état de s'opposer de toute leur puissance à l'effort d'un poids qui agit sur eux.

Quatrièmement, lorsqu'on tortille plusieurs fils ensemble, ils se raccourcissent sensiblement, & il est visible que la corde gagne en grosseur ce que chaque fil perd en longueur: or il semble que plus la corde a augmenté en grosseur, plus elle doit être forte; car il est naturel de croire que les grosses cordes doivent être plus fortes que celles qui le sont moins; voilà l'effet que produit le tortillement; il semble donc qu'il doit augmenter la force des cordes.

Cinquièmement, le tortillement paroît encore devoir ajouter à la force des cordes, en ce qu'il dispose tellement les torons dont elles sont composées, que le poids les tire obliquement, & qu'une

partie de ce poids est employée à presser les cordons les uns contre les autres, plutôt qu'à les tendre selon leur longueur.

Voilà les raisons spécieuses de ceux qui pensent qu'une corde composée de plusieurs fils, est plus forte que la somme des forces des fils qui la composent.

M. de Réaumur a combattu & réfuté ce sentiment par des expériences; M. de Musschenbroeck après avoir cité les expériences de M. de Réaumur, a combattu ce même sentiment par des raisons méchaniques; nous renvoyons pour les expériences de M. de Réaumur, aux mémoires de l'Académie des Sciences, & pour les raisons méchaniques de M. Musschenbroeck, à son traité intitulé, *Introductio ad coherentiam corporum firmorum*; nous ne pourrions rapporter le travail de ces deux célèbres physiciens, sans beaucoup allonger ce mot; ainsi nous nous contenterons de rassembler ici les raisons qu'on a de penser que le tortillement affoiblit nécessairement les cordes.

Première raison. Les torons sont roulés en spirale; donc leur surface extérieure occupe une plus grande place que l'intérieure; donc la partie extérieure de ces torons est plus tendue que l'intérieure; donc elle porte un plus grand poids, car ces fibres déjà tendues ne pourront s'allonger pendant que les autres seront en état de céder; donc elles rompront plus promptement.

Seconde raison. On ne peut tordre des fils qu'on ne les charge d'une force pareille à un poids qu'on leur appliqueroit; si on les tord trop, cette seule force est capable de les faire rompre; ainsi il n'est pas possible qu'ils n'en soient affoiblis: on fait valoir cette raison au mot *filer*, ce qui nous dispense d'insister ici sur cet article, qui est néanmoins de grande conséquence.

Troisième raison. Quand on charge une corde tortillée, elle s'alonge, & toutes les fibres qui sont plus tendues se rompent; les autres se frottent & s'altèrent, ce qui tend toujours au détriment de la corde.

Quatrième raison. La direction oblique des fils tortillés contribue aussi à l'affoiblissement des cordes; pour cela, examinons quelle est la disposition des cordons qui composent une corde; ce qu'on pourra voir dans la figure 376, qui représente une corde composée de deux cordons, dont les deux bouts ne sont pas achevés de tortiller. Le cordon *A P*, qui n'est pas ombré dans la figure, est roulé ou tortillé sur le cordon *C P* qui est ombré, de même que le cordon *C P* est roulé ou tortillé sur le cordon *A P*; en sorte qu'ils s'appuient l'un sur l'autre, & se croisent sans cesse dans tous les points, comme ils le font au point *P*: la direction de chacun de ces cordons est en forme d'hélice; car nous supposons ici une corde parfaite, dont les deux cordons soient égaux en tout sens, & par conséquent que les deux hélices formées par leurs deux directions soient égales; en sorte que le cordon *C P* soit autant courbé ou incliné sur le cordon *A P*, que le cordon *AP* est incliné vers le cordon *C P*. Cette égalité d'inclinaison doit subsister, & subsiste en effet dans tous les points imaginables de la longueur de la corde: ainsi, ce qu'on pourra dire d'un point pris arbitrairement, pourra s'entendre de tous en particulier.

Nous avons dit en premier lieu, que par le tortillement ces deux cordons se croisent; d'où il suit qu'ils forment continuellement de nouveaux angles.

Nous avons dit en second lieu, que les deux cordons étoient également inclinés l'un vers l'autre; d'où il suit que les angles qu'ils forment, en se croisant, sont égaux dans toute la longueur de la corde: mais comment découvrir la quantité de ces angles formés par la rencontre des deux hélices?

Il sera aisé de le connoître, si l'on considére que les hélices, ainsi que toutes les autres courbes, peuvent être regardées comme étant composées d'une infinité de petites lignes droites, & que les angles que forment sans cesse les deux hélices en se croisant, sont formés par la rencontre des petites lignes droites, dont chacune d'elles est composée; c'est-à-dire, que l'angle, *P* par exemple, formé par les deux directions d'hélices des cordons, peut être regardé comme un angle rectiligne formé par la rencontre des deux petites lignes droites, dont *P A* & *C P* ne sont que la prolongée: or, qu'est-ce que c'est que la prolongée des petites, ou si l'on veut, d'une des infiniment petites lignes droites, dont une courbe est composée? c'est, sans contredit, une tangente à cette courbe; donc, l'angle formé par la rencontre des deux petites lignes droites, dont les deux hélices sont composées, peut être mesuré par l'angle que forment les deux tangentes *A P* & *C P*, en se rencontrant au point *P*; puisque les deux tangentes *A P* & *C P* ne sont que la prolongée des deux petites lignes dont les hélices sont composées.

Ce qui a été dit à l'égard du point *P*, peut se dire de tous les points imaginables pris dans la longueur de la corde; ainsi, il est constant qu'il n'y a pas un seul point de la corde dans lequel les cordons ne se croisent & ne forment un angle tel que l'angle *P*; duquel on pourra connoître la quantité, en tirant par ce point *P* pris où l'on voudra, deux tangentes à la direction des deux hélices, lesquelles seront respectivement parallèles aux deux lignes *A P* & *C P*.

Il est question à présent d'examiner quel est l'effet que produit ce croisement des cordons, & s'il peut causer une augmentation ou une diminution de force à la corde qu'ils composent.

Chacun des deux cordons porte sa part du fardeau appliqué au point *H*, & lui résiste avec un certain degré de force, selon sa direction particulière: la direction des deux cordons est en forme d'hélices; en sorte qu'ils se croisent sans cesse, & forment dans tous les points des angles, tel que l'angle P; d'où il suit que dans tous les points imaginables de la corde, le cordon *AP*, qui n'est pas ombré, résistera au fardeau appliqué au point *H*, avec un certain degré de force, dans une direction telle que *A P*; c'est-à-dire, parallèle à *A P*; & de même le cordon *C P*, qui est ombré, résistera au fardeau appliqué au point

H, avec un certain degré de force, tel que *CP* ou parallèle à *CP*.

Si donc 1°. un fardeau appliqué au point *H* de la corde, agit pour tendre dans la direction *PH*, il eſt certain que le point *P* ſera tiré ſelon cette direction.

2°. Puiſqu'il a été dit que le cordon qui n'eſt pas ombré, réſiſtera à l'effet du poids dans la direction *AP*; il eſt encore certain que le point *P* ſera tiré ou retenu avec un certain degré de force, ſelon la direction *AP*.

3°. De même, puiſqu'il a été dit que le cordon qui eſt ombré, réſiſte à l'effort du poids dans la direction *CP*, il eſt encore certain que le point *P* ſera tiré ou retenu dans la direction *CP*, avec un certain degré de force; voila donc le point *P* tiré par trois puiſſances qui agiſſent les unes contre les autres, pour le tenir en équilibre ſelon les directions *PH*, *PA*, *PC*; or, il eſt démontré par tous les principes de méchanique, que trois puiſſances qui tiennent un point mobile en équilibre, ſont en même raiſon que les trois côtés d'un triangle qui ſont menés perpendiculairement à leur direction: ſi donc, (*fig.* 377.), les lignes *PH*, *PA*, *PC*, repréſentent la direction de ces trois puiſſances, les lignes *BE*, *DE*, *BD*, qui forment le triangle *BDE*, dont les côtés ſont menés perpendiculairement aux directions des trois puiſſances, exprimeront la juſte valeur de chacune de ces puiſſances.

En ſorte que 1°. le côté *BE* exprimera le degré de force de la puiſſance *H*, c'eſt-à-dire, du poids; & ſi ce poids eſt tel que la moindre petite augmentation ſoit capable de faire rompre la corde, cette ligne *BE* exprimera le degré de force avec lequel les deux cordons réunis & tortillés enſemble pour former une corde, ſont capables de réſiſter à l'effort de ce poids; 2°. le côté *DE* exprimera le degré de force de la puiſſance *A*, c'eſt-à-dire, le degré de force avec lequel le cordon qui n'eſt pas ombré, eſt capable de réſiſter à l'effort d'un poids, ſi ce cordon étoit ſelon cette direction; 3°. le côté *BD* exprimera le dégré de force avec lequel le cordon ombré eſt capable de réſiſter à l'effort d'un poids, ſi ce cordon étoit tiré ſelon cette direction ſeulement.

Il ſuffit d'avoir les élémens les plus ſimples de la Géométrie pour connoître que les deux côtés d'un triangle valent enſemble plus que le troiſième tout ſeul; ainſi on conviendra que dans le triangle *BDE*, le côté *BE* eſt moindre que la ſomme des deux autres *BD* + *DE*: or, le côté *BE* exprime le dégré de force des deux cordons réunis & tortillés pour former une corde; les côtés *BD* & *DE* expriment le dégré de force avec lequel chacun des deux cordons eſt capable de réſiſter à l'effort d'un poids.

Cette démonſtration de M. de Pontis, eſt exacte; néanmoins en faveur de ceux qui ne ſont point accoutumés à ces ſortes de démonſtrations, nous allons eſſayer de prouver la même choſe d'une façon extrêmement claire, en employant la compoſition des mouvemens.

Nous avons ſuffiſamment prouvé que la direction des torons, dans une corde compoſée de deux torons, peut être conſidérée comme deux torons ſéparés l'un de l'autre, & auxquels on donneroit la même direction que les torons ont dans la corde *commiſe*; ainſi, les deux torons *PA*, *PC*, (*fig.* 378) feront un angle d'autant plus ouvert que la corde ſera plus *commiſe*, *APC*, par exemple, ſi elle l'eſt au tiers; *IPL*, ſi elle l'eſt au quart; *MPN*, ſi elle l'eſt au cinquième.

Suppoſons maintenant que deux différentes perſonnes ſoutiennent le poids *H* (*fig.* 379.) à l'aide de deux torons *PC*, *PA*, lequel ſoit capable de rompre chaque toron.

L'effort compoſé qui réſultera des deux forces particulières *PC*, *PA*, ſera repréſenté par *PE*, (*fig.* 380), qui eſt la diagonale du loſange *PAEC*; cet effort compoſé marque tout le poids que peut ſoutenir la corde; & cependant les deux efforts particuliers, repréſentés par *PC*, *PA*, ſont enſemble plus grands que l'effort compoſé repréſenté par *PE*; c'eſt néanmoins cet effort particulier que les cordons ont à ſupporter: il y a donc une partie de l'effort des cordons qui eſt en pure perte pour ſoutenir le poids; c'eſt ce qui devient ſenſible par l'inſpection de la *figure* 381; car, on apperçoit aiſément que ſi la corde étoit plus tortillée, ou, ce qui eſt la même choſe, ſi les torons *PC*, *PA* approchoient plus de la perpendiculaire à *HE*, leur direction étant changée, ils produiroient encore moins d'effet pour ſoulever le poids *H*; chaque toron à la vérité aura la même force particulière, puiſque les lignes *PC*, *PA*, n'auront point changé de longueur; mais comme les forces particulières ſeront encore plus contraires dans leur direction, & comme elles s'accorderont moins à agir ſuivant la verticale, pour ſoulever le poids *H*, ou ſuivant la direction de la corde *HP*, leur effort commun ſera encore plus petit, parce qu'il y aura plus de force employée ſuivant une direction latérale, & par conſequent de perdue pour ſoulever le poids *H*.

Enfin ſi la direction des cordons *PC*, *PA*, (*fig.* 382), étoit perpendiculaire à *HE*, l'effort compoſé ſeroit anéanti, & les forces *PC*, *PA*, ne tendroient nullement à ſoulever le poids *H*.

Il eſt évident que le contraire arriveroit ſi la corde étoit très-peu *commiſe*; car alors les cordons *PC*, *PA*. (*fig.* 383.) approchant de la direction *PH*, l'effort compoſé *PE*, deviendroit plus conſidérable, & les forces agiroient plus de concert pour ſoulever le fardeau *H*.

Ces cordons *PC*, *PH*, pourroient même être tellement rapprochés l'un de l'autre, que la diagonale *PE*, qui exprime l'effort compoſé, ſeroit preſqu'auſſi longue que les lignes *PC*, *PA*, qui expriment les forces particulières.

Donc deux cordes réunies & tortillées pour n'en faire qu'une, font moins d'effort pour réſiſter à un poids, que ne feroient ces deux cordes ſi elles agiſſoient ſéparément ſelon leur direction.

C'eſt-à-dire, que par le tortillement qui a aſſemé

leux cordes, chacune d'elles a perdu une dégré de force qu'elle avoit auparavant ſter à l'effort d'un poids, & par conſéquent ſont moins en état de réſiſter à cet effort, lles étoient tirées par un poids égal ſelon gueur. On trouve dans l'ouvrage de M. de nbroeck, que nous avons cité, une démonſ- ort approchante de celle de M. Pontis, & luit à des conſéquences pareilles; ainſi on garder comme une choſe certaine; 1°. que ement affoiblit les cordes; 2°. que les cor- nt d'autant plus foibles que les hélices que les torons, approcheront plus de la perpen- à l'axe de la corde; 3°. que les cordes ſeront plus fortes que les hélices ſeront plus obli- et axe.

bon que toutes nos démarches ſoient éclai- le raiſonnement; il eſt avantageux d'em- les principes de la Géométrie pour nous i nos raiſonnemens ſont bien fondés; mais l'objet de notre travail eſt utile & doit être pratique, il faut abſolument en venir aux ces; c'eſt ce qui nous a déterminés à faire ue nous allons rapporter.

rience. Nous prîmes une petite corde, au laquelle on ſuſpendit un poids de 79 livres, ne put ſoutenir plus d'un quart d'heure ſans re: cette corde étoit compoſée de trois lus petites; on les ſépara en détortillant la our pouvoir les éprouver ſéparément.

remière ſe rompit après avoir ſoutenu quel- ns un poids de 32 livres.

econde porta quelque tems un poids de 37 demie ſans ſe rompre; ayant ajouté en- e livre, elle ne put réſiſter à ce fardeau; us fûmes certains qu'elle pouvoit ſoutenir s de 37 livres & demie.

oiſième, après avoir ſupporté un peu plus ivres, rompit ſous un poids de 37, qu'elle a plus d'un gros quart d'heure; nous ne s donc pas douter qu'elle ne fût capable de au moins à un poids de 35 livres.

ſorte que ces trois petites cordes portèrent trois, étant ſéparées, 104 livres; tandis que qu'elles compoſoient, n'avoit pu ſoutenir 97 livres ſans ſe rompre; c'eſt-à-dire que lons ont été de 8 livres plus forts qu'ils ne étant réunis, ce qui fait un douzième de ce.

arque. Le fait eſt donc des plus certains, & poſer pour principe que la force d'une corde a jamais la ſomme des forces des cordons le eſt compoſée.

, d'où vient cet affoibliſſement? Pourquoi s cordons dont nous venons de parler, ont- eux trois une force ſupérieure à celle de la u'ils compoſent?

t certain, comme nous l'avons dit un peu ut, que quand on roule, les uns ſur les les cordons qui compoſent une corde, la a plus extérieure de l'hélice eſt plus tendue que l'intérieure, ce qui n'arrive pas quand les cordons ſont chargés en particulier.

Il eſt ſûr encore que les trois cordons peuvent n'être pas tendus également; celui qui ſera le plus tendu ſera chargé d'un plus grand poids; il rompra immanquablement, & toute la charge agira ſur les deux autres, qui, ne pouvant la ſupporter, rom- pront à leur tour: on peut ajouter encore que les frottemens que les torons éprouvent les uns contre les autres, dans le *commettage*, les affoiblit un peu; mais la cauſe principale de cet affoibliſſement, c'eſt le tortillement; cela a été démontré par M. Muſſchen- broeck, les expériences de M. de Raumur l'indiquent auſſi, & nous allons rapporter des expériences qui lèvent tous les doutes qu'on pourroit avoir à ce ſujet.

Expérience. Nous prîmes un fil très-fort qui ſe caſſa après avoir été chargé de 8 livres, puis un ſecond du même peloton, qui en porta un peu plus de 6, & rompit; le plus court de ſes fils avoit en- viron deux braſſes de longueur, & l'autre en avoit un peu davantage.

On les tortilla l'un ſur l'autre de la longueur d'une braſſe, de ſorte qu'il reſtoit près d'une braſſe à tortiller; nous attachâmes cette petite corde (*fig.* 384) par l'extrémité *A*, où elle commençoit à être tor- tillée; de ſorte que les deux branches *BC* & *DE* qui n'étoient pas tortillées, pendoient; on prit le bout *BC* qu'on ſavoit porter 8 livres, & on lui en fit porter 7; on chargea l'autre *BD*, qui en avoit ſoutenu 6, d'un poids de 5; l'un & l'autre le portèrent ſans ſe rompre; mais ayant augmenté, peu-à-peu, les poids, les cordons *CD* rompirent, non pas depuis *CB* ou depuis *D* juſqu'à *B*, qui ſont les bouts de fil qui n'étoient pas *commis* l'un ſur l'autre; mais depuis *B* juſqu'à *A*, c'eſt-à-dire dans l'eſpace où les fils étoient tortillés & *commis*.

Remarque. De la façon dont nous nous y ſommes pris, chaque cordon étoit chargé d'un poids qu'on ſavoit qu'il pouvoit porter; & étant chargés chacun à part, ils étoient tendus proportionnellement à leur force; pourquoi rompent-ils preſque toujours du point *B* au point *A*? Il eſt clair que c'eſt parce qu'ils ſont affoiblis par le tortillement.

Expérience. Nous fîmes filer, avec beaucoup de ſoin, par une excellente ouvrière, le plus beau & le meilleur chanvre que nous pûmes trouver; le fil en étoit fort beau & fort uni; on employa ce fil à faire fabriquer deux cordes, compoſées l'une & l'autre de quatre cordons, tous d'égale groſſeur: les cordons de la première de ces cordes furent *commis* très-étroitement, & ceux de la ſeconde le furent légérement, ce qui produiſit deux cordes de différente qualité, l'une très-tortillée & l'autre beau- coup moins; c'étoit en quoi conſiſtoit leur diffé- rence, car elles étoient compoſées d'un même nom- bre de cordons; leurs cordons étoient de la même groſſeur, ayant chacun un même nombre de fils, & ces fils étoient tous (autant que cela ſe peut) de la même qualité, puiſqu'ils avoient été filés, avec beaucoup de ſoin, par une même fileuſe; ce

qui étoit nécessaire pour pouvoir comparer ces deux cordes, qui étoient égales en tout, & qui ne différoient entr'elles que par le dégré de tortillement.

Quand nous vînmes à éprouver ces deux cordes pour connoître leur force, nous trouvâmes que celle qui avoit été beaucoup tortillée, ne pouvoit soutenir que quarante-trois livres huit onces, pendant que l'autre soutint soixante-une livres huit onces plus d'une demie heure avant que de rompre; ce qui donne déjà un préjugé contre le tortillement.

Mais voici ce qui prouve invinciblement contre lui; nous séparâmes les cordons de ces deux cordes, observant de ne pas confondre ceux qui avoient servi à faire la corde très-tortillée, avec ceux qui avoient servi à faire la corde moins tortillée; après quoi nous fîmes remettre au rouet les premiers, qui avoient d'abord été *commis* très-étroitement, & nous les fîmes *commettre* très-légèrement, pour avoir une corde peu tortillée; de même nous fîmes mettre au rouet les cordons qui avoient servi à faire une corde peu tortillée, & nous les fîmes *commettre* très-étroitement pour en faire une corde très-tortillée.

Tout étant ainsi bien disposé, nous éprouvâmes la force de ces deux nouvelles cordes.

Celle qui étoit bien tortillée ne put supporter que quarante-six livres, pendant que l'autre, qui étoit peu tortillée, soutint ce poids de quarante-six livres plus de six heures; après, ayant augmenté ce poids peu-à-peu, elle ne rompit que quand elle eut été chargée de cinquante-neuf livres huit onces: ce qui fait voir bien clairement que le tortillement affoiblit les cordes, puisque la même corde peu tortillée, soutint un plus grand fardeau que lorsqu'elle l'étoit davantage.

Remarque. Nous avons dit, en parlant de la fabrique des cordages, & particulièrement à l'occasion du bitord, que les fils qui composent les torons, ont été tortillés de droite à gauche par les fileurs, & que par cette opération les brins de chanvre ont été contraints de prendre une figure qui ne leur étoit pas naturelle; c'est pourquoi les fils tendent à se détortiller & à faire un mouvement pour se redresser avec un certain degré de force, dans une direction d'hélice de gauche à droite: voilà un effet de l'action du ressort des brins de chanvre, qui prouve que ces brins sont dans une tension assez considérable.

Quand on ourdit une corde, on rassemble un nombre de fils pour former les torons, on tortille ces cordons de gauche à droite; par cette opération l'on détord à la vérité un peu les fils, on diminue un peu de la tension des filamens des chanvres qui la composent; mais comme il faut que les torons acquièrent beaucoup d'élasticité pour être *commis*, on est obligé de les tordre considérablement.

Voilà les fils qui entrent dans une grande tension, & dans une tension d'autant plus nuisible à la bonté de la corde, que les fils qui sont à l'extérieur des torons, sont beaucoup plus tendus que ceux qui sont vers l'axe; par cette opération les fils acquièrent donc un degré de force élastique qui tend à agir par une hélice de droite à gauche, pour détortiller les torons & leur faire faire un mouvement pour les redresser; de sorte que par la seconde opération comme par la première, les parties qui composent la corde, c'est-à-dire, les torons & les fils, quoiqu'ils paroissent sans mouvement, ont acquis une disposition qui ne leur étant pas naturelle, leur fait faire des efforts pour se redresser & agir continuellement les uns contre les autres.

Il est vrai que quand on *commet* une corde, les torons se détordent un peu; la tension des fils est un peu diminuée; mais il en reste encore beaucoup, & il faut qu'il en reste, puisque sans cette tension il n'y auroit point d'élasticité, la corde ne se *commettroit* point & ne resteroit pas tortillée; car nous faisons une grande différence des deux fils qui se *commettent*, d'avec deux fils qui seroient simplement roulés l'un sur l'autre, comme nous l'avons expliqué dans l'article du bitord: deux fils non élastiques, tels que des fils de plomb, seroient bien affoiblis par le tortillement, mais moins que des fils élastiques.

Si les torons perdent un peu de leur élasticité, & les fils de leur tension, quand on *commet* une corde, à cause qu'ils se détortillent un peu, ils acquièrent aussi dans cette opération une nouvelle tension, parce que les torons se roulent les uns sur les autres, & par-là la tension des fils en devient encore plus inégale, à cause des plis continuels que les torons sont contraints de faire.

Pour mieux concevoir ce que les inflections des torons produisent, imaginons un toron bien tortillé qui ait quatre pouces de grosseur, par exemple,

Supposons qu'il soit fermement attaché au point *A* (*figure* 385.), & qu'il soit enlacé dans les chevilles *B B B*, &c.; étant chargé d'un poids considérable, assurément ce toron sera à-peu-près dans la même situation où il seroit étant roulé sur un autre toron; n'est-il pas évident, puisque nous avons supposé que ce toron a de la roideur, que les parties convexes de ce toron aux points *d d d*, &c. seront beaucoup plus tendues que les parties qui seront dans les concavités, ou qui reposeront sur les chevilles *B B B*, &c.? Il est donc certain que quand des torons sont roulés les uns sur les autres, toutes leurs parties ne sont pas tendues également par le tortillement, ni chargées également quand ils ont un poids à supporter; on peut donc dire que les fils qui composent les torons, sont chargés par la tension que les cordons ont acquise en se tortillant les uns sur les autres de gauche à droite, comme les torons sont eux-mêmes chargés par la tension que le tortillement de droite à gauche avoit imprimée aux fils qui les composent.

Or, cette tension qui produit l'élasticité, équivaut à un poids dont la corde se trouve chargée; d'où il suit qu'elle en doit être affoiblie, & avoir d'autant moins de capacité pour résister à l'effort d'un

d'un fardeau, que cette tenſion ſera plus grande.

Nous avons prouvé d'un autre côté, que cette tenſion ou cette élaſticité augmentoit avec le tortillement; donc ſi une corde eſt beaucoup tortillée, elle doit être plus foible qu'une autre de même longueur & de même peſanteur qui le ſeroit moins; ce qui s'accorde avec les expériences que nous avons rapportées & avec les ſuivantes, qui ont été faites un peu plus en grand pour rendre les opérations plus juſtes.

Expérience. La premiere corde dont on voulut éprouver la force, avoit douze lignes de circonférence; elle étoit *commiſe* à l'ordinaire, ou au tiers; & elle rompit ſous le poids de 635 livres.

On prit le plus long bout de cette corde; on en ſépara les torons, qu'on fit *commettre* plus lâche, ce qui donna une corde beaucoup moins tortillée; &, dans cet état, cette même corde qui avoit rompu par le poids de 635 livres, ſoutint ce poids; &, l'ayant augmenté d'intervalle en intervalle, en y ajoutant 5 livres à chaque fois, elle ſoutint 725 livres & rompit quand elle fut chargée de 730 livres: encore remarqua-t-on que pluſieurs fils avoient rompu long-tems avant qu'elle rompît tout à fait.

Expérience. On prit encore une corde d'un pouce de groſſeur, *commiſe* à l'ordinaire, qui rompit après avoir porté 630 livres plus de dix-huit heures; on ſépara les torons de cette corde; on en fit une moins tortillée: elle ſoutint plus de vingt-quatre heures, le poids de 630 livres qui l'avoit fait rompre; &, ayant augmenté le poids peu-à-peu, elle rompit quand elle fut chargée de 675 livres.

Expérience. Nous fîmes filer un fil de carret qui avoit 120 braſſes de longueur; nous en prîmes la moitié, dont nous fîmes faire une corde *commiſe* à l'ordinaire; & de l'autre moitié, une autre corde moins tortillée.

La première rompit par un poids de 661 livres 8 onces; mais les cordons dont elle étoit compoſée, étoient tellement endommagés, qu'ils ne purent ſervir pour faire un autre corde.

La ſeconde, qui étoit faite de la moitié du même fil, & qui par conſéquent ne différoit de la première que par le degré de tortillement, ſoutint 770 livres 8 onces.

Les cordons étant parfaitement entiers, on les détortilla pour en faire une corde *commiſe* plus étroitement qu'elle ne l'avoit été; elle ne put ſoutenir 685 livres ſans ſe rompre.

Remarque. On voit, par toutes ces expériences, que, de deux cordes égales en tout point, au tortillement près, la moins tortillée eſt la plus forte.

On pourroit en rapporter beaucoup d'autres, qui ont ſervi à conſtater le même fait; mais il en faut ſupprimer le détail pour ne point ennuyer les lecteurs; nous nous contenterons de faire remarquer que, dans toutes nos expériences, les fils qui compoſoient une corde peu tortillée, quoiqu'ils fuſſent chargés d'un plus grand fardeau, ne paroiſſoient pas avoir ſouffert comme ceux d'une corde très-tortillée; ils reſtoient parfaitement entiers, excepté à l'endroit de la fracture: ce qui fait voir que les fils ſouffrent moins dans les cordes peu tortillées, que dans celles qui le ſont plus; & cela vient principalement de ce que dans les cordes peu tortillées, les fibres du chanvre ſont dans une moindre tenſion que dans celles qui le ſont beaucoup: il eſt certain que cette tenſion qu'éprouvent les filamens du chanvre par le tortillement, eſt très-nuiſible à la force des cordes.

Nous venons de prouver que cette tenſion, eſt la principale cauſe de l'affoibliſſement des cordes beaucoup tortillées; mais nous penſons que la direction des fils & des torons qui les compoſent, contribue auſſi à les rendre plus ou moins fortes, ſuivant que cette direction eſt plus ou moins oblique; on en a vu la démonſtration méchanique que nous avons rapportée; nous n'avons pas cru devoir nous en tenir à la démonſtration: nous avons eſſayé de prouver la même choſe par des expériences que nous allons rapporter.

Expérience. Les expériences ſuivantes n'ont pu être faites qu'en petit, parce qu'en premier lieu elles auroient été trop embarraſſantes & trop difficiles à exécuter en grand; de plus, parce qu'il nous étoit important de les faire avec des cordes qui ne puſſent pas être beaucoup affoiblies, ni par l'élaſticité, ni par la tenſion que leur imprimeroit le tortillement: or il eſt évident que les petites cordes reçoivent moins d'élaſticité que les groſſes, même proportionnellement à leur groſſeur; d'ailleurs toutes les parties des cordes fort menues, ſont tendues par le tortillement, & tirées par le poids à-peu-près autant les unes que les autres; ce qui n'arrive pas, comme nous l'avons prouvé, dans celles qui ſont groſſes.

Voilà ce qui nous a déterminés à faire les expériences ſuivantes ſur de très-petites cordes, ayant ſeulement attention qu'elles fuſſent faites avec du chanvre extrêmement fin, & qui étoit ſi doux & ſi fléxible, qu'on pouvoit compter pour rien l'élaſticité qui devoit réſulter du tortillement, avec d'autant plus de raiſon, qu'on a eu ſoin qu'elles fuſſent très-peu tortillées: ce qui diminuoit la tenſion des fibres.

Nous avons donc pris une petite corde *A B* (*figure* 386.), qui ne pouvoit porter, ſans ſe rompre, plus de 16 à 17 livres; cette corde étoit compoſée de trois cordons très-déliés.

Nous détortillâmes ces cordons de la longueur de 10 à 11 pieds, ſans pour cela les ſéparer de la corde.

Nous éprouvâmes enſuite leur force; le cordon *B C* porta 7 livres, & rompit à 7 livres 4 onces, à peu-près dans le milieu: le cordon *B D* porta 6 livres 8 onces, & rompit à 7 livres, tout-à-fait dans le bas.

Enfin le cordon *B E* porta 6 livres, & rompit à 6 livres 4 onces, un peu au-deſſus du milieu: de ſorte qu'il reſtoit depuis l'endroit où il étoit rompu juſqu'à celui où il étoit tortillé, environ cinq pieds. Cette épreuve faite, nous ſerrâmes avec un bon fil

l'endroit *B* où ces trois cordons commençoient à se réunir à la corde ; c'est-à-dire, au point où ils commençoient à être tortillés, & à former la corde qu'ils composoient ; ce que nous fîmes à deux fins : 1°. pour marquer bien précisément le point où commençoit le tortillement, 2°. pour que cette corde ne se détortill t pas davantage dans l'opération qu'on se proposoit de faire.

On attacha ensuite cette corde au crochet *A* (*figure* 387.), ensorte que les trois cordons pendoient ; on chargea ensuite ces trois cordons proportionnellement à leur force, qu'on avoit connue par l'épreuve précédente, observant de les faire passer sur différentes poulies, pour que les poids qu'on leur faisoit porter, ne s'embarrassassent pas les uns avec les autres ; mais ces poulies ne produisoient que cet effet, & ne changeoient pas sensiblement la direction des fils ; de plus, on avoit la précaution de ne charger ces trois cordons que peu-à-peu, & en même-tems.

Mais enfin quand ils furent chargés, savoir, *BC* de 7 livres, *BD* de 5 livres 14 onces, *BE* de 5 livres 13 onces, ce qui faisoit en tout 18 livres 11 onces, la corde rompit au point *G*, vers le milieu de la partie tortillée.

Remarque. Dans cette expérience les cordons ont été chargés proportionnellement à leur force, c'est-à-dire, chacun du poids qu'on avoit reconnu par expérience qu'il pouvoit porter ; on a eu soin de les charger peu-à-peu, & chacun à part ; par conséquent chaque cordon étoit dans une tension proportionnelle à sa force ; ils étoient fort menus & faits avec un chanvre très-fin, très-souple & fort élastique, pour que l'effet de l'élasticité n'entrât presque pour rien dans le résultat de l'expérience.

Enfin ces cordes étoient fort peu tortillées, pour que les filamens du chanvre ne fussent point fatigués par la tension.

Néanmoins les trois cordons se sont rompus dans la partie où ils étoient roulés les uns sur les autres ; d'où l'on peut conclure, que c'est la direction oblique des cordons roulés les uns sur les autres, qui a affoibli la corde dont il s'agit, dans l'endroit où les cordons étoient réunis.

Cette expérience s'accorde donc à merveille avec la démonstration ; d'autant plus que le petit changement de direction, que nous avons été obligés de donner aux cordons avec des poulies, étoit défavorable à la force des cordons séparés, & par conséquent avantageuse à la portion de la corde où les cordons étoient roulés les uns sur les autres.

Expérience. Cette expérience n'est qu'une répétition de la précédente. Les cordons ayant été chargés en même-tems & peu-à-peu, ont enfin rompu, l'un étant chargé de 7 livres 4 onces, l'autre de 5 livres 14 onces, & le troisième de 5 livres 13 onces ; ce qui fait 18 livres 15 onces, qui est une charge à laquelle la corde avoit été éprouvée ne pouvoir résister.

Remarque. Plusieurs autres expériences ont confirmé celle-ci, & se trouvent de même conformes à la démonstration ; d'où l'on peut conclure qu'une corde est d'autant plus forte que les torons qui la composent, sont moins obliques, ou qu'ils sont plus approchans d'être parallèles à l'axe de la corde.

Ceci se peut exécuter de deux façons différentes ; ou en diminuant le tortillement, ou sans le diminuer : sans diminuer le tortillement, en faisant courir le toupin très-vîte, comme on fait quand on *commet* des ralingues ; mais en ce cas la portion de la corde qui seroit du côté du quarré, seroit immanquablement plus tortillée que celle qui seroit vers l'atelier, parce qu'il seroit très-difficile de faire tourner assez vîte les manivelles de l'atelier, pour réparer le tortillement qui seroit consommé par le *commettage*.

L'autre moyen est de moins tortiller la corde ; car si elle étoit peu tortillée, en la supposant toujours composée de deux cordons seulement, ainsi qu'on l'a supposé dans la démonstration, les deux hélices qui forment les directions de ces cordons, s'écarteroient moins l'une de l'autre en se croisant ; par conséquent les angles qu'elles formeroient en se rencontrant, seroient moins ouverts : ce qui paroît visiblement par l'angle que forment ensemble les deux tangentes aux deux hélices, qui est plus aigu dans les cordes peu tortillées, que dans celles qui le sont beaucoup.

Et pour faire l'application de la démonstration, voici le raisonnement qu'il faut faire.

L'angle *P* (*figure* 377.), représente l'angle que forment sans cesse les deux cordons : si donc nous le supposons plus petit que dans ce cas, c'est parce que la corde étant moins tortillée, il faut nécessairement que l'angle *D* augmente ; parce qu'il est prouvé par la Géométrie qu'ils sont supplémens l'un de l'autre : or si l'angle *D* devient plus grand dans le triangle *BDH*, les côtés *BD* & *DE* restant toujours les mêmes, il faudra que le côté *BE* devienne plus grand ; mais le côté *BE* exprime le degré de force avec lequel les cordons réunis & tortillés en forme de corde, sont capables de résister à un poids : donc cette force de la corde est ici plus grande que dans le premier cas : donc une corde peu tortillée est plus forte qu'une autre qui l'est beaucoup.

La démonstration & les expériences s'étayent donc mutuellement ; ainsi les preuves géométriques & physiques concourent à prouver que le tortillement affoiblit considérablement les cordes.

Néanmoins le tortillement est absolument nécessaire, du moins pour former les premiers fils ; mais ne seroit-il pas possible de s'en passer pour réduire ces fils en corde, & seroit-il possible de trouver un expédient pour en faire sans les tortiller ? C'est ce qu'on va examiner.

Est-il possible de former des cordes avec des fils, sans tortiller les fils les uns sur les autres ? M. de Musschenbroeck a imaginé plusieurs manières de composer des cordes sans le secours du tortillement : on va voir si elles sont praticables.

Première manière de construire des cordes selon M. de Musschenbroeck. Le premier moyen que ce

physicien propose, est d'étendre plusieurs
longueur qu'on veut donner à la corde;
rranger parallèlement les uns contre les au-
d'en faire un petit faisceau en forme de
, au moyen d'un autre fil qu'on roulera
de ces premiers pour les contenir & les
r de se séparer; c'est ce que les maîtres
ge appellent *fourer une corde*.
l'auteur observe que ce fil extérieur & con-
, étant exposé à des frottemens considéra-
est à craindre qu'il ne s'use bientôt; auquel
e la corde s'éparpilleroit.
obvier à cet inconvénient, il dit qu'on
faire plusieurs petites cordes de cette même
& les joindre ensemble par un autre fil;
dre de la même façon plusieurs de ces nou-
ordes, jusqu'à ce qu'on fût parvenu à la
qu'on souhaite.
rque. Quoique l'ouvrage fût infini pour faire
le de cette façon, ce n'est cependant pas
ulié qui en fait le principal inconvénient;
grande quantité de fil inutile qui y entre
ort à la force de la corde: tel est celui qui
ier les premiers fils étendus suivant leur
: tel est encore celui qu'on sera obligé
yer pour lier & retenir ensemble plusieurs
ordons.
, pour en mieux juger, nous eûmes recours
rience; nous fîmes faire une corde suivant
ée; elle étoit menue, pour la rendre plus
e à l'intention de l'auteur: voici comme
construite.
rience. On étendit douze fils de bon chanvre
useau, de la longueur de douze pieds cha-
; pesoient tous ensemble 5 gros 3 quarts;
rant assemblés au moyen d'un autre fil qu'on
tour, on eut une corde qui n'étoit point
; il s'en falloit peu qu'elle n'eût 5 lignes
nférence, mais elle pesoit 9 gros: toute
consiste ici dans les douze premiers fils qui
t que 5 gros 3 quarts; il y a donc 3 gros
de chanvre en pure perte.
eut juger par-là de la quantité de matière qu'il
employer & perdre pour lier, rassembler
re ensemble de nouveau, toutes les diffé-
ordes qui seroient nécessaires pour former
e.
faudroit, pour opérer cette réunion, au
uatre fois autant qu'il peut y en avoir pour
er à la force de la corde.
une pareille corde a-t-elle beaucoup plus
? On avoue qu'elle en a plus qu'une corde
qui ne seroit composée que de douze fils;
n'égale pas la force d'une corde faite avec
fils.
éclaircir ce fait nous fîmes faire une petite
avec du fil du même peloton; elle avoit
orons de quatre fils chacun; ensorte qu'elle
tout seize fils: on les fit ourdir à 18 pieds,
tyant fait raccourcir d'un tiers en les *com-*
, comme on le fait ordinairement, nous eûmes une corde de douze pieds comme la précédente, qui avoit cinq lignes de circonférence & ne pesoit que 9 gros comme elle; ainsi elle avoit la même qualité de matière dans la même longueur: voici quelle a été leur force.

La corde faite suivant les principes de M. de Musschenbroeck, a rompu par un poids de 159 livres; & l'autre faite à la manière ordinaire, a soutenu 153 livres, & a rompu étant chargée de 154.

Ce n'est là qu'un bien petit avantage, & qui se trouveroit bientôt détruit par la quantité de fil qu'il faudroit employer à lier ensemble plusieurs de ces cordes, si on vouloit en faire de plus grosses.

Ce n'est pas encore le seul inconvénient; ces sortes de cordes étant extrêmement dures, sont difficiles à manier: & c'est le plus grand défaut qu'elles puissent avoir pour presque tous les usages auxquels on les emploie dans la marine; car, excepté pour les haubans, on a besoin que tous les autres cordages soient souples, même les cables les plus gros, pour parvenir à faire avec la diligence nécessaire, les manœuvres les plus délicates.

Ces nouvelles cordes ne doivent donc pas être préférées, puisqu'avec la même quantité de matière, on ne peut pas les rendre plus fortes que les autres; qu'elles sont plus difficiles à construire; de moins bon usage; beaucoup plus roides & moins propres à la manœuvre: néanmoins l'expérience que nous venons de rapporter, prouve combien le tortillement affoiblit les fils; puisqu'avec douze fils qui pesoient 5 gros 3 quarts, on fait une corde plus forte qu'avec seize pareils qui pesoient 9 gros. Il seroit peut-être possible d'augmenter de cette façon la force des haubans, qui n'ont pas besoin de souplesse & qui sont ordinairement fourrés, d'autant qu'en suivant cette pratique, ils ne s'alongeroient pas.

Deuxième manière de construire des cordes selon M. de Musschenbroeck. Voici un autre moyen qu'a imaginé le même auteur, pour éviter le tortillement; ce n'est plus une corde, mais une espèce de ruban qu'il propose; ce sont des fils étendus selon leur longueur, & placés parallèlement les uns à côté des autres, qui seront retenus dans cette situation au moyen d'un autre fil avec lequel on formera une espèce de tissu de la façon à-peu-près que l'on fait la toile, ou les surfaits des chevaux; mais que gagne-t-on à cela? en quoi consiste ici la force de la corde? ce n'est que dans les premiers fils étendus selon leur longueur; le reste, qui ne sert qu'à les entrelacer, ne contribue absolument en rien à sa force; au lieu que dans les cordes ordinaires, si les fils sont affoiblis par le tortillement, il n'en est point qui ne contribue plus ou moins à la force des cordes: veut-on s'éclaircir du fait & reconnoître si cette nouvelle pratique vaut mieux que l'ancienne? qu'on en juge par l'expérience suivante.

Expérience. Nous fîmes ourdir à un métier de tisserand, douze bons fils bien tendus également, qui pesoient 6 gros trois quarts; on les fit couvrir de fil par l'ouvrier; & quand le ruban fut achevé, il pesoit 10 gros; ensorte qu'il y avoit 3 gros un

quart de fil, qui ne contribuoient en rien à la force de la corde.

Avec le fil du même peloton, l'on fit faire une petite corde de la même longueur; ainsi ces deux cordes étoient parfaitement égales; elles avoient chacune douze fils & pesoient l'une & l'autre 10 gros: voici leur force.

Le ruban rompit étant chargé de 167 livres.

Et la corde ordinaire, de 165 livres. On voit que cela approche bien de l'égalité.

Remarque. Cette expérience, aussi bien que la précédente, prouve à la vérité que le tortillement affoiblit très-sensiblement les cordes; mais M. de Musschenbroeck ne nous donne pas par-là le moyen d'augmenter la force: d'ailleurs l'usage qu'on fait de la plupart des cordes, demande qu'elles soient rondes; ainsi toute autre forme ne leur conviendroit pas; l'auteur l'observe lui-même; c'est pourquoi il propose un troisième moyen de faire des cordes sans les tortiller.

Troisième moyen de construire des cordes selon M. de Musschenbroeck. C'est une espèce de cordon, dit l'auteur, travaillé à-peu-près comme les femmes tressent leurs cheveux; c'est une espèce de cadenette telle que les lacets; ce qui se fait en entrelaçant trois fils.

Cet expédient ne peut pas manquer de produire une augmentation de force très-considérable, parce que ces cordons se font sans être tortillés, & qu'il n'y a pas un des fils qui les composent, qui ne contribue en quelque chose à leur force.

On fait des tresses à-peu-près pareilles, qu'on nomme des *badernes* & des *garcettes*, qui servent à plusieurs usages dans les vaisseaux.

Expérience. Pour nous conformer à cette idée, nous fîmes faire une pareille corde par une ouvrière qui étoit accoutumée à les travailler; elle étoit composée de trente-six fils assez fins; ces sortes de cordons ne se peuvent faire qu'à la main, au moyen de trois fuseaux sur lesquels on roule les fils dont ils doivent être composés; ainsi chaque fuseau portoit douze fils; & ce cordon fut fait avec toute la dextérité possible.

D'un autre côté, l'on fit une aussière à l'ordinaire composée de trente-six fils tirés du même peloton, pour pouvoir la comparer avec le cordon qui venoit d'être fait, auquel cette corde étoit parfaitement égale.

Quand on voulut éprouver leur force, il se trouva une grande différence.

L'aussière rompit chargée de 104 livres, & le cordon porta non-seulement ce poids, mais il ne rompit qu'après avoir été chargé de 126 livres.

Ensorte qu'il se trouva de 22 livres plus fort que la corde.

Remarque. Cette supériorité du cordon sur la corde est très-considérable; il eût été heureux que M. de Musschenbroeck, en nous faisant remarquer l'avantage qu'il y auroit à faire des cordes de cette manière, nous eût fourni les moyens de les faire facilement en grand & à peu de frais, parce qu'elles auroient pu servir à divers usages; mais malheureusement il ne paroît pas possible de construire de grosses cordes suivant cette idée, & même de pouvoir parvenir à en faire de mediocre grosseur.

Quand d'ailleurs ce moyen seroit praticable; on tomberoit dans un autre inconvénient; car il ne seroit pas possible que des cordons d'une certaine grosseur s'entrelaçassent sans laisser entr'eux des intervalles considérables, qui formeroient des trous très-profonds dans l'intérieur de la corde; ce qui en rendroit la superficie très-inégale ou raboteuse, & par conséquent peu propre à passer dans des poulies souvent étroites, ou à faire certaines manœuvres, dans lesquelles on a besoin qu'une corde glisse avec beaucoup de facilité.

D'ailleurs, de pareilles cordes seroient sujettes à plusieurs des mêmes défauts que les cordes ordinaires; les cordons dont elles sont composées, peuvent être plus tendus les uns que les autres; ils feront des plis, & ainsi ils seront tirés plus ou moins obliquement comme ceux des cordes ordinaires; si ces cordons sont gros, une portion de chaque cordon sera plus tirée que l'autre, &c.

Il est vrai qu'on peut faire ces sortes de cordes avec un plus grand nombre de fuseaux; nous en avons fait faire avec huit, avec seize & même avec trente-deux bobines; il n'est point de moyens qui soient parvenus à notre connoissance, que nous n'ayons éprouvés, & ils nous ont tous paru impraticables pour de grosses cordes; les fils qu'on y emploie, sont même sujets à s'écorcher en passant les uns entre les autres; nous en avons vu se réduire absolument en filasse, &, pour cette raison, nous avons éprouvé des cordons faits de cette manière-là, qui étoient bien plus foibles que des cordes ordinaires faites avec la même quantité de fil: c'est-là le résultat de beaucoup de travail dont nous ne rendrons pas un compte plus détaillé; mais le peu de succès qu'ont eu les diverses tentatives que nous avons faites à ce sujet, nous déterminèrent à ne point quitter la route ordinaire; d'autant mieux que, sans aucun changement considérable, il nous parut qu'on pouvoit parvenir aisément à un plus grand point de perfection, & augmenter de plus d'une fois la force des cordes, comme on le verra bientôt.

Ainsi nous croyons qu'il ne faut rien changer à la forme des cordes, ni à la manière de les construire; elles seront toujours tortillées: mais comme on sait que l'excès du tortillement les affoiblit beaucoup, on aura soin de le modérer un peu: c'est un point essentiel à réformer; la difficulté sera de vaincre la prévention aveugle des cordiers, qui ne peuvent se persuader, même en voyant plusieurs fils de carret se rompre à divers endroits par l'excès du tortillement, que cela ne peut arriver qu'au préjudice de la corde qu'ils fabriquent; ils ne *commettent* cependant presque jamais de gros cordages, qu'ils ne soient témoins de ce fait; & une expérience si souvent répétée, ne peut les faire sortir de leur erreur.

Avant que nous eussions fait nos expériences dans les ports, si un maître cordier vouloit nous faire connoître son savoir, il nous faisoit remarquer que ses cordages étoient extrêmement tors, qu'ils étoient durs comme un morceau de bois, & qu'il étoit impossible à un homme vigoureux de désunir les torons en faisant tous ses efforts pour les détortiller: il est vrai que nos expériences, qui ont été exécutées en présence de tous ceux qui ont voulu y assister, ont fait revenir de leurs préventions plusieurs maîtres cordiers, qui maintenant s'efforcent de faire remarquer que leurs cordages sont souples, maniables, & qu'enfin ils ne sont point extrêmement tortillés; c'est pour ces cordiers que nous travaillons, puisqu'ils ont assez de jugement & de réflexion pour s'être déjà apperçus de la mauvaise méthode qu'ils suivoient; mais malheureusement beaucoup d'autres ne sont pas faits pour être éclairés; ils sont accoutumés à copier ce qu'ils ont vu faire à leurs pères; & ils ont un tel respect pour la routine qu'ils ont adoptée, qu'il est inutile de s'efforcer de les convaincre par des démonstrations qu'ils ne sont pas capables de comprendre, ni par des expériences qui ne peuvent faire d'impression que sur des esprits justes, capables d'entendre & de réfléchir. Heureusement nous avons trouvé dans la marine du Roi des maîtres cordiers qui entroient à merveille dans toutes nos vûes, & qui s'intéressoient autant que nous aux expériences que nous faisions exécuter; d'ailleurs il dépend des officiers supérieurs, de suppléer à ce qui manqueroit d'intelligence & de connoissance à certains ouvriers: c'est en faveur de ceux qui joignent à l'intelligence, un zèle sincère pour le bien du service, que nous allons continuer le détail de nos recherches.

Il faut se rappeller ce qui a été dit, savoir, que les cordes se raccourcissent à mesure qu'elles sont plus tortillées; on a même remarqué que, suivant l'usage ordinaire, elles se raccourcissent d'un tiers; c'est-à-dire, que nos cordiers pour faire une corde de dix brasses, par exemple, étendent les fils qui doivent la composer, de la longueur de quinze; si au lieu de raccourcir les fils d'un tiers de leur longueur, on ne les raccourcissoit que d'un quart ou d'un cinquième, il est évident qu'on gagneroit beaucoup de force; nous ne croyons pas qu'on puisse en douter après ce qui a été dit plus haut.

Cette observation, qui est de la dernière importance, contribue plus que toute autre à la perfection de la corderie; & si on met en pratique ce qui a été dit au sujet de la fabrique des fils, c'est-à-dire, qu'on fasse avec du fil fin & peu tortillé, une corde qui ne se soit raccourcie que d'un cinquième, on la trouvera considérablement plus forte qu'une autre: c'est ce qu'on pourra voir par les expériences suivantes.

Expérience. Cette expérience fut faite avec une pièce de cordage de chanvre de Riga premier brin, à trois torons, y ayant quatorze fils ordinaires de 5 lignes de grosseur par toron; elle fut *commise* au tiers; elle avoit 2 pouces trois quarts de grosseur.

Cinq brasses de ce cordage pesoit, poids moyen, 6 livres 8 onces.

Et la force moyenne prise sur les quatre bouts, fut de 4200.

Un cordage tout pareil, tant pour le fil qui étoit à l'ordinaire, que pour la nature du chanvre, mais qui avoit quinze fils à chaque toron, & qui étoit *commis* au quart, se trouva, lorsqu'il eut été *commis*, de 3 pouces de grosseur.

Chaque bout pesoit 6 livres 11 onces. Et la force moyenne conclue sur quatre bouts, se trouva de 5187 livres.

Remarque. Ces deux cordages sont semblables en tout, excepté que l'un est *commis* au tiers, & que l'autre l'est au quart.

Pour juger de la force de ces deux cordages, il est juste d'ajouter à celui qui est *commis* au tiers, ce qui lui manque de matière pour l'égaler à celui qui l'est au quart; alors la force de ce cordage *commis* au tiers sera de 4321 livres moindre, que celle du cordage *commis* au quart, de 866 livres, ce qui fait près d'un cinquième de supériorité.

Expérience. Pour reconnoître ce qu'on pouvoit gagner sur la force des cordages en les *commettant* au tiers, au quart ou au cinquième, nous en fîmes ourdir trois pièces avec du fil de chanvre d'Auvergne, premier brin, tel qu'il se trouva dans les magasins.

La charge du carré fut la même pour ces trois cordages, ainsi jusque-là tout étoit égal.

Comme un de ces cordages devoit être *commis* au tiers, il devoit se raccourcir plus que les deux autres; c'est pourquoi nous nous contentâmes de mettre dix fils par toron, ce qui faisoit en tout trente fils.

Un autre qui devoit être *commis* au quart, devant se raccourcir moins, nous mîmes onze fils à chacun de ses torons, ce qui faisoit trente-trois fils en tout.

Enfin celui qui devoit être *commis* au cinquième devant se raccourcir moins que les deux autres, on mit douze fils à chaque toron; ce qui faisoit en tout trente-six fils.

Ces trois cordages furent *commis*, un au tiers, suivant l'usage ordinaire; & comme ce cordage étoit *commis* fort serré, il n'avoit que 2 pouces 8 lignes de grosseur.

Un autre fut moins tortillé, puisqu'on le *commit* au quart; celui-ci avoit juste 3 pouces de grosseur.

Et enfin le troisième fut encore moins tortillé, puisqu'on ne le *commit* qu'au cinquième, & pour cette raison il avoit 3 pouces 4 lignes.

On coupa sur chacune de ces pièces de cordage, quatre bouts qui avoient chacun 25 pieds de longueur, & on les appliqua à la romaine pour reconnoître leurs forces: voici comme elles se trouvèrent.

N°. 1, cordage *commis* au tiers, pesant, poids moyen, 5 livres 7 onces, rompit sous le poids de 3900 livres.

N°. 2, cordage *commis* au quart, pesant 5 livres 14 onces, rompit sous le poids de 4850 livres.

N°. 3, cordage *commis* au cinquième, pesant 5 livres 14 onces, rompit sous le poids de 6205 livres.

Remarque. Le cordage n°. 1. étant plus léger de sept onces que les autres, il faut ajouter à sa force ce qu'il auroit supporté s'il avoit contenu autant de matière, & nous trouverons que sa force auroit été de 4098 livres.

Malgré cette augmentation, le cordage n°. 2, *commis* au quart, est encore de 752 livres, ou d'un cinquième environ, plus fort que le cordage *commis* au tiers.

Cet avantage est considérable, mais le cordage *commis* au cinquième est encore beaucoup plus fort; puisqu'à égalité de matière il a supporté 1355 livres de plus que le cordage *commis* au quart, & 2107 livres de plus que le cordage *commis* au tiers: cette égalité de poids qui s'est heureusement trouvée entre les cordages n°. 2 & n°. 3, prouve bien le grand avantage qu'il y a à diminuer le tortillement, puisqu'elle fait évanouir tous les scrupules que pourroient faire naître les calculs.

Expérience. Cette expérience ne diffère de la précédente, qu'en ce que les cordages furent faits avec du second brin de chanvre de Riga.

Les deux pièces étoient à trois torons, chaque toron étoit composé de treize fils.

La pièce n°. 1, qui étoit *commise* au tiers, avoit 2 pouces trois quarts de grosseur; chacun des morceaux qu'on avoit coupés pour l'épreuve, pesoit, poids moyen, 7 livres 11 onces, & la force moyenne de ces quatre bouts fut de 4725 livres.

La pièce n°. 2, qui étoit *commise* au quart, avoit 3 pouces & demi de grosseur, quoiqu'elle fût faite avec un pareil nombre de fils, qui étoient pris sur le même touret.

Chaque bout, de 25 pieds de longueur, pesoit, poids moyen, 7 livres 7 onces, & leur force moyenne se trouva de 5025 livres.

Remarque. Voilà déjà ce cordage, qui est *commis* au quart, plus fort de 300 livres que celui qui étoit *commis* au tiers; mais ce cordage est plus léger que celui qui étoit *commis* au tiers; s'il eût été aussi pesant, il auroit supporté 5193 livres, ce qui fait 468 livres de plus que le cordage *commis* au tiers; voilà une différence de force bien considérable.

Expérience. Cette expérience est tout-à-fait semblable à la précédente.

Le cordage n°. 1, étoit *commis* au tiers; fait de fil ordinaire, à trois torons, quatorze fils par toron, ce qui fait quarante-deux fils en tout; il avoit 3 pouces de grosseur; chaque bout pesant, poids moyen, 8 livres 15 onces, rompit étant chargé de 5175 livres.

Le cordage n°. 2, *commis* au quart, est aussi de fil ordinaire & à trois torons; il avoit quatorze fils par toron, ce qui fait en tout quarante-[illegible] fils; sa grosseur étoit de trois pouces un quart; chaque bout pesant, poids moyen, 8 livres 7 onces; leur force moyenne fut trouvée de 6112 livres.

Le cordage n°. 3, *commis* au cinquième, étoit de même fil, & à trois torons de quinze fils chacun; ce qui fait quarante-cinq fils en tout; la grosseur de ce cordage étoit de trois pouces & demi.

Chaque bout pesoit, poids moyen, 8 livres 10 onces.

Leur force moyenne fut trouvée de 6775 livres.

Remarque. On voit déjà que la force du cordage n°. 2, *commis* au quart, excède celle du n°. 1, *commis* au tiers, de 937 livres.

Mais le cordage n°. 2, *commis* au quart, est plus léger que le cordage n°. 1, *commis* au tiers.

Et, si on les suppose d'égale pésanteur, le cordage n°. 2, n'auroit rompu qu'étant chargé de 6474 livres; c'est-à-dire, qu'il auroit été plus fort que le cordage n°. 1, de 1299 livres.

Le cordage n°. 3, *commis* au cinquième, a porté 663 livres plus que n°. 2, qui étoit *commis* au quart, & 1600 livres plus que n°. 1, qui étoit *commis* au tiers.

Néanmoins n°. 3, est plus léger que n°. 1; & si nous égalons la quantité de matière, nous trouverons que la force du cordage n°. 3, auroit surpassé celle de n°. 1, de 1845 livres.

Voilà une augmentation de force bien considérable, puisqu'elle est le tiers de la force du cordage n°. 1.

Nous avons fait beaucoup d'autres expériences semblables, qui toutes ont donné une grande augmentation de force; à la vérité, elle n'a pas toujours été aussi considérable que dans les expériences que nous venons de rapporter; mais elle l'a toujoujours été plus que nous ne croyons pouvoir l'espérer.

Étant bien convaincu de cette vérité, M. Derveau, capitaine des vaisseaux du Roi au département de Brest, nous proposa, pour avoir des extrêmes, d'essayer quelle seroit la force d'un pareil cordage qu'on *commettroit* un peu plus qu'au tiers; nous le fîmes; & quoique nous n'eussions excédé que de fort peu ce point, qui est reçu dans presque toutes les corderies, ce cordage, qui étoit extrêmement dur, rompit sous un poids si peu considérable, que plusieurs des six bouts que nous éprouvâmes, purent à peine soulever le poids qui étoit placé tout auprès du crochet de la romaine.

Il y a néanmoins des cordiers qui croient faire des merveilles en *commettant* leurs cordages plus qu'au tiers; ainsi l'on ne doit pas maintenant être surpris de voir des manœuvres fort grosses & faites de bon chanvre, qui ne peuvent résister aux moindres efforts.

Ayant remarqué qu'il arrivoit quelquefois que le toupin étant rendu auprès de l'atelier avant que le carré fût arrivé précisément au tiers que le cordier avoit décidé de donner pour le raccourcissement des fils, les cordiers faisoient dans ce cas arrêter leurs manivelles, & rouoient leurs cordages,

ui en étoient un peu plus longs, plus mous & oins tortillés, nous avons voulu reconnoître elle étoit la force de ces cordages, que les cor-ers appellent *commis au tiers mou*, & nous nous mmes assurés, par les épreuves que nous en avons ites, que la force de ces cordages étoit sensi-ement plus grande, que celle de ceux qui étoient omme disent les cordiers) *commis au tiers me*; enfin nous avons fait *commettre* des cordages sixième, au lieu du cinquième; alors il n'y a int assez d'élasticité dans les torons pour bien rmer la corde, qui perd presque tout son tortil-nent sitôt qu'on l'a ôtée de l'atelier, & la force ces cordages a été moindre que celle des cor-ges *commis* au cinquième; ainsi nous croyons e quand il ne s'agira que de faire des cordages ès-forts, le cinquième est le terme le plus avanta-eux: nous ne conseillerons pas néanmoins de *com-ettre* à ce point les manœuvres que l'on fait pour marine, par les raisons que nous rapporterons au ot *corderie*.

Nous avons prouvé au mot *filer*, qu'il étoit vantageux de diminuer le tortillement des fils; nous enons d'établir qu'il convenoit de diminuer le tor-illement des torons; il faut examiner s'il est pos-ible de profiter en même-tems de ces deux avan-ages: c'est ce qu'on se propose de découvrir par es expériences suivantes.

Expériences. Nous fîmes faire une aussière ordi-aire qui avoit trois torons & quatre fils par toron, nsorte que la corde étoit composée de douze fils ien tortillés, & tels qu'on a coutume de les filer ans nos corderies; ils avoient été ourdis à 45 ieds de longueur, & ils formoient une corde qui en avoit 30; elle avoit un pouce une ligne de gros-eur & pesoit 15 onces.

Nous fîmes faire une autre aussière pour la com-parer à celle-là, & nous observâmes de la faire avec du fil menu & peu tortillé, ensorte qu'elle toit composée de dix-huit fils roulés; & nous eûmes soin sur toutes choses de ne les laisser rac-courcir que d'un cinquième; c'est-à-dire, que les ayant fait ourdir à 45 pieds de longueur, nous eûmes une corde qui en avoit 36; voilà seulement en quoi cette corde différoit de la précédente; car d'ailleurs elle étoit faite comme elle avec trois torons; elle avoit pareillement un pouce une ligne e grosseur, & pesoit 15 onces; ainsi elle étoit aite avec la même quantité de matière: voici uelle a été leur force.

La première, qui étoit faite suivant l'usage des ordiers, rompit sous le poids de 870 livres.

La seconde ne rompit qu'après avoir été char-ée de 955 livres.

Expérience. Voici une autre expérience qui cons-ate cette même vérité.

Nous fîmes faire une aussière avec dix-huit fils trois torons, six fils par toron: ces fils furent urdis à quarante-cinq pieds, & les ayant fait ccourcir d'un tiers, nous eûmes une corde de ente pieds de longueur, qui avoit un pouce trois lignes de circonférence, & qui pesoit une livre.

Nous fîmes faire ensuite une autre aussière pour la comparer à la précédente; elle étoit composée de vingt-quatre fils coulés qui furent ourdis à 45 pieds, mais qui ne se raccourcirent que d'un cinquième; de sorte que nous eûmes une corde de trente-six pieds de longueur; ce n'étoit qu'en cela qu'elle différoit de la précédente, à laquelle elle étoit d'ailleurs parfaitement conforme, étant composée de trois torons, ayant à-peu-près la même grosseur & la même quantité de matière, puisqu'elles pesoient l'une & l'autre une livre; leur force fut néanmoins bien différente.

La première ne put supporter plus de 700 livres sans se rompre.

Et la seconde ne rompit qu'après avoir supporté 840 livres.

Expérience. Les expériences suivantes ont été exécutées sur des cordages plus gros, & les poids des cordages, de même que leur force, ont été conclus sur six bouts de 21 pieds 8 pouces de longueur, qu'on a pesés & fait rompre chacun en particulier, pour en conclure un poids & une force moyenne.

N°. 1, fut fait avec du fil ordinaire, à trois torons, & *commis* au tiers.

Chaque bout, poids moyen, pesoit 7 livres 1 once, & leur force moyenne se trouva de 5886 livres.

N°. 2, fut fait avec du fil coulé, plus fin & moins tors qu'à l'ordinaire, à trois torons, & *commis* au tiers.

Chaque bout, poids moyen, pesoit 6 livres 7 onces, & leur force moyenne se trouva de 6169 livres.

N°. 3, fut fait aussi avec du fil coulé, à trois torons, mais *commis* au quart.

Chaque bout, poids moyen, pesoit 6 livres 6 onces; leur force moyenne se trouva de 7682 livres.

Enfin N°. 4 fut fait avec le même fil coulé, à trois torons, & fut *commis* au cinquième.

Chaque bout, poids moyen, pesoit 5 livres 12 onces, & leur force moyenne se trouva de 7343 livres.

Remarque. On voit que les cordages de fil coulé, quoique plus légers que ceux qui étoient faits avec le fil ordinaire, ont été considérablement plus forts.

Mais si nous suppléons au défaut de la matière qui manquoit au n°. 2, on trouvera qu'il auroit surpassé la force de n°. 1, de plus de 881 livres.

Si nous comparons maintenant n°. 3 à n°. 2, nous appercevrons, sans aucun calcul, que n°. 3 qui est plus léger, est néanmoins beaucoup plus fort; mais suppléons au défaut de matière de n°. 3, & nous verrons qu'il auroit porté 7757 livres, & qu'ainsi il auroit été plus fort que n°. 2, de 1588 livres.

Comparons maintenant n°. 3 à n°. 4, & après avoir fait remarquer que quoique n°. 4 soit le plus léger, il est néanmoins le plus fort, suppléons par

le calcul au défaut de matière de n°. 4, & nous trouverons qu'il auroit porté 8141 livres, & qu'ainsi il auroit été plus fort que n°. 3, de 459 livres.

Comparons maintenant ce cordage de nouvelle fabrique avec n°. 1, qui est fait à la façon ordinaire; pour cela ajoutons à n°. 4, ce qui lui manque de matière, & nous verrons que s'il avoit été aussi pesant que n°. 1, il auroit porté 9019 livres, d'où l'on doit conclure qu'il auroit été plus fort que n°. 1, de 3133 livres.

Expérience. N°. 1, quatre cordages de premier brin de chanvre de Berry, fil ordinaire de 5 lignes de grosseur, chaque bout de cordage ayant 25 pieds de longueur, 2 pouces trois quarts de circonférence, & trois torons composés chacun de dix fils; ils étoient *commis* au tiers juste; ils pesoient, poids moyen, 6 livres 7 onces; & leur force moyenne se trouva de 4250 livres.

N°. 2, quatre cordages de chanvre de Berry, premier brin, fil coulé de 4 lignes & demie de grosseur; chaque bout de cordage avoit 25 pieds de longueur, 3 pouces de grosseur, à trois torons, seize fils par toron, *commis* au quart.

Chaque bout pesoit, poids moyen, 5 livres 15 onces; enfin leur force moyenne fut de 6287 livres.

N°. 3, quatre cordages de chanvre de Berry, premier brin, de fil coulé, de 4 lignes & demie de grosseur; chaque bout de ce cordage ayant 25 pieds de longueur, 3 pouces 5 lignes de grosseur, trois torons de dix-huit fils chacun, *commis* au cinquième.

Chaque bout pesoit, poids moyen, 6 livres 7 onces; leur force moyenne fut de 7337 livres.

Remarque. Voilà trois pièces de cordage qui ne diffèrent les unes des autres que par la fabrication des fils, qui, comme l'on voit, ne sont pas très-fins, mais qui sont moins tors pour les pièces n°. 2 & 3, que pour la pièce n°. 2; outre cela, la pièce n°. 1, a été *commise* au tiers, comme on a coutume de le faire; au lieu que les deux autres ont été *commises* l'une au quart, & l'autre au cinquième.

Sans avoir besoin d'aucun calcul, on voit que la pièce n°. 1, qui étoit la plus pesante, a été la moins forte; & que la pièce n°. 3, qui étoit la plus légère, a été la plus forte: examinons la chose de plus près; suppléons par le calcul au défaut de matière de n°. 2 & de n°. 3, & voyons quelle est au vrai la supériorité de force des uns sur les autres.

En égalant le poids de n°. 2 à celui de n°. 1, on trouve qu'il auroit porté 6753 livres; d'où il suit que sa force auroit excédé celle de n°. 1, de 2503 livres.

Maintenant si nous comparons n°. 1 avec n°. 3, comme la pesanteur de ces deux cordages est la même, on voit tout simplement que n°. 3 est plus fort que n°. 1, de 3087 livres.

Et si nous égalons le poids de n°. 2 à celui de n°. 3, nous verrons que la force de n°. 2 étant alors de 6753 livres, n°. 3 est donc supérieur en force à n°. 2, de 584 livres.

Cette expérience, qui a été faite à Rochefort devant nombre d'officiers de la marine, prouve, comme les précédentes, qu'on peut, en diminuant le tortillement des fils & celui des torons, augmenter considérablement la force des cordes; c'est ce que nous nous étions proposés d'examiner: voilà donc des moyens bien simples de rendre la fabrique des cordes bien plus parfaite. Il n'est point question de faire de grands changemens à l'art de la corderie; il n'est pas question même de rendre plus difficile la fabrique commune des cordages; nous demandons seulement que les fils travaillés comme nous l'avons dit, soient tendus bien également; que le tortillement soit égal dans tous les torons; qu'il soit bien réparti dans toute la longueur de la pièce de cordage: avec ces précautions, qui sont des plus importantes pour toute sorte de cordages, il n'y a qu'à ne les raccourcir que d'un quart ou d'un cinquième, au lieu du tiers, & on aura des cordages beaucoup plus forts & plus maniables.

Sur la répartition du tortillement, entre l'opération de tordre les torons & celle de les commettre. Nous avons prouvé dans les réflexions précédentes qu'on augmentoit beaucoup la force des cordages en diminuant le tortillement; mais il est toujours resté pour constant, qu'on ne pouvoit se passer du tortillement; ainsi, quoiqu'on le diminue, il faut nécessairement tordre les torons, & avant que de *commettre*, & pendant qu'on les *commet*. Supposons qu'on veuille faire une pièce de cordage *commise*, suivant l'usage ordinaire, au tiers, on ourdira les fils à 180 brasses, pour avoir un cordage de 120 de longueur; ainsi les fils auront à se raccourcir de 60 brasses par le raccourcissement des torons qu'on tord, soit avant de les *commettre*, soit pendant qu'on les *commet*. Nous avons dit que quelques cordiers divisoient en deux le raccourcissement total, & en employoient la moitié pour le raccourcissement des torons avant que d'être *commis*, & l'autre lorsqu'on les *commet*; ainsi, suivant cette pratique, on raccourciroit les torons de 30 brasses avant que de mettre le toupin, & des 30 autres brasses pendant que le toupin parcourroit la longueur de la corderie: nous avons aussi remarqué que tous les cordiers ne suivoient pas exactement cette pratique, & qu'il y en avoit qui raccourcissoient leurs torons avant que de les *commettre* de 40 brasses, & seulement de 20 brasses pendant l'opération du *commettage*; c'est assez l'usage de la corderie de Rochefort.

On pourroit penser que cette dernière pratique avoit des avantages; car en tordant beaucoup les torons avant que de les *commettre*, on augmente l'élasticité des fils, ce qui fait que quand la corde sera *commise*, elle doit moins perdre sa forme & rester mieux tortillée; quand on la *commettra*, le toupin en courra mieux, les hélices que forment les torons seront plus allongées, & le tortillement se distribuera plus également sur toute la pièce.

Ceux

Ceux qui donnent moins de tortillement aux torons, pourroient aussi appuyer leur pratique sur des raisons assez fortes; ils pourroient dire qu'ils fatiguent moins les fils, qu'ils évitent de donner trop d'élasticité aux torons, comme nous avons dit qu'il arrivoit aux cordages de main-torse; enfin que leurs torons acquièrent assez de force élastique pour bien *commettre* leurs cordages.

Appercevant toutes ces raisons qui peuvent faire douter laquelle des deux pratiques est préférable, & sentant que cette circonstance ne doit pas être indifférente pour la force des cordes, au lieu de nous arrêter à raisonner, nous avons pris le parti de consulter l'expérience.

Expérience. Nous avons fait faire une aussière suivant l'usage de Rochefort; elle étoit à trois torons, & chaque toron étoit composé de quinze fils: ce qui fait en tout quarante-cinq fils pour l'aussière.

Les fils ont été ourdis à la longueur de 30 brasses.

L'on a raccourci les torons de 6 brasses avant que de les *commettre*.

Quand on a eu mis le toupin, on a raccourci les torons de 3 brasses en les *commettant*. Ainsi le raccourcissement total étoit de 9 brasses, & la pièce *commise* en avoit 21: nous désignerons les cordes ainsi *commises* par la lettre *C*; celle dont nous parlons, avoit trois pouces de grosseur; son poids moyen pris sur trois cordages, étoit de 7 livres 7 onces cinq gros un tiers, & leur force moyenne se trouva de 3633 livres un tiers.

Dans le même-tems nous fîmes faire une autre aussière avec le même fil à trois torons, de quinze fils chacun, c'est-à-dire, tout-à-fait semblable à l'aussière *C*; nous désignerons celle-ci par la lettre *D*.

Les fils furent ourdis comme pour l'aussière *C*, à 30 brasses; mais on ne donna de tortillement aux torons que ce qu'il en falloit pour les raccourcir de 4 brasses & demie, au lieu de six.

En *commettant* la pièce, on les fit raccourcir de quatre brasses & demie.

Au lieu que pour la pièce *C*, le raccourcissement de cette opération n'avoit été que de 3.

Le raccourcissement total dans la pièce *C* & dans la pièce *D*, avoit donc été également de 9 brasses, & l'une & l'autre pièce étant achevées, en avoient 21 de longueur.

Et comme le tortillement avoit été le même, la pièce *D* avoit, comme la pièce *C*, trois pouces de grosseur; ainsi toute la différence qui étoit entre ces deux pièces, consistoit dans la répartition du tortillement.

Voyons maintenant quelle sera la force de la pièce *D*, par comparaison à la pièce *C*.

Chaque bout du cordage *D*, pesoit, poids moyen, 7 livres 6 onces 4 gros.

La force moyenne de chacun de ces bouts fut de 4232 livres un tiers.

Cette aussière *D*, dont les torons avant que d'être *commis*, avoient été moins tors que ceux de la pièce *C*, est donc, pour cette seule raison, plus forte que l'aussière *C*, puisque, quoique plus légère, elle a supporté un plus grand fardeau.

Nous nous proposâmes d'examiner s'il n'y auroit pas encore de l'avantage à diminuer le tortillement des torons, avant que de mettre le toupin.

Dans cette intention, nous fîmes faire une aussière que nous nommerons *E*, tout-à-fait semblable aux deux précédentes, tant par la qualité & le nombre des fils, que par le nombre des torons.

Les fils furent donc ourdis de même à 30 brasses; mais au lieu de donner assez de tord aux torons, pour les raccourcir de six comme l'aussière *C*, ou de quatre & demie comme l'aussière *D*, on ne les a raccourcis que de 3 brasses.

Mais en *commettant* la pièce on tordit assez les torons pour les raccourcir de 6 brasses, au lieu que l'aussière *D* ne l'avoit été que de quatre & demie, & l'aussière *C* seulement de trois.

L'aussière *E* avoit donc, étant finie, 21 brasses de longueur & 3 pouces de grosseur comme les précédentes: il faut examiner maintenant quelle a été la force de cette aussiere.

Chaque bout, poids moyen, pesoit 7 livres 5 onces deux tiers; elle supporta 3866 livres deux tiers.

Il n'est pas nécessaire de calculer pour voir que cette aussière *E* est plus forte que *C*; mais elle l'est moins que l'aussière *D*.

Remarque. Il doit paroître assez singulier que la seule circonstance de répartir différemment le tortillement des torons avant qu'ils soient réunis, ou après qu'ils le sont, puisse occasionner une différence si sensible dans la force des cordages.

Néanmoins, si l'on fait attention aux principes que nous avons établis, on s'appercevra que cette différence doit exister.

Nous avons prouvé que les cordages ne conservoient leur tortillement que proportionnellement au degré d'élasticité qu'on avoit donné aux torons.

Si on se contentoit de rouler les uns sur les autres trois faisceaux de fils ou trois torons simplement ourdis & non tortillés, assurément, sitôt que la pièce seroit hors de dessus le chantier, elle perdroit tout son tortillement.

Nous avons prouvé d'un autre côté que les torons acquéroient d'autant plus de force élastique, qu'ils étoient plus tortillés, ce qui démontre que la pièce *C*, dont les torons ont été beaucoup tortillés, doit conserver plus de tortillement étant détachée de dessus le chantier, que la pièce *D*, dont les torons ont été moins tortillés; & à plus forte raison, que la pièce *E*, dont les torons l'ont été très-peu.

Que doit-il donc arriver? c'est que le cordage *C*, qui a été presque *commis* au tiers à cause de l'élasticité de ses torons, conservera, étant détaché du chantier, tout le tortillement qu'on lui a imprimé; il restera *commis* au tiers.

Le cordage *D*, dont les torons ont acquis moins d'élasticité, perdra, étant détaché du chantier,

une partie de son tortillement; & quoique sur le chantier il parût *commis* au tiers, il ne le sera plus à ce point quand il aura perdu le surcroît de tortillement qui ne résulte pas de l'élasticité de ses torons; ainsi ce cordage, quoiqu'en apparence *commis* au tiers, ne le sera plus, étant coupé par bouts, peut-être qu'au quart, & le cordage *E*, pour la même raison, ne le sera peut-être plus qu'au cinquième.

En un mot, ces cordages dont les torons ont été peu tortillés, sont dans le cas de ceux où l'on a mis beaucoup de tortillement sur la pièce après qu'elle a été *commise*; ce tortillement se perd, & la pièce en est réellement d'autant moins *commise*.

Suivant cette réfléxion, le cordage *E* devroit être plus fort que le cordage *D*, néanmoins il s'est trouvé plus foible dans l'expérience; ce qui nous a surpris, sans que nous ayons pu en découvrir la cause; & cet évènement, auquel nous ne nous attendions pas, nous a engagés à répéter cette même expérience de la façon que nous allons rapporter.

Expérience. Nous avons fait faire une aussière suivant l'usage de Rochefort, ou semblable à l'aussière de l'expérience précédente; elle étoit composée de trois torons, & avoit vingt-sept fils par toron, ce qui fait quatre-vingt-un fils en tout; nous fîmes ourdir les fils à 30 brasses; on tortilla les torons pour les raccourcir de 6 brasses; en *commettant* la pièce ils le furent de 2 & demie: & étant *commise*, on la raccourcit encore d'une demie, de sorte que cette pièce avoit sur le chantier 21 brasses, sa grosseur étoit de 4 pouces, & elle étoit *commise* aux trois dixièmes.

On lui donna une demi-brasse de tortillement après avoir été *commise*, pour se conformer en tout à l'usage des ports; ce qu'on a également observé pour les pièces dont nous allons parler: nous désignerons celle-ci par la lettre *A*.

Chaque bout pesoit 13 livres 8 onces, & supporta, force moyenne, 7266 livres deux tiers.

Nous fîmes faire ensuite une aussière que nous nommerons *B*, tout-à-fait semblable à la précédente, tant par le nombre des torons, que par la qualité & le nombre des fils; on les fit ourdir, comme pour la précédente aussière, à 30 brasses; mais, par la première opération, l'on ne raccourcit les torons que de 4 brasses & demie, au lieu de 6, & par la seconde on les raccourcit de 4 & demie, au lieu de deux & demie. Lorsque la pièce fut *commise*, on la raccourcit, comme on avoit fait à la pièce *A*, d'une demi-brasse; ainsi le raccourcissement total de la pièce *B* étoit, comme dans la pièce *A*, de 9 brasses, & la longueur de vingt-un, étant *commise*, comme la précédente, aux trois dixièmes; aussi sa grosseur étoit-elle de même de 4 pouces.

Chaque bout, poids moyen, pesoit 13 livres 7 onces 4 gros, & leur force moyenne se trouva de 8066 livres 2 tiers.

On voit, sans aucun calcul, que cette pièce *B*, quoique plus légère que la précédente, est néanmoins plus forte de 800 livres, c'est-à-dire, d'un neuvième.

Il nous reste à examiner si, en diminuant encore le tortillement des torons dans la première opération, nous continuerons à augmenter la force des cordages, comme nous le promettent les principes que nous avons établis & les réfléxions que nous venons de faire; c'est pour lever les doutes les plus légers sur le tortillement, que nous avons fait faire un troisième cordage que nous nommerons *C*, tout pareil aux aussières *A* & *B*, tant par le nombre des torons, que par le nombre & la qualité des fils.

Les fils furent ourdis à 30 brasses; on raccourcit les torons dans la première opération, seulement de 3 brasses; mais, dans la seconde, on les raccourcit de 5 brasses & demie, & quand la pièce fut *commise*, pour la rendre semblable aux autres, on la raccourcit d'une demi-brasse; ainsi le raccourcissement total étoit de 9 brasses, pareil à celui des aussière *A* & *B*, & la longueur de l'aussière, sur le chantier, étoit de 21 brasses; ainsi elle étoit *commise* aux trois dixièmes, & avoit, comme les autres, 4 pouces de grosseur.

Chaque bout pesoit, poids moyen, 12 livres 15 onces 5 gros un tiers, & leur force moyenne se trouva de 8666 livres deux tiers.

On voit que cette aussière, dont les torons étoient très-peu tortillés, étoit plus forte que les précédentes, quoiqu'elle fût considérablement plus légère; car elle surpassoit la force de l'aussière *B* de 600 livres, ce qui fait près d'un douzième; & la supériorité de force sur l'aussière ordinaire, étoit de 1400 livres, ce qui fait un cinquième.

Remarque. Ces dernières expériences, comme les premières, prouvent que l'on peut augmenter la force des cordes en diminuant le tortillement des torons dans la première opération; c'est-à-dire, avant qu'ils soient réunis, & qu'on ait posé le toupin.

On voit aussi que cet effet dépend de ce que les cordes, dont les torons ont été moins tortillés dans la première opération, sont réellement moins *commises*; de sorte que quoique les cordes *B* & *C*, paroissent, sur le chantier, être *commises* aux trois dixièmes, comme la corde *C*, néanmoins elle ne le sont peut-être qu'au quart, à cause du tortillement qu'elles perdent nécessairement quand elles sont détachées du chantier & mises en liberté; car il est clair que la corde *B* n'a été plus légère que la corde *A*, & la corde *C* plus légère que les cordes *A* & *B*, que parce qu'elles se sont allongées en se détortillant, puisque ces trois cordages avoient été faits avec un nombre égal de fils pareils, & ourdis à la même longueur.

Un cordier qui obstinément voudroit commettre ses manœuvres au tiers, feroit donc de meilleures cordes s'il ne donnoit que trois ne tillement à ses torons avant de m que six neuvièmes après qu'il l'a *commet* sa corde; que s'il donnoi.

ſſement de la première opération, ſix neuvièmes, & en *commettant* ſeulement trois neuvièmes; parce que, ſans s'en appercevoir, il *commettroit* ſa corde beaucoup plus lâche que le tiers.

Cela ſeroit à merveille pour les cordages *commis* au tiers; mais nous croyons qu'il en ſeroit autrement pour un cordage *commis* au quart ou au cinquième; c'eſt ce qu'il faut expliquer.

Si j'ourdis une pièce de cordage qui doit avoir 20 braſſes de longueur, & que mon intention ſoit de la *commettre* au tiers, je donne à mes fils 180 braſſes de longueur; & pour faire ce cordage comme auſſière *E*, de la première expérience, je raccourcirai mes torons, avant de mettre le toupin, des deux tiers du raccourciſſement total, c'eſt-à-dire de 20 braſſes; & ils acquéreront aſſez de force élaſtique, par ce tortillement, pour ſe bien *commettre*; il me reſtera 40 braſſes pour *commettre* la corde; & c'eſt beaucoup plus qu'il ne faut pour conſommer la force élaſtique des torons.

Mais ſi au lieu de me propoſer de *commettre* une pièce au tiers, je la voulois *commettre* au quart, je n'ourdirois pas les fils à 180 braſſes, mais ſeulement à 150; & au lieu d'avoir 60 braſſes pour le raccourciſſement total, je n'en aurois que 30; maintenant ſi je voulois n'employer, pour ce cordage, comme pour le précédent, qu'un tiers du raccourciſſement total pour tordre les torons avant que de mettre le toupin, je ne devrois, dans cette première opération, raccourcir les torons que de dix braſſes au lieu de vingt, & alors les torons auroient acquis ſi peu de force élaſtique, que quand j'en viendrois à ôter ma pièce de deſſus le chantier, les vingt braſſes de tortillement que j'aurois données en *commettant*, ſe perdroient preſque entiérement, & ma corde, étant rendue à elle-même, au lieu d'être *commiſe* au quart ne le ſeroit peut-être pas au cinquième; au contraire, ſi j'avois raccourci les torons dans la première opération, de la moitié du raccourciſſement total, c'eſt-à-dire de 15 braſſes; les torons ayant acquis plus de force élaſtique, la corde ſe détortilleroit moins quand elle ſeroit rendue à elle-même, & elle reſteroit *commiſe* au quart.

Il faut donc mettre d'autant plus de tortillement ſur les torons avant de mettre le toupin, qu'on *commet* la corde plus lâche; ainſi pour *commettre* au cinquième une corde pareille, le raccourciſſement total étant de 24 braſſes, il en faudroit employer plus de 12, pour le raccourciſſement de la première opération, ſi l'on vouloit avoir une corde qui ne perdit pas tout ſon tortillement.

Néanmoins pour être plus certain de ce qui arriveroit ſi on vouloit *commettre* des cordes au quart, nous avons fait les expériences ſuivantes.

Expérience. Nous fîmes faire une auſſière à l'ordinaire, compoſée de trois torons & en tout de quarante-huit fils, *commiſe* au quart.

Il faut remarquer que beaucoup de cordiers employent les deux tiers du raccourciſſement total pour la première opération ou pour tordre les torons, & que l'autre tiers ſert pour les *commettre*.

Pour nous conformer à cet uſage, nous fîmes ourdir nos fils à 32 braſſes; & ayant deſſein d'avoir une auſſière *commiſe* au quart, nous raccourcîmes les fils en tordant les torons de 5 braſſes 2 pieds 3 pouces, &, en *commettant* la pièce, de 2 braſſes 3 pieds 4 pouces; ce qui fait, pour le raccourciſſement total, 8 braſſes; ainſi cette auſſière étoit *commiſe* au quart, & avoit 24 braſſes de longueur.

Nous fîmes faire enſuite une autre auſſière avec pareil nombre de même fils & à trois torons; ayant deſſein de la *commettre* au quart comme la précédente, nous fîmes ourdir les fils à 32 braſſes; mais nous ne fîmes raccourcir les torons avant de mettre le toupin, que de 4, en *commettant* les torons encore de 4, ce qui faiſoit 8 pour le raccourciſſement total; de ſorte que cette auſſière, comme la précédente, étoit *commiſe* juſte au quart, & avoit 24 braſſes de longueur.

Ainſi ces trois cordes, qui avoient 3 pouces de groſſeur, ne différoient que par la répartition différente du tortillement entre l'opération de tordre les torons & celle de les *commettre*.

Le cordage *A*, dont les torons avoient été le plus tortillés ſuivant l'uſage ordinaire, peſoit, poids moyen de chaque bout de cinq braſſes, 7 livres 11 onces 5 gros 3 quarts, & leur force moyenne ſe trouva de 6225 livres.

Le cordage *B*, dont les torons avoient été moins tortillés, peſoit, poids moyen de chaque bout, 7 livres 5 onces 7 gros & demi, & leur force moyenne fut de 5325 livres.

Enfin le cordage *C*, dont les torons avoient été encore moins tortillés, peſoit, poids moyen, 7 livres 7 onces 4 gros, & ſa force fut de 5625 livres.

Remarque. On voit par cette expérience que l'auſſière *A* eſt la plus forte; mais comme l'auſſière *C* s'eſt trouvée plus forte que l'auſſière *B*, nous avons jugé qu'il y avoit des défauts dans la fabrication de ces cordages; c'eſt ce qui nous a déterminés à la recommencer, ſans rien changer à ce que nous avions fait pour l'expérience que nous venons de rapporter.

Expérience. Comme cette expérience eſt la répétition de la précédente, il nous ſuffira de rapporter ici les poids de chaque bout & leur force, diſtinguant chaque eſpèce de cordage par les mêmes caractères que nous avons employés pour l'expérience précédente.

Chaque bout du cordage *A* peſoit, poids moyen, 7 livres 15 onces 1 gros 1 tiers; leur force a été de 4566 livres 2 tiers.

Chaque bout du cordage *B* peſoit 8 livres 1 once 5 gros 1 tiers; leur force a été de 5166 livres 2 tiers.

Enfin chaque bout du cordage *C* peſoit 7 livres 15 onces 3 gros & demi, & leur force s'eſt trouvée de 5233 livres 1 tiers.

Remarque. On n'a pas beſoin de prendre la plume pour voir que, dans cette expérience, la force des cordes eſt proportionnée à la diminution du tortillement des torons; nous ferons remarquer

seulement que la différence est moins considérable que dans les cordages *commis* au tiers, & que les cordages sont d'autant plus souples, que l'on a moins tortillé les torons; après ce que nous avons dit dans les précédentes remarques, on en doit appercevoir la raison.

Pour mieux faire voir la différence qu'il y a entre les cordages dont les torons sont plus ou moins tors, nous avons encore fait l'expérience suivante.

Expérience. Les deux aussières qu'on compare maintenant, étoient tout-à-fait semblables aux cordages *A* & *C* des expériences précédentes; on s'en est tenu seulement aux deux extrêmes pour rendre la différence plus sensible.

Chaque bout de l'aussière *A* pesoit 7 livres 15 onces 4 gros 2 tiers; leur force se trouva de 4600 livres.

Chaque bout de l'aussière *C* pesoit 8 livres 1 gros 1 tiers; leur force fut de 5033 livres 1 tiers.

Remarque. Pour égaler la corde à torons simplement tors, à celle à laquelle on la compare, eu égard à la matière qui les compose, il faudroit qu'elle eût porté 4621 livres tout au plus; elle en a porté 5033 un tiers; elle a donc porté 413 livres de plus qu'elle ne devroit pour être égale en force à la corde ordinaire: ensorte qu'elle est plus forte qu'elle d'environ un onzième.

Mais il ne faut pas oublier que nous avons fait remarquer que cette corde *C* n'est pas *commise* au quart comme la corde *A*, quoique l'une & l'autre semblent *commises* au même point; la différence se faisoit bien appercevoir par la mollesse de la corde *C*, en comparaison de la corde *A*.

Des noms & des usages de différens cordages en aussière à trois torons que l'on fabrique communément dans les corderies de la marine. Ce sont les officiers de la direction du port, & particulièrement le maître d'équipage, qui décident des cordages dont on a besoin; ainsi on travaille à la corderie suivant les ordres qu'on a reçus de l'atelier de la garniture; il faut donc que les officiers de la corderie sachent les termes qui sont usités dans cet atelier; & ils ne doivent pas ignorer quel usage on doit faire de tel ou tel cordage qu'on leur demande au magasin: une personne attentive trouvera de quoi s'instruire suffisamment de ces différentes choses, dans l'examen superficiel que nous en allons faire.

Des différentes sortes de lignes. On distingue de quatre sortes de lignes, savoir: 1°. Les lignes à tambour, 2°. les lignes de sonde ou à sonder, 3°. les lignes de loc, 4°. les lignes d'amarrage.

Les lignes à tambour sont ordinairement faites avec six fils fins, & de bon chanvre, qu'on *commet* au rouet & qu'on ne goudronne point.

Il n'est pas besoin de dire que leur usage est de tendre la peau sonore des caisses ou des tambours.

Les lignes à sonder, ont ordinairement un pouce & demi de grosseur, & 120 brasses de longueur.

Les lignes de loc sont faites avec six fils, un peu plus gros que le fil de voile; on ne les goudronne point, afin qu'elles soient plus souples, & qu'elles filent plus aisément quand on jette le loc.

Les deux dernières espèces de lignes sont à l'usage des pilotes.

Les lignes d'amarrage sont, de même que les trois précédentes, de premier brin; mais comme elles servent à beaucoup d'usages différens: savoir, aux estropes des poulies, aux ligatures, aux haubans, aux étais, &c., il en faut de différente grosseur; c'est pourquoi on en fait à six fils & à neuf.

On les *commet* toutes en blanc; mais on en trempe une partie dans le goudron, & l'autre se conserve en blanc, suivant l'usage qu'on en veut faire.

Des caranteniers. Il y a des caranteniers de six & de neuf fils, qui ne diffèrent des lignes d'amarrage que parce qu'ils sont de second brin; car tous les caranteniers sont de ce brin, mais il y en a qui ont dix-huit fils, & même davantage; on les *commet* tout goudronnés; ils n'ont point d'usage déterminé; on les emploie par-tout où l'on a besoin de cordage de leur grosseur & qualité.

On distingue les pièces par leur longueur en carenteniers simples qui ont 40 brasses, & carenteniers doubles qui en ont 80; & on distingue leur grosseur en disant: un carentenier de six, de neuf, de quinze fils, &c.

Des Ralingues. Les ralingues sont destinées à border les voiles, où elles tiennent lieu d'un fort ourlet, pour empêcher qu'elles ne se déchirent par les bords.

Il y a des corderies où l'on *commet* toutes les pièces de ralingues de 80 brasses de longueur; & dans d'autres on en *commet* depuis 35 jusqu'à 100, & on leur donne depuis 1 pouce jusqu'à 6 de grosseur, diminuant toujours par quart de pouce.

On les fait avec du fil goudronné, premier brin; & on les *commet* un peu moins serré que les autres cordages, afin qu'étant plus souples, elles obéissent aisément aux plis de la voile.

Suivant l'usage ordinaire, on ourdit les fils à un quart plus que la longueur de la pièce, plus encore un cinquième de ce quart; ainsi pour 80 brasses, il faut ourdir les fils à 104 brasses; en virant sur les torons, on raccourcit d'un cinquième ou de 20 brasses; & en *commettant* on réduit la pièce à 80 brasses.

Pour nous, sans faire tant de mystère, nous croyons qu'il les faut *commettre* au quart: si donc l'on veut avoir une ralingue de 80 brasses, nous l'ourdirons à 100 brasses; & comme il est important que les hélices soient très-allongées, afin que le toupin aille fort vîte, nous raccourcirons les torons de 15 brasses, & le reste du raccourcissement sera pour *commettre*.

Si par hasard on emploie une pièce de ralingue à quelque manœuvre, il n'y a point de matelot qui ne sache qu'elle résiste beaucoup plus qu'une autre manœuvre de même grosseur avant que de rompre: n'est-il pas surprenant, après cela, qu'on se soit obstiné si longtems à affoiblir les cordages à force de

les tortiller? C'eſt une remarque que nous n'avons pas cru devoir omettre.

Des cordages qui ſervent aux carènes du port. Les cordages qui ſervent aux carènes du port, pourroient être ſimplement nommés du nom générique *d'auſſière*, qu'on diſtingueroit, par leur groſſeur, en auſſière de 2 ou 3 pouces, &c.; néanmoins on leur a donné des noms particuliers; les uns ſe nomment des *francs funins*, les autres des *prodes*, des *éguillettes*, des *pièces de palans*, &c.

On *commet* toujours ces différens cordages en pièces de 120 braſſes, & on s'aſſujettit aux groſſeurs que fournit le maître d'équipage.

Néanmoins les francs funins ont ordinairement 6 pouces de groſſeur, les prodes & les éguillettes 5, & les pièces de palans 2 pouces & demi juſqu'à trois & demi. Ce que je viens de dire ſouffrira beaucoup d'exceptions; car ordinairement les francs funins qu'on deſtine pour les grandes machines à mâter, ont 130 braſſes de longueur.

Pour que ces manœuvres roulent mieux dans les poulies, on ne les goudronne point; ce qui n'eſt ſujet à aucun inconvénient, puiſqu'on peut ne les pas laiſſer expoſées à la pluie; & comme elles doivent ſouffrir de grands efforts, on les fait toutes de premier brin.

Il y a des ports où on fait les francs funins, moitié fil blanc & moitié fil goudronné; nous ferons voir au mot *cordage goudronné*, que cette méthode eſt très-mauvaiſe.

Pièces ſervant aux manœuvres des vaiſſeaux. Outre les différens cordages que nous venons de nommer, on *commet* dans les corderies des pièces qui n'ont point une deſtination fixe; qui ſervent tantôt à une manœuvre & tantôt à une autre, ſelon le rang des vaiſſeaux; elles ont toutes 120 braſſes de longueur; elles ſont toutes faites avec du fil goudronné, & on ne les diſtingue que par leur groſſeur: on en fait depuis dix pouces juſqu'à deux.

Il y a des maîtres d'équipage qui font un grand uſage des auſſières à trois torons; ceux-là demandent des pièces de haubans, des tournevires, des itagues, des driſſes, des guindereſſes, des écoutes de hune, &c.; pour lors on s'aſſujettit aux proportions qu'ils donnent, en ſuivant les méthodes que nous avons indiquées.

Récapitulation. Pour indiquer comment on peut parvenir à faire de bons cordages en auſſière, nous avons commencé,

1°. Par donner une idée de l'atelier où l'on *commet* les gros cordages, & des inſtrumens qui y ſont en uſage.

2°. Nous avons expliqué comment on s'y prend pour ourdir les groſſes cordes.

3°. Ce qui comprend la manière d'étendre les fils.

4°. La façon de diviſer ces fils pour en former des torons.

5°. Nous avons prouvé que les fils qui compoſent les torons, éprouvent néceſſairement plus de tenſion les uns que les autres.

6°. Nous avons donné différentes règles pour connoître le nombre des fils qu'il faut pour former une corde d'une groſſeur donnée.

7°. Il ne ſuffit pas de ſavoir combien il faut réunir de fils pour faire une corde d'une certaine groſſeur; il faut ſavoir de plus quelle longueur on doit donner aux fils pour que la corde ait, lorſqu'elle ſera *commiſe*, la longueur preſcrite; nous avons donné ſur cela les éclairciſſemens qu'on peut déſirer.

8°. Moyennant toutes ces précautions, une corde étant bien ourdie, nous avons indiqué comment on s'y prend pour tordre les torons.

9°. Nous avons enſuite expliqué pourquoi on met des manivelles & au chantier & au carré, & pourquoi on les fait tourner, les unes, de droite à gauche, & les autres de gauche à droite.

10°. Nous avons diſcuté lequel étoit le plus avantageux de tordre les torons dans un ſens oppoſé au tortillement des fils, ou dans le même ſens, & nous avons prouvé qu'il n'y avoit que quelques cas particuliers où il convenoit de ſuivre cette dernière méthode, pour faire des cordages qu'on nomme de *main-torſe*.

11°. Nous avons rapporté des expériences qui prouvent que les cordages de main-torſe ſont plus foibles que les auſſières ordinaires.

12°. Nous avons enſuite fait remarquer que les torons doivent être tortillés également, & nous avons dit comment on s'y prend pour y réuſſir.

13°. Après avoir dit plus haut que les fils doivent ſe raccourcir quand on tord les torons, & quand on les *commet*, nous avons établi que le raccourciſſement total doit être réparti entre ces deux opérations.

14°. Nous avons enſuite expliqué comment on *commet* une auſſière à trois torons, & comment on peut connoître ſi elle ſe *commet* bien.

15°. Les cordiers ont une induſtrie pour faire que leurs pièces aient préciſément la longueur qu'ils ſe ſont propoſée; après avoir expliqué en quoi elle conſiſte, nous avons rapporté les raiſons qui nous déterminent à la condamner.

16°. Nous avons enſuite expliqué comment on ôte la pièce *commiſe* de deſſus le chantier, & comment on la roue.

17°. Après avoir fait remarquer qu'il y a des cordiers qui tordent leurs pièces après qu'elles ſont *commiſes*, nous avons fait voir que cette pratique étoit ſouvent très-mauvaiſe.

18°. Nous avons prouvé qu'il faut que la manivelle du carré tourne proportionnellement à l'élaſticité que les torons acquièrent, & qu'un cable qui ſeroit plus tortillé que ne l'exige l'élaſticité des ſes torons, peut, dans beaucoup de cas, faire dérapper ſon ancre; & que les cordages qui ſont *commis* de cette façon, ſont fort ſujets à prendre des coques.

19°. Nous avons fixé quelle charge il falloit

mettre sur le carré pour bien *commettre* une corde.

20°. Nous avons ensuite examiné si la force des cordes surpasse la somme des forces des fils qui les composent, & nous avons prouvé par le raisonnement & par l'expérience que la somme des forces des fils étoit toujours supérieure à celle des cordes qu'ils composent.

21°. Nous avons ensuite prouvé que le tortillement étoit la principale cause de cet affoiblissement; & après avoir discuté par le raisonnement & par l'expérience tous les moyens que M. Musschenbroeck donne pour faire des cordes sans tortiller les fils, & avoir prouvé qu'ils sont impraticables, nous avons fait voir par quantité d'expériences qu'on peut augmenter considérablement la force des cordes, en diminuant le tortillement qu'on a coutume de leur donner.

22°. Nous avons aussi rapporté quantité d'expériences que nous avons faites pour reconnoître comment il convenoit de répartir le tortillement entre le raccourcissement des torons & celui de la corde, lorsqu'on la *commet*.

23°. Enfin nous avons examiné si on pouvoit allier les avantages précédens, avec celui qu'on peut se procurer en employant du fil coulé; & ayant prouvé que ces deux pratiques alloient fort bien ensemble pour augmenter la force des cordes, il nous reste à examiner dans l'article suivant, si l'on peut espérer quelqu'avantage, en la multipliant, du nombre des torons.

TROISIÈME ARTICLE.

Des aussières à quatre, à cinq & à six torons.

Nous avons dit, en parlant du bitord, qu'on pouvoit faire des cordes avec deux torons. Dans l'article précédent nous avons parlé de celles qui ont trois torons; comme on en fait avec quatre, & qu'on en pourroit faire aussi qui en auroient cinq & même six, nous nous proposons d'expliquer dans cet article comment on travaille ces sortes de cordages, & d'examiner s'ils ont quelqu'avantage sur ceux à trois torons.

De la fabrique des aussières à quatre, cinq & six torons. On ourdit ces sortes de cordages comme ceux qui n'ont que trois torons; quand les fils sont étendus, on les divise en quatre, en cinq ou en six faisceaux; ainsi, pour faire une aussière à trois torons, comme il a fallu que le nombre de fils pût être divisé par trois: une corde, par exemple, de vingt-quatre fils pouvant être divisée par trois, on a mis huit fils à chaque toron: de même, pour faire une corde de vingt-quatre fils à quatre torons, il faut diviser les fils par quatre, & on aura six fils pour chaque toron; ou pour faire une corde de vingt-quatre fils à six torons, il faudra diviser 24 par 6, & on aura quatre fils par toron; mais on ne pourroit pas faire une corde de vingt-quatre fils à cinq torons, par ce qu'on ne peut pas diviser exactement vingt-quatre par cinq; ainsi il faudroit mettre vingt-cinq fils, & on auroit cinq fils par toron.

On met autant de manivelles au carré & au chantier qu'on a de torons, & on vire sur ces torons comme sur les trois dont nous avons parlé dans l'article précédent; on les raccourcit d'une même quantité, on les réunit de même du côté du carré à une seule manivelle; pour les *commettre*, on se sert d'un toupin qui a autant de rainures qu'il y a de torons; enfin, en *commettant* les torons, on les raccourcit autant que quand il n'y en a que trois; ainsi il y a peu de différence entre la façon de fabriquer les aussières à quatre, cinq ou six torons, & celles à trois.

Pourquoi on met ordinairement une mèche dans les aussières à quatre, cinq & six torons. Quand on examine attentivement une aussière à trois torons, on voit que les torons se sont un peu comprimés aux endroits où ils s'appuient l'un sur l'autre, & qu'il ne reste presque point de vuide dans l'axe de la corde.

Si on examine de même une aussière à quatre torons, on remarque qu'ils se sont moins comprimés, & qu'il reste un vuide dans l'axe de la corde.

A l'égard des cordes à six torons, leurs torons sont encore moins comprimés, & le vuide qui reste dans la corde est très-grand.

Pour rendre sensible la raison de cette différence, considérons la coupe de trois torons placés parallèlement l'un à côté de l'autre, comme dans la *fig.* 388; c'est dans ce cas où il me paroît qu'il doit moins rester de vuide entr'eux, parce que quand les torons sont gros, la difficulté qu'il y aura à les plier, augmentera le vuide, & d'autant plus que les révolutions des hélices seront plus approchantes de la perpendiculaire à l'axe de la corde: nous ferons remarquer en passant, que cette raison devroit faire qu'il y auroit moins de vuide dans les aussières à quatre & à six torons, que dans celles à trois, puisque les révolutions d'un toron dans celles à trois torons, sont bien plus fréquentes que dans celles à quatre, & dans celles à quatre que dans celles à six; néanmoins il reste plus de vuide dans les aussières à quatre torons que dans celles à trois, & dans celles à six que dans celles à quatre, & cela pour les raisons suivantes.

Nous considérons l'aire de la coupe de trois torons posés parallèlement comme les trois cercles *A B C* (*fig.* 388), qui se touchent par leur circonférence; on appercevra que les cercles qu'on suppose élastiques, s'applatiront aux attouchemens pour peu qu'ils soient pressés l'un contre l'autre, & que les torons rempliront aisément le vuide qui est entr'eux: car ce vuide étant égal aux triangles *G H I*, moins les trois secteurs *g h i*, qui valent ensemble un demi-cercle, ne sera que la vingt-huitième partie de l'aire d'un des torons; ainsi chaque toron n'a à prêter, pour remplir le vuide, que d'une quantité égale à la quatre-vingt-quatrième partie de son aire; encore cette quatre-vingt-quatrième partie est-elle partagée en deux, puisque la compression s'exerce sur deux portions différentes de chaque toron.

Or les torons peuvent bien se comprimer de cette petite quantité, d'autant qu'à mesure qu'ils se *commettent*, ils se détordent un peu, ce qui les amolit; & les torons d'un cordage à trois torons faisant plus de révolutions dans les longueurs pareilles que les torons des aussières à quatre & à six torons, ils doivent se détordre & mollir davantage, à moins qu'en les *commettant* on ne fasse tourner les manivelles du chantier beaucoup plus vîte que quand on *commet* des aussières à quatre, à cinq ou six torons.

Pour appercevoir à la simple inspection, que la compression que les torons d'une aussière à trois torons est peu considérable, on peut jetter les yeux sur la *figure* 389, où l'on verra que les surfaces comprimées des torons font des angles de 120 degrés.

Il suit de ce que nous venons de dire, que pour connoître la quantité du vuide qui reste entre les torons de toutes sortes de cordages, il n'y a qu'à chercher le rapport d'une suite de polygones construits sur le diamètre d'un des torons; car le rapport des vuides sera celui de ces polygones, diminué successivement d'un demi-toron pour l'aussière à trois torons; d'un toron pour l'aussière à quatre; d'un toron & demi pour l'aussière à cinq; & de deux torons pour l'aussière à six torons; pourvu que les torons soient d'égale grosseur dans toutes les aussières.

Cela posé, examinons le vuide qui restera entre les torons d'une aussière à quatre torons; il est égal à un carré *LMNO*, *figure* 390, dont le côté est égal au diamètre d'un toron, moins quatre secteurs *lmno*, égaux ensemble à un toron : or l'aire d'un carré circonscrit à un toron, étant à l'aire de la coupe de ce toron à-peu-près comme 14 est à 11, l'aire de la coupe d'un toron sera au vuide compris entre les quatre torons, comme 14 moins 11 est à 11, ou comme 3 est à 11; c'est-à-dire, que le vuide compris entre les quatre torons ne sera que les trois onzièmes de l'aire du toron: il suffit donc, pour remplir le vuide, que chacun des quatre torons prête du quart de ces trois onzièmes, ou des trois quarante-quatrième, ou d'une quantité à-peu-près égale à la quinzième partie de son aire.

Il faudroit que les torons prissent à-peu-près la forme représentée par la *figure* 391, & que les côtés applatis fissent des angles de 90 degrés: c'est trop; ainsi il restera un vuide dans l'axe de la corde, mais qui ne sera pas assez considérable pour qu'on soit dans la nécessité de le remplir par une mèche.

Si l'on examine de même la coupe d'une aussière à six torons (*fig.* 392), on appercevra que le vuide qui restera entre les torons, sera beaucoup plus grand, puisqu'il égalera, à peu de chose près, l'aire de la coupe de deux torons; & que chacun des six torons sera obligé de prêter d'un tiers de son aire; ainsi, pour que les torons pussent remplir le vuide qu'ils laissent entr'eux, il faudroit qu'ils prissent à-peu-près la forme qui est représentée par la *figure* 393, & que les côtés applatis formâssent des angles de 60 degrés.

On remarque sans doute que nous avons comparé des cordes de grosseur bien différente, puisque nous les avons supposé faites avec des torons de même grosseur, & que les unes sont formées de trois torons, les autres de quatre, les autres de six; & on juge peut-être que nous aurions dû comparer des cordes de même grosseur, mais dont les torons seroient d'autant plus menus, que les cordes seroient composées d'un plus grand nombre de torons, pour dire, par exemple, que le vuide qui est dans une aussière de quatre pouces de grosseur, est tel si elle est formée de trois torons, tel si elle est formée de quatre torons, & tel si elle est formée de six torons; mais ce problême est résolu par ce que nous venons de dire: car puisqu'il est établi que l'espace qui reste entre trois torons, est égale à la vingt-huitième partie de l'aire d'un toron; que celui qui reste entre quatre torons, est égale à trois onzièmes de l'aire d'un des torons; & que l'espace qui reste entre six torons, est égale à l'aire de la coupe de deux torons; on pourra, sachant la grosseur des torons, en conclurre le vuide qui doit rester entr'eux pour des aussières de toutes grosseurs, & composées de trois, quatre ou six torons.

Néanmoins il faut convenir que plusieurs causes physiques rendent cet espace vuide plus ou moins considérable: nous avons prouvé dans l'article premier, qu'entre les cordages de même grosseur, ceux à trois torons sont *commis* plus serré que ceux à quatre, & ceux-ci que ceux à six; ce qui peut faire que les torons seront plus comprimés dans un cas que dans un autre; & le vuide de l'axe peut encore être changé par la direction des torons, qui dans les cordages à trois, est plus approchante de la perpendiculaire à l'axe de la corde que dans ceux à quatre, & dans ceux-ci, que dans ceux à six.

Mais une plus grande exactitude seroit superflue; il suffit de savoir qu'il reste un vuide au centre des cordages, & de connoître à-peu-près combien il est plus grand dans les cordages à six torons que dans ceux à quatre, & dans ceux-ci que dans ceux à trois, pour comprendre que ce vuide les rend difficiles à *commettre*, & souvent défectueux, sur-tout quand les aussières sont grosses, à cause de la roideur des torons qui obéissent plus difficilement aux manœuvres du cordier.

Il est aisé d'en appercevoir la raison; car, puisqu'il y a un vuide à l'axe du cordage, les torons ne se roulent autour de rien qui les soutienne; ils ne peuvent donc prendre un arrangement uniforme autour de cet axe vuide, qu'à la faveur d'une pression latérale qu'ils exercent les uns à l'égard des autres: or, pour que cet arrangement régulier se conserve, il faut qu'il y ait un parfait équilibre entre les torons; qu'ils soient bien de la même grosseur, dans une tension pareille, également tortillés; sans quoi il y auroit immanquablement quelque torons qui s'approcheroient plus de l'axe de la corde que les autres; quelquefois même, surtout dans les cordes à cinq & six torons, un d'eux se logeroit au centre de la corde, & alors les autres se rouleroient sur lui; en ce cas, ce toron ne feroit que

se tordre sur lui-même, pendant que les autres formeroient autour de lui des hélices qui l'envelopperoient.

Une corde de cette espèce à cinq ou six torons seroit très-mauvaise, puisque quand elle viendroit à être chargée, le toron de l'axe porteroit d'abord tout le poids qui le feroit rompre; & alors l'aussière n'étant plus composée que des quatre ou cinq torons restans, auroit perdu le cinquième ou le sixième de sa force : encore les torons restans seroient-ils mal disposés les uns à l'égard des autres, & le plus souvent hors d'état de faire force tous à la fois.

C'est pour éviter ces défauts, que la plupart des cordiers remplissent le vuide qui reste entre les torons, avec un nombre de fils qui leur servent de point d'appui, & sur lesquels les torons se roulent; ces fils s'appellent *l'ame* ou *la mèche de la corde :* voici les précautions que l'on prend pour la bien placer.

Quelle grosseur on doit donner aux mèches. On ne met point & on ne doit point mettre de mèche dans les cordages à trois torons; la compression des torons remplissent presque tout le vuide qui seroit dans l'axe.

On n'est pas dans l'usage de faire de grosses cordes avec plus de quatre torons, & quelques cordiers ne mettent point non plus de mèche dans ces sortes de cordages; le vuide qui reste dans l'axe n'étant pas, à beaucoup près, assez considérable pour recevoir un des quatre torons, un habile cordier peut, en y donnant le soin nécessaire, *commettre* très-bien & sans défaut quatre torons sans remplir le vuide; néanmoins la plupart des cordiers, soit qu'ils se méfient de leur adresse, soit pour s'épargner des soins & de l'attention, prétendent qu'on ne peut pas se passer de mèche pour ces sortes de cordages; & ceux qui sont de ce sentiment, sont fort partagés sur la grosseur qu'il faut donner aux mèches; les uns les font fort grosses, d'autres les tiennent plus menues; chacun se fondant sur des tables qu'ils ont héritées de leurs maîtres, & auxquelles ils ont donné leur confiance : nous avons entre les mains quelques unes de ces tables de la plus haute réputation, qui néanmoins ne sont construites sur aucun principe, & qui sont visiblement défectueuses.

Cependant il nous a paru qu'il étoit bien aisé de fixer quelle grosseur il faut donner aux mèches; car le seul objet qu'on se propose étant de remplir le vuide qui reste dans l'intérieur, pour donner aux torons un point d'appui, qui empêche qu'ils n'approchent plus les uns que les autres de l'axe de la corde, il suffit de connoître la proportion du vuide avec les torons, eu égard à leur grosseur & à leur nombre; car il faut augmenter la grosseur des mèches proportionnellement à l'augmentation de grosseur des torons, & proportionnellement à celle de leur nombre; évitant toujours de faire les mèches trop grosses, 1°. pour ne point faire une consommation inutile de matière, 2°. pour ne point augmenter le poids & la grosseur des cordages par une matière qui est inutile à leur force, 3°. parce que des mèches trop grosses seroient extrêmement serrées par les torons; & nous ferons voir, dans la suite, que c'est un défaut qu'il faut éviter le plus qu'il est possible.

Pour remplir ces différentes vues, connoissant, par ce qui vient d'être dit, que pour remplir exactement tout le vuide qui est au centre de quatre torons, il faut les trois onzièmes d'un toron, on croiroit qu'il n'y a qu'à se conformer à cette règle pour faire une mèche bien proportionnée; mais ayant remarqué que les torons se compriment non-seulement aux parties par lesquelles ils se touchent, mais encore à celles qui s'appuient sur la mèche, nous avons jugé qu'il suffiroit de faire les mèches de la grosseur d'un cercle inscrit entre les quatre torons, tel que le cercle *A* (*fig.* 394.); la compression des torons & celle de la mèche étant plus que suffisantes pour remplir les petits espaces représentés par les triangles curvilignes *aaaa*; c'est-à-dire, que la mèche ne doit être que la sixième d'un des torons, parce que le rapport du cercle *A* au cercle *B*, est comme 1 à 6.

Suivant cette règle dont nous avons constaté l'exactitude par beaucoup d'expériences, on a tout d'un coup la grosseur des mèches pour des cordages à torons de toutes sortes de grosseurs : il faut donner un exemple de son application.

Si on veut *commettre* une aussière à quatre torons de onze pouces de grosseur, sachant qu'en employant des fils ordinaires, il en faut 580, non compris les fils de la mèche, je divise 580 par 4, & j'ai 145 fils pour chaque toron; je divise ensuite ce nombre de fils par 6, & le quotient indique que 24 à 25 fils suffisent pour faire la mèche de ce cordage; supposé toutefois qu'on veuille mettre une mèche dans ces cordages; car on verra dans un moment qu'il est à propos de s'en passer.

A l'égard des cordages à six torons, pour peu qu'ils soient gros, il n'est pas possible de les *commettre* sans le secours d'une mèche; mais, quoique le vuide de l'axe soit à-peu-près égal à l'aire de deux torons, nous sommes assurés, par bien des épreuves, qu'il suffit de faire la mèche égale à un cercle inscrit entre les six torons, ou, ce qui est la même chose, égale à un des torons, *figure* 395.

Comment on doit placer les mèches. Il ne suffit pas de savoir de quelle grosseur doivent être les mèches; il faut les placer le plus avantageusement qu'il est possible dans l'axe des cordages; pour cela on fait ordinairement passer cette mèche dans un trou de tarrière qui traverse l'axe du toupin, & on l'arrête seulement par un de ces bouts à l'extrémité de la grande manivelle du carré, de façon qu'elle soit placée entre les quatre torons qui doivent l'envelopper.

Moyennant cette précaution, la mèche se présente toujours au milieu des quatre torons; elle se place dans l'axe de l'aussière; & à mesure que le toupin s'avance vers le chantier, elle coule dans le trou qui le traverse, comme les torons coulent dans les

les rainures qui sont à la circonférence du toupin.

Il faut remarquer que, comme la mèche ne se raccourcit pas autant que les torons qui l'enveloppent, il suffit qu'elle soit un peu plus longue que le cordage ne sera, étant *commis;* un petit garçon a seulement soin de la tenir un peu tendue à une petite distance du toupin, pour qu'elle ne se mêle pas, & qu'elle n'interrompe pas la marche du chariot.

Pour mieux rassembler les fils des mèches, la plûpart des cordiers divisent les fils qui les composent, en deux ou trois parties, & en font une vraie aussière à deux ou trois torons.

On conçoit bien que quand les torons viennent à se rouler sur ces sortes de mèches, ils les tortillent plus qu'elles ne l'étoient, quand même ils auroient l'attention de les laisser se détordre autant qu'elles l'exigeroient, sans les gêner en aucune façon.

Or, pour peu qu'elles se tortillent, elles augmentent de grosseur & se roidissent; ainsi elles sont dans l'axe de l'aussière fort roides, fort tendues & fort pressées par les torons qui les enveloppent.

C'est pour cette raison qu'on entend les mèches se rompre aux moindres efforts, & que, si on défait les cordages après qu'ils en ont éprouvé de grands, on trouve les mèches rompues en une infinité d'endroits.

Qu'il est mieux de ne point commettre les mèches. Nous avons senti combien il seroit avantageux de remédier à cet inconvénient, & nous avons fait plusieurs tentatives pour cela, sans pouvoir y réussir; ç'a toujours été inutilement que nous avons essayé de faire des mèches qui puissent s'alonger proportionnellement aux torons qui les enveloppent.

Quand des aussières un peu grosses font des efforts considérables, les torons pressent si fort la mèche qu'ils enveloppent, qu'elle ne peut glisser ni s'alonger.

Nous sommes néanmoins parvenus à diminuer un peu le défaut des mèches ordinaires, & nous avons reconnu que, sans s'écarter beaucoup de la méthode des cordiers, on peut faire des mèches un peu moins sujettes à se rompre; car, dans les épreuves que nous avons faites de nos nouvelles mèches, lorsque les aussières étoient un peu grosses, & quand nous les chargions jusqu'à les faire rompre, nous avons remarqué que, quoique les nouvelles mèches eussent rompu en plusieurs endroits, elles ne l'étoient néanmoins pas, à beaucoup près, autant que les mèches ordinaires.

Si nous ne chargions ces cordages que de la moitié ou des deux tiers du poids qu'il auroit fallu pour les faire rompre, souvent nous les trouvions tout entieres; ce qui n'arrivoit pas aux mèches ordinaires.

Enfin, lorsque les aussières étoient menues, nous avons souvent remarqué que les mèches ne rompoient qu'avec les torons; ce qui n'arrivoit pas aux mèches faites à l'ordinaire, qui étoient presque toujours rompues en une infinité d'endroits.

Pour faire des mèches moins sujettes à se rompre, nous n'avons rien trouvé de mieux que d'employer (au lieu d'une corde ordinaire, comme on a coutume de le faire) un faisceau de fil qui forme le même volume, & que l'on placera de la même manière; mais que l'on tortillera en même-tems & dans le même sens que les torons; par ce moyen la mèche se tortillera & se raccourcira tout autant que les torons.

Il faut se souvenir que quand on *commet* une corde, la manivelle du carré tourne dans un sens opposé à celui dans lequel les torons ont été tortillés, & comme ils le feroient pour se détordre.

Or, comme la mèche qui sera déjà tortillée, tournera sans obstacle dans ce sens-là, il faut absolument qu'elle se détortille à mesure que la corde se *commet*; & comme elle ne peut se détortiller, sans que les fils qui la composent se relâchent & tendent à s'alonger, la mèche restera lâche & molle dans le centre de la corde, tandis que les torons qui sont autour, seront fort tendus; &, s'il arrive que la corde chargée d'un poids s'alonge, la mèche qui sera lâche, pourra s'étendre & s'alonger un peu: s'il nous avoit été possible de la faire si lâche qu'elle ne fît aucun effort, assurément elle ne romproit qu'après les torons; mais jusqu'à présent nous n'avons pu parvenir à ce point, sur-tout quand les cordages étoient un peu gros.

On convient qu'une mèche, de quelque espèce qu'elle soit, ne peut rien ajouter à la force des cordes, ainsi il ne faut y employer que du second brin, ou même de l'étoupe; tout ce qu'on doit desirer, c'est de les rendre moins cassantes, pour qu'elles soient toujours en état de tenir les torons en équilibre, & de les empêcher de s'approcher les uns plus que les autres de l'axe des cordes.

Nous voudrions avoir trouvé quelque chose de meilleur que ce que nous venons de proposer; mais, en attendant mieux, on peut suivre cette pratique qui est extrêmement facile, & qui est moins défectueuse que celle qu'on a coutume de suivre.

Raisons qu'on peut alléguer pour proscrire les cordages qui ont plus de trois torons. On est obligé d'employer une mèche pour la fabrique des cordages qui ont plus de trois torons; il est évident que cette mèche, qui est dans l'axe, toute droite, & sans être roulée en hélices comme les torons, ne peut contribuer à la force des cordages; car si elle résiste, comme elle ne peut pas s'alonger autant que les torons, elle est chargée de tout le poids, & elle rompt nécessairement; si elle ne résiste pas, elle ne concourt donc pas avec les torons à supporter le fardeau: ainsi les cordages à mèche contiennent nécessairement une certaine quantité de matière qui ne contribue point à leur force; ces sortes de cordages en sont par conséquent plus gros & plus pesans, sans être plus forts; ce qui est un grand défaut; encore si cette mèche ne rompoit pas, si elle étoit toujours en état de soutenir les torons, le mal ne seroit pas si considérable; mais, de quelque façon qu'on la fasse, elle rompt quand les cordages souffrent de grands efforts, &, quand elle est rompue, les torons perdent leur ordre régulier; ils rentrent les uns dans les autres; ils ne

ſières à quatre torons, ſont plus forts que ceux des auſſieres à trois; mais il n'en réſulte aucun avantage pour la pratique, s'il eſt néceſſaire de mettre une mèche dans ces ſortes de cordages.

Nous fîmes faire un cordage tout ſemblable au précédent, excepté que les trente-ſix fils étoient diviſés en ſix torons, y ayant ſix fils par toron, & ſix fils pour la mèche; ce qui fait quarante-deux fils en tout.

Chaque bout de ce cordage ayant vingt-cinq pieds de longueur, peſoit, poids moyen, 8 livres 3 onces; & la force moyenne de ces cordages ſe trouva de 4675 livres.

Mais comme ce cordage eſt plus léger que celui à quatre torons, il faut ajouter ce qui lui manque; & alors ſa force ſera de 4924 livres, ſupérieure de 124 livres à celle du cordage à quatre torons.

Remarque. Cette expérience prouve, comme les précédentes, qu'il eſt avantageux pour la force des fils, de les diviſer en petits torons, & de les *commettre* en hélices fort alongées : il faut avouer que cet avantage ne paroît pas autant dans cette expérience que dans les précédentes; ce qui vient premièrement, de ce qu'on a fait la mèche du cordage à quatre torons, beaucoup trop groſſe, puiſqu'on a pris, pour la faire, un ſixième du nombre total des fils de la corde, au lieu de prendre un ſixième du nombre des fils d'un des torons : ſecondement, de ce qu'on ne peut pas faire, avec autant de préciſion, un cordage long & gros, qu'un menu qui n'a que quelques braſſes de longueur : d'ailleurs que le cordage ait été *commis* un peu moins qu'au tiers, il acquerra un degré de force qui fera évanouir la ſupériorité que les autres peuvent avoir par le nombre de leurs torons; effectivement, dans quantité de cordages de trois pouces un quart, à trois torons, que nous avons fait rompre, celui dont il eſt queſtion dans cette expérience eſt un des plus forts; c'eſt ce qui fait que la ſupériorité que le cordage à quatre torons a eu ſur celui à trois, n'a pas été aſſez conſidérable pour remplacer le poids de ſa groſſe mèche; pendant que cet avantage a beaucoup ſurpaſſé le poids de la mèche dans les expériences précédentes & dans celle qui ſuit.

Expérience. Nous fîmes faire deux cordages tout pareils, à cela près que l'un étoit à trois torons & l'autre à quatre.

Celui à trois torons peſoit, poids moyen, pris ſur ſix bouts, 6 livres 7 onces; & ſa force moyenne fut de 6169 livres.

Le cordage à quatre torons peſoit, poids moyen, pris auſſi ſur ſix bouts, 6 livres 2 onces; & ſa force fut de 6299 livres.

Voilà déjà le cordage à quatre torons qui ſurpaſſe la force de celui qui eſt à trois, quoiqu'il y ait une mèche & qu'il ſoit plus léger; ſi nous égalons la quantité de matière dans ces deux cordages, nous verrons que le cordage à quatre torons auroit porté plus de 6620 livres, & qu'il auroit excédé la force du cordage à trois torons de 451 livres.

Remarque. Dans toutes les expériences que nous avons rapportées, pour prouver que le nombre des torons augmentoit la force des cordes, les auſſières que nous avons éprouvées étoient toutes *commiſes* au tiers; nous avons jugé qu'il convenoit d'examiner ſi le même avantage ſubſiſteroit lorſqu'on les *commettroit* au quart : c'eſt le but des expériences ſuivantes.

Expérience. Nous avons fait faire trois cordages avec du ſecond brin de chanvre de Riga; le fil étant tout pareil, il y avoit pour chacun trente-neuf fils, ſur leſquels on a prélevé trois fils pour les mèches des cordages à quatre torons, & quatre pour les mèches de ceux à ſix; ainſi le cordage qui avoit trois torons, avoit treize fils par toron; celui qui avoit quatre torons, avoit neuf fils pour chacun, & trois fils pour la mèche; & celui qui en avoit ſix, avoit ſix fils pour chaque toron, & quatre fils dans la mèche; ces trois cordages ayant été *commis* au quart & coupés par bouts de 25 pieds de longueur, le poids moyen du cordage à trois torons pris ſur quatre bouts, a été de 7 livres 7 onces, & ſa force a été de 5025 livres; le poids moyen du cordage à quatre torons a été de 7 livres 15 onces, & ſa force de 5312 livres; le poids moyen du cordage à ſix torons a été de 7 livres 7 onces, & ſa force de 5600 livres.

Le cordage à ſix torons étant de même poids que celui à trois, on apperçoit ſans aucun calcul la ſupériorité de force du cordage à ſix torons.

Mais égalons la quantité de matière dans ces trois cordages, pour connoître plus poſitivement leur force relative; alors on verra que le cordage à trois torons auroit porté 5362 livres, celui à quatre 5312, & celui à ſix 5600 livres.

Remarque. On voit que dans cette expérience, les torons du cordage à quatre torons n'ont pas eu aſſez de ſupériorité ſur ceux du cordage à trois, pour ſuppléer au poids de ſa mèche; mais la ſupériorité du cordage à ſix torons au-deſſus des deux autres, eſt conſidérable: l'expérience ſuivante prouve encore mieux la même choſe.

Expérience. Nous avons fait faire, avec du fil coulé, trois pièces de cordage *commiſes* au quart; l'une qui étoit à trois torons, peſoit, poids moyen, pris ſur ſix bouts de ce cordage qui avoient 21 pieds 8 pouces de longueur & à-peu-près 3 pouces de groſſeur, 5 livres 15 onces, & ſa force moyenne s'eſt trouvé être de 6287; l'autre à quatre torons peſoit 5 livres 11 onces, & ſa force s'eſt trouvée de 6832 livres; enfin la troiſième à ſix torons, qui peſoit 5 livres 2 onces, a rompu ſous le poids de 7545 livres.

On apperçoit ſans aucun calcul que le cordage à trois torons qui étoit le plus peſant, étoit le moins fort, & que le cordage à ſix torons qui étoit le plus léger, s'eſt trouvé le plus fort.

Remarque. Quoique la ſupériorité de force des cordages à quatre & à ſix torons ne ſe trouve pas égale dans toutes ces expériences, on voit néanmoins que conſtamment les torons ſont d'autant plus

, une quantité de fil pour l'employer aux nces ſuivantes ; ce fil étoit très-uni & fort it : voici l'uſage qu'on en fit.

On fit une auſſière à deux torons, compoſée ze fils, c'eſt-à-dire, ſix fils par torons ; & uſſière rompit étant chargée de 808 livres.

On fit faire une auſſière à trois torons, com- auſſi de douze fils pareils aux précédens ; lle avoit quatre fils par toron, & elle ne qu'étant chargée de 828 livres : de ſorte tte corde, à trois torons, ſoutint 20 livres s que celle qui n'en avoit que deux, quoi- ailleurs ces deux cordes fuſſent parfaitement

On fit faire auſſi, avec douze fils pareils, ſſière à quatre torons, enſorte qu'il y en rois à chaque toron ; elle ne rompit qu'après été chargée peu-à-peu de 848 livres ; ainſi orde à quatre torons, ſoutint 20 livres de ue celle qui n'étoit compoſée que de trois , & 40 de plus que celle qui n'avoit que orons.

Quoiqu'on ne faſſe pas ordinairement de cor- ui aient plus de quatre torons, néanmoins ous rendre plus certains de ce qu'on pourroit ſur le nombre des torons, nous en fîmes ſix ; de ſorte que cette auſſière, compoſée ze fils comme les précédentes, n'avoit que ils par toron, & cette corde ne rompit que poids de 898 livres ; ainſi cette corde à ſix porta 50 livres de plus que celle qui n'en que quatre, 70 de plus que celle qui n'en que trois, & 90 livres de plus que celle en avoit que deux.

arque. On voit par ces expériences une on de force qui ſuit celle des torons ; & e cette augmentation de force ne ſoit pas onſidérable, il en faut profiter, ſi d'ailleurs a pas d'inconvéniens qui en détournent ; car iſſe pas d'y avoir 90 livres de différence entre le à ſix torons, & celle qui n'en a que deux, e d'ailleurs elles fuſſent égales en tout, ſoit nombre des fils, ſoit par la qualité de ce it encore par le degré de tortillement ; car il de remarquer que ces quatre cordes étoient également tortillées, les ayant fait toutes à la même meſure, & ayant obſervé de les accourcir toutes quatre d'une même quantité *commettant.*

s n'avons donc pas profité de tous les avan- que peuvent produire la multiplication des ; puiſqu'il eſt certain que pour qu'un cordage torons ſoit auſſi exactement *commis* qu'un à il n'eſt pas beſoin qu'il ſoit autant raccourci lui à trois.

oique cette auſſière à ſix torons ait été ſenſi- nt plus forte que les autres, elle étoit néan- mal faite & pleine de défauts ; & cela parce n'avoit point de mèche.

périence. Une auſſière à ſix torons, compoſée ze fils pareils à ceux des expériences pré- cédentes, n'a rompu que ſous le poids de 923 livres.

La mèche qui étoit au centre, étoit cordée comme on le fait ordinairement, & elle étoit compoſée de deux fils ; il faut remarquer que pendant qu'on chargeoit la corde, on l'entendoit ſe rompre ; & effectivement, ayant défait cette corde après l'expérience, on trouva la mèche tellement briſée, que le plus long morceau n'avoit pas quatre pouces de longueur : il eſt donc certain que cette mèche n'avoit rien ajouté à la force de cette corde.

On fit faire enſuite une auſſière à quatre torons, pour la comparer à la précédente ; elle étoit compoſée, comme elle, de douze fils ſemblables, avoit une mèche de deux fils cordés, & rompit dans l'épreuve ſous le poids de 889 livres, quoiqu'on eût eu l'attention de la charger avec beaucoup de ménagement. Cette auſſière à quatre torons, & parfaitement ſemblable à celle à ſix, au nombre des torons près, a donc porté 34 livres de moins ; la mèche en étoit briſée en tant de parties, que le plus long bout n'avoit pas deux pouces de longueur.

Expérience. Nous nous ſommes propoſés de faire la même expérience ſur des cordages un peu plus gros.

Pour cela nous fîmes faire une auſſière à trois torons, avec du fil ordinaire de ſecond brin de chanvre de Riga ; il entroit quatorze fils pour chaque toron, & l'auſſière, qui étoit *commiſe* au tiers, avoit trois pouces un quart de groſſeur.

On coupa cette pièce en quatre bouts, qui avoient chacun vingt-cinq pieds de longueur ; chacun de ces bouts peſoit, poids moyen, 8 livres 15 onces ; & leur force moyenne ſe trouva, par l'épreuve, de 5175 livres.

Dans le même tems nous fîmes faire, avec du fil pareil, une auſſière à quatre torons, *commiſe* au tiers ; il y avoit neuf fils dans chaque toron, ce qui fait trente-ſix fils, & ſix fils pour la mèche : cette auſſière étoit compoſée de 42 fils comme la précédente.

L'ayant coupée en quatre bouts de vingt-cinq pieds de longueur, chaque bout peſoit, poids moyen, 8 livres 10 onces, & leur force moyenne ſe trouva de 4800 livres.

Mais ce cordage à quatre torons, étoit plus léger que celui qui n'en avoit que trois : égalons donc ces cordages ; & nous trouverons que le cordage à quatre torons auroit porté, s'il avoit été auſſi lourd que celui à trois, 4973 livres.

Le cordage à quatre torons eſt donc, dans cette expérience, de 202 livres plus foible que celui à trois torons.

Néanmoins ſi, pour n'avoir égard qu'à la matière véritablement réſiſtante, on retranchoit un ſixième du poids total de la corde, pour la mèche compoſée de ſix fils, on trouveroit plus de 828 livres de différence ; d'où l'on doit conclure que, ſi tous les fils qui compoſoient cette corde avoient contribué à ſa force, elle auroit porté 5801 livres, & auroit été plus forte que celle à trois torons, de 626 livres ; ce qui prouve bien que les torons des auſ-

ſières à quatre torons, ſont plus forts que ceux des auſſieres à trois; mais il n'en réſulte aucun avantage pour la pratique, s'il eſt néceſſaire de mettre une mèche dans ces ſortes de cordages.

Nous fîmes faire un cordage tout ſemblable au précédent, excepté que les trente-ſix fils étoient diviſés en ſix torons, y ayant ſix fils par toron, & ſix fils pour la mèche; ce qui fait quarante-deux fils en tout.

Chaque bout de ce cordage ayant vingt-cinq pieds de longueur, peſoit, poids moyen, 8 livres 3 onces; & la force moyenne de ces cordages ſe trouva de 4675 livres.

Mais comme ce cordage eſt plus léger que celui à quatre torons, il faut ajouter ce qui lui manque; & alors ſa force ſera de 4924 livres, ſupérieure de 124 livres à celle du cordage à quatre torons.

Remarque. Cette expérience prouve, comme les précédentes, qu'il eſt avantageux pour la force des fils, de les diviſer en petits torons, & de les *commettre* en hélices fort alongées : il faut avouer que cet avantage ne paroît pas autant dans cette expérience que dans les précédentes; ce qui vient premièrement, de ce qu'on a fait la mèche du cordage à quatre torons, beaucoup trop groſſe, puiſqu'on a pris, pour la faire, un ſixième du nombre total des fils de la corde, au lieu de prendre un ſixième du nombre des fils d'un des torons : ſecondement, de ce qu'on ne peut pas faire, avec autant de préciſion, un cordage long & gros, qu'un menu qui n'a que quelques braſſes de longueur : d'ailleurs que le cordage ait été *commis* un peu moins qu'au tiers, il acquerra un degré de force qui fera évanouir la ſupériorité que les autres peuvent avoir par le nombre de leurs torons; effectivement, dans quantité de cordages de trois pouces un quart, à trois torons, que nous avons fait rompre, celui dont il eſt queſtion dans cette expérience eſt un des plus forts; c'eſt ce qui fait que la ſupériorité que le cordage à quatre torons a eu ſur celui à trois, n'a pas été aſſez conſidérable pour remplacer le poids de ſa groſſe mèche; pendant que cet avantage a beaucoup ſurpaſſé le poids de la mèche dans les expériences précédentes & dans celle qui ſuit.

Expérience. Nous fîmes faire deux cordages tout pareils, à cela près que l'un étoit à trois torons & l'autre à quatre.

Celui à trois torons peſoit, poids moyen, pris ſur ſix bouts, 6 livres 7 onces; & ſa force moyenne fut de 6169 livres.

Le cordage à quatre torons peſoit, poids moyen, pris auſſi ſur ſix bouts, 6 livres 2 onces; & ſa force fut de 6299 livres.

Voilà déjà le cordage à quatre torons qui ſurpaſſe la force de celui qui eſt à trois, quoiqu'il y ait une mèche & qu'il ſoit plus léger; ſi nous égalons la quantité de matière dans ces deux cordages, nous verrons que le cordage à quatre torons auroit porté plus de 6620 livres, & qu'il auroit excédé la force du cordage à trois torons de 451 livres.

Remarque. Dans toutes les expériences que nous avons rapportées, pour prouver que le nombre des torons augmentoit la force des cordes, les auſſières que nous avons éprouvées étoient toutes *commiſes* au tiers; nous avons jugé qu'il convenoit d'examiner ſi le même avantage ſubſiſteroit lorſqu'on les *commettroit* au quart : c'eſt le but des expériences ſuivantes.

Expérience. Nous avons fait faire trois cordages avec du ſecond brin de chanvre de Riga; le fil étant tout pareil, il y avoit pour chacun trente-neuf fils, ſur leſquels on a prélevé trois fils pour les mèches des cordages à quatre torons, & quatre pour les mèches de ceux à ſix; ainſi le cordage qui avoit trois torons, avoit treize fils par toron; celui qui avoit quatre torons, avoit neuf fils pour chacun, & trois fils pour la mèche; & celui qui en avoit ſix, avoit ſix fils pour chaque toron, & quatre fils dans la mèche; ces trois cordages ayant été *commis* au quart & coupés par bouts de 25 pieds de longueur, le poids moyen du cordage à trois torons pris ſur quatre bouts, a été de 7 livres 7 onces, & ſa force a été de 5025 livres; le poids moyen du cordage à quatre torons a été de 7 livres 15 onces, & ſa force de 5312 livres; le poids moyen du cordage à ſix torons a été de 7 livres 7 onces, & ſa force de 5600 livres.

Le cordage à ſix torons étant de même poids que celui à trois, on apperçoit ſans aucun calcul la ſupériorité de force du cordage à ſix torons.

Mais égalons la quantité de matière dans ces trois cordages, pour connoître plus poſitivement leur force relative; alors on verra que le cordage à trois torons auroit porté 5362 livres, celui à quatre 5312, & celui à ſix 5600 livres.

Remarque. On voit que dans cette expérience, les torons du cordage à quatre torons n'ont pas eu aſſez de ſupériorité ſur ceux du cordage à trois, pour ſuppléer au poids de ſa mèche; mais la ſupériorité du cordage à ſix torons au-deſſus des deux autres, eſt conſidérable: l'expérience ſuivante prouve encore mieux la même choſe.

Expérience. Nous avons fait faire, avec du fil coulé, trois pièces de cordage *commiſes* au quart; l'une qui étoit à trois torons, peſoit, poids moyen, pris ſur ſix bouts de ce cordage qui avoient 21 pieds 8 pouces de longueur & à-peu-près 3 pouces de groſſeur, 5 livres 15 onces, & ſa force moyenne s'eſt trouvé être de 6287; l'autre à quatre torons peſoit 5 livres 11 onces, & ſa force s'eſt trouvée de 6832 livres; enfin la troiſième à ſix torons, qui peſoit 5 livres 2 onces, a rompu ſous le poids de 7545 livres.

On apperçoit ſans aucun calcul que le cordage à trois torons qui étoit le plus peſant, étoit le moins fort, & que le cordage à ſix torons qui étoit le plus léger, s'eſt trouvé le plus fort.

Remarque. Quoique la ſupériorité de force des cordages à quatre & à ſix torons ne ſe trouve pas égale dans toutes ces expériences, on voit néanmoins que conſtamment les torons ſont d'autant plus

forts qu'ils sont en plus grand nombre, plus menus, & que leur direction est plus approchante de la parallèle avec l'axe de la corde; & cette supériorité est telle qu'elle compense souvent & même surpasse quelquefois la pesanteur de la mèche, qui est inutile pour la force des cordages.

S'il convient de faire des aussières avec plus de quatre torons. On ne croit pas qu'il soit possible de faire des aussières avec plus de six torons.

Les aussières à six torons sont assez difficiles à bien fabriquer; elles demandent toute l'attention du cordier pour donner à chaque toron un égal degré de tension & de tortillement; ainsi il faudra se réduire à les faire de quatre, de cinq ou de six torons tout au plus.

Quoiqu'il soit très-bien prouvé qu'il est avantageux de multiplier le nombre des torons, nous n'oserions néanmoins décider si, pour l'usage de la marine, il conviendroit toujours de préférer les aussières à cinq ou six torons à celles à trois & à quatre, parce que l'avantage qu'on peut retirer de la multiplication des torons s'évanouit, pour peu qu'on laisse glisser quelques défauts dans la fabrique de ces cordages; & peut-on se flatter qu'on apportera tant de précautions dans des manufactures aussi grandes & aussi considérables que les corderies de la marine, tandis que les cordages que nous faisions avec une attention toute particulière pour nos expériences, se sont, quelquefois, trouvés défectueux; comme on peut l'avoir remarqué, en parcourant le détail de nos expériences, & comme on le verra encore dans la suite.

Si l'on peut se passer de mèche pour faire des cordages à quatre, cinq & six torons. L'avantage des cordages à quatre, cinq ou six torons seroit très-considérable, si on pouvoit les *commettre* sans mèche; la chose n'est pas possible pour les aussières qui ont plus de quatre torons; mais il y a des cordiers assez adroits pour faire des cordages à quatre torons très-bien *commis*, sans le secours des mèches; ils parviennent à rendre leurs torons si égaux pour la grosseur, pour la roideur & pour le tortillement, & ils conduisent si bien leur toupin, que leurs torons se roulent les uns auprès des autres aussi exactement que si l'axe du cordage étoit plein.

Comme nous avions affaire de ces cordages pour nos expériences, nous avons cherché des moyens pour les *commettre* avec plus de facilité; ce qui nous a le mieux réussi, a été de placer au centre du toupin une cheville de bois pointue, qui étoit assez longue pour que son extrémité se trouvât engagée entre les quatre torons, à l'endroit précisément où ils se *commettoient* actuellement; de cette façon, la cheville servoit d'appui aux torons; à mesure que le toupin reculoit, la cheville reculoit aussi; elle sortoit d'entre les torons qui venoient de se *commettre*, & se trouvoit toujours au milieu de ceux qui se *commettoient* actuellement. Cette pratique nous a assez bien réussi, &, avec le secours de cette cheville, nous sommes parvenus à *commettre* fort régulièrement & sans beaucoup de difficulté, des cordages à quatre torons sans mèche.

Mais, dira-t-on, si moyennant cette précaution, ou seulement par l'adresse du cordier, on peut *commettre* régulièrement des cordages à quatre torons sans mèche, n'y a-t-il pas lieu de craindre que quand on chargera ces cordages de quelques poids, leurs torons ne se dérangent? n'aura-t-on pas lieu d'appréhender que les torons ne perdent, par le service, leur disposition régulière?

Encore si on *commettoit* ces torons bien ferme, on pourroit espérer que le frottement que ces torons éprouveroient les uns contre les autres, pourroit les entretenir dans la disposition qu'on leur a fait prendre en les *commettant*; mais puisqu'il a été prouvé qu'il étoit dangereux de *commettre* les cordages trop serré, rien ne peut empêcher ces torons de perdre leur disposition, & alors les uns roidissant plus que les autres, ils ne seront plus en état de résister de concert au poids qui les chargera.

Ces objections sont très-bonnes; néanmoins s'il y a quelques raisons de penser que les torons qui seront fermement pressés les uns sur les autres par le tortillement, seront moins sujets à se déranger, il y a aussi des raisons qui pourroient faire croire que cet accident sera moins fréquent dans les cordages *commis* au quart, que dans ceux qui le seroient au tiers; car on peut dire, les torons des cordages *commis* au tiers, sont tellement serrés les uns sur les autres par le tortillement, que le poids qui est suspendu au bout de ces cordes, tend autant (à cause de leur situation) à les rapprocher les uns contre les autres, qu'à les étendre selon leur longueur; au lieu que les torons des cordages *commis* au quart étant plus lâches, & leur direction étant plus approchante d'une parallèle à l'axe de la corde, le poids qui est suspendu au bout, tend plus à les étendre selon leur longueur qu'à les comprimer les uns contre les autres.

Si la corde étoit *commise* au cinquième, il y auroit encore moins de force employée à rapprocher les torons; ce qui paroîtra évident, si l'on fait attention que les torons étant supposés placés à côté les uns des autres sans être tortillés, ne tendroient point du tout à se rapprocher les uns des autres, & toute leur force s'exerceroit selon leur longueur.

Effectivement il est clair que deux fils qui se croiseroient & qui seroient tirés par quatre forces qui agiroient par des directions perpendiculaires les unes aux autres, comme *AAAA* (*fig.* 396.), ces fils se presseroient beaucoup plus les uns contre les autres au point de réunion *D*, que s'ils étoient tirés suivant des directions plus approchantes de la parallèle *BBBB*; & alors ils presseroient plus le point de réunion *E*, que s'ils étoient tirés suivant des directions encore plus approchantes de la parallèle, comme *CCCC*; c'est un corollaire de la démonstration que nous avons donnée dans l'article précédent.

Il est certainement beaucoup plus difficile de bien *commettre* un cordage à quatre torons sans mèche qu'avec une mèche; mais cette difficulté même a

ſes avantages, parce que les cordiers s'apperçoivent plus aiſément des fautes qu'ils commettent; car il eſt certain qu'en *commettant* une pareille corde, ſi l'un des torons eſt plus gros, plus tortillé, plus tendu, en un mot, plus roide que les autres, le cordier s'en apperçoit tout auſſi-tôt, parce qu'il voit qu'il s'approche plus de l'axe de la corde que les autres, & il eſt en état de remédier à cet inconvénient; au lieu qu'avec une mèche, les torons trouvant à s'appuyer ſur elle, le cordier ne peut s'appercevoir de la différence qu'il y a entre les torons, que quand elle eſt conſidérable: c'eſt principalement pour cette raiſon, qu'en éprouvant des cordages qui avoient des mèches, il y avoit ſouvent des torons qui rentroient plus que les autres vers l'axe de la corde aux endroits où la mèche avoit rompu.

Nous ſommes certains, par notre propre expérience, qu'avec un peu d'attention l'on peut fort bien *commettre* de menues auſſières à quatre torons, qui n'auroient pas plus de 4 pouces de groſſeur, ſans employer de mèche; mais il n'eſt pas poſſible de ſe paſſer de mèche pour *commettre* des auſſières de cette groſſeur, lorſqu'elles ont ſix torons.

Nous n'avons point eſſayé de faire *commettre* ſans mèche des auſſières à quatre torons qui euſſent plus de 4 pouces & demi de groſſeur; mais on en a *commis* & on en *commet* tous les jours à Toulon de 6, 8, 10, 12 & 15 pouces de groſſeur, qui ont paru, à tout le port, bien conditionnées; & des capitaines expérimentés m'ont aſſuré qu'elles ne perdoient point leur forme par le ſervice; en un mot, toutes les auſſières qu'on fait à Toulon, n'ont point de mèche: on ne ſe ſouvient pas qu'on ait jamais mis de mèche dans les cordages; & l'on prétend même que la mèche étant exactement renfermée au milieu des torons, s'y pourrit & contribue enſuite à faire pourrir les torons.

Quand nous avons fait rompre nos petites auſſières pour éprouver leur force, nous n'avons pas remarqué que les torons perdiſſent plus de leur arrangement régulier, que quand nous faiſions rompre des cordages de pareille groſſeur avec des mèches, parce que les mèches rompant immanquablement, permettoient aux torons de ſe déranger.

Réſulteroit-il de ce dérangement un grand affoibliſſement pour la corde? c'eſt ce qu'on pourra connoître par les expériences que nous allons rapporter.

M. de Pontis a fait faire douze manœuvres à quatre torons ſans mèche, de chaque eſpèce de manœuvre; l'une étoit *commiſe* entre le tiers & le quart, & l'autre au quart; ces manœuvres furent employées à la garniture du Profond qui fit la campagne de l'Iſle-Royale en 1741, étant commandé par M. de Morville; M. de Pontis étant premier Lieutenant ſur ce vaiſſeau; au retour de la campagne tous ces cordages ſe trouvèrent en fort bon état.

Ces manœuvres étoient, 1°. deux galaubans volans du grand hunier, de 4 pouces 3 lignes de groſſeur; 2°. deux driſſes de grand hunier, de 2 pouces 11 lignes; 3°. deux cargues fond de grande voile, de 2 pouces 6 lignes de groſſeur; 4°. deux cargues point de grand hunier, de 2 pouces 6 lignes de groſſeur; 5°. deux cargues fond de miſaine, de 2 pouces 3 lignes de groſſeur; enfin deux cargues point de petit hunier, de 2 pouces 3 lignes de groſſeur.

Toutes ces manœuvres ſe ſont bien comportées pendant toute la campagne, quoiqu'elles fuſſent à quatre torons & qu'elles n'euſſent point de mèche; d'où on peut conclure qu'on ne doit point appréhender que des cordages à quatre torons qui n'auroient point de mèche, ſe dérangent en ſervant, pourvu qu'ils ſoient *commis* bien régulièrement.

Il eſt vrai que M. Landré, habile lieutenant de port, m'a écrit qu'il y avoit ſur le Conquérant, quand il repaſſa de Toulon ſur ce vaiſſeau, des cordages à quatre torons ſans mèche, & qu'il avoit fait voir, entr'autres à M. de Pontis, un franc funin de cette fabrique dont les torons étoient dérangés, quoique ce cordage eût peu ſervi: après ce que nous avons dit plus haut, il y a grande apparence que ce cordage étoit mal fabriqué; mais nous rapportons cet exemple de M. Landré, afin de rendre compte de tout ce qui eſt venu à notre connoiſſance.

Suppoſé cependant, comme il y a grande apparence, qu'on puiſſe ſe paſſer de mèche pour les cordages à quatre torons, il en faut abſolument une pour les cordages à cinq & à ſix torons; le vuide qui reſte dans l'axe eſt trop conſidérable; & les torons étant menus, échapperoient aiſément les uns de deſſus les autres, & ſe logeroient dans le vuide qui eſt au centre: d'autant que ce vuide eſt plus conſidérable qu'il ne faut pour contenir un des torons.

Nous allons maintenant rapporter les épreuves que nous avons faites pour reconnoître la force des cordages à quatre torons ſans mèche; elles prouveront encore ce qu'on peut gagner de force en multipliant le nombre des torons.

Expérience. Tous les cordages ci-deſſous ont été faits avec le même fil; il en eſt entré ſoixante-douze pour chaque cordage; tous ont été *commis* au quart, ainſi ils ne différoient les uns des autres que par le nombre de leurs torons; il eſt encore bon d'obſerver que le poids de chaque bout, de même que la force, eſt un poids & une force moyens conclus de trois bouts.

Une auſſière à trois torons de 4 pouces 2 lignes de groſſeur, peſant 13 livres 5 onces 2 tiers, a rompu étant chargée de 8800 livres.

Une auſſière à quatre torons ſans mèche, de 4 pouces 5 lignes de groſſeur, peſant 13 livres 9 onces un tiers, a rompu étant chargée de 9600 livres.

Remarque. On voit par cette expérience que le cordage à quatre torons a été plus fort que celui à trois; d'où l'on doit conclure qu'on augmente la force des cordages en multipliant le nombre des

torons ; mais comme ces cordages à quatre torons n'avoient point de mèche, on doit de plus en conclure que quand des aussières de cette grosseur seront bien faites, leurs torons soutiendront de grands efforts sans se déranger, quoiqu'ils ne soient point soutenus par des mèches.

Résultat des avantages réunis dans la fabrication des cordes par les nouvelles méthodes proposées. Voilà bien des petits profits que nous ont fournis nos recherches ; assurément, si on les réunit, il n'est pas douteux qu'on parviendra à faire des aussières beaucoup plus fortes que celles qu'on a coutume de fabriquer dans nos corderies.

Pour cela, il faut se rappeller tout ce qui est dit aux mots *chanvre peigné*, *filer*, & ci-dessus ; & se souvenir 1°. qu'il faut que le chanvre soit bien espadé & peigné ; 2°. qu'il faut que le fil soit bien travaillé, qu'il n'ait point de mèche, qu'il soit plus menu que celui qu'on file ordinairement, & qu'il soit moins tortillé : c'est ce fil que nous avons appellé *du fil coulé* ; 3°. qu'il ne faut pas raccourcir les fils pour en faire une aussière, d'un tiers de leur longueur, mais seulement d'un quart ou même d'un cinquième ; 4°. qu'il est avantageux encore de multiplier le nombre des torons : essayons de mettre à profit ces différentes observations, & jugeons par l'expérience quel avantage on en peut espérer.

Expérience. Nous avons fait faire une aussière ordinaire à quatre torons, composée de fils faits à l'ordinaire ; ces fils avoient été ourdis à trente pieds, s'étoient raccourcis d'un tiers & avoient par conséquent donné une corde de 20 pieds, qui avoit un pouce trois lignes de circonférence & qui pesoit vingt-quatre onces ; elle avoit une petite mèche de deux fils.

L'aussière que nous avons fait faire pour mettre en comparaison avec celle-ci, étoit faite conséquemment aux observations précédentes ; c'est-à-dire qu'elle avoit, 1°. six torons ; 2°. le fil dont elle étoit formée, étoit du fil coulé, que l'on fait être plus menu & moins tortillé que celui de la corde précédente ; aussi étoit-elle faite de trente fils, savoir, cinq par toron, quoiqu'elle lui fût à-peu-près égale en grosseur & précisément de même poids ; 3°. enfin ces fils ourdis à la même longueur que les précédens, savoir, de trente pieds, ne furent raccourcis que d'un cinquième ; ensorte que nous avions une corde de 24 pieds qui avoit aussi une petite mèche comme la précédente.

Quoique ces deux cordes eussent été ourdies à la même longueur de 30 pieds, on voit qu'elles n'étoient pas égales entr'elles, puisque la première n'avoit que 20 pieds de longueur, & que la seconde en avoit 24 ; cette dernière avoit donc 4 pieds de plus que l'autre, ce qui revient à un sixième ; elle avoit néanmoins été faite précisément avec la même quantité de chanvre, puisqu'elles pesoient l'une & l'autre 24 onces ; ainsi avec la même quantité de matière, nous avions une corde d'un sixième plus longue que l'autre ; il étoit donc entré un sixième de matière de moins dans la même longueur de corde ; de sorte qu'avec 20 onces de matière de moins on auroit pu faire une même longueur de cordes : voyons maintenant quelles furent la force de ces deux cordes.

La première, faite suivant l'usage ordinaire, ne put supporter 1200 livres sans se rompre ; la seconde soutint non-seulement ce poids-là, mais elle ne rompit qu'après avoir été chargée de 1700 livres, quoiqu'il y eût un sixième de matière de moins que dans la corde ordinaire avec laquelle elle vient d'être comparée, eu égard à la plus grande longueur de la nôtre.

Ces deux cordes avoient une mèche faite suivant nos principes, qui se trouva après l'épreuve, dans l'une comme dans l'autre, entière & bien conditionnée.

On peut juger par cette expérience, de la supériorité des nouvelles cordes ; passons à une seconde.

Expérience. Nous fîmes faire une aussière comme on la fait ordinairement de trois torons sans mèche ; elle étoit composée de 24 fils ordinaires ; il y avoit donc 8 fils par toron, qui, étant ourdis à 31 pieds, fournirent une corde de vingt pieds, parce qu'elle étoit *commise* au tiers ; elle avoit un pouce 3 lignes de grosseur ; pesoit 23 onces, & rompit dans l'épreuve étant chargée de 1600 livres : voici celle qu'on fit pour lui comparer.

Elle étoit faite premièrement avec 26 fils coulés ; 2°. elle avoit six torons, & par conséquent six fils par toron, avec une mèche de quatre fils ; 3°. les fils ourdis à 30 pieds, comme les précédens, ne s'étant raccourcis que d'un cinquième, donnèrent une corde de 24 pieds : d'ailleurs, elle avoit un pouce 3 lignes de grosseur ; mais elle ne pesoit que 20 onces, y compris la mèche qui pesoit plus d'une once & demie ; comme cette mèche ne contribuoit en rien à la force de la corde, on peut la soustraire & ne compter que 18 onces & demie de matière utile ; cette corde porta 1700 livres & ne rompit qu'après avoir été chargée de 1710.

Remarque. Pour juger de la supériorité de cette dernière corde sur l'autre, il faut se souvenir qu'après avoir été achevée, elle avoit 24 pieds & que l'autre n'en avoit que 20 ; il auroit donc fallu soustraire un sixième de la seconde pour la rendre égale à l'autre ; ensorte qu'avec 15 onces & demie de chanvre tout au plus, on auroit pu avoir une corde égale en longueur, ce qui revient à-peu-près à un tiers de matière de moins, puisque l'autre pesoit 23 onces.

On voit évidemment par ce calcul, qu'il n'a fallu dans cette nouvelle corde que les deux tiers de la matière ordinaire qu'on lui compare, pour la rendre de même longueur ; & l'on sait par l'épreuve qu'on en a faite, que nonobstant cela elle étoit encore de beaucoup supérieure à l'autre, puisque la corde ordinaire n'a porté que 1600 livres, & que celle dont il est question n'a rompu qu'étant chargée de 1710.

Mais cet avantage des nouvelles aussières paroîtra

encore plus distinctement par les expériences suivantes.

Expérience. Nous fîmes faire une aussière à trois torons & par conséquent sans mèche, avec du fil ordinaire; chaque toron avoit six fils, & par conséquent la corde en avoit 18, ils furent ourdis à 36 pieds, & s'étant raccourcis d'un tiers en les *commettant*, ils formèrent une corde ordinaire de 24 pieds de longueur; elle avoit 1 pouce 2 lignes de grosseur & pesoit 17 onces.

Nous fîmes faire ensuite une aussière conséquemment à nos observations, pour la comparer à la corde précédente; cette aussière étoit faite, 1°. avec 24 fils coulés; 2°. elle avoit six torons avec une mèche; 3°. on ne fit raccourcir les fils en les *commettant* que d'un cinquième, & on ne leur donna pour cette raison que 30 pieds de longueur en les ourdissant, afin qu'ils formassent une corde de 24 pieds de longueur: moyennant ces précautions elle se trouva pareille à la précédente, c'est-à-dire, qu'elle pesoit comme elle 17 onces en y comprenant la mèche; ainsi ces deux cordes étoient aussi pesantes l'une que l'autre & avoient une même longueur; il est vrai que la corde faite suivant nos principes, avoit un pouce 4 lignes de circonférence, & qu'ainsi elle étoit de 2 lignes plus grosse que la corde ordinaire; elle ne s'est pas trouvée plus grosse, parce qu'elle contenoit plus de matière, mais parce que premièrement les torons étant roulés sur une mèche, occupoient plus d'espace, & secondement, parce qu'étant moins tortillée, les fibres du chanvre dont elle étoit formée, étoient moins comprimées.

Ces deux cordes de même poids & de même longueur, (car on ne veut pas même soustraire le poids de la mèche de la corde à six torons), furent-elles de même force? on va le voir.

Le première rompit chargée de 875 livres, & la nôtre ne rompit qu'étant chargée de 1325 livres.

Remarque. On est donc parvenu à augmenter la force des cordes de plus de la moitié; ensorte qu'on peut compter, sans crainte de se tromper, que la force des nouvelles cordes est à celle des anciennes, comme trois est à deux; d'où il suit qu'avec les deux tiers de chanvre qu'on emploie ordinairement à faire une aussière, on en pourra construire une, suivant nos principes, qui sera de même longueur, & pour le moins aussi forte. Cette conséquence étonnera sans doute, puisque nous en avons été surpris nous-mêmes, ce qui nous a engagés à nous en assurer par d'autres expériences.

Expérience. Une aussière à trois torons, composée de 24 fils ordinaires, *commise* au tiers, ayant 24 pieds de longueur, 1 pouce 3 lignes de grosseur, pesoit 22 onces.

Une aussière à six torons avec une mèche, composée de 18 fils coulés, *commise* au cinquième, ayant 24 pieds de longueur, n'avoit qu'un pouce 2 ligne[illegible] grosseur, & ne pesoit que 14 onces & d[illegible] v compremant la mèche; de sorte qu[illegible] quelque chose qu'on eût employé pour faire cette corde les deux tiers du chanvre qui étoit entré dans la corde ordinaire, à laquelle elle se trouvoit égale en longueur: voici qu'elles furent les forces de ces deux cordes.

La corde faite suivant l'usage ordinaire, rompit étant chargée de 885 livres.

La corde faite suivant nos principes, avec plus d'un tiers de matière de moins, quoiqu'égale en longueur, ne rompit qu'étant chargée de 1050 livres.

Remarque. Toutes ces expériences sont très-décisives; néanmoins, pour lever tous les doutes, nous avons cru en devoir exécuter sur de plus gros cordages; & comme, pour des raisons que nous dirons au mot *corderie*, il y a bien des cas où il conviendra de perdre un peu sur la force des cordages, pour les avoir *commis* plus serré qu'au cinquième, nous nous sommes proposés de connoître l'avantage qu'on pourroit retirer en employant du fil coulé & en *commettant* les cordages au quart; & nous ne les avons fait qu'avec quatre torons, parce que nous ne pensons pas qu'il convienne d'en faire dans les ports avec un plus grand nombre de torons.

Expérience. Les quatre cordages dont nous allons parler, furent faits à l'ordinaire, c'est-à-dire, 1°. qu'ils furent tous faits avec du chanvre de Bretagne préparé & filé suivant l'usage du port de Brest; 2°. qu'ils furent composés de trois torons & *commis* au tiers; 3°. il est bon de remarquer que la force & le poids des cordages dont nous parlons, ont été conclus sur vingt-quatre bouts qui ont été éprouvés chacun en particulier, & qui ont été pris sur quatre différentes pièces.

Or il suit de toutes ces épreuves, que la force d'une aussière ordinaire à trois torons, qui pèse 6 livres 14 onces, est de 6007 livres.

Nous avons fait faire un autre cordage, 1°. aussi de chanvre de Bretagne, 2°. de fil coulé, 3°. à quatre torons, 4°. *commis* au quart.

Le poids moyen de chaque bout pris sur six, étoit de 5 livres 11 onces, & la force moyenne, aussi conclue de six bouts, qui ont été rompus chacun en particulier, a été de 6832 livres.

Remarque. On voit déja que ce cordage, qui est plus léger d'une livre 3 onces que le cordage ordinaire, a néanmoins été plus fort de 825 livres; &, si l'on veut égaler les matières dans ces deux cordages, on trouvera que si notre cordage eût été aussi pesant que le cordage ordinaire, il n'auroit rompu qu'étant chargé de 8258 livres, & qu'il auroit été plus fort que le cordage ordinaire de 2251 livres; ce qui fait un avantage qui excède de beaucoup le tiers.

Mais, supposé qu'on n'eût d'autre intention que d'augmenter la force des cordages, on pourroit encore avoir un plus grand avantage, en ne *commettant* ce même cordage qu'au cinquième, au lieu du quart, comme on va le voir par l'expérience suivante.

Expérience. Nous ne cherchons plus à connoître quelle est la force moyenne des cordages ordinaires, puisqu'elle

puisqu'elle a été si bien établie dans l'expérience précédente ; ainsi nous comptons qu'une aussière à trois torons, faites à l'ordinaire, qui pesera 6 livres 14 onces, rompra étant chargée de 6007 livres.

Mais nous avons fait faire, pour comparer à cette corde ordinaire, une aussière, 1°. faite avec du chanvre de Bretagne, 2°. avec du fil coulé, 3°. à quatre torons, 4°. *commise* au cinquième.

Chaque bout, poids moyen pris sur six bouts, pesoit 5 livres 12 onces, & ce cordage n'a rompu qu'étant chargé de 6950 livres.

Remarque. Ce cordage, quoique d'une livre 2 onces plus léger que le cordage ordinaire, a néanmoins été plus fort de 943 livres, & ce même cordage *commis* au cinquième, qui n'est que d'une once plus pesant que celui de l'expérience précédente, qui étoit *commis* au quart, l'a néanmoins surpassé en force, de 118 livres.

Mais il ne faut pas s'en tenir à cet examen superficiel ; il faut examiner quelle auroit été la force de notre cordage *commis* au cinquième, s'il avoit été aussi pesant que celui *commis* à l'ordinaire ; & alors nous verrons qu'il n'auroit rompu qu'étant chargé de plus de 8309 livres, & qu'ainsi il auroit été plus fort que le cordage ordinaire, de 2302 livres ; ce qui fait près de moitié de différence.

Nous n'avons pas cru en devoir demeurer là ; il nous a paru nécessaire de réunir tous les avantages possibles dans un même cordage d'une grosseur un peu plus considérable, que ceux que nous avons éprouvés en premier lieu ; c'est ce qu'on va voir dans l'expérience suivante.

Expérience. Nous partons encore de l'épreuve précédente, pour la force des cordages ordinaires qui, pesant 6 livres 14 onces, ont rompu étant chargés de 6007 livres.

Mais pour avoir un objet plus certain de comparaison, nous avons éprouvé vingt-quatre bouts de cordages, tirés de quatre différentes pièces de cordages faites selon nos principes, & nous avons établi sur tout cela le poids moyen de nos cordages & leur force moyenne : voici comme nous avons fait fabriquer ces cordages.

1°. Ils étoient tous de chanvre de Bretagne, 2°. de fil coulé, 3°. à six torons, 4°. *commis* au quart.

La pesanteur moyenne de ces cordages s'est trouvée de 6 livres 12 onces, & leur force moyenne de 6585 livres.

Ces cordages, quoique plus légers de 2 onces que les cordages ordinaires, ont été plus forts de 578 livres ; & si l'on égale la quantité de matière dans ces deux cordages, on trouvera que la force de ce cordage à six torons auroit été de 7725 livres, & auroit surpassé celle du cordage ordinaire de 1718 livres ; ce qui fait une supériorité de force qui excède de près d'un tiers.

Il n'est pas surprenant que la supériorité de force de ces cordages, ne soit pas aussi considérable que celle des cordages à quatre torons *commis* au cinquième ; parce qu'on gagne sûrement moins en multipliant les torons qu'en diminuant du tortillement : mais ces cordages à six torons, *commis* au quart, devroient être un peu plus forts que les cordages à quatre torons *commis* aussi au quart ; & néanmoins ils sont un peu moins forts : ce que nous attribuons à ce que la mèche de ces cordages à six torons étoit trop grosse ; car elle étoit de la grosseur d'un des torons ; ce qui fait un septième au total de matière inutile.

D'ailleurs les cordages à six torons sont très-difficiles à bien *commettre* ; le maître cordier n'en avoit jamais fait de cette espèce ; ainsi il n'est pas douteux qu'ils avoient beaucoup de défauts : ce qui le prouve, c'est qu'un de ces cordages, qui ne pesoit que 7 livres 2 onces, n'a rompu, poids moyen, que sous 9454 livres 14 onces : si l'on ajoute au cordage ordinaire ce qu'il a moins de matière que celui-ci, on trouvera qu'il auroit porté 6335 livres ; néanmoins il seroit encore plus foible que le nouveau cordage de 3119 livres ; mais ce qui fait un grand défaut dans cette épreuve, c'est qu'il y a eu un de nos cordages qui étoit si défectueux, qu'il n'a pu porter que 7084 livres, quoiqu'il pesât 7 livres 12 onces ; & nous avons fait entrer ce cordage en compte comme les autres.

Voyons maintenant quelle sera la force des cordages à six torons, *commis* au cinquième.

Expérience. Nous avons encore fait faire quatre pièces de cordages, 1°. avec du chanvre de Bretagne, 2°. avec du fil coulé, 3°. à six torons, 4°. *commis* au cinquième ; le poids moyen s'est trouvé de 7 livres 6 onces, & la force moyenne de 7446 livres ; mais comme ils étoient de 8 onces plus pesans que les cordages ordinaires, il faut les égaler en matière par le calcul ; & alors on trouvera que le cordage ordinaire auroit porté 6443 livres.

Malgré cela les nouveaux cordages ont été plus forts de 1003 livres ; cet avantage n'est pas si considérable que celui qu'on a obtenu avec les cordages à quatre torons ; ce qui vient, 1°. de ce que la mèche étoit trop grosse, 2°., & principalement, de ce que ces cordages, quoique faits par un excellent cordier, n'étoient pas bien *commis*, de l'aveu même du maître cordier qui les avoit faits, qui me dit plusieurs fois qu'il faudroit s'être exercé à faire de pareils cordages pour y réussir ; & s'ils ont mieux réussi dans les petites épreuves que dans celle-ci, c'est qu'il est beaucoup plus aisé de bien *commettre* quelques brasses de cordage, que de *commettre* des pièces de 60 & de 160 brasses.

Et ce qui prouve bien la vérité de ce que nous venons de dire, c'est qu'il y a eu une pièce de notre expérience qui n'a porté que 7067 livres, quoiqu'elle pesât 7 livres 9 onces ; pendant qu'une autre qui ne pesoit que 7 livres 3 onces, a supporté 8454 livres 14 onces.

Nous aurions pu ne point compter ce co[illegible] défectueux, puisqu'on table sur de l'ouvrage fait ; mais nous nous sommes fait une loi de porter le résultat de nos épreuves, tel qu'[illegible] trouvé.

Des noms & des usages des cordages.

vient de parler. Il y a des ports où l'on se sert fort peu d'aussières à quatre torons, pendant qu'on en fait un grand usage dans d'autres ports; ce qui dépend de l'estime que les maîtres d'équipage font des unes ou des autres: c'est pourquoi on fait quelquefois des pièces de hauban en aussière à quatre torons, depuis quatre pouces jusqu'à dix; des tournevires depuis six pouces jusqu'à onze; des itagues de grande vergues depuis six pouces jusqu'à onze; des aussières ordinaires sans destination précise, des francs funins, des garans de caliornes, des garans de palans, des rides, &c. depuis un pouce jusqu'à dix.

On voit par le nom de ces manœuvres quel en doit être l'usage.

Récapitulation. Nous avons commencé par expliquer quelle différence il y a entre la façon de fabriquer les aussières à quatre, cinq & six torons, d'avec celle à trois.

Nous avons ensuite examiné pourquoi on met souvent une mèche dans les aussières qui ont plus de trois torons.

Nous avons fixé quelle grosseur il convenoit de donner aux mèches.

Nous avons rapporté ce qui nous avoit le mieux réussi, pour faire des mèches qui fussent moins sujettes à se rompre.

Etant bien instruits de la manière de fabriquer les aussières à quatre, cinq & six torons, nous avons rapporté les défauts qu'on a coutume de reprocher à ces cordages.

Nous avons ensuite détaillé ce qu'on peut dire à l'avantage des cordages qui ont plus de trois torons.

Nous avons donné le détail de plusieurs expériences, qui prouvent qu'on augmente la force des cordages en multipliant le nombre des torons.

Nous avons expliqué les raisons qui nous font penser qu'on ne peut pas faire de cordage avec plus de six torons.

Nous avons même avoué que nous n'osions conseiller d'en faire avec plus de quatre.

Nous avons ensuite examiné si on ne pourroit pas faire les cordages à quatre torons, sans employer de mèche.

Enfin, nous avons rapporté un grand nombre d'expériences, où nous avons essayé de réunir tous les avantages dont nos recherches précédentes nous ont mis à portée de profiter; &, avec ce secours, nous sommes parvenus à augmenter la force des cordes de près de moitié.

QUATRIÈME ARTICLE.

Des cordages composés, ou deux fois commis, qu'on nomme ordinairement des grelins.

Après ce qui a été dit dans l'article précédent, on concevra aisément que si l'on prend trois aussières, & qu'on les tortille plus que ne l'exige l'élasticité de leurs torons, elles acquerront un degré de force élastique, qui les mettra en état de se *commettre* de nouveau les unes avec les autres; & on aura par ce moyen une corde composée de trois aussières, ou une corde composée d'autres cordes: ce sont ces cordes composées qu'on appelle des *grelins*.

Ce terme, quoique générique, n'est cependant ordinairement employé que pour les cordages qui n'excèdent pas une certaine grosseur; car quand ils ont dix-huit, vingt, vingt-deux pouces de circonférence, ou plutôt quand ils sont destinés à servir aux ancres, on les nomme des *cables*; s'ils doivent servir à retenir les grapins des galères, on les nomme des *gummes*, ou simplement des *cordages de fonde* parce qu'on dit en Italien, en Espagnol & en Provençal, *dare fondo*, *dar fondo*, donner fonde pour dire mouiller; c'est le terme des navigateurs dans la Méditerranée: cette distinction est inutile pour ce que nous avons à dire; tous ces cordages étant fabriqués de la même façon, il nous suffit d'expliquer comment on les fait.

De la fabrique des grelins. Suivant l'idée générale que nous venons de donner des grelins, il est clair qu'il suffit pour les faire, de mettre des aussières sur des manivelles du chantier & du carré, comme on mettroit des torons; de tourner ces manivelles dans le sens du tortillement des aussières, jusqu'à ce qu'elles aient acquis l'élasticité qu'on juge leur être nécessaire; de réunir les aussières à une seule grande manivelle par le bout qui répond au carré; de placer le toupin à l'angle de réunion des torons; de l'amarer sur son chariot, afin de *commettre* ce cordage comme nous avons dit qu'on *commettoit* les grosses aussières.

C'est à quoi se réduit la pratique des cordiers, pour faire des grelins de toute sorte de grosseur.

Il est seulement bon de remarquer que, quoiqu'exactement parlant les grelins soient composés d'aussières, néanmoins les cordiers nomment *cordons* les aussières qui sont destinées à faire des grelins; ainsi lorsque nous parlerons des cordons, il faut concevoir que ce sont de vraies aussières, mais qui sont destinées à être *commises* les unes avec les autres pour en faire des grelins.

De cette façon les torons sont composés de fils simplement tortillés les uns sur les autres; les cordons sont formés de torons *commis* ensemble; & les grelins de cordons *commis* les uns avec les autres.

On appelle souvent *cabler*, lorsqu'on réunit ensemble plusieurs cordons; au lieu qu'on se sert du terme de *commettre*, lorsqu'on réunit les torons: il est bon d'expliquer ces termes pour se faire mieux entendre des ouvriers.

Les grelins ont plusieurs avantages sur les aussières.

Premier avantage des cordages commis en grelin, sur ceux qui le sont en aussière. On *commet* deux fois les cordages en grelin, afin que, lorsqu'ils auront à souffrir quelque frottement violent, les fibres du chanvre soient tellement entrelacées & embarrassées les unes dans les autres, qu'elles ne puissent se dégager facilement: quelques fils viennent-ils à se rompre, la corde est à la vérité affoiblie

it; mais comme ces fils ſont tellement
s cordons qui paſſent deſſus, qu'ils ne
ſparer plus avant, il n'y a que ce ſeul
a corde qui ſouffre; tout le reſte du
i fort qu'auparavant, & il n'y a pas à
cet accident le rende défectueux dans
rties de la longueur du cordage, duquel
ervir après avoir retranché la partie en-
ſuppoſé qu'elle le ſoit au point, qu'on
le cable ne pût réſiſter dans cet endroit
u'il eſt obligé d'eſſuyer.

vantage des cordages commis en grelin.
prétendent, auſſi bien que la plupart
que l'eau de la mer dans laquelle ces
t preſque toujours plongés, pénétreroit
facilité dans l'intérieur des cables, ſi on
it en auſſière, & que cela les feroit
aiſément.

royons pas que ce ſoit la façon de *com-*
rdages, qui les rend moins perméables à
faut pas nier que l'eau pénétrera plus
t & plus abondamment dans un cordage
mis mollement, que dans un qui ſera
ais cette circonſtance peut regarder les
mis en grelin, comme ceux qui le ſe-
ſſière.

ic queſtion de ſavoir s'il convient de
n cordage fort ſerré, fort dur, pour
ie l'eau ne le pénètre auſſi promptement
ıdamment; & cela pour les cordages en
me pour les grelins.

queſtion que nous examinons au mot
ſuffit ici d'avoir fait remarquer que l'eau
-peu-près auſſi bien dans un grelin qui
mis, que dans une auſſière.

érons prouver que cet avantage que les
nnent aux grelins, ſe réduiſent à bien
e; auſſi eſt-ce ſur de meilleures raiſons
oyons que les grelins ſont ſouvent pré-
auſſières: ſi on n'appercevoit pas des
els, on ne croiroit pas qu'il convînt de
peine de faire trois cordes, pour les ré-
: en une ſeule; il ſeroit bien plus court
ord une auſſière de la groſſeur dont on
eſoin.

avantage qu'il y a à faire des gre-
avons prouvé, dans l'article précédent,
vantageux de multiplier le nombre des
parce qu'un toron qui eſt menu, ſe
une moindre force élaſtique, qu'un
gros (*Voyez l'article premier.*); 2o. parce
toron eſt menu, & moins il y a de
e entre la tenſion des fils qui ſont au
oron, & la tenſion de ceux de la cir-
le plus ſûr moyen de multiplier le
torons, eſt de faire les cordages en
qu'il ne paroît pas qu'on puiſſe faire
s avec plus de ſix torons; au lieu que
le de tous les grelins en a neuf; & on
e de multiplier les torons, dans un gros
qu'à l'infini; nous allons le prouver.

On peut faire des grelins avec toutes ſortes d'auſſières, & les compoſer d'autant de cordons qu'on met de torons dans les auſſières; ainſi on peut faire des grelins:

1o. A trois cordons, compoſés chacun de trois torons: neuf torons.

2o. A quatre cordons, compoſés chacun de trois torons: douze torons.

3o. A quatre cordons, compoſés chacun de quatre torons: douze torons.

4o. A trois cordons, compoſés chacun de cinq torons: quinze torons.

5o. A cinq cordons, compoſés chacun de trois torons: quinze torons.

6o. A quatre cordons, compoſés chacun de quatre torons: ſeize torons.

7o. A trois cordons, compoſés chacun de ſix torons: dix-huit torons.

8o. A ſix cordons, compoſés chacun de trois torons: dix-huit torons.

9o. A quatre cordons, compoſés chacun de cinq torons: vingt torons.

10o. A cinq cordons, compoſés chacun de quatre torons: vingt torons.

11o. A quatre cordons, compoſés chacun de ſix torons: vingt-quatre torons.

12o. A ſix cordons, compoſés chacun de quatre torons: vingt-quatre torons.

13o. A cinq cordons, compoſés chacun de cinq torons: vingt-cinq torons.

14o. A cinq cordons, compoſés chacun de ſix torons: trente torons.

15o. A ſix cordons, compoſés chacun de cinq torons: trente torons.

16o. A ſix cordons, compoſés chacun de ſix torons: trente-ſix torons.

Ce n'eſt pas tout; il ſeroit poſſible de faire des cordes *commiſes* trois fois: nous les nommerons des *archigrelins*; c'eſt-à-dire, des grelins compoſés d'autres grelins: en ce cas, les plus ſimples de ces archigrelins ſeroient à vingt-ſept torons; & ſi l'on faiſoit les cordons à ſix torons, les grelins de même à ſix torons, & l'archigrelin auſſi avec ſix grelins, on auroit une corde qui ſeroit compoſée de 216 torons: on voit par-là qu'on eſt maître de multiplier les torons tant qu'on voudra.

Les cordes en ſeroient-elles meilleures? J'en doute; il ne ſeroit guères poſſible de multiplier ainſi les opérations, ſans augmenter le tortillement; & ſûrement on perdroit plus par cette augmentation du tortillement, qu'on ne gagneroit par la multiplication des torons; ces cordes deviendroient ſi roides, qu'on ne pourroit les manier, ſur-tout quand elles ſeroient mouillées.

D'ailleurs, elles ſeroient très-difficiles à fabriquer, & par conſéquent très-ſujettes à avoir des défauts: nous nous en ſommes bien apperçus quand nous avons fait faire des grelins de 120 br de longueur, qui étoient compoſés de tr torons.

Mais tous les grelins qu'on fait dans le

ſont à trois cordons, chaque cordon étant compoſé de trois torons: ce qui fait en tout neuf torons.

On en a fait auſſi, dans l'intention de les rendre plus propres à rouler dans les poulies, qui ont quatre cordons, compoſés chacun de trois torons; ce qui fait en tout douze torons.

Il eſt naturel qu'on faſſe beaucoup de grelins à neuf torons, puiſque ce ſont les plus ſimples de tous, & les plus faciles à travailler: c'eſt la ſeule raiſon de préférence que nous puiſſions appercevoir.

Mais ſi l'on veut faire des grelins à douze torons; lequel vaut mieux, de les faire avec trois cordons, qui ſeroient compoſés chacun de quatre torons, ou bien de les faire avec quatre cordons, qui ſeroient chacun compoſés ſeulement de trois torons?

Nous croyons appercevoir dans chacune de ces pratiques, des avantages qui ſe compenſent.

Le grelin qui ſera fait avec quatre cordons, ſera plus uni; les hélices que chaque cordon décrira, ſeront moins courbes; il reſtera un vuide dans l'axe de la corde, ou bien les torons ſe rouleront ſur une mèche qui empêchera qu'ils ne faſſent des plis ſi aigus; enfin ces grelins ſeront plus flexibles.

Mais les grelins à trois cordons auront auſſi des avantages: ils n'auront point de mèches; les torons qui compoſeront les cordons ſeront aſſez fins (à moins que le cordage ne ſoit fort gros) pour qu'un cordier, médiocrement habile, puiſſe les *commettre* ſans mèche; enfin, cette dernière eſpèce de grelin ſera plus aiſée à *commettre*; ce qui ne doit pas être négligé.

Il nous paroît donc que ces deux eſpèces de grelins, ont des avantages qui ſe compenſent à peu de choſe près; mais pourquoi ne fait-on pas des grelins, avec quatre cordons, qui ſeroient chacun compoſés de quatre torons? Ces cordages réuniroient tous les avantages des deux eſpèces dont nous venons de parler; &, en outre cela, comme ils ſeroient compoſés de ſeize torons, ils auroient encore l'avantage d'avoir leurs torons plus fins que ceux des autres, qui ne ſont qu'à douze torons.

Qu'on ne diſe pas que ce qu'on gagnera par cette multiplication des torons, compenſera à peine le poids des mèches; puiſque les torons ſeront ſi fins, pour quantité de manœuvres, qu'on n'aur pas beſoin d'employer de mèche pour les *commettre*: on en jugera par l'exemple ſuivant.

Un grelin de ſept pouces trois quarts de circonférence, eſt aſſez gros pour quantité de manœuvres courantes; néanmoins, en ſuppoſant les fils de la groſſeur ordinaire, il ne ſera compoſé que de deux cents quarante fils, qui, étant diviſés par ſeize, qui eſt le nombre des torons, ne donneront, comme on peut le voir, que quinze fils par chaque toron; & ils ſeroient encore aſſez menus, pour que les cordons, compoſés de quatre de ces torons, puiſſent être *commis* quatre à quatre, ſans mèche.

La grande difficulté qu'il y auroit à *commettre* des cordages plus compoſés, fait que nous croyons qu'il ne convient pas d'en fabriquer dans les corderies du roi, quoiqu'il ſoit évident que pouvoit remédier aux inconvéniens de la tion, ils en ſeroient conſidérablement plus

On trouvera à la fin de cet article, les exp que nous avons faites pour reconnoître que force des archigrelins.

A quelle longueur on ourdit les fils pour u & quel raccourciſſement ſouffrent ces fils prenoit des auſſières ordinaires pour en grelin, comme les fils qui compoſent ces ſe ſeroient déjà raccourcis d'un tiers de gueur, & que pour cabler ces auſſières, qu'elles ſouffrent encore un raccourciſſemen ſuit qu'un tel grelin ſeroit *commis* plus ne le ſont les auſſières, puiſqu'il ſeroit *co* delà d'un tiers.

Beaucoup de cordiers ſuivent cette pra

S'ils veulent faire une auſſière qui ait 12 de longueur, ils ourdiſſent les fils à 190 en virant ſur les torons, ils les raccourc 30; en *commettant* les torons, ils les racc de 20; en virant ſur les cordons, ils les ciſſent de 10: & enfin, en cablant, ils courciſſent de 10; ainſi le total de racc ment eſt de 70, qui, étant retranchés de grelin reſte de 120.

C'eſt là l'uſage le plus commun; néanmo ques cordiers ne *commettent* leurs grelins qu comme les auſſières; &, dans cette vue, lent avoir un cordage de 120 braſſes, il ſent leurs fils à 180; en virant ſur les tor les mettre en état d'être *commis* en cor les raccourciſſent de 30; en *commettant* le ils les accourciſſent de 13; en virant ſur dons, pour les diſpoſer à être cablés, il courciſſent de 9; enfin, en cablant, ils les ciſſent encore de 8: le total du raccour ſe monte à 60, qui fait préciſément le t longueur à laquelle on avoit ourdi les fil les retranche de 180, il reſtera, pour la du grelin, 120.

Depuis que nous avons fait des expér Rochefort, le maître cordier *commet* ſ un peu moins qu'au tiers, ou aux trois comme on va le voir par l'énumération férens raccourciſſemens qu'il a coutume donner.

Il ourdit ſes fils à 190 braſſes; il racco torons de 38 braſſes; en les *commettant* dons, 12 braſſes; en tordant les cordons, ſes; en *commettant* le grelin, 6 braſſes; pièce eſt finie, 2 braſſes; ce qui fait 68 qui étant retranchées de 190, il reſte pour gueur du cable 122 braſſes.

Il n'eſt pas douteux que le petit nombre diers qui ſuivent cette dernière méthode, ſent des grelins beaucoup plus forts que les mais on peut faire encore beaucoup mieux *commettant* les grelins qu'au quart ou au cin & en ce cas on pourra ſuivre à-peu-près l ſuivantes.

Règle pour commettre un grelin au quart. On ourdira les fils à 190 brasses; en virant sur les torons, on les accourcira de 12; en *commettant*, de 11; en virant sur les cordons, de 12 & demie; enfin en cablant, de 12 brasses: raccourcissement total 47 brasses & demie; reste pour la longueur du grelin 142 brasses & demie, plus long qu'à l'ordinaire de 22 brasses & demie.

Règle pour commettre un grelin au cinquième. Il faudra ourdir les fils à 190 brasses; on les raccourcira en virant sur les torons, de 10; en *commettant* les torons, de 9; en virant sur les cordons, de 10; enfin en cablant, de 9: total du raccourcissement 38 brasses; reste pour la longueur du grelin 172 brasses, plus long qu'à l'ordinaire de 52 brasses: ainsi pour *commettre* toute sorte de grelins au quart, il faut commencer par diviser la longueur des fils par quatre: si ces fils ont 190 brasses, on trouvera au quotient 47 brasses & demie, qui expriment tout le raccourcissement que les fils doivent éprouver.

Ensuite, comme il y a quatre opérations pour faire un grelin, il faut diviser ces 47 brasses & demie par quatre; on trouvera au quotient 59 pieds 9 pouces, qui doivent être employes à chaque raccourcissement; & on met, si l'on veut, la fraction de 9 pouces en augmentation du tortillement des cordons; ce qui fait que le grelin s'entretient mieux *commis*: pour plusieurs de nos expériences nous avons même diminué du tortillement des deux premières opérations, & nous avons augmenté proportionnellement le tortillement des deux dernières: on peut voir, dans l'article des aussières, que la répartition du tortillement, entre les diverses opérations, n'est pas une chose indifférente.

A l'égard des grelins *commis* au cinquième, on divise la longueur des fils par cinq, & ce qui se trouve au quotient par quatre.

Pour nous assurer de l'exactitude des raisonnemens que nous venons de faire, nous avons consulté l'expérience; celle qui suit est faite pour comparer la force d'un grelin à douze torons avec la force d'une aussière à quatre.

Expérience. Nous avons fait faire un petit grelin comme on les fait ordinairement; c'est-à-dire, qu'il étoit composé de trois aussières, ou plutôt de trois cordons, & chacun de ces cordons avoit quatre torons formés de deux fils chacun; ensorte que le grelin étoit composé de vingt-quatre fils, qui, ayant été ourdis à 36 pieds, donnèrent un petit grelin qui n'avoit que 22 pieds; ensorte que les fils s'étoient accourcis de plus d'un tiers, conformément à l'usage ordinaire.

On fit ensuite une aussière à quatre torons, composés chacun de huit fils pareils aux précédens, afin que cette corde fût composée, comme le grelin, de vingt-quatre fils, qu'on observa d'ourdir à 36 pieds, & de faire réduire à 22, un peu plus *commis* qu'on n'a coutume de *commettre* les aussières; mais il étoit important que les deux cordes fussent aussi tortillées l'une que l'autre: cela fait, on les pesa, & les ayant trouvées de même poids & précisément égales en matière, on les fit rompre pour connoître leur force.

Le grelin rompit étant chargé de 1490 livres, & l'aussière ne put porter que 1410.

Remarque. On peut conclure de cette expérience que, toutes choses étant égales, les grelins sont plus forts que les aussières: il faut s'en rendre plus certain par d'autres expériences.

Expérience. Nous avons fait faire un grelin qui étoit composé de 36 fils, savoir 12 par cordon; & comme chaque cordon étoit composé de quatre torons, il y avoit 3 fils par toron, qui, ayant été ourdis à 36 pieds, se raccourcirent d'un tiers, & donnèrent un petit grelin de 24 pieds.

Il est bon de remarquer que ce grelin n'étoit *commis* qu'au tiers, & non pas plus ferme qu'au tiers comme le font beaucoup de cordiers.

Nous fîmes faire ensuite une aussière aussi avec 36 fils, pareils à ceux qu'on avoit employés pour le grelin; elle avoit quatre torons, & on eut soin de la raccourcir d'un tiers; puisqu'ayant ourdi les fils à 36 pieds, l'aussière étant *commise*, ne se trouva avoir que 24 pieds; ces deux cordes pesoient toutes deux, 2 livres juste; ainsi elles n'étoient différentes que par leur construction: voyons quelle a été leur force; le grelin a porté 1530 livres, & l'aussière n'a pu porter que 1480 livres. On va voir la même expérience exécutée plus en grand.

Expérience. Nous avons cru qu'il convenoit de comparer la force d'une aussière à 6 torons, avec celle d'un grelin.

C'est pourquoi, ayant reconnu qu'une aussière à 6 torons de fil coulé, *commise* au quart, & qui pesoit 7 livres 7 onces, ne pouvoit supporter, sans se rompre, 7170 livres, nous avons fait faire un grelin avec quatre cordons, qui étoient chacun formés de 6 torons; il étoit fait avec du même fil, pareillement *commis* au quart; il pesoit 8 livres 3 onces, & sa force moyenne, prise sur six cordages, s'est trouvée par l'épreuve, de 8181 livres.

Comme il étoit plus pesant que l'aussière, nous avons égalé leur poids, & nous avons reconnu que si l'aussière avoit été aussi pesante que le grelin, elle auroit pu porter 7893 livres; mais malgré cela le grelin auroit toujours été plus fort de 288 livres.

Remarque. Toutes ces expériences démontrent que le fil perd encore moins de force sous la forme de grelins, que sous celle d'aussière; ou que l'avantage qu'on a reconnu qu'il y avoit à diminuer la grosseur & le tortillement des fils, est, au moins, aussi considérable dans les grelins que dans les aussières.

Après ce que nous avons dit ci-dessus, on sera porté à croire que cet avantage dépend de ce qu'y ayant douze torons dans le grelin, & seulement quatre dans l'aussière; ou, dans la dernière expérience, six torons dans l'aussière, & vingt-quatre dans le grelin, les torons des grelins sont plus forts que ceux des aussières.

Néanmoins pour lever toute équivoque, nous avons fait l'expérience suivante.

Expérience. Nous fîmes faire un grelin ordinaire composé de trois cordons, qui l'étoient de quatre torons chaque toron avoit trois fils; de sorte que le grelin étoit composé de 36 fils.

Nous fîmes faire ensuite un grelin avec 36 fils pareils, qui avoit également trois cordons; mais chaque cordon avoit six torons, ensorte que chaque toron étoit formé de deux fils seulement; au moyen de quoi ce grelin se trouva composé de dix-huit torons, au lieu que l'autre, auquel nous le comparâmes, n'en avoit que douze; & c'étoit la seule différence qu'eussent ces deux cordages, qui étoient faits avec une pareille quantité du même fil; ils étoient égaux en matière & en tortillement; en un mot, tout-à-fait semblables, au nombre de torons près: voyons quelle a été leur force.

Le grelin, à douze torons, ne put porter que 1690 livres, & l'autre à dix-huit torons ne rompit qu'étant chargé de 1830 livres.

Remarque. Voilà toujours la force des cordages qui augmente à mesure qu'on multiplie les torons; mais pour comparer la force des aussières à trois & à quatre torons, & celle des grelins à neuf, à douze & à seize, nous avons fait une expérience par laquelle on apperçoit d'un seul coup-d'œil, quelle augmentation de force on peut espérer de la multiplication des torons.

Expérience. Nous fîmes faire une aussière à trois torons de 24 fils par toron, composée en tout de 72 fils.

Les fils furent ourdis à la longueur de 28 brasses; on les raccourcit, savoir, en virant sur les torons, de 23 pieds 4 pouces; en *commettant*, de 11 pieds 8 pouces; ainsi la longueur de cette aussière étoit de 21 brasses; & sa grosseur de 4 pouces 2 lignes.

Le poids moyen de chacun des bouts de ce cordage, étoit de 18 livres 7 onces 2 tiers; & leur force moyenne se trouva de 8800 livres.

Nous servant du même fil, nous fîmes faire une aussière à quatre torons, composée de 72 fils comme la précédente; ainsi il y avoit 18 fils par toron; au reste elle étoit toute semblable à la précédente, les fils ayant été ourdis au même point & raccourcis de la même quantité; de sorte que cette aussière, comme la précédente, avoit de longueur 21 brasses; sa grosseur étoit de 4 pouces 5 lignes; chaque bout pesoit, poids moyen, 13 livres 9 onces un tiers, & leur force se trouva de 9600 livres.

Nous servant toujours du même fil, nous fîmes faire un grelin à trois cordons, composés chacun de trois torons; & comme ce grelin étoit composé de 70 fils, comme les aussières précédentes, il n'y avoit que 8 fils pour chaque toron.

Les fils furent ourdis, comme pour les cordages précédens, à 28 brasses, & on les raccourcit, savoir: en virant sur les torons, de 14 pieds; en les *commettant*, de 7; ainsi chaque cordon avoit de longueur, 28 brasses 4 pieds; en virant sur les cordons, on les raccourcit de 7 pieds; enfin en *commettant* les cordons, on les raccourcit aussi de 7 pieds; ainsi ce grelin avoit, comme les aussières, 21 brasses: sa grosseur étoit de 4 pouces 4 lignes; chaque bout pesoit, poids moyen, 13 livres 8 onces & demie; & leur force moyenne se trouva de 9133 livres un tiers.

Nous fîmes faire un autre grelin à trois cordons, qui étoient composés de quatre torons; de sorte qu'il n'y avoit que 6 fils pour chaque toron; au reste, ce grelin étoit tout-à-fait semblable au précédent: les fils étant les mêmes, ayant été ourdis à la même longueur, & étant raccourcis de la même quantité; la grosseur de ce grelin étoit de 4 pouces 5 lignes; chaque bout pesoit, poids moyen, 13 livres 6 onces 6 gros 2 tiers; leur force moyenne s'est trouvée de 10,133 livres un tiers.

Enfin nous fîmes faire encore avec le même fil, un grelin à quatre cordons, qui étoient chacun composés de quatre torons; de sorte qu'il n'y avoit que quatre fils par toron: ainsi ce grelin n'étoit composé que de 64 fils, au lieu que les autres l'étoient de 72.

A cela près, il devoit être tout-à-fait semblable aux précédens, les fils ayant été ourdis à la même longueur; mais, par un défaut dans la fabrication, on le raccourcit de 3 pieds plus que les autres: ainsi au lieu de 21 brasses de longueur, il n'avoit que 20 brasses 2 pieds; circonstance à laquelle il faut prêter attention.

La grosseur de ce grelin étoit de 4 pouces 2 lignes; chaque bout, poids moyen, pesoit 12 livres 2 onces; & leur force moyenne se trouva de 8866 livres 2 tiers.

Remarque. Ces cinq cordages ont été faits avec le même fil; la charge du carré a toujours été la même; ils ont été *commis* au quart, à la réserve du petit grelin à seize torons, qui, par accident, a été trop raccourci de 3 pieds; à cela près ils ne différoient en rien que par la distribution de leurs fils en trois, quatre, neuf, douze & seize torons.

Il est aisé de voir que l'aussière à quatre torons étoit plus forte que celle qui n'en avoit que trois.

Le grelin à neuf torons est plus fort que l'aussière à trois, mais plus foible que l'aussière à quatre, sans que nous puissions connoître la raison de cet évènement, auquel nous n'avions pas lieu de nous attendre; on voit encore que le grelin à douze torons est plus fort que les trois premiers cordages auxquels nous les comparons; enfin il ne sera pas difficile d'appercevoir que le grelin à seize torons, étoit plus fort que tous les cordages précédens, si on se donne la peine de remarquer qu'il a 3 pieds de tortillement de plus que les autres, ce qui doit avoir produit deux effets.

Premièrement, le tortillement a diminué la force des fils.

Secondement, ces 3 pieds de tortillement ont servi à renfler la corde d'une quantité proportionnée à cet excès de raccourcissement; mais, sans avoir égard à la perte de force que les fils ont souffert par le tortillement, considérons seulement que

si le grelin avoit été fait comme il devoit l'être, au lieu de 102 pieds qu'il avoit, il en auroit eu 105, ou 21 brasses commes les autres; ensorte que les trois bouts, au lieu de peser 36 livres 6 onces, n'auroient pesé que 35 livres 5 onces, tout au plus.

Après cette petite observation, si on le compare au grelin à douze torons, qui est le plus fort, on trouvera que, par proportion à la quantité de matière dont il étoit composé, il ne devoit porter que 8812 livres pour lui être égal en force; il a porté cependant 8866 livres 2 tiers: donc il est un peu plus fort que ce grelin à douze torons, & par conséquent supérieur à tous les autres cordages; cependant il n'est pas douteux que s'il n'avoit pas été plus tortillé qu'il ne devoit, il n'eût encore été beaucoup plus fort.

Il résulte de toutes ces comparaisons, que les cordes sont d'autant plus fortes, qu'elles sont composées d'un plus grand nombre de torons.

Ces expériences ne servent qu'à confirmer ce qui a été dit précédemment au sujet des aussières, où l'on a fait voir qu'il est avantageux d'augmenter le nombre des torons; il est évident que cette qualité dans les cordons, ne peut être qu'à l'avantage du grelin qu'ils composent; &, en général, il n'y a qu'à observer dans la construction des cordons de chaque grelin, tout ce qui a été dit être nécessaire pour perfectionner les aussières: c'est-à-dire, (car on ne sauroit trop le répéter) qu'il faudra faire les cordons avec du fil couié; diviser en six torons les fils dont ils doivent être composés; enfin observer que les fils ne se raccourcissent pas d'un cinquième en les *commettant*; ce qui fait qu'il ne faut pas que les fils se raccourcissent tout-à-fait d'un cinquième en *commettant* les cordons, c'est qu'on est obligé de les raccourcir encore en les cabiant; &, si l'on ne tend qu'à avoir une corde extrêmement forte, il faut faire ensorte que les fils ne se raccourcissent, en tout, que d'un cinquième; de façon que les fils de cinquante pieds, par exemple, forment un grelin qui n'en ait pas moins de quarante.

Lorsque les cordons à six torons seront un peu gros, on pourra les *commettre* sur une mèche pour les rendre plus parfaits; & si l'on fait cette mèche telle que nous l'avons proposée, elle ne sera pas tant exposée à se rompre.

Le bon usage que l'on pourra faire de toutes ces observations, mettra sûrement en état de faire des grelins bien plus forts que ceux qu'on fait communément; c'est ce qu'il faut prouver par des expériences.

Expérience. Nous avons fait faire un petit grelin suivant l'usage ordinaire, composé de trois petits cordons formés chacun de quatre torons, qui étoient de 3 fils; ensorte que le grelin étoit composé de 36 fils bien tortillés, quoique fort menus; ce qui a donné un grelin d'un pouce 7 lignes de grosseur, & qui pesoit 2 livres; les fils étendus à 30 pieds, étoient réduits à dix-neuf; ainsi on avoit suivi en tout l'usage ordinaire des cordiers.

Nous fîmes faire ensuite un grelin sur les principes que nous avons établis; c'est-à-dire, que les trois cordons dont il étoit composé, avoient chacun six torons; que chaque toron étoit formé de 3 fils coulés; ensorte qu'il en étoit entré 54 dans le grelin, & que ces fils, qui avoient été ourdis à 30 pieds, ne s'étant raccourcis que d'un cinquième par les divers tortillemens qu'ils avoient essuyés, nous donnèrent un grelin qui avoit 24 pieds de long, un pouce 7 lignes de grosseur, & ne pesoit qu'une livre quatre onces: le grelin fait suivant nos principes avoit donc 5 pieds de plus que l'autre; ce qui revient à un peu plus d'un cinquième, qu'il faut retrancher de la matière dont il est composé, pour le rendre égal en longueur au grelin ordinaire auquel on le veut comparer; ce qui fait que le nouveau grelin ne pesera environ qu'une livre & demie: il n'est donc entré dans ce grelin qu'environ les trois quarts de la matière qui est entrée dans une égale longueur de celui qui lui est comparé: voyons à présent en quelle proportion sont leurs forces.

Le premier, fait suivant l'usage ordinaire, a rompu sous un poids de 1340 livres, quoiqu'il pesât 2 livres.

Le second, fait conséquemment à nos observations, n'a rompu qu'après avoir été chargé de 1660 livres, quoiqu'il ne pesât qu'une livre & demie.

Remarque. On voit, par cette expérience, qu'avec un quart de matière de moins dans des longueurs égales, nous avons eu un grelin qui a soutenu environ un quart de plus que le cordage ordinaire; ce qui est considérable: on jugera encore mieux de la supériorité de ces cordes par l'exemple suivant; mais avant de passer à une autre expérience, il est bon de remarquer que le grelin que nous avons fait faire pour comparer au nôtre, étoit composé de douze torons: souvent, néanmoins, les grelins qu'on fait dans nos corderies ne le sont que de 9; nous avons jugé qu'il étoit à propos de comparer notre grelin avec les meilleurs que les cordiers ayent coutume de faire: outre cela, le grelin que nous avons fait faire selon l'usage des cordiers, n'avoit point de mèche dans l'intérieur de ses trois cordons; il y a des cordiers qui n'en mettent point dans les cordons des cables, de quelque grosseur qu'on les veuille faire; le cordage fait suivant nos observations, avoit une mèche dans chacun de ses cordons, & ces mèches ont été comprises dans le poids du grelin & regardées comme une matière utile à la force du cordage.

Si l'on faisoit de gros cables, on n'employeroit pas du premier brin pour faire les mèches, ce seroit une économie qui n'est pas à négliger; mais passons à une autre expérience.

Expérience. Nous avons encore fait faire un petit grelin selon l'usage ordinaire; il avoit trois cordons & quatre torons à chaque cordon, composés chacun de 2 fils bien tors; ils étoient ourdis à 38 pieds; & ayant eu soin de les faire raccourcir

dans la même proportion qu'on a coutume de le faire dans nos corderies, nous eûmes un petit grelin de 24 pieds de longueur, qui pesoit 20 onces.

Nous fîmes faire ensuite un autre grelin de même poids, conformément à nos principes; c'est-à-dire qu'il étoit fait avec du fil coulé; que chacun de ses trois cordons étoit composé de six torons; que ces fils ourdis à 30 pieds, ne s'étant raccourcis que d'un cinquième par les divers tortillemens, donnèrent un petit grelin de 24 pieds de longueur, comme le précédent; il pesoit comme lui 20 onces, en y comprenant les trois mèches des trois cordons; ces trois mèches pesoient trois onces: voyons si ces deux grelins, égaux en matière & en longueur, ont été égaux en force.

Le cordage ordinaire n'a pu porter que 800 livres; & celui-ci, qui avoit été fait conformément à nos observations, n'a pu rompre qu'après avoir été chargé de 1250 livres.

Remarque. La supériorité de ce grelin est bien sensible, & nous a rendu assez hardis pour essayer si, en retranchant un tiers du chanvre, on pourroit avoir un cable aussi fort que ceux qu'on fait ordinairement.

Expérience. Nous fîmes faire un petit grelin ordinaire qui avoit trois cordons & quatre torons par cordon, composés chacun de 3 fils bien tors; ensorte que le grelin étoit formé par 36 fils; ils étoient ourdis à 38 pieds, & s'étant raccourcis suivant l'usage des cordiers, ils formèrent un grelin de 24 pieds, qui avoit 1 pouce 6 lignes de circonférence & qui pesoit 30 onces.

Nous fîmes faire ensuite un grelin sur nos observations, qui avoit trois cordons, mais six torons par cordon, formés chacun avec 2 fils coulés, qui avoient été ourdis à 30 pieds & qui, ne s'étant raccourcis que d'un cinquième, donnèrent un grelin de 24 pieds de longueur, comme le précédent; il avoit, comme lui, 1 pouce 6 lignes de grosseur, mais il ne pesoit que 20 onces; ensorte qu'il y avoit un tiers de chanvre de moins dans ce grelin que dans le grelin ordinaire; néanmoins notre grelin se trouva encore bien supérieur en force; car le cordage ordinaire rompit sous le poids de 1100 livres, & le nôtre, ayant soutenu ce poids fort long-tems, ne rompit qu'après avoir été chargé de 1200 livres.

Remarque. Voilà qui prouve bien qu'on peut, en suivant nos principes, augmenter beaucoup la force des cordes; mais il faut s'assurer si ces moyens sont praticables pour des cordages plus gros & plus longs.

Expérience. Nous fîmes faire une aussière avec du fil ordinaire de premier brin de Bretagne à trois torons, *commise* au tiers; le poids moyen, pris sur six bouts de ce cordage, se trouva de 7 livres une once; & la force moyenne de 5885 livres.

Nous fîmes faire ensuite un grelin avec quatre cordons, & chaque cordon étoit composé de quatre torons faits de fil coulé; il n'y avoit point de mèche dans les torons, mais les cordons étoient *commis* sur une mèche.

Le grelin étoit *commis* au quart; on coupa six bouts de 21 pieds 8 pouces de ce cordage, & le poids moyen de chaque bout se trouva de 7 livres une once, & la force moyenne de 7608 livres.

Remarque. Ces deux cordages étoient faits de même chanvre; ils pesoient le même poids; ils étoient aussi longs l'un que l'autre: toute la différence consistoit en ce que l'aussière n'étoit composée que de trois torons, au lieu que le grelin l'étoit de 16.

L'aussière étoit faite du meilleur fil ordinaire; le grelin l'étoit de fil coulé.

Enfin l'aussière étoit *commise* au tiers, & le grelin l'étoit au quart; ces différences font que le grelin a porté 1723 livres de plus que l'aussière.

On appercevra encore une différence plus considérable dans l'expérience suivante.

Expérience. Nous fîmes faire un grelin tout pareil à celui de l'expérience précédente, excepté qu'il étoit *commis* au cinquième.

Chaque bout, poids moyen, pris sur six bouts de ce cordage, pesoit 7 livres 2 onces; & la force moyenne de ces six bouts fut de 8985 livres.

Remarque. Comparons la force de ce grelin à celle de l'aussière précédente, & nous trouverons que, si cette aussière, qui pesoit 7 livres une once, & qui a porté 5885 livres, avoit pesé 7 livres 2 onces, elle auroit porté 5937 livres; mais, malgré cela, elle auroit été plus foible que notre grelin, de 3048 livres.

Maintenant si l'on veut comparer le grelin de l'expérience précédente, qui étoit *commis* au quart, avec celui de cette expérience qui l'est au cinquième, on trouvera que, si le grelin *commis* au quart avoit été aussi pesant que celui *commis* au cinquième, il auroit porté 7675 livres, & qu'il est plus foible que le grelin *commis* au cinquième, de 1310 livres.

Tous les avantages que nous avons découverts, ne sont pas réunis dans ces grelins.

Essayons de le faire, & voyons s'il nous en résultera quelque chose de plus avantageux.

Expérience. Nous fîmes faire un grelin avec du chanvre de Berry.

Le fil étant travaillé à l'ordinaire, le grelin étoit composé de trois cordons, qui l'étoient chacun de trois torons; chaque cordon étoit fait avec 18 fils, ce qui faisoit 54 fils en tout; enfin ce cordage avoit 4 pouces de grosseur; il étoit *commis* juste au tiers, & non pas au-delà du tiers, comme le font ordinairement les cordiers; on en coupa deux bouts de 25 pieds chacun, qui pesoient, poids moyen, 12 livres 12 onces, & leur force moyenne se trouva de 8350 livres.

Avec le même chanvre & le même fil, nous fîmes faire un autre grelin, aussi *commis* au tiers, mais qui étoit composé de quatre cordons, & chaque cordon l'étoit de six torons; ce cordage avoit, comme le précédent, 4 pouces de grosseur; il y avoit 2 fils à chaque toron, ce qui fait 48 fils; il n'y avoit point de mèche dans les torons, mais il

l y en avoit une de 4 fils entre les cordons ; ainsi e grelin étoit en tout composé de 52 fils, au eu que le précédent l'étoit de 54.

On coupa pareillement deux bouts de ce cor-age, qui avoient chacun 25 pieds de longueur ; ils esoient, poids moyen, 11 livres 14 onces, & leur orce moyenne se trouva de 8450 livres.

Remarque. Voilà deux cordages qui ne diffèrent ue par le nombre de leurs torons ; néanmoins on oit déjà que le grelin qui avoit 24 torons, est e 100 livres plus fort que le grelin à neuf torons, uoique celui-ci fût de 14 onces plus pesant ; & le grelin à 24 torons avoit été aussi pesant que lui à 9, il n'auroit rompu qu'étant chargé de 072 livres, & alors il auroit été de 722 livres lus fort que le cordage à neuf torons.

Suite de l'expérience. Nous fîmes un autre cor-age, aussi avec du chanvre de Berry.

Le fil étoit coulé ; ce grelin étoit composé de uatre cordons, chaque cordon l'étoit de six torons, & chaque toron de 3 fils ; les torons étoient *com-is* sans mèche, & il y avoit, entre les cordons, ne mèche de 5 fils ordinaires.

Ce grelin, étant *commis*, avoit 4 pouces un quart le grosseur ; il n'étoit pas tout-à-fait *commis* au uart ; on en coupa deux bouts de 25 pieds de ongueur, qui pesoient, poids moyen, 11 livres 4 onces.

Le premier bout rompit une itague de cordage oir toute neuve, avec laquelle il étoit épissé, qui voit 6 pouces un quart de grosseur, étant chargé e 11,000 livres ; après que l'itague fut rompue, e cordage à éprouver, qui n'avoit que 4 pouces n quart de grosseur, ne parut point avoir souffert n aucune façon, & tout le monde convint qu'il uroit pu supporter un plus grand poids ; néan-oins nous ne compterons sa force que de 11,000 ivres, qui est le poids sous lequel l'itague de 6 ouces un quart avoit rompu.

Le second bout rompit aussi son itague, qui avoit e même 6 pouces un quart de grosseur, sous le oids de 10,800 livres, & le cordage à éprouver e parut point altéré.

Remarque. En réduisant la force de ce cordage 10,800 livres, qui a fait rompre l'itague de 6 ouces un quart, quoiqu'il fût d'une livre 8 onces lus léger que le grelin à neuf torons, on voit que cordage fait suivant nos principes est néanmoins lus fort au moins de 2550 livres ; mais si ce cor-ge fait suivant nos principes avoit autant pesé ue le grelin à neuf torons, il auroit porté 12,240 vres, & auroit surpassé la force du grelin à neuf rons, de 3890 livres.

Comparons maintenant la force des deux grelins ue nous avons fait faire avec vingt-quatre torons, our faire appercevoir qu'on ne parviendra à rendre s cordages encore meilleurs, qu'en mettant en atique tout ce que nous avons indiqué dans la ite de ce travail.

Le grelin à vingt-quatre torons, qui étoit fait vec du fil ordinaire, & qui étoit *commis* au tiers, pesoit 11 livres 14 onces, & a rompu étant chargé de 8450 livres.

Le grelin à vingt-quatre torons, qui étoit *commis* un peu plus mou que le quart, & qui étoit fait avec du fil coulé, pesoit 11 livres 14 onces, & n'a rompu qu'étant chargé de 10,800 livres ; on voit déjà que notre cordage, qui étoit plus léger de 10 onces, est néanmoins plus fort de 2350 ; mais si nous égalons la matière dans ces deux cordages, nous verrons que le grelin fait entièrement à notre façon, auroit porté 11,400 livres, & qu'il auroit été plus fort que l'autre grelin à vingt-quatre torons, de 2950 livres.

Nous pouvons encore tirer un autre parti de cette expérience, en comparant la force de notre grelin à celle d'une aussière faite à l'ordinaire.

Pour cela nous prendrons pour la force des aus-sières à trois torons, celle que nous avons établie dans l'article second, & qui est conclue d'un grand nombre de cordages de cette espèce que nous avons fait rompre ; on se souviendra que nous avons éta-bli qu'un cordage de 25 pieds de longueur, qui peseroit 6 livres 14 onces, porteroit 6007 livres.

Ces aussières à trois torons, étant plus légères que notre grelin, de 4 livres 6 onces, il faut exa-miner ce qu'elles auroient porté si elles eussent été aussi pesantes ; & alors nous trouverons que les aussières à trois torons, pesant autant que notre grelin, auroient porté 9829 livres ; mais notre grelin est encore de 971 livres plus fort, quoique les deux bouts aient supporté le poids de 10,800 livres sans se rompre, & que la force que nous avons accordée au cordage ordinaire à trois torons, soit supérieure à ce qu'elle est ordinairement, puis-que, dans le même tems que nous avons fait faire les grelins dont nous venons de parler, savoir, en Juillet 1740, nous avons aussi fait faire une aus-sière à trois torons avec du fil pareil à celui que nous avons employé pour le grelin à neuf torons, & les bouts de 25 pieds de longueur de cette aus-sière ont pesé, poids moyen pris sur 4 bouts, 6 livres 7 onces, & leur force moyenne s'est trouvée de 4250 livres.

Si l'on égale le poids de cette aussière à celui de notre grelin, on trouvera qu'elle auroit porté 7427, au lieu que notre grelin a porté, sans se rompre, 10,800 livres ; & par cette comparaison, qui est beaucoup plus exacte que la précédente, notre grelin se trouve plus fort qu'une aussière de même longueur, de même poids & de même chanvre, de 3373 livres ; ce qui fait une différence de force pro-digieuse.

Nous trouvons, dans nos expériences de Brest, une aussière à trois torons *commise* au tiers, faite de fil ordinaire, qui avoit 21 pieds 8 pouces de longueur ; elle pesoit juste 12 livres ; si elle avoit été aussi lon-gue que nos grelins ; si elle avoit eu 25 pieds, elle auroit pesé 13 livres 13 onces ; la force de cette aus-sière, éprouvée à 21 pieds 8 pouces, a été de 8627 livres ; en l'alongeant de 3 pieds 8 pouces, elle auroit pas été plus forte ; au contraire, elle

en être plus foible ; ainsi c'est la traiter avantageusement, que de supposer qu'elle auroit porté 8637 livres, si elle avoit été aussi longue que notre grelin ; & nous pouvons, sans aucun inconvénient, & pour faire notre comparaison, ajouter aux 12 livres que cette aussière pesoit, ayant 21 pieds huit pouces de longueur, la quantité de chanvre qu'il faudroit pour la rendre aussi longue que notre grelin ; alors cette aussière auroit pesé 13 livres 13 onces, si elle avoit eu 25 pieds de longueur comme notre grelin.

Ainsi la question se réduit à comparer une aussière ordinaire pesant 13 livres 13 onces, qui a porté 8637, à un grelin fait suivant nos principes, qui pesoit 11 livres 4 onces, & a porté 10,800 livres.

On apperçoit déja que le grelin qui est plus léger que l'aussière d'une livre onze onces, est néanmoins plus fort de 2163 livres ; mais pour mieux sentir quelle différence il y a entre la force de ces deux cordages, il faut augmenter la force du grelin proportionnellement à ce qui lui manque de poids, & on verra que s'il avoit eu autant de matière que l'aussière, il auroit porté 13,260 livres, & sa force auroit surpassé celle de l'aussière de 4623 livres.

Il est vrai que l'aussière étoit faite avec du chanvre de Lanion, & que le grelin l'étoit avec du chanvre de Berry ; mais le chanvre de Bretagne que j'ai employé étoit très-bon ; &, s'il y avoit quelque supériorité entre la qualité des chanvres, je crois que c'étoit le chanvre de Lanion qui l'emportoit sur celui de Berry, dont la qualité (de l'aveu de tout le port de Rochefort) étoit très-médiocre.

Expérience. Nous nous étions proposés de répéter ces mêmes expériences, sur des cordages de quatre pouces un quart ou de quatre pouces & demi, & c'est dans cette vue que nous avions fait rompre l'aussière dont nous venons de parler dans l'expérience précédente, qui pesoit 12 livres, & qui a rompu étant chargée de 8637 livres; mais quand nous vînmes à éprouver la force des cordages faits à notre façon, quoique nous n'eussions pas encore réuni dans ces cordages tous les avantages possibles, nous ne pûmes les faire rompre ; l'un qui pesoit 12 livres 3 onces, étant chargé de 12,270 livres, rompit une itague neuve de cinq pouces & demi de grosseur, faite avec moitié fil blanc & moitié fil noir ; l'autre pesant 12 livres 4 onces, étant chargé de 10,018 livres, rompit un franc funin blanc de cinq pouces & demi de grosseur ; un autre de même poids, étant chargé de 13,183 livres, rompit une itaque de six pouces ; enfin un autre de même poids, étant chargé de 13,594 livres, rompit un franc funin de six pouces & demi, sans qu'aucun de ses cordages ait rompu. On s'apperçut alors que la romaine, qui étoit très-forte, étoit faussée, & que l'estrope de la poulie de renvoi étoit prête à rompre, ce qui détermina à ne pas suivre plus loin ces expériences, d'autant que nous en avions déja fait un assez grand nombre pour pouvoir en omettre plusieurs.

Remarque. Toutes nos expériences s'accordent avec la théorie, pour prouver que les cordes sont [illegible]utant plus fortes, que l'on multiplie davantage le nombre des torons : on a vu dans l'article préc que les aussières à quatre torons, sont plus que celles qui n'en ont que trois, & que les au à six torons sont plus fortes que celles à q dans cet article ci, on vient de voir que les les plus simples, ceux qui n'ont que neuf t sont plus forts que les aussières à six torons, & avons augmenté la force des grelins en les fais seize & de vingt-quatre torons : on nous rep roit d'avoir négligé un objet important à n cherches, si nous omettions d'examiner l'av qu'on peut espérer en augmentant encore bea plus le nombre des torons. Nous l'avons déja moyen de multiplier tant qu'on voudra le n des torons dans un grelin, c'est de faire un qui soit composé d'autres grelins ; nous nor ces sortes de cordages des *archigrelins*, pc distinguer des grelins ordinaires, & nous allor porter les expériences que nous avons faite sujet.

Expérience sur les archigrelins. Nous fîme un grelin ordinaire ; il avoit trois cordons qui composés chacun de trois torons de neuf fils ch ce qui fait en tout quatre-vingt-un fils ; ces fils ourdis à 30 brasses ; on les raccourcit, savo tordant les torons, de 3 brasses ; en tordant le dons, de 2 & demie ; en *commettant* le grelin, & demie ; enfin, quand il a été *commis*, d'une brasse ; ainsi le raccourcissement total étoit brasses, & le grelin en avoit 21 ; sa grosseur ét 4 pouces 2 lignes ; il étoit *commis* aux trois dixi nous l'appellerons *D*.

Nous fîmes faire aussi un archigrelin ; il étoit posé de quatre-vingt-un fils semblables à ce grelin *D* ; ces fils étant divisés en vingt-sep faire un pareil nombre de torons, chaque toron trois fils ; les fils furent ourdis à 30 brasses ; raccourcit, savoir, en tordant les torons, brasses ; en *commettant* les cordons, d'une b en tordant ces premiers cordons, d'une autr *commettant* les grelins, d'une & demie ; en *co tant* l'archigrelin, d'une & demie ; enfin quan chigrelin fut *commis*, d'une demi-brasse : le rac cissement total de cet archigrelin, étoit donc brasses & sa longueur de 21 ; il avoit quatre de grosseur, & il étoit *commis* aux trois dixi nous l'appellerons *E*.

On coupa le grelin *D* & l'archigrelin *E*, e bouts longs de 5 brasses ; chaque bout du gre pesoit, poids moyen, 13 livres 7 onces 5 gr tiers ; & leur force moyenne fut de 11,866 deux tiers ; chaque bout de l'archigrelin *E* p poids moyen, 13 livres 11 onces 6 gros deux & leur force moyenne fut trouvée de 11,266 deux tiers.

Remarque. On voit que l'archigrelin *E*, q plus pesant que le grelin *D*, est cependant fort ; ce qui ne devroit pas être suivant nos prin mais ceux qui auront quelque connoissance d du cordier, conviendront qu'il est très-diffic faire des cordages aussi composés que celui de

vient de parler, sans qu'ils aient beaucoup de défauts; car on a bien de la peine à donner une égale tension & un tortillement pareil à 27 torons; nous nous en apperçûmes bien quand nous fîmes *commettre* l'archigrelin dont nous venons de parler; ce qui nous fait penser qu'il ne faut pas, dans les corderies de la marine, se proposer de faire des grelins avec plus de seize torons; mais nous ne négligerons pas de faire remarquer que cet archigrelin, tout foible qu'il étoit, s'est trouvé plus fort qu'une aussière à trois torons, faite dans le même-tems avec quatre-vingt fils pareils, ourdis à 30 brasses, raccourcis par toutes les opérations, de 9 brasses; en un mot toute semblable, à cela près que c'étoit une aussière à trois torons, & que l'autre étoit un archigrelin.

L'aussière pesant, poids moyen, 13 livres 8 onces, rompit, force moyenne, sous 7266 livres deux tiers; le grelin *D*, pesant 13 livres 7 onces 5 gros, porta 11,866 livres deux tiers; & l'archigrelin *E*, pesant 13 livres 11 onces 6 gros, porta 11,266 livres deux tiers; ce qui prouve encore la supériorité de force des grelins sur les aussières.

Dans l'article des aussières, en traitant des aussières de main torse ou en garochoir, nous avons promis de rapporter dans l'article des grelins, des expériences que nous avons faites pour reconnoître la force des grelins & des archigrelins, que l'on feroit avec des cordons de main torse.

Expérience. Nous fîmes faire un grelin à l'ordinaire, composé de trois cordons, qui l'étoient chacun de trois torons; chaque toron étoit de cinq fils; ces fils furent ourdis à 30 brasses; on les raccourcit, savoir, en tordant les torons, de 3 brasses 2 pieds 6 pouces; en *commettant* les cordons, de 2 brasses; en tordant les cordons, d'une brasse 3 pieds 6 pouces; en *commettant* le grelin, d'une brasse 4 pieds: ainsi le raccourcissement total étoit de 9 brasses, & le grelin, *commis* au trois dixièmes, en avoit 21; sa grosseur étoit de 3 pouces une ligne: nous le nommerons *A*.

Nous fîmes faire aussi un grelin composé de trois garochoirs, ou de trois cordons de main torse; chacun de ces cordons étoit formé de trois torons, & chaque toron de cinq fils, ce qui fait quarante-cinq fils en tout; les fils furent ourdis à la longueur de 30 brasses; on les raccourcit, savoir, en tordant les torons, de 3 brasses 2 pieds 6 pouces; en tordant les cordons de main torse, d'une brasse 3 pieds 6 pouces; en *commettant* les cordons, de 2 brasses; en *commettant* le grelin, d'une brasse 4 pieds: ainsi le raccourcissement total étoit de 9 brasses, & le grelin de main torse étoit de 21 brasses; il avoit trois pouces trois lignes de grosseur: nous le nommerons *B*.

Il est bon de remarquer que ce grelin *B*, avoit deux lignes de grosseur de plus que le grelin *A*; ce qui vient de ce qu'en tordant les torons, il y a des fils qui ont plus de tortillement les uns que les autres; ceux-là se roidissent; les autres, qui restent lâches, se fronçent & prennent des commencemens de coques, ce qui augmente la grosseur de la corde.

Comparons maintenant la force de ces deux cordages: les ayant coupés l'un & l'autre par bouts qui avoient 5 brasses de long, chaque bout du grelin *A* fait à l'ordinaire, pesoit, poids moyen, 7 livres 5 onces 4 gros deux tiers, & la force moyenne étoit de 5333 livres un tiers; les bouts du grelin *B* de main torse pesoient, poids moyen, 7 livres 12 onces, & leur force moyenne fut observée de 4466 deux tiers.

Remarque. On voit que le grelin *B* de main torse, quoique plus pesant que le grelin *A* fait à l'ordinaire, a été moins fort; mais il s'est trouvé plus fort qu'une aussière toute pareille que nous avions fait faire pour lui comparer, qui pesoit, poids moyen, 7 livres 7 onces 3 gros un tiers, & qui a rompu sous 3633 livres un tiers.

Cette expérience s'accorde à merveille avec celles que nous avons rapportées dans l'article des aussières, qui prouvent que les cordages de main torse, quand on les *commet* autant que les cordages ordinaires, sont bien inférieurs en force; néanmoins on voit toujours la supériorité des grelins sur les aussières; mais puisque nous avons vu, en parlant des aussières, que la force des cordes varioit suivant qu'on répartissoit différemment le tortillement sur les premières ou sur les dernières opérations, nous avons cru qu'il convenoit d'examiner s'il en seroit de même à l'égard des grelins: c'est ce qui sera éclairci par l'expérience suivante.

Expérience. Nous fîmes faire encore un grelin à l'ordinaire, composé de trois cordons, & chaque cordons l'étoit de trois torons de cinq fils chacun; ce qui fait quarante-cinq fils en tout; ces fils furent ourdis à 30 brasses; on les raccourcit, savoir, en tordant les torons, de 2 brasses 3 pieds 4 pouces; en *commettant* les cordons, d'une brasse 1 pied 8 pouces; en tordant les cordons, de 3 brasses; en *commettant* le grelin, d'une brasse & demie; quand le grelin fut *commis*, d'une demi-brasse: ainsi le raccourcissement total étoit de 9 brasses, & le grelin *commis* aux trois dixièmes avoit 21 brasses de longueur; sa grosseur étoit de 3 pouces: nous le nommerons *A*.

Nous fîmes faire aussi un grelin composé de trois cordons *commis* de main torse; chaque cordon avoit trois torons de cinq fils chacun; ce qui fait en tout quarante-cinq fils; ces fils furent ourdis à 30 brasses; on les raccourcit, savoir, en tordant les torons dans le sens des fils, de 4 pieds; en *commettant* les cordons, de 3 brasses 1 pied; en tordant les cordons, de 3 brasses; en *commettant* le grelin, d'une brasse & demie; quand le grelin a été *commis*, d'une demi-brasse: ainsi le raccourcissement total étoit de 9 brasses, & le grelin de main torse, *commis* aux trois dixièmes, avoit 21 brasses de longueur, & 3 pouces 3 lignes de grosseur: nous l'appellerons *B*.

Chaque bout de 5 brasses de longueur du cordage *A*, pesoit, poids moyen, 7 livres 9 onces deux tiers, & leur force moyenne étoit de 5966 livres deux tiers; chaque bout du cordage *B* pesoit, poids moyen, 7 livres 13 onces un tiers, & leur force moyenne se trouva de 5866 livres deux tiers.

Remarque. On voit que dans cette expérience on n'a presque point tortillé les torons, & qu'on a plus tortillé les cordons; ce qui fait toute la différence de cette expérience, avec celle qui la précède.

Sans aucun calcul, on apperçoit que le grelin *B* *commis* avec des cordons de garochoir ou de main torse, est plus foible que le grelin ordinaire *A*, quoiqu'il soit plus pesant.

Mais ce n'est pas tout; comme les grelins *A* & *B* de cette expérience, de même que les grelins *A* & *B* de la précédente, ont été faits avec du fil pareil, dans le même tems, & avec les mêmes précautions, on appercevra:

1°. Que le grelin *A* de la dernière expérience fait à l'ordinaire, est plus fort que le grelin *A* de la première, même en égalant leur poids; car si le cordage *A* de la première expérience, au lieu de peser 7 livres 5 onces 4 gros, avoit pesé 7 livres 9 onces, il n'auroit porté que 5515 livres, au lieu que le grelin *A* de la seconde expérience a porté 5966 livres.

2°. On voit sans aucun calcul, que le grelin *B* de la seconde expérience, qui est très-peu plus pesant que le grelin *B* de la première, est néanmoins beaucoup plus fort.

3°. On apperçoit encore que le grelin *B* de main torse de la seconde expérience est plus fort que le grelin ordinaire *A* de la première; puisque, si celui-ci avoit été aussi pesant que le grelin *B* de la seconde expérience, il n'auroit supporté que 5697 livres, au lieu que le grelin *B* a supporté 5866 livres.

Enfin nous avions encore fait faire une aussière pour la comparer avec les deux grelins de cette seconde expérience; elle étoit à trois torons, en tout de quarante-cinq fils, ourdis à 30 brasses; raccourcis par toutes les opérations de 9 brasses; chaque bout pesoit 7 livres 7 onces 3 gros & demi, & la force se trouva de 3633 livres un tiers moindre, que celle du grelin de main torse.

On voit donc que les grelins sont constamment plus forts que les aussières, & que les grelins à l'ordinaire sont préférables à ceux qui le sont en garochoir; mais on voit aussi qu'il est avantageux, dans la fabrique des grelins, de très-peu *commettre* les cordons, & de donner plus de tortillement en *commettant* le grelin.

Il nous reste à dire quelque chose des archigrelins en garochoir; c'est par où nous terminerons cet article.

Expérience. On a vu par les expériences précédentes qu'un grelin composé de 81 fils *commis* aux trois dixièmes, pesant 13 livres 7 onces 5 gros & demi, a porté 11,866 livres 2 tiers, & que l'archigrelin *E* tout pareil, pesant 13 livres 11 onces 6 gros 2 tiers, a porté 11,266 livres 2 tiers; c'est pourquoi ayant pris ces cordages pour terme de comparaison, nous nous sommes contentés de faire faire un archigrelin de main-torse, de la façon que nous allons l'expliquer.

Cet archigrelin étoit composé, comme le précédent, de vingt-sept torons, y ayant trois fils à chaque; nous l'appellons *archigrelin*, parce qu'il étoit composé de grelins; & nous disons qu'il est en *garochoir* ou de *main-torse*, parce que les cordons étoient *commis* de main-torse.

Les fils furent ourdis à 30 brasses; on les raccourcit, savoir, en tordant les torons dans le sens des fils, de 2 pieds 8 pouces; en *commettant* les cordons de main-torse, de 3 pieds 10 pouces; en tordant les cordons, de 2 brasses 3 pieds; en *commettant* les grelins, d'une brasse 3 pieds; en tordant les grelins, d'une brasse 2 pieds 6 pouces; en *commettant* l'archigrelin, d'une brasse 2 pieds 6 pouces; quand l'archigrelin a été *commis*, de 2 pieds 6 pouces: ainsi tout le raccourcissement étoit de 9 brasses, & l'archigrelin, de main-torse avoit 21 brasses 4 pouces 4 lignes de grosseur, & étoit *commis* aux trois dixièmes: nous le nommerons *F*.

Chaque bout de 5 brasses de longueur pesoit, poids moyen, 13 livres 9 onces 4 gros; & leur force se trouva de 11,733 livres.

Remarque. On voit que cet archigrelin de main-torse *F*, est plus léger que l'archigrelin ordinaire *E*, & cependant qu'il est supérieur en force; ce qui prouve qu'il y avoit de grands défauts dans l'archigrelin ordinaire *E*; car l'archigrelin de main-torse *F*, étant plus pesant que le grelin ordinaire *D*, a été trouvé plus foible que ce grelin, quoique plus fort que toutes les aussières.

Des noms & des usages des grelins que l'on fabrique ordinairement dans les corderies de la marine. Il y a des maîtres d'équipage & des officiers de port qui employent beaucoup plus de cordages en grelin les uns que les autres; & on doit conclure de ce qui vient d'être dit dans cet article, qu'il est à propos d'employer beaucoup de grelins; il y a, à la vérité, plus de travail à faire un grelin qu'à faire une aussière; mais on sera bien dédommagé de cette augmentation de dépense, par ce qu'on gagnera sur la force de ces cordages.

Cables. Tous les cables pour les ancres, & les gumènes pour les galères, depuis 13 pouces de grosseur jusqu'à 24, sont *commis* en grelin; ils ont ordinairement 120 brasses de longueur; ils sont goudronnés en fil; on ne les roue point; on les porte au magasin de la garniture & aux vaisseaux, ou sur l'épaule, ou sur des rouleaux.

Il y en a qui prétendent qu'il faut *commettre* les cables les plus longs qu'il est possible; mais nous ne sommes pas de cet avis; le tortillement a trop de peine à se faire sentir dans une pièce d'une grande longueur; ces cables seroient donc plus tortillés par les bouts que par le milieu, ce qui seroit un grand défaut.

Pièces en grelin dont les usages ne sont point déterminés. On *commet* aussi des pièces en grelin, depuis 3 pouces de grosseur jusqu'à 13, dont les usages ne sont point déterminés, & que les maîtres d'équipage employent à différens usages.

On en *commet* de goudronnées en fil & en blanc pour le service des ports.

Haubans. On *commet* quelquefois en grelin des pièces pour les haubans, depuis 80 brasses de lon-

ı'à 130, & depuis 5 pouces de grosseur ; elles sont toutes goudronnées en fil. utile que les haubans soient souples & mais ils doivent être forts & ne doivent ger ; c'est le cas où on les pourroit faire *ommis* trois fois.

vires. La plupart des tournevires sont grelin ; on en *commet* depuis 40 brasses, brasses de longueur ; & depuis 7 pouces, pouces de grosseur ; quelques-uns font pos les tournevires en aussières, disant ongent moins & qu'ils sont plus souples ; peut procurer aux grelins ces avantages tordant pas trop, & en multipliant les ors ils seront bien meilleurs que les aus-

. On *commet* les itagues de grandes ver- elin, qui ont de grosseur depuis 7 pouces, ; & de longueur depuis 26, jusqu'à 44

& écoutes. On *commet* aussi en gr lin drisses & les écoutes de grandes voiles ine depuis 3 pouces, jusqu'à 7 de grosseur ; 46, jusqu'à 110 brasses de longueur.

resses. On *commet* en grelin toutes les es de grand & petit mâts de hune, & depuis 4, jusqu'à 8 pouces, qui ont depuis ı'à 75 brasses de longueur.

On fait encore des orins en grelin, qui s 4 pouces, jusqu'à 8 pouces de grosseur ; asses de longueur.

On fait de même des étais en grelin qui is 4, jusqu'à 15 pouces de grosseur ; & de- usqu'à 36 de longueur.

tulation. Nous avons expliqué ce que c'est elin, en quoi il diffère des aussières, & ıe de ces cordages ; c'est aussi par où nous mmencé cet article, ce qui fait voir que ıges demandent plus de travail que les aus- uisqu'il faut les *commettre* deux fois, au suffit que les aussières le soient une fois ; ırdages n'avoient aucun avantage sur les , ce seroit perdre ses peines que de multi- ravail.

rdiers estiment que ces cordages sont moins es à l'eau que les aussières, & ils croient -là un des principaux avantages des grelins ; yons qu'ils en ont de plus réels : nous avons ıu'ils doivent moins s'altérer par les frot- & comme on peut multiplier le nombre ıs du grelin presqu'autant qu'on le désire, aître de rendre les torons des grelins beau- s menus que ceux des aussières ; & comme ırouvé encore ailleurs qu'en multipliant les en les rendant plus fins, la corde en est e, nous en concluons que le grelin doit, te raison, être plus fort que les aussières, ıous confirmons par nombre d'expériences. pas tout ; nous rapportons des expériences issent qu'un grelin qui est composé de beau- torons, de vingt-quatre, par exemple, est considérablement plus fort qu'un qui ne le seroit que de neuf, quoique celui-ci soit plus fort qu'une aussière à trois, à quatre ou à six torons.

Les fils qui doivent faire un grelin ont à souffrir quatre raccourcissemens, au lieu que ceux destinés à faire une aussière n'ont à éprouver que deux raccourcissemens ; il étoit donc convenable que nous expliquassions combien il faut que les fils se raccourcissent à chaque opération ; nous rapportons à ce sujet la pratique des cordiers, & nous prouvons, par nombre d'expériences, que les grelins comme les aussières, augmentent de force à mesure qu'on diminue du tortillement ; & nous établissons quel est le raccourcissement qui nous paroît convenir pour chaque opération.

Si l'on suit nos opérations, on conviendra qu'on peut gagner sur plusieurs articles ; sur la préparation du chanvre, sur la manière de travailler le fil, sur la multiplication des torons, & sur la diminution du tortillement des cordages.

Nous avons rassemblé tous ces avantages dans plusieurs grelins, que nous avons fait fabriquer suivant nos principes, & nous avons comparé ces cordages de notre façon, aux cordages ordinaires, ce qui fait appercevoir que les cordages qui sont bien faits & conformément à nos principes, ont un si grand avantage sur les cordages ordinaires, que la différence de force étoit de trois à deux, & quelquefois plus grande encore ; on regarderoit cette supériorité comme un paradoxe, si cette vérité n'étoit pas confirmée par un si grand nombre d'expériences.

CINQUIÈME ARTICLE.

Des cordages en queue de rat, refaits ou recouverts.

La plupart des manœuvres souffrent des efforts dans toute leur longueur ; ou tout-à-la-fois, ou successivement, n'importe ; en ce cas il faut qu'elles soient également fortes dans toute leur étendue ; c'est pourquoi on les fait par-tout d'une égale grosseur ; mais il y a quelques manœuvres qui ne fatiguent pas également dans toutes leurs parties, tant à l'égard des frottemens qu'à l'égard des poids qu'elles ont à supporter ; tels sont, dans les vaisseaux, les écouets & les écoutes de hune. Pour rendre les cordages plus aisés à manier, pour diminuer leur poids & l'embarras que cause toujours un gros cordage ; on a imaginé de faire ces manœuvres une fois plus grosses d'un bout que de l'autre ; de sorte, par exemple, qu'un écouet qui auroit 10 pouces de circonférence à un de ses bouts qui fatigue beaucoup, n'auroit que 5 pouces de circonférence à l'autre qui ne fatigue presque pas : beaucoup de maîtres d'équipage, d'officiers mariniers & même d'officiers de port approuvent ces sortes de cordages ; d'autres estiment qu'il vaudroit mieux faire les manœuvres d'une même grosseur par-tout, ce qui feroit qu'on pourroit les retourner quand on s'appercevroit qu'elles seroient usées au bout où elles fatiguent davantage, & que cette raison d'économie doit prévaloir sur la facilité que

l'on a à manier les cordages en queue de rat : ce n'est pas ici le lieu de discuter cette question qui regarde la garniture des vaisseaux ; il suffit que ces cordages soient d'usage, pour que nous soyons obligés de parler de la manière de les faire ; nous remarquerons seulement en général que, comme ces sortes de cordages sont plus difficiles à fabriquer que les autres, & comme ils sont nécessairement plus sujets à avoir des défauts qui les affoiblissent, il faut qu'ils procurent des avantages bien réels pour les préférer aux cordages ordinaires.

De la façon d'ourdir des aussières en queue de rat. Comme ces cordages sont une fois plus gros d'un bout que de l'autre, on commence par étendre ce qu'il faut de fils pour faire la grosseur du petit bout, ou la moitié de la grosseur du gros bout, comme nous l'avons expliqué en parlant des aussières ordinaires ; on divise ensuite cette quantité de fils en trois parties, si l'on veut faire une queue de rat à trois torons, ou en quatre, si l'on veut en avoir une à quatre torons : donnons un exemple.

Si l'on se propose de faire une écoute de hune à trois torons, de 9 pouces de grosseur au gros bout, sachant qu'il faut, pour avoir une aussière de cette grosseur, 384 fils, je divise en deux cette quantité de fils, pour avoir la grosseur de la queue de rat au petit bout, & j'étends 192 fils de la longueur de la pièce, mettant en outre ce qu'il faut pour le raccourcissement des fils.

On apperçoit que chaque pièce doit faire sa manœuvre, c'est-à-dire, que chaque pièce ne doit pas avoir plus de longueur que la manœuvre qu'elle doit faire ; car s'il falloit couper une manœuvre en queue de rat, on l'affoibliroit beaucoup en la coupant par le gros bout, & elle deviendroit trop grosse si l'on retranchoit du petit bout.

Sachant donc qu'une écoute de hune de 9 pouces de grosseur doit servir à un vaisseau de 74 canons, & que pour un vaisseau de ce rang, elle doit avoir 32 brasses de longueur, j'étends mes 192 fils à 48 brasses, si je me propose de la *commettre* au tiers ; & à 43 brasses, si je me propose de la *commettre* au quart ; ensuite je divise les 192 fils en trois, si je veux faire une aussière à trois torons, & je mets 64 fils pour chaque toron ; ou bien je divise le nombre total en quatre, pour faire une aussière à quatre torons, & je mets 48 fils pour chaque toron ; jusques-là on suit la même règle que pour faire une aussière à l'ordinaire ; mais pour ourdir les 192 fils restans, il faut alonger seulement quatre fils assez pour qu'ils soient à un pied de distance du carré ; & au moyen d'une ganse ou d'un fil de carret, on en attache un à chacun des torons ; & voilà l'aussière déjà diminuée de la grosseur de 4 fils : on étend de même 4 autres fils qu'on attache encore avec des ganses à un pied de ceux dont nous venons de parler, & la corde se trouve diminuée de la grosseur de 8 fils ; en répétant quarante-huit fois cette opération, chaque toron se trouve grossi de 48 fils ; & ces 192 fils étant joints avec les 192 qu'[illegible] étendus en premier lieu, la corde se trouve être formée au gros bout, de 384 fils que nous avons supposé qu'il falloit pour faire une aussière de 9 pouces de grosseur à ce bout. Suivant cette pratique l'aussière en question conserveroit 9 pouces de grosseur jusqu'aux quatre cinquièmes de sa longueur, & elle ne diminueroit que dans la longueur d'un cinquième. Si un maître d'équipage vouloit que la diminution s'étendit jusqu'aux deux cinquièmes, le cordier n'auroit qu'à raccourcir chaque fil de deux pieds au lieu d'un, &c. ; car il est évident que la queue de rat s'étendra d'autant plus avant dans la pièce, qu'on mettra plus de distance d'une ganse à une autre ; si on jugeoit plus à propos que la diminution de grosseur de la queue de rat ne fût pas uniforme, on le pourroit faire en augmentant la distance d'une ganse à l'autre, à mesure qu'on approche du carré. Voilà tout ce qu'on peut dire sur la manière d'ourdir ces sortes de cordages ; il faut parler maintenant de la façon de les *commettre*.

De la façon de commettre les aussières en queue de rat. Quand les fils sont bien ourdis, quand les fils qui sont arrêtés par les ganses sont aussi tendus que les autres, on démare le carré ; mais comme les torons sont plus gros du côté du chantier que du côté du carré, ils doivent se tordre plus difficilement au bout où ils sont plus gros ; c'est pour cette raison, & afin que le tortillement se répartisse plus uniformément, qu'en tordant les torons, on ne fait virer que les manivelles du chantier, sans donner aucun tortillement du côté du carré.

Quand les torons sont suffisamment tortillés, quand ils sont raccourcis d'une quantité convenable, on les réunit tous à l'ordinaire à une seule manivelle qui est au milieu de la traverse du carré ; on place le cochoir ou toupin, dont les rainures ou gougeures doivent être assez ouvertes pour recevoir le gros bout des torons, & on achève de *commettre* la pièce à l'ordinaire, ayant grande attention que le toupin courre bien ; car comme l'augmentation de grosseur du cordage fait un obstacle à sa marche, & comme la grosseur du cordage du côté du carré est beaucoup moindre qu'à l'autre bout, il arrive souvent, sur-tout quand on *commet* ces cordages au tiers, qu'ils rompent auprès du carré.

Des grelins en queue de rat. Ayant fait les cordons comme les aussières dont nous venons de parler, les grelins se *commettent* tout comme les grelins ordinaires, excepté que pour tordre les grelins, on ne fait virer que les manivelles du chantier.

Usage des cordages en queue de rat. On fait des écouets en queue de rat à quatre cordons, & les cordons à trois torons, deux fois *commis*, ou en grelin ; on en fait depuis 4 pouces de grosseur jusqu'à 9, & depuis 18 jusqu'à 30 brasses de longueur.

On fait des écoutes de hune en aussières à quatre torons, depuis 3 jusqu'à 8 pouces de grosseur, & depuis 18 jusqu'à 34 brasses de longueur ; on en *commet* aussi en grelin sur ces mêmes proportions.

cordages refaits & recouverts. Quand les es ſont uſés, on en tire encore un bon parti ſervice; car, comme on a toujours beſoin e pour calfater les vaiſſeaux, on les envoie ier des étoupières qui les charpiſſent & les t en état de ſervir aux calfats; mais quelque- cable neuf ou preſque neuf aura été endom- dans une partie de ſa longueur, pour avoir ur quelque roche dans un mouillage; ou bien s magaſins ou dans les vaiſſeaux un cable ſe urri en quelques endroits pour des cauſes par- es, pendant que le reſte ſe trouve très-ſain; e ſeroit dommage de charpir ces cables: on t tirer un meilleur parti; pour cela on déſaſ- les torons, on ſépare les fils, on les étend veau, & l'on en fait de menus cordages qui t à une infinité d'uſages.

a des cordiers qui, croyant beaucoup mieux font retordre les fils au rouet comme on feroit neufs; mais après ce que nous avons dit, évident qu'ils en doivent être moins forts; oins il y a des cas où il convient de le faire; ons que les fils, aſſez bons d'ailleurs (car ils ne valent rien, il vaut mieux les envoyer oupières) ſoient endommagés ſeulement dans 'endroit; pour remédier à ces défauts, on ès-bien de les mettre ſur le rouet, & de réta- endroits défectueux avec du ſecond brin neuf; le petits garçons ſuivent les fileurs, pour leur du chanvre, ou pour leur donner le bout quand ils ſont rompus.

a des cordiers qui recouvrent entièrement ux fils dont nous venons de parler avec du brin ou de l'étoupe, ce qui fait de gros fils roiſſent tout neufs, mais qui ne valent pas hoſe; on pourroit paſſer ces fils dans le gou- vant que de les *commettre*; mais ordinaire- n les *commet* en blanc, on les étuve enſuite les paſſe dans le goudron.

ame les fils ainſi réparés ſont fort tortillés, en tirer un meilleur parti, on fera bien de *commettre* qu'au quart tout au plus; ces ſortes dages, qu'on appelle *recouverts*, ont l'air de es neufs, & les cordiers les vendent ſouvent els.

fait de ces cordages recouverts ou non recou- de diverſes longueurs & groſſeurs, ce qui eſt ent; puiſqu'ils ne doivent pas ſervir pour la ure des vaiſſeaux, ni pour aucun ouvrage de uence; mais on s'en ſert à pluſieurs uſages; es conſtructions des vaiſſeaux, pour les bâti- ivils, ou pour amarrer les canots & les cha- ; de cette façon ils épargnent beaucoup les es neufs; c'eſt dans cette même intention & le pareils uſages, que nous voudrions que it des cordages d'étoupes, comme nous le au mot *filer*.

apitulation. Par ce que nous avons dit des ges en queue de rat, on voit qu'ils ſont très- es à fabriquer, & qu'ils ſont beaucoup plus s que les autres à avoir des défauts très con- ſidérables, puiſqu'il eſt preſqu'impoſſible que des fils qui ne ſont retenus que par des ganſes, ſoient également tendus que ceux qui s'étendent depuis le chantier juſqu'au carré; d'ailleurs, quelqu'attention que l'on ait, les torons ſont toujours plus tortillés au bout qui eſt menu qu'à celui qui eſt plus gros; & la difficulté qu'il y a de bien faire courir le toupin, n'eſt pas un petit inconvénient; toutes ces raiſons nous perſuadent qu'il ne faut employer que le moins qu'il eſt poſſible de ces ſortes de cordages.

A l'égard des cordages refaits & de ceux qu'on appelle recouverts, ils nous ont paru d'une trop petite conſéquence pour inſiſter plus longtems ſur ce qui les regarde: mais il eſt certain que tout ce que nous avons dit pour perfectionner les autres cordages, a ſon application pour ceux dont il eſt parlé dans cet article. (*Du Hamel du Monceau*).

COMMIS *aux appels*, ſ. m. *Voyez* COMMIS *aux écritures.*

COMMIS *aux écritures*, ſ. m. les *commis* aux écritures dans les ports, ſont employés à faire les écritures ſous les ordres des commiſſaires des ports & arſenaux, contrôleurs; au ſecrétariat de l'intendance. Quelques-uns, particulièrement ceux qui ayant été ci-devant brévetés, ont eu des retraites à la ſuppreſſion de leur emploi, ont des détails particuliers; mais reſſortiſſant de ceux des commiſſaires: il y en a d'employés à faire les appels, & qui pour cela ſont particulièrement appellés *commis aux appels.* La cour fait à l'intendant, un fonds de ſoixante, quatre-vingt, cent mille francs, plus ou moins, ſuivant la circonſtance des temps, pour le paiement des appointemens des *commis* aux écritures, qu'il règle ſuivant leur mérite, dont au ſurplus il eſt rendu compte à la cour: c'eſt parmi ceux des *commis aux écritures* qui, avec une naiſſance honnête, ont le plus de talens, que doivent être choiſis les commiſſaires ſurnuméraires, commiſſaires aux claſſes, &c.

L'un des *commis* du contrôleur tient, au magaſin général, des regiſtres ſemblables à ceux qu'il eſt preſcrit au garde-magaſin de tenir, excepté le livre de balance, & celui pour l'enregiſtrement des certificats délivrés aux divers particuliers fourniſſeurs.

COMMIS *des vivres, du munitionnaire, ou maître valet*, ſ. m. c'eſt celui qui eſt chargé de la diſtribution des vivres de l'équipage, ſous la direction du lieutenant en pied, qui doit y être préſent, pour le bon ordre, dans les vaiſſeaux du roi; le *commis* eſt placé par le munitionnaire, & aux ordres du capitaine & du lieutenant en pied, ſans aucun rang à bord. *Au ſurplus voyez* VIVRES.

COMMISSAIRE, ſ. m. c'eſt en général, dans la marine, un officier dans l'ordre de la plume, ſous l'autorité de l'intendant du département. L'adminiſtration de tout ce qui a rapport aux travaux de la marine, avoit toujours été confiée, juſqu'au 27 ſeptembre 1776, au corps des *commiſſaires* ayant l'intendant à ſa tête, d'où ils prirent le titre d'*officiers d'adminiſtration*,

L'habit & la veste de l'intendant, seront bordés à la Bourgogne, d'un galon d'or de neuf lignes de largeur, & d'un autre de dix-huit lignes, du même dessin que celui réglé pour les officiers militaires de la marine.

Le *commissaire* général aura seulement sur l'habit & sur la veste le grand bordé de dix-huit lignes, double sur les manches de l'habit, & sur les poches de l'habit & de la veste.

Le *commissaire* ordinaire de la marine aura le même bordé de dix-huit lignes sur l'habit & la veste; mais un seul sur les manches & sur les poches.

Le *commissaire* des classes aura un bordé de douze lignes, même dessin, sur l'habit & sur la veste; un seul sur les manches & sur les poches.

Le garde-magasin aura des boutonnières en fil d'or sur l'habit & sur la veste, des deux côtés jusqu'à la taille.

Le *sous-commissaire* aura un bordé de six lignes sur l'habit & la veste, un seul sur les manches & sur les poches.

L'*élève-commissaire* portera l'uniforme avec les boutons d'or seulement, sans aucun autre ornement.

Pourront les intendans, *commissaires* généraux & ordinaires de la marine, & *commissaires* des classes, porter un petit uniforme des mêmes couleurs que celle du grand uniforme; il y sera ajouté un collet de velours cramoisi, & les ornemens seront:

Pour l'intendant, l'habit & la veste bordés d'un seul galon d'or de neuf lignes de largeur, avec un autre galon de dix-huit lignes de largeur sur les manches de l'habit, & sur les poches de l'habit & de la veste.

Pour le *commissaire* général, un semblable bordé d'or de neuf lignes de largeur qui sera double sur les manches & sur les poches.

Pour le *commissaire* ordinaire, le même bordé de neuf lignes; mais un seul sur les manches & les poches.

Pour le *commissaire* des classes, un bordé de six lignes de largeur, un seul sur les manches & les poches.

Le galon du petit uniforme sera du même dessin que celui du grand uniforme.

Sa majesté leur défend de porter d'autre habit que l'uniforme ci-dessus, lorsqu'ils seront dans ses ports & arsenaux, dans les départemens & quartiers des classes, ou à la mer: leur permet seulement de le porter l'été, en calemande ou camelot, des couleurs fixées.

C'étoit donc là la constitution du corps des *commissaires* de la marine, lorsqu'il intervint ordonnance le 27 septembre 1776, pour sa suppression; elle contient les dispositions ci-dessous: Sa majesté par ordonnance de ce jour, concernant la administration générale & particulière des ports & arsenaux de marine, attribué aux officiers militaires, les fonctions dont ceux d'administration étoient précédemment chargés, relativement à la direction des travaux & des opérations mécaniques des ports; ayant pourvu d'ailleurs d'une manière plus simple & moins dispendieuse que par le passé, aux autres parties du service, dont lesdits officiers d'administration & les écrivains de la marine étoient pareillement chargés; elle a jugé nécessaire de supprimer le corps des officiers d'administration, & les écrivains de la marine; en conséquence, elle a ordonné & ordonne ce qui suit:

A commencer du premier décembre prochain, le corps des officiers d'administration, & les écrivains de la marine, seront & demeureront supprimés: n'entend toutefois sa majesté comprendre dans le nombre desdits officiers, les intendans de la marine, des armées navales, des classes & des colonies.

Les *commissaires* des chaînes des galères seront conservés, & maintenus aux fonctions & appointemens qui leur ont été attribués.

Sa majesté voulant traiter favorablement lesdits officiers d'administration, & les écrivains de la marine supprimés, elle accorde aux *commissaires* généraux, *commissaires* ordinaires & contrôleurs de la marine; aux *commissaires* des classes, gardes-magasins, *sous-commissaires* de la marine & des classes; sous-gardes-magasins, *élèves-commissaires*, & écrivains de la marine & des classes, les traitemens ci-après fixés. Savoir: à ceux qui ont servi trente-cinq ans & au-dessus, les appointemens entiers dont ils jouissoient dans leur grade.

A ceux qui ont servi trente ans, les trois quarts de leurs appointemens.

A ceux qui ont servi vingt-cinq ans, les deux tiers de leurs appointemens.

A ceux qui ont servi de quinze à vingt ans, la moitié de leurs appointemens.

A ceux qui ont servi de dix à quinze ans, le tiers de leurs appointemens.

Et à ceux qui n'ont pas dix ans de service, le quart de leurs appointemens.

Les traitemens fixés par l'article précédent, ne commenceront d'avoir lieu qu'au premier janvier prochain; jusqu'à cette époque, les officiers d'administration, & les écrivains de la marine, supprimés, continueront de jouir des appointemens qui leurs étoient attribués dans leurs grades respectifs avant la suppression.

Lesdits traitemens seront payés de trois mois en trois mois, sur les fonds de la marine, sans autre retenue que celle de quatre deniers pour livre, qui se perçoivent au profit de la caisse des invalides de la marine.

Ceux desdits officiers d'administration, ou écrivains de la marine, supprimés, que sa majesté jugera à propos d'employer par la suite en quelqu'autre qualité, cesseront de jouir des traitemens qui leur sont accordés par la présente ordonnance, à commencer du jour où ils seront remis en activité.

Les *commissaires* généraux, *commissaires* ordinaires, contrôleurs, *sous-commissaires*, gardes-magasins, & écrivains de la marine, qui se trouvent actuellement employés dans les colonies de l'Amérique, & dans celles qui sont situées au-delà du cap de Bonne-Espérance, ou destinés pour lesdites colonies, quoiqu'étant compris dans la suppression générale du corps des officiers d'administration, & des écrivains de la marine, continueront de servir aux mêmes fonctions & appointemens dont ils jouissent, sous les dénominations de *commissaires* généraux, *commissaires* ordinaires, contrôleurs, *sous-commissaires*, gardes-magasins, & écrivains des colonies, jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné par sa majesté : observant toutefois, dans le cas où il s'agiroit de constructions, radoubs, ou armemens à faire dans lesdites colonies, de se conformer, pour la forme du service, à ce qui est prescrit aux *commissaires* des ports & arsenaux, & autres officiers, par l'ordonnance de ce jour, concernant la régie & administration générale & particulière des ports & arsenaux de marine.

A la même époque, il y eut établissement de *commissaires* généraux & ordinaires des ports & arsenaux de marine, & de gardes-magasins, par ordonnance, qui contient les dispositions ci-après : Sa majesté ayant, par son ordonnance de ce jour, supprimé le corps des officiers d'administration de la marine, elle a jugé nécessaire d'établir des *commissaires* généraux & ordinaires des ports & arsenaux de marine, & des gardes-magasins ; en conséquence, elle a ordonné & ordonne ce qui suit :

Les départemens de la marine seront & demeureront fixés à six. Savoir : Brest, Toulon, Rochefort, le Havre, Dunkerque & Bordeaux.

Supprime sa majesté le département établi à l'Orient, qui sera & demeurera, à l'avenir, sous la dependance du département de Brest.

Il sera établi un *commissaire* général des ports & arsenaux de marine, dans chacun des ports de Brest, Toulon & Rochefort, pour aider & suppléer l'intendant dans ses fonctions.

Il sera établi un *commissaire* ordonnateur, dans chacun des départemens du Havre, de Dunkerque & de Bordeaux ; lequel ordonnateur pourra obtenir le titre & les appointemens de *commissaire* général, lorsque l'ancienneté ou la distinction de ses services l'auront rendu susceptible de cette grace.

L'intention de sa majesté est, qu'il ne puisse y avoir de *commissaires* généraux, ailleurs que dans les trois grands ports, & les trois places d'ordonnateurs ci-dessus fixées.

Il sera établi des *commissaires* ordinaires & surnuméraires des ports & arsenaux de marine, dans les six départemens & ports en dépendans ; Savoir :

Dans chacun des ports de Brest, Toulon & Rochefort, cinq *commissaires* ordinaires ; deux *commissaires* surnuméraires à Brest, & un seul *commissaire* surnuméraire dans chacun des deux autres ports.

Au Havre, à Dunkerque & à Bordeaux, un *commissaire* ordonnateur (qui pourra être *commissaire* général), & un *commissaire* ordinaire.

A l'Orient, sous la dépendance de Brest, un *commissaire* ordinaire, & un *commissaire* surnuméraire.

A Nantes, & à Saint-Malo, sous la dépendance de Brest, un *commissaire* ordinaire.

A Marseille, sous la dépendance de Toulon, un *commissaire* ordinaire, & un *commissaire* surnuméraire pour le détail particulier de l'hopital & des chiourmes.

En Corse, sous la dépendance de Toulon, un *commissaire* ordinaire.

Et à Bayonne, sous la dépendance de Bordeaux, un *commissaire* ; & un *commissaire* surnuméraire, pour le détail particulier des bois des Pirenées.

En cas de mort ou d'absence, & jusqu'à ce qu'il y ait été pourvu par sa majesté, les ordonnateurs du Havre, de Dunkerque & de Bordeaux, seront suppléés par le *commissaire* ordinaire, affecté à chacun de ces départemens ; le *commissaire* de Marseille & celui de l'Orient, par le *commissaire* surnuméraire ; & les *commissaires* de Nantes, Saint-Malo, Bayonne & de Corse, par le *commissaire* des classes, qui sera établi dans chacun desdits lieux.

Lorsqu'il viendra à vaquer une place de *commissaire* général, de *commissaire* ordinaire ou surnuméraire, dans l'un des six départemens & ports en dépendans, sa majesté se réserve de choisir parmi les officiers d'administration, supprimés par l'ordonnance de ce jour, celui qu'il lui plaira nommer pour remplir la place vacante.

Il sera établi un garde-magasin dans chacun des ports de Brest, Toulon, Rochefort, le Havre, Dunkerque, Bordeaux, l'Orient, Nantes, Marseille & Bayonne.

Les *commissaires* généraux, les *commissaires* ordinaires & surnuméraires, & les gardes-magasins, établis dans les ports de Brest, Toulon, Rochefort & ailleurs, exerceront les fonctions qui leur sont attribuées par l'ordonnance de ce jour, concernant la régie & administration générale & particulière des ports & arsenaux de marine. *Voyez* RÉGIE & COMPTABILITÉ.

Les *commissaires* des ports & arsenaux de marine, ne seront employés que dans les départemens & ports mentionnés dans les précédens articles, & ne seront point envoyés dans les forêts pour la visite & l'examen des bois ; l'intention de sa majesté étant que cette partie du service soit à l'avenir confiée aux ingénieurs-constructeurs, & aux maîtres charpentiers entretenus dans ses ports.

Les appointemens des *commissaires* généraux, & des *commissaires* ordinaires & surnuméraires des ports & arsenaux de marine, seront fixés ainsi qu'il suit :

Les *commissaires* généraux seront payés sur le pied, chacun, de six mille livres d'appointemens par an.

En outre desdits appointemens, les *commissaires* généraux des trois ports de Brest, Toulon & Rochefort, jouiront de cinq cents livres de supplément d'appointemens par mois, dans le cas seulement où ils seroient ordonnateurs, en l'absence des intendans.

Le *commissaire* général qui seroit ordonnateur au Havre ou à Dunkerque, de trois mille livres de supplément d'appointemens par an; & celui qui le seroit à Bordeaux, de quatre mille livres.

Les *commissaires* ordinaires seront payés sur le pied, chacun, de trois mille livres d'appointemens par an.

Le *commissaire* ordinaire, ordonnateur au Havre ou à Dunkerque, jouira de trois mille livres de supplément d'appointemens par an; le *commissaire* ordinaire, ordonnateur à Bordeaux, de quatre mille livres; les *commissaires* employés à l'Orient, Nantes, Marseille & Bayonne, & en Corse, chacun de deux mille livres; les *commissaires* préposés au bureau du magasin général, & à celui des chantiers & ateliers, dans l'un des ports de Brest, Toulon & Rochefort, chacun de mille livres; les *commissaires* préposés aux trois autres bureaux, dans les trois mêmes ports, chacun de cinq cents livres.

Les *commissaires* surnuméraires, employés à Brest, Toulon, Rochefort, l'Orient, Marseille & Bayonne, seront payés sur le pied, chacun, de deux mille quatre cents livres d'appointemens par an.

Les appointemens des gardes-magasins, seront fixés ainsi qu'il suit:

Les gardes-magasins de Brest, Toulon & Rochefort, seront payés sur le pied, chacun, de deux mille quatre cents livres par an.

Ceux du Havre, de Dunkerque & de Bordeaux, sur le pied, chacun, de dix-huit cents livres par an.

Ceux de l'Orient, Nantes, Marseille & Bayonne, sur le pied, chacun, de douze cents livres par an.

Les appointemens réglés par la présente ordonnance, tant aux *commissaires* généraux, ordinaires & surnuméraires des ports & arsenaux de marine, qu'aux gardes-magasins, ne commenceront d'avoir lieu qu'au premier janvier prochain, pour ceux des officiers d'administration, ou des écrivains de la marine, supprimés par l'ordonnance de ce jour, qui seront employés en quelqu'une desdites qualités; & jusqu'à ladite époque, ils continueront de jouir des appointemens qui leur étoient attribués avant la suppression.

Il sera réglé, chaque année, par les états que sa majesté arrêtera, sur la demande des intendans ou ordonnateurs, le nombre des commis aux écritures, & commis aux appels, qui devront être employés dans chaque département, suivant les circonstances & les besoins du service; & les sommes qui devront [illegible] payées dans chaque port, tant pour les appoin- [illegible] desdits commis, que pour tous frais de bu- [illegible]

[illegible] forme des *commissaires* généraux, ordinaires [illegible] uméraires des ports & arsenaux de la marine, sera composé d'un habit de drap gris-de-fer, paremens de velours cramoisi, veste & culotte de drap écarlate, boutons d'or trait, chapeau bordé d'un galon d'or.

Les ornemens seront, pour le *commissaire* général, douze brandebourgs en or, de chaque côté de l'habit, trois sur la poche, trois sur la manche; boutonnières en or à la veste.

Pour le *commissaire* ordinaire, ou surnuméraire, six brandebourgs de chaque côté de l'habit, deux sur la manche, trois sur la poche; boutonnières en or à la veste.

La couleur du drap, le dessin des brandebourgs, les boutons, le bord du chapeau, seront conformes aux modèles qui seront déposés au contrôle de la marine dans chaque port.

Défend sa majesté auxdits *commissaires* généraux, ordinaires ou surnuméraires, de porter dans le port d'autre habit que l'uniforme ci-dessus réglé; leur permet seulement de le porter en camelot de laine pendant l'été.

Dans le même tems, il y eut aussi établissement de *commissaires* & de syndics des classes, par ordonnance, dont voici les dispositions: Sa majesté ayant, par son ordonnance de ce jour, supprimé le corps des officiers d'administration de la marine, dont les *commissaires* des classes faisoient partie; & jugeant nécessaire pour le bien de son service, que les *commissaires* préposés aux classes soient distincts & séparés de ceux, que, par son autre ordonnance de ce jour, elle a établis pour servir dans ses ports & arsenaux de marine, elle a ordonné & ordonne ce qui suit:

A commencer du premier décembre prochain, il sera établi cinquante *commissaires* des classes, qui seront répartis, savoir:

Dans le département de Brest, onze; dont un à Brest, un à l'Orient, un à Saint-Brieuc, un à Morlaix, un à Quimper, un à Painbœuf, un au Croisic, un à Belle-Ile, un à Saint-Malo, un à Nantes, & un à Vannes.

Dans le département de Toulon, douze; dont un à Toulon, un à Marseille, un an Martigues, un à la Ciotat, un à Cannes, un à Saint-Tropès, un à Antibes, un à Arles, un à Cette, un à Agde, un à Narbonne, & un en Corse

Dans le département de Rochefort, sept; dont un à Rochefort, un à la Rochelle, un à l'Isle-de-Rhé, un à l'Isle-d'Oleron, un aux Sables-d'Olonne, un à Marennes, & un à Royan.

Dans le département du Havre, huit; dont un au Havre, un à Dieppe, un à Fécamp, un à Rouen, un à Caen, un à Honfleur, un à Cherbourg, & un à Grandville.

Dans le département de Dunkerque, trois; dont un à Dunkerque, un à Calais, & un à Boulogne.

Dans le département de Bordeaux, neuf; dont un à Bordeaux, un à Bayonne, un à Saint-Jean-de-Luz, un à la tête de Buch, un à Blaye, un

ne, un à Moissac, un à Marmande, & un
ıse.
ommissaires des classes seront sous l'auto-
'intendant ou ordonnateur de leur dépar-
espectif; ils se conformeront à ce qui est
ux *commissaires* des classes, par les ordon-
x règlemens sur cette partie, & rendront
à l'intendant ou ordonnateur, de tout ce
ernera les classes de leur département.
établi dans les ports & villes moins con-
s que ceux énoncés ci-dessus, conformé-
x états qui seront arrêtés par sa majesté,
lics des classes, au lieu & place des *sous-*
ires de la marine & des classes, ci-devant
s dans lesdits ports & villes, & supprimés
lonnance de ce jour.
s syndics des classes seront les fonctions de
tires des classes, en vertu d'un ordre du
rendront compte au *commissaire* de leur
nent, de tout ce qui concernera les classes
tier où ils auront été établis.
ajesté nommera, chaque année, pour faire
on des classes, dans les différens départe-
les officiers-généraux de sa marine, ou des
es de vaisseaux, auxquels elle adressera des
ons particulières.
ommissaires des classes seront payés sur le
hacun, de deux mille livres, ou de quinze
res d'appointemens par an, conformément
ts qui seront arrêtés par sa majesté, & les
des classes seront payés aux appointemens
ont été réglés par les mêmes états.
a pareillement fixé, par les états que sa ma-
êtera, les sommes qui devront être payées
ment à chaque *commissaire* ou syndic des
pour l'entretien de commis & frais de bu-

forme des *commissaires* & des syndics des
sera composé d'un habit de drap gris-de-
emens de la même couleur, collet de ve-
amoisi, veste & culotte de drap écarlate,
d'or-trait, chapeau bordé d'un galon d'or

ornemens seront, pour les *commissaires*, six
ières en or-trait, de chaque côté de l'ha-
is sur la manche, trois sur la poche, bou-
s en or à la veste.
ouleur du drap, les boutons & le bord du
, seront conformes aux modèles qui seront
s dans chaque département. *Ordonnance.*
IMISSAIRE *des classes*. *Voyez* COMMIS-

IMISSAIRE *général de la marine*, c'étoit
té des *commissaires* généraux de l'administra-
la marine, avant la suppression de ce corps.
le mot COMMISSAIRE.
MISSAIRE *général des ports & arsenaux de*
, c'est le titre des *commissaires* généraux,
partie du corps, chargé de la comptabilité
s au terme de l'ordonnance du 27 septembre
Voyez COMMISSAIRE.

COMMISSAIRE *ordinaire de la marine*, c'étoit la qualité des *commissaires* de l'administration de la marine, avant la suppression de ce corps. *Voyez* le mot COMMISSAIRE.

COMMISSAIRE *ordinaire des ports & arsenaux de marine*, c'est le titre des *commissaires*, faisant partie du corps, chargé de la comptabilité des ports au terme de l'ordonnance du 27 septembre 1776. *Voyez* COMMISSAIRE.

COMMISSAIRE *surnuméraire des ports & arsenaux de la marine*. *Voyez* COMMISSAIRE.

COMMISSAIRE *du magasin général*.
COMMISSAIRE *des chantiers & ateliers*.
COMMISSAIRE *préposé au bureau des fonds*.
COMMISSAIRE *préposé au bureau des armemens & vivres*.
COMMISSAIRE *préposé au bureau des hopitaux & chiourmes*.
} *Voyez* COMPTABILITÉ.

COMMISSION. *Voyez* BREVET.

COMMISSION *en guerre*, c'est une permission du Roi, donnée par l'amiral, pour courre sur les vaisseaux ennemis; les vaisseaux qui vont en course avec *commission*, prennent, en France, les noms d'armateurs ou de corsaires.

COMMUNIQUER, v. n. avoir commerce, *Voyez* COMMERCE.

COMPAGNE, s. f. c'est le nom de la chambre du majordôme d'une galère. (*S*)

COMPAGNIE, plusieurs vaisseaux vont de *compagnie* ou de conserve, quand ils navigent ensemble. *Nous cinglâmes de* compagnie *jusqu'aux isles des Açores, ensuite nous nous séparâmes, & chacun fit sa route.*

COMPAGNIE *de commerce*, c'est une société de négocians, qui font un fonds pour établir quelque branche de commerce considérable, & à qui le roi accorde des priviléges exclusifs. Telle est, par exemple, la *compagnie* des Indes orientales, autorisée par édit du roi du mois de mars 1696, confirmé par plusieurs autres, & notamment par la déclaration de sa majesté en 1764, qui la maintient dans tous ses priviléges, sous le titre de *compagnie* des Indes commerçantes, dirigée par dix syndics & quatre directeurs. Tous les priviléges de cette *compagnie* viennent d'être suspendus par lettres-patentes du roi au commencement de 1770. *Voyez* au surplus *le Dictionnaire du commerce, faisant partie de la présente Encyclopédie méthodique.*

COMPAGNON, s. m. matelot; il est peu d'usage.

COMPAS *à mâture*, s. m. c'est un *compas* à pointes courbées en portion de cercles; il sert à prendre des dimensions sur les solides ronds ou cylindriques; comme le diamètre des mâts, des canons, des boulets, &c.

COMPAS *à pointes*, c'est un instrument à doubles charnières, qui s'ouvre & se ferme à volonté, pour décrire des cercles de différens diamètres, & prendre

des ouvertures plus ou moins grandes. Son principal usage entre les marins, est de servir à pointer la carte : c'est le principal instrument d'un étui de mathématique.

COMPAS *azimuthal*, instrument semblable au *compas de route* (*Voyez ce mot*), avec les additions détaillées ci-après. Lorsque l'astre dont on veut observer l'azimuth, a quelques degrés de hauteur, il est difficile de mesurer cet azimuth, avec le *compas* de variation, à quelques degrés près; parce qu'on ne peut juger que par un estime assez vague, quel est le vrai point de la rose qui répond au vertical de cet astre.

Pour suppléer à cet inconvénient, on ajoute au *compas* de variation, un cercle de bois ou de cuivre, que l'on place sur la boîte qui renferme la rose des vents. Une moitié *BED* de ce cercle (*fig.* 399) est divisée en 90 parties qui, quoique de deux degrés chacune, ne sont cependant comptées que pour des degrés, parce que les angles qu'elles servent à mesurer, ont leur sommet en *A* sur la circonférence *ABED*; plusieurs autres cercles, coupés par des transversales, comme on le voit dans la *figure*, servent à évaluer les parties de degré. Du point *A* part une alidade mobile autour de ce point, & jointe, en ce même point, par une charnière, à une pinnule *AP*, qui peut être levée perpendiculairement aux cercles *ABED*, ou couchée sur son plan : au centre *C* se coupent, à angles droits, deux fils terminés par quatre petites lignes droites qui servent à orienter le cercle *ABED*, par rapport à la rose des vents, en les faisant répondre à quatre autres droites, qui sont à angles droits sur cette rose. Un fil tendu du centre *O* de l'alidade, au haut de la pinnule, sert à déterminer le vertical de l'astre, en ce que, regardant l'astre à travers la pinnule, on doit voir en même-temps le fil sur cet astre; ou bien, si c'est le soleil, l'ombre du fil doit se projetter sur la fente de la pinnule.

Lors donc qu'on veut observer l'azimuth, on fait répondre le point *A* de l'alidade, sur le point d'ouest, ou d'est, de la rose, selon que l'observation se fait à l'est ou à l'ouest; & on fait convenir les quatre petites lignes droites dont nous avons parlé ci-dessus, avec leurs correspondantes sur la rose. Puis on fait mouvoir l'alidade jusqu'à ce que l'ombre du fil tombe directement sur la fente de la pinnule, si c'est le soleil; ou, si c'est un autre astre, jusqu'à ce que, regardant à travers la pinnule, on voie le fil couper l'astre. Alors le nombre de degrés marqués entre la ligne *AE*, & l'alidade, donne l'éloignement du soleil ou de l'astre, à l'égard de la ligne est & ouest de la boussole. Mais comme on ne peut mesurer que 45° de part & d'autre de cette ligne, si l'astre étoit plus près de la ligne nord & sud, que de la ligne est & ouest; alors, au lieu de faire répondre le point *A* à l'ouest ou à l'est de la boussole, on le feroit répondre au sud ou au nord, selon la position du soleil.

Au reste, quoique cet instrument soit d'un usage plus sûr que le *compas*, pour les azimuths, les balancemens qu'il reçoit par les mouvemens du vaisseau, laissent toujours quelqu'incertitude. (*Bez.*)

COMPAS *de route*, c'est une boussole (*Voyez ce mot*) dont l'aiguille n'est pas libre comme dans la plupart des boussoles ordinaires; on la charge d'un carton léger, ou d'un morceau de talc taillé en rond, & collé entre deux morceaux de papier, ensorte que, dans son mouvement, elle est obligée d'entraîner avec elle ce cercle qui, par sa masse, modère la facilité qu'elle auroit à vaciller. On donne quelquefois à l'aiguille (*Voyez* AIGUILLE *aimantée.*) la figure d'un losange évuidé, tel qu'on le voit (*fig.* 400). Mais cette forme peut la rendre infidèle, en ce que si, par quelque cause que ce soit, comme la rouille, ou tout autre chose, la vertu magnétique venoit à n'avoir pas la même action sur les deux côtés *AD* & *DB*, que sur les deux côtés *AE*, *EB*, la ligne *AB* ne seroit pas la vraie direction suivant laquelle s'exerceroit l'effort total de la vertu magnétique. La *figure* 401 est plus convenable. C'est sur le cercle dont nous venons de parler, qu'est tracée la *rose des vents*. On appelle ainsi un cercle (*fig.* 402) divisé en 32 parties égales, par des rayons qu'on nomme *rhumbs* ou *airs de vent*. On appelle aussi rhumbs ou airs de vent, les quantités angulaires comprises entre ces rayons. Le nord est indiqué par une fleur de lis; & le diamètre qui passe par ce point, est supposé représenter la méridienne, qu'on appelle aussi la *ligne nord* & *sud* de la boussole. A 90°. de part & d'autre des extrémités de cette ligne, sont les points d'est & d'ouest. Le diamètre qui joint ces deux-ci, s'appelle la *ligne est & ouest*.

Ces quatre points, nord, sud, est & ouest, partagent donc l'horison en quatre parties égales : on les nomme les *points* ou les *vents cardinaux*, parce qu'ils communiquent leurs noms à tous les autres vents.

On subdivise chaque quart de l'horison, en deux parties égales : & le rayon ou l'air de vent qui part de chacune de ces nouvelles divisions, prend un nom composé de ceux des deux points cardinaux entre lesquels il se trouve, & dans lequel on nomme le premier celui qui appartient à la ligne nord & sud. Ainsi, pour nommer le milieu entre le sud & l'est, on dira *sud-est*, & non pas est-sud. On appellera de même *nord-ouest*, celui qui tient le milieu entre le nord & l'ouest.

On partage chacun de ces airs de vent en deux parties égales, & l'on donne à chacun un nom composé de deux entre lesquels il se trouve, en nommant toujours le premier celui des quatre points cardinaux dont il est le plus voisin. Ainsi celui qui tient le milieu entre l'est & le nord-est, s'appellera *est-nord-est*. Celui qui tient le milieu entre le nord & le nord-ouest, s'appellera *nord-nord-ouest*.

Enfin, pour avoir les 32 airs du vent, on subdivise ces derniers, chacun en deux autres : & pour former le nom de chacun, on emprunte ceux des deux des huit premiers airs de vent, entre lesquels il tombe, en mettant toujours le premier celui dont

ſt le plus voiſin ; mais on ſépare ces deux noms le mot *quart*. Par exemple, pour énoncer l'air vent qui tient le milieu entre le nord-eſt & le d-nord-eſt, on diroit *nord-eſt quart de nord*, & écriroit N. E. $\frac{1}{4}$ N.

L'aiguille eſt portée ſur un pivot, comme dans autres bouſſoles ; mais la boîte qui porte ce ot eſt renfermée dans une autre boîte, dans uelle elle eſt mobile dans deux ſens différens. *DEF* (*fig.* 403) repréſente la boîte qui porte guille. Cette boîte, au moyen de deux boulons & *B* qui entrent dans le balancier *ARBS*, peut rner autour de la droite *AB* ; & le balancier lui-me peut tourner autour de la droite *RS* perpen-laire à *AB*, au moyen des deux boulons *R* & qui entrent dans une boîte quarrée extérieure : orte que la boîte intérieure peut ſe balancer en me-temps autour de *AB* & autour de *RS*. Pour tinuer ſa mobilité & lui donner plus de diſpoſi-à garder la ſituation naturelle, on charge de mb ſa concavité ; & ſa ſuſpenſion lui procure antage de revenir à ſa ſituation naturelle, par un uvement plus doux, lorſqu'elle en a été dérangée l'agitation du vaiſſeau.

Le pivot ſur lequel porte l'aiguille, la boîte inté-ure & le balancier, ſont communément de cuivre ; en général, tant pour ces pièces que pour toutes autres parties de la bouſſole, on doit éviter d'y ployer le fer ou l'acier ; ils ne manqueroient pas térer la poſition de l'aiguille ; on doit même éviter n avoir dans le voiſinage de la bouſſole.

Cette bouſſole eſt employée à diriger le navire, c'eſt ur cela qu'on l'appelle *compas de route*. Sa boîte ex-ieure, qui eſt quarrée, eſt placée dans une armoire verte, ſituée perpendiculairement à la quille ; cette noire s'appelle l'*habitacle*. La ſituation de la roſe égard de la boîte, ſuffit pour faire connoître la ection de la quille du navire. (*Bez.*)

COMPAS *de variation*, quand la bouſſole ſert à ever les objets, c'eſt-à-dire, à reconnoître l'air de nt auquel ils répondent, on l'appelle *compas de riation*. Alors on garnit le *compas* de route ordi-re de deux pinnules *A* & *B* (*fig.* 404), par quelles on viſe aux objets. Pendant qu'un obſer-teur aligne les deux pinnules avec l'objet, un autre amine quelle eſt la ſituation de la ligne nord & l de la roſe, à l'égard d'un fil *MN*, tendu d'un rd à l'autre de la boîte, perpendiculairement à la ne *AB*, imaginée par les fentes des deux pinnules. ngle que font ces deux lignes eſt préciſément égal elui dont l'objet eſt écarté à l'égard de la ligne eſt oueſt de la bouſſole. C'eſt ce qu'il eſt facile de ir, en jettant les yeux ſur la *figure* 405, où il évident que ſi *SN* repréſente la ligne nord & du *compas*, *OE* perpendiculaire à *SN*, repré-tera la ligne eſt & oueſt ; & puiſque le fil repré-té par *PM*, eſt perpendiculaire au rayon viſuel *C*, les angles *OCN*, *RCM* ſeront égaux ; & ranchant reſpectivement les angles égaux *OCP*, *CM*, les angles reſtans *PCN* & *RCE* ſeront ux. Mais il faut obſerver que ces angles ſont ſuppoſés dans un plan horiſontal ; en ſorte que quand il s'agit d'un objet élevé ſur l'horiſon ; comme du ſoleil, par exemple, l'angle *RCE* que l'on meſure avec le *compas*, n'eſt pas l'angle compris avec le rayon viſuel qui va au ſoleil, & la ligne eſt & oueſt du *compas* : c'eſt l'angle compris entre cette dernière ligne, & celle qui iroit du centre *C* de la roſe des vents, au point où tomberoit la perpendi-culaire abaiſſée de l'objet ou de l'aſtre, ſur l'horiſon.

Le *compas* de route ſert à déterminer la poſition de la quille du vaiſſeau, à l'égard de la vraie ligne nord & ſud, & à la maintenir ou à la ramener à cette poſition, lorſqu'elle s'en écarte. Mais il ne fait pas connoître la direction de la route du vaiſſeau, qui le plus ſouvent, eſt différente de la direction de la quille. C'eſt le *compas* de variation qu'on emploie pour connoître l'angle que la route fait avec la quille, angle que l'on appelle *la dérive* : voici com-ment on la détermine.

Le vaiſſeau faiſant route, laiſſe aſſez au loin en arrière de lui, une trace qu'on appelle la *houache*, qui étant l'effet de ſa marche eſt ſur la ligne même qu'il ſuit, du moins en ſuppoſant que la mer n'ait aucun mouvement propre. Il n'y a donc qu'à relever cette trace avec le *compas* de variation ; on ſaura par-là quel angle elle fait avec la ligne eſt & oueſt du *compas* ; & comme on ſait quel angle la quille fait avec cette dernière, on connoîtra facilement l'angle de la dérive. (*Bez.*)

COMPORTER, (*ſe*) v. p. il ſe dit du vaiſſeau, du bâtiment de mer. Un vaiſſeau doit bien *ſe com-porter* quand il eſt bien conſtruit, de bonne forme ; qu'il eſt bien chargé & bien arrimé ; qu'il eſt en aſſiète : s'il gouverne bien, qu'il porte bien la voile, qu'il tangue peu, que ſes mouvemens ſoient doux & qu'il ſoit d'une grande marche, il *ſe comporte* bien.

COMPOST, ſ. m. c'eſt la ſcience de compter les temps ; ſupputation, arrangement des temps, des jours, des ſaiſons, des années ; il ſe dit particu-lièrement dans la marine, de la connoiſſance de l'é-tabliſſement des marées dans un port.

COMPTABILITÉ, ſ. f. c'eſt la partie de la régie & adminiſtration générale des ports & arſenaux de marine, ſous l'autorité immédiate de l'intendant : elle comprend tout ce qui concerne la recette, la dépenſe & la *comptabilité* des deniers & matières. Cette partie eſt diviſée en cinq bureaux, non com-pris celui du contrôleur ſous les ordres de l'intendant (*Voyez* RÉGIE & ADMINISTRATION &c.).

La répartition dans les cinq bureaux de chaque port, du commiſſaire général & des commiſſaires ordinaires des ports & arſenaux de marine (*Voyez* COMMISSAIRE), des gardes-magaſin & de tous entretenus pour l'entretien & la garde des magaſins, le ſervice des hopitaux & la garde des chiourmes : cette répartition ſe fait ſuivant les diſpoſitions de l'ordonnance du 27 ſeptembre 1776, rapportées ci-après.

Sa majeſté ayant, par ſon ordonnance de ce jour (27 ſeptembre 1776), portant établiſſement de

commiſſaires généraux & ordinaires des ports & arſenaux de marine, & de gardes-magaſins, fixé le nombre deſdits commiſſaires & gardes-magaſins qui ſeront entretenus dans chacun des ports de Breſt, Toulon & Rochefort; la répartition dans les cinq bureaux de chaque port, en ſera faite ainſi qu'il ſuit :

Le commiſſaire général aura une inſpection ſur le travail des cinq bureaux, & une inſpection particulière ſur le magaſin général.

Il y aura au bureau du magaſin général, un commiſſaire ordinaire & le garde-magaſin.

Au bureau des chantiers & ateliers, un commiſſaire ordinaire.

Au bureau des fonds & revue, un commiſſaire ordinaire.

Au bureau des armemens & des vivres, un commiſſaire ordinaire.

Le commiſſaire ſurnuméraire dans chaque port, aidera dans ſes fonctions le commiſſaire prépoſé au bureau des chantiers & ateliers, & ſera particulièrement chargé de la recette des bois, dont il comptera au magaſin général; & en cas de maladie ou d'abſence d'un des cinq commiſſaires ordinaires, ledit commiſſaire ſurnuméraire tiendra le bureau à la place de celui qui viendra à manquer. Le ſecond commiſſaire ſurnuméraire établi à Breſt, ſera attaché au magaſin général, ou à celui des autres auquel l'intendant jugera du bien du ſervice de le deſtiner.

Le détail particulier des colonies dans le port de Rochefort ſera réuni, pour la partie des approviſionnemens en vivres, au bureau des armemens & des vivres, & pour la partie des approviſionnemens en effets de marine & autres, au bureau du magaſin général.

A l'égard du dépôt des recrues des colonies, établi à l'iſle de Ré, le ſous-commmiſſaire prépoſé actuellement aux revûes & à la police deſdites recrues, ſera partie à l'avenir des ſous-commiſſaires des colonies, & ne ſera point compris dans l'état du port de Rochefort; mais il continuera d'être, comme par le paſſé, ſous l'autorité de l'intendant dudit port.

Les commis aux écritures & aux appels, dont le nombre aura été réglé pour chaque port, par les états qui ſeront arrêtés par ſa majeſté, ſeront répartis par l'intendant dans les cinq bureaux, ſuivant qu'il le jugera convenable pour le ſervice; & ledit intendant adreſſera tous les trois mois, au ſecrétaire d'état ayant le département de la marine, une liſte qui conſtatera la deſtination qu'il aura faite de chacun deſdits commis.

Les ingénieurs des bâtimens civils, ſeront & demeureront ſous l'autorité de l'intendant du port.

Les gardiens des magaſins, des chantiers & ateliers, des bureaux de l'arſenal & des bâtimens civils appartenans au roi, les ſuiſſes & conſignes de l'arſenal, & tous employés au ſervice des hopitaux & à la garde des chiourmes, ſeront ſous les ordres de l'intendant qui en ſera la répartition ſuivant les beſoins du ſervice & ſelon que l'exigera le local du port. *Ordonn* *Voyez* au ſurplus le mot RÉGIE, &c.) pour la répartition des différens objets relatifs à l'adminiſtration des deniers & matières & à la *comptabilité*.

COMPTOIR, ſ. m. *ou* CONTOIR, ſ. m. c'eſt un bureau établi en quelque lieu de commerce, ſoit dans l'Europe, dans l'Aſie, ou dans l'Afrique, pour la facilité du négoce. (*Voyez le Dictionnaire du commerce faiſant partie de la préſente Encyclopédie.*)

CONDAMNER, v. a. parlant d'un bâtiment de mer. Un vaiſſeau eſt *condamné*, quand il eſt jugé, par une aſſemblée d'experts, hors d'état de naviguer & d'être radoubé; de ſorte qu'on le dépèce pour en retirer le fer, & en faire du bois à feu.

CONDUITE, ſ. f. ſommes payées à tous officiers de marine & autres gens de mer, pour les frais des voyages par terre qu'ils font par ordre du roi; elle eſt réglée ſuivant la qualité des individus & les circonſtances.

CONFLUENT, ſ. m. c'eſt l'endroit où deux rivières ſe joignent, pour couler enſuite dans le même lit.

CONGÉ, ſ. m. permiſſion de s'abſenter.

CONGÉ *de l'amiral*. C'eſt un paſſeport que les capitaines des vaiſſeaux ſont obligés de prendre de l'amirauté avant leur départ, pour conſtater d'où ils ſont, ce qu'ils ſont, & où ils vont: ce *congé* nomme le capitaine, le vaiſſeau; & porte de plus la qualité du chargement, ce qu'il contient de tonneaux, & ce qu'il en peut porter. Au ſurplus *Voyez le Dictionnaire de juriſprudence faiſant partie de la préſente Encyclopédie.*

CONGRÉAGE, ſ. m. le *congréage* d'un étai, d'un hauban, cal-hauban, &c., n'eſt autre choſe que la ligne que l'on tourne en hélice entre ſes tourons pour le fortifier & le garnir, le ſoutenant par des guirlandes à diſtances égales. (*B*)

CONGRÉÉ, part. un cordage eſt *congréé*, quand il eſt garni entre ſes tourons, d'une ligne ou autre menu cordage, ſoutenu par des guirlandes, de diſtance en diſtance. (*B*)

CONGRÉER, v. a. c'eſt faire le *congréage* d'une manœuvre en plaçant un cordage de proportion entre ſes tourons, pour remplir le vuide qu'ils laiſſent entre eux extérieurement. On *congrée* un cable, quand il a ſervi & qu'il eſt un peu ragué; & pour le *congréer*, on ſe ſert d'un carantenier plus ou moins gros, ſelon la circonférence du cable & quelquefois on y met un filin de deux à trois pouces. (*B*)

CONGRÉURE, ſ. f. *Voyez* CONGRÉAGE.

CONNOISSANCE, ſ. f. prendre *connoiſſance* de terre, c'eſt la bien reconnoître, être certain de l'endroit où l'on eſt, l'ayant vu d'aſſez près pour en reconnoître les marques, tous les indices & n'en point douter. On prend auſſi *connoiſſance* du fond, des bancs, des approches de terre, en jettant la ſonde.

CONNOISSANCE *de l'ennemi*, (Voyez *connoiſſance* de navire), *quand nous vîmes la flotte ennemie, le général la fit reconnoître par une frégate, qui l'approcha d'aſſez près pour en prendre une parfaite*

nnoissance ; *elle compta le nombre des vais-*
e ligne, celui des frégates, & reconnut que
s autres étoient des vaisseaux marchands ou
sport ; elle fit son rapport au commandant,
ayant pas fait attention aux signaux de cette
, lorsqu'elle revenoit, perdit un tems pré-
qui nous fit manquer ce convoi quoique bien
u. C'est le défaut ordinaire des hommes in-
le ne savoir pas profiter des circonstances.

NOISSANCE *de navire, d'un navire.* On a
ssance d'un vaisseau quand on le voit; on en
connoissance en l'approchant d'assez près pour
ner, reconnoître sa force, ses dispositions &
lle nation il peut être; ce qu'on reconnoît
nbre des sabords, à la largeur de la voilure,
e-deux des mâts, à la longueur du vaisseau,
auteur sur l'eau, à son accastillage, dont le
st toujours différent chez les différentes na-
& à la manière dont il est gréé.

NNOISSEMENT, s. m. acte sous signature
, du capitaine au chargeur; le *connoissement*
nt la déclaration des marchandises chargées
vaisseau; le nom des propriétaires, de celui à
les adresse, le lieu du chargement & déchar-
t, l'engagement de les remettre à leur desti-
, sauf les périls & fortunes de la mer, avec
du frêt; les *connoissemens* sont triples; l'un
u chargeur, le second va à l'adresse de celui
oit recevoir les effets chargés, & le troisième
u capitaine chargé: vingt-quatre heures après
s marchandises sont chargées à bord du vais-
le chargeur doit présenter au capitaine les
issemens pour les signer, à peine de payer le
ement, si cela en faisoit; & aussitôt que le
est arrivé au lieu de son déchargement, le
ine est obligé d'avertir les intéressés, qu'il est
le port, & que c'est lui qui est chargé pour
ompte.

NSEIL *de construction*, s. m. c'est une assem-
es premiers officiers de la marine, & des cons-
urs-ingénieurs du roi; quelquefois il s'est tenu
t sa majesté, & le ministre de la marine y a pré-
ans certaines circonstances. On verra dans l'or-
nce de la marine de 1765, l'ordre de ce *conseil.*
nous pouvons observer que les connoissances
onseillers sur l'architecture nautique, devant
rès-étendues & fondées sur la plus savante
étrie & l'expérience la plus suivie; il se trouve
e ces messieurs en état de prononcer sur une
re aussi compliquée, & qui demande une
particulière: quelque fondé que l'on soit en
e ou en pratique, si l'on n'a qu'une de ces
s, on sera toujours un constructeur fort mé-
, pour ne pas dire quelque chose de plus,
C'est aujourd'hui le *conseil* de marine perma-
(*Voyez ce mot.*) qui connoit des différens
de construction.

NSEIL *de guerre*, c'est une assemblée des offi-
généraux d'une armée navale, ou des princi-
officiers d'un vaisseau, pour prendre une réso-
lution sur les circonstances où l'on se trouve, par rapport au tems, à la route, & aux ennemis.

CONSEIL *de guerre pour la justice*, c'est une assemblée d'officiers-généraux, ou des principaux officiers, pour juger, sur les ordonnances, un criminel, soldat, matelot, ou autres gens qui ont commis des délits portés au *conseil* par le major de la marine ou de l'escadre; & voici les dispositions de l'ordonnance du 25 mars 1765, concernant la tenue de ce *conseil.*

Les *conseils* de guerre qui seront assemblés dans les ports, se tiendront sur le vaisseau amiral, ou dans un lieu de l'arsenal destiné à cet effet.

Le major de la troupe, dont sera le soldat qui devra être jugé par le *conseil* de guerre, instruira le procès, & donnera ses conclusions sans avoir voix délibérative.

Si l'accusé est matelot armé, son procès sera instruit à la réquisition du major, ou de l'aide-major de la marine, par le prévôt de la marine, ou son lieutenant, en l'absence desquels l'aide-major de la marine instruira le procès.

Lorsqu'un soldat ou matelot aura commis un délit, pour lequel il devra être jugé par un *conseil* de guerre, le capitaine commandant le vaisseau, l'officier commandant la compagnie dont sera l'accusé, ou le commissaire du bureau des armemens, suivant la qualité de l'accusé, portera sa plainte au commandant, pour obtenir qu'il en soit informé.

Le commandant ne pourra refuser de recevoir ladite requête, sans des raisons graves, dont, en ce cas, il informera sur-le-champ le secrétaire-d'état, ayant le département de la marine, pour en rendre compte à sa majesté.

La requête ayant été répondue d'un *soit fait ainsi qu'il est requis*, signé dudit commandant, sera remise, si c'est un soldat, au major du corps dont il est, & si c'est un matelot, au prévôt de la marine, pour qu'il soit procédé à l'information, l'interrogatoire de l'accusé, le récolement des témoins, & leur confrontation audit accusé; le tout en suivant les formalités prescrites par les ordonnances rendues à ce sujet; & de manière que la procédure soit parfaite en deux fois vingt-quatre heures au plus, à moins qu'il n'y ait des raisons considérables qui exigent d'y employer un plus long tems.

Lorsqu'il s'agira de juger un matelot armé, le major, ou en son absence, l'aide-major de la marine, fera la fonction de procureur de sa majesté, & donnera les conclusions interlocutoires ou définitives, nécessaires à l'instruction du procès, sans avoir voix délibérative.

Lorsque, pour l'instruction d'un procès, le major ou le prévôt de la marine aura besoin de la déposition de quelque témoin qui ne sera pas sujet à la justice militaire, il s'adressera aux magistrats du lieu, pour ordonner auxdits témoins de se rendre, à cet effet, devant ledit major, ou prévôt, à une heure marquée; & lesdits magistrats ne pourront refuser ledit ordre.

Le procès étant en état, le major de la troupe,

si c'est un soldat; le major ou l'aide-major de la marine, si c'est un matelot, en rendra compte au commandant, qui ordonnera, sans délai, la tenue du *conseil* de guerre, & nommera les officiers qui devront le composer.

Le *conseil* de guerre ne se tiendra que les jours ouvrables; hors les cas extraordinaires, qui ne permettront pas de différer.

Les officiers qui devront composer le *conseil* de guerre, si l'accusé est officier, seront l'amiral, le vice-amiral, les lieutenans-généraux & chefs d'escadre, & les plus anciens capitaines de vaisseaux.

Si c'est un soldat ou un matelot armé, le *conseil* sera toujours présidé par le commandant du port; si c'est un soldat, les juges seront nommés dans les officiers des troupes; si c'est un matelot, l'intendant, ou en son absence, le commissaire-général ou ordonnateur, aura séance au *conseil* après le président, & voix délibérative; & les autres juges seront nommés parmi les capitaines de vaisseaux ou autres officiers de la marine, pourvu qu'ils aient au moins vingt-deux ans.

Les juges qui composeront le *conseil* de guerre, seront au moins au nombre de sept, y compris le président.

Lesdits juges seront nommés à l'ordre par le major de la marine, & seront avertis la veille du jour que devra se tenir le *conseil* de guerre; & aucun d'eux ne pourra se dispenser de s'y trouver, & d'y opiner: nonobstant cette nomination des officiers à l'ordre, le jour de la tenue du *conseil* de guerre, le vaisseau amiral tirera, à neuf heures du matin, un coup de canon d'avertissement, & déploiera son pavillon.

Tous ceux qui devront composer le *conseil* de guerre, se rendront sur le vaisseau amiral, ou dans le lieu destiné, à cet effet, dans l'arsenal, à l'heure de la matinée qui aura été prescrite par le président; & ils iront avec lui entendre la messe, qui sera dite avant qu'ils se mettent en place.

Lesdits officiers seront à jeun; ceux de la marine seront en grand uniforme; & les officiers d'infanterie auront des guêtres, & porteront le hausse-col.

Au retour de la messe, le président du *conseil* s'étant assis, les autres juges prendront leur place alternativement à sa droite & à sa gauche, suivant leur grade & ancienneté.

Le major de la troupe, qui aura instruit le procès du soldat; le major ou l'aide-major de la marine, si c'est un matelot, s'assoira près de la table, vis-à-vis le président, & apportera les ordonnances militaires & les informations.

Tous les officiers du département, même ceux des corps militaires étrangers à la marine, pourvu toutefois qu'ils soient en garnison dans le département, pourront être présens au *conseil* de guerre; ils s'y tiendront debout, chapeau bas, & en silence.

Les juges étant assis & couverts, après que le président aura dit le sujet pour lequel le *conseil* de guerre aura été assemblé, le major de la troupe, si c'est un soldat, fera la lecture de la requête contenant la plainte, des informations, du récolement, de la confrontation des témoins, & de ses conclusions, qu'il sera tenu de signer; & si c'est un matelot, le prévôt fera son rapport debout, & découvert, sans avoir voix délibérative.

Après la visite & la lecture entière du procès, le président ordonnera que l'accusé soit amené devant l'assemblée, où il le fera asseoir sur une sellette, si les conclusions sont à peine afflictive; sinon l'accusé y comparoîtra debout.

Le président, après lui avoir fait prêter serment de dire vérité, procédera à son dernier interrogatoire; chaque juge pourra l'interroger à son tour; & il sera reconduit en prison quand les interrogatoires seront finis.

L'accusé étant sorti, le président prendra les voix pour le jugement de l'accusé; le dernier juge opinera le premier, & ainsi de suite, en remontant jusqu'au président, qui opinera le dernier.

Celui qui opinera, ôtera son chapeau, & dira, à voix haute, que, trouvant l'accusé convaincu, il le condamne à telle peine, ordonnée pour tel crime; ou, que le jugeant innocent, il le renvoie absous; ou, si l'affaire lui paroît douteuse, faute de preuves, qu'il conclut à un *plus amplement informé*, l'accusé restant en prison.

A mesure que chaque juge donnera son avis, il l'écrira au bas des conclusions, & signera.

L'avis le plus doux prévaudra dans les jugemens, si le plus sévère ne l'emporte de deux voix, & l'avis du président ne sera compté que pour une voix, de même que celui des autres juges.

L'accusé étant jugé, le major fera dresser la sentence, suivant les modèles imprimés qui lui seront envoyés; tous les juges signeront au bas, quand bien même ils auroient été d'avis différent de celui qui aura prévalu; & il en sera envoyé une expédition au secrétaire-d'état ayant le département de la marine.

Le major, si c'est un soldat, ou le prévôt, si c'est un matelot, ira ensuite à la prison, avec celui qui lui servira de greffier; & si l'accusé est renvoyé absous, il le fera mettre en liberté aussi-tôt que sa sentence aura été lue.

Si l'accusé est condamné à mort, ou à une peine corporelle, le major de la troupe, si c'est un soldat, ou le prévôt, si c'est un matelot, le fera mettre à genoux, pendant que le greffier lui lira sa sentence; dans le premier cas, on lui donnera aussi-tôt un confesseur, & il sera exécuté dans la journée; dans le second, il restera en prison jusqu'au moment de l'exécution.

Défend sa majesté aux commandans de ses ports, d'ordonner ni souffrir, sous tel prétexte que ce puisse être, qu'il soit sursis à l'exécution d'un jugement du *conseil* de guerre, sans ordre exprès de sa majesté.

Si le commandant du port, ne l'est pas en même-tems de la place, il ne pourra pas faire prendre les armes aux troupes de la marine, ou qui y sont attachées à son service, sans le demander au com-

mandant de la place, qui enverra, s'il le juge à propos, des piquets pour assister à l'exécution.

Si l'exécution se fait sur un bâtiment ou ponton, dans l'enceinte du port, les gardes des portes seront redoublées; & il sera détaché du corps, qui sera en bataille, des piquets, pour être placés de distance en distance, sur les quais de l'intérieur du port.

Lorsqu'on amènera le criminel sur le lieu de l'exécution, les troupes seront sous les armes, les officiers à leur poste; les tambours battront aux *champs*; & il sera publié un ban à la tête de chaque troupe, portant défense de crier *grace*, sous peine de la vie.

Le criminel étant arrivé au centre des troupes, on le fera mettre à genoux, & on lui lira sa sentence à haute voix, après quoi on le conduira au lieu du supplice.

Celui qui aura été condamné à être pendu, sera passé par les armes, au défaut d'exécuteur; & en ce cas, il en sera fait mention au bas de sa sentence.

L'exécution étant faite, les troupes défileront devant le mort; le régiment, ou corps dont sera l'exécuté marchant avant les piquets.

CONSEIL *de marine* assemblé extraordinairement par ordre de sa majesté.

Lorsque sa majesté jugera à propos de faire examiner la conduite des officiers-généraux, qu'elle aura chargés du commandement de ses escadres, divisions ou vaisseaux particuliers, relativement aux missions qui leur auront été confiées; elle ordonnera qu'il soit assemblé extraordinairement un *conseil* de marine dans celui de ses ports de Brest, Toulon ou Rochefort, où aborderont lesdites escadres, divisions ou vaisseaux particuliers, pour procéder audit examen.

Le *conseil* de marine ne sera composé, dans ce cas, que du nombre d'officiers généraux ou anciens capitaines de vaisseaux que sa majesté jugera à propos de nommer; lesquels prendront séance suivant leur ancienneté dans leurs grades respectifs.

Le *conseil* s'assemblera chez l'officier le plus ancien, qui en sera le président.

Le commandant en chef d'une escadre, ainsi que les officiers généraux employés sous ses ordres, & le commandant d'un bâtiment particulier, au retour de la mer, enverront leurs journaux à sa majesté: & si elle juge à propos de faire tenir un *conseil* de marine pour examiner la conduite & les opérations desdits officiers commandans; en même-tems qu'elle nommera les officiers qui doivent le composer, elle adressera au président lesdits journaux, & une copie des instructions qu'elle aura données aux commandans.

Chacun des officiers commandans qui devra être examiné, remettra au *conseil* un extrait de son journal, signé de lui, dans lequel seront détaillées toutes les opérations & les manœuvres de sa campagne, relatives à l'exécution de ses instructions particulières, s'il a été chargé d'une mission en chef, ou des ordres qu'il a reçus du général, s'il a navigué en escadre; & où il rendra compte de la conduite qu'il a tenue dans les divers événemens survenus pendant sa campagne, & des motifs qui ont déterminé, dans chaque circonstance, ses opérations & ses manœuvres.

Il leur ajoutera, qu'ils sont tenus, ainsi que sa majesté l'exige d'eux, au secret le plus inviolable sur tout ce qui aura été agité & délibéré dans les assemblées, hors desquelles ils ne s'entretiendront point de ce qui aura fait le sujet de leurs délibérations.

Le *conseil* élira ensuite un des membres pour être le rapporteur.

Celui qui devra être examiné au *conseil*, ou qui y sera appellé, s'y rendra lorsque le président l'en fera avertir: il répondra à toutes les interrogations qui lui seront faites, après avoir préalablement fait serment de dire vérité, & fournira tous les mémoires qui lui seront demandés.

Le *conseil* examinera si les commandans ont rempli dans toute leur étendue les instructions qui leur ont été données par sa majesté, & s'ils se sont conformés à tout ce qui leur est prescrit par les ordonnances.

Le commandant d'une escadre rendra compte au *conseil* de la conduite de chacun des officiers généraux commandant sous ses ordres, & de celle des capitaines commandant les vaisseaux & autres bâtimens qui la composoient; & ceux-ci, lorsqu'ils seront appellés au *conseil*, de celle des officiers qui auront servi sous eux; & lesdits officiers subalternes, ainsi que les pilotes remettront leurs journaux au président du *conseil*.

Les délibérations du *conseil*, dans lesquelles il sera fait mention de l'avis motivé de chacun des membres, seront signées de tous, & adressées par le président à sa majesté qui se réserve de faire ensuite connoître ses intentions.

Le rapporteur du *conseil* portera sur un registre le résultat de l'examen qui aura été fait à chaque assemblée, & les délibérations.

Lorsqu'il ne devra point être tenu de *conseil* de marine, tous les officiers de l'escadre, de la division ou du vaisseau particulier, à l'exception du commandant en chef & des officiers généraux, remettront ainsi que les pilotes, au retour de leur campagne, au commandant du port, les journaux qu'ils sont obligés de tenir; lesquels seront examinés par deux officiers nommés à cet effet par ledit commandant, qui ensuite fera connoître à sa majesté ceux qui n'auront point apporté d'application dans la tenue desdits journaux: ledit commandant ordonnera qu'il soit fait des extraits des observations & remarques intéressantes qui pourront se trouver dans lesdits journaux, & il enverra lesdits extraits ou les journaux entiers, s'il le juge à propos, au secrétaire d'état ayant le département de la marine, pour être remis au dépôt général des cartes, plans, & journaux de la marine.

Si aucun des vaisseaux ou autres bâtimens du roi, désarme dans un autre port que Brest, Toulon & Rochefort, le secrétaire d'état ayant le département de la marine, après avoir reçu le journal

qu'il eſt enjoint à l'officier qui l'aura commandé d'envoyer, lui fera connoître celui deſdits ports où les officiers de ſon état major & le pilote, devront remettre le leur, & où ils devront, ainſi que lui, ſe rendre, ſi ſa majeſté juge à propos de faire examiner la conduite dudit officier dans un *conſeil* de marine.

Il ſera établi dans chacun des ports de Breſt, Toulon & Rochefort, un dépôt où ſeront remis les journaux, plans & mémoires des officiers dont la conduite aura été examinée au *conſeil* de marine, & les ordres du roi, en conſéquence deſquels il aura été procédé audit examen, ainſi que le regiſtre où ſeront portés les réſultats & délibérations dudit *conſeil*. Les journaux, dont il eſt parlé ci-deſſus, qui n'auront point été envoyés à la cour, ſeront pareillement remis au dépôt, dont le commandant du port ſera particulièrement chargé: il n'en communiquera aucuns papiers (ſi ce n'eſt, lors de la tenue d'un *conſeil* de marine, à l'officier qui en ſera le préſident) que par les ordres du ſecrétaire d'état ayant le département de la marine. (*Ordonnance de* 1776.)

CONSEIL *de marine permanent*, le *conſeil* de marine établi dans chacun des ports de Breſt, Toulon & Rochefort, duquel ſa majeſté, s'étoit réſervé de régler définitivement les fonctions, & auquel elle avoit attribué proviſoirement celles du *conſeil* de conſtruction, établi par des ordonnances antérieures, ſera & demeurera maintenu & conſervé ſous la dénomination de *conſeil de marine*; & exercera dans chaque port, les fonctions qui lui ſont attribuées définitivement.

Les officiers qui compoſeront le *conſeil* de marine, ſeront, le commandant du port, qui le préſidera toujours; l'intendant, qui prendra ſéance après le préſident; le directeur général de l'arſenal; le commiſſaire général des ports & arſenaux de marine qui prendra ſéance après le directeur général, ſoit qu'il la prenne en ſa qualité de commiſſaire général, ſoit qu'il ſupplée l'intendant en cas d'abſence; & le major de la marine & des armées navales.

Le contrôleur de la marine ſera le ſecrétaire du *conſeil*, & n'aura pas de voix, excepté dans les cas où il s'agira de marchés & d'adjudications.

L'intention de ſa majeſté étant que les membres permanens du *conſeil* ſoient toujours au nombre de cinq: en cas d'abſence, le commandant du port ſera ſuppléé par le directeur général qui préſidera le *conſeil*; celui-ci par le directeur particulier, le plus ancien dans l'ordre des capitaines de vaiſſeau; l'intendant, par le commiſſaire général; celui-ci par le plus ancien des commiſſaires ordinaires; & le major de la marine, par le major de la diviſion du corps-royal d'infanterie de la marine, ou par l'officier qui le ſuppléera dans l'ordre du ſervice. Les commiſſaires prendront rang après les capitaines de vaiſſeau.

Indépendamment des cinq membres perpétuels, le *conſeil* appellera les directeurs & ſous-directeurs des trois détails, & les commiſſaires départis aux cinq bureaux de l'arſenal, ſuivant la nature des objets qui devront être examinés & diſcutés dans le *conſeil*, ou des comptes qui devront y être rendus. Il pourra pareillement appeller des capitaines de vaiſſeau, autres que ceux attachés aux trois directions, & des lieutenans, en évitant toutefois le trop grand nombre & la confuſion: leſdits directeurs, ſous-directeurs, capitaines ou lieutenans de vaiſſeau, & commiſſaires, ainſi appellés pour être membres du *conſeil*, y auront voix délibérative.

Lorſqu'il s'agira de conſtruction ou d'objets y relatifs, le *conſeil* appellera l'ingénieur-conſtructeur en chef, ou en ſon abſence le plus ancien des ingénieurs-conſtructeurs ordinaires, qui, dans ce cas, aura voix délibérative.

Tous autres officiers, ingénieurs-conſtructeurs ou entretenus dans le port, s'ils ſont appellés par le *conſeil*, ſeront tenus de s'y rendre, pour y donner leur avis, ou répondre aux queſtions qui leur ſeront faites, dans le cas où ledit *conſeil* devra examiner des objets relatifs au détail auquel ils ſeront attachés, ou ſur leſquels il eſtimera qu'ils peuvent avoir des connoiſſances particulières: les officiers & ingénieurs-conſtructeurs qui ſeront ainſi appellés, ne prendront point ſéance, ſeront aſſis hors de rang à côté du préſident, & ſe retireront lorſqu'ils auront donné leur avis, ou répondu aux queſtions qui leur auront été faites.

Pourra le commandant du port, ſuivant la nature des objets qui devront être traités dans le *conſeil*, donner entrée dans la ſalle dudit *conſeil*, à quelques lieutenans & enſeignes qu'il aura nommés, leſquels y aſſiſteront pour leur inſtruction, debout & en ſilence.

Le *conſeil* s'aſſemblera dans l'hôtel du préſident.

Il ſera tenu un *conſeil* tous les quinze jours; & indépendamment des *conſeils* fixés, le commandant aſſemblera le *conſeil* toutes les fois qu'il le jugera convenable au bien du ſervice, ou lorſqu'il en ſera requis par l'intendant.

Le préſident aura ſoin d'annoncer, à la fin de chaque ſéance, les queſtions prévues qui devront être agitées à la ſéance ſuivante.

Il ne pourra être conſtruit aucun vaiſſeau, frégate ou autres bâtimens, que le plan n'en ait été examiné par le *conſeil* de marine de l'un des trois ports de Breſt, Toulon ou Rochefort: en conſéquence, lorſqu'un ingénieur-conſtructeur en chef, un ingénieur ordinaire ou ſous-ingénieur aura été chargé de dreſſer le plan d'un vaiſſeau ou autre bâtiment, il ſera tenu de ſoumettre ſon plan à l'examen du *conſeil* de marine: & ſi ledit ingénieur-conſtructeur n'eſt pas réſident dans l'un des trois grands ports, il adreſſera ſon plan au directeur des conſtructions du port le plus prochain, pour être par celui-ci préſenté au *conſeil* de marine. Ce plan ſera double, parfaitement ſemblable & accompagné des calculs, ainſi que de deux devis qui ſeront pareillement doubles; l'un, des bois & des fers néceſſaires pour ſon exécution, avec leurs

ıs & les proportions de la mâture ; & l'au- disposition des logemens. Ces plans & it que l'ingénieur-constructeur qui les aura it résidant dans le port, ou qu'il réside épartement, seront approuvés du directeur ructions & de l'ingénieur-constructeur en visés du directeur général, avant que d'être au *conseil*.

t sa majesté aux *conseils* de marine, éta- ses trois ports de Brest, Toulon & Ro- de tenir exactement la main à ce que les s-constructeurs assujétissent scrupuleuse- dimensions principales des vaisseaux de ng, & des frégates de même force, d'où t les proportions de la mâture & des agrêts, ésures uniformes & invariables, qui seront r un règlement particulier de sa majesté ; re que tous les agrêts, apparaux, mâtures d'un vaisseau ou d'une frégate, puissent listinctement à tous les vaisseaux du même toutes les frégates de même force.

nseil nommera quelques-uns de ses mem- ı tels autres commissaires qu'il lui plaira pour faire un examen particulier desdits devis ; & lesdits commissaires en feront leur par écrit au *conseil*. Tous les membres : les deux plans & les deux devis doubles. , ainsi que le rapport des commissaires & *conseil*, seront envoyés par le président taire d'état ayant le département de la qui fera connoître les intentions de sa ma- commandant & à l'intendant.

lans & devis doubles ayant été approuvés najesté, & renvoyés dans le port au com- , le directeur des constructions présentera *il* les états qu'il aura fait dresser du nombre riers, & de la qualité & quantité des ma- écessaires pour la construction ordonnée, ément à ce qui est prescrit. *Voyez* DI- N DES TRAVAUX ET OUVRAGES, &c.

états seront examinés & comparés aux devis, soit dans le *conseil* ; soit par les aires qu'il plaira au *conseil* de nommer, faire l'examen & le rapport ; & si ledit pprouve lesdits états, & ne trouve aucune n à y faire, ils seront visés par le com- , & ensuite remis à l'intendant.

sera usé de même pour les états d'ouvriers atières qui seront demandés par le directeur & celui de l'artillerie, relativement aux ou- lépendans de leurs directions, qu'il sera né- l'exécuter pour pourvoir au gréement, équi- & armement du vaisseau, & généralement ıs les cas où il s'agira de constructions, re- radoubs ou autres ouvrages considérables.

onseil se fera rendre compte par les trois rs, toutes les fois qu'il le jugera à propos, ncement des ouvrages qui devront être exé- ıns leur direction respective, ainsi que des ui auront été faites des vaisseaux & autres s désarmés dans le port, dans les magasins particuliers des vaisseaux ou autres, & dans ceux de l'artillerie ; il se fera pareillement rendre compte, par le commissaire des chantiers & ateliers, & celui du magasin-général, des différentes recettes de matières, munitions, marchandises & ouvrages, qui auront été faites dans l'intervalle de deux *conseils*.

Il sera fait deux visites des vaisseaux en construction ; la première, lorsque le vaisseau sera monté en bois tors ; la seconde, lorsqu'il sera entièrement achevé. Le *conseil* nommera, pour chaque visite, trois capitaines de vaisseau, qui seront accompagnés par le directeur des constructions, l'ingénieur-constructeur en chef, & l'ingénieur-constructeur qui construira le vaisseau. Les commissaires nommés par le *conseil*, examineront, à chaque visite, si le constructeur s'est exactement conformé au plan qui avoit été présenté au *conseil* & approuvé par sa majesté, & ils feront leur rapport sur la manière dont la construction aura été exécutée, sur ce qu'il pourroit y avoir a desirer dans la solidité & la perfection de l'ouvrage, à quoi il seroit possible de remédier ; & leur rapport, ainsi que l'avis du *conseil* sur ladite construction, seront envoyés, par le président, au secrétaire d'état ayant le département de la marine.

Le directeur général remettra au *conseil*, l'état général de la dépense à laquelle auront monté ensemble la construction, le gréement & l'équipement du vaisseau ou autre bâtiment ; lequel état aura été formé des trois états particuliers qui lui auront été fournis par les directeurs ; & l'intendant remettra pareillement au *conseil*, l'état général qui lui aura été remis par le commissaire des chantiers & ateliers ; ces deux états seront comparés entre eux & avec les devis, par les commissaires que le *conseil* aura nommés pour procéder à cet examen ; & sur le rapport des commissaires, le *conseil* donnera son avis qui sera transcrit au bas de chaque état, & signé de tous les membres : l'état du directeur général sera déposé au contrôle de la marine, afin qu'on puisse y avoir recours au besoin ; & celui du commissaire des chantiers & ateliers, sera envoyé par l'intendant au secrétaire d'état ayant le département de la marine.

Lorsqu'une construction aura été faite à l'entreprise, en tout ou en partie, le paiement n'en pourra être achevé qu'après que la visite & le rapport des commissaires nommés par le *conseil*, auront constaté que l'ouvrage est bon, valable, & bien conditionné dans toutes ses parties : dans ce cas, & dans le cas contraire, il sera dressé un procès-verbal pour constater la bonté de l'ouvrage, ou ce qui manque à sa perfection ; & le paiement n'en sera achevé qu'après que ledit procès-verbal aura été envoyé par le président au secrétaire d'état ayant le département de la marine, qui fera connoître les intentions de sa majesté au commandant & à l'intendant.

Les refontes, radoubs & autres ouvrages considérables, ne pourront être exécutés qu'après que leur nécessité aura été discutée dans le *conseil* de marine, & que le devis des dépenses nécessaires y aura été examiné ; à l'effet de quoi, le *conseil* nommera trois capitaines de vaisseau & un ou deux in-

génieurs-conſtructeurs ordinaires, auxquels ſe réuniront le directeur des conſtructions, & l'ingénieur-conſtructeur en chef, pour faire la viſite des bâtimens qu'il ſera queſtion de réparer : le rapport deſdits commiſſaires & la délibération du *conſeil*, ſeront envoyés par le préſident au ſecrétaire d'état ayant le département de la marine, qui fera connoître les intentions de ſa majeſté au commandant & à l'intendant.

Dans le cas où le rapport des commiſſaires indiqueroit des réparations urgentes à faire à quelqu'un des bâtimens viſités, le commandant, ſur la délibération du *conſeil*, donnera ſes ordres pour qu'il ſoit procédé ſans délai auxdites réparations.

Lorſque les refontes, radoubs & autres ouvrages conſidérables auront été ordonnés par ſa majeſté, le *conſeil* de marine & les directeurs des détails, chacun pour ſa partie, ſe conformeront en tous points à ce qui a été preſcrit par les précédens articles, pour les conſtructions entières.

A l'égard des conſtructions nouvelles, réparations & ouvrages conſidérables à faire aux batteries du port & de la rade, à l'arſenal, aux quais, calles & baſſins, & à tous bâtimens civils appartenant au roi; ils ne pourront être exécutés qu'après que leur néceſſité aura été diſcutée dans le *conſeil* de la marine, auquel aura été appelé, pour être ouï, l'ingénieur en chef des bâtimens civils, & après que le devis des dépenſes néceſſaires y aura été examiné : à l'effet de quoi, le *conſeil* nommera quelques-uns de ſes membres, ou tels autres officiers qu'il jugera à propos de commettre, pour faire la viſite des bâtimens civils, quais, baſſins, batteries &c., qu'il ſera queſtion de réparer; & enſuite l'avis qui aura été pris, ſera envoyé par le commandant & l'intendant, chacun ſéparément, au ſecrétaire d'état, ayant le département de la marine, qui leur fera connoître à l'un & à l'autre les intentions de ſa majeſté : & ſi l'exécution deſdits ouvrages eſt approuvée, le paiement n'en pourra être fait, qu'après qu'ils auront été examinés par les commiſſaires que le *conſeil* avoit chargé de la viſite faite antérieurement pour en conſtater la néceſſité.

Les marchés & adjudications de tous les ouvrages & approviſionnemens, & tous les traités pour fournitures quelconques, & au-deſſus de la ſomme de quatre cents livres, ſeront faits & arrêtés par l'intendant, en préſence du *conſeil* : & leſdits marchés, traités & adjudications, ſeront revêtus de la ſignature de tous les membres du *conſeil*; ils ſeront faits doubles, & envoyés par l'intendant au ſecrétaire d'état, ayant le département de la marine, qui les renverra revêtus de ſon approbation, ſi leſdits marchés, adjudications & traités ſont approuvés par ſa majeſté.

Le *conſeil* nommera, tous les mois, trois de ſes membres, ou tels autres officiers qu'il lui plaira commettre, pour aſſiſter, pendant le mois, aux marchés d'ouvrages ou de fournitures dont le prix n'excèdera pas la ſomme de quatre cents livres; & les commiſſaires nommés par le *conſeil*, ſigneront leſdits marchés & en feront leur rapport au *conſeil* à la première ſéance.

Il ſera remis au *conſeil*, par l'intendant, dans le courant du mois d'Août, un projet de tous les bois, chanvres, fers, canons, armes, poudre de guerre, munitions & marchandiſes quelconques, néceſſaires pour la conſtruction, l'armement, la garniture, les rechanges & l'entretien de tous les vaiſſeaux & autres bâtimens que ſa majeſté a réſolu d'avoir, & pour les remettre en état de naviguer & combattre lorſqu'ils viendront déſagréés ou dépourvus de munitions, enſuite d'un mauvais temps ou d'un combat; & outre l'état des bois eſtimés néceſſaires pour les radoubs ordinaires, il y ſera joint un état d'approviſionnemens ſuffiſans pour la conſtruction nouvelle du nombre des vaiſſeaux & autres bâtimens que ſa majeſté règlera; leſquels états auront été dreſſés en conſéquence des états de conſtructions, radoubs, armemens & autres ouvrages qui auront été ordonnés par ſa majeſté : copie deſdits états ſera annexée à l'état d'approviſionnement, lequel après avoir été examiné par le *conſeil*, qui donnera ſon avis ſur icelui, ſera arrêté par l'intendant en préſence dudit *conſeil*, ſigné par tous les membres, & envoyé, ainſi que l'avis du *conſeil*, par ledit intendant au ſecrétaire d'état, ayant le département de la marine.

Il ſera choiſi des échantillons & modèles de chaque marchandiſes, armes & munitions dont le port devra être approviſionné, leſquels ſeront préſentés au *conſeil* qui donnera ſon avis ſur iceux.

Il ſera dreſſé des affiches qui contiendront les eſpèces & les quantités de différentes marchandiſes dont le port aura beſoin d'être pourvu : ces affiches ſeront publiées & miſes dans les places publiques des villes & bourgs du voiſinage des arſenaux : elles ſeront inſérées dans les papiers publics, & il en ſera envoyé aux négocians des villes les plus commerçantes de la province & des lieux où les marchandiſes ſont les plus abondantes, en ſorte qu'ils puiſſent faire leurs offres, & qu'on ait le temps de les recevoir avant le jour fixé pour l'adjudication au rabais de chaque eſpèce de marchandiſes ou de leur convertiſſement. Cette adjudication ſe fera tous les ans, au commencement du mois d'octobre.

Les premiers rabais ſeront reçus au jour nommé en préſence du *conſeil* & portes ouvertes; & ſi la fourniture eſt conſidérable, il y aura trois remiſes de trois jours chacune : l'adjudication ſera faite par l'intendant, à l'extinction de la bougie, au moins diſant à la troiſième remiſe dont il ſera délivré des actes en forme, par le ſecrétaire du *conſeil*, en ſa qualité de contrôleur de la marine, ſi dans les vingt-quatre heures enſuite, il ne ſe préſente plus perſonne pour rabaiſſer. Ledit acte ſera ſigné par tous les membres du *conſeil*, & copie en ſera envoyée par l'intendant, au ſecrétaire d'état ayant le département de la marine.

Les échantillons ou modèles des marchandiſes, ſeront apportés au *conſeil* avant les adjudications; & après que chaque adjudication aura été faite,

chantillon ou modèle de la marchandise sera cacheté du cachet du président du *conseil*, de celui l'intendant, de celui du fournisseur, & de celui contrôleur de la marine, pour être ensuite gardé ns les magasins, par les soins dudit contrôleur, n qu'on puisse y avoir recours & en faire la contation lors des livraisons.

Les publications & adjudications d'ouvrages qu'il aura à faire aux batteries à la charge de la mae, aux ports, quais, formes, calles, édifices des enaux & bâtimens civils quelconques, appartens à sa majesté, seront faites en présence du *conil*, avec les mêmes formalités, sur les plans, pros & devis d'ouvrages & de dépenses qui auront é examinés par le *conseil* & arrêtés par sa maté.

Le *conseil* s'assurera que les entrepreneurs & ouiers ne font aucunes associations pour raison des vrages que sa majesté fait faire dans le port, à oins que lesdits entrepreneurs & ouvriers n'en tiennent la permission par écrit de l'intendant, nt il sera donné connoissance au *conseil*, & faitention dans le marché, & les associations faites ns la permission donnée par l'intendant, & sans re venues à la connoissance du *conseil*, seront putées nulles, & les ouvrages entrepris en conquence, donnés à d'autres à la folle enchère des sociés.

Toute vente de vieux vaisseaux ou autres bâtiens, de vieux bois ou fers, & généralement de us autres effets quelconques, jugés hors de service ur la marine du roi, sera faite en présence du *nseil*, dans la forme prescrite par les articles prédens pour les adjudications des marchandises & vrages.

A l'égard des effets neufs que sa majesté vouoit céder à des particuliers, le marché ne pourra re conclu qu'autant qu'il aura été passé en préence du *conseil*, & signé de tous les membres; copie dudit marché & l'avis du *conseil*, seront voyés par l'intendant au secrétaire d'état ayant département de la marine.

Le *conseil* nommera, quand il le jugera à pros, un capitaine & un lieutenant de vaisseau pour re la visite des casernes, de l'hopital & des lères, bagnes ou salles des forçats: ils en feront moins une par semaine, & ne pourront s'en spenser jusqu'à ce qu'ils ayent été relevés dans tte fonction par d'autres officiers nommés par le *nseil*; ils seront accompagnés, dans celle des carnes, par un officier de la majorité; dans celle e l'hopital, par le commissaire, un médecin & un hirurgien de l'hopital; & dans celle de bagne, ar ledit commissaire préposé pareillement au détail es chiourmes. Ils goûteront le pain des soldats, visiteront chaque chambrée; ils goûteront les alinens des malades, s'informeront si ces alimens sont istribués en la quantité réglée, & examineront la nanière dont lesdits malades sont tenus & soignés: s se feront aussi représenter le pain des forçats, verront si l'on se conforme à ce qui aura été réglé pour la qualité & quantité de la ration qui doit leur être fournie; & du tout ils feront leur rapport par écrit au *conseil*; & dans le cas où ledit rapport annonceroit quelques négligence ou abus reconnus par les commissaires qui auront fait lesdites visites, l'intendant donnera les ordres nécessaires pour qu'il y soit pourvu & remédié.

Le *conseil* nommera, quand il le jugera à propos, un capitaine, un lieutenant & un enseigne de vaisseau pour faire la visite des vivres, soit des vivres neufs qui arriveront dans le port, soit de ceux qui proviendront des retours de campagnes. Les officiers commis par le *conseil*, feront toutes les visites qu'il y aura à faire pendant le tems qu'ils seront en exercice, se transporteront au lieu qui sera désigné, toutes les fois qu'ils en seront avertis, & feront chaque fois leur rapport au *conseil*.

Lorsqu'il viendra à vaquer une place de maître entretenu, de quelque profession, art ou métier que ce soit, de côme ou sous-côme des galères, aucun sujet ne pourra être proposé pour la remplir, au secrétaire d'état ayant le département de la marine, qu'après que le *conseil* aura examiné les services, les talens & la capacité de tous les concurrens, ainsi que leurs certificats de mérite & de bonnes mœurs, signés des capitaines ou autres officiers commandant les vaisseaux, sous les ordres desquels ils auront servi; ou le certificat du directeur du détail auquel ils auront été attachés, visé du directeur général & du commandant, ainsi que de celui du commissaire des chantiers & ateliers, de l'intendant, si ce sont des gens employés dans lesdits chantiers & ateliers ou aux mouvemens du port: la préférence, à mérite égal, sera donnée au plus ancien, s'il est en état de servir. Le procès-verbal dudit examen, signé de tous les membres, ainsi que l'avis motivé du *conseil*, pour proposer le sujet qui aura paru le plus capable d'occuper la place vacante, seront envoyés par le président, au secrétaire d'état ayant le département de la marine, qui fera connoître les intentions de sa majesté au commandant & à l'intendant.

Il ne se fera aucun examen de machine ou de projet quelconque, ni aucune épreuve dans le port, que le *conseil* n'ait nommé tels commissaires qu'il voudra choisir, pour assister auxdits examens ou épreuves: lesdits commissaires en feront leur rapport au *conseil* qui donnera son avis; & si l'objet est de quelqu'importance, lesdits rapports & avis du *conseil* seront envoyés par le président, au secrétaire d'état ayant le département de la marine.

Tous les membres du *conseil* qui auront connoissance de quelqu'abus, ou usage nuisible aux intérêts du roi, seront tenus d'en faire leur rapport au *conseil*, qui, si le cas le requiert, nommera des commissaires pour examiner l'affaire. Le rapport desdits commissaires & l'avis qui aura été pris, seront envoyés par le président, au secrétaire d'état, ayant le département de la marine.

Il sera tenu extraordinairement, après chaque cam-

pagne, un *conseil* de marine, où seront appellés les commissaires départis au bureau du magasin général, & à celui des armemens & vivres, pour examiner les consommations & les devis des vaisseaux qui reviendront de la mer.

L'officier qui aura été chargé du détail général d'une armée navale, escadre ou division, remettra au *conseil* ses registres, ainsi que les procès-verbaux de marchés & achats de munitions, ou effets, certificats des fournisseurs, & toutes autres pièces servant à justifier des remplacemens & dépenses; afin que lesdites pièces soient examinées dans le *conseil*, qui nommera des commissaires pour un plus ample examen, s'il le juge à propos. Ledit *conseil* vérifiera si ledit officier s'est exactement conformé à ce qui leur est prescrit par l'ordonnance, *pour régler les fonctions dont les officiers de la marine seront chargés sur les escadres & à bord des vaisseaux, relativement aux consommations & remplacement des munitions & des effets, & aux revues des équipages, dans le cours des campagnes* (*Voyez* DÉTAIL): & dans le cas où ledit *conseil* auroit reconnu quelque manque de formalité ou contravention à ladite ordonnance, & n'auroit pas approuvé les pièces qui lui auront été remises, ledit officier ne pourra être payé de ses appointemens, qu'après que sa majesté aura fait connoître ses intentions au commandant du port & à l'intendant.

L'officier qui aura été chargé du détail particulier de chaque vaisseau, remettra pareillement au *conseil* l'inventaire d'armement, le registre des consommations journalières, les feuilles séparées des articles des différens maîtres, mois par mois, signées d'eux; les procès-verbaux concernant les consommations, dont l'objet aura été considérable, & les marchés & quittances des fournisseurs, pour les achats & remplacemens qui auront été faits dans la forme prescrite par l'ordonnance, (*Voyez* DÉTAIL). Toutes lesdites pièces seront certifiées par l'officier chargé du détail, & visées de l'officier commandant le vaisseau: & si ce sont des procès-verbaux de consommation ou de remplacemens, elles seront en outre certifiées par tous les officiers de l'état-major, à défaut de quoi, elles seront regardées comme nulles & non avenues.

Le *conseil* sera chargé de vérifier la nature, la quantité & la nécessité desdites consommations; si les procès-verbaux sont revêtus des formes prescrites, & si les remplacemens ont été faits avec les formalités exigées par la susdite ordonnance: à l'effet de quoi, il nommera deux de ses membres, auxquels se réunira le commissaire du magasin général, pour examiner, dans le plus grand détail, lesdites consommations & pièces qui les concernent, & en faire leur rapport dans un *conseil*, qui sera indiqué par le président.

Dans le cas, où, sur le rapport des commissaires du *conseil*, les consommations paroîtroient hors de la règle, où il auroit été manqué aux formalités pour les remplacemens qui auront été faits, & où les intérêts du roi seroient lésés, soit par la négligence de l'officier commandant & de celui chargé du détail, soit par malversation de la part des différens maîtres chargés des effets du roi, il en sera dressé un procès-verbal, pour être envoyé par le président, ainsi que l'avis qui aura été pris par le *conseil*, au secrétaire d'état ayant le département de la marine; & dans ce cas, l'officier commandant ce bâtiment, l'officier chargé du détail, & ceux des maîtres dont les consommations n'auront pas été approuvées par le *conseil*, ne pourront être payés de leurs appointemens & solde, qu'après que sa majesté aura fait connoître ses intentions au commandant du port & à l'intendant.

Dans le cas où toutes les consommations auront été approuvées, il en sera donné par le *conseil*, un certificat, dont copie sera envoyée par le président, au secrétaire d'état, ayant le département de la marine; & l'intendant, sur l'approbation du *conseil*, pourra ordonner le paiement des appointemens de l'officier commandant, de ceux de l'officier chargé du détail, & de la solde des maîtres.

Indépendamment des états de consommations, il sera remis au *conseil*, par chaque officier commandant, un devis signé de lui, du vaisseau ou autre bâtiment qu'il aura commandé; dans lequel devis seront détaillés la manière dont l'arrimage aura été fait, la quantité de lest, soit en fer, soit en cailloux, qui aura été embarquée; la manière dont il est distribué dans sa calle, & la différence du tirant d'eau en lest; le nombre des canons montés, & leurs calibres; le nombre de l'équipage, la quantité d'eau & des vivres, & la différence du tirant d'eau, le navire étant tout armé & prêt à mettre sous voiles. Il sera fait mention dans ce devis, des bonnes ou des mauvaises qualités qu'on aura reconnues au bâtiment pendant la navigation, à toutes les allures & à toutes les voilures, & dans toutes les positions. Il y sera joint un état des changemens ou réparations à faire au bâtiment, que l'officier commandant aura jugé convenable de proposer au *conseil*.

Le *conseil* examinera le devis qui lui aura été présenté; & s'il juge à propos qu'il y soit joint quelques observations, elles seront transcrites au bas dudit devis, qui sera signé des membres du *conseil*, pour être déposé au contrôle de la marine, & servir d'instruction aux officiers qui commanderont dans la suite le même bâtiment.

Dans le cas où l'état, joint au devis, annonceroit quelque réparation indispensable & urgente à faire au bâtiment, le *conseil* nommera ceux de ses membres, ou tels autres commissaires qu'il lui plaira choisir, pour vérifier la nécessité desdites réparations, & en faire leur rapport par écrit au commandant, qui donnera ses ordres pour qu'il soit procédé, sans délai, aux réparations urgentes, & rendra compte sur-le-champ au secrétaire d'état, ayant le département de la marine, de la délibération du *conseil*, & du travail qu'il aura ordonné, en conséquence du rapport des commissaires.

Dans le cas où un vaisseau, ou autre bâtiment de sa majesté, désarmeroit dans un autre port que ceux

eux de Brest, Toulon & Rochefort, l'officier commandant le bâtiment, adressera au commandant du port, auquel il sera affecté, le registre des consommations faites pendant sa campagne, & le devis du bâtiment; pour, lesdits devis & consommations, être examinés par le *conseil* de marine, ainsi qu'il est prescrit par les précédens articles. Entend toutefois sa majesté, que le paiement des appointemens & solde du désarmement sera fait, dans ce cas seulement, sans attendre la délibération du *conseil*.

Il sera dressé un procès-verbal de chaque séance du *conseil* de marine; & il en sera envoyé, par le président, une expédition, signée du secrétaire dudit *conseil*, au secrétaire d'état, ayant le département de la marine; & le secrétaire du *conseil* donnera une copie, signée de lui, au commandant & à l'intendant, du procès-verbal de chaque séance.

A l'effet de quoi, à la fin de chaque séance, le secrétaire fera le résumé des opinions, dans lequel il énoncera tous les avis particuliers: il en sera fait la lecture au *conseil*, & tous les membres signeront au bas dudit résumé.

Le secrétaire s'occupera ensuite de rédiger le procès-verbal: & si cette rédaction ne peut être achevée dans la séance, il sera fait lecture dudit procès-verbal au *conseil* suivant; excepté dans le cas où la nature des objets qui auront été discutés, exigeroit que sa majesté fût informée, sans délai, de la délibération du *conseil*; auquel cas le président indiqueroit pour le lendemain, un *conseil* extraordinaire, pour lecture y être entendue dudit procès-verbal, qui sera signé de tous les membres, si aucun n'a d'observations à faire sur icelui. Les avis particuliers qu'on pourroit avoir donnés par écrit, ainsi que les mémoires qui auroient été remis au *conseil*, sur la matière qui aura été discutée, seront joints au procès-verbal de la séance, pour le tout être envoyé par le président, au secrétaire d'état ayant le département de la marine.

Le secrétaire du *conseil* portera toutes les délibérations ou avis dudit *conseil*, & les procès-verbaux des séances, sur un registre particulier qu'il tiendra à cet effet, & qui sera déposé au contrôle: sur ce registre seront transcrits les ordres de sa majesté, & les décisions relatives aux différens objets qui auront été examinés & discutés dans le *conseil*, & sur lesquels il aura donné son avis.

Se réserve, sa majesté, de renvoyer aux *conseils* de marine, soit avec voix délibérative, soit avec voix consultative seulement, toutes les affaires, autres que celles mentionnées ici, qu'elle jugera à propos d'y faire juger & discuter.

Enjoint, sa majesté, aux présidens desdits *conseils*, de tenir soigneusement la main, à ce que tout s'y passe dans le bon ordre, & avec la décence convenable; à ce que les objets y soient traités sans confusion, & les opinions débattues sans partialité & sans chaleur; enfin, à ce que tous les membres du *conseil* concourent assidument, paisiblement & avec zèle, à tout ce qui peut contribuer au bien du service. *Ordonnance.*

CONSENTIR, v. n. c'est obéir à un effort; c'est un terme de charpentier: un mât a *consenti*, lorsqu'il a plié, & qu'il reste forcé, dans une mauvaise situation, sans se redresser; & lorsqu'il a éclaté sans se rompre tout-à-fait. Le vaisseau a *consenti* dans toutes ses parties pendant son échouage, quand toutes ses liaisons ont largué.

CONSERVE, s. f. on navigue de *conserve* en faisant route, plusieurs vaisseaux ensemble: ainsi, être de *conserve*, c'est être de compagnie, & faire route plusieurs ensemble.

CONSERVER, v. a. c'est garder en vue, un vaisseau que l'on veut joindre & reconnoître de près, pour le combattre, s'il est ennemi. *Nous vîmes un vaisseau dans la nuit; nous virâmes dessus pour le* conserver *jusqu'au jour.*

CONSOMMATION, s. f. c'est tout ce qui est *consommé* pendant le cours d'un voyage sur un vaisseau. Le lieutenant en pied tient les registres des *consommations*; & chaque maître tient dans son particulier un état de ses *consommations*.

CONSTITUTION *de la marine*, s. f. ordonnances, loix, règlemens, concernant la composition & le service de la marine, sur lesquels nous nous sommes suffisamment étendus, aux mots qui y ont rapport; laissant aux Dictionnaires de jurisprudence & du commerce, les articles concernant la marine marchande.

CONSTRUCTEUR, s. m. architecte de vaisseau, de tous bâtimens de mer. *Voyez* ARCHITECTURE *navale*, CONSTRUCTION, la signification de ce mot restreinte à *l'art du constructeur*.

CONSTRUCTEUR, (*ingénieur*) s. m. *ingénieur-constructeur de la marine*: c'est un officier préposé pour donner le plan, & faire exécuter la construction des vaisseaux, ainsi que les radoubs & refontes qui auront été ordonnés sur leur rapport, & d'après les visites qu'ils en auront faites. Les connoissances qu'on exige d'eux, leur service & leur état, sont déterminés par l'ordonnance qui les concerne, du 26 mars 1765, & dont voici les dispositions: Sa majesté s'étant fait représenter les articles de l'ordonnance du 15 avril 1689, qui ont rapport aux constructions & aux maîtres charpentiers entretenus, qui, sous ce titre, étoient chargés des fonctions des *constructeurs* actuels de ses vaisseaux; & ayant considéré que ces derniers, depuis leur établissement dans ses ports, s'étant particulièrement appliqués à réunir toutes les connoissances de théorie & de pratique qu'exige la construction des vaisseaux, y ont fait des progrès considérables; voulant exciter de plus en plus l'étude des sciences qui font la base de cet art, & fixer l'état & les fonctions de ceux qui l'exercent, d'une manière qui réponde à l'utilité de leurs services, elle a ordonné & ordonne ce qui suit.

Les *constructeurs* des vaisseaux de sa majesté, seront appellés, à l'avenir, *ingénieurs-constructeurs de la marine*.

Il sera établi dans chacun des ports de Brest, Toulon & Rochefort, un ingénieur-*constructeur* en

chef, deux ou trois ingénieurs-*constructeurs* ordinaires, quatre ou six sous-ingénieurs-*constructeurs*, & quelques élèves.

Il sera détaché de ces ports, suivant les besoins, un ingénieur-*constructeur* ordinaire, ou un sous-ingénieur-*constructeur*, pour aller suivre dans les autres ports, tels que l'Orient, le Havre, Nantes, Marseille, Bayonne, Bordeaux, &c. les travaux qui pourront y être ordonnés.

Les ingénieurs-*constructeurs* en chef, seront choisis, par sa majesté, parmi les plus habiles ingénieurs-*constructeurs* ordinaires de tous les ports, sans avoir égard à l'ancienneté, sur les preuves qu'ils auront données de leurs talens, & les comptes qui en auront été constamment rendus.

Les places d'ingénieurs-*constructeurs* ordinaires, seront accordées au concours; &, à cet effet, lorsqu'il y en aura une vacante dans un port, les sous-ingénieurs-*constructeurs* des ports de Brest, Toulon & Rochefort, ou qui en auront été détachés dans d'autres ports, qui auront servi au moins quatre ans en cette qualité, & qui auront cinq à six mois de navigation, feront chacun un plan de vaisseau sur les mêmes dimensions, tracé uniformément, & sur une échelle de quatre lignes pour pied, qui fera voir la position des centres de gravité & de résistance, & la hauteur du métacentre; ils l'accompagneront de tous les calculs, ainsi que de deux devis; l'un des bois & de fers nécessaires pour son exécution, avec leurs dimensions; & l'autre, de la disposition des logemens. Ils remettront le tout à l'ingénieur-*constructeur* en chef, du port où ils serviront, ou dont ils auront été détachés.

Ces plans & devis seront examinés & vérifiés par ledit ingénieur-*constructeur* en chef, & par les ingénieurs-*constructeurs* ordinaires, qu'il aura assemblés à cet effet, après en avoir reçu l'ordre de l'intendant ou ordonnateur du port (*a*) : chacun des sous-ingénieurs-*constructeurs*, sera en outre examiné sur les connoissances qu'il aura acquises de la pratique de la construction; après quoi, l'ingénieur-*constructeur* en chef rendra compte du résultat de ces examens à l'intendant (*b*) ou ordonnateur du port; auquel il remettra, après l'avoir visé, le plan de celui des sous-ingénieurs-*constructeurs* qui aura mérité la préférence, pour être envoyé au secrétaire d'état, ayant le département de la marine : & sur le compte qui sera rendu à sa majesté, des plans & de la capacité des trois sujets qui les auront dressés, elle nommera à la place vacante celui qu'elle jugera convenable.

Lorsqu'une place de sous-ingénieur-*constructeur* viendra à vaquer dans un port, elle sera accordée au plus ancien des élèves-ingénieurs-*constructeurs*, qui aura réussi dans l'examen qui sera ci-après prescrit.

Aucun sujet ne pourra être admis à la place d'élève-ingénieur-*constructeur*, qu'il n'ait suivi les ouvrages du port pendant deux ans au moins, en conséquence de la permission qui lui en aura été accordée, sur la proposition de l'intendant (*c*), par le secrétaire d'état, ayant le département de la marine; qu'il ne soit âgé de seize ans; qu'il n'ait des principes d'arithmétique & de dessin; & qu'il n'ait été examiné par l'ingénieur-*constructeur* en chef, en présence de tous les ingénieurs-*constructeurs* ordinaires, qui pourront aussi l'interroger. S'ils lui reconnoissent les dispositions nécessaires, il en sera remis, par l'ingénieur-*constructeur* en chef, un certificat, signé des ingénieurs-*constructeurs* ordinaires, & visé de lui, à l'intendant (*d*) ou ordonnateur du port, qui proposera au secrétaire d'état, ayant le département de la marine, de lui accorder une place d'élève.

Les élèves admis seront obligés de suivre encore, pendant deux ans au moins, les ouvrages du port; après quoi l'intendant (*e*) ou ordonnateur, proposera au secrétaire d'état, ayant le département de la marine, d'envoyer à Paris ceux d'entr'eux, qui, suivant les témoignages de l'ingénieur-*constructeur* en chef, auront montré le plus de disposition & d'application; pour y être instruits de toutes les parties des mathématiques, relatives à l'art de la construction, par des maîtres qui seront choisis à cet effet; & sous la conduite d'un directeur, que sa majesté nommera pour veiller aux progrès de leurs études.

Ils seront tenus d'y étudier l'arithmétique, la géométrie, les mécaniques, l'hydraulique, l'algèbre, & l'application de l'algèbre à la géométrie : le directeur veillera à faire accélérer leur instruction autant qu'il sera possible, & à ce que leurs études soient portées plus loin que les parties exigées ci-dessus, lorsqu'il reconnoîtra dans les élèves des dispositions plus étendues.

Après qu'ils auront passé un tems suffisant à l'étude de ces sciences, ils subiront devant un examinateur, qui sera nommé par sa majesté, un examen sur toutes les parties exigées; & ils seront tenus d'en faire l'application sur les plans des vaisseaux.

Il sera rendu compte au secrétaire d'état ayant le département de la marine, du résultat de ces examens, par le directeur & l'examinateur; les élèves qui auront réussi, seront renvoyés dans le port, pour y continuer leurs services & remplir les places de sous-ingénieurs-*constructeurs* qui viendront à vaquer : les élèves qui n'auront pas réussi dans l'examen, seront congédiés.

L'ingénieur-*constructeur* en chef, aura inspection sur le travail des ingénieurs, & sous-ingénieurs-*cons-*

(*a*) Actuellement les *ingénieurs-constructeurs* sont sous les ordres du commandant, comme on le verra dans la suite de ce mot.
(*b*) Aujourd'hui, au commandant.
(*c*) Maintenant, du commandant.
(*d*) Au commandant.
(*e*) Le commandant.

tructeurs ; il en rendra exactement compte, ainsi que de leurs talens, à l'intendant (*a*) ou ordonnateur du port.

Le plus ancien des ingénieurs-*constructeurs* ordinaires, suppléera l'ingénieur-*constructeur* en chef, en cas d'absence.

Dans les conseils de construction, l'ingénieur-*constructeur* en chef y aura séance après les officiers de la marine qui y seront appellés, & voix délibérative, excepté dans le cas où il seroit question de prononcer sur ses ouvrages; alors, le plus ancien des ingénieurs-*constructeurs* ordinaires, sera appellé au conseil, & y aura séance & voix délibérative.

Lorsqu'un ingénieur ou sous-ingénieur-*constructeur* imaginera quelque plan particulier, ou dressera quelque projet qui renfermera des idées nouvelles, il le présentera à l'examen de l'ingénieur-*constructeur* en chef, qui en conférera avec le commandant & l'intendant; & si la matière leur paroissoit mériter d'être discutée & approfondie, sur le compte qui en seroit rendu à sa majesté par le commandant & l'intendant, elle donneroit ses ordres, pour que l'examen en fût fait dans un conseil de construction.

Dans le cas où l'ingénieur-*constructeur* en chef, aura lui-même quelque plan ou projet à mettre au jour, il en conférera aussi avec le commandant & l'intendant; & il en sera usé de même.

Un des ingénieurs-*constructeurs* ordinaires, nommé par l'ingénieur-*constructeur* en chef, assistera toujours aux recettes des bois, tant pour donner son avis sur leur bonne ou mauvaise qualité, & examiner s'ils seront des proportions ordonnées, que pour désigner l'ordre & l'arrangement, suivant lequel ils devront être placés dans les dépôts, espèce par espèce, & suivant le rang des vaisseaux auxquels ils seront propres, afin d'éviter les remuemens inutiles; l'ingénieur-*constructeur* en chef, qui se portera à toutes ses recettes dans les cas qui l'exigeront, en signera toujours les états; les sous-ingénieurs-*constructeurs*, ainsi que les élèves, assisteront auxdites recettes pour leur instruction.

Il sera nommé par l'ingénieur-*constructeur* en chef, un ingénieur ou un sous-ingénieur-*constructeur*, pour être toujours présent aux choix des bois nécessaires aux divers constructions & radoubs, afin qu'il n'en soit pris dans les dépôts pour être transportés sur les chantiers, que du gabarit & de l'échantillon qui y conviendront.

Quand sa majesté ordonnera la construction de quelque vaisseau ou frégate, elle donnera ses ordres par rapport à celui des ingénieurs-*constructeurs* qui devra en être chargé, lequel en fera un plan double, parfaitement semblable, qu'il accompagnera des calculs, ainsi que de deux devis, l'un des bois & des fers nécessaires pour son exécution, avec leurs dimensions, & l'autre de la disposition des logemens; il remettra le tout à l'ingénieur-*constructeur* en chef, pour être par lui examiné & vérifié; après quoi ledit plan double, signé de l'ingénieur-*constructeur* qui l'aura dressé, & visé par l'ingénieur-*constructeur* en chef, sera par ce premier présenté au commandant & à l'intendant ou ordonnateur, ou au conseil de construction, s'il en est ordonné un, & ensuite envoyés par l'intendant (*b*) ou ordonnateur au secrétaire d'état, ayant le département de la marine, pour être approuvé par sa majesté: lorsque ce sera l'ingénieur-*constructeur* en chef qui sera chargé de la construction, il en présentera le plan double ci-dessus expliqué, signé de lui, au commandant & à l'intendant, ou au conseil de construction, pour en être usé de même.

Le plan double ayant été renvoyé dans le port, approuvé par sa majesté, un des doubles sera remis par l'intendant (*c*) au contrôle de la marine, & l'autre à l'ingénieur-*constructeur* chargé de l'exécution; lequel en tracera les gabarits, & sera aidé dans cette opération par le sous-ingénieur-*constructeur* qui sera nommé pour suivre sous lui cette construction, par l'ingénieur-*constructeur* en chef: les élèves y seront toujours présens pour leur instruction.

L'ingénieur-*constructeur* en chef veillera soigneusement à ce que le plan approuvé soit exécuté avec la plus grande exactitude par l'ingénieur-*constructeur*, qui n'y pourra rien changer, sous peine d'interdiction; & lorsqu'il sera lui-même chargé de la construction, lui défend, sa majesté, sous la même peine, de faire aucun changement au plan qui aura été approuvé.

L'ingénieur-*constructeur*, chargé d'une construction, ménagera les bois avec la plus grande économie, en faisant servir utilement & suivant leurs contours, ceux qui auront été apportés sur le chantier.

Il fera l'état du nombre d'ouvriers qui lui sera nécessaire, selon le temps auquel le vaisseau ou autre bâtiment devra être construit.

Il distribuera les charpentiers, perceurs & menuisiers, au travail où il les jugera les plus propres, n'y employera que le nombre nécessaire, & veillera à l'accélération & à la solidité de l'ouvrage.

Lorsqu'on mettra à l'eau le vaisseau ou autre bâtiment qu'il aura construit, il sera chargé de toute l'opération, à l'exception des cables de retenue qui seront placés & manœuvrés par les ordres du capitaine de port, ainsi que la drome.

L'ingénieur-*constructeur* en chef fera, de concert avec le commissaire des constructions, la demande des ouvriers à l'intendant (*a*) ou ordonnateur, au-

(*a*) Au commandant.
(*b*) Le commandant.
(*c*) Le commandant.
(*d*) C'est aujourd'hui la direction des constructions qui est chargée de la destination des ouvriers, & au commandant qui le compte des travaux est rendu par les directeurs & ingénieurs.

quel il rendra compte du travail journalier des constructions, & il sera toujours présent à la mise à l'eau des vaisseaux & autres bâtimens.

Pour obvier, autant qu'il sera possible, à l'arc que prennent les vaisseaux désarmés dans le port, les ingénieurs-*constructeurs* en chef & ordinaires, donneront leur avis sur la distribution & l'arrangement du lest dans la cale & sur la quantité qu'il faudra en mettre; ainsi que sur les coffres qu'il conviendroit d'ajouter pour que les extrémités des vaisseaux soient soutenus, autant que cela se pourra, à raison de leur pesanteur.

Les ingénieurs-*constructeurs* en chef & ordinaires, assisteront à la visite des vaisseaux à radouber; ils en feront l'examen avec la plus grande exactitude, & ils en suivront le travail de la même manière qu'il est expliqué pour les constructions.

Ils prendront, avec une très-grande attention, l'arc des vaisseaux qu'il faudra caréner ou radouber dans les bassins, afin que leur quille appuie sans effort sur les tins ou chantiers.

L'ingénieur-*constructeur* en chef, certifiera à la fin de chaque mois, le rôle des ouvriers qui auront été employés aux constructions & radoubs.

Il assistera à la carène des vaisseaux & autres bâtimens, ou y fera assister un ingénieur-*constructeur* ordinaire, pour examiner si les liaisons sont solides, si aucune pièce ne largue, si les écarts sont bien approchés, & s'il est nécessaire de changer des chevilles & clous, afin d'y remédier sur le champ.

Lors du premier armement d'un vaisseau, frégate ou autre bâtiment, l'ingénieur-*constructeur* qui l'aura construit, donnera son avis à l'officier qui le commandera, sur la quantité & l'arrangement du lest, sur l'arrimage & sur la position de la mâture, & le tirant d'eau en charge.

Lorsque sa majesté ordonnera aux ingénieurs ou sous-ingénieurs-*constructeurs* de s'embarquer, il leur sera remis par l'ingénieur-*constructeur* en chef, une copie des plans originaux déposés au contrôle, des vaisseaux de l'escadre, afin, qu'en mer, ils puissent, d'après l'examen desdits plans & de ceux de l'arrimage, que les officiers commandans leur feront communiquer, étudier les changemens qu'il sera possible d'apporter à l'arrimage ou à la disposition des mâts, pour remédier aux défauts qui seroient reconnus dans la navigation desdits vaisseaux.

Les ingénieurs & sous-ingénieurs-*constructeurs* embarqués, examineront avec la plus grande attention le jeu de la charpente; ils s'occuperont pareillement de la mâture, de la voilure & de l'effet particulier de chaque manœuvre; ils en confèreront avec les officiers commandant les vaisseaux, & rendront compte à leur retour des observations qu'ils auront faites, au commandant & à l'intendant, ainsi qu'à l'ingénieur-*constructeur* en chef.

Dans les combats, ils auront sous leurs ordres les charpentiers & les calfats, pour se porter avec eux par-tout où le canon aura fait brèche & tâcher de la réparer; ils se tiendront à cet effet dans les galeries, ou à tel autre poste que l'officier commandant leur désignera, pour être à portée de remédier promptement aux accidens.

Les ingénieurs-*constructeurs* ordinaires, seront logés à bord des vaisseaux sur lesquels ils auront été destinés, avant les lieutenans des troupes d'infanterie embarquées pour le service desdits vaisseaux; & les sous-ingénieurs-*constructeurs* après tous les officiers desdites troupes.

Sa majesté se réserve de décider, suivant les circonstances, sur les récompenses & marques de distinction qu'ils pourront mériter par leurs services à bord de ses vaisseaux.

Et voulant régler leurs appointemens sur un pied convenable à leur état & à l'utilité de leurs fonctions, elle fixe ceux de chaque ingénieur-*constructeur* en chef, à quatre mille huit cents livres ou quatre mille livres par an, suivant son ancienneté.

Ceux de chaque ingénieur-*constructeur* ordinaire, à trois mille ou deux mille quatre cents livres par an, selon son ancienneté & ses talens.

Ceux de chaque sous-ingénieur-*constructeur*, à quinze cents ou douze cents livres par an.

Ceux de chaque élève-ingénieur-*constructeur*, étudiant à Paris, à huit cents livres par an, dont il continuera à jouir, lorsqu'après avoir été examiné & renvoyé dans le port, conformément à ce qui est prescrit, il n'y aura point de place de sous-ingénieur-*constructeur* vacante.

Ceux de chaque élève-ingénieur-*constructeur* admis & servant dans le port, à quatre cents livres par an.

L'uniforme des ingénieurs & sous-ingénieurs-*constructeurs*, sera composé d'un habit de drap gris-de-fer foncé, avec paremens & collet de velours noir, veste & culotte de drap écarlate, doublure de l'habit de serge écarlate, boutonnières en fil d'or sur l'habit & la veste jusqu'à la poche, trois boutonnières sur chacune des poches & des manches, & deux sur chaque côté des derrières de l'habit, boutons d'or de même dessein que ceux des officiers d'administration de la marine, & chapeau bordé d'or.

L'ingénieur-*constructeur* en chef seulement, pourra avoir les boutonnières brodées, tant sur l'habit que sur la veste.

L'élève-ingénieur-*constructeur*, portera l'habit, la veste & la culotte des couleurs ci-dessus avec le collet seulement sur l'habit, boutons d'or, sans boutonnières d'or, ni paremens; celui qui aura été renvoyé dans le port après son examen, aura les paremens.

Leur défend, sa majesté, de porter d'autre habit que l'uniforme ci-dessus, lorsqu'ils seront dans ses ports où à la mer; leur permet seulement de le porter, pendant l'été, en calemande ou camelot des couleurs fixées.

Du ministère de M. de Boynes, par un règlement du 21 Janvier 1774, l'état des ingénieurs-*constructeurs* fut plus réellement fixé; car, au moyen de l'abus qui a été fait du titre d'ingénieur, il ne

e plus rien pour la considération générale. glement porte que les officiers d'administra- les officiers du port & les ingénieurs-*construc-* seront désormais désignés sous le titre d'offi- de port; qu'ils ne formeront qu'un même corps sous les ordres de l'intendant; & qu'il n'y aura d'autre différence entre les individus qui le composeront, que la dénomination qui indiquera les fonctions d'un chacun.

RANGS.

ITAINE	de port.	COMMISSAIRE	de la marine.	INGÉNIEURS	constructeurs.
TENANT		SOUS-COMMISSAIRE		SOUS-INGÉNIEURS	
E		AIDE-COMMISSAIRE		AIDE-INGÉNIEURS	

us ces officiers de port, dit ce règlement, t rang entre eux suivant la date de leurs issions ou brevets, dans chacun des trois gra- orrespondans, & ils porteront le même uni-, qui sera celui actuel des officiers d'admi- tion.

tte réunion d'officiers en concurrence conti- de service, ne pouvoit que faciliter les opé- s & y mettre plus d'harmonie.

de Sartine, parvenu au ministère de la marine, tta une ordonnance, & au préalable voulut s'en tint au termes de celle du 25 mars 1765: rps des ingénieurs-*constructeurs*, une autre- solé, ne pouvoit que patienter jusqu'à l'appa- de cette ordonnance; elle fut publiée le 27 nbre 1776; ils s'y trouvent plus que jamais ncurrence de service avec un corps dont ils nt pas partie, celui des officiers militaires de rine, (*Voyez* DIRECTION DES CONSTRUC- s.) elle les jette dans une dégradation réelle utant plus frappante que, si une portion du dont ils faisoient partie, fut supprimée, (les rs d'administration), l'autre (les officiers emers dit du port), fut conservée & chargée rail qui lui convient; toute analogie fut rom- les ingénieurs-*constructeurs* furent seulement és à la direction des constructions, d'une ré qui n'est point du tout déterminée.

and je parle de *dégradation*, ce n'est point expression exagérée; lorsque les ingénieurs- *ucteurs* faisoient partie des officiers du port, rps jouissoit de toutes les prérogatives mili- : M. Olivier, ingénieur en chef, mort depuis nière ordonnance, a été enterré comme un particulier; on lui eût rendu les honneurs res dûs à son grade, dans le tems que les itions de M. de Boynes étoient en vigueur,

is, donner des grades militaires à des artistes! l'objection de quelques personnes, d'un mé- istingué: cependant, si on peut dire que les eurs-*constructeurs* sont des artistes, ce n'est ar une extention de ce terme, qui propre- signifie celui qui travaille de la main en -tems que de la tête: quand on dit le métier des armes, le métier de la mer, qui ne sent pas que ce terme est étendu par l'usage, à une chose à laquelle il n'est pas propre? les gens de guerre, les gens de mer, sont-ils pour cela des artisans? Les ingénieurs-*constructeurs* sont des artistes, comme les ingénieurs des fortifications; ceux-là font des citadelles flottantes, comme ceux-ci en font sur terre. Il n'y a pas d'ingénieur du roi, ayant tant soit peu trait au militaire, qui n'aient des grades: les ingénieurs-géographes même; les compagnies d'ouvriers, dans l'artillerie, ont des capitaines, lieutenans, &c.; il n'y a point d'ingé- nieurs des constructions dans les pays étrangers, en Espagne, en Suède, en Danemarck, qui n'aient des grades militaires. Les ingénieurs-*constructeurs*, au terme de leur brevet, sont aussi bien ingénieurs d'armées que du port; *sa majesté l'a retenu & ordonné, le retient & ordonne ingénieur*-constructeur *ordinaire de la marine, pour, en ladite qualité, servir tant dans les ports & arsenaux sous les ordres des commandans de la marine, directeur & sous-directeur des constructions, & sous l'inspection des ingénieurs* - constructeurs *en chef, que* sur ses armées navales, escadres & vaisseaux de guerre *sous les ordres des officiers qui les commanderont*, &c. Un ingénieur-*constructeur* est donc un ingénieur d'armées sans être ingénieur militaire, ou un militaire sans grade; il lui reste à dire comme Sosie, *encore faut-il que je sois quelque chose!*

Les ingénieurs-*constructeurs* se sont engagés à aller à la mer, à la guerre: mais, dira-t-on, on ne les y expose pas: ils ont d'abord cause commune avec le vaisseau: mais, indépendamment de cela: *dans les combats, ils auront sous leurs ordres les charpentiers & calfats, pour se porter avec eux partout où le canon aura fait brèche, & tâcher de la réparer.* (Article de l'ordonnance du 25 mars 1765 que l'on a vu plus haut.) N'est-ce pas le cas où ils peuvent être assez heureux pour payer de leur personne? on donne des croix à ce corps: ce n'est, à la vérité, que de loin en loin; mais enfin on en donne; on donneroit donc un ordre militaire à un état qu'on n'estimeroit pas militaire.

Quelques personnes veulent trouver l'origine des ingénieurs-*constructeurs* dans les anciens maîtres

charpentiers qui exécutoient les constructions à la fin du dernier siècle & au commencement de celui-ci. La comparaison que l'on pourroit faire de ces ingénieurs, avec les inspecteurs des constructions qui existoient alors, seroit plus exacte; même talens, même lumière : même direction sur les travaux de ces maîtres charpentiers, qui subsistent toujours, exécutent & servent sous leurs ordres.

J'ai dit que la manière dont les ingénieurs-*constructeurs* sont attachés à la direction des constructions n'est point du tout déterminée; cela ne seroit pas difficile à prouver, mais je dois me restreindre ici dans les bornes d'une thèse générale.

Voyons actuellement ce que l'on exige des ingénieurs-*constructeurs* & ce qu'on leur accorde : il faut qu'il y ait du rapport entre la peine & le salaire : on leur demande des connoissances très-étendues dans les sciences exactes; c'est, & cela doit être de rigueur, *voyez* ARCHITECTURE *navale*, CONSTRUCTION, ce terme restreint à signifier *la science de l'ingénieur-constructeur*; on sait combien sont rares les sujets qui ont des dispositions réelles à ces sciences : mais une chose encore beaucoup plus rare, c'est de voir les personnes qui ont de l'amour pour l'étude, sortir volontiers de leur cabinet : voilà pourquoi les arts sont encore peu ou mal éclairés : or c'est cependant ce qu'il faut dans le corps des ingénieurs-*constructeurs* : ils ont un service sur les travaux, sur les chantiers, excessivement dur : on n'en a pas d'idée : & voilà positivement ce qui constate l'ingénieur. L'ingénieur est un homme habile en méchanique, & qui emploie son savoir à diriger les arts, les éclairer; qui, les voyant de près, les connoît parfaitement : il leur procure une marche assurée, & il sert à leurs progrès.

L'ingénieur est donc un homme aussi rare qu'utile. Passons à l'attrait qu'on lui présente dans le corps des ingénieurs-*constructeurs*; leur traitement pécuniaire ne suffit pas pour vivre médiocrement à ceux d'entr'eux qui sont établis; & leur état est le pire de tous les états : un état indéterminé, dont la considération n'est que précaire, & où ils sont le jouet des opinions &, il faut le dire, souvent de l'envie. Si cet état au fond, n'est qu'un état mixte, ne tenant que de loin au militaire; au moins comme officiers de port, généralement parlant, les ingénieurs-*constructeurs* sont-ils incontestablement les premiers de ce service, puisqu'ils y sont chargés de la chose principale & dont tous les autres détails ne sont que des accessoires; sur lesquels encore ils ont la plus grande influence : par quelle fatalité donc n'y tiennent-ils pas leur coin; ils s'y trouvent placés où on ne s'étoit jamais avisé de mettre personne; entre les officiers & les maîtres : & c'est tout un corps, où il y a quatre ou cinq grades, qui est ainsi serré.

Leur service sur les vaisseaux, quoiqu'on n'en semble pas reconnoître généralement la nécessité, a cependant plusieurs objets essentiels, outre le progrès de l'art : récemment un abordage effroyable alloit priver M. le comte d'Estaing d'un vaisseau, peut-être de deux, dans un moment décisif : toute l'armée jugeoit le mal irréparable, vu le peu de temps il avoit avec lui un ingénieur & un sous-ingénieur MM. Segondat & Forfait : ils ne lui demandèrent que quinze jours pour le radoub, & ils lui tinrent parole : ce général, le plus actif de tous les hommes, fut content, & il le témoigna. Par-tout où il y a des forces navales considérables, des ingénieurs-*constructeurs* y seroient utiles : mais il les faudroit bien traiter.

J'ai cru devoir entrer ici dans cette discussion que j'aurois pu étendre beaucoup davantage. J'aurois pu particulièrement rechercher la cause de la manière défavorable dont on traite le corps des ingénieurs-*constructeurs* : il semble que cela m'étoit permis dans un ouvrage de cette nature, un ouvrage philosophique; mais j'ai craint que ce que j'eusse dit sur ce sujet n'eût été particularisé & n'eût déplu à des personnes pour qui j'ai de l'estime & du respect, & je me contente d'effleurer la matière au risque de ne pas faire sentir assez la force de mes raisons; & de plaider mal, une excellente cause.

CONSTRUCTION *des vaisseaux*, s. f. la *construction* des vaisseaux est véritablement l'architecture navale (*voyez ce mot.*), nous la concevons divisée en trois parties très-distinctes, savoir; *construction, l'art du charpentier; construction, l'art du constructeur; enfin construction, la science de l'ingénieur-constructeur.* Ce mot pris dans ces trois acceptions différentes, nous fournit trois articles que nous traitons avec toute l'étendue que mérite l'importance de la matière, & que l'on doit attendre d'un homme du métier. *Ce vaisseau est d'une bonne construction; d'une belle construction; d'une savante construction* : la première de ces façons de s'exprimer a rapport particulièrement à la force de la charpente, & l'intelligence des bois; la seconde à l'élégance de la forme; la troisième aux avantages provenant du systême de l'ingénieur, plus de marche, plus de stabilité pour porter plus forte artillerie &c., à dimensions & formes égales.

CONSTRUCTION, *l'art du charpentier de vaisseaux.* Le charpentier est la main qui exécute d'après les plans, sous les directions & les ordres du constructeur ou de l'ingénieur. Pour prendre connoissance de son travail, suivons-le depuis la mise de la quille sur le chantier, jusqu'à la perfection du vaisseau.

La quille est la première pièce du vaisseau que l'on travaille; mais avant que de travailler & d'assembler les différentes pièces particulières qui la composent, on établit les *chantiers* : ces chantiers sont autre chose que des parallélipipèdes rectangles en chêne, sur lesquels doit reposer la quille, pendant tout le temps de la *construction* : ils ne s'élèvent guères au-dessus de la cale que d'environ 12 à 15 pouces; leur longueur est ordinairement de 6 à 7 pouces, plus considérable que la largeur de la quille; leur largeur, assez constamment de 12 à 14 pouces, paroît ne jamais excéder 18 pouces : enfin la distance entre chacun d'eux, est de 5 à 6 pieds. Il est im-

pensable que tous ces chantiers ayent leurs surfaces supérieures dans un même plan, parallèle à celui de la cale, qui est un vrai plan incliné : voici comment se fait leur établissement. D'après cette condition, on commence par tracer le milieu de la cale dans toute sa longueur ; perpendiculairement au-dessus, on tend une ligne élevée d'une quantité égale à la hauteur que doivent avoir les chantiers ; sous cette ligne on dispose, les uns au-dessus des autres, deux, trois ou quatre &c. solides de bois de longueur & largeur nécessaire, jusqu'à toucher le dessous de ladite ligne ; ils doivent se toucher par-tout également, & sont cloués les uns aux autres par des clous qui, chassés dans leurs faces verticales, vont se perdre en biaisant dans la pièce inférieure. Celui de ces solides qui repose sur la cale, y est cloué de la même manière que les autres le sont sur lui ; & il est à remarquer que chaque chantier porte sur d'autres chantiers établis à demeure entre les grillages de la cale, dont la base est un massif de maçonnerie ; tous les chantiers établis ainsi grossièrement, on lève la ligne, on prend une grande équerre disposée à angle droit ; on place l'une de ses branches verticalement en faisant parcourir à sa branche horisontale, parallèlement à elle-même, & de l'arrière à l'avant de la cale, la surface supérieure de chaque chantier ; & on fait ensorte, au moyen de l'herminette, que la branche horisontale étant couchée de babord à tribord, le fil à-plomb soit constament dans un plan rasant le can extérieur de la branche verticale : on s'assure par-là que chaque chantier est exactement parallèle à la cale de tribord à babord : reste à s'assurer s'ils lui sont parallèles de l'avant à l'arrière, & s'ils ont leurs surfaces supérieures dans le même plan ; pour cela on prend un bordage d'environ 30 à 40 pieds de long, de 5 & 6 pouces d'épaisseur ; on en fait une vraie règle ; on lui fait parcourir successivement les surfaces supérieures des chantiers, & on polit à l'herminette, jusqu'à ce que cette planche touche exactement partout, & à-la-fois, les surfaces de tous les chantiers ; alors on est sûr qu'ils ont tous, leurs surfaces supérieures dans un même plan parallèle à celui de la cale. Pendant que des charpentiers travaillent à cet établissement, d'autres charpentiers équarrissent les pièces de bois qui composeront la quille ; c'est-à-dire, qu'ils leurs donnent la largeur & la hauteur indiquées par le plan de l'ingénieur ; la première de ces dimensions est constante pour toutes les pièces ; mais la seconde, absolument parlant, varie selon les bois que l'on emploie. On entend, par hauteur de quille, la distance de l'aire de son dessous à la ligne droite de la rablure ; mais si l'épaisseur du bois fournit davantage, il faudra laisser l'excédent ; c'est autant de diminué sur l'épaisseur de la contre-quille : s'il étoit possible de trouver des bois d'assez fortes dimensions pour fournir une épaisseur égale à celle de la quille & de la contre-quille, prises ensemble, peut-être n'employeroit-on point de contre-quille ; mais il s'en faut de beaucoup que l'on ait de si beaux bois : on est donc contraint d'employer une contre-quille qui doit toujours avoir une certaine épaisseur ; ainsi on ne laissera d'excédent aux pièces de quille, que ce qu'il faudra pour que la contre-quille ait au moins 4 à 5 pouces d'épaisseur vers le milieu. La même raison de restraindre l'épaisseur de la quille, ne subsiste pas vers les extrémités, à cause de l'acculement prodigieux vers ces parties ; ainsi on pourra laisser hardiment aux pièces de quille toute l'épaisseur quelles pourront fournir ; les pièces de quille à leur point, on les place bout à bout sur des chantiers volants établis à côté des précédens, & assez larges pour permettre de les tourner & retourner à volonté sans s'exposer à les faire retomber sur la cale. Alors on trace, sur chaque pièce, la ligne droite du dessus & du dessous de la rablure ; l'on coupe carrément leurs extrémités ; puis l'on trace les écarts ou empatures, en élevant la perpendiculaire *ab* (*fig.* 416 *) à la ligne droite *ii* de la rablure ; *db*, désignant la longueur de l'écart, prenant sur *df*, la partie *de* égale $\frac{1}{3}$ *df*, & sur la perpendiculaire *ab*, la partie $bc = \frac{2}{3}\ ab = \frac{2}{3}\ df$; enfin tirant *cc*, on a une des faces de l'écart ; on chavire les pièces *AA* sur l'autre face ; on exécute les mêmes opérations. Il ne reste plus qu'à élever les pyramides quadrangulaires ayant pour base *face*, *bced*, pour avoir les écarts : tous les écarts faits, on unit toutes les pièces *AA*, comme on le voit dans la figure ; on les force de se joindre parfaitement, en frappant à coup de masse sur des coins qui font efforts sur les pièces *AA*, en arcboutant contre des coliers de cordage qui entourent les deux extrémités de chaque écart : si ces écarts sont bien faits, on verra que les arêtes *ZZ*, *ZZ*, du dessous des pièces de quille, le tracé *ii*, *uu* du dessus & dessous de rablure seront respectivement dans une même ligne parfaitement droite. Tout cet assemblage fait, on le fixe à demeure en perçant trois trous de tarière à chaque écart, un à chaque extrémité, & le troisième au milieu ; en y chassant par dessous trois fortes chevilles qui viennent river sur virole, sur le dessus de la quille ; & de plus un clou à chaque extrémité, qui a de longueur le double de l'épaisseur des bouts de l'écart : la quille est ainsi composée de cinq à six pièces, qui forment un corps presque aussi solide que si elle l'étoit d'une seule ; elle se termine en avant par une pièce mixtiligne qu'on appelle le *brion*, lequel commence la saillie de l'élancement de l'étrave ; sa figure est telle qu'on la voit en *bc* (*figure* 94.) ; sa branche rectiligne s'unit, par un écart tel que ceux que nous venons de décrire, à la première pièce de quille : les pièces de quille unies ensemble & avec le brion ; tout cet assemblage étant encore couché sur le côté, on applique par-dessous la fausse quille ; c'est un parallélipipède rectangle qui a même base que la quille, & communément quatre pouces de hauteur : son usage est de conserver la quille, & de diminuer un peu la dérive ; elle est composée de quatre à cinq bordages attachés à la quille par des clous disposés en losange, dont les plus grands côtés auroient six ou sept pieds. On doit éviter de faire rencon-

trer ses écarts, qui sont sans empatures, avec ceux de la quille. Deux clous fichés à chaque extrémité des pièces de fausse quille, terminent sa liaison avec la quille.

Comme la branche courbe du brion est une partie du contour de l'étrave, on est obligé de travailler cette dernière, avant de l'attacher fixément à la quille.

L'étrave peut être divisée en deux parties distinctes; l'une courbe (c'est ordinairement un arc de cercle), qui commence à l'angle mixtiligne du brion, & se termine vers le fort; l'autre, absolument droite, qui, du fort, va se terminer au-dessous du beaupré, dont elle est le point d'appui principal : elle se trace en entier à la sale; on en fait un gabarit qui en indique exactement le contour, & sur lequel on marque les points d'aboutissement des lisses : la partie inférieure de ce gabarit sert à travailler la branche courbe du brion. On le porte successivement sur plusieurs pièces de bois brut; on le présente sur chacune dans plusieurs sens différens, jusqu'à ce qu'on soit parvenu à en trouver un nombre suffisant (c'est trois au plus), dont la courbure leur permette de joindre à empatures ensemble, & au brion, en conservant l'épaisseur (de l'avant à l'arrière) que doit avoir l'étrave : ces pièces trouvées, on les travaille sur le droit; c'est-à-dire, qu'on rend parallèles leurs faces latérales : celles qui sont dans le même plan vertical que les faces de la quille : on applique successivement sur ces deux ou trois pièces, les parties successives du gabarit; on trace à la craie les contours qu'elles y indiquent. Sur les faces du tour, on creuse, de distance en distance, des coches, jusqu'à la rencontre du trait; on enlève tout le bois intermédiaire; & au moyen d'une équerre quarrée, dont une des branches est appliquée sur la face latérale, on donne à chaque pièce un contour bien arrondi, dont la courbure est par-tout perpendiculaire au plan des faces. Toutes les pièces rendues à ce point, on les établit bout à bout sur des chantiers volants; on trace les écarts, on les travaille, on force les pièces de se joindre, par le moyen de colliers de corde, de coins, &c.; mais on ne cheville point encore leur assemblage; il faut, auparavant, travailler la contre-étrave, qui est destinée à fortifier les écarts de l'étrave, à l'unir plus solidement à la quille, à diminuer l'acculement des fourcats de l'avant. Elle est composée du même nombre de pièces que l'étrave, se travaille de la même manière; ses pièces s'assemblent de même, avec des écarts un peu plus courts, à la vérité; mais de façon qu'ils correspondent toujours au milieu d'une pièce de l'étrave. Ses différentes parties finies, on les emboite à leur place, dans la concavité de l'étrave; on ajuste le brion avec la pièce inférieure de l'étrave; on fixe cet assemblage pour un instant, par le moyen de deux forts colliers de cordage à chaque écart, tant d'étrave que de contre-étrave; on les force de s'unir par le moyen de coins : mais avant que de cheviller à demeure, il faut vérifier si tout le système de l'étrave, prenant le contour qu'il doit avoir, elle conserve l'élancement exigé par le plan : pour cela, on applique le gabarit en entier du brion & de l'étrave, de façon que son contour se confonde avec le sien; on prolonge une règle sur le plan inférieur du brion; on marque dessus la quantité de l'élancement : & par ce point, par le moyen d'une équerre carrée, on tend une ligne bien perpendiculaire au prolongement de la règle; & si l'assemblage est bien fait, on verra cette ligne aller toucher la partie rectiligne de l'étrave, depuis son origine, dans toute son étendue : si cela n'arrivoit pas, on pourroit y remédier, en corrigeant les écarts dont ce défaut dépendroit. Cette vérification faite, on perce deux trous de tarière aux extrémités de l'écart, ou des deux écarts supérieurs; on y chasse des chevilles, qui ne sont que pour le moment, devant être repoussées par la suite; les pièces de contre-étrave se fixent par le moyen de gournables : alors, on détache le brion de l'étrave; on l'attache à demeure au bout de la quille, par le moyen de trois fortes chevilles & de deux clous, comme pour les autres écarts de quille; on trace bien exactement le milieu des chantiers établis à demeure (milieu correspondant au milieu de la cale); à force de bras l'on chavire la quille sur les chantiers; de façon que de l'avant à l'arrière, elle soit babord & tribord, également distante des lisseaux qui règnent sur les côtés de la cale; on l'affermit dans cette position par des taquets placés de chaque côté sur tous les chantiers, afin qu'elle ne se déjette pas; & de plus, on applique une garniture à son extrémité arrière, contre laquelle va arcbouter un accore qui fait effet de l'arrière à l'avant : c'est là l'instant de prolonger la rablure sur les écarts.

La rablure n'est autre chose qu'une rainure, dont la coupe perpendiculaire à la quille est un triangle équilatéral, dont l'un des côtés est dans le plan de la face verticale de la quille, & dont les trois côtés sont égaux à l'épaisseur du bordage qui doit venir s'enchâsser dedans : cette rainure est par-tout parallèle à l'aire du dessus de la quille, & se prolonge, tant sur l'étambot que sur l'étrave, & dans la face arrière de la lisse de hourdi, où viennent aboutir les bordages de l'arrière & de l'avant. Elle s'indique par deux traits parallèles : on la creuse sur chaque pièce séparément avant l'assemblage. Pour se guider, on fait un gabarit de sa coupe *abc* (*fig.* 417*), qu'on applique itérativement pendant qu'on la travaille à l'herminette; mais elle ne se continue point sur les écarts, avant que l'assemblage ne soit fait à demeure, de crainte qu'il n'y ait quelque léger défaut de correspondance d'une pièce à l'autre. Il s'agit actuellement de mettre l'étrave, unie à la contre-étrave, sur le brion; cela s'exécute au moyen de l'appareil suivant; on prend deux de ces mâtereaux de sapin, qui se nomment *bigues;* on les joint ensemble par leur petit bout en angle aigu; on les lie fortement par plusieurs tours de cordage passés dans les deux sens, dans la croix qu'ils forment : cet amarage est appellé *portugaise*. Cette machine, ainsi composée, renversée sur la quille de l'avant à l'arrière, l'une des

les jambes à babord & l'autre à tribord, on l'élève en halant sur deux forts palans, qu'on frappe à la tête des bigues, qui sont dormant sur les canons destinés aux saisines lors du lancement à l'eau, & qui glissent en sens contraire de deux autres palans fixés à leurs pieds; pieds qui sont enfoncés dans des trous creusés d'environ 12 pouces, pour empêcher les bigues de courir : chacun de ces mâtereaux est étayé par plusieurs palans, en forme de haubans; deux de ces palans, frappés à l'une & à l'autre bigue, sur des tacquets, vont s'amarrer sur deux canons des saisines; deux autres, frappés aux mêmes endroits, vont s'amarrer sur deux autres canons, établis tribord & babord, à côté, & à une certaine distance de ceux des saisines; deux semblables palans, frappés à la même hauteur, sur l'arrière des bigues, vont s'amarrer tribord & babord sur les grillages de la cale, en arrière du brion; enfin, deux autres palans, frappés sur tacquets, de la même façon, à l'arrière des mêmes bigues, vont s'amarrer sur deux canons, l'un tribord, l'autre babord, & à quelque distance de la cale : de sorte, qu'en tout, il y a deux palans, faisant effort parallèlement à la quille de l'arrière à l'avant; deux palans, faisant effort dans le même sens, de l'avant à l'arrière; & quatre, dont les directions sont, avec celles des autres, un angle, à-peu-près, de 45°; & tout cela, de manière qu'en filant, ou halant, suivant le cas, sur quelques-uns de ces palans, ou sur tous ensemble, on donne aux bigues telle situation que l'on veut. Les bigues fixées solidement, on frappe à côté de leur portugaise, & sur tacquets, deux forts palans doubles, à doubles rouets; lesquels vont s'amarrer, l'un tribord, l'autre babord, sur un collier de cordage, passant dans les anneaux de galoches de fer, implantées sur les deux faces de l'étrave, vers son milieu : ces palans vont faire retour dans une poulie, frappée solidement sur le dernier grillage de la cale, en tirant de l'avant à l'arrière, ou de l'arrière à l'avant : un troisième palan, plus petit, frappé sur la portugaise, va s'amarrer sur le milieu, arrière de la tête de l'étrave, pour venir faire retour dans une poulie, fixée à côté de la quille; enfin, un quatrième palan, frappé sur des tacquets, cloués aux bigues, s'amarre à une galoche de fer, fichée sur le milieu, arrière du bout de l'avant-dernière pièce de contre-étrave : les deux premiers palans servent à élever l'étrave; & les palans de la tête & du pied, servent à lui donner le mouvement & la situation convenable. Ajoutons à cela que 3 ou 4 petites aussières, attachées à l'étrave, servent à la balancer à volonté. Il n'est pas difficile, au moyen de cet appareil, de la placer sur l'écart du brion; on l'y attache donc à demeure, d'abord très-imparfaitement, par le moyen de deux gournables frappées, l'une en haut, l'autre en bas de l'écart; mais seulement pour la retenir, jusqu'à ce qu'on lui ait donné les liaisons que nous verrons par la suite. On fait arcbouter contr'elle trois accores; l'un babord, l'autre tribord, & le troisième en avant, un peu au-dessus du fort : c'est au moyen de ces accores, qu'on balance l'étrave; il faut absolument que ses deux faces verticales soient dans le même plan que les deux faces de la quille; & qu'en élevant, perpendiculairement au prolongement de l'aire du dessous de cette quille, une ligne rasant la partie rectiligne de l'étrave, cette ligne en indique la quantité de l'élancement. Pour faire ce balancement, on prolonge, des deux côtés, la ligne droite de la rablure de la quille par deux cordeaux; de façon que ces cordeaux en rasent les surfaces : au sommet de l'étrave, on attache, sur ses deux faces, deux petites tringles de sapin, qui, saillant en avant, laissent tomber deux fils à plomb; l'un babord, l'autre tribord : & il faut, pour que l'étrave ne penche de côté ni d'autre, que ces deux fils à plomb touchent légèrement, en effleurant, le prolongement de la ligne droite de la rablure; si cela n'est pas ainsi : les accores portent sur deux soles ou madriers, & sont empêchés de glisser par deux forts tacquets : entre ces tacquets & les accores, il y a des coins, sur lesquels on n'a qu'à frapper pour relever l'étrave, supposé qu'elle penche d'un côté, tandis qu'on larguera les coins des accores correspondans de l'autre bord, pour permettre qu'elle se releve de ce côté-là. On frappera donc sur les coins des accores d'un côté, & l'on larguera les autres, plus ou moins, jusqu'à ce que les fils à plomb rasent les cordeaux; alors, on clouera les coins, pour les empêcher de glisser. Si l'étrave penche trop en avant, on le reconnoîtra, à ce que la ligne tendue, du point du prolongement de l'aire de la quille qui indique l'élancement, au sommet de l'étrave, ne rasera pas sa partie rectiligne; on frappera donc sur les coins de l'accore de l'avant, ou on les larguera, jusqu'à ce que cette ligne devienne rasante; puis l'on clouera les coins pour plus de sûreté.

Le palan qui étoit amarré au pied de l'avant-dernière pièce de contre-étrave, sert à élever les accores de babord ou de tribord; tandis qu'un autre, qui lui est semblable, & frappé exprès, sert à monter ceux de tribord ou de babord; il sert aussi à mettre en place la dernière pièce de contre-étrave, lorsqu'on la monte séparément : cette dernière se prolonge sur l'angle du brion, & s'unit avec empature à la contre-quille; de façon, cependant, que son écart ne correspond pas à celui du brion, avec la quille.

La contre-quille est un solide, composé de plusieurs pièces de bois droit, qui s'appliquent sur la quille, en se joignant bout à bout; de façon, cependant, que leurs écarts ne correspondent point à ceux de la quille : l'usage de ce solide est, 1°. de fortifier la quille, en recevant les entailles ou *margouillets*, dans lesquels sont enchâssés les varangues & les fourcats; entailles qui, sans cela, seroient pratiquées dans la quille même; 2°. de diminuer l'acculement des fourcats & des varangues : &, comme ces dernieres n'ont pas, à beaucoup près, autant d'acculement que les premiers, la fausse quille n'est guère, dans le milieu, que de 4 à 5 pouces; tandis qu'à l'avant & à l'arrière, elle est à-peu-près la moitié, & même quelquefois les deux tiers de l'épaisseur

de la quille; elle se fixe sur la quille, de même que la contrétrave sur l'étrave, par des gournables qui se perdent dans la quille, & éloignées les unes des autres de 4 à 5 pieds; quelquefois, au lieu de gournables, on emploie des clous, dont deux sont fixés aux deux extrémités de chaque pièce, & l'autre au milieu.

Avant que de passer à la description du travail des couples de levée, faisons quelques observations.

1°. La longueur des pièces de quille doit être telle, que les mâts ne correspondent point trop près des écarts.

2°. Ordinairement, pour chaque écart, la pièce de l'arrière, couvre celle de l'avant; & pour les écarts de l'étrave & de la contre-étrave, les pièces les plus hautes couvrent celles qui leur sont inférieures; cependant, cela n'est pas indispensable.

3°. On doit rechercher, pour les brions, des pièces, dont la portion horisontale soit longue, & dont la courbure, qui est déterminée par la saillie de l'élancement, ait du développement. Ces deux qualités sont essentielles pour la solidité de la liaison de la quille avec l'étrave; il faut du moins que leur partie antérieure soit assez longue, pour que le pied du mât de misaine réponde à-peu-près à son milieu; on doit encore faire en sorte que leur épaisseur, à l'endroit où commence leur courbure, soit plus considérable que celle de la quille.

4°. Il faut avoir soin, en travaillant l'étrave, de marquer, dans la rablure, les points d'aboutissement des lisses.

5°. La quille & l'étrave ont toujours la même largeur par le droit, & à-peu-près la même épaisseur; celle de la contre-étrave en est à-peu-près les deux tiers : la contre-quille augmente sensiblement d'épaisseur à l'avant, & sur-tout à l'arrière, pour diminuer l'acculement des fourcats.

Passons au travail des couples de levée. Ces couples sont composés de varangues, demi-varangues, fourcats, demi-fourcats, genoux de fond, genoux de revers, alonges, alonges de revers; pièces, qui, toutes sont planes, selon leurs faces verticales de tribord à babord, & courbes dans le sens du contour du vaisseau : il convient donc d'exposer la méthode de donner à toutes ces pièces la figure qui leur est assignée par le plan de l'ingénieur.

Toutes les pièces que nous venons de nommer, sont planes, selon deux de leurs surfaces, & courbes sur les deux autres; la distance des deux surfaces planes, s'appelle épaisseur *sur le droit*; la distance des deux surfaces courbes, s'appelle épaisseur *sur le tour*. L'action de mettre une pièce à son point d'épaisseur, sur le droit, est ce qu'on entend par *travailler sur le droit*. Travailler une pièce sur le droit, c'est la conformer de telle sorte, que deux de ses faces soient dans deux plans parallèles, ou inclinés d'une quantité déterminée : pour cela, on place la pièce de façon, que les deux faces qui doivent être le droit, soient à-peu-près dans des plans perpendiculaires à l'horison; à moins que la pièce ne doive avoir beaucoup d'équerrage; car, alors, on fait en sorte que les faces du droit aient de la pente dans le sens de l'équerrage : d'une extrémité à l'autre de l'une des arêtes de la face du droit, on tend une ligne; de plusieurs points de cette ligne, on laisse tomber des fils à plomb, qui déterminent sur la surface autant de points, par lesquels faisant passer un trait, ce trait sera nécessairement dans un plan vertical; de chaque extrémité du trait, on laissera, de rechef, tomber le fil à plomb; on en tracera les projections sur les bouts de la pièce; ces projections seront évidemment, avec le trait précédent, qui détermine l'arête du droit, dans un même plan vertical. Sur la face verticale de la pièce : on pratiquera, de distance en distance, des coches, telles que le fil à plomb en rase le fond du haut en bas, & touchant le trait marqué sur la longueur; on chavirera la pièce; & par les extrémités des projections, & les points d'intersection de la ligne du fond des coches, avec la face qui étoit couchée sur le terrein, on conduira un nouveau trait, qui sera dans un même plan vertical avec les deux projections des extrémités, & le premier trait : sachant les dimensions de la pièce sur le droit, il ne reste plus, pour déterminer le plan de la seconde face, qu'à conduire quatre nouveaux traits parallèles aux premiers; ou bien, si cette seconde face doit être inclinée à l'égard de la première, on tracera seulement une parallèle à la première ligne tracée; ou, si la pièce doit diminuer d'épaisseur d'un bout à l'autre, une oblique déterminée, & cela à la distance convenable; puis, portant sur le bout de la pièce, que je suppose coupé carrément, une équerre, dont l'une des branches, étant verticales, fasse, avec l'autre branche, un angle égal à celui que feront les faces du droit, on tracera les projections de la face oblique sur les deux bouts de la pièce (je suppose que la branche verticale de l'équerre touche le point d'intersection de l'arête du bout de la pièce, avec la parallèle, ou l'oblique déterminée, par rapport au premier trait qui a été tracé), & joignant les deux extrémités de ces deux projections, par une ligne tirée sur la face appliquée sur le terrein, le plan de la face oblique sera déterminé; il ne reste plus qu'à enlever, à la hache, tout le bois en dehors des lignes, qui désignent les plans des faces, pour que le travail sur le droit, soit fini : alors, on travaille la pièce sur le tour. *Travailler une pièce sur le tour*, c'est disposer deux de ses faces opposées, de façon que, suivant une courbure déterminée, ou elles sont exactement parallèles; alors, la pièce a exactement la même épaisseur sur le tour; d'un bout à l'autre; ou, elles se rapprochent par un bout d'une quantité assignée; alors, la pièce diminue d'épaisseur, sur le tour, d'un bout à l'autre; ou, elles se rapprochent également dans toute leur longueur d'une face du droit à l'autre; alors, une coupe quelconque per-

pendiculaire à la longueur, a différentes épaisseurs sur le tour; ou enfin, elles se rapprochent tout-à-la-fois, & d'un bout à l'autre, sur le tour, & d'une face du droit à l'autre; alors, toutes les différentes coupes perpendiculaires à la longueur, & toutes les différentes coupes parallèles à la largeur, ont différentes épaisseurs sur le tour.

On a un gabarit qui indique le contour convexe, ou concave, ou concave-convexe, sur lequel sont marqués, à différens points, les équerrages; c'est-à-dire, les angles que la face du droit doit faire en ces différens points, avec la face courbe; on place ce gabarit sur le droit; l'on trace, avec du blanc, le contour qu'il y indique.

Remarquons qu'il est essentiel de le placer de façon à éviter les défournis du bois, ou autres défauts; cependant, il n'est pas indispensable que la pièce soit absolument, par-tout, susceptible d'un contour égal à celui du gabarit; on supplée aisément à ce défaut, en appliquant des fourrures; pourvu, toutefois, qu'elle conserve assez de force. Tout en traçant le contour, l'on marque les différens points pour lesquels on a l'équerrage; par ces points, l'on creuse des coches sur les faces du tour, dont la ligne du fond, bien perpendiculaire à l'arête commune, au droit & au tour, fait, avec la face du droit, l'angle de l'équerrage; l'on trouve ces angles en tâtonnant, & au moyen d'une équerre, ouverte conformément à l'équerrage, & dont une branche s'applique sur la face du droit; l'autre dans le fond des coches. La ligne courbe étant donnée par le gabarit, les lignes du fond des coches déterminent suffisamment le contour & l'inclinaison de l'une des faces de tour; on enlève donc à la hache tout le bois en dehors de cette face, en laissant un peu de bois pour le parage.

Pour tracer l'autre face du tour, il y a quatre différens cas: savoir, que la pièce conserve même épaisseur d'un bout à l'autre; ou qu'elle diminue uniformément d'un bout à l'autre; ou qu'elle aille en étrecissant d'une face du droit à l'autre; ou qu'elle diminue d'épaisseur d'un bout à l'autre, & devienne plus étroite d'une face à l'autre, tout-à-la-fois.

Dans le premier cas, l'on conduira sur chaque face du droit des parallèles au contour donné par le gabarit, & cela à une distance égale à l'épaisseur sur le tour; dans le second, on sait, pour chaque extrémité, la distance qu'il doit y avoir d'une face du tour à l'autre; on les marquera par des perpendiculaires au contour, en portant perpendiculairement la moitié de la somme de ces deux distances, sur le milieu du développement du même contour: au quart du développement, on portera sur la perpendiculaire au contour, la demi-somme de la distance au milieu, & de la plus grande extrême (si c'est du gros bout que l'on part); aux trois quarts, on portera la demi-somme de l'ordonnée du milieu, & de celle du petit bout, & ainsi de suite, en portant toujours entre deux ordonnées, une nouvelle ordonnée, égale à leur demi-somme: par les extrémités de toutes ces ordonnées, conduisant un trait courbe sur chaque face du droit, on aura la seconde face du tour déterminée: (dans le quatrième cas, on exécutera le même procédé; mais les ordonnées extérieures, & par conséquent les intermédiaires, seront plus grandes d'une quantité connue sur l'une des faces du droit, que sur l'autre); dans le troisième cas, on conduira sur chaque face du droit, une courbe parallèle à celle donnée par le gabarit; courbe, qui, pour chacune de ces faces, sera éloignée d'une quantité égale à l'épaisseur sur le tour, sur chacune d'elles: enfin, pour terminer ce qui concerne le quatrième cas, on joindra les extrémités des courbes de chaque face par un trait, sur chaque surface des bouts, que je suppose coupée carrément; & il ne restera plus, pour avoir la seconde face du tour, qu'à enlever, à coup de hache & d'herminette, toute la matière en dehors de la surface courbe, des lignes tracées sur les faces du droit & les bouts de la pièce, en se guidant avec une équerre.

Il faut, pour la commodité des ouvriers, que l'équerrage soit toujours en gras, par rapport à eux; c'est-à-dire, qu'il faut, que, lorsque la pièce est en chantier, la face du droit, qui est dessus, fasse un angle obtus, avec la face du tour que l'on travaille.

Ce qui précède a lieu pour toutes les pièces de membrure; les gabarits & équerrages sont donnés par le plan du vaisseau; ceux des couples de remplissage se prennent sur l'édifice même: on a toujours trois équerrages pour chaque pièce; & l'on en trouve d'intermédiaires à ceux-là, en partageant en un certain nombre de parties égales, les angles que font entr'elles, les lignes qui les représentent sur la tablette, où on a coutume de les marquer, & portant ensuite ces équerrages, ainsi trouvés, à des distances égales, entre les premiers, sur la pièce en chantier: cette méthode est véritablement une interpolation.

Lorsqu'on veut travailler une varangue, un genouil, ou une alonge, on prend son gabarit; on l'essaie successivement sur plusieurs pièces brutes, jusqu'à ce qu'on en ait trouvé une, dont la courbure & la longueur soit satisfaisante. On distingue deux sortes de varangues; les unes se nomment de fond, les autres acculées: celles-là règnent du quatrième avant au quatrième arrière; celles-ci se placent entre le quatrième & le sixième couple, tant en avant qu'en arrière: les varangues de fond ont à leur milieu un massif, portant sur la quille, beaucoup plus épais que ses branches; ce massif est ce qui constitue leur acculement: il est bien rare que l'on trouve des pièces brutes assez fortes, & d'une figure à donner ce massif, sans le secours d'une fourrure; on se contente, pour l'ordinaire, de celles qui, ayant la courbure du gabarit, ont, à leur milieu, mêmes dimensions qu'aux extrémités: le massif, qu'on nomme *talonnier*, se fait d'une pièce rapportée; il s'applique le plus souvent à plat sous la varangue, à laquelle il ne tient que par 4, 5, ou 6 gournables: je crois qu'il ne seroit pas inutile de pratiquer dans la varangue un canal rectangulaire,

[illegible] dans son milieu ; ce canal rece- [illegible] rectangulaire correspondante, du [illegible] lui-même, dans une mor- [illegible] de la varangue, cet assemblage, au [illegible] gournables, seroit plus solide [illegible]

[illegible] plus ou moins grande des façons vers [illegible] vers l'arrière, augmente l'acculement des [illegible], au point qu'il est impossible de trouver [illegible] propres à les faire d'une seule pièce ; les [illegible] entre le quatrième & le sixième couples, [illegible] de deux pièces absolument semblables & [illegible], qui se réunissent à plat par leur extrémité, [illegible] dont le plan de réunion est perpendiculaire au milieu de la quille : cet assemblage ne pourroit avoir [illegible] de solidité, si l'on n'appliquoit sur les deux branches réunies un massif, composé d'une ou de plusieurs pièces, qui les recouvrent depuis la quille, jusqu'à la hauteur de l'acculement intérieur : ce massif, qu'on nomme *oreiller*, a les mêmes dimensions qu'auroient les bouts des genoux dont ils occupent la place. Chaque pièce d'oreiller est attachée à la varangue par quatre gougeons carrés, disposés en trapèze, & de même force que ceux des couples. Pour fortifier cette liaison, on pratique le plus souvent une entaille, qui règne dans toute la hauteur de l'oreiller, commence au tiers de la largeur de la varangue sur le tour, à compter du milieu, & se termine à rien au gabariage ; dedans, vient emboiter la saillie correspondante, pratiquée sur l'oreiller : cet assemblage se dit à *patte de loup*.

Les fourcats sont aussi des espèces de varangues ; ces sortes de varangues, depuis le sixième couple avant & arrière, jusqu'aux extrémités, se font de la même manière ; mais comme elles n'ont à leur pied, qu'une épaisseur égale à celle de la quille & de l'étambot, diminuée du double de la profondeur de la rablure, c'est-à-dire, d'environ huit pouces, on n'en fait pas descendre les deux branches jusque sur la contre-quille ; parce qu'elles seroient trop foibles : on en fait donc descendre une seulement ; l'autre prend un peu plus haut, & répond sur un adent, pratiqué presqu'à la hauteur de l'acculement intérieur : cet assemblage est bien moins solide que ceux des varangues ou fourcats entre le quatrième & le sixième couples.

Nous avons oublié de dire, en parlant du talonnier, qu'il portoit contre des abuts saillans, en dessous de la varangue ; c'est-à-dire, que ce massif, appliqué à plat sur la varangue, trouve, tribord & babord, deux saillies d'un pouce à un pouce & demi à ses extrémités, contre lesquelles il s'appuie ; ce qui lui procure une assiette assez stable.

Comme les bois les plus difficiles à trouver & les plus rares, sont ceux qui ont beaucoup de courbure, on fait ensorte dans la distribution des couples ou varangues, genoux & alonges, de n'avoir besoin que de pièces les moins courbes possibles, pour cela on raccourcit autant qu'il se peut, sans nuire à la solidité des liaisons, les alonges les plus courbées, & on alonge celle qui le sont moins ; c'est pour cette raison que les alonges vers le fort sont si courtes, tandis que les cinquièmes alonges dite de *revers* sont si grandes : c'est-là une loi, malheureusement, de nécessité, en observant cependant qu'il y a une limite qu'il ne faut pas passer dans ce raccourcissement : il est essentiel que toutes les pièces soient assez longues pour s'écarver avec celles qui leurs sont collatérales, de façon à recevoir trois gougeons carrés dans chacune de leurs moitiés ; si ces pièces étoient trop courtes, les gougeons trop rapprochés ne feroient que déchirer & fendre le bois lorsque le vaisseau travaille ; toutes les fois qu'on pourra égaler les alonges ensemble, ce sera très-bien de le faire ; leur union en deviendra bien plus solide.

Nous venons de donner la méthode de conformer les varangues, genoux & alonges ; d'assigner les loix qui déterminent leurs grandeurs respectives ; de suppléer au défourni de leurs bois ; enfin de les composer de plusieurs morceaux, quand elles ne peuvent l'être d'un seul : il convient de donner actuellement la manière de les assembler pour former les couples de levée.

Cet assemblage se fait tout autour de la quille, le plus près possible ; d'abord on place la varangue sur des chantiers ; on applique le gabarit de façon que son contour se confonde avec celui de ladite varangue. Le développement de ce gabarit indique la position de la première alonge, dont le pied doit venir reposer sur la tête de cette même varangue. Leurs plans de réunion devroient être perpendiculaires au contour ; mais il arrive souvent qu'on ne s'astreint pas à cette règle ; il suffit ordinairement que la tangente, au contour du couple, dans la ligne de réunion des deux pièces, fasse avec le pied de la première alonge un angle égal au supplément de celui qu'elle fait avec la tête de la varangue : la première alonge disposée comme elle doit l'être, & son contour confondu avec celui du gabarit, qu'on prolonge au-delà au moins de toute la longueur de la troisième alonge, on place cette dernière ; en observant, pour son union avec la première, les mêmes conditions qu'à l'égard de la réunion de la varangue avec la première alonge : prolongeant encore le gabarit, on place la cinquième alonge, ou alonge de revers, toujours de façon, que son contour se confondant avec celui du gabarit, son plan de réunion avec la troisième alonge soit perpendiculaire, ou à-peu-près, à la courbure du couple ; chaque couple étant composé de deux branches parfaitement semblables & égales, on comprend bien que ce qui se fait pour l'une, se fait pour l'autre ; & quoiqu'il ne soit pas nécessaire quelles soient de niveau, il faut du moins que l'assemblage des parties qui la composent, soit tel, que leur surface supérieure soit exactement dans le même plan dans tout le développement du couple ; les chantiers sur lesquels portent les alonges & varangues, fournissent les moyens de disposer l'assemblage conformement à cette loi : on fait partir de différens point du contour extérieur de l'arête

u couple, des lignes (des cordeaux) qui vont, en croisant en différens sens, raser chacun à la fois s surfaces de plusieurs pièces babord & tribord; avec des coins on élève ou on abaisse les différentes parties du systême, jusqu'à ce que toutes es lignes (au moins quatre ou cinq) s'appliquent xactement toutes-à-la-fois sur les surfaces de toutes s pièces qu'elles rencontrent, & en même-tems touchent entr'elles; alors on sera sûr que la urface supérieure de tout le couple est dans le même plan: mais cela ne suffit pas entièrement; faut encore que tout le systême ait, en différens oints, les ouvertures requises par le plan, & que cependant son contour bien uniforme & bien suivi, permette à toutes les pièces de se joindre exactement.

Voici comment on donnera au couple ces ouvertures nécessaires: on tracera sur la varangue une droite, qui réponde aux points de la lisse de fond; sur le milieu de celle-ci, ayant élevé une perpendiculaire, cette ligne prolongée doit couper le couple dans toute sa longueur en deux parties égales & semblables; on fera aux deux extrémités de la ligne droite tirée au travers de la varangue, deux entailles de profondeur égale & suffisante pour retenir les pointes d'un grand compas de bois qu'on y applique; cela fait, on placera aux points d'intersection du contour du couple avec les lisses du fort & du platbord, les règles d'ouverture; (ce sont deux règles de bois d'environ cinq à six pouces en carré; les ouvertures de chaque couple & le milieu commun de chacun sont marqués pour le fort & pour le platbord): alors on tendra une ligne du milieu de la varangue, au milieu de la planche d'ouverture du platbord, & l'on forcera les pièces qui composent la membrure, jusqu'à ce qu'il y ait au fort & au platbord, les ouvertures indiquées par les règles, & qu'en même-tems la ligne tendue du milieu de la varangue au milieu de la règle d'ouverture du platbord, passe par le milieu de la règle d'ouverture du fort, & par le milieu de la tête du compas; de cette façon nous serons certains que les quatre branches tribord de la varangue de la première alonge, de la troisième alonge, & de l'alonge de revers, seront éloignées par-tout de la ligne du milieu, de la même quantité que les quatre mêmes branches babord.

On fixera tout cet assemblage à demeure, en fichant des tacquets sur les chantiers en dedans & en dehors du couple, & liant les pièces contigües l'une avec l'autre par des croûtes croisant en dehors les écarts. Tout cela exécuté, on placera le genou sur la varangue & la première alonge, en faisant correspondre les projections des différentes lisses marquées sur chacune des trois pièces; au bout du genou on appliquera sur la première & troisième alonge, la deuxième alonge; & enfin sur la troisième & la cinquième ou alonge de revers, on posera la quatrième alonge; en observant toujours de faire correspondre les projections des différentes lisses marquées sur chaque pièce; &, si les équerrages ont été bien pris, on verra les différentes parties de ce second solide s'appliquer sur celles du premier, & confondre exactement leurs contours avec les leurs; pourvu, toutefois, qu'on ait eu soin de tailler de mesure le pied de chaque alonge de façon, ou que sa surface soit perpendiculaire au contour du couple, ou que l'angle que fera cette surface avec la tangente à ce contour, soit le supplément de l'angle fait par la surface de la tête de la pièce contigüe, avec la même tangente. Au reste, pour plus de sûreté, on pourra reitérer quelques unes des opérations précédentes.

Observons 1°. que lorsqu'on a mis les différentes parties d'un couple à leurs ouvertures naturelles, on fait passer la scie entre la tête & le pied des alonges contigües, afin que leur contact devienne plus immédiat; ce qui ne peut manquer d'arriver ensuite, en frappant sur la tête de celle qui est supérieure: 2°. qu'en travaillant séparément chaque varangue & alonge, d'après son gabarit particulier, on lui donne autant de longueur que le peut comporter la pièce; parce que si quelqu'une se trouve être trop courte de quelques pouces, soit à raison de la trop grande courbure, soit à raison de quelque défaut de bois, l'excédent de la vraie longueur de celle qui doit être contigüe, y suppléeroit: 3°. que le tracé de la projection des lisses sur le contour de chaque pièce de membrure, sert à régler leurs longueurs respectives; parce qu'on sait toujours la distance qu'il doit y avoir d'une lisse à la suivante.

Les solides qui composent chaque couple de levée, assemblés de façon que leurs surfaces extérieures aient l'équerrage nécessaire pour faire partie de la surface totale du vaisseau dans le sens de la longueur, on fixe cet assemblage à demeure par six gougeons carrés frappés dessus chaque pièce du premier plan, lesquels pénètrent en entier les pièces collatérales du plan inférieur; & l'assemblage est tel, que la varangue s'unit avec le genou de la moitié de sa longueur, & lui est attachée par trois gougeons; que le genou s'unit pareillement de la moitié de sa longueur avec la première alonge, & lui est uni par trois gougeons: il en est de même de la première alonge avec la deuxième, de la deuxième avec la troisième, de la troisième avec la quatrième; & enfin de la quatrième avec la cinquième, ou avec l'alonge de revers.

Pour s'assurer de l'ouverture des couples, on met au fort & au platbord une planche dite d'*ouverture*: c'est un bordage ordinaire d'environ quatorze à quinze pouces de large, sur deux pouces & demi à trois pouces d'épaisseur; sur lequel le milieu du couple est marqué par un trait de scie; cette planche d'ouverture se fixe à la hauteur indiquée par la lisse du fort ou du platbord, par trois clous sur la face du droit de chaque couple, des tacquets en dessous pour la soutenir, & d'autres en dedans, qui arcboutent contre les branches du membre, pour les empêcher de se rapprocher ou de se fermer.

trer ses écarts, qui sont sans empatures, avec ceux de la quille. Deux clous fichés à chaque extrémité des pièces de fausse quille, terminent sa liaison avec la quille.

Comme la branche courbe du brion est une partie du contour de l'étrave, on est obligé de travailler cette dernière, avant de l'attacher fixément à la quille.

L'étrave peut être divisée en deux parties distinctes; l'une courbe (c'est ordinairement un arc de cercle), qui commence à l'angle mixtiligne du brion, & se termine vers le fort; l'autre, absolument droite, qui, du fort, va se terminer au-dessous du beaupré, dont elle est le point d'appui principal : elle se trace en entier à la sale; on en fait un gabarit qui en indique exactement le contour, & sur lequel on marque les points d'aboutissement des lisses : la partie inférieure de ce gabarit sert à travailler la branche courbe du brion. On le porte successivement sur plusieurs pièces de bois brut; on le présente sur chacune dans plusieurs sens différens, jusqu'à ce qu'on soit parvenu à en trouver un nombre suffisant (c'est trois au plus), dont la courbure leur permette de joindre à empatures ensemble, & au brion, en conservant l'épaisseur (de l'avant à l'arrière) que doit avoir l'étrave : ces pièces trouvées, on les travaille sur le droit; c'est-à-dire, qu'on rend parallèles leurs faces latérales : celles qui sont dans le même plan vertical que les faces de la quille : on applique successivement sur ces deux ou trois pièces, les parties successives du gabarit; on trace à la craie les contours qu'elles y indiquent. Sur les faces du tour, on creuse, de distance en distance, des coches, jusqu'à la rencontre du trait; on enlève tout le bois intermédiaire; & au moyen d'une équerre quarrée, dont une des branches est appliquée sur la face latérale, on donne à chaque pièce un contour bien arrondi, dont la courbure est par-tout perpendiculaire au plan des faces. Toutes les pièces rendues à ce point, on les établit bout à bout sur des chantiers volants; on trace les écarts, on les travaille, on force les pièces de se joindre, par le moyen de colliers de corde, de coins, &c.; mais on ne cheville point encore leur assemblage; il faut, auparavant, travailler la contre-étrave, qui est destinée à fortifier les écarts de l'étrave, à l'unir plus solidement à la quille, à diminuer l'acculement des fourcats de l'avant. Elle est composée du même nombre de pièces que l'étrave, se travaille de la même manière; ses pièces s'assemblent de même, avec des écarts un peu plus courts, à la vérité; mais de façon qu'ils correspondent toujours au milieu d'une pièce de l'étrave. Ses différentes parties finies, on les emboite à leur place, dans la concavité de l'étrave; on ajuste le brion avec la pièce inférieure de l'étrave; on fixe cet assemblage pour un instant, par le moyen de deux forts colliers de cordage à chaque écart, tant d'étrave que de contre-étrave; on les force de s'unir par le moyen de coins : mais avant que de cheviller à demeure, il faut vérifier si tout le systême de l'étrave, prenant le contour qu'il doit avoir, elle conserve l'élancement exigé par le plan : pour cela, on applique le gabarit en entier du brion & de l'étrave, de façon que son contour se confonde avec le sien; on prolonge une règle sur le plan inférieur du brion; on marque dessus la quantité de l'élancement : & par ce point, par le moyen d'une équerre carrée, on tend une ligne bien perpendiculaire au prolongement de la règle; & si l'assemblage est bien fait, on verra cette ligne aller toucher la partie rectiligne de l'étrave, depuis son origine, dans toute son étendue : si cela n'arrivoit pas, on pourroit y remédier, en corrigeant les écarts dont ce défaut dépendroit. Cette vérification faite, on perce deux trous de tarière aux extrémités de l'écart, ou des deux écarts supérieurs; on y chasse des chevilles, qui ne sont que pour le moment, devant être repoussées par la suite; les pièces de contre-étrave se fixent par le moyen de gournables : alors, on détache le brion de l'étrave; on l'attache à demeure au bout de la quille, par le moyen de trois fortes chevilles & de deux clous, comme pour les autres écarts de quille; on trace bien exactement le milieu des chantiers établis à demeure (milieu correspondant au milieu de la cale); à force de bras l'on chavire la quille sur les chantiers; de façon que de l'avant à l'arrière, elle soit babord & tribord, également distante des listeaux qui règnent sur les côtés de la cale; on l'affermit dans cette position par des taquets placés de chaque côté sur tous les chantiers, afin qu'elle ne se déjette pas; & de plus, on applique une garniture à son extrémité arrière, contre laquelle va arcbouter un accore qui fait effet de l'arrière à l'avant : c'est là l'instant de prolonger la rablure sur les écarts.

La rablure n'est autre chose qu'une rainure, dont la coupe perpendiculaire à la quille est un triangle équilatéral, dont l'un des côtés est dans le plan de la face verticale de la quille, & dont les trois côtés sont égaux à l'épaisseur du bordage qui doit [illegible] s'enchâsser dedans : cette rainure est par-tout [illegible] lèle à l'aire du dessus de la quille, & se prol[illegible] tant sur l'étambot que sur l'étrave, & dans l[illegible] arrière de la lisse de hourdi, où viennent [illegible] les bordages de l'arrière & de l'avant. Elle s'i[illegible] par deux traits parallèles : on la creuse sur [illegible] pièce séparément avant l'assemblage. Pour se [illegible] on fait un gabarit de sa coupe *abc* (*fig.* 417*). [illegible] applique itérativement pendant qu'on la tra[illegible] l'herminette; mais elle ne se continue point [illegible] écarts, avant que l'assemblage ne soit fait à de[illegible] de crainte qu'il n'y ait quelque léger défaut de [illegible] pondance d'une pièce à l'autre. Il s'agit a[illegible] ment de mettre l'étrave, unie à la contre-[illegible] sur le brion; cela s'exécute au moyen de l'[illegible] suivant; on prend deux de ces mâtereaux d[illegible] qui se nomment *bigues*; on les joint ensem[illegible] leur petit bout en angle aigu; on les lie fo[illegible] par plusieurs tours de cordage passés dans [illegible] sens, dans la croix qu'ils forment : cet am[illegible] appellé *portugaise*. Cette machine, ainsi co[illegible] renversée sur la quille de l'avant à l'arrièr[illegible]

jambes à babord & l'autre à tribord, on l'élève halant sur deux forts palans, qu'on frappe à la des bigues, qui font dormant sur les canons des- s aux saisines lors du lancement à l'eau, & qui sent en sens contraire de deux autres palans fixés urs pieds; pieds qui sont enfoncés dans des trous ıfés d'environ 12 pouces, pour empêcher les ıes de courir : chacun de ces mâtereaux est étayé plusieurs palans, en forme de haubans; deux ces palans, frappés à l'une & à l'autre bigue, des tacquets, vont s'amarrer sur deux canons saisines; deux autres, frappés aux mêmes endroits, ıt s'amarrer sur deux autres canons, établis tribord ıabord, à côté, & à une certaine distance de ceux saisines; deux semblables palans, frappés à la ne hauteur, sur l'arrière des bigues, vont s'amarrer ord & babord sur les grillages de la cale, en ère du brion; enfin, deux autres palans, frappés tacquets, de la même façon, à l'arrière des mêmes ıes, vont s'amarrer sur deux canons, l'un tri- d, l'autre babord, & à quelque distance de la : de sorte, qu'en tout, il y a deux palans, ant effort parallèlement à la quille de l'arrière avant; deux palans, faisant effort dans le même s, de l'avant à l'arrière; & quatre, dont les ctions sont, avec celles des autres, un angle, eu-près, de 45°; & tout cela, de manière qu'en nt, ou halant, suivant le cas, sur quelques-uns ces palans, ou sur tous ensemble, on donne aux ues telle situation que l'on veut. Les bigues fixées idement, on frappe à côté de leur portugaise, sur tacquets, deux forts palans doubles, à doubles uets; lesquels vont s'amarrer, l'un tribord, l'autre abord, sur un collier de cordage, passant dans les ıneaux de galoches de fer, implantées sur les deux ices de l'étrave, vers son milieu : ces palans vont ire retour dans une poulie, frappée solidement ur le dernier grillage de la cale, en tirant de l'avant à rrière, ou de l'arrière à l'avant : un troisième palan, is petit, frappé sur la portugaise, va s'amarrer le milieu, arrière de la tête de l'étrave, pour r faire retour dans une poulie, fixée à côté de uille; enfin, un quatrième palan, frappé sur acquets, cloués aux bigues, s'amarre à une he de fer, fichée sur le milieu, arrière du bout vant-dernière pièce de contre-étrave : les deux ers palans servent à élever l'étrave; & les palans ête & du pied, servent à lui donner le mouve- & la situation convenable. Ajoutons à cela ou 4 petites aussières, attachées à l'étrave, t à la balancer à volonté. Il n'est pas diffi- au moyen de cet appareil, de la placer sur du brion; on l'y attache donc à demeure, d très-imparfaitement, par le moyen de deux ables frappées, l'une en haut, l'autre en bas cart; mais seulement pour la retenir, jusqu'à on lui ait donné les liaisons que nous ver- ar la suite. On fait arcbouter contr'elle trois es; l'un babord, l'autre tribord, & le troi- en avant, un peu au-dessus du fort : c'est oyen de ces accores, qu'on balance l'étrave; il faut absolument que ses deux faces verticales soient dans le même plan que les deux faces de la quille; & qu'en élevant, perpendiculairement au prolongement de l'aire du dessous de cette quille, une ligne rasant la partie rectiligne de l'étrave, cette ligne en indique la quantité de l'élancement. Pour faire ce balancement, on prolonge, des deux côtés, la ligne droite de la rablure de la quille par deux cordeaux; de façon que ces cordeaux en rasent les surfaces : au sommet de l'étrave, on attache, sur ses deux faces, deux petites tringles de sapin, qui, saillant en avant, laissent tomber deux fils à plomb; l'un babord, l'autre tribord : & il faut, pour que l'étrave ne penche de côté ni d'autre, que ces deux fils à plomb touchent légèrement, en effleurant, le prolongement de la ligne droite de la rablure; si cela n'est pas ainsi : les accores portent sur deux soles ou madriers, & sont empêchés de glisser par deux forts tacquets : entre ces tacquets & les accores, il y a des coins, sur lesquels on n'a qu'à frapper pour relever l'étrave, supposé qu'elle penche d'un côté, tandis qu'on larguera les coins des accores correspondans de l'autre bord, pour permettre qu'elle se releve de ce côté-là. On frappera donc sur les coins des accores d'un côté, & l'on larguera les autres, plus ou moins, jusqu'à ce que les fils à plomb rasent les cordeaux; alors, on clouera les coins, pour les empêcher de glisser. Si l'étrave penche trop en avant, on le reconnoîtra, à ce que la ligne tendue, du point du prolongement de l'aire de la quille qui indique l'élancement, au sommet de l'étrave, ne rasera pas sa partie rectiligne; on frappera donc sur les coins de l'accore de l'avant, ou on les larguera, jusqu'à ce que cette ligne devienne rasante; puis l'on clouera les coins pour plus de sûreté.

Le palan qui étoit amarré au pied de l'avant-dernière pièce de contre-étrave, sert à élever les accores de babord ou de tribord; tandis qu'un autre, qui lui est semblable, & frappé exprès, sert à monter ceux de tribord ou de babord; il sert aussi à mettre en place la dernière pièce de contre-étrave, lorsqu'on la monte séparément : cette dernière se prolonge sur l'angle du brion, & s'unit avec empature à la contre-quille; de façon, cependant, que son écart ne correspond pas à celui du brion, avec la quille.

La contre-quille est un solide, composé de plusieurs pièces de bois droit, qui s'appliquent sur la quille, en se joignant bout à bout; de façon, cependant, que leurs écarts ne correspondent point à ceux de la quille : l'usage de ce solide est, 1°. de fortifier la quille, en recevant les entailles ou *margouillets*, dans lesquels sont enchâssés les varangues & les fourcats; entailles qui, sans cela, seroient pratiquées dans la quille même; 2°. de diminuer l'acculement des fourcats & des varangues : &, comme ces dernieres n'ont pas, à beaucoup près, autant d'acculement que les premiers, la fausse quille n'est guère, dans le milieu, que de 4 à 5 pouces; tandis qu'à l'avant & à l'arrière, elle est à-peu-près la moitié, & même quelquefois les deux tiers de l'épaisseur

de la quille; elle se fixe sur la quille, de même que la contretrave sur l'étrave, par des gournables qui se perdent dans la quille, & éloignées les unes des autres de 4 à 5 pieds; quelquefois, au lieu de gournables, on emploie des clous, dont deux sont fixés aux deux extrémités de chaque pièce, & l'autre au milieu.

Avant que de passer à la description du travail des couples de levée, faisons quelques observations.

1°. La longueur des pièces de quille doit être telle, que les mâts ne correspondent point trop près des écarts.

2°. Ordinairement, pour chaque écart, la pièce de l'arrière, couvre celle de l'avant; & pour les écarts de l'étrave & de la contre-étrave, les pièces les plus hautes couvrent celles qui leur sont inférieures; cependant, cela n'est pas indispensable.

3°. On doit rechercher, pour les brions, des pièces, dont la portion horisontale soit longue, & dont la courbure, qui est déterminée par la saillie de l'élancement, ait du développement. Ces deux qualités sont essentielles pour la solidité de la liaison de la quille avec l'étrave; il faut du moins que leur partie antérieure soit assez longue, pour que le pied du mât de misaine réponde à-peu-près à son milieu; on doit encore faire en sorte que leur épaisseur, à l'endroit où commence leur courbure, soit plus considérable que celle de la quille.

4°. Il faut avoir soin, en travaillant l'étrave, de marquer, dans la rablure, les points d'aboutissement des lisses.

5°. La quille & l'étrave ont toujours la même largeur par le droit, & à-peu-près la même épaisseur; celle de la contre-étrave en est à-peu-près les deux tiers: la contre-quille augmente sensiblement d'épaisseur à l'avant, & sur-tout à l'arrière, pour diminuer l'acculement des fourcats.

Passons au travail des couples de levée. Ces couples sont composés de varangues, demi-varangues, fourcats, demi-fourcats, genoux de fond, genoux de revers, alonges, alonges de revers; pièces, qui, toutes sont planes, selon leurs faces verticales de tribord à babord, & courbes dans le sens du contour du vaisseau: il convient donc d'exposer la méthode de donner à toutes ces pièces la figure qui leur est assignée par le plan de l'ingénieur.

Toutes les pièces que nous venons de nommer, sont planes, selon deux de leurs surfaces, & courbes sur les deux autres; la distance des deux surfaces planes, s'appelle épaisseur *sur le droit*; la distance des deux surfaces courbes, s'appelle épaisseur *sur le tour*. L'action de mettre une pièce à son point d'épaisseur, sur le droit, est ce qu'on entend par *travailler sur le droit*. Travailler une pièce sur le droit, c'est la conformer de telle sorte, que deux de ses faces soient dans deux plans parallèles, ou inclinés d'une quantité déterminée: pour cela, on place la pièce de façon, que les deux faces qui doivent être le droit, soient à-peu-près dans des plans perpendiculaires à l'horison; à moins que la pièce ne doive avoir beaucoup d'équerrage; car, alors, on fait en sorte que les faces du droit aient de la pente dans le sens de l'équerrage: d'une extrémité à l'autre de l'une des arêtes de la face du droit, on tend une ligne; de plusieurs points de cette ligne, on laisse tomber des fils à plomb, qui déterminent sur la surface autant de points, par lesquels faisant passer un trait, ce trait sera nécessairement dans un plan vertical; de chaque extrémité du trait, on laissera, de rechef, tomber le fil à plomb; on en tracera les projections sur les bouts de la pièce; ces projections seront évidemment, avec le trait précédent, qui détermine l'arête du droit, dans un même plan vertical. Sur la face verticale de la pièce: on pratiquera, de distance en distance, des coches, telles que le fil à plomb en rase le fond du haut en bas, & touchant le trait marqué sur la longueur; on chavirera la pièce; & par les extrémités des projections, & les points d'intersection de la ligne du fond des coches, avec la face qui étoit couchée sur le terrein, on conduira un nouveau trait, qui sera dans un même plan vertical avec les deux projections des extrémités, & le premier trait: sachant les dimensions de la pièce sur le droit, il ne reste plus, pour déterminer le plan de la seconde face, qu'à conduire quatre nouveaux traits parallèles aux premiers; ou bien, si cette seconde face doit être inclinée à l'égard de la première, on tracera seulement une parallèle à la première ligne tracée; ou, si la pièce doit diminuer d'épaisseur d'un bout à l'autre, une oblique déterminée, & cela à la distance convenable; puis, portant sur le bout de la pièce, que je suppose coupé carrément, une équerre, dont l'une des branches, étant verticales, fasse, avec l'autre branche, un angle égal à celui que feront les faces du droit, on tracera les projections de la face oblique sur les deux bouts de la pièce (je suppose que la branche verticale de l'équerre touche le point d'intersection de l'arête du bout de la pièce, avec la parallèle, ou l'oblique déterminée, par rapport au premier trait qui a été tracé), & joignant les deux extrémités de ces deux projections, par une ligne tirée sur la face appliquée sur le terrein, le plan de la face oblique sera déterminé; il ne reste plus qu'à enlever, à la hache, tout le bois en dehors des lignes, qui désignent les plans des faces, pour que le travail, sur le droit, soit fini: alors, on travaille la pièce sur le tour. *Travailler une pièce sur le tour*, c'est disposer deux de ses faces opposées, de façon que, suivant une courbure déterminée, ou elles sont exactement parallèles; alors, la pièce a exactement la même épaisseur sur le tour, d'un bout à l'autre; ou, elles se rapprochent par un bout d'une quantité assignée; alors, la pièce diminue d'épaisseur, sur le tour, d'un bout à l'autre; ou, elles se rapprochent également dans toute leur longueur d'une face du droit à l'autre; alors, une coupe quelconque per-

pendiculaire à la longueur, a différentes épaisseurs sur le tour; ou enfin, elles se rapprochent tout-à-la-fois, & d'un bout à l'autre, sur le tour, & d'une face du droit à l'autre; alors, toutes les différentes coupes perpendiculaires à la longueur, & toutes les différentes coupes parallèles à la largeur, ont différentes épaisseurs sur le tour.

On a un gabarit qui indique le contour convexe, ou concave, ou concave-convexe, sur lequel sont marqués, à différens points, les équerrages; c'est-à-dire, les angles que la face du droit doit faire en ces différens points, avec la face courbe; on place ce gabarit sur le droit; l'on trace, avec du blanc, le contour qu'il y indique.

Remarquons qu'il est essentiel de le placer de façon à éviter les défournis du bois, ou autres défauts; cependant, il n'est pas indispensable que la pièce soit absolument, par-tout, susceptible d'un contour égal à celui du gabarit; on supplée aisément à ce défaut, en appliquant des fourrures; pourvu, toutefois, qu'elle conserve assez de force. Tout en traçant le contour, l'on marque les différens points pour lesquels on a l'équerrage; par ces points, l'on creuse des coches sur les faces du tour, dont la ligne du fond, bien perpendiculaire à l'arête commune, au droit & au tour, fait, avec la face du droit, l'angle de l'équerrage; l'on trouve ces angles en tâtonnant, & au moyen d'une équerre, ouverte conformément à l'équerrage, & dont une branche s'applique sur la face du droit; l'autre dans le fond des coches. La ligne courbe étant donnée par le gabarit, les lignes du fond des coches déterminent suffisamment le contour & l'inclinaison de l'une des faces de tour; on enlève donc à la hache tout le bois en dehors de cette face, en laissant un peu de bois pour le parage.

Pour tracer l'autre face du tour, il y a quatre différens cas: savoir, que la pièce conserve même épaisseur d'un bout à l'autre; ou qu'elle diminue uniformément d'un bout à l'autre; ou qu'elle aille en étrecissant d'une face du droit à l'autre; ou qu'elle diminue d'épaisseur d'un bout à l'autre, & devienne plus étroite d'une face à l'autre, tout-à-la-fois.

Dans le premier cas, l'on conduira sur chaque face du droit des parallèles au contour donné par le gabarit, & cela à une distance égale à l'épaisseur sur le tour; dans le second, on sait, pour chaque extrémité, la distance qu'il doit y avoir d'une face du tour à l'autre; on les marquera par des perpendiculaires au contour, en portant perpendiculairement la moitié de la somme de ces deux distances, sur le milieu du développement du même contour: au quart du développement, on portera sur la perpendiculaire au contour, la demi-somme de la distance au milieu, & de la plus grande extrême (si c'est du gros bout que l'on part); aux trois quarts, on portera la demi-somme de l'ordonnée du milieu, & de celle du petit bout, & ainsi de suite, en portant toujours entre deux ordonnées, une nouvelle ordonnée, égale à leur demi-somme: par les extrémités de toutes ces ordonnées, conduisant un trait courbe sur chaque face du droit, on aura la seconde face du tour déterminée: (dans le quatrième cas, on exécutera le même procédé; mais les ordonnées extérieures, & par conséquent les intermédiaires, seront plus grandes d'une quantité connue sur l'une des faces du droit, que sur l'autre); dans le troisième cas, on conduira sur chaque face du droit, une courbe parallèle à celle donnée par le gabarit; courbe, qui, pour chacune de ces faces, sera éloignée d'une quantité égale à l'épaisseur sur le tour, sur chacune d'elles: enfin, pour terminer ce qui concerne le quatrième cas, on joindra les extrémités des courbes de chaque face par un trait, sur chaque surface des bouts, que je suppose coupée carrément; & il ne restera plus, pour avoir la seconde face du tour, qu'à enlever, à coup de hache & d'herminette, toute la matière en dehors de la surface courbe, des lignes tracées sur les faces du droit & les bouts de la pièce, en se guidant avec une équerre.

Il faut, pour la commodité des ouvriers, que l'équerrage soit toujours en gras, par rapport à eux; c'est-à-dire, qu'il faut, que, lorsque la pièce est en chantier, la face du droit, qui est dessus, fasse un angle obtus, avec la face du tour que l'on travaille.

Ce qui précède a lieu pour toutes les pièces de membrure; les gabarits & équerrages sont donnés par le plan du vaisseau; ceux des couples de remplissage se prennent sur l'édifice même: on a toujours trois équerrages pour chaque pièce; & l'on en trouve d'intermédiaires à ceux-là, en partageant en un certain nombre de parties égales, les angles que font entr'elles, les lignes qui les représentent sur la tablette, où on a coutume de les marquer, & portant ensuite ces équerrages, ainsi trouvés, à des distances égales, entre les premiers, sur la pièce en chantier: cette méthode est véritablement une interpolation.

Lorsqu'on veut travailler une varangue, un genouil, ou une alonge, on prend son gabarit; on l'essaie successivement sur plusieurs pièces brutes, jusqu'à ce qu'on en ait trouvé une, dont la courbure & la longueur soit satisfaisante. On distingue deux sortes de varangues; les unes se nomment de fond, les autres acculées: celles-là règnent du quatrième avant au quatrième arrière; celles-ci se placent entre le quatrième & le sixième couple, tant en avant qu'en arrière: les varangues de fond ont à leur milieu un massif, portant sur la quille, beaucoup plus épais que ses branches; ce massif est ce qui constitue leur acculement: il est bien rare que l'on trouve des pièces brutes assez fortes, & d'une figure à donner ce massif, sans le secours d'une fourrure; on se contente, pour l'ordinaire, de celles qui, ayant la courbure du gabarit, ont, à leur milieu, mêmes dimensions qu'aux extrémités: le massif, qu'on nomme *talonnier*, se fait d'une pièce rapportée; il s'applique le plus souvent à plat sous la varangue, à laquelle il ne tient que par 4, 5, ou 6 gournables: je crois qu'il ne seroit pas inutile de pratiquer dans la varangue un canal rectangulaire,

laiſſant un tenon dans ſon milieu; ce canal recevant une ſaillie rectangulaire correſpondante, du talonnier, qui, recevant lui-même, dans une mortaiſe, le tenon de la varangue, cet aſſemblage, au moyen de quelques gournables, ſeroit plus ſolide que le précédent.

L'élévation, plus ou moins grande des façons vers l'avant & vers l'arrière, augmente l'acculement des varangues, au point qu'il eſt impoſſible de trouver des bois propres à les faire d'une ſeule pièce; les varangues entre le quatrième & le ſixième couples, ſe font de deux pièces abſolument ſemblables & égales, qui ſe réuniſſent à plat par leur extrémité, & dont le plan de réunion eſt perpendiculaire au milieu de la quille: cet aſſemblage ne pourroit avoir aſſez de ſolidité, ſi l'on n'appliquoit ſur les deux branches réunies un maſſif, compoſé d'une ou de pluſieurs pièces, qui les recouvrent depuis la quille, juſqu'à la hauteur de l'acculement intérieur: ce maſſif, qu'on nomme *oreiller*, a les mêmes dimenſions qu'auroient les bouts des genoux dont ils occupent la place. Chaque pièce d'oreiller eſt attachée à la varangue par quatre gougeons carrés, diſpoſés en trapèze, & de même force que ceux des couples. Pour fortifier cette liaiſon, on pratique le plus ſouvent une entaille, qui règne dans toute la hauteur de l'oreiller, commence au tiers de la largeur de la varangue ſur le tour, à compter du milieu, & ſe termine à rien au gabariage; dedans, vient emboiter la ſaillie correſpondante, pratiquée ſur l'oreiller: cet aſſemblage ſe dit à *patte de loup*.

Les fourcats ſont auſſi des eſpèces de varangues; ces ſortes de varangues, depuis le ſixième couple avant & arrière, juſqu'aux extrémités, ſe font de la même manière; mais comme elles n'ont à leur pied, qu'une épaiſſeur égale à celle de la quille & de l'étambot, diminuée du double de la profondeur de la rablure, c'eſt-à-dire, d'environ huit pouces, on n'en fait pas deſcendre les deux branches juſque ſur la contre-quille; parce qu'elles ſeroient trop foibles: on en fait donc deſcendre une ſeulement; l'autre prend un peu plus haut, & répond ſur un adent, pratiqué preſqu'à la hauteur de l'acculement intérieur: cet aſſemblage eſt bien moins ſolide que ceux des varangues ou fourcats entre le quatrième & le ſixième couples.

Nous avons oublié de dire, en parlant du talonnier, qu'il portoit contre des abuts ſaillans, en deſſous de la varangue; c'eſt-à-dire, que ce maſſif, appliqué à plat ſur la varangue, trouve, tribord & babord, deux ſaillies d'un pouce à un pouce & demi à ſes extrémités, contre leſquelles il s'appuie; ce qui lui procure une aſſiette aſſez ſtable.

Comme les bois les plus difficiles à trouver & les plus rares, ſont ceux qui ont beaucoup de courbure, on fait enſorte dans la diſtribution des couples ou varangues, genoux & alonges, de n'avoir beſoin que de pièces les moins courbes poſſibles, pour cela on raccourcit autant qu'il ſe peut, ſans nuire à la ſolidité des liaiſons, les alonges les plus courbées, & on alonge celle qui le ſont moins; c'eſt pour cette raiſon que les alonges vers le fort ſont ſi courtes, tandis que les cinquièmes alonges dite de *revers* ſont ſi grandes: c'eſt-là une loi, malheureuſement, de néceſſité, en obſervant cependant qu'il y a une limite qu'il ne faut pas paſſer dans ce raccourciſſement: il eſt eſſentiel que toutes les pièces ſoient aſſez longues pour s'écarver avec celles qui leurs ſont collatérales, de façon à recevoir trois gougeons carrés dans chacune de leurs moitiés; ſi ces pièces étoient trop courtes, les gougeons trop rapprochés ne feroient que déchirer & fendre le bois lorſque le vaiſſeau travaille; toutes les fois qu'on pourra égaler les alonges enſemble, ce ſera très-bien de le faire; leur union en deviendra bien plus ſolide.

Nous venons de donner la méthode de conformer les varangues, genoux & alonges; d'aſſigner les loix qui déterminent leurs grandeurs reſpectives; de ſuppléer au défourni de leurs bois; enfin de les compoſer de pluſieurs morceaux, quand elles ne peuvent l'être d'un ſeul: il convient de donner actuellement la manière de les aſſembler pour former les couples de levée.

Cet aſſemblage ſe fait tout autour de la quille, le plus près poſſible; d'abord on place la varangue ſur des chantiers; on applique le gabarit de façon que ſon contour ſe confonde avec celui de ladite varangue. Le développement de ce gabarit indique la poſition de la première alonge, dont le pied doit venir repoſer ſur la tête de cette même varangue. Leurs plans de réunion devroient être perpendiculaires au contour; mais il arrive ſouvent qu'on ne s'aſtreint pas à cette règle; il ſuffit ordinairement que la tangente, au contour du couple, dans la ligne de réunion des deux pièces, faſſe avec le pied de la première alonge un angle égal au ſupplément de celui qu'elle fait avec la tête de la varangue: la première alonge diſpoſée comme elle doit l'être, & ſon contour confondu avec celui du gabarit, qu'on prolonge au-delà au moins de toute la longueur de la troiſième alonge, on place cette dernière; en obſervant, pour ſon union avec la première, les mêmes conditions qu'à l'égard de la réunion de la varangue avec la première alonge: prolongeant encore le gabarit, on place la cinquième alonge, ou alonge de revers, toujours de façon, que ſon contour ſe confondant avec celui du gabarit, ſon plan de réunion avec la troiſième alonge ſoit perpendiculaire, ou à-peu-près, à la courbure du couple; chaque couple étant compoſé de deux branches parfaitement ſemblables & égales, on comprend bien que ce qui ſe fait pour l'une, ſe fait pour l'autre; & quoiqu'il ne ſoit pas néceſſaire quelles ſoient de niveau, il faut du moins que l'aſſemblage des parties qui la compoſent, ſoit tel, que leur ſurface ſupérieure ſoit exactement dans le même plan dans tout le développement du couple; les chantiers ſur leſquels portent les alonges & varangues, fourniſſent les moyens de diſpoſer l'aſſemblage conformement à cette loi: on fait partir de différens point du contour extérieur de l'arête

du couple, des lignes (des cordeaux) qui vont, en se croisant en différens sens, raser chacun à la fois les surfaces de plusieurs pièces babord & tribord; & avec des coins on élève ou on abaisse les différentes parties du systême, jusqu'à ce que toutes ces lignes (au moins quatre ou cinq) s'appliquent exactement toutes-à-la-fois sur les surfaces de toutes les pièces qu'elles rencontrent, & en même-tems se touchent entr'elles; alors on sera sûr que la surface supérieure de tout le couple est dans le même plan: mais cela ne suffit pas entièrement; il faut encore que tout le systême ait, en différens points, les ouvertures requises par le plan, & que cependant son contour bien uniforme & bien suivi, permette à toutes les pièces de se joindre exactement.

Voici comment on donnera au couple ces ouvertures nécessaires: on tracera sur la varangue une droite, qui réponde aux points de la lisse de fond; sur le milieu de celle-ci, ayant élevé une perpendiculaire, cette ligne prolongée doit couper le couple dans toute sa longueur en deux parties égales & semblables; on fera aux deux extrémités de la ligne droite tirée au travers de la varangue, deux entailles de profondeur égale & suffisante pour retenir les pointes d'un grand compas de bois qu'on y applique; cela fait, on placera aux points d'intersection du contour du couple avec les lisses du fort & du platbord, les règles d'ouverture; (ce sont deux règles de bois d'environ cinq à six pouces en carré; les ouvertures de chaque couple & le milieu commun de chacun sont marqués pour le fort & pour le platbord): alors on tendra une ligne du milieu de la varangue, au milieu de la planche d'ouverture du platbord, & l'on forcera les pièces qui composent la membrure, jusqu'à ce qu'il y ait au fort & au platbord, les ouvertures indiquées par les règles, & qu'en même-tems la ligne tendue du milieu de la varangue au milieu de la règle d'ouverture du platbord, passe par le milieu de la règle d'ouverture du fort, & par le milieu de la tête du compas; de cette façon nous serons certains que les quatre branches tribord de la varangue de la première alonge, de la troisième alonge, & de l'alonge de revers, seront éloignées par-tout de la ligne du milieu, de la même quantité que les quatre mêmes branches babord.

On fixera tout cet assemblage à demeure, en fichant des tacquets sur les chantiers en dedans & en dehors du couple, & liant les pièces contigües l'une avec l'autre par des croûtes croisant en dehors les écarts. Tout cela exécuté, on placera le genou sur la varangue & la première alonge, en faisant correspondre les projections des différentes lisses marquées sur chacune des trois pièces; au bout du genou on appliquera sur la première & troisième alonge, la deuxième alonge; & enfin sur la troisième & la cinquième ou alonge de revers, on posera la quatrième alonge; en observant toujours de faire correspondre les projections des différentes lisses marquées sur chaque pièce; &, si les équerrages ont été bien pris, on verra les différentes parties de ce second solide s'appliquer sur celles du premier, & confondre exactement leurs contours avec les leurs; pourvu, toutefois, qu'on ait eu soin de tailler de mesure le pied de chaque alonge de façon, ou que sa surface soit perpendiculaire au contour du couple, ou que l'angle que fera cette surface avec la tangente à ce contour, soit le supplément de l'angle fait par la surface de la tête de la pièce contigüe, avec la même tangente. Au reste, pour plus de sûreté, on pourra réitérer quelques unes des opérations précédentes.

Observons 1°. que lorsqu'on a mis les différentes parties d'un couple à leurs ouvertures naturelles, on fait passer la scie entre la tête & le pied des alonges contigües, afin que leur contact devienne plus immédiat; ce qui ne peut manquer d'arriver ensuite, en frappant sur la tête de celle qui est supérieure: 2°. qu'en travaillant séparément chaque varangue & alonge, d'après son gabarit particulier, on lui donne autant de longueur que le peut comporter la pièce; parce que si quelqu'une se trouve être trop courte de quelques pouces, soit à raison de la trop grande courbure, soit à raison de quelque défaut de bois, l'excédent de la vraie longueur de celle qui doit être contigüe, y suppléeroit: 3°. que le tracé de la projection des lisses sur le contour de chaque pièce de membrure, sert à régler leurs longueurs respectives; parce qu'on sait toujours la distance qu'il doit y avoir d'une lisse à la suivante.

Les solides qui composent chaque couple de levée, assemblés de façon que leurs surfaces extérieures aient l'équerrage nécessaire pour faire partie de la surface totale du vaisseau dans le sens de la longueur, on fixe cet assemblage à demeure par six gougeons carrés frappés dessus chaque pièce du premier plan, lesquels pénètrent en entier les pièces collatérales du plan inférieur; & l'assemblage est tel, que la varangue s'unit avec le genou de la moitié de sa longueur, & lui est attachée par trois gougeons; que le genou s'unit pareillement de la moitié de sa longueur avec la première alonge, & lui est uni par trois gougeons: il en est de même de la première alonge avec la deuxième, de la deuxième avec la troisième, de la troisième avec la quatrième; & enfin de la quatrième avec la cinquième, ou avec l'alonge de revers.

Pour s'assurer de l'ouverture des couples, on met au fort & au platbord une planche dite d'*ouverture*: c'est un bordage ordinaire d'environ quatorze à quinze pouces de large, sur deux pouces & demi à trois pouces d'épaisseur; sur lequel le milieu du couple est marqué par un trait de scie; cette planche d'ouverture se fixe à la hauteur indiquée par la lisse du fort ou du platbord, par trois clous sur la face du droit de chaque couple, des tacquets en dessous pour la soutenir, & d'autres en dedans, qui arcboutent contre les branches du membre, pour les empêcher de se rapprocher ou de se fermer.

Remarquons qu'on ne cheville point la troisième alonge avec la deuxième ; parce que l'assemblage de la troisième alonge, de la quatrième, & de la cinquième, ou de revers, se monte lorsque l'assemblage de toutes les autres pièces a été placé sur la quille.

Qu'on a soin de mettre, au lieu de chevilles, des gournables dans les varangues & les genoux où l'on doit percer les trous des pompes; qu'on a la même précaution à l'égard de l'union des alonges qui seront par le travers des ponts, afin de ne pas trouver de fer lorsqu'on chevillera les gouttières : on en use de même pour l'union des alonges qui devront être coupées lors de l'ouverture des batteries.

Qu'on place toujours les premiers sur le chantier, les couples qui ont le plus d'amplitude ; parce que lorsqu'on se trouve gêné par le terrein, on assemble par-dessus ceux-ci, ceux qui en ont moins; que c'est toujours la partie du couple la plus voisine du maître qu'on assemble la première pour la commodité des ouvriers.

Lorsque tous les couples de levée de l'avant ont été assemblés, on les pare en dedans afin de les rendre moins lourds, mais non à demeure : on sépare l'assemblage de la troisième, quatrième & cinquième alonges, d'avec le reste des couples; à force de bras & par le moyen des palans, on met les couples, séparés de leurs trois dernières alonges, en croix sur la quille, leur talon tourné vers l'étrave & leurs branches regardant l'arrière ; cette manœuvre est très-pénible, & fait beaucoup travailler les assemblages; je crois qu'il seroit possible de la rendre plus facile & plus prompte ; voici cette manière : on feroit passer par-dessous les deux branches de chaque couple, deux bordages parallèles à leur milieu; par dessous le talon des mêmes couples on feroit passer un troisième bordage qui iroit s'attacher à faux-frais avec les extrémités des précédens & à angle droit. Le couple encore sur ses chantiers, on feroit passer par-dessous deux plançons portant sur la quille, d'un pied d'épaisseur, & de douze à quatorze pouces de largeur ; il s'éleveroit, à un ou deux pouces de leur surface supérieure, des petits rouets dont l'essieu traverseroit ces pièces vers la moitié de leur épaisseur ; en ôtant les chantiers, les couples tomberoient sur ces plançons, de façon que les bordages de babord & de tribord appuyeroient sur les rouets : dès-lors, en halant sur un palan frappé au pied du couple, les bordages rouleroient avec ce couple sur lesdits rouets ; on entend bien que ces deux plançons devroient être placés à une distance égale à la plus grande largeur du couple ; ils se maintiendroient à cette distance par le moyen de deux traverses en haut & en bas, percées de plusieurs trous qui, en correspondant successivement sur un même trou pratiqué au pied & à la tête des plançons, permettroient de les mettre à une ouverture quelconque, en y passant de fortes chevilles mobiles qui pénétreroient les traverses & les plançons ; ces derniers porteroient en outre à leurs faces verticales extérieures, de distance en distance, des montans garnis d'autres rouets horisontaux, lesquels ne permettroient aux couples ni de prendre du mouvement dans le sens de leur largeur, ni d'éprouver un frottement trop grand ; lorsqu'en halant sur le palan du pied du couple, ce pied seroit parvenu sur la quille, il n'y auroit plus qu'à lui faire faire un quart de révolution pour le mettre en croix ; cela seroit, on ne peut pas plus facile, en frappant deux palans à ses deux branches, qui iroient s'accrocher aux bigues qui servent à mettre les couples verticalement; en effet on éleveroit ces branches de façon que le couple ne porteroit plus que par le talon ; il seroit donc bien facile de le faire tourner à volonté. Deux plançons, travaillés de la sorte, pourroient servir pour la construction de plusieurs vaisseaux.

Les couples en croix sur la quille, & leur distribution marquée, il s'agit de préparer leur place sur la contre-quille ; c'est-à-dire, de creuser les margouillets & les entailles mortaisées dans lesquels viendront reposer les talons des varangues ; les margouillets ne sont autre chose que des entailles d'un pouce & demi à deux pouces, plus ou moins, de profondeur : ce qui les distingue des entailles ordinaires, c'est qu'après avoir creusé de la quantité ci-dessus, on creuse aussi les faces verticales de la contre-quille d'un pouce environ, plus ou moins, en faisant diminuer ce creux de quelques lignes du haut en bas; ce qui s'appelle donner de la *gaque*. Les entailles mortaisées sont des entailles de la même profondeur, dans le milieu desquelles règne une mortaise de deux pouces de profondeur, plus ou moins. Les talons des varangues reçoivent eux-mêmes des entailles telles que, s'appliquant dans les margouillets, les oreilles de ces talons, qui terminent ces entailles, descendent dans les épaulettes, jusqu'à la ligne droite de la rablure; toutes les varangues comprises entre le quatrième avant & le quatrième arrière, sont emboitées sur la quille à margouillet. Les couples quatre, cinq, six & sept, le sont sur des entailles mortaisées; en voici la raison : la surface courbe de la carène doit se prolonger bien uniformement jusque dans le fond de la rablure, tant de l'étrave & de l'étambot, que de la quille, afin que les bordages, en prenant cette courbure, puissent s'appliquer bien immédiatement & trouvent par-tout un soutien égal ; comme cette surface entre le quatrième avant & quatrième arrière est très-courbe vers la quille, ensorte que les tangentes des différens couples en ces parties, approchent beaucoup plus de faire avec l'horison un angle de peu de degrés, qu'avec la verticale elles se prolongent jusques dans le fond de la rablure en laissant toute, ou presque toute la largeur de la contre-quille dans la concavité, sans couper les faces latérales; alors il est permis de creuser les mêmes faces latérales d'environ un pouce de chaque côté & de toute la largeur de la varangue, afin que l'entaille pratiquée sous le talon de ladite varangue, s'emboite en croisant celle de la contre-

quille, & que ses oreilles, taillées en console, aillent chercher le fond de la rablure, soient l'extrémité du développement de la surface du fond du vaisseau, &, entrant dans les entailles latérales, procurent au couple une assiète ferme & non sujette à aucun vacilement. En avant du quatrième couple avant & en arrière du quatrième couple arrière, au contraire, la surface de la carène est, à cause des façons, très-peu courbe; ensorte que les tangentes vers les talons des couples approchent beaucoup plus d'être verticales qu'horisontales: les surfaces du couple ne peuvent se prolonger jusques dans le fond de la rablure, sans mordre sur l'épaisseur de la contre-quille, à-peu-près, de toute la quantité de la profondeur de cette rablure; il n'est donc pas possible de creuser des entailles sur les faces latérales de cette contre-quille, sans s'exposer à l'affoiblir plus qu'il ne faut, ainsi que les talons des varangues, qui, à cause de cette circonstance, ne conservant à leur pied qu'une épaisseur de tribord à babord, à-peu-près égale à l'épaisseur de la quille, diminuée du double de la profondeur de la rablure, ne peuvent supporter une entaille terminée par des oreilles sur les côtés: il faut cependant procurer aux couples une assiète assez stable, pour que quand toute la machine travaille, ils ne se dévoyent point; cela se fait en employant les entailles mortaisées: les talons des varangues ou fourcats sont armés d'un tenon d'environ trois pouces d'épaisseur, & deux pouces & demi de hauteur, lequel entre dans des mortaises correspondantes au fond des entailles; ces mortaises ont toujours un demi-pouce de plus en profondeur, que n'a la hauteur des tenons, afin qu'ils ne soient pas gênés en frottant contre le fond; à mesure que les couples approchent des extrémités, les entailles où ils reposent deviennent plus profondes, & cela à cause de leur grand acculement; leurs oreillers emboitent aussi dans des entailles simples, mais moins profondes, communément d'un demi-pouce.

Les tenons, les entailles, les mortaises faits, on élève les couples au moyen de l'appareil suivant. Deux bigues pareilles à celle qui nous a servi à mettre l'étrave en place, sont tenues verticales, l'une à babord, l'autre à tribord de la quille, chacune par trois palans, faisant fonctions d'étai, amarrés sur des canons, tribord & babord de la cale, & chacune aussi par deux autres semblables palans amarrés sur la quille. Les mâtereaux de chacune de ces bigues sont retenus l'un à l'autre, par une traverse à la hauteur de 4 pieds au-dessus du terrein. Leurs pieds sont emboités dans des galoches, afin qu'en halant sur un palan frappé dessus, on puisse faire courir les bigues de l'avant à l'arrière; deux palans, frappés sur tacquets à leurs têtes, s'attachent à chaque branche du couple qu'on veut élever, vont faire retour aux pieds des mâtereaux, tirent l'un de l'avant à l'arrière, l'autre de l'arrière à l'avant; si bien que de chaque bord, deux files d'hommes courant en sens contraire, élèvent le couple à telle hauteur que l'on veut, & lui donnent les mouvemens nécessaires, par le moyen de simples cordages servant à tirer dans un sens ou dans un autre, & à faire correspondre le talon de la varangue perpendiculairement au-dessus du margouillet ou de la mortaise qui lui est destiné; filant alors les palans, ces varangues tombent à leur place & s'emboitent comme elles doivent le faire; à vue d'œil, on met les deux branches du couple à-peu-près de niveau, & perpendiculaires à la quille; & en attendant qu'on les aient étayés, chacune par deux petits accores appuyant l'un de babord à tribord, ou de tribord à babord, & l'autre de l'arrière à l'avant, on amarre les garants des palans sur les traverses de chaque bigue; & dès l'instant que les accores sont en place, & que les deux branches du premier couple ont été liées à faux-frais par une latte (une planche) à l'étrave, on file les palans d'étai, on hale sur le palan du pied des bigues, pour les faire courir en arrière jusqu'à ce qu'elles soient parvenues en travers du margouillet ou entaille préparé pour le couple suivant. On amarre les palans d'étai sur d'autres canons correspondans & sur la quille, & on élève ce couple suivant comme le précédent: après l'avoir accoré de même, l'avoir attaché au premier par une latte, on fait encore courir les bigues jusqu'à l'emplacement du suivant, pour exécuter la même manœuvre; & ainsi de suite d'un couple à l'autre, en les attachant les uns aux autres par des lattes.

Tous les couples montés, il faut les rendre bien perpendiculaires à la quille; ce qui est très-facile, en tendant une ligne d'un bord à l'autre du gabariage de chaque couple, & portant la distribution desdits couples sur une deuxième ligne tendue du milieu de la ligne d'un gabariage au milieu de la ligne de l'autre, depuis l'étrave jusqu'au maître; en forçant ou larguant les accores jusqu'à ce qu'il règne même distance entr'eux tant par en haut que par en bas: cette opération s'appelle *perpigner*. D'abord après avoir perpigné, on assujetit les couples en les liant les uns aux autres par des ceintures de bois qu'on nomme *lisses*, qui, comme nous le voyons dans l'article du *tracé à la salle*, servent non-seulement à assujettir à une certaine loi la dégradation des courbures des couples de l'avant à l'arrière, mais encore à donner leur équerrage, afin que leurs surfaces partielles fassent partie de la surface totale du vaisseau; à les maintenir dans leurs dispositions respectives; & enfin à donner les gabarits & les équerrages des couples de remplissage, comme nous le verrons bientôt; elles règnent depuis la rablure de l'étrave, jusqu'à celle de l'étambot; & leurs parties comprises entre le quatrième avant & le quatrième arrière, sont formés de pièces de sapin entièrement quarrées que l'on force de s'appliquer sur le contour des membres, en les enlaçant elles & ses membres avec de forts colliers de cordage embrassant les extrémités de billots de bois rond appliqués intérieurement sur ces membres, & frappant sur des coins passant entre les billots & les alonges: de cette manière, on force les pièces de lisse jusqu'à ce qu'elles aient la courbure desirée: cet appareil s'appelle *bridole*. En

avant du quatrième avant, & en arrière du quatrième arrière, les lisses deviennent extrêmement courbes, sur-tout vers l'avant; il seroit impossible de forcer des bois droits à plier à un tel point; & d'ailleurs, quand on le pourroit, on ne le feroit pas, parce qu'elles conserveroient toujours une propension considérable à se redresser; on est donc forcé de travailler ces bouts d'après des gabarits faits sur le *tracé à la salle*, comme nous le voyons à ce mot; leurs équerrages se prennent aussi sur le plan vertical; elles se travaillent donc d'après la méthode que nous avons donnée pour le travail des bois sur le droit & sur le tour; c'est-à-dire, qu'après avoir applani la pièce que l'on destine à faire un bout de lisse, après avoir appliqué le gabarit du contour qu'elle doit avoir, tracé ce contour à la craye sur l'une des faces du can supérieur ou inférieur, on applique successivement l'une des branche de l'équerre ouverte conformément à l'équerrage pris sur le tracé des couples; on l'applique, dis-je, sur cette face à des endroits qui doivent correspondre sur le gabariage des couples lorsqu'ils sont en place; l'autre branche indique la profondeur des coches à creuser: on enlève donc tout le bois compris entre le fond des coches, à la profondeur qu'elles indiquent; on conduit & l'on polit à l'herminette, la courbure concave qui viendra s'appliquer sur celle convexe des membres; puis parallèlement aux arêtes supérieures & inférieures de cette surface cave, on conduit une ligne courbe à la distance que demande l'épaisseur de la lisse; on achève de donner la courbure convexe parallèle à la concave; après quoi, disposant une équerre à angle droit, on applique l'une de ses branches sur la face du tour en plusieurs endroits différens, l'autre branche indique la profondeur des coches à creuser; de sorte que traçant une ligne courbe, tant par les extrémités des intersections de la surface courbe avec le fond des coches, que par les intersections de la surface concave avec le même fond des coches, ces lignes courbes indiquent le bois à enlever, pour que les cans supérieur & inférieur de la lisse, soient perpendiculaires au contour des membres. Cette circonstance de rendre les cans supérieur & inférieur des lisses par-tout perpendiculaires à la surface courbe du gabariage, leur donne ce qu'on appelle le *dévirage*. Ce dévirage est d'autant plus considérable, que la courbure des membres est plus grande aux endroits couverts par les lisses, ensorte que ces lisses paroissent tordues & singulières lorsqu'elles sont à terre.

Leurs parties travaillées ainsi, d'après des gabarits, sont formées d'un plus grand nombre de pièces, à mesure que la courbure du vaisseau devient plus grande & plus variée; & souvent cette courbure est telle, qu'on est obligé d'employer des pièces de bois de très-fort échantillon, qui se réduisent à presque rien. Ces différentes pièces de lisses s'unissent par des écarts horisontaux d'environ 2 pieds de longueur, exactement de la même manière que les pièces de quille & d'étrave. à cette différence près, qu'on n'assujettit les bou[illegible]ts que par trois clous pénétrant la première pièce & les deux tiers de la deuxième: on les renforce ensuite par une garde extérieure de 3 à 4 pouces d'épaisseur, & de 5 à 6 pieds de long, laquelle double l'écart, & est assujettie par 10 ou 12 clous qui les pénètrent, elle & les deux tiers de la lisse.

L'aboutissement de chaque lisse est marqué sur l'étrave & sur l'étambot; (c'est l'aboutissement de son gabariage ou de son can supérieur): la hauteur des cans supérieurs sont aussi tracés sur les couples, & réciproquement les gabariages de l'étrave, de l'étambot & des couples, sont marqués sur les lisses; on présente donc ces lisses, on fait correspondre leur can supérieur, qui n'est autre chose que leur gabariage, aux endroits marqués sur les membres, faisant correspondre le gabariage de ces membres eux-mêmes, à leur vraie place, désignée sur l'intérieur des lisses. On entoure la lisse & les membres avec de forts colliers de cordages, dans le double desquels passant des bouts d'épars appliqués intérieurement sur les couples, & frappant sur des coins passés par-dessous ces bouts d'épars, la lisse est forcée de s'appliquer sur la membrure: on l'y assujettit par deux clous sur chaque couple pénétrant la lisse & la moitié de l'une & l'autre alonge. Ces clous sont armés d'une virole, contre laquelle appuie leur tête, afin de pouvoir les ôter plus facilement quand il le faudra.

Les lisses de fond, première & deuxième, sont celles qu'on met en place, dès l'instant que les fonds des couples y sont; en-dessous de celle de fond, & de la troisième, on fait arcbouter de forts accores à chaque couple, lesquels reposent, par leur pied, sur une sole ou un madrier retenu dans sa fosse par des piquets; l'arête inférieure des lisses entre dans une entaille, en forme de fourche, sur la tête des accores, tandis que leur pied est empêché de glisser sur le madrier, par un fort tacquet en forme de demi-cercle, entre lequel & l'accore, sont frappés des coins à l'encontre l'un de l'autre: en les larguant ou en les forçant, ils servent à faire baisser ou lever les couples à volonté.

Dès que tous les couples sont à leur place, on pose les pointes d'un grand compas de bois dans les entailles que nous avons vu pratiquer dans les varangues, laissant tomber un fil à-plomb du centre de sa tête; on force ou largue les accores de côté & d'autre, jusqu'à ce que les fils à-plomb tombent, pour tous les couples, exactement sur la ligne du milieu de la quille; alors, on cloue les coins des accores: on monte l'assemblage des troisième, quatrième & cinquième alonges; les bigues qui ont servi à monter les couples, sont aussi employées à cet usage: pour cela, deux palans, frappés sur la portugaise, saisissent l'assemblage vers le centre de gravité estimé à l'œil; deux autres palans, frappés sur la portugaise de la bigue, qui est de l'autre bord, saisissent le même assemblage, l'une par le sommet de la cinquième alonge, l'autre par l'extrémité inférieure de la troisième; les garants de tous ces palans, vont faire retour dans des poulies au pied des bigues, desorte qu'en halant sur tous à-la-fois, l'assemblage s'élève perpendiculairement à la quille,

un

un peu plus haut que la hauteur où il doit s'unir avec la deuxième alonge : alors, en filant les palans du pied & de la tête, il tombe à l'à-plomb de la portugaise, correspondant perpendiculairement au-dessus de la deuxième alonge ; & il n'est pas difficile, en manœuvrant les palans, de faire unir la troisième alonge à la deuxième, & de cheviller cet assemblage, lorsqu'il est dans son assiète naturelle. Deux autres palans, ou ceux du pied & de la tête du dernier assemblage, saisissant chaque extrémité des planches d'ouverture, servent à les mettre en place, à la hauteur qui leur est assignée sur le couple ; & elles servent à faire ouvrir ces mêmes couples à leur vrai point ; elles s'assujettissent, comme précédemment, par 3 ou 4 clous, & des tacquets. Faisant courir en avant les bigues par le travers du couple suivant, on réitère les mêmes manœuvres que pour le précédent, & ainsi de suite.

Les dernières alonges une fois montées, & les couples mis à leur ouverture, par le moyen des planches d'ouverture, on échafaude tout autour du vaisseau : pour cela, des traverses de 5, 6 à 7 pieds, clouées sur la face de chaque couple de levée, & retenues par des taquets en-dessous, portent, de leur autre bout, sur des mâteraux posant verticalement à terre, sur le côté desquels elles sont fortement clouées : ces traverses soutiennent des planches posées horisontalement dessus.

Les mêmes mâteraux supportent ainsi plusieurs échafauds, les uns au-dessus des autres ; ordinairement le plus élevé est au-dessus du fort.

Tous ces échafauds par étages, facilitent beaucoup diverses manœuvres, & particulièrement celle de mettre en place le reste des lisses.

On met donc en place successivement les troisième, quatrième & cinquième lisses, celle du fort, la septième, celle du platbord, celle ditte *fausse lisse de rentrée* ; & enfin la rabattue. Toutes ont la place de leur can supérieur, qui est leur gabariage, marquée sur tous les couples de levée, l'étrave & l'étambot, ou la lisse d'hourdi ; tous les gabariages des mêmes couples de levée, sont pareillement marqués sur les pièces de lisse ; ensorte que ces lisses servent, en quelque sorte, à perpigner ; excepté vers l'avant & vers l'arrière, où les lisses sont très-courbes, & conséquemment se travaillent d'après les gabarits, comme nous venons de le voir, & en bois de chêne, on n'emploie, pour lisser le navire, que du bois de sap carré, ou à-peu-près, & dont les différentes pièces se joignent bout à bout, & sont unies par de simples gardes de 6 ou 8 pieds de longueur, 4 à 5 pouces d'épaisseur, dont chaque moitié se cloue sur les extrémités desdites pièces de bois. Il est inutile, je crois, de nous étendre davantage sur la manière de lisser ; ce que nous venons de dire, tant sur la façon de travailler les parties courbes de ces lisses, appellées *lisses de tour*, que sur le moyen de les écarver & de les assujettir sur le contour du vaisseau, doit suffire.

Disons actuellement comment on s'assure, que tous les points de tous les couples, sont également éloignés, babord & tribord, du plan diamétral-longitudinal, qu'on imagineroit passer perpendiculairement par le milieu de la quille ; & comment on parvient à faire que cela arrive, afin que la moitié du vaisseau tribord, soit parfaitement égale & semblable à la moitié babord. Les demi-ouvertures des couples sont marquées par un trait de scie sur toutes les planches d'ouverture, tant du fort que du plat bord, comme nous l'avons vu. En laissant tomber des fils à-plomb du milieu de ces planches, ils doivent tous être dans le plan diamétral-longitudinal, si, comme cela doit être, toutes les branches des couples d'un bord sont également situés par rapport à l'horison & la verticale, que les branches de l'autre bord ; & comme ce plan passe par la ligne du milieu de la quille, il s'ensuit que tous les plombs doivent tomber à-la-fois dans cette ligne. Il en est de même des plombs qu'on laisse tomber du centre du grand compas de bois, & qu'on porte successivement sur chaque couple, en arrêtant ces deux pointes dans les entailles des extrémités des varangues : entailles qui, comme nous l'avons vu, ont même position à l'égard de l'horison : ainsi, quatre hommes tenant le grand compas verticalement sur le gabariage de chaque couple, si son fil à-plomb & ceux des planches d'ouverture ne s'accordent pas à tomber dans la ligne du milieu de la quille ; on a trois rangs d'accores, qui appuyent contre trois lisses : un rang à la troisième lisse, c'est-à-dire, un peu au-dessous du fort ; un rang à la lisse du fond ; & un troisième rang à la deuxième lisse, c'est-à-dire, intermédiaire au fort & au fond : lesquels on forcera ou larguera selon le cas : si c'est l'à-plomb du grand compas qui ne répond pas sur la ligne, on forcera l'accore du fond d'un bord & on larguera de l'autre : si c'est l'à-plomb du fort, on larguera l'accore intermédiaire au fort & au fond d'un bord, & on le forcera de l'autre : il en sera de même des accores du fort, si les plombs du platbord ne répondent pas sur la ligne du milieu ; quand on sera parvenu, en tâtonnant ainsi, à faire tomber tous les fils à-plomb à-la-fois dans le milieu de la quille, on clouera les coins du pied des accores ; &, transportant le grand compas sur le couple suivant, on agira de la même manière. Lorsqu'on aura opéré ainsi sur tous les couples, on verra tous les fils à-plomb du fort & du platbord, indiquer le plan diamétral-longitudinal ; &, pour plus de sûreté, on fera bien de reporter le grand compas de l'arrière à l'avant, pour verifier si son fil à-plomb ne seroit pas dérangé, & coïncide constamment dans le même plan.

Avant que de faire la levée des couples de l'arrière, il convient de faire celle de l'étambot, qui exige un appareil, qui seroit gêné par les couples de l'arrière, s'ils étoient en place.

Détaillons la *construction* de cette partie du vaisseau, qu'on nomme *arcasse*, & dont l'établissement se fait sur l'étambot.

Nous voyons à l'article du *tracé à la salle*, qu'on a fait un gabarit de la lisse d'hourdi, qui en indique

le bouge, tant horisontal que vertical; qu'on a tracé la projection de l'estain devoyé, laquelle donne, au niveau de la barre d'hourdi, la distance de la tête des estains à la perpendiculaire de l'étambot, & au niveau du fourcat d'ouverture, la distance du pied des estains à la même perpendiculaire; que cette projection donnoit sur le tracé du fourcat & de la lisse d'hourdi, l'angle d'inclinaison des estains au plan diamétral-longitudinal du vaisseau; qu'on marquoit cet angle sur les gabarits du fourcat & de cette barre: nous avons vu qu'on a fait le gabarit des estains, pris leur équerrage, gabarié les bouts des lisses, qui viennent aboutir dans la rablure de l'étambot & de la lisse d'hourdi; enfin, marqué ces points d'aboutissement: il n'en faut pas davantage pour former cette espèce d'évantail, qui représente l'arcasse. D'abord, on dresse l'étambot; on y fait une rablure, continuation de celle de la quille; on le place sur des chantiers horisontaux, à côté de ceux de la quille; son pied tourne vers l'avant du vaisseau; & la face qui formera l'arrière, portant sur les chantiers, on applique le contre-étambot intérieur, qui est une pièce destinée à fortifier l'étambot, & à recevoir les entailles des barres, comme la contre-quille l'est, à recevoir celle des varangues & fourcats: comme la barre d'hourdi a très-peu d'acculement eu égard au fourcat, on ne donne au contre-étambot, vers le haut, qu'une épaisseur, égale à celle qui est nécessaire, pour que la lisse d'hourdi, recevant une entaille de quelques pouces, & étant emboitée dans un margouillet, pratiqué sur le contre-étambot, sa rablure corresponde parfaitement, bord à bord, à celle de l'étambot; mais comme l'acculement des barres, au-dessous de celle d'hourdi, augmente considérablement d'une barre à l'autre, on laisse au contre-étambot toute l'épaisseur que la pièce peut fournir jusqu'à son talon; & cela, afin de diminuer, autant qu'il est possible, cet acculement des barres. Le contre-étambot n'est retenu pour le moment sur l'étambot, que par des gournables, qui, chassés sur lui de 5 en 5 pieds, se perdent dans l'étambot. La lisse d'hourdi ne se travaille point ordinairement d'après un gabarit; mais bien par le moyen d'un quart de nonante. L'on connoît sa longueur, ses dimensions, ses bouges; après avoir trouvé une pièce propre à l'objet que doit remplir cette barre, on l'équarrit grossièrement sur trois faces; sur la face horisontale, on tire une ligne droite, égale à la longueur que doit avoir cette barre, en observant qu'entre cette ligne droite & le milieu de l'arête du champ vertical, il y ait une distance égale au bouge horisontal; ensuite, on élève perpendiculairement à la ligne droite des ordonnées, qui, étant également éloignées les unes des autres, aillent en diminuant, suivant ce qui est dit au numéro 11 de l'article second, du mot *construction*, *l'art de constructeur*, qu'il faut consulter, sans oublier la note. Par les extrémités de toutes ces ordonnées, on fera passer une ligne courbe; on enlevera, à la hache, à l'herminette, tout le bois en dehors du trait courbe, en se guidant au moyen d'une équerre carrée. Transportant la ligne sur le champ vertical de la barre, de façon que cette ligne, marquant sa longueur, ait, pour ordonnée, à son milieu, le bouge vertical, &; en opérant, comme ci-devant, on parviendra, de même, à donner à la face horisontale de la barre, le bouge qui convient, distribué uniformément; on tracera parallèlement, à l'arête du champ supérieur, & au milieu à-peu-près du champ vertical, une ligne, qui indiquera le bord supérieur de sa rablure; on enlevera tout le bois en dessous, de la profondeur d'environ quatre pouces: actuellement, on dégauchira la troisième face de la pièce, qui, lorsqu'elle sera en place, doit regarder l'intérieur de l'édifice; & on observera de laisser à son milieu un excédent de bois de 2, 3, ou 4 pouces d'épaisseur, dans une longueur d'un peu plus que l'épaisseur de l'étambot; cela, afin de rendre à la barre la force qu'on lui ôte en creusant dans sa face verticale une entaille, à-peu-près de la même profondeur, pour l'emboîter à margouillet, bien perpendiculairement à l'étambot. La barre d'hourdi mise en croix sur l'étambot, on place le fourcat d'ouverture. Ce fourcat se travaille d'après un gabarit, & au moyen d'équerrage; il est presque toujours formé de deux branches, liées ensemble par deux ou trois pièces d'oreiller; lesquelles sont quelquefois à patte de loup, à cause de son grand acculement: les surfaces latérales de son pied descendent, en biaisant, chercher le fond de la rablure, comme nous avons observé que le faisoient les fourcats des couples de l'avant & de l'arrière; on ne peut donc point l'entailler à margouillet sur le contre-étambot; mais, en revanche, on arme le milieu de son pied d'un tenon, d'environ 3 pouces de longueur, & 3 pouces de largeur; lequel vient emboiter dans une mortaise creusée, dans le fond d'une entaille, pratiquée sur le contre-étambot; en sorte que, le pied du fourcat entrant en entier dans cette entaille d'environ deux pouces, son oreiller entre dans une autre contigüe d'environ 15 lignes; mais point mortaisée. Il s'élève en place par le moyen de deux mâtereaux, retenus verticaux, chacun par 4 étais: ces mâtereaux portent à leur tête deux palans, qui, en s'amarrant à des crampes de fer, implantées sur les deux branches du fourcat, servent à le mouvoir. Les mêmes mâtereaux servent, pendant tout le tems de la *construction* de l'arcasse, à placer & à déplacer, à volonté, les différentes barres, la lisse d'hourdi, & le fourcat d'ouverture. Ces deux dernières pièces à leur place, on fixe, à leur extrémité, les gabarits des estains, en leur faisant faire, avec le plan qu'on imagineroit passer perpendiculairement par le milieu de l'étambot, le même angle qu'ils doivent faire avec le plan diamétral-longitudinal du vaisseau. On prend les gabarits des bouts des lisses; on les établit, à faux frais, dans leurs places respectives, tous portant sur différens points des estains, & aboutissant les uns dans la rablure de l'étambot, les autres dans celle de la barre d'hourdi; ces points ont été déterminés

dans le *tracé* : on prend des lattes bien flexibles; on les applique au nombre de 3 ou 4 de chaque côté, bien parallèlement aux gabarits des estains, intérieurement sur les gabarits des lisses, en les faisant porter dans la rablure de la barre d'hourdi; alors, ayant déterminé le nombre des barres intermédiaires à celle d'hourdi & au fourcat, ainsi que leurs distances respectives, on en fait des gabarits, qui vont bien au premier coup. Le contour de chaque gabarit est déterminé par des points, dont l'un est pris sur le gabarit de l'estain; d'autres sur les gabarits des lisses & sur les lattes; & le dernier, sur la rablure de l'étambot : les lattes, & les gabarits des lisses, servent en même-tems à prendre les équerrages de ces barres; on les travaille donc toutes de la même manière que des pièces d'alonges: la barre au-dessous de celle d'hourdi (qu'on nomme *de pont*, parce qu'elle forme le bau le plus en arrière du premier pont), & la barre suivante, sont très-ouvertes, & presque toujours formées d'une seule pièce chacune; leur acculement n'est pas très-considérable; aussi, entaillent-elles à margouillet sur le contre-étambot, de façon que les surfaces latérales de leurs talons, vont trouver, en biaisant, le fond de la rablure; les barres suivantes devenant très-aigües & ressemblant à des Y, se forment de deux pièces chacune, unies par des oreillers; elles sont armées de tenons, & se placent sur le contre-étambot, exactement comme le fourcat; il n'y a de différence que du plus au moins de profondeur des mortaises & entailles. En travaillant la lisse d'hourdi, le fourcat, les estains & les barres intermédiaires, on laisse toujours beaucoup trop de bois, soit en longueur, ou épaisseur; parce qu'on n'est pas sûr de réussir si parfaitement, qu'on n'ait bien quelque chose à corriger. Quand toutes les barres sont à leur place, on les étaie par des accores de chaque bout; on les balance bien sur l'étambot. A chaque bout de la lisse d'hourdi, & sur chaque branche du fourcat, on applique des tringles, qui font, avec l'horison, le même angle que les estains; aux deux bouts de chaque tringle, on tend, du fourcat à la barre d'hourdi, des lignes, qui indiquent l'inclinaison du gabariage des estains; ces tringles indiquent en même-tems la vraie longueur & l'inclinaison de chaque branche du fourcat, & de la lisse d'hourdi; & les lignes qui sont tendues à leur extrémité, déterminent, par leur plan, la vraie longueur de chaque barre intermédiaire, avec l'obliquité de leurs têtes. On coupe donc les bouts de toutes ces barres, suivant que l'indique le plan de ces lignes.

On applique dessus, les estains, dont le pied s'appuie sur la tête du fourcat, & le sommet sur la face latérale du bout de la lisse d'hourdi, & dont toute la longueur porte, par la face de son gabariage, sur les têtes des barres intermédiaires; ils se fixent au premier instant dans cette position, par une gournable, sur chaque barre, qui la traverse entièrement en ligne droite; & comme il est rare qu'il y ait assez de bois pour donner aux bouts de la barre d'hourdi, l'inclinaison que demanderoit la situation des estains, on y supplée par des garnitures.

Actuellement, il s'agit de réduire chaque barre à son vrai point, dans toute sa longueur; de manière que leurs surfaces particulières, tant intérieures qu'extérieures, forment une surface courbe, tant extérieurement qu'intérieurement, assez uniforme & assez bien suivie, pour que le bordage extérieur, s'appliquant bien immédiatement dessus, aille se terminer librement dans la rablure de l'étambot & dans celle de la barre d'hourdi; & que le vaigrage ou bordage intérieur, s'appliquant aussi immédiatement sur l'intérieur de la carcasse, aille se terminer librement, & uniformément, sur la barre du pont; pour cela, on trace le vrai point des estains, du fourcat; & au moyen de lattes pliantes & de l'herminette, on polit, jusqu'à ce que ces lattes, en prenant un contour bien suivi, puissent s'appliquer exactement, en tous sens, sur les surfaces de toutes les barres à la fois; l'on tâche, ainsi, de parer à demeure, afin d'allégir, autant qu'il est possible, le poids énorme du systême.

La barre d'hourdi n'est pas la plus élevée des barres; on en place encore une autre au-dessus, qu'on nomme *barre d'arcasse*; celle-ci forme les feuillets supérieurs des sabords de la sainte-barbe, tandis que la lisse d'hourdi forme les feuillets inférieurs; elle a un bouge horisontal seulement, moindre que celui de la lisse; elle s'entaille à margouillet sur l'étambot, & reçoit dans sa face supérieure horisontale, une entaille, qui, n'ayant que la largeur de l'étambot à son origine, gagne environ 90° de champ vers son bord intérieur, dans lequel joue la barre du gouvernail; cette entaille, d'un pouce & demi environ, fait qu'on laisse à sa face inférieure horisontale, une saillie de la même quantité, à-peu-près, afin de lui conserver une force suffisante; elle se balance sur l'étambot comme les autres barres; c'est-à-dire, qu'on prend un niveau, composé de deux grandes branches, faisant ensemble 90°; une traverse horisontale unit ces deux branches, & laisse tomber de son milieu un fil à plomb; toutes les fois que le fil à plomb correspond au sommet de l'angle formé par les deux branches du niveau, ou divise cet angle en deux parties égales, la traverse du niveau est horisontale; il n'est pas difficile de voir son usage pour le balancement des barres; il n'y a qu'à porter la traverse du niveau sur la ligne droite qui désigne la longueur de chaque barre & larguer d'un côté, forcer de l'autre, les accores qui soutiennent les bouts de la barre, jusqu'à ce que le fil à plomb tombe sur le sommet de l'angle du niveau, & le divise en deux également.

Toutes les barres bien balancées, on les attache fortement sur l'étambot; la barre d'arcasse & celle d'hourdy le sont chacune par deux fortes chevilles frappées à revers l'une de l'autre, pénétrant l'étambot, le contre-étambot, la barre, & rivées sur virole; la barre du pont & celles qui, comme elle, sont d'une seule pièce, sont arrêtées, pour le me-

ment, par une cheville ſeulement qui les traverſe elles & l'étambot; les barres qui ſont formées de deux branches, le ſont auſſi pareillement par des chevilles ſappées de même manière; mais ces chevilles, au lieu de pénétrer les barres, pénètrent les oreillers & l'étambot: toutes ces chevilles, excepté celles des barres d'hourdi & d'arcaſſe, ſeront repouſſées par la ſuite.

Maintenant on travaille les alonges de cornières d'après des gabarits ſur leſquels ſont marqués leurs équerrages; ces pièces ſont véritablement des alonges; elles ont mêmes dimenſions, même ſituation & même fonction qu'elles; ſeulement elles ſont beaucoup plus longues, puiſque, repoſant ſur la tête des eſtains au niveau de la barre d'hourdi, elles s'élèvent juſqu'au couronnement. L'arcaſſe encore couchée ſur le terrein, on les place au bout des eſtains; le plan de leur réunion eſt perpendiculaire au contour que prend le couple en cet endroit; elles ſont tenues horiſontales par un chevalet établi exprès en arrière; là on vérifie leurs ouvertures de tribord à babord, en tendant une ligne du milieu du fourcat ou de l'étambot au milieu de la barre d'hourdi, & portant de part & d'autre la demi-ouverture du couronnement pris ſur le tracé à la ſale: on les fixe à cette ouverture par une planche dite d'*ouverture*, comme pour les couples de levée; cette planche d'ouverture peut ſervir à connoître ſi les deux allonges de cornière ſont dans un même plan, lequel doit être parallèle aux couples de levée, lorſque l'arcaſſe ſera montée; il n'y a pour cela qu'à porter la traverſe du niveau dont nous avons parlé, il n'y a qu'un inſtant, le long de l'arête de ladite planche, & lever ou baiſſer le chevalet de côté ou d'autre, juſqu'à ce que le fil à-plomb diviſe ſon angle en deux parties égales; cette vérification faite, on attache les alonges de cornière aux eſtains, par le moyen de pièces courbes qu'on nomme les *gardes*. Elles ont le même équariſſage que les eſtains & les alonges de cornière à leur réunion, & vont en diminuant d'epaiſſeur d'un tiers à-peu-près en s'élevant au-deſſus de la barre d'hourdi, & deſcendant au-deſſous; leur gabarit & leurs équerrages ſe prennent moitié ſur celui des alonges de cornière, moitié ſur celui des eſtains; enſorte que ces pièces ayant le même dévoyement que les eſtains, dans leur partie qui les touche, deviennent parallèles aux couples dans toute la partie qui s'applique contre les alonges de cornière; leur milieu doit toujours correſpondre ſur le lieu de la réunion des eſtains avec les alonges de cornière; leurs ſurfaces, tant intérieures qu'extérieures, ſuivent le développement des ſurfaces intérieures & extérieures du ſyſtême de l'arcaſſe: elles lient puiſſamment les alonges aux eſtains par le moyen de ſix chevilles, l'une pénétrant le ſommet de la garde & la barre d'arcaſſe, dite *du bout de l'eſtambot*; un deuxième gougeon carré pénétrant la garde & l'alonge de cornière au milieu de l'intervalle de la barre d'hourdi à celle d'arcaſſe; une troiſième pénétrant le milieu de la garde, le pied de l'alonge de cornière & la liſſe d'hourdi; une quatrième pénétrant le milieu de la garde, la tête de l'eſtain & la liſſe d'hourdi; une cinquième pénétrant la garde & l'eſtain & la barre du pont; enfin, une ſixième pénétrant le bout de la garde, l'eſtain & la barre au-deſſous de celle du pont.

Il s'agit actuellement de mettre le ſyſtême de l'arcaſſe en état de ſupporter les efforts de l'appareil, ſans que la diſpoſition de ſes différentes parties puiſſe s'altérer; pour cela, on fait arcbouter contre le milieu de la liſſe d'hourdi, deux mâtereaux qui vont appuyer le ſommet des alonges de cornière, au niveau de la planche d'ouverture; on établit une file d'arcboutants, qui, de chaque côté de l'étambot, entrent dans les mailles des barres, & s'endentent ſur chacune par des oreilles qui s'y clouent ſolidement; un autre arcboutant appuie de chaque bord le deſſous de l'alonge de cornière, au moyen d'un tacquet, étant retenu par des clous ſur la barre d'arcaſſe; la barre d'arcaſſe elle-même ſert d'appui, de chaque côté à un autre arcboutant, qui, étant appliqué par-deſſous, ſert à tenir parallèle la barre d'hourdi & celle d'arcaſſe. Tous ces préparatifs faits, on marque ſur la quille la place du pied de l'étambot; on arme ce pied de l'étambot d'un tenon d'environ 10 pouces dans le ſens de la quille, de 3 pouces & demi à 4 pouces de large, & de 4 pouces à 4 pouces & demi de long: on lui prépare une mortaiſe de même dimenſions, pratiquée dans une entaille de 9 à 15 lignes que reçoit la quille, & où doit venir nicher le pied de l'étambot; de plus, on évide les faces latérales du contre-étambot, de toute la quantité de bois néceſſaire, pour que ces ſurfaces allant chercher le fond de la rablure de l'étambot, elles ſoient le développement uniforme de la ſurface courbe concave-convexe que formeront, par leurs diſpoſitions, les ſurfaces particulières des fourcats, genoux de revers, & alonges des couples de l'arrière.

Paſſons actuellement à la deſcription de l'appareil néceſſaire pour mettre en place cet ouvrage hardi & élégant.

Pour cet effet, on aſſemble deux bigues de très-fortes dimenſions, qui, d'abord couchées ſur la quille de l'arrière à l'avant, repoſent par leurs pieds, l'une tribord, l'autre babord, ſur le terrein proche le talon de l'étambot; on les met à l'ouverture néceſſaire; on s'aſſure de cette ouverture, en liant les deux pieds des bigues l'un à l'autre par le moyen d'un très-fort amarrage; c'eſt ordinairement un palan ou une caliorne qu'on emploie à cet uſage; ces mêmes pieds ſont encore empêchés de prendre aucun mouvement de l'avant à l'arrière, par d'autres cordages qui s'amarrent fortement ſur les grillages de la cale en avant; ces amarrages, liés l'un à l'autre de tribord à babord, de diſtance en diſtance, ſont parallèles. Les têtes des bigues, miſes en croix à angle aigu, s'amarrent ainſi par une portugaiſe. Deux moufles à trois rouets de gayac, ſe capellent ſur la rouſture en avant des bigues; leurs garants, quand elles ſeront verticales, iront paſſer dans des rouets

de moufles correſpondantes, amarrées en avant de l'arcaſſe ſur la quille; des garants de deux autres caliornes à trois rouets, & capelées en arrière de la tête des bigues ſur la portugaiſe, vont tribord & babord, en faiſant avec la quille un angle d'à-peu-près 45°, paſſer dans les rouets de moufles correſpondantes, frappées en arrière du vaiſſeau ſur des organaux, des canons, des corps morts, ou enfin amarrés ſuivant que le comporte le lieu du chantier: en halant ſur ces derniers garants à force de bras, on élève les bigues; mais comme l'effort qu'exerçent les garants a une direction trop horiſontale (en effet, cet effort, en le décompoſant en deux, l'un horiſontal, qui eſt en pure perte, & l'autre vertical, le ſeul en action, eſt très-petit, par rapport à l'effort total), on fait avancer les bigues qui ſervent à élever les couples de levée, par le travers de la portugaiſe; & au moyen de deux palans, frappés tant à la tête des bigues qu'il s'agit de mettre en place, qu'à la tête de celles qui y ſont déja, on elève les premières juſqu'à leur faire faire avec l'horiſon, à-peu-près 45°; alors l'effort horiſontal étant égal à l'effort vertical, celui des caliornes ſuffit pour finir de monter la machine, que l'on fait un peu pencher du côté de l'arcaſſe, afin que lorſque cette arcaſſe ſera ſuſpendue en l'air, elle n'aille point frotter contre les bigues; ces bigues penchées vers l'arrière, tomberoient par leur propre poids, ſi elles n'étoient retenues par les garants des premières caliornes dont nous venons de parler; ainſi elles ſont étayées & affermies dans leur ſituation actuelle, par deux caliornes faiſant effort de l'arrière à l'avant, & par deux autres ſemblables caliornes tirant de l'avant à l'arrière, ſelon une direction de 45° environ avec la quille. Il y a deux va-t-&-vient frappés de l'avant de chaque bigue; ce ſont deux poulies ſimples, frappées l'une au pied, l'autre à la tête de la bigue; cette dernière eſt embraſſée par un filin qui, allant faire retour dans la première, ſert à hiſſer des marins qui eſtropent deux fortes caliornes à trois rouets de fonte chacune, aux colliers ou pendeurs qu'ils ont eu ſoin de paſſer en-deſſus de la portugaiſe; les garants de ces caliornes vont paſſer dans les rouets correſpondans de deux autres moufles, dont la première embraſſe dans ſes amarrages, paſſés de part & d'autre de la barre d'hourdi, l'étambot & le contre-étambot; & la deuxième, couchée ſur les amarrages de la précédente, embraſſe dans ſes amarrages, non-ſeulement l'étambot, mais encore la barre du pont & celle au-deſſous. Deux autres moufles plus petites, eſtropées autour de l'alonge de cornière, de la barre d'arcaſſe, & des gardes, reçoivent les garants de deux caliornes correſpondantes, frappées babord & tribord à côté de la portugaiſe: enfin une dernière moufle, frappée ſur le milieu de face horiſontale du pied de l'étambot, correſpond à une ſemblable moufle eſtropée à un pendeur en-deſſous de la portugaiſe: c'eſt au moyen de tout cet appareil, que l'on met en place cette lourde maſſe; les hommes diſtribués à la file les uns des autres ſur les garants des cinq caliornes dont nous venons de parler, (ces garants vont faire retour dans des poulies frappées aux pieds des bigues,) l'enlèvent en courant vers l'avant du vaiſſeau.

Comme il faut que l'arcaſſe ſoit un peu en arrière, afin d'exiger moins d'ouverture à la bigue, dès quelle ne porte plus ſur le chantier, elle tend à chercher ſon à-plomb en ſe jettant en travers & vers le bas de la cale: pour obvier à tout accident, on frappe tout le long de la liſſe d'hourdi, huit palans de retenue, qui, tous amarrés ſur des grillages de la cale, font retour dans des poulies frappées ſur les mêmes grillages: deux de ces palans tirant de babord à tribord, & de tribord à babord, les ſix autres de l'avant à l'arrière; un neuvième & un dixième palans, auſſi de retenue, ſont eſtropés aux deux faces latérales de l'étambot, en tirant vers l'arrière; enfin un onzième palan, frappé tant ſoit peu plus haut que les deux derniers, tire de babord à tribord, ou de tribord à babord, ſelon que le pied de l'étambot eſt d'un côté ou de l'autre de la quille; tous ces palans ſervent à donner à la maſſe en mouvement, la direction néceſſaire en la conduiſant de façon que les tenons de l'étambot, & du contre-étambot, lorſqu'il en a, viennent s'emboiter dans les mortaiſes qui leur ſont préparées ſur la quille; alors on boſſe les palans & les caliornes à demeure, juſqu'à ce qu'on ait affermi l'étambot dans cette poſition, ce qui s'exécute en établiſſant un certain nombre d'accores dans l'ordre ſuivant: deux de ces accores arcboutent, l'un à babord, l'autre à tribord, au niveau de la troiſième barre d'arcaſſe, au-deſſous de celle d'hourdi; un troiſième accore arcboute au même niveau de l'arrière à l'avant; un quatrième fait effort dans le même ſens contre l'arrière du même étambot, en appuyant à-peu-près à la hauteur de l'oreiller du fourcat; un cinquième & un ſixième appuient de même les extrémités de la liſſe d'hourdi, en faiſant à-peu-près un angle de 30° avec la quille; un ſeptième & un huitième étayent ſemblablement de l'arrière à l'avant, & parallèlement à la longueur du vaiſſeau, la même barre d'hourdi, aux deux tiers de la diſtance à l'étambot de chaque côté; enfin, un neuvième & un dixième, arcboutent contre le milieu de chaque garde, de l'avant à l'arrière: tous ces accores repoſent ſur des ſoles, où ils ſont empêchés de gliſſer par de forts tacquets, cloués ſur ces ſoles. Pour les établir, on prend d'abord leur longueur avec une ligne que l'on tend des ſoles à l'endroit où elles doivent appuyer; enſuite de quoi, l'on prend, avec une équerre, l'angle que fait, avec les ſoles & les pièces ſur leſquelles porteront les accores, cette même ligne, afin de donner à leurs pieds, & à leurs têtes, des ſurfaces qui portent en entier; tous les accores en place, l'entre-deux des tacquets, & de leurs pieds munis de coins, frappés à l'encontre l'un de l'autre, on met toute l'arcaſſe à ſon à-plomb; on lui donne la quête déſignée par le plan, & on rend le plan des alonges de cornières, exactement parallèle aux couples de levée; & voici comment: deux tringles de ſap, clouées aux faces latérales de la tête de l'étambot, laiſſent tomber deux

fils à-plomb, jusqu'au-dessous de la quille; ces fils à-plomb doivent donner juste, par leur intersection avec les arêtes du plan supérieur de la quille, la quantité de quête que doit avoir l'etambot; si cette quantité est moindre, on largue les accores de l'arrière, pendant que l'on force sur les coins de ceux de l'avant, & en tâtonnant ainsi, on parvient à avoir la quantité de la quête desirée; si au contraire cette quête est trop considérable, on la réduira à sa juste valeur, en frappant sur les coins des accores de l'arrière de l'étambot, & larguant ceux des accores des gardes. L'étambot mis à sa quête, on s'assure s'il ne penche pas plus à babord qu'à tribord, par le moyen des mêmes fils à-plomb qui ont servi à vérifier la quête; en effet, pour que l'étambot soit bien vertical, il faut que les surfaces latérales de l'étambot soient dans le même plan vertical des faces latérales de la quille, & alors les deux fils à-plomb rasent les deux surfaces de la quille & de l'étambot du haut en bas; si cela n'étoit pas ainsi, on frapperoit, d'un bord, sur les coins des accores qui arcboutent contre le côté de l'étambot & l'extrémité de la lisse d'hourdi, en larguant ceux des accores correspondans de l'autre bord: & on tâtonneroit ainsi, jusqu'à ce que les fils à-plomb devinssent rasant du haut en bas; cette opération s'appelle *balancer*. Pour perpigner, on fait tomber, des deux extrémités de la barre d'hourdi, deux fils à-plomb; l'on prend une règle de 30 à 40 pieds; on applique l'une de ses extrémités sur un point de la ligne qui règne de l'avant à l'arrière sur le milieu de la quille; on porte successivement l'autre extrémité à toucher les fils à-plomb qui pendent de chaque bord: si la même partie de cette règle mesure la distance du point pris sur le milieu de la quille aux deux fils à-plomb, l'arcasse est parallèle aux couples de levée: s'il n'en est pas ainsi, on y remédiera par le moyen des accores. Par exemple, supposons que la distance babord du point du milieu de la quille au fil à-plomb, soit plus petite d'un pouce que la même distance tribord; on larguera les deux accores qui arcboutent babord en arrière contre la lisse d'hourdi; on frappera sur les coins des accores correspondans tribord, tandis qu'on larguera les coins de l'accore tribord qui appuient en avant, contre le milieu de la garde, en frappant sur ceux du même accore babord; & cela, jusqu'à ce que la partie de la règle qui mesure les distances des fils à-plomb au même point du milieu de la quille, soit la même. Ainsi il faut tout-à-la-fois que les deux fils à-plomb du bout de l'étambot, rasent sa surface du haut en bas, avec celle de la quille; qu'ils indiquent, sur les arêtes de cette quille, la quantité de la quête; & qu'en même-temps la distance des deux fils à-plomb des deux extrémités de la barre d'hourdi, à tous les points de la ligne qui règne de l'avant à l'arrière sur le milieu de la quille, soit la même à tribord qu'à babord.

L'arcasse perpignée & balancée, on applique la dernière pièce de contre-quille, laquelle, aussi épaisse que faire se peut, vient se terminer au contre-étambot intérieur; alors on prend le gabarit de la courbe d'étambot, c'est-à-dire, l'angle que doit faire la branche horisontale avec la verticale; on travaille cette courbe d'après ce gabarit: comme elle est une des principales liaisons de l'étambot avec la quille, il est essentiel que ses branches soient des plus fortes dimensions possibles, sur-tout vers l'angle qu'elles forment; que celle qui est verticale soit assez longue pour aller toucher l'oreiller du fourcat, & celle qui est horisontale aille toucher, s'il se peut, le septième couple arrière: lorsqu'elle est ainsi de fortes dimensions, elle s'applique sur la quille même, & alors la contre-quille s'unit avec empature & adent à sa branche horisontale; mais comme on est souvent forcé d'en employer qui n'ont pas les qualités ci-dessus mentionnées, on les applique sur la contre-quille: j'ai même vu dans un vaisseau où la branche horisontale de la courbe étoit très-foible, appliquer par-dessus un très-fort massif de douze à quinze pouces d'épaisseur, lequel doubloit toute la branche de la courbe, & s'unissoit à elle par un empature à croc. Les chevilles dont nous allons parler, étoient frappées par-dessus ce massif. Lorsque la courbe a été mise en place par le moyen de palans, on l'attache fortement à la quille, par cinq à six fortes chevilles à grille, frappées par-dessus à douze ou quinze pouces de distance, & pénétrant la branche horisontale, la contre-quille & la quille, à trois pouces près. La première de ces chevilles, frappées dans l'angle même de la courbe, prend une direction oblique pour aller répondre à peu de distance de l'extrémité de la quille; la dernière est presque perpendiculaire; pour les intermédiaires, elles participent à l'obliquité de la première, & s'approchent de plus en plus de la verticale à mesure qu'elles avoisinent davantage la dernière; deux autres chevilles à douze ou quinze pouces l'une de l'autre, unissent la branche verticale à l'étambot: la première, frappée en-dehors de cet étambot, à douze ou quinze pouces au-dessus de la quille, vient river sur virole à l'angle de la courbe; l'autre, frappée également par dehors, vient river aussi de même à dix à douze pouces de la précédente: une troisième cheville, mais qui doit être repoussée par la suite, pénètre l'étambot, le contre-étambot, & vient sortir sur le milieu à-peu-près de la branche verticale. Tout cela exécuté, on dépasse les garants des caliornes qui servent de haubans aux bigues de l'avant à l'arrière, parce qu'elles sont assez soutenues par les caliornes amarrées sur les barres d'hourdi & du pont; on place un fort accore sur la quille, pour appuyer l'arcasse de l'avant à l'arrière, en arcboutant contre la deuxième barre au-dessous de celle du pont. Cela fait, on file les garants des caliornes des barres, en même-tems qu'on hâle sur ceux des caliornes de haubans de l'avant, & les bigues descendent doucement, se coucher sur la quille. On dépasse les portugaises, les garants des caliornes d'arcasse, ceux des caliornes de haubans; & l'étambot reste en place soutenu par sa courbe & ses accores.

Maintenant on peut faire la levée des couples de l'arrière ; mais sans nous engager dans des répétitions inutiles, nous nous contentons de renvoyer à ce que nous avons déjà dit des couples de l'avant : en effet, les assemblages de varangues, genoux, première & deuxième alonges, séparés de ceux des troisième, quatrième & cinquième alonges, se mettent en croix sur la quille, le talon tourné vers l'arcasse ; s'élèvent verticalement, & se balancent de même ; les alonges troisième, quatrième & cinquième, exigent même manœuvre & même appareil ; enfin, les couples en entier se balancent en suivant les mêmes procédés, s'affermissent & se maintiennent dans leurs positions respectives par le prolongement des mêmes lisses ; &, en un mot, tout est égal. Mais en faisant le balancement de ces derniers couples, on fera bien, pour plus de sûreté, de le réitérer en même-tems pour les couples de l'avant ; ce sera même bien d'employer un moyen particulier pour le balancement du fond ; ce moyen consiste à établir, successivement, sous le gabariage de chaque couple, & au niveau de la ligne droite de la quille, deux niveaux pareils à celui qui nous a servi à balancer les barres d'arcasse, l'un à tribord, l'autre à babord, & les ayant rendu bien horisontaux, au moyen du fil à-plomb, à faire ensorte que les ordonnées élevées perpendiculairement à ces deux niveaux pris pour axe des abcises, soient parfaitement égales des deux bords, pour des abcises de même longueur. En général, on ne doit négliger aucun des moyens qui peuvent servir à mettre la carcasse du vaisseau bien en équilibre sur la quille ; c'est de la bonté du balancement que dépendent en grande partie, les bonnes qualités du vaisseau. Un balancement mal-fait altère sa figure ; fait qu'un côté est plus renflé que l'autre, & que le navire acquière un faux côté. Ce défaut ne se corrige point avec du lest ; quoique l'édifice se redresse en apparence, il lui reste toujours une propension à tomber sur le bord le plus foible, ce qui est sensible sous voile.

On n'aura pas la douleur de voir arriver cet accident, si toutes les opérations, décrites jusqu'ici, ont été bien exécutées ; car, alors, il sera impossible que les couples n'aient pas la figure indiquée par le plan ; qu'ils ne soient pas à leurs distances respectives ; ils seront bien à-plomb sur la quille : enfin, ils seront par-tout également ouverts de part & d'autre de la ligne du creux.

Avant que de passer à d'autres objets, remarquons, 1°. qu'on enduit de goudron tous les plans de contact des pièces d'assemblage, comme les écarts de quille, d'étrave & de contre-étrave ; les marouillets, entailles, mortaises, telles que celles de l'étambot, & des couples de l'arrière & de l'avant ; 2°. qu'on enduit pareillement de goudron, la quille, l'étrave, la contre-étrave, & l'arcasse en entier, lorsque toutes ces parties sont en place ; 3°. qu'entre tous les écarts de quille, étrave & contre-étrave, on interpose des morceaux de frise (espèce d'étoffe de laine, très-fournie de poil). Si cet usage est inutile, du moins n'est-il pas nuisible ; & il peut très-bien se faire, que le goudron, cette matière grasse, en s'insinuant dans les joints, tienne lieu d'une espèce de calfatage, garantisse de l'humidité, & par conséquent de la pourriture ; &, à coup sûr, il empêche le bois, encore sur la cale, de travailler, de se déjetter, & se fendre au soleil : quant à la frise interposée dans les écarts, elle occupe les petits vuides qui pourroient se trouver entre les deux bouts des pièces contigües : vuides, où l'eau pourroit s'introduire, & de là, passer dans la cale : en calfatant les écarts, cette frise se replie sur elle-même ; & au moyen du goudron, dont elle est imbibée, elle ferme tout accès à la filtration des eaux.

Remarquons, 4°. que, pour la commodité des ouvriers, on implante dans toutes les alonges des couples, des clous nommés à tacquet ; & cela de façon, qu'ils forment des espèces de gradins pour monter de la varangue jusqu'à la dernière alonge, en dedans de l'édifice, afin que les charpentiers, perceurs, &c. puissent se porter aisément & promptement par-tout, soit lorsqu'on monte les dernières alonges, qu'on applique les lisses, soit lorsqu'on travaillera les couples de remplissage.

5°. Vers l'avant, les lisses du platbord & de rabattue, se terminent au coltis ; toutes les autres au-dessous, se terminent dans le milieu de la rablure de l'étrave, sur laquelle elles sont assujetties par deux, & quelquefois trois clous à lisses. Vers l'arrière, la fausse lisse, les premières, seconde, troisième, quatrième lisses, se terminent, ou dans le milieu de la rablure de l'étambot, où elles se fixent par deux ou trois clous chacune, ou sur les estains, sur lesquels elles se fixent de même ; il seroit, en effet, inutile de les prolonger jusque dans la rablure de l'étambot, puisque toute la forme de l'arcasse est déterminée & finie ; & qu'on n'a aucune pièce de remplissage à gabarier au-delà de l'estain. La lisse du fort se termine sur le bout de la barre d'hourdi ; de façon que son gabariage est au niveau du champ supérieur de la barre : les lisses du platbord, de rentrée, de rabattue, se prolongent au-delà des alonges de cornières ; pour donner l'inclinaison nécessaire aux jambes de voûte, alonges de tableau, & regler tout le remplissage entre ces alonges, & celles du septième couple de levée : les lisses de rabattue se terminent vers le milieu du vaisseau, suivant la longueur des gaillards.

6°. On soutient & l'on maintient, à leur juste place, toutes les lisses, par de petits tacquets en dessus & en dessous de chacune, sur chaque couple.

Jusqu'à présent, notre édifice n'est encore qu'un vrai squelette, qui n'a presque d'autre consistance que celle que lui peut procurer le parfait équilibre, auquel l'ont assujetti l'ordre, la disposition & le poids de ses parties ; l'étrave, les couples de levée, l'étambot, sont des membres isolés, qui ne tiennent les uns aux autres, que par les liaisons factices des lisses : il faut donc, d'abord les rapprocher, pour ainsi dire, en interposant d'autres

pièces, qui établiront cette continuité, d'où doit dépendre, en partie, la solidité que nous cherchons.

Nous avons trois espèces différentes de vuide à remplir; l'espace de l'étrave au coltis, celui d'un couple à l'autre; & enfin, l'intervalle du septième couple arrière, à l'arcasse.

Le premier vuide se remplit par un massif très-fort, qui termine la convexité de la proüe. Les pièces qui le composent sont taillées en coin, portant obliquement sur l'élancement de l'étrave; les unes dessus, les autres à côté; de façon que toutes aillent confondre leur convexité dans la surface courbe, qui se termine au fond de la rablure : la rentrée du coltis fait que sa distance de l'étrave, mesurée selon les lisses, est plus petite vers sa partie concave, que vers sa partie convexe; ce qui fait que le milieu des alonges d'écubiers (ces pièces dont nous parlons, se nomment ainsi; parce que c'est dans leur massif qu'on perce les écubiers; trous, par où passent les cables des ancres lors du mouillage); ce qui fait, dis-je, que le milieu de ces alonges, correspondant à cette convexité, ont une épaisseur sur le droit, bien plus considérable que leur sommet; mais comme leur pied se termineroit souvent sur l'élancement, en un coin trop aigu, à cause du raccourcissement que procure la courbure de l'étrave, on réunit par intervalle, en une seule, deux alonges contigües; de manière que le pied de l'une, descendant chercher le fond de la rablure, elle reçoit, dans un adent plus ou moins élevé, l'extrémité de l'alonge voisine; laquelle, alors, a même épaisseur sur le droit que l'adent : leur figure se détermine d'après un gabarit, & des équerrages pris sur les lisses; on connoît les bois que l'on doit employer, & par conséquent le nombre des alonges qu'il doit y avoir; on divisera donc l'espace compris sur toutes les lisses, de l'étrave au coltis, en un certain nombre de parties; mais dont le rapport ne sera astreint à aucune autre loi, que celle des différentes épaisseurs que fourniront sur le droit, les pièces qu'on emploiera. Ces points de division, seront ceux qui doivent déterminer la courbure des divers gabarits; ceux sur lesquels devront se prendre les équerrages : ces gabarits se feront donc de la même manière que les gabarits des alonges de remplissage, dont nous allons parler dans un moment; en observant, cependant, que ces gabarits ne pourront être astreints à passer par tous les points correspondans de division des lisses, à cause du ventre qu'ont ces sortes d'alonges vers leur milieu : on se contentera donc de les faire passer par le plus grand nombre possible, en prenant la saillie du ventre.

Quant aux équerrages, nous observerons que les faces du droit des alonges d'écubiers, d'abord parallèles à celles des couples de levée, deviennent insensiblement perpendiculaires aux lisses, à mesure qu'elles approchent de l'étrave. D'après cela, on placera successivement l'une des branches de l'équerre, suivant le contour de chaque lisse, aux points de gabariages; & l'on dirigera l'autre parallèlement au coltis, pour les alonges voisines de ce couple, & parallèlement à l'étrave, pour celles qui lui seront collatérales; &, pour les intermédiaires, on lui donnera une direction, qui approche ou s'éloigne d'autant plus du parallélisme à l'étrave, qu'elles en seront plus près ou plus éloignées : ainsi, quand on aura applani l'une des faces du droit (c'est celle du gabariage), quand on aura appliqué le gabarit, & marqué à la craie le contour qu'il indique, en appliquant successivement l'une des branches de l'équerre ouverte, suivant que le demande l'équerrage, sur cette face; l'autre branche indiquera le dévirage de la face du tour.

Ce dévirage est si considérable, qu'il oblige d'employer des bois très-forts en dimensions, lesquels se réduisent presque à rien, & de les découvrir jusqu'au cœur; ce qui, joint à ce que ceux qu'on emploie, sont ordinairement sur le retour, à cause de leur énorme grosseur, fait que cette partie du vaisseau est bientôt atteinte par la pourriture; effet funeste, qu'on tâche de ralentir, en séparant les alonges par de petits jours ou des mailles, qui, n'ayant qu'environ 3 pouces au sommet, se réduisent à rien sur l'étrave, où ces alonges vont se joindre à toucher. Ces petits jours permettent à l'air de circuler, & de diminuer un peu l'échauffement, qui seroit occasionné par le contact mutuel de ces pièces.

L'épaisseur sur le tour, est ordinairement d'environ un demi-pouce plus forte, aux approches de l'étrave, que le reste de la membrure à même hauteur; pour l'épaisseur sur le droit, elle n'a d'autre règle que celle que prescrit les bois que l'on emploie: à mesure qu'on travaille ces pièces, on les met en place, au moyen de deux palans frappés aux lisses des bords opposés, ou au moyen de deux mâts placés verticalement de chaque côté; on les assujettit à mesure à leurs places respectives & déterminées, par un clou armé d'une virole sur chaque lisse, exactement de même façon que le reste des alonges.

Toutes sont unies deux à deux par trois gougeons carrés, de mêmes dimensions que ceux qui lient les alonges des couples à même hauteur; ces trois gougeons, chassés au milieu & aux deux extrémités, à-peu-près, pénètrent successivement la première & la seconde alonge; trois autres pénètrent la seconde & la troisième; trois nouveaux pénètrent la troisième & la quatrième, ainsi de suite, alternativement; de façon que chacune se trouve traversée par six gougeons : mais comme toutes ces alonges sont séparées par des mailles, & qu'il est de fait qu'une cheville de fer casse ordinairement, si, étant contenue dans un milieu tel que du bois, elle traverse un vuide; en travaillant ces pièces, on a soin de laisser une saillie aux endroits par où doivent passer les chevilles; saillie qui doit être assez considérable, pour venir toucher l'alonge voisine : si la nature du bois ne permet pas de pratiquer ces saillies, on y supplée par des garnitures. En passant les gougeons, on doit bien prendre garde de n'en pas frapper aux endroits où doivent être percés les écubiers. Les alonges entre les écubiers & l'étrave, prennent le nom d'arcasses; la première & la seconde de chaque côté de l'étrave,

; parce qu'elles ſont deſtinées à retenir beaupré, qui doit repoſer ſur l'étrave. é, la première alonge n'a d'épaiſſeur e celle qu'il faut pour conſerver à qui eſt très-épaiſſe dans ce ſens, recevant la plus grande partie de où repoſera le beaupré; & pour plus ſolide, on les lie forte- ois forts gougeons, chaſſés & clavetés ſur virole; l'un milieu, & le troiſième au ous les trois, l'étrave & babord & tribord.

l'autre, ſe garnit par *ſage*, & formés exac- x de levée. Ordinai- le rempliſſage, eſt ce; excepté entre les derniers, entre leſquels, ne s'en trouve que deux. Les querrages de ces ſortes de couples, ſe ent ſur les liſſes mêmes : ce que nous allons dire pour la formation d'un ſeul, ſuffira pour celle de tous les autres. D'abord, on partagera en quatre ou trois parties égales (ſelon que l'on a trois ou deux rangs de bois entre les couples de levée), l'eſpace compris ſur chaque liſſe, d'un couple à l'autre; les points de diviſion ſeront ceux qui indiqueront les gabariages des couples de rempliſſage. On travaillera ſur la quille, le margouillet de la varangue, ou l'on en évuidera les côtés, de telle ſorte que ſes faces faſſent partie du développement du contour de la carêne, qui, comme on ſait, ſe termine au fond de la rablure : on prendra un, deux, ou trois bouts de planche de ſapin, qu'on mettra quarrément en croix ſur la quille, à venir paſſer ſur la liſſe de fond de part & d'autre, après lui avoir donné, à vue d'œil, à-peu-près la figure de la varangue; ſi c'eſt une varangue de fond, le gabarit peu n'être compoſé que d'une ſeule pièce, dans le talon de laquelle on creuſera une entaille, dont les oreilles deſcendent dans les épaulettes du margouillet de la quille; ſi c'eſt une varangue acculée, il ſera toujours compoſé, au moins, de deux planches de gabarit, qui formeront un talon, qu'on placera perpendiculairement à la quille : le gabarit, informe, placé parallèlement aux couples de levée, & bien dans le plan de tous les points du gabariage ſur les liſſes, il arrivera qu'il ne touchera pas à la fois la quille, les fauſſe liſſe & liſſe du fond; l'on prendra avec un compas la plus grande diſtance verticale de ce gabarit, à une des liſſes (celle qui eſt la plus éloignée); on la portera ſucceſſivement ſur toutes les autres liſſes & ſur la quille, dans la même ſituation verticale; de façon que l'une des pointes, ſur le gabariage de la liſſe, l'autre pointe marquera, pour chaque opération, un point ſur la face du gabarit; faiſant paſſer, par tous les points ainſi trouvés, un trait bien uniforme dans ſa courbure, ce trait indiquera avec quelque ſorte de juſteſſe, le contour du vrai gabarit : il eſt clair, en effet, que ſi la plus grande diſtance verticale du gabarit informe, à l'une des liſſes; à la fauſſe, par exemple, eſt de 4 pouces, ce gabarit doit deſcendre parallèlement, à lui-même, de 4 pouces; puiſque ſon contour, ſuppoſé bien régulier, doit toucher toutes les liſſes & la quille : or, comme le point au-deſſus de la fauſſe liſſe en eſt diſtant de cette quantité, ce point appartient au contour vrai & régulier que nous cherchons; & comme les autres points, au-deſſus des autres liſſes, ou de la quille, en ſont éloignés de x pouces (x étant un nombre entier, ou fractionnaire, ou zéro), les autres vrais points du contour régulier ſeront éloignés des points correſpondans du gabarit informe, de 4 pouces — x pouces : il faudroit donc enlever une quantité de bois, indiquée par 4 pouces — x pouces, pour que ces vrais points viennent toucher la quille, & les liſſes, & cela, tant au-deſſus de la quille qu'au-deſſus des liſſes; mais comme les points donnés par les liſſes & la quille, ne ſeront pas ſuffiſans pour indiquer exactement ce vrai contour, qui eſt l'objet de nos tâtonnemens, on pourra placer entre les liſſes, des lattes pliantes courant comme ces liſſes, qui, en s'appliquant ſur pluſieurs couples de levée, prendront néceſſairement la courbure de la carêne; & on emploiera ces lattes pour trouver d'autres points du vrai gabarit, comme nous avons employé les liſſes pour trouver les premières; c'eſt-à-dire, qu'on portera toujours, avec un compas, ſucceſſivement & perpendiculairement, à compter de ces lattes, la plus grande diſtance du contour du gabarit, informe à l'une des liſſes; on trouvera ainſi tant de points que l'on voudra, par leſquels il n'y aura qu'à conduire une courbe régulière, qui déſignera le bois à enlever à la hache & l'herminette; & l'on pourra s'aſſurer ſi le contour du gabarit eſt bien travaillé, en y appliquant une latte très-pliante, qui le ſuive en entier : ſi le contact eſt immédiat, le gabarit ſera parfait.

En même-tems, on marquera ſur ce gabarit, la projection des liſſes (la projection de leur gabariage); on prendra les équerrages, qu'on marquera pareillement ſur le gabarit. Si les gabariages des couples de rempliſſage étoient par-tout perpendiculaires au contour des liſſes, il ſuffiroit, pour prendre ces équerrages, de rendre l'une des branches de l'équerre, parfaitement perpendiculaire aux liſſes, l'autre branche étant couchée ſur les mêmes liſſes; mais comme ces gabariages ſont conſtamment perpendiculaires à la quille, par les points de gabariages, on tendra des lignes de tribord à babord; ces lignes indiqueront la direction d'une des branches de l'équerre, l'autre branche devant être appliquée horiſontalement ſur la liſſe. On emploiera ce gabarit & ces équerrages, comme on a employé ceux correſpondans des couples de levée, à cette petite différence près, que la fourche du talon de la varangue (lorſqu'elle doit en avoir) ſera donnée par le gabarit même, & ſe travaillera conformément ſur la varangue.

Les varangues d'aſſemblage, s'aſſemblent à terre, mais ne s'y chevillent pas; l'on met ſéparément en place la pièce & les oreillers; on les y cheville : mais cette manœuvre ne peut avoir lieu que pour deux

rangs de bois intermédiaires : on assemble & cheville la troisième varangue dans la cale, près de son poste : tout cela facilite singulièrement le transport de ces pièces, toujours très-pesantes : c'est pour la même raison, qu'aux varangues d'une pièce, on ne gournable point les talonniers avant de les mettre en place; on commence par ajuster le talonnier sur la contre-quille; on met la varangue dessus, après quoi on chasse les gournables dans les trous qui avoient été percés d'avance, & qui servent de repaire.

La varangue en place, on fait le gabarit du genou, de la même manière que celui de la varangue; c'est à-dire, qu'ayant fait, à vue d'œil, avec un ou plusieurs bouts de planches de sapin, le gabarit de ce genou, on l'applique sur le gabariage; & prenant sa plus grande distance à l'une des lisses, on la porte successivement en dedans de chacune des autres, sur la face du gabarit informe; on emploie encore les lattes pliantes, pour déterminer, de même, d'autres points du vrai contour cherché; on l'achevera pareillement, en prenant les équerrages de même façon; ce travail se répétera pour chacune des alonges, en observant d'y indiquer, au pied de chaque gabarit, par une tringle, l'angle de supplément de celui que fait la tête de la pièce, immédiatement au-dessous, avec son contour; & cela, afin que le contact du pied de l'alonge supérieure, avec la tête de l'inférieure, étant bien immédiat, elles prennent toutes les deux le contour nécessaire; il n'est pas besoin de dire que toutes les pièces s'unissent ensemble, dans le même ordre que celles des couples de levée; qu'elles s'assujettissent à leur place, par un clou sur chaque lisse; & en outre, par six gougeons chacune, qui les pénètrent, elles, & les deux moitiés des deux pièces collatérales : nous observerons, seulement, que, comme les pièces se mettent en place avant que d'être chevillées, on est obligé de chasser de biais tous ces gougeons; parce que les couples voisines gênent le jeu de la tarière, & qu'il faut prendre garde que la tête & le bout des gougeons se trouvent assez loin des arêtes, pour qu'ils ne soient pas découverts lors du parage.

Remarquons, 1°. qu'à mesure qu'on met en place les diverses pièces des couples de remplissage, on prend bien garde que le plan de réunion des deux solides qui le composent, soit bien dans le plan des points de division des lisses, qui en indiquent le gabariage.

2°. Qu'on substitue des gournables aux gougeons carrés, par-tout où on doit percer des trous, pour le passage des chevilles, qu'on sera obligé de frapper par la suite; comme, par exemple, par le travers des ponts, où l'on sait qu'il y a un très-grand nombre de chevilles, qui pénètrent deux virures de gouttières, la fourrure de gouttière, le membre & la préceinte.

3°. Qu'on observe de ne pas mettre en place les alonges, correspondantes aux sabords des diverses batteries, pour n'être pas obligé de les couper; &, par conséquent, de faire une perte de bois, qui ne laisseroit pas d'être considérable : quand on aura placé les feuillets supérieurs de ces sabords, on fera reposer dessus des bouts d'alonges, pour continuer les couples; bouts très-faciles à trouver, puisque, sur leur peu de longueur, ils seront presque droits.

4°. Que tous les couples sont séparés les uns des autres, par des vuides qu'on nomme *mailles*, & qui règnent du haut au bas; ces mailles, de 3 à 4 pouces sur la quille, en acquerrent 6, & quelquefois 7, vers le platbord; parce que les pièces de membrure diminuent d'épaisseur, sur le droit, d'un pouce à un pouce & demi, depuis la quille jusqu'au platbord.

Outre que les mailles diminuent considérablement le poids de la coque du vaisseau, elles ont cela d'avantageux, qu'elles permettent à l'air de circuler librement entre les couples, & de les garantir de l'échauffement, qui procureroit infailliblement leur pourriture; &, d'ailleurs, un membre peut pourrir seul, sans gâter les couples voisins; ce qui ne manqueroit pas d'arriver, s'ils étoient tous contigus : en outre, combien plus de facilité ne trouve-t-on pas, à changer les pièces, quand on en trouve de gâtées.

Dirons-nous que toutes les pièces de ces couples se montent séparément en place, à l'aide de palans frappés à différentes lisses? quel est même l'ouvrier assez peu intelligent pour ne savoir pas disposer ces sortes de machines pour cet objet, ayant tant de points d'appui, qu'il peut choisir à volonté, & suivant les circonstances.

Il nous reste un troisième vuide à remplir; celui du septième couple arrière à l'arcasse.

Le fourcat porte ses branches en dedans, & s'unit à plat à la face arrière de l'estain, dont le plan de la base est au même niveau que le dessous de ces branches horisontales. La branche verticale de la courbe d'étambot, vient toucher en dessous du fourcat; & l'on établit sur sa branche horisontale autant de massifs de bois, de même épaisseur sur le droit que la membrure, autant, dis-je, qu'il en faut pour que leurs têtes venant toucher le dessous du fourcat & la base de l'estain, la face avant de celui qui est le plus en avant, puisse s'élever verticalement, parallèlement aux couples, & puisse être le gabariage d'un membre parfaitement pareil à celui des remplissages; cette face se trouve un peu en avant, ou un peu en arrière de la face avant des estains, selon l'espace qu'il y a delà au septième couple arrière; car il faut que cet espace soit rempli par des couples de remplissages séparés par des mailles; c'est ordinairement deux. Le massif le plus en avant dont nous venons de parler, se prolonge par des alonges à même hauteur que les cornières, & laisse entre lui & ces cornières un espace que l'on remplit par des alonges unies deux à deux, & séparées par des mailles comme pour le reste des couples; toute la différence qu'il y a, c'est qu'elles reposent à plat sur les faces, avant des estains ou des gardes ne pouvant descendre jusqu'à la quille, pour former des couples entiers, & comme ces estains sont couchés, ou inclinés de l'avant à l'arrière, les extrémités de ces couples d'alonges sont taillées en demi-coins, pour que ces couples puissent

conſerver une poſition verticale, quoiqu'aſſis ſur un plan incliné.

On ſent bien que toutes ces pièces ſont unies enſemble, & attachées aux liſſes comme celles du reſte des couples.

A l'égard des pièces du maſſif en deſſous du fourcat, elles ſont unies les unes aux autres, & ſur la courbe d'étambot, par de ſimples gournables; mais elles le ſeront bien plus ſolidement par la ſuite, comme nous le verrons en ſon lieu. La première de ces pièces n'a communément qu'une branche; mais comme inſenſiblement les branches du fourcat s'ouvrent de l'arrière à l'avant, les pièces ſuivantes, envoyent deux branches plus ou moins ouvertes, appuyer babord & tribord celles de ce fourcat.

Toutes les pièces de rempliſſage dont il eſt queſtion dans cet article, ſont taillées de façon à former, par l'aſſemblage de leurs ſurfaces particulières, le développement régulier & uniforme de la ſurface latérale de la carène, laquelle ſe termine dans le fond de la rablure.

Nous mettrons au nombre des rempliſſages les pièces qui compoſent le ſyſtême de la voûte; ces pièces ſont les jambes ou jambettes de voûte & les quenouillettes, montans, ou alonges de tableau; leur ſaillie & la nature de leur développement ſont données par le plan de l'ingénieur; elles ſe travaillent donc toutes, d'après des gabarits; celles des côtés ſont aſſervies particulièrement aux inflexions qu'exigent le prolongement des liſſes de rentrée, de plat-bord & de rabattue, afin que leurs faces latérales ſoient dans les ſurfaces du côté du navire. Quant aux intermédiaires, leurs faces latérales ſont des plans; mais quand elles ſeront en place, leurs faces de l'arrière occuperont le contour d'une courbe ſuivie uniformément, enſorte que celles du milieu auront plus de ſaillie, que les autres intermédiaires; & celles-ci, plus que celles des côtés; on établit ordinairement huit jambes de chien dans les vaiſſeaux de force; deux aux deux extrémités de la liſſe d'hourdi, qui deviennent les ſoutiens de la voûte par leur union avec les pièces de liaiſons des côtés de l'édifice; deux autres, une de chaque côté de l'étambot, mais que nous ne comptons pas au nombre des huit, parce que leur épaiſſeur ſera preſqu'entièrement employée à recevoir le trou circulaire dans lequel paſſera la tête du gouvernail; deux autres contigües à ces dernières, pour renforcer la boîte de la tête dudit gouvernail; une cinquième & une ſixième formant de chaque bord, l'un des côtés des ouvertures des ſabords de retraite; enfin une ſeptième & une huitième formant les autres côtés des ouvertures des mêmes ſabords: les vaiſſeaux au-deſſus de quatre-vingt canons, ont ordinairement deux ſabords de retraite de chaque bord, & on augmente en conſéquence le nombre des jambes de chien. Les jambettes & quenouillettes des côtés ont tant ſur le droit que ſur le tour, mêmes dimenſions que les alonges ordinaires à même hauteur. Seulement les jambettes conſervent toute la force qu'elles peuvent porter ſur le tour, principalement à leurs pieds; les jambettes & quenouillettes intermédiaires ſont un peu moins fortes, (excepté celles qui forment la boîte du gouvernail qu'on laiſſe très-fortes pour plus de ſolidité), les quenouillettes, ſur-tout, ayant mêmes dimenſions que les jambettes à l'endroit de leur réunion, diminuent ſur le tour d'environ un tiers, delà au couronnement; toute cette charpente eſt établie ſur la liſſe d'hourdi; les jambes de chien s'appuyent ſur elle des deux tiers de leur épaiſſeur, en entaillant de ſix à douze lignes ſur ſa face horiſontale, tandis que le tiers reſtant de l'épaiſſeur, taillé en queue d'aronde, deſcend le long de la face arrière verticale juſqu'à la rablure; en entaillant de même de ſix à douze lignes: elles s'élèvent en forme d'arc de cercle juſqu'au niveau du deuxième pont; là, elles forment un angle pour s'écarver avec les quenouillettes; mais comme leur ſaillie en arrière les écarte de la barre d'arcaſſe, & que la ſolidité demande qu'elles lui ſoient fortement attachées, on applique pour chacune une garniture en forme de talon, appuyant contre ladite barre & ſur la convéxité des jambettes; l'épaiſſeur verticale de ces garnitures eſt la même que celle des jambettes; une forte cheville frappée par dehors de chaque jambette & clavetant ſur virole ſur la face avant de la barre d'arcaſſe, procure la liaiſon déſirée. Les quenouillettes des côtés (ce ſont plutôt des alonges), s'écarvent avec les jambettes, par des écarts à mi-bois d'environ deux pieds; les intermédiaires ou s'uniſſent de même, ou s'appliquent ſimplement côté à côté, ou bien, enfin, logent le tiers de leur épaiſſeur dans une fourche pratiquée à la tête des jambettes correſpondantes; tous ces écarts ſont fortifiés par deux chevilles rivées, chacune pénétrant les deux pièces unies; ou quelquefois par de ſimples gournables. Les écarts des quenouillettes correſpondantes au-deſſus des jambettes formant la boîte du gouvernail, ont pareillement de ſemblables chevilles; mais qui pénètrent en outre la quenouillette établie au milieu dans le plan à l'étambot; ces mêmes jambettes formant la boîte du gouvernail, ſont de chaque bord unies enſemble & à l'étambot par une forte cheville de chaque côté, venant river à virole ſur la garniture de l'autre bord intermédiaire à l'étambot, & auxdites jambettes.

Il n'eſt pas difficile d'aſſujettir, pour le moment, les jambettes & quenouillettes des côtés, dans leur véritable poſition, les prolongemens des liſſes de rentrée, platbord & rabattue, ſur leſquelles elles ſont attachées par des clous à liſſes, de la même façon que les alonges ordinaires, en fourniſſent les moyens; mais les intermédiaires exigent des liaiſons analogues à celles que procurent les liſſes; pour les contenir pendant quelque-temps, on les ceint donc par trois corniches, ou lattes courbes de 5 à 6 pouces de large & 1 pouce & demi à 2 pouces d'épaiſſeur, établies, l'une à la hauteur du deuxième pont, l'autre à la hauteur des gaillards, & la troiſième au niveau de la dunette; elles traverſeront quarrément toutes les quenouillettes, ſur leſquelles elles ſont attachées par des clous, pour s'unir plus étroitement à

celles des côtés qui en ſont les vrais points d'appui ; elles prennent la convexité horiſontale de la ſaillie du tableau, en indiquant en même-temps les bouges reſpectifs des baux des ponts, au niveau deſquels elles ſe trouvent. La ſaillie de la voûte en arrière, fait qu'il reſte un grand vuide entre les jambettes & quenouillettes des côtés, & les alonges de cornière ; ce vuide ſe remplit par des alonges ; communément trois ou quatre, ſéparées par des mailles, & attachées pour le moment aux liſſes, comme celles des couples ; leurs pieds taillés en demi-coins, en ſifflet, repoſent dans des abuts, ſur la convexité des quenouillettes ; du reſte, celle le plus en avant de chaque bord, ſe trouve toujours à la diſtance d'environ 2 pieds à 2 pieds & demi des alonges de cornières, pour laiſſer une porte de communication de la grande chambre & de celle de conſeil, aux bouteilles.

Tout ce charpentage de la voûte ne fait encore qu'imparfaitement corps avec le reſte de l'édifice ; il y aura bien d'autres liaiſons à ſubſtituer à celles que nous venons de décrire, & qui ne ſont que factices ; la ſeule dont nous parlerons pour le moment, eſt celle qui incorpore, pour ainſi dire, les jambettes des côtés avec le reſte de la maſſe ; je veux parler de trois ſortes chevilles, qui, frappées à peu de diſtance les unes des autres en arriere des jambettes, vont goupiller, ſur virole, dans la maille du dernier couple de rempliſſage : celui qui, le plus voiſin des eſtains, deſcend juſqu'à la quille ; la première pénètre la jambette, la barre du bout de l'étambot, dite d'*arcaſſe*, tout le maſſif des bois intermédiaires, juſqu'au couple dont nous venons de parler, & va goupiller dans ſa maille ; les deux autres, chaſſées à égale diſtance entre la barre d'hourdi & celle d'arcaſſe, traverſent les jambettes, le même maſſif, & vont goupiller de même, dans la même maille.

Remarquons, en finiſſant ce qui concerne les rempliſſages, que les échafauts ſe prolongent en arrière, pour la commodité des diverſes manœuvres qu'exige l'établiſſement de la voûte ; quatre mâtereaux, tenus verticaux, à l'aide de traverſes clouées ſur la liſſe d'hourdi, & ſur leurs côtés, ſervent de ſoutien à une plate-forme à faux-frais, établie ſur ſes traverſes. Remarquons, en outre, que pour ſe ménager la facilité de faire paſſer en-dedans du vaiſſeau, les diverſes matières néceſſaires à ſa conſtruction, on laiſſe, entre la liſſe du fond & la deuxième liſſe, un vuide, par le travers duquel on établit un plan incliné, pour traîner, par ſon moyen, différentes pièces de charpente ; à côté de ce plan incliné, on place une échelle deſtinée à entrer & ſortir.

Il eſt une pièce de rempliſſage dont nous n'avons encore dit mot ; c'eſt la demie varangue, ou fauſſe varangue : ces fauſſes varangues ſe placent à côté des varangues, & leurs têtes appuyent les pieds des genoux babord & tribord. Lorſque les genoux ſont de nature à pouvoir ſe joindre ſur le milieu de la quille, on n'a point recours aux fauſſes varangues ; & quoique cela arrive trop rarement, ces pièces ſe trouvent toujours aſſez courtes, parce qu'on prolonge les genoux vers la quille, autant que le permettent les bois que l'on employe ; les liaiſons & aſſemblages en ſont bien meilleurs. En avant du maître avant, toutes les fauſſes varangues ſont en avant de leurs varangues, & en arrière du maître arrière, elles ſont toujours en arrière de leurſdites varangues : en général, quelque couple que l'on conſidère, la varangue ſera toujours placée du côté du milieu de l'édifice, par rapport à la fauſſe varangue.

Tout le vaiſſeau boiſé, il s'agit de ſuppléer à la défectuoſité des bois ; il s'y trouve toujours des creux, des défournis, des gerſures, qu'il faut avoir ſoin de remplir ; non que cela ſoit néceſſaire pour donner de la force aux pièces, car cela ne leur en procure nullement, mais pour empêcher que les vaigres, bordages &c., ne portent à faux ; on commence donc par bien unir le dedans de tous ces creux ; on prend un gabarit de la forme de leur cavité, qui ſert à figurer ce qu'on appelle une *fourrure* ; pièce de rapport que l'on aſſujettit, par de ſimples gournables, ſur les défournis ; il s'en trouve principalement vers la réunion des diverſes pièces, aux endroits où les prolongemens des genoux font l'office des fauſſes varangues, &c.

Comme dans les fonds du vaiſſeau il y aura une multitude prodigieuſe de fer qui en pénétrera le maſſif, & que toute cheville caſſe dès l'inſtant qu'elle traverſe quelque vuide : que d'ailleurs il convient d'aſſujéttir les différens couples à leur place reſpective ; on remplit toutes les mailles de l'étrave à l'étambot, par des languettes de bois, appellées *garnitures* ; ces garnitures s'élèvent à la hauteur des acculemens intérieurs, &, chaſſées de force entre les mailles, ſe terminent à la quille, ou ſur les maſſifs, pour l'arrière & l'avant ; là, elles ſont munies de rainures en-deſſous, de tribord à babord, pour permettre un libre cours aux eaux dans les fonds, pour qu'elles puiſſent ſe rendre à l'archi-pompe. Pour encore mieux lier les fonds du vaiſſeau & leur interdire toute eſpèce de jeu, on interpoſe entre tous les membres, deux rangs de clefs de chaque bord ; ce ſont des eſpèces de coins de vieux bois bien ſec, qui entaillent d'un demi-pouce environ dans les faces des membres ; on les coupe au ras de la ſurface extérieure & intérieure de la carène, obſervant, cependant, d'y pratiquer en-dehors une rigole, entre la clef & le bordage, pour l'écoulement des eaux : le premier rang de ces clefs correſpond, à peu de choſe près, aux extrémités des varangues & genoux, & le deuxième au milieu de la diſtance de ce premier rang à la quille.

Autrefois ; on faiſoit battre toutes ces clefs enſemble ; pour cela, on raſſembloit autant d'ouvriers que de clefs, & on les faiſoit frapper d'accord, environ trente coups, à trois repriſes ; on perçoit enſuite trois trous de tarrière d'un pouce de diamètre, un de chaque côté de la clef, & un autre entre les deux plans des membres ; ces trous ſe pratiquoient de façon, que la moitié étoit ſur une pièce, & la moitié ſur l'autre ; on y chaſſoit des gournables goudronnées : il eſt viſible que tout cela faiſoit des

fonds du vaiſſeau, un maſſif ſtable, propre à réſiſter aux efforts de la mer. Les gournables ſur-tout ſervoient à empêcher les pièces de changer leurs poſitions reſpectives, lorſque la membrure venoit à travailler. Aujourd'hui on ſe contente d'entailler ſimplement toutes ces clefs, & de les frapper chacune en particulier, à meſure qu'on les travaille; je crois qu'en ſe diſpenſant de mettre des gournables, on feroit cependant bien de les battre toutes à la fois comme anciennement.

Actuellement il ne ſera pas hors de propos de répéter encore une fois le balancement général de tous les couples de levée, & aux mêmes conditions, avant que de polir l'intérieur de la cale; il eſt inutile de décrire une ſeconde fois cette opération; on peut voir la manière dont elle s'exécute à ſon article ci-deſſus.

En travaillant les diverſes pièces de membrure, on laiſſe extérieurement & intérieurement un demi-pouce de plus en épaiſſeur qu'il n'en faut, afin que, s'il ſe trouvoit quelque léger défaut dans l'uniformité des contours de la carène, ce défaut puiſſe ſe corriger par le parage; & d'ailleurs, les vaigres, les bordages doivent porter bien exactement ſur la concavité & la convexité de la carène: cette concavité & cette convexité doivent donc être parfaitement bien ſuivies; mais comment parvenir au premier coup à diſpoſer les ſurfaces particulières de tous les couples, pour que leur ſurface totale ait ces propriétés? on y parvient bien plus ſûrement en laiſſant cet excédent, qu'on enlevera à l'herminette, en ſe guidant conformément à ſon objet en cette manière.

L'on fait l'épaiſſeur des membres aux différentes liſſes; à la liſſe du fond, par exemple, celle du fort, celle du platbord; ces dimenſions, ainſi que toutes les autres, ſont données par l'ingénieur; l'on aſſujettit une corde qui ſuit exactement, dans l'intérieur du vaiſſeau, le contour indiqué par chaque liſſe; en deſſous de cette corde, on pratique ſur chaque membre une coche aſſez profonde, pour qu'il ne reſte plus au membre que l'épaiſſeur qu'il doit avoir en cet endroit, & l'on a ſoin de les creuſer de façon, que lorſque la corde repoſera dedans, elle ait en tout ſens un contour bien uniforme & bien ſuivi; puis ayant conduit un trait blanc dans le fond deſdites coches, on partage proportionnellement l'intervalle des couples de levée compris entre la liſſe du fond & la quille; par les points de diviſion l'on aſſujettit de nouveau la corde; en deſſous l'on creuſe de nouvelles coches, dont les profondeurs ne laiſſent aux couples, qu'une épaiſſeur moyenne entre l'épaiſſeur à la liſſe du fond & l'épaiſſeur ſur la quille; le rapport de cette épaiſſeur aux deux autres eſt donné par le rapport des diſtances du deuxième rang des coches à la quille & à la liſſe.

Ces coches doivent toujours être telles que lorſque la corde ſera appliquée dedans, elle conſerve un contour bien uniforme; & ayant tracé un trait blanc dans le fond, il ne reſtera plus qu'à enlever à l'herminette le bois intermédiaire, en obſervant de rendre ſa ſurface auſſi unie que faire ſe pourra. Traçant un troiſième rang de coches avec les mêmes conditions que pour les deux précédens, on parera de la même manière un nouvel eſpace: en continuant ainſi de proche en proche, on parera toute la ſurface intérieure compriſe entre la quille & la liſſe de fond; le procédé ſera le même pour les eſpaces compris entre les liſſes du fond, première, deuxième, troiſième, du fort, de rentrée, & du platbord, en obſervant la gradation que ſuivent les épaiſſeurs des membres entre le fond & le fort, le fort & le platbord.

Toute la carcaſſe du vaiſſeau étant ainſi bien formée, l'on peut travailler aux parties acceſſoires & affermir de plus en plus tout l'édifice. La carlingue eſt une de ces pièces principales; elle aſſujettit les membres ſur la quille, les lie les uns aux autres, conſolide les liaiſons de tout le fond avec la proue & l'arcaſſe, par le moyen des marſouins qu'on peut regarder comme ſon prolongement.

Elle règne au-deſſus perpendiculairement de la quille depuis l'avant du ſixième couple de levée avant, juſqu'à l'arrière du ſixième couple de levée arrière; entre dans des entailles de trois pouces ou trois pouces & demi pratiquées dans les fauſſes varangues, maſſifs & bouts de genous; reçoit elle-même de pareilles entailles où viennent s'enchâſſer toutes les varangues: & les deux rangs de pièces qui la forment ſont placés de façon, que chaque écart eſt doublé par le milieu de la pièce collatérale; toutes ces pièces unies à la file les unes des autres & bout à bout, ſont fixées par leurs extrémités ſur la membrure, au moyen de deux clous qui s'y perdent (cela n'eſt pas toujours obſervé); elles ſont liées les unes aux autres par des goujons quarrés qui les traverſent horizontalement. Quelquefois il y a, pour chacune, trois de ces goujons, un au milieu, & les deux autres aux deux extrémités; d'autres fois il y en a quatre à chaque écart, ſeulement deux ſur chaque bout de pièce. Le plus ſouvent il n'y a que les extrémités de chacune d'elle qui ſoient traverſées par de ſemblables goujons, qui les lient ainſi à celles qui leur ſont contigües. Je crois qu'autrefois on frappoit de pareils goujons ſur chaque maille, mais bien à pure perte aſſurément.

Enfin toute la carlingue eſt attachée à la quille par de fortes chevilles à grille, qui, chaſſées par deſſus chaque varangue, pénètrent juſqu'à trois pouces au-deſſus du deſſous de ladite quille; obſervons cependant que ces dernières chevilles ne ſont frappées que par deſſus les varangues d'une ſeule pièce; car dès qu'elles le ſont de deux, ce qui arrive vers l'avant & vers l'arrière, on les frappe par deſſus les oreillers, qui ſont bien mieux en état de ſupporter les ſecouſſes & tourmentes, à raiſon de leur continuité. En général il faut toujours, autant que faire ſe peut, que toutes les chevilles ne pénètrent que des parties compoſées d'une ſeule pièce chacune.

Obſervons en ſecond lieu que, comme les fourcats ſont très-aigus en avant & en arrière, on eſt

obligé d'évider un peu l'entre-deux de leurs branches, en garnissant de fourrures leurs angles, pour préparer un lit bien continu aux pièces de carlingue; qui elles-mêmes sont toujours, vers ces parties, taillées en trapèzes, pour ne pas trop évider l'entre-deux des branches des fourcats, & par conséquent ne pas affoiblir ces branches.

Les pièces de carlingue de l'avant, ainsi que celles de l'arrière, se travaillent d'après des gabarits, parce qu'insensiblement l'acculement des varangues relève son assiette en figure curviligne du milieu à l'avant & à l'arrière : il ne suffit pas de lier les parties du fond du vaisseau, il est encore de la plus grande conséquence de lier les parties des systêmes de l'avant & de l'arrière entr'elles, & au reste de l'édifice : les marsouins y contribuent singulièrement : ce sont des courbes énormes, qui recouvrent les extrémités de la carlingue, jusqu'aux cinquièmes couples avant & arrière, parcourant l'intérieur des fourcats; & l'un s'appliquant sur la contre-étrave, l'autre croisant toutes les barres d'arcasse, ils se terminent tous deux à la hauteur du premier pont. On commence d'abord par leur préparer un lit bien continu, dans l'entre-deux des fourcats, en évidant un peu l'angle de leurs branches, & y appliquant des fourrures. On doit éviter de faire relever ce lit brusquement vers l'étrave & vers l'étambot; il doit être conduit par un contour bien arrondi, sans saut ni ressaut. Le lit préparé, on fait un gabarit qui en indique le contour; & comme chaque coupe verticale de ce lit perpendiculaire à la quille, est un trapèze, on a soin de prendre, à différens endroits, qu'on marque sur le gabarit, avec une équerre, les angles que font les côtés de ces coupes, avec leur base inférieure (ces côtés ne sont pas verticaux, mais dans des plans verticaux, & inclinés du milieu de la quille en dehors). On se sert de ce gabarit & de ces équerrages pour figurer les marsouins, lesquels s'enchâssent en espèce de dos d'âne, dans les angles des façons; ils sont tous les deux formés de deux pièces; de marsouin proprement dit, & d'alonge de marsouin : les premières s'étendent depuis les cinquièmes couples jusqu'à la hauteur des fourcats à-peu-près; là, ils s'unissent par une empature à crocs avec leurs alonges, qui se terminent en avant à la hauteur du premier pont, & en arrière sur la barre du pont; mais avant d'unir les alonges à leurs marsouins, on repousse toutes les chevilles, tant des écarts d'étrave de contre-étrave, que des barres d'arcasse & de leurs fourcats. (Nous avons vu, en effet, que ces chevilles n'étoient employées que pour maintenir les assemblages dans les premiers momens de la *construction*.)

Les parties des marsouins qui portent sur la carlingue & sur les fourcats, jusqu'aux septièmes couples de levées, y sont fixement attachées par de fortes chevilles à grille sur chaque oreiller, lesquelles frappées par dessus le marsouin, se perdent à peu de distance des massifs de la contre-quille; en sorte que les oreillers en dessous des bouts de la carlingue, reçoivent deux chevilles chacune, l'une frappée par dessus la carlingue & pénétrant jusqu'à trois pouces au-dessus du dessous de la quille, & l'autre frappée par dessus les marsouins & se perdant dans l'épaisseur de ces oreillers.

L'alonge du marsouin de l'arrière est en outre maintenue par autant de chevilles qu'il y a de barres d'arcasse, qu'elle croise : chevilles qui, toutes frappées en dehors de l'étambot, viennent claveter à virole sur sa face intérieure. La barre du pont & celles qui comme elle, sont d'une seule pièce, sont pénétrées par une de ces chevilles chacune; à l'égard de celles qui sont formées de deux pièces, elles ne peuvent supporter de semblables liaisons, mais les oreillers les reçoivent (ces chevilles) : la dernière de ces chevilles pénètre l'étambot, le contre-étambot, l'oreiller du fourcat, & clavette à virole sur le marsouin; il y a encore bien d'autres chevilles frappées en dessous par dehors l'étambot; il y en a autant que l'espace compris entre les chevilles pénétrant les barres d'arcasse, est contenu de fois dans l'intervalle de l'oreiller du fourcat, aux deux chevilles que nous avons vu frappées en dehors du pied de l'étambot, & clavetées sur virole à l'angle de la courbe de cet étambot : c'est ordinairement huit. De ces huit, les quatre premières pénètrent l'étambot, le contre-étambot intérieur, les massifs de l'arrière, & vont river à virole, sur la face intérieure du marsouin, à distances égales les unes des autres, entre la cheville de l'oreiller du fourcat d'ouverture, & la cheville de l'oreiller du septième couple arrière. Les quatre autres pénètrent l'étambot, le contre-étambot intérieur, la courbe d'étambot, les massifs de l'arrière, & vont goupiller dans la maille du septième couple arrière, à égales distances les unes des autres.

Au reste, le nombre de ces chevilles n'a guère de règle bien fixée; cependant, il règne ordinairement une même distance entr'elles, sur la face arrière de l'étambot; & cette distance est celle qui existe entre les milieux des deux oreillers voisins des barres d'arcasse.

Nous ne dirons rien ici des chevilles qui vont claveter à virole sur la partie supérieure du marsouin d'avant, & son alonge; comme ces chevilles se frappent par dehors le taquet & le taille-mer, nous attendrons qu'ils soient en place pour en parler.

Mais ne feroit-on pas bien, d'entailler les marsouins entre les varangues, & l'alonge de celui d'arrière entre les barres d'arcasse? Oui, s'il étoit facile de trouver des bois d'assez fort échantillon pour cela; si les oreillers des fourcats pouvoient alors conserver assez de force, eu égard à la solidité des barres, formées de deux morceaux; & si, enfin, le temps nécessaire pour ce travail, & la difficulté de bien faire les adents, n'étoient un obstacle suffisant.

Si nous comparons notre machine au corps humain, toutes les parties que nous avons décrites jusqu'à présent, n'en formeroient encore que le squelette; nous pourrons comparer aux muscles, les vaigres ou bordages intérieurs, & les bordages extérieurs; aux tendons, nerfs, &c. les hiloires, gout-

tières, fourrures de gouttières, ferres bauquières, d'empatures, & les préceintes. Comme nous suivons exactement l'ordre que l'on suit dans l'exécution, les premières de ces parties qui se présentent à décrire, sont les vaigres; ce sont des ceintures qui règnent dans les fonds & capacités du vaisseau, & lui fournissent une des liaisons les plus solides & les plus durables, lorsqu'elles sont bien distribuées & bien prolongées, en écharpe, sur les barres d'arcasse, les alonges d'écubiers, & sur les bords de l'étrave.

Pour déterminer les contours des différentes virures, on trace d'abord la ferre bauquière du premier pont (nous dirons comment, lorsque nous en ferons à l'établissement de ce pont); c'est-à-dire, ses cans supérieur & inférieur: on trace de même les trois virures en dessous, auxquelles on donne à-peu-près même largeur. Lorsqu'on établit une ferre bauquière pour le faux pont (comme il seroit essentiel de le faire constamment), on en trace aussi l'emplacement, ainsi que de la virure en dessous: il n'arrive que trop souvent que les faux baux ne soient point entaillés sur une ferre; & alors on se contente du tracé particulier des quatre virures précédentes.

L'on trace encore trois autres virures contigües, lesquelles doivent être tellement disposées, que la ligne du milieu de l'intermédiaire, règne exactement sur les extrémités de toutes les varangues & genoux: ces trois virures se nomment *ferres d'empatures*; il arrive souvent qu'au lieu de trois ferres, on n'en met que deux, ce que j'estime un défaut.

Cela fait, on divise, de distance en distance, en parties égales, l'espace à vaigrer entre les virures tracées, & entre la carlingue, & les ferres d'empatures, par le nombre de tour que l'on veut avoir; nombre qui est donné par la largeur des bois que l'on emploie, & la largeur des mailles qu'on a coutume de laisser entre les doubles tours de vaigres: ayant ainsi pris des points de deux couples en deux couples, & sur les marsouins d'avant & d'arrière, on y conduit des traits courbes qui indiquent les contours cherchés des virures; mais comme elles se terminoient trop en pointe ou en sifflet, à cause des façons de l'avant & de l'arrière, à quelques distances en-deçà, l'on fait, par intervalle, des écarts, pour réunir deux virures en une seule.

Communément les trois virures en dessous de la ferre bauquière, ayant même épaisseur que cette ferre au can supérieur de la première, diminuent d'un quart de pouce de l'une à l'autre: la même diminution d'épaisseur se fait sentir sur toutes les virures, de proche en proche, jusqu'aux ferres d'empatures. Là, elles ne conservent plus qu'une même épaisseur, qui doit être la même pour la virure en dessus de ces ferres, & les virures entre les mêmes ferres & la carlingue. Les trois ferres d'empatures ont toujours, d'un pouce à deux pouces, de plus d'épaisseur que les vaigres de pont, & sont chanfreinées sur leur saillie.

Il n'est pas indispensable de ne mettre que trois virures de fortes dimensions au-dessous de la ferre bauquière du premier pont: on en peut mettre quatre & même plus; cela dépend des vues de l'ingénieur: il arrive même que quand on fait entailler les faux baux sur une ferre, toutes les virures, jusqu'à celles en dessous de la ferre de ce faux pont, ne souffrent qu'une très-légère diminution d'épaisseur: il y a cependant presque toujours une maille entre ces deux ferres (du premier pont & du faux pont), dans laquelle on observe d'appliquer des garnitures de distance en distance, pour faire partager aux virures inférieures les poids que soutiennent la ferre bauquière du premier pont & ses trois virures contigües.

Au-dessous de la virure contigüe à la ferre bauquière du faux pont (ou a celle qui en occupe la place), on laisse une maille de six à sept pouces; après cette maille viennent deux tours de vaigres, puis une maille, & ainsi de suite, jusqu'aux ferres d'empatures. Tout l'espace compris entre la carlingue & les ferres d'empatures est vaigré en plein, à l'exception d'un espace de sept à huit pouces, près de la carlingue, qu'on laisse pour donner la liberté de nettoyer les lumières ou anguillières qui servent à l'écoulement des eaux.

Les mailles entre les divers couples de vaigres se terminent à la fosse aux cables, & à la cloison des soutes; en avant & en arrière de ces termes, tout est vaigré en plein.

Les cans des vaigres doivent être par-tout perpendiculaires aux contours des membres: les virures d'épaisseur conservent leurs largeurs, ou, du moins, à peu de chose près, dans toute la longueur du vaisseau; les autres se terminent en sifflet; les extrémités de chaque pièce doivent correspondre sur le milieu d'un alonge, varangue ou genou; &, à-peu-près, vers le milieu de la pièce collatérale, de la virure contigüe: cette règle est générale pour toute la charpente: les vaigres sont assujetties sur chaque membre, par deux clous, un sur chaque alonge contigüe, & deux clous aux extrémités de chaque pièce qui les compose; en général, la longueur des clous est, à l'épaisseur de tout bordage, comme deux & demi est à un, à-peu-près.

Observons qu'on laisse des mailles pour pouvoir dévaigrer plus promptement & plus commodément; soit à la mer, dans un cas pressé, soit dans un radoub; & aussi pour le renouvellement de l'air dans les mailles des couples.

Observons, en second lieu, qu'en appliquant les diverses virures de vaigres, on doit faire ensorte de ne les gêner, dans leurs développemens, que le moins possible; car, dès qu'on leur donne un contour forcé, elles conservent toujours une certaine propension à s'écarter des contours auxquels on les a assujetties; de sorte que s'il s'en trouve beaucoup dans ce cas, cela ne peut qu'être défavorable aux liaisons: il faudra donc mieux laisser courir les virures, pour ainsi dire, à leur gré, aux risques de pratiquer des adens pour réunir plusieurs virures en une seule, vers les extrémités.

Observons, 3°. que les mailles, les dispositions des virures, leurs dimensions, dépendent, en quel-

que manière, de l'idée de l'ingénieur; qu'il eſt bon cependant qu'il y ait le moins de mailles poſſible, parce que le vaiſſeau en eſt mieux lié; qu'il doit auſſi y avoir néceſſairement deux ou trois virures de fortes dimenſions, au-deſſous de la ſerre du pont & deſſus les extrémités des varangues: qu'au reſte c'eſt de la qualité des bois que doivent dépendre la diſtance & le nombre des virures.

Obſervons, 4°. qu'il ſeroit très-utile d'entailler toutes les virures de fortes dimenſions entre les membres: ſi ces entailles étoient bien faites, elles procureroient au vaiſſeau une liaiſon qui luteroit continuellement contre les forces qui tendent à l'arquer.

Répéterons-nous que pour forcer les pièces de virures de s'appliquer ſur les membres, on emploie des coins paſſés par deſſous des colliers ou rouſtures de cordages enlacés à des crampes de fer: c'eſt la même manœuvre que pour aſſujettir les pièces des liſſes ſur le contour des membres.

Nous venons d'enſeigner la manière de déterminer les contours & poſitions des différentes virures de vaigres: mais toutes ces pièces devant porter en plein ſur la membrure, de façon que la convexité de leur ſurface vienne s'appliquer exactement dans la concavité de celle du navire, comment leur donner la figure & la forme convenable? Pour ſatisfaire à cette condition, leurs ſurfaces doivent être le plus ſouvent à double courbure; & cette courbure n'eſt aſſujettie à aucune loi connue: il faut cependant qu'elles s'appliquent ſi exactement ſur la membrure, qu'on ne puiſſe même pas faire paſſer une carte entre les deux ſurfaces unies, en quelque endroit que cela ſoit: en voici la méthode; elle eſt la même pour les pièces de tour, les vaigres, bordages; en un mot, pour toutes les pièces qui ne peuvent s'ajuſter quarrément.

Suppoſons qu'il s'agiſſe de trouver la figure d'une pièce de tour, qui doit remplir l'eſpace qui ſe trouve vuide entre deux virures déjà en place; il faut déterminer:

1°. La courbure de ſa convexité pour s'appliquer exactement ſur les membres.

2°. Ses différentes largeurs pour différens points de ſa longueur.

3°. La forme & contour de ces cans ſupérieur & inférieur, pour qu'elle joigne exactement les cans collatéraux des deux virures entre leſquelles elle doit être placée.

Au point où doit aboutir l'extrémité du can ſupérieur, on attache un clou, au moyen duquel on tend une ligne juſqu'au point où doit répondre l'autre extrémité du même can: un charpentier debout, à cette extrémité; un ſecond place, environ au milieu, une équerre à angle droit, de façon que l'une de ſes branches, raſant la ligne tendue, l'autre s'applique ſur la ſurface d'un membre; il trace un point au ſommet de l'angle de cette équerre; porte d'autres points qui doivent être tels que le charpentier debout à l'extrémité de la ligne, les voie tous ſous cette ligne; après quoi il diſpoſe, ſur tous ces points, équerres, de façon que l'une de leurs branches, appliquée ſur la ſurface concave de la carène, les autres branches ſe confondent, ou ſoient toutes dans un même plan avec la première branche d'équerre; il porte toutes ces ouvertures priſes ainſi, ſur une planche, & marque leurs diſtances reſpectives: puis ayant fait paſſer une courbe par tous les points tracés, on en prend le contour, au moyen de planches légères; & c'eſt ce qu'on appelle le *gabarit de la piece.*

Voici comment on s'en ſert, pour donner à cette pièce la convexité qu'elle doit avoir. La pièce encore brute, on en unit parfaitement l'un des côtés qui doit être l'un des cans: on y applique le gabarit autour duquel on tire une ligne à la craie; aux diſtances marquées, on porte les ouvertures des équerres, & l'on creuſe ſur la face du tour, des coches qui doivent être telles que les branches des équerres qui raſoient la ligne tendue, étant appliquées ſur le côté du can, les autres branches s'appliquent exactement dans le fond de ces coches: par les points d'interſection de la ſurface du deuxième can, avec les lignes du fond des coches, on conduit une nouvelle courbe: il ne reſte plus qu'à travailler à la hache, & à polir à l'herminette, la face du tour, en ſe réglant ſur les contours des courbes tracées ſur les deux faces des cans & ſur les lignes du fond des coches.

La pièce travaillée ſur le tour, on prend une latte ou règle de bois bien unie & bien flexible; & l'ayant placée entre les deux virures, de manière cependant qu'elle ne ſoit point gênée dans le contour qu'elle prendra, en s'appliquant exactement ſur les membres, on l'y fixe avec des clous pour un inſtant: à certains points quelconques, mais déterminés, & dont on marque les diſtances réciproques, on prend les diſtances du can ſupérieur de la règle au can inférieur de l'une des virures; puis aux mêmes, ou à d'autres points, auſſi quelconques, on meſure encore les diſtances des cans des deux virures, entre leſquelles doit tomber la pièce que l'on travaille: &, à ces mêmes points, on détermine les angles que font les cans des virures en queſtion, avec les contours des membres; on les rapporte ſur une planche.

Actuellement on tranſporte la règle ſur la ſurface courbe de la pièce, & on l'y aſſujettit pour un moment, en prenant toujours garde qu'elle ne ſoit point gênée dans ſon contour: on tracera ſur cette ſurface, vis-à-vis des points marqués ſur la règle, les ordonnées qui déſignent les diſtances priſes du can ſupérieur de la règle, au can inférieur de la virure dont nous avons parlé; par les extrémités de toutes ces ordonnées, on fera paſſer une courbe; aux points convenables de cette courbe (ils ſont déterminés), on marque les diſtances priſes entre les cans des virures que l'on connoît; les extrémités de ces lignes ſeront des points par leſquels, faiſant paſſer une deuxième courbe, cette deuxième courbe déterminera les largeurs de la pièce en chantier.

On travaillera groſſièrement & à-peu-près quarrément

rément à la face du tour, les cans de ladite pièce; on prendra successivement avec une équerre les angles déjà observés, que font avec le contour de la membrure, les cans des virures en place; on portera aux points convenables de la face du tour, la branche de l'équerre qui étoit appliquée sur la membrure, l'autre ne faisant que toucher, par un seul point (dans la rigueur géométrique), le can que l'on vient de dégauchir. Avec un compas, on prendra successivement les distances de l'arrête de la face convexe du tour, mesurées sur la branche de l'équerre qui est appliqué sur cette surface, à l'autre branche de la même équerre; on les transportera sur la surface concave; l'une des pointes du compas, touchant la deuxième branche de l'équerre, l'autre pointe marquera des points par lesquels conduisant une troisième courbe, cette troisième courbe indiquera l'arête de la surface concave de la pièce; il ne restera donc plus qu'à enlever, à la hache, tout le bois qu'il conviendra d'enlever, en se laissant guider par les deux courbes dont l'une indiquera l'arête, inférieure, l'autre l'arête supérieure du can que l'on vouloit déterminer.

Il est évident que toutes ces opérations ne sauroient manquer de donner à la pièce que l'on travaille, la forme & la figure qu'exige la place qu'on lui destine.

Dès que l'intérieur du vaisseau est vaigré jusqu'au premier pont, l'on donne à l'intérieur de la carène les dernières liaisons, au moyen des porques, des guirlandes & des courbes d'écusson; & quoique toutes ces liaisons, ne puissent véritablement s'incorporer à demeure avec le reste de la machine, que lorsque les bordages extérieurs sont en place, (les chevilles de porque de guirlande & des courbes d'écusson, sont toutes frappées par dehors le bordage), on n'attend cependant pas que la carène soit bordée pour les travailler, selon la forme & figure qu'exigent les places qu'on leur destine, & pour les mettre en place: sauf à les y assujettir fixement lorsque le tems en sera venu.

Les porques consolident très-efficacement l'assemblage des fonds du vaisseau, & ne sont autre chose que des couples qu'on établit de distance en distance dans l'intérieur de la cale; ils ont la même forme que les membres, mais un peu moins d'équarissage; ils n'ont ni demi-varangues, ni demi-courcats; ils sont adossés sur les vaigres, & situés de manière que la ligne de leur gabariage réponde perpendiculairement à la ligne de gabariage d'un membre, & que chaque varangue de porque réponde aussi perpendiculairement à chaque demi-varangue du même membre.

Leurs varangues & alonges se travaillent toutes d'après des gabarits & des équerrages, les varangues reçoivent chacune une entaille dans laquelle entre la carlingue; c'est pour cela qu'on leur laisse dans leur milieu toute la hauteur que peuvent fournir les bois que l'on employe; elles se terminent sur quelqu'une des trois serres d'empatures, où elles s'unissent de leur longueur avec la moitié du genou: la quatrième & dernière alonge qu'on nomme *éguillette de porque*, vient se terminer à la fourrure de gouttière du premier pont. S'il arrive qu'elle passe par la place d'un barrot du faux pont, on coupe le barrot, parce qu'il gagne à être raccourci, tandis que l'alonge de porque conserve toute son épaisseur; il n'en est pas de même quand elle rencontre quelque bau du premier pont; c'est alors l'éguillette que l'on coupe plus ou moins, parce que ces baux sont entaillés dans la serre bauquière; les différentes pièces de porque sont unies ensemble par des goujons quarrés, en même nombre respectivement, & exactement de même manière que les parties composantes d'un membre ordinaire.

A l'égard de leur union avec le corps du vaisseau, nous en parlerons lorsque nous en serons au bordage extérieur.

Il est à remarquer qu'on garnit les mailles des vaigres au-dessous des porques; que ces porques sont entaillées aux endroits nécessaires pour recevoir les vaigres d'épaisseur; & qu'on établit communément un couple de porque à-peu-près dans chaque entre-deux de sabords de première batterie, excepté cependant aux extrémités absolues de l'avant & de l'arrière, où l'on substitue les guirlandes & courbes d'écusson.

Malgré que l'avant du vaisseau soit incorporé assez intimement avec tout le reste de la machine, par le moyen du marsouin d'avant & des vaigres; on emploie cependant encore pour retarder l'ébranlement des alonges d'écubiers, qui, à la longue, est inévitable, parce qu'elles manquent d'un point d'appui fixe & stable; on emploie, dis-je, des courbes de très-fortes dimensions qu'on place horisontalement, ou à-peu-près; ces courbes, dont la figure plus ou moins aigüe ou obtuse, dépend des lieux qu'elles occupent, se nomment *guirlandes*, & se placent dans l'ordre suivant.

On établit une de ces courbes dans l'angle des façons au collet du marsouin; son inclinaison à l'égard de la quille est d'environ 40°., plus ou moins; ses branches, qui doivent avoir en carré, au moins la plus forte dimension des membres, viennent reposer sur les flancs du vaisseau, & devroient avoir assez de développement pour pouvoir embrasser les alonges d'écubier, le coltis, & même quelques autres des couples voisins; l'entaille qui reçoit l'alonge du marsouin, doit laisser à son collet une épaisseur d'un tiers plus forte au moins que celle de ses branches. Cette première guirlande, soutenue en place par deux clous à chaque extrémité de ses branches, on en établit une seconde à la hauteur du premier pont, de manière que son can supérieur soit au niveau des baux de ce pont, afin qu'elle serve de soutien aux extrémités des bordages. Ses branches s'étendent sur les flancs du navire, jusqu'à toucher le bau le plus voisin; elles s'unissent quelquefois avec la serre bauquière, par le moyen d'une empature, & leur équarrissage doit être au moins celui des baux. Son colet doit excéder d'un tiers, l'épaisseur horisontale de ses branches.

A la hauteur du deuxième pont, on établira sur l'étrave & la serre bauquière une troisième guirlande, dont les particularités seront absolument les mêmes que pour celle du premier pont; ses branches auront en équarrissage les mêmes dimensions que les baux de ce deuxième pont.

Une quatrième guirlande est établie, avec les mêmes précautions & aux mêmes fins, au niveau du faux pont; une cinquième sera établie entre le premier & le second pont, en dessous des écubiers, lorsqu'on aura appliqué le bordage des murailles; une sixième se place entre le premier & le faux pont; & enfin une septième entre celle du faux pont & celle de l'angle des façons.

Toutes ces guirlandes seront par la suite fixement attachées de la même manière par des chevilles frappées par dehors le bordage extérieur; elles ne sont retenues pour le moment que par deux clous sur chacune de leurs extrémités; mais leurs dimensions respectives doivent être proportionnées à la place qu'elles occupent; & quoiqu'on soit obligé de suppléer à la forme trop arrondie de leur colet, & à leur défourni par des garnitures à abut, façonnées selon le lieu destiné, il faut prendre garde que ces parties des guirlandes aient toujours un peu plus d'épaisseur que les branches; ces branches elles-mêmes devroient avoir assez d'étendue, pour embrasser les alonges d'écubier & dépasser le couple du coltis; la solidité des liaisons en dépend, & si on y manque, on ne fait que surcharger l'avant, sans lui procurer l'avantage qu'on travaille à lui donner.

On ne sauroit trop multiplier les liaisons de l'avant & de l'arrière du vaisseau avec le reste de la machine; ces parties sont toujours beaucoup plus chargées proportionnellement que le milieu; ce poids, joint à celui de ses parties, agit sur un très-grand bras de levier (la distance du centre particulier du systême de l'avant & de l'arrière au centre de gravité commun de toute la masse), & s'il n'en produit pas la désunion, du moins fait-il arquer promptement le vaisseau; mais il faut que ces liaisons se procurent avec le moins de frais possible; & avoir attention à ne pas trop le surcharger par le poids des matières.

L'arrière du vaisseau forme presque un systême séparé de celui du reste de la masse; & quoiqu'il lui soit incorporé par le moyen du marsouin, des vaigres, & de quelques autres liaisons dont nous avons parlé, il convient de fortifier l'assemblage par d'autres courbes qu'on nomme *courbes d'écussion*; elles s'appliquent par dessus les vaigres, traversant obliquement toutes les barres d'arcasse, depuis celle du pont jusqu'au fourcat, & appuyant leur tête contre le marsouin (du moins son alonge), elles dépassent, de quelques pieds, s'il est possible, le septième couple arrière; elles sont au nombre de deux de chaque bord dans les vaisseaux au-dessous de 100 canons; la tête de la première repose sur la barre du pont, à côté de celle de l'alonge du marsouin, & coupe, bien en écharpe, toutes les autres barres; la deuxième, appuyant contre le marsouin un peu au-dessus du fourcat d'ouverture, s'étend vers l'avant, & presque parallèlement à la précédente & à même distance; elles se travaillent toutes les deux d'une seule pièce chacune, d'après des gabarits & des équerrages; elles doivent avoir au moins l'équarrissage des membres, & l'on doit observer, dans leur position, de leur faire traverser assez obliquement, non-seulement toutes les barres d'arcasse, mais encore les virures de vaigrage sur lesquelles elles sont adossées. Elles ne sont maintenues à leur place, pour le moment, que par deux clous à chaque extrémité; mais elles le seront bien autrement par la suite, comme nous le verrons, lorsque nous en ferons au bordage extérieur.

Avant de nous élever au-dessus de la cale, parlons des carlingues du grand mât & du mât de misaine, dont l'établissement se fait en même-temps que celui des porques.

La carlingue du grand mât est l'espèce de boîte où repose le pied de ce mât; cette charpente est établie sur la carlingue dont elle tire son nom.

La position du mât est donnée par l'ingénieur, & se règle par la distance de son centre au gabariage de l'un des maîtres-couples; cette distance doit toujours être telle que le pied du mât correspond perpendiculairement au milieu d'un couple. Cette position déterminée, on détermine encore la position du pied des quatre pompes aspirantes, nommées *royales*, qu'on établit autour du grand mât. Le centre de leur axe occupe toujours les quatre angles d'un quarré, dont le centre du grand mât occupe le milieu, & ayant déterminé leurs circonférences, on perce plusieurs trous de tarière dans chacune, pour faciliter le moyen de creuser cylindriquement la membrure, jusqu'au franc bord, afin de donner passage aux corps des pompes, qui, appuyant sur ce franc-bord, aspireront l'eau qui y sera conduite par le canal des anguilleres.

Une varangue de porque faisant partie d'un couple de même nom, une varangue de porque isolée appellée *varangue sèche* ou *varangue morte*, deux flasques, deux taquets & plusieurs garnitures, composent la carlingue; on a donc soin, lors de la répartition des porques, d'en établir une proche le centre du grand mât, & une autre près de celui du mât de misaine; à six ou sept pieds de ces porques, on place la varangue sèche, dont les dimensions sont les mêmes que de celle qui fait partie du couple; dans l'une & l'autre, on pratique sur les faces intérieures, des entailles de sept pouces de large, un pouce à un pouce & demi de profondeur, & éloignées l'une de l'autre du plus grand diamètre du mât, la première à tribord, la seconde à bas-bord de la carlingue; dans ces entailles viennent emboîter les flasques qui, comme l'on voit, sont des madriers de sept à huit pouces d'épaisseur, formant les flancs de la carlingue; elles entrent dans la parclose; elles sont évidées en rigole par dessous pour laisser passage à l'eau; elles reposent sur la membrure, & touchent la carlingue du fond, de

façon qu'elles divergent en s'élevant vers le pont; ces flasques saillent en dessus des varangues, & se prolongent par deux tenons d'environ six pouces d'équarrissage. Ces tenons, qui ont pour longueur l'épaisseur des varangues, entaillent d'environ un pouce dans la face horizontale de ces porques, & sont recouverts par deux garnitures mortaisées, d'environ cinq pouces dans le sens vertical; pièces, qui ayant en largeur la longueur, des tenons, s'appliquent sur le champ supérieur des porques, & forment, par leur convexité, une espèce de courbe en console qui s'étend de chaque bord.

Comme il pourroit très-bien arriver que les flasques n'eussent point assez de force pour résister aux secousses occasionnées dans la mâture par le roulis, on fait arcbouter contre, à chaque bord, un taquet de mêmes dimensions que les varangues, terminé comme elles, sur quelque virure de serre d'empatures. Ces taquets sont figurés en console, maintenus à leur place, ainsi que la varangue sèche, par de fortes chevilles de fer, de même manière que le seroient les pièces de porques ordinaires, comme nous le verrons en son lieu.

La varangue & la varangue morte sont attachées à la carlingue du fond, chacune par deux fortes chevilles à redans ou à grille, pénétrant la varangue, & l'une & l'autre pièce contigüe de ladite carlingue du fond. Six autres chevilles à grille, à bout perdu dans les varangues, attachent les garnitures pardessus les tenons des flasques, c'est-à-dire, deux à babord, deux à tribord, & deux entre lesdits tenons.

Enfin, trois fortes chevilles à grille, frappées à égale distance sur les flasques, pénètrent ces pièces & la membrure, & vont se terminer au bordage du franc-bord.

L'avant & l'arrière de la boîte de la carlingue, sont remplis par de forts coins, qu'on nomme *garnitures*, & qui ne laissent, vers le milieu, qu'un espace égal à l'équarrissage du pied du mât; l'usage de ces garnitures est de donner la liberté de porter ce mât en avant ou en arrière, s'il arrivoit qu'on le reconnût nécessaire.

Telle est la *construction* particulière de la carlingue du grand mât; elle est la même pour la carlingue du mât de misaine, qu'on établit sur le marsouin d'avant; toute la différence qu'il y a, consiste en ce qu'on est obligé de mettre des garnitures en dessous des taquets, varangue & varangue sèche, à cause de la profondeur des angles à côté du marsouin; souvent les flasques sont moins longues que pour le grand mât, & alors elles ne portent que deux chevilles à grille chacune. La face horizontale du marsouin est d'ailleurs entaillée de façon que le pied du mât n'y repose pas sur un plan incliné.

Passons à l'établissement du premier pont.

Comme les baux en sont les soutiens, c'est par eux que nous commencerons; ils sont dans un vaisseau ce que sont les poutres dans un édifice, à cette différence près, qu'ils ont toujours une courbure convexe plus ou moins considérable, qu'on appelle *bouge*; l'objet de cette courbure est de faciliter l'écoulement des eaux vers les dalots (trous en pente pratiqués dans l'épaisseur de la membrure sur les côtés des ponts), de diminuer le recul des canons, & en même temps d'en faciliter la manœuvre: d'ailleurs, comme, à la longue, les ponts s'affaissent, par le poids énorme de l'artillerie, s'ils étoient de niveau ils deviendroient caves dans leur milieu, & les eaux y séjourneroient.

Communément les baux sont formés de deux pièces, qui ont, en longueur, chacune les deux tiers du bau entier; chacune des deux pièces se travaille d'après un gabarit, qui indique le bouge & la convexité, un peu plus long que le maître bau; ce gabarit se figure au moyen d'un quart de nonante en cette manière. On prend un bordage de deux pouces à deux pouces & demi d'épaisseur, sur lequel on trace une ligne droite de long en long; au milieu on élève une perpendiculaire égale au bouge; sur cette ligne, comme rayon, on décrit un quart de cercle, puis ayant partagé le rayon horizontal en un certain nombre de parties égales, & élevé des ordonnées aux points de division, on divise en un même nombre de parties égales chaque moitié de la ligne, qui indique la longueur de la ligne droite du maître bau, & l'on porte perpendiculairement aux points de division, les ordonnées du quart de cercle: faisant passer une courbe par les extrémités de toutes ces ordonnées, elle indiquera la convexité du maître bau. Comme tous les autres auroient même bouge, s'ils avoient même longueur, le même gabarit indiquera aussi leur convexité.

Actuellement, on travaillera toutes les pièces de bau sur le droit; on les unira deux à deux par une empature, égale en longueur au tiers du bau, & pratiquée dans le sens vertical; pour former cette empature, l'on taillera en demi-coin chaque pièce, à compter de son milieu; (nous supposons qu'on aura marqué la longueur à-peu-près qu'aura la pièce, lorsque le bau sera parfaitement fini & en place, & nous faisons abstraction de tout l'excédent); de manière qu'elle ne conserve à son extrémité qu'un peu plus du tiers de son épaisseur. Dans la moitié du développement du champ vertical de cette espèce de coin, on creuse une entaille, telle que le sommet de cette espèce de coin ne conserve qu'un peu plus des deux tiers de l'épaisseur du bau, & à proportion vers l'autre extrémité de l'entaille; la moitié restante à-peu-près du champ vertical du développement, demeure saillante jusqu'à environ six pouces de l'extrémité; là on forme un tenon, quelquefois à queue d'aronde, d'environ quatre pouces de long, d'une épaisseur verticale (moyenne lorsqu'il est à queue d'aronde), à-peu-près égale au tiers de celle du bau, & d'une épaisseur horisontale, qui ne laisse à la partie de six pouces dans laquelle il est travaillé, qu'une épaisseur horisontale d'environ deux pouces; au sommet de l'espèce du demi-coin, l'on creuse une mortaise (quelquefois à queue d'aronde), dont les dimensions sont les mêmes que celles du tenon.

D'après cette description, on voit que la partie saillante du développement de la face du demi-coin, est destinée à emboiter dans l'entaille pratiquée dans la même partie de l'autre pièce. De même que chaque tenon, à queue d'aronde, ou non, à entrer dans la mortaise correspondante. *Au surplus, Voyez le mot* BAU.

Les deux pièces assemblées, on fixe leurs liaisons par de fortes chevilles quarrées, frappées à revers l'une de l'autre, à quatorze ou quinze pouces de distance, disposées en losange, & clavetées sur des viroles quarrées qu'on nomme *dez*. Il y a aussi deux forts clous à chaque extrémité.

Vu la figure convexe des baux, qui est elliptique, cet assemblage est très-bon; car, si par le poids énorme de l'artillerie, les baux tendent à devenir droits, les deux pièces en arcboutant l'une contre l'autre, s'y opposent efficacement en agissant de même manière que les voussoirs dans les voûtes; si au contraire les flancs du vaisseau tendent à s'écarter de son axe, les baux résistent puissamment à ces efforts; les deux pièces qui les forment, ne peuvent se désunir à cause de l'arête pratiquée dans le milieu de leur empature.

Je crois les baux formés de deux pièces, préférables à ceux qui le sont d'une seule, & à ceux qui le sont de trois.

L'assemblage fait, on pose le gabarit sur une des faces du droit, le point le plus élevé de sa convexité correspondant au milieu de l'empature, & on le dispose de manière à éviter le défourni, s'il y en a; on trace à la craie, le contour qu'il indique, & parallèlement au-dessous, on conduit à la distance qu'exige le point du bau, une courbe qui en indique le champ inférieur concave; il ne reste plus qu'à travailler à la hache, à l'herminette, les faces du tour en se guidant par une équerre à angle droit.

Je n'ai pas besoin d'avertir qu'en travaillant à l'assemblage des deux pièces d'un bau, on les dispose à angle très-obtus pour aider à la convexité; sans cet expédient, on auroit besoin de bois de trop fortes dimensions, pour n'être pas quelquefois exposé à des embarras de disette: on doit seulement prendre garde, en coudant ainsi l'assemblage, qu'il reste assez de matière pour le point du bau dans le sens de son développement, eu égard à sa convexité.

Tous les baux ainsi formés, sont toujours plus longs que ne l'exige la place qu'ils occuperont; on ne les met à leur vraie longueur, que lorsqu'on a tracé le pont, & assigné leurs places respectives sur les flancs du vaisseau.

Le tracé du premier pont est une des opérations les plus intéressantes & les plus délicates; la moindre erreur tireroit à conséquence; c'est de sa justesse que dépendent les capacités de la cale, de l'entre-pont; la hauteur précise de la batterie, la position des préceintes, &c. Attachons-nous donc à décrire avec précision & clarté, cette opération importante.

Toutes [illegible]rs se comptent toujours de la ligne dro[illegible]s de la rablure de la quille, & celles du premier pont, particulièrement, se mesurent par les perpendiculaires tirées du dessus de cette ligne, aux lignes droites des baux; ainsi le contour du pont que nous allons tracer sur les couples, sera une courbe uniforme & parfaitement bien suivie; sur différens points de laquelle, iront, babord & tribord, se terminer, les lignes droites des différens baux.

La ligne droite d'un bau est, comme l'on sait, la sous-tendante de la courbe de sa convexité d'un bout à l'autre.

La hauteur du pont à l'arrière est déjà déterminée, puisque la barre que nous avons appellée *du pont*, en doit être le dernier bau; la hauteur ou le creux au milieu & sur la perpendiculaire d'étrave, est donnée par l'ingénieur; & il s'agit de les déterminer sur tous les couples de levée, de façon qu'elles aillent en s'élévant bien uniformément du milieu aux deux extrémités: pour cela, on appliquera en dedans d'une maille, l'une des branches d'une équerre quarrée, contre la face avant ou arrière de la varangue d'un des maîtres; l'autre branche s'appliquant sur la face de la quille, de façon qu'elle ait son champ supérieur dans le même plan que la ligne droite du dessus de la rablure. Le long de la branche de cette équerre appliquée sur la varangue, on ajuste une règle graduée bien parallèle au gabariage du maître, laquelle ne doit pencher ni à tribord, ni à babord; on s'assure de son parallèlisme, en tendant à différentes hauteurs, d'un bord à l'autre du gabariage, des lignes, & mesurant leur distance à la règle bien perpendiculairement; & au moyen d'un fil à-plomb tombant de l'extrémité de la ligne tracée de long en long sur le milieu de la règle, on saura la redresser toutes les fois qu'elle penchera plus d'un bord que l'autre. La règle assurée dans la position qui lui convient, on tendra bien horisontalement d'un bord à l'autre du gabariage du maître, ou, si on l'aime mieux, d'un bord à l'autre de la face contre le plan de laquelle est appliquée l'équerre; on tendra, dis-je, très-fortement une ligne, de manière qu'elle coupe la règle au point de division qui indique le creux au milieu; & pour mettre la ligne bien horisontale, on lui fera raser les traverses de deux ou trois niveaux; ensorte que les fils à-plomb tombant du milieu de ces traverses, avertiront de quel bord la ligne demande à lever ou à baisser, pour leur faire diviser en deux également l'angle formé par les deux supports.

Alors on tendra une nouvelle ligne du milieu de l'arête supérieure & intérieure de la barre du pont, au milieu de la contre-étrave à la hauteur qu'on a eu soin de marquer, en travaillant & assemblant cette pièce avec l'étrave; on la tendra suffisamment pour qu'elle affleure la première ligne tendue par le travers du maître gabarit à la hauteur du creux; on attachera des petits morceaux de ficelle sur différens points de sa longueur, on les multipliera & on les distribuera de telle sorte, que leur poids fasse prendre à la ligne longitudinale, une courbure agréable, bien uniforme, & bien suivie, sans qu'elle cesse

d'affleurer la ligne transversale. Parvenu à ce point, on tendra par le travers du gabariage de chaque couple de levée, de nouvelles lignes qu'on rendra parfaitement horisontales au moyen des niveaux, & on leur fera affleurer la ligne longitudinale en les roidissant aussi fortement que faire se pourra, sans les rompre. Si par tous les points d'aboutissement des lignes transversales sur les gabariages des couples, & par ceux désignés sur la contre-étrave & le milieu de la barre du pont, on conduit une courbe, au moyen d'une corde tendue bien uniformément sans saut ni ressaut; cette courbe sera celle que nous cherchons, & sur laquelle se trouvent les extrémités de toutes les lignes droites des baux.

Pour ne pas s'exposer à des tâtonnemens lorsqu'on mettra les baux à leurs places, & se procurer une limite fixe qui en indique tout d'un coup les vraies hauteurs, on établit, à faux frais, de l'avant à l'arrière, sur les flancs du navire, une file de tringles de bois, qu'on appelle *listeau*, de deux à trois pouces d'équarrissage, dont le can inférieur, suivant exactement la ligne courbe du tracé du pont, fait par-tout, avec la surface inférieure de la membrure, le même angle qu'y feront les courbures des extrémités des baux (cet angle se prend sur les baux mêmes, en portant l'une des branches d'une équerre sur la ligne droite qui est tracée dessus, & faisant affleurer à l'autre branche la convexité); c'est sur ce listeau que l'on marque la distribution des baux; c'est-à-dire, les places qu'occuperont leurs extrémités: pour chaque extrémité, deux traits verticaux sur le listeau; indiquant, l'un, le can d'avant; l'autre, le can d'arrière: l'ordre que l'on doit suivre dans l'établissement des baux du premier pont, & qui en prescrit à-peu-près le nombre, consiste à assigner d'abord la place de ceux qui doivent former les écoutilles, les étambrais des mâts & des cabestans; ensuite on répartit les autres en nombre convenable vis-à-vis chaque sabord, pour supporter les efforts des canons: on observe de rapprocher les baux vers les extrémités, pour augmenter les liaisons de ces parties. La distribution faite, on prend la longueur de chacun en tendant une ligne d'un bord à l'autre aux points des traits du listeau, qui feront leur intersection avec les arrêtes supérieures des cans d'avant ou d'arrière des baux. On prend en même-tems l'angle que fait cette ligne verticalement & horisontalement avec la surface de la membrure: on porte les longueurs prises sur les lignes droites des baux, de façon que leur milieu corresponde à l'endroit le plus élevé de leur convexité; & les angles observés servent à couper ou tailler les extrémités, selon la pente nécessaire, pour qu'elles viennent s'appliquer bien exactement sur la surface intérieure de la membrure: ce seroit le moment de monter les baux à bord; mais il faut auparavant tracer le faux pont & placer les faux baux.

Les hauteurs du faux pont en dessous du premier pont, & du deuxième pont, & des gaillards, en dessus de ce même premier pont, se comptent toujours de ligne droite en ligne droite (lignes droites des baux); ce qui en facilite beaucoup le tracé: en effet, pour tracer le faux pont, il suffit de laisser tomber des points d'intersection de la courbe du premier pont avec les gabariages des couples de levée, des fils à plomb dont les longueurs, jusqu'à la pointe du plomb, mesurent les distances des lignes droites des baux aux lignes droites des faux baux: mais, comme les capacités des couples vont en diminuant, en descendant vers la cale, ces fils à-plomb ne tombent pas des intersections même, mais bien d'un des points de la branche d'une équerre tenue horisontalement à la hauteur de ces intersections; de façon que la pointe du plomb, allant toucher les gabariages, détermine différens points par lesquels, conduisant une courbe comme pour le premier pont, il ne restera plus qu'à la faire parcourir par un listeau, sur lequel on marquera la distribution des faux baux, en se conduisant exactement de même manière que ci-dessus.

Les faux baux doivent être répartis à-peu-près comme les baux; c'est-à-dire, doivent former comme eux les ouvertures de la grande écoutille, de l'écoutille aux vivres, de l'écoutille aux cables, de quelques autres petites écoutilles qui sont particulières au faux pont, & dont nous parlerons lorsque nous en feront aux emménagemens; ils doivent aussi former les étambrais de grand mât & mât de misaine: l'un d'eux, c'est le dernier, doit toujours être placé de façon à appuyer les cabrions de la cloison des soutes où se termine le faux pont; un autre doit l'être de manière à soutenir sur son can d'avant le pied des montans des bittes; ils ont quelque chose de moins en équarrissage que les baux du premier pont; mais ils se forment, tout comme eux, de deux pièces unies semblablement de la moitié de leur longueur: la seule différence qu'il y a, & qui existe aussi entre les baux du premier pont & ceux du deuxième & des gaillards, consiste en ce qu'ils sont tous, d'un bout à l'autre, de même épaisseur sur le droit; au lieu que les baux du premier pont conservent, dans toute la longueur de l'écart, une épaisseur un peu plus considérable que dans le reste de leur longueur: cette épaisseur est sensible par la saillie que conserve l'extrémité de chaque pièce sur celle qui lui est unie.

Il s'agit maintenant de monter les faux baux en place: cette opération exige d'abord qu'on établisse, à environ quatre & demi à cinq pieds au-dessous du faux pont, un échaffaud solide propre à supporter, non-seulement le poids des faux baux, mais encore d'une très-grande quantité d'ouvriers; cela est très-facile; il n'y a qu'à placer horisontalement & en travers, à la hauteur requise, des solives éponillées par leur milieu, sur lesquelles on couchera des planches pour former une plate-forme; vis-à-vis l'ouverture qu'on a laissée, jusqu'à présent, sur le milieu des fonds du vaisseau, pour faire passer à bord les différentes matières, on laissera, sur cette plate-forme, un grand vuide en forme d'écoutille, terminé du côté opposé à l'ouverture du fond par une forte traverse (en forme de

traversin), sur laquelle on fera porter un fort plan incliné, dont le pied sera très-solidement retenu sur le terrein du dehors, adjacent de la cale: alors, conduisant successivement tous les baux au pied du plan incliné, on les hissera à bord au moyen de deux palans frappés au sommet des alonges, en face du plan incliné; les faux baux, saisis par leurs extrémités, tomberont sur la plate-forme par leur propre poids, dès que les palans en auront fait passer pardessus plus de la moitié: alors, d'autres palans plus petits serviront à les faire glisser sur la plate-forme au-dessous de leurs places respectives: là, d'autres palans, frappés aux sommets des alonges, les saisissant de chaque bord par leurs extrémités, les éleveront tout d'un coup jusqu'au-dessous des listeaux qui assignent leurs hauteurs; &, au moyen de masses & de pinces, on les poussera de côté ou d'autre jusqu'à ce que leurs cans d'avant & d'arrière couvrent les marques qui désignent leur projection sur le listeau.

Les faux baux à leurs places, on les y assujettit, pour le moment, par le moyen de deux arcboutans à chaque extrémité, attachés par deux clous à taquets; l'un sur la face-avant, l'autre sur la face-arrière; &, de l'autre bout, attachés, l'un & l'autre, pareillement par des clous à taquets sur les flancs du navire.

Les extrémités des faux baux ne peuvent manquer d'être bien placés sur les flancs du vaisseau, puisque leur place fixe, y est donnée par les listeaux: mais il pourroit très-bien se faire qu'à cause du poids, chacun n'eût pas le bouge qu'il doit avoir; on s'en assurera en tendant, d'un bout à l'autre, une ligne & portant au-dessus le bouge de chaque, que l'on connoît; &, au moyen d'une épontille, on forcera chacun à prendre celui qui lui convient: cela fait, les faux baux ne peuvent manquer de faire, tant en dessus qu'en dessous, une surface bien uniformément courbée, par leurs champs supérieurs & inférieurs.

S'ils doivent être entaillés sur une serre bauquière, on se conduira, à cet égard, de la même manière que nous allons l'exposer dans un moment pour la serre bauquière des baux du premier pont.

S'ils doivent seulement appuyer sur le vaigrage, ils seroient, en quelque sorte, assez soutenus, vu les espèces de plans inclinés que procurent à leurs extrémités les diminutions de capacité; mais on ajoute pardessous, de forts taquets appellés *galoches*, lesquels fortement cloués sur les vaigres & la membrure, reçoivent, dans une entaille d'environ trois pouces, toute l'épaisseur des faux baux: les faux baux, bien établis à demeure, épontillés pour le moment par de fausses épontilles portant sur la carlingue, on détruit l'échaffaud, & on en transporte la plate-forme sur les faux baux eux-mêmes, pour servir aux manœuvres qu'exige, l'établissement des baux du premier pont.

Le même plan incliné qui vient de nous servir, sera fixé sur cette nouvelle plate-forme, de la même manière qu'il l'étoit sur la précédente; il sera bien épontillé pardessous, & garni sur les bords, de deux listeaux, propres à retenir les baux, si, en glissant dessus, ils tendoient à tomber de côté ou d'autre de ce plan; on les mettra donc à leurs places en dessous du listeau, en se conduisant exactement comme on l'a fait pour les faux baux: il est inutile de nous répéter: supposons-les tous à leurs places, mis à leur bouge, au moyen de fausses épontilles, & retenus chacun par deux arcboutans à leurs deux extrémités; & passons à la serre bauquière.

Il faut actuellement donner un soutien aux extrémités des baux, tel qu'en les liant solidement aux flancs du vaisseau, il procure à ces baux la propriété de les contenir solidement l'un avec l'autre: ce soutien est une virure de bordages de très-fortes dimensions, qu'on appelle *serre bauquière*; laquelle régnant du milieu de l'étrave jusqu'aux alonges de cornière, reçoit, dans des mortaises à queue d'aronde, deux ou trois pouces de leur épaisseur verticale, taillée pareillement à queue d'aronde: pour nous former l'idée d'une queue d'aronde, imaginons, de chaque côté vertical d'un bau, trois plans perpendiculaires entr'eux; le premier, parallèle à la surface de l'extrémité du bau (celle qui doit être appliquée sur la membrure), à la distance qui désigne la longueur du tenon; le deuxième, perpendiculaire à la face du bau, & coupant perpendiculairement le premier à deux ou trois pouces de son champ inférieur; & enfin le troisième, perpendiculaire aux deux autres, passant par l'arrête verticale de l'extrémité; &, coupant le premier à un pouce & demi de distance de la face du bau: ces trois plans enleveront un prisme dont la base inférieure, & celle supérieure seront des triangles rectangles: ces enlevures seront des prismes triangulaires. L'amputation de deux semblables prismes, de part & d'autre de chaque extrémité, produira deux tenons en forme de queue d'aronde ou d'hirondelle (oiseau), qu'on a soin de former avant de mettre les baux en place.

Ce sont ces tenons à queue d'aronde, qui sont reçus dans des mortaises de mêmes dimensions & de même dénomination pratiquées sur le champ supérieur de la serre bauquière, & dont on n'aura pas de peine, sans doute, à se former l'idée, d'après celle que nous venons de donner des tenons.

La serre bauquière se forme de plusieurs pièces unies par des écarts à mi-bois, de deux pieds à deux pieds & demi, formés dans le sens vertical, & munis d'un adent vers leur milieu pour empêcher que ces écarts ne larguent de l'avant à l'arrière.

Elles se travaillent toutes d'après des gabaries & des équerrages qui servent à leur donner la convexité nécessaire pour qu'elles touchent bien exactement par-tout la surface de la membrure; leurs champs supérieurs suivent aussi le développement de la courbure du pont; & si, en conséquence, on vouloit déterminer rigoureusement leur courbure, on le pourroit en se servant d'une ligne à bouquerne, après avoir préalablement tracé parallèlement au

pont, une courbe à la vraie hauteur de ces champs, & se conduisant ensuite de la même manière que nous dirons qu'on se conduit pour le travail des bordages extérieurs.

On rend les champs inférieur & supérieur de la serre bauquière par-tout perpendiculaires aux contours des membres; ce qui est facile au moyen d'une équerre quarrée, dès que les différentes parties en ont été travaillées sur le tour: alors on les présente successivement au-dessous des baux, chacun à leur place respective: là, on marque sur elles le lieu & les dimensions des mortaises ou queue d'aronde qui, au moyen de cette précaution, ne peuvent manquer d'être correspondantes aux tenons: ce tracé exécuté, on les redescend sur la plate-forme pour les creuser plus commodément; après quoi on les remonte toutes l'une après l'autre; &, au moyen de crics, de coins passés sous des colliers de cordages soutenus par des crampes de fer, de masses, &c., on les force à emboiter sous les baux, en s'embrassant mutuellement par leurs empatures; on fixe l'assemblage à demeure par deux forts clous, qui, chassés en dedans de la serre bauquière sur chaque membre, en affleurent la surface en dehors: en dessous de la serre bauquière, on place une virure qui, ayant même épaisseur au can d'en-haut, diminue d'un quart de pouce à son can d'en-bas: sous celle-ci, on en place encore deux autres qui vont en diminuant d'épaisseur, chacun d'un quart de pouce, d'un can à l'autre; &, ainsi de suite, jusqu'à la serre bauquière du faux pont, dont l'épaisseur est moindre d'environ un pouce à un pouce & demi que celle du premier pont, & qui est fortifiée par deux virures de même épaisseur qu'elle, placées immédiatement au-dessous: toutes ces virures sont assujetties par deux clous sur chaque membre qui s'y perdent, & dont la longueur est proportionnée à l'épaisseur des pièces.

On observe que les écarts des virures ne correspondent point d'une virure à l'autre, & sur-tout au-dessous de ceux des serres bauquières: toutes les pièces de virures, autres que les serres, se joignent bout à bout, & leurs extrémités sont toujours retenues sur le milieu d'une alonge, par deux clous chacune.

On fait ensorte que toutes les virures, sur-tout celles d'épaisseur, aient autant de longueur & de largeur qu'il est possible; parce qu'indépendamment des liaisons qu'elles procurent, elles servent de soutien aux serres bauquières.

Observons qu'avant de tracer le premier pont, il est essentiel de parer & polir parfaitement l'intérieur de la membrure: sans cela, il seroit difficile de juger de l'uniformité du développement de la courbure.

Les baux sont entaillés du tiers de leur bois dans la serre bauquière, & leurs extrémités touchent le dedans des membres, mais n'y sont point clouées; les entailles à queue d'aronde procurent aux baux la propriété de lutter continuellement contre les efforts que font les flancs du vaisseau pour s'ouvrir & s'écarter; mais cette simple liaison ne tiendroit pas long-tems contre les efforts violens auxquels la machine sera continuellement en butte; il faut d'autres liaisons, que procurent les courbes: ces courbes, au nombre de deux pour chaque bau, en appuient les deux extrémités, en les attachant sur la membrure: elles ont deux branches, dont la plus longue porte sur les flancs, & descend, s'il est possible, à venir toucher le plancher du faux pont; l'autre s'applique sur l'une des faces verticales des baux; elle y est légèrement entaillée, & fixée par deux clous sur son extrémité & quatre à cinq chevilles, disposées en lozange, qui, frappées sur elles, vont goupiller sur la face opposée du même bau; la branche verticale est pareillement maintenue par cinq à six chevilles; mais qui, comme nous le verrons en son lieu, sont frappées par dehors le bordage extérieur, & goupillées ou clavetées en dedans sur la courbe. La forme angulaire des courbes rend leur espèce trop rare, pour qu'on soit fort difficile dans leur choix; c'est pour cela que leurs dimensions ne paroissent pas bien déterminées; il faut cependant que leur angle étant bien fourni, les branches n'aient guères moins de deux ou trois pouces d'équarrissage au-dessous de celui des baux qu'elles soutiennent; leur branche horisontale s'élève à la hauteur du champ supérieur du bau, & se termine en console, ainsi que celle qui est verticale: il faut qu'une courbe en bois soit bien foible pour ne pas être préférable à une courbe en fer; cependant les diminutions de capacité, sur-tout vers l'avant & l'arrière, rendent leur figure si angulaire, qu'il est bien rare d'en trouver, en nombre suffisant pour tout le vaisseau: on est donc réduit à employer des courbes de fer, qui, dépourvues d'élasticité, ne peuvent se prêter aux commotions des parties, & déchirent les fibres ligneuses: ajoutez à cet inconvénient celui de leur poids & celui de leur prix.

Ces courbes en fer se forgent toujours d'après des gabarits qui en indiquent la figure, plus ou moins angulaire, suivant les lieux qu'elles doivent occuper.

La branche verticale, assujettie au contour de la membrure, est enchâssée sur le bordage d'environ trois lignes, & y est maintenue par cinq chevilles frappées par dehors le bordage extérieur; des deux tiers environ de sa longueur, part une forte traverse de même métal, en forme de bras de potence; laquelle va appuyer la branche horisontale aussi environ aux deux tiers de sa longueur; ensorte qu'elle adhère à cette branche (entaillée sur la face du bau de trois lignes à-peu-près), entre le troisième & quatrième des quatre trous, par lesquels passent quatre chevilles goupillées de l'autre côté du bau, & qui assujettissent cette branche: indépendamment des chevilles qu'on emploie pour chaque courbe de fer, on assujettit encore les extrémités absolues de leurs branches, chacune par deux clous à taquet.

Les faux baux ne sont soutenus en dessous que par des galoches qui ne les lient nullement, ou du moins que foiblement aux côtés du navire; ils sont

bien rarement entaillés sur une serre bauquière ; il est pourtant essentiel de les assujettir sur les flancs, pour qu'ils contribuent aussi à les contenir ; on emploie, pour cet objet, constamment des courbes de fer parfaitement semblables aux précédentes ; mais dans une situation renversée ; ensorte que l'une de leurs branches (la plus longue), un peu enchâssée sur les vaigres, s'élevant verticalement au-dessus du faux pont, la branche horisontale s'enchâsse de presque toute son épaisseur sur l'une des faces latérales des baux, aux deux tiers environ au-dessous de leurs champs supérieurs : les chevilles qui les attachent sont d'ailleurs en même nombre, & disposées semblablement.

Les baux & faux baux, soutenus doublement par leurs extrémités, demandent aussi à l'être par leur milieu pour conserver leur bouge & ne pas s'affaisser.

Pour obvier à cet accident, on emploie des solives nommées *hiloires renversées*, qu'on établit uniquement en dessous des milieux des baux du premier pont, dans les intervalles d'une écoutille à l'autre ; lesquelles entaillées à épaulette d'un pouce & demi à deux pouces ou trois pouces, selon leur épaisseur, sous tous les baux, attachées par deux forts clous sur chacun, sont appuyées par des épontilles établies verticalement sur la carlingue.

Ces pièces d'hiloires, ainsi appuyées, propagent, si je puis m'exprimer ainsi, d'un bau à l'autre, la résistance que font les épontilles pour s'opposer à l'affaissement de ces baux ; affaissement très-préjudiciable, puisqu'il tend à écarter les flancs du vaisseau, & d'autant plus que leur bouge est plus considérable : les pièces d'hiloires renversées, vers l'avant, sont d'un plus fort échantillon que vers l'arrière ; la différence peut aller jusqu'à trois pouces de haut en bas ; & cela, à cause des poids considérables que supporte cette partie : il y a toujours une forte pièce d'hiloire de l'écoutille de la fosse aux lions à la fosse aux cables ; une autre, aussi très-forte, de l'écoutille aux cables au grand paneau ; une moins forte de l'écoutille aux vivres à l'écoutille aux poudres ; & souvent on en met une de l'avant de l'étambrai de misaine à la guirlande du premier pont ; un autre de l'écoutille aux poudres à celle des rechanges du maître canonnier : toutes entaillent à épaulette ; c'est-à-dire, qu'en dessous des baux, on enlève, sur l'avant & sur l'arrière, un petit parallélipipède, dont la longueur est égale à la largeur horisontale de l'hiloire renversée, & dont l'une des faces fait partie de la face verticale du bau ; & celle qui lui est contigüe, fait partie de la surface du champ inférieur du même bau ; ensorte que l'épaisseur du bau de l'avant à l'arrière, étant diminuée de deux pouces (un pouce de chaque côté), est reçue d'environ un pouce & demi, deux ou trois pouces dans une entaille pratiquée sur le champ supérieur de l'hiloire.

Les épontilles qui portent en dessous des hiloires sont de deux ou trois échantillons différens : les unes ont presque autant d'équarrissage que les membres, & supportent les baux qui forment les ouvertures des écoutilles principales, telles que l'écoutille aux vivres, l'écoutille aux cables, & le grand paneau ; & ont la propriété de servir d'échelle pour descendre sur les différens planchers du fond de la cale, au moyen de petits gradins ou coches d'environ trois pouces de profondeur, éloignés environ de deux pieds, en échiquier entre eux, sur les angles extérieurs : la base verticale de l'enlevure de ces coches, est un triangle mixtiligne dont l'angle est sur un point de l'arrête de l'épontille ; d'autres, d'un peu moins d'équarrissage, supportent les baux vers les endroits du pont qui doivent être chargés de poids considérables, tels que les fours, cuisines, bittes, &c. ; d'autres enfin (nous n'entendons parler que de celles qui portent essentiellement sur la carlingue), de moindres dimensions, contiennent les pièces d'hiloires renversées, qui unissent tous les baux compris d'une écoutille à l'autre, partagent entr'eux les résistances de ces épontilles, anéantissent de plus toute espèce de jeu qui, sans elles, pourroient avoir lieu dans le sens de la longueur du vaisseau ; jeu qui pourroit subsister, si on prétendoit suppléer aux hiloires renversées par un plus grand nombre d'épontilles, qui ne pourroient que devenir très-embarrassantes lors de l'arrimage : on doit, autant qu'il se peut, égaliser leurs distances ; en observant, s'il est possible, de les faire correspondre au-dessous d'un bau : il en faut toujours placer une en dessous du milieu de la carlingue du grand cabestan ; une autre au-dessous de la carlingue d'artimon.

Presque tous les baux qui se trouvent entre l'écoutille aux vivres & le grand paneau (ils n'ont point d'hiloires renversées), sont assez bien soutenus chacun par trois épontilles d'environ huit pouces en carré, servant de cabrions aux cloisons avant & arrière du tambour d'archipompe, & à celle du parc à boulets.

Toutes ces épontilles ont leur pied contenu sur la carlingue par quatre taquets formant un carré circonscrit ; leur tête porte des tenons qui emboitent dans des mortaises en dessous des hiloires ou des baux ; quelques-unes, & principalement celles qui répondent aux extrémités des pièces d'hiloires & aux écoutilles, débordent sur les baux par un tenon ou une oreille de quatre à cinq pouces d'épaisseur ; lequel y est assujetti par une bande de fer qu'on nomme *étrier*, qui porte trois chevilles goupillées ou rivées derrière le bau, trois petits clous à chaque extrémité, & une cheville intermédiaire qui traverse l'oreille & le bau.

D'autres épontilles se terminent simplement à épaulette sous l'hiloire renversée ; & alors elles sont liées sur ladite hiloire renversée & au bau, par des étriers en forme de croix, dont la branche horisontale est attachée par deux chevilles rivées derrière le bau & quelques clous, & la branche verticale chevillée de même par deux chevilles rivées derrière l'épontille.

Les principales épontilles touchent les faux baux & leur procurent un soutien, en les supportant sur de forts taquets en console qui leur sont attachés chacun

chacun par deux forts clous à bout perdu, & une cheville rivée ou goupillée derrière elles; elles sont encore traversées chacune par une cheville, qui, frappée sur sa face opposée au faux bau, vient goupiller de l'autre côté de ce faux bau.

Quelquefois il se trouve des épontilles qui portent des bras qui les rendent semblables à des potences: ces bras ont, à leurs extrémités, des tenons, dont l'un entre dans une mortaise creusée dans l'hiloire renversée, & l'autre dans l'épontille; les extrémités de chacun de ces bras sont maintenues, sur l'hiloire par une cheville chassée par dessous, & goupillée par dessus l'hiloire, & sur l'épontille par une autre cheville pénétrant le bras & ladite épontille.

On établit de semblables épontilles aux endroits où elles se trouvent à quelques distances les unes des autres, & au-dessous des parties du pont qui doivent supporter quelque fardeau particulier; comme, par exemple, vers celles où doivent être les bittes.

Tout cela bien exécuté, on réduit les baux à leur vrai point (on avoit laissé un demi-pouce de plus pour le parage), en tendant des cordes de l'avant à l'arrière, au milieu, à babord & à tribord, & les faisant reposer dans des coches qui ne laissent aux baux que l'épaisseur qu'ils doivent avoir: on enlève donc à l'herminette tout le bois nécessaire pour que ces cordes, étant appliquées bien exactement sur les surfaces convexes, prennent des courbures bien uniformes.

On ne néglige aucun moyen propre à contenir les baux à leurs places respectives: une file d'arcboutans placés de chaque bord contre les membres, sur le champ supérieur de la serre bauquière, en appuie horisontalement les extrémités.

Deux autres, distribuées à égales distances, entre le milieu & la première file, empêchent toute espèce de jeu de leur part dans le sens de la longueur du vaisseau: les arcboutans de la première file se nomment *entremises*; ceux des quatre autres files intermédiaires prennent le nom de *traversins*; les entremises sont enchâssées dans les queues d'aronde des extrémités des baux, d'environ un pouce en dedans, venant à rien contre les membres; leur largeur est la même que l'épaisseur de la serre bauquière: leur hauteur verticale est toujours moindre que l'excédent des baux sur la serre, de toute la profondeur des entailles que doivent avoir les fourrures de gouttières, & quelque chose de plus; de sorte qu'entre ces fourrures & les entremises, il y a toujours un vuide qui, permettant la circulation de l'air, garantit cette partie de l'humidité; humidité qui, à la longue, pourrit les extrémités des baux, & attaque les gouttières, ainsi que les fourrures de gouttières: c'est pour obvier, autant qu'il est possible, à ces inconvéniens, qu'on évuide le dessous des entremises, en leur faisant faire, pour ainsi dire, un arche de pont: c'est aussi pour le même objet, qu'au-dessous de chaque bau & de la mortaise de la serre bauquière, on pratique de petits trous d'un pouce en carré, qui, pénétrant dans les mailles, donnent de l'air aux extrémités des baux enchâssées entre la serre & la fourrure: ces trous se nomment *lumières*.

Les traversins n'ont ordinairement guères plus en carré que l'épaisseur du bordage; d'un bout, ils sont enchâssés d'un pouce de leur longueur dans des quarrés de même étendue que leur base, dans l'une des faces verticales d'un bau; de l'autre bout, ils tombent dans une coulisse d'un pouce de profondeur, & d'une largeur égale au côté de leur base, pratiquée dans la face du bau vis-à-vis. Ils doivent, pour plus de solidité, former une file bien suivie de l'avant à l'arrière, & être placés à une telle hauteur, que les barotins qui viendront reposer dessus, aient leur champ supérieur horisontal dans la même surface que celui des baux. Ces traversins sont de petit échantillon, en comparaison des traversins dits *d'écoutilles & d'étambrais*, & qui servent à terminer, sur les côtés, ces ouvertures quarrées ou rectangulaires nommées *écoutilles* ou *étambrais*, qui servent, soit à communiquer d'un pont à l'autre, soit à embarquer les différens objets nécessaires à un armement; ou qui donnent passages aux mâts, cabestans & pompes. Ces traversins-ci ont en quarré, pour le plus souvent, la moitié de l'une des dimensions de grosseur des baux, contre lesquels ils sont établis de la même manière que les petits traversins.

C'est sur eux que portent les barotins d'écoutilles & d'étambrais; espèce de demi-baux, qui, ayant même largeur que les baux, n'ont qu'entre le tiers & le quart de leur épaisseur, & entaillent d'un côté à queue d'aronde sur l'entremise correspondante, & de l'autre sur les traversins, dont ils recouvrent la moitié de l'épaisseur, par leurs assemblages à queue d'aronde.

Il est d'autres barotins de moindre force, qu'on interpose entre les baux qui sont un peu éloignés; ils appuyent de part & d'autre de quelques pouces à queue d'aronde, soit sur le bord de la deuxième virure de gouttières, lorsqu'elles sont en place, soit sur les bords des hiloires; ils sont assez multipliés, pour qu'entre chaque bau, il n'y ait guères moins de vuide que de plein: condition qui laisse leur largeur arbitraire; mais leur épaisseur est tant soit peu moindre que celle du bordage; toutes ces petites pièces accessoires ne peuvent, sans doute, que contribuer à la solidité des liaisons; mais les principales liaisons sont celles que procurent les fourrures de gouttières, gouttières & hiloires. La fourrure de gouttière est, si je puis m'exprimer ainsi, un double bordage, puisqu'elle commence le bordage du pont & celui des murailles.

C'est la dernière liaison qu'on emploie, pour consolider l'union avec les flancs du vaisseau; sa figure est telle, que, malgré ses fortes dimensions, elle n'a sur les baux, dont elle recouvre les extrémités d'environ dix, douze, quatorze pouces, plus ou moins, en entaillant de deux pouces & demi à trois pouces à queue d'aronde; elle n'a, dis-je, que l'épaisseur du bordage, non compris ses deux pouces & demi ou trois pouces d'entaille; &, sur

les membres contre lesquels elle s'élève d'environ douze, quinze ou seize pouces, plus ou moins; l'épaisseur du premier bordage des murailles qu'on nomme *serre-gouttière*; cette pièce, dont chaque coupe perpendiculaire est un pentagone irrégulier, occupe donc par son angle, l'encoignure des côtés du pont formée par les baux & les membres; en sorte que le côté opposé à cet angle a une forme tant soit peu cave, contre laquelle frappent les roues des affûts; c'est dans cet angle qu'on perce les dalots servant à l'écoulement des eaux.

La fourrure de gouttière règne depuis l'avant du premier bau avant, jusqu'à la barre du pont: elle est composée de plusieurs pièces, les plus longues possible, qui se joignent bout-à-bout toujours sur le milieu d'un bau, à l'exclusion de ceux qui se trouvent vis-à-vis quelque sabord; ces pièces se travaillent de la même manière que les pièces de tour, c'est-à-dire, d'après des gabarits & des équerrages; elles sont assujetties, sur chaque bau, par un clou qui s'y perd, & par deux sur chacune de leurs extrémités; de semblables clous traversant le membre de biais à venir effleurer sa surface extérieure, les contiennent sur les côtés de l'édifice; elles sont entaillées à queue d'aronde, comme nous venons de le dire, sur les baux, & les parties des courbes qu'elles peuvent embrasser, & encore sur les barotins; & on observe que leurs écarts doublent, le mieux possible, les écarts de serre-bauquière; mais ces écarts eux-mêmes seront doublés à leur tour, par ceux d'un double tour d'autre espèce de bordages, nommés simplement *gouttières*, & dont les écarts se doublent mutuellement entr'eux.

Ces deux virures sont véritablement les deux premiers bordages du pont; &, parcourant tout le contour de la fourrure, commencent sur la guirlande du premier pont, à toucher les membres, & se terminent en arrière sur la barre du pont. Comme il arrive souvent que la fourrure ne dépasse pas beaucoup en avant du premier bau, ni beaucoup en arrière du dernier, la première de ces virures fait retour sur ses extrémités avant & arrière, pour venir toucher la membrure; il seroit cependant essentiel que la fourrure se terminât toujours sur la barre du pont.

Comme les largeurs du pont diminuent sensiblement du milieu à son extrémité, les gouttières se ressentent un peu de cette diminution vers les leurs; il faut, cependant, leur conserver toute la largeur possible, parce que ce sont des pièces de liaisons, qui, en conséquence, entaillent de deux pouces & demi ou trois pouces, sur tous les baux, courbes & barotins à queue d'aronde, dont les étranglemens sont du côté du milieu du vaisseau; elles ont, d'ailleurs, même épaisseur que le bordage ordinaire, au-dessus de la surface supérieure des baux & barotins, sur chacun desquels elles sont assujetties par deux clous, & sont obligées de prêter leurs efforts & la résistance dont elles sont capables, à ceux des autres parties par la manière dont elles sont liées avec elles; car de fortes chevilles, frappées par dehors les premières préceintes, traverseront les membres, la fourrure, & viendront claveter à virole sur la deuxième de ces virures, en dessous du bordage (deux entre chaque bau), & leur communiqueront les secousses occasionnées par le jeu de l'artillerie & les coups de mer: mais ce ne sont pas là encore les seuls obstacles qu'on oppose aux efforts destructifs auxquels sera exposée la machine; deux autres doubles virures de forts bordages de chaque bord, appellés *hiloires*, dont les pièces composantes de l'une, doublent par leur milieu, les écarts des deux autres contigües, & entaillent à épaulette de deux pouces & demi à trois pouces sur tous les baux & barotins, sont destinées à lutter contre les efforts du tangage, & à maintenir les baux fixement, en empêchant toute espèce de jeu de leur part.

Les hiloires règnent, comme les gouttières, depuis la guirlande du premier pont jusqu'à la barre du pont; il y en a deux rangs de chaque côté, dont la position se détermine ainsi:

On trace d'abord les écoutilles & les étambrais des mâts (ils sont déjà déterminés par les grands traversins); on détermine la place des taquets de bittes; après quoi, l'on tend une ligne de chaque côté de la grande écoutille, à laquelle on fait prendre un contour bien uniforme, depuis la barre du pont jusqu'à la guirlande, de façon, cependant, qu'elle ne laisse entr'elle & les gouttières, qu'un espace à-peu-près égal au double de celui qu'il y aura entre elle-même & l'hiloire renversée, sur la guirlande & la barre du pont, & qu'il en soit de même vis-à-vis tous les couples de levée: cette condition est nécessaire pour pouvoir établir le second rang d'hiloires. Cette ligne ainsi tendue, détermine le contour du can intérieur de la première virure; pour déterminer le contour du deuxième rang d'hiloires, l'on partagera en deux parties égales, vis-à-vis les couples de levée, l'espace compris entre les gouttières & le premier rang d'hiloires; par tous les points de division, l'on fera passer un cordeau, auquel on donnera une courbure bien suivie dans son contour, & ce contour sera celui du can intérieur de la première virure du deuxième rang d'hiloires.

Le plus souvent l'on se contente, après avoir déterminé la position du premier rang, de déterminer à l'œil le contour du second; alors par le milieu des espaces compris sur le maître bau, sur la barre de pont & sur la guirlande, entre le premier rang & les gouttières, on tend simplement une ligne, à laquelle on tâche de donner à l'œil une courbure agréable; cette ligne indique la position cherchée; les contours déterminés, on travaille les pièces d'hiloires, les plus courbes d'après des gabarits; on place successivement les deux virures, en observant que les écarts ne se correspondent point entr'eux, ni vis-à-vis des écoutilles, non plus qu'en travers des étambrais: autrefois on faisoit saillir les hiloires au-dessus du bordage d'environ un quart de pouce; actuellement on ne le fait plus; leur plus grande largeur est par le travers du grand panneau,

& diminue fort peu de là, à la barre du pont & à la guirlande; les écarts doivent toujours se trouver sur le milieu d'un bau, où les deux pièces unies bout à bout, sont fixées par deux clous chacune; elles le sont, d'ailleurs, dans toute leur largeur, par un clou sur chaque bau & barotin: c'est sur le deuxième rang d'hiloires qu'on établit les boucles de fer nécessaires au service de l'artillerie.

Les écarts de la fourrure sont très-bien doublés sur les baux pour les gouttières; ils le sont encore sur les membres, par le milieu des pièces qui composent deux sortes virures de bordages appellés *serre-gouttières*; ces deux virures établies à leur place, par deux clous sur chaque membre, s'élèvent environ à la hauteur du dessus des feuillets des sabords; le can inférieur de la première a même épaisseur que le can supérieur de la fourrure sur lequel il porte, & le can supérieur de la deuxième a la même épaisseur qu'aura le reste des bordages des murailles; & comme la fourrure ne règne pas tout autour du vaisseau, mais est coupée au coltis & au couple en avant l'estain, pour laisser aboutir les bordages du pont, on fait descendre là, une serre-gouttière, jusques dessus le bordage dans ces parties.

Avant de border entre les hiloires, il faut établir les taquets des bittes, les carlingues du grand cabestan, & du mât d'artimon; les étambrais du grand mât & mât misaine.

Le grand mât & celui de misaine, sont retenus en avant & en arrière, par deux baux éloignés entr'eux d'un peu plus du diamètre de ces mâts; ils sont encore retenus bas-bord & tribord par de forts traversins, appuyés eux-mêmes par de forts barotins, qui entaillent sur eux d'un côté à queue d'aronde, & de l'autre sur la serre, ou sur l'entremise, aussi à queue d'aronde: en sorte que la première forme d'un étambrai est un quarré ou un parallélogramme rectangle. Cependant les mâts approchent beaucoup d'être cylindriques; il convient donc de donner aux étambrais la forme la plus approchante de la circulaire; cette figure est celle de l'octogone; on trace donc un octogone, de manière que les milieux des baux & traversins formant les étambrais, en soient les côtés opposés; & pour ajouter les quatre côtés qui manquent, pour leur faire acquérir la forme qu'on a en vue, on travaille quatre petits prismes trapezoïdaux, dont les plus petits côtés, lorsqu'ils sont en place, seront les hypothénuses de triangles rectangles aux quatre angles du parallélogramme formé par les baux & traversins; ces petites pièces ont, en hauteur, environ les deux tiers de l'épaisseur des traversins d'étambrais; leur largeur est la même que celle de ces traversins, & elles sont travaillées de manière, qu'elles s'emboîtent chacune par une de ses extrémités, dans une coulisse de douze à dix-huit lignes de profondeur, creusée dans la face intérieure d'un bau; & par l'autre extrémité dans une coulisse de même profondeur, creusée dans la face intérieure d'un traversin: ainsi enchâssées, leur surface ne doit pas s'élever au-dessus de celle des baux & traversins; mais précisément à même hauteur; il ne reste plus, pour terminer les étambrais, qu'à recouvrir tout cet assemblage octogonal d'une sole un peu plus épaisse que le bordage du pont, & à former les ouvertures par lesquelles doivent passer les mâts, en ellipse fort approchante du cercle, dont le plus grand axe soit dans le sens de la longueur du vaisseau; le plus souvent on se dispense de cette sole; on se contente de recouvrir tout l'assemblage, au moyen du bordage de pont, qu'on évuide ensuite selon la forme mentionnée.

Presque toujours l'étambrai de misaine est ainsi formé; mais celui du grand mât se forme quelquefois de la manière suivante: deux ou quatre massifs d'environ huit pouces d'épaisseur, plus ou moins, s'unissent à mi-bois & quarrément, d'environ quatre pouces d'empatures, en sorte qu'ils se recouvrent mutuellement de cette quantité de leur épaisseur moitié par moitié; ils recouvrent la moitié des baux & traversins, sur lesquels ils s'élèvent de toute l'épaisseur du bordage, entaillent sur ces baux & traversins, d'environ deux pouces horizontalement, & deux & demi ou trois pouces verticalement, & se terminent par le bas en rasant verticalement leurs surfaces intérieures; ils sont fortement cloués, puis percés à jour ellipsoïdalement.

Les carlingues du mât d'artimon & du grand cabestan appuyent sur les baux, de même que ces massifs; car le mât d'artimon ne descend point dans la cale, comme le grand mât & celui de misaine; il repose dans un trou quarré qu'on pratique dans un fort massif établi sur le premier pont: ces carlingues sont donc d'autres massifs d'environ vingt à trente pouces d'épaisseur, lesquels descendent à toucher l'hiloire renversée, au-dessous de laquelle se trouve une épontille pour chacun (celui du mât & celui du cabestan), destinée à les soutenir; ils s'élèvent de plusieurs pouces au-dessus du bordage du pont, principalement celui d'artimon; recouvrent toute l'épaisseur des baux avant & arrière, & entaillant dessus à épaulette horizont lement d'environ deux pouces, & verticalement d'environ quatre, sont maintenus sur chacun par deux fortes chevilles, frappées par dessus ces massifs, & goupillées en dessous des baux: on peut même, pour plus de solidité, si on le juge à propos, les faire entailler par de semblables épaulettes sur des traversins. On a même vu former la carlingue du grand cabestan de quatre massifs assemblés moitié par moitié à leurs parties latérales. Dans le milieu de la carlingue d'artimon, est un trou quarré d'environ seize pouces, & dix pouces de profondeur, plus ou moins, où vient reposer le pied de ce mât; deux trous de tarière de chaque bord permettent à l'air de circuler dans ce lit du pied du mât, & donnent en même temps passage à l'eau qui pourroit s'y introduire; ce qui arrive fort souvent en mer: enfin deux fortes bandes de fer croisent horizontalement bas-bord & tribord ce trou quarré, & sont retenues l'une & l'autre par deux fortes chevilles frappées à revers l'une de l'autre sur leurs extrémités, & clavettées sur

virole. Des clous à taquets les attachent d'ailleurs sur les faces latérales de la carlingue. La carlingue du grand cabestan porte aussi un trou de même dimension, mais rond, pour recevoir le pied du cabestan, lequel est garni dans le fond d'un massif de fer de 4 ou 5 pouces d'épaisseur, & environ huit pouces de diamètre; & sa circonférence est vers le haut doublée par un cercle de fer, d'environ quatre pouces de large sur neuf à douze lignes d'épaisseur; tout cela afin d'empêcher que le frottement n'use la carlingue.

Dès que l'étambrai de misaine est formé, on travaille à mettre en place les taquets & montans de bittes; & quoique ces deux pièces du système soient les seules qu'on établisse pour le moment, nous allons cependant placer ici la description de cet assemblage de charpente en entier, d'autant mieux que ses autres parties sont indépendantes du reste de la *construction*, quant à ce qui ne concerne pas leurs proportions de grandeurs. Son usage est principalement de servir à amarrer & à retenir solidement les cables du vaisseau, lorsqu'il est sur ses ancres; les montans en sont les deux principales pièces; ce sont deux solives de chêne de seize à dix-huit pouces dans un sens, & quinze à seize de bas-bord à tribord, placées entre l'écoutille de la fosse aux cables & l'étambrai de misaine, communément adossées sur l'arrière du bau, formant l'arrière de l'écoutille de la fosse aux lions; ils touchent bas-bord & tribord les deux rangs d'hiloires voisins, & sont en conséquence distans entr'eux de quatre à cinq pieds; ils entaillent de deux & demi à trois pouces à épaulette & en queue d'aronde, dont l'étranglement est en en-bas, sur l'arrière du bau auquel ils sont adossés, & de la même quantité aussi à épaulette sur l'avant du faux bau correspondant, qu'on a eu soin de disposer en conséquence: ils sont assujettis chacun par deux fortes chevilles chassées sur leur face arrière, & goupillées sur la face avant du bau du premier pont, & par deux autres chevilles chassées sur leur face avant, & goupillées sur la face arrière du faux bau. On étoit autrefois dans l'usage de faire descendre les montans des bittes jusqu'au fond de la cale, où ils étoient retenus & affermis par deux courbatons, qui s'unissoient au moyen de chevilles, d'un côté au massif du fond de la cale, de l'autre sur les pieds des montans; alors leurs dimensions, ou plutôt leur équarrissage diminuoit d'un tiers du dessus des baux du premier pont à la carlingue: cet équarrissage diminue encore aujourd'hui dans le même rapport; mais au lieu de descendre si bas, ces montans se terminent à cinq ou six pouces du dessous du faux bau; ils ne s'élèvent guères que de quatre à cinq pieds au-dessus du premier pont, afin de pouvoir passer & dépasser facilement les cables de mouillage & autres au-dessus de leurs têtes, sans être gênés par les baux du deuxième pont.

Cette même raison engage à éloigner de ces montans, tout établissement qui pourroit incommoder ou retarder les manœuvres qui s'exécutent, ou peuvent s'exécuter au moyen des bittes.

Les montans solidement établis, deviennent capables d'une résistance excessive de tribord à bas-bord, dès qu'ils sont forcés de se prêter mutuellement leurs efforts par la manière dont ils sont unis par le traversin. Le traversin est une autre solive de même équarrissage qu'eux, qui les traversant à angle droit, entaille à épaulette sur leur face arrière, & les dépassant de chaque côté, au moins de deux fois le diamètre du maître cable, procure l'avantage d'enlacer sur lui des tours de ce cable à volonté: tours d'autant plus aisés à faire, que leur étendue est considérablement augmentée par son coussin, qui n'est autre chose qu'un demi-cylindre, dont la face plane s'applique sur celle arrière du traversin: son principal avantage est d'empêcher par son contour arrondi, que les cables ne se coupent lorsqu'ils sont roidis; cette raison qui engage à employer, pour le former, du bois tendre, tel que le tilleul & le sapin, engage aussi à émousser ou à chanfreiner les angles des montans & du traversin; & son coussin formant ainsi l'assemblage d'un parallélipipède rectangle, & d'un demi-cylindre de même largeur & de même hauteur, unis par de simples gournables, cet assemblage est placé horisontalement, sur les faces arrière des montans, à une hauteur telle que les cables puissent se passer & dépasser aisément entre le traversin & le pont. Armé de son coussin, le traversin est soutenu de bas en haut sur la tête de deux forts taquets taillés en console, & chevillés sur l'arrière des montans; tandis que quatre crochets, deux de chaque bord, le retiennent solidement au moyen de pittons fichés sur les montans.

Cette union est d'autant mieux imaginée, qu'elle permet d'enlever à volonté le traversin avec son coussin, si l'on vient à avoir besoin de réparer les bittes, ou de travailler autour d'elles.

Le plus grand effort que les bittes aient à faire, est, sans doute, celui qui s'exerce de l'arrière à l'avant; c'est pour cela qu'on affermit chaque montant par une forte courbe qu'on nomme *taquet*, composée de deux branches; dont l'une s'applique immédiatement sur la face avant du montant, & l'autre s'étend de l'arrière à l'avant jusqu'à l'étrave, s'il est possible, en entaillant de deux & demi à trois pouces à épaulette sur tous les baux qu'elle traverse quarrément. Les taquets s'élèvent jusqu'au dessus du champ supérieur du traversin; puis prenant une courbure en forme de doucine ou de console, ils diminuent agréablement de hauteur jusqu'à quelques pieds en arrière des alonges d'écubier, où ils n'ont plus que l'épaisseur du bordage de pont.

Autant il y a de bau en dessous des taquets, autant on frappe de fortes chevilles qui sont toutes goupillées en dessous de ces baux, soit qu'elles les traversent quarrément, soit qu'elles les traversent obliquement; les trois chevilles les plus voisines des montans, sont à boucles garnies de cosses de fer, auxquelles on frappe des bosses, par le moyen desquelles on saisit & amarre les cables des ancres, avec le tournevire, lorsqu'on les manœuvre au cabestan.

En arrière des bittes, on frappera par la suite,

ur trois baux correſpondans, encore trois autres emblables chevilles de chaque côté, à boules & à oſſes, armées de boſſes, qu'on emploiera à diver- s manœuvres, ſoit ſéparément, ſoit conjointe- ent avec les précédentes.

Les montans de bittes ſont traverſés par deux evilles à bout perdu qui pénètrent les branches périeures des taquets : l'union de ces branches de urbes avec leurs montans, eſt encore rendue plus able pour un fort étrier ou une bande de fer qui, iſant le tour des montans, s'étend de part & d'autre r les taquets de trois pieds à trois pieds & demi, us une inclinaiſon d'environ 30 à 40°. Ces étriers nt retenus chacun ſur leurs montans & taquets, ar trois chevilles frappées en dehors, & clavetées dedans ſur virole, pénétrant ainſi l'étrier, le mon- nt ou taquet, & encore l'étrier; quelques forts ous viennent à l'appui de ces chevilles.

Juſqu'à préſent toutes les matières qui ſont en- ées à bord y ont été introduites par cette ou- erture que nous avons dit qu'on avoit laiſſée vers milieu du fond de la cale : à préſent on ferme tte ouverture en ajuſtant les alonges qui appar- ennent aux couples interrompus en cet endroit: applique de même les pièces de vaigrage cor- ſpondantes; on ouvre la première batterie; on ablit une grande échelle vis à-vis le dernier ſabord; eſt par elle qu'on continue à faire paſſer à bord s divers objets néceſſaires à la *conſtruction*.

Comme les feuillets des ſabords ne ſe mettent place qu'après que les préceintes y ſont, nous lons parler des préceintes & bordages extérieurs rant de décrire la manière d'ouvrir la première atterie.

Juſqu'ici le vaiſſeau n'a reçu que des liaiſons inté- eures; & tout l'édifice n'eſt encore tenu que par s liſſes, leſquelles n'ont été placées que pour l'exé- ution : il s'agit actuellement de ſubſtituer à ces liai- ons factices, d'autres liaiſons plus ſolides & fixées demeure.

Les préceintes & bordages du franc bord procu- nt ces liaiſons; ce ſont des ceintures qui parcou- nt toute la convexité de la carène, ſuivant les ontours des liſſes, vont ſe terminer en avant dans rablure de l'étrave, & en arrière, les unes dans elle de l'étambot, & les autres dans celle de la ſſe d'hourdi; elles contiennent ainſi les membres s uns avec les autres, & finiſſent d'incorporer par- itement la proue & l'arcaſſe avec le corps entier e la machine; quo qu'appliquées à plat, elles ſont bien liées à toutes les parties intérieures, qu'il ſt impoſſible que ces parties, ſoit intérieures, ſoit xtérieures, travaillent ſéparément, ſans ſe com- unquer réciproquement les efforts & ſecouſſes u'elles reſſentent, & ſans ſe prêter un mutuel ſe- ours pour y réſiſter: quelle multitude prodigieuſe, effet, de clous, de chevilles, de gournables, our opérer cette union! dans l'intérieur, depuis le oltis preſque juſqu'aux eſtains, ſont de diſtance à ſtance des couples de porques adoſſés ſur les vai- res; & par dehors, ſur tous les bordages extérieurs qu'on applique, ſont frappés des chevilles (une pour chaque virure), qui, pénétrant les bordages, les membres, le vaigrage, vont claveter à virole ſur ces porques alternativement ſur une alonge & ſa collatérale.

En avant, tout le maſſif des alonges d'écubiers eſt croiſé à différentes hauteurs par un très-grand nombre de guirlandes; & par dehors toutes les vi- rures de bordage extérieur qui viennent croiſer par deſſus, ſont diſtribuées auſſi également qu'il eſt poſ- ſible, des chevilles qui, tantôt directement, tantôt obliquement, traverſent le maſſif d'alonges, les vaigres, & vont goupiller ou river ſur virole, ſur les faces intérieures des branches de ces guirlandes.

En arrière, les barres d'arcaſſe, placées horiſon- talement à diverſes hauteurs, ſont croiſées bien en écharpe de chaque côté du marſouin, par les vai- gres & courbes d'écuſſon; & par dehors, ſur toutes les virures qui viennent encore croiſer par deſſus extérieurement, ſont frappées ſur chaque barre d'ar- caſſe autant de chevilles qu'il y a de virures, qui toutes, traverſant les barres, les vaigres, vont cla- veter à virole, ou ſur ces vaigres, ou ſur les courbes d'écuſſon.

Toutes les virures ſont maintenues dans la rablure de l'étrave, & celle de l'étambot ou de la liſſe d'hour- di, chacune par deux clous & une cheville rivée en dedans, ou ſur un marſouin, ou ſur la barre d'hourdi: les extrémités de toutes les pièces, qui compoſent chaque virure, ſe joignant bout à bout, à la vé- rité, ſont retenues chacune par deux clous & une cheville, pénétrant la membrure & tout ce qui ſe rencontre de correſpondant intérieurement; dans toute la partie qui doit être plongée dans l'eau, il y a, ſur chaque membre, pour chaque virure, un fort clou & une gournable, traverſant bordages, membres & vaigres; &, dans tout ce qui ſera hors de l'eau, deux clous.

Enfin, de chaque bord, il y a autant de courbes de fer qu'il y a de faux baux; & autant de courbes de bois ou de fer qu'il y a de bau du premier pont: toutes les branches verticales de ces courbes ſont adoſſées ſur le vaigrage; & pour chacune, on frappe par dehors cinq virures correſpondantes de bor- dage, cinq chevilles pénétrant le bordage, les mem- bres, les vaigres, quelquefois une porque; & tou- jours goupillées ou rivées ſur une branche de courbe.

Toutes les virures de bordage du franc bord, ſont appliquées ſur une ſurface courbe, & doivent, en conſéquence, avoir de la courbure; elles doivent toutes régner de l'étrave à l'étambot; & la figure de la carène fait varier l'étendue de ſa ſurface: il s'agit donc d'abord de déterminer les contours & le lieu de chaque virure; afin que, parcourant toute la ſurface de la carène en entier, elles couvrent par- faitement cette ſurface ſans laiſſer de jour entr'elles: nous enſeignerons enſuite la méthode de donner à toutes ces virures (aux pièces qui les compoſent), la forme & figure qu'elles doivent avoir pour joindre les unes aux autres très-immédiatement, en obte- nant un contact intime ſur la convexité de la coque.

Traçons d'abord les préceintes : l'objet qu'on doit se proposer en plaçant les préceintes, est d'augmenter les liaisons de l'édifice, en lui donnant en même-tems, de la grace ; aussi voit-on la première virure de préceinte éloignée en dessous du seuillet du sabord du milieu, d'environ douce à quinze pouces, se relever par une courbure douce & agréable, jusqu'à venir effleurer les seuillets des sabords extrêmes, & se terminer, d'un côté, à la rablure de l'étrave ; de l'autre, venir recouvrir l'extrémité supérieure de la lisse d'hourdi au-dessus de sa rablure.

Mais, quelque agréable que soit cette courbure, qu'on nomme *tonture*, on ne doit pas lui sacrifier la solidité : il faut que, dans leur tonture, les préceintes suivent, autant qu'il est possible, le développement des ferre-bauquières & fourrures de gouttières, & au moins qu'elles n'abandonnent pas les ferre-gouttières : cette condition paroît d'autant plus nécessaire, qu'alors leurs résistances s'exerceront plus simultanément avec les résistances des ferres & fourrures ; & seront, en conséquence, plus efficaces pour lutter contre les secousses qu'occasionnent le jeu de l'artillerie, les coups de mer, les mouvemens violens de la mâture, &c. ; secousses qui tendent toutes à tordre le navire, à l'arquer, à le désunir.

C'est par ces considérations, qu'après avoir enlevé la lisse du fort, on tend une corde qui, en passant à quelque distance des sabords du milieu, parcoure les flancs du vaisseau par une courbure élégante : l'œil doit être le seul juge de sa régularité ; ensorte qu'on rangera & dérangera les clous qui, croisés pardessus, s'étendent de l'étrave à la lisse d'hourdi, jusqu'à ce que leur disposition lui fasse prendre un contour qui le frappe agréablement.

Alors on tracera ce contour à la craie ; &, portant parallèlement en dessous, & successivement à douze, quatorze, quinze ou seize pouces de distance (selon la largeur des virures) ; portant, dis-je, cette corde en dessous, on tracera trois autres courbes parallèles à la première, qui indiquent la position des trois virures de premières préceintes : cela fait, on partagera en un même nombre de parties égales, & par la largeur que peut fournir le bordage qu'on emploie, l'espace compris sur l'étrave, les couples de levée & l'étambot ou la lisse d'hourdi, entre la dernière des parallèles que nous venons de tracer (laquelle indique le can inférieur de la troisième virure de première préceinte), & la première lisse au-dessous du fort ; on partagera de même, & par le même nombre, l'espace compris sur les mêmes parties entre la première & deuxième lisse au-dessous du fort ; puis encore, suivant la même loi, l'espace compris entre les deux lisses suivantes ; & ainsi de suite, jusqu'à ce qu'on soit parvenu à l'espace compris entre la fausse lisse du fond & la quille, qu'on divisera de même & aux mêmes conditions.

Toutes ces divisions, depuis la première préceinte jusqu'à la quille, donnent des points par lesquels, conduisant des courbes, on obtiendra les contours & la place des virures de bordage qu'on cherchoit à déterminer : on verra donc, si on y fait attention, que la nature de la surface, sur laquelle elles sont tracées, leur donnera beaucoup plus de largeur vers le talon de l'étambot que vers leur milieu ; & plus en ce milieu, que vers la rablure de l'étrave.

Au reste, on n'enlève les lisses qu'à mesure qu'on borde, en commençant en même-tems par le haut & par le bas, si on le veut ; ensorte que ces lisses empêcheront toujours de s'écarter des vrais contours que doivent avoir les virures, si, comme cela s'exécute ordinairement, on ne les trace, ces virures, qu'à mesure qu'on les met en place ; & d'ailleurs, sans cela, les petites différences de largeur d'une virure à l'autre (elles dépendent de la nature des bois), pourroient induire en erreur, si on n'avoit pas ce point de ralliement qui, au surplus, seroit encore nécessaire, ne fut-ce que pour contenir la carcasse jusqu'à ce qu'elle soit enveloppée de ses bordages.

C'est en dessus du milieu de la deuxième virure du bordage, en partant de la quille, qu'on pratique ce petit canal qu'on appelle *lumière* ; il est formé par une file de coupures de deux pouces de profondeur & trois pouces de large, qu'on fait sur toutes les varangues ; lesquelles, en se communiquant au moyen des mailles, servent à amener les eaux vers l'archipompe, où sont les quatre pompes aspirantes : ce canal communique aussi au-dedans du vaisseau, par les mailles : on laisse, à côté de la carlingue, depuis le troisième couple de levée avant, jusqu'au troisième couple de levée arrière, un bordage de vaigre mobile, débordant dessus les autres, & portant, lorsqu'il est en place, sur des garnitures enchâssées amoviblement entre les mailles : ces vaigres mobiles, appellés *parclofes*, facilitent les moyens de nettoyer les lumières, lorsqu'elles en ont besoin : si les lumières étoient situées en dessus de la deuxième virure de bordage, dans toute la longueur du vaisseau, les acculemens des façons feroient qu'elles cesseroient de correspondre dans l'intérieur de la cale : aussi, vers ces parties façonnées, le canal règne-t-il au-dessus de la troisième virure ou de la quatrième, & toujours en ligne, communiquant par une maille, à toutes les parties situées sur le milieu de la deuxième virure : la raison pour laquelle on les place toujours ainsi sur le milieu d'une virure, c'est pour empêcher qu'elles ne soient bouchées par le calfatage ; aussi est-ce pour cela qu'en dessous de chaque écart de bordage correspondant pardessus, on met en travers une plaque de fer pour arrêter l'étoupe, lorsque le calfat viendra à en garnir les coutures.

Maintenant que nous savons tracer les différentes virures, voyons la méthode de donner, à chaque pièce de bordage, la figure qu'exige le lieu qui lui est assigné ; cette méthode doit être sûre, facile, expéditive, & à la portée d'ouvriers peu intelligens.

Il y a deux différentes espèces de pièces de bordage ; les unes ont des courbures très-fortes, très-variées, & se placent vers la poupe & la proue ;

d'autres n'ont qu'une légère courbure, & se placent vers les flancs du vaisseau : les premieres se travaillent d'après la méthode que nous avons donnée en parlant des vaigres, pour gabarier les pièces de tour : nous n'avons rien à y ajouter ; il suffit de changer le mot de *concave* en celui de *convexe*, & celui de *convexe* en celui de *concave*.

A l'égard de la seconde espèce de pièces, comme leur courbure n'est pas considérable, on emploie des bordages droits qu'on force à plier en se courbant selon que l'exige la surface à recouvrir ; & il faut leur donner, dans leur état naturel, c'est-à-dire, lorsqu'ils sont encore droits, une figure telle qu'en se pliant sur la surface convexe du vaisseau, ils s'appliquent bien exactement sur les membres, & remplissent parfaitement l'espace compris entre les deux courbes qui, sur cette surface, désignent, l'une le can inférieur, l'autre le can supérieur.

Voici la méthode : supposons que sur la carène on ait une place déterminée à recouvrir d'une pièce de bordage ; à l'extrémité de cette place on attachera une ligne qu'on tiendra bien tendue jusqu'à l'autre extrémité, en l'écartant assez de la surface pour qu'elle ne soit nulle part gênée par sa convexité ; afin qu'en conséquence elle demeure rectiligne d'un bout à l'autre, & corresponde à-peu-près au milieu de l'espace à remplir. On applique une équerre rectangulaire, de façon que l'une de ses branches étant couchée sur la membrure, l'autre branche rase la ligne tendue au sommet de l'angle de l'équerre ; on trace un point qui, avec la ligne tendue, est nécessairement dans un plan perpendiculaire à la convexité de la carène ; on trace à l'œil une file de points tellement situés, qu'on puisse les voir tous sous la ligne se confondre avec le précédent dans le plan de cette ligne vue d'un seul œil (le point de vue que l'on doit prendre se trouve tout-d'un-coup en se plaçant à l'extrémité de la ligne, fermant un œil & détournant la tête à droite, à gauche, jusqu'à ce qu'on voie le premier point tracé, caché sous cette ligne) : si, par tous ces points, on conduit une courbe, cette courbe sera, dans sa courbure, si je puis m'exprimer ainsi, la plus droite possible ; elle marquera le plus court chemin qu'il faut prendre, pour aller, d'un point à un autre, sur la surface courbe de la carène ; elle désigne donc véritablement la longueur de la pièce de bordage nécessaire pour remplir l'espace en question : actuellement on applique la ligne tendue sur la courbe qu'on vient de tracer ; on l'arme, ainsi appliquée, à différens points de sa longueur (ils doivent être également distans), de petits bâtons plats, minces, & d'un bois léger (on les nomme *buquettes*), arrêtés, chacun dans une maille de la ligne, par une coche qui les empêche de glisser dans le sens de leur longueur ; & les ayant disposés perpendiculairement à la ligne qui les retient (on la nomme *ligne à buquettes*), on les coupe, en leur laissant, de part & d'autre, juste la longueur nécessaire, pour que leurs extrémités touchent les courbes qui désignent ; l'une, le can inférieur ; l'autre, le can supérieur de la pièce à conformer ; ensorte que la ligne à buquette, étant considérée comme ligne des abscisses, les buquettes soient les ordonnées des courbes de ces cans.

On détache la ligne à buquette ; & si la pièce de bordage, que je suppose mise à son point d'épaisseur, est droite ; on l'étend ainsi armée sur sa surface, en prenant garde qu'elle ne prenne une situation gênée, peu uniforme, & que quelque-unes de ses armures ne dépasse l'étendue de sa largeur : par les extrémités de toutes les buquettes disposées quarrément à leur ligne, on trace une suite de points, par lesquels, faisant passer deux courbes, ces courbes détermineront les différentes largeurs du bordage pour différens points de sa longueur.

Si la pièce de bordage avoit déjà une courbure dans le sens de celle de la carène, on traceroit, sur sa concavité, une courbe égale & correspondante à la courbe tracée sur la concavité de la carène, en suivant la même méthode ; c'est-à-dire, en tendant une ligne de l'une de ses extrémités, portant une équerre rectangulaire à toucher la pièce, & rasant ladite ligne, &c.

Quand je dis une courbe égale & correspondante, on entend bien que je fais abstraction du moins de courbure de la pièce, & que la courbe, sur sa surface concave, ne doit être égale & correspondante à la courbe sur la surface convexe, que lorsque l'une & l'autre surface auront même courbure : la ligne à buquette, étant appliquée tout le long de cette courbe concave, désignera, par les extrémités de ses armures, que je suppose à angle droit avec la ligne, les différens points des cans supérieur & inférieur.

Dans l'un & l'autre cas ; c'est-à-dire, dans le cas d'un bordage droit, & dans le cas d'un bordage courbe, on enlevera, à la hache, le bois indiqué par les courbes des cans ; & comme ces cans doivent être perpendiculaires aux contours des membres, on appliquera, à différens endroits de la surface, des équerres à angle droit, lesquelles indiqueront, à différens endroits, l'inclinaison à donner.

Il est à remarquer que si l'on craignoit qu'en rapportant la ligne à buquette de dessus la carène sur la pièce en chantier, quelques-unes des buquettes, en tournant, ne se plaçassent, quelques-unes, du côté opposé à celui vers lequel elles doivent se trouver, sans que l'œil pût s'en appercevoir au premier coup ; on pourroit ne prendre ces ordonnées que d'un côté de la ligne à buquette ; laissant, de l'autre côté aux armures, des longueurs indéterminées ; mais alors on prendroit sur la carène, entre les courbes qui désignent l'emplacement de la virure, les largeurs de la pièce, à certains points déterminés ; on les rapporteroit sur la pièce, après s'être servi des buquettes, pour assigner le contour de l'un des cans.

Cette méthode est, on ne peut pas plus propre à donner aux pièces de bordages leur véritable figure & leurs vraies dimensions. La ligne à buquette, en se développant sur une surface plane ou droite de bordage, en détermine la longueur nécessaire pour

couvrir l'eſpace à border; les buquettes en déſignent, par leurs extrémités, les largeurs néceſſaires; leurs poſitions déterminent les endroits où les largeurs doivent augmenter ou diminuer, eu égard aux contours que la pièce ſera forcée de prendre, lorſqu'on la contraindra de s'appliquer ſur la membrure. Qui ne voit pas, en effet, que ſi ayant fixé la ligne armée de ces buquettes ſur la pièce encore droite, on appliquoit cette pièce en ſa place, la ligne & ſes buquettes retomberoient aux mêmes endroits qu'on leur avoit aſſigné lors du gabariage! La même choſe auroit encore lieu ſi la pièce étoit déjà courbe, ſoit qu'elle le fût aſſez, ſoit qu'elle n'eût que partie de la courbure qui lui convient.

Telle eſt la manière de configurer les bordages du franc bord: il ne nous reſte plus, pour être en état de border entièrement, juſqu'à la première batterie, qu'à aſſigner leurs poſitions, la diſpoſition particulière de leurs parties conſtituantes, & les conditions qu'entraine l'art de les fixer à leur place reſpective.

Les trois virures de premières préceintes conſervent leurs largeurs dans toute leur étendue; leur épaiſſeur eſt plus conſiderable de trois à quatre pouces que celle du bordage de point; & l'ingénieur, pour rendre le côté du vaiſſeau moins pénétrable au boulet de l'ennemi, conſerve aux virures en deſſous, aſſez loin, l'épaiſſeur de ces pièces eſſentielles, & ne les fait diminuer que d'un quart de pouce à chaque virure, en deſcendant vers la quille, juſqu'à ce que l'épaiſſeur ſoit devenue égale à celle du bordage de point; les virures reſtantes conſervent la même épaiſſeur juſqu'à la quille.

Ces virures prennent différens noms ſelon la place qu'elles occupent: on nomme *gabords* celles qui viennent nicher tribord & babord dans la rablure de la quille: les *ribords* ſont les bordages qui joignent les gabords en montant vers la flottaiſon; les *bordages de fleurs* ſont ceux qui revêtent la carène depuis les ribords juſqu'aux genoux de fond: ceux qui vont depuis les fleurs juſqu'aux préceintes, prennent le nom de *bordagage de carène*; & ce dernier terme eſt général pour tous.

A meſure qu'on travaille les différentes pièces de chaque virure, on les met en place en les aſſujettiſſant, pour l'œuvre-vive, par un clou ſur chaque membre, & une gournable; de plus, par deux clous ſur chacune de leurs extrémités, & une cheville rivée en dedans du vaiſſeau ſur le vaigrage, ou ſur une porque ou quelque autre objet correſpondant; & ſi elles n'ont pas la même courbure que la carène en cet endroit, on les force de s'y aſſujettir, au moyen de coins faiſant effort contre des rouſtures de cordage paſſées dans des crampes de fer, fichées en deſſus & en deſſous, ſur leſquels coins on frappe à force de maſſe.

Il ne faut cependant pas abuſer de la facilité de forcer les pièces droites à ſe courber; car elles conſervent toujours de la propenſion à ſe redreſſer: toutes les fois que la courbure ſera conſidérable, il vaudra mieux les gabarier: ſur-tout point d'uſage des étuves; ces inſtrumens pernicieux doive bannis des ports.

En diſpoſant les pièces de bordage, on doi ſoigneuſement que les écarts ſe correſponde du moins il faut faire enſorte qu'ils ſoient de cinq à ſix virures, s'il s'en trouve quel de correſpondans; de manière que ſi on ſe co à cette loi, chaque écart ſera toujours dou le milieu d'une des pièces de la virure cont

On devroit prêter la même attention p écarts des couples; c'eſt-à-dire, qu'on faire en ſorte, que chacun de leurs écarts f jours couvert par le milieu d'une virure, n'y eût jamais aucune extrémité de bordage clouer ſur une alonge, deſſus ou près d'un écarts. Toutes les pièces ſont aſſujetties p clous ſur chaque membre, dans l'œuvre mais, dans l'œuvre vive, on ſubſtitue, nous l'avons fait voir, des gournables, à u tie de ces clous: ces gournables, moins p allègent le vaiſſeau de tout l'excédent du p clous ſur le leur, & ſuppléent à ces mêmes clo manière plus ſolide, en ce qu'elles incorpo bordages extérieurs, non-ſeulement aux m mais encore aux vaigres qu'elles traverſen n'ont point l'inconvénient de ſe rouiller co clous: mais auſſi ſont-elles ſujettes à pourri pour cela qu'on ſera bien de n'employer p former que du bois de chêne liant, compact ſec, afin qu'elles rempliſſent leur trou bien h quement, dès que l'humidité les fera gonfle ſera bon de les enduire de goudron pour en r la pourriture.

Nous avons dit que chaque virure étoit a dans la rablure de l'étrave, de l'étambot ou de d'hourdi, par deux clous & une cheville; qu cune des pièces qui les compoſent, portent de à leurs deux extrémités deux clous & une ch comme il faut épargner le fer, autant qu'il e ſible, ſans nuire à la ſolidité, parce que ſon conſidérable augmentant la maſſe, augment ſon inertie, il y a quelque précaution à pren vers l'avant & vers l'arrière, l'acculement c rable des fourcats, & l'élévation des façons que les chevilles frappées par dehors les ext des virures, ne peuvent pénétrer dans la cale vers ces parties on épargnera la moitié des c en faiſant ſervir la même pour deux virures pondantes, l'une tribord l'autre bas-bord; e que la cheville étant chaſſée ſur la virure tr viendra river à virole ſur la virure bas-bord avoir traverſé les maſſifs. 2°. Les branch guirlandes doivent être aſſujetties par un très nombre de chevilles frappées par dehors & en dedans ſur les guirlandes, à douze ou q pouces de diſtance les unes des autres; les b bordage portant ſur la convexité de la proue vent auſſi être aſſujettis par un très-grand nom chevilles, toutes rivées en dedans; on épargn plus grande partie de ces chevilles, en dévoyan qui néceſſairement doivent venir river ſur les

e guirlandes, & les distribuant aussi également
ire se pourra, sur les pièces de tour de la proue;
on épargnera toutes les chevilles qu'auroient
ces pièces de tour particuliérement; & très-
it, aussi, celles des extrémités portant dans la
e; encore plus souvent celles des écarts de ces
s pièces de tour; car toutes les fois qu'une
le de guirlande ne sera qu'à douze à quatorze
s d'un écart, on pourra se dispenser d'une che-
'écart. 3°. Sur toutes les capacités des flancs,
hors chaque couple de virures extérieures, il
avoir pour chaque porque, deux chevilles,
rappée par dehors la virure inférieure, & cla-
sur une alonge de porque, & l'autre frappée par
s la virure supérieure, & clavetant à virole sur
ge contigüe de la même porque; & il doit y avoir
heville pour chaque écart de virure extérieure,
ant intérieurement sur virole: très-souvent la
cheville pourra servir pour l'écart & pour la
e. Vers le premier pont, il doit y avoir cinq che-
pour chaque branche verticale de courbe de bau
faux bau, chassées par dehors le bordage exté-
& goupillées ou clavetées à virole intérieu-
it sur ces branches; toutes les fois qu'il se trou-
quelqu'une de ces branches sur une porque,
hevilles pourront servir à assujettir cette bran-
& en même-temps pour les cinq virures exté-
s correspondantes à la porque, & quelquefois
tout-à-la-fois pour un écart de bordage. 4°.
utes les barres d'arcasse, il doit y avoir, pour
e pièce de tour de l'arrière, une cheville frap-
ar dehors, & rivée à virole en dedans sur les
es ou sur la lisse d'hourdi; il doit y avoir pour
urbes d'écusson un très-grand nombre de che-
frappées par dehors ces pièces de tour, &
t claveter à virole sur ces courbes, à douze
inze pouces de distance les unes des autres.
argnera donc toutes ces chevilles qui seroient
ures pour les courbes d'écusson seulement, si
uit disposer & diriger celles qu'on frappe par
les barres d'arcasse, de façon qu'il en vienne
r à virole sur les courbes d'écusson un nom-
fisant. On s'épargnera de même quelques che-
le chaque côté de la rablure de la lisse d'hour-
ce que quelques-unes de celles qui y sont né-
s, pour les extrémités des pièces de tour, pour-
vir à l'une des branches de la courbe, qui liera
rement l'extrémité de cette barre d'arcasse au
vaisseau.

a bien de l'adresse de la part des perceurs
iriger leurs tarières, conformément à ce que
enons de prescrire, & pour ne pas rencontrer
ce qui leur arrive quelquefois: alors, ils re-
ent le trou & en commencent un autre. Quand
trous sont faits, ils prennent avec une règle
ée, la longueur du trou; ils portent cette
e à la forge, où l'on fabrique ces chevilles
rmément à ces longueurs; on leur donne une
eur qui va en diminuant un peu vers le bout,
proportionnée au lieu qu'elle doit occuper & à sa
leur.

Les préceintes sont fixées à leur place de la même façon que les autres virures; & dès qu'elles sont en place, on frappe par dehors deux chevilles entre chaque bau, qui pénétrant les préceintes, les membres, la fourrure, vont claveter à virole sur la deuxième virure de gouttière, & en dessous des bordages du pont, pour être à même de repousser ces chevilles, s'il en étoit besoin par la suite, sans être obligé de déborder le pont.

C'est alors qu'on peut border le pont entre les gouttières & hiloires; le nombre des bordages nécessaires & le contour des virures, se déterminent, en divisant par la largeur du bordage l'espace compris sur les baux du milieu, entre les gouttières & hiloires; & divisant ensuite dans le même rapport, les espaces compris entre les mêmes termes, sur les baux de l'arrière & de l'avant; & comme vers l'avant, les virures deviendroient fort étroites, on les fait terminer en sifflet, & on réunit deux virures en une seule; toutes les virures, d'ailleurs, se placent simplement côte-à-côte, en observant seulement que les écarts ne se correspondent jamais. Toutes les pièces qui les composent sont retenues par deux clous sur chaque bau & sur chaque barotin, ayant toujours leurs extrémités jointes bout à bout sur le milieu d'un bau, où elles sont retenues par deux clous chacune.

A l'égard du bordage du milieu entre les hiloires, on ne les place pas encore, parce que les flasques du beaupré, les bittons & chomar portant sur les baux du premier & deuxième pont, ne permettent de border en cet endroit, qu'après que les baux du deuxième pont sont à leurs places; &, d'ailleurs, il est nécessaire de laisser passage au jour, pour que les perceurs y voient à river sur virole, & à goupiller toutes les chevilles qui correspondent intérieurement au-dessous du premier pont.

Observons, premièrement, que les deux premières virures de bordages extérieurs étant contigües à la quille, les chevilles qu'on chasseroit pardessus pour aller claveter à virole sur les porques, ne pourroient traverser tout le massif des bois, sans rencontrer les chevilles de carlingue, ou quelques autres, & qu'on se contente par cette raison de frapper en dehors de ces deux virures, deux chevilles à grille pour chaque porque, lesquelles vont se perdre dans les talons des varangues, passant à côté des lumières.

2°. Que comme la plupart des porques n'ont point de demi-varangues, les premières chevilles qu'on frappe par dehors les ribords & les fleurs, vont toutes river sur les varangues de porque; après quoi, les chevilles suivantes frapp[illegible] dehors les bordages de carène, vienn[illegible] nativement sur la varangue & l[illegible] genou & la première alonge; e[illegible] alonge & la deuxième, & ain[illegible]

3°. Que comme la dern[illegible] presque toujours à une cert[illegible] si l'on craignoit que les bo[illegible] fussent pas assez solidement

cet endroit, on pourroit frapper sur un couple intermédiaire entre la dernière porque & cette arcasse, des chevilles disposées à l'égard des alonges du couple, comme à l'égard des alonges de porques, & toutes rivées sur virole en dedans des vaigres.

Observons, 4°. que les trois virures de préceintes étant des pièces de liaison, elles doivent être solidement attachées à tout le reste du systême : que toutes leurs parties qui se trouveront en dessous de la fourrure de gouttière, le seront assez par toutes les chevilles de gouttières, de courbes de bau, & de faux bau; mais que les parties qui s'élèveront au-dessus, ne le seroient pas assez par les chevilles de courbe de fer, qu'on place sur le bordage du premier pont, & dont nous parlerons bientôt; & qu'en conséquence, on frappera autant de chevilles qu'il sera nécessaire, pour qu'il y ait toujours deux chevilles rivées correspondantes entre deux baux, pour chaque virure de préceinte, y compris celles qui pourroient être communes aux liaisons de quelqu'autre objet.

5°. Qu'on évuide toujours l'entrée des trous de tarière, par où doivent passer des chevilles & des clous, & qu'on garnit toujours d'étoupe, les têtes de ces chevilles & clous, afin que cette étoupe venant à gonfler par l'humidité, interdise toute entrée à la filtration des eaux.

Il est temps d'ouvrir la première batterie, c'est-à-dire, de former les embrasures où les canons se placent en batterie; ces embrasures se nomment *sabords*, & sont terminées, sur les côtés, par des alonges, en haut & en bas, par deux soles placées horizontalement, & enchâssées à coulisse d'environ deux pouces ou deux pouces & demi, dans l'épaisseur des alonges des côtés; les soles supérieures se nomment *sommiers*, les inférieures prennent le nom de *feuillets*. La hauteur des feuillets (la hauteur des embrasures au-dessus du bordage du pont) dépend du calibre des canons; il en est de même de la hauteur, de la largeur des sabords, & de leur distance réciproque. Pour ouvrir la batterie, on commence d'abord par tracer la ligne des feuillets, c'est-à-dire, la hauteur de leur champ supérieur au-dessus du premier pont: on trace de même la ligne du champ supérieur des sommiers; & cela, en laissant tomber sur le pont successivement de tous les gabariages des couples des fils à-plomb, dont la longueur soit égale, ou à la hauteur des feuillets, ou à la hauteur des sommiers au-dessus de ce pont, & traçant des courbes parallèles au pont par tous les points de suspension des fils à-plomb; il ne restera plus qu'à déterminer le can d'avant du premier sabord, & le can d'arrière du dernier: il y a toujours une certaine distance de ces cans à la perpendiculaire d'étambot & à celle d'étrave, qui se détermine d'après des considérations que nous déduirons ailleurs; elle s'estime par leur distance aux gabariages de certains couples, comme le gabariage du coltis & celui du septième couple arrière: on porte donc successivement une ligne de babord à tribord, des points d'intersection des gabariages en question, avec les courbes des feuillets & sommiers; &, parallèlement à cette ligne, on en tend successivement une autre par d'autres points desdits sommiers & feuillets, tellement que ces parallèles soient éloignées de la même quantité dont doivent l'être les cans d'avant ou d'arrière du premier ou du dernier sabord, des gabariages du coltis, ou du septième couple de levee arrière. Les points d'intersection des courbes de feuillets & des sommiers avec la dernière parallèle sont ceux par lesquels conduisant un trait vertical on trace le can d'avant du premier sabord & le can d'arrière du dernier.

Les positions des cans d'avant ou d'arrière des sabords intermédiaires, se déterminent ordinairement par leurs distances à certains gabariages. Mais soit que leur position s'estime ainsi, ou par la distance réciproque de l'un à l'autre, c'est toujours en tendant de tribord à babord des lignes parallèles, dont les unes soient dans les plans des termes, par rapport auxquels on estime les positions, & les autres dans les plans des cans des alonges: c'est toujours, dis-je, en tendant de telles parallèles, qu'on détermine les cans d'avant & d'arrière de tous ces sabords. Le tracé exécuté, on scie les alonges dans toute l'étendue de chaque sabord; on les dispose de façon, qu'il y en ait deux pour en former les côtés; s'il arrive que la disposition actuelle des alonges empêche de les placer ainsi, on les scie en partie, & on ajoute des fausses alonges qui remplissent l'objet qu'on se propose, qui est d'opposer des pièces de résistance aux volées des canons: alors on termine les embrasures par les sommiers, qui, comme nous l'avons déjà dit, s'enchâssent dans des coulisses à queue d'aronde, dont l'étranglement est vers le haut, pratiquées sur les faces intérieures des alonges, ou fausses alonges des côtés. Ces sommiers doivent avoir une épaisseur assez forte pour soutenir les parties supérieures des alonges sciées, qu'on ne dispose pas toujours à se toucher deux à deux, mais entre lesquelles, le plus souvent, on laisse des mailles, un peu moindres que les mailles ordinaires à ces hauteurs.

Les feuillets terminant les sabords par en bas, s'enchâssent à coulisses dans les alonges des côtés, comme les sommiers, posés à plat sur les têtes des alonges sciées; ils affleurent le dehors des membres, dépassent en dedans des membres de toute l'épaisseur du bordage des murailles en cet endroit, s'étendent ainsi sur les côtés par des oreilles de cinq à six pouces, cloués sur les membres, comme le sont les bordages; on leur laisse un pouce de plus en épaisseur qu'ils ne devroient avoir; & cela, pour y pratiquer des ravalemens de cette profondeur, dans lesquels se fait le mouvement des volées des canons. Ces ravalemens ne commencent qu'à six pouces des côtés des sabords en dedans; mais occupent toute la largeur des feuillets en dehors, dans une étendue égale à la largeur des mantelets des sabords.

Les feuillets & sommiers sont toujours de niveau, & l'on trace leurs coulisses en tendant d'un bord à l'autre & aux hauteurs requises, des lignes qui, bien de niveau, marquent les faces intérieures des côtés des sabords.

La batterie ouverte, on trace le ſecond pont de cette manière : on connoît les diſtances du premier pont au deuxième, comptées de ligne droite en ligne droite au milieu, à l'avant, & à l'arrière ; on connoîtra donc auſſi cette diſtance à tous les gabariages des couples de levée. On prendra des fils à-plomb dont les longueurs meſurent ces diſtances, & les portant à tous les gabariages, de façon que les pointes du plomb touchent les lignes droites des baux du premier pont, leurs points de ſuſpenſion ſur les gabariages, & ſur l'étrave & l'étambot, ſeront ceux par leſquels tendant une corde bien uniforme dans ſa courbure, on obtiendra la courbe, ſur les différens points de laque le viendront aboutir les lignes droites des baux du deuxième pont.

Tout autour de cette ligne du pont, on aſſujettit un liſteau comme pour le premier pont ; on marque ſur lui la diſtribution des baux, leſquels doivent être répartis de manière, à former les ouvertures correſpondantes à la grande écoutille, à l'écoutille aux vivres : à former les étambrais des mâts, du grand & du petit cabeſtan : enfin, à former trois écoutilles particulières, pour la communication du premier au deuxième pont, l'une immédiatement en arrière du bau du premier pont, formant l'arrière de l'écoutille aux cables, où ſe place une échelle double, l'une à babord l'autre à tribord ; la deuxième en arrière du bau formant l'arrière de l'étambrai du grand mât, où ſe placent encore deux échelles, l'une à babord, l'autre à tribord ; la troiſième en avant du mât d'artimon, où ſe place la grande échelle deſtinée à l'état-major. Cette diſtribution des baux faite, on prend leur longueur, en tendant des lignes d'un bord à l'autre, à la place qui leur eſt aſſignée ſur le liſteau ; on les coupe ſelon ces longueurs, en donnant à leurs extrémités l'inclination qu'exige la courbure des flancs du vaiſſeau ; alors on les introduit à bord, en diſpoſant une paire de bigues vis-à-vis du ſabord du milieu, leſquelles portent ſur les rouſtures de leur portugaiſe, deux palans qui ſaiſiſſant chaque bau par les deux extrémités, ſervent à les enlever, en les balançant de telle manière qu'on le juge à propos : car les garants des palans vont faire retour dans des poulies de renvoi frappées aux pieds des bigues unies ; en halant ſur le garant de celui qui ſaiſit le bau par l'extrémité la plus proche de l'édifice, un peu plus que ſur le garant de celui qui le ſaiſit par l'autre extrémité, on parvient à conduire la première extrémité vis-à-vis de l'entrée du ſabord ; alors en filant un peu ce garant, & halant bruſquement ſur l'autre, & donnant au bau les balancemens néceſſaires, au moyen d'étais de retenue frappés à l'extrémité d'en bas, le bau enfile l'ouverture du ſabord, & pendant qu'on hale en dehors ſur le garant du palan de l'extrémité qui eſt encore hors du vaiſſeau, de nouveaux palans qu'on frappe à l'extrémité qui eſt à bord ſervent à l'amener, à le traîner vis-à-vis de ſa place, en le faiſant gliſſer ſur le premier pont.

Nous nous diſpenſerons de répéter ici des détails qui ſont communs à l'établiſſement du deuxième pont, & à celui du premier ; *baux*, *ſerre-bauquières*, *fourrures de gouttières*, *traverſins*, *traverſins d'écoutille* & *d'étambrais*, *barotins*, *barotins d'écoutille* & *d'étambrais*, *gouttières*, *hiloires*, *courbes de baux en bois*, *en fer*, &c. tout ſe diſpoſe, s'unit, s'aſſemble exactement de même manière que pour le premier pont ; quelques remarques jointes à ce que nous avons dit, lors de ſa *conſtruction*, ſuffiront pour n'avoir plus rien à deſirer ſur celle du deuxième.

Le dernier bau du ſecond pont répond perpendiculairement au-deſſus de la barre d'arcaſſe au bout de l'étambot ; il eſt entaillé, comme les autres, ſur la ſerre-bauquière, laquelle ne ſe termine qu'aux jambettes, après avoir reçu dans une entaille en deſſous, l'extrémité de la barre d'arcaſſe, ſur laquelle elle paſſe. Ce dernier bau n'ayant preſque d'autre effort à faire qu'à ſoutenir les extrémités des bordages, gouttières & hiloires, n'a guères que la moitié de l'épaiſſeur verticale des autres baux ; mais communément il eſt plus large ; il appuie cependant par deux eſpèces de talons, ſur la barre d'étambot, & cela, perpendiculairement au-deſſus des ſabords de retraite ; en ſorte qu'il forme au-deſſus de cette barre comme trois arches de pont, dont l'intermédiaire correſpond verticalement au-deſſus de l'entaille pratiquée ſur la barre d'arcaſſe, & dans laquelle joue la barre du gouvernail ; les deux autres ſont vers ſes extrémités.

Les fourrures de gouttières, les gouttières, hiloires & bordages, ſe terminent aux jambettes ou jambes de chien, & au bordage de voûte ; là, leurs extrémités ſont clouées ſur un barot très-large, mais fort peu épais, lequel eſt entaillé pour recevoir les jambettes, & entaille lui-même ſur la ſerre bauquière ; il eſt interrompu dans ſon milieu par ce trou circulaire, où paſſera la tête du gouvernail ; mais il eſt ſolidement attaché aux jambettes par une cheville ſur chacune, qui frappée par dehors, vient claveter à virole ſur la face avant du barot.

Ce barot, ce dernier bau dont nous venons de parler, & la barre d'arcaſſe ſeront par la ſuite liés aux flancs du vaiſſeau, chacun par deux courbes qui, placées horizontalement, tiendront d'un côté à la membrure par des chevilles frappées par dehors le bordage extérieur, & goupillées ou clavetées ſur virole par dedans, & tiendront, de l'autre côté, aux extrémités du barot, ou bau, & à la barre d'arcaſſe, encore par des chevilles frappées ou par dehors les bordages de voûte, ou par derrière la barre d'arcaſſe, & clavetées à virole ſur les faces avant des branches de courbes.

Sur le barot extrême & ſur le bau perpendiculaire à la barre d'arcaſſe, portent de part & d'autre du trou ou de la boîte du gouvernail, deux traverſins pour former une eſpèce d'écoutille, au-deſſus de la tête dudit gouvernail.

Vers l'avant, la ſerre-bauquière ſe termine ſur le milieu de l'étrave ; &, quelquefois, au lieu d'établir la guirlande du deuxième pont de façon, que ſon champ ſupérieur ſoit au même niveau que les

cet endroit, on pourroit frapper sur un couple intermédiaire entre la dernière porque & cette arcasse, des chevilles disposées à l'égard des alonges du couple, comme à l'égard des alonges de porques, & toutes rivées sur virole en dedans des vaigres.

Observons, 4°. que les trois virures de préceintes étant des pièces de liaison, elles doivent être solidement attachées à tout le reste du systême : que toutes leurs parties qui se trouveront en dessous de la fourrure de gouttière, le seront assez par toutes les chevilles de gouttières, de courbes de bau, & de faux bau; mais que les parties qui s'élèveront au-dessus, ne le seroient pas assez par les chevilles de courbe de fer, qu'on place sur le bordage du premier pont, & dont nous parlerons bientôt; & qu'en conséquence, on frappera autant de chevilles qu'il sera nécessaire, pour qu'il y ait toujours deux chevilles rivées correspondantes entre deux baux, pour chaque virure de préceinte, y compris celles qui pourroient être communes aux liaisons de quelqu'autre objet.

5°. Qu'on évuide toujours l'entrée des trous de tarière, par où doivent passer des chevilles & des clous, & qu'on garnit toujours d'étoupe, les têtes de ces chevilles & clous, afin que cette étoupe venant à gonfler par l'humidité, interdise toute entrée à la filtration des eaux.

Il est temps d'ouvrir la première batterie, c'est-à-dire, de former les embrasures où les canons se placent en batterie; ces embrasures se nomment *sabords*, & sont terminées, sur les côtés, par des alonges, en haut & en bas, par deux soles placées horizontalement, & enchâssées à coulisse d'environ deux pouces ou deux pouces & demi, dans l'épaisseur des alonges des côtés; les soles supérieures se nomment *sommiers*, les inférieures prennent le nom de *feuillets*. La hauteur des feuillets (la hauteur des embrasures au-dessus du bordage du pont) dépend du calibre des canons; il en est de même de la hauteur, de la largeur des sabords, & de leur distance réciproque. Pour ouvrir la batterie, on commence d'abord par tracer la ligne des feuillets, c'est-à-dire la hauteur de leur champ supérieur au-dessus du pre mier pont: on trace de même la ligne du champ si périeur des sommiers; & cela, en laissant tomber s le pont successivement de tous les gabariages c couples des fils à-plomb, dont la longueur soit éga ou à la hauteur des feuillets, ou à la hauteur sommiers au-dessus de ce pont, & traçant des co bes parallèles au pont par tous les points de sus sion des fils à-plomb; il ne restera plus qu'à d miner le can d'avant du premier sabord, c can d'arrière du dernier: il y a toujours une cer distance de ces cans à la perpendiculaire d'étr & à celle d'étrave, qui se détermine d'après considérations que nous déduirons ailleurs; el time par leur distance aux gabariages de c couples, comme le gabariage du colt's & c septième couple arrière: on porte donc suc ment une ligne de babord à tribord, des poir tersection des gabariages en question, c courbes des feuillets & sommiers; &, parallè

du deuxième pont; de même que les branches verticales d'autres fortes courbes de fer, que l'on place une dans chaque entre deux de sabord, sur le bordage du premier pont, & dont l'objet est d'augmenter les liaisons du premier pont avec les flancs du vaisseau, & de les contenir ensemble lors du jeu de l'artillerie: pour cet effet, chacune de leurs branches horisontales est couchée sur le bordage du pont, perpendiculairement sur l'extrémité d'un bau, y est attachée par quatre fortes chevilles à égales distances, & goupillées en dessous du bau; & pour ne pas affoiblir le bordage, en enchâssant cette branche dans son épaisseur, on interpose, entre ce bordage & la courbe, une garniture nommée *galoche*: c'est un morceau de bois de longueur & largeur, nécessaire seulement pour recevoir la branche horisontale de la courbe, qui y est enchâssée de presque toute son épaisseur.

Chacune des branches verticales est légèrement enchâssée dans l'épaisseur du bordage des murailles, & y sera maintenue, par la suite, par cinq fortes chevilles chassées par dehors sur cinq virures de bordage extérieur, & clavetées en dedans sur virole. On voit bien que les deux branches de chacune de ces courbes doivent former entr'elles un angle de même nature, & absolument le même que celui que font le pont & le côté du vaisseau à l'endroit où doit être érigée chacune d'elles: on les forge donc sur des gabarits en bois, faits & ajustés sur les lieux, lesquels en indiquent les dimensions, la courbure: en un mot, la vraie figure; l'endroit de la jonction des deux branches est très-fort d'échantillon relativement aux branches, dont les verticales s'élèvent au niveau des sommiers des sabords, à-peu-près, & dont celles horisontales sont longues à proportion.

C'est encore sur le bordage des murailles que portent les branches des courbes horisontales qui lient les extrémités de la lisse d'hourdi, de la barre d'arcasse & du bau en dessus de cette barre, aux flancs du vaisseau: ces courbes sont toutes munies d'adens qui crochent sur d'autres adens formés sur les murailles, de l'arrière à l'avant; & sur les barres ci-dessus, des côtés au milieu de l'édifice.

La courbe de la lisse d'hourdi doit avoir une épaisseur verticale égale à celle de cette barre, &, d'épaisseur horisontale, à proportion: l'une des branches doit être assez longue pour venir, s'il est possible, jusqu'au can d'arrière du dernier sabord; l'autre doit s'étendre presque jusqu'à la deuxième jambette, après celles des côtés.

L'une & l'autre seront maintenues par un grand nombre de chevilles clavetées sur leurs faces verticales intérieures, à dix ou douze pouces l'une de l'autre, & chassées par dehors le bordage extérieur, & sur les pièces de tour de l'arrière, & distribuées aussi également que faire se pourra, sur toutes les virures contigües, tant des côtés que de l'arrière, au risque de leur donner beaucoup d'obliquité; les courbes des extrémités de la barre d'arcasse & du bau, doivent avoir les extrémités de leurs branches à bord, touchant le can d'arrière de l'avant-dernier bau du deuxième pont; les autres branches, longues à proportion: ces branches sont d'ailleurs retenues par un nombre de chevilles suffisant, toujours chassées par dehors le bordage extérieur, & par derrière chaque barre: c'est ordinairement trois pour chaque branche.

Les baux du deuxième pont ne sont épontillés que pour le moment; ils ont besoin de l'être fixement & à demeure, pour ne pas s'affaisser; &, en s'affaissant, écarter les côtés de l'édifice: aussi, depuis le bau formant l'arrière de l'étambrai de misaine, jusqu'au bau correspondant à l'avant de la grande écoutille, règne une forte hiloire renversée qui entaille à épaulette, d'environ deux pouces en dessous de tous les baux: cette hiloire est soutenue par autant d'épontilles qu'il y a de baux, qui toutes sont carrées vers le haut; mais, prenant tout-à-coup la forme octogonale, elles se terminent encore carrément au bordage du premier pont, sur lequel leurs pieds sont enchâssés dans de petits carrés formés par quatre taquets chaque; leur tête est d'ailleurs munie de petits tenons qui entrent dans des mortaises creusées en dessous de l'hiloire renversée: les pompes, le four, le grand cabestan & les échelles empêchent d'établir de semblables épontilles en dessous du milieu de tous les baux: on supplée à cet inconvénient en mettant, en dessous de chacun de ces baux, deux plus petites épontilles, mais semblables; l'une à babord; l'autre à tribord.

Celles de ces épontilles correspondantes aux baux qui se trouvent dans le champ que parcourent les barres du grand cabestan, sont assujetties à leur place d'une façon particulière; elles ont besoin de se déplacer lorsqu'on vire au cabestan, & de se remettre promptement en place dès qu'on cesse de virer: c'est pour cela que ces épontilles sont attachées aux baux par des charnières de fer en cette sorte. A la place convenable on cloue, sur l'une ou l'autre face du bau à épontiller, la partie supérieure d'une espèce de *T* de fer, dont la troisième branche, à charnière, avec les deux autres, s'attache le long de l'épontille, dont la tête est armée d'un cercle de fer (si l'on peut appeller *cercle* un carré de fer); le pied de l'épontille est aussi cerclé de fer, & glisse dans une coulisse faite sur le premier pont, pour l'empêcher d'échapper dans tout autre sens, que celui que l'épontille doit suivre pour tourner sur sa charnière: lorsque l'épontille fait ses fonctions, elle appuie, de toute sa tête, le dessous du bau, tandis que son pied est niché dans la coulisse; lorsqu'on a besoin de virer au cabestan, on la fait échapper & tourner sur sa charnière; alors elle s'applique horisontalement en dessous du deuxième pont, & est retenue dans cette situation par un crochet fixé sur le bau voisin, lequel entre dans l'œil d'un piton fiché sur elle. En dedans de la sainte barbe, les baux ne sont point épontillés, parce qu'ils ne soutiennent que la grande chambre, où on n'a place pas de poids considérables: d'ailleurs, le mouvement de la barre du gouvernail ne le permet pas

Obſervons qu'avant de travailler à épontiller, on doit border le premier pont entre les hiloires du milieu : le nombre de virures néceſſaires pour cela ſe détermine toujours, en diviſant, par la largeur que peut fournir le bois que l'on emploie, les eſpaces compris ſur chaque bau entre les hiloires : par intervalle, on réduit deux virures en une ſeule, vers les extrémités, pour éviter de les faire terminer trop en pointe : elles ſont, comme l'on ſait, aſſujetties par deux clous ſur chaque bau ou barot, & deux autres à chaque extrémité des pièces qui les compoſent ; leur épaiſſeur a un demi pouce de plus que celles des virures proche les gouttières, ſans doute pour qu'il reſte de la pente pour l'écoulement des eaux vers les dalots, après même que le bordage eſt un peu uſé.

Ce ſeroit l'inſtant de parler du bordage du deuxième pont ; mais il faut auparavant frapper les chevilles de gouttières : ces chevilles ſont frappées par dehors, trois ſortes virures de bordage extérieur, appellées *petites préceintes*, leſquelles, parallèles aux premières, ou au préceinte de la première batterie, en diffèrent ſeulement en ce qu'elles ont un peu moins de largeur ; leurs fonctions ſont d'ailleurs les mêmes, abſolument, à l'égard du deuxième pont, que celles des grandes préceintes à l'égard du premier pont : leurs trois virures doivent, de même, embraſſer, dans leurs contours, la ſerre-bauquière, la fourrure de gouttière, & les ſerre-gouttières ; s'élever, par une tonture agréable, à meſure qu'en partant du milieu elles s'approchent du premier & du dernier ſabord de la deuxième batterie ; les pièces qui les compoſent, doublent mutuellement leurs écarts d'une virure à l'autre ; leur file règne, depuis les montans ou alonge de voûte, juſqu'à l'étrave ; un clou ſur chaque pièce de membrure, aſſujettit ces préceintes dans toute leur longueur ; indépendamment de cela, deux clous & une cheville rivée en dedans ſur virole, fixent chacune de leurs extrémités : enfin ces virures ſont incorporées encore plus intimement avec le reſte des pièces de la machine, par ces chevilles, deux entre chaque bau, qui, frappées par dehors les préceintes, traverſent la membrure, la fourrure de gouttière, les gouttières, & vont claveter à virole ſur le can intérieur de la deuxième virure de ces gouttières, en deſſous des bordages de pont.

Actuellement on peut border le deuxième pont entre les hiloires & les gouttières, en ſe conduiſant, pour déterminer le nombre des virures, comme on l'a fait à l'égard du deuxième pont, diſpoſant les différentes pièces de la même façon, & les aſſujettiſſant par le même nombre de clous, ordonnés de la même manière.

On peut, de même, appliquer extérieurement le bordage de fermeture entre les premières & deuxièmes préceintes : le contour & le nombre des virures ſe déterminent à l'ordinaire, & on les travaille en ſuivant la méthode expoſée ci-deſſus. Ces bordages de fermeture ſont moins épais que les préceintes, & diminuent proportionnellement, par cette dimenſion, des premières aux deuxièmes préceintes : les ſecondes préceintes diminuent auſſi d'épaiſſeur, de ſix à douze lignes du can d'en bas de leur première virure au can d'en haut de leur troiſième : elles conſervent néanmoins un pouce ou quinze lignes de ſaillie ſur les bordages de fermeture, tant en deſſus qu'en deſſous : les premières préceintes n'ont de ſemblables ſaillies qu'au can d'en haut de leur troiſième virure : toutes ces ſaillies donnent beaucoup de grace au vaiſſeau ; ce ſont autant de traits de force dont l'habile peintre ranime la monotonie du tableau.

La proue, une fois revêtue intérieurement par les extrémités des bordages de muraille, extérieurement par les préceintes & bordages de fermeture, on pratique, dans l'épaiſſeur du maſſif de ſon avant abſolu, des ouvertures circulaires de chaque bord de l'étrave : ces ouvertures, au nombre de deux de chaque côté, ſe nomment les *écubiers* ; ils ſervent à donner paſſage aux cables qui tiennent aux ancres au fond de la mer, lorſqu'on eſt mouillé, & leur diamètre eſt les deux tiers de la circonférence des cables, auxquels on procure un frottement aſſez doux, en doublant l'intérieur des écubiers en plomb ; ce qui empêche l'eau d'ailleurs de s'introduire entre les alonges & le bordage : le premier écubier eſt en dehors l'alonge qu'on nomme *apôtre* ; le ſecond, au niveau, eſt éloigné du premier de toute la longueur de leur diamètre, en face des bittes ; les bords inférieurs de leur ouverture, eſt à-peu-près à la hauteur du milieu des ſabords de la première batterie. Une fois qu'ils ſont tracés à leurs vraies places reſpectives, on crible de trous de tarrière tout le maſſif en dedans du trait qui déſigne leur circonférence ; après quoi on emploie un inſtrument nommé *gouge*, dont le tranchant, courbé circulairement, facilite ſingulièrement le moyen d'enlever la matière qui ſépare les trous de tarrière, & s'aſſervit aiſément dans ſon jeu, à la courbure des parois de ces ouvertures.

Comme la lame vient frapper continuellement & ſe rompre avec violence contre la proue, il s'introduit toujours de l'eau par les écubiers, qui, ſe répandant ſur le premier pont, ne pourroit manquer d'incommoder conſidérablement l'équipage qui s'y loge, ſi on ne prévenoit cet inconvenient ; on y parvient, en établiſſant un eſpèce de réſervoir ou de retranchement, qui occupe tout l'avant du vaiſſeau, depuis l'étrave juſqu'à une forte cloiſon érigée verticalement contre des montans qui ſervent d'appui au premier bau du deuxième pont ; laquelle cloiſon, formée de planches d'environ deux pouces d'épaiſſeur, bien calfatée & goudronnée, termine en arrière ce retranchement ; il ſe nomme *gatte*, & il ſeroit néceſſaire, n'y eût-il que l'incommodité de l'eau qui dégoutte lorſqu'on lève l'ancre : ſa cloiſon s'élève à la hauteur du bord inférieur des écubiers ; elle eſt ſoutenue d'un bord à l'autre par les montans du premier bau du deuxième pont, & par de forts courbâtons, dont les branches verticales ſont traverſées par deux ou trois chevilles clavetées en

arrière de la cloison, & les branches horisontales par deux ou trois autres goupillées en dessous du bordage du premier pont, sur quelque pièce d'hiloire ou de gouttière, où, s'il se peut, sur quelque barotin ou traversin; à mesure que les eaux s'introduisent dans la gatte, elles s'écoulent par des trous pratiqués sur les côtés dans l'épaisseur de la fourrure de gouttière: ces trous ayant une pente considérable, sont doublés en plomb pour garantir la fourrure & les membres de l'humidité; ils se nomment *dalots*.

Nous devons ce morceau sur la pratique du chantier à M. De Gay, jeune ingénieur-constructeur, qui, à de l'esprit, des connoissances, & des talens rares, joint une application à son métier, dont ce mémoire peut donner une idée: on a d'autant moins lieu de craindre qu'il lui soit échappé quelques articles importans, qu'il a fait cet ouvrage pied à pied, en suivant la *construction* d'un vaisseau: c'est, en quelque façon, un tableau du charpentage d'après nature.

Après être entré dans le plus grand détail sur l'établissement des premier & second pont, il s'est dispensé de parler de celui des gaillards, parce qu'il n'auroit pu que se répéter: au surplus, s'il y a quelque particularité dans la *construction* des hauts du vaisseau, elles ne nous échapperont pas dans le cours de notre dictionnaire: une partie importante de la coque dont il n'est pas question ici, sont les *emménagemens*. Voyez ce mot.

CONSTRUCTION, *l'art du constructeur de vaisseau*, s. f. les constructeurs font ordinairement trois espèces de plans pour un même vaisseau: 1°. ils représentent le vaisseau vu de côté, & suivant toute sa longueur, par un plan qu'on appelle *plan d'élévation* (*fig.* 416 & 417): 2°. ils représentent le vaisseau vu par le bout, & dépouillé de ses bordages, pour faire voir le contour des couples principaux; ce qu'ils nomment *plan vertical des gabarits*; mais nous l'appellerons *plan de projection* (*fig.* 418), parce qu'il fait voir la projection des couples les uns sur les autres (*a*): 3°. il ne suffit pas d'avoir les courbes verticales de la carène; il est encore avantageux de connoître la courbure horisontale de cette partie du vaisseau; c'est ce qu'on obtient par le moyen des lignes d'eau qu'on trace sur le plan horisontal (*fig.* 419): on marque aussi sur le même plan la courbure des lisses (*fig.* 420); car ces lignes servent à plusieurs constructeurs pour avoir le gabarit & l'équerrage des membres de l'avant & de l'arrière: elles sont aussi fort bonnes pour indiquer si les courbures de la carène suivent des dégradations bien uniformes.

Outre le plan d'élévation, celui de projection, & l'horisontal, dont nous venons de parler, on fait encore des coupes longitudinales dans le sens vertical & horisontal, pour faire voir les e gemens du vaisseau & la position des pa des bittes & des écoutilles. *Voyez* EMMÉNA

On fait encore des plans perspectifs pc de la grace de la poupe & de la proue d' seau, ou pour d'autres vues. *Voyez* fi 505.

Quoiqu'il soit assez arbitraire de comm celui de ces plans qu'on voudra, il nous a avantageux de faire d'abord celui d'élévati comme il convient de dresser, avant tout, du vaisseau qu'on se propose de construi d'avoir sous les yeux toutes les dimensions a besoin; voici celui d'un vaisseau de 70 dont nous nous proposons de faire les pla M. Duhamel qui parle; & c'est de son arc navale dont nous tirons tout ce que nous all sur la manière de dresser les différens plans d venons de parler, quoi qu'il y ait dans cet beaucoup d'inexactitude: mais comme les en sont bons, nous nous bornerons à faire quer les fautes, avec d'autant moins de pei ceci est plutôt un exercice pour les comm qu'une instruction & des renseignemens pour de l'art: ce sont sur des devis, dans tout nécessaire pour exécuter, qu'ils travaillent; viennent de vaisseaux effectifs & connus; & tructueurs en ont leur porte-feuille garni; ils duisent; ils y font divers changemens suiva vues particulières & les différentes circon au moyen de quoi ils se les approprient; façon de travailler est bonne quand les vi bien déterminées, fondées en raison, & le dité légitimée par le calcul: c'est sur quoi no étendrons aux mots *construction*, *l'art de nieur-constructeur*; *stabilité*: à présent con nous de suivre M. Duhamel.

ARTICLE PREMIE

Méthode pour tracer le plan d'élévatic vaisseau de 70 canons.

Devis de ce vaisseau. Ce vaisseau aura deu deux batteries complettes, un gaillard jusqu'a mât, un château d'avant de trente-trois p long, & une dunette d'un barot en avant d'artimon.

Il sera percé à la première batterie de tr bords, pour du canon de trente-six livres; conde, de quatorze, pour du dix-huit: il a le gaillard d'arrière, quatre canons de huit château d'avant, deux de huit; & sur la d deux de quatre livres.

	pieds.	pouces
Largeur des sabords de la première batterie.....	3....	1.

(*a*) La projection dont il est ici question, est une représentation des objets, sur un plan perpendiculaire visuel d'un œil supposé dans un éloignement infini.

	pieds.	pouces.	lignes.
ce d'un ſabord à l'au-			
.....	7	6	0.
ce du premier ſabord de			
a rablure de l'étrave.....	17	2	0.
ce du dernier ſabord de			
la rablure de l'étambot....	9	0	0.
eur du vaiſſeau de ra-			
rablure, à la ligne de			
.....	156	3	0.
ir des ſabords de la pre-			
terie.....	2	7	0.
ir des ſeuillets de la pre-			
tterie, compris l'épaiſ-			
bordages du premier			
.....	2	5	0.
s grande largeur du vaiſ-			
.....	42	0	0.
, non compris l'épaiſſeur			
ge du premier pont.....	21	0	0.
ement du premier pont			
, non compris la diffé-			
tirant d'eau.....	0	11	6.
ir de l'étrave.....	31	11	9.
ir de l'étambot.....	31	7	9.
ment de l'étrave.....	15	7	2.
de l'étambot.....	3	1	5.
eur de la quille.....	139	6	10.
ce du premier au ſecond			
la face ſupérieure du bau			
er à la face ſupérieure du			
econd pont.....	6	11	0.
ement du ſecond pont en			
.....	0	4	0.
ir des ſabords de la ſe-			
tterie.....	2	4	0.
ir des ſabords de la ſe-			
tterie.....	2	6	0.
ur des ſeuillets des ſa-			
la ſeconde batterie, de			
ligne du ſecond pont.....	1	11	6.
ce du ſecond pont au-			
gaillard, y compris l'é-			
des bordages du ſecond			
.....	6	6	0.
ir des ſabords de deſſus			
d.....	2	0	0.
ir de ces ſabords.....	1	10	0.
ir des ſeuillets de cette			
batterie, de deſſus le			
.....	1	4	0.
ce du gaillard au-deſſus			
ette.....	6	2	0.
ir des ſabords au-deſſus			
ette.....	1	10	0.
ir des ſeuillets de cette			
.....	1	0	0.
eur de la quille.....	1	1	9.
eur de la liſſe d'hourdi....	27	0	0.
eur de la maitreſſe va-			
.....	21	0	0.

	pieds.	pouces.	lignes.
Acculement de la maitreſſe va-			
rangue.....	1	9	0.
Différence du tirant d'eau de			
l'avant à l'arrière.....	3	2	2.
Hauteur des façons de l'arrière...	13	6	0.
Hauteur des façons de l'avant....	5	7	5.

Remarque. Ceux qui ſont fort novices dans la *conſtruction*, feront très-bien d'adopter le devis que nous donnons pour exemple, & de ſuivre, article par article, tout ce qui eſt indiqué dans le premier & le ſecond article, pour faire le plan d'un vaiſſeau de 70 canons; car il faut commencer par ſe familiariſer avec les termes, & prendre une idée générale du tout enſemble. Quand on aura fait ce premier plan, il ſera bon d'en entreprendre un autre pour un vaiſſeau d'un rang différent.

1. *De la longueur du vaiſſeau* (*fig.* 416.) *Règle.* La longueur totale des vaiſſeaux, depuis 110 canons juſqu'à 40 (priſe de la rablure de l'étambot à celle de l'étrave, à la ligne du premier pont), ſe trouve, en ajoutant enſemble toutes les largeurs des ſabords de la première batterie, les diſtances compriſes entre ces ſabords; celle du dernier ſabord de l'arrière à la rablure de l'étambot, égale au moins à une diſtance de ſabord, & un pied & demi de plus; & celle du dernier ſabord de l'avant à la rablure de l'étrave, égale à-peu-près à la largeur d'un ſabord, & à deux entre deux de ſabords.

	pieds.	pouces.
Exemple. Nombre des ſabords de la		
première batterie, pour du 36.....	13	0
Multipliés par leur largeur.....	3	1
Monte à.....	40	1
Nombre des entre-deux de ſabords....	12	0
Multiplié par la diſtance d'un ſabord		
à l'autre.....	7	6
Monte à.....	90	0
Diſtance du dernier ſabord de l'arrière		
à la rablure de l'étambot.....	9	0
Diſtance du premier ſabord de l'avant		
à la rablure de l'étrave.....	17	2
Longueur du vaiſſeau de rablure en		
rablure.....	156	3

Pratique. Après avoir conſtruit une échelle juſte & commode, diviſée en pieds, pouces, &c. (*fig.* 416), tirez la ligne *AB*, égale à cent cinquante-ſix pieds trois pouces, qui exprime la longueur totale du vaiſſeau, de rablure en rablure.

2. *De la largeur du vaiſſeau au maître bau.* *Règle.* Une des pratiques pour trouver la largeur au maître bau d'un vaiſſeau de 70 canons, de dehors en dehors des membres, eſt de lui donner autant de pieds de largeur, que trois pieds huit pouces, ſont contenus de fois dans la longueur totale.

Exemple. On réduit en pouces la longueur totale du vaisseau.....156.....0 (pieds. pouces.)
En la multipliant par.....12.....0

Longueur totale en pouces.....0..1872
A diviser par 3 pieds 8 pouces, ou... ..0....44

Et l'on a, pour la largeur au maître bau.....42.....6
Mais nous nous contentons de lui donner 42 pieds.

Pratique. Tirez la ligne *CD*, égale & parallèle à *AB*, & distante de la ligne *AB* de vingt-un pieds, moitié de la plus grande largeur (car on verra dans la suite qu'il suffit d'avoir la moitié de la largeur); des points *A* & *B*, menez les perpendiculaires *AF* & *BE*, qui terminent la longueur du vaisseau de la rablure de l'étrave, à celle de l'étambot.

3. *De la différence du tirant d'eau. Règle.* On a trouvé à propos que la partie de l'arrière des vaisseaux enfonçât davantage dans l'eau que celle de l'avant, afin que le gouvernail fût frappé par plus de filets d'eau, & eût plus de force pour diriger l'avant: or, cet excès, dont l'arrière enfonce plus que l'avant, s'appelle la *différence du tirant d'eau:* cette différence est arbitraire, & dépend, outre cela, de l'usage auquel on destine un vaisseau; car, si c'est un vaisseau de charge, & s'il est destiné à naviguer dans des endroits où l'on échoue souvent, il doit avoir fort peu de différence de tirant d'eau: les vaisseaux fins & destinés pour la course en ont ordinairement davantage: la plus grande différence d'un vaisseau chargé ne doit pas excéder trois pieds huit pouces: on la fait de trois pieds deux pouces pour le plan de la *fig.* 416.

Remarque. Il ne faut pas confondre la différence du tirant d'eau, le vaisseau chargé (& c'est celle dont il s'agit), avec la différence, le vaisseau lancé à la mer; car dans cet état il tire beaucoup d'eau de l'arrière, & peu de l'avant, à cause de la grande élévation des façons de l'arrière.

Ainsi on se tromperoit grossièrement, si on s'imaginoit que la différence du tirant d'eau que prend un vaisseau qui vient d'être lancé à l'eau, est celle qu'il faudroit lui conserver, étant chargé & en état de naviguer.

Pratique. On porte trois pieds deux pouces de différence de tirant d'eau sur la ligne *DE*, de *D* en *G*.

4. *De la quille. Règle.* L'excès dont l'arrière enfonce plus dans l'eau que l'avant, empêche que la quille ne soit horisontale: elle est inclinée plus ou moins, selon le plus ou le moins de différence de tirant d'eau.

Pratique. Tirez la ligne *CG*, & vous aurez la position de la quille: cette ligne en exprime le dessous.

5. *De l'épaisseur de la quille. Règle.* adoptée par plusieurs constructeurs, est autant de pouces que le huitième & maître bau ont de pieds, pour l'épaisseur la hauteur ou la chûte de la quille.

Exemple. Un vaisseau de 70 canons à 42 pieds de maître bau: (pieds. po
le tiers de 42 est.....14...
Le huitième de 42 est.....5....

Ces deux sommes additionnées font.....19....

L'épaisseur, à un pouce par pieds, est.....1....

Pratique. Tirez la ligne *HI*, parallè est distante d'elle de dix-neuf pouces & vous aurez l'épaisseur de la quille; car en exprime le dessus (*a*)

6. *Du creux. Règle.* Le creux à la varangue se prend de dessus la quille au non compris son bouge: il est assez gé égal à la moitié de ce maître bau: nous sons de même.

Exemple. Le creux d'un vaisseau de est de vingt-un pieds, moitié de quar pieds, qui est la largeur au maître bau se placera sur la maitresse varangue, le lieu sera déterminé. *Voyez* ci-après num

Le creux de l'arrière est égal à celui plus la moitié de la différence du tirant le relèvement du pont.

pi
Creux au milieu.....
Moitié de la différence du tirant d'eau.....
Relèvement en arrière.....

Le creux en arrière est donc de.....

Le creux en avant est peu différent d milieu: on lui donne seulement six pouc pour un vaisseau de soixante-dix canons; est suffisamment relevé à cette partie, p naison de la quille.

Pratique. Portez les 23 pieds 6 pouces *K*; ce sera le point où se placera la pont, son épaisseur en dessous: cette bar dernier bau; & c'est sur elle que se ter arrière, les bordages du premier pont.

Pour le creux en avant, on porte 21 pi ces de *I* en *L*, sur la quille prolongée le point *L* est celui où se termine le pre en avant.

7. *De l'élancement de l'étrave.* Il fa largeur en dehors de la rablure: elle est à en tout de 19 pouces 3 lignes, dont il f traire la rablure qui est de 4 pouces;

(*a*) Dans cette hauteur de la quille doit être comprise la fausse quille. (*Note de l'éditeur.*)

extérieur de cette rablure, répondant au milieu de la largeur de l'étrave, il restera pour la largeur de l'étrave en dehors de la rablure, 9 pouces 7 lignes qu'on marquera de *G* en *M*, & on tirera la ligne *MN* parallèle à *GE* : on se contente de ponctuer cette ligne.

La règle ordinaire est de donner d'élancement à l'étrave, tout au plus le dixième de la longueur du vaisseau.

	pieds.	pouces.	lignes.
Exemple. Pour un vaisseau de 70 canons, longueur totale	156	0	0.
Un dixième pour l'élancement de l'étrave	15	7	2.

Pratique. Pour marquer, sur le plan, l'élancement de l'étrave, on porte le compas ouvert de 15 pieds 7 pouces 2 lignes, sur la prolongée de la quille de *M* en *O*, & *MO* est l'élancement de l'étrave.

8. *De la hauteur de l'étrave. Règle.* La hauteur perpendiculaire de l'étrave est égale à la hauteur de la quille, plus la quantité du creux en avant, plus la hauteur des entre-ponts sous les baux, plus l'épaisseur des baux du second pont, plus l'épaisseur des bordages du premier & du second pont, plus la hauteur des feuillets des sabords de la seconde batterie.

	pieds.	pouces.	lignes.
Exemple. Pour un vaisseau de 70 canons, épaisseur de la quille	1	7	3.
Creux en avant	21	6	0.
Epaisseur du bordage du premier pont	0	4	0.
Hauteur de l'entre-pont sous le bau	5	7	0.
Epaisseur du bau du second pont	1	0	0.
Epaisseur du bordage du second	0	3	0.
Plus, pour la hauteur des feuillets de la seconde batterie	1	8	6.
Hauteur de l'étrave	31	11	9.

Pratique. Pour marquer sur le plan, la hauteur de l'étrave, portez les 31 pieds 11 pouces 9 lignes, sur la ligne *MN*, de *M* en *P* ; & la distance *MP* sera la hauteur perpendiculaire de l'étrave.

9. *De la largeur de l'étrave. Règle.* L'étrave faisant corps & se liant avec la quille, a la même largeur que la quille a d'épaisseur : elle aura donc pour un vaisseau de soixante-dix canons, 19 pouces 3 lignes.

Pratique. Pour tracer l'étrave sur le plan, on [illegible] avec un compas la distance *QP* ; & mettant [illegible]nte du compas sur le point P, on décrit le petit [illegible]*R* ; puis conservant la même ouverture, on [illegible] du point *O* l'arc *SS*. Du point d'intersection [illegible] ces deux arcs, on décrit l'arc *PO*, qui donne le contour de l'étrave en dehors : pour marquer la largeur de l'étrave, on tire du même centre un autre arc en dedans, distant du premier de 19 pouces 3 lignes, largeur de la quille.

10. *De la rablure de l'étrave. Règle.* La rablure de l'étrave est parallèle au contour de l'étrave ; c'est une entaille ou feuillure dans laquelle on cloue les bordages : le bord extérieur de la rablure doit répondre au milieu de la largeur de l'étrave.

Pratique. Du même centre donné par l'intersection des arcs *RR*, *SS*, & d'un rayon moindre que *PQ* de la demi-largeur (sur le tour) de l'étrave, tracez un arc de cercle, de la tête de l'étrave, jusqu'à la rencontre de la rablure de la quille : cet arc sera la rablure de l'étrave. On le voit dans la figure ; celui formant la partie intérieure de l'étrave, a été omis.

11. *De la hauteur de l'étambot. Règle.* La hauteur de tout l'étambot est égale à la hauteur de la quille ajoutée au creux de l'arrière ; plus l'épaisseur du bordage du premier pont, plus la hauteur des feuillets des sabords de la première batterie, & la hauteur des sabords de l'arcasse ou de la sainte barbe ; plus l'épaisseur de la barre d'arcasse, à laquelle on ajoute son bouge : mais toutes ces sommes réunies faisant un trop entre-pont, on diminue quelque chose sur toutes ces parties, & particulièrement sur la barre d'arcasse, qu'on fait droite avec des entailles vis-à-vis les sabords & la barre du gouvernail, pour réduire l'entre-pont à 5 pieds 9 à 10 pouces.

	pieds.	pouces.	lignes.
Exemple. Pour un vaisseau de 70 canons, creux en arrière	23	6	7.
Hauteur de quille	1	7	3.
Bouge du dernier bau du premier pont, vis-à-vis les sabords de la sainte-barbe	0	4	0.
Epaisseur du bordage du premier pont	0	4	0.
Hauteur des feuillets	2	0	0.
Hauteur des sabords	2	5	0.
Epaisseur de la barre d'arcasse, qui forme la hauteur des sabords, diminuée de ses entailles	0	7	0.
Hauteur de l'étambot	30	9	10.

Pratique. Pour marquer sur le plan la hauteur perpendiculaire de l'étambot, portez sur la ligne *AF*, de *Z* en *C*, 30 pieds 9 pouces 10 lignes, qui sont la hauteur perpendiculaire de l'étambot.

12. *De la quête de l'étambot. Règle.* L'étambot fait ordinairement avec la quille un angle obtus ; & c'est ce dont il est plus ouvert qu'un droit, qu'on appelle sa *quête*.

La règle la plus commune est de donner de quête à l'étambot, le cinquième de l'élancement, de l'étrave.

Exemple. L'élancement de l'étrave d'un vaisseau de soixante-dix canons est 15 pieds 7 pouces 2

lignes, dont le cinquième est 3 pieds 1 pouce 5 lignes.

Pratique. Avant que de marquer la quête, il faut marquer la largeur que doit avoir l'étambot par le bout d'en haut : pour cela, on mène la ligne ponctuée zZ, parallèle à AF, & qui en soit éloignée d'environ 1 pied 2 pouces 5 lignes, ou des trois quarts de la largeur de l'étambot prise auprès de la quille.

Pour marquer sur le plan, la quête de l'étambot, portez les 3 pieds 1 pouce 5 lignes sur la prolongée de la quille de z en a ; & la distance za sera la quête de l'étambot.

Portez de a en b une distance égale à l'épaisseur ou hauteur CH de la quille : tirez du point a une ligne qui passe par le point c, éloignée de z de 30 pieds 9 pouces 10 lignes, hauteur perpendiculaire de l'étambot. Et comme cd est égal aux trois quarts de ab, tirez la ligne bd ; & l'étambot sera tracé : tirez une petite ligne parallèle & égale à bd, qui soit distante d'elle de 4 pouces ; l'entre-deux de ces lignes sera la rablure de l'étambot : elle n'est point marquée sur le plan.

13. *De la longueur de la quille. Règle.* Pour avoir cette longueur, il faut soustraire de la longueur totale du vaisseau, prise de rablure en rablure, l'élancement de l'étrave & la quête de l'étambot.

Exemple.	pieds.	pouces.	lignes.
Largeur de l'étrave sur le tour	0	9	7.
Largeur prise au haut de l'étambot	1	2	5.
Longueur du vaisseau de rablure en rablure	156	3	0.
Longueur totale du dehors de l'étrave au dehors de l'étambot	158	5	0.
Elancemens de l'étrave	15	2	2.
Quête de l'étambot	3	1	5.
Total	18	8	7.
Qu'il faut soustraire de la longueur totale.			
Reste pour la longueur de la quille	139	6	5.

Pratique. On trouve la longueur de la quille, en ôtant de la longueur totale zQ du dehors de l'étrave au dehors de l'étambot ; les parties az & OM, & la longueur aO est celle de la quille.

14. *Du maître couple & de son lieu. Règle.* Quoique le lieu où se doit placer la maitresse varangue, passe pour une chose importante, cependant rien n'est moins déterminé (*a*), & les constructeurs ont tous des usages différens. Dans l'ancienne *construction* on posoit la maitresse varangue fort en avant, & presque au dogue d'amurés ; on croyoit alors qu'un avant fort gros, ayant ouvert son passage dans l'eau, le reste ne trouvoit plus de résistance ; la figure la plus ordinaire des poissons sembloit même justifier ce raisonnement. On pense à présent différemment, & l'on croit que la maitresse varangue doit être mise fort peu en avant du milieu de la longueur totale, pour les raisons que nous allons rapporter : 1°. les lignes d'eau étant plus douces, sont plus propres à diviser le fluide ; 2°. les parties de l'avant ayant plus de rapport avec celles de l'arrière, il est plus aisé de bien balancer le vaisseau ; ce qui en rend les mouvemens doux, & lui donne un côté plus propre à résister à la dérive : ainsi nos constructeurs modernes ont tous conclu à reculer le maître couple, ou à le rapprocher du milieu ; mais chacun s'est réservé le droit de fixer la quantité de ce reculement ; car les uns le posent à un dix-neuvième de la longueur totale en avant du vrai milieu ; d'autres le placent en avant du milieu, d'une quantité égale à autant de fois 3 lignes que la longueur totale a de pieds : enfin, il y en a qui le posent un vingt-huitième en avant du milieu ; & c'est la méthode qu'on a adoptée dans cet exemple.

Pratique. Pour placer le maître couple, partagez la ligne CD en deux également au point E ; prenez ensuite le vingt-huitième de 156 pieds, & vous aurez 5 pieds 6 pouces 10 lignes.

Portez les 5 pieds 6 pouces 10 lignes du milieu de la longueur totale E, en f : sur ce point f, élevez une perpendiculaire (*b*) à la ligne AB, qui coupera la quille aux points gh ; c'est le lieu où se placera la maitresse varangue ; & cette ligne se prolongera indéterminément vers i.

15. *Du creux sur la maitresse varangue. Règle.* Nous avons vu (numéro 6) que le creux vers le milieu se marque sur la maitresse varangue, à prendre de dessus la quille au-dessus du bau, non compris son bouge : ce creux est, pour un vaisseau de soixante-dix canons, de 21 pieds, ou de kl, moitié de la largeur du vaisseau.

Pratique. Pour marquer le creux sur la maitresse varangue, portez sur la quille, & vis-à-vis le maître couple, les 21 pieds de h en l : & le point l marque le lieu où aboutit le maître bau, son épaisseur en dessous.

16. *De la ligne d'eau le vaisseau chargé. Règle.* Cette ligne marque le lieu où la surface de l'eau touche le vaisseau ; c'est-à-dire, que si, lorsqu'un vaisseau est chargé, on traçoit une ligne sur ses fonds, en suivant la surface de l'eau, cette ligne seroit ce qu'on appelle *ligne d'eau du vaisseau chargé.*

L'expérience nous apprend qu'un vaisseau de guerre est suffisamment calé, lorsqu'il a les sept

(*a*) Voyez le mot *Carène*, page 268, seconde colonne. (*Note de l'éditeur.*)

(*b*) Suivant ce procédé, les couples ne seront pas à-plomb sur la quille, ils seront perpendiculaires à la ligne d'eau ; cette façon de faire les plans n'est plus en usage. (*Note de l'éditeur.*)

huitièmes de ſon creux ſubmergés : il s'en faudra donc d'un huitième que le creux du milieu ne ſoit entièrement noyé ; c'eſt-à-dire, que dans un vaiſſeau de ſoixante-dix canons, qui a 21 pieds de creux, il s'en faudra de 2 pieds 7 pouces 6 lignes, que les 21 pieds ne ſoient tout calés ; ſuppoſé toutefois que la capacité de la carène ſoit bien proportionnée au poids du vaiſſeau : c'eſt ce qu'on ne peut connoître que par le calcul.

Pratique. Pour tracer la ligne d'eau d'un vaiſſeau chargé, portez 2 pieds 7 pouces 6 lignes (huitième du creux au milieu) ſur le maître couple, de *l* en *m* ; & par le point *m*, tirez une ligne parallèle à la ligne *CD*, terminée par le dehors de l'étrave & de l'étambot ; & cette ligne ſera la ligne d'eau d'un vaiſſeau de ſoixante-dix canons chargé. Pour diſtinguer cette ligne des autres qui lui ſont parallèles, on la fait ordinairement un peu groſſe. Par le point *h*, où la maitreſſe varangue coupe la ligne ſupérieure de la quille, tirez la ligne ponctuée *no* parallèle & égale à la ligne d'eau *m* : on l'appelle la ligne du *montant* & du *deſcendant*, & elle indique de combien la différence du tirant d'eau fait élever l'avant du vaiſſeau, & plonger l'arrière.

17. *Du couple du lof. Règle.* On appelle couple du lof, un couple qui doit être poſé entre la maitreſſe varangue & la rablure de l'étrave, environ à l'endroit où l'on amure la grande voile : pour déterminer ſa place, il faut être prévenu que l'avant du grand mât ſe place en arrière du vrai milieu, d'une diſtance égale au produit que donnent 4 lignes par pieds de la longueur totale : ce produit donne la place du grand mât, ſon épaiſſeur en arrière.

De l'avant du grand mât, en allant vers l'étrave, on porte une diſtance égale à la moitié de la grande vergue, laquelle moitié excède de quelque choſe la plus grande largeur du vaiſſeau : c'eſt en cet endroit qu'on place le couple du lof.

Pour avoir plus ſimplement l'endroit où l'on doit placer le couple du lof, on ſe contente quelquefois de prendre le quart de la longueur totale de rablure en rablure, ou bien on le place au milieu *p*, de l'eſpace compris entre le milieu du vaiſſeau *E* & la rablure de l'étrave *D*.

Pratique. Pour marquer ſur un plan le lieu du couple lof, il faut diviſer *ED* en deux parties égales, & le point *p* ſera le lieu que l'on cherche ; puis on mènera par ce point une ligne perpendiculaire ſur *AB*, qui ſe termine à la ligne d'eau en charge.

18. *De la diviſion des couples de l'avant. Règle.* On ne trace pas ſur un plan tous les couples qui entrent dans la *conſtruction* d'un vaiſſeau : on ſe contente d'en marquer une certaine quantité, également éloignés les uns des autres ; parce qu'ils ſont ſuffiſans, avec le ſecours de liſſes, pour donner la figure du vaiſſeau ; car la portion des liſſes, compriſes entre les couples qu'on a tracés méthodiquement, & qu'on nomme les *couples de levée*, donne l'ouverture des couples qu'on met entre deux, qu'on appelle pour cette raiſon les *couples de rempliſſage*.

Pratique. Pour tracer les couples de la partie de l'avant, on partage la diſtance *fD* en neuf parties égales ; & par ces points, on mène huit lignes parallèles à celle qui repréſente le maître couple. Ces lignes ſont terminées (*a*) par la ligne d'eau, en charge & à la ligne *AB* ; elles repréſentent huit couples pour la partie de l'avant, ſans y comprendre le couple du lof, dont on a parlé au numéro 17.

La plupart des conſtructeurs font tomber les lignes qui marquent le milieu des couples de gabarit du même couple, & des couples de balancement, perpendiculairement, ſur la quille, & non pas perpendiculairement ſur la ligne qui marque la différence du tirant d'eau.

19. *Du couple de l'arrière qui balance avec celui du lof. Règle.* Il y a, à la partie de l'arrière, un couple qui doit ſe balancer avec celui du lof de l'avant, de façon, que ces deux couples ayant même largeur en certains points (ainſi que nous l'expliquerons dans ſon lieu), il s'enſuit que les lignes d'eau ont des ouvertures égales, qui balancent le vaiſſeau en avant & en arrière du maître couple ; c'eſt-à-dire, que les parties compriſes entre ces deux couples, ont à-peu-près leur centre de gravité dans le plan du maître couple. Ainſi, il faut que le couple du lof de l'arrière ſoit autant éloigné du milieu *E*, que le couple du lof de l'avant l'eſt de ce même milieu *E* ; le couple du lof de l'arrière ſera donc placé au quart de la longueur totale, ou au milieu de la ligne *CE* en un point *q* ; & l'on mènera par ce point une perpendiculaire à *AB*, qui marquera le couple du lof de l'arrière.

Pratique. Prenez le milieu de *CE*, pour avoir le point *q*, ſur lequel vous éleverez une perpendiculaire à *AB*, qui ſe terminera à la ligne d'eau en charge : cette ligne repréſentera le couple du lof de l'arrière.

20. *De la diviſion des couples de l'arriere. Règle.* On met entre les couples de l'arrière, la même diſtance qu'entre ceux de l'avant ; & comme la partie de l'arrière (depuis le maître couple juſqu'à l'étambot) eſt plus grande que la partie de l'avant (qui eſt depuis le maître couple juſqu'à l'étrave), il ſe trouve du côté de l'arrière un ou deux couples de plus, ſans compter celui du balancement qui eſt déjà tracé (numéro 19) : de plus, il ſe rencontre ſouvent que le dernier couple de l'arrière n'eſt pas éloigné de la ligne *AF* perpendiculaire de l'étambot, d'une diſtance égale à celle qu'il a avec le pénultième ; ce n'eſt pas un inconvénient.

Pratique. Pour tracer ſur le plan, les couples de l'arrière, ouvrez le compas d'une diſtance égale à celle que les couples de l'avant ont entr'eux : portez ſucceſſivement cette grandeur du point *f* en arrière ; & par ces points tirez les lignes des couples de l'arrière, égales & parallèles à celles de l'avant : il arrive ſouvent que le couple de balancement de l'arrière *q*, ne ſe trouve pas dans la diviſion des

(*a*) Elles doivent être prolongées vers le haut, juſqu'aux platbords. (*Note de l'éditeur.*)

couples ; ce qui ne doit pas inquiéter : cette réflexion convient aussi au couple du lof de l'avant.

21. *De la ligne du premier pont. Règle.* Les trois points du creux déterminent la ligne du premier pont, qui relève en arrière & en avant, afin que ses dalots & ses sabords coupent moins les préceintes : d'ailleurs, les canons de l'arrière & de l'avant, étant moins près de l'eau, on pourra s'en servir, lorsqu'il ne sera pas possible d'ouvrir les sabords du milieu.

Enfin une troisième raison, c'est que, lors même que le navire arque, ce relèvement empêche que l'eau ne séjourne ni à l'arrière ni à l'avant.

Pratique. Pour tracer la ligne du premier pont, tirez une ligne courbe, qui passe par les trois points *K l L*, ce sera la ligne du premier pont. Les points *K l L* sont déterminés, numéro 6. Les lignes de pont, ainsi que les préceintes, se tracent avec un arc. (*Voyez* ARC A DESSINER).

22. *De la ligne des feuillets. Règle.* On appelle *feuillet*, le bas des sabords : la distance qu'il y a du dessus des bordages du pont au bas des sabords, indique l'endroit où doit être la ligne des feuillets ; les feuillets doivent être de même hauteur dans les vaisseaux qui portent une même artillerie, afin que les affûts puissent servir indifféremment à tous les vaisseaux. Nous supposons qu'elle soit pour un vaisseau de soixante-dix canons, de 2 pieds 1 pouce : on ajoutera à cette hauteur, l'épaisseur des bordages du premier pont, qui est de 4 pouces ; ce qui fera 2 pieds 5 pouces, qu'on portera au milieu de *l* en *r*, en avant de *L* en *f*, & en arrière de *K* en *T* : par les points *T r f*, on tirera une ligne qu'on nommera *des feuillets* ; elle marque le bas des sabords.

Nota. La ligne du pont *l*, y ajoutant l'épaisseur du bordage du premier pont, est de 2 pieds 11 pouces 6 lignes au-dessus de la ligne de flottaison : en ajoutant à cette hauteur celle des feuillets, qui est de 2 pieds 1 pouce, on aura 5 pieds 6 lignes pour la distance des feuillets à l'eau ; ce qui marque l'élévation de la batterie.

Pratique. Par les trois points *T*, *r*, *f*, tirez la ligne des feuillets parallèle à celle du pont : cette ligne des feuillets s'efface lorsque les sabords sont tracés : c'est pourquoi elle est ponctuée, ainsi que toutes celles qui sont dans le même cas.

23. *Des sabords. Règle.* Il faut chercher (au numero 1) la distance de la rablure de l'étambot au dernier sabord de l'arrière, la porter sur la ligne des feuillets, de même que la largeur des sabords, la distance qui est entr'eux, & la distance du premier sabord de l'avant à la rablure de l'étrave.

Pratique. Pour tracer les largeurs & les distances des sabords, portez 9 pieds sur la ligne des feuillets de *T* en *u* ; puis de *u* en *x*, portez 3 pieds 1 pouce pour la largeur des sabords ; puis de *x* en *y*, 7 pieds 6 pouces pour la distance d'un sabord à l'autre ; ensuite la largeur du second sabord ; puis la distance du second sabord au troisieme, &c. ; de façon, qu'ayant tracé les 13 sabords & la distance qui doit être entre les uns & les autres ; reste 17 pieds 2 pouces du sabord le plus en avant à la rablure de l'étrave : du moins cela arrivera, si on a bien opéré.

24. *De la hauteur des sabords. Règle.* Il faut chercher au devis, la hauteur des sabords de la première batterie de ce vaisseau de soixante-dix canons, qui est celle pour du canon de 36 : on trouvera qu'elle est de 2 pieds 7 pouces.

Pratique. Pour tracer les hauteurs des sabords, on porte 2 pieds 7 pouces (qui est la hauteur convenable pour un vaisseau de ce rang), de *r* en *U* ; & par le point *U*, on tire une ligne courbe parallèle à la ligne des feuillets *T r f* ; & entre ces deux lignes *r* & *U*, on trace tous les sabords comme celui marqué *u x*.

La ligne des feuillets & celle qui marque le haut des sabords se tracent en crayon, afin de les pouvoir effacer, quand on aura mis à l'ancre les parties qui font le haut & le bas des sabords.

Nota. Il est bon de remarquer que les sabords doivent être perpendiculaires à la ligne de flottaison, le vaisseau chargé.

25. *De la hauteur du second pont au-dessus du premier. Règle.* 1°. Prenez la hauteur du premier au second pont sous les baux ; 2°. l'épaisseur du bau du second pont ; 3°. l'épaisseur du bordage du premier pont : toutes ces sommes additionnées donnent la distance qu'il y a du bau du premier pont au bau du second, de dessus en dessus, comme on la voit au devis ; on la marque sur le maître couple, & on porte la même distance au-dessus du premier pont en avant ; mais on l'augmente en arrière de 4 à 6 pouces, afin que la ligne du pont, ayant plus de tonture, se trouve plus long-temps entre les préceintes, & aussi afin que la barre du gouvernail incommode moins dans la sainte-barbe.

Pratique. Pour tracer la ligne du second pont, prenez, 1°. la distance du premier au second pont sous les baux.....5....7..

	pieds.	pouces.
2°. L'épaisseur du bordage du premier pont.....	0....	4..
3°. L'épaisseur du bau du second pont.....	1....	0..
Total.....	6...	11..

C'est la distance du dessous du bordage du premier pont au-dessous du bordage du second pont.

Portez ces 6 pieds 11 pouces sur le maître couple de *l* en *e*, & ensuite la même distance en avant de *L* en *t*, & enfin cette même quantité en arrière, augmentée de 3 pouces ; ce qui fait 7 pieds 2 pouces, que l'on marque de *K* en *R* ; & par les points *R*, *e*, *t*, vous tirerez une ligne courbe, qui sera celle du second pont.

26. *Des feuillets de la seconde batterie. Règle.* Cette ligne est distante de la ligne du second pont *R e t*, de la hauteur des feuillets de la seconde batterie, plus de l'épaisseur des bordages du second pont, & elle est parallèle à la ligne de ce pont.

Il faut remarquer que la hauteur des feuillets, pour première batterie des vaiſſeaux de tous les rangs, plus forte que pour la ſeconde : pour diminuer la cole, ou abaiſſer un peu le centre de gravité des ſſeaux, on fait les affûts d'un canon de 12 livres, exemple, qui doit être placé à la ſeconde bat- e, plus bas que les affûts pour un pareil calibre devoit être à la première batterie, & on abaiſſe igne des feuillets, proportionnellement à la dimi- ion des affûts.

Pratique. Pour tracer la ligne des feuillets de la onde batterie, il faut ajouter à 1 pied 8 pouces, teur des feuillets de la ſeconde batterie, l'épaiſ- du bordage du ſecond pont, qui eſt de 3 pouces gnes : c'eſt 1 pied 11 pouces 6 lignes, comme on oit au devis, qu'il faut porter de *e* (ligne du ſe- d pont) en *g*; & par le point *g*, on tire une e courbe *LgM* parallèle à celle du ſecond pont : e ligne marque le bas des ſabords de la ſeconde terie.

27. *De la hauteur des ſabords de la ſeconde bat- e. Règle.* La ligne qui marque la hauteur des ords de la ſeconde batterie, doit être éloignée de e des feuillets de cette batterie, de la hauteur des ords.

Pratique. Pour tracer la ligne qui marque la hau- r des ſabords de la ſeconde batterie, portez 2 ds 4 pouces de *g* en *N*, conformément au devis, du point *N* tracez une ligne courbe *PNR*, paral- e à celle des feuillets.

28. *Du lieu où ſe percent les ſabords de la ſe- nde batterie. Règle.* Les ſabords de la ſeconde tterie ſe percent au milieu de l'entre-deux de uverture des ſabords de la première, avec leſquels forment un quinconce, ou un échiquier; quel- efois néanmoins on recule le premier ſabord de vant en arrière, quand il arrive que le premier bord de la première batterie eſt beaucoup en ant, afin que le premier canon de l'avant ait ſon cul.

Pratique. Pour placer les ſabords de la façon l'on vient de le dire, des points &, &, &, ainſi de ite, abaiſſez ſur la ligne d'eau des perpendiculaires, i partagent en deux également la diſtance com- iſe entre deux ſabords de la première batterie : ces nes donneront le milieu de ceux de la ſeconde tterie.

Ces ſabords doivent avoir 2 pieds 6 pouces de geur : il faut donc porter de chaque côté des per- ndiculaires &, &, 1 pied 3 pouces; & on aura r largeur : on achevera de les tracer par deux ites lignes parallèles, terminées par la ligne des illets & celle du haut des ſabords : tous les ſa- rds ſe tracent de même; & il y en aura un de s à la ſeconde batterie qu'à la première.

29. *Du lieu & du diamètre du grand mât. Règle.* parle ici du lieu où ſe place le grand mât, & de grand diamètre, parce que ce ſont des élémens ſervent à déterminer la longueur du gaillard rrière; les conſtructeurs varient un peu ſur ce nt : mais la règle la plus généralement ſuivie, eſt que l'avant du grand mât ſoit éloigné du milieu du vaiſſeau, d'autant de fois 4 lignes qu'il y a de pieds dans la longueur totale du vaiſſeau.

Pratique. Le vaiſſeau a 156 pieds de longueur : ainſi le grand mât doit être placé en arrière du milieu de cette longueur, de quatre fois 156 lignes; ce qui fait 624 lignes, ou 4 pieds 4 pouces.

Pour marquer la place où doit être le grand mât, portez les 4 pieds 4 pouces de *W* en *G*, & du point *G* élevez *GI* perpendiculairement à la ligne d'eau; ce ſera par cette ligne que paſſera le grand mât, ſon diamètre en arrière; pour marquer ſon grand diamètre, portez 35 pouces ſur la ligne du premier pont de *I* en *H*; partagez les diſtances *IH* en deux, au point *A*; & de ce point tirez une perpendiculaire à la ligne d'eau en charge, que vous prolongerez au-deſſus du ſecond pont à volonté.

30. *Du gaillard d'arriere. Règle.* Le gaillard d'arrière des vaiſſeaux de 74, 70 & 62 canons, ſe prolonge juſqu'au grand mât. Quelquefois même le grand mât eſt renfermé dans le gaillard.

La hauteur du gaillard d'arrière a été déterminée, pour un vaiſſeau de 70 canons, de 5 pieds 6 pouces, pris du deſſus des bordages du ſecond pont au-deſſous des baux du gaillard : mais comme l'épaiſſeur de ces baux eſt de 9 pouces, & que celle des bordages du ſecond pont eſt de 3 pouces, l'élévation du gaillard (qui doit s'étendre juſqu'au grand mât) ſera donc de 6 pieds 6 pouces, comme on le voit au devis : on le relève en arrière d'environ 3 pouces.

Pratique. Pour tracer le gaillard d'arrière, portez 6 pieds 6 pouces ſur la ligne qui marque l'arrière du grand mât, de *S*, où cette ligne coupe celle du ſecond pont, en *T*; puis ſur la perpendiculaire de la rablure de l'étambot, portez 6 pieds 10 pouces de *R* en *K*; & par les points *K*, *T*, menez une ligne preſque parallèle à celle du ſecond pont, laquelle ſera terminée par l'arrière du grand mât en *T*.

Tirez au-deſſus la ligne des feuillets des ſabords du gaillard, égale & parallèle à la ligne du gaillard, & qui en ſoit éloignée de la hauteur des feuillets, qu'on trouve dans le devis de 1 pied 4 pouces, à quoi il faut ajouter 2 pouces d'épaiſſeur de bordage; ce qui donnera 1 pied 6 pouces : tirez une troiſième ligne égale & parallèle aux précédentes, & qui ſoit éloignée de celle des feuillets de 1 pied 10 pouces, qui eſt la hauteur des ſabords du gaillard, telle qu'on l'a marquée dans les proportions : enfin, tracez entre ces deux lignes quatre ou cinq ſabords, commençant par celui qui eſt le plus en avant; & obſervez que leur milieu ſoit vis-à-vis de l'entre-deux des ſabords du ſecond pont, ou qu'il tombe perpendiculairement ſur le milieu des ſabords du premier pont.

On ne met que cinq ſabords ſur les gaillards, à cauſe des chambres.

31. *Du gaillard d'avant. Règle.* Le gaillard d'avant commence au couple du coltis; c'eſt pourquoi il convient de déterminer la place de ce couple : il eſt éloigné de la rablure de l'étrave, d'une diſtance

à-peu-près égale à celle que donnent 4 lignes par pied de la longueur du vaisseau de rablure en rablure.

Exemple. Pour un vaisseau de 70 canons..... pieds. 156.... pouces. 0..
156 fois 4 lignes font..... 4.... 4..
qui est la distance du coltis à l'étrave.

De ce point du coltis en arrière, on porte la longueur du gaillard d'avant, qui excède un peu le dogue d'amure ou le couple du lof.

Le nombre des sabords que l'on doit y mettre, aide aussi à déterminer sa longueur; souvent les sabords du gaillard d'avant ne sont pas placés à une distance régulière, les uns à l'égard des autres, ni précisément vis-à-vis l'entre-deux des sabords de la seconde batterie, & cela pour des raisons de pratique, comme pour éviter qu'un canon ne soit vis-à-vis le mât de misaine, ou que celui qui est le plus en arrière, n'empêche l'entrée du gaillard; prévenu de ceci, il faut expliquer comment on doit opérer pour tracer avec plus d'exactitude le gaillard d'avant. Suivant l'usage ordinaire, comme je viens de le dire, le gaillard d'avant se termine, à quelque chose près, à l'endroit où est le couple du lof: mais lorsqu'on veut opérer avec précision; comme il est nécessaire de laisser un espace convenable entre l'arrière du mât de misaine, & le bout des barres du cabestan, pour la liberté des manœuvres qui sont au pied de ce mât, il faut prendre la longueur des barres, le diamètre du cabestan, & environ un pied de plus pour la liberté de la barre qui est en arrière du cabestan, afin qu'elle ne touche pas le fronteau; la somme faite de toutes ces distances, donnera la longueur du gaillard, à prendre de l'arrière du mât de misaine, au bout de ce gaillard.

Pratique. Pour déterminer l'endroit du coltis, ou la position du couple qui se trouve au coltis, il faut, lorsque le beaupré est placé, marquer le bau qui sert de marche-pied pour entrer dans la poulaine, & qui soutient les montans du coltis: ce barot détermine l'endroit du fronteau du gaillard, en faisant *O* 3, de quatre à six pouces plus grand que *F M*; c'est-à-dire, que les montans du fronteau doivent être penchés d'une quantité de quatre à six pouces en arrière: l'on aura la place du coltis en mettant de *O* en 4, dix-huit à vingt pouces, & menant la droite 4, 5, parallèle à *E I*, qui est une perpendiculaire sur la ligne de flottaison, laquelle passe par la rablure de l'étrave: on donne au montant cette pente d'environ quatre à six pouces, afin que l'on ait plus de facilité pour descendre dans la poulaine, & pour que les coups de mer n'aient pas tant de prise sur le fronteau: la hauteur du gaillard d'avant est égale à celle du gaillard d'arrière: elle sera donc, pour un vaisseau de 70 canons, de cinq pieds six pouces, avec neuf pouces de barot, & trois pouces de bordage: on aura six pieds six pouces qu'on portera en avant de *C* en *O*; du point *O* on tirera la ligne du gaillard d'avant, parallèle à la ligne du second pont; on trace au-dessus la ligne des feuillets *I*, & celle de la hauteur des sabords 2, ainsi qu'il est dit pour le gaillard d'arrière; à l'avant on peut augmenter cette hauteur d'un pouce, afin qu'au moyen de ce relèvement, les eaux puissent se rendre à l'entrée du gaillard, quand le vaisseau arque.

Souvent la lisse du platbord du gaillard d'avant est coupée par les sabords; ce qui se comprendra en regardant les sabords du gaillard d'avant de la figure 417: mais avant que de tracer les sabords, il faut donner la position du mât de misaine.

Nota. Souvent on fait le gaillard d'avant plus bas que le gaillard d'arrière.

Ordinairement on descend du gaillard d'arrière sur le passe-avant, & on monte du passe-avant sur le gaillard d'avant; mais quand les deux gaillards & le passe-avant sont de plein pied, il en résulte plusieurs commodités.

32. *Du mât de misaine. Règle.* Le mât de misaine se place sur l'extrémité du brion, son diamètre en arrière, ou plutôt son avant se place à la dixième partie de la longueur totale du vaisseau, depuis la rablure de l'étrave vers l'arrière.

Pratique. Prenez quinze pieds sept pouces deux lignes, dixième partie de la longueur totale du vaisseau, & portez-les sur la ligne du premier pont, de la rablure de l'étrave vers l'arrière: marquez de ce point, en allant encore du côté de l'arrière, deux pieds huit pouces une ligne, qui est le plus grand diamètre de ce mât; puis tirez, au milieu de ce diamètre, une perpendiculaire *a B*, qui dépasse de quelques pieds la lisse de la rabattue du gaillard d'avant.

Remarque. Il ne faut pas percer de sabord au gaillard, vis-à-vis le mât de misaine, à cause du premier hauban qui est toujours au milieu, & qui empêcheroit de se servir de ce canon: on le porte un peu plus en avant ou en arrière: il faut aussi prendre garde que le sabord le plus en arrière n'empêche pas l'entrée du gaillard: c'est pourquoi on n'est pas astreint à percer les sabords vis-à-vis le milieu de l'entre-deux de ceux de la seconde batterie: il faut seulement éviter la difformité, autant que des raisons plus essentielles le permettent: ayant eu égard à tout ce que je viens de dire, on marque les sabords.

Nota. Nous avons déjà dit qu'on étoit souvent obligé, lors de la *construction*, de changer la position des sabords de la seconde batterie, tant à cause des porte-haubans, que du dogue d'amure; &, pour éviter la difformité, on change aussi un peu la position des sabords de la première batterie.

33. *Du mât de beaupré. Règle.* Le coussin du mât de beaupré est établi sur le premier pont, & approche beaucoup le mât de misaine: ainsi le pied du beaupré est environ à un pied du mât de misaine, & il porte sur son coussin, qui a six pouces d'épaisseur: il se pointe, faisant un angle de trente-deux à trente-trois degrés sur une ligne parallèle à la ligne d'eau en charge: il touche le dessous du

bau marqué *F*, qui sert de seuillets aux portes de proue, & va passer au bout de l'étrave.

Pratique. Pour placer le beaupré, il faut, à six pouces de la ligne du premier pont, tirer une ligne 6, 7, parallèle à la ligne d'eau en charge; du point 6, éloigné du milieu du mât de misaine de six pieds quatre pouces, élever une perpendiculaire 6, 8, sur la ligne 6, 7; & du point 6, pris pour centre, décrire un quart de cercle, sur lequel on prendra trente-deux à trente-trois degrés de 7 en 9: on fera passer par le point 6 & par le point 9, une droite qui donnera le dessous du beaupré; on détermine d'ordinaire la pente du beaupré, comme nous venons de l'expliquer, & on met son diamètre en dessus.

34. *Du lieu du mât d'artimon pour placer la dunette. Règle.* Le mât d'artimon sert à fixer la longueur de la dunette: il y a des vaisseaux qui ont leur dunette d'un barot en avant du mât d'artimon; à quelques-uns, elle se termine à ce mât; & à d'autres, elle finit quelques barots en arrière.

On aura la place du mât d'artimon, en portant de la perpendiculaire de la rablure de l'étambot vers l'avant, les deux tiers de la plus grande largeur du vaisseau, sur la ligne du premier pont, ayant soin de mettre son diamètre en avant de ce point.

Pratique. La dunette d'un vaisseau de 70 canons passe le mât d'artimon d'environ dix-huit pouces.

	pieds.	pouces.
La hauteur de la dunette sous les barots, est de	5..	6 à 7.
Epaisseur du barot	0....	5.
Epaisseur du bordage du gaillard	0....	2.
Hauteur totale de la dunette	6..	1 à 2.

On tire la ligne de la dunette à-peu-près parallèle à celle du gaillard, distantes l'une de l'autre de six pieds un pouce, à l'entrée du fronteau, & de six pieds trois ou quatre pouces, ou environ, pour le couronnement (car on donne toujours un peu de relèvement): cette ligne se termine environ dix-huit pouces en avant du mât d'artimon: on trace ensuite la ligne des seuillets, dont on trouve la hauteur au devis; les sabords sont souvent coupés par la lisse de la troisième rabattue, comme on le voit dans la *fig.* 417.

35. *De la voûte d'arcasse. Règle.* La voûte d'arcasse se prend depuis la lisse d'hourdi *L* (*fig.* 417) jusqu'au-dessous des baux du second pont *K*: on peut donner de saillie, autant de pouces que les deux tiers de la plus grande largeur ont de pieds.

	pieds.	pouces.
Exemple. Pour un vaisseau de 70 canons, largeur du maître bau	42....	0..
Saillie de la voûte d'arcasse	2....	4..

Pratique. Menez par la tête de l'étambot en dehors, une ligne *CD*, parallèle à *AB*; prolongez la ligne du second pont *E* jusqu'en *G*, conservant sa même tonture; elle coupera la ligne *CD* au point *F*; portez, de *F* en *I*, les vingt-huit pouces qui font la saillie de la grande voûte; & mettez ensuite neuf pouces de *I* en *K*, pour la largeur du cordon du second pont; puis ouvrez le compas du double de la distance qu'il y a de *K* en *L*; mettez une des pointes du compas en *L*, & de l'autre pointe décrivez l'arc *M M*; puis posez une pointe du compas en *K*; &, conservant la même ouverture, décrivez l'arc *N N*; du point d'intersection de ces deux arcs, comme centre, tracez l'arc *K L*, qui formera la grande voûte.

Nota. Que les deux petits arcs *MM*, *NN*, ne sont point tracés sur la planche, qui s'est trouvée trop petite.

Remarque. On ne sauroit trop recommander aux constructeurs de diminuer la voûte d'arcasse; ils la font presque toujours telle que, si on veut tirer les canons de retraite, on arrache les mantelets des sabords; ce qui est capable de faire périr un vaisseau, ou de le faire prendre.

36. *De la contre-voûte ou corniche d'appui. Règle.* On nomme ainsi la hauteur des appuis des fenêtres de la grande chambre: ces appuis forment en dehors une voûte *PI* (*a*), qui a de quête les deux tiers de celle de la voûte d'arcasse, & de hauteur trois pieds à trois pieds deux pouces; ce qui fait la distance du second pont à l'appui, c'est-à-dire, de *I* en *Q*.

Pratique. Pour avoir la hauteur de l'appui où se termine la contre-voûte, prenez trois pieds deux pouces pour cette hauteur; & ajoutez-y l'épaisseur du bordage du second pont, qui est de trois pouces: ce qui donnera trois pieds cinq pouces pour la hauteur de l'appui, que l'on portera de la ligne du second pont *F* en *O*; & on menera une ligne *OP*, parallèle à *FG*; puis on tracera une ligne *IQ*, parallèle à *FO*; enfin on prendra les deux tiers de *FI*, que l'on portera de *Q* en *P*; & par les points *P*, *I*, on tracera la courbe *PI*, comme on le voit dans la *fig.* 417.

Remarque. Il seroit à propos de supprimer cette seconde voûte, qui charge l'arrière du vaisseau, & rend inutile la moitié de la largeur de la galerie: elle nuit aussi au service du canon de retraite de la seconde batterie.

Les Anglois l'ont supprimée: ils tiennent les montans de la pouppe perpendiculaires: ce qui les dispense d'avoir un tentelet au-dessus de la galerie: on commence à Brest à imiter en cela les Anglois, comme nous allons le dire au numéro suivant.

37. *De l'alonge de tableau. Règle.* Depuis le haut des appuis jusqu'au couronnement, l'arrière des vaisseaux va en ligne droite; & cette partie s'appelle *alonge du tableau*: apparemment parce que l'on y met ordinairement, en sculpture, des attributs relatifs au nom du vaisseau: on y perce aussi les fenêtres de la grande chambre, & de celle du conseil.

(*a*) Cette petite voûte n'est plus en usage. (*Note de l'Editeur.*)

La ſaillie de l'alonge du tableau eſt de deux pouces par pied de ſa hauteur.

Pratique. Du point *P*, tirez à volonté l'indéterminée *PR*, parallèle à *OD :* prenez ſur *PR* une grandeur à volonté, comme de dix pieds, & portez-les de *P* en *S ;* puis prenez deux pouces par pied de cette hauteur : ce qui fera vingt pouces, que vous porterez perpendiculairement à *PS*, de *S* en *T* ; & par les points *P*, *T*, tirez une ligne *PV*, que vous prolongerez indéterminément : cette ligne aura la ſaillie qui convient à l'alonge du tableau, dont la longueur ſera déterminée par la liſſe de la dernière rabattue, comme on le verra dans peu.

Remarque. En 1739, on a commencé, à Breſt ſeulement, à faire une petite voûte dans les alonges du tableau, entre le gaillard & la dunette ; cet uſage procure plus d'aiſance dans la galerie pour la commodité des officiers ; car les alonges ſont, en cet endroit, preſque perpendiculaires à la ligne de flottaiſon, comme on le voit dans la *fig.* 417.

Les Anglois tiennent les alonges du tableau tout-à-fait perpendiculaires ; ce qui donne à la voûte, dont on vient de parler, plus de ſaillie ; & il en réſulte le double avantage d'avoir plus d'emplacement dans la galerie, & d'être diſpenſé de mettre au-deſſus un tentelet pour la couvrir.

38. *De la première & ſeconde préceinte. Règle.* Il y a plus de goût que de règle à la tonture des préceintes : c'eſt d'elles & des liſſes, que dépend la beauté du coup-d'œil des vaiſſeaux. Il eſt bon d'être prévenu que les deux premières préceintes ſont d'une même largeur, parallèles entr'elles, & ſéparées l'une de l'autre par un bordage qu'on appelle *rempliſſage*, dont la largeur eſt égale à celle d'une des préceintes : il ne faut jamais que le deſſus de la ſeconde préceinte ſoit coupé en avant par aucun ſabord : ſon milieu doit s'éloigner des ſabords de quelques pouces plus qu'en avant ; & en arrière elle doit relever, ſans cependant qu'elle ſoit entièrement coupée par le ſabord de la première batterie, le plus près de l'arrière.

Le deſſous de la première préceinte, au milieu, effleure quelquefois la ligne d'eau en charge ; & la ligne du premier pont doit règner entre les deux premières préceintes, le plus qu'il eſt poſſible ; de ſorte qu'aucune des deux ne ſoit coupée par les dalots.

Pratique. Tirez la ligne *abc*, champ ſupérieur de la ſeconde préceinte, de manière qu'en *a* elle ſoit deux à trois pouces plus baſſe que le deſſous du premier ſabord de l'avant de la première batterie ; qu'elle paſſe par le point *b*, neuf ou dix pouces au-deſſous de la ligne des feuillets, vis-à-vis la maitreſſe varangue ; & qu'elle raſe le deſſous du troiſième ſabord de l'arrière en *c :* cette ligne étant tirée par ces trois points, tracez-en une ſeconde au-deſſous, qui lui ſoit parallèle, & qui en ſoit éloignée de la largeur de la ſeconde préceinte ; c'eſt-à-dire, d'un pied trois pouces pour un vaiſſeau de 70 canons : portez en deſſous la largeur du rempliſſage, qui eſt d'un pied trois ou quatre pouces ; puis tirez la première préceinte *de*, égale & parallèle à la ſeconde.

39. *De la troiſième & quatrième préceinte. Règle.* Ces préceintes ſont moins larges que les deux premières : elles peuvent avoir un pied : elles ſont d'ailleurs à-peu-près parallèles entr'elles, & d'égale largeur. On commence par tracer la quatrième ; de façon que le champ ſupérieur touche en *f* le deſſous du premier ſabord le plus en avant, ou qu'il ſoit un pouce plus bas ; qu'elle s'éloigne un peu plus de la ligne des feuillets vis-à-vis la maitreſſe varangue, comme en *g* ; & qu'elle relève en arrière, de façon qu'elle raſe le feuillet du quatrième ſabord de l'arrière en *h :* il faut éviter, autant qu'il eſt poſſible, que le premier ſabord de l'arrière la coupe entièrement : ſon rempliſſage, ou la diſtance de la troiſième à la quatrième préceinte, eſt égal à la largeur d'une des deux : le deſſous de la troiſième doit être diſtant du haut des ſabords de la première batterie, dont elle approche le plus, de quatre à cinq pouces, pour placer les gonds des mantelets comme *i*.

La ligne du ſecond pont doit règner dans le rempliſſage, ſur-tout vers le milieu, à cauſe des dalots.

Pratique. On fait paſſer la ligne ſupérieure de la quatrième préceinte, ſous le premier ſabord *f* de l'avant de la ſeconde batterie : elle paſſe vis-à-vis le maître-couple, à huit ou neuf pouces de la ligne des feuillets de la ſeconde batterie ; & elle va effleurer en *h* le feuillet du quatrième ſabord en arrière : au-deſſous on tire une ligne parallèle, diſtante de la ſupérieure de la largeur de la préceinte, qui eſt ici de douze pouces : après on trace la troiſième *kf* de même largeur, & parallèle à la quatrième ; mais éloignée d'elle de la largeur du rempliſſage, qui eſt de douze pouces.

Cette méthode ſatisfait à toutes les conditions marquées dans la règle.

40. *De la cinquième préceinte. Règle.* Les vaiſſeaux, depuis 90 canons juſqu'à 110, ont ſept préceintes, ou huit, ſi l'on compte la liſſe du platbord : ceux depuis quarante-huit juſqu'à ſoixante-quatorze, n'en ont que cinq ; & ceux au-deſſous de quarante-huit, n'ont que les quatre, dont on a parlé ci-devant.

Il faut expliquer la façon de placer la cinquième préceinte.

Dans les vaiſſeaux de trois ponts, on met ordinairement des mantelets de ſabord à la ſeconde batterie, quoiqu'ils ſoient inutiles : en ce cas, on doit laiſſer, entre le haut du ſabord & la cinquième préceinte, une diſtance d'environ trois à quatre pouces pour les gonds des mantelets des ſabords : mais dans les vaiſſeaux de deux ponts, il eſt aſſez d'uſage à Breſt de faire effleurer le deſſous de la cinquième préceinte. Ici nous laiſſons deux pouces de diſtance en *m*, entre cette préceinte & le haut des ſabords, dans le milieu, où vis-à-vis le maître gabarit.

Le deſſous de la cinquième préceinte étant marqué au milieu en *m*, on portera en avant une diſtance égale, à celle du deſſus de la quatrième préceinte au-deſſous de la cinquième au maître ga-

barit: cette préceinte de ce côté sera donc parallèle à la quatrième; mais on lui donne du relevement en arrière; & ce relevement doit être proportionnel à celui qu'on a donné à la troisième préceinte, relativement à la seconde; pour le trouver, on soustrait la distance qu'il y a au maître gabarit, entre la seconde & la troisième préceinte, de la distance qu'il y a en arrière, entre ces deux mêmes préceintes: on ajoute ce reste à la distance qu'il y a entre la quatrième & la cinquième préceinte au maître gabarit; ce qui donne la distance qu'il doit y avoir en arrière, entre la quatrième & la cinquième préceinte: par ce moyen on a trois points, par lesquels on fait passer une ligne *n m q*, qui indique le dessous de la cinquième préceinte; & on aura le dessus en tirant une ligne parallèle à la ligne *n m q*, qui en soit éloignée de la largeur de cette préceinte: si les vaisseaux étoient d'un rang à avoir une sixième ou septième préceinte, c'est-à-dire, s'ils étoient à trois ponts, on traceroit la sixième, égale & parallèle à la cinquième, & distante d'elle de la largeur de la préceinte, ou un pouce de moins: mais on donne à la septième un peu de relevement vers l'arrière, comme on l'a fait pour la cinquième.

Pratique. Les figures que nous donnons étant pour un vaisseau de 70 canons, il faut encore tracer une cinquième préceinte *n m q*; ce qui se fera selon la méthode ci-dessus: sa largeur sera de dix pouces.

41. *De la lisse du platbord. Règle.* On appelle *lisse du platbord*, celle qui termine les œuvres mortes entre les deux premières rabattues: on continue cette lisse de long en long avec des moulures, pour lui donner de la grace: elle a de largeur un pouce moins que la cinquième préceinte; elle en est éloignée d'une distance égale à cette largeur; & on la trace parallèlement à cette cinquième préceinte.

Pratique. La largeur de la lisse du platbord, pour un vaisseau de 70 canons, est de neuf pouces: cette lisse est parallèle à la cinquième préceinte; & pour trouver précisément de combien elle en doit être distante, il faut que son dessous effleure la ligne du gaillard au point *X*, afin que les dalots des gaillards ne la coupent point, & soient percés entr'elle & la cinquième préceinte.

Il arrive quelquefois que le dessous de la lisse du platbord se trouve plus ou moins élevé de quelques pouces que la ligne du gaillard: mais ordinairement ces deux lignes se confondent; la lisse du platbord doit être éloignée de la cinquième préceinte, d'environ la largeur de cette même lisse; c'est-à-dire, que le remplissage, entre la cinquième préceinte & la lisse du platbord, diffère très-peu de la largeur de cette lisse.

42. *Des rabattues, & particulièrement de la grande rabattue de l'arrière. Règle.* On appelle *rabattues de l'arrière & de l'avant*, les élévations par degrés des œuvres mortes, en avant & en arrière, au-dessus de la lisse du platbord.

La grande rabattue de l'arrière commence au milieu de la longueur du vaisseau de l'étrave à l'étambot, ou plutôt deux pieds & demi ou trois pieds en avant du gaillard: elle se termine en-haut par une lisse *r s*, qu'on nomme la *lisse de la première rabattue.*

La hauteur des rabattues dépend de la hauteur de la dunette; car il faut faire ensorte que l'on ait en arrière, dans un vaisseau de ce rang, environ trois ou quatre pieds de hauteur du vibord au-dessus de la dunette, contre l'alonge du tableau, afin de pratiquer des chambres d'officiers ou des cabanes de maîtres.

Pratique. On donne à la première rabattue, vers le milieu du vaisseau, environ deux pieds de hauteur; & l'on augmente cette distance d'environ neuf pouces en arrière, que l'on porte au-dessus de la lisse du platbord, le long de la ligne *AB*; & par ces deux points *r s*, on tire le dessus de la lisse de la première rabattue.

On donne d'ordinaire, environ huit pouces de largeur à cette lisse: ainsi, pour avoir son champ inférieur, on tire une ligne, huit pouces au-dessous de la précédente; & l'on a la lisse de la première rabattue *r s*.

43. *De la rabattue de l'avant. Règle.* La longueur de la rabattue de l'avant excède de dix-huit pouces la longueur du château d'avant: sa lisse doit effleurer, par son champ inférieur, à-peu-près la ligne des feuillets du gaillard d'avant; c'est-à-dire, qu'elle doit, tout au plus, être coupée par les sabords, comme on le voit dans la *fig.* 417, & qu'elle doit être conduite parallèlement à la lisse du platbord: sa largeur est égale à la lisse de la première rabattue de l'arrière.

Pratique. Tracez la ligne supérieure de la lisse de la rabattue, parallèlement à la lisse du platbord, la tenant éloignée de cette lisse de dix-huit pouces (*a*), tant en avant qu'en arrière: marquez ensuite, au-dessous de cette ligne, l'épaisseur de cette lisse, qui sera, pour un vaisseau de ce rang, de huit pouces: & menez, par ce point, une ligne parallèle à celle que nous avions déjà tracée; l'on aura la lisse de la rabattue de l'avant *t u*.

44. *De la seconde rabattue. Règle.* La seconde rabattue est aussi réglée sur la hauteur de la dunette, puisque les trois rabattues doivent achever l'œuvre morte: cette lisse doit avoir moins de hauteur que la première, & doit s'élever en arrière d'environ six pouces plus qu'en avant: elle aura donc en arrière vingt-six pouces, & vingt pouces à l'autre extrémité: on menera une courbe à-peu-près parallèle à la rabattue inférieure: on portera sept pouces en dessous de la ligne que nous venons de tracer, pour tirer une ligne qui lui soit parallèle; & ces deux lignes donneront la lisse de la seconde rabattue *x y*.

Il ne reste plus à fixer que la longueur de cette

(*a*) Il vaut mieux établir cette lisse plus bas, pour qu'elle ne soit pas coupée par les sabords, dans toute sa largeur. (*Note de l'Editeur.*)

seconde rabattue, qui se termine ordinairement entre l'extrémité de la première, & celle de la troisieme; c'est pourquoi il faut avoir fixé la longueur de la troisième avant que de déterminer la longueur de la seconde.

45. *De la troisieme rabattue. Règle.* La troisième rabattue est à-peu-près égale à la seconde, pour la hauteur: elle se termine environ quatre pieds en avant du mât d'artimon: on peut faire cette rabattue moins longue; car il suffiroit de la faire excéder le mât d'artimon de deux pieds: mais il est commode qu'elle soit un peu plus longue, pour donner plus de facilité à monter sur la dunette: cette dernière lisse termine la hauteur de l'alonge du tableau *V*: après quoi l'on trace la partie des mâts que l'on veut faire paroître au-dessus des lisses.

La partie des mâts, comprise dans le vaisseau, ainsi que les lignes des seuillets, celles qui marquent la hauteur des sabords, tracées dans la *fig.* 416, ne paroissent plus sur le plan d'élévation une fois fait, ne devant servir que pour la *construction* de ce plan. Les lisses & les préceintes se continuent jusqu'à l'alonge du tableau: je ne l'ai pas fait dans la *figure* 417, pour ne pas embrouiller les lignes qui servent à tracer la voûte, la contre-voûte & l'alonge du tableau: on s'est contenté de ponctuer le dessus pour en donner une idée.

Pratique. Suivant la plupart des constructeurs, la troisième rabattue a moins de hauteur que la seconde, & se termine au point *V*: elle est éloignée de la seconde de quinze pouces en avant; & elle relève en arrière de quatre pouces: on fait passer par ces deux points une ligne courbe, à-peu-près parallèle à la seconde rabattue: ensuite on donnera six pouces de largeur à cette lisse, que l'on portera au-dessous de la ligne que nous venons de tracer; & par ces points l'on menera une autre ligne courbe qui lui sera parallèle; & l'on aura ainsi la lisse de la troisième rabattue.

46. *De la poulaine ou de l'éperon. Règle.* 1°. Il faut alonger la perpendiculaire de l'étrave jusques vers le point 1, *fig.* 417.

2°. Il faut tracer la ligne 2, 2, parallèle à la précédente, & qui en soit éloignée de la douzième partie de la longueur totale du vaisseau.

3°. On prolonge le dessous de la première préceinte, en formant sans ressaut, & suivant un contour qui soit agréable à la vue, une courbe 3, 4, qui fait le dessous du digon.

4°. Pour avoir le dessus de ce digon, il faut, de même, prolonger le dessus de la seconde préceinte, & former la courbe 5, 6, faisant ensorte que la largeur 4, 6, qui est le bout du digon, soit environ les trois quarts de 3, 5, qui est la largeur du digon en-bas, ou, à-peu-près, la distance qu'il y a du dessous de la première préceinte au-dessus de la seconde.

5°. Les jottereaux sont des pièces de bois courbes 7, 7, 8, 8, qui lient le digon avec le corps du vaisseau: on les décore ordinairement d'une grosse moulure en forme de boudin; & comme ils suivent le même contour que les lignes 3, 4, 5, 6, il suffit de dire que leur largeur est au plus égale à la largeur des préceintes auxquelles ils aboutissent: l'entre-deux des jottereaux s'appelle la *frise*; on l'orne quelquefois de sculpture.

6°. La lisse supérieure de l'éperon 9, est encore une pièce de bois courbe qui se lie au vaisseau au-dessous de la lisse du platbord, & qui va aboutir à la tête du digon, auquel elle est jointe par deux espèces de courbes qu'on nomme les *oreilles*: la courbure de cette lisse est fort arbitraire, & n'est fondée que sur le goût du constructeur; sa largeur vers 9 est égale à la largeur de la lisse du platbord; & vers 10, elle n'a que la moitié de cette largeur.

7°. La lisse inférieure de l'éperon 11, 11, se place au-dessus des écubiers, & va joindre, par en haut, la lisse supérieure: tout l'art consiste à faire, ensorte que ces courbes aient un contour agréable; on les décore quelquefois par de grosses moulures.

8°. Entre la lisse supérieure & la lisse inférieure, on place encore une petite lisse 12, 12, qu'on nomme le *boudin*: elle répond sur le vaisseau à la quatrième préceinte, & elle suit le même contour que les deux lisses, entre lesquelles elle est établie.

9°. Ces trois lisses sont jointes les unes aux autres par des pièces verticales, qu'on nomme les *montans*, qui se recourbent par le bas, pour aller se reposer sur le digon: on met aux extrémités de ces lisses des pièces de placage 13, 13, qui font le même effet que les montans, & qui aboutissent sur le jottereau le plus élevé; on les décore de sculpture.

10°. Pour que la poulaine soit achevée, il ne reste plus qu'à tracer le taille-mer qui est composé du mouchoir 14, du taquet 15, de la gorgère 16, & du taille-mer proprement dit 17: toutes ces pièces s'assemblent par des adents, & chacun est maître de varier le contour du taille-mer, suivant son goût.

ARTICLE SECOND.

Méthode pour tracer le plan de projection d'un vaisseau de 70 canons.

1. *Introduction.* On a suffisamment détaillé dans l'article précédent la façon de tracer le plan d'élévation d'un vaisseau: ce plan a déterminé la longueur de la quille, la différence du tirant d'eau, l'élancement de l'étrave, la quête de l'étambot, la position du maître couple sur la quille, celles des couples de balancement de l'avant & de l'arrière, la ligne d'eau en charge, l'élévation & le relèvement des ponts, les proportions & la position des sabords, des préceintes, de l'accastillage, la sortie de la voûte, & celle de l'éperon, &c.; il s'agit maintenant de déterminer les différentes largeurs d'un vaisseau dans tous les points de sa longueur, & d'exprimer le contour de tous les couples, ou de toutes les côtes qui en forment la figure, tels qu'on les voit sur la carène d'un vaisseau en chantier. (*fig.* 421.)

Le plan que nous nous proposons de faire présentement, doit donc exprimer les coupes du vais-

ſeau priſes en pluſieurs endroits de ſa longueur, & toujours perpendiculairement à la ligne de flottaiſon.

On avoit coutume anciennement de repréſenter le plan de chaque coupe du vaiſſeau, dans autant de plans particuliers : mais comme toutes ces coupes diminuent en proportion, depuis la maîtreſſe coupe, qui eſt approchante du milieu du vaiſſeau, juſqu'aux deux extrémités; on a trouvé plus commode & plus ſatisfaiſant de les repréſenter toutes projettées les unes ſur les autres dans un même plan : ainſi, ce que nous nous propoſons de faire, eſt de repréſenter le contour des principales coupes d'un vaiſſeau, telles qu'on les apperçoit, en plaçant l'œil dans l'axe du vaiſſeau, & ſucceſſivement vis-à-vis l'étrave, pour marquer les coupes de l'avant, & vis-à-vis l'étambot, pour marquer celles de l'arrière : la *figure* 421, repréſente un vaiſſeau dans cette poſition : ainſi, pour ſe former une idée juſte d'un plan de projection, il faut imaginer un vaiſſeau établi ſur un chantier, dans la même poſition qu'il eſt à la mer, & qu'on ait tracé ſur ſa carène (qui eſt blanche) à des diſtances égales, & vis-à-vis les couples de gabari, des lignes noires verticales, qui ſuivent tous les contours du vaiſſeau, ayant attention qu'une de ces lignes réponde au maître couple qui forme la partie la plus renflée du vaiſſeau : ſi enſuite on ſe recule vers l'avant, ſuivant la prolongée de la quille, on appercevra du même coup-d'œil toutes ces lignes; parce que le vaiſſeau diminuant ſuivant une certaine progreſſion, depuis la coupe de plus grande dimenſion (qu'on nomme *le maître couple*) juſqu'à ſon étrave, toutes les lignes qui repréſentent les coupes de moindre dimenſion, doivent donc ſe projetter ſur le plan de la coupe de la plus grande dimenſion, ou ſur le plan du maître couple : ainſi les lignes noires qu'on ſuppoſe tracées ſur la carène, repréſenteront la projection des coupes, & exprimeront réellement le contour des membres; de ſorte qu'en prenant les ordonnées de ces courbes, on peut les tranſporter ſur un plan, pour faire un vaiſſeau tout pareil; c'eſt auſſi ce que font les conſtructeurs, pour tracer des gabaris ſemblables à ceux qui ſont repréſentés ſur leur plan.

Si on ſe place dans la prolongée de la quille, vis-à-vis l'étambot, pour conſidérer le vaiſſeau dans la poſition qui eſt repréſentée *figure* 421, on appercevra, au moyen des lignes noires, la projection de toutes les coupes de l'arrière ſur l'aire du maître couple, & les lignes courbes indiqueront le contour des membres de cette partie. Il eſt évident que ſi le ſpectateur ſe plaçoit ſur une ligne horiſontale perpendiculaire à la quille, pour voir le vaiſſeau comme il eſt repréſenté dans la *figure* 422, il appercevroit la projection des lignes noires ſur un plan qu'on imagineroit élevé verticalement ſur la quille; & alors elles paroîtroient droites, comme on les a repréſentées ſur le plan d'élévation, article premier (*a*).

Comme les deux côtés d'un vaiſſeau doivent être exactement pareils, on a jugé qu'il étoit ſuffiſant de repréſenter les couples de l'avant d'un côté (celle de tribord par exemple), & les couples de l'arrière auſſi d'un côté (comme de babord) : moyennant cela, on apperçoit ſur un même plan toutes les coupes, tant de l'avant, que de l'arrière.

L'explication des noms des pièces qui entrent dans la compoſition d'un vaiſſeau, ſe trouvent à leur mot; il ſuffit de rappeller ici que le corps d'un vaiſſeau eſt formé par pluſieurs côtes, qu'on nomme *couples* ou *levées* (ces mots ſont ſynonymes) : le dehors de ces pièces repréſente les coupes du vaiſſeau, perpendiculaires à la ligne de flottaiſon, ou le contour des membres qui terminent les coupes dont nous avons parlé.

Les couples diminuent en avant & en arrière du maître couple, ſuivant de certaines proportions que nous expliquerons dans la ſuite de cet article : mais il faut commencer par détailler les différentes méthodes que les conſtructeurs emploient pour tracer le maître couple, qui eſt celui du vaiſſeau qui a le plus de capacité; on le nomme auſſi *le maître gabari*.

2. *Du maître couple.* Le maître couple eſt celui d'un vaiſſeau qui a les plus grandes dimenſions : tous les conſtructeurs diffèrent, en quelque choſe, dans la figure qu'ils lui donnent; ce qui fait qu'il y a bien des méthodes pour le tracer; chaque conſtructeur en adoptant une qu'il croit préférable à toutes les autres. Nous ne donnerons la préférence à aucune de ces méthodes; c'eſt un point des plus délicats de la théorie de la *conſtruction*, (*Voyez* CARÈNE); mais nous allons décrire pluſieurs de ces méthodes, afin qu'on puiſſe choiſir celle qui paroîtra la plus propre à donner au vaiſſeau, la figure que la théorie aura indiquée comme la meilleure : au reſte, ces méthodes ne diffèrent que par la façon de tracer les arcs ou les contours de la coupe du vaiſſeau à l'endroit de ſa plus grande largeur. Nous allons expliquer particulièrement certaines opérations préliminaires (qui conviennent également à toutes) pour éviter les répétitions inutiles.

3. *Opérations préliminaires pour tracer le maître couple.* Tirez la ligne *AB* (*figure* 423.) qui doit être au moins de la plus grande largeur du vaiſſeau : cette ligne peut s'appeller la *ligne de l'acculement*, parce que c'eſt ſur elle que ſe termine l'acculement de la maîtreſſe varangue, & elle repréſente le champ ſupérieur de la quille.

Tirez la ligne *CD*, parallèle à *AB*, & auſſi longue qu'elle : elle doit être éloignée de *AB*, de la quantité de relèvement qu'on veut donner à la maîtreſſe varangue; elle peut être appellée la *ligne du relèvement*, parce qu'elle termine le relèvement de la maîtreſſe varangue.

(*a*) Pour cet effet, il faut ſuppoſer le ſpectateur dans un éloignement infini, comme je l'ai dit dans une des notes précédentes. (*Note de l'Editeur.*)

Divisez l'espace entre *AB* & *CD* en deux parties égales : tirez la ligne *EF*, parallèle aux précédentes, nous la nommerons *la ligne du plat de la varangue*.

Tirez la ligne *GH*, parallèle aux précédentes, & éloignée de *AB* de la quantité qu'on veut donner de creux ; c'est la *ligne du creux*, ou la *ligne du premier pont* au milieu du vaisseau.

Au-dessous de cette ligne, on trace la ligne de flottaison, autant éloignée de celle du creux qu'elle l'est au plan d'élévation prise sur le maître-couple : tirez la ligne *IK* parallèle à *GH*, & qui en soit éloignée de la distance qu'on se propose de mettre entre le premier & le second pont ; c'est la *ligne du second pont*.

Tirez la ligne *LM*, parallèle à *IK*, & qui en soit éloignée de l'espace qu'on se propose de mettre entre le second & le troisième pont, ou depuis le second pont jusqu'au platbord ; c'est la *ligne du troisième pont* dans les vaisseaux du premier rang, ou *du platbord* dans les vaisseaux à deux ponts : on voit la correspondance de ces lignes dans les deux plans d'élévation & de projection, *fig.* 423 & 424.

Toutes ces lignes parallèles & horisontales étant tracées, abaissez la perpendiculaire *NO fig.* 423, qui divise le vaisseau en deux parties égales ; & comme, sur un plan de projection, on a coutume de tracer les couples de l'avant, d'un côté, & ceux de l'arrière, de l'autre, cette ligne, que nous appellerons la *ligne du milieu*, coupe l'étrave & l'étambot en deux parties égales.

Tracez les lignes *PQ*, *RS*, parallèles à *NO*, éloignées l'une de l'autre de la plus grande largeur du vaisseau, ou éloignées de *NO* de la demi-largeur : nous les nommerons, pour cette raison, les *lignes de la largeur*.

Tracez la ligne *TV*, parallèle à *NO*, & qui en soit éloignée de la moitié de l'épaisseur de l'étrave ; c'est la *ligne de l'étrave*.

Tirez la ligne *XY*, parallèle à *NO*, & qui en soit éloignée de la moitié de l'épaisseur de l'étambot ; c'est la *ligne de l'étambot*.

Tracez les lignes *Z*, *&*, parallèles à *NO*, & qui divisent l'espace *OQ*, *OS*, en deux parties égales, ou la largeur du vaisseau en quatre ; ce sont les *lignes du quart* : du point *a*, où la ligne creux *GH* est coupée par la ligne du milieu *ON*, tracez les diagonales *aA*, *aB*.

Remarque. Les lignes ci-dessus conviennent presqu'à toutes les méthodes qui sont en usage, pour tracer le maître gabarit : c'est pourquoi, dans toutes celles dont nous parlerons dans la suite, nous renverrons toujours aux mêmes lignes, & aux mêmes lettres, toutes les fois que nous en aurons besoin.

4. *Méthode pour tracer un maître couple, dont la varangue n'est ni fort platte, ni très-acculée* (*fig.* 425). Il faut commencer par tracer toutes les lignes horisontales & verticales, désignées par des lettres majuscules dans la *fig.* 423 ; lesquelles servent à déterminer la largeur & le creux du vaisseau ; à fixer la longueur de la maitresse varangue ; son acculement ; ainsi que la hauteur de la ligne de flottaison au milieu : & la méthode suivante donnera la figure du maître-couple.

Divisez la ligne *a*, *&* (*fig.* 425), qui marque l'extrémité de la varangue, en trois parties égales, portez-en une de *a* en *b*.

Divisez, en sept parties égales, l'espace compris entre *d* ; extrémité de la ligne de flottaison ; & *B*, face supérieure de la quille : portez une de ces parties de *d* en *e*, & une autre de *e* en *m* : tracez la diagonale *Va* ; & divisez-là en deux au point *n*.

Des points *b*, *e*, prenant pour rayon une fois & demie *Be*, décrivez les deux arcs *ff*, *gg* ; & de l'intersection *A* de ces deux arcs, tracez l'arc *be*, dont il n'y a que la partie *ml* (*a*), qui sert pour le maître-gabarit : ainsi il reste à tracer les arcs *md*, *la*, *an*, *nV*.

On sait, en géométrie, que pour que deux arcs qui se touchent, se raccordent, il faut que les centres de ces deux arcs, & leur point d'attouchement, soient dans une même ligne droite : ainsi, pour éviter qu'il y ait un angle au point *m*, il faut que le centre *k* de l'arc *md*, se trouve sur une ligne droite, tirée du point d'attouchement *m*, au centre *A* de l'arc *bm*.

Pour achever la partie submergée du maître-couple, on cherchera sur *lo*, le centre *o* de l'arc *la* : pour tracer l'arc *an*, on cherchera le centre *P* sur la prolongée de *ao* ; & enfin pour tracer l'arc renversé *Vn*, on cherchera le centre *S* sur la prolongée de *Pn*.

A l'égard de l'alonge de revers, marquez la rentrée sur la ligne du second pont *KS* : ce sera, si on veut, la dixième partie de la demi-largeur *MN* : ouvrez le compas des deux tiers de la largeur totale ; & posant une pointe successivement au point *d* & au point *S*, décrivez les petits arcs *hh*, *ii* ; & par le point d'intersection, tracez la courbe *Sd*.

Marquez, sur la ligne du platbord, *MN*, la rentrée qui convient en cet endroit ; ce pourra être un cinquième de la demi-largeur : ouvrez le compas de toute la longueur de la diagonale *BG* ; & des points *S*, *I*, tracez, hors de la figure, deux petits arcs *qq*, *rr*, de l'intersection desquels vous décrirez l'arc renversé *IS*.

En répétant les mêmes opérations de l'autre côté (*b*), le maître couple sera entièrement tracé.

On peut varier le rayon de l'arc *be*, pour augmenter ou restreindre la capacité du maître couple.

Remarque. Dans les plans dont il s'agit, on n'a

(*a*) La grandeur de cette partie *ml*, n'est pas déterminée. (*Note de l'Editeur.*)

(*b*) Cette méthode est pleine d'inexactitude ; les arcs en *d* & en *S*, ne se raccorderont pas. Mais avec la moindre teinture de la Géométrie élémentaire, on la rectifiera facilement, & on pourra en tirer parti. (*Note de l'Editeur.*)

aucun égard au bouge des baux: ainsi, quand on prend le creux, il n'est compté que depuis la quille jusqu'à une ligne droite, qu'on imagine tirée d'un bout du bau à son autre bout, par son champ supérieur; car l'épaisseur du bau fait partie du creux.

5. *Méthode pour tracer un maître couple pour un vaisseau dont les fonds soient ronds.* Il faut commencer par tirer les lignes horisontales & verticales, dont on a parlé ci-dessus: puis plaçant le compas en *a* (*fig.* 426); point où la ligne du creux *GH* coupe la ligne du milieu *ON*, & l'ouvrant de la moitié de la largeur du vaisseau jusqu'en *G*, on tracera l'arc *bGcO*; puis marquant, sur les lignes du quart, le relevement *d&* de la maitresse varangue, on cherchera un point *f* plus ou moins élevé, suivant qu'on veut plus ou moins renfler le maître-gabarit; & pour former l'arc *df*, on cherchera un centre *Q*, par la méthode expliquée dans le numéro précédent.

Pour avoir le point *g*, on prendra le tiers de l'arc *Oc*; & du point *h*, on décrira l'arc *d*, *g*: il ne reste plus qu'à décrire l'arc renversé *gY*, d'un centre qu'on trouvera par la méthode déjà expliquée (*a*).

6. *Méthode pour tracer un maître couple de grande capacité.* Tracez les lignes horisontales & les verticales, comme pour les méthodes précédentes: marquez l'acculement de la maitresse varangue par la perpendiculaire *&b* (*fig.* 427), faites à part un quarré (*fig.* 428), qui ait ses côtés égaux à *Cb* (*fig.* 427), quart de la largeur: inscrivez, dans ce quarré, deux quarts de cercle *ceb* (*fig.* 428), *cfb*: divisez le côté *ca* en un certain nombre de parties égales *cO*, *ON*, *NM*, *La*: abaissez des points de division des perpendiculaires *iL*, *hM*, *&c.*, sur le rayon *db*: divisez, dans le même nombre de parties égales, le creux du vaisseau *CG* (*fig.* 427), diminué de l'acculement de la maitresse varangue: transportez, vis-à-vis les points de division du creux *E*, *F*, *I*, *K*, les parties *Ot* (*fig.* 428), *Nn*, *Me*, *Lm*, qui sont marquées sur le quarré: faites ensuite passer une courbe par l'extrémité de tous les perpendiculaires ou ordonnées *Ep* (*fig.* 427), *Fq*, *Ir*, *KS*; & achevant de tracer (par les méthodes précédentes), ce qui manque à ce maître-gabarit, il sera tracé en entier (*b*).

7. *Méthode pour tracer un maître couple très-fin, extraite du traité du navire de M. Bouguer.* Les lignes horisontales & perpendiculaires étant tirées comme pour les méthodes précédentes, il faut marquer la longueur de la varangue *&&*, que l'on fera, si l'on veut, égale à la moitié de la largeur totale *GH* (*fig.* 429): portez ensuite, sur les lignes du quart, la quantité de son acculement *&E*, ou *&F*, égale à la cinquième ou à la sixième partie de la longueur de la varangue; ce qui donne les points *E*, *F*.

Il ne s'agit plus que de faire passer une parabole *GpQE*, par le point donné *E*, qui ait son sommet en *G*, & la droite *GC* pour axe.

Les constructeurs pourroient être embarrassés pour tracer cette parabole, si M. Bouguer avoit négligé de leur en apprendre la méthode que voici.

Ayant abaissé du point *E* la perpendiculaire *Ed* sur *AL*, & *Z&* sur *GH*, on prolongera indéfiniment *GH* vers *D*.

Pour avoir le paramètre de la parabole, on cherchera sur *GD*, le centre d'un demi-cercle, dont la circonférence passe par les points *TdD*; *GD* sera le paramètre de la parabole, & servira à trouver tous les autres points de cette courbe, en aussi grand nombre qu'on voudra.

Pour savoir où doit passer cette courbe au-dessous du point *X*, il faut, de ce point, mener *Xp*, perpendiculaire à *GC*; puis chercher sur *GD* le centre d'un demi-cercle, qui, partant du point *D*, vienne se rendre au point *X*; ce demi-cercle rencontrera la ligne *AL* en un point *b*, par lequel passera *bp*, qu'on fera perpendiculaire à *AG*: le point *p*, où cette perpendiculaire rencontrera la ligne *Xp*, indique le point par lequel doit passer la parabole.

On opérera de même pour avoir le point *Q*, ou tel autre qu'on voudra, comme *a* ou *f*.

Pour tracer le contour de la varangue, il faut former deux arcs de cercles, dont un tournera sa convexité en haut, & l'autre en bas: mais il faut que celui-ci joigne à l'extrémité de la parabole, sans faire d'angle en *E*.

Pour cela, il faudra que son centre soit situé en quelque point *S* de la ligne *ER*, perpendiculaire à la parabole.

Pour tirer cette perpendiculaire, il n'y aura qu'à faire la sous-normale *TR*, égale à la moitié du paramètre *GD*.

A l'égard de l'autre arc qui aboutit au point *Y*, on suivra quelques-unes de ces méthodes que nous avons précédemment décrites (*c*).

Remarque. Nous venons de rapporter plusieurs

(*a*) Cette méthode n'est pas plus géométrique que la précédente. (*Note de l'Editeur.*)

(*b*) Remarquez qu'il n'y a pas de relèvement de varangue à tracer: *bo* est un simple arc qui a toute sa convexité en dessus & dont le centre doit se trouver sur *b&* prolongée.

On peut encore donner plus de capacité à ce maître couple, en prenant pour *cb* moins du quart de la largeur. (*Note de l'Editeur.*)

(*c*) De toutes ces méthodes, celles seules suivant lesquelles on trace les maîtres couples de grande capacité & très-fin, ayant l'exactitude géométrique nécessaire; nous rapporterons ici la méthode donnée dans notre *essai sur l'architecture navale*, pour tracer un maître couple d'une capacité moyenne; d'autant plus volontiers que c'est celui qui convient à un vaisseau de ligne, & que le maître couple du plan de projection que M. Duhamel entreprend de dresser, a aussi le défaut d'être composé d'arcs qui ne se raccordent pas, comme nous le verrons bientôt. De cette manière nous mettrons les personnes qui voudroient s'exercer sur l'architecture navale, d'après les principes de M. Duhamel, qui sont ce que nous avons de mieux dans ce genre; nous mettrons ces personnes, dis je, en état de rectifier, les petites imperfections qui lui sont échappées dans ses constructions.

méthodes pour tracer le maître couple: nous en pourrions faire une beaucoup plus grande énumération, puisque chaque constructeur en a une particulière qu'il a imaginé, ou dont il a hérité de ses maîtres: mais il nous a paru inutile de nous étendre davantage sur cet article; car nous sommes bien éloignés de penser comme quelques constructeurs, qui font consister toute la science de la *construction* dans ces sortes de pratiques.

Il est vrai qu'il est très-important de bien former un maître gabarit, puisqu'il est un élément d'où dépendent toutes les autres dimensions du vaisseau: si le maître gabarit a de trop petites capacités, il sera bien difficile de renfler assez les autres parties du vaisseau, pour avoir un déplacement d'eau proportionnel au poids qu'il doit porter.

Si les capacités du maître gabarit sont trop grandes, on pourra, à la vérité, en pinçant beaucoup les lignes d'eau à l'avant & à l'arrière, se procurer un déplacement d'eau moyen, & assez proportionnel au poids du vaisseau armé: mais la colonne d'eau, qu'on aura à déplacer, sera plus considérable qu'elle ne devroit être: les lignes d'eau auront trop de courbure; & pour cette raison, ce vaisseau sera moins bon voilier, & aura les mouvemens durs.

Avec un maître gabarit tout rond (*fig.* 426), on pourra faire un vaisseau qui ira bien de l'avant; mais il sera sujet à beaucoup rouler: il y aura à craindre qu'il ne porte que médiocrement bien la voile, & qu'il ne se soutienne mal dans la ligne du vent.

Si on fait la varangue fort platte, & un peu longue (*fig.* 427), on pourra espérer une belle batterie: mais les lignes d'eau ne seront pas aussi avantageuses; & un tel vaisseau sera exposé à dériver.

Si on fait une varangue très-acculée & courte; si le genou est peu courbé, mais ouvert, & les premières alonges renflées auprès de la flottaison; en un mot, si la partie inférieure du maître gabarit est très-étroite, & que celle qui approche de la ligne de flottaison s'élargisse (*fig.* 429), on pourra, en augmentant le creux, faire un vaisseau bon voilier, sur-tout au plus près; mais il faut bien prendre garde à se ménager assez de capacité; sans quoi la batterie seroit noyée: enfin, pour ne pas entrer dans un plus grand détail, il est certain que les autres dimensions des vaisseaux dépendent beaucoup de celle du maître gabarit: je dis beaucoup, & non pas entièrement, non-seulement par ce qu'on peut, en renflant ou en pinçant les façons de l'arrière & de l'avant, ou en alongeant le vaisseau, remédier en partie aux défauts qu'on croiroit avoir apperçus dans le maître gabarit; mais encore parce qu'un maître gabarit, qu'on supposeroit parfait, feroit un très-mauvais vaisseau, si les façons de l'arrière & de l'avant étoient mal conduites: d'ailleurs, il est certain qu'avec deux maîtres gabarits très-différens, on peut faire deux très-bons vaisseaux.

Concluons donc qu'un constructeur doit connoître

Pour faire un maître couple d'une capacité moyenne, tirez une ligne *AB* (*fig.* 429*); élevez-y la perpendiculaire *BC*; tirez à *BC* la parallèle *AE* à la distance de la moitié de la plus grande largeur du maître couple; partagez *AB* en deux parties égales, & au point du milieu de cette ligne, élevez une perpendiculaire *FD*; tirez *GH* parallèle à *BC*, & distante de cette ligne de la demi-largeur de l'étambot.

Tirez *IK* parallèle à *AB*, & distante de cette ligne de la quantité d'acculement que vous voulez donner; tirez *EC* parallèle à *AB* & distante de cette ligne de la quantité du creux; tirez *MN* parallèle à *EC* & distante de cette ligne de la quantité de la hauteur de l'entre-pont; tirez *OP* parallèle à *MN* & distante de cette ligne de la hauteur du platbord. Divisez la quantité de l'acculement en trois parties égales, & portez une de ces parties de *F* en *S* perpendiculairement à *IK*; mais gardez-vous de prendre la distance de la partie supérieure de la quille à la ligne de flottaison, pour la diviser en sept parties égales, comme l'enseigne M. Duhamel; cette opération met le fort du navire à la flottaison, & même au-dessous, ce qui est le plus grand défaut qu'un vaisseau puisse avoir.

Divisez, si vous voulez, la distance *AE* du premier pont à la quille en sept parties égales; portez une de ces parties de *E* en *T*; faites passer par les points *ST*, un arc de cercle qui ait pour rayon une fois & demie *AT*; du point *T*, & d'une ouverture de compas égale à *ET*, marquez sur l'arc *TS* un point *V*; faites passer par le point *E*, un arc de cercle *EV* qui touche l'arc *TS* en *V*; pour cette opération & celles qui suivent, voyez le *Dictionnaire de Mathématique faisant partie de la présente Encyclopédie*, & d'abondant *les Elémens de Géométrie de M. Bézout* (n°. 57.): faites passer par le point *F* un arc de cercle *EX* qui touche l'arc *TS* au point *X*; ce point *X* est indéterminé, ce dont l'auteur de l'architecture navale ne parle pas: plus on le prend loin du point *S*, moins le gabarit est renflé dans sa partie *EF*; tirez une droite *FH*, divisez-la en deux parties égales au point *Y*; faites passer par *Y* un arc de cercle qui touche l'arc *FX* au point *F*; faites passer par le point *H*, un arc renversé *HY* qui touche l'arc *FY* au point *Y*.

J'observerai encore que plus le point *X* sera pris loin du point *S* (moins par conséquent le gabarit sera renflé dans sa partie *EF*), plus l'arc *FY* aura de courbure, ce qui augmente la capacité; mais l'arc renversé *YH* est égal à l'arc *FY*, & la concavité de celui-là diminue autant la capacité du maître couple, que la convexité de celui-ci l'augmente; ainsi plus on éloigne le point *X* du point *S*, plus, nous le répétons, on diminue la capacité du maître gabarit.

Cependant, en faisant varier le point *X*, il faut l'assujettir à de certaines limites; car s'il étoit tellement proche de *F*, que l'arc *XF* eût le rayon aboutissant au point *F* perpendiculaire à une droite tirée de *F* en *H*, il n'y auroit pas moyen de faire passer un arc par *F* & *Y* qui se raccordât au point *F*. Si l'on rapprochoit encore plus le point *X* du point *F*, la figure en deviendroit plus difforme. Le contour du maître couple feroit aussi d'une grande difformité dans sa varangue, si l'on mettoit le point *X* trop près du point *V*, & que l'on voulût faire passer cette varangue par le point *Y*: c'est ce que l'on verra facilement avec quelques connoissances de géométrie.

Pour tracer l'allonge de revers, évitez les opérations que prescrit encore M. Duhamel; ces opérations vous donneroient des angles en *E* & *R*; tirez la droite *ERQ*, & faites passer par *R* un arc *RE* qui touche l'arc *EV* au point *E*, & faites passer par *Q* un arc renversé *QR* qui touche l'arc *RE* au point *R*.

Ce maître couple aura son fort ou sa plus grande largeur au-dessus de la flottaison, comme il le faut indispensablement. (*Note de l'Editeur.*)

plusieurs

plusieurs façons de tracer un maître gabarit, pour en former un, tel qu'il conçoit qu'il doit être; mais que ce ne sont pas ces méthodes qui doivent décider de la figure qu'on doit donner au maître gabarit: ainsi la méthode qui nous paroît préférable à toutes les autres, est celle qui, étant la plus simple, peut fournir aux constructeurs les moyens de varier, à volonté, la figure qu'il croit devoir donner à son maître couple; & rien n'est si aisé que d'imaginer les méthodes qui seront aussi bonnes que celles que nous venons de rapporter.

Il faut maintenant représenter, sur ce même plan, le contour de tous les autres couples de moindre capacité, qui sont compris, depuis le maître couple jusqu'aux extrémités: c'est l'objet des numéros suivans.

Autre remarque. Les anciens constructeurs, ignorant les méthodes dont nous parlerons dans la suite, avoient imaginé un moyen fort méchanique, mais assez ingénieux, pour (avec le seul maître couple) tracer, sur les pièces qu'ils devoient employer pour la *construction* des vaisseaux, un certain nombre de couple de l'avant & de l'arrière, sans faire de plan.

Cette méthode a deux défauts: le premier, qu'elle ne fournit des moyens que pour tracer, au plus, les six premiers couples de l'arrière, & les six premiers de l'avant: le second est que, ne faisant point de plan, on ne peut pas connoître d'avance les avantages & les défauts du vaisseau qu'on construit; & comme elle est entièrement abandonnée de la part des constructeurs, nous la supprimons.

8. *Méthode de réduction, pour faire le plan de projection d'un vaisseau de 70 canons.* Les constructeurs, voyant combien il est avantageux de réunir, sur un même plan, la projection de tous les couples d'un vaisseau, afin d'être en état d'appercevoir, d'un même coup-d'œil, la relation des uns aux autres, & d'étudier, avec le compas, ou par le calcul, les propriétés qui doivent résulter de la figure qu'ils ont donnée à leur carène, ont imaginé plusieurs méthodes qui les mettent à portée de remplir ces différentes vues. Nous aurions pu rapporter ici dix ou douze de ces méthodes de réduction: mais, pour ne point trop nous étendre, nous nous contenterons d'en choisir une qui nous a paru assez exacte, qui est propre à donner l'intelligence de toutes les autres, & qui a l'avantage d'être la plus instructive; c'est celle des triangles.

Pour prendre la chose dès son principe, nous allons commencer par expliquer comment on peut tracer un maître couple par une méthode différente de celle que nous avons déjà décrite, & il servira pour le plan de projection du vaisseau de 70 canons, dont nous avons donné le plan d'élévation dans l'article deux.

9. *Tracer le maître couple.* Il faut tirer, 1°. la ligne *AB* (*fig.* 430); c'est la *ligne de l'acculement.*

2°. La ligne *CD*, parallèle à *AB*, & qui en soit éloignée de tout l'acculement de la maîtresse varangue: supposons-le, pour ce vaisseau, de deux pieds, quoique cet acculement soit considérable: la ligne *CD* est la *ligne du relèvement.*

3°. La ligne *GH*, parallèle à *AB*, & qui en soit éloignée de la quantité qu'on donne de creux; c'est la *ligne du creux* ou *du premier pont.*

4°. La ligne *TU*, parallèle à *GH*, & qui en soit éloignée de la distance qu'il y a de la ligne du premier pont à la ligne d'eau en charge, prise au maître couple sur le plan d'élévation; c'est la *ligne d'eau*, le vaisseau chargé.

5°. La ligne *QS*, parallèle à *GH*, & qui en soit éloignée de la distance qu'il y a de la ligne du premier pont à celle des feuillets: cette distance doit être prise sur le maître couple.

6°. La ligne *IK*, parallèle à *GH*, & qui en soit éloignée de la distance qu'il y a du premier pont au second; c'est la *ligne du second pont.*

7°. La ligne *RM*, parallèle aux précédentes, & qui soit à la hauteur que doit être le platbord; cette ligne marque la lisse du platbord sur le maître couple.

8°. Les lignes verticales *AR*, *BM*, qui doivent être perpendiculaires sur *AB*, & éloignées l'une de l'autre de la plus grande largeur du vaisseau: ce sont les *lignes de la largeur.*

9°. La ligne *ON*, qui partage la largeur du vaisseau en deux parties égales; c'est la *ligne du milieu.*

On pourroit tirer encore la ligne de l'étrave, celle de l'étambot, celle du quart, &c.: sur quoi il faut consulter ce que nous avons dit precedemment, en expliquant la relation qu'il y a entre le plan d'élévation & celui de projection.

Il faut chercher, dans le devis, la longueur de la maîtresse varangue, qui est de vingt-un pieds, pour un vaisseau de 70 canons; en porter la moitié (dix pieds six pouces) de *O* en *l*; & marquer la largeur de la quille de *Y* en *V*, de façon qu'elle soit divisée en deux par la ligne du milieu *ON.*

On prend la moitié de *lO*, ou le quart de la longueur de la varangue: on la porte sur la ligne *AB*, de *O* en *d*; & on abaisse, sur ce point, la perpendiculaire *cd*, qu'il faut partager en deux au point *e*.

On prend *AQ*, distance de la ligne de l'acculement à la ligne des feuillets: on en retranche, ou on y ajoute quelque chose, suivant que l'on veut que la courbe, qui forme le relèvement de la varangue, soit plus ou moins concave: on pose une des pointes du compas sur *a*, extrémité de la maîtresse varangue, & ensuite sur *e*, pour décrire les petits arcs *f*, de l'intersection desquels on trace l'arc *ae*, qui marque le relèvement de la varangue.

On prend, avec le compas, *Ol*, moitié de la largeur de la varangue; & posant une pointe, successivement sur *e* & *Y*, on décrit les petits arcs *i*, *h*,

de l'interſection deſquels on trace l'arc *e Y*, qui marque l'acculement de la varangue (*a*).

On partage *O A*, demi-largeur du vaiſſeau, en deux parties égales au point *l*, ſur lequel on élève la perpendiculaire *l m*.

On partage *A l*, quart de la largeur totale, en deux parties égales au point *n*; & on abaiſſe la perpendiculaire *n o*.

On partage *A n*, huitième de la largeur totale, en deux également au point *p*, ſur lequel on abaiſſe la perpendiculaire *p q*.

On partage *A p* en deux au point *r*, ſur lequel on abaiſſe la perpendiculaire *r s*.

Enfin on partage *A r* en deux au point *t*, ſur lequel on abaiſſe la perpendiculaire *t u*.

Pour décrire la courbe, depuis *a* juſqu'à *T*, on prend la diſtance *l n*, qu'on porte ſur la ligne *n o*, de *n* en *X*, & on marque le point *X*.

On porte la même diſtance ſur la ligne *p q*, de *p* en *a'*: puis poſant une pointe du compas ſur *a'*, on ouvre l'autre, juſqu'à ce qu'elle ſoit ſur le point *a*, & on porte la diſtance *a' a* ſur la ligne *p q*, de *p* en *y*.

On portera la diſtance *p y* ſur la ligne *r s*, de *r* en *b*: on poſera une pointe ſur le point *b*; & ouvrant le compas, juſqu'à ce que l'autre touche le point *a*, on portera l'ouverture *b a*, ſur la ligne *r ſ*, de *r* en *F*.

Enfin, on portera la diſtance *rF* ſur la ligne *t u*, de *t* en *E*; on poſera une pointe ſur *E*, & on ouvrira le compas, juſqu'à ce que l'autre pointe réponde au point *a*, & on portera l'ouverture *E a* ſur la ligne *t u*, de *t* en *&*.

Si on fait paſſer une courbe par les points *a*, *X*, *y*, *F*, *&*, *T*, la partie ſubmergée du maître couple ſera tracée.

Pour tracer le fort & les alonges de revers, il faut marquer ſur la ligne du platbord *RM*, la quantité de rentrée qu'on veut donner en cet endroit: quelques conſtructeurs donnent 4 pieds & demi: on marque donc cette diſtance de *R* en *X*; on prend le tiers de *RX*, qu'on porte ſur la ligne du ſecond pont de *I* en *P*.

On prend la diſtance *O d*, quart de la varangue: on la porte ſur la ligne du creux, de *Z* en *L*; & de l'ouverture *LG*, on trace l'arc *GQP*. Pour former le revers, on ouvre le compas de *OZ*, ou de tout le creux; & poſant une pointe ſucceſſivement ſur les points *P* & *X*, on décrit les petits arcs *ff*, *gg*, de l'interſection deſquels on trace l'alonge de revers *PX*: il ne reſte plus à tracer que la portion du maître couple, compriſe entre *T* & *G*, qu'on peut tracer du point *H*, prenant pour rayon la plus grande largeur du vaiſſeau (*b*).

Remarque. Nous avons parlé plus haut aſſez amplement du maître couple, pour être diſpenſés de faire beaucoup de réflexions à ce ſujet: ainſi je me contenterai de dire que quelques conſtructeurs calculent l'aire de leur maître couple, pour le comparer aux maîtres couples de pluſieurs vaiſſeaux de même rang, afin de connoître, à-peu-près, ſi la carène du vaiſſeau qu'ils projettent, aura des capacités ſuffiſantes.

Le maître couple étant fait, il faut tracer la moitié de l'étambot: on ne tracera non plus que la moitié de tous les couples, parce que les autres moitiés étant ſemblables, il ſera aiſé de repréſenter tout le contour des couples, en répétant les opérations qu'on a faites pour former le premier côté: ainſi le ſeul maître couple ſe trace entièrement; & il eſt d'uſage de ne repréſenter ſur les plans de projection, que la moitié de tous les couples de l'arrière, qu'on met ordinairement du côté gauche; & on place du côté droit, la moitié de tous les couples de l'avant: cette diſpoſition donne la facilité de comparer le rapport que doivent avoir l'avant & l'arrière en certains points: tout ceci deviendra clair par la ſuite.

10. *Réduction des couples de l'arrière. Manière de tracer l'étambot ſur le plan de projection.* Pour avoir la moitié de l'étambot, on prend, ſur le plan d'élévation (*fig.* 432), la moitié de la hauteur de la quille *AB*; & en retranchant de cette quantité 1 pouce, on porte le reſte ſur le plan de projection, de *O* en *b* (*fig.* 431) (*c*), & on trace la ligne *bC*, parallèle à *NO*.

On prend enſuite la diſtance *CD* (*fig.* 432), qui marque de combien le vaiſſeau eſt plus enfoncé dans l'eau à l'arrière, qu'au maître couple; on la porte de *Y* (*fig.* 431) en *d*, & on mène la droite *de*, parallèle à *YV*.

Pour avoir la hauteur de l'étambot, on prend, ſur le plan d'élévation (*fig.* 432), la hauteur *DX* de l'étambot, priſe de deſſus la quille, qu'on rapporte de *e* (*fig.* 431) en *f*; ou bien, on prend la diſtance *CX* (*fig.* 432), & on la porte de *V* (*fig.* 431) en *f*, & le point *f* indique la hauteur de l'étambot.

Remarque. On ſait que, ſuivant l'uſage ordinaire, l'étambot ne fait point, avec la quille, un angle droit, mais un angle obtus, à cauſe de ſa quête. Cette obliquité ne peut paroître dans le plan de projection, où l'on ſuppoſe le ſpectateur placé vis-à-vis l'étambot, dans la prolongée de la quille.

11. *De la liſſe d'hourdi.* Prenez, ſur le plan d'élévation (*fig.* 432), la diſtance perpendiculaire *EF* de la ligne d'eau en charge, à la ligne droite de la liſſe d'hourdi: portez-la ſur l'étambot du plan

(*a*) Ce procédé n'eſt pas géométrique, non plus que les ſuivans, il doit donner un angle en *e*. [*Note de l'éditeur.*]

(*b*) Suivant cette méthode de tracer un maître couple, il pourra fort bien ſe trouver des angles ſenſibles en *e*, *a* & *P*, & il ne paroît pas que *P I* doive être néceſſairement le tiers de *RX*; mais un conſtructeur aſſez peu géomètre pour l'employer, auroit bien l'adreſſe d'émouſſer ces angles au moyen de quelques coups de crayon; au ſurplus, les perſonnes qui voudroient s'exercer d'après les principes ſuivans, feroient mieux de former le maître couple d'une capacité moyenne ſelon la méthode que j'en ai donnée plus haut, extraite de mon *Eſſai ſur l'Architecture navale*. [*Note de l'édit.*]

(*c*) C'eſt à-dire, que l'étambot a deux pouces de moins de largeur, que la quille a de hauteur. [*Note de l'éditeur.*]

de projection, de *g* (*fig.* 431) en *h*; & du point *h* tirez *hf*, perpendiculaire à *ON*, égale à 13 pieds 6 pouces, moitié de la longueur de la lisse d'hourdi, qui peut être de 27 pieds.

Remarque. Quoique la lisse d'hourdi ait deux courbures, une dans le sens horizontal, qu'on ne peut appercevoir dans le plan de projection, & l'autre dans le sens vertical qu'on pourroit y exprimer, on se contente néanmoins de se représenter la lisse d'hourdi par une droite *hf*, tirée d'une de ses extrémités à l'autre par son champ supérieur.

Il est cependant bon de savoir que sa courbure verticale, qui est semblable aux bouges des baux, est ordinairement d'autant de pouces que le quart de la longueur de la lisse a de pieds, ou de 2 à 3 lignes par pied de sa longueur: la courbure horizontale, qui forme la rondeur de la pouppe, est ordinairement égale à autant de pouces que le tiers de la longueur de la lisse a de pieds.

Pour tracer le bouge de la lisse d'hourdi, on prend la somme de ce bouge, ou la longueur de la flèche de cette courbe (*Aa*, *fig.* 434*, par exemple): on la transporte sur une ligne, où l'on fait un quart de cercle, dont *Aa* est le rayon: on divise ce demi-diamètre en autant de parties qu'on veut; & on élève les perpendiculaires *Aa*, *Bb*, *Cc*, *Dd*.

On divise de même la demi-longueur de la lisse, en autant de parties qu'on a divisé le demi-diamètre, & on porte sur ces divisions, les ordonnées du quart de cercle: ce qui donne régulièrement le contour de la lisse (*a*).

Nous rapportons cette pratique, parce qu'elle sert également pour les baux, & les autres pièces qui ont une courbure régulière.

Il faut aussi être prévenu que ce qu'on appelle largeur d'une barre, d'un bau, &c. est la surface horizontale; & que son épaisseur, ou, comme disent quelques-uns, sa hauteur, est sa face verticale.

Enfin, la longueur de la lisse d'hourdi n'est pas toujours de 27 pieds: plus elle est longue, plus le fort de l'estain a d'étendue, & plus les capacités du vaisseau sont grandes en cet endroit.

12. *Marquer l'élévation des façons de l'arrière.* Cherchez au devis l'élévation des façons de l'arrière d'un vaisseau de 70 canons (elle est de 13 pieds 6 pouces): portez-les sur l'étambot du plan de projection (*fig.* 431), de *d* en *m*: les façons de l'arrière commenceront au point *m*.

Remarque. On sait qu'on donne plus ou moins d'élévation aux façons, & que chaque pratique a ses avantages & ses inconvéniens.

13. *Tracer l'estain.* Prenez, sur l'étambot du plan de projection (*fig.* 431), la distance *mn* du point des façons à la ligne d'eau en charge, & portez-la sur cette ligne d'eau, de *n* en *O*: prenez encore la distance *mp* du point des façons à la ligne du creux, augmentez-la de 18 pouces, plus ou moins, suivant qu'on veut donner de capacité à l'estain, & portez-la sur la ligne du creux de *p* en *q*: par les points *f*, *q*, *O*, faites passer une courbe *fqO*, qui forme le contour de l'estain, depuis la lisse d'hourdi, jusqu'au-dessous de la ligne du creux.

Pour tracer aisément cette courbe, on joint les points *fqO*, par les droites *fq*, *qO*, qui seront des cordes de la courbe qu'on veut décrire; on élève sur le milieu des cordes, les perpendiculaires *ya*, & *sa*: le point où ces droites se couperont, sera le centre de la courbe *fqO*; car cette méthode est la façon géométrique de faire passer une courbe par trois points donnés.

Ouvrez votre compas de *rS*, moitié du maître bau, & posant une pointe sur *O*, décrivez le petit arc *bb*; de la même ouverture, du point *m*, décrivez l'arc *kk*; de l'intersection de ces deux petits arcs, décrivez l'arc *Om*, & la courbe *fqOm* sera l'estain (*b*).

Remarque. Nous aurions pu rapporter ici beaucoup de méthodes pour tracer cette partie de l'estain, puisqu'il n'y a guères de constructeur qui n'en ait imaginé une; mais il nous a paru inutile de grossir cet article, par des détails superflus: il est évident qu'en variant les centres des arcs qui forment le contour de ce couple, on pourra en augmenter ou en diminuer la capacité; & c'est où se réduisent les méthodes que nous supprimons.

Il y a des constructeurs qui pincent beaucoup l'estain par le bas, pour procurer à leur vaisseau la qualité de bien gouverner, & afin qu'en virant de bord, ils soient moins sujets à culer: ceux-là sont obligés de gagner des capacités auprès de la ligne de flottaison, sans quoi le vaisseau ne seroit point balancé; mais ce renflement rend les mouvemens de tangage plus durs.

Quoi qu'il en soit, l'estain doit être regardé comme un point extrême, qui doit guider pour la réduction de tous les couples de l'arrière, ainsi que nous le dirons.

14. *Du couronnement.* Prenez, sur le plan d'élévation (*fig.* 432), la distance perpendiculaire *EI*, de la ligne en charge au couronnement, & portez-la (*fig.* 431) de *g* en *t*; du point *t*, tirez la perpendiculaire *tu*, de 10 pieds 6 pouces (moitié de la largeur du couronnement, que nous fixons à 21 pieds); du point *u*, tirez la ligne perpendiculaire *ux*.

Remarque. La hauteur du couronnement est donc fixée par le plan d'élévation: quoique nous ayions déterminé sa largeur de 21 pieds, on est maître de l'augmenter ou de la diminuer: tout ce

(*a*) Cette opération donneroit pour la courbure ou le bouge de la lisse d'hourdi une demi-ellipse; il faut prendre une portion de la circonférence d'un cercle moindre que la moitié, mais qui doit en approcher beaucoup, & on peut alors opérer suivant cette méthode. [*Note de l'éditeur.*]

(*b*) Les courbes *mO* & *OqS* ne se raccordent pas; il doit se trouver un angle en *O*, qu'il faudra émousser d'un coup de crayon; il étoit aisé de rendre l'opération exacte géométriquement; il n'auroit été question que d'élever une perpendiculaire au milieu d'une corde tirée de *m* en *O*, & du point de rencontre de cette perpendiculaire avec un rayon de *O* prolongé, on auroit tracé l'arc *Om*. [*Note de l'éditeur.*]

que nous ferons remarquer en général, c'est qu'il vaut mieux donner des commodités à l'état-major, en augmentant les dimensions de la pouppe en largeur qu'en élévation; la marche du vaisseau au plus près en étant moins retardée, & sa bricole moins considérable.

On donne plus ou moins de courbure au couronnement *u t* : mais ce sont des choses de goût, & très-arbitraires.

15. *De l'alonge de cornière.* Faites *PX* (*fig.* 431) égal à *fX*, sur la base *PX*; faites le triangle isoscèle *PiX*, & que les côtés *Pi* & *Xi*, soient chacun égaux à *mf*, distance des façons au haut de l'étambot : du sommet *i*, comme centre, le compas ouvert de *if*, décrivez un arc *fZ*; faites la distance *fZ*, égale à la distance *fO*; puis, le compas ouvert de *et*, distance du dessus de la quille au couronnement, & des points *Z* & *u*, comme centre, décrivez hors de la figure de petits arcs, de l'intersection desquels traçant l'arc *Zu*, la courbe *fZu* sera l'alonge de la cornière (*a*).

Remarque. Quand la cornière est tracée jusqu'au fort, toute cette partie représente une arbalête, dont les estains sont l'arc, la lisse d'hourdi la corde, l'étambot la flèche : le tout s'appelle l'*arcasse*.

16. *Des lisses de l'arrière.* L'estain & l'alonge de cornière étant tracés, on tire une ligne droite du point *m* (*fig.* 431) (qui marque l'élévation des façons de l'arrière), au point *a* qui indique l'extrémité de la varangue : c'est la lisse des façons : puis de *f*, extrémité de la lisse d'hourdi, en *S*, extrémité de la ligne du creux, on tire la lisse du fort *Sf*; entre ces deux lisses on en place deux autres, de façon qu'elles partagent la courbe *a S* & l'estain *mf* en trois parties égales : ce sont les lisses intermédiaires : on partage ensuite l'alonge de revers au maître couple, en deux parties égales, au point *&*; on porte l'ouverture *S&* sur l'estain, de *f* en *C*, & on tire la lisse *& C*; on fait *CA* égale à *& B*, & des points *B*, *A*, on tire la lisse du platbord *BA* : ces lisses, qui sont au-dessus de la lisse d'hourdi, se nomment les lisses d'*accastillage*.

Remarque. Au lieu de deux lisses intermédiaires entre la lisse des façons & celle du fort, plusieurs constructeurs en mettent trois ou quatre (*b*); & plus on en met, plus on a de facilité à tracer la courbure des membres; à l'égard des lisses d'accastillage, elles sont peu importantes : néanmoins nous en parlerons dans la suite.

On sait que les lisses sont des règles de bois minces & flexibles, qu'on suppose clouées à différentes hauteurs, sur le maître couple & sur l'étambot.

Une de ces règles qui répond sur l'étambot au point où on a marqué l'élévation des façons, & sur le maître couple au bout du relèvement de la varangue, se nomme la *lisse des façons*.

Une autre règle qui répond à la partie la plus renflée de l'estain, ou à l'extrémité de la lisse d'hourdi, & sur le maître couple à la ligne du creux, où ce couple est plus renflé, se nomme la *lisse du fort*, parce qu'elle répond au plus gros du vaisseau que l'on nomme le *fort*.

Toutes les règles qu'on met entre deux, se nomment *lisses intermédiaires*.

Ces règles ou lisses, considérées depuis l'étrave jusqu'à l'étambot, forment une double courbure; celle dans le sens horizontal ne peut paroître sur le plan de projection; on la représentera sur le plan horizontal; la courbure dans le sens vertical, sera représentée sur la carène du plan d'élévation; on pourroit aussi faire appercevoir quelque chose de cette courbure verticale sur le plan de projection (*c*): néanmoins, la lisse du fort exceptée (dont quelques constructeurs marquent la courbure, comme je l'expliquerai dans la suite), toutes les autres lisses sont représentées sur le plan de projection par des lignes droites, mais qui ont différentes inclinaisons; & cette inclinaison est un effet de la courbure verticale des lisses; ce qui deviendra sensible, par ce que nous dirons plus bas; on peut prendre une idée de ces lisses sur la carène du vaisseau en chantier, qui est représentée (*fig.* 421) : il suffit, pour le présent, de concevoir que les lignes qu'on nomme les lisses sur le plan de projection, ne représentent que la projection des lisses sur l'aire du maître couple.

Si les lisses dont nous venons de donner une idée, avoient une position & une courbure convenable, elles formeroient toutes ensemble une espèce de moule, qui indiqueroit le contour qu'on doit donner aux membres : mais comme deux points extrêmes, qui sont ceux sur le maître couple & l'estain, ne suffisent pas pour donner aux lisses une courbure déterminée, on est obligé d'employer des méthodes, pour tracer un nombre de couples intermédiaires, qui servent à faire prendre aux lisses cette courbure; comme nous allons l'expliquer, après avoir détaillé quelques opérations préliminaires.

(*a*) Cette opération n'est pas plus géométrique que les précédentes; on doit s'attendre à trouver des angles en *f*, & en *Z* : le constructeur peu instruit adoucira ces angles d'une manière méchanique; celui qui aura les premières notions de géométrie, imaginera facilement une méthode plus exacte; nous avons mis sur la voie dans nos notes précédentes. [*Note de l'éditeur.*]

(*b*) On met aussi assez communément une lisse au-dessous de celle des façons, appellée *fausse lisse*. [*Note de l'édit.*]

(*c*) La courbure des lisses, au moins de la carène, ne peut paroître dans le plan de projection ou vertical des gabarits, parce que ce sont des courbes dans des plans coupant perpendiculairement ce plan vertical, lesquelles ont l'obliquité avec un plan horisontal, que ces lisses indiquent. L'idée d'une double courbure de ces lisses que présente M. Duhamel, n'est pas nette, ou plutôt pèche contre l'exactitude : les lisses à double courbure ne peuvent être, que celles telles que les lignes de pont, ou qui représentent les préceintes, qui effectivement sont des courbes gissant sur une surface courbe.

Au surplus, j'ai supprimé dans cette définition des renvois que M. Duhamel y fait à des figures qui n'ont nul rapport à l'objet qu'il y traite. [*Note de l'éditeur.*]

17. *Du triangle équilatéral pour la progression des couples de l'arrière.* Tirez une ligne *ME* (*fig.* 433) à volonté : prenez dessus une distance *M*1 aussi à volonté; faites que la distance de 1 à 2, contienne trois parties égales à la première *M*1 ; que celle de 2 à 3, en contienne 5 ; que celle de 3 à 4, en contienne 7 : & ainsi de suite, jusqu'à ce qu'on ait autant de divisions moins une, qu'il y a de couples en arrière, depuis le maître couple jusqu'à l'étambot, le maître couple & l'étambot compris; & comme dans la *fig.* 432, il y a neuf couples entre le maître couple & l'étambot, je porterai sur la ligne *ME*, dix parties qui croîtront entr'elles, selon la progression des nombres impairs, jusqu'à la dixième division qui se terminera au point *E*.

Prenez, avec le compas, la distance *ME*; posez une pointe sur *M*, & avec l'autre, tracez le petit arc *rr*; conservant la même ouverture de compas, posez-en une pointe sur *E*; décrivez avec l'autre le petit arc *tt*, & au point d'intersection de ces deux arcs, marquez le point *S* : de ce point tirez des lignes à toutes les divisions de celle *ME* (*a*). Les lignes droites aboutissant aux points *M*, 1, 2, 3, &c. serviront à indiquer la place des couples sur les lisses du plan de projection. (*b*)

Remarque. Il faut regarder la ligne *MS*, comme représentant le maître couple, & celle *SE*, comme celui qui répond à l'étambot; les neuf lignes intermédiaires se rapporteront aux neuf couples de l'arrière; chacun à chacun : ceci s'éclaircira dans peu. Le plan d'élévation (*fig.* 423, 424) étant chargé de lettres, pour la démonstration des objets du premier article, on a répété dans la *fig.* 432, le même plan d'élévation d'un vaisseau de 70 canons, depuis le maître couple jusqu'à l'étambot; ce qui servira à montrer le parfait rapport du plan de projection (*fig.* 431), avec celui d'élévation (*fig.* 432).

18. *Rapporter sur l'étambot du plan d'élévation* (fig. 432) *les points où se terminent les lisses, relativement au plan de projection* (fig. 431), *& tracer sur le triangle les lignes fractionnaires.* Prenez, sur le plan de projection (*fig.* 431), la distance du point *Y*, champ supérieur de la quille (à la maitresse varangue), au point *m*, où se termine la lisse des façons sur l'étambot; portez-la sur la rablure de l'étambot verticalement (*fig.* 432), de *O* en *H*; du point *H* tirez la ligne *HL*, perpendiculaire au huitième couple, & qui coupe le neuvième au point *M*; portez la distance *ML* sur le triangle (*fig.* 433), de *B* en *C*, de façon qu'elle soit parallèle à *ME*, & qu'elle touche, par ses extrémités, les lignes *SE* & *S*9; prolongez la ligne *BC* en dehors du rayon *SE*; & parce que dans le plan d'élévation (*fig.* 432), l'étambot au point *H* est éloigné du neuvième couple de la distance *HM*, portez cette distance sur la ligne *BC* (*fig.* 433) du triangle, de *B* en *D*, & tirez la ligne ponctuée *CD* : comme il se trouve que *HM*, dans le plan d'élévation, est plus grand que la ligne *BC* du triangle, c'est-à-dire, que le point *H* est plus éloigné du neuvième couple, que la neuvième ne l'est du huitième, on dit que la fraction est croissante (*b*).

19. *Marquer l'estain sur le plan d'élévation.* Pour rapporter sur le plan d'élévation (*fig.* 432), les lisses qui se terminent sur l'estain du plan de projection (*fig.* 431), il faut tirer, sur le plan d'élévation, une ligne droite, par les points *H* (*fig.* 432) & *N* (rablure de la lisse d'hourdi), & la prolonger jusqu'à la lisse du platbord de la troisième rabattue *I* : c'est sur cette ligne, qui représente le lieu de l'estain sur le plan d'élévation, qu'on doit rapporter les points correspondans à ceux où se terminent les lisses sur l'estain du plan de projection, (*fig.* 431).

20. *De la seconde lisse.* Pour marquer sur l'estain du plan d'élévation (*fig.* 432), le point où la lisse *MK* du plan de projection (*fig.* 431), touche l'estain; prenez sur ce même plan la hauteur *DK*, perpendiculairement à la ligne de l'acculement, & portez-la sur le plan d'élévation, de *R* (*fig.* 432) en *P*; tirez par le point *P*, la ligne *PQ*, perpendiculaire au huitième couple, & qui coupe le neuvième au point *S*; portez la distance *PS* sur le triangle (*fig.* 433), de *B* en *F*, & tirez la ligne ponctuée *SF*.

21. *De la troisième lisse.* Pour marquer sur le plan d'élévation, le point où la troisième lisse touche l'estain, prenez sur le plan de projection (*fig.* 431), la hauteur perpendiculaire *El*, & portez-la sur l'estain du plan d'élévation (*fig.* 432), de *Z* en *&*, duquel point tirez la ligne *V &*, perpendiculaire au huitième couple; prenez la distance *&Y*, & portez-la sur la ligne *BC* du triangle (*fig.* 433), de *B* en *G*, & tirez la ligne *GS*.

22. *De la quatrième lisse, dite* du fort. Prenez, sur le plan de projection (*fig.* 431); la hauteur *fF*; portez-la sur l'estain du plan d'élévation (*fig.* 432), de *O* en *F*; du point *F* tirez au huitième couple, la perpendiculaire *Fa*; portez la distance *Fb* sur le triangle (*fig.* 433) : mais comme la distance *Fb* (*fig.* 432) est à-peu-près égale à

(*a*) Il faut que le point *E*, soit éloigné du point 9, au moins d'une des distances que les couples ont entr'eux dans le plan d'élévation : on en verra bientôt la raison. Le triangle, par conséquent, doit être fait de grandeur convenable pour cet effet. Si la base qu'on a graduée, se trouvoit trop courte pour remplir cette condition, on prolongeroit toutes les lignes *SM*, *S*1, *S*2, &c. *SE*, jusqu'à la rencontre d'un parallèle à cette base de grandeur suffisante pour remplir cet objet. [*Note de l'éditeur.*]

(*b*) Ces lignes fractionnaires dérangent la loi de la courbure des lisses : la distance du rayon *S*9 à *SE* doit être 19, & cette distance sera plus ou moins grande jusqu'à la ligne fractionnaire ; c'est sur quoi j'ai fait des observations dans mon *Essai Géométrique sur l'Architecture navale* : mais comme la précision contre laquelle pèche ce procédé, n'est pas de conséquence dans la pratique, & que cet ouvrage-ci n'est pas un traité mathématique, je ne m'arrêterai pas davantage sur cette défectuosité. [*Note de l'éditeur.*]

SP, pour éviter la confusion qui résulteroit d'un grand nombre de lignes ponctuées, nous regarderons la ligne *SF* (*fig.* 433), comme commune à la seconde & à la quatrième lisse. Cette remarque a son application pour la lisse suivante, dont nous allons parler (*a*).

23. *De la cinquième lisse.* Prenez, sur le plan de projection (*fig.* 431), la hauteur perpendiculaire *GC*; portez-la sur l'estain du plan d'élévation (*fig.* 432), de *Z* en *d*; tirez, du point *d*, la ligne *de*, perpendiculaire au huitième couple; prenez l'intervalle *fd*, & portez-le sur la ligne *BC* du triangle (*fig.* 433): comme la distance *fd* (*fig.* 432) se trouve égale à la distance *Y&*, la ligne *SG* (*fig.* 433) sera commune à la troisième & à la cinquième lisse (*b*).

24. *De la sixième lisse*, ou *lisse du platbord.* On prend, sur le plan de projection (*fig.* 431), la hauteur perpendiculaire *HA*; on la porte sur l'estain du plan d'élévation (*fig.* 432), de *T* en *g*: du point *g* tirez la ligne *gh*, perpendiculaire au huitième couple: prenez l'intervalle *gi*, & portez-le sur le triangle (*fig.* 433), de *B* en *H*, & tirez le rayon ponctué *HS*.

Remarque. Par les opérations précédentes, les lisses qui ne sont pas terminées sur l'étambot, à un point éloigné du neuvième couple, d'une distance égale à celle de ce neuvième couple au huitième, ont des lignes ponctuées qui leur appartiennent, & qui leur tiennent lieu de celle *ES* (*fig.* 433), dont on ne se sert plus. Par exemple, la ligne ponctuée *SF* appartient à la seconde lisse; celle *GS* appartient à la troisième, &c.: ainsi, quand il sera question ci-après, de rapporter une lisse sur le triangle, on cherchera la ligne ponctuée qui lui appartient, & on regardera la ligne *ES*, & les autres ponctuées, comme nulles.

25. *Du couple de balancement de l'arrière.* Dans le plan d'élévation (*fig.* 432), il y a, entre le sixième & le cinquième couple, un couple qui s'appelle le *couple de balancement*, parce qu'il se balance en certains points avec un couple de l'avant, qu'on appelle le *couple du lof.* Or, ce couple de balancement de l'arrière n'a point de *rayon* (*c*) dans le triangle (*fig.* 433) qui lui réponde. Pour en tirer un qui n'interrompe point la progression de la ligne *ME*, il faut chercher une quatrième proportionnelle à trois lignes données, qui sont, 1°. la ligne *lm* (*fig.* 432), distance du sixième au cinquième couple; 2°. la distance du sixième au cinquième rayon (*fig.* 433), prise sur la ligne *ME*; 3°. la distance *lk* du sixième couple au couple de balancement (*fig.* 432). Quand on aura cette quatrième proportionnelle, on la portera sur le triangle (*fig.* 433) du sixième rayon au point *V*, & on tirera *SV*, qui sera le rayon correspondant au couple du balancement (*d*). Si la distance 6, 5, étoit égale à *lm* (*fig.* 432), on obtiendroit le point *V* (*fig.* 433), en portant *lk* (*fig.* 432) sur la base du triangle, de 6 (*fig.* 433) en *V*: mais lorsque la distance du cinquième au sixième rayon, est plus petite que la distance *lm*, du cinquième au sixième couple (*fig.* 432), on prolonge les deux rayons *S*5 (*fig.* 433), S6; en sorte que *lm* (*fig.* 432), puisse être contenu entre leur prolongement, parallèlement à la base du triangle; ou bien, on prend la moitié de la distance *lm*, que l'on portera de *L* en *N* (*fig.* 433), parallèlement à *ME*: on prend ensuite la moitié de la distance *lk* (*fig.* 432), que l'on porte de *N* (*fig.* 433) en *O*; & du sommet *S*, par le point *O*, on mène un rayon *SOV*: ce rayon s'appelle le *rayon de balancement*, qui est le même qu'on auroit trouvé par la quatrième proportionnelle.

Remarque. Pour concevoir l'usage du triangle dont nous venons de donner la *construction*, & qui doit servir à la réduction des couples, il faut se rappeller que le maître couple, qui est le couple de la plus grande capacité, fournit un extrême, & que l'estain, qui est le couple de l'arrière de la plus petite capacité, donne un autre extrême; tous les couples intermédiaires doivent avoir des dimensions moyennes entre ces deux couples; c'est-à-dire, qu'ils doivent tous participer de la capacité & de la figure de ces deux couples extrêmes, de façon, que les couples intermédiaires participent d'autant plus du maître couple, qu'ils en sont plus voisins, & de l'estain, qu'ils en approchent davantage: mais ils tiennent toujours un peu de la figure de l'un & de l'autre, & leur contour change par des nuances presque insensibles, suivant certaines courbes, dont les unes sont plus propres que les autres à procurer aux vaisseaux, les bonnes qualités qu'ils doivent avoir.

Toutes les méthodes de réduction que les constructeurs ont imaginées, ne doivent servir qu'à former cette échelle de dégradation, depuis le maître couple jusqu'à l'estain.

Pour tracer les couples intermédiaires entre le maître couple & l'estain, les lisses étant tracées sur le plan de projection, il faut marquer sur chacune

(*a*) On ne voit pas le fondement de cette remarque; la distance *Fb* (*figure* 432.) est plus grande non-seulement que *SP*, mais encore que *& Y*, pour laquelle ligne *& Y*, on a tiré celle *G S* (*figure* 433.) dans le triangle: pour s'en convaincre, il ne faut que jetter les yeux sur la manière de marquer l'estain sur le plan d'élévation, n°. 19. [*Note de l'éditeur.*]

(*b*) Il nous paroît qu'il faut une ligne particulière, dans le triangle, pour cette cinquième lisse, comme pour la quatrième, puisque le point *F* (*figure* 432.) & le point *d* sont pris sur l'estain ou sa prolongation, qui ne cesse d'avoir de l'inclinaison jusqu'à la lisse du platbord de la quatrième rabattue, suivant ce qui est dit au n°. 19. [*Note de l'édit.*]

(*c*) M. Duhamel appelle *rayon*, les lignes tirées du sommet du triangle au point de la division de la base. [*Note de l'édit.*]

(*d*) Cette méthode de tirer le rayon du couple de balancement de l'arrière n'est point exacte: elle détermine la partie de la lisse entre le 6e. & 5e. couple à être une ligne droite. Mais l'objet de ce couple de balancement permet de ne pas rechercher une plus grande précision. [*Note de l'éditeur.*]

d'elles, les points par lesquels les couples doivent passer.

On pourroit connoître ces points, en divisant chaque lisse suivant une certaine progression, qui pourroit être celle de la base du triangle 1, 3, 5, &c.: le premier couple passeroit par la division 1, le second par la division 3, le troisième par la division 5, & ainsi de suite, conservant toujours la même progression. Ayant opéré de même sur toutes les lisses, on auroit des points, par lesquels on feroit passer des courbes, qui représenteroient le contour des couples de l'arrière.

Mais comme cette manière de diviser les lisses, ne pourroit être exacte, à cause de leur peu de longueur, on a imaginé de construire un triangle équilatéral, dont la base est divisée suivant la même progression qu'on auroit divisé les lisses; & comme cette base est beaucoup plus grande que les lisses, il est aisé de la diviser plus exactement; il est évident que tous les rayons du triangle diviseront proportionnellement toutes les lignes qu'on tireroit parallèlement à la base. Ainsi, par cette seule opération, on a la division de toutes les lisses: car en prenant la longueur d'une de ces lisses sur une carte à jouer, & la transportant sur le triangle, de façon que les points qui représentent la longueur de chaque lisse, touchent exactement les rayons extrêmes, & que la carte soit placée parallèlement à la base; alors en marquant sur la carte les points où répondront les rayons du triangle, on aura les divisions qu'on desire: il ne sera plus question que de les transporter sur les lisses.

Il seroit mieux, pour profiter de la propriété du triangle équilatéral, si on veut avoir la division de la première lisse intermédiaire, de prendre avec un compas, sur le plan de projection, sa longueur *MK* (*fig.* 431), & mettant une pointe du compas au sommet *S* (*fig.* 433) du triangle, marquer le point *m* sur le rayon *SM*, & le point *K* sur le rayon *SE*; car la ligne *mK* représentera la première lisse des façons, posée, comme elle le doit être (*a*), parallèlement à la base *ME* du triangle: ainsi cette ligne sera divisée proportionnellement à la base.

Les constructeurs n'étant point d'accord sur la figure précise qu'il faut donner à la carène (*b*), ont cherché à la varier; les uns en changeant la division de la base du triangle; d'autres en inclinant plus ou moins, à la base de leur triangle, la carte ou la ligne qui marquent la longueur des lisses; & ceux qui voudront apprendre la *construction*, feront bien d'essayer ce qui doit résulter de ces différentes pratiques.

26. *Rapporter les lisses sur le triangle, pour avoir les points par où doivent passer les couples de la lisse des façons.* Prenez un morceau de carton fin ou une carte à jouer; posez-la, comme une règle, sur les points *a m* du plan de projection (*fig.* 431); faites sur la carte une marque qui réponde au point *a*, & une autre au point *m*, en sorte que la distance d'une marque à l'autre sur la carte, soit égale à la lisse *a m* du plan de projection: les deux points marqués sur la carte doivent avoir quelque différence, afin de distinguer le bout de la lisse qui touche le maître couple, d'avec celui qui joint l'estain.

Portez cette carte sur le triangle (*fig.* 433), de façon que la marque du point *a* touche le rayon *MS*, & que l'autre marque touche le rayon *DS*: il faut aussi, afin que cette carte soit bien rapportée sur le triangle, que son côté, qui sert de règle, fasse, avec la partie du rayon *MS*, comprise entre elle & le sommet *S*, un angle de 60 degrés, ou qu'elle soit parallèle à la base.

27. *Marquer sur la carte, les points où doivent passer les couples.* Si la lisse des façons, marquée sur la carte, est posée avec les observations du numéro précédent, & que l'on marque sur la carte, des points, aux endroits où les neuf rayons interposés & le rayon du couple du balancement viennent la rencontrer, on aura les points cherchés pour la lisse des façons.

Portez donc la carte sur la lisse des façons du plan de projection (*fig.* 431), de manière que les deux points ci-devant marqués, répondent aux points *a* & *m*: marquez, avec un crayon, sur la lisse *am*, tous les points que le triangle a donnés sur la carte, & vous aurez l'ouverture de tous les fourcats & varangues des couples de l'arrière.

28. *Des autres lisses.* La pratique, pour rappeller sur le triangle, les autres lisses de l'arrière du plan de projection, est la même que celle qui a été enseignée pour la lisse des façons; il faut toujours que le point où la lisse touche le maître couple sur le plan de projection, se pose sur le rayon *MS* du triangle (*fig.* 433), & l'autre sur le rayon ponctué qui appartient à la lisse sur laquelle on opère: mais les angles de chaque lisse, avec la partie du rayon *MS*, comprise entre la lisse & le point *S*, sont différens: je vais déterminer les ouvertures des angles qui nous ont paru les plus avantageux (*c*).

Le rayon *ES* du triangle équilatéral, représente l'étambot, dans le point où cet étambot est autant éloigné du neuvième couple, que le neuvième l'est du huitième: mais lorsqu'il est question d'un point

(*a*) Cette méthode n'est point praticable, si l'on veut avoir égard aux rayons fractionnaires: au moyen de ces rayons, le triangle ne demeure point équilatéral. [*Note de l'éditeur.*]

(*b*) La recherche de cette figure, est un objet digne d'occuper des personnes qui, avec le plus grand savoir, auroient les meilleures connoissances de la chose: c'est la partie savante de l'architecture navale; on en sent la conséquence: cette recherche mérite d'être encouragée. [*Note de l'éditeur.*]

(*c*) La courbure de la lisse, en posant la carte parallèlement à la base du triangle, est une parabole du second degré, dont le sommet est au maître couple, comme le reconnoîtront les personnes qui savent les sections coniques, dont l'on peut d'ailleurs s'instruire dans le *Dictionnaire de Mathématiques faisant partie de la présente Encyclopédie.* [*Note de l'édit.*]

de l'étambot, plus ou moins éloigné du neuvième couple, que le neuvième l'est du huitième, l'on substitue un autre rayon en dedans ou en dehors du rayon *ES*; c'est à ce rayon que vient toucher l'extrémité de la lisse qui joint l'estain: dans l'exemple présent, le rayon *ES* ne sert point; & l'on ne marque sur les lisses, que les points qui donnent les neuf rayons & celui de balancement.

29. *De la seconde lisse.* La partie du rayon *MS*, comprise entre la seconde lisse & le point *S*, sera, avec cette lisse, un angle de 62 degrés 30 minutes.

30. *De la troisieme lisse.* La partie du rayon *MS*, comprise entre la troisième lisse & le sommet *S*, sera, avec cette troisième lisse, un angle de 68 degrés.

31. *De la quatrième lisse.* La partie du rayon *MS*, comprise entre la quatrième lisse & le sommet *S*, sera, avec cette lisse, un angle de 86 degrés: on marquera aussi sur cette lisse le couple de balancement; mais sur les autres lisses on ne le marquera plus, n'en ayant pas besoin.

32. *De la cinquieme lisse.* L'angle que fait le rayon *MS*, avec la cinquième lisse, sera de 65 degrés.

33. *De la sixieme lisse*, ou *de la lisse du platbord.* L'angle du rayon *MS*, avec la lisse du platbord, sera de 60 degrés.

Remarque. Toutes les lisses rapportées sur le triangle, donnent les différentes ouvertures des couples à chaque lisse; & les transportant à mesure sur le plan de projection, ainsi qu'il a été dit pour la lisse des façons, on a tous les points, par où doivent passer les couples: ce qui paroît par le plan de projection (*fig.* 431).

A l'égard de l'angle du rayon *MS* avec chaque lisse, il est bon d'être prévenu que les constructeurs le font plus ou moins ouvert, suivant le contour qu'ils veulent donner à leurs couples: il y en a même qui, pour la partie de l'arrière, rapportent toutes les lisses parallèlement à la base du triangle.

34. *Des lisses des rabattues T, T, u* (*fig.* 431). On partagera la distance de la lisse du platbord *A*, au couronnement *u*, en trois parties égales, parce que le vaisseau a trois rabattues en arrière; & de ces trois points, on tirera trois lignes parallèles à celle du platbord. Les distances entre les trois lisses des rabattues, prises sur l'estain du plan de projection, doivent se rapporter perpendiculairement sur l'estain du plan d'élévation, entre le point *I* (*fig.* 432) & le point *g*: ce qui servira à marquer des rayons ponctués sur le triangle, en portant sur la ligne *BC* (*fig.* 433) de ce triangle, prolongée, s'il le faut, les distances du neuvième couple à la ligne de l'estain, prise sur la lisse de chaque rabattue.

La lisse *T*, la plus près du platbord (*fig.* 431), se nomme la lisse de la première rabattue; la lisse *T* qui suit, est la lisse de la seconde rabattue; la dernière *u*, est appellée la lisse de la troisième rabattue.

On remarquera que, sur le plan d'élévation, la première rabattue finit à-peu-près au premier couple de l'arrière. C'est pourquoi on prendra, avec un compas, sur la lisse du platbord, la distance de l'estain *A* au premier couple 1, & on le portera sur la lisse de la première rabattue, de *T* en *r*; ce qui donnera le point où le premier couple finit.

Prenant avec une carte, la longueur de cette lisse, depuis le point 1, où finit le premier couple, jusqu'à l'estain *T*, on la portera sur le triangle (*fig.* 433), parallèlement à la base, de façon que le point 1 de la lisse touche le rayon marqué 1, & l'autre le rayon ponctué qui marque l'estain pour cette lisse: on rapportera sur la lisse de la première rabattue du plan de projection (*fig.* 431), tous les points que le triangle aura donnés.

Pour la lisse de la seconde rabattue, on remarquera que, sur le plan d'élévation (*fig.* 432), elle se termine un peu en avant du quatrième couple: ainsi on prendra, avec un compas, sur la lisse de la première rabattue (*fig.* 431), la distance de l'estain au quatrième couple, & on la portera sur la lisse de la seconde rabattue de *T* en 4; ce qui donnera le point où le quatrième couple finit; & prenant la longueur de cette lisse comprise entre *T* & 4, on la portera sur le triangle (*fig.* 433), parallèlement à sa base, de façon qu'un des points de la lisse tombe sur le rayon marqué 4, & l'autre point sur le rayon ponctué, qui représente l'estain pour cette lisse; puis on rapportera sur la lisse de la seconde rabattue (*fig.* 431), les points que le triangle aura indiqués.

Comme, dans le plan d'élévation, la troisième rabattue finit à-peu-près au sixième couple, on prend, sur la lisse de la seconde rabattue (*fig.* 431), la distance de l'estain au sixième couple, & on la porte sur la lisse de la troisième rabattue; ce qui donne le point où le sixième couple finit. On prend, avec une carte, la longueur de la lisse, comprise entre l'estain & le sixième couple: on la porte sur le triangle (*fig.* 433), parallèlement à sa base, de façon qu'un des points soit sur le sixième rayon, & le dernier point sur le rayon ponctué, qui marque l'estain pour cette lisse; puis on rapportera sur la lisse de la troisième rabattue (*fig.* 431), les points que le triangle a donnés.

35. *Marquer sur l'étambot du plan de projection le lieu où doit se terminer chaque couple.* La quille n'est pas parallèle à la ligne d'eau en charge: nous avons fait voir les raisons pour lesquelles un vaisseau tire plus d'eau de l'arrière que de l'avant: ainsi on conçoit aisément que la hauteur perpendiculaire des couples, prise de la ligne d'eau en charge jusqu'à la quille, doit augmenter à chaque couple, à mesure qu'ils sont plus près de l'étambot: par exemple, dans le plan d'élévation (*fig.* 432), le maître couple désigne le tirant d'eau moyen; le premier couple de l'arrière tire plus d'eau de la quantité 1 *C*, le second de la quantité 2 *C*, &c.

Nous avons vu ci-devant que la partie *eV* de l'étambot du plan de projection (*fig.* 431), est l'excès dont l'étambot enfonce plus dans l'eau que le maître couple: si on veut marquer sur ce plan, de combien le premier couple de l'arrière enfoncera

plus

plus dans l'eau que le maître couple, on prendra, sur le plan d'élévation (*fig.* 432), la distance 1 *r*, & on la portera sur la partie *eV* du plan de projection, posant une pointe sur *V*, & l'autre pointe donnera un point au-dessous du point *V*, par lequel on tirera une petite parallèle à *de*. On opérera de même pour le second couple, portant *C*2 du plan d'élévation, sur le plan de projection, posant toujours une pointe sur *V*; & l'autre donnera un point au-dessous de la petite parallèle qu'on vient de tracer pour le premier couple: on tirera une seconde parallèle, & ainsi de suite, jusqu'au neuvième couple: on aura entre *V* & *e* neuf petites parallèles, qui détermineront les différentes hauteurs des couples de l'arrière, depuis la ligne d'eau en charge jusqu'à la quille; & lorsqu'on tracera les couples sur le plan de projection, ils viendront se terminer chacun à la petite parallèle qui leur appartiendra.

Remarque. On n'apperçoit point la longueur de la quille d'un vaisseau sur le chantier, vu directement par l'arrière, parce que l'étambot, qui est de même largeur que la quille, la cache entièrement; & comme le plan de projection la représente dans ce point de vue, on a été obligé de rapporter les différentes hauteurs des couples, depuis la ligne d'eau en charge jusqu'à la quille sur l'étambot.

36. *Faire passer les couples par les points trouvés sur les lisses.* Si par tous les points marqués 1 sur les lisses, on fait passer une courbe qui se termine à la première parallèle marquée sur l'étambot, on aura le premier couple de l'arrière.

Si par tous les points marqués 2 sur les lisses, on fait passer une courbe qui vienne se terminer à la seconde petite parallèle de l'étambot, on aura le second couple; ainsi des autres, jusqu'au neuvième, qui passera par tous les points des lisses marqués 9, & se terminera à la neuvième parallèle: tous les couples étant ainsi tracés, la partie de l'arrière sera achevée.

Remarque sur la lisse du fort. Les lisses, comme nous l'avons dit, représentent de longues règles fort minces, que l'on cloue sur chaque couple: elles doivent porter sur tous les membres, si les gabarits sont bien tracés: la lisse du fort étant fort courbe (*a*), n'est pas exprimée exactement par la ligne droite *Sf* (*fig.* 431). Voici une méthode qui fournit un moyen pour représenter sa courbure.

37. *Méthode pour représenter la courbure de la lisse du fort.* Formez le quart de cercle *ABM* (*fig.* 434); tirez sur *AB* la perpendiculaire *BN*; portez sur *AB*, de *B* en *D*, la distance *hp* (*fig.* 435), comprise depuis la ligne du creux *Sp*, jusqu'à la lisse d'hourdi *fh*; tirez la perpendiculaire *DE* (*fig.* 434), & du point *E* tirez *EF* égal à *BD*; partagez *BF* en autant de parties égales moins une, que vous avez de couples depuis le maître couple jusqu'à l'étambot, le maître couple & l'étambot étant compris; tirez les neuf lignes *L* parallèles à *BD*, qui sont terminées par le quart de cercle: prenez, avec un compas, la distance *LI*, & portez-la de *p* (*fig.* 435) en 9 sur le côté de l'étambot, & ainsi de suite jusqu'au dernier; faites la même opération, de *G* en *S*, sur le côté du maître couple; & par les points qui se répondent, tirez les lignes 99, 88, 77, &c.: par les points de section où chaque parallèle coupe les couples qui leur répondent, faites passer la courbe *fS*, qui représente la courbure de la lisse du fort (*b*).

Remarque. Voilà le plan de projection fini, depuis le maître couple jusqu'à l'estain, au moyen de la division progressive du triangle, qui a servi à connoître les points des lisses, par lesquels les couples doivent passer: la même opération a aussi déterminé les points par où doit passer le couple de balancement de l'arrière, qui servira fort utilement pour la réduction des couples de l'avant.

Nous nous sommes contentés de dire qu'il falloit, pour représenter les couples, faire passer des courbes par tous les points qui sont marqués sur les lisses: il faut, dans cette opération, faire en sorte de conduire tellement ces courbes, qu'elles ne fassent aucun ressaut, aucune inflexion irrégulière, ou, en termes d'art, ni *flâche* ni *jarret*.

Les habiles constructeurs les tracent très-régulièrement à la main, d'abord par un trait de crayon très-léger, qu'ils mettent à l'encre, quand ils sont parvenus au contour régulier qu'ils desirent: mais on n'acquiert pas tout de suite cette adresse & cette justesse dans le coup-d'œil; ce n'est qu'à force de faire des plans qu'on contracte l'habitude de les bien faire. Le meilleur conseil que nous puissions donner aux personnes qui voudront s'y exercer, c'est de beaucoup multiplier les lisses intermédiaires, d'en mettre cinq, ou même sept, au lieu de deux; car alors les points étant très-près les uns des autres, les courbes sont plus aisées à conduire: au surplus *voyez* le mot LATTE DE CONSTRUCTEUR. Il faut seulement être prévenu que, quand on transportera sur le triangle, ces lisses qui ne sont point marquées sur le plan, il faudra leur faire faire, avec la base du triangle, un angle qui soit moyen entre ceux qui sont indiqués pour les lisses que nous avons mis sur notre plan, & entre lesquelles on placera les autres.

Nous avons commencé par expliquer la réduction des couples de l'arrière, non-seulement parce qu'elle est plus aisée que celle des couples de l'avant, mais encore parce qu'elle facilitera beaucoup l'intelligence de ce que nous avons à dire dans la suite.

38. *Réduction des couples de l'avant. Décrire l'étrave sur le plan de projection.* Prenez, sur le plan d'élévation (*fig.* 436), la ligne *AB*, distance perpendiculaire de la ligne d'eau en charge, à la prolongée du champ supérieur de la quille; portez

(*a*) M. Duhamel a voulu dire apparemment que la lisse du fort a une double courbure. (*Note de l'éditeur.*)

(*b*) La grandeur du quart de cercle n'étant pas donnée, cette courbure de la lisse du fort n'est pas déterminée. (*Note de l'éditeur.*)

cette ligne sur le plan de projection (*fig.* 435), de *l* en *q*, & marquez le point *q*; prenez encore, sur le plan d'élévation (*fig.* 436), la distance *BC*, de la ligne d'eau au bout de l'étrave, & portez sur le plan de projection (*fig.* 435), de *l* en *f*; tirez du point *V* une ligne parallèle & égale à *Of*: l'intervalle de ces deux lignes sera la demi-épaisseur de l'étrave, qu'on fera égale à la demi-épaisseur de l'étambot; au-dessous du point *L*, tirez une petite ligne horizontale *q*, & la partie *qO* sera la différence du tirant d'eau de l'avant au maître gabarit.

Remarque. On représente l'étrave sur le plan de projection, par une ligne droite; parce que le spectateur étant supposé placé dans la prolongée de la quille, n'apperçoit que la projection de l'étrave sur le plan du maître couple; ce qui fait qu'elle ne peut être représentée que par une ligne droite: mais on voit la courbure de l'étrave dans le plan d'élévation.

39. *Rapporter sur l'étrave du plan de projection, la différence du tirant d'eau de chaque couple de l'avant.* Prenez, sur le plan d'élévation au maître couple de l'avant (*fig.* 436), la distance 1 *r*, & portez-la sur l'étrave du plan de projection (*fig.* 435); posant une pointe sur *O*, l'autre donnera un point un peu au-dessus de *O*, par lequel on tirera une petite parallèle à *OV*: on prendra ensuite, sur le second couple du plan d'élévation, la distance 2 *P* (*fig.* 436); on la portera sur l'étrave du plan de projection, posant une pointe sur *O* (*fig.* 435), & l'autre donnera un point un peu au-dessus de celui qu'a donné le premier couple: on tirera, par ce second point, une seconde parallèle, & ainsi de suite, jusqu'au septième couple; on prendra aussi, sur le huitième couple du plan d'élévation (*fig.* 436), la distance *DE* de la ligne d'eau à l'étrave; on la portera sur le plan de projection (*fig.* 435), de *l* en *g*; & ce point *g* sera le lieu où le huitième couple portera sur l'étrave.

Remarque. Chaque couple se terminera à la petite parallèle qui lui appartiendra; savoir, le premier couple de l'avant à la première parallèle, le second couple à la seconde parallèle &c: on commence à compter les parallèles du côté du point *O* vers le point *q*.

40. *Des lignes d'eau.* Des points *M* & *N* (*fig.* 435), où la seconde & troisième lisse coupent le maître couple, tirez les lignes horizontales *Md*, *NI*, qui représentent autant de lignes d'eau.

41. *Des lisses de l'avant.* Les lisses de l'avant se terminent sur le maître couple, aux mêmes points que celles de l'arrière, & aboutissent sur l'étrave à des points qui sont au-dessus des lignes d'eau de toute la distance *eq*, différence du tirant d'eau de l'avant à l'arrière.

42. *De la lisse des façons.* Par les points *k* & *b*, tirez la ligne *kb*, qui sera la lisse des façons de l'avant: pour avoir le point *k*, portez toute la différence du tirant d'eau, ou la distance *eq*, de *L* en *k*, au-dessus de la ligne d'eau *ab*, qui est la ligne du relèvement de la maitresse varangue.

43. *De la seconde lisse.* Tirez la seconde lisse, de *d* en *y*, le point *y* étant au-dessus de la ligne d'eau *Md*, de la quantité *eq*, qui marque la différence du tirant d'eau.

44. *De la troisieme lisse.* Tirez la troisième lisse, de *I* en *X*, portant toute la différence du tirant d'eau *eq*, de *G* en *X*.

45. *Du triangle équilatéral.* Décrivez le triangle équilatéral (*fig.* 437), dont la *construction* est la même que celle pour la réduction des couples de l'arrière, si ce n'est qu'il y a ordinairement un rayon de moins, parce que la partie de l'avant a un couple de moins, que celle de l'arrière.

46. *Du rayon du balancement* ou *du lof.* On voit, dans le plan d'élévation (*fig.* 436), une ligne ponctuée *R*, entre le quatrième & le cinquième couple; cette ligne représente le couple du lof: il faut donc tirer dans le triangle (*fig.* 437), entre le quatrième & cinquième rayon, un rayon qui soit distant du cinquième, en même raison que le couple du lof du plan d'élévation (*fig.* 436), est distant du cinquième couple (*a*).

47. *Rapporter sur l'étrave du plan d'élévation, les points où les lisses touchent l'étrave du plan de projection. De la premiere lisse.* Prenez, sur l'étrave du plan de projection (*fig.* 435), la distance *kV*, & portez-la sur l'étrave du plan d'élévation (*fig.* 436), de *F* en *G*: le point *G* du plan d'élévation répondra au point *k* (*fig.* 435) du plan de projection.

Remarquez que la lisse des façons, qui finit au point *G* (*fig.* 436), ne touche point le huitième couple, & qu'elle en est éloignée d'une certaine distance: il faut donc tirer au triangle, un rayon ponctué qui soit entre le huitième & le septième rayon, & qui soit éloigné du huitième, d'une distance proportionnelle à la distance du point *G*, qui répond au dedans de la rablure de l'étrave, au huitième couple; & le premier rayon ponctué *S A* (*fig.* 437), s'appellera *rayon de la premiere lisse* (*b*).

48. *De la seconde lisse de l'avant.* Prenez sur l'étrave du plan de projection (*fig.* 435), la distance *Vy*, & portez-là sur l'étrave du plan d'élévation (*fig.* 436), de *H* en *I*: le point *I* du plan d'élévation répondra au point *y* (*fig.* 435) du plan de projection.

Remarquez que cette lisse se termine au point *I* (*fig.* 436), & que ce point est éloigné du huitième couple de la distance *K I*: portez donc en dehors du huitième rayon du triangle (*fig.* 437), un rayon ponctué, qui soit éloigné du huitième, en même

(*a*) Nous avons fait remarquer un défaut d'exactitude dans ce procédé au n°. 25, note (*d*), en convenant en même-tems qu'il ne tiroit pas à conséquence. (*Note de l'éditeur.*)

(*b*) Nous avons observé au numéro 18, que ces rayons fractionnaires ne suivent pas la loi de la courbure des lisses, mais en même-tems que cela ne tire pas à conséquence dans la pratique. (*Note de l'éditeur.*)

raiſon que le point *I* (*fig.* 436) du plan d'élévation, eſt éloigné du huitième couple; & le ſecond rayon *BS* ponctué, s'appellera *rayon de la fraction de la ſeconde liſſe.*

49. *De la troiſième liſſe de l'avant.* Portez encore la diſtance *XV* du plan de projection (*fig.* 435), ſur l'étrave du plan d'élévation (*fig.* 436); & vous aurez le point *L*, qui répondra au point *X* du plan de projection; & comme ce point *L* eſt éloigné du point *M* d'une diſtance moindre que celle que les couples ont entr'eux, tirez au triangle (*fig.* 437) un rayon ponctué qui ſoit éloigné du huitième rayon, en même raiſon que le point *L* (*fig.* 436) du plan d'élévation l'eſt du huitième couple; le rayon ponctué *SC* (*fig.* 437), ſera le rayon de la fraction de la troiſième liſſe.

50. *Trouver les points où paſſera le couple du lof ou du balancement.* Pour tracer le couple du lof, ou le couple du balancement de l'avant, prenez (*fig.* 435), ſur la ligne d'eau *Md*, la diſtance *ti* du milieu du vaiſſeau au couple de balancement de l'arrière: portez-là ſur la même ligne d'eau du côté de l'avant, de *t* en *C*; & abaiſſez *CD* perpendiculaire ſur *Md*; prenez enſuite la diſtance *Xk* (*fig.* 432), qui eſt la différence du tirant d'eau au couple de balancement de l'arrière; & ajoutez-là à la diſtance *RO* (*fig.* 436), qui marque la différence du tirant d'eau vis-à-vis le couple de balancement de l'avant: portant enſuite la diſtance *Xk* (*fig.* 432), plus *RO* (*fig.* 436) ſur le plan de projection (*fig.* 435), de *C* en *D*, marquez le point *D*, par lequel doit paſſer le couple du balancement de l'avant.

Prenez de même, ſur la ligne d'eau *NI*, la diſtance *rX*, & portez-là de *r* en *E*: abaiſſez *EF* perpendiculaire ſur *NI*; & faiſant *EF* égale a *CD*, marquez le point *F*, par lequel doit paſſer le couple de balancement.

Enfin, pour connoître où doit paſſer le couple du lof vis-à-vis la ligne d'eau en charge, prenez la diſtance *lu*, & portez-là de *l* en *H*: de ce point abaiſſez la perpendiculaire *HK*, égale à *DC*, & marquez le point *K*, par lequel paſſera le couple du lof.

Remarque. On voit que par cette opération on tranſporte le contour du couple du balancement de l'arrière ſur celui de l'avant, avec cette différence qu'on abaiſſe le dernier de toute la différence du tirant d'eau, priſe vis-à-vis les couples de balancement.

Cette différence du tirant d'eau eſt la moitié de toute la différence, parce qu'on place ordinairement les couples de balancement au quart de la longueur totale.

Enfin, il eſt bon d'être prévenu que l'aire du couple du balancement de l'avant, doit être toujours plus grande que celle du couple du balancement de l'arrière: ainſi on eſt obligé de renfler un peu le couple du balancement de l'avant.

51. *Marquer ſur une carte la longueur de la liſſe des façons de l'avant.* Prenez une carte à jouer; poſez-là comme une règle ſur la liſſe des façons de l'avant du plan de projection (*fig.* 435): marquez ſur cette carte les points *k*, *b*, extrémités de la liſſe des façons: la diſtance d'un point à l'autre ſera égale à la longueur de la liſſe des façons de l'avant.

52. *Rapporter ſur le triangle équilatéral, la liſſe marquée ſur la carte.* Poſez votre carte de manière que le point de la liſſe qui touche l'étrave, réponde au rayon ponctué *SA* (*fig.* 437), & que l'autre point touche le rayon *MS*: il faut que la liſſe faſſe, avec la partie du rayon *MS*, compriſe entr'elle & le ſommet *S*, un angle de quarante-deux degrés: dès que vous aurez trouvé la poſition des points marqués ſur la carte; enſorte que la longueur de la liſſe ſoit compriſe entre le rayon ponctué *SA* & le rayon *MS*, vous marquerez ſur la carte, les points où répondent les rayons pour chaque couple.

53. *Rapporter ſur la liſſe des façons du plan de projection, les points que le triangle a donnés ſur la carte.* Rapportez votre carte ſur la liſſe *kb* (*fig.* 435), comme vous avez déjà fait; de façon que les points ci-devant marqués, n°. 51, conviennent aux points *k* & *b*; puis marquez ſur la liſſe *kb*, les points que vous a donné le triangle.

54. *Du couple du lof, ou du couple de balancement.* Par les points *D*, *F*, *K*, qu'on a trouvés précédemment, & celui que vient de donner le rayon du balancement ſur la liſſe des façons de l'avant, tracez le couple de balancement qui doit ſe terminer ſur l'étrave, entre la quatrième & la cinquième parallèle, parce qu'il eſt entre le quatrième & le cinquième couple.

Remarque. La partie du couple du lof qu'on vient de tracer, coupe la ſeconde & la troiſième liſſe aux points *g* & *S*; ce qui donne un point déjà déterminé ſur chacune de ces liſſes.

Il eſt bon d'être prévenu qu'on pourroit tracer le contour du couple du lof, avant que de rapporter la liſſe des façons ſur le triangle; & en ce cas on opéreroit, pour avoir la diviſion de cette liſſe, comme nous l'indiquerons pour les autres liſſes: cette méthode eſt même préférable, parce qu'on eſt diſpenſé de placer les cartes ſur le triangle, ſuivant un angle déterminé: ce qui eſt ſujet à bien des inconvéniens.

55. *Marquer ſur une carte la longueur de la ſeconde liſſe de l'avant du plan de projection.* Poſez la carte ſur la ſeconde liſſe *yd*, du plan de projection (*fig.* 435); & marquez deſſus les points *y* & *d*; de façon que ces points ſoient éloignés entr'eux d'une diſtance égale à la longueur de cette liſſe; &, ſans changer la carte de ſituation, marquez deſſus un point du couple de balancement, vis-à-vis le point *g*, où la liſſe eſt coupée par le couple.

56. *Rapporter ſur le triangle la liſſe marquée ſur la carte.* Poſez la carte de façon que le point *y* touche le rayon ponctué *BS* du triangle (*fig.* 437), & que le point *d* touche le rayon *MS*: changez-là de ſituation, ſans que les extrémités abandonnent ces deux rayons, juſqu'à ce que le point de balancement marqué ſur la carte, ſe rapporte au rayon

de balancement du triangle : dès que vous l'aurez trouvé, marquez sur la carte des points vis-à-vis les rayons compris entre le rayon ponctué *BS* & le rayon *MS*.

57. *Rapporter sur le plan de projection les points que le triangle a donné sur la carte.* Posez la carte sur la seconde lisse du plan de projection (*fig.* 435), comme vous l'avez déjà fait, numéro 53 ; & marquez sur la lisse les points de division qui sont indiqués sur la carte.

58. *De la troisième lisse de l'avant.* Posez la carte sur la troisième lisse de l'avant ; marquez dessus les points *X*, *I*, & le point *S* du balancement.

59. *Rapporter la troisième lisse sur le triangle.* Posez la carte sur le triangle (*fig.* 437) ; de façon que le point *X* touche le rayon ponctué *CS*, que le point du balancement touche le rayon de balancement, & que le point *I* touche le rayon *MS* : marquez sur cette lisse, ainsi posée, des points vis-à-vis les rayons compris entre le rayon *MS*, & le rayon ponctué *CS*.

60. *Rapporter, sur la troisième lisse de l'avant du plan de projection, les points que le triangle a donnés sur la carte.* Posez la carte, comme vous avez fait la première fois ; c'est-à-dire, que les trois points que vous avez pris ci-dessus conviennent aux trois points *X*, *S*, *I* (*fig.* 435), & marqués sur la troisième lisse, les autres points que vous a donné le triangle.

Remarque. On voit qu'on parvient à avoir la division des lisses intermédiaires & de la lisse des façons de l'avant, en suivant la même pratique qu'on a enseignée pour l'arrière ; excepté que, comme on a le couple du balancement, les trois points qu'on a marqués sur la carte servent à la placer d'une façon convenable, sans qu'il soit nécessaire de déterminer l'angle qu'on lui doit donner, relativement à la base du triangle. Nous allons maintenant tracer les couples de l'avant, depuis le fort jusqu'à la lisse du platbord.

61. *De la lisse du fort.* Du point *R*, sur l'étrave, qui est à la hauteur de la lisse d'hourdi, tirez la ligne *Ra*, parallèle à la ligne du creux.

62. *Réduction pour la lisse du fort.* Décrivez un quart de cercle *EFG* (*fig.* 438), dont le rayon soit égal aux cinq sixièmes de la demi-largeur du vaisseau : faites *EH*, égal à la distance *hp* (*fig.* 435), prise sur l'étambot du plan de projection : du point *H* (*fig.* 438), tirez la perpendiculaire *HO*, qui coupe la circonférence au point *O* : tirez la ligne perpendiculaire *OL*, égale à *HE* : divisez la ligne *EL*, en autant de parties égales, moins une, qu'il y a de couples entre le maître couple & l'étrave, l'étrave & le maître compris, sans compter celui du balancement : tirez les parallèles 88, 77, 66, 55, 44, 33, 22, 11 ; portez la distance 11, du quart de cercle sur le plan de projection (*fig.* 435), de *n* en 1 ; la distance 22 (*fig.* 438), de *n* en 2 (*fig.* 435) ; la distance 33 (*fig.* 438), de *n* en 3 (*fig.* 435) ; la distance 44 (*fig.* 438), de *n* en 4, &c. : par ces points, tirez, sur le plan de projection, les parallèles 11, 22, 33, 44, 55, 66, 77, 88 : c'est sur ces parallèles qu'on place les ouvertures de la lisse du fort, comme on l'expliquera bientôt.

63. *De la cinquième lisse de l'avant.* Prenez sur le plan de projection (*fig.* 435), la différence *eq* du tirant d'eau : portez-là sur l'étrave, vis-à-vis la ligne du second pont *&f*, de *Y* en *P* ; & du point *P* tirez la ligne *PR*, parallèle à *&f*.

64. *Réduction pour la cinquième lisse de l'avant.* Prenez, sur le plan de projection, la distance *fR*, ou *YP* (*fig.* 435) ; portez-là sur le quart de cercle (*fig.* 438), de *G* en *N* : des points *N* & *G*, tirez les perpendiculaires *NM* & *GV* ; divisez la ligne *VG* en autant de parties égales, moins une, qu'il y a de couples dans la partie de l'avant, y comprenant l'étrave & le maître couple : rapportez les divisions indiquées par le quart de cercle, sur l'étrave du plan de projection, de *Y* (*fig.* 435) en *P* : rapportez aussi les mêmes points sur *fR* ; & par les points qui se répondent tirez les parallèles 88, 77, 66, 55, 44, &c. : après ce qu'on a dit dans le numéro précédent, on doit comprendre ce qui vient d'être dit pour la cinquième lisse de l'avant.

65. *Du couple le plus en avant.* Prenez, sur le plan d'élévation (*fig.* 436), la ligne *DN*, hauteur du huitième couple, depuis la ligne d'eau jusqu'au platbord de la rabattue du gaillard d'avant : portez-là sur l'étrave du plan de projection (*fig.* 435), de *l* en *A* : tirez la ligne *Ao*, perpendiculaire à la ligne du milieu, & égale à la ligne *hf*, moitié de la lisse d'hourdi : prenez la distance *AH*, égale à *OZ*, quart de la plus grande largeur ; & du point *H*, tirez *HQ*, parallèle à la ligne du milieu (elle doit se terminer à la huitième parallèle de la lisse du fort) : partagez la distance *RY*, comprise entre la lisse du fort & la ligne du second pont, en deux également au point *W* : posez une pointe du compas sur le point marqué *W*, & ouvrez l'autre jusqu'à ce qu'elle soit sur le point *Q* : du point *W*, comme centre, décrivez un arc depuis *Q* jusqu'à la rencontre de la ligne du second pont : prenez, avec le compas, la ligne *lA* (distance de la ligne d'eau en charge au haut de la rabattue) : posez une pointe en *o*, duquel, comme centre, décrivez, hors la figure, le petit arc *ee* : de la même ouverture, & du point *T*, comme centre, décrivez l'arc *uu* : & du point d'intersection de ces deux arcs, décrivez l'arc *To* : c'est le coltis ou le revers du huitième couple ; & la courbe *QTO*, sera le contour du huitième couple, depuis la lisse du fort jusqu'au platbord (*a*) :

(*a*) Cette méthode n'est point géométrique ; elle donnera un angle en *T*. Pour éviter ces angles, il faudroit tirer une droite de *T* en *O*, au milieu de laquelle on éléveroit une perpendiculaire qui rencontreroit en quelque point le rayon *WT* prolongé : de ce point de rencontre on traceroit l'arc *TO*. (*Note de l'Editeur.*)

si l'on continue cette courbe, la faisant passer par les huitièmes divisions de la seconde & troisième lisse, & qu'on la termine sur l'étrave au point *g*, un peu au-dessus de la ligne d'eau *M d*, le huitième couple sera entièrement tracé.

Remarque. Ce huitième couple se trace, comme l'on voit, depuis la lisse du fort jusqu'au platbord, ainsi que l'estain, indépendamment des lisses; & comme cette partie est peu importante, les constructeurs changent les centres, pour former les contours qu'ils imaginent être les plus agréables.

66. *De la construction du triangle équilatéral, pour trouver les points où doivent passer les couples de l'avant, depuis la lisse du fort jusqu'au platbord.* Prenez une ligne *A B* (*fig.* 439), à volonté; divisez-là en deux également au point 8; divisez 8 *B* en deux au point 7; & ainsi de suite, jusqu'à ce que vous ayez autant de parties moins une, qu'il y a de couples à l'avant, l'étrave & le maître couple compris: le compas ouvert de *A B*, formez le triangle équilatéral *A C B*, & du sommet *C*, tirez des rayons aux points 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8.

Remarque. Les lisses de l'avant, depuis la ligne d'eau jusqu'au platbord, n'ont point de fractions, parce que le dernier couple est toujours éloigné de la rablure de l'étrave d'une distance égale à celle que les couples ont entr'eux.

67. *Marquer sur la carte la lisse du fort.* Posez une carte sur la huitième parallèle de la lisse du fort, & marquez, sur cette carte, les points *y* (*fig.* 435), *Q*, 8; portez cette carte sur le triangle *A C B* (*fig.* 439); de façon que le point *y*, qui indique le bord de l'étrave, touche le rayon *A C*; que le point *Q*, qui indique l'endroit ou le huitième couple, coupe la lisse du fort, tombe sur le huitième rayon; & enfin, que le point 8, extrémité de la huitième parallèle, réponde au rayon *B C*: marquez, sur la carte, des points vis-à-vis les rayons interposés entre les rayons *A C* & *B C*; & numérotez vos points dans le même ordre que les rayons; c'est-à-dire, qu'il faut mettre 1 au point que donnera le premier rayon; 2, au point que donnera le second rayon, &c.

68. *Rapporter sur la lisse du fort* (*fig.* 435), *les points que le triangle de la figure* 439 *a donné sur la carte.* Rapportez votre carte sur la lisse du fort à la huitième parallèle (*fig.* 435); de façon que les trois points marqués, en premier lieu, répondent aux points *y*, *Q*, 8; descendez votre carte sur la septième parallèle, la faisant couler parallèlement; de manière que les extrémités *y*, 8, de cette lisse n'abandonnent point les lignes perpendiculaires *y n* du bord de l'étrave, & *a* 1 de la plus grande largeur: marquez, sur la septième parallèle, le septième point de la carte, puis l'effacez de dessus; descendez la carte sur la sixième parallèle; marquez le sixième point que vous effacerez de dessus la carte: continuant ainsi de suite, jusqu'à ce que vous ayez descendu sur la première parallèle où vous marquerez le point 1, faites passer, par ces points, la courbe *R Q* 1; & cette courbe sera la lisse du fort.

69. *De la cinquième lisse.* Posez une carte sur la huitième parallèle de la cinquième lisse, & marquez dessus un point 8, où cette parallèle touche l'étrave; un autre en 8, vis-à-vis le huitième couple déjà tracé, & l'autre 8 vis-à-vis la ligne perpendiculaire *R f*; rapportez les trois points sur le triangle équilatéral (*fig.* 439), de la même manière que vous l'avez fait pour la lisse du fort, numéro 68; marquez sur la carte les points que vous donneront les rayons du triangle; & opérez sur les sept parallèles de la cinquième lisse, comme vous avez fait sur celle de la lisse du fort, ayant toujours grande attention qu'en descendant la carte, les extrémités de la lisse marquées dessus, n'abandonnent pas les lignes *P Y*, *R f*; & par les points marqués sur chaque parallèle, menez la courbe *P* 8 1, qui sera la cinquième lisse de l'avant.

70. *De la lisse du platbord.* Du point *o* (*fig.* 435) au point *C*, tirez la ligne *o C*, qui est la lisse du platbord (*a*).

Prenez, avec une carte, la longueur *o C* de cette lisse; portez-là sur le triangle (*fig.* 439), parallèlement à sa base; de façon qu'une extrémité de la lisse touche le huitième rayon, & l'autre le rayon *B C*; marquez, sur la carte, des points, vis-à-vis le rayon interposé; rapportez-les sur la lisse, & vous aurez sept points pour les sept couples qui vous restent à tracer.

71. *Tracer les couples de la partie de l'avant.* Si, par tous les points marqués 7 sur chaque lisse, vous faites passer une courbe qui aille se terminer à la septième petite parallèle marquée sur l'étrave, & qui indique la différence du tirant d'eau, vous aurez le gabarit du septième couple de l'avant: si, par tous les points marqués 6 sur chaque lisse, vous faites passer une courbe qui se termine à la sixième petite parallèle marquée sur l'étrave, vous aurez le gabarit du sixième couple; & ainsi de suite jusqu'au premier, qui passera par tous les points marqués 1, & ira se terminer à la parallèle de l'étrave, qui lui correspond: toutes ces opérations exactement faites, vous donneront tous les couples de l'avant, & le plan de projection sera tracé.

ARTICLE TROISIÈME.

Des plans horisontaux, &, par occasion, des lignes d'eau & des lisses qu'on représente sur le plan d'élévation & sur celui de projection.

Nous avons déjà eu occasion de parler, dans les articles précédens, des lignes que les constructeurs appellent les *lignes d'eau*, & de celles qu'ils nomment

(*a*) Le point *o* est dans le platbord de la rabattue, & le point *c* dans le grand platbord; ainsi il faudra prolonger le couple 4, au-dessus de la lisse de la hauteur de cette rabattue; & les couples 5, 6 & 7 à proportion. (*Note de l'Editeur.*)

les *lisses :* quoique ces deux espèces de lignes soient courbes, elles sont représentées dans les plans d'élévation & de projection par des lignes droites, qui n'indiquent que leur projection sur ces plans (*a*) : leur courbure horisontale ne peut être décrite que sur le plan horisontal, ou à vue d'oiseau, dont il s'agira dans cet article : mais nous allons expliquer d'abord ce qui regarde les lignes d'eau ; & ensuite nous traiterons des lisses.

1. *Des lignes d'eau.* La ligne d'eau la plus élevée, qui est celle qu'on nomme, la *ligne d'eau* le vaisseau chargé, est tracée par l'eau même sur le contour du vaisseau mis à son tirant d'eau, & prêt à faire campagne.

Supposons donc que, prenant l'eau pour règle, on trace une ligne noire tout autour du vaisseau : cette ligne qui se distinguera de la carène, qui peut être blanche, sera la ligne d'eau la plus élevée ; celle qu'on nomme, la *ligne d'eau* le vaisseau chargé.

Il est clair que, si on ôtoit une partie de la charge du vaisseau, en conservant toujours sa même assiète, ou la même différence du tirant d'eau de l'avant à l'arrière, le vaisseau soulagé d'une partie des poids qui le faisoient caler, s'éléveroit sur l'eau, & la ligne précédemment tracée, ne répondroit plus à la surface du fluide : ainsi, en suivant cette surface, on pourroit tracer, sur la carène, une autre ligne noire, ou une seconde ligne d'eau qui seroit parallèle à la première ; mais plus basse, proportionnellement à la quantité des poids dont on auroit soulagé le vaisseau.

Maintenant on apperçoit qu'en déchargeant peu-à-peu un vaisseau, on peut tracer, sur sa carène, tant de lignes d'eau qu'on jugera à propos, pourvu qu'on ait l'attention de ne point changer l'assiète du vaisseau ; d'où on peut conclure que toutes les lignes parallèles à la ligne d'eau (*b*), le vaisseau chargé, qu'on tracera sur la carène, seront autant de lignes d'eau : ainsi les lignes *N* 1 (*fig.* 440), *M d*, *a b*, parallèles à *TV*, de même que les lignes *k X* (*fig.* 441), *ſ t*, *q r*, parallèles à *T Z*, ligne d'eau, le vaisseau chargé, sont autant de lignes d'eau, qu'on pourra multiplier tant qu'on voudra.

Pour se former une idée de la représentation des lignes d'eau sur les différens plans, il faut imaginer un vaisseau mis en chantier sur un terrein bien de niveau ; de façon qu'il y soit posé avec sa différence de tirant d'eau, précisément comme s'il étoit à flot & prêt à faire campagne : si alors on traçoit sur la carène, qui est blanche, des lignes parallèles à la ligne de flottaison, ce seroit autant de lignes d'eau.

Imaginons que le spectateur se transporte à une vingtaine de toises du vaisseau (*c*), suivant une ligne qui soit une prolongée de la quille : dans cette position, les lignes noires horisontales qu'on a tracées sur la carène, lui paroîtront des lignes droites, quoiqu'elles soient effectivement courbes, parce qu'on ne voit que la projection de ces lignes sur un plan qui est la coupe du vaisseau au maître gabarit, perpendiculairement à la quille.

On conçoit donc pourquoi les lignes d'eau *TV* (*fig.* 440), *N* 1, *M d*, *a b*, sont des lignes droites, quoique les lignes d'eau soient effectivement courbes.

Si le spectateur s'éloigne encore du vaisseau d'une vingtaine de toises (*d*) : mais, dans une position perpendiculaire à la quille, de façon qu'il voie toute la longueur du vaisseau, les lignes noires lui paroîtront encore des lignes droites, parce qu'il n'appercevra que la projection des lignes d'eau sur un plan qu'il faut imaginer, élevé verticalement sur la quille dans le grand axe du vaisseau.

C'est pour cette raison que les lignes *TZ* (*fig.* 441), *k X*, *ſ t*, *q r*, sont droites, quoiqu'elles représentent des lignes courbes.

Mais si on imagine le même spectateur sous l'axe du vaisseau, à une certaine profondeur, dans une situation perpendiculaire au plan du terrein, & qu'il regarde la carène de bas en haut, alors il appercevra la courbure horisontale des lignes d'eau, dont le contour se projettera sur un plan qu'il faut imaginer former par la ligne d'eau, le vaisseau chargé : c'est cette projection qu'il est question de représenter sur le plan horisontal, qui est destiné à faire appercevoir le contour des lignes d'eau.

Nous avons expliqué, dans l'article premier, comment il faut tracer les lignes d'eau sur le plan de projection : ainsi il ne nous reste plus qu'à indiquer par quelle méthode on les doit transporter sur le plan d'élévation & sur le plan horisontal.

2. *Méthode pour tracer les lignes d'eau sur le plan d'élévation.* Prenez la distance perpendiculaire *V* 1 (*fig.* 440), de la ligne d'eau, le vaisseau chargé, à la troisième ligne d'eau ; portez-là sur le plan d'élévation, de *T* (*fig.* 441) en *k*, & de *Z* en *X* ; & tirez la ligne *k X* : ce sera la troisième ligne d'eau qui est représentée sur le plan de projection par la ligne *N* 1 (*fig.* 440).

Prenez de même, sur le plan de projection, la distance perpendiculaire *V d* de la ligne d'eau, le vaisseau chargé, à la seconde ligne d'eau ; & portez-là sur le plan d'élévation, de *T* (*fig.* 441) en *ſ*, & de *Z* en *t* ; puis tirez la ligne *ſ t*, qui sera la seconde ligne d'eau, représentée sur le plan de projection par la ligne *M d* (*fig.* 440).

Enfin prenez, sur le plan de projection, la distance perpendiculaire *V b* de la ligne d'eau, le vaisseau chargé, à la première ligne d'eau ; & portez-là sur

(*a*) Les lignes d'eau, le plan de projection tracé en différence, & les lisses, doivent être des droites sur ce plan de projection ; les lignes d'eau sont aussi des droites, sur le plan d'élévation ; mais les lisses projettées sur celui-ci, sont des courbes. (*Note de l'Editeur.*)

(*b*) Les lignes d'eau tracées sur la carène, ne sont point parallèles entr'elles : ce sont les sections qu'elles circonscrivent, qui sont parallèles ; ainsi que leur projection, sur le plan d'élévation, & sur celui vertical des gabarits. (*Note de l'éditeur.*)

(*c*) Il faut supposer le spectateur dans un éloignement infini, pour se dispenser d'avoir égard aux effets de la perspective. (*Note de l'éditeur.*)

(*d*) Il faut toujours supposer le spectateur à une distance infiniment grande. (*Note de l'éditeur.*)

d'élévation, de *T* (*fig.* 441) en *q*, & de *Z* a ligne *q r* sera la première ligne d'eau, qui ésentée sur le plan de projection par la ligne *.* 440).

rque. On apperçoit, dans les figures 440 & relation des lignes d'eau du plan d'élévation lles du plan de projection, puisque les unes que les prolongées des autres: en voilà assez ur les lignes d'eau du plan d'élévation: il est expliquer comment on doit opérer, pour re- r la courbure de ces mêmes lignes sur le plan tal.

éthode pour tracer les lignes d'eau sur le risontal. Les plans qui donnent la courbure es d'eau sont horisontaux; & ils représentent pes horisontales de la carène, prises à diffé- auteurs: ainsi la première ligne d'eau qui est ntée par la ligne *a b* (*fig.* 440), sur le plan ection, & par la droite *q r* (*fig.* 441), sur le lévation, l'est sur le plan horisontal (*fig.* 442) ourbe *G H I*.

econde ligne d'eau, qui est représentée sur le projection par la ligne *M d*, & sur le plan ion par la droite *f t*, l'est sur le plan horisontal ourbe *K L M*.

même la troisième ligne d'eau *N* 1 du plan de on, & *u X* du plan d'élévation, répond à la *N O P* du plan horisontal.

les lignes *T V* du plan de projection, & *y Z* d'élévation, répondent à la courbe *QRS* du risontal.

z, sur le plan de projection (*a*), la moitié sseur de l'étambot: portez-là sur la ligne *A c* horisontal, de *A* en *a*; & de ce point *a* tirez ment à *A B*, une ligne *a S*, d'environ cinq à s.

z, de même, une distance de quinze à seize), à cause de l'élancement de l'étrave, sur la *D*, de *B* en *e*; & de *e*, tirez une ligne *e I*, cinq à six pieds de longueur, & parallèle à la *B*.

points *q*, *f*, *u*, *y* (*fig.* 441), où les lignes plan d'élévation touchent l'étambot ou l'es- paissez les perpendiculaires *q G*, *f K*, *u N*, ui coupent la ligne *A B*, entre *A* & *b*; & qui insi prolongées dans le plan horisontal.

ous les points *r*, *t*, *X*, *Z*, où les lignes d'eau t la rablure de l'étrave, tirez les lignes perpen- es *r I*, *t M*, *X P*, *Z S*, qui coupent la ligne ntre *B* & *d*.

oints *b*, *I*, montrent où doit aboutir la courbe qui indique, sur le plan horisontal, la figure emière ligne d'eau, représentée sur le plan de projection par la ligne *a b*, & sur le plan d'élévation par la ligne *q*, *r*.

C'est aux points *M*, *K* du plan horisontal, que doit aboutir la courbe *K L M*, qui donne la figure de la seconde ligne d'eau, représentée sur le plan de projection par la ligne *M d*, & sur le plan d'élévation par la ligne *f t*.

Les points *N*, *P*, indiquent où doit aboutir la courbe *N O P*, qui donne la figure de la troisième ligne d'eau, représentée sur le plan de projection par la droite *N* 1, & sur le plan d'élévation par la ligne *u X*.

Enfin les points *Q*, *S*, marquent l'extrémité de la courbe *Q R S*, qui donne la figure de la quatrième ligne d'eau, qu'on nomme la *ligne de charge*, ou la *ligne d'eau*, le vaisseau chargé, ou la ligne de flottaison: cette ligne est représentée sur le plan de projection par la ligne *T V*, & sur le plan d'élévation par la ligne *y Z*.

Maintenant il faut trouver les ordonnées de la courbe *G H I*; première ligne d'eau inscrite dans le parallèlogramme *A B D c* (*fig.* 442).

Posez, sur la première ligne d'eau du plan de projection, une pointe de compas au point *I*, où la ligne du milieu *AB* est coupée par la première ligne d'eau *ab*: prenez la distance du point *I* au point 9; ce sera la largeur du neuvième couple de l'arrière: ainsi, conservant cette ouverture, portez-là dans le parallèlogramme *A B c D*, sur le neuvième couple prolongé, de *r* en *S* (*a*); & marquez le point *S*.

Prenez encore, sur le plan de projection & sur la ligne *a b*, la distance de *I* à 8; & portez-là dans le parallèlogramme *A B c D*, sur le huitieme couple prolongé de *p* en *q*, & marquez le point *q*.

Mettant toujours une pointe du compas sur le point *I*, plan de projection, continuez à prendre la largeur de chaque couple, à la première ligne d'eau *a b*, pour les porter dans le parallèlogramme *A B c D*, sur les couples prolongés qui leur répondent, & vous aurez les ordonnées de la courbe *G H I*, depuis l'étambot jusqu'au maître couple.

Si on prend, sur la première ligne d'eau du plan de projection, la distance du point *I* au premier couple de l'avant, pour le porter dans le parallèlogramme *A B c D*, sur le premier couple de l'avant prolongé, de *W* en *T*, on aura l'ordonnée de la courbe *G H I* en cet endroit; & continuant de prendre, sur la ligne d'eau *a b*, les distances du point *I* aux autres couples de l'avant, pour les porter dans le parallèlogramme *A B c D*, sur les lignes prolongées des couples qui leur répondent, on aura toutes les ordonnées de la courbe *G H I*: ainsi, pour avoir la figure exacte de cette première ligne d'eau, il ne sera plus question

---

faut se ressouvenir que le plan de projection, est la *figure* 440; celui d'élévation, la *figure* 441; & le plan l, la *figure* 442: ce que nous observons pour n'être pas obligé de répéter, sans cesse, l'indication de la figure. *e l'éditeur.*)

ceci est très-fautif, & paroît avoir été copié sur des mémoires mal en ordre, & sans intelligence de la chose. ur le plan de projection la moitié de l'épaisseur de l'étrave; portez-la sur la ligne *B D* du plan horisontal, de & de *e* tirez une ligne *e I* parallèlement à *BA* & de 15 à 16 pieds, à cause de l'élancement de l'étrave. (*Note eur.*)

ne des pointes du compas sur la ligne du milieu du plan horisontal *AB*. (*Note de l'éditeur.*)

que de faire passer une courbe par l'extrémité de toutes ces ordonnées, qui aille se terminer aux points *G*, *I*.

On trouvera pareillement les ordonnées de la seconde ligne d'eau *KLM*, en prenant sur la seconde ligne d'eau *Md*, du plan de projection, les largeurs de chaque couple, pour les porter dans le parallèlogramme *ABcD*, sur les couples prolongés qui leur répondent. Ainsi, pour donner un exemple, on prendra, sur la seconde ligne d'eau du plan de projection, la distance de la ligne du milieu au neuvième couple de l'arrière, qu'on portera dans le parallèlogramme *ABcD*, sur le neuvième couple prolongé : de même, la largeur du huitième couple de l'arrière à la seconde ligne d'eau, se portera dans le parallèlogramme *ABcD*, sur le huitième couple prolongé, & ainsi de suite, jusqu'au couple du coltis; enfin on tirera la courbe *KLM*, qui passera par les extrémités de toutes les ordonnées, & se terminera au point *K* & au point *M*.

Les ordonnées de la troisième & quatrième ligne d'eau, se trouvent comme les précédentes : mais l'écusson de l'arcasse empêchant qu'elles n'aillent se terminer sur l'étambot, voici comme il faut opérer, pour trouver les points où elles doivent aboutir.

Pour la troisième ligne d'eau, on mènera du point *u* (plan d'élévation), où l'estain est coupé par la troisième ligne d'eau, une parallèle à la perpendiculaire *CA* de l'étambot, c'est-à-dire, qu'on mènera la droite *uN* parallèle à *CA*, & qu'on la prolongera de *g* en *N*; faisant *gN* égale à *Ec*, qui marque, sur le plan de projection, la distance de la ligne du milieu, au point d'intersection de l'estain, par la troisième ligne d'eau; & le point *N* sera l'extrémité de la troisième ligne d'eau en arrière.

Nous venons de trouver tout le contour de la ligne d'eau, à l'exception du plat de l'écusson *gN* (*a*) : pour cela soit pris, sur le plan d'élévation, la distance *ku'*, qui est celle de la perpendiculaire de l'étambot, à la rablure de l'étambot; portez cette distance *ku'* dans le parallèlogramme, sur la demi-épaisseur de l'étambot, de *a* en *g'*, & tirez la droite *Ng'* (*b*), qui donnera le plat de l'écusson à la troisième ligne d'eau. Les ordonnées de cette ligne d'eau se trouvent, comme nous avons expliqué pour la première, & se terminent en avant au point *P*.

Pour la quatrième ligne d'eau, il faut, du point *y* (plan d'élévation), où la ligne de l'estain rencontre & coupe la ligne d'eau en charge, tirer une parallèle à la perpendiculaire de l'étambot, & la prolonger au-delà de la ligne *AB* du parallèlogramme *ABcD*. Prenez ensuite, sur le plan de projection, la distance du point *t*, milieu du vaisseau, au point *Z*, où l'estain coupe la ligne d'eau en charge, & portez cette ouverture de compas dans le parallèlogramme, de *t* en *Q*, sur la parallèle à la perpendiculaire de l'étambot qu'on vient de tracer; ce qui indique sur cette parallèle le point où doit commencer la courbure de la ligne d'eau en charge. Enfin, il faut prendre sur le plan d'élévation, la distance *TV* de la rablure de l'étambot à sa perpendiculaire, & la porter, dans le parallèlogramme, du point *a*, pris sur cette perpendiculaire, au point *x* éloigné de *AB* de la demi-épaisseur de l'étambot; & on tirera la droite (*c*) *xQ*, qui ira joindre l'extrémité de la quatrième ligne d'eau. Cette ligne *xQ* représente le plat (*d*) de l'écusson ou de l'arcasse.

Remarque. Ce que nous venons de dire, a rapport à un écusson plat, comme on le faisoit autrefois; maintenant que les écussons sont arrondis, il faut opérer différemment, comme nous le verrons ci-après.

4. *Des lisses.* Nous avons déjà eu occasion de parler des lisses; & nous avons dit, 1°. que les lisses sont des règles de bois minces, que les constructeurs clouent sur les couples, dont ils ont tracé le contour par les méthodes que nous avons détaillées dans l'article deuxième : ces règles se prolongent de l'étrave à l'étambot, formant des espèces de ceintures qui enveloppent tout le vaisseau.

2°. Que la lisse qui répond à la partie la plus renflée du vaisseau, telle que *mnP* (*e*) du plan d'élévation (*fig.* 441), se nomme la *lisse du fort*; que la lisse la plus basse *kfg*, qui se termine sur l'étrave & sur l'étambot, à la hauteur des façons, & vis-à-vis le maître couple, au relèvement de la maitresse varangue, se nomme la *lisse des façons*.

Entre ces deux lisses, on en place trois, quatre, ou un plus grand nombre, telles que *hal*, qu'on nomme les *lisses intermédiaires*.

3°. Nous avons remarqué que, quand ces lisses sont bien conduites, elles font toutes ensemble une espèce de moule, dont le contour inférieur indique la figure qu'on doit donner aux membres qu'on nomme de *remplissage*, & qui doivent être placés entre les membres gabariés, dont le contour a été tracé méthodiquement.

4°. Il est bon de remarquer que, si les vaisseaux n'avoient de courbure que dans le sens horizontal, s'ils étoient figurés comme deux coins opposés par leur base, les lisses n'auroient, ainsi que les lignes

(*a*) C'est la courbure de l'écusson qui reste à chercher : elle tient du bouge horisontal de la lisse d'hourdi. (*Note de l'éditeur.*)

(*b*) C'est la *courbe Ng'*, & non la *droite* : elle donnera non pas le plat, mais la courbure de l'écusson à la troisième ligne d'eau. (*Note de l'éditeur.*)

(*c*) La *courbe* & non la *droite*. (*Note de l'éditeur.*)

(*d*) La *courbure* de l'écusson & non pas le *plat*. (*Note de l'éditeur.*)

(*e*) *mnP* n'est pas la lisse du fort : c'est la troisième à compter de la lisse des façons. La lisse du fort n'est pas rapportée sur le plan d'élévation. [*Note de l'éditeur.*]

d'eau,

d'eau, qu'une courbure horizontale : mais comme la figure de la carène des vaisseaux approche d'un conoïde ; & les lisses ayant une certaine largeur, on ne peut pas les appliquer exactement sur cette surface conoïdale, sans leur faire prendre une courbure dans le sens horizontal, & l'autre dans le sens vertical ; de sorte que la courbure verticale augmente en approchant de l'étrave, & encore plus en approchant de l'étambot.

Il est évident que les lisses s'écartent d'autant plus de l'axe du vaisseau, qu'elles approchent plus du maître couple, qui est la partie la plus renflée de la carène ; & on conçoit que ce renflement doit produire leur courbure horizontale.

Il résulte de ces deux courbures, que les lisses se présentent sous différens points de vue, dans les différens plans qu'on fait d'un même vaisseau : pour le faire concevoir, supposons que sur la carène d'un vaisseau qu'on auroit mis en chantier sur un terrain bien horizontal, dans la même assiette qu'il doit avoir à la mer, on cloue des lisses peintes en noir, pour les mieux distinguer de la couleur de la carène, qui peut être blanche.

Si un spectateur se place vis-à-vis l'étrave sur une ligne qui soit la prolongée de la quille, il n'appercevra que la projection des lisses sur le plan du maître couple, & la courbure horizontale des lisses sera peu sensible (*a*) : c'est pour cette raison qu'on les représente, sur le plan de projection, par des lignes droites, excepté la lisse du fort dont on marque ordinairement la courbure. On pourroit faire la même chose pour les autres lisses ; mais comme leur courbure est peu sensible, on néglige de la représenter.

Dans la position où nous avons supposé le spectateur, il découvre une partie de la courbure verticale des lisses ; il voit que depuis le maître couple jusqu'à l'étrave, elles s'élèvent continuellement : c'est ce qui oblige de marquer les lisses sur le plan de projection, par des lignes obliques qui aboutissent sur le maître couple, au point où ce couple est coupé par les lisses, & sur l'étrave, au point où les lisses viennent aboutir. L'obliquité des lignes qui représentent les lisses sur le plan de projection, résulte donc de la courbure verticale des lisses, qu'on ne marque qu'avec peu d'exactitude ; car il est certain qu'elles ne devroient pas être représentées par des lignes droites, mais par des lignes un peu courbes. La remarque que nous venons de faire pour la partie des lisses qu'on apperçoit en se plaçant vers l'avant, a son application pour l'autre partie des mêmes lisses, qu'on voit en se mettant sur la prolongée de la quille vers l'arrière. Et comme nous avons amplement parlé des lisses, telles qu'on les apperçoit sur le plan de projection, nous n'insisterons pas davantage sur ce qui les regarde.

Si le spectateur change de position, pour se mettre perpendiculairement à la quille, & voir le navire par le côté, il appercevra la projection des lisses, sur un plan qu'il faut imaginer élevé perpendiculairement sur la longueur de la quille ; alors il n'appercevra pas la courbure horizontale des lisses, mais il verra leur courbure verticale, telle qu'elle est représentée sur le plan d'élévation.

Pour donner une idée de la relation qu'il y a, entre ces lignes tracées sur le plan d'élévation, & celles qui représentent les lisses sur le plan de projection, il faut prendre, avec un compas, sur le plan de projection, la distance perpendiculaire des points où les lisses sont coupées par les couples, à la ligne de la différence du tirant d'eau, & les rapporter sur le plan d'élévation, aux points correspondans, c'est-à-dire, aux points où les mêmes lisses sont coupées par les mêmes couples ; car on verra que ces points correspondans sont aussi éloignés de la ligne de la différence du tirant d'eau, sur le plan d'élévation, que sur le plan de projection.

Si on imagine l'œil du spectateur transporté beaucoup au-dessus du vaisseau, dans une perpendiculaire élevée sur le milieu de la quille, afin qu'il regarde le vaisseau, comme on dit, *à vue d'oiseau*, alors il appercevra la projection des lisses sur le plan du terrein qui est sous le vaisseau, & il verra la courbure horizontale des lisses ; mais la courbure verticale ne paroîtra plus : ce sont ces courbures horizontales qu'on représente sur le plan horizontal des lisses.

Pour faire comprendre la relation qu'il y a entre ces courbes du plan horizontal, & les lignes qui représentent les lisses sur le plan de projection (*fig.* 440 & 442), il suffira de faire remarquer que la courbure des lisses du plan horizontal, résulte de l'augmentation de longueur de leurs ordonnées, ou de la plus grande distance qu'il y a du plan qu'on imagine élevé sur la quille, à la courbe. Or, c'est l'ouverture des membres, qui, augmentant toujours depuis les extrémités du vaisseau jusqu'au maître couple, donne la longueur des ordonnées : ainsi, en abaissant, des points où les lisses coupent les couples, des perpendiculaires sur la ligne du milieu du plan de projection, la longueur de ces perpendiculaires donnera l'ouverture de la lisse vis-à-vis chaque couple correspondant : cela deviendra sensible, si l'on porte la longueur des perpendiculaires du plan de projection, sur la même lisse & le même couple du plan horizontal des lisses.

On peut encore imaginer que l'œil du specta-

(*a*) C'est une erreur de croire que les lisses, sur la carène, devroient être représentées sur le plan de projection, pour la précision, par des lignes courbes : elles doivent être exactement des droites : voyez à ce sujet la seconde note du numéro 16 de l'article second. Dans le tracé à la salle, ces lisses sont marquées, sur le vertical en grand, comme sur le plan de projection : ces marques sont rapportées sur les gabarits, & portées sur les couples : dans l'exécution, on force un peu les lisses, s'il est nécessaire, pour que leur can supérieur passe à chacune de ces marques. [*Note de l'éditeur.*]

teur est placé dans un plan oblique à l'horizon (*a*), terminé par la courbure d'une lisse ; c'est-à-dire, qu'ayant supposé un plan qui passe par le champ supérieur d'une lisse, & qui aille se terminer à un plan élevé perpendiculairement sur la quille, le plan de la lisse sera incliné à l'horizon, comme le paroissent les lisses sur le plan de projection : maintenant si l'œil du spectateur est placé dans le plan (*b*) que nous venons d'imaginer, & du côté du grand axe du vaisseau, la courbure ne sera plus semblable à celle que nous avons représentée sur les différens plans, mais à celle que l'on voit sur le plan des lisses obliques (*fig.* 444).

Comme dans ce point de vue (*c*) (*fig.* 440 & 441) on ne peut appercevoir à la fois qu'une lisse, on est obligé de faire autant de plans séparés qu'on veut représenter de lisses.

Pour faire appercevoir la relation qu'il y a entre la courbe des lisses obliques, & les lignes qui représentent les lisses sur le plan de projection, il suffit de faire remarquer que les ordonnées de ces courbes sont égales aux distances qu'il y a, sur ce plan de projection, de la ligne du milieu au point de section des lisses par les couples, en prenant ces distances obliquement, ou suivant la direction des lisses du plan de projection.

Après avoir donné une idée de la relation des lignes qui représentent les lisses sur les différens plans, il faut donner une méthode pour les tracer ; & comme nous avons amplement parlé des lisses qui sont représentées sur le plan de projection, nous allons expliquer comment on les doit tracer sur le plan d'élévation.

5. *Tracer les lisses sur le plan d'élévation.* Nous avons dit que, pour connoître où les lisses doivent passer, sur les lignes qui représentent les couples au plan d'élévation, ou que, pour tracer sur ce plan le contour vertical des lisses, il faut prendre, sur le plan de projection, la distance des points d'intersection des couples, par les lisses, à la première ligne d'eau, & porter cette distance sur les lignes qui représentent les couples au plan d'élévation ; mais pour rendre ceci plus clair, il faut donner un exemple.

Pour tracer sur le plan d'élévation (*fig.* 441), la lisse des façons *kfN*, on prendra, sur le plan de projection (*fig.* 440), la distance perpendiculaire de *B* à la première ligne d'eau, ou à la ligne d'eau la plus basse, qu'on portera sur le plan d'élévation, de *S* en *G* ; & le point *G* marquera l'endroit où doit passer la lisse des façons sur le neuvième couple.

De même, on prendra, sur le plan de projection, la distance perpendiculaire de *D* à la première ligne d'eau, & on la portera sur le plan d'élévation, de *I* en *U*, & *U* sera encore un point par lequel doit passer la première lisse.

Il est clair qu'après avoir opéré de m
les points où la première lisse rencontre
au plan de projection, pour les transpo
lignes qui indiquent les mêmes coupl
d'élévation, il ne restera plus, pour tr
mière lisse, qu'à faire passer une cou
points *G*, *U*, &c.

Les autres lisses se tracent de mêm
nant sur le plan de projection, la dista
diculaire du point où les lisses rencontre
bres à la première ligne d'eau *ab*, po
porter sur le plan d'élévation, au-dessus
ligne d'eau *qr*, sur les lignes qui marqu
ples correspondans.

On peut remarquer en passant, que
lisse du plan de projection se confond a
mière ligne d'eau dans un point *a* sur le
ple ; & que de même, dans le plan d'él
première lisse *kfg* & la première ligne
se touchent en un point commun *f*, sur
représente le maître couple.

On pourroit encore tracer les lisses
d'élévation, par une autre méthode que
expliquer en peu de mots : pour cela, a
sons qu'on ait tiré sur le plan d'élévation
les perpendiculaires *iP*, *NM*, à la li
présente le maître couple, comme n
querons bientôt, en parlant des lisses c

Maintenant il faut (plan de projet
points de section des gabarits, par la lis
am, tirer à la ligne du milieu *AB*, les
laires *Br*, *DG*, &c. ; prolonger aussi
jusqu'en *p* ; & prenant sur la ligne d
distance *pr*, pour la rapporter sur le
couple, de 9′ (*fig.* 441) en *G*, on a
G, comme par la première méthode ;
prenant sur la ligne du milieu du plan de
la distance *pG*, & la portant sur le huiti
du plan d'élévation, de 8′ en *U*, on aura

On trouvera de même tous les points
kfg du plan d'élévation, comme par
précédente : celle-ci a l'avantage d'être
claire ; mais l'autre est plus commode.

6. *Tracer les lisses sur le plan horiz*
commencerons par la lisse du fort, qui
trième dans la *fig.* 440.

Cette lisse donne le contour extérieur
& on a coutume de la tracer comme les
horizontales, dans un parallèlogramm
semblable à celui dans lequel on a représ
tour horizontal des lignes d'eau (*fig.* 4
lisse du fort est représentée par la cour
ordonnées de cette courbe sont prises
ment, sur les parallèles comprises entre le
& la lisse d'hourdi du plan de projection.

La longueur de la lisse d'hourdi du p

(*a*) C'est, apparemment, dans la perpendiculaire à un plan oblique à l'horison, &c. [*Note de l'éditeur.*]
(*b*) Dans la perpendiculaire au plan que nous venons d'imaginer, &c. [*Note de l'éditeur.*]
(*c*) Comme il y a autant de points de vûe posés de cette manière qu'il y a de lisses, on est obligé, 8
l'éditeur.]

jection, se porte sur la perpendiculaire *x b* du parallèlogramme *ABcD*.

La neuvième parallèle du plan de projection, qui doit s'étendre depuis la ligne du milieu jusqu'au neuvième couple, se porte sur la ligne qui représente le neuvième couple dans le parallèlogramme *ABcD*, de *r* en *s*, ainsi de suite, tant pour l'arrière que pour l'avant; ce qui donnera les ordonnées de la courbe *bCe*, qui représente la quatrième lisse, & le contour extérieur du vaisseau à l'endroit du fort.

Pour achever le contour de la lisse du fort, il faut marquer sur le plan horizontal le bouge horizontal de la lisse d'hourdi: pour cela, on prendra, sur le plan d'élévation, vis-à-vis la lisse d'hourdi, la distance *Bd* de la perpendiculaire de l'étambot au dehors de la lisse d'hourdi; & on la portera sur la ligne *AB* du parallèlogramme *ABcD*, de *A* en *E*.

Ensuite on prolongera la courbe *bCe*, à volonté, au-delà du point *b*.

Enfin on prendra, sur le plan d'élévation, la distance *LH*, de la perpendiculaire de l'étambot au bout de la lisse d'hourdi, pour la porter dans le parallèlogramme, de *n*, perpendiculaire de l'étambot, en *m*; & par les points *Em*, on mènera une ligne un peu courbe *Em*, qui exprimera le bouge horizontal de la lisse d'hourdi.

On a tracé les autres lisses horizontales dans la *fig.* 443, pour éviter la confusion des lettres: les constructeurs ont cependant coutume de les représenter dans le même parallèlogramme où sont les lignes d'eau; & pour distinguer les deux espèces de courbes, ils ponctuent les lisses, ou bien ils les marquent en rouge. Quand on veut en faire un plan séparé, on trace un parallèlogramme *NoP*, qui ait pour longueur celle du vaisseau, & pour largeur la demi-longueur du maître bau: on divise ce parallèlogramme dans sa longueur, par autant de perpendiculaires qu'on a tracé de couples sur le plan de projection (*fig.* 440).

On prend ensuite, sur ce plan de projection, parallèlement aux lignes d'eau, la distance du milieu de l'étambot au point d'intersection de chaque lisse avec les couples; & on porte l'ouverture de chaque couple sur la ligne du plan horizontal qui représente le couple.

Quand la longueur de toutes les ordonnées est marquée, sur toutes les lignes qui représentent les couples, au plan horizontal, on trace les lignes courbes *ab*, *cd*, *ef*, qui donnent le contour des lisses.

On conçoit donc qu'on pourroit, pour toutes les lisses, comme pour celle du fort, tracer des lignes parallèles aux lignes d'eau, qui s'étendroient de la ligne du milieu jusqu'aux points où les lisses sont coupées par les couples; & alors la longueur de ces lignes seroit celle des ordonnées, qu'il ne s'agiroit plus que de rapporter sur les lignes du plan horizontal, qui représentent les couples correspondans.

Pour avoir le plat de l'écusson (*a*), il n'y aura qu'à opérer comme on fait pour la troisième & quatrième ligne d'eau; & on tirera les droites (*b*) *gc*, *he*, qui achèveront le contour des lisses pour la partie de l'arrière.

On opère pour l'avant, comme on fait pour l'arrière, prenant l'ouverture des membres de l'avant, vis-à-vis les lisses de cette partie du vaisseau, & les rapportant sur le plan horizontal, sur les lignes qui désignent les couples de l'avant.

Remarque. Quand on a marqué sur les lignes parallèles du plan horizontal, les points par lesquels les lisses doivent passer, il ne s'agit plus que de tracer ces lisses. Quelques constructeurs très-accoutumés à dessiner des plans, tracent ces courbes avec un crayon, sans employer de règle: mais comme il est difficile de les conduire bien uniformément, la plupart se servent d'un instrument qu'on appelle un arc, qui est une règle ployante qu'on force en différents points de sa longueur avec des vis, pour lui faire prendre la courbure qu'on desire; & comme il faut que ces règles fassent des courbes qui aient des ordonnées pareilles à celles des lisses, on en a de différentes grandeurs, & de plus épaisses les unes que les autres.

D'autres constructeurs préfèrent à ces arcs, des règles d'un demi-pouce d'épaisseur, qui ont par un bout un quart de pouce de largeur, & par l'autre une ligne seulement; *voyez* le mot LATTE. Le constructeur se fait aider par quelqu'un, pour faire en sorte que cette règle touche tous les points qu'il a marqué sur les parallèles; & il tire ses courbes.

Il est bon d'avertir qu'on ne trace à la fois que la moitié au plus d'une lisse: par exemple, depuis l'estain jusqu'au troisième couple; ensuite on trace depuis le troisième couple de l'arrière jusqu'au troisième de l'avant, & on achève ce qui reste depuis ce couple jusqu'à l'avant.

7. *Tracer les lisses sur un plan oblique.* Nous avons expliqué plus haut ce que c'est que les lisses obliques, dont une est représentée dans la *fig.* 444; & nous avons dit qu'on n'avoit pas coutume de les tracer, parce que, ne pouvant convenir ni aux plans d'élévation, ni aux plans horizontaux, il faudroit faire autant de plans qu'on voudroit représenter de lisses; ce qui augmenteroit le travail assez inutilement.

Si cependant on vouloit tracer les courbes formées par le contour du plan oblique des lisses, par exemple, la courbe que fait la première lisse de l'arrière *am*, plan de projection (*fig.* 440), on prolongeroit cette ligne jusqu'à la ligne du milieu en *p*; & le point *K* (*a*), dans le plan d'élévation

(a) C'est la courbure de l'écusson, au lieu du plat. [*Note de l'éditeur.*]
(b) Les *courbes* & non pas les *droites*. [*Note de l'éditeur.*]
(c) Ce n'est pas le point *K*, c'est le point *i*. [*Note de l'éditeur.*]

(*fig.* 441), représentant l'extrémité (*a*) de la même lisse des façons, doit être autant élevé dans ce plan au-dessus de la quille, que le point *p* l'est dans le plan de projection.

On prendra donc, sur le plan de projection, avec un compas, la distance du point *O*, de la différence du tirant d'eau, au point *p*, prolongement de la lisse des façons jusqu'à la ligne du milieu.

On portera cette ouverture de compas sur le plan d'élévation, depuis la ligne qui marque la différence du tirant d'eau, sur l'étambot : ce qui donnera le point *i*, duquel on tirera la droite *iP*, perpendiculaire à la ligne qui représente le maître couple : on portera cette distance *iP*, de *A* (*fig.* 444) en *B* ; & cette ligne *AB*, égale à *iP*, sera l'axe de la courbe *CEGM*.

On abaissera sur cette ligne *AB*, autant de perpendiculaires qu'il y a de couples depuis l'étambot jusqu'au maître couple, l'un & l'autre compris ; & ces perpendiculaires seront éloignées les unes des autres autant que les couples le seront entr'eux, observant que la neuvième perpendiculaire soit éloignée de la dernière qui répond à l'étambot, autant que le neuvième couple l'est du point *K* (*b*) dans le plan d'élévation.

Tout étant ainsi disposé, pour avoir les ordonnées de la courbe *CEGM*, on prendra, sur la ligne *a p* du plan de projection (*fig.* 440), la distance *p m*, qu'on portera sur la ligne *AL* (*fig.* 444), de *A* en *C*.

On prendra, sur la ligne *p a* (*fig.* 440) du plan de projection, la distance *p B*, qu'on portera sur le neuvième perpendiculaire, de *D* en *E* (*fig.* 444).

La distance *pD* du plan de projection, se porte sur la ligne du huitième couple, de *F* en *G*, & ainsi de suite, jusqu'à la ligne qui représente le maître couple, qui est *BM*, qu'on fait égal à *pa* ; on a ainsi toutes les ordonnées de la courbe *CEGM*, qui est la commune section du plan de la première lisse, par le contour du vaisseau ; ou la coupe du vaisseau, suivant l'obliquité de la première lisse.

On peut remarquer que, si des extrémités *E*, *G*, &c., de chaque ordonnée, on tire des lignes perpendiculaires à la ligne *AL*, cette ligne *AL* sera divisée en parties égales aux divisions de la ligne *p a* du plan de projection.

Le reste *MO* de la courbe, est aussi formé par le contour du plan oblique de la lisse des façons de l'avant, laquelle est représentée sur le plan de projection par la ligne *b s* : mais ce plan n'est pas le même que celui qui a donné la courbe de la première lisse pour la partie de l'arrière ; ce qui sera démontré, lorsqu'on considérera que la ligne *a p*, projection de la lisse des façons pour la partie de l'arrière, fait avec *a b*, première ligne d'eau, un angle moins aigu, que celui que fait la ligne *b s*, projection de la lisse des façons de l'avant, avec la même ligne *a b* : mais, comme ces deux plans coupent le maître couple au même point, on aura toute la courbe *CGEMO*, quoique la partie de l'arrière *CEGM* ait des ordonnées & un axe différens, des ordonnées & de l'axe de la courbe *MO* de la partie de l'avant.

Pour trouver les ordonnées de l'avant, prenez, sur le plan de projection, la longueur de la lisse des façons *b s* ; portez-là sur la ligne *MB*, plan des lisses obliques, de *M* en *P* : du point *P*, tirez la ligne perpendiculaire *P Q* (axe de la courbe *MO*), égale à la distance *MN*, prise sur le plan d'élévation ; tirez ensuite, sur cette ligne *P Q*, autant de perpendiculaire qu'il y a de couples dans la distance *MN*, plan d'élévation, & une de plus, qui répondra à l'étrave, & qui soit éloignée de la perpendiculaire qui la précède, de la même distance que le septième couple, dans le plan d'élévation, est éloigné de l'étrave au point *N*.

Rapportez, sur ces perpendiculaires, les ordonnées prises sur la ligne *b s* (plan de projection), de même que vous avez fait pour la partie de l'arrière ; & faisant passer une courbe par les extrémités de ces ordonnées, on aura la courbe demandée *MO* : on trouvera également les courbes de la seconde & troisième lisse ; car tout ce qui a été dit pour la première, conviendra à toutes les autres.

Remarque. Ces lisses, qu'on nomme *obliques*, servent à connoître l'équerrage des membres : mais il faut expliquer ce qu'on entend par cet équerrage.

Pour cela, il faut se représenter chaque membre comme une pièce de bois quarrée, qui, étant courbe, forme, par sa liaison à la quille, une des côtes du vaisseau : ces côtes s'assemblent d'équerre, relativement à la face verticale de la quille ; mais comme l'extérieur & l'intérieur du vaisseau forment, dans sa longueur, des lignes courbes ; il est évident que l'aire de la coupe de ces membres, le maître couple excepté, doit former des lozanges : c'est l'angle des côtés de ces lozanges, les uns à l'égard des autres, qu'on nomme l'*équerrage*, & qu'il s'agit de trouver.

Les constructeurs le trouvent méchaniquement, au moyen de ce qu'on appelle une *fausse équerre* : ils tracent, sur le plan des lisses obliques, des lignes parallèles à celles qui représentent les membres, & qui en seront éloignées de l'épaisseur que doivent avoir ces membres : ce sera, dans l'exemple présent, un pied ; ensuite on place la fausse équerre, de façon qu'une de ses branches touche le membre, & que l'autre touche la lisse : cette équerre donne la valeur de l'angle qu'on cherche.

Il est évident que tous les angles connus *b a c* (*fig.* 444), qui regardent le maître couple, sont obtus ; & on dit que cet équerrage est en gras : tous les autres angles *b a d*, qui regardent l'arrière,

(*a*) L'extrémité de l'*axe* de la même lisse des façons, &c. [*Note de l'éditeur.*]
(*b*) Du point *i*, & non pas du point *K*. [*Note de l'éditeur.*]

ſont aigus ; alors on dit que l'équerrage eſt en maigre (*a*).

Nous avons ſuivi exactement M. Duhamel, dans ſon principal procédé pour faire les différens plans d'un vaiſſeau, parce que ſes principes ſont excellens pour les perſonnes qui, ſans le ſecours que trouvent celles elevées dans la *conſtruction*, veulent s'exercer ſur cet objet : il y a cependant, dans ſon ouvrage, une grande quantité d'inexactitudes : quelques-unes conſidérables ; mais nous ne les avons pas paſſées ſous ſilence : nous mettons le lecteur ſur l'excellente voie que cet académicien a tracée, nous bornant au ſoin d'en marquer ſcrupuleuſement les écueils : celui qui aura quelque teinture de géométrie ſuivra géométriquement la bonne route : celui qui ſera privé de cet avantage, employera des moyens méchaniques pour rectifier ſon ouvrage : nous penſons n'avoir rien laiſſé à déſirer dans nos notes, pour mettre l'un & l'autre en état de ſe bien conduire.

Quant aux ſujets élevés pour la *conſtruction*, ils y trouvent, ou des parens, ou des amis : des maîtres enfin, qui les mettent à même de connoître cet art dans l'état où il ſe trouve, en leur procurant des devis & des plans des meilleurs vaiſſeaux, ou autres bâtimens, qui aient été exécutés : c'eſt là-deſſus que ces commençans travaillent ; & c'eſt bien le plus sûr : mais avant d'entrer dans un plus grand détail ſur ce ſujet, nous ne devons pas quitter M. Duhamel, ſans faire deux obſervations ſur ſa méthode de tracer des plans : 1°. les couples ſont à-plomb ſur la ligne d'eau en charge, & non ſur la quille ; ces plans ſont tracés, comme l'on dit, en différence : ce n'eſt pas l'uſage aujourd'hui ; les couples ſont à-plomb ſur la quille : mais nous ne voyons pas que cela doive embarraſſer les commençans ; ou au moins cela offre peu de difficultés, & qui s'éclairciront, par ce que nous dirons ci-après : 2°. la *conſtruction* de cet auteur eſt à écuſſon plat ; je dois donner un procédé pour faire les poupes rondes, ſuivant l'uſage actuel, & diſcuter les raiſons de ce changement : je les tire de mon *Eſſai Géométrique & Pratique ſur l'architecture navale.*

Méthode pour faire la poupe ronde en dévoyant les eſtains. Les poupes quarrées ne ſont plus d'uſage : on trouve qu'elles ont mauvaiſe grace : s'il n'y avoit que cette raiſon frivole, on auroit tort de s'y aſſujettir : qui ne ſait que l'œil trouve aujourd'hui agréable, ce qui lui a paru ridicule dans d'autres tems ! Les poupes quarrées ſont très-ſimples, les poupes rondes exigent beaucoup de ſoins, & des bois d'un contour rare : mais on prétend qu'il y a des navires à poupe quarrée qui ont péri, parce que les bordages ont largué de deſſus l'eſtain dans des tems de tourmente : ceci eſt une cauſe majeure à laquelle il n'y a pas moyen de ſe refuſer.

Excepté dans quelques vaiſſeaux du nord qui ont la poupe ronde juſqu'en haut, les poupes ſont quarrées, à quelque peu de bouge près, de la liſſe d'hourdi, au couronnement ; & courbes de la liſſe d'hourdi, allant vers le talon : c'eſt au milieu de la liſſe d'hourdi, dans ſon épaiſſeur verticale, que s'opère le changement ; ainſi la ſurface ſupérieure de cette liſſe eſt angulaire ; & elle ſubſiſte de même dans la moitié de ſon épaiſſeur meſurée ſelon la verticale ; & la ſurface inférieure a les deux angles, le plus en arrière, émouſſés par une courbe que l'on raccorde avec le bouge vertical de la liſſe & la courbure de la ſection horiſontale faite à cette hauteur ; ce que l'on voit (*fig.* 445) : *ABCD* eſt la partie ſupérieure de la liſſe d'hourdi ; & la ligne *AbC*, eſt le contour extérieur de la partie inférieure de cette liſſe (*b*).

Pour vous procurer le gabarit de la poupe ronde pour un bâtiment, en ne diminuant ſa capacité que le moins qu'il ſera poſſible, tracez d'abord l'eſtain de l'écuſſon plat ; joignez-y la projection des trois couples voiſins relevés de deſſus le plan vertical des gabarits : ce qui eſt exécuté dans la *fig.* 446 : diviſez la ligne *AB* (*fig.* 446) en quatre parties égales, par *A*, *B*, & les points de diviſions *C*, *D*, *E*, faites paſſer des perpendiculaires à *AB* ; ce ſont, en partie, des projections de lignes d'eau ou de coupes horiſontales ſur le plan vertical : tracez ces lignes d'eau ou ces contours de coupes horiſontales, en ſuivant ce qui a été enſeigné ci-deſſus (n°. 3 de l'article troiſième) : ce qui eſt exécuté dans la *fig.* 445 ; émouſſez l'angle *ABC* (*fig.* 445), par une courbe qui ſe raccorde avec le bouge de la liſſe d'hourdi *AB* & la ligne *CE*, partie du contour de la coupe horiſontale à la hauteur de la liſſe d'hourdi : *LFG* eſt la ligne d'eau paſſant aux pieds des eſtains dévoyés ou non dévoyés : il ne ſe fait aucun changemement dans la partie de la carène compriſe entre cette ligne d'eau & le talon : il ne ſe fait non plus aucun changement dans la partie de la carène en avant de *HM*, première coupe verticale, après l'eſtain, projettée ſur le plan horiſontal : nous avons la courbe *AbCH*, toute convexe, & le fourcat *AF*, deſquels dépend, dans la poupe ronde, le contour des trois lignes d'eau intermédiaires, ou le gabarit des barres d'arcaſſe au-deſſous de la liſſe d'hourdi ; ſavoir la barre du pont, la barre de la ſoute de rechange & celles plus bas.

Pour dévoyer les eſtains au-deſſous de la liſſe d'hourdi, au lieu de les ſuppoſer dans un plan vertical, parallèle aux autres coupes verticales du vaiſſeau, ou, à-peu-près, on les ſuppoſe dans un plan, toujours vertical, mais faiſant un angle ordinairement de vingt-cinq degrés avec le plan des eſtains non dé-

(*a*) Nous nous étendons ſur cet objet au mot *conſtruction*, *l'art du charpentier de vaiſſeau*. [*Note de l'éditeur.*]

(*b*) Obſervez que toutes les différentes ſections dont il va être queſtion ici, ſont ſuppoſées terminées par le bordage, ſon épaiſſeur compriſe : & que ſelon l'uſage & pour les beſoins de la conſtruction, il les faut ſuppoſer terminées en dehors des membres : mais cela ne nuit nullement à la clarté des idées que je donne ſur cette matière, & de mes procédés, qu'il ſera toujours facile de ſuivre en faiſant abſtraction de l'épaiſſeur du bordage.

voyés : comme les estains dévoyés doivent être en dedans de la lisse d'hourdi, tirez *CK*, parallèlement à *BL*, projection de la coupe verticale de l'estain (dans le cas de la poupe quarrée), sur le plan horisontal : tirez la ligne *CM*, faisant un angle de vingt-cinq degrés avec la ligne *CK*; la ligne *CN* est la projection, sur le plan horisontal, du plan de l'estain dévoyé, & *N* est le point où aboutit le pied de cet estain.

Il faut actuellement faire le plan vertical : pour cela, tirez *AB* (*fig.* 447), égale à *AB* (*fig.* 446); divisez *AB* (*fig.* 447) en quatre parties égales; par les points *A*, *B*, & les points de division *C*, *D*, *E*, faites passer des perpendiculaires à *AB*; & faites *AF* égale à *CM* (*fig.* 445); faites *BG* (*fig.* 447) égale à *MN* (*fig.* 445) : tracez, de *F* (*fig.* 447) en *G*, une courbe en console ou doucine plus alongée, d'une courbure plus droite, si je puis m'exprimer ainsi, que l'estain *fcpgm* (*fig.* 446), & qui ait le point de rebroussement un peu plus haut : faites *MO* (*fig.* 445), *MP*, *MQ*, égales à *CH* (*fig.* 447), *DI*, *EK* : faites les courbes *HOA* (*fig.* 445), *RPA*, *SQA*, dépendantes de la courbure *AbCH*, & du fourcat d'ouverture *AF*, participant toujours le plus de la plus proche de ses deux courbes; & vous aurez la détermination de la figure de la poupe ronde : *AO*, *AP*, *AQ*, sont les gabarits des barres d'arcasse.

Ce n'est pas tout-à-fait au point *A* qu'aboutissent ces barres; c'est, en partageant *AL* en quatre parties égales, aux trois points de division entre *A*, *L*; la courbe passant par le point *O*, au point le plus près de *A*; & ainsi de suite; si l'étambot avoit de la quête, l'espace à diviser en quatre parties égales entre la ligne droite de la partie extérieure de la lisse d'hourdi, & le pied de l'estain de l'écusson plat; cet espace, dis-je, seroit plus considérable.

Toutes les lignes d'eau, & les projections des lisses, aboutissant entre la lisse d'hourdi & le pied des estains, doivent dépendre, comme nous l'avons déjà dit, du fourcat d'ouverture (ce qui donne à ces lignes un point de rebroussement), de même que les couples, allant du maître gabarit à l'avant ou à l'arrière, dépendent des fourcats placés à ces extrémités : la naissance de cette courbure concave doit s'appercevoir sensiblement à peu de distance du maître couple (*a*); la naissance de la courbure concave de la poupe, à cause de la dépendance où sont les barres d'arcasse, du fourcat d'ouverture, doit s'appercevoir sensiblement à peu de distance de la lisse d'hourdi : ces courbures sont des parties de surfaces d'espèces de conoïdes dont les sommets sont au maître couple & à la lisse d'hourdi; dont les axes sont des courbes, & qui ont une base commune passant par le talon du vaisseau, & la rencontre du plan du fourcat de l'arrière, avec le plan du fourcat d'ouverture.

Pour tracer la projection de l'estain sur le plan vertical des gabarits, prenez la distance des points *C* (*fig.* 445), *O*, *P*, *Q*, *N*, à la ligne *AM*; portez-là de *A* (*fig.* 446) en *F*, de *C* en *G*, de *D* en *H*, de *E* en *I*, & de *B* en *K* : par les points *F*, *G*, *H*, *I*, *K*, faites passer une courbe; ce sera la projection, sur le plan vertical, de l'estain *FHIKG* (*fig.* 447).

Pour représenter la projection de l'estain sur le plan d'élévation, tracez à part une partie de l'arrière du plan d'élévation; ce qui est exécuté (*fig.* 448) : pour exprimer le changement dans la coupe de la lisse d'hourdi, on ne représente angulaire, que la projection de la partie supérieure de cette lisse, jusqu'à la moitié de son épaisseur verticale; la projection de la partie inférieure est une courbe *LM* : nous n'indiquerons pas la méthode de la tracer exactement, pour éviter le reproche d'être minutieux; mais il est bon de faire sentir cette rondeur, pour marquer que c'est-là où commence celle de la poupe.

Divisez *AB*, égale à *AB* (*fig.* 446), en quatre parties égales : par les points *A* (*fig.* 448), *B*, & ceux de division *C*, *D*, *E*, faites passer des perpendiculaires à *AB*; prenez la distance de *C* (*fig.* 445) à *BL* (c'est l'épaisseur horisontale de la lisse d'hourdi); portez-là de *A* (*fig.* 448) en *F* : prenez la distance des points *O* (*fig.* 445), *P*, *Q*, *N*, à la ligne *BL*; portez-là de *C* (*fig.* 448) en *G*, de *D* en *H*, de *E* en *I*, & de *B* en *K* : par les points *F*, *G*, *H*, *I*, *K*, faites passer une courbe; ce sera la projection, sur le plan d'élévation, de l'estain *FHIKG* (*fig.* 447).

Nous avons dit que les personnes élevées pour la *construction*, au lieu de dresser des plans suivant la méthode que nous avons puisée dans l'architecture navale de M. Duhamel, partoient de devis d'exécution des meilleurs vaisseaux, ou autres bâtimens de mer, qu'elles tenoient de leurs anciens dans le métier : les constructeurs d'autrefois étoient très-jaloux de leur porte-feuille; ils gardoient leurs plans & devis avec un espèce d'avarice; mais comme pour être aidés par les élèves, ils étoient obligés de leur donner l'ouverture de leur cabinet; ceux-ci étoient très-lestes à les dérober, à copier, ou calquer tout ce qui leur tomboit sous la main : aujourd'hui les choses se font plus honnêtement : les ingénieurs en chefs & ordinaires sont communicatifs tout ce qu'il faut : ils ne regardent ces recueils que comme un canevas, sur lequel il reste à broder; c'étoit toute la science des anciens : ce n'est qu'un moyen d'exercer le savoir des ingénieurs actuels : il faut faire voir ici ce que c'est que ces devis, & en donner l'intelligence. Aux mots *construction*, *la science de l'ingénieur-constructeur*, & *stabilité*, nous montrons comment on les emploie suivant les différentes vues que l'on peut avoir.

---

ose une varangue platte & absolument sans acculement.

Devis d'une frégate de 26 canons de 12 en batterie.

1. (a) *Dimensions principales données.*

	pieds.	pouces.	lignes.
Longueur de l'étrave à l'étambot, de tête en tête	136	0	0
Largeur du maître couple de dehors en dehors des membres, au fort	34	6	0
Creux au maître bau à la ligne droite de ce bau sur quille. (C'est du pont de la batterie.)	17	6	0
Hauteur des seuillets, non compris l'épaisseur des bordages	1	6	0

2. *Autres dimensions non fixées.*

Elancement de l'étrave	11	9	6
Quête de l'étambot	2	0	0
Hauteur à l'étambot, du dessus de la quille à la ligne droite de la barre du pont, ou creux de l'arrière	19	10	0
Idem, à l'étrave, ou creux de l'avant	18	6	0
Hauteur de l'entrepont à bord, franc de bau & de planche, au milieu de la longueur	4	3	6
Tirant d'eau. arrière	15	2	0
Tirant d'eau. avant	13	7	0
Différence du tirant d'eau	1	7	0
Hauteur de la batterie au sabord du milieu	6	0	0

3. *Résultat du calcul des capacités, des centres de gravité & métacentre.*

Déplacement. de l'avant	609	0	0
Déplacement. de l'arrière	563	0	0
Total	1172	0	0
Différence	46	0	0

Le centre de gravité de toute la partie submergée, considérée comme homogène, est d'un pied quatre pouces en avant du vrai milieu de la frégate, & huit pieds un pouce au-dessus de la quille.

Le centre de gravité de la ligne d'eau en charge, est de trois pouces six lignes en avant du même milieu.

Le métacentre est dix pieds neuf pouces six lignes, au-dessus du centre de gravité de la partie submergée.

4. *Echantillon des principales pièces d'une frégate de 26 canons de 12.*

La quille, l'étrave & l'étambot auront un pied d'épaisseur sur le droit; la quille, quatorze pouces de chûte; l'étrave, quinze pouces de largeur sur le tour; l'étambot, dix-huit pouces de largeur au pied.

La lisse d'hourdi aura treize pouces d'équarrissage; la barre du premier pont, douze pouces; les autres barres d'arcasse, dix à onze pouces de largeur, & neuf à dix pouces d'épaisseur.

Les estains auront neuf à onze pouces d'équarrissage.

Les membres auront huit à neuf pouces sur le droit: dix pouces de largeur, sur le tour, au bout de la varangue; huit pouces & demi au faux pont; & quatre pouces & demi au bout des alonges de revers.

La carlingue aura neuf pouces & demi de chûte, & dix-huit pouces de largeur.

Les varangues, genoux & alonges de porques auront huit pouces d'épaisseur sur le droit; neuf pouces & demi de largeur, sur le tour, au bout de la varangue; huit au ras du faux pont; & cinq au bout de l'alonge.

Les barots du faux pont auront dix pouces de largeur, & neuf de chûte; ceux du pont, dix pouces de largeur, & neuf à dix pouces de chûte; ceux des gaillards, six à sept pouces de largeur, & six pouces de chûte.

Les barots des soutes à pain auront huit pouces de largeur, & six pouces d'épaisseur; ceux des soutes à poudre, sept pouces de largeur, & cinq pouces d'épaisseur; ceux de la fosse aux cables, huit pouces de largeur, & huit pouces d'épaisseur.

Les tire-points, ou fourrures de gouttières du faux pont auront 10 pouces d'équarrissage; ceux des ponts, 10 pouces; & ceux des gaillards, 9 pouces & demi.

Les gouttières du faux pont, dix pouces de largeur, & cinq pouces & demi d'épaisseur; celles du pont, dix pouces de largeur, & cinq pouces & demi d'épaisseur; celles des gaillards, neuf pouces de largeur, & quatre pouces & demi d'épaisseur: les hiloires du faux pont auront neuf pouces de largeur, & quatre pouces & demi d'épaisseur; celles des gaillards, huit pouces de largeur, & quatre pouces d'épaisseur.

Les bordages du faux pont auront deux pouces & demi d'épaisseur; ceux du pont, deux pouces trois quarts; ceux des gaillards, deux pouces.

Les bordages du franc-bord auront deux pouces trois quarts d'épaisseur, près de la quille, & augmenteront d'épaisseur jusqu'à la préceinte, où ils auront cinq pouces.

La première & la seconde préceinte auront douze pouces de largeur, & six pouces d'épaisseur.

Le carreau, ou la lisse du platbord, dix pouces de largeur & quatre pouces & demi d'épaisseur; la rabattue, huit pouces de largeur, & trois pouces & demi d'épaisseur.

La bauquière, ou serre de baux du faux pont, aura treize pouces de largeur, & six pouces d'épaisseur; celle du pont *idem*; celle des gaillards aura douze pouces de largeur, & quatre pouces & demi d'épaisseur.

Le vaigrage, dans la cale, aura deux pouces trois

(a) Dans l'explication des articles de ce devis qui en sont susceptibles, on renvoie aux numéros qui précèdent chacun d'eux.

quarts d'épaiſſeur, près de la quille, & augmentera d'épaiſſeur juſqu'à la bauquière du faux pont, où il en aura cinq.

La batterie ſera bordée & vaigrée de bordage de deux pouces & demi à trois pouces; le reſte de l'œuvre morte de deux pouces.

Les platbords, d'un gaillard à l'autre, auront trois pouces & demi d'épaiſſeur, & les autres trois pouces.

Les bittes auront treize pouces & demi d'épaiſſeur; le traverſin des bittes, douze pouces & demi d'équarriſſage.

La mèche du gouvernail aura quatorze à quinze pouces quarrés; ſa barre ſept à huit.

Les boſſoirs auront treize pouces & demi d'équarriſſage.

Les jottereaux auront onze à treize pouces de largeur au collet, & neuf à dix pouces d'épaiſſeur.

Les étances, ou grandes épontilles dans la cale, auront neuf à dix pouces quarrés.

5. *Etat ſommaire des bois néceſſaires, pour la conſtruction d'une frégate de 26 canons de 12.*

BOIS DE CHÊNE.

De la 1re. eſpèce...6200 p. c.	34000 p. c. brut.
De la 2e.....13500	
De la 3e.....9300	
De la 4e.....2200	
De la 5e.....800	
Bois pour chantiers, coins & accords.... ..2000	

BOIS DE SAPIN.

Planches de Pruſſe de 2 pouces, & de 30 à 40 pieds de longueur.....2000

Planches de 9 à 10 pieds de long & d'un pouce ½ d'épaiſſeur pour menuiſerie & emmenagement.....900

36900

6. *Proportion des fers néceſſaires, pour la conſtruction d'une frégate de 26 canons de 12.*

CHEVILLES.

De onze à douze lignes de diamètre, pour celles qui prennent les varangues & la quille, & de dix lignes pour les écarts de la quille.

De neuf à dix pour les varangues.

Idem pour la carlingue.

Idem pour les écarts de l'étrave.

De onze, douze, treize à quatorze pour le taillemer.

De onze à douze pour les maſſifs de l'avant & de l'arrière.

De onze à douze pour la courbe de l'étambot.

De onze, douze à treize pour les fourcats de l'avant & de l'arrière.

De douze à treize pour les barres d'arcaſſe & liſſe d'hourdi.

De dix à onze pour les jottereaux.

De onze à douze pour la courbe de capucine.

Idem pour les guirlandes.

De neuf à dix pour les courbes de liaiſons.

Idem pour celles du faux pont.

Idem pour les gouttières d'*idem*.

Idem pour celles du pont.

De huit à neuf pour les gouttières de gaillards.

Idem pour les courbes d'*idem*.

De neuf à dix pour les porques.

Idem pour les courbes de pont.

De onze à douze pour grands port-haubans & de miſaine.

De dix à onze pour port-haubans d'artimon.

De huit à neuf pour les écarts du bordage du franc bord.

De dix-neuf pour chaînes de haubans, du grand mât & mât de miſaine.

De dix-ſept pour *idem* du mât d'artimon.

De dix-huit pour étrieux des chaînes des haubans.

CHAÎNES DE HAUBANS.

De vingt lignes de diamètre pour les haubans du grand mât.

Dix-neuf pour ceux du mât de miſaine.

Dix-ſept pour ceux du mât d'artimon.

ETRIEUX DES CHAÎNES DES HAUBANS.

De quatorze lignes de groſſeur ſur le plat pour les chaînes des haubans du grand mât & de celui de miſaine.

BOUCLES ET CROCS.

De quatorze à quinze lignes pour les ſabords de la première batterie.

De dix à onze pour ceux des gaillards.

De quatorze à quinze pour boucles ſur hiloires de pont.

De dix-neuf pour boucles de boſſe.

GOUGEONS.

De neuf lignes de groſſeur ſur le plat pour les empatures des membres, depuis la quille juſqu'au faux pont.

De neuf *idem* pour *idem* du faux pont au pont.

De huit *idem* pour toute la partie des membres au-deſſus du pont.

De neuf *idem* pour les écarts des barots des ponts.

De ſept *idem* pour les barots des gaillards.

Les liens du grand cabeſtan auront trois pouces de largeur, & quatre lignes d'épaiſſeur; ceux du petit cabeſtan auront deux pouces & demi de largeur, & quatre lignes d'épaiſſeur.

Les chandeliers des liſſes auront trois à quatre pieds de longueur, & dix-huit lignes de groſſeur.

Les eſſieux du gouvernail auront vingt-huit lignes de groſſeur; les branches auront trois pouces & demi de largeur, & douze lignes d'épaiſſeur près du collet.

Les roſes du gouvernail ſeront proportionnées à leurs eſſieux (vingt-neuf lignes).

On obſervera, pour tous les cloux en général, que leur

ueur soit telle, qu'en la supposant divisée en ties, il y en ait quatre dans le bordage, & s le membre.

ers nécessaires pour une frégate de 26 canons de 12.

SAVOIR:

onds pour chevilles de toutes sortes, 11 lignes.....13600
uarrés pour gougeons, de 8 à 9 lignes..6800
onds pour crocs, boucles & pitons, nes.....3000
ronds pour chaîne de haubans & de 14, 17 à 18 lignes.....3000
lats pour rozes & essieux de gouver- 42 lignes sur 7.....700
lats pour liens & cercles, de 30 lignes..2000
n verge pour cloux, de 7 lignes.....30000

59100

8. *Proportions de la mâture.*

	long.	diamètre.	ton.
d mât	84 pi.	26 po.	9½ pi.
ne	78	25	9
pré	50	25	0
ion	61	16½	7
d & petit mât de	52	15	5½
d perroquet	38	7½	11 flèche.
perroquet	36	7½	10 *idem*,
quet de fougue, y le ton & la flèche	52	10½	6 *idem.*
de pavillon	34	8	0
de foc	38	10½	0
de vergue	78½	17	7 bouts.
ue de misaine	71½	16	6
ue d'artimon	84	12½	0
ue de civadière	51	11	6
uffe civadière	35	6	3
rand hunier	56	12¼	7
etit hunier	54	11½	6½
rand perroquet	36	6¼	4½
etit perroquet	34	5¼	3½
ue sèche	50	10½	6
ue de perroquet de	38	6½	5
erruche au-dessus quet de fougue	18	4	3
ds bouts dehors	34	7¼	0
, de misaine	32	7¼	0
on du gaillard d'a-	50	10	0
boutans ferrés	38	8	0
ues à l'Angloise nnette de grande	26	6½	0
, de misaine	24	6	0

Relevé du tracé de cette frégate.

9. *Etrave.*

	pieds.	pouces.	lignes.
Elancement sous quille	11	9	6.
Hauteur de dessous quille, où l'arc de cercle qui en forme la courbure extérieure, se raccorde avec sa perpendiculaire	12	6	0.
Epaisseur du dehors au milieu de la rablure	0	10	0.
Hauteur de dessous quille	25	6	0.
Epaisseur sur le droit	1	0	0.

10. *Etambot.*

	pieds.	pouces.	lignes.
Quête sur quille	2	0	0.
Hauteur où il coupe la perpendiculaire, de dessus quille	18	0	0.
Epaisseur du dehors au milieu de la rablure	0	10	0.
Epaisseur sur le droit	1	0	0.

11. *Position de la lisse d'hourdi.*

	pieds.	pouces.	lignes.
Sa hauteur sur l'étambot au milieu, de dessus quille	18	0	0.
Epaisseur en tout sens	1	2	0.
Bouge horisontal	0	6	0.
Bouge vertical	0	5	0.
Hauteur de la rablure	0	7	0.
Profondeur	0	3	6.
Longueur de la lisse d'hourdi	21	0	0.

12. *Position de l'estain.*

	pieds.	pouces.	lignes.
De la perpendiculaire, au pied	6	1	0.
De *idem*, à la tête	1	9	0,
Ordonnées en cet endroit	10	1	8,

13. *Quille.*

	pieds.	pouces.	lignes.
Longueur	122	2	6.
Epaisseur	1	0	0.
Chûte	1	2	0.

14. *Distribution des couples.*

	pieds.	pouces.	lignes.
De la perpendiculaire au 7e. arrière	10	5	6.
Du 7e au 6e	8	1	6.
Cette distance continue d'être la même depuis le 7 arrière, jusqu'au 6 avant	8	1	6.
Entre les maîtres	8	1	6.
Du 6e au 7e avant	5	10	9.
Du 7e à la perpendiculaire de l'étrave	5	10	9.
Longueur totale d'une prependiculaire à l'autre	136	0	0.

15. *Maître couple.*

	Hauteur de dessus quille.			Demi-largeur.		
	pds.	pou.	lig.	pds.	pou.	lig.
	0	0	0	0	3	6
A la fausse lisse	7	0		4	11	0
A la 1re	1	3	0	8	0	0
	2	4	6	9	10	6
2e	3	6	0	11	2	8
	5	1	9	12	10	9
3e	6	8	6	14	3	6
	8	5	0	15	6	6
4e	10	1	6	16	6	2
	11	10	0	17	1	3
5e	13	6	3	17	3	0
	14	8	3	17	2	10
6e	15	10	3	17	0	6
	17	2	9	16	6	3
7e	18	6	0	15	10	0
	20	4	9	15	0	0
8e	22	6	0	14	6	9
	24	4	0	14	6	6

16. *Position des lisses sur la ligne du milieu.*

	Arrière.			Avant.		
	pds.	pou.	lig.	pds.	p.	lig.
Fausse lisse	9	3	6	4	3	0
1re	12	11	0	6	1	0
2e	15	10	3	8	8	0
3e	18	5	9	10	8	6
4e	20	4	6	13	4	3
5e	21	11	6	15	6	0
6e	25	1	0	18	3	0
7e	28	4	0	21	4	0
8e	32	5	0	26	10	0
9e lisse, au point de la cornière élevé au-dessus de la quille de	32	5	8	9e lisse, au point du coltis élevé au-dessus de la quille de	26	5
Ordonnée	8	10	0	Ordonnée	10	7
Le bas de la 9e lisse arrière répond à la tête du premier arrière, qui est élevée au-dessus de la quille de	26	9	0	Le bas de la 9e lisse avant, répond à la tête du mtre couple avant, élevée au-dessus de la quille de	24	3
Ordonnée du premier arrière en cet endroit	14	6	0	Ordonnée du maître en cet endroit	14	7

17. *Lisses obliques.*

FAUSSE LISSE.

	Avant.				Arrière.		
	pieds.	pouces.	lignes.		pieds.	pouces.	lignes.
Du centre de la lisse au 7e	0	7	6	à l'estain quarré	1	1	6
6e	1	5	2	à l'estain oblique	1	2	9
5e	2	7	7	au 7e	2	1	0
4e	3	9	6	6e	3	11	2
3e	4	8	3	5e	5	9	4
2e	5	4	8	4e	7	5	2
1e	5	10	3	3e	8	7	6
me	6	1	9	2e	9	5	1
				1e	9	9	11
				me	10	0	0

Première lisse.

	Avant.				Arrière.		
	pieds.	pouces.	lignes.		pieds.	pouces.	lignes.
Du centre de la lisse au 7e	1	1	3	à l'estain quarré	2	2	9
6e	2	5	3	*idem* oblique	2	4	1
5e	4	2	0	au 7e	4	0	10
4e	5	9	3	6e	6	6	9
3e	7	1	6	5e	8	9	0
2e	8	2	4	4e	10	7	8
1e	8	11	3	3e	12	1	10
me	9	4	3	2e	13	2	4
				1e	13	10	2
				me	14	1	4

re de la lisse au

Deuxième lisse.

Avant.	pieds.	pouces.	lignes.	Arrière.	pieds.	pouces.	lignes.
7e	2	4	7	à l'estain quarré	4	1	8
6e	4	6	9	*idem* oblique	4	3	5
5e	7	0	5	au 7e	6	6	4
4e	8	11	5	6e	9	4	3
3e	10	4	10	5e	11	7	9
2e	11	5	0	4e	13	6	6
1e	12	0	9	3e	15	0	2
me	12	4	4	2e	15	11	3
				1e	16	5	2
				me	16	8	3

Troisième lisse.

Avant.	pieds.	pouces.	lignes.	Arrière.	pieds.	pouces.	lignes.
au 7e	3	10	6	à l'estain quarré	6	9	0
6e	7	2	3	*idem* oblique	6	11	5
5e	10	3	11	au 7e	10	1	1
4e	12	3	5	6e	12	8	7
3e	13	5	1	5e	14	9	11
2e	14	2	2	4e	16	3	6
1e	14	7	3	3e	17	4	5
me	14	10	1	2e	18	0	1
				1e	18	4	1
				me	18	6	1

Quatrième lisse.

Avant.	pieds.	pouces.	lignes.	Arrière.	pieds.	pouces.	lignes.
au 7e	6	1	1	à l'estain quarré	9	4	0
6e	10	3	9	*idem* oblique	9	7	11
5e	13	7	2	au 7e	13	1	3
4e	15	2	2	6e	15	1	7
3e	15	11	8	5e	16	7	6
2e	16	5	6	4e	17	8	9
1e	16	8	7	3e	18	6	3
me	16	10	1	2e	19	0	2
				1e	19	3	6
				me	19	5	3

Cinquième lisse.

Avant.	pieds.	pouces.	lignes.	Arrière.	pieds.	pouces.	lignes.
au 7e	7	8	10	à l'estain quarré	11	3	4
6e	11	10	4	*idem* oblique	11	11	10
5e	14	10	10	au 7e	14	0	5
4e	16	1	4	6e	15	7	7
3e	16	9	5	5e	16	10	9
2e	17	1	5	4e	17	9	11
1e	17	3	5	3e	18	5	10
me	17	4	5	2e	18	10	11
				1e	19	1	4
				me	19	2	5

Sixième lisse.

Avant.	pieds.	pouces.	lignes.	Arrière.	pieds.	pouces.	lignes
au 7e	8	5	4	à la cornière	11	10	3
6e	12	3	2	au 7e	13	9	9
5e	14	9	2	6e	15	4	9
4e	16	0	9	5e	16	7	0

est aussi ce que l'on appelle le *creux de l'arriere*; cette barre du pont étant le dernier bau en arrière ou celui verticalement au-dessus de la lisse d'hourdi; & à cause de la différence du tirant d'eau, & à cause du relèvement du pont, même à l'égard de la ligne d'eau, le creux, en cet endroit, se trouve de deux pieds quatre pouces plus fort qu'au milieu.

Le creux de l'avant se prend du dessus de la guirlande du pont sur quille: cette guirlande reçoit les abouts des bordages du pont, qui y sont cloués comme sur les baux.

La hauteur de l'entre-pont à bord *franc de bau*, signifie non compris l'épaisseur du bau: il paroît que cette hauteur est prise ici de planche à planche; c'est-à-dire, du dessus du bordage du faux pont; elle est prise à bord: elle peut être de quelques pouces plus forte au milieu, parce qu'on a assez l'usage de donner plus de bouge aux baux du pont, qu'à ceux du faux pont.

Le tirant d'eau de l'arrière ou de l'avant est toujours la hauteur verticale de l'eau sur l'étambot & l'étrave, au-dessus de la prolongation du dessous de la quille, ou fausse quille si le bâtiment en a une.

La hauteur de la batterie est la hauteur verticale du seuillet du milieu, à la flottaison ou à l'eau.

Nous verrons, dans le courant de ce mot, ce que c'est que le déplacement (n°. 3).

Nous parlerons, au mot *construction*, *la science de l'ingénieur-constructeur*, des centres de gravité & métacentre; *voyez* d'ailleurs ces mots: nous n'avons pas voulu rejetter de ce devis, ces résultats de calcul; quoique ce ne soit pas là leur place, suivant notre façon d'envisager la *construction*.

Le devis de l'échantillon des pièces (n°. 4) est aussi un article de charpentage; mais nous n'avons pas cru devoir morceler le devis général, par une trop grande attache à notre division de la *construction*: ce que l'on appelle *épaisseur sur le droit*, c'est la largeur des couples, ou autres pièces, prise sur leur surface courbe; l'épaisseur sur le tour est la dimension de la pièce à sa partie plane: ces dimensions se marquent ordinairement en pouces, parce que rarement elles sont de beaucoup plus d'un pied: c'est la longueur de la piece, suivant son développement, qui se compte en pied.

On appelle *chûte* (celle de la quille, par exemple), sa hauteur verticale, la pièce dans son état naturel: la quille, sur le côté, comme elle l'est quand on l'assemble, ou le bâtiment abattu en carène; cette chûte, cette dimension, se trouve être une ligne horisontale, ou à-peu-près.

Une pièce à *tant d'équarrissage*; la lisse d'hourdi, par exemple, a treize pouces d'équarrissage; c'est-à-dire, qu'elle a cette quantité de largeur & de hauteur, ou de chûte. Au surplus, l'explication des différens termes de ce devis se trouvera à leurs articles respectifs.

Quoique ces frégates de vingt-six canons de douze en batterie, soient des bâtimens assez considérables & propres à monter trente-six à quarante canons (comme on en a vu plusieurs), lorsqu'on veut en tirer tout le parti possible; cependant la quantité de trente-quatre mille pieds cubes de bois de chêne (n°. 5), & deux mille neuf cents pieds de bois de sapin, nous paroît bien forte: à compter la moitié de déchet sur les bois; ce qui est au-delà de ce que l'on peut estimer, parce que si la membrure donne cette quantité en copeaux, le bordage n'offre pas tant de perte: à compter cependant, dis-je, la moitié de déchet; ce qui resteroit de bois travaillé, à soixante-six livres le pied cube, y compris le chevillage, donneroit à la coque de ces sortes de bâtimens une pesanteur de plus de six cents tonneaux; c'est-à-dire, au-delà de la moitié du déplacement; ce qui n'est pas conforme à l'expérience: il n'y a guères que les vaisseaux à trois ponts dont la coque pèse la moitié de leur déplacement: cependant, lorsque nous avons donné vingt-un mille sept cents cinquante pieds cubes de bois de chêne, pour la *construction* d'une frégate de trente canons, au mot *bois de construction*, il ne faut pas croire que cela puisse s'entendre d'une frégate de vingt-six canons de douze en batterie: il est question, dans cet article, de ces sortes de frégates de vingt-six canons de huit, & quatre canons de quatre sur les gaillards, qui n'ont que trente-deux à trente-deux pieds & demi de largeur, & cent vingt-sept à cent vingt-huit pieds de longueur; on n'en fait plus de cet ordre aujourd'hui: au surplus, l'estime de la consommation des bois dans une *construction* est fort difficile à faire avec quelque exactitude: il se rebute beaucoup de pièces sur les chantiers, sur-tout de celles de fort échantillon: faut-il les mettre sur le compte de la *construction?* mais on en tire partie pour d'autres objets: ne faut-il pas en parler dans la dépense de bois de bâtiment? cependant elles ont perdu de leur valeur; & cette perte devroit être mentionnée quelque part pour que la balance du port pût être exacte. Pour avoir de la précision à cet égard, il faudroit charger une *construction* de tous les bois qui sont envoyés sur son chantier, suivant leur valeur; ils ont été reçus pour bons; le détail de la recette des bois les envoie pour tels: ils sont rebutés; le vaisseau en *construction* en est déchargé comme de bois de troisième, quatrième ou dernière espèce, suivant que les pièces se trouvent moins ou plus viciées; car de passer ces pertes par *profits & pertes* dans les inventaires du port, on ne saura jamais la somme réelle à laquelle se monte les *constructions*: chacune paroîtra coûter peu: mais le port essuyera de grosses pertes dans le mouvement occasionné seulement pour les *constructions*: en considérant, suivant l'idée que je viens d'en donner, le detail de la recette des bois comme un marchand qui vend à un armateur ou à un constructeur, de bonne-foi, pour bonne, une pièce de bois qu'il a reçu pour telle, le constructeur s'en trouvant chargé, quoiqu'elle se trouve mauvaise à l'emploi, parce que le marché est conclu, & n'en étant déchargé que dans la valeur qui est définitivement reconnue à cette pièce, on parviendroit à savoir, au juste, la somme à laquelle une *construction* peut monter.

Le devis des fers, pour cette frégate (n°. 7), se

monte à cinquante-neuf milliers : je crois qu'il en entre bien dix milliers de plus dans les frégates de cet ordre ; au moins dans celles que nous construisons à Brest.

Le relevé du tracé de cette frégate en est proprement le devis d'exécution.

Pour tracer l'étrave (n°. 9), prenez du point *D* (*fig.* 449), extrémité de la ligne *CD* du dessous de la quille prolongée, sur cette même ligne *CD*; prenez, dis-je, onze pieds neuf pouces six lignes pour l'élancement : ce sera la naissance du contour de l'étrave ou l'angle extérieur du brion *E* : élevez en *D* une perpendiculaire à la ligne *CD*; ce sera la perpendiculaire de l'étrave : prenez du point *D*, sur cette perpendiculaire, une quantité de douze pieds six pouces; elle vous donnera un point *F*, qui sera celui où doit se raccorder l'arc de cercle formant la courbure de l'étrave, avec la perpendiculaire qui la terminera vers le haut : pour opérer géométriquement, menez, par le point *F*, une parallèle à la ligne *CD*; tirez du point *F* au point *E* la corde *FE*; du point de cette corde qui la partage en deux parties égales, élevez une perpendiculaire qui coupera la parallèle à *CD* en quelque point *G*; ce sera le centre de l'arc de cercle qui formera la courbure extérieure de l'étrave *EF* : après avoir tracé cet arc, du même centre, & avec un rayon de dix pouces de moins, tracez un second arc; ce sera le trait du milieu de la rablure; il doit se terminer à la rablure de la quille dont nous parlerons bientôt, & se raccorder avec une parallèle à la perpendiculaire de l'étrave menée en dedans, & à dix pouces de cette perpendiculaire, qui formera la prolongation de la rablure vers la tête de l'étrave : nous avons vu (n°. 4), que l'étrave devoit avoir quinze pouces de largeur sur le tour : toujours du même centre & d'un rayon de quinze pouces de moins, tracez un arc de cercle qui se terminera à la partie supérieure de la quille, & se raccordera aussi à une parallèle à la perpendiculaire de l'étrave, pareillement à quinze pouces de distance; ce sera le trait de la partie intérieure de l'étrave : du dessous de la quille, en *D*, portez, sur la perpendiculaire de l'étrave, une distance de vingt-cinq pieds six pouces, vous aurez la plus grande hauteur de l'étrave de dessous quille; l'inclinaison du beaupré donnera le trait qui doit terminer la tête de l'étrave : nous en parlerons en tems & lieu : à la ligne du milieu *AB* (*fig.* 450) du plan vertical, menez une parallèle à droite du plan, à une distance de six pouces; ce sera la demi-épaisseur de l'étrave : menez une autre parallèle à cette ligne du milieu, qui en soit distante de trois pouces; elle marquera la profondeur de la rablure : c'est entre ce dernier trait & celui que marque l'épaisseur de l'étrave qu'aboutiront le pied des couples & l'extrémité des lisses, plus ou moins près de celui du milieu, suivant que les angles selon lesquels ils se terminent, sont plus ou moins aigus : ce seroit une précision minutieuse & sans utilité que d'en déterminer la quantité.

Nous avons vu (n°. 4) que la quille avoit quatorze pouces de chûte : menez pour le dessus de la quille à cette distance, une parallèle à la ligne *CD* (*fig.* 449) à un pouce & demi, & trois pouces au-dessous de cette partie supérieure de la quille; menez-y des parallèles : la première indiquera le fond de la rablure; la seconde sa partie extérieure.

La distance de la perpendiculaire de l'étambot à la perpendiculaire de l'étrave, se détermine d'après la distribution des couples que nous verrons ci-après : nous la supposons connue dès-à-présent. Du point *H*, où cette perpendiculaire de l'étambot rencontre la prolongation du dessus de la quille, & avec une ouverture de compas de deux pieds, marquez sur la quille un point *I* pour la quête de l'étambot (n°. 10; du même point *H* prenez 18 pieds sur la perpendiculaire de l'étambot; le point *L* qui marque ces 18 pieds, sera celui où la partie extérieure de l'étambot doit couper la perpendiculaire : menez une droite de *L* par le point *I*; la ligne *IL* sera la projection du dehors de l'étambot, à laquelle il faut mener une parallèle qui en soit distante de 10 pouces, pour avoir le trait du milieu de sa rablure. L'étambot a de plus 18 pouces au pied (n°. 4); il peut avoir 14 à 15 pouces à la tête : d'un point pris sur la quille à 18 pouces de *I*, menez une ligne droite par un autre point pris à une distance horizontale de 14 à 15 pouces du point *L* : ce sera la partie intérieure de l'étambot; la tête de l'étambot doit se terminer à 15 ou 18 pouces de la ligne du pont, parce qu'il doit se trouver en cet endroit une hauteur suffisante pour l'épaisseur du bau & de la barre du gouvernail : le bouge du bau ou de la barre du pont, fait gagner quelques pouces, sans cela 15 pouces ne seroient pas suffisans. Menez, comme pour l'étrave, des parallèles à *AB* (*fig.* 450), qui en soient distantes de 3 pouces, & 6 pouces, mais à gauche du plan : elles représenteront la rablure & la demi-épaisseur de l'étambot.

Prenez verticalement, du dessus de la quille, sur la rablure de l'étambot (*fig.* 449), une hauteur de 18 pieds : tirez à ce point une petite ligne horizontale *ab* : ce sera la partie supérieure de la lisse d'hourdi à son milieu (n°. 11); portez, pour la profondeur de la rablure, 3 pouces & demi sur cette petite ligne en arrière de la rablure de l'étambot, & les autres 10 pouces & demi (cette lisse d'hourdi a 14 pouces d'équarrissage) en avant; faites sur cette ligne, en tout de 14 pouces, un parallèlogramme, dont deux des côtés soient parallèles à la rablure de l'étambot; par un point pris à 7 pouces de *a*, sur le trait extérieur de la lisse d'hourdi, menez une parallèle à *ab*, qui se termine à la rablure de l'étambot; ce sera la profondeur de la rablure de la lisse d'hourdi, & la coupe de cette lisse au milieu sera ainsi représentée dans la fig. par *acdefb*. Menez des parallèles aux six côtés de cette figure à 6 pouces sur l'avant pour le bouge horizontal, & à 5 pouces en dessous pour le bouge vertical de cette lisse; & vous aurez la fig. *M* qui en représente l'extrémité : portez pareillement les 18 pieds sur la ligne *AB* (*fig.* 450), de *B* en *c*; d'un point pris à 5 pouces en dessous de *a*, toujours sur *AB*, élevez une perpendiculaire à cette ligne

prenez 10 pieds & demi pour la demi-lon-
de la liſſe d'hourdi ſur cette perpendiculaire,
r de la ligne du milieu : ce ſera la ligne droite
liſſe d'hourdi ; du point *b* où elle ſe termine,
une courbe au point *a*, ſoit géométrique-
, ſoit d'une manière méchanique, mais de
qu'une perpendiculaire à *AB* au point *a*, la
eroit : ce ſera la projection de la partie ſupé-
de la liſſe d'hourdi, à laquelle menez une
èle qui en ſoit diſtante de 14 pouces, &
aurez la liſſe d'hourdi, ſur le vertical.

us aurez beſoin d'avoir ſur le plan horizontal,
it du fond de la rablure de la liſſe d'hourdi ;
vous le procurer, abaiſſez de *d* (*fig.* 449),
perpendiculaire ſur *CE* ; du point *g* où elle
ntrera cette ligne *CE*, & avec une ouverture
mpas de 6 pouces, pour le bouge horizontal,
uez un point *h'* ſur cette ligne du deſſous de la
, en même-temps l'axe ou l'abſciſſe des liſſes ;
z-y à ce point *h'* une perpendiculaire qui ſe
nera en *i* (*fig.* 451), à 10 pieds environ de
pour la demi-longueur de la liſſe d'hourdi ;
e point *i* menez une courbe au point *g*,
urs de manière qu'une perpendiculaire à *CE*,
point *g*, lui fût tangente : ce trait ſera le fond
rablure de la liſſe d'hourdi, où doivent abou-
liſſes ; ainſi il faudra le rapporter ſur le plan
ontal où ſont projettées ces liſſes (*fig.* 452) ;
ſe d'hourdi, en cet endroit, eſt de quelque
moins longue, parce que c'eſt à ſa partie ſu-
ure & un peu de l'avant qu'elle a 10 pieds &
de demi-longueur ; c'eſt en conduiſant la liſſe
ort, & en la prolongeant vers l'arrière, que
détermine la dégradation de la longueur de la
d'hourdi, de ſa partie de l'avant à ſa partie
arriere.

tête de l'eſtain (n°. 12) doit ſe trouver,
ordonnée de 10 pieds 1 pouce 9 lignes, à la
e hauteur que la rablure de la liſſe d'hourdi à
émité de cette liſſe ; pour ſa poſition ſur le
d'élévation (*fig.* 449), prenez une diſtance
ontale d'un pied 9 pouces, de la perpendicu-
de l'étambot à quelques points de l'alignement
tte rablure de la liſſe d'hourdi, au bout, vous
le point *o* pour l'origine de l'eſtain : quelque-
les eſtains ſont chevillés ſur la partie anté-
e de la liſſe d'hourdi, & comme ils s'en écar-
ſenſiblement dans ſon épaiſſeur, on eſt obligé
arnir avec une fourrure ; ici l'eſtain ayant ſa
vers la moitié de l'épaiſſeur horizontale de cette
d'hourdi, il faut qu'il ſoit entaillé pour y être
illé à épaulette. Prenez, ſur la ligne de la
ſupérieure de la quille, une diſtance de 6
1 pouce à la perpendiculaire de l'étambot, cette
tion vous donnera un point *h''* qui ſera le pied
eſtains ; on les ſuppoſe prolongés juſqu'à la
, mais ils ſe terminent ordinairement à la hau-
de la barre inférieure, ou du fourcat d'ou-
re : prenez, ſur le plan horizontal (*fig.* 451),
oint *o* à la diſtance d'un pied 9 pouces de la per-
iculaire de l'étambot, & de 10 pieds 1 pouce
8 lignes de la ligne *CD*, & un autre point *h* ſur *CD*, à une diſtance de 6 pieds 1 pouce auſſi, de la perpendiculaire de l'étambot : tirez de *o* en *h*, la ligne *oh* ; ce ſera la projection de l'eſtain ſur le plan horizontal : un de ſes uſages ſera de donner celle ſur le plan d'élévation, d'après le plan vertical.

Nous avons donné plus haut le tracé de la quille (n°. 13), parce qu'il nous étoit néceſſaire pour avoir les hauteurs qui ſe prennent de ſa partie ſupérieure.

La diſtribution des couples (n°. 14), doit ſe faire entre les perpendiculaires de l'étambot à l'étrave : elle en dépend. Prenez, ſur la ligne *CD* (*fig.* 449), du point *D*, où eſt élevée la perpendiculaire de l'étrave, une quantité de 5 pieds 10 pouces 9 lignes ; marquez le point qu'elle détermine du nombre VII ; à ce point élevez une perpendiculaire à *CD* ; ce ſera la projection, ſur le plan d'élévation, du ſeptième couple avant ; à cette perpendiculaire, menez une parallèle qui en ſoit diſtante de la même quantité 5 pieds 10 pouces 9 lignes ; marquez-en le point de rencontre avec la ligne *CD*, du chiffre romain VI ; & menez-y (toujours à l'arrière) une parallèle diſtante de 8 pieds 1 pouce 6 lignes ; on voit que ce ſera le cinquième couple avant, qu'il faudra marquer du chiffre V : de ce point *V* & avec la même ouverture de compas de 8 pieds 1 pouce 6 lignes, portez ſur *CD* les points *IV*, *III*, *II*, *I*, *MA'*, *MA''*, 1, 2, 3, 4, 5, 6 & 7, ce qui vous donnera 14 diſtances égales de 8 pieds 1 pouce 6 lignes ; à tous ces points, élevez des perpendiculaires à *CD* ; le point 7 doit être éloigné de la perpendiculaire de l'étambot de 10 pieds 5 pouces 6 lignes, & en effet :

	pieds.	pouces.	lignes.
Diſtance de la perpendiculaire de l'étrave au 7e couple avant	5	10	9.
Du 7e *id.* au 6e	5	10	9.
14 diſtances de 8..1..6	113	9	0.
Diſtances du 7e arrière à la perpendiculaire de l'étambot	10	5	6.
Longueur du bâtiment de perpendiculaire à perpendiculaire	136	0	0.

C'eſt auſſi la longueur de tête en tête de la partie extérieure de l'étambot à la partie extérieure de l'étrave, ainſi qu'elle eſt marquée au devis : vous aurez donc ainſi la projection de tous les couples ſur le plan d'élévation ; ce ſont des droites : ce ſeront pareillement des droites, ſur les plans horizontaux, ſemblablement diſpoſées & à même diſtance : il n'eſt queſtion que de prolonger les mêmes lignes.

Sur le plan vertical des gabarits, ces projections ſont des lignes courbes, dont on détermine la figure par une plus ou moins grande quantité de points : plus on a de points, plus le plan eſt exact ; & comme le maître couple influe principalement ſur la capacité & les qualités du vaiſſeau, les devis ſont faits de manière, à ce qu'il puiſſe être parfaitement prononcé ; vous y trouvez beaucoup de différentes hauteurs de deſſus la quille ; dans celui-ci (n°. 15), il y en a 17 ; & on y trouve les largeurs de ce mai-

tre couple à toutes ces hauteurs. Pour en faire usage, tirez par *B* (*fig.* 450), la ligne *CD* perpendiculaire à *AB* : on l'appelle la *ligne du dessus de la quille*, parce qu'elle passe par sa surface supérieure ; menez à la ligne du milieu *AB*, les parallèles *CF* & *DE*, chacune à la distance de cette ligne *AB*, de la moitié de la plus grande largeur de la frégate ; ainsi la distance de *CF* à *DE* est de toute la largeur du bâtiment au fort ; ce sont sur ces lignes *CF* & *DE*, des points *C* & *D*, que vous prenez les hauteurs de dessus quille 7 pouces, 1 pied 3 pouces, 2 pieds 4 pouces 6 lignes, &c. : par ces points vous menez des lignes, chacun à chacun, qui se trouvent parallèles à la ligne du dessus de la quille *CD* ; du point où chacune de ces parallèles coupe la ligne du milieu, avec une ouverture de compas de la quantité de la demi-largeur qui lui appartient, on porte sur lesdites parallèles, de droite & de gauche, le point par où doit passer la courbe formant le maître couple ; par exemple, à zero de hauteur, c'est-à-dire, sur la ligne *CD* même, on porte de droite & de gauche du point *B*, des points qui en sont éloignés de 3 pouces 6 lignes : cela donne 7 pouces pour la largeur totale du maître couple au talon ; sur la parallèle à 7 pouces de hauteur, on prend de droite & de gauche de la ligne du milieu, 4 pieds 11 pouces ; sur la parallèle à 1 pied 3 pouces, on prend 8 pieds &c. ; sur celle à 24 pieds 4 pouces, on prend 14 pieds 6 pouces 6 lignes : par tous les points que les différentes ouvertures de compas ont donné sur chaque parallèle & sur la ligne du dessus de la quille, on fait passer une courbe, & l'on a la projection du maître couple sur le plan vertical des gabarits.

A la hauteur de 7 pouces est la fausse lisse ; à 1 pied 3 pouces, la première ; à 3 pieds 6 pouces, la seconde lisse, &c. ; c'est-à-dire, que l'extrémité de chaque lisse, se trouve à chacun de ces points du maître couple ; ainsi la troisième lisse, par exemple, se tire d'un point élevé de 6 pieds 8 pouces 6 lignes au-dessus de la partie supérieure de la quille, & à une distance de 14 pieds 3 pouces 6 lignes de la ligne du milieu ; &, comme les projections de ces lisses, sur le plan vertical des gabarits, sont des lignes droites, aboutissant à la ligne du milieu, en donnant leur hauteur sur cette ligne du milieu, la position en sera déterminée. Ces hauteurs se trouvent au n°. 16 : ainsi du point *B*, & avec une ouverture de compas de 9 pieds 3 pouces 6 lignes, prenez un point sur *AB* ; de ce point tirez une droite à celui de la hauteur de la fausse lisse sur le maître couple, à gauche, & vous aurez la partie de la fausse lisse de l'arrière ; prenez pareillement sur *AB* les hauteurs 12 pieds 11 pouces, 15 pieds 10 pouces 3 lignes, &c. à partir du point *B* ; cela vous donnera de même l'autre extrémité des lisses de l'arrière, dont l'une, de ces extrémités, est marquée sur le maître couple, & vous met en état de porter toutes ces lisses sur le plan vertical ; il faut opérer de la même manière pour avoir celles de l'avant ; en prenant sur *AB* du point *B*, & avec une ouverture de compas de 4 pieds 3 pouces, de 6 pieds 1 pouce, de 8 pieds 8 pouces, &c. les hauteurs, sur cette ligne du milieu, de la partie de l'avant des fausses lisses, première lisse, seconde, &c. ; elles ont sur le maître couple la même hauteur que celles de l'arrière ; ainsi on est à même de les tracer.

De cette manière on se procure la projection de la fausse lisse, & des huit lisses suivantes : pour avoir la neuvième, d'abord de l'arrière, du point *B* & avec une ouverture de compas de 32 pieds 5 pouces 8 lignes, déterminez un point sur la ligne du milieu *AB*, duquel vous élevez une perpendiculaire à cette ligne ; prenez, sur cette perpendiculaire, parallèle à la ligne du dessus de la quille, un point éloigné de la ligne du milieu de 8 pieds 10 pouces : ce sera l'extrémité supérieure de la neuvième lisse ; du point *B*, & avec une ouverture de compas de 26 pieds 9 pouces, déterminez un point sur la ligne du milieu *AB*, duquel vous élevez une perpendiculaire à cette ligne, sur laquelle vous prenez un point, distant de la ligne *AB* de 14 pieds 6 pouces : ce point sera l'extrémité inférieure de la neuvième lisse ; elle se termine au premier couple de l'arrière, parce que c'est une lisse de la grande rabattue : par ces deux points, menez une droite. Ensuite, pour avoir la partie de l'avant de la neuvième lisse, du point *B*, & avec une ouverture de compas de 26 pieds 5 pouces 9 lignes, déterminez un point sur la ligne du milieu *AB*, duquel vous élevez une perpendiculaire à cette ligne vers la droite ; prenez, sur cette perpendiculaire, un point éloigné de la ligne du milieu de 10 pieds 7 pouces : ce sera l'extrémité supérieure de la partie de l'avant de la neuvième lisse ; du point *B*, & avec une ouverture de compas de 24 pieds 3 pouces, déterminez un point sur la ligne du milieu *AB*, duquel vous élevez une perpendiculaire à cette ligne, & sur laquelle vous prenez un point, distant de la ligne du milieu de 14 pieds 7 pouces : ce sera l'extrémité inférieure de la lisse. Ce sont sur ces lisses que se déterminent les points par où doivent passer les couples, comme nous allons le faire voir.

Pour se procurer les points par où doivent passer les couples, suivant l'obliquité de ces lisses (n°. 17), d'abord de l'avant & sur la fausse lisse : du point où elle rencontre la ligne du milieu, & avec une ouverture de compas de 7 pouces & demi (*voyez* je le répète le n°. 17), portez un autre point sur cette fausse lisse : ce sera celui par lequel passera le septième couple avant ; toujours de ce même point de rencontre de la lisse & de la ligne du milieu, & d'une autre ouverture de compas d'un pied 5 pouces 2 lignes, portez sur la lisse le point par où doit passer le sixième couple : une ouverture de compas de 2 pieds 7 pouces 7 lignes, donnera le point du cinquième couple ; une autre de 3 pieds 9 pouces 6 lignes, procurera celui du quatrième, &c. : une ouverture de compas de 6 pieds 1 pouce 9 lignes, donne toute la longueur de la lisse, c'est-à-dire, la distance de son extrémité sur la ligne du milieu, à son autre extrémité sur le maître couple. On voit

que

que le point sur le maître couple & la longueur de la lisse, donnés, la hauteur de l'extrémité de cette lisse, sur la ligne du milieu, est déterminée, & elle doit se trouver conforme à ce qui est dit n°. 16 : cependant, dans la pratique du tracé, soit sur le papier, soit sur le plancher de la salle des gabarits, il peut se rencontrer quelque petite différence ; il y en aura d'autant moins, qu'on aura opéré plus exactement & avec de meilleurs instrumens : cette différence étant très-peu considérable, il seroit peut-être minutieux de s'y arrêter ; mais en la négligeant, c'est le point donné par la longueur de la lisse, sur la ligne du milieu, auquel il faut s'arrêter, plutôt qu'à celui donné de position n°. 16 : c'est par cette vérification même qu'il est bon de commencer ; c'est-à-dire, qu'avant de porter les points des couples sur une lisse, il est à propos d'en porter la longueur totale, de son extrémité sur le maître couple, à aboutir à la ligne du milieu : si elle aboutit juste, au point marqué pour sa hauteur, suivant le n°. 16, l'exactitude est la plus grande ; s'il ne s'en faut que de deux ou trois lignes, on peut s'en tenir là, abandonnant le point de hauteur qui avoit été donné par ce n°. 16.

On opère de même sur les première, seconde, troisième, jusques & compris la huitième de l'avant, ainsi que sur la fausse lisse de l'arrière & les huit suivantes ; & on a tous les points des couples sur les lisses, jusques & non compris les platbords. La neuvième lisse peut servir à déterminer le lieu des alonges des couples vers ces platbords ; & alors, au lieu de partir de la ligne du milieu, pour marquer les points de division sur cette lisse droite, on doit partir pour la partie de l'arrière, du point de cette neuvième lisse porté sur la cornière (n°. 16) ; & pour la partie de l'avant, du point porté sur le coltis ; mais de cette manière, l'œuvre morte n'est pas terminée, sur le plan vertical des gabarits, comme il doit l'être relativement au plan d'élévation & à la réalité ; il convient mieux de prendre pour la neuvième lisse, la lisse même du grand platbord ; & il y en aura une dixième pour les platbords des rabattues. Pour les marquer ainsi sur le devis, on prend, sur le plan d'élévation, la hauteur du grand platbord, & des platbords des rabattues sur chaque couple, du dessus de la quille ; on en fait une colonne, & on porte à côté la demi-largeur de ces couples, à ces différens points ; & réciproquement, lorsque ces lisses sont déterminées ainsi sur le devis, on prend sur les lignes de côté du plan vertical des gabarits ces différentes hauteurs, par lesquelles on tire des parallèles à la ligne du dessus de la quille ; & sur ces parallèles, on prend les ouvertures ou largeurs des couples : ce sont ces sortes de lisses que l'on appelle des *courbes à double courbure*. Par exemple, pour terminer les hauts de notre frégate sur le plan vertical des gabarits, au lieu d'une neuvième lisse droite, on pouvoit donner deux lisses à double courbure, comme il suit, savoir :

		Neuvième lisse ou lisse du grand plat-bord.		Dixième lisse ou lisse des platbords des rabattues.	
		hauteur.	demi-largeur.	hauteur.	demi-largeur.
Arrière.	A la cornière	.....	.....	....28...5...9.	.....9...1...0.
	aux 7e	.....	.....	....27...9...9.	....10...8...0.
	6e	.....	.....	....27...3...6.	....11...8...9.
	5e	.....	.....	....26..10...4.	....12...8...6.
	4e	.....	.....	....26...6...3.	....13...5...3.
	3e	.....	.....	....26...2...9.	....13..11...6.
	2e	.....	.....	....25..11...6.	....14...4...0.
	1er	..23...8...0.	....14...6...0.	....25...9...8.	....14...6...0.
Avant.	me	..23...6...9.	....14...6...6.		
	me	..23...6...0.	....14...6...6.		
	1er	..23...6...0.	....14...6...6.		
	2e	..23...7...0.	....14...5..10.		
	3e	..23...9...0.	....14...3...9.		
	4e	..23..11...9.	....14...0...3.	....25...4...9.	....14...1..10.
	5e	.....	.....	....25...8...0.	....13...6...9.
	6e	.....	.....	....26...0...0.	....12...4...6.
	7e	.....	.....	....27...4...6.	....10...5...6.

Pour faire usage de ces lisses, & terminer le plan vertical des gabarits, prenez sur la ligne de côté, à gauche, & celle du milieu, les hauteurs 28 pieds 5 pouces 9 lignes, 27 pieds 9 pouces 9 lignes, &c. ; elles détermineront des parallèles à la ligne du dessus de la quille, sur lesquelles vous prendrez les demi-largeurs 9 pieds 1 pouce, 10 pieds 8 pouces, &c. jusques & compris le premier couple arrière, où finit la grande rabattue ; vous vous conduisez de même pour la lisse des grands platbords, en observant de porter les parallèles à partir du maître avant, à la droite du plan, c'est-à-dire, de prendre les

hauteurs, toujours sur la ligne du milieu, & sur la ligne de côté, à droite : on voit que la lisse de la rabattue de l'avant, suite de la dixième lisse, commence au quatrième couple avant.

Plusieurs constructeurs n'emploient dans leurs devis pour les lisses des œuvres mortes, que de ces courbes à double courbure ; & elles forment, pour l'ordinaire, le can supérieur ou inférieur de quelque préceinte, des lignes de pont, des lignes de feuillet, &c. parce qu'en les espaçant, on se règle pour qu'elles remplissent ce double objet : si la méthode d'employer ces lisses à double courbure, n'est pas générale, c'est parce que leur projection, sur le plan vertical des gabarits, étant fort en raccourci, une inexactitude infiniment petite (de l'épaisseur du trait seulement) dans le relevé des hauteurs, produit une défectuosité très-sensible dans la conduite de ces lisses sur ce plan vertical.

On trouve sur la partie de l'arrière de chacune des lisses de l'œuvre vive, un point pour l'estain quarré, & un autre pour l'estain oblique : nous avons vu plus haut que, pour avoir une pouppe ronde, on dévoyoit les estains, c'est-à-dire, qu'étant dans un plan vertical comme les autres couples, ils n'étoient pas de même dans un plan perpendiculaire à la quille : dans cette frégate, la ligne *o h* (*fig.* 451), est la projection du plan de ces estains ; ainsi la projection qui en est représentée dans le plan vertical des gabarits, ne donne pas, comme celle des autres couples, la figure nécessaire pour son exécution. Les points de l'estain quarré sont ceux de cette projection, & ceux de l'estain oblique donnent l'estain d'exécution ; mais il vaut mieux tracer à part cet estain d'exécution, pour ne pas jetter de la confusion dans le plan ; sa figure doit être telle, que ses ordonnées soient à celles de l'estain de projection ou quarré, pour les mêmes abscisses, dans le rapport de *o h* à *n o* ; pour cela, rapportez le triangle *h o n* de la *fig.* 451, dans la *fig.* 453 ; sur *o h*, comme une des lignes droites de la lisse d'hourdi, rapportez aussi l'estain quarré du plan vertical des gabarits (*fig.* 450) ; de différens points de cette courbe, tirez à la ligne *h n* (*fig.* 453) prolongée, prise pour abscisse ; tirez à cette ligne, dis-je, les ordonnées *aa'*, *bb'*, *cc'*, &c. aux points de rencontre de ces ordonnées avec l'estain, élevez-leur des perpendiculaires *a A*, *bB*, *cC*, &c. prolongées jusqu'à l'hypothénuse du triangle rectangle *h o n* ; des points *A*, *B*, *C*, &c. le point *o* pris pour centre, tracez les arcs de cercle *AA'*, *BB'*, *CC'*, &c. ; des points *A'*, *B'*, *C'*, &c. abaissez sur les ordonnées *aa'*, *bb'*, *cc'*, &c. les perpendiculaires $A'\alpha$, $B'\beta$, $C'\gamma$, &c. chacune à chacune ; les points α, β, γ, &c. seront le lieu de la nouvelle courbe pour le gabarit de l'estain d'exécution.

Cet estain d'exécution est ce qu'on appelle l'*estain dévoyé* ; on dévoye aussi quelquefois les couples de l'avant, c'est ce dont nous parlons au mot TRACÉ A LA SALLE.

Quand on a porté tous les points par où les couples doivent couper les lisses sur le plan vertical (*fig.* 450), avant de faire passer ces courbes par tous ces points, il faut voir si les lisses vont bien, si elles peuvent bien se conduire, & pour cela on en fait le plan, soit en projection sur un plan horizontal (*fig.* 452), soit dans le plan de leur obliquité, dont on a parlé plus haut ; on voit une lisse tracée ainsi (*fig.* 444) ; nous n'avons rien à ajouter à cet égard, aux méthodes que nous avons données.

D'après ce que nous venons de dire, on est en état de faire des plans sur des devis d'exécution ; il n'est question que de s'en procurer ; nous en donnons plusieurs, mais nous les avons mis sous le mot *devis*, pour ne pas trop charger de matières celui-ci, fort long par lui-même ; c'est pourquoi nous allons le terminer.

Pour tracer sur ces devis, en grand, à la salle des gabarits, on se conduit de même que pour faire des plans : ce sont effectivement des plans de grandeur naturelle, sur lesquels on fait des gabarits ou patrons pour l'exécution. *Voyez* TRACÉ A LA SALLE.

Mais il ne suffit pas au constructeur de savoir dresser un plan de vaisseau ; il faut encore au moins qu'il en sache calculer le *déplacement* ou la solidité de la carène, ainsi que la capacité ou la jauge. La solidité du déplacement lui donne la quantité pesante qu'il peut porter, suivant un principe d'hydrostatique qu'il faut chercher au *Dictionnaire de Physique*, faisant partie de la présente Encyclopédie méthodique : la capacité, la quantité qu'il peut contenir, relativement à l'espace ; *voyez* DÉPLACEMENT, JAUGER.

CONSTRUCTION, *la science de l'ingénieur-constructeur*. Les principes de cette science se trouvent dans les Dictionnaires de Mathématiques & de Physique, faisant partie de la présente Encyclopédie : tous les objets généraux contenus dans le premier doivent lui être familiers ; les études de l'ingénieur-constructeur peuvent se borner à une partie de ceux du second : il n'y a d'ailleurs guères de parties de la marine dont il ne doive avoir connoissance ; il doit avoir au moins celle du vaisseau armé, jusques dans ses moindres parties ; & un traité de *construction*, suivant l'acception que je donne ici à ce mot, est véritablement un traité du navire, comme l'a fort bien senti le célèbre auteur de l'ouvrage portant ce titre ; on trouve répandu dans celui-ci, tous les articles de marine qui peuvent intéresser l'ingénieur des *constructions*, & c'est à lui principalement à qui il sera propre ; nous venons de parler de l'*art du charpentier*, qui doit lui être familier ; de l'*art du constructeur*, qu'il doit posséder en maître. Les articles d'armement, d'équipement, de gréement, des munitions de guerre & de bouche, des matériaux propres à la *construction* & à la fabrication des manœuvres, &c. : tous ces articles sont expliqués en détail aux mots de chacun de leurs objets : *voyez* d'ailleurs CAPACITÉ, CARÈNE, ARRIMAGE, EMMÉNAGEMENT, MÉTACENTRE, CENTRE DE GRAVITÉ DE DÉPLACE-

MENT, CENTRE DE GRAVITÉ DE SYSTÊME, particulièrement STABILITÉ, ROULIS, TANGAGE, MOMENT D'INERTIE, &c. Nous ferions ici, pour ainsi dire, le vocabulaire de ce Dictionnaire, si nous y rappellions tous les mots qui intéressent la science de l'ingénieur-constructeur.

Cet ingénieur doit être à même de comparer les différens systêmes de *construction*, de les juger en ce qui peut donner prise au calcul : par exemple, il y a une différence considérable entre celui qu'a adopté un célèbre ingénieur-constructeur Suédois, M. de Chapman, qui paroît être un systême de *construction* anglois, & notre systême de *construction* françois ; nous avons donné atteinte à celui-là dans une de nos notes sur le Traité de *construction* de cet habile ingénieur, dont nous avons publié une traduction ; nous avons, dis-je, donné atteinte à son systême, sans trop l'examiner, parce qu'il le fonde sur une expression analytique où il manque un terme ; mais il a appellé l'expérience à son secours ; nous, nous avons soumis au calcul les mêmes corps de figure rectiligne qu'il avoit mis en expérience, *voyez* CARÈNE ; le résultat est favorable à son systême, la matière mérite d'être approfondie ; c'est ici & au mot STABILITÉ le lieu de la discuter dans tout le détail nécessaire pour connoître la vérité ; ainsi, quittant les figures rectilignes & de petites dimensions, examinons la chose d'après les bâtimens mêmes.

Pour cela je compare une frégate françoise, celle dont j'ai donné le devis au mot CONSTRUCTION, *l'art du constructeur*, avec une frégate suédoise tirée de l'ouvrage intitulé *Architectura navalis*, &c. de M. de Chapman, *planche* XXXI, n°. 1. J'ai réduit celle de M. de Chapman aux principales dimensions de la frégate françoise, au moins quant à la longueur, la plus grande largeur, & la hauteur de batterie : les plans de ces bâtimens sont les *fig.* 449, 450, 451, 452, 454, 455, 456, 457.

Je pars du principe qu'a établi M. de Chapman, mentionné au mot CARÈNE, *pag.* 270, seconde colonne, *lorsque le moment des poids est calculé*, &c. ; je considère comme constans dans les frégates de même ordre, généralement tous les momens des objets, au-dessus de la flottaison ; ainsi celles que nous comparons ne peuvent différer que par la figure de la carène, & l'arrimage qui en dépend. Le plan de flottaison en charge joue un grand rôle dans cette différence, comme dans toutes les questions qui intéressent la stabilité.

Il faut donc, pour l'une & l'autre frégate, travailler par le calcul à la recherche 1°. du déplacement, *voyez* DÉPLACEMENT ; 2°. de son centre de gravité, au moins en hauteur ; 3°. du métacentre : *voyez*, pour le calcul de ces deux objets, le mot MÉTACENTRE ; 4°. de la capacité de la cale, par tranches, pour faire une espèce d'échelle de capacité analogue à l'échelle de solidité ; 5°. de la pesanteur & de l'encombrement du lest de fer, de pierre, des munitions de guerre & de bouche, & autres objets qui vont dans la cale ; 6°. du centre de gravité de chacun de ces objets en particulier, c'est-à-dire, du lest de fer d'une part, du lest de pierre de l'autre, & enfin des vivres pris ensemble, pour abréger : nous ne donnerons ici que les résultats de ces calculs, que l'on trouve faits aux différens mots qui peuvent les concerner.

Voyons ces objets article par article : 1°. la frégate françoise au tirant d'eau de 15 pieds 2 pouces arrière & 13 pieds 7 pouces avant, à 6 pieds de batterie, déplace 32,838 pieds cubes ou 1172 tonneaux.

2°. La distance du centre de gravité de ce déplacement, au plan de flottaison supérieur, est de 5 pieds $\frac{12}{120}$ ou 5. 12 pieds.

3°. Son moment de stabilité, relativement à ce centre de gravité de déplacement, ou suivant la formule $\frac{1}{2}\int y^3 dx$ (*voyez* MÉTACENTRE), est de 354,542, qui, divisés par les 32,838 pieds cubes de déplacement, donnent 10 pieds 9 pouces 6 lignes, ou 10. 79 pour la distance du centre de gravité de déplacement au métacentre.

4°. La capacité de la cale, à compter de la flottaison supérieure en charge, est, savoir :

Pour la première tranche de trois pieds de hauteur de.....	9899 pds. cub.	ou 353 $\frac{15}{28}$ ton.
Pour la seconde tranche aussi de trois pieds.....	7917.....	ou 282 $\frac{21}{28}$.
Pour la troisième tranche pareillement de trois pieds de.....	5478.....	ou 195 $\frac{18}{28}$.
Pour la quatrième tranche de deux pieds dix pouces de.....	1991.....	ou .71 $\frac{27}{28}$.
	25285 pds. cub.	903 $\frac{1}{28}$ ton.

Ces tonneaux sont, *tonneau de poids* ou de déplacement, d'environ 28 pieds cubiques.

Au moyen de cette capacité par tranches, on fait l'échelle des capacités *AF* (*fig.* 458). *Voyez* ÉCHELLE DE SOLIDITÉ.

5°. Cette frégate prendra soixante tonneaux de lest de fer en pesanteur ; le rapport de la pesanteur spécifique du lest de fer (ayant égard à la perte d'espace dans l'arrimage) à la pesanteur du tonneau de déplacement ou d'eau de mer, peut être comme 6 à 1 ; ainsi les soixante tonneaux de lest de fer n'occuperont dans la cale qu'une espace de dix tonneaux ; ladite frégate prendra, de plus, vingt-neuf tonneaux de lest de pierre, dont le rapport de la pesanteur spécifique à celle de l'eau de mer peut être estimé comme 3 à 2 ; ainsi les vingt-neuf tonneaux de lest de pierre n'occuperont, dans la cale, que dix-neuf tonneaux.

On donne communément, à une frégate de cet ordre, deux cents soixante hommes d'équipage : nous supposons qu'elle soit armée avec six mois de vivres, & deux mois & demi d'eau : deux mois & demi d'eau

pour deux cents soixante hommes, à une barrique & quart par jour par cent hommes, suivant l'ordonnance (on sait que la barrique est le quart du tonneau), donneront.....61 tonneaux.

Les vivres vont à environ 95 livres par homme par mois (*Voyez* VIVRES), pour six mois à deux cens soixante hommes.....74

Munition de guerre d'après calcul fait suivant l'ordonnance, (*Voyez* CANONNAGE.).....15

Cables, rechanges, &c.....30

Bois de chauffage & d'arrimage....45

225 tonneaux.

Le rapport de la pesanteur spécifique des munitions, prenant en considération le peu de pesanteur du biscuit, de la farine, la perte qui se trouve dans l'arrimage, la grandeur des espaces qui se prennent pour les cables, les rechanges: le rapport de leur pesanteur spécifique, dis-je, à celle de l'eau de mer, peut être estimé comme 28 à 51; ainsi les deux cents vingt-cinq tonneaux de vivres, occuperont, dans la cale, une espace de quatre cents neuf tonneaux.

Au moyen de l'échelle de capacité, on voit que les soixante tonneaux de lest de fer, occupant dix tonneaux d'emplacement, monteront au-dessus du fond de la cale à une hauteur d'un pied huit lignes.

Que les vingt-neuf tonneaux de lest de pierre, en occupant dix-neuf, qui, joint aux dix tonneaux d'encombrement de lest de fer, font encore vingt-neuf tonneaux, auront leur surface supérieure à une hauteur, du fond, d'un pied huit pouces; que la tranche occupée par le lest de pierre sera, par conséquent, de sept pouces quatre lignes de hauteur.

Que les deux cents vingt-cinq tonneaux de munitions de guerre, de bouche, cables, rechange, &c., qui en occupent quatre cents neuf, & qui, joint aux vingt-neuf tonneaux d'encombrement du lest de fer & de pierre, font quatre cents trente-huit tonneaux, auront leur surface supérieure à une hauteur, du fond, de sept pieds huit pouces six lignes: que la tranche, occupée par ces objets, sera, par conséquent, de six pieds six lignes.

Pour avoir la position du centre de gravité de chacune de ces parties, il faut avoir recours à l'analyse: le lest de fer qui occupe le fond, jusqu'à une hauteur d'un pied huit lignes, ne présente aucune difficulté pour la recherche de son centre de gravité, parce qu'il forme, ainsi que l'emplacement qu'il occupe, une figure que l'on peut considérer comme un paraboloïde; la surface supérieure de ce lest en est la base; par conséquent, son centre de gravité est à une distance de cette surface, du tiers de la hauteur de la figure un pied huit lignes, ou de quatre pouces trois lignes: mais, pour avoir le centre de gravité des tranches au-dessus, & d'abord de celle qu'occupe le lest de pierre, il faut en avoir les surfaces supérieure & inférieure, ou les plans qui les terminent, pour, les considérant comme les bases d'un trapèse, opérer, suivant ce qui est enseigné dans la méchanique.

Pour avoir la surface inférieure du lest de pierre, qui est la supérieure du lest de fer, nous avons la solidité de l'espace de ce lest de fer, dix tonneaux de vingt-huit pieds chaque, ou deux cents quatre-vingt pieds cubiques: l'espace qu'il occupe, ou sa figure est paraboloïde: nous avons sa hauteur, un pied huit lignes: appellons x cette surface inconnue: suivant la nature du paraboloïde, sa solidité est égale au produit de sa base, multipliée par la moitié de sa hauteur. Voyez le *Dictionnaire de Mathématique, faisant partie de la présente Encyclopédie Méthodique*, & d'abondant le n°. 105 de la méchanique de M. Bezout. Ainsi $280 = \frac{1}{2} \times 1$ pi. 8 po. $\times x$, ou $x = \frac{280}{6 \text{ pou. } 4 \text{ lig.}} = \frac{10080}{19} = 530\frac{1}{19}$.

Pour avoir la surface supérieure de ce lest de pierre, nous avons la solidité de la tranche qu'il occupe, dix-neuf tonneaux de vingt-huit pieds, ou cinq cents trente-deux pieds cubiques: nous en avons la hauteur sept pouces quatre lignes: nous venons d'en trouver la base inférieure, cinq cents trente pieds & demi quarrés: considérant cette tranche comme un trapèse, & appellant x la surface supérieure inconnue, on aura cette équation, 532 pieds cubiques $= \frac{1}{2} \times (x + 530\frac{1}{2}) \times 7$ pou. 4 lignes, ou $\frac{2 \times 532 - 530\frac{1}{2} \times 7 \text{ pou. } 4 \text{ lig.}}{7 \text{ pou. } 4 \text{ lig.}} = x$; ou enfin $1212 = x$: cette équation est formée d'après le principe de la mesure de la surface du trapèse, pour laquelle il faut consulter le *Dictionnaire de Mathématique* ou *la Géométrie de Bezout*, n°. 148.

Nous avons donc, pour la base supérieure de la tranche qui contient le lest de pierre, mille deux cents douze pieds; pour la base inférieure, cinq cents trente pieds & demi; pour la hauteur, sept pouces quatre lignes: pour en avoir la position du centre de gravité (la considérant comme un trapèse), relativement à une de ses bases; par exemple, à la supérieure, il faut multiplier cette base plus le double de la base opposée, par le tiers de leur distance ou de la hauteur de la tranche, & diviser le tout par la somme des deux bases (Voyez *Dictionnaire de Mathématique*, ou *Méchanique de Bezout*, n°. 279): ainsi, appellant x la distance du centre de gravité de la tranche en question à la surface supérieure, on aura l'équation $x = \frac{1}{3} \times 7$ pou. 4 lig. $\times \left(\frac{1212 + 2 \times 530\frac{1}{2}}{1212 + 530\frac{1}{2}}\right)$ ou $x = 3$ pou. 5 lig.

La considération des tranches, comme des trapèses, ne donnant une précision suffisante qu'autant que ces tranches ont peu d'épaisseur, il faut diviser la hauteur, six pieds six lignes de la charge, ou de l'espace qu'occupent les munitions, en plusieurs; la hauteur de la cale en tout, du plan de flottaison au fond, est divisée en trois tranches de trois pieds de hauteur chacune, & la partie du fond de deux pieds dix pouces, faisant un total de onze pieds dix pouces; la partie

périeure du lest, & inférieure de la charge, est à ne hauteur d'un pied huit pouces: déduisant cette uantité des deux pieds dix pouces, nous aurons la ranche la plus basse de la charge, d'un pied deux ouces; nous avons ensuite une tranche de trois pieds: a troisième de celles qui ont été calculées pour se prorer l'échelle de capacité; ses surfaces supérieure & nférieure, par conséquent, en sont connues; elles sont: 'inférieure, de mille quatre cents six pieds: la supéieure, de deux mille deux cents quarante-six pieds, comme on le verra au mot JAUGER: la hauteur de cette tranche de trois pieds, & de celle inférieure, d'un pied deux pouces, en tout quatre pieds deux pouces, déduite de la hauteur totale de la charge, six pieds six lignes, il restera une hauteur d'un pied dix pouces six lignes pour la tranche supérieure de la charge, dont nous avons la surface inférieure (la supérieure de la tranche de trois pieds, deux mille deux cents quarante-six pieds): pour avoir la surface supérieure de cette tranche supérieure, il faut opérer, comme nous l'avons fait, pour avoir la surface supérieure de la tranche du lest de pierre: mais auparavant, il faut avoir la solidité de chacune de ces tranches de la charge; ce qui n'est pas difficile: l'espace au-dessous de la troisième tranche des capacités, qui a deux pieds dix pouces de hauteur, contient soixante-onze tonneaux, dont le lest en prend vingt-neuf: il reste donc pour la tranche de la charge, qui finit de remplir cette partie, quarante-deux tonneaux, ou onze cents soixante-seize pieds cubiques; la contenance de cette charge est, en tout, de quatre cents neuf; reste, par conséquent, à en placer trois cents soixante-sept; la troisième tranche, de trois pieds de hauteur, dont le résultat du calcul a été donné ci-dessus, est de cent quatre-vingt-quinze à cent quatre-vingt-seize tonneaux: ainsi il faudra encore prendre une espace au-dessus de cent soixante-onze tonneaux, ou quatre mille sept cents quatre-vingt huit pieds cubiques, qui sera la tranche supérieure de la charge: maintenant appellant x la surface supérieure que nous cherchons, nous aurons cette équation $4788 = \frac{1}{3} \times (x + 2246) \times$ 1 pd. 10 pou. 6 lignes, ou $\frac{2 \times 4788}{1 \text{ pd. } 10 \text{ pou. } 6 \text{ lig.}} - 2246 = x$ ou enfin $x = 2861$ pieds quarrés.

Nous avons donc la tranche inférieure de la charge, d'un pied deux pouces de hauteur, entre les deux bases { inférieure (supérieure du lest) .... 1212 / supérieure ..... 1406 }

La tranche du milieu, calculée, de trois pieds de hauteur entre deux bases { inférieure ..... 1406 / supérieure ..... 2246 }

La tranche supérieure d'un pied, dix pouces, six lignes entre deux bases { inférieure ..... 2246 / supérieure ..... 2861 }

Ainsi, pour avoir la distance du centre de gravité de chacune de ces tranches à leur surface supérieure respective, conduisons-nous encore comme nous l'avons fait, pour avoir le centre de gravité de la tranche du lest de pierre, suivant les principes de la méchanique: & pour la tranche inférieure, appellant x cette distance, nous aurons l'équation, $x = \frac{1}{3} \times 1$ pd. 2 pou. $\times \frac{1406 + 2 \times 1212}{1406 + 1212} = 6$ pou. 9 lignes.

Pour la tranche du milieu, appellant x' cette distance, nous aurons $x' = \frac{1}{3} \times 3$ pds. $\times \frac{2246 + 2 \times 1406}{2246 + 1406}$ $=$ 1 pied 4 pouces 8 lignes.

Pour la tranche supérieure, appellant x'' cette distance, nous aurons $x'' = \frac{1}{3} \times 1$ pied 10 pouces 6 lig. $\times \frac{2861 + 2 \times 2246}{2861 + 2246} = 10$ pou. 10 lignes.

Nos recherches du centre de gravité des différentes tranches, tant du lest de fer & de celui de pierre, que de la charge, nous en ont donné la distance aux surfaces supérieures de leurs tranches respectives; mais il faut avoir le moment de chacune de ces tranches, relativement au centre de gravité du déplacement, qui est, comme nous l'avons dit ci-dessus, à 5.12 pieds ou cinq pieds un pouce six lignes au-dessous de la flottaison supérieure: considérons que la cale, dont nous avons calculé la capacité, est divisée en trois tranches de trois pieds de hauteur chaque, & la partie du fond de deux pieds dix pouces; en tout, elle a de creux, de la ligne de flottaison supérieure, onze pieds dix pouces: en soustrayant de cette quantité successivement la hauteur des différentes tranches, & ajoutant, au reste que donnera chacune de ces soustractions, la distance du centre de gravité de chacune de ces tranches à leur surface supérieure, on aura ces distances, toutes rapportées au plan de flottaison supérieure; il ne restera qu'à en déduire les cinq pieds un pouce six lignes de la distance du centre de gravité de déplacement au plan de flottaison en charge, pour avoir la distance des centres de gravité de nos tranches à celui-là: l'opération va éclaircir ceci.

Hauteur au-dessus du fond de la cale des surfaces supérieures des tranches, contenant:

	pds.	pou.	lig.
1°. Le lest de fer,	1	0	8.
2°. Le lest de pierre,	1	8	0.
3°. La partie inférieure de la charge,	2	10	0.
4°. Celle intermédiaire,	5	10	0.
5°. La partie supérieure de cette charge,	7	8	6.

Déduisant chacune de ces quantités, des onze pieds dix pouces du creux de la cale mesurée, nous aurons pour distance au plan de flottaison en charge, des surfaces supérieures des tranches, contenant:

	pds.	pou.	lig.
1°. Le lest de fer,	10	9	4.
2°. Le lest de pierre,	10	2	0.
3°. La partie inférieure de la charge,	9	0	0.

	pds.	pou.	lig.
4°. Celle intermédiaire,	6	0	0
5°. La partie supérieure de cette charge	4	1	6

Enfin, ajoutant à ces quantités, la distance du centre de gravité de chaque tranche à sa surface supérieure, & en déduisant les cinq pieds un pouce six lignes de la distance du centre de gravité du déplacement au plan de flottaison supérieure, nous aurons, pour distance du centre de gravité de chaque tranche à celui du déplacement, les quantités suivantes:

	pds.	pou.	lig.
1°. Du lest de fer,	6	0	1
2°. Du lest de pierre,	5	3	11
3°. De la partie inférieure de la charge,	4	5	3
4°. De celle intermédiaire,	2	3	2
5°. De la partie supérieure de cette charge,	—0	1	2

Remarquez que la distance du centre de gravité de la tranche, contenant la partie supérieure de la charge au centre de gravité du déplacement, est négative, parce que les autres étant au-dessous, celui-ci est au-dessus, puisqu'on ne peut pas soustraire cinq pieds un pouce six lignes, de cinq pieds quatre lignes que donnent les quatre pieds un pouce six lignes de distance de la surface supérieure de la charge au plan de flottaison, ajoutés aux dix pouces dix lignes de la distance du centre de gravité de la tranche à cette surface; il faut soustraire les cinq pieds quatre lignes, de cinq pieds un pouce six lignes; ce qui donne la quantité négative un pouce deux lignes.

Il ne reste plus maintenant, pour avoir les momens, qu'à multiplier le poids de chaque tranche du lest & de la charge, par ces distances de leur centre de gravité à celui du déplacement, observant bien que c'est la pesanteur de ces objets, & non pas celle constante employée pour détermination des capacités, qu'il faut multi

	pesanteur.		bras de levier.			moment
Lest de fer,	60 tonneaux	×	6 pieds.	0 pouces.	1 lignes.	= 360...5...0...
Lest de pierre,	29	×	5	3	11	= 154...7...7...
Charge	24	×	4	5	3	= 106...6...0...
	107	×	2	3	2	= 242...3...0...
						863...9...7...
	94	×	—0	1	2	= —9...1...8...
	314					854...7..11...

Chaque partie de la charge, de deux cents vingt-cinq tonneaux de pesanteur, occupant une espace, suivant le calcul des capacités, de quatre cents neuf tonneaux, est, dans le rapport, de 225 à 489, c'est-à-dire, 24 : 107 : 94 : : 42 : 196 : 171.

Nous avons vu que la formule générale de stabilité $\frac{2}{3} \times \int y^3 dx$ donne, pour cette frégate-ci, 354542 ce qui fait, en tonneaux de déplacement de vingt-huit pieds, un moment de stabilité de 12662; la partie variable de stabilité dans les frégates de même ordre, est, pour celle-ci, 854 ou 855, somme des momens que nous venons de déterminer; ainsi la stabilité relative peut être exprimée d'après le principe: *lorsque les momens des poids sont calculés*, &c. (*V. le mot* CARÈNE, *p.* 270, *sec. col.*), par 12662 + 855 = 13517: les objets au-dessus de la flottaison étant constans, & pour la pesanteur, & pour l'emplacement; il n'y a, pour leur moment, qu'une petite attention à faire, que nous n'omettrons pas dans la comparaison de la frégate Suédoise à celle-ci: ainsi passons à cette frégate.

1°. Cette frégate au tirant d'eau de seize pieds huit pouces arrière, & de quinze pieds quatre pouces avant, à six pieds de batterie, déplace trente-trois mille deux cents soixante-treize pieds cubiques, ou onze cents quatre-vingt-huit tonneaux.

2°. La distance du centre de gravité de ce cement, au plan de flottaison supérieur, est de 5.29 ou cinq pieds trois pouces six lignes.

3°. Son moment de stabilité, relativement à ce centre de gravité de déplacement, ou suivant la formule $\frac{2}{3} \int y^3 dx$ (Voyez *Métacentre*) est de 328789, qui, divisée par les trente-trois mille deux cents soixante-treize pieds cubiques de déplacement, donnent neuf pieds dix pouces sept lignes, ou 9.88 pieds, pour la distance du centre de gravité de déplacement au métacentre.

4°. La capacité de la cale, à compter de la flottaison supérieure en charge, est, savoir;

Pour la première tranche de trois pieds de hauteur	9417 pds. cub.	ou $336\frac{9}{28}$ ton.
Pour la seconde tranche aussi de trois pieds	7520	ou $268\frac{16}{28}$.
Pour la troisième tranche pareillement de trois pieds	5769	ou $206\frac{1}{28}$.
Pour la quatrième tranche toujours de trois pieds	2765,	ou $98\frac{20}{28}$.
Pour la cinquième ou la partie du fond d'un pied de hauteur	170	ou $6\frac{1}{28}$.
	25641 pds cub.	$915\frac{20}{28}$ ton.

Ces tonneaux sont *tonneau de déplacement* d'environ vingt-huit pieds cubiques.

Au moyen de cette capacité par tranche, on fait l'échelle de capacité *S A* (*fig.* 458).

5°. Cette frégate prendra soixante tonneaux de lest de fer en pesanteur; le rapport de la pesanteur spécifique du lest de fer (ayant égard à la perte d'espace dans l'arrimage), à la pesanteur du tonneau de déplacement, ou d'eau de mer, peut être comme 6 à 1; ainsi les soixante tonneaux de lest de fer n'occuperont, dans la cale, qu'un espace de dix tonneaux. La frégate françoise, à laquelle nous devons comparer celle-ci, n'a pris que vingt-neuf tonneaux de lest de pierre: mais comme cette dernière déplace seize tonneaux de plus, nous lui donnons quarante-cinq tonneaux de lest de pierre, dont le rapport de la pesanteur spécifique à celle de l'eau de mer peut être estimé comme 3 à 2: ainsi les quarante-cinq tonneaux de lest de pierre n'occuperont, dans la cale, que trente tonneaux.

Cette frégate aura, comme la frégate françoise, deux cents vingt-cinq tonneaux de charge en munitions de guerre, de bouche, rechange, &c., qui occuperont pareillement, dans la cale, un espace de quatre cents neuf tonneaux. *Voyez*, pour le détail & le rapport, *la frégate françoise*.

Au moyen de l'échelle de capacité, on voit que les soixante tonneaux de lest de fer, occupant dix tonneaux d'emplacement, monteront, dans cette frégate-ci, au-dessus du fond de la cale, à une hauteur d'un pied un pouce neuf lignes.

Que les quarante-cinq tonneaux de lest de pierre, en occupant trente, qui, joints aux dix tonneaux d'encombrement du lest de fer, font quarante tonneaux, auront leur surface supérieure à une hauteur du fond de deux pieds trois pouces: que la tranche occupée par le lest de pierre sera, par conséquent, d'un pied un pouce trois lignes de hauteur.

Que les deux cents vingt-cinq tonneaux de munitions de guerre, de bouche, cables, rechange, &c., qui en occupent quatre cents neuf, & qui, joints aux quarante tonneaux d'encombrement du lest de fer & de pierre, font quatre cents quarante-neuf tonneaux, auront leur surface supérieure à une hauteur, du fond, de huit pieds sept pouces; que la tranche, occupée par ces objets, sera, par conséquent, de six pieds quatre pouces.

Pour avoir la position du centre de gravité de chacune de ces parties, il faut opérer, comme nous l'avons fait pour la frégate françoise: le lest de fer qui occupe le fond jusqu'à une hauteur d'un pied un pouce neuf lignes, considéré comme d'une figure paraboloïde, sa surface supérieure en étant la base, aura son centre de gravité à une distance de quatre pouces sept lignes de cette surface supérieure, ces quatre pouces sept lignes étant le tiers de la hauteur un pied un pouce neuf lignes du paraboloïde: mais pour avoir la position du centre de gravité des tranches au-dessus, & d'abord de celle qu'occupe le lest de pierre, il faut en avoir la surface supérieure & inférieure, ou les plans qui les terminent, pour, les considérant comme les bases d'un trapèse, opérer suivant ce qui est enseigné en méchanique.

Pour avoir la surface inférieure du lest de pierre, qui est la supérieure du lest de fer, nous avons la solidité de l'espace de ce lest de fer, dix tonneaux de vingt-huit pieds chaque, ou deux cents quatre-vingt pieds cubiques; sa figure est paraboloïde; nous avons sa hauteur un pied un pouce neuf lignes; appellons x cette surface inconnue: suivant la nature du paraboloïde, sa solidité est égale au produit de sa base, multipliée par la moitié de sa hauteur: ainsi $280 = \frac{1}{2} \times 1$ pied 1 pouce 9 lignes $\times x$, ou $x = \frac{560}{1 \text{ pi. } 1 \text{ pou. } 9 \text{ lig.}} = 488$ pieds quarrés.

Pour avoir la surface supérieure de ce lest de pierre, nous avons la solidité de la tranche qu'il occupe, trente tonneaux de vingt-huit pieds, ou huit cents quarante pieds cubiques; nous en avons la hauteur un pied un pouce, trois lignes; nous venons d'en trouver la base inférieure quatre cents quatre-vingt-huit pieds; considérant cette tranche comme un trapèse, & appellant x la surface supérieure inconnue, on aura cette équation $840 = \frac{1}{2} \times (x + 488) \times 1$ pied 1 pouce 3 lignes, ou $\frac{2 \times 840}{1 \text{ pied } 1 \text{ pouce } 3 \text{ lignes}} - 488 = x = 1034$.

Nous avons donc, pour la base supérieure de la tranche qui contient le lest de pierre, mille trente-quatre pieds; pour la base inférieure, quatre cents quatre-vingt-huit pieds; pour la hauteur, un pied un pouce trois lignes: pour en avoir la position du centre de gravité (la considérant comme un trapèse), relativement à une de ses bases; par exemple, la supérieure, il faut multiplier cette base, plus le double de la base opposée, par le tiers de leur distance ou de la hauteur de la tranche, & diviser le tout par la somme des deux bases: ainsi appellant x la distance du centre de gravité de la tranche en question à sa surface supérieure, on aura l'équation $x = \frac{1}{3} \times 1$ pd. 1 pou. 3 lig. $\times \frac{1034 + 2 \times 488}{1034 + 488} = 5$ pou. 10 lignes.

La considération des tranches, comme des trapèses, ne donnant une précision suffisante qu'autant que ces tranches ont peu d'épaisseur, il faut diviser la hauteur six pieds quatre pouces de la charge ou de l'espace qu'occupent les munitions, en plusieurs: la hauteur en tout du plan de flottaison au fond, est divisée en quatre tranches de trois pieds de hauteur chacune, & la partie du fond d'un pied, faisant un total de treize pieds; la partie supérieure du lest, & inférieure de la charge, est à une hauteur de deux pieds trois pouces: déduisant cette quantité de quatre pieds (hauteur de la partie du fond & de la tranche inférieure des capacités), nous aurons la tranche la plus basse de la charge, d'un pied neuf pouces; nous avons ensuite une tranche de trois pieds: la troisième de celles qui ont été calculées pour se procurer l'échelle de capacité; ses surfaces supérieure & infé-

rieure, par conséquent en sont connues : elles sont : l'inférieure, de quinze cents pieds : la supérieure, de deux mille trois cents quarante deux pieds ; la hauteur de cette tranche de trois pieds, & de celle inférieure d'un pied neuf pouces ; en tout, quatre pieds neuf pouces, déduite de la hauteur totale de la charge six pieds quatre pouces, il restera une hauteur d'un pied sept pouces pour la tranche supérieure de la charge, dont nous avons la surface inférieure (la supérieure de la tranche de trois pieds, deux mille trois cents quarante-deux pieds) ; pour avoir la surface supérieure de cette tranche supérieure, il faut opérer, comme nous l'avons fait pour avoir la surface supérieure de la tranche du lest de pierre : mais auparavant il faut avoir la solidité de chacune de ces tranches de la charge : l'espace en dessous de la troisième tranche des capacités, qui a quatre pieds de hauteur, contient $98\frac{10}{18} + 6\frac{5}{18}$, en tout $104\frac{15}{18}$ tonneaux, dont le lest en prend 40 : il reste donc, pour la tranche de la charge qui finit de remplir cette partie, soixante-quatre à soixante-cinq tonneaux, ou mille huit cents dix pieds cubiques : la contenance de cette charge est, en tout, de quatre cents neuf tonneaux ; reste, par conséquent, à en placer trois cents quarante-quatre : la troisième tranche de trois pieds de hauteur, dont le résultat du calcul a été donné ci-dessus, est de deux cents six tonneaux ; ainsi il faudra encore prendre un espace au-dessus de cent trente-huit tonneaux, ou trois mille huit cents soixante-quatre pied cubiques, qui sera la tranche supérieure de la charge : maintenant appellant x la surface supérieure que nous cherchons, nous aurons cette équation $3864 = \frac{7}{2} \times (x + 2342) \times 1$ pi. 7 pou., ou $x = \frac{2 \times 3864}{1 \text{ pi. } 7 \text{ pou.}} - 2342 = 2538$ pieds quarrés.

Nous avons donc la tranche inférieure de la charge, d'un pied 9 pouces de hauteur, entre les deux bases { inférieure (supérieure du lest) .... 1034 ; supérieure ..... 1500 }

La tranche du milieu, calculée, de trois de hauteur, entre deux bases { inférieure ..... 1500 ; supérieure ..... 2342 }

La tranche supérieure d'un pied sept pouces de hauteur, entre deux bases { inférieure ..... 2342 ; supérieure ..... 2538 }

Ainsi, pour avoir la distance du centre de gravité de chacune de ces tranches à leur surface supérieure respective, conduisons-nous encore, comme nous l'avons fait pour avoir le centre de gravité de la tranche du lest de pierre, suivant les principes de la méchanique : & pour la tranche inférieure, appellant x cette distance, nous aurons l'équation $x = \frac{1}{3} \times 1$ pi. $\left(\frac{1500 + 2 \times 1034}{1500 + 1034}\right) = 9$ pou. 10 lignes

Pour la tranche du milieu, appellant x' cette distance, nous aurons $x' = \frac{1}{3} \times 3 \left(\frac{2342 + 2 \times 1500}{2342 + 1500}\right) = 1$ pd. 4 pou. 9 lig. ou 1.39 pds.

Pour la tranche supérieure, appellant x'' cette distance, nous aurons $x'' = \frac{1}{3} \times 1$ pied 7 pouces $\left(\frac{2538 + 2 \times 2342}{2538 + 2342}\right) = 9$ pou. 5 lig. ou 0.78 pieds.

Nos recherches du centre de gravité des différentes tranches, tant du lest de fer & de celui de pierre, que de la charge, nous en ont donné la distance aux surfaces supérieures de leurs tranches respectives ; mais il faut avoir le moment de chacune de ces tranches, relativement au centre de gravité de déplacement, qui est, comme on le voit ci-dessus, à 5.29 pieds, ou cinq pieds trois pouces six lignes, au-dessous de la flottaison supérieure : considérons que la cale, dont nous avons calculé la capacité, est divisée en quatre tranches de trois pieds de hauteur chaque, & la partie du fond d'un pied ; en tout, elle a de creux, de la ligne de flottaison supérieure, treize pieds : en soustrayant de cette quantité successivement la hauteur des différentes tranches, & ajoutant au reste que donnera chacune de ces soustractions, la distance du centre de gravité de chacune de ces tranches à leurs surfaces supérieures, on aura ces distances, toutes rapportées au plan de flottaison supérieur ; il ne restera qu'à en déduire les cinq pieds trois pouces six lignes de la distance du centre de gravité de déplacement au plan de flottaison en charge, pour avoir la distance des centres de gravité de nos tranches à celui-là : l'opération va éclaircir ceci.

Hauteur au-dessus du fond de la cale des surfaces supérieures des tranches, contenant :

	pds.	pou.	lig.
1°. Le lest de fer,	1	1	9.
2°. Le lest de pierre,	2	3	0.
3°. La partie inférieure de la charge,	4	0	0.
4°. Celle intermédiaire,	7	0	0.
5°. La partie supérieure de cette charge,	8	7	0.

Déduisant chacune de ces quantités des treize pieds du creux de cale mesuré, nous aurons pour distances, au plan de flottaison en charge, des surfaces supérieures des tranches, contenant :

	pds.	pou.	lig.
1°. Le lest de fer,	11	10	3.
2°. Le lest de pierre,	10	9	0.
3°. La partie inférieure de la charge,	9	0	0.
4°. Celle intermédiaire,	6	0	0.
5°. La partie supérieure de cette charge,	4	5	0.

Enfin, ajoutant à ces quantités la distance du centre de gravité de chaque tranche à sa surface supérieure, & en déduisant, de chaque somme, les cinq pieds trois pouces six lignes de la distance du centre de gravité de déplacement au plan de flottaison supérieur, nous

nous aurons, pour distance du centre de gravité de chaque tranche à celui du déplacement, les quantités suivantes :

	pds.	pou.	lig.
1°. Du lest de fer,	6	11	4.
2°. Du lest de pierre,	5	11	4.
3°. De la partie inférieure de la charge,	4	6	4.
4°. De celle intermédiaire,	2	1	3.
5°. De la partie supérieure de cette charge,	— 0	1	1.

Remarquez que la distance du centre de gravité de la tranche, contenant la partie supérieure de la charge, au centre de gravité du déplacement, est négative, parce que les autres étant en dessous, celui-ci est au-dessus, puisqu'on ne peut pas soustraire cinq pieds trois pouces six lignes de cinq pieds deux pouces cinq lignes, que donnent les quatre pieds cinq pouces de distance de la surface supérieure de la charge au plan de flottaison, ajoutés aux neuf pouces cinq lignes de la distance du centre de gravité de la tranche à cette surface : il faut soustraire les cinq pieds deux pouces cinq lignes, des cinq pieds trois pouces six lignes : ce qui donne la quantité négative un pouce une ligne.

Il ne reste plus maintenant, pour avoir les momens, qu'à multiplier le poids de chaque tranche du lest & de la charge, par ces distances de leur centre de gravité à celui de déplacement, observant bien que c'est la pesanteur de ces objets, & non pas celle constante, employée pour la détermination des capacités, qu'il faut multiplier.

	pesanteur.		bras de levier.		momens.
Lest de fer,	60.. tonneaux.	×	6 pieds. 11 pouces. 4 lignes.	=	.418...4...0..
Lest de pierre,	45	×	5.....11.....4	=	.268...9...0..
Charge, 225	$35\frac{8}{10}$	×	4.....6.....4	=	.162...0...0..
	$113\frac{1}{10}$	×	2.....1.....3	=	.238...9..10..
					1087..10..10..
	$75\frac{7}{10}$	×	—0.....1.....1	=	— 6..10...0..
					1081...0..10..

Nous avons vu que la formule générale de stabilité $\frac{2}{3}\int y^3\,dx$ donne, pour cette frégate, 328789 pieds; ce qui fait, en tonneaux de déplacement de vingt-huit pieds, un moment de stabilité 11742 ; la partie variable de stabilité dans les frégates de même ordre est, pour celle-ci, 1081, somme des momens que nous venons de déterminer ; $11742 + 1081 = 12680$: comparons maintenant la frégate françoise à celle-ci d'après le principe de M. de Chapman. *Lorsque le moment des poids est calculé par rapport au centre de gravité du déplacement, tous ceux qui se trouvent au-dessous de ce centre, forment des quantités positives, & ceux qui sont au-dessus, des quantités négatives : leur somme ajoutée à la formule* $\frac{2}{3}\int y^3\,dx$ *donne le moment de stabilité.* (CARÈNE, page 270, seconde colonne.)

Dans cette frégate françoise, $\frac{2}{3}\int y^3\,dx = 12662$; le moment, relativement au centre de gravité de déplacement, des munitions de guerre, de bouche, du lest, des rechanges, & généralement de tous les objets qui vont dans la cale, est de $+ 855$; ces objets pèsent 314 tonneaux, & le déplacement de la frégate est de 1172 ; ainsi il reste un poids de 858 tonneaux, dont le centre de gravité est situé pour toutes les frégates de cet ordre, à une distance constante du plan de flottaison supérieure, & au-dessus : appellons cette distance D ; la distance de ce plan de flottaison au centre de gravité de déplacement, est, pour cette frégate françoise, de 5.12 pieds, ou 5 ds 1 pouce 6 lignes : donc, pour avoir le moment abilité rapporté au centre de gravité de déplace- 'après le principe ci-dessus, on aura :

$12662 + 855 - (D + 5$ pds. 1 pou. 6 lig.$) \times 858 = 12662 + 855 - D \times 858 - 5$ pds. 1 pou. 6 lig. $\times 858$.

Dans la frégate suédoise, $\frac{2}{3}\int y^3\,dx = 11742$; le moment des objets qui vont dans la cale est de $+ 1081$; ces objets pèsent 330 tonneaux, comme nous l'avons vu, & le déplacement de cette frégate est de 1188 tonneaux ; ainsi il reste, comme pour la frégate françoise, un poids de 858 tonneaux, dont le centre de gravité est à une distance constante D du plan de flottaison supérieure ; la distance de ce plan de flottaison supérieure au centre de gravité de déplacement est, pour cette frégate suédoise, de 5.3 pieds ou cinq pieds trois pouces six lignes, ou cinq pieds un pouce six lignes + 2 pouces : donc, pour avoir son moment de stabilité rapporté au centre de gravité du déplacement, on aura :

$11742 + 1081 - (D + 5$ pds. 1 pou. 6 lig. $+ 1$ pou.$) \times 858 = 11742 + 1081 - D \times 858 - 5$ pi. 1 pou. 6 lig. $\times 858 - 2$ pou. $\times 858$.

Effaçant les termes égaux dans l'expression de la stabilité de ces deux frégates, on aura :

Pour la frégate françoise, $12662 + 855 = 13517$.

Pour la frégate suédoise, $11742 + 1081 - 2$ pouces $\times 858 = 12680$.

On voit ici que la frégate suédoise ne remplit pas notre attente d'après l'avantage en stabilité démontré du systême de M. de Chapman sur le nôtre : la stabilité de la frégate françoise est plus considérable que celle de la suédoise : mais il faut observer que celle-là est plus dans le systême de cet ingénieur que

long, quinze pouces de large à son gros bout, & cinq pouces à son petit bout, & environ cinq pouces d'épaisseur (*S*).

CONTRE-CARÈNE, s. f. pièce qui est opposée à la *carène* dans la construction d'une galère, & qui y fait le même effet que la quille à un vaisseau. *Voyez* GALÈRE (*S*).

CONTRE-CIVADIÈRE, s. f. c'est la voile *m* (*fig.* 291), qui se hisle sur le bout dehors de beaupré, & se borde sur la vergue de *civadière*. *Voyez ce mot* CIVADIÈRE.

CONTRE-CORNIÈRE, s. f. pour assurer & lier ensemble chaque pièce de *cornière* ou estain & son montant ou alonge, on établit sur eux, de chaque côté du vaisseau, une pièce *MM* (*fig.* 38), qu'on nomme la *contre-cornière*; elle a, pour longueur, la moitié de celle de la *cornière*; & pour équarrissage, celui de la *cornière*: le milieu de chaque pièce de la *contre-cornière* doit être posé sur l'écart de la tête de la *corniere*, avec le pied du montant; & elle y est fixée par deux chevilles d'assemblage; l'une qui perce la *contre-cornière*, le montant de *cornière* & la lisse d'hourdi; & l'autre passe dans la *contre-cornière*, la *cornière* & la lisse d'hourdi: ces deux chevilles clavettent à virole sur la *contre-cornière*.

Les deux extrémités de la *contre-cornière* sont assujetties; l'une sur le montant de *cornière*; & l'autre sur la *cornière*, par une cheville d'assemblage à chaque bout; ces chevilles viennent claveter à virole sur la *contre-cornière*. *Voyez au surplus* CONSTRUCTION, *l'art du charpentier*, où ces *contre-cornières* sont appellées *gardes*.

CONTRE-ÉTAMBOT, s. m. c'est une pièce de bois droite, semblable à l'*étambot*, mais moins large: on la place en dehors de l'*étambot* à placage, en les liant ensemble avec de gros clous à pointes perdues: c'est sur le *contre-étambot* que portent les ferrures du gouvernail, parce qu'il sert de fourrure à l'*étambot*: on met quelquefois un *contre-étambot* en dedans. *Voyez au surplus le mot* CONSTRUCTION, *l'art du charpentier*.

CONTRE-ÉTRAVE, s. f. c'est une pièce de bois qui est ordinairement faite de deux morceaux, que l'on pose à placage sur l'*étrave* en dedans, en les liant l'une à l'autre avec des clous à pointes perdues: elle sert à fortifier l'*étrave*; & l'on a attention que les empatures ou écarts de la *contre-étrave* soient le plus éloignés qu'il est possible de ceux de l'*étrave*: quelquefois la pièce d'en bas de la *contre-étrave* forme une courbe, dont la branche horisontale couvre la contre-quille en s'unissant avec elle par un écart, & alors elle fait la courbe de l'*étrave*: mais quand cela ne se trouve pas ainsi naturellement, on ajoute une pièce pour faire la même liaison avec la quille & l'étrave, c'est-à-dire, pour fortifier l'écart du brion avec l'*étrave*. *D'ailleurs voyez le mot* CONSTRUCTION, *l'art du charpentier*.

CONTRE-FANON, *cargue-bouline*. Voyez ce mot.

CONTRE-HILOIRE, s. f. les deux hiloires du premier pont étant mises en place, l'une & l'autre de chaque côtés des écoutilles, on pose, à côté de chacune d'elles, un fort bordage qu'on nomme *contre-hiloire*: elles partent, en arrière du vaisseau, des mêmes points que les *hiloires*; & elles se terminent, en avant du vaisseau, aux mêmes points qu'elles, après en avoir suivi le contour.

On laisse à ces *contre-hiloires* un pouce & demi en épaisseur de plus qu'aux bordages du premier pont pour les entailler & les enchâsser de cette quantité sur les baux, comme on l'a pratiqué pour les *hiloires*.

Les *contre-hiloires* n'excèdent point les bordages du pont, & on observe aussi que les écarts de leurs pièces ne se trouvent pas vis-à-vis ceux des *hiloires*: elles sont arrêtées, sur les baux, de la même façon que les *hiloires*, & par des clous proportionnés.

Cet article est tiré de l'*Instruction sur la construction* de M. Duranti de Lironcourt: nous n'employons pas à Brest des pièces qu'on puisse appeller *contre-hiloires*. *Voyez le mot* CONSTRUCTION, *l'art du charpentier*.

CONTRE-LISSE. *Voyez* COURBE DE CONTRE-LISSE OU D'ÉCUSSON.

CONTRE-MAITRE, s. m. officier marinier qui a le district du fond de cale, sous le commandement des officiers supérieurs, du *maître* & second *maître* d'équipage: c'est le second ordre des officiers mariniers de manœuvres.

Dans les ports du roi il y a des *contre-maîtres* de différentes professions, particulièrement grand nombre de *contre-maîtres* charpentiers, qui servent sous les ordres des *maîtres* entretenus, ainsi que sous ceux des officiers ou ingénieurs-constructeurs.

CONTRE-MARCHE, s. f. mouvement successif de vaisseaux en lignes, qui virent de bord, ou vent devant (*fig.* 461), ou vent arrière (*fig.* 462), dans les eaux, les uns des autres, au même point, pour faire la même route, & se suivre, comme ils le faisoient auparavant: c'est la première & la plus simple évolution navale. *Voyez au surplus le mot* ÉVOLUTION.

CONTRE-MARCHER, v. n. battre la trame avec un certain mouvement des pieds propre à la fabrication des toiles à voile pour le service des vaisseaux du roi. Voyez *Manufacture royale de toiles à voile*.

CONTRE-MARÉE, s. f. marée opposée à la marée ordinaire, qui a lieu dans certains endroits resserrés de la mer.

CONTRE-MARÉE, aller *contre-marée*: c'est aller contre le cours de la mer, dans le flux ou le reflux: on a la *marée* contraire.

CONTRE-POINT, s. m. double de cordage merliné au *point* de la voile, pour opposer plus de résistance à l'effort qu'elle a à supporter dans cette partie.

CONTRE-QUILLE, s. f. la *contre-quille* est employée à doubler les écarts de la *quille*, & à diminuer l'acculement des varangues & des fourcats qui sont entaillés dessus; elle est composée de plusieurs pièces droites qui s'appliquent sur la *quille* en dedans, & qui se joignent bout-à-bout, en évitant que leurs écarts se rencontrent avec ceux de la *quille*; elle

règne dans toute l'étendue de cette pièce, & elle s'unit, en arrière du vaisseau, à la courbe d'étambot par une empature, & de même, en-avant du vaisseau, à la pièce inférieure de la contre-étrave: la largeur de la *contre-quille* est égale à celle de la *quille*, & son épaisseur est moindre de la moitié: cette épaisseur est encore diminuée vers le milieu du vaisseau, à cause des varangues plates, dont l'acculement n'est pas considérable.

La *contre-quille* est fixée sur la *quille* par un clou au milieu, & à chaque extrémité de chacune de ses pièces: la longueur de ces clous est égale à deux fois l'épaisseur de la *contre-quille:* les chevilles des fonds ou de la carlingue, pénètrent aussi la *contre-quille.*

Il arrive souvent que lorsqu'un vaisseau dérive trop à la voile, on établit sous la *quille*, & dans toute sa longueur, une pièce qu'on nomme encore *contre-quille* ou *fausse quille. Voyez au surplus le mot* CONSTRUCTION, *l'art du charpentier.*

CONTRE-RODE DE POUPE, *terme de galère.* pièce de bois qui sert de doublage à la *rode*, depuis le dernier madier, jusqu'auprès du talon: elle sert d'appui aux fourcats & aux senglons: elle doit être de bois de chêne, un peu courbée vers le talon, de vingt-trois pieds de long, quinze pouces de large à son gros bout, & d'environ cinq pouces d'épaisseur (*S*).

CONTRE-RODE DE PROUE, *terme de galère*, pièce de bois qui sert de doublage à la *rode*, depuis un madier jusqu'auprès du talon: elle sert d'appui aux fourcats & à une partie des façons de proue: elle doit être de bois de chêne courbé naturellement, de treize à quatorze pieds de long, quinze pouces de large à son gros bout, cinq pouces à son petit bout, & environ cinq pouces d'épaisseur (*S*).

CONTRE-SABORD, s. m. selon MM. Saverien & Aubin, les *contre-sabords* sont les mantelets de *sabords*; ce dernier terme est plus d'usage: aux batteries hautes des vaisseaux de ligne, & à celles de frégates, on met des faux *sabords.* Voyez ce mot.

CONTRE-SALUT, s. m. l'action de rendre le *salut.*

CONTROLEUR DE LA MARINE, s. m. officier de la marine royale dans l'ordre de la finance qui *contrôle* & observe tous les marchés qui se tiennent dans un arsenal de marine, qui assiste aux montres & revues des équipages, & qui en tient registre, &c., comme on le voit ci-après.

Suivant les anciennes ordonnances, & particulièrement celle du 25 Mars 1765, concernant les officiers d'administration, les *contrôleurs de la marine* faisoient partie du corps des commissaires. *Voyez* COMMISSAIRE DE LA MARINE; & elles contenoient, à l'égard de leurs fonctions, les dispositions suivantes:

Le *contrôleur* aura inspection sur toutes les recettes dépenses, achats & emplois des marchandises, & le travail des ouvriers, desquels il fera des revues iculières, lorsqu'il le jugera à propos, ainsi que gardiens de vaisseaux, & autres; & il assistera s les marchés qui seront faits, & à tous les comp- qui seront arrêtés par l'intendant.

Il sera présent tous les jours, par lui ou par ses commis, à l'ouverture des magasins, desquels il aura une clef, & le soir ils seront fermés en sa présence.

L'un de ses commis tiendra, au magasin général, des registres semblables à ceux qu'il est prescrit au garde-magasin de tenir, excepté le livre de balance, & celui pour l'enregistrement des certificats délivrés aux divers particuliers fournisseurs.

Il paraphera, tous les soirs, & au bas de chaque page, sur les registres du garde-magasin, les recettes & dépenses qui seront faites pendant le jour; & à la fin de chaque semaine, il les arrêtera, ainsi que les siens, avec l'intendant; & tous les mois il vérifiera le livre de balance, & l'arrêtera tous les ans, pour reconnoître au juste ce qui reste dans les magasins, faisant mention des déchets & revenans-bons qui y seront trouvés, & des causes d'où ils seront provenus.

Il vérifiera ensuite, par un recensement de chaque sorte de marchandises & munitions, si elles se trouvent en la qualité & quantité qu'elles doivent être, & si elles sont placées en lieu où elles se puissent conserver.

Il tiendra un registre particulier de tous les marchés qui se feront pour fournir des marchandises aux magasins de sa majesté, ou pour faire quelques ouvrages; & il aura soin de poursuivre l'exécution des marchés, & d'avertir l'intendant des défauts & manquement qu'il pourroit y avoir, afin qu'il y soit pourvu.

Lui enjoint, sa majesté, de faire coter & parapher, par l'intendant, les registres qu'il est obligé de tenir.

Il doit conserver, dans un bon ordre, tous les registres, contrats, marchés, adjudications, & autres papiers & mémoires qui regarderont ses fonctions, & en tenir un inventaire exact, afin d'y pouvoir avoir recours.

Il *contrôlera* généralement tous les acquits, rôles, états & reçus servant à la décharge du trésorier général de la marine, & tiendra un registre exact & fidèle de la recette & dépense qui sera faite par le commis du trésorier, pendant chaque année, dans le port où il sera établi.

Il se fera remettre, par le trésorier général de la marine, les copies collationnées des états & ordres de fonds qui lui auront été envoyés; & à la fin de chaque année, il enverra, au secrétaire d'état ayant le département de la marine, le registre de la recette & dépense qui aura été faite dans le port.

Il assistera à l'arrêté des comptes du trésorier & du munitionnaire général de la marine; comme aussi à tous les contrats & marchés qui seront faits par l'intendant, & les signera avec lui; il en examinera les clauses & conditions; recevra les enchères & cautions qui seront présentées, & le marché sera adjugé à celui qui fera la condition de sa majesté meilleure.

Il fera les poursuites & diligences nécessaires pour le payement de ce qui se trouvera dû à sa majesté, soit par les ouvriers à qui le garde-magasin délivre les marchandises, à compte des ouvrages qu'ils doivent fournir, soit par les particuliers à qui il auroit

été prêté ou vendu des marchandises, munitions & autres effets appartenans à sa majesté, en quelque manière que ce puisse être, à peine de répondre des pertes qui pourroient arriver par sa faute & négligence.

Il enregistrera toutes les commissions & brevets accordés par sa majesté aux officiers de marine, & autres entretenus, & mettra l'enregistrement en abrégé au dos, afin d'y avoir recours en cas de besoin.

Il sera présent aux revues des officiers de marine, des compagnies des gardes du pavillon & de la marine, & des officiers mariniers, & autres entretenus dans les ports; il en signera les extraits, conjointement avec l'intendant; & il prendra garde qu'il n'y ait que les présens qui y soient employés, à peine d'interdiction.

Il sera également présent aux revues & montres des états-majors & équipages; prendra garde que le nombre des matelots & les détachemens des canonniers & soldats, soient complets, qu'il n'y ait aucun passe-volant, & qu'ils soient tous en état de servir.

Il examinera si les vivres, qui sont embarqués sur les vaisseaux de sa majesté, sont en la quantité ordonnée & de la qualité requise.

Lors de l'armement & du désarmement des vaisseaux, il tiendra la main à ce que les officiers-majors & équipages soient payés par le trésorier à l'armement à bord, & au désarmement dans le bureau des classes, conformément à ce qui a été prescrit sur ce sujet, & suivant l'état qui en sera arrêté.

Il prendra garde que les agrès, & autres effets qui doivent être portés dans les magasins particuliers destinés à chaque vaisseau, y soient rangés & conservés dans l'ordre qui a été prescrit.

Il aura attention que ce qui proviendra d'un désarmement, & qui n'aura pas dû être porté en recette, ne soit pas passé une seconde fois en dépense au garde-magasin.

Il visitera tous les ouvrages que sa majesté fera faire; assistera aux toisés & à leur réception; s'appliquera à connoître la capacité des ouvriers qui y seront employés, dont il donnera son avis à l'intendant, & sera présent aux payemens qui leur seront faits.

Le *contrôleur* assistera à tous les conseils de construction; il en sera le secrétaire, & en portera les délibérations sur des registres particuliers qu'il tiendra à cet effet, & où seront aussi transcrits les devis que remettront les capitaines au retour de leurs campagnes, lesquels seront ensuite remis au capitaine de port. Au surplus voyez *Police des ports & arsenaux & fournitures & adjudications de marchandises.*

Sa majesté ayant, par son ordonnance du 27 septembre 1776, supprimé le corps des officiers d'administration de la marine, & jugeant nécessaire, pour le bien de son service, que les *contrôleurs* soient distincts & séparés des commissaires qu'elle a établis par son autre ordonnance du même jour, pour servir dans ses ports & arsenaux de marine; elle a rendu, toujours à la même époque, une ordonnance concernant ces *contrôleurs*, dont voici les dispositions:

A commencer du premier décembre prochain, il sera établi un *contrôleur de la marine*, dans chacun des départemens de Brest, Toulon, Rochefort, le Havre, Dunkerque & Bordeaux.

Lesdits *contrôleurs* ne seront point compris dans le nombre des commissaires des ports & arsenaux de marine, que sa majesté à établis par son ordonnance de ce jour; & dans le cas où elle agréeroit pour *contrôleur* quelqu'un desdits commissaires, il sera tenu de remettre la commission dont il se trouvera pourvu, & il lui en sera expédié une de *contrôleur de la marine.*

Les *contrôleurs de la marine* exerceront, dans les ports & arsenaux de marine, les fonctions qui leur seront attribuées par leur commission, & se conformeront, au surplus, à ce qui est prescrit aux *contrôleurs de la marine*, par l'ordonnance de ce jour, concernant la *régie & administration générale & particulière des ports & arsenaux de la marine.* Voyez RÉGIE, &c.

En cas de mort ou d'absence, & jusqu'à ce qu'il y ait été pourvu par sa majesté, les *contrôleurs*, dans chaque port, seront suppléés, pour les fonctions journalières du *contrôle*, par celui de leurs commis, auquel l'intendant ou ordonnateur jugera à propos de donner un ordre à cet effet, sans toutefois que ledit commis puisse signer les pièces de décharge de la comptabilité, à moins qu'il n'y soit autorisé par un ordre de sa majesté.

Lesdits *contrôleurs* seront payés; savoir: ceux de Brest, Toulon & Rochefort, sur le pied, chacun, de quatre mille livres d'appointemens par an.

Ceux du Havre, de Dunkerque, & de Bordeaux, sur le pied, chacun, de trois mille livres d'appointemens par an.

Et lesdits appointemens ne commenceront d'avoir lieu qu'au premier janvier prochain, pour ceux desdits *contrôleurs* qui, ayant été compris dans la suppression du corps des officiers d'administration de la marine, continueront de jouir jusqu'à ladite époque, des appointemens qui leur étoient attribués dans leur grade, avant ladite suppression.

Il sera réglé, chaque année, par les états que sa majesté arrêtera, sur la demande des intendans ou ordonnateurs, le nombre de commis au *contrôle*, qui devront être employés suivant les circonstances & les besoins du service, dans chaque département, & les sommes qui devront être payées dans chaque port, tant pour les appointemens desdits commis, que pour tous frais de bureau du *contrôle.*

Indépendamment des *contrôleurs de la marine* des six départemens, il sera établi un *contrôleur* de la comptabilité des ports & arsenaux de marine, à l'effet de maintenir un ordre uniforme dans cette partie importante du service de sa majesté, lequel *contrôleur* jouira des appointemens qui lui seront ordonnés par les états & ordonnances qui seront, à cet effet, expédiés.

L'uniforme des *contrôleurs de la marine* sera composé d'un habit de drap gris-de-fer, paremens, collet, veste & culotte de drap écarlate, boutons d'or trait, chapeau bordé d'un galon d'or.

Les ornemens seront six brandebourgs en or de chaque côté de l'habit; trois sur la poche; trois sur la manche; deux boutonnières en or au collet; boutonnières en or à la veste.

La couleur du drap, le dessein des brandebourgs, des boutons & du bord du chapeau, seront conformes aux modèles qui seront déposés au *contrôle* dans chaque port.

Défend, sa majesté, auxdits *contrôleurs*, de porter dans le port, d'autre habit que l'uniforme; leur permet seulement de le porter en camelot de laine pendant l'été.

Par une disposition particulière du commencement de cette année (1784), les *contrôleurs* prennent rang parmi les commissaires, immédiatement après les commissaires généraux, & avant tous les commissaires ordinaires: ils passeront aux places de commissaires généraux qui viendront à vaquer.

CONVERSION, s. f. c'est, en Tactique, un mouvement circulaire que l'on fait faire à un corps de troupes ou de vaisseaux. *V.* ÉVOLUTION NAVALE.

CONVERSO, partie du tillac ou pont d'en haut, qui est entre le grand mât & le mât de misaine; c'est le lieu où l'on se visite, & où l'on fait la conversation; d'où lui vient le nom de *converso*, qui est portugais (*S*).

CONVERTIR, v. a. on ajoute *des marchandises*; c'est mettre des marchandises en œuvre, comme employer le chanvre pour faire des cordes, &c.

CONVERTISSEMENT, s. m. *convertissement* de marchandises. *Voyez* CONVERTIR.

CONVOI, s. m. on appelle *convoi* l'escorte de vaisseaux de guerre, sous la protection desquels une flotte marchande navigue: notre *convoi* étoit de six vaisseaux de roi & une frégate: il se dit aussi de la flotte convoyée.

CONVOYER, v. a. c'est accompagner des vaisseaux marchands dans leur route, & les protéger contre les ennemis: c'est le plus noble métier du vaisseau du roi, de protéger le commerce, de le secourir & de lui aider en toutes choses; c'est pour cela que la marine est militaire instituée (*B*).

COUPEAU, c'est l'éclat de bois que le charpentier sépare de la pièce qu'il travaille: les *coupeaux* font près d'un tiers du bois employé à la construction, & ne sont bons qu'à brûler.

COQ, s. m. c'est le cuisinier de l'équipage: il a soin de la chaudière, de faire cuire la soupe, la viande, qu'il distribue aux plats, à mesure qu'ils viennent prendre leur ration à l'heure du repas.

COQUE, s. f. c'est le pli qui se fait aux cordages neufs quand ils sont trop tors; cela les empêche de passer dans les poulies, & retarde le service.

COQUE DE NAVIRE, c'est le corps du vaisseau sans mâts ni apparaux.

COQUERON, s. m. nom d'une petite chambre ou retranchement, pratiqué à l'avant des petits bâtimens, sur ceux qui naviguent dans les eaux internes: on lui donne ce nom, parce qu'il sert de cuisine (*S*).

On appelle ainsi, sur les vaisseaux du roi, la partie des soutes à poudre en arrière des coffres, qui va dans les façons jusqu'à la cloison de la soute de rechange du maître canonnier. *Voyez* EMMÉNAGEMENS.

COQUET, c'est une sorte de petit bateau qu'on amène de Normandie à Paris (*S*).

COQUETER, v. n. c'est mener & faire aller un bateau, en remuant son aviron par le derrière. *Voyez* GABARER.

COQUILLAGE, s. m. on donne ce nom à tous les poissons revêtus de *coquilles* dures, comme moule, huître, &c.; mais particulièrement à une espèce de bernache qui s'attache aux carènes des vaisseaux qui sont long-tems à l'eau sans carèner, ce qui les retarde beaucoup dans leur marche, du même tems; car il y a une différence considérable de vîtesse entre le même vaisseau, sale ou carené de frais.

C'est aussi une espèce de fond que la sonde indique; fond de *coquillage*.

CORADOUX. *Voyez* COURADOUX.

CORALINE, petite chaloupe légère, dont on se sert au levant pour la pêche du corail (*S*).

CORBILLON, s. m. espèce de petite gamelle, dans laquelle on met le biscuit d'un repas pour sept hommes, aplatés ensemble, ou qui mangent au même plat.

CORDAGE, s. m. nom général de toutes les espèces de *cordages* prises ensemble; ainsi les cables, les grêlins, les manœuvres dormantes & courantes, sont tous des cordages différens, &c. *Voyez* COMMETTRE, CORDERIE.

CORDAGE BLANC, *cordage* non goudronné; c'est uniquement de cette espèce de *cordage* dont il est question au mot COMMETTRE: nous nous y sommes suffisamment étendu sur sa fabrication: nous avons rapporté grand nombre d'expériences qui lui servent de base, & sur laquelle en sont établis les principes; ainsi nous y renvoyons le lecteur: mais il n'est pas inutile de parler ici des précautions qui ont été prises pour rendre ces expériences exactes.

Quand nous nous sommes proposé de faire des recherches sur l'art du *cordier* (c'est M. Duhamel qui parle), d'essayer de perfectionner cet art qui importe si essentiellement aux méchaniques, & particulièrement à la marine, nous nous sommes imposés, pour loi fondamentale, de consulter toujours l'expérience; de l'employer pour éclaircir toutes les questions qui se présenteroient, & de ne prononcer jamais que conformément à ses décisions; car nous regardons l'expérience comme le plus sûr guide que le physicien puisse choisir, sans cependant prétendre qu'elle soit exempte de toute erreur; c'est une boussole qui redresse le voyageur qui s'écarte de sa route; mais cette boussole est sujette à la variation; il se mêle souvent dans les expériences, des causes physiques qu'on n'apperçoit pas, ou qu'on apperçoit sans pouvoir les éviter: elles produisent, dans les résultats, de petites différences qui sembleroient ne devoir pas s'y rencontrer; c'est à celui qui fait les expériences, à éviter, le plus qu'il peut, ces écueils; s'il est assez adroit pour le faire, les conséquences qu'il tirera de ses expériences seront physiquement sûres, & mériteront qu'on y ait confiance; mais s'il laisse les cau-

ſes phyſiques ſe compliquer, il cheminera en aveugle; & ſon égarement ſera d'autant plus dangereux, qu'il s'imaginera que ſes conſéquences ſont fondées ſur l'expérience.

Pour parvenir à une découverte au moyen de l'expérience, il faut d'abord connoître la route qu'on doit ſuivre, & imaginer les expériences qui peuvent être favorables aux recherches qu'on entreprend; enſuite il faut exécuter les expériences avec beaucoup de ſoin, d'attention, & une exactitude ſcrupuleuſe, qui les rend quelquefois très-pénibles, mais qui fait tout leur mérite.

A l'égard de la route qu'on doit ſuivre, il faut, en quelque façon, décompoſer ſon objet, afin de l'attaquer, pour ainſi dire, par partie; car chacune étant éclaircie à part, on ſe trouve plus maître de l'objet entier: c'eſt pourquoi nous avons ſuivi, pied à pied, toutes les opérations du *cordier:* nous avons d'abord examiné le chanvre (*Voyez le mot* CHANVRE), pour connoître celui qui étoit le plus propre à faire de bonnes *cordes:* nous avons étudié toutes les opérations qui doivent les perfectionner; & nous avons fait des épreuves pour reconnoître quelles ſont les meilleures nous avons examiné, avec attention, tout ce qui ſe pratique dans la filerie (*Voyez* FILER), dans l'atelier des commetteurs (*Voyez* COMMETTRE), &c., ayant toujours grand ſoin qu'il n'y eût qu'un ſeul point qui pût influer ſur nos expériences. Si l'on ſe propoſoit de connoître la différente qualité des chanvres, les deux *cordages*, dont on alloit éprouver la force, étoient ſemblables par la préparation du chanvre, par le nombre, la groſſeur & le tortillement des fils, & par le nombre & raccourciſſement des tourons; même atelier, même carré, même carroſſe, même toupin, mêmes manivelles: ainſi ces cordages ne différoient que par la nature du chanvre qui étoit, ou de Lanion, ou de Berry, ou de Riga, ou d'Italie, &c.: ſi l'intention étoit de ſavoir ce que pouvoit produire ſur la force des cordes la préparation du chanvre, on partageoit une ſuffiſante quantité d'un même chanvre en deux ou pluſieurs lots; les uns étoient plus affinés; les autres moins: mais à cela près, les *cordages* qu'on en faiſoit, étoient tous ſemblables, tant pour ce qui regardoit la filerie, que ce qui concernoit l'atelier des commetteurs. Falloit-il reconnoître quel étoit le terme le plus avantageux pour tordre les *cordages?* on étendoit des fils pareils à une même longueur: mais par les différentes opérations du cordier, les uns étoient raccourcis d'un tiers, les autres d'un quart, les autres d'un cinquième; & en cela ſeul conſiſtoit toute la différence des *cordages* qu'on alloit éprouver.

On agiſſoit de même pour tous les autres points qu'il falloit éclaircir, pour le degré de tortillement des fils, & leur groſſeur, le nombre des torons, la façon de les commettre en auſſière ou en grêlin, &c., ayant toute l'attention poſſible qu'il n'y eût que la ſeule circonſtance que nous nous propoſions d'examiner qui influât ſur la comparaiſon que nous faiſions: pluſieurs des précautions que nous prenions pour cela ont été rapportées dans les différens articles; mais nous en avons omis une infinité de petites dont la deſcription formeroit un détail ennuyeux, & que celui qui ſe propoſera de faire de pareilles expériences pourra aiſément imaginer; pourvu qu'il ſoit bien convaincu qu'il eſt de la dernière importance de n'en négliger aucune.

Nos *cordages* étant faits, comme nous venons de le dire, il étoit queſtion d'éprouver lesquels ſeroient les plus forts; c'eſt ce que nous devions connoître en les faiſant rompre par un poids ou par une force connue; nous avons employé pour cela différens moyens dont nous allons parler.

Nous crûmes d'abord que lorſqu'il ne ſeroit queſtion que d'éprouver la force d'une petite ficelle, il ſuffiroit de l'attacher par un bout à un clou, & de ſuſpendre à l'autre un plateau ſemblable à celui d'une balance, dans lequel on mettoit les poids peu-à-peu, &, autant qu'on le pouvoit, dans des intervalles de temps égaux (circonſtance que nous avons reconnu être importante); mais nous nous apperçûmes bientôt que toutes les ficelles rompoient au point de ſuſpenſion, ou aux plis qu'elles faiſoient en s'entortillant autour du clou; cette circonſtance rendit pluſieurs de nos expériences défectueuſes & inutiles; pour y remédier, nous fîmes ſceller dans une muraille un gros cylindre de bois *a* (*fig.* 398); un peu plus bas, & à côté de ce gros cylindre, nous en fîmes ſceller un petit *b*, auquel nous attachions le bout de la ficelle à éprouver; puis nous la faiſions paſſer ſur le gros, d'où elle pendoit verticalement ſoutenant le plateau *c*, dans lequel nous mettions les poids avec les précautions dont nous avons déjà parlé; comme les ficelles que nous éprouvions, faiſoient une grande révolution ſur le gros rouleau, elles ne rompoient plus au point de ſuſpenſion, mais indifféremment dans toute la longueur, depuis ce point juſqu'au plateau; car pour éviter le même inconvénient auprès de ce plateau, nous la faiſions rouler ſur un cylindre qui y étoit attaché; nous avions donc, moyennant ces précautions, tout ce que nous pouvions deſirer pour nos expériences en petit; & effectivement, nous avons preſque toujours eu lieu d'être ſatisfaits de leur exactitude.

Nous nous imaginâmes que nous pourrions exécuter nos expériences en grand de la même manière, au moyen d'un grand plateau de balance; ſur-tout parce que dans les arſenaux du roi on peut diſpoſer d'un grand nombre de poids; mais nous nous aſſurâmes bientôt que la choſe étoit impraticable; il eſt preſqu'impoſſible de fournir des poids ſi conſidérables en des temps égaux & ſans ſecouſſes; comme il falloit mettre les poids les uns ſur les autres, il arrivoit qu'ils écrouloient & qu'il en tomboit pluſieurs, & ce qui étoit pire que tout cela, quand les *cordages* venoient à rompre, ceux qui étoient employés au ſervice de la machine couroient riſque d'être bleſſés; nous réſolûmes donc d'employer un appareil plus commode.

Nous fîmes planter en terre & dreſſer verticalement quatre bigues ou mâtereaux *AAAA* (*fig.* 341)

de 25 à 30 pieds de hauteur; ces mâtereaux étoient à 6 pieds de distance les uns des autres & formoient un quarré; nous fîmes faire un chassis avec quatre pièces de bois *BBBB*, bien assemblées, qui avoit environ 5 pieds & demi en quarré; on éleva ce chassis à 25 pieds de hauteur, & on le lia très-fortement aux quatre mâtereaux, ce qui formoit un échafaud solide & fort élevé, sur lequel on montoit au moyen d'une échelle *C*; on forma sur le chassis un plancher & un garde-fou pour la sûreté de ceux qui y devoient opérer, & le tout devint très-solide au moyen de plusieurs haubans *P*, qui s'étendoient de tous côtés; on établit sur cet échafaud une forte romaine *D*, dont le crochet inférieur *E* tomboit à plomb dans le plan des deux mâtereaux de devant l'échafaud, & la queue ou le levier de la romaine étoit reçue dans une coulisse *F*, qui la tenoit de niveau quand le levier reposoit sur le fond de cette coulisse.

Nous faisions épisser les *cordages GG* qu'il falloit éprouver, par un bout sur une forte cosse *H* d'un diamètre un peu large, pour qu'elle fît un peu l'office du rouleau dont nous avons parlé à l'occasion de nos expériences en petit; l'autre bout du même *cordage* à éprouver, étoit épissé avec toute l'attention possible sur un *cordage* plus fort *II*, qu'on nomme une *itague*.

Quand on vouloit éprouver la force d'un *cordage*, on l'attachoit d'un bout à la romaine, au moyen de la cosse *H* de fer, que l'on passoit dans le croc de cette romaine; puis on faisoit passer l'itague *II* dans une poulie de renvoi *E*, qui étoit fixée à un corps mort, perpendiculairement sous le croc de la romaine; on amarroit cette itague à une moufle ou caliorne à six rouets *NN*, dont le *cordage*, ou, pour parler terme de marine, le garant répondoit à un cabestan à cuisse *O*.

Cet appareil étoit très-commode pour les expériences que nous avions à faire; car les mouvemens du cabestan qui sont fort doux, l'étoient encore davantage, au moyen des révolutions que le *cordage* faisoit sur les poulies mouflées; ainsi, pour peu qu'on eût attention à faire virer le cabestan d'un pas égal, le *cordage* à éprouver étoit tendu également dans des temps égaux, sans aucune secousse, & la force de cette tension étoit exprimée par la romaine; car si-tôt que ceux qui étoient au haut de l'échafaud voyoient le levier de la romaine quitter son point d'appui, on appuyoit dessus pour le faire reposer au fond de la coulisse, pendant qu'un autre transportoit vîte le poids d'un ou plusieurs crans; ce qu'on répétoit toutes les fois que le levier de la romaine quittoit son point d'appui; & celui qui transportoit le poids avoit soin de crier le nombre qu'exprimoit la romaine, pour que ceux qui étoient en bas fussent informés du poids dont le *cordage* étoit chargé.

t plusieurs autres commodités dont on a
uvenir, mais qu'on imagine aisément
l occupé à faire des expériences; par
ité du *cordage* qu'on éprouvoit, il y avoit une règle plus longue que le *cordage*, divisée par pouces dans toute sa longueur, & qui servoit à connoître l'alongement de chaque *cordage*.

A un des mâtereaux, on avoit attaché une poulie, dans laquelle passoit un *cordage* aux deux bouts duquel il y avoit des crocs; ce vat-&-vient servoit à monter les *cordages* qu'on vouloit éprouver.

C'est avec cet appareil de manœuvres que nous fîmes à Brest grand nombre d'expériences, & assurément il étoit très-propre à remplir les vues que nous avions; néanmoins l'année suivante ayant encore à faire de nouvelles épreuves, nous parvînmes à simplifier beaucoup l'appareil dont nous avions à nous servir.

Au lieu d'élever quatre mâts de 30 pieds de hauteur, nous nous contentâmes des trois bigues *AAA*, de 15 ou 20 pieds de long, qui se réunissoient en tiers-point; l'échafaud fut établi très-solidement sur des chevalets de scieurs de long *BB*; la romaine fut attachée à la réunion des bigues *D*; le *cordage* dont on vouloit éprouver la force, étoit épissé par les deux bouts à deux *cordages* ou itagues; une de ces itagues *E* portoit à une de ses extrémités une cosse *F*, qu'on accrochoit à la romaine, puis elle passoit dans la poulie de renvoi *G* qui étoit au-dessous; le *cordage* à éprouver *HH*, au lieu d'être vertical, comme dans les premières expériences, étoit horizontal, & l'itague *I* qui étoit épissée à l'autre bout, répondoit à la moufle ou caliorne *L*, qui, comme dans les premières épreuves, étoit tirée par un cabestan; la règle *M* divisée par pouces, qui devoit servir à mesurer l'alongement des *cordages*, étoit posée à côté du *cordage HH* dont on éprouvoit la force, étant posée sur des supports qui la tenoient dans une disposition convenable.

Cet appareil étoit plus commode que celui dont nous nous étions servis en premier lieu, en ce qu'il étoit plutôt établi, avec moins de dépense, & d'un service beaucoup plus aisé, puisque tout se passoit aux yeux de tout le monde; ceux qui conduisoient la romaine étant sur un échafaud très-solide qui n'avoit que 5 à 6 pieds d'élévation; enfin, on pouvoit juger plus commodément & plus aisément de l'alongement des *cordages* qui étoient plus à la portée de la vue: il est vrai que par cette position la romaine exprimoit la force des *cordages*, moins le frottement de la poulie de renvoi; au lieu que par le premier appareil toute la tension du *cordage* étoit exprimée; mais qu'est-ce que cela fait? Comme le frottement est constant & qu'il s'agit de comparer la force d'un *cordage* à la force d'un autre, l'exactitude de l'expérience n'étoit pas troublée par le frottement de la poulie.

Malgré toutes les attentions que nous apportions pour bien fabriquer nos *cordages*, il étoit rare que plusieurs rompissent précisément sous le même poids; ce qui dépendoit de plusieurs causes physiques qu'il n'étoit pas difficile d'appercevoir, mais auxquelles il étoit impossible de remédier; le plus souvent ces différences étoient peu considérables; mais quelquefois elles l'étoient beaucoup: nous inclinâmes

inclinâmes d'abord à retrancher de nos expériences, celles qui différoient beaucoup des autres en plus ou en moins; mais ayant fait réflexion qu'il ne s'agissoit pas de recherches curieuses; qu'il étoit question de tirer de nos expériences des conséquences utiles; nous jugeâmes qu'il falloit comprendre dans nos résultats tout ce que les expériences produiroient: en effet, puisque ces défauts se trouvent dans les *cordages* que nous faisions fabriquer avec toute l'attention possible pour nos expériences, à plus forte raison se trouveront-ils dans les *cordages* dont on garnit les vaisseaux, ou qu'on emploie dans les différentes opérations de méchanique: en un mot, il n'étoit pas question de travailler sur des *cordages* imaginaires; sur des *cordages* qui auroient le degré de perfection qu'on conçoit qu'ils pourroient avoir: mais sur des *cordages* tels que les bons cordiers, ceux qui sont les plus attentifs à la perfection de leur art, les peuvent faire.

Néanmoins comme par hasard nous aurions pu tomber, ou sur un *cordage* très-fort, ce qui nous auroit fait juger trop favorablement de la façon de le fabriquer, ou sur un *cordage* très-foible, ce qui nous auroit donné une idée désavantageuse de cette fabrique, nous avons pris le parti de faire toujours rompre six bouts de *cordages* pour chacune de nos épreuves; & voici comme nous avons procédé.

Si nous avions à comparer deux *cordages* différemment fabriqués; chacun de ces *cordages* avoit, je le suppose, cinquante brasses de longueur; nous les faisions étendre l'un à côté de l'autre sur le plancher de la corderie, dans la même situation qu'ils étoient sur l'atelier; & comme l'extrémité des *cordages* qui est auprès de l'atelier ou auprès du quarré, n'est jamais si bien fabriquée que le reste, nous faisions retrancher environ quatre brasses de chaque bout de tous les *cordages*; nous continuions à couper six bouts de chaque espèce, tenant toujours les *cordages* dans la même situation les uns à côté des autres; ainsi les bouts étoient d'autant plus comparables, qu'ils avoient été pris aux mêmes endroits de chaque pièce.

Nous pesions ensemble les six bouts, & nous divisions le poids total par six, pour avoir le poids moyen de chaque bout de *cordage*; enfin, quand nous avions fait rompre ces six bouts, quand nous en avions reconnu la force, nous additionnions le résultat des six épreuves, pour le diviser ensuite par six, & en conclure la force moyenne de chaque bout; de cette façon les défauts & les perfections se devoient compenser, & nos comparaisons en être plus justes.

Malgré toutes ces attentions & quantité d'autres dont nous ne parlerons pas, de peur de devenir ennuyeux, nous avouons que nous n'avons pu parvenir qu'à approcher de la vérité, & qu'il ne seroit pas possible d'appercevoir dans nos expériences des différences très-petites; mais heureusement les différences dont nous avons tenu compte, sont très-sensibles, & se sont montrées très-constantes toutes les fois que nous avons répété les mêmes expériences; car nous n'avons eu aucun égard à toutes celles qui ne se sont pas trouvées telles.

Si nous n'avions eu à faire rompre que des *cordages* faits avec un même nombre de fils pareils, ourdis à la même longueur, raccourcis de la même quantité; en un mot, si nous n'avions eu à éprouver que des *cordages* semblables, il nous seroit souvent arrivé que des *cordages* de même longueur auroient été de même poids; mais comme dans toutes nos épreuves nous avons toujours eu à comparer des *cordages* très-différens; tantôt à cause du chanvre qui étoit de différens pays, ou plus ou moins affiné; tantôt à cause des fils qui étoient plus ou moins gros, plus ou moins tortillés; tantôt à cause des cordes qui étoient différemment fabriquées: nous sommes rarement parvenus à avoir des *cordages* précisément de même poids, quelqu'attention que nous ayions eu à augmenter le nombre des fils, quand nous en employions de plus fins ou de moins tortillés, ou lorsque nous faisions commettre nos *cordages* moins serrés; car nous essayions de combiner tellement ces différences, que le nombre des fils que nous ajoutions, compensât les causes qui devoient rendre nos *cordages* plus légers: mais toutes nos attentions, tous nos calculs ne nous menoient qu'à des approximations plus ou moins grandes, & rarement à l'exactitude que nous desirions; sur-tout quand nos *cordages* étoient d'une certaine grosseur; car pour les expériences en petit, la main d'œuvre & la consommation des matières n'étant pas de conséquence, nous rebutions sans hésiter tous ceux qui s'écartoient un peu considérablement de l'égalité; c'est pour cette raison que dans le détail de nos expériences, on a fort souvent apperçu cette égalité quand nous éprouvions de forts petits *cordages*.

Persuadés qu'il y a une impossibilité physique de faire de gros *cordages* différemment fabriqués, & précisément de même poids, nous cherchâmes à suppléer à cette différence par le calcul; car il auroit été injuste de comparer la force de deux *cordages* qui étoient de poids inégaux; le plus pesant, qui contenoit plus de matière résistante, devant être le plus fort.

Mais la difficulté étoit de savoir de combien il falloit augmenter la force du *cordage* le plus léger; de savoir si cette force augmente proportionnellement à la grosseur des *cordages*, ou au nombre des fils qui les composent, ou enfin à leur poids: si l'on s'amusoit à raisonner, on trouveroit de quoi établir les deux contraires, & on n'éclairciroit rien; d'un côté, comme il semble que la force des cordes est proportionnelle à la quantité de matière résistante, on croiroit que la force d'un *cordage* de douze fils devroit être double de celle d'un *cordage* de six; on pourroit même penser que la supériorité de force seroit plus que double, parce que le poids du *cordage* de douze fils excède de plus d'une fois celui du *cordage* de six; d'un autre côté, sachant que les cordes n'ont jamais autant de force que la somme des fils qui les composent, on pourroit penser que

les grosses cordes proportionnellement à leur grosseur, à leur poids & au nombre des fils qui les composent, sont moins fortes que les petites.

Ces réflexions & bien d'autres qu'il est inutile de rapporter, nous déterminèrent à consulter l'expérience, pour avoir l'éclaircissement que nous desirions.

Etant à Marseille, je fis part à M. d'Héricourt, intendant des galères, de l'embarras où j'étois, & des moyens que j'imaginois pour m'en tirer; il conçut bientôt combien il m'étoit important d'éclaircir cette difficulté; & son zèle pour le progrès des connoissances utiles, le porta à m'offrir tous les secours qui dépendroient de lui.

Je fis un mémoire qui contenoit l'état de la question & les expériences qu'il falloit pour l'éclaircir, avec les précautions qu'il falloit prendre pour les bien exécuter.

M. Garavaque, ingénieur de la marine, qui a tous les talens & toute la sagacité possibles pour bien faire des expériences, fut chargé d'exécuter celles qui m'étoient nécessaires. M. d'Héricourt a souvent assisté aux épreuves avec le R. P. Pesenas, maître de Mathématiques de MM. les gardes de l'étendard; ainsi on peut compter sur l'exactitude de celles que je vais rapporter. Je commence par les expériences qu'on a faites, pour s'assurer si la force des cordes augmente proportionnellement au nombre des fils qui les composent.

Expérience. On fit préparer & convertir en fil une certaine quantité de chanvre de Clairac, en prenant toutes les précautions possibles, pour que ce fil fût très-égal à tous égards, c'est-à-dire, de même grosseur & également tortillé: on peut voir au mot CHANVRE, à l'article de la réception de cette matière dans les ports, comment on peut parvenir à en avoir de tel.

On fit faire avec ce fil, une petite corde qui avoit vingt brasses de longueur, & six fils, deux par toron.

On en coupa quatre bouts qui avoient chacun quatre brasses de longueur; on éprouva leur force à la romaine; & leur force moyenne se trouva de 631 liv.

Ensuite, avec le même fil, on fit une autre corde toute pareille à la précédente, les fils ayant été ourdis à la même longueur, & raccourcis de la même quantité en les commettant; mais elle étoit composée de neuf fils, y ayant trois fils à chaque toron; sa force fut reconnue à l'épreuve, de 1014 livres.

On fit encore faire une corde qui ne différoit des précédentes que parce qu'elle étoit de douze fils, quatre par toron; & sa force se trouva de 1564 livres.

Enfin, on fit un pareil *cordage* avec dix-huit fils, six par toron; & sa force se trouva de 2148 livres 12 onces.

Remarque. Si la force des cordes augmentoit en même proportion que le nombre de leurs fils, le *cordage* à six fils ayant porté 631 livres, celui à neuf fils n'auroit dû porter que 946 livres 8 onces; il a néanmoins porté 1014 livres.

Le *cordage* à douze fils n'auroit dû porter, par comparaison à celui de six, que 1262 livres; il a néanmoins porté 1564 livres: & si l'on comparoit le *cordage* de douze fils avec celui de neuf, on trouveroit que celui de douze n'auroit dû porter que 1352 livres, au lieu qu'à l'épreuve il en a porté 1564.

Le *cordage* de dix-huit fils étant comparé à celui de six, n'auroit dû porter que 1893 livres; étant comparé à celui de neuf, 2028 livres; à celui de douze, 2346 livres; néanmoins il n'a rompu qu'étant chargé de 2148 livres 12 onces.

Ainsi le *cordage* de dix-huit fils, étant comparé avec celui de six, est, par l'expérience, plus fort qu'il ne devroit être, de 255 livres 12 onces; avec celui de neuf, de 120 livres 12 onces; avec celui de douze, il a été plus foible de 197 livres 4 onces.

Expérience. Un *cordage* de six fils a porté 706 livres 4 onces, un de neuf auroit donc dû porter 1059 livres 6 onces; néanmoins il a porté dans l'épreuve 1075 livres.

Un *cordage* de six fils a porté 706 livres 4 onces, un de douze auroit dû porter 1412 livres 8 onces; néanmoins il a porté dans l'épreuve 1512 livres 8 onces.

Un *cordage* de neuf fils a porté 1075 livres, un de douze auroit dû porter 1433 livres 8 onces; il a néanmoins porté dans l'épreuve 1532 livres 8 onces.

Un *cordage* de six fils a porté 706 livres 4 onces, un de dix-huit auroit dû porter 2118 livres 12 onces; néanmoins il a porté 2451 livres 4 onces.

Un *cordage* de six fils a porté 706 livres 4 onces, un de trente auroit dû porter 3531 livres 4 onces; néanmoins il a porté 4077 livres.

Un *cordage* de six fils a porté 706 livres 4 onces, un de vingt-quatre auroit dû porter 2825 livres; il a néanmoins porté 3325 livres.

Un *cordage* de dix-huit fils a porté 2451 livres 4 onces, un de vingt-quatre auroit dû porter 3268 livres 5 onces; il a néanmoins porté 3325 livres.

Un *cordage* de neuf fils a porté 1075 livres, un de vingt-sept auroit dû porter 3225 livres; néanmoins il a porté 3583 livres.

Remarque. Ces expériences décident que les *cordages* augmentent plus de force que proportionnellement au nombre des fils qui les composent; si l'on desire en savoir des raisons, en voici qui me paroissent très-probables.

On a vu au mot COMMETTRE que le tortillement qu'on est obligé de donner aux fils pour en faire des cordes, les affoiblit; les fils qui, dans notre dernière expérience, composent la corde de six fils, sont tortillés aussi bien que ceux qui composent celle de dix-huit; les uns & les autres doivent donc être affoiblis, ce qui fait que ni la corde de six fils ni celle de dix-huit, ne seroient pas aussi fortes que seroient les fils qui les composent, si l'on éprouvoit séparément leur force; mais les fils de la corde de six, font plus de plis que ceux de la

corde de dix-huit; ceux-ci sont roulés sur un plus gros cylindre; ils font moins de révolutions dans une pareille longueur, ce qui fait qu'ils sont un peu moins affoiblis par le tortillement; d'ailleurs, comme nous avons étendu les fils qui doivent faire les *cordages* de six fils, à la même longueur que ceux qui devoient faire le *cordage* de dix-huit; à 75 pieds, par exemple, pour avoir chaque corde de 50 pieds; il est clair que comme les fils de la plus grosse corde font de plus grandes révolutions pour s'envelopper, ils se raccourcissent davantage sans être autant tortillés, & cette raison doit augmenter la force des cordes à mesure qu'elles sont plus grosses; d'un autre côté, les fils de la corde qui est plus menue, faisant un plus grand nombre de révolutions dans une pareille longueur, cela doit les faire plus raccourcir que ceux de la corde plus grosse; mais par-là ils prennent des directions qui sont désavantageuses à leur force.

Quoi qu'il en soit, on pourroit établir sur les expériences que nous venons de rapporter, une échelle de proportion qui ne s'écarteroit pas beaucoup de la vérité, si l'on avoit à comparer des *cordages* faits avec du fil pareil & commis précisément au même point, en un mot, qui ne varieroient que par le nombre des fils.

Nous n'avons pas négligé d'examiner si l'augmentation de force des *cordages* étoit proportionnelle au quarré de leur circonférence; mais outre qu'il est très-difficile de mesurer avec assez d'exactitude la circonférence de menus *cordages*, tels que ceux qui nous ont servi pour les épreuves dont nous parlons, nous n'avons pas cru devoir les exécuter sur de plus gros *cordages*; parce que nous nous sommes bien apperçus qu'elles seroient inutiles pour l'objet que nous nous étions proposé; parce qu'ayant à comparer des cordes commises plus ou moins serré, il pouvoit y en avoir qui, pour cette raison, seroient plus grosses, & néanmoins contiendroient moins de matière résistante: cependant, comme nous avons comparé des *cordages* de onze lignes de circonférence, avec des *cordages* de quatorze, de seize & de vingt-une lignes, nous avons trouvé que l'analogie s'éloignoit peu de l'expérience, & que c'étoit tantôt en plus & tantôt en moins; ce qui nous fait penser qu'on pourroit, par cette méthode, juger assez exactement de la force relative des *cordages* de différente grosseur, s'ils n'étoient point trop menus, & si tous étoient fabriqués suivant les mêmes principes: mais ce n'est pas ce qui convient pour notre but, puisque tous les *cordages* que nous avons à comparer sont différemment fabriqués, ou faits avec des fils très-différens les uns des autres; ainsi, il faut examiner si l'augmentation de force des *cordages* est proportionnelle à leur poids.

Expérience. Un *cordage* pesant 9 onces, a porté 706 livres 4 onces, un autre de même fil pesant 13 onces auroit dû porter 1020 livres 2 onces; il a porté dans l'épreuve 1075; ainsi il est plus fort que l'analogie, de 54 livres 14 onces.

Un *cordage* pesant 9 onces, a porté 706 livres 4 onces, un pareil pesant 17 onces auroit dû porter 1334 livres; il a supporté dans l'épreuve 1532 livres 8 onces: ainsi il est plus fort de 198 livres 8 onces que l'analogie.

Un *cordage* pesant 9 onces, a porté 706 livres 4 onces, le pareil pesant 21 onces auroit dû porter 1647 livres 14 onces; il a porté dans l'épreuve 2105: ainsi il est plus fort que l'analogie, de 457 livres 2 onces.

Un *cordage* pesant 9 onces, a porté 706 livres 4 onces, le pareil pesant 26 onces 2 gros auroit dû porter 2059 livres 14 onces; il a porté dans l'épreuve 2451 livres 4 onces: ainsi il est plus fort de 391 livres 6 onces.

Un *cordage* pesant 13 onces, a porté 1075 livres, le pareil pesant 17 onces auroit dû porter 1405 livres 12 onces; il a porté dans l'épreuve 1532 livres 8 onces: ainsi il est plus fort de 126 livres 12 onces.

Un *cordage* pesant 7 onces 7 gros, a porté 643 livres, un pareil pesant 12 onces auroit dû porter 1037; il a porté dans l'épreuve 1058 livres: ainsi il est plus fort de 21.

Un *cordage* pesant 12 onces, a porté 1058 livres, un pareil pesant 17 onces 6 gros auroit dû porter 1533; il a néanmoins porté 1564 livres: ainsi il est plus fort de 31.

Un *cordage* pesant 17 onces 6 gros, a porté 1564 livres, un pareil pesant 20 onces auroit dû porter 1762 livres 1 once; néanmoins il a porté 1861 livres 4 onces: ainsi il est plus fort de 99 livres 3 onces.

Un *cordage* pesant 31 onces, a porté 2856 livres, un pareil pesant 36 onces auroit dû porter 3316; il a néanmoins porté 3325: ce qui le rend plus fort de 9 livres.

Un *cordage* pesant 36 onces, a porté 3325 livres, un pareil pesant 39 onces auroit dû porter 3602; il n'a néanmoins porté que 3583: il est par conséquent plus foible de 19 livres.

Un *cordage* pesant 39 onces, a porté 3583 livres, un pareil pesant 42 onces auroit dû porter 3858 livres; il a porté 4077: ainsi il est de 219 livres plus fort.

Récapitulation. On voit par les expériences que nous venons de rapporter, qu'il n'y a point de *cordages* qui n'augmentent plus de force que proportionnellement à leur poids, n'y ayant qu'une seule expérience qui soit sortie de cette règle; mais nous ferons remarquer,

1°. Que nous ne pensons pas qu'on doive décider d'après ces expériences, précisément de quelle quantité les *cordages* surpassent la force qu'ils devroient avoir proportionnellement à leur poids. Nous nous bornons à dire que cette supériorité s'étant fait constamment appercevoir dans toutes les épreuves que nous venons de rapporter, ainsi que quand nous avons eu égard au nombre des fils, il paroît qu'elle existe, & nous présumons qu'elle dépend des causes que nous avons rapportées dans la remarque précédente; mais quoique nous convenions qu'il se glisse nécessairement de petites erreurs dans les ex-

périences ; & qu'un des quatre *cordages* qui se trouvera avoir un défaut capable de le beaucoup affoiblir, suffise pour former un obstacle à l'établissement d'une échelle de proportion, néanmoins en jettant les yeux sur la table suivante, on apperceyra que l'excédent de la force sur le poids, est ordinairement d'autant plus considérable, qu'il y a plus de différence entre les poids.

Poids à comparer.		Différence des poids.		Différence des forces.	
onc.	onc. gros.	onc.	gros.	liv.	onc.
9...à...	13...	0...	.4....	0...	.54...	14...
9...à...	17...	0...	.8....	0....	198....	8...
9...à...	21...	0...	12....	0....	457....	2...
9...à...	26...	2...	17....	0....	391....	6...

2°. Nous n'oserions assurer que la supériorité de force qui se trouve dans les petits *cordages*, soit aussi considérable dans les gros ; notre doute est fondé sur ce que dans les gros *cordages*, il nous paroît que les fils n'entrent pas dans des tensions aussi égales que dans de petits ; néanmoins ce n'est là qu'une conjecture que nous n'avons pu éclaircir par des expériences.

3°. Après les expériences que nous venons de rapporter, on sera peut-être surpris que dans tous nos articles de corderie, nous ayons considéré l'augmentation de force des *cordages* comme proportionnelle à leur poids ; ce qui nous a déterminés à agir ainsi, c'est la petite différence des poids qui se trouve entre les *cordages* que nous comparons, qui n'excède jamais un neuvième ; au lieu que dans les expériences que nous venons de rapporter, les différences sont d'un quart, d'un tiers, de moitié, & même encore plus grandes ; ce qui fait que des différences qui sont considérables, quand on compare des *cordages* qui sont de poids très-différens, deviennent insensibles quand les différences sont petites ; au reste, ceux qui voudront tenir compte de ces petites inégalités, pourront rectifier nos résultats par les tables que nous venons de donner.

Mais pour éviter tout reproche, on peut remarquer que, dans les différentes expériences que nous avons rapportées, pour établir un même fait, sur-tout quand il nous a paru important, nous avons presque toujours eu attention de les varier de façon, qu'il s'en trouvât où le *cordage* de nouvelle fabrique fût plus pesant, & dans d'autres plus léger que le *cordage* ordinaire ; souvent même nous sommes parvenus à avoir des *cordages* de poids égaux.

Quand après cela, on voit que la supériorité de force est constamment en faveur des *cordages* d'une certaine fabrique, on ne peut douter de la réalité de cet avantage.

Néanmoins nous devons avertir que, quand à la fin de nos expériences nous coucluons que tel *cordage* est d'un cinquième, d'un tiers, de moitié plus fort qu'un autre, on ne doit pas prendre ces quantités dans la rigueur géométrique, mais comme des approximations physiques qui ne s'éloignent pas beaucoup de la vérité.

Il ne faut pas non plus être étonné de nous voir fixer la force d'un *cordage* à une once près ; ce n'est pas que notre romaine pût exprimer si exactement la force de nos *cordages* ; mais comme tous nos résultats sont des moyennes proportionnelles prises sur quatre, ou le plus souvent sur six *cordages*, nous marquons le poids que la division nous a donné ; car nous sommes si éloignés de vouloir faire parade d'une exactitude à laquelle il est impossible de parvenir dans les expériences, que, dans nos calculs, nous avons supprimé à dessein toutes les fractions.

Indépendamment des précautions générales que nous venons de rapporter, & que nous avons prises pour rendre nos expériences exactes, il y en a bien de particulières dont nous avons parlé en temps & lieu, & que nous n'avons pas cru devoir répéter. On voit au mot CHANVRE, à l'article 3 *de la réception de cette matière*, les précautions que nous avons prises pour avoir des fils également tortillés, & du chanvre également bien affiné ; dans les premier & deuxième articles du mot CHANVRE *peigné*, les attentions que nous avons apportées pour parvenir à comparer les cordes faites avec du chanvre plus ou moins affiné ; dans l'article premier, du mot FILER, nos soins pour les épreuves des cordes faites de fils plus ou moins gros & plus ou moins tortillés ; dans le deuxième article du mot COMMETTRE, toutes les attentions que nous avons apportées pour que les cordes que nous avions à comparer, fussent commises de la même façon, &c. Mais il nous a paru superflu de répéter toutes ces choses, qui paroissent mieux placées aux mots où on traite chaque objet en particulier. (*DUHAMEL*)

CORDAGE *goudronné* ou *noir*. On a essayé aux mots CHANVRE, FILER, COMMETTRE, de ne rien omettre de ce qui peut rendre les *cordages* plus forts & plus souples que ceux qu'on faisoit autrefois dans les ports. La théorie & un nombre prodigieux d'expériences ont mis en état de prouver, que les efforts que faisoient les meilleurs cordiers pour rendre leurs ouvrages plus parfaits, ne servoient le plus souvent qu'à les affoiblir considérablement ; & on est parvenu à augmenter la force des *cordages* au-delà de ses espérances. Il ne s'agit au mot COMMETTRE que des *cordages* qui ne sont point goudronnés ; ce sont ceux qu'on appelle *cordages blancs* ; c'est sans contredit le point le plus important de l'art du cordier, non-seulement parce qu'on fait un très-grand usage de ces sortes de *cordages*, mais encore parce que tout ce qu'on a découvert pour augmenter leur force & leur souplesse, a son application à ceux qui sont goudronnés. On ose même assurer qu'il ne sera jamais possible de faire de bons *cordages*, qu'on ne suive les pratiques prescrites à ces différens mots. Mais tous les *cordages* qu'on emploie pour la marine sont imbus de cette substance résineuse ; ce qui les fait appeller *cordages noirs*. Ces *cordages* exigeant dans leur fabrication des attentions particulières, on s'est vu obligé pour perfectionner cette branche

de l'Art du Cordier, de résoudre plusieurs problêmes qui paroîtront, je crois, fort intéressans pour la marine. On en jugera par l'exposé sommaire qu'on va faire, des différens objets qu'on se propose de traiter au présent mot.

On ne suit pas, dans tous les ports de mer, une pratique uniforme pour goudronner les *cordages*. Les uns ne les pénètrent de cette substance résineuse qu'après qu'ils ont été commis; d'autres passent les fils dans le goudron, avant de les réunir pour en former des *cordages*, & l'on suit encore différentes pratiques pour goudronner les fils : c'est ce que nous expliquerons fort en détail dans l'article premier

Comme dans tout ce mot, il doit être fréquemment question de goudron, nous avons cru devoir donner (c'est M. Duhamel qui parle) dans le second article, une idée de la nature de cette substance résineuse; nous y examinons de combien les *cordages* se chargent de goudron en suivant l'usage des ports, & nous indiquons les tentatives que nous avons faites pour parvenir à ce qu'ils s'en chargeassent moins.

Pour commencer nos recherches par un point dont l'importance soit sensible, nous nous sommes proposés dans ce même article, de nous assurer si le goudron affoiblit les *cordages*, ainsi que nous l'avions soupçonné; *voyez* le mot CORDERIE.

Comme il est nécessaire de décider complètement la question, on trouvera un grand nombre d'expériences qui prouvent incontestablement que les *cordages* noirs sont plus foibles que les blancs, ayant pour cela soustrait le poids du goudron, qui ne peut par lui-même rendre les *cordages* plus forts, afin de ne considérer que la quantité des fibres du chanvre, qui est effectivement la seule partie capable de résistance. Mais nous rapportons plusieurs expériences qui donnent à penser qu'en retranchant le poids du goudron, les cordes qui en sont très-chargées ne sont pas plus foibles que celles qui en ont été peu imbibées. En ce cas, le défaut des *cordages* très-chargés de goudron, se réduit à être plus lourds & moins maniables que ceux qui le sont moins

En continuant nos recherches, nous nous sommes proposés de connoître si le goudron bouillant affoibliroit plus les *cordages*, que celui qui ne seroit que tiède; & nous avons été surpris de voir que les cordes qui avoient été trempées dans du goudron bouillant, étoient au moins aussi fortes que celles qui n'avoient été imbibées que de goudron tiède. Je croyois avoir suffisamment de raisons pour penser le contraire; mais ce sont des faits qui ne peuvent être infirmés par des vraisemblances; & comme je rapporte le détail des expériences, le lecteur pourra juger si j'ai omis quelque circonstance importante.

Dans le troisième article il s'agit d'une question qui mérite d'autant plus d'être éclaircie, que les sentimens sont partagés, au point d'avoir adopté les propositions contradictoires.

On est toujours dans le cas de conserver beaucoup de fil & de *cordages* dans les magasins de la marine, & de les y garder quelquefois fort long-temps, en attendant qu'il se fasse des armemens. Il s'agit de savoir lequel vaut mieux de les y tenir en blanc ou en noir. Les uns prétendent que le goudron qui, comme nous l'avons prouvé, affoiblit les *cordages*, est une substance corrosive qui continue à les endommager dans les magasins; le goudron, pour me servir de leur expression, *brûle* le chanvre. D'autres, au contraire, soutiennent que le fil & les *cordages* blancs long-temps emmagasinés, se réduisent d'eux-mêmes en poussière, & que le goudron qu'ils regardent comme un baume conservateur, empêche cette sorte d'altération.

Cette question étant des plus importantes au bien du service, nous avons beaucoup multiplié les expériences pour essayer de la décider. Entre plusieurs de celles que nous rapporterons, toutes les épreuves de la troisième qui a été exécutée avec tout le soin possible, prouvent que le goudron affoiblit le chanvre, & qu'il l'altère d'autant plus que le *cordage* a demeuré plus long-temps goudronné, les cordes étant affoiblies d'abord d'un sixième, ensuite d'un quart, & au bout de quatre années de plus de moitié.

Les autres expériences s'accordent en général à prouver que les *cordages* goudronnés perdent plus de leur force, que ceux qui restent blancs : elles ne varient que sur le plus ou le moins de dommage que le goudron produit. Nous n'avons pas pu découvrir positivement la cause de ces variétés : mais elles dépendent probablement de la différente qualité des chanvres, dont les uns résistent plus que d'autres à l'action du goudron; ou de la nature même du goudron, qui, suivant la quantité d'huile essentielle dont il est plus ou moins chargé, peut avoir plus ou moins d'action sur les fibres du chanvre. Comme nous avons prouvé au mot CHANVRE, que les chanvres dont les fibres sont roides, dures & ligneuses, ne font pas des cordes aussi fortes que ceux qui sont mols, on pourroit en conclure que le goudron affoiblit le chanvre, parce qu'en se desséchant il se durcit, & lui imprime cette roideur. Ce sont là, à la vérité, des conjectures; mais la question principale est décidée : les *cordages* perdent d'autant plus de leur force, qu'ils ont été plus anciennement goudronnés.

Le dommage que le goudron fait au chanvre est encore prouvé d'une autre façon dans l'article quatrième, où l'on trouvera des expériences qui ont duré près de cinq années, pendant lesquelles quatre cordes blanches & quatre cordes noires ont été appliquées à un travail réglé & continué sans interruption, étant exposées au soleil, à la pluie & à toutes les injures de l'air. La seule inspection de l'appareil prouve que les *cordages* blancs & les noirs ont souffert nécessairement les mêmes efforts, les mêmes frottemens & un même travail.

On voit par ces pénibles expériences, que les *cordages* blancs ont duré un quart plus que les noirs;

ceux-ci ayant rompu au bout d'un an de travail, pendant que les autres l'ont soutenu seize & dix-sept mois; ce qui peut être utile en plusieurs circonstances, peut-être pour les manœuvres hautes des vaisseaux. Il est vrai que les Vénitiens ont été long-temps à ne point goudronner leurs *cordages*; mais l'usage constant de toutes les nations maritimes étant de goudronner toutes leurs manœuvres, nous avons pensé que le goudron qui affoiblit le chanvre, qui l'altère même quand on le conserve dans les magasins, & qui accélère ainsi le dépérissement des *cordages* exposés à un travail continuel, pourroit prolonger la durée de ceux qui doivent être fréquemment pénétrés d'eau, comme les cables. Nous concevions bien que si le goudron n'empêche pas l'eau de pénétrer dans l'intérieur des cables, ils doivent souffrir deux dommages; un de la part de l'eau qui pourrit, & un autre de celle du goudron qui corrode. Pour éclaircir cette grande question, nous avons encore eu recours aux expériences, dont le détail se trouve dans l'article cinquième.

On fit commettre des *cordages* en aussière & en grêlin de différentes longueurs & de plusieurs grosseurs. Une partie de ces cordes resta en fil blanc, une autre fut faite avec des fils qui avoient été goudronnés en les plongeant dans du goudron chaud; ce que j'ai nommé *par immersion*. Ces différentes cordes furent mises alternativement dans l'eau de la mer pendant quinze jours, & dans un magasin aéré pendant quinze autres jours; ce que l'on continua pendant long-temps.

Ces expériences, qui ont été diversifiées de bien des façons différentes, ont donné beaucoup de variétés dans les résultats; cependant on voit dans ce cinquième article que les *cordages* blancs ont presque toujours moins duré que les noirs.

Nous nous sommes encore proposés de savoir si des *cordages* qu'on imbiberoit de quelques substances hétérogènes, ne fût-ce que d'eau, perdroient de leur force; & lesquels, de plusieurs *cordages*, résisteroient mieux aux alternatives de l'eau & du sec, lorsqu'on les auroit imbibé de différentes substances grasses, telles que le suif, l'huile, le goudron. Le détail de ces différentes épreuves se trouve dans le sixième article; & il en résulte: 1°. que les *cordages* pénétrés d'eau sont plus foibles que ceux qui sont secs; 2°. que le suif & l'huile affoiblissent encore plus les *cordages* que le goudron, sans prolonger la durée de ceux qui seroient exposés aux alternatives de l'eau & du sec.

Comme nous croyons devoir attribuer la foiblesse de ces cordes, non-seulement à ce que les fibres du chanvre ont pu être attendries par les substances grasses que nous avons employées, mais encore à ce que ces enduits les rendant glissans, obligeoient de les tordre plus que les autres; nous avons voulu éprouver quelle seroit la force des cordes de nerfs qu'on emploie pour faire des soupentes de berline, cette filasse animale étant naturellement grasse.

On trouve dans le sixième article le détail d'une expérience que M. le comte d'Hérouville nous a mis à portée de faire, par laquelle il paroît que ces cordes de nerfs très-élastiques, se sont trouvées plus foibles que celles de chanvre.

Cependant nous desirions trouver un moyen de rendre les *cordages* propres à résister à l'action de l'eau, sans les appesantir & sans les rendre plus roides par l'addition d'une substance étrangère. Nous avons cru, comme on le voit dans l'article septième, que nous y parviendrions en les tannant, ainsi que les pêcheurs font pour leurs filets. J'avoue que cette recherche n'a pas été autant suivie qu'elle devoit l'être; mais nous avons cru devoir exposer quelles sont sur cela nos idées, espérant que quelqu'un pourra suppléer à ce qui manque à notre travail. C'est dans cette vue que nous expliquons en détail ce qui se pratique dans les tanneries, où l'on travaille en grand pour les pêcheurs.

Nous rapportons dans l'article huitième quelques expériences sur la force des *cordages* goudronnés, de différentes grosseurs; elles doivent être regardées comme une continuation de celles citées au mot CORDAGE *blanc*; la différence principale consistant, en ce qu'alors nous examinions la force de ces *cordages* blancs, & que maintenant il s'agit des *cordages* noirs.

ARTICLE PREMIER.

Des diverses façons de goudronner les cordages.

Il n'est pas douteux que tous les principes que j'ai établis, relativement à la fabrication des *cordages* blancs, n'aient leur application à celle des *cordages* noirs; l'addition du goudron ne pouvant rétablir les défauts qui proviendroient, soit de la nature des fils, soit du commettage. Nous avons même déjà dit au mot CORDERIE, & nous le prouvons encore mieux dans celui-ci, que le goudron affoiblit les *cordages*. Mais l'avantage qu'on a voulu se procurer en les goudronnant, n'ayant pas tant été d'augmenter leur force que de prolonger leur durée, j'ai cherché à connoître si les idées qu'on a sur ce point, sont bien ou mal fondées, & cela en examinant, 1°. l'effet du goudron sur les *cordages* qu'on conserve long-temps dans des magasins: 2°. ce que cette substance résineuse produit sur la durée des *cordages* qu'on emploie au gréement des vaisseaux, qui sont continuellement exposés aux injures de l'air, & ont à souffrir des frottemens & des efforts considérables: 3°. si le goudron peut prolonger la durée des *cordages* qui, comme les cables, sont exposés à être fréquemment & intimement pénétrés d'eau.

Ces questions principales en feront naître beaucoup d'autres qui méritent d'autant plus d'être examinées à fond, que les sentimens des marins se trouvent partagés, & que les propositions contradictoires ont chacune leurs partisans. Mais comme la façon de goudronner les *cordages* n'est pas uniforme dans tous les ports, il faut commencer par les décri-

re; c'eſt un préliminaire indiſpenſablement néceſſaire.

Il y a en général deux manières de goudronner les *cordages*; l'une conſiſte à les plonger dans le goudron après qu'ils ont été commis en blanc; c'eſt ce que j'appellerai *goudronner par immerſion*. Par l'autre méthode on paſſe les fils dans le goudron, enſuite on les réunit, & on les commet pour en former des *cordages*; ce que nous pouvons appeller *goudronner en fil*.

1°. *De la façon de goudronner les cordages par immerſion.* Cette manière de goudronner les *cordages* a été long-temps en uſage en France, elle eſt encore ſuivie dans quelques ports de Hollande; elle eſt pratiquée en Italie avec quelques variétés dans ſon exécution; mais il nous ſuffira d'expoſer la méthode la plus parfaite.

On fait les fils & on les commet comme ſi les *cordages* devoient reſter en blanc, obſervant toutes les règles que nous avons établies aux mots COMMETTRE & FILER; enſuite les pièces de *cordage* étant rouées & amarrées avec des liaſſes, on les porte à la goudronnerie *fig.* 406, qui repréſente le profil extérieur de ce bâtiment, ou *fig.* 407, qui en montre le plan, ou *fig.* 408, qui en eſt la coupe longitudinale ſur la ligne 1, 2 du plan; la *fig.* 409 en repréſente une coupe tranſverſale ſur la ligne 3, 4 du plan.

La goudronnerie eſt un bâtiment *AB* (*fig.* 406, 407 & 408), au bout duquel eſt un retranchement *AC*, *DE*, qui forme une étuve. Au rez-de-chauſſée de cette étuve, ſont quatre corps de poëles *F*, dont la fumée s'échappe par les tuyaux de cheminée *G*; l'intérieur de l'étuve a trois étages formés par des planchers de grillage ou de caillebotis *K* 1, *K* 2, *K* 3 (*fig.* 408). On met les plus gros *cordages* ſur le plancher *K* 1; ceux de moyenne groſſeur ſur le plancher *K* 2; & les plus petits ſur celui qui eſt le plus élevé, *K* 3. Il y a, à chaque étage, une petite fenêtre *L* (*fig.* 407 & 408), qu'on tient exactement fermée avec de doubles vantaux quand on chauffe l'étuve; & en bas (*fig.* 406 & 407) une porte *M*, pratiquée pour entrer dans le rez-de-chauſſée; elle ferme auſſi avec de doubles vantaux.

L'étuve eſt ſéparée de la portion du bâtiment qu'on doit appeller la *goudronnerie*, par une eſpèce de corridor *N* (*fig.* 406, 407 & 408), & la communication de l'étuve au corridor eſt établie par des portes *O* (*fig.* 407 & 408), qui ont double feuillure & doubles vantaux: dans l'embraſure de ces portes, il y a des rouleaux *P*, pour faciliter le tranſport des *cordages* de l'étuve à la goudronnerie, comme on le voit au premier étage de la *fig.* 408; car les gros *cordages* ſont trop peſans pour être tranſportés, quand ils ſont roués. Les lettres *Q*, indiquent des ouvertures, pour communiquer du corridor dans la goudronnerie.

Comme dans ce trajet il ne faut pas que les *cordages* ſe refroidiſſent, on établit quelquefois, dans ce corridor, un poële, dont la fumée s'échappe par le tuyau *R* (*fig.* 406 & 408): on voit, dans la goudronnerie (*fig.* 407, 408 & 409), une chaudière de cuivre *TT*; elle eſt quarrée, & montée ſur un maſſif de maçonnerie *SS*; le fond en eſt ſoutenu par des barres de fer & des montans *VV* (*fig.* 408); & il y a en *XX* (*fig.* 408 & 409), deux feux pour chauffer le goudron qui eſt dans cette chaudière: la fumée de ces feux s'échappe par le tuyau de la cheminée *Y* (*fig.* 406, 407, 408 & 409).

Après la chaudière de la goudronnerie, eſt un plan incliné *Z* (*fig.* 406, 407 & 408), que je nommerai l'*égouttoir*, parce que c'eſt en cet endroit que les *cordages* ſe déchargent de ce qu'ils ont pris de trop de goudron, qui ſe rend dans une barrique: après avoir donné une idée du bâtiment, parlons des opérations qui s'y font.

Quand on veut goudronner un cable ou un gros *cordage*, on le tranſporte au premier étage *K* 1 de l'étuve (*fig.* 408); on le roue ſur le plancher de grillage, comme il eſt repréſenté (*fig.* 410); on allume les poëles *F* (*fig.* 407 & 408); on ferme les portes, ainſi que les fenêtres, & on laiſſe la chaleur de l'étuve pénétrer le cordage, qui, en même-tems, ſe deſſèche parfaitement: quand on juge qu'il eſt ſuffiſamment chaud, on le tire de l'étuve, on le roue, & on l'amarre ſur un grillage de bois repréſenté en *aa* (*fig.* 411); *bb* en eſt la coupe; on voit, *fig.* 412, le *cordage* roué & amarré ſur ce grillage: alors on le deſcend dans la chaudière *TT* (*fig.* 407, 408 & 409), par le moyen des palans *dd* (*fig.* 408 & 409); & on allume un petit feu dans les fourneaux, pour entretenir le goudron chaud, afin que le *cordage* s'en pénètre bien intimement: quand on juge qu'il en eſt ſuffiſamment pénétré, on le tire de la chaudière ſur ſon grillage, à l'aide des palans *dd*, & on le poſe ſur le plan incliné *ZZ* (*fig.* 408), qui eſt revêtu de cuivre: là, ce qu'il a trop pris de goudron, s'égoutte dans la barrique *&*: quand il s'eſt ſuffiſamment égoutté, on le porte au magaſin des *cordages*, dont une partie eſt repréſentée par *ff*: pour peu que l'air ſoit froid, il faut fermer exactement toutes les fenêtres de l'égouttoir, afin de prévenir que le goudron ne s'épaiſſiſſe; ce qui l'empêcheroit de couler; *gg*, *hh* (*fig.* 413), repréſente de petits grillages, ſur leſquels on roue les *cordages* moins gros, comme on le voit, *fig.* 424. Il eſt bon de faire remarquer que, dans toutes les planches, les mêmes objets ſont repréſentés par de pareilles lettres.

Les petits *cordages* s'étuvent, ſe chargent de goudron, & s'égouttent comme les gros: la ſeule différence eſt qu'ils ſont plus aiſés à manier; &, par conſéquent, qu'ils ſont plutôt goudronnés.

2°. *De la façon de goudronner les fils avant que de commettre les cordages.* L'autre méthode pour faire les *cordages noirs* eſt de paſſer le fil de carret dans le goudron chaud, de le rouler ſur des tourets, de laiſſer quelque tems le fil s'en imbiber, & de former enſuite les cordes avec ces fils imbus de goudron; mais comme on ſuit différens procédés pour

imprégner ainsi les fils de cette substance résineuse, il faut en donner une idée.

Manière de goudronner le fil, pratiquée à Brest & à Rochefort. Dans quelques corderies, quand on a filé un fil de toute la longueur de la corderie, le fileur avertit, par un cri, qu'il a fait son fil; un jeune garçon détache ce fil de la bobine, à laquelle il répondoit; il en attache le bout sur un touret qu'il fait tourner jusqu'à ce que tout le fil soit roulé sur le touret: le fileur qui tient l'autre bout de son fil, revient au touret; & étant auprès du rouet, il recommence un nouveau fil: aussi-tôt le jeune garçon détache le fil d'un autre fileur, qui est arrivé au bout de la corderie, l'épisse ou le joint au fil qu'il a déjà mis sur le touret, & il le charge de ce nouveau fil, ce qu'il continue jusqu'à ce que le touret soit entièrement plein: il s'agit ensuite de passer ce fil dans le goudron; pour cela, on le porte à la goudronnerie, où on met deux tourets vis-à-vis l'un de l'autre; un chargé de fil blanc, l'autre vuide; & entre deux, une auge longue, qui a deux pieds de profondeur, sur, à-peu-près, la même largeur; au fond de cette auge est une traverse de fer, sous laquelle on passe le fil pour l'obliger de tremper dans le goudron: on attache le bout de fil blanc au touret vuide; & en le faisant tourner on le charge de fil, qui se goudronne en même-tems que le touret, sur lequel étoit le fil blanc, se décharge; & à mesure que le goudron qui est dans l'auge se consomme, on y en remet d'autre, qu'on puise, avec une grande cuiller de fer, dans une chaudière de cuivre montée sur un fourneau qui est à portée des deux tourets: ce fil, par cette méthode, se chargeroit de goudron plus qu'il ne convient: mais, afin qu'il en conserve moins, on l'entortille au sortir du bassin, où est le goudron, par plusieurs tours d'une corde qu'on nomme *livarde.* Plus on fait de tours de livarde, plus le fil se décharge du goudron qu'il a pris; mais il faut éviter de trop fatiguer le fil, en lui faisant éprouver un trop grand frottement dans la livarde. Quelquefois cependant, pour le décharger encore plus de goudron, on le fait passer sur une espèce de brosse de crin. A moins que l'ouvrage ne presse beaucoup, on laisse les fils goudronnés sur les tourets pendant quinze jours ou trois semaines avant que de les commettre en *cordage*; & on les laisse ainsi, afin que le goudron pénètre mieux dans l'intérieur des fils. Souvent les tourets restent des années entières chargés de fils goudronnés, jusqu'à ce qu'on ait besoin de *cordages* pour les armemens, ou pour fournir le magasin de la garniture.

Manière de goudronner les fils, suivant l'usage du port de Toulon. Dans la corderie de Toulon, quand un fileur a fini son fil, il le remet à des ouvriers qui veillent au goudron, & il commet un nouveau fil; *voyez* FILER. Les ouvriers qui ont reçu le fil, l'épissent vers *D* (*fig.* 415), à un fil [illegible] déjà en partie roulé sur le touret *C*: ce fil [illegible] un ratelier *E*, attaché au bord de l'auge [illegible] goudron, de là sur un rouleau *F*, puis [illegible] rreau de fer *G*, qui est au fond de l'auge; ensuite sur le rouleau *H*, & enfin sur le ratelier *I*, qui est attaché à l'autre bord de l'auge; entre *H* & *I*, il traverse une livarde, & va se dévider sur le touret *C*; auprès de ce touret, le fil est encore entouré d'une grosse livarde d'étoupe *K*, qu'un petit garçon tient dans sa main pour conduire le fil & le bien arranger sur le touret. On voit en *L*, sur le plan, un morceau de bois qui est engagé dans les révolutions du fil, & qui sert de manivelle pour faire tourner le touret. L'auge de cuivre *EI*, qui contient le goudron, est montée sur un fourneau de brique *MN*, dans lequel on entretient le feu pour tenir le goudron fort chaud; on voit en *OP*, les bouches de ce fourneau.

Pour concevoir en quoi consiste principalement la différence qu'il y a entre la façon de goudronner les fils à Rochefort & à Brest, d'avec celle qui est en usage à Toulon, il faut remarquer qu'à Brest & à Rochefort on transporte le fil blanc d'un touret sur un second, pour l'imbiber de goudron; à cette seconde opération, il passe dans la livarde qui doit le décharger du goudron qu'il a pris de trop, dans un sens contraire à celui qu'il avoit suivi dans les mains du cordier, ainsi que dans la livarde où il a passé pour être mis dessus le premier touret; d'où il suit que tous les filamens qui avoient d'abord été couchés dans un sens, sont rebroussés par la livarde, au travers de laquelle ils passent au sortir du goudron. On évite cet inconvénient, en suivant la méthode de Toulon; car en faisant passer le fil dans le goudron au sortir des mains du fileur, sans le mettre d'abord en blanc sur un touret, d'où il faudra l'ôter pour le goudronner, il est sensible que par cette méthode, les brins de chanvre sont couchés à la goudronnerie dans le même sens qu'ils l'avoient été par la main du fileur; les filamens ne se sont point hérissés, ils se sont appliqués exactement les uns sur les autres; ils sont en quelque façon collés par le goudron, le fil en est mieux lissé, sans être autant chargé de goudron. D'ailleurs, par cette méthode, les fileurs ne perdent point de temps à rapporter leurs fils; & comme on supprime l'opération de transporter le fil d'un touret sur un autre, c'est du temps & des journées d'épargnées. On remarquera seulement qu'à Toulon, le fil passe bien plus lentement dans le goudron qu'à Brest.

Mais pour goudronner les fils au sortir des mains du fileur, il faut que la goudronnerie, le feu, le goudron, soient dans la corderie même, au milieu des étoupes, & on est continuellement dans la crainte d'éprouver un incendie. D'ailleurs, pour que le fil prenne bien le goudron, il faut qu'il soit sec; ainsi il conviendroit de recommander aux fileurs de ne pas mouiller fréquemment leur paumelle. Dans le temps que j'étois en Provence, les fileurs de Marseille ne mouilloient qu'une fois leur paumelle, pour faire un fil de la longueur de la corderie; mais à Toulon, on distribuoit dans cette étendue, des seaux d'eau dans lesquels les fileurs trempoient de temps en temps leur paumelle,

telle. Il eſt vrai qu'en Provence, l'air étant plus chaud & ſec, cette humidité ſe diſſipe bien plus promptement qu'elle ne pourroit faire dans les ports du Ponent.

A Toulon, où l'on ſuit la méthode dont nous parlons, la goudronnerie eſt donc dans la corderie; &, à cet endroit, il y a preſque toujours ſur le plancher quatre à cinq pouces d'épaiſſeur d'un mélange d'étoupes & de goudron. Il eſt vrai qu'on redoute moins les accidens du feu à Toulon que dans les autres ports, parce que la corderie y eſt voûtée; & moyennant les attentions qu'on y apporte, je ne ſache pas que le feu y ait jamais pris.

Manière de goudronner les fils, telle qu'elle ſe pratique à Marſeille. On ſuivoit à Marſeille une méthode un peu différente des deux que je viens de décrire; & comme il m'a paru que cette méthode avoit des avantages qui lui étoient propres, j'ai cru que je devois en donner une idée; mais, auparavant, il faut ſe rappeller que dans les ports où l'on ſuit la méthode de Breſt, que j'ai décrite en premier lieu, lorſqu'un fileur eſt arrivé au bout de la corderie, il en avertit; qu'alors quelqu'un décroche ſon fil de la molette, & l'amarre ſur un touret placé tout auprès du rouet; &, pendant qu'on dévide ce fil, le fileur revient, apportant ſon fil, au bout duquel on épiſſe le fil d'un autre fileur, & ainſi des autres.

La pratique de goudronner les fils à meſure qu'ils ſont filés, ſeroit préférable pour les raiſons que nous avons rapportées; mais il faudroit établir des chaudières dans les fileries, & cela ſeroit très-dangereux dans les corderies qui ne ſont pas voûtées; ſi le feu gagnoit la charpente, non-ſeulement la corderie ſeroit réduite en cendre, mais peut-être même encore une grande partie du port & de l'arſenal. Pour cette raiſon, la méthode que j'ai vu pratiquer à Marſeille mérite quelque attention.

Dans cette corderie, lorſque le fileur, après avoir filé ſon fil, eſt arrivé au bout de la corderie, il en amarre le bout à un touret placé à cette extrémité de la filerie; il lui fait faire pluſieurs tours de livarde, & il le charge d'une pierre, qui, par la tenſion qu'elle fait prendre au fil, fait qu'il ſe roule mieux ſur le touret; & en paſſant par la livarde, il ſe décharge des chenevottes qui pourroient être reſtées à ſa ſuperficie. Quand ſon fil eſt ainſi diſpoſé, il en avertit par un cri, & alors un ouvrier qui eſt à l'autre bout de la corderie, auprès de la molette où ce fil a été commencé, ôte le fil de la molette, l'attache à un émérillon, & apporte le bout de ce fil, à meſure qu'on le dévide ſur l'autre touret. Pendant ce temps, le fileur commence un autre fil à un des rouets qui eſt au bout de la filerie où il a fini ſon premier fil.

Par cette pratique, le fileur ne perd point de temps à porter ſon fil d'une extrémité de la corderie à l'autre; c'eſt un petit garçon qui eſt chargé de ce ſoin. Il eſt vrai que, pour le goudronner, il faudra le tranſporter du touret où on l'a mis, ſur un autre; ce qu'on ne fait pas quand on ſuit la méthode de Toulon. Mais ſi le fil avoit un peu d'humidité, l'opération de le tranſporter ainſi ſur un autre touret, lui feroit prendre l'air, & l'empêcheroit de s'échauffer.

Il eſt vrai que par la pratique de Marſeille, le fil paſſe par la livarde, comme diſent les ouvriers, à rebrouſſe poil, & pour cette raiſon il ſuffit de l'entourer d'une livarde d'étoupes mollement commiſe, afin que le fil éprouve aſſez de réſiſtance pour ſe bien arranger ſur le touret, ſans beaucoup hériſſer les fils; & quand ce fil paſſera dans le goudron & dans une nouvelle livarde, les filamens qui ſe ſeront hériſſés par la première opération, ſe rétabliront dans leur premier état; le fil ſe chargera moins de goudron, qu'en ſuivant la méthode de Breſt & de Rochefort, mais plus que par la méthode de Toulon. L'avantage conſiſte en ce que, par cette méthode, les fils ſont goudronnés dans un lieu particulier voûté, qu'on appelle l'*étuve*, de ſorte qu'on n'a rien à craindre du feu, parce que cette étuve ne communique point avec la corderie.

Remarque. Après ce que nous venons de dire, on appercevra l'avantage de la méthode de Toulon, ſur celle des autres ports; &, ſans la crainte d'un incendie, nous n'héſiterions pas de décider que la méthode de Toulon mérite la préférence; mais il n'eſt pas aiſé de faire un choix entre la pratique de goudronner les *cordages* après qu'ils ſont commis, ou de goudronner les fils, avant que de les réunir en corde. Pour décider cette queſtion, il faut des expériences ſuivies avec tout le ſoin poſſible; car, dans les ports, on ne trouve là-deſſus que des opinions qui ont chacune des ſiècles d'ancienneté; & c'eſt un grand titre dans les manufactures, que l'ancienneté d'une pratique; elle fait que chaque port tient opiniâtrement pour la ſienne, ſans preſque ſonger à la mettre en parallèle avec celles qu'on ſuit ailleurs. *Eſt vetus atque probus centum qui perficit annos.* Mais avant que de rapporter les expériences que nous avons faites à ce ſujet, il faut examiner ſcrupuleuſement ſi le goudron augmente ou diminue la force des *cordages*.

ARTICLE DEUXIEME.

Sur la nature du goudron, la quantité dont les fils de carret s'en chargent, & les précautions qui paroiſſent convenables pour qu'ils n'en prennent pas trop.

Puiſque nous nous propoſons de parler des effets que le goudron produit ſur les *cordages*, il eſt à propos de dire quelque choſe ſur la nature de cette ſubſtance réſineuſe: nous examinerons enſuite quelle eſt la quantité de goudron dont les *cordages* ſe chargent, en ſuivant les pratiques ordinaires que nous avons décrites plus haut, & nous rapporterons enſuite les moyens que nous avons employés

pour faire en ſorte que les fils ſoient ſuffiſamment pénétrés de goudron, ſans en être ſurchargés.

1°. *De la nature du goudron.* Le goudron ſe fait avec des bois réſineux, principalement avec le pin. Pour extraire cette ſubſtance, on établit une grille de fer à ſix pouces au-deſſus d'une pierre creuſée dans le milieu, & qui, à cinq pouces au-deſſus du fond de cette cavité, a un canal qui s'étend à quelques pieds de diſtance de l'extérieur du fourneau dont nous allons parler. On établit, dis-je, ſur cette pierre, creuſée en cul de chaudron, un fourneau fait de pierres ou de tuileaux & de terre à four, auquel on donne en dedans, & ſouvent auſſi en dehors, la forme d'un œuf, qui n'eſt ouvert que par le haut; & cette ouverture n'a que ce qui eſt néceſſaire, pour qu'on puiſſe arranger dedans le bois dont le fourneau doit être rempli.

On coupe des branches de pin de la longueur de 14 à 16 pouces; on les fend par barreaux d'un, deux ou trois pouces en quarré, & on remplit bien exactement tout l'intérieur du fourneau, avec ces morceaux de bois ainſi fendus, de ſorte que les lits du bois ſe croiſent. On met dans l'axe du fourneau quelques gros morceaux de bois de pin ſec, & auſſi par-deſſus, pour que le feu s'y allume aiſément, & qu'il ſe communique dans toute l'étendue du fourneau; mais l'art des ouvriers qui entendent ce travail, conſiſte à faire en ſorte que le feu ne s'éteigne point, que le bois brûle ſans former de flamme; car s'il s'enflammoit, il ſe conſumeroit ſans preſque rendre de goudron; ſi le feu n'avoit pas aſſez d'action, il n'y auroit pas aſſez de chaleur dans le fourneau, pour faire ſuinter le goudron: l'art conſiſte donc à couvrir la bouche du fourneau avec des pierres plattes, ou des tuiles & de la terre, pour qu'il ne ſe forme point de flamme, & à laiſſer aſſez de jour pour que le feu ne s'éteigne point, & même qu'il conſerve une certaine activité. Quand le feu eſt bien conduit, le goudron ſe ramaſſe dans la pierre creuſée qui eſt au bas du fourneau, les corps hétérogènes qui ſont plus peſans que le goudron, ſe précipitent au fond de la pierre creuſée, & le goudron, coulant de ſuperficie, ſe rend par un canal dans un réſervoir qu'on a mis au dehors du fourneau pour le recevoir. On finit par fermer exactement le deſſus du fourneau, pour éteindre le feu, & on trouve dedans le bois réduit en charbon. Il y a ſouvent, deſſous les pierres qui couvrent le haut du fourneau, une ſuie noire qui eſt un vrai noir de fumée.

On voit par ce que nous venons de dire, que le goudron eſt la sève du pin, qui contient beaucoup de phlegme mêlé & uni avec la ſubſtance réſineuſe, dont une partie eſt réduite en huile fétide. Si l'on employoit le bois de pin trop ſec, on obtiendroit peu de goudron, qui ſeroit épais & approchant du bray gras: auſſi en évaporant le goudron, on l'épai[illegible] le convertit en une eſpèce de bray gr[illegible] faiſoit cette évaporation dans des [illegible], comme dans un alambic, on retireroit un peu d'huile eſſentielle; il ne faut donc pas charger les fourneaux de bois trop ſec; il y auroit d'autres inconvéniens à les remplir de bois tout nouvellement abattu; car, outre qu'on auroit peine à entretenir le feu dans l'intérieur du fourneau, le goudron qu'on retireroit ſeroit trop phlegmatique; il faut donc que le bois ſoit moitié ſec.

Le goudron doit être coulant, ayant cependant la conſiſtance d'un ſirop clair; il doit être gras entre les doigts & un peu gluant; il eſt plus fluide l'été que l'hiver, & on lui procure de la fluidité en le faiſant chauffer. Il doit avoir une odeur forte qui lui eſt propre & qu'on ne peut bien définir, mais qui fait connoître s'il a été ſophiſtiqué ou mal travaillé. On doit encore examiner s'il n'eſt pas grumeleux, ce qui pourroit venir de quelques parties du goudron qui auroient été brûlées & réduites en charbon.

2°. *Combien les cordages de même groſſeur, faits d'un même fil & d'une même nature de chanvre, prennent de goudron.* Avant que d'examiner l'effet que le goudron produit ſur les *cordages*, il eſt bon de ſavoir de combien ils ſe chargent de goudron, ou quelle eſt la différence du poids des *cordages* goudronnés d'avec le poids de ceux qui reſtent blancs; les expériences que je vais rapporter ſont faites ſur des *cordages* faits avec du fil de carret ordinaire, tant pour leur tortillement que pour leur groſſeur, qui étoit de 4 lignes & demie à 5 lignes.

Première expérience. Nous avons fait filer à l'ordinaire du premier brin de chanvre d'Auvergne, & ayant fait paſſer 671 livres 8 onces de ce fil dans le goudron, ſuivant la méthode de Toulon, il s'eſt trouvé peſer, après être ſorti du goudron, 804 livres; ainſi il s'étoit chargé de 132 livres 8 onces de goudron, ce qui fait à-peu-près un cinquième du poids du fil blanc.

Seconde expérience. Nous avons fait commettre une auſſière à trois tourons de 3 pouces de groſſeur; nous mîmes à chaque touron quatorze fils d'à-peu-près 5 lignes de groſſeur, de premier brin de Riga; ces tourons commis au tiers; le quarré & ſa charge étant de 564 livres, 120 braſſes de ce *cordage* blanc ont peſé 167 livres.

On a commis ſur le champ une auſſière toute pareille, même chanvre premier brin de Riga, même nombre & même groſſeur de fil, à-peu-près de 5 lignes de groſſeur, commiſe au tiers comme la précédente, même charge au quarré, de ſorte qu'il n'y avoit entre ces deux *cordages* que cette ſeule différence: que les fils de celui-ci avoient été paſſés dans le goudron, ſuivant l'uſage de Breſt, & que les autres étoient reſtés blancs; 120 braſſes de cette auſſière goudronnée ſe ſont trouvé peſer 221 livres; ainſi ce *cordage* s'étoit chargé de 54 livres de goudron; ce qui augmente d'environ un tiers, le poids du *cordage* blanc.

Troiſième expérience. Vingt-cinq braſſes de *cordage* blanc de 2 pouces & trois quarts de groſſeur,

premier brin de Riga, furent commis au tiers pour en faire une aussière; le fil fut tortillé à l'ordinaire, mais un peu plus fin, & on mit quatorze fils par touron; on coupa les deux bouts de cette aussière pour en réduire la longueur à 20 brasses; cette longueur pesa 27 livres 4 onces & demie.

On commit au tiers une autre aussière de 25 brasses de longueur avec le même fil, & l'on mit, comme à l'autre aussière, quatorze fils par touron; mais les fils furent passés dans le goudron, suivant la méthode de Brest. Cette aussière ayant été coupée comme l'autre, pour être réduite à 20 brasses de longueur, elle pesa 34 livres 5 onces; ainsi le poids de ce *cordage* étoit augmenté de 7 livres quatre gros; ce qui fait plus d'un tiers du poids du *cordage* blanc.

On a encore fait faire une aussière de 25 brasses de longueur, commise au tiers avec le même fil blanc que celle dont nous avons parlé au commencement de cette troisième expérience, même charge au quarré; mais, pour la goudronner, comme nous n'avions pas l'établissement dont nous avons parlé à l'article premier, nous l'avons plongée dans une chaudière remplie de goudron chaud, l'ayant ensuite laissée égoutter, & l'ayant essuyée avec de l'étoupe; 20 brasses de ce *cordage* se sont trouvées peser 31 livres 3 onces; ainsi il avoit pris 3 livres 14 onces 4 gros de goudron, c'est-à-dire, 3 livres 2 onces moins que celui qui a été goudronné en fil.

Quatrième expérience. Cette expérience fut faite à Marseille; nous prîmes 14 livres 12 onces de fil, que nous fîmes passer dans le goudron, suivant la méthode usitée dans ce port; ce fil se chargea de 3 livres de goudron; c'est presque le cinquième de son poids. Un bout de *cordage* pesant 16 livres 8 onces, étant trempé dans le goudron chaud, s'est chargé de 4 livres; c'est environ le quart de son poids.

Remarques. Voilà bien des variétés dans la quantité de goudron que prennent les fils & les *cordages*; elles peuvent dépendre du plus ou moins de fluidité du goudron, de la méthode qu'on a employée pour goudronner les fils, de la qualité du chanvre; car il nous a paru que les chanvres doux se chargeoient plus de goudron, que ceux qui étoient durs & ligneux; enfin, du degré de tortillement qu'on aura donné aux fils. Nous avons éprouvé à Brest, que 100 brasses de fil de carret pour aubans, chanvre du pays, premier brin, ont pesé 2 livres & un quart; que 100 brasses de fil de carret moins épuré de second brin fait pour cable, chanvre du pays, ont pesé 2 livres & trois quarts; que 100 livres de fil de carret de second brin du pays, ont pesé 4 livres & un quart. Il est vrai que le fil est d'autant plus gros que le chanvre est moins épuré. Nous avons encore éprouvé que le fil de chanvre de Bretagne prend 20 à 22 livres ou un cinquième de goudron par cent pesant, & que le chanvre du nord prend 23 à 24 livres de goudron aussi par quintal, ce qui fait plus d'un quart; mais nous n'abandonnons pas cette recherche, & on trouvera dans la suite beaucoup d'autres expériences qui y ont rapport.

Le goudron pouvant être regardé comme une substance étrangère aux *cordages*, qui augmente leur poids sans leur procurer de la force, on a jugé qu'il étoit avantageux que le fil fût bien enduit de goudron, sans en être surchargé; d'autant que quand on commet un *cordage*, avec des fils très-chargés de goudron, cette substance suinte: il en sort en quantité. On voit déjà que par les méthodes de Toulon & de Marseille, les fils se chargent moins de goudron que par celles de Brest & de Rochefort; c'est une raison de leur donner la préférence.

J'ai vu des cordiers qui disoient qu'ils déchargeoient tant qu'ils vouloient leur fil du goudron dont il s'étoit imbu, en augmentant les tours de livarde, & en la serrant davantage autour des fils: quelques-uns ont employé pour livarde des cordes de crin: mais qui n'apperçoit pas que par ces méthodes on fatigue beaucoup les fils, sur-tout quand on les passe à rebrousse poil dans le goudron, suivant les méthodes de Brest & de Rochefort?

Ayant d'abord reconnu qu'il étoit très-important de tordre peu les fils pour faire de bonnes cordes, *voyez* le mot FILER, de nouvelles expériences nous ont fait connoître que ces fils moins tortillés, que nous avons appellé *coulés*, prenoient plus de goudron que les autres; ce qui nous a mis dans la nécessité de chercher des moyens pour que ces fils ne se surchargeassent pas de goudron, sans être obligé de les fatiguer par des révolutions de livardes. Pour cela, nous avons fait passer le fil *AB* (*fig.* 413*), au sortir du goudron, entre un morceau de bois arrondi *CD*, & un rouleau *EF*, qu'on faisoit appuyer plus ou moins sur le fil au moyen des contrepoids *GH*; le fil passoit ainsi dans une sorte de presse ou filière, le goudron s'en exprimoit, & se rendoit dans une gouttière placée au-dessous pour le recevoir; &, avant d'être rendu à cette filière, il passoit encore par quelques tours de livarde *I*, & enfin se rendoit au touret *A*; cette petite machine produisoit un effet assez bon pour les fils ordinaires qui étoient gros & assez tortillés; mais nous desirions quelque chose de mieux pour nos fils coulés.

M. de Pontis, officier de la marine, qui s'occupoit alors ainsi que moi de cet objet, s'avisa d'un expédient assez simple, qui ne réussit pas mal: il fit faire une espèce de meule de bois (*fig.* 414*), suspendue par un axe qui portoit une manivelle; cette meule étoit placée au-dessus d'une auge pleine de goudron fort chaud, de façon que la meule ne trempoit dans le goudron, que par sa partie inférieure; mais on conçoit qu'en tournant la roue, toute la circonférence de la meule se chargeoit successivement de goudron. Cette meule étoit un peu creusée en gouttière dans le sens de sa largeur, à-peu-près comme un rouet de poulie, mais moins profondément: il est sensible qu'en faisant passer le fil sur cette meule à mesure qu'on le mettoit sur le touret, il se chargeoit d'un peu

de goudron ; & il ne falloit tourner la manivelle de la meule que lentement, afin qu'elle se chargeât elle-même du goudron qui étoit dans l'auge, à mesure que le fil prenoit de celui que lui fournissoit la meule. Quoique de cette manière le fil prît beaucoup moins de goudron que par les différentes méthodes dont nous avons parlé, il passoit encore au sortir de la roue au travers d'une livarde qui étendoit le goudron sur le fil.

Un des avantages de cette machine, est de faire prendre plus ou moins de goudron au fil, suivant qu'on le juge convenable ; car si on fait en sorte, au moyen d'une petite poulie sur laquelle passe le fil, qu'il ne fasse qu'effleurer la meule, il est certain qu'il ne prendra de goudron que sur une partie de sa circonférence ; & en passant par la livarde, le goudron s'étendra & couvrira toute la surface du fil : si l'on veut au contraire que le fil se charge de beaucoup de goudron, on disposera la petite poulie de façon, que le fil appuie sur 3 pouces, 6 pouces, ou un pied de la circonférence de la meule ; car on peut, si l'on veut, lui faire embrasser un quart ou un tiers de cette circonférence ; on est encore maître, en tournant la roue plus ou moins vîte, qu'elle se charge plus ou moins de goudron. Mais aussi en tournant le touret lentement & la meule vîte, le fil frotte moins sur la meule que si elle tournoit lentement & le touret fort vîte. C'est en combinant différemment ces différens moyens, qu'on peut avoir du fil plus ou moins chargé de goudron, suivant qu'on le juge à propos ; ainsi, par ce moyen, il est possible de parvenir à ne charger les fils que d'une petite quantité de goudron ; on appercevra dans la suite que c'est un avantage ; cependant, pour toutes les expériences dont nous parlerons, nous avons suivi, pour goudronner les fils, les méthodes qui se pratiquent dans les ports, excepté lorsque nous voulions que nos fils se chargeassent plus ou moins de goudron, & sur-tout quand nous employions du fil coulé ; en ce cas nous mettions un frein au touret *A*, pour qu'il tournât difficilement ; car, par ce moyen bien simple, les fils étant très-tendus en traversant le goudron, & les filaments du chanvre étant très-rapprochés les uns des autres, on parvenoit, sans fatiguer les fils, à faire que ceux qui étoient peu tortillés, ne se chargeassent pas plus de goudron que ceux qui l'étoient davantage.

3°. *Ici non-seulement on continue d'examiner de combien les cordages se chargent de goudron ; mais de plus, on essaie de connoître si le goudron affoiblit les cordages.* On a vu dans l'article précédent que les fils se chargent d'une assez grande quantité de goudron ; & comme il paroît que cette quantité est plus ou moins considérable, non-seulement suivant la méthode qu'on suit pour goudronner les *cordages*, mais encore suivant la nature du chanvre plus doux ou plus rude, la qualité du goudron, &c. j'ai cru qu'il falloit multiplier les expériences ; c'est pourquoi nous continuerons de rapporter celles que nous avons faites, & qui tiennent au même objet ; mais de plus, nous essaierons de connoître par ces mêmes expériences, si le goudron affoiblit les *cordages*, comme cela nous a paru dans quelques expériences.

Premiere expérience. J'ai fait faire dans le mois d'Août deux aussières à trois tourons de 120 brasses de longueur, avec du chanvre de Riga, l'une & l'autre commise au huitieme ; mais l'une étoit faite avec des fils goudronnés, suivant l'usage du port de Rochefort, & à l'autre, les fils étoient restés blancs : ainsi on a prêté toute l'attention possible pour qu'en suivant les pratiques ordinaires, ces deux pièces fussent semblables l'une à l'autre, le plus qu'il nous étoit possible, pour que la seule différence se réduisît à ce qu'une fût goudronnée, pendant que l'autre ne le seroit pas. L'aussière non goudronnée se trouva peser 167 livres, & l'aussière goudronnée 221 livres ; ainsi celle-ci s'étoit chargée de 54 livres de goudron, ce qui fait à-peu-près le tiers du poids du *cordage* blanc.

Le lendemain que ces *cordages* furent commis, on fit couper trois bouts de chacun ; ils avoient cinq brasses de longueur, & on les fit rompre, pour reconnoître la force des uns & des autres. La force moyenne des trois bouts de *cordages* blancs se trouva de 4733 livres, & la force moyenne des trois bouts de *cordages* noirs de 3316 livres : ainsi les trois bouts de *cordages* noirs étoient plus foibles de plus d'un tiers. Nous n'avons pas mis en comparaison des *cordages* de même poids, parce qu'il est sensible que le goudron n'est pas une substance capable de résister aux efforts qu'on fait pour rompre les *cordages* ; mais ayant fait les *cordages* blancs & les *cordages* noirs d'un même nombre de fils, qui étoient, autant que nous l'avons pu, de même grosseur, il y a lieu de croire qu'y ayant autant de chanvre dans l'un que dans l'autre, la moindre force des *cordages* noirs vient de l'altération que le goudron a occasionné aux fibres du chanvre. Il est vrai que l'exactitude de ces expériences, ainsi que de celles qui sont rapportées dans le paragraphe précédent, se réduit, pour avoir des *cordages* dont les forces fussent comparables, à avoir fait les deux *cordages* d'un même nombre de fils le plus exactement pareils qu'il a été possible de se les procurer ; ce qui ne peut pas produire une aussi grande précision que les expériences que nous avons rapportées aux mots *commettre*, *corderie*, mais enfin il nous a paru qu'il n'étoit pas possible de faire mieux.

Seconde expérience. Où l'on examine de combien le goudron affoiblit les cordages. On a fait faire deux pièces de *cordages* à trois tourons, avec du fil ordinaire de chanvre de Riga, second brin, tous deux composés de 14 fils par touron, commis au quart ; de ces deux *cordages*, l'un fut passé au goudron, l'autre resta en blanc. Le *cordage* noir avoit trois pouces & demi de grosseur ; le *cordage* blanc, au plus, trois pouces un quart : ce qui doit être, à cause de l'addition du goudron. Ayant rompu plusieurs bouts de ces deux *cordages*, la force moyenne des bouts du *cordage* blanc s'est trouvée de 6111

livres 8 onces, & celle du *cordage* noir, de 4125 livres; de sorte que celui-ci s'est trouvé de 1987 livres 8 onces plus foible que le *cordage* blanc. Cette différence paroît trop considérable; mais je rapporte le fait tel qu'il est sur mes Journaux.

Je trouve bien dans mon Journal d'expériences, que ces deux *cordages* étoient faits avec le fil qui s'étoit trouvé sur les tourets; qu'ainsi ils n'avoient pas été filés exprès; que le fil noir étoit goudronné depuis deux mois, que l'un & l'autre *cordage* avoit 14 fils par touron, qu'ils étoient à 3 trois tourons & commis au quart, que pour chaque épreuve, on a fait rompre 4 bouts qui avoient 25 pieds de longueur, que le *cordage* noir étoit d'environ un quart de pouce plus gros que le blanc, que chaque bout de *cordage* blanc pesoit 8 livres 7 onces un gros; mais je ne trouve point le poids des bouts de *cordages* goudronnés; ce qui seroit nécessaire pour connoître le poids du goudron, & pouvoir faire une déduction convenable du poids de cette substance, qui ne peut pas contribuer à la force des *cordages*.

Troisième épreuve. Nous avons fait commettre au tiers, trois aussières de chanvre de Riga, à trois tourons, 14 fils par touron; elles avoient 25 brasses de longueur; deux ont été commises en blanc, & la troisième l'étoit avec du fil goudronné; le poids du quarré pour toutes les trois a été de 554 livres; on les a coupé en quatre bouts, pour éprouver leur force, qui s'est trouvée comme il suit.

Cordage blanc, poids moyen de chaque bout, 6 livres 13 onces un gros; force moyenne de chaque bout, 4137 livres & demie.

Cordage goudronné en fil, suivant l'usage de Rochefort; poids moyen de chaque bout, 8 livres 9 onces 2 gros; force moyenne, 3264 livres & demie.

Cordage goudronné à l'étuve ou par immersion; poids moyen de chaque bout, 7 livres 12 onces 6 gros; force moyenne de chaque bout, 3262 livres & demie.

On voit que le *cordage* blanc est plus fort que celui qui a été goudronné en fil, de 873 livres, & que celui qui a été goudronné par immersion est plus foible de 875 livres. Si le *cordage* blanc pesant 6 livres 13 onces un gros, avoit pesé 8 livres 9 onces 2 gros, il auroit porté 5199 livres; mais le *cordage* noir n'est plus pesant que le blanc, qu'à raison du goudron qu'on lui fait prendre; & ce surcroît de poids est d'une livre 12 onces un gros, ce qui fait un peu plus d'un quart de son poids. Il faut donc pour savoir si la force du chanvre dont le noir étoit composé est diminuée, soustraire le quart de 5199; il en restera 3899 -: ainsi la force du chanvre qui compose le *cordage* noir est moindre de ce qu'elle devroit être de 634 livres $\frac{3}{4}$; ce qui ne peut dépendre que de l'action du goudron sur les fibres du chanvre.

Ayant fait commettre, pour d'autres vues, deux *cordages* de 24 fils & de 36 brasses de longueur chacun, tous les deux commis au même point, mais l'un avec des fils blancs, & l'autre avec des fils goudronnés à l'ordinaire, on a coupé de chacune de ces pièces, trois bouts de trois brasses de longueur: ces bouts de *cordage* ayant resté quatre mois dans un magasin, on les a fait rompre pour éprouver leur force, qui s'est trouvée comme il suit:

Cordage blanc: le premier bout a rompu, étant chargé de 3100 livres; le second de 2960; le troisième de 2975: ainsi la force moyenne de ces bouts étoit de 3011 livres.

Cordage goudronné: le premier bout de 2540 livres; le second de 2395; le troisième 2405: ainsi leur force moyenne étoit de 2446 livres plus foible que les blancs: c'est-à-dire, d'un peu plus d'un cinquième.

Remarques. Les expériences que nous venons de rapporter, prouvent que les *cordages* blancs sont bien plus forts que les noirs; mais voyant qu'en suivant l'usage ordinaire, & en opérant en grand, nous éprouvions des variétés considérables, les *cordages* étant goudronnés, tantôt plus, & tantôt moins fort entr'eux: pour parvenir à avoir quelque chose de plus certain, nous avons pris le parti de faire des expériences en petit, pour pouvoir agir avec des précisions qui ne sont pas praticables lorsqu'on opère en grand. Voici à-peu-près la marche que nous avons suivie, & les précautions que nous avons prises pour conserver la parité en toute chose.

Nous fîmes filer un fil de carret de la longueur de la corderie; on lui fit perdre son trop de tortillement en le faisant passer par une livarde, & tenant le bout avec un émérillon; on en roula une moitié sur un touret, & l'autre moitié sur un autre; on les pesa; & les ayant trouvé égaux en poids, à très-peu de chose près, on goudronna le côté de tête de ce fil, tandis qu'on gardoit sur son touret, & sans le goudronner, le côté de la queue du même fil, ou celui par où finit le fileur; on pesa ensuite le côté goudronné, pour connoître la quantité de goudron qui y étoit entrée; on fila un autre fil tout de même, excepté que ce fut le côté de la queue qu'on goudronna, & que celui de la tête resta blanc. Tous les fils blancs etoient donc roulés sur un touret, & les fils goudronnés sur un autre; & l'attention qu'on avoit eu de goudronner, tantôt la tête, & tantôt la queue de chaque fil, étoit pour que tous les fils, noirs ou blancs, dont les tourets étoient chargés, fussent également tortillés; parce qu'il est certain que la partie d'un fil, qui est du côté du rouet, est toujours plus torse que celle qui termine ce même fil au bout de la corderie: ayant suffisamment filé & gardé de fils pour les *cordages* qu'on se proposoit de faire, on fit commettre deux cordes avec ces deux fils qui avoient été filés par la même main, observant de faire les cordes égales en toute chose, tant pour le nombre des tours que pour celui des tourons, & pour le commettage, ainsi que pour la charge du quarré; de sorte que ces deux cordes étoient parfaitement égales: on compara la force de ces cordes; d'abord une à une, & ensuite quatre à quatre, prenant une moyenne pro-

portionnelle; puis on les compara ſix à ſix. Voyons ce qui réſultera de toutes ces attentions.

Quatrième expérience, ou épreuve de la quantité de goudron dont ſe chargent les cordes, & de la force des cordages goudronnés en comparaiſon de ceux qui reſtent blancs, faite avec les précautions que nous venons de rapporter. Toutes les cordes, dont nous allons parler, étoient faites de trois tourons, trois fils par touron; la charge du quarré étoit de 75 livres; on peſa en blanc la moitié des ſix fils de carret qui devoient être goudronnés; les trois premiers étoient de la tête; les trois derniers de la queue; les trois de la tête ſe ſont trouvé peſer 100 onces; & les trois de la queue 102 onces; ce qui approche autant de l'égalité qu'on peut eſpérer. Le poids moyen de chaque bout étoit de 33 onces 4 gros.

Ces ſix mêmes fils, étant goudronnés, les trois de la tête peſoient 148 onces, & les trois de la queue 153 onces; c'eſt 5 onces de différence: le poids moyen de chaque bout étoit de 50 onces $\frac{1}{6}$, & ces ſix bouts de fil s'étoient chargés chacun de 16 $\frac{1}{6}$ de goudron: ainſi le rapport approche du poids du goudron à celui du chanvre. A l'égard des fils qui doivent reſter en blanc, les trois bouts du côté de la tête peſoient 96 onces; & les trois bouts du côté de la queue 90 onces: la différence étoit donc de 6 onces, & le poids moyen de chaque bout étoit de 31 onces.

Les fils goudronnés ont été ourdis à 45 pieds 1 pouce, pris ſur une longueur moyenne (car quelques-uns avoient 1 à 2 pouces plus que les autres); leur groſſeur étoit de 1 pouce 3 lignes; le poids moyen de chaque corde goudronnée, toujours pris ſur ſix bouts, étoit de 42 onces $\frac{5}{6}$; & la force moyenne de chaque bout étoit de 1170 livres $\frac{1}{6}$.

A l'égard des fils blancs, ils ont été ourdis comme les noirs à 45 pieds, & réduits à 30 pieds $\frac{5}{6}$ en les commettant; leur groſſeur étoit de 1 pouce 2 lignes; le poids moyen de chacun des ſix bouts, 31 livres, & la force moyenne, 1251 livres $\frac{4}{6}$.

Réſumé de l'expérience précédente. La force moyenne des *cordages* blancs eſt de 1251 livres $\frac{4}{6}$; la force moyenne des *cordages* goudronnés eſt de 1170 livres $\frac{1}{6}$: ainſi les *cordages* blancs ſont plus forts que les noirs de 81 livres: comme le *cordage* noir eſt compoſé de fibres de chanvre, qui font toute ſa force, le goudron n'étant point une ſubſtance capable de l'augmenter, il ſuit que le *cordage* noir, relativement à ſon poids, doit être plus foible que le *cordage* blanc; mais ce n'eſt pas là ce que nous nous propoſons de connoître: il s'agit de ſavoir ſi les fibres du chanvre, imbibées de goudron, ſont plus foibles que lorſque ces mêmes fibres ſont reſtées blanches: pour cela, nous ſouſtrayons, du poids du *cordage* noir, ce qu'il contient de goudron; c'eſt à-peu-près un tiers: mais comme le *cordage* noir a été fait avec des fils tout pareils à ceux qu'on a employés pour le *cordage* blanc, & que ces deux *cordages* ont été commis au même point, nous pouvons ſuppoſer que le *cordage* noir contient, ainſi que le blanc, 31 onces de chanvre: on voit, par l'expérience, que la force du *cordage* blanc a ſurpaſſé celle du *cordage* noir de 81 livres; d'où nous pouvons conclure que les fibres du chanvre, pour avoir été imbues de goudron, ſont affoiblies d'un quinzième.

Cinquième expérience. Sur la force des cordages blancs ou goudronnés. Cette expérience eſt une répétition de la précédente. Des ſix fils blancs qui étoient deſtinés à être goudronnés; les trois premiers étoient de la tête; les trois autres étoient de la queue; les trois de la tête ſe ſont trouvés peſer 100 onces, & les trois de la queue 102 onces; ce qui approche aſſez de l'égalité, & eſt abſolument la même choſe que pour l'expérience précédente; leur poids moyen a été de 33 onces $\frac{2}{6}$: ces fils étant goudronnés, les trois de la tête peſoient 145 onces, & les trois de la queue 153 onces; le poids moyen de chacun a été de 49 onces $\frac{4}{6}$: ainſi ces fils avoient pris 16 onces de goudron; ce qui fait un tiers du poids du *cordage* goudronné.

A l'égard des autres fils qui doivent reſter en blanc, les trois de la queue peſoient 99 onces, & les trois du côté de la tête peſoient 92 onces; le poids moyen de chaque bout 31 onces $\frac{5}{6}$.

On a ourdi les fils goudronnés à 45 pieds, & les cordes étant commiſes, ont été réduites à 28 pieds 6 pouces; leur groſſeur étoit d'un pouce 6 lignes; leur poids de 49 onces $\frac{4}{6}$; & leur force moyenne de 120 livres.

Les fils blancs ont été ourdis à 45 pieds; quand les cordes ont été commiſes, elles ſe ſont trouvées avoir 29 pieds 1 pouce $\frac{4}{6}$; leur groſſeur, 1 pouce 5 lignes; leur poids moyen, 31 onces $\frac{1}{2}$; & leur force moyenne, 1235 livres: ainſi elles étoient de 35 livres plus fortes que les noires.

Réſumé de la précédente expérience. La force moyenne des cordes blanches étoit de 1235 livres; celle des cordes goudronnées de 1200 livres; l'excès de force des blanches ſur les noires étoit de 35 livres; & faiſant le même raiſonnement que pour la quatrième expérience, on trouvera que, pour avoir été imbibées de goudron, les fibres du chanvre ont perdu un trente-ſixième de leur force: cependant on voit, dans toutes ces expériences, un peu de variété; mais comme il ne paroît pas qu'on puiſſe prendre plus de précautions pour atteindre à une plus grande préciſion, & comme toutes ces expériences s'accordent à établir que le goudron affoiblit le *cordage*, nous croyons qu'on doit regarder ce fait comme très-bien établi; mais comme il s'eſt trouvé des variétés dans la force de nos *cordages*, je conviens qu'on ne peut pas fixer préciſément à combien monte cet affoiblîſſement: ces variétés de force dépendroient-elles de ce que les unes auroient pris plus de goudron que les autres, ou de ce que pour les uns, les fils auroient paſſé dans du goudron plus chaud que pour les autres? Ce ſont deux queſtions que je me ſuis propoſé d'éclaircir.

4°. *Expériences dans leſquelles nous avons comparé la force des différentes cordes, dont les unes*

avoient été faites avec des fils très-chargés de goudron, & les autres avec des fils le moins chargés de goudron qu'il avoit été possible. Toutes les cordes dont nous allons parler ont été à trois tourons, & trois fils par touron; la charge du charriot étoit de 75 livres: je commence par les cordes les plus chargées de goudron.

Deux fils blancs, pris du côté de la queue, pesoient 58 onces; deux, pris du côté de la tête, pesoient 64 onces; le poids moyen de ces quatre fils étoit de 30 onces & demie: les mêmes fils étant goudronnés, les deux, du côté de la tête, pesoient 72 onces, & ceux de la queue 74 onces; leur poids moyen étoit donc de 36 onces & demie, & ils s'étoient chargés, l'un dans l'autre, de 6 onces de goudron; ce qui fait un cinquième: on a ourdi ces fils à 45 pieds, & les cordes commises en avoient 30; leur grosseur étoit de 1 pouce 6 lignes, & leur poids moyen 36 onces & demie; leur force moyenne 1093 livres $\frac{1}{2}$.

A l'égard de la corde qui étoit moins chargée de goudron, deux fils blancs du côté de la queue pesoient 53 onces, & les deux du côté de la tête 63; leur poids moyen étoit de 29 onces; les mêmes fils étant goudronnés, les deux du côté de la queue pesoient 59 onces, & les deux du côté de la tête 67 onces; le poids moyen étoit de 31 onces & demie: ainsi chaque bout s'étoit chargé de 2 onces & demie de goudron; ce qui fait à-peu-près un onzième du poids du chanvre: on a ourdi les fils à 45 pieds; les cordes commises avoient 30 pieds de longueur; leur grosseur étoit de 1 pouce 3 lignes; leur poids de 31 onces & demie; & leur force de 1044 livres $\frac{1}{2}$.

Remarques sur ces expériences. Il est certain que la force des cordes ne peut pas être augmentée par l'addition d'une matière qui, bien loin de contribuer à la force des fibres, au contraire, les affoiblit, comme on le voit par quantité d'expériences que nous avons rapportées; c'est pourquoi nous avons été surpris de voir que les cordes, très-chargées de goudron, étoient plus fortes que les autres de 49 livres; ce qui fait environ un vingt-deuxième: il est vrai qu'il y avoit, dans les cordes fort goudronnées, environ un dix-septième de matière de plus que dans celles qui l'étoient moins: ce dix-septième ne pouvant pas égaler la force, il faut sûrement que cette supériorité de force vienne de quelqu'autre cause que de la quantité de goudron dont les unes étoient plus chargées que les autres. Nous nous sommes donc proposés d'examiner si elle ne viendroit pas des différens degrés de chaleur du goudron dans lequel on auroit passé les fils. Voici les expériences que nous avons faites à ce sujet.

5°. *Expériences pour reconnoître ce que le degré de cuisson & de chaleur du goudron peut produire sur la force des cordages. Première expérience.* Nous avons mis en comparaison des cordes faites avec du fil trempé dans du goudron bouillant, & qui avoit été sur le feu pendant deux heures, avec d'autres faites avec du fil trempé dans du goudron tiède. Les fils de cette expérience furent filés le 2 novembre, ils furent goudronnés le 3, commis le 4, & rompus le 5: chaque corde avoit trois tourons, trois fils par touron, & la charge du quarré étoit à toutes de 75 livres.

Les fils destinés à être plongés dans le goudron bouillant pesoient, poids moyen, 32 onces $\frac{1}{6}$; les mêmes, après avoir été plongés dans le goudron bouillant & qui avoit été sur le feu pendant deux heures, pesoient, poids moyen, 39 onces $\frac{1}{6}$: ainsi ils s'étoient chargés de 7 onces $\frac{2}{6}$ de goudron, ce qui fait un quart du poids du fil. On a ourdi les fils à 45 pieds; la longueur des cordes commises a été de 29 pieds un pouce $\frac{4}{6}$; leur grosseur un pouce & demi, leur poids 39 onces $\frac{1}{6}$; & leur force moyenne 1041 livres $\frac{4}{6}$.

Les fils destinés à être plongés dans le goudron tiède & qui n'avoit pas bouilli, pesoient, poids moyen, 31 onces $\frac{4}{6}$; après avoir été plongés dans le goudron tiède, ils pesoient 39 onces $\frac{4}{6}$; ils s'étoient chargés de 7 onces de goudron, ce qui fait un quart du poids des fils blancs. On a ourdi ces fils à 45 pieds; les cordes étant commises, avoient de longueur 30 pieds $\frac{5}{6}$; leur grosseur étoit d'un pouce 6 lignes; leur poids de 39 onces $\frac{4}{6}$; & leur force de 1048 livres $\frac{5}{6}$.

Résumé de cette expérience. La force moyenne des cordes dont les fils avoient été plongés dans le goudron bouillant, s'est trouvée de 1041 livres $\frac{4}{6}$; la force moyenne de celles dont les fils ont été plongés dans le goudron tiède, a été de 1048 $\frac{5}{6}$; l'excès des secondes sur les premières est de 6 livres $\frac{5}{6}$, ce qui peut passer pour l'égalité, d'autant que les secondes cordes ont un peu plus de matière que les premières.

Seconde expérience. La seule différence de cette expérience avec les précédentes, consiste en ce que le goudron bouillant n'a resté qu'une heure sur le feu; le poids moyen des fils qui doivent être plongés dans le goudron bouillant étoit de 32 onces $\frac{1}{6}$; les mêmes fils étant goudronnés, pesoient 41 onces $\frac{4}{6}$; ils avoient pris 8 onces $\frac{1}{6}$ de goudron, ou un tiers du poids des fils blancs: on a ourdi les fils à 45 pouces; les cordes commises avoient 30 pieds & un pouce & demi de grosseur; elles pesoient 42 onces $\frac{4}{6}$; leur force s'est trouvée de 1214 livres $\frac{5}{6}$.

Les fils destinés à être plongés dans le goudron tiède, pesoient en blanc 31 onces $\frac{1}{2}$; ils avoient pris 9 onces $\frac{1}{6}$ de goudron, ou un tiers du poids des fils blancs; on les a ourdi à 45 pieds; les cordes commises avoient 29 pieds 10 pouces 2 lignes; leur grosseur étoit de 1 pouce & demi; leur poids 41 onces $\frac{5}{6}$; & leur force s'est trouvée de 1166 livres $\frac{4}{6}$.

Résumé de cette expérience. Ici la force des cordes, dont les fils avoient trempé dans le goudron bouillant, surpassoit celles des autres de 75 livres $\frac{4}{6}$, ou d'un vingt-quatrième; mais aussi elles ont environ un vingt-quatrième de matière de plus.

Troisième expérience, faite dans les mêmes vues que les précédentes. La seule différence qui soit entre cette expérience & les précédentes, se réduit à ce

que le goudron bouillant avoit été trois heures sur le feu; le poids moyen des fils blancs destinés à être plongés dans le goudron bouillant, étoit de 31 onces $\frac{7}{8}$; & au sortir du goudron, 39 onces $\frac{1}{2}$: ainsi chaque fil s'étoit chargé de 8 onces $\frac{1}{8}$, ou d'un quart du poids du fil blanc; on les a ourdi à 45 pieds; les cordes commises avoient 30 pieds 2 pouces $\frac{1}{2}$; leur grosseur étoit de 1 pouce 6 lignes; leur poids de 39 onces $\frac{1}{2}$; & leur force de 1210 livres.

Les fils blancs destinés à être plongés dans le goudron tiède pesoient, poids moyen, 31 onces $\frac{1}{4}$; au sortir du goudron, leur poids étoit de 40 onces: ainsi ils s'étoient chargés de 9 onces de goudron; ce qui fait un quart du poids du fil blanc; on a ourdi les fils à 45 pieds; les cordes commises avoient 29 pieds 10 pouces $\frac{1}{2}$; leur grosseur étoit de 1 pouce & demi; leur poids de 40 onces, & leur force de 1055 livres.

Résumé de cette dernière expérience. La corde, dont les fils avoient été trempés dans le goudron bouillant, s'est trouvée de 155 livres, ou d'un quart plus forte que l'autre: il est vrai qu'il y avoit environ un quarante-sixième de matière de plus dans cette corde; ce qui n'empêche pas qu'il ne lui reste beaucoup de supériorité sur celle à laquelle on la compare; mais nous nous bornerons à conclure de toutes ces expériences, que la chaleur du goudron n'affoiblit point les fils.

ARTICLE TROISIÈME.

Dans lequel on se propose de connoître si le goudron contribue à conserver le chanvre, ou s'il altère sa qualité lorsqu'on garde long-tems dans les magasins, le fil pénétré de cette substance.

Cette question est une des plus importantes que nous ayons à traiter, relativement à la durée des cordages; elle est la même que si on demandoit s'il convient de conserver le fil blanc dans les magasins, pour le passer dans le goudron, lorsqu'on se proposeroit de le commettre en *cordages*, ou s'il est mieux de goudronner le fil qu'on prévoit devoir rester long-tems en magasin; c'est encore la même chose que si l'on demandoit quels sont les *cordages* qui s'altèrent le moins dans les magasins, de ceux qui restent blancs, ou de ceux qui ont été goudronnés: toutes ces questions revenant à la même, nous rapporterons, dans cet article, les expériences que nous avons faites pour résoudre les unes & les autres.

Les sentimens sont fort partagés sur ce point important; les uns regardent le goudron comme une substance corrosive qui altère les fibres du chanvre, ou, pour me servir de l'expression usitée, qui les *brûle*; les autres prétendent que c'est un baume conservateur, qui éloigne les insectes, qui empêche l'humidité de l'air de pénétrer dans les *cordages*, & qui prévient la fermentation. Je vais rapporter les expériences que nous avons faites pour décider cette question intéressante.

Première expérience. Nous avons fait commettre deux pièces de *cordages*, de 120 brasses chacune, avec une même espèce de fil, premier brin de Riga; mais l'une étoit restée blanche, & l'autre étoit goudronnée: à cela près, les deux haussières étoient semblables; la pièce blanche pesoit 167 livres, & la pièce goudronnée 221 livres; le *cordage* noir s'étoit donc chargé de 54 livres de goudron.

Première épreuve. On coupa l'une & l'autre pièce par bouts de cinq brasses, & on éprouva, à la romaine, la force des trois bouts de chaque pièce; le premier bout de *cordage* blanc rompit, étant chargé de 4500 livres; le second, *idem*, chargé de 4900 livres; le troisième, *idem*, chargé de 4800: ainsi leur force moyenne étoit de 4733 livres $\frac{1}{3}$.

Le premier bout de *cordage* goudronné rompit, étant chargé de 3400; le second bout chargé de 3300; le troisième bout de 3250: ainsi leur force moyenne étoit de 3316 livres $\frac{2}{3}$.

Seconde épreuve. On conserva les autres bouts dans un magasin frais & sec: vingt-un mois après on fit rompre encore trois bouts de chacun de ces *cordages*; le premier bout de *cordage* goudronné rompit, étant chargé de 3500 livres; le second, *idem*, chargé de 3400 livres; le troisième, *idem*, de 3400; ainsi leur force moyenne étoit de 3433 livres $\frac{2}{3}$:

Le premier bout de cordage blanc rompit chargé de 4600 livres; le second bout *idem* chargé de 5000 livres; le troisième bout *idem*, 5000 livres: ainsi leur force moyenne étoit de 4866 livres $\frac{2}{3}$.

Dans cette seconde épreuve, les deux espèces de *cordages* se trouvent plus forts que dans la première. Il n'y a pas d'apparence que cette augmentation de force vienne de ce qu'ils avoient resté vingt-un mois en magasin; mais parce que les *cordages* sont presque toujours plus forts à un bout qu'à l'autre; & le bout le plus foible est celui qui est du côté de l'atelier où l'on donne le tortillement; l'autre bout ne recevant le tortillement que par la communication de celui qui a été donné au premier, est moins serré, & pour cette raison plus fort: l'augmentation de force du *cordage* noir est de 116 livres $\frac{2}{3}$; & l'augmentation de force du *cordage* blanc est de 133 livres $\frac{1}{3}$.

On peut conclure de cette épreuve, que, ni l'une, ni l'autre de ces cordes n'avoit souffert d'altération sensible, pour avoir resté 21 mois dans un magasin.

TABLE qui représente en détail l'expérience précédente.

Première épreuve du cordage blanc faite le 8 Août 1741. La pièce de 120 brasses pesoit 167 livres.

Cordage blanc, *première épreuve.*

Longueur.	Grosseur.	Poids.	Force.	Alongement.	Diminution en grosseur.
5 brasses..	3 pouces..	6 livres 11 onces.....	4500 livres....	3 pieds. 6 pou..	5 lignes.
5.....	3.....	6.....	7.....	4900.....	4.....	6.....	5
5.....	3.....	6.....	8.....	4 gros...	4800.....	4.....	6.....	5

Total de la force.....14200 livres.
Poids moyen.....4733 liv. 5 onc, 16 grains.

Seconde épreuve faite le 25 Avril 1743.

Longueur.	Grosseur.	Poids.	Force.	Alongement.	Diminution en grosseur.
5 brasses..	3 pouces..	6 livres 14 onces...	4 gros...	4600 livres....	5 pieds. 5 pou..	5 lignes.
5.....	3.....	6.....	13.....	4.....	5000.....	4.....	9.....	4
5.....	3.....	6.....	13.....	4.....	5000.....	5.....	4

Total de la force.....14600 livres.
Poids moyen.....4866 $\frac{2}{3}$.

Troisième épreuve faite le 3 Septembre 1746.

Longueur.	Grosseur.	Poids.	Force.	Alongement.	Diminution en grosseur.
5 brasses..	3 pouces..	6 livres 11 onces.....	3800 livres....	3 pieds. 9 pou..	3 lignes.
5.....	3.....	6.....	9.....	4000.....	4.....	4
5.....	3.....	6.....	11... $\frac{1}{2}$.....	4200.....	4.....	5.....	4

Total de la force.....12000 livres.
Poids moyen.....4000

Le *cordage* blanc cassé en 1746, a porté 866 livres 10 onces 5 gros $\frac{1}{3}$ moins que celui cassé en 1743; & 733 livres 5 onces 2 gros $\frac{2}{3}$ moins que celui cassé en 1741.

Première épreuve du cordage noir faite le 8 Août 1741. La pièce de 120 brasses pesoit 221 livres.

Cordage noir, *première épreuve.*

Longueur.	Grosseur.	Poids.	Force.	Alongement.	Diminution en grosseur.
5 brasses..	3 pouces..	9 livres.....	3400 livres....	3 pieds.....	3 lignes.
5.....	3.....	8.....	15 onces.....	3300.....	3.....	3
5.....	3.....	9.....	2.....	4 gros...	3250.....	3.....	3

Total de la force.....9950 livres.
Poids moyen.....3316 $\frac{2}{3}$.

Seconde épreuve faite le 25 Avril 1743.

Longueur.	Grosseur.	Poids.	Force.	Alongement.	Diminution en longueur.
5 brasses..	3 pouces..	9 livres . 1 once:	3500 livres....	3 pieds.	5 pou.. 2 lignes.
5	3	8 14	3400	3	7 2
5	3	9 1	3400	3	9 2

Total de la force.....10300 livres.
Poids moyen.....3433 $\frac{1}{7}$.

Troisième épreuve faite le 3 Septembre 1746.

Longueur.	Grosseur.	Poids.	Force.	Alongement.	Diminution en grosseur.
5 brasses..	3 pouces..	9 livres	3000 livres....	2 pieds.	2 pou.. 2 lignes.
5	3	8 15 onces	2700	3	5 2
5	3	8 15	2800	4	1 2

Total de la force.....8500 livres.
Poids moyen.....2833 $\frac{1}{3}$.

Le *cordage* noir cassé en 1746, a porté 600 livres moins que celui cassé en 1743, & 483 livres $\frac{1}{7}$ moins que celui cassé en 1741.

Seconde expérience. Cette circonstance nous a engagé à répéter cette même expérience : nous avons fait faire deux aussières de 24 fils chacune, & de 36 brasses de longueur ; l'une commise en fil goudronné ordinaire, & l'autre en fil blanc ; on les a coupées en 12 parties égales de 3 brasses chacune ; on en a rompu 3 noires, dont la force moyenne s'est trouvée de 2446 livres ; & la force moyenne des 3 blanches de 3011 livres ; c'est-à-dire, qu'elle étoit de 565 livres plus forte que la noire.

Un an après on a fait rompre les bouts qu'on avoit conservés en magasin : la force moyenne des noires s'est trouvée de 2070 livres, & celle des blanches de 3158 ; elle étoit donc plus forte que la noire de 1088 livres, & la noire étoit de 376 livres plus foible qu'à la première épreuve, tandis que la blanche s'est trouvée de 147 livres plus forte qu'à la première épreuve. Ce sont toutes ces variétés qui nous ont engagé à faire de nouvelles expériences.

Remarque. Nous observerons en passant, que s'il étoit bien prouvé que le goudron n'altère pas les fibres du chanvre, il seroit avantageux de conserver les fils & les *cordages* goudronnés, non-seulement parce qu'ils seroient tout prêts à être employés à la garniture des vaisseaux, mais encore parce que les rats ne rongent point les fils qui sont goudronnés. Quoi qu'il en soit, n'étant pas satisfaits de cette première expérience, nous en avons fait une nouvelle, avec des précautions encore plus grandes ; car nous jugions très-important de décider si le goudron contribue à la conservation du chanvre, ou s'il l'altère, pour parvenir à savoir lequel est le plus avantageux, de goudronner le fil qu'on veut conserver en magasin, ou de le réserver en blanc.

Troisieme expérience. Au commencement de Janvier, on fit filer par une même main & un excellent fileur, du chanvre de Clérac, premier bois, de la même grosseur que celui qu'on a coutume de filer pour le service ordinaire. On conserva de ce fil en blanc, & on en goudronna une suffisante quantité pour faire deux aussières de 60 brasses de longueur, chacune composée de 24 fils ; elles étoient commises entre le tiers & le quart, un peu ferme ; & pour essayer que le tortillement fût le même au milieu & aux deux bouts de ces aussières, on faisoit courir le tors avec des manuelles, & on s'assura qu'il étoit à très-peu de chose près le même, en mesurant combien il se trouvoit de révolutions de tourons dans une longueur de deux pieds, prise à différentes parties de la longueur de la corde. Il n'est pas aisé de prendre exactement ces mesures ; mais c'est ce que nous imaginâmes de mieux.

On fit de même commettre deux autres aussières en blanc, avec une même quantité de fils, & d'une même longueur ; en un mot, autant qu'il fut possible, entiérement semblables aux autres.

Le 9 Février, après avoir laissé les cordes se rasseoir pendant un mois, on coupa les deux cordes goudronnées & les deux blanches par bouts, de 6 brasses de longueur ; & chacune en fournit 18 bouts ; on pesa séparément tous ces bouts, & on attacha à chacun une étiquette, sur laquelle leur poids étoit marqué par ordre de numéro, ainsi qu'il suit.

Poids des dix-huit bouts de cordages goudronnés.

N°. 1	a pesé	4 livres	11 onces.
N°. 2		4	11
N°. 3		4	10
N°. 4		4	11
N°. 5		4	11
N°. 6		4	11
N°. 7		4	11
N°. 8		4	12
N°. 9		4	9
N°. 10		4	4
N°. 11		4	3
N°. 12		4	2
N°. 13		4	2
N°. 14		4	5
N°. 15		4	8
N°. 16		4	5
N°. 17		4	2
N°. 18		4	3

Ces neuf premiers bouts proviennent d'une même aussière, les suivans sont d'une autre.

Poids des dix-huit bouts de l'aussière blanche.

N°. 1	a pesé	3 livres	6 onces.
N°. 2		3	5
N°. 3		3	6
N°. 4		3	5
N°. 5		3	5
N°. 6		3	6
N°. 7		3	8
N°. 8		3	7
N°. 9		3	5
N°. 10		3	5
N°. 11		3	6
N°. 12		3	5
N°. 13		3	3
N°. 14		3	4
N°. 15		3	5
N°. 16		3	5
N°. 17		3	6
N°. 18		3	6

Ces neuf premiers bouts provenoient d'une même aussière; les suivans sont d'une autre.

Le 12 Février, on déposa tous ces *cordages* dans un magasin fort frais avec leurs étiquettes; savoir, 36 bouts tant blancs que noirs, pour les faire rompre trois à trois à la romaine; savoir, trois blancs & trois noirs, après avoir resté trois ou quatre mois dans ce magasin; trois autres de chaque espece un an après, & ainsi de six en six mois, tenant toujours registre de leur force, jusqu'à ce que tout fût consommé, ce qui devoit durer environ trois ans & demi. Il nous a paru que c'étoit le moyen de connoître si le goudron contribue à la conservation du chanvre, ou s'il l'altère.

Trois mois après l'opération dont nous venons de rendre compte, savoir, le 14 Avril de la même année, on fit rompre à une romaine très-juste trois cordes noires & trois blanches; nous allons donner ici le résultat de leurs forces, faisant observer que nous avons pris le parti, dans toute cette suite d'épreuves, de retrancher le *cordage* (*a*) qui s'est trouvé le plus foible, parce que nous avons jugé que cette foiblesse pouvoit dépendre d'un défaut, qui se seroit trouvé seulement dans ces bouts de *cordages* retranchés.

Première épreuve. Cordage goudronné. N°. 1, a rompu chargé de 2300 livres; n°. 2, chargé de 2205 livres; n°. 3, chargé de 2325 livres: force moyenne, en rejettant le plus foible, 2312 livres 8 onces.

Cordage blanc. N°. 1, a rompu chargé de 2395 livres; n°. 2, chargé de 2690 livres; n°. 3, chargé

(*a*) Ce cordage retranché est indiqué dans la table & dans le discours par des caractères plus fins.

de 2600 livres: force moyenne, rejettant le plus foible, 2645 livres.

Voilà le *cordage* blanc de 332 livres 8 onces plus fort que le noir, ce qui confirme ce qui a été dit dans l'article précédent.

Seconde épreuve. Le 18 mai de l'année suivante, c'est-à-dire, environ un an après le commencement de l'expérience, on fit rompre trois autres bouts du même *cordage*, qui étoient restés en magasin, tant en noir qu'en blanc.

Cordages goudronnés. N°. 1, a rompu étant chargé de 2060 livres; n°. 2, de 1995 livres; n°. 3, chargé de 2250 livres: force moyenne, en rejettant le plus foible, 2155 livres: c'est 157 livres 8 onces moins fort qu'à la première épreuve.

Cordages blancs. N°. 1, chargé de 2550 livres; n°. 2, de 2790 livres; n°. 3, de 2735 livres: force moyenne, en rejettant le plus foible, 2762 livres 8 onces: c'est 17 livres 8 onces plus forts qu'à la première épreuve. Ainsi ces *cordages* blancs étoient, après avoir resté un an en magasin, de 607 livres 8 onces plus forts que les noirs.

Troisième épreuve. Le 21 Octobre de la même année, près de six mois après l'épreuve dont nous venons de parler, les *cordages* ayant resté environ dix-huit mois dans les magasins, on éprouva la force des trois bouts blancs & des trois bouts noirs des mêmes *cordages*.

Cordages goudronnés. N°. 1, a rompu chargé de 1975 livres; n°. 2, de 2025 livres; n°. 3, de 2075 livres: la force moyenne de ces *cordages* étoit donc de 2050 livres, c'est-à-dire, de 150 livres plus foible qu'à la seconde épreuve, & de 262 livres 8 onces plus qu'à la première.

Cordages blancs. N°. 1, a rompu chargé de 2475 livres; n°. 2, de 2945 livres; n°. 3, de 2300 livres: la force moyenne de ces *cordages* blancs, en retranchant le plus foible, s'est donc trouvée de 2710 livres, ce qui fait 52 livres 8 onces plus foible qu'à la seconde épreuve, 65 livres plus fort qu'à la première; mais de 660 livres plus fort que les *cordages* noirs de cette troisième épreuve.

Quatrième épreuve. Le 19 juin de l'année suivante, plus de 8 mois après la troisième épreuve, & 29 mois après le commencement de l'expérience, on fit encore rompre trois *cordages* noirs & trois *cordages* blancs: voici quelle fut leur force.

Cordages goudronnés. N°. 1, a rompu chargé de 1830 livres; n°. 2, de 1450 livres; n°. 3, de 1675 livres; ainsi, ayant retranché le plus foible, la force moyenne de ces *cordages* se trouva de 1755 livres 8 onces: de 297 $\frac{1}{3}$ plus foible qu'à la troisième épreuve, & de 560 plus foible qu'au commencement de l'expérience, ou à la première épreuve.

Cordages blancs. N°. 1, a rompu chargé de 2050 livres; n°. 2, de 2300 livres; n°. 3, de 2850 livres; ainsi, ayant retranché le plus foible, la force moyenne de ces *cordages* blancs s'est trouvée de 2575 livres: de 135 livres plus foible qu'à la troisième épreuve, & de 70 livres plus foible qu'à la première, mais de 822 livres & demie plus fort que les *cordages* noirs.

Cinquième épreuve. Le 2 octobre de la même année, plus de quatre mois après la quatrième épreuve, près de trois ans après le commencement de cette grande expérience, on a encore fait rompre les trois *cordages* noirs & les trois *cordages* blancs qui restoient: voici quelle a été la force de ces *cordages*.

Cordages goudronnés. N°. 1, a rompu chargé de 1750 livres; n°. 2, de 1850 livres; n°. 3, de 1825 livres: la force moyenne de ces *cordages*, en retranchant le plus foible, est de 1837 livres 8 onces, c'est 85 livres 8 onces plus fort qu'à la quatrième épreuve, mais de 475 livres plus foible qu'à la première.

Cordages blancs. N°. 1, a rompu chargé de 2400 livres; n°. 2, de 2450 livres; n°. 3, de 2350 livres; la force moyenne de ces *cordages*, en retranchant le plus foible, est de 2425 livres; c'est 150 livres plus foible qu'à la quatrième épreuve; 220 livres plus foible qu'au commencement de l'expérience; mais de 587 livres 8 onces plus fort que les *cordages* noirs.

TABLE de comparaison de la force des cordages blancs, avec celle des cordages goudronnés en fil.

Jours que les cordages ont été rompus.	Cordages blancs. Poids sous lesquels les cordages blancs ont été rompus. Force absolue de chaque cordage.	Cordages blancs. Poids sous lesquels les cordages blancs ont été rompus. Force moyenne.	Cordages goudronnés en fil le 12 Février 1746. Poids sous lesquels les cordages goudronnés, ont été rompus. Force absolue de chaque cordage.	Cordages goudronnés en fil le 12 Février 1746. Poids sous lesquels les cordages goudronnés, ont été rompus. Force moyenne.	Cordages goudronnés en fil le 12 Février 1746. Force que les cordages goudronnés ont perdue.	Cordages goudronnés en fil le 12 Février 1746. De combien le goudron affoiblit les cordages du jour qu'ils sont goudronnés & commis, relativement au tems qu'ils restent goudronnés.	Cordages goudronnés en fil le 12 Février 1746. Tems que les cordages ont resté goudronnés à chaque expérience.
	livres.	livres.	livres.	livres.	livres.	(a)	
Le 14 Avril 1746.	2395 2690 2600	2645	2300 2205 2325	2312	333.	$\frac{1}{7}$ moins $\frac{294}{333}$.	2 mois
Le 18 Mai 1747.	2550 2790 2735	2762	2060 1995 2250	2155	607.	$\frac{1}{4}$ moins $\frac{114}{607}$.	1 année.
Le 21 Oct. 1747.	2475 2945 2300	2710	1975 2025 2075	2050	660	$\frac{1}{4}$ moins $\frac{7}{660}$.	1 année $\frac{1}{2}$.
Le 19 Juin 1748.	2050 2300 2850	2575	1830 1450 1675	1752	823.	$\frac{1}{3}$ moins $\frac{106}{823}$.	2 années.
Le 2 Octob. 1748.	2400 2450 2350	2425	1750 1850 1825	1837	588.	$\frac{1}{4}$ moins $\frac{71}{588}$.	2 années $\frac{1}{2}$.
Le 15 Sept. 1749.	2800 2975 2860	2917	1900 1800 1830	1865	1052.	$\frac{1}{2}$ plus $\frac{361}{1052}$.	3 années.

Remarques sur les expériences précédentes. Toutes les expériences que nous venons de rapporter, s'accordent à prouver que le goudron affoiblit les cordes qui en ont été pénétrées; non-seulement celles qui ont été goudronnées depuis long-temps, mais aussi celles qui le sont récemment: on voit, par exemple, dans la troisième épreuve, que les cordes blanches qui ont été commises le même jour que les noires, & qui ont été rompues vingt mois après, étant comparées les unes aux autres; on voit, dis-je, que la force moyenne des goudronnées, qui est de 2050 livres, étant comparée avec celle des blanches, qui est de 2710 livres, les blanches sont de 660 livres, c'est-à-dire, de plus d'un quart plus fortes que les goudronnées.

Comparant ensuite dans la seconde épreuve la force moyenne des cordes goudronnées, qui est de 2155 livres, avec celle des blanches, qui est 2762 livres 8 onces, on voit encore que les blanches sont plus fortes que les noires de 607 livres 8 onces; ce qui est toujours plus d'un quart de la force des noires. Enfin en remontant à la première épreuve du 14 avril 1746, la force des cordes blanches, qui est de 2645 livres, étant comparée à celle des noires, qui est de 2312 livres, on voit, à la vérité, que l'avantage des blanches sur les noires n'est pas

(a) Cette colonne paroît vouloir indiquer par la fraction la plus simple possible, la quantité dont le goudron a affoibli les *cordages*; dans l'expérience du 14 avril, il est d'un septième moins fort; dans celle du 18 mai, d'un quart, &c. ce qui doit être donné par le quotient de la division de 2645 par 333; de 2762 par 607, &c. Et comme ces divisions ne sont pas sans reste, les quantités fractionnaires mises sous la dénomination de *moins* paroissent devoir être les restes de ces divisions: mais cette façon de présenter la chose n'est pas claire, & d'ailleurs les calculs ne sont point exacts. Le reste de la première division au lieu d'être $\frac{294}{333}$, est $\frac{114}{333}$; celui de la troisième, $\frac{70}{660}$; celui de la sixième $\frac{835}{1052}$: cette dernière quantité est toujours un reste, par conséquent qu'il faut marquer en moins comme les autres.

si considérable, mais elle est toujours de 333 livres : ce qui fait près d'un huitième.

Les épreuves 4 & 5 ayant des résultats à peu près pareils, on peut dire que toutes se confirment réciproquement, & s'accordent à prouver que les cordes récemment goudronnées sont affoiblies à peu près d'un sixième, & que celles qui ont resté plus d'un an goudronnées, ont perdu plus d'un quart de leur force; c'est ce qui paroît par la comparaison de la force des cordes goudronnées entre elles, & on verra qu'à la longue, le goudron affecte le chanvre de façon à l'affoiblir toujours de plus en plus; car lors de la première épreuve du 14 avril, la force moyenne des cordes qui venoient d'être goudronnées, s'est trouvée de 2312 livres 7 onces; le 18 mai 1747, lors de la seconde épreuve, elle ne s'est plus trouvée que de 2155 livres; & enfin, le 21 octobre, lors de la troisième épreuve, savoir, vingt mois après, cette force ne s'est plus trouvée que de 2050 livres: ensorte que dans l'espace d'une année, le *cordage* a perdu 157 livres de la force qu'il avoit, & dans l'espace de vingt mois, 262 livres 8 onces.

Je pourrois étendre cette discussion à la quatrième & à la cinquième épreuve, qui ne démentent point les trois premières, puisqu'elles prouvent que le goudron fait perdre aux *cordages* près d'un tiers de leur force, d'autant qu'à la dernière épreuve, les *cordages* blancs ont été plus forts que les noirs de 592 livres, ce qui est un peu plus du tiers de 1808, force des *cordages* goudronnés; mais il faut abréger, c'est pourquoi je vais faire voir qu'il n'en est pas de même des *cordages* blancs.

Si l'on compare leur force moyenne à la première épreuve qui est 2645 livres, avec celle de la seconde 2762 livres, le tems auroit plutôt augmenté la force que de l'avoir diminuée, ce qui, probablement, vient de quelque cause étrangère à ce qui fait l'objet de notre expérience, laquelle a rendu les *cordages* blancs les premiers rompus plus foibles qu'ils ne devroient être : ainsi nous n'en tirerons aucun avantage; mais en comparant la force moyenne des *cordages* de la seconde épreuve, qui est de 2762 livres, avec celle des *cordages* de la troisième, qui est 2710 livres, on voit que la force des *cordages* blancs se soutient, puisque si elle est un peu plus foible que celle des *cordages* de la seconde, elle est toujours de 65 livres plus forte que celle des *cordages* de la première épreuve; ce qui prouve que les *cordages* blancs ont peu ou n'ont point perdu de leur force, quoique filés & commis depuis 20 mois.

Il est vrai qu'au bout de deux ans & demi, lors de la cinquième épreuve, la force moyenne s'est trouvée diminuée de 220 livres; mais cette diminution n'est point comparable à celle qu'ont éprouvé les *cordages* noirs.

Voyant, par les expériences que nous venons de rapporter, 1°. que le goudron affoiblit les *cordages*; 2°. que cette substance résineuse ne contribue point à leur conservation [illegible] magasins, nous nous sommes proposés d[illegible] que le goudron produiroit sur la durée des *cordages* qui seroient exposés à un service continuel.

Je dirai, en terminant ces détails, qu'ayant bien réfléchi sur les différences de force qu'on observe dans certaines épreuves, il me paroît probable qu'on doit les attribuer à une différence dans le tortillement; car on voit, au mot COMMETTRE, que quand on augmente seulement d'un soixantième le tortillement d'un *cordage* commis au tiers, il a perdu toute sa force, & que les moindres efforts le font rompre : or, il est bien difficile, en commettant des pièces de *cordages* un peu longues, qu'elles soient également tortillées dans toutes les parties de leur longueur.

ARTICLE QUATRIÈME.

Où l'on examine si le goudron contribue à la durée des cordages exposés à un travail continuel, ou s'il précipite leur dépérissement.

Nous avons prouvé que le goudron affoiblit les *cordages*, c'est-à-dire, que les *cordages* blancs sont plus forts que les mêmes *cordages*, lorsque les fils ont été imbus de goudron: nous avons encore fait voir que le goudron fort chaud n'endommage pas plus le chanvre que celui qui est simplement tiède: mais ce n'est pas tout; il est très-bien établi que le goudron ne contribue point à la conservation des *cordages* qu'on tient en magasin, & que les fils blancs, lorsqu'ils ont été mis sur les tourets, se conservent mieux que ceux qu'on a chargés de goudron : quelques expériences nous ont, de plus, fait soupçonner que l'altération que le goudron occasionne au chanvre s'apperçoit principalement pendant les deux ou trois premiers mois, & qu'ensuite cet effet est beaucoup moins sensible : on ne doit cependant pas conclure de ces expériences qu'il ne convient pas de goudronner les *cordages*; car il pourroit se faire qu'à d'autres égards il contribuât à leur durée : en effet, comme il y a sur les vaisseaux des manœuvres dormantes qui sont dans une tension continuelle, sans être exposées à des frottemens & des manœuvres courantes qui roulent perpétuellement dans des poulies, il nous a paru intéressant de savoir s'il seroit avantageux ou non de goudronner ces manœuvres: nous commencerons par examiner ce qui regarde les manœuvres courantes : ainsi il va être question de s'assurer si des *cordages*, qui sont exposés à un mouvement & à un travail continuel, durent plus ou moins quand ils sont goudronnés que quand ils ne le sont pas.

Il falloit donc s'assurer lesquelles des cordes, goudronnées ou blanches, résistent le plus à un travail journalier, étant exposées au soleil, à la pluie; en un mot, à toutes les injures du tems, comme le sont les manœuvres courantes des vaisseaux.

Première expérience. Le 4 février 1746, nous fîmes filer, de la grosseur qui est en usage pour les manœuvres courantes, du fil de Clerac : on en fit goudronner, autant qu'il en falloit, pour faire deux

aussières de 54 brasses de longueur chacune, composée de 24 fils; en observant, autant qu'il étoit possible, que ces cordes fussent également tortillées dans toute leur longueur.

On fit, avec les mêmes attentions, deux autres cordes de même longueur, & d'une pareille quantité de fil: mais ceux-ci étoient blancs, au lieu que les autres étoient goudronnés.

Le 10 février, on coupa en deux chacune de ces cordes qui avoient 54 brasses de longueur, pour avoir quatre cordes blanches & quatre cordes noires de 27 brasses chacune; on les pesa séparément, & on mit, dessus ces bouts, des étiquettes qui indiquoient leurs poids; elles étoient destinées à éprouver lesquels des *cordages* blancs ou goudronnés résisteroient plus long-tems: on attacha une de ces cordes goudronnée, & une blanche à un poids *A* (*fig.* 415*) qui pesoit environ 700 livres, se proposant de le faire traîner alternativement de *B* en *G*, & de *G* en *B*, par les deux cordes *HI*, dont on vouloit éprouver la durée, & qui passoient par les poulies moufflées *E*, *D*, *K*, *C*: ainsi ces deux cordes étoient deux garans de caliorne qui devoient alternativement faire force pour traîner le poids, ou le traîneau de *B* en *G*, & de *G* en *B*.

Le 3 mars 1749, on commença à faire travailler ces deux cordes tous les jours, régulièrement, une heure le matin & une heure le soir, réglant la durée de ce travail par un sablier ou une ampoulette qui duroit une heure.

Le 13 avril, on dépassa ces deux cordes pour les visiter & les peser; on trouva que, pendant les quarante jours de travail, elles avoient diminué inégalement de poids & de grosseur; la corde goudronnée, qui, au commencement de l'expérience, pesoit 21 livres 4 onces, ne pesoit plus que 19 livres, ayant perdu 2 livres 4 onces de son premier poids; la blanche qui, au commencement de l'expérience, pesoit 15 livres 3 onces, pesoit encore 14 livres 8 onces, n'ayant perdu que 11 onces de son premier poids.

La goudronnée avoit plus perdu de sa grosseur que la blanche: après cette visite, on repassa les deux cordes dans les caliornes, & on continua à les faire travailler une heure le matin & une heure le soir, comme auparavant; elles furent exposées à ce travail, depuis le 14 avril 1746 jusqu'au 24 mai de la même année; &, après ces quarante jours, on les dépassa pour la seconde fois, afin de les visiter & de les peser; mais comme il étoit tombé de la pluie la veille de cette visite, & qu'il en tomba encore les jours suivans, on différa à les dépasser jusqu'au 10 juin: temps où elles paroissoient assez sèches.

La corde blanche se trouva peser 14 livres 6 onces: ainsi elle avoit perdu 13 onces de son poids; la goudronnée pesoit 18 livres 8 onces: ainsi son poids étoit diminué de 2 livres 12 onces: les cordes goudronnées perdoient donc considérablement plus de leur force à l'air & au travail que les blanches; comme cette diminution pouvoit venir de ce qu'un peu de goudron se réduisoit en poussière, il ne faut pas se presser d'en rien conclure au désavantage des cordes noires ou goudronnées; il convient plutôt d'attendre la fin des expériences. Après cet examen, on repassa les manœuvres dans les caliornes, & on continua à les faire travailler régulièrement deux heures par jour, sans qu'il y ait eu aucun jour d'interruption.

Le 4 janvier 1747, les deux cordes continuoient à soutenir le travail; aucune n'étoit rompue.

Le 20 mars de la même année, la corde noire étoit rompue, & la blanche ne l'étoit pas; on substitua à la corde rompue une autre corde, prise au hasard, pour continuer à faire travailler la blanche qui tenoit bon.

L'expérience, dont nous rendons compte, est assurément la plus exacte qu'on puisse imaginer; car quand même, par négligence ou par malice, on auroit voulu faire travailler une de ces cordes plus que l'autre, la chose n'auroit pas été possible, puisque le poids *A*, qu'on traînoit horisontalement, étant, par le moyen de la corde blanche *H*, parvenu à une des poulies moufflées *E*, ne pouvoit revenir à l'autre mouffle *K* que par le moyen de la corde goudronnée *I*, qui étoit obligée de travailler à son tour; & afin que les deux cordes fussent dans le même cas que les manœuvres des vaisseaux, elles ont toujours été exposées au soleil, à la rosée, à la pluie, au vent; elles ont eu un effort à vaincre, & éprouvé des frottemens, puisqu'elles passoient par plusieurs poulies.

Cette pénible expérience n'est assurément pas favorable aux cordes goudronnées, puisqu'ayant été commencée le 3 mars 1746, la corde noire a rompu le 27 février 1747, ayant supporté, pendant plus d'une année de travail journalier, à l'air & à la pluie; mais la corde blanche résistoit encore à ce même travail le 28 juin 1747, plus de 4 mois après la rupture de la noire; il est vrai qu'à cette visite le *cordage* blanc paroissoit fatigué; mais il ne rompit que le 24 juillet, environ trois mois après cette visite.

On a répété trois fois l'expérience dont nous venons de donner le détail; & pour abréger, nous nous contenterons d'en rapporter les résultats, qui ont été parfaitement les mêmes: la corde blanche n'a jamais rompu que trois ou quatre mois après la noire; & ce qui mérite bien d'être remarqué, c'est que les cordes noires ont toujours moins duré à proportion du tems qu'il y avoit qu'elles avoient été enduites de goudron; ce qui confirme ce qui a été prouvé plus haut; savoir: que le goudron endommage d'autant plus les fibres du chanvre, qu'il reste plus long-tems enduit de cette substance.

Dans la première expérience, le *cordage* noir a duré au travail 360 jours, & le blanc 506 jours; c'est-à-dire, 146 jours plus que le noir; ce qui fait un avantage de plus d'un tiers: dans la seconde expérience, le *cordage* noir n'a duré que 348 jours, & le blanc 407: 59 jours plus que le noir: dans la troisième expérience, le *cordage* goudronné n'a duré que 341 jours, & le blanc, plus de 450 jours.

Conséquences qui résultent des expériences pré-

cédentes. Il eſt donc bien démontré, par ces trois longues expériences, qui ont été très-exactement faites, 1°. qu'un *cordage* blanc, appliqué à un travail égal avec un *cordage* goudronné, dure environ un tiers plus que ce dernier; 2°. qu'un *cordage* blanc, gardé pendant long-tems dans un magaſin, perd beaucoup moins de ſa force & de ſa bonne qualité que le *cordage* noir; 3°. qu'un *cordage* blanc expoſé aux injures du tems, & appliqué à un même travail qu'un *cordage* goudronné, réſiſte un quart plus de tems au même travail que le goudronné: ce dernier article nous a beaucoup ſurpris.

Quoique ces expériences ſemblent établir qu'on pourroit ſe diſpenſer de goudronner les *cordages* qui ſervent pour la marine, ainſi que pour beaucoup d'autres ouvrages, nous avons cru devoir ſuſpendre notre jugement; car il nous paroiſſoit naturel de croire que le goudron, ſe deſſéchant à la longue, durciſſoit les fibres du chanvre, & les rendoit plus aiſés à rompre, ſur-tout quand on les plie, comme nous avons fait, en paſſant dans différentes poulies; mais nous avons penſé qu'il pourroit bien ſe faire que cet enduit réſineux rendit plus durable les cables & les manœuvres qui doivent être fréquemment dans l'eau, ſans être expoſés aux frottemens & aux plis que font les manœuvres courantes; c'eſt ce que nous nous ſommes propoſés de reconnoître par les expériences que nous allons rapporter dans le cinquième article.

ARTICLE CINQUIÈME.

Contenant des expériences faites dans la vue de connoître leſquels des cordages blancs ou des cordages noirs durent le plus, lorſqu'ils ſont expoſés à être alternativement dans l'eau de la mer & au ſec.

Nous avons prouvé, dans les articles précédens, que le goudron affoiblit les *cordages*; c'eſt-à-dire, que de deux *cordages* pareils, celui qui aura été goudronné eſt moins fort que celui qui eſt reſté blanc; d'où on peut conclure que quand on deſtine des cordes à faire de grands efforts, il eſt mieux d'employer des cordes blanches que des goudronnées: cette connoiſſance peut être avantageuſe en pluſieurs circonſtances. Nous avons enſuite fait voir que les fibres du chanvre ſont d'autant plus affoiblies, qu'elles ont été conſervées plus long-tems goudronnées, & que les cordes conſervées ſans être goudronnées, s'affoibliſſent moins, lorſqu'on les garde en magaſin, que celles qui ont été goudronnées. Cette vérité doit ſur-tout être utile dans les ports de mer, où on eſt preſque toujours dans le cas de conſerver long-tems dans les magaſins, des proviſions conſidérables de fil & de cordes commiſes.

Nous avons encore établi d'une façon, je crois inconteſtable, que les cordes blanches réſiſtent plus long-tems à un travail journalier, étant expoſées aux injures de l'air, que les *cordages* goudronnés; ce qui doit avoir ſon application aux manœuvres hautes, & ſur-tout aux manœuvres courantes des vaiſſeaux.

Il reſte à examiner, & c'eſt ce qui va maintenant nous occuper, ſavoir leſquels des *cordages* blancs ou des *cordages* noirs réſiſteront le plus dans le cas où ils ſeront expoſés à être tantôt dans l'eau, & tantôt au ſec. Cet article, qui concerne les cables, les grêlins d'amarrage, & généralement toutes les manœuvres qu'on nomme *de fonde*, eſt très-important, puiſqu'il a trait aux cables, de la force & de la bonté deſquels dépend ſouvent le ſalut ou la perte d'un vaiſſeau, lorſque les vents & la mer font de communs efforts pour rompre les cables & jetter les vaiſſeaux à la côte. Voici une idée générale de ces expériences.

Préparation. Le 3 août 1748, on fit faire quatre cordes de 36 braſſes de longueur, compoſées chacune de 24 fils de même qualité, qui furent filés par la même main, & les cordes furent commiſes de la même façon: égales en tout, autant qu'il étoit poſſible, excepté que les unes reſtèrent blanches, & les autres furent chargées de plus ou moins de goudron, ſuivant les différentes méthodes que nous avons décrites dans les articles précédens.

La première corde fut faite de fils blancs qui reſtèrent en cet état; la ſeconde fut auſſi faite de fils blancs; mais tout de ſuite elle fut goudronnée, en la trempant toute entière dans du goudron chaud qui ne pénétra point juſques dans l'intérieur: ainſi elle étoit goudronnée en ſuperficie ſeulement; la troiſième corde fut faite & commiſe avec des fils goudronnés, ſuivant l'uſage ordinaire, en faiſant paſſer les fils blancs, d'abord dans une auge pleine de goudron tiède, & enſuite par une livarde, pour la décharger d'une partie du goudron dont elle s'étoit imprégnée; la quatrième corde fut faite & commiſe de la même façon; mais on l'avoit fait paſſer par un plus grand nombre de tours de livarde, pour qu'il lui reſtât moins de goudron qu'à la précédente. Ces quatre cordes, ainſi préparées, furent coupées chacune en huit bouts de ſept braſſes de longueur; chaque bout fut marqué d'une étiquette ſur laquelle on avoit mis les marques ſuivantes: les *cordages* blancs étoient marqués par un *B*; ce qui ſignifioit *blanc:* les *cordages* goudronnés en ſuperficie, ou par immerſion, étoient marqués *GS*; ce qui ſignifioit *goudronnés en ſuperficie:* les *cordages* faits avec des fils goudronnés à l'ordinaire, étoient marqués *G*, *goudronnés*; & la marque de ceux à qui on avoit fait prendre peu de goudron étoit $G\frac{1}{2}$, comme ſi l'on eût dit *à demi goudronnés.* Toutes ces cordes avoient été commiſes au tiers, non-ſeulement pour ſuivre l'uſage ordinaire, mais encore pour qu'on pût, ſi l'on jugeoit à propos, les comparer avec celles de la ſeconde expérience du troiſième article.

On plongea enſuite huit cordes de chaque eſpèce dans l'eau de la mer, où elles reſtèrent dix jours; puis on les en retira, & on les poſa ſur une table en plein air, où elles reſtèrent cinq jours; & cette alternative d'être dans l'eau de la mer, & en plein air,

fut répétée régulièrement depuis le 26 août jusu 6 décembre 1748.

e 7 décembre 1748, on prit quatre bouts de que espèce de *cordage*, faisant la moitié de ce avoit été tenu alternativement dans l'eau & à . Les quatre autres bouts de chaque espèce de *lage* furent laissés sur la table à l'air, pour y avoir urs dans la suite : les quatre premiers bouts furompus, & leur force éprouvée à la romaine, jours après avoir été tirés de l'eau : de sorte s étoient encore très-humides. Voici quelle fut force.

remière épreuve : corde laissée en blanc. Les premiers bouts rompirent sans faire lever la ue de la romaine, parce qu'elle étoit trop grosse, tivement à la force des cordes ; elle ne pouvoit servir à peser moins de 1440 livres ; on y en titua une autre plus foible & proportionnée à orce des *cordages* qu'on avoit à rompre : alors orce moyenne des deux bouts de *cordages* blancs restoient fut de 1225 livres.

a force moyenne des *cordages* goudronnés en rficie, prise sur trois bouts, parce qu'on ne put faire lever la queue de la romaine, fut de 2033 es : la force moyenne des quatre, dont les fils ient été goudronnés suivant l'usage ordinaire, de 1808 livres : enfin, la force moyenne des tre cordes faites avec des fils auxquels on avoit prendre peu de goudron, fut de 1490 livres. ne faut pas être surpris de trouver ces cordes les ; car nous sommes assurés, par des expéces semblables à celles que nous allons rapporter, les cordes pénétrées d'eau sont plus foibles que es qui sont sèches, non-seulement parce que a attendrit les fibres du chanvre, mais encore ce qu'un fluide qui s'insinue entre ces fibres dans une corde commise, y fait l'effet d'un nombre de petits coins qui tendent les fibres, & mettent la corde dans le même état que si elle avoit été commise plus serrée.

Pour connoître si les cordes imbibées d'eau douce perdoient de la force qu'elles avoient étant sèches, nous prîmes deux *cordages* pareils, composés chacun de douze fils ; trois bouts furent conservés dans un lieu sec, & on mit les trois autres tremper dans de l'eau douce pendant quatre jours ; au sortir de l'eau, on éprouva leur force à la romaine : la force moyenne des trois bouts secs fut de 2345 livres ; & celle des trois bouts pénétrés d'eau fut de 2085 livres : ainsi les cordes sèches étoient de 260 livres plus fortes que celles qui étoient pénétrées d'eau : étant donc certain que les cordes pénétrées d'eau étoient moins fortes que celles qui étoient sèches, nous prîmes le parti de laisser sécher les cordes qui avoient été alternativement dans l'eau de mer & à l'air, avant d'éprouver leur force.

Seconde épreuve. Environ cinq mois après la première épreuve ; savoir, le premier mai 1749, on prit les quatre bouts restans de chaque espèce de corde qui avoient toujours resté à l'air pour qu'ils pussent se dessécher jusqu'au centre ; on les fit rompre à la romaine : voici quelle fut leur force moyenne : des quatre bouts de *cordage* blanc, un rompit sans précision ; la force des trois autres fut de 1455 livres ; la force moyenne des quatre autres qui avoient été goudronnés en superficie fut de 2297 livres, la force des cordes faites de fil goudronné à l'ordinaire, fut de 2025 livres ; & la force moyenne des *cordages* faits de fils moins chargés de goudron, prise sur trois, un ayant rompu sans précision, fut de 1833 livres. On aura le détail plus circonstancié de ces expériences dans la table ci-jointe.

TABLE de la force des cordes.

	Cordes blanches.		Cordes goudronnées seulement en superficie.		Cordes goudronnées en fil, suivant l'usage ordinaire.		Cordes goudronnées en fil, à demi-goudron.	
	N.° Forces absolues.	Forces moyennes	N.° Forces absolues.	Forces moyennes.	N.° Forces absolues.	Forces moyennes.	N.° Forces absolues.	Forces moyennes.
Première expérience le 10 décem. 1748.	1. Cassé sans faire lever la romaine. 2. *id.* sans faire lever la romaine.		1. 1950 l. 2. 2100 3. 2050 4. Cassé sans faire lever la romaine.	2033 l.	1. 1800 l. 2. 1775 3. 1800 4. 1860	1808 l.	1. Cassé sans précision. 2. Cassé *idem.*	
	3. 1350 l. 4. 1100	1225 l.					3. 1530 l. 4. 1450	1490 l.
Seconde expérience faite le 1er mai 1749.	1. 1450 l. 2. 1350 3. 1565	1455 l.	1. 2350 l. 2. 2360 3. 1955 4. 2535	2297 l.	1. 1975 l. 2. 2050 3. 2075 4. 2000	2025 l.	1. 1850 l. 2. 1925 3. 1725	1833 l.
	4. Rompu sans précision.						4. Rompu sans précision.	

Remarques sur les expériences précédentes. Les forces moyennes résultant des quatre différentes espèces de cordes de la seconde expérience, sont plus grandes que celles de la première, probablement parce que ces dernières cordes étoient plus sèches que les premières; celles-ci n'ayant resté que cinq jours à l'air après être sorties de l'eau, au lieu que les autres y avoient resté cinq mois; mais cette différence n'a rien de contraire à la précision de ces deux épreuves, puisque les forces moyennes, dans l'une & dans l'autre, sont relatives au degré d'humidité & de sécheresse qu'elles avoient quand on les a fait rompre: au contraire, cette différence de force semble conduire à quelque chose d'avantageux, puisqu'elle indique le plus ou le moins de force des cordes, suivant qu'elles sont plus ou moins pénétrées d'eau; & comme en jettant les yeux sur la table, on voit que toutes les cordes de la dernière épreuve suivent à-peu-près entr'elles la même proportion de force que suivoient celles de la première, elle prouve assez bien que la foiblesse des cordes de la première épreuve vient de l'humidité dont elles étoient pénétrées; & comme nous l'avons déjà dit, cet effet de l'eau sur la force des cordes est incontestable; car ayant coupé une même aussière en plusieurs bouts, dont les uns furent mis dans l'eau durant une heure seulement, pendant que les autres restèrent au sec, ceux-ci se trouvèrent considérablement plus forts que les autres: partant delà, on voit que, dans l'une & l'autre épreuve, les cordes goudronnées en superficie sont les plus fortes; car dans la première, la force moyenne de celle-ci excède de 225 livres la force moyenne des cordes goudronnées, suivant l'usage ordinaire; & dans la seconde, les mêmes cordes goudronnées en superficie sont de 272 livres plus fortes que celles qui avoient été goudronnées suivant l'usage ordinaire: différence qui est d'environ un sixième: dans la première expérience, les cordes goudronnées en superficie sont de 543 livres plus fortes que celles qui n'ont qu'un demi goudron; & dans la seconde, la force de ces premières excède de 464 livres celle des cordes goudronnées à demi: différence qui est d'un peu plus d'un septième.

En suivant ce parallèle, on voit que, dans la première épreuve, les cordes goudronnées en superficie excèdent en force les cordes blanches de 808 livres; & dans la seconde de 842 livres: cette différence ne va pas à un vingt-cinquième. On seroit tenté de conclure de ces expériences, que les cordes commises en blanc, & qu'on goudronne seulement en superficie, en les trempant entièrement dans le goudron chaud, sont plus fortes de près d'un huitième que les cordes goudronnées en fil, suivant l'usage ordinaire; & que cette façon d'employer le goudron qui n'a pas été la meilleure pour la force & la durée des *cordages* qu'on n'a pas mis dans l'eau, mériteroit la préférence pour les manœuvres qui doivent être fréquemment dans l'eau: mais il faut voir si les résultats se soutiendront les mêmes dans d'autres épreuves: c'est pourquoi nous avons fait une troisième épreuve tout-à-fait semblable à celles que nous venons de rapporter.

Troisième épreuve. Dans cette troisième épreuve les *cordages* blancs ont rompu, force moyenne, sous 1982 livres & demie: le *cordage* goudronné en superficie sous 2105 livres; le *cordage* goudronné en fil sous 2601 livres; & le *cordage* peu chargé de goudron sous 2943 livres. On voit le détail de cette expérience dans la table ci-jointe.

Troisième expérience faite le 24 février 1750.

Corde blanche.	Corde goudronnée en superficie.	Corde goudronnée en fil à l'ordinaire.	Corde peu goudronnée.
N°.	N°.	N°.	N°.
1. 1750 l.	1. 2025 l.	1. 2355 l.	1. 2975 l.
2. 2475	2. 2100	2. 2700	2. 3050
3. 1700 } 1982 l. $\frac{1}{2}$.	3. 2145 } 2105 l.	3. 2725 } 2601 l. $\frac{1}{4}$.	3. 2750 } 2943 l.
4. 2150	4. 2150	4. 2625	4. 3000

Suivant cette troisième expérience, les *cordages* goudronnés en fil sont de 496 livres & demie plus forts que ceux goudronnés en superficie; & de 341 livres $\frac{1}{4}$ plus foibles que les *cordages* peu goudronnés, qui sont les plus forts de tous; mais le blanc est toujours le plus foible.

Ces variétés dans le résultat des expériences ne vient d'aucune négligence dans leur exécution: on a pris toutes les précautions possibles pour les rendre exactes. Il est véritablement fâcheux que cette troisième expérience ne s'accorde pas avec les deux premières; mais on a pris toutes les précautions pour observer la parité dans le commettage; toutes les pièces ont été ourdies à la même longueur, raccourcies au même point; & on a évité de les faire fort longues, afin qu'elles fussent commises plus régulièrement; & toutes les pièces ont été coupées par bouts d'égale longueur: les forces moyennes, résultantes des quatre bouts, ont toujours été comparées à celles des quatre bouts d'une autre corde qui a été commise & ourdie à la même longueur. Par ces attentions, nous croyons avoir été à l'abri

de l'inconvénient qui réſulteroit du plus ou du moins de tortillement de chacune de ces cordes entières; d'autant qu'ayant meſuré ſur le chantier à pluſieurs endroits d'une même corde, & ſur les différentes cordes, le nombre de révolutions d'un même touron dans une même longueur, comme de deux pieds; on a toujours trouvé, à peu de choſe près, le même nombre de révolutions au milieu & aux deux bouts des cordes: ce qui prouve aſſez bien que la corde n'étoit pas plus ſerrée à un bout qu'à l'autre.

Après toutes ces attentions, on croiroit être en droit de conclure que la différence qui ſe trouve dans la troiſième expérience d'avec les deux premières vient de quelqu'autre cauſe: peut-être que la corde qui a été goudronnée en ſuperficie, en la plongeant entièrement, & rouée dans la chaudière qui étoit ſur le feu, aura trouvé le goudron trop chaud; ce qui l'auroit altéré: cependant on a vu plus haut que des *cordages* qui ont été trempés dans le goudron bouillant, ont conſervé toute la force qu'ils devoient avoir.

Quoi qu'il en ſoit de cette fâcheuſe aventure, nous rapporterons les choſes telles qu'elles ſont; & il nous arrive ici ce qui eſt très-fréquent en phyſique. On eſt beaucoup plus embarraſſé à donner une explication probable quand on a beaucoup mulitiplié les expériences, que quand on ſe contente d'un petit nombre. Cependant, au riſque d'augmenter encore les incertitudes, nous avons cru devoir faire de nouvelles expériences; & pour les mettre hors de doute, & leur donner le plus d'évidence qu'il ſeroit poſſible, nous avons pris le parti de les faire plus en grand, ſur les *cordages* fabriqués en auſſière, ou même en grêlin: ainſi nous nous ſommes déterminés à les faire de 48 fils au lieu de 24, ayant l'attention, pour la corde goudronnée en ſuperficie, de la faire paſſer dans une auge de goudron tiède, comme on a fait les fils, au lieu de la tremper dans la cuve de goudron, comme nous avions fait précédemment, ſauf à l'eſſuyer enſuite pour la décharger du trop de goudron qu'elle auroit pu prendre; & on a eu ſoin de conſerver des cordes blanches & des goudronnées qui ne trempèrent point dans l'eau, afin de pouvoir juger de l'affoibliſſement de celles qui y avoient été miſes.

Quatrième épreuve. Les cordes étant commiſes, comme je viens de le dire, on fit rompre, le 2 mars 1754, le premier lot des cordes de 48 fils, qui avoient été miſes dans la mer le 30 novembre 1752, & qui, depuis ce temps, avoient toujours paſſé quinze jours dans l'eau de la mer, & quinze jours au grand air, à la pluie, à la roſée, au ſoleil, à la gelée, &c., pendant le cours de huit mois complets.

La corde blanche, qui n'avoit point été miſe à l'eau, rompit étant chargée de 5718 livres; la corde blanche qui avoit été alternativement dans l'eau pendant un mois, & à l'air pendant un autre mois, & cela pendant dix mois ſans interruption, rompit étant chargée, force moyenne, de 5111 livres un quart: cette corde avoit donc perdu 606 livres $\frac{1}{4}$ de ſa première force: la corde goudronnée en ſuperficie, après avoir reſté dix mois alternativement dans l'eau & à l'air, rompit, étant chargée de 4682 livres: ainſi cette corde étoit de 429 livres $\frac{1}{4}$ plus foible que la blanche qui avoit ſouffert la même épreuve: la corde qui avoit été faite avec des fils paſſés dans le goudron, ſuivant l'uſage des ports, rompit, étant chargée de 4143 livres: ainſi cette corde étoit de 538 livres $\frac{1}{4}$ moins forte que celle qui avoit été goudronnée en ſuperficie, & de 967 livres & demie plus foible que la corde blanche qui a été pareillement expoſée aux alternatives de l'eau & de l'air.

On n'avoit point fait faire, pour cette expérience, de cordes peu chargées de goudron, parce qu'elles ſe ſont trouvées très-foibles dans les trois premières; ce qu'on attribue à ce que les fils avoient été fatigués en les faiſant paſſer par beaucoup de tours de liyarde, pour les décharger de leur goudron. La table ci-jointe préſente le détail de cette quatrième épreuve.

Expériences faites en 1750.

Corde blanche au ſec.	Corde blanche à l'eau.	Corde goudronnée en ſuperficie à l'eau & à l'air.	Corde goudronnée en fil.
N°.	N°.	N°.	N°.
1. 6255 l.	1. 5025 l.	1. 4555 l.	1. 4175 l.
2. 6410	2. 4985	2. 4950	2. 3850
3. 5350 } 5718 l.	3. 5125 } 5111 l. $\frac{1}{4}$.	3. 4350 } 4682 l. $\frac{1}{4}$.	3. 4375 } 4143 l. $\frac{1}{4}$.
4. 5860	4. 5310	4. 4875	4. 4175

Le réſultat de cette quatrième épreuve ſur les *cordages* qui ſont expoſés à être long-temps dans l'eau, donne matière à bien des réflexions; car il faut ſe ſouvenir qu'elle ne diffère des *cordages* qui ont ſervi pour les trois premières épreuves, que parce que ces cordes étoient faites avec 48 fils, au lieu de 24, & quelques légers changemens dont il a été parlé plus haut.

Cette quatrième expérience ſe trouve aſſez d'accord avec les deux premières, pour ce qui eſt des

cordes goudronnées; mais il n'en est pas de même pour les cordes blanches qui ont séjourné dans l'eau: nous avons été très-surpris de voir, dans cette dernière épreuve, que ces cordes se sont trouvées considérablement plus fortes qu'aucune des cordes goudronnées. La différence de la grosseur des cordes pourroit-elle être la cause d'un changement si étrange? Oseroit-on soupçonner que les grosses cordes, étant moins perméables à l'eau que les menues, elles souffriroient moins de préjudice de son action que de celle du goudron dont elles sont pénétrées; ou que l'action de l'eau, n'endommageant que la superficie des *cordages* blancs, toute l'épaisseur des menus auroit souffert, pendant qu'il seroit resté, dans l'axe, des cordes plus grosses, des fils qui, n'ayant point été attaqués, auroient fait toute leur force? Quoi qu'il en soit de ces raisonnemens, qui ne sont que des conjectures, il nous a paru que cette épreuve devoit être répétée à cause de l'importance des conséquences qu'on en peut tirer pour l'avantage de la marine.

Cinquième épreuve. Cette épreuve n'étant qu'une répétition de la quatrième, dont les cordes étoient faites avec 48 fils, il seroit inutile de répéter ce qui a été dit plus haut: il nous suffira de faire remarquer que, pour cette expérience, on a conservé des cordes blanches, des cordes goudronnées, des cordes goudronnées en superficie, & des cordes goudronnées en fil sans les mettre dans l'eau, pour connoître l'affoiblissement que l'eau auroit pu occasionner aux unes & aux autres. Cette épreuve fut commencée le 2 mai 1754: les cordes qui ont passé alternativement un mois dans l'eau & un mois à l'air, & qui ont été quinze mois en expérience, étoient toutes, comme nous l'avons dit, composées de 48 fils. La force moyenne des cordes blanches qui n'ont point été dans l'eau, a été de 3692 livres; celle des cordes blanches qui ont été à l'eau, a été de 850 livres; ces cordes étoient entièrement étripées & défunies dans toutes leurs parties: la force des cordes goudronnées en superficie, & qui n'ont pas été à l'eau, a été de 3150 livres: la force moyenne des cordes goudronnées en superficie, & qui ont été à l'eau, a été de 3000 livres: celle des cordes qui ont été goudronnées en fil, & qui n'ont point été à l'eau, a été de 3000 livres: enfin la force moyenne de celles qui, étant goudronnées en fil, ont été à l'eau, a été de 2630 livres. La table ci-jointe présente le détail de cette expérience.

Cordes blanches qui n'ont point été à l'eau.	Cordes goudronnées en superficie.	Cordes goudronnées en fil.
N°.	N°.	N°.
1. 4000 l.	1. 3125 l.	1. 2925 l.
2. 4100	2. 3100	2. 3050
3. 4350 } 3962 livres.	3. 3200 } 3150 livres.	3. 3125 } 3000 livres.
4. 3400	4. 3175	4. 2900

Cordes blanches qui ont été à l'eau.	Cordes goudronnées en superficie.	Cordes goudronnées en fil.
N°.	N°.	N°.
1. Rompue sans précision.	1. 2850 l.	1. 2850 l.
2. Rompue, *id.*	2. 3100	2. 3150
3. 750 l. } 850 livres.	3. 3100 } 3000 livres.	3. 2200 } 2737 livres.
4. 950	4. 2950	4. 2350

Remarques sur ces expériences. Je n'entreprendrai point de faire beaucoup de raisonnemens sur toutes ces expériences; je me réduirai à quelques remarques.

1°. Les cordes de la quatrième expérience n'ont subi l'alternative de l'eau & du grand air que pendant huit mois, & cela alternativement de quinze jours en quinze jours: les cordes de la cinquième expérience ont resté à cette alternative de l'eau & du grand air pendant quinze mois; & les trois derniers mois, lorsqu'elles étoient à l'air, elles ont essuyé des pluies continuelles & des gelées violentes: les cordes de cette cinquième expérience ayant donc été tirées de l'eau, pour la dernière fois, le 22 novembre 17 [illegible] r les faire rompre dès qu'elles seroient sèches, il tomba une grande pluie qui obligea de différer cette opération: dans cet intervalle, il survint une violente gelée qui dura près de huit jours; de sorte que les contrariétés de la saison obligèrent de laisser ces cordes plus de trois mois au grand air, exposées aux injures du tems; ce qui les a prodigieusement endommagées.

2°. Les cordes de la quatrième expérience avoient été faites avec du fil d'une excellente qualité, & celles de la cinquième avec du chanvre d'une qualité inférieure: ce qui est bien prouvé, puisqu'on voit que les cordes blanches de la cinquième expérience, qui n'ont point touché à l'eau, ont rompu, étant chargées de 3962 livres, & que les cordes sembla-

bles de la quatrième expérience n'ont rompu que sous le poids de 5718 livres.

3°. On doit remarquer que dans les cinq expériences, toutes les cordes blanches qui ont été exposées à la sécheresse & à l'humidité, ont été constamment plus foibles que celles qui ont été goudronnées, à l'exception de celles de la troisième expérience, qui se sont trouvées, je ne sai pourquoi, plus fortes que les goudronnées.

4°. Il paroît, par toutes ces expériences, que les cordes goudronnées en superficie sont plus fortes que celles qui ont été goudronnées en fil, à l'exception de celles de la troisième expérience, qui avoient été plongées dans le goudron: à cette expérience près, toutes les autres prouvent que ce sont les cordes goudronnées en superficie qui résistent le mieux aux alternatives de l'eau & de la sécheresse. Quoique ces expériences aient été faites avec une scrupuleuse exactitude, & suivies avec tout le soin possible, on apperçoit des variétés dans les résultats: cependant il paroît bien établi que le goudron conserve les *cordages* qui sont exposés à être, tantôt dans l'eau, & tantôt au sec, & qu'on ne peut se dispenser de goudronner les manœuvres de fonde.

Il paroît encore qu'en bien des circonstances, la façon de goudronner les *cordages* en superficie est préférable: au reste, nous avons rapporté très-exactement, & très-fidèlement, le résultat de nos expériences; & chacun pourra en tirer les conséquences qu'il jugera les meilleures: même suivre plus loin nos recherches, qui, effectivement, peuvent être continuées plus que nous ne l'avons fait.

ARTICLE SIXIÈME.

Expériences pour connoître si les cordages imbibés d'huile ou de suif, seroient plus ou moins forts que les cordages blancs.

Il est bien établi, par les précédentes expériences, que les *cordages* goudronnés sont plus foibles que les blancs; il est même prouvé que les premiers résistent moins long-tems à un service continuel que les autres; mais aussi il faut convenir que le goudron prolonge la durée des *cordages* qui sont exposés à être tantôt à l'air, & tantôt à l'eau.

En réfléchissant sur ces faits, qu'on peut regarder comme bien avérés, nous nous sommes proposés d'éprouver si différentes substances grasses, immiscibles avec l'eau, & qui, au lieu de se durcir, comme le goudron, conserveroient leur mollesse, vaudroient mieux que le goudron, pour conserver les *cordages* exposés à l'eau.

Nous avons fait filer, pour cette expérience, une suffisante quantité de fil pour faire les *cordages* dont nous prévoyions avoir besoin, essayant que ce fil fût le plus égal qu'il étoit possible: nous fîmes faire cinq *cordages* de 32 brasses de longueur, de 24 fils chacun, commis au tiers, en aussière à 3 tourons. Toutes ces aussières, ayant été préparées, comme nous l'expliquerons, chacune fut coupée en quatre bouts de huit brasses de longuenr, pour éprouver leur force respective, après que quelques-uns de ces bouts auroient resté pendant quinze mois alternativement dans l'eau & à l'air. Voici le détail de ces épreuves.

Première expérience. Quatre bouts de *cordages* commis en blanc sans suif, huile ni goudron, ayant resté alternativement dans l'eau & à l'air, comme nous venons de le dire, on éprouva leur force: nous prévenons que le poids du chanvre, qui étoit entré dans ces *cordages*, étoit de 16 livres 8 onces.

N°. 1 rompit, étant chargé de 1833 livres; n°. 2, de 1625; n°. 3, de 1622; n°. 4, de 1500 livres: ainsi la force moyenne de ces quatre cordes étoit de 1645, livres.

Seconde expérience. Quatre autres bouts de *cordages*, dont les fils, avant que de passer dans le goudron, pesoient 14 livres 12 onces, ont été goudronnés en fil avec suffisamment de précautions pour qu'ils se chargeassent peu de goudron; ils en ont pris 3 livres, &, à-peu-près, un cinquième: après avoir resté quinze mois alternativement dans l'eau & à l'air, voici quelle a été leur force.

N°. 1 a rompu, étant chargé de 1750 livres; n°. 2, de 2292 livres; n°. 3, de 2187 livres; n°. 4, de 2083 livres: ainsi la force moyenne de ces quatre *cordages* s'est trouvée de 2078 livres; c'est-à-dire, qu'ils étoient de 433 livres plus forts que les précédens.

Troisième expérience. Quatre autres bouts de *cordages* faits avec 16 livres 8 onces de fil blanc qu'on a passé dans l'huile d'olive froide, comme les autres de la seconde expérience l'avoient été dans le goudron chaud, se sont chargés de 3 livres 4 onces d'huile; & voici quelle a été leur force après qu'ils ont resté quinze mois alternativement dans l'eau & à l'air.

N°. 1 a rompu, chargé de 1646 livres; n°. 2 a rompu, *idem*; n°. 3, *idem*; n°. 4, de 1458 livres: ainsi la force moyenne de ces quatre bouts a été de 1599 livres, c'est-à-dire, de 479 livres plus foible que les *cordages* goudronnés.

Quatrième expérience. Quatre autres bouts de *cordages* ont été faits avec 19 livres 3 onces de fil blanc, qu'on a passé dans du suif chaud, comme on avoit passé les fils de la seconde expérience dans le goudron: ces fils s'étant chargés de 3 livres 9 onces de suif, & ayant resté quinze mois alternativement dans l'eau & à l'air, voici quelle a été leur force.

N°. 1 a rompu, étant chargé de 1604 livres; n°. 2, de 2487 livres; n°. 3, de 1562 livres; n°. 4, de 1546 livres: ainsi la force moyenne de ces quatre bouts a été de 1550 livres moindre que celle des *cordages* goudronnés.

Cinquième expérience. Quatre bouts de *cordages* commis en blanc, qui pesoient 16 livres 8 onces, ayant été plongés dans le goudron, & bien essuyés, ont pris 4 livres de goudron: après avoir resté quinze mois alternativement dans l'eau & à l'air, voici quelle a été leur force.

N°. 1 a rompu, étant chargé de 1908 livres; n°. 2, de 1840 livres; n°. 3, de 1918 livres; n°. 4, de 1920 livres: ainsi la force moyenne de ces quatre bouts s'est montée de 1908 livres: ils ont, par conséquent, été de 170 livres plus foibles que celui qui avoit été goudronné en fil.

Sixième expérience. Quatre bouts de *cordages* comptés en blanc, qui pesoient 16 livres 8 onces, ayant été trempés dans de l'huile d'olive froide, en ont pris 3 livres 12 onces: après avoir resté 15 mois alternativement dans l'eau & à l'air, voici quelle a été leur force.

N°. 1 a rompu, étant chargé de 1875 livres; n°. 2, de 1840; n°. 3, de 1890; n°. 4, de 1718 livres: ainsi la force moyenne de ces quatre bouts s'est montée de 1828 livres 4 onces; c'est-à-dire, de 100 livres 12 onces moindre que celle du *cordage* goudronné.

Septième expérience. Quatre bouts de *cordages* comptés en blanc, qui pesoient 15 livres 8 onces, ont été trempés dans le suif chaud, & s'étant chargés de 3 livres 4 onces de suif, ils ont été conservés dans un magasin pendant quinze mois, sans avoir été mis dans l'eau comme les autres: voici quelle a été leur force.

N°. 1 a rompu, étant chargé de 2050 livres; n°. 2, de 2002 livres; n°. 3, de 2040 livres; n°. 4, de 1884 livres: ainsi la force moyenne de ces quatre bouts a été de 2000 livres 12 onces; c'est-à-dire qu'ils ont été de 72 livres 4 onces plus foibles que ceux qui ont été goudronnés en fil, quoique ceux qui contenoient des huiles n'aient point été mis dans l'eau.

Réponses sur les expériences précédentes. On a éprouvé à la marine les *cordages* dont nous venons de parler, après qu'ils ont resté alternativement dans l'eau de la mer & à l'air pendant quinze mois; toutes ces cordes étoient pareilles, autant qu'il a été possible; même qualité de chanvre, même quantité de fils, de même grosseur, filés par la même main; ils ont été commis de la même façon & au même point.

On voit, par le résultat de ces expériences, qu'il n'y a pas grand bénéfice à faire sur le suif, ni sur l'huile; ces substances grasses rendent les filamens du chanvre glissans; & comme la force des *cordages* dépend de l'engrènement des fibres les unes avec les autres, il est aisé de concevoir qu'il faut tordre davantage les cordes huilées ou suivées, pour que les filamens ne se séparent pas; & si ces *cordages* n'avoient été commis qu'au quart ou au cinquième, ils n'auroient eu aucune force; c'est ce qui nous a déterminé à les commettre au tiers.

Peut-être ces substances agissent-elles sur les fibres, peut-être les attendrissent-elles: ceci n'est, à la vérité, qu'un simple soupçon; il est cependant assez probable que c'est à cause de cet attendrissement, que les cordes qui ont été suivées par immersion, & qui n'ont jamais touché à l'eau, sont moins fortes que les cordes goudronnées en fil, qui, après avoir resté quinze mois alternativement dans l'eau & à l'air, n'ont rompu que sous 2078 livres, tandis que les autres ont rompu sous le poids de 2020 livres; mais nos expériences prouvent assez bien que ces substances ne préservent point le chanvre de l'altération qu'il souffre en séjournant dans l'eau; c'est pour cela que les cordes qui ont été suivées en fil, & qui ont souffert l'épreuve de l'eau, ont été les plus foibles de toutes, ayant rompu sous le poids de 1550 livres: nos expériences semblent même prouver que le suif vaut encore moins que l'huile, puisque les cordes huilées, après avoir souffert l'épreuve de l'eau, n'ont rompu que sous le poids de 1728 livres, tandis que les suivées ont rompu sous celui de 1550 livres. Il paroît donc que le suif nuit plus à la force du chanvre que l'huile, & que jusqu'à présent le goudron, bien employé, est ce que nous avons trouvé de meilleur; je dis *bien employé*, parce que la durée des cordes exposées à l'eau, dépend encore de la façon d'employer le goudron & de la dose qu'on en emploie: car entre les cordes goudronnées par immersion, & celles en fil, il n'est entré dans celles-ci que 3 livres de goudron sur 14 livres 12 onces de chanvre; & ces cordes ont soutenu 2078 livres; tandis que les cordes goudronnées par immersion ont pris quatre livres de goudron sur 16 livres 8 onces de chanvre, & n'ont pu soutenir que 1908 livres: ce qui fait une différence de 170 livres, qui ne peut venir que de la façon d'employer le goudron; & ce qui augmente encore cette différence, c'est qu'il est entré 16 livres 8 onces de chanvre au *cordage* goudronné par immersion, pendant que le *cordage* goudronné en fil, qui s'est trouvé le plus fort, n'étoit fait qu'avec 14 livres 12 onces de chanvre. Néanmoins dans les expériences rapportées plus haut, ce sont les *cordages* goudronnés en superficie qui se sont trouvés plus forts que ceux qui l'étoient en fil.

A l'égard du *cordage* qui n'a été, ni goudronné, ni suivé, ni huilé, quoiqu'il ait souffert l'épreuve de l'eau, il s'est trouvé de 95 livres plus fort que le *cordage* suivé en fil, quoique celui-ci contînt 2 livres 11 onces de chanvre plus que l'autre; & ce *cordage* qui est resté sans aucun enduit, s'est trouvé de 56 livres plus fort que celui qui avoit été huilé en fil, quoiqu'ils fussent faits l'un & l'autre d'une même quantité de chanvre. Mais les *cordages* goudronnés ont été plus forts que celui qui étoit resté en blanc: on peut seulement remarquer que le *cordage* goudronné en fil a été plus fort que celui qui l'a été par immersion, ce qui ne s'accorde pas avec les expériences que nous avons rapportées plus haut.

Nous nous étions proposés de faire encore d'autres expériences sur les *cordages* enduits de différentes graisses; mais celles-ci nous ayant fait appercevoir que le goudron est préférable & au suif, & à l'huile, nous n'avons pas cru devoir nous arrêter plus long-temps sur cet article, & nous avons préféré de rapporter une autre expérience, qui, quoiqu'un peu étrangère au sujet qui nous occupe, nous

a paru cependant y avoir quelque analogie, & en conséquence devoir être conservée.

M. le Comte d'Hérouville s'étant proposé de faire des recherches sur la catapulte des anciens, avoit besoin de cordes très-élastiques : celles qu'il fit faire avec du nerf battu, remplirent mieux que toutes les autres ses intentions. Dans une conversation que j'eus avec lui sur cette matière, je l'engageai d'examiner avec une romaine quelle seroit la force de ces cordes; car il me paroissoit qu'elles pouvoient avoir beaucoup de ressort, sans être très-fortes. M. d'Hérouville y consentit; & comme il se proposoit d'aller à Rochefort, où il devoit trouver tout ce qui étoit nécessaire pour cette expérience, il emporta avec lui deux de ces cordes, qu'on y fit rompre, comme j'avois fait celles que j'avois fait commettre de différentes façons. Voici le détail de cette épreuve, tel qu'il m'a été communiqué par M. le Normand de Mezy, alors intendant de la marine dans ce port.

Un quarantenier de nerf, imbibé d'huile, ayant un peu plus de 21 lignes de grosseur, n'a supporté que 1740 livres; un autre quarantenier de même grosseur, mais qui n'avoit point été imbibé d'huile, a supporté 1790 livres; on éprouva ensuite la force d'un quarantenier de chanvre de Riga, premier brin, il supporta 2890 livres : ainsi il étoit de 1100 plus fort que celui de nerf qui n'avoit pas été huilé.

Un autre *cordage* fait de même chanvre, mais commis moins serré, ne rompit qu'étant chargé de 3290 livres, quoiqu'il n'eût que 19 lignes de grosseur. Celui-ci, quoique plus menu que la corde de nerf, a porté 1500 livres plus que la plus forte corde de nerf. Il n'y a pas lieu d'en être surpris; le nerf qu'on prépare pour faire des cordes, est nécessairement fort court; d'ailleurs il est gras, & d'autant plus gras, qu'on l'a imbibé d'huile; ainsi les filamens se sépareroient les uns des autres, si on ne tordoit pas fermement les cordes; ce qui les affoiblit beaucoup, quoique les filamens de nerfs examinés séparément paroissent très-forts; mais ces sortes de cordes sont très-élastiques, ce qui les rendoit propres pour l'usage auquel les employoit M. le comte d'Hérouville; ainsi qu'à faire des soupentes de berline : c'est ce qui a été prouvé par un grand nombre d'expériences.

ARTICLE SEPTIÈME.

Où l'on se propose de connoître si le tan influe sur la durée des cordages.

Les différentes recherches que nous avons faites sur la force & la durée des *cordages*, nous ayant convaincus que ceux qu'on pénètre de quelque substance grasse, comme l'huile & le suif, étoient considérablement affoiblis, & que le goudron, qui les affoiblit le moins, leur fait cependant encore perdre beaucoup de leur force & de leur souplesse, il nous parut qu'il seroit avantageux de trouver quelque moyen de prolonger leur durée, sans diminuer de ces deux bonnes qualités. Le moyen qui se présenta à ma pensée, fut de les imbiber de tan, & voici les raisons qui me faisoient bien présumer de cette idée.

On sait que les pêcheurs, pour faire durer longtemps leurs filets & leurs cordes, les tannent avec de l'écorce de chêne, & que de temps en temps ils les repassent dans le tan; assurément ils ne suivroient pas cette pratique, qui leur donne des soins & leur occasionne des frais, s'ils ne l'avoient pas reconnue utile.

Dans cette circonstance, je me proposai d'éprouver si au moyen du tan, je ne pourrois pas, sans le secours du goudron, prolonger la durée des manœuvres des vaisseaux. M. le duc de Choiseul approuva mon projet; & comme je ne pouvois pas me rendre dans les ports, M. le comte de Roquefeuil, commandant la marine à Brest, chargea M. de Secval, enseigne de vaisseau, mon neveu, de suivre ces expériences de concert avec M. Tourolle, actuellement sous-commissaire de la marine, qui avoit été chargé par M. Hocquart, intendant de la marine, de se joindre avec M. de Secval, pour que les expériences qu'on méditoit ne trouvassent aucun obstacle dans leur exécution : le maître cordier, de son côté, donna toute son attention pour que les opérations auxquelles présidoient M. de Secval & M. Tourolle fussent exécutées avec toute l'exactitude possible, & conformément à leurs vues.

On se proposa d'abord de tanner le chanvre avant que de le filer : dans les épreuves qu'on en fit, les filamens se pénétrèrent très-bien de la tannée; mais cette filasse tannée est très-long-temps à sécher, ce qui feroit un inconvénient, si on vouloit suivre cette méthode en grand. Il est vrai qu'elle a été d'autant plus embarrassante, qu'on n'avoit point de lieu disposé pour cette opération, comme on en a, par exemple, dans les fabriques de draps pour sécher la laine; on tenta de tanner le fil après qu'on l'auroit mis en écheveaux, qu'on arrêtoit de distance en distance par plusieurs liens, afin d'empêcher que les fils ne se mêlassent; mais ces écheveaux ainsi liés avoient beaucoup de peine à se dessécher, & quand on ôtoit les liens pour faciliter le desséchement, les fils se crispoient; ils prenoient, comme l'on dit, des coques, ce qui les rendoit très-difficiles à travailler, & peu propres à faire de bonnes cordes.

Ces remarques engagèrent les officiers qui étoient chargés de l'exécution des expériences, à tanner les fils sur des tourets, ainsi que je vais le rapporter : je donnerai ensuite le détail des expériences que je viens d'annoncer.

On fit filer avec des molettes de même grosseur, & par deux bons fileurs, du chanvre de Riga, premier brin, qui avoit été simplement peigné; ce fil fut devidé sur des tourets; il y en avoit environ 97 livres.

On fit tiédir de l'eau dans une grande chaudière; quand elle fut chaude à y pouvoir à peine tenir la main, on mit le tan dans l'eau, à la dose d'une demi-barique de tan sur une barrique & un quart d'eau;

& on la laissa en infusion pendant une heure, entretenant toujours l'eau seulement prête à bouillir, parce qu'un tanneur avoit assuré ces messieurs qu'ils perdroient toute la force du tan, s'ils faisoient bouillir l'eau : on verra dans la suite que ce tanneur, qui probablement savoit préparer les cuirs, n'avoit aucune connoissance du tannage des cordes : le tan ayant resté une heure dans l'eau chaude, on mit dans le bain les tourets sur lesquels le fil étoit roulé.

Entretenant toujours l'eau au même dégré de chaleur, on laissa le fil dans le bain pendant cinq heures.

Après ce temps, on retira les tourets de la chaudière; & ayant remarqué que les fils n'avoient pas tous été également pénétrés de la teinture, on transporta le fil sur d'autres tourets, pour leur faire changer de situation; on remit les tourets dans le tan, & on les y laissa passer toute la nuit sans entretenir le feu sous la chaudière; le lendemain on retira les tourets du bain, & on étendit les fils pour les faire sécher; au bout de quatre jours, comme on les jugea assez secs, on employa une partie de ce fil à faire deux quaranteniers, un à six fils, deux fils par touron, & un à douze fils, quatre par touron; ayant l'attention pour le quarantenier à six fils, de prendre trois fils d'un fileur & trois fils d'un autre, & de même pour les quaranteniers à douze fils, six fils d'un fileur & six fils de l'autre; on le fit commettre entre le tiers & le quart : ainsi les fils étant ourdis à 56 brasses, les pièces de *cordages* avoient 40 brasses de longueur.

Le quarantenier de 6 fils pesoit 7 livres; & celui de 12, 16 livres; il restoit 69 livres de fil tanné.

On fit commettre au même point de raccourcissement deux pareils quaranteniers, un de 6 fils & un de 12 avec du fil blanc semblable à celui qui avoit été tanné; la pièce de 6 fils se trouva peser 5 livres $\frac{1}{2}$, & celle de 12 fils, 10 livres $\frac{1}{4}$; ainsi le quarantenier blanc de 12 fils, pesoit 5 livres $\frac{1}{4}$ moins que celui qui étoit tanné; il pouvoit bien se faire que le fil tanné eût retenu un peu d'humidité qui augmentoit son poids; & le quarantenier de 6 fils blancs se trouva de 1 livre $\frac{1}{2}$ plus léger que celui qui avoit été tanné.

On fit encore deux quaranteniers, un de 6 fils, l'autre de 12, qui furent goudronnés suivant l'usage du port : le quarantenier fait des 6 fils goudronnés, se trouva peser 10 livres $\frac{1}{4}$; il étoit donc de 5 livres $\frac{1}{4}$ plus pesant que le *cordage* blanc, & 1 livre $\frac{1}{4}$ plus pesant que le *cordage* tanné.

Le quarantenier à 12 fils goudronnés se trouva peser 20 livres; c'est 9 livres $\frac{1}{4}$ de plus que le blanc, & 4 livres de plus que le tanné.

Il parut à l'examen que le fil tanné sur les tourets n'avoit pas pris une teinture de tan assez forte; ce qu'on attribua à ce qu'on n'avoit pas mis assez de tan, proportionnellement à l'eau qu'on avoit employée, ou à ce qu'on n'avoit pas fait bouillir le tan dans l'eau; on mit donc dans la cuve deux barriques d'eau & une de tan; lorsque l'eau fut presque bouillante, on y mit le tan; on la tint toujours bouillante pendant trois heures, ajoutant de l'eau de temps en temps, pour suppléer à celle qui s'évaporoit; ayant laissé refroidir l'eau au point d'y pouvoir tenir la main, on mit dedans 26 livres $\frac{1}{2}$ de fil blanc qui étoit en écheveaux, & arrêté de distance en distance par plusieurs liens; il resta quatre heures dans le bain chaud; on retira les écheveaux pour les mettre sécher; voyant au bout de deux jours qu'ils n'étoient point secs, & craignant qu'ils ne s'échauffassent à l'endroit des liens, on coupa les liens; mais à mesure que le fil se desséchoit, il se crispoit, se retiroit sur lui-même & formoit des coques; on prit le parti d'étendre les écheveaux comme on avoit fait les précédents; mais on y éprouva beaucoup de difficultés, les fils se rouloient les uns sur les autres ou sur eux-mêmes, faisant des coques qu'il falloit défaire les unes après les autres, & ce n'étoit pas sans beaucoup fatiguer les fils.

On fit faire avec ces fils, quand ils parurent suffisamment secs, deux quaranteniers de 12 fils commis entre le tiers & le quart; chacune de ces pièces, qui avoient 40 brasses de longueur, pesoient l'une & l'autre 11 livres $\frac{1}{2}$, & il restoit 2 livres du même fil.

Pour tenter toutes les façons de tanner, on prit 24 livres $\frac{1}{2}$ de chanvre de Riga non peigné, & ayant préparé une cuve de tan comme pour la précédente expérience, on mit la filasse dans cette forte teinture de tan, où elle resta depuis dix heures jusqu'au lendemain cinq heures du matin, qu'on la mit sécher; ce qui dura plusieurs jours, parce que l'air étoit humide. Quand on la jugea assez sèche pour être peignée & filée, elle pesoit 28 livres, c'est 3 livres $\frac{1}{2}$ plus que lorsqu'on l'avoit mise dans le tan; reste à savoir si cette augmentation de poids ne vient pas en partie de ce que ce chanvre n'étoit pas aussi parfaitement sec qu'à la première pesée.

Ce chanvre s'est peigné aussi aisément que si le fil n'avoit pas été tanné, & il n'en résulta pas un plus grand déchet; on le fit filer par les deux mêmes fileurs qu'on avoit employé pour les expériences précédentes; on en fit faire un quarantenier de 12 fils & qui avoit 40 brasses de longueur, il se trouva peser 12 livres $\frac{1}{2}$.

Ces Messieurs me marquèrent que cette façon de tanner leur paroissoit préférable aux autres; ils trouvoient seulement qu'après que le chanvre étoit peigné, il n'avoit pas conservé une couleur bien intense; mais on verra par ce que nous dirons de la façon de tanner les filets, telle que la pratiquent les pêcheurs, qu'il faut retirer le tan de son bain avant que d'y plonger les *cordages*, & qu'il convient de les faire bouillir dans la tannée.

Comme dans le port de Brest, il n'y avoit point de tannerie pour les filets, on a été obligé de faire plusieurs essais, dans la vue de découvrir quelle seroit la meilleure méthode, & celle qu'on adopteroit par préférence aux autres. Ce travail est utile; mais je rapporterai dans un détail suffisant ce qu'on pratique dans les grandes tanneries qui travaillent pour les pêcheurs.

Les circonstances du service ayant obligé les Officiers qui exécutoient ces expériences de les abandonner, on ne peut regarder ce que nous rapporterons ici

ici, que comme le commencement d'un grand travail qui a été malheureusement interrompu trop tôt.

On s'est proposé de connoître la force des *cordages* tannés, par comparaison à ceux qui étoient goudronnés, & à ceux qui, étant faits du même fil, étoient restés blancs.

Nous commencerons par l'examen des cordes qui ont été tannées en fil.

Un bout de quarantenier blanc pesoit.....1 livre.

Un bout de quarantenier de même longueur, fait d'un pareil nombre de fils, pesoit, étant tanné.....1 livre $\frac{3}{4}$.

Un bout de quarantenier de même longueur, fait d'un pareil nombre de fils, mais goudronné suivant l'usage du port, pesoit.....1 livre $\frac{11}{12}$.

On voit, par cette comparaison, que le tan augmente le poids des *cordages*; mais que le goudron l'augmente beaucoup plus.

On a éprouvé à la romaine la force de ces différents *cordages*; & ayant retranché du *cordage* tanné ce que le tan a augmenté de son poids, & du goudronné, pareillement, ce que le goudron a augmenté de son poids, pour n'avoir dans les trois *cordages* que la quantité du chanvre, qui est la seule matière résistante, nous trouvons que la force du *cordage* blanc excède celle du goudronné de.....419 livres.

Et que la force du cordage tanné surpasse celle du cordage goudronné de...286 livres.

D'où il suit que le tan n'augmente pas tant le poids des *cordages* que le goudron, & qu'il ne les affoiblit pas autant: ce sont deux avantages qui seront confirmés par l'expérience suivante.

Ayant éprouvé la force des quaranteniers tannés sur des tourets, par comparaison à ceux qui étoient restés blancs & à ceux qui avoient été goudronnés, il s'est trouvé que, déduction faite de l'augmentation du poids occasionné par le tan & par le goudron, tout d'ailleurs étant égal dans ces trois *cordages*,

La force du *cordage* blanc a surpassé celle du tanné de.....133 livres.

Et celle du *cordage* tanné a surpassé la force du goudronné de.....182 livres.

Ce qui s'accorde avec ce qu'on a apperçu sur les cordes tannées en filasse: cependant nous prévenons qu'on ne doit pas compter sur ces expériences, qui n'ont point été conduites aussi soigneusement qu'on se l'étoit proposé, par les raisons que nous avons rapportées; ainsi ce que nous disons des *cordages* tannés, doit être regardé plûtôt comme une invitation à ceux qui se trouveront à portée de tenter ce qu'on peut retirer d'avantageux de ce moyen, que comme quelque chose de décidé; & afin de mettre ceux qui voudroient suivre cette recherche aussi loin qu'elle le peut être, en état de le faire, je vais rapporter la méthode qu'on suit pour tanner les filets & les *cordages*, & même les voiles dont se servent les pêcheurs.

Pratique des tanneurs des filets & des cordes des pêcheurs. On sait qu'on fait le tan avec l'écorce de différents arbres, qu'on fait sécher, & qu'on réduit en poudre sous des meules verticales, ou avec des pilons que l'eau fait mouvoir.

Le meilleur tan est fait avec l'écorce de jeunes chênes, qu'on détache du bois dans le temps de la seve; & comme il faut que le tan ne soit pas en morceaux trop gros, on le passe par des cribles, afin de remettre ce qui ne passe pas, ou sous la meule, ou sous les pilons.

Les pêcheurs ont soin que leurs filets, leurs *cordages*, quelquefois même leurs voiles, soient tannés; & quand ils s'apperçoivent que par le service l'impression du tan est fort affoiblie, ils font repasser leurs ustensiles par le tan.

Les tanneurs ont ordinairement plusieurs chaudières de cuivre de différentes grandeurs, pour n'employer que celles qui peuvent être nécessaires pour la quantité de filets, cordes, &c. que l'on veut tanner; ces chaudières ont la forme de celles des brasseurs; elles sont montées sur des fourneaux de maçonnerie, & leur capacité est augmentée par une maçonnerie qui s'élève plus haut que leurs bords.

Comme il faut pour cette opération beaucoup d'eau, chacun s'en pourvoit, ou en conduisant l'eau de quelque source dans des réservoirs, ou par des pompes. Le lieu où l'on établit les chaudières, est vouté & établi en terre, principalement afin d'avoir la facilité de faire écouler l'eau dans les chaudières.

On met ordinairement pour faire une bonne tannée, deux parties & demie d'eau sur une partie de tan en mesure, ou deux barrils & demi d'eau, sur un barril de tan; on met le tan dans la chaudière, on fait tout de suite couler l'eau dessus, on allume dans le fourneau un feu qui n'est pas fort vif; car il faut, quand la chaudière est grande, cinq à six heures pour la faire bouillir; on brasse le tan avec l'eau; & quand la chaudière commence à bouillir, on la couvre avec des planches: alors, avec un pucheux, on tire de la chaudière, de la tannée qu'on dépose dans des tonnes, jusqu'à ce que la chaudière soit assez vuide pour ne point craindre qu'elle se renverse par-dessus, ce qui arriveroit infailliblement, parce que la tannée monte comme du café; on entretient le bouillon pendant 14, 15 ou 18 heures; & à mesure que la tannée diminue, on répare l'évaporation avec celle qu'on a mis à part dans des tonnes.

Quand les tanneurs jugent que l'eau a tiré toute la substance du tan, ils mettent sur des perches des mannes, au-dessus de grandes tonnes, & avec un filet tendu sur un chassis de fer, ils retirent le plus qu'ils peuvent du marc qu'ils mettent dans les mannes, afin qu'il s'égoutte & de ne point perdre de tannée.

On met au fond de la chaudière les *cordages* neufs & les plus gros; on place sur le devant quelques planches posées verticalement, pour que les tanneurs aient la facilité de puiser de la tannée; &

il faut qu'elle soit bouillante, quand on met dedans les *cordages* & les filets : on love les *cordages* & on remplit la chaudière comble, les entassant le plus haut que l'on peut, & le tanneur puise continuellement la tannée avec un pucheux, & il en arrose les marchandises, jusqu'à ce que toute la tannée soit bue par les cordes & filets; quand on ne tanne que des cordes, on ne retire point le marc; on jette les filets dans la tannée bouillante, & on les y laisse deux heures; puis on les retire avec un croc, & on y en met d'autres tant qu'il reste de la tannée.

Quand on a retiré les cordes ou les filets, on les étend à l'air pour les faire sécher; mais il faut que le temps soit beau & doux; car la pluie affoiblit l'effet du tan, & la gelée endommage beaucoup les marchandises qui sont mouillées; mais on peut, lorsque le temps est à la pluie, les conserver en tas à couvert pendant plus de quinze jours, sans craindre qu'ils se gâtent.

Je crois qu'en voilà assez pour mettre ceux qui voudroient éprouver l'effet du tan, en état de bien tanner leurs *cordages;* & je crois qu'ils doivent renoncer de les tanner en fil; qu'ils peuvent se contenter de les tanner en corde, ou tout au plus en chanvre, ayant des perches pour le mettre sécher, assez semblables à celles dont font usage ceux qui dégraissent les laines.

ARTICLE HUITIÈME.

Sur la force des cordes goudronnées d'une même longueur, mais de différentes grosseurs & de différents poids.

L'objet de cet article ne regarde point la perfection de la fabrique des *cordages;* nous n'y rapporterons que des faits qui peuvent être utiles dans la pratique; car nous étant trouvés plusieurs fois dans le cas de faire usage des cordes pour vaincre des résistances, nous nous sommes apperçus combien il seroit utile de connoître, ne fût-ce qu'à peu près, quelle est la force des cordes de différentes grosseurs, pour n'en point employer de beaucoup trop grosses dont il résulteroit des inconvéniens; 1°. l'augmentation inutile de dépense; 2°. de fatiguer plus qu'il ne convient les hommes employés au travail, par des efforts qui seroient en pure perte; car il est certain qu'il faut beaucoup plus de force pour manœuvrer un gros *cordage* qu'un menu : la force qu'on est obligé d'employer pour plier & faire courir dans les poulies mouflées ou non mouflées un gros *cordage*, ne sert en aucune façon à vaincre la résistance sur laquelle on doit agir.

On trouvera au mot *cordage blanc* les épreuves que nous avons faites dans cette vue sur ces *cordages* blancs, & nous invitons à consulter ce qui y est dit, ne croyant pas devoir répéter quantité de réflexions qui ont autant de rapport aux *cordages* noirs qu'à ceux qui sont en blanc.

Nous nous bornerons à faire remarquer que notre intention dans les expériences que nous allons rapporter, se réduisant à connoître à peu près la force des *cordages* ordinaires de différentes grosseurs, dont on se sert pour les usages auxquels on a coutume d'employer les cordes; nous avons cru devoir employer pour nos expériences les cordes qu'on fabrique communément dans la marine, désignant seulement l'espèce de chanvre & de brin qu'on aura choisi.

Ces expériences ont été faites en Septembre 1751, & chaque bout de *cordage* qu'on a fait rompre avoit 3 brasses de longueur.

Première expérience. Deux bouts d'une aussière de premier brin de chanvre de Bourgogne filé en 1750.

La longueur de la pièce étoit de 25 brasses 3 pieds 6 pouces.

Sa grosseur, de 2 pouces 3 lignes.

Le nombre des fils, 21.

La longueur de l'ourdissure, 36 brasses.

Le raccourcissement des tourons, 6 brasses 3 pieds 6 pouces.

Le raccourcissement au commettage, 3 brasses 3 pieds.

Le poids du quarré avec sa charge, 240 livres.

Le poids moyen de chaque bout, 3 livres 2 onces.

Force de ces deux bouts, 4100 livres.

Force moyenne de chaque bout, 2050 livres.

Seconde expérience. Deux bouts d'une autre aussière de même chanvre, premier brin de Bourgogne, mais filé en 1751.

Longueur de la pièce, 25 brasses 2 pieds 6 pouces.

Grosseur de ces aussières, 2 pouces 3 lignes.

Nombre des fils, 30.

Longueur de l'ourdissure, 36 brasses.

Raccourcissement des tourons, 6 brasses 3 pieds 6 pouces.

Raccourcissement au commettage, 3 brasses 4 pieds.

Poids du quarré & de sa charge, 240 livres.

Poids moyen de chaque bout, 3 livres 2 onces.

Poids qui a fait rompre les deux bouts, 4840 livres.

Force moyenne de chaque bout, 2420 livres.

Plus fort que le précédent de 370 livres; ce qui peut venir de ce que le fil étoit nouvellement travaillé.

Troisieme expérience. Deux bouts d'une autre aussière, mais faite du second brin du même chanvre de Bourgogne, filé en 1750.

Longueur de l'aussière, 25 brasses 3 pieds 6 pouces.

Grosseur des aussières, 2 pouces 6 lignes.

Nombre des fils, 18.

Longueur de l'ourdissure, 36 brasses.

Raccourcissement des tourons, 6 brasses 3 pieds 6 pouces.

Raccourcissement au commettage, 3 brasses 3 pieds.

Poids du quarré & de sa charge, 195 livres.

Poids moyen de chaque bout, 3 livres 10 onces.

Force des deux bouts 2775 livres.

Force moyenne de chaque bout, 1387 livres $\frac{1}{2}$.

Quatrieme expérience. Deux bouts d'une aussière de second brin de Bourgogne.

Longueur de l'aussière, 23 brasses 3 pieds.

Grosseur de l'aussière, 2 pouces 6 lignes.

Nombre des fils, 18.

Longueur de l'ourdissure, 36 brasses.

Raccourcissement des tourons, 6 brasses 3 pieds 6 pouces.

Raccourcissement au commettage, 5 brasses 3 pieds 6 pouces.

Poids du quarré & de sa charge, 195 livres.

Poids moyen de chaque bout, 3 livres 12 onces.

Force des deux bouts, 270 livres.

Force moyenne de chaque bout, 1350 livres.

Cinquieme expérience. Deux bouts d'une autre aussière de même chanvre, second brin de Bourgogne.

Longueur de l'aussière, 26 brasses 1 pied.

Grosseur de cette aussière, 2 pouces 3 lignes.

Nombre des fils, 15.

Longueur de l'ourdissure, 36 brasses.

Raccourcissement des tourons, 6 brasses 3 pieds 6 pouces.

Raccourcissement au commettage, 4 brasses 6 lignes.

Poids du quarré & de sa charge, 195 livres.

Poids moyen de chaque bout, 3 livres.

Force des deux bouts, 2500 livres.

Force moyenne de chaque bout, 1250 livres.

Les fils pour ces trois dernières expériences ont été filés en 1750.

Sixieme expérience. Deux bouts d'aussières faites avec un second brin d'ancien chanvre de Bourgogne, & filés en août 1757.

La longueur des aussières étoit de 24 brasses 3 pieds 8 pouces.

Leur grosseur, 2 pouces 4 lignes.

Le nombre des fils, 24.

Longueur de l'ourdissure, 36 brasses.

Raccourcissement des tourons, 6 brasses 3 pieds 6 pouces.

Raccourcissement au commettage, 4 brasses 2 pieds 10 pouces.

Poids du quarré & de sa charge, 195 livres.

Poids moyen de chaque bout, 3 livres 11 onces $\frac{1}{6}$.

Force des deux *cordages*, 4080 livres.

Force moyenne de chacun, 2040 livres.

Septieme expérience. Deux bouts d'une autre aussière de second brin de chanvre de Bourgogne, filé en août 1751.

Longueur de l'aussière, 25 brasses.

Sa grosseur, 2 pouces 2 lignes.

Le nombre des fils, 24.

Longueur de l'ourdissure, 36 brasses.

Raccourcissement des tourons, 6 brasses 3 pieds 6 pouces.

Raccourcissement au commettage, 4 brasses 1 pied 6 pouces.

Poids du quarré & de sa charge, 195 livres.

Poids moyen d'un des bouts, 3 livres 1 once $\frac{5}{6}$.

Force des deux *cordages*, 3300 livres.

Force moyenne d'un des deux *cordages*, 1650 livres.

Huitieme expérience. Deux bouts de *cordages* d'une autre aussière faite de troisième brin de Bourgogne, filé en août 1751.

Longueur de l'aussière, 24 brasses 3 pieds 6 pouces.

Sa grosseur, 2 pouces 3 lignes.

Le nombre des fils, 24.

Longueur de l'ourdissure, 36 brasses.

Raccourcissement des tourons, 6 brasses 3 pieds 6 pouces.

Raccourcissement au commettage, 4 brasses 3 pieds.

Poids du quarré & de sa charge, 195 livres.

Poids moyen de chaque bout, 3 livres 4 onces.

Force des deux *cordages*, 3200 livres.

Force moyenne de chaque bout, 1600 livres.

Neuvieme expérience. Deux bouts d'une autre aussière de troisième brin de chanvre de Bourgogne, filé en août 1751.

Longueur de l'aussière, 24 brasses 3 pieds 9 pouces.

Sa grosseur, 2 pouces 4 lignes.

Nombre des fils, 24.

Longueur de l'ourdissure, 36 brasses.

Raccourcissement des tourons, 6 brasses 3 pieds 6 pouces.

Raccourcissement au commettage, 4 brasses 2 pieds 10 pouces.

Poids du quarré & de sa charge, 195 livres.

Poids moyen de chaque bout, 3 livres 8 onces $\frac{1}{6}$.

Force des deux *cordages*, 3225 livres.

Force moyenne de chaque bout, 1612 livres $\frac{1}{2}$.

Dixieme expérience. Deux bouts d'une aussière de premier brin de chanvre d'Ukraine, file en 1750.

Longueur de l'aussière, 24 brasses 1 pied 6 pouces.

Sa grosseur, 2 pouces 5 lignes.

Nombre des fils, 24.

Longueur de l'ourdissure, 36 brasses.

Raccourcissement des tourons, 6 brasses 3 pieds 6 pouces.

Raccourcissement au commettage, 5 brasses 1 pied.

Poids du quarré & de sa charge, 240 livres.

Poids moyen d'un des bouts de *cordage*, 3 brasses 8 pieds $\frac{4}{6}$.

Force des deux *cordages*, 4400 livres.

Force moyenne de chaque *cordage*, 2200 livres.

Onzième expérience. Deux bouts d'une aussière de premier brin, chanvre d'Ukraine, filé en juillet 1751.

Longueur de l'aussière, 25 brasses 1 pied.

Sa grosseur, 2 pouces 3 lignes.

Nombre des fils, 30.

Longueur de l'ourdissure, 36 brasses.

Raccourcissement des tourons, 6 brasses 3 pieds 6 pouces.

Raccourcissement au commettage, 4 brasses 6 lignes.

Poids du quarré & de sa charge, 240 livres.
Poids moyen de chaque bout, 3 brasses 5 pieds $\frac{5}{6}$.
Force des deux *cordages*, 4500 livres.
Force moyenne d'un des *cordages*, 2250 livres.

Douzième expérience. Trois bouts d'une aussière de premier brin de chanvre d'Ukraine, filé en août 1751.

Longueur de l'aussière, 24 brasses 1 pied 6 lignes.
Sa grosseur, 2 pouces 5 lignes.
Nombre des fils, 36.
Longueur de l'ourdissure, 36 brasses.
Raccourcissement des tourons, 6 brasses 3 pieds 6 pouces.
Raccourcissement au commettage, 5 brasses 1 pied.
Poids du quarré & de sa charge, 240 livres.
Poids moyen de chaque bout, 3 livres 10 onces.
Force des trois bouts, 7550 livres.
Force moyenne d'un des bouts, 2516 livres $\frac{5}{7}$.

Treizième expérience. Deux bouts d'une aussière de second brin de chanvre d'Ukraine, filé en août 1751.

Longueur de l'aussière, 24 brasses 3 pieds 8 pouces.
Sa grosseur, 2 pouces 5 lignes.
Nombre des fils, 33.
Longueur de l'ourdissure, 36 brasses.
Raccourcissement des tourons, 6 brasses 3 pieds 6 pouces.
Raccourcissement au commettage, 4 brasses 2 pieds 10 pouces.
Poids du quarré & de sa charge, 195 livres.
Poids moyen d'un des bouts, 3 livres 6 onces $\frac{4}{6}$.
Force des deux bouts, 4300 livres.
Force moyenne d'un des bouts, 2150 livres.

Quatorzième expérience. Deux bouts d'une aussière faite de second brin un peu court de chanvre d'Ukraine, filé en août 1751.

Longueur de l'aussière, 24 brasses 3 pieds 8 pouces.
Sa grosseur, 2 pouces 4 lignes.
Nombre des fils, 30.
Longueur de l'ourdissure, 36 brasses.
Raccourcissement des tourons, 6 brasses 3 pieds 6 pouces.
Raccourcissement au commettage, 4 brasses 2 pieds 10 pouces.
Poids du quarré & de sa charge, 195 livres.
Poids moyen de chaque bout, 3 livres 6 onces.
Force des deux bouts, 3600 livres.
Force moyenne de chaque bout, 1800 livres.

Quinzième expérience. Deux bouts d'une aussière de troisième brin de chanvre d'Ukraine, filé en août 1751.

Longueur de l'aussière, 24 brasses 3 pieds 8 pouces.
Sa grosseur, 2 pouces 5 lignes.
Nombre des fils, 30.
Longueur de l'ourdissure, 36 brasses.
Raccourcissement des tourons, 6 brasses 3 pieds 6 pouces.
Raccourcissement au commettage, 4 brasses 2 pieds 10 pouces.
Poids du quarré & de sa charge, 195 livres.
Poids moyen d'un des bouts, 3 livres 4 onces $\frac{4}{7}$.
Force des deux bouts, 3275 livres.
Force moyenne d'un des bouts, 1637 livres $\frac{1}{7}$.

Seizième expérience. Deux bouts d'une aussière faite d'un troisième brin court de chanvre d'Ukraine, filé en août 1751.

Longueur de l'aussière, 24 brasses 3 pieds 6 pouces.
Sa grosseur, 2 pouces 4 lignes.
Nombre des fils, 30.
Longueur de l'ourdissure, 36 brasses.
Raccourcissement des tourons, 6 brasses 3 pieds 6 pouces.
Raccourcissement au commettage, 4 brasses 3 pieds.
Poids du quarré & de sa charge, 195 livres.
Poids moyen de chaque bout, 3 livres 8 onces.
Force des deux bouts, 3100 livres.
Force moyenne de chaque bout, 1550 livres.

Remarques sur ces expériences. On pourra combiner ces différentes épreuves, & en tirer les conséquences qu'on jugera convenables : mais, je le répète, il faut auparavant consulter ce que nous avons dit des *cordages* blancs de différentes grosseurs au mot CORDAGE BLANC; car il ne nous a pas paru possible d'établir, d'après ces expériences, une échelle qui pût nous mettre en état de conclure la force des *cordages* de toute sorte de grosseur. (*Duhamel.*)

CORDAGER, v. n. faire du cordage. *Voyez* COMMETTRE.

CORDE, s. f. c'est un cordage ordinaire, fait avec le chanvre filé en fil de caret, ensuite tord en tourons, tordus ensemble pour faire la *corde*, qui est toujours composée, au moins, de trois tourons.

CORDELLE, s. f. on hale un vaisseau à la *cordelle*, quand on le fait marcher à force de bras, par le moyen des cordes que des hommes tirent à terre : cela se pratique dans les rivières.

CORDERIE, s. f. *l'art du cordier*, *l'art de la corderie* : il a, dans les arcenaux de marine, ses principes particuliers fondés sur une grande quantité de belles expériences, faites, la plupart, en grand, & pour lesquelles on n'a rien épargné, vu la conséquence de l'objet : c'est sur quoi nous nous sommes fort étendus aux mots CHANVRE, FILER, COMMETTRE, d'après feu M. Duhamel, inspecteur de la marine, auquel nous devons un traité fort estimé sur ce sujet; ses principes ont souffert beaucoup d'objections; il n'est pas déplacé de les faire connoître ici, ainsi que ses réponses.

Toutes les propositions nouvelles (c'est cet académicien qui parle) sont sujettes à des contradictions, & on ne doit pas en être surpris, nous sommes tous esclaves de l'habitude, au point de souffrir des choses incommodes auxquelles nous pourrions remédier aisément : nous recueillons quelquefois le fruit de cette disposition, puisque la même habitude nous rend supportables des incommodités

dont il feroit quelquefois impoſſible de ſe garantir : mais dans tout autre cas ce ſeroit renoncer aux lumières de la raiſon que de ſuivre en aveugle, le ſentier où nous ſommes, uniquement parce qu'il eſt frayé, ſans nous donner la peine de porter notre vûe vers le terme où nous tendons, & d'examiner ſi on ne pourroit pas s'ouvrir une route plus courte & plus commode.

Celui qui ignore la théorie des choſes qu'il fait, celui qui n'en fait que la pratique, s'eſt fait une habitude d'exécuter ce que ſes maîtres lui ont appris ; c'eſt un copiſte qui ſuit ſervilement les traits qu'on lui a tracés : tout occupé de l'imitation, il n'examine point les raiſons pour leſquelles il agit de telle ou telle façon, il ne ſonge point à faire mieux ; il ſemble qu'il ſoit perſuadé que ſes maîtres ſont parvenus au plus haut point de perfection, & qu'il ne lui ont rien laiſſé à faire que de les imiter : ſi on lui propoſe quelque choſe de nouveau, il le rejette ſans examen ; ou bien, au lieu de peſer les avantages & les inconvéniens, il ne ſonge qu'à former des difficultés, qu'à trouver des raiſons qui l'autoriſent à conſerver ſa pratique.

Tous les hommes ne ſont pas également aſſervis à l'uſage & à la routine ; ceux qui ſe ſont faits une habitude de penſer, de réfléchir ſur ce qu'ils ſont, ceux qui ſe ſont appliqués à chercher les raiſons des pratiques qu'on leur a enſeignées, qui ſe ſont accoutumés à déſirer l'évidence, à agir conſéquemment ; ceux-là peuvent bien quelquefois ſuivre une route par habitude, car il eſt naturel de ſe laiſſer entraîner par l'uſage ; mais ce n'eſt que par une eſpèce de diſtraction, dont ils ſont capables de revenir d'eux-mêmes quand ils réfléchiſſent, & dont on les tire ſûrement quand on oppoſe à leurs préjugés, de bonnes raiſons ; quand on leur rapporte des expériences exactes & des obſervations bien faites ; en un mot, quand on leur préſente l'évidence qu'ils ſe ſont faits une habitude, & une loi de chercher ; c'eſt pour ceux-là que nous avons travaillé ; quand ils ſeroient en petit nombre (ce que nous ne penſons pas) leur approbation ſuffiroit pour ſatisfaire nos deſirs.

Qu'on ne croye pas cependant que nous prétendions qu'il faille ſaiſir avidement toutes les nouvelles propoſitions ; ce ſeroit donner dans un excès oppoſé & ſouvent bien dangereux ; au contraire, nous penſons qu'il ne faut adopter les nouveautés, mêmes celles qui paroiſſent d'une utilité frappante, qu'après un ſérieux examen, qu'avec beaucoup de ſageſſe & de modération. Suit-on une route frayée depuis longtems, on en connoît tout le bon & tout le mauvais ; on ſait profiter des avantages & remédier aux défauts ; mais une pratique nouvelle qui laiſſe appercevoir des avantages conſidérables, peut avoir des défauts cachés ; & quand ils ſeroient petits, ils pourroient produire des accidens faute de les avoir prévus à tems ; nous oſons même dire qu'il n'y a point de découverte, ſi belle, ſi utile qu'elle ſoit, qui ne ſoit ſujette à des inconvéniens. Faut-il la rejetter pour cela ? non aſſurément : c'eſt aux bons eſprits à la perfectionner ; c'eſt à eux à profiter de ce qu'il y a de bon, & à rectifier ce qui ſe trouve de défectueux ou d'incommode : les difficultés ſe préſentent d'elles-mêmes, ou ſont bientôt apperçues, même par les eſprits ſuperficiels ; lever les difficultés & conſerver les avantages d'une pratique nouvelle, demandent plus de connoiſſances & de réflexion ; ſi, par exemple, on voit un cordage commis au cinquième, ſe décommettre promptement par le ſervice, s'étriper, ſe rompre ; au premier coup-d'œil, on ſera peut-être tenté de croire que ces cordages ne valent rien, qu'il faut s'en tenir aux anciens ; mais celui qui médite, qui raiſonne conſéquemment ſur ce qu'il voit, dit : j'ai vu que les cordages commis de cette façon ſont extrêmement forts, je vois qu'il ne ſont pas de longue durée, & en réfléchiſſant ſur ce qui augmente leur force & ſur ce qui diminue leur durée, j'apperçois que tout ce qui regarde la préparation du chanvre, & la fabrication du fil, n'influe pas ſur leur plus courte durée ; je conſerve donc, ſans héſiter, tout ce qui a été dit à ce ſujet : je vois qu'en commettant extrêmement lâche, j'augmente à la vérité la force de mes cordes, mais je m'apperçois auſſi que mes torons ſe ſéparent, que mes fils ſe déſuniſſent, enfin que mes cordages s'étripent, d'où je conclus qu'il faut les commettre un peu plus ſerré ; je me donnerai bien de garde de paſſer d'un excès à un autre, en commettant mes cordages au tiers, ſuivant l'uſage ordinaire ; je me contenterai de les commettre au quart : ſi cela ne ſuffit pas, j'irai peut-être entre le tiers & le quart ; mais ce que je me propoſerai pour but, c'eſt de les commettre le moins que je le pourrai, & ſeulement de ce qui ſera néceſſaire pour prolonger la durée de mes cordages, pour ne les affoiblir que le moins qu'il me ſera poſſible, & pour conſerver cette ſoupleſſe qui eſt ſi avantageuſe pour ménager les équipages, & pour faciliter la manœuvre.

Ce ſont de ſemblables réflexions qui ont beaucoup augmenté notre travail, en nous engageant à repéter & à varier ſi fréquemment nos expériences ; ces mêmes réflexions nous ont fait recevoir avec plaiſir les objections qu'on nous a faites, nous ont même fait déſirer qu'on nous en fît ; & nous avouons avec ſatisfaction que pluſieurs, en nous engageant à faire des examens plus ſcrupuleux, ont contribué à perfectionner les méthodes que nous avons propoſées.

Ce ne ſera point un article des moins utiles de notre ouvrage, que de rapporter une partie des objections qu'on nous a faites, ou que nous avons imaginé qu'on pourroit nous faire, pour faire voir les moyens que nous avons employés pour les lever.

Quoique les ſentimens ſoient partagés ſur le degré auquel on doit affiner le chanvre, nous ne croyons pas, après les recherches que nous avons faites à ce ſujet, qu'on faſſe difficulté de convenir qu'il n'y a que le déchet qui puiſſe empêcher qu'on n'affine extrêmement le chanvre, puiſqu'il ne s'énerve point,

ni par l'eſpade, ni par le peigne; mais qu'au contraire les cordes ſont d'autant plus fortes que le chanvre eſt plus doux & plus affiné.

On en conviendra encore plus volontiers, puiſque le raiſonnement & l'expérience s'accordent à prouver qu'il faut eſſayer & faire enſorte qu'il n'y ait point de mèche dans les fils, & qu'il faut que les hélices que les brins de chanvre décrivent, ſoient alongées.

Après les expériences qui ont été faites dans trois grands ports, en préſence de tous les officiers, on ſera auſſi obligé de convenir qu'il y a de l'avantage à filer fin, & qu'on augmente beaucoup la force des cordes en diminuant le tortillement des fils.

Perſonne ne peut contredire les expériences authentiques qui établiſſent l'avantage qu'il y a à multiplier le nombre des torons, & à diminuer le tortillement des cordes; ce ſont des choſes de fait, qui ont été vues par un grand nombre de témoins éclairés & attentifs. Qui pourroit ſe refuſer à de telles preuves? On ſera obligé de convenir que nous ſommes parvenus à augmenter la force des cordes de moitié en ſus, au moins; c'eſt-à-dire, qu'avec les mêmes matières nous avons fait des cordes qui portoient plus de neuf milliers, tandis que les autres n'en pouvoient porter que ſix.

On ne peut pas aller contre des faits ſi clairs & ſi déciſifs; ainſi on convient qu'en ſuivant nos principes, on peut beaucoup augmenter la force des cordes; les objections ne tombent pas ſur cela: vous faites, dit-on, des cordes très-fortes, mais elles ſont difficiles à fabriquer, & il y a à craindre qu'elles ne durent pas ſi long-temps que les autres; c'eſt ce qu'il faut examiner, en ſuivant toutes les objections les unes apres les autres.

Première objection. En affinant beaucoup le chanvre, l'on occaſionne trop de déchet.

Réponſe. Nous avons prouvé qu'en affinant le chanvre juſqu'à un certain point, on gagnoit plus par l'augmentation de force qu'on ne perdoit par le déchet des matières, & qu'il y avoit cependant un degré d'affinement après lequel on perdoit plus par le déchet, qu'on ne gagnoit ſur la force.

Aſſurément, il n'y a pas d'apparence de regretter le déchet dans le premier cas, puiſqu'on a des cordages plus fins, plus légers, & néanmoins plus forts; il y a, par conſéquent, de l'avantage pour le navigateur & de l'économie pour le roi. Eſt-ce une perte réelle que celle d'une mauvaiſe étoupe, qui gâte & affoiblit le bon brin?

Dans le ſecond cas, où l'on perd autant par le déchet qu'on gagne ſur la force des cordages, l'économie s'évanouit; mais le navigateur gagneroit encore à cauſe de la légéreté de ſes manœuvres; cependant nous croyons qu'il faut s'en tenir à ce point d'affinement, qui eſt avantageux pour la navigation, ſans augmenter la conſommation des matières, pourvu que les maîtres d'équipage s'attachent à diminuer la groſſeur & le poids de leurs manœuvres proportionnellement au déchet & à l'augmentation de force qu'ils leur procurent par la préparation du chanvre; après cela, ſi en donnant au chanvre les préparations que nous conſeillons, on en augmente beaucoup la conſommation, ce ſera la faute des maîtres d'équipage qui négligeront de profiter de nos recherches.

Seconde objection. En filant fin, on augmentera beaucoup la main d'œuvre, & les fils ne ſeront pas aſſez forts pour ſupporter l'effort du commettage, ils ſe rompront.

Réponſe. Dans ceci, comme en toute autre choſe, il faut éviter les excès; ainſi, quoique nous ayons reconnu qu'il ſeroit avantageux de filer extrêmement fin, nous n'avons pas, néanmoins, conſeillé de donner aux fils moins de quatre lignes de circonférence, tant pour ne point multiplier la main d'œuvre à cet égard, que parce qu'il faudroit affiner le chanvre beaucoup plus qu'on ne fera par la règle que nous avons établie; ce qui occaſionneroit un trop grand déchet; mais quand nous recommandons de faire en ſorte que les fils n'ayent que quatre lignes de circonférence, & qu'ils n'excèdent jamais quatre lignes & demie pour le premier brin, nous ne propoſons rien qui ne ſoit praticable, puiſque fréquemment les Hollandois filent le chanvre de Riga à deux lignes & demie ou trois lignes; nous pourrions, auſſi-bien que les Hollandois, donner cette perfection à nos cordages; mais comme les chanvres du royaume ſont plus groſſiers que ceux de Riga, & qu'il eſt de la bonne police d'employer les marchandiſes du royaume préférablement aux étrangères, nous avons cru devoir fixer la groſſeur des fils de toute eſpèce, pourvu qu'ils ſoient du premier brin, à quatre lignes de circonférence.

A l'égard de l'appréhenſion que l'on a que les fils fins ne puiſſent ſupporter les efforts du commettage, nous pourrions nous contenter de dire que les fils beaucoup plus fins ſupportent ces efforts en Hollande; mais il ne tiendra qu'au maître cordier de ménager ſes fils tant qu'il voudra, en ne leur faiſant pas ſouffrir de ſi grands efforts, en commettant les cordes moins ſerrées; au moyen de cette pratique dont nous avons prouvé les avantages, on ne verra jamais les fils ſe rompre ſur l'atelier; & s'ils ſe rompent, ce ne ſera pas qu'ils ſoient trop foibles, mais par la faute du cordier qui les aura trop fait[illegible].

Troiſième objection. En tordant peu les fils[illegible], ils ne paroîtront jamais ſi bien travaillés; les cordes qu'on en fera ſeront velues, & elles en durent moins.

Réponſe. Je demande premièrement s'il vaut[illegible] avoir de beau fil, qui ne vaille rien, que d'en[illegible] de moins agréable à la vue, qui faſſe d'excellentes cordes?

D'ailleurs, quand ces fils auront paſſé par le goudron, ils ſeront comme les autres, & les cordes qu'on en fera, ne ſeront point velues, comme on le ſuppoſe: ſi l'on étoit une fois bien convaincu qu'elles en ſont meilleures, on les voudroit velues, & on n'auroit point de confiance en une corde qui la trouveroit trop unie.

A l'égard de la durée, cette objection ne[illegible]

commis au cinquième, & tiré aussi directement.

2° Que le cordage n° 2, tiré directement, est beaucoup plus fort que le cordage n° 1, qui ne différoit du cordage n° 2 que par la direction de la force qui le tiroit, même en ajoutant à n° 1 ce qui lui manque de matière, relativement à n° 2, qui n'est que d'une once un gros.

3°. Que le cordage n° 5, tiré directement, est beaucoup plus fort que n° 4, qui étoit tiré obliquement.

Cette remarque, & la précédente, prouvent bien que les cordages qui sont pliés sur des poulies, ou sur d'autres corps qui leur font faire des plis, ne sont pas, à beaucoup près, si forts que quand ils sont tirés directement.

4°. Si l'on supplée, par le calcul, pour rendre à n°. 1 la force qu'il auroit eue s'il avoit été aussi pesant que n°. 2, on trouvera que n°. 1 auroit porté 3664 livres; mais il auroit été, malgré cela, plus foible que n°. 2, de 1736 livres, c'est-à-dire, de plus d'un quart: voilà ce que n°. 1 a perdu pour avoir été tiré obliquement.

Si l'on fait la même opération pour égaler n°. 4 à n°. 5, on trouvera que n° 4 auroit porté 5900 livres & demie; ainsi ce cordage a perdu, pour avoir été tiré obliquement, 1900 livres, c'est-à-dire, un peu plus du quart de la force qu'il auroit eue, s'il avoit été tiré directement; ce qui prouve que les cordages commis au cinquième, perdent à-peu-près autant de leur force que les cordages commis au quart, mêmes proportions gardées entre la force de l'un & celle de l'autre.

5°. Enfin, en comparant les cordages n°s. 1, 3 & 4, on voit que ceux qui sont commis au quart & au cinquième, conservent leur supériorité de force sur ceux commis au tiers, même lorsqu'on les charge étant pliés sur un cylindre.

Il n'est donc pas douteux qu'on peut se servir, avec sûreté & confiance, de ces cordages, lorsqu'on leur fait faire des plis, ou lorsqu'on les passe dans des poulies.

Sixième objection. Quelques personnes frappées de la facilité avec laquelle ces cordages courent sur les poulies, soutenoient qu'ils étoient avantageux pour les manœuvres courantes; mais elles ne pensoient pas qu'on dût les préférer aux autres pour les manœuvres dormantes; on n'a pas besoin, disoient-elles, de cordages souples pour les haubans.

Réponse. On avoue que la facilité de manœuvrer aisément, & sans tant de monde, avec les cordages souples, est un grand avantage pour les manœuvres courantes, qui n'a pas d'application aux manœuvres dormantes; mais les haubans, comme les autres cordages qui restent immobiles, ont à supporter de grands efforts; il faut donc qu'ils soient très-forts: toutes nos expériences ont prouvé qu'on augmentoit la force des cordages en les tortillant moins & en les commettant moins serrés; il convient donc de profiter de cet avantage pour les manœuvres dormantes.

Septième objection. Les cordages ont des frottemens à essuyer; ils ne souffrent pas seulement quand ils ont une puissance qui les tire, à un poids qui les charge; ils se froissent, ils frottent sur différens corps, sur du bois, du fer, d'autres cordages, & les cordages mous seront plutôt endommagés que ceux qui sont plus durs.

Réponse. Il n'est pas toujours vrai qu'un corps dur résiste plus à certains frottemens qu'un corps mol; celui-là résiste à tous les obstacles, & celui-ci s'y prête; l'un s'engrène & résiste, l'autre consent & obéit; néanmoins nous avons senti toute la force de cette objection, & nous avons commencé bien des expériences qui doivent nous mettre en état de la résoudre: malheureusement comme ces expériences sont longues; comme il faut attendre, pour en tirer quelque éclaircissement, qu'une corde soit usée, nous avons eu le chagrin de trouver toujours les cordages que nous avions mis en expérience, employés à d'autres usages; mais on trouvera, dans la suite de cet article, des expériences faites à la mer, qui lèveront tous les scrupules qu'on peut avoir à ce sujet; il n'y a point de meilleures expériences que celles qui sont faites en plaçant les choses où elles doivent servir.

Huitième objection. Ces cordages mous s'alongeront plus que les autres; les fils qui ont été moins rapprochés les uns des autres, en les commettant, se rapprocheront par la tension; le cordage diminuera de grosseur, & s'alongera proportionnellement à la diminution de sa grosseur.

Réponse. Il est vrai, & nous l'avons observé, la mesure à la main, dans toutes nos expériences, que nos cordages, par le rapprochement des fils, diminuent plus de grosseur que les cordages ordinaires; il est vrai encore que, sous une petite charge, ils s'alongent d'abord un peu; mais bientôt ils ne s'alongent presque plus jusqu'au moment de la rupture, & la raison en est bien simple; il faut d'abord un plus grand poids pour vaincre le frottement des torons les uns sur les autres, dans les cordages durs, que dans les mous; mais cette résistance une fois vaincue par un poids suffisant, ce même poids alongera plus le cordage dur que le souple; car lorsque les hélices sont très-alongées, comme celle de nos cordages, les torons approchent plus de la parallèle à l'axe de la corde, qui est la direction que les torons tendent à prendre; donc ils ont moins de chemin à faire pour y arriver, que les cordages plus commis; en un mot, il est évident que moins un cordage est tors, c'est-à-dire, moins il a été raccourci en le filant & en le commettant, moins aussi a-t-il de quoi s'alonger en le tirant; cette raison seroit suffisante; mais nous nous sommes fait une loi de parler aux yeux, & de tout prouver par expérience.

Expérience. L'alongement moyen, pris sur quatre cordages commis au tiers, de trois pouces de circonférence, étant chargés de 4200 livres, a été de quatre pieds trois pouces une ligne & demie, & la diminution de grosseur de ces mêmes cordages, a été de trois lignes & demie.

L'alongement moyen, pris sur quatre cordages de

même circonférence, commis au quart, étant chargés de 5187 livres, a été de deux pieds trois pouces; & la diminution de grosseur de ces cordages, à été de quatre lignes & demie.

On voit que le cordage commis au quart, s'est alongé presque moitié moins que celui qui étoit commis au tiers, quoiqu'il fût chargé de 987 livres de plus; mais on apperçoit aussi qu'il a plus diminué de grosseur.

Dans une autre épreuve, l'alongement moyen pris sur quatre cordages de vingt-cinq pieds de longueur commis au tiers, a été de quatre pieds un pouce, étant chargés de 4250 livres: dans les cordages de fil coulé, commis au quart, de deux pieds six pouces, étant chargés de 6287 livres 8 onces: & dans les cordages, commis au cinquième, de deux pieds quatre pouces, étant chargés de 7337 livres 8 onces.

Remarque. Je pourrois rapporter trente expériences pareilles, qui prouveroient de même que les cordages s'alongent d'autant moins qu'ils sont moins commis; mais après les deux expériences que nous venons de rapporter, il suffira d'assurer que nous avons toujours observé la même chose dans toutes nos expériences, comme il étoit aisé de le prévoir par le raisonnement.

Neuvième objection. Ces expériences, dira-t-on, prouvent que les manœuvres moins commises s'alongent moins que les autres quand elles sont neuves; mais peut-être s'alongent-elles davantage par le service.

Réponse. Quelque peu probable que soit cette objection, pour répondre d'une façon positive & sans réplique à ceux qui refusent de se rendre aux raisonnemens les plus simples, nous avons fait l'expérience suivante, qui décide la question.

Expérience. Etant à Rochefort, je fis faire, avec M. Landré, alors lieutenant de port dans ce département, deux aussières toutes pareilles en longueur; mais l'une étoit commise au tiers & l'autre au quart.

Ces deux aussières servirent, pendant une année, à mâter quelques vaisseaux, à embarquer des canons, & à d'autres usages; M. Landré eut soin de les faire servir autant l'une que l'autre; étant, l'année suivante, retourné dans le même département, je fis dépasser ces deux manœuvres en présence de MM. Landré & Dumesnil-Rolland, capitaine de port à Rochefort, pour les mesurer l'une & l'autre; l'aussière commise au tiers, se trouva de quelques brasses plus longue que l'autre; ainsi celle qui avoit été moins commise, se trouva alongée: nous ne parlerons point de la durée de ces deux cordages, parce qu'on les tira de la machine à mâter, pendant que M. Landré étoit allé faire un petit voyage à Toulon, pour les employer à d'autres usages: de pareilles avantures m'ont souvent troublé dans mes expériences, & m'ont dégoûté d'en faire de longue durée dans les ports.

Remarque. Il est bon de faire remarquer, ce qu'il étoit aisé de prévoir, qu'après un long service ces cordages moins tors ont conservé la proprieté de se moins alonger. En 1740, on fit faire avec du fil ordinaire plusieurs manœuvres commises entre le tiers & le quart, que M. de Loire de Serilly prit sur la flûte du roi de Charente, dont il avoit le commandement, pour comparer la durée de ces cordages avec ceux de fil coulé commis au quart; nous parlerons des circonstances de cette épreuve dans la suite; il nous suffit pour le présent de dire qu'au retour d'une longue campagne en 1741, ayant fait rompre plusieurs manœuvres, pour reconnoître si les cordages faits suivant nos principes avoient conservé leur supériorité de force sur les cordages plus tortillés, nous observâmes que ces cordages commis entre le tiers, & le quart s'alongeoient d'un pied dix pouces six lignes étant chargés de 3900 livres, & les pareils cordages, mais plus menus, commis au quart, s'alongeoient d'un pied deux pouces trois lignes, étant chargés de 3575 livres: quoique ces deux cordages différassent peu par leur tortillement, on voit néanmoins qu'après un assez long service, les cordages moins tortillés s'alongent moins que ceux qui le sont plus.

Pendant que nous sommes occupés à comparer l'alongement des cordages, il est bon de comparer l'alongement des cordages à trois torons avec ceux à quatre, à six, à neuf, à vingt-quatre torons.

Expérience. Tous les cordages suivans ont été faits avec du fil ordinaire. Ils avoient cinq brasses & demie de grosseur, & ne différoient les uns des autres que par le nombre de leurs torons.

Aussières à trois torons, diminuées de grosseur de quatre lignes, alongées de quatre pieds cinq pouces trois lignes, chargées de 5175 livres.

Aussières à quatre torons, diminuées de grosseur de quatre lignes, alongées de quatre pieds cinq pouces trois lignes, étant chargées de 5800 livres: quoique l'alongement soit le même que celui des cordages précédens, il est cependant moindre, parce que les cordages à quatre torons étoient chargés d'un plus grand poids.

Aussières à six torons, diminuées de grosseur de cinq lignes, alongées de trois pieds onze pouces trois lignes, chargées de 5600 livres.

Grêlins à neuf, diminués de grosseur de quatre lignes, alongés de cinq pieds, chargés de 8350 livres: il faut faire attention que ce cordage portoit un très-grand poids.

Grêlins à vingt-quatre torons, diminués de quatre lignes, alongés de quatre pieds dix pouces six lignes, chargés de 8450 livres.

Enfin un pareil grêlin, mais dont les cordons étoient commis au cinquième, & le grêlin cablé au quart, a diminué de grosseur de sept lignes, & s'est alongé de trois pieds quatre pouces étant chargé de 10,900 livres: il faut remarquer que les itagues de six pouces un quart de grosseur rompirent sous ce poids, sans que le grêlin parût endommagé.

On voit par toutes ces expériences que les cordages qui sont composés d'un grand nombre de torons, s'alongent moins que les autres; ce qui dépend toujours de ce que les torons approchent plus

de la parallèle à l'axe de la corde, ou qu'ils ſont tirés plus directement : ainſi il eſt inconteſtable que les cordages faits ſuivant nos principes, s'alongent moins dans toutes les ſuppoſitions poſſibles que les cordages ordinaires ; & c'eſt en pluſieurs occaſions un avantage conſidérable.

Dixième objection. Ces cordages moins tortillés recevront plus d'eau dans leurs pores ou dans les eſpaces qui ſont entre les filamens du chanvre, ce qui les affoiblira plus que les cordages tortillés ; s'il eſt vrai, comme quelques-uns le penſent, qu'un cordage ſoit moins fort quand il eſt mouillé, que quand il eſt ſec.

Réponſe. Il eſt vrai que les cordages ſont moins forts quand ils ſont mouillés, que quand ils ſont ſecs ; nous rapporterons dans un inſtant une expérience qui le prouve ; il eſt vrai encore que les cordages qui ſont commis fort ſerré, reçoivent moins d'eau dans leurs pores que les cordages qui le ſont moins ; mais il ne s'enſuit point du tout delà que les cordages mous ſoient plus affoiblis par l'eau que les autres ; il y auroit au contraire une raiſon de penſer que les cordages très-ſerrés devroient être plus affoiblis : la voici.

On ſait avec quelle force l'eau s'inſinue dans les pores du bois ſec & des cordages ; qu'un cordage ſec qu'on mouille, ſe raccourcit & ſe raccourcit au point de ſoulever des poids très-conſidérables ; & je ne ſais ſi je dirai rien de trop quand j'avancerai qu'il ſoulevera le poids quelque conſidérable qu'il ſoit, ou qu'il rompra ; du moins ne connoiſſons-nous pas le poids ſur qui la force des cordes mouillées ne ſeroit pas capable d'agir. Qui eſt-ce qui détermine l'eau à entrer dans cette corde : à la pénétrer ? c'eſt probablement la même cauſe qui fait monter l'eau dans les tuyaux capillaires ; l'eau entrera donc dans la corde avec d'autant plus de force, que les tuyaux ſeront plus capillaires ou plus fins, pourvu qu'ils puiſſent admettre l'eau ; donc l'eau doit entrer avec plus de force, dans une corde très-ſerrée que dans une lâche, quoiqu'elle y entre en moindre quantité ; donc les filamens du chanvre dans une corde plus ſerrée, doivent être plus tendus que dans une corde lâche ; donc les filamens, déjà très-tendus par le tortillement, & qui enſuite ſont chargés de l'effort que fait l'eau pour s'inſinuer dans les eſpaces qu'ils laiſſent entr'eux, doivent en être plus affoiblis.

Je penſe bien que l'eau agit d'une autre façon pour affoiblir les cordages qui en ſont pénétrés ; les filamens du chanvre en deviennent peut-être plus gliſſans : moins capables de s'engréner les uns avec les autres par le frottement ; & ce cas ſeroit un peu défavorable aux cordes moins tortillées ; peut-être auſſi l'eau attendrit-elle les fibrilles du chanvre ; peut-être les rend-elle moins capables de réſiſter, ou plus aiſées à rompre : cet effet doit agir ſur les fibrilles qui compoſent une corde moins tortillée, comme ſur celles qui en compoſent une qui l'eſt plus : mais n'abandonnons point notre méthode ordinaire ; & après avoir diſcuté cette queſtion par le raiſonnement, conſultons l'expérience.

Expérience. Nous avons fait faire deux pièces de cordages avec du premier brin de chanvre de Berri, toutes les deux à trois torons ; l'une étoit faite avec du fil ordinaire, & elle étoit commiſe au tiers ; l'autre étoit faite avec du fil un peu moins tors, & étoit commiſe au cinquième : on coupa quatre bouts de chacune de ces auſſières ; deux bouts de l'auſſière commiſe au tiers (nous les nommerons *A*) furent conſervés ſecs dans un magaſin ; ils peſoient 6 livres 7 onces 12 gros ; les deux autres bouts de la même auſſière, qui peſoient le même poids, & que nous nommerons *B*, furent mis dans l'eau ; deux bouts de l'auſſière commiſe au cinquième, & que nous nommerons *C*, peſoient 6 livres 15 onces 2 gros ; ils furent conſervés dans un magaſin ſec ; enfin les deux autres bouts *D*, de cette même auſſière, & qui étoient de même poids, furent mis dans l'eau ; les bouts *B* & *D* ayant reſté quatre jours dans l'eau, étant tout épiſſés pour pouvoir les rompre ſur le champ, & avant qu'ils fuſſent deſſéchés, on éprouva la force de ces huit cordages, qui ſe trouva, ſavoir ; les cordages *A* ſecs, ſupportèrent, poids moyen, 5400 livres ; les cordages *B*, mouillés, 4000 livres ; les cordages *C*, ſecs 7800 livres ; les cordages *D* mouillés, 5800 livres.

Remarque. On voit par cette expérience que les cordages ordinaires ont été affoiblis de 1400 livres, pour avoir été bien pénétrés d'eau, ce qui fait près d'un tiers, ou du moins beaucoup plus que le quart.

Les cordages commis au cinquième ont été affoiblis de 2000 livres ; ce qui fait auſſi plus d'un quart & pas tout-à-fait le tiers : c'eſt-à-dire, que la diminution de force des cordages commis au cinquième, eſt à-peu-près proportionnelle à celles des cordages commis au tiers ; ainſi les cordages commis au cinquième étant pénétrés d'eau, ont, à-peu-près la même ſupériorité de force ſur les cordages pénétrés d'eau commis au tiers, que les cordages ſecs commis au cinquième ont ſur les cordages ſecs commis au tiers : ce qui nous fait penſer que l'affoibliſſement des cordages mouillés, dépend principalement de l'attendriſſement des fibrilles qui les compoſent.

Mais on peut remarquer, en paſſant, que ſi on ajoute aux cordages *A*, la quantité de matière qui leur manque pour les égaler aux cordages *C*, ils n'auroient encore porté que 5748 livres, quelque choſe de plus ; ainſi les cordages *C* commis au cinquième, ſont dans cette expérience plus forts de 2052 livres que les cordages *A* commis au tiers, le cordage *C* eſt donc plus fort que le cordage *A* de beaucoup plus d'un tiers.

Maintenant ſi nous comparons le cordage *B* au cordage *D*, qui tous deux ont été pénétrés d'eau, nous trouverons que le cordage *D* (même en ajoutant à *B* ce qui lui manque de matière) eſt plus fort que *B* de 1542 livres ; c'eſt-à-dire que le cordage *D* commis au cinquième & pénétré d'eau,

eſt plus d'un tiers plus fort que le cordage *B* commis au tiers & auſſi pénétré d'eau.

Ainſi les cordages moins tortillés, conſervent le même avantage ſur les cordages plus tortillés, lorſqu'ils ſont pénétrés d'eau, comme lorſqu'ils ſont ſecs.

Onzieme objection. Tout le monde convient que c'eſt un défaut au fil d'être trop chargé de goudron; cette eſpèce de vernis eſt deſtinée à préſerver les cordages des dommages que l'eau leur pourroit cauſer, peut-être même à les défendre des attaques des vers, des inſectes, &c.; mais ſûrement le goudron ne contribue en rien, à la force des cordages; un cordage fort chargé de goudron eſt donc plus lourd ſans en être plus fort: le goudron roidit les cordages, il les rend donc moins maniables, peut-être les rend-il plus caſſans, peut-être même affoiblit-il les fibrilles du chanvre; on a donc raiſon de ſouhaiter que les fils ſoient très-peu chargés de goudron.

Or il eſt clair qu'un fil moins tortillé, ſe chargera d'une plus grande quantité de goudron qu'un qui le ſera plus; c'eſt donc un défaut qu'on pourra reprocher aux cordages faits de fils peu tortillés.

Réponſe. Nous traitons au mot CORDAGE GOUDRONNÉ, *des cordages noirs ou goudronnés*; nous y donnons des méthodes pour diminuer tant qu'on le voudra la quantité de goudron qui pénètre les fils qu'on en imbibe: nous y examinons les avantages que le goudron procure aux cordages, les défauts qu'il y occaſionne; comment on peut profiter des avantages & diminuer les inconvéniens: mais ſuppoſant ici tout ce qui a été dit dans l'objection, nous allons ſeulement faire voir, que ſans s'écarter de l'uſage ordinaire, on peut paſſer le fil coulé dans le goudron ſans le ſurcharger de cette réſine, & que les cordages goudronnés, peu tortillés, conſervent la même ſupériorité de force ſur les cordages fort tortillés & goudronnés, qu'ils ont ſur ceux qui ne ſont pas goudronnés.

Expérience. Nous avons fait paſſer, à l'ordinaire, dans le goudron 624 livres de fil ordinaire de premier brin de chanvre d'Auvergne; ce fil, étant goudronné, peſoit 749 livres; ainſi il avoit pris 125 livres de goudron: c'eſt un peu plus de 20 livres de goudron pour 100 livres de fil blanc ordinaire.

Nous avons de même fait paſſer à l'ordinaire 671 livres & demie de fil coulé de premier brin de chanvre d'Auvergne; ce fil étant goudronné peſoit 804 livres, ainſi il s'étoit chargé de 132 livres & demie de goudron; c'eſt-à-dire, que 100 livres de ce fil s'étoient chargées de 18 livres 14 onces de goudron: ce qui fait un peu moins d'un cinquième.

Remarque. Nous n'avons rien changé à la méthode ordinaire pour goudronner le fil coulé; nous avions laiſſé les ouvriers ſuivre leur uſage; néanmoins le fil coulé n'a pas plus pris de goudron que le fil ordinaire, ce qui peut venir:

1°. De ce que le chanvre étant mieux préparé, les fibrilles ſe touchoient plus exactement, & laiſſoient moins d'eſpace pour recevoir le goudron:

2°. De ce que les hélices étant plus alongées, laiſſoient moins d'eſpace pour recevoir le goudron: de plus, il faut encore remarquer que les fils éprouvent en paſſant par la livarde, une tenſion qui rapproche les filamens du chanvre, & qui leur fait rendre ce qu'ils ont trop pris de goudron; mais à l'article des *cordages noirs*, nous indiquons pluſieurs moyens de charger les fils d'auſſi peu de goudron qu'on le juge à propos.

Il faut maintenant prouver par des expériences, que le goudron n'affoiblit pas plus les cordages peu commis, que ceux qui le ſont beaucoup.

Expérience. Première épreuve. Nous avons fait faire une auſſière à trois torons, compoſée de quarante-deux fils ordinaires & blancs, de premier brin de chanvre de Riga, commis au tiers; ce cordage avoit trois pouces de groſſeur: ſa force ſe trouva de 4733 livres.

Seconde épreuve. Nous avons enſuite fait faire une auſſière toute pareille, à trois torons, de quarante-deux fils ordinaires de premier brin de Riga, commis au tiers; mais les fils avoient été paſſés dans le goudron: la force moyenne de ces bouts de cordage ſe trouva de 3316 livres.

Troiſième épreuve. Nous avons encore fait faire une auſſière toute ſemblable à la précédente, & la force moyenne ſe trouva de 3262 livres.

Quatrième épreuve. Nous avons de plus fait faire une auſſière toute ſemblable aux précédentes, avec quarante-deux fils ordinaires & blancs; mais elle étoit commiſe au quart; & la force moyenne de chaque bout ſe trouva de 6112 livres.

Cinquième épreuve. Enfin nous avons fait faire un cordage tout pareil au précédent, avec cette ſeule différence, que le fil avoit paſſé dans le goudron; la force moyenne de chaque bout a été de 4125 livres.

Remarque. Nous devons commencer par avertir que les expériences que nous venons de rapporter, ne ſont pas faites avec les précautions qui ſeroient néceſſaires, pour décider ſi le goudron rend les cordages moins forts; & encore moins pour connoître de combien il les affoiblit: nous nous ſommes contentés de faire nos cordages avec un pareil nombre de fils, ce qui ne nous paroîtroit pas aſſez exact s'il falloit traiter une queſtion auſſi importante; & en examinant ce qui regarde le goudron, *Voyez* CORDAGE GOUDRONNÉ, on voit que nous avons pris bien d'autres précautions pour rendre nos expériences exactes; ayant fait cet aveu, comparons nos différentes épreuves.

En comparant la première épreuve avec la ſeconde & la troiſième, on voit que le goudron affoiblit les cordages ordinaires.

En comparant la quatrième avec la cinquième, on voit que le goudron affoiblit les cordages commis au quart.

Mais ſi nous avions aſſez de confiance en nos expériences, nous remarquerions de plus, que les cor-

dages commis au tiers, ſont proportionnellement plus affoiblis que ceux qui l'ont été au quart, quoique ceux-ci fuſſent faits du ſecond brin, & les autres du premier brin.

Enfin, en comparant la cinquième épreuve avec la ſeconde & la troiſième, on voit que les cordages commis au quart, conſervent leur avantage ſur ceux qui ſont commis au tiers, goudronnés ou non, quoiques les cordages de la cinquième épreuve fuſſent du ſecond brin, au lieu que les cordages de la ſeconde & de la troiſième, étoient du premier brin; ce qu'il falloit éclaircir: au ſurplus nous ſatisfaiſons pleinement à cette queſtion au mot CORDAGE GOUDRONNÉ.

Douzième objection. Tous les cordages ſe détordent; leurs torons ſe décommettent par le ſervice; les torons des cordages, commis au cinquième ou au quart, ſont réunis par une force beaucoup moindre que ceux qui le ſont au tiers, puiſqu'on leur a fait acquérir moins de force élaſtique: ils doivent donc ſe décommettre plus aiſément que les autres: leurs torons ſe ſépareront par le ſervice, les manœuvres s'étriperont, comme l'on dit, & ne ſeront plus bonnes à rien.

Réponſe. Nous avons ſenti toute la force de cette objection, qui nous a perſuadé qu'il convenoit de perdre quelque choſe ſur la force des cordages, pour gagner ſur leur durée. Ainſi, nous ne croyons pas, & nous n'avons jamais penſé qu'il convînt de faire, pour l'uſage de la marine, des cordages commis au cinquième; s'il n'étoit queſtion que d'une opération qui exigeât des cordages très-forts, très-ſouples, & qui ne fuſſent pas ſujets à s'alonger, ſans qu'on s'embarraſſât qu'ils fuſſent de bonne durée, on feroit très-bien de faire des manœuvres avec du fil coulé, qui ſeroit commis ſeulement au cinquième; mais pour la marine, il faut que les cordages conſervent leur forme & qu'ils durent; c'eſt pourquoi nous rejettons les cordages commis au cinquième.

Mais puiſqu'on voit, au mot *filer*, qu'on peut faire des cordages commis au tiers, beaucoup plus forts qu'on ne les fait ordinairement, en ſe ſervant de fil coulé; voilà déjà un moyen d'avoir des cordages meilleurs qu'on ne les fait, & qui ſeront commis très-ſerré.

Nous ne conſeillons pas néanmoins qu'on s'en tienne-là; car, puiſque nous avons vu, au mot *commettre*, qu'un cordage commis un peu plus qu'au tiers n'a aucune force; qu'un cordage commis au tiers juſte, eſt conſidérablement moins fort qu'un cordage commis aux trois dixièmes, ou qu'un cordage commis entre le tiers & le quart, on a, ſans beaucoup changer la forme des cordages ordinaires, de quoi gagner conſidérablement ſur leur force; mais pourquoi s'attacher ſi fort à donner aux cordages la forme ordinaire, ſi une autre forme leur convient mieux? Si l'on a des preuves qu'un cordage commis au quart eſt d'un bon ſervice, pourquoi ne le pas commettre à ce point? Il eſt bon d'en dire la raiſon.

Tout cordage commis très-ſerré, au tiers, par exemple, a, comme l'on ſait, les hélices ou les révolutions des torons fort courtes ou très-approchantes de la perpendiculaire à l'axe de la corde; nous avons prouvé que cette ſituation des torons, indépendamment de toute autre conſidération, étoit peu favorable à la force des cordes.

Tout cordage commis mou, au quart, par exemple, a les hélices que forment les torons, beaucoup plus inclinées ou plus approchantes de la parallèle à l'axe de la corde; & nous avons prouvé que cette diſpoſition étoit favorable à la force de la corde.

Quand un cordage commis très-ſerré, qui avoit ſes torons peu inclinés à l'axe de la corde, vient, par le ſervice, à les avoir dans la même ſituation que nous donnons à deſſein à ceux de nos cordages; quand on voit, en détordant le cordage avec les mains, que les torons ſe ſéparent aiſément, on les regarde comme uſés & comme incapables d'aucun ſervice, & en cela on a raiſon; car ces torons ont perdu leur première diſpoſition, & n'ont pris celles de nos cordages, que parce qu'il y a beaucoup de filamens de chanvre pourris ou briſés; ce qui fait qu'on eſt dans l'habitude de regarder d'un mauvais œil les cordages qui ont ainſi leurs torons diſpoſés en longues hélices, & peu ſerrés les uns contre les autres.

Il n'en eſt pas de même de nos cordages, puiſque c'eſt à deſſein que nous faiſons les hélices fort inclinées à l'axe, & que nous évitons que les torons ſoient fort ſerrés les uns contre les autres.

Néanmoins, quand, par le ſervice, la ſuperficie de nos cordages a perdu le luſtre qu'ils ont quand ils ſont neufs; quand cette ſuperficie eſt un peu ſale, les maîtres d'équipage voyant des torons qui décrivent des hélices très-inclinées à l'axe, & des torons qu'ils ſéparent aiſément, en les détortillant, décident que ces cordages ne valent plus rien: on a beau leur dire qu'on les a faits à deſſein de cette façon, & qu'ils ne vaudroient rien s'ils étoient autrement, ils répondent que ces cordages ont mauvaiſe mine; ils leur reprochent d'être ſouples, de ſe détordre aiſément en les forçant dans les mains, & ils concluent qu'ils ſont uſés, qu'ils ne valent plus rien.

Ne pouvant les perſuader par des raiſons, je les ai fait rompre, pour comparer leur force à celles des cordages plus commis, qui avoient fait le même ſervice; & ils ont été bien ſurpris de les trouver plus forts d'un quart, & quelquefois d'un tiers: il a fallu convenir que nos cordages étoient beaucoup meilleurs que les autres; mais ſi, quelques jours après, il falloit décider ſur la bonté de nos cordages, l'épreuve étoit oubliée; leur forme déſagréable les faiſoit encore condamner; c'eſt peut-être-là le plus grand obſtacle que nous ayons à vaincre pour établir l'uſage de nos cordages.

On a peine à concevoir la difficulté qu'il y a de perſuader que ce qui eſt un défaut dans un cordage qui a été commis fort ſerré, eſt une perfection dans un cordage commis au quart: nous avons eu beau prouver qu'il falloit que les cordages fuſſent mous, flexibles, maniables, on eſt accoutumé à en avoir de durs; l'habitude prévaut ſur les raiſons, les dé-

monſtrations & les expériences : on veut des cordages durs.

Quand les cordages durs ſont devenus mous par le ſervice, on les condamne ; ſi, après quelques mois de ſervice, on trouve les nôtres en cet état, on oublie qu'on les a faits ainſi à deſſein ; que c'eſt ce qui les rend meilleurs que les autres, & on les condamne par habitude : on verra néanmoins, dans les expériences ſuivantes, quelle eſt la durée de ces cordages, par comparaiſon aux cordages ordinaires.

Expérience. Après avoir trouvé la façon de commettre les cordages pour les rendre très-forts, il falloit les éprouver à la mer, pour ſavoir, par expérience, s'il convenoit de les commettre au cinquième, au quart, ou entre le tiers & le quart. M. de Pontis voulant profiter d'un armement de galères pour éprouver les cordages commis au cinquième, je propoſai cette épreuve au miniſtre, qui l'approuva; M. de Pontis fit donc faire pluſieurs manœuvres avec du fil coulé, & commiſes au cinquième ; elles furent employées ſur les galères ; elles ſervirent pendant une campagne. Au déſarmement des galères, M. de Pontis, étant à Paris, nous apprîmes qu'on avoit fait la viſite de ces cordages, & dreſſé un procès-verbal, dans lequel, après avoir dit qu'étant fort ſouples, ils rendoient les manœuvres très-aiſées à exécuter, on diſoit qu'ils étoient hors de ſervice pendant que les pareilles manœuvres, commiſes à l'ordinaire, étoient encore en état de faire pluſieurs campagnes.

Nous nous attendions bien à ce jugement, pour les raiſons que nous avons rapportées plus haut ; &, outre cela, parce que nous eſtimions que les cordages commis au cinquième étoient trop mous ; mais comme nous voulions, pour notre propre inſtruction, examiner de plus près ces manœuvres, le miniſtre voulut bien ordonner qu'on les conſerveroit juſqu'au retour de M. de Pontis.

Cet officier, étant rendu à Marſeille, invita les officiers de la galère de M. de Gardanne, ſur laquelle on avoit mis les cordages qu'il falloit éprouver, avec les officiers du port, les commiſſaires, &c. pour aſſiſter aux épreuves que nous allons rapporter.

Première épreuve. On prit un couladoux fait à l'ancienne façon, & l'on en épiſſa un bout à un couladoux de la nouvelle façon, qui, après avoir fait un même ſervice, avoit été condamné au retour de la campagne. Les deux cordages ayant été épiſſés bout à bout, & l'un ſur l'autre, on plaça deux cabeſtans à une diſtance proportionnée à la longueur des deux cordages ainſi ajoutés l'un au bout de l'autre ; & ayant fait paſſer une cime ou un bout ſur un des cabeſtans, & l'autre cime ſur l'autre, on fit virer ſur les deux cabeſtans, pour voir lequel des deux cordages romproit ; le couladoux, à l'ancienne façon, rompit au défaut de l'epiſſure, & l'autre ne parut nullement endommagé.

Seconde épreuve. On répéta cette même expérience ſur deux autres couladoux, l'un à l'ancienne façon, & l'autre à la nouvelle ; ils avoient fait autant de ſervice l'un que l'autre ; le couladoux, à l'ancienne façon, rompit au défaut de l'épiſſure.

Comme ces deux cordages s'étoient rompus au défaut de l'épiſſure, on dit que c'étoit la faute de l'épiſſure ; il eſt certain qu'elle affoiblit beaucoup plus les cordages très-tortillés que ceux qui le ſont moins ; & c'eſt un avantage qu'ont nos cordages ſur les autres ; enfin, comme on jugeoit que c'étoit la faute de l'épiſſure, on s'y prit d'une autre façon.

Entre pluſieurs expédiens, qui furent propoſés pour retenir ces cordages l'un au bout de l'autre, celui qui fut le plus généralement approuvé, fut de faire une boucle au bout de chaque cordage, en repliant les bouts & les liant avec du bitord, & en retenant ces deux bouts avec une bonne quantité de filaſſe, comme on le voit (*fig.* 397.)

Troiſième épreuve. On ajuſta, de la façon qu'on vient de le dire, deux couladoux, l'un à l'ancienne & l'autre à la nouvelle façon, qui avoient fait le même ſervice, ainſi que ceux des épreuves précédentes ; dans cette épreuve, ce fut le couladoux de la nouvelle façon qui rompit au défaut de la mèche du cabeſtan.

Quatrième épreuve. On répéta cette même épreuve, & ce fut le couladoux à l'ancienne façon qui rompit à deux pieds de la ligature.

Cinquième épreuve. On répéta encore cette même épreuve ; & ce fut le couladoux à l'ancienne façon qui rompit, à peu-près, dans le milieu de l'eſpace, entre le cabeſtan & la ligature.

Remarque. Voilà ces cordages qui, à en juger par leur figure extérieure, étoient hors d'état de ſervir, pendant que les cordages ordinaires pouvoient encore faire pluſieurs campagnes ; voilà ces cordages condamnés, qui rompent ceux qui avoient mérité l'approbation des connoiſſeurs ; il ne faut donc pas les juger par les mêmes règles que les autres cordages ; il faut s'accoutumer, ſi l'on veut avoir de bons cordages, à voir les torons former des helices alongées ; il faut regarder, d'un œil de préférence, les cordages qui ſont mous & flexibles ; & pourvu que les torons ne ſe ſéparent pas d'eux-mêmes, il ne faut pas exiger qu'ils ſoient ſi ſerrés par le tortillement, qu'on ne puiſſe les ſéparer.

Treizième objection. Ces cordages ſeront plus aiſément pénétrés par l'eau de la mer quand ils y tremperont, ou par l'eau de la pluie ; ce qui les fera pourrir.

Réponſe. On pourroit dire d'abord que tout cordage qui trempe dans l'eau en eſt entiérement pénétré ; j'ai pris du chanvre d'un cable qui étoit commis très-ſerré, & qui étoit reſté long-temps au fond de l'eau ; j'ai peſé une livre de ce chanvre : quelques jours après, j'ai trouvé cette même quantité de chanvre bien diminuée de poids par l'eau, qui s'en étoit évaporée ; le chanvre du centre de ces cordages étoit donc humide : je penſe bien qu'il l'étoit moins que ſi le cable eût été commis moins ſerré ; mais on ſait que ce n'eſt pas l'abondance d'eau qui produit principalement la pourriture, mais plutôt une légère humidité, qui excite la chaleur & la fermentation : dans ce cas, le milieu des cordages mous devroit s'altérer moins promptement que le centre des

cordages fort ſerrés : d'ailleurs, il eſt certain que l'humidité s'échappera plus promptement & plus aiſément d'un cordage mou que d'un cordage ſerré; & c'eſt l'humidité qui ſéjourne, qui produit la pourriture.

A l'égard des eaux pluviales, elles ne pourront pas pénétrer bien avant dans un cordage goudronné & tendu, quand bien même il ſeroit commis fort lâche; mais ne nous arrêtons pas à tous ces raiſonnemens; conſultons l'expérience ; voyons ſi, dans une ſaiſon humide, ſi pendant une campagne d'hiver, nos cordages ſe ſont plus altérés que les autres.

Expérience ſur la frégate du roi la Vénus. Le miniſtre ayant été informé du ſuccès des expériences qui avoient été faites à Marſeille & à Breſt, pour perfectionner les cordages, ordonna qu'on donneroit aux premiers vaiſſeaux qui partiroient, quelques manœuvres faites ſuivant la nouvelle méthode, pour en éprouver l'uſage à la mer.

M. le comte du Guay ayant bien voulu en prendre ſur la *Vénus*, qu'il commandoit, je fis faire devant moi, de concert avec M. Goubert, commiſſaire de la marine, qui avoit alors le détail de la *corderie*, par le ſieur Bernicaut, maître cordier, un grand écouet, une grande écoute & un bras de miſaine, avec du fil coulé, c'eſt-à-dire, qui étoit moins tors & plus fin que le fil ordinaire: nous ne fîmes raccourcir ces cordages, en les commettant, que d'un quart, au lieu de les raccourcir d'un tiers, comme on le fait ordinairement.

Nous retranchâmes un huitième des fils : ainſi, à cet égard, nous avions déjà un huitième de moins de matière; mais, outre cela, nos cordages, qui avoient été ourdis à 180 pieds, ne s'étoient raccourcis que de 45 ; au lieu qu'en ſuivant l'uſage des ports, ils ſe ſeroient raccourcis de ſoixante pieds; ainſi, à cet égard, ils étoient encore de près d'un huitième plus légers que les autres; & en joignant le retranchement des fils, à ce qu'on gagne ſur la longueur des cordages, ils étoient plus légers d'un quart que les manœuvres pareilles qu'on avoit données à la *Vénus*.

Cependant, les expériences que nous avons faites ſur d'autres cordages commis à notre façon, nous faiſoient conclure que les cordages que nous donnions à la *Vénus*, étoient de près d'un quart plus forts que les cordages ordinaires dont cette frégate étoit garnie.

Nous remîmes ces cordages à M. des Longchamps, lieutenant de port, faiſant les fonctions de maître d'équipage; & je le priai de les faire couper juſte de la longueur des manœuvres de même nom, qui étoient ſur la *Vénus*; je lui recommandai auſſi de donner les meilleurs cordages du port, pour comparer à ceux que nous avions fait faire : il m'aſſura que je n'avois rien à craindre de ce côté-là, parce que cette frégate étant deſtinée à tenir un parage où il y auroit beaucoup de mer, on lui avoit donné de bons agrêts.

Quand M. le comte du Guay fut en rade, il dépaſſa ſes manœuvres de tribord, pour y ſubſtituer celles que nous avions fait faire à la nouvelle façon. Pendant ſon voyage il a pluſieurs fois écrit au miniſtre les obſervations qu'il avoit faites ſur ces cordages; mais je n'ai entre les mains qu'une de ſes lettres, écrite de Cadix le 14 décembre 1739, dont voici la teneur :

» J'ai lutté pendant les derniers coups de vent, » à tout riſque, pour éviter la relâche de Gibraltar, » & de donner dans le détroit : enfin j'en ſuis venu » à bout, non ſans danger ; les manœuvres & les » voiles en ont beaucoup ſouffert, ſans que les cor- » dages que M. Duhamel m'avoit donné, aient eu » la moindre altération : j'ai un grand écouet, une » grande écoute, & un bras de miſaine qui n'ont » ſeulement pas encore alongé «.

Extrait des deux lettres que M. le comte du Guay m'a adreſſées, l'une le 8 mars, & l'autre le 4 avril 1740.

» Les cordages de votre façon, dont j'ai garni le » côté de tribord de la frégate la *Vénus*, ne ſe ſont » alongés qu'après des coups de vent réitérés pen- » dant ſix ſemaines; il ne faut pas croire que cet » alongement ſoit fort conſidérable, puiſqu'ils n'ont » pas diminué en groſſeur tout-à-fait d'un ſeizième «.

» Ils ſe ſont un peu ouverts en quelques endroits; » ce que j'attribue à l'eau qui y a plus ſéjourné » qu'ailleurs, & aux frottemens qui y étoient plus » conſidérables : tout ce que j'ai remarqué pendant » cette campagne, au ſujet de vos cordages, eſt à » leur avantage «.

» Ces cordages ſont plus ſouples que les cordages » ordinaires; ils ſe manœuvrent avec plus de facilité » & avec un tiers moins de monde «.

» Ils ſont fort courans dans les poulies, & ne ſont » jamais de coques ; ce qui n'eſt pas d'une petite » conſéquence : en un mot, ſi je commandois la » même frégate ; je les regréerois pour faire une » ſeconde campagne, afin de les comparer encore » aux cordages qui ont été faits ſuivant l'uſage or- » dinaire : car, comme les uns & les autres ont tenu » bon, du moins pour la plupart, il faudroit une » ſeconde campagne pour que l'expérience fût com- » plette «.

» Je craindrois ſeulement que vos cordages étant » moins tors, l'eau n'y pénétrât plus aiſément; & » qu'en y ſéjournant, l'intérieur ne contractât quel- » que pourriture : mais ceci n'eſt qu'une idée; & » je voudrois qu'on embarquât un cable, un grélin, » une auſſière faite à votre façon ; les cables étant » dans le cas de mouiller fréquemment, feroient re- » connoître ſi mon ſcrupule eſt bien fondé «.

» Je trouve vos cordages ſi bons, que ſi j'étois » chargé d'un nouveau commandement, je deman- » derois avec inſtance qu'on m'en donnât au moins » la moitié, tant pour ma garniture que pour mon » rechange ; je dois vous ajouter que vos cordages » ont tenu bon cinq mois durant, avec des temps » affreux ; qu'ils paroiſſoient uſés comme les autres » qui ſervoient en même-temps, & qui leur ſer- » voient de comparaiſon; qu'ils ont, au plus, di- » minué d'un ſeizième de groſſeur ; & qu'ils étoient,

» dans leur principe, d'un huitième moins gros que » les cordages de l'autre bord «.

» Samedi dernier, M. Bigot de la Mothe m'in- » vita à me trouver au magasin général, où l'on » devoit faire la comparaison de vos cordages avec » ceux de l'autre bord; je dis ce que je viens de » vous marquer, & qui est bien vrai: mais comme » dans les assemblées nombreuses il est rare que tout » le monde soit du même sentiment; je proposai » d'éprouver, à la romaine, ces deux espèces de » cordages: au reste, je les préférerois à toute autre » pour la garniture entière d'un navire; à l'excep- » tion des cables & des lieures de beaupré, pour » les raisons que j'ai dites sur la proposition que » me fit M. Bigot de la Mothe, qui consistoit à sa- » voir si je me servirois dans une autre campagne » de vos manœuvres ou des autres qui devoient leur » servir de comparaison; je décidai que je repren- » drois les vôtres sans hésiter, & non les autres que » j'estimois hors de service «.

Remarque. Suivant M. le comte du Guay, les nouveaux cordages ont des avantages considérables sur les anciens; 1o. ils avoient, de même, fait la campagne; 2o. il falloit un tiers moins de monde pour les manœuvrer; 3o. ils ne faisoient point de coques; 4o. ils rouloient bien dans les poulies; 5o. ils étoient de près d'un quart plus légers: le haut du navire étoit donc déchargé de ce poids; 6o. ils étoient d'un huitième plus menus; ils offroient donc moins de surface au vent: voilà de grands avantages; reste à savoir si l'eau les pourrira plus promptement que les autres; j'ai des raisons de penser que non; mais comme je ne veux point alléguer d'autres preuves que l'expérience, je m'en rapporte à celle que M. le comte du Guay avoit demandée, à l'épreuve de leur force au retour de la campagne.

M. Derveau, capitaine des vaisseaux du roi, qui, avant son embarquement, avoit suivi nos expériences avec grande attention, & qui même en avoit fait exécuter plusieurs qu'il croyoit décisives, ayant monté la *Vénus* en qualité de lieutenant en pied, eut occasion de bien examiner nos cordages. Voici ce qu'il m'en écrivit au retour de la campagne.

» Tout le monde a été si content de vos cor- » dages dans la *Vénus*, qu'on ne voudroit point en » avoir d'autres, au moins pour les manœuvres cou- » rantes, vu la facilité qu'elles apportent à manœu- » vrer; car tout notre équipage convenoit qu'il avoit » la moitié moins de peine à amurer notre grande » voile du côté de tribord où étoit votre écouet, » que du côté du babord où étoit l'écouet de cor- » dage ordinaire; & vous savez que c'est la ma- » nœuvre où la roideur du cordage cause plus de » difficulté, à cause des différens plis qu'il faut qu'il » fasse «.

» La prévention pour les anciens usages, & la » répugnance qu'on a à en adopter de nouveaux, » sont qu'on propose des difficultés contre les ma- » nœuvres dormantes; elles n'ont pas besoin d'être » souples, dit-on; & comme les cordages nouveaux » sont moins tors, l'eau les pénétrera plus aisément » & les fera pourrir «.

» Samedi dernier on s'assembla au magasin gé- » néral pour comparer vos cordages avec ceux de » l'autre bord, qui étoient des manœuvres sembla- » bles, mais faites suivant l'usage du port; 1o. quant » à l'extérieur, on ne remarqua pas plus d'altéra- » tion dans les unes que dans les autres; 2o. on » voulut les mesurer les unes contre les autres; mais » on remarqua qu'elles n'avoient pas été coupées de » même longueur; & comme on ignoroit pareille- » ment quelle avoit été la longueur de ces cordages » lors de l'embarquement, on ne put s'assurer les- » quels s'étoient le plus alongés pendant la campa- » gne. Hier M. de Radonay, M. l'intendant, & » plusieurs officiers se rendirent à bord du *Dauphin* » *Royal*, pour les voir rompre à la romaine. Voici » le résultat de ces expériences «.

Première expérience. » Trois brasses de cordages » ordinaires rompirent sous le poids de 2561 livres «.

» La même longueur de vos cordages rompit sous » 3474 livres «.

Deuxième expérience. » Même longueur de cor- » dages ordinaires rompit sous 2104 livres «.

» Même longueur de nouveaux cordages, chargée » de 2500 livres «.

» D'où il résulte que quoique les différens mor- » ceaux de cordages n'aient pas soutenu le même » poids, parce qu'il y a des endroits plus usés les » uns que les autres; il résulte, dis-je, que les nou- » veaux cordages étoient encore plus forts que les » ordinaires, & presque tout le monde en convint; » on ne rompit ni les écoutes ni les écouets, parce » qu'on ne crut pas la romaine assez forte, & qu'ou- » tre cela M. l'intendant veut leur faire faire la pre- » mière campagne dans la *Vénus*: cette expérience, » & ce que nous disions, M. du Guay & moi, de » la facilité que ces cordages nouveaux apportoient » à manœuvrer, de l'aisance avec laquelle on les » plie où il est nécessaire, outre cela, parce qu'il » ne s'y fait pas aisément des coques, fit dire à plu- » sieurs officiers qu'ils prendroient volontiers des » manœuvres courantes; mais ils avoient toujours » le même scrupule pour les manœuvres dormantes «.

» Comme on ne peut introduire trop tôt les bon- » nes choses & les faire recevoir, il seroit, je crois, » à propos, pour ôter tout empêchement, de faire » encore éprouver les nouveaux cordages sur une » des frégates qu'on arme «.

Remarque. Les deux bouts de cordages faits à l'ordinaire ont porté ensemble 4665 livres; les deux bouts de cordages faits à la nouvelle méthode, 5974 livres; les nouveaux cordages ont donc porté 1309 livres plus que les anciens; laquelle somme de 1309 est un peu plus du tiers de celle de 4665, qui est la force des cordages ordinaires: donc nos cordages se sont trouvés, au retour de la campagne, d'un tiers plus forts que ceux qu'on avoit mis pour leur servir de comparaison: ce n'est cependant pas tout; on les trouvera, dans un instant, beau-

coup plus forts : mais il faut, auparavant, faire une réflexion : la voici.

Quand nous avons donné nos cordages sur la *Vénus*, M. Derveau, M. Goubert, M. Olivier, Maître Berincaut & moi, nous les comptions, d'après nos expériences précédentes, d'environ un quart plus forts que les manœuvres anciennes qu'on vouloit comparer ; quoique celles-ci fussent réellement de près d'un quart plus pesantes au retour de la campagne, nos manœuvres se trouvent de plus d'un tiers plus fortes que les anciennes : est-ce que leur force est augmentée ? il seroit ridicule de le penser : non ; c'est qu'elles ont moins perdu de leur force que les anciennes ; elles se sont moins pourries : or, rien ne se fait dans la nature, comme l'on dit *per saltum*, par saut : les cordages nouveaux & les anciens ont commencé à se pourrir dès le premier instant qu'ils ont été passés ; les uns & les autres doivent continuer à s'altérer par une nuance insensible, jusqu'à leur entière destruction : on n'a pas été, à la vérité, jusque-là ; on les a dépassés au bout de six mois de service : mais puisque pendant cet espace de tems nos cordages se sont moins altérés que les autres, n'en dois-je pas conclure que les uns & les autres auroient continué à s'altérer dans la même proportion, & qu'ainsi nos cordages auroient pourri moins vite que les cordages ordinaires ? je pourrois appuyer ce raisonnement par beaucoup de raisons mécaniques & physiques ; mais j'aime mieux m'en tenir à la seule expérience ; & celle qui vient d'être faite me paroît seule capable, quand on voudra y faire réflexion, de rassurer ceux qui craignent pour les manœuvres dormantes.

Il faut faire voir maintenant que nos manœuvres sont beaucoup plus d'un tiers plus fortes que les anciennes.

Suivant l'expérience qui a été faite à Brest, la force des manœuvres anciennes a été de 4665 livres ; celle de nos cordages nouveaux a été de 5994 ; mais ces cordages nouveaux étoient de près d'un quart plus légers que les anciens ; s'ils avoient été aussi pesans que les anciens, ils auroient donc été d'un quart plus forts que l'expérience ne les donne : ajoutons donc ce quart à leur force, & nous aurons 7467 ; & alors ils seront plus forts que les anciens cordages de 2802 livres ; c'est-à-dire que les nouveaux cordages, lors de la dernière expérience, étoient près d'une fois plus forts que les anciens.

M. Olivier ayant assisté à une bonne partie des expériences que nous avons fait exécuter à Brest dans le mois de juin 1739, je le priai, lorsque j'eus appris l'arrivée de la frégate la *Vénus*, d'examiner les manœuvres que j'avois fait faire pour cette frégate, & de me marquer bien sincèrement ce qu'il en pensoit : voici la réponse qu'il me fit à ce sujet le premier avril 1740.

» Je ne vous ai point parlé des cordages de la » *Vénus* depuis son arrivée, parce que j'ai pensé » que vous en étiez informé par M. le comte du » Guay ; je lui ai demandé, à son arrivée, quel en » avoit été le succès ; il me répondit, en propres » termes, & me l'a répété encore, il y a deux jours, » qu'il en a été très-satisfait ; qu'il les préfère aux » cordages ordinaires ; & qu'outre le service qu'ils lui » ont rendu, ils les préféreroit encore à tous les cor- » dages ordinaires, s'il réarmoit la *Vénus* ; je n'ai » examiné ces cordages que ce matin, parce que je » n'ai pas eu occasion de le faire plutôt ; ils ne m'ont » paru ni plus ni moins usés, & presque pas plus » mous que des cordages ordinaires qui ont servi » autant que ceux-ci. Vous savez qu'après qu'ils fu- » rent commis au quart, il falloit avoir recours à » l'étiquette pour les distinguer de ceux commis au » tiers, & que M. des Longhamps s'y trompoit tout » comme nous : il en est de même aujourd'hui ; *je » n'y vois point de différence que celle que je sais » bien y être, un quart plus de force, & un quart » moins de pesanteur, &c.* «.

Remarque. Je ne regarde pas la souplesse de nos cordages comme un défaut ; au contraire, c'est une perfection qui fait qu'ils roulent mieux dans les poulies, qu'ils se manœuvrent mieux, qu'ils se plient avec plus de facilité, & sans se rompre : enfin c'est cette souplesse que j'ai vu desirer par tous les officiers qui ont été à la mer, & condamner presque généralement par ceux qui ont resté dans les ports.

M. Goubert, commissaire de la marine, & qui s'étoit livré avec un zèle tout particulier à l'exécution de nos expériences, m'écrivit, le 4 avril 1740, ce qui suit :

» Sans beaucoup de poitrine, & par la seule force » des raisons, j'ai enfin fait convenir unanimement » ceux qui ont assisté à la visite de vos cordages ; » 1°. qu'ils n'étoient pas plus altérés que les autres, » quoiqu'ils eussent autant servi ; 2°. qu'ils étoient » en état de faire une seconde campagne ; 3°. qu'ils » avoient l'avantage de peser moins & d'être plus » forts ; 4°. qu'ils étoient plus maniables, & qu'ils » ne prenoient jamais de coques ; 5°. que dix hom- » mes amuroient une voile avec ces cordages, au » lieu qu'il en falloit quinze, & plus avec les an- » ciens ; 6°. qu'ainsi il y avoit une économie de » matière & un accroissement de force «.

» J'oubliois une circonstance singulière ; c'est que » les cordages étant alongés, & dans la voilerie, » les uns auprès des autres pour les comparer ; la » grande difficulté fut de distinguer quels étoient » les vôtres, parce que j'avois eu la précaution d'en » ôter les étiquettes «.

» L'épreuve de vos cordages a été faite ; ils ne » se sont point démentis ; ils ont porté près de moitié » plus que les autres «.

Remarque. J'ai encore reçu des lettres de plusieurs officiers qui confirment ce qui vient d'être avancé : mais je m'en tiens au sentiment de M. le comte du Guay, de M. Derveau, & de ceux qui ont suivi, avec la plus grande exactitude, les expériences que nous avons faites dans le port de Brest, le printems de l'année 1739 ; & qui ont prêté pareillement une attention singulière à la visite qui en a été faite après le désarmement de la *Vénus*.

Par l'expérience précédente que nous venons de rapporter,

rapporter, on voit clairement que nos cordages s'altèrent moins à la mer que les cordages ordinaires: il ne faut pas s'arrêter au coup-d'œil; j'avoue qu'il ne leur est pas favorable, dans la persuasion où l'on est qu'un cordage mou, dont les torons sont des hélices alongées, & dont on peut séparer les torons en détordant le cordage, n'est plus bon à rien; mais qu'on fasse subir à nos cordages l'épreuve la plus rigoureuse; qu'on pèse leur force à la romaine, & alors on verra s'ils s'altèrent plus que les autres.

On convient donc que nos cordages ne s'étoient pas plus altérés que les autres: mais on dit, cela peut bien être pendant une campagne d'hiver, comme étoit celle que la *Vénus* venoit de faire, parce que l'humidité de la saison donnoit une certaine roideur à ces cordages qui, sans cela, auroient été trop mous: mais, disoit-on, si ces cordages avoient eu à supporter une campagne d'Amérique; ils seroient bientôt détruits: l'expérience qui suit prouve que le soleil d'Amérique n'est pas plus contraire à nos cordages que celui d'Europe.

Expérience faite sur la Charante. M. de Loire de Serilly, maintenant major de la marine à Rochefort, ayant eu le commandement de la *Charente*, prit cette flûte à Rochefort, dans le mois de Septembre, & alla s'armer à Brest dans le mois de Novembre 1740, où, dans la vue de faire usage des cordages à la nouvelle façon, il demanda des manœuvres faites suivant cette méthode; & on lui donna toutes ses manœuvres courantes, les unes commises entre le tiers & le quart, & les autres commises au quart; mais à cause de la précipitation de l'armement, on ne put lui donner de manœuvres commises au tiers; ce qui auroit été conforme à l'usage ordinaire, & nécessaire pour faire une juste comparaison entre la durée des cordages faits suivant l'usage ordinaire, & celle de ceux qui auroient été commis entre le tiers & le quart, ou de ceux qui l'auroient été juste au quart: on ne put même, pour cette raison, distribuer les manœuvres de façon qu'il y en eût une d'un côté commise entre le tiers & le quart, à comparer à une autre manœuvre passée de l'autre bord, qui auroit été juste au quart: ainsi la plupart des manœuvres étoient babord & tribord au quart, ou babord ou tribord entre le tiers & le quart; & il n'y a eu que les deux boulines de la grande voile, les pattes de boulines, & les deux garans de palan d'étai, qui aient pu nous donner la comparaison de la durée des cordages commis au quart à celle des cordages commis entre le tiers & le quart: ce sont donc ces seules manœuvres que nous nous sommes bien proposé d'examiner; & pour y parvenir, il faut faire les observations suivantes que je fis avec plusieurs officiers du département; car j'étois à Rochefort quand M. de Serilly arriva de l'Amérique.

Sur les boulines de la grande voile. 1°. Une de ces boulines avoit été commise au quart, & l'autre l'avoit été entre le tiers & le quart: ainsi il n'y en avoit point de commise à l'ordinaire juste au tiers; & toute la comparaison rouloit entre ces deux commissures.

2°. On ignore quelle étoit la grosseur de ces manœuvres, lorsqu'elles étoient neuves; mais, dans le tems de la visite, celle commise au quart s'est trouvée être de trois pouces sept lignes, & celle qui étoit commise entre le tiers & le quart, de trois pouces neuf lignes: donc celle-ci étoit de deux lignes plus grosse que celle qui étoit commise au quart.

3°. Il est bon de remarquer que ces deux manœuvres étoient commises à quatre torons avec une mèche.

4°. La bouline commise au quart avoit quatorze fils par torons: ce qui fait cinquante-six fils en tout; celle entre le tiers & le quart avoit dix-huit fils par toron: ce qui fait en tout soixante-douze fils: ainsi il y avoit seize fils de plus dans le cordage commis entre le tiers & le quart, que dans celui commis au quart; ce qui fait à-peu-près un tiers de fil de plus: car les deux manœuvres avoient été faites avec un fil pareil; & toute la différence consistoit en ce que l'une étoit commise entre le tiers & le quart, & l'autre au quart.

5°. La mèche du cordage commis entre le tiers & le quart étoit de dix-huit fils; & celle du cordage commis au quart étoit de sept fils: ainsi celle-ci étoit d'un huitième moins grosse que l'autre; néanmoins, par rapport au retranchement des fils sur les torons, on auroit dû retrancher deux fils de la mèche de ce cordage, ou plutôt n'en point mettre du tout.

6°. La pièce entre le tiers & le quart pesoit un quart de plus que celle qui avoit été commise au quart; car celle entre le tiers & le quart se trouva, lors de la visite, de 59 livres, & celle au quart pesoit 47 livres: la différence entre ces deux cordages étoit donc de 12 livres.

7°. Nous ignorons quelle étoit la longueur de ces cordages lorsqu'ils ont été passés: mais, comme on nous assura qu'ils avoient été coupés d'une même longueur, & que la longueur de la bouline commise entre le tiers & le quart, s'est trouvée, au retour de la campagne, de vingt-une brasses deux pouces, & la longueur de la bouline commise au quart, de dix-neuf brasses deux pieds neuf pouces, il est clair que le cordage commis au quart s'est moins alongé que celui commis entre le tiers & le quart, d'une brasse deux pieds cinq pouces.

8°. On a coupé ces deux manœuvres d'une même longueur, retranchant de celle qui avoit été commise entre le tiers & le quart, l'excédent de ce qu'elle avoit sur celle qui avoit été commise au quart; & ayant mouché ces deux pièces, elles se sont trouvées avoir chacune dix-huit brasses trois pieds huit pouces; celle qui étoit commise entre le tiers & le quart, pesoit alors 53 livres, & celle au quart 45; la différence en poids de l'une à l'autre étoit donc réduite à 8 livres: ce qui fait, à-peu-près, un sixième.

9°. On a coupé chacun de ces cordages en quatre bouts égaux, pour les faire rompre à la romaine,

les peuvent souffrir, puisqu'elles se fortes dans un nombre infini d'ex- qui est des frottemens, si les ont peu essuyé, il en a ommis entre le tiers & le que les uns & les autres x injures de l'air, qui cordages commis au ntre le tiers & le

aux le Mercure ordonna qu'on M. de l'Etan- M. de Cou- lages fa- , faite r; les

gts lieues du abeth, le *Mercure*, un ouragan si affreux, atée de son grand mât & de n; de tous ses mâts de hune: sa emportée; sa figure rompue avec ses de beaupré, & elle fit une voie d'eau; le *Mercure* perdit ses mâts de misaine & d'artimon, & sa poulaine; il fut obligé de jeter cinq de ses canons à la mer; la *Parfaite* perdit les mêmes mâts, & de plus son beaupré & son éperon; on fut encore obligé de jeter ses canons à la mer, & elle eut une voie d'eau considérable.

De ces trois vaisseaux, qui éprouvèrent le même ouragan, ce fut le *Mercure*, commandé par M. de l'Etanduaire, qui avoit de nos cordages qui souffrit le moins: on n'en peut rien conclure, ni à l'avantage, ni au désavantage de nos cordages; néanmoins, si cette circonstance ne prononce pas en leur faveur, du moins elle ne leur est pas défavorable; aussi M. de l'Etanduaire me marque-t-il à son retour que cet ouragan le mettoit hors d'état de rien prononcer sur nos manœuvres.

A l'égard de l'*Amazone*, commandée par M. de Coulombe, elle n'eut pas un sort si fâcheux; elle revint avec ses manœuvres. M. de Coulombe écrivit au ministre qu'il étoit content des manœuvres dormantes, mais que les manœuvres courantes avoient été commises trop peu, qu'elles s'étripoient; qu'au reste, il avoit fait mettre ces manœuvres dans un magasin, pour qu'on leur fît souffrir telle épreuve qu'on jugeroit convenable.

Les officiers du port en firent la visite, & nos cordages, je parle des manœuvres courantes, furent condamnés sur la seule inspection.

Je m'y attendois; car quand ces cordages auroient encore été excellens, ils ont l'air usé; leurs torons forment des hélices alongées; ils se détordent plus aisément que les autres, lorsqu'avec les mains on les force dans un sens contraire à leur tortillement; enfin, étant faits avec du fil coulé, il s'échappe de petits brins de chanvre qui les font paroître plus velus: on oublie que tout cela doit être; que ce sont des suites nécessaires de la façon dont ils ont été fabriqués, pour les rendre meilleurs, & à la seule inspection on les condamne; d'ailleurs, plusieurs officiers, tant des vaisseaux que du port, m'avoient écrit qu'ils avoient remarqué les prétendus défauts dont je viens de parler, & que c'étoit pour ces raisons qu'on avoit jugé que les manœuvres commises de cette façon ne pouvoient servir utilement pour les manœuvres courantes.

Ces rapports de quelques officiers me faisoient désirer que l'on fît rompre ces cordages à la romaine pour éprouver leur force, non-seulement parce que j'avois lieu de penser qu'il en seroit comme à Marseille, & qu'on seroit surpris de trouver des cordages qui avoient un coup-d'œil si désavantageux, plus forts que d'autres, qui paroissoient meilleurs; mais encore, parce que quand bien même ces cordages se seroient trouvés plus altérés que les autres par le service, je concevois qu'il seroit aisé, en suivant nos principes, de remédier à ce défaut.

On sait qu'on augmente la force des cordages en préparant le chanvre avec plus de soin; il est évident que cette préparation ne peut nuire à la durée des cordages; on peut donc les conserver sans aucune difficulté: on peut diminuer la tension des filamens du chanvre qui les affoiblit, soit en tordant moins les fils, soit en tordant moins les cordes; il est donc possible de faire des cordages plus forts qu'à l'ordinaire, en les commettant au tiers, pourvu qu'on emploie du fil coulé; mais, outre cela, il y a bien des intervalles entre commettre au tiers & commettre au quart; on peut commettre aux trois dixièmes; on peut commettre entre le tiers & le quart juste, &c.

Enfin, on a vu qu'en répartissant différemment le tortillement entre les opérations de tordre les torons ou de les commettre, on peut faire des cordages qui conserveni mieux leur tortillement; je pensois donc que, sans sortir de nos principes, on avoit bien des moyens de remédier aux différens inconvéniens qu'on leur reprochoit. Mais il falloit constater si les défauts qu'on attribuoit à nos cordages étoient réels: pour cela, il les falloit rompre, & comparer leur force à celles des cordages ordinaires: je demandai cette épreuve avec empressement; mais n'étant point alors dans ce port, & des armemens extraordinaires ayant fourni beaucoup d'occupations, je ne pus obtenir ce que je désirois: heureusement nous avons plusieurs autres épreuves faites à la mer, qui ont été suivies avec plus d'exactitude; il les faut rapporter.

Autre expérience faite sur la flûte du roi la Charente. M. de Tilly ayant eu le commandement de la *Charente*, se proposa d'éprouver nos cordages à la mer; ainsi, on fit préparer du chanvre & filer du fil pour faire les manœuvres dont on parlera dans la suite, qui devoient être faites selon nos principes, & comparées à de pareilles manœuvres, mais faites suivant l'usage que Rochefort avoit adopté, qui étoit de commettre aux trois dixièmes. Voici la copie de la lettre que M. de Tilly m'écrivit en arrivant à

Rochefort, au retour de sa campagne, le 7 juillet 1742.

» J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur » de m'écrire au sujet des cordages d'expérience que » j'ai embarqués dans la flûte la *Charente*; je les ai » laissés en garniture jusqu'à mon arrivée dans ce » port; j'ai eu, pendant le cours de ma navigation, » d'assez mauvais temps pour les éprouver, & ils » ne m'ont point manqué; cette nouvelle façon de » commettre les cordages, approche beaucoup de » l'ancienne, & il faut être prévenu pour en faire » la différence; cependant ils m'ont paru un peu plus » maniables, &, par conséquent, meilleurs; je les ai » remis, avec leurs étiquettes, aux officiers du port, » pour qu'ils les éprouvent comme ils jugeront à » propos, &c. «

Il paroit, par cette lettre, que M. de Tilly ne s'étoit pas apperçu qu'il y eût beaucoup de différence entre les nouvelles manœuvres qu'on lui avoit données & les anciennes; il faut examiner leur force après le désarmement.

Expérience. L'expérience suivante a été faite sur douze manœuvres, dont six à la nouvelle façon & six à l'ancienne; les six à la nouvelle façon étoient faites avec du fil coulé, de quatre lignes & demie de grosseur, de chanvre d'Auvergne; ces manœuvres étoient commises au quart, & toutes à trois torons; les six à l'ancienne façon étoient pareillement faites avec du chanvre d'Auvergne bien espadé, bien mouché, bien peigné; suivant l'usage du port, elles étoient commises au tiers; au reste, ne différoient en rien des autres, toutes ayant été faites du 16 au 17 mai 1741, embarquées & mises en place le 20 du même mois, débarquées le 15 juin 1742, éprouvées le 9 avril 1743.

Première épreuve. Un grand bras, fait à l'ordinaire, étoit composé de quarante-huit fils, & avoit, dans le temps de l'armement, trois pouces trois lignes: dans ce même temps, quarante brasses pesoient 77 livres: on en fit couper trois bouts de cinq brasses de longueur; chaque bout pesoit, poids moyen, 8 livres 10 onces, & leur force moyenne se trouva de 4066 livres.

Le cordage de nouvelle fabrique étoit composé de soixante fils; il en avoit douze plus que les précédens, parce qu'ils étoient plus menus; il avoit, comme l'autre, trois pouces trois lignes de grosseur lors de l'armement, & les quarante brasses pesoient 77 livres comme l'autre; ce qui prouve que, quoiqu'on eût eu l'intention de le faire suivant nos principes, on n'y avoit pas réussi; car ce cordage n'étant pas plus gros, auroit dû être plus léger: on en coupa trois bouts de cinq brasses de longueur. Chaque bout pesoit, dans le temps de l'épreuve, 8 livres 7 onces; c'est trois onces de moins que les bouts du précédent cordage; la force moyenne de ce nouveau, se trouva de 4000 livres, plus foible de 66 livres que le precédent.

Si l'on comparoit ces deux cordages, ayant égard au poids qu'avoit chaque bout dans le temps de l'expérience, on trouveroit que le nouveau cordage auroit porté 4088 livres; ce qui ne feroit pas une grande différence entre la force de ces deux cordages; mais les nôtres devroient être plus forts qu'on ne les trouve par l'épreuve: passons à une autre.

Seconde épreuve. Un bras de grand hunier, de deux pouces neuf lignes de grosseur, de quarante-trois brasses de longueur, composé de trente-six fils, pesoit cinquante-neuf livres; chaque bout de cinq brasses de longueur pesoit, poids moyen, dans le temps de l'épreuve, sept livres trois onces, & leur force moyenne fut de trois mille trois cents livres.

Le pareil cordage de nouvelle fabrique avoit aussi deux pouces neuf lignes de grosseur, quarante-trois brasses de long, composé de quarante-deux fils: ainsi, à cause de la finesse des fils, il en avoit six plus que l'autre, & pesoit cinquante-huit livres: c'est bien peu qu'une livre de moins que son antagoniste, pour avoir été fait à notre façon, ayant la même grosseur; chaque bout de cinq brasses de longueur pesoit, poids moyen, lors de l'expérience, six livres deux onces, & leur force moyenne se trouva de trois mille trois cents soixante-six livres deux tiers.

On voit que le cordage fait pour être, suivant nos principes, est le plus fort, quoique plus léger.

Mais si on vouloit comparer leur force, ayant égard au poids que les bouts avoient lors de l'épreuve, on verroit que le nouveau cordage auroit porté plus de 3949 livres, & qu'il auroit été de 649 livres plus fort que l'autre.

Troisième épreuve. Une bouline de grand hunier avec ses pattes, de deux pouces six lignes de grosseur, de trente-cinq brasses de longueur, composée de trente fils, pesoit quarante-une livres; chaque bout de cinq brasses de longueur pesoit, poids moyen, cinq livres deux onces deux gros; leur force se trouva de 3066 livres deux tiers.

Une pareille manœuvre qu'on avoit eu intention de faire à notre façon, de deux pouces six lignes de grosseur, de trente-cinq brasses de longueur, composée de trente-six fils, pesoit quarante-une livres; dans le temps de l'épreuve, chaque bout de cinq brasses de longueur pesoit, poids moyen, cinq livres cinq onces; la force de ce prétendu nouveau cordage se touva de trois mille cent livres; il n'a été que de trente-quatre livres plus fort que l'autre.

On peut d'abord remarquer que ces deux cordages qui avoient été égaux en poids & en grosseur lors de l'armement, ne se trouvent plus tels présentement. On pourroit dire, cela vient de ce que le cordage ordinaire s'étant plus alongé par le service, est devenu plus léger; mais nous trouvons sur la table des expériences, que le nouveau cordage s'est plus alongé d'un pied sur les trente-cinq brasses. On dira peut-être, c'est que votre cordage avoit conservé plus d'humidité: cela ne peut pas être, car nous trouvons sur la table des expériences, que la pièce ayant été pesée en entier, étoit de quelque chose plus légère que l'autre; il y a certainement de l'erreur dans tout ceci.

Il me suffira de dire pour les autres épreuves, qu'elles ont été comme les précédentes, même lor-

ême poids, même grosseur, & très-peu nce dans les forces.

que. J'ai fait mention des précédentes pour ne rien cacher de tout ce qui est la connoissance au sujet de nos cordages; nent on n'en peut rien conclure, n'étant pas ne deux cordages de même longueur, dont ommis au quart & l'autre au tiers, soient grosseur & de même poids; il est incon- ue le cordage commis au tiers, sera ou ou plus pesant; c'est ce que nous avons dans toutes nos expériences, & il est évi- cela doit être; il semble au contraire, dans expériences, qu'on compare des cordages je pense aussi que toute la différence qu'il ntre les uns & les autres, ne consistoit la grosseur des fils; cette différence n'é- nême fort considérable.

faut beaucoup qu'il n'y ait qu'à ordon- ne *corderie*, pour que des cordages soient ne nous les demandons; j'ai bien éprouvé re quand j'ai fait commettre les manœu- la *Vénus*; le maître cordier de Brest y oute son attention; je ne sortois presque *corderie*; un contre-maître étoit chargé les fileurs: & malgré cela, ils retomboient ent dans leur routine; si les fileurs filoient ordoient trop leur fil; si les commetteurs voient que leur chariot n'alloit pas assez ommencement de la pièce, ils lâchoient la & la fin de la pièce, n'étoit pas assez com- ndant que le commencement l'étoit trop; eusement nous avons d'autres expériences: e qu'elles nous apprendront.

Maurville ayant eu le commandement du du roi le profond, qui étoit destiné pour ale, & M. de Pontis ayant été nommé son lieutenant en pied, je désirai fort qu'il nos manœuvres; le commandant l'agréa, onna lieu à l'expérience suivante.

ence faite sur le Profond. Les épreuves ont été faites au retour de la campagne, manœuvres, six commises au quart & peu-près suivant les principes que nous blis: je dis *à-peu-près*, parce que quoi- aître cordier se soit proposé de les faire os principes, comme il n'avoit qu'une lé- noissance de notre travail, il ne lui étoit ble de suivre toutes nos vûes; les six au- œuvres étoient faites suivant l'usage alors Rochefort; c'est-à-dire, qu'au lieu de e les cordages au tiers comme on le pra- ans tous les ports il n'y a pas longtems, commet qu'entre le tiers & le quart, ou ochant, comme aux trois dixièmes.

ère épreuve. Un galauban volant de grand de quatre pouces trois lignes de grosseur, brasses de longueur, composé de soixante- ordinaires, pesoit quarante-quatre livres es; chaque bout de cinq brasses de lon- soit lors de l'expérience, poids moyen, treize livres onze onces, & leur force moyenne se trouva de 6433 livres.

La pareille manœuvre faite suivant nos principes, de quatre pouces trois lignes de grosseur, de seize brasses de longueur, composée de quatre-vingt-quatre fils, pesoit trente-neuf livres; chaque bout de cinq brasses, pesoit dans le tems de l'épreuve, poids moyen, douze livres quatre onces, & leur force moyenne fut de 6300 livres.

Remarque. Il faut d'abord remarquer que nous estimons que les cordages (fabriqués comme sont ceux qu'on a faits dans cette expérience pour être suivant nos principes) devoient être, en les supposant bien fabriqués, d'un cinquième plus forts que les cordages ordinaires commis entre le tiers & le quart, comme étoient ceux de la garniture de ce vaisseau; cela supposé, voyons si au retour de la campagne nos cordages ont conservé cet avantage: le galauban ordinaire pesoit quarante-quatre livres huit onces, & sa force fut de 6433 livres; le galauban de nouvelle fabrique ne pesoit que 39 livres; pour que leur force fût proportionnée à leur poids, il faudroit que celui-ci ne portât que 5637 livres, il a porté cependant 6300 livres: la force du nouveau surpasse donc celle de l'ancien, eu égard à la quantité de matière dont ils sont composés, de 663 livres; la supériorité du nouveau sur l'ancien, est donc de deux dix-septièmes, qui sont au-dessous d'un cinquième dont on jugeoit qu'il devoit être plus fort que l'autre étant neuf; d'où il suit qu'ayant perdu de sa supériorité par le service qu'il a fait, il doit s'être plus usé que l'ancien; mais cette plus grande altération n'a pas consommé tout son avantage, puisqu'il est encore de 663 livres plus fort que l'autre.

Deuxième épreuve. Une drisse de grand hunier à l'ordinaire, de deux pouces onze lignes de grosseur, de soixante-deux brasses de longueur, de quarante-sept fils, y compris trois pour la mèche, pesoit 116 livres quatre onces; dans le tems de l'expérience, chaque bout de cinq brasses de longueur pesoit, poids moyen, neuf livres deux onces, & leur force moyenne s'est trouvée de 4833 livres un tiers.

Une pareille manœuvre faite suivant nos principes, de deux pouces sept lignes de grosseur, soixante-deux brasses de longueur, quarante-huit fils, pesoit quatre-vingt-onze livres quatre onces; dans le tems de l'expérience, chaque bout de cinq brasses de longueur pesoit poids moyen, six livres quinze onces, & leur force moyenne s'est trouvée de 5066 livres deux tiers.

Remarque. La drisse à l'ordinaire pesoit 116 livres un quart, & elle a rompu chargée de 4833 livres un tiers; la drisse à la nouvelle façon ne pesoit que quatre-vingt-onze livres un quart: pour que leur force fût proportionnée à leur poids, il faudroit que celle-ci n'eût porté que 3791 livres; elle a porté cependant 5066 livres deux tiers; la force de la nouvelle surpasse donc celle de l'ancienne, eu égard à la quantité de matière dont

elles étoient composées, de 1275 livres deux tiers; la supériorité de la nouvelle sur l'ancienne est donc d'environ un quart, tout au moins, qui étant au-dessus du cinquième, fait connoître que cette corde s'est moins usée par le service que l'ancienne.

Troisième épreuve. Un cargue-fond de grande voile, de deux pouces six lignes de grosseur, de vingt-six brasses de longueur, de vingt-sept fils, pesoit 27 livres; chaque bout de cinq brasses de longueur pesoit, dans le tems de l'expérience, poids moyen, quatre livres huit onces, & leur force moyenne s'est trouvée de 2400 livres.

Une pareille manœuvre faite suivant nos principes, de deux pouces six lignes de grosseur, de vingt-six brasses de longueur, de trente-six fils, pesoit vingt-huit livres huit onces; dans le tems de l'expérience, chaque bout pesoit cinq livres trois gros, & leur force s'est trouvée de 3266 livres deux tiers.

Remarque. Le cargue-fond de la grande voile à l'ordinaire, pesoit vingt-sept livres, & sa force a été de 2400.

Celui de la nouvelle façon vingt-huit livres huit onces.

Pour que leur force fût proportionnée à leur poids, il faudroit que celui-ci portât 2533 livres un tiers; il a porté 3266 deux tiers; la force du nouveau cordage surpasse donc, ayant égard à la quantité de matière, celle de l'ancien, de 733 livres un tiers: ce qui fait environ cinq dix-huitièmes; d'où il suit qu'ayant plus de supériorité sur l'ancien, qu'étant neuf, il s'est moins altéré par le service.

Quatrième épreuve. Un cargue-point de grand hunier qui avoit deux pouces de grosseur, quarante brasses de longueur, composé de vingt-sept fils, pesoit quarante-quatre livres; dans le tems de l'expérience chaque bout pesoit, poids moyen, cinq livres un once; leur force moyenne s'est trouvée de 2266 livres un tiers.

Une pareille manœuvre faite suivant nos principes, de 2 pouces 6 lignes de grosseur, 40 brasses de longueur, 36 fils, pesoit 44 livres; dans le tems de l'expérience, chaque bout pesoit 5 livres 7 onces 6 gros, & leur force moyenne s'est trouvée de 2600 livres.

Remarque. Le cargue-point de grand hunier, fait suivant l'usage ordinaire, pesoit 44 livres, & sa force a été de 2266 livres un tiers.

La pareille manœuvre, faite suivant nos principes, pesoit pareillement 44 livres; sa force s'est trouvée de 2600; ensorte que la force du nouveau ne surpasse celle de l'ancien que de 333 livres un tiers; ce qui revient à un sixième, qui est au-dessous d'un cinquième, dont on jugeoit que ce cordage neuf, devoit être plus fort que l'autre; d'où il suit, qu'ayant perdu de la supériorité sur l'ancien, il doit être plus usé par le service: mais il conserve toujours un avantage considérable.

Cinquième épreuve. Un cargue-fond de misaine ayant de grosseur 2 pouces 3 lignes, de longueur 20 brasses, étant composé de vingt-quatre fils, pesoit 23 livres; dans le tems de l'expérience, chaque bout de cinq brasses de longueur pesoit 4 livres 8 onces, & leur force moyenne s'est trouvée de 1950 livres.

Une pareille manœuvre de 2 pouces 3 lignes de grosseur, 20 brasses de longueur, composée de 28 fils, pesoit 21 livres 4 onces; dans le tems de l'expérience, chaque bout pesoit, poids moyen, 4 livres 5 onces, & leur force moyenne s'est trouvée de 2300 livres.

Remarque. Le cargue-fond de misaine, fait à l'ordinaire, pesoit 25 livres, & il a rompu chargé de 1950.

La pareille manœuvre, faite suivant nos principes, ne pesoit que 21 livres 4 onces.

Pour que leur force fût proportionnée à leur poids, il faudroit que ce cordage ne portât que 1657 livres; il a cependant porté 2300; la force du nouveau surpasse donc de 643 livres celle de l'ancien, eu égard à la quantité de matière dont ils sont composés; ce qui fait plus d'un quart: ainsi ce cordage n'a pas tant dépéri que l'autre pendant la campagne, puisque non-seulement il a conservé le cinquième d'avantage qu'il avoit, mais qu'il s'est même trouvé au retour plus fort de plus d'un quart.

Sixième expérience. Un cargue-point de petit hunier fait à l'ordinaire, de 2 pouces 3 lignes de grosseur, 37 brasses de longueur, composé de 24 fils, pesoit 35 livres 8 onces; dans le tems de l'expérience, chaque bout de cinq brasses de longueur pesoit 4 livres 7 onces; & leur force moyenne a été de 2233 livres un tiers.

Une pareille manœuvre, faite suivant nos principes, de 2 pouces 3 lignes de grosseur, de 37 brasses de longueur, composée de vingt-huit fils, pesoit 33 livres 8 onces; dans le tems de l'expérience, chaque bout de cinq brasses de longueur pesoit 4 livres 3 onces; & leur force moyenne s'est trouvée de 2500 livres.

Remarque. Le cargue-point de petit hunier, fait à l'ordinaire, pesoit 35 livres 8 onces; & sa force a été de 2233 livres un tiers.

La pareille manœuvre, faite suivant nos principes, pesoit 33 livres 8 onces: pour que leur force fût proportionnée à leur poids, il faudroit que le nouveau cordage n'eût porté que 2105 livres un tiers; il a cependant porté 2500: la force du nouveau cordage surpasse donc celle de l'ancien d'environ un sixième, qui est au-dessous du cinquième, dont on jugeoit qu'il devoit être plus fort étant neuf; d'où il suit qu'il s'est plus usé que l'ancien.

Nous terminons le détail de ces épreuves par le résultat général qui a été signé des officiers qui y ont assisté, & qui a été envoyé au ministre: le voici.

» Il résulte, de toutes les épreuves, que des les » manœuvres à la nouvelle façon, il y en a deux » qui ont perdu de leur supériorité sur celles qui leur » ont été comparées, & que quatre l'ont parfaite- » ment bien conservée; d'où il suit qu'on peut dire

» en général que dans cette expérience les cordages » à la nouvelle façon ne nous ont pas paru d'un » moins bon usage que les anciens «.

» *Signé*, de Ricouard, intendant de la marine; » Beliveau, capitaine; de Maurville, commandant » le *Profond*; de Pontis; l'Aiguille; Landré; de » Saint-Memy; la Jonquière; de Taffanet, Lieu- » tenans & enseignes de la marine «.

Tous nos cordages ont donc eu la supériorité sur les anciens, les uns plus, les autres moins, les uns d'un quart, les autres d'un cinquième, les autres d'un sixième; ce qui peut dépendre des efforts qu'ils auront soufferts pendant la campagne, relativement à leurs antagonistes, quoique ces anciens ne fussent pas commis au tiers, comme à l'ordinaire, mais entre le tiers & le quart; ce qui les rapprocheroit beaucoup de notre façon: car on a vu, par nos expériences, que quand on commet les cordages un peu plus serrés que le tiers, ils n'ont plus aucune force; & que ceux qu'on commet entre le tiers & le quart sont beaucoup plus forts que ceux commis au tiers.

Il est vrai que ceux qu'on commet au quart sont encore plus forts; mais la différence est moins considérable; & assurément on peut faire de très-bons cordages entre le tiers & le quart, si l'on prépare bien le chanvre, si l'on fait les fils très-fins & peu tortillés, si l'on ne charge pas trop le carré; enfin si l'on agit conséquemment à tout ce qui est établi aux mots CHANVRE, FILER, COMMETTRE: mais pour prouver, d'une façon encore plus frappante, de quelle conséquence il est de diminuer le tortillement des cordages, je vais rapporter une observation que j'ai faite à Toulon.

Dans le voyage que j'y fis en 1744, je vis commettre, dans la *corderie* des tournevires en aussière: j'en fus surpris; premièrement, parce que je savois qu'on a coutume de faire ces cordages en grêlin; secondement, parce que toutes nos expériences m'avoient convaincu que les grêlins sont plus forts que les aussières: je demandai donc pourquoi l'on commettoit ces manœuvres en aussière; le maître cordier me répondit que tous les tournevires commis en grêlin avoient rompu, & qu'il n'avoit trouvé d'autre moyen d'en faire qui ne rompissent pas, que celui de les commettre en aussière: je crus d'abord appercevoir la raison de la foiblesse de ces tournevires en grêlins; mais pour en être plus certain, je demandai au maître cordier comment il répartissoit le raccourcissement de ses fils, entre ses différentes opérations, lorsqu'il faisoit ses grêlins: je vis qu'il commettoit ses cordons presqu'au tiers, & que ses grêlins étoient, par conséquent, plus serrés que le tiers: il n'en fallut pas davantage pour me faire comprendre pourquoi les tournevires en grêlin rompoient pendant que ceux en aussière résistoient; c'est que ceux-ci étoient commis au tiers, & que les autres l'étoient au-delà du tiers.

Mais revenons aux épreuves que nous avons faites de nos cordages à la mer.

M. Landré jugeant qu'il y avoit à profiter de nos recherches pour rendre la garniture des vaisseaux plus légère, plus forte, &, en même-tems, faciliter la manœuvre; M. Landré, dis-je, par zèle pour le bien du service, proposa, à M. de Machnemara, capitaine des vaisseaux du roi, & commandant de la compagnie des gardes de la marine à Rochefort, de prendre des manœuvres à notre façon sur le vaisseau l'*Apollon*, qu'il commandoit: M. de Machnemara l'accepta, & M. Landré fit faire une partie de sa garniture de tribord avec du fil coulé, commis au quart.

M. de Machnemara écrivit de Lisbonne au ministre, le 26 décembre 1741, qu'après onze mois de service, les écoutes de hune ordinaire s'étoient trouvé échauffées; & que celles qui étoient faites à la nouvelle façon avoient tenu bon; qu'au reste les écouets, bras, balancines, &c. se comportoient bien; qu'ils paroissoient plus alongés, parce qu'ils étoient moins tortillés; mais que tout le monde les jugeoit plus forts que les autres.

Voici ce que M. de Machnemara écrivit au ministre, quand il fut arrivé à Rochefort, le 17 mars 1742.

» J'ai eu plus d'occasion, à mon retour, de juger » de la bonté des cordages de nouvelle fabrique, » ayant eu des tems fâcheux, presque toujours de » gros vent forcés & contraires; mes écoutes de » basses voiles, écouets, bras, cargues & écoutes » de hune de tribord en étoient: comme j'ai tou- » jours eu l'amure sur ce bord, les écoutes de hune » y ont plus travaillé que les autres; cependant elles » n'ont manqué qu'un tems considérable après celles » sous le vent, qui étoient des cordages ordinaires: » je pense, sans complaisance, qu'ils seroient pré- » férables, s'ils étoient un peu plus commis: je les » ai fait mettre à part dans les magasins des vais- » seaux, pour que, sur vos ordres, les officiers du » port puissent faire leurs observations, &c. «.

Le ministre ayant ordonné qu'on les fît rompre pour reconnoître leur force, & la comparer à celle des cordages ordinaires, voici le détail de cette expérience.

Expérience. L'expérience suivante a été faite sur seize manœuvres, dont huit à la nouvelle façon, & huit à l'ancienne; les huit à la nouvelle étoient faites avec du fil coulé de quatre lignes & demie de grosseur, à trois torons, & commise au quart; les huit à l'ancienne étoient faites suivant l'usage actuel de Rochefort; c'est-à-dire, qu'elles étoient commises aux trois dixièmes; elles étoient faites avec du chanvre de même qualité que les précédentes; mais elles différoient d'elles en ce qu'elles avoient été construites un an ou dix-huit mois auparavant; du reste elles ont été, les unes & les autres, embarquées & mises en place le 24 janvier 1741, dépassées le 6 mars 1742, & éprouvées le 8 avril suivant.

Première épreuve. Une grande écoute en grêlin, de 5 pouces de grosseur, de 24 brasses de longueur, composée de cent quatre fils, pesoit 212 livres; chaque bout de cinq brasses de longueur, pesoit,

dans le même tems de l'épreuve, 19 livres 12 onces; & leur force moyenne s'eſt trouvée de 6466 livres deux tiers.

Une pareille manœuvre, faite ſuivant nos principes, de 5 pouces de groſſeur, de 42 braſſes de longueur, compoſée de cent huit fils, peſoit 181 livres; chaque bout de cinq braſſes de longueur peſoit, dans le tems de l'épreuve, 19 livres 13 onces; & leur force moyenne s'eſt trouvée de 8266 livres deux tiers.

Remarque. La grande écoute à l'ordinaire peſoit 212 livres; & ſa force fut de 6466 livres deux tiers.

La grande écoute à la nouvelle façon ne peſoit que 181 livres: pour que leur force fût proportionnée à leur poids, il faudroit que celle-ci n'eût porté que 5521 livres; elle a porté néanmoins 8266 livres deux tiers: de ſorte qu'elle eſt beaucoup plus d'un tiers plus forte que l'ancienne, eu égard à la quantité de matière, dont l'une & l'autre étoient compoſées.

Deuxième épreuve. Un grand bras à l'ancienne façon, de 3 pouces 6 lignes de groſſeur, de 46 braſſes de longueur, peſoit 130 livres; chaque bout peſoit, dans le tems de l'expérience, 11 livres 10 onces; & leur force moyenne s'eſt trouvée de 4700 livres.

Une pareille manœuvre, faite à la nouvelle façon, de 3 pouces 6 lignes de groſſeur, de 46 braſſes de longueur, peſoit 104 livres 8 onces: chaque bout peſoit, dans le tems de l'expérience, 9 livres 9 onces; & leur force moyenne s'eſt trouvée de 6066 livres deux tiers.

Remarque. Le grand bras à l'ordinaire peſoit 130 livres; & ſa force a été de 4700 livres.

La même manœuvre, à la nouvelle façon, ne peſoit que 104 livres 8 onces: pour que leur force fût proportionnée à leur poids, il faudroit que celle-ci n'eût porté que 3778 livres; elle a cependant porté 6066 livres deux tiers; de ſorte qu'il s'en faut peu qu'elle ne ſoit le double plus forte.

Troiſième épreuve. Une balancine de grande vergue à l'ordinaire, de 3 pouces de groſſeur, de 57 braſſes de longueur, peſoit 111 livres; chaque bout de 5 braſſes de longueur peſoit, dans le tems de l'expérience, 7 liv. 15 onces; & leur force moyenne s'eſt trouvée de 4300 livres.

Une pareille manœuvre, faite ſuivant nos principes, de 3 pouces de groſſeur, de 57 braſſes de longueur, peſoit 95 livres: chaque bout ayant 5 braſſes de longueur, peſoit, dans le tems de l'expérience, 7 livres 1 once; & leur force moyenne s'eſt trouvée de 5233 livres un tiers.

Remarque. La balancine de grande vergue, à l'ordinaire, peſoit 111 livres; & ſa force a été de 4300 livres.

La balancine de grande vergue, à la nouvelle façon, ne peſoit que 95 livres: pour que leur force fût proportionnée à leur poids, il faudroit que celle-ci n'eût porté que 3680 livres: elle en a néanmoins porté 5233 un tiers; de ſorte qu'elle eſt de beaucoup plus d'un tiers plus forte que l'ancienne, eu égard à la quantité de matière dont elle eſt compoſée.

Quatrième épreuve. Un cargue-point de miſaine commis à l'ordinaire, de 3 pouces de groſſeur, de 36 braſſes de longueur, peſoit 70 livres 8 onces; chaque bout de cinq braſſes de longueur peſoit, dans le tems de l'expérience, 7 livres 11 onces; & leur force moyenne étoit de 3466 livres deux tiers.

Une pareille manœuvre, faite ſuivant nos principes, de 3 pouces de groſſeur, de 36 braſſes de longueur, peſoit 58 livres 8 onces: chaque bout de cinq braſſes de longueur peſoit, poids moyen, 7 livres 8 onces; & a porté, force moyenne, 3466 livres deux tiers.

Remarque. Les deux cargues-point de miſaine ſont préciſément égaux en force; mais celui à l'ancienne façon a plus d'un ſixième de matière de plus; d'où il ſuit que celui à la nouvelle façon eſt de plus d'un ſixième plus fort que l'ancien, eu égard à la quantité de matière dont ils ſont compoſés.

Voici la copie du réſultat général qui a été envoyé au miniſtre, & qui a été ſigné par M. de Ricouart, intendant de la marine, M. de Machnemara, major de la marine à Rochefort, & MM. Beliveau, le chevalier de Machnemara, de l'Aiguille, de Pontis, Landré, de Porter & neveu.

» Quoique les cordages à la nouvelle façon aient » eu, dans le plus grand nombre des articles de cette » expérience, une ſupériorité de force conſidérable » ſur les anciens, nous ne croyons pas devoir en » conclure préciſément qu'ils ſe ſont trouvés de » meilleur uſage que les anciens, parce que ces der- » niers ayant été conſtruits un an ou dix-huit mois » avant les nouveaux, la comparaiſon n'eſt pas ab- » ſolument exacte: cependant, comme ils ſe ſont » parfaitement bien comportés à la mer, nous croyons » que cette nouvelle façon de commettre les cordes » mérite qu'on continue de ſemblables expériences, » pour voir ſi elles ſeront d'un bon uſage à la mer ».

Voilà bien des expériences, qui prouvent toutes que les cordages nouveaux ne dépériſſent pas plus par le ſervice que les autres; néanmoins M. de Pontis ayant eu le commandement de la frégate du roi la *Mégère*, je deſirois qu'il prît une bonne partie de ſa garniture de nos cordages; M. de Pontis le deſiroit auſſi: mais comme ſa frégate étoit toute gréée à Bayonne, il falloit ſe ſervir des cordages faits: on aſſura ſeulement M. de Pontis qu'il en ſeroit content, parce que la *corderie* de Bayonne étoit en grande réputation. Sitôt que M. de Pontis ſe fut rendu à Bayonne, il m'écrivit qu'il n'étoit point du tout content de ſes cordages; qu'il appréhendoit qu'ils ne lui jouaſſent un mauvais tour; qu'ils étoient tors à l'excès, & que c'étoit cet énorme défaut qui donnoit la réputation à Bayonne de faire d'excellens cordages.

M. de Pontis étant parti de Bayonne pour ſe rendre à Rochefort, fit la fâcheuſe expérience des cordages extrêmement tors; ſes haubans & ſes étais

s'alongeoient

s'alongeoient tellement, qu'il étoit fréquemment obligé de roidir ces manœuvres; dans toutes ses opérations, dont la dernière se fit à Saint-Sébastien, les haubans s'étoient alongés de quatre pieds & demi: enfin dix-huit heures après, étant en mer, ils se trouvèrent encore si lâches, qu'ils battoient contre les mâts; il démâta de tous ses mâts, à la réserve du beaupré, à quinze lieues de Rochebonne, où la dérive le portoit avec un vent de sud des plus furieux, & la mer la plus agitée qu'il soit possible de l'imaginer.

M. de Pontis, de retour à Rochefort, ayant besoin de se regréer en bonne partie, prit plusieurs manœuvres de cordages faits suivant nos principes: & voici ce qu'il m'écrivit à la baie du fort-royal de la Martinique, le 16 avril 1745.

» Les cordages à la nouvelle façon se comportent » à merveille jusqu'à présent; il n'y a personne du » vaisseau qui n'en convienne; tous les doutes qu'on » peut avoir, tombent sur leur durée: c'est ce que » le reste de la campagne nous apprendra; mais c'est » beaucoup que tout le monde convienne que les » manœuvres dormantes, telles que les étais, les » haubans, conservent constamment l'avantage sur » les autres de s'alonger beaucoup moins, & con- » séquemment de mieux assujétir les mâts; & effec- » tivement, nos haubans, galaubans, étais, faux » étais de misaine qui étoient à l'ancienne façon, » ont été roidis dans la traversée, & repris jusqu'à » cinq fois, pendant que nous n'avons touché qu'une » seule fois à ceux du grand mât, qui étoient à la » nouvelle façon: encore ont-ils été roidis d'une » petite quantité; je le fis remarquer à M. de Cay- » lus, quand il vint à bord de la frégate: quant » aux manœuvres courantes, elles sont si flexibles » & si maniables, qu'il ne faut pas la moitié tant » de monde sur une manœuvre de la nouvelle fa- » çon, que sur une pareille de l'ancienne: il est » vrai que cette espèce de cordage ne flatte pas la » vue; il a l'air d'un cordage usé, même quand il » est neuf: voilà pourquoi on dit qu'il ne peut pas » durer; j'en ai qui paroissent étripés, & qui, néan- » moins, sont plus forts que les cordages ordinaires, » qui ont l'air moins usé: enfin j'en suis si content, » que je voudrois que la frégate en fût toute gar- » nie «.

Voilà des cordages qui résistent dans un pays très-chaud, où l'on assuroit qu'ils ne dureroient pas quatre jours.

M. de Pontis étant mort dans cette campagne, je n'ai pu obtenir la continuation de cette expérience; c'est le moindre sujet que j'aie de regretter un officier aussi habile & un ami tel que lui.

Remarque. On a condamné les cordages nouveaux, mais par des raisons bien différentes; les uns ont dit, ces cordages pourroient résister dans les pays froids, parce que l'humidité les resserrera; mais dans les pays chauds, ils seroient anéantis en peu de tems: on les a vus dans la *Charente*; les voilà dans la *Mégère*, qui supportent les chaleurs de l'Amérique.

D'autres ont pensé qu'on pourroit s'en servir dans les pays chauds; mais que dans les pays froids, à cause de leur mollesse, la pluie qui entreroit dedans les feroit gonfler, & que la gelée qui surviendroit les rendroit cassans: enfin il n'en faut point, disent-ils, dans les pays froids: cependant ils se sont bien comportés sur le *Profond*, qui a été à l'Isle Royale, & sur la *Vénus*, qui a fait une campagne d'hiver.

Il y en a qui les approuvent pour les manœuvres courantes, parce que, disent-ils, ils sont souples, ils courent bien dans les poulies, ils ne font point de coques, ils soulagent l'équipage; mais ils les condamnent pour les manœuvres dormantes, où l'on n'a pas besoin de souplesse; mais cette souplesse ne leur porte aucun préjudice; ils sont plus forts; ils s'alongent moins: ce sont de grands avantages pour les manœuvres dormantes.

Enfin, il s'en est trouvé qui ont pensé qu'ils étoient bons pour les manœuvres dormantes, pour les raisons qu'on vient de rapporter; mais, disoient-ils, faire des manœuvres courantes de ces cordages, il n'y en aura pas pour quatre jours; elles seroient bien vîte détruites par les frottemens: elles y ont néanmoins résisté dans la *Vénus*, dans la *Charente*, dans le *Profond*, dans la *Mégère*, &c. Ce sont des faits, & des faits authentiques auxquels on ne peut pas se refuser.

On voit qu'en rassemblant tous ces sentimens il en résulteroit des contradictions singulières, puisqu'ils seroient bons à tout & qu'ils ne seroient bons à rien; mais il nous paroît que nous avons rapporté assez d'expériences pour rassurer tout le monde.

CORDERIE, s. f. C'est le lieu où l'on fait le cordage; il doit être couvert, & avoir au moins cent soixante toises de longueur, afin de pouvoir y filer à l'aise les torons des cables, & les alonger dans toute leur longueur, pour les réduire, par la double torsion, à cent toises ou cent vingt brasses. Il y a des *corderies* dans tous les ports du roi; & dans les villes de commerce; il y a des *corderies* particulières qui fournissent aux vaisseaux marchands, à tant du cent de cordage.

CORDERIE DANS LES CABLES, avoir une *corderie* dans ses cables. *Voyez* TOUR DANS LES CABLES.

CORDIER, s. m. Le maître *cordier* est celui qui a la direction de la corderie, qui ordonne & conduit la composition & la fabrique du cordage. *Voyez* COMMETTRE.

CORDIERS, s. m. ce sont les ouvriers de toute espece que le maître emploie pour faire le cordage, parer le chanvre, filer le fil de carret, le goudronner & former les tourons. *Voyez* CHANVRE, FILER, COMMETTRE.

CORDON, *ou* TOURON, *ou* TORON, s. m. c'est le *touron* simple, qui n'est composé que de fils de caret tordus ensemble. Ainsi, dans le cordage deux fois commis, le *touron* est composé ordinairement de trois *cordons* tournés ensemble, & le cordage l'est de trois *torons* commis l'un sur l'autre, & tors en dernier lieu; de sorte que si les *tourons* sont de trois *cordons*, le cordage se trouve composé de

neuf *cordons* (*B*). Selon M. Duhamel, ce sont les aussières destinées à faire des grêlins que les cordiers appellent *cordons : voyez* COMMETTRE.

CORDON, s. m. les lisses de platbord & de rabattue qui terminent les œuvres mortes des bâtimens de mer.

CORNE, s. f. c'est une vergue qui embrasse le mât par une de ses extrémités *b* (*fig.* 95), en appuyant dessus ; son usage est d'enverguer les grandes voiles ou bômes de bateaux, goëlettes, senaus de vaisseaux & artimons ; elle a une drisse frappée sur le bout, au ras de la fourche, & une balancine sur l'autre extrémité, pour l'apiquer aussi-tôt que la voile est haute, avant de la border ; on la soutient encore dans son milieu par une forte balancine. Beaucoup de vaisseaux ont des cornes à l'artimon au lieu de vergue ; mais elles sont d'un mauvais usage dans ce cas, parce qu'il n'est pas aisé de les manœuvrer à volonté, de les tenir au roulis, qui, les faisant aller d'un côté à l'autre, malgré les palans à itaque, que l'on place sur le bout de la *corne*, elles donnent de fortes secousses au mât de perroquet de fougue.

CORNE D'AMORCE, *ou* PULVERIN. C'est une *corne* de bœuf bien vuidée, & garnie au gros bout d'un bouchon de bois, cloué avec de petits clous tout autour de la corne qui l'enveloppe : on place, au milieu de ce bouchon, une vis de la grosseur du pouce, pour pouvoir remplir cette *corne* de poudre propre à amorcer les canons : elle se vuide par le petit bout, qui est bouché par un bouchon de bois attaché à la *corne* ; on la garnit d'une sonde & d'une épinglette, pour servir à crever la gargousse, & à introduire la poudre dans la lumière du canon que l'on amorce : chaque *corne* doit contenir de quoi amorcer vingt à vingt-cinq fois un canon ; elle sert de fourniment au chef de la pièce, qui la porte en bandoulière sur le côté gauche.

CORNET, s. m. espèce de garniture ou jumelle sur l'avant du mât des bâtimens non-pontés, qui règne depuis l'étambrai jusqu'à la carlingue : cette garniture conserve le pied du mât.

CORNETTE, s. f. marque de commandement (*fig.* 96) affecté particulièrement au chef d'escadre, mais qui se porte quelquefois par un capitaine de vaisseau qui a plusieurs vaisseaux sous ses ordres. Elle doit être fendue jusqu'aux deux tiers de son battant. *Voyez*, au surplus, les mots EVOLUTIONS & SIGNAUX.

CORNIÈRE, s. f. les *cornières* ou estains *FF*, (*fig.* 38) sont des pièces qui se joignent intérieurement avec les barres d'arcasse, & qui en lient ensemble les extrémités depuis la moitié de l'épaisseur de la lisse d'hourdi, où elles commencent jusqu'au fourcat d'ouverture. *Voyez* CONSTRUCTION, *l'art du charpentier*.

COROI, s. m. *voyez* COURET *ou* COUROI.

COROYER, v. a. ou n. *Voyez* COUROYER.

CORPS, s. m. il se dit dans cette façon de parler, *les quatre* corps *de voile* ; elle signifie les quatre voiles majeures, c'est-à-dire, la grande voile, la misaine & les deux huniers : *nous étions sur les quatre* corps *de voile*.

CORPS DE BATAILLE. C'est l'escadre que commande ordinairement le général d'une armée navale au milieu de l'ordre de combat ; le corps de bataille est toujours posté entre l'avant & l'arrière-garde, soit que l'escadre du général y soit ou n'y soit pas. *Voyez*, au surplus, ÉVOLUTIONS NAVALES.

CORPS DE CARÈNE D'UN VAISSEAU, c'est la partie du navire qui avoisine le maître couple sur l'arrière & l'avant, & qui a les mêmes capacités ; elle est formée par plusieurs maîtresses levées égales & semblables. Plusieurs constructeurs ne mettent qu'une maîtresse levée ; d'autres en mettent trois, cinq, sept & jusqu'à neuf, dans les vaisseaux qui ont le plus de capacité : cela, comme bien d'autres choses, est sujet au caprice de l'ingénieur, lorsqu'il n'est pas guidé par les vrais principes, qui ne laissent jamais de pareilles indécisions sur cette matière (*B*).

CORPS-DE-GARDE, s. m. Il y a, dans les arsenaux de marine, des *corps-de-garde* à terre, aux différentes avenues du port & autres lieux, pour les gardes que fournit la troupe ; il y a en outre de vieux bâtimens qui ne sont plus propres à aller à la mer, que l'on arrange en *corps-de-garde*, tant pour l'avant-garde, l'amiral, l'arrière-garde, où la troupe fournit des gardes ; que pour des postes de gardiens volans ou marins, qui y sont établis, pour les y trouver, en cas d'évènemens inopinés.

CORPS DE LATTE, terme de galère, corrompu de *courbe de latte* ; c'est un établissement de courbes verticales de chaque côté de la galère, dont une branche est chevillée sur le pont, & l'autre, faisant saillie, reçoit sur sa tête les apostis ou lisses, sur lesquels s'appuyent les rames ; *le corps de lattes* s'appelle aussi *bacalas*. Voyez ce *mot* & celui APOSTIS.

CORPS DE POMPE, c'est la partie du tuyau dans lequel agit le piston pour élever l'eau par aspiration, ou la refouler par compression.

CORPS DE POULIE, caisse de *poulie*. Voyez ce *mot*.

CORPS DE VAISSEAU, c'est la coque entière, dépourvue de ses agrêts & apparaux de mâture.

CORPS MORT, établissement soit de canons, l'une posé verticalement, plantés & plombés dans le roc ; soit de quelqu'autre objet qui puisse opposer autant de résistance, pour y frapper un appareil capable d'une force très-considérable, sans qu'on puisse avoir lieu de craindre que ce *corps mort*, ou point d'appui, cède. On appelle aussi *corps mort* les caisses ou coffres mouillés en rade pour l'amarrage des vaisseaux. *Voyez ce mot* CAISSE.

CORRECTION DES ROUTES, on doit entendre par-là, les *corrections* qu'on applique à la route & au rumb de vent estimés, pour avoir une détermination plus exacte du point d'arrivée. L'observation de la latitude paroît être, jusqu'à présent, le seul moyen qu'on ait de les faire avec quelqu'espoir de succès. Comme la différence entre la latitude observée & la latitude estimée, où l'erreur en latitude, provient des erreurs commises dans la mesure de la

route, & de celles qu'on a commi es dans la mesure du rumb de vent, on peut appliquer à ces élémens des corrections assez justes, en attribuant à chacun une partie de l'erreur en latitude, pourvu qu'on ait été assez attentif aux circonstances de la *route*, pour bien apprécier, pour combien, & dans quel sens chacun y contribue.

Il faut donc que le navigateur s'occupe le plus qu'il lui est possible des mouvemens de son vaisseau, qu'il ait égard aux inégalités qu'occasionnent dans le sillage, celles du vent, les rafalles, les grains; qu'il soit attentif à l'effet des courans; qu'il observe soigneusement la dérive; qu'il tienne note des fréquentes arrivées que le vaisseau fait par la mal-adresse ou l'inattention des timonniers; qu'en un mot, il tienne compte de tout ce qui peut lui faire estimer sa *route* & son rumb de vent, trop grands ou trop petits. Cela est même d'autant plus nécessaire, qu'il ne doit point déterminer son point d'arrivée, soit par le quartier de réduction, soit par le calcul, sans avoir auparavant estimé de son mieux ces deux élémens. (*Voyez* ESTIME.)

Eclairé par les observations de l'espèce de celles dont nous parlons, il pourra employer, avec succès, les règles que nous allons exposer pour corriger la *route* & le rumb de vent. Commençons par les cas les plus simples.

Si la *route* est voisine de la ligne nord & sud, c'est-à-dire, si elle tombe entre le *NNE* & le *NNO*, ou entre le *SSE* & le *SSO*, on ne peut corriger que la *route*; car il est facile de voir qu'à moins que l'erreur commise dans la mesure du rumb de vent ne soit considérable, elle n'influe presque nullement sur la latitude, tandis que la moindre erreur sur la *route* y produit un effet très-sensible; en sorte qu'il faut attribuer l'erreur en latitude à l'erreur commise sur la mesure de la *route*: mais comme on ne peut corriger le rumb de vent, & que son erreur porte presqu'entièrement sur la longitude, il faut porter la plus grande attention à sa mesure; à l'égard de la *correction* qu'il faudra appliquer à la *route*, on la trouvera par cette proportion: le chemin fait suivant la ligne nord & sud, est au nombre de lieues de la *route*, comme le nombre de minutes de l'erreur en latitude, est à un nombre de minutes dont on prendra le tiers pour le réduire en lieues: on ajoutera ce nombre de lieues à la *route*, ou on l'en retranchera, suivant que la différence en latitude, résultante de l'observation, est plus grande ou plus petite que la différence en latitude résultante de l'estime.

Si la *route* est voisine de la *route* est & ouest, c'est-à-dire, si elle tombe entre l'*ENE* & l'*ESE*, ou entre l'*ONO* & l'*OSO*, alors on ne peut corriger que le rumb de vent, la *route* ne pouvant, dans ce cas, influer sensiblement sur la latitude, à moins qu'on ne commette une erreur considérable dans sa mesure, tandis que la moindre erreur dans le rumb de vent s'y fait sentir; ainsi l'erreur en latitude ne peut être attribuée qu'à celle qui a été commise dans la mesure du rumb de vent. Mais alors il faut redoubler d'efforts pour mesurer exactement la *route*, parce que la longitude en dépend presqu'uniquement. Pour corriger le rumb de vent, il faudra faire cette proportion, qui, comme la précédente, se démontre avec une extrême facilité; la différence en latitude, résultante de l'estime, est à la différence en latitude résultante de l'observation, comme le cosinus du rumb de vent estimé, est au cosinus du rumb de vent corrigé.

Dans les autres *routes*, l'erreur en latitude provient, tout-à-la-fois, des erreurs commises dans la mesure de la *route*, & de celles commises dans la mesure du rumb de vent. Voyons comment on corrige alors la *route* & le rumb de vent.

Supposons d'abord qu'on juge avoir estimé ces élémens trop petits: si la différence en latitude, résultante de l'observation, est plus grande que la différence en latitude, résultante de l'estime, on supposera une erreur en latitude, plus forte que l'erreur réelle, qu'on attribuera à la *route*, & on attribuera au rumb de vent l'excès de la première sur la seconde; on corrigera ensuite la *route* & le rumb de vent, en se servant d'analogies semblables à celles qu'on a employées dans les deux cas précédens.

Pour concevoir plus facilement l'effet de ces *corrections*, & la nécessité des suppositions qui les déterminent, on n'a qu'à jeter un coup-d'œil sur la figure *XL*, dans laquelle *A* marque le point de départ, c'est-à-dire, celui d'où l'on a commencé à faire la *route* qu'ils'agit de corriger; *AB* cette *route*; *ACB* le rumb de vent estimé; *AC* la différence en latitude estimée; *AC'* la différence en latitude trouvée par l'observation. Supposons une erreur en latitude *CC''* plus grande que l'erreur réelle *CC'*; si l'on mène *C''B''* perpendiculaire sur *AC''*, & qu'on prolonge la *route AB* jusqu'à sa rencontre, *AB''* sera la *route* corrigée; & si, ayant mené *C'B'* perpendiculaire sur *AC'*, on décrit du point *A* comme centre, & du rayon *AB''*, un arc *B''B'*, & que par le point *B'*, où cet arc rencontre la droite *C'B'*, on mène la droite *AB'*, l'angle *A'CB'* sera le rumb de vent corrigé, & le point *B'*, qui convient avec la latitude observée, sera le point d'arrivée corrigé. Il est facile de voir qu'ayant à remplir, pour trouver ce point, la condition que la *route* & le rumb de vent, estimés trop petits, soient rendus plus grands, on ne peut employer d'autres suppositions que celles qu'on a faites.

Si la *route* & le rumb de vent ayant été estimés trop petits, la différence en latitude, résultante de l'observation, est plus petite que la différence en latitude résultante de l'estime, on supposera, comme dans le cas précédent, une erreur en latitude, plus grande que l'erreur réelle; mais on l'attribuera au rumb de vent, & on attribuera à la *route* l'excès de la première sur la seconde.

Faisons voir, comme ci-dessus, comment ces suppositions conduisent au but qu'on se propose. Soit *A* (*fig. XLI*) le point de départ, *AB* la route estimée, *ACB* le rumb de vent estimé, *AC'* la différence en latitude, résultante de l'observation. Supposons une erreur en latitude *CC''*, plus grande que l'erreur

réelle CC'; si de A, pris pour centre, & du rayon AB, on décrit l'arc BB'', & que par le point B'', où se rencontre la droite $C''B''$, perpendiculaire sur AC, ou même la droite AB'', l'angle $C''AB''$ sera le rumb de vent corrigé; & si l'on prolonge AB'' jusqu'à la rencontre de $C'B'$, perpendiculaire sur AC, AB' sera la *route* corrigée; & le point B', le point d'arrivée corrigé.

Si la *route* & le rumb de vent ont été estimés trop grands, & que l'on trouve, par l'observation, la différence en latitude, plus grande que la différence en latitude résultante de l'estime, on supposera aussi une erreur en latitude plus grande que l'erreur réelle, on l'attribuera au rumb de vent, & on attribuera à la *route* l'excès de la première sur la seconde.

Soit A (*fig.* XLII) le point de départ, &c.: supposons une erreur CC'', plus grande que l'erreur en latitude CC'. Si de A pris pour centre, & du rayon AB, on décrit l'arc BB'', & que par le point B'', où il rencontre la droite $C''B''$ perpendiculaire à AC'', on mène la droite AB'', l'angle $C''AB''$ sera le rumb de vent corrigé; &, si l'on mène la droite $C'B'$, perpendiculaire à AC, qui rencontre AB'' en un point B', AB' sera la *route* corrigée, & le point B', qui convient avec la latitude observée, le point d'arrivée corrigé.

Si, ayant estimé trop grands la route & le rumb de vent, l'observation donne une différence en latitude plus petite que la différence en latitude trouvée par l'estime, on supposera encore une erreur en latitude plus forte que l'erreur réelle; mais on l'attribuera à la route, & on attribuera au rumb de vent l'excès de la première sur la seconde.

Soit A (*fig.* XLIII) le point de départ, &c. Supposons une erreur en latitude CC'', plus grande que l'erreur réelle CC'. Si l'on mène $C''B''$ perpendiculaire sur AC'', qui rencontre AB en un point B'', AB'' sera la *route* corrigée; & si, ayant décrit de A pris pour centre, & du rayon AB'', un arc $B''B'$, on mène par le point B', où cet arc est rencontré par la droite $C'B$, perpendiculaire à AC, une droite AB', l'angle $C'AB'$ sera le rumb de vent corrigé, & le point B' le point d'arrivée corrigé.

Si l'on a estimé la *route* trop petite & le rumb trop grand, ou le rumb trop petit & la *route* trop grande, on partagera l'erreur en latitude en deux parties, dont on attribuera l'une à la *route*, l'autre au rumb de vent. Il ne faudra pas manquer d'observer que plus le rumb de vent est grand; plus la partie de l'erreur en latitude, qui provient de l'erreur commise dans sa mesure, est grande; & plus la partie, qui est due à l'erreur de la *route*, est petite; & qu'au contraire, plus il est petit, plus la partie de l'erreur en latitude, qui provient de l'erreur de sa mesure, est petite; & plus celle qui provient de l'erreur de la *route* est grande. Au moyen de cette remarque, & des circonstances de la *route* bien observées, on pourra partager convenablement l'erreur en latitude entre la *route* & le rumb de vent. Si l'on n'a pas lieu de soupçonner ces élémens plus fautifs l'un que l'autre, on pourra prendre pour règle d'attribuer à la *route*, la plus forte partie de l'erreur en latitude, tant que le rumb de vent ne passe pas 45°, & de l'attribuer au rumb de vent lorsqu'il passe 45°. Quant à l'ordre suivant lequel on corrigera la *route* & le rumb de vent, on commencera par la *route*, lorsqu'elle est trop petite, & le rumb de vent trop grand, & par le rumb de vent lorsqu'il est trop petit, & la *route* trop grande. Au reste, rien n'empêche qu'on ne suive un ordre tout contraire.

Supposons la *route* trop petite, & le rumb de vent trop grand, & soit A (*fig.* XLIV) le point de départ, &c. Partageons l'erreur en latitude CC' en deux parties CC'', $C''C'$, & attribuons la première à la *route*, & la seconde au rumb de vent. Si par le point C'', on mène sur AC la perpendiculaire $C''B''$, & qu'on prolonge la *route* AB jusqu'à ce qu'elle la rencontre en un point B'', AB'' sera la longueur de la *route* corrigée; & si ensuite de A, pris pour centre, & du rayon AB'', on décrit l'arc $B''B'$, & que par le point B', où il est rencontré par la droite $C'B'$ perpendiculaire à AC, on mène la droite AB', l'angle $C'AB'$ sera le rumb de vent corrigé, & B' le point d'arrivée corrigé.

Supposons la route trop grande & le rumb trop petit, & soit A (*fig.* XLV) le point de départ, &c. Ayant partagé de même l'erreur CC' en latitude, en deux parties CC'', CC', attribuons la première au rumb de vent & l'autre à la *route*. Si du point A, pris pour centre, & du rayon AB, on décrit un arc BB'', & que par le point B'', où cet arc est rencontré par la droite $C''B''$, perpendiculaire à AC, on mène la droite AB'', l'angle $C''AB''$ sera le rumb de vent corrigé; si ensuite on mène $C'B'$ perpendiculaire à AC, laquelle rencontre AB'' en un point B', AB' sera la route corrigée; & le point B', qui convient avec la latitude observée, le point d'arrivée corrigé.

Eclaircissons ces règles par un exemple.

Supposons qu'après avoir couru soixante-seize lieues au $NE\frac{1}{4}N$ 4° 30′ E depuis le 44° 36 de latitude nord, & le 112° 28 de longitude orientale, comptée depuis le méridien de Paris, on ait observé la latitude, & qu'on l'ait trouvée de 47° 28′. Supposons que, par l'examen des circonstances de la *route*, on ait lieu de croire qu'on a fait plus de chemin, & qu'on s'est plus avancé dans l'Est, ensorte que la *route* & le rumb de vent soient trop petits, il est évident que le cas où l'on se trouve, est un de ceux où l'on doit supposer une erreur en latitude plus grande que l'erreur réelle. Pour savoir auquel de la *route* ou du rumb de vent il faut l'attribuer, il faut chercher, soit par le calcul, soit par le quartier de réduction (*voyez* RÉDUCTION DES ROUTES) le chemin qu'on a fait en latitude. On le trouvera de 59, 68 lieues, qui donnent 2° 59′ pour la différence en latitude estimée; ainsi comme la différence en latitude, résultante de l'observation, n'est que de 2° 52′, & est, par conséquent, plus petite, c'est au rumb de vent qu'il faut attribuer l'erreur, plus forte que l'erreur en latitude.

Supposons que l'on croie qu'on ne peut porter l'erreur en latitude, qui est de 7′ à plus de 11′; parce qu'autrement on auroit une *route* qui porteroit

on peut déterminer la parallèle à deux points quelconques opposés de la boussole.

COTÉ, s. m. le *côté* d'un navire est son travers: ainsi présenter le *côté*, c'est donner le travers.

Côté, *faux côté*; un vaisseau a un *faux côté* quand il est bordier, parce qu'il a un *côté* plus renflé que l'autre, ou plus pesant: c'est toujours un défaut de construction.

Côté du vent, c'est celui qui est exposé au *vent*. *Nous étions tribord au vent*: c'est-à-dire que tribord étoit le *côté du vent*.

Côté *de dessous le vent*, c'est celui qui est opposé au cours du *vent*, & qui n'en est pas frappé; c'est le *côté* sur lequel un vaisseau incline ordinairement par l'effet de ses voiles, lorsqu'elles sont exposées à l'impulsion du *vent*.

Côté *en travers*, un vaisseau met le *côté en travers* quand il met en panne, parce que dans cette situation le vent frappe sur le *travers* du navire.

COTES, *ou* MEMBRES D'UN VAISSEAU, s. m. ce sont, en général, toutes les pièces qui, étant jointes à la quille, montent jusqu'au platbord pour former le corps du *vaisseau*, ou plutôt sa carcasse.

COTIER, *pilote côtier*, s. m. c'est celui qui connoît parfaitement les côtes, leurs vues, leurs gissemens, les mouillages, ports, baies, rades, rivières, ances, & tous les endroits de la côte où elle est pratiquée. Ainsi l'on dit: *pilote côtier de la côte d'Angleterre, de la côte de Bretagne*, &c.

COTONNINE, s. f. espèce de grosse toile, dont la chaîne est de coton & la trame de chanvre, & qui sert à faire des voiles de galère, & même, en certains pays, les petites voiles des autres vaisseaux. Cet article est de M. Saverien; mais nous observons que c'est la trame, dans le *coronnine*, ou le fil qui se jette avec la navette qui doit être en coton. La chaîne est en fil de chanvre.

COTONS, pièces de bois qui servent à fortifier un mât. *Voyez* Jumelle (*S*).

COTTIMO, imposition que les consuls, par ordre de la cour ou du consentement des marchands, mettent à tant pour cent sur les vaisseaux, soit pour quelques avances ou pour d'autres affaires (*S*).

COUBAIS, bâtiment à rames, extrêmement orné, dont on se sert au Japon pour naviguer dans les eaux internes: il y a ordinairement quarante hommes qui rament: il y a une chambre à l'avant qui s'élève au-dessus du bâtiment, en forme de petit gaillard (*S*).

COUCHANT, s. m. c'est le point de l'horison où le soleil se couche. *Voyez* Occident & Ouest.

COUCHETTE, s. f. lit de bord, *couchette foncée*, *couchette* dont le fond est un cadre recouvert de toile à voile. *Voyez* Emménagemens.

COUDE, s. m. une rivière fait *coude* dans tous les endroits où elle se détourne: ainsi, lorsque le cours change sur la gauche, le *coude* est concave vers la droite, & forme une pointe du côté du dé[illegible] opposé du *coude* (*B*).

[illegible], s. m. *Voyez* Écouets *ou* Amures.

COULADOUX, cordages qui, sur les galères, tiennent lieu de rides de haubans.

COULAGE, s. m. c'est la perte des liqueurs en futaille, qui composent le chargement ou l'approvisionnement d'un vaisseau: le *coulage* provient de la défectuosité des futs, ou de l'arrimage, & particulièrement de la spiritualité des liqueurs dont les parties les plus subtiles s'évaporent au travers des pores du bois: on donne dix pour cent de *coulage* dans les voyages de long cours, à ceux qui sont chargés de rendre compte au déchargement (*B*).

COULÉE, s. f. la *coulée* d'un vaisseau, c'est la forme de sa carène depuis le gros du navire jusqu'aux extrémités: un vaisseau a de belles *coulées* quand elles sont avantageuses pour diviser le fluide: ce terme n'est pas fort en usage.

COULER, v. n. quelquefois actif, c'est s'enfoncer dans l'eau jusqu'à disparoître: ainsi l'on dit qu'un vaisseau vient de *couler* quand il s'est enfoncé & a disparu.

Couler bas, v. a. ou n. c'est exactement *couler*. *En nous battant contre le vaisseau de l'ennemi, nous le fîmes couler bas à force de coups de canons à l'eau.*

Couler *bas d'eau*, c'est prendre autant d'eau par les ouvertures faites à la carène, qu'on en peut jetter dehors avec les pompes & seaux: ainsi l'on dit, d'un vaisseau qui fait beaucoup *d'eau*, qu'il *coule bas d'eau*, pour dire qu'il est indigent & en danger. On dit qu'un vaisseau *coule*, quand il s'enfonce peu-à-peu dans l'eau, & qu'enfin il s'y enfonce tout-à-fait, & disparoît. Un vaisseau est *coulé* quand il est submergé par le volume d'eau qui a pénétré dedans, au travers des voies & ouvertures qui y ont été faites par accident ou volontairement.

Couler, v. n. une futaille *coule* quand elle perd la liqueur qu'elle contient, & qu'elle la laisse échapper par quelqu'endroit ouvert par accident.

COULISSE, s. f. c'est le canal dans lequel passe la quille du vaisseau, lorsqu'on le lance à l'eau sur drague, ou lorsqu'il glisse sur sa quille, & sur des coites placées à hauteur d'appui de sa varangue, posée parallèlement au plan de son grillage.

COUP DE CANON A L'EAU, c'est un boulet reçu dans la partie submergée du vaisseau: tous les coups que l'on reçoit au-dessous de la ligne de flottaison ne percent pas, parce que le fluide leur résiste & empêche le boulet de traverser: mais ceux qui ne sont qu'à un ou deux pieds sous l'eau, ont souvent un effet dangereux, sur-tout dans les vaisseaux foibles d'échantillon.

Coup de canon en plein bois, tous les coups reçus dans le corps du vaisseau au-dessus de l'eau, sont en plein bois; les uns percent, & beaucoup restent dans le bois; sur-tout quand ils rencontrent le milieu d'un membre.

Coup de gouvernail, c'est le mouvement subit & précipité du vaisseau vers un côté, occasionné par une disposition vive du gouvernail, pour éviter quelque accident imprévu: cette manœuvre a souvent lieu dans la marine, sur-tout

quand on navigue en escadre, ou en combattant pour éviter tout d'un coup l'abordage d'un vaisseau qui veut aborder, ou qui manœuvre mal, ou qui se trouve devant vous par accident: dans l'une ou l'autre de ces circonstances, il faut être prompt à déterminer le mouvement de son navire & sa manœuvre; car on n'a presque jamais le tems de la réflexion: c'est particulièrement ces coups de manœuvre hardis & vivement exécutés, qui caractérisent le marin & le manœuvrier habile.

COUP DE MER, c'est le choc violent d'une lame d'eau contre le vaisseau dans un gros tems; il y en a de fort dangereux. *Nous reçûmes un* coup de mer *qui enfonça tout notre platbord.*

COUP DE VENT, c'est une tempête: un *coup de vent* est toujours un mauvais tems à la mer, de quelque partie qu'on le reçoive; mais moins incommode & moins dangereux quand on l'a en poupe ou grand largue, parce qu'on fait sa route, si on n'est pas proche de terre, & qu'en fuyant devant le tems on se soustrait en partie à l'impulsion du *vent* & au choc de la mer, qui s'élève presque toujours par de grosses lames qui brisent en se déployant selon le cours du *vent*: quelquefois les *coups de vent* prennent subitement par un grain; & ceux qui se declarent ainsi ne sont pas ordinairement de longue durée, quoique très-vifs; d'autres fois ils se manifestent d'avance, & de manière à se prévenir de plusieurs heures, d'un jour, de deux & trois: dans ce cas, ils sont souvent de longue durée & violens: augmentant gradativement de force en soufflant par sautes de différens points de la boussole; ce qui est toujours l'inconvénient le plus dangereux d'une tempête, sur-tout quand la saute est complette de seize pointes: souvent les *coups de vent* sont orageux.

COUPE VERTICALE D'UN VAISSEAU, c'est le plan des membres vu de face dans le prolongement de la quille, sur laquelle ils sont élevés perpendiculairement: ainsi chaque membre peut être pris pour une *coupe verticale* du navire. *Voyez* CONSTRUCTION, *l'art du constructeur.*

COUPE HORISONTALE D'UN VAISSEAU, c'est la section du vaisseau prise horisontalement; de sorte que les différens enfoncemens du navire marquent les différentes *coupes* de flottaison par où il passe, jusqu'à ce qu'il soit chargé: ainsi la surface de flottaison est la plus grande *coupe horisontale* de la carène; & toutes celles que l'on fait au-dessous, pour le calcul du plan, doivent lui être parallèles, & se trouver, comme elle, dans le plan de l'horison: on fait aussi des *coupes* ou sections obliques. *Voyez* CONSTRUCTION, *l'art du constructeur.*

COUPÉE, s. f. une *coupée* est une interruption d'un pont, pour pratiquer une chambre d'une plus grande élévation à l'arrière; elle ne se pratique que dans les petits vaisseaux & sur le second pont: s'ils n'en ont qu'un, la *coupée* prend sur la cale, parce qu'on fait toujours baisser le pont à l'endroit de la *coupée* (*B*).

COUPELLE, s. f. c'est une espèce de pelle de fer blanc ou de cuivre; elle sert aux canonniers pour manier la poudre, quand ils en emplissent les gargousses.

COUPER A TERRE, c'est aller à *terre* directement, & par la ligne la plus courte, ou de plus grande vitesse.

COUPER *à un vaisseau, terre, ou se mettre à terre de lui*, c'est se poster entre la *terre* & le *vaisseau* qu'on chasse, pour l'empêcher de s'y réfugier.

COUPER LES CABLES, c'est une manœuvre de prompte exécution: elle s'exécute à coups de hache, en coupant les *cables* sur la bitte, quand on ne peut pas lever l'ancre, ou quand on est pressé d'appareiller devant l'ennemi, ou pour éviter le mauvais tems.

COUPER LES MATS, c'est une opération critique, qui s'exécute avec la hache dans les circonstances pressées, occasionnées par la tempête & la force du vent, auquel on veut ôter tout ce qui peut lui donner prise & faire chasser les ancres quand on est mouillé, ou faire chavirer le navire par trop d'inclinaison, lorsqu'on est sous voiles: on procède à cette opération en coupant d'abord les haubans de dessous le vent, ensuite le *mât* & les haubans du vent avec les étais, de manière qu'aucune manœuvre ne le retienne quand il tombe.

COUPER L'ENNEMI, c'est le traverser en séparant, par exemple, l'avant-garde de son corps de bataille, de manière qu'elle ne puisse être soutenue par ce dernier, qui doit être assez occupé par ceux qui ne coupent pas, pour qu'on n'ait rien à risquer dans l'exécution de cette manœuvre: cette évolution s'exécute par une partie de l'armée, ou par l'armée entière, selon les circonstances: mais toujours lorsque l'*ennemi* laisse de trop grands intervalles entre ses escadres ou quelques pelotons de son armée, qui, par leur éloignement, sont jugés pouvoir être battus avant le secours. En un mot, *couper* dans ce sens, c'est séparer les forces de l'*ennemi*, de manière qu'on puisse en détruire une partie à la vue de l'autre, sans risquer beaucoup ni se compromettre; c'est toujours une manœuvre de tête qui caractérise le général, l'homme de mer, & le manœuvrier.

COUPER UN VAISSEAU, c'est le croiser de manière qu'on puisse être à portée de le combattre au point de section des deux routes: c'est l'art du chasseur. On entend encore, par *couper un vaisseau*, le séparer de l'armée ou de sa flotte pour le combattre.

COUPLE, s. m. *être en couple d'un vaisseau, se mettre en couple*, c'est se porter travers par travers à petite distance, ou à se toucher l'un & l'autre, s'amarrant ensemble.

COUPLE *de haubans*, c'est une paire de *haubans* faite du même bout de cordage plié en deux par le milieu, & lié ensemble par un bon amarrage, à la distance nécessaire, pour que le double fasse un œil assez grand pour être capelé sur le mât à qui il appartient.

COUPLE, s. m. pour donner une idée de la car-

caſſe du vaiſſeau, du bâti, de la charpente ſur laquelle on établit les bordages de revêtement, on la compare au ſquelette d'un animal dont l'épine repréſente la quille: les *couples* ſont repréſentés par les côtes; c'eſt un aſſemblage d'un double tour de pièces, dont chacune recouvre de ſa moitié celles du tour qui lui eſt accouplé: ainſi le genouil *G* (*fig.* 30) recouvre de ſa moitié la varangue *V* & la première alonge 1e *A*: cette première alonge recouvre pareillement de ſa moitié, & le genouil, & la deuxième alonge 2e *A*, &c. *Voyez au ſurplus* CONSTRUCTION, *l'art du charpentier.*

COUPLE DE LOF, c'eſt exactement celui ſur lequel le grand *lof* ou les dogues de grandes amures ſont placés tribord & babord, en avant du grand mât: ainſi il répond, ou doit répondre perpendiculairement ſous le taquet d'envergure de la grande voile, lorſqu'elle eſt orientée au plus près du vent. *Voyez* CONSTRUCTION, *l'art du charpentier.*

COUPLES *de balancement*, on appelle *couple de balancement*, dans l'architecture navale, les deux coupes verticales ſur l'arrière & l'avant du maître *couple*, qui ont le plus de ſimilitude: ainſi le *couple de balancement* de l'arrière a les mêmes ouvertures dans certains points que le *couple* de lof, qui eſt pris ordinairement pour celui de *balancement* de l'avant, afin que les lignes d'eau de la proue aient un certain rapport avec celles de la poupe, & qu'elles s'entre-balancent, de manière que le centre de gravité de la partie du vaiſſeau compriſe entre les deux *couples* de lof & de *balancement*, ſoit à-peu-près dans le plan du maître *couple*: c'eſt une obſervation qui devient règle chez la plupart des conſtructeurs, & dont ils ſe font une eſpèce de religion de principe pour leur art; cependant on peut aſſurer que ceux qui ſont munis d'une bonne théorie, & qui connoiſſent à fond les parties de l'architecture nautique, ne ſont point attachés à cette règle qui prouve plutôt l'inſuffiſance de celui qui l'adopte, que ſa capacité (*B*). *Voyez* CONSTRUCTION, *l'art du conſtructeur.*

COUPLES *de levée.* Ce ſont ceux dont le périmètre eſt déterminé ſur le plan de projection du navire, & qui ſont exécutés en grand ſur le contour des gabarits tracés pour l'exécution du vaiſſeau: on lève les couples de gabarit tout entiers & lorſqu'ils ſont finis, en les plaçant verticalement ſur la quille à diſtances égales; on les liſſe & aſſujettit à demeure & bien exactement, afin de ne ſe pas tromper dans les *couples* de remplifſage qui doivent achever la coque. *Voyez* CONSTRUCTION, *l'art du conſtructeur* & *l'art du charpentier.*

COUPLES *de remplifſages.* Ce ſont ceux dont le périmètre eſt déterminé par les liſſes entre ceux des gabarits: on monte les *couples* de remplifſages par morceaux & pièces, gabariés ſur liſſes, lorſque ceux de gabarits ſont en place; on met ordinairement un ou deux *couples* de remplifſage entre deux de gabarits; quelquefois on en place trois; mais il faut plus d'attention à bien liſſer alors, parce que les diſtances ſont très-grandes. *Voyez* CONSTRUCTION, *l'art du charpentier.*

COURADOUX, ſ. m. c'eſt dans un vaiſſeau, l'eſpace qui eſt entre deux ponts; & dans une galère, le lieu où ſe couchent les ſoldats: c'eſt une expreſſion uſitée dans la méditerrannée.

COURANT; ſ. m. On doit entendre par *courant*, tout mouvement horiſontal & progreſſif de la mer.

Il y a des *courans* dont la direction & la viteſſe ſont conſtantes, du moins à-peu-près; d'autres qui changent de direction & de viteſſe tous les ſix mois; d'autres qui dépendent du mouvement de la lune; d'autres enfin qui ſont tout-à-fait irréguliers. Suivant M. Daniel Bernouilli (pièce ſur les *courants*, qui a remporté le prix double de l'Académie des Sciences en 1751), il y a des *courants* qui ſont doubles ou tels que les eaux ſe meuvent dans un ſens à la ſurface, & en ſens oppoſé vers le fond. Quelques obſervations paroiſſent confirmer cette opinion.

M. de Buffon attribue les *courants* (Hiſt. Nat.) les uns au flux & au reflux, les autres aux vents. Suivant lui, le *courant* général d'orient en occident, le plus remarquable par ſon étendue & ſa régularité, parmi ceux qui ſont conſtans, réſulte du mouvement alternatif de flux & de reflux. Il attribue auſſi au flux & au reflux modifiés par les grandes inégalités du fond de la mer, la plupart des autres *courants*, & il regarde les autres comme des effets dûs à l'action des vents, modifiés de même par ces inégalités. Les eaux forcées de paſſer entre les montagnes qui s'élèvent du fond de la mer, ſoit en conſéquence du flux & reflux, ſoit pouſſées par les vents, prennent la direction de l'eſpace que ces montagnes laiſſent entr'elles, & s'y meuvent avec d'autant plus de viteſſe, que ces montagnes ſont plus voiſines, ou qu'elles ſont plus élevées au-deſſus du fond la mer: on conçoit qu'il en doit être de même entre deux bancs de ſable, entre deux iſles voiſines.

On ne peut douter que les collines & les montagnes dont le fond de la mer eſt hériſſé, ne donnent une nouvelle direction, une nouvelle viteſſe aux mouvemens des eaux; mais il n'eſt pas également ſûr que la plupart de ces mouvemens ayent pour cauſe celui du flux & du reflux; & même, en y réfléchiſſant un peu, on s'aſſure bientôt qu'on ne peut lui attribuer le courant général d'orient en occident. M. Daniel Bernouilli l'attribue avec bien plus de fondement au mouvement de rotation de la terre en vingt-quatre heures, qui ſe fait, comme on ſait, d'occident en orient: un fait bien connu prouve ſon opinion.

Si, ayant placé un cylindre au milieu d'un vaſe cylindrique & fort haut, rempli de fluide, on le fait tourner uniformément autour de ſon axe, le fluide ſera peu-à-peu entraîné par le cylindre, & prendra bientôt un mouvement uniforme; dans cet état la couche de fluide qui touche le cylindre, tourne avec la même viteſſe que la ſurface du cylindre;

cylindre; mais la vîtesse des couches suivantes va en diminuant, jusqu'à celle qui touche la surface intérieure du vase; laquelle demeure en repos: ce qui doit nécessairement arriver; parce que si l'adhérence des parties du fluide est cause, que toutes les couches participent au mouvement du cylindre, cette même adhérence est cause que toutes éprouvent la résistance du vase; & comme elles l'éprouvent d'autant plus qu'elles en sont plus proches, le mouvement qu'elles reçoivent du cylindre, diminue jusqu'à la dernière où il s'éteint, parce qu'elle éprouve en totalité la résistance du vase.

Si donc on conçoit la terre comme un noyau solide couvert par les eaux de la mer, recouverte elle-même par l'atmosphère, la matière qui enveloppe l'atmosphère & remplit l'espace, faisant nécessairement l'effet du vase cylindrique, on voit que les eaux, au fond de la mer, doivent suivre parfaitement le noyau solide dans son mouvement de rotation en vingt-quatre heures; que la vîtesse doit aller en diminuant continuellement, des couches inférieures des eaux aux couches supérieures; que la couche d'air contigüe à la surface de la mer doit se mouvoir par son adhérence avec cette surface avec la même vîtesse qu'elle, & que la vîtesse doit diminuer, dans l'atmosphère, depuis cette couche jusqu'à la dernière, qu'enveloppe la matière qui remplit l'espace, où le mouvement s'éteint. Il doit donc résulter du mouvement de rotation de la terre autour de son axe, non-seulement un *courant* d'orient en occident, dont la vîtesse commence au fond de la mer, & va en croissant jusqu'à la surface, où elle est la plus forte, mais encore un *courant* semblable dans l'atmosphère.

L'identité supposée de l'effet que produit sur le fluide environnant, le cylindre qui tourne uniformément, & de celui que doit produire le noyau solide de la terre sur les eaux de la mer, quoiqu'il ne soit pas cylindrique, n'a rien de forcé. Car certainement la portion de la terre, comprise entre les tropiques, ne diffère pas assez de la figure cylindrique, pour ne pas produire à-peu-près le même effet que si elle avoit cette figure; & tout ce qui peut résulter de la sphéricité de la terre, en dehors des tropiques, c'est que le *courant* diminue en s'éloignant des tropiques, & cesse enfin d'être sensible.

On a supposé la terre entièrement inondée, parce que le fluide dans lequel on fait tourner le cylindre, dans l'expérience citée, l'environnant de toutes parts, il falloit mettre la terre exactement dans la même circonstance, pour faire voir plus clairement que son mouvement de rotation doit produire le même effet sur les eaux de la mer, que le cylindre sur le fluide environnant. On sent parfaitement que quoique la mer ne couvre qu'une partie de la surface de la terre & soit entrecoupée d'isles, de bancs de sable, &c., le mouvement de rotation de la terre n'en produit pas moins le même effet sur les eaux; & même les continents, les isles, les bancs de sable, &c., loin d'empêcher cet effet, ne servent en beaucoup d'endroits, qu'à le rendre plus sensible. Les eaux obligées de couler par les détroits d'une mer à l'autre, ou de passer entre les isles, y acquièrent nécessairement une augmentation de vîtesse, qui est toujours d'autant plus considérable, que l'espace dans laquelle elles se trouvent resserrées est moins large. C'est sur-tout dans les détroits qui joignent l'océan à l'ocean que leur mouvement est le plus violent, ainsi qu'on l'observe dans le détroit de Magellan. Mais comme en coulant le long des côtes des continens, & en passant par les détroits, par les canaux qui séparent les isles, &c. les eaux sont forcées d'en suivre la direction, leur direction naturelle souffre des changemens de toute espèce. Il se peut même qu'elle soit détruite, & que les eaux soient obligées de couler en sens contraire. Il est évident que ce n'est pas seulement en passant par les canaux des isles, par les détroits, &c., que le mouvement, dont il s'agit, éprouve une augmentation de vîtesse & un changement de direction. Les collines, les montagnes cachées sous l'eau, dont le fond de la mer est hérissé, doivent produire des effets semblables. Les eaux obligées de passer entre les montagnes, suivent nécessairement la direction de l'espace qui est entr'elles, & leur vîtesse s'y accroit, d'autant plus qu'il est plus étroit.

Ce mouvement de la mer d'orient en occident est très-sensible dans les mers de l'Inde, comme l'observent souvent les navigateurs qui vont de l'Inde à Madagascar, ou en Afrique; il est très-fort dans la mer pacifique, & entre les Moluques & le Brésil. Il se fait sentir de même dans le détroit des Manilles, & dans tous les canaux qui séparent les Maldives, comme aussi dans le golphe du Méxique entre Cuba & Jucatan. Dans le golphe de Paria, ce mouvement est si violent, qu'on appelle le détroit, la gueule du dragon Dans la mer du Canada, ce mouvement est aussi très-violent, aussi-bien que dans la mer de Tartarie, & dans le détroit de Waigats, par lequel l'océan en coulant avec rapidité d'orient en occident, charie des masses énormes de glace dans la mer de Tartarie, dans la mer du nord de l'Europe. Il se fait sentir aussi dans les détroits du Japon, dans le détroit de Java, & dans tous les détroits des autres isles de l'Inde, (*Hist. Naturelle*, *tome I.*)

Comme dans le grand nombre de montagnes qui s'élèvent du fond de la mer, il ne se peut pas qu'il n'y en ait qui forment une ou plusieurs chaines, dont la direction approche d'être perpendiculaire au *courant* général, & qui, par conséquent, arrêtent presqu'entièrement les eaux dans les vallées qui leur répondent, l'effet de la cause générale, ne peut commencer qu'à la hauteur du sommet de ces montagnes. C'est ce dont on sera bientôt convaincu, si l'on considère qu'ayant appliqué à la surface du cylindre, qu'on fait tourner uniformément dans un vase rempli de fluide, des plans ou ailes parallèles à l'axe, ces ailes forment le même effet qu'un cylindre solide, qui s'étendroit jusqu'à leur extrémité.

M. Bernouilli conclut, de cette considération, que les *courants* s'étendent rarement jusqu'au fond de la mer; que cela n'arrive au plus que dans les mers peu profondes; qu'en général le *courant* cesse d'être sensible à la profondeur de cinquante ou soixante toises, ou tout au plus de cent toises. Il appelle le fond du *courant* la région horisontale, où le *courant* commence à se former, les eaux qui sont au-dessous étant comme tout-à-fait calmes, & sans aucun mouvement commun avec celui du *courant*.

L'Amérique formant, par sa disposition, comme une digue qui s'oppose au *courant* général, les eaux doivent s'élever dans leur route jusqu'à la côte orientale de cette partie du monde. Cet excès continuel de hauteur doit être employé, suivant M. Bernouilli, à former, en-dessous du *courant* général, un autre *courant*, contraire en tout au premier, que M. Bernouilli appelle *contre-courant*. Ce *courant* doit être, comme l'autre, modifié à l'infini par les grandes inégalités du fond de la mer, & par la configuration des côtes; il peut même y avoir des endroits où il se fasse appercevoir à la place du premier. Il paroît que cela arrive le long des côtes de la Guinée, depuis le Cap-verd jusqu'à la baye de Fernando-poo, où les *courans* vont d'occident en orient.

M. Bernouilli ne se dissimulant pas qu'il est assez difficile d'admettre cette circulation des eaux de la mer, essaye d'en faire voir la possibilité par l'expérience suivante.

Si l'on remplit d'eau un petit vase formant un parallélipipède long de 10 à 12 pouces, large & haut d'environ deux pouces; & qu'ensuite on y jette de petits brins de papier mâché, ou d'autres petits corps susceptibles, de descendre doucement au fond; si l'on souffle sur la surface de l'eau, d'un bout du vase à l'autre, on verra tous les petits corps qui sont au fond du vase, se mouvoir vers l'endroit d'où part le souffle, pendant que tout ce qui nage sur l'eau s'en éloigne.

Cette expérience lui paroît seule éclaircir & prouver la théorie des *courants* & des *contre-courants*, & l'on ne peut disconvenir qu'elle ne lui donne un grand degré de probabilité. Nous rapporterons plus bas des observations qui paroissent prouver qu'il y a en effet des *contre-courants*.

Nous disions, il n'y a qu'un moment, que la mer doit être plus haute à la côte orientale de l'Amérique qu'à la côte occidentale; c'est ce dont on peut s'assurer par les observations du baromètre, qui alors doit se tenir plus bas, au bord de la mer du nord, ou de l'océan atlantique, qu'au bord de la mer du sud. On a déjà quelques observations de cet instrument faites au bord des deux mers, dans lesquelles on a trouvé cette différence de hauteur, & qui prouvent, par conséquent, la différence des hauteurs de ces mers. M. Richer trouva, dans l'isle de Cayenne, à 25 ou 30 pieds au-dessus de la mer, la plus grande hauteur du baromètre, de vingt-sept pouces une ligne, & M. Bouguer, long-temps après, trouva non sa plus grande hauteur, mais sa hauteur moyenne, à ce qu'il paroît, de vingt-huit pouces une ligne; il observa de plus que ses plus grandes variations n'y sont que de 2 ou trois lignes. Si l'on ne savoit combien les observations doivent être répétées, pour pouvoir tirer des conclusions certaines, la grande différence d'un pouce, entre celles que nous venons de citer, les rendroit décisives; car elle est trop considérable pour qu'on puisse raisonnablement l'attribuer à celle des baromètres. Il seroit donc à désirer que ces observations fussent répétées par des observateurs bien exercés, & munis de baromètres faits avec tout le soin qu'on apporte actuellement dans leur construction.

Après avoir fait connoître la cause du *courant* général d'orient en occident, voyons quelle est celle des *courants* qui changent de direction tous les six mois. Il est évident que leur état dépendant uniquement des saisons, & de la position du soleil, ils ne peuvent être produits que par l'action de cet astre. Mais en quoi consiste cette action? Elle ne peut consister dans celle par laquelle il concourt, avec la lune, à la formation du flux & du reflux; car la lune agissant plus fortement que lui, ces mouvemens suivroient à-peu-près ceux de la lune, & se feroient de mois en mois. Il paroît donc que cette action n'est autre chose, que celle par laquelle il échauffe les eaux de la mer: reste à savoir comment cet astre fait prendre aux eaux, ces mouvemens périodiques, en les échauffant. Voici comment M. Bernouilli l'explique, en supposant d'abord la terre entièrement couverte par les eaux de la mer, & le soleil constamment dans l'équateur.

Le soleil échauffant les eaux sous l'équateur beaucoup plus que vers les poles, elles y doivent être plus dilatées, &, par conséquent, y avoir moins de pesanteur spécifique que vers les poles; ce qui est confirmé par les observations. Il faut donc, pour l'équilibre, que les eaux s'élèvent un peu sous l'équateur, & s'abaissent un peu vers les poles. Mais comme alors la mer deviendroit bientôt plus haute vers les poles, tandis que ce doit être le contraire, il s'établira sous le *courant* qui se fait de l'équateur au pole, un *contre-courant* des poles à l'équateur, produit par l'excès du poids des colonnes d'eau, qui, en vertu du premier *courant*, seroient plus pesantes près des pôles que sous l'équateur.

Mais par une propriété des fluides, qui consiste en ce que, lorsqu'ils sont exposés à un froid très-grand, & voisin de celui qui est nécessaire pour en occasionner la congellation, les variations de ces fluides sont imperceptibles, tandis que ceux qui sont très-éloignés de geler, au degré de froid capable de faire geler ceux dont nous parlons, éprouvent des variations très-sensibles, les eaux de la mer ne souffriront plus, selon M. Bernouilli, aucun changement sensible vers les équinoxes, au-delà du 50e ou 60e degré de latitude, pendant que la densité de l'air augmentera jusqu'aux pôles. Ainsi la circulation des eaux, dont il vient d'être question, ne s'étend pas au-delà du 50e ou 60e degré de latitude.

La grande liaison qu'il y a entre la question des *courans* & celle des vents réguliers, conduit M. Ber-

nouilli à examiner, chemin faisant, ce qui doit résulter de l'augmentation de densité que l'air éprouve par le froid, en allant vers les pôles. D'abord il prétend que cette augmentation n'a lieu que près de la surface de la terre; que passé une certaine hauteur, qu'il estime de 300 toises environ, toute la masse d'air prend la même température. C'est-là la raison pour laquelle, suivant lui, le froid augmente dans la Zone-torride, à mesure qu'on s'élève au-dessus de la surface de la mer, tandis qu'en passant, dit-il, dans les saisons moyennes, les Alpes de la Suisse, on ne sent pas, à beaucoup près, ces augmentations de froid; & il ne doute pas que, près des pôles, on ne sentît un air d'autant plus chaud, qu'on s'élèveroit davantage.

Delà il conclut que l'inégalité dans les pressions des colonnes d'air, produira une circulation perpétuelle de ce fluide; que cette circulation se fera des pôles vers l'équateur, près de la surface de la mer, & de l'équateur vers les pôles, dans une plus haute région de l'atmosphère; la quantité d'air qui revient vers le pôle étant égale à celle qui s'est portée vers l'équateur.

M. Bernouilli, craignant toujours que l'on ne fasse difficulté d'admettre ces circulations d'eau & d'air, cite, pour en établir la possibilité, des expériences dans lesquelles on est forcé de reconnoître une circulation réelle de l'air. Nous nous contenterons de rapporter la suivante.

Si de deux chambres contigües, on en échauffe bien une, au moyen d'un poële, & qu'ayant ensuite ouvert la porte par laquelle elles se communiquent, on met une bougie allumée en-bas, & une autre en-haut, la flamme de la première se dirigera vers la chambre chaude, & celle de la seconde vers la chambre froide; & si on tient une bougie à la moitié de la hauteur de la porte, sa flamme ne souffrira aucune agitation. Certainement on ne peut s'empêcher de reconnoître, dans cette expérience, une circulation de l'air des deux chambres, laquelle est très-facile à expliquer.

Le poids d'une colonne d'air, de la chambre froide, est plus grand que celui d'une colonne d'air égale de la chambre chaude. L'air qui est en-bas doit donc couler de la première de ces chambres dans la seconde. Mais comme le ressort de l'air doit demeurer le même dans l'une & dans l'autre, il faut que la chambre chaude se vuide continuellement, d'autant d'air qu'elle en reçoit; ce qui ne peut arriver que par le haut de la porte, à cause de l'introduction continuelle de l'air par en-bas.

Nous avons vu que M. Bernouilli pense que la circulation des eaux, dont il a été question ci-dessus, ne s'étend pas au-delà du 50e ou 60e degré de latitude. Il regarde donc la vitesse horisontale des eaux comme nulle à l'équateur, où les eaux ne font que monter du fond de la mer à la surface & dans ces mêmes latitudes, où les eaux descendent de la surface vers le fond. Il présume aussi que le *courant* sera le plus sensible vers la latitude de 25 ou 30 degrés. Quant à sa direction, elle sera vers le nord dans l'hémisphère boréal, & vers le sud dans l'hémisphère austral, tandis que les *contre-courants* auront des directions contraires; & cette double circulation des eaux se feroit uniformément toute l'année, si le soleil décrivoit constamment l'équateur.

Ce cercle, qui partage la double circulation des eaux, lorsque le soleil le décrit, lui ou des parallèles voisins, cesse de la partager, quand cet astre s'en écarte. C'est alors un parallèle qui fait ce partage, & où la vitesse horisontale est nulle. Quand cet astre décrit un des tropiques, ce parallèle ne peut en être fort éloigné. Ainsi, comme depuis le parallèle, où les eaux font sans mouvement horisontal, le courant se fait, d'un côté, vers le sud, & de l'autre, vers le nord, il s'ensuit que, depuis l'équinoxe du printemps jusqu'à celui d'automne, le *courant*, sous l'équateur, est dirigé vers le sud, & que, pendant les autres six mois, il est dirigé vers le nord. Si le soleil décrit tout autre parallèle, il peut se faire, que le *courant* dirigé vers le sud ou vers le nord, ne dure que deux ou trois mois d'été ou d'hiver, & que, pendant le reste de l'année, on sente un *courant* contraire. Il est facile de voir ce qui doit arriver sous tous les parallèles, & pendant toute l'année; tant qu'on suppose la terre entièrement inondée. Il faut seulement remarquer que ces changemens se feront toujours un peu plus tard, parce que l'effet du soleil est toujours postérieur à sa position.

On peut croire que les choses se passeroient, comme on vient de le dire, si la terre étoit entièrement couverte par les eaux; mais comme elle n'est couverte qu'en partie, M. Bernouilli convient, tout le premier, que les *courants*, dont il s'agit, ne peuvent avoir toute la régularité qu'il leur a supposée; qu'ils ne peuvent qu'éprouver des changemens considerables de la part des continens, du gisement & de la configuration des côtes, des inégalités du fond de la mer, des isles, &c. Mais il est persuadé qu'en combinant cette théorie, avec celle du *courant* général d'orient en occident, on pourra appercevoir, à l'inspection d'une grande mappemonde, l'origine de tous les *courants* réguliers, tels qu'on les observe.

On a dû remarquer que, suivant M. Bernouilli, tandis qu'à la surface de la mer, & près de cette surface, les eaux se meuvent de l'équateur vers les poles, l'air se meut en sens contraire, c'est-à-dire, des poles vers l'équateur. On ne sauroit douter qu'en vertu de l'adhérence des fluides, qui fait que tous les vents produisent, pourvu qu'ils durent, des *courants* dans la direction suivant laquelle ils soufflent, le second de ces mouvemens n'altère le premier; il se pourra même faire qu'il le rende insensible, peut-être même qu'il lui fasse prendre une direction contraire à sa direction naturelle.

Nous avons rapporté des expériences qui prouvent la possibilité des *courants* doubles. L'observation prouve qu'il en existe en effet, même à de très-petites profondeurs. Dampier, dans son voyage autour du monde, tome second, dit: ce n'est pas une chose extraordinaire de voir deux *courants* opposés en même-tems & en même lieu, la sur-

face de l'eau *courant* d'un côté, & le reste du côté contraire; j'ai vu moi-même, étant à l'ancre, le cable emporté par deux *courants* contraires, le bas du cable tors d'un côté & le haut d'un autre; il dit encore au même endroit, que les *courants* repoussent quelquefois le navire, la pouppe avant contre-vent & marée, effet qui certainement ne peut être produit par un *courant* simple.

M. Halley qui avant M. Bernoulli avoit supposé des *courants* doubles, & qui s'étoit servi de cette supposition pour expliquer comment il peut se faire qu'au détroit de Gibraltar, dont la largeur n'est que d'environ sept lieues, il passe continuellement une si grande quantité d'eau de la mer atlantique dans la méditerranée, par l'effet du *courant*, sans cependant que l'eau s'élève considérablement sur la côte de Barbarie, ni qu'elle inonde les terres qui sont fort basses le long de cette côte, rapporte l'expérience suivante faite dans la mer baltique, qu'il dit lui avoir été communiquée par un très-habile homme de mer témoin oculaire, lequel confirme son sentiment & celui de M. Daniel Bernouilli. Cet homme étant dans une frégate du Roi, elle fut tout d'un coup portée au milieu d'un *courant*, & poussée par les eaux avec beaucoup de violence: aussi-tôt on descendit dans la mer une corbeille où l'on mit un gros boulet de canon; la corbeille étant descendue à une certaine profondeur, le mouvement du vaisseau fut arrêté: mais quand elle fut descendue plus bas, le vaisseau fut porté contre le vent, & dans une direction contraire à celle du courant supérieur qui n'avoit qu'environ quatre ou cinq brasses de profondeur. M. Halley ajoute qu'au rapport de ce marin, plus on descendoit la corbeille, plus on trouvoit que le *courant* inférieur étoit fort.

On a vu que le *courant* général d'orient en occident, & les *courants* qui changent de direction tous les six mois, ne peuvent être attribués au flux & au reflux de la mer. Il n'en est pas de même de la plupart des *courants* particuliers. Une grande preuve qu'ils ont pour cause le mouvement du flux & du reflux, c'est qu'ils suivent les marées, & qu'ils changent de direction à chaque flux & à chaque reflux, ensorte qu'ils ont une espèce de régularité. Tout ce qui peut changer soit la direction, soit la vitesse du mouvement des eaux, comme le gisement des côtes, les montagnes du fond de la mer, les bancs de sable, les isles, &c., donne lieu à ces *courants*. Le mouvement des marées éprouvant, par la variété de ces obstacles, des changemens de toute espèce, quelquefois les eaux sont portées du même côté, pendant plusieurs jours de suite. Peut-être y a-t-il des endroits où les eaux coulent constamment du même côté, & forment des *courants* sujets à des inégalités périodiques dépendantes des mouvemens de la lune.

Quant aux *courants* variables irréguliers, & en quelque sorte accidentels, ils sont produits en général par les vents qui impriment nécessairement aux eaux, du mouvement dans la direction suivant laquelle ils soufflent, sur-tout lorsqu'ils ont régné assez long-tems de la même partie. Ces mouvemens souffrent comme tous les autres, dans leurs directions & dans leur vitesse, des changemens à l'infini par le gisement & la configuration des côtes, par les inégalités du fond de la mer, par les isles, &c.; comme les eaux poussées par les vents, doivent être remplacées, le remplacement pourra causer, par un second effet, d'autres *courants* accidentels, lesquels ne doivent pas être considérés comme produits immédiatement par les vents, puisque ces seconds *courants* peuvent être hors des limites des vents. Si les eaux entraînées par les vents, ne sont pas remplacées librement, comme cela arrive aux bords de la mer du sud, les eaux s'abaisseront aux endroits d'où elles sont forcées de couler; cet abaissement est quelquefois assez considérable, & dure assez de tems, pour détruire les effets du flux de la mer, ensorte qu'il paroisse y avoir un reflux continuel de plusieurs jours de suite.

Suivant M. Daniel Bernoulli, les grandes variations barométriques peuvent aussi occasionner des *courants* accidentels: cette cause accompagne souvent celle dont nous venons de parler; mais elle agit par un autre principe: si le baromètre vient tout d'un coup à baisser considérablement, il faut que la mer s'élève au même endroit; & comme les variations barométriques s'étendent ordinairement fort loin, les eaux doivent couler du milieu de tout cet espace, dans l'étendue peut-être de 30 ou 40 degrés.

Parmi les *courants* qui ont le plus d'étendue & de rapidité, on compte ceux qu'on a observé dans la mer atlantique, près de la Guinée, lesquels s'étendent, depuis le Cap-verd jusqu'à la baie Fernando-poo, & même plus loin: leur mouvement est d'occident en orient, & par conséquent contraire au mouvement général de la mer, qui se fait d'orient en occident: ces *courants* sont si violens, que les vaisseaux peuvent venir en deux jours de Moura à Rio de Benin, éloigné de 150 lieues, & qu'il leur faut six ou sept semaines pour y retourner; encore ne peuvent-ils sortir de ces parages qu'en profitant des vents orageux qui s'élèvent tout-à-coup dans ces climats: ces *courants* ne s'étendent guères qu'à vingt lieues de distance de ces côtes: auprès de Sumatra il y a des *courants* rapides qui coulent du midi vers le nord, & qui, probablement, dit M. de Buffon, de qui nous empruntons ceci, ont formé le golphe qui est entre Malaye & l'Inde: on en trouve aussi de semblables entre l'isle de Java & la terre de Magellan: il y en a aussi de très-grands entre le Cap de Bonne-Espérance & l'isle de Madagascar, & sur-tout sur la côte d'Afrique entre la terre de Natal & le Cap; dans la mer pacifique, sur les côtes du Pérou & du reste de l'Amérique, la mer se meut du midi au nord: mouvement qui paroît occasionné par un vent de midi, qui y règne constamment. On observe ce même mouvement du midi au nord sur les côtes du Brésil, depuis le Cap Saint-Augustin jusqu'aux Antilles, à l'embouchure du détroit de Manille; aux Phi-

lippines & au Japon, dans le port de Kibuxia.

Dans la mer voisine des Maldives, & entre ces isles, il y a des *courants* très-violens qui coulent constamment pendant six mois d'orient en occident, & qui vont en sens contraire pendant les six autres mois; ils suivent la direction des vents qui soufflent dans cette mer, six mois de l'est à l'ouest, & six mois de l'ouest à l'est, & probablement sont produits par eux (*Hist. nat. tom. I*).

Il y a aussi un *courant* très-rapide dans le canal de Bahama, qui coule du midi vers le nord: sa vitesse est d'environ une lieue par heure. Les *courants* sont très-irréguliers, & souvent très-forts dans la mer de Dannemarck, & même entre les côtes de la Norwège & du Jutland; il y en a beaucoup qu'on ne peut attribuer à l'action des vents (*Voyage fait sur la frégate la* Flore *en* 1771 *&* 1772, *par MM. de Borda, de Verdun & Pingré*). Etant mouillés à Elseneur, ces savans virent le *courant* changer de direction deux fois en vingt-quatre heures; ils estimèrent sa vitesse de deux tiers de lieue par heure: dans le détroit du Sund, la violence du *courant* leur parut être de plus d'une lieue. Au reste, ce n'est que vers les côtes que ces *courants* ont cette rapidité; car ils disent qu'au large, ils remarquèrent bien peu de différence entre leurs latitudes & longitudes observées & estimées.

Sur la côte d'Afrique, depuis le Cap-spartel jusqu'au Cap-verd, les *courants* portent dans la partie du sud; ils suivent d'abord la direction de la côte, depuis le Cap-spartel jusqu'à Salé, & peut-être bien au-delà; & ensuite ils participent de l'ouest à proportion qu'ils se rapprochent du Cap-verd, où ils portent à l'ouest: leur vitesse, au moins en différens endroits, est très-grande; elle est, suivant la relation du voyage cité ci-dessus, depuis le Cap-spartel jusqu'à Salé, particulièrement dans les nouvelles & pleines lunes, quelquefois d'un tiers de lieue, ou même d'une demi-lieue par heure.

On a vu ci-dessus qu'il y a un *courant* très-rapide dans le détroit de Gibraltar, qui porte constamment à l'est: on a toujours été dans l'opinion qu'il est unique: c'est ce qui fit supposer à M. Halley un *courant* inférieur dirigé en sens contraire, qui rapporte les eaux de la méditerranée dans l'océan, à mesure que le *courant* dont il s'agit en fait entrer dans la méditerranée: des faits, dont l'un est très-récent, détruisent cette opinion. En 1773, le *Triton*, vaisseau françois de 64 canons, commandé par M. de R.... capitaine de vaisseau, ayant à passer de la méditerranée dans l'océan, fut surpris le soir par le calme, à l'entrée du détroit. Le commandant ne douta nullement que, dans la nuit, le *courant* ne le fit rétrograder dans la méditerranée: cette persuasion étoit une suite naturelle du préjugé établi: cependant le contraire arriva; car le calme continuant toujours, il se trouva, vers minuit, vis-à-vis de Tanger. L'armée combinée de France & d'Espagne, faisant le même trajet en 1782, plusieurs vaisseaux françois furent entraînés avec une telle violence, les vents soufflant de la partie de l'est, à la vérité, qu'ils vinrent en travers, & furent obligés de mettre toutes les voiles d'avant pour revenir en route.

Il est bien difficile, ce me semble, de ne pas conclure de ces faits que, outre le *courant* qui porte à l'est, dans le détroit de Gibraltar, il en existe un autre qui porte à l'ouest; & tout invite à croire qu'il occupe la partie du détroit qui touche à la côte d'Afrique; car le *Triton* & les vaisseaux qui furent entraînés dans l'océan, passèrent plus près de cette côte que de celle d'Espagne; &, en l'admettant dans cette partie du détroit, comme on y est autorisé par ces faits, on explique très-heureusement le *courant* qui porte dans le sud, depuis le Cap-spartel jusqu'au-delà de Salé, en suivant la direction de la côte; en disant que c'est celui-ci qui continue de suivre la direction de la côte d'Afrique, lorsqu'il est entré dans l'océan, parce que ses eaux refoulées par celles de l'océan, sont forcées de couler le long de cette côte.

Ce second *courant* explique aussi, d'une manière très-simple, pourquoi les eaux ne s'élèvent pas sensiblement dans la méditerranée: il n'est pas même nécessaire de le supposer aussi étendu, aussi rapide que celui qui porte à l'est; car l'évaporation enlève plus d'eau à cette mer, qu'elle n'en reçoit par les fleuves & les rivières qui y portent leurs eaux.

On sent combien il seroit avantageux pour la navigation d'avoir une connoissance exacte des *courants*; mais c'est une connoissance qu'il est difficile d'acquérir faute de méthode, pour déterminer les *courants* avec exactitude: celles que l'on a se réduisent aux suivantes.

Quand la mer a assez peu de profondeur pour qu'on puisse rendre fixe la position du vaisseau par le moyen de ses ancres; on trouve assez bien la direction & la vîtesse du *courant*, en jettant le loch: sa direction & sa vîtesse donnent celles du *courant*.

Quand on ne peut pas jetter l'ancre, on met à la mer un canot ou une chaloupe qu'on rend fixe autant qu'il est possible, au moyen de quelque corps pesant qu'on fait descendre dans l'eau aussi profondément qu'on peut, afin qu'il atteigne la région des eaux calmes. La chaloupe obéit ainsi le moins qu'il est possible au *courant*, & acquiert une sorte de fixité; alors on jette le loch, dont la vîtesse & la direction donnent celles du *courant*.

Certainement cette méthode est bien éloignée d'être exacte; mais du moins on est assuré que la vîtesse du *courant* n'est pas moindre que celle qu'elle donne.

Il est presque superflu d'ajouter que ces méthodes exigent, comme toutes celles qu'on pourroit imaginer, que la mer soit calme & unie.

M. Daniel Bernouilli donne, dans sa pièce sur les *courants*, une méthode qu'il prétend susceptible de fournir des déterminations exactes: mais comme il est très-permis d'en douter, que d'ailleurs il est assez difficile de satisfaire aux conditions qu'elle exige, pour être appliquée avec quelqu'espoir de succès,

nous ne croyons pas devoir en grossir cet article. (*Y*)

COURANT DE MANŒUVRE, s. m. on appelle *courant de manœuvre* la partie du cordage qui est mobile, & qui passe sur les rouets des poulies; tel est, par exemple, le garant d'un palan, d'une cargue ou d'une drisse, &c., sur lesquels les hommes hâlent pour hisser un fardeau, carguer ou hisser une voile: ainsi c'est la partie de la manœuvre sur laquelle on applique la puissance.

COURANTE (*manœuvre*); on appelle ainsi toutes les *manœuvres* qui ne sont pas fixées par les deux bouts, & qu'on peut faire aller & venir au moyen des poulies; de sorte que les bras, boulines, balancines, écoutes, amures, cargues, &c., sont des *manœuvres courantes*.

COURBATON, s. m. diminutif de courbe; ce sont de petites courbes qui servent à lier les baux des gaillards & dunettes avec les membres; on emploie des *courbâtons* encore à d'autres usages.

COURBATON *ou* TACQUET DE HUNE, les *courbâtons de hune* sont des pièces de bois qui ont de longueur la distance du bord de la hune au trou du milieu; ils lient sa charpente, les placant dessus en forme de rayons; ils peuvent avoir deux pouces d'épaisseur & de largeur, étant un peu arrondis par le dessus.

COURBATON *de beaupré*, c'est la petite courbe que l'on met entre les violons, avec un chouquet, pour planter le bâton de pavillon d'avant, ou pour mâter un mât de perroquet de beaupré.

COURBATONS *de bittes*, ce sont les courbes placées sur les baux, en avant des petites bittes & bittons.

COURBE, s. f. c'est en général toutes pièces de bois à deux branches (*fig.* 98); on les tire de la tête des arbres, en faisant servir, d'une part, la plus forte branche, & le corps de l'arbre de l'autre; leur jonction faisant le collet de la *courbe* qu'ils forment: on tire souvent d'un même arbre plusieurs *courbes* de différentes forces, selon la grosseur de ses branches & leur disposition, parce qu'il en faut de toutes sortes d'ouvertures pour les placer suivant les circonstances dans les différens angles ou encoignures: les *courbes* servent le plus ordinairement à lier les baux avec les membres, faisant ensemble une liaison solide, si elles sont exactement jointes aux baux & aux côtés du navire: sur lesquels on les cheville, de manière que l'angle de chaque *courbe*, soit parfaitement emboité dans l'angle formé par le bord & les baux. *Voyez* CONSTRUCTION, *l'art du charpentier.*

COURBE *de capucine*. *Voyez* CAPUCINE.

COURBE *d'étambot*, *courbe* qui lie l'étambot avec la quille. *Voyez* CONSTRUCTION, *l'art du charpentier.*

COURBES *ou* TAQUETS DE BITTES, ce sont celles que l'on place en avant des grandes bittes; une branche sur trois ou quatre baux du pont; & l'autre contre les montans des bittes. *Voyez* CONSTRUCTION, *l'art du charpentier.*

COURBES *d'arcasse*, ce sont de fortes pièces de liaison, placées dans chaque angle de la poupe, tribord & babord; on les place horisontalement en liant une de leurs branches sur la barre d'hourdi, & l'autre sur les membres du vaisseau; on leur donne le plus de longueur que l'on peut, & le plus de force possible, sans cependant leur permettre de venir jusqu'au sabord de retraite, parce qu'il ne faut pas gêner le canon qu'on est quelquefois obligé d'y placer. *Voyez* CONSTRUCTION, *l'art du charpentier.*

COURBES *de bossoir*. *Voyez* BOSSOIR.

COURBES *d'écubiers ou guirlandes*, ce sont des *courbes* qui servent à lier l'avant du vaisseau, en s'étendant des deux côtés de l'étrave dessous les écubiers en dedans: elles s'entaillent de quelques pouces sur l'étrave, sur laquelle on les cheville, ainsi que sur les membres & apôtres de dehors en dedans, comme il est expliqué au mot COEFFE: mais nous pouvons observer que ces pièces ne sont pas un angle comme les *courbes* proprement dites: elles ont une courbure douce, dans laquelle on ne remarque pas l'angle. *Voyez* CONSTRUCTION, *l'art du charpentier.*

COURBES *de contre-lisse ou d'écusson*, ce sont des *courbes* placées dans la cale, sur les façons de l'arrière; leur branche inférieure est liée obliquement sur plusieurs membres, & la supérieure arcboute contre l'arcasse au-dessous de la barre du premier pont. *Voyez* CONSTRUCTION, *l'art du charpentier.*

COURBES *de fer*, ce sont des pièces de forgeron (*fig.* 99), faites en fer très-fort, & bien travaillé sur un gabarit donné par le charpentier, pour substituer le fer au bois, dans le cas où l'on manque de bois. *Voyez* CONSTRUCTION, *l'art du charpentier.*

COURBES *de jottereaux*. *Voyez* JOTTEREAUX.

COURBES *pour le courant des grandes écoutes*, ce sont des *courbes* placées tribord & babord sous les porte-haubans d'artimon, sur lesquelles on frappe une poulie de retour pour le courant des grandes écoutes, qui viennent passer de-là dans leurs trous du vibord du gaillard d'arrière.

COURBURE, s. f. c'est la manière dont une pièce de charpente est courbée, soit en arc de cercle, ou suivant le contour d'une autre courbe.

COUREAU, petit bateau de la garonne qui sert à charger les grands bâtimens. (*S*)

COURET. *Voyez* COUROIR.

COURIR, v. n. c'est en général faire route sur le largue, vent arrière ou au plus près: ainsi l'on dit *courir* largue & vent arrière, *courir* au plus près, *courir* une bordée, &c.; ce verbe s'emploie aussi dans ces façons de parler: la côte *court* N. E. & S. O. cinq à six lieues; c'est-à-dire, qu'elle est prolongée dans cette direction pendant cet espace; ensuite elle prend un autre cours plus vers le nord: ainsi le cours de la terre est son gisement: sa direction, par rapport aux points de l'horison. *On voit un vaisseau qui* court *comme nous*, *nous* courons *comme lui*, c'est-à-dire, qu'on fait la même

route l'un & l'autre, qu'on parcourt les mêmes parallèles : ainsi lorsque la vigie crie navire, on demande ordinairement : comment *court-il* ? pour savoir quelle route il tient. Le vaisseau *court* de l'avant, quand il a de la vitesse. *Courir, faire courir*, c'est porter bon plein lorsqu'on est au plus près, sans tenir le vent de trop près. *Courir à terre ou sur la terre*, c'est faire route du côté de terre pour en prendre connoissance. *Nous* courûmes *à terre jusqu'à la nuit. Courir au large*, c'est s'éloigner de terre, & tirer à la mer à toutes voiles. *Courir bord sur bord*, c'est louvoyer à petites bordées en virant souvent de bord. *Courir de l'autre bord* ; pour *courir* de l'autre bord ou sur l'autre bord, il faut tenant le vent d'un côté, virer pour le prendre de l'autre, en changeant d'amure. *Nous eûmes connoissance d'un vaisseau sur l'avant à nous ; on lui donna le bout, & aussi-tôt qu'il vit que nous le chassions, il vira sur l'autre bord*, & courut *sa bordée jusqu'à terre, où il se refugia. Courir la bouline*, on fait *courir* la bouline à un criminel, lorsqu'on le fait passer entre deux rangs de matelots, pour être frappé par chacun d'un coup de garcette à chaque tour qu'il fait : il *court* le long d'une corde tendue entre les rangs, & sur laquelle il est retenu par une ceinture estropée, sur une cosse passée sur la corde tendue : c'est une punition prescrite par les ordonnances de la marine. *Courir la grande bordée*, c'est faire le quart par moitié d'équipage ; c'est-à-dire, qu'une moitié repose tandis que l'autre veille. *Courir le même bord ou la même bordée*, c'est faire la même route que le vaisseau que l'on suit, en se tenant sur la même parallèle, étant orienté de la même manière. *Courir sur son ancre*, c'est être poussé par le vent ou le courant sur le cable, vers l'ancre mouillé. *Courir une bordée*, c'est faire un bord, tenir le plus près du vent pendant un certain tems : *nous fumes obligés de* courir *une bordée vers le nord pour nous élever.*

COUROI, s. m. c'est quelquefois une composition de soufre, de résine, de verre pilé & d'huile de baleine, dont on enduit à banc la carène des vaisseaux, pour les préserver des vers ; il s'applique tout bouillant, & de la même manière que le brai avec le guipon : ce *couroi* peut être bon tant qu'il tient ; mais comme il tombe par écaille en peu de tems, il devient bientôt inutile : ainsi l'on préfère le *couroi* simple fait avec du brai gras, parce qu'il coûte moins & qu'il tient mieux, quoiqu'il n'empêche pas le ver de piquer.

Pour faire 1000 livres de *couroi*, on emploie 800 livres de brai sec, 100 livres de souffre & 100 livres d'huile de poisson : le brai sec & l'huile dans la même chaudière ; le souffre se fond dans une chaudière à part, & on fait cuire & bouillir le tout environ cinq heures ; il se consomme une livre de *couroi* par pied quarré de la surface de la carène : tant ce qui s'emploie que ce qui se perd.

COUROIR. *Voyez* COURSIVE.

COURONNEMENT, s. m. c'est l'ordre de sculpture qui termine la poupe par le haut : on lui donne le plus de grace & de goût qu'il est possible. Voyez différens *couronnemens*, figures 498, 500, 501 : on en verra plusieurs autres avec les plans des bâtimens.

COUROYER, donner le couroi.

COURS ou *course du vaisseau*, c'est son sillage, sa route, & la direction qu'il suit d'un côté ou de l'autre.

COURS, *voyage de long cours*, ce sont ceux qui se font aux deux Indes, à la côte d'Afrique, à l'Amérique, en pleine mer, &c., & dont les traversées sont longues.

COURS *de l'eau*, le *cours* d'une rivière ou de la marée ; c'est la direction du courant & du transport des eaux. *Nous nous laissions aller au* cours de l'eau ; *nous dérivions au* cours *de la marée.*

COURSE, s. f. *faire la course*, c'est le métier du vaisseau garde-côte, comme du corsaire ; l'un & l'autre sont en station, & armés contre les ennemis de l'état ; ils doivent chasser & visiter tous les vaisseaux qu'ils voient. Cette école est la meilleure où l'on puisse envoyer un officier pour apprendre son métier : il verra plus d'évènemens dans une année de croisière ou *course* bien faite, que pendant dix d'une autre navigation ; un vaisseau est en *course* quand il est en croisière.

COURSIER, s. m. c'est un canon de chasse, les galères, en gros canons, ne portent que des *coursiers* ; ils servent à tirer sur les vaisseaux que l'on poursuit : les chaloupes canonnières ont aussi des *coursiers.*

COURSIVE, s. f. passage étroit que l'on pratique entre les soutes, pour faciliter le service des poudres pendant un combat. C'est aussi un passage étroit, pratiqué, quelque part que ce soit, pour la commodité du service : mais c'est particulièrement l'espace, sur le pont, compris entre les gaillards.

COURTAGE, s. m. fonction de courtier.

COURTIER, s. m. c'est un homme dont l'emploi est de faire vendre les marchandises qui viennent par mer, dans les ports du commerce, quand on n'a pas de correspondant ; il trouve aussi le chargement des vaisseaux qui veulent charger à frêt pour quelque endroit que ce soit : on s'adresse à un *courtier* pour faire charger à frêt, & on le paie pour tous les mouvemens qu'il se donne. Lorsqu'on veut savoir s'il y a quelque vaisseau de tel ou tel endroit dans le port, les *courtiers* peuvent vous en instruire ; ils vous diront le temps de leurs arrivées, de leurs départs, ce qu'ils ont apporté, ce qu'ils chargent & où ils vont ; ils sont instruits de toutes ces choses.

COUSSIN DE BITTES, s. m. garniture établie sur le traversin de *bittes*. *Voyez* BITTES.

COUSSIN DE CANON, c'est un gros coin de bois tronqué : on le met sous la culasse du canon qu'il sert à élever ; & lorsqu'on veut pointer la pièce, on se sert, par-dessus, de coins de mire. *Voyez* CANONNAGE.

COUSSIN *d'écubiers*, ce sont des fourrures de bois

doux, que l'on met au-dessous des écubiers, pour ménager les cables. *Voyez* ÉPERON.

COUSSIN *de vieux cordages*, garniture pour mettre en différens endroits, pour la conservation des manœuvres.

COUSTIÈRES, gros cordages qui soutiennent les mâts d'une galère, & qui lui servent de haubans. (*S*)

COUTEAU *à deux manches*, c'est un instrument de tonnelier, dont la lame est droite & emmanchée aux deux bouts par *deux manches* placés horisontalement; de sorte qu'en tirant sur ces deux poignées, & appuyant sur le bois que l'on veut tailler, & qui doit être retenu ferme, on lui donne la figure qu'il doit avoir.

COUTELAS, s. m. on appelle ainsi, dans la méditerranée, les bonnettes hautes, vu leurs figures. *Voyez* BONNETTES.

COUTURE, s. f. c'est la distance qui se trouve entre deux bordages: on la remplit d'étoupe en la calfatant; ensuite on l'enduit de brai gras bien bouillant.

COUTURE *ouverte*, c'est celle qui est devenue plus grande par la sécheresse ou le mouvement du navire, & dont l'étoupe est sortie; les voies d'eau des vaisseaux ne sont souvent que des *coutures ouvertes*.

COUTURE *platte*, c'est une *couture* que font les voiliers en assemblant les lais des voiles, les faisant se croiser l'une sur l'autre d'un pouce; de sorte qu'elles se trouvent doubles: on les pique encore quelquefois par une espèce de faufilure, à petits points, dans le milieu de la *couture*.

COUTURE *ronde*, c'est une *couture* simple qui assemble les lais des toiles à voiles, lais à lais: on ne s'en sert que pour les menues voiles.

COUVERTE, s. f. terme du Levant, qui signifie pont ou tillac.

COUVERTE *de l'iscosèle de proue*, terme de galère. On nomme ainsi un certain espace qui règne vers l'arbre de trinquet & vers les rembades. C'est-là qu'on jette les ancres, & qu'on charge aussi l'artillerie. (*S*)

CRACHER SES ÉTOUPES, un bâtiment *crache ses étoupes* quand, parce qu'il est peu lié, ou qu'il a été mal calfaté; il les rejette en-dehors des coutures dans quelque tourmente: quand un navire *crache ses étoupes* de par-tout, il est dans le plus grand danger de périr à la mer.

CRAIE, s. f. c'est une espèce de pierre blanche dont les charpentiers se servent assez bien pour tracer sur le bois la figure qu'ils doivent donner à la pièce qu'ils charpentent. On en frotte une ligne que l'on tend sur les points marqués sur le bois; & lorsqu'elle est bien tendue, on la pince pour l'élever, & on la lâche tout de suite; de manière qu'en se débendant sur le bois comme la corde d'un arc, elle laisse très-bien marquée une ligne fort droite dans toute son étendue, par laquelle on fait passer la scie ou la hache. Au lieu de *craie* on se sert quelquefois de pierre noire, ou de sanguine, qui font le même effet, selon leur couleur; elle n'est cependant pas aussi avantageuse que le blanc (*B*). La sanguine tient mieux, mais marque moins.

CRAYER, s. m. bâtiment à trois mâts (*fig.* 104) en usage sur la mer baltique, chez les Danois & les Suédois. Ses mâts sont à pible; il porte une grande voile & une misaine quarrées, & les deux huniers comme les vaisseaux; quelquefois même des perroquets. Il a un artimon comme celui des vaisseaux, un bout de beaupré, des focs & des voiles d'étais. Les *crayers* ont communément de 60 à 80 pieds de long.

CRAMPE, s. f. espèce de clous (*fig.* 100) de fer à deux pointes parallèles, plus ou moins écartées, jointes à la tête par une traverse à angle droit, ou arrondie de l'une à l'autre. On met des *crampes* sur les écarts, plus ou moins fortes, selon les endroits où on les place. Les petites *crampes* servent à saisir des choses pesantes dans quelques endroits du vaisseau avec des cordages, en les plaçant contre le bord ou sur les ponts.

CRAMPE *de carène*, elle diffère des *crampes* ordinaires, en ses extrémités, qui sont plates & percées à jour pour recevoir des clous; elle est recourbée en dessus, de manière qu'elle s'applique sur le bois, & que cette *crampe* forme une espèce d'anse sur laquelle on peut faire effort. On appelle aussi *crampes*, des tacquets de fer; on en fait beaucoup d'usage dans la construction.

CRAMPE *de mâture*, c'est une *crampe* dont la traverse, de 15 à 19 pouces de longueur, est droite & à angles droits, avec ses pointes, qui n'ont que deux pouces; son usage est de tenir ferme les petites pièces de mâture lorsqu'on les travaille.

CRAPAUD, s. m. c'est une barre de fer plat (*fig.* 289) épais d'un pouce environ, & longue de trois à quatre pieds, courbée verticalement par un coude de quatre à cinq pouces, recourbée par un autre horisontal de six pouces environ, arrondi sur un pouce & demi ou deux pouces de diamètre; de sorte que la tête de ce *crapaud* est doublement courbée, & la queue, qui est droite & plate, a deux à trois pieds de long, dans l'espace desquels on perce quatre à cinq trous pour la cheviller en fer, sur la barre du gouvernail, en passant les chevilles de dessous en dessus, & les goupillant sur viroles: ainsi, le *crapaud* est destiné à supporter la barre du gouvernail par sa tête, qui glisse sur le croissant, de tribord à babord, lorsqu'on gouverne le vaisseau. On a imaginé, dans plusieurs vaisseaux, de mettre un rouet de fonte sur la partie ronde du *crapaud*, pour diminuer son frottement sur le croissant, & ce rouet est arrêté par un écrou pratiqué sur l'extrémité de la tête du *crapaud*.

CRAQUER, v. n. le vaisseau *craque* quand il est en mouvement par l'agitation des vagues & lames de la mer. Ce *craquement* est un bruit que fait la charpente dans les différens frott[illegible]
les unes contre les autres; par[illegible]
être si bien unies, & liées les[illegible]
qu'il ne se fasse un certai[illegible]
chine.

CRAVAN, petit coquillage dégoûtant, qui s'attache au fond d'un vaisseau qui a été long-temps à la mer. (*S*)

CRAVATE, (en) adv. la chaloupe du vaisseau prend l'ancre d'affour *en cravate*, ou en bandoulière, pour la porter dans l'endroit où elle doit la mouiller, en se hâlant sur un grêlin alongé pour cela. On prend une ancre *en cravate*, en la mettant en travers sur un cordage qui la tient suspendue derrière la chaloupe, de manière qu'elle porte en équilibre sur ce cordage (qui passe sur le davier) par le milieu de sa verge: les becs d'un côté & le jas de l'autre, que l'on soutient des deux bords par un bout de carentenier, ou de quelqu'autre cordage.

CRAVATE, s. f. C'est un franc filin que l'on passe par dessus les bas mâts d'un vaisseau, abattu en quille, un peu au-dessus des franc-filins de carène qu'elle doit soulager, parce qu'on roidit cette *cravate* sur le ponton, aussi-tôt que le vaisseau est en quille; & on la file avant de dévirer, lorsqu'on veut redresser le vaisseau: c'est une manœuvre de précaution. On appelle encore *cravate* un filin ou franc-filin, dont un bout passe dans une poulie au-dessus des portugaises, de l'appareil de bigues que l'on place dans les vaisseaux pour les démâter, lorsqu'on n'a pas de mâture ou machine à mâter prête; tandis que le double passe sur le mât, & que l'autre bout fait dormant de l'autre côté sur l'appareil des bigues; de sorte que cette *cravate* sert de balancine pour contre-tenir le mât, à mesure qu'on le démâte.

CRÉANCE, *mouiller* en créance. *Voyez* MOUILLER.

CRÉPUSCULE, s. m. c'est ce jour qu'on voit longtems avant le lever du soleil, & longtems après le coucher, qui croît insensiblement jusqu'au moment du lever, & qui décroît peu-à-peu après le coucher, & enfin s'éteint entièrement.

Cet effet provient de ce que l'air a la double propriété de rompre & de réfléchir la lumière. C'est particulièrement par cette dernière propriété que le jour commence & finit par dégrés insensibles. L'illumination commence par la réflexion des rayons du soleil à la rencontre des particules les plus élevées de l'atmosphère, parce qu'elles sont les premières que le soleil éclaire en montant sous l'horison. Elle augmente continuellement, parce qu'à mesure que le soleil monte & s'approche de l'horison, ses rayons sont réfléchis par de nouvelles particules, dont le nombre, & la proximité à la terre, augmente; ensorte que les parties les plus basses de l'atmosphère viennent aussi à en réfléchir, quand le soleil est près de paroître. De même le jour finit par dégrés insensibles, parce qu'à mesure que le soleil s'abaisse sous l'horison, les parties de l'atmosphère, à commencer depuis les plus
cessent successivement de réfléchir ses
lorsque les étoiles fort
uand elles com-
lorsque le soleil est sous l'horison d'environ 18°. Au reste, quand l'on dit que le *crépuscule* commence & finit lorsque le soleil est de 18° en dessous de l'horison, cela ne doit s'entendre qu'avec restriction. Car l'instant ou le *crépuscule* commence ou finit, dépend, toutes choses égales, de la température de l'atmosphère.

Puisqu'abstraction faite de l'influence de l'état de l'atmosphère sur la durée du *crépuscule*, sa durée est égale, à-peu-près, au tems que le soleil met à s'abaisser sous l'horison de 18°, il s'ensuit que le *crépuscule* est d'autant plus long que le soleil descend plus obliquement sous l'horison, & que par conséquent le lieu est plus éloigné de l'équateur. Et même quand le lieu en est éloigné de plus de 48° $\frac{1}{2}$, le *crépuscule* dure toute la nuit, au solstice d'été; car alors le soleil ne descend pas sous l'horison jusqu'à 18°.

On trouvera le tems où le *crépuscule* commence ou finit, au moyen d'un triangle sphérique dont les trois côtés sont la distance du pôle au zénith, la distance du soleil au pôle, & un arc de 108°. Connoissant ces trois côtés, on calculera l'angle au pôle, que l'on convertira en tems à raison d'une heure pour 15°.; retranchant le tems trouvé de 12 heures, on aura l'instant où commence le *crépuscule*; & l'ajoutant à 12 heures, on aura l'instant où il finit.

Nous avons passé légèrement sur plusieurs choses relatives à l'objet qui vient de nous occuper, & il y en a beaucoup d'autres à ajouter, mais on les eût trouvées peut-être déplacées ici. On n'aura qu'à consulter le *Dictionnaire de Mathématiques ou de Physique qui fait partie de cette Encyclopédie*. (*Y*)

CREVER, v. n. un canon crève, l'explosion de la poudre le met en pièce, pour être surchargé, ou parce qu'il est chambré, ou parce que la matière en est aigre, qu'elle contient des pailles, &c. *Voyez* CANONNAGE, CANONNIER: cet accident n'arrive guères à bord des vaisseaux sans qu'il n'en coûte la vie à quelques-uns; on a vu jusqu'à trente hommes tués ou blessés par les éclats d'un seul canon *crevé* pendant le combat.

CREUSER, v. a. *creuser* un port, une rivière; en augmenter la profondeur avec des machines à *creuser* ou à *curer*. *Voyez* CURER.

CREUX, s. m. c'est la distance qui se trouve du dessus de la quille à la ligne droite du dessus des baux du premier pont; cette hauteur est ordinairement de la moitié de la plus grande largeur dans les vaisseaux de ligne; quelquefois on la fait moins grande d'un sixième, au plus, dans les autres navires (*B*). *Voyez* CONSTRUCTION, *l'art du constructeur*.

CREUX *de la cale*, c'est la hauteur prise de carlingue sous baux au milieu du vaisseau: ainsi le *creux de la cale* est moindre que celui du navire de toute l'épaisseur de la varangue, de celle de la carlingue & de la hauteur du bau: ce qui fait trois pieds environ dans un vaisseau de 74 canons.

CRIBLÉ, ÉE, adj. on dit qu'un vaisseau est *criblé* de coups, lorsqu'après un combat, on voit qu'il a reçu beaucoup de boulets dans le corps, dont la plupart percent le côté à jour, & quelquefois les deux bords, sur-tout quand ils se trouvent passer entre les membres; car lorsqu'ils frappent sur le milieu d'une levée, ils rencontrent par-tout du bois plein qui leur opposant une grande résistance, les empêche de passer au travers de la muraille: c'est aussi pour cela que l'on a quelquefois garni la muraille des vaisseaux d'estacade, depuis le second pont jusqu'à sept à huit pieds sous l'eau, pour les préserver d'être *criblés* par le canon des ennemis; car le boulet reste alors dans le bois, & bouche assez exactement son trou; joint à cela qu'en ne pénétrant pas dans l'intérieur, il ne blesse ni ne tue personne, & ne fait voler aucun éclat: bien des gens prétendent qu'il n'est pas possible de faire des vaisseaux à l'épreuve du boulet: cependant on voit tous les jours des navires recevoir une grande quantité de coups de canon de différens calibres, sans en être percés à jour, sur-tout quand ils frappent au-dessous du premier pont des vaisseaux de l'échantillon de 74 à 84 canons. Une voile est *criblée* lorsqu'elle a reçu une grande quantité de boulets & de mitrailles dans un combat; un ou deux coups de canon chargés en grappes de raisin, tirés au milieu d'un hunier, le *criblent* de manière qu'il y a quelquefois autant de vuide que de plein dans la voile: ainsi il ne produit plus qu'une partie de son effet sur le vaisseau.

Un vaisseau est *criblé* par les vers lorsqu'ils l'ont piqué de part en part du franc bord, de manière qu'il fait eau de toute part; il arrive quelquefois que les vers percent jusqu'aux membres, sur-tout dans les pays chauds, où cet insecte abonde (*B*).

CRIC, s. m. le *cric* est un instrument fort utile dans la marine; il sert à presser les effets de chargement pour les serrer de manière à ne pas perdre d'espace; on l'emploie pour remonter les canons sur leurs affuts, pour lever toutes sortes de fardeaux à une certaine hauteur. Le *cric* est composé d'une forte barre de fer forgé, & fourchue par son extrémité supérieure; elle est dentée dans toute sa longueur d'un côté; les dents de cette barre s'engrènent dans les dents du pignon d'une roue dentée, qui s'engrène elle-même sur un autre pignon, à qui une manivelle donne le mouvement, en la faisant tourner: si la manivelle est de quinze pouces, on peut la considérer comme le rayon d'une roue de trente de diamètre; & si le premier pignon qu'elle met en jeu, a un pouce de rayon; & la grande roue dans laquelle il s'engrène, douze aussi de rayon; son pignon deux, en s'engrènant dans les dents de la barre de fer: on peut connoître aisément le rapport de la puissance employée sur la manivelle au fardeau qu'on peut enlever, en considérant le rapport du produit des rayons des pignons au produit de celui des rayons des roues: le produit des pignons est 2; celui des roues est 180: ainsi la puissance est, au poids enlevé par l'effort de la machine, comme 2 à 180, ou 1 à 90. Or, si la puissance est égale à 50 livres; ce qui est à-peu-près la force qu'un homme peut faire sur la manivelle, on aura le produit de 50 par 90, égal à 4500 livres pour le poids enlevé par un seul homme (*B*). Voyez au surplus l'article *l'art du charpentier*, dans le *Dictionnaire des Arts & Métiers*, faisant partie de la présente Encyclopédie Méthodique.

CRIQUE, s. m. on appelle *crique* un petit port, dans lequel un vaisseau peut se retirer pendant la tempête, & où il pourroit entrer, y étant forcé par l'ennemi, pourvu qu'il ne tirât pas trop d'eau: mais en général le *crique* est la retraite des barques, des bateaux pêcheurs, & de toutes les embarquations qui font le cabotage; parce qu'en naviguant terre à terre ils se logent dans tous les petits ports pour éviter les mauvais tems que leurs capitaines & patrons prévoient assez bien pour l'ordinaire.

CROC *à cosse*, fer recourbé par un bout & qui porte un œil à l'autre extrémité, dans lequel est soudé une cosse qui reçoit l'estrope de la poulie à laquelle il doit servir; on en met aux poulies de cayornes, de bredindin, de palans d'étais, de palans de canon, de candelettes, &c.: il y a des poulies estropées en fer, & dont le *croc* fait partie de l'estrope; telles sont les poulies de capon, de guindereſſe, &c.

CROC *à émérillon*, ce *croc* est à-peu-près fait comme les autres; mais au lieu de boucle à son autre extrémité, il a une tête, à bouton, qui tourne en dedans d'une boucle de fer alongée & applatie par un des côtés pour y pratiquer un trou, dans lequel passe la tête du *croc*, & où elle est arrêtée par son bouton; à l'autre extrémite de cette boucle, on soude une cosse, qui reçoit l'estrope de la poulie sur laquelle on veut se servir de ce *croc*, qui est particulièrement en usage pour les poulies de drisses des huniers; parce qu'il est facile de défaire les tours que le cordage trop tors des itagues, fait faire aux drisses.

CROC *à pompe*, c'est un crochet de fer au bout d'une longue verge de fer, qui a une boucle à l'autre extrémité pour pouvoir y crocher un palan, lorsque la chopine que l'on veut retirer du fond de la pompe fait résistance; car l'usage de ce *croc* est de mettre les chopines dans les corps de pompes, & de les retirer lorsqu'on veut les remettre en état.

CROC *à trois branches*, gros instrument de fer (*fig.* 105), servant à accrocher sous l'eau, & à soulever un ancre perdu, ou un cable.

CROC *à palanquin*, c'est un *croc* ordinaire à cosse, qui est estropé à la poulie du palanquin de ris de chaque bord aux bouts des vergues de hunes; il sert à crocher l'itague du ris que l'on veut prendre dans le hunier, pour mettre la patte de ris à joindre à la vergue en palanquant dessus, afin de faciliter de faire la pointure au matelot qui est le plus en dehors sur la vergue.

CROCHER, v. n. c'est l'action de passer le croc dans la chose où le croc doit servir. *On est à crocher le capon; on va* crocher *les cayornes.* Le palan

est *croché*, quand son *croc* est passé dans le fardeau qu'il doit enlever: le capon est *croché* lorsque son croc est dans l'arganeau de l'ancre, &c.: on dit aussi qu'un vaisseau *croche* lorsqu'il incline. *Voyez* BANDE & INCLINAISON. *Croche*, c'est un commandement que l'on fait à celui qui est chargé de *crocher* le capon dans l'arganeau de l'ancre, lorsqu'elle est à fleur d'eau: on le dit aussi à tous ceux qui ont un palan à *crocher* quelque part que ce soit, en observant de nommer la chose qu'il faut *crocher*.

CROCHER *un vaisseau*, c'est lui jetter ses grapins, lorsqu'on l'aborde pour l'enlever l'épée à la main. *Voyez* ACCROCHER. *Nous le serrâmes de si près, qu'il nous fut aisé de le* crocher.

CROCHETS *d'armes*, ce sont des *crochets* de fer que l'on place dans différens endroits, pour soutenir & porter les *armes*, en forme de ratelier.

CROCHETS *de bittes*. *Voyez* BITTES.

CROCHETS *d'épontilles*. *Voyez* ÉPONTILLES & CONSTRUCTION, *l'art du charpentier*.

CROISÉE, s. f. on dit la *croisée* d'un vaisseau en parlant de la grandeur de ses vergues; & on juge souvent de loin de la force des navires, par l'étendue de leur *croisée*, parce qu'on suppose que ceux qui ont les vergues les plus longues sont les plus grands.

CROISÉE *d'ancre*, c'est l'étendue de ses bras & pattes: ainsi l'on dit qu'un *ancre* a dix pieds de *croisée*, pour dire que ses bras ont cette longueur de l'extrémité d'une patte à l'autre.

CROISER, v. n. c'est se tenir sur un parage pour y faire la course, le garder & s'emparer des vaisseaux ennemis qui y passent; c'est le métier du corsaire & du garde-côte-croiseur; on *croise* aussi pour attendre un vaisseau, sa conserve, ou quelqu'évènement. *Nous* croisâmes *deux mois sur les glaces, pour attendre d'y trouver passage, & de pouvoir donner dedans.*

CROISETTES. *Voyez* BARRES DE PERROQUET.

CROISEUR, s. m. un vaisseau *croiseur* est celui qui garde un parage; il fait tantôt une route, tantôt une autre; il ne garde aucune direction suivie; il va & vient sans cesse; & plus il parcourt de chemin, sans s'écarter du point autour duquel il doit faire ses courses, plus il voit d'étendue, & moins sa proie doit lui échapper.

CROISIÈRE, s. f. tenir la *croisière*, être en *croisière*: c'est être sur le parage qu'il faut croiser, & le garder en bon croiseur: une bonne *croisière* se tient sur le parage le plus fréquenté des vaisseaux marchands ennemis, qu'il faut toujours s'attacher à ruiner dans une guerre maritime, afin de faire tomber leurs forces navales par la quantité de prises & de prisonniers que l'on fait, en leur ôtant les facultés de fournir aux dépenses des armemens; ce moyen seul a réussi aux françois dans les années 1693, & jusqu'en 1697, au-delà de tout ce qu'on peut dire, puisqu'on frappa une médaille pour transmettre à la postérité les richesses prises sur les ennemis de la France, par nos armateurs qui tenoient la mer en *croisière*, quoique nous n'eussions pas d'armée navale alors. Cette maxime se confirma de 1707 à 1709, par les corsaires françois & armemens particuliers qui désolèrent l'Angleterre, la Hollande & le Portugal, au point de les obliger à la paix, malgré leur supériorité sur terre (*B*).

CROISSANT, s. m. *ou* TAMISAILLE, le *croissant* ou la *tamisaille*, ou la tamise, est une pièce de bois circulaire *ee* (*fig.* 299), fixée par ses deux extrémités sous les baux du second pont dans la sainte barbe, pour servir d'appui à la barre du gouvernail, & ne pas l'abandonner à son poids; cette pièce a peu d'épaisseur & beaucoup de largeur; elle doit être bien unie par-dessus, & même suivée & savonnée, pour que le taquet puisse couler dessus sans résistance, à mesure qu'on manœuvre la barre du gouvernail vers babord ou vers tribord; dans les vaisseaux du premier rang, il y a souvent deux tamises, placées en avant l'une de l'autre, pour former deux appuis à la barre du gouvernail (*E*).

CROISSANT, disposition suivant laquelle se rangeoient assez souvent les armées navales avant l'invention de la poudre: ces armées, composées seulement de galères en bataille, représentoient un *croissant*: depuis l'usage du canon, l'ordre de bataille n'a pas pu manquer de changer. *Voyez* ÉVOLUTIONS NAVALES.

CROISSANT, établissement, au-dessus des sabords, de bouts de tringle ayant effectivement à-peu-près la figure d'un *croissant*, pour porter de l'avant & de l'arrière desdits sabords, les eaux qui peuvent s'écouler des hauts du vaisseau le long du bordage extérieur; les *croissans* détournent ces égouts d'eau & empêchent qu'ils ne se communiquent dans le vaisseau.

CROIX *dans les cables*, c'est-à-dire que les cables sur lesquels on est assourché, sont croisés l'un sur l'autre par un demi-tour du vaisseau, fait en évitant au changement de vent ou de marée: cette *croix* se fait en passant par-dessus le cable qui ne travailloit pas.

CROIX (en), on dit brasser *en croix* pour brasser quarré: les vergues perpendiculaires à la longueur du vaisseau.

CRONE, c'est, sur le bord d'un port de mer, une tour ronde & basse, avec un chapiteau semblable à celui d'un moulin à vent, qui tourne sur un pivot, & qui a un bec, lequel, par le moyen d'une roue à tambour & des cordages, sert à charger & à décharger les marchandises (*S*).

CROQUER, selon M. Saverien, accrocher; *croquer* le croc de palan, c'est passer le croc du palan (du capon) dans l'arganeau de l'ancre pour la retirer (*S*).

CROUPIARDER, v. n. mouiller en croupière.

CROUPIAS, s. m. croupière. *Voyez ce mot.*

CROUPIAT, s. m. embossure. *Voyez ce mot.*

CROUPIÈRE, s. f. on appelle *croupière* l'amarre que l'on mouille derrière le vaisseau, & que l'on bride à un des sabords de l'arrière, ou que l'on passe dedans, pour tenir le navire toujours évité du

même côté & de la même manière : quelquefois on passe un grêlin en embossure par un des sabords opposé à celui où est la *croupière*, afin de tenir le vaisseau des deux côtés sur la même *croupière* (*B*).

CROUTE, s. f. on appelle *croûte* la première planche sciée d'une pièce de bois ronde, ou peu équarrie, parce qu'elle conserve la rondeur du dessus avec quelque peu d'aubour.

CRUE *d'eau*, s. f. c'est l'augmentation subite de *l'eau* dans une rivière; ensorte qu'elle soit fort augmentée, sans cependant déborder.

CUBAGE, s. m. réduction des solides à quelque mesure cube d'usage pour en évaluer la solidité : on dit mieux *cubature*; cependant vulgairement, dans les ports, l'expression *cubage des bois* est reçue : on cube les bois; on en fait le *cubage* d'après les principes que l'on trouve dans le *Dictionnaire de Mathématiques*, faisant partie de la présente Encyclopédie. Nous avons seulement à observer que dans les arsenaux de marine tous les bois sont considérés comme des parallélipipèdes rectangles ou des cylindres; quoique ces figures ne conviennent pas exactement a x pièces de bois équarries ou rondes qui viennent dans les ports; mais pour les rapporter à ces deux solides, on a coutume de prendre l'équarrissage ou le diamètre au milieu de la longueur de la pièce : la solidité qui en résulte, & qu'on nomme *cube de la pièce*, n'est qu'approchante; cependant comme elle est peu différente de la vraie, on s'en tient à cette pratique.

On voit en géométrie que le pied cube se divise en pouces qui sont des solides d'un pied quarré de base sur un pouce de hauteur; & ces pouces en lignes qui sont des solides d'un pied quarré de base sur une ligne de hauteur : ces lignes de pied cube peuvent se considérer aussi comme des solides ayant un pied de longueur, un pouce de largeur & un pouce d'épaisseur : alors on les connoît sous le nom particulier de *cheville* de pied cube. Dans les ouvrages du port comme dans les fortifications, on connoît encore une autre mesure, la *solive*; elle est de trois pieds cubes.

Pour abréger les calculs de solidité des bois, on en a, dans la marine, des tarifs ou compte tout fait; on en doit un excellent à M. Segondat, commissaire des ports & arsenaux de marine, accompagné d'un traité sur la mesure des bois : très-utile pour les personnes auxquelles il est destiné.

CUBATURE, s. f. ce terme a la même signification que celui *cubage*, auquel nous renvoyons; mais il est plus en usage parmi les gens de savoir. On fait la *cubature* de la carène d'un bâtiment, pour avoir la quantité de son *déplacement* : à ce mot *déplacement*, on trouvera des exemples de ces calculs : on fait la *cubature* de la cale, & autres parties intérieures du navire, propres à recevoir des marchandises, quand on le jauge. *Voyez* JAUGER.

CUBE, s. m. solide terminé par six carrés parfaits.

CUBE, adj. toise *cube*, pied *cube*, &c. *cube* d'une toise, ou d'un pied en tout sens : c'est la mesure des solides qu'il faut réduire en toise ou pied *cube* pour en avoir la solidité. *Voyez* CUBAGE, CUBATURE, DÉPLACEMENT, JAUGEAGE.

CUBER, v. a. c'est réduire un solide en pieds ou autres mesures cubes pour en avoir la solidité. *Voyez* CUBAGE, CUBATURE, DÉPLACEMENT, JAUGEAGE.

CUEILLE, s. f. c'est-à-dire, largeur de toile à voile : il y a des toiles des différentes *cueilles* ou largeurs *Voyez* TOILE.

CUEILLETTE, c'est l'amas des différentes marchandises rassemblées de plusieurs particuliers pour faire le chargement d'un vaisseau; ainsi l'on dit qu'un vaisseau charge en *cueillette*, quand on assemble de plusieurs personnes les effets de sa cargaison : il a chargé en *cueillette*.

CUEILLIR *une manœuvre*, c'est plier en rond, ou en ellipses fort alongées, les cordages que l'on veut *cueillir*, en faisant les plis les uns dans les autres & les uns sur les autres : on appelle aussi cette manière de plier les cordages, *rouer*.

CUILLER *à brai*, c'est une grande cuiller de fer, dont on se sert pour prendre le brai bouillant dans la chaudière. *d* (*fig.* 101) est une cuiller à brai ordinaire; *h*, une cuiller à brai, munie d'un bec, pour verser doucement le brai sur les coutures des ponts qu'on vient de calfater.

CUILLER *à canon*, feuille de fer ou de cuivre (*fig.* 102) concave & demi-circulaire, clouée sur un cylindre de bois du diamètre du boulet; on l'emmanche au bout d'un bois d'écouvillon, & elle sert à retirer les boulets des canons, quand on veut les désarmer; si on veut ôter toute la charge, & que la gargousse crève en la retirant avec le tire-bourre, on se sert de la *cuiller* pour sauver la poudre. *Voyez* CANONNIER, CANONNAGE.

CUILLER *à pompe*, c'est une espèce de foret acéré & coupant, avec lequel on perce les pompes; il se monte sur une longue gaule de fer rond, & on le tourne à force de bras, en le soutenant sur des chevalets placés, ainsi que le corps de pompe, bien horisontalement; car il faut que cette pièce de bois soit percée exactement dans le centre.

CUILLER *de machine à curer*. *Voyez* MACHINE A CURER, CURER.

CUIRS *forts*, ce sont des dos de peaux de bœufs, bien tannés à la chaux, les plus durs & les plus solides qu'il soit possible de trouver, afin qu'elles ne mollissent pas aisément à l'eau : on s'en sert pour garnir les chopines & heuses des pompes; pour faire leurs clapets, & pour mettre sur les dalots des batteries basses des vaisseaux de guerre, en forme de soupape, pour empêcher l'eau d'entrer dans l'entrepont.

CUIRS *verts*, ce sont des peaux de bœufs sans apprêts, avec lesquelles on couvre les écoutilles de la sainte-barbe : on en garnit aussi les vergues dans tous les endroits où elles peuvent toucher le cordage.

CUISINE, s. f. c'est l'endroit où on fait cuire le manger de l'équipage; il y a une *cuisine* tribord &

babord sous le gaillard d'avant ; celle de tribord appartient aux matelots & soldats ; celle de babord aux officiers de l'état-major. En faisant les *cuisines*, on prend toutes les précautions nécessaires contre les accidens du feu, en garnissant les environs de tôles en feuilles. Pour que les *cuisines* fussent bien faites & moins pesantes, il faudroit que la carcasse, dans laquelle on fait la mâçonnerie, fût de fer en barres, garnie tout autour d'une double feuille de tôle, qui pourroit se changer toutes les fois qu'on le jugeroit à propos ; par ce moyen, on pourroit démonter, avec facilité, les *cuisines* pour les visiter, & visiter le pont qu'elle échauffe, & on les remonteroit avec la même aisance (*B*). *Voyez* EMMÉNAGEMENS.

CUIVRE *de doublage*. *Voyez* DOUBLAGE.

CUIVRÉ (fond) *fond cuivré*, *fond* de couleur de *cuivre* qui se trouve dans nos colonies.

CUL-DE-LAMPE, ornement qui termine la sculpture des bouteilles par le bas, & dont l'extrémité repose sur la première préceinte.

CUL-DE-PORC, le *cul-de-porc* simple *k* (*fig.* 103) est un nœud qui se met au bout d'un cordage pour y former un bouton ; il sert pour terminer les bosses à bouton. Pour faire le *cul-de-porc* simple, on détord une longueur suffisante de trois torons du cordage, au bout duquel on veut faire un bouton ; & on les entrelace ensemble, de manière que les trois bouts ressortent au-dessus du bouton, où on les surlie ensemble.

Le *cul-de-porc* double *nn*, ou nœud de hauban, sert à rejoindre promptement une manœuvre dormante, & sur-tout les haubans rompus dans un combat. Pour le faire, on détord une longueur suffisante des trois ou des quatre torons de chacun des deux bouts qu'on veut rejoindre, & rapprochant les deux cordages, après avoir fait entrer les torons de l'un dans chaque intervalle des torons de l'autre, on exécute sur chacun un *cul-de-porc* simple. *Voyez* NŒUD.

CUL-DE-SAC, grand enfoncement dans les terres, que l'on appelle aussi golfe : tel est, par exemple, celui qui se voit en Europe entre le cap Finistère & l'isle d'Ouessant.

CUL-DE-VAISSEAU, c'est la pouppe absolument ; *vaisseau à cul quarré*, *vaisseau à cul rond*. *Voyez* CONSTRUCTION, L'ART DU CONSTRUCTEUR.

CUL (sur) être *sur cul*, tomber *sur cul*, c'est être plus chargé sur l'arrière que sur l'avant : notre vaisseau est trop *sur cul*, c'est-à-dire, qu'il est trop callé sur l'arrière.

CULASSE, s. f. c'est la partie du canon, comprise entre les tourillons & le bouton ; elle est plus forte en métal que le reste du corps du canon, parce que c'est dans son intérieur que se fait l'explosion de la poudre, & le plus grand effort de cette matière lorsqu'elle l'enflamme : on lui donne ordinairement, pour diamètre en-dehors, trois diamètres du calibre (*B*). Cette définition de la *culasse*, qui est de M. Bourdé, ne nous paroît pas conforme à l'usage, suivant lequel on appelle la *culasse*, la partie du canon comprise seulement entre la lumière & le bouton.

CULER, v. n. c'est aller en arrière ; ainsi, quand on dispute de marche avec un vaisseau que l'on chasse sur la même ligne, & qu'au lieu de le joindre on l'éloigne en restant de l'arrière, on dit : *nous ne faisons plus que* culer ; & lorsque l'on fuit devant un ennemi, que l'on double de sillage ou de vîtesse, alors il *cule*, il ne fait que *culer*.

CULER, *mettre à culer*, c'est coëffer les voiles sur les mâts pour faire *culer* le vaisseau ; & lorsqu'un navire a coëffé toutes ses voiles, on dit qu'il a tout mis à *culer*.

CURAGE, s. m. effet de l'action de curer. *Voyez* ce *mot*.

CURER un *port*, une *rivière*, un *canal*, v. a. employer des moyens mécaniques pour augmenter leur profondeur, ou les remettre à celle qu'ils avoient naturellement, en les débarrassant des objets d'engorgemens qui les obstruoient. Nous croyons faire un bon présent au public, en plaçant ici un excellent mémoire sur ce sujet intéressant, de M. Forfait, ingénieur-constructeur, de l'académie royale de marine, & de celle de Rouen : comme un médecin prévoyant, qui, non content de guérir la maladie, la prévient ou l'éloigne par ses sages conseils, cet ingénieur s'occupe d'abord des causes des engorgemens & des moyens de les prévenir ; & ce n'est qu'après avoir donné d'utiles avis sur cette matière qu'il passe au remède : mais laissons-le parler.

Les ports, les bassins, les rivières, les canaux, sont très-sujets à s'engorger. On y voit se former sensiblement des bancs & des barres qui croissent à vue d'œil, & finissent souvent par les rendre impraticables. Cet inconvénient tient à bien des causes différentes. Tantôt, des monceaux de sable, que le courant entraîne, se précipitent & s'accumulent en un même endroit, où ils forment, en peu de temps, une barre, que les navires ne peuvent franchir, à moins que des pluies abondantes, ou de fortes marées, n'ayent fait grossir les eaux. Tantôt des herbes, qui croissent sur le fond, se lient avec la vase ; & par leur accroissement annuel, & la superposition de leurs racines, conglutinées avec les dépôts de sable & de terre, à l'écoulement desquels elles s'opposent, forment des couches parallèles, qui élèvent le fond. Quoique les progrès ne soient pas très-rapides, les suites n'en sont pas moins fâcheuses, parce que la tenacité des matières, qui forment ces couches, en rend l'extirpation beaucoup plus difficile. Ailleurs, une embouchure très-large reçoit le coup de la marée, qui y jette des montagnes de sable & de galet, que le reflux ne peut entraîner, parce que son effort est bien moindre que celui du flux, & que les bancs sont soutenus par une colonne d'eau immense, que le courant du canal ne peut refouler : enfin, les ravines, qui portent, dans les rivières, les amas de terres & de cailloux qu'elles ont entraînés des montagnes ; les vents qui y jettent continuellement des déluges de sable, & mille autres causes de cette espèce, contribuent à l'engorgement

des canaux. Aussi voyons-nous que beaucoup de rivières, qui portoient autrefois des navires très-forts, peuvent à peine aujourd'hui recevoir dans leur lit, les barques les moins considérables.

Quoi qu'il soit de la plus grande importance pour la sûreté de la navigation, & pour les progrès du commerce, qui en sont une suite si intéressante, de connoître des moyens sûrs, faciles & peu coûteux de détruire ces causes; d'en éviter ou d'en détourner les effets; je ne crois pas qu'on se soit encore occupé de cette matière. On a bien vu des machines propres à nettoyer le fond des canaux; mais elles ont été aussi-tôt oubliées qu'inventées, parce que sans doute elles étoient susceptibles d'inconvéniens inévitables: & il paroît qu'on ne s'est jamais donné la peine de traiter d'une manière générale, une partie si utile de la méchanique navale; peut-être ne doit-on s'en prendre qu'à la nature du problême, qui ne paroît pas trop susceptible d'une solution applicable à un grand nombre de cas: en effet ce qui peut prévenir ou détruire l'engorgement des canaux, dépend si immédiatement des causes qui le produisent, & ces causes sont si différentes entr'elles, en si grand nombre, & combinées de tant de diverses manières, que la méthode qui aura bien réussi dans certain lieu & dans certaines circonstances, sera sans succès & même impraticable dans une infinité d'autres cas. La nature des sites, la quantité d'eau, la solidité des bords, ou leur disposition à s'ébouler au moindre choc, la pente des eaux, qui coulent avec majesté dans un lit vaste, & se précipitent dans un canal étroit, qui ne rencontrent aucun obstacle à leur course, ou qui sont fréquemment détournées par mille sinuosités; la position respective des courants & des embouchures; enfin la qualité du fond, la situation du lit: tout doit entrer en considération, & guider le méchanicien dans le choix de ses moyens.

Voici nos idées sur cette matière. Quelque étendue que nous donnions à nos principes, nous sommes toutefois bien éloignés de croire que nous l'ayons traitée d'une manière complette: au reste, nous tâchons d'établir une théorie simple, de la prouver par le raisonnement, & par l'expérience; & nous faisons ensuite tous nos efforts, pour généraliser notre solution le plus qu'il nous est possible.

Les causes qui produisent l'engorgement des canaux, sont de différente nature. Les unes dépendent des canaux eux-mêmes, les autres tiennent à des circonstances étrangères. Les unes forment en un instant, pour ainsi dire, des barres insurmontables. Les autres ne font sentir leurs effets pernicieux qu'après un tems assez long: les unes ne céderont qu'à des moyens prompts, efficaces, qui les détruisent sans espoir de retour; il faudra continuellement lutter contre les autres: ce n'est que par un travail assidu & opiniâtre qu'on pourra s'en débarrasser. Mais de quelque espèce que soient ces causes, on pourra toujours les rapporter à quelqu'une de celles que nous allons exposer, & employer contr'elles quelques-uns des moyens que nous indiquons.

Les principales causes de l'encombrement des rivières ou des canaux sont 1°. leur forme; elle y contribue d'autant plus qu'elle admet plus de sinuosités. 2°. Les marées qui déposent dans les embouchures des monceaux de sable & de gallet. 3°. L'éboulement des rives que le courant détruit. 4°. Les vents qui couvrent la surface de l'eau d'un sable fin, qui surnage quelque-tems; mais qui ne tarde pas à s'impregner d'eaux & à se précipiter. 5°. Les herbes qui croissent au fond & l'élèvent, d'abord par leur volume; ensuite par la vase que leurs rameaux arrêtent, & que le courant emporteroit. 6°. La diminution des eaux, causées par les pertes qui s'en font par des déchargeoirs naturels ou factices. 7°. Les ravines qui déposent dans le lit des rivières, les terres les cailloux qu'elles ont entraînés des montagnes. 8°. Les aqueducs pratiqués pour la propreté & la commodite des villes voisines, qui charrient dans leurs eaux mille immondices. 9°. La chûte des corps étrangers comme pierres, bois, qu'on laisse tomber par négligence, ou par mal-adresse; & à plus forte raison celle des corps d'un certain volume, comme des carcasses de navires, qui périssent par accident, ou qui tombent de vétusté.

Envain se promettroit-on de détruire absolument les cinq premières de ces causes. On auroit à combattre l'eau, la terre, l'air. Il faudroit s'opposer à la végétation. L'homme est trop foible pour de pareilles entreprises. Il faut céder à la nature & se contenter de détourner, s'il se peut, la source de ces fléaux, puisqu'on ne peut la tarir; quoiqu'il soit physiquement possible de détruire entièrement les autres, souvent bien des raisons obligeront à les laisser subsister, au moins en partie, & quelque soin que l'on prenne, la dernière aura toujours lieu. Ainsi nous regardons comme impossible de tenir les canaux absolument & continuellement vuides de tous dépôts; & nous pensons que ce que l'on peut faire de mieux, se réduit à écarter la plus grande partie des causes de ces dépôts; à diminuer l'intensité des autres, & enfin à débarrasser les lits, des bancs à la formation desquels on n'aura pu s'opposer. Tel est le but que nous nous proposons & auquel nous tâchons d'atteindre.

Il est très-peu de canaux formés par la main des hommes; presque tous sont l'ouvrage de la nature, qui, toujours assujettie à des loix constantes, n'a pas dû s'en écarter pour prévenir nos besoins: aussi se trouve-t-il très-peu de rivières navigables; & parmi celles qui le sont, y en a-t-il encore beaucoup qui ne peuvent recevoir des navires aussi grands, qu'elles sembleroient devoir le faire, à la simple inspection de leur largeur: pour obéir à la loi générale des graves, les eaux tendirent d'abord, & par une propension naturelle, vers les lieux les plus bas; & à cause de leur fluidité, c'est-à-dire, de la ténuité de leurs molécules, elle ne tardèrent pas à obtenir cette situation: les ruisseaux qui se trouvèrent placés dans les vallées les plus profondes, ou

çurent, dans leur lit, les eaux de ceux dont la ſource étoit ſur des lieux plus élevés: ainſi ſe formèrent les rivières & les fleuves: ruiſſeaux gueables à leur ſource; ils s'accrurent par la ſuite, en abſorbant d'autres ruiſſeaux & d'autres rivières; mais bientôt leur lit ſe trouvant trop étroit, ils en ſappèrent les rives; ils s'ouvrirent un paſſage à travers les terres qui cédoient à leur effort: enfin ils ſe diviſèrent, quand ils éprouvèrent trop de réſiſtance: delà viennent ces ſinuoſités ſans nombre & ſans règle, dont la vue charme le ſpectateur oiſif, & ſenſible aux beautés de la nature; mais déconcerte le nautonnier, qui n'aſpire qu'au terme de ſes travaux & de ſes dangers: delà vient cette variété dans le cours du même fleuve, qui, tantôt contenu dans des bornes trop étroites, ſe précipite avec une vîteſſe effrayante & capable de renverſer les digues les plus ſolidement établies; tantôt répandu ſur une plage immenſe, roule ſes eaux avec une lenteur majeſtueuſe ſur les débris de ſes rives qu'il a détruites, & ſemble reſpecter les moindres obſtacles: delà vient enfin la multiplicité des bras & la largeur des canaux à leur embouchure; largeur ſouvent ſi exceſſive, que c'eſt ordinairement l'endroit où le courant eſt le moins rapide, quoique ce ſoit celui où le volume d'eau eſt le plus conſidérable.

Ces canaux ne ſeront ſouvent d'aucune utilité pour la navigation, ſi l'on ne parvient à rendre le courant plus uniforme, à émouſſer les angles ſaillans & remplir les angles rentrans des ſinuoſités, afin de redreſſer le lit le plus qu'il ſe pourra, & ramener, dans un ſeul & même canal, les eaux qui ſeront ſéparées du bras principal.

A cet effet, par-tout où les eaux ſe ſeront plus étendues en largeur, relativement à leur volume, on rétrecira le lit en comblant les côtés avec des faſcines ou des blocages, & terres rapportées, que l'on ſoutiendra avec des ſaules ou des pilots groſſièrement travaillés; il faudra ſeulement avoir l'attention de faire des digues plus ſolides aux endroits où le courant fera le plus d'effort: alors on formera des talus avec plus de ſoin, ſoit en pierres de taille, ſoit en pilotis liés enſemble par de fortes pièces de traverſe, ſi la ſituation du lieu l'exige, & ſi l'objet en vaut la peine.

On remplira de même les angles rentrans; & l'on fera ſauter ou l'on émouſſera, le plus qu'il ſe pourra, les angles ſaillans des ſinuoſités, à l'aide des mines ou à bras, ſelon que la nature du ſol l'exigera: ſouvent le courant lui-même abrégera beaucoup le travail pour peu qu'on favoriſe l'effort qu'il fait ſans ceſſe pour corroder & détruire ce qui s'oppoſe à ſon paſſage: il ſuffit, pour cela, de placer, dans le lit de la rivière, des épis qui portent les eaux ſur les pointes qu'on veut raſer: mais il faut, autant qu'on le peut, adoucir les contours, pour éviter le choc trop bruſque des eaux contre une maſſe qui briſe leurs cours; car il n'y a rien qui contribue tant à la formation des dépôts.

Enfin on comblera, de la même manière, les bras inutiles, afin d'augmenter la maſſe des eaux du canal principal; il faudra ſeulement avoir attention de conſtruire, ſoit par encaiſſement, ſoit en pilots garnis de faſcinages, une digue aſſez ſolide pour ſoutenir le choc de l'eau au point de ſéparation; parce que ce choc ſera long-tems très-puiſſant en cet endroit, à cauſe de la pente naturelle ſuivant laquelle le courant s'y portoit.

C'eſt ſur-tout vers les embouchures qu'il faut pratiquer les moyens que nous venons d'indiquer: cette partie des rivières eſt ordinairement la plus large, la moins profonde & la plus remplie de bancs de ſable & de gallet, ſur-tout quand le flux & le reflux s'y font ſentir: on ne pourra jamais rendre le courant trop rapide en cet endroit; quelle force ne lui faut-il pas pour vaincre la réſiſtance d'une colonne d'eau ſi conſidérable, & entraîner les dépôts que le flux aura laiſſés! Mais s'il ſe trouvoit inſuffiſant, voici comment on y pourroit ſuppléer: on ouvriroit, dans les environs, à l'endroit le plus commode, un ou pluſieurs baſſins qui communiqueroient au canal par des écluſes; en levant ces écluſes avant la marée montante, les baſſins ſe trouveroient remplis d'un volume d'eau, à l'aide duquel on augmenteroit à ſon gré celui de la rivière; on pourroit encore conduire, dans ces baſſins, de petits ruiſſeaux, ou les eaux pluviales; de ſorte qu'en ouvrant les portes ou écluſes, au moment des baſſes eaux, on formeroit tout-à-coup une crue conſidérable, & qui entraîneroit d'autant plus de vaſes que la chûte & le volume ſeroient plus grands: on ſent bien que l'effet de cette crue d'eaux factices, ſeroit aidé par le reflux, qui, agiſſant dans le même ſens, ne pourroit qu'augmenter ſon impétuoſité.

Ces conſtructions paroîtront, au premier coup-d'œil, entraîner des dépenſes énormes: mais on rencontrera dans la pratique une infinité de commodités qu'on ne peut prévoir, & dont un homme habile ſaura tirer parti: les moindres travaux faits à propos & dans un lieu convenable, produiſent ſouvent les plus grands effets. Au reſte, quoiqu'il en coûte, cette voie ſera toujours préférable à celle des machines à *curer* qui ſuppoſent le mal fait, qui d'ailleurs exigent des dépenſes continuelles, & n'opèrent qu'à la longue, & après un travail aſſidu & coûteux: on ſent bien qu'il n'eſt pas poſſible de ſuivre cette théorie à la rigueur: un courant trop rapide eſt ſouvent nuiſible: un canal doit quelquefois indiſpenſablement être briſé ou tortueux dans quelques-unes de ſes parties, & il lui faut néceſſairement une largeur convenable pour la manœuvre, le chargement, & le déchargement des navires: il eſt bon néanmoins de connoître les cas extrêmes, afin de s'en rapprocher le plus qu'on pourra; mais ſans ceſſer d'avoir égard aux motifs, qui empêchent de parvenir au plus haut degré de perfection.

Le ſens dans lequel ſont tournés les canaux, par rapport à la direction des eaux dans leſquelles ils ſe perdent, mérite plus qu'on ne croit d'entrer en conſidération. On remarque que l'effort du flux eſt beaucoup plus grand que celui du reflux dans certains endroits, & que le contraire arrive dans d'au-

tres : par exemple, lorsque les eaux de la mer se portent d'une grande plage dans un bassin étroit, le flux doit agir avec bien plus de violence que le reflux. Dans ce cas, il seroit à desirer que les embouchures fussent tournées de manière à recevoir directement le choc des eaux, lorsqu'elles agissent avec le moins de violence; & obliquement, lorsque leur effort est le plus grand : ainsi, dans la manche, où le flux se fait sentir bien plus vivement que le reflux, & où, d'ailleurs, le flux porte de l'ouest à l'est, il faudroit que les embouchures des rivières & les jettées des ports, présentassent leurs ouvertures vers l'est, & que leur courant portât, lors de la mer perdante, de l'ouest à l'est.

Ceci nous indique le sens dans lequel on doit tourner les embouchures des canaux factices, soit qu'ils déchargent dans la mer ou dans les rivières. Dans ce dernier cas, la direction de leurs eaux doit se marier de loin avec celle du courant, dans lequel elles vont se jetter : c'est-à-dire, que l'angle sous lequel les deux courants se rencontrent, doit être fort aigu. Dans les canaux creusés par la nature, & qui se trouveront mal disposés, on y remédiera par des digues, qui les garantissent du choc trop brusque des eaux dans lesquelles ils se jettent. Dans les rivières sablonneuses, & dont le fond est très-léger, il faudra établir ces digues avec beaucoup de solidité; mais pour peu que les terres soient tenaces & argilleuses, il suffira ordinairement de les faire en fascinages & branches de saules ou d'osiers, soutenus de quelques pilotis grossiers : on aura seulement le soin de recharger la digue de nouvelles fascines, à mesure qu'elle s'abaissera par l'affaissement ou la pourriture des anciennes. Cette construction, peu coûteuse, & d'un très-médiocre entretien, est souvent praticable, & produiroit les meilleurs effets.

L'eau, par son extrême mobilité & la ténuité de ses parties, s'insinue dans les pores des corps les plus compacts : elle en divise les molécules, & détruit les liaisons qui les unissent; quelques solides que soient ses rives, elle les sappe à la longue; & quand elle est parvenue à les sous-miner à un certain point, elle les entraine dans son lit : s'il se trouve une partie plus foible, elle y porte tout son effort, & ne tarde pas à s'y ouvrir un passage : delà, les divisions des canaux : delà, les amas de terre & de cailloux, que le courant charie & accumule au premier endroit où il se présente quelque obstacle.

Des quais plus solides, soutenus de saules ou d'osiers, ou enchevêtrés de pilotis & de pièces de traverse, sont le seul moyen qu'on puisse opposer à cette cause de destruction; & l'on ne regrettera pas les dépenses qu'aura causé cette opération, si, comme il y a tout lieu de l'espérer, on garantit par-là les rivières de la cause la plus prochaine & la plus efficace de l'engorgement. Il ne faut point cependant espérer de la détruire entièrement; quelques solides que soient les rives, elles céderont toujours, en partie, à l'effort du fluide : mais, au moins, les moyens que nous venons d'indiquer s'opposeront-ils à leur ruine : & s'il se forme encore des dépôts, ils seront moins fréquens; leur croissance sera moins rapide, & il sera plus aisé de les enlever à l'aide des machines.

Les vents sont un fléau dont on ne peut guères éviter les effets, quand les environs d'une rivière ne sont à l'abri d'aucune côte considérable, & quand ils n'offrent à l'impulsion du vent que des campagnes vastes & arides, couvertes d'un sable fin, chaque bourasque enlève des nuages de poussière qui se déposent sur la surface des eaux, & se précipitent à mesure qu'ils s'en abreuvent, pour faire place à de nouvelles couches de sable, que d'autres coups de vent y rapporteront : pour juger de la rapidité avec laquelle ces dépôts haussent le fond des rivières, il suffit d'observer ce qui se passe dans les bassins, & les pièces d'eau qui décorent les grands jardins : on sait qu'il est d'usage de les *curer* une & souvent deux fois par an; cependant on trouve à chaque fois, sur le fond, une couche de limon épaisse de huit à dix pouces, qui, sans doute, ne provient que du sable que le vent a enlevé sur les terrasses : des plantations faites sur les rivages & dans les plaines voisines des canaux, produiroient un double effet; elles rendroient la terre plus tenace en y entretenant l'humidité & la liant avec les racines des arbres; & en même-temps elles diminueroient l'impétuosité du vent.

Nous ne croyons pas qu'il soit possible d'empêcher les herbes de prendre racine sur le fond des rivières, d'y croître, de s'y reproduire & d'arrêter par leurs rameaux, les corps que le courant entraine. Cependant les mêmes moyens, que nous avons indiqués jusqu'ici pour détruire les causes de l'engorgement, nuiront singulièrement aussi à la croissance de ces herbes; car on remarque qu'il n'en vient qu'en très-petite quantité, & de la plus petite espèce, dans les courants rapides; au lieu que les eaux dormantes en sont, en peu de temps, tout-à-fait infectées : la carène des navires désarmés, & qui séjournent dans les ports, est bientôt hérissée de *gouesmons* (*a*) & de coquillages, tandis que celle des vaisseaux qui font campagne est long-temps exempte de toutes ces sortes de productions : l'expérience démontre donc que le vrai moyen de s'opposer à la végétation des herbes dans les canaux, est d'augmenter la rapidité du courant; & c'est aussi ce dont nous nous sommes occupés d'abord : mais ceci n'est qu'un palliatif, & l'on sera encore obligé de recourir aux moyens méchaniques : cependant, qu'on ne s'y trompe pas, il sera toujours plus facile & moins dispendieux de prévenir les dépôts par quelqu'une des voies, que nous avons exposées, que de les détruire quand ils seront formés : les premières dépenses seront considérables; mais on en

(*a*) Herbes marines.

ſera dédommagé par une longue & paiſible jouiſſance ; & l'on épargnera des frais journaliers, dont le fruit ſeroit long à recueillir, & dont le ſuccès ſeroit ſort incertain.

Souvent les canaux ſont creuſés dans un terrein ſablonneux, qui abſorbe une partie des eaux ; quelquefois il ſe trouve dans leur lit des trous ou *ailis*, dans leſquels elles s'écoulent & ſe perdent : il arrive ſouvent auſſi que les ſeigneurs, propriétaires des rivières ou canaux, ſéduits par l'appât d'un bénéfice aſſez conſidérable, établiſſent, ſur les bords des rivières qui leur appartiennent, autant de moulins que la population de leur territoire peut le comporter. A cet effet, & pour ſe procurer des eaux dans les endroits les plus favorables à leurs vues, ils détournent le courant principal, ils élargiſſent le canal, multiplient les bras, ouvrent des tranchées, & dirigent ſouvent leurs travaux avec ſi peu d'intelligence, que les moyens, qu'ils emploient pour ſe procurer de l'eau, ſont ceux mêmes qui les en privent : en effet, les lits ſpacieux, qu'ils creuſent de tous côtés, multiplient les déchargeoirs ou pertes d'eau, par leſquels elle s'évacue auſſi promptement qu'elle tombe du ciel ; & les propriétaires n'ont d'autre produit des dépenſes énormes qu'ils ont faites que des monceaux de gravier propre à faire du ciment, ou à parer les allées de leurs jardins.

Il arrive alors que l'eau diminue ſenſiblement, & que les rivières ceſſent d'être navigables après la moindre ſéchereſſe, parce qu'il ſe trouve des paſſes trop peu profondes, & que les navires ne peuvent franchir : ſi toutes fois ces paſſes ne ſont point trop multipliées, & ſi le canal eſt aſſez fréquenté pour permettre d'y faire de groſſes dépenſes, on peut y remédier à l'aide des écluſes à doubles paires de portes, inventées par les hollandois. Mais ce moyen eſt aſſez coûteux pour qu'on ne l'emploie pas ſans une extrême néceſſité : dans tous les cas, on ne peut veiller trop exactement à ce que perſonne ne détourne l'eau des rivières navigables, ou ne travaille à les élargir pour tirer parti du courant ; & l'on peut dire généralement que les établiſſemens des moulins, ſont toujours préjudiciables aux canaux navigables ; car quelques toiſes avant le *ſaut*, on rétrecit le courant par des murs ou des cloiſons de planches, afin d'en augmenter la vîteſſe : mais l'eau rallentit quelques toiſes après le ſaut, y dépoſe une quantité prodigieuſe de limon : auſſi remarque-t-on qu'il faut ſouvent *curer* au-deſſous du ſaut des moulins bâtis ſur les quais ; & qu'on eſt très-fréquemment contraint de changer de place, ceux qui ſont établis ſur des bateaux.

Les ravines qui, après des pluies abondantes, ſe précipitent comme des torrens du haut des montagnes, entraînent avec elles des monceaux de terre & des cailloux, qu'elles dépoſent dans les rivières où elles vont ſe décharger. Les aqueducs pratiqués pour la commodité des habitations riveraines, roulent toujours dans leurs eaux un limon épais, qui eſt le réſidu des décombres & des immondices qu'on y jette. Toutes ces matières, liées les unes avec les autres, forment un corps que le courant le plus rapide ne ſauroit entamer : on fait des dépenſes énormes pour conſtruire des machines propres à enlever ces dépôts, qui ſouvent réſiſtent aux plus grands efforts. Ne ſeroit-il pas plus ſimple & moins coûteux d'ouvrir un baſſin auprès des villes, dans lequel l'eau des aqueducs repoſeroit quelque-temps ? Elle ne tarderoit pas à ſe débarraſſer de tout le limon dont elle ſeroit infectée, & ne rendroit au canal qu'une eau ſaine, pure, & purgée de tous les corps étrangers qui la gâtent. Il faudroit de même faire parcourir aux ravines un eſpace libre, vaſte & aſſez peu incliné, pour que le cours de l'eau ſe rallentît, au point de permettre aux matières de ſe précipiter. Ces moyens ſont très-ſimples & très-peu diſpendieux ; cependant, on néglige de les employer dans beaucoup d'endroits, où tout démontre leur néceſſité : on ſent bien qu'il ſuffira de creuſer ces baſſins dans un bon terrein, & qu'il ne ſera nullement néceſſaire de faire des travaux pour en ſoutenir les bords, puiſqu'ils n'auront preſque point d'effort à ſoutenir de la part de l'eau, qui y ſera comme ſtagnante, & que, d'ailleurs, leur encombrement eſt peu important, attendu que ces baſſins ne ſont point du tout deſtinés à la navigation.

Il arrive aſſez fréquemment que les mariniers laiſſent tomber, dans les rivières, des maſſes d'un volume conſidérable : quand la valeur trop modique de ces effets, ne peut dédommager les propriétaires des frais qu'entraîneroient les appareils néceſſaires pour les relever, ils aiment mieux les abandonner & les perdre. Dans les canaux propres au flottage des bois, on voit quelquefois des pièces ſe détacher d'un train & couler au fond. Les navires venant à paſſer ſur ces corps nouvellement ſubmergés, s'y crèvent & périſſent. Le déſir d'éviter des accidens de cette nature, ſuffiroit ſeul pour déterminer à travailler, avec toute l'ardeur & la célérité poſſibles, au relèvement des effets d'un certain volume. Mais on ſera encore plus empreſſé à le faire, ſi l'on conſidère qu'en très-peu de temps ces corps ſe couvrent de vaſe, ce qui, 1°. en rend l'extraction beaucoup plus difficile ; 2°. contribue ſinguliérement à l'engorgement du canal ; & pour juger de la rapidité effrayante avec laquelle croiſſent les bancs ainſi formés par l'amas du limon, qui ſe fixe autour des corps ſubmergés, il n'y a qu'à conſidérer ce qui ſe paſſe dans les grandes rivières, dont le courant eſt coupé par des iſles habitables. Les propriétaires de ces iſles, pour étendre leurs poſſeſſions, ont ſoin d'en border le tour de ſaules, d'oſiers & de roſeaux, qui arrêtent tout le limon que le courant charie : & cela leur réuſſit ſi bien, que la crüe d'une année eſt ſouvent frappante à la vue. Toutes ces conſidérations doivent engager à ne rien négliger pour éviter la chûte des corps volumineux : des ordonnances ſévères réveilleront l'attention des mariniers ; mais quand le mal ſera fait, il ne faudra pas différer à y apporter les remèdes les plus prompts & les plus efficaces. A cet effet, nous donnerons l'idée d'une machine, à l'aide de laquelle on ſaiſira facilement

des corps de toutes les dimensions & de toutes les figures, à quelque profondeur que ce soit.

Rien enfin n'encombre les canaux comme les naufrages des navires : aussi est-ce le moyen le plus sûr pour empêcher une flotte ennemie de donner dans un port, que d'en boucher l'entrée par quelques vaisseaux que l'on y fait couler. Quand ce malheur est arrivé, il ne faut épargner ni soins, ni peines, ni dépenses, pour relever au plutôt le bâtiment naufragé, parce que s'il est assis sur un fond de sable ou de vase, il enfonce de plus en plus, & l'opération devient tous les jours plus difficile. Cette manœuvre demande des hommes intelligens & au fait de ces sortes d'appareils. On ne peut prescrire à ce sujet de règle générale, ni trouver de machine applicable à tous les cas; parce que l'opération dépend de la position du bâtiment, de sa forme, de son poids, de la profondeur du canal, de la nature du fond, de la force du courant & des commodités que le pays peut fournir. Or, toutes ces circonstances changent; & telle manœuvre a réussi une fois, qu'on ne pourra employer dans cent autres occasions. Nous croyons cependant devoir remarquer que les naufrages seront d'autant moins fréquens, que le canal sera plus profond & moins tortueux; que le fond sera plus égal & plus sain; & qu'ainsi, les différens moyens que nous avons proposés, pour l'entretien des rivières & des canaux navigables, se suppléent les uns aux autres.

Il n'est pas douteux, qu'en observant tout ce que nous venons de dire, on ne parvînt à rendre les rivières très-peu sujettes aux dépôts de terre & de sable qui en haussent le fond. Mais ces moyens ne sont pas toujours praticables; & quand même on les auroit employés, il se formeroit encore des bancs: moins fréquens à la vérité, & dont l'accroissement seroit beaucoup moins rapide. C'est alors qu'il faut avoir recours aux moyens mécaniques dont nous allons parler.

Machines propres à curer les canaux navigables. Les réflexions que nous venons de faire sont applicables à notre objet actuel. Nous regardons encore comme très-difficile, & même comme impossible, d'assigner des règles générales pour le curage, & de faire des machines qui conviennent à tous les cas sans exception. La nature des fonds, tantôt couverts d'une couche épaisse de limon fin, & facile à diviser, tantôt hérissés de cailloux & de coquillages, & composés de parties volumineuses & tenaces: quelquefois recouverts de plusieurs lits parallèles de vases amalgamées avec des herbes, qui forment un corps compact & impénétrable; quelquefois embarrassés par des bancs de sable mobiles, & que le courant transporte de côté & d'autre; la profondeur plus ou moins grande des canaux, la vitesse du courant, & mille autres circonstances, qu'on ne sauroit prévoir, doivent influer sur la solution de ce problême; & ce n'est qu'après un mûr examen de toutes ces données, que le mécanicien peut se déterminer dans le choix de ses moyens.

Nous allons donner la description de trois machines *à curer* différentes. Notre dessein, en les proposant, n'est pas de les donner comme un modèle exact, & des dimensions & proportions duquel on ne puisse absolument s'écarter. C'est simplement l'idée qu'il en faut prendre; & les personnes chargées de l'entretien des canaux, la modifieront suivant l'exigence des cas, en combinant les puissances relativement aux résistances qu'ils ont à vaincre, & qu'ils doivent connoître. Afin de les rendre plus généralement applicables, nous avons pris pour agent, dans la première, des hommes; dans la seconde, la force du courant; elle peut aussi être mue à bras; la troisième doit recevoir le mouvement de quelques attelages de bœufs ou de chevaux. Ce n'est pas qu'il soit indispensable à chacune de ces machines d'avoir précisément l'agent que nous lui avons donné, on sentira, au contraire, qu'on le peut varier à son gré; ce qui généralisera davantage notre solution.

Nous terminerons par la description de deux machines, dont la première servira à briser les hauts fonds & les rochers qui se trouvent au-dessous de l'eau, à une profondeur quelconque, &, par occasion, à applanir les fonds sur lesquels on projètera d'établir quelque construction: on indiquera en même-temps les procédés, pour miner sous l'eau, quand les rochers sont trop durs, pour céder aux autres moyens. La seconde machine est destinée à saisir les corps submergés pour les relever. Nous ne tracerons que la projection sur un plan vertical, passant par la plus grande longueur de chaque machine, & celle sur un plan horisontal, parce que ces deux dessins suffisent pour expliquer clairement notre idée.

On trouvera, après la description de chaque machine, un devis estimatif des bois & des fers qui entreront dans sa construction, afin que l'on puisse apprécier à-peu-près les dépenses qu'elles entraîneront. Nous avons tâché de nous assurer, par des calculs assez exacts, du rapport entre la puissance & la résistance, & du produit de chacune de ces machines: mais afin de ne rien donner de conjectural sur une matière aussi importante, nous donnerons d'abord le dessin d'une machine de cette espèce, déjà construite & en usage dans nos ports: nous la soumettrons aux mêmes calculs que les nôtres, & nous en ferons un point de comparaison, auquel nous rapporterons nos résultats. Il ne sera peut-être pas inutile de prévenir qu'on ne doit pas attendre un effet bien considérable; des machines de cette nature doivent être simples & solides, pour résister aux efforts réitérés qu'elles feront dans un service journalier; & comme les matières qu'elles ont à diviser sont ordinairement tenaces & pesantes, il faut se contenter d'un produit assez modique, si l'on ne veut pas être tous les jours obligé de réparer. Au reste, nous croyons pouvoir promettre un effet plus grand que celui des machines qu'on employe dans nos ports, & qui sont les meilleurs qu'on connoisse.

Machine à curer *les canaux navigables, actuellement en usage dans les ports du roi.* Toute la machine est établie sur un ponton *A* (*fig.* 562) dont la partie *B* est submergée; elle consiste en une grande roue *C*, dont l'arbre est enveloppé par une chaîne

de fer *D*, qui, après avoir passé sur un rouet de fonte, soutient & fait mouvoir une cuillère *E* attachée à un manche fort long, qui roule librement dans une coulisse *F*.

En faisant tourner la grande roue *C*, de manière que la chaîne se développe, on fait descendre la cuillère *E*, jusqu'à ce qu'elle porte sur le fond: alors on la tire en arrière au moyen d'une corde *G* qui se roule sur l'arbre d'une petite roue *H*; à l'aide des cordes *I*, on fait tomber le manche de la cuillère vers l'avant du ponton; de sorte qu'elle présente son bec au fond: cette manœuvre est représentée dans la figure 563: on tourne ensuite la grande roue en sens contraire; & la cuillère, tirée par la chaîne vers l'avant du ponton, ne peut obéir qu'en se remplissant de vase: quand le fond est difficile à entamer, on roidit les cordes *I* (*fig.* 562), & on les tourne autour d'un taquet à bord du ponton; ce qui augmente considérablement la pression de la cuillère, & l'oblige de se remplir: enfin, en continuant de tourner la grande roue, on fait monter cette cuillère au point que l'on puisse faire avancer dessous un bateau, dans lequel on jette les matières dont elle est chargée: pour cet effet, on décroche le fond, qui est mobile sur des charnières, & fermé par un loquet à ressort: la vase tombe par son propre poids; il n'y a plus qu'à pousser le fond de la cuillère, qui se ferme lui-même à l'aide du ressort, & la descendre pour recommencer la même opération.

Il y a, de chaque côté du ponton, une pareille cuillère; & la chaîne *D*, aussi-bien que la corde de retraite *G*, sont garnies en sens contraire sur les arbres, de manière qu'une des cuillères monte lorsque l'autre descend; ce qui facilite & abrège beaucoup la manœuvre.

Les cuillères sont faites de fortes lames de fer, entre lesquelles on laisse un peu de jour pour faire écouler l'eau.

Des hommes qui montent dans les roues leur donnent le mouvement par leur poids. Nous allons déterminer l'effort qu'ils produisent, pour en conclure celui qu'il faut appliquer à nos machines; mais nous avertirons préliminairement, qu'un pied est représenté dans nos figures, par la centième partie d'un pied de roi; & que nous avons employé dans nos calculs, les subdivisions décimales par préférence aux pouces & lignes, parce que cela nous a paru plus commode: nous ne porterons la précision que jusqu'à la troisième décimale au plus; & c'est sans doute bien suffisant dans la pratique.

Le rayon de la grande roue a.....12 pieds.
Celui de son axe.....0,75
Rapport du rayon de l'axe à celui de la roue. . $\frac{1}{16}$.

Trois hommes à l'extrémité du rayon horisontal de la grande roue, y font un effort de 450 livres par leur poids: & cet effort relativement à l'axe est de .....7200 livres.

Six hommes à l'extrémité des rayons, qui font avec l'horison un angle de 45°., y font un effort de 900 livres par leur poids; mais le rapport du cosinus de 45°. au rayon est : : 2,1 : 3.
Le poids des hommes devient = 630, livres.
& relativement à l'axe.....10080

L'effort total est donc de.....17280

Il suffit donc d'un effort de 17 à 18 milliers pour arracher la cuillère du fond: mais comme on est quelquefois obligé d'aider avec un levier qu'on insinue dans des trous pratiqués sur le champ de la circonférence de la grande roue, nous estimerons cet effort à.....20000 livres.

Remarquons cependant que cette estimation & le calcul, qui la précède, sont tout-à-fait à l'avantage de la résistance; car les hommes ne peuvent se placer comme nous l'avons supposé, tout à l'extrémité des rayons de la roue; mais les erreurs que nous ferons en ce sens nous seront avantageuses; aussi, dans toutes les circonstances où nous ne pourrons espérer qu'une approximation, nous caverons toujours au plus fort pour la résistance, & au plus foible pour la puissance: les fonds de nos cuillères ont de base moyenne 4,5 pieds; c'est-à-dire, 20,25 pi. pi., pour leur surface, & de hauteur 4 pi.: ainsi leur capacité sera de 81 pi. pi. pi.; la pesanteur variera suivant la nature du fond; mais on peut l'estimer à 120 livres le pied cube; & l'on aura, pour la pesanteur de la charge de la cuillère hors de livres.
l'eau.....9720
Poids de la cuillère elle-même & de ses agreils.....2000

Total.....11720

On pourroit se dispenser d'avoir égard au poids de la cuillère, parce que celle qui descend fait équilibre à celle qui remonte; abstraction faite toutefois du rapport des pesanteurs spécifiques de l'air & de l'eau; mais, comme ceci tend encore à augmenter la résistance, nous estimerons le poids de la cuillère chargée & hors de l'eau à.....12000 livres.

Il restera de l'effort fait par les agents. 8000

Ces 8 milliers serviront à vaincre la résistance, qui résulte de la ténacité du fond & du frottement.

Si l'on suppose un canal profond de 22 pi., lorsque la cuillère sera sur le point de remonter, il y aura ordinairement 60 pi. de chaîne à envelopper sur l'axe, avant quelle soit en état d'être vuidée: cet axe ayant 1,5 pi. de diamètre, aura à-peu-près 4,7 pi. de circonférence; il faudra donc à-peu-près 12,8 révolutions de la roue pour amener la cuillère au point où elle doit l'être. Mais cette roue a 24 pi. de diamètre, ou 74,4 de circonférence: il faut, aux ouvriers, une minute & demie pour la parcourir, & conséquemment 19'. 12" pour monter la cuillère: on emploie bien 4'. 48" à vuider la cuillère & la mettre en état d'être descendue: ainsi l'on voit qu'avec cette machine on ne peut guères avoir plus de cinq cuillères en deux heures ou par heure 202, 5 pi. pi. pi.

Il faut, pour obtenir ce produit, 9 hommes dans

la grande roue, 4 dans la petite, 2 pour manœuvrer les cuillères.

Total.....15 hommes.

Cette machine a des défauts considérables, & en assez grand nombre. Nous allons faire connoître les plus importans; 1°. la cuillère abandonnée à elle-même sur un fond mou, & facile à diviser jusqu'à une certaine profondeur, le sillonne s'y engage quelquefois si profondément, qu'on ne peut plus la faire avancer: la quantité de vase, quelle a refoulée & accumulée devant son orifice, devient un obstacle insurmontable: alors il faut tirer la cuillère en arrière pour la débarrasser: ce qui exige une perte de temps notable; 2°. lorsque la cuillère est arrêtée, soit par la raison que nous venons de dire, soit par la rencontre de quelque corps volumineux & pesant, tous les travailleurs montent dans la roue & s'agitent pour lui donner du mouvement; mais quand l'obstacle cède, ce qui se fait ordinairement à l'instant qu'on s'y attend le moins, la roue tourne avec une vitesse accélérée; les hommes sont culbutés les uns sur les autres, & ballotés par les oscillations que fait la roue, avant de parvenir à l'état de repos: il n'est pas extraordinaire d'en voir de blessés, quelquefois même de tués, quand cela arrive: aussi l'on n'emploie ordinairement à ce travail que des criminels, privés de leur liberté: mais l'humanité souffre toujours en voyant ces malheureux exposés à un danger qu'on pourroit éviter; 3°. la machine ayant son centre de gravité porté beaucoup vers l'avant du ponton, tandis que la résultante de la poussée verticale du fluide répond au milieu de ce ponton, il tire beaucoup plus d'eau de l'avant que de l'arrière; & l'on perd sur l'élévation des cuillères quand elles sont pleines: ce qui peut souvent être fort désavantageux.

Ces défauts sont compensés par d'excellentes propriétés. Cette machine est d'un service assez facile; elle se transporte aisément, & en peu de temps, par-tout où elle est nécessaire; on la peut employer à toutes sortes de profondeurs, & sur des fonds quelconques; les dimensions des cuillères leur permettent d'embrasser & de rapporter des masses d'un assez gros volume: les deux dernières raisons nous déterminent à la conserver en partie: ainsi nous allons décrire une machine qui, en présentant les mêmes avantages, sera exempte des principaux inconvéniens que nous avons reproché à celle-ci.

Première machine, suite à l'imitation de celles qui sont en usage dans les ports du roi. Le ponton *A* (*fig.* 563), dont la partie *B* est submergée, porte toute la machine. Nous avons donné à ce ponton la forme d'un trapèse dans ses coupes horisontales, afin de ramener vers l'avant la résultante de la poussée verticale du fluide: l'arbre d'une grande roue *C* enveloppe la chaine *D*, qui soutient & donne le mouvement à une cuillère *E*, attachée au bout d'un manche *F*, qui roule dans une coulisse: la roue *C* n'est pas destinée à porter des hommes; sa circonférence est armée de dents, qui engraignent dans les ailes d'un pignon ou lanterne *G*; ce pignon est porté sur le même axe qu'une manivelle *H*, à laquelle des hommes donneront le mouvement; *I* est un balancier ou modérateur, fait pour faciliter le travail, en rendant le mouvement plus uniforme & en augmentant la puissance au besoin.

La petite roue *L*, à qui l'on donne le mouvement en appuyant de la main seulement sur des chevilles fichées dans sa circonférence, sert à reculer la cuillère.

Les mêmes lettres indiquent les mêmes choses dans la figure 564, qui représente la projection horisontale de notre machine.

On voit en *N* (*fig.* 563), une corde qui répond par un bout au fond de la cuillère, & par l'autre est amarrée sur le ponton; en filant une longueur convenable de cette corde, & l'amarrant à un taquet, on empêchera la cuillère de s'enfoncer trop avant.

Le service de cette machine est le même que celui de la précédente, dont elle ne diffère que par la manière dont la force motrice lui est appliquée; il est évident que les travailleurs ne courront aucun danger; & nous ferons voir, par les calculs suivans, qu'elle est d'un produit plus considérable: les mêmes calculs feront connoître les avantages de cette nouvelle disposition, & pourront éclaircir les doutes & les objections qu'on ne sauroit détruire, ni même souvent prévoir dans une simple description.

Rayon de la grande roue.....12 pieds.
De l'arbre.....0,75
De la manivelle *H*.....1,05
De la lanterne ou pignon.....0,33

Rapport de l'effort que doit faire la puissance appliquée sur la circonférence de l'arbre de la grande roue à celui que les travailleurs doivent faire sur la manivelle $= \frac{12 \times 1,5}{0,75 \times 0,33} = \frac{72}{1}$.

Nous avons trouvé la résistance.....20000

Il faut donc sur la manivelle une puissance de.....278

Six hommes feront plus que suffisans pour produire cet effort; ils auront à supporter chacun 46 livres $\frac{1}{3}$: on n'estime ordinairement qu'à 30 livres l'effort dont un homme est capable dans un mouvement continu; mais il faut remarquer ici que la résistance totale n'est de 20 milliers, qu'à l'instant de la plus grande ténacité: ce qui durera très-peu: que, comme nous le verrons par la suite, cela n'arrivera pas plus de trois fois par heure; & que les hommes sont susceptibles d'un effort de plus de 60 livres, quand il est peu durable & peu répété; dans les instans qui précèdent, & ceux qui suivent l'instant de la plus grande ténacité, l'effort total est d'environ 12 milliers; ce qui exige de chaque ouvrier une force continue de 27,7 livres: d'ailleurs la vitesse que les tours de manivelle, qui précéderont l'instant de la plus grande ténacité, auront imprimée au volant, lui donneront une force considérable & qui aidera singulièrement aux travailleurs.

S'il arrivoit que la cuillère rencontrât un obstacle, que les six hommes travaillant sur la manivelle ne pussent vaincre, il s'en détacheroit deux pour aller peser sur les branches du volant ou modérateur *I* (*fig.* 563 & 564), dont les extrémités ont pour cet effet la forme d'une poignée: le rayon de ce volant ayant 5 pieds, l'effort de deux ouvriers, estimé à 35 livres chacun, produiroit, sur la manivelle, un effet de 233 livres; elle en recevroit, de la part des quatre ouvriers restans, un de 160 livres: l'effort total sur la manivelle seroit donc de 393 livres; ce qui suffiroit pour vaincre une résistance de 28296 livres; c'est ce que l'on n'obtiendra jamais avec l'autre machine.

On pourroit craindre que l'engrenage des dents du pignon dans celles de la roue, & le frottement sur les axes de la manivelle, n'augmentassent la résistance dans un rapport sensible; mais cet excès doit être bien compensé par celui que nous avons donné à la résistance dans l'estimation que nous en avons faite. Au reste, voici un moyen de diminuer le frottement dans un bien plus grand rapport, que la cause dont nous nous occupons ne le peut augmenter: la figure 565 représente un collier à roulettes qui doit embrasser l'arbre de la grande roue: ce collier est composé de deux platines de fer, entre lesquelles sont enchâssées des roulettes de fonte qui, lorsque l'arbre de la roue tourne sur elles, font tourner en sens contraire le chassis qui les porte; soit le rayon de l'axe de la grande roue $= R$, celui des roulettes $= r$, la force qui feroit équilibre au frottement $= f$, elle deviendra, relativement aux roulettes, $= \frac{Fr}{R}$: mais comme cette force agit suivant la tangente commune à l'arbre & aux roulettes, on peut considérer celles-ci comme des poulies mobiles; & la résistance provenant du frottement, sera $= \frac{Fr}{2R}$. Nous avons ici $R = 0,75$; on estimera $f = \frac{1}{12}$ du poids total, au plus $=$ 1500 livres: ainsi en faisant $r = 0,09$, on n'auroit de frottement à vaincre que $\frac{1500 \text{ liv.} \times 0,09}{2 \times 0,75} = 90$ livres: objet très-peu considérable, puisqu'il ne produit pas une livre & demie sur la manivelle.

Nous avons vu qu'il falloit, pour la machine précédente, 12,8 révolutions de la grande roue, afin d'amener la cuillère au point d'être vuidée: il en faudra précisément autant pour celle-ci, puisque les quantités dont ce nombre dépend sont les mêmes; & si l'on fait attention au rapport des rayons de la grande roue, de la lanterne & de la manivelle, on trouvera que celle-ci doit faire, pour remplir notre objet, un nombre de tours exprimé par cette fraction $\frac{12.8 \times 12}{0,33} = 465,4$. Or, quand il faudra arracher la cuillère du fond, les travailleurs ne feront guères plus de 20 à 25 tours à la minute; mais quand elle sera détachée, & que le modérateur aura acquis une certaine vitesse, alors ils en feront aisément 30 & 35. J'ai vu des ouvriers appliqués à la manivelle d'une machine hidraulique, les circonstances étant les mêmes, à peu de chose près, que dans le cas dont il est question, faire entre 38 & 42 tours à la minute, pendant plus d'une demi-heure, & sans qu'ils eussent aucune raison de se presser: cependant nous estimerons la vitesse moyenne à 26 tours par minute; & cette estimation, tout à notre désavantage, donnera, pour le temps employé à faire monter la cuillère, $17,9' = 17'.54''$; c'est-à-dire, $1'.18''$ moins que la machine précédente.

Il faut six hommes à la manivelle, deux à la petite roue, deux pour manœuvrer les cuillères.

Total.....10 hommes.

ou 5 de moins que dans l'autre, c'est-à-dire, moitié moins.

Si les circonstances locales permettoient d'employer 9 ouvriers au travail de la manivelle, on augmenteroit la continence des cuillères, ou l'on diminueroit le diamètre de la grande roue dans le rapport de 3 : 2, & l'on auroit, avec le même nombre d'hommes, un produit plus considérable dans ce même rapport; soit que cette augmentation vînt de celle qu'auroit éprouvée la capacité des cuillères, ou de celle de la vitesse; mais on sent que l'avantage sera plus considérable par le premier moyen; attendu qu'il faudra toujours le même tems pour vuider les cuillères & les manœuvres; & que le tems qu'on emploiera de plus à ces opérations, multipliées par l'augmentation de la vitesse, seroit en pure perte.

La résultante de la poussée verticale du fluide passe dans la machine, telle qu'elle est dessinée, (*fig.* 563 & 564) à 20 pieds environ du centre du rouet, sur lequel passe la chaîne *D*: le centre de gravité de la machine elle-même se trouve dans une verticale qui passe un peu en avant de ce point, lorsqu'une des cuillères est pleine & un peu plus en arrière, lorsque les deux cuillères sont vuides; par ce moyen, le ponton balancera un peu sur un axe, qui seroit à-peu-près à 20 pieds du centre du rouet: mais le balancement sera insensible; au lieu que dans l'autre machine il y a presque toujours une différence de tirant d'eau considérable: on sent bien que nous n'avons pas cherché, dans cet article, une précision bien rigoureuse: il sera assez tems de déterminer ces points avec exactitude, quand il s'agira de construire la machine; & l'on sera le maître, en augmentant ou diminuant la largeur du ponton à l'arrière, de reculer ou d'avancer le centre de pression ou la résultante de la poussée du fluide, pour la faire tomber aussi près que l'on voudra du centre de gravité de la machine dans la situation horisontale.

Si l'on compare maintenant cette machine avec celle que nous avons décrit d'abord, nous pensons qu'on ne pourra lui refuser les avantages suivans.

1°. Les travailleurs seront en sûreté, quand la cuillère se détachera tout-à-coup: quand même la

chaîne se romproit, ils n'ont qu'à lâcher la manivelle, & se reculer; 2°. il faut un moindre nombre d'hommes pour produire le même effet, ou le même nombre d'ouvriers donnera un produit beaucoup plus grand: d'ailleurs, comme la résistance diminue sensiblement, quand la cuillère a quitté le fond, un ou deux travailleurs peuvent quitter la manivelle & se porter ailleurs; & réciproquement quand la résistance du fond sera trop grande, les ouvriers destinés à manœuvrer la petite roue ou les cuillères, pourront donner un coup de main à la manivelle, & delà retourner à leur ouvrage: ceci augmente la puissance dans un très-grand rapport: deux escaliers pratiqués à l'avant & à l'arrière du ponton, rendent ce commerce très-facile, & il n'auroit lieu, dans l'autre machine, qu'avec une perte de temps évidente & notable; 3°. de quelque nature que soit le fond, les cuillères ne s'y engageront jamais; 4°. le ponton affectant sur l'eau une situation plus horisontale, les cuillères s'éleveront plus haut, & l'on pourra avancer dessous des bateaux d'un plus haut bord: ce qui est souvent très-avantageux.

Nous estimons qu'il entrera dans la construction de cette machine 1000 à 1100 pieds cubes de bois de chêne: tous bois droits, & d'un échantillon fort commun; 50 milliers de fer dont plus de la moitié de la meilleure qualité; une des cuillères étant pleine, la totalité pésera 110,000 livres environ: & le déplacement à 3 pieds de tirant d'eau, est d'environ 118,000 livres. On peut juger à la simple inspection des figures que l'augmentation des frais de construction, occasionnée par l'addition du pignon & de ce qui en dépend, sera compensée au moins par l'epargne, qui résultera de la diminution des dimensions du ponton.

Remarques. Nous n'avons pas parlé dans nos calculs de la petite roue, ni du rouet de fonte par-dessus lequel passe la chaine, qui porte les cuillères, parce que tout cela est disposé dans la machine qui nous a servi de modèle comme dans la nôtre, & y réussit: les charnières du fond des cuillères doivent être très-solides. La forme du ressort qui les forme est assez indifférente. Comme cette partie n'est exposée à aucun choc, ni à aucun frottement, toute espèce de ressort sera propre à cet usage; il suffira qu'il soit solide & facile à mouvoir. On recevra la vase que les cuillères auront apportée, dans des bateaux plats qu'on amenera sous chaque cuillère au moment de la vuider, & delà on ira la déposer aux endroits convenables. Mais si l'on étoit à portée de la mer ou d'une vaste étendue d'eau, où l'on pût sans inconvénient jetter ces matières, on employeroit le moyen suivant, qui est plus expéditif & moins coûteux. On construiroit des bateaux faits pour aller à la voile, mais faciles à manœuvrer; à l'avant & à l'arrière du mât on pratiqueroit un puits bien calfaté, & dont le fond mobile sur des charnières, s'ouvriroit & se formeroit facilement de dessus le pont; on sent avec quelle facilité on recevroit le limon dans ces puits, & on le déposeroit dans les lieux indiqués, en ouvrant les fonds des puits. On peut donner à ces bateaux 50 pieds de longueur, 14 de largeur; un seul mât, une seule voile quarrée. Ils porteront aisément une toise $\frac{1}{2}$ cubique de vase, ou la charge de 4 cuillères pleines, & il suffira de deux hommes, ou trois, tout au plus, pour les faire naviguer.

Si l'on appelle le rayon de la grande roue $= R$, celui de son arbre $= r$, celui de la lanterne ou du pignon $= G$, & celui de la manivelle $= g$; si l'on nomme ensuite le poids de la cuillère & de sa charge, y compris la tenacité du fond, $= P$, la longueur de la chaine qui doit être enveloppée sur l'arbre $= L$: enfin le nombre moyen de tours que les hommes peuvent faire faire à la manivelle pendant une minute $= n$, on aura les expressions générales suivantes.

L'effort qu'il faut faire sur la manivelle pour vaincre la résistance, exprimés en quantités de même espèce que P, cet effort étant représenté par F, donne $F = \frac{PrG}{Rg}$.

Et si l'on appelle t le nombre de minutes qu'il faudra travailler pour faire monter la cuillère, en représentant par $1 : c$ le rapport du rayon à la circonférence, on aura $t = \frac{LR}{cr.Gn}$; à l'aide de ces formules générales, on pourra déterminer les dimensions de machines analogues à celle que nous venons de décrire: elles feront un effet d'autant plus grand, que la profondeur du canal sera moindre; & l'on sera maître de varier & de combiner de la manière la plus avantageuse, les différentes quantités représentées par P, r, G & g, relativement à L: cependant il faudra toujours faire attention que l'on gagnera moins en diminuant t qu'en augmentant le poids P, à cause de la perte du temps inévitable, qu'entraine la manœuvre des cuillères. Nous ne pouvons trop répéter que la machine que nous venons de décrire, & celles que nous donnerons par la suite, ne sont pas des modèles auxquels on doive se conformer à la rigueur: il n'en faut prendre au contraire que la forme générale, & varier les accessoires en raison des circonstances: par exemple, dans un canal qui n'auroit que 12 à 13 pieds de profondeur, on pourroit exécuter une machine comme celle qui est représentée (*figure* 566); l'on y voit deux bouts de ponton *A*, tel que celui qui porte la machine précédente, à l'arrière-près, dont la forme est absolument indifférente. La cuillère *E* roule dans une coulisse 53, soutenue entre les pontons, & elle est appellée alternativement à l'un & à l'autre: en conséquence cette cuillère a deux fonds *E*; & l'on retient contre le manche, à l'aide d'un crochet, celui qui doit être ouvert. Les cordes *II* qui répondent à des tacquets *cc* par un bout, & par l'autre, à une poulie frappée sur le manche, servent à le fermer. Quand la cuillère descend du rouet [illegible] on tire les cordes *I*, & par-là on la force à reculer le plus qu'il est possible; ensuite on [illegible] ces cordes [illegible]

tacquets; & en appellant la cuillère au touet 2, on l'oblige à gratter le fond & s'emplir de limon. On voit qu'il eſt poſſible de monter pluſieurs cuillères ſur cette machine: ce qui produira un bénéfice réel ſur le tems qu'on employe à les vuider. L'on gagnera auſſi tout le tems qu'on paſſe dans l'autre, à reculer la cuillère pour lui faire préſenter ſon bec à la vaſe: enfin les hommes qui étoient occupés aux petites roues ſeront inutiles; nous n'inſiſterons pas ſur les avantages de cette diſpoſition, parce qu'ils ſautent aux yeux; il ſuffit d'obſerver que moins l'on aura de profondeur, & plus on pourra écarter les deux pontons l'un de l'autre, plus le produit de cette machine ſera grand, & la manœuvre facile.

2°. *Machine deſtinée à être mue par le courant de l'eau, ou, à ſon défaut, par des hommes.* Les machines que nous venons de décrire, ſont très-propres à *curer* des rivières profondes, des rades, des baſſins deſtinés à recevoir des navires d'un grand tirant d'eau; mais ce n'eſt pas toujours là ce qu'on ſe propoſe: il faut quelquefois faire un fond uni & horiſontal, pour y établir une maçonnerie. Il eſt évident qu'alors ces machines ne ſeront nullement admiſſibles; elles ne peuvent pas non plus être employées dans les canaux que l'art a pratiqués pour la communication d'une province à une autre; parce que les cuillères étant toujours abandonnées à elles-mêmes, ſillonnent le fond & le creuſent inégalement, en raiſon de la plus ou moins grande réſiſtance qu'elles éprouvent; enſorte que le fond ne peut jamais être plane, & qu'il faut ſouvent beaucoup plus de vaſes pour ſe donner la hauteur d'eau qu'on déſire, que ſi l'on curoit plus également: les machines que nous allons propoſer, ſeront exemptes de cet inconvénient.

On voit un volant *AA* (*fig.* 567) à 8 branches égales, dont chacune porte une cuillère: les manches de ces cuillères, ou les branches du volant, ſont agencées dans une couliſſe *B*, où elles ſont fixées par des chevilles de fer à clavettes mobiles: par ce moyen, on peut les alonger ou les raccourcir, relativement à l'accroiſſement ou au décroiſſement de l'eau: à un pied environ des cuillères, eſt une chaîne qui, liant enſemble tous les manches, les maintien dans leur poſition reſpective, & augmente conſidérablement la ſolidité de tout le ſyſtême. Sur le même arbre que ce volant, on monte de chaque côté une lanterne *C*, laquelle eſt unie par deux chaînes *DD*, qui paſſent ſur d'autres lanternes *EE*, qui ſont elles-mêmes montées ſur les arbres de quatre moulins à eau, dont deux *F* ſont viſibles dans la figure 567.

La figure 568 repréſente le quart de cette machine; on y voit le moulin *F*, la lanterne *E*, la grande lanterne *C* en partie, avec les chaînes *D D*, qui ſervent à la communication du mouvement; une portion de l'arbre du volant *G* & de celui des moulins; une branche *A* du volant, & une partie de la cloiſon ou puits calfaté, dans lequel paſſe le volant; elle eſt indiquée par les lettres *I I*.

On peut prendre, à l'inſpection de la figure 569, une idée de l'engrenage de la chaîne *D*, dans les aîles ou dents des lanternes *C* & *E*; les crochets qui ſe lient dans ces dents, y fixent chaque chaînon, & l'empêchent de gliſſer.

Un chaînon, deſſiné ſéparément dans la figure 570, fait voir plus diſtinctement ces crochets, & les trous par où doivent paſſer les goupilles, qui ſervent à l'aſſemblage.

Enfin la figure 571 eſt deſtinée à faire voir cet aſſemblage: on lie alternativement un & deux chaînons par des goupilles à clavette: les chaînons deſtinés à être ſeuls doivent être d'une épaiſſeur double de ceux qui ſeront accouplés: nous ne déterminerons pas ces dimenſions; la pratique ſeule & l'examen des circonſtances locales, peuvent guider ſûrement dans cette détermination.

Voici la marche qu'il faudra ſuivre pour faire travailler cette machine; le courant portant comme il eſt indiqué par la flèche, on amarrera ſolidement le ponton par devant & par derrière; les moulins mûs par l'eau feront tourner le volant, dont chaque branche, en grattant le fond, emplira ſa cuillère de limon; alors deux hommes en *H* (*fig.* 567) conduiront, ſous cette cuillère, le vaſe *H*, mobile ſur des roulettes: la plate forme ſur laquelle porte ce vaſe, eſt ouverte par le milieu, pour laiſſer paſſer les branches du volant: quand la cuillère ſera élevée à une hauteur convenable, on ouvrira le fond qui ſe ferme auſſi par un loquet à reſſort; & le limon tombera dans le vaſe *H*, que les ouvriers pouſſeront ſur-le-champ le long d'un plan incliné, juſque ſur un bateau, dans lequel ils le vuideront: ce bateau accoſtera le ponton par le bout, auprès d'une fenêtre ou ſabord qui y ſera ouvert pour cette manœuvre; on ramenera enſuite le vaſe le long du même plan, pour recevoir le limon rapporté par la cuillère ſuivante: un homme placé à l'autre bout de la machine, fermera les cuilleres. Nous n'avons pas parlé du puits dans lequel paſſent les branches du volant; on ſent bien qu'il doit être exactement calfaté, & qu'il ſuffit qu'il s'élève d'un pied ou d'un pied & demi au-deſſus du niveau de l'eau; qu'ainſi il ne peut nullement nuire à la manœuvre.

Quand le produit diminuera, on ſe hâlera ſur les amarres, & on tranſportera la machine aux endroits voiſins, qu'elle n'aura point attaqués, & où le fond ſera plus haut; ou, s'il le faut, on alongera les branches du volant; par la même raiſon, ſi l'on veut rendre le fond uni, pour y établir quelque ouvrage, le niveau de l'eau reſtant le même pendant le temps de l'opération, on hâlera la machine de l'avant & de l'arrière, ſur des lignes parallèles, & aſſez près l'une de l'autre, pour que les ſillons tracés par les cuillères ſe touchent, & même ſe recouvrent un peu; & l'on ſera ſûr, ſi la hauteur de l'eau n'a point varié, & ſi l'on a laiſſé toujours la même longueur aux branches du volant, d'avoir un fond bien nivelé: on jugera auſſi, par l'effort qu'auront fait les cuillères, des ſolidités reſpectives du fond dans ſes différens points.

Cette machine eſt, comme l'on voit, très-ſimple; elle demande peu de monde; fatigue très-peu les travailleurs, puiſque l'eau ſeule la fait agir: mais il faut un courant très-rapide, & ſur-tout que l'eau ne change pas ſouvent de hauteur d'une manière ſenſible; on ne peut donc point l'employer dans les ports ſujets à la marée. Nous allons déterminer le rapport de la puiſſance à la réſiſtance, & rechercher, par le calcul, quelques propriétés de cette machine. Nous ſuppoſerons un fond de 18 à 19 pieds: c'eſt le cas le plus déſavantageux; & nous ne croyons pas même qu'on dût l'employer à une ſi grande profondeur.

	pieds.	rapports.
Rayons des volants	20	$\frac{10}{1}$
De la grande lanterne	6	
De la petite lanterne	3	$\frac{2}{1}$
De la grande	6	
De la petite lanterne	3	$\frac{3}{4}$
Des moulins, compté du centre des roues au centre d'impulſion ſur les ailes	12	

Produit de ces rapports, ou expreſſion de celui de la réſiſtance à vaincre, pour faire tourner le volant, à la puiſſance qu'exercera l'eau contre les ailes des moulins..... $\frac{10}{14} = \frac{5}{12}$.

Il ne faut pas avoir égard au poids des cuillères ni de leurs dépendances, puiſque leur diſpoſition eſt telle, qu'elles ſe font équilibre l'une à l'autre: voici donc quelle ſera la réſiſtance.

On aura, au moment de la plus grande réſiſtance, une cuillère au bout du rayon horiſontal qui contiendra 1.5 p. p. p. de matière, & peſant.....180 livres.

Au bout du rayon qui fait avec celui-ci un angle de 45°. le rapport eſt ici $\frac{7}{10}$, une autre cuillère pèſera.....126

Pour arracher l'autre cuillère du fond poſons.....294

Total.....600 livres.

La réſiſtance totale, eſtimée au plus fort, pourra donc aller à 600 livres; en la multipliant par le rapport $\frac{5}{12}$, trouvé ci-deſſus, on aura, pour la force que doivent exercer les moulins, 250 livres; & comme il y a quatre moulins, il faudra que chacun produiſe un effort de.....62,5 livres.

Nous ne connoiſſons pas avec aſſez de certitude les loix du choc des fluides, pour déterminer avec préciſion la valeur de l'impulſion de l'eau ſur les ailes des moulins; la ſolution de ce problême dépend [illegible]ultitude de conſidérations différentes, qui [illegible]rt compliqué, & qui fait que les géomè[illegible]s'en ſont occupés, ne ſont pas même [illegible]ur la manière dont ils doivent l'enviſager: mais il s'agit moins ici d'une détermination rigoureuſe, que d'un apperçu général ou d'une approximation ſuffiſante pour la pratique.

Ainſi nous regarderons comme conſtantes & démontrées, les propoſitions ſuivantes. 1°. La viteſſe de la circonférence d'une roue de moulin à eau, pour qu'elle produiſe le plus grand effet poſſible, doit être le tiers de celle du courant. 2°. L'impulſion ſur les ailes eſt égale au produit de la ſurface choquée, par le quarré du ſinus d'incidence, par le quarré de la viteſſe reſpective, & par la peſanteur ſpécifique du fluide. 3°. Dans les roues poſées ſur des canaux qui ont peu de pente, & où l'eau peut aiſément fuir, en coulant à côté des ailes, il faut diriger ces ailes au centre, & l'on gagne en les multipliant juſqu'à un certain point. 4°. Une expérience citée par M. Bouguer, *Traité du Navire*, prouve qu'une ſurface d'un pied quarré, choquée perpendiculairement par un fluide qui ſe meut de manière à parcourir un pied par ſeconde, éprouve une impulſion qui égale 23 onces: nous ſuppoſerons 22 onces pour mettre toujours l'avantage du côté de la réſiſtance: quand même la ſolution que nous allons donner, & qui eſt fondée ſur ces quatre propoſitions, ſeroit erronée, l'inconvénient ne ſeroit pas bien grand; parce que l'on pourra toujours varier quelques-unes des dimenſions dans les pièces qui compoſent notre machine, relativement aux fautes inévitables, qui ſe ſeront gliſſées dans notre eſtimation: d'ailleurs nous avons toujours l'attention de faire les erreurs en excès pour la réſiſtance, & en défaut pour la puiſſance; ce qui doit aſſurer d'un ſuccès plus grand que celui que nous promettons.

Les quatre propoſitions précédentes, une fois admiſes, voici comment on déterminera les dimenſions des ailes des moulins. Nous ſuppoſons au courant une viteſſe à parcourir 2 pieds par ſeconde: la viteſſe d'un point quelconque de la circonférence de la roue ſera (*première propoſition*) $\frac{2}{3}$ pied par ſeconde; la viteſſe reſpective ſera $\frac{2}{7}$ pied: ainſi, en donnant aux ailes 3 pieds de largeur deſtinée à plonger tout-à-fait dans l'eau, ſur une longueur inconnue que nous appellerons l, en ſuppoſant que le fluide frappe les ailes comme ſi elles étoient immobiles, l'impulſion ſur l'aile verticale a ſera exprimée (*ſeconde propoſition*) par cette fraction, (l'on ſuppoſe le rayon = 1) $3\,l$ de ſurface × $\frac{16}{9}$ quarré de viteſſe reſpective × $\frac{23}{16}$ de livre, peſanteur ſpécifique; cette fraction ſe réduit à.....7,33 l

Pour avoir l'impulſion ſur les deux ailes b, il faut conſidérer que puiſque le moulin a 32 ailes, l'angle d'incidence ſera = 78°. 45′, & le ſinus pour un rayon = 1, ſera = 0,98; d'ailleurs les ailes ne préſentent plus au choc que 2,5 pieds; ainſi l'impulſion ſera exprimée par cette fraction: $5\,l$, pour les deux ſurfaces, × $\frac{16}{9}$ quarré de viteſſe reſpective, × 0,9604, quarré du ſinus d'inci-

dence

dence, & × $\frac{13}{16}$ livres pésanteur spécifique; elle se réduit à.....11,74 *l.*

Enfin pour les deux ailes *c*, l'angle d'incidence = 67°. 30′; son sinus = 0,92; la surface choquée n'a plus de largeur que deux pieds; l'impulsion sera donc.....8,28 *l.*

Total.....27,35 *l.*

Si donc on donne aux ailes des moulins 4 pieds de longueur, l'impulsion totale de l'eau sera = 109,4 livres; quantité beaucoup plus grande qu'il ne faut, puisque nous avons trouvé qu'il suffisoit d'un effort de 62,5 livres. Au reste, nous avons donné, dans la figure 568, 5 pieds de longueur aux ailes, parce que l'on sera maître d'augmenter la capacité des cuillères, en raison de l'excès de la puissance: alors il faudroit avoir l'attention de ne point augmenter la largeur de ces cuillères; mais seulement la longueur & la profondeur, parce que l'on perdroit du côté de la ténacité sur le fond, en augmentant la largeur. En effet, la cuillère enfonçant plus avant dans la vase, rencontreroit des couches de terre plus difficiles à diviser, puisqu'elles sont plus compactes & moins amollies par le séjour de l'eau, que les couches supérieures.

Les roues des moulins ayant 13,5 pieds de rayon ont de circonférence 84,8 pieds à-peu-près; & comme le courant parcourt, dans notre supposition, deux pieds par seconde, & que ces roues prennent le tiers de sa vitesse, il faudra, pour une révolution de la roue du moulin, 127,2″ = 2′. 7″ $\frac{2}{10}$; & comme le rayon de la lanterne du volant est double de celle des moulins, les volans ne feront qu'un tour en 4′. 14″ $\frac{4}{10}$; c'est-à-dire, 14 tours par heure. Or, chaque tour rapporte 8 cuillères ou 12 pi. pi. pi. de vase: ainsi le produit par heure sera de. 168 p. p. p.

Il faudra, pour obtenir ce produit, deux hommes au vase *H*; un à l'autre bout de la machine pour fermer la cuillère; deux pour faire avancer ou reculer le ponton à mesure que le fond se nettoyera.

Total.....5 hommes.

Quoique le produit soit moindre absolument que celui de la machine précédente: il est beaucoup plus considérable, relativement au nombre d'ouvriers.

La figure du ponton & la disposition symétrique des poids, ne laisse aucun doute sur la situation que cette machine affectera sur l'eau; il est évident qu'elle doit toujours s'y tenir horisontalement. Nous estimons qu'il entrera dans sa construction, 17 à 1800 pieds cubes de bois de chêne, droits & d'un échantillon peu précieux, & 36 milliers de fer, dont plus des deux tiers de la première qualité: la totalité pèsera environ 170 milliers; & le déplacement, à 4 pieds de tirant d'eau, ira à 180 milliers.

Nous n'avons eu, dans les calculs précédens, aucun égard à la résistance qui nait du frottement & de la difficulté de l'engrènage; mais rien ne peut nous aider à la déterminer. Nous croyons, au reste, que les négligences, que nous avons faites à l'avantage du poids, dont les volans sont chargés, & au désavantage de l'impulsion de l'eau sur les ailes des roues, doivent au moins compenser ces effets: car si l'on vouloit estimer les poids plus rigoureusement, on trouveroit celui dont la cuillère, qui gratte le fond, est chargée par cette analogie: 81 pieds cubiques (continence de la cuillère de la première machine) sont à l'effort qu'il faut faire pour l'arracher du fond (= 20 milliers) comme $\frac{1}{2}$ pieds cubiques (continence d'une des cuillères de cette machine) sont à l'effort qu'il faut faire pour la détacher = 370 livres: mais $\frac{1}{2}$ pieds cubiques de matière ne pèsent que 180 livres: il reste donc, pour le frottement & la résistance provenant de la ténacité du fond, 190 livres; le frottement en emporte au plus 90 livres; il reste donc 100 livres pour la ténacité du fond. Or, cette ténacité doit décroître en raison triplée des enfoncemens de la cuillère dans la vase: la cuillère de la première machine enfonce de 4 pieds; celle-ci enfonce de 1 pied: ainsi l'on aura 64 : 1 : : 100 : 1,5: ainsi l'effort à faire pour arracher du fond, la cuillère de notre machine, ne seroit, à la rigueur, que de 271,5 livres: nous l'avons évalué à 294 livres.

Quant au frottement, que nous venons d'estimer le plus grand possible, il est évident qu'on le diminuera considérablement, en garnissant les axes des volans, & ceux des moulins, de colliers à roulettes, tels que celui que nous avons décrit pour la première machine: sans doute le produit augmentera étonnamment dans la pratique, & nous serions surpris, s'il ne passoit pas celui de la machine en usage dans les ports, quoique celle-ci exigeât un bien plus petit nombre d'ouvriers.

Dans le cas où l'on seroit arrêté par quelqu'obstacle, que la force des moulins ne pût surmonter, les hommes qui se trouvent placés aux extrémités du volant, pour la manœuvre des cuillères, y suppléeroient, en foulant ou soulevant les branches du volant; leur position est assez avantageuse pour qu'ils puissent aisément produire un effort de 110 livres; il ne resteroit plus à vaincre aux moulins qu'une résistance de 490 livres; ce qui réduit l'effort de chacun à 51 livres.

Quoique le courant frappe les ailes du volant dans un sens favorable, nous avons cru ne pas devoir tenir compte de cette impulsion: cependant, en supposant la vitesse de l'eau uniforme à toutes sortes de profondeurs, l'extrémité des ailes du volant seroit encore atteinte par le fluide avec une vitesse respective de $\frac{1}{2}$ pieds par seconde; mais peut-on compter sur l'uniformité dont nous venons de parler? Au reste, c'est encore une force constante qu'il faut ajouter à la puissance.

Nous regardons comme très-praticable & très commode le moyen que nous avons donné pour transporter la vase dans le bateau; mais si l'on y trouvoit quelqu'inconvénient, on pourroit employer celui que nous proposons pour la troisième machine. Les avantages de celle-ci ne nous semblent point

équivoques ; sa simplicité, la facilité de sa manœuvre, le petit nombre d'ouvriers qu'elle exige, l'avantage qu'elle offre d'applanir les fonds avec la plus grande précision : toutes ces considérations nous porteroient à la préférer à toutes celles connues, sans le double inconvénient qu'on ne peut éviter, d'exiger une hauteur d'eau à-peu-près uniforme, & un courant rapide : nous parviendrons cependant à suppléer au défaut du courant, à l'aide d'ouvriers ou d'atelages quelconques ; mais par-tout où l'eau changera souvent de hauteur d'une manière sensible, comme dans les ports sujets à la marée, il faudra absolument recourir à notre première machine.

Si l'on nomme le rayon de la grande roue, celle qui porte les cuillères $= L$; le rayon des moulins, comptés du centre de gravité de l'impulsion du fluide $= l$; celui de la grande lanterne $= R$; celui de la petite $= r$; la pesanteur de la charge des cuillères & l'effort nécessaire pour les détacher du fond (quantités faciles à déterminer par expérience) $= P$: on aura, pour valeur de l'effort F, qui doit être appliqué aux moulins, $F = \frac{PLrr}{RRl}$.

Soit représentée par ab, la totalité des surfaces des ailes, exposée au choc, & réduites à leur juste valeur, eu égard à l'angle d'incidence ; soit la pesanteur spécifique du fluide $= p$, & V sa vitesse ; on aura $F = V^2 pab$: en comparant ces deux valeurs de F, on sera en état de varier ab, l, R, r & P, relativement à V & L ; mais il faut avoir égard au temps dans lequel se fera la révolution du volant, afin de donner aux ouvriers le temps de faire la manœuvre. Or, si l'on appelle T le temps d'une révolution entière, on aura $T = \frac{3clR}{rV}$, le rapport du rayon à la circonférence étant toujours : : 1 : c.

A l'aide de ces formules générales, on pourra construire des machines semblables à celle que nous venons de décrire ; quand la hauteur de l'eau L diminuera, on augmentera le poids P dans le même rapport, & l'on obtiendra un effet très-grand ; mais si on vouloit en établir sur des canaux dont le courant trop foible ne pût faire mouvoir les moulins avec assez de vitesse, ou sur des étangs & des lacs : enfin dans des bassins où l'eau fût sans mouvement : on les disposeroit de la manière que nous allons indiquer.

Un volant, tel que celui de la machine précédente, est porté sur un ponton (*fig.* 572) sans lanternes & sans moulins ; en A est un échafaud, sur lequel sont montés trois hommes, qui foulent de toute leur pesanteur la branche B du volant ; trois autres hommes placés en C, foulent de même la branche C du volant ; enfin, dans le cas d'une plus grande résistance, deux hommes appliqués au point D, pour vuider les cuillères, augmenteront la puissance en soulevant la branche D : pour faciliter le travail, les chaînes & les extrémités des branches du volant seront armées par intervalles d'anneaux E, que les travailleurs puissent empoigner.

D'après cette disposition, si l'on estime la résistance totale à 600 livres, comme ci-dessus, quoique la suppression des rouets ou lanternes & des moulins doive beaucoup diminuer la partie de cette résistance, qui provient du frottement & de l'engrènage, voici comment la puissance la surmontera. Elle est calculée, pour l'instant, de la plus grande ténacité : c'est celui que représente la position du volant dans la figure.

Trois hommes au bout du rayon horisontal C : nous supposons que leur position moyenne met leur centre de gravité commun à 19 pieds du centre du volant ; la distance du centre de gravité de la résistance qu'éprouve la cuillère qui gratte le fond au centre du volant, étant $= 20$ pieds, l'effort des trois travailleurs, en estimant leur pesanteur moyenne à 150 livres, sera $= 450$ livres $\times \frac{19}{20} = 427,5$ livres.

Trois hommes au bout du rayon B, qui fait, avec l'horison, un angle de 45° ; ce qui met leur centre de gravité commun à environ 13,5 pieds du centre, produiront, dans les mêmes suppositions, un effort exprimé par $450 \times \frac{13,5}{20} =$ ..... 303,75.

Total ..... 731,25.

Cette puissance est beaucoup trop grande, sans doute ; mais on n'y peut pas trop compter avec certitude : 1°. les ouvriers ne se placent pas toujours aussi avantageusement qu'ils le pourroient faire : 2°. leurs forces ne sont pas toujours bien unies ; l'effort des hommes appliqués en D servira à reposer les autres ; la manière dont chaque ouvrier est placé lui donne le plus grand avantage, puisqu'il est toujours au-dessus ou au-dessous du fardeau, & qu'il doit faire agir sa pesanteur seule ; le produit doit être le même que celui de la machine précédente, dont celle-ci a tous les avantages : il faut, pour la manœuvrer, les huit ouvriers dont nous avons parlé, & deux autres pour la hâler pendant le travail.

Total ..... 10 hommes.

Comme ces deux derniers ouvriers ne seront pas continuellement employés, ils aideront aux autres, quand ils n'auront rien à faire : on disposera, comme on le voudra, un vindas à chaque extrémité du ponton, pour servir à le hâler où il sera nécessaire.

Troisième machine destinée à être mue par des atelages de bœufs ou de chevaux. Il arrive assez souvent, sur-tout dans les endroits éloignés des villes, qu'on ne peut se procurer des ouvriers qu'avec les plus grandes peines, & que les travaux auxquels on peut employer la force des animaux, se font avec plus de célérité & moins de dépense. Cette considération nous a déterminés à faire ensorte d'employer cet agent au travail long & pénible du curage : on jugera si la machine suivante remplit ces vues.

Deux volans à huit branches, tels que ceux des machines précédentes, sont disposés de chaque côté du ponton B (*fig.* 573) ; la lettre A indique une portion d'un de ces volans ; sur leur axe commun

ſont montées deux roues dentées verticales *C*, qui engrènent toutes deux dans la même roue horiſontale *D* : cette roue *D* a pour axe l'arbre *E*, qui pivote ſur la charpente *F*, & eſt ſoutenu par des étais que nous n'avons pas repréſentés pour éviter la confuſion ; mais qu'on peut ſuppoſer plantés aux extrémités du ponton, & portant une croiſée de charpente fixe, placée au-deſſus de *GG*, & parallèlement à cette ligne : ces lettres *GG* indiquent un volant horiſontal, auquel des chevaux ou des bœufs donnent le mouvement : on voit, aux extrémités, les palonniers où ils doivent être atelés : les chevaux ou bœufs marcheront ſur une courſive circulaire *HH*.

I eſt un pivot ſur lequel tourne librement une baſcule, qui porte à chaque extrémité un vaſe *L*, facile à renverſer, & diſpoſé à-peu-près comme les caiſſes des tombereaux, qu'on emploie dans les déblais des grandes routes : on tournera la baſcule de manière qu'un des vaſes *L* ſe préſente ſous la cuillère, que l'on vuidera dedans ; enſuite faiſant retourner la baſcule, on renverſera ce vaſe *L* dans un bateau, qui aura acoſté le ponton : cette manœuvre très-commode & très-expéditive, peut s'appliquer aux deux machines précédentes.

Le jeu de ce pivot & des vaſes qu'il porte eſt plus ſenſible dans la figure 574, où l'on voit la tête *I* du pivot & les vaſes *LL* : on ſent bien que le pivot *I* doit être monté ſur une eſpèce de chandelier, de manière à pouvoir être rapproché ou reculé du bout du ponton, quand le ſervice l'exigera : la baſcule doit être très-mobile, & on la changera quand il faudra aſſez alonger ou raccourcir les cuillères, pour que l'éloignement ou le rapprochement du pivot ne puiſſe compenſer cette variation ; on voit, dans la même figure 574, les deux branches *BB* du volant qui porte les cuillères, la courſive circulaire *HH*, le manège *GGG* pour les atelages, la moitié de la roue horiſontale *C*, la roue verticale *D*, avec la charpente qui la lie plus étroitement à l'arbre du volant vertical.

	pieds.	rapports.
Rayon des volans, compté du centre des cuillères	20	4
De la roue dentée verticale	5	
De la roue dentée horiſontale	5	$\frac{1}{4}$
Des volans pour les atelages	20	

Le produit de ces rapports, = 1, fait voir que la puiſſance dans cette machine doit être égale à la réſiſtance. Or celle-ci ſera = 1200 liv., ſi l'on donne aux cuillères les mêmes dimenſions, & ſi on ſuppoſe la même profondeur que pour les machines précédentes : il ne s'agira donc que d'y appliquer un nombre de chevaux ou de bœufs en état de tirer, 1200 livres.

La circonférence qu'auront à parcourir les chevaux, pour faire faire une révolution à leur volant, & (conſéquemment à l'égalité des rayons des roues de communication) au volant qui porte les cuillères : cette circonférence ayant 20 pieds de diamètre, = 62,8 pieds, il leur faudra bien, en temps moyen, quatre minutes pour la parcourir : ainſi l'on aura quatre cuillères à la minute, c'eſt-à-dire, 240 à l'heure, ou..... 360 p. p. p.

Produit beaucoup plus conſidérable, qu'aucun de ceux des machines connues, & qui n'exige que 2 hommes pour vuider les cuillères, 2 pour les former ; deux pour faire avancer le ponton, quand il ſera néceſſaire, à l'aide d'un virevau diſpoſé comme on le voudra ; enfin 1 pour veiller aux chevaux. Total..... 7 hommes.

Il entrera dans la conſtruction de cette machine environ 400 pieds cubes de bois droits, & d'un échantillon peu précieux, & 25 milliers de fer, dont un quart au plus de la bonne qualité. La totalité peſera à-peu-près 230 milliers, & le déplacement à 1,5 pieds de tirant d'eau, irait à 270 milliers : mais il conviendra de la faire caller par du leſt. Sa poſition ſur l'eau eſt bien facile à déterminer, puiſque tous les poids y ſont tellement diſpoſés, qu'elle doit évidemment y affecter la ſituation horiſontale.

Cette machine nous paroit une des plus avantageuſes que l'on puiſſe employer au curage. Elle donne, ſans fatiguer les ouvriers, un produit conſidérable. Elle peut, comme les autres, ſervir à toutes ſortes de profondeurs, & a, ſur les premieres, cet avantage, que ſon produit croîtra dans un bien grand rapport à meſure que l'eau diminuera de hauteur. Son ſervice eſt aiſé, ſa conſtruction facile, ſolide & peu coûteuſe ; elle peut s'approcher des quais, & curera juſqu'au pied des talus : ce qu'il ne faut pas eſpérer des deux précédentes & ne s'obtiendra des autres que très-difficilement.

On voit par la deſcription des machines précédentes combien il faut de travaux, de dépenſes & de temps pour enlever des dépots d'un certain volume : & ceci confirme les réflexions que nous avons faites, ſur la direction des canaux, leur poſition, leurs dimenſions, & leur entretien. En effet il eſt clair que pour peu qu'une des cauſes dont dépend l'engorgement des lits ait d'intenſité, jamais des machines en quelque nombre qu'elles ſoient, ne pourront détruire ſes effets ; & au contraire, pour peu que le courant ait de rapidité, ſon action continuelle enlèvera plus de matières dans un temps donné, que les machines les plus ingénieuſes n'en enleveroient en dix fois plus de temps.

Si l'on compare les produits que nos calculs promettent, à ceux des machines en uſage dans une infinité d'endroits, on ſera étonné de la ſupériorité de nos moyens. Nous avons vû deux hommes travailler avec une activité peu ordinaire, pour retirer avec une pelle de fer, 20 pieds cubiques de ſable par heure, dans une riviere qui n'avoit que 6 pieds de profondeur ; & avec nos machines, en travaillant beaucoup plus modérément, ils auroient obtenu les produits ſuivans.

La premiere machine donne par heure, pour deux hommes, 40,5 p. p. p. pour un fond de 22 pieds; c'eſt-à-dire, (en ſuppoſant que le produit ſuive la raiſon inverſe des profondeurs, ce qui n'a pas lieu à la rigueur) que les deux ouvriers auroient avec cette machine ſur un fond de 6 pieds, 148,5 p. p. p.; la deuxieme donne par heure pour 2 hommes 67,2 pour un fond de 18 pieds; ce qui ſur un fond de 6 pieds revient, à 201,6; la troiſieme donne par heure pour deux hommes 102,8 ſur un fond de 18 pieds; ce qui, ſur un fond de 6 pieds, revient à 308,4: ainſi ces machines rendent la force de chaque homme 7, 10 & 15 fois plus grande, qu'elle n'eſt en effet.

Deſcription d'une machine propre à briſer les rochers & applanir les hauts fonds, avec une expoſition des procédés pour miner ſous l'eau. La lettre *A* (*fig.* 575) déſigne le côté d'un ponton; *BBB* ſont des montants qu'on fixe en dehors contre le bord & verticalement; ils ſont ſoutenus par des accores & liés enſemble par un ſommier ou chapeau *D*; entre les montants *B* on inſérera des maſſes de fer *E*, pointues acérées, & trempées par en bas; une corde, qui portera ces maſſes, paſſera par les rouets *F* & ſera mue à bras par des hommes qui pèſeront deſſus, & la lâcheront bruſquement: ainſi elles agiront abſolument comme le mouton avec lequel on bat les pilotis. Il faut avoir l'attention de diſpoſer les maſſes de fer, de manière qu'on puiſſe aiſément les changer quand leur pointe ſera trop émouſſée. On peut monter ſur le même ponton un grand nombre de maſſes de cette eſpèce.

La figure 576 fait voir, de profil, un montant *B*; un autre *G* ſervant d'appui & placé ſur le platbord du ponton; le chapeau *D*; un accore *H*; le rouet *F* ſur lequel paſſe la corde; les cordons *I* ſur leſquels pèſent les travailleurs & le bout inférieur de la maſſe *E*.

Il ne ſeroit pas impoſſible de faire marcher à la fois, & avec un moindre nombre de bras, un grand nombre de ces maſſes, au moyen de baſcules que l'on feroit mouvoir avec des moulins, des chevaux, ou autrement. Mais comme il s'agit moins ici de la fréquente répétition des coups que de l'intenſité de chacun, l'on a préféré d'y appliquer immédiatement le moteur. Ces maſſes, eſtimées à 200 toiſes de péſanteur chacune, peuvent être mues par 6 hommes, & produiront un bon effet.

Cette machine ſera très-commode pour briſer & applanir les rochers, qui rendent ſi dangereuſe l'entrée de bien des ports. Quelque long, quelque pénible que ſoit ce travail, on ne regrettera ni la fatigue ni la dépenſe, ſi l'on parvient à éviter des malheurs, qui ſemblent encore plus touchants, parce qu'ils arrivent à l'inſtant même, où l'on ſe croit au terme de toutes ſes peines, & à l'abri de tous les dangers.

Elle ſervira auſſi à rendre uni & horiſontal un fond, ſur lequel on projettera de conſtruire quelque ouvrage de maçonnerie, & en même-temps à s'aſſurer de la ſolidité de ce fond dans ſes différents points. On fixera pour cet effet une limite, au-delà de laquelle les barres ou maſſes ne puiſſent deſcendre; & en les faiſant agir par-tout où elles trouveront à mordre, on applanira toutes les inégalités.

Dans les ports ſujets à la marée, pour éviter de raccourcir & d'allonger trop ſouvent les cordes qui retiennent les maſſes, on fera couler le ponton ſur les hauts fonds qu'on voudra briſer, en pratiquant une vanne au fond. On le relevera quand on voudra, en fermant cette vanne pendant les baſſes eaux.

Nous ne pouvons nous diſſimuler qu'il y a des rochers à l'épreuve de l'acier le plus dur, & des coups les plus violents: ſans doute la machine que nous venons de décrire ne pourra les entamer. Il faut dans ce cas recourir à la mine: & voici les procédés les plus ſimples & les plus ſûrs qu'on puiſſe ſuivre pour faire cette opération.

On commence par faire un conduit formé de quatre planches, ou d'une pièce de bois creuſée comme un corps de pompe. On l'établit ſur le point où l'on veut percer la mine.

On ſe ſert d'un burin ou d'une barre à mine ordinaire, bien acérée, que l'on frappe verticalement de manière à faire dans le roc un trou de 3 pouces de diamètre environ, il faut ſouvent vuider ce trou avec une cuillère de fer: quand je dis *vuider*, j'entens qu'on en retire les pierres caſſées par la barre; car le trou reſte toujours plein d'eau.

Quand il eſt ſuffiſamment approfondi, on y inſinue un tube de fer blanc; ce tube a un fond bien ſoudé. Au point qui dépaſſera le trou de 2 à 3 pouces, il eſt joint à vis avec un tube de pareil diamètre aſſez long pour qu'il ſorte de l'eau au moins d'un pied.

Lorſque le tube eſt enfoncé dans le trou de la mine juſqu'au fond, on charge avec la cuillère le pourtour avec de petites pierres, du ſable & de la chaux vive, de manière à former un maſtic autour de ce tube, & à le bien aſſujettir dans ſon trou.

Alors on verſe dans ce tube 2 à 3 livres de poudre: autant qu'il en faut pour remplir à 6 pouces près la partie ſcellée dans la pierre; on bourre légèrement & l'on met par-deſſus un vallet de papier, qu'on chaſſe raiſonnablement, mais de manière à ne point crever le tube; on perce ce valet avec une épinglette de 6 lignes de diamètre, & l'on inſinue dans ce trou un petit tuyau de bois creuſé, ou fait avec du roſeau dont on a percé les nœuds; ou bien un petit canal de fer blanc: mais dans ce cas l'épinglette ne doit avoir que 3 lignes. On remplit de glaiſe ou de terre graſſe le reſte du tube juſqu'à la hauteur de la vis.

Ce travail fait avec précaution, on remplit le canal de poudre fine, juſqu'à ſon orifice, & l'on retire le grand canal de fer blanc. On paſſe un

e lequel on assujettit le petit canal
l'empêcher de céder au courant de
le conduit de bois & l'on fait
u canal d'amorce sur un corps
che avec des cordes à quelque
auprès de l'amorce un mor-
ong pour donner aux mi-
ner à 200 où 300 toises
L'explosion est très-con-
té bien faite, & char-

seront trop dispen-
stera d'autre parti

rps *submergés*
'avons tracé
te machine
onton est
nt deux
re une
lquels
enailles *D*.
178, l'assemblage des
, la tenaille *D*; &, de plus,
servant d'étais aux mâts *B*, & les
F, au moyen desquelles on fait jouer les
enailles. Voilà comment cette machine se manœuvre. Quand on se sera assuré, au moyen de la sonde, soit avec des gaffes ou de simples perches, de la présence du corps submergé, & quand on aura déterminé le point par lequel on veut le saisir, on établira sur ce point une perche ou gaffe, le long de laquelle en fera couler la tenaille *D*; la corde qui répond à la charnière, soutenant tout son poids, elle restera ouverte & descendra dans cette position, jusqu'à ce que cette charnière porte sur le corps, où que les bouts de la tenaille touchent au fond. Alors on tirera sur la corde *F*, laquelle répond aux deux branches des tenailles, qui se fermeront par leur propre poids, & serreront d'autant plus que la résistance sera plus grande; on n'en peut douter à la simple inspection de leur forme. Si le corps submergé étoit terminé par des surfaces dures & polies, comme celles d'un bloc de marbre, on empêcheroit les tenailles de glisser, en garnissant leurs mâchoires de morceaux d'un bois tendre & peu cassant, ou bien de tampons d'étoupe : on enlèvera ensuite les masses soit à force de bras, soit à l'aide de cabestans; ou même, en profitant de la poussée verticale de l'eau dans les marées, relativement aux poids & aux commodités que le lieu fournira. Si le corps submergé étoit en même temps long & d'une pésanteur considérable, on pourroit appliquer plusieurs tenailles de cette espece aux différents points, par lesquels on le pourroit saisir. Il faudra faire cette machine d'un bon fer, & lui donner des dimensions relatives à celles des corps, dont la chûte sera la plus fréquente & la plus à craindre dans les canaux où l'on voudra l'établir.

Conclusion. Il résulte de tout ce qui précède que l'on peut par des moyens de deux espèces, éviter l'engorgement des canaux navigables; 1°. en détruisant ou détournant les causes qui le produisent; 2°. en débarrassant les canaux de matieres qui causent cet engorgement. Les moyens de la première espèce se réduisent; 1°. à rétrecir les canaux, à supprimer les bras inutiles & les sinuosités, qui ne seront pas d'une nécessité absolue : on ne pourra donner aux rivieres une direction trop droite; ni une largeur trop petite, pourvû que l'on ne cesse d'avoir égard aux dimensions qu'exige le service : 2°. à rétrecir sur-tout les canaux vers les embouchures, & à les diriger de la manière la moins défavorable, à y introduire des eaux étrangeres pour augmenter la force du courant; ce moyen sera très-souvent praticable. Y a-t-il un canal, qui n'ait dans son voisinage quelqu'étang ou quelque petite riviere dont on puisse tirer parti? Et au défaut de cette commodité on pourra profiter des eaux du ciel, qui se précipitent du haut des montagnes & forment les ravines, en les dirigeant dans un bassin, d'où l'on puisse les faire servir à la destination que nous venons d'indiquer : 3°. à taluter avec soin. Ce moyen est coûteux, mais indispensable par-tout où les rives s'éboulent : 4°. à planter dans les terres légères qui bordent les canaux; le produit de ces plantations sera modique : mais que feraît-on dans des terres, dont le vent bouleverse la surface? 5°. à détourner & rallentir l'eau des ravines & des aqueducs, pour qu'elle dépose le limon dont elle est chargée, avant de se rendre au canal : 6°. enfin à éviter avec l'attention la plus scrupuleuse la chûte des corps d'un certain volume. A l'aide de ces travaux, on parviendra à prévenir en partie les dépôts, qui haussent le fond des canaux : mais quand ces dépôts seront formés, il faudra chercher à les détruire par le travail pénible journalier & dispendieux du curage. La premiere machine que nous avons proposée pour remplir cet objet a, sur la machine qu'on emploie dans les ports, les plus grands avantages, du côté du produit, de la facilité pour la manœuvre, & sur-tout de la sûreté des ouvriers. Elle peut s'employer par-tout. Les deux autres sont plus simples; elles exigent moins de bras, & nous paroissent plus propres au curage des canaux de communication : enfin, nous ne doutons pas qu'on ne tire le plus grand parti des deux dernieres.

En employant tous ces moyens avec intelligence, on parviendroit sans doute à rendre navigables une infinité de canaux, qui ne le sont point, & à faciliter la navigation dans beaucoup d'autres, où elle est pénible & périlleuse. Souvent il se présentera des expédiens plus simples & plus efficaces : mais il n'y a que les circonstances locales qui puissent les déterminer, & il a fallu, malgré nous, nous borner à exposer des idées générales, qu'on pût modifier relativement à ces circonstances. (*M. Forfait.*)

CURETTE, s. f. c'est un instrument de fer plat,

& recourbé en forme de gratte, emmanché au bout d'une perche de 15 à 18 pieds, pour nettoyer les pompes en dedans.

CURLE *ou* MOLETTE, instrument de corderie. C'est un petit rouleau (*fig.* 107) creusé en forme de rouet de poulie dans son milieu, & traversé, à son centre, par une broche de fer, dont le bout finit en crochet; ces sortes de rouets sont tenus, par l'autre bout de la broche de fer qui les traverse & leur sert d'essieu, à une planche en forme de demi-cercle, portée sur le haut d'un poteau établi vers le commencement de la filerie: cette planche porte sept, neuf, onze, ou même un plus grand nombre de molettes. Un grand rouet, du même diamètre de la planche, qui est en dessous & dont l'essieu tourne dans le même poteau, est garni d'une corde à boyau ou d'une courroie qui enveloppe le rouet, & répond aux rainures de toutes ces molettes. Ce rouet en tournant, fait par conséquent tourner les molettes, aux crochets desquelles chacun des fileurs accroche le chanvre pour faire le fil de caret, qui acquiert, par ce moyen, le tortillement nécessaire. *Voyez* FILER.

CURSEUR, s. m. ce sont les bois qui traversent la flèche de l'arbalête, qui se nomment aussi *marteaux*. *Voyez* MARTEAU.

CUSE-FORNE, petit bâtiment du Japon, à rames, sans ponts, long & aigu, & qui sert à la pêche de la baleine. (*S*)

CUTTER, on prononce COT'R, sorte de bâtiment à un mât (*figure* 106) dont la construction nous vient des Anglois; il ressemble par son gréement & sa voilure à un sloop ou bateau d'Amérique; avec cette différence, que le *cutter* a ordinairement son mât plus incliné vers l'arrière, plus de mâture & plus de voilure. On ajoute encore à ces voiles une espèce de bonnette, qui s'envergue sur le gui de la grande voile. Le *cutter* diffère encore du sloop en ce qu'il a peu de bois hors de l'eau, & qu'il a beaucoup de pied dans l'eau, afin de mieux porter la voile.

Les *cutters* servent beaucoup, sur-tout aux contrebandiers de la manche d'Angleterre, par la raison que ces bâtimens étant très-fins voiliers, & pouvant charier beaucoup de voiles, ils échappent facilement aux poursuites des vaisseaux garde-côtes.

Le gouvernement Anglois entretient aussi, pour la même raison, plusieurs de ces bâtimens pour arrêter les contrebandiers: ils sont armés de trente hommes, & portent six à huit canons & quelques pierriers. On en a construit quelques-uns dernièrement pour le département de Brest.

Proportions d'un cutter *du roi d'Angleterre.*

	pds.	pou.
Longueur de l'étrave à l'étambot	50	0
Elancement de l'étrave	1	10
Quête de l'étambot	1	4
Largeur au maître bau	21	0
Rentrée du maître couple au plat-bord	0	2
Acculement de la maîtresse varangue	1	5
Longueur de la maîtresse varangue	10	8
Hauteur de la lisse d'hourdy	10	2

Proportions de la mâture.

	Longueur.		Diamètre.	Ton des mâts & bous de vergue.	
	pds.	pou.	pouces.	pieds.	pouces.
Grand mât	71	6	17	14	0
Beaupré	49	0	15	0	0
Gui	49	0	12	0	0
Corne ou pic	24	0	$7\frac{1}{2}$	1	5
Mât de perroquet	26	0	$6\frac{1}{2}$	5	6
Vergue sèche	39	0	$7\frac{1}{2}$	3	3
Vergue de hunier	29	3	$6\frac{1}{2}$	3	3
Vergue de perroquet	24	0	6	2	2
Boute-hors du Gui	21	6	$6\frac{1}{2}$	0	0

CYCLE LUNAIRE, c'est une période de 19 ans qui comprend 235 lunaisons & un peu plus; car 19 années de 365 jours $\frac{1}{4}$, font 6939 jours 18 heures, & 235 lunaisons dont chacune est de 29 jours, 12 heures, 44′. 3″ $\frac{18}{100}$ (*Voyez* LUNAISON) font 6939 jours, 16 heures, 32′ 27″. Ainsi 235 lunaisons forment une espace de tems plus court que 19 ans, de 1 heure, 27′. 33″. Les nouvelles & pleines lunes qui reviennent au bout de 19 ans le même jour du mois, arrivent donc une heure & demie environ avant que ces 19 ans soient entièrement révolus, ou, ce qui revient au même, au lieu d'arriver à la même heure, elles arrivent une heure & demie plutôt. De-là il suit qu'au bout de 312 ans & demi les lunaisons anticipent de 23 heures, 59′ 58″ ou d'un jour.

La lune est nouvelle le premier janvier de la première année du *cycle* lunaire; l'année de ce cycle pour une année, est ce qu'on appelle *nombre d'or*. Pour le trouver, on ajoute 1 à l'année

proposée, on divise la somme par 19; on néglige le quotient qui exprime le nombre de fois que le *cycle* s'est écoulé depuis J. C., & le reste, s'il y en a un, est le nombre d'or cherché. On ajoute 1 à l'année, parce que le *cycle* lunaire avoit recommencé un an avant la naissance de J. C. (*Y*)

Cycle Solaire, est une période de 28 ans, après laquelle les jours de la semaine reviennent aux mêmes quantièmes du mois & dans le même ordre. Comme il y avoit 9 ans à la naissance de J. C. que cette période avoit recommencé, pour en trouver l'année pour une année proposée, il faut ajouter 9 à l'année, diviser la somme par 28, négliger le quotient qui exprime le nombre de fois que le *cycle* s'est écoulé depuis J. C., le reste est l'année demandée du *cycle* solaire. (*Y*)

CYLINDRE. *Voyez* Cilindre.

DAG

DAGUE *de prévôt*, f. f. c'eſt le bout de corde avec lequel le prévôt frappe les gens de l'équipage, qui ſont condamnés à être amarrés ſur le canon, ou au cabeſtan; ce qui eſt une punition de diſcipline à bord des bâtimens; il ſe ſert ſouvent, pour cela, d'une garcette de ris.

DAILLOT, f. m. *Voyez* ANDAILLOT.

DALE *à feu*, f. f. conduit qui ſert à porter le feu aux poudres, & autres matières combuſtibles dans les brûlots: cette *dale* eſt ſouvent faite comme une petite auge. *Voyez* BRULOT.

DALE *à pompe*, f. f. petit canal de bois que l'on place quelquefois vis-à-vis le dégorgeoir de la pompe, pour conduire l'eau au dalot, qui la jette dehors.

DALOT, f. m. on appelle *dalot* la boîte de bois ou de plomb, que l'on place dans les ouvertures faites obliquement de haut en bas dans la fourrure de gouttière, ras le pont & les gouttières, pour conduire l'eau dehors: ces boîtes ou *dalots* ſont placés de dedans en dehors quarrément, plus évaſés en dedans qu'en dehors, & bouchant le plus exactement poſſible, les ouvertures dans leſquelles on les enchâſſe, pour empêcher l'eau de tomber entre les membres, le vaigre & le franc bord: les *dalots* que l'on place dans les entreponts des vaiſſeaux de guerre, ſont garnis par dehors d'un clapet de cuir fort, cloué ſur l'avant pour empêcher la mer d'entrer.

DALOTS *à feu*, ce ſont les tuyaux ou canaux de communication d'un brûlot, qui répondent d'un bout aux dales, & de l'autre aux artifices, pour porter le feu d'une même dale dans pluſieurs endroits en même-temps, & produire un embrâſement général & ſubit. *Voyez* BRULOT.

DAME-JEANNE, f. f. groſſe bouteille de verre, recouverte de paille nattée, dont on ſe ſert à bord des vaiſſeaux, lorſqu'on n'a pas aſſez de bouteilles ordinaires, pour ſoutirer le vin, afin qu'il ſoit moins balloté que dans la barrique; une *dame-jeanne* contient ordinairement vingt bouteilles de pinte.

DAMELOPRE, eſpèce d'embarquation hollandoiſe, dont on ſe ſert pour naviguer ſur les canaux & eaux internes; elle tire fort peu d'eau; eſt à fond plat, & de port.

DAMES, f. f. on appelle *dames* deux chevilles de fer faites en toulet, mais plus longues & plus fortes; on les place dans deux trous garnis de bandes de fer, des deux côtés du davier de l'avant ou de l'arrière de la chaloupe, pour empêcher que le cordage qui paſſe deſſus n'en ſorte lorſque la chaloupe embarde d'un côté ou de l'autre, en ſe hâlant ſur un grêlin ou auſſière.

On appelle auſſi *dames* ou tolletière, les doubles tollets *d* (*fig.* 91), où on engage les avirons ſur les embarquations telles que chaloupes ou canots, ſelon la manière la plus uſitée chez les anglois: elle a l'inconvénient de ne pas permettre de laiſſer aller les avirons le long du bord, lorſqu'on range de trop près quelques corps, pour avoir longueur d'aviron; il faut alors être alerte à les enlever des *dames* & à les mâter.

DAU

DAMOISELLES, ſelon M. Saverien, ce ſeroit les liſſes de porte haubans (*S*). Ce mot eſt peu connu.

DANGERS, f. m. ce ſont des rochers, bancs, briſans, &c., ſur leſquels un vaiſſeau peut périr; il y a des *dangers* cachés ſous l'eau; d'autres ſont à découvert le long des côtes, ou en pleine mer, dans les baies, rades, & quelquefois dans les ports: les *dangers* doivent être marqués lorſqu'ils ſont toujours couverts, ou lorſqu'ils couvrent & découvrent aux marées, par des baliſes, bouées & pavillons, s'ils ſont aux environs des entrées des ports, rivières navigables, ou des rades, & le long des côtes, afin que les vaiſſeaux les évitent de jour; & pendant la nuit, il devroit y avoir des feux élevés ſur des tours bien placées, dont la poſition ſeroit toujours connoître les *dangers* qu'il faut éviter.

DANGERS *civils*, ce ſont les défenſes, les douanes & les exactions que les ſeigneurs pratiquoient autrefois ſur les marchands, & ſur ceux qui faiſoient naufrage. Ces vexations ſont abolies aujourd'hui. *Voyez* BRIS (*S*).

DANGERS *naturels*. Voyez DANGERS.

DARD *ou* HARPON, f. m. inſtrument de pêche; javelot de fer battu (*fig.* 108), auquel on ente un manche de bois de 6 à 7 pieds de longueur: ce *harpon* a la pointe acérée, tranchante & triangulaire, en forme de flèche: on s'en ſert pour la pêche de la baleine, & quelques autres gros poiſſons: au bout du *harpon*, il y a un anneau auquel on attache une corde; & lorſqu'on a lancé le *harpon*, & qu'il eſt entré dans la baleine, elle ſe plonge avec viteſſe: on file la corde, dont le bout eſt tenu dans le canot, & on retire enſuite, par ſon moyen, l'animal lorſqu'il eſt mort.

DARDS *à feu*, eſpèces de baguettes artificiées que l'on tire avec le fuſil dans les voiles des vaiſſeaux que l'on combat, pour les mettre en feu; ces baguettes ſont garnies de petits crochets ou barbes de fer, qui les retiennent accrochées dans les voiles qu'elles doivent embrâſer. Cette manière d'incendier, contraire aux bonnes loix de la guerre & à l'humanité, eſt de l'invention des anglois: la droiture, la généroſité & l'aménité reconnues des françois, ne leur ont jamais permis de ſe livrer à cette férocité, abſolument contraire à la vraie valeur, qui n'a pas beſoin de pareils artifices pour vaincre (*b*).

DARSE *ou* DARSINE, f. f. terme de la méditerranée: c'eſt un baſſin. *Voyez* BASSIN.

DAUFINS *d'un canon*, ou DAUPHINS, ce ſont des figures de *daufins* qu'on met ſur les tonillons.

D'AUGREBOT

DAUGREBOT *ou* DOGREBOT, espèce d'embarquation hollandoise, qui a un réservoir dans le fond de cale, pour conserver le poisson que ces bâtimens vont prendre sur le dogre-banc.

DAVIED *ou* DAVIER, s. m. rouet ou rouleau de bois dur, que l'on met sur le derrière & le devant des chaloupes; il roule sur un essieu de fer, placé entre deux montans ou dans une mortaise, pour faciliter la manœuvre, lorsqu'on est obligé de tirer avec force sur le cordage que l'on fait passer sur le *davier*, pour diminuer le frottement; il sert particulièrement à faciliter la manœuvre de lever des ancres. On met aussi des *daviers* dans les cercles de bouts dehors de vergues les plus en dehors, pour avoir plus d'aisance à pousser dehors ces bouts dehors, & à les hâler dedans.

DAUPHINS *ou* JOTTEREAUX, s. m. on donne ce nom aux quatre courbes *EE* (*fig.* 125) qui lient le taille-mer avec le corps du vaisseau; on en place deux de chaque côté, bien chevillées l'une sur l'autre, au travers de la gorgère & du digon qu'elles assujettissent; étant chevillées de dehors en dedans sur les coëffes & vaigrages de l'avant, selon les pièces de charpente qui se trouvent vis-à-vis; car les *dauphins* sont souvent la continuité des deux premières préceintes, sur lesquelles ils s'appliquent; on garnit le dessus & le dessous d'une fourrure de même epaisseur, arrondie sur les arrêtes; & d'une autre à plat, mise entre deux: les écubiers doivent toujours déterminer la place du *dauphin* le plus haut. *Voyez* ÉPÉRON.

DAUPHINS *de canon*. Voyez DAUFINS.

DE, prép. cette préposition, en terme de marine, signifie le temps. Exemple: cette baie asseche *de* basse mer; c'est-à-dire, lorsque la mer est basse.

DÉ, s. m. pièce de rapport en forme de *dé* à jouer: dans une pièce de charpente où il se trouve quelque défaut qui s'étende peu, comme un nœud pourri, on rapporte un *dé* dans une ouverture qu'on y fait de cette figure: pour les appareils qui doivent supporter un grand effort, si les rouets de cayornes, ou posés ailleurs, ne sont pas tout en fonte, au moins doivent-ils être garnis au centre de *dé* de ce métal, pour recevoir un essieu en fer.

DÉBACLAGE, s. m. dérangement des bateaux dans un port, par quelqu'accident que ce soit: ainsi lorsqu'il y a quelque dérangement dans une flotte par confusion, mauvais temps, peur de l'ennemi, ou mauvaises manœuvres; on dit qu'il y a un *débaclage*, du désordre.

DÉBACLAGE, c'est l'action de débarrasser les ports ou quais, en en faisant sortir les bâtimens vuides pour faire placer ceux qui ont encore leur charge: c'est particulièrement sur les rivières que cette expression est en usage.

DÉBACLE. *Voyez* DÉBACLAGE.

DÉBACLÉ, part. passif, un port est *débaclé*, quand il est dérangé & en désordre par accident: la rivière se débacle, lorsqu'elle charie les glaçons rompus par le dégel; & elle est *débaclée* lorsqu'il n'y en a plus à charier.

DÉBACLEUR, s. m. officier de police, particulièrement sur les rivières, qui fait retirer les bâtimens ou bateaux vuides, des ports ou quais, & approcher ceux qui sont chargés: dans les ports de mer, ce sont les maîtres des quais qui sont chargés de cette fonction, ou le capitaine du port, s'il y en a un d'établi dans le lieu.

DÉBARCADÈRE, mot espagnol assez adopté des marins, pour exprimer l'endroit, sur le bord de la mer, où l'on peut débarquer les marchandises avec des vaisseaux ou des bateaux: c'est le même qu'*embarcadère*.

DÉBARCADOUR. *Voyez* DÉBARCADÈRE.

DÉBARDAGE, s. m. terme de la navigation fluviatile: c'est la sortie des marchandises en général, hors d'un bateau, & particulièrement du bois à brûler.

DÉBARDER, v. a. ou n. terme de la navigation fluviatile: c'est sortir d'un bateau les marchandises qu'il contient.

DÉBARDEUR, s. m. terme de la navigation fluviatile; qualité de celui qui aide à décharger un bateau, & à en mettre les marchandises à terre.

DÉBARQUEMENT, s. m. c'est l'endroit où l'on peut débarquer sur le bord de la mer, & décharger les vaisseaux & bateaux: le *débarquement* est aisé, commode, quand il n'y a pas de grosses houles, & que l'on peut y débarquer de tout temps.

DÉBARQUEMENT *de troupes*, c'est le lieu où une escadre peut faire ou a fait une descente chez l'ennemi. *Cet endroit est propre pour faire un* débarquement *considérable, parce qu'il est à l'abri, & que la mer y est toujours belle. Notre* débarquement *se fit sous la protection du feu de quatre vaisseaux de guerre, qui avoient nettoyé l'endroit de la descente.*

DÉBARQUER, v. a. ou n. & quelquefois réfléchi; c'est mettre dehors du vaisseau les personnes ou les choses: ainsi l'on dit un homme *débarque* quand il sort d'un vaisseau pour ne plus faire partie de son équipage; on *débarque* aussi les marchandises, en les faisant sortir du navire: *il a débarqué, il est débarqué*; on s'exprime ainsi, pour dire qu'il a sorti du vaisseau, en parlant de quelqu'un; tout est *débarqué*; c'est-à-dire, que tout est dehors; qu'il ne reste plus rien à bord: la cargaison est *débarquée*, lorsqu'elle est toute à terre: ainsi l'on dit: toutes les marchandises que nous avions ici sont *débarquées*; je me *débarque*; je quitte le vaisseau.

DÉBAUCHE, s. f. dérèglement qui arrive quelquefois aux marées. Ce mot est peu d'usage.

DÉBILLER, v. a. ou n. terme de la navigation fluviatile: c'est détacher les chevaux qui tirent les bateaux sur les rivières.

DÉBITER *le bois*, v. a. c'est, d'après des mesures prises sur les pièces, à la règle & au compas, & le tracé à la craie qui y a été fait, enlever à la hache, ou autrement, ce qui doit aller dehors, & partager à la scie ce qui doit fournir des plan-

ches, bordages ou madriers : les deux parties de dehors de chaque pièce, formant des croûtes dont on fait quelqu'usage.

DÉBITER, ou mieux DÉBITTER *le cable*, c'est défaire le choc du cable sur la bitte & le tour de bitte, soit qu'on en veuille filer, soit qu'il s'agisse de lever l'ancre, & de fouetter les garcettes sur le tournevire & les cables.

DÉBORDE, commandement à un canot, une chaloupe, ou autre embarquation de quitter le bord, & pousser au large.

DÉBORDEMENT, s. m. terme de la navigation fluviatile. Le *débordement* d'un fleuve ou d'une rivière n'est occasionné que par l'augmentation des eaux, qui se grossissent au point de passer par dessus les bords, le lit se trouvant trop petit pour les contenir : cela n'arrive que par des fontes subites de neiges ou de pluies abondantes, qui font durer les débordemens plusieurs jours, & quelquefois plusieurs mois, selon les endroits & les situations des rivières.

DÉBORDER, v. a. ou n. c'est retirer du bord ou quitter le bord de quelque façon que ce soit : *déborder les avirons*, c'est ôter les avirons des toulets & de dessus le bord, pour les mettre dans le bateau : *déborde les avirons*, commandement à l'équipage d'un bateau à rames, d'ôter les avirons de dessus leurs toulets & de dessus le bord, pour les mettre dans le bateau, afin qu'ils ne gênent pas pour charger & décharger, ou pour les empêcher de traîner à l'eau, quand on va à la voile : *déborder d'un vaisseau*, pousser son embarquation au large pour quitter le bâtiment.

DÉBORDER *d'un vaisseau abordé*, c'est pousser au large après l'avoir attaqué à l'abordage : cela n'arrive que lorsque l'ennemi s'est assez bien défendu pour repousser les attaques.

DÉBORDER, enlever le bordage. Un vaisseau est *débordé* quand, pour le radouber, on lui a ôté son bordage du franc bord. Il est *débordé* sur le pont, si c'est celui du pont qu'on a enlevé.

DÉBORDER, parlant des rivières ou fleuves ; les fleuves ou rivières *débordent*, ou sont *débordés*, quand les eaux passent au-dessus de leur lit ordinaire, & qu'elles inondent les campagnes voisines.

DÉBORDER *les voiles*, en larguer les écoutes. Les voiles sont *débordées*, quand leurs écoutes sont larguées en bande. La misaine & la grande voile sont *débordées*. *Débordés*, *déborde*, différentes manières de commander, pour faire *déborder* les voiles que l'on nomme : *déborde* les huniers, la grande voile, &c. ; quand un vaisseau s'engage ou incline considérablement par l'effort du vent, on *déborde* les huniers, la grande voile, au risque de les déchirer : c'est une manœuvre indispensable pour soulager le vaisseau.

DÉBOSSER, v. a. c'est lever les bosses de dessus la manœuvre bossée, pour la filer ou la roidir davantage : ainsi lorsqu'on dit qu'il faut *débosser*, on nomme toujours la manœuvre, le cable, la guindereſſe, l'appareil, &c. *Déboſſe le cable*, commandement pour faire lever les bosses de dessus le cable, pour en filer ou pour le débitter, lorsqu'on veut le virer dedans.

DÉBOUCLER, v. a. retirer un homme des fers ou de la boucle. *Voyez* ce dernier mot.

DÉBOUCLER *un port*, il se dit des vaisseaux qui boucloient un port ; lorsqu'ils se retirent, ils le débouclent. *Voyez* BOUCLER.

DÉBOUQUÉ, ÉE, part. pas. un vaisseau ou une flotte est *débouqué* lorsqu'il est hors du détroit ; c'est-à-dire, en pleine mer ; au large des terres qui forment l'ouvert du détroit.

DÉBOUQUEMENT, s. m. passage entre des terres ou isles, pour aller prendre la haute mer : ainsi l'on dit être au *débouquement* du détroit de Gibraltar, quand on est à l'ouvert de ce détroit, un peu en dehors, du côté de l'océan.

DÉBOUQUER, v. n. c'est sortir d'entre les terres pour entrer en pleine mer.

DEBOUT, adv. cette expression, dans la marine, signifie le bout de l'avant ou l'avant des bâtimens. *Debout* à la lame : un vaisseau est *debout* à la lame, lorsqu'il lui présente exactement l'avant, & que le flot vient directement à lui ; il prend la lame *debout*, parce qu'il la traverse, & qu'il passe de l'une à l'autre, en tanguant ordinairement beaucoup ; car la proue est élevée par la poussée verticale de la lame qui la choque, de manière qu'elle retombe souvent entre deux flots : ce qui produit un mouvement vif & continuel, le plus fatiguant de tous ceux que la mer fait éprouver à un vaisseau. *Debout à terre*, c'est présenter le bout à la terre. *Nous gouvernions* debout *à terre, lorsque nous en eûmes connoissance. Debout au corps*, abordage *debout* au corps. *Voyez* ABORDER. *Debout au courant*, c'est avoir la proue du côté de la source de la rivière. *Nous étions évités* debout *au courant, droit dans le fil de l'eau ; de sorte qu'il nous étoit aisé de gouverner sur notre cable. Debout au vent*, c'est présenter l'avant au vent. *Nous étions évités* debout *au vent pendant la tempête... Notre chaloupe nagea* debout *au vent.*

DÉBOUTONNER *la bonnette*. Voyez DÉLACER (*S*).

DÉBRI, s. m. un *débri* est un morceau d'un vaisseau péri, ou d'un navire condamné, & que l'on a dépecé.

DÉBRIS, plusieurs pièces d'un vaisseau péri ou dépecé. *Nous vîmes en passant les* débris *d'un vaisseau qui avoit péri à la côte, & que la mer entraînoit.*

DÉCAPER, v. n. c'est sortir d'entre les caps, d'un cul-de-sac ou golfe, pour prendre la grande mer. *Les vents contraires nous tinrent dans le cul-de-sac plus de quinze jours ; de sorte que nous eûmes bien de la peine à* décaper. Un vaisseau ou une flotte *décape* lorsqu'il sort d'entre des caps : ainsi lorsqu'on se trouve à l'ouest de la ligne tirée du cap Finistère au cap Lesard, on a *décapé*. Un vaisseau est dit *décapé*, lorsqu'il est au large & hors d'entre les pointes ou cap qui bornent l'entrée ou la sortie d'un golfe.

DÉCAPELER, v. a. c'eſt l'action d'ôter le *capelage* d'un vaiſſeau; ſes hunes, haubans, calhaubans, étais, &c. *On eſt à* décapeler *les bas mâts, & on* décapelera *les hunes après.* Un vaiſſeau *décapèle*, lorſqu'on ôte tous les haubans & étais de ſes mâts, pour les viſiter ou le déſarmer: il *décapèle* ſes mâts de hune, lorſqu'il n'ôte que leur gréement. Un vaiſſeau eſt *décapelé*, lorſqu'on l'a dégarni de tout ſon gréement, & que ſes mâts reſtent nuds, ſans manœuvre. Un mât eſt *décapelé* quand il n'a ni haubans, ni étais, & qu'il eſt dégarni de ſon gréement. Ainſi l'on dit: *le vaiſſeau a* décapelé *ſon grand mât ou ſon mât de miſaine*; *il a* décapelé *ſes bas mâts*, &c.

DÉCARVER, v. a. c'eſt placer le milieu, ou, au moins, une des parties de la longueur de la pièce éloignée de ſes extrémités, vers l'écart des pièces contigües: c'eſt ce qu'on appelle auſſi *doubler les écarts.* Les pièces de membrures ſe *décarvent* de la moitié de leur longueur: les bordages & vaigrages doivent ſe *décarver* au moins de trois pieds; & il doit y avoir toujours au moins quatre ou cinq virures entre celles dont les écarts ſe correſpondroient. *Voyez* CONSTRUCTION, *l'art du charpentier.*

DÉCHARGE (en), adv. un bâtiment eſt *en décharge* pendant tous les temps qu'il faut pour le décharger de ce qu'il contient.

DÉCHARGEMENT, ſ. m. le *déchargement* d'un vaiſſeau ſe fait en lui ôtant ſa charge: c'eſt l'action de décharger: c'eſt auſſi la cargaiſon déchargée. *Le* déchargement *de ce vaiſſeau eſt en magaſin.*

DÉCHARGER, v. a. c'eſt faire le déchargement d'un vaiſſeau, & lui ôter ſa charge. On *décharge* un vaiſſeau, en lui ôtant ſa cargaiſon, & tous les effets de poids qu'il peut contenir.

DÉCHARGER, parlant des voiles; c'eſt les changer, & leur ôter le vent de deſſus pour le mettre dedans.

DÉCHARGER (ſe), parlant des rivières, v. ref. les rivières ſe *déchargent* dans la mer, lorſque leur embouchure y répond; & les unes ſe *déchargent* dans les autres, lorſque les premières ſe réuniſſent aux ſecondes pour couler dans le même lit.

DÉCHARGER *la pompe*, c'eſt vuider l'eau de la pompe.

DÉCHEOIR, ſelon M. Saverien, *abattre. Voyez ce mot.*

DÉCHET, ſ. m. on appelle aſſez communément *déchet*, la perte que font les différens effets ſur le poids ou ſur la quantité. Le *déchet* ſur le biſcuit ſe fait en machemoure; celui des liqueurs, en coulage ou évaporation; celui des viandes ſalées, ſur le poids, &c.

DÉCHET, ſelon M. Saverien, *dérive. Voyez ce mot.*

DÉCHIRAGE, ſ. m. c'eſt l'action de dépecer un vieux bateau.

DÉCHIRER, v. a. *Voyez* DÉCHIRAGE.

DÉCHOUER, v. a. c'eſt remettre à flot un vaiſſeau, ou toute autre eſpèce d'embarquation, échoué. Un bâtiment eſt *déchoué*, lorſqu'il flotte après avoir été échoué.

DÉCLINAISON *des aſtres*, ſ. f. c'eſt l'arc d'un cercle, perpendiculaire à l'équateur, qui paſſe par l'*aſtre*; lequel arc eſt compris entre l'*aſtre* & l'équateur: ce cercle eſt, par cette raiſon, nommé *cercle de déclinaiſon.* La *déclinaiſon* eſt boréale ou auſtrale, ſuivant que l'*aſtre* eſt au nord ou au ſud de l'équateur.

On trouve la *déclinaiſon des aſtres* en obſervant leur hauteur méridienne, & en prenant la différence entre cette hauteur & celle de l'équateur. La hauteur de l'équateur eſt le complément de la latitude.

Quoique les étoiles ſoient fixes dans l'eſpace, leur *déclinaiſon* & leur aſcenſion droite changent continuellement. Ces changemens proviennent du mouvement rétrograde & inégal des points équinoxiaux ſur l'ecliptique, produit par l'action du ſoleil & de la lune ſur le ſphéroïde applati de la terre, d'où réſulte un changement continuel dans la poſition de l'équateur, à l'égard de l'écliptique.

Ce mouvement rétrograde des points équinoxiaux ſur l'écliptique; eſt connu ſous le nom de *préceſſion des équinoxes:* ſa quantité moyenne eſt d'environ $50'' \frac{1}{3}$ par an. Le changement qui en réſulte dans l'aſcenſion droite des étoiles, ſe nomme *préceſſion en aſcenſion droite*; & celui qui en réſulte dans la *déclinaiſon*, ſe nomme *préceſſion en déclinaiſon.*

Comme j'ai vu deſirer pluſieurs fois qu'en inſérant, dans les traités de navigation, des tables des poſitions des étoiles, pour une certaine époque avec les variations annuelles, on eût donné en même-temps la manière de trouver ces variations; c'eſt-à-dire, la préceſſion annuelle en aſcenſion droite, & en *déclinaiſon*; je crois devoir en expoſer la méthode.

Au lieu de ſuppoſer que les étoiles ſoient fixes, & que les points équinoxiaux ſe meuvent, comme cela eſt en effet, on peut conſidérer ces points comme immobiles, & les étoiles comme ayant un mouvement en longitude, ſuivant l'ordre des ſignes, égal au mouvement rétrograde des points équinoxiaux: ainſi EO (*fig.* XLVI), repréſentant l'écliptique; EQ, l'équateur; E, le point équinoxial du printems, &c.; au lieu de regarder ce point comme parvenant en E' dans un certain temps, par exemple, dans l'eſpace d'une année, tandis que l'étoile demeure fixe, on peut regarder ce point comme immobile, & ſuppoſer que l'étoile parvient en un point S', parallèlement à l'ecliptique, tel que l'arc de l'ecliptique CD, compris entre les deux cercles de latitude LC, LD, qui meſure ſon mouvement en longitude, ſoit égal à l'arc EE'. Dans cette ſuppoſition, la préceſſion en aſcenſion droite de cette étoile, ſera l'arc GH de l'équateur, déterminé par ſes deux cercles de *déclinaiſon* PG, PH; & ſi l'on conçoit le petit arc ST parallèle à l'équateur, $S'T$ ſera la préceſſion en *déclinaiſon.* Trouvons d'abord la préceſſion en aſcenſion droite.

Suppoſons que EO eſt le premier quart de l'écliptique; EQ, le premier quart de l'équateur, ou le premier quart d'aſcenſion droite; L, le pole boréal

de l'écliptique; P, celui de l'équateur; PE, le colure des équinoxes; $LPOQ$, le colure des solstices; EE', la quantité dont les points équinoxiaux rétrogradent pendant une année: l angle $S'ST$ est égal à l'angle PSL, que forment le cercle de latitude & le cercle de *déclinaison*, qui passent par l'étoile, qu'on nomme *angle de position*. Le triangle $S'ST$, pouvant être considéré comme rectiligne, on aura $1 : cos.\ PSL :: SS' : ST$; de plus, $1 : sin.\ LS :: CD : SS'$, & $sin.\ PS : 1 :: ST : GH$; donc, $sin.\ PS : sin.\ LS.\ cos.\ PSL :: CD : GH$; donc, $GH = \frac{CD.\ sin.\ LS.\ cos.\ PSL}{sin.\ PS.} = \frac{CD.\ sin.\ LS.\ sin.\ PSL}{sin.\ PS.\ tang.\ PSL} = \frac{CD.\ sin.\ PL.\ sin.\ LPS}{sin.\ PS.\ tang.\ PSL}$. Ayant abaissé l'arc LK perpendiculaire sur SP, on a $tang.\ PSL = \frac{tang.\ SPL.\ sin.\ PK}{sin.\ SK}$; $sin.\ SK = sin.\ PS.\ cos.\ PK + cos.\ PS.\ sin.\ PK = sin.\ PK \left(\frac{sinus\ PS}{tangente\ PK} + cosinus\ PS\right) = sinus\ PK \frac{sin.\ PS + cos.\ PS.\ cos.\ SPL.\ tang.\ PL}{cos.\ SPL.\ tang.\ PL}$, à cause que $tang.\ PK = cos.\ SPL.\ tang.\ PL$; donc $tang.\ PSL = \frac{sin.\ LPS}{sin.\ PS.\ cot.\ PL + cos.\ PS.\ cos.\ SPL}$: donc enfin $GH = CD \left(sin.\ PL.\ cot.\ PL + \frac{sin.\ PL.\ cos.\ PS.\ cos.\ SPL}{sin.\ PS.}\right) = EE' (cos.\ PL + sin.\ PL.\ cos.\ SPL.\ cot.\ PS) = EE' (cos.\ PL + sin.\ PL.\ sin.\ EPS.\ tang.\ SG)$.

On trouveroit la même expression dans le second quart d'ascension droite; mais dans le troisième & le quatrième quart, on trouveroit $GH = EE' (cos.\ PL - sin.\ PL.\ sin.\ EPS.\ tang.\ SG)$; ce dont il est facile de s'assurer.

Ainsi l'expression générale de la précession en ascension droite, est $EE' (cos.\ PL \pm sin.\ PL.\ sin.\ EPS.\ tang.\ SG)$; c'est-à-dire, que la précession en ascension droite, est égale à la précession en longitude multipliée par le cosinus de l'obliquité de l'écliptique, plus ou moins, le sinus de l'obliquité de l'écliptique, multipliée par le sinus de l'ascension droite de l'étoile, & par la tangente de la *déclinaison*. Le signe + est, ainsi qu'on l'a vu, pour le premier & le second quart d'ascension droite, & le signe — pour le troisième & le quatrième, en supposant toutefois que l'étoile est boréale; car si elle étoit australe, il faudroit prendre le signe —, dans le premier & le second quart d'ascension droite; & le signe +, dans le troisième & le quatrième.

Il est presque superflu de dire que la précession en ascension droite est toujours additive, au moins tant que l'angle de position est aigu; quand il est droit, elle est nulle; & s'il est obtus, elle est négative.

Il reste maintenant à trouver la précession en *déclinaison*, laquelle est exprimée par $S'T$. Le triangle $SS'T$ donne $ST = SS'.\ sin.\ PSL = CD.\ sin.\ LS.\ sin.\ PSL = EE'.\ sin.\ PL.\ sin.\ LPS = EE'.\ sin.\ PL.\ cos.\ EPS$. Ainsi la précession en *déclinaison* est égale à la précession en longitude, multipliée par le sinus de l'obliquité de l'écliptique, & par le cosinus de l'ascension droite de l'étoile.

Dans le premier & le quatrième quart d'ascension droite, la précession en *déclinaison* est additive pour les étoiles boréales, & soustractive dans le second & le troisième: elle est, au contraire, soustractive dans le premier & le quatrième quart d'ascension droite, pour les étoiles australes, & additive dans le second & le troisième.

A l'égard de la quantité EE', dont les points équinoxiaux rétrogradent pendant une année, elle est égale à $50,3 + 5,63.\ cosinus\ (p - 9°.\ 40)$; p représentant la longitude du nœud ascendant de la lune, pour le commencement de l'année dont il s'agit. (*Y*)

DÉCLINAISON *magnétique*; *déclinaison*, *variation de l'aiguille aimantée ou de la boussole*, c'est l'angle que fait dans le plan horisontal la direction de l'aiguille aimantée, avec la ligne nord & sud.

Comme ce n'est qu'à l'aide de la boussole qu'on peut diriger sa route en mer, on sent de quelle importance il est de prévenir les erreurs dans lesquelles jetteroient ses indications, si on les suivoit exactement. Il faut donc s'attacher à déterminer, avec soin, de combien elle nous trompe en nous indiquant le nord & le sud, ou l'angle qu'elle fait avec la ligne nord & sud. Voyons quels moyens on peut employer pour cela, soit à terre, soit en mer.

Pour connoître la *déclinaison* de l'aiguille aimantée à terre, il faut tracer une ligne méridienne sur un plan horisontal; ensuite appliquer sur ce plan la boëte de la boussole, de manière que la ligne nord & sud de la boëte, réponde parfaitement à la méridienne: on verra de combien l'aiguille s'en écarte, soit vers l'est, soit vers l'ouest, ou l'angle qu'elle fait avec elle; cet angle sera évidemment la *déclinaison*: ou bien on placera successivement les quatre faces de la boëte le long de la méridienne, en marquant à chaque fois de combien on trouve la *déclinaison*, & l'on prendra un milieu entre les quatre quantités dont on aura trouvé la *déclinaison*. Cette observation exigeant qu'on sache tracer une méridienne sur un plan horisontal, indiquons-en la méthode.

La première chose qu'il faut faire est de s'assurer si le plan sur lequel on veut tracer la méridienne, est bien horisontal: pour s'en assurer, on applique une règle à ce plan, sur laquelle on pose un bon niveau, & on répète cette opération en donnant à la règle une nouvelle direction qui fasse avec la première un angle qui diffère peu de 90°.

On fixe ensuite, perpendiculairement au plan, une verge AB (*fig. XLVII*) de 15 ou 18 pouces de longueur, portant à son extrémité une plaque B, percée d'un petit trou rond, & posée à peu-

près horiſontalement : on détermine le point C du plan, qui répond perpendiculairement au centre du trou ; de ce point, comme centre, on décrit une circonférence telle que FE : lorſque le matin l'image du petit trou de la plaque tombera ſur cette circonférence, & ſera diviſée en deux parties égales par cette même circonférence, on marquera le point E de cet arc où tombe le centre de cette image : l'après-midi, lorſque cette image tombera ſur cette circonférence, on marquera de même le point F où tombe le centre : on diviſera l'arc EF en deux parties égales ; & on menera, par ſon milieu M & par le centre C, une droite CM qui ſera la méridienne cherchée.

Pour que cette méthode ait toute la juſteſſe dont elle eſt ſuſceptible, il faut, 1°. que la circonférence ait été décrite d'un rayon aſſez grand, pour que l'image du trou ne l'atteigne pas plus tard que deux ou trois heures avant midi : 2°. il ſera très-convenable de décrire pluſieurs circonférences, & de marquer ſur chacune les deux points où le centre de l'image du trou tombe avant & après midi : coupant enſuite chacun de ces arcs en deux parties égales, ſi la ligne menée par le milieu d'un de ces arcs & par le centre, paſſe auſſi par le milieu des autres arcs, on ſera ſûr d'avoir bien opéré : 3°. comme cette méthode ſuppoſe que la *déclinaiſon* du ſoleil ne change pas, au moins ſenſiblement, dans l'intervalle des deux inſtans où la petite image ſe trouve ſur la circonférence ; ce qui n'eſt vrai que dans le tems des ſolſtices, & aux environs, douze ou quinze jours avant ou après ; ce n'eſt que dans ce temps-là que cette méthode eſt ſuſceptible d'exactitude : & encore faut-il donner la préférence au ſolſtice d'hiver, parce qu'au ſolſtice d'été le point de midi eſt trop près du pied de la vergue ou du ſtyle, eu égard à la longueur de la méridienne : on n'a rien à craindre de la réfraction, parce qu'elle augmente également la hauteur du ſoleil, aux deux inſtans où la petite image du trou ſe trouve ſur la circonférence.

Au reſte, on peut employer cette méthode en tout temps, moyennant une correction qu'il eſt facile d'imaginer.

Si la *déclinaiſon* du ſoleil va en augmentant, le ſoleil arrivera l'après-midi, plus tard, à une hauteur égale à celle où il étoit le matin, que ſi ſa *déclinaiſon* n'avoit pas changé ; ou, ce qui revient au même, le vertical où il ſera, l'après-midi, à même hauteur que le matin, ſera plus éloigné du méridien que le vertical du matin. Si donc on menoit une ligne par le milieu de l'arc compris entre les deux points de lumière, cette ligne ſeroit trop proche du point de lumière marqué l'après-midi, pour pouvoir être la méridienne.

Si, au contraire, la *déclinaiſon* du ſoleil alloit en diminuant, il arriveroit, l'après-midi, à même hauteur que le matin, plutôt que ſi ſa *déclinaiſon* étoit reſtée la même ; c'eſt-à-dire, que le vertical où il ſeroit alors, ſeroit plus voiſin du méridien que celui où il étoit le matin : la ligne menée par le milieu de l'arc compris entre les deux points de lumière, ſeroit donc trop éloignée du point de lumière marqué l'après-midi ; & ne pourroit, par conſéquent, être la méridienne.

Pour déterminer la méridienne, dans l'un & l'autre cas, il faut connoître le changement qu'occaſionne dans l'angle horaire, le changement en *déclinaiſon*, le convertir en temps ; enſuite compter ce temps-là depuis le moment où l'on a marqué le point de lumière F de l'après-midi, & marquer le point K, où tombe le centre de l'image du trou, à la fin de ce temps : alors ſi la *déclinaiſon* du ſoleil va en diminuant, on n'aura qu'à mener, du centre C, par le milieu de l'arc EK, une ligne droite qui ſera la méridienne : ſi la *déclinaiſon* du ſoleil va en augmentant, on prendra, de l'autre côté de F, un point H qui en ſoit à la même diſtance que le point K, & on menera, par le milieu de l'arc EH & par le centre, une droite, & cette droite ſera la méridienne.

On trouvera le changement qu'occaſionne dans l'angle honoraire, le changement en déclinaiſon, par la formule ſi connue $da = db\left(\frac{tang.\,c}{ſin.\,a} \mp \frac{tang.\,b}{tang.\,a}\right)$, a marquant l'angle horaire, b la déclinaiſon du ſoleil, c la latitude du lieu : on n'aura qu'à diviſer par 15 ce changement de l'angle horaire, pour le convertir en temps, parce que 15 ſecondes de dégré valent une ſeconde temps. L'angle honoraire a eſt la moitié de l'intervalle de temps écoulé entre les deux inſtants où l'on a marqué les deux points de lumière, convertie en degrés (à raiſon de 15° par heure). Tant que la déclinaiſon du ſoleil eſt de même dénomination que le pole élevé, le ſecond terme de la petite équation a le ſigne —, & il a le ſigne +, quand elle eſt de dénomination différente, ou quand le ſoleil eſt de l'autre côté de l'équateur, par rapport au pole élevé.

On peut encore tracer une méridienne par un ſeul point de lumière. On marquera ſur le plan, le point G où tombe le centre de l'image du trou, on menera par ce point & par le point C du plan, qui répond perpendiculairement au centre du trou, la droite GC, qui ſera la ſection du vertical du ſoleil avec le plan horiſontal. On meſurera exactement cette droite, & la hauteur BC du centre du trou ; & on calculera l'angle CGB, hauteur du ſoleil ſur l'horiſon. Ayant la hauteur du ſoleil, on calculera avec ſa *déclinaiſon* & la latitude du lieu, l'azimuth de cet aſtre. Menant enſuite par le centre C une droite CM qui faſſe, avec CG, un angle MCG égal à l'azimuth, du côté convenable, on aura la méridienne cherchée. Il ſera bon de la vérifier, en la cherchant de nouveau par la même méthode, par de nouveaux points de lumière. Cette méthode eſt bonne en tous temps.

Paſſons maintenant à la manière de déterminer la *déclinaiſon* magnétique, à la mer. Pour y parvenir, on a recours à l'obſervation de l'amplitude

ortive ou occase, ou à celle de l'azimuth. Voyons comment on emploie la première.

Lorsque le soleil se lève ou se couche, on relève, avec la boussole, son bord inférieur au moment où il touche l'horison, & on voit à quelle distance de l'est ou de l'ouest de la boussole il répond. On calcule ensuite l'amplitude ortive ou occase apparente du même bord de cet astre; la différence entre cette amplitude & l'amplitude observée est la *déclinaison* magnétique.

Si l'on observe le soleil entre l'est & le nord, ou entre l'ouest & le sud; alors, si l'amplitude calculée est plus grande que l'amplitude observée, la déclinaison est du nord vers l'ouest : si au contraire elle est plus petite, la déclinaison est du nord à l'est.

Lorsqu'on observe le soleil entre l'est & le sud, ou entre l'ouest & le nord; si l'amplitude calculée est plus grande que l'amplitude observée, la déclinaison est du nord vers l'est; & si elle est plus petite, la déclinaison est du nord à l'ouest.

Faisons une application de la méthode : supposons que, le 19 avril 1784, étant par 52°. 48′ de latitude nord, & par 118°. 16′ de longitude orientale comptée depuis le méridien de Paris, on ait relevé le bord inférieur du soleil, à son lever, & qu'on ait trouvé qu'il répondoit au *N. E.* $\frac{1}{4}$ *E* 4° 30′ *E* de la boussole; comme on a observé le lever apparent de ce bord du soleil, on l'a observé dans un cercle parallèle à l'horison, abaissé au-dessous d'une quantité égale à la réfraction, plus la dépression, moins le demi-diamètre de cet astre; or, pour trouver l'amplitude de ce bord, il faut se servir d'un triangle sphérique dont un des côtés est la distance de ce bord au zénith, & les deux autres sont l'un la distance du soleil au pole, & l'autre la distance du pole au zénith, ou le complément de la latitude. Il faut donc que le premier de ces côtés soit de 90° moins le demi-diamètre du soleil, plus la réfraction & la dépression de l'horison. Pour avoir ce côté, retranchons donc de 90° le demi-diamètre du soleil, qui est de 15′ 56″ pour le jour de l'observation; il reste 89° 44′ 44″, auxquels ajoutons la réfraction qui, pour cette distance au zénith, est de 31′ $\frac{1}{2}$, & 4′ 23″ pour la dépression de l'horison, en supposant que l'œil fût élevé de 16 pieds au-dessus de la surface de la mer, & nous aurons le côté dont il s'agit de 90° 20′. Supposons que l'observation ait été faite vers 5 heures du matin : convertissant la longitude en temps, & faisant attention qu'on étoit à l'est de Paris, on trouve qu'on comptoit alors, à Paris, le 18 à 9ʰ 7′; calculant la déclinaison du soleil pour ce temps-là, on la trouve de 11° 16′ $\frac{1}{2}$, dont le complément ou la distance du soleil au pole est 78° 43′ $\frac{1}{2}$; le troisième côté du triangle ou la distance du pole au zenith est de 37° 12′. Calculant l'angle au zénith, formé par le vertical du soleil & le méridien, on le trouve de 70° 40′, dont le complement 19° 20′ est l'amplitude cherchée. Or l'amplitude observée a été trouvée de 29° 15′; prenant la différence entre ces deux amplitudes, on trouve 9° 55′ pour la déclinaison magnétique, laquelle est du nord à l'est, parce que l'amplitude calculée est plus petite que l'amplitude observée.

Parlons actuellement de la manière de déterminer la déclinaison magnétique par l'azimuth. Cette méthode exige le concours de deux observateurs. L'un relève le bord inférieur du soleil avec la boussole, & voit à quel aire de vent il répond; en même-temps, l'autre prend avec un octant, la hauteur de ce bord; cette hauteur donne un des côtés d'un triangle sphérique, dont la déclinaison du soleil & la latitude donnent les deux autres, au moyen duquel on calcule l'azimuth du bord observé. Prenant la différence entre cet azimuth & l'azimuth observé, on a la déclinaison magnétique.

Si l'on a observé le soleil entre le nord & l'est ou entre le sud & l'ouest; alors si l'azimuth calculé est plus grand que l'azimuth observé, la déclinaison est du nord à l'est; & s'il est plus petit, la déclinaison est du nord à l'ouest.

Si le soleil a été observé entre le sud & l'est, ou entre le nord & l'ouest; si alors l'azimuth calculé est plus grand que l'azimuth observé, la déclinaison est du nord à l'ouest, & s'il est plus petit, elle est du nord à l'est.

Prenons un exemple. Supposons que, le 28 février 1784, étant par 47° 54′ de latitude nord, & par 88° 18′ de longitude occidentale, comptée depuis le méridien de Paris, vers 9ʰ & demie du matin, on ait relevé le bord inférieur du soleil, & qu'on ait trouvé qu'il répondoit au NNO 5° N du compas, & que la hauteur de ce bord, observée en même-temps, ait été trouvée de 30° 50′. On calculera d'abord la déclinaison du soleil pour le moment de l'observation; pour cela, on convertira la longitude en temps que l'on ajoutera à l'heure de l'observation, pour avoir celle qu'on comptoit alors à Paris; on trouvera qu'on y comptoit alors 3 heures 23′ après midi. Calculant la déclinaison du soleil pour cet instant, on trouve qu'elle étoit de 7° 55′ $\frac{1}{7}$, qui ajoutés à 90°, donnent la distance au pôle de 97° 55′ $\frac{1}{7}$. Pour avoir la hauteur vraie du centre du soleil, on ajoutera son demi-diamètre 16′ 10″ à la hauteur observée de son bord inférieur; on en retranchera ensuite la réfraction 1′ 50″, qui convient à la hauteur du centre, & la dépression 4′ 23″; & l'on aura la hauteur vraie du centre, de 31°, dont le complément 59° est sa distance au zénith. Enfin, prenant le complément de la latitude, on a 42° 6′ pour le troisième côté du triangle sphérique dont il faut calculer l'angle au zénith, qui est l'azimuth cherché; on trouve que cet angle est de 25° 12′; prenant la différence entre cet azimuth & l'azimuth observé qui est de 17° 30′, on trouve 7° 42″ pour la déclinaison magnétique, laquelle est du nord à l'ouest, parce que l'azimuth calculé est plus grand que l'azimuth observé.

Cette méthode a un désavantage sur la précédente, en ce qu'elle exige le concours de deux observateurs, & sur-tout par la difficulté de bien relever le soleil, lorsqu'il est élevé. Ce n'est que par de hautes latitudes qu'elle peut être employée avec succès, parce que les astres ne s'élèvent pas beaucoup, par ces latitudes. On doit même alors la préferer à la méthode des amplitudes ; parce que les astres rasant assez longtems l'horison, en se levant ou en se couchant, on ne peut qu'être très-incertain du point où ils se lèvent, ou se couchent en effet ; & que par conséquent on est exposé à se tromper considérablement sur l'amplitude. Au reste, si la méthode des amplitudes à, ce cas excepté, quelqu'avantage sur celle-ci, par la facilité avec laquelle on relève le bord du soleil à son lever, ou à son coucher, il ne faut pas se dissimuler que cet avantage est compensé par l'incertitude que l'inconstance des réfractions horisontales laissent, sur la quantité de l'amplitude apparente. MM. de Borda, Pingré & de Verdun disent, dans la relation de leur voyage sur la *Flore*, s'être trouvés dans des parages où l'incertitude alloit à près d'un dégré.

Afin de réunir dans cet article, tout ce qui peut concerner la manière de déterminer la *déclinaison* magnétique, nous croyons devoir donner une méthode de la déterminer immédiatement, par le calcul, pour tous les lieux de la terre, en supposant que l'on connoisse les poles magnétiques.

Il est évident que la question se réduit à déterminer l'angle que forme avec le méridien du lieu, le méridien magnétique qui passe par ce lieu.

Soient N & S (*figure* XLVIII) les deux pôles magnétiques, P le pôle boréal de la terre : comme les deux poles N & S sont donnés ; c'est-à-dire, que l'on connoît leurs latitudes & leurs longitudes ; si l'on conçoit le grand cercle NS passant par ces deux pôles, on connoîtra dans le triangle NPS les côtés NP, PS & l'angle compris NPS ; on pourra donc avoir le côté NS & l'angle PNS, que fait le grand cercle magnétique NS, avec le méridien PN qui passe par le pôle N. On aura, pour trouver NS, la formule $\cos. NS = \cos. NPS. \sin. NP. \sin\text{us } PS + \cos\text{inus } NP. \cos\text{inus } PS$; & l'on trouvera ensuite l'angle PNS par la formule $\sin. PNS = \frac{\sin. NPS. \sin. PS}{\sin. NS}$.

Par le milieu A de l'arc NS, imaginons un grand cercle AC perpendiculaire à NS, & soit mené le méridien PA. Dans le triangle PNA, on aura PN, $NA = \frac{1}{2} NS$, & l'angle compris PNA; on pourra donc trouver d'abord PA, par la formule $\cos. PA = \cos. PNA. \sin. NP. \sin. NA + \cos. NP. \cos. NA$; & PA étant connu, on trouvera les angles PAN & NPA, par les formules $\sin. PAN = \frac{\sin. PNA. \sin. PN}{\sin. PA}$, $\sin. NPA = \frac{\sin. PNA. \sin. NA}{\sin. PA}$.

Soit PM le premier méridien : puisque la position de N est connue, on a l'angle NPM, & par conséquent l'angle MPA, qui est la différence des angles NPA & NPM.

Soit maintenant L le lieu pour lequel on veut la *déclinaison* magnétique. Si l'on imagine un cercle NLS passant par ce lieu & par les pôles magnétiques N & S, il est clair que ce qu'on cherche, c'est l'angle que le plan de ce cercle fait avec le plan du méridien PLR, qui passe par le lieu R.

On commencera d'abord par déterminer, dans le triangle APR, dont on connoît PA, l'angle APR, somme ou différence de la longitude MPL du lieu L, & de la longitude MPA du point A, & l'angle PAR somme ou différence de 90° & de l'angle PAN ; l'angle ARP par la formule $\cos. ARP = \cos. AP. \sin. PAR. \sin. APR - \cos. PAR. \cos. APR$, & les côtés AR & RP par les formules $\sin\text{us } AR = \frac{\sin\text{us } PA. \sin\text{us } APR}{\sin. ARP}$, $\sin\text{us } PR = \frac{\sin. PA. \sin. PAR}{\sin. ARP}$.

Concevons un grand cercle BL, perpendiculaire à AR, qui par conséquent passe par les pôles du grand cercle AR, lesquels se trouvent dans le grand cercle magnétique NAS, puisque ce cercle est perpendiculaire à AR. Il est évident que l'intersection de ces deux cercles BL & NAS, ou l'axe du cercle AR est parallèle à la corde NS, intersection du grand cercle magnétique NAS & du cercle NLS. Le triangle RBL, rectangle en B, donne $\sin\text{us } BL = \sin. RL. \sin. ARL$, & $\tang. BR = \tang. RL. \cos. ARL$; RL est connu, puisqu'on connoît PR & que l'on a PL qui est le complément de la latitude du lieu. Connoissant BR on a aussitôt AB somme ou différence de AR & de BR.

Si l'on conçoit un grand cercle $DL'C'$ parallèle au cercle NLS, il est évident que l'angle $RL'C'$ que ce cercle fait avec le méridien PLR est égal à l'angle du cercle NLS avec ce méridien. Or on a $\cos. RL'C' = \sin. L'RC'. \cos. C'R = \sin. LRC. \cos. (AC' - AR) = \sin. LRC (\cos. AC'. \cos. AR + \sin. AC'. \sin. AR)$. Tout se réduit donc à trouver AC' : or AC' mesure l'angle que forme le grand cercle $DL'C'$ avec le cercle $DNAS$, ou l'angle du cercle NLS avec le même cercle $DNAS$. Soient DE (*fig.* XLIX) l'axe de l'équateur magnétique ABC ; NV l'intersection du cercle NLC avec le cercle DNA, laquelle est parallèle à l'axe DE ; GL l'arc d'un cercle parallèle à l'équateur magnétique ABC ; GK, LV, VK les intersections de ce parallèle avec les cercles AND, NLC & DLB : l'angle GVL est égal à l'angle que forment le cercle NLC & le cercle DNA, mesuré par l'arc AC, & l'angle GLK est égal à l'angle des deux cercles DLB & DNA, mesuré par l'arc AB. Soit LT perpendiculaire sur

GK ; le triangle rectangle LTK donne $LT = cos.\ LB.\ sinus\ AB$, & $KT = cos.\ LB.\ cosinus\ AB$:

Donc $VT = cos.\ LB.\ cos.\ AB - cos.\ AN$, & $LV = \sqrt{(cos.\ LB^2 - 2\ cos.\ LB.\ cos.\ AB\ cos.\ AN + cos.\ AN^2)}$.

Mais $LV : LT :: 1 : sin.\ LVT$ ou $sin.\ AC'$; donc $sin.\ AC' =$

$$\frac{cos.\ LB.\ sin.\ AB}{\sqrt{(cos.\ LB^2 - 2\ cos.\ LB.\ cos.\ AB\ cos.\ AN. + cos.\ AN^2)}},$$

$cos.\ AC' =$

$$\frac{cos.\ LB.\ cos.\ AB - cos.\ AN}{\sqrt{(cos.\ LB^2 - 2\ cos.\ LB.\ cos.\ AB.\ cos.\ AN + cos.\ AN^2)}};$$

on aura donc, en substituant $cosinus\ RL'C' = sin.\ LRC \times$

$$\frac{cos.\ BR\ cos.\ LB - cos.\ AR.\ cos.\ AN}{\sqrt{(cos.\ LB^2 - 2\ cos.\ LB.\ cos.\ AB.\ cos.\ AN + cos.\ AN^2)}},$$

On peut nommer premier méridien magnétique le grand cercle AND. Nous prenons, de part & d'autre, depuis le point A jusqu'à 180°, les arcs AR, AB, AC, AC'.

Dans la moitié de l'hémisphère magnétique boréal, où est le pole boréal P, séparée de l'autre moitié par le premier méridien magnétique AN, & terminée à l'équateur magnétique ABC, la *déclinaison* est du nord à l'ouest, tant que AC est plus grand que AR ; & elle est du nord à l'est, tant que AC est plus petit que AR : on suppose que le point C & le point R tombent du même côté de A ; car ils peuvent tomber de différens côtés ; & alors quand leurs distances AC & AR, au point A, sont moindres que 90°, la *déclinaison* est du nord à l'ouest ; & quand AC & AR sont plus grandes que 90°, elle est du nord à l'est : dans l'autre moitié de l'hémisphère magnétique boréal, la *déclinaison* est du nord à l'ouest, tant que AC est plus petit que AR ; & elle est du nord à l'est, tant que AC est plus grand que AR.

Si le lieu est dans la moitié de l'autre hémisphère magnétique, qui forme, avec la moitié de l'hémisphère boréal magnétique, où est le pole nord P, une moitié du globe terminée par le premier méridien magnétique NAS, la *déclinaison* est du nord à l'est, tant que AC est plus grand que AR ; & quand AC est plus petit que AR, elle est du nord à l'ouest : dans l'autre moitié du même hémisphère, où est le pole magnétique austral, la *déclinaison* est du nord à l'ouest, quand AC est plus grand que AR ; & elle est du nord à l'est, quand AC est plus petit que AR ; le point C & le point R sont supposés tomber du même côté de A ; s'ils tombent de différens côtés ; alors si AC & AR sont plus petits que 90°, la *déclinaison* est du nord à l'ouest ; & s'ils sont plus grands que 90°, elle est du nord à l'est.

Une [illegible]uestion qu'il seroit important de résoud[illegible] déterminer les poles magnétiques, la [illegible]ant donnée ; mais, après plusieurs essais, il nous a paru qu'on ne peut y parvenir que par des voies indirectes.

C'est ainsi que nous avons trouvé les positions suivantes des poles magnétiques pour Brest ; le pole nord à 73° de latitude, & à 22° de longitude occidentale, comptée depuis le méridien de Paris ; le pole sud à 56° de latitude, & à 85° de longitude orientale : en supposant ces positions, nous avons trouvé, par la méthode précédente, la *déclinaison* de l'aiguille aimantée de 22° 46′, telle, par conséquent, à quelques minutes près, qu'on l'a observée à Brest, dans ces derniers temps.

Cette détermination fournissant une application de la méthode, nous croyons devoir présenter, au moins, l'abrégé du calcul. Supposons que Brest soit représenté par le point l (*figure* XLVIII.), situé à l'ouest du premier méridien PM, que nous supposons être le méridien de Paris ; soit PlR, le méridien de Brest ; NlC, le cercle magnétique qui passe par ce lieu-là, &c.

On a dans nos suppositions, $NP = 17°$, $NPM = 22°$, $MPS = 85°$, $PS = 146°$, $NPS = 107°$. Faisant ensuite les calculs, on trouve $NS = 147°\ 12'$, $NA = 73°\ 36'$, $PNA = 80°\ 49'$, $PA = 71°\ 40'$, $PAN = 17°\ 42'$, $NPA = 86°\ 5'$, $MPA = NPA - NPM = 64°\ 5'$; & comme la longitude de Brest, comptée depuis Paris, est d'environ 6° 50′, l'angle $APR = 70°\ 55'$; l'angle $PAR = 90° + PAN = 107°\ 42'$; ainsi on trouve $ARP = 67°\ 30'$, $AR = 76°\ 10'$, $PR = 78°\ 11'$. La latitude de Brest étant d'environ 48° 23′, & par conséquent son complément Pl étant de 41° 37′, Rl qui est égal à $PR - lP$, est de 36° 34′. Ainsi $Bl = 33°.\ 24'$, $BR = 15°\ 51'$, & par conséquent $AB = 60°\ 19'$. Calculant actuellement l'angle RlC, on le trouve de 22° 46′.

Nous disons que nous avons trouvé les poles magnétiques pour Brest, parce que nous croyons que chaque lieu a ses poles magnétiques particuliers : ce qui nous porte à le penser, c'est que lorsque nous avons voulu nous servir de ces poles pour déterminer la *déclinaison* de l'aiguille aimantée, pour d'autres endroits, nous l'avons trouvée toute différente de celle qu'on y observe : ainsi, au lieu de ne supposer que deux poles magnétiques, nous imaginons un espace plus ou moins étendu dans chaque hémisphère, qui comprend les poles magnétiques de tous les lieux : la *déclinaison* magnétique changeant avec le temps, les poles magnétiques de chaque lieu changent, par conséquent, de position ; d'où l'on peut conclure que les espaces où nous supposons tous les poles magnétiques changent de position, & probablement d'étendue & de figure. (*Y*)

DÉCLINER, parlant des astres, de l'aiguille aimantée, v. n. *Voyez* DÉCLINAISON.

DÉCLINER, v. n. courir avec un mouvement d'écart, de déviation, peu considérable de la route déterminée. *Nous courûmes au sud-sud-est en déclinant vers le sud, soupçonnant un courant de l'ouest à l'est.*

DÉCOLLEMENT, ſ. m. terme de charpentier, c'eſt couper une partie d'un tenon pour le raccourcir, & faire enſorte qu'il ne ſoit ni trop long ni trop court, pour remplir exactement ſa mortaiſe (*B*).

DÉCOLLER, v. a. terme de terre-neuvier; dans la préparation de la morue ſèche, à Terre-neuve, la première opération eſt de lui couper la tête: cela s'appelle *décoller:* cela ſe fait très-habilement.

DÉCOLLEUR, ſ. m. celui qui décolle la morue.

DÉCOMBRES, ſ. m. ce ſont toutes les rognures de bois, coupeaux qui ſont inutiles, & qui reſtent dans l'atelier, après la conſtruction d'un bâtiment; & auſſi, comme dans le langage ordinaire, les pierres, moëllons, &c., qui reſtent après la réparation ou conſtruction des murailles, digues, jettées, canaux, havres, baſſins: ceux-ci, dans les ports du roi, doivent être enlevés par les entrepreneurs auſſitôt les ouvrages finis, à peine de cent livres d'amende, & d'y être pourvu à leurs frais. Voyez *police des ports.* Les décombres en bois ont une valeur qui fait qu'ils ſont enlevés de reſte: d'ailleurs, ce ſont des forçats qui nettoient les ports de ſa majeſté.

DÉCOUDRE, v. a. c'eſt déclouer quelques pièces du bordage, ou quelques-unes des vaigres d'un vaiſſeau, pour connoître ce qu'elles peuvent couvrir de défectueux.

DÉCOUVERTE, ſ. f. la *découverte* d'une eſcadre eſt une frégate fine voilière, qui ſe porte en avant ou ſur les ailes de la flotte, pour voir ce qui ſe paſſe à une certaine diſtance: il y a ſouvent pluſieurs *découvertes* dans la même eſcadre: on appelle auſſi *découverte*, l'homme qui eſt en ſentinelle au haut des mâts pour découvrir de plus loin: les frégates chargées de découvrir, doivent toujours avoir des hommes en vigie ou *découverte* au haut de leurs mâts, & préférer ceux qui ont la vue perçante aux autres; on leur donne des longues-vues, courtes & claires, pour mieux découvrir & reconnoître les objets.

DÉCOUVERTE (à la), adv. être à la *découverte*: on eſt à la *découverte* quand on s'eſt porté en avant ou ſur les ailes d'une armée, une eſcadre ou une flotte pour découvrir, ou l'ennemi, ou la terre, ou autres objets que l'on cherche, ou qu'on a lieu de craindre: la vigie qui eſt à la tête des mâts, eſt auſſi *à la découverte.*

DÉCOUVRIR *les terres, un vaiſſeau*, v. a. c'eſt les appercevoir. *Il étoit huit heures du matin, quand on commença à* découvrir *les ennemis vers le nord-oueſt.*

DÉCOUVRIR, parlant de la mer, v. n. la mer découvre, dans le reflux ou juſant, les choſes qu'elle couvroit ſous ſes eaux, pendant le temps du flot ou flux: ainſi l'on dit: *tel banc ou telle roche couvre & découvre à toutes marées, ou ſeulement dans les eaux vives:* il y en a qui ne ſe voient que dans les grandes eaux des équinoxes.

DÉFENDRE, v. a. *défendre* l'abordage de ſon embarquation, avec la gaffe, ou de toute autre manière. *Défend*, commandement que l'on fait au brigadier d'un bateau, pour lui faire *défendre* le choc que l'embarquation pourroit donner contre le vaiſſeau, ou autre choſe ſolide que l'on aborde: il oppoſe ſa gaffe en faiſant force deſſus, pour rompre l'aire du bateau, & empêcher qu'il ne ſe fracaſſe en abordant avec trop de viteſſe.

DÉFENDRE (ſe), v. ref. c'eſt réſiſter lorſqu'on eſt attaqué par des forces égales ou ſupérieures que l'on n'a pas intention de combattre; c'eſt le propre des vaiſſeaux du commerce de ſe bien *défendre*, & ne point attaquer.

DÉFENSE, ſ. f. action de ſe défendre: *ce bâtiment a fait une belle* défenſe; c'eſt-à-dire, qu'il s'eſt bien défendu: un vaiſſeau eſt en état de *défenſe*, lorſqu'il eſt bien armé, & qu'il peut réſiſter à proportion de ſa grandeur: il eſt hors de *défenſe* quand il eſt déſemparé & hors d'état de combattre.

DÉFENSES. *Voyez* BOUT-DEHORS DE DÉFENSES ou ARCBOUTANT.

DÉFENSES, les *défenſes* ſont auſſi des tronçons de cables que l'on ſuſpend le long du bord des vaiſſeaux, pour les empêcher d'être heurtés par des bateaux ou autres embarquations, qui peuvent être obligés de mettre bord-à-bord, & qui, en tanguant & roulant, écorcheroient les préceintes ſans ces précautions, & s'endommageroient eux-mêmes: les bateaux ont auſſi leurs propres *défenſes* pour leur conſervation particulière; ce ſont des tronçons de deux ou trois pieds de vieux cordages, que l'on ſuſpend à chaque toulet, & que les rameurs ont ſoin de mettre dedans auſſi-tôt qu'ils pouſſent au large; ces *défenſes* leur ſervent quand ils abordent quelques vaiſſeaux, ou lorſqu'ils ſont amarrés les uns contre les autres, ou le long des quais, &c. Lorſque dans les rivières on craint les glaces & le choc que les glaçons peuvent donner au vaiſſeau, en ſuivant le cours de l'eau qui les tranſporte, on fait une eſpèce de blindage autour de chaque navire, avec des planches & des mâts, pour empêcher que le vaiſſeau ne ſoit endommagé pendant que la rivière charie, & ce blindage n'eſt qu'une autre eſpèce de *défenſe* pour conſerver le franc bord.

DÉFENSES *gabariées ſur le bord*, ce ſont des pièces de bois gabariées ſur le côté du vaiſſeau, & clouées ſur le bord, depuis la liſſe de platbord juſqu'à la première préceinte, pour empêcher le côté des bateaux que l'on embarque, de toucher le franc bord, & les garantir de s'accrocher ſous les pitons & viroles qui pénètrent de dedans en dehors à tous les ſabords.

DÉFERLER, v. a. c'eſt dépaqueter les voiles lorſqu'elles ſont ferrées ſur leurs vergues; c'eſt les déployer pour les mettre en état d'être bordées en filant leurs cargues: ainſi, pour *déferler* une voile, on largue tous les rabans de ferlage, & on la laiſſe ſur les cargues juſqu'au moment de la border. *Le commandant fait ſignal de* déferler *les huniers.*

DÉFERLER, parlant de la mer, v. n. la mer *déferle* lorſque la lame briſe en écumant avec bruit; elle *déferle* ſur les rochers & briſans qu'elle choque avec force. *Les lames étoient ſi élevées, & pouſ-*

sées avec tant de force de la part du vent, que quoique nous eussions la misaine & le grand hunier dehors, pour fuir devant le temps, elles venoient presque toutes se déferler *sous notre arcasse.*

DÉFIER, v. n. c'est en général empêcher que le choc de quelque chose en mouvement ne soit trop violent; c'est arrêter sa vîtesse peu-à-peu, & assez à temps, pour qu'il n'y ait point de choc, ou du moins, pour qu'il soit très-foible: *défie* du bord, commandement au brigadier d'un canot de défendre le choc, en abordant contre le bord ou le quai, lorsqu'on y va directement, & qu'on ne le prolonge pas: cet abordage se *défie* en appuyant la gaffe contre le bord, & faisant force dessus pour amortir & arrêter l'aire que porte le bateau.

DÉFIER *du vent ou de l'arrivée*, c'est prévenir avec le gouvernail le mouvement du vaisseau vers le vent, ou lorsqu'il obéit trop au vent: lorsqu'on dit au timonier de *défier*, il répond, la barre est à *défier*; la barre est toute à *défier*, quand elle est tout-à-fait du bord que l'on *défie*: *défie* du vent ou de l'arrivée, commandement au timonier pour lui faire prévenir, par un coup de gouvernail, le mouvement qui porte le navire trop au vent, ou qui le fait arriver plus qu'il ne faut: ainsi l'on *défie*, & *défie* tout, quand on craint que le vaisseau n'obéisse pas assez vîte: le vaisseau est *défié* du vent lorsqu'il a son gouvernail disposé pour le faire arriver; de même il est *défié* de l'arrivée, lorsqu'il a sa barre à venir au vent.

DÉFOURRER, v. a. c'est ôter la fourrure qui garnit une manœuvre: ainsi il convient de *défourrer* tout ce qui est fourré ou garni dans le gréement, lorsqu'on veut le visiter, afin de découvrir s'il n'y a pas de mal: *défourrer* un cable, c'est lui ôter sa fourrure, lorsqu'il est assez viré dedans pour qu'il n'en reste plus dans l'écubier: un cable, un hauban, &c., est *défourré*, lorsqu'il est dégarni de sa fourrure: une manœuvre est *défourrée*, si elle n'a plus de fourrure.

DÉFUNER, v. a. c'est dégarnir un mât de ses cordages & de ses manœuvres: cela se pratique dans de gros temps (*S*).

DÉGAGER, v. a. on *dégage* une chose engagée lorsqu'on en a besoin; c'est-à-dire, qu'on la débarrasse des objets qui empêchent qu'on ne s'en serve dans le moment: on ne doit jamais être dans le cas de *dégager* les choses utiles; elles doivent être toujours parées au besoin: *dégager* un cable ou une manœuvre engagée, c'est les débarrasser de ce qui les engage, & les retient pour les mettre en état de servir, & les avoir parés au besoin: une manœuvre est *dégagée* aussi-tôt qu'elle est en état de servir, après avoir été embarrassée par quelque accident.

DÉGAGER, v. a. on *dégage* un homme; un homme est *dégagé* lorsqu'après avoir été engagé on l'a donné son congé.

DÉGAGER *un vaisseau de l'ennemi*, c'est le secourir & le délivrer, lorsqu'il est embarrassé & serré près dans un combat, par des forces supérieures.

DÉGAGER (se), un vaisseau s'est *dégagé*, est *dégagé* quand il s'est retiré d'un mauvais pas, où il s'étoit fourré, par accident ou mal-adroitement; il est *dégagé* des pointes, lorsqu'il les a passées, & qu'il n'en a plus rien à craindre; il est *dégagé* d'un combat désavantageux, lorsque, par une bonne manœuvre, il a pu se dépêtrer des mains d'un ennemi supérieur, avec lequel il s'étoit mal-à-propos engagé: enfin on est *dégagé* de tout ce que l'on a eu à craindre, lorsqu'on ne court plus aucun risque: *se dégager* d'un abordage, c'est se débarrasser d'un abordage mal fait, & dans lequel on se trouve le plus foible; il n'est pas toujours aisé de s'en tirer: on cherche toujours à *se dégager* d'un combat & d'un abordage désavantageux; & l'on n'y parvient qu'en repoussant l'ennemi, & le harcelant par de fines manœuvres.

DÉGARNIR, v. a. c'est ôter la garniture & fourrure de dessus les manœuvres dormantes ou courantes, qui sont garnies de toile goudronnée & de bitord, ou qui sont couvertes de paillets, sangles, toiles ou fils de caret, &c.

DÉGARNIR *le cabestan*, c'est ôter ses barres, & détourner le tournevire qui l'enveloppe en partie, ou toute autre manœuvre, pour la dépasser tout-à-fait.

DÉGARNIR *les canons*, c'est ôter leur garniture de palans, bragues, platine, &c., & ne leur rien laisser de ce qui peut les mettre en état de tirer.

DÉGARNIR *les vergues*, c'est leur ôter toute la garniture de manœuvres & de poulies, qui servent à manœuvrer les voiles qu'elles portent; on leur ôte aussi tous les paillets, bourlets & cuirs qui les couvrent dans certains endroits, pour les empêcher d'être mangées au mouvement, en appuyant sur les haubans dans le brasseïage.

DÉGARNIR *un mât*, c'est le dégréer, lui ôter sa garniture, ses manœuvres, tout son gréement.

DÉGARNIR *un navire*, c'est le dégréer de tout ce qui sert à son équippement: on le *dégarnit* de ses canons, de ses voiles, de ses mâts, de ses manœuvres, &c., lorsqu'on les lui ôte.

DÉGAUCHIR, v. a. terme de charpentier; donner à une pièce sa première préparation, en en retranchant ce qu'il y a de plus irrégulier, ce qui l'éloigne le plus de la figure qu'on veut lui donner. *Cette pièce n'est pas encore travaillée; elle n'est que* dégauchie.

DÉGORGEOIR, s. m. on donne ce nom à deux instrumens, à l'usage du canonnier; l'un est une espèce de poinçon, d'environ huit pouces de long, lequel sert à percer la gargousse; & l'autre est un gros fil de fer, qui sert à dégorger la lumière du canon.

DÉGRADÉ, ÉE, part. pas. un vaisseau est *dégradé*, une embarquation est *dégradée* quand ils sont tombés sous le vent de la côte ou du port où ils avoient affaire: ce malheur, qui a quelquefois des suites très-fâcheuses, arrive par la suite des coups de vent, ou par la force des courans. Comme j'étois à la Martinique, un chasse-marée de vingt

ou trente tonneaux, qui faisoit le cabotage sur la côte de Bretagne, fut tellement *dégradé*, ayant été obligé de fuir devant le temps, qu'il ne lui resta d'autre parti à prendre que de venir relâcher dans la rade du fort St-Pierre de cette isle.

DÉGRADER, v. n. un vaisseau *dégrade* quand il tombe sous le vent d'une côte ou d'un port qu'il vouloit attraper à bout de bordée.

DÉGRADER *un officier, un homme de guerre en général*, c'est lui ôter ses honneurs, ses titres, & tout commandement: le déclarer incapable de servir le roi.

DÉGRADER (se), v. ref. laisser un bâtiment *se dégrader*; le laisser à l'abandon, dépérir, de manière qu'on finit par n'en pouvoir plus tirer aucun parti.

DEGRÉ *de la terre*, s. m. sa grandeur n'est pas par-tout la même, parce que la terre n'est pas exactement sphérique. Tout le monde sait que la terre a la figure d'un sphéroïde applati vers les poles, & que par conséquent les dégrés des méridiens vont en croissant vers ces points. Cependant, comme l'appatissement est assez petit, on se permet dans la navigation de considérer la terre comme sphérique, ce qui ne peut occasionner d'erreur bien sensible; & l'on prend, dans cette supposition, pour la longueur d'un degré d'un grand cercle, celle du degré vers la latitude de 45°, laquelle est d'environ 57,030 toises.

On divise en France, le degré en vingt parties égales, qu'on nomme lieues marines; ainsi la lieue marine est la vingtième partie du degré, & vaut par conséquent 2851 toises & demie; & comme il y a soixante minutes dans le degré, une lieue marine vaut donc trois minutes de degré: d'où il suit que si l'on veut convertir un nombre de degrés & de minutes en lieues, il faut multiplier le nombre de degrés par 20, & prendre le tiers du nombre des minutes; & réciproquement, que si on veut convertir un nombre de lieues en degrés & minutes, il faut la diviser par 20, & multiplier le reste par 3.

Les lieues dont on se sert sur terre sont la 25e partie du degré, & doivent par conséquent valoir 2281 toises & un cinquième, en supposant toujours le degré de 57,030 toises. On a coutume de faire dépendre la lieue de France de la longueur du degré mesuré entre Paris & Amiens, qui a été trouvée de 57,072 toises; en sorte que la lieue est alors de 2283 toises.

Les Anglois ont une manière d'évaluer les distances tant sur mer que sur terre, qui est très-commode. Ils prennent pour mesure la minute du degré, à laquelle ils donnent alors le nom de mille, & qui est de 950 toises & demie.

Les Hollandois comptent 15 lieues dans le degré. Ainsi leur lieue est de 3802 toises.

En supposant la lieue de 2283 toises, telle qu'on la suppose en France, on trouve que le rayon de la terre est de 1432 lieues & demie, ou de 3,270,397 toises & demie, ou de 19,622,385 pieds, dont le logarithme est 7,292,751. (*Y*)

DÉGRÉÉ, ée, part. pas. un vaisseau est *dégréé*, quand ses mâts sont nuds & dégarnis de leurs gréements; il est *dégréé* en partie, quand il n'est pas tout-à-fait dégarni de son gréement: ainsi l'on dit qu'un navire est *dégréé* de son petit mât de hune, quand ce mât lui manque; de même, il est *dégréé* d'une vergue, telle ou telle, lorsqu'elle n'est pas en état de servir, ou quand on ne l'a pas mise en place. Ce mot s'applique aux différentes circonstances: un vaisseau est *dégréé* après un combat; parce qu'il a une partie de son gréement coupé par le canon; il l'est aussi, quand après un coup de vent, il lui manque une partie de son gréement.

DEGRÉEMENT, s. m. c'est la perte accidentelle d'une partie du gréement: un mât de hune abattu par la force du vent ou par le canon de l'ennemi, est un *dégréement*. Ainsi l'on dit *le* dégréement *de ses mâts de hune, de ses basses vergues, le mit hors d'état de manœuvrer:* il en est de même pour toutes autres parties de son gréement.

DEGRÉER, v. a. c'est l'action d'ôter le gréement d'un navire: on est à le *dégréer*, on va le *dégréer*; expressions propres aux circonstances. C'est dans ce sens que plusieurs capitaines ordonnent avant le combat de tirer haut, pour *dégréer* l'ennemi, lorsqu'ils se jugent absolument supérieurs & qu'ils ne veulent pas endommager le corps du vaisseau, qu'ils sont certains de prendre; mais cette méthode fait quelquefois tuer bien du monde par l'ennemi, qui, se sentant ménagé, se défend & tire toujours à bon compte, dans l'espérance que quelques coups heureux pourront le dégager.

DEGROSSIR, v. a. c'est parer le bois avec la hache, pour le mettre en état d'être gabarié & travaillé par l'ouvrier qui y donne la dernière main à l'herminette. *Voyez* DÉBITER. Une pièce de charpente est *dégrossie*, lorsqu'elle est parée & dressée, prête à recevoir les dimensions que l'ouvrier doit lui donner pour la finir.

DEHORS, adv. de lieu, un vaisseau est *dehors*, lorsqu'il a sorti du port, & pris la haute mer: un vaisseau est encore *dehors*, lorsqu'il est au large, & qu'il veut entrer: un vaisseau met *dehors*, lorsqu'il fait route pour sortir; il va mettre *dehors*, quand il se dispose à sortir... il mettra *dehors* sur le mi-flot, il sortira alors.

DEHORS, mettre les huniers dehors, &c. c'est les déferler & les appareiller: *nous mêmes toutes voiles* dehors *pour donner chasse*. On crie aussi: *jette les fonds* dehors *la hune*, pour lui faire parer la voile du bord, & faciliter de la border.

DÉJETTER, (se) v. ref. le bois se *déjette*, lorsqu'il est employé trop verd dans la construction des vaisseaux; c'est-à-dire qu'il se défigure,

qu'il s'ouvre en faisant effort pour se retirer; il se travaille, & l'étoupe ressort des coutures qui deviennent trop larges.

DÉJOUER, v. n. c'est, en parlant d'une girouette, ou d'un pavillon, tourner, voltiger au gré du vent. (*S*)

DELABRÉ, ée, part. pas. un vaisseau est *délabré*, lorsqu'après un combat, ou une tempête, il a ses mâts rompus, ses voiles déchirées, & son gréement en désordre : c'est un délabrement général.

DÉLACER, on se sert quelquefois de cette expression pour dire que la mer se retire, & laisse à pied sec des choses qu'elle couvroit. (*B*)

DÉLACER la bonnette, c'est détacher la bonnette de la voile où elle étoit. On dit aussi déranger & démailler. (*S*)

DÉLAISSEMENT, s. m. acte par lequel un négociant assuré sur quelque vaisseau, dénonce la perte du navire aux assureurs, & leur abandonne les effets sur lesquels l'assurance est faite, avec sommation de payer la valeur de ce qui est assuré. Voyez au surplus *les Dictionnaires de Jurisprudence & du Commerce faisant partie de la présente Encyclopédie.*

DÉLARDER, c'est, en terme de charpentier rabattre en chamfrein les arrêtes d'une pièce de bois. Quand on en abat une ou deux des arrêtes, on dit *délarder* les arrêtiers, & quand on en ôte en creux, on dit, *délarder* en creux. (*A*)

DÉLESTAGE, s. m. c'est la décharge du lest d'un vaisseau, ou autre bâtiment de mer. Les ordonnances fixent les précautions qu'il faut prendre pour délester, & afin qu'il n'en tombe pas dans les ports & rades, parce que cela diminueroit, à la longue, la profondeur d'eau, & que, d'ailleurs, cela gâteroit le fond; l'ordonnance de 1765 concernant le lestage & le *délestage* contient les dispositions suivantes :

Les intendans des ports où il y aura des établissemens pour les vaisseaux de sa majesté, prendront connoissance du fait du lestage & *délestage* de tous les bâtimens qui mouilleront dans les ports & dans les rades de leur résidence; le capitaine de port sera chargé de ce détail.

Tous les capitaines, maîtres & patrons de navires, ou autres bâtimens venant de la mer, seront obligés de déclarer au capitaine de port la quantité de tonneaux, & l'espèce de lest qu'ils auront dans leur bord, à peine de vingt livres d'amende.

Les bateaux ou gabares servant au lestage & *délestage*, seront jaugés & marqués par les soins du capitaine de port, pour servir à vérifier les déclarations qui leur ont été faites par les capitaines & patrons.

Les lieux propres à recevoir le lest & empêcher qu'il ne puisse être porté par les vents & par les courants de la mer, dans les bassins des ports & dans les canaux des rivières, seront réglés & marqués par ordre des intendans; & les syndics, échevins ou consuls des villes & communautés seront obligés, en cas de besoin, de fournir les lieux & emplacemens.

Après le *délestage* des bâtimens, les maîtres des bateaux ou gabares qui y auront été employés, seront tenus, à peine de trois livres d'amende, de faire leur déclaration au capitaine de port, de la quantité de tonneaux de lest qui en auront été tirés.

Les capitaines ou maîtres des bâtimens, embarquant ou déchargeant du lest, auront soin d'étendre une voile ou prélart, qui tiendra d'un côté au bord de leur bâtiment, & de l'autre au bord du bateau ou de la gabare, pour empêcher le lest de tomber à l'eau, à peine de cinquante livres d'amende, solidaire contre les capitaines, les maîtres ou patrons des bâtimens, & des bateaux & gabares.

Fait sa majesté défenses aux capitaines & patrons de navires, & autres bâtiments, de délester sans en avoir auparavant averti le capitaine de port, & de jetter leur lest dans les ports, canaux, bassins & rades, à peine de cinq cents livres d'amende pour la première fois, & de saisie & confiscation de leurs bâtimens en cas de récidive, & aux délesteurs de le porter ailleurs que dans les lieux à ce destinés, à peine de punition corporelle.

Défend aussi sa majesté, sous pareille peine, à tous capitaines, maîtres & patrons, de délester leurs bâtiments; & aux maîtres & patrons de gabares ou bateaux-lesteurs, de travailler au lestage & délestage pendant la nuit.

Cette ordonnance est toujours en vigueur, avec cette différence, depuis celle du 27 septembre 1776, que c'est le commandant qui prend connoissance du fait du lestage & *délestage*, dont il charge le directeur ou le capitaine du port.

DÉLESTER, v. a. c'est décharger un vaisseau de son lest.

DÉLESTEUR, commis préposé pour le délestage, & qui vient prendre le lest à bord du vaisseau. C'est aussi le surnom du bateau qui sert à transporter le vieux lest.

DÉLIT, s. m. crime, ou faute grave. Plusieurs de ces crimes, qui peuvent être commis par les gens de mer, sont prévus dans l'ordonnance du 25 mars 1765, concernant les *délits & peines*, dont au surplus voici la teneur.

Sa majesté n'ayant point entendu prescrire tous les devoirs, ni prévoir tous les délits, ordonne à un chacun, dans quelque circonstance de service qu'il se trouve, de commander ou d'obéir, de se conduire toujours pour le plus grand avantage de son service, conformément aux loix de l'honneur; enjoint même, comme un devoir de fidélité &

d'obligation la plus étroite à l'inférieur, qui en sera comptable, d'avertir le supérieur, sur des preuves certaines, ou au moins sur des soupçons évidemment bien fondés, des fautes & manquemens dont il aura connoissance; enjoint au supérieur de garder dans ses recherches, le secret qui lui est confié & d'en user avec prudence.

Les officiers-mariniers & matelots, ainsi que les canonniers classés, servant dans les brigades d'artillerie de la marine, convaincus du crime de désertion, seront condamnés aux galères perpétuelles, & les soldats à passer par les armes.

Seront traités comme déserteurs, tous ceux qui abandonneront le service, sous quelque prétexte que ce puisse être, sans avoir pris par écrit le congé du commandant du port, visé de l'intendant ou ordonnateur; & ceux qui, sans un congé valable, seront trouvés à deux lieues du port où ils auroient débarqué, & des autres lieux où ils auroient un service à remplir.

Lorsqu'on aura battu la caisse dans le port & dans les vaisseaux, pour appeler & faire embarquer les gens de l'équipage, ceux qui, trois heures après, auront manqué de s'y trouver, seront mis aux fers, au pain & à l'eau pendant quinze jours; & ceux qui ne se trouveront point à bord quand le vaisseau appareillera, seront punis comme déserteurs.

Les matelots & soldats qui en débaucheront d'autres & les induiront à déserter, seront condamnés aux galères perpétuelles.

Ceux qui tireront un couteau, épée ou autre arme pour blesser leurs compagnons, seront condamnés à la peine des galères.

Si après que deux hommes de l'équipage, qui auront eu démêlé ensemble, seront raccommodés, l'un deux frappe son camarade de sang froid, il sera un mois aux fers au pain & à l'eau; & en cas de plaie, il sera condamné aux galères.

Les matelots & soldats qui se querelleront & se battront à terre, lorsqu'on y enverra des chaloupes, auront la cale; & s'ils se battent seul à seul avec armes égales, ils seront poursuivis suivant la rigueur des ordonnances.

Quiconque prendra querelle dans le bord avec son camarade, & le frappera d'un bâton, sera mis aux fers pendant huit jours, au pain & à l'eau; & en cas de plaie, sera battu au cabestan de douze coups de corde, par le prévôt de l'équipage.

Les matelots qui manqueront à leur quart ou le quitteront, sous quelque prétexte que ce puisse être, seront aux fers pendant huit jours, au pain & à l'eau; & en cas de récidive, auront la cale.

Les officiers mariniers, qui manqueront à leur quart & service à bord, seront punis par la privation de leur solde pendant un mois; & en cas de récidive, seront punis corporellement; ainsi qu'il sera jugé par le conseil de guerre.

Les soldats qui quitteront leur quart ou garde à bord, sans être relevés, seront mis sur une barre de cabestan avec deux boulets aux pieds, pendant deux heures, deux jours consécutifs.

Les matelots & soldats qui seront de quart, se tiendront sur le pont & sur les gaillards & dunette, à peine d'être mis aux fers pendant trois jours.

Ceux qui seront envoyés à terre, ne feront aucune insulte aux habitans des lieux où ils seront envoyés, à peine d'être punis, selon le cas, par le conseil de guerre.

Ceux qui, étant envoyés à terre, voleront chez les habitans des lieux, près de la rade où les vaisseaux seront mouillés, seront punis de la peine des galères, ou condamnés à mort, suivant la conséquence du vol.

Les officiers mariniers, matelots & soldats qui se révolteront contre leurs officiers-majors, ou leveront la main pour les offenser & frapper, seront condamnés à mort.

Les caporaux iront aux sentinelles dès qu'elles appelleront, & avertiront aussi-tôt l'officier de garde de ce qu'ils auront appris, à peine de la cale ou de plus grande peine, suivant la circonstance.

La sentinelle de la dunette ou des passe-avans, qui aura manqué d'appeller le caporal, ou d'avertir l'officier de garde, lorsque la chaloupe, ou autre bâtiment, aura abordé ou débordé du vaisseau, courra une fois la bouline, passant du bout du pont à l'autre devant l'équipage, rangé en haie des deux côtés, qui le frappera de cordes.

Ceux qui quitteront leur poste dans un combat pour s'aller cacher, seront mis au conseil de guerre, & condamnés à mort.

Comme aussi ceux qui parleront de se rendre, qui exciteront les autres à sédition pour ce sujet, ou qui, l'ayant su, ne l'auront pas révélé.

Celui qui, dans le combat, amenera le pavillon, sans en avoir reçu l'ordre du commandant en personne, sera condamné à mort.

Défend, sa majesté, à tous officiers, & aux gens de l'équipage, d'avoir aucun commerce ou intelligence avec les ennemis, soit par lettres ou autrement, sans permission de l'officier-général, commandant l'armée ou escadre, à peine de la vie.

Celui qui sera surpris, faisant un signal illicite, sera puni de mort.

Celui qui manquera au secret sur les opérations ou projets de la campagne, sera mis au conseil de guerre, pour être jugé & puni suivant le temps, le lieu & la conséquence de l'infidèlité.

Les pilotes qui manqueront par ignorance ou timidité mal fondée, seront châtiés, non-seulement par la privation de leur paie, mais même par des peines corporelles; ainsi qu'il sera jugé par le conseil de guerre, suivant la qualité de leur faute.

Les maîtres ou patrons de chaloupes, soit des vaisseaux de guerre & frégates, soit des brûlots, qui abandonneront les brûlots dans le combat, seront punis de mort.

Le capitaine de brûlot qui abandonnera son bâtiment, sera condamné à mort; & s'il y met le feu sans avoir accroché l'ennemi, il sera mis au conseil

de guerre, pour être jugé sur la circonstance du fait.

Tout officier qui aura abandonné son vaisseau, sera puni de mort comme déserteur.

Celui qui sera chargé de l'escorte ou convoi de bâtimens marchands ou flotte quelconque, & qui les abandonnera, sera puni de mort.

Le capitaine d'un vaisseau marchand qui sera sous l'escorte, & qui s'en séparera sans permission ou sans raison légitime, sera condamné aux galères.

Lorsqu'il aura été commis quelque crime qui méritera la mort ou les galères, le capitaine, commandant le vaisseau, en avertira sans délai le commandant de l'armée ou escadre, afin qu'il ordonne que le procès soit instruit & porté au conseil de guerre.

Enjoint, sa majesté, aux commandans & intendans des ports, & aux prévôts de la marine qui auront avis de quelque combat qui pourra être soupçonné de duel, de faire arrêter à l'instant les officiers qui en seront coupables, & de les mettre en sûreté dans les prisons établies en chaque arsenal de marine.

Le prévôt ou ses lieutenans, en informeront sur-le-champ; & si, par les premières dépositions, le combat se trouve avoir été fait seul-à-seul ou à nombre égal, il en donnera avis au procureur-général du parlement, dans le ressort duquel le combat se sera passé, ou, sur les lieux, à son substitut.

Il continuera ensuite l'information, & la remettra exactement, avec les prisonniers, entre les mains du commissaire du parlement, nommé pour prendre connoissance de l'affaire.

Les chirurgiens-majors, & autres entretenus dans les ports & arsenaux de marine, comme aussi tout chirurgien établi dans les villes maritimes, qui auront été appellés pour panser les blessés, avertiront le commandant & l'intendant de la marine en chaque port, de la qualité des blessures, soit d'épée ou arme à feu, aussi-tôt qu'ils auront mis le premier appareil, à peine de cassation pour ceux qui seront entretenus par sa majesté, & de deux ans de bannissement pour les autres, & d'être procédé extraordinairement contre eux.

L'intention de sa majesté est que ce qui est prescrit par la présente ordonnance, soit exécuté dans toutes ses parties; dérogeant en ce qui y est contraire, aux ordonnances & règlemens précédemment rendus, dont elle entend néanmoins que les dispositions soient suivies dans les points auxquels il n'est pas pourvu par la présente.

DÉLIVRER, v. a. enlever à la hache des bordages, vaigres, pièces de membrure, ou autres, dans un bâtiment en radoub, soit pour cause de pourriture, soit pour piqûre de vers, ou pour dommage du boulet de l'ennemi, &c.; quelquefois on *délivre* du bordage ou vaigre pour visiter la membrure du vaisseau, voir en quel état elle est: un vaisseau est *délivré*, est *délivré* de son franc bord, lorsqu'on l'a levé pour découvrir ses membres par le dehors: on a *délivré* ses ponts, si on a levé leurs bordages, &c.

DÉLIVRER *du bois*, selon M. Bourdé, c'est le parer à la hache, & le mettre en état d'être employé; c'est le dégrossir.

DÉLOT, espèce d'anneau de fer, concave, qu'on met dans une boucle de corde, pour empêcher que celle qui entre dedans ne la coupe (5).

DÉMAIGRIR *ou* AMAIGRIR, v. a. ce terme en charpentier, signifie *amincir*.

DÉMAIGRISSEMENT, s. m. effet de l'action de *démaigrir*, amincir.

DEMANDE (à la), adv. une pièce de bois est formée *à la demande* (sous-entendu du lieu où elle doit aller), quand elle se trouve à-peu-près suivant le gabarit & les équerrages; qu'il y a peu de bois à mettre à bas, pour pouvoir la mettre en place: on laisse courir du bordage à sa *demande*, quand, en l'appliquant sur la carène, ou autre partie contournée du vaisseau, on ne le force pas pour en élever ou baisser les extrémités.

Cela se dit aussi d'une manœuvre qu'il faut filer à mesure qu'elle se tend: on hâle un vaisseau dans le port, au moyen d'un grêlin ou d'une aussière; mais on y a alongé des retenues pour le contretenir: on file ces retenues *à la demande*; c'est-à-dire, dès qu'elles roidissent.

DEMANDER, v. n. le navire *demande* du cable, lorsqu'il est mouillé, & qu'il a évité sur son cable, qu'il tient tendu: on en peut filer alors, si on le juge à propos, à mesure qu'il *demande*; c'est-à-dire, lorsqu'il l'a tendu; aussi demande-t-on, quand on a mouillé & fait tête, si le navire *demande* du cable, ou si le cable *demande*. *Le cable* demande-*t-il*? est-il tendu? il commence à *demander* lorsqu'il se roidit; & il *demande*, lorsqu'il est tendu.

DÉMARRAGE, s. m. un *démarrage* est l'accident qui arrive à plusieurs vaisseaux dans une rade, par le mauvais temps qui fait rompre les cables, ou chasser des ancres: ainsi l'on dit: *il y a eu un grand* démarrage *en rade*, pour dire que beaucoup de vaisseaux ont *démarré*.

DÉMARRER, v. a. c'est en général détacher quelque chose d'amarré: ainsi l'on dit, *démarrer* les canons, pour les laisser libres de leurs palans, quand on veut les tirer: un vaisseau *démarre*, quand il lève ses amarres d'affour pour se disposer à partir, ou quand il largue toutes ses amarres des quais ou ponton d'un port, pour aller en rade: un bâtiment est *démarré*, quand il est libre de ses amarres, & de tout ce qui peut le retenir: *démarre*, commandement pour faire *démarrer* quelque chose qui est amarré.

DÉMATAGE, s. m. effet de l'accident de démâter: un vaisseau a essuyé un *démâtage* complet, lorsqu'il a perdu tous ses mâts par accident. *Notre démâtage ne fut pas considérable; car nous ne perdîmes qu'un mât de hune, au lieu que celui de l'ennemi fut total.*

DÉMATER, parlant d'un vaisseau, d'un bâtiment de mer, v. a. ou n. c'est lui ôter ses mâts;

c'eſt auſſi les lui couper à coup de canon dans un combat. Un vaiſſeau eſt *démâté*, quand il n'a point de mâts : ainſi l'on dit qu'un vaiſſeau eſt *démâté* de ſon grand mât, de ſon mât de miſaine, de ſon beaupré, de ſon mât d'artimon, de ſes mâts de hune, ou d'un ſeul, lorſque l'un ou l'autre de ces mâts lui manque. Un vaiſſeau *démâte*, lorſqu'on lui ôte ſes mâts, ou qu'ils tombent par l'effort du vent, qui les rompt, ou par l'effet du canon. *Voilà un vaiſſeau qui* démâte ; c'eſt l'inſtant du démâtage. *Démâte* la chaloupe, ou le canot ; commandement pour faire ôter les mâts d'un bateau, ſoit qu'on veuille aller à l'aviron contre le vent, ou qu'il faille l'embarquer, ou pour s'en ſervir autrement qu'à la voile.

DEMEURER, v. n. c'eſt reſter : ainſi l'on dit : *les ennemis s'entêtèrent à* demeurer *au vent, ſans oſer arriver ; ce qui nous fit* demeurer *en ligne : nous leur gagnâmes le vent dans la nuit ; &, au point du jour, nous engageâmes l'action pour ne pas* demeurer *comme eux, à nous regarder les uns & les autres... Nous courûmes toute la journée ſur le nord-eſt ; & ce ne fut que ſur les cinq heures qu'on s'apperçut que les ennemis commencèrent à* demeurer *de l'arrière.* Un vaiſſeau qui, faute de marche ou de volonté, ne va pas auſſi vîte qu'un autre, *demeure* de l'arrière. *Notre camarade a toujours* demeuré *de l'arrière hors de portée, ſans vouloir prendre part à l'action, quoiqu'il fût le maître de s'engager comme nous ; mais la crainte qui le dominoit, le fit* demeurer *ſpectateur.* Un vaiſſeau *demeure* de l'arrière, quand il n'en peut pas ſuivre un autre à voilure égale. *Notre camarade* demeura *toujours de l'arrière, quoique nous n'ayons pas forcé de voile autant que lui. Demeurer* ſignifie auſſi la ſituation où ſe trouve un objet ; une terre, un vaiſſeau, une flotte *demeure* au nord, quand on le relève dans ce point de la bouſſole : il *demeure* ou reſte à tel point de l'horiſon, ſelon la circonſtance, & à telle diſtance.

DEMI-A-DEMI, adv. on entaille des pièces de charpente qui doivent être liées enſemble de *demi-à-demi*, quand elles ſont deſtinées à être aſſemblées par des entailles égales, qui prennent autant ſur l'une que ſur l'autre ; elles ſont alors aſſemblées *demi-à-demi.*

DEMI-BARRES, M. Saverien appelle ainſi les *barres* du cabeſtan qui n'en traverſent pas la tête de part en part, & qui ſont preſque les ſeules en uſage aujourd'hui. *Voyez ce mot* CABESTAN (*S*).

DEMI-BATTERIE, ſ. f. un vaiſſeau a une *demi-batterie*, quand il n'y a de canons que juſqu'à ſon grand mât, dans ſon entre-pont : alors il a *batterie & demie*, parce que celle de deſſus le pont eſt cenſée complette : quelques perſonnes appellent auſſi *demi-batterie*, la *batterie* des demi-ponts ou gaillards : ainſi une frégate a *batterie & demie*, ſans avoir de canon en entrepont, quand ſes gaillards en ſont garnis. *Voyez* BATTERIE.

DEMI-BAU, ſ. m. *Voyez* BAU.

DEMI-CLÉ, ou DEMI-CLEF, ſ. f. eſpèce de nœud double, que l'on fait ſur le cul d'une des poulies d'un palan roide & tendu, en prenant le double du garant ; cette *demi-clef* ſert à amarrer le palan ſur lui-même, & l'empêcher de courir & de ſe larguer : on fait auſſi une *demi-clef* (*fig* 109) ſur d'autres manœuvres dans les mêmes circonſtances, parce qu'elle ſerre toujours ſans larguer, & qu'il eſt plus aiſé de la défaire que toute autre eſpèce de nœud.

DEMI-PIQUE, ſ. f. eſpèce de longue javeline, dont l'uſage eſt preſque aboli ſur les vaiſſeaux françois (*S*).

DEMI-PONT *ou* GAILLARD, ſ. m. *Voyez* GAILLARD.

DEMI-SETIER, ſ. m. meſure contenant la moitié du *ſetier* ou de la chopine, ou le quart de la pinte qui eſt de 48 pouces cubiques, ou, exactement, 47 $\frac{251}{1000}$ pouces du pied de roi.

DEMI-VARANGUE, ſ. f. c'eſt la pièce de charpente *DV* (*fig.* 30), qui remplit, dans un couple, le vuide compris entre les deux pieds des genoux *GG* & la varangue *VV* ; elle a le même équarriſſage & la même dimenſion verticale que la varangue ; & elle n'en diffère que par ſa longueur qui eſt d'autant moindre que les genoux empatent d'avantage ſur la varangue. *Voyez* CONSTRUCTION, *l'art du charpentier.*

DEMOISELLES. *Voyez* DAMOISELLES ou LISSES DE PORTE-HAUBANS.

DÉMONTER *le gouvernail*, v. a. c'eſt l'enlever hors de ſes gonds, pour le viſiter & le mettre en radoub ; on *démonte* ordinairement le *gouvernail* de tous les vaiſſeaux qui reſtent long-temps dans le port, parce que ſon poids contribueroit à les faire arquer plus vîte ; & on ne les doit monter que lorſqu'ils ſont dans le cas de s'en ſervir : le *gouvernail* eſt d'ailleurs quelquefois *démonté* par accident, ſoit par quelque coup de mer, ſoit par le canon de l'ennemi.

DÉMONTER *les canons*, c'eſt les ôter de deſſus leurs affuts ; ils ſont d'ailleurs ſouvent *démontés*, ou mis hors de ſervice par les boulets de l'ennemi.

DÉMONTER *un capitaine*, c'eſt lui ôter le commandement du vaiſſeau qu'il monte.

DÉPART, ſ. m. c'eſt le moment de partir. *Le vent contraire retarda notre* départ *de quinze jours ; ce qui donna le temps de recevoir de nouveaux ordres, qui remirent le* départ *à un mois.* Les retardemens de *départ* ſont toujours déſavantageux au bien du ſervice : on donne le temps aux ennemis de prendre leurs précautions & de ſuſciter des obſtacles ; & ſouvent l'entrepriſe manque, parce que le *départ* a été retardé. Dans les opérations maritimes, il faut toujours que l'armement ſoit promptement & bien fait, qu'il n'y manque rien, & que le *départ* ſoit encore plus prompt ; car par-tout où la célérité manque, on peut être prévenu : il ſe dit auſſi en parlant du lieu d'où on détermine la partance : *point de départ* ; c'eſt le point que l'on ſe procure avant de quitter terre, par des relevées avec le compas de variation.

DÉPARTEMENT, ſ. m. c'eſt un port & arſenal, où le roi entretient ſes vaiſſeaux & officiers de marine : ainſi le *département* de Breſt eſt le premier & le plus conſidérable ; celui de Toulon après, Rochefort enſuite : dans le *département* du Havre, il n'y a que des frégates : on appelle *département* des claſſes, le chef-lieu où ſe tient le grand bureau, & où réſide un commiſſaire-général de la marine, ou un commiſſaire ordonnateur aux claſſes : au terme de l'ordonnance, les *départemens* de marine ſont fixés à ſix ; ſavoir : Breſt, Toulon, Rochefort, le Havre, Dunkerque & Bordeaux. Le mot DÉPARTEMENT, plus généralement, dans le langage ordinaire, & en parlant des affaires d'état, ſignifie la partie attribuée à tel ou tel miniſtre : on dit le miniſtre, le ſecrétaire d'état au *département* de la marine, comme on dit le miniſtre & ſecrétaire d'état au *département* de la guerre ou des affaires étrangères, &c. *Cet ouvrage eſt publié ſous les auſpices de M. le maréchal de Caſtries, miniſtre & ſecrétaire d'état au* département *de la marine.*

DÉPASSER, v. a. c'eſt paſſer outre : *dépaſſer* un endroit, c'eſt aller au-delà : on *dépaſſe* un port quand on veut aller plus loin : on le *dépaſſe* auſſi quelquefois, quand on veut y aller, par inadvertance, par défaut de bien manœuvrer, ou parce qu'on n'en connoît pas bien les approches ni les vues. *Dépaſſer* un vaiſſeau, c'eſt paſſer à côté de lui, en faiſant la même route, & le laiſſer de l'arrière par ſupériorité de viteſſe. *Nous vîmes un vaiſſeau ſur l'avant à nous, qui faiſoit la même route ; nous l'eûmes bientôt atteint & dépaſſé.* Un vaiſſeau en *dépaſſe* un autre, lorſqu'il marche mieux à voilure égale, en parcourant les mêmes parallèles. Un vaiſſeau *dépaſſe* bien, lorſqu'il a une grande viteſſe ; il *dépaſſe* la terre, lorſque les objets que l'on y voit reſtent en peu de temps ſur l'arrière, quand on prolonge la côte.

DÉPASSER *le lit du vent d'un vaiſſeau*, c'eſt, tenant la même route que lui, ou une autre route, aller au-delà du prolongement de la ligne qui pourroit être tirée de la ſource du vent, au vaiſſeau qu'il faut *dépaſſer*.

DÉPASSER *le lit du vent en abattant*, lorſqu'on eſt le bout au vent, les voiles coëffées, & que le vaiſſeau abat ſur un bord ou ſur l'autre, il *dépaſſe* le lit du vent en préſentant ſa proue ſur un autre point de l'horiſon que celui d'où le vent ſouffle : il préſentoit, avant de virer de bord, d'un côté de l'origine du vent ; il préſente de l'autre, après avoir *dépaſſé* le lit du vent.

DÉPASSER *une manœuvre, les manœuvres*, v. a. c'eſt ôter les manœuvres courantes de leurs places & poulies, &c., pour les changer, raccommoder, ou pour dégréer le vaiſſeau. Une manœuvre eſt *dépaſſée*, lorſqu'elle n'eſt plus dans ſes poulies : toutes nos manœuvres ſont [illegible]ſſées ; c'eſt-à-dire, qu'on les a ôté de leurs [illegible] où elles ſervoient [illegible] changer de bor[illegible] défrappé de par-tout le tournevire, pour des tours, en mettant la partie qui travailloit en s'enveloppant ſur le cabeſtan dans la première diſpoſition, au-deſſous des tours qui ſe dévident de l'autre côté, à meſure que l'on vire, afin que le virage ſe trouve changé de bord, & que l'on puiſſe frapper le tournevire à babord, de la même manière qu'il l'étoit ſur le cable de tribord.

DÉPECER, v. a. c'eſt l'action de défaire un vaiſſeau. *On eſt à* dépecer *tel vaiſſeau pour en tirer le fer, & le bois pour le brûler... Ce navire eſt trop vieux ; il n'eſt bon qu'à* dépecer. Un vaiſſeau eſt *dépecé*, lorſqu'après ſa condamnation on l'a mis en pièces pour en tirer le fer & le bois que l'on met au feu.

DÉPENDANT, part. préſ. aller en *dépendant*, c'eſt approcher d'un vaiſſeau peu-à-peu, en arrivant ou tenant le vent de plus en plus, pour s'accoſter comme inſenſiblement, ſans vouloir faire paroître qu'on a ce deſſein : cette manœuvre a ſes inconvéniens, parce qu'elle alonge le chemin, en faiſant parcourir une ligne courbe pour aller au vaiſſeau, chaſſé de cette manière : auſſi manque-t-on le but preſque toujours, en ſe trouvant trop de l'arrière ou de l'avant.

DÉPENDRE, v. n. le vent *dépend* du ſud, quand il eſt à l'eſt ou à l'oueſt, & qu'il ſouffle de quelques degrés vers le ſud : il *dépend* du nord, s'il a une direction qui prend de ce côté-là plutôt que du ſud.

DÉPENSE, ſ. f. c'eſt la cambuſe ; c'eſt l'endroit où ſe fait la diſtribution des vivres à chaque repas.

DEPENSIER où *maître valet*, ſ. m. c'eſt le commis aux vivres à bord des vaiſſeaux ; il les diſtribue à l'équipage, & réſide dans le cambuſe : il eſt placé par le munitionnaire, ſur les vaiſſeaux du roi ; mais à bord des marchands, c'eſt le maître tonnelier qui eſt chargé de la diſtribution.

DÉPLACEMENT *de la mer*, ſ. m. nous entendrons par là le changement continuel de ſes limites. Ce changement eſt produit par ſon mouvement général d'Orient en Occident, par ſon flux & ſon reflux, par ſes courants, par toutes les agitations qu'elle éprouve de la part des vents. Pour mieux juger des effets qui réſultent de l'action éternellement ſubſiſtante de ces différentes cauſes, remontons, autant que nous le pourrons, aux temps où ces effets peuvent être regardés comme ayant commencé à exiſter.

On ne doute plus depuis long-temps que les eaux n'aient couvert autrefois toute la terre. Cette opinion a été celle d'un grand nombre de philoſophes anciens, même de pluſieurs pères de l'égliſe. Des débris de production de la mer, des coquilles, des ſquelettes de poiſſons, des plantes marines, &c. trouvées ſur la cime des montagnes que le temps n'a pas encore dégradées, met cette opinion au rang des vérités les mieux démontrées. On ne doute pas davantage que les inégalités de la ſurface du globe n'ayent pour cauſe les inégalités du mouvement des eaux, & que ce ne ſoient les courants

courants qui l'ont figurée telle que nous le voyons. C'eſt une vérité qui, comme tant d'autres, dont nous ferons uſage, a été miſe dans tout ſon jour par l'illuſtre auteur de l'hiſtoire naturelle.

Lorſque les eaux couvroient toute la terre, il eſt certain qu'elles avoient les mêmes mouvemens qu'elles ont aujourd'hui, à l'exception des courants, qui ne dûrent pas avoir lieu dans les premiers temps, où la ſurface de la terre étoit unie & ſans inégalités. Par l'effet de ces divers mouvemens combinés entr'eux de toutes les manières, les eaux détachèrent des parties de la ſurface de la terre, qui ſe dépoſèrent enſuite peu-à-peu en différens endroits en forme de ſédimens, & y formèrent des couches horiſontales. Sur ces couches, il s'en forma bientôt de nouvelles, dont le nombre s'accrut par la ſucceſſion des temps. Elles dûrent être, pour la plupart, d'eſpèce différente, parce que les eaux, ſujettes à une multitude de mouvemens différens, dûrent rarement apporter, des mêmes endroits, les matières qui formoient ſucceſſivement ces couches; & que, quand même elles les auroient apportées des mêmes endroits, la différence, entre ces couches; n'eût pas moins exiſté par la différence des matières que les eaux auroient trouvées ſucceſſivement à détacher. Il arriva même que les couches de matières péſantes, furent poſées ſur celles de matières plus légères, parce que les matières péſantes étant néceſſairement ſous les premières couches du globe, qui ne pouvoient être qu'une vaſe molle & extrêmement détrempée par les eaux, elles dûrent être enlevées & chariées les dernières. Les premières couches dûrent être auſſi les plus épaiſſes, parce que la grande molleſſe du fond de la mer favoriſant extrêmement l'extraction de ſes parties, les eaux en détachoient d'abord de plus grandes quantités à la fois. Comme ces couches étoient formées aux dépens des endroits du fond de la mer, dont les parties qui les compoſoient avoient été détachées, & que par conſéquent, tandis que des endroits du fond de la mer s'élevoient par l'entaſſement ſucceſſif des couches, d'autres ſe creuſoient de plus en plus; peut-être ne s'écoula-t-il pas un temps fort long, ſans que la ſurface du globe ne ſe trouvât pleine d'inégalités très-ſenſibles, qui dès-lors donnèrent naiſſance à des mouvemens nouveaux de la mer, parce que les eaux furent forcées de ſuivre la direction de ces inégalités. Ce fut donc alors que s'établirent des courants de toute eſpèce, dont l'effet fut de donner aux inégalités, cette correſpondance d'angles rentrans & d'angles ſaillans, qu'on obſerve encore par toute la ſurface dégradée, de notre globe vieilli & dégénéré, & de creuſer de plus en plus l'eſpace qui ſéparoit ces inégalités, par l'accroiſſement qu'y prenoit leur viteſſe. Comme ils ne pouvoient creuſer ces eſpaces, qu'en détachant continuellement des parties du fond & des côtés, peut-être concoururent-ils, tant qu'ils furent peu profonds, avec les autres mouvemens des eaux, à accumuler de nouvelles couches, non ſur les éminences entre leſquelles ils paſſoient, parce qu'ils entraînoient plus ou moins loin les matières détachées, mais ſur d'autres.

Ce travail de la mer ſur la ſurface du globe, ne fut pas par-tout également ſenſible. Il dut l'être le plus entre les tropiques, où le mouvement général d'orient en occident eſt plus fort que par-tout ailleurs, & où, par conſéquent, tous ſes mouvemens, réſultans de ce mouvement combiné avec celui du flux & du reflux, avec celui des courans, avec ceux qui ſont dus à l'action des vents, ſont les plus grands. C'eſt auſſi ce qu'on obſerve; car les inégalités de la terre ne ſont nulle part auſſi conſidérables qu'elles le ſont entre les tropiques. C'eſt dans cette partie du globe que ſe trouvent les plus grandes montagnes & le plus grand nombre d'iſles. Par-tout où ces mouvemens de la mer furent moins violens, la ſurface du globe s'éloigna moins de ſon état primitif; elle demeura plus élevée & fut moins ſemée d'inégalités. Le vaſte plateau de la Tartarie fut certainement une des parties de la terre qui ſe reſſentit le moins de ces mouvemens; ce plateau, qui a plus de 600 lieues de tour, eſt élevé, dans des endroits, de 2500 toiſes au-deſſus de la ſurface de la mer.

Les eaux en entaſſant couche ſur couche, & en creuſant la ſurface du globe, dans une multitude d'endroits, dûrent inſenſiblement s'abaiſſer; car toutes ces couches ſucceſſives, dûrent ſe comprimer par leur poids. Les premières dûrent même s'enfoncer dans la partie molle du globe, ſur laquelle elles avoient été dépoſées, & s'incorporer en quelque ſorte avec elle. La denſité de toutes ces couches augmenta donc, autant que le comportoit la nature de chacune; en ſorte que le volume de chaque éminence, compoſée de ces couches, répondoit à un volume beaucoup plus conſidérable de parties détachées des autres endroits du fond de la mer. Les eaux, par la profondeur qu'elles acquéroient dans ces endroits, dûrent donc s'abaiſſer; & cet abaiſſement put être porté, par la ſucceſſion des temps, juſqu'à laiſſer à découvert les ſommets de la plûpart des éminences qu'elles avoient formées. Alors commencèrent à ſe développer les germes de tous les êtres qui devoient peupler le globe; & avec eux, commence à exiſter une nouvelle cauſe d'abaiſſement de la ſurface des eaux, par la diminution qu'elles commencèrent à éprouver dans leur volume. Cette diminution, extrêmement foible d'abord, s'accrut inſenſiblement par l'effet qu'elle produiſoit. De nouvelles éminences, de nouveaux terrains venant à ſe découvrir, devenoient bientôt le ſéjour d'une foule de corps organiſés, qui, comme les premiers, ne rendoient à la circulation, qu'une portion de l'eau qui entroit chaque jour dans leur compoſition; d'où réſultoit un accroiſſement dans la diminution du volume des eaux (*a*).

(*a*) Cette idée de la retraite de la mer, occaſionnée par la diminution du volume des eaux, provenant de ce que

C'eſt ainſi que les eaux, après avoir abandonné ſucceſſivement toutes les hauteurs, ſont parvenues à abandonner les terrains les moins élevés; & comme la cauſe de leur diminution, & par conſéquent de leur abaiſſement, ſubſiſte toujours, & même croît, quoiqu'avec beaucoup de lenteur, leur retraite continue & prend une ſorte d'accélération.

On pourroit peut-être ſoupçonner, que l'abaiſſement des eaux aura pu être favoriſé quelquefois, par l'action des feux ſouterrains, qui, en déchirant la ſurface du globe, auront ouvert aux eaux, des abimes où elles ſe ſeront précipitées. Mais, en y réfléchiſſant, on voit bientôt que la quantité d'eau engloutie ne peut jamais être comparable à la maſſe entière. D'ailleurs, ſi dans ces horribles convulſions de la terre, ſa ſurface s'abaiſſe & s'ouvre dans différens endroits; dans d'autres elle s'éleve & forme quelquefois des éminences conſidérables.

L'obſervation démontre tout ce que nous avons dit, de la manière dont les inégalités de la ſurface de la terre ont été formées. Ses collines, ſes montagnes, ſont en général compoſées de couches horiſontales & parallèles. Si dans quelques unes les couches ne ſont pas horiſontales, cela vient, probablement, de ce que les couches du globe pourvues de quelque ſolidité, ſur leſquelles les premières couches s'appliquèrent, étoient inclinées. Peut-être auſſi cela vient-il de ce que ces premières couches compoſées de terre, ſuſceptibles d'être détruites par les eaux ſouterraines, ſi communes par toute la terre, en entraînant les ſables & les terres au travers deſquels elles paſſent, l'auront été plus d'un côté que de l'autre; ce qui aura produit un affaiſſement de la montagne de ce côté, & par conſéquent une inclinaiſon dans toutes les couches. Quoiqu'il en ſoit, ces couches, quoique inclinées, n'en ſont pas moins parallèles, & chacune eſt, dans toute ſon étendue, d'une épaiſſeur égale, comme celles qui ſont horiſontales. Dans le reſte de la terre on trouve par-tout les couches horiſontales. Cette poſition qui eſt preſque générale, celle même qui lui fait exception, ne laiſſent certainement aucun doute que toutes ces couches ne ſoient des dépôts de matières faits par les eaux. Ce qui acheveroit de le prouver, s'il en étoit beſoin, c'eſt que les coquilles qui ſe trouvent dans les matières les plus dures, tels que les marbres & les pierres qui forment la plûpart de ces couches, y ſont exactement moulées, & que leur intérieur eſt abſolument rempli de la matière qui les renferme, ce qui ne peut venir que de ce que les matières de ces marbres & de ces pierres étoient, avant leur formation, une pouſſière impalpable qui ſe précipitoit au fond de l'eau, & rempliſſoit exactement l'intérieur des coquilles. Enfin, la correſpondance des angles rentrans & des angles ſaillans des collines & des montagnes, qui ne peut être que l'ouvrage des courans, prouve qu'en même-temps que les autres mouvemens des eaux, ont produit & entaſſé les couches qui compoſent ces montagnes & ces collines, ceux-ci ont donné à ces inégalités la forme & la configuration qu'elles ont.

Une obſervation qu'il n'eſt pas inutile d'ajouter, c'eſt qu'il ſe trouve dans les montagnes, juſqu'au ſommet, & dans la terre, à de très-grandes profondeurs, des coquilles & d'autres productions marines en quantités prodigieuſes. Il y a des montagnes & des collines, qui en ſont compoſées uniquement. On les trouve dit M. de Buffon (*Hiſt. Nat. tome I.*) par bancs de cent & de deux cents lieues de long; c'eſt, ajoute-t-il, par collines & par provinces qu'il faut les toiſer, ſouvent dans une épaiſſeur de 50 à 60 pieds. Dans des endroits, elles ſont ſans mêlange & forment des couches particulières. Mais en général elles font partie des différentes couches, dont la terre & les montagnes ſont compoſées; elles ſe trouvent dans les marbres, dans les pierres à chaux, dans les craies, dans les marnes, &c. & elles y ſont en ſi grande quantité, que ſouvent elles ſont plus de la moitié du volume des matières où elles ſont contenues. Elles paroiſſent la plûpart bien conſervées; d'autres ſont en fragments, mais aſſez gros pour qu'on puiſſe reconnoître à l'œil, l'eſpèce de coquille à laquelle ils appartiennent. (*Hiſt. Nat. tome I.*)

Notre planète porte donc par-tout l'empreinte, de l'antique ſéjour des eaux ſur ſa ſurface, & du travail par lequel elles l'ont figurée; mais ce n'eſt pas ſans avoir éprouvé bien des changemens à cette ſurface, qui en ont altéré & vieilli les traits, ou même les ont rendus méconnoiſſables. Diverſes cauſes, telles que les pluies, les gelées, les fontes de neige, les torrens, les rivières, les feux ſouterrains, &c. l'ont défigurée & la défigurent ſans ceſſe. Les ſommets de la plûpart des montagnes n'offrent plus qu'un roc vif, ou des blocs de grès, la plupart de figure anguleuſe. Les couches de ſable & de terre qui les couvroient, ont été précipitées dans les vallées, ou entraînées dans les plaines, par les pluies. Ainſi les montagnes ſe ſont abaiſſées, & les plaines, au contraire, ſe ſont élevées par ces ſables & ces terres que les eaux y ont entraînées. Les terrains bas voiſins des fleuves & des rivières ſe ſont élevés auſſi par le limon que ces rivières & ces fleuves y ont dépoſés dans leurs débordemens. Les torrens produits ſoit par les fontes de neiges, ſoit par les grandes pluies, ſoit par toute autre cauſe, ont dégradé les montagnes le long deſquelles ils ſe précipitoient, & formé des ravines dans les gorges & dans les val-

---

les corps organiſés ne rendent pas à la circulation, toute l'eau qui entre dans cette compoſition comme principe conſtituant, eſt une idée entièrement nouvelle, qu'on trouvera développée avec une étendue convenable, dans le *Dictionnaire de Phyſique* aux articles EAU, ORGANISME, &c.

lées. Les gelées ont fait fendre les rochers & les ont détachés des montagnes. Les feux souterrains qui, par leur explosion, produisent les volcans & les tremblemens de terre, ont occasionné des bouleversemens presqu'incroyables. Les volcans vomissent, dans leurs éruptions, des matières de toute espèce, même des rochers, en si grande quantité, qu'elles couvrent des terrains très-étendus, jusqu'à 150 & 200 pieds d'épaisseur, & forment quelquefois des collines & des montagnes. Souvent l'explosion est si violente qu'elle fait trembler la terre à des distances considérables, détruit les villes & renverse les montagnes. Les tremblemens de terre, dont la plupart se font sentir à de très-grandes distances, produisent des affaissemens considérables, des séparations dans les chaines de montagnes. Le fond de la mer n'est pas exempt de tous ces bouleversemens; car les matières inflammables renfermées dans la terre, au-dessous des eaux, agissent comme ailleurs, & font des explosions violentes mais de peu de durée à la vérité; parce que le feu est bientôt éteint par l'introduction de l'eau, dans les endroits où l'inflammation s'est faite, & vers lesquels il lui a ouvert le passage. Mais l'explosion est quelquefois assez violente, & les matières rejetées sont en assez grande quantité, pour former des isles nouvelles (*a*).

Enfin les vents qui semblent ne pouvoir agir que sur les eaux, agissent aussi sur la surface de la terre & y produisent des grands changemens. » On sait, dit M. de Buffon, que les vents » élèvent des montagnes de sable dans l'Arabie » & dans l'Afrique, qu'ils en couvrent les plaines, » & que souvent ils transportent ces sables à de » grandes distances, & jusqu'à plusieurs lieues dans » la mer, où ils les amoncèlent en si grande quan- » tité, qu'ils y ont formé des bancs, des dunes, » & des isles. On sait que les ouragans sont le » fléau des Antilles, de Madagascar & de beau- » coup d'autres pays, où ils agissent avec tant » de fureur, qu'ils enlèvent quelquefois les arbres, » les plantes, les animaux avec toute la terre cul- » tivée; ils font remonter & tarir les rivières; ils » en produisent de nouvelles; ils renversent les » montagnes & les rochers; ils font des trous & » des gouffres dans la terre, & changent entière- » ment la surface des malheureuses contrées où ils » se forment. Heureusement il n'y a que peu de » climats exposés à la fureur impétueuse de ces » terribles agitations de l'air. « (*Hist. Nat. tome I.*)

(*a*) Il paroît hors de doute que les parties les plus élevées du globe ayant été abandonnées les premières par la mer, la population a dû commencer par les isles qu'elles formoient, d'où elle s'est étendue peu-à-peu jusques dans les plaines, à mesure que la mer s'est retirée. Ce que la théorie donne lieu de penser, est confirmé par l'opinion de toute l'antiquité. On connoît tout le respect qu'elle avoit pour les isles, dont elle regardoit les habitans comme les peres du genre humain. Le Caucase qui paroît avoir été la première de toutes, fut célèbre dans tout l'Orient, qui le regardoit comme la patrie des premiers hommes. C'est aussi le sentiment de l'auteur profond de l'Histoire des Hommes, qui a été conduit à l'embrasser par ces considérations jointes à beaucoup d'autres. Après avoir trouvé le peuple primitif sur les sommets des montagnes qui forment la chaîne du Caucase, comprise entre la mer Caspienne & la mer Noire, il en découvre des colonies sur les sommets des monts Atlas, qui vinrent à être abandonnés par la mer, & furent du nombre des premières isles, sur lesquelles il put se faire, avec le tems, des transmigrations des habitans du Caucase, trop resserrés dans leur isle, quoique devenue beaucoup plus considérable par la retraite de la mer, qu'elle n'étoit lorsqu'ils commencèrent à la peupler. Le plateau de la Tartarie qui fut bientôt au nombre des premiers terrains abandonnés par les eaux, reçut aussi, par la suite, des habitans du Caucase, peut-être même des Atlas, dont la postérité éclaira les hommes. La mer continuant de se retirer, l'Asie devint un archipel immense, dont les premières isles où nous avons vu naître les peres des nations, peuplèrent peu-à-peu celles qui n'existèrent qu'après. Par la succession des tems, les limites de toutes ces isles se rapprochèrent & vinrent à se confondre; les plaines furent abandonnées à leur tour par la mer, & la plus vaste partie du monde se couvrit d'habitans.

L'Afrique & l'Europe moins élevées que l'Asie, & par conséquent abandonnées plus tard par la mer, ne furent peuplées qu'après. La partie de l'Afrique qui est au nord de l'équateur, beaucoup plus élevée que celle qui s'étend de l'autre côté, fut peuplée la première, & tout porte à croire qu'elle le fut par les habitans des monts Atlas, qui gagnèrent insensiblement le pied de ces montagnes, & se répandirent ensuite dans les plaines; la partie de ce continent qui s'étend depuis l'équateur jusqu'au Cap de Bonne-Espérance, formée en général de terres très-basses, dut être encore longtems couverte par la mer, & par conséquent ne put devenir le domaine de l'homme que long-tems après celle qui est au nord de l'équateur. Peut être même, dit l'illustre auteur de l'Histoire des Hommes, que la retraite de la mer ne date pas, par rapport à cette partie de notre continent, plus haut que dix-sept siècles. Voyez ce qu'en pensoit Pomponius-Mela, dans son *Traité de la situation du Globe*. Gronorius, dans la superbe édition qu'il a donnée à Leyde, de ce Géographe, a plus fait encore: il a publié une carte où le monde est représenté dans l'esprit de Mela; & dans ce monde de Mela, toute la partie de l'Afrique, qui est au-dessous de l'Ethiopie, est dans l'Océan. *Voyez* cette carte qui a pour titre: *Orbis terrarum ex monte Pomponii Melæ delineatus*, à la tête du *Mela variorum*, édition de 1722 (*Hist. des Hommes.*)

De même l'Europe, dont le sol n'a pas la hauteur des plaines de l'Asie, a resté plus longtems sous les eaux, & s'est par conséquent peuplée plus tard. Il n'y a pas deux mille ans qu'elle étoit encore couverte de forêts immenses & de vastes marais, comme le continent actuel du Nouveau Monde. C'est par les régions qui l'enchaînent à l'Asie, qu'elle a dû être peuplée. Aussi l'histoire atteste-t-elle, que toutes les émigrations des peuples qui sont venus s'y établir, se sont faites du côté de l'Orient. (*Hist. des Hommes.*)

L'Amérique, sans doute bien moins élevée que l'ancien continent, portoit, lorsqu'on la découvrit, toutes les marques d'une terre récemment abandonnée par la mer, & nouvellement peuplée. La terre couverte de marais & de forêts immenses; des fleuves énormes n'ayant encore qu'un cours vague & indéterminé; un air grossier, humide, impur & froid; la terre jonchée d'animaux immondes de toute espèce, d'insectes, de serpens, &c: les quadrupèdes, petits, foibles, sans courage & en petit nombre; l'espèce humaine moins nombreuse encore, ayant toute la foiblesse, toute l'imperfection de son enfance, ou rapidement dégénérée par l'influence maligne de ces vapeurs fétides qui s'exhaloient sans cesse de cette quantité incroyable d'eaux croupissantes dont la terre étoit couverte; les hommes sans barbe, sans poils, dépourvus de force, de courage, d'in-

Nous avons dit que le volume des eaux va en diminuant; que par conséquent les limites de la mer se resserrent de plus en plus: mais cette retraite de la mer de dessus la surface du globe, ne se fait pas par-tout également: il y a même plus; c'est qu'il y a des côtes d'une très-grande étendue, sur lesquelles elle gagne; ensorte qu'elle e retire & se déplace en même-temps: en vertu de son mouvement général d'orient en occident, elle fait continuellement effort contre les côtes orientales de l'Asie, & contre les côtes orientales de l'Amérique, les ronge, les détruit, s'empare du terrain qu'elles lui abandonnent, & en perd en même-temps sur les côtes occidentales de ces continens: & comme le mouvement dont il s'agit est plus grand entre les tropiques, non-seulement par lui-même, mais encore parce qu'il est augmenté par le vent d'est qui souffle constamment entre les tropiques, à la production duquel contribue l'action du soleil, en échauffant l'air & en le raréfiant; c'est entre les tropiques que la mer gagne le plus: il paroit que c'est par cette raison, au moins en grande partie, que la mer est enfoncée à une si grande profondeur, dans les deux continens, sous une partie de la Zone Torride.

Si l'on excepte quelqu'autres endroits; où la mer gagne aussi du terrain, par des causes particulières, elle en perd par-tout ailleurs, tant par la diminution

---

telligence; dispersés, errans sur cette terre sauvage, à la réserve de deux peuples qui avoient fait quelques pas vers la civilisation, &c.: tout prouve, comme l'on voit, que ce continent étoit sorti récemment de dessous les eaux, & qu'il y avoit peu de tems qu'il étoit peuplé. L'Amérique Septentrionale couverte de lacs immenses & de vastes marais, paroît avoir été abandonnée la dernière par la mer.

Le témoignage des hommes s'est joint à celui de la nature. Un Européen, vers le commencement de ce siècle, ayant montré aux Sauvages du nord, des coquillages & d'autres productions marines tirés des montagnes bleues qui se prolongent depuis le Canada jusqu'à la Caroline: ces Sauvages lui dirent que ce fait n'avoit rien d'étonnant, puisqu'ils savoient, par l'ancienne parole (c'est ainsi qu'ils nomment la tradition) que la mer avoit baigné autrefois le pied de ces montagnes (*Défense des Recherches Philosophiques sur les Américains*).

Voici d'autres témoignages qui prouvent non-seulement que les montagnes avoient été peuplées les premières, en Amérique, comme dans l'ancien continent, mais encore que lorsque Christophe Colomb fit la découverte de cette vaste région, il n'y avoit pas longtems que les habitans des montagnes en étoient descendus, & étoient venus habiter les plaines. » Il importe d'observer, dit l'auteur des *Recherches Philosophiques sur les Américains*, que c'est aux pieds des montagnes & sur leur cime, qu'on a découvert les peuples les plus anciennement réunis, & les plus nombreux de l'Amérique; tels que les Péruviens, sur le penchant des grandes Cordelières, à la côte orientale, & les Brasiliens, au bas des petites Cordelières, à la côte opposée. Toutes les hordes répandues dans la Floride, dans la Virginie & dans les Antilles, étoient venues du haut des monts Apalaches: la mémoire de cette émigration subsistoit encore au moment de l'arrivée de Christophe Colomb. Les Guianais qui occupoient les rivages de la mer, étoient descendus de Parimé: les habitans de la Louisiane avoient aussi nouvellement fixé leur séjour, vers l'embouchure du Missisipi, où l'on voit encore aujourd'hui plusieurs cantons, d'où les eaux ne se sont pas retirées. Les peuples du Chili disoient que leurs ancêtres avoient vécu au haut des Andes, & que leur descente dans la plaine étoit récente. Quant aux Mexicains, autant qu'on peut pénétrer dans la confusion ténébreuse de leur histoire barbare, il est probable qu'ils tiroient leur origine d'un peuple qui avoit d'abord séjourné dans la partie méridionale des Apalaches. (*Recherches Philosophiques sur les Américains*, *Tome I.*)

On peut objecter qu'en général on ne trouve sur le sommet des hautes montagnes que des pierres, des cailloux & des rochers dont les pointes s'élèvent très haut; que par conséquent la nature n'a pu y déployer sa fécondité & y faire vivre des hommes. Mais on doit observer que les sommets de ces montagnes ayant été exposés, les premiers, à l'action des diverses causes de dégradation dont on observe partout les effets, ont [illegible] souffrir le plus; que les pluies, les neiges, en se [illegible] dû entraîner dans les vallées, non-seulement les couches de terre qui en formoient l'enveloppe extérieure, mais encore les lits de sable & de gravier, qui se trouvent ordinairement dessous, & par conséquent laisser à nud le roc & les pierres. On ne peut donc pas conclure, de ce que les sommets de ces montagnes ne sont plus habitables, qu'ils n'ont jamais pu l'être. D'ailleurs, quand on dit que les montagnes ont formé autrefois des isles habitées, on doit sentir que cela ne peut s'entendre que de celles qui étoient convexes ou plates; que celles qui étoient pyramidales ne pouvoient former que des écueils, à mesure qu'elles se découvroient; que par conséquent il y a des montagnes qui n'ont pu être habitées, même avant l'état de dégradation dans lequel nous les voyons. A la considération précédente, qui répond suffisamment à l'objection proposée, nous joindrons les suivantes.

Les eaux qui, comme l'on voit, abaissent les montagnes, en dépouillant leurs sommets de tout ce qu'elles peuvent entraîner, contribuent aussi à en changer la forme. Car en se précipitant, elles détachent de la coupe des montagnes toutes les parties qui n'ont pas une grande adhérence entr'elles, les entraînent, produisent souvent des éboulemens, & contribuent par conséquent à rendre plus pyramidales celles qui l'étoient primitivement, & à donner cette forme à plusieurs de celles qui étoient convexes ou plates. Les gelées en faisant fendre les rochers & en les détachant, soit du sommet, soit de la croupe, contribuent, de leur côté, à abaisser les montagnes & à en changer la forme. Comme il y a des eaux souterraines dans une infinité d'endroits, elles peuvent entraîner peu-à-peu les sables & les terres à travers desquels elles passent, & par conséquent détruire la couche de terre sur laquelle porte une montagne, d'où résulte un affaissement de la montagne qui s'incline, si la couche de terre, qui lui sert de base, manque plutôt d'un côté que de l'autre. On voit donc que par la succession des temps, les montagnes doivent perdre considérablement de leur hauteur & de leur forme, & qu'elles doivent par conséquent être très différentes de ce qu'elles étoient primitivement. Aussi comme leurs pertes sont en raison de leur ancienneté, observe-t-on que celles qui sont les plus anciennes telles que le Caucase, les Atlas, le Liban, l'Ararat, &c., portent les plus grandes marques de dégradation & de vétusté, & sont tellement abaissées, qu'elles sont moins hautes actuellement que plusieurs de celles qui ont été produites long-tems après. La dégradation est quelquefois portée si loin, par la succession des temps, que des montagnes, cédant au poids des siècles entassés, se sont renversées & comme anéanties. On en peut juger par l'assi voisine du mont Blanc, qui s'écroula, il y a vingt ans, avec un fracas épouvantable. Qu'on ne juge donc point de l'état primitif des montagnes, par leur état actuel, & que par conséquent on ne soit point étonné, si leurs sommets ne sont plus habitables, & si les montagnes qui ont été les premières couvertes d'habitans, ont contr'elles le témoignage de leur hauteur actuelle.

de son volume, que par l'effet plus sensible & plus prompt des différens mouvemens qu'elle éprouve sans cesse : c'est particulièrement sur les côtes plates ou peu inclinées, qu'on s'apperçoit le plus, des pertes qu'elle fait, dont ces mouvemens sont la cause la plus apparente : continuellement agitée, elle détache de son fond des matières de toute espèce, de la vase, de la terre, du sable, des coquilles, des plantes marines, &c., les transporte souvent de fort loin, poussée par les vents, sur les terrains qu'elle baigne deux fois le jour ; souvent même, aux matières détachées de son fond, elle joint celles qu'elle détache d'autres côtés. Ces terreins doivent donc s'élever peu-à-peu, par les dépôts successifs que la mer forme dessus, & la forcer à la fin de les abandonner. Les vents de terre contribuent aussi à cette élévation continuelle, sur-tout quand ils sont un peu forts, en transportant sur ces terrains, la poussière, les sables, les terres sablonneuses qu'ils trouvent sur leur route : c'est sans doute par cette raison que les terrains abandonnés par la mer, continuent de s'élever, & forment, par la suite, des éminences.

La mer souffre aussi des pertes de la part des fleuves, par les limons, les sables & les terres qu'ils entraînent & transportent dans son sein, à plus ou moins de distance, suivant qu'ils ont plus ou moins de rapidité. Ces matières se déposent au fond de la mer, s'y accumulent, forment des bancs dont l'étendue croît tous les jours, & qui vont jusqu'à former, à l'embouchure de quelques fleuves, des isles qui deviennent fertiles & habitées. C'est ainsi que s'est formée, à l'embouchure du fleuve de Nanquin, l'isle de Trong-Ming, à la Chine, qui a plus de vingt lieues de longueur, sur cinq ou six de largeur.

Essayons de donner une idée des changemens connus, que les limites de la mer ont éprouvés, en divers endroits du globe, par ces différentes causes.

Commençons par le nord de l'Europe. Il paroît certain que la Suède, la Norwège, la Laponie & la partie de la Russie, qui lui est contigüe, ont été abandonnées par la mer dans des temps qui ne sont pas fort éloignés du nôtre. La mer abandonne ces contrées d'une manière trop sensible, pour qu'on puisse en douter ; elles n'ont même dû former autrefois qu'une isle ; ce que font assez connoître le lac Ladoga & le lac Onega, qui indiquent que le golphe de Finlande a été joint à la mer blanche : suivant les plus célèbres physiciens du nord, la hauteur de la mer diminue, sur les côtes de Suède, de quarante-quatre ou quarante-cinq pouces par siècle. En supposant, dit l'auteur des *Recherches Philosophiques sur les Américains*, que la progression a toujours été la même, ce royaume étoit encore submergé il y a deux mille ans, ou du moins toutes les montagnes n'étoient que des isles : si la diminution continue dans la même proportion, la mer Baltique sera à sec, suivant lui, dans quatre mille ans : on s'est assuré aussi que, sur les côtes de Danemarck, la mer éprouve une diminution semblable.

Il paroît que la Poméranie & la Prusse étoient sous les eaux, il y a deux mille ans. Pline, sur la foi d'anciens historiens, place, dans ces contrées, une mer morte & des isles qui ne s'y rencontrent plus (*Hist. des Hommes*).

La Sibérie paroît être sortie récemment de dessous les eaux. M. l'abbé Chappe, qui en traversa une partie en 1761, ne trouvoit que des rochers nuds, & des déserts de sable sur lesquels on n'appercevoit d'autres traces d'êtres vivans qui y eussent existé, que des dents de poissons inconnus & des débris de coquillages. D'ailleurs, ce vaste pays, à commencer du cinquantième degré de latitude, va toujours en s'abaissant vers la mer glaciale : en général, la partie septentrionale de la Russie, dit le baron de Sthralemberg, est basse, platte & fort en pente vers la mer glaciale, sur-tout la Sibérie qui s'y incline presque toute entière (*Description de l'Empire Russien*). Enfin on ne peut douter que ses habitans ne soient un peuple tout neuf : lorsque les Russes la conquirent en 1583, ils n'y trouvèrent que deux grands villages : ainsi tout prouve que la mer a couvert autrefois cette vaste contrée, & qu'elle l'a abandonnée, il n'y a pas bien du temps.

On a les plus fortes preuves que la mer Caspienne, qui ne forme maintenant qu'un bassin isolé de trois cents lieues de long, sur cinquante de large, est un reste de l'océan, abandonné sur la partie la moins élevée de l'Asie, & extrêmement diminué ; que ses dernières communications, avec l'océan, ont été par la mer septentrionale, par la mer noire, & par le golphe Persique, qui s'étendoient vers elle beaucoup plus qu'à présent.

Les preuves de cette vérité ont été rassemblées avec beaucoup de soin & d'habileté par l'illustre auteur de l'*Histoire des Hommes*. Nous allons en rapporter quelques-unes.

Cette mer n'est point formée par les fleuves qui s'y jettent ; car ses eaux sont salées comme celles de l'océan ; & de plus, ils sont tous très-peu considérables, à l'exception du Volga.

Elle diminue, tous les jours, d'étendue : dans un temps peu éloigné du nôtre, vers le quinzième siècle, suivant les calculs de notre auteur, elle étoit réunie avec le lac Aral, qui a environ cent lieues de long, sur soixante de large, & qui reçoit dans son sein le Sideroïas & l'Oxus : il existe même d'anciennes cartes géographiques, dit notre auteur, où cette réunion est si précise, que le lac même n'est pas indiqué.

Des ingénieurs envoyés par le czar Pierre, pour lever la carte de cette mer, découvrirent, entr'elle & le lac Aral, un vaste désert de près de trois cents lieues de long, sur environ quinze cents de large, qui portoit toutes les marques d'une terre vierge & lentement abandonnée par les eaux. Une observation de M. de Buffon fournit encore une nouvelle preuve de la réunion dont il s'agit : c'est que la mer Caspienne ne reçoit aucun fleuve du côté de l'orient, ni le lac Aral du côté de l'occident.

Au rapport de Ptolomée, de son temps, c'est-à-dire, au milieu du second siècle de l'ére vulgaire, la mer Caspienne avoit près de six cents lieues, d'occident en orient. Ainsi, dans l'espace de quinze siècles, elle a perdu cinq cents cinquante lieues, dans ce sens là.

Il paroît que c'est du côté de la Circassie que la diminution de cette mer a été la plus grande; & tout porte à croire que cette mer communiquoit avec la mer d'Azof, au nord de l'endroit où le Caucase prend naissance; car les voyageurs qui ont parcouru la plaine qui sépare Astracan, de Terki, n'y ont trouvé que de longues bruyères qui produisent du sel en abondance: entre l'endroit où le Caucase prend naissance & la mer d'Azof, tout le terrain est plat; la plus petite distance entre le Don, qui se jette dans la mer d'Azof, & le Volga, qui se décharge dans la mer Caspienne, n'est, suivant Besching (*Géog. Univ.*), que de dix-huit milles géographiques: il faut donc conclure que les terres qui séparent les deux mers au nord du Caucase ne sont point élevées. Ces mers ont donc pu les couvrir autrefois. Suivant un texte de l'empereur Constantin Porphyrogenète, il n'y avoit, au neuvième siècle, qu'une très-petite contrée entre la mer Caspienne & le Caucase. Cette mer étoit donc alors très-étendue vers l'occident. Comme la mer d'Azof devoit l'être, vers l'orient, plus qu'elle ne l'est actuellement, il y avoit donc bien moins d'intervalle entre les deux mers qu'il n'y en a aujourd'hui: ainsi dans des temps qui, probablement, n'étoient pas fort éloignés de celui-là, la mer Caspienne avoit communiqué avec la mer d'Azof.

Ce n'est pas seulement vers l'orient & vers l'occident que cette mer a fait de grandes pertes; il paroît qu'elle en a fait d'aussi considérables vers le nord: suivant Strabon, Pomponius Mela, Pline, &c., elle communiquoit autrefois, par un détroit, avec l'océan septentrional: quoique du temps de Ptolomée elle fût déjà bien moins avancée, vers le nord, qu'elle n'avoit dû l'être, lorsqu'elle communiquoit avec l'océan, elle l'étoit cependant beaucoup plus qu'à présent. Cet astronome met l'embouchure du Volga au quarante-neuvième degré de latitude, tandis qu'elle n'est aujourd'hui que vers le quarante-sixième; mais si la mer Caspienne avançoit alors beaucoup plus vers le nord qu'aujourd'hui, la mer blanche pénétroit davantage dans les terres qui forment le gouvernement d'Archangel & de Novogorod: on doit d'autant moins en douter, que tout indique que le lac Onega en a fait partie, & que, depuis le soixantième degré de latitude, la Russie a une pente continuelle vers la mer septentrionale. Si donc, du temps de Ptolomée, les limites de la mer Caspienne & de la mer blanche, étoient beaucoup plus proches qu'elles ne le sont aujourd'hui, or [illegible] lure qu'elles ont pu se confondre dar [illegible] itérieurs; & par conséquent que [illegible] s deux mers a pu communiquer [illegible] conde.

Comm[illegible] a autrefois couvert la Sibérie, il est aussi presque probable que la mer Caspienne a communiqué, de ce côté là, avec cette mer.

Ayant vu que la mer Caspienne a eu autrefois beaucoup plus d'étendue qu'elle n'en a aujourd'hui, tant vers le nord que vers l'orient & vers l'occident, il est naturel de penser qu'elle en a eu beaucoup plus vers le sud: il paroît quelle a communiqué avec le golphe Persique qui a dû pénétrer autrefois plus avant dans la Perse. Voici un article des *Recherches Philosophiques sur les Américains*, qui donne à cette opinion le plus haut degré de probabilité.

» Les anciens ont eu raison de supposer que la mer Caspienne étoit une prolongation du golphe de Perse; ce qui n'a jamais été plus probable que depuis qu'on connoît la figure exacte de la mer Caspienne, par les cartes que le vice-amiral Kruys a insérées dans son grand atlas du cours du Volga: en parcourant l'espace intermédiaire du golphe Persique à la mer Caspienne, sur une ligne idéale, tracée entre le soixante-onzième & soixante-douzième degré de longitude, depuis le cap Naban jusqu'à Ferabath, on retrouve des vestiges indubitables d'un ancien lit de la mer; ce sont des campagnes d'un sable mouvant, mêlé de fragmens de coquillages, & de débris de corps marins. Au sortir de ces plaines arides, on entre dans le grand désert sablonneux qui est à quarante farsanges au nord d'Ispahan: au sein de cette solitude, on découvre d'énormes monceaux de sel, épars sur une surface de plusieurs lieues en tout sens: les habitans du pays nomment encore aujourd'hui ce canton, quoique situé fort avant dans le continent, la mer salée, & nos cartes l'indiquent par le nom de *mare salsum*: à la droite de cette campagne de sel, règne un long cordon de dunes, ou de collines sablonneuses que les vagues ont entassées, & qui se prolongent, par le sud-est, jusqu'aux racines du mont Albours, qui, jadis, a été un volcan redoutable, que la retraite de la mer a éteint; en avançant toujours sous le même méridien, au-delà du Couchestan, le terrein s'incline, & la pente continue insensiblement jusqu'à Ferabath, &c. «

Après tout ce qu'on vient de voir, on ne peut, ce me semble, s'empêcher de convenir que, dans des temps qu'on doit regarder comme modernes, en comparaison de ceux où les eaux étoient élevées au-dessus des montagnes, la mer Caspienne couvroit une grande partie de l'Asie.

La méditerrannée, le golphe de Venise, & la mer noire sont de même, des restes de l'océan qui a couvert autrefois l'Europe & l'Afrique. Ces mers ont perdu beaucoup de terrain, & continuent d'en perdre. La basse Egypte, où est maintenant le Delta, n'étoit autrefois qu'un grand golphe de la méditerrannée, comme nous l'apprennent Hérodote, Diodore de Sicile & Aristote. M. Mallet dit, dans sa *Description de l'Egypte*: » on lit, dans le Timée de Platon, dans Pline & dans Sénèque, qu'il falloit aux vaisseaux un jour & une nuit pour arriver

de Pharos en Egypte ; cependant cette isle communique présentement, avec Alexandrie, par un pont. Enfin Hérodote nous assure que, dans le voyage qu'il fit en Egypte, il vit encore, aux murs de Memphis, des anneaux, auxquels, quelques siècles auparavant, on attachoit les vaisseaux qui abordoient jusqu'au pied des murailles de cette capitale, dont la mer s'étoit déjà éloignée, de son temps, de quelque distance ; il ajoute que, dans les montagnes voisines de cette ville, il découvrit encore des coquillages de mer, attachés aux rochers ; d'où il conclut que tout le reste de la basse Egypte est un ouvrage tout nouveau de la nature, & un terrain nouvellement ajouté à l'ancien «. M. Mallet dit avoir vu aussi ces coquillages en allant en Egypte en 1692, & en revenant en 1718. Il dit encore qu'on trouve aussi au midi du sphinx, qui se voit à l'orient & à trois cents pas de la seconde des pyramides, un monticule dont le sommet est tout rempli de ces coquillages ; ce qui justifie, ajoute-t-il, que cette élévation a été autrefois couverte des flots de la mer, qui a baissé, depuis, de cette hauteur jusqu'à la superficie présente. Cette différence est au moins de cinquante toises «.

Au reste, ce n'est pas seulement à l'abaissement de la mer qu'on doit attribuer sa retraite de dessus les terres de cette contrée ; on doit encore l'attribuer à l'élévation continuelle de ces terres, produite par le limon que le Nil charie en grande quantité, & dépose chaque année. Ces dépôts successifs qui ont élevé les terreins couverts par la mer, élèvent de même son fond actuel, & même dans une grande étendue, parce que ce fleuve transporte les terres & le limon à de grandes distances ; sa hauteur croît même assez vîte, pour qu'il s'en découvre une partie très-sensible, tous les ans. M. Mallet dit que la mer qui, en 1692, n'étoit qu'à une demi-lieue de Rosette, en étoit à une grande lieue, en 1718. La ville de Foa qui étoit, il y a trois cents ans, à l'embouchure de la branche canopique du Nil, en est présentement à plus de huit milles : la ville de Damiette, qui étoit autrefois un port de mer, est aujourd'hui éloignée de la mer de dix à onze milles.

Les noms donnés par les gens du pays aux déserts situés à l'ouest du Nil, prouvent que la mémoire du séjour de la mer sur la basse Egypte, s'est conservée parmi eux : ils appellent ces déserts de sables, *mer de Bareu*, *mer de Cyrène*, *mer d'Ammon* ; le plus célèbre d'entr'eux, qui se trouve à deux journées du Nil, est nommé par les Arabes *Bahar-Bellomoah* ; c'est-à-dire, *mer sans eau* : la tradition de ces mers sans eau, dit l'auteur de l'*Hist. des Hommes*, s'est tellement conservée, qu'on voit la plupart de ces déserts désignés, sous le nom des mers, dans les cartes de nos anciens géographes.

Ce n'est pas seulement sur les côtes de l'Egypte que la mer méditerranée perd beaucoup de terrain ; dans beaucoup d'autres endroits sa retraite est aussi très-sensible. M. Barrève, cité par M. de Buffon, dit, dans sa *Dissertation sur l'origine des pierres figurées*, que Aigues-mortes, qui étoit un port du temps de St-Louis, est actuellement à plus d'une lieue & demie de la mer ; que Psalmodi, qui étoit une isle en 815, est aujourd'hui dans la terre ferme, à plus de deux lieues de la mer ; qu'il en est de même de Maguelonne ; que la plus grande partie du vignoble d'Agde étoit, il y a quarante ans, couverte par les eaux de la mer ; & qu'en Espagne, la mer s'est retirée considérablement depuis peu de Blanes de Badalona, vers l'embouchure de la rivière Vobregat, vers le cap de Tortesa, le long des côtes de Valence, &c. (*Hist. Nat. tome I*).

En France, le crau de la Provence est un terrein abandonné par la mer, & même la mer s'est éloignée assez considérablement à l'embouchure du Rhône depuis 1665 : en Italie, il s'est formé de même un terrein considérable à l'embouchure de l'Arne ; & Ravenne n'est plus un port de mer (*ibid.*).

L'océan s'éloigne de même, en beaucoup d'endroits des côtes de France, d'Angleterre, de Hollande, d'Allemagne : en France, il abandonne continuellement les côtes du Bas-Poitou & de l'Aunis : la mer qui baignoit les murs de Brouage, à la fin du siècle dernier, en est maintenant fort loin, & bientôt la Rochelle cessera d'être un port : elle abandonne de même les côtes vers Dunkerque, Gravelines, Calais : en Angleterre, les grands marais de Lincoln & l'isle d'Ely, sont des terreins abandonnés par la mer. Toute la Hollande, dit M. de Buffon, paroit être un terrein nouveau, où la surface de la terre est presque de niveau avec le fond de la mer, quoique le pays se soit considérablement élevé, & s'élève, tous les jours, par les limons & les terres que le Rhin, la Meuse, &c., y amènent ; car autrefois on comptoit que le terrain de la Hollande étoit, en plusieurs endroits, de cinquante pieds plus bas que le fond de la mer. Hubert Thomas dit, au rapport de M. de Buffon, dans sa *Description du pays de Liége*, que la mer environnoit autrefois les murailles de la ville de Tongres, qui, maintenant, en est éloignée de trente-cinq lieues ; ce qu'il prouve par plusieurs bonnes raisons, & entr'autres il dit qu'on voyoit encore de son temps les anneaux de fer dans les murailles, auxquels on attachoit les vaisseaux qui arrivoient (*Hist. Nat. tome I*).

Nous ne finirions pas, si nous voulions rapporter toutes les preuves que la mer nous fournit de sa retraite en Europe. Nous ajouterons seulement deux observations recueillies par M. de Buffon, qui prouvent combien la mer s'abaisse avec le tems ; ce qui ne peut provenir que de la diminution continuelle de son volume.

» Sur la montagne de Stella, en Portugal, il y a un lac dans lequel on a trouvé des débris de vaisseaux, quoique cette montagne soit éloignée de la mer de plus de douze lieues (Voyez la *Géographie* de Gordon, édit. de Londres, 1733, page 149). Sablinius, dans ses *Commentaires sur les Métamorphoses d'Ovide*, dit qu'il paroit, par les monumens de l'histoire, qu'en l'année 1460 on trouva,

dans une mine des Alpes, un vaiſſeau avec ſes ancres « (*Hiſt. Nat. tome I*).

Nous avons dit que l'Amérique porte par-tout l'empreinte d'une terre récemment abandonnée par la mer. Il paroit certain que ce n'eſt que depuis peu que la mer a abandonné la plus grande partie des terres avancées & des iſles de ce continent: entre les terrains nouvellement ſortis de deſſous les eaux de la mer, on peut citer la province de Jucatan, péninſule dans le golphe du Mexique, qui s'étend à cent lieues dans la mer, & qui en a vingt-cinq dans ſa plus grande largeur: en y ouvrant la terre, on trouve par-tout une grande quantité de coquillages; ce qui prouve bien que ce terrain a été autrefois couvert par la mer: les baſſes terres de la Martinique & des autres Antilles ſont, de même, des terrains qu'elle a abandonnés depuis peu, & ſont compoſés auſſi de coquilles. Les habitans, dit M. de Buffon, ont appellé le fond de leur terrain la *chaux*, parce qu'ils font de la chaux avec ces coquilles dont on trouve les bancs immédiatement au-deſſous de la terre végétale.

S'il eſt vrai que la mer perd du terrain dans beaucoup d'endroits, il eſt très-vrai auſſi qu'elle en gagne dans d'autres. Nous avons déjà parlé de ſes uſurpations ſur les côtes orientales des deux mondes, occaſionnées par ſon mouvement général d'orient en occident. On a dû ſoupçonner dès-lors que ſes autres mouvemens, tels que ſon flux & ſon reflux, ſes courans, les mouvemens que lui donnent les vents ont pu, non-ſeulement contribuer à ces uſurpations en augmentant ſes efforts contre les côtes, mais encore qu'ils ont pu, par eux-mêmes, lui en faire faire par-tout ailleurs.

C'eſt effectivement ce qu'on a obſervé en divers endroits; ces mouvemens ont même produit, dans quelques-uns, des effets plus marqués, en faiſant faire à la mer des irruptions ſur les continens. Varenius regarde comme probable que les golphes & les détroits ont été formés par l'effort réitéré de l'océan contre les terres.

Il y a grande apparence que l'Angleterre faiſoit autrefois partie du continent, & qu'elle tenoit à la France; ce qui ſemble le prouver, c'eſt que les lits de terre, de pierre & de craie, ſe trouvent abſolument les mêmes, & à même hauteur, le long des côtes de Douvres, & de celles entre Calais & Boulogne, & que le canal a peu de profondeur. L'Angleterre a donc communiqué autrefois avec la France par un iſtme, au-deſſous de Douvre & de Calais, lequel a été rongé & détruit du côté de l'eſt, par la mer d'Allemagne, qui eſt entre l'Angleterre & la Hollande, & du côté de l'oueſt, par la mer de France.

M. de Buffon dit, d'après Varenius, que les habitans de Ceylan croient que leur iſle a été ſéparée de la preſqu'iſle de l'Inde, par une irruption de l'océan; que l'on croit auſſi que l'iſle de Sumatra a été ſéparée de Malaye; ce que ſemble prouver le grand nombre d'écueils & de bans de ſable qu'on trouve entre deux; enfin, que les Malabares aſſurent que les iſles Maldives faiſoient partie du continent de l'Inde (*Hiſt. Nat. tome I*) (*Y*).

DÉPLACEMENT *de vaiſſeaux*, ſ. m. on voit que les corps flottans plongent dans l'eau d'une partie de leur volume; cette partie de leur volume, ou la quantité d'eau qu'elle déplace, s'appelle le *déplacement*: le poids du corps flottant eſt égal à celui du fluide déplacé; c'eſt-à-dire, au poids d'un volume du fluide égal à celui de la partie ſubmergée du corps. Voyez, pour les principes & la démonſtration de cette propoſition, les *Dictionnaires de Mathématiques & de Phyſique*, faiſant partie de la préſente *Encyclopédie*. Au ſurplus, le fait me paroit ſenſible, en y faiſant un peu de réflexion. Vous retirez de l'eau un corps flottant: le vuide qu'il faiſoit dans l'eau pour l'occuper, ſe remplit du fluide. Suppoſons que cette eau, qui a repris ſa place, ſoit interceptée par une enveloppe infiniment mince, ſans peſanteur, qui l'empêche de communiquer immédiatement avec le fluide ambiant: cette interception ne peut aucunement détruire l'équilibre entre les particules du fluide. Suppoſez encore qu'on retire de l'enveloppe l'eau qu'elle renferme, & que cette enveloppe ſoit d'une roideur à ne pas céder à la preſſion du fluide extérieur, il eſt évident que cette preſſion tendra à l'immerger; mais que ſi l'on y met un poids égal à celui du volume d'eau qu'on en a retiré, & poſé de manière à ne pas déranger la ſituation de l'enveloppe: dans quelqu'endroit, d'ailleurs, & de quelque façon que ce poids ſoit ſitué: la preſſion de l'eau ſur cette enveloppe, ſur cette eſpèce de carène, ſera vaincue, & l'équilibre ſubſiſtera. C'eſt ainſi que la choſe exiſte dans les corps flottans; la charpente de la carène qui eſt déjà une ſorte d'enveloppe, peut être ſuppoſée enveloppée elle-même, de la ſurface curviligne infiniment mince que nous avons imaginée: d'ailleurs, l'oppoſition à l'immerſion de cette carène provient de différens autres poids poſés haut & bas, mais de manière à ce que la ſtabilité, & ſa poſition dans le même état ſubſiſte; & la ſomme de tous les poids eſt égale à celle du volume d'eau déplacé.

Il eſt important de déterminer la quantité d'enfoncement des vaiſſeaux dans l'eau, & particulièrement pour ceux de guerre; il faut qu'ils puiſſent conſerver juſte une certaine hauteur de batterie; s'ils en avoient trop, cela donneroit trop de hauteur d'œuvre morte; cela nuiroit à la ſtabilité de pluſieurs façons, & mettroit les bâtimens dans le cas de beaucoup dériver: ſi la batterie n'étoit pas aſſez élevée, elle ſeroit noyée; on ne pourroit l'ouvrir dans le temps que l'ennemi pourroit ſe ſervir de la ſienne: d'ailleurs, lorſqu'on conſtruit des bâtimens de mer par principe, leur carène doit avoir des propriétés qu'elle perdroit en changeant de forme, ce qui arriveroit dans les différens enfoncemens qu'on lui donneroit. On ſait ce que doivent peſer les vaiſſeaux tout armés, (je parle de vaiſſeaux de guerre dont la chage eſt déterminée); on en marque, ſur le plan, la ligne de flottaiſon en charge; c'eſt-à-dire, la

la ligne de séparation entre l'œuvre morte & l'œuvre vive, ou la carène; il faut que le volume d'eau de mer déplacé par cette carène, pèse autant que le vaisseau; &, pour s'en assurer, on fait la cubature de la carène, que l'on réduit en une quantité de poids, par la connoissance que l'on a du rapport de la pésanteur spécifique de ce fluide à son volume; ainsi il n'est principalement question dans ce procédé, que d'une opération de géométrie élémentaire, au moyen de la division que l'on fait de cette carène en un assez grand nombre de parties, pour que les lignes courbes qui les terminent, puissent être considérées, sans erreur sensible, comme des droites.

Nous voyons au mot CONSTRUCTION, *l'art du constructeur*, comme les plans de vaisseaux en représentent différentes sections. Le plan vertical des gabarits, est la projection de ces sections ou coupes perpendiculaires à la quille, ordinairement à des distances égales entr'elles. La figure 450 représente un de ces plans verticaux, pour une frégate dont le plan d'élévation, ou suivant sa longueur, est représenté (*fig.* 449.). 7 7 7 (*fig.* 450), est la section selon 7 *a* 7 (*fig.* 449); 6 6 6 (*fig.* 450), la section selon 6 *a* 6 (*fig.* 449): &c. VI VI VI (*fig.* 450), la section de l'avant VI *a* VI (*fig.* 449). Toutes ces sections, dans ce plan, sont entr'elles à une distance constante de 8 p. 1 po. 6 lig. Le gros trait 7 *a*, 6 *a*, VI *a* représente la projection de la ligne d'eau en charge sur le plan d'élévation; 7′, 6′, VI′ (*fig.* 451), est la projection de cette même ligne d'eau sur un plan horisontal. A la ligne d'eau en charge 7 *a*, 6 *a*, VI *a* (*fig.* 449), on tire des parallèles 7 *b* 6 *b* VI *b*, 7 *c* 6 *c* VI *c*, &c. qui divisent la hauteur de la carène, jusqu'à la quille, en un certain nombre de parties égales: ici ces parallèles sont de trois pieds en trois pieds; elles peuvent être considérées comme des lignes d'eau à différens degrés d'enfoncement dans le fluide; on les rapporte sur les plans horisontal & vertical, suivant les procédés indiqués au mot CONSTRUCTION *l'art du constructeur*.

De cette manière on a la carène du bâtiment, divisée en quatre tranches, ou parties interceptées par les lignes d'eau 7 *a* 6 *a* VI a, 7 *b* 6 *b* VI *b*, &c.; sans compter la partie inférieure vers la quille: & au moyen de la division en tronçon, par les sections verticales 7 *a* 7, 6 *a* 6, &c. VI *a* VI, on a la partie submergée du bâtiment, divisée en une grande quantité de solides prismatiques quadrangulaires, de même largeur & de même épaisseur, & qui ne diffèrent que par leur longueur, ou leurs dimensions suivant la largeur du bâtiment; ils ont tous 3 pieds de hauteur, & 8 pieds 1 pouce 6 lig. de largeur. Quant à leur longueur, elle est différente, même dans chaque prisme, pour chacune de ses arêtes: le prisme 7 *a* 6 *a* 7 *b* 6 *b*, ayant sa hauteur 7 *a* 7 *b*, de trois pieds, & sa largeur 7 *a* 6 *a*, de 8 p. 1 po. 6 lig., a de longueur (pour la moitié du bâtiment) à l'arête dont le point 7 *a* est la projection, l'ordonnée 7′ 7 (*fig.* 451); à l'arête dont le point 6 *a* (*fig.* 449) est la projection, l'ordonnée 6′ 6 (*fig.* 451): aux arêtes dont les points 7 *b* & 6 *b* (*fig.* 449) sont les projections, les ordonnées 7″ 7 6″ 7, (*fig.* 451). Ces prismes ne peuvent pas être considérés rigoureusement, comme des prismes quadrangulaires tronqués, mais comme composés chacun de deux prismes triangulaires tronqués: cependant il est d'une exactitude suffisante dans la pratique, de faire une somme des quatre arêtes, & d'en prendre le quart: ou de faire une somme du quart des arêtes, pour en avoir la longueur moyenne: c'est ce que M. Bézout prouve, après avoir conclu dans son article de la mesure des solides, que *pour avoir la solidité d'un prisme triangulaire tronqué, il faut abaisser, de chacun des angles de la base supérieure, une perpendiculaire sur la base inférieure, & multiplier la base inférieure, par le tiers de la somme de ces trois perpendiculaires*: proposition pour la démonstration de laquelle nous renvoyons au *Dictionnaire de Mathématique faisant partie de la présente Encyclopédie*: laissons parler cet académicien sur ce sujet, où il avoit principalement notre objet en vue.

» On peut tirer de cette proposition plusieurs conséquences pour la mesure des prismes tronqués, autres que les triangulaires, & même pour d'autres solides; si l'on conçoit, par exemple, que de tous les angles d'un solide terminé par des surfaces planes, on mène sur un même plan, pris comme on le voudra, des perpendiculaires, on fera naître autant de prismes tronqués qu'il y aura de faces dans le solide; comme chaque prisme tronqué devient facile à mesurer, d'après ce que nous venons de dire, tout solide terminé par des surfaces planes, se mesurera donc aussi facilement par les mêmes principes: nous n'entrerons pas dans ce détail; nous nous bornerons à en tirer une conséquence utile à notre objet.

Soit donc *ABCDEFGH* (*fig.* 601) un solide composé de deux prismes triangulaires tronqués *ABCEFG*, *ADCEHG*, dont les arêtes *AE*, *BF*, *CG*, *DH* soient perpendiculaires à la base, & qui soient tels que les bases *EFG*, *EHG* forment le parallélogramme *EFGH*, & que les bases supérieures soient, pour plus de généralité, deux plans différemment inclinés à la base *EFGH*. Il suit de ce qui a été dit ci-dessus, que le solide *ABCDEFGH* est égal au triangle *EFG*, multiplié par $\frac{BF+2AE+2GC+HD}{3}$; car le prisme tronqué *ABCEFG* est égal au triangle *EFG* multiplié par $\frac{BF+AE+GC}{3}$; & par la même raison, le prisme tronqué *ADCEHG* est égal au triangle *EHG* ou, (ce qui revient au même) au triangle *EFG* multiplié par $\frac{AE+GC+HD}{3}$; donc la totalité de ces deux prismes tronqués est égale au

triangle EFG multiplié par $\frac{BF+2AE+2GC+HD}{3}$.

Soit maintenant un solide (*fig.* 602) compris entre deux plans $ABLM$, $a\,b\,l\,m$ parallèles, deux autres plans $AB\,b\,a$, $ML\,l\,m$, parallèles entr'eux, & perpendiculaires aux deux autres, un plan $BL\,l\,b$ perpendiculaire à ceux-là, & enfin la surface courbe $AHM\,m\,h\,a$; & concevons ce solide coupé par des plans $C\,d$, $E\,f$, $G\,h$, &c. parallèles aux premiers, également distants les uns des autres, & assez près pour qu'on puisse regarder AD, $a\,d$, DF, $d\,f$, &c. comme des lignes droites. Supposons enfin que les deux plans $ABLM$, $a\,b\,l\,m$ sont assez près l'un de l'autre pour qu'on puisse regarder, sans erreur sensible, les sections $D\,d$, $F\,f$, $H\,h$, &c. comme des lignes droites; il est visible que les solides partiels $ADda$, $bBCc$, $DFfd$, $cCEe$, &c. sont dans le cas du solide de la figure 601. Donc la totalité de ces solides sera égale au triangle bBC multiplié par $\frac{AB+2ab+2CD+cd}{3}$ $+\frac{CD+2cd+2EF+ef}{3}+\frac{EF+2ef+2GH+gh}{3}$ $+\frac{GH+2gh+2IK+ik}{3}+\frac{IK+2ik+2LM+ml}{3}$, c'est-à-dire, en réunissant les quantités semblables, sera égale au triangle bBC multiplié par $\frac{1}{3}AB+\frac{2}{3}ab+CD+cd+EF+ef+GH+gh+IK+ik+\frac{2}{3}LM+\frac{1}{3}lm$; & comme le triangle bBC est égal à $\frac{Bb\times BC}{2}$, le solide entier sera égal à $\frac{Bb\times BC}{2}\times(\frac{1}{3}AB+\frac{2}{3}ab+CD+cd+EF+ef+GH+gh+IK+ik+\frac{2}{3}LM+\frac{1}{3}lm)$.

Dans la vue de rendre cette expression plus simple, remarquons que si au lieu de $\frac{1}{3}AB+\frac{2}{3}ab+\frac{2}{3}LM+\frac{1}{3}lm$ que l'on a entre les deux parenthèses, on avoit la quantité $\frac{1}{2}AB+\frac{1}{2}ab+\frac{1}{2}LM+\frac{1}{2}lm$, le solide en question seroit égal à la moitié de la somme des deux surfaces $ABLM$, $ablm$, multipliée par l'épaisseur Bb; car la surface $ABLM$ est égale à $BC\times(\frac{1}{2}AB+CD+EF+GH+IK+\frac{1}{2}LM)$ » (*Voyez le Dictionnaire de Mathématiques* & d'abondant, le numéro 154 de *la Géométrie de M. Bezout*), « & la surface $ablm$ est, par la même raison, égale à bc ou $BC\times(\frac{1}{2}ab+cd+ef+gh+ik+\frac{1}{2}lm)$; donc la moitié de la somme de ces deux surfaces multipliées par l'épaisseur Bb, seroit $\frac{Bb\times BC}{2}\times(\frac{1}{2}AB+\frac{1}{2}ab+CD+cd+EF+ef+GH+gh+IK+ik+\frac{1}{2}LM+\frac{1}{2}lm)$; donc le solide en question ne diffère de ce produit, que de la quantité dont $\frac{Bb\times BC}{2}\times(\frac{1}{3}AB+\frac{2}{3}ab+\frac{2}{3}LM+\frac{1}{3}lm)$ surpasse la quantité $\frac{Bb\times BC}{2}\times(\frac{1}{2}AB+\frac{1}{2}ab+\frac{1}{2}LM+\frac{1}{2}lm)$; or il est aisé de voir par une simple règle d'arithmétique, que cette différence est $\frac{Bb\times BC}{2}\times(\frac{1}{6}ab-\frac{1}{6}AB+\frac{1}{6}LM-\frac{1}{6}lm)$; donc le solide cherché est égal à $\frac{Bb\times BC}{2}\times(\frac{1}{2}AB+\frac{1}{2}ab+CD+cd+EF+ef+GH+gh+IK+ik+\frac{1}{2}LM+\frac{1}{2}lm)+\frac{Bb\times BC}{2}\times(\frac{1}{6}ab-\frac{1}{6}AB+\frac{1}{6}LM-\frac{1}{6}lm)$; or il est aisé de remarquer que $\frac{1}{6}ab-\frac{1}{6}AB+\frac{1}{6}LN-\frac{1}{6}lm$, est une quantité fort petite en comparaison de celle qui est entre les deux premières parenthèses, puisque les deux plans $ABLM$, $ablm$ étant supposés peu distants, la différence de AB à ab, & celle de LM à lm, ne peuvent être que de fort petites quantités; on peut donc réduire la valeur de ce solide, à $\frac{Bb\times BC}{2}\times(\frac{1}{2}AB+\frac{1}{2}ab+CD+cd+EF+ef+GH+gh+IK+ik+\frac{1}{2}LM+\frac{1}{2}lm)$; c'est-à-dire, à $Bb\times\left(\frac{ABLM+ablm}{2}\right)$.

On peut donc dire que, *pour avoir la solidité d'une tranche de solide comprise entre deux surfaces planes parallèles, de telle figure que l'on voudra, & peu distantes l'une de l'autre; il faut multiplier la moitié de la somme de ces deux surfaces, par l'épaisseur de cette tranche.*

Si l'épaisseur Bb de la tranche étoit trop considérable pour qu'on pût regarder Aa, Dd comme des lignes droites, il faudroit concevoir le solide partagé en plusieurs tranches d'égale épaisseur, par des plans parallèles à l'une des surfaces $ABLM$, $a\,b\,l\,m$, & mesurant ces surfaces $ABLM$, $ablm$ & leurs parallèles, on auroit la solidité en ajoutant toutes les surfaces intermédiaires, & la moitié de la somme des deux extrêmes $ABLM$, $ablm$, multipliant le tout par l'épaisseur d'une des tranches; c'est une suite immédiate de ce que nous venons de dire. «

On voit par cette expression $\frac{Bb\times BC}{2}\times(\frac{1}{2}AB$ $\frac{1}{2}ab$ &c.) de la solidité de la tranche comprise entre les deux plans, $ABLM$, $ablm$, que l'on peut présenter aussi sous cette forme $Bb\times BC\times(\frac{1}{4}AB+\frac{1}{4}ab+\frac{1}{4}CD+\frac{1}{4}cd+\frac{1}{4}EF+\frac{1}{4}ef+\frac{1}{4}GH+\frac{1}{4}gh+\frac{1}{4}IK+\frac{1}{4}ik+\frac{1}{4}LM+\frac{1}{4}lm)$: on voit, dis-je, que pour avoir la solidité d'une tranche de carène, telle que celles que nous nous sommes procurés par notre procédé, il faut multiplier le produit de la hauteur par la largeur des prismes, ou leur grosseur constante $Bb\times BC$, par le quart des arrêtes de chacun, savoir, pour le prisme $ABCD\,abcd$, par $\frac{1}{4}AB+\frac{1}{4}ab+\frac{1}{4}CD+\frac{1}{4}cd$; pour le prisme $DCEF\,dcef$, par $\frac{1}{4}CD+\frac{1}{4}cd+\frac{1}{4}EF+\frac{1}{4}ef$, &c.; remarquons qu'excepté les ordonnées extrêmes AB, ab, LM, lm de la tranche, chacune des autres forme l'arrête des deux pris-

mes contigus : c'est pourquoi il faut en répéter le quart deux fois, ou ne les diviser que par deux.

Il faut de même observer que lorsqu'on a plusieurs tranches, excepté les plans de flottaison supérieur & inférieur, chacun des autres plans, ou les plans intermédiaires, appartiennent à deux tranches; ainsi leurs ordonnées, avec les facteurs qui leur conviennent déja pour la tranche isolée, doivent être doubles; de là on établit la règle générale que : *pour avoir la solidité de la partie de la carène comprise entre deux plans de flottaison, ou deux sections horisontales parallèles, & deux sections verticales aussi parallèles ; cette partie de la carène divisée en plusieurs tranches de même épaisseur, & en plusieurs tronçons aussi compris dans des sections à mêmes distances : pour avoir cette solidité, dis-je, il faut multiplier la grosseur constante des prismes, par une somme du quart des ordonnées extrêmes, & de la moitié des ordonnées intermédiaires des plans de flottaison supérieur & inférieur, & de la moitié des ordonnées extrêmes, & de la totalité des ordonnées intermédiaires, des plans de flottaison intermédiaires.* D'après l'usage de ne tracer que la moitié des plans horisontaux, il faut doubler le résultat de cette opération, pour avoir toute cette partie de la carène cherché.

Ces principes de calcul devant être suffisamment entendus, passons à leur application à notre frégate. Sa carène se trouve divisée en quatre tranches par les cinq lignes de flottaison 7 *a* VI *a* (*fig.* 449) 7 *b* VI *b*, &c. 7 *e* VI *e*, & en quatorze tronçons, par les quinze coupes ou section 7 *a* 7 *e*, 6 *a* 6 *e*, &c. VI *a* VI *e*. Pour simplifier l'opération totale, on peut encore comprendre dans celle-ci les parties de l'arrière de 7 *a* 7 *e*, & de l'avant de VI *a* VI *e*, en tirant à une distance de 8 pieds 1 pouce 6 lignes de ces lignes, les parallèles 8 *a* 8 *e*, VII *a* VII *e* prolongées jusque dans le plan horisontal (*fig.* 451). Au moyen de cela nous aurons 17 ordonnées pour chacun des cinq plans de flottaison. Prenons-en les longueurs avec un compas, pour en former des colonnes comme il suit:

OPÉRATION

Ordonnées des Plans de Flottaison.

r Plan avec ıge de 6 po.			Second Plan avec le Bordage de 4 po.			Troisième Plan avec le Bordage de 3 po.			Quatrième Plan avec le Bordage de 3 po.			Cinquième Plan av le Bordage de 3 p	
Pi.	Po.	Lig.	Pi.	Po.	Lig.	Pi.	Po.	Lig.	Pi.	Po.	Lig.	Pi.	Po.
ée .. 1	.. 11	.. 6		.. 0	.. 9	.. 0	.. 0	.. 7	.. 0	.. 0	.. 7	.. 6	.. 0	.. 7.
.. 12	.. 2	.. 6		.. 4	.. 2	.. 9	.. 1	.. 5	.. 6	.. 0	.. 10	.. 0	.. 0	.. 7.
.. 14	.. 2	.. 6		.. 10	.. 9	.. 10	.. 4	.. 4	.. 2	.. 1	.. 6	.. 0	.. 0	.. 7.
.. 15	.. 6	.. 6		.. 13	.. 6	.. 9	.. 8	.. 9	.. 0	.. 3	.. 5	.. 5	.. 1	.. 0.
.. 16	.. 6	.. 0		.. 15	.. 1	.. 10	.. 12	.. 0	.. 0	.. 7	.. 1	.. 5	.. 2	.. 1.
.. 17	.. 1	.. 6		.. 16	.. 0	.. 0	.. 13	.. 8	.. 9	.. 9	.. 11	.. 0	.. 3	.. 9.
.. 17	.. 6	.. 0		.. 16	.. 6	.. 6	.. 14	.. 6	.. 0	.. 11	.. 4	.. 8	.. 6	.. 1.
.. 17	.. 8	.. 6		.. 16	.. 10	.. 0	.. 14	.. 10	.. 0	.. 12	.. 0	.. 0	.. 7	.. 7.
.. 17	.. 9	.. 0		.. 16	.. 11	.. 0	.. 14	.. 11	.. 0	.. 12	.. 3	.. 0	.. 8	.. 0.
.. 17	.. 9	.. 0		.. 16	.. 11	.. 0	.. 14	.. 10	.. 0	.. 12	.. 1	.. 3	.. 7	.. 11.
.. 17	.. 8	.. 0		.. 16	.. 8	.. 9	.. 14	.. 6	.. 9	.. 11	.. 7	.. 0	.. 6	.. 5.
.. 17	.. 6	.. 0		.. 16	.. 4	.. 4	.. 13	.. 11	.. 9	.. 10	.. 8	.. 6	.. 4	.. 3.
.. 17	.. 2	.. 3		.. 15	.. 10	.. 0	.. 13	.. 0	.. 6	.. 9	.. 0	.. 9	.. 2	.. 7.
.. 16	.. 5	.. 0		.. 14	.. 9	.. 0	.. 11	.. 3	.. 0	.. 6	.. 5	.. 5	.. 1	.. 6.
.. 15	.. 0	.. 6		.. 12	.. 8	.. 0	.. 8	.. 3	.. 0	.. 3	.. 6	.. 0	.. 0	.. 11.
.. 11	.. 6	.. 6		.. 8	.. 5	.. 0	.. 4	.. 2	.. 6	.. 1	.. 5	.. 5	.. 0	.. 7.
.. 4	.. 3	.. 0		.. 2	.. 2	.. 10	..	.. 10	.. 6	.. 0	.. 7	.. 0	.. 0	.. 7.
247	.. 10	.. 3		214	.. 8	.. 7	166	.. 1	.. 5	114	.. 5	.. 10	55	.. 3.
				214	.. 8	.. 7	166	.. 1	.. 5	114	.. 5	.. 10		
			Ord.ies extrmes	429	.. 5	.. 2	332	.. 2	.. 10	228	.. 11	.. 8	Ord.ies extrmes .0.7..0 .0.7..0	
= .. 3	.. 1	.. 3	.0..9..0 .2..2.10	.. 2	.. 11	.. 10	Ord.ies extrmes .0.7..0 .0.10.6	.. 1	.. 5	.. 6	Ord.ies extrmes .0.7..0 .0.7..0	.. 1	.. 2	.. 0
244	.. 9	.. 0		426	.. 5	.. 4		330	.. 9	.. 4		227	.. 9	.. 8	.1,2.0×½= .0.7. 54 .. 8.

RECAPITULATION de la Somme des Ordonnées reduites

244 pi. 5 po. 2 lig.	pour le premier Plan de Flottaison.	
426 . . 5 . . . . 4	pour le second	
330 . . . 3 . . . . 4	pour le troisieme.	
227 . . . 3 . . . . 8	pour le quatrieme.	
54 . . . 8 . . . . 6	pour le cinquieme.	
1284 . . . 5 . . . 12	× 24 pi. 4 po 6 lig.	= 31307 pi. 9 po. 10 lig.

Partie en-dessous du Plan horizontal inferieur	666	9	0
Partie de l'Avant	50	5	0
Partie de l'Arriere	0	0	0
Quille	113	9	0
	32138	8	10

$\frac{32139}{28}$ = 1148 Tonneaux.

Pour une ouverture de compas 8′ 8, qui, suivant l'échelle, donne 1 pied 5 pouces 6 lignes, vous portez à la tête de la colonne du premier plan de flottaison, une quantité de 1 pied 11 pouces 6 lignes, à cause des 6 pouces de bordages qu'il faut ajouter, le plan étant fait hors membres & y ayant dans cette partie des préceintes, ou bordages, de cette épaisseur de 6 pouces. Vous portez ensuite dans la même colonne les quantités 12. 2. 6; 14. 2. 6; &c. 4. 3. 0. que vous donnent les ouvertures de compas aux ordonnées 7′ 7, 6′ 6, &c. VII′ VII, en y ajoutant toujours 6 pouces.

La colonne du second plan de flottaison se forme de la même maniere, en prenant les longueurs des ordonnées 8″ 8, 7″ 7, &c. VII″ VII, pour lesquelles vous portez, en ajoutant seulement quatre pouces, parce que ces largeurs se trouvent vers les bordages de diminution : pour lesquelles vous portez, dis-je, dans cette colonne, les quantités 0. 9. 0; 4. 2. 9; &c. 2. 2. 10.

On forme de même les trois autres colonnes, mais en n'ajoutant plus, pour l'épaisseur du bordage, que trois pouces, parce que c'est celle du bordage de point ou ordinaire.

Pour ne rien laisser à desirer à l'exactitude la plus rigoureuse, nous ferons ici une observation, qui sera peut-être trouvée minutieuse par plusieurs personnes. C'est que dans l'addition de quelques pouces pour l'épaisseur du bordage, en n'ajoutant que son épaisseur supposée prise quarrément, on peche un peu contre cette exactitude dans les parties où les couples, très-fouettés, fuyent rapidement dans les façons du bâtiment : en effet, à l'ordonnée 7″ 7, nous n'ajoutons que 4 pouces pour l'épaisseur du bordage : supposons cependant le couple ou la section 7, 7, 7 (*fig.* 450) revêtu d'un bord[illegible] pouces, ces quatre pouces pris quarrém[illegible] pendiculairement à cette section ⁻, ⁻, ⁻, de *x* en *z*, donneront une quantité de plus de 4 pouces de *z* en *y*; & ce seroit, rigoureusement, cette quantité *z y* qu'il faudroit ajouter à l'ordonnée. Mais cette négligence est si peu considérable, & se trouve à si peu de couple, que ce seroit une puérilité de sacrifier la célérité de l'operation, à la crainte des suites qu'elle pourroit avoir. Ce seroit tout au plus, dans le cas où l'on voudroit réduire le plan intérieur d'un bâtiment au plan extérieur & *vice versâ* que cela pourroit arrêter.

Maintenant rappellons-nous notre principe. *Il faut multiplier la grosseur constante du prisme par le quart des ordonnées extrêmes, & la moitié des ordonnées intermédiaires des plans de flottaison supérieur & inférieur.* Arrêtons-nous ici un moment : on pourroit former une autre colonne, en opérant d'après cette règle sur chacune des ordonnées : mais pour s'éviter cette peine, considérons que, n'ayant que la moitié du plan horisontal, nous serions obligé de doubler le résultat de notre opération; ainsi en faisant l'addition de ces ordonnées, & en soustravant de leur somme, la moitié des ordonnées extrêmes, nous aurons une quantité qui, avec la même attention pour les plans de flottaison intermédiaire, nous dispensera de doubler. Voyons donc ce qu'il reste à faire pour ces plans horisontaux intermédiaires : la grosseur constante du prisme doit encore *être multipliée par la moitié des ordonnées extrêmes, & la totalité des ordonnées intermédiaires de ces plans de flottaisons intermédiaires;* ne perdons pas de vue qu'il faudroit doubler : ainsi pour n'avoir pas cette opération à faire, & nous conduire d'une maniere analogue à celle dont nous avons opéré pour les plans supérieur & inférieur, nous prendrons les ordonnées extrêmes en totalité, & le double des ordonnées intermédiaires, ou nous doublerons tout de suite la somme

des ordonnées, & nous en soustrairons la somme des ordonnées extrêmes.

Après nous être conduit ainsi, nous avons fait la récapitulation de la somme des ordonnées de chaque plan horisontal, réduite comme il convenoit, & nous avons multiplié cette somme totale par la grosseur du prisme 8 pieds 1 pouce 6 lignes × 3 pieds, ou 24 pieds 4 pouces 6 lignes ce qui nous a donné un produit de 31,307 pieds 9 pouces 10 lignes pour la solidité de la partie de la carène comprise dans les sections, horisontales & verticales 8 *a*, VII *a*, VII *e*, 8 *e* (*fig.* 449).

Il reste à cuber les parties extrêmes : celles inférieure, de l'avant, & de l'arrière. En voulant mettre dans les procédés une exactitude scrupuleuse, il faudroit les sous-diviser, ce qui entraîneroit dans plus de longueur que n'en a le calcul de la principale partie dont nous venons de nous procurer la cubature; il convient donc de voir ceux des corps géométriques auxquels elles peuvent être rapportées, pour les cuber d'une manière qui y soit analogue. Il faut avoir présent à l'esprit, que la solidité de la pyramide ou du cône est égale au produit de sa base par le tiers de sa hauteur; que celle du paraboloïde est égale, aussi au produit de sa base, par la moitié de sa hauteur; que celle du demi-sphéroïde ou du demi-ellipsoïde est égale au produit de sa base, par les $\frac{2}{3}$ de sa hauteur, *Voyez* pour la démonstration de ces propositions, le *Dictionnaire de Mathématique* faisant partie de la présente *Encyclopédie*, & d'abondant le cours de M. Bezout. (*Géom.* n°. 242 & 246, *Méch.* n°. 103 & 105).

Les parties extrêmes des bâtimens, dont la varangue est excessivement acculée, qui sont excessivement aigus de l'avant & l'arrière, pourroient être considérées comme des cônes: celles des bâtimens très-pleins, comme des demi-sphéroïdes: pour notre frégate, nous les considérerons comme des paraboloïdes: nous multiplierons donc le plan de flottaison inférieur 8ᵉ, VIIᵉ par la moitié de sa distance au trait extérieur de la rablure de la quille, ou la moitié de ce plan horisontal par toute cette distance, qui est de 18 pouces. Les ordonnées de ce plan horisontal, réduites, comme il convient pour s'en procurer la surface, sont, comme on le voit dans sa colonne, une somme de 54 pieds 8 pouces 6 lignes; il ne s'agit, pour avoir cette surface, qu'à multiplier cette quantité par la distance entre ces ordonnées, 8 pieds 1 pouce 6 lignes; cela donne au produit 444 pieds 6 pouces, qui, multipliés par 18 pouces, donne 666 pieds 9 pouces pour la solidité de la partie de la carène en dessous du plan horisontal inférieur: cette partie considérée comme paraboloïde.

Pour avoir la solidité de la partie de l'avant de VII *a*, VII *e*, considérée de même comme paraboloïde, il faut d'abord s'en procurer la base: pour cela, je fais une somme de l'ordonnée 4 pieds 3 pouces, dont la projection est le point VII *a*; du double de l'ordonnée 2 pieds 2 pouces 10 lignes, dont la projection est VII *b*; du double de l'ordonnée 10 pouces 6 lignes, dont la projection est VII *c*; & de l'ordonnée 7 pouces, dont la projection est VII *d*: la base de cette partie de l'avant se termine au quatrième plan horisontal, à cause de l'élancement: je multiplie cette somme par 3 pieds; distance entre les ordonnées; & le produit 33 pieds 7 pouces 4 lignes, je le multiplie par 18 pouces, moitié de la distance 3 pieds, de la section VII *a* VII *d* à l'avant: j'ai, pour cette partie de l'avant, 50 pieds 5 pouces.

La solidité de la quille, qui est un prisme d'un pied de largeur, sur 10 pouces 6 lignes de chûte, de la partie extérieure de la rablure, & 130 pieds de longueur, est, par conséquent, de 113 pieds 9 pouces.

Il y auroit bien encore une petite partie à cuber vers l'étambot, en arrière de la section 8 *a* 8 *e*; mais il est à remarquer que dans la cubature de la principale partie de la carène, il se trouve une pince vers VII *e*, hors du plan, & qui n'existe pas dans la frégate: j'omets la partie vers l'arrière, pour en faire la compensation.

La partie principale de la carène, sa partie inférieure, sa partie de l'avant, sa quille, font une somme de 32,139 pieds cubes. Suivant les expériences faites dans tous les pays, & dans tous les temps, 28 pieds cubiques, pied-de-roi, font à-peu-près le tonneau de 2000 livres, poids de marc. *Voyez* le *Dictionnaire de Physique*. Divisant les 32,139 pieds cubiques par 28, nous aurons donc, pour le *déplacement* de cette frégate, 1148 tonneaux.

Dans la comparaison que nous avons faite de cette frégate à une frégate, selon un systême suédois, au mot CONSTRUCTION, *la science de l'ingénieur-constructeur*, nous avons porté le *déplacement* de celle-là à 1172 tonneaux.... Comme il n'étoit question, là, que d'expédier, & que nous n'avions pas tardé à entrevoir que l'avantage en stabilité de la frégate françoise sur la suédoise étoit considérable, nous nous sommes permis des négligences au désavantage de la première, dont nous avions d'autant moins à craindre les suites, que nous avions de la marge. Ainsi, pour faire notre calcul d'un trait de plume, au lieu de n'employer que cinq plans horisontaux, nous en avions employé six, dont l'inférieur passoit par la quille: cela nous a dispensé du calcul de la partie inférieure; & comme la section horisontale inférieure sortoit du plan, & donnoit la solidité d'une partie qui n'existe pas dans la frégate, nous avons négligé la partie de l'avant & de l'arrière, pour y faire compensation; mais en faisant le calcul avec une exactitude plus rigoureuse, on voit que la compensation n'a pas entièrement lieu, & qu'il s'en faut même d'une quantité fort sensible (24 tonneaux). Cependant, encore une fois, cela n'influe, dans notre comparaison, qu'en ce que cela affoiblit l'avantage de notre frégate, sur la suédoise.

En employant ainsi six plans horisontaux, il fa-

doubler la ſomme des ordonnées du cinquième, & en ſouſtraire les ordonnées extrêmes. Les ordonnées du plan inférieur, ſont les dix-ſept demi-largeurs de la quille, dont il faut ſouſtraire la moitié des ordonnées extrêmes, ou bien, ce qui revient au même, n'employer que ſeize ordonnées: elles ſont de ſix pouces chaque; cela donne une quantité de 8 pieds pour la ſomme des ordonnées du plan inférieur, préparées, comme il convient, pour entrer dans le calcul.

Pour ne rien laiſſer ici à deſirer, j'y dirai un mot d'une méthode qu'a imaginé M. de Chapman, ingénieur des armées navales de Suède, pour calculer, avec plus de préciſion, les plans compris dans les lignes courbes, & en général toutes les figures curvilignes: je le tirerai de ma traduction du *Traité de Conſtruction* de cet auteur.

Trouver la ſurface d'un plan compris dans une ligne courbe. Soit *HIKLO* (*fig.* 603) une portion d'une ligne parabolique. Tracez les lignes, *AH*, *BI*, *CK*, &c. perpendiculaires à la ligne *AG*, (cette ligne *AG* doit être perpendiculaire à l'axe de la parabole) & à diſtances égales entr'elles; tirez enſuite la droite *HK*. Alors *IR* eſt un diamètre, & *HR*, *RK* des ordonnées de la parabolique *HIK*. Soit *AH*, *BI*, *CK*, *DL*, &c. = a, b, c, d, e, f, g; & $AB = BC$, &c. = m. Alors l'aire du trapèſe $AHKC = m + (a + c)$, & l'aire de la partie parabolique $HIKRH = \frac{2}{3} \times \left(\frac{b - a + c}{2}\right) \times 2m = \frac{4b - 2a - 2c}{3} \times m$. (*Voyez le Dictionnaire de Mathématique*, & d'abondant, les numéros 366 *de l'Algèbre*, & 95 *de la Méchanique de M. Bezout*). Alors l'aire de la ſurface $AHIKC = m \times (a + c) + \frac{4b - 2a - 2c}{3} \times m = \frac{a + 4b + c}{3} \times m$.

On verra de la même manière, que les ſurfaces $CKLME = \frac{c + 4d + c}{3} \times m$, & $EMNOG = \frac{e + 4f + g}{3} \times m$: conſéquemment toute la ſurface *AHLOG* eſt égale à la ſomme de ces trois quantités: eſt égale à $\frac{a + 4b + 2c + 4d + 2e + 4f + g}{3} \times m$: *C. Q. F. D.*

Corollaire. De cette manière, on trouve l'aire de toutes les ſurfaces compriſes dans les lignes courbes; c'eſt-à-dire, lorſque les ordonnées ſont à diſtances égales (plus près elles ſont, plus le calcul eſt exact); qu'elles ſont perpendiculaires à leur axe; & que celui-ci eſt diviſé dans un nombre pair de parties: les ordonnées alors ſont en nombre impair; le premier & le dernier ont, pour coëfficient, 1; les ſecond & avant-dernier ont 4; les troiſième & antépénultième 2; & ainſi de ſuite alternativement 4 & 2, juſqu'au terme du milieu qui a, ſuivant cet ordre, 2 ou 4 pour coëfficient: la ſomme de ces fonctions des ordonnées, ſe multiplie par le tiers de la diſtance entr'elles.

Cette méthode de trouver la ſurface des plans compris dans une courbe, eſt d'une exactitude ſuffiſante pour la pratique: ce qui ſe voit par l'exemple ſuivant.

Soit *AFL* (*figure* 604) un quart de cercle: le rayon $AL = AF = 8$; & *AF*, *BG*, *CH*, *DI*, *EK* cinq ordonnées; la diſtance entr'elles *AB*, *BC*, *CD*, &c. = 1: on demande l'aire du plan *AFHKE*.

Par la nature du cercle, *AF* étant égal à 8, alors $BG = \sqrt{63} = 7{,}937254$; $CH = \sqrt{60} = 7{,}74596$; $DI = \sqrt{55} = 7{,}4162$; $EK = \sqrt{48} = 6{,}9282$, & l'aire *AFHKE* eſt ſelon le corollaire $= \frac{1}{3}(1 \times 8 + 4 \times 7.937254 + 2 \times 7.74596 + 4 \times 7.4162 + 1 \times 6.9282) = 30.611312$. Suivant la façon ordinaire de calculer, l'aire $AFHKE = 30.562$: or $30.611 - 30.562 = 0.049$; cette méthode eſt donc plus exacte de près d'un vingtième de pied quarré ou de $\frac{1}{400}$ de la ſurface. Delà on trouve facilement l'aire du quart de cercle: car ſi l'on ſouſtrait de l'eſpace $AFHKE = 30{,}611312$, l'eſpace $AKE = 13{,}8564$, il reſtera 16,7549 pour l'aire du ſecteur *AFK*; & comme $AE = EL$, on voit avec les premiers élémens de Géométrie, que cette quantité 16,7549 multipliée par 3, ſera l'aire $AFKL = 50{,}2647$. Ce calcul eſt d'une exactitude rigoureuſe juſqu'au cinquième chiffre: car ſuivant le rapport du diamètre à la circonférence 1: 3.1415926 (*Voyez le Dictionnaire de Mathématique* & d'abondant le n°. 151 *de la Géométrie de M. Bezout*), $AFKL = 50.26548$.

Les plans ſur leſquels il faut faire le calcul du *déplacement* ſont quelquefois diſpoſés de manière que l'on eſt obligé de multiplier les opérations: c'eſt principalement lorſque les diſtances entre les couples ou ſections verticales ne ſont pas égales entr'elles: par exemple, dans la frégate ſuédoiſe (*fig.* 454, 455 & 456), la diſtance entre les deux maîtres n'eſt pas égale à celles entre les autres couples: alors il faut faire ſéparément le calcul de toute la partie de l'avant du maître avant; de toute la partie de l'arrière du maître arrière, & de celle entre les deux maîtres: enſuite on fait celui des petites parties de l'avant & de l'arrière, &c., comme nous l'avons dit ci-deſſus: c'eſt avec d'autant plus de raiſon que nous entrerons encore dans le détail du calcul de *déplacement* de cette frégate ſuédoiſe, qu'indépendamment de cette particularité qu'elle offre, de n'avoir pas la même diſtance entre tous les couples, il eſt bon de s'exercer à faire ſéparément les calculs de l'avant & de l'arrière; parce qu'une des recherches qu'on eſt dans le cas de faire ſouvent ſur cet objet, eſt celle de la différence de *déplacement* de ces deux parties: alors on prend le vrai milieu ou la moitié exactement de la longueur du bâtiment, & on opère ſur chacune de ces parties à part; on n'y trouvera aucune difficulté quand on aura bien

conçu ce que nous allons dire du calcul de la frégate dont nous nous occupons actuellement.

La carène de cette frégate est divisée en cinq tranches, par six plans horisontaux, y compris la section faite dans la quille, que l'on peut employer ici sans crainte d'inexactitude, parce que cette coupe règne dans toute la longueur de la quille, ne s'éloignant que peu du talon des couples : il y a neuf sections verticales de l'arrière y compris celle au maître couple arrière, & sept de l'avant, y compris le maître couple avant ; il y a cinq ordonnées à relever pour chacune de ces sections, sans compter les ordonnées du plan coupant selon la quille, qui sont constamment de sa demi-épaisseur : ainsi nous faisons cinq colonnes, pour ces cinq plans de flottaison.

Voici le tableau de nos opérations, dont l'explication est ci-après.

FRÉGATE SUÉDOISE.

OPÉRATION.

ORDONNÉES DES PLANS DE FLOTTAISON.

	Premier Plan de Flottaison.		Second Plan de Flottaison.		Troisième Plan de Flottaison.		Quatrième Plan de Flottaison.		Cinquième Plan de Flottaison.
	7..9..0		2..11..0		1...4..3		0..11..8		0..7.
	11.11..9		7...8..9		4...3..4		2...2..3		1..2.
	14..0..4		11...2..3		7...4..6		3..11..0		1..9.
	15..1..9		13...4..6		10...3..9		6...0..0		2..5.
	16..0..0		14...9..0		12..6...0		8...3..6		3..3.
	16..7..0		15...7..6		13..10..9		10...3..6		4..2.
	16.11..4		16...2..8		14...9..0		11...8.10		5..2.
	17..1..0		16...6..9		15...3..6		12...6..0		6..0.
	17..2..3		16...8..6		15...5.10		12..11..8		6..5.
	.132..8..5		115...0.11		.95...2.11		.68..10..5		
r.mes			115...0.11		.95...2.11		.68..10..5		..31..1.
		Ord.les extr.mes		Ord.les extr.mes		Ord.les extr.mes		Ord.les extr.mes	..31..1.
		..2.11..0	230...1.10		190...5.10	..0.11..8	137...8.10	..0..7..0	..62..3.
		.16..8..6	.19...7..6	..1..4..3	.16..10..1	.12.11..8	.13..11..4	..6..5..3	...7..0.
	..12..5..7			.16..5.10					
	.120..2.10		210...6..4		173...7..9		123...9..6		..55..3.
	...4..0..0	Bordages....	..5...4..0	Bordages....	..4...0..0	Bordages....	..4...0..0	Bordages....	...4..0.
	.124..2.10		215..10..4		177...7..9		127...9..6		..59..3.
	..17..2..0		16...8..4		15...5..9		12..10..0		..6..4.
	..17..1..0		16...6..9		15...2..0		12...2..8		...5..7.
	16.10..3		16...1..9		14...4..0		10..10..0		..4..7.
	16..3..0		15...1..3		12...9..6		8. .6..3		...3..5.
	14.11..6		13...0..6		..9..10..6		5..10..9		...2..3.
	12..2..3		..9...5..0		..6...2..0		3...3..6		...1..3.
	...6..9..0		..4...3..6		..2...2..6		...11..3		...0..4.
	.101..3..0		.91...3..1		.76...0..3		.54...6..5		..23.11.
r.mes		Ord.les extr.mes	.91...3..1	Ord.les extr.mes	.76...0..3	Ord.les extr.mes	.54...6..5	Ord.les extr.mes	..23.11.
		.16..8..4	182...6..2	.15..5..9	152...0..6	.12.10..0	109...0.10	..6..4..2	..47.11.
	..11.11..6	..4..3..6	.20..11.10	..2..2..6	.17...8..3	....11..3	.13...9..3	..0..4..0	...6..8.
	..89..3..6		161...6..4		134...4..3		.95...3..7		..41.
	...3..0..0	Bordages....	..4...0..0	Bordages....	..3...0..0	Bordages....	..3...0..0	Bordages....	...3.
	..92..3..6		165...6..4		137...4..3		.98...3..7		..44.

Récapitulation de la Somme des Ordonnées réduites.			Partie du milieu.		Partie de l'avant.	Partie de l'arrière.		Récapit. gén.
	Arrière.	Avant.	Ordⁱᵉˢ réduites.	Bordages.			Quille.	
P.er Plan	.124..2..6	..92..3..6.	17..2..1½..	..6 po.	6..9..0.	7..9..0.		Part. princip.
2e	.215.10..4	.165..6..4.	16..8..6...	..4	4..3..6.	2.11..0.		Id. du milieu
3e	.177..7..9	.137..4..3.	16..8..4...	..4	4..3..6.	2.11..0.	115.8	Id. de l'avant
4e	.127..9..6	..98..3..7.	15..5.10...	..3	2..2..6.	1..4..3.	× 1.1.	Id. de l'arrière
5e	..59..3..5	..44..3..0.	15..5..9...	..3	2..2..6.	1..4..3.	=125.3.8.	Id. de la quille
6e ou Quille	...4..0..0	...3..0..0.	12.11..8...	..3	11..3.	11..8.		
			12.10..0...	..3	11..3.	11..8.		
	.709..0.10	.540..8..8.	6..5..3...	..3	4..0.	7..0.		13273
	.540..8..8		6..4..2...	..3	4..0.	7..0.		28
			6..0...	..3	6..0.	6..0.		
	1249..9..6.× 25.				22..7..6..	19.10.10.		
	= 31244...9.6.		120..7..7½.	2.8	2..8 bord.	2..8 bord.		
			2..8..0..		25..3..6.	22.6.10.		
					×.9..6..=	× 6..3..=		
					220..3..3.	141..8.		

123.3.7½×12 pi. 6 po.=1541.3.10.

La longueur de la première ordonnée de l'arrière du premier plan, ou du plan de flottaison supérieur, est de 7 pieds 9 pouces; la seconde, de 11 pieds 11 pouces 9 lignes, &c.; la neuvième, ou celle au maître arrière, est de 17 pieds 2 pouces 3 lignes: ces neuf ordonnées forment la partie de l'arrière dans la première colonne. Nous savons que nous avons à soustraire de leur somme la moitié des ordonnées extrêmes, 7 pieds 9 pouces & 17 pieds 2 pouces 3 lignes; c'est-à-dire, 12 pieds 5 pouces 7 lignes: ces ordonnées, ainsi préparées, forment une quantité de 120 pieds 2 pouces 10 lignes: mais faisons attention que nous n'avons pas compris, dans la longueur des ordonnées, l'épaisseur des bordages; il y a neuf ordonnées qui doivent être alongées chacune, pour cet objet, de six pouces; cependant, comme nous n'employons que la moitié des ordonnées extrêmes, nous ne devons non plus employer que la moitié de cette addition pour chacune de ces ordonnées extrêmes: ainsi l'addition de 4 pieds est ce qui doit entrer ici dans notre calcul.

La colonne de ce premier plan de flottaison se continue, pour la partie de l'avant, en y portant 17 pieds 2 pouces, pour la dixième ordonnée, ou l'ordonnée du maître avant; 17 pieds 1 pouce pour la onzième ordonnée, &c., & 6 pieds 9 pouces pour la seizième ordonnée, ou celle extrême de l'avant; de la somme de 101 pieds 3 pouces de ces ordonnées de l'avant, on retranche 11 pieds 11 pouces 6 lignes pour la moitié de celle des ordonnées extrêmes; &, au reste, 89 pieds 3 pouces 6 lignes, on ajoute 3 pieds pour l'épaisseur du bordage, par la même raison que nous avons ajouté 4 pieds pour les ordonnées de l'arrière.

Les longueurs des seize ordonnées du deuxième plan de flottaison forment la seconde colonne; on y porte d'abord les neuf de l'arrière; il faut en doubler la somme 115 pieds 1 pouce 11 lignes, d'après la méthode que nous avons établie pour la frégate françoise, & des 230 pieds 1 pouce 10 lignes, que cela donne, retrancher 19 pieds 7 pouces 10 lignes: somme des ordonnées extrêmes; à la hauteur de cette section, le bordage n'a plus que 4 pouces d'épaisseur; il faut faire entrer, dans notre calcul, l'addition d'autant de fois 8 pouces qu'il y a de doubles ordonnées ou d'ordonnées intermédiaires, & encore 8 pouces pour les ordonnées extrêmes: ainsi, pour les neuf ordonnées de l'arrière, savoir, deux ordonnées extrêmes, & sept intermédiaires, on ajoute 5 pieds 4 pouces.

Pour les sept ordonnées de l'avant; savoir, deux ordonnées extrêmes, & cinq intermédiaires, on ajoute 4 pieds, après avoir fait, sur ces ordonnées, les mêmes opérations que sur celles de l'arrière.

On arrange & on prépare de même les ordonnées des troisième, quatrième, & cinquième plans horisontaux dans les trois colonnes suivantes; mais le bordage n'ayant plus que 3 pouces à la hauteur de ces sections, il ne faut plus prendre qu'autant de fois 6 pouces qu'il y a de doubles ordonnées ou d'ordonnées intermédiaires, & encore 6 pouces pour les ordonnées extrêmes; c'est-à-dire, qu'on n'ajoute plus que 4 pieds aux ordonnées préparées de l'arrière, & 3 pieds à celles de l'avant.

Le sixième & dernier plan horisontal est une section de la quille qui a constamment sa demie épaisseur, ou 6 pouces pour chacune des neuf ordonnées de l'arrière, & des sept de l'avant: ainsi pour employer, à l'égard de l'arrière, les sept ordonnées intermédiaires & la moitié des ordonnées extrêmes, il faut porter 4 pieds; & pour employer, à l'égard de l'avant, les cinq ordonnées intermédiaires & la moitié des ordonnées extrêmes, il faut porter 3 pieds.

De cette manière, nous voilà en état de nous procurer, d'abord, la solidité des parties de l'arrière

&

& de l'avant, en faisant la récapitulation de la somme des ordonnées de chaque plan horisontal, préparées comme il convient, & en multipliant la somme totale, par la grosseur du prisme : la grosseur de ce prisme est de 25 pieds ; la distance entre les sections verticales, étant de 8 pieds 4 pouces, & l'épaisseur des tranches de 3 pieds ; 8 pieds 4 pouce × 3 pieds = 25 pieds.

17,726 pieds 8 pouces 10 lignes, produit de la somme totale 709 pieds 10 lignes des ordonnées de l'arrière, réduites, selon notre règle, par la grosseur du prisme 25 pieds, ajoutés à 13,518 pieds 8 lignes, produit de la somme des ordonnées de l'avant, multipliées aussi par 25 pieds, donne 31,244 pieds 9 pouces 6 lignes, pour la solidité de ces deux principales parties ; que l'on pourroit aussi avoir tout de suite, en faisant la somme totale des ordonnées de l'avant & de l'arrière, 1249 pieds 9 pouces 6 lignes ; & en la multipliant par la grosseur du prisme, 25 pieds.

Maintenant il faut nous procurer la solidité de la partie du milieu, ou qui est comprise entre les deux maîtres ; la distance entre ces deux sections verticales est de 4 pieds 2 pouces ; la hauteur des tranches est toujours de 3 pieds : ainsi la grosseur du prisme est de 12 pieds 6 pouces : il n'y a qu'à considérer ces espaces à cuber comme une tranche, &, par conséquent, faire une somme de la moitié des ordonnées extrêmes de chacune des deux sections, & de la totalité des ordonnées intermédiaires, & multiplier cette somme par la grosseur du prisme : on aura la solidité de cette partie. La moitié des ordonnées extrêmes supérieures de ces maîtres ou sections, 17 pieds 2 pouces 3 lignes, & 17 pieds 2 pouces, qui sont les neuvième & dixième ordonnées de la première colonne, ou de la colonne du premier plan de flottaison ; la moitié de ces ordonnées extrêmes, dis-je, est 17 pieds 2 pouces 1 $\frac{1}{2}$ ligne : je place cette quantité à la tête de la colonne de l'opération actuelle ; je porte à côté 6 pouces pour l'épaisseur du bordage en cet endroit ; je pose ensuite les neuvième & dixième ordonnées 16. 8. 6., & 16. 8. 4. du deuxième plan de flottaison dans cette même colonne ; je mets à côté 4 pouces pour le bordage ; je mets pareillement, toujours dans cette colonne, les neuvième & dixième ordonnées des trois plans de flottaison suivans, en ne portant plus que 3 pouces pour l'épaisseur du bordage ; enfin je pose 6 pouces pour la moitié des deux ordonnées extrêmes du plan horisontal inférieur, ou de la section suivant la quille, de 6 pouces chacune : ces 6 pouces terminent ma colonne, dont la somme est 120 pieds 7 pouces 7 lignes $\frac{1}{2}$, qui, ajoutés à 2 pieds 8 pouces pour l'épaisseur des bordages, fait 123 pieds 3 pouces 7 lignes $\frac{1}{2}$; lesquels, multipliés par 12 pieds 6 pouces, grosseur du prisme, donnent pour la solidité de la partie du milieu, 1541 pieds 3 pouces 3 lignes.

Ensuite nous opérons pour avoir la solidité de la petite partie de l'avant ; pour cela, il faut en avoir la base, ou la surface de la section verticale de l'avant ; afin d'y parvenir, je fais une somme des ordonnées extrêmes & du double des ordonnées intermédiaires de cette section ; c'est-à-dire, que je prends la seizième ordonnée du plan de flottaison supérieur, 6 pieds 9 pouces ; le double de la seizième ordonnée du second plan de flottaison, 4 pieds 3 pouces 6 lignes ; & ainsi de suite, jusqu'à l'ordonnée de la section, passant par la quille, pour laquelle je porte 6 pouces ; dans la colonne formée du relevé de ces ordonnées, j'ajoute au total 22 pieds 7 pouces 6 lignes, 2 pieds 8 pouces pour l'épaisseur du bordage (la même qu'aux sections du milieu) ; & j'ai 25 pieds 3 pouces 6 lignes pour la somme de mes ordonnées réduites ; je la multiplie par 3 pieds, distance entre ces ordonnées, & je multiplie le produit par la moitié, 3 pieds 2 pouces, de 6 pieds 4 pouces ; distance de cette section à l'avant ; ou je multiplie 3 pieds 2 pouces par 3 pieds ; & le produit 9 pieds 6 pouces, est le multiplicateur de la somme des ordonnées 25 pieds 3 pouces 6 lignes : cela donne, pour la solidité de la petite partie de l'avant, 220 pieds 3 pouces 3 lignes.

En comprenant l'ordonnée de la section horisontale, suivant la quille, dans la colonne des ordonnées de la section verticale de l'avant, on voit que nous sortons un peu des bornes de notre plan, & que, par conséquent, la base sur laquelle nous opérons est un peu trop grande ; mais aussi nous négligeons la cubature de la partie submergée de l'étrave, du taquet, du taille-mer ; ce qui fait compensation : d'ailleurs, cela ne pourroit faire une erreur sensible.

Nous continuons à opérer pour avoir la solidité de la petite partie de l'arrière. Il faut préalablement avoir encore la surface de la section verticale de l'arrière ; pour cela, je fais une somme des ordonnées extrêmes, & du double des ordonnées intermédiaires de cette section ; c'est-à-dire, que je prends la première ordonnée du plan de flottaison supérieur, 7 pieds 9 pouces ; le double de la première ordonnée du second plan de flottaison, 2 pieds 11 pouces ; & ainsi de suite, jusqu'à l'ordonnée de la section, passant par la quille, pour laquelle je porte 6 pouces dans la colonne formée du relevé de ces ordonnées ; j'ajoute au total 19 pieds 10 pouces 10 lignes, 2 pieds 8 pouces pour l'épaisseur du bordage (la même qu'aux autres sections verticales), & j'ai 22 pieds 6 pouces 10 lignes pour la somme de mes ordonnées réduites ; je la multiplie par 3 pieds ; distance entre ces ordonnées ; & je multiplie le produit par 2 pieds 1 pouce, moitié de 4 pieds 2 pouces, distance de cette section à l'arrière ; ou je multiplie 2 pieds 1 pouce par 3 pieds ; & le produit 6 pieds 3 pouces, est le multiplicateur de la somme des ordonnées, 22 pieds 6 pouces 10 lignes : cela donne, pour la solidité de la petite partie de l'arrière, 141 pieds 8 lignes.

Enfin nous avons une partie de la quille en dessous de la sixième section horisontale, qui a 1 pied 8 pouces de hauteur de l'arrière, & seulement 6 pouces de l'avant, à cause de la différence de tirant

d'eau; sur une longueur de 115 pieds 8 pouces; elle a d'ailleurs 1 pied d'épaisseur: c'est un prisme dont la solidité se trouve en multipliant sa longueur 115 pieds 8 pouces; par son épaisseur 1 pied, & le produit par la hauteur moyenne entre celle 1 pied 8 pouces, & 6 pouces; ou 1 pied 1 pouce; ce qui donne 125 pieds 3 pouces 8 lignes.

Nous faisons une dernière récapitulation de la solidité des principales parties de l'avant & de l'arrière, de celle du milieu, des petites parties vers les extrémités, de celle de la quille en dessous de la sixième section horisontale, qui produit une somme de 33,272 pieds 9 pouces 11 lignes, pour la solidité de la carène ou du *déplacement:* en divisant cette quantité par 28, nous avons, pour le *déplacement* de notre frégate, 1188 tonneaux.

On voit assez à présent ce qu'il y a à faire pour avoir séparément la solidité des parties de l'avant & de l'arrière, afin de se procurer l'excès du *déplacement* de la partie de l'arrière sur celui de la partie de l'avant; il ne s'agit que de partager, en deux parties égales, la longueur du bâtiment; de faire passer, par le point de division, une nouvelle section verticale, à moins que ce point du milieu ne se trouvât dans une de celles qui existent; & on opéreroit à part pour chacune des deux parties, comme nous venons de l'enseigner pour toute la carène.

Pour se procurer une *échelle de solidité* (Voyez ce mot), il faut avoir, par tranche à part, la solidité du bâtiment: en faisant l'opération pour chaque tranche, nous n'avons plus de plans horisontaux intermédiaires: ainsi il n'est question que de faire une somme des ordonnées intermédiaires des deux plans horisontaux qui la terminent, & de la moitié de leurs ordonnées extrêmes, & de multiplier par la grosseur du prisme; après cela, il faudra opérer aussi à part, pour les petites parties de l'avant & de l'arrière: comme il est toujours facile de revenir du plus composé au plus simple, nous ne nous étendrons pas davantage sur ce sujet; d'ailleurs, on peut voir un exemple de ce calcul au mot ÉCHELLE DE SOLIDITÉ. J'observerai seulement ici que les petites parties de l'avant & de l'arrière sont terminées par des parties des plans horisontaux, inégales en longueur, à cause de la quête de l'étambot & de l'élancement de l'étrave; par exemple, la partie du plan horisontal supérieur *l m n n'* (*fig.* 456), surpasse celle du second plan de flottaison *lopp'* d'une quantité *p n*. Il est bon, pour la précision, de réduire le plan supérieur à la longueur du plan inférieur, en en retranchant cet excès de sa longueur, par une ordonnée *pq*; après avoir multiplié la somme de ces deux plans *lmpq* & *lopp'* par trois pieds; distance entr'eux, il restera à ajouter à la solidité que cette opération donnera, celle des deux petites pyramides ayant pour base *pqn*, & pour hauteur trois pieds, & un petit prisme triangulaire, ayant pour demi-hauteur *pp'* ou *nn'*, & pour base un triangle rectangle, ayant *pn* ou *p'n'* pour un de ses côtés, & trois pieds, épaisseur de la tranche pour l'autre.

DÉPLANTER, v. a. ou n. *déplanter* l'ancre; l'ancre *déplante*. *Déplanter* l'ancre, c'est lui faire quitter le fond lorsqu'on veut la lever; & l'on dit aussi que l'ancre va *déplanter*, lorsque le cable est à pic, & qu'il n'y a plus qu'un dernier effort à faire pour qu'elle soit levée. *La tenue est si forte dans ce mouillage, qu'on a bien de la peine à* déplanter *ses ancres. Déplante*, espèce de commandement & d'encouragement aux gens qui virent au cabestan, pour les engager à travailler de force, & *déplanter* tout-d'un-coup l'ancre, parce que le cable est à pic. L'ancre *déplante* au moment qu'elle quitte le fond, & qu'elle dérape; elle est *déplantée* alors, parce qu'elle n'a plus de prise. *Déplanté*, manière de dire qu'un vaisseau a levé son ancre; qu'il l'a fait quitter le fond, & qu'il ne reste plus qu'à la virer pour la mettre au capon. *Ce vaisseau est* déplanté; *il va faire servir.*

DÉPLOYER *le pavillon*, v. a. c'est arborer le *pavillon*, & le laisser voltiger au gré des vents.

DÉPLOYER *les voiles*, c'est mettre les *voiles* dehors, en état de prendre le vent.

DÉPOUILLER *une côte*, c'est en tomber sous le vent. *Voyez* DÉRADER.

DÉPRÉDATION, pillage avec dégât. *Voyez* DÉPRÉDÉ.

DÉPRÉDÉ, ÉE, part. pas. ce mot se trouve dans l'ordonnance de la marine, en parlant des marchandises qu'on a pillées dans un vaisseau ennemi, & qu'on donne par composition aux Pirates, pour le rachat du navire & des marchandises. Le remboursement de ces marchandises ou effets, sont du nombre des grosses avaries: on dit, contribuer au remboursement des effets *déprédés* ou naufragés: choses *déprédées*.

DÉPRÉDER, v. a. piller avec dégât. *Voyez* DÉPRÉDÉ.

DÉPRESSION *de l'horison*, s. f. c'est l'abaissement de *l'horison* visuel au-dessous de *l'horison* vrai, occasionné par la hauteur de l'œil au-dessus de la surface de la mer: il est très-important d'en connoître la quantité; car pour mesurer la hauteur des astres à la mer, on est obligé de viser au terme de *l'horison*, c'est-à-dire, à l'endroit où *l'horison* coupe le ciel: ainsi la hauteur observée est trop grande de toute la quantité dont *l'horison* visuel est abaissé au-dessous de *l'horison* vrai; ensorte qu'il est indispensable de retrancher de la hauteur observée, la quantité de cet abaissement, pour avoir la hauteur de l'astre au-dessus de *l'horison* vrai: on suppose qu'on prend hauteur pardevant; car si on prenoit hauteur par derrière, il est évident *que la hauteur observée seroit trop petite de la même quantité, & que par conséquent il faudroit la lui ajouter.*

Dans la détermination de la *dépression de l'horison*, on considère ordinairement le rayon de lumière, par lequel on apperçoit *l'horison*, comme décrivant une ligne droite depuis *l'horison* jusqu'à

l'œil : cependant il eſt très-vrai que la denſité allant en diminuant, des couches inférieures de l'atmoſphère aux couches ſupérieures, & que s'écartant, par conſéquent, de la perpendiculaire en traverſant la ſurface commune à deux couches conſécutives, loin de décrire une ligne droite, il décrit une ligne courbe, dont la concavité eſt tournée vers la terre, ſuivant la tangente de laquelle il entre dans l'œil; enſorte qu'on apperçoit toujours *l'horiſon* plus élevé, qu'on ne le trouve, lorſqu'on ſuppoſe que les rayons qui en viennent ne ſouffrent aucun détour : mais comme la *dépreſſion* trouvée dans cette ſuppoſition, n'excède ſenſiblement la vraie qu'autant que l'élévation de l'œil, au-deſſus de la mer, eſt conſidérable, & qu'on obſerve toujours à des hauteurs fort au-deſſous de celle où cet excès ceſſe de pouvoir être négligé, on peut regarder cette détermination comme ſuffiſamment exacte (*Y*).

DÉRADER, v. n. c'eſt être forcé de quitter la rade & ſes ancres par le mauvais temps; c'eſt auſſi tomber ſous le vent d'un port, & être emporté en pleine mer par le vent & le courant; de manière qu'il faut, après cela, pluſieurs jours pour revenir. *Voilà un vaiſſeau qui va* dérader, *s'il n'y prend garde; il ne ſerre pas la côte d'aſſez près; il* déradera *ſûrement.* Un vaiſſeau, une chaloupe *déradent*, lorſque le vent les oblige de tomber au large de l'endroit où ils veulent aller. Ils *déradent* encore, lorſque le mauvais temps les oblige de quitter le lieu où ils ſont mouillés, & de prendre la mer. *Voilà un vaiſſeau qui* dérade; *il s'en va.* Un vaiſſeau eſt *déradé* quand il eſt ſous le vent d'une rade ou port où il veut aller, & que le mauvais temps l'empêche d'attrapper. *Il eſt affalé &* deradé *pour quinze jours*; car *déradé* dit poſitivement qu'il n'y a plus d'eſpoir de rattrapper le mouillage dans les vingt-quatre heures; il faut néceſſairement pluſieurs jours. Un vaiſſeau eſt encore *déradé*, quand le temps forcé l'a obligé de quitter ſes ancres, & de prendre le large.

DÉRALINGUER, v. a. ou n. une voile *déralingue*; ou on *déralingue* une voile : c'eſt ôter les ralingues de cette voile. *Nos voiles ſont ſi mauvaiſes, que ſi le vent augmente, elles vont toutes* déralinguer. Un hunier, perroquet, artimon, foc, eſt *déralingué*, quand on lui a ôté ſes ralingues, ou quand le vent l'a déchiré le long de ſes ralingues; de manière que la toile n'y tient plus : ainſi l'on dit : *il eſt* déralingué *dans le fond ou ſur le côté, tribord ou babord, depuis le fond juſqu'aux ris, ou plus haut, ſelon la circonſtance.* Une voile enfin eſt *déralinguée*, lorſqu'elle n'a plus de ralingues; elle eſt *déralinguée* dans telle ou telle partie, quand la toile a quitté la ralingue de cet endroit. *Notre grand hunier eſt* déralingué *dans le fond.*

DÉRAPER, v. a. ou n. l'ancre eſt prête à *déraper*, dès l'inſtant où elle commence à être ſoulagée de deſſus le fond. L'ancre vient de *déraper*, lorſqu'en chaſſant elle laboure le fond : on la fait *déraper* quelquefois pour la rendre plus aiſée à lever, au moment où l'on voudra appareiller, & afin de n'être pas obligé d'être ſi long-temps à la déplanter dans l'inſtant de l'appareillage; mais cette précaution ne ſe prend que lorſque l'on eſt mouillé ſur des fonds de vaſe argileuſe. En un mot, l'ancre *dérape* lorſqu'elle quitte priſe ſur le fond, ſoit qu'elle chaſſe, ou dans l'inſtant qu'on la lève.

DÉRIVANT, part. act. un vaiſſeau va en *dérivant*, lorſqu'il ſe laiſſe aller au cours de l'eau. *Nous deſcendions la rivière en* dérivant... *Nous alongions la côte en* dérivant, *comme le courant nous portoit.*

DERIVE, ſ. f. lorſque les voiles ſont orientées obliquement, le vaiſſeau ne ſuit point dans ſon mouvement, la direction de la quille; il marche alors ſuivant une direction qui s'écarte de celle-là; cet écart, ou l'angle que cette dernière direction forme avec la première, eſt ce qu'on nomme la *dérive.* Comme elle provient de l'obliquité avec laquelle les voiles ſont diſpoſées, il eſt évident qu'elle eſt d'autant plus grande, toutes choſes égales, que cette obliquité eſt plus grande. On trouvera diſcuté tout ce qui la concerne aux mots *force du vent ſur les voiles, & mouvement ou marche du vaiſſeau.*

Puiſque dans les routes obliques le vaiſſeau ne marche point ſuivant la direction de la quille, il faut s'attacher à connoître la quantité dont il s'en écarte, ou la *dérive*, afin d'avoir la vraie direction de la route. On la meſure avec aſſez d'exactitude en relevant avec le compas de variation une trace que le vaiſſeau laiſſe derrière lui, qui ſubſiſte aſſez long-temps, & qui étant l'effet de ſa marche, eſt ſur la ligne qu'il ſuit. On voit quel angle cette trace fait avec la ligne *eſt* & *oueſt* du compas. Le compas de route donne l'angle que la direction de la quille fait avec la même ligne *eſt* & *oueſt.* Connoiſſant ces deux angles, on a auſſi-tôt celui que la route fait avec la direction de la quille, & par conſéquent la *dérive.* (*Y*) Au ſurplus nous ne voulons pas priver le public d'une diſcuſſion faite ſur cet objet, & de la critique ſur la manière dont l'ont enviſagé les anciens géomètres, que nous devons à un homme de mer, M. Bourdé; dont nous tirons d'ailleurs une infinité de choſes. On entend par *dérive*, c'eſt ce marin qui parle, le tranſport du vaiſſeau ſous le vent de la route qu'il tient : elle eſt connue par l'angle formé entre le prolongement de la quille du vaiſſeau vers l'arrière, & la ligne qu'il trace quand il cingle au plus près du vent, ou qu'il gouverne ſur quelque route qui en approche : le vaiſſeau en diviſant le fluide, laiſſe comme une eſpèce de vuide entre les filets d'eau détournés, qui retombent les uns ſur les autres, en ſe réuniſſant auſſi-tôt qu'il a paſſé, après avoir été diviſé par l'effort de la maſſe, pouſſée par l'action du vent ſur les voiles; il ſe fait un choc latéral à meſure que le vaiſſeau s'échappe avec viteſſe; & de ce choc, il en réſulte une colonne en tourbillons, qui reſte toujours long-temps marquée ſur l'arrière, & aſſez diſtincte pour pouvoir être obſervée, dans l'étendue d'un eſpace plus long que le

navire qui l'a produit par sa rapidité. Cette trace visible dans tous les temps sans exception, forme un angle avec le prolongement de la quille; on le mesure ordinairement avec une espèce de graphomètre divisé en dégrés, & placé à demeure sur le milieu de la largeur du vaisseau, verticalement au-dessus de la quille, sur l'endroit le plus commode de la poupe, dans la fenêtre du milieu de la grande chambre, ou sur sa galerie; & on prend son ouverture pour la *dérive*, c'est-à-dire, pour l'écartement dont le navire s'éloigne de la route sur laquelle on gouverne en tombant sous le vent. Cette *dérive* est plus grande ou plus petite dans les différens vaisseaux, au plus près du vent, selon qu'ils ont plus ou moins de rapidité dans leur sillage du même temps & sous la même voilure; mais l'on observe toujours, & sans variété, que la dérive est plus ou moins grande dans le même vaisseau, selon les différentes circonstances de sa vitesse, ou du plus ou moins de force dans l'impulsion du vent, lorsque sa voilure est la même; du plus ou moins de surface de voile du même temps; & d'un temps différent, pour la force du vent; du plus ou moins d'obliquité des voiles avec la quille, du plus ou moins d'élévation des lames de la mer, & de la manière dont le navire en est frappé. Considérant le navire dirigé au plus près du vent, seulement par ses voiles différemment orientées, se mouvant par leur puissance dans une eau tranquille, les géomètres ont déterminé l'angle de la *dérive* pour toutes les routes, sur les connoissances simples de la forme de sa proue, & des différens angles formés entre ses voiles & sa quille : d'où ils ont tiré des tables exactes en elles-mêmes, par rapport aux données du problême tel qu'ils l'ont conçu; mais fausses en effet, puisqu'ils ont erré dans le principe, opérant sur des conditions fort éloignées de la vérité; en voici la preuve. L'expérience qui doit nous guider dans cette recherche, nous apprend qu'un vaisseau, quel qu'il soit, orienté au plus près du vent, & autant que la disposition de son gréement puisse le permettre, *dérive* d'une certaine quantité, lorsqu'il serre le vent le plus qu'il est possible. Si ce navire quitte ensuite le plus près pour courir largue, sans changer l'obliquité de ses voiles avec la quille, il est évident que sa vitesse augmentera dans le rapport de l'augmentation du sinus d'incidence du vent sur les voiles; cela est démontré par les auteurs de la *Théorie de la Manœvre*, & confirmé par le fait; mais la *dérive* n'est plus la même, quoique l'obliquité des voiles n'ait pas changé, & que les mêmes parties de la proue devroient être frappées par l'eau, si la *dérive* ne diminuoit pas; puisque la direction de l'effort de la voilure n'a pas varié, le navire étant poussé dans le même sens, & la même direction, elle diminue considérablement, & elle diminue d'autant plus que la vitesse est plus rapide; d'où il suit nécessairement qu'elle n'est pas en raison du plus ou moins d'obliquité des voiles avec la quille dans le même navire, comme nous l'ont enseigné tous les auteurs qui en ont traité, & à qui l'expérience manquoit absolument sur cette partie essentielle de la théorie nautique. Si nous poussons nos recherches plus loin dans l'examen d'autres circonstances, l'expérience nous prouve encore l'insuffisance des résultats que l'on nous a donnés à ce sujet : il ne s'agit que d'examiner le navire au plus près, bien orienté d'un petit temps, où la foiblesse du vent peut à peine le tenir gouvernant, lors même que la mer est très-belle & sans houlle; on trouvera dans cette circonstance une *dérive* qui sera à-peu-près perpendiculaire à la surface générale des voiles; elle approchera de 60 dégrés, un peu plus ou un peu moins, au lieu de 12 à 15 dégrés que donneroient les tables sous le même orientage de voilure. Le principe est donc encore en défaut dans ce cas, ainsi que dans le précédent, qui prouvent l'un & l'autre que la *dérive* n'est pas conforme aux règles des géomètres; elle se rapportera encore moins à leurs principes, si on observe ce qui se passe à cet égard, à mesure que le vent augmente de force, & le vaisseau de vitesse; parce que cette *dérive* qui excédoit celle des tables trois ou quatre fois, se réduit peu à peu & par gradations à 50, 40, 30, 20, 15, 10, & de 8 à 5 & à 4 dégrés, presque autant au-dessous qu'elle étoit au-dessus de ce que nous donneroient les méthodes géométriques adoptées, quand le vaisseau aura seulement une vitesse de deux lieues par heure, s'il est sur-tout du nombre de ceux qui passent pour voiliers; ce qui constitue alors un vent très-médiocre, qui permet toutes espèces de voiles hautes : si ce navire atteignoit une rapidité de sillage de trois lieues à trois lieues & demie par heure au plus près; dans cette circonstance où la mer est unie, la *dérive* seroit insensible à l'œil. Si au lieu d'un fin voilier, il s'agit d'une flûte dont la marche soit plus tardive, les mêmes observations nous ont montré que sa *dérive* est plus grande que celle du vaisseau marcheur dans les mêmes circonstances, mais toujours plus ou moins forte que celle des tables qui nous ont été données par MM. Pitot & Bouguer; nous pouvons sur-tout accuser ce dernier, à qui la marine a tant d'obligations, & à qui nous rendons hommage, que trop prévenu en faveur de sa savante théorie, il n'a pas fait assez d'attention à ce qui s'est passé autour de lui, lorsqu'il étoit sur mer; il n'avoit qu'à jeter les yeux sur la surface unie des eaux, lorsque son vaisseau étoit au plus près dans la circonstance proposée, d'une belle mer & d'un vent foible & presque insensible, il auroit plutôt reconnu qu'un autre qu'il étoit emporté dans la direction de l'effort de ses voiles, en divisant aisément le fluide dans ce sens, qui, selon ses principes mêmes, n'oppose qu'une résistance infiniment petite, quand il est choqué avec une très-petite vitesse de la part des solides; cette seule observation l'auroit conduit à celle-ci : la *dérive* diminue à proportion que l'accélération du sillage augmente, parce que l'eau résiste de plus en plus sur

le côté, & davantage que dans le ſens direct; de manière que le vaiſſeau trouvant, à meſure que le vent augmente de force, plus de réſiſtance latéralement que directement, puiſque la ſurface de ſa carène ſur le côté eſt ſouvent ſeize ou vingt fois plus grande que dans le ſens direct, il ſuit que l'eau reſiſtant à la manière des ſolides, quand elle eſt choquée avec la plus grande vîteſſe, elle oppoſe une réſiſtance ſeize ou vingt fois auſſi forte ſur le côté que ſur la proue; ainſi le tranſport ou le cours du navire dans le ſens latéral eſt bien plutôt éteint, que ſon mouvement dans le ſens direct; ce qui conſtate une *dérive* toujours diminuée ſous une plus grande vîteſſe gradative, & infiniment petite ſous une rapidité de ſillage infini; parce que l'eau oppoſant continuellement une réſiſtance plus forte, en raiſon des différentes grandeurs des ſurfaces choquées, & des quarrés de la vîteſſe accélérée par les différentes impulſions du vent, il en réſulte ſelon l'expérience journalière des vaiſſeaux en mer, que la *dérive* eſt proportionnelle aux différentes vîteſſes du navire, au plus ou moins d'obliquité de ſes voiles avec la quille, & au plus ou moins d'aiſance qu'il trouve à diviſer le fluide par la proue que par le côté; à quoi il faut ajouter les différentes circonſtances d'une mer plus ou moins élevée, & de la manière dont elle choque le vaiſſeau, qui ſe trouve plus ou moins incliné ſous l'effort de ſes voiles. On doit remarquer qu'à meſure que le vaiſſeau augmente de vîteſſe, l'impulſion de l'eau augmente en raiſon des quarrés des vîteſſes, & que la partie latérale qui s'oppoſe à la *dérive*, en choquant le côté de la carène, augmente continuellement, pour diminuer le tranſport du vaiſſeau ſelon la perpendiculaire à ſa quille, de la même manière que l'impulſion directe s'oppoſe ſans ceſſe à la rapidité du ſillage. En traitant cet article, *je me trouve à bord d'un vaiſſeau qui cingle au plus près ſous toutes ſes voiles d'un beau temps, bon frais & belle mer, dont la vîteſſe eſt de deux lieues & de deux lieues & demie par heure, ſes voiles faiſant un angle de* 35 *degrés environ avec ſa quille, & la* dérive *n'eſt que de* 5 *degrés au plus; cependant il s'en faut beaucoup qu'il ſoit d'une marche ſupérieure; il n'a jamais atteint pour plus grande rapidité de ſillage, du temps le plus favorable qu'on puiſſe avoir, que trois lieues & demie par heure, meſurées par un loch de* 47 *pieds & demi au nœud, & jeté avec toute l'exactitude poſſible:* ſi l'on examine la table du *Traité du Navire*, p. 438, on verra que ſa *dérive* devroit être d'onze degrés au moins, pour toutes les circonſtances du grand frais, du bon frais, comme celui que nous avons, par exemple du petit frais, & du très-petit frais; ce qui eſt extrêmement loin de la vérité, puiſque dans les cas extrêmes, ce même navire nous montre une *dérive* quintuple de celle de la table indiquée, ou une qui n'en ſeroit que la moitié: ſi on s'en rapportoit au *Traité de la manœuvre des Vaiſſeaux* du même auteur, imprimé en 1757, onze ans après le précédent, on trouveroit dans la troiſième table, pag. 514, que la *dérive* devroit être de 16 degrés 39 minutes pour le cas le plus favorable, ou de 22 degrés 54 minutes pour celui que nous regardons comme le plus déſavantageux; ce qui tombe encore dans l'erreur dont nous avons parlé au commencement de cet article; mais en s'arrêtant à la table de la page 516, & à la proue curviligne de 55 degrés, on trouveroit 5 degrés, ou 5 degrés 30 minutes pour la *dérive*; ce qui conviendroit parfaitement au cas de notre *dérive* actuelle, mais nullement à celle d'une moindre vîteſſe, parce qu'elle augmente toujours à meſure que la rapidité du ſillage diminue; ce qui ſuffit pour prouver évidemment que les principes adoptés ſont inſuffiſans, faute ſans doute d'avoir eu les données néceſſaires pour la ſolution du problême.

On dit: la *dérive* vaut la route, quand étant en panne, ou à la cape, on *dérive* du côté où l'on doit aller. On a belles *dérives* quand on eſt au large de toutes côtes, & qu'en dérivant en cape, de cinquante à ſoixante lieues, on n'a rien à craindre des côtes, dont on eſt éloigné. On eſt en *dérive*, lorſqu'on ſe laiſſe aller au gré du vent & de la mer: ainſi tout ce qui eſt ſur la mer abandonné à lui-même ſans direction, eſt en *dérive*: il va de tous côtés.

DERIVER, v. n. c'eſt avoir de la dérive, *dériver beaucoup*. C'eſt avoir une grande dérive, un angle très-ouvert, compris entre la direction de la ligne que parcourent le vaiſſeau, & le prolongement de la quille ſur l'avant ou ſur l'arrière.

DERIVES, ſ. f. on appelle *dérives* des eſpèces de ſemelles *S* (*fig.* 175) faites de trois à quatre planches, à qui on donne de longueur deux fois le creux du bâtiment pour qui on les fait, & le tiers ou la moitié de leur longueur pour largeur; elles ont d'épaiſſeur à la partie ſupérieure, le double du bordé du navire, & la moitié à l'autre extrémité; elles tournent autour d'une cheville de fer, ſur laquelle elles ſont fixées ſur la preceinte: on enlève verticalement ces ſemelles en les faiſant tourner ſur leur aiſſieu, quand on ne veut pas les mettre à l'eau, & on les tient ſuſpendues parallèlement aux côtés du navire; auſſitôt qu'on eſt dans le cas de tenir le plus près, on laiſſe tomber celle de deſſous le vent, qui préſente toute ſa ſurface latérale à la mer, & fait diminuer la *dérive* en augmentant la réſiſtance du fluide ſur le côté, tandis qu'elle reſte la même dans le ſens direct: ce qui eſt encore une obſervation favorable au principe de l'article de la *dérive*.

DÉROBER *le vent d'un navire*, v. a. c'eſt être ſi près de lui du côté du vent, qu'il ſe trouve abrié par les voiles de celui qui eſt au vent, de ſorte qu'il ne reçoit plus qu'une partie de ſon impulſion, & qu'il reſte pour un temps comme en calme. Un vaiſſeau *dérobe*, le vent d'un autre, en le rangeant de fort près du côté du vent, pour

empêcher le vent de passer jusqu'à lui, en le tenant à l'abri de ses voiles.

DÉS, s. m. *Voyé* DÉ.

DÉSAFFOURCHER, v. n. c'est lever les ancres d'affour, & rester sur une seule ancre, pour être plutôt prêt à appareiller. Ainsi un vaisseau *désaffourche*, lorsqu'il lève ses ancres pour rester sur une seule. Un vaisseau est *désaffourché*, quand il a levé toutes ses ancres d'affour, & qu'il reste mouillé sur une seule ancre.

DÉSAGRÉER, v. a. ou n. c'est ôter, ou perdre, par accident, ses agrêts, ou une partie (*S*).

DÉSARBORER, v. a. c'est ôter le pavillon ou abattre les mâts.

DÉSARMEMENT, s. f. c'est l'action de désarmer un ou plusieurs vaisseaux. Un vaisseau est en *désarmement* pendant le temps qu'on lui ôte ses agrêts & apparaux, munitions de guerre & de bouche.

DÉSARMER, v. n. c'est quitter le vaisseau: ainsi l'on dit, qu'*un équipage vient de* désarmer *d'un vaisseau*, quand il a fini la campagne & quitté le navire.

DÉSARMER *un vaisseau*, *une escadre*, &c. v. a. c'est en faire le désarmement, en lui ôtant toutes ses manœuvres, & autres ustensiles en général, sans exception de la moindre chose qui puisse servir à son armement. Un vaisseau, une escadre *désarme*, lorsqu'on congédie les équipages, qu'on dégrée les vaisseaux, qu'on remet leurs munitions de guerre & de bouche dans les magasins, & que les navires rentrent dans le port pour ne pas sortir. Un vaisseau est *désarmé*, quand on lui a ôté tous ses agrêts & apparaux, qu'il n'a plus d'équipage, & qu'il est dans le port en attendant d'être réarmé.

DÉSARMER *les canons*, c'est ôter les boulets & la mitraille qu'ils peuvent contenir sur leurs charges de poudre; ainsi lorsqu'on veut faire un salut de canons, on les *désarme*.

DÉSARRIMER *un bâtiment*, c'est en défaire l'arrimage, soit pour le faire mieux, soit pour en retirer des effets qui se trouvent engagés: quelquefois pour en retirer du lest ou en remettre. Il y a de grandes précautions à prendre pour *désarrimer* ou toucher à l'arrimage dans les rades; on pourroit compromettre la stabilité du navire d'une manière dangereuse.

DESBAUCHE, s. m. *Voyez* DÉBAUCHE.

DESCENDANT, s. m. jusant. *Voyez* ce mot. *Voyez aussi* DESCENDRE.

DESCENDRE, v. a. aller de haut en bas. *Descendre* une rivière, c'est suivre son cours sur un bâtiment, allant vers son embouchure. *Descendre* du bord, *descendre* à terre, c'est *descendre* du bâtiment dans les embarquations, pour se rendre à terre, ou immédiatement si l'on est accosté au quai. On *descend* des mâts ou des vergues où on étoit monté. La mer *descend* lorsqu'il y a jusant, que l'on appelle quelquefois pour cette raison *descendant*. *Descendre* un homme ou plusieurs, ou des troupes à terre; les débarquer, les mettre à terre; quelquefois c'est une expédition de guerre. *Voyez* DESCENTE.

DESCENTE, s. f. faire une *descente*; mettre un corps de troupe à terre en pays ennemi pour l'envahir, le faire contribuer. La *descente* que M. Dugai-Trouin fit à Rio-Janeiro est une des plus belles qui se soient jamais exécutées: on en verra ici, avec plaisir, la description.

Ce fut en 1710 qu'il forma cette entreprise qui fut exécutée en 1711. » M. du Clerc, capitaine de vaisseaux «. C'est à présent M. Dugai-Trouin qui parle: » avoit déjà tenté cette expédition avec cinq vaisseaux du roi, & environ mille soldats des troupes de la marine; mais ces forces n'étant pas, à beaucoup près, suffisantes pour exécuter un tel projet, il y étoit demeuré prisonnier, avec six ou sept cents hommes; le surplus avoit été tué à l'assaut qu'il avoit donné à la ville & aux forteresses de Rio-Janeiro.

Depuis ce temps-là le roi de Portugal en avoit fait augmenter les fortifications, & y avoit envoyé en dernier lieu quatre vaisseaux de guerre de cinquante-six à soixante-quatorze canons, & trois frégates de trente-six à quarante canons, chargées d'artillerie, de munitions de guerre, & de cinq régimens, composés de soldats choisis, sous le commandement de dom Gaspard d'Acosta, afin de mettre cet important pays absolument hors d'insulte.

Les nouvelles, par lesquelles on avoit appris la défaite de M. du Clerc & de ses troupes, disoient que les Portugais, insolens vainqueurs, exerçoient, envers ces prisonniers, toutes sortes de cruautés; qu'ils les faisoient mourir de faim & de misère dans des cachots, & même que M. du Clerc avoit été assassiné, quoiqu'il se fût rendu à composition. Toutes ces circonstances, jointes à l'espoir d'un butin immense, & sur-tout à l'honneur qu'on pouvoit acquérir dans une entreprise si difficile, firent naître dans mon cœur le desir d'aller porter la gloire des armes du roi jusques dans ces climats éloignés, & d'y punir l'inhumanité des Portugais par la destruction de cette florissante colonie. Je m'adressai, pour cela, à trois de mes meilleurs amis, qui, de tout temps, m'avoient aidé de leurs bourses & de leur crédit dans les différentes expéditions que j'avois formées. C'étoit M. de Coulange, aujourd'hui maître d'hôtel ordinaire du roi, & contrôleur-général de la maison de sa majesté; MM. de Bauvais, & de la Sandre-le-Fer, de St-Malo, tous trois fort estimés & très-accrédités. Je leur confiai mon entreprise, & les engageai à être directeurs de cet armement: mais l'importance & l'étendue de l'expédition exigeant des fonds très-considérables, nous fûmes obligés de nous confier à trois autres riches négocians de St-Malo, qui étoient MM. de Belle-Isle-Pepin, de l'Espine d'Anican, & de Chapdelaine; ce qui faisoit, y compris mon frère, sept directeurs. Je leur fis voir un état des vaisseaux, des officiers, des troupes, des équipages, des vivres, & de toutes les munitions nécessaires, suivant lequel la mise-hors

de cet armement, non compris les salaires payables au retour, devoit monter à douze cents mille livres.

M. de Coulange vint me joindre à Versailles, afin d'arrêter un traité en forme, & d'obtenir du ministre les conditions essentiellement nécessaires au succès de mon projet. Il eut besoin d'une patience à l'épreuve, & d'une grande dextérité pour lever toutes les difficulsés qui s'y opposoient. A la fin il y réussit; & M. le comte de Toulouse, amiral de France, ne dédaigna pas d'y prendre un assez gros intérêt; ensorte que sur le compte que ce prince, & M. de Pontchartrain, en rendirent au roi, sa majesté l'approuva, & voulut bien me confier ses vaisseaux & ses troupes, pour aller porter le nom françois dans un nouveau monde.

Aussi-tôt que cette résolution eut été prise, nous nous rendîmes à Brest, mon frère & moi, & nous y fîmes diligemment équiper les vaisseaux le *Lis* & le *Magnanime*, de soixante-quatorze canons chacun; le *Brillant*, l'*Achille*, & le *Glorieux*, tous trois de soixante-six canons; la frégate l'*Argonaute*, de quarante-six canons; l'*Amazone* & la *Bellone*, autres frégates de trente-six canons chacune; la *Bellone* étoit équippée en galiote avec deux gros mortiers; l'*Astrée*, de vingt-deux canons, & la *Concorde* de vingt. Cette dernière étoit de quatre cents tonneaux, & devoit servir de vivandier à la suite de l'escadre; elle étoit principalement chargée de futailles pleines d'eau.

Je choisis, pour monter les vaisseaux, M. le chevalier de Goyon, M. le chevalier de Courserac, M. le chevalier de Beauve, M. de la Jaille & M. le chevalier de Bois-de-la-Motte. M. de Kerguelin monta la frégate l'*Argonaute*; & les trois autres furent confiées à MM. de Chenais-le-Fer, de Rogon & de Pradel-Daniel, tous trois de St-Malo, & parens des principaux directeurs de l'armement.

Je fis en même-temps armer, à Rochefort, le *Fidèle*, de soixante canons, sous le commandement de M. de la Moinerie-Miniac, sous prétexte d'aller en course, comme il lui étoit ordinaire. L'*Aigle*, frégate de quarante canons, y fut aussi équipée, & montée par M. de la Marc-Decan, comme pour aller aux isles de l'Amérique; & je fis préparer, sous main, deux traversiers de la Rochelle, équipés en galiotes, avec chacun deux mortiers.

Le vaisseau le *Mars*, de cinquante-six canons, fut pareillement armé à Dunkerque, & monté par M. de la Cité-Danican, sous prétexte d'aller en course dans les mers du nord, comme il faisoit ordinairement, me servant pour tous ces armemens de personnes que je faisois agir indirectement.

Je donnai toute mon attention à faire préparer de bonne heure, avec tout le secret possible, les vivres, munitions, tentes, outils; enfin tout l'attirail nécessaire pour camper, & pour former un siége. J'eus soin aussi de m'assurer d'un bon nombre d'officiers choisis, pour mettre à la tête des troupes, & pour bien armer tous ces vaisseaux. M. de Saint-Germain, major de la marine à Toulon, fut nommé par la cour pour servir de major sur l'escadre; & son activité, jointe à son intelligence, me fut d'un secours infini pendant le cours de cette expédition.

Indépendamment de ces préparatifs, & de tous les vaisseaux que nous faisions armer, mon frère & moi, nous en engageâmes deux autres de Saint-Malo, qui étoient relâchés aux rades de la Rochelle; le *Chancelier*, de quarante canons, monté par M. Danican-du-Rocher; & la *Glorieuse*, de trente, par M. de la Perche. Les soins que nous prîmes pour accélérer toutes choses, furent si vifs & si bien ménagés, que, malgré la disette où étoient les magasins du roi, tous les vaisseaux de Brest & de Dunkerque se trouvèrent prêts à mettre à la voile dans deux mois, à compter du jour de mon arrivée à Brest.

J'avois eu avis qu'on travailloit en Angleterre à mettre en mer une forte escadre; & ne doutant pas que ce ne fût pour venir me bloquer dans la rade de Brest, je changeai le dessein où j'étois d'y attendre le reste de mon escadre, en celui de l'aller joindre aux rades de la Rochelle, ne voulant pas même donner à mes vaisseaux le temps d'être entièrement prêts. En effet, je mis à la voile le 3 du mois de juin; & deux jours après il parut à l'entrée du port de Brest, une escadre de vingt vaisseaux de guerre anglois, dont quelques-uns s'avancèrent jusques sous les batteries, & prirent deux bateaux de pêcheurs, qui les informèrent de ma sortie; d'où il est aisé de juger que sans l'extrême diligence qui fut apportée à cet armement, & le parti que je pris de mettre tout-d'un-coup à la voile, l'entreprise étoit échouée.

J'arrivai le sixième aux rades de la Rochelle; j'y trouvai le *Fidèle*, les deux traversiers à bombes, & les deux frégates de Saint-Malo prêtes à me suivre.

Le neuvième du mois je remis à la voile avec tous les vaisseaux rassemblés, à l'exception de la frégate l'*Aigle*, qui avoit besoin d'un soufflage pour être en état de tenir la mer; je lui donnai rendez-vous à l'une des isles du cap Verd, où je devois, suivant les mémoires que l'on m'avoit donnés, faire aisément de l'eau, & trouver des rafraîchissemens.

Le vingt-un je fis une petite prise angloise, sortant de Lisbonne, que je jugeai propre à servir à la suite de l'escadre.

Le 2 juillet je mouillai à l'isle Saint-Vincent, l'une de celle du cap Verd, où la frégate l'*Aigle* vint me joindre. J'y trouvai beaucoup de difficulté à faire de l'eau, & très-peu d'apparence d'y avoir des rafraîchissemens: ainsi je remis à la voile le sixième, avec le seul avantage d'avoir mis toutes les troupes à terre, & de leur avoir fait connoître l'ordre & le rang qu'elles devoient observer à la *descente*.

Je passai la ligne le 11 du mois d'août, après avoir essuyé, pendant plus d'un mois, des vents si contraires & si frais, que tous les vaisseaux de

tance en diſtance, de canons qui en occupent la pente.

La ville eſt fortifiée par des redans & par des batteries, dont les feux ſe croiſent; du côté de la plaine, elle eſt défendue par un camp retranché, & par un bon foſſé plein d'eau. Au dedans de ces retranchemens il y a deux places d'armes, qui peuvent contenir quinze cents hommes en bataille: c'étoit en cet endroit que les ennemis tenoient le fort de leurs troupes, qui conſiſtoient en douze ou treize mille hommes au moins, en y comprenant cinq régimens de troupes réglées, nouvellement amenées d'Europe par dom Gaſpard d'Acoſta, ſans compter un nombre prodigieux de noirs diſciplinés.

Surpris de trouver cette place dans un état ſi différent de celui dont on m'avoit flatté, je cherchai à m'inſtruire de ce qui pouvoit y avoir donné lieu; & j'appris que la reine Anne d'Angleterre avoit fait partir un paquebot, pour donner avis de mon armement au roi de Portugal, lequel n'ayant aucun vaiſſeau prêt pour en aller porter la nouvelle au Bréſil, avoit dépêché le même paquebot pour Rio-Janeiro, & que le haſard l'avoit ſi bien favoriſé, qu'il y étoit arrivé quinze jours avant moi. C'eſt ſur cet avertiſſement que le gouverneur avoit fait de ſi grands préparatifs.

Toute la journée s'etant paſſée à forcer l'entrée du port, je fis avancer, pendant la nuit, la galiote & les deux traverſiers à bombes pour commencer à bombarder; & à la pointe du jour je détachai M. le chevalier de Goyon, avec cinq cens hommes d'élite, pour aller s'emparer de l'iſle des Chèvres. Il l'exécuta dans le moment, & en chaſſa les Portugais ſi bruſquement, qu'à peine eurent-ils le temps d'enclouer quelques pièces de leurs canons. Ils coulèrent à fond, en ſe retirant, deux gros navires marchands, entre la montagne des Bénédictins, & l'iſle des Chèvres, & firent ſauter en l'air deux de leurs vaiſſeaux de guerre, qui étoient échoués ſous le fort de la Miſéricorde. Ils voulurent en faire autant d'un troiſième échoué ſous la pointe de l'iſle des Chèvres; mais M. le chevalier de Goyon y envoya deux chaloupes commandées par MM. de Vauréal & de Saint-Oſman, leſquels, malgré tout le feu des batteries de la place & des forts, s'en rendirent maîtres, & y arborèrent le pavillon du roi. Ils ne purent cependant mettre ce vaiſſeau à flot, parce qu'il s'étoit rempli d'eau par les ouvertures que le canon y avoit faites.

M. le chevalier de Goyon m'ayant rendu compte de la ſituation avantageuſe de l'iſle des Chèvres, j'allai viſiter ce poſte, & le trouvant tel qu'il me l'avoit dit, j'ordonnai à MM. de la Rufiniere, de Kerguelin, & Elian, officiers d'artillerie, d'y établir des batteries de canons & de mortiers. M. le marquis de Saint-Simon, lieutenant de vaiſſeau, fut chargé du ſoin de ſoutenir les travailleurs, avec un corps de troupes que je lui laiſſai: les uns & les autres y ſervirent avec tout le zèle & toute la fermeté que je pouvois ſouhaiter, quoiqu'ils fuſſent expoſés à un feu continuel & très-vif de canon & de mouſqueterie.

Cependant nos vaiſſeaux manquant d'eau, il n'y avoit pas un moment à perdre pour deſcendre à terre, & pour s'aſſurer d'une aiguade. J'ordonnai pour cet effet à M. le chevalier de Beauve de faire embarquer la plus grande partie des troupes dans les frégates *l'Amazone*, *l'Aigle*, *l'Aſtrée*, & la *Concorde*; & je le chargeai de s'emparer de quatre vaiſſeaux marchands Portugais, mouillés près de l'endroit où je comptois faire ma deſcente. Cet ordre fut exécuté pendant la nuit, ſi ponctuellement, que le lendemain matin notre débarquement ſe fit ſans confuſion & ſans danger. Il eſt vrai que j'avois tâché d'en ôter la connoiſſance aux ennemis par d'autres mouvemens, & par de fauſſes attaques, qui attirèrent toute leur attention.

Le 14 ſeptembre toutes nos troupes, au nombre de deux mille deux cens ſoldats, & ſept à huit cens matelots, armés & exercés, ſe trouvèrent débarquées; ce qui forma, y compris les officiers, les gardes de la marine, & les volontaires, un corps d'environ trois mille trois cens hommes. Nous avions outre cela près de cinq cens hommes attaqués du ſcorbut, qui débarquèrent en même-temps: ils furent au bout de quatre ou cinq jours en état d'être incorporés avec le reſte des troupes.

De tout cela, joint enſemble, je compoſai trois brigades de trois bataillons chacune; celle qui ſervoit d'avant-garde, étoit commandée par M. le chevalier de Goyon, celle de l'arrière-garde, par M. le chevalier de Courſerac; & je me plaçai au centre avec la troiſième, dont je donnai le détail à M. le chevalier de Beauve. Je formai en même-temps une compagnie de ſoixante caporaux choiſis dans toutes les troupes, avec un certain nombre d'aides-de-camp, de gardes de la marine, & de volontaires, pour me ſuivre dans l'action, & ſe porter avec moi dans tous les lieux où ma préſence pourroit être néceſſaire.

Je fis auſſi débarquer quatre petits mortiers portatifs, & vingt gros pierriers de fonte, afin d'en former une eſpèce d'artillerie de campagne. M. le chevalier de Beauve inventa, à ce ſujet, des chandeliers de bois à ſix pattes ferrées, qui ſe fichoient en terre, & ſur leſquels les pierriers ſe plaçoient aſſez ſolidement. Cette artillerie marchoit dans le centre au milieu du plus gros bataillon; & quand on jugeoit à propos de s'en ſervir, le bataillon s'ouvroit.

Toutes nos troupes & toutes nos munitions étant débarquées, je fis avancer M. le chevalier de Goyon, & M. le chevalier de Courſerac, tous deux à la tête de leurs brigades, pour s'emparer de deux hauteurs, d'où l'on découvroit toute la campagne, & une partie des mouvemens qui ſe faiſoient dans la ville. M. d'Auberville, capitaine des grenadiers de la brigade de Goyon, chaſſa quelques partis des ennemis, d'un bois où ils étoient embuſqués pour nous obſerver; après quoi nos troupes campèrent dans cet ordre: la brigade de

Goyon occupa la hauteur qui regardoit la ville; celle de Courferac s'établit fur la montagne à l'oppofite; & je me plaçai au milieu avec la brigade du centre. Par cette fituation nous étions à portée de nous foutenir les uns & les autres, & nous demeurions les maîtres du bord de la mer, où les chaloupes faifoient de l'eau, & apportoient continuellement, de nos vaiffeaux, les munitions de guerre & de bouche dont nous avions befoin. M. de Ricouart, intendant de l'efcadre, avoit foin de ne nous en point laiffer manquer, & de faire fournir tous les matériaux néceffaires à l'établiffement de nos batteries.

Le 15 feptembre, voulant examiner fi je ne pourrois pas couper la retraite aux ennemis, & leur faire voir que nous étions maîtres de la campagne, j'ordonnai que toutes les troupes fe miffent fous les armes, & je les fis avancer dans la plaine, détachant jufqu'à la portée du fufil de la ville, des partis qui tuèrent des beftiaux, & pillèrent des maifons, fans trouver d'oppofition, & même fans que les ennemis fiffent aucun mouvement. Leur deffein étoit de nous attirer dans leurs retranchemens, qui étoient les mêmes où ils avoient engagé & défait M. Duclerc. Je pénétrai fans peine ce deffein; & voyant qu'ils continuoient à être immobiles, je fis retirer les troupes en bon ordre. Cependant je donnai toute mon attention à bien reconnoître le terrein; je le trouvai fi impraticable, que quand j'aurois eu quinze mille hommes, il m'auroit été impoffible d'empêcher ces gens-là de fauver leurs richeffes dans les bois, & dans les montagnes. J'en fus encore mieux convaincu, lorfqu'ayant remarqué un parti ennemi au pied d'une montagne, & ayant fait couler des troupes à droite & à gauche pour le couper, elles trouvèrent un marais & des brouffailles, qui les arrêtèrent tout court, & les forcèrent de revenir fur leurs pas.

Le 16 un de nos détachemens s'étant avancé, les ennemis firent jouer un fourneau avec tant de précipitation, qu'il ne nous fit aucun mal. Le même jour je chargeai MM. de Beauve & de Blois d'établir une batterie de dix canons fur une prefqu'ifle qui prenoit à revers les batteries, & une partie des retranchemens de la hauteur des Bénédictins.

Le 17 les ennemis brûlèrent quelques magafins qu'ils avoient au bord de la mer, & qui étoient remplis de caiffes de fucre, d'agrêts, & de munitions. Ils firent auffi fauter en l'air le troifième vaiffeau de guerre, qui étoit demeuré échoué fous les retranchemens des Bénédictins. Ils brûlèrent auffi les deux fregates du roi de Portugal.

Dans l'intervalle de tous ces mouvemens, quelques partis ennemis, connoiffant les routes du pays, fe coulèrent le long des défilés, & des bois qui bordoient notre camp; & après avoir tenté quelques attaques de jour, ils furprirent pendant la nuit trois de nos fentinelles, qu'ils enlevèrent fans bruit. Il y eut auffi quelques-uns de nos maraudeurs qui tombèrent entre leurs mains; cela leur fit naître l'idée d'un ftratagême affez fingulier.

Un normand, nommé du Bocage, qui dans les précédentes guerres avoit commandé un ou deux bâtimens françois armés en courfe, avoit depuis paffé au fervice du Portugal. Il s'y étoit fait naturalifer, & il étoit parvenu à monter de leurs vaiffeaux de guerre; il commandoit à Rio-Janeiro le fecond de ceux que nous y avions trouvés, &, après l'avoir fait fauter, il s'étoit chargé de la garde des retranchemens des bénédictins. Il s'en acquitta fi bien, & fit fervir fes canons fi à propos, que nos traverfiers à bombes en furent très-incommodés, & plufieurs de nos chaloupes furent très-maltraitées; une entr'autres, chargée de quatre gros canons de fonte, fut percée de deux boulets, & elle alloit couler bas, fi je ne m'en fuffe apperçu par hafard, en revenant de l'ifle des Chèvres, & fi je ne l'avois pas prife à la remorque avec mon canot. Ce du Bocage voulant faire parler de lui, & gagner la confiance des portugais, auxquels, comme françois, il étoit toujours un peu fufpect, imagina de fe déguifer en matelot, avec un bonnet, un pourpoint, & des culottes goudronnées. Dans cet équipage il fe fit conduire par quatre foldats portugais à la prifon, où nos maraudeurs & nos fentinelles enlevées étoient enfermées. On le mit aux fers avec eux; & il fe donna pour un matelot de l'équipage d'une des frégates de Saint-Malo, qui s'étant écarté de notre camp, avoit été pris par un parti portugais. Il fit fi bien fon perfonnage, qu'il tira de nos pauvres françois, trompés par fon déguifement, toutes les lumières qui pouvoient lui faire connoître le fort & le foible de nos troupes; fur quoi les ennemis prirent la réfolution d'attaquer notre camp.

Ils firent pour cet effet fortir de leurs retranchemens, avant que le jour parût, quinze cens hommes de troupes réglées, qui s'avancèrent, fans être découverts, jufqu'au pied de la montagne, occupée par la brigade de Goyon. Ces troupes furent fuivies par un corps de milices, qui fe pofta à moitié chemin de notre camp, à couvert d'un bois, & à portée de foutenir ceux qui nous devoient attaquer.

Le pofte avancé qu'ils avoient deffein d'emporter, étoit fitué fur une éminence à mi-côte, où il y avoit une maifon crénelée qui nous fervoit de corps-de-garde; & quarante pas au-deffus régnoit une haie vive fermée par une batterie. Les ennemis firent paffer, lorfque le jour commença à paroître, plufieurs beftiaux devant cette barrière. Un de nos fergens, & quatre foldats avides, les ayant apperçus, ouvrirent, pour s'en faifir, la barrière, fans en avertir l'officier; mais à peine eurent-ils fait quelques pas, que les portugais embufqués, firent feu fur eux, tuèrent le fergent & deux foldats; ils entrèrent enfuite, & montèrent vers le corps-de-garde; M. de Liefta, qui gardoit ce pofte avec cinquante hommes, quoique furpris & attaqué vivement, tint ferme, & donna le temps à M. le chevalier de Goyon d'y envoyer M. de

Boutteville, aide-major, avec les compagnies de M. de Droualin, & d'Auberville. Il me dépêcha en même-temps, un aide-de-camp pour m'informer de ce qui se passoit; & en attendant mes ordres, il fit mettre toute sa brigade sous les armes, & prête à charger. A l'instant je fis partir deux cens grenadiers par un chemin creux, avec ordre de prendre les ennemis en flanc, aussi-tôt qu'ils verroient l'action engagée, & je fis mettre toutes les autres troupes en mouvement. Je courus ensuite vers le lieu du combat avec ma compagnie de caporaux; j'y arrivai assez à temps pour être témoin de la valeur & de la fermeté avec laquelle MM. de Diesta, de Droualin, & d'Auberville soutenoient, sans s'ébranler, tous les efforts des ennemis. A l'approche des troupes qui me suivoient, ils se retirèrent précipitamment, en laissant sur le champ de bataille plusieurs de leurs soldats tués, & quantité de blessés. J'interrogeai ces derniers, & apprenant d'eux, les circonstances que je viens de rapporter, je ne jugeai pas à propos de m'engager dans ce bois & dans ces défilés. Ainsi je fis faire halte aux grenadiers & à toutes les autres troupes qui étoient en marche. En prenant un autre parti, je donnois au milieu de l'embuscade, où le corps des milices étoit posté.

M. de Pontlo de Coëtlogon, aide-de-camp de M. le chevalier de Goyon, fut blessé en cette occasion, & nous eûmes trente soldats tués ou blessés. Ce même jour, la batterie, dont j'avois laissé le soin à MM. de Beauve, & de Blois, commença à tirer sur les retranchemens des bénédictins.

Le 19 M. de la Ruffiniere, commandant de l'artillerie, me manda qu'il avoit sur l'isle des Chèvres cinq mortiers, & dix-huit pièces de canons de vingt-quatre livres de balle, prêtes à battre en brèche; & qu'il attendoit mes ordres pour démasquer les batteries: je crus qu'il étoit temps de sommer le gouverneur; & j'envoyai un tambour lui porter cette lettre.

Le roi mon maître voulant, Monsieur, tirer raison de la cruauté exercée envers les officiers & les troupes que vous êtes prisonniers l'année dernière, & sa majesté étant bien informée qu'après avoir fait massacrer les chirurgiens, à qui vous aviez permis de descendre de ses vaisseaux pour panser les blessés, vous avez encore laissé périr de faim & de misère une partie de ce qui restoit de ces troupes, les retenant toutes en captivité contre la teneur du cartel d'échange arrêté entre les couronnes de France & de Portugal: elle m'a ordonné d'employer ses vaisseaux & ses troupes à vous forcer de vous mettre à sa discrétion, & de me rendre tous les prisonniers françois; comme aussi de faire payer aux habitans de cette colonie, des contributions suffisantes pour les punir de leurs cruautés, & qui puissent dédommager amplement sa majesté de la dépense qu'elle a faite pour un armement aussi considérable. Je n'ai point voulu vous sommer de vous rendre, que je ne me sois vû en état de vous y contraindre, & de réduire votre ville & votre pays en cendres, si vous ne vous rendez à la discretion du roi mon maître, qui m'a commandé de ne point détruire ceux qui se soumettront de bonne grace, & qui se repentiront de l'avoir offensé dans la personne de ses officiers & de ses troupes. J'apprends aussi, Monsieur, que l'on a fait assassiner M. du Clerc qui les commandoit: je n'ai point voulu user de représailles sur les portugais qui sont tombés en mon pouvoir; l'intention de sa majesté n'étant point de faire la guerre d'une façon indigne d'un roi très-chrétien; & je veux croire que vous avez trop d'honneur pour avoir eu part à ce honteux massacre: mais, ce n'est pas assez: sa majesté veut que vous m'en nommiez les auteurs, pour en faire une justice exemplaire. Si vous différez d'obéir à sa volonté, tous vos canons, toutes vos barricades, ni toutes vos troupes ne m'empêcheront pas d'exécuter ses ordres, & de porter le fer & le feu dans toute l'étendue de ce pays. J'attends, Monsieur, votre réponse; faites-là prompte & décisive; autrement vous connoîtrez que, si jusqu'à présent je vous ai épargné, ce n'a été que pour m'épargner à moi-même l'horreur d'envelopper les innocens avec les coupables. Je suis, Monsieur, très-parfaitement, &c.

Le gouverneur renvoya mon tambour avec cette réponse:

J'ai vu, Monsieur, les motifs qui vous ont engagé à venir de France en ce pays. Quant au traitement des prisonniers françois, il a été suivant l'usage de la guerre; il ne leur a manqué ni pain de munition, ni aucun des autres secours, quoiqu'ils ne le méritassent pas, par la manière dont ils ont attaqué ce pays du roi mon maître, sans en avoir de commission du roi très-chrétien; mais faisant seulement la course. Cependant je leur ai accordé la vie au nombre de six cents hommes, comme ces mêmes prisonniers le pourront certifier. Je les ai garantis de la fureur des noirs, qui les vouloient tous passer au fil de l'épée; enfin, je n'ai manqué en rien de tout ce qui les regarde, les ayant traités suivant les intentions du roi mon maître. A l'égard de la mort de M. du Clerc, je l'ai mis, à sa sollicitation, dans la meilleure maison de ce pays, où il a été tué. Qui l'a tué? C'est ce que l'on n'a pu vérifier, quelques diligences que l'on ait faites, tant de mon côté que de celui de la justice. Je vous assure que si l'assassin se trouve, il sera châtié comme il le mérite. En tout ceci, il ne s'est rien passé qui ne soit de la pure vérité, telle que je vous l'expose. Pour ce qui est de vous remettre ma place, quelques menaces que vous me fassiez, le roi mon maître me l'ayant confiée, je n'ai point d'autre réponse à vous faire, sinon que je suis prêt à la défendre jusqu'à la dernière goutte de mon sang. J'espère que le Dieu des armées ne m'abandonnera pas dans une cause aussi juste que celle de la défense de cette place, dont vous voulez vous emparer, sur des prétextes fri-

voles & hors de saison. Dieu conserve votre seigneurie. Je suis, Monsieur, &c. Signé, DOM FRANCISCO DE CASTRO-MORAIS.

Sur cette réponse, je résolus d'attaquer vivement la place; & j'allai, avec M. le chevalier de Beauve, tout le long de la côte, pour reconnoître les endroits par où nous pourrions le plus aisément forcer les ennemis. Nous remarquâmes cinq vaisseaux portugais, mouillés près des bénédictins, qui me parurent propres à servir d'entrepôt aux troupes que je pourrois destiner à l'attaque de ce poste. Je fis avancer, par précaution, le vaisseau le *Mars* entre nos deux batteries, & ces cinq vaisseaux, afin qu'il se trouvât tout porté pour les soutenir quand il en seroit question.

Le 20, je donnai ordre au *Brillant* de venir mouiller près du *Mars*. Ces deux vaisseaux & nos batteries firent un feu continuel, qui rasa une partie des retranchemens; & je disposai toutes choses pour livrer l'assaut le lendemain à la pointe du jour.

Pour cet effet, aussi-tôt que la nuit fut fermée, je fis embarquer, dans des chaloupes, les troupes destinées à l'attaque des retranchemens des Bénédictins, avec ordre de s'aller loger, avec le moins de bruit qu'il seroit possible, dans les cinq vaisseaux que nous avions remorqués. Elles se mirent en devoir de le faire; mais un orage qui survint, les ayant fait appercevoir, à la lueur des éclairs, les ennemis firent, sur ces chaloupes, un très-grand feu de mousqueterie. Les dispositions que j'avois vues dans l'air, m'avoient fait prévoir cet inconvénient; & pour y remédier, j'avois envoyé ordre, avant la nuit, au *Brillant* & au *Mars*, & dans toutes nos batteries, de pointer de jour tous leurs canons, sur les retranchemens, & de se tenir prêts à tirer dans le moment qu'ils verroient partir le coup d'une pièce de la batterie où je m'étois posté. Ainsi dès que les ennemis eurent commencé à tirer sur nos chaloupes, je mis moi-même le feu au canon qui devoit servir de signal, lequel fut suivi dans l'instant d'un feu général & continuel des batteries & des vaisseaux, qui, joint aux éclats redoublés d'un tonnerre affreux, & aux éclairs qui se succédoient les uns aux autres, sans laisser presqu'aucun intervalle, rendoit cette nuit affreuse. La consternation fut d'autant plus grande parmi les habitans, qu'ils crurent que j'allois leur donner assaut au milieu de la nuit.

Le 21, à la petite pointe du jour, je m'avançai à la tête des troupes, pour commencer l'attaque du côté de la Conception; & j'ordonnai à M. le chevalier de Goyon, de filer le long de la côte avec sa brigade, & d'attaquer les ennemis par un autre endroit. J'envoyai en même-tems ordre aux troupes, postées dans les cinq vaisseaux, de donner l'assaut aux retranchemens des Bénédictins.

Dans le moment que tout alloit s'ébranler, M. de la Salle, qui avoit servi à M. du Clerc d'aide-de-camp, [illegible] oit resté prisonnier dans Rio-Janeiro [illegible] vint me dire que la populace & les [illegible] rées de notre grand feu, dès qu'il avoit commencé, & ne doutant point qu'il ne fût question d'un assaut général, avoient été frappées d'une terreur si grande, que dès ce temps-là même elles avoient abandonné la ville, avec une confusion, que la nuit & l'orage avoient rendue extrême; & que cette terreur s'étant communiquée aux troupes réglées, elles avoient été entraînées par le torrent; mais qu'en se retirant, elles avoient mis le feu aux magasins les plus riches, & laissé des mines sous les forts des Bénédictins & des Jésuites, pour faire périr du moins une partie de nos troupes: qu'ayant vu de quelle importance il étoit de m'en avertir à temps, il n'avoit rien négligé pour cela, & qu'il avoit profité du désordre pour s'échapper.

Toutes ces circonstances qui me parurent d'abord incroyables, & qui, pourtant, se trouvèrent bien vraies, me firent presser ma marche. Je me rendis maître, sans résistance, mais avec précaution, des retranchemens de la Conception, & de ceux des Bénédictins; ensuite m'étant mis à la tête des grenadiers, j'entrai dans la place, & je m'emparai de tous les forts, & des autres postes qui méritoient attention. Je donnai en même-temps ordre d'éventer les mines: après quoi j'établis la brigade de Courserac sur la montagne des Jésuites, pour en garder tous les forts.

En entrant dans cette ville abandonnée, je fus surpris de trouver d'abord, sur ma route, les prisonniers qui étoient restés de la défaite de M. du Clerc. Ils avoient, dans la confusion, brisé les portes de leurs prisons, & s'étoient répandus de tous côtés dans la ville, pour piller les endroits les plus riches. Cet objet excita l'avidité de nos soldats, & en porta quelques-uns à se débander: j'en fis faire, sur-le-champ même, un châtiment sévère qui les arrêta; & j'ordonnai que tous ces prisonniers fussent conduits & consignés dans le fort des Bénédictins.

J'allai, après cela, rejoindre MM. de Goyon & de Beauve, auxquels j'avois laissé le commandement du reste des troupes, étant bien-aise de conférer avec eux sur les mesures que nous avions à prendre, afin d'empêcher, ou tout au moins, afin de diminuer le pillage dans une ville ouverte, pour ainsi dire, de toutes parts. Je fis ensuite poser des sentinelles, & établir des corps-de-garde dans tous les endroits nécessaires, & j'ordonnai que l'on fit, jour & nuit, des patrouilles, avec défense, sous peine de la vie, aux soldats & aux matelots, d'entrer dans la ville. En un mot, je ne négligeai aucune de toutes les précautions praticables: mais la fureur du pillage l'emporta sur la crainte du châtiment; ceux qui composoient les corps-de-garde & les patrouilles furent les premiers à augmenter le désordre pendant la nuit; ensorte que le lendemain matin les trois quarts des magasins & des maisons se trouvèrent enfoncés, les vins répandus, les vivres, les marchandises, & les meubles épars au milieu des rues & de la fange: tout enfin dans un désordre & dans une confusion inexprimable. Je fis, sans rémission, casser la tête à plusieurs qui se trouvèrent dans le cas du ban publié; mais tous les châtimens réitérés

n'étant pas capables d'arrêter cette fureur, je pris le parti, pour sauver quelque chose, de faire travailler les troupes, depuis le matin jusqu'au soir, à porter, dans des magasins, tous les effets que l'on put ramasser; & M. de Ricouart y plaça des écrivains & des gens de confiance.

Le 23, j'envoyai sommer le fort de Sainte-Croix, qui se rendit. M. de Beauville, aide-major général, en prit possession, ainsi que des forts de Saint-Jean & de Villegagnon, & des autres de l'entrée. Il fit, par mon ordre, enclouer tous les canons des batteries qui n'étoient pas fermées.

Sur ces entrefaites, j'appris, par différens noirs transfuges, que le gouverneur de la ville, & dom Gaspard d'Acosta, commandant de la flotte, avoient rassemblé leurs troupes dispersées, & qu'ils s'étoient retranchés à une lieue de nous, où ils attendoient un puissant secours des mines, sous la conduite de dom Antoine d'Albuquerque, général d'un grand renom chez les Portugais. Ainsi je trouvai à propos de me précautionner contr'eux. J'établis, pour cet effet, la brigade de Goyon à la garde des retranchemens qui regardoient la plaine; & je me plaçai avec la brigade du centre, sur les hauteurs de la Conception & des Bénédictins, me mettant par-là à portée de donner du secours à ceux qui en auroient besoin. La brigade de Courserac étoit déjà postée, comme je l'ai dit, sur la montagne des Jésuites.

Ayant l'esprit tranquille de ce côté-là, je donnai mon attention aux intérêts du roi, & à ceux des armateurs. Les portugais avoient sauvé leur or dans les bois; brûlé, ou coulé à fond leurs meilleurs vaisseaux, & mis le feu à leurs magasins les plus riches; tout le reste étoit en proie à l'avidité des soldats, que rien ne pouvoit arrêter: d'ailleurs, il étoit impossible de garder cette place à cause du peu de vivres que j'y avois trouvés, & de la difficulté de pénétrer dans les terres, pour en recouvrer. Tout cela bien considéré, je fis dire au gouverneur que s'il tardoit à racheter sa ville par une contribution, j'allois la mettre en cendres, & en sapper jusqu'aux fondemens. Afin de lui rendre même cet avertissement plus sensible, je détachai deux compagnies de grenadiers pour aller brûler toutes les maisons de campagne, à demi-lieue à la ronde. Ils exécutèrent cet ordre; mais étant tombés dans un corps de portugais fort supérieur, ils auroient été taillés en pièces, si je n'eusse eu la précaution de les faire suivre par deux autres compagnies, commandées par MM. de Brugnon & de Cheridan, lesquelles, soutenues de ma compagnie de caporaux, enfoncèrent les ennemis, en tuèrent plusieurs, & mirent le reste en fuite. Leur commandant, nommé Amara, homme en réputation parmi eux, demeura sur la place; M. de Brugnon me présenta ses armes & son cheval, l'un des plus beaux que j'aie vu. Cet officier s'étoit fort distingué dans cette action: ils avoient, lui & M. de Cheridan, percé les premiers, la bayonnette au bout du fusil. Cependant, comme je vis que l'affaire pouvoit devenir sérieuse, par rapport au voisinage du camp des ennemis, je fis avancer deux bataillons sous le commandement de M. le chevalier de Beauve. Il pénétra plus avant, brûla la maison qui servoit de demeure à ce commandant, & se retira.

Après cet échec, le gouverneur m'envoya le président de la chambre de justice, avec un de ses mestre-de-camp, pour traiter du rachat de la ville. Ils commencèrent par me dire que le peuple les ayant abandonnés pour transporter ses richesses bien avant dans les bois & dans les montagnes, il leur étoit impossible de trouver plus de six cents mille cruzades; encore demandoient-ils un assez long terme pour faire revenir l'or appartenant au roi de Portugal, qu'ils disoient aussi avoir été porté très-loin dans les terres. Je rejettai la proposition, & congédiai ces députés, après leur avoir fait voir que je faisois ruiner tous les lieux que le feu ne pourroit pas entièrement détruire.

Ces gens partis, je n'entendis plus parler du gouverneur; j'appris, au contraire, par des nègres déserteurs, que cet Antoine d'Albuquerque s'approchoit, & devoit le joindre incessamment avec un puissant secours, & qu'il lui avoit dépêché un exprès pour l'en avertir. Inquiet de cette nouvelle, je compris la nécessité où j'étois de faire un effort avant leur jonction, si je voulois tirer parti d'eux. Ainsi j'ordonnai que toutes mes troupes, que j'avois recrutées d'environ cinq cents hommes, restés de la défaite de M. du Clerc, décampassent, & se missent en marche sans tambour, & à la sourdine, quand la nuit seroit un peu avancée. Cet ordre fut exécuté malgré l'obscurité & la difficulté des chemins, avec tant d'ardeur & de régularité, que je me trouvai, à la pointe du jour, en présence des ennemis. L'avant-garde, commandée par M. le chevalier de Goyon, ne fit halte qu'à demi-portée de fusil de la hauteur qu'ils occupoient, & sur laquelle leurs troupes parurent en bataille; elles avoient été renforcées de douze cents hommes arrivés depuis peu du quartier de l'Isle-Grande. Je fis ranger tous nos bataillons en front de bandière, autant que le terrein put le permettre, prêt à leur livrer combat & j'eus soin de faire occuper les hauteurs & les défilés, détachant en même-tems divers petits corps pour aller faire un assez grand tour, avec ordre de tomber sur le flanc des ennemis, aussi-tôt qu'ils auroient connoissance que l'action seroit engagée.

Le gouverneur surpris, envoya un jésuite, homme d'esprit, avec deux de ses principaux officiers, pour me représenter qu'il avoit offert, pour racheter sa ville, tout l'or dont il pouvoit disposer; & que, dans l'impossibilité où il étoit d'en trouver davantage, tout ce qu'il pouvoit faire étoit d'y joindre dix mille cruzades de sa propre bourse, cinq cents caisses de sucre, & tous les bestiaux dont je pourrois avoir besoin pour la subsistance de nos troupes. Que, si je refusois d'accepter ces offres, j'étois le maître de les combattre, de détruire la ville & la colonie, & de prendre tel autre parti que je jugerois à propos.

J'assemblai le conseil là-dessus, lequel conclut

unanimement que si nous passions sur le ventre de ces gens-là, bien loin d'en tirer avantage, nous perdrions l'unique espoir qui nous restoit de les faire contribuer, & qu'il ne falloit pas balancer d'accepter cette proposition. J'en compris aussi la nécessité; je me fis donner, en conséquence, sur-le-champ, douze des principaux officiers pour otage; & je pris une soumission de payer les six cents mille cruzades dans quinze jours, & de me fournir tous les bestiaux dont j'aurois besoin. On arrêta en même-temps qu'il seroit permis, à tous les marchands Portugais, de venir à bord de nos vaisseaux & dans la ville, pour y racheter les effets qui leur conviendroient, en payant comptant.

Le lendemain, 11 octobre, dom Antoine d'Albuquerque arriva au camp des ennemis, avec trois mille hommes de troupes réglées, moitié cavalerie & moitié infanterie. Pour s'y rendre plus promptement, il avoit fait mettre l'infanterie en croupe; & il s'étoit fait suivre par plus de six mille noirs bien armés, qui arrivèrent le jour suivant. Ce secours, quoique venant un peu tard, étoit trop considérable pour que je ne redoublasse pas mes attentions; je me tins donc continuellemeut sur mes gardes, d'autant plus que les noirs, qui se rendoient à nous, assuroient que, malgré les ôtages livrés, les Portugais vouloient nous surprendre, & nous attaquer pendant la nuit; mais cela ne m'empêcha pas de faire travailler à porter, dans nos vaisseaux, toutes les caisses de sucre, & à remplir nos magasins de ce que l'on put rassembler d'autres effets: la plus grande partie n'étant propre que pour la mer du Sud, auroit tombé en pure perte, si on les avoit apportés en France. La difficulté étoit d'avoir des bâtimens capables d'entreprendre un tel voyage; il ne s'en trouva qu'un seul de six cents tonneaux en état d'y aller; encore ne pouvoit-il contenir qu'une partie des marchandises: de manière que pour sauver le reste, nous jugeâmes à propos, M. de Ricouart & moi, d'y joindre la *Concorde*.

J'ordonnai en conséquence qu'on travaillât jour & nuit à charger ces deux vaisseaux; & comme il restoit encore cinq cens caisses de sucre, je les fis mettre dans la moins mauvaise de nos prises, que chaque vaisseau contribua à équiper, & dont M. de la Ruffiniere prit le commandement; les autres vaisseaux pris, furent vendus aux portugais, ainsi que les marchandises gâtées, dont on tira le meilleur parti que l'on put.

Le 4 novembre les ennemis ayant achevé leur dernier paiement, je leur remis la ville; & je fis embarquer les troupes, gardant seulement le fort de l'isle des Chèvres, & celui de Villegagnon, ainsi que ceux de l'entrée, afin d'assurer notre départ.

Je fis ensuite mettre le feu au vaisseau de guerre portugais, que l'on n'avoit pû relever, & à un autre vaisseau marchand que l'on n'avoit pas trouvé à vendre.

Dès le premier jour que j'étois entré dans la ville, j'avois eu très-grand soin de faire rassembler tous les vases sacrés, l'argenterie, & les ornemens des églises, & je les avois fait mettre, par nos aumôniers, dans de grands coffres, après avoir fait punir de mort tous les soldats ou matelots qui avoient eu l'impiété de les profaner, & qui s'en étoient trouvé saisis. Lorsque je fus sur le point de partir, je confiai ce dépôt aux jésuites, comme aux seuls ecclésiastiques de ce pays-là, qui m'avoient paru dignes de ma confiance; & je les chargeai de les remettre à l'évêque du lieu. Je dois rendre à ces peres la justice de dire qu'ils contribuèrent beaucoup à sauver cette florissante colonie, en portant le gouverneur à racheter sa ville, sans quoi je l'aurois rasée de fond en comble, malgré l'arrivée d'Antoine Albuquerque, & de tous ses noirs. Cette perte qui auroit été irréparable pour le roi de Portugal, n'auroit été d'aucune utilité à mon armement.

Avant que de parler de mon retour en France, il est bien juste de témoigner ici que le succès de cette expédition est dû à la valeur de la plûpart des officiers en général, & à celle des capitaines en particulier; mais sur-tout à la fermeté & à la bonne conduite de MM. de Goyon, de Courserac, de Beauve, & de Saint-Germain. Ces quatre officiers me furent d'une ressource infinie dans tout le cours de cette entreprise; & j'avoue, avec plaisir, que c'est par leur activité, par leur courage, & par leurs conseils que je suis parvenu à surmonter un grand nombre d'obstacles qui me paroissoient au-dessus de nos forces.

Le 13 toute l'escadre mit à la voile; & le même jour les bâtimens destinés pour la mer du Sud, partirent aussi, bien équipés de tout ce qui leur étoit nécessaire. J'embarquai sur nos vaisseaux un officier, quatre gardes de la marine, & près de cinq cens soldats, restant de l'aventure de M. du Clerc. Tous les autres officiers avoient été envoyés à la baye de Tous les Saints. J'avois formé la résolution de les y aller délivrer, & il est certain que je l'aurois exécutée, & même que j'aurois tiré de cette colonie une autre contribution, si je n'avois eu le malheur d'être cruellement traversé par les vents contraires pendant plus de quarante jours; de sorte qu'il nous restoit à peine des vivres suffisamment pour nous conduire en France. Dans cette situation il y auroit eu de la témérité, & même de la folie à s'exposer aux plus grandes extrémités.

Ce défaut de vivres nous fit délibérer si nous irions relâcher aux isles de l'Amérique; la seule incertitude de pouvoir y en trouver assez pour un si grand nombre de vaisseaux, m'empêcha de prendre ce parti. Nous fûmes même dans l'obligation de laisser la prise chargée de sucre, parce qu'elle nous faisoit perdre trop de chemin, & que dans l'état où nous étions, le moindre retardement nous exposoit à de fâcheux évènemens. La frégate l'*Aigle* eut ordre de conserver cette prise, & de l'escorter jusques dans le premier port de France.

Le 20 décembre, après avoir essuyé bien des

vents contraires, nous passâmes la ligne équinoctiale, & le 29 janvier 1712, nous nous trouvâmes à la hauteur des Açores. Jusques-là toute l'escadre s'étoit conservée; mais nous fûmes pris sur ces parages de trois coups de vent consécutifs, & si violens, qu'ils nous séparèrent tous les uns des autres; les gros vaisseaux furent dans un danger évident de périr; le *Lis*, que je montois, quoique l'un des meilleurs de l'escadre, ne pouvoit gouverner par l'impétuosité du vent; & je fus obligé de me tenir en personne au gouvernail pendant plus de six heures, & d'être continuellement attentif à prévenir toutes les vagues qui pourroient faire venir le vaisseau en travers. Mon attention n'empêcha pas que toutes mes voiles ne fussent emportées, que toutes mes chaînes de haubans ne fussent rompues les unes après les autres, & que mon grand mât ne rompît entre les deux ponts; nous faisions d'ailleurs de l'eau à trois pompes; & ma situation devint si pressante au milieu de la nuit, que je me trouvai dans le cas d'avoir recours aux signaux d'incommodité, en tirant des coups de canon, & mettant des feux à mes haubans. Mais tous les vaisseaux de mon escadre étant pour le moins aussi maltraités que le mien, ne purent me conserver, & je me trouvai avec la seule frégate l'*Argonaute*, montée par M. le chevalier du Bois-de-la-Mothe, qui, dans cette occasion, voulut bien s'exposer à périr, pour se tenir à portée de me donner du secours.

Cette tempête continua pendant deux jours avec la même violence, & mon vaisseau fut sur le point d'en être abîmé, en faisant un effort pour joindre trois de mes camarades, que je découvrois sous le vent. En effet, ayant voulu faire vent arrière sur eux, avec les fonds de ma misaine seulement, une grosse vague vint de l'arrière qui éleva ma pouppe en l'air, & dans le même instant il en vint une autre encore plus grosse, de l'avant, qui passant par-dessus mon beaupré, & ma hune de misaine, engloutit tout le devant de mon vaisseau jusqu'à son grand mât. L'effort qu'il fit pour déplacer cette épouvantable colonne d'eau dont il étoit affaissé, nous fit dresser les cheveux, & envisager, pendant quelques instans, une mort inévitable au milieu des abîmes de la mer. La secousse des mâts & de toutes les parties du vaisseau fut si grande, que c'est une espèce de miracle que nous n'y avons pas péri; & je ne le comprends pas encore. Cet orage appaisé, je rejoignis le *Brillant*, l'*Argonaute*, la *Bellone*, l'*Amazone*, & l'*Astrée*; nous mîmes plusieurs fois en travers pour attendre le reste de l'escadre; & n'en ayant pas eu connoissance, nous entrâmes dans la rade de Brest le 6 Février 1712; l'*Achille* & le *Glorieux* s'y rendirent deux jours après nous. Le *Mars* ayant été démâté de tous ses mâts, se trouva dans un danger évident faute de vivres; & après avoir infiniment souffert, il arriva dans le port de la Corogne, d'où il se rendit au Port-Louis.

L'Aigle relâcha à l'isle de Cayenne avec la prise qu'il escortoit; il y périt à l'ancre, & son équipage s'embarqua dans cette prise pour repasser en France.

A l'égard du *Magnanime* & du *Fidèle*, je me flattai longtemps, de jour en jour, de les voir arriver; mais on n'en a eu depuis aucunes nouvelles; & on ne peut douter à présent, que dans cette horrible tempête, il ne leur soit arrivé quelque aventure à peu près pareille à celle du *Lis*, dont ils ont eu le malheur de ne se pas tirer comme moi.

Ces deux vaisseaux avoient près de douze cens hommes d'équipage, & quantité d'officiers & de gardes de la marine, gens de mérite & de naissance, que je regretterai toujours infiniment; mais entr'autres M. le chevalier de Courserac, mon fidèle compagnon d'armes, qui, dans plusieurs de mes expéditions, m'avoit secondé avec une valeur peu commune, & qui rapportoit en France la gloire distinguée de nous avoir frayé l'entrée du port de Rio-Janéro, comme je l'ai dit: la tendre estime qui nous unissoit depuis très-longtemps, & qui n'avoit jamais été traversée par un moment de froideur, m'a fait ressentir sa perte aussi vivement que celle de mes freres; ma confiance en lui étoit si grande, que j'avois fait charger sur le *Magnanime*, qu'il montoit, plus de six cens mille livres en or, & en argent. Ce vaisseau étoit outre cela rempli d'une grande quantité de marchandises; il est vrai que c'étoit le plus grand de l'escadre, & le plus capable, en apparence, de résister aux efforts de la tempête, & à ceux des ennemis. Presque toutes nos richesses étoient embarquées sur ce vaisseau, & sur celui que je montois.

Les retours du chargement des deux vaisseaux que j'avois envoyés au Sud, joints à l'or, & aux autres effets apportés de Rio-Janéiro, payèrent la dépense de mon armement, & donnèrent quatre-vingt-douze pour cent de profit à ceux qui s'y étoient intéressés. Il est encore resté à la mer du Sud plus de cent mille piastres de mauvais crédits, par la friponnerie de ceux auxquels on s'est confié. Cette perte jointe à celle des vaisseaux le *Magnanime*, le *Fidèle* & l'*Aigle*, fit manquer encore cent pour cent de bénéfice: ce sont de ces malheurs que toute la prudence humaine ne peut empêcher.

Les avantages que l'on a retirés de cette expédition, sont petits en comparaison du dommage que les portugais en ont souffert, tant par la contribution à laquelle je les forçai, que par la perte de quatre vaisseaux, & de deux frégates de guerre, & de plus de soixante vaisseaux marchands, outre une prodigieuse quantité de marchandises brûlées, pillées ou embarquées sur nos vaisseaux. Le seul bruit de cet armement causa une grande diversion, & beaucoup de dépense aux hollandois, & aux anglois. Ces derniers mirent d'abord en mer une escadre de vingt vaisseaux de guerre, dans le dessein de me bloquer dans la rade de Brest; & appréhendant que mon armement ne fût destiné à porter le Prétendant en Angleterre, ils rappellèrent